ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 28 janvier 2026

à 9 h 30

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le mercredi 14 janvier 2026

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le mercredi 28 janvier 2026, à 9 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 1er étage du 275, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

_____

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Montréal

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 28 janvier 2026

à 9 h 30

Veuillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du mercredi 28 janvier 2026.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception du point 8.01 qui sera livré dès que possible.

Assemblée extraordinaire du conseil municipal du mercredi 28 janvier 2026

ORDRE DU JOUR

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

08 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

08.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

30 – Administration et finances

30.01 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1253074012

Adoption du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

30.02 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1253074008

Adoption du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

30.03 *Service du greffe* - 1250310006

Approbation du budget 2026 de la Corporation Anjou 80

30.04 *Service du greffe* - 1250310007

Approbation du budget 2026 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

30.05 *Service du greffe* - 1250310008

Approbation du budget 2026 de l'Agence de mobilité durable

30.06 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1253074022

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

30.07 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1253074016

Adoption d'une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2026)

30.08 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1253074027

Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2026 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

30.09 *Service du greffe* - 1250310010

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet ville centrale)

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1253074014

Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2026)

42.02 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1253074015

Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2026)

42.03 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1253074025

Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)

42.04 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1253074019

Adoption - Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2026)

42.05 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1258480001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

30 – Administration et finances

30.01 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074013*

Adoption du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

30.02 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074009*

Adoption du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

30.03 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074011*

Approbation du budget 2026 et du programme d'immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Montréal

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

30.04 *Service du greffe - 1250310005*

Approbation du budget 2026 du Conseil des arts de Montréal

Compétence d'agglomération : *Conseil des Arts*

30.05 *Service du greffe - 1250310004*

Approbation du budget 2026 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

30.06 *Service du greffe - 1250310003*

Approbation du budget 2026 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

30.07 *Service du greffe - 1250310002*

Approbation du budget 2026 de la Société du parc Jean-Drapeau

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau*

30.08 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074028*

Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activés relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2026 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

30.09 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074024*

Adoption d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2026)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

30.10 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074023*

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

30.11 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074020*

Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2026)

30.12 *Service du greffe - 1250310009*

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet agglomération)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074017*

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2026)

42.02 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074018*

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2026)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

42.03 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074021*

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

42.04 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074026*

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2026)

Point 8.01

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Ce document sera livré ultérieurement.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.01

2026/01/28
09:30

(1)

Dossier # : 1253074012

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2026 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal

Il est recommandé d'adopter les prévisions budgétaires 2026 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:02

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074012**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2026 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Adopter les prévisions budgétaires 2026 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1315 – 9 décembre 2024 – Adoption du budget 2025 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM23 1318 – 11 décembre 2023 – Adoption du budget 2024 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM22 1378 –15 décembre 2022 – Adoption du budget 2023 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM22 0004 – 20 janvier 2022 – Adoption du budget 2022 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM20 1218 – 9 décembre 2020 – Adoption du budget 2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM19 1250 – 11 décembre 2019 – Adoption du budget 2020 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

DESCRIPTION

s/o

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Le budget est aligné sur le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi des cités et villes et Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GAGNÉ
Analyste de dossiers

Tél : 514 872-0784
Télécop. : s/o

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-08

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE

Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-01-08

Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1253074012**
Unité administrative responsable : *Service des finances et de l'évaluation foncière*
Projet : **Adopter les prévisions budgétaires 2026 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Budget 2026
PDI 2026-2035



Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 12 janvier 2026

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances et
de l'évaluation foncière

NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - les données réelles de 2021 à 2024 ainsi que les données du budget 2025 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget 2026. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - les données du réel prévu de 2025 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2025 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2026.
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2026-2028 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 (PDI).

Sommaire exécutif

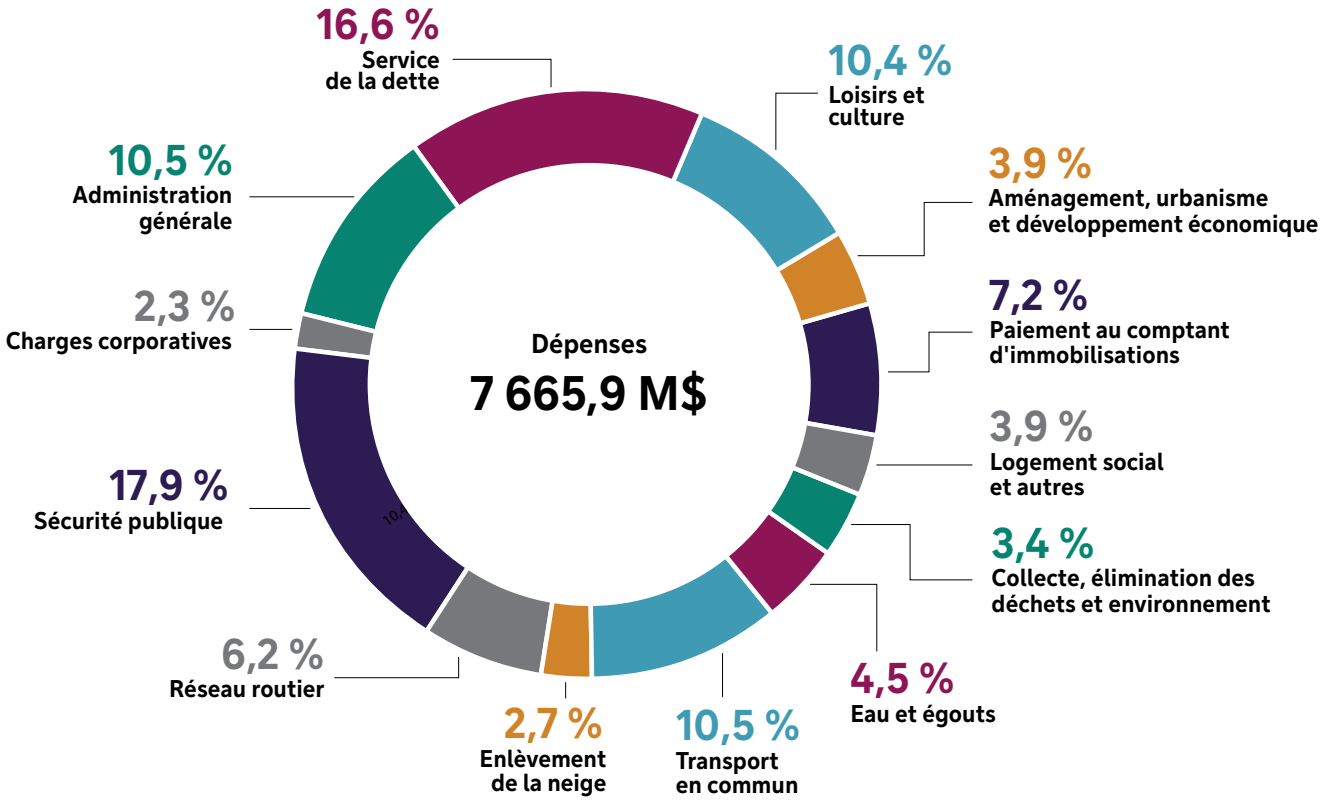
Budget 2026 et PDI 2026-2035 : Montréal, au cœur de vos priorités

La Ville de Montréal dépose un budget de fonctionnement équilibré de 7,67 G$ pour 2026 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de 25,9 G$.

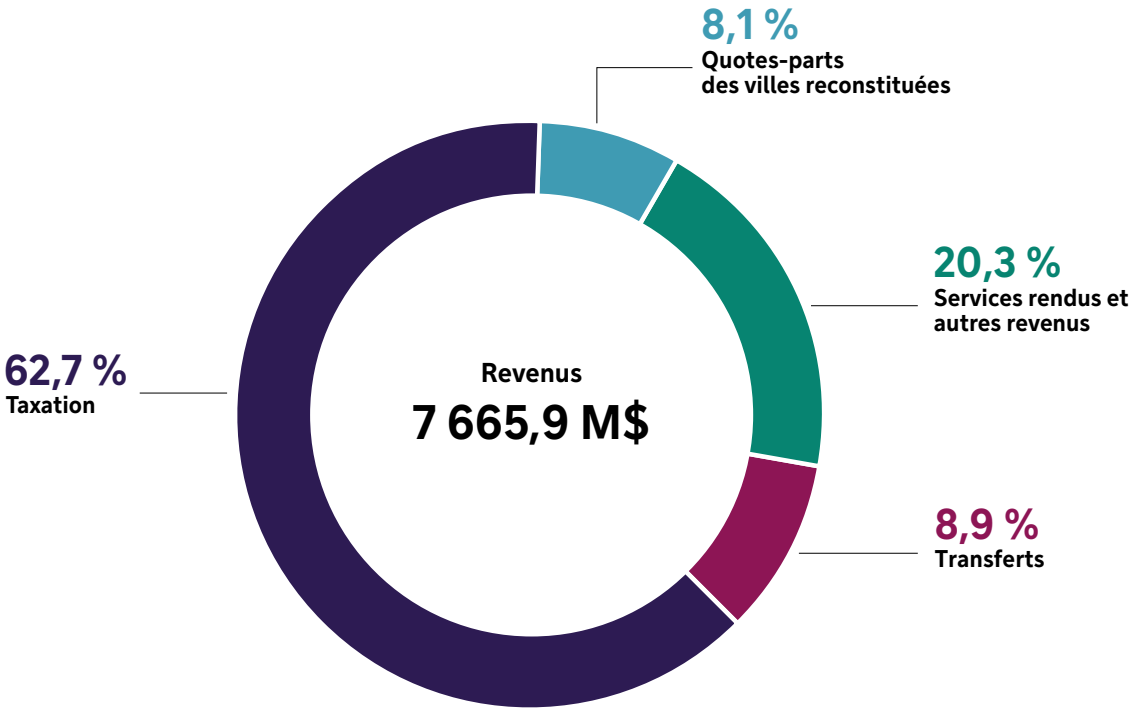
Un budget équilibré de 7,67 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2026 permettra à l'administration municipale de déployer diverses mesures pour servir les priorités des Montréalaises et des Montréalais, à travers huit thématiques prioritaires : la gestion rigoureuse et responsable des finances publiques, la lutte contre l'itinérance, l'habitation, la sécurité, la qualité de vie et la culture, la mobilité planifiée et les infrastructures routières, l'Est de Montréal, et la résilience climatique.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

Pour l'année 2026, le conseil municipal limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 3,4 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui correspond au niveau de l'inflation observée pour la région métropolitaine de Montréal.

Immeubles résidentiels

3,0 % Décisions du conseil municipal	⬆ 2,4 %	Taxe foncière générale
	⬆ 0,7 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇ 0,2 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,8 % Décisions des conseils d'arrondis-sement	⬆ 0,6 %	Taxes de services
	⬆ 0,2 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,8 %		

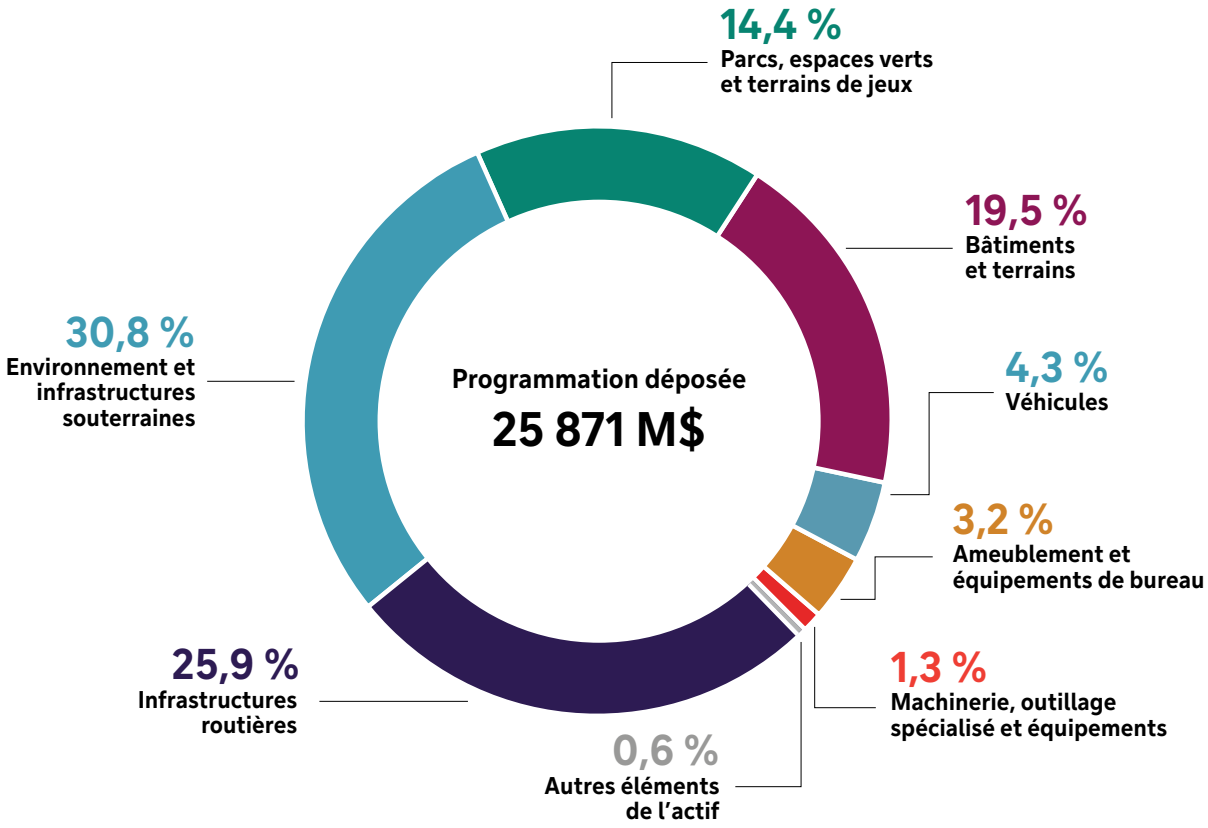
Immeubles non résidentiels

3,2 % Décisions du conseil municipal	⬆ 2,7 %	Taxe foncière générale
	⬆ 0,7 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇ 0,2 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,2 % Décisions des conseils d'arrondis-sement	⬆ 0,1 %	Taxes de services
	⬆ 0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,4 %		

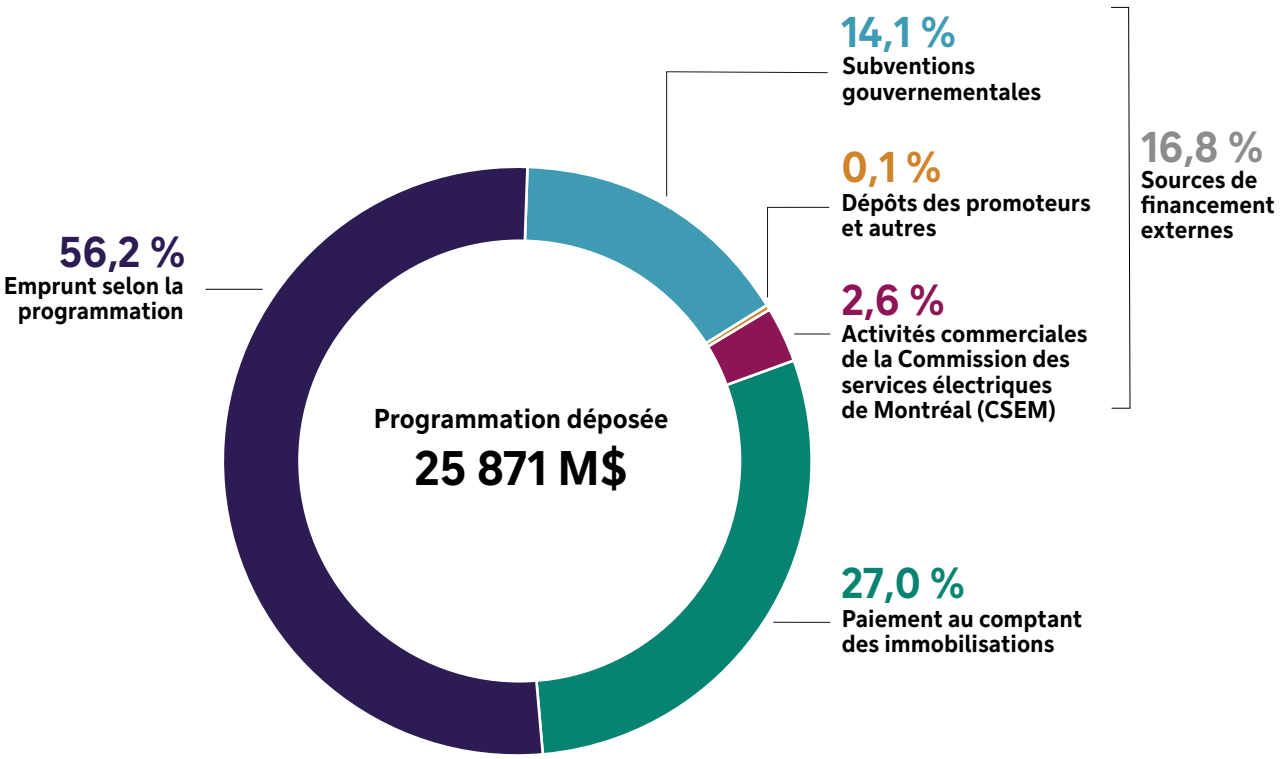
Un PDI de 25,9 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 67,7 % des investissements, alors que le développement, l'acquisition et l'installation de nouveaux équipements, la construction de nouvelles infrastructures, ainsi que la mise aux normes d'infrastructures existantes comptent pour 32,3 %.

Investissements par catégories d'actifs



Modes de financement



Budget 2026 et
PDI 2026-2035

Faits
saillants

Montréal, au cœur de vos priorités



Table des matières

Mot de la mairesse **4**

Mot du président du comité exécutif **6**

Mot du directeur général **8**

1. Les priorités du budget **11**

Budget 2026 et PDI 2026-2035 : Montréal, au cœur de vos priorités 12

Gestion rigoureuse et responsable 13

Itinérance 15

Habitation 17

Sécurité 20

Qualité de vie et culture 24

Mobilité planifiée et infrastructures routières 30

Développement de l'Est 34

Résilience climatique 37

2. Budget de fonctionnement 2026 ..... **40**

Un budget équilibré de 7,67 G$ 41

Fiscalité locale 43

3. Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 ..... **48**

4. Gestion de la dette **51**

Mot de la mairesse



Chères Montréalaises, chers Montréalais,

C'est avec détermination et un profond sens des responsabilités que je présente aujourd'hui le budget 2026 et le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal, les premiers de notre administration. J'ai le sentiment que nous avons accompli un travail minutieux et responsable, en phase avec les besoins de la population et nos engagements annoncés au cours des derniers mois.

Le budget 2026 marque un changement de cap important dans les priorités de la Ville, incarnant celles des Montréalaises et des Montréalais. Vous nous avez demandé de revoir les façons de faire et d'orienter les missions de l'appareil municipal vers vos besoins. Ce premier budget de notre administration en est le reflet.

Comme promis, ce premier budget rigoureux vise à offrir des services de qualité et à améliorer le quotidien des résidentes et résidents de la métropole, tout en limitant la hausse de taxes à l'inflation. Nous y avons travaillé avec la volonté de planifier intelligemment, d'investir judicieusement et de veiller à ce que chaque dollar dépensé serve l'intérêt collectif.

Nous investissons des sommes importantes, qui ont triplé, afin de réduire l'itinérance et favoriser une cohabitation harmonieuse. C'est la grande priorité de mon administration. Nous finançons des initiatives pour faciliter et préserver l'accès au logement, et notre équipe travaille activement à accélérer le développement de six secteurs stratégiques qui, d'ici 2050, accueilleront près de 75 000 logements.

Comme plusieurs Montréalaises et Montréalais se sentent moins en sécurité dans leur ville, nous posons des gestes concrets en matière de prévention de la violence chez les jeunes, de rapprochement avec les communautés, d'amélioration de la sécurité dans les espaces publics et de prévention des incendies.

Nous soutiendrons le développement de l'Est de Montréal afin de faire de ce secteur un moteur de croissance pour la métropole. Le développement de l'Est est une de mes grandes priorités. C'est pourquoi nous créerons le bureau de l'Est, qui travaillera directement sous ma responsabilité. Nous investissons massivement pour dynamiser l'Est, grâce à un nouveau Fonds de revitalisation de l'Est et à des projets d'envergure.

La Ville de Montréal doit se préparer aux défis environnementaux, notamment les pluies intenses. Nous améliorerons notre soutien aux arrondissements et aux résidents, tout en consacrant plus d'argent que jamais au maintien et au développement des infrastructures de l'eau.

Notre métropole doit se permettre de rêver grand et notre administration croit que la culture joue un rôle clé pour y parvenir. C'est pourquoi notre premier budget mise aussi sur les créateurs, les institutions et les communautés qui la font vivre. Nous bonifions ainsi de 2,5 millions de dollars notre contribution au Conseil des arts de Montréal.

Ensemble, nous allons gérer les finances de la Ville autrement pour répondre rapidement aux besoins essentiels des citoyennes et citoyens de la métropole, et surtout améliorer leur qualité de vie et les services qu'ils reçoivent.

La mairesse de Montréal,



Soraya Martinez Ferrada

Mot du président du comité exécutif



Chères Montréalaises, chers Montréalais,

En quelques semaines, notre administration a déployé toutes les énergies nécessaires pour s'attaquer aux enjeux et aux défis de notre métropole. Le dépôt de ce premier budget marque un nouveau départ pour Montréal : celui de l'écoute et de l'action.

Le budget de fonctionnement 2026 et le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 reposent sur des choix financiers rigoureux. Réalisé avec sérieux et discipline, cet exercice constitue le premier jalon de changements importants et nécessaires dans la manière d'administrer la Ville de Montréal, en réponse aux attentes des Montréalaises et des Montréalais.

D'emblée, nous recentrons les activités de la Ville sur les services aux citoyennes et citoyens. Pour y arriver, nous avons, dès notre arrivée, augmenté de façon importante les transferts aux arrondissements afin de soutenir les services directs à la population. Leurs budgets d'investissement ont également été bonifiés pour maintenir et développer les infrastructures selon les besoins locaux.

Le budget 2026 marque aussi le retour de la prudence financière. Nous avons travaillé avec rigueur pour ramener le ratio de la limite d'endettement de Montréal à 100%, une cible prévue pour 2027 que nous atteindrons avec un an d'avance. Il était impératif pour notre équipe de revenir, dès cette année, à la capacité de payer de la Ville de Montréal. Ce travail se poursuivra tout au long du mandat pour ralentir la croissance des dépenses de la Ville.

En plus de soutenir vigoureusement les priorités de notre administration, notamment s'attaquer aux crises de l'itinérance et du logement et favoriser le développement de l'Est de Montréal, ce budget accorde une attention particulière à la propreté, aux infrastructures culturelles et aux loisirs. La Ville intensifie ses efforts afin d'assurer une mobilité planifiée et sécuritaire pour tout le monde, d'entretenir adéquatement le réseau routier et de limiter les impacts négatifs des chantiers.

Nous travaillerons conjointement avec la Table des maires que nous avons créée pour améliorer la qualité des services aux citoyens, leur accessibilité, leur efficacité et leur pertinence. Ce budget a été pensé pour apporter des solutions concrètes à vos priorités, grâce à la collaboration avec tous les partenaires, dans tous les quartiers.

Notre approche financière est responsable et nous permettra de répondre rapidement aux enjeux prioritaires de la ville, tout en contribuant concrètement à l'amélioration de la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais.

Pour nous aider à atteindre ces objectifs, nous mettrons en place un plan d'intégration rapide et sécuritaire de l'intelligence artificielle pour améliorer les services directs à la population.

Et, comme notre équipe s'y est engagée, tout cela se fait avec une hausse des taxes limitée à l'inflation, parce que les Montréalaises et les Montréalais ont besoin d'une administration qui agit dans leur intérêt, à leur service.

Le président du comité exécutif,



Claude Pinard

Mot du directeur général



C’est à la fois guidés par notre mission de servir la population et par le respect de sa capacité de payer que nous déposons un budget équilibré qui permet de répondre aux défis auxquels la métropole est confrontée, tout en préparant son avenir.

En 2026, nous poursuivrons la révision de nos activités et programmes pour identifier de nouvelles pistes d’économies et d’amélioration. L’exercice réalisé en 2025, ainsi que le plan d’optimisation à venir, permettront de générer des économies annuelles récurrentes de 79 M$, dès cette année.

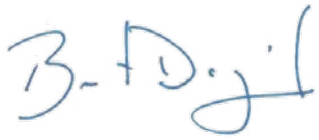
Au-delà des chiffres, ce budget et le programme décennal d’immobilisations traduisent l’engagement quotidien et le travail rigoureux accompli par les équipes de la Ville pour améliorer la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais, dont les personnes les plus vulnérables. Je pense notamment à l’augmentation des budgets pour lutter contre l’itinérance et à notre investissement pour acquérir et rénover des bâtiments qui accueilleront de nouvelles places d’hébergement d’urgence.

Nos équipes seront également mobilisées pour entretenir, rénover et développer les infrastructures dans lesquelles la Ville investira d’importantes sommes. Grâce à un budget dédié, elles déploieront la Stratégie montréalaise de l’eau, visant à gérer et préserver cette ressource vitale. Résolues à favoriser l’accès à la culture, aux loisirs et aux sports, elles se consacreront également à la construction, à l’agrandissement et au réaménagement de bibliothèques, espaces culturels mixtes, maisons de la culture et complexes sportifs, au sein desquels elles offriront des activités variées au bénéfice de toutes et tous.

Soucieuse d’offrir des environnements de travail sains, de protéger la santé et assurer la sécurité de ses effectifs, la Ville réalisera d’importants investissements pour remplacer les équipements d’urgence, rénover des casernes et décontaminer les habits de combat contre les incendies de son personnel pompier.

En terminant, je tiens à souligner le travail exemplaire du personnel qui a appuyé la nouvelle administration dans le dépôt de son tout premier budget. Je remercie également l'ensemble de la fonction publique municipale montréalaise, qui demeure en tout point engagée à toujours mieux servir la population et à améliorer sa qualité de vie.

Le directeur général de la Ville de Montréal,



Benoit Dagenais



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Les priorités du budget

1

Budget 2026 et PDI 2026-2035 : Montréal, au cœur de vos priorités

La Ville de Montréal dépose un budget de fonctionnement équilibré de 7,67 G$ pour 2026 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de 25,9 G$.

Huit thématiques prioritaires

- **La gestion rigoureuse et responsable des finances publiques,** pour offrir des services de qualité, au meilleur coût possible.
- **La lutte contre l'itinérance,** pour accompagner les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, et assurer une cohabitation harmonieuse.
- **L'habitation,** pour s'attaquer à la crise du logement, appuyer la construction et la protection de logements abordables et sociaux, et stimuler les mises en chantier.
- **La sécurité,** pour renforcer le sentiment de sécurité en ville.
- **La qualité de vie et la culture,** avec une attention particulière à la propreté, aux infrastructures culturelles et aux loisirs, et à la relance du centre-ville.
- **La mobilité planifiée et les infrastructures routières,** pour protéger les actifs et en développer de nouveaux.
- **L'Est de Montréal,** pour prioriser le développement de ce territoire.
- **La résilience climatique,** pour renforcer notre capacité à nous adapter, tout en protégeant la population et nos infrastructures.

Gestion rigoureuse et responsable

La Ville de Montréal est plus que jamais engagée à protéger ses infrastructures, à moderniser ses services et à optimiser ses ressources, pour répondre efficacement aux besoins de la population, tout en assurant une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

De nombreux efforts ont été réalisés pour déposer un budget équilibré, tout en priorisant les services aux citoyennes et citoyens, et en respectant leur capacité de payer, dont :

- une augmentation importante des sommes transférées aux arrondissements
- l'augmentation des budgets d'investissement dédiés aux arrondissements
- la limitation de la hausse des taxes foncières sous la responsabilité du conseil municipal au niveau de l'inflation
- le retour au ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette, un an avant l'échéance prévue
- l'augmentation du paiement au comptant, pour diminuer notre recours aux emprunts

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, limite la dette consolidée nette à 100 % des revenus de la Ville. Une dérogation accordée en 2019 a temporairement porté ce seuil à 120 %, avec un retour prévu en 2027. **Grâce à nos efforts de rigueur et de gestion responsable, le ratio d'endettement devrait revenir à 100 % dès 2026, soit un an avant l'échéance. Il s'agit d'un ajustement significatif par rapport au précédent budget.**



Photo: Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Se recentrer sur les services à la population et optimiser les activités

- Mobilisation des effectifs sur les services prioritaires offerts aux citoyennes et aux citoyens
- Amélioration des pratiques, dans le souci d'offrir le meilleur service possible à la population, tout en respectant sa capacité de payer
- Déploiement d'une revue d'activités approfondie, afin d'identifier de nouvelles pistes d'optimisation et générer des gains d'efficacité, notamment par le biais de l'intelligence artificielle

Optimiser les ressources

- Économies récurrentes annuelles de 79 M$, provenant notamment de la revue des activités de chaque service central et d'un plan d'optimisation à venir, qui mènera à la diminution de 1 000 postes dans les services centraux au cours du mandat
- Gel d'embauche pour les postes des accréditations de cols blancs et du personnel professionnel, et gel de nomination pour les postes cadres dans les services centraux

Itinérance

Consciente des besoins croissants et déterminée à réduire l'itinérance, la Ville investira des sommes historiques pour répondre à cet enjeu, en misant sur une approche humaine et responsable. Elle se mobilisera pour accompagner les personnes en situation d'itinérance, tout en assurant une cohabitation harmonieuse, afin d'offrir à chaque Montréalaise et Montréalais des conditions de vie dignes et sécuritaires.

Renforcer l'inclusion et la cohabitation sociale

- Soutien de 29,9 M$ à des initiatives et des organismes communautaires engagés auprès des personnes en situation d'itinérance ou œuvrant en cohabitation sociale
- Augmentation du nombre d'équipes multidisciplinaires, formées de personnel policier et d'intervenantes et intervenants sociaux, afin d'offrir des réponses humaines aux réalités du terrain

Sortir les gens de la rue

- Investissement de 100 M$ d'ici 2035 pour acquérir et rénover des bâtiments, qui accueilleront de nouvelles places d'hébergement d'urgence
- Protection de maisons de chambres, qui représentent souvent le dernier rempart des personnes à risque de se retrouver sans logis
- Mise en place d'un plan des mesures hivernales planifié et prévisible
- Collaboration avec les milieux philanthropiques et privés pour la création d'un fonds d'appariement en itinérance

Chiffres clés :

Acquisition et rénovation de bâtiments pour des projets en itinérance
100 M$ au PDI 2026-2035

Entente contre la pauvreté et l'exclusion sociale
11 M$ au budget 2026

Appui aux initiatives et organismes œuvrant en itinérance
29,9 M$ au budget 2026, dont 20 M$ d'ajout au budget 2026

Mise en place du Groupe d'intervention tactique en itinérance

Persuadée de la nécessité de regrouper les efforts et de miser sur une approche collaborative pour répondre aux enjeux liés à l'itinérance, la Ville mettra en place le Groupe d'intervention tactique en itinérance. Il coordonnera les interventions sur le terrain et planifiera les actions à mettre en place auprès des populations vulnérables, en collaboration avec les différents partenaires, y compris le gouvernement du Québec et des organismes de première ligne. Une cellule de crise d'urgence a déjà été mise en place en décembre 2025.

La Ville déploiera aussi un protocole sur les campements, avec l'objectif de les encadrer de manière humaine et de maintenir des sites propres et sécuritaires, en concertation avec les mairesses et maires d'arrondissement.



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Habitation

Désireuse de sortir Montréal de la crise du logement, la Ville multipliera les initiatives pour accélérer les mises en chantier, pour augmenter l'offre de logements abordables et sociaux, et pour protéger les droits des locataires. Elle investira d'importantes sommes pour développer de nouveaux quartiers qui offriront un accès équitable au logement, au travail, à la mobilité et à des services de qualité.

S'attaquer à la crise du logement

- Investissement de 578,7 M$ dans les 10 prochaines années pour acquérir des immeubles stratégiques, afin d'accroître l'offre de logements abordables et sociaux
- Remplacement du Règlement pour une métropole mixte par des incitatifs financiers et création d'un vrai partenariat avec les acteurs immobiliers, OBNL et privés, afin de construire rapidement des logements abordables et sociaux
- Travaux pour trouver de nouveaux leviers de financement pour accélérer le développement de projets d'habitation
- Priorisation de six secteurs de développement qui accueilleront, d'ici 2050, près de 75 000 logements : Lachine-Est, Namur-Hippodrome–Cavendish, Louvain-Est, des Faubourgs, le Corridor de la ligne bleue et Bridge-Bonaventure, qui bénéficiera par ailleurs d'une augmentation de 47,6 M$ en investissements
- Accélération du traitement des émissions de permis de construction et de rénovation

- Collaboration étroite avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour des initiatives de logements sociaux et abordables, par l'intermédiaire du Fonds du logement social métropolitain
- Mise à disposition d'une somme de 2,4 M$ à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour les années 2026 et 2027, visant à financer le pré-développement de projets de logements sociaux et abordables



Photo: Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Chiffres clés :

Acquisition d'immeubles pour logements sociaux et abordables
578,7 M$ au PDI 2026-2035, incluant 100 M$ consacrés à l'itinérance

Lachine-Est
106,8 M$ au PDI 2026-2035

Namur-Hippodrome–Cavendish
301 M$ au PDI 2026-2035

Louvain-Est
65,1 M$ au PDI 2026-2035

Secteur des Faubourgs
480,5 M$ au PDI 2026-2035

Corridor de la ligne bleue
286,2 M$ au PDI 2026-2035

Bridge-Bonaventure
171,6 M$ au PDI 2026-2035

Préserver l'accès au logement et protéger les locataires et les plus vulnérables

- Amélioration du parc immobilier et de la qualité de vie des locataires, en intensifiant l'inspection préventive de salubrité de 1 600 bâtiments en 2026
- Soutien à différents organismes de défense des droits des locataires
- Poursuite de l'Opération 1er juillet, en proposant des services d'aide aux personnes et aux familles en difficulté, qui n'auront pas réussi à se reloger
- Embauche de personnel supplémentaire pour encadrer les locations touristiques

La Ville pose des gestes concrets face aux enjeux d'évictions, de reprises de logement, d'insalubrité, de prix et d'augmentation des loyers, ou encore de travaux.

Chiffres clés :

Inspections préventives pour prévenir l'insalubrité
3 M$ d'ici 2027

Opération 1er juillet
5,5 M$ au budget 2026

Appui aux organismes de défense des droits des locataires
1,5 M$ sur 3 ans, dont 0,5 M$ au budget 2026

Embauche de personnel d'inspection supplémentaire pour encadrer les locations touristiques
1,6 M$ au budget 2026, dont 0,5 M$ d'ajout au budget 2026

Sécurité

Soucieuse de renforcer le sentiment de sécurité dans la métropole, la Ville posera des gestes concrets en matière de prévention de la violence chez les jeunes, de rapprochement avec les communautés, d'amélioration de la sécurité dans les espaces publics, et de prévention des incendies.

Miser sur la collaboration et la prévention

- Création de comités de vigie réunissant des membres du SPVM, des organismes et des leaders communautaires, ainsi que des résidentes et résidents des quartiers
- Bonification du budget consacré à la prévention de la violence chez les jeunes

Renforcer la sécurité dans l'espace public

- Installation de caméras dans l'espace public
- Réserve d'un budget dédié aux caméras corporelles pour les équipes de police, pour un déploiement avec l'appui du gouvernement du Québec

Sécuriser les trajets vers les écoles

- Augmentation du budget consacré à l'embauche de brigadières et brigadiers
- Sécurisation de traverses piétonnes sur le chemin des écoles



Photo : Service de Police de la Ville de Montréal



Photo: Service de sécurité incendie de Montréal

Appuyer le personnel pompier et améliorer les équipements d'urgence

- Optimisation du processus de décontamination des tenues de combat contre les incendies, pour protéger la santé et la sécurité du personnel pompier
- Rénovation de casernes, pour en faire des environnements de travail plus inclusifs et sécuritaires
- Modernisation des véhicules et équipements d'urgence, pour réduire les délais d'intervention

Chiffres clés :

Sécurisation aux abords des écoles
17,4 M$ au budget 2026, dont 0,3 M$ d'ajout au budget 2026

Prévention de la violence chez les jeunes
15,8 M$ au budget 2026, dont 3,1 M$ d'ajout au budget 2026

Remplacement des équipements du personnel pompier, incluant les habits de combat
67,3 M$ au PDI 2026-2035

Programme de remplacement des véhicules du SIM
185,1 M$ au PDI 2026-2035

Caméras dans l'espace public
1,7 M$ au PDI 2026-2035

Acquisition et déploiement de caméras d'intervention, incluant des caméras corporelles pour les policières et policiers
40 M$ au PDI 2026-2035

Qualité de vie et culture

La Ville est engagée à offrir des quartiers inclusifs et accueillants, dans le but d'améliorer la vie de quartier et de dynamiser le commerce local. Elle consacrera des investissements majeurs pour améliorer la vie urbaine et inverser l'exode des Montréalaises et Montréalais.

Améliorer la vie de quartier

- Rénovation et entretien d'infrastructures culturelles, sportives et de loisirs, comme des installations aquatiques, des bibliothèques, des centres culturels, des marchés publics et des arénas
- Renforcement des équipes de propreté, en se concentrant sur les secteurs les plus problématiques
- Augmentation des sommes consacrées aux festivals et fêtes de quartier, afin d'offrir à la population une programmation culturelle riche et diversifiée
- Amélioration de la propreté du centre-ville et des principales artères, grâce à un budget de 6,6 M$, en plus du budget des arrondissements dédié à la propreté

Augmentation de 2,5 M$ de la contribution de la Ville au Conseil des arts de Montréal, pour un total de 24,4 M$ au budget 2026



Photo: Ville de Montréal, M

Projets phares :

- l'agrandissement ou le réaménagement des bibliothèques Saint-Charles dans le Sud-Ouest, Père-Ambroise à Ville-Marie, et de celle de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, ainsi que la construction de la bibliothèque Caroline-Dawson à Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- la mise à niveau de plusieurs maisons de la culture, notamment à Ahuntsic-Cartierville et Lachine
- la construction de deux projets d'espaces culturels mixtes : Espace-Rivière, à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et Cœur-Nomade, à la croisée des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord
- la rénovation du Complexe sportif Claude Robillard et du Complexe récréatif Gadbois, de trois arénas dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Lachine et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que du Natatorium de Verdun
- la livraison du complexe sportif de Pierrefonds-Roxboro, et la construction des complexes sportifs de Montréal-Nord et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Chiffres clés :

Bonification du budget des bibliothèques et des maisons de la culture
2,5 M$ au budget 2026

Réseau des bibliothèques et des maisons de la culture
610,1 M$ au PDI 2026-2035

Mise aux normes d'installations aquatiques
171,9 M$ au PDI 2026-2035

Mise aux normes d'arénas
25,5 M$ au PDI 2026-2035

Construction de nouvelles installations sportives, dont le complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord et le centre sportif de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
570 M$ au PDI 2026-2035

Stimuler la vitalité économique locale

- Investissement de près de 10 M$ pour des mesures de soutien et d'accompagnement aux commerces montréalais
- Appui à la rénovation de locaux commerciaux, avec un accent sur des projets d'occupation de locaux vacants, accessibles universellement ou axés sur l'économie sociale, circulaire et écoresponsable, dans le cadre du programme Commerce-Montréal
- Appui aux commerces affectés par les chantiers
- Bonification des programmes de soutien aux sociétés de développement commercial (SDC) et aux artères commerciales hors-SDC
- Renouvellement des partenariats stratégiques pour renforcer l'accompagnement offert aux commerces montréalais

Chiffres clés :

Soutien aux SDC et aux commerces affectés par les chantiers
6 M$ au budget 2026

Partenariats pour renforcer l'accompagnement offert aux commerces
0,3 M$ au budget 2026

Soutien aux SDC et aux artères commerciales hors-SDC
7,4 M$ au budget 2026



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks



Photo: Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Stimuler l'attractivité et la relance du centre-ville

Le centre-ville de Montréal est le cœur économique, culturel et académique du Québec. Pour renforcer sa vitalité et inciter les gens à y vivre, y travailler, y étudier et s'y divertir, la Ville intensifie ses interventions. Cet engagement se concrétise notamment par la mise à jour de la Stratégie centre-ville.

Mesures phares :

- **Dynamisme économique :** soutien à l'attractivité des investissements directs étrangers, dont l'accueil de la nouvelle banque de défense de l'OTAN
- **Cadre de vie et sécurité :** renforcement de la propreté, de la sécurité, et appui à des initiatives de cohabitation sociale, pour un climat d'affaires sain
- **Gestion des chantiers :** réduction de l'impact des entraves et déploiement de solutions technologiques et réglementaires, pour optimiser la gestion des travaux
- **Culture et commerce :** appui direct aux commerces et acteurs culturels, pour stimuler l'achalandage
- **Infrastructures stratégiques :** réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest et maintien des investissements de mise à niveau de l'infrastructure souterraine
- **Expérience urbaine :** pérennisation de la piétonnisation dans le Quartier des spectacles, plan d'animation hivernale et mise en valeur du Montréal souterrain (RÉSO)

1 G$ au cours des 10 prochaines années pour propulser le centre-ville

Chiffres clés :

Stratégie centre-ville
14,7 M$ au budget 2026

Sainte-Catherine Ouest
418,6 M$ au PDI 2026-2035

Sainte-Catherine Est
148,6 M$ au PDI 2026-2035

Les Faubourgs
231 M$ au PDI 2026-2035

Rue Peel
54,2 M$ au PDI 2026-2035

Soutien aux festivals
8,6 M$ au budget 2026

Quartier des spectacles
26,3 M$ au PDI 2026-2035

Mobilité planifiée et infrastructures routières

La Ville investira des sommes importantes pour assurer une mobilité sécuritaire pour toutes et tous, ainsi que pour entretenir son réseau et ses infrastructures routières, tout en limitant les impacts des chantiers de construction.

Propulser la mobilité planifiée

- Bonification de l'offre de transport collectif, actif et partagé, universellement accessible et adaptée aux réalités des quartiers et des déplacements quotidiens
- Avancée des projets structurants de transport collectif, offrant des solutions performantes et favorisant l'interconnexion avec l'ensemble du réseau de transport collectif, le tout en collaboration avec les partenaires concernés
- Ajout de mesures préférentielles pour les bus, comme l'ajustement de feux de signalisation et de voies réservées
- Déploiement d'initiatives du programme Vision zéro décès et blessures graves, pour renforcer la sécurité routière, comme des mesures d'apaisement de la circulation et l'aménagement d'intersections protégées
- Sécurisation de près de 140 intersections et 22 km de rues

Projets phares :

- Accompagnement des travaux de la ligne bleue, du SRB Pie-IX et du REM
- Amélioration et sécurisation de pistes cyclables



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Chiffres clés :

Vision Zéro
1,6 G$ au PDI 2026-2035, dont 150 M$ pour la sécurisation de rues et d'intersections

Développement, amélioration et maintien du réseau cyclable
473,5 M$ au PDI 2026-2035

Réduire les impacts des chantiers

- Améliorer la planification des chantiers, afin de limiter la circulation et faciliter les déplacements, en collaboration avec les arrondissements et les donneurs d'ordres
- Innovation dans la gestion et la coordination des chantiers, notamment dans l'arrondissement de Ville-Marie, en tirant partie de l'intelligence artificielle
- Analyse pour la création d'un jumeau numérique

La Ville misera sur la plateforme AGIR, une solution informatique multi-fonction, collaborative et interactive, qui regroupe les renseignements sur toutes les entraves à la circulation sur la voie publique. Le but : suivre le cycle de vie d'une intervention dans la rue, de sa programmation jusqu'à sa réalisation et, sur la base de ces données, amorcer des analyses, afin de développer une cartographie virtuelle en temps réel.

Améliorer l'état des rues

- Investissement de 683,8 M$ dans le réseau artériel et local, y compris des programmes de planage-revêtement, pour prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure, tout en sécurisant les déplacements

La Ville repense l'espace public : elle ne reconstruit plus systématiquement les rues à l'identique, elle profite des travaux pour bonifier l'aménagement de l'espace public, en tenant compte de l'évolution des besoins de la population.

Chiffre clé :

Infrastructures routières
6,7 G$ au PDI 2026-2035



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Développement de l’Est

Consciente qu’il s’agit d’un moment charnière pour ce secteur, la Ville assumera un leadership renforcé, afin de donner l’impulsion nécessaire à sa transformation. Elle déploiera d’importantes sommes et misera sur des mesures clés pour réaliser le plein potentiel de l’Est de Montréal, en collaboration avec des partenaires publics et privés.

Parmi ces initiatives, citons :

- La mise en place du bureau de l’Est et du bureau de projet de la rue Notre-Dame, pour coordonner les actions à prioriser, notamment sur le plan de la mobilité et des infrastructures structurantes
- La mise en valeur et la revitalisation de terrains municipaux, grâce à des investissement dans un Fonds de revitalisation et à des efforts accrus de décontamination, afin de rendre disponibles ces sites stratégiques pour des projets innovants et durables, notamment par la vente de terrains et la priorisation de projets à proximité d’une infrastructure de transport collectif structurant ou offrant de meilleures connexions entre les secteurs d’emplois et les milieux de vie
- L’attraction d’entreprises locales et internationales, pour les inciter à s’y implanter
- L’accompagnement du gouvernement du Québec dans la poursuite des études portant sur le Projet structurant de transport collectif dans l’Est de Montréal



Photo : STM, Julien Perron-Gagné

Chiffres clés :

Fonds de revitalisation de l'Est
25 M$ au PDI 2026-2035

Collecteur Langelier
151,6 M$ au PDI 2026-2035

Accompagnement des travaux de la ligne bleue
153,5 M$ au PDI 2026-2035

Entente pour décontamination de terrains
72 M$ au budget d'ici 2027

Aménagement et verdissement du secteur Assomption, dont le Belvédère de l'Est et du Bouclier vert, un parc linéaire qui reliera la gare de triage Longue-Pointe aux boisés Vimont et Steinberg
312,4 M$ au PDI 2026-2035

Construction de serres au Jardin botanique
290 M$ au PDI 2026-2035

La transformation de l'Est de Montréal représente le plus important projet de revitalisation industrielle au Canada et la plus grande opportunité stratégique de développement de la métropole. Ce vaste chantier de 30 km^2 s'appuiera sur l'innovation, la revitalisation d'espaces industriels et l'implication de partenaires publics et privés.



Photo: Getty Images

Résilience climatique

La Ville améliorera la résilience de son territoire face aux événements climatiques extrêmes, en intégrant l'impact environnemental à toutes ses décisions, en créant un fonds de réserve d'urgence climatique pour les arrondissements, ou encore en aménageant des infrastructures naturelles pour absorber les eaux de pluie, ainsi que des corridors de biodiversité.

Atténuer les effets des pluies intenses

- Création d'un nouveau fonds de réserve d'urgence climatique pour les arrondissements, pour les soutenir lors d'épisodes de verglas, d'inondations ou de canicule
- Bonification du programme Rénoplex, qui aide les propriétaires d'immeubles de 1 à 5 logements dans leurs travaux de rénovation ou de protection contre les inondations
- Poursuite du plan d'action sur la résilience face aux inondations et ajout d'aménagements de surface pour drainer les eaux de pluie
- Construction d'infrastructures vertes, multifonctionnelles et résilientes
- Lancement du programme d'acquisition de terrains en zones inondables, pour renforcer la résilience des espaces urbains et réduire les risques d'inondation

Les bénéfices économiques, sociaux et écologiques des parcs et rues résilientes : ils ajoutent de nouvelles fonctions à des infrastructures existantes ou prévues, comme des espaces verts, des terrains de loisirs ou des places publiques. Ils représentent une stratégie d'adaptation innovante qui a permis à Montréal de rejoindre le peloton de tête des villes leaders en matière de gestion intégrée et durable des eaux pluviales.

Chiffres clés :

Programme Rénoplex
10,3 M$ au budget 2026, dont 2 M$ d'ajout au budget 2026

Infrastructures vertes, multifonctionnelles et résilientes
139,9 M$ au PDI 2026-2035

Plan directeur de drainage, y compris le collecteur Langelier
836,2 M$ au PDI 2026-3035

Acquisition de terrains en milieux inondables
73 M$ au PDI 2026-2035

Fonds de réserve d'urgence climatique pour les arrondissements
2 M$ au budget 2026

Rattraper le déficit de maintien des infrastructures de l'eau

- Entretien des usines d'eau potable, et de réservoirs et stations de pompage
- Entretien de l'usine de traitement des eaux usées et de bassins de rétention
- Poursuite des travaux de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour construire la plus grande unité d'ozonation au monde
- Mise à niveau des réseaux d'approvisionnement en eau potable, et des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux de pluie

7,4 G$ d'ici 10 ans pour optimiser les infrastructures de l'eau

La Stratégie montréalaise de l'eau

Elle définit la vision de la Ville pour une gestion durable de l'eau sur son territoire. Elle établit les principes d'utilisation, de protection et de conservation de l'eau dans la métropole.

Cinq orientations ambitieuses :

- Réduire le gaspillage d'eau potable pour favoriser un usage responsable
- Assurer l'accès et la sécurité de l'approvisionnement en eau potable de qualité
- Réduire les impacts des pluies et de la hausse des niveaux des cours d'eau sur la collectivité et l'environnement
- Réduire en quantité et en variété les contaminants issus des eaux usées et pluviales
- Atteindre un équilibre durable et équitable pour financer les besoins en gestion de l'eau



Chiffres clés :

Stratégie montréalaise de l'eau
38 M$ au budget 2026

Réseaux d'aqueduc et d'égouts
3,1 G$ au PDI 2026-2035

Station d'épuration
384,7 M$ au PDI 2026-2035

Usines d'eau potable
405,4 M$ au PDI 2026-2035

Unité d'ozonation (station Jean-R.-Marcotte)
508,8 M$ au PDI 2026-2035

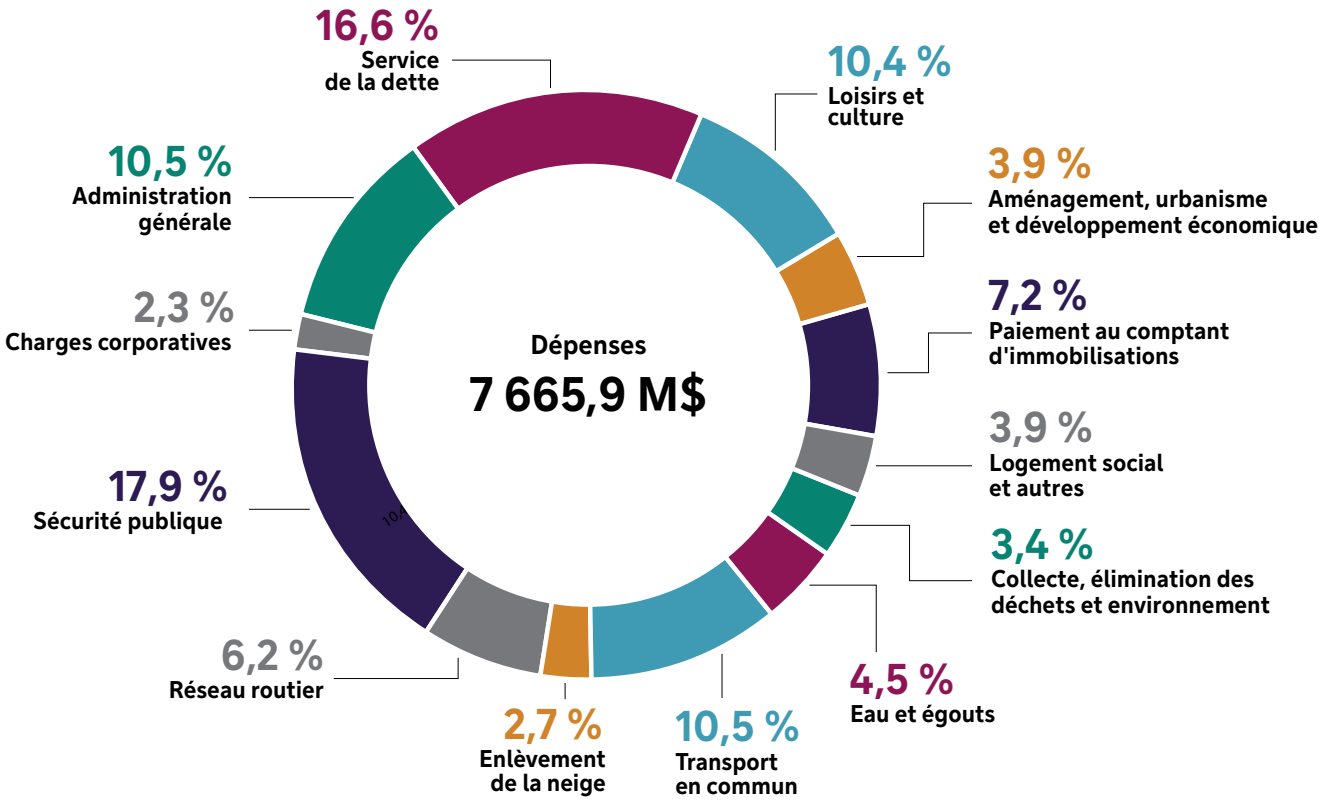
Budget de fonctionnement 2026



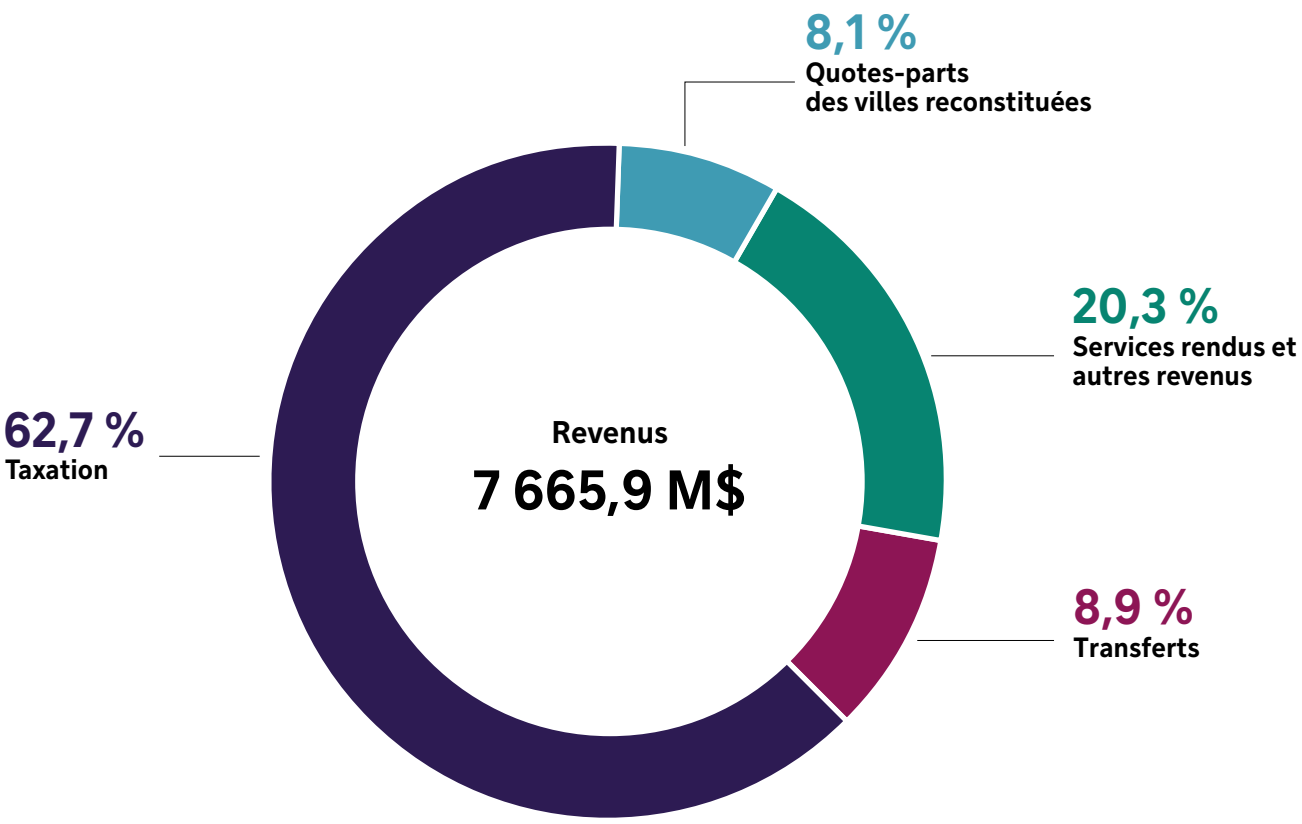
Un budget équilibré de 7,67 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

Une hausse des taxes foncières sous la responsabilité du conseil municipal en cohérence avec l'inflation observée.

Pour l'année 2026, le **conseil municipal** limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 3,4 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui correspond au niveau de l'inflation observée pour la région métropolitaine de Montréal[1].

- Environ le quart de cette hausse est dirigé vers la taxe relative à l'eau, pour notamment permettre le financement de la Stratégie montréalaise de l'eau.
- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

Globalement, les **conseils d'arrondissement** haussent leurs taxes relatives aux services de 7,4 % et leurs taxes relatives aux investissements de 5 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

En raison des proportions différentes que représentent les charges fiscales du conseil municipal et celles des taxes d'arrondissement dans les charges totales des immeubles résidentiels et non résidentiels, les décisions des différents conseils ont des effets différents sur les variations de charges totales de chacune de ces catégories d'immeubles.

Ainsi, en combinant les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, les hausses des charges fiscales foncières totales pour 2026 sont de 3,8 % pour les immeubles résidentiels et de 3,4 % pour les immeubles non résidentiels.

1. Inflation annuelle observée de septembre 2024 à septembre 2025, Institut de la statistique du Québec.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

3,0 % Décisions du conseil municipal	⬆	**2,4 %**	Taxe foncière générale
	⬆	**0,7 %**	Taxe relative à l'eau
		0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇	**0,2 %**	Taxe relative aux dettes
		0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,8 % Décisions des conseils d'arrondissement	⬆	**0,6 %**	Taxes de services
	⬆	**0,2 %**	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,8 %			

Immeubles non résidentiels

3,2 % Décisions du conseil municipal	⬆	**2,7 %**	Taxe foncière générale
	⬆	**0,7 %**	Taxe relative à l'eau
		0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇	**0,2 %**	Taxe relative aux dettes
		0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,2 % Décisions des conseils d'arrondissement	⬆	**0,1 %**	Taxes de services
	⬆	**0,1 %**	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,4 %			

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé à la partie non résidentielle de leur immeuble sur les premiers 900 000 $ de leur valeur foncière.

La différenciation des taux s'applique à la taxe foncière générale ainsi qu'à la taxe relative au financement de la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficient de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	22 194 $	18 076 $
Taxes à des fins spécifiques	4 302 $	4 091 $
Taxes d'arrondissement	429 $	429 $
Total	**26 925 $**	**22 596 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(4 329 $) (16 %)**	

Rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation reflète la valeur marchande des propriétés foncières et ces valeurs sont remises à jour tous les trois ans pour refléter l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation est celle qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières.

Le rôle d'évaluation 2026-2027-2028 de la Ville de Montréal a été déposé le 10 septembre 2025. Celui-ci consigne de nombreux renseignements sur les propriétés du territoire montréalais, dont leur valeur foncière.

Ce nouveau rôle présente des valeurs foncières en hausse de 11,3 %. Toutefois, l'évolution des valeurs foncières est très différente d'un secteur à l'autre de la ville. Des différences marquées existent également selon le type de propriété. Les moyennes des variations des valeurs foncières sont moins importantes au rôle 2026-2027-2028 qu'au rôle précédent, alors qu'on observait une augmentation moyenne de 32,3 %. L'étalement de la variation des valeurs lissera les effets des indexations sur la durée du rôle 2026-2027-2028.

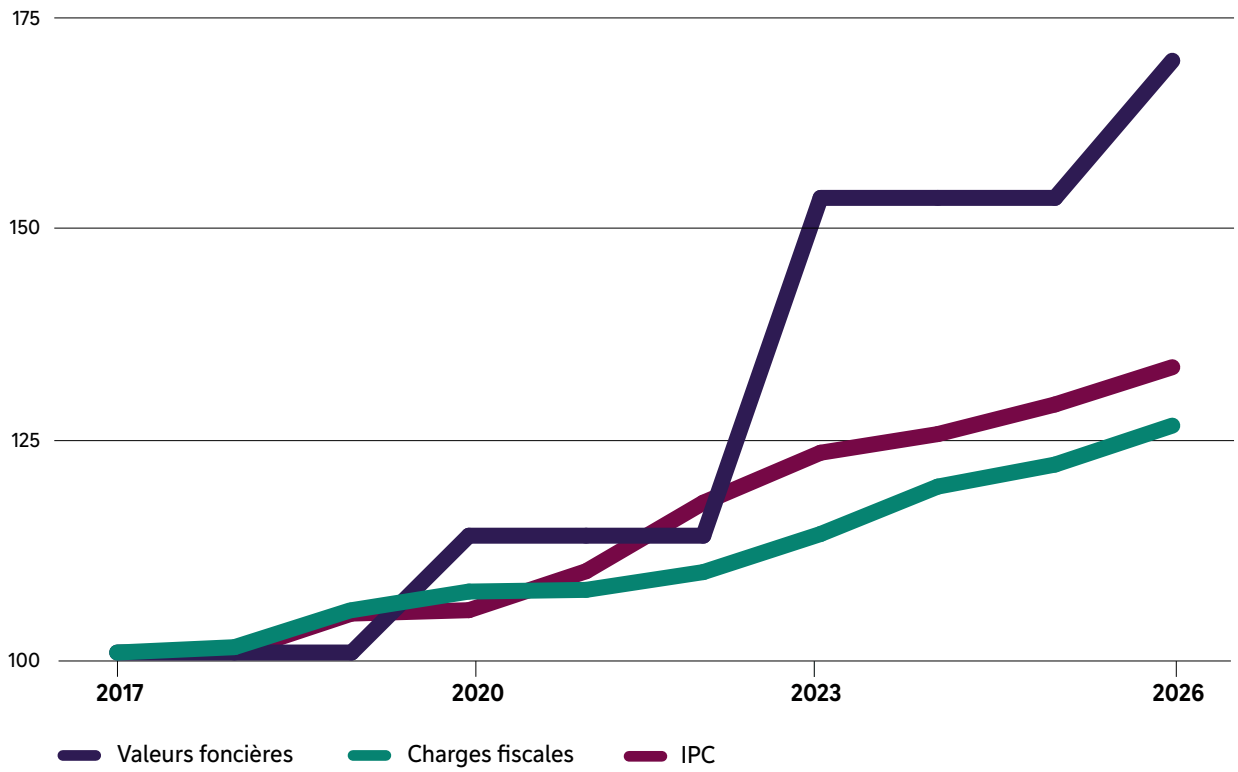
Croissance des valeurs foncières des immeubles imposables et compensables à 100 % lors des deux derniers rôles d'évaluation foncière

Catégories	Indexation 2023-2024-2025	Indexation 2026-2027-2028
Résidentielle	35,2 %	10,0 %
Non résidentielle	20,9 %	15,5 %
Total	**32,3 %**	**11,3 %**

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse. Puisque la Ville étale la variation des valeurs due à l'entrée en vigueur du rôle, cet ajustement à la baisse des taux est fait annuellement. Ensuite, le conseil municipal augmente ses charges fiscales du pourcentage fixé pour l'année, habituellement fixé en relation avec l'inflation.

Le graphique suivant présente l'augmentation des charges fiscales totales en relation avec l'augmentation des valeurs foncières et l'inflation pour les dix derniers budgets, incluant le budget 2026.

Évolution des indices des charges fiscales totales, des prix à la consommation et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, 2017 à 2026
Indice (2017=100)

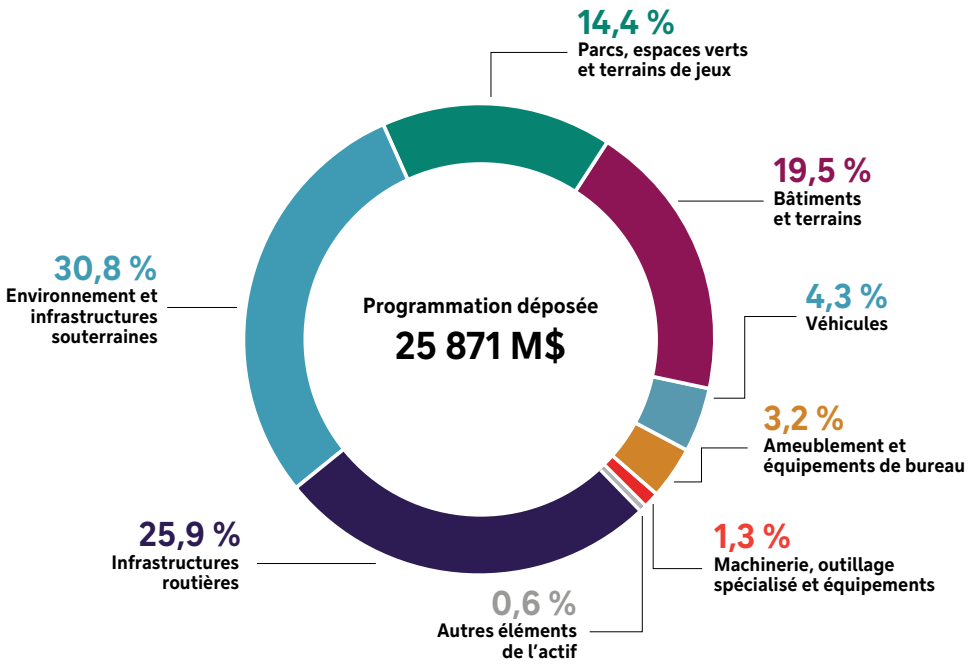


Programme décennal d'immobilisations 2026-2035

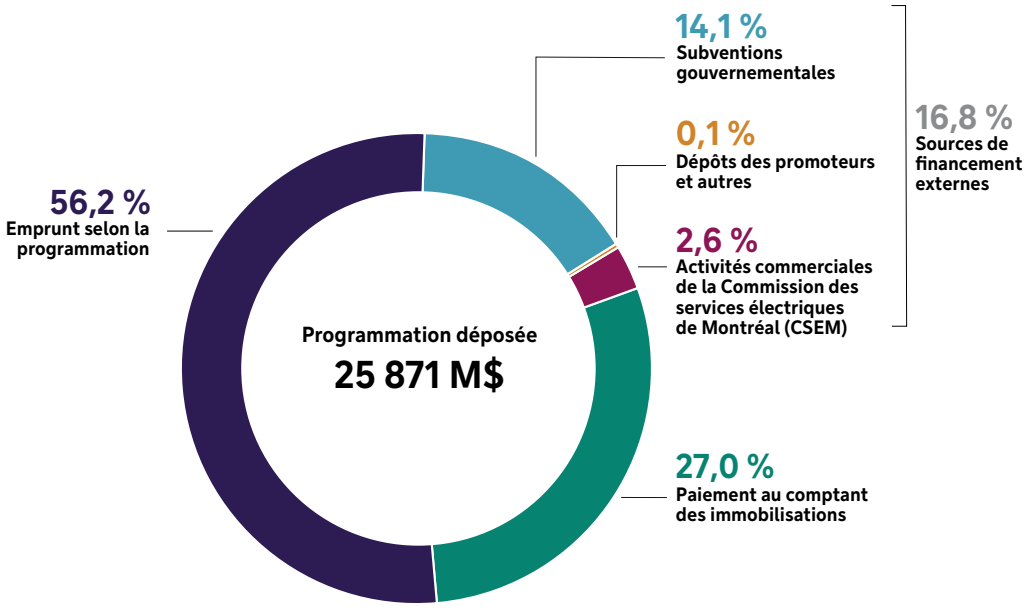


Programme décennal d'immobilisations 2026-2035

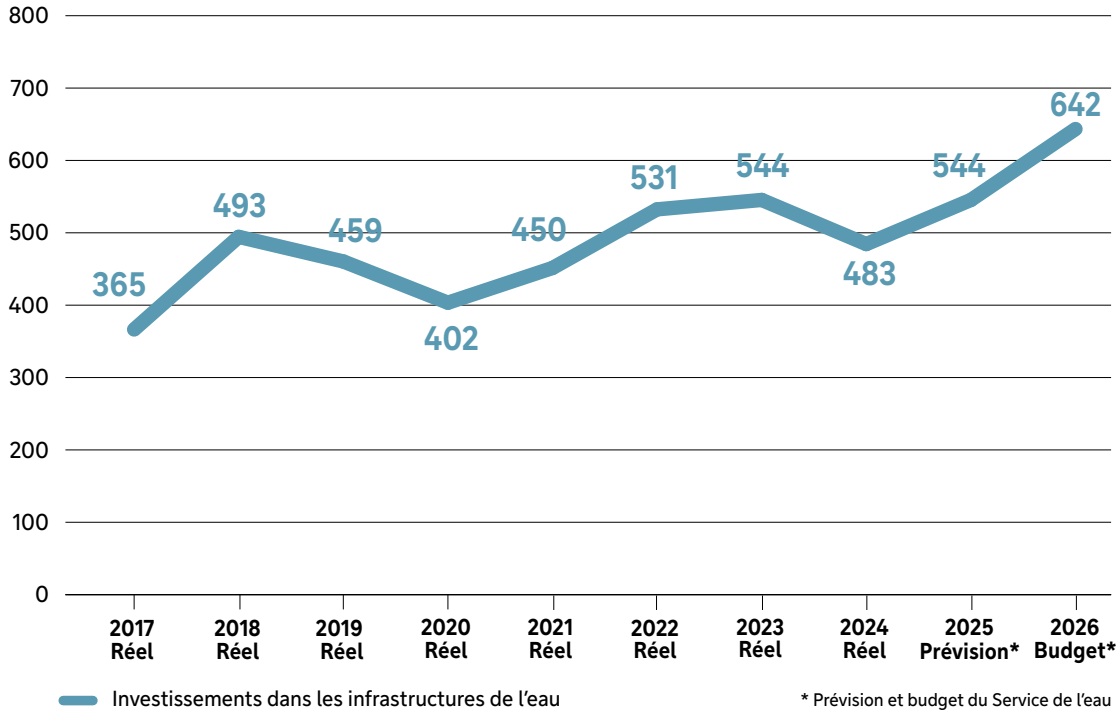
Investissements par catégories d'actifs



Modes de financement

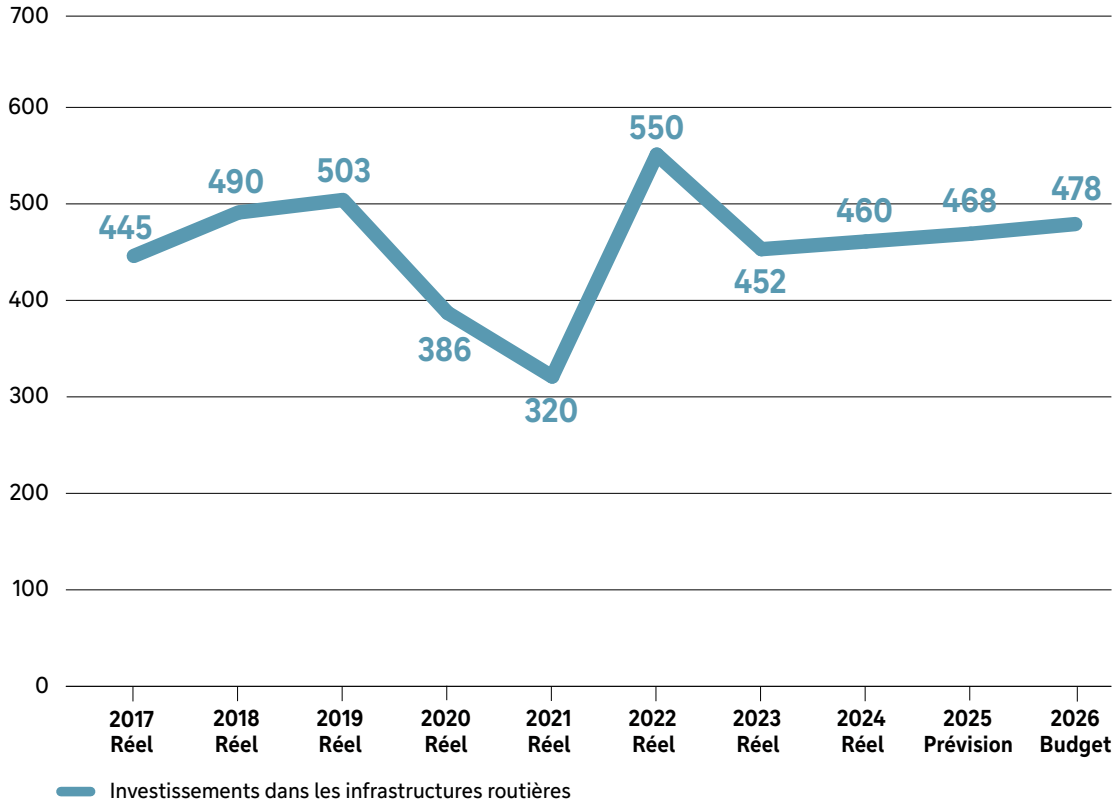


Investissements dans les infrastructures de l'eau



* Prévision et budget du Service de l'eau

Investissements dans les infrastructures routières



Gestion de la dette



Gestion de la dette

Ratio de la limite d'endettement

Depuis 2004, la politique de gestion de la dette de la Ville de Montréal encadre les actions en matière d'endettement en fixant des paramètres précis, dont celui limitant la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville.

Afin de soutenir une augmentation significative des investissements en immobilisations, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation temporaire, portant ce seuil à 120 %, avec un retour prévu sous la barre des 100 % en 2027. Grâce aux stratégies mises en place depuis 2015 et aux décisions de l'administration actuelle, le niveau actuel et anticipé de la dette permettra d'atteindre ce ratio dès 2026, soit un an avant l'échéance fixée, démontrant ainsi la capacité de la Ville à respecter ses engagements tout en réalisant ses objectifs de développement.

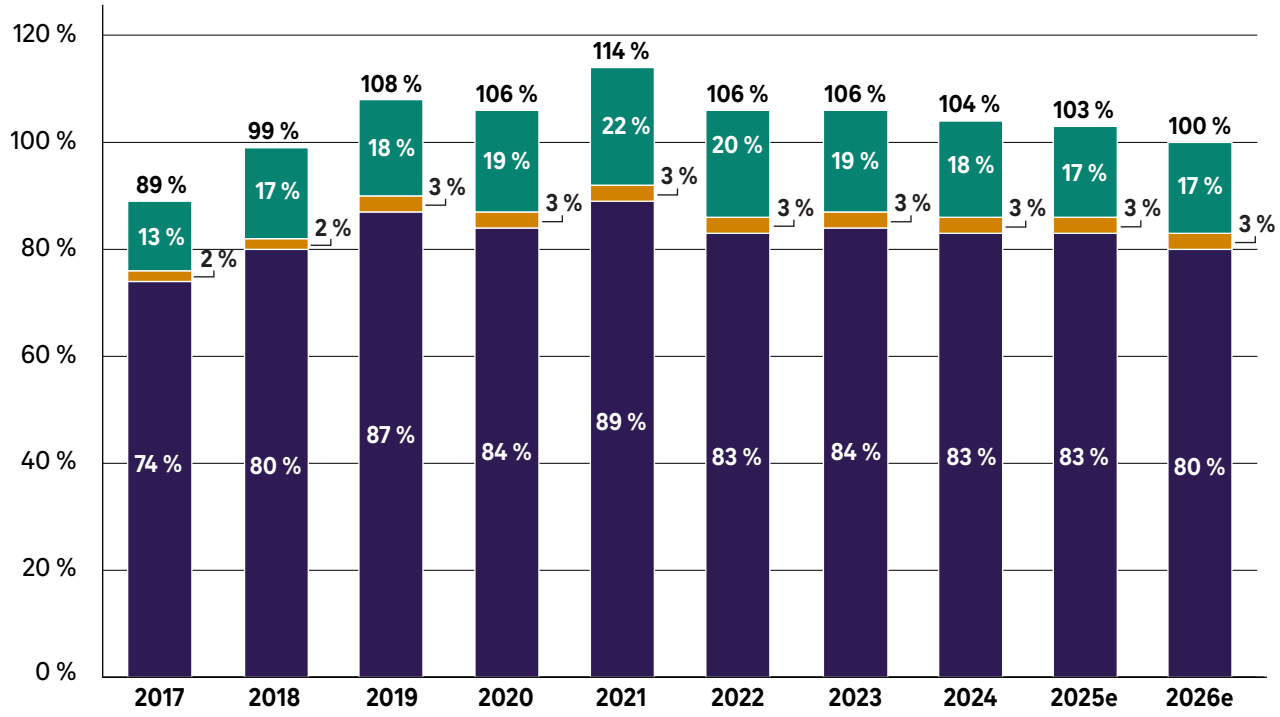
Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'administration à retenir les stratégies suivantes :

- stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant. Pour 2026, cela représente une hausse de 15 M$ pour atteindre 490 M$;
- exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal d'un an. Dès 2026, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

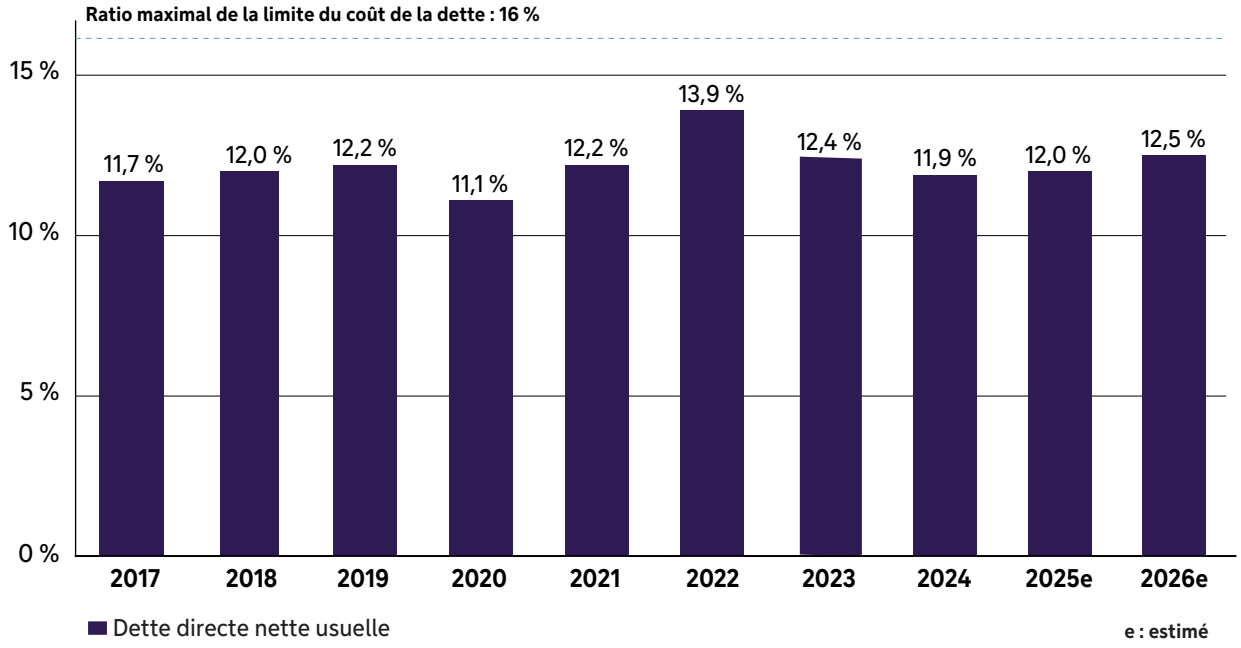


	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e
Total	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	106 %	104 %	103 %	100 %
Dette de la STM	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	19 %	18 %	17 %	17 %
Autres dettes	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	84 %	83 %	83 %	80 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2026, ce ratio sera de 12,5 %.



Budget de fonctionnement 2026 et PDI 2026-2035 détaillés

Certificat de la trésorière

J'atteste, comme trésorière de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	307 577,8	194 876,0
▪ Remboursement de la dette à long terme	536 814,0	375 172,8
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	814 136,4	348 269,6
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	219 208,3	1 135 304,5
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 497 823,9	1 405 132,6

La trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière,

Francine Laverdière

Le 12 janvier 2026

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte

1. Plan stratégique Montréal 2030 _____ 1
2. Processus budgétaire _____ 3
3. Perspectives économiques de 2026 _____ 5

Budget de fonctionnement 2026 détaillé

4. Sommaire des revenus et des dépenses _____ 11
5. Analyse des revenus _____ 17
   - 5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes _____ 17
   - 5.2. Quotes-parts _____ 19
   - 5.3. Transferts _____ 21
   - 5.4. Services rendus _____ 24
   - 5.5. Amendes et pénalités _____ 26
   - 5.6. Imposition de droits _____ 27
   - 5.7. Intérêts _____ 28
   - 5.8. Autres revenus _____ 29
   - 5.9. Affectations de revenus _____ 30
6. Analyse des dépenses corporatives _____ 33
   - 6.1. Service de la dette brute _____ 33
   - 6.2. Paiement au comptant des immobilisations _____ 38
   - 6.3. Dépenses communes _____ 40
   - 6.4. Dépenses de contributions _____ 43
   - 6.5. Élimination des transactions internes et interentités _____ 44
7. Sommaire des dépenses des services et des arrondissements _____ 45
   - 7.1. Sommaire des dépenses des services _____ 45
   - 7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements _____ 46
8. Renseignements complémentaires _____ 49
   - 8.1. Fiscalité locale _____ 49
   - 8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération _____ 77
   - 8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale _____ 88
   - 8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette _____ 98
   - 8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales _____ 100

PDI 2026-2035 détaillé

9. Orientations du PDI 2026-2035 _____ 103
   - 9.1. Vision à long terme des investissements _____ 103
   - 9.2. Investir dans les infrastructures vieillissantes _____ 103
   - 9.3. Hausses rapides des réalisations _____ 104
   - 9.4. Capacité financière de la Ville _____ 104
   - 9.5. Programmes de subventions gouvernementaux _____ 105
   - 9.6. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure _____ 106

10. Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 ____ 107
10.1. Répartition des budgets par compétences ____ 107
10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement ____ 111
10.3. Investissements par catégories d'actifs ____ 115
10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes ____ 120
11. Gestion de la dette ____ 149
11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements ____ 149
12. Sommaire des investissements par unités d'affaires ____ 159
12.1. Investissements par unités d'affaires ____ 159
12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires ____ 163

Budget climat 2026

13. Section climat 2026 ____ 167
13.1. Une gouvernance climatique forte ____ 167
13.2. Le test climat : un outil renforcé pour mieux orienter les décisions ____ 169
13.3. Le défi du respect du budget carbone ____ 176
13.4. Prévision des émissions de GES de l'agglomération de Montréal ____ 179
13.5. Perspectives et ajustements futurs ____ 184

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements ____ 185
Annexe 2 – Portrait des arrondissements ____ 207
Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements ____ 209
Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire ____ 233
Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget ____ 235
Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif ____ 243
Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux ____ 245
Annexe 8 – Synthèse des politiques financières ____ 247
Annexe 9 – Fonds de l'eau ____ 255
Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES ____ 259
Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise ____ 265
Annexe 12 – Description et méthodologie du Test climat ____ 267
Annexe 13 – Glossaire ____ 269
Annexe 14 – Idiomes ____ 279
Annexe 15 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations ____ 281

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Inflation annuelle observée au 30 septembre 2025 _____ 9
Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget de la Ville de Montréal _____ 13
Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil municipal _____ 14
Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil d'agglomération _____ 15
Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal _____ 17
Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal _____ 18
Tableau 7 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération _____ 18
Tableau 8 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal _____ 19
Tableau 9 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération _____ 19
Tableau 10 – Quotes-parts des villes liées _____ 20
Tableau 11 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal _____ 21
Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil municipal _____ 22
Tableau 13 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération _____ 23
Tableau 14 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal _____ 24
Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil municipal _____ 24
Tableau 16 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération _____ 25
Tableau 17 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal _____ 26
Tableau 18 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal _____ 27
Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal _____ 27
Tableau 20 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération _____ 27
Tableau 21 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal _____ 28
Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil municipal _____ 28
Tableau 23 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération _____ 28
Tableau 24 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal _____ 29
Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil municipal _____ 29
Tableau 26 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération _____ 29
Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal _____ 30
Tableau 28 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal _____ 31
Tableau 29 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération _____ 32
Tableau 30 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal _____ 33
Tableau 31 – Service de la dette brute – Budget du conseil municipal _____ 34
Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil municipal _____ 34
Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal _____ 35
Tableau 34 – Service de la dette brute – Budget du conseil d'agglomération _____ 36
Tableau 35 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération _____ 36
Tableau 36 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération _____ 37
Tableau 37 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal _____ 38
Tableau 38 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal _ 38
Tableau 39 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération _____ 39
Tableau 40 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal _____ 41
Tableau 41 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal _____ 43
Tableau 42 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal _____ 44
Tableau 43 – Sommaire des dépenses des services _____ 45
Tableau 44 – Sommaire des budgets des arrondissements _____ 46
Tableau 45 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal __ 47
Tableau 46 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement _____ 49
Tableau 47 – Taux de taxation de 2026 – Taxe foncière générale _____ 50
Tableau 48 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2026 _____ 51

Tableau 49 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs) 52
Tableau 50 – Taux de taxation de 2026 – Taxe spéciale relative au service de l'eau 52
Tableau 51 – Taux de tarification de 2026 – Tarification volumétrique pour le service d'eau 53
Tableau 52 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM 53
Tableau 53 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au service de la voirie 54
Tableau 54 – Taux de taxation de 2026 – Taxe sur les parcs de stationnement 55
Tableau 55 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2025 et en 2026, et taux applicables en 2026 57
Tableau 56 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux investissements 58
Tableau 57 – Croissance des valeurs foncières des immeubles imposables et compensables à 100 % lors des deux derniers rôles d'évaluation foncière 59
Tableau 58 – Indexation des valeurs foncières entre le rôle 2023-2024-2025 et le rôle 2026-2027-2028, par catégories d'immeubles, valeurs imposables et compensables à 100 % 61
Tableau 59 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2026, 2027 et 2028 62
Tableau 60 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie résiduelle 63
Tableau 61 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie six logements ou plus 64
Tableau 62 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels 65
Tableau 63 – Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels 67
Tableau 64 – Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels par type d'immeubles résidentiels 68
Tableau 65 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne 70
Tableau 66 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne 71
Tableau 67 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen 72
Tableau 68 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen 73
Tableau 69 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles non résidentiels 75
Tableau 70 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2025 à 2026 77
Tableau 71 – Quotes-parts de 2026 78
Tableau 72 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2025 et 2026 80
Tableau 73 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2025 à 2026 81
Tableau 74 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2021 à 2024 et budgets de 2025 et 2026 85
Tableau 75 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville 87
Tableau 76 – Répartition de l'effectif 89
Tableau 77 – Évolution de la rémunération globale 92
Tableau 78 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur – Budget de fonctionnement 93
Tableau 79 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Main-d'œuvre capitalisée 94
Tableau 80 – Profil de l'endettement de la Ville de Montréal 98
Tableau 81 – Coût de la dette 99
Tableau 82 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2025 et 2026 100
Tableau 83 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2021 à 2023 (global) et réel 2024, par compétences 101
Tableau 84 – Valeur actualisée de remplacement par catégories d'actifs 103
Tableau 85 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par arrondissements 109
Tableau 86 – PDI du conseil municipal des projets et des programmes destinés aux arrondissements, par services centraux 110
Tableau 87 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal 111
Tableau 88 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal 112
Tableau 89 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération 113
Tableau 90 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal 116

Tableau 91 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal 117
Tableau 92 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération 118
Tableau 93 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par catégories d'actifs 119
Tableau 94 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau 122
Tableau 95 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables 124
Tableau 96 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027 152
Tableau 97 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 160
Tableau 98 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 161
Tableau 99 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 162
Tableau 100 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 163
Tableau 101 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 164
Tableau 102 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 165
Tableau 103 – Catégories de classification des projets et programmes du PDI 2026-2035 169
Tableau 104 – Projets et programmes évalués 170
Tableau 105 – Exemples de projets et programmes alignés sur les cibles climatiques 170
Tableau 106 – Exemples de projets et programmes partiellement alignés sur les cibles climatiques 170
Tableau 107 – Exemples de projets et programmes non alignés sur les cibles climatiques 171
Tableau 108 – Investissements en adaptation de la Ville de Montréal, 2026 173
Tableau 109 – État du budget carbone entre 2018 et 2023 177
Tableau 110 – Impact des mesures actuelles et planifiées du transport routier 180
Tableau 111 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans le secteur des bâtiments 181
Tableau 112 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans les autres secteurs 181
Tableau 113 – Impact GES des actions du Plan climat 183
Tableau 114 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 185
Tableau 115 – Autres services administratifs 185
Tableau 116 – Direction générale – Dépenses par objets 185
Tableau 117 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets 186
Tableau 118 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets 186
Tableau 119 – Ressources humaines et communications – Dépenses par objets 186
Tableau 120 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 187
Tableau 121 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets 187
Tableau 122 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets 187
Tableau 123 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets 188
Tableau 124 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets 188
Tableau 125 – Habitation et économie – Budget de la Ville de Montréal 189
Tableau 126 – Approvisionnement – Dépenses par objets 189
Tableau 127 – Développement économique – Dépenses par objets 189
Tableau 128 – Habitation – Dépenses par objets 190
Tableau 129 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets 190
Tableau 130 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 191
Tableau 131 – Culture – Dépenses par objets 191
Tableau 132 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets 191
Tableau 133 – Environnement – Dépenses par objets 192
Tableau 134 – Espace pour la vie – Dépenses par objets 192
Tableau 135 – Sécurité urbaine et conformité – Budget de la Ville de Montréal 193
Tableau 136 – Affaires juridiques – Dépenses par objets 193
Tableau 137 – Greffe – Dépenses par objets 193
Tableau 138 – Police – Dépenses par objets 194
Tableau 139 – Sécurité incendie – Dépenses par objets 194

Tableau 140 – Service de proximité – Budget de la Ville de Montréal 195
Tableau 141 – Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne – Dépenses par objets 195
Tableau 142 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets 195
Tableau 143 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets 196
Tableau 144 – Technologies de l'information – Dépenses par objets 196
Tableau 145 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal 197
Tableau 146 – Commission des services électriques – Dépenses par objets 197
Tableau 147 – Eau – Dépenses par objets 197
Tableau 148 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets 198
Tableau 149 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets 198
Tableau 150 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets 198
Tableau 151 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 199
Tableau 152 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 199
Tableau 153 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 199
Tableau 154 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 200
Tableau 155 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 200
Tableau 156 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 200
Tableau 157 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 201
Tableau 158 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 201
Tableau 159 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 201
Tableau 160 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 202
Tableau 161 – Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 202
Tableau 162 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 202
Tableau 163 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 203
Tableau 164 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 203
Tableau 165 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets 203
Tableau 166 – Arrondissement Le Sud-Ouest – Dépenses par objets 204
Tableau 167 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 204
Tableau 168 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 204
Tableau 169 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets 205
Tableau 170 – Portrait des arrondissements 207
Tableau 171 – Approvisionnement 209
Tableau 172 – Commission des services électriques de Montréal 209
Tableau 173 – Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne 209
Tableau 174 – Culture 210
Tableau 175 – Direction générale 210
Tableau 176 – Diversité et inclusion sociale 211
Tableau 177 – Eau 211
Tableau 178 – Environnement 212
Tableau 179 – Espace pour la vie 212
Tableau 180 – Gestion et planification des immeubles 213
Tableau 181 – Grands parcs, Mont-Royal et sports 214
Tableau 182 – Habitation 215
Tableau 183 – Infrastructures du réseau routier 215
Tableau 184 – Matériel roulant et ateliers 216
Tableau 185 – Police 216
Tableau 186 – Sécurité incendie 216
Tableau 187 – Société du parc Jean-Drapeau 217
Tableau 188 – Technologies de l'information 218
Tableau 189 – Urbanisme et mobilité 222
Tableau 190 – Ahuntsic-Cartierville 225
Tableau 191 – Anjou 225
Tableau 192 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 226

Tableau 193 – Lachine 226
Tableau 194 – LaSalle 226
Tableau 195 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 227
Tableau 196 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 227
Tableau 197 – Montréal-Nord 227
Tableau 198 – Outremont 228
Tableau 199 – Pierrefonds-Roxboro 228
Tableau 200 – Plateau-Mont-Royal 228
Tableau 201 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 229
Tableau 202 – Rosemont–La Petite-Patrie 229
Tableau 203 – Saint-Laurent 230
Tableau 204 – Saint-Léonard 230
Tableau 205 – Sud-Ouest 231
Tableau 206 – Verdun 231
Tableau 207 – Ville-Marie 232
Tableau 208 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 232
Tableau 209 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement 237
Tableau 210 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux 245
Tableau 211 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau 256
Tableau 212 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement 257
Tableau 213 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés 259
Tableau 214 – Catégories d'impact 268

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026 6
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026 6
Graphique 3 – Évolution démographique passée et anticipée, RMR de Montréal, 2001-2051 7
Graphique 4 – Variation démographique, RMR de Montréal, 2001-2025 et 2025-2051 7
Graphique 5 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2016-2026 8
Graphique 6 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, janvier 2024 – septembre 2025 9
Graphique 7 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2026 10
Graphique 8 – Hausse annuelle des transferts centraux 46
Graphique 9 – Distribution des variations de valeurs des immeubles résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028 59
Graphique 10 – Distribution des valeurs des immeubles non résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028 60
Graphique 11 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement 69
Graphique 12 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement 74
Graphique 13 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2026 82
Graphique 14 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement 91
Graphique 15 – Charges de retraite – budgets de 2017 à 2026 96
Graphique 16 – Comparaison entre la charge de retraite les cotisations requises de la Ville, budgets de 2017 à 2026 97
Graphique 17 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations 104
Graphique 18 – Répartition des investissements par compétences 107
Graphique 19 – Répartition des investissements du conseil municipal 108
Graphique 20 – Évolution des sources de financement, de 2026 à 2030 114
Graphique 21 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau 120
Graphique 22 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières 123
Graphique 23 – Sources de financement externes, en 2026 150
Graphique 24 – Évolution de la dette directe brute et nette 153
Graphique 25 – Évolution de la dette consolidée brute et nette 154
Graphique 26 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville 156
Graphique 27 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses 157
Graphique 28 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée 158
Graphique 29 – Gouvernance climatique de Montréal 168
Graphique 30 – Alignement des investissements évalués du PDI 2026-2035 171
Graphique 31 – Évolution des investissements en infrastructures naturelles et hybrides par rapport aux investissements totaux du PDI entre 2024 et 2026 172
Graphique 32 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2026 174
Graphique 33 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2018-2023[r] 176
Graphique 34 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2) 178
Graphique 35 – Évaluation des écarts par rapport au budget carbone (en Mt éq. CO_2) 179
Graphique 36 – Trajectoires des émissions de GES de l'action climatique de Montréal (en Mt éq. CO_2) 183

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement _____ 55
Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application _____ 235
Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____ 241

Mise en contexte 2026

1. PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030

Le plan stratégique Montréal 2030 a été le premier plan stratégique de la Ville. Il visait à renforcer la cohérence et l'impact de l'action municipale sur une période de dix ans, en s'appuyant sur quatre orientations majeures pour offrir des services de qualité et des milieux de vie sains, favorisant le bien-être et l'épanouissement des citoyennes et citoyens. Ce plan a également lancé un appel à la mobilisation de l'ensemble des partenaires et de la communauté montréalaise pour bâtir une ville plus verte, inclusive et innovante.

En 2025, un bilan mi-parcours a permis de mettre en lumière les réalisations concrètes et les résultats obtenus.

Compte tenu de l'évolution rapide du contexte externe et interne, la Ville entreprendra dès 2026 la mise à jour du plan stratégique pour la période 2026-2030. Cette démarche visera à préciser les objectifs, indicateurs et cibles à atteindre d'ici 2030, tout en assurant l'alignement des politiques publiques, des plans et des processus. Cet exercice de mise à jour de la planification stratégique pourrait mener à l'ajustement de certains plans qui découlent de celle-ci.

Toutefois, le budget 2026 et le PDI 2026-2035 reflètent d'ores et déjà plusieurs ambitions de l'Administration en finançant des initiatives structurantes alignées sur les priorités de la population montréalaise.

2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI)?

Le budget est la résultante finale d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherche, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers les objectifs d'amélioration du service à la clientèle, et ce, selon la capacité de payer de la population. La rigueur, le contrôle, l'efficacité et l'efficience constituent les bases de ce processus.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement et le PDI. Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses liées aux services à la population pour un exercice financier, tels que la collecte et le traitement des déchets, le déneigement, la production et le traitement de l'eau potable, etc. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaudrait à un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Qu'est-ce que le budget climat?

Chaque année, la Ville de Montréal publie un budget climat qui permet d'intégrer les enjeux climatiques dans ses décisions budgétaires. Grâce à des outils comme le test climat et la modélisation des émissions de gaz à effet de serre, la Ville peut mieux aligner ses investissements avec ses engagements en termes de transition écologique et de résilience. Ce processus s'applique autant au budget de fonctionnement qu'au Programme décennal d'immobilisations, et vise à faire du climat un critère central dans la planification municipale.

Processus budgétaire annuel

La Ville doit préparer et adopter un budget équilibré, c'est-à-dire qu'elle doit générer des revenus aux moins égaux à ses dépenses[1]. Ce processus commence dès le début de mars par la détermination des grandes orientations budgétaires et une priorisation des enjeux budgétaires. En parallèle, une consultation prébudgétaire auprès de la population et des organismes a lieu, entre autres, pour confirmer l'établissement de ces orientations. À la fin de ces étapes, vers la fin de juin, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et aux arrondissements de la Ville. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le plan stratégique Montréal 2030. Une fois les budgets des services et des arrondissements définis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au début de l'automne.

[1] Article 474 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19.

Entre la mi-automne et la fin de l'année[2], le comité exécutif dépose au conseil municipal un budget équilibré pour étude par la Commission sur les finances et l'administration (CFA). À la fin de cette étape, le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent le budget sur recommandation de la CFA.

Lors d'une année d'élection générale, les travaux budgétaires sont complétés avec la nouvelle administration en place après l'élection, qui revoit le cadre budgétaire en fonction de ses orientations. L'encadrement juridique prolonge d'ailleurs à la fin janvier la date limite d'adoption du budget municipal. Cette situation s'applique au budget 2026, tant pour le PDI que pour le budget de fonctionnement.

Consultation prébudgétaire

Dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville s'engage à amplifier la démocratie et la participation citoyenne en devenant plus ouverte et transparente, de façon à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et de façon inclusive, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

Constituant l'une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un outil de participation citoyenne qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget. Cette année, les travaux de la Commission ont été concentrés sur un seul thème, soit le défi budgétaire récurrent, dans la mesure où les dépenses croissent plus rapidement que les revenus.

La consultation prébudgétaire a été lancée le 17 avril 2025. La Commission a reçu les mémoires et opinions du 17 avril au 21 mai 2025, puis a tenu deux audiences d'audition des opinions, les 16 et 21 mai 2025. La CFA a ensuite adopté ses recommandations et déposé son rapport de consultation aux conseils municipal et d'agglomération le 16 et le 19 juin respectivement.

[2] La date du dépôt varie d'année en année. Elle se situe généralement au cours du mois de novembre ou au début de décembre puisque l'échéance pour l'adoption du budget est fixée au 31 décembre. Notons toutefois qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

3. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2026 [1,2]

Regard sur le monde

L'actualité économique mondiale a récemment été dominée par la série de mesures protectionnistes instaurées par l'administration Trump. Les répercussions de ces dernières commencent à se faire sentir aux États-Unis alors que le taux de chômage y atteint un sommet en huit ans (hors période pandémique). Les tarifs douaniers imposés à de nombreux partenaires commerciaux sont pour l'instant en bonne partie absorbés par les entreprises, mais il est attendu qu'ils se traduisent sous peu en augmentations des prix à la consommation aux États-Unis. Malgré tout, l'économie mondiale semble pour l'instant résister mieux que prévu à cette vague protectionniste de l'administration américaine. La majorité des pays a d'ailleurs choisi de ne pas riposter à ces hausses tarifaires par des mesures similaires, ce qui a permis d'éviter une spirale inflationniste. Des difficultés se profilent néanmoins aux quatre coins du globe. Dans l'Union européenne, l'Italie et l'Allemagne ont été particulièrement affectées par les mesures américaines, mais leur situation semble se stabiliser. La France connaît également des difficultés économiques, mais ce sont surtout les tensions politiques internes qui y retiennent l'attention. Les économies chinoises et nipponnes affichent de la résilience, mais devraient croître de façon plus modeste en 2026.

Les guerres et conflits qui affligent l'Ukraine et le Moyen-Orient ainsi que la montée récente des tensions entre la Chine et certains pays voisins sont des sources d'instabilité pour l'ensemble de l'économie. De plus, les événements climatiques majeurs qui se multiplient (feux, inondations, sécheresses, ouragans, etc.) causent d'importants dégâts et accentuent la rareté de certains biens, entraînant une pression supplémentaire sur les prix.

L'année 2026 s'annonce complexe, marquée par des arbitrages difficiles : les États devront concilier la protection du pouvoir d'achat de leurs citoyens, la nécessité d'investissements massifs pour faire face aux changements climatiques, et des défis budgétaires croissants, notamment en matière de dépenses militaires. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel mondial est estimée à 3,2 % en 2025 et à 3,0 % en 2026.

Le Québec et le Canada

Le Canada s'adapte progressivement aux mesures protectionnistes mises en œuvre par l'administration Trump. Pour y renforcer la résilience économique, plusieurs barrières au commerce interprovincial ont été levées et les exportateurs se tournent vers de nouveaux marchés. Malgré ces efforts, l'économie subit

---

[1] Sources : APCIQ. « Abordabilité au Québec : un portrait différent d'une région à l'autre », Sous la loupe, 27 novembre 2025.
APCIQ. « Baromètre résidentiel, 3e trimestre 2025 », 20 novembre 2025;
APCIQ. « Immobilier à Montréal : un premier essoufflement des ventes ouvre la porte à davantage d'options pour les acheteurs », Statistiques mensuelles – novembre 2025, 4 décembre 2025.
Conference Board du Canada. Décembre 2025;
Économique RBC. « Mise à jour trimestrielle canadienne : une croissance faible, mais positive attendue », Perspectives macroéconomiques, 15 septembre 2025;
Études économiques Desjardins. « Un peu plus des mêmes thèmes en 2026 », Prévisions économiques et financières, 11 décembre 2025;
Groupe Altus. « Mise à jour du marché immobilier commercial de Montréal – T3 2025 », 20 novembre 2025;
JLL. « Aperçu du marché des bureaux à Montréal », T3 2025;
JLL. « Aperçu du marché industriel à Montréal », T3 2025;
Montréal en statistiques. Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal, mai 2025;
Services économiques TD. « Ramper avant de marcher », Perspectives économiques provinciales, 22 septembre 2025.

[2] Les projections de PIB et de taux de chômage correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : BMO, Desjardins, FMI, RBC, TD et Conference Board du Canada.

des contrecoups dont de nombreuses pertes d'emplois. Toutefois, les entreprises exportatrices ont rapidement entrepris de se conformer aux exigences de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), ce qui a contribué à restaurer la confiance du milieu des affaires. La révision de l'ACEUM est prévue pour le 1er juillet 2026, ce qui alimentera une certaine volatilité pendant les six premiers mois de 2026. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel canadien est estimée à 1,2 % en 2025 et à 1,4 % en 2026.

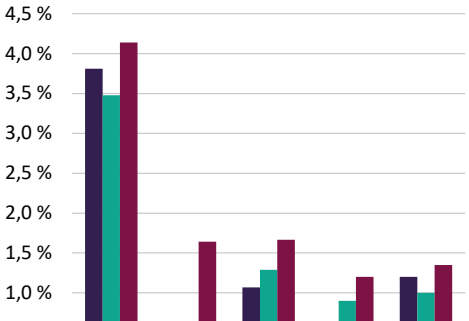
L'économie québécoise demeure fortement tributaire du marché américain, ce qui la rend sensible aux mesures adoptées chez son principal partenaire commercial. Malgré ce contexte, elle fait preuve de résilience. Qui plus est, l'accélération de certains investissements gouvernementaux pourrait soutenir la croissance. Par ailleurs, à part certains signes de ralentissement sur l'île de Montréal, le dynamisme soutenu du marché immobilier québécois continue de jouer un rôle moteur pour l'économie. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel du Québec est estimée à 0,9 % en 2025 et à 1,0 % en 2026.

Montréal

La croissance économique et l'emploi

Selon le Conference Board du Canada, le PIB de la région métropolitaine de Montréal devrait croître de 0,4 % en 2025 et de 1,2 % en 2026. Cette croissance sera soutenue par de nombreux projets d'envergure dans les secteurs public, privé et institutionnel, notamment le Réseau express métropolitain (REM), le prolongement de la ligne bleue du métro, des travaux majeurs à l'aéroport de Montréal, ainsi que la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine. En mai 2025, on recensait 53 chantiers de 25 millions de dollars et plus en cours sur l'île de Montréal, totalisant une valeur de 39,4 milliards de dollars. Par ailleurs, le taux de chômage dans la région devrait reculer à 6,0 % en 2026, après avoir atteint 6,6 % en 2025.

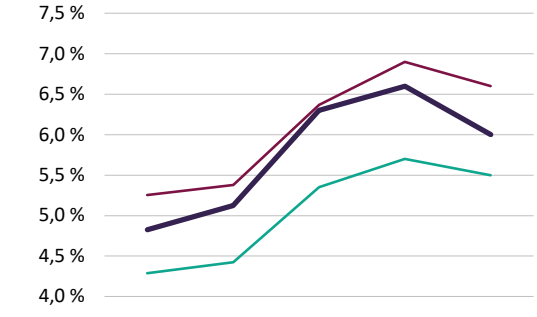
Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026



	2022	2023	2024	2025*	2026*
Mtl	3,8 %	0,6 %	1,1 %	0,4 %	1,2 %
Qc	3,5 %	0,6 %	1,3 %	0,9 %	1,0 %
Can	4,1 %	1,6 %	1,7 %	1,2 %	1,4 %

*Prévisions.

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026



	2022	2023	2024	2025*	2026*
Mtl	4,8 %	5,1 %	6,3 %	6,6 %	6,0 %
Qc	4,3 %	4,4 %	5,3 %	5,7 %	5,5 %
Can	5,3 %	5,4 %	6,4 %	6,9 %	6,6 %

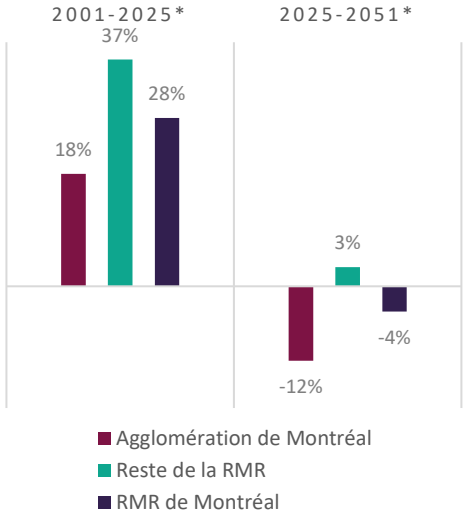
*Prévisions.

La démographie

En 2025, la ville de Montréal compte 1,9 millions d'habitants. Ensemble, les 16 municipalités composant l'agglomération de Montréal regroupent 2,2 millions d'habitants. Il s'agit du cœur de la vaste RMR de Montréal, qui compte un total de 4,6 millions d'habitants.

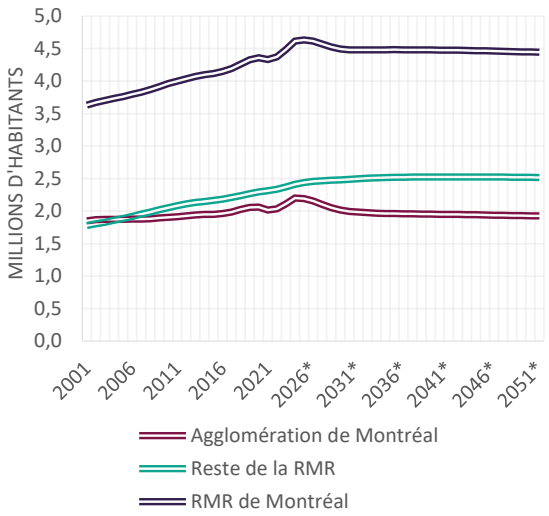
L'évolution démographique[1] récente montre une croissance de 18 % de la population de l'agglomération entre 2001 et 2025 — une hausse significative, mais inférieure à celle observée dans le reste de la RMR, qui atteint 37 % sur la même période. Selon les dernières projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population de l'agglomération pourrait diminuer de 12 % entre 2025 et 2051, tandis que celle du reste de la RMR connaîtrait une légère augmentation de 3 %. Ces tendances démographiques, passées et projetées annoncent des défis importants pour l'agglomération de Montréal.

Graphique 3 – Évolution démographique passée et anticipée, RMR de Montréal, 2001-2051



*Projections.

Graphique 4 – Variation démographique, RMR de Montréal, 2001-2025 et 2025-2051[2]



*Projections.

[3] Source : Institut de la statistique du Québec, juil. 2025

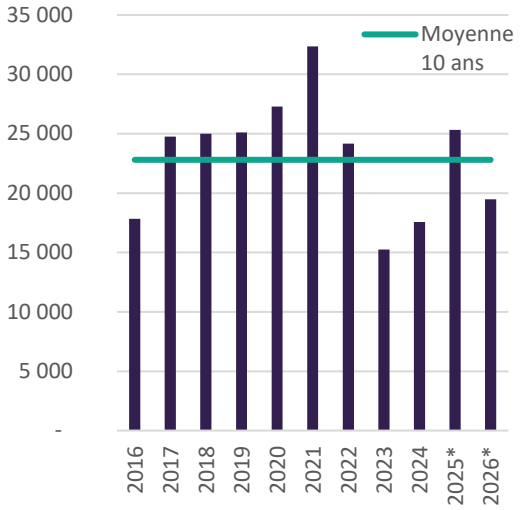
Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

Les ménages répondent à la baisse des taux hypothécaires. Au 3e trimestre de 2025, le nombre de ventes dans la RMR de Montréal était de 11 % supérieur à celui du 3e trimestre de 2024. Le nombre d'inscriptions en vigueur était en hausse pour les copropriétés (+11 %), mais en baisse pour les résidences unifamiliales (-1 %) et les immeubles à plusieurs logements (-10 %). Les prix sont en croissance et le nombre de jours moyen sur le marché en baisse alors que les conditions de marché demeurent à l'avantage des vendeuses et vendeurs dans les trois catégories de propriétés mentionnées. Les coûts d'accession à la propriété ont considérablement augmenté au cours des dernières années et l'abordabilité demeure un enjeu majeur.

Pour sa part, toujours selon les prévisions, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait fléchir en 2026 et repasser nettement sous la moyenne des 10 dernières années.

Graphique 5 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2016-2026 [4]



*Prévisions.

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour le commerce de détail

L'inflation élevée des dernières années incite les consommatrices et consommateurs à réduire leurs dépenses non essentielles, ce qui affecte négativement certains secteurs du commerce de détail. En revanche, les commerces alimentaires, moins sensibles aux fluctuations économiques, parviennent à tirer leur épingle du jeu dans ce contexte. Les investissements dans le commerce de détail étaient d'ailleurs en hausse au 3e trimestre de 2025 dans la région de Montréal. La fermeture de grands magasins, comme celui de La Baie d'Hudson sur la rue Sainte-Catherine Ouest, représente à la fois un défi et une occasion de repenser le dynamisme de plusieurs pôles commerciaux.

Le marché des locaux pour les bureaux

En dépit d'un contexte difficile caractérisé par des taux de disponibilité très élevés, le secteur montre des signes de stabilisation, notamment du côté des immeubles de classes AAA et A. Il bénéficie

[4] Source : Conference Board du Canada, décembre 2025.

d'investissements importants, tandis que les projets de redéveloppement se multiplient et que l'inventaire en sous-location atteint son niveau le plus bas depuis cinq ans.

Le marché des locaux industriels
Les tarifs douaniers récemment imposés par le gouvernement américain ont fragilisé plusieurs secteurs industriels au Canada, ce qui a entraîné des répercussions sur le marché des locaux industriels dans la région métropolitaine de Montréal. Avec des taux de disponibilité et d'inoccupation en hausse, les conditions demeurent avantageuses pour les locataires.

Inflation

La Banque du Canada vise à maintenir l'inflation dans une fourchette de 1 % à 3 % et ajuste sa politique monétaire en fonction de cet objectif. En septembre 2025, l'inflation annuelle observée au Canada se situait à l'intérieur de cette plage, comme le montre l'encadré ci-dessous. Il convient toutefois de souligner que l'inflation au Québec s'est récemment écartée de celle observée dans le reste du Canada. Cette divergence s'explique principalement par le maintien de la taxe carbone appliquée aux consommateurs au Québec, alors qu'elle a été suspendue dans les autres provinces au printemps 2025. Cet écart devrait s'estomper en 2026.

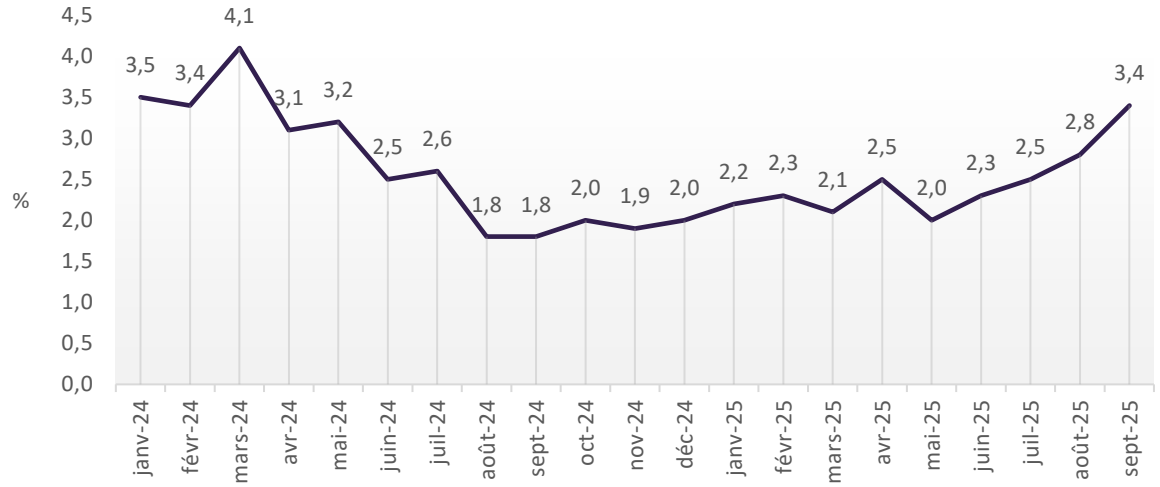
Tableau 1 – Inflation annuelle observée au 30 septembre 2025

RMR de Montréal	Québec (prov.)	Canada
3,4 %	3,3 %	2,4 %

Source : Institut de la statistique du Québec.

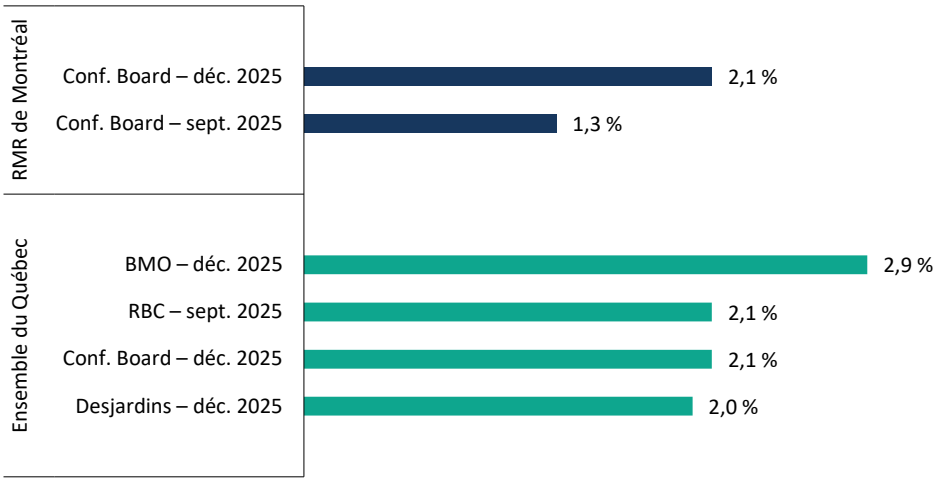
L'évolution de l'inflation annuelle observée ces derniers mois révèle des pressions à la hausse, tant à Montréal que dans le reste du Québec. En septembre 2025, la hausse annuelle des prix dans la région métropolitaine de Montréal a atteint 3,4 %, soit son niveau le plus élevé depuis le printemps 2024.

Graphique 6 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, janvier 2024 – septembre 2025



Les institutions financières s'attendent à ce que l'inflation se situe dans la fourchette cible en 2026. Le Conference Board du Canada, seul organisme à publier des prévisions spécifiques pour la région métropolitaine de Montréal, estime en décembre 2025 que l'inflation y atteindra 2,1 % en 2026, soit une hausse notable par rapport à son estimation de septembre (1,3 %). Pour l'ensemble du Québec, les grandes institutions financières et le Conference Board anticipent une inflation variant entre 2,0 % et 2,9 %.

Graphique 7 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2026



Budget de fonctionnement 2026 détaillé

4. SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales et permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la sécurité publique, le déneigement, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le budget de fonctionnement 2026 de la Ville de Montréal s'élève à 7 665,9 M$, soit une hausse de 389,8 M$, ou 5,4 %, par rapport au budget de 2025.

Certains éléments particuliers expliquent 157,4 M$ de cette variation, soit 2,2 % :

- une croissance du service de dette de 87,3 M$, et la croissance du paiement au comptant, pour 15 M$;
- une croissance de 25,7 M$ des dépenses financées par le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM), un programme financé par la Société d'habitation du Québec;
- la tenue de l'événement Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal, qui encoure des dépenses non récurrentes de 18,7 M$ en 2026;
- le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2024 qui se traduit par une augmentation de 10,7 M$ dans le budget 2026.

Sans ces éléments particuliers, la croissance du budget 2026 est de 3,2 %, ou 232,3 M$.

Puisque le budget est équilibré, la variation des dépenses est équivalente à celle des revenus.

Principales variations des revenus

Les principales variations de revenus par rapport au budget de 2025 sont :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 3,4 %, générant 133,8 M$ de revenus additionnels pour la Ville;
    - environ le quart de cette hausse servira à financer le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034.
- un accroissement de 99,4 M$ d'affectation de revenus principalement pour financer la croissance du service de la dette et du paiement comptant des immobilisations (PCI), ainsi que la tenue de l'événement Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal;
- une hausse des quotes-parts provenant des villes reconstituées, générant 50,2 M$;
- une augmentation de 28 M$ des revenus de droits de mutation reflétant la réalité du marché immobilier;
- une croissance de 25,8 M$ des revenus provenant des contraventions de circulation et stationnement reflétant notamment une augmentation du nombre de constats émis ainsi que l'indexation des amendes en matière de stationnement;
- un ajout de 25,7 M$ pour le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
- une hausse de 25,2 M$ des revenus des taxes d'arrondissements;
- une hausse de 9,9 M$ des revenus d'intérêts sur arriérés de taxes principalement due à l'évaluation des comptes à recevoir et à l'historique des intérêts perçus;
- une hausse de 6,3 M$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ;
- une diminution de 43,5 M$ des revenus de transfert associés à la gestion des matières recyclables, dont 35,7 M$ est associée à la fin de la transition du régime de compensation.

Principales variations des dépenses

Les principales variations de dépenses par rapport au budget de 2025 sont :

- une augmentation de 177,3 M$ des dépenses corporatives, soit une hausse de 7,1 %. Les dépenses corporatives sont des dépenses qui ne figurent ni dans les services, ni dans les arrondissements. Cette hausse s'explique notamment par :
  - une hausse de 60,6 M$ du service de la dette brute;
  - une augmentation nette de 45,6 M$ de la contribution versée à l'ARTM;
  - une augmentation de 15 M$ de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI);
  - une hausse de 10,7 M$ pour le financement du déficit de l'agglomération à la suite des résultats de l'exercice 2024;
  - une hausse de 8,1 M$ des frais de gestion et de la rémunération des employés prêtés à l'Agence de mobilité durable attribuable principalement à la bonification et la modernisation des services de surveillance;
  - l'ajout d'un budget de 4,6 M$ pour les priorités de l'administration, qui comprend notamment le financement d'un fonds de réserve pour l'urgence climatique pour les projets en arrondissement ainsi que la création de postes additionnels d'inspecteurs pour la surveillance de l'hébergement touristique de courte durée;
  - des économies anticipées de 16 M$ générées par le plan d'optimisation des ressources qui sera mis en œuvre dès 2026.

- une augmentation de 48,6 M$ pour certains éléments particuliers dans les budgets des services centraux, qui représentent à eux seuls une croissance de 1,3 % des dépenses des services :
  - une croissance du service de dette de 26,7 M$ inclus dans les budgets des services, principalement pour le financement des infrastructures de l'eau;
  - une croissance de 25,7 M$ des dépenses financées par le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
  - une somme non récurrente de 18,7 M$ pour soutenir la tenue de l'événement Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal, dont 11,6 M$ de dépenses en sécurité publique;
  - le retrait, en 2026, des sommes prévues pour la tenue de l'élection générale de 2025, soit une diminution de 22,5 M$.

- une augmentation nette de 118,3 M$ des budgets opérationnels des services centraux ou 3,2%, qui s'explique notamment par :
  - une hausse de 70,2 M$ pour l'indexation de la rémunération globale du personnel;
  - une hausse de 38 M$ pour le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034;
  - une bonification de 20 M$ dédiée à lutte contre l'itinérance, triplant ainsi l'aide financière qui lui est consacrée;
  - une hausse de 13,8 M$ pour la fourniture de services de gestion animalière sur le territoire de la Ville de Montréal;
  - une hausse de 14,4 M$ pour les technologies de l'information;
  - des efforts d'optimisation faits par les services, totalisant 62,6 M$ d'économies récurrentes : 52,2 M$ par le biais des revues d'unité réalisées par chaque service municipal, et 10,4 M$ par le biais d'autres mesures.
- une augmentation de 45,7 M$ des budgets des arrondissements, qui représente une croissance de 4,2 % de leurs budgets.

Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
REVENUS							
Taxes	3 693 223,3	3 809 306,4	3 962 830,0	4 205 654,8	4 320 162,6	4 311 725,6	4 510 415,4
Paiements tenant lieu de taxes	285 843,3	264 410,7	296 764,6	287 922,5	285 296,1	285 296,1	294 249,3
Quotes-parts	438 752,6	487 408,5	524 022,1	544 236,7	567 764,0	567 764,0	617 951,0
Transferts	493 004,5	631 572,3	563 115,9	711 947,3	946 876,8	696 264,1	684 300,0
Services rendus	338 519,1	376 746,5	418 891,5	446 822,8	449 360,7	463 077,2	480 294,0
Amendes et pénalités	160 426,0	169 707,2	186 196,1	214 106,6	236 444,5	216 462,1	241 866,6
Imposition de droits	440 279,5	462 846,9	336 244,8	416 492,8	386 277,3	358 477,3	387 185,2
Intérêts	147 340,5	198 416,8	259 606,3	246 761,0	218 092,5	251 646,5	222 638,8
Autres revenus	39 138,9	34 817,8	63 001,7	78 750,8	132 380,4	36 779,3	38 964,1
Affectation de revenus	403 278,0	406 971,3	318 735,2	176 664,4	274 854,6	88 595,4	188 030,9
Total – Revenus	**6 439 805,7**	**6 842 204,4**	**6 929 408,2**	**7 329 359,7**	**7 817 509,5**	**7 276 087,6**	**7 665 895,3**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	187 889,9	197 378,3	208 468,7	214 626,6	235 741,7	222 650,6	219 354,6
Habitation et économie	355 842,7	296 743,1	366 223,7	444 251,2	586 646,2	413 192,8	425 598,1
Qualité de vie	315 587,9	361 371,5	405 159,7	406 178,6	456 157,0	431 040,3	460 603,3
Sécurité urbaine et conformité	1 251 381,3	1 293 544,8	1 330 165,8	1 381 099,9	1 459 163,1	1 362 959,6	1 395 439,3
Services de proximité	367 353,5	430 276,5	481 750,9	485 594,6	584 371,8	476 297,7	510 088,6
Urbanisme, mobilité et infrastructures	601 736,1	600 394,3	654 704,4	702 252,2	774 232,6	741 443,3	786 817,9
Arrondissements	906 181,3	987 811,6	1 031 665,7	1 079 688,7	1 151 237,6	1 078 382,1	1 124 039,1
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 985 972,7**	**4 167 520,1**	**4 478 138,9**	**4 713 691,8**	**5 247 550,0**	**4 725 966,4**	**4 921 940,9**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	848 245,8	999 892,1	902 391,5	896 389,3	921 710,6	931 391,3	992 045,3
Paiement au comptant d'immobilisations	484 320,2	431 190,5	657 184,4	547 476,1	514 407,8	518 898,4	550 031,1
Total – Dépenses de financement	**1 332 566,0**	**1 431 082,6**	**1 559 575,9**	**1 443 865,4**	**1 436 118,4**	**1 450 289,7**	**1 542 076,4**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	139 435,4	187 659,3	(23 645,8)	214 089,5	140 547,8	269 096,6	326 572,9
Dépenses de contributions	731 610,6	757 878,0	776 462,6	832 357,2	878 732,3	878 072,6	927 326,5
Total – Autres dépenses corporatives	**871 046,0**	**945 537,3**	**752 816,8**	**1 046 446,7**	**1 019 280,1**	**1 147 169,2**	**1 253 899,4**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	**(42 851,8)**	**(45 730,7)**	**(48 674,6)**	**(51 420,2)**	**(50 320,6)**	**(47 337,7)**	**(52 021,4)**
Total – Dépenses[2]	**6 146 732,9**	**6 498 409,3**	**6 741 857,0**	**7 152 583,7**	**7 652 627,9**	**7 276 087,6**	**7 665 895,3**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**293 072,8**	**343 795,1**	**187 551,2**	**176 776,0**	**164 881,6**	**-**	**-**

[1] Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 46,7 M$ en 2025 et 51,4 M$ en 2026. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Les transactions interentités sont de l'ordre de 0,7 M$ au budget de 2025 et de 0,6 M$ au budget de 2026.

[2] Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 3 et 4) ne peuvent pas être additionnés pour rendre compte du budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,6 M$ en 2026) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 724,5 M$ en 2026).

Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
REVENUS							
Taxes	3 642 463,8	3 759 158,8	3 914 170,9	4 173 033,5	4 304 294,8	4 296 047,8	4 494 408,4
Paiements tenant lieu de taxes	285 843,3	264 410,7	296 764,6	287 922,5	285 296,1	285 296,1	294 249,3
Transferts	256 920,0	283 707,5	298 176,1	370 447,5	506 131,1	426 704,3	398 336,7
Services rendus	283 359,7	320 658,6	359 203,6	384 959,1	393 072,3	400 716,2	417 962,5
Amendes et pénalités	79 237,6	80 619,4	95 736,2	106 034,5	128 376,2	113 158,7	127 090,6
Imposition de droits	440 118,4	462 271,1	336 063,3	416 323,3	386 136,3	358 302,8	386 990,7
Intérêts	76 491,3	106 129,7	143 764,4	129 309,9	107 407,2	120 198,7	113 198,5
Autres revenus	28 908,2	18 949,0	16 049,3	23 891,5	56 891,0	28 940,2	30 295,2
Affectation de revenus	291 414,9	364 894,6	310 833,3	157 445,4	255 680,6	84 087,9	187 304,3
Total – Revenus	**5 384 757,2**	**5 660 799,4**	**5 770 761,7**	**6 049 367,2**	**6 423 285,6**	**6 113 452,7**	**6 449 836,2**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	169 705,5	177 681,6	188 856,0	195 012,0	212 805,9	202 399,4	199 014,3
Habitation et économie	134 640,7	129 138,9	141 597,0	158 803,1	204 629,1	171 407,5	166 794,0
Qualité de vie	201 670,1	231 417,2	256 013,8	253 779,9	300 616,7	293 382,7	301 586,2
Sécurité urbaine et conformité	66 209,3	49 426,0	53 097,2	54 608,4	78 337,7	76 971,7	58 415,1
Services de proximité	313 254,2	366 059,0	412 249,3	405 612,0	490 627,6	395 514,1	427 832,7
Urbanisme, mobilité et infrastructures	332 706,4	317 164,8	358 673,6	382 141,2	419 536,5	397 156,0	413 102,5
Arrondissements	902 486,3	983 848,4	1 027 267,6	1 075 568,6	1 147 389,3	1 074 533,9	1 120 109,5
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**2 120 672,5**	**2 254 735,9**	**2 437 754,5**	**2 525 525,2**	**2 853 942,8**	**2 611 365,3**	**2 686 854,3**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 067 728,2**	**2 294 430,3**	**2 354 180,9**	**2 449 120,9**	**2 540 327,0**	**2 540 327,0**	**2 724 474,2**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	610 697,3	645 040,1	650 178,7	625 092,3	648 305,9	642 824,6	684 670,1
Paiement au comptant d'immobilisations	296 895,0	319 602,3	362 743,0	303 556,9	327 673,1	330 416,4	355 558,6
Total – Dépenses de financement	**907 592,3**	**964 642,4**	**1 012 921,7**	**928 649,2**	**975 979,0**	**973 241,0**	**1 040 228,7**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(88 541,2)	(34 066,6)	(192 815,4)	(58 877,4)	(72 658,3)	(28 503,2)	(14 927,5)
Dépenses de contributions	58 285,0	59 266,4	60 729,5	59 293,4	61 690,2	63 709,0	64 587,0
Total – Autres dépenses corporatives	**(30 256,2)**	**25 199,8**	**(132 085,9)**	**416,0**	**(10 968,1)**	**35 205,8**	**49 659,5**
Élimination des transactions internes	**(40 639,9)**	**(43 505,2)**	**(47 071,5)**	**(50 180,1)**	**(49 503,0)**	**(46 686,4)**	**(51 380,5)**
Total – Dépenses	**5 025 096,9**	**5 495 503,2**	**5 625 699,7**	**5 853 531,2**	**6 309 777,7**	**6 113 452,7**	**6 449 836,2**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**359 660,3**	**165 296,2**	**145 062,0**	**195 836,0**	**113 507,9**	**-**	**-**

Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
REVENUS							
Taxes	50 759,5	50 147,6	48 659,1	32 621,3	15 867,8	15 677,8	16 007,0
Quotes-parts	2 506 480,8	2 781 838,8	2 878 203,0	2 993 357,6	3 108 091,0	3 108 091,0	3 342 425,2
Transferts	236 084,4	347 864,8	264 939,9	341 499,6	440 745,9	269 559,8	285 963,3
Services rendus	57 370,7	58 313,2	61 291,1	63 104,3	57 105,3	63 012,3	62 972,4
Amendes et pénalités	81 188,4	89 087,8	90 459,8	108 072,1	108 068,3	103 303,4	114 776,0
Imposition de droits	161,1	575,8	181,5	169,5	141,0	174,5	194,5
Intérêts	70 849,3	92 287,1	115 841,8	117 451,0	110 685,3	131 447,8	109 440,3
Autres revenus	10 230,7	15 868,8	46 952,4	54 859,3	75 489,4	7 839,1	8 668,9
Affectation de revenus	111 863,1	42 076,8	7 902,0	19 219,0	19 174,0	4 507,5	726,6
Total – Revenus	**3 124 988,0**	**3 478 060,7**	**3 514 430,6**	**3 730 353,7**	**3 935 368,0**	**3 703 613,2**	**3 941 174,2**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	18 184,3	19 696,4	19 613,1	19 615,0	22 935,8	20 251,2	20 340,3
Habitation et économie	221 202,1	167 604,2	224 626,7	285 448,1	382 017,1	241 785,3	258 804,1
Qualité de vie	113 917,8	129 954,5	149 145,6	152 398,8	155 540,2	137 657,6	159 017,1
Sécurité urbaine et conformité	1 185 172,0	1 244 119,0	1 277 068,6	1 326 491,3	1 380 825,4	1 285 987,9	1 337 024,2
Services de proximité	54 099,7	64 217,2	69 501,9	79 983,2	93 743,9	80 783,6	82 255,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	269 029,6	283 229,4	296 030,4	320 111,4	354 696,0	344 287,3	373 715,4
Arrondissements	3 693,8	3 963,3	4 398,0	4 118,9	3 848,2	3 848,2	3 929,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 865 299,3**	**1 912 784,0**	**2 040 384,3**	**2 188 166,7**	**2 393 606,6**	**2 114 601,1**	**2 235 086,6**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	237 548,6	354 852,0	252 212,8	271 297,1	273 404,7	288 566,7	307 375,2
Paiement au comptant d'immobilisations	187 425,4	111 588,3	294 441,5	243 919,1	186 734,7	188 482,0	194 472,5
Total – Dépenses de financement	**424 974,0**	**466 440,3**	**546 654,3**	**515 216,2**	**460 139,4**	**477 048,7**	**501 847,7**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	227 976,6	221 725,9	169 169,7	272 967,0	213 206,1	297 599,8	341 500,4
Dépenses de contributions	673 325,6	698 611,6	715 733,1	773 063,8	817 042,2	814 363,6	862 739,5
Total – Autres dépenses corporatives	**901 302,2**	**920 337,5**	**884 902,8**	**1 046 030,8**	**1 030 248,3**	**1 111 963,4**	**1 204 239,9**
Total – Dépenses	**3 191 575,5**	**3 299 561,8**	**3 471 941,4**	**3 749 413,7**	**3 883 994,3**	**3 703 613,2**	**3 941 174,2**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**(66 587,5)**	**178 498,9**	**42 489,2**	**(19 060,0)**	**51 373,7**	-	-

5. ANALYSE DES REVENUS

5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales constituent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale, de la taxe spéciale relative au service de l'eau, de la taxe spéciale relative au service de la voirie, de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi d'autres taxes, notamment la taxe sur les parcs de stationnement et la tarification volumétrique pour le service d'eau, appliquées aux immeubles non résidentiels.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec et leurs entreprises respectives. Ils incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Taxes							
Taxes foncières générales	3 066 382,3	3 076 663,8	3 185 911,2	3 370 615,4	3 469 572,0	3 461 572,0	3 622 594,6
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	400 622,3	414 768,2	447 843,9	474 651,9	493 039,7	492 789,7	528 912,9
Gestion des matières résiduelles	18,9	(0,1)	0,2	-	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 572,1	202 675,1	209 911,0	215 101,6	218 267,1	218 267,1	217 854,3
Centre d'urgence 911	13 565,2	13 593,9	13 053,1	15 175,4	15 677,8	15 677,8	16 007,0
Taxe sur l'immatriculation	37 194,3	36 553,7	35 606,0	17 445,9	190,0	-	-
Taxe sur les parcs de stationnement	19 284,5	18 829,9	23 320,1	26 405,3	35 625,0	35 625,0	35 153,7
Taxe relative à la voirie	19 224,3	19 409,2	19 536,1	19 777,9	19 752,6	19 752,6	20 332,4
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 307,0	11 604,7	11 462,1	49 484,1	50 161,8	50 161,8	51 036,0
Autres	15 052,4	15 208,0	16 186,3	16 997,3	17 876,6	17 879,6	18 524,5
Total – Taxes	**3 693 223,3**	**3 809 306,4**	**3 962 830,0**	**4 205 654,8**	**4 320 162,6**	**4 311 725,6**	**4 510 415,4**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 693,2	33 841,3	35 312,0	46 027,0	42 115,8	42 115,8	42 305,0
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	190 087,7	166 410,9	176 741,1	169 697,1	179 135,8	179 135,8	184 205,3
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 862,8	1 672,8	1 768,7	1 453,6	1 515,3	1 515,3	1 565,6
Gouvernement du Canada et ses entreprises	40 348,3	43 588,8	62 755,1	49 566,9	51 713,5	51 713,5	54 703,3
Organismes municipaux	14 837,5	16 876,7	18 125,9	19 069,4	8 884,4	8 884,4	9 461,9
Autres	2 013,8	2 020,2	2 061,8	2 108,5	1 931,3	1 931,3	2 008,2
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**285 843,3**	**264 410,7**	**296 764,6**	**287 922,5**	**285 296,1**	**285 296,1**	**294 249,3**

Budget du conseil municipal

Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Taxes							
Taxes foncières générales	3 066 382,3	3 076 663,8	3 185 911,2	3 370 615,4	3 469 572,0	3 461 572,0	3 622 594,6
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	400 622,3	414 768,2	447 843,9	474 651,9	493 039,7	492 789,7	528 912,9
Gestion des matières résiduelles	18,9	(0,1)	0,2	-	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 572,1	202 675,1	209 911,0	215 101,6	218 267,1	218 267,1	217 854,3
Taxe sur les parcs de stationnement	19 284,5	18 829,9	23 320,1	26 405,3	35 625,0	35 625,0	35 153,7
Taxe relative à la voirie	19 224,3	19 409,2	19 536,1	19 777,9	19 752,6	19 752,6	20 332,4
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 307,0	11 604,7	11 462,1	49 484,1	50 161,8	50 161,8	51 036,0
Autres	15 052,4	15 208,0	16 186,3	16 997,3	17 876,6	17 879,6	18 524,5
Total – Taxes	**3 642 463,8**	**3 759 158,8**	**3 914 170,9**	**4 173 033,5**	**4 304 294,8**	**4 296 047,8**	**4 494 408,4**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 693,2	33 841,3	35 312,0	46 027,0	42 115,8	42 115,8	42 305,0
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	190 087,7	166 410,9	176 741,1	169 697,1	179 135,8	179 135,8	184 205,3
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 862,8	1 672,8	1 768,7	1 453,6	1 515,3	1 515,3	1 565,6
Gouvernement du Canada et ses entreprises	40 348,3	43 588,8	62 755,1	49 566,9	51 713,5	51 713,5	54 703,3
Organismes municipaux	14 837,5	16 876,7	18 125,9	19 069,4	8 884,4	8 884,4	9 461,9
Autres	2 013,8	2 020,2	2 061,8	2 108,5	1 931,3	1 931,3	2 008,2
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**285 843,3**	**264 410,7**	**296 764,6**	**287 922,5**	**285 296,1**	**285 296,1**	**294 249,3**

Variations budgétaires

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 207,3 M$, soit 4,5 %. Cette hausse s'explique principalement par :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 3,4 % générant des revenus additionnels de 133,8 M$. Environ le quart de cette hausse servira à financer le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034;
- une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 45 M$;
- une hausse de 25,2 M$ des revenus des taxes d'arrondissement.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section *Fiscalité locale*, de la section *Renseignements complémentaires*.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 7 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Taxes							
Centre d'urgence 911	13 565,2	13 593,9	13 053,1	15 175,4	15 677,8	15 677,8	16 007,0
Taxe sur l'immatriculation	37 194,3	36 553,7	35 606,0	17 445,9	190,0	-	-
Total – Taxes	**50 759,5**	**50 147,6**	**48 659,1**	**32 621,3**	**15 867,8**	**15 677,8**	**16 007,0**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus de taxes du budget du conseil d'agglomération totalisent 16 M$, soit une hausse de 0,3 M$ par rapport au budget de 2025 en raison de l'indexation du taux de la taxe pour le financement du service 911.

5.2. Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées afin de financer les dépenses nettes de l'agglomération. Par « dépenses nettes », on entend les dépenses à couvrir une fois déduits les autres revenus de l'agglomération (transferts, taxes, etc.).

Dans le tableau ci-dessous, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2026, ces revenus totalisent à 618 M$.

Tableau 8 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Quotes-parts							
Dépenses générales	386 127,7	397 637,9	447 099,6	474 300,5	490 429,8	490 429,8	532 014,7
Service de l'eau	24 465,3	25 736,5	33 080,4	35 723,9	35 862,6	35 862,6	40 721,3
Alimentation en eau potable	14 145,7	16 369,3	16 344,9	15 390,7	18 629,2	18 629,2	18 980,3
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	407,6	397,7	387,8	377,9	368,1	368,1	358,2
Service des premiers répondants	1 465,9	1 778,4	2 025,6	2 180,1	1 647,2	1 647,2	1 797,5
Tarifaire (compteurs d'eau)	330,1	215,8	172,3	122,7	41,1	41,1	36,4
Déficit - Exercices antérieurs	3 700,8	36 667,6	15 870,0	5 923,1	8 199,0	8 199,0	10 294,4
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 128,8	4 542,0	5 008,1	6 229,0	8 664,8	8 664,8	9 896,2
Financement des investissements admissibles au FCCQ	3 980,7	4 063,3	4 033,4	3 988,8	3 922,2	3 922,2	3 852,0
Total – Quotes-parts	**438 752,6**	**487 408,5**	**524 022,1**	**544 236,7**	**567 764,0**	**567 764,0**	**617 951,0**

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, soit les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal. Ces revenus servent à financer les services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2026, ces revenus totalisent 3 342,4 M$.

Tableau 9 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Quotes-parts							
Dépenses générales	2 221 753,8	2 291 161,3	2 475 854,0	2 624 750,6	2 715 111,6	2 715 111,6	2 898 589,5
Service de l'eau	140 772,0	148 291,6	183 185,9	197 693,7	198 542,2	198 542,2	221 863,0
Alimentation en eau potable	93 677,1	99 420,7	96 429,7	100 506,1	110 879,0	110 879,0	121 697,9
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 516,2	5 382,3	5 248,4	5 114,5	4 980,7	4 980,7	4 846,8
Service des premiers répondants	8 921,5	10 834,5	11 869,9	12 761,3	9 641,7	9 641,7	10 309,9
Tarifaire (compteurs d'eau)	1 743,8	1 490,0	1 766,2	1 339,6	928,1	928,1	875,7
Déficit - Exercices antérieurs	21 294,0	211 276,0	87 881,4	32 778,0	45 391,3	45 391,3	56 087,1
Financement des investissements admissibles à la TECQ	5 718,1	6 101,1	7 936,1	10 052,7	14 348,0	14 348,0	20 035,2
Financement des investissements admissibles au FCCQ	7 084,3	7 881,3	8 031,4	8 361,1	8 268,4	8 268,4	8 120,1
Total – Quotes-parts	**2 506 480,8**	**2 781 838,8**	**2 878 203,0**	**2 993 357,6**	**3 108 091,0**	**3 108 091,0**	**3 342 425,2**

Variations budgétaires

Il existe en tout neuf quotes-parts différentes. Outre celle destinée au financement des dépenses générales, plusieurs quotes-parts servent à financer des activités spécifiques, notamment les dépenses liées à la gestion de l'eau. En 2026, les quotes-parts demandées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses augmentent de 234,3 M$, soit une hausse de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 10 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	13 115,9	14 545,8	16 717,7	17 287,7	18 099,9	18 099,9	23 570,2
Beaconsfield	24 049,1	26 553,8	29 209,6	29 982,7	31 373,6	31 373,6	31 231,5
Côte-Saint-Luc	28 993,7	31 979,5	34 973,6	36 128,0	37 443,2	37 443,2	38 137,5
Dollard-des-Ormeaux	43 480,5	48 576,6	55 030,3	56 515,5	59 012,7	59 012,7	60 954,1
Dorval	71 601,6	79 124,7	80 741,6	84 640,4	88 255,3	88 255,3	103 623,5
Hampstead	11 158,2	12 372,2	13 799,5	14 121,5	14 815,0	14 815,0	14 913,0
Kirkland	31 139,1	34 844,6	36 996,4	37 808,1	39 585,9	39 585,9	41 331,1
L'Île-Dorval	90,5	114,8	101,8	98,1	120,8	120,8	112,6
Montréal-Est	17 122,7	19 126,9	23 040,1	24 356,9	25 404,1	25 404,1	30 974,3
Montréal-Ouest	5 960,6	6 570,7	7 348,1	7 553,0	7 857,4	7 857,4	8 054,5
Mont-Royal	56 108,7	62 666,5	67 127,7	69 148,7	71 397,3	71 397,3	73 462,0
Pointe-Claire	65 056,1	72 434,1	78 451,9	83 332,6	88 421,7	88 421,7	103 787,5
Sainte-Anne-de-Bellevue	7 722,2	8 664,2	10 085,4	10 632,6	10 992,6	10 992,6	12 487,3
Senneville	3 241,9	3 592,9	4 095,5	4 275,6	4 458,2	4 458,2	5 587,2
Westmount	59 911,9	66 241,2	66 302,8	68 355,4	70 526,3	70 526,3	69 724,7
Ville de Montréal	2 067 728,2	2 294 430,4	2 354 180,9	2 449 120,9	2 540 327,0	2 540 327,0	2 724 474,2
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 506 480,9**	**2 781 838,9**	**2 878 202,9**	**2 993 357,7**	**3 108 091,0**	**3 108 091,0**	**3 342 425,2**

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif.

Les quotes-parts sont expliquées plus en détail dans la sous-section *Quotes-parts et fiscalité d'agglomération* de la section *Renseignements complémentaires* du présent document.

5.3. Transferts

Les revenus de transferts sont des sommes reçues des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage de frais et sont donc destinées à des fins précises. Cependant, il existe aussi des transferts de droits, qui sont des sommes versées à la Ville en fonction des dispositions d'une loi ou d'un règlement constitutif.

Tableau 11 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transferts							
Contribution au service de la dette	21 499,1	17 933,5	15 452,3	10 585,5	6 887,0	5 158,8	5 796,8
Partage de la croissance d'un point de TVQ	14 204,4	23 170,4	27 961,4	91 995,5	134 531,0	134 389,9	140 718,6
CMM	38 774,0	37 983,2	39 764,9	68 275,5	116 176,3	115 933,5	138 025,2
AccèsLogis	53 386,1	31 557,7	80 169,3	81 245,1	82 688,3	29 425,0	35 555,1
Gestion des matières résiduelles	47 254,7	48 256,4	50 672,8	66 296,0	114 257,0	108 008,0	64 990,5
Rénovation urbaine	15 238,8	12 347,9	11 450,7	11 065,9	12 029,5	15 204,0	11 204,0
Développement économique	34 161,5	130 125,2	34 339,7	38 511,8	106 840,9	-	-
Sécurité publique (police)	20 046,7	56 747,4	42 400,5	74 645,2	73 002,5	71 005,6	66 496,5
Lutte contre la pauvreté	9 689,3	11 195,6	14 730,7	9 945,4	21 224,3	5 000,0	5 000,0
Projet des premiers répondants	8 445,1	8 799,8	6 627,2	7 832,7	8 000,0	11 200,0	11 200,0
Loisirs et culture	9 816,1	22 142,5	16 932,6	4 283,0	11 533,0	4 518,0	4 518,0
Violence conjugale	1 479,7	1 483,6	1 238,0	2 223,6	3 275,0	2 106,3	3 750,0
Programmes de financements pluriannuels	33 150,2	26 708,8	15 623,0	29 930,8	24 459,2	24 099,3	22 394,1
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	97 721,9	102 608,0	102 608,0	107 738,4	113 125,3	109 562,5	113 125,3
Réflexe Montréal – Développement économique	28 548,4	28 316,2	47 962,8	51 618,8	47 725,0	50 000,0	50 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	761,5	-	-	-	-	-	-
Autres	58 827,0	72 196,1	55 182,0	55 754,1	71 122,5	10 653,2	11 525,9
Total – Transferts	**493 004,5**	**631 572,3**	**563 115,9**	**711 947,3**	**946 876,8**	**696 264,1**	**684 300,0**

Budget du conseil municipal

Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transferts							
Contribution au service de la dette	9 894,4	9 573,6	8 233,5	4 768,5	618,6	618,6	828,0
Partage de la croissance d'un point de TVQ	14 204,4	23 170,4	27 961,4	91 995,5	134 531,0	134 389,9	140 718,6
CMM	24 603,2	25 500,0	24 546,0	24 723,3	24 783,5	24 783,5	24 783,5
Gestion des matières résiduelles	37 386,1	44 243,7	42 294,0	49 042,0	102 624,5	99 588,0	64 990,5
Rénovation urbaine	14 040,5	11 813,7	11 442,0	11 127,1	12 029,5	15 204,0	11 204,0
Développement économique	12 489,1	5 118,3	16 151,6	12 496,7	38 337,9	-	-
Lutte contre la pauvreté	-	-	2 123,3	2 802,7	6 000,0	5 000,0	5 000,0
Loisirs et culture	9 805,4	21 819,7	16 058,3	4 235,5	11 490,1	4 518,0	4 518,0
Programmes de financements pluriannuels	22 264,4	18 710,2	15 609,3	18 784,1	13 458,8	13 388,9	12 524,6
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	97 721,9	102 608,0	102 608,0	107 738,4	113 125,3	109 562,5	113 125,3
Réflexe Montréal – Développement économique	1 635,9	9 186,5	10 495,9	11 295,6	11 528,1	15 000,0	15 000,0
Autres	12 874,7	11 963,4	20 652,8	31 438,1	37 603,8	4 650,9	5 644,2
Total – Transferts	**256 920,0**	**283 707,5**	**298 176,1**	**370 447,5**	**506 131,1**	**426 704,3**	**398 336,7**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus de transferts sont en baisse de 28,4 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation de 6,3 M$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus de la TVQ perçus par le gouvernement du Québec;
- une diminution de 34,6 M$ pour les transferts associés à la gestion des matières résiduelles, principalement liée à la gestion des matières recyclables :
  - À partir de 2025, les municipalités sont entièrement compensées pour l'ensemble des coûts afférents à la gestion des matières recyclables. Ainsi, la Ville de Montréal reçoit une compensation pour l'ensemble des dépenses réelles liées aux matières recyclables à la suite de la mise en œuvre du projet de loi 65 en remplacement du régime de compensation précédent. Les sommes sont dorénavant versées l'année où la dépense est réalisée;
  - Dans l'ancien régime de compensation, celle-ci était versée l'année suivant la dépense. Ainsi, dans le budget 2025, une somme non récurrente de 27,3 M$, associée au précédent régime de compensation était prévue. Cette somme n'est plus au budget 2026
  - Des diminutions de coûts dans les contrats externes, combinées au transfert de l'activité de la fourniture des bacs de recyclage vers Éco Entreprises Québec expliquent l'écart résiduel.
- une diminution de 4 M$ des transferts destinés à la rénovation urbaine, attribuable à la suspension du Programme Rénovation Québec (PRQ) par la SHQ;
- une indexation de 3,6 M$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel ». Cette indexation est basée sur la variation du produit intérieur brut nominal de la région de Montréal;
- une hausse de 1 M$ de la rubrique *Autres* associée principalement à l'Escouade dédiée aux hébergements touristiques de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 13 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transferts							
Contribution au service de la dette	11 604,7	8 359,9	7 218,8	5 817,0	6 268,4	4 540,2	4 968,8
CMM	14 170,8	12 483,2	15 218,9	43 552,2	91 392,8	91 150,0	113 241,7
AccèsLogis	53 386,1	31 557,7	80 169,3	81 245,1	82 688,3	29 425,0	35 555,1
Gestion des matières résiduelles	9 868,6	4 012,6	8 378,8	17 254,0	11 632,5	8 420,0	-
Rénovation urbaine	1 198,2	534,2	8,7	(61,3)	-	-	-
Développement économique	21 672,4	125 006,9	18 188,1	26 015,1	68 503,0	-	-
Sécurité publique (police)	20 046,7	56 747,4	42 400,5	74 645,2	73 002,5	71 005,6	66 496,5
Lutte contre la pauvreté	9 689,3	11 195,6	12 607,4	7 142,7	15 224,3	-	-
Projet des premiers répondants	8 445,1	8 799,8	6 627,2	7 832,7	8 000,0	11 200,0	11 200,0
Loisirs et culture	10,7	322,9	874,4	47,4	43,0	-	-
Violence conjugale	1 479,7	1 483,6	1 238,0	2 223,6	3 275,0	2 106,3	3 750,0
Programmes de financements pluriannuels	10 885,8	7 998,6	13,7	11 146,7	11 000,4	10 710,4	9 869,5
Réflexe Montréal – Développement économique	26 912,5	19 129,7	37 466,9	40 323,2	36 196,9	35 000,0	35 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	761,5	-	-	-	-	-	-
Autres	45 952,3	60 232,7	34 529,2	24 316,0	33 518,8	6 002,3	5 881,7
Total – Transferts	**236 084,4**	**347 864,8**	**264 939,9**	**341 499,6**	**440 745,9**	**269 559,8**	**285 963,3**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 16,4 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une hausse de 22,1 M$ des revenus de transferts en provenance de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) principalement pour le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
- une hausse de 6,1 M$ des transferts de la SHQ pour le programme AccèsLogis Montréal attribuable à l'avancement des travaux de certains projets;
- une diminution de 8,4 M$ des transferts associés à la gestion des matières résiduelles en raison de la fin du régime de compensation lié au projet de loi 88 pour les matières recyclables;
- une diminution de 4,5 M$ des transferts du ministère de la Sécurité publique au Service de police de la Ville de Montréal pour des équipes spécialisées dont les mandats se sont terminés;
- une hausse de 1,6 M$ des transferts pour le traitement des causes en justice liées à la violence conjugale, conformément à l'entente conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Justice du Québec.

5.4. Services rendus

Les *Services rendus aux organismes municipaux* comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

Les *Autres services rendus* comprennent l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 14 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 903,4	8 944,4	9 445,6	9 734,7	9 961,8	9 961,8	10 124,8
Autres services rendus	329 615,7	367 802,1	409 445,9	437 088,1	439 398,9	453 115,4	470 169,2
Total – Services rendus[1]	**338 519,1**	**376 746,5**	**418 891,5**	**446 822,8**	**449 360,7**	**463 077,2**	**480 294,0**

[1] Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,6 M$ en 2026).

Budget du conseil municipal

Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 642,4	8 867,1	9 221,8	9 452,4	9 660,3	9 660,3	9 785,9
Autres services rendus	274 717,3	311 791,5	349 981,8	375 506,7	383 412,0	391 055,9	408 176,6
Total – Services rendus	**283 359,7**	**320 658,6**	**359 203,6**	**384 959,1**	**393 072,3**	**400 716,2**	**417 962,5**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus des services rendus sont en hausse de 17,2 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- une augmentation de 8,6 M$ des revenus de redevances de la Commission des services électriques;
- une augmentation de 5,7 M$ des revenus autonomes des arrondissements provenant principalement des permis d'occupation du domaine public, des vignettes de stationnement ainsi que des tarifications dans les services culturels et récréatifs, notamment en raison du nouveau contrat de gestion du complexe aquatique et du Stade Hébert à Saint-Léonard;
- une augmentation de 3,2 M$ des revenus d'Espace pour la vie, étroitement liée aux stratégies de promotion et de diversification de la clientèle.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 16 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	260,9	77,3	223,7	282,4	301,5	301,5	338,9
Autres services rendus	57 109,8	58 235,9	61 067,4	62 821,9	56 803,8	62 710,8	62 633,5
Total – Services rendus	**57 370,7**	**58 313,2**	**61 291,1**	**63 104,3**	**57 105,3**	**63 012,3**	**62 972,4**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire se maintient à 63 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 2 M$ relative à la tarification des eaux usées en raison, essentiellement, de la mise à jour des tarifs;
- une hausse des revenus de 1,8 M$ relatifs aux demandes de révision du nouveau rôle foncier;
- une diminution de 3,6 M$ au SPVM due à la fin des déploiements d'effectifs pour les missions internationales.

5.5. Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 241,9 M$ en 2026, ce qui représente une hausse de 25,4 M$ par rapport au budget de 2025. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 217,3 M$, en hausse de 25,8 M$.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 24,6 M$, en baisse de 0,4 M$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque cette portion est étroitement associée aux autres frais, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 17 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Contraventions – Circulation et stationnement	149 903,6	155 340,6	167 845,1	191 298,0	216 952,7	191 490,4	217 263,6
Autres – Amendes et pénalités	10 522,5	14 366,5	18 351,0	22 808,6	19 491,8	24 971,7	24 603,0
Total – Amendes et pénalités	**160 426,0**	**169 707,2**	**186 196,1**	**214 106,6**	**236 444,5**	**216 462,1**	**241 866,6**

Variations budgétaires

La hausse de 25,4 M$ s'explique principalement par :

- une hausse de 21,6 M$ reflétant une augmentation du nombre de constats émis par les agents de stationnement et de la police,
- une augmentation de 2,2 M$ résultant de l'indexation des montants d'amendes en matière de stationnement. Selon la catégorie d'infraction, l'indexation des amendes varie entre 1,9 % et 2,8 %, soit sous l'inflation annuelle de 3,4 % observée en septembre;
- une hausse de 2 M$ provenant de la hausse de 22 $ à 42 $ du tarif par dossier de la SAAQ en application du Code de la sécurité routière.

5.6. Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 18 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	383 466,7	410 852,5	286 086,2	363 842,2	334 958,7	314 958,7	342 958,7
Licences et permis	56 812,8	51 994,4	50 158,6	52 650,6	51 318,6	43 518,6	44 226,5
Total – Imposition de droits	**440 279,5**	**462 846,9**	**336 244,8**	**416 492,8**	**386 277,3**	**358 477,3**	**387 185,2**

Budget du conseil municipal

Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	383 466,7	410 852,5	286 086,2	363 842,2	334 958,7	314 958,7	342 958,7
Licences et permis	56 651,7	51 418,6	49 977,1	52 481,1	51 177,6	43 344,1	44 032,0
Total – Imposition de droits	**440 118,4**	**462 271,1**	**336 063,3**	**416 323,3**	**386 136,3**	**358 302,8**	**386 990,7**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 28,7 M$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 28 M$ des revenus de droits sur les mutations immobilières pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier montréalais;
- une augmentation de 0,5 M$ des revenus de permis de construction projetés par les arrondissements pour l'année 2026;
- une hausse de 0,2 M$ du budget des autres licences et permis des arrondissements en fonction de l'historique des revenus et du contexte économique, notamment pour l'abattage d'arbres.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 20 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Imposition de droits							
Licences et permis	161,1	575,8	181,5	169,5	141,0	174,5	194,5
Total – Imposition de droits	**161,1**	**575,8**	**181,5**	**169,5**	**141,0**	**174,5**	**194,5**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal se maintiennent à 0,2 M$.

5.7. Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus.

Tableau 21 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Intérêts							
Arriérés de taxes	20 702,3	21 557,7	32 854,5	32 677,8	24 500,0	16 529,0	26 429,0
Fonds d'amortissement	73 140,2	83 367,9	79 049,2	86 960,0	95 486,0	95 486,0	94 838,1
Encaisse et autres intérêts	53 498,0	93 491,2	147 702,6	127 123,2	98 106,5	139 631,5	101 371,7
Total – Intérêts	**147 340,5**	**198 416,8**	**259 606,3**	**246 761,0**	**218 092,5**	**251 646,5**	**222 638,8**

Budget du conseil municipal

Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Intérêts							
Arriérés de taxes	20 698,1	21 512,2	32 850,0	32 677,4	24 500,0	16 529,0	26 429,0
Fonds d'amortissement	51 985,2	61 315,7	58 353,6	55 976,8	65 054,9	65 054,9	66 533,1
Encaisse et autres intérêts	3 808,0	23 301,8	52 560,8	40 655,7	17 852,3	38 614,8	20 236,4
Total – Intérêts	**76 491,3**	**106 129,7**	**143 764,4**	**129 309,9**	**107 407,2**	**120 198,7**	**113 198,5**

Variations budgétaires

La baisse de 7 M$ s'explique principalement par :

- une hausse de 9,9 M$ des revenus d'intérêts sur arriérés de taxes principalement due à l'évaluation des comptes à recevoir et à l'historique des intérêts perçus;
- une hausse de 1,5 M$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, attribuable à la croissance du fonds d'amortissement ainsi que par une légère hausse des taux d'intérêt à moyen terme sur les marchés;
- une diminution de 18,4 M$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique d'une part par la diminution des taux d'intérêt à court terme et d'autre part par la fluctuation du solde disponible.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 23 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Intérêts							
Arriérés de taxes	4,3	45,6	4,5	0,4	-	-	-
Fonds d'amortissement	21 155,0	22 052,0	20 695,4	30 983,2	30 431,1	30 431,1	28 305,0
Encaisse et autres intérêts	49 690,0	70 189,5	95 141,9	86 467,4	80 254,2	101 016,7	81 135,3
Total – Intérêts	**70 849,3**	**92 287,1**	**115 841,8**	**117 451,0**	**110 685,3**	**131 447,8**	**109 440,3**

Variations budgétaires

La baisse de 22 M$ s'explique principalement par :

- une diminution de 2,1 M$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, attribuable à une diminution des revenus de placement en raison d'une baisse du volume de placements, et ce, malgré la hausse des taux d'intérêt à moyen terme sur le marché;
- une diminution de 19,9 M$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique d'une part par la diminution des taux d'intérêt à court terme et d'autre part par la fluctuation du solde disponible.

5.8. Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux.

Tableau 24 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	16 869,7	3 547,6	5 952,9	16 664,6	77 690,0	13 620,0	16 396,9
Autres	22 269,2	31 270,2	57 048,8	62 086,2	54 690,4	23 159,3	22 567,2
Total – Autres revenus	**39 138,9**	**34 817,8**	**63 001,7**	**78 750,8**	**132 380,4**	**36 779,3**	**38 964,1**

Budget du conseil municipal

Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	15 045,4	3 606,1	4 214,2	14 468,6	21 067,1	13 620,0	16 396,9
Autres	13 862,8	15 342,9	11 835,1	9 422,9	35 823,9	15 320,2	13 898,3
Total – Autres revenus	**28 908,2**	**18 949,0**	**16 049,3**	**23 891,5**	**56 891,0**	**28 940,2**	**30 295,2**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 1,4 M$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 1,9 M$ pour la location des installations municipales aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires du territoire de la Ville de Montréal;
- un revenu de 1 M$ en raison de nouveaux frais de perception appliqués lors de défaut de paiement;
- une diminution de 4,4 M$ de l'utilisation des revenus destinés à la réalisation de projets de logements sociaux, provenant de sommes accumulées dans le cadre de l'application du Règlement pour une métropole mixte (RMM).

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 26 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	1 824,3	(58,5)	1 738,7	2 196,0	56 622,9	-	-
Autres	8 406,4	15 927,3	45 213,7	52 663,3	18 866,5	7 839,1	8 668,9
Total – Autres revenus	**10 230,7**	**15 868,8**	**46 952,4**	**54 859,3**	**75 489,4**	**7 839,1**	**8 668,9**

Variations budgétaires

En 2026, les autres revenus relevant de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 0,8 M$, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des transferts en provenance des gouvernements du Canada et du Québec, reflétant les besoins opérationnels de la Biosphère, versés à la Fondation Espace pour la vie et finalement, à la Ville de Montréal.

5.9. Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	19 466,8	21 764,8	4 425,9	6 803,0	4 507,5	4 507,5	-
Financement à long terme – Autres	112 966,8	31 390,4	19 220,0	39 212,7	47 328,6	-	-
Excédent de fonctionnement - Dette	-	-	65 795,3	-	-	-	91 779,3
Excédent de fonctionnement - Deficit antérieur	-	-	72 680,5	26 858,8	37 188,9	37 188,9	45 956,1
Excédent de fonctionnement - Championnats UCI	-	-	-	-	-	-	15 628,8
Excédent de fonctionnement - Habitation	-	-	-	-	-	-	11 000,0
Excédent de fonctionnement - Urgence climatique	-	-	-	-	-	-	867,9
Excédent de fonctionnement - Autres	267 985,9	178 179,6	145 365,6	103 764,4	166 829,6	27 899,0	21 416,8
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	-	1 382,0
Affectation des réserves – Immobilisations	-	172 778,0	11 189,5	-	-	-	-
Affectation des réserves et des fonds	2 858,5	2 858,5	58,4	25,5	19 000,0	19 000,0	-
Total – Affectations de revenus	**403 278,0**	**406 971,3**	**318 735,2**	**176 664,4**	**274 854,6**	**88 595,4**	**188 030,9**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal versait une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspondait à des dépenses d'investissement prévues par la STM et était financée par emprunt. À partir de 2026, l'emprunt est dorénavant effectué par la STM.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

À titre de source de financement supplémentaire, la Ville prévoit utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment les réserves de l'eau, la réserve pour les infrastructures de la voirie et le fonds réservé pour le financement des élections lors d'une année électorale.

Budget du conseil municipal

Tableau 28 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	22 274,9	11 078,5	15 744,0	26 796,7	32 662,1	-	-
Excédent de fonctionnement - Dette	-	-	65 795,3	-	-	-	91 779,3
Excédent de fonctionnement - Deficit antérieur	-	-	72 680,5	26 858,8	37 188,9	37 188,9	45 956,1
Excédent de fonctionnement - Championnats UCI	-	-	-	-	-	-	15 628,8
Excédent de fonctionnement - Habitation	-	-	-	-	-	-	11 000,0
Excédent de fonctionnement - Urgence climatique	-	-	-	-	-	-	867,9
Excédent de fonctionnement - Autres	266 281,5	178 179,6	145 365,6	103 764,4	166 829,6	27 899,0	21 416,8
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	-	655,4
Affectation des réserves – Immobilisations	-	172 778,0	11 189,5	-	-	-	-
Affectation des réserves et des fonds	2 858,5	2 858,5	58,4	25,5	19 000,0	19 000,0	-
Total – Affectations de revenus	**291 414,9**	**364 894,6**	**310 833,3**	**157 445,4**	**255 680,6**	**84 087,9**	**187 304,3**

Variations budgétaires

En 2026, les affectations augmentent de 103,2 M$, pour atteindre 187,3 M$. Cette variation s'explique par :

- l'ajout d'une affectation de 91,8 M$ en provenance des surplus affectés de la gestion de l'endettement, dont 16,3 M$ spécifiquement pour le service de dette lié aux activités de l'eau et 15 M$ pour la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations;
- une hausse de 8,8 M$ du financement de la portion locale du déficit cumulé 2024 de l'agglomération, dont le total s'élève à 46 M$;
- l'emploi d'une affectation de 15,6 M$ pour financer les dépenses non récurrentes associées aux Championnats du Monde Route UCI 2026 en provenance des excédents de fonctionnement non affectés au 31 décembre 2024;
- l'utilisation de 11 M$ pour financer les mesures d'habitation Loger+ en provenance de l'excédent de fonctionnement affecté pour le financement des projets ou programmes en habitation;
- une nouvelle affectation de 0,9 M$ financée par l'excédent de fonctionnement affecté en réponse à l'urgence climatique pour la réalisation de projets d'infrastructures vertes et du plan d'action inondation;
- une diminution de 6,5 M$ des surplus affectés par les arrondissements, dont le total s'élève à 21,4 M$.
- l'ajout d'une affectation de 0,7 M$ en provenance de la réserve financière de l'eau;
- le retrait de l'affectation de 19 M$ en 2026 pour le financement des dépenses liées à la tenue des élections en provenance du fonds réservé prévu à cet effet.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 29 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	19 466,8	21 764,8	4 425,9	6 803,0	4 507,5	4 507,5	-
Financement à long terme – Autres	90 691,9	20 312,0	3 476,1	12 416,0	14 666,5	-	-
Excédent de fonctionnement - Autres	1 704,4	-	-	-	-	-	-
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	-	726,6
Total – Affectations de revenus	**111 863,1**	**42 076,8**	**7 902,0**	**19 219,0**	**19 174,0**	**4 507,5**	**726,6**

Variations budgétaires

En 2026, les affectations diminuent de 3,8 M$, pour atteindre 0,7 M$. Cette variation s'explique par :

- le retrait en 2026 de l'affectation relative au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL, puisque l'emprunt sera dorénavant effectué directement par la STM;
- l'ajout d'une affectation de 0,7 M$ en provenance de la réserve financière de l'eau.

6. ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

6.1. Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2026, le service de la dette brute atteint 1 271,3 M$, soit une hausse de 87,3 M$ par rapport au budget de 2025. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 992 M$, et d'un montant de 279,2 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 30 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Service de la dette brute							
Frais de financement	406 616,1	417 120,8	419 984,7	431 203,8	467 027,6	466 338,3	502 453,8
Remboursement de la dette à long terme	568 666,5	595 908,9	634 241,7	638 791,5	658 252,2	668 612,5	721 688,1
Affectation – Remboursement de capital	65 635,4	182 200,9	67 923,5	67 622,9	48 969,2	48 969,2	47 107,1
Total – Service de la dette brute	**1 040 918,0**	**1 195 230,6**	**1 122 149,9**	**1 137 618,2**	**1 174 249,0**	**1 183 920,0**	**1 271 249,0**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique *Affectation – Remboursement de capital*.

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, comme indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 31 – Service de la dette brute – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Service de la dette brute							
Frais de financement	268 870,2	279 654,2	276 943,6	271 406,3	295 178,5	285 089,2	307 577,8
Remboursement de la dette à long terme	425 485,4	439 904,1	460 237,2	454 069,8	458 195,5	463 155,8	496 004,4
Affectation – Remboursement de capital	39 987,8	43 863,0	43 580,1	41 759,9	40 855,6	40 855,6	38 993,6
Total – Service de la dette brute	**734 343,4**	**763 421,3**	**780 760,9**	**767 236,0**	**794 229,6**	**789 100,6**	**842 575,8**

Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Frais de financement corporatifs	**224 046,7**	**237 255,9**	**228 391,7**	**218 433,0**	**240 305,6**	**229 565,9**	**248 167,9**
Frais de financement additionnels							
Habitation et économie	-	-	201,0	201,4	174,0	174,0	221,5
Qualité de vie	6 530,7	6 610,0	6 471,5	6 231,4	8 101,9	8 101,9	8 107,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	38 042,2	34 615,2	39 832,9	45 161,0	46 559,0	46 098,7	51 061,6
Arrondissements	250,6	1 173,1	2 046,5	1 379,5	38,0	1 148,7	18,9
Total – Frais de financement additionnels	**44 823,5**	**42 398,3**	**48 551,9**	**52 973,3**	**54 872,9**	**55 523,3**	**59 409,9**
Total – Frais de financement	**268 870,2**	**279 654,2**	**276 943,6**	**271 406,3**	**295 178,5**	**285 089,2**	**307 577,8**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement présentent une hausse de 22,5 M$ qui s'explique principalement par :

- une hausse de 30,6 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 10,1 M$ attribuable à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Remboursement de la dette à long terme corporative	**346 662,8**	**363 921,2**	**378 206,9**	**364 899,4**	**367 144,7**	**372 403,1**	**397 508,6**
Affectation – Remboursement de capital	**39 987,8**	**43 863,0**	**43 580,1**	**41 759,9**	**40 855,6**	**40 855,6**	**38 993,6**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Habitation et économie	-	-	0,1	1,9	-	-	-
Qualité de vie	10 435,9	11 358,1	11 895,6	12 116,1	14 351,1	14 351,1	15 538,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	67 515,0	63 500,5	68 104,1	76 025,9	76 004,2	75 345,8	82 517,4
Arrondissements	871,7	1 124,3	2 030,5	1 026,5	695,5	1 055,8	439,5
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**78 822,6**	**75 982,9**	**82 030,3**	**89 170,4**	**91 050,8**	**90 752,7**	**98 495,8**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**465 473,2**	**483 767,1**	**503 817,3**	**495 829,7**	**499 051,1**	**504 011,4**	**534 998,0**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une augmentation de 31 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 29,6 M$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et à l'arrivée à échéance d'autres emprunts;
- une augmentation de 2,9 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une diminution de 1,9 M$ de l'affectation pour le remboursement du capital qui reflète la baisse des échéances liées aux emprunts contractés pour financer les dépenses de fonctionnement.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 34 – Service de la dette brute – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Service de la dette brute							
Frais de financement	137 745,9	137 466,6	143 041,2	159 797,5	171 849,1	181 249,1	194 876,0
Remboursement de la dette à long terme	143 181,1	156 004,8	174 004,4	184 721,6	200 056,7	205 456,7	225 683,7
Affectation – Remboursement de capital	25 647,7	138 337,9	24 343,4	25 863,1	8 113,6	8 113,6	8 113,5
Total – Service de la dette brute	**306 574,7**	**431 809,3**	**341 389,0**	**370 382,2**	**380 019,4**	**394 819,4**	**428 673,2**

Tableau 35 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Frais de financement corporatifs	**115 561,9**	**112 812,3**	**113 859,9**	**125 084,7**	**134 167,0**	**143 687,6**	**151 571,0**
Frais de financement additionnels							
Habitation et économie	-	-	-	1 435,8	1 618,9	1 618,9	2 099,6
Urbanisme, mobilité et infrastructures	22 184,0	24 654,3	29 181,3	33 277,0	36 063,2	35 942,6	41 205,4
Total – Frais de financement additionnels	**22 184,0**	**24 654,3**	**29 181,3**	**34 712,8**	**37 682,1**	**37 561,5**	**43 305,0**
Total – Frais de financement	**137 745,9**	**137 466,6**	**143 041,2**	**159 797,5**	**171 849,1**	**181 249,1**	**194 876,0**

Variations budgétaires

Les dépenses reliées aux frais de financement présentent une hausse de 13,6 M$, qui s'explique principalement par :

- une hausse de 15,1 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 3,5 M$ attribuable à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 36 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Remboursement de la dette à long terme corporative	**96 339,0**	**103 701,8**	**114 009,5**	**120 349,3**	**131 124,1**	**136 765,5**	**147 690,7**
Affectation – Remboursement de capital	**25 647,7**	**138 337,9**	**24 343,4**	**25 863,1**	**8 113,6**	**8 113,6**	**8 113,5**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Habitation et économie	-	-	-	119,9	-	-	-
Urbanisme, mobilité et infrastructures	46 842,1	52 303,0	59 994,9	64 252,4	68 932,6	68 691,2	77 993,0
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**46 842,1**	**52 303,0**	**59 994,9**	**64 372,3**	**68 932,6**	**68 691,2**	**77 993,0**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**168 828,8**	**294 342,7**	**198 347,8**	**210 584,7**	**208 170,3**	**213 570,3**	**233 797,2**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une augmentation de 20,2 M$, principalement en raison des éléments suivants :

- une hausse de 18,4 M$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et à l'arrivée à échéance d'autres emprunts;
- une augmentation de 1,8 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

6.2. Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations.

Tableau 37 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Paiement au comptant des immobilisations							
Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	339 760,4	362 835,0	571 649,1	467 831,4	458 868,4	458 600,0	473 600,0
Paiement au comptant – Eau	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Paiement au comptant – Eau SME	-	-	-	-	-	-	15 000,0
Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	1 949,4	5 072,9	770,5	562,7	1 096,4	1 096,4	710,9
Réserves – Eau	13 911,5	11 036,3	22 467,9	22 964,8	13 830,2	15 007,3	16 536,1
Paiement au comptant et réserves – Voirie	(882,2)	(106,2)	(605,0)	1 333,4	(1 581,9)	2 000,0	2 000,0
Fonds réservés	87 481,1	10 252,5	20 801,9	12 683,8	94,7	94,7	84,1
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**484 320,2**	**431 190,5**	**657 184,4**	**547 476,1**	**514 407,8**	**518 898,4**	**550 031,1**

Budget du conseil municipal

Tableau 38 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Paiement au comptant des immobilisations							
Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	250 164,8	275 253,2	314 069,0	258 001,6	282 923,4	282 655,0	297 655,0
Paiement au comptant – Eau	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Paiement au comptant – Eau SME	-	-	-	-	-	-	10 255,0
Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	1 949,4	4 603,4	303,0	152,9	655,7	655,7	152,5
Réserves – Eau	2 947,2	2 879,0	6 334,5	1 152,4	2 998,6	2 911,0	3 312,0
Paiement au comptant et réserves – Voirie	(447,5)	325,2	(314,3)	1 284,4	(1 099,3)	2 000,0	2 000,0
Fonds réservés	181,1	(5 558,5)	250,8	865,6	94,7	94,7	84,1
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**296 895,0**	**319 602,3**	**362 743,0**	**303 556,9**	**327 673,1**	**330 416,4**	**355 558,6**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 25,1 M$ et s'établissent à 355,6 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 15 M$ pour la poursuite de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI);
- une hausse de 10,3 M$ pour le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau (SME) 2025-2034 afin d'accroître les investissements dans les actifs de l'eau.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 39 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Paiement au comptant des immobilisations							
Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	89 595,6	87 581,8	257 580,1	209 829,8	175 945,0	175 945,0	175 945,0
Paiement au comptant – Eau SME	-	-	-	-	-	-	4 745,0
Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	469,6	467,5	409,8	440,7	440,7	558,4
Réserves – Eau	10 964,4	8 157,3	16 133,4	21 812,4	10 831,6	12 096,3	13 224,1
Paiement au comptant et réserves – Voirie	(434,6)	(431,4)	(290,6)	49,0	(482,6)	-	-
Fonds réservés	87 300,0	15 811,0	20 551,1	11 818,1	-	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**187 425,4**	**111 588,3**	**294 441,5**	**243 919,1**	**186 734,7**	**188 482,0**	**194 472,5**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 6 M$ et s'établissent à 194,5 M$. Cette augmentation reflète principalement le déploiement de la SME 2025-2034 afin d'accroître les investissements dans les actifs de l'eau.

6.3. Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. À ceux-ci s'ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalue en 2016 et en 2017. Également, la mesure d'allègement en raison de la crise sanitaire, que la Ville a utilisé en 2021 et 2022, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Affectation – Comblement de déficit ou autres

Cette affectation permet de résorber les déficits antérieurs de l'agglomération de Montréal à même le budget de l'année en cours.

Affectation – Réserve – Élections

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) oblige les municipalités à prévoir un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection alimenté par les sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent. Conséquemment, le conseil doit affecter annuellement les sommes nécessaires afin de disposer, l'année de la tenue de la prochaine élection générale, du budget requis pour couvrir le coût de celle-ci.

Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service

Cette affectation vise, selon les normes comptables utilisées par les municipalités du Québec, à ventiler sur la durée de vie restante des immobilisations le financement des dépenses relatives à la mise hors service de ces immobilisations, telles que les coûts de décontamination.

Tableau 40 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources, dépenses relatives aux régimes de retraite et autres	118 347,9	108 111,0	(84 882,2)	(73 934,8)	(45 115,6)	3 693,5	54 575,2
Crédits pour dépenses contingentes	6 941,2	44 596,2	41 723,5	124 340,3	13 748,3	38 118,6	38 118,6
Plan d'optimisation des ressources	-	-	-	-	-	-	(16 000,0)
Priorités de l'administration	-	-	-	-	-	-	4 628,9
Pertes possibles dans la perception	14 387,8	(15 674,3)	31 966,4	23 344,0	17 450,0	17 450,0	17 850,0
Prêt de personnel au MESS	12 637,7	11 026,9	10 306,6	9 248,1	7 150,7	6 514,4	4 989,9
Infrastructures socioculturelles et sportives	-	-	-	-	-	2 093,2	5 843,6
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	2 350,6	2 390,3	670,4	1,9	-	-	-
Agence de mobilité durable – Entente et prêt de personnel	59 634,4	71 591,6	88 322,1	99 537,2	120 313,0	129 072,2	137 211,9
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	(58 600,0)	(25 000,0)	-	-	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	14 300,0	20 611,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(34 364,2)	(33 933,5)	(26 008,7)	7 243,1	4 532,3	4 532,3	4 111,6
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	(100 745,0)	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	2 200,0	2 340,0	-	-	-	-	-
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	45 391,3	56 087,1
Affectation – Fonds réservé – Élections	-	-	5 370,0	5 580,6	5 238,0	5 000,0	5 625,0
Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service	-	-	-	7 498,0	6 000,0	6 000,0	2 300,0
Total – Dépenses communes	**139 435,4**	**187 659,3**	**(23 645,8)**	**214 089,5**	**140 547,8**	**269 096,6**	**326 572,9**

Variations budgétaires

Le budget des dépenses communes en 2026 affiche une augmentation de 57,5 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une augmentation nette de 50,9 M$ à la rubrique de *Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite et autres*, découlant principalement d'une augmentation des charges de retraite touchant les services passés;
- des économies anticipées de 16 M$ grâce à la mise en œuvre du plan d'optimisation des ressources;
- l'ajout d'un budget de 4,6 M$ pour les priorités de l'administration, dont :
    - 2 M$ pour le financement d'un fonds de réserve pour l'urgence climatique pour les projets en arrondissements;
    - 0,5 M$ pour la création de 8 postes d'inspecteur pour la surveillance de l'hébergement touristique de courte durée;
    - 0,1 M$ pour le prolongement des heures d'ouverture des installations socioculturelles et sportives pour les jeunes;
    - 2 M$ pour les autres priorités à venir au courant de l'année 2026.
- une diminution de 1,5 M$ du budget consacré à la rémunération du personnel de la Ville prêté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- une augmentation de 3,8 M$ pour les infrastructures socioculturelles et sportives, qui permettra le financement de la mise en service des opérations en 2026 de l'Espace du Cœur-Nomade, du Bassin-à-Bois ainsi que du Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro;

- une augmentation de 8,1 M$ des dépenses pour l'Agence de mobilité durable en raison de l'accroissement des frais de gestion qui lui sont versés par la Ville et de l'effectif qui lui est prêté;
- une augmentation de 10,7 M$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération;
- une augmentation de 0,6 M$ de l'affectation pour alimenter le fonds réservé au financement des prochaines élections municipales;
- une diminution de 3,7 M$ de l'affectation des montants à pourvoir concernant les obligations de mise hors services.

6.4. Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa compétence, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 41 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Contributions corporatives aux organismes							
Autorité régionale de transport métropolitain	622 644,3	648 958,0	665 146,4	722 174,2	766 289,8	762 819,1	808 379,2
Communauté métropolitaine de Montréal	42 690,5	42 918,7	42 437,4	42 414,9	43 513,7	46 225,1	46 225,1
Conseil des arts	20 427,2	20 835,7	21 506,6	22 086,7	21 936,7	21 936,7	24 436,7
Sociétés de développement commercial	14 477,6	14 630,0	15 664,0	16 479,6	17 383,1	17 383,1	18 034,9
Société du parc Jean-Drapeau	14 214,6	15 808,8	16 372,5	16 696,4	16 723,7	16 723,7	17 039,5
Bureau du taxi de Montréal	3 381,3	-	-	-	-	-	-
Pointe-à-Callière	8 880,6	9 130,6	9 358,9	9 592,9	9 832,7	9 832,7	10 019,5
Office de consultation publique de Montréal	2 327,0	3 008,0	3 243,0	-	-	-	-
Ombudsman	1 545,6	1 646,7	1 820,8	1 885,6	2 075,2	2 075,2	2 114,6
Montréal international – FODIM	510,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0
Office municipal d'habitation de Montréal	500,0	414,5	386,1	500,0	450,4	550,0	550,0
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)	-	-	-
Total – Contributions corporatives aux organismes	**731 610,6**	**757 878,0**	**776 462,6**	**832 357,2**	**878 732,3**	**878 072,6**	**927 326,5**

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2026, les contributions aux organismes augmentent de 49,3 M$ et atteignent 927,3 M$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 45,6 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, une hausse incluant l'indexation de la contribution globale et le financement de la gratuité tarifaire offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus sur l'ensemble du réseau de l'ARTM du territoire de l'agglomération;
- une augmentation de 2,5 M$ de la contribution au Conseil des arts de Montréal;
- une augmentation de l'ordre de 1,2 M$ des contributions principalement versées à des organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment aux sociétés de développement commercial, à la Société du parc Jean-Drapeau et au musée Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

Dans ce tableau, il est question des dépenses de contribution corporatives, soient celles qui ne sont pas incluses dans les budgets des services centraux ou des arrondissements. Le budget de la Ville comprend également plusieurs contributions à des partenaires qui sont incluses dans les budgets des unités d'affaires. Certaines contributions se voient bonifiées au budget 2026, comme par exemple, les contributions aux organismes communautaires LGBTQ2+ de première ligne, pour 1 M$, et ainsi que le soutien aux tables de quartier, pour 0,6 M$.

6.5. Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une compétence différente de celle du client.

Tableau 42 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	40 639,9	43 505,2	47 071,5	50 180,1	49 503,0	46 686,4	51 380,5
Élimination des transactions interentités	2 211,9	2 225,5	1 603,1	1 240,1	817,6	651,3	640,9
Total – Transactions à éliminer	**42 851,8**	**45 730,7**	**48 674,6**	**51 420,2**	**50 320,6**	**47 337,7**	**52 021,4**

7. SOMMAIRE DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Les prochaines pages présentent les sommaires des dépenses par unités d'affaires. Le détail par unité d'affaires des dépenses se retrouve en annexe.

7.1. Sommaire des dépenses des services

Afin d'éviter les répétitions dans les documents budgétaires, les informations détaillées sur le budget de 2026 et les réalisations de 2025 des services municipaux sont dorénavant comprises dans les présentations bonifiées préparées et déposées à la Commission sur les finances et l'administration (CFA). Ces documents peuvent être consultés directement sur le site de la CFA[1].

Tableau 43 – Sommaire des dépenses des services

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services centraux							
Direction générale	20 401,5	20 199,1	25 949,5	25 241,6	27 368,3	24 132,4	23 985,3
Finances et évaluation foncière	73 433,0	76 904,6	80 132,4	81 194,2	93 451,3	88 700,3	86 135,8
Planification stratégique et performance organisationnelle	13 280,4	15 814,7	15 100,0	15 615,8	16 481,0	8 764,8	7 562,6
Ressources humaines et communications	69 523,6	73 267,7	75 036,5	77 767,1	80 639,5	79 481,6	79 315,3
Bureau de l'inspecteur général	4 274,3	4 505,0	4 828,0	4 452,1	5 409,9	7 527,9	7 915,6
Bureau du vérificateur général	5 941,7	5 579,8	6 276,5	5 813,5	7 673,3	7 673,3	8 061,0
Commission de la fonction publique de Montréal	948,2	1 016,8	1 080,5	2 148,8	2 412,5	2 412,5	2 522,2
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	2 303,1	2 168,6	3 095,6	2 938,8
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	87,2	90,6	65,3	90,4	137,3	862,2	918,0
Total – Services administratifs	**187 889,9**	**197 378,3**	**208 468,7**	**214 626,6**	**235 741,7**	**222 650,6**	**219 354,6**
Approvisionnement	27 772,5	31 605,8	33 886,0	36 430,8	38 308,6	38 206,9	38 193,5
Développement économique	121 437,5	84 735,6	113 260,0	122 515,8	179 787,5	82 812,9	78 156,6
Habitation	145 850,5	118 358,9	161 160,0	224 104,8	305 225,3	228 726,1	248 031,8
Stratégie immobilière	60 782,2	62 042,8	57 917,7	61 199,8	63 324,8	63 446,9	61 216,2
Total – Habitation et économie	**355 842,7**	**296 743,1**	**366 223,7**	**444 251,2**	**586 646,2**	**413 192,8**	**425 598,1**
Culture	62 804,5	64 495,5	68 531,6	75 573,2	78 471,5	73 778,2	80 035,1
Diversité et inclusion sociale	34 268,0	42 581,8	47 182,6	44 250,7	68 298,8	43 196,9	68 741,2
Environnement	149 070,8	173 066,3	206 751,3	198 315,7	214 847,6	223 416,7	216 652,8
Espace pour la vie	69 444,6	81 227,9	82 694,2	88 039,0	94 539,1	90 648,5	95 174,2
Total – Qualité de vie	**315 587,9**	**361 371,5**	**405 159,7**	**406 178,6**	**456 157,0**	**431 040,3**	**460 603,3**
Affaires juridiques	67 101,9	68 616,4	69 521,1	74 882,2	78 179,4	75 308,5	80 123,3
Greffe	47 359,7	30 067,4	32 430,8	32 095,7	54 873,9	54 883,1	35 545,3
Police	745 917,3	805 439,8	819 370,7	869 021,1	884 664,3	824 074,3	860 286,4
Sécurité incendie	391 002,4	389 421,2	408 843,2	405 100,9	441 445,5	408 693,7	419 484,3
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 251 381,3**	**1 293 544,8**	**1 330 165,8**	**1 381 099,9**	**1 459 163,1**	**1 362 959,6**	**1 395 439,3**
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	122 735,3	141 130,7	168 791,3	133 098,1	206 903,1	149 524,8	158 771,8
Expérience citoyenne et communications	(18,4)	206,7	(540,6)	639,8	-	-	-
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 045,8	64 715,2	69 091,9	75 893,2	75 654,9	45 399,9	55 810,1
Matériel roulant et ateliers	109 937,9	135 957,0	144 772,4	147 538,5	153 878,5	148 659,1	152 170,5
Technologies de l'information	81 652,9	88 266,9	99 635,9	128 425,0	147 935,3	132 713,9	143 336,2
Total – Services de proximité	**367 353,5**	**430 276,5**	**481 750,9**	**485 594,6**	**584 371,8**	**476 297,7**	**510 088,6**
Commission des services électriques	72 935,0	69 783,9	82 292,6	87 050,4	95 610,4	95 610,4	105 361,7
Eau	289 490,4	299 053,6	318 958,2	347 926,7	369 099,8	366 037,7	409 249,5
Gestion et planification des immeubles	113 266,1	127 112,1	136 023,3	135 693,0	149 489,6	140 759,8	137 933,8
Infrastructures du réseau routier	71 992,3	31 130,6	40 810,0	37 787,1	40 636,1	38 416,6	38 880,2
Urbanisme et mobilité	54 052,3	73 314,1	76 620,3	93 795,0	119 396,7	100 618,8	95 392,7
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**601 736,1**	**600 394,3**	**654 704,4**	**702 252,2**	**774 232,6**	**741 443,3**	**786 817,9**
Total – Dépenses par services centraux	**3 079 791,4**	**3 179 708,5**	**3 446 473,2**	**3 634 003,1**	**4 096 312,4**	**3 647 584,3**	**3 797 901,8**

[1] https://montreal.ca/commissions-permanentes/commission-sur-les-finances-et-ladministration

7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements

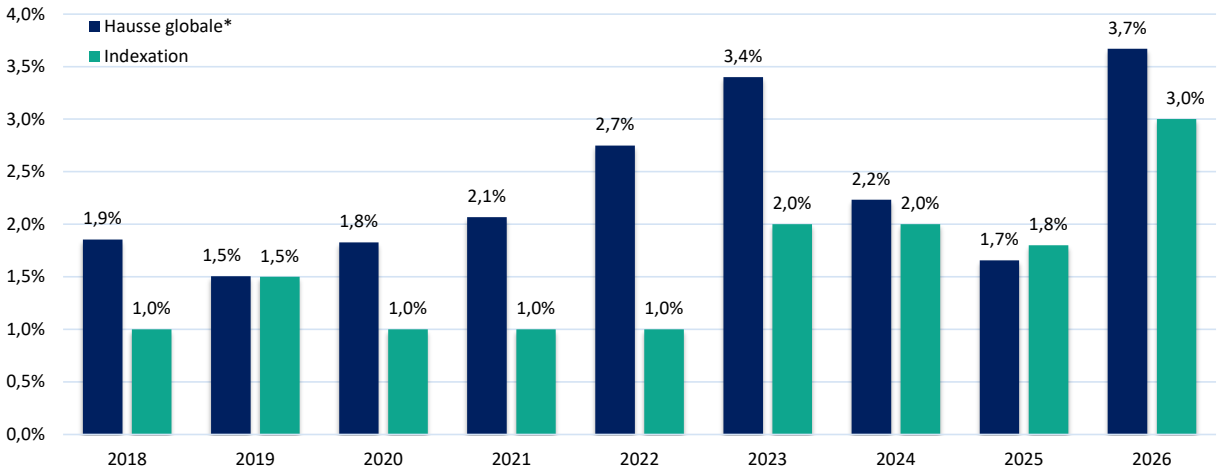
En 2026, les informations détaillées sur le budget 2026 de fonctionnement et les réalisations 2025 des arrondissements sont disponibles sur le portail internet de chaque arrondissement.

Tableau 44 – Sommaire des budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	59 749,2	62 312,4	68 689,5	68 252,6	72 618,7	67 016,1	69 071,9
Anjou	26 448,6	30 634,2	30 202,8	30 497,6	33 690,6	33 284,7	34 220,6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	64 561,8	72 458,3	75 512,1	79 930,2	82 646,5	79 716,7	82 792,2
Lachine	28 968,6	31 104,6	32 824,8	34 108,8	36 628,1	33 960,4	35 199,3
LaSalle	37 897,8	41 625,1	42 365,7	44 018,5	46 315,3	47 462,7	49 076,3
Le Plateau-Mont-Royal	54 155,3	59 119,4	60 305,2	62 417,4	69 194,6	63 508,9	67 228,8
Le Sud-Ouest	55 017,6	60 772,7	64 484,2	64 009,5	67 358,6	66 474,3	69 514,3
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	12 107,6	12 770,5	12 972,9	14 643,9	15 366,8	14 019,5	14 630,8
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	66 529,2	69 504,7	75 347,2	81 839,9	85 987,5	81 030,8	81 644,1
Montréal-Nord	41 061,3	44 604,8	44 235,9	46 851,6	50 570,2	47 723,3	49 388,8
Outremont	15 295,7	16 867,0	17 385,7	20 021,7	22 745,7	18 362,1	18 874,4
Pierrefonds-Roxboro	31 984,9	35 197,8	34 870,1	38 213,3	40 793,1	38 531,0	39 997,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	59 833,7	64 943,6	68 079,1	70 433,3	73 441,2	69 803,2	72 833,2
Rosemont–La Petite-Patrie	64 485,2	71 484,2	74 476,0	80 479,7	83 951,8	73 656,7	78 627,2
Saint-Laurent	65 172,5	71 145,2	75 148,7	77 195,8	83 994,4	82 727,6	85 315,6
Saint-Léonard	35 426,6	39 925,3	39 831,1	40 345,4	43 915,7	41 974,6	44 188,7
Verdun	37 151,2	37 577,5	40 522,1	41 953,1	42 661,6	41 502,5	43 415,0
Ville-Marie	92 741,6	102 917,6	108 774,0	115 977,7	128 335,3	110 611,7	117 500,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	57 592,9	62 846,7	65 638,6	68 498,7	71 021,9	67 015,3	70 520,0
Total – Arrondissements	**906 181,3**	**987 811,6**	**1 031 665,7**	**1 079 688,7**	**1 151 237,6**	**1 078 382,1**	**1 124 039,1**

Plus des deux tiers des budgets des arrondissements sont financés par des transferts centraux attribués par le conseil municipal. Ces transferts varient d'une année à l'autre, en fonction de l'indexation consentie par le conseil municipal et de multiples autres facteurs, notamment l'ouverture de nouvelles installations (ex. : centres sportifs, bibliothèques, etc.) L'indexation consentie et la hausse globale des transferts centraux atteignent respectivement 3,0 % et 3,7 % en 2026.

Graphique 8 – Hausse annuelle des transferts centraux



* Les hausses globales des transferts sont présentées par rapport au budget comparatif de l'année précédente.

Tableau 45 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2025	Sources de financement				Budget 2026
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	67 016,1	11 767,0	2 299,5	-	55 005,4	69 071,9
Anjou	33 284,7	11 106,2	1 962,7	-	21 151,7	34 220,6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	79 716,7	13 730,9	5 219,6	751,1	63 090,6	82 792,2
Lachine	33 960,4	6 295,3	2 424,0	1 498,0	24 982,0	35 199,3
LaSalle	47 462,7	8 771,7	1 601,3	-	38 703,3	49 076,3
Le Plateau-Mont-Royal	63 508,9	14 215,5	12 717,5	-	40 295,8	67 228,8
Le Sud-Ouest	66 474,3	12 071,3	7 261,8	2 500,0	47 681,2	69 514,3
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	14 019,5	3 583,0	645,1	107,1	10 295,6	14 630,8
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	81 030,8	14 940,0	4 667,3	814,3	61 222,5	81 644,1
Montréal-Nord	47 723,3	12 485,6	910,9	1 079,6	34 912,7	49 388,8
Outremont	18 362,1	4 461,6	3 547,8	43,5	10 821,5	18 874,4
Pierrefonds-Roxboro	38 531,0	9 386,8	1 487,7	1 174,7	27 948,7	39 997,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	69 803,2	13 631,7	2 829,6	186,0	56 185,9	72 833,2
Rosemont–La Petite-Patrie	73 656,7	15 512,1	8 310,1	-	54 805,0	78 627,2
Saint-Laurent	82 727,6	18 996,4	4 995,9	1 000,0	60 323,3	85 315,6
Saint-Léonard	41 974,6	10 337,9	2 940,3	975,0	29 935,5	44 188,7
Verdun	41 502,5	10 755,6	3 673,9	578,7	28 406,8	43 415,0
Ville-Marie	110 611,7	25 235,5	25 805,6	10 624,7	55 834,2	117 500,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	67 015,3	12 389,7	4 113,4	-	54 016,9	70 520,0
Total – Arrondissements	**1 078 382,1**	**229 673,8**	**97 414,0**	**21 332,7**	**775 618,6**	**1 124 039,1**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(959 183,3)	(229 184,2)	-	-	(775 618,6)	(1 004 802,8)
Total – Arrondissements	**119 198,8**	**489,6**	**97 414,0**	**21 332,7**	**-**	**119 236,3**

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8.1. Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2026 et du PDI 2026-2035 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2026 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires de Montréal. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que les revenus qu'elles génèrent. Également, les sommaires des charges fiscales totales afférentes aux immeubles résidentiels et aux immeubles non résidentiels sont présentés à la fin de la section.

Les charges fiscales totales sont composées des taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 46 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe spéciale relative au service de l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe spéciale relative au service de la voirie	Infrastructures de la voirie
Conseils d'arrondissement	**Taxe relative aux services**	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de la Ville de Montréal impose des taxes ainsi que des tarifs sur l'ensemble de son territoire. Ces taxes et tarifs sont notamment établis en fonction de la valeur foncière de l'immeuble, de la consommation d'eau de l'immeuble ou de la superficie, selon le cas.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal. Elle s'applique à tous les immeubles imposables sur le territoire de la Ville de Montréal, en fonction de leur catégorie et de leur sous-catégorie.

La Ville calcule la charge fiscale afférente à la TFG en multipliant la base d'imposition, soit la valeur foncière ajustée, par le taux de la taxe.

Les taux de la TFG varient selon les catégories d'immeubles suivantes :
- celle des immeubles non résidentiels;
- celle des terrains vagues desservis;
- celle qui se décline dans les sous-catégories suivantes :
    - des immeubles de six logements ou plus;
    - qui est dite résiduelle et qui englobe les immeubles de cinq logements et moins.

Pour les immeubles non résidentiels, les taux varient également selon la valeur foncière, en raison de la mesure des taux différenciés expliquée plus bas.

Tableau 47 – Taux de taxation de 2026 – Taxe foncière générale
($ par tranche de 100$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe foncière générale	0,4631	0,4631	2,0084	2,5719	1,8524

Terrains vagues

Il est à noter que les terrains vagues desservis et non desservis sont assujettis à l'équivalent de quatre fois le taux de base; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes selon que ces terrains soient desservis ou non :
- les terrains vagues desservis sont imposés en fonction de leur catégorie, à un taux spécifique équivalant à quatre fois le taux de base;
- les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de base ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à trois fois celui du taux de base.

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels.

Cette mesure permet à la Ville de Montréal d'utiliser une taxe structurée en deux tranches de valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Le premier taux s'applique à la tranche de valeur foncière de 900 000 $ et moins. La deuxième tranche de valeur foncière, soit la valeur foncière au-delà de 900 000 $, est imposée à un taux de taxe supérieur à celui de la première tranche.

En 2026, l'écart entre le taux de la première tranche et le taux de la deuxième tranche de la valeur foncière demeure stable, à près de 30 %. Cet écart entre les deux tranches s'applique à la TFG, à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16 % les charges fiscales totales de plus de 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient des taux par tranche de valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications, depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 48 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2026

Types de taxes	Immeuble de 450 000 $		Immeuble de 900 000 $		Immeuble de 1,5 M$	
	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	11 097 $	9 038 $	22 194 $	18 076 $	36 990 $	33 507 $
Taxes à des fins spécifiques	2 151 $	2 046 $	4 302 $	4 091 $	7 170 $	6 978 $
Taxes d'arrondissement	215 $	215 $	429 $	429 $	716 $	716 $
	13 463 $	**11 299 $**	**26 925 $**	**22 596 $**	**44 876 $**	**41 201 $**
Effet cumulatif	**(2 164 $)**		**(4 329 $)**		**(3 675 $)**	
	(16 %)		**(16 %)**		**(8 %)**	

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités présentaient des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal a intégré ce financement à même les taux de la TFG. À compter de 2022, cela se fait par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe s'appliquent selon les mêmes catégories et sous-catégories que celles de la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, les taux s'appliquent selon les tranches de la valeur foncière non résidentielle comme pour la TFG.

Pour les secteurs de l'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 49 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Anjou	0,0048	0,0048	0,0155	0,0198	0,0192
Lachine	0,0010	0,0010	0,0030	0,0039	0,0040
LaSalle	0,0029	0,0029	0,0098	0,0126	0,0116
Montréal	0,0196	0,0196	0,0644	0,0825	0,0784
Montréal-Nord	0,0104	0,0104	0,0374	0,0479	0,0416
Outremont	0,0052	0,0052	0,0200	0,0256	0,0208
Saint-Laurent	0,0032	0,0032	0,0097	0,0124	0,0128
Saint-Léonard	0,0058	0,0058	0,0199	0,0255	0,0232
Verdun	0,0040	0,0040	0,0145	0,0186	0,0160

Fiscalité de l'eau

En 2026, les revenus fiscaux versés à la réserve financière locale de l'eau augmentent de 36,9 M$, pour un total de 539,1 M$. De ces revenus, 528 M$ proviennent de la taxe spéciale relative au service de l'eau et 11,1 M$ sont des revenus de la tarification volumétrique.

La taxe spéciale relative au service de l'eau

La taxe spéciale relative au service de l'eau génère 528 M$ en 2026, en hausse de 36,5 M$.

Les taux de cette taxe foncière varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à cette taxe, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Pour les immeubles non résidentiels, la taxe est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans l'immeuble. Cette différence fait suite à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2023, de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Tableau 50 – Taux de taxation de 2026 – Taxe spéciale relative au service de l'eau
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	
	Résiduelle	Six logements ou plus	Avec compteur	Sans compteur
Taxe relative à l'eau	0,0831	0,0831	0,3270	0,3433

La tarification volumétrique pour le service d'eau

Les revenus de la tarification volumétrique s'élèvent à 11,1 M$ en 2026, ce qui représente une hausse de 0,3 M$ par rapport à 2025.

La tarification volumétrique s'applique comme mesure écofiscale depuis 2023 aux immeubles non résidentiels avec compteur sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal pour le financement des services de l'eau.

La structure du tarif est composée de quatre tranches selon le volume d'eau consommé durant l'année. Les taux applicables pour l'année 2026 sont indexés de 5 % pour toutes les tranches de consommation d'eau. Par ailleurs, l'allocation de 1 000 m^3 demeure inchangée.

Tableau 51 – Taux de tarification de 2026 – Tarification volumétrique pour le service d'eau
($ par mètre cube d'eau consommée par année)

Consommation	Tarif / m^3
Jusqu'à 1 000 m^3	s. o.
De plus de 1 000 m^3 à 10 000 m^3	0,110
De plus de 10 000 m^3 à 100 000 m^3	0,225
De plus de 100 000 m^3	0,690

Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM génère des revenus de 52,2 M$ en 2026. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe diffèrent selon la même structure que la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, des taux différenciés par tranche de valeur foncière sont appliqués, comme pour la TFG.

Tableau 52 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe relative à l'ARTM	0,0070	0,0070	0,0301	0,0385	0,0280

Taxe spéciale relative au service de la voirie

La taxe relative à la voirie génère des revenus de 20,8 M$ en 2026. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe diffèrent selon les catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 53 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au service de la voirie
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0024	0,0168

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 38,1 M$ en 2026, en baisse de 0,6 M$. Malgré l'indexation des taux de la taxe, la diminution des superficies des parcs de stationnement explique la baisse de revenus. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif. La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement.

Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée à tous les parcs de stationnement des secteurs A, B et C, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement. Dans le secteur D, le seuil à partir duquel les stationnements extérieurs sont assujettis à la taxe est de 5 000 mètres carrés.

Le taux applicable dépend des caractéristiques du parc de stationnement, soit si celui-ci se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur, et le secteur où celui-ci est situé :

- Le secteur A, qui correspond au centre des affaires de Montréal[1];
- Le secteur B, qui correspond au centre-ville de Montréal[2], en excluant les secteurs A et C;
- Le secteur C, dont le périmètre est illustré à la figure [2];
- Le secteur D, qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

Pour l'exercice financier 2026, les taux des secteurs A, B et C sont indexés de 3,4 %. Le taux du secteur D augmente de 0,25 $ par mètre carré.

Il est estimé qu'une réduction supplémentaire annuelle de 3 765 tonnes d'éq. CO_2 découlera de cette augmentation du taux de la taxe. Vous trouverez plus d'information sur l'impact des interventions de la Ville de Montréal dans la section *Climat 2026*.

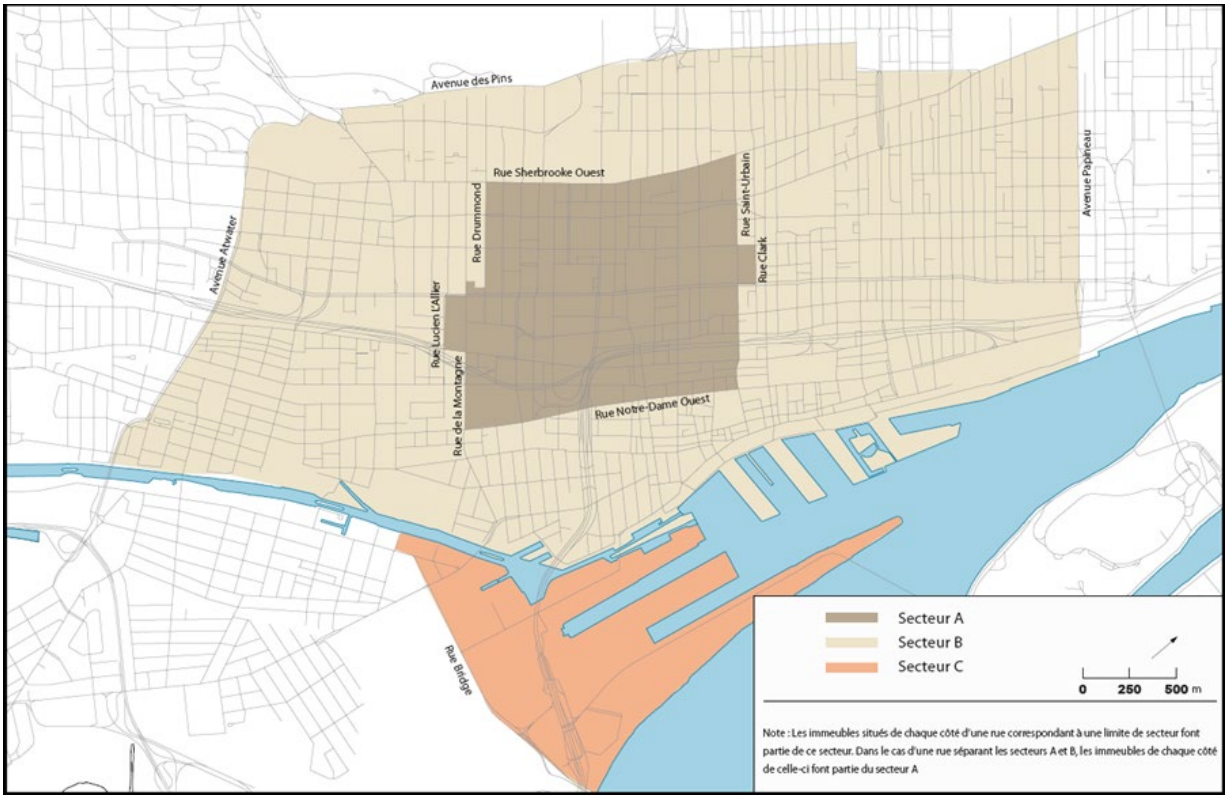
[1] Tel que le définit l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

[2] Tel que le définit l'article 8 du Recueil des tarifs du transport privé par taxi, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Tableau 54 – Taux de taxation de 2026 – Taxe sur les parcs de stationnement

Secteurs	Intérieurs $/m²	Extérieurs $/m²
Secteur A	14,25	57,50
Secteur B	7,20	43,20
Secteur C	7,20	21,60
Secteur D	s. o.	2,75

Figure 1 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement



Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les immeubles du gouvernement du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalentes au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Depuis la refonte des compensations en 2022, ce n'est plus le cas pour bon nombre d'immeubles du gouvernement du Québec. Seuls les immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Place des Arts demeurent assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les autres immeubles du gouvernement du Québec, les compensations versées sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Autres immeubles exempts

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'ARTM, à Exo ainsi que les immeubles nécessaires à l'exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Depuis l'exercice financier 2025, la compensation des OBNL propriétaires détenant une reconnaissance de la Commission municipale du Québec n'est plus exigée.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à un taux unique dans chaque arrondissement, sans distinction entre les catégories et sous-catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,8 % les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels et de 0,2 % celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport au dernier budget, en redressant les montants de 2025 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 15,5 M$ entre les revenus de 2025 et ceux de 2026, reflétant les décisions des conseils d'arrondissement, s'ajoutent les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 18,2 M$ l'écart total entre les revenus budgétés en 2025 et 2026.

Tableau 55 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2025 et en 2026, et taux applicables en 2026

Arrondissements	Revenus 2025[1]	Revenus 2026[2]	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(%)	(%)	($/100 $)
Ahuntsic–Cartierville	10 504	11 628	1 124	10,7	0,7	0,0448
Anjou	10 791	11 090	299	2,8	0,2	0,1150
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	13 075	13 519	445	3,4	0,2	0,0393
Lachine	5 813	6 220	407	7,0	0,4	0,0565
LaSalle	8 148	8 621	473	5,8	0,3	0,0562
Le Plateau-Mont-Royal	12 994	14 163	1 169	9,0	0,6	0,0513
Le Sud-Ouest	10 626	11 561	935	8,8	0,5	0,0510
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 243	3 561	318	9,8	1,1	0,0822
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	13 897	14 730	834	6,0	0,4	0,0601
Montréal-Nord	12 063	12 398	336	2,8	0,4	0,1230
Outremont	4 199	4 367	168	4,0	0,3	0,0431
Pierrefonds–Roxboro	8 818	9 347	529	6,0	0,6	0,0706
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 662	13 535	874	6,9	0,6	0,0714
Rosemont–La Petite-Patrie	12 757	15 327	2 570	20,1	1,4	0,0531
Saint-Laurent	18 113	18 710	598	3,3	0,1	0,0604
Saint-Léonard	9 960	10 251	291	2,9	0,2	0,0758
Verdun	8 580	10 639	2 059	24,0	1,9	0,0627
Ville-Marie	23 703	24 414	711	3,0	0,2	0,0391
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 822	12 229	1 407	13,0	1,0	0,0548
Ville de Montréal	**210 766**	**226 311**	**15 546**	**7,4**	**0,6**	**s. o.**

[1] Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements pour 2025 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre et le 31 décembre 2024.

[2] Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier puisque l'une des taxes de services de l'arrondissement est un tarif par unité et l'autre un taux foncier de 0,0434 $ / 100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être assumé par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2026, ces taxes génèrent des revenus de 124,7 M$, soit 7 M$ de plus qu'en 2025, et permettent le remboursement des emprunts liés aux travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2024.

Tableau 56 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux investissements
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taux	Arrondissements	Taux
Ahuntsic–Cartierville	0,0303	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0400
Anjou	0,0649	Montréal-Nord	0,0490
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0214	Outremont	0,0298
Lachine	0,0312	Pierrefonds–Roxboro	0,0422
LaSalle	0,0319	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0634
Le Plateau-Mont-Royal	0,0246	Rosemont–La Petite-Patrie	0,0308
Le Sud-Ouest	0,0263	Saint-Laurent	0,0334
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		Saint-Léonard	0,0449
L'Île-Bizard	0,0870	Verdun	0,0339
Sainte-Geneviève	0,0869	Ville-Marie	0,0086
		Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0297

Dépôt du rôle 2026-2027-2028

Le rôle d'évaluation 2026-2027-2028 de la Ville de Montréal a été déposé le 10 septembre 2025. Il contient de nombreux renseignements sur les propriétés du territoire montréalais, notamment leur valeur foncière, laquelle sert au calcul des taxes foncières.

La Ville de Montréal ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des valeurs mises à jour. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville de Montréal ajuste ses taux à la baisse.

Ce nouveau rôle présente une hausse moyenne de 11,3 % des valeurs foncières. Toutefois, cette évolution varie considérablement d'un secteur à l'autre de la ville et selon le type de propriété. Les écarts sont moins marqués que lors du rôle précédent, où l'augmentation moyenne atteignait 32,3 %.

L'étalement de la variation des valeurs permettra de lisser les effets des indexations sur la durée du rôle 2026-2027-2028.

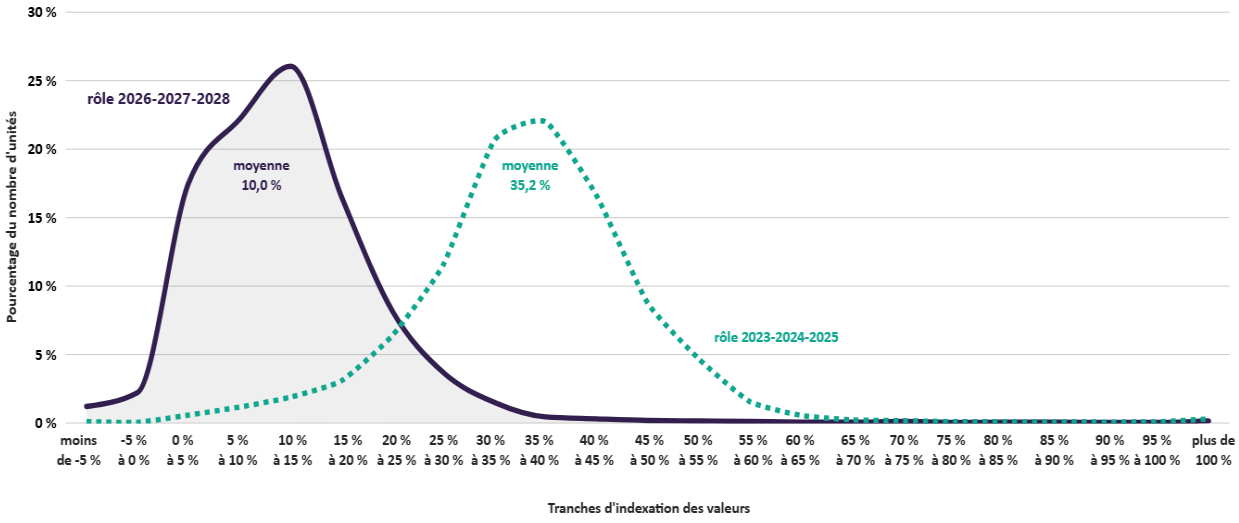
Tableau 57 – Croissance des valeurs foncières des immeubles imposables et compensables à 100 % lors des deux derniers rôles d'évaluation foncière

Catégories	Indexation 2023-2024-2025	Indexation 2026-2027-2028
Résidentielle	35,2 %	10,0 %
Non résidentielle	20,9 %	15,5 %
Total	**32,3 %**	**11,3 %**

Immeubles résidentiels imposables et compensables à 100 %

Avec le dépôt du nouveau rôle, la variation moyenne de la valeur des immeubles résidentiels est de 10,0 %, comparativement à 35,2 % lors du rôle précédent. La distribution des variations des valeurs résidentielles au rôle 2026-2027-2028 est plus concentrée autour de la moyenne que celle du rôle 2023-2024-2025 : on constate qu'il y a moins d'unités d'évaluations avec de forts écarts par rapport à la moyenne qu'au rôle précédent.

Graphique 9 – Distribution des variations de valeurs des immeubles résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028

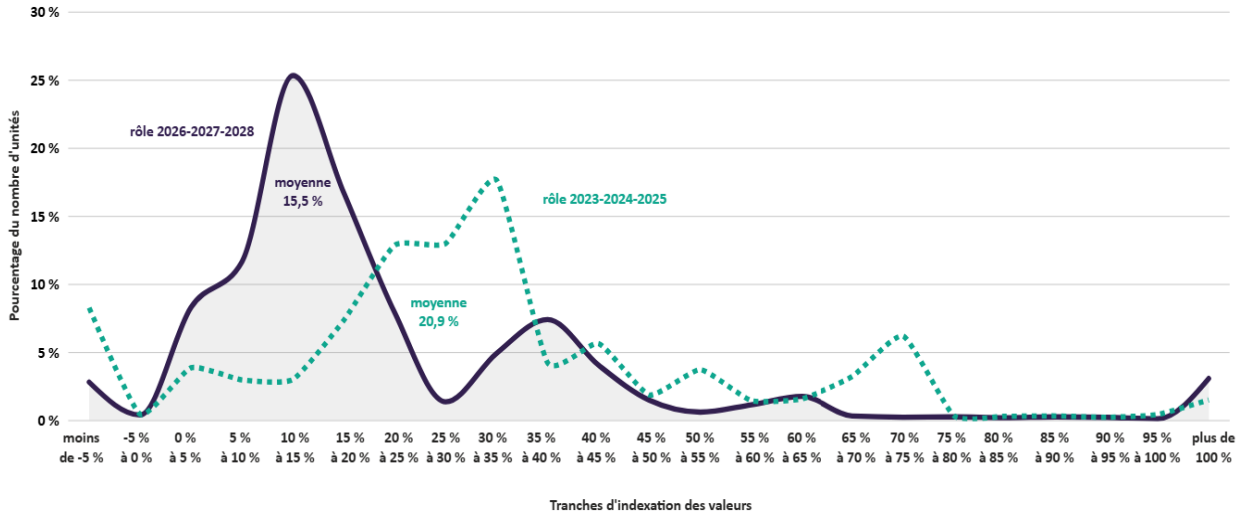


Immeubles non résidentiels imposables et compensables à 100 %

Pour ce qui est des immeubles non résidentiels, la variation moyenne des valeurs foncières au dépôt du rôle 2026-2027-2028 est de 15,5 %. La distribution des variations demeure très étendue, comme au rôle précédent. Un petit nombre d'unités de grande valeur affiche des diminutions ou des hausses très modestes de valeurs foncières, tandis qu'un plus grand nombre d'unités d'évaluation de moindre taille connaissent une forte hausse de leurs valeurs foncières.

Cette distribution est en partie tributaire d'une diminution des valeurs foncières des tours de bureaux du centre-ville, ainsi que par la hausse plus marquée des valeurs foncières des immeubles industriels et des terrains vagues.

Graphique 10 – Distribution des valeurs des immeubles non résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028



Variations selon les arrondissements

On observe des augmentations de valeurs foncières plus importantes dans les arrondissements situés à plus grande distance du centre-ville. Ainsi, les immeubles résidentiels des arrondissements de Ville-Marie, Le Sud-Ouest et Le Plateau–Mont-Royal sont sujets à des augmentations moins importantes des valeurs foncières. À l'inverse, dans les arrondissements plus excentrés, tels que Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord et L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, les valeurs augmentent plus fortement.

Au niveau des immeubles non résidentiels, les arrondissements comportant une forte proportion d'immeubles industriels constatent une hausse plus importante du total de leurs valeurs foncières non résidentielles, tels que les arrondissements de Lachine, LaSalle et Saint-Laurent. Cela reflète la composition du parc immobilier dans ces arrondissements.

Tableau 58 – Indexation des valeurs foncières entre le rôle 2023-2024-2025 et le rôle 2026-2027-2028, par catégories d'immeubles, valeurs imposables et compensables à 100 %

Arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	Tous les immeubles
	5 logements et moins	6 logements ou plus		
Ahuntsic–Cartierville	9,8 %	17,0 %	14,6 %	11,4 %
Anjou	15,7 %	15,2 %	31,5 %	21,0 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	5,5 %	7,1 %	16,4 %	7,1 %
Lachine	11,9 %	11,6 %	40,2 %	19,3 %
LaSalle	10,1 %	9,6 %	34,6 %	13,3 %
Le Plateau-Mont-Royal	7,2 %	8,9 %	14,0 %	8,5 %
Le Sud-Ouest	6,8 %	10,3 %	21,3 %	9,8 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	14,1 %	15,7 %	21,0 %	14,4 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	12,1 %	10,2 %	24,0 %	13,4 %
Montréal-Nord	18,3 %	16,4 %	28,0 %	19,1 %
Outremont	9,0 %	8,8 %	10,1 %	9,0 %
Pierrefonds–Roxboro	11,7 %	10,1 %	16,3 %	11,7 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	19,1 %	11,9 %	31,6 %	20,2 %
Rosemont–La Petite-Patrie	10,5 %	14,9 %	13,0 %	11,7 %
Saint-Laurent	10,0 %	10,3 %	30,1 %	17,6 %
Saint-Léonard	13,2 %	13,7 %	26,6 %	15,9 %
Verdun	9,0 %	10,0 %	6,7 %	9,0 %
Ville-Marie	3,2 %	8,7 %	0,2 %	3,4 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	11,5 %	14,1 %	15,3 %	12,6 %
Ville de Montréal	**9,8 %**	**10,7 %**	**15,5 %**	**11,3 %**

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

Généralement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne lors du dépôt du dernier rôle verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2026, 2027 et 2028, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté (ou retranché, selon le cas) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée valeur ajustée. L'année 2026 constitue la première année d'application du rôle d'évaluation actuel et les valeurs ajustées 2026 servent de base d'imposition pour le budget 2026.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés théoriques, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 59 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2026, 2027 et 2028

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2023-2024-2025 (3 ans)	650 000 $	550 000 $
Valeur au rôle 2026-2027-2028 (3 ans)	635 000 $	580 000 $
Variation de la valeur au rôle	(15 000) $	30 000 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2026-2027-2028	650 000 $	550 000 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(5 000) $	10 000 $
Valeur ajustée pour 2026	**645 000 $**	**560 000 $**
Valeur ajustée pour 2027	**640 000 $**	**570 000 $**
Valeur ajustée pour 2028	**635 000 $**	**580 000 $**

Taux moyens cumulés

Tableau 60 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie résiduelle

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux investissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0448	0,0303	**0,0751**	**0,6503**
Anjou	0,4631	0,0048	0,0831	0,0024	0,0070	0,1150	0,0649	**0,1799**	**0,7403**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0393	0,0214	**0,0607**	**0,6359**
Lachine	0,4631	0,0010	0,0831	0,0024	0,0070	0,0567	0,0312	**0,0879**	**0,6445**
LaSalle	0,4631	0,0029	0,0831	0,0024	0,0070	0,0562	0,0319	**0,0881**	**0,6466**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0513	0,0246	**0,0759**	**0,6511**
Le Sud-Ouest	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0510	0,0263	**0,0773**	**0,6525**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0822	0,0870	**0,1692**	**0,7248**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0601	0,0400	**0,1001**	**0,6753**
Montréal-Nord	0,4631	0,0104	0,0831	0,0024	0,0070	0,1230	0,0490	**0,1720**	**0,7380**
Outremont	0,4631	0,0052	0,0831	0,0024	0,0070	0,0431	0,0298	**0,0729**	**0,6337**
Pierrefonds–Roxboro	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0706	0,0422	**0,1128**	**0,6684**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0714	0,0634	**0,1348**	**0,7100**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0531	0,0308	**0,0839**	**0,6591**
Saint-Laurent	0,4631	0,0032	0,0831	0,0024	0,0070	0,0604	0,0334	**0,0938**	**0,6526**
Saint-Léonard	0,4631	0,0058	0,0831	0,0024	0,0070	0,0758	0,0449	**0,1207**	**0,6821**
Verdun	0,4631	0,0040	0,0831	0,0024	0,0070	0,0627	0,0339	**0,0966**	**0,6562**
Ville-Marie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0391	0,0086	**0,0477**	**0,6229**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0548	0,0297	**0,0845**	**0,6597**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4631**	**0,0139**	**0,0831**	**0,0024**	**0,0070**	**0,0562**	**0,0310**	**0,0871**	**0,6566**

[1] L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 57,91 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0133.

[2] L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0870 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0869 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Tableau 61 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie six logements ou plus

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux inves-tissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0448	0,0303	**0,0751**	**0,6503**
Anjou	0,4631	0,0048	0,0831	0,0024	0,0070	0,1150	0,0649	**0,1799**	**0,7403**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0393	0,0214	**0,0607**	**0,6359**
Lachine	0,4631	0,0010	0,0831	0,0024	0,0070	0,0773	0,0312	**0,1085**	**0,6651**
LaSalle	0,4631	0,0029	0,0831	0,0024	0,0070	0,0562	0,0319	**0,0881**	**0,6466**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0513	0,0246	**0,0759**	**0,6511**
Le Sud-Ouest	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0510	0,0263	**0,0773**	**0,6525**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0822	0,0870	**0,1692**	**0,7248**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0601	0,0400	**0,1001**	**0,6753**
Montréal-Nord	0,4631	0,0104	0,0831	0,0024	0,0070	0,1230	0,0490	**0,1720**	**0,7380**
Outremont	0,4631	0,0052	0,0831	0,0024	0,0070	0,0431	0,0298	**0,0729**	**0,6337**
Pierrefonds–Roxboro	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0706	0,0422	**0,1128**	**0,6684**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0714	0,0634	**0,1348**	**0,7100**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0531	0,0308	**0,0839**	**0,6591**
Saint-Laurent	0,4631	0,0032	0,0831	0,0024	0,0070	0,0604	0,0334	**0,0938**	**0,6526**
Saint-Léonard	0,4631	0,0058	0,0831	0,0024	0,0070	0,0758	0,0449	**0,1207**	**0,6821**
Verdun	0,4631	0,0040	0,0831	0,0024	0,0070	0,0627	0,0339	**0,0966**	**0,6562**
Ville-Marie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0391	0,0086	**0,0477**	**0,6229**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0548	0,0297	**0,0845**	**0,6597**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4631**	**0,0160**	**0,0831**	**0,0024**	**0,0070**	**0,0562**	**0,0310**	**0,0871**	**0,6587**

[1] L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 57,91 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0339.

[2] L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0870 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0869 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Tableau 62 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale[1]	Taxe relative aux dettes des anciennes villes[1]	Taxe relative à l'eau[2]	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM[1]	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[3]	Taxe relative aux investissements[4]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	2,4391	0,0782	0,3285	0,0168	0,0365	0,0448	0,0303	**0,0751**	**2,9742**
Anjou	2,4951	0,0192	0,3277	0,0168	0,0374	0,1150	0,0649	**0,1799**	**3,0760**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,4214	0,0777	0,3308	0,0168	0,0363	0,0393	0,0214	**0,0607**	**2,9436**
Lachine	2,4937	0,0038	0,3287	0,0168	0,0373	0,0462	0,0312	**0,0774**	**2,9576**
LaSalle	2,4606	0,0120	0,3279	0,0168	0,0368	0,0562	0,0319	**0,0881**	**2,9423**
Le Plateau-Mont-Royal	2,3132	0,0742	0,3307	0,0168	0,0346	0,0513	0,0246	**0,0759**	**2,8455**
Le Sud-Ouest	2,4200	0,0776	0,3327	0,0168	0,0362	0,0510	0,0263	**0,0773**	**2,9606**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,2798	s. o.	0,3313	0,0168	0,0341	0,0822	0,0870	**0,1692**	**2,8312**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,4645	0,0791	0,3320	0,0168	0,0369	0,0601	0,0400	**0,1001**	**3,0295**
Montréal-Nord	2,3111	0,0430	0,3286	0,0168	0,0346	0,1230	0,0490	**0,1720**	**2,9061**
Outremont	2,3105	0,0230	0,3300	0,0168	0,0346	0,0431	0,0298	**0,0729**	**2,7878**
Pierrefonds–Roxboro	2,3455	s. o.	0,3282	0,0168	0,0351	0,0706	0,0422	**0,1128**	**2,8384**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,4187	0,0776	0,3287	0,0168	0,0362	0,0714	0,0634	**0,1348**	**3,0128**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,3408	0,0751	0,3304	0,0168	0,0351	0,0531	0,0308	**0,0839**	**2,8821**
Saint-Laurent	2,5024	0,0121	0,3280	0,0168	0,0375	0,0604	0,0334	**0,0938**	**2,9906**
Saint-Léonard	2,4302	0,0241	0,3281	0,0168	0,0364	0,0758	0,0449	**0,1207**	**2,9563**
Verdun	2,4164	0,0175	0,3284	0,0168	0,0362	0,0627	0,0339	**0,0966**	**2,9119**
Ville-Marie	2,5240	0,0810	0,3301	0,0168	0,0378	0,0391	0,0086	**0,0477**	**3,0374**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,3756	0,0762	0,3294	0,0168	0,0356	0,0548	0,0297	**0,0845**	**2,9181**
VILLE DE MONTRÉAL	**2,4660**	**0,0575**	**0,3295**	**0,0168**	**0,0369**	**0,0562**	**0,0310**	**0,0871**	**2,9939**

[1] Les taux présentés pour la TFG, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et la taxe relative à l'ARTM le sont à titre indicatif puisque ce sont des taux moyens établis à partir des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.

[2] Ces taux, présentés à titre indicatif, sont des taux moyens résultant de la division des revenus générés par les deux taux applicables selon la présence ou non de compteur, par les valeurs foncières des immeubles concernés.

[3] L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 57,91 $ par unité commerciale, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0028.

[4] L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0870 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0869 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Variation détaillée des charges fiscales foncières

Immeubles résidentiels

Les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Quant aux décisions d'un conseil d'arrondissement, elles se répercutent seulement sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2026-2027-2028 constitue l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon l'arrondissement ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » correspondent aux déplacements fiscaux entre les immeubles, causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières. Ainsi, ces effets se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels.

Tableau 63 – Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic–Cartierville	2,6 %	(0,3 %)	0,8 %	**3,1 %**	0,7 %	0,1 %	**0,8 %**	**3,9 %**
Anjou	3,4 %	(0,1 %)	0,9 %	**4,3 %**	0,2 %	(0,2 %)	**< 0,1 %**	**4,3 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1,4 %	(0,3 %)	0,6 %	**1,7 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,2 %**	**1,9 %**
Lachine	3,0 %	(< 0,1 %)	0,8 %	**3,8 %**	0,4 %	(< 0,1 %)	**0,4 %**	**4,2 %**
LaSalle	2,5 %	(< 0,1 %)	0,7 %	**3,2 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**3,7 %**
Le Plateau-Mont-Royal	1,8 %	(0,3 %)	0,6 %	**2,1 %**	0,6 %	0,1 %	**0,7 %**	**2,9 %**
Le Sud-Ouest	2,1 %	(0,3 %)	0,7 %	**2,4 %**	0,5 %	0,3 %	**0,8 %**	**3,3 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3,0 %	-	0,7 %	**3,8 %**	1,1 %	1,4 %	**2,5 %**	**6,3 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,7 %	(0,3 %)	0,8 %	**3,3 %**	0,4 %	0,5 %	**0,9 %**	**4,2 %**
Montréal-Nord	3,6 %	(0,1 %)	0,9 %	**4,4 %**	0,4 %	0,1 %	**0,5 %**	**4,9 %**
Outremont	2,1 %	(< 0,1 %)	0,7 %	**2,8 %**	0,3 %	< 0,1 %	**0,3 %**	**3,1 %**
Pierrefonds–Roxboro	2,6 %	-	0,8 %	**3,4 %**	0,6 %	0,2 %	**0,8 %**	**4,2 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	4,0 %	(0,2 %)	1,0 %	**4,9 %**	0,6 %	0,2 %	**0,8 %**	**5,6 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,7 %	(0,3 %)	0,8 %	**3,3 %**	1,4 %	0,7 %	**2,1 %**	**5,3 %**
Saint-Laurent	2,8 %	(< 0,1 %)	0,8 %	**3,6 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**3,8 %**
Saint-Léonard	3,0 %	(0,1 %)	0,8 %	**3,8 %**	0,2 %	(< 0,1 %)	**0,2 %**	**4,0 %**
Verdun	2,4 %	(< 0,1 %)	0,7 %	**3,2 %**	1,9 %	0,3 %	**2,2 %**	**5,4 %**
Ville-Marie	1,4 %	(0,3 %)	0,6 %	**1,6 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**2,0 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,8 %	(0,3 %)	0,8 %	**3,4 %**	1,0 %	0,1 %	**1,1 %**	**4,5 %**
VILLE DE MONTRÉAL	2,4 %	(0,2 %)	0,7 %	**3,0 %**	0,6 %	0,2 %	**0,8 %**	**3,8 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2026, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

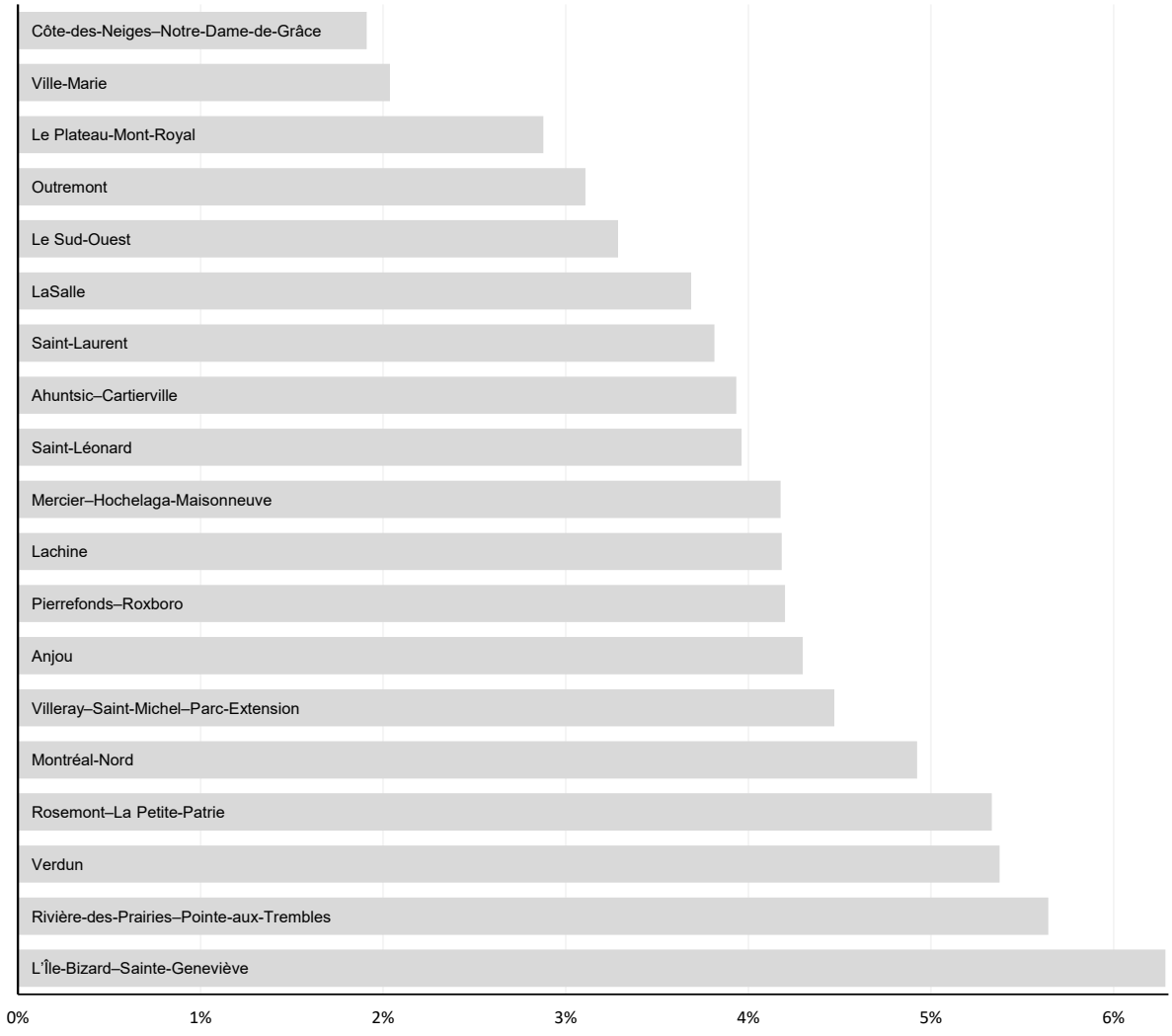
Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels, par type d'immeubles résidentiels.

Tableau 64 – Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels par type d'immeubles résidentiels

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Types d'immeubles résidentiels			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic–Cartierville	**3,9 %**	3,6 %	5,0 %	3,0 %	5,8 %
Anjou	**4,3 %**	3,6 %	4,1 %	4,2 %	3,7 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**1,9 %**	1,4 %	1,9 %	1,7 %	2,2 %
Lachine	**4,2 %**	3,4 %	4,7 %	4,1 %	3,9 %
LaSalle	**3,7 %**	3,8 %	4,2 %	3,5 %	3,3 %
Le Plateau-Mont-Royal	**2,9 %**	4,3 %	3,4 %	1,8 %	3,1 %
Le Sud-Ouest	**3,3 %**	3,6 %	2,6 %	3,5 %	3,7 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**6,3 %**	6,2 %	7,5 %	6,5 %	6,8 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**4,2 %**	4,1 %	4,9 %	3,9 %	3,5 %
Montréal-Nord	**4,9 %**	5,5 %	4,1 %	5,1 %	4,4 %
Outremont	**3,1 %**	3,1 %	3,7 %	2,2 %	3,0 %
Pierrefonds–Roxboro	**4,2 %**	4,2 %	5,2 %	3,5 %	3,6 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**5,6 %**	5,7 %	6,8 %	5,7 %	3,3 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**5,3 %**	6,4 %	5,5 %	4,5 %	6,3 %
Saint-Laurent	**3,8 %**	4,3 %	3,2 %	3,0 %	3,1 %
Saint-Léonard	**4,0 %**	4,9 %	5,0 %	3,5 %	3,9 %
Verdun	**5,4 %**	5,0 %	5,8 %	4,9 %	5,2 %
Ville-Marie	**2,0 %**	2,4 %	1,0 %	2,9 %	2,9 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**4,5 %**	4,3 %	5,2 %	4,1 %	5,0 %
VILLE DE MONTRÉAL	**3,8 %**	**4,3 %**	**3,4 %**	**3,5 %**	**3,7 %**

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 11 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement



Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente une « résidence de valeur moyenne » aux fins d'illustration[3]. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 65 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne
(en dollars, sauf indication contraire)

Variation des charges fiscales	2025	2026	Variations	
			($)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	3 542 $	3 664 $	122 $	2,4 %
Dettes des anciennes villes	123 $	113 $	(10) $	(0,2 %)
Taxe relative à l'eau	621 $	657 $	37 $	0,7 %
Taxe relative à la voirie	18 $	18 $	-	-
Taxe relative à l'ARTM	55 $	55 $	-	-
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	416 $	444 $	28 $	0,6 %
Taxe relative aux investissements	234 $	245 $	11 $	0,2 %
Charge fiscale totale	**5 009 $**	**5 197 $**	**188 $**	**3,8 %**

Note : Les variations sont celles d'une résidence moyenne dont la valeur ajustée est à 791 135 $ au rôle d'évaluation 2026-2027-2028.
La somme des montants arrondis peut être différente du total affiché.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer, par des exemples, les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

[3] La résidence moyenne n'est ni une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à l'aide des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2026-2027-2028, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté légèrement plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. C'est pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont légèrement supérieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 66 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic–Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2026	**832 977 $**	**606 136 $**	**1 170 274 $**	**652 773 $**	**666 613 $**	**1 131 470 $**	**779 270 $**
Taxes 2025	**5 229 $**	**4 332 $**	**7 340 $**	**4 067 $**	**4 154 $**	**7 062 $**	**4 907 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 858 $	2 807 $	5 420 $	3 023 $	3 087 $	5 240 $	3 609 $
Dettes anciennes villes	163 $	29 $	229 $	7 $	19 $	222 $	153 $
Taxe relative à l'eau	692 $	504 $	972 $	542 $	554 $	940 $	648 $
Taxe relative à la voirie	20 $	15 $	28 $	16 $	16 $	27 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	58 $	42 $	82 $	46 $	47 $	79 $	55 $
Taxe relative aux services	373 $	697 $	460 $	370 $	375 $	580 $	397 $
Taxe relative aux investissements	252 $	393 $	250 $	204 $	213 $	278 $	205 $
Total	**5 417 $**	**4 487 $**	**7 442 $**	**4 207 $**	**4 310 $**	**7 367 $**	**5 085 $**
Variation totale	**3,6 %** **187 $**	**3,6 %** **155 $**	**1,4 %** **101 $**	**3,4 %** **140 $**	**3,8 %** **156 $**	**4,3 %** **305 $**	**3,6 %** **178 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2026	**719 082 $**	**570 798 $**	**476 676 $**	**2 177 723 $**	**624 349 $**	**505 048 $**	**855 142 $**
Taxes 2025	**4 908 $**	**3 702 $**	**3 335 $**	**13 382 $**	**4 006 $**	**3 394 $**	**5 299 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 330 $	2 643 $	2 207 $	10 085 $	2 891 $	2 339 $	3 960 $
Dettes anciennes villes	- $	112 $	50 $	113 $	- $	99 $	168 $
Taxe relative à l'eau	598 $	474 $	396 $	1 810 $	519 $	420 $	711 $
Taxe relative à la voirie	17 $	14 $	11 $	52 $	15 $	12 $	21 $
Taxe relative à l'ARTM	50 $	40 $	33 $	152 $	44 $	35 $	60 $
Taxe relative aux services	591 $	343 $	586 $	939 $	441 $	361 $	454 $
Taxe relative aux investissements	626 $	228 $	234 $	649 $	263 $	320 $	263 $
Total	**5 212 $**	**3 855 $**	**3 518 $**	**13 800 $**	**4 173 $**	**3 586 $**	**5 636 $**
Variation totale	**6,2 %** **304 $**	**4,1 %** **152 $**	**5,5 %** **182 $**	**3,1 %** **418 $**	**4,2 %** **167 $**	**5,7 %** **192 $**	**6,4 %** **338 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2026	**918 882 $**	**758 069 $**	**1 125 415 $**	**1 508 038 $**	**644 321 $**	**751 780 $**
Taxes 2025	**5 752 $**	**4 930 $**	**7 032 $**	**9 172 $**	**4 077 $**	**4 734 $**
Taxes 2026						
Taxe foncière générale	4 255 $	3 511 $	5 212 $	6 984 $	2 984 $	3 481 $
Dettes anciennes villes	29 $	44 $	45 $	296 $	126 $	104 $
Taxe relative à l'eau	764 $	630 $	935 $	1 253 $	535 $	625 $
Taxe relative à la voirie	22 $	18 $	27 $	36 $	15 $	18 $
Taxe relative à l'ARTM	64 $	53 $	79 $	106 $	45 $	53 $
Taxe relative aux services	555 $	575 $	706 $	590 $	353 $	425 $
Taxe relative aux investissements	307 $	340 $	382 $	130 $	191 $	233 $
Total	**5 997 $**	**5 171 $**	**7 385 $**	**9 394 $**	**4 251 $**	**4 939 $**
Variation totale	**4,3 %** **245 $**	**4,9 %** **241 $**	**5,0 %** **353 $**	**2,4 %** **222 $**	**4,3 %** **173 $**	**4,3 %** **204 $**

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2026-2027-2028, les valeurs des condominiums ont généralement augmenté moins que la moyenne des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 67 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2026	**390 537 $**	**355 957 $**	**551 253 $**	**420 894 $**	**440 168 $**	**556 407 $**	**524 373 $**
Taxes 2025	**2 419 $**	**2 532 $**	**3 439 $**	**2 592 $**	**2 732 $**	**3 504 $**	**3 333 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	1 809 $	1 648 $	2 553 $	1 949 $	2 038 $	2 577 $	2 428 $
Dettes anciennes villes	77 $	17 $	108 $	4 $	13 $	109 $	103 $
Taxe relative à l'eau	325 $	296 $	458 $	350 $	366 $	462 $	436 $
Taxe relative à la voirie	9 $	9 $	13 $	10 $	11 $	13 $	13 $
Taxe relative à l'ARTM	27 $	25 $	39 $	29 $	31 $	39 $	37 $
Taxe relative aux services	175 $	409 $	217 $	238 $	247 $	285 $	267 $
Taxe relative aux investissements	118 $	231 $	118 $	131 $	140 $	137 $	138 $
Total	**2 540 $**	**2 635 $**	**3 505 $**	**2 712 $**	**2 846 $**	**3 623 $**	**3 422 $**
Variation totale	**5,0 %** **120 $**	**4,1 %** **103 $**	**1,9 %** **67 $**	**4,7 %** **121 $**	**4,2 %** **114 $**	**3,4 %** **118 $**	**2,6 %** **88 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2026	**330 811 $**	**382 742 $**	**330 780 $**	**830 018 $**	**363 255 $**	**310 188 $**	**510 963 $**
Taxes 2025	**2 231 $**	**2 463 $**	**2 345 $**	**5 070 $**	**2 307 $**	**2 063 $**	**3 193 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	1 532 $	1 772 $	1 532 $	3 844 $	1 682 $	1 436 $	2 366 $
Dettes anciennes villes	- $	75 $	34 $	43 $	- $	61 $	100 $
Taxe relative à l'eau	275 $	318 $	275 $	690 $	302 $	258 $	425 $
Taxe relative à la voirie	8 $	9 $	8 $	20 $	9 $	7 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	23 $	27 $	23 $	58 $	25 $	22 $	36 $
Taxe relative aux services	272 $	230 $	407 $	358 $	256 $	221 $	271 $
Taxe relative aux investissements	288 $	153 $	162 $	247 $	153 $	197 $	157 $
Total	**2 398 $**	**2 585 $**	**2 441 $**	**5 260 $**	**2 428 $**	**2 202 $**	**3 368 $**
Variation totale	**7,5 %** **167 $**	**4,9 %** **122 $**	**4,1 %** **96 $**	**3,7 %** **190 $**	**5,2 %** **121 $**	**6,8 %** **140 $**	**5,5 %** **175 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2026	**481 250 $**	**412 866 $**	**622 996 $**	**578 019 $**	**454 765 $**	**502 518 $**
Taxes 2025	**3 044 $**	**2 682 $**	**3 863 $**	**3 563 $**	**2 852 $**	**3 193 $**
Taxes 2026						
Taxe foncière générale	2 229 $	1 912 $	2 885 $	2 677 $	2 106 $	2 327 $
Dettes anciennes villes	15 $	24 $	25 $	113 $	89 $	70 $
Taxe relative à l'eau	400 $	343 $	518 $	480 $	378 $	418 $
Taxe relative à la voirie	12 $	10 $	15 $	14 $	11 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	34 $	29 $	44 $	40 $	32 $	35 $
Taxe relative aux services	291 $	313 $	391 $	226 $	249 $	284 $
Taxe relative aux investissements	161 $	185 $	211 $	50 $	135 $	156 $
Total	**3 141 $**	**2 816 $**	**4 088 $**	**3 600 $**	**3 000 $**	**3 301 $**
Variation totale	**3,2 %** **97 $**	**5,0 %** **135 $**	**5,8 %** **225 $**	**1,0 %** **37 $**	**5,2 %** **148 $**	**3,4 %** **108 $**

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Finalement, dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel comptant de deux à cinq logements. Les valeurs de ces immeubles ont généralement moins augmenté que la moyenne des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 68 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2026	**846 704 $**	**748 681 $**	**979 838 $**	**647 989 $**	**765 591 $**	**1 163 985 $**	**813 030 $**
Taxes 2025	**5 343 $**	**5 317 $**	**6 127 $**	**4 011 $**	**4 784 $**	**7 448 $**	**5 124 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 921 $	3 467 $	4 538 $	3 001 $	3 545 $	5 390 $	3 765 $
Dettes anciennes villes	166 $	36 $	192 $	6 $	22 $	228 $	159 $
Taxe relative à l'eau	704 $	622 $	814 $	538 $	636 $	967 $	676 $
Taxe relative à la voirie	20 $	18 $	24 $	16 $	18 $	28 $	20 $
Taxe relative à l'ARTM	59 $	52 $	69 $	45 $	54 $	81 $	57 $
Taxe relative aux services	379 $	861 $	385 $	367 $	430 $	597 $	415 $
Taxe relative aux investissements	257 $	486 $	210 $	202 $	244 $	286 $	214 $
Total	**5 506 $**	**5 542 $**	**6 231 $**	**4 176 $**	**4 950 $**	**7 579 $**	**5 305 $**
Variation totale	**3,0 %** **163 $**	**4,2 %** **226 $**	**1,7 %** **104 $**	**4,1 %** **165 $**	**3,5 %** **166 $**	**1,8 %** **131 $**	**3,5 %** **181 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2026	**702 517 $**	**746 495 $**	**622 774 $**	**1 887 252 $**	**758 811 $**	**671 586 $**	**882 623 $**
Taxes 2025	**4 783 $**	**4 853 $**	**4 372 $**	**11 708 $**	**4 901 $**	**4 513 $**	**5 565 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 253 $	3 457 $	2 884 $	8 740 $	3 514 $	3 110 $	4 087 $
Dettes anciennes villes	- $	146 $	65 $	98 $	- $	132 $	173 $
Taxe relative à l'eau	584 $	620 $	518 $	1 568 $	631 $	558 $	733 $
Taxe relative à la voirie	17 $	18 $	15 $	45 $	18 $	16 $	21 $
Taxe relative à l'ARTM	49 $	52 $	44 $	132 $	53 $	47 $	62 $
Taxe relative aux services	577 $	449 $	766 $	813 $	536 $	480 $	469 $
Taxe relative aux investissements	611 $	299 $	305 $	562 $	320 $	426 $	272 $
Total	**5 092 $**	**5 041 $**	**4 596 $**	**11 960 $**	**5 072 $**	**4 768 $**	**5 817 $**
Variation totale	**6,5 %** **309 $**	**3,9 %** **188 $**	**5,1 %** **224 $**	**2,2 %** **252 $**	**3,5 %** **171 $**	**5,7 %** **256 $**	**4,5 %** **252 $**

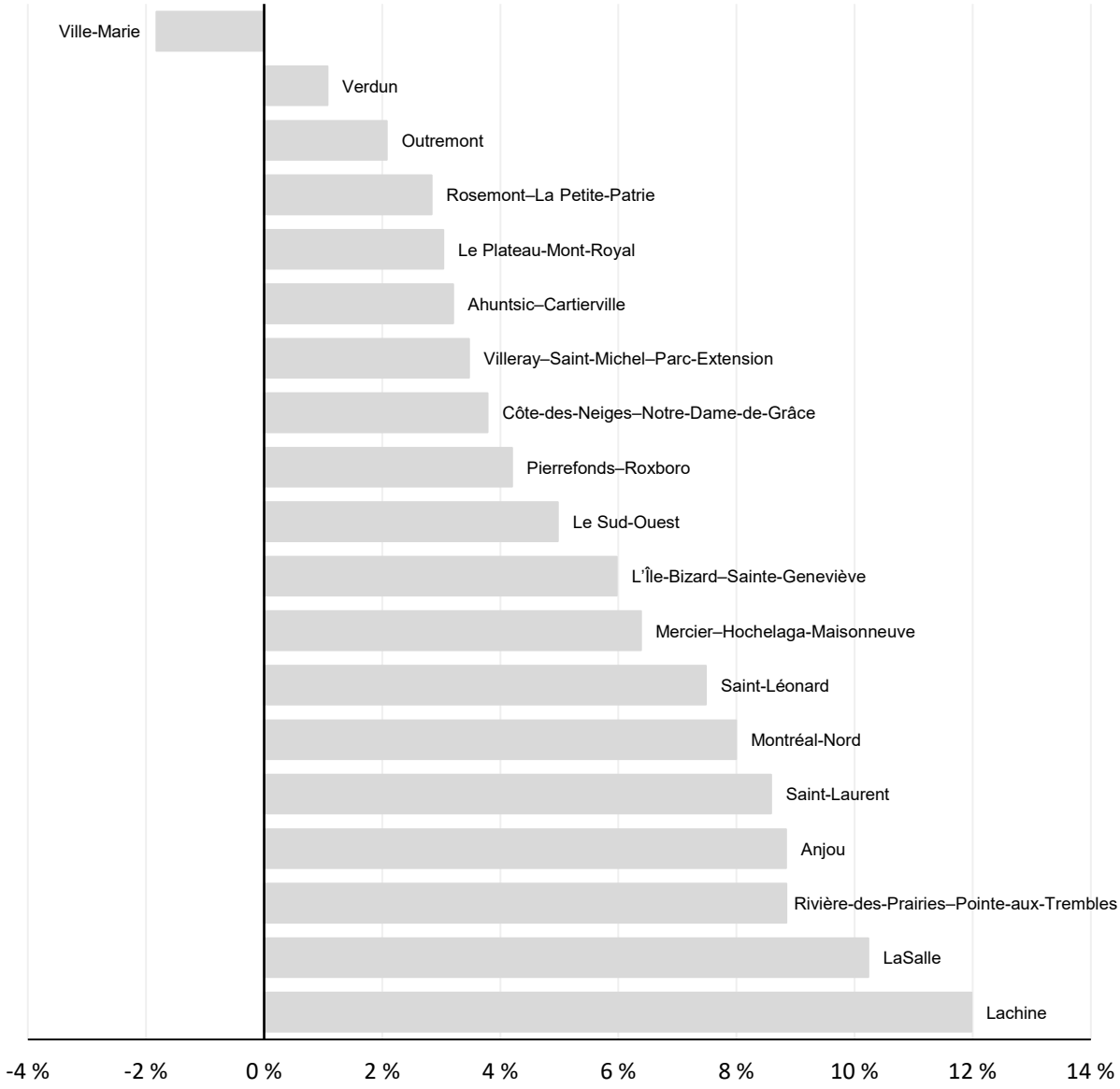
Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2026	**840 400 $**	**932 749 $**	**857 896 $**	**924 934 $**	**752 785 $**	**843 077 $**
Taxes 2025	**5 327 $**	**6 149 $**	**5 365 $**	**5 598 $**	**4 771 $**	**5 348 $**
Taxes 2026						
Taxe foncière générale	3 892 $	4 320 $	3 973 $	4 283 $	3 486 $	3 904 $
Dettes anciennes villes	27 $	54 $	34 $	181 $	148 $	117 $
Taxe relative à l'eau	698 $	775 $	713 $	769 $	626 $	701 $
Taxe relative à la voirie	20 $	22 $	21 $	22 $	18 $	20 $
Taxe relative à l'ARTM	59 $	65 $	60 $	65 $	53 $	59 $
Taxe relative aux services	508 $	707 $	538 $	362 $	413 $	476 $
Taxe relative aux investissements	281 $	419 $	291 $	80 $	224 $	261 $
Total	**5 484 $**	**6 362 $**	**5 630 $**	**5 761 $**	**4 966 $**	**5 538 $**
Variation totale	**3,0 %** **158 $**	**3,5 %** **213 $**	**4,9 %** **264 $**	**2,9 %** **163 $**	**4,1 %** **195 $**	**3,5 %** **190 $**

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels dans chacun des arrondissements.

Graphique 12 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement



Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 69 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic–Cartierville	2,6 %	(0,2 %)	0,7 %	**3,0 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,2 %**	**3,2 %**
Anjou	7,2 %	0,1 %	1,2 %	**8,6 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**8,8 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,1 %	(0,2 %)	0,8 %	**3,7 %**	0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**3,8 %**
Lachine	9,9 %	< 0,1 %	1,6 %	**11,7 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**12,0 %**
LaSalle	8,3 %	< 0,1 %	1,4 %	**9,9 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**10,2 %**
Le Plateau-Mont-Royal	2,4 %	(0,2 %)	0,7 %	**2,8 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,2 %**	**3,0 %**
Le Sud-Ouest	4,0 %	(0,2 %)	0,9 %	**4,7 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**5,0 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	4,4 %	-	0,8 %	**5,2 %**	0,3 %	0,4 %	**0,8 %**	**6,0 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5,1 %	(0,2 %)	1,0 %	**6,1 %**	0,2 %	0,2 %	**0,3 %**	**6,4 %**
Montréal-Nord	6,2 %	0,2 %	1,2 %	**7,7 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**8,0 %**
Outremont	1,4 %	0,1 %	0,6 %	**2,0 %**	0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**2,1 %**
Pierrefonds–Roxboro	3,2 %	-	0,8 %	**4,0 %**	0,2 %	0,1 %	**0,2 %**	**4,2 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	7,2 %	(0,1 %)	1,3 %	**8,5 %**	0,2 %	0,1 %	**0,4 %**	**8,8 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,0 %	(0,3 %)	0,6 %	**2,4 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**2,8 %**
Saint-Laurent	7,0 %	< 0,1 %	1,2 %	**8,4 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**8,6 %**
Saint-Léonard	6,0 %	0,1 %	1,1 %	**7,3 %**	0,2 %	0,1 %	**0,2 %**	**7,5 %**
Verdun	0,3 %	< 0,1 %	0,4 %	**0,6 %**	0,4 %	< 0,1 %	**0,4 %**	**1,1 %**
Ville-Marie	(1,6 %)	(0,4 %)	0,1 %	**(1,9 %)**	< 0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**(1,8 %)**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,7 %	(0,2 %)	0,7 %	**3,2 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,3 %**	**3,5 %**
VILLE DE MONTRÉAL	2,7 %	(0,2 %)	0,7 %	**3,2 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**3,4 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2026, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts correspondent aux dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui y sont associés. Selon les prévisions budgétaires de 2026, cela se présente comme suit :

En milliers de dollars

Dépenses totales de l'agglomération	3 941 174,2 $
Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)	(598 749,0 $)
Dépenses à financer par quotes-parts	**3 342 425,2 $**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales et les quotes-parts spécifiques, qui visent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 3 342,4 M$ en 2026, soit une augmentation de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Les deux pages suivantes détaillent la contribution de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2026.

Tableau 70 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2025 à 2026

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2025	2026	En valeur	En %
Générales	**2 715 111,6**	**2 898 589,5**	**183 477,9**	***6,8***
Spécifiques				
Service des premiers répondants	9 641,7	10 309,9	668,2	*6,9*
Service de l'eau	198 542,2	221 863,0	23 320,8	*11,7*
Alimentation en eau potable	110 879,0	121 697,9	10 818,9	*9,8*
Compteurs d'eau	928,1	875,7	(52,4)	*(5,6)*
Travaux admissibles au programme TECQ	14 348,0	20 035,2	5 687,2	*39,6*
Travaux admissibles au programme FCCQ	8 268,4	8 120,1	(148,3)	*(1,8)*
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	4 980,7	4 846,8	(133,9)	*(2,7)*
Déficit des exercices antérieurs	45 391,3	56 087,1	10 695,8	*23,6*
Total	**3 108 091,0**	**3 342 425,2**	**234 334,2**	***7,5***

Tableau 71 – Quotes-parts de 2026

(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	**2 366 574,8**	**8 512,4**	**181 141,7**	**102 717,6**	**839,3**
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	20 603,9	74,1	1 577,0	498,6	0,2
Beaconsfield	26 424,7	95,0	2 022,6	1 382,3	-
Côte-Saint-Luc	32 286,7	-	2 471,3	1 916,3	1,6
Dollard-des-Ormeaux	51 017,0	183,5	3 904,9	3 486,0	4,1
Dorval	90 090,0	324,0	6 895,6	2 178,7	10,0
Hampstead	12 752,5	45,8	976,1	538,5	-
Kirkland	35 687,7	128,4	2 731,6	1 073,9	1,9
L'Île-Dorval	82,4	0,3	6,3	19,8	-
Montréal-Est	26 320,1	94,7	2 014,6	1 445,9	5,7
Montréal-Ouest	6 937,0	25,0	531,0	251,0	2,0
Mont-Royal	63 352,4	227,9	4 849,1	2 040,9	-
Pointe-Claire	90 317,8	324,9	6 913,1	2 315,6	9,9
Sainte-Anne-de-Bellevue	10 741,2	38,6	822,2	383,1	0,2
Senneville	4 856,7	17,5	371,7	130,6	0,2
Westmount	60 544,6	217,8	4 634,2	1 319,1	0,6
Total – Villes reconstituées	**532 014,7**	**1 797,5**	**40 721,3**	**18 980,3**	**36,4**
Agglomération de Montréal	**2 898 589,5**	**10 309,9**	**221 863,0**	**121 697,9**	**875,7**

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit des exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
10 139,0	**4 268,1**	**4 488,6**	**45 792,7**	**2 724 474,2**	***81,5***	**Montréal**
						Villes reconstituées
305,3	112,4	-	398,7	23 570,2	***0,7***	Baie-D'Urfé
531,4	199,9	64,2	511,4	31 231,5	***0,9***	Beaconsfield
585,5	247,4	4,0	624,7	38 137,5	***1,1***	Côte-Saint-Luc
985,7	385,7	-	987,2	60 954,1	***1,8***	Dollard-des-Ormeaux
1 673,5	679,9	28,6	1 743,2	103 623,5	***3,1***	Dorval
256,7	96,6	-	246,8	14 913,0	***0,4***	Hampstead
731,0	285,0	1,1	690,5	41 331,1	***1,2***	Kirkland
1,6	0,6	-	1,6	112,6	***0,0***	L'Île-Dorval
432,9	151,1	-	509,3	30 974,3	***0,9***	Montréal-Est
121,5	52,8	-	134,2	8 054,5	***0,2***	Montréal-Ouest
1 233,1	470,1	62,6	1 225,9	73 462,0	***2,2***	Mont-Royal
1 432,3	528,8	197,5	1 747,6	103 787,5	***3,1***	Pointe-Claire
210,3	83,7	0,2	207,8	12 487,3	***0,4***	Sainte-Anne-de-Bellevue
84,1	32,4	-	94,0	5 587,2	***0,2***	Senneville
1 311,3	525,6	-	1 171,5	69 724,7	***2,1***	Westmount
9 896,2	**3 852,0**	**358,2**	**10 294,4**	**617 951,0**	***18,5***	**Total – Villes reconstituées**
20 035,2	**8 120,1**	**4 846,8**	**56 087,1**	**3 342 425,2**	***100,0***	**Agglomération de Montréal**

Potentiel fiscal d'agglomération

Le potentiel fiscal d'agglomération est le critère par défaut pour la répartition de dépenses d'agglomération entre les villes liées. Il est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée (RFU), et de la somme des valeurs de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Ces deux sommes sont par la suite multipliées par le facteur comparatif, fixé à 1 pour l'exercice financier 2026. Cette formule est propre au calcul du potentiel fiscal aux fins de répartition des dépenses d'agglomération[1].

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal et les pourcentages contributifs des villes liées, pour les exercices de 2025 et 2026.

Ces pourcentages sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service donné par les premiers répondants et de celle pour le service de l'eau.

Tableau 72 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2025 et 2026

Villes liées	Potentiel fiscal 2025		Potentiel fiscal 2026	
	M$	Pourcentages contributifs	M$	Pourcentages contributifs
Montréal	**646 146,1**	**81,93703 %**	**687 824,7**	**81,64574 %**
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	4 553,7	0,57744 %	5 988,4	0,71083 %
Beaconsfield	7 767,8	0,98503 %	7 680,1	0,91164 %
Côte-Saint-Luc	9 307,5	1,18027 %	9 383,9	1,11388 %
Dollard-des-Ormeaux	14 370,8	1,82234 %	14 827,6	1,76006 %
Dorval	22 311,9	2,82935 %	26 183,9	3,10806 %
Hampstead	3 701,7	0,46940 %	3 706,4	0,43995 %
Kirkland	9 952,9	1,26212 %	10 372,3	1,23121 %
L'Île-Dorval	24,9	0,00316 %	23,9	0,00284 %
Montréal-Est	6 172,4	0,78272 %	7 649,7	0,90803 %
Montréal-Ouest	1 981,5	0,25128 %	2 016,2	0,23932 %
Mont-Royal	18 072,9	2,29180 %	18 412,8	2,18563 %
Pointe-Claire	22 371,0	2,83684 %	26 250,1	3,11592 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	2 761,6	0,35020 %	3 121,8	0,37057 %
Senneville	1 124,7	0,14262 %	1 411,6	0,16755 %
Westmount	17 967,3	2,27841 %	17 596,8	2,08876 %
Total – Villes reconstituées	**142 442,5**	**18,06297 %**	**154 625,5**	**18,35426 %**
Agglomération de Montréal	**788 588,7**	**100,00000 %**	**842 450,2**	**100,00000 %**

Note : Alors que le facteur comparatif est de 1 en 2026, il était de 1,08 en 2025.

Sources : Sommaires des rôles fonciers 2023-2024-2025 actualisés au 14 septembre 2024 pour le potentiel fiscal 2025, et sommaires des rôles fonciers 2026-2027-2028 en date du 10 septembre 2025 pour le potentiel fiscal de 2026.

[1] Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales servent à financer toutes les dépenses relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2026, les quotes-parts générales totalisent 2 898,6 M$, soit 86,7 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Elles augmentent globalement de 6,8 % par rapport à l'exercice de 2025. À l'échelle de chaque ville liée, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif au sein de l'agglomération, comme l'explique la section précédente. Le prochain tableau illustre ces variations.

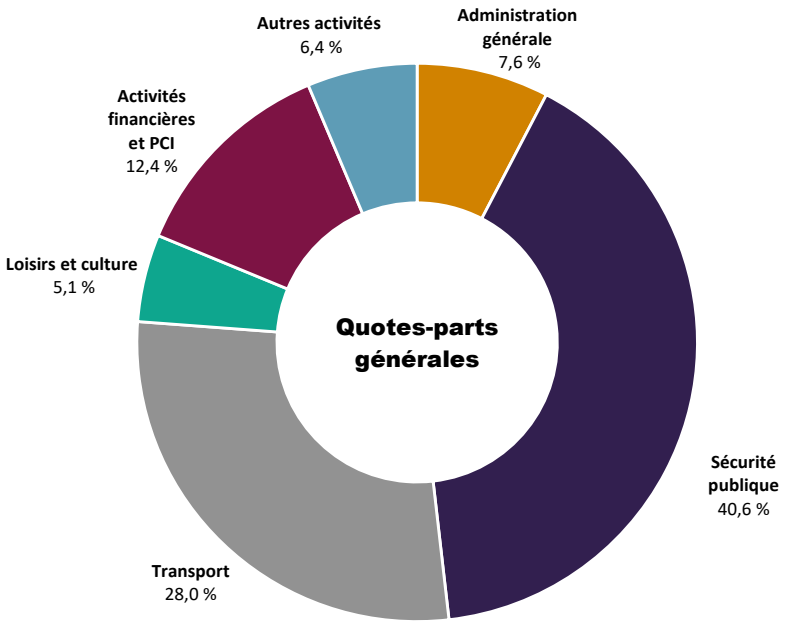
Tableau 73 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2025 à 2026

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2025	2026	En valeur	En %
Montréal	**2 224 681,8**	**2 366 574,8**	**141 893,0**	***6,4***
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	15 678,2	20 603,9	4 925,7	*31,4*
Beaconsfield	26 744,7	26 424,7	(320,0)	*(1,2)*
Côte-Saint-Luc	32 045,7	32 286,7	241,0	*0,8*
Dollard-des-Ormeaux	49 478,7	51 017,0	1 538,3	*3,1*
Dorval	76 819,9	90 090,0	13 270,1	*17,3*
Hampstead	12 744,9	12 752,5	7,6	*0,1*
Kirkland	34 267,9	35 687,7	1 419,8	*4,1*
L'Île-Dorval	85,7	82,4	(3,3)	*(3,9)*
Montréal-Est	21 251,7	26 320,1	5 068,4	*23,8*
Montréal-Ouest	6 822,4	6 937,0	114,6	*1,7*
Mont-Royal	62 224,9	63 352,4	1 127,5	*1,8*
Pointe-Claire	77 023,4	90 317,8	13 294,4	*17,3*
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 508,2	10 741,2	1 233,0	*13,0*
Senneville	3 872,2	4 856,7	984,5	*25,4*
Westmount	61 861,3	60 544,6	(1 316,7)	*(2,1)*
Total – Villes reconstituées	**490 429,8**	**532 014,7**	**41 584,9**	***8,5***
Agglomération de Montréal	**2 715 111,6**	**2 898 589,5**	**183 477,9**	***6,8***

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales couvrent un ensemble large d'activités municipales. La répartition de ces quotes-parts par activité permet aux villes liées de mesurer l'importance relative de chacune. Comme l'illustre le graphique suivant, la sécurité publique et le transport collectif regroupent 68 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 13 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2026

Activités	Part relative
Administration générale	7,6 %
Sécurité publique	
Police	25,9 %
Sécurité incendie	14,0 %
Sécurité civile et autres	0,7 %
Transport	
Transport collectif	27,4 %
Réseau routier et autres	0,6 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,2 %
Protection de l'environnement	0,1 %
Santé et bien-être	
Logement social	1,2 %
Autres	0,7 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	0,9 %
Rénovation urbaine et autres	0,3 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,6 %
Activités culturelles	3,5 %
Sous-total	**87,6 %**
Activités financières et PCI	**12,4 %**
Total	**100,0 %**



Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 443,8 M$. Elles représentent 13,3 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts et visent le financement d'activités précises.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui finance son propre service localement. Pour cette raison, la Ville de Côte-Saint-Luc ne contribue pas au financement de ces dépenses d'agglomération.

Les quotes-parts correspondent aux dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération) moins la subvention anticipée provenant du gouvernement. En 2026, les quotes-parts prévues pour ce service s'élèvent à 10,3 M$, soit une augmentation de 0,7 M$ ou 6,9 % par rapport à 2025.

Cette variation s'explique notamment par une hausse de 0,7 M$ des coûts à la suite de l'indexation de la rémunération globale. Par ailleurs, la subvention anticipée demeure stable.
Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal d'agglomération, en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. Pour 2026, les coûts prévus s'élèvent à 121,7 M$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de 2024, est estimé à 366,1 millions de m^3. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,3324 $ par m^3, utilisé pour déterminer la facturation provisoire de chaque ville liée.

Ces quotes-parts seront révisées au terme de l'exercice financier de 2026, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus ainsi que la consommation réelle. Conformément au règlement annuel sur la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part à payer.

On observe une augmentation de ces quotes-parts de 9,8 % par rapport à 2025.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées relèvent du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc financées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que du volet Grandes villes du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique que chaque municipalité puisse bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour financer les travaux admissibles au Programme de la TECQ et au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chaque exercice financier où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques facturées en 2026 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2024, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures des exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 20 M$ pour les travaux admissibles au Programme de la TECQ et à 8,1 M$ pour les travaux admissibles au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 24,5 % par rapport à 2025.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau couvrent donc les coûts de ces activités déléguées, ainsi que les frais à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2026, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 0,9 M$ pour l'exercice de 2026, soit une diminution de 5,6 %, par rapport à 2025.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres dépenses liées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées selon le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 221,9 M$ en 2026, soit une hausse de 11,7 % par rapport à 2025.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2026, ces quotes-parts totalisent 372,6 M$, soit une augmentation de 39,6 M$, ou 11,9 %, par rapport à 2025.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (LQ 2008, c. 19) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la *Loi* prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées par des quotes-parts spécifiques des municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2026, ces dernières totalisent 4,8 M$, soit une réduction de 2,7 % par rapport à 2025. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs s'ajoutent annuellement lorsque nécessaire.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2026, il faut se référer aux résultats de l'exercice financier de 2024 pour établir le point de départ de l'analyse. Dans le tableau suivant, ces résultats se sont soldés par un déficit de 19,1 M$. À ce montant, il faut ajouter le déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2023, soit 78,2 M$, ainsi que l'impact de la norme comptable SP3400 de 4,2 M$. Le déficit accumulé après les affectations s'élève à 101,5 M$. Enfin, pour compléter ce portrait, il faut retrancher les revenus de 45,4 M$ qui avaient été prévus en 2025 pour le déficit des exercices antérieurs. Conséquemment, les quotes-parts spécifiques prévues à l'agglomération en 2026 pour combler le déficit des exercices antérieurs s'élèvent à 56,1 M$.

Tableau 74 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2021 à 2024 et budgets de 2025 et 2026

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)				Budgets	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Quotes-parts						
Générales	2 221,8	2 291,2	2 475,9	2 624,8	2 715,1	2 898,6
Spécifiques (sauf déficit des exercices antérieurs)	263,4	279,4	314,5	335,8	347,6	387,7
Déficit des exercices antérieurs	**21,3**	**211,3**	**87,9**	**32,8**	**45,4**	**56,1**
Autres revenus	506,6	654,1	628,3	717,8	591,0	598,0
Total des revenus	**3 013,1**	**3 436,0**	**3 506,5**	**3 711,1**	**3 699,1**	**3 940,4**
Total des charges	**2 905,6**	**2 937,9**	**3 018,3**	**3 283,4**	**3 244,6**	**3 448,0**
Excédent avant le financement et les affectations	**107,6**	**498,1**	**488,2**	**427,7**	**454,5**	**492,4**
Remboursement de la dette à long terme	(143,2)	(156,0)	(174,0)	(184,7)	(205,5)	(225,7)
Affectations	(31,0)	(163,6)	(271,7)	(262,1)	(249,1)	(266,8)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**(66,6)**	**178,5**	**42,5**	**(19,1)**	-	-
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	(232,6)	(299,2)	(120,7)	(78,2)		
Impact norme SP3400	-	-	-	(4,2)		
Sous-total excédent (déficit) accumulé non affecté	**(232,6)**	**(299,2)**	**(120,7)**	**(82,4)**		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(66,6)	178,5	42,5	(19,1)		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	**(299,2)**	**(120,7)**	**(78,2)**	**(101,5)**		
Somme déjà prévue au budget de 2025 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs :				**45,4**		
Quotes-parts exigées en 2026 pour le déficit des exercices antérieurs :				**56,1**		

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire. Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'appels d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,54 $ et payée par toute personne cliente d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911.
Le tarif mensuel est indexé par le gouvernement selon une mesure de l'IPC. Pour 2026, ce tarif a été fixé à 0,55 $[2].

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions s'élèvent à 16 M$ en 2026, soit une augmentation de 0,3 M$ par rapport à 2025.

[2] Avis d'indexation - Taxe municipale pour le 911, (2025) 157 GOQ 1, nº 34, p. 490.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel[3].

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalaises et montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Selon les prévisions du Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation est établi à 1,3 %[4], ce qui porte la contribution à 9,8 M$ en 2026.

Tableau 75 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Baie-D'Urfé	260,4	267,5	295,2	302,1	308,8	308,8	379,0
Beaconsfield	466,6	476,8	507,6	515,3	526,8	526,8	486,1
Côte-Saint-Luc	564,0	575,4	611,7	622,3	631,2	631,2	593,9
Dollard-des-Ormeaux	839,5	857,4	941,7	959,4	974,6	974,6	938,4
Dorval	1 416,3	1 448,9	1 430,1	1 477,8	1 513,2	1 513,2	1 657,1
Hampstead	220,7	224,8	242,1	244,7	251,0	251,0	234,6
Kirkland	614,3	636,1	651,5	659,4	675,0	675,0	656,4
L'Île-Dorval	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,5
Montréal-Est	320,5	329,4	392,9	415,0	418,6	418,6	484,1
Montréal-Ouest	117,9	120,2	130,1	131,7	134,4	134,4	127,6
Mont-Royal	1 113,9	1 151,3	1 192,7	1 206,9	1 225,7	1 225,7	1 165,3
Pointe-Claire	1 291,7	1 329,2	1 389,6	1 455,6	1 517,2	1 517,2	1 661,3
Sainte-Anne-de-Bellevue	150,4	155,3	177,6	184,2	187,3	187,3	197,6
Senneville	64,5	66,0	72,4	74,4	76,3	76,3	89,3
Westmount	1 200,4	1 227,2	1 185,0	1 201,9	1 218,5	1 218,5	1 113,7
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	**8 642,4**	**8 867,1**	**9 221,8**	**9 452,4**	**9 660,3**	**9 660,3**	**9 785,9**

[3] Décret 1229-20055 (2005) 137 GOQ 2, no 49A, p. 6923A.

[4] Chaque année, la Ville utilise la prévision de septembre du Conference Board du Canada pour l'indexation de cette contribution.

8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale

La rémunération globale s'élève à 2,9 G$ et représente 37,9 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 38,3 % en 2025. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Effectif

Variation de l'effectif

La variation nette de l'effectif de 2025 à 2026 est une diminution de 16,6 années-personnes (a-p.). Elle est le résultat d'une diminution de 98,9 a-p. au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 82,3 a-p. au PDI.

Cette diminution nette de 16,6 a-p. de l'effectif est le résultat combiné des nouveaux besoins spécifiques des unités d'affaires et de l'exercice de revue d'unité qu'a effectué chaque service ce printemps. Cet exercice a permis, au budget 2026, une réduction de 209,2 postes à travers les services.

Comme chaque année, des postes sont créés ou abolis afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Dans le budget de 2026, cela résulte en une baisse nette de 65 postes dans les services centraux et une création nette de 40 postes dans les arrondissements. De plus, 8 postes ont été créés afin de bonifier l'escouade d'inspecteurs des locations touristiques. Ces postes sont prévus temporairement aux dépenses communes et seront transférés vers les arrondissements.

Dans les services centraux, la diminution nette des postes s'explique principalement par :

- une diminution nette de 158 postes en incluant les résultats de la revue d'unités;
- 77 postes créés pour le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034, dont 44 postes au budget de fonctionnement et 33 postes au PDI;
- 16 postes ajoutés au SIM pour le projet de décontamination des tenues de combat.

Dans une perspective d'optimisation des ressources de la Ville, en plus des efforts liés à la revue d'unité, un plan d'optimisation à venir permet d'anticiper 16 M$ d'économies récurrentes au budget 2026. À terme, cette initiative mènera à une diminution de 1 000 postes dans les services centraux.

Dans cette optique, un gel d'embauche pour le personnel de l'accréditation des cols blancs et du personnel professionnel est en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Pour les postes cadre, s'ajoute un gel de nomination. Ces deux mesures sont en vigueur dans les services centraux.

Tableau 76 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2025 comparatif			Budget 2026			Variation a-p. 2026-2025		
	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	139,3	0,8	140,1	137,0	-	137,0	(2,3)	(0,8)	(3,1)
Finances et évaluation foncière	626,6	25,9	652,5	606,3	30,0	636,3	(20,3)	4,1	(16,2)
Planification stratégique et performance organisationnelle	52,0	5,5	57,5	43,0	5,0	48,0	(9,0)	(0,5)	(9,5)
Ressources humaines et communications	529,0	37,5	566,5	507,4	41,1	548,5	(21,6)	3,6	(18,0)
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	34,0	-	34,0	34,0	-	34,0	-	-	-
Bureau du vérificateur général	35,0	-	35,0	36,0	-	36,0	1,0	-	1,0
Commission de la fonction publique de Montréal	13,0	-	13,0	13,0	-	13,0	-	-	-
Office de consultation publique de Montréal	12,0	-	12,0	12,0	-	12,0	-	-	-
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	**1 442,9**	**69,7**	**1 512,6**	**1 390,7**	**76,1**	**1 466,8**	**(52,2)**	**6,4**	**(45,8)**
Habitation et économie									
Approvisionnement	319,0	18,0	337,0	306,0	27,8	333,8	(13,0)	9,8	(3,2)
Développement économique	68,0	-	68,0	65,0	-	65,0	(3,0)	-	(3,0)
Habitation	137,0	1,0	138,0	132,0	1,0	133,0	(5,0)	-	(5,0)
Stratégie immobilière	77,0	-	77,0	76,0	-	76,0	(1,0)	-	(1,0)
Total – Habitation et économie	**601,0**	**19,0**	**620,0**	**579,0**	**28,8**	**607,8**	**(22,0)**	**9,8**	**(12,2)**
Qualité de vie									
Culture	179,3	7,9	187,2	181,3	7,9	189,2	2,0	-	2,0
Diversité et inclusion sociale	79,0	-	79,0	81,0	-	81,0	2,0	-	2,0
Environnement	272,6	17,1	289,7	270,6	17,1	287,7	(2,0)	-	(2,0)
Espace pour la vie	445,2	4,0	449,2	444,2	4,0	448,2	(1,0)	-	(1,0)
Total – Qualité de vie	**976,1**	**29,0**	**1 005,1**	**977,1**	**29,0**	**1 006,1**	**1,0**	**-**	**1,0**
Sécurité urbaine et conformité									
Affaires juridiques	487,2	13,8	501,0	466,2	9,8	476,0	(21,0)	(4,0)	(25,0)
Greffe	209,5	3,5	213,0	208,5	3,5	212,0	(1,0)	-	(1,0)
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 787,0	6,4	2 793,4	2 803,0	7,1	2 810,1	16,0	0,7	16,7
Service de police	6 245,2	14,0	6 259,2	6 178,8	14,4	6 193,2	(66,4)	0,4	(66,0)
Total – Sécurité urbaine et conformité	**9 728,9**	**37,7**	**9 766,6**	**9 656,5**	**34,8**	**9 691,3**	**(72,4)**	**(2,9)**	**(75,3)**
Services de proximité									
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	288,1	7,3	295,4	275,1	7,3	282,4	(13,0)	-	(13,0)
Grands parcs, Mont-Royal et sports	244,6	99,8	344,4	245,9	99,8	345,7	1,3	-	1,3
Matériel roulant et ateliers	484,0	13,0	497,0	492,0	6,0	498,0	8,0	(7,0)	1,0
Technologies de l'information	488,9	317,0	805,9	492,4	317,5	809,9	3,5	0,5	4,0
Total – Services de proximité	**1 505,6**	**437,1**	**1 942,7**	**1 505,4**	**430,6**	**1 936,0**	**(0,2)**	**(6,5)**	**(6,7)**
Urbanisme, mobilité et infrastructures									
Commission des services électriques	107,0	79,0	186,0	118,3	81,0	199,3	11,3	2,0	13,3
Eau	844,8	168,0	1 012,8	876,4	211,7	1 088,1	31,6	43,7	75,3
Gestion et planification des immeubles	631,2	48,0	679,2	611,2	67,0	678,2	(20,0)	19,0	(1,0)
Infrastructures du réseau routier	231,3	207,5	438,8	213,4	213,9	427,3	(17,9)	6,4	(11,5)
Urbanisme et mobilité	320,7	50,9	371,6	318,7	50,9	369,6	(2,0)	-	(2,0)
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**2 135,0**	**553,4**	**2 688,4**	**2 138,0**	**624,5**	**2 762,5**	**3,0**	**71,1**	**74,1**
Total – Services	**16 389,5**	**1 145,9**	**17 535,4**	**16 246,7**	**1 223,8**	**17 470,5**	**(142,8)**	**77,9**	**(64,9)**

Répartition de l'effectif (suite)

(en années-personnes)	Budget 2025 comparatif			Budget 2026			Variation a-p. 2026-2025		
	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Dépenses communes									
Postes dédiés aux arrondissements	-	-	-	8,0	-	8,0	8,0	-	8,0
Total – Dépenses communes	**-**	**-**	**-**	**8,0**	**-**	**8,0**	**8,0**	**-**	**8,0**
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	446,8	6,0	452,8	445,8	7,0	452,8	(1,0)	1,0	-
Anjou	223,9	-	223,9	223,9	-	223,9	-	-	-
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	560,1	1,0	561,1	573,5	1,0	574,5	13,4	-	13,4
Lachine	246,4	9,0	255,4	245,8	9,0	254,8	(0,6)	-	(0,6)
LaSalle	291,2	5,0	296,2	291,9	5,0	296,9	0,7	-	0,7
Le Plateau-Mont-Royal	460,5	5,0	465,5	469,4	5,0	474,4	8,9	-	8,9
Le Sud-Ouest	436,2	9,5	445,7	442,0	10,4	452,4	5,8	0,9	6,7
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	117,2	6,0	123,2	118,9	3,5	122,4	1,7	(2,5)	(0,8)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	600,7	11,7	612,4	595,4	11,7	607,1	(5,3)	-	(5,3)
Montréal-Nord	373,3	3,2	376,5	375,1	2,2	377,3	1,8	(1,0)	0,8
Outremont	122,8	6,0	128,8	122,8	6,5	129,3	-	0,5	0,5
Pierrefonds-Roxboro	282,1	6,0	288,1	281,7	6,0	287,7	(0,4)	-	(0,4)
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	454,8	2,0	456,8	460,6	2,0	462,6	5,8	-	5,8
Rosemont–La Petite-Patrie	709,0	7,0	716,0	711,1	10,0	721,1	2,1	3,0	5,1
Saint-Laurent	592,7	-	592,7	593,6	-	593,6	0,9	-	0,9
Saint-Léonard	251,8	1,0	252,8	249,8	1,0	250,8	(2,0)	-	(2,0)
Verdun	319,6	7,2	326,8	319,1	7,7	326,8	(0,5)	0,5	-
Ville-Marie	634,4	-	634,4	639,0	-	639,0	4,6	-	4,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	445,5	8,0	453,5	445,5	10,0	455,5	-	2,0	2,0
Total – Arrondissements	**7 569,0**	**93,6**	**7 662,6**	**7 604,9**	**98,0**	**7 702,9**	**35,9**	**4,4**	**40,3**
Total – Effectif	**23 958,5**	**1 239,5**	**25 198,0**	**23 859,6**	**1 321,8**	**25 181,4**	**(98,9)**	**82,3**	**(16,6)**

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employées et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les ajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon) de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année.

Au budget de 2026, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 112,7 M$, ou 4 %, passant de 2 790,2 M$ à 2 903 M$. Cette hausse s'explique principalement par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. Ce changement porte le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement à 37,9 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 14 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

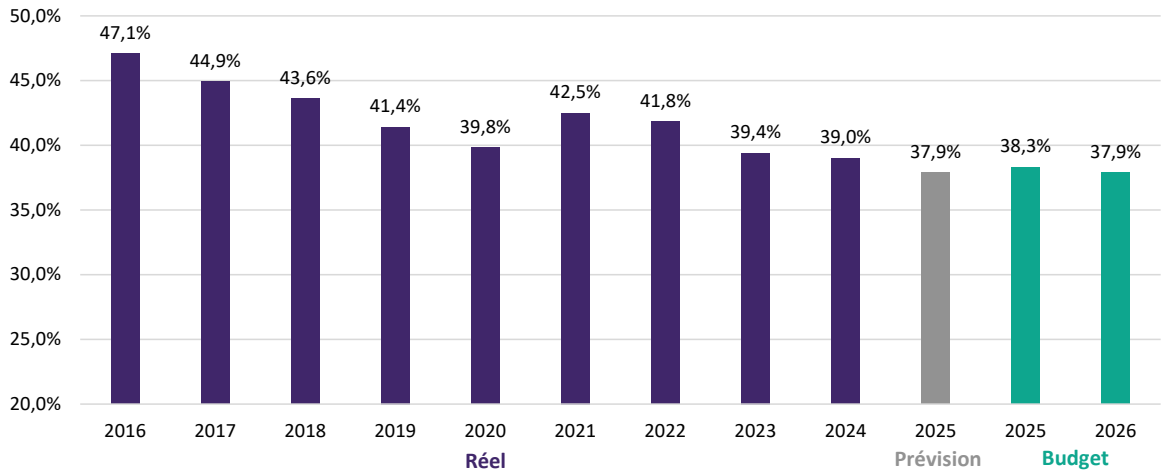


Tableau 77 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Rémunération	2 008 534,5	2 114 514,9	2 173 592,2	2 270 765,3	2 359 196,8	2 272 379,3	2 317 533,4
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	237 006,0	242 942,5	196 787,3	201 384,5	228 442,9	198 094,8	226 829,5
Services passés	73 118,2	31 700,0	(48 635,6)	(40 274,7)	(61 916,0)	(62 909,4)	(27 081,0)
Total – Régimes de retraite	**310 124,2**	**274 642,5**	**148 151,7**	**161 109,7**	**166 526,9**	**135 185,4**	**199 748,5**
Charges sociales et autres cotisations	292 244,4	330 176,1	335 726,2	355 130,1	372 865,0	382 642,4	385 674,6
Total – Cotisations de l'employeur	**602 368,6**	**604 818,6**	**483 877,9**	**516 239,8**	**539 391,9**	**517 827,8**	**585 423,1**
Total – Rémunération globale	**2 610 903,1**	**2 719 333,5**	**2 657 470,1**	**2 787 005,1**	**2 898 588,7**	**2 790 207,1**	**2 902 956,5**

La rémunération augmente de 45,2 M$, ou 2 %, pour atteindre 2 317,5 M$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux
- une hausse de 41,9 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une baisse de 16,4 M$ générée par la réduction nette de l'effectif aux services centraux.

Arrondissements
- une hausse de 14,9 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 4,0 M$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins;
- une hausse de 0,8 M$ découlant d'augmentations de paiements de banques de maladie et autres provisions.

Les cotisations de l'employeur augmentent de 67,6 M$, ou 13,1 %, pour atteindre 585,4 M$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :
- une hausse de 64,6 M$ associée aux régimes de retraite;
- une hausse de 8,2 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une baisse de 3 M$ découlant d'une diminution des coûts d'assurances collectives;
- une baisse de 2,2 M$ associée à la variation d'effectifs.

Par ailleurs, des économies anticipées de 16 M$ pour la mise en place du plan d'optimisation des ressources sont prévues en 2026.

Tableau 78 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur – Budget de fonctionnement

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élues et élus	103,0	13 642,2	1 386,2	3 337,8	18 366,2
Cadres de gestion	1 440,0	217 413,9	22 273,8	37 807,1	277 494,8
Cadres-conseils	517,8	61 680,1	6 649,1	8 991,8	77 321,0
	1 957,8	**279 094,0**	**28 922,9**	**46 798,9**	**354 815,8**
Contremaîtresses et contremaîtres	403,3	45 261,1	5 197,3	9 513,3	59 971,7
Professionnelles et professionnels	3 037,3	348 793,4	39 700,9	47 767,6	436 261,9
Cols blancs	5 974,2	421 026,0	56 163,2	75 720,3	552 909,5
Cols bleus	4 768,3	363 704,0	47 541,5	62 130,0	473 375,5
Policières et policiers	4 939,2	560 815,6	63 528,2	14 555,5	638 899,3
Pompières et pompiers	2 406,0	278 309,0	30 834,1	49 149,5	358 292,6
Préposées et préposés aux traverses d'écoliers	270,5	15 380,4	2 083,7	-	17 464,1
Plan d'optimisation des ressources	-	(12 349,6)	(1 640,3)	(2 010,1)	(16 000,0)
Gestion des postes vacants	-	(38 118,2)	(5 062,7)	(2 029,8)	(45 210,7)
	23 859,6	**2 275 557,9**	**268 655,0**	**304 933,0**	**2 849 145,9**
Sécurité du revenu[1]	-	3 842,3	505,1	627,5	4 974,9
Agence de mobilité durable[2]	-	38 133,2	4 866,2	5 836,3	48 835,7
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**23 859,6**	**2 317 533,4**	**274 026,3**	**311 396,8**	**2 902 956,5**

[1] Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employées et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

[2] Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

En plus de la main-d'œuvre au budget de fonctionnement, l'effectif de la Ville comprend de la main-d'œuvre capitalisable. Le PDI comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable augmente de 15,4 M$, ou 9,3 %, et atteint 181,2 M$. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance de l'effectif ainsi que par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. L'effectif capitalisable augmente de 6,6 % et passe à 1 321,8 a-p.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 79 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Main-d'œuvre capitalisée

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	44,0	6 888,1	735,7	1 099,8	8 723,6
Cadres-conseils	30,1	4 053,8	435,6	647,5	5 136,9
	74,1	**10 941,9**	**1 171,3**	**1 747,3**	**13 860,5**
Contremaîtresses et contremaîtres	4,2	455,6	54,1	72,2	581,9
Professionnelles et professionnels	849,6	98 456,1	11 153,5	13 084,9	122 694,5
Cols blancs	382,2	33 327,7	4 290,1	5 266,5	42 884,3
Cols bleus	9,8	764,6	92,3	116,5	973,4
Policières et policiers	1,9	173,8	22,9	28,1	224,8
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**1 321,8**	**144 119,7**	**16 784,2**	**20 315,5**	**181 219,4**
Sources de financement					
Paiement au comptant					18 973,3
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					9 430,9
À la charge des contribuables					152 815,2
Total – Sources de financement					**181 219,4**

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé, soit :

- le montant des prestations que recevront les employées et employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement fondé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

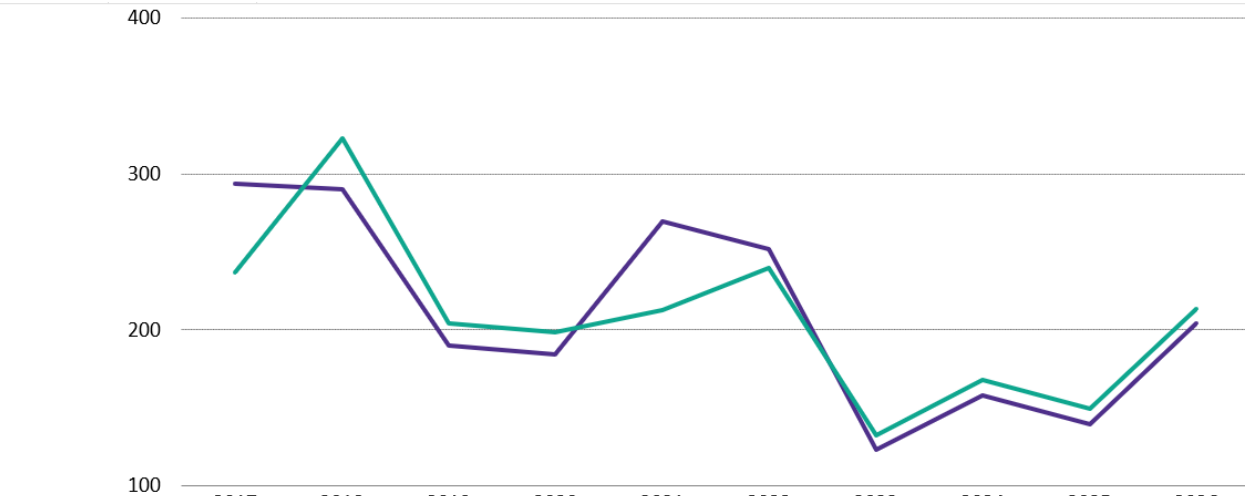
Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout se passe comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employées et employés participant aux régimes. Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (comme les intérêts). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique Cotisations de l'employeur, représentent 199,8 M$ en 2026, comparativement à 135,2 M$ au budget de 2025. Lorsqu'on tient compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 203,9 M$ en 2026, comparativement à 139,7 M$ en 2025, soit une augmentation de 64,2 M$.

En raison de la pandémie de COVID-19 et des risques financiers qui en ont découlé, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place des mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L'allègement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme les répercussions financières de la COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l'horizon restant de la mesure sans dépasser 2030. Depuis 2023, aucun allègement n'est disponible compte tenu des gains réalisés en 2021 et en 2022. En 2025 et en 2026, une charge de 9,6 M$ est ajoutée au budget de fonctionnement, en contrepartie des allègements employés en 2021 et en 2022.

Graphique 15 – Charges de retraite – budgets de 2017 à 2026
(en millions de dollars)



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charge sans allègement	293,7	290,3	189,9	184,4	269,3	252,2	123,0	158,2	139,7	203,9
Charge avec allègement-renversement	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6	167,8	149,3	213,5

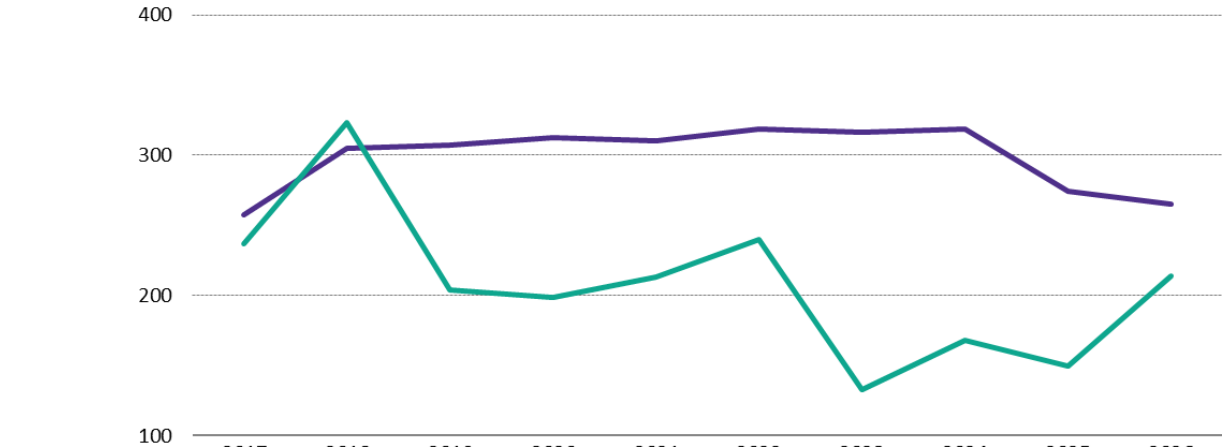
Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de quatre ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, comparativement à la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- le délai de trois ans, en général, entre chaque évaluation aux fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- l'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- les effets à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que, globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptable ou de financement).

Graphique 16 – Comparaison entre la charge de retraite les cotisations requises de la Ville, budgets de 2017 à 2026
(en millions de dollars)



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Cotisations de la Ville	257,1	305,2	307,1	312,5	310,0	318,4	316,7	318,3	274,5	265,4
Charge avec allègement-renversement	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6	167,8	149,3	213,5

8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette

L'Administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PDI. Une section particulière du PDI 2026-2035 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 80 – Profil de l'endettement de la Ville de Montréal

Situation au 31 décembre 2024	
Dette brute en circulation (en M$)	11 806,1
Dette nette à la charge des contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal (en M$)	6 848,9
Nombre d'emprunts en circulation	84
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,55
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2025	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements (en M$)	1 408,2
Refinancements (en M$)	10,8
Besoins de la STM (en M$)	71,0
Programme global (en M$)	1 490,0
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2026	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements (en M$)	1 090,0
Refinancements (en M$)	49,3
Besoins de la STM (en M$)	179,4
Programme global (en M$)	1 318,7
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2026 (en M$)	112,8
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2024 (en %)	104
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2025 (en %)	103
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2026 (en %)	100
Limite prévue à la politique (en %) [1]	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2025, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,5
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
Standard & Poor's	
Depuis août 2022	AA
Octobre 2015-juillet 2022	AA-
1984-2015	A+

[1] Une dérogation est en vigueur jusqu'en 2027 pour porter la limite du ratio à 120 %. Malgré que la dérogation demeure en vigueur jusqu'en 2027, le budget 2026 prévoit que la Ville respectera la limite de 100 % de ses revenus dès 2026.

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2021-2026 est présentée ci-dessous.

Tableau 81 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais	406 616,1	417 120,8	419 984,7	431 203,8	467 027,6	466 338,3	502 453,8
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	568 666,5	595 908,9	634 241,7	638 791,4	658 252,2	668 612,5	721 688,1
	975 282,6	**1 013 029,7**	**1 054 226,4**	**1 069 995,2**	**1 125 279,8**	**1 134 950,8**	**1 224 141,9**
Affectation au remboursement de la dette	65 635,4	182 200,9	67 923,5	67 622,9	48 969,2	48 969,2	47 107,1
Remboursement de capital par des subventions[1]	64 727,8	56 361,5	59 239,9	51 398,7	23 421,3	23 421,3	23 511,8
Remboursement de capital de la STM[2]	92 303,2	27 190,9	30 695,7	87 609,4	30 299,2	24 716,3	119 679,8
	222 666,4	**265 753,3**	**157 859,1**	**206 631,0**	**102 689,7**	**97 106,8**	**190 298,7**
Coût brut de la dette	**1 197 949,0**	**1 278 783,0**	**1 212 085,5**	**1 276 626,2**	**1 227 969,5**	**1 232 057,6**	**1 414 440,6**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	73 140,2	83 367,8	79 049,2	86 960,0	95 486,0	95 486,0	94 838,1
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	21 499,1	17 933,5	15 452,3	10 585,5	5 729,1	5 158,8	5 796,8
- pour la portion du capital[1]	64 727,8	56 361,5	59 239,9	51 398,7	23 421,3	23 421,3	23 511,8
	159 367,1	**157 662,8**	**153 741,4**	**148 944,2**	**124 636,4**	**124 066,1**	**124 146,7**
Moins :							
Recouvrement de la STM							
- pour la portion des intérêts	49 965,8	49 661,1	51 829,0	53 792,1	56 279,7	64 692,9	63 564,4
- pour la portion du capital[2]	92 303,2	27 190,9	30 695,7	87 609,4	30 299,2	24 716,3	119 679,8
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	45 970,6	46 696,7	51 884,6	54 433,9	61 556,6	60 370,8	64 695,7
	188 239,6	**123 548,7**	**134 409,3**	**195 835,4**	**148 135,5**	**149 780,0**	**247 939,9**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**850 342,3**	**997 571,5**	**923 934,8**	**931 846,6**	**955 197,6**	**958 211,5**	**1 042 354,0**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	223 849,1	352 589,8	261 645,8	279 789,9	288 241,2	295 153,1	331 834,9
Contribuables de la Ville de Montréal	626 493,2	644 981,7	662 289,0	652 056,7	666 956,4	663 058,4	710 519,1

1 Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

2 Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales expose de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses, par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2025 figurent aussi au tableau.

Tableau 82 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2025 et 2026

(en milliers de dollars)	Budget comparatif 2025				Budget 2026			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	4 296 047,8	15 677,8	-	4 311 725,6	4 494 408,4	16 007,0	-	4 510 415,4
Paiements tenant lieu de taxes	285 296,1	-	-	285 296,1	294 249,3	-	-	294 249,3
Quotes-parts	-	3 108 091,0	(2 540 327,0)	567 764,0	-	3 342 425,2	(2 724 474,2)	617 951,0
Transferts	426 704,3	269 559,8	-	696 264,1	398 336,7	285 963,3	-	684 300,0
Services rendus	400 716,2	63 012,3	(651,3)	463 077,2	417 962,5	62 972,4	(640,9)	480 294,0
Amendes et pénalités	113 158,7	103 303,4	-	216 462,1	127 090,6	114 776,0	-	241 866,6
Imposition de droits	358 302,8	174,5	-	358 477,3	386 990,7	194,5	-	387 185,2
Intérêts	120 198,7	131 447,8	-	251 646,5	113 198,5	109 440,3	-	222 638,8
Autres revenus	28 940,2	7 839,1	-	36 779,3	30 295,2	8 668,9	-	38 964,1
	6 029 364,8	**3 699 105,7**	**(2 540 978,3)**	**7 187 492,2**	**6 262 531,9**	**3 940 447,6**	**(2 725 115,1)**	**7 477 864,4**
Charges de fonctionnement								
Administration générale	596 928,4	283 798,1	(142,4)	880 584,1	587 489,0	320 419,7	(168,3)	907 740,4
Sécurité publique	14 838,8	1 295 766,0	(0,9)	1 310 603,9	28 078,5	1 343 527,8	(0,8)	1 371 605,5
Transport	643 281,5	791 116,1	(53,2)	1 434 344,4	658 100,7	831 969,6	(44,5)	1 490 025,8
Hygiène du milieu	292 821,8	292 968,7	(366,8)	585 423,7	284 278,7	320 054,5	(365,2)	603 968,0
Santé et bien-être	76 282,5	177 377,6	(1,2)	253 658,9	91 785,2	205 605,3	(0,3)	297 390,2
Aménagement, urbanisme et développement	226 323,3	75 833,9	(0,1)	302 157,1	227 824,7	72 811,8	(0,3)	300 636,2
Loisirs et culture	587 947,6	146 481,5	(86,7)	734 342,4	635 217,0	158 738,8	(61,5)	793 894,3
Soutien matériel et technique	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de financement	285 089,2	181 249,1	-	466 338,3	307 577,8	194 876,0	-	502 453,8
	2 723 513,1	**3 244 591,0**	**(651,3)**	**5 967 452,8**	**2 820 351,6**	**3 448 003,5**	**(640,9)**	**6 267 714,2**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 540 327,0**	**-**	**(2 540 327,0)**	**-**	**2 724 474,2**		**(2 724 474,2)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**765 524,7**	**454 514,7**	**-**	**1 220 039,4**	**717 706,1**	**492 444,1**	**-**	**1 210 150,2**
Financement								
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	4 507,5		4 507,5	-	-		-
Remboursement de la dette à long terme	(380 321,3)	(112 320,0)		(492 641,3)	(390 768,2)	(358 448,0)		(749 216,2)
	(380 321,3)	(107 812,5)	-	(488 133,8)	(390 768,2)	(358 448,0)	-	(749 216,2)
Affectations								
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(655,7)	(440,7)		(1 096,4)	(152,5)	(558,4)		(710,9)
Excédent accumulé								
Excédent des activités de fonctionnement affecté	65 087,9	(45 391,3)		19 696,6	186 648,9	(56 087,1)		130 561,8
Réserves financières et fonds réservés	(315 760,7)	(188 041,3)		(503 802,0)	(360 375,7)	(193 187,5)		(553 563,2)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(39 478,5)	(11 712,6)		(51 191,1)	(40 232,8)	(8 947,9)		(49 180,7)
Investissement net dans les immobilisations	(94 396,4)	(101 116,3)		(195 512,7)	(112 825,8)	124 784,8		11 959,0
	(385 203,4)	**(346 702,2)**	**-**	**(731 905,6)**	**(326 937,9)**	**(133 996,1)**	**-**	**(460 934,0)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, pour les données financières réelles. Pour l'exercice de 2024, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2021 à 2023, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2026.

Tableau 83 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2021 à 2023 (global) et réel 2024, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels comparatifs 2021 à 2023 – Global			Réel comparatif 2024 – Par compétences			
	2021	2022	2023	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 693 223,3	3 809 306,4	3 962 830,0	4 173 033,5	32 621,3	-	4 205 654,8
Paiements tenant lieu de taxes	285 843,3	264 410,7	296 764,6	287 922,5	-	-	287 922,5
Quotes-parts	438 752,6	487 408,5	524 022,1	-	2 993 357,6	(2 449 120,9)	544 236,7
Transferts	493 004,5	631 572,3	563 115,9	370 447,5	341 499,6	-	711 947,1
Services rendus	338 519,1	376 746,5	418 891,5	384 959,1	63 104,3	(1 240,5)	446 822,9
Amendes et pénalités	160 426,0	169 707,2	186 196,1	106 034,5	108 072,1	-	214 106,6
Imposition de droits	440 279,5	462 846,9	336 244,8	416 323,3	169,5	-	416 492,8
Intérêts	147 340,5	198 416,8	259 606,3	129 309,9	117 451,0	-	246 760,9
Autres revenus	39 138,9	34 817,8	63 001,7	23 891,5	54 859,3	-	78 750,8
	6 036 527,7	**6 435 233,1**	**6 610 673,0**	**5 891 921,8**	**3 711 134,7**	**(2 450 361,4)**	**7 152 695,1**
Charges de fonctionnement							
Administration générale	792 730,6	818 683,3	702 994,6	521 792,6	315 675,8	(168,7)	837 299,7
Sécurité publique	1 194 496,4	1 256 636,5	1 293 850,5	11 081,7	1 331 852,7	-	1 342 934,4
Transport	1 145 084,5	1 221 356,8	1 299 435,2	595 276,5	743 439,0	(213,4)	1 338 502,1
Hygiène du milieu	469 860,5	504 353,9	544 735,5	277 078,2	284 967,1	(524,1)	561 521,2
Santé et bien-être	183 766,8	168 002,1	219 558,8	79 728,4	195 536,8	(0,8)	275 264,4
Aménagement, urbanisme et développement	288 288,2	248 125,9	282 594,2	204 172,6	105 457,1	(250,7)	309 379,0
Loisirs et culture	622 131,6	689 211,9	731 106,4	624 453,7	146 664,8	(82,8)	771 035,7
Frais de financement	406 616,2	417 120,7	419 984,7	271 406,4	159 797,5	-	431 203,9
	5 102 974,8	**5 323 491,1**	**5 494 259,9**	**2 584 990,1**	**3 283 390,8**	**(1 240,5)**	**5 867 140,4**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**-**	**-**	**-**	**2 449 120,9**	**-**	**(2 449 120,9)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**933 552,9**	**1 111 742,0**	**1 116 413,1**	**857 810,8**	**427 743,9**	**-**	**1 285 554,7**
Financement							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	132 433,6	53 155,2	23 645,9	26 796,7	19 219,0		46 015,7
Remboursement de la dette à long terme	(459 503,7)	(211 309,4)	(826 025,0)	(501 109,6)	(116 388,5)		(617 498,1)
	(327 070,1)	(158 154,2)	(802 379,1)	(474 312,9)	(97 169,5)	-	(571 482,4)
Affectations							
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(2 727,2)	(20 250,6)	(105 072,4)	(3 764,9)	(4 287,0)		(8 051,9)
Excédent accumulé							
Excédent des activités de fonctionnement affecté	267 985,9	178 179,6	283 841,4	130 623,2	-		130 623,2
Réserves financières et fonds réservés	(478 734,6)	(235 303,6)	(546 234,1)	(305 347,1)	(239 632,1)		(544 979,2)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	48 693,3	6 403,4	91 436,0	(42 902,3)	(11 654,0)		(54 556,3)
Investissement net dans les immobilisations	(148 627,4)	(538 821,5)	149 546,3	33 730,2	(94 062,3)		(60 332,1)
	(313 410,0)	**(609 792,7)**	**(126 482,8)**	**(187 660,9)**	**(349 635,4)**	**-**	**(537 296,3)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**293 072,8**	**343 795,1**	**187 551,2**	**195 837,0**	**(19 061,0)**	**-**	**176 776,0**

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

PDI 2026-2035 détaillé

9. ORIENTATIONS DU PDI 2026-2035

9.1. Vision à long terme des investissements

Le PDI 2026-2035 témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

Ainsi, comparativement au précédent PDI, une part plus importante des investissements sera consacrée à la protection des actifs afin de maintenir des services de qualité, tout en préservant un juste équilibre avec le développement de nouvelles infrastructures répondant à l'évolution des besoins de la population. L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente également un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées à l'urgence climatique.

9.2. Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 95 G$.

Tableau 84 – Valeur actualisée de remplacement par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs *	
Infrastructures - Eau potable	16 664
Infrastructures - Eaux usées et pluviales	27 279
Infrastructures routières	30 940
Bâtiments administratifs	5 826
Bâtiments communautaires	10 505
Informatiques	1 528
Parcs et espaces verts	1 364
Matériels roulants	924
Infrastructures - Environnement	294
	95 324

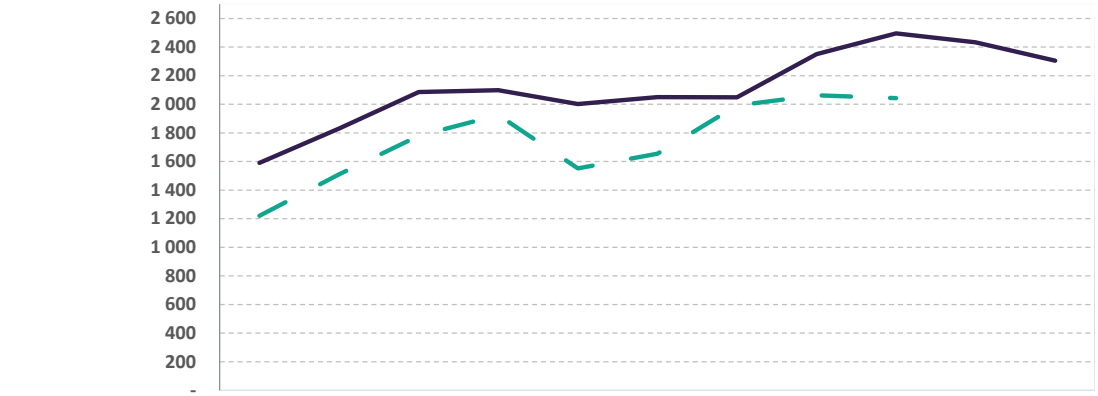
* Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 décembre 2024.

Afin de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière, la Ville poursuit l'objectif d'améliorer la connaissance de l'état de ses infrastructures. Cette approche permet d'éviter ou de diminuer les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif, en prolongeant la durée de vie de cet élément. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

9.3. Hausses rapides des réalisations

La Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a continuellement progressé de 2016 à 2019, étant passée de 1,2 G$ à 1,9 G$. Alors que les années 2020 et 2021 ont été marquées par un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, les années suivantes témoignent d'un retour à un niveau d'investissements prépandémique autour de 2 G$ annuellement.

Graphique 17 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations[1]
(en millions de dollars)



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budgets adoptés	1 590	1 831	2 085	2 099	2 001	2 050	2 048	2 350	2 495	2 433	2 304
Réalisations	1 220	1 511	1 779	1 925	1 552	1 654	1 991	2 063	2 043		

9.4. Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2026-2035, les investissements prévus s'établissent à 25,9 G$. Cette planification témoigne de l'ampleur des besoins en investissement, d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans cette perspective, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

[1] Les valeurs des budgets adoptés et des réalisations considèrent tant les dépenses capitalisables que les dépenses non-capitalisables alors que celles présentées dans le cadre de la reddition de comptes financière présentent uniquement les dépenses capitalisables.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

9.5. Programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2026-2035 s'établissent à 3,7 G$. De ce montant, 3,1 G$ (84 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sur 10 ans. Le solde de 0,6 G$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront par la suite aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

9.6. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure

Plusieurs secteurs de la ville sont amenés à se transformer et à devenir les nouveaux quartiers des futures décennies, dans une perspective de transition écologique, notamment ceux désignés par le PUM en tant que secteurs d'intensification élevés en lien avec le transport collectif. Partant du constat que la réalisation de ces nouveaux quartiers montréalais exerce une pression importante sur son cadre financier, la Ville innove et entame une réflexion sur la définition de nouveaux modèles d'affaires en matière de mise en œuvre de projets urbains d'envergure. Ainsi, de façon à trouver des solutions aux défis financiers et opérationnels qu'engendre la réalisation des projets urbains, une démarche a été entreprise pour élaborer de nouvelles structures de partenariat qui permettent à la Ville de saisir les opportunités de développement et de partager les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage avec d'autres partenaires.

Plus précisément, un premier modèle de partenariat ciblé a porté sur le projet d'écoquartier Namur-Hippodrome. Outre une analyse de cas comparables, ce modèle propose diverses avenues de structures de partenariat et un montage financier détaillé. La Ville poursuit ses réflexions en ce sens et entend impliquer ses partenaires pour conclure ce montage par une feuille de route pour l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires. L'exercice réalisé pour le secteur Namur-Hippodrome sera ajusté pour d'autres secteurs en transformation, tels que Bridge-Bonaventure ou encore pour les projets en partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Société de transport de Montréal (STM), pour les abords du prolongement de la ligne bleue du métro.

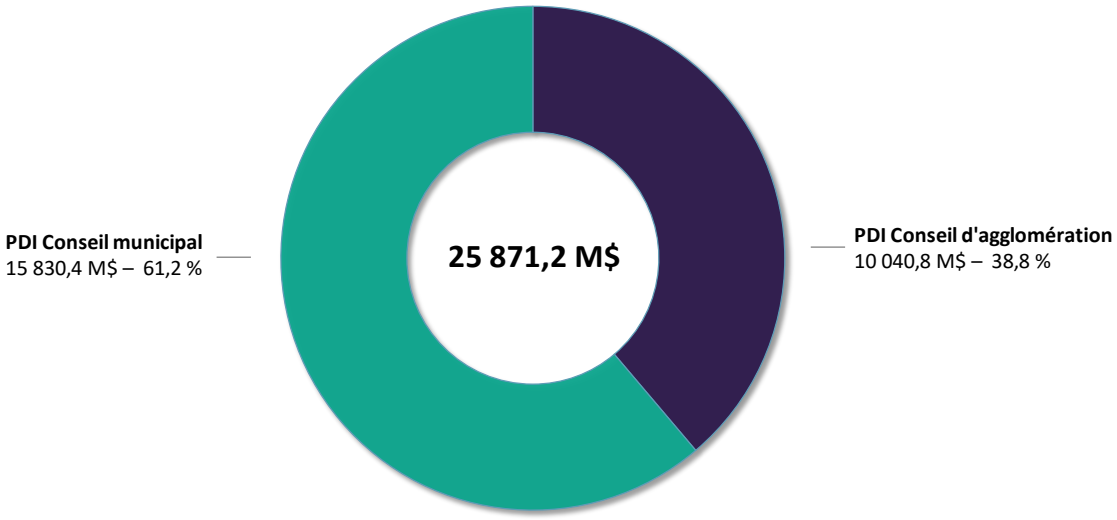
La Ville misera également la mise en place d'un nouvel outil : les fonds d'appariement. Ce type d'outil pourrait permettre à la Ville de solliciter des acteurs de la société civile pour contribuer à un fonds à parts égales avec la Ville. Les sommes recueillies de cette façon permettraient d'agir pour financer des initiatives dans la lutte à l'itinérance notamment.

10. PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2035

10.1. Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 prévoit des investissements totaux de 25 871,2 M$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 61,2 %, pour un montant de 15 830,4 M$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 38,8 % des investissements totaux, soit 10 040,8 M$.

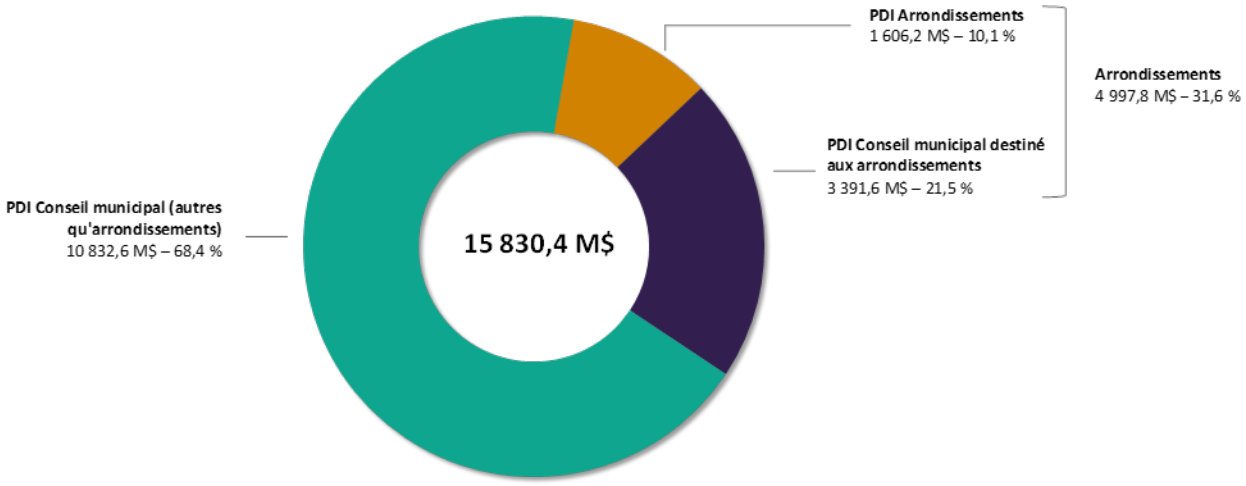
Graphique 18 – Répartition des investissements par compétences



Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 606,2 M$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2026-2035 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 3 391,6 M$, portant ainsi à 4 997,8 M$ (31,6 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 19 – Répartition des investissements du conseil municipal



Le montant du PDI municipal destiné aux arrondissements (3 391,6 M$) demeure sensiblement le même, passant de 3 433,5 M$ au PDI 2025-2034 à 3 391,6 M$ au présent PDI, soit une baisse de 41,9 M$ ou 1,2 %.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements augmentent de 17,4 % afin de répondre, notamment, aux besoins croissants en maintien d'actifs, passant de 1 368,4 M$ au PDI 2025-2034 à 1 606,2 M$ au présent PDI. Cette augmentation provient principalement d'une bonification de 25 M$ par année, soit 250 M$ sur 10 ans. Il est à noter que le PDI des arrondissements n'avait pas été augmenté depuis plus de 10 ans, ce qui rend cette bonification particulièrement significative.

Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les 4 997,8 M$ en investissements consacrés aux arrondissements qui sont prévus dans le présent PDI représentent une hausse de 195,9 M$ ou 4,1 % par rapport à ceux du PDI 2025-2034, qui s'établissaient à 4 801,9 M$.

Le tableau suivant détaille les PDI consacrés aux arrondissements pour la période décennale 2026-2035.

Tableau 85 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2025-2034	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Ahuntsic-Cartierville	71 130	9 394	9 394	9 394	9 394	9 394	46 970	46 970	93 940
Anjou	56 630	6 245	6 245	6 245	6 245	6 245	31 225	31 225	62 450
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 300	9 003	9 003	9 003	9 003	9 003	45 015	45 015	90 030
Lachine	36 770	4 453	4 453	4 453	4 453	4 453	22 265	22 265	44 530
LaSalle	51 320	6 212	6 212	6 212	6 212	6 212	31 060	31 060	62 120
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	29 270	3 301	3 301	3 301	3 301	3 301	16 505	16 505	33 010
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	86 558	11 233	11 199	11 199	11 199	11 199	56 029	55 995	112 024
Montréal-Nord	47 420	7 995	7 732	5 732	5 732	5 732	32 923	28 660	61 583
Outremont	25 610	3 048	3 048	3 048	3 048	3 048	15 240	15 240	30 480
Pierrefonds-Roxboro	57 990	7 102	7 102	7 102	7 102	7 102	35 510	35 510	71 020
Plateau-Mont-Royal	56 950	6 887	6 887	6 887	6 887	6 887	34 435	34 435	68 870
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	131 876	14 521	14 303	14 303	14 303	14 303	71 733	71 515	143 248
Rosemont–La Petite-Patrie	88 400	10 609	10 609	10 609	10 609	10 609	53 045	53 045	106 090
Saint-Laurent	150 012	31 717	15 505	22 187	27 036	12 539	108 984	56 558	165 542
Saint-Léonard	72 358	8 175	7 975	8 915	10 240	9 390	44 695	34 450	79 145
Sud-Ouest	71 190	8 032	9 397	13 367	7 072	7 072	44 940	35 360	80 300
Verdun	41 150	4 947	4 947	4 947	4 947	4 947	24 735	24 735	49 470
Ville-Marie	141 850	15 461	15 461	15 461	15 461	15 461	77 305	77 305	154 610
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	83 600	16 794	8 998	8 998	8 998	8 998	52 786	44 990	97 776
Total – PDI des arrondissements	**1 368 384**	**185 129**	**161 771**	**171 363**	**171 242**	**155 895**	**845 400**	**760 838**	**1 606 238**
PDI municipal destiné aux arrondissements	3 433 486	221 295	261 912	333 317	365 470	364 884	1 546 878	1 844 766	3 391 643
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	**4 801 870**	**406 424**	**423 683**	**504 680**	**536 712**	**520 779**	**2 392 278**	**2 605 604**	**4 997 881**

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2026-2035.

Tableau 86 – PDI du conseil municipal des projets et des programmes destinés aux arrondissements, par services centraux

(en milliers de dollars)

Services centraux	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne								
Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	3 240	4 157	5 837	6 004	5 734	24 972	28 670	53 642
Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	11 087	3 913	5 000	10 000	15 000	45 000	18 750	63 750
	14 327	**8 070**	**10 837**	**16 004**	**20 734**	**69 972**	**47 420**	**117 392**
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	37 618	34 815	38 614	38 740	32 809	182 596	158 393	340 989
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	3 178	10 000	13 293	12 423	20 000	58 894	122 959	181 853
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	2 363	749	6 613	2 043	2 227	13 995	53 372	67 367
Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	621	2 993	4 551	2 667	1 923	12 755	7 172	19 927
Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	277	340	365	375	375	1 732	1 875	3 607
Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, Équipements spécialisés	1 397	593	2 237	769	1 121	6 117	5 613	11 730
Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	198	636	645	510	530	2 519	2 621	5 140
	45 652	**50 126**	**66 318**	**57 527**	**58 985**	**278 608**	**352 005**	**630 613**
Diversité et inclusion sociale								
Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	3 275	4 000	6 000	6 448	6 010	25 733	30 790	56 523
	3 275	**4 000**	**6 000**	**6 448**	**6 010**	**25 733**	**30 790**	**56 523**
Gestion et planification des immeubles								
Programme des cours de services	3 373	22 043	33 716	16 093	7 290	82 515	57 003	139 518
Programme de transition écologique pour le parc immobilier	3 121	7 138	7 656	21 411	26 740	66 066	71 151	137 217
Programme de protection des bâtiments de compétence locale	2 140	2 580	8 002	10 723	15 900	39 345	40 412	79 757
Programme d'accessibilité universelle	354	-	3 103	3 103	3 129	9 689	15 621	25 310
	8 988	**31 761**	**52 477**	**51 330**	**53 059**	**197 615**	**184 187**	**381 802**
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	14 012	14 435	17 928	23 644	17 852	87 871	131 921	219 792
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	4 129	1 141	1 907	8 458	12 574	28 209	185 473	213 682
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	20 944	25 000	20 683	23 087	19 000	108 714	63 228	171 942
Projets de développement d'installations sportives	2 592	20 082	41 136	52 233	61 794	177 837	178 515	356 352
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	4 120	-	6 500	7 000	12 000	29 620	73 204	102 824
Programme des arénas	22 130	3 374	-	-	-	25 504	-	25 504
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	10 880	8 000	10 000	8 100	2 425	39 405	-	39 405
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	8 269	-	1 000	1 000	1 000	11 269	6 500	17 769
	87 076	**72 032**	**99 154**	**123 522**	**126 645**	**508 429**	**638 841**	**1 147 270**
Infrastructures du réseau routier								
Programme de maintien des infrastructures routières	6 500	11 000	11 000	12 000	12 000	52 500	60 000	112 500
Programme d'aménagement des rues - Local	5 500	10 000	10 000	10 000	10 000	45 500	50 000	95 500
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	15 000	25 000	2 500	2 500	2 500	47 500	12 500	60 000
	27 000	**46 000**	**23 500**	**24 500**	**24 500**	**145 500**	**122 500**	**268 000**
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Arrondissements	13 943	28 853	53 044	63 452	55 951	215 243	368 023	583 265
	13 943	**28 853**	**53 044**	**63 452**	**55 951**	**215 243**	**368 023**	**583 265**
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	1 402	1 570	1 990	1 727	-	6 689	-	6 689
Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	500	500	997	1 960	-	3 957	-	3 957
	1 902	**2 070**	**2 987**	**3 687**	**-**	**10 646**	**-**	**10 646**
Urbanisme et mobilité								
Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	75 000	150 000
Secteurs stratégiques d'intervention	3 132	3 000	3 000	3 000	3 000	15 132	21 000	36 132
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
	19 132	**19 000**	**19 000**	**19 000**	**19 000**	**95 132**	**101 000**	**196 132**
Total – PDI municipal destiné aux arrondissements	**221 295**	**261 912**	**333 317**	**365 470**	**364 884**	**1 546 878**	**1 844 766**	**3 391 643**

10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 25 871,2 M$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2026-2035, un montant de 4 363,9 M$, soit 17 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (3 657,7 M$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (684,7 M$), et des revenus divers (21,5 M$).

Un montant de 21 507,3 M$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le montant de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2026-2035, s'établit à 5 863 M$. Ainsi, lorsqu'on ajoute les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 6 976,2 M$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 27 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2026-2035. Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2026-2035 est de 14 531,1 M$, ce qui représente 56 % du financement.

Tableau 87 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	353,1	244,5	336,2	389,4	377,5	1 700,7	1 526,7	3 227,4
Sécurité publique	129,0	110,1	85,3	99,5	82,7	506,6	442,1	948,7
Transport	512,8	624,1	706,5	676,6	725,6	3 245,6	3 856,1	7 101,7
Hygiène du milieu	640,8	651,3	796,9	954,0	872,2	3 915,2	3 419,7	7 334,9
Aménagement, urbanisme et développement	173,6	166,6	128,1	83,9	68,0	620,2	327,5	947,7
Loisirs et culture	494,4	479,1	751,2	719,7	744,4	3 188,8	3 122,0	6 310,8
Total – Acquisitions d'immobilisations	**2 303,7**	**2 275,7**	**2 804,2**	**2 923,1**	**2 870,4**	**13 177,1**	**12 694,1**	**25 871,2**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	322,2	289,5	348,9	530,6	489,7	1 980,9	1 676,8	3 657,7
Activités commerciales de la CSEM	139,3	135,4	102,5	60,5	45,8	483,5	201,2	684,7
Dépôts des promoteurs et autres	3,2	3,3	8,0	1,0	1,0	16,5	5,0	21,5
Total – Sources de financement externes	**464,7**	**428,2**	**459,4**	**592,1**	**536,5**	**2 480,9**	**1 883,0**	**4 363,9**
Montant à la charge des contribuables	**1 839,0**	**1 847,5**	**2 344,8**	**2 331,0**	**2 333,9**	**10 696,2**	**10 811,1**	**21 507,3**
Paiement au comptant								
Services	110,0	50,6	82,8	100,5	80,8	424,7	343,3	768,0
Arrondissements	22,1	6,4	13,1	17,7	4,6	63,9	4,3	68,2
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	445,9							
Eau	42,1	597,0	597,0	597,0	597,0	2 878,0	2 985,0	5 863,0
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**490,0**	**597,0**	**597,0**	**597,0**	**597,0**	**2 878,0**	**2 985,0**	**5 863,0**
Total – Paiement au comptant	**649,8**	**681,7**	**720,6**	**742,9**	**710,1**	**3 505,1**	**3 471,1**	**6 976,2**
Emprunts selon la programmation	**1 189,2**	**1 165,8**	**1 624,2**	**1 588,1**	**1 623,8**	**7 191,1**	**7 340,0**	**14 531,1**

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 15 830,4 M$, soit 61,2 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 160,1 M$ (13,6 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 684,7 M$.

Par ailleurs, un montant de 4 296,1 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 9 374,2 M$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 13 670,3 M$, soit 86,4 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 88 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	210,2	126,3	206,8	253,1	243,1	1 039,5	1 017,6	2 057,1
Sécurité publique	0,3	0,3	-	-	-	0,6	-	0,6
Transport	445,3	539,3	610,3	596,7	662,4	2 854,0	3 371,4	6 225,4
Hygiène du milieu	187,5	201,1	224,3	229,7	230,7	1 073,3	1 065,0	2 138,3
Aménagement, urbanisme et développement	170,7	161,7	120,2	75,3	59,8	587,7	286,4	874,1
Loisirs et culture	365,2	357,8	528,7	518,8	516,1	2 286,6	2 248,3	4 534,9
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 379,2**	**1 386,5**	**1 690,3**	**1 673,6**	**1 712,1**	**7 841,7**	**7 988,7**	**15 830,4**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	183,0	147,2	108,7	171,8	147,7	758,4	695,5	1 453,9
Activités commerciales de la CSEM	139,3	135,4	102,5	60,5	45,8	483,5	201,2	684,7
Dépôts des promoteurs et autres	3,2	3,3	8,0	1,0	1,0	16,5	5,0	21,5
Total – Sources de financement externes	**325,5**	**285,9**	**219,2**	**233,3**	**194,5**	**1 258,4**	**901,7**	**2 160,1**
Montant à la charge des contribuables	**1 053,7**	**1 100,6**	**1 471,1**	**1 440,3**	**1 517,6**	**6 583,3**	**7 087,0**	**13 670,3**
Paiement au comptant								
Services	13,3	28,1	41,4	42,5	45,9	171,2	192,6	363,8
Arrondissements	22,1	6,4	13,1	17,7	4,6	63,9	4,3	68,2
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	274,7							
Eau	42,1	363,7	359,8	341,8	356,1	1 740,2	1 893,9	3 634,1
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**318,8**	**363,7**	**359,8**	**341,8**	**356,1**	**1 740,2**	**1 893,9**	**3 634,1**
Total – Paiement au comptant	**377,2**	**421,2**	**437,3**	**425,0**	**429,6**	**2 090,3**	**2 205,8**	**4 296,1**
Emprunts selon la programmation	**676,5**	**679,4**	**1 033,8**	**1 015,3**	**1 088,0**	**4 493,0**	**4 881,2**	**9 374,2**

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 10 040,8 M$, soit 38,8 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 203,8 M$ (21,9 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actifs névralgiques. De plus, un montant de 2 680,1 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 5 156,9 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 7 837 M$, soit 78,1 % des investissements de compétence d'agglomération.

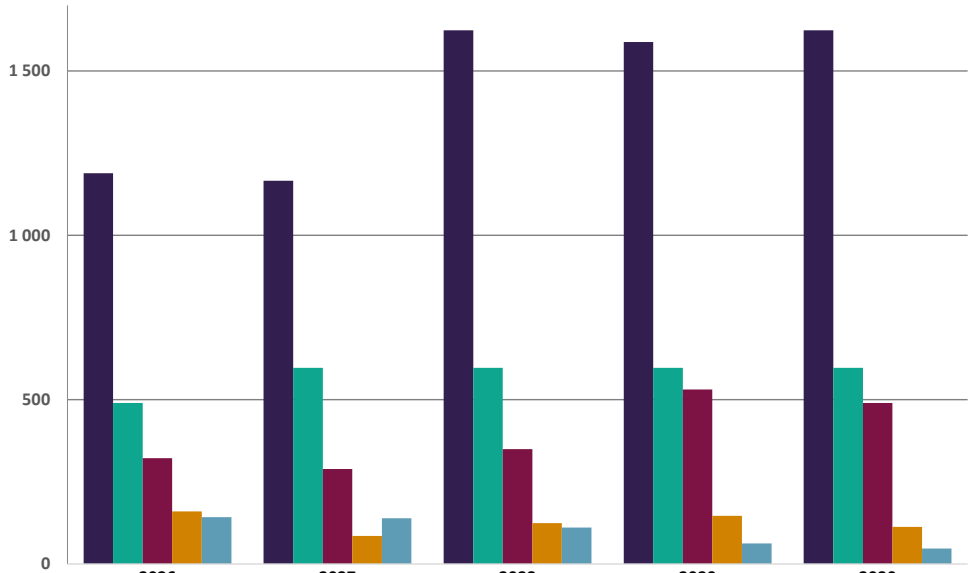
Tableau 89 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	142,9	118,2	129,4	136,3	134,4	661,2	509,1	1 170,3
Sécurité publique	128,7	109,8	85,3	99,5	82,7	506,0	442,1	948,1
Transport	67,5	84,8	96,2	79,9	63,2	391,6	484,7	876,3
Hygiène du milieu	453,3	450,2	572,6	724,3	641,5	2 841,9	2 354,7	5 196,6
Aménagement, urbanisme et développement	2,9	4,9	7,9	8,6	8,2	32,5	41,1	73,6
Loisirs et culture	129,2	121,3	222,5	200,9	228,3	902,2	873,7	1 775,9
Total – Acquisitions d'immobilisations	**924,5**	**889,2**	**1 113,9**	**1 249,5**	**1 158,3**	**5 335,4**	**4 705,4**	**10 040,8**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	139,2	142,3	240,2	358,8	342,0	1 222,5	981,3	2 203,8
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	**139,2**	**142,3**	**240,2**	**358,8**	**342,0**	**1 222,5**	**981,3**	**2 203,8**
Montant à la charge des contribuables	**785,3**	**746,9**	**873,7**	**890,7**	**816,3**	**4 112,9**	**3 724,1**	**7 837,0**
Paiement au comptant								
Services	96,7	22,5	41,4	58,0	34,9	253,5	150,7	404,2
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	171,2	233,3	237,2	255,2	240,9	1 137,8	1 091,1	2 228,9
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	**171,2**	**233,3**	**237,2**	**255,2**	**240,9**	**1 137,8**	**1 091,1**	**2 228,9**
Total – Paiement au comptant	**272,6**	**260,5**	**283,3**	**317,9**	**280,5**	**1 414,8**	**1 265,3**	**2 680,1**
Emprunts selon la programmation	**512,7**	**486,4**	**590,4**	**572,8**	**535,8**	**2 698,1**	**2 458,8**	**5 156,9**

Le graphique suivant illustre, pour les cinq premières années du PDI uniquement, l'évolution des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal.

Graphique 20 – Évolution des sources de financement, de 2026 à 2030
(en millions de dollars)



	2026	2027	2028	2029	2030
Emprunts selon la programmation	1 189	1 166	1 624	1 588	1 624
Stratégie d'accroissement du paiement au comptant	490	597	597	597	597
Subventions gouvernementales	322	289	349	531	490
Fonds dédiés - Paiement au comptant des immobilisations	160	85	124	146	113
Autres sources de financement	142	139	111	62	47

10.3. Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle brosse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Dans l'ensemble du PDI, 67,7 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 32,3 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements, à la construction de nouvelles infrastructures ainsi qu'à la mise aux normes d'infrastructures existantes. Comparativement au précédent PDI, il s'agit d'une augmentation des investissements qui seront consacrés à la protection des éléments de l'actif (66,9 % au PDI 2025-2034).

Au cours de la période 2026-2035, la Ville de Montréal compte investir un montant total de 14 662,6 M$, dont 6 692,9 M$ dans les « infrastructures routières » ainsi que 7 969,7 M$ dans « l'environnement et les infrastructures souterraines » soit principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 78 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Tableau 90 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Infrastructures routières	348,9	394,2	436,0	468,9	510,0	2 158,0	2 628,4	4 786,4
Environnement et infrastructures souterraines	535,1	569,4	713,6	837,1	813,4	3 468,6	3 125,7	6 594,3
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	143,3	151,8	235,6	211,1	170,1	911,9	736,6	1 648,5
Bâtiments et terrains	204,2	216,7	330,1	292,8	243,2	1 287,0	1 219,0	2 506,0
Véhicules	57,8	78,0	102,2	121,2	111,9	471,1	646,0	1 117,1
Ameublement et équipements de bureau	60,7	67,5	69,6	74,2	78,6	350,6	208,5	559,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	15,2	35,5	13,0	12,4	11,5	87,6	61,1	148,7
Autres éléments de l'actif	152,6	-	-	-	-	152,6	-	152,6
Total – Investissements	**1 517,8**	**1 513,1**	**1 900,1**	**2 017,7**	**1 938,7**	**8 887,4**	**8 625,3**	**17 512,7**
Pourcentage - Protection	65,9 %	66,5 %	67,8 %	69,0 %	67,5 %	67,4 %	67,9 %	67,7 %

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Infrastructures routières	128,8	185,3	200,2	161,4	184,5	860,2	1 046,3	1 906,5
Environnement et infrastructures souterraines	246,6	211,3	175,5	172,1	88,3	893,8	481,6	1 375,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	115,7	104,3	211,2	241,3	296,1	968,6	1 100,8	2 069,4
Bâtiments et terrains	206,8	187,6	244,7	269,7	314,4	1 223,2	1 302,2	2 525,4
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	68,4	55,2	52,9	41,7	32,1	250,3	56,2	306,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	19,5	19,0	19,5	19,2	16,4	93,6	81,7	175,3
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**785,8**	**762,7**	**904,0**	**905,4**	**931,8**	**4 289,7**	**4 068,8**	**8 358,5**
Pourcentage - Développement	34,1 %	33,5 %	32,2 %	31,0 %	32,5 %	32,6 %	32,1 %	32,3 %

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Infrastructures routières	477,7	579,5	636,2	630,3	694,5	3 018,2	3 674,7	6 692,9
Environnement et infrastructures souterraines	781,7	780,7	889,1	1 009,2	901,7	4 362,4	3 607,3	7 969,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	259,0	256,1	446,8	452,4	466,2	1 880,5	1 837,4	3 717,9
Bâtiments et terrains	411,0	404,3	574,8	562,5	557,6	2 510,2	2 521,2	5 031,4
Véhicules	57,8	78,0	102,2	121,2	111,9	471,1	646,0	1 117,1
Ameublement et équipements de bureau	129,1	122,7	122,5	115,9	110,7	600,9	264,7	865,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	34,7	54,5	32,5	31,6	27,9	181,2	142,8	324,0
Autres éléments de l'actif	152,6	-	-	-	-	152,6	-	152,6
Total – Investissements	**2 303,6**	**2 275,8**	**2 804,1**	**2 923,1**	**2 870,5**	**13 177,1**	**12 694,1**	**25 871,2**

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 91 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Infrastructures routières	336,9	384,7	415,1	454,8	501,7	2 093,2	2 592,8	4 686,0
Environnement et infrastructures souterraines	326,6	335,3	326,7	291,0	279,4	1 559,0	1 285,8	2 844,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	89,6	97,5	160,0	151,8	130,5	629,4	563,1	1 192,5
Bâtiments et terrains	135,7	170,2	236,7	206,2	168,9	917,7	744,6	1 662,3
Véhicules	17,0	35,2	64,7	77,4	68,2	262,5	448,8	711,3
Ameublement et équipements de bureau	27,0	27,0	27,7	29,2	27,2	138,1	57,0	195,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	3,5	3,5	3,9	4,1	3,4	18,4	19,4	37,8
Autres éléments de l'actif	99,2	-	-	-	-	99,2	-	99,2
Total – Investissements	**1 035,5**	**1 053,4**	**1 234,8**	**1 214,5**	**1 179,3**	**5 717,5**	**5 711,5**	**11 429,0**
Pourcentage - Protection	75,1 %	76,0 %	73,1 %	72,6 %	68,9 %	72,9 %	71,5 %	72,2 %

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Infrastructures routières	76,2	110,9	130,3	97,7	130,1	545,2	600,7	1 145,9
Environnement et infrastructures souterraines	7,8	-	-	-	-	7,8	-	7,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	74,0	57,2	107,4	117,6	121,2	477,4	481,4	958,8
Bâtiments et terrains	138,4	129,8	179,9	210,1	254,3	912,5	1 086,6	1 999,1
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	27,8	16,5	18,6	14,7	11,2	88,8	26,9	115,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	19,4	18,8	19,2	19,0	16,1	92,5	81,6	174,1
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**343,6**	**333,2**	**455,4**	**459,1**	**532,9**	**2 124,2**	**2 277,2**	**4 401,4**
Pourcentage - Développement	24,9 %	24,0 %	26,9 %	27,4 %	31,1 %	27,1 %	28,5 %	27,8 %

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Infrastructures routières	413,1	495,6	545,4	552,5	631,8	2 638,4	3 193,5	5 831,9
Environnement et infrastructures souterraines	334,4	335,3	326,7	291,0	279,4	1 566,8	1 285,8	2 852,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	163,6	154,7	267,4	269,4	251,7	1 106,8	1 044,5	2 151,3
Bâtiments et terrains	274,1	300,0	416,6	416,3	423,2	1 830,2	1 831,2	3 661,4
Véhicules	17,0	35,2	64,7	77,4	68,2	262,5	448,8	711,3
Ameublement et équipements de bureau	54,8	43,5	46,3	43,9	38,4	226,9	83,9	310,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	22,9	22,3	23,1	23,1	19,5	110,9	101,0	211,9
Autres éléments de l'actif	99,2	-	-	-	-	99,2	-	99,2
Total – Investissements	**1 379,1**	**1 386,6**	**1 690,2**	**1 673,6**	**1 712,2**	**7 841,7**	**7 988,7**	**15 830,4**

Tableau 92 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Infrastructures routières	12,0	9,5	20,9	14,1	8,3	64,8	35,6	100,4
Environnement et infrastructures souterraines	208,5	234,1	386,9	546,1	534,0	1 909,6	1 839,9	3 749,5
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	53,7	54,3	75,6	59,3	39,6	282,5	173,5	456,0
Bâtiments et terrains	68,5	46,5	93,4	86,6	74,3	369,3	474,4	843,7
Véhicules	40,8	42,8	37,5	43,8	43,7	208,6	197,2	405,8
Ameublement et équipements de bureau	33,7	40,5	41,9	45,0	51,4	212,5	151,5	364,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,7	32,0	9,1	8,3	8,1	69,2	41,7	110,9
Autres éléments de l'actif	53,4	-	-	-	-	53,4	-	53,4
Total – Investissements	**482,3**	**459,7**	**665,3**	**803,2**	**759,4**	**3 169,9**	**2 913,8**	**6 083,7**
Pourcentage - Protection	52,2 %	51,7 %	59,7 %	64,3 %	65,6 %	59,4 %	61,9 %	60,6 %

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Infrastructures routières	52,6	74,4	69,9	63,7	54,4	315,0	445,6	760,6
Environnement et infrastructures souterraines	238,8	211,3	175,5	172,1	88,3	886,0	481,6	1 367,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	41,7	47,1	103,8	123,7	174,9	491,2	619,4	1 110,6
Bâtiments et terrains	68,4	57,8	64,8	59,6	60,1	310,7	215,6	526,3
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	40,6	38,7	34,3	27,0	20,9	161,5	29,3	190,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,1	0,2	0,3	0,2	0,3	1,1	0,1	1,2
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**442,2**	**429,5**	**448,6**	**446,3**	**398,9**	**2 165,5**	**1 791,6**	**3 957,1**
Pourcentage - Développement	47,8 %	48,3 %	40,3 %	35,7 %	34,4 %	40,6 %	38,1 %	39,4 %

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Infrastructures routières	64,6	83,9	90,8	77,8	62,7	379,8	481,2	861,0
Environnement et infrastructures souterraines	447,3	445,4	562,4	718,2	622,3	2 795,6	2 321,5	5 117,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	95,4	101,4	179,4	183,0	214,5	773,7	792,9	1 566,6
Bâtiments et terrains	136,9	104,3	158,2	146,2	134,4	680,0	690,0	1 370,0
Véhicules	40,8	42,8	37,5	43,8	43,7	208,6	197,2	405,8
Ameublement et équipements de bureau	74,3	79,2	76,2	72,0	72,3	374,0	180,8	554,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,8	32,2	9,4	8,5	8,4	70,3	41,8	112,1
Autres éléments de l'actif	53,4	-	-	-	-	53,4	-	53,4
Total – Investissements	**924,5**	**889,2**	**1 113,9**	**1 249,5**	**1 158,3**	**5 335,4**	**4 705,4**	**10 040,8**

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir le PDI 2025-2034.

Tableau 93 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PDI 2026-2035			PDI 2025-2034			Écarts		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
Infrastructures routières	4 786,5	1 906,5	**6 693,0**	4 815,7	1 804,3	**6 620,0**	(29,2)	102,2	**73,0**
Environnement et infrastructures souterraines	6 594,3	1 375,3	**7 969,6**	5 795,0	1 486,4	**7 281,4**	799,3	(111,1)	**688,2**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 648,4	2 069,5	**3 717,9**	1 723,9	2 168,8	**3 892,7**	(75,5)	(99,3)	**(174,8)**
Bâtiments et terrains	2 506,0	2 525,3	**5 031,3**	2 507,1	2 250,1	**4 757,2**	(1,1)	275,2	**274,1**
Véhicules	1 117,1	-	**1 117,1**	1 083,8	-	**1 083,8**	33,3	-	**33,3**
Ameublement et équipements de bureau	559,1	306,5	**865,6**	574,3	324,9	**899,2**	(15,2)	(18,4)	**(33,6)**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	148,7	175,3	**324,0**	93,9	160,1	**254,0**	54,8	15,2	**70,0**
Autres éléments de l'actif	152,7	-	**152,7**	-	-	**-**	152,7	-	**152,7**
Total – Investissements	**17 512,8**	**8 358,4**	**25 871,2**	**16 593,7**	**8 194,6**	**24 788,3**	**919,1**	**163,8**	**1 082,9**

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une croissance effective des investissements de 1 082,9 M$ ou 4,4 %. La majeure partie de cette croissance, soit 919,1 M$ ou 84,9 %, sera consacrée au volet protection, témoignant ainsi de la priorité accordée au rattrapage du déficit de maintien des actifs.

La principale hausse observée (688,2 M$) provient de la catégorie d'actifs « Environnement et infrastructures souterraines ». Cette hausse s'explique par la bonification de plusieurs programmes soutenant les objectifs de la Stratégie montréalaise de l'eau, afin notamment de résorber le déficit de maintien des actifs, tels que les réseaux primaires et secondaires d'aqueduc et d'égouts.

La hausse de la catégorie d'actifs « Bâtiments et terrains » (274,1 M$) s'explique principalement par le développement de nouvelles installations sportives, soit le complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord ainsi que le centre sportif de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, afin de répondre aux besoins de la population en proposant des infrastructures collectives modernes et de qualité, favorisant la santé et le bien-être.

Par ailleurs, ce PDI introduit un montant budgété dans la catégorie « Autres éléments de l'actif » (152,7 M$) qui sera dédié, en 2026, à de nouveaux projets, aux provisions visant à couvrir les imprévus et aux risques qui pourraient survenir durant la réalisation de projets spécifiques.

Finalement, la baisse relative à la catégorie « Parcs, espaces verts et terrains de jeux » (174,8 M$) est attribuable à la révision de la planification de certains projets afin de refléter la capacité de réalisation, tant du marché que de la Ville.

10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

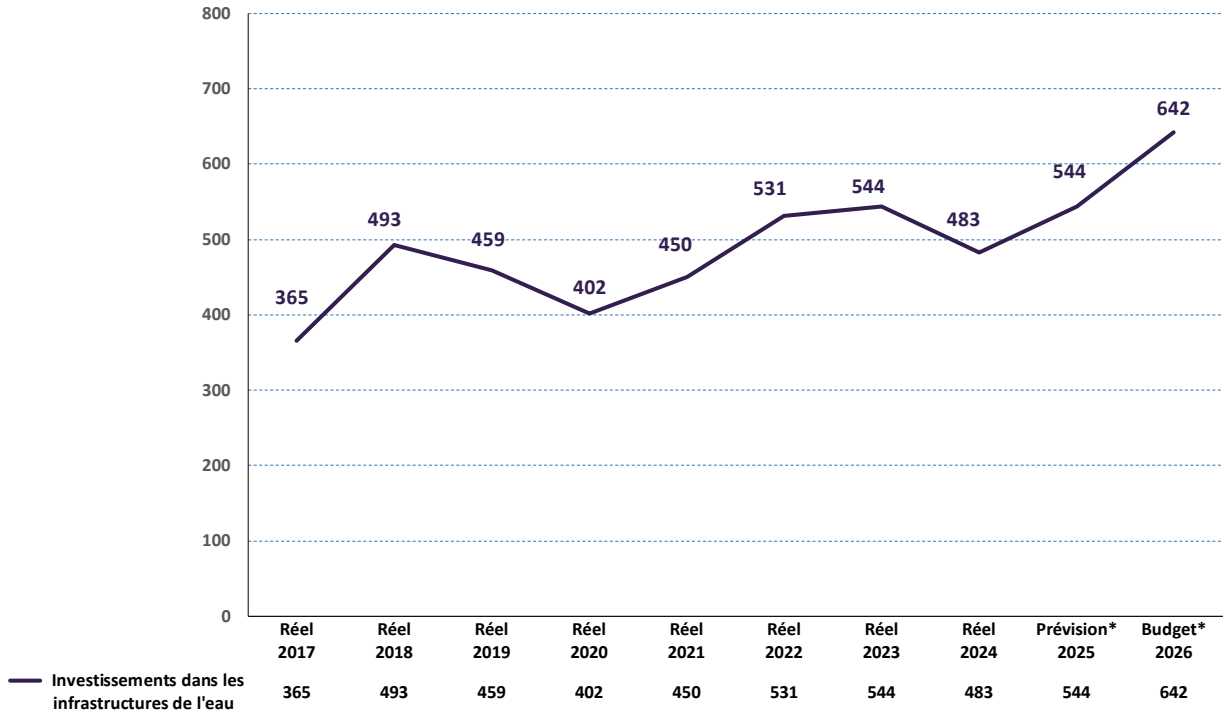
Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble des usagères et usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement d'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, près de 794 km de conduites principales d'aqueduc, 3 662 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 403 km de conduites secondaires d'égouts et 90 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont l'une figure parmi les cinq plus grandes du monde (Jean-R.-Marcotte), traitent, par temps sec, environ 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées, et jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse (1 million de mètres cubes correspondent à 1 milliard de litres).

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2017, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements sont passés de 365 M$ en 2017 à près de 544 M$ prévus en 2025.

Pour la période 2026-2035, un montant de 7 363,3 M$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 642,2 M$ en 2026.

Graphique 21 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)



* Prévision et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- faire face aux défis environnementaux.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 2 106,5 M$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2024, 70 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le plan directeur de drainage (836,2 M$, dont les collecteurs de l'Est et Langelier ainsi que les ouvrages de rétention Turcot et Saint-Jacques), le réseau primaire d'aqueduc (616,2 M$) et le réseau primaire d'égouts (409,6 M$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2026-2035 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (405,4 M$), les actifs dédiés à l'assainissement des eaux usées, dont la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (384,7 M$), ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (185,6 M$).

De plus, un montant de 139,9 M$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles. Celles-ci, en plus de remplir une fonction de loisirs (en faisant figure de parcs ou de places publiques par exemple), réduiront l'apport d'eau au réseau d'égouts souterrain afin d'éviter le débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et des inondations chez les citoyennes et citoyens lors d'importants épisodes de pluie. Ces infrastructures, en tant que mesures d'adaptation aux changements climatiques, contribueront à accélérer la transition écologique et à améliorer la qualité des milieux de vie urbains.

Principaux projets

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, un investissement de 331,5 M$ sera alloué à la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish (desservant près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais), tandis que 146,7 M$ seront consacrés à la reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion qui servent à acheminer la quasi-totalité de l'eau potable produite à l'usine Atwater.

Un autre montant de 5,7 M$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de la pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteurs vise à réduire le risque de bris de conduites et de bris d'entrées de service des usagères et usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, elle permettra d'avoir une meilleure connaissance du comportement du réseau en temps réel et de faciliter le ciblage des interventions.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte intégrera une nouvelle phase au traitement des eaux usées pour ainsi rendre les rejets conformes aux objectifs prescrits par les instances gouvernementales. La désinfection permettra de diminuer les risques pour la santé humaine et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 508,8 M$ dans ce PDI.

Par ailleurs, 1 240,9 M$ seront prévus pour la construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) afin de remplacer les 4 incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, compte tenu de la fin imminente de leur vie utile. Ce projet permettra de réduire considérablement les émissions de GES. Par ailleurs, les technologies retenues afin de traiter les boues de la station viseront également à obtenir une production diversifiée de biosolides présentant un fort potentiel de valorisation agricole.

Tableau 94 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes								
Réseau primaire d'aqueduc	58 450,0	46 000,0	54 004,0	72 787,0	69 987,0	301 228,0	314 927,0	616 155,0
Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage de l'eau potable	8 606,0	21 431,0	22 289,0	19 523,0	22 426,0	94 275,0	91 285,0	185 560,0
Usines de traitement de l'eau potable	38 076,0	33 841,0	40 192,0	48 370,0	40 900,0	201 379,0	204 000,0	405 379,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	184 042,0	195 745,0	218 338,0	224 505,0	227 909,0	1 050 539,0	1 055 941,0	2 106 480,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	1 341,0	1 477,0	1 780,0	3 438,0	3 055,0	11 091,0	16 415,0	27 506,0
Réseau primaire d'égouts	26 118,0	39 417,0	38 459,0	39 937,0	43 179,0	187 110,0	222 489,0	409 599,0
Plan directeur de drainage	51 240,0	67 040,0	64 511,0	114 821,0	66 761,0	364 373,0	471 788,0	836 161,0
Station d'épuration	49 440,0	45 586,0	40 025,0	53 299,0	43 981,0	232 331,0	152 395,0	384 726,0
Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	10 914,0	7 500,0	15 000,0	16 452,0	15 000,0	64 866,0	75 000,0	139 866,0
Total – Programmes	**428 227,0**	**458 037,0**	**494 598,0**	**593 132,0**	**533 198,0**	**2 507 192,0**	**2 604 240,0**	**5 111 432,0**
Projets								
Réservoir et station de pompage - Rosemont	-	-	-	-	-	-	-	-
Modernisation du réservoir McTavish	20 411,0	32 398,0	57 995,0	53 443,0	28 546,0	192 793,0	138 666,0	331 459,0
Reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion 1 à l'usine Atwater	1 500,0	3 000,0	3 000,0	25 000,0	44 608,0	77 108,0	69 609,0	146 717,0
Aqueduc de l'ouest	15 034,0	1 936,0	-	-	-	16 970,0	-	16 970,0
Optimisation des réseaux	3 405,0	1 170,0	830,0	248,0	-	5 653,0	-	5 653,0
Chambres de compteurs d'agglomération	27,0	1 346,0	-	-	-	1 373,0	-	1 373,0
Désinfection de l'effluent	169 080,0	141 196,0	110 152,0	56 995,0	21 568,0	498 991,0	9 791,0	508 782,0
Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	4 488,0	9 567,0	129 162,0	230 280,0	237 305,0	610 802,0	630 077,0	1 240 879,0
Total – Projets	**213 945,0**	**190 613,0**	**301 139,0**	**365 966,0**	**332 027,0**	**1 403 690,0**	**848 143,0**	**2 251 833,0**
Total – Gestion de l'eau	**642 172,0**	**648 650,0**	**795 737,0**	**959 098,0**	**865 225,0**	**3 910 882,0**	**3 452 383,0**	**7 363 265,0**

Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

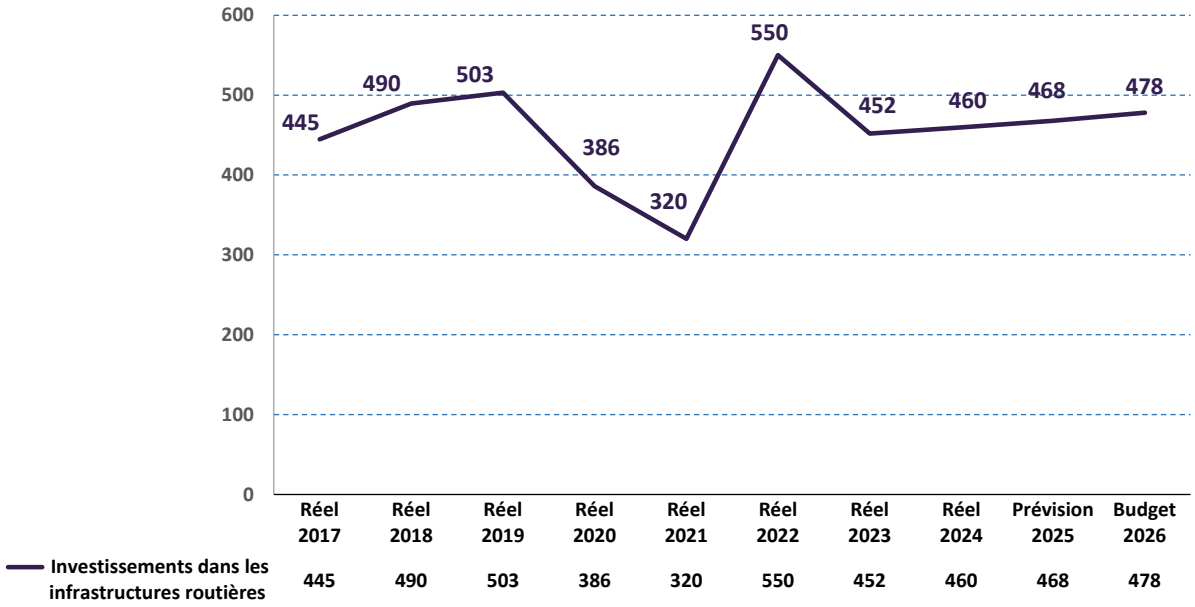
Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 684,8 M$ pour la période 2026-2035, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagères et usagers ainsi qu'aux utilisatrices et utilisateurs selon la portion de conduits qu'elles et ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 7,8 M$ permettra de désencombrer et embellir les voies publiques.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2017, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance, étant passés de 445 M$ en 2017 à près de 468 M$ prévus en 2025. Il est à noter que le montant réel de l'année 2022 (550 M$) intègre la rétrocession d'actifs à la Ville par le MTMD d'une valeur de 227 M$, à coût nul, dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot. En 2026, 478 M$ seront consacrés aux infrastructures routières.

Graphique 22 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)



Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- de garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- d'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2026-2035, la Ville investira un total de 7 166,8 M$ dans les infrastructures routières, soit 4 862,8 M$ dans la protection de l'actif et 2 304 M$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (60,7 %) sera consacrée à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (4 349,3 M$). Un montant de 473,9 M$ (6,6 %) est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 95 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	304,9	354,8	396,1	424,8	467,5	1 948,1	2 401,2	4 349,3
Ponts, tunnels et viaducs	39,0	35,0	35,0	35,0	35,0	179,0	175,0	354,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	4,7	4,2	4,7	8,9	7,3	29,8	51,3	81,1
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	1,1	1,0	2,1
	348,9	**394,2**	**436,0**	**468,9**	**510,0**	**2 158,0**	**2 628,5**	**4 786,5**
Pistes cyclables	10,3	10,0	6,0	6,0	6,5	38,8	37,5	76,3
Total – Investissements	**359,2**	**404,2**	**442,0**	**474,9**	**516,5**	**2 196,8**	**2 666,0**	**4 862,8**

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	99,1	168,7	172,2	154,9	180,0	774,9	1 029,8	1 804,7
Ponts, tunnels et viaducs	3,9	1,2	6,3	3,5	1,5	16,4	1,5	17,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	16,7	9,0	12,4	-	-	38,1	-	38,1
Autres éléments de l'actif	9,1	6,4	9,2	3,0	3,0	30,7	15,0	45,7
	128,8	**185,3**	**200,1**	**161,4**	**184,5**	**860,1**	**1 046,3**	**1 906,4**
Pistes cyclables	22,5	27,2	32,1	39,3	39,8	160,9	236,7	397,6
Total – Investissements	**151,3**	**212,5**	**232,2**	**200,7**	**224,3**	**1 021,0**	**1 283,0**	**2 304,0**

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Chemins, rues, routes et trottoirs	404,0	523,5	568,3	579,7	647,5	2 723,0	3 431,0	6 154,0
Ponts, tunnels et viaducs	42,9	36,2	41,3	38,5	36,5	195,4	176,5	371,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	4,7	4,2	4,7	8,9	7,3	29,8	51,3	81,1
Voirie pour projets de transport collectif	16,7	9,0	12,4	-	-	38,1	-	38,1
Autres éléments de l'actif	9,4	6,6	9,4	3,2	3,2	31,8	16,0	47,8
	477,7	**579,5**	**636,1**	**630,3**	**694,5**	**3 018,1**	**3 674,8**	**6 692,9**
Pistes cyclables	32,8	37,2	38,1	45,3	46,3	199,7	274,2	473,9
Total – Investissements	**510,5**	**616,7**	**674,2**	**675,6**	**740,8**	**3 217,8**	**3 949,0**	**7 166,8**

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'assurer la mobilité intégrée, sécuritaire et efficace pour tous les usagères et usagers.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris, d'une part, l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes âgées, des jeunes, des cyclistes et des piétonnes et piétons afin d'offrir des aménagements de qualité tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures. D'autre part, l'intégration d'éléments favorisant le drainage des eaux de ruissellement et leur rétention ainsi que le développement de la canopée, réduiront les débordements, les volumes d'eau acheminés à la station d'épuration des eaux usées ainsi que les îlots de chaleur. Ces aménagements contribueront donc à rendre le territoire plus résilient aux changements climatiques.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 269,4 M$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues tout en favorisant les transports actifs et collectifs grâce à des aménagements qui répondent aux attentes de la population montréalaise.

Un montant de 429 M$ est prévu pour les programmes de réfection routière visant la réhabilitation et le maintien en bon état des infrastructures routières. Plus spécifiquement, le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) prévoit des investissements de 354 M$ dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable. De plus, des investissements de 75 M$ seront consacrés à la réalisation de travaux touchant le réseau artériel dans le cadre du programme de réfection des rues.

Un investissement de 593,3 M$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées afin de maintenir un niveau de service optimal au meilleur coût. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant aux arrondissements qui le souhaitent la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 90,5 M$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel ainsi qu'au montant de 112,5 M$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité et les zones d'arrêts d'autobus déficientes.

En accord avec l'approche Vision Zéro, la Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 150 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi que par les personnes âgées, qui sont surreprésentées parmi les victimes de collisions. Par ailleurs, un montant de 71,6 M$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements des usagers les plus vulnérables. À cela s'ajoute un montant de 168 M$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagères et usagers. Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles et sur le trajet

pour s'y rendre, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des déplacements des usagers les plus vulnérables aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 36 M$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En poursuivant la révision et la mise en œuvre de ses plans d'action issus du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) et en collaboration avec ses partenaires, la Ville de Montréal se donne les moyens d'intégrer l'innovation, la connectivité et l'intelligence des systèmes pour être une ville plus agile, résiliente et profondément centrée sur les besoins de ses citoyennes et citoyens. En effet, l'intelligence artificielle est un puissant levier pour détecter les enjeux aux intersections, prévenir les collisions, renforcer la sécurité, mais aussi pour concevoir et planifier des aménagements urbains plus inclusifs.

Par ailleurs, un montant de 63 M$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Déjà, près de 1 800 bornes de recharge ont été installées, l'objectif étant d'atteindre 2 000 bornes d'ici la fin de l'année 2025. Cette stratégie s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville durable et carboneutre en misant notamment sur les nouvelles technologies et l'électrification des transports.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 564,6 M$

Un investissement de 300 M$ est prévu dans le programme d'amélioration du réseau cyclable. La mise en œuvre de ce programme vise à offrir des axes cyclables confortables et sécuritaires.

Une somme additionnelle de 76 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui améliorera le confort et la sécurité de celles-ci.

De plus, une somme de 97,5 M$ sera consacrée aux projets de la véloroute dont la démarche proposée consiste à mettre en place un réseau métropolitain de voies cyclables qui soit intégré en partie à l'emprise du REM et relié aux réseaux cyclables existants afin d'être fonctionnel en continu. Le déploiement du Réseau prévoit la création de liens cyclables structurants connectés aux stations du REM. Les axes s'arrimeront aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La véloroute contribuera donc à multiplier les liens de mobilité planifiée avec les différents points d'accès au réseau de transport collectif et positionnera le grand Montréal comme une destination vélo récréotouristique incontournable du nord-est de l'Amérique du Nord.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélos en libre-service BIXI Montréal, qui est en exploitation depuis 2009. En 2024, il comprenait plus de 8 400 vélos standards et près de 2 600 vélos à assistance électrique, qui sont répartis dans plus de 900 stations. Étant donné la popularité de ce service, la Ville consolide et bonifie l'offre actuelle pour répondre aux besoins croissants de la clientèle. Un montant de 74 M$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI Montréal. Un investissement de 17,1 M$ est aussi prévu pour l'implantation de stations électriques qui permettront de recharger les batteries lorsque les vélos à assistance électrique seront ancrés à ces stations, diminuant ainsi les coûts d'exploitation liés à la permutation des batteries. Ces

installations permanentes serviront également à implanter progressivement un service hivernal de vélos en libre-service.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 418,6 M$

La Ville compte offrir à la population montréalaise un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour l'ensemble des usagères et usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation, ici et ailleurs, de plus importante rue commerciale de Montréal, au même titre que la 5th Avenue à New York, ou que Michigan Avenue à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à notamment augmenter l'espace réservé à la mobilité piétonne et durable, à ajouter des arbres et des plantes, à réaliser des aménagements inclusifs et universellement accessibles de même qu'à promouvoir la vie économique et la culture ainsi que les témoins historiques de cette rue.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement de l'avenue McGill College et de la future place Oscar-Peterson. Le projet prévoit également un réaménagement de plusieurs tronçons et intersections entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement, qui mettra en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Secteur Assomption-Souligny – 312,4 M$

Localisé dans le corridor Notre-Dame Est, le projet de réaménagement Assomption-Souligny (132,4 M$), conjointement réalisé avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), vise à canaliser le camionnage vers le réseau routier supérieur en créant un lien direct entre le Port de Montréal et l'avenue Souligny. En déplaçant le camionnage en dehors du réseau municipal, ce projet permettra d'apaiser et de sécuriser les quartiers résidentiels du secteur. La participation financière du MTMD est à confirmer au plan d'investissement du gouvernement du Québec, soit le plan québécois des infrastructures (PQI). En termes d'aménagement, la vision du secteur a fait l'objet d'une séance d'information en mars 2024, et plusieurs scénarios sont actuellement en évaluation en ce qui a trait au tracé qui sera retenu à la suite des consultations avec le public ainsi que les différents partenaires. Des interventions complémentaires s'intègreront également dans le projet, notamment la mise en place de nouveaux liens piétonniers et cyclables, la connexion et la mise en valeur d'espaces verts, dont le boisé Steinberg, ainsi que la création de réseaux de drainage séparatifs et de bassins de gestion des eaux de ruissellement afin de réduire les débordements et les surverses dans le fleuve.

Parallèlement, quatre interventions structurantes seront réalisées par la Ville grâce à la mise en place du programme d'aménagement du secteur Assomption (180 M$) : les réaménagements de la rue Hochelaga (secteur Viau à Dickson), de la rue Dickson ainsi que l'aménagement d'un belvédère et d' une partie de la gare de triage Longue-Pointe en bouclier vert reliant les boisés Vimont et Steinberg. Ces interventions permettront, entre autres, d'apaiser la circulation, de renforcer la sécurité des déplacements et d'assurer le maillage des réseaux de transport, d'aménager un réseau d'espaces publics et d'augmenter la canopée afin d'atténuer les îlots de chaleur dans le secteur.

Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement de la STM – 153,5 M$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera cinq nouvelles stations.

Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, ce levier de redéveloppement urbain a un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville saisit ainsi l'opportunité créée par ce chantier de la STM pour non seulement adapter le territoire à l'implantation des cinq nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs grâce à l'ajout de pôles et de liens de mobilité vers les nouvelles stations. De plus, la Ville jouera un rôle majeur dans la gestion des répercussions pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et usagers ainsi que des riveraines et riverains.

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est – 132,7 M$

Étant donné l'arrivée anticipée de plusieurs stations de métro en lien avec le prolongement de la ligne bleue, le secteur de la rue Jean-Talon Est connaîtra une transformation et une densification au cours des prochaines années. Ainsi, le projet de revitalisation et de redéveloppement de cette artère commerciale importante de l'arrondissement de Saint-Léonard, entre la 22e Avenue et le boulevard Langelier, permettra de revoir l'ensemble des composantes du domaine public : chaussées, trottoirs, éclairages, mobiliers et infrastructures urbaines. De plus, le projet prévoit l'ajout d'arbres, de saillies aux rues transversales ainsi que de jardins de pluie. L'intégration d'un lien cyclable structurant est également prévue.

Toutes ces interventions contribueront à l'atteinte du plein potentiel de cette artère commerciale dans un cadre où l'accessibilité, le verdissement, la sécurité de la population et la mobilité seront améliorés.

Sainte-Catherine Est – Village – 148,6 M$

Le réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue De Lorimier, vise à consolider le rôle de cette artère emblématique en tant que destination commerciale et culturelle, mais également identitaire du Village. Les interventions permettront notamment d'améliorer le confort et l'expérience des piétonnes et piétons ainsi que la sécurité routière, le tout dans une perspective d'inclusivité.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 171,6 M$

L'aménagement du secteur Bridge-Bonaventure, localisé dans un emplacement exceptionnel, en bordure du fleuve et à la frontière du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du canal de Lachine, représente un défi complexe en raison de la présence de sols contaminés, de nombreuses voies ferrées et de l'autoroute Bonaventure. Cette principale porte d'entrée du centre-ville, à partir des ponts Samuel-de Champlain et Victoria, fera ainsi l'objet d'un réaménagement qui comprendra les rues Bridge et des Irlandais, et qui englobera notamment un espace public en hommage à la communauté irlandaise, un verdissement massif et une offre de mobilité durable diversifiée.

Complexe Turcot – 124,2 M$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTMD s'est terminé en 2022. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, les investissements prévus comprennent des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois (espaces de sports et de loisirs) et des abords de l'autoroute 15 (parc linéaire dans le secteur De La Vérendrye) ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (élargissement de la rue en boulevard urbain largement planté et comprenant une piste cyclable). L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot en fonction du contexte montréalais.

Revitalisation du Quartier des gares – 110,8 M$

Le PPU du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que par les rues Notre-Dame et Guy.

Alors que les travaux sont déjà terminés sur certaines portions, les interventions restantes prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de procéder à plusieurs réaménagements de surface afin d'offrir un confort piétonnier accueillant et de grande qualité ainsi que d'aménager un axe du Réseau express vélo et un nouveau parc d'importance. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans ce projet.

Avenue des Pins – 99,2 M$

La réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins a donné l'occasion de revoir les aménagements réservés aux piétonnes et piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux usagères et usagers du transport en commun. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en deux phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase, qui s'est terminée en 2024, concernait la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Réaménagement de la partie nord de L'Île-des-Sœurs – 97,5 M$

Adopté en 2020 après avoir fait l'objet d'une consultation publique, le PPU du secteur nord de L'Île-des-Sœurs, noyau de commerces et de services, encadrera la mise en œuvre de ce projet de revitalisation urbaine. La Ville profitera de l'implantation d'une station du REM pour créer un milieu de vie et d'emploi par le réaménagement des rues du secteur, la bonification des réseaux de transports actifs et collectifs ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de places publiques.

Reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre – Accompagnement du MTMD – 74 M$

Construit en 1966 et arrivant à la fin de sa durée de vie utile, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. Sa reconstruction s'inscrit dans la continuité du projet du complexe Turcot.

La Ville collabore étroitement avec le MTMD afin d'anticiper les interventions nécessaires, en tenant compte des besoins de déplacement des riveraines, riverains et de l'ensemble de la population. Au-delà des enjeux de mobilité, le projet vise à améliorer l'intégration de l'échangeur dans son environnement, tant sur le plan de la sécurité routière et de la mobilité durable que sur celui de l'aménagement urbain. Cela inclut la revalorisation des espaces libres environnants et la réduction des impacts environnementaux sur les milieux de vie avoisinants.

Dans le cadre de cette reconstruction complète et de la nouvelle configuration de l'échangeur, les investissements municipaux permettront donc de planifier et de réaliser les travaux d'arrimage au réseau routier ainsi que le réaménagement du domaine public, dans le but de maximiser les retombées positives pour les citoyennes et citoyens.

Lien de transport collectif et actif de l'Ouest – Accompagnement du REM – 60,5 M$
Afin d'offrir un lien vers la station Kirkland du REM ainsi que la traversée de l'autoroute 40 et du Grand parc de l'Ouest, la Ville souhaite réaliser un corridor destiné aux transports actif et collectif. Ainsi, des liens nord-sud et est-ouest comprenant une voie réservée de transport collectif et une voie adjacente de transport seront mis en place. De plus, une passerelle cyclopédestre constituée de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute 40 passera sous le REM et sera directement accessible aux piétonnes et piétons.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 59,1 M$
Le projet de construction du REM, réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra), reliera à terme la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM est constitué d'un train électrique entièrement automatisé et suit un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes reconstituées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour la population montréalaise. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Les investissements de la Ville serviront à développer des aménagements dédiés au transport actif, à sécuriser les intersections et les déplacements ainsi qu'à intégrer des infrastructures vertes.

Ce projet permettra de transformer une zone de friche en piste multifonctionnelle rejoignant le réseau de transport collectif du REM.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 58,1 M$
Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement complet afin d'être plus sécuritaires et plus agréables, notamment pour les déplacements à pied et à vélo, permettant ainsi l'accès au sommet de la montagne à tous les usagers, peu importe leur mode de transport. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement, de reconnecter les secteurs de biodiversité et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réaménagement de la rue Peel – 54,2 M$
Un réaménagement complet de la rue Peel, l'artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins ainsi qu'entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque sont terminées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke.

Réaménagements aux abords du CUSM – 50,2 M$

Afin de faciliter la mobilité, d'améliorer la sécurité des déplacements et de soutenir le développement autour du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la Ville réaménagera l'intersection du chemin Upper Lachine et des boulevards De Maisonneuve et Décarie ainsi que certains tronçons du boulevard De Maisonneuve et de l'avenue Girouard. En plus d'offrir des milieux de vie sécuritaires et confortables, ces interventions contribueront à diversifier l'offre de transport en fournissant différentes options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 38,1 M$

L'implantation du système rapide par bus (SRB) est un projet codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal, qui combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétonnes et piétons, la population riveraine ainsi que les usagères et usagers du transport collectif. Dans chaque direction, les autobus articulés du SRB circuleront sur des voies réservées au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB sera déployé au centre du boulevard Pie-IX. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain. La mise en service d'un premier tronçon, entre le boulevard Saint-Martin à Laval et l'avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal, est terminée, alors que les travaux du tronçon suivant, qui s'étendra jusqu'à la rue Notre-Dame, sont prévus jusqu'en 2027.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes – Accompagnement du MTMD – 10,5 M$

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce avec l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique de l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTMD, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont vers la station Anse-à-l'Orme du REM à Sainte-Anne-de-Bellevue, notamment par le maillage des réseaux cyclables.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 7 M$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires sur toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet vise à offrir un éclairage plus efficace la nuit en donnant lieu à une réduction de consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet procure aussi la capacité d'agir de façon proactive tout en offrant un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets majeurs en matière de mobilité, sous la responsabilité des partenaires gouvernementaux de la Ville de Montréal, verront progressivement le jour au cours des prochaines années. Ces initiatives bénéficieront à l'ensemble de l'agglomération montréalaise et, pour plusieurs d'entre elles, à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

En accompagnant toutes les parties prenantes, la Ville joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et futurs de la population, dans une perspective de développement durable et de cohésion régionale. Cette vision se reflète notamment dans le Plan de mobilité urbaine (PUM), qui propose un réseau de transport collectif structurant, étendu et performant, contribuant à l'atteinte des cibles métropolitaines et gouvernementales en matière de mobilité et d'environnement.

Projets en cours de réalisation

Certains projets sont déjà en phase de planification ou d'exécution :

- Phase de planification : prolongement de l'axe Souligny ; Reconstruction Échangeur St-Pierre.
- Phase d'exécution : prolongement de la ligne bleue du métro (STM) ; transformation de l'autoroute Bonaventure — phase 2 (PJCCI) ; réfection du tunnel L.-H.-Lafontaine et des tunnels Ville-Marie & Viger (MTMD) ; finalisation du REM (CDPQI) et du SRB Pie-IX (ARTM).

La participation financière projetée de la Ville pour ces projets, qu'ils soient en planification ou en exécution, est inscrite au besoin dans le **PDI 2026-2035**.

Projets en phase d'élaboration

Pour les projets en cours d'élaboration, la portée des interventions et les besoins financiers ne sont pas entièrement connus et ne sont donc pas tous inscrits dans le PDI actuel.

Exemples de projets majeurs :

- **Train à grande vitesse (TGV) Québec–Toronto**
  Plus de 1 000 km de voies électrifiées, vitesse pouvant atteindre 300 km/h. Ce projet devrait faire passer la demande annuelle de transport ferroviaire interurbain de 3 millions de déplacements en 2024 à 24 millions en 2055. La Ville demande que le TGV relie directement le centre-ville et assure une connexion efficace avec l'aéroport Montréal-Trudeau. Le premier tronçon Ottawa–Montréal devrait débuter au plus tard en 2030, conformément à la volonté du gouvernement fédéral de réduire le délai de planification de huit à quatre ans.

- **Projet structurant de l'Est (PSE)**
  Mandat confié à Mobilité Infra Québec (MIQ) en mars 2025 pour analyser et planifier un mode de transport collectif structurant vers l'est et le nord-est. La Ville accompagne MIQ dans les études, notamment pour l'intégration architecturale et le réaménagement des infrastructures municipales.

- **Prolongement de la ligne orange**
  Entre Côte-Vertu et Laval, via la station Bois-Franc du REM. Études en cours par l'ARTM pour déterminer la meilleure solution afin de réduire la congestion et assurer la redondance des réseaux.

- **Projet du Grand Sud-Ouest (GSO)**
  Bien que retirées du PQI 2025-2035, les études démontrent la nécessité d'un mode structurant pour ce secteur en forte croissance. La Ville poursuivra sa collaboration pour réinscrire ce projet.

- **Revitalisation de la rue Notre-Dame Est**
  Projet prioritaire pour améliorer la mobilité et revitaliser l'Est de Montréal. Travaux prévus en collaboration avec le MTMD pour la réfection des infrastructures, l'aménagement du domaine public, le verdissement et l'intégration des modes actifs et collectifs. La Ville souhaite retisser les liens avec les arrondissements de l'est et la Ville de Montréal-Est au moyen de connexions entre les différents systèmes de transport collectif (SRB Pie-IX, métro, train de l'Est). Conformément au cadre de collaboration signé en 2021 entre la Ville et le MTMD, un corridor de mobilité durable sera créé de la rue Atateken jusqu'à la pointe est de l'île. La Ville propose également de réactiver le bureau de projet conjoint MTMD/Ville pour assurer la coordination et la réussite de ce chantier.

Cette approche intégrée vise à renforcer la mobilité durable, améliorer la qualité de vie et soutenir le développement économique et social de Montréal et de sa région métropolitaine.

Parcs et espaces verts

Le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 445,6 M$

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité de plusieurs grands parcs de la ville de Montréal qui se situent en bordure du fleuve Saint-Laurent, de la rivière des Prairies et du lac des Deux Montagnes. Près de 10 km de berges seront réhabilités afin de les stabiliser et les sécuriser tout en améliorant et diversifiant les accès aux cours d'eau. Les interventions prévues permettront d'améliorer la résilience de Montréal et contribueront concrètement à la lutte contre les changements climatiques. Pour réaliser ces interventions, un montant de 128,4 M$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges par des approches de génie végétal.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de sécurisation des équipements. Des investissements de 46 M$ seront réservés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures. Poursuivant ces mêmes orientations, un deuxième programme sera consacré plus spécifiquement à l'aménagement et à la réhabilitation des espaces riverains, notamment pour assurer une plus grande résilience tout en offrant aux Montréalaises et aux Montréalais des points d'accès aux rives grâce à la création de lieux de contact avec l'eau. Un montant de 52,8 M$ sera alloué à ce programme.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux pour mettre à niveau certains équipements. Les travaux à venir incluent notamment la création d'un pôle aquatique regroupant les activités de la pataugeoire et de la piscine ainsi que l'aménagement du terrain de hockey sur patins et le réaménagement de l'aire d'exercice canin. L'aménagement de jeux d'eau viendra compléter la réfection de l'aire de jeux. De plus, en concordance avec le Plan directeur, il est prévu de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès. Des investissements de 71 M$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteuses et visiteurs. Une somme de 58,3 M$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine. Les projets prévus comprennent, entre autres, la réfection et l'aménagement d'équipements multisports, le réaménagement des pataugeoires, la réfection du pavillon des baigneuses et baigneurs ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse et des bassins.

Faisant figure du plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 49,7 M$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à la réfection d'ouvrages de gestion des eaux pluviales ainsi qu'à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 39,4 M$ afin de procéder à des travaux de mise en valeur, de maintien d'actifs et d'amélioration des services d'accueil, notamment le réaménagement du secteur du chalet, la réfection de sentiers ainsi que le développement d'infrastructures de gestion écologique des eaux pluviales.

Acquisition de milieux naturels et de terrains en zones inondables – 271,8 M$

Après s'être dotée, en 2004, de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, qui a permis de doubler la superficie d'espaces naturels préservés, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres. Des investissements de 198,8 M$ sont prévus dans le programme d'acquisition de milieux naturels afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes pour les générations futures, la protection des milieux naturels permet à la population montréalaise de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. En outre, le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques.

Le nouveau programme d'acquisition de terrains en zones inondables, d'une valeur de 73 M$, viendra également compléter les efforts de la Ville dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation face à l'intensification et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes. Les terrains acquis pourront être transformés en milieux naturels afin de renforcer la résilience des espaces urbains en réponse aux aléas climatiques. Ainsi, ces solutions durables basées sur la nature protégeront mieux les milieux de vie en réduisant, notamment, l'exposition de la population montréalaise aux risques d'inondation.

Plan de la forêt urbaine – 253,9 M$

La Ville de Montréal a pris l'engagement d'augmenter l'indice de canopée sur son territoire. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres d'ici 2030. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec les campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 31 000 frênes et 225 ormes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés. Aussi, la valorisation du bois abattu et la lutte aux espèces envahissantes s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 119,1 M$

Le mont Royal constitue un autre élément non seulement caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 96,5 M$. Ce montant permettra d'assurer la protection et la mise en valeur du parc. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui en profitent chaque année.

En tant qu'importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 22,6 M$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du chalet du parc, la mise aux normes de la pataugeoire ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et de l'aire d'exercice canin.

Parc Jean-Drapeau – 96,2 M$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif pour l'agglomération de Montréal. De ce fait, un programme d'envergure de maintien d'actif y est prévu. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 92,3 M$, servira notamment à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, des équipements, des aménagements et des réseaux électriques du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. Parmi les projets en cours et à venir figurent le fort de l'île Sainte-Hélène, de même que les pavillons 76 et de la Tunisie ainsi que la cours de voirie.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 3,9 M$ pour soutenir son plan maître forestier, qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

Réseau des corridors verts – 47,5 M$

Afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs, espaces verts et les espaces publics montréalais, favorisant des parcours verdoyants à travers la Ville. Sa mise en œuvre sera élaborée en étroite collaboration avec les arrondissements concernés ainsi que les villes reconstituées, afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation des interventions.

Six corridors verts ont été identifiés et sont répartis sur l'ensemble du territoire. La réalisation en priorité des corridors verts de l'Est et Saraguay-Angrignon permettra d'amorcer la concrétisation de ce réseau.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 39,4 M$
Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre à la population.

Digues – 22 M$
Le programme des digues a pour objectif de protéger les personnes et les biens contre des périodes de crues importantes en veillant au maintien, à la réhabilitation et au développement de digues sur le territoire de la ville de Montréal. Un plan d'intervention permettra de prioriser et de définir les besoins, en collaboration avec la Sécurité civile et les arrondissements concernés.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 376,1 M$ pour la période 2026-2035.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 415,6 M$
Afin d'offrir de nouvelles options de mobilité pour l'accueil des usagères et usagers des îles et d'éliminer la circulation de transit, des pôles de mobilité seront créés, entre autres : le pôle mobilité métro, le pôle mobilité Jacques-Cartier, la piétonnisation du pont du Cosmos, ainsi qu'une promenade fluviale.

Le secteur autour du mont Boullé fera également l'objet de travaux visant à préserver, à réhabiliter et à mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale afin de conserver l'intégrité écologique de sa forêt. Les interventions prévues permettront notamment l'aménagement de la surface de la plaine des jeux pour accueillir des activités libres et le réaménagement du chemin du Tour-de-l'Isle pour les transports collectifs et actifs. De plus, la tour de Lévis, les étangs ainsi que la Grande Poudrière seront restaurés.

Le projet de réaménagement de la place des Nations et du secteur sud de l'île Sainte-Hélène servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. Ce projet inclut notamment la réfection complète et la mise aux normes des bâtiments, la sécurisation des installations et des aménagements extérieurs de même que le développement d'infrastructures vertes et bleues.

Plusieurs projets, dont l'aménagement des berges, concourront à renforcer le positionnement du parc Jean-Drapeau en tant que grand parc urbain public, accessible, diversifié et vert. Ces projets, concrétisant le déploiement du plan directeur, permettront notamment d'assurer la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain des lieux.

Ancré dans l'esprit de l'Expo 67 et des magnifiques jardins hérités des Floralies internationales, le secteur des jardins des canaux offre des parcours avec des paysages remarquables, accompagnés de vues imprenables sur plusieurs pavillons emblématiques. Le projet des Jardins des canaux permettra notamment d'entamer la réfection ainsi que la mise aux normes du pavillon du Canada (incluant le théâtre

des îles et la Toundra 2) qui sera connecté au théâtre des Lilas grâce à des aménagements paysagers. L'aménagement d'une grande place publique intégrant des installations événementielles contribuera également à ce projet qui favorisera la réhabilitation et le prolongement du réseau des canaux comme écosystème pouvant servir d'habitat à la faune et à la flore.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau procédera à la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la rénovation du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. Les interventions donneront lieu à la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, à la réalisation d'une transition vers des énergies renouvelables et au choix de matériaux responsables.

Icône du parc Jean-Drapeau, le pavillon Hélène-de-Champlain sera restauré et rénové au cours des prochaines années afin de révéler toute sa splendeur originelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les travaux prévus comprennent la mise aux normes et des aménagements intérieurs pour permettre une activation à court terme du site, la rénovation de l'enveloppe, le remplacement des fenêtres, ainsi que la révision des installations électromécaniques. Des aménagements paysagers et la réfection de la Roseraie viendront compléter ces interventions. En redonnant l'accès à ce site patrimonial emblématique, la Ville souhaite contribuer à accroître l'attractivité, la vitalité culturelle et le rayonnement de la métropole.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 112,7 M$

D'une superficie prévue de 153 hectares à terme, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc, dont le boisé ouest qui verra naître une nouvelle forêt afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux à mesure que de nouveaux secteurs deviennent accessibles. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain nord-américain. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, sportives et de loisir.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 70,6 M$

En multipliant ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables, la Ville de Montréal souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement. La création du Grand parc de l'Ouest, qui permet de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, le plus grand parc urbain municipal au Canada, permet de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal. Représentant un fort potentiel récréotouristique, il offre également un espace unique pour des activités de plein air, un lien privilégié avec la nature ainsi que l'occasion de créer un pôle agricole. Un grand sentier qui permettra de traverser ce parc d'envergure sera aussi aménagé.

Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise – 62,8 M$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage) et dans la falaise Saint-Jacques. Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu

minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.
Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en mobilité active, notamment en se connectant à la piste cyclable du canal de Lachine ainsi qu'à celle du boulevard De Maisonneuve. Ce nouveau parc-nature s'inscrit dans la mise en place du Réseau des corridors verts et constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Conformément à cet autre volet important du Plan nature et sports, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 171,9 M$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2026-2035 prévoit un montant de 213,7 M$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones sous-dotées. Le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro est en cours de réalisation, alors que les projets à venir seront ceux des centres aquatiques et sportifs de Lachine et de Verdun.

Par ailleurs, un investissement de 356,4 M$ est prévu pour trois projets de développement d'installations sportives :

- Le complexe récréatif Gadbois (CRG) : considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal et à vocation supralocale, le CRG sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le CRG est situé dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et ce projet permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive;
- Le complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord : dédié aux activités aquatiques et sportives pour tous les âges, ce nouveau complexe offrira à la population des espaces de qualité pour bouger, se divertir et rester en santé.
- Le centre sportif de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : ce nouveau centre permettra aux citoyennes et citoyens de bénéficier d'un espace moderne et accessible pour pratiquer des activités sportives, qu'elles soient organisées ou libres. Il répondra aux besoins de la population en proposant une infrastructure collective de qualité, favorisant la santé et le bien-être.

La Ville de Montréal compte également investir 102,8 M$ dans le Programme des installations sportives extérieures, adopté en mars 2019 et reconduit jusqu'en 2026, afin de résorber le déficit d'entretien qui

limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du Programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le Programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Afin d'offrir à la population montréalaise des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 25,5 M$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 17,8 M$ dans son programme des équipements supralocaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs (ou l'urgence des travaux à réaliser), dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Parmi les projets soutenus par ce programme, mentionnons l'aménagement d'un terrain de soccer muni d'une structure gonflable permanente au parc Hébert dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Aménagement urbain et des espaces publics

Réalisation de projets en itinérance, développement du logement social et abordable – 605,7 M$

La réalisation de projets en itinérance ainsi que le développement du logement social et abordable sont une des priorités de l'administration municipale.

Conséquemment, un montant de 578,7 M$ est prévu pour les programmes d'acquisition d'immeubles afin de permettre l'augmentation de la réserve foncière d'immeubles devant servir à réaliser des projets en itinérance (dont 100 M$ y seront consacrés) ainsi que des logements sociaux et abordables. Une portion de ces immeubles (323,8 M$, soit 56 %) sera revendue, par la suite, pour la concrétisation de projets, alors que la portion restante (254,9 M$, soit 44 %) sera conservée par la Ville pour la réalisation de projets spécifiques.

De plus, un montant de 27 M$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux.

Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs et requalification de l'autoroute Ville-Marie – 480,5 M$

Le secteur des Faubourgs, couvrant un territoire de près de 243 hectares à l'est du centre-ville avec les sites de l'ancienne Maison de Radio-Canada, des Portes Sainte-Marie et de l'ancienne brasserie Molson-Coors, fait l'objet d'une démarche de planification urbaine d'envergure. Résultat d'une importante consultation publique, le PPU des Faubourgs a été adopté en juin 2021. Ce nouveau quartier, à échelle humaine, aura la capacité d'accueillir près de 10 000 logements et offrira un potentiel d'environ 5 000 emplois. Il bénéficiera notamment de l'aménagement d'une trame de rue, de nouveaux parcs ainsi que d'une promenade riveraine.

De plus, le projet de requalification du boulevard Ville-Marie, visant à transformer une partie de l'autoroute en boulevard urbain, soutient l'orientation principale du PPU des Faubourgs en offrant l'opportunité de décloisonner le secteur. En effet, cette recomposition de la trame urbaine permettra de revoir les enjeux de mobilité et de développer les terrains adjacents qui seront libérés.

Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish – 301 M$

Le quartier Namur-Hippodrome (QNH), situé aux abords du site de l'ancien hippodrome et de la station de métro Namur, couvre près de 95 hectares et représente une occasion unique de créer un milieu de vie complet. Le secteur est toutefois fragmenté par des infrastructures ferroviaires et autoroutières, ce qui pose des défis de mobilité et de désenclavement. Un plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) guidera cette transformation. Le projet prévoit jusqu'à 20 000 nouveaux logements, dont 10 000 sociaux et abordables sur le site municipal de l'hippodrome. La planification du projet s'inscrit également dans un contexte de projets urbains majeurs et de l'arrivée d'un transport collectif structurant sur l'axe Jean-Talon. Les interventions municipales prévues incluent la création d'un réseau de transport actif, collectif et véhiculaire, l'aménagement d'espaces verts, la construction d'équipements publics et la mise en place d'infrastructures souterraines. En 2026, les priorités seront axées sur la définition des solutions de désenclavement, l'étude du lien Cavendish-Cavendish, la planification des infrastructures de la première phase des travaux et le lancement des projets immobiliers prioritaires.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 198 M$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'une ancienne zone industrielle à un nouveau quartier doté d'un milieu de vie innovant et d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues et la création de parcs. À terme, 5,3 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés, et 10 km de rues seront réaménagés en privilégiant une circulation douce. Par ailleurs, la construction de plus de 18 000 logements est prévue, incluant plus de 1 000 logements sociaux et communautaires. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé sera à même de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Le MIL Montréal – 143,8 M$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du MIL Montréal, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont et ses abords, notamment dans les quartiers de Parc-Extension et Rosemont. Ce projet vise, à terme, à créer un quartier universitaire exemplaire, à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 500 logements (dont des logements sociocommunautaires et abordables) sur le site et à ses abords. Les investissements prévus seront notamment consacrés aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, notamment pour le parc Irma-Levasseur et le pôle civique autour de la future école primaire qu'accueillera ce secteur, l'aménagement de près de 5 hectares de parcs et d'espaces publics, la création de 6 nouveaux liens entre les quartiers ainsi que l'aménagement ou le réaménagement de près de 10 km de rues.

Lachine-Est – 106,8 M$
Représentant un vaste territoire d'environ 70 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être transformé en un écoquartier mixte s'appuyant sur la riche histoire du secteur. Il est essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI rendront possibles l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Site Louvain-Est – 65,1 M$
En libérant le site municipal Louvain-Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville désire mettre en valeur un projet d'écoquartier avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 1 000 logements hors marché, dont au moins la moitié de logements sociaux et communautaires. Ce nouveau milieu de vie inclura des parcs pour les enfants, des espaces naturalisés et des équipements collectifs (une école primaire, par exemple).

Programme d'aménagement urbain inclusif – 56,5 M$
Grâce à son Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI), la Ville de Montréal est fermement déterminée non seulement à ne laisser personne derrière, mais aussi à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage donc à réduire les iniquités territoriales et les écarts au sein de la population montréalaise de même qu'à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne ainsi que pour lutter contre toutes formes de racisme et de discrimination systémique.

Pour y arriver, le PAUI a pour objectif que les infrastructures construites soient adaptées aux différents besoins des enfants, des personnes aînées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle, en y intégrant l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) ainsi que les exigences en accessibilité universelle à toutes les étapes des projets.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 55,5 M$
La Ville de Montréal compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Secteurs stratégiques d'intervention – 36,1 M$
Afin d'assurer une équité territoriale et de répondre aux besoins de proximité à l'échelle des quartiers montréalais, la Ville réalisera des projets structurants complémentaires identifiés comme étant prioritaires. Ces interventions permettront d'éliminer d'importantes disparités afin d'offrir à toute la population montréalaise des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 26,3 M$
Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et festivaliers venant de Montréal comme de partout ailleurs au Québec et dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale.

Afin de finaliser ce projet, la Ville procédera ponctuellement à la réalisation d'espaces logistiques et de locaux de production lors de la tenue d'événements d'envergure. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques et le mobilier afin de garantir la sécurité et le confort des usagères et usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée.

Fonds de revitalisation de l'Est – 25 M$

L'Est de Montréal, qui concentre déjà près de 40 % des emplois de la métropole, est au cœur d'une transformation majeure. Ce territoire stratégique offre un potentiel unique pour créer des milieux de vie dynamiques, durables et connectés aux pôles d'emploi, dans une perspective de transition écologique. Des projets comme les prolongements du SRB Pie-IX d'ici 2027 et de la ligne bleue d'ici 2031, le projet structurant de l'Est ainsi que les interventions à venir sur la rue Notre-Dame Est amélioreront la mobilité et l'accès au centre-ville, tout en favorisant la création de quartiers attractifs.

Pour soutenir cette vision, le Fonds de revitalisation de l'Est permettra d'accélérer la décontamination et la mise en valeur de sites stratégiques, en priorisant les projets qui se retrouvent aux abords d'une infrastructure de transport collectif structurant ou offrant de meilleures connexions entre les secteurs d'emplois et les milieux de vie. Ces initiatives feront de l'Est de Montréal un véritable levier de relance économique et urbaine, au bénéfice tant des citoyennes et des citoyens que des entreprises.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, la Ville finalisera la construction et la mise en service du centre de traitement par biométhanisation à Montréal-Est (5,3 M$) d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de matières organiques par année. Le début des opérations est prévu en 2026.

Par ailleurs, le programme de protection du parc immobilier (9,9 M$) du Service de l'environnement assurera la mise aux normes, la protection ainsi que la réfection des différents actifs en lien avec la gestion des matières résiduelles.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 47,3 M$ à la conception et à la construction de deux écocentres : l'un dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 341 M$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, par l'entremise du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 67,4 M$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 181,9 M$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction des projets suivants afin de renforcer leur vocation culturelle : Espace Rivière (projet mixte comprenant une bibliothèque et une maison de la culture), Cœur Nomade (bibliothèque et espace culturel), le Théâtre Outremont, la bibliothèque St-Léonard (espace d'exposition et salle de médiation) et la chapelle historique du Bon-Pasteur. De plus, 19,9 M$ seront alloués au programme de mise à niveau pour douze maisons de la culture réparties dans dix arrondissements. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'assurer la pérennité de celle-ci.

Un investissement de 95,8 M$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration, la rénovation et la conservation des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le Plan lumière du Vieux-Montréal, qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal, sera renouvelé avec une enveloppe de 1,4 M$. La mise en lumière architecturale permettra d'assurer le confort et la sécurité des usagères et des usagers tout en mettant en valeur les détails architecturaux exceptionnels du Vieux-Montréal.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte plusieurs projets de réaménagement du domaine public qui bénéficient de subventions dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, dont les projets nommés ci-dessous.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 26,9 M$

Représentant le cœur symbolique de Montréal en tant que métropole du Canada au 19e siècle, le square Dorchester et la place du Canada sont au centre d'un site patrimonial exceptionnel qui accueillait les sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière. Grâce à l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 26 M$

En tant que principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui découlent du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Alors que plusieurs sections sont déjà complétées, les interventions prévues toucheront la section entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Les investissements seront consacrés à la réfection de la chaussée (ce qui comprend son

revêtement en pavé de granit) et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces conviviaux et sécuritaires dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront la vitalité économique de la rue Saint-Paul et le statut de celle-ci comme lieu de destination.

Mise en valeur du site de Fort-Lorette – 10,5 M$

Le projet de mise en valeur de Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprend l'aménagement d'un nouvel espace vert ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17e siècle et de son paysage riverain. Ce projet bénéficiera d'une approche d'aménagement témoignant de l'importance nationale de la valeur patrimoniale du site, tout en favorisant la concertation avec les communautés autochtones et les organismes du milieu qui sont mobilisés pour sa protection.

Réaménagement du parc des Saints-Anges – 1,5 M$

À l'image de Fort-Lorette, ce site archéologique situé dans l'arrondissement de LaSalle bénéficiera d'un réaménagement complet. Celui-ci sera axé sur la conservation et la mise en valeur des vestiges grâce à la reconfiguration des circulations, à des aménagements paysagers, à l'intégration d'éclairage, au remplacement de mobilier urbain et à la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et policiers ainsi que des pompières et pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures et équipements de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 439,3 M$ seront effectués pour des programmes de rénovation, de mise aux normes et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 88,2 M$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera au maintien ainsi qu'à la modernisation des systèmes informatiques soutenant les activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et le remplacement des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 156,5 M$.

Afin de favoriser la transparence des interventions et de consolider le lien de confiance avec la population, une somme de 40 M$ sera consacrée à l'acquisition et au déploiement technologique de caméras d'intervention (dispositifs véhiculaires et caméras portées sur l'uniforme) auprès des policières et policiers du SPVM. Grâce à un investissement additionnel de 1,7 M$, la Ville installera également des caméras de sécurité urbaine dans l'espace public afin de renforcer le sentiment de sécurité, la lutte contre la criminalité et la confiance du public envers les interventions policières.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et pompiers ainsi qu'une réponse de proximité à la population montréalaise, un investissement de 67,3 M$ permettra de remplacer les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile, comme des défibrillateurs automatiques externes (DEA), des habits de combat, de protection chimique et des appareils de détection de gaz mais

aussi ceux nécessaires au sauvetage nautique et sur glace. Les appareils respiratoires, les masques et les cylindres d'air comprimé seront également remplacés. En ce qui a trait aux équipements du SPVM, un montant de 25,4 M$ sera consacré au remplacement des équipements spécialisés destinés aux policiers.

Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, à hauteur de 252,4 M$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée et la disponibilité sur le marché.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales ainsi que de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le programme commun de maintien de l'actif d'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection des éléments patrimoniaux de cet actif et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources.
Des investissements de 188,7 M$ divisés en quatre volets sont donc prévus dans ce programme commun :

- Restauration d'intérêt patrimonial : ce volet comprend notamment la restauration des tourelles du bâtiment Marie-Victorin et des jardins thématiques de l'ouest du Jardin botanique ainsi que la rénovation et l'agrandissement du restaurant;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la rénovation du pavillon du Jardin japonais au Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce volet couvre, par exemple, la sécurisation du travail en espaces clos ainsi que la mise aux normes du système de sécurité incendie au Biodôme;
- Amélioration de l'expérience de visite : ce volet comprend notamment la consolidation de la signalisation sur l'ensemble des sites et le renouvellement d'expositions permanentes.

Par ailleurs, les projets visant la construction des nouvelles serres de production et d'exposition du Jardin botanique assureront sa mission première, à savoir conserver une biodiversité mondiale et l'exposer au public. Les infrastructures des serres actuelles présentent une désuétude majeure. Par conséquent, ces nouveaux complexes, qui bénéficieront d'un investissement de 289,7 M$, satisferont les objectifs d'efficacité énergétique, de conservation du patrimoine végétal et d'attractivité grâce à son expérience éducative et muséale.

La Biosphère, musée de l'environnement intégré depuis 2021 à Espace pour la vie (en ce qui a trait à tous les actifs à l'intérieur du bâtiment), fera l'objet d'investissements de 24,5 M$ afin d'entreprendre différents travaux urgents en maintien d'actif et de revoir l'offre éducative et muséale des salles d'exposition tout en procédant à plusieurs réaménagements. Ces transformations, accompagnées d'alliances avec des centres de recherche, permettront à la Biosphère de devenir un carrefour pour la population montréalaise dans le but d'accélérer la transition écologique grâce à un véritable engagement pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment comme suit :

- 884,7 M$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories. L'objectif est de doter la Ville d'un parc de véhicules écoresponsables d'ici 2030;
- 653,6 M$ dans les technologies de l'information, dont 94,8 M$ pour assurer la modernisation des réseaux de télécommunication et de radiocommunication, 77,7 M$ pour couvrir les besoins en postes de travail afin de contrer la désuétude, 36,6 M$ pour renforcer la résilience et la relève des infrastructures de la Ville, 29,6 M$ pour moderniser les services de cybersécurité, 22,7 M$ pour moderniser les infrastructures et les plateformes technologiques, 15,3 M$ pour assurer le virage numérique de la cour municipale et ainsi améliorer, simplifier et optimiser ses activités, ainsi que 12,1 M$ pour implanter un nouveau système de gestion de la relation avec la population afin d'augmenter la satisfaction des citoyennes et citoyens;
- 437,7 M$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 101 M$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 79,8 M$ pour des bâtiments de compétence locale (dont les travaux de rénovation majeure du Natatorium de Verdun et du centre communautaire Hochelaga), 78,7 M$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 70,2 M$ pour des bâtiments à vocation communautaire et 58 M$ pour des bâtiments culturels;
- 196 M$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 152,7 M$, en 2026, dédiés aux provisions visant à couvrir des nouveaux projets, des imprévus et aux risques qui pourraient survenir durant la réalisation de certains projets;
- 139,5 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services dans les arrondissements;
- 87,4 M$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 68 M$ pour le complexe sportif Claude-Robillard et 19,4 M$ pour la cour municipale;
- 63,8 M$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (les projets sont sélectionnés à l'issue d'un vote);
- 53,6 M$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige (afin que la capacité soit maintenue ou améliorée) ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 25,3 M$ dans le programme d'accessibilité universelle pour faire de Montréal une ville attractive, en offrant une réponse de proximité et en permettant de maintenir les services aux citoyennes et citoyens dans des bâtiments sécuritaires, confortables et accessibles. Les immeubles municipaux feront l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets priorisés conjointement avec les arrondissements afin d'assurer notamment la pérennité de services inclusifs;
- 10 M$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

11. GESTION DE LA DETTE

11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, qui prône l'endettement public raisonnable et qui tient compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de prise de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer, sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- s'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, le lectorat peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville[1].

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2026, cette contribution s'élève à 112,8 M$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2026, ces contributions auront eu pour résultat de diminuer l'endettement global net de 1,3 G$. Le solde de la réserve accumulée à la fin de 2024 et les contributions de 2025 et de 2026 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (283 M$).

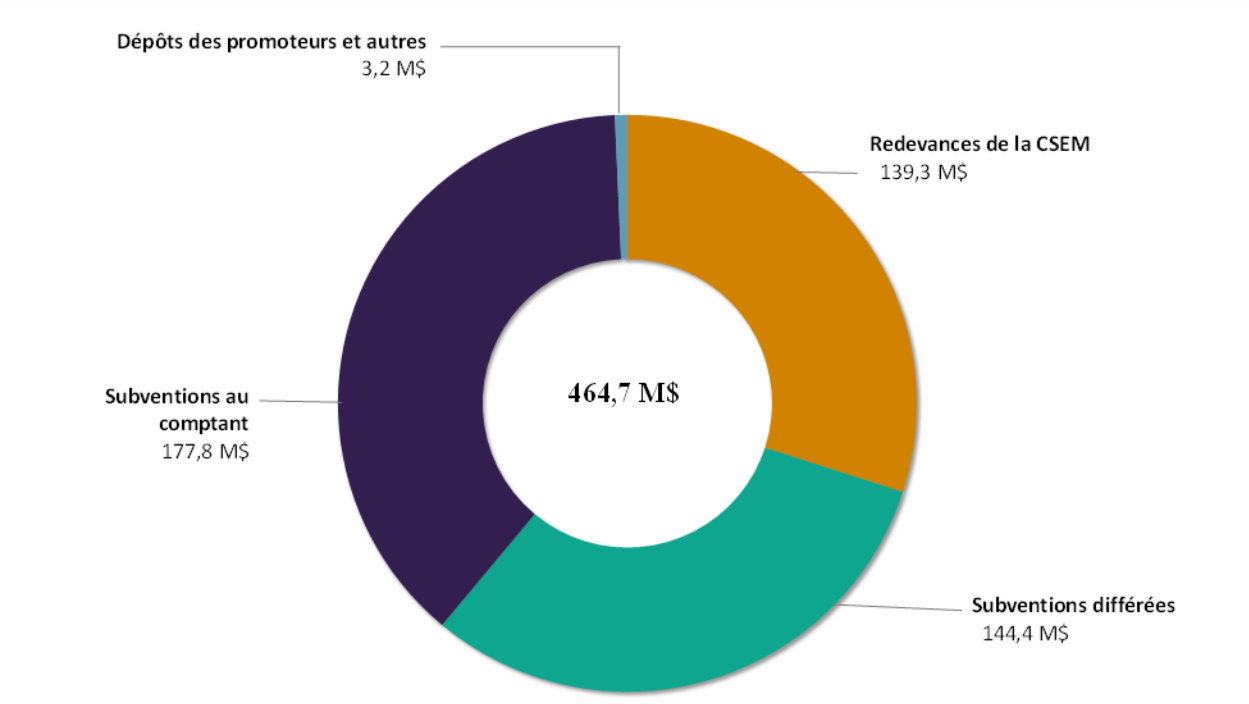
La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir la cote de crédit de Montréal bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter touchant tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

[1] https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/politique_de_la_gestion_de_la_dette_0.pdf.

Stratégie de financement des investissements de 2026

Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2026 atteignent 2 303,7M$. Différentes sources de financement serviront à couvrir ces dépenses, qui concernent majoritairement des immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 464,7 M$, comme le présente le graphique suivant.

Graphique 23 – Sources de financement externes, en 2026



Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), cette dette étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagères et usagers ainsi que des utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 839,0 M$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 649,8 M$ pour 2026. Le solde des dépenses, soit 1 189,2 M$, doit être financé par emprunt, et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2026. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2026. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2024 et de 2025, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2026-2035;
- l'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis;
- la maximisation de l'utilisation de la réserve du paiement au comptant des immobilisations.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit émettre en 2026 un volume d'emprunts d'environ 1 318,7 M$, comprenant une prévision d'emprunts de 179,4 M$ pour la STM. Le solde de 1 139,3M$ servira aux refinancements (49,3 M$), aux emprunts à la charge de tiers (111,5 M$) et aux emprunts à la charge des contribuables (978,5 M$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et occasions des marchés financiers. Un taux d'intérêt de 4,7 % a été prévu.

Pour 2027, le volume annuel d'emprunts tournera autour de 1,4 G$, ce qui inclut notamment une prévision de 189,3 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 937,9M$, à un taux prévu de 4,9 %. Pour 2028, le volume prévu est de 1,7 G$, avec une prévision de 227,7 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 1,2 G$ à un taux d'intérêt prévu de 5,0 %.

Au 31 décembre 2024, la dette brute de la Ville s'élevait à 11,8 G$[2] et la dette nette, à 6,8 G$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2025 à 2028 sont présentés dans le tableau suivant.

[2] Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2024, qui s'élève à 1 662,9 M$.

Tableau 96 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027

(en milliers de dollars)	COMPARATIF	BUDGET		
	2025	2026	2027	2028
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	466 338	502 454	534 636	581 552
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	668 613	721 688	749 569	760 008
	1 134 951	**1 224 142**	**1 284 205**	**1 341 560**
Affectation au remboursement de la dette	48 969	47 107	44 429	42 801
Remboursement de capital par des subventions[1]	23 421	23 512	25 870	28 744
Remboursement de capital de la STM[2]	24 716	119 680	98 502	68 704
	97 107	**190 299**	**168 801**	**140 250**
Coût brut de la dette	**1 232 058**	**1 414 441**	**1 453 006**	**1 481 810**
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	95 486	94 838	97 183	103 414
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	5 159	5 792	10 432	16 564
- pour la portion du capital[1]	23 421	23 512	25 870	28 744
	124 066	**124 142**	**133 486**	**148 722**
Moins :				
Recouvrement de la STM				
- pour la portion des intérêts	64 693	63 564	73 385	90 645
- pour la portion du capital[2]	24 716	119 680	98 502	68 704
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	60 371	64 696	69 160	68 603
	149 780	**247 940** 247 940	**241 047**	**227 952**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**958 212**	**1 042 359**	**1 078 473**	**1 105 136**
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	295 153	331 835	347 553	362 932
Contribuables de Montréal	663 058	710 524	730 920	742 204

[1] Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

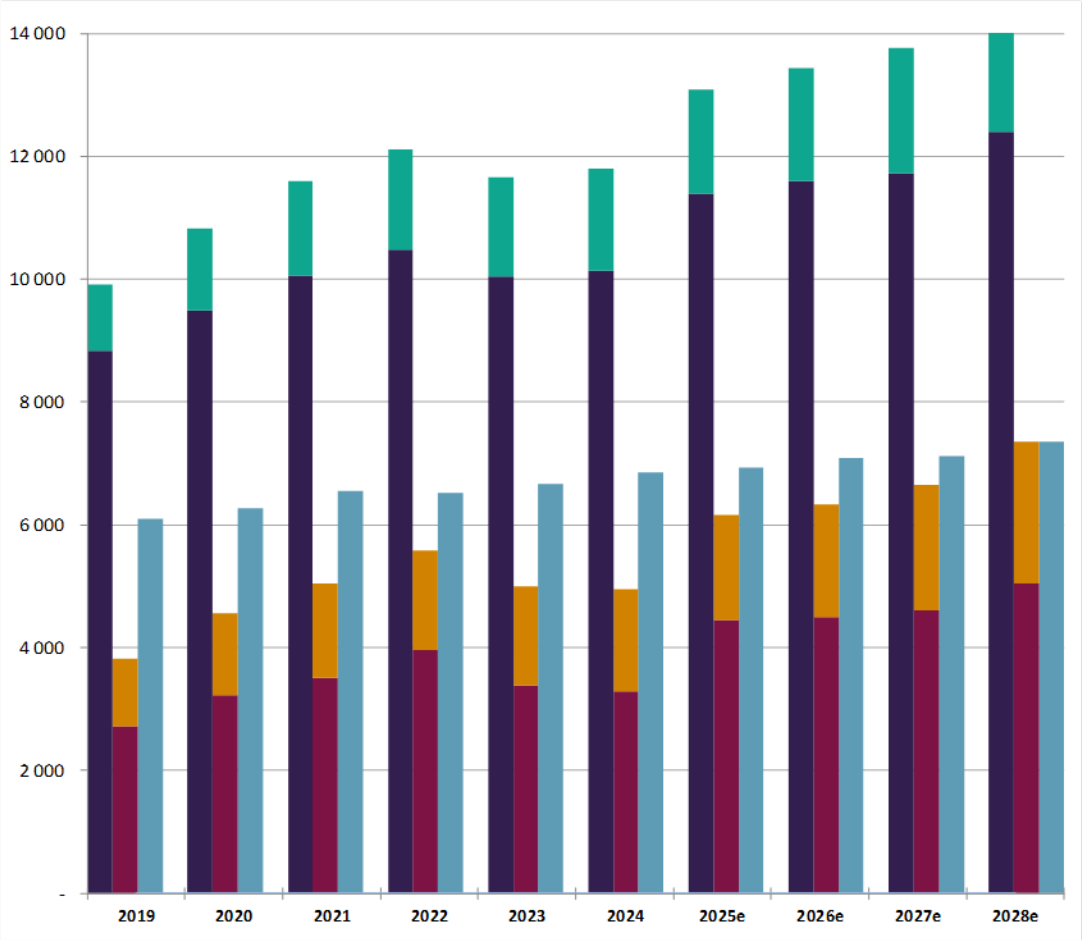
[2] Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis l'année 2019.

Graphique 24 – Évolution de la dette directe brute et nette

(en millions de dollars)



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e	2027e	2028e
Dette brute (excluant la STM)	8 828	9 496	10 062	10 486	10 035	10 143	11 391	11 590	11 718	12 405
Dette brute de la STM [2]	1 094	1 338	1 539	1 622	1 623	1 663	1 704	1 842	2 049	2 302
Déductions [1] (excluant la STM)	2 725	3 220	3 507	3 960	3 378	3 294	4 457	4 498	4 605	5 050
Déductions de la STM	1 094	1 338	1 539	1 622	1 623	1 663	1 704	1 842	2 049	2 302
Dette nette (excluant la STM)	6 103	6 276	6 555	6 526	6 657	6 849	6 934	7 092	7 113	7 355

e : estimé

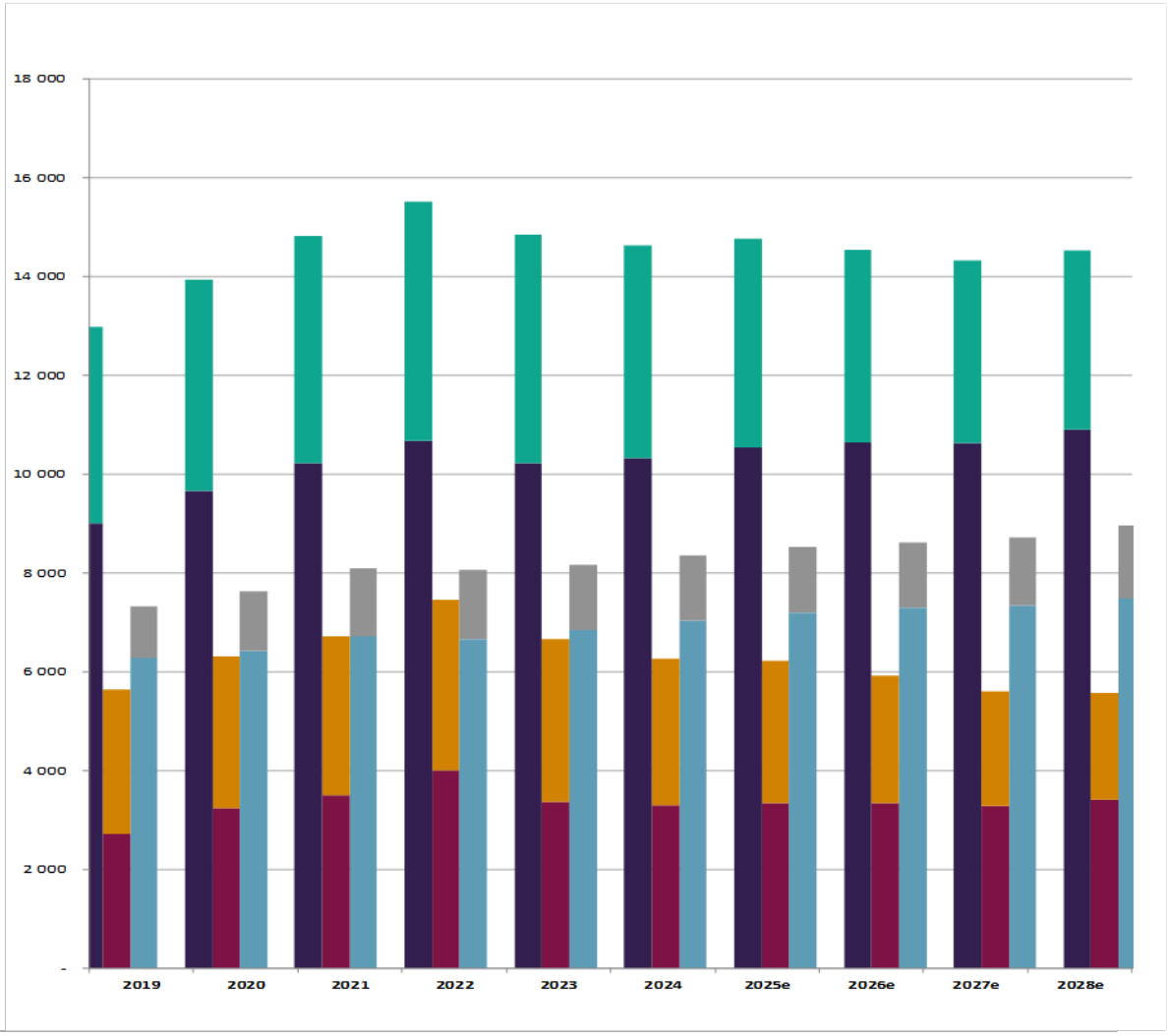
1 Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

2 Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2019 à 2028. Cette dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et l'Agence de mobilité durable de Montréal.

Graphique 25 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e	2027e	2028e
Dette brute (excluant la STM)	9 006	9 666	10 225	10 675	10 227	10 334	10 552	10 646	10 638	10 913
Dette brute de la STM	3 975	4 275	4 594	4 849	4 619	4 307	4 213	3 905	3 694	3 627
Déductions[1] (excluant la STM)	2 725	3 237	3 507	4 007	3 378	3 295	3 351	3 348	3 293	3 423
Déductions de la STM	2 919	3 074	3 220	3 453	3 291	2 982	2 877	2 578	2 316	2 153
Dette nette (excluant la STM)	6 281	6 429	6 718	6 668	6 850	7 039	7 201	7 298	7 345	7 490
Dette nette de la STM	1 056	1 201	1 374	1 396	1 328	1 325	1 336	1 327	1 378	1 474

e : estimé

[1] Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées dans les fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Depuis 2019, le ratio d'endettement dépasse la limite prévue à la politique de gestion de la dette.

Afin de soutenir une augmentation significative des investissements en immobilisations, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation temporaire, portant ce seuil à 120 %, avec un retour prévu sous la barre des 100 % en 2027.

Stratégies budgétaires retenues

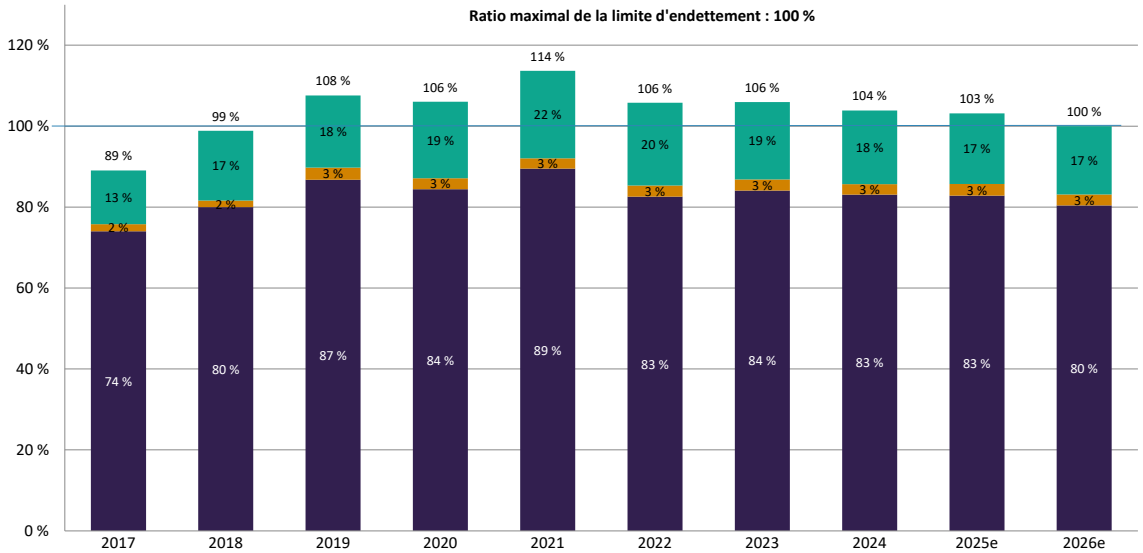
Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant. Pour 2026, cela représente une hausse de 15 M$ pour atteindre 490 M$;
- exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour 2025 devrait atteindre une valeur avoisinante de 103 %.

De plus, la mise en œuvre des stratégies budgétaires et des orientations de l'administration actuelle permettra de ramener plus rapidement le ratio d'endettement à l'intérieur des balises prévues par la politique de gestion de la dette. Ainsi, dès 2026, le ratio limite sera rétabli à 100 %, soit un an plus tôt que prévu. Cela démontre la capacité de la Ville à respecter ses engagements tout en atteignant ses objectifs de développement.

Graphique 26 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville



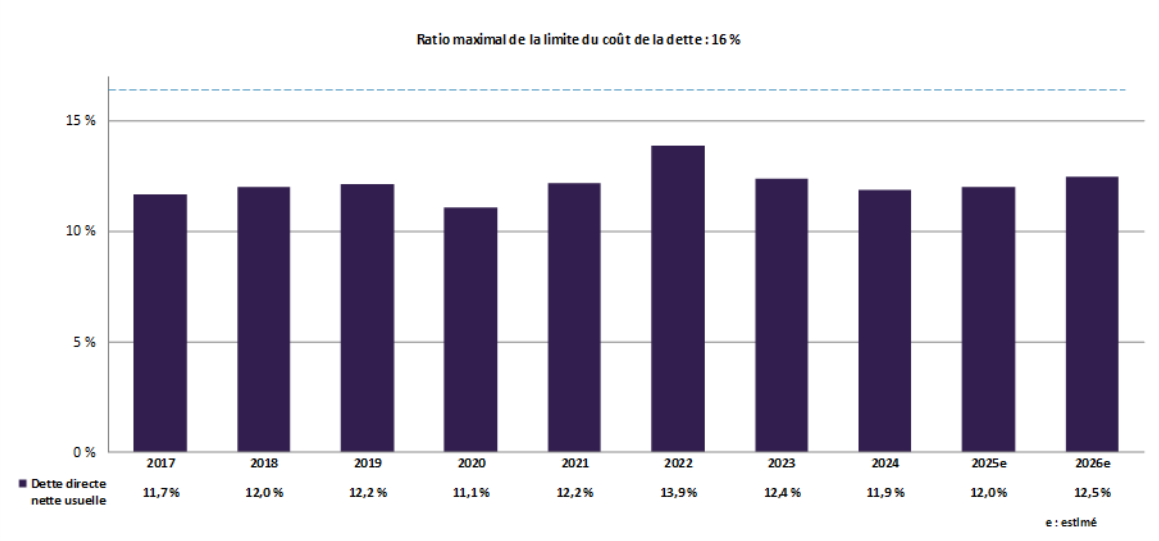
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e
Total	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	106 %	104 %	103 %	100 %
Dette de la STM	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	19 %	18 %	17 %	17 %
Autres dettes	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	84 %	83 %	83 %	80 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[3] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2026, ce ratio est de 12,5 %.

Graphique 27 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses



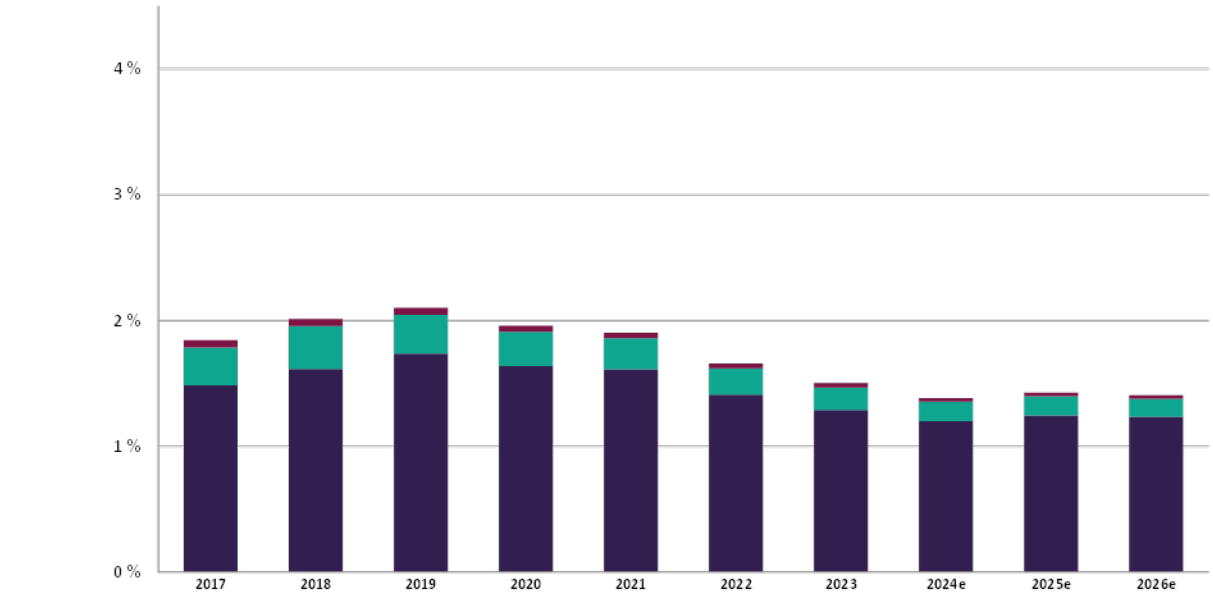
[3] Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[4]. Le poids de la dette directe nette atteindrait 1,2 % en 2026. En tenant compte du refinancement de la DAI de certains régimes de retraite, ce ratio totaliserait 1,33 % en décembre 2026. L'évolution du ratio est attribuable à quatre facteurs principaux :

- la forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- la stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- la variation de la valeur du DAI du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 28 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024e	2025e	2026e
Solde (DAI)	0,06 %	0,06 %	0,05 %	0,05 %	0,04 %	0,04 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %
Dette directe nette : refinancement (DAI)	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %
Dette directe nette usuelle	1,5 %	1,6 %	1,7 %	1,6 %	1,6 %	1,4 %	1,3 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %

e : estimé

[4] La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier et refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

12. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES

12.1. Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations, par unités d'affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Le détail par unités d'affaires des programmes et des projets se retrouve en annexe.

Tableau 97 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 233,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	56 029,0	55 995,0	112 024,0
Montréal-Nord	7 995,0	7 732,0	5 732,0	5 732,0	5 732,0	32 923,0	28 660,0	61 583,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	34 435,0	34 435,0	68 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 521,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 733,0	71 515,0	143 248,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	31 717,0	15 505,0	22 187,0	27 036,0	12 539,0	108 984,0	56 558,0	165 542,0
Saint-Léonard	8 175,0	7 975,0	8 915,0	10 240,0	9 390,0	44 695,0	34 450,0	79 145,0
Sud-Ouest	8 032,0	9 397,0	13 367,0	7 072,0	7 072,0	44 940,0	35 360,0	80 300,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	16 794,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	52 786,0	44 990,0	97 776,0
Total – Arrondissements	**185 129,0**	**161 771,0**	**171 363,0**	**171 242,0**	**155 895,0**	**845 400,0**	**760 838,0**	**1 606 238,0**
Services centraux								
Approvisionnement	1 180,0	-	-	-	-	1 180,0	-	1 180,0
Commission des services électriques	147 078,0	135 425,0	102 545,0	60 501,0	45 801,0	491 350,0	201 192,0	692 542,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	63 230,0	56 791,0	72 323,0	61 777,0	65 085,0	319 206,0	376 205,0	695 411,0
Direction générale	152 658,0	-	-	-	-	152 658,0	-	152 658,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	642 172,0	648 650,0	795 737,0	959 098,0	865 225,0	3 910 882,0	3 452 383,0	7 363 265,0
Environnement	9 442,0	10 101,0	16 051,0	11 284,0	22 002,0	68 880,0	42 053,0	110 933,0
Espace pour la vie	19 586,0	21 188,0	61 953,0	65 693,0	78 880,0	247 300,0	255 610,0	502 910,0
Expérience citoyenne et communications	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion et planification des immeubles	123 521,0	108 854,0	178 453,0	181 710,0	154 304,0	746 842,0	722 121,0	1 468 963,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	146 858,0	162 409,0	259 516,0	276 672,0	313 510,0	1 158 965,0	1 220 036,0	2 379 001,0
Habitation	47 445,0	54 032,0	66 909,0	67 527,0	66 542,0	302 455,0	333 281,0	635 736,0
Infrastructures du réseau routier	127 017,0	169 338,0	141 791,0	158 478,0	147 630,0	744 254,0	756 150,0	1 500 404,0
Matériel roulant et ateliers	59 825,0	80 000,0	104 200,0	123 221,0	113 900,0	481 146,0	656 000,0	1 137 146,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	126 526,0	120 945,0	121 228,0	114 666,0	109 605,0	592 970,0	258 807,0	851 777,0
Urbanisme et mobilité	401 718,0	471 605,0	589 813,0	582 836,0	637 997,0	2 683 969,0	3 310 733,0	5 994 702,0
Total – Services centraux	**2 118 541,0**	**2 114 051,0**	**2 632 660,0**	**2 751 850,0**	**2 714 592,0**	**12 331 694,0**	**11 933 279,0**	**24 264 973,0**
Total – Investissements	**2 303 670,0**	**2 275 822,0**	**2 804 023,0**	**2 923 092,0**	**2 870 487,0**	**13 177 094,0**	**12 694 117,0**	**25 871 211,0**

Tableau 98 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 233,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	56 029,0	55 995,0	112 024,0
Montréal-Nord	7 995,0	7 732,0	5 732,0	5 732,0	5 732,0	32 923,0	28 660,0	61 583,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	34 435,0	34 435,0	68 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 521,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 733,0	71 515,0	143 248,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	31 717,0	15 505,0	22 187,0	27 036,0	12 539,0	108 984,0	56 558,0	165 542,0
Saint-Léonard	8 175,0	7 975,0	8 915,0	10 240,0	9 390,0	44 695,0	34 450,0	79 145,0
Sud-Ouest	8 032,0	9 397,0	13 367,0	7 072,0	7 072,0	44 940,0	35 360,0	80 300,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	16 794,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	52 786,0	44 990,0	97 776,0
Total – Arrondissements	**185 129,0**	**161 771,0**	**171 363,0**	**171 242,0**	**155 895,0**	**845 400,0**	**760 838,0**	**1 606 238,0**
Services centraux								
Approvisionnement	605,0	-	-	-	-	605,0	-	605,0
Commission des services électriques	147 078,0	135 425,0	102 545,0	60 501,0	45 801,0	491 350,0	201 192,0	692 542,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	50 252,0	54 776,0	70 243,0	61 777,0	65 085,0	302 133,0	376 205,0	678 338,0
Direction générale	99 228,0	-	-	-	-	99 228,0	-	99 228,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	194 956,0	203 245,0	233 338,0	240 957,0	242 909,0	1 115 405,0	1 130 941,0	2 246 346,0
Environnement	3 363,0	5 315,0	5 829,0	5 174,0	2 813,0	22 494,0	8 839,0	31 333,0
Espace pour la vie	9 086,0	20 688,0	61 453,0	65 193,0	78 380,0	234 800,0	243 610,0	478 410,0
Gestion et planification des immeubles	54 528,0	64 611,0	108 880,0	101 196,0	94 966,0	424 181,0	355 337,0	779 518,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	97 038,0	115 358,0	193 787,0	199 835,0	193 936,0	799 954,0	881 881,0	1 681 835,0
Habitation	20 355,0	19 827,0	29 733,0	28 349,0	28 035,0	126 299,0	140 460,0	266 759,0
Infrastructures du réseau routier	117 017,0	159 338,0	135 791,0	152 478,0	141 130,0	705 754,0	718 650,0	1 424 404,0
Matériel roulant et ateliers	18 254,0	36 186,0	65 688,0	78 380,0	69 233,0	267 741,0	453 808,0	721 549,0
Technologies de l'information	53 135,0	42 330,0	45 658,0	43 203,0	37 520,0	221 846,0	79 367,0	301 213,0
Urbanisme et mobilité	311 523,0	355 635,0	449 009,0	442 833,0	529 730,0	2 088 730,0	2 559 408,0	4 648 138,0
Total – Services centraux	**1 194 020,0**	**1 224 804,0**	**1 518 791,0**	**1 502 328,0**	**1 556 282,0**	**6 996 225,0**	**7 227 908,0**	**14 224 133,0**
Total – Investissements	**1 379 149,0**	**1 386 575,0**	**1 690 154,0**	**1 673 570,0**	**1 712 177,0**	**7 841 625,0**	**7 988 746,0**	**15 830 371,0**

Tableau 99 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Services centraux								
Approvisionnement	575,0	-	-	-	-	575,0	-	575,0
Culture	12 978,0	2 015,0	2 080,0	-	-	17 073,0	-	17 073,0
Direction générale	53 430,0	-	-	-	-	53 430,0	-	53 430,0
Eau	447 216,0	445 405,0	562 399,0	718 141,0	622 316,0	2 795 477,0	2 321 442,0	5 116 919,0
Environnement	6 079,0	4 786,0	10 222,0	6 110,0	19 189,0	46 386,0	33 214,0	79 600,0
Espace pour la vie	10 500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	12 500,0	12 000,0	24 500,0
Gestion et planification des immeubles	68 993,0	44 243,0	69 573,0	80 514,0	59 338,0	322 661,0	366 784,0	689 445,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	49 820,0	47 051,0	65 729,0	76 837,0	119 574,0	359 011,0	338 155,0	697 166,0
Habitation	27 090,0	34 205,0	37 176,0	39 178,0	38 507,0	176 156,0	192 821,0	368 977,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	38 500,0	37 500,0	76 000,0
Matériel roulant et ateliers	41 571,0	43 814,0	38 512,0	44 841,0	44 667,0	213 405,0	202 192,0	415 597,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	73 391,0	78 615,0	75 570,0	71 463,0	72 085,0	371 124,0	179 440,0	550 564,0
Urbanisme et mobilité	90 195,0	115 970,0	140 804,0	140 003,0	108 267,0	595 239,0	751 325,0	1 346 564,0
Total – Services centraux	**924 521,0**	**889 247,0**	**1 113 869,0**	**1 249 522,0**	**1 158 310,0**	**5 335 469,0**	**4 705 371,0**	**10 040 840,0**
Total – Investissements	**924 521,0**	**889 247,0**	**1 113 869,0**	**1 249 522,0**	**1 158 310,0**	**5 335 469,0**	**4 705 371,0**	**10 040 840,0**

12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 100 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	55 995,0	55 995,0	111 990,0
Montréal-Nord	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	28 160,0	28 160,0	56 320,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	29 435,0	29 435,0	58 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 515,0	71 515,0	143 030,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	52 795,0	52 795,0	105 590,0
Saint-Léonard	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	34 450,0	34 450,0	68 900,0
Sud-Ouest	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	35 360,0	35 360,0	70 720,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	44 990,0	44 990,0	89 980,0
Total – Emprunts des arrondissements	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**751 575,0**	**751 575,0**	**1 503 150,0**
Services centraux								
Approvisionnement	1 180,0	-	-	-	-	1 180,0	-	1 180,0
Commission des services électriques	7 756,0	-	-	-	-	7 756,0	-	7 756,0
Concertation des arrondissements et l'experience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	34 941,0	41 900,0	53 486,0	45 636,0	51 069,0	227 032,0	291 510,0	518 542,0
Direction générale	152 658,0	-	-	-	-	152 658,0	-	152 658,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	368 532,0	443 600,0	509 905,0	457 061,0	400 748,0	2 179 846,0	2 034 578,0	4 214 424,0
Environnement	9 442,0	10 101,0	16 051,0	11 284,0	22 002,0	68 880,0	42 053,0	110 933,0
Espace pour la vie	18 986,0	20 588,0	61 953,0	65 693,0	78 880,0	246 100,0	255 610,0	501 710,0
Gestion et planification des immeubles	105 259,0	103 546,0	165 457,0	177 814,0	151 410,0	703 486,0	711 383,0	1 414 869,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	122 513,0	131 586,0	217 752,0	231 244,0	273 047,0	976 142,0	1 134 823,0	2 110 965,0
Habitation	47 445,0	54 032,0	66 909,0	67 527,0	66 542,0	302 455,0	333 281,0	635 736,0
Infrastructures du réseau routier	95 767,0	151 652,0	124 105,0	136 398,0	125 550,0	633 472,0	645 750,0	1 279 222,0
Matériel roulant et ateliers	59 825,0	80 000,0	104 200,0	123 221,0	113 900,0	481 146,0	656 000,0	1 137 146,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	126 526,0	120 945,0	121 228,0	114 666,0	109 605,0	592 970,0	258 807,0	851 777,0
Urbanisme et mobilité	355 514,0	407 464,0	535 268,0	543 505,0	611 354,0	2 453 105,0	2 999 553,0	5 452 658,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 556 629,0**	**1 640 127,0**	**2 098 455,0**	**2 062 436,0**	**2 098 218,0**	**9 455 865,0**	**9 712 056,0**	**19 167 921,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 706 944,0**	**1 790 442,0**	**2 248 770,0**	**2 212 751,0**	**2 248 533,0**	**10 207 440,0**	**10 463 631,0**	**20 671 071,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	490 000,0	597 000,0	597 000,0	597 000,0	597 000,0	2 878 000,0	2 985 000,0	5 863 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**1 189 244,0**	**1 165 742,0**	**1 624 070,0**	**1 588 051,0**	**1 623 833,0**	**7 190 940,0**	**7 340 131,0**	**14 531 071,0**

Tableau 101 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	55 995,0	55 995,0	111 990,0
Montréal-Nord	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	28 160,0	28 160,0	56 320,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	29 435,0	29 435,0	58 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 515,0	71 515,0	143 030,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	52 795,0	52 795,0	105 590,0
Saint-Léonard	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	34 450,0	34 450,0	68 900,0
Sud-Ouest	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	35 360,0	35 360,0	70 720,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	44 990,0	44 990,0	89 980,0
Total – Emprunts des arrondissements	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**751 575,0**	**751 575,0**	**1 503 150,0**
Services centraux								
Approvisionnement	605,0	-	-	-	-	605,0	-	605,0
Commission des services électriques	7 756,0	-	-	-	-	7 756,0	-	7 756,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	34 491,0	40 885,0	52 406,0	45 636,0	51 069,0	224 487,0	291 510,0	515 997,0
Direction générale	99 228,0	-	-	-	-	99 228,0	-	99 228,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	97 247,0	102 976,0	179 978,0	112 335,0	112 089,0	604 625,0	514 002,0	1 118 627,0
Environnement	3 363,0	5 315,0	5 829,0	5 174,0	2 813,0	22 494,0	8 839,0	31 333,0
Espace pour la vie	8 486,0	20 088,0	61 453,0	65 193,0	78 380,0	233 600,0	243 610,0	477 210,0
Gestion et planification des immeubles	47 344,0	60 416,0	99 022,0	98 778,0	92 759,0	398 319,0	346 668,0	744 987,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	79 392,0	100 496,0	161 513,0	162 469,0	174 078,0	677 948,0	823 687,0	1 501 635,0
Habitation	20 355,0	19 827,0	29 733,0	28 349,0	28 035,0	126 299,0	140 460,0	266 759,0
Infrastructures du réseau routier	85 767,0	141 652,0	118 105,0	130 398,0	119 050,0	594 972,0	608 250,0	1 203 222,0
Matériel roulant et ateliers	18 254,0	36 186,0	65 688,0	78 380,0	69 233,0	267 741,0	453 808,0	721 549,0
Technologies de l'information	53 135,0	42 330,0	45 658,0	43 203,0	37 520,0	221 846,0	79 367,0	301 213,0
Urbanisme et mobilité	294 936,0	333 489,0	429 906,0	437 409,0	525 053,0	2 020 793,0	2 550 285,0	4 571 078,0
Total – Emprunts des services centraux	**867 961,0**	**915 730,0**	**1 266 128,0**	**1 229 776,0**	**1 316 823,0**	**5 596 418,0**	**6 138 696,0**	**11 735 114,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**##########**	**1 066 045,0**	**1 416 443,0**	**1 380 091,0**	**1 467 138,0**	**6 347 993,0**	**6 890 271,0**	**13 238 264,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	318 800,0	363 700,0	359 800,0	341 800,0	356 100,0	1 740 200,0	1 893 900,0	3 634 100,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**676 476,0**	**679 345,0**	**1 033 643,0**	**1 015 291,0**	**1 088 038,0**	**4 492 793,0**	**4 881 371,0**	**9 374 164,0**

Tableau 102 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Services centraux								
Approvisionnement	575,0	-	-	-	-	575,0	-	575,0
Culture	450,0	1 015,0	1 080,0	-	-	2 545,0	-	2 545,0
Direction générale	53 430,0	-	-	-	-	53 430,0	-	53 430,0
Eau	271 285,0	340 624,0	329 927,0	344 726,0	288 659,0	1 575 221,0	1 520 576,0	3 095 797,0
Environnement	6 079,0	4 786,0	10 222,0	6 110,0	19 189,0	46 386,0	33 214,0	79 600,0
Espace pour la vie	10 500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	12 500,0	12 000,0	24 500,0
Gestion et planification des immeubles	57 915,0	43 130,0	66 435,0	79 036,0	58 651,0	305 167,0	364 715,0	669 882,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	43 121,0	31 090,0	56 239,0	68 775,0	98 969,0	298 194,0	311 136,0	609 330,0
Habitation	27 090,0	34 205,0	37 176,0	39 178,0	38 507,0	176 156,0	192 821,0	368 977,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	38 500,0	37 500,0	76 000,0
Matériel roulant et ateliers	41 571,0	43 814,0	38 512,0	44 841,0	44 667,0	213 405,0	202 192,0	415 597,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	73 391,0	78 615,0	75 570,0	71 463,0	72 085,0	371 124,0	179 440,0	550 564,0
Urbanisme et mobilité	60 578,0	73 975,0	105 362,0	106 096,0	86 301,0	432 312,0	449 268,0	881 580,0
Total – Emprunts des services centraux	**688 668,0**	**724 397,0**	**832 327,0**	**832 660,0**	**781 395,0**	**3 859 447,0**	**3 573 360,0**	**7 432 807,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	171 200,0	233 300,0	237 200,0	255 200,0	240 900,0	1 137 800,0	1 091 100,0	2 228 900,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**512 768,0**	**486 397,0**	**590 427,0**	**572 760,0**	**535 795,0**	**2 698 147,0**	**2 458 760,0**	**5 156 907,0**

Section Climat 2026

13. SECTION CLIMAT 2026

13.1. Une gouvernance climatique forte

13.1.1. Budget climat 2026 de Montréal : en bref

Pour la troisième année consécutive, la Ville de Montréal intègre les considérations climatiques à son processus budgétaire et financier via la budgétisation climatique. Ce système de gouvernance permet d'assurer que ses cibles et objectifs climatiques sont respectés et suivis, comme dans le cas d'un budget financier[1]. Un budget climat en soi ne réduira pas les émissions de GES, mais il permet une prise de décision cohérente qui prend systématiquement en compte leur impact sur le climat.

L'édition 2026 du Budget climat franchit une nouvelle étape importante. La gouvernance climatique de Montréal s'élargit et se renforce : le Programme décennal d'immobilisations (PDI) fait désormais l'objet d'une évaluation climatique approfondie grâce à la nouvelle version du test climat. Celle-ci permet de mieux mesurer l'alignement des investissements avec les objectifs climatiques. En parallèle, la modélisation des trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) a été actualisée pour refléter les données les plus récentes. Cette mise à jour inclut l'ajustement de certaines mesures et l'intégration d'actions issues des autres paliers gouvernementaux.

Ces avancées illustrent l'engagement de la Ville à structurer sa gouvernance climatique et à renforcer ses processus budgétaires, dans le but d'accélérer la transition écologique.

13.1.2. Une gouvernance alignée sur le Plan stratégique Montréal 2030 et le Plan climat

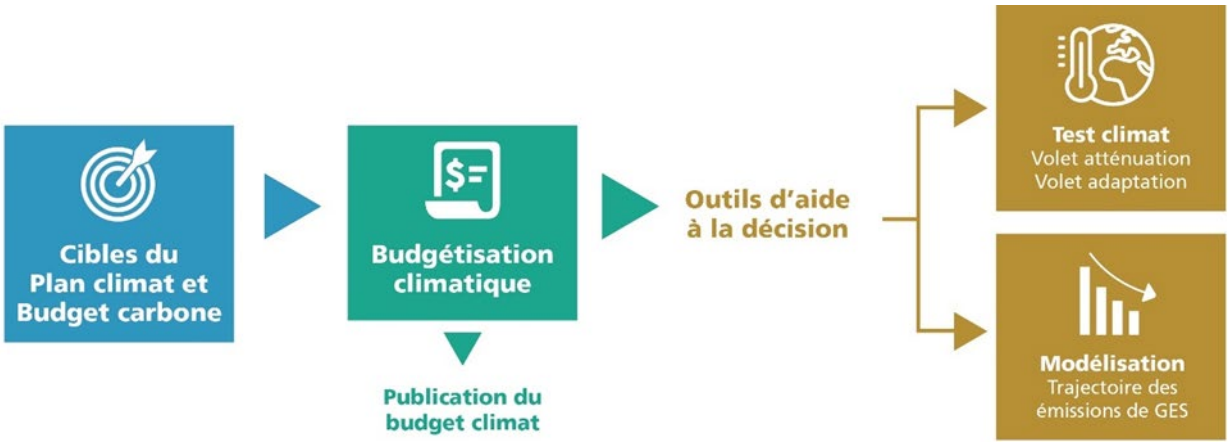
Le Plan climat 2020-2030 traduit les engagements de la Ville en matière de transition écologique. Il s'inscrit dans la vision de Montréal 2030, qui mobilise l'ensemble des acteurs pour une métropole plus résiliente et inclusive, et repose sur deux objectifs structurants :

- L'atténuation, en réduisant les émissions de GES de la collectivité d'au moins 55 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030, en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ;
- L'adaptation, en renforçant la résilience de l'ensemble du territoire de Montréal et la capacité d'adaptation aux impacts climatiques.

Pour concrétiser ces objectifs, un système de gouvernance climatique s'appuyant sur des outils structurants d'aide à la décision a été mis en place, soit la publication annuelle du budget climat, le test climat et la modélisation des trajectoires d'émissions de GES. Ensemble, ils permettent d'intégrer les enjeux climatiques à toutes les étapes du processus décisionnel, et de faire du climat un critère transversal dans la planification, l'évaluation et la priorisation des projets.

[1] Alors que les volumes budgétaires et financiers de la Ville de Montréal ne couvrent que les activités municipales, le budget climat couvre les émissions de l'ensemble de la collectivité montréalaise. Ainsi, le périmètre à considérer est le même périmètre que celui de l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise, qui recense les émissions ayant lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Graphique 29 – Gouvernance climatique de Montréal



13.1.3. Trois objectifs pour structurer l'action climatique

Ce cadre de gouvernance permet de répondre à trois objectifs complémentaires et nécessaires au respect des objectifs de transition écologique et de résilience :

1. **Assurer une transparence accrue**

   La publication d'un chapitre annuel consacré au climat dans le budget de la Ville constitue un levier essentiel pour renforcer la transparence quant à la capacité d'atteindre les cibles climatiques.

2. **Identifier systématiquement l'alignement climatique des investissements**

   La nouvelle version du test climat permet de guider la priorisation et l'allocation des ressources à court terme, en cohérence avec les cibles à long terme.

3. **Cibler les mesures de réduction des émissions de GES à ajouter ou à renforcer**

   La modélisation permet d'identifier les écarts entre nos trajectoires d'émissions de GES et celles nécessaires pour respecter le budget carbone[2].

[2] Le budget carbone représente la quantité maximale de GES qui peut être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire par rapport à la période préindustrielle. La Ville de Montréal s'est fixé un budget carbone en 2021 qui précisait la quantité maximale de GES pouvant être émise dans l'atmosphère entre 2018 (année de l'inventaire le plus récent) et 2050 (année cible de la carboneutralité).

13.2. Le test climat : un outil renforcé pour mieux orienter les décisions

L'intégration des enjeux climatiques dans les décisions municipales repose sur des outils structurants, dont le test climat est un pilier. Conçu comme un outil d'aide à la décision, il permet d'évaluer la cohérence des projets et programmes avec les objectifs climatiques de la Ville, tant en matière d'atténuation que d'adaptation.

La nouvelle version du test climat marque une avancée significative.[3] Alors que la première version reposait sur des questions génériques et un accompagnement individualisé, la version actuelle propose une approche plus structurée, pédagogique et automatisée. Elle rend les questions plus compréhensibles, fournit les informations clés au bon moment et présente les résultats sous forme de bilans visuels comparables, facilitant l'analyse transversale des projets.

Les résultats issus de cette nouvelle version ont été intégrés dès cette année au processus budgétaire. Ils ont permis d'éclairer les décisions en offrant une lecture rapide et comparative de l'alignement du PDI en matière d'atténuation et d'adaptation. Cette démarche marque une avancée significative vers une gouvernance climatique plus rigoureuse, transparente et pleinement opérationnelle.

13.2.1. Évaluation de l'alignement du PDI via le Test climat

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) a évalué dans quelle mesure les investissements prévus au PDI 2026-2035 sont alignés sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation du Plan climat, et ce, selon les trois catégories décrites dans le tableau suivant.

Tableau 103 – Catégories de classification des projets et programmes du PDI 2026-2035

Catégorie	Critères du projet ou programme	Exemples	
		Rénovation de bâtiment	Réfection de rue
Aligné	Contribue directement à l'atteinte des cibles climatiques (atténuation et/ou adaptation), en intégrant des mesures reconnues et efficaces	Décarbonation, efficacité énergétique et mesures d'adaptation suffisantes	Augmentation de l'espace pour la mobilité active et collective et mesures d'adaptation suffisantes
Partiellement aligné	Comporte certains éléments positifs, mais la contribution globale demeure limitée ou partielle par rapport aux cibles climatiques	Décarbonation, efficacité énergétique et mesures d'adaptation insuffisantes	Augmentation de l'espace pour la mobilité active et collective et mesures d'adaptation insuffisantes
Non aligné	Nuit aux cibles climatiques, en augmentant les émissions ou la vulnérabilité aux changements climatiques, en ne prenant pas en compte les enjeux climatiques ou en manquant une opportunité d'agir	Travaux limités au maintien de l'actif	Refaire la rue à l'identique

Près de 35 % du total du PDI 2026-2035, soit 9 G$, financent des projets et programmes dont l'impact climatique est non significatif ou ne pouvant pas être adéquatement évalués avec la version actuelle du Test climat. Une part de ces investissements sont donc aussi à considérer avec attention, car ils mobilisent des ressources sans générer de bénéfices directs pour l'atteinte de la carboneutralité ou la réduction des vulnérabilités. L'exercice a ainsi permis de conclure que 65 % du total du PDI 2026-35 présente des impacts potentiels en matière d'atténuation et d'adaptation, soit 16,9 G$. De ce montant, **14,3 G$ ont pu être évalués**.

[3] Voir l'annexe 3 pour plus de détails sur la méthodologie du Test climat.

Tableau 104 – Projets et programmes évalués

(en milliards de dollars)	Total	(en %)
Projets et programmes ayant un impact potentiel - évalués	14,3	55%
Projets et programmes ayant un impact potentiel - données manquantes	2,6	10%
Projets et programmes n'ayant pas d'impact significatif ou ne pouvant être adéquatement évalués	9,0	35%
Total PDI 2026-2035	**25,9**	**100%**

Résultats pour le PDI 2026-2035

Les projets et programmes évalués ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie[4] et ont été répartis dans les catégories mentionnées précédemment :

Aligné

4,35 G$ (30 % des investissements évalués) soutiennent des programmes et projets qui contribuent directement à l'atteinte des cibles climatiques, en intégrant des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation reconnues et efficaces.

Tableau 105 – Exemples de projets et programmes alignés sur les cibles climatiques

Aligné (en millions de dollars)	Total
32300 - Programme d'acquisition des milieux naturels	199
34700 - Plan de la forêt urbaine	254
66169 - Programme de transition écologique pour le parc immobilier	196

Partiellement aligné

6,28 G$ (44 % des investissements évalués) financent des projets et programmes qui comportent certains éléments positifs, mais la contribution globale demeure limitée ou partielle par rapport aux cibles climatiques.

Tableau 106 – Exemples de projets et programmes partiellement alignés sur les cibles climatiques

Partiellement aligné (en millions de dollars)	Total
75035 - Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill Colle ge et Cathcart	123
56540 - Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	1 241

Non aligné

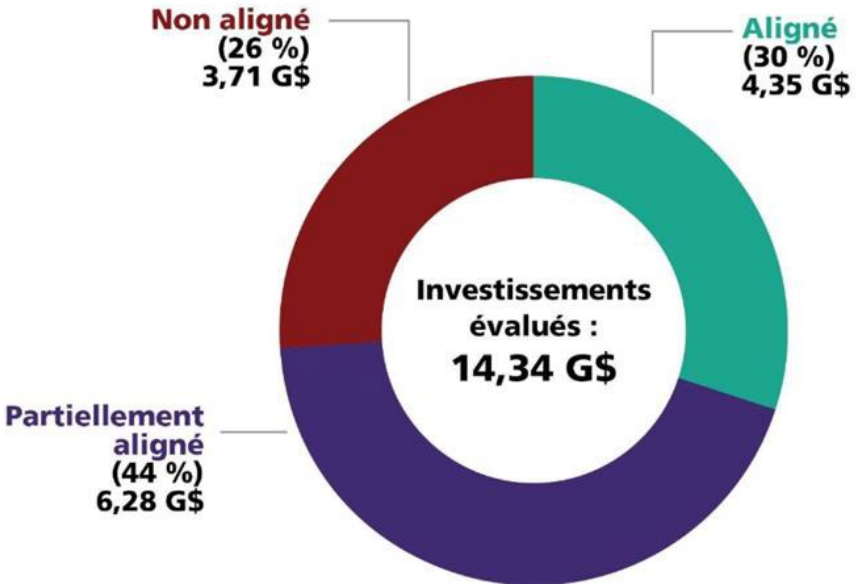
3,71 G$, soit 26 % des investissements évalués sont actuellement alloués à des projets et programmes qui nuisent à l'atteinte des cibles du Plan climat. Ces investissements, qui contribuent à l'augmentation des émissions ou des vulnérabilités climatiques, ignorent les enjeux climatiques ou manquent des opportunités d'agir. Notons toutefois que certains de ces projets et programmes peuvent être nécessaires pour des raisons de sécurité, de maintien des services à la population ou d'entretien des actifs municipaux. Par exemple, les programmes liés au planage-revêtement et la réfection des structures sont très émissifs en GES, mais demeurent essentiels pour des raisons de sécurité et de maintien de services à la population. Pour améliorer son alignement, ce type de programme devra accroître les exigences de durabilité, maximiser la circularité des matériaux et repenser la politique du plus bas soumissionnaire.

[4] La méthodologie d'évaluation est présentée à l'annexe 3.

Tableau 107 – Exemples de projets et programmes non alignés sur les cibles climatiques

Non aligné (en millions de dollars)	**Total**
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	533
68102 - Programme de remplacement de véhicules - Ville	865

Graphique 30 – Alignement des investissements évalués du PDI 2026-2035



13.2.2. Part du budget du PDI consacrée à l'adaptation aux changements climatiques

L'action 46 du Plan climat met en lumière les investissements de la Ville en matière d'adaptation aux changements climatiques, en ciblant principalement les infrastructures naturelles et hybrides. Intégrée au processus budgétaire de la Ville depuis quatre ans, cette action reflète une approche de planification à long terme, qui vise à renforcer la résilience des infrastructures municipales face aux aléas climatiques. À ce titre, la Ville s'est engagée à consacrer un minimum de 10 à 15 % de son PDI à ce type d'investissements.

Pour évaluer les investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, une typologie en trois catégories est utilisée :

- **Infrastructures naturelles et hybrides** : les infrastructures naturelles sont des solutions fondées sur la nature, telles que les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres ou les saillies végétalisées. Les infrastructures hybrides, quant à elles, combinent des éléments naturels à des infrastructures grises pour les adapter au contexte urbain, comme les parcs ou rues éponges.
- **Infrastructures grises admissibles** : il s'agit d'infrastructures qui contribuent à réduire la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs impacts, comme les ouvrages de rétention, les digues permanentes, les piscines, les jeux d'eau ou encore les toits blancs.
- **Investissements non liés à l'adaptation** : cette catégorie regroupe les investissements qui ne réduisent pas la vulnérabilité climatique ou qui relèvent d'autres objectifs, comme la réduction des émissions de GES.

Résultats pour le PDI 2026-2035

Comme présenté dans le tableau suivant pour l'année 2026, 175,0 M$ (7,6 %) des investissements en adaptation aux changements climatiques seront consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides et 264,2 M$ (11,5 %) iront aux infrastructures grises admissibles.

Les investissements consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides provenant des services de l'Urbanisme et de la mobilité, des Grands parcs, Mont royal et sports, et de l'Eau représentent 71 % des investissements totaux en infrastructures naturelles et hybrides. Ceux-ci aident à consolider le déploiement et la conservation des solutions fondées sur la nature. Face à l'augmentation prévue de la fréquence et de l'intensité des canicules et des pluies torrentielles, ces investissements sont principalement destinés à la réfection et à la création de parcs et de milieux naturels et à la végétalisation et la gestion des eaux pluviales dans les milieux de vie.

Les infrastructures naturelles et hybrides jouent un rôle essentiel : elles rendent la ville plus résiliente, la protègent contre les aléas climatiques, réduisent les coûts à long terme et améliorent la qualité de vie des citoyens.

Graphique 31 – Évolution des investissements en infrastructures naturelles et hybrides par rapport aux investissements totaux du PDI entre 2024 et 2026

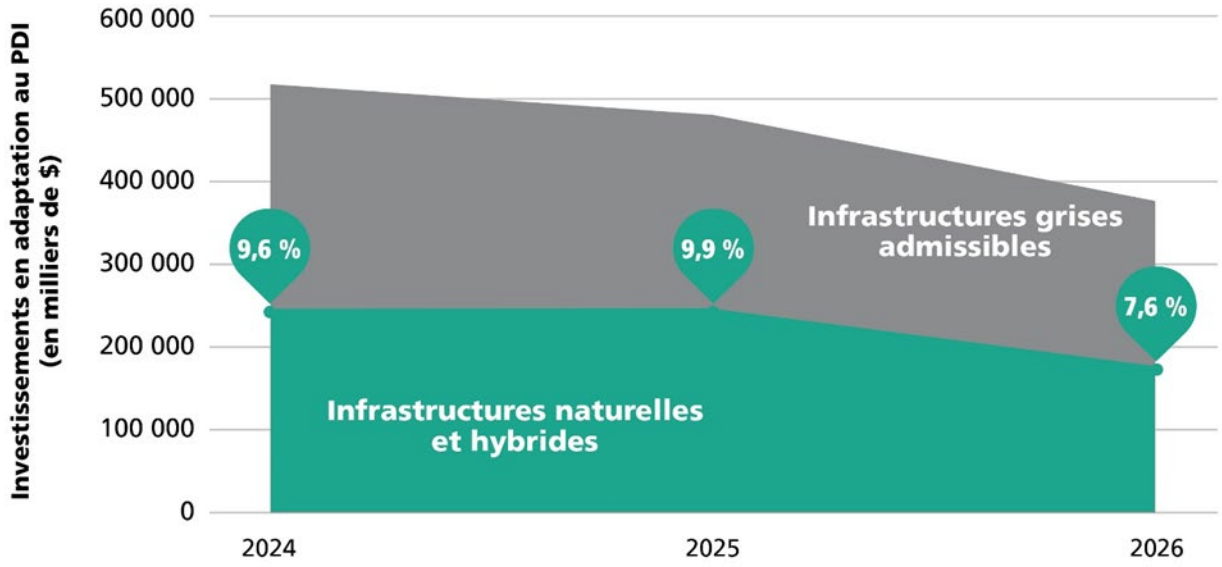


Tableau 108 – Investissements en adaptation de la Ville de Montréal, 2026

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	Infrastructures naturelles et hybrides	Infrastructures grises admissibles	Autres investissements	Investissements bruts 2026
Direction générale	-	-	152 658,0	152 658,0
DG	**-**	**-**	**152 658,0**	**152 658,0**
Approvisionnement	-	-	1 180,0	1 180,0
Habitation	1 425,0	2 100,0	43 920,0	47 445,0
DGA - Habitation et Économie	**1 425,0**	**2 100,0**	**45 100,0**	**48 625,0**
Culture	-	-	63 230,0	63 230,0
Diversité et inclusion sociale	-	-	3 275,0	3 275,0
Environnement	70,6	187,7	9 183,7	9 442,0
Espace pour la vie	4 491,2	2 383,8	12 711,0	19 586,0
DGA - Qualité de vie	**4 561,8**	**2 571,5**	**88 399,7**	**95 533,0**
Sécurité incendie	-	-	6 545,0	6 545,0
Police	-	-	3 575,0	3 575,0
DGA - Sécurité urbaine et conformité	**-**	**-**	**10 120,0**	**10 120,0**
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	3 581,7	6 353,5	4 391,8	14 327,0
Grands parcs, Mont Royal et sports	60 960,6	21 216,8	64 680,6	146 858,0
Matériel roulant et ateliers	-	-	59 825,0	59 825,0
Société du parc Jean-Drapeau	9 052,9	-	13 510,1	22 563,0
Technologies de l'information	-	-	126 526,0	126 526,0
DGA - Service de proximité	**73 595,2**	**27 570,3**	**268 933,5**	**370 099,0**
Comission des services électriques	-	147 078,0	-	147 078,0
Eau	10 914,0	40 640,0	590 618,0	642 172,0
Gestion et planification des immeubles	717,8	18 802,5	104 000,7	123 521,0
Infrastructure du réseau routier	387,0	2 646,0	123 984,0	127 017,0
Urbanisme et mobilité	52 959,2	9 731,2	339 027,6	401 718,0
DGA Urbanisme, mobilité et infrastructures	**64 978,0**	**218 897,7**	**1 157 630,3**	**1 441 506,0**
Arrondissements	30 444,1	13 083,2	141 601,7	185 129,0
Total	**175 004,1**	**264 222,7**	**1 864 443,2**	**2 303 670,0**
Répartition du pourcentage des investissements	**7,6%**	**11,5%**	**80,9%**	**100,0%**

13.2.3. Évaluation de l'alignement des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement

L'impact climatique des dépenses du budget de fonctionnement provient principalement de la consommation d'énergie ainsi que de l'achat de matériel, d'équipement et de services. Dans cette troisième édition du budget climat, la Ville présente une deuxième évaluation de son budget de fonctionnement, qui porte uniquement sur les dépenses énergétiques.

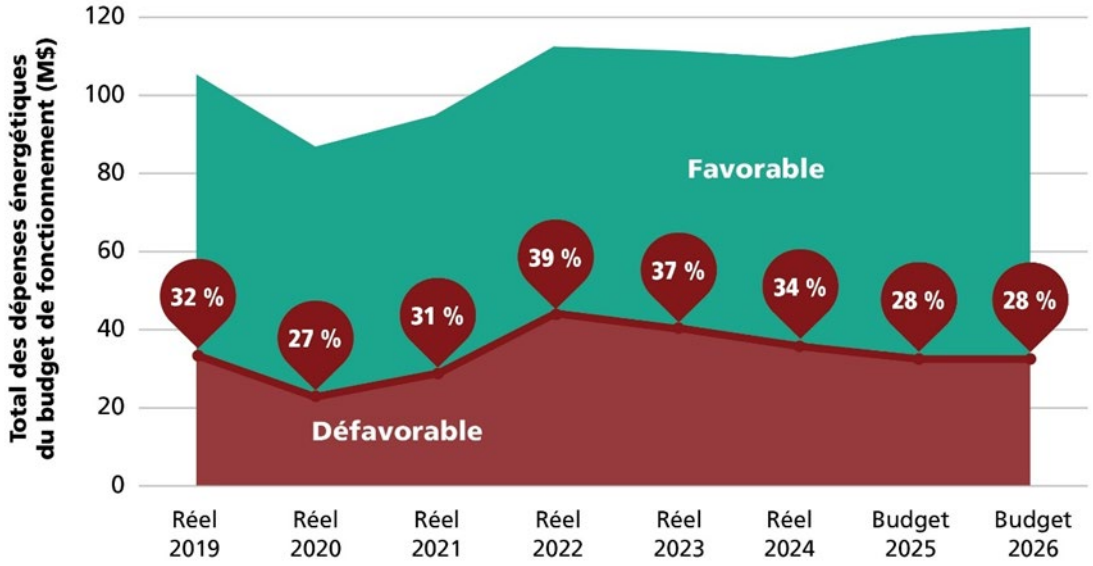
Au fil des prochaines années, cette analyse sera élargie pour inclure l'évaluation de l'alignement des dépenses liées à l'approvisionnement en biens et services pour davantage tendre vers un approvisionnement responsable. Des travaux sont d'ailleurs en cours avec le service de l'approvisionnement afin d'examiner l'impact des matières premières à forte intensité carbone, dans une perspective d'amélioration continue et de cohérence avec les objectifs climatiques de la Ville.

Entre 2019 et 2026, les dépenses énergétiques défavorables de Montréal, soit les dépenses en gaz naturel, en essence, en huile diesel et en mazout, oscillent entre 27 % (23 M$ en 2020) et 39 % (44 M$ en 2022) des dépenses énergétiques totales. Lors de la dernière année complète avec des données réelles (2024), la part des dépenses énergétiques défavorables était de 34 % (37 M$), en légère baisse par rapport au sommet de 2022, mais toujours plus élevée qu'en 2019, 2020 et 2021.

Quant aux dépenses énergétiques favorables, soit principalement les dépenses liées à l'électricité, elles devront aussi être diminuées dans un souci de réduction de la consommation énergétique de la Ville de Montréal et d'une meilleure utilisation de l'énergie disponible.

Les variations observées dans la part des dépenses énergétiques défavorables entre 2019 et 2026 s'expliquent par plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci figurent les fluctuations des prix des différentes sources d'énergie, les écarts de température d'une année à l'autre, ainsi que les impacts économiques liés à la pandémie de COVID-19, principalement observés jusqu'en 2022. À cela s'ajoutent les effets de la conjoncture géopolitique mondiale qui ont influencé les marchés de l'énergie.

Graphique 32 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2026



Les principales dépenses énergétiques[5] défavorables du budget 2026 découleront principalement des :

- Dépenses en essence du Service du matériel roulant et ateliers (57 %)
- Dépenses en combustibles du Service de la gestion et planification des immeubles (20 %)
- Dépenses en gaz naturel du Service de l'eau (13 %).

[5] Il est important de noter que certaines dépenses énergétiques liées à la sous-traitance, telles que le diesel utilisé pour le déneigement et la collecte des matières résiduelles, ne sont pas comprises dans l'analyse puisque les données évaluées ne permettaient pas de faire cette distinction.

Projets et programmes permettant de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables

La Ville met en place des projets et programmes afin de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables, et ainsi d'améliorer l'alignement de son budget de fonctionnement en matière d'atténuation des changements climatiques. Parmi ces investissements, on retrouve :

- **66169 — Programme de transition écologique pour le parc immobilier — 196,0 M$**

  Ce programme contribue à réduire les émissions de GES et à rendre la Ville carboneutre en éliminant l'utilisation d'énergies fossiles et les fuites d'halocarbures, en améliorant la performance énergétique des bâtiments, de même qu'en électrifiant et mutualisant la flotte de véhicules du service.

- **56540 — Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) – 1 240,9 M$**

  La station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte génère des boues déshydratées qui sont brûlées dans quatre incinérateurs. Ceux-ci s'approchent de la fin de leur vie utile et produisent une quantité importante d'émissions atmosphériques et de GES. Le projet de construction de l'Usine de Traitement et de Valorisation des Boues réduira la consommation de gaz naturel, réduira les rejets atmosphériques, augmentera la valorisation des résidus et permettra d'améliorer son efficacité énergétique.

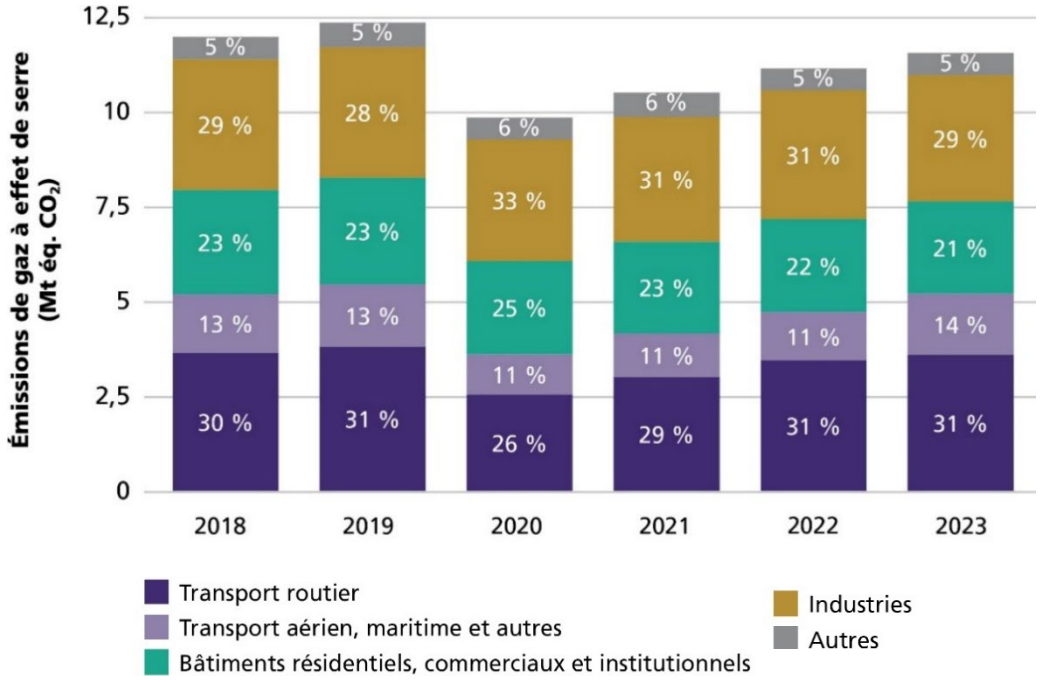
13.3. Le défi du respect du budget carbone

13.3.1. L'état des émissions de GES : 67 mégatonnes d'équivalent CO_2 émis entre 2018 et 2023

Chaque année, la Ville de Montréal publie un inventaire mis à jour des émissions de GES de la collectivité montréalaise. Le territoire couvert correspond à l'ensemble de l'agglomération, incluant les 19 arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que les 15 villes liées situées sur l'île.

En 2023, les émissions de GES ont atteint 11,5 mégatonnes d'équivalent CO_2 (Mt éq. CO_2), en hausse de 3 % par rapport à 2022. Les principales sources d'émissions restent les bâtiments, l'industrie et le transport. Les émissions de 2023 présentent une réduction de 24 % par rapport à 1990, ce qui indique que Montréal n'a pas atteint son objectif de réduction de 30 % en 2020.

Graphique 33 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2018-2023[6, 7, 8]



[6] Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

[7] Le secteur des industries inclut les émissions de sources fixes associées aux industries manufacturières, de la construction et énergétiques ainsi que les émissions liées aux procédés industrielles et à l'utilisation de produits.

[8] Autres : inclut les émissions fugitives ainsi que les émissions liées aux matières résiduelles et à l'agriculture

13.3.2. Le budget carbone : 118 Mt éq. CO_2 restant entre 2024 et 2050

En cohérence avec les recommandations scientifiques les plus récentes, la Ville de Montréal s'est dotée en 2021 d'un budget carbone qui s'applique au territoire couvert par l'inventaire des émissions de GES de l'ensemble de l'agglomération[9]. Un budget carbone représente la quantité maximale de GES pouvant être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire par rapport à l'ère préindustrielle. Pour respecter cette limite, des plafonds annuels d'émissions ont été établis, définissant la trajectoire de réduction nécessaire au fil du temps.

Si la collectivité montréalaise dépasse le plafond d'émissions prévu pour une année donnée, elle devra compenser cet excédent en réduisant davantage ses émissions les années suivantes, afin de rester dans les limites du budget global. Étant donné que ce dernier est limité, et que les plafonds deviennent de plus en plus stricts avec le temps, il est dans l'intérêt de la Ville de réduire ses émissions le plus tôt possible.

Entre 2018 et 2023, la collectivité montréalaise a émis environ 67 Mt éq. CO_2. Cela signifie qu'en cinq ans, 36 % du total du budget carbone disponible jusqu'en 2050 a été épuisé, équivalent à un déficit de près de 2,2 Mt éq. CO_2 en 2023 par rapport à la trajectoire idéale pour respecter le budget carbone. **Le budget carbone restant entre 2024 et 2050 est donc maintenant de 118 Mt éq. CO_2.**

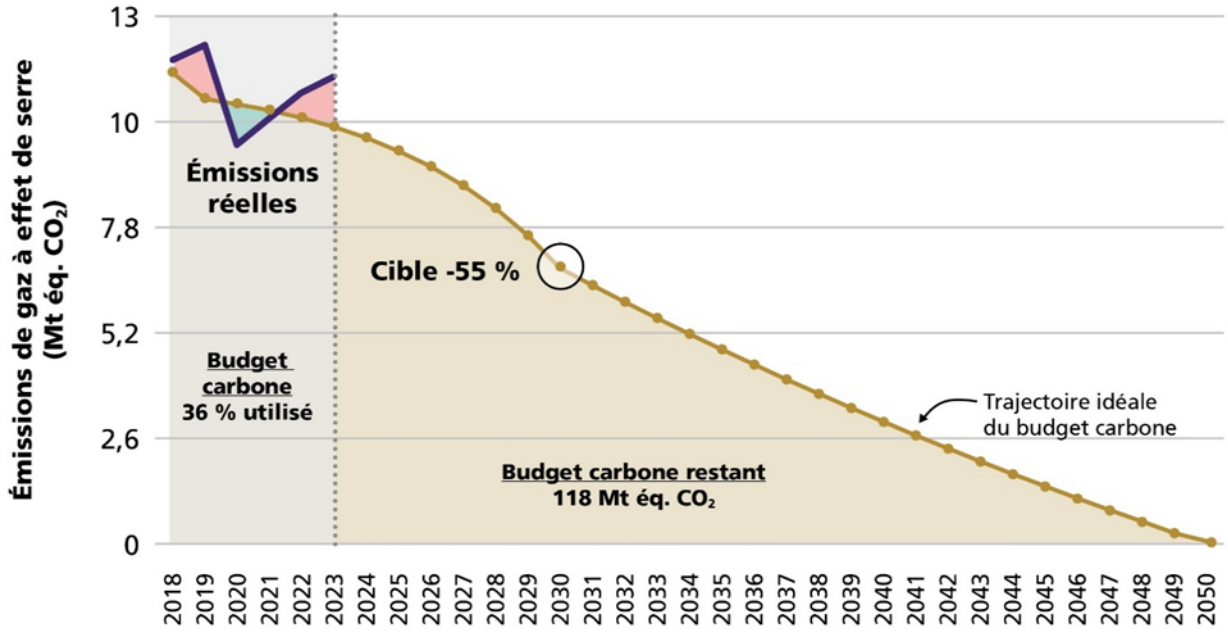
Tableau 109 – État du budget carbone entre 2018 et 2023

(en Mt éq. CO_2)	Émissions réelles	Budget carbone	
		Plafonds annuels	Solde cumulatif
2018	11,93	11,61	(0,31)
2019	12,30	10,97	(1,64)
2020	9,81	10,84	(0,61)
2021	10,46	10,69	(0,39)
2022	11,10	10,50	(0,98)
2023	11,50	10,28	(2,21)

Au cours des six dernières années, les émissions de GES sont demeurées au-dessus des plafonds annuels fixés par le budget carbone, à l'exception de 2020 et 2021, deux années marquées par la pandémie de COVID-19.

[9] Voir l'annexe 2 pour plus de détails sur la méthodologie.

Graphique 34 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2)



13.4. Prévision des émissions de GES de l'agglomération de Montréal

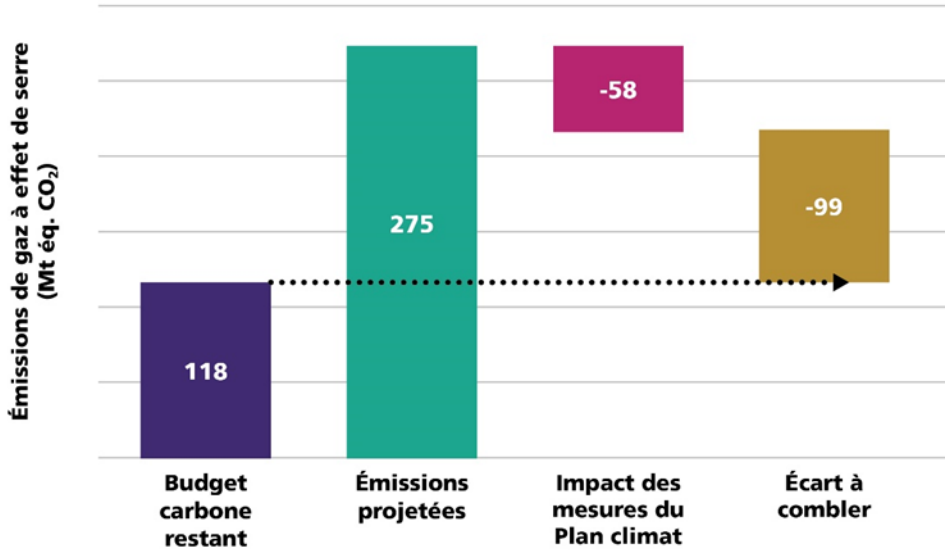
Afin d'évaluer la capacité de l'agglomération de Montréal à respecter son budget carbone et à atteindre ses cibles climatiques, le budget climat repose sur une modélisation des trajectoires d'émissions de GES[10]. Cette approche permet d'estimer l'impact potentiel des mesures d'atténuation, d'identifier les écarts à combler pour respecter le budget carbone et de guider les priorités d'action. Elle fait du budget climat un outil stratégique pour orienter les décisions vers les mesures les plus efficaces.

Avec un budget carbone restant de 118 Mt éq. CO_2 d'ici 2050, il est estimé que la Ville de Montréal émettrait 275 Mt éq. CO_2 en l'absence d'actions climatiques supplémentaires à celles qui sont prévues par les gouvernements fédéral et provincial. Il existe donc un écart à combler de 157 Mt éq. CO_2. Or, cet écart n'est comblé qu'en partie par les mesures du Plan climat

13.4.1. Les mesures du Plan climat peuvent réduire les émissions de 58 Mt éq. CO_2 si elles sont pleinement mises en œuvre

La prévision des émissions de GES intègre les mesures climatiques actuelles et planifiées ainsi que les mesures supplémentaires à l'étude. Les trajectoires sont régulièrement mises à jour afin de refléter les données les plus récentes, les changements aux politiques et les efforts réels déployés par la collectivité.

Graphique 35 – Évaluation des écarts par rapport au budget carbone (en Mt éq. CO_2)



[10] La Ville reconnaît les incertitudes qui entourent les trajectoires d'émissions de GES, la qualité des inventaires et l'efficacité des mesures. Les résultats présentés reposent sur les meilleures données disponibles et des hypothèses crédibles, mais peuvent varier d'une année à l'autre.

Les mesures actuelles et planifiées peuvent réduire les émissions de 28,7 Mt éq. CO_2

Les mesures actuelles et planifiées représentent les actions climatiques déjà mises en œuvre et dotées d'un financement ou d'un plan de mise en œuvre en 2025, et ce, à tous les niveaux de gouvernement. Ces mesures permettent d'accélérer la réduction des émissions, mais demeurent insuffisantes pour atteindre les cibles de réduction ou respecter le budget carbone. Si elles sont pleinement mises en œuvre, ces politiques et engagements devraient permettre une réduction cumulative de 28,7 Mt éq. CO_2 d'ici 2050. Les résultats sont présentés ci-dessous par secteur d'émissions, incluant le transport routier, les bâtiments, ainsi que les autres secteurs.

Mesures actuelles et planifiées — transport routier

Alors que la Ville s'est engagée en mai 2023 à atteindre la carboneutralité des transports d'ici 2040, les émissions du secteur des transports ont augmenté de 44 % depuis le début de la pandémie en 2020, retrouvant d'ailleurs en 2023 un niveau équivalent à celui de 2018. Le transport routier représentait près du tiers des GES émis par la collectivité montréalaise en 2023 et l'auto solo demeure le mode de transport le plus émetteur de Montréal. À cela s'ajoute, une hausse marquée de 41 % des émissions liées au transport aérien en un an, qui devient le deuxième plus grand émetteur du secteur du transport. Face à ces constats, il est primordial d'accélérer les actions visant à réduire les émissions de GES liées au transport routier.

Avec les mesures actuelles et planifiées liées au secteur du transport routier, la Ville pourrait atteindre une réduction de plus de 7 Mt éq. CO_2 des émissions totales estimées d'ici 2050. Cette réduction représente 12,6 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

Tableau 110 – Impact des mesures actuelles et planifiées du transport routier

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi, et le covoiturage (action 11)	(2,1)	3,7%
Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques au centre-ville de Montréal (action 13)	(0,6)	1,0%
Électrifier 100 % des autobus de la STM (action 14)	(3,7)	6,3%
Encourager le verdissement et stimuler la densification de la ville par la conversion de stationnements à ciel ouvert (action 18)	(0,9)	1,6%
Total des mesures actuelles et planifiées du transport routier	**(7,3)**	**12,6%**

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur passeraient de 3,6 Mt éq. CO_2 à 2,3 Mt éq. CO_2 entre 2023 et 2040 avec les mesures actuelles et planifiées.

Mesures actuelles et planifiées — bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

Avec les mesures actuelles et planifiées liées aux bâtiments, la Ville prévoit une réduction de près de 18 Mt éq. CO_2 dans les émissions provenant des secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels d'ici 2050. Cette réduction représente 30,2 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat. La mise en œuvre du système de divulgation, cotation et performance des grands bâtiments représente à elle seule plus du quart des réductions potentielles, ce qui en fait l'action avec le plus grand potentiel de réduction des émissions parmi les mesures actuelles et planifiées du Plan climat.

Tableau 111 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans le secteur des bâtiments

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Adapter les règlements afin d'améliorer l'efficacité énergétique de tous les types de bâtiments (action 25)	(2,7)	4,6%
Système de divulgation, cotation et performance des grands bâtiments (action 27)	(15,0)	25,6%
Total des mesures actuelles et planifiées des bâtiments	**(17,7)**	**30,2%**

En 2023, les émissions annuelles de GES provenant des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels représentaient 21 % du total des GES émis par la collectivité montréalaise. En complément des cibles établies dans le Plan climat, la Ville s'est engagée, dès 2022, à atteindre zéro émission de GES pour l'ensemble des bâtiments sur son territoire d'ici 2040.

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur passeraient de 2,4 Mt éq. CO_2 à 1 Mt éq. CO_2 entre 2023 et 2040 avec les mesures actuelles et planifiées. Puisque l'objectif est d'atteindre zéro émission de GES en 2040, la Ville devra combler cet écart en renforçant les mesures actuelles et planifiées ou en ajoutant de nouvelles mesures structurantes, notamment au niveau des bâtiments résidentiels qui émettraient la majorité[11] des GES à l'horizon 2040.

Mesures actuelles et planifiées — autres secteurs

Avec les mesures actuelles et planifiées liées aux autres secteurs, la Ville prévoit une réduction de près de 4 Mt éq. CO_2. Cette réduction représente 6,4 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

Tableau 112 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans les autres secteurs

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres (action 20)	(0,27)	0,5%
Remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (action 37)	(1,47)	2,5%
Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (action 40)	(2,0)	3,4%
Total des mesures actuelles et planifiées des autres secteurs	**(3,74)**	**6,4%**

[11] 72 %.

En 2023, les émissions annuelles de GES provenant des autres secteurs[12] représentaient 48 % du total des GES émis par la collectivité montréalaise. Les sous-secteurs les plus émissifs des autres secteurs étaient les sources fixes des industries (22 %), le transport aérien (10 %) et l'utilisation de produits par les industries (7 %).

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur ne diminueraient pas significativement, passant de 5,5 Mt éq. CO_2 à 5,2 Mt éq. CO_2 entre 2023 et 2050 avec les mesures actuelles et planifiées. Afin de respecter son engagement envers la carboneutralité à l'horizon 2050, la Ville devra notamment travailler avec les autres paliers gouvernementaux, particulièrement en ce qui a trait aux secteurs du transport aérien et industriel.

Les mesures supplémentaires à l'étude peuvent réduire les émissions de 29,7 Mt éq. CO_2

Malgré les efforts déjà planifiés, la prévision des émissions indique que la collectivité montréalaise ne parviendrait pas à atteindre ses cibles climatiques ni à respecter son budget carbone sans l'ajout de nouvelles mesures ou sans le renforcement soutenu des mesures actuelles. Les mesures supplémentaires à l'étude constituent de nouvelles initiatives ou bonifications aux politiques existantes. Bien qu'elles soient prévues dans le Plan climat, ces mesures n'ont pas encore été accompagnées d'un plan de mise en œuvre précis ou d'un financement suffisant.

Ces mesures permettraient de repousser l'épuisement du budget carbone à 2035 et de réduire l'écart entre les émissions projetées et les plafonds fixés de près de 30 Mt éq. CO_2 d'ici 2050. Cette réduction représente plus de la moitié du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

La mise en œuvre de la nouvelle action du Plan climat qui consiste à établir une stratégie d'écofiscalité pour financer la mobilité montréalaise représente un potentiel important de réduction des émissions parmi l'ensemble des mesures du Plan climat.

[12] Les autres secteurs incluent les émissions du transport aérien, maritime, ferroviaire et hors route, les émissions de sources fixes associées aux industries manufacturières et à la construction, aux industries énergétiques et aux émissions fugitives, les émissions liées aux matières résiduelles, les émissions liées aux procédés industriels et aux utilisations de produits, et les émissions associées à l'agriculture.

13.4.2. Analyse des écarts GES à combler

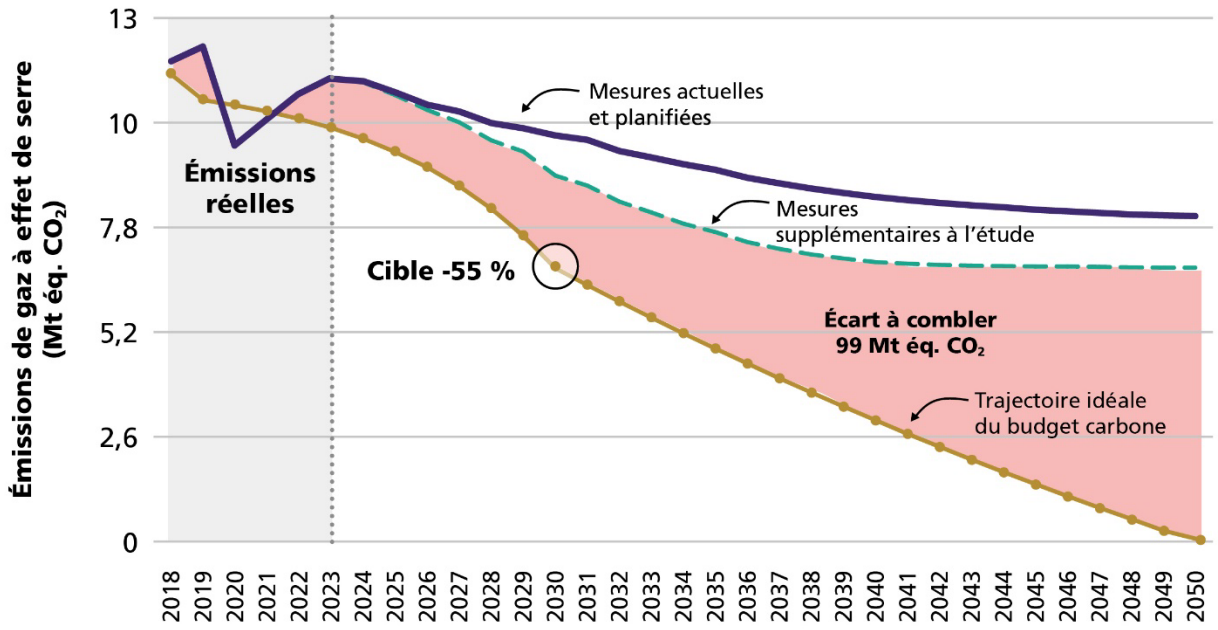
Au total, les mesures actuelles, planifiées et supplémentaires à l'étude pourraient mener à une réduction de la consommation du budget carbone de 58 Mt éq. CO_2.

Tableau 113 – Impact GES des actions du Plan climat

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Mesures actuelles et planifiées	(28,7)	49,2%
Mesures supplémentaires à l'étude	(29,7)	50,8%
Impact GES total des actions du Plan climat	**(58,4)**	**100,0%**

Cet effort significatif lié aux nombreuses mesures d'atténuation découlant du Plan climat de Montréal ne serait toutefois pas suffisant pour respecter la cible de carboneutralité 2050 et le budget carbone. En effet, la Ville émettrait toujours environ 100 Mt éq. CO_2 de plus que la limite de son budget carbone et aurait épuisé son budget carbone en 2035.

Graphique 36 – Trajectoires des émissions de GES de l'action climatique de Montréal (en Mt éq. CO_2)



13.5. Perspectives et ajustements futurs

Montréal poursuit avec détermination sa transition climatique. La Ville renforce sa planification et affine ses outils pour réduire l'écart entre les émissions projetées et les plafonds fixés par son budget carbone.

Le **test climat** deviendra un outil central du système de gouvernance climatique montréalais. Intégré au processus budgétaire, il guidera la conception des projets et des programmes vers une meilleure cohérence avec les objectifs climatiques, et ce, à toutes les étapes du processus décisionnel.

La **modélisation** des trajectoires d'émissions continuera d'être actualisée annuellement. Une attention croissante sera aussi portée à l'intégration d'actions structurantes dans les secteurs qui ne relèvent pas directement de la compétence municipale, mais sur lesquels la Ville de Montréal peut exercer un pouvoir d'influence, notamment auprès des gouvernements provincial et fédéral.

Parallèlement, la Ville intensifiera ses efforts pour réduire sa consommation énergétique et encourager une mobilité plus durable auprès des citoyennes et citoyens. Ces actions seront menées en collaboration avec les citoyennes et citoyens et les partenaires institutionnels, communautaires et gouvernementaux.

Enfin, Montréal demeure en veille active sur les avancées climatiques à l'échelle nationale et internationale. Elle s'inspire des meilleures pratiques mises en œuvre dans d'autres villes du monde, notamment celles qui innovent dans la gestion de leur budget carbone, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des GES. Cette ouverture permet de bonifier ses propres stratégies, d'anticiper les tendances émergentes et de renforcer sa capacité d'action. En cultivant une posture d'apprentissage continu et de collaboration, Montréal s'engage à rester à l'avant-garde de la transition climatique urbaine.

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements

Services administratifs

Tableau 114 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	20 401,5	20 199,1	25 949,5	25 241,6	27 368,3	24 132,4	23 985,3
Finances et évaluation foncière	73 433,0	76 904,6	80 132,4	81 194,2	93 451,3	88 700,3	86 135,8
Planification stratégique et performance organisationnelle	13 280,4	15 814,7	15 100,0	15 615,8	16 481,0	8 764,8	7 562,6
Ressources humaines et communications	69 523,6	73 267,7	75 036,5	77 767,1	80 639,5	79 481,6	79 315,3
Autres services administratifs	11 251,4	11 192,2	12 250,3	14 807,9	17 801,6	21 571,5	22 355,6
Total – Services administratifs	**187 889,9**	**197 378,3**	**208 468,7**	**214 626,6**	**235 741,7**	**222 650,6**	**219 354,6**

Tableau 115 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 274,3	4 505,0	4 828,0	4 452,1	5 409,9	7 527,9	7 915,6
Bureau du vérificateur général	5 941,7	5 579,8	6 276,5	5 813,5	7 673,3	7 673,3	8 061,0
Commission de la fonction publique de Montréal	948,2	1 016,8	1 080,5	2 148,8	2 412,5	2 412,5	2 522,2
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	2 303,1	2 168,6	3 095,6	2 938,8
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	87,2	90,6	65,3	90,4	137,3	862,2	918,0
Total – Autres services administratifs	**11 251,4**	**11 192,2**	**12 250,3**	**14 807,9**	**17 801,6**	**21 571,5**	**22 355,6**

Tableau 116 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	12 148,8	12 274,4	16 642,4	15 949,3	16 311,6	16 012,2	15 968,6
Cotisations de l'employeur	2 946,2	3 155,3	4 157,3	4 107,0	4 093,4	4 007,5	4 066,2
Transport et communications	360,6	446,6	591,6	376,6	347,4	378,1	348,9
Services professionnels	734,6	614,5	462,3	793,8	920,8	322,5	423,9
Services techniques et autres	2 136,8	1 995,0	1 987,9	2 256,4	3 358,2	2 417,2	2 269,1
Location, entretien et réparation	49,3	79,1	80,9	53,1	65,5	64,2	56,1
Biens non durables	53,8	423,4	89,4	113,3	223,6	221,0	279,9
Biens durables	18,8	33,6	22,4	17,9	6,6	11,0	11,0
Contributions à des organismes	2 068,5	1 159,4	1 897,5	1 536,0	1 998,4	659,4	549,4
Autres	(115,9)	17,8	17,8	38,2	42,8	39,3	12,2
Total	**20 401,5**	**20 199,1**	**25 949,5**	**25 241,6**	**27 368,3**	**24 132,4**	**23 985,3**

Tableau 117 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	47 294,1	49 417,7	50 177,0	51 163,9	53 011,9	54 248,3	53 506,9
Cotisations de l'employeur	12 052,0	13 246,2	13 597,4	14 041,8	13 755,5	14 068,0	14 213,4
Transport et communications	1 323,4	1 888,0	1 499,9	1 631,0	2 035,2	2 091,6	2 103,8
Services professionnels	1 862,3	1 800,0	2 453,1	3 006,4	3 683,6	3 641,4	3 876,5
Services techniques et autres	5 456,7	6 721,1	8 218,8	7 364,0	13 842,4	7 203,7	7 847,1
Location, entretien et réparation	91,2	87,8	69,5	57,8	84,9	105,5	105,5
Biens non durables	127,9	122,8	113,9	116,5	107,2	130,5	131,0
Biens durables	67,2	89,2	44,0	17,7	80,2	84,2	84,2
Autres	5 158,2	3 531,8	3 958,8	3 795,1	6 850,4	7 127,1	4 267,4
Total	**73 433,0**	**76 904,6**	**80 132,4**	**81 194,2**	**93 451,3**	**88 700,3**	**86 135,8**

Tableau 118 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	4 365,8	4 680,1	5 438,3	5 376,8	5 686,6	5 774,4	4 991,2
Cotisations de l'employeur	997,7	1 135,5	1 339,6	1 417,5	1 399,6	1 417,3	1 238,0
Transport et communications	54,8	62,3	38,6	33,4	60,1	22,0	19,7
Services professionnels	1 390,9	1 388,0	1 441,2	3 305,9	2 636,6	1 050,9	988,7
Services techniques et autres	115,7	114,4	49,9	108,1	777,0	395,4	225,2
Location, entretien et réparation	0,1	3,8	1,0	25,3	6,0	-	-
Biens non durables	16,9	19,5	29,1	27,5	34,7	34,8	29,8
Biens durables	3,9	0,9	0,5	0,4	12,8	-	-
Contributions à des organismes	6 334,6	8 410,2	6 761,8	5 320,9	5 867,6	70,0	70,0
Total	**13 280,4**	**15 814,7**	**15 100,0**	**15 615,8**	**16 481,0**	**8 764,8**	**7 562,6**

Tableau 119 – Ressources humaines et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	48 648,7	50 732,8	51 343,6	53 844,7	55 185,8	54 121,7	53 992,5
Cotisations de l'employeur	12 355,5	13 276,0	13 745,2	14 205,5	14 371,1	14 059,1	14 295,7
Transport et communications	3 300,6	3 209,0	3 166,9	3 522,0	4 034,3	2 941,0	3 484,2
Services professionnels	2 860,9	3 034,8	3 446,9	3 145,8	3 431,0	4 427,0	3 976,9
Services techniques et autres	1 414,4	1 490,8	1 776,5	1 518,4	1 967,3	2 228,0	3 192,2
Location, entretien et réparation	17,8	25,2	93,2	77,6	150,1	151,1	148,1
Biens non durables	1 391,6	1 439,0	1 402,2	1 352,6	1 330,0	1 474,1	156,9
Biens durables	34,1	60,0	52,0	1,2	54,8	79,6	68,8
Contributions à des organismes	-	-	-	99,3	115,1	-	-
Autres	(500,0)	0,1	10,0	-	-	-	-
Total	**69 523,6**	**73 267,7**	**75 036,5**	**77 767,1**	**80 639,5**	**79 481,6**	**79 315,3**

Tableau 120 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	3 014,8	3 252,0	3 490,0	3 346,1	3 620,0	4 189,0	4 270,5
Cotisations de l'employeur	711,3	794,4	847,6	782,0	905,1	1 054,2	1 079,9
Transport et communications	41,9	74,1	66,6	25,1	102,5	101,5	101,5
Services professionnels	231,7	141,0	165,9	87,8	365,4	1 802,8	2 042,8
Services techniques et autres	92,2	109,9	94,5	65,6	213,4	212,6	213,1
Location, entretien et réparation	17,0	22,3	39,3	36,6	50,3	50,3	50,3
Biens non durables	43,8	33,1	74,3	80,7	118,2	87,5	127,5
Biens durables	121,6	78,2	49,8	28,2	35,0	30,0	30,0
Total	**4 274,3**	**4 505,0**	**4 828,0**	**4 452,1**	**5 409,9**	**7 527,9**	**7 915,6**

Tableau 121 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	4 177,1	3 965,8	4 491,3	4 187,4	4 683,1	4 683,1	4 995,9
Cotisations de l'employeur	942,1	964,0	1 064,1	1 010,0	1 077,4	1 077,4	1 174,8
Transport et communications	17,6	20,5	20,0	15,9	23,0	23,0	23,5
Services professionnels	621,4	422,9	401,4	464,9	1 537,1	1 547,8	1 443,8
Services techniques et autres	65,3	67,7	111,4	75,2	156,7	146,0	147,0
Location, entretien et réparation	12,3	26,7	13,0	13,2	38,0	38,0	118,0
Biens non durables	105,9	112,2	175,3	46,9	158,0	158,0	158,0
Total	**5 941,7**	**5 579,8**	**6 276,5**	**5 813,5**	**7 673,3**	**7 673,3**	**8 061,0**

Tableau 122 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	453,1	506,6	550,0	1 234,2	1 371,4	1 482,3	1 555,4
Cotisations de l'employeur	107,0	130,4	139,4	311,4	351,3	380,4	406,6
Transport et communications	56,8	19,6	25,9	31,0	52,1	52,1	32,8
Services professionnels	302,2	324,2	320,4	486,6	536,3	398,0	414,0
Services techniques et autres	24,7	26,8	24,5	48,7	70,2	70,2	79,0
Location, entretien et réparation	1,1	1,6	3,9	15,6	9,0	11,5	1,0
Biens non durables	(0,2)	0,6	6,6	1,7	12,2	8,0	8,4
Biens durables	3,5	7,0	9,8	19,6	10,0	10,0	25,0
Total	**948,2**	**1 016,8**	**1 080,5**	**2 148,8**	**2 412,5**	**2 412,5**	**2 522,2**

Tableau 123 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	-	-	-	1 177,0	1 090,4	1 090,4	1 155,9
Cotisations de l'employeur	-	-	-	213,4	279,7	279,7	301,6
Transport et communications	-	-	-	127,0	91,5	241,5	241,5
Services professionnels	-	-	-	472,0	373,9	713,9	713,9
Services techniques et autres	-	-	-	253,6	246,2	396,2	429,4
Location, entretien et réparation	-	-	-	30,2	40,9	317,9	40,5
Biens non durables	-	-	-	29,1	36,0	36,0	36,0
Biens durables	-	-	-	0,8	-	20,0	20,0
Autres	-	-	-	-	10,0	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**2 303,1**	**2 168,6**	**3 095,6**	**2 938,8**

Note : En date du 8 juin 2024, administrativement, l'OCPM est devenu un service de la ville.

Tableau 124 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	71,4	72,7	48,7	67,6	92,8	218,0	223,2
Cotisations de l'employeur	15,8	17,1	14,7	21,5	22,3	57,5	59,7
Transport et communications	-	-	-	-	-	8,7	8,7
Services professionnels	-	-	-	-	-	150,7	150,7
Services techniques et autres	-	0,8	1,9	1,2	7,4	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0
Biens non durables	-	-	-	0,1	14,8	386,8	435,2
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6
Total	**87,2**	**90,6**	**65,3**	**90,4**	**137,3**	**862,2**	**918,0**

Habitation et économie

Tableau 125 – Habitation et économie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Habitation et économie							
Approvisionnement	27 772,5	31 605,8	33 886,0	36 430,8	38 308,6	38 206,9	38 193,5
Développement économique	121 437,5	84 735,6	113 260,0	122 515,8	179 787,5	82 812,9	78 156,6
Habitation	145 850,5	118 358,9	161 160,0	224 104,8	305 225,3	228 726,1	248 031,8
Stratégie immobilière	60 782,2	62 042,8	57 917,7	61 199,8	63 324,8	63 446,9	61 216,2
Total – Habitation et économie	**355 842,7**	**296 743,1**	**366 223,7**	**444 251,2**	**586 646,2**	**413 192,8**	**425 598,1**

Tableau 126 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	20 846,0	21 919,4	23 261,5	25 107,3	26 647,7	26 412,9	26 296,3
Cotisations de l'employeur	5 385,3	6 154,9	6 514,5	7 124,2	7 108,9	7 043,3	7 196,2
Transport et communications	200,7	221,3	252,7	195,4	282,0	262,0	491,7
Services professionnels	319,0	377,7	317,4	73,2	205,8	190,2	351,8
Services techniques et autres	1 385,1	2 347,8	3 263,2	3 233,4	3 526,8	3 772,3	3 324,8
Location, entretien et réparation	6,6	16,5	30,7	26,4	26,5	31,6	18,5
Biens non durables	113,0	225,9	161,1	150,6	177,1	184,0	193,6
Biens durables	23,8	55,2	20,5	95,3	44,7	21,5	31,5
Autres	(507,0)	287,1	64,4	425,0	289,1	289,1	289,1
Total	**27 772,5**	**31 605,8**	**33 886,0**	**36 430,8**	**38 308,6**	**38 206,9**	**38 193,5**

Tableau 127 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	8 489,9	8 206,3	8 609,9	7 830,0	7 475,3	7 182,6	7 259,2
Cotisations de l'employeur	2 006,9	2 078,8	2 148,8	2 021,2	1 818,0	1 784,1	1 829,1
Transport et communications	718,6	879,7	549,5	599,6	536,9	180,9	123,5
Services professionnels	5 287,7	4 019,6	3 585,8	3 908,9	3 211,2	2 156,8	983,8
Services techniques et autres	804,3	633,9	929,9	14 577,8	1 307,9	730,5	191,3
Location, entretien et réparation	0,1	28,4	35,0	73,2	36,9	4,0	2,0
Biens non durables	34,6	329,5	78,7	29,1	47,9	9,5	6,0
Biens durables	(17,5)	158,5	269,9	245,7	214,8	10,0	-
Contributions à des organismes	104 112,9	68 400,9	97 052,5	93 230,3	165 138,6	70 754,5	67 761,7
Total	**121 437,5**	**84 735,6**	**113 260,0**	**122 515,8**	**179 787,5**	**82 812,9**	**78 156,6**

Tableau 128 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	9 503,5	9 862,3	10 965,8	11 852,2	12 846,2	13 616,4	13 635,3
Cotisations de l'employeur	2 383,9	2 643,6	2 880,3	3 158,5	3 333,7	3 521,2	3 611,9
Transport et communications	98,2	83,9	77,1	75,1	386,8	386,8	386,8
Services professionnels	797,6	666,0	869,4	621,3	1 600,5	1 666,6	1 656,9
Services techniques et autres	117,6	78,3	134,2	816,2	964,5	155,4	160,4
Location, entretien et réparation	18,8	0,5	79,2	207,7	7 513,9	13,9	6,4
Biens non durables	39,8	28,6	27,4	37,4	36,0	41,0	41,0
Biens durables	18,1	7,9	2 605,1	11 197,3	246,1	30,0	32,5
Contributions à des organismes	132 875,6	104 987,8	141 789,5	194 277,9	278 297,6	209 294,8	228 500,6
Autres	(2,6)	-	1 732,0	1 861,2	-	-	-
Total	**145 850,5**	**118 358,9**	**161 160,0**	**224 104,8**	**305 225,3**	**228 726,1**	**248 031,8**

Tableau 129 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	7 724,3	6 519,0	6 109,1	6 540,7	7 203,8	7 495,6	7 683,0
Cotisations de l'employeur	1 992,4	1 723,2	1 639,8	1 706,7	1 810,5	1 899,3	1 988,1
Transport et communications	10,2	37,0	55,1	57,6	71,7	93,7	78,4
Services professionnels	97,8	105,9	56,7	215,5	668,1	866,1	1 015,5
Services techniques et autres	180,6	73,6	183,9	254,6	342,3	146,1	373,3
Location, entretien et réparation	49 681,6	47 247,0	49 658,6	50 642,4	51 376,4	51 090,8	47 710,2
Biens non durables	784,5	0,5	9,1	22,0	20,7	24,0	16,6
Biens durables	17,6	4,7	4,3	1,2	38,4	38,4	30,0
Frais de financement	-	-	201,0	1 637,2	1 792,9	1 792,9	2 321,1
Remboursement de la dette à long terme	-	-	0,1	121,9	-	-	-
Contributions à des organismes	-	6 331,9	-	-	-	-	-
Autres	293,2	-	-	-	-	-	-
Total	**60 782,2**	**62 042,8**	**57 917,7**	**61 199,8**	**63 324,8**	**63 446,9**	**61 216,2**

Qualité de vie

Tableau 130 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Qualité de vie							
Culture	62 804,5	64 495,5	68 531,6	75 573,2	78 471,5	73 778,2	80 035,1
Diversité et inclusion sociale	34 268,0	42 581,8	47 182,6	44 250,7	68 298,8	43 196,9	68 741,2
Environnement	149 070,8	173 066,3	206 751,3	198 315,7	214 847,6	223 416,7	216 652,8
Espace pour la vie	69 444,6	81 227,9	82 694,2	88 039,0	94 539,1	90 648,5	95 174,2
Total – Qualité de vie	**315 587,9**	**361 371,5**	**405 159,7**	**406 178,6**	**456 157,0**	**431 040,3**	**460 603,3**

Tableau 131 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	13 180,7	14 101,5	14 870,0	15 401,0	15 771,6	15 394,4	16 111,9
Cotisations de l'employeur	3 314,4	3 753,8	3 930,3	4 194,8	4 040,7	3 997,0	4 271,0
Transport et communications	139,3	334,3	235,5	271,7	393,8	336,7	327,5
Services professionnels	3 986,0	3 777,0	4 213,5	1 072,2	1 294,5	1 235,6	1 048,8
Services techniques et autres	2 941,0	3 460,8	4 534,8	9 391,5	8 551,1	8 235,3	15 068,9
Location, entretien et réparation	72,7	169,7	225,5	453,4	565,5	595,7	510,5
Biens non durables	9 277,1	7 980,5	7 937,2	8 227,5	9 952,4	7 918,1	8 149,0
Biens durables	215,7	124,8	188,3	2 473,0	140,3	108,3	112,2
Contributions à des organismes	29 677,6	30 722,4	32 396,6	34 090,8	37 761,6	35 957,1	34 435,3
Autres	-	70,7	(0,1)	(2,7)	-	-	-
Total	**62 804,5**	**64 495,5**	**68 531,6**	**75 573,2**	**78 471,5**	**73 778,2**	**80 035,1**

Tableau 132 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	5 343,1	5 999,3	6 969,6	6 756,4	6 838,6	7 023,6	7 229,5
Cotisations de l'employeur	1 296,6	1 548,2	1 760,0	1 749,4	1 686,6	1 732,6	1 795,2
Transport et communications	79,1	62,9	359,5	191,3	163,7	82,4	372,4
Services professionnels	2 321,5	4 285,4	6 457,8	6 502,2	7 552,5	2 623,1	3 104,8
Services techniques et autres	535,5	449,4	1 150,8	234,0	5 620,7	8 102,2	8 577,5
Location, entretien et réparation	-	35,7	161,4	10,7	67,5	52,6	-
Biens non durables	45,1	62,6	84,3	22,6	182,5	72,7	45,9
Biens durables	(0,1)	-	-	2,7	20,0	20,0	-
Contributions à des organismes	24 295,8	30 138,3	30 243,3	28 781,4	46 166,7	23 487,7	47 615,9
Autres	351,4	-	(4,1)	-	-	-	-
Total	**34 268,0**	**42 581,8**	**47 182,6**	**44 250,7**	**68 298,8**	**43 196,9**	**68 741,2**

Tableau 133 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	18 393,4	19 513,9	19 862,2	21 372,2	23 693,5	24 129,8	24 500,6
Cotisations de l'employeur	4 705,0	5 383,0	5 459,3	5 906,0	6 209,2	6 368,4	6 659,0
Transport et communications	423,3	324,2	333,0	312,4	1 949,9	3 488,9	3 450,0
Services professionnels	1 264,3	393,6	580,1	399,6	897,0	809,1	681,2
Services techniques et autres	126 204,5	136 644,2	169 145,9	179 865,7	177 308,5	186 234,9	181 050,9
Location, entretien et réparation	960,6	1 314,6	1 425,4	1 632,8	3 020,9	2 988,1	1 820,4
Biens non durables	1 301,7	1 291,5	1 356,9	1 701,2	4 567,6	4 729,3	2 789,0
Biens durables	5 898,5	5 619,0	2 997,5	4 045,3	4 774,1	2 235,0	2 172,8
Contributions à des organismes	28,0	82,8	45,9	63,8	158,0	164,3	73,8
Autres	(10 108,5)	2 499,5	5 545,1	(16 983,3)	(7 731,1)	(7 731,1)	(6 544,9)
Total	**149 070,8**	**173 066,3**	**206 751,3**	**198 315,7**	**214 847,6**	**223 416,7**	**216 652,8**

Tableau 134 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	26 472,5	30 922,5	32 371,8	33 719,0	33 965,0	32 178,8	33 615,2
Cotisations de l'employeur	6 758,6	8 238,3	8 597,2	8 929,5	9 166,9	10 055,7	10 643,2
Transport et communications	1 459,1	2 065,2	2 019,0	2 495,9	3 100,5	2 201,2	2 165,2
Services professionnels	3 293,2	3 409,3	2 188,0	1 163,4	1 427,9	1 046,1	1 029,1
Services techniques et autres	9 828,1	12 201,7	12 830,6	16 856,6	17 268,0	15 675,6	16 653,3
Location, entretien et réparation	238,1	241,8	261,3	271,4	394,7	177,4	182,4
Biens non durables	3 622,0	4 923,6	4 643,2	4 762,5	5 123,8	5 574,1	5 915,9
Biens durables	463,9	783,1	722,6	812,0	792,8	703,6	715,1
Frais de financement	6 530,7	6 610,0	6 471,5	6 231,4	8 101,9	8 101,9	8 107,9
Remboursement de la dette à long terme	10 435,9	11 358,1	11 895,6	12 116,1	14 351,1	14 351,1	15 538,9
Contributions à des organismes	457,0	517,0	621,8	702,0	846,5	583,0	608,0
Autres	(114,5)	(42,7)	71,6	(20,8)	-	-	-
Total	**69 444,6**	**81 227,9**	**82 694,2**	**88 039,0**	**94 539,1**	**90 648,5**	**95 174,2**

Sécurité urbaine et conformité

Tableau 135 – Sécurité urbaine et conformité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Sécurité urbaine et conformité							
Affaires juridiques	67 101,9	68 616,4	69 521,1	74 882,2	78 179,4	75 308,5	80 123,3
Greffe	47 359,7	30 067,4	32 430,8	32 095,7	54 873,9	54 883,1	35 545,3
	114 461,6	**98 683,8**	**101 951,9**	**106 977,9**	**133 053,3**	**130 191,6**	**115 668,6**
Services de sécurité publique							
Police	745 917,3	805 439,8	819 370,7	869 021,1	884 664,3	824 074,3	860 286,4
Sécurité incendie	391 002,4	389 421,2	408 843,2	405 100,9	441 445,5	408 693,7	419 484,3
	1 136 919,7	**1 194 861,0**	**1 228 213,9**	**1 274 122,0**	**1 326 109,8**	**1 232 768,0**	**1 279 770,7**
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 251 381,3**	**1 293 544,8**	**1 330 165,8**	**1 381 099,9**	**1 459 163,1**	**1 362 959,6**	**1 395 439,3**

Tableau 136 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	46 485,7	46 083,7	47 911,1	45 681,0	42 371,7	42 336,2	42 159,6
Cotisations de l'employeur	10 971,9	11 768,4	11 739,1	11 456,4	10 354,1	10 341,9	10 663,5
Transport et communications	1 706,5	2 186,2	1 752,2	2 394,4	2 840,2	1 932,1	1 932,1
Services professionnels	2 275,1	2 500,3	2 037,0	7 899,4	15 400,0	14 475,9	16 405,0
Services techniques et autres	4 755,5	5 222,5	5 322,5	6 205,5	6 385,9	5 528,4	8 269,1
Location, entretien et réparation	250,0	204,9	177,2	305,3	205,2	129,8	129,8
Biens non durables	452,1	471,9	417,1	492,7	423,5	378,1	378,1
Biens durables	169,4	156,1	143,1	438,5	188,8	176,1	176,1
Contributions à des organismes	10,0	15,0	17,7	20,0	10,0	10,0	10,0
Autres	25,7	7,4	4,1	(11,0)	-	-	-
Total	**67 101,9**	**68 616,4**	**69 521,1**	**74 882,2**	**78 179,4**	**75 308,5**	**80 123,3**

Tableau 137 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	26 466,0	22 068,1	24 110,9	24 318,6	31 120,9	31 531,0	25 407,2
Cotisations de l'employeur	6 728,3	6 696,0	6 804,2	6 183,6	8 225,7	8 326,8	7 308,5
Transport et communications	2 462,5	258,3	255,7	239,6	3 002,4	3 057,6	395,6
Services professionnels	614,9	299,3	308,4	283,7	1 573,1	1 060,5	698,1
Services techniques et autres	7 794,0	352,7	533,2	600,3	8 491,2	8 536,2	1 140,9
Location, entretien et réparation	2 368,1	245,8	316,4	342,1	1 689,0	1 727,8	322,8
Biens non durables	563,2	93,0	69,1	76,6	653,9	522,1	221,1
Biens durables	362,7	39,2	31,5	32,0	70,7	81,1	11,1
Contributions à des organismes	-	5,0	-	10,0	45,0	40,0	40,0
Autres	-	10,0	1,4	9,2	2,0	-	-
Total	**47 359,7**	**30 067,4**	**32 430,8**	**32 095,7**	**54 873,9**	**54 883,1**	**35 545,3**

Tableau 138 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	570 820,1	614 070,0	635 711,6	670 593,5	680 001,0	637 764,9	660 707,8
Cotisations de l'employeur	150 850,7	157 701,3	150 873,5	160 324,4	162 994,8	150 162,1	161 224,6
Transport et communications	2 704,2	3 776,9	3 657,7	4 115,2	3 730,2	2 824,0	3 105,0
Services professionnels	1 097,4	1 175,0	1 055,6	999,9	1 340,4	1 363,3	1 431,3
Services techniques et autres	5 188,6	6 837,4	8 164,0	10 922,9	12 947,5	9 632,6	10 300,5
Location, entretien et réparation	2 111,5	3 370,1	2 947,2	3 235,7	4 120,8	3 157,8	3 829,4
Biens non durables	7 612,6	9 352,0	9 297,0	10 961,6	10 633,0	10 733,3	11 181,2
Biens durables	1 736,1	4 317,5	2 658,2	2 682,3	3 065,0	2 624,7	2 476,0
Contributions à des organismes	4 769,7	4 796,6	4 992,4	5 175,1	5 811,6	5 811,6	6 030,6
Autres	(973,6)	43,0	13,5	10,5	20,0	-	-
Total	**745 917,3**	**805 439,8**	**819 370,7**	**869 021,1**	**884 664,3**	**824 074,3**	**860 286,4**

Tableau 139 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	282 255,0	287 397,7	303 877,7	301 501,1	328 057,0	310 418,5	318 609,4
Cotisations de l'employeur	68 226,6	75 683,7	78 611,8	80 706,1	81 477,1	80 148,8	85 861,8
Transport et communications	676,7	790,8	817,3	721,1	1 093,5	987,4	1 013,1
Services professionnels	1 267,6	2 246,2	3 239,3	2 745,8	5 146,6	1 278,7	1 279,3
Services techniques et autres	9 139,6	4 711,0	6 574,6	7 667,5	4 560,6	3 943,5	3 719,5
Location, entretien et réparation	13 544,5	6 860,0	4 864,7	2 950,1	2 112,6	992,2	991,7
Biens non durables	6 592,5	8 153,6	6 472,5	3 176,8	5 896,9	5 063,7	5 031,2
Biens durables	2 122,0	3 679,9	4 277,7	5 577,5	12 988,7	5 660,9	2 778,3
Contributions à des organismes	43,9	39,5	30,0	54,9	112,5	200,0	200,0
Autres	7 134,0	(141,2)	77,6	-	-	-	-
Total	**391 002,4**	**389 421,2**	**408 843,2**	**405 100,9**	**441 445,5**	**408 693,7**	**419 484,3**

Services de proximité

Tableau 140 – Service de proximité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services de proximité							
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	122 735,3	141 130,7	168 791,3	133 098,1	206 903,1	149 524,8	158 771,8
Expérience citoyenne et communications	(18,4)	206,7	(540,6)	639,8	-	-	-
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 045,8	64 715,2	69 091,9	75 893,2	75 654,9	45 399,9	55 810,1
Matériel roulant et ateliers	109 937,9	135 957,0	144 772,4	147 538,5	153 878,5	148 659,1	152 170,5
Technologies de l'information	81 652,9	88 266,9	99 635,9	128 425,0	147 935,3	132 713,9	143 336,2
Total – Services de proximité	**367 353,5**	**430 276,5**	**481 750,9**	**485 594,6**	**584 371,8**	**476 297,7**	**510 088,6**

Note : En date du 13 mai 2024, administrativement, une réorganisation des services centraux s'est traduite par l'abolition du Service de l'expérience citoyenne et des communications dont les activités ont été déplacées vers d'autres services. Pour concilier le réel des exercices antérieurs, l'information est présentée à ce tableau. Cependant, aucun tableau spécifique à cet ancien service n'est présenté par la suite.

Tableau 141 – Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	21 342,8	22 154,6	23 412,9	25 892,9	26 780,2	24 473,1	24 106,3
Cotisations de l'employeur	5 526,9	5 885,7	6 284,3	7 066,3	7 164,1	6 471,2	6 530,5
Transport et communications	423,7	596,1	378,9	161,7	390,9	382,0	382,0
Services professionnels	696,7	635,3	652,2	837,3	650,1	1 234,5	548,5
Services techniques et autres	93 302,3	109 825,1	136 262,7	96 649,5	168 262,4	115 541,3	125 783,8
Location, entretien et réparation	700,2	930,2	968,9	740,5	1 967,3	559,3	557,3
Biens non durables	347,0	570,1	411,4	1 349,3	1 325,8	420,6	420,6
Biens durables	83,6	196,6	90,3	25,1	32,1	67,8	67,8
Contributions à des organismes	312,1	337,0	329,6	318,9	300,2	375,0	375,0
Autres	-	-	0,1	56,6	30,0	-	-
Total	**122 735,3**	**141 130,7**	**168 791,3**	**133 098,1**	**206 903,1**	**149 524,8**	**158 771,8**

Tableau 142 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	16 433,1	18 433,7	19 991,5	20 784,0	19 479,2	18 693,1	18 966,1
Cotisations de l'employeur	4 074,0	4 808,1	5 262,9	5 675,4	5 177,0	4 964,8	5 145,1
Transport et communications	202,0	177,6	199,4	145,9	181,6	208,8	208,8
Services professionnels	1 798,5	2 444,6	2 606,0	2 634,2	3 298,5	1 193,3	1 011,8
Services techniques et autres	12 972,3	17 052,4	21 376,3	27 543,2	24 959,2	8 763,6	11 638,2
Location, entretien et réparation	3 073,2	3 611,1	4 945,8	4 553,7	4 856,8	4 698,5	11 889,4
Biens non durables	1 560,3	3 809,9	3 561,5	5 337,0	5 841,4	558,8	555,5
Biens durables	5 068,0	5 191,9	3 512,1	2 459,2	3 060,1	105,4	99,4
Contributions à des organismes	7 901,8	9 121,0	7 571,1	9 261,0	8 676,9	6 095,7	6 162,2
Autres	(37,4)	64,9	65,3	(2 500,4)	124,2	117,9	133,6
Total	**53 045,8**	**64 715,2**	**69 091,9**	**75 893,2**	**75 654,9**	**45 399,9**	**55 810,1**

Tableau 143 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	34 280,9	38 974,8	40 600,3	42 362,3	43 255,3	43 422,7	44 897,1
Cotisations de l'employeur	9 629,8	11 185,0	11 599,0	11 700,4	11 240,6	11 317,3	12 098,9
Transport et communications	86,7	136,0	126,3	91,3	147,7	23,1	107,7
Services professionnels	31,8	24,4	32,0	53,7	54,7	51,3	51,3
Services techniques et autres	3 180,7	5 015,3	4 537,3	3 467,5	7 263,4	5 978,6	8 664,6
Location, entretien et réparation	20 480,3	24 739,4	28 665,8	30 898,8	36 528,0	33 375,7	34 840,5
Biens non durables	43 581,3	57 927,4	60 917,0	60 649,2	58 052,0	57 958,5	54 988,5
Biens durables	35,7	57,7	4,5	13,3	36,8	31,9	21,9
Autres	(1 369,3)	(2 103,0)	(1 709,8)	(1 698,0)	(2 700,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	**109 937,9**	**135 957,0**	**144 772,4**	**147 538,5**	**153 878,5**	**148 659,1**	**152 170,5**

Tableau 144 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	37 015,3	39 125,5	40 609,2	50 306,1	57 296,0	47 472,2	49 706,0
Cotisations de l'employeur	8 406,5	9 643,4	9 853,1	13 622,0	14 263,2	11 498,4	12 242,2
Transport et communications	8 169,1	7 714,2	8 556,7	8 664,3	8 371,9	8 371,9	8 434,8
Services professionnels	1 017,1	788,3	1 108,4	3 997,9	8 579,8	1 235,6	1 026,5
Services techniques et autres	1 497,2	28 883,6	37 151,8	49 920,5	57 014,4	61 725,8	69 516,7
Location, entretien et réparation	24 875,6	902,8	794,2	941,8	900,0	900,0	900,0
Biens non durables	150,6	140,7	153,3	73,6	45,0	45,0	45,0
Biens durables	582,1	1 068,4	1 429,7	1 032,0	1 465,0	1 465,0	1 465,0
Contributions à des organismes	0,5	-	5,0	5,0	-	-	-
Autres	(61,1)	-	(25,5)	(138,2)	-	-	-
Total	**81 652,9**	**88 266,9**	**99 635,9**	**128 425,0**	**147 935,3**	**132 713,9**	**143 336,2**

Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 145 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	72 935,0	69 783,9	82 292,6	87 050,4	95 610,4	95 610,4	105 361,7
Eau	289 490,4	299 053,6	318 958,2	347 926,7	369 099,8	366 037,7	409 249,5
Gestion et planification des immeubles	113 266,1	127 112,1	136 023,3	135 693,0	149 489,6	140 759,8	137 933,8
Infrastructures du réseau routier	71 992,3	31 130,6	40 810,0	37 787,1	40 636,1	38 416,6	38 880,2
Urbanisme et mobilité	54 052,3	73 314,1	76 620,3	93 795,0	119 396,7	100 618,8	95 392,7
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**601 736,1**	**600 394,3**	**654 704,4**	**702 252,2**	**774 232,6**	**741 443,3**	**786 817,9**

Tableau 146 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	6 958,8	6 267,4	7 309,2	8 195,1	10 352,9	10 352,9	11 283,0
Cotisations de l'employeur	1 519,8	1 846,6	1 870,1	1 882,4	2 716,0	2 716,0	2 783,5
Transport et communications	190,4	213,8	220,0	199,7	258,2	258,2	259,6
Services professionnels	413,7	366,2	550,0	225,2	1 075,6	1 067,8	992,7
Services techniques et autres	2 569,4	(1 514,9)	3 999,5	3 302,1	7 624,0	7 606,8	8 749,1
Location, entretien et réparation	1 842,7	1 717,5	1 964,8	1 783,8	2 247,8	2 247,8	2 379,9
Biens non durables	560,8	531,7	630,6	470,3	608,7	633,7	658,2
Biens durables	60,5	80,9	21,9	99,1	73,0	73,0	86,0
Frais de financement	22 938,3	20 970,1	24 070,4	26 892,0	27 326,1	27 326,1	30 778,6
Remboursement de la dette à long terme	35 648,2	38 797,4	41 132,1	43 760,7	41 078,1	41 078,1	45 391,1
Contributions à des organismes	232,4	507,2	524,0	240,0	2 250,0	2 250,0	2 000,0
Total	**72 935,0**	**69 783,9**	**82 292,6**	**87 050,4**	**95 610,4**	**95 610,4**	**105 361,7**

Tableau 147 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	68 478,2	71 408,6	72 403,0	76 375,8	74 211,4	75 718,2	81 318,0
Cotisations de l'employeur	17 847,5	19 571,9	20 220,6	21 420,1	19 591,2	20 042,2	21 915,4
Transport et communications	718,1	570,3	485,2	506,0	955,3	780,1	816,4
Services professionnels	7 414,6	7 990,9	5 560,6	6 061,7	9 456,5	8 275,6	11 769,9
Services techniques et autres	8 987,9	10 508,3	9 915,0	12 445,7	15 012,1	14 107,9	20 369,3
Location, entretien et réparation	10 693,5	10 497,7	9 647,4	9 100,3	11 066,4	11 473,3	17 378,9
Biens non durables	58 769,7	62 527,5	66 654,2	72 186,2	75 886,3	76 625,6	77 334,6
Biens durables	612,6	506,8	642,2	549,9	556,2	708,7	692,0
Frais de financement	37 287,9	38 299,4	44 943,8	51 546,0	55 296,1	54 715,2	61 488,4
Remboursement de la dette à long terme	78 708,9	77 006,1	86 966,9	96 517,6	103 858,7	102 958,9	115 119,3
Contributions à des organismes	115,7	479,7	1 394,8	1 257,7	616,5	561,3	618,3
Autres	(144,2)	(313,6)	124,5	(40,3)	2 593,1	70,7	429,0
Total	**289 490,4**	**299 053,6**	**318 958,2**	**347 926,7**	**369 099,8**	**366 037,7**	**409 249,5**

Tableau 148 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	44 555,4	48 795,8	51 345,5	52 496,7	55 122,3	54 492,6	53 831,2
Cotisations de l'employeur	11 813,3	13 684,5	14 384,6	14 756,2	14 685,0	14 542,5	14 701,7
Transport et communications	405,7	451,8	459,0	420,8	1 082,6	470,9	509,5
Services professionnels	1 009,0	444,3	663,8	543,7	3 677,3	1 230,2	1 299,7
Services techniques et autres	7 700,5	8 208,1	8 319,7	9 148,4	9 755,1	8 692,6	8 191,4
Location, entretien et réparation	22 183,0	28 219,2	29 445,0	31 111,1	33 066,3	34 047,7	31 084,8
Biens non durables	25 907,0	27 241,2	27 254,1	26 691,3	29 951,9	27 240,7	28 309,9
Biens durables	34,2	67,2	50,4	44,8	2 207,8	42,6	5,6
Autres	(342,0)	-	4 101,2	480,0	(58,7)	-	-
Total	**113 266,1**	**127 112,1**	**136 023,3**	**135 693,0**	**149 489,6**	**140 759,8**	**137 933,8**

Tableau 149 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	52 851,1	19 935,6	18 895,9	21 353,8	21 933,6	21 518,6	21 129,7
Cotisations de l'employeur	6 208,9	4 875,5	4 844,3	6 313,0	5 594,0	5 511,9	5 565,7
Transport et communications	387,3	284,9	257,1	252,6	447,0	489,1	325,4
Services professionnels	450,2	1 031,5	957,2	1 354,2	2 141,3	1 480,5	1 437,2
Services techniques et autres	749,9	720,0	3 618,7	1 391,5	2 542,4	1 086,2	1 341,9
Location, entretien et réparation	7 971,4	857,0	8 414,8	6 767,3	7 459,6	7 858,8	8 695,4
Biens non durables	3 148,0	3 253,0	3 745,0	209,0	370,5	349,5	264,3
Biens durables	150,5	88,1	35,4	64,9	69,5	50,2	69,2
Contributions à des organismes	75,0	85,0	38,3	81,8	78,2	71,8	51,4
Autres	-	-	3,3	(1,0)	-	-	-
Total	**71 992,3**	**31 130,6**	**40 810,0**	**37 787,1**	**40 636,1**	**38 416,6**	**38 880,2**

Tableau 150 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	24 967,4	26 388,6	26 037,4	30 030,0	34 772,9	34 399,7	35 036,2
Cotisations de l'employeur	6 007,0	6 781,5	6 764,2	7 985,3	8 606,6	8 518,1	8 871,1
Transport et communications	453,0	330,8	260,1	573,1	588,6	15,0	58,7
Services professionnels	9 489,9	8 682,8	7 402,3	11 122,8	23 280,9	10 217,9	5 425,5
Services techniques et autres	3 389,8	3 095,6	29 928,0	36 134,7	40 875,2	39 993,9	41 224,3
Location, entretien et réparation	1 397,3	8 330,6	2 526,8	2 607,3	2 650,9	2 644,1	2 645,6
Biens non durables	(1 026,1)	405,8	520,1	410,8	3 949,5	1 324,2	360,3
Biens durables	19,7	145,9	247,5	2 050,3	103,2	-	-
Contributions à des organismes	9 347,1	19 152,5	2 933,9	2 880,7	4 568,9	3 505,9	1 771,0
Autres	7,2	-	-	-	-	-	-
Total	**54 052,3**	**73 314,1**	**76 620,3**	**93 795,0**	**119 396,7**	**100 618,8**	**95 392,7**

Arrondissements

Tableau 151 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 671,6	33 136,5	34 998,2	34 989,7	35 280,5	34 970,9	36 082,2
Cotisations de l'employeur	8 276,5	9 127,7	9 675,0	9 681,5	9 534,8	9 413,9	9 899,0
Transport et communications	283,6	226,3	259,1	232,8	400,2	378,3	396,8
Services professionnels	397,3	483,7	383,9	506,7	532,1	312,9	313,6
Services techniques et autres	4 263,8	4 168,1	5 469,0	4 230,3	7 152,0	4 033,8	4 124,5
Location, entretien et réparation	5 789,8	6 153,4	7 786,8	7 590,7	8 409,1	7 415,2	7 431,4
Biens non durables	4 063,1	3 868,2	4 038,0	4 501,5	4 672,8	5 006,9	5 169,0
Biens durables	363,4	242,5	338,3	363,9	592,6	274,1	274,1
Contributions à des organismes	1 788,4	1 833,7	2 500,9	2 178,2	2 440,8	1 609,3	1 636,1
Autres	2 851,7	3 072,3	3 240,3	3 977,3	3 603,8	3 600,8	3 745,2
Total	**59 749,2**	**62 312,4**	**68 689,5**	**68 252,6**	**72 618,7**	**67 016,1**	**69 071,9**

Tableau 152 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	14 747,2	16 109,4	16 652,7	16 930,9	17 690,7	17 688,7	18 036,0
Cotisations de l'employeur	3 804,9	4 365,2	4 523,4	4 601,3	4 661,1	4 661,1	4 836,5
Transport et communications	238,9	250,3	274,9	214,0	316,3	270,6	292,7
Services professionnels	253,6	166,5	224,0	116,0	250,9	228,0	211,2
Services techniques et autres	1 951,4	2 202,9	2 499,4	2 659,4	3 943,5	4 376,0	3 513,6
Location, entretien et réparation	2 591,1	2 682,1	2 786,7	2 887,3	2 864,3	1 686,9	2 847,9
Biens non durables	2 279,7	2 608,5	2 625,4	2 626,4	2 857,7	2 867,1	2 995,3
Biens durables	202,0	771,8	164,0	135,4	166,9	47,7	49,9
Frais de financement	42,1	33,2	23,8	13,8	3,2	13,9	13,9
Remboursement de la dette à long terme	140,9	149,7	159,2	169,2	179,9	169,2	169,2
Contributions à des organismes	281,4	226,8	264,2	146,2	152,3	160,0	151,3
Autres	(84,6)	1 067,8	5,1	(2,3)	603,8	1 115,5	1 103,1
Total	**26 448,6**	**30 634,2**	**30 202,8**	**30 497,6**	**33 690,6**	**33 284,7**	**34 220,6**

Tableau 153 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	34 346,3	37 893,3	39 803,9	42 289,0	42 666,4	41 990,3	42 969,3
Cotisations de l'employeur	8 974,3	10 205,1	10 982,2	11 519,2	11 283,0	11 233,4	11 756,7
Transport et communications	303,3	363,8	294,0	296,9	428,9	433,7	451,0
Services professionnels	559,7	655,7	725,2	882,3	864,3	783,1	792,0
Services techniques et autres	4 413,3	5 119,4	5 535,3	5 133,7	5 049,3	6 021,6	5 099,8
Location, entretien et réparation	5 660,1	5 668,1	4 272,9	5 515,1	6 355,1	5 911,4	6 819,3
Biens non durables	3 979,6	4 611,1	4 714,6	4 886,6	5 385,0	5 619,7	5 793,3
Biens durables	606,2	498,8	552,5	519,2	872,0	396,0	401,1
Frais de financement	-	-	730,5	111,9	-	-	-
Remboursement de la dette à long terme	-	-	1 132,6	362,0	-	-	-
Contributions à des organismes	3 810,9	4 151,1	3 996,0	5 321,7	6 905,5	4 593,3	5 939,6
Autres	1 908,1	3 291,9	2 772,4	3 092,6	2 837,0	2 734,2	2 770,1
Total	**64 561,8**	**72 458,3**	**75 512,1**	**79 930,2**	**82 646,5**	**79 716,7**	**82 792,2**

Tableau 154 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	16 611,5	17 920,2	18 742,9	20 607,1	20 862,5	19 430,8	20 099,3
Cotisations de l'employeur	4 257,7	4 927,2	5 063,3	5 445,7	5 549,4	5 247,7	5 527,7
Transport et communications	251,7	223,6	237,8	201,1	259,3	264,2	264,2
Services professionnels	182,8	271,7	145,7	152,5	376,1	168,8	168,8
Services techniques et autres	2 084,1	2 139,5	2 427,1	2 092,6	3 263,7	2 292,5	2 417,7
Location, entretien et réparation	1 555,2	1 537,9	2 101,7	1 699,2	2 189,1	1 674,4	1 796,3
Biens non durables	2 627,6	2 954,7	2 920,0	2 563,9	2 521,6	3 178,4	3 178,8
Biens durables	201,3	179,5	100,7	175,4	165,6	103,1	103,1
Contributions à des organismes	1 113,8	906,7	1 030,9	1 155,5	1 392,6	882,2	882,2
Autres	82,9	43,6	54,7	15,8	48,2	718,3	761,2
Total	**28 968,6**	**31 104,6**	**32 824,8**	**34 108,8**	**36 628,1**	**33 960,4**	**35 199,3**

Tableau 155 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	20 570,8	21 559,6	22 108,2	22 826,2	23 802,2	24 049,8	24 844,8
Cotisations de l'employeur	5 297,3	5 889,6	6 031,8	6 066,8	6 243,4	6 326,9	6 663,2
Transport et communications	529,3	576,1	538,5	440,6	639,4	619,1	606,4
Services professionnels	515,3	465,8	492,6	837,6	825,6	521,0	448,9
Services techniques et autres	3 978,6	4 722,0	5 307,4	4 494,0	5 607,0	5 085,9	5 639,7
Location, entretien et réparation	2 442,9	3 173,4	2 827,8	3 073,1	3 420,1	3 433,5	3 569,7
Biens non durables	3 388,4	3 564,8	3 536,0	3 591,7	3 510,2	3 723,2	3 900,2
Biens durables	338,9	588,9	293,5	242,9	191,2	626,4	389,2
Contributions à des organismes	1 030,1	948,4	1 206,4	2 365,7	1 673,5	920,8	1 005,9
Autres	(193,8)	136,5	23,5	79,9	402,7	2 156,1	2 008,3
Total	**37 897,8**	**41 625,1**	**42 365,7**	**44 018,5**	**46 315,3**	**47 462,7**	**49 076,3**

Tableau 156 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	6 953,5	7 480,2	7 567,4	8 781,9	9 080,2	8 271,2	8 783,1
Cotisations de l'employeur	1 834,4	2 059,8	2 162,9	2 402,0	2 442,0	2 242,9	2 402,4
Transport et communications	157,5	175,4	169,7	172,1	185,7	180,9	141,3
Services professionnels	86,5	206,6	99,4	86,4	48,0	78,0	114,3
Services techniques et autres	526,4	584,2	668,6	630,5	677,6	650,5	673,2
Location, entretien et réparation	1 302,9	1 287,3	1 268,0	1 483,0	1 638,6	1 446,0	1 491,9
Biens non durables	896,3	766,2	908,9	976,6	1 169,9	934,2	955,4
Biens durables	186,7	37,6	4,3	0,2	(35,3)	3,9	0,1
Contributions à des organismes	126,4	131,1	117,3	71,7	100,4	102,2	19,1
Autres	37,0	42,1	6,4	39,5	59,7	109,7	50,0
Total	**12 107,6**	**12 770,5**	**12 972,9**	**14 643,9**	**15 366,8**	**14 019,5**	**14 630,8**

Tableau 157 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	37 359,5	40 532,6	42 696,7	45 710,4	47 097,8	45 943,9	46 885,6
Cotisations de l'employeur	9 761,7	11 070,5	11 826,3	12 477,2	12 418,4	12 201,4	12 703,6
Transport et communications	295,7	204,0	250,5	329,9	561,1	324,9	311,0
Services professionnels	539,5	369,4	364,6	679,4	704,0	98,6	114,6
Services techniques et autres	4 985,8	5 056,5	6 477,1	7 080,0	9 686,4	8 190,0	7 736,0
Location, entretien et réparation	5 541,2	5 465,6	5 876,0	6 825,2	6 792,0	6 562,9	6 467,4
Biens non durables	4 532,9	4 566,1	4 648,0	5 143,5	5 789,7	5 521,3	5 529,0
Biens durables	521,9	735,9	563,1	576,5	610,9	270,4	243,3
Contributions à des organismes	3 343,8	2 961,7	3 313,5	3 164,9	3 312,2	2 498,7	2 351,5
Autres	(352,8)	(1 457,6)	(668,6)	(147,1)	(985,0)	(581,3)	(697,9)
Total	**66 529,2**	**69 504,7**	**75 347,2**	**81 839,9**	**85 987,5**	**81 030,8**	**81 644,1**

Tableau 158 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	25 297,7	27 466,1	27 376,6	28 986,7	29 494,9	29 464,2	30 271,7
Cotisations de l'employeur	6 580,0	7 483,8	7 498,4	7 833,0	8 002,2	7 931,2	8 272,1
Transport et communications	317,7	285,6	258,7	255,8	264,4	354,3	439,2
Services professionnels	275,0	311,9	300,3	288,4	473,6	439,2	404,1
Services techniques et autres	1 812,5	2 193,3	2 174,7	2 679,3	3 824,0	2 867,0	3 302,1
Location, entretien et réparation	1 385,5	1 341,4	1 267,9	1 345,6	2 295,6	1 450,5	1 444,5
Biens non durables	3 116,4	3 332,0	3 024,3	3 323,0	3 568,6	3 416,1	3 448,4
Biens durables	253,7	167,9	114,2	189,1	220,4	151,1	156,1
Contributions à des organismes	1 995,7	1 949,6	2 204,3	1 927,2	2 381,5	1 604,7	1 605,6
Autres	27,1	73,2	16,5	23,5	45,0	45,0	45,0
Total	**41 061,3**	**44 604,8**	**44 235,9**	**46 851,6**	**50 570,2**	**47 723,3**	**49 388,8**

Tableau 159 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	7 934,5	8 727,3	9 173,8	9 974,9	10 015,9	9 320,6	9 532,3
Cotisations de l'employeur	1 991,6	2 316,5	2 544,9	2 673,2	2 639,2	2 528,2	2 641,7
Transport et communications	148,5	185,1	141,5	89,2	230,0	219,3	219,3
Services professionnels	222,7	254,3	685,8	815,7	647,8	379,1	389,1
Services techniques et autres	1 872,5	1 691,1	1 543,1	1 660,3	1 857,9	2 078,1	2 192,9
Location, entretien et réparation	777,8	1 225,2	921,9	2 172,5	4 236,9	1 563,1	1 616,3
Biens non durables	1 519,3	1 333,1	1 280,7	1 344,8	1 724,4	1 475,5	1 478,6
Biens durables	-	-	-	85,0	55,5	-	-
Contributions à des organismes	339,3	636,5	743,0	798,1	912,9	373,0	378,0
Autres	489,5	497,9	351,0	408,0	425,2	425,2	426,2
Total	**15 295,7**	**16 867,0**	**17 385,7**	**20 021,7**	**22 745,7**	**18 362,1**	**18 874,4**

Tableau 160 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	19 162,1	20 369,4	20 327,7	22 216,2	23 063,8	23 080,0	23 785,3
Cotisations de l'employeur	5 007,8	5 556,7	5 797,1	6 003,9	6 134,2	6 146,1	6 450,8
Transport et communications	249,0	234,1	285,1	239,2	302,3	324,9	326,9
Services professionnels	153,9	270,2	203,3	134,7	546,3	313,3	245,1
Services techniques et autres	1 437,7	1 939,0	1 358,8	2 027,2	2 552,3	1 483,6	1 992,9
Location, entretien et réparation	2 797,4	2 830,9	2 919,8	3 234,1	3 705,8	3 089,1	3 205,7
Biens non durables	2 716,2	3 063,9	2 954,7	2 958,4	3 072,7	3 193,5	3 206,6
Biens durables	109,7	343,8	208,4	277,7	378,9	50,1	53,1
Contributions à des organismes	314,8	403,8	709,6	637,0	691,9	441,0	323,0
Autres	36,3	186,0	105,6	484,9	344,9	409,4	408,5
Total	**31 984,9**	**35 197,8**	**34 870,1**	**38 213,3**	**40 793,1**	**38 531,0**	**39 997,9**

Tableau 161 – Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	30 103,1	33 903,7	34 319,3	35 717,2	36 852,1	36 121,6	38 020,3
Cotisations de l'employeur	7 814,9	9 133,8	9 572,7	9 603,9	9 931,4	9 669,7	10 369,0
Transport et communications	192,6	175,8	252,7	187,9	222,5	258,5	209,6
Services professionnels	249,4	506,5	654,0	652,2	1 163,9	1 421,2	1 487,3
Services techniques et autres	3 063,9	3 412,0	3 512,6	3 103,7	5 453,8	3 114,9	3 854,3
Location, entretien et réparation	4 405,3	3 821,2	3 909,5	4 697,8	4 455,9	4 789,4	4 874,3
Biens non durables	2 921,3	3 232,6	3 227,4	3 422,3	3 541,8	3 525,7	3 535,6
Biens durables	681,2	345,3	449,6	419,4	1 065,9	207,5	277,1
Contributions à des organismes	1 948,1	1 239,9	1 495,6	2 437,2	3 367,7	1 355,8	1 355,8
Autres	2 775,5	3 348,6	2 911,8	2 175,8	3 139,6	3 044,6	3 245,5
Total	**54 155,3**	**59 119,4**	**60 305,2**	**62 417,4**	**69 194,6**	**63 508,9**	**67 228,8**

Tableau 162 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 283,6	34 214,5	35 122,3	36 485,4	37 356,4	35 899,8	37 303,8
Cotisations de l'employeur	8 111,9	9 264,9	9 618,3	9 905,0	10 195,4	9 675,0	10 259,1
Transport et communications	483,5	346,8	348,8	304,8	455,7	443,7	444,4
Services professionnels	1 177,4	1 178,8	1 210,9	1 234,5	1 388,0	1 543,2	1 670,6
Services techniques et autres	2 842,2	4 093,7	4 063,4	4 233,3	4 348,6	4 250,7	4 455,2
Location, entretien et réparation	5 785,4	5 969,9	6 691,4	6 798,4	7 607,1	6 933,9	7 572,0
Biens non durables	4 490,8	4 715,3	4 971,3	4 842,0	5 309,7	5 712,0	5 681,9
Biens durables	903,1	416,3	582,9	756,3	650,3	225,3	222,8
Contributions à des organismes	2 260,0	2 273,6	2 714,2	2 690,4	3 175,3	2 165,5	2 202,2
Autres	2 495,8	2 469,8	2 755,6	3 183,2	2 954,7	2 954,1	3 021,2
Total	**59 833,7**	**64 943,6**	**68 079,1**	**70 433,3**	**73 441,2**	**69 803,2**	**72 833,2**

Tableau 163 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	50 695,3	54 415,2	56 242,6	60 955,9	62 041,4	55 436,0	57 706,3
Cotisations de l'employeur	13 052,3	14 768,8	15 345,1	16 161,0	15 986,9	14 869,2	15 728,6
Transport et communications	385,0	474,6	527,2	303,9	445,0	422,5	413,0
Services professionnels	1 066,5	828,1	920,8	1 102,8	1 209,7	644,3	469,0
Services techniques et autres	4 365,5	3 816,3	4 104,2	4 513,1	6 648,0	4 007,7	4 931,9
Location, entretien et réparation	4 253,6	5 811,1	6 252,4	6 253,9	6 518,7	5 898,4	6 031,0
Biens non durables	4 974,0	5 014,7	5 698,6	6 813,5	8 664,6	9 759,3	9 896,7
Biens durables	1 042,1	2 565,6	2 321,3	1 905,1	1 835,0	2 946,9	4 512,0
Contributions à des organismes	1 991,7	2 132,7	2 438,0	2 769,9	2 846,8	1 567,3	1 543,6
Autres	(17 340,8)	(18 342,9)	(19 374,2)	(20 299,4)	(22 244,3)	(21 894,9)	(22 604,9)
Total	**64 485,2**	**71 484,2**	**74 476,0**	**80 479,7**	**83 951,8**	**73 656,7**	**78 627,2**

Tableau 164 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	36 553,5	39 945,2	41 782,9	43 132,5	44 911,1	44 530,8	45 955,8
Cotisations de l'employeur	9 332,5	10 786,0	11 455,7	11 651,2	12 276,4	12 163,0	12 817,6
Transport et communications	528,6	592,5	601,2	651,0	935,7	783,0	778,0
Services professionnels	411,2	223,4	455,7	2 173,8	1 599,6	1 248,9	1 266,9
Services techniques et autres	5 739,9	5 881,9	5 899,2	6 571,1	7 835,1	7 406,1	7 824,9
Location, entretien et réparation	4 397,7	4 831,2	5 473,4	4 831,5	6 179,4	5 668,2	5 981,9
Biens non durables	5 610,8	5 914,6	6 442,0	6 600,1	8 285,0	9 500,9	9 252,8
Biens durables	249,6	384,1	234,4	182,6	212,4	205,7	205,7
Contributions à des organismes	2 421,7	2 408,1	2 619,9	1 606,2	1 595,4	1 060,3	1 071,3
Autres	(73,0)	178,2	184,3	(204,2)	164,3	160,7	160,7
Total	**65 172,5**	**71 145,2**	**75 148,7**	**77 195,8**	**83 994,4**	**82 727,6**	**85 315,6**

Tableau 165 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	17 794,9	19 664,4	19 778,4	20 163,1	20 995,0	21 109,7	21 691,0
Cotisations de l'employeur	4 616,6	5 272,7	5 356,9	5 410,9	5 573,9	5 655,2	5 905,4
Transport et communications	340,4	334,0	305,1	276,7	320,9	325,5	326,2
Services professionnels	277,2	366,9	190,1	222,6	220,9	284,1	356,0
Services techniques et autres	5 414,4	6 366,1	6 737,5	7 357,2	8 273,2	7 724,5	9 216,0
Location, entretien et réparation	2 818,6	2 737,2	2 729,1	1 846,8	2 550,7	2 420,9	2 203,4
Biens non durables	2 745,9	3 178,2	3 191,2	3 289,9	3 731,8	3 380,8	3 693,1
Biens durables	258,6	194,0	196,3	350,8	287,2	121,8	119,6
Frais de financement	208,5	157,8	104,2	66,1	34,8	34,8	5,0
Remboursement de la dette à long terme	730,9	781,6	737,9	484,0	515,6	515,6	270,3
Contributions à des organismes	528,7	797,1	778,1	979,9	1 293,6	283,8	281,7
Autres	(308,1)	75,3	(273,7)	(102,6)	118,1	117,9	121,0
Total	**35 426,6**	**39 925,3**	**39 831,1**	**40 345,4**	**43 915,7**	**41 974,6**	**44 188,7**

Tableau 166 – Arrondissement Le Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 289,2	34 181,5	36 157,5	35 817,1	36 204,1	35 951,9	36 960,6
Cotisations de l'employeur	8 087,9	9 320,9	9 901,3	9 889,0	9 949,1	9 606,0	10 059,1
Transport et communications	253,5	332,5	332,1	352,0	445,5	441,2	437,5
Services professionnels	454,7	597,4	486,3	348,9	456,6	505,0	510,7
Services techniques et autres	2 617,6	2 890,0	3 541,3	2 808,0	4 013,0	3 539,5	4 110,4
Location, entretien et réparation	4 593,2	4 824,1	4 793,5	5 124,2	5 486,7	6 230,9	6 887,4
Biens non durables	3 728,6	4 125,5	4 485,6	4 351,6	4 827,9	5 367,7	5 455,8
Biens durables	234,0	101,1	146,0	245,9	141,2	76,7	76,7
Contributions à des organismes	2 720,5	2 625,9	2 857,8	3 062,4	3 341,9	2 239,5	2 324,5
Autres	1 038,4	1 773,8	1 782,8	2 010,4	2 492,6	2 515,9	2 691,6
Total	**55 017,6**	**60 772,7**	**64 484,2**	**64 009,5**	**67 358,6**	**66 474,3**	**69 514,3**

Tableau 167 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	22 275,2	22 855,6	24 050,8	24 944,1	24 781,9	24 486,1	25 646,4
Cotisations de l'employeur	5 836,9	6 313,4	6 591,3	6 834,0	6 704,6	6 682,5	7 044,6
Transport et communications	289,3	267,3	351,7	318,9	351,4	435,3	384,5
Services professionnels	375,3	221,8	455,1	328,0	541,9	581,4	412,7
Services techniques et autres	1 821,2	1 715,0	2 346,3	2 543,4	3 731,1	2 868,9	3 007,9
Location, entretien et réparation	1 827,9	2 054,3	2 079,1	2 313,7	1 843,4	1 927,3	1 855,1
Biens non durables	3 957,1	3 424,7	3 641,7	3 359,3	3 616,1	3 743,9	3 796,7
Biens durables	488,7	172,9	88,4	30,5	84,0	164,0	158,6
Contributions à des organismes	896,2	645,7	849,7	934,6	1 005,3	612,6	608,0
Autres	(616,6)	(93,2)	68,0	346,6	1,9	0,5	500,5
Total	**37 151,2**	**37 577,5**	**40 522,1**	**41 953,1**	**42 661,6**	**41 502,5**	**43 415,0**

Tableau 168 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	43 770,9	47 745,4	50 812,1	54 151,0	56 799,2	53 026,0	54 812,6
Cotisations de l'employeur	11 462,3	13 005,3	13 845,6	14 484,2	15 031,8	13 891,3	14 670,5
Transport et communications	343,5	444,1	555,9	450,3	482,7	583,6	540,1
Services professionnels	1 270,1	1 044,5	1 373,2	1 669,2	2 594,9	1 567,8	1 195,6
Services techniques et autres	11 323,9	13 425,2	14 995,9	16 863,0	21 460,8	14 256,0	16 957,8
Location, entretien et réparation	6 629,4	7 689,0	8 208,1	8 572,5	10 171,1	8 079,4	10 589,8
Biens non durables	6 641,7	6 740,4	7 230,1	6 753,7	6 676,4	6 223,2	7 118,2
Biens durables	1 057,8	2 367,8	784,3	1 511,4	1 519,1	370,5	498,6
Frais de financement	-	982,0	1 188,0	1 187,7	-	1 100,0	-
Remboursement de la dette à long terme	-	193,0	0,8	11,3	-	371,0	-
Contributions à des organismes	6 189,9	6 016,3	6 423,4	6 765,1	8 535,5	4 401,7	5 076,2
Autres	4 052,1	3 264,6	3 356,6	3 558,3	5 063,8	6 741,2	6 040,6
Total	**92 741,6**	**102 917,6**	**108 774,0**	**115 977,7**	**128 335,3**	**110 611,7**	**117 500,0**

Tableau 169 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 293,1	33 727,5	34 373,2	35 540,1	36 102,0	35 050,3	36 264,7
Cotisations de l'employeur	8 205,6	9 214,4	9 738,9	9 843,0	9 840,6	9 357,4	9 862,9
Transport et communications	177,2	207,3	198,4	231,2	253,3	446,7	446,7
Services professionnels	1 129,5	970,3	1 119,3	1 290,1	1 530,9	1 399,2	1 399,2
Services techniques et autres	2 131,7	2 855,3	3 054,2	3 564,9	4 757,0	3 394,3	4 855,7
Location, entretien et réparation	5 359,7	5 243,2	6 174,9	6 205,8	6 323,7	6 586,5	6 464,9
Biens non durables	4 387,6	4 818,5	4 866,2	4 973,2	5 010,4	5 340,7	5 609,6
Biens durables	293,9	512,7	382,4	396,4	700,4	150,7	150,7
Contributions à des organismes	2 244,1	2 744,1	2 972,6	3 415,2	3 462,1	2 242,5	2 243,3
Autres	2 370,5	2 553,4	2 758,5	3 038,8	3 041,5	3 047,0	3 222,3
Total	**57 592,9**	**62 846,7**	**65 638,6**	**68 498,7**	**71 021,9**	**67 015,3**	**70 520,0**

Annexe 2 – Portrait des arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leur budget respectif fournissant des services de proximité à la population et pour répondre aux besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local et soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2026, 1 124 M$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes des installations culturelles et sportives, réaménagement de parcs locaux, réfection des rues et des trottoirs, apaisement de la circulation et développement des modes de transport actifs. De 2026 à 2035, le PDI des arrondissements s'élève à 1 606,2 M$ et celui du conseil municipal destiné aux arrondissements est de 3 391,6 M$.

Tableau 170 – Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population (habitants)	Superficie	Unifamiliale : valeur moyenne ajustée	Condominium : valeur moyenne ajustée	Budget de fonctionnement 2026 (en millions)	PDI 2026-2035 (en millions)	Effectifs années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	147 290	24,2 km^2	832 977 $	390 537 $	69,1	93,9	452,8
Anjou	46 688	13,7 km^2	606 136 $	355 957 $	34,2	62,5	223,9
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	191 349	21,4 km^2	1 170 274 $	551 253 $	82,8	90,0	574,5
Lachine	51 397	17,7 km^2	652 773 $	420 894 $	35,2	44,5	254,8
LaSalle	94 487	16,3 km^2	666 613 $	440 168 $	49,1	62,1	296,9
Le Plateau-Mont-Royal	115 597	8,1 km^2	1 131 470 $	556 407 $	67,2	68,9	474,4
Le Sud-Ouest	95 988	15,7 km^2	779 270 $	524 373 $	69,5	80,3	452,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	20 442	23,6 km^2	719 082 $	330 811 $	14,6	33,0	122,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	154 036	25,4 km^2	570 798 $	382 742 $	81,6	112,0	607,1
Montréal-Nord	94 899	11,1 km^2	476 676 $	330 780 $	49,4	61,6	377,3
Outremont	28 462	3,9 km^2	2 177 723 $	830 018 $	18,9	30,5	129,3
Pierrefonds–Roxboro	76 066	27,1 km^2	624 349 $	363 255 $	40,0	71,0	287,7
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	117 175	42,3 km^2	505 048 $	310 188 $	72,8	143,2	462,6
Rosemont–La Petite-Patrie	155 023	15,9 km^2	855 142 $	510 963 $	78,6	106,1	721,1
Saint-Laurent	114 188	42,8 km^2	918 882 $	481 250 $	85,3	165,5	593,6
Saint-Léonard	85 366	13,5 km^2	758 069 $	412 866 $	44,2	79,1	250,8
Verdun	77 655	9,7 km^2	1 125 415 $	622 996 $	43,4	49,5	326,8
Ville-Marie	124 878	16,5 km^2	1 508 038 $	578 019 $	117,5	154,6	639,0
Villeray–St-Michel–Parc-Extension	157 761	16,5 km^2	644 321 $	454 765 $	70,5	97,8	455,5

[1] La population provient du dernier décret de population du MAMH.

[2] Les valeurs moyennes sont les valeurs imposables et compensables à 100 % ajustées du rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028.

Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements

Détail des projets et des programmes par services centraux

Tableau 171 – Approvisionnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets										
09001	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks - Suite du projet P9000	M	605,0	-	-	-	-	605,0	-	605,0
		A	575,0	-	-	-	-	575,0	-	575,0
Total des projets			**1 180,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 180,0**	**-**	**1 180,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**605,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**605,0**	**-**	**605,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**575,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**575,0**	**-**	**575,0**
Total des investissements			**1 180,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 180,0**	**-**	**1 180,0**

Tableau 172 – Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	139 322,0	135 425,0	102 545,0	60 501,0	45 801,0	483 594,0	201 192,0	684 786,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	1 800,0	-	-	-	-	1 800,0	-	1 800,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km	M	5 956,0	-	-	-	-	5 956,0	-	5 956,0
Total des programmes			**147 078,0**	**135 425,0**	**102 545,0**	**60 501,0**	**45 801,0**	**491 350,0**	**201 192,0**	**692 542,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**147 078,0**	**135 425,0**	**102 545,0**	**60 501,0**	**45 801,0**	**491 350,0**	**201 192,0**	**692 542,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**147 078,0**	**135 425,0**	**102 545,0**	**60 501,0**	**45 801,0**	**491 350,0**	**201 192,0**	**692 542,0**

Tableau 173 – Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	3 240,0	4 157,0	5 837,0	6 004,0	5 734,0	24 972,0	28 670,0	53 642,0
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	11 087,0	3 913,0	5 000,0	10 000,0	15 000,0	45 000,0	18 750,0	63 750,0
Total des programmes			**14 327,0**	**8 070,0**	**10 837,0**	**16 004,0**	**20 734,0**	**69 972,0**	**47 420,0**	**117 392,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 327,0**	**8 070,0**	**10 837,0**	**16 004,0**	**20 734,0**	**69 972,0**	**47 420,0**	**117 392,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**14 327,0**	**8 070,0**	**10 837,0**	**16 004,0**	**20 734,0**	**69 972,0**	**47 420,0**	**117 392,0**

Tableau 174 – Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	1 300,0	1 300,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	5 900,0	5 500,0	11 400,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, équipements spécialisés	M	1 397,0	593,0	2 237,0	769,0	1 121,0	6 117,0	5 613,0	11 730,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	277,0	340,0	365,0	375,0	375,0	1 732,0	1 875,0	3 607,0
		A	-	15,0	10,0	-	-	25,0	-	25,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	2 363,0	749,0	6 613,0	2 043,0	2 227,0	13 995,0	53 372,0	67 367,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	3 178,0	10 000,0	13 293,0	12 423,0	20 000,0	58 894,0	122 959,0	181 853,0
38160	Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	M	621,0	2 993,0	4 551,0	2 667,0	1 923,0	12 755,0	7 172,0	19 927,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	198,0	636,0	645,0	510,0	530,0	2 519,0	2 621,0	5 140,0
		A	450,0	-	70,0	-	-	520,0	-	520,0
Total des programmes			**9 784,0**	**16 626,0**	**28 884,0**	**19 887,0**	**27 276,0**	**102 457,0**	**199 112,0**	**301 569,0**
Projets										
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	250,0	250,0	250,0	150,0	150,0	1 050,0	1 200,0	2 250,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	400,0	2 250,0	1 325,0	-	-	3 975,0	4 500,0	8 475,0
35018	Quartier des spectacles - Espaces logistiques	M	2 250,0	500,0	-	-	-	2 750,0	6 750,0	9 500,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	400,0	350,0	750,0	1 000,0	350,0	2 850,0	3 250,0	6 100,0
36177	Requalification de la Caserne 1	M	-	-	500,0	2 000,0	4 500,0	7 000,0	3 000,0	10 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	37 618,0	34 815,0	38 614,0	38 740,0	32 809,0	182 596,0	158 393,0	340 989,0
36630	Contribution BANQ	A	12 528,0	2 000,0	2 000,0	-	-	16 528,0	-	16 528,0
Total des projets			**53 446,0**	**40 165,0**	**43 439,0**	**41 890,0**	**37 809,0**	**216 749,0**	**177 093,0**	**393 842,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**50 252,0**	**54 776,0**	**70 243,0**	**61 777,0**	**65 085,0**	**302 133,0**	**376 205,0**	**678 338,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**12 978,0**	**2 015,0**	**2 080,0**	-	-	**17 073,0**	-	**17 073,0**
Total des investissements			**63 230,0**	**56 791,0**	**72 323,0**	**61 777,0**	**65 085,0**	**319 206,0**	**376 205,0**	**695 411,0**

Tableau 175 – Direction générale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
31500	Provisions - Programmes/projets d'immobilisations	M	99 228,0	-	-	-	-	99 228,0	-	99 228,0
		A	53 430,0	-	-	-	-	53 430,0	-	53 430,0
Total des programmes			**152 658,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**152 658,0**	**-**	**152 658,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**99 228,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**99 228,0**	**-**	**99 228,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**53 430,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**53 430,0**	**-**	**53 430,0**
Total des investissements			**152 658,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**152 658,0**	**-**	**152 658,0**

Tableau 176 – Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
38398	Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	M	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Total des programmes			**3 275,0**	**4 000,0**	**6 000,0**	**6 448,0**	**6 010,0**	**25 733,0**	30 790,0	56 523,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 275,0**	**4 000,0**	**6 000,0**	**6 448,0**	**6 010,0**	**25 733,0**	**30 790,0**	**56 523,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 275,0**	**4 000,0**	**6 000,0**	**6 448,0**	**6 010,0**	**25 733,0**	**30 790,0**	**56 523,0**

Tableau 177 – Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	184 042,0	195 745,0	218 338,0	224 505,0	227 909,0	1 050 539,0	1 055 941,0	2 106 480,0
18300	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	M	10 914,0	7 500,0	15 000,0	16 452,0	15 000,0	64 866,0	75 000,0	139 866,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	1 341,0	1 477,0	1 780,0	3 438,0	3 055,0	11 091,0	16 415,0	27 506,0
53010	Réseau primaire d'égouts	A	26 118,0	39 417,0	38 459,0	39 937,0	43 179,0	187 110,0	222 489,0	409 599,0
56088	Réseau primaire d'aqueduc	A	58 450,0	46 000,0	54 004,0	72 787,0	69 987,0	301 228,0	314 927,0	616 155,0
56527	Plan directeur de drainage	A	51 240,0	67 040,0	64 511,0	114 821,0	66 761,0	364 373,0	471 788,0	836 161,0
56529	Station d'épuration	A	49 440,0	45 586,0	40 025,0	53 299,0	43 981,0	232 331,0	152 395,0	384 726,0
58026	Usines de traitement de l'eau potable	A	38 076,0	33 841,0	40 192,0	48 370,0	40 900,0	201 379,0	204 000,0	405 379,0
58027	Réhabilitation réservoirs et stations de pompage d'eau potable	A	8 606,0	21 431,0	22 289,0	19 523,0	22 426,0	94 275,0	91 285,0	185 560,0
Total des programmes			**428 227,0**	**458 037,0**	**494 598,0**	**593 132,0**	**533 198,0**	**2 507 192,0**	**2 604 240,0**	**5 111 432,0**
Projets										
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	27,0	1 346,0	-	-	-	1 373,0	-	1 373,0
56038	Aqueduc de l'ouest	A	15 034,0	1 936,0	-	-	-	16 970,0	-	16 970,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	169 080,0	141 196,0	110 152,0	56 995,0	21 568,0	498 991,0	9 791,0	508 782,0
56540	Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	A	4 488,0	9 567,0	129 162,0	230 280,0	237 305,0	610 802,0	630 077,0	1 240 879,0
56800	Optimisation des réseaux	A	3 405,0	1 170,0	830,0	248,0	-	5 653,0	-	5 653,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	20 411,0	32 398,0	57 995,0	53 443,0	28 546,0	192 793,0	138 666,0	331 459,0
58500	Reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion 1 à l'usine Atwater	A	1 500,0	3 000,0	3 000,0	25 000,0	44 608,0	77 108,0	69 609,0	146 717,0
Total des projets			**213 945,0**	**190 613,0**	**301 139,0**	**365 966,0**	**332 027,0**	**1 403 690,0**	**848 143,0**	**2 251 833,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**194 956,0**	**203 245,0**	**233 338,0**	**240 957,0**	**242 909,0**	**1 115 405,0**	**1 130 941,0**	**2 246 346,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**447 216,0**	**445 405,0**	**562 399,0**	**718 141,0**	**622 316,0**	**2 795 477,0**	**2 321 442,0**	**5 116 919,0**
Total des investissements			**642 172,0**	**648 650,0**	**795 737,0**	**959 098,0**	**865 225,0**	**3 910 882,0**	**3 452 383,0**	**7 363 265,0**

Tableau 178 – Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
50013	Acquisition, construction et rénovation des stations de qualité de l'air	A	100,0	50,0	50,0	50,0	50,0	300,0	250,0	550,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	685,0	645,0	670,0	670,0	695,0	3 365,0	3 625,0	6 990,0
52100	Protection du parc immobilier	A	234,0	961,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 195,0	5 666,0	9 861,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	990,0	1 224,0	1 379,0	1 469,0	1 496,0	6 558,0	8 003,0	14 561,0
Total des programmes			**2 109,0**	**2 980,0**	**3 199,0**	**3 289,0**	**3 341,0**	**14 918,0**	**18 044,0**	**32 962,0**
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	76,0	100,0	178,0	52,0	231,0	637,0	-	637,0
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	683,0	1 300,0	1 300,0	1 305,0	1 317,0	5 905,0	836,0	6 741,0
50035	Agrandissement du bâtiment adm. du CESM/Relocalisation des unités du service de l'ENV du 827 Crémazie	A	-	-	807,0	3 083,0	3 347,0	7 237,0	335,0	7 572,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A	287,0	150,0	-	-	-	437,0	-	437,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	4 597,0	261,0	103,0	191,0	52,0	5 204,0	93,0	5 297,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	-	2 519,0	7 314,0	964,0	13 714,0	24 511,0	22 745,0	47 256,0
52500	Outils de collecte des matières résiduelles (optimisation des collectes d'ordures)	M	1 690,0	2 791,0	3 150,0	2 400,0	-	10 031,0	-	10 031,0
Total des projets			**7 333,0**	**7 121,0**	**12 852,0**	**7 995,0**	**18 661,0**	**53 962,0**	**24 009,0**	**77 971,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 363,0**	**5 315,0**	**5 829,0**	**5 174,0**	**2 813,0**	**22 494,0**	**8 839,0**	**31 333,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**6 079,0**	**4 786,0**	**10 222,0**	**6 110,0**	**19 189,0**	**46 386,0**	**33 214,0**	**79 600,0**
Total des investissements			**9 442,0**	**10 101,0**	**16 051,0**	**11 284,0**	**22 002,0**	**68 880,0**	**42 053,0**	**110 933,0**

Tableau 179 – Espace pour la vie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	8 637,0	17 600,0	43 000,0	28 000,0	12 450,0	109 687,0	78 978,0	188 665,0
37013	Espace pour la vie - Biosphère	A	10 500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	12 500,0	12 000,0	24 500,0
Total des programmes			**19 137,0**	**18 100,0**	**43 500,0**	**28 500,0**	**12 950,0**	**122 187,0**	**90 978,0**	**213 165,0**
Projets										
37014	Construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique	M	349,0	88,0	3 453,0	7 193,0	30 930,0	42 013,0	107 932,0	149 945,0
37015	Construction des serres de production du Jardin botanique	M	100,0	3 000,0	15 000,0	30 000,0	35 000,0	83 100,0	56 700,0	139 800,0
Total des projets			**449,0**	**3 088,0**	**18 453,0**	**37 193,0**	**65 930,0**	**125 113,0**	**164 632,0**	**289 745,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 086,0**	**20 688,0**	**61 453,0**	**65 193,0**	**78 380,0**	**234 800,0**	**243 610,0**	**478 410,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**10 500,0**	**500,0**	**500,0**	**500,0**	**500,0**	**12 500,0**	**12 000,0**	**24 500,0**
Total des investissements			**19 586,0**	**21 188,0**	**61 953,0**	**65 693,0**	**78 880,0**	**247 300,0**	**255 610,0**	**502 910,0**

Tableau 180 – Gestion et planification des immeubles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
30910	Programme d'optimisation des espaces administratifs	M	3 321,0	3 514,0	2 834,0	818,0	1 287,0	11 774,0	7 066,0	18 840,0
		A	3 571,0	4 565,0	3 434,0	819,0	1 288,0	13 677,0	7 070,0	20 747,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	4 499,0	12 483,0	14 545,0	2 115,0	-	33 642,0	18 592,0	52 234,0
		A	500,0	1 387,0	1 616,0	236,0	-	3 739,0	2 065,0	5 804,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	705,0	5 830,0	8 161,0	6 331,0	6 564,0	27 591,0	42 590,0	70 181,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	148,0	1 091,0	9 644,0	6 331,0	4 858,0	22 072,0	25 148,0	47 220,0
		A	99,0	728,0	6 430,0	4 221,0	3 239,0	14 717,0	16 765,0	31 482,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	29 625,0	6 770,0	1 566,0	14 639,0	15 429,0	68 029,0	-	68 029,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	687,0	140,0	2 344,0	1 034,0	-	4 205,0	-	4 205,0
64021	Programme de protection des bâtiments du SPVM	A	19 174,0	1 836,0	12 598,0	6 672,0	11 133,0	51 413,0	85 385,0	136 798,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	17 163,0	9 904,0	12 318,0	28 998,0	21 344,0	89 727,0	212 804,0	302 531,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	-	463,0	7 205,0	12 237,0	10 302,0	30 207,0	60 650,0	90 857,0
		A	-	52,0	801,0	1 359,0	1 145,0	3 357,0	6 739,0	10 096,0
66032	Programme de protection des bâtiments vacants	M	146,0	-	-	301,0	1 909,0	2 356,0	7 442,0	9 798,0
66033	Programme de protection des bâtiments de compétence locale	M	2 140,0	2 580,0	8 002,0	10 723,0	15 900,0	39 345,0	40 412,0	79 757,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	-	264,0	258,0	258,0	260,0	1 040,0	1 301,0	2 341,0
		A	-	265,0	259,0	259,0	261,0	1 044,0	1 303,0	2 347,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	354,0	-	3 103,0	3 103,0	3 129,0	9 689,0	15 621,0	25 310,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier	M	3 121,0	7 138,0	7 656,0	21 411,0	26 740,0	66 066,0	71 151,0	137 217,0
		A	1 337,0	3 060,0	3 282,0	9 176,0	11 461,0	28 316,0	30 493,0	58 809,0
66190	Programme des cours de services	M	3 373,0	22 043,0	33 716,0	16 093,0	7 290,0	82 515,0	57 003,0	139 518,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	6 354,0	1 973,0	9 275,0	5 006,0	1 173,0	23 781,0	8 294,0	32 075,0
		A	2 723,0	846,0	3 975,0	2 145,0	503,0	10 192,0	3 556,0	13 748,0
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	A	-	-	1 416,0	-	-	1 416,0	-	1 416,0
Total des programmes			**99 040,0**	**86 932,0**	**154 438,0**	**154 285,0**	**145 215,0**	**639 910,0**	**721 450,0**	**1 361 360,0**
Projets										
64028	Projet de relocalisation du centre d'appel 911	A	23 928,0	18 703,0	18 303,0	19 463,0	7 839,0	88 236,0	-	88 236,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	55,0	322,0	571,0	796,0	125,0	1 869,0	67,0	1 936,0
		A	498,0	2 897,0	5 141,0	7 166,0	1 125,0	16 827,0	604,0	17 431,0
Total des projets			**24 481,0**	**21 922,0**	**24 015,0**	**27 425,0**	**9 089,0**	**106 932,0**	**671,0**	**107 603,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**54 528,0**	**64 611,0**	**108 880,0**	**101 196,0**	**94 966,0**	**424 181,0**	**355 337,0**	**779 518,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**68 993,0**	**44 243,0**	**69 573,0**	**80 514,0**	**59 338,0**	**322 661,0**	**366 784,0**	**689 445,0**
Total des investissements			**123 521,0**	**108 854,0**	**178 453,0**	**181 710,0**	**154 304,0**	**746 842,0**	**722 121,0**	**1 468 963,0**

Tableau 181 – Grands parcs, Mont-Royal et sports

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	-	1 000,0	1 200,0	3 000,0	3 000,0	8 200,0	33 120,0	41 320,0
		A	1 000,0	2 000,0	11 800,0	14 000,0	27 000,0	55 800,0	101 691,0	157 491,0
32301	Programme d'acquisitions en zones inondables	M	250,0	4 000,0	4 000,0	5 000,0	5 000,0	18 250,0	54 750,0	73 000,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	3 000,0	5 520,0	15 000,0	20 480,0	9 000,0	53 000,0	17 571,0	70 571,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	14 487,0	16 031,0	14 616,0	6 501,0	8 700,0	60 335,0	36 185,0	96 520,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne Mance	A	7 580,0	216,0	425,0	1 855,0	4 129,0	14 205,0	8 425,0	22 630,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	125,0	125,0	2 125,0	6 425,0	5 500,0	14 300,0	35 350,0	49 650,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	3 798,0	7 000,0	24 000,0	13 711,0	8 389,0	56 898,0	14 144,0	71 042,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	375,0	800,0	11 731,0	2 600,0	3 741,0	19 247,0	20 117,0	39 364,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	1 587,0	1 083,0	14 777,0	19 166,0	24 952,0	61 565,0	42 529,0	104 094,0
		A	4 686,0	11 116,0	2 760,0	4 958,0	223,0	23 743,0	557,0	24 300,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature	A	5 295,0	4 169,0	8 596,0	5 570,0	5 256,0	28 886,0	17 137,0	46 023,0
34335	Programme de réhabilitation des espaces riverains	M	1 344,0	3 000,0	7 000,0	6 715,0	5 634,0	23 693,0	29 140,0	52 833,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	10 880,0	8 000,0	10 000,0	8 100,0	2 425,0	39 405,0	-	39 405,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	14 012,0	14 435,0	17 928,0	23 644,0	17 852,0	87 871,0	131 921,0	219 792,0
		A	4 030,0	4 130,0	3 780,0	3 035,0	3 169,0	18 144,0	15 922,0	34 066,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	1 372,0	6 318,0	14 195,0	14 296,0	9 675,0	45 856,0	12 490,0	58 346,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	120,0	120,0	4 000,0	4 080,0	4 386,0	12 706,0	34 832,0	47 538,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	8 269,0	-	1 000,0	1 000,0	1 000,0	11 269,0	6 500,0	17 769,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	4 129,0	1 141,0	1 907,0	8 458,0	12 574,0	28 209,0	185 473,0	213 682,0
38360	Programme des arénas	M	22 130,0	3 374,0	-	-	-	25 504,0	-	25 504,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	4 120,0	-	6 500,0	7 000,0	12 000,0	29 620,0	73 204,0	102 824,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	20 944,0	25 000,0	20 683,0	23 087,0	19 000,0	108 714,0	63 228,0	171 942,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	1 111,0	20 000,0	15 605,0	5 400,0	1 400,0	43 516,0	1 400,0	44 916,0
Total des programmes			**134 644,0**	**138 578,0**	**213 628,0**	**208 081,0**	**194 005,0**	**888 936,0**	**935 686,0**	**1 824 622,0**
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	9 472,0	3 599,0	3 772,0	13 878,0	14 081,0	44 802,0	67 925,0	112 727,0
32312	Développement et aménagement du Grand parc de l'Est	A	-	-	830,0	2 330,0	3 630,0	6 790,0	15 760,0	22 550,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	150,0	150,0	150,0	150,0	40 000,0	40 600,0	22 150,0	62 750,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	2 592,0	20 082,0	41 136,0	52 233,0	61 794,0	177 837,0	178 515,0	356 352,0
Total des projets			**12 214,0**	**23 831,0**	**45 888,0**	**68 591,0**	**119 505,0**	**270 029,0**	**284 350,0**	**554 379,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**97 038,0**	**115 358,0**	**193 787,0**	**199 835,0**	**193 936,0**	**799 954,0**	**881 881,0**	**1 681 835,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**49 820,0**	**47 051,0**	**65 729,0**	**76 837,0**	**119 574,0**	**359 011,0**	**338 155,0**	**697 166,0**
Total des investissements			**146 858,0**	**162 409,0**	**259 516,0**	**276 672,0**	**313 510,0**	**1 158 965,0**	**1 220 036,0**	**2 379 001,0**

Tableau 182 – Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
13003	Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site	M	9 745,0	9 780,0	19 553,0	12 984,0	12 567,0	64 629,0	62 835,0	127 464,0
		A	9 745,0	9 780,0	19 553,0	12 984,0	12 567,0	64 629,0	62 835,0	127 464,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
48007	Développement du logement social - infrastructures	A	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	13 500,0	13 500,0	27 000,0
48009	Acquisition d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site	M	7 610,0	7 047,0	7 180,0	12 365,0	12 468,0	46 670,0	62 625,0	109 295,0
		A	14 645,0	21 725,0	14 923,0	23 494,0	23 240,0	98 027,0	116 486,0	214 513,0
Total des programmes			**47 445,0**	**54 032,0**	**66 909,0**	**67 527,0**	**66 542,0**	**302 455,0**	**333 281,0**	**635 736,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**20 355,0**	**19 827,0**	**29 733,0**	**28 349,0**	**28 035,0**	**126 299,0**	**140 460,0**	**266 759,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**27 090,0**	**34 205,0**	**37 176,0**	**39 178,0**	**38 507,0**	**176 156,0**	**192 821,0**	**368 977,0**
Total des investissements			**47 445,0**	**54 032,0**	**66 909,0**	**67 527,0**	**66 542,0**	**302 455,0**	**333 281,0**	**635 736,0**

Tableau 183 – Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	38 500,0	37 500,0	76 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	39 000,0	35 000,0	35 000,0	35 000,0	35 000,0	179 000,0	175 000,0	354 000,0
55845	Programme de réfection routière - Artériel	M	-	6 000,0	6 000,0	9 000,0	9 000,0	30 000,0	45 000,0	75 000,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	43 117,0	56 120,0	53 052,0	63 046,0	53 330,0	268 665,0	264 650,0	533 315,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	15 000,0	25 000,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	47 500,0	12 500,0	60 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	6 500,0	11 000,0	11 000,0	12 000,0	12 000,0	52 500,0	60 000,0	112 500,0
55861	Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	M	2 500,0	8 500,0	9 500,0	10 000,0	10 000,0	40 500,0	50 000,0	90 500,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	5 500,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	45 500,0	50 000,0	95 500,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	1 500,0	2 000,0	2 500,0	8 600,0	7 000,0	21 600,0	50 000,0	71 600,0
66000	Digues	M	500,0	3 500,0	4 000,0	2 000,0	2 000,0	12 000,0	10 000,0	22 000,0
Total des programmes			**123 617,0**	**167 120,0**	**139 552,0**	**158 146,0**	**147 330,0**	**735 765,0**	**754 650,0**	**1 490 415,0**
Projets										
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	3 000,0	2 000,0	2 000,0	-	-	7 000,0	-	7 000,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	400,0	218,0	239,0	332,0	300,0	1 489,0	1 500,0	2 989,0
Total des projets			**3 400,0**	**2 218,0**	**2 239,0**	**332,0**	**300,0**	**8 489,0**	**1 500,0**	**9 989,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**117 017,0**	**159 338,0**	**135 791,0**	**152 478,0**	**141 130,0**	**705 754,0**	**718 650,0**	**1 424 404,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**10 000,0**	**10 000,0**	**6 000,0**	**6 000,0**	**6 500,0**	**38 500,0**	**37 500,0**	**76 000,0**
Total des investissements			**127 017,0**	**169 338,0**	**141 791,0**	**158 478,0**	**147 630,0**	**744 254,0**	**756 150,0**	**1 500 404,0**

Tableau 184 – Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	17 004,0	35 186,0	64 688,0	77 380,0	68 233,0	262 491,0	448 808,0	711 299,0
		A	1 000,0	8 951,0	13 864,0	16 641,0	16 767,0	57 223,0	96 192,0	153 415,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	1 250,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 250,0	5 000,0	10 250,0
		A	750,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 750,0	5 000,0	9 750,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	12 195,0	8 169,0	5 000,0	6 000,0	6 000,0	37 364,0	30 000,0	67 364,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	27 626,0	25 694,0	18 648,0	21 200,0	20 900,0	114 068,0	71 000,0	185 068,0
Total des programmes			**59 825,0**	**80 000,0**	**104 200,0**	**123 221,0**	**113 900,0**	**481 146,0**	**656 000,0**	**1 137 146,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**18 254,0**	**36 186,0**	**65 688,0**	**78 380,0**	**69 233,0**	**267 741,0**	**453 808,0**	**721 549,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**41 571,0**	**43 814,0**	**38 512,0**	**44 841,0**	**44 667,0**	**213 405,0**	**202 192,0**	**415 597,0**
Total des investissements			**59 825,0**	**80 000,0**	**104 200,0**	**123 221,0**	**113 900,0**	**481 146,0**	**656 000,0**	**1 137 146,0**

Tableau 185 – Police

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
71082	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité publique (SPVM)	A	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Total des programmes			**3 575,0**	**6 689,0**	**2 606,0**	**1 740,0**	**1 585,0**	**16 195,0**	9 179,0	25 374,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**3 575,0**	**6 689,0**	**2 606,0**	**1 740,0**	**1 585,0**	**16 195,0**	**9 179,0**	**25 374,0**
Total des investissements			**3 575,0**	**6 689,0**	**2 606,0**	**1 740,0**	**1 585,0**	**16 195,0**	**9 179,0**	**25 374,0**

Tableau 186 – Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Total des programmes			**6 545,0**	**23 545,0**	**4 705,0**	**4 705,0**	**4 625,0**	**44 125,0**	23 125,0	67 250,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**6 545,0**	**23 545,0**	**4 705,0**	**4 705,0**	**4 625,0**	**44 125,0**	**23 125,0**	**67 250,0**
Total des investissements			**6 545,0**	**23 545,0**	**4 705,0**	**4 705,0**	**4 625,0**	**44 125,0**	**23 125,0**	**67 250,0**

Tableau 187 – Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	7 807,0	9 000,0	13 990,0	9 606,0	7 584,0	47 987,0	44 297,0	92 284,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	272,0	360,0	419,0	427,0	400,0	1 878,0	2 000,0	3 878,0
43018	Projets de développement - Infrastructures et gestion du territoire	A	-	-	969,0	5 839,0	10 051,0	16 859,0	61 517,0	78 376,0
Total des programmes			**8 079,0**	**9 360,0**	**15 378,0**	**15 872,0**	**18 035,0**	**66 724,0**	**107 814,0**	**174 538,0**
Projets										
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	A	3 849,0	6 000,0	30 743,0	18 581,0	11 667,0	70 840,0	2 170,0	73 010,0
43017	Plage Jean-Doré	A	735,0	4 000,0	13 288,0	-	280,0	18 303,0	2 693,0	20 996,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	2 900,0	1 880,0	4 580,0	3 289,0	218,0	12 867,0	-	12 867,0
43020	Complexe aquatique	A	1 554,0	2 246,0	5 259,0	3 322,0	2 173,0	14 554,0	2 953,0	17 507,0
43021	Pavillon Hélène de Champlain	A	946,0	923,0	5 231,0	-	-	7 100,0	-	7 100,0
43022	Mobilité	A	3 110,0	5 000,0	7 560,0	10 755,0	17 972,0	44 397,0	66 744,0	111 141,0
43023	Les Jardins des canaux	A	1 390,0	3 000,0	15 954,0	7 671,0	10 812,0	38 827,0	55 820,0	94 647,0
Total des projets			**14 484,0**	**23 049,0**	**82 615,0**	**43 618,0**	**43 122,0**	**206 888,0**	**130 380,0**	**337 268,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**22 563,0**	**32 409,0**	**97 993,0**	**59 490,0**	**61 157,0**	**273 612,0**	**238 194,0**	**511 806,0**
Total des investissements			**22 563,0**	**32 409,0**	**97 993,0**	**59 490,0**	**61 157,0**	**273 612,0**	**238 194,0**	**511 806,0**

Tableau 188 – Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets										
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	351,0	492,0	-	322,0	254,0	1 419,0	-	1 419,0
		A	334,0	468,0	-	305,0	241,0	1 348,0	-	1 348,0
60115	Modernisation des services de cybersécurité	M	1 808,0	1 528,0	1 651,0	3 875,0	1 924,0	10 786,0	4 409,0	15 195,0
		A	1 717,0	1 450,0	1 567,0	3 678,0	1 826,0	10 238,0	4 185,0	14 423,0
60116	Programme de cyberdéfense	M	-	-	-	-	-	-	8 401,0	8 401,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 974,0	7 974,0
68011	Modernisation des réseaux de radiocommunications	A	1 800,0	10 950,0	10 999,0	8 167,0	8 727,0	40 643,0	16 108,0	56 751,0
68088	Approvisionnement III	M	1 791,0	412,0	-	-	-	2 203,0	-	2 203,0
		A	1 701,0	391,0	-	-	-	2 092,0	-	2 092,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	7 933,0	2 817,0	2 059,0	-	-	12 809,0	-	12 809,0
		A	7 530,0	2 674,0	1 955,0	-	-	12 159,0	-	12 159,0
68111	Modernisation des réseaux de télécommunications	M	2 164,0	2 169,0	2 518,0	2 052,0	2 421,0	11 324,0	8 173,0	19 497,0
		A	2 054,0	2 059,0	2 391,0	1 948,0	2 298,0	10 750,0	7 759,0	18 509,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	767,0	-	-	-	-	767,0	-	767,0
		A	728,0	-	-	-	-	728,0	-	728,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	918,0	801,0	818,0	254,0	103,0	2 894,0	-	2 894,0
		A	872,0	760,0	776,0	241,0	97,0	2 746,0	-	2 746,0
68144	Systèmes informatiques pour l'habitation	M	449,0	373,0	1 184,0	-	-	2 006,0	-	2 006,0
		A	426,0	355,0	1 124,0	-	-	1 905,0	-	1 905,0
68147	Nouveau système de subventions générique	M	537,0	540,0	-	-	-	1 077,0	-	1 077,0
		A	510,0	513,0	-	-	-	1 023,0	-	1 023,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	-	-	1 214,0	2 807,0	2 851,0	6 872,0	-	6 872,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	4 776,0	1 661,0	4 428,0	5 790,0	4 400,0	21 055,0	2 229,0	23 284,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	4 783,0	3 340,0	4 328,0	6 450,0	3 585,0	22 486,0	7 134,0	29 620,0
68325	Système de caméras d'interventions policières	A	-	8 120,0	8 560,0	8 560,0	8 560,0	33 800,0	6 200,0	40 000,0
68326	Caméras de sécurité urbaine	A	1 260,0	440,0	-	-	-	1 700,0	-	1 700,0
68420	Systèmes intégrés de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	2 401,0	2 519,0	2 525,0	4 635,0	4 882,0	16 962,0	8 347,0	25 309,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	201,0	-	-	-	-	201,0	-	201,0
		A	191,0	-	-	-	-	191,0	-	191,0
69206	Évolution des outils géomatiques	M	273,0	560,0	923,0	923,0	1 328,0	4 007,0	4 970,0	8 977,0
		A	260,0	532,0	877,0	877,0	1 261,0	3 807,0	4 722,0	8 529,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
70025	Cour municipale numérique	A	4 087,0	4 505,0	3 874,0	2 826,0	-	15 292,0	-	15 292,0
70027	Maintien des actifs de la cour municipale	A	-	-	341,0	1 744,0	1 774,0	3 859,0	10 478,0	14 337,0
70029	Sanctions administratives et Pécuniaires (SAP)	A	1 061,0	3 980,0	1 599,0	-	-	6 640,0	-	6 640,0
70120	Refonte numérique d'Espace pour la vie	M	700,0	700,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 400,0	2 366,0	6 766,0
70152	Plateformes de fondation numérique	M	1 255,0	287,0	-	-	-	1 542,0	-	1 542,0
		A	1 192,0	272,0	-	-	-	1 464,0	-	1 464,0
70153	Programme de développement de sites web satellites	M	-	920,0	1 282,0	1 179,0	2 227,0	5 608,0	2 342,0	7 950,0
		A	-	873,0	1 218,0	1 120,0	2 115,0	5 326,0	2 224,0	7 550,0
70155	Gestion de la relation client	M	1 019,0	895,0	1 118,0	1 118,0	1 118,0	5 268,0	958,0	6 226,0
		A	967,0	850,0	1 062,0	1 062,0	1 062,0	5 003,0	910,0	5 913,0
70160	Refonte du portail intranet	M	491,0	-	-	-	-	491,0	-	491,0
		A	466,0	-	-	-	-	466,0	-	466,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	2 400,0	2 000,0	2 675,0	3 000,0	6 169,0	16 244,0	-	16 244,0
70192	Mise à jour des infrastructures des usines de l'eau	A	-	-	-	-	-	-	18 295,0	18 295,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	349,0	256,0	-	-	-	605,0	-	605,0
		A	331,0	244,0	-	-	-	575,0	-	575,0
70255	Gestion des processus juridiques	M	195,0	11,0	-	-	-	206,0	-	206,0
		A	185,0	10,0	-	-	-	195,0	-	195,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outils d'intelligence d'affaires	M	718,0	606,0	506,0	321,0	272,0	2 423,0	124,0	2 547,0
		A	682,0	576,0	481,0	304,0	258,0	2 301,0	118,0	2 419,0
70501	Environnement de travail	M	558,0	77,0	366,0	503,0	324,0	1 828,0	-	1 828,0
		A	530,0	73,0	348,0	477,0	308,0	1 736,0	-	1 736,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	949,0	1 439,0	1 221,0	972,0	4 581,0	-	4 581,0
		A	-	901,0	1 367,0	1 159,0	923,0	4 350,0	-	4 350,0
70505	Modernisation des espaces de travail informatiques	M	-	-	-	2 786,0	2 590,0	5 376,0	2 319,0	7 695,0
		A	-	-	-	2 645,0	2 459,0	5 104,0	2 201,0	7 305,0
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	-	-	513,0	-	-	513,0	-	513,0
		A	-	-	487,0	-	-	487,0	-	487,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	249,0	158,0	-	-	-	407,0	-	407,0
		A	237,0	150,0	-	-	-	387,0	-	387,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	514,0	769,0	1 653,0	1 901,0	2 233,0	7 070,0	-	7 070,0
		A	488,0	731,0	1 569,0	1 805,0	2 119,0	6 712,0	-	6 712,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	3 359,0	3 310,0	2 213,0	2 783,0	-	11 665,0	-	11 665,0
		A	3 188,0	3 142,0	2 101,0	2 642,0	-	11 073,0	-	11 073,0
70907	Résilience et relève des infrastructures technologiques de la Ville	M	585,0	769,0	2 879,0	2 279,0	4 320,0	10 832,0	7 962,0	18 794,0
		A	555,0	731,0	2 733,0	2 163,0	4 101,0	10 283,0	7 559,0	17 842,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	M	1 402,0	1 570,0	1 990,0	1 727,0	-	6 689,0	-	6 689,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	1 878,0	2 658,0	2 732,0	7 268,0	4 663,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	1 099,0	401,0	323,0	-	-	1 823,0	-	1 823,0
		A	1 043,0	381,0	306,0	-	-	1 730,0	-	1 730,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	4 300,0	4 500,0	4 100,0	4 100,0	1 225,0	18 225,0	-	18 225,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	8 969,0	8 650,0	3 901,0	-	-	21 520,0	-	21 520,0
72080	Systèmes de soutien aux interventions du SIM	A	2 327,0	2 419,0	275,0	285,0	-	5 306,0	-	5 306,0
72090	Maintien des actifs du SIM	A	-	-	2 169,0	2 104,0	1 847,0	6 120,0	8 895,0	15 015,0
72091	Maintien des actifs du SPVM	A	-	-	450,0	658,0	3 365,0	4 473,0	31 943,0	36 416,0
72740	Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour le service de la Culture	M	500,0	500,0	997,0	1 960,0	-	3 957,0	-	3 957,0
74015	Systèmes informatiques pour l'environnement	A	1 901,0	1 470,0	570,0	570,0	570,0	5 081,0	1 133,0	6 214,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	2 520,0	2 419,0	2 780,0	3 036,0	2 898,0	13 653,0	3 010,0	16 663,0
		A	2 392,0	2 296,0	2 640,0	2 883,0	2 752,0	12 963,0	2 858,0	15 821,0
74255	Gestion de temps	M	1 277,0	1 062,0	312,0	332,0	3 547,0	6 530,0	2 613,0	9 143,0
		A	1 212,0	1 009,0	296,0	316,0	3 367,0	6 200,0	2 480,0	8 680,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	4 875,0	5 241,0	-	-	-	10 116,0	-	10 116,0
		A	4 628,0	4 975,0	-	-	-	9 603,0	-	9 603,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	2 130,0	1 475,0	4 872,0	2 195,0	2 155,0	12 827,0	27 057,0	39 884,0
		A	2 023,0	1 400,0	4 626,0	2 083,0	2 045,0	12 177,0	25 688,0	37 865,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire) et refonte des systèmes de déneigement	M	2 118,0	687,0	645,0	-	-	3 450,0	-	3 450,0
74926	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR Plus)	M	2 414,0	2 400,0	2 850,0	-	-	7 664,0	-	7 664,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	1 500,0	1 321,0	-	-	-	2 821,0	-	2 821,0
74994	Gestion administrative du processus électoral	M	570,0	570,0	572,0	853,0	-	2 565,0	-	2 565,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
78045	Aménagements et rehaussements Télécom	M	413,0	-	-	-	-	413,0	-	413,0
		A	393,0	-	-	-	-	393,0	-	393,0
78046	Rehaussements des infrastructures en télécommunications	M	833,0	785,0	1 003,0	1 018,0	1 026,0	4 665,0	-	4 665,0
		A	791,0	745,0	952,0	966,0	974,0	4 428,0	-	4 428,0
Total des projets			**126 526,0**	**120 945,0**	**121 228,0**	**114 666,0**	**109 605,0**	**592 970,0**	**258 807,0**	**851 777,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**53 135,0**	**42 330,0**	**45 658,0**	**43 203,0**	**37 520,0**	**221 846,0**	**79 367,0**	**301 213,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**73 391,0**	**78 615,0**	**75 570,0**	**71 463,0**	**72 085,0**	**371 124,0**	**179 440,0**	**550 564,0**
Total des investissements			**126 526,0**	**120 945,0**	**121 228,0**	**114 666,0**	**109 605,0**	**592 970,0**	**258 807,0**	**851 777,0**

Tableau 189 – Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
28040	Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	5 500,0	5 500,0	5 500,0	5 500,0	5 500,0	27 500,0	46 500,0	74 000,0
36209	Vieux-Montréal : Plan lumière	A	350,0	350,0	350,0	350,0	-	1 400,0	-	1 400,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	6 785,0	6 949,0	3 800,0	875,0	875,0	19 284,0	4 375,0	23 659,0
		A	2 542,0	4 528,0	7 500,0	8 225,0	8 225,0	31 020,0	41 125,0	72 145,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	7 000,0	9 500,0	5 000,0	5 000,0	4 000,0	30 500,0	25 000,0	55 500,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	3 132,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 132,0	21 000,0	36 132,0
45000	Amélioration et développement du réseau cyclable	A	18 000,0	18 000,0	18 000,0	20 000,0	20 000,0	94 000,0	206 000,0	300 000,0
48043	Domaine public Samuel-De Champlain / REM	M	3 000,0	350,0	-	-	-	3 350,0	3 100,0	6 450,0
		A	800,0	500,0	3 500,0	1 250,0	-	6 050,0	22 950,0	29 000,0
48046	Véloroutes - Accompagnement REM	M	1 433,0	2 938,0	4 517,0	6 173,0	6 327,0	21 388,0	9 810,0	31 198,0
		A	3 045,0	6 243,0	9 598,0	13 118,0	13 446,0	45 450,0	20 844,0	66 294,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	4 000,0	16 000,0	20 000,0	36 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	18 000,0	78 000,0	90 000,0	168 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	78 351,0	56 000,0	65 000,0	64 999,0	66 179,0	330 529,0	838 346,0	1 168 875,0
		A	5 000,0	-	-	-	-	5 000,0	-	5 000,0
59071	Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	75 000,0	75 000,0	150 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	6 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	6 000,0	30 500,0	32 500,0	63 000,0
75110	Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public	M	5 100,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	17 100,0	-	17 100,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
97000	Programme de conversion et réfection de terrains (AMD)	M	9 145,0	6 418,0	9 223,0	3 000,0	3 000,0	30 786,0	15 000,0	45 786,0
Total des programmes			**189 183,0**	**163 276,0**	**177 988,0**	**174 990,0**	**177 552,0**	**882 989,0**	**1 476 550,0**	**2 359 539,0**
Projets										
28039	Réaménagement de la rue Jean-Talon, entre la 22e avenue et le boul evard Langelier	M	8 200,0	10 800,0	12 300,0	17 000,0	27 300,0	75 600,0	57 135,0	132 735,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	-	-	-	14 149,0	23 039,0	37 188,0	20 888,0	58 076,0
36200	Vieux-Montréal : Aménagement du domaine public	A	1 630,0	3 330,0	10 378,0	8 695,0	2 010,0	26 043,0	-	26 043,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	800,0	1 938,0	8 498,0	15 496,0	172,0	26 904,0	-	26 904,0
36211	Vieux-Montréal : Réaménagement de la rue de la Commune	A	-	-	-	-	350,0	350,0	700,0	1 050,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	-	490,0	490,0	490,0	-	1 470,0	-	1 470,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
36213	Vieux-Montréal : Mise en valeur de la Cité administrative	M	383,0	2 235,0	-	-	-	2 618,0	-	2 618,0
39001	Le MIL Montréal	M	14 000,0	10 000,0	20 944,0	19 901,0	17 000,0	81 845,0	62 004,0	143 849,0
39710	Complexe Turcot	M	11 859,0	24 228,0	18 307,0	-	-	54 394,0	360,0	54 754,0
		A	27 194,0	33 904,0	7 302,0	1 018,0	-	69 418,0	-	69 418,0
40139	PPU Griffintown	M	12 000,0	13 000,0	20 492,0	20 677,0	20 000,0	86 169,0	111 799,0	197 968,0
40155	Namur-Hippodrome - Cavendish	M	1 000,0	8 000,0	20 000,0	20 000,0	36 000,0	85 000,0	184 000,0	269 000,0
		A	2 000,0	2 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	16 000,0	16 000,0	32 000,0
40170	Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords	M	5 921,0	-	-	-	-	5 921,0	-	5 921,0
40171	Lachine-Est	M	6 158,0	5 448,0	8 000,0	8 000,0	12 000,0	39 606,0	67 148,0	106 754,0
40174	Louvain Est	M	4 388,0	10 785,0	2 594,0	1 335,0	1 094,0	20 196,0	3 798,0	23 994,0
		A	5 512,0	6 215,0	4 573,0	5 864,0	6 579,0	28 743,0	12 358,0	41 101,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	1 200,0	2 000,0	9 908,0	4 246,0	-	17 354,0	-	17 354,0
40178	Partie nord de L'Île-des-Soeurs	M	-	-	1 000,0	4 000,0	7 500,0	12 500,0	85 000,0	97 500,0
40179	Mise en valeur du site de Fort-Lorette	A	866,0	501,0	4 648,0	4 523,0	-	10 538,0	-	10 538,0
40182	Ateliers du CN (Cours Saint-Charles)	M	2 551,0	2 213,0	190,0	-	-	4 954,0	-	4 954,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	2 600,0	14 000,0	14 000,0	10 000,0	20 000,0	60 600,0	111 000,0	171 600,0
40203	PPU des Faubourgs - réaménagements des Faubourgs	M	-	-	2 000,0	10 000,0	24 000,0	36 000,0	195 000,0	231 000,0
40210	Requalification du boulevard Ville-Marie (PPU des Faubourgs)	A	-	798,0	1 536,0	1 000,0	1 260,0	4 594,0	244 922,0	249 516,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	3 822,0	600,0	2 870,0	-	-	7 292,0	-	7 292,0
48042	Reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes - Accompagnement MTMD (Lien cyclable)	A	50,0	550,0	3 449,0	3 500,0	1 500,0	9 049,0	1 500,0	10 549,0
48045	Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440)	M	200,0	1 100,0	2 300,0	1 200,0	450,0	5 250,0	-	5 250,0
		A	1 800,0	9 900,0	22 700,0	10 800,0	10 050,0	55 250,0	-	55 250,0
48047	Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger - Accompagnement MTMD	A	-	20,0	20,0	20,0	20,0	80,0	-	80,0
48048	Reconstruction Échangeur St-Pierre / Accompagnement MTMD	M	-	10,0	100,0	150,0	250,0	510,0	36 500,0	37 010,0
		A	-	10,0	100,0	150,0	250,0	510,0	36 500,0	37 010,0
59027	Réaménagement Assomption/Souligny	A	-	500,0	10 500,0	18 664,0	13 664,0	43 328,0	89 039,0	132 367,0
59040	Aménagement Assomption - programme d'investissement	M	-	12 000,0	11 000,0	14 000,0	28 000,0	65 000,0	106 000,0	171 000,0
		A	-	-	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	6 000,0	9 000,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	11 000,0	13 800,0	-	-	-	24 800,0	86 016,0	110 816,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	-	5 580,0	4 980,0	-	-	10 560,0	-	10 560,0
68067	Réaménagement de l'avenue des Pins	M	1 600,0	11 750,0	4 050,0	13 300,0	10 800,0	41 500,0	29 700,0	71 200,0
		A	100,0	250,0	250,0	600,0	-	1 200,0	26 800,0	28 000,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	16 674,0	9 047,0	12 427,0	-	-	38 148,0	-	38 148,0
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1: De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	1 271,0	13 892,0	17 072,0	3 379,0	-	35 614,0	-	35 614,0
		A	141,0	1 896,0	1 896,0	21,0	-	3 954,0	-	3 954,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2: Réaménagement - Mansfield à Atwater	M	22 200,0	22 524,0	27 058,0	30 026,0	46 827,0	148 635,0	85 920,0	234 555,0
		A	1 830,0	1 686,0	2 020,0	2 308,0	5 456,0	13 300,0	8 115,0	21 415,0
75029	Abords du CUSM (Intersection Décarie/Maisonneuve)	M	-	2 005,0	16 930,0	15 680,0	15 580,0	50 195,0	-	50 195,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	M	-	-	17 815,0	25 296,0	26 321,0	69 432,0	46 805,0	116 237,0
		A	-	-	900,0	-	3 700,0	4 600,0	2 180,0	6 780,0
75036	Sainte-Catherine Est - village	M	5 500,0	9 574,0	33 885,0	28 100,0	38 100,0	115 159,0	32 921,0	148 080,0
		A	-	-	-	-	520,0	520,0	-	520,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain - Accompagnement d'Infrastructure Canada - Travaux incidents	M	5 769,0	1 640,0	1 016,0	470,0	-	8 895,0	-	8 895,0
		A	3 231,0	2 360,0	4 447,0	622,0	-	10 660,0	-	10 660,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement - Travaux incidents	M	5 097,0	5 889,0	3 462,0	1 200,0	-	15 648,0	20,0	15 668,0
		A	14 903,0	17 111,0	8 538,0	2 800,0	-	43 352,0	44,0	43 396,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM	M	5 000,0	4 000,0	6 026,0	28 587,0	21 935,0	65 548,0	39 763,0	105 311,0
		A	-	1 000,0	1 312,0	13 598,0	16 065,0	31 975,0	16 248,0	48 223,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Lien cyclable du secteur Héritage - Accompagnement PJCCI	M	184,0	1 110,0	834,0	30,0	-	2 158,0	-	2 158,0
		A	301,0	1 890,0	1 361,0	50,0	-	3 602,0	-	3 602,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	-	2 250,0	15 909,0	17 560,0	14 653,0	50 372,0	-	50 372,0
		A	-	-	1 938,0	1 841,0	-	3 779,0	-	3 779,0
98150	Fonds de revitalisation de l'EST	M	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	3 000,0	13 000,0	12 000,0	25 000,0
Total des projets			**212 535,0**	**308 329,0**	**411 825,0**	**407 846,0**	**460 445,0**	**1 800 980,0**	**1 834 183,0**	**3 635 163,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**311 523,0**	**355 635,0**	**449 009,0**	**442 833,0**	**529 730,0**	**2 088 730,0**	**2 559 408,0**	**4 648 138,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**90 195,0**	**115 970,0**	**140 804,0**	**140 003,0**	**108 267,0**	**595 239,0**	**751 325,0**	**1 346 564,0**
Total des investissements			**401 718,0**	**471 605,0**	**589 813,0**	**582 836,0**	**637 997,0**	**2 683 969,0**	**3 310 733,0**	**5 994 702,0**

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2026-2035 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Tableau 190 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	15 405,0	15 405,0	30 810,0
55733	Programme de réfection routière	M	3 082,0	3 082,0	3 082,0	3 082,0	3 082,0	15 410,0	15 410,0	30 820,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	15 405,0	15 405,0	30 810,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**46 970,0**	**46 970,0**	**93 940,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**46 970,0**	**46 970,0**	**93 940,0**

Tableau 191 – Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	280,0	750,0	838,0	832,0	838,0	3 538,0	4 212,0	7 750,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	3 433,0	3 775,0	3 266,0	3 217,0	3 210,0	16 901,0	15 961,0	32 862,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	2 332,0	1 600,0	2 043,0	2 094,0	2 044,0	10 113,0	10 454,0	20 567,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	200,0	120,0	98,0	102,0	153,0	673,0	598,0	1 271,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**31 225,0**	**31 225,0**	**62 450,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**31 225,0**	**31 225,0**	**62 450,0**

Tableau 192 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 675,0	2 069,0	1 643,0	1 143,0	1 693,0	8 223,0	11 467,0	19 690,0
42320	Programme de mise aux normes des arénas - Développement	M	200,0	304,0	850,0	840,0	-	2 194,0	-	2 194,0
55734	Programme de réfection routière	M	3 025,0	3 025,0	3 025,0	3 025,0	3 025,0	15 125,0	15 121,0	30 246,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	550,0	550,0	550,0	550,0	550,0	2 750,0	2 750,0	5 500,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation-Arrondissement CDN - NDG	M	412,0	412,0	412,0	412,0	412,0	2 060,0	2 060,0	4 120,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	250,0	250,0	-	-	100,0	600,0	500,0	1 100,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 891,0	2 393,0	2 523,0	3 033,0	3 223,0	14 063,0	13 117,0	27 180,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**45 015,0**	**45 015,0**	**90 030,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**45 015,0**	**45 015,0**	**90 030,0**

Tableau 193 – Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	550,0	550,0	550,0	550,0	550,0	2 750,0	2 750,0	5 500,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 503,0	1 503,0	1 503,0	1 503,0	1 503,0	7 515,0	7 515,0	15 030,0
55717	Programme de réfection routière	M	2 400,0	2 400,0	2 400,0	2 400,0	2 400,0	12 000,0	12 000,0	24 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**22 265,0**	**22 265,0**	**44 530,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**22 265,0**	**22 265,0**	**44 530,0**

Tableau 194 – LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	3 080,0	3 080,0	3 080,0	3 080,0	3 080,0	15 400,0	15 400,0	30 800,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**31 060,0**	**31 060,0**	**62 120,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**31 060,0**	**31 060,0**	**62 120,0**

Tableau 195 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	900,0	900,0	900,0	900,0	900,0	4 500,0	4 500,0	9 000,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 351,0	1 351,0	1 351,0	1 351,0	1 351,0	6 755,0	6 755,0	13 510,0
68606	Programme de développement informatique	M	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	250,0	500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**16 505,0**	**16 505,0**	**33 010,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**16 505,0**	**16 505,0**	**33 010,0**

Tableau 196 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34223	Programme de réaménagement des parcs	M	1 792,0	1 792,0	1 792,0	1 792,0	1 792,0	8 960,0	8 960,0	17 920,0
55729	Programme de réfection de la voirie	M	4 815,0	4 815,0	4 815,0	4 815,0	4 815,0	24 075,0	24 075,0	48 150,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	4 368,0	4 368,0	4 368,0	4 368,0	4 368,0	21 840,0	21 840,0	43 680,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	258,0	224,0	224,0	224,0	224,0	1 154,0	1 120,0	2 274,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**11 233,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**56 029,0**	**55 995,0**	**112 024,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**11 233,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**56 029,0**	**55 995,0**	**112 024,0**

Tableau 197 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
25850	Programme de développement	M	1 800,0	2 000,0	-	-	-	3 800,0	-	3 800,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 353,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	11 153,0	8 500,0	19 653,0
55716	Programme de réfection routière	M	1 000,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	8 000,0	8 750,0	16 750,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	742,0	2 182,0	2 182,0	2 182,0	2 182,0	9 470,0	10 910,0	20 380,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 995,0**	**7 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**32 923,0**	**28 660,0**	**61 583,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 995,0**	**7 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**32 923,0**	**28 660,0**	**61 583,0**

Tableau 198 – Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	200,0	400,0	200,0	200,0	200,0	1 200,0	1 000,0	2 200,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 025,0	900,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 925,0	5 000,0	9 925,0
55705	Programme de réfection routière	M	700,0	800,0	850,0	850,0	850,0	4 050,0	4 250,0	8 300,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 000,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 200,0	4 000,0	8 200,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	123,0	148,0	198,0	198,0	198,0	865,0	990,0	1 855,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**15 240,0**	**15 240,0**	**30 480,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**15 240,0**	**15 240,0**	**30 480,0**

Tableau 199 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 800,0	4 933,0	4 752,0	4 752,0	4 752,0	20 989,0	23 760,0	44 749,0
55713	Programme de réfection routière	M	4 254,0	1 350,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	9 954,0	7 250,0	17 204,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 048,0	819,0	900,0	900,0	900,0	4 567,0	4 500,0	9 067,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**35 510,0**	**35 510,0**	**71 020,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**35 510,0**	**35 510,0**	**71 020,0**

Tableau 200 – Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 450,0	1 450,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	8 000,0	8 500,0	16 500,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	4 437,0	4 437,0	4 187,0	4 187,0	4 187,0	21 435,0	20 935,0	42 370,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**34 435,0**	**34 435,0**	**68 870,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**34 435,0**	**34 435,0**	**68 870,0**

Tableau 201 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
30056	Mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles	M	1 568,0	382,0	-	-	-	1 950,0	-	1 950,0
30059	Espace Rivière	M	1 300,0	3 943,0	300,0	100,0	-	5 643,0	-	5 643,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	1 805,0	2 240,0	5 030,0	4 437,0	7 273,0	20 785,0	19 250,0	40 035,0
35001	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	50,0	50,0	150,0	50,0	-	300,0	250,0	550,0
35002	Programme d'acquisition d'équipements de loisirs et de culture	M	-	-	-	-	-	-	300,0	300,0
55731	Programme de réfection routière	M	4 400,0	4 500,0	4 950,0	4 975,0	5 007,0	23 832,0	27 300,0	51 132,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	5 398,0	3 188,0	3 873,0	4 741,0	2 023,0	19 223,0	24 415,0	43 638,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 521,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**71 733,0**	**71 515,0**	**143 248,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**14 521,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**71 733,0**	**71 515,0**	**143 248,0**

Tableau 202 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
32025	Aménagement de nouveaux parcs locaux	M	920,0	-	-	-	-	920,0	-	920,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	725,0	1 035,0	1 545,0	1 145,0	1 375,0	5 825,0	11 425,0	17 250,0
55732	Programme de réfection routière	M	4 675,0	7 065,0	8 595,0	8 875,0	6 595,0	35 805,0	32 865,0	68 670,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	4 289,0	2 509,0	469,0	589,0	2 639,0	10 495,0	8 755,0	19 250,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**53 045,0**	**53 045,0**	**106 090,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**53 045,0**	**53 045,0**	**106 090,0**

Tableau 203 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	5 387,0	3 124,0	2 560,0	1 144,0	3 821,0	16 036,0	5 302,0	21 338,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
30085	Construction d'un complexe sportif	M	13 439,0	939,0	939,0	939,0	939,0	17 195,0	4 695,0	21 890,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	265,0	1 000,0	10 986,0	11 013,0	1 182,0	24 446,0	8 538,0	32 984,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	8 789,0	5 907,0	3 077,0	8 811,0	798,0	27 382,0	12 924,0	40 306,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, loisirs et communautaires	M	1 602,0	2 195,0	2 004,0	2 734,0	2 811,0	11 346,0	8 851,0	20 197,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	50,0	1 570,0	423,0	735,0	735,0	3 513,0	1 883,0	5 396,0
55714	Programme de réfection routière	M	25,0	-	1 698,0	1 160,0	1 753,0	4 636,0	12 277,0	16 913,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	845,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 845,0	1 500,0	4 345,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	315,0	270,0	-	-	-	585,0	588,0	1 173,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**31 717,0**	**15 505,0**	**22 187,0**	**27 036,0**	**12 539,0**	**108 984,0**	**56 558,0**	**165 542,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**31 717,0**	**15 505,0**	**22 187,0**	**27 036,0**	**12 539,0**	**108 984,0**	**56 558,0**	**165 542,0**

Tableau 204 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	3 580,0	2 815,0	2 615,0	3 775,0	1 400,0	14 185,0	5 150,0	19 335,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	700,0	2 110,0	2 750,0	2 600,0	3 940,0	12 100,0	8 925,0	21 025,0
55718	Programme de réfection routière	M	2 385,0	2 950,0	3 450,0	3 765,0	3 950,0	16 500,0	19 750,0	36 250,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 380,0	-	-	-	-	1 380,0	-	1 380,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	130,0	100,0	100,0	100,0	100,0	530,0	625,0	1 155,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 175,0**	**7 975,0**	**8 915,0**	**10 240,0**	**9 390,0**	**44 695,0**	**34 450,0**	**79 145,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**8 175,0**	**7 975,0**	**8 915,0**	**10 240,0**	**9 390,0**	**44 695,0**	**34 450,0**	**79 145,0**

Tableau 205 – Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
16006	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	M	-	-	3 295,0	-	-	3 295,0	-	3 295,0
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	1 422,0	4 612,0	2 397,0	747,0	747,0	9 925,0	3 735,0	13 660,0
34334	Programme de développement des parcs	M	960,0	-	2 500,0	-	-	3 460,0	-	3 460,0
55736	Programme de réfection routière	M	2 989,0	1 793,0	1 797,0	2 143,0	1 987,0	10 709,0	9 785,0	20 494,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0	125,0	250,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	334,0	300,0	350,0	350,0	1 684,0	1 750,0	3 434,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	75,0	75,0	75,0	100,0	100,0	425,0	500,0	925,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	1 397,0	1 993,0	2 393,0	2 118,0	2 193,0	10 094,0	16 515,0	26 609,0
67862	Développement immobilier	M	250,0	-	-	999,0	1 080,0	2 329,0	-	2 329,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	74,0	75,0	75,0	100,0	100,0	424,0	500,0	924,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	60,0	60,0	80,0	60,0	60,0	320,0	300,0	620,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 032,0**	**9 397,0**	**13 367,0**	**7 072,0**	**7 072,0**	**44 940,0**	**35 360,0**	**80 300,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**8 032,0**	**9 397,0**	**13 367,0**	**7 072,0**	**7 072,0**	**44 940,0**	**35 360,0**	**80 300,0**

Tableau 206 – Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	740,0	740,0	740,0	740,0	750,0	3 710,0	5 005,0	8 715,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	6 830,0	6 830,0	13 660,0
42812	Aménagement d'un centre aquatique	M	1 207,0	1 207,0	1 207,0	1 207,0	1 207,0	6 035,0	4 658,0	10 693,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 259,0	1 284,0	1 284,0	1 284,0	1 274,0	6 385,0	6 990,0	13 375,0
69212	Natatorium	M	75,0	150,0	150,0	150,0	150,0	675,0	252,0	927,0
83022	Programme local d'apaisement de la circulation	M	300,0	200,0	200,0	200,0	200,0	1 100,0	1 000,0	2 100,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**24 735,0**	**24 735,0**	**49 470,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**24 735,0**	**24 735,0**	**49 470,0**

Tableau 207 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	4 799,0	5 124,0	4 621,0	5 403,0	5 242,0	25 189,0	13 910,0	39 099,0
44220	Programme Accès Jardins	M	144,0	87,0	2 679,0	1 571,0	843,0	5 324,0	5 000,0	10 324,0
55737	Programme de réfection routière	M	6 877,0	7 100,0	6 034,0	2 265,0	4 315,0	26 591,0	27 575,0	54 166,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	3 641,0	3 150,0	2 127,0	6 222,0	5 061,0	20 201,0	30 820,0	51 021,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**77 305,0**	**77 305,0**	**154 610,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**77 305,0**	**77 305,0**	**154 610,0**

Tableau 208 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 627,0	1 987,0	1 487,0	1 320,0	1 711,0	8 132,0	6 219,0	14 351,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	9 051,0	2 230,0	2 230,0	3 426,0	3 507,0	20 444,0	19 176,0	39 620,0
55310	Construction de la nouvelle bibliothèque de Villeray	M	1 586,0	1 901,0	2 701,0	-	47,0	6 235,0	-	6 235,0
55730	Programme de réfection routière	M	3 450,0	1 900,0	1 600,0	2 929,0	2 383,0	12 262,0	12 178,0	24 440,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	1 080,0	980,0	980,0	1 323,0	1 350,0	5 713,0	7 417,0	13 130,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**16 794,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**52 786,0**	**44 990,0**	**97 776,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**16 794,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**52 786,0**	**44 990,0**	**97 776,0**

Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses lié aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont regroupés dans cinq catégories :

- les **taxes** regroupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et de la taxe municipale pour le 911 notamment;
- les **paiements tenant lieu de taxes** regroupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- les **services rendus et autres revenus** regroupent les revenus des services facturés à des citoyennes et citoyens, à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées ainsi que d'autres types de revenus comme ceux des amendes et des pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- les **transferts** regroupent l'ensemble des subventions des gouvernements et des autres organismes publics.

Les dépenses sont généralement présentées par objets :

- la **rémunération**, qui comprend les salaires du personnel et des élues et élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les charges sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élues et élus ainsi que du personnel de la Ville;
- le **transport** et les **communications**;
- les **services professionnels**, les **services techniques et autres**;
- la **location**, l'**entretien** et la **réparation**;
- les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités municipales tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- les **biens durables** non capitalisés;
- les **frais de financement**;
- le **remboursement de la dette à long terme**;
- les **contributions à des organismes**.

Dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par activités :

- l'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal et d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;
- l'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- l'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et au transport des marchandises. Elle comprend également la gestion de la neige;
- l'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égouts et de traitement des eaux usées ainsi que la gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement;
- l'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement hors marché;
- l'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- l'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- l'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

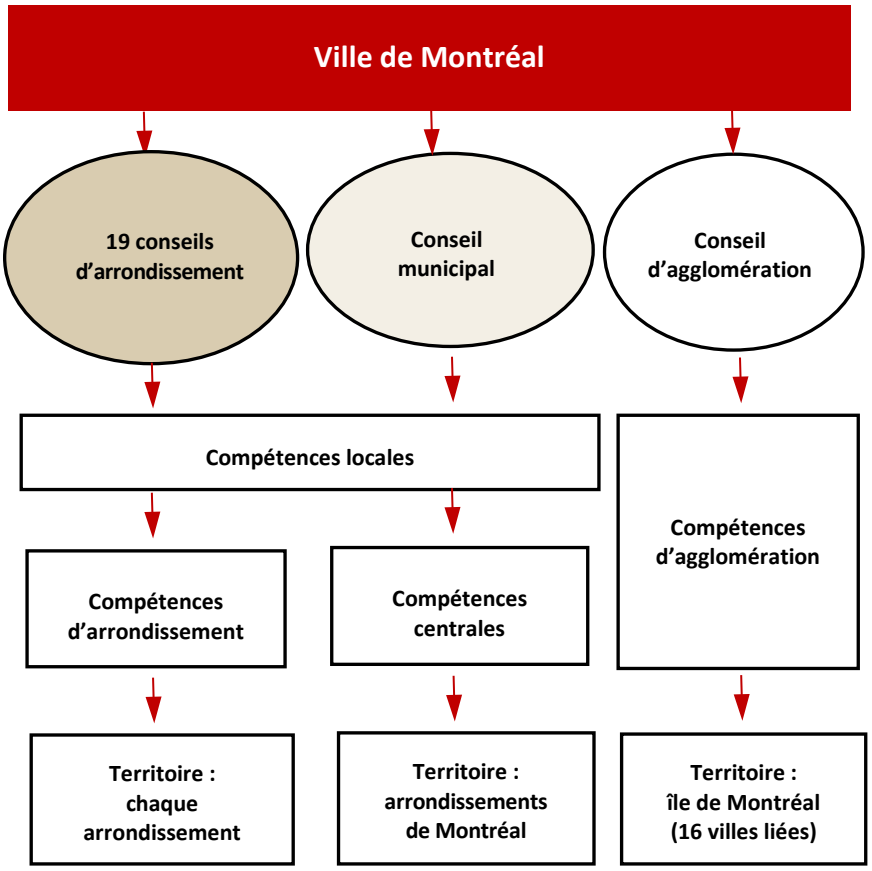
Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget

Comme le prescrit l'encadrement juridique de la Ville de Montréal, les pouvoirs d'administrer la Ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, fournit des services et gère les équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

Instances politiques et champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. La prestation des services communs est assurée par les employées et employés de la Ville de Montréal.

Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. En effet, depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit pour l'accompagner au conseil d'agglomération des représentantes et représentants, qui tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 personnes élues, soit :

- la mairesse de Montréal;
- 15 personnes élues du conseil municipal de Montréal, que désigne la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées (il n'y a que 1 représentante ou représentant pour L'Île-Dorval et Dorval) – l'une de ces personnes est à la vice-présidence;
- 1 représentante ou représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), que désigne la mairesse ou le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou maires d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, la, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers, qui siègent également au conseil municipal, et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 209 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants et répondantes, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abris ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément relatif à la gestion de celles-ci, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n^{o} 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit d'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

Confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, la Ville de Montréal confectionne le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, à savoir le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E-20.001), ci-après la *Loi* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la *Loi* prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employées et employés de la Ville de Montréal[1].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

[1] Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employées et employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens les services communs – c'est-à-dire ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – à moindre coût.

Répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération, soit les services communs, sont assumées par différentes unités d'affaires, qui fournissent également aux citoyennes et citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

Répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (par exemple, les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (par exemple, les activités du Service des finances et de l'évaluation foncière).

Répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au *Règlement sur les dépenses mixtes* (RCG 06-054), qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

Répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

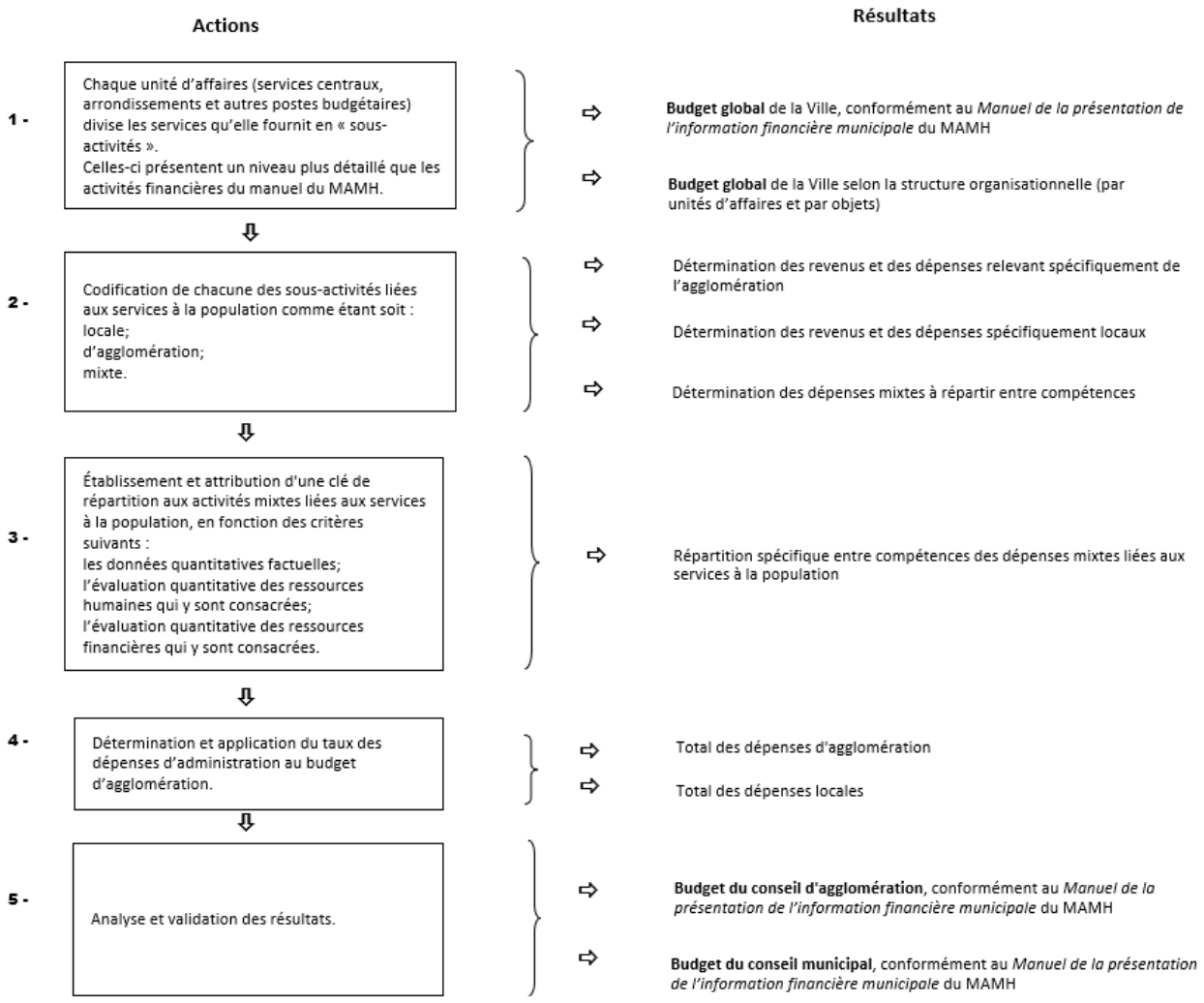
En vertu du *Règlement sur les dépenses mixtes*, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2026, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,01 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Bureau de l'inspecteur général, Commission de la fonction publique de Montréal, Direction générale, Finances et évaluation foncière, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Planification stratégique et performance organisationnelle, Ressources humaines et communications, Technologies de l'information, Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, et Bureau du vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses



Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(*Décret numéro 1229-2005* et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal;
- Parc Jean-Drapeau;
- Parc Frédéric-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel);
- ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny et Rapides-du-Cheval-Blanc;
- les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal;
- Cité des arts du cirque;
- Tour de l'Île;
- aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec;
- réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, daté du 18 juin 2008 (CG08 0362);
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté;
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, des sites et des arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels;*
- contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou qui visent la création de parcs riverains dans l'agglomération.

Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 210 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). **Voirie locale** – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités liées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

Annexe 8 – Synthèse des politiques financières

La Ville de Montréal a adopté en 2002 des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après se trouve une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à la page Internet[1] des politiques.

[1] https://montreal.ca/sujets/politiques-financieres

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* exige que les administrations municipales atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses ou à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé ou encore à porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la *Loi sur les cités et villes* en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

C'est pour cette raison que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de réserves financières, notamment les réserves financières de l'eau, de la voirie, des immobilisations et celle des dépenses liées à la tenue des élections. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et citoyens;
- financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- l'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- l'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur la fiscalité municipale, la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoient les principales sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer les services municipaux.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour ainsi préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans l'avenir.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et ainsi maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. Cette préoccupation doit être particulièrement présente en regard de la gestion des dépenses.

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif d'établir des critères complémentaires de comptabilisation des immobilisations corporelles à ceux mentionnés dans le manuel de comptabilité de Comptables professionnels agréés Canada pour le secteur public. L'établissement de ces critères permet ainsi la comptabilisation des acquisitions, des ajouts et des dispositions des immobilisations corporelles ainsi que de leur période d'amortissement respective. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement des immobilisations corporelles par catégories d'actifs ainsi que les directives portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation des immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que le développement informatique d'une solution infonuagique.

Annexe 9 – Fonds de l'eau

Le Fonds de l'eau est un outil comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses liés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2026. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2026, en hausse de 7,7 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2025, s'élèvent à 629,5 M$. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 574,3 M$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 299,1 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Le budget 2026 marque le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034. Celle-ci repose sur trois grands chantiers : la qualité de l'eau, la fiabilité des équipements ainsi que l'adaptation et la résilience. Dans la perspective d'atteindre les résultats visés par cette stratégie, l'Administration a décidé d'augmenter le financement de l'eau de 38 M$ en 2026, soit 23 M$ pour le budget de fonctionnement et 15 M$ de paiement au comptant des investissements dans les infrastructures de l'eau.

Un montant de 642,2 M$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations en 2026. Ces acquisitions seront financées, entre autres, par des programmes de subvention de 164,3 M$ et des paiements au comptant de 109,3 M$. Ainsi, les emprunts à la charge de la population se limiteront à 368,5 M$.

Au budget 2026, le Fonds de l'eau a exceptionnellement des surplus affectés en provenance du Fonds général pour la gestion de la dette (16,3 M$) et l'urgence climatique (0,9 M$). À la fin de l'exercice financier 2026, un rapprochement des dépenses réelles et des surplus affectés sera effectué et l'excédent non utilisé sera retourné dans les surplus affectés respectifs.

Le PDI 2026-2035 relatif à l'eau, dont le détail est présenté à la section *PDI 2026-2035* du volume budgétaire, s'élève à 7 363,3 M$. Pour l'année 2026, les principaux programmes prévus sont : les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (184 M$), le réseau primaire d'aqueduc (58,5 M$), le plan directeur de drainage (51,2 M$), la station d'épuration (49,4 M$), les usines de traitement d'eau potable (38,1 M$) et le réseau primaire d'égouts (26,1 M$). Les principaux projets prévus au budget 2026 sont : la désinfection de l'effluent (169,1 M$) et la modernisation du réservoir McTavish (20,4 M$).

Tableau 211 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2026
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau		221 863,0	(181 141,7)	40 721,3
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		121 697,9	(102 717,6)	18 980,3
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		20 035,2	(10 139,0)	9 896,2
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		8 120,1	(4 268,2)	3 851,9
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		875,7	(839,3)	36,4
Taxation relative à l'eau	527 983,5			527 983,5
Tarification au compteur	11 093,1			11 093,1
Tarification des eaux usées		9 577,1		9 577,1
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		338,9		338,9
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	351,8		(351,8)	-
Transferts	3 100,0			3 100,0
Autres revenus	1 226,4	2 670,4		3 896,8
	543 754,8	**385 178,3**	**(299 457,6)**	**629 475,5**
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	480,4	3 809,4		4 289,8
Direction de l'eau potable	-	70 574,5		70 574,5
Direction de l'épuration des eaux usées	-	81 497,0		81 497,0
Direction des réseaux d'eau	11 302,3	22 573,9		33 876,2
Direction de la gestion des actifs	20 601,6	14 535,6	(351,8)	34 785,4
Direction des projets majeurs	-	1 264,9		1 264,9
Direction des stratégies et de la performance	2 040,3	3 961,9		6 002,2
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	79 615,1			79 615,1
Autres unités (s.profess. et tech., laboratoire, géomatique, etc.)	16 333,5	18 925,9		35 259,4
Frais généraux d'administration	18 983,2	31 594,3		50 577,5
Frais de financement	20 283,0	41 205,4		61 488,4
Total – Dépenses	**169 639,4**	**289 942,8**	**(351,8)**	**459 230,4**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	37 126,3	77 993,0	-	115 119,3
Total – Financement	**37 126,3**	**77 993,0**	**-**	**115 119,3**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	299 105,8	-	(299 105,8)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**505 871,5**	**367 935,8**	**(299 457,6)**	**574 349,7**
Excédent (déficit) avant affectations	**37 883,3**	**17 242,5**	**-**	**55 125,8**
Affectations				
Réserves financières - EAU				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	245,4	(340,6)	-	(95,2)
- Stratégie d'accroissement de paiement au comptant - Eau	(42 100,0)		-	(42 100,0)
- Paiement au comptant - Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034	(10 255,0)	(4 745,0)		(15 000,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 557,4)	(12 883,5)	-	(16 440,9)
- Autres affectations de la réserve	655,4	726,6		1 382,0
Surplus affectés - AUTRES				
- Gestion de la dette	16 260,4			16 260,4
- Urgence climatique	867,9			867,9
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**0,0**	**0,0**	**-**	**0,0**

Tableau 212 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2026
Acquisitions d'immobilisations				
Direction de la gestion des actifs	184 701,0	51 240,0		235 941,0
Direction de l'eau potable		46 475,0		46 475,0
Direction des réseaux d'eau		102 911,0		102 911,0
Direction de l'épuration des eaux usées		48 440,0		48 440,0
Direction des projets majeurs		193 405,0		193 405,0
Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034	10 255,0	4 745,0		15 000,0
Total des acquisitions d'immobilisations	**194 956,0**	**447 216,0**	-	**642 172,0**
Sources de financement				
Transferts (subventions)	84 543,0	79 755,0		164 298,0
Affectations - Réserves financières	13 166,0	96 175,0		109 341,0
Emprunt à la charge des contribuables	97 247,0	271 286,0		368 533,0
Total des sources de financement	**194 956,0**	**447 216,0**	-	**642 172,0**

Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES

En croisant les données d'inventaire, les projections démographiques et économiques, ainsi que les politiques en vigueur ou en développement, la modélisation offre une projection de l'évolution des émissions de GES jusqu'en 2050. L'ensemble des calculs ont été réalisés par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, accompagné par une firme spécialisée dans la modélisation climatique.

Développé par la firme Sustainability Solutions Group, le modèle utilisé est un modèle intégré et géographiquement désagrégé spécialisé dans l'énergie, les émissions et les finances. Ce modèle permet une comptabilité de bas en haut pour l'offre et la demande en énergie ainsi que pour les stocks de technologies consommatrices d'énergie (véhicules, systèmes de chauffage, logements et bâtiments) et tous les flux d'énergie intermédiaires (comme l'électricité et la chaleur). L'énergie et les émissions de GES sont déduites d'une série de modèles interconnectés de stocks et de flux.

- Le modèle utilise 94 zones géographiques, formées à partir des secteurs municipaux de l'enquête Origine-Destination 2018 et situées à l'intérieur des limites de l'agglomération de Montréal, et permet de répartir spatialement la consommation d'énergie et les émissions de GES ;
- Le modèle est calibré à partir de l'année de base de l'inventaire le plus récent (2023) et couvre les années jusqu'en 2050. Chacune des années s'étendant de 2024 à 2050 est simulée en fonction des variables du modèle (calibrées en fonction des données observées de l'année de base) et des modifications apportées à ces variables (tableau 1), ce qui a permis de créer le scénario des mesures actuelles et planifiées ainsi que le scénario des mesures supplémentaires à l'étude ;
- L'inventaire de GES, estimé par le modèle pour chaque année, englobe les émissions de GES de la portée 1 (provenant de sources situées à l'intérieur de la limite municipale) et 2 (résultant de l'utilisation d'électricité, de chaleur, de vapeur et/ou de refroidissement) du Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de GES à l'échelle communautaire (GPC)[1] ainsi qu'une part des autres émissions de GES qui ont lieu à l'extérieur de la limite municipale en conséquence des activités se déroulant à l'intérieur de cette limite.

Tableau 213 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés

Catégorie	Mesures actuelles et planifiées	Mesures supplémentaires à l'étude
Population	Croissance de la population suit la tendance des 15 dernières années (2041 = 2 337 014)	
Distribution géographique des nouveaux bâtiments	Les nouveaux bâtiments sont construits selon la distribution géographique des permis de construction des cinq dernières années	100 % de la croissance démographique se fait dans les quartiers centraux ou les corridors de transport structurants
Comportement de mobilité	Les déplacements des résidents de la région métropolitaine de Montréal sont répartis spatialement en fonction de l'enquête métropolitaine 2023 Perspectives mobilité (auparavant nommée enquête Origine-Destination)	

[1] https://ghgprotocol.org/ghg-protocol-cities

Demande énergétique des bâtiments	La croissance en nombre et en superficie des bâtiments est fondée sur la demande associée à ces bâtiments. Cette demande est générée par l'accroissement anticipé de la population et de l'emploi dans chacune des zones modélisées. L'augmentation de la superficie des bâtiments entraîne une hausse de la consommation d'énergie et des émissions de GES en fonction du type de nouveaux bâtiments et de leur profil de consommation d'énergie.
Performance énergétique des nouveaux bâtiments	Atteinte du palier de performance énergétique de niveau 4 du Code national du Bâtiment (CNB) 2020 d'ici 2032 (40 % d'amélioration de la performance énergétique) et de niveau 5 d'ici 2047 (70 % d'amélioration de la performance énergétique) • 100 % de thermopompes dans les nouveaux bâtiments résidentiels
Bâtiments résidentiels existants et nouveaux	1,5 % des bâtiments sont rénovés annuellement entre 2023 et 2050, ce qui représente la tendance observée des 5 dernières années grâce aux programmes de subventions existants • 10 % d'économie thermale par bâtiment rénové et 50 % d'entre eux installent des thermopompes • 15 % de GNR dans le mix résidentiel d'ici 2040, tel que la réglementation l'oblige
Bâtiments commerciaux et institutionnels existants et nouveaux	Les programmes actuels, tels que Écoperformance, réduisent la demande énergétique des bâtiments existants entre 2023 et 2050 selon la tendance observée entre 2018 et 2023 : • 0,4 % des bâtiments sont rénovés chaque année • 10 % d'économie thermale par bâtiment rénové et réduction de 25 % du gaz naturel pour répondre aux besoins en chauffage et climatisation La part des bâtiments utilisant des thermopompes pour répondre à leurs besoins en chauffage et climatisation suit les scénarios de carboneutralité du rapport Avenir énergétique 2023 : • 13 % en 2030 • 30 % en 2040 • 50 % en 2050
Bâtiments commerciaux et résidentiels existants (Règlement 21-042)	Pour les grands bâtiments commerciaux soumis au système de cotation, divulgation et performance : • gain d'efficacité énergétique de 1,5 % à partir de 2026 est attribuée aux effets de la **divulgation**, selon les résultats observés dans d'autres villes en Amérique du Nord • 80 % des besoins en chauffage des bâtiments visés par la réglementation sont satisfaits par des technologies décarbonées d'ici 2040 grâce aux effets du système de **performance**
Bâtiments industriels existants	Les programmes de subvention réduisent la demande énergétique des bâtiments existants selon la tendance observée : • 0,1 % de bâtiments industriels existants sont soumis à des rétrofits chaque année Gains d'efficacité énergétique de 0,15 % par année découlant des mesures du scénario de référence du gouvernement du Canada ajustée aux industries présentes sur le territoire montréalais

Bâtiments municipaux existants	Paramètres constants entre 2023 et 2050	100 % des bâtiments sont décarbonés d'ici 2030. Les bâtiments rénovés subissent une amélioration de la performance énergétique de 40 % et une économie de l'énergie thermale de 24 %
Transport en commun	Mise en service du SRB PIE-IX en 2023, du REM de l'ouest en 2024 et du REM de l'est en 2032. Prolongement de la ligne bleue du métro en 2031 et électrification progressive des autobus de la STM jusqu'en 2040 • 22 % des nouveaux utilisateurs étaient des automobilistes	Aucune mesure additionnelle considérée
Transport actif	2 347 kilomètres de pistes cyclables en 2050 conformément aux plans établis par la Vision Vélo et aux objectifs du Plan d'urbanisme • Les nouveaux cyclistes délaissent 40 % de leurs déplacements motorisés	Aucune mesure additionnelle
Taux de motorisation	Le taux de motorisation augmente de 0,5 % par année suivant la tendance historique	Aucune mesure additionnelle considérée
Véhicules personnels	Norme VZE : 90 % des nouveaux véhicules légers seront électriques ou hybrides à partir de 2035 80 % des nouveaux véhicules personnels sont des camions légers de 2022 à 2050 Au centre-ville et dans le Vieux-Montréal : 100 % des déplacements en véhicules zéro émission et 10 % de réduction des déplacements en véhicules Augmentation annuelle des tarifs de la taxe sur les parcs de stationnement : • Zones A, B, C : 3,4 % • Zone D : 10 %	La stratégie d'écofiscalité génère une réduction croissante des déplacements entre 2024 et 2050. • En moyenne, la baisse est de près de 13 %. • En 2050, la baisse des déplacements est d'environ 16,5 %.
Efficacité énergétique des véhicules légers	L'efficacité énergétique des véhicules à combustion interne s'améliore selon les normes CAFE (119 g éq. CO_2/km en 2025). Les véhicules électriques sont jusqu'à 30 % plus efficaces en 2040, alors que les camions légers sont 10 % plus efficaces.	
Autopartage	Augmentation des abonnées de services d'autopartage de 10 % par an	

Véhicules municipaux	**La courbe d'électrification des véhicules municipaux suit celle des véhicules personnels (selon la norme des véhicules zéro émission).**	**100 % des véhicules municipaux seront électriques d'ici 2035 et 25 % de réduction des déplacements**
Transport routier de marchandises	Paramètres constants entre 2023 et 2050	Augmentation des livraisons de marchandises par véhicules zéro émission (VZE) de 10 % entre 2023 et 2030
Verdissement	500 000 arbres plantés d'ici 2030 (action 20), avec 1 t éq. CO_2 séquestrée par arbre au cours de sa vie entre 2023 et 2050	
Incinérateurs	Les incinérateurs seront remplacés d'ici 2035. L'impact sur les émissions de GES est basé sur le scénario 3 d'une étude de l'UQAC	
Matières résiduelles	D'ici 2050, réduction de 25 % de la production de déchets par personne et augmentation de 50 % du taux de recyclage.	
Hydrofluorocarbure (HFC)	Réduction graduelle afin d'arriver à une réduction de 85 % d'ici 2036, tel que dicté par règlement[1].	

Énergie des bâtiments

La consommation d'énergie des bâtiments est étroitement liée à la désignation de l'utilisation du sol qu'il reçoit, tributaire de l'emplacement, de l'archétype et de la date de construction des bâtiments.

Transport

Le sous-modèle de transport de passagères et passagers réagit aux modifications concernant l'utilisation du sol, l'infrastructure de transit, la technologie des véhicules, les comportements de déplacement et d'autres facteurs. La consommation d'énergie et les émissions associées aux véhicules personnels sont calculées par les véhicules-kilomètres parcourus du parc de véhicules personnels et les caractéristiques de type, de carburant et d'efficacité de ces véhicules.

[1] Ministère de la Justice du Canada. (2020). Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les halocarbures de remplacement. Récupéré de : https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SOR-2016-137.pdf

Exemples d'améliorations méthodologiques potentielles

Longueur des voies disponibles pour les déplacements en voiture

La longueur totale des voies disponibles pour la circulation des véhicules au sein de la ville est une variable significative influençant le nombre total de déplacements en voiture. Cependant, elle n'a pas été intégrée dans la modélisation en raison de contraintes de temps et de données. Il serait pertinent d'inclure une variable physique dans le modèle représentant la longueur des routes et des voies de circulation, et de déterminer une élasticité qui la lierait à un effet potentiel de réduction des déplacements en voiture en fonction de la longueur totale dans une zone donnée.

Transport de marchandises

Les réductions d'émissions liées au transport de marchandises sont directement établies par des cibles d'électrification pour les véhicules de ce sous-secteur dans le modèle. Il serait judicieux d'approfondir le modèle afin de fonder les réductions d'émissions dans ce secteur sur des mesures que la Ville peut maîtriser de manière plus directe, comme la mise en place de mesures d'écofiscalité, la mise en place de centres de distribution exigeant des livraisons de dernier kilomètre sans émissions ou une prise en charge par les clients.

Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise

Limiter le réchauffement climatique planétaire à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels est essentiel pour réduire les impacts négatifs des changements climatiques. Montréal a d'ailleurs réaffirmé cet engagement lors du Sommet Action Climat des Nations unies en 2019 et par les objectifs d'atténuation climatique inscrits dans son Plan Climat 2020-2030 pour la collectivité montréalaise.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dépasser ce seuil accentuerait les pressions sur les systèmes sociaux, environnementaux et économiques, notamment dans les villes, déjà vulnérables face à l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les inondations et les sécheresses.

Le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement climatique de 1,5 °C, publié en 2019, souligne que pour avoir une chance de respecter cet objectif, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) doivent rester sous un seuil critique d'ici 2050. Le concept de « budget carbone restant[1] » est utilisé par le GIEC pour estimer la **quantité maximale de GES que l'humanité peut émettre tout en ayant une probabilité raisonnable de limiter le réchauffement**. Bien que ces estimations soient soumises à des incertitudes, le budget carbone mondial[2] entre 2018 et 2050 devrait être de :

- 420 Gt éq. CO_2 pour une probabilité de 66 % de ne pas dépasser 1,5 °C ;
- 580 Gt éq. CO_2 pour une probabilité de 50 % de ne pas dépasser 1,5 °C.

Si ces estimations fournissent un cadre de référence, de nombreuses villes se sont approprié le concept de budget carbone restant pour évaluer leurs contributions à la lutte contre les changements climatiques. Afin d'intégrer cette approche dans sa planification climatique et respecter son engagement dans le Plan climat 2020-2030 (action 44), l'agglomération de Montréal doit estimer un budget carbone restant pour les émissions de la collectivité montréalaise.

Établir un budget carbone restant à l'échelle locale implique toutefois des choix méthodologiques complexes, en raison des incertitudes liées à la répartition du budget mondial entre les villes à travers les pays. L'estimation du budget carbone restant pour Montréal repose donc sur plusieurs hypothèses scientifiques. Considérant que :

- la part de ce budget alloué au Canada correspond à 1,1 % du total mondial[3], soit une limite d'émissions nationales comprise entre 4,6 et 6,4 Gt éq. CO_2 pour la période 2018-2050 ;
- la part du budget carbone canadien attribuée à la collectivité montréalaise est estimée à 3,5 %[4].

Cela signifie que la collectivité montréalaise devrait limiter ses émissions à un niveau compris entre 161 700 et 227 500 kt éq. CO_2 sur la même période.

Dans ce cadre, le budget carbone restant pour la collectivité montréalaise fixe une limite maximale d'émissions pour la période allant de 2018 à 2050. Il repose sur des plafonds annuels de GES, qui

[1] GIEC. (2019). Réchauffement planétaire de 1,5 °C : Résumé à l'intention des décideurs. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Disponible sur https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf

[2] Idem, p. 12.

[3] Raupach, M. R., Davis, S. J., Peters, G. P., Andrew, R. M., Canadell, J. G., Ciais, P., Friedlingstein, P., Jotzo, F., van Vuuren, D. P., & Le Quéré, C. (2014). Sharing a quota on cumulative carbon emissions. In Nature Climate Change, 4(10), 873–879. https://doi.org/10.1038/nclimate2384.

[4] Matthews. D. (2019). Montréal's emissions targets for 1.5°C and 2°C global warming. Disponible sur https://ocpm.qc.ca/sites/defaul/files/pdf/P80/7.2.19_damon_matthews.pdf.

deviennent progressivement plus contraignants afin de respecter l'objectif de réduction de 55 % des émissions d'ici 2030 par rapport à 1990, et d'atteindre la carboneutralité en 2050.

Pour établir ces plafonds annuels, le budget carbone a été conçu en adoptant les principes du C40[5] et du *Science-Based Targets Network*[6] concernant les trajectoires des villes vers la carboneutralité. Ces principes établissent que les villes prennent en considération des facteurs d'équité, de responsabilisation dans la contribution aux changements climatiques, ainsi que leur capacité à contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation.

Basé sur ces principes, le budget carbone restant de la collectivité montréalaise adopte une trajectoire en forme de « S » inversé avec un déclin progressif[7] des émissions vers l'objectif de carboneutralité en 2050. Dans cette approche, les réductions d'émissions démarrent de façon modérée et s'accélèrent à partir de 2025, ce qui représente le début de la période prévue où la plupart des actions du Plan climat 2020-2030 contribueront à une réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

Ainsi, les plafonds annuels du budget carbone de la collectivité montréalaise permettent une réduction plus progressive des émissions entre 2018 et 2025. Après 2025, ces réductions s'accélèrent pour atteindre un rythme plus soutenu jusqu'en 2050.

En fonction de cette trajectoire et afin de respecter les principes mentionnés, **le budget carbone restant de la collectivité montréalaise est établi à 184 714 kt éq. CO_2 entre 2018 et 2050**, respectant les limites supérieures et inférieures préalablement établies.

[5] C40 (2016). Deadline 2020 : How cities will get the job done. Disponible sur : https://www.c40.org/wp-content/uploads/2021/07/Deadline_2020.pdf

[6] Science Based Targets Network (2020). Science-based targets for cities: A guide. Disponible sur : https://sciencebasedtargetsnetwork.org/wp-content/uploads/2020/11/SBTs-for-cities-guide-nov-2020.pdf

[7] Dans la méthodologie formulée par le C40 pour déterminer les efforts requis par les villes, Montréal est classée comme une ville à PIB par habitant élevé et à faibles émissions de GES par habitant. La trajectoire recommandée vers la carboneutralité se caractérise par une diminution progressive des émissions. Dans le langage adopté par le C40, la typologie assignée à Montréal est celle de « steady decline » (C40, 2016, p. 104).

Annexe 12 – Description et méthodologie du Test climat

Dans le cadre de la préparation du budget 2026, la version 2.0 du Test Climat a été déployée auprès des unités d'affaires pour permettre d'intégrer systématiquement l'impact climatique au sein du processus budgétaire. À l'aide de questions adaptées au langage des unités d'affaires concernées et simples à répondre, il permet d'évaluer la cohérence des projets, programmes et décisions avec les engagements climatiques de la Ville.

Contexte et objectifs

Le Test Climat 2.0, développé par le BTER et accompagné par un consultant externe, est un outil web interactif qui automatise l'accompagnement des responsables de projets/programmes. L'outil est conçu pour être intuitif et autonome, intégrant directement les explications, exemples et ressources nécessaires à la compréhension des questions.

Il évalue la cohérence des caractéristiques des projets, programmes et décisions municipales avec les engagements climatiques du Plan Climat 2020–2030, notamment :

- Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2030 par rapport à 1990 et atteinte de la carboneutralité en 2050
- Atteinte de la carboneutralité des activités municipales d'ici 2040
- Diminution des vulnérabilités aux aléas climatiques sur le territoire

L'outil permet une analyse systématique et standardisée des impacts potentiels des actions municipales sur les grands enjeux de la transition écologique, en automatisant le processus auparavant réalisé manuellement par le BTER.

Fonctionnalités principales de l'outil

Interface

Deux interfaces sont développées :

- **Utilisateur :** accès au formulaire dynamique, visualisation des résultats, sauvegarde et modification des tests en cours, consultation des tests terminés.
- **Administrateur :** gestion des questions, des réponses proposées, des pointages, et extraction des données pour analyse.

Questionnaire et impacts dynamiques

Une fois le test démarré, le formulaire s'adapte aux réponses de l'utilisateur en temps réel. Chaque question est définie par :

- Domaine d'intervention
- Applicabilité selon le service, le niveau de vulnérabilité, le type de test
- Dépendances logiques (questions parentes)

Les questions ont été regroupées par 3 grands domaines d'intervention :

- Bâtiments
- Infrastructures urbaines
- Activités municipales

Selon le domaine d'intervention et le type de question, un pointage est attribué à la réponse selon 11 catégories d'impact :

Tableau 214 – Catégories d'impact

Adaptation	Atténuation
Vagues de chaleur	Mobilité décarbonée
Pluies abondantes	
Biodiversité renforcée	Bâtiments décarbonés
Tempêtes destructrices	
Adaptation aux crues	Exemplarité municipale
Augmentation des températures moyennes	
Adaptation aux sécheresses	Consommation responsable

Visualisation des résultats

À mesure que l'utilisateur répond, un diagramme permet de suivre en continu l'alignement du projet/programme selon 6 des 11 critères d'évaluation. Les critères visibles sont ceux jugés comme prioritaires pour cette année, soient :

1) Mobilité décarbonée
2) Bâtiments décarbonés
3) Exemplarité municipale
4) Vagues de chaleur
5) Pluies abondantes
6) Biodiversité renforcée

Une fois l'ensemble des questions répondues, la mention finale et le diagramme final sont générés automatiquement. Grâce à ce processus dynamique et pédagogique, l'outil offre à l'utilisateur une bonne compréhension des défis à relever pour s'aligner davantage avec le Plan climat et l'occasion de repenser ainsi certains aspects du projet/programme.

Méthodologie d'évaluation des résultats dans le cadre du PDI 2026-2035

Le Test Climat repose sur une architecture modulaire de questions, chacune pouvant être activée ou désactivée selon les réponses précédentes. Les réponses sont associées à des pointages définis par le BTER, permettant une évaluation quantitative et qualitative.

Pour chaque projet ou programme, plusieurs informations sont utilisées pour calculer la mention globale et les sous-mentions en atténuation et en adaptation :

- Le pourcentage d'investissement en infrastructures naturelles en 2025 et en 2026,
- L'évaluation des projets et programmes de plus de 50 M$ effectués lors du dernier budget,
- L'évaluation des experts du BTER qui ont suivi ou accompagné certains des projets,
- L'analyse des réponses aux questions du Test Climat et commentaires fournis par les unités responsables,
- L'évaluation du Test Climat 2.0 (note globale, note atténuation, note adaptation et notes des 11 catégories d'impact le cas échéant),
- Description du projet ou programme de la fiche PDI.

Annexe 13 – Glossaire

Acquisitions d'immobilisations
Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

Activités municipales
Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les activités sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Adaptation aux changements climatiques
L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel une communauté et les écosystèmes qui la composent s'ajustent et se préparent aux changements climatiques afin d'en limiter les conséquences négatives et d'en tirer les bénéfices potentiels.

Affectation
Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

Agglomération
L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes situées sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et la sécurité incendie, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement
(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)
L'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a-p.)
Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et employés que l'on convertit en équivalent à temps complet. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement
Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget climat
Un budget climat est un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques dans la prise de décisions sur les politiques, les actions et le budget en tenant en compte des objectifs climatiques au sein même du processus budgétaire et financier. De plus, le budget climat permet d'attribuer la responsabilité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des actions.

Budget carbone
Un budget carbone[1] consiste à fixer une quantité maximale de gaz à effet de serre (GES) qui peut être émise dans l'atmosphère en fonction de l'atteinte d'une cible relative au réchauffement climatique.

Le budget climat servira à exposer les solutions qui permettront d'atteindre les cibles fixées par le budget carbone de Montréal, soit les plafonds annuels d'émissions de GES. Il intègre les émissions de GES de l'ensemble de la collectivité montréalaise, y compris de la Ville de Montréal elle-même.

Budget de fonctionnement
Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital
Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles
Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'Administration montréalaise impose les immeubles selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle
Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

[1] À titre d'exemple, un rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de 2018 estime que, pour respecter l'objectif de non-dépassement de 1,5 C par rapport à la période préindustrielle, le budget carbone planétaire disponible se situerait entre 420 et 580 milliards de tonnes de CO2 à partir de 2018. Si la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES est retardée ou si l'effet de ces mesures est plus faible que nécessaire, une quantité supplémentaire de CO_2 sera émise dans l'atmosphère. Cela signifie que des mesures encore plus strictes devront être prises plus tard pour compenser et ainsi respecter le budget carbone.

Charges fiscales foncières
Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant des taxes foncières imposées par le conseil municipal ou les conseils d'arrondissement. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données ajustées du rôle d'évaluation foncière, au 10 septembre 2025.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette Municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs
La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur
Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds des services de santé, etc.) accordés aux employées et employés et aux élues et élus.

Coûts des régimes de retraite
Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories :
- les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes liés aux régimes de retraite qui incorporent les coûts relatifs aux répercussions des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente
Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative
Dépense qui n'est pas précisément attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement
Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, conçus ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :
- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'Administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, conçus ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets
Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*.

Dette
Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées dans le fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec et d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes
En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont taxées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement (ou bonification de l'offre de service)
Il s'agit d'un objectif d'investissement lié à la bonification de l'offre de service. La mise aux normes, l'amélioration ou l'agrandissement d'installations, l'ajout de nouvelles infrastructures ou l'augmentation du nombre d'équipements (ajout de la valeur totale des actifs) sont considérés comme du développement.

Droits sur les mutations immobilières
Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreuse ou l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre
Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Économie circulaire
L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Émission
Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales
Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables
Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables de Montréal qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables de Montréal si les projets sont de compétence municipale.

Équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO_2)
Il s'agit de l'unité de mesure universelle qui indique le potentiel de réchauffement planétaire des GES. L'éq. CO_2 sert à évaluer les effets du rejet (ou de l'absence de rejet) de différents GES. Les émissions de GES sont calculées en éq. CO_2. En effet, le CO_2 est le gaz de référence auquel les autres gaz sont comparés au chapitre de leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative à la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère pour une période déterminée.

Étalement de la variation des valeurs foncières
Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Financement (mode de, source de)
Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)
Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Immobilisations
Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)
Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')
Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures
Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations et équipements technologiques.

Infrastructure naturelle et hybride
Une infrastructure naturelle est un système naturel ou naturalisé, pouvant impliquer de l'ingénierie, qui apporte de multiples avantages pour l'environnement ou le bien-être humain. C'est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées. Une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain.

Infrastructure grise
Une infrastructure grise est une infrastructure traditionnelle basée sur des techniques d'ingénierie ou des équipements mécaniques et n'impliquant pas la nature. Dans le cadre de l'application de la méthodologie retenue par la Ville pour catégoriser les investissements, les infrastructures grises considérées comme admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs effets (p. ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).

Inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise
L'inventaire des émissions de la collectivité montréalaise comprend le calcul des émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée et des autres émissions indirectes ayant lieu sur le territoire de l'agglomération pour les secteurs et sous-secteurs suivants :

- sources fixes;
- transport;
- matières résiduelles;
- procédés industriels et utilisation de produits;
- agriculture, foresterie et autres affectations des terres.

Le budget climat utilise l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise comme point de référence principal.

Inventaire des émissions de GES des activités municipales
Les émissions de GES recensées dans cet inventaire concernent les activités sur lesquelles les 16 villes liées de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au complexe environnemental de Saint-Michel, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant.

Investissements
Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures
Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc., par un entretien courant ou préventif. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisatrices et utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que celles-ci et ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International
Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière
Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public
Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au ou à la propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal
Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)
Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées dans le fonds d'amortissement à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes
Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, hôpital, organisme à but non lucratif, lieux de culte, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique, etc.) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- **le démarrage** : cette phase comprend les études et les travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique, etc.) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Plan climat
Le Plan climat 2020-2030, rendu public en décembre 2020, constitue l'un des outils prévus par la Ville de Montréal pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la *One Planet Charter*, à laquelle elle souscrit. Le Plan climat contient 46 mesures.

Le budget climat permet notamment de modéliser les mesures d'atténuation prévues dans le Plan climat.

Programme
Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature, gérés de manière coordonnée et répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)
Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet
Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable
Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PDI et financé par l'emprunt à long terme (p. ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (p. ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection (ou maintien de l'offre de service)
Objectif d'investissement lié au maintien de l'offre de service tant sur le plan du maintien régulier d'actifs que sur le plan du rattrapage du déficit de maintien afin de conserver ou de rétablir l'offre de service attendu. Ainsi, le remplacement d'éléments importants d'actif dans le but de maintenir une activité à un niveau de service satisfaisant est considéré comme de la protection.

Proximité (compétence par service de)
Un conseil municipal local, formé de représentants élus et représentantes élues, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance (conduits souterrains)

Loyer imposé aux utilisatrices et utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants et participantes, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant ou de la participante. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des employées et employés et des élues et élus.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service des finances et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Scénario de référence

Le scénario de référence *business as usual* (également appelé cours normal des affaires) évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire que ce qui est déjà annoncé ou prévu par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES de Montréal.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leur territoire respectif.

Service central
Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette
Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés liés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification
En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupante ou occupant. Le tarif est payé par le ou la propriétaire ou l'occupant ou l'occupante de l'immeuble.

Taxe foncière générale
Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon la catégorie d'immeubles, parmi quatre catégories.

Transferts
Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires
Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)
Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

Annexe 14 – Idiomes

Territoires

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- la municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- la Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- la Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leur territoire respectif.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents et résidentes de l'île de Montréal.

Compétences locales

- le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- dans le cas de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
    - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
    - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal
Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes liées aux compétences d'agglomération et celles liées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal
Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération
Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Annexe 15 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
a-p.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BTER	Bureau de la transition écologique et de la résilience
CAFE	Corporate Average Fuel Economy
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CO_2	Dioxyde de carbone
COP 15	Conférence des Nations unies sur la biodiversité
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
G ÉQ. CO_2	Gramme d'équivalent dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
GPC	Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire
IPC	Indice des prix à la consommation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
KT ÉQ. CO_2	Kilotonne d'équivalent de dioxyde de carbone
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MT	Million de tonnes
MT ÉQ. CO_2	Million de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
OBNL	Organisme à but non lucratif
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus

PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Programme décennal d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PHAQ	Programme d'habitation abordable Québec
PIB	Produit intérieur brut
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PRHLM	Programme de rénovation des habitations à loyer modique
PRQ	Programme Rénovation Québec
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Radio Frequency Identification (Identification par radiofréquence)
RFU	Richesse foncière uniformisée
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SME	Stratégie montréalaise de l'eau
SQI	Société québécoise des infrastructures
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
T DE CO_2	Tonne de dioxyde de carbone
TFG	Taxe foncière générale
TGT	Taux global de taxation
TGS v4	Toronto Green Standard version 4
TVQ	Taxe de vente du Québec

Publié par la Ville de Montréal

Service des finances et
de l'évaluation foncière
630, boulevard
René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6

Crédit photo de couverture :
Getty Images Mustafa Hacalaki

Design graphique :
Ville de Montréal
Service des ressources humaines
et des communications
2398-10 Budget 2026

Dépôt légal
1er trimestre 2026
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-2062-2
Faits saillants
Budget de fonctionnement 2026
Programme décennal
d'immobilisations 2026-2035
PDF, Français

Montréal

Montréal

Montréal.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2026/01/28
09:30

(1)

Dossier # : 1253074008

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 du conseil municipal

Il est recommandé d'adopter le Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 du conseil municipal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:16

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074008**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Les arrondissements ont dressé et déposé au comité exécutif leur Programme d'immobilisations comme prévu aux articles 143.2 et 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Également, tel qu'il est stipulé à l'article 144.4 de la Charte, le comité exécutif a dressé et soumet au conseil de la Ville, par le présent dossier, le Programme décennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2026-2035 qui inclut celui de chacun des arrondissements. Ce programme dresse l'ensemble des dépenses d'investissement et le mode de financement des projets d'immobilisations relevant de la compétence du conseil municipal.
Le Programme triennal d'immobilisations 2026-2028 (PTI) au sens de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (LRQR c. 19) est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2026-2035.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1316 – 9 décembre 2024 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM23 1319 – 11 décembre 2023 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM22 1379 – 15 décembre 2022 – Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM22 0005 – 20 janvier 2022 – Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM20 1219 – 9 décembre 2020 – Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM19 1251 – 11 décembre 2019 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 1403 – 28 novembre 2018 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 0157 – 13 février 2018 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM16 1298 – 28 novembre 2016 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 du conseil municipal prévoit des investissements de l'ordre de **15 830,4 M$** dont **1 379,2 M$** pour 2026. Par ailleurs, il est prévu en 2026, des investissements de **185,1 M$** au PDI des arrondissements et **1 194 M$** au PDI des services corporatifs.
Il est à noter que le montant à la charge des contribuables se chiffre à **1 053,7 M$** pour 2026 et totalise **13 670,3 M$** pour la période de 2026-2035.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Le programme décennal d'immobilisations est aligné sur le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-5864
Télécop. : s/o

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-08

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 887- 4009
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-01-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1253074008
Unité administrative responsable : *Service des finances et de l'évaluation foncière*
Projet : Adopter le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 du conseil municipal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			X
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Budget 2026
PDI 2026-2035



Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 12 janvier 2026

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances et
de l'évaluation foncière

NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - les données réelles de 2021 à 2024 ainsi que les données du budget 2025 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget 2026. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - les données du réel prévu de 2025 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2025 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2026.
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2026-2028 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 (PDI).

Sommaire exécutif

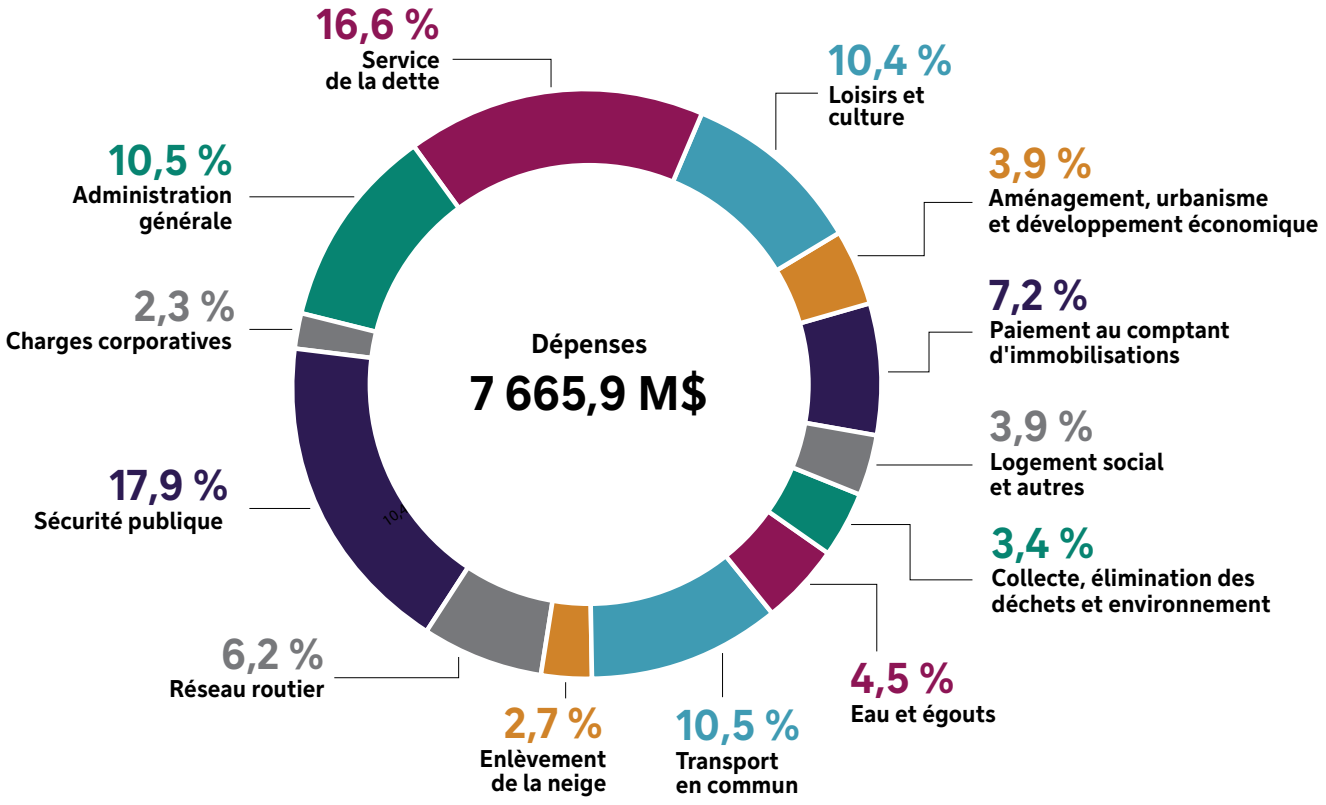
Budget 2026 et PDI 2026-2035 : Montréal, au cœur de vos priorités

La Ville de Montréal dépose un budget de fonctionnement équilibré de 7,67 G$ pour 2026 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de 25,9 G$.

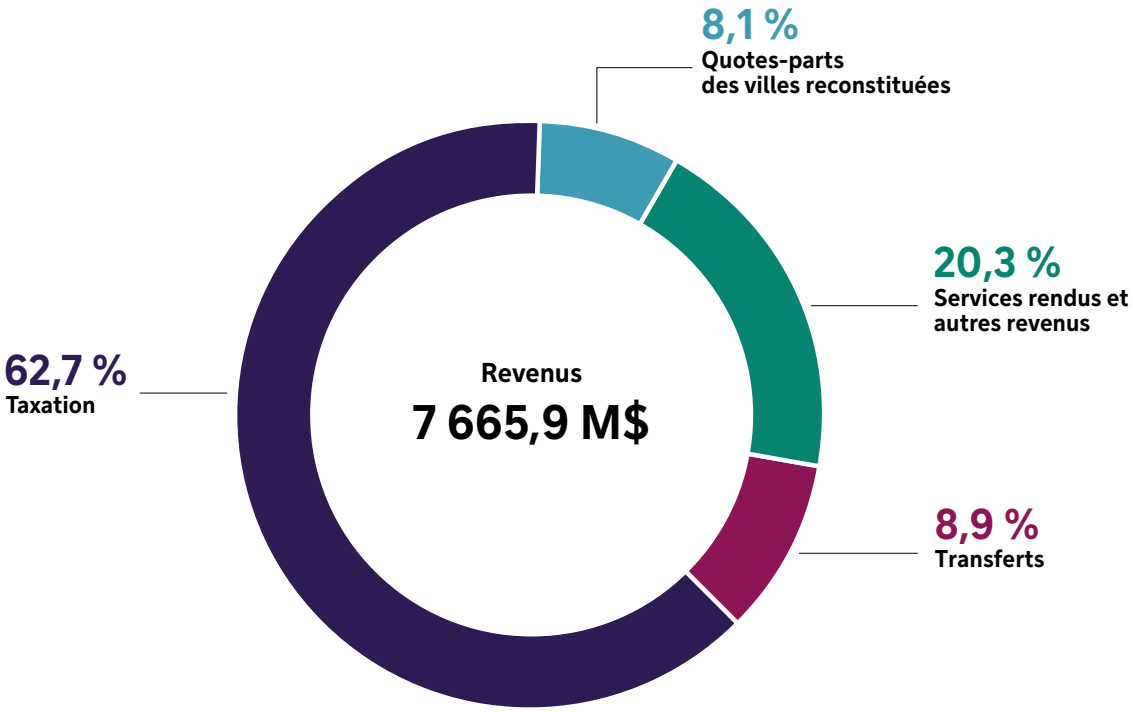
Un budget équilibré de 7,67 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2026 permettra à l'administration municipale de déployer diverses mesures pour servir les priorités des Montréalaises et des Montréalais, à travers huit thématiques prioritaires : la gestion rigoureuse et responsable des finances publiques, la lutte contre l'itinérance, l'habitation, la sécurité, la qualité de vie et la culture, la mobilité planifiée et les infrastructures routières, l'Est de Montréal, et la résilience climatique.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

Pour l'année 2026, le conseil municipal limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 3,4 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui correspond au niveau de l'inflation observée pour la région métropolitaine de Montréal.

Immeubles résidentiels

3,0 % Décisions du conseil municipal	⬆ 2,4 %	Taxe foncière générale
	⬆ 0,7 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇ 0,2 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,8 % Décisions des conseils d'arrondis-sement	⬆ 0,6 %	Taxes de services
	⬆ 0,2 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,8 %		

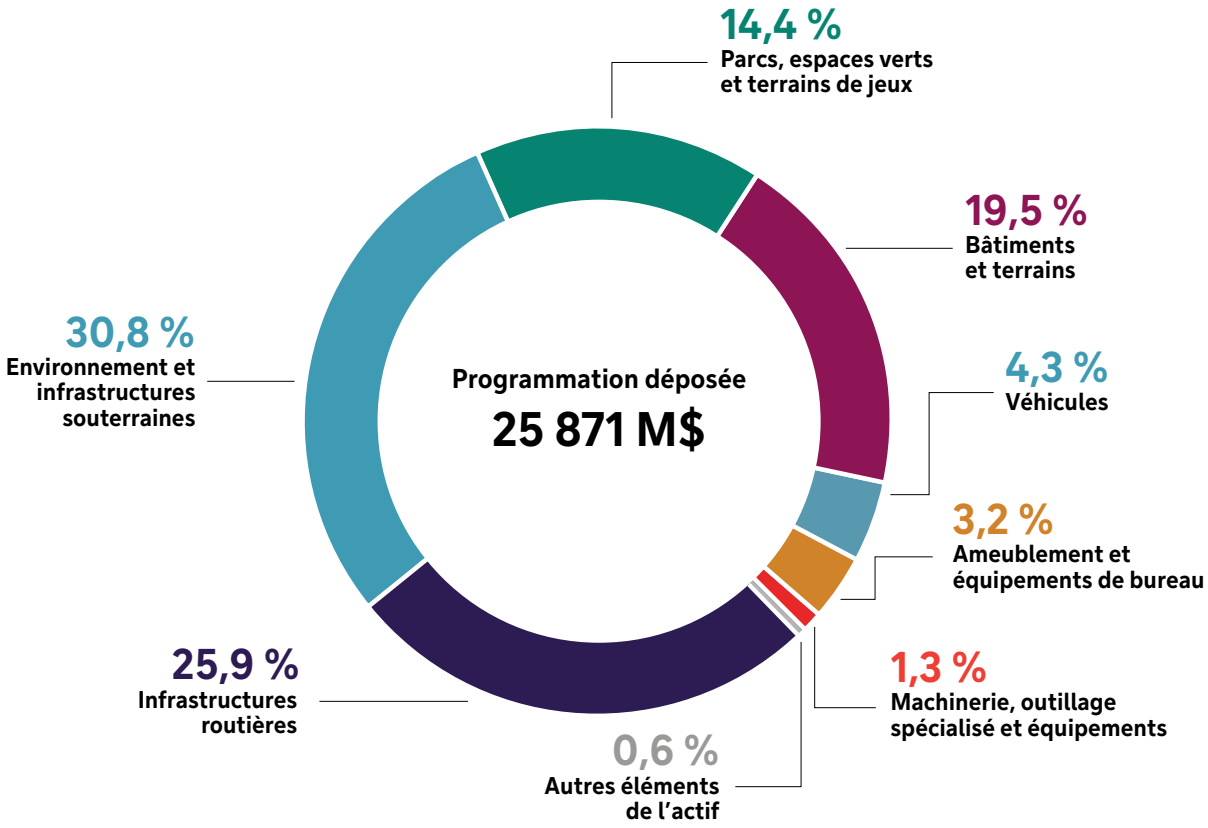
Immeubles non résidentiels

3,2 % Décisions du conseil municipal	⬆ 2,7 %	Taxe foncière générale
	⬆ 0,7 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇ 0,2 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,2 % Décisions des conseils d'arrondis-sement	⬆ 0,1 %	Taxes de services
	⬆ 0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,4 %		

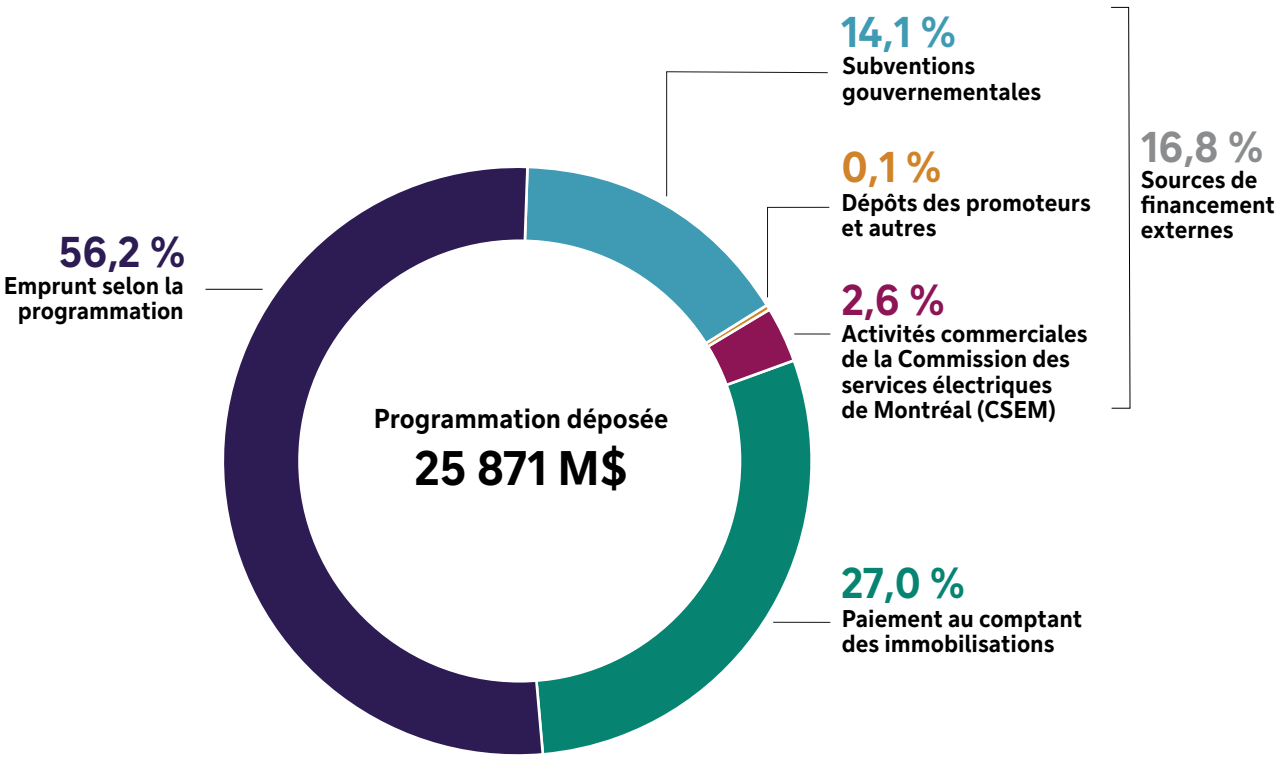
Un PDI de 25,9 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 67,7 % des investissements, alors que le développement, l'acquisition et l'installation de nouveaux équipements, la construction de nouvelles infrastructures, ainsi que la mise aux normes d'infrastructures existantes comptent pour 32,3 %.

Investissements par catégories d'actifs



Modes de financement



Budget 2026 et
PDI 2026-2035

Faits
saillants

Montréal, au cœur de vos priorités



Table des matières

Mot de la mairesse **4**

Mot du président du comité exécutif **6**

Mot du directeur général **8**

1. Les priorités du budget **11**

Budget 2026 et PDI 2026-2035 : Montréal, au cœur de vos priorités 12

Gestion rigoureuse et responsable 13

Itinérance 15

Habitation 17

Sécurité 20

Qualité de vie et culture 24

Mobilité planifiée et infrastructures routières 30

Développement de l'Est 34

Résilience climatique 37

2. Budget de fonctionnement 2026 ..... **40**

Un budget équilibré de 7,67 G$ 41

Fiscalité locale 43

3. Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 ..... **48**

4. Gestion de la dette **51**

Mot de la mairesse



Chères Montréalaises, chers Montréalais,

C'est avec détermination et un profond sens des responsabilités que je présente aujourd'hui le budget 2026 et le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal, les premiers de notre administration. J'ai le sentiment que nous avons accompli un travail minutieux et responsable, en phase avec les besoins de la population et nos engagements annoncés au cours des derniers mois.

Le budget 2026 marque un changement de cap important dans les priorités de la Ville, incarnant celles des Montréalaises et des Montréalais. Vous nous avez demandé de revoir les façons de faire et d'orienter les missions de l'appareil municipal vers vos besoins. Ce premier budget de notre administration en est le reflet.

Comme promis, ce premier budget rigoureux vise à offrir des services de qualité et à améliorer le quotidien des résidentes et résidents de la métropole, tout en limitant la hausse de taxes à l'inflation. Nous y avons travaillé avec la volonté de planifier intelligemment, d'investir judicieusement et de veiller à ce que chaque dollar dépensé serve l'intérêt collectif.

Nous investissons des sommes importantes, qui ont triplé, afin de réduire l'itinérance et favoriser une cohabitation harmonieuse. C'est la grande priorité de mon administration. Nous finançons des initiatives pour faciliter et préserver l'accès au logement, et notre équipe travaille activement à accélérer le développement de six secteurs stratégiques qui, d'ici 2050, accueilleront près de 75 000 logements.

Comme plusieurs Montréalaises et Montréalais se sentent moins en sécurité dans leur ville, nous posons des gestes concrets en matière de prévention de la violence chez les jeunes, de rapprochement avec les communautés, d'amélioration de la sécurité dans les espaces publics et de prévention des incendies.

Nous soutiendrons le développement de l'Est de Montréal afin de faire de ce secteur un moteur de croissance pour la métropole. Le développement de l'Est est une de mes grandes priorités. C'est pourquoi nous créerons le bureau de l'Est, qui travaillera directement sous ma responsabilité. Nous investissons massivement pour dynamiser l'Est, grâce à un nouveau Fonds de revitalisation de l'Est et à des projets d'envergure.

La Ville de Montréal doit se préparer aux défis environnementaux, notamment les pluies intenses. Nous améliorerons notre soutien aux arrondissements et aux résidents, tout en consacrant plus d'argent que jamais au maintien et au développement des infrastructures de l'eau.

Notre métropole doit se permettre de rêver grand et notre administration croit que la culture joue un rôle clé pour y parvenir. C'est pourquoi notre premier budget mise aussi sur les créateurs, les institutions et les communautés qui la font vivre. Nous bonifions ainsi de 2,5 millions de dollars notre contribution au Conseil des arts de Montréal.

Ensemble, nous allons gérer les finances de la Ville autrement pour répondre rapidement aux besoins essentiels des citoyennes et citoyens de la métropole, et surtout améliorer leur qualité de vie et les services qu'ils reçoivent.

La mairesse de Montréal,



Soraya Martinez Ferrada

Mot du président du comité exécutif



Chères Montréalaises, chers Montréalais,

En quelques semaines, notre administration a déployé toutes les énergies nécessaires pour s'attaquer aux enjeux et aux défis de notre métropole. Le dépôt de ce premier budget marque un nouveau départ pour Montréal : celui de l'écoute et de l'action.

Le budget de fonctionnement 2026 et le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 reposent sur des choix financiers rigoureux. Réalisé avec sérieux et discipline, cet exercice constitue le premier jalon de changements importants et nécessaires dans la manière d'administrer la Ville de Montréal, en réponse aux attentes des Montréalaises et des Montréalais.

D'emblée, nous recentrons les activités de la Ville sur les services aux citoyennes et citoyens. Pour y arriver, nous avons, dès notre arrivée, augmenté de façon importante les transferts aux arrondissements afin de soutenir les services directs à la population. Leurs budgets d'investissement ont également été bonifiés pour maintenir et développer les infrastructures selon les besoins locaux.

Le budget 2026 marque aussi le retour de la prudence financière. Nous avons travaillé avec rigueur pour ramener le ratio de la limite d'endettement de Montréal à 100%, une cible prévue pour 2027 que nous atteindrons avec un an d'avance. Il était impératif pour notre équipe de revenir, dès cette année, à la capacité de payer de la Ville de Montréal. Ce travail se poursuivra tout au long du mandat pour ralentir la croissance des dépenses de la Ville.

En plus de soutenir vigoureusement les priorités de notre administration, notamment s'attaquer aux crises de l'itinérance et du logement et favoriser le développement de l'Est de Montréal, ce budget accorde une attention particulière à la propreté, aux infrastructures culturelles et aux loisirs. La Ville intensifie ses efforts afin d'assurer une mobilité planifiée et sécuritaire pour tout le monde, d'entretenir adéquatement le réseau routier et de limiter les impacts négatifs des chantiers.

Nous travaillerons conjointement avec la Table des maires que nous avons créée pour améliorer la qualité des services aux citoyens, leur accessibilité, leur efficacité et leur pertinence. Ce budget a été pensé pour apporter des solutions concrètes à vos priorités, grâce à la collaboration avec tous les partenaires, dans tous les quartiers.

Notre approche financière est responsable et nous permettra de répondre rapidement aux enjeux prioritaires de la ville, tout en contribuant concrètement à l'amélioration de la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais.

Pour nous aider à atteindre ces objectifs, nous mettrons en place un plan d'intégration rapide et sécuritaire de l'intelligence artificielle pour améliorer les services directs à la population.

Et, comme notre équipe s'y est engagée, tout cela se fait avec une hausse des taxes limitée à l'inflation, parce que les Montréalaises et les Montréalais ont besoin d'une administration qui agit dans leur intérêt, à leur service.

Le président du comité exécutif,



Claude Pinard

Mot du directeur général



C’est à la fois guidés par notre mission de servir la population et par le respect de sa capacité de payer que nous déposons un budget équilibré qui permet de répondre aux défis auxquels la métropole est confrontée, tout en préparant son avenir.

En 2026, nous poursuivrons la révision de nos activités et programmes pour identifier de nouvelles pistes d’économies et d’amélioration. L’exercice réalisé en 2025, ainsi que le plan d’optimisation à venir, permettront de générer des économies annuelles récurrentes de 79 M$, dès cette année.

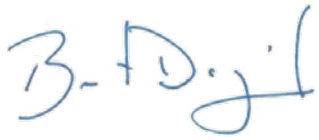
Au-delà des chiffres, ce budget et le programme décennal d’immobilisations traduisent l’engagement quotidien et le travail rigoureux accompli par les équipes de la Ville pour améliorer la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais, dont les personnes les plus vulnérables. Je pense notamment à l’augmentation des budgets pour lutter contre l’itinérance et à notre investissement pour acquérir et rénover des bâtiments qui accueilleront de nouvelles places d’hébergement d’urgence.

Nos équipes seront également mobilisées pour entretenir, rénover et développer les infrastructures dans lesquelles la Ville investira d’importantes sommes. Grâce à un budget dédié, elles déploieront la Stratégie montréalaise de l’eau, visant à gérer et préserver cette ressource vitale. Résolues à favoriser l’accès à la culture, aux loisirs et aux sports, elles se consacreront également à la construction, à l’agrandissement et au réaménagement de bibliothèques, espaces culturels mixtes, maisons de la culture et complexes sportifs, au sein desquels elles offriront des activités variées au bénéfice de toutes et tous.

Soucieuse d’offrir des environnements de travail sains, de protéger la santé et assurer la sécurité de ses effectifs, la Ville réalisera d’importants investissements pour remplacer les équipements d’urgence, rénover des casernes et décontaminer les habits de combat contre les incendies de son personnel pompier.

En terminant, je tiens à souligner le travail exemplaire du personnel qui a appuyé la nouvelle administration dans le dépôt de son tout premier budget. Je remercie également l'ensemble de la fonction publique municipale montréalaise, qui demeure en tout point engagée à toujours mieux servir la population et à améliorer sa qualité de vie.

Le directeur général de la Ville de Montréal,



Benoit Dagenais



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Les priorités du budget

1

Budget 2026 et PDI 2026-2035 : Montréal, au cœur de vos priorités

La Ville de Montréal dépose un budget de fonctionnement équilibré de 7,67 G$ pour 2026 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de 25,9 G$.

Huit thématiques prioritaires

- **La gestion rigoureuse et responsable des finances publiques,** pour offrir des services de qualité, au meilleur coût possible.
- **La lutte contre l'itinérance,** pour accompagner les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, et assurer une cohabitation harmonieuse.
- **L'habitation,** pour s'attaquer à la crise du logement, appuyer la construction et la protection de logements abordables et sociaux, et stimuler les mises en chantier.
- **La sécurité,** pour renforcer le sentiment de sécurité en ville.
- **La qualité de vie et la culture,** avec une attention particulière à la propreté, aux infrastructures culturelles et aux loisirs, et à la relance du centre-ville.
- **La mobilité planifiée et les infrastructures routières,** pour protéger les actifs et en développer de nouveaux.
- **L'Est de Montréal,** pour prioriser le développement de ce territoire.
- **La résilience climatique,** pour renforcer notre capacité à nous adapter, tout en protégeant la population et nos infrastructures.

Gestion rigoureuse et responsable

La Ville de Montréal est plus que jamais engagée à protéger ses infrastructures, à moderniser ses services et à optimiser ses ressources, pour répondre efficacement aux besoins de la population, tout en assurant une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

De nombreux efforts ont été réalisés pour déposer un budget équilibré, tout en priorisant les services aux citoyennes et citoyens, et en respectant leur capacité de payer, dont :

- une augmentation importante des sommes transférées aux arrondissements
- l'augmentation des budgets d'investissement dédiés aux arrondissements
- la limitation de la hausse des taxes foncières sous la responsabilité du conseil municipal au niveau de l'inflation
- le retour au ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette, un an avant l'échéance prévue
- l'augmentation du paiement au comptant, pour diminuer notre recours aux emprunts

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, limite la dette consolidée nette à 100 % des revenus de la Ville. Une dérogation accordée en 2019 a temporairement porté ce seuil à 120 %, avec un retour prévu en 2027. **Grâce à nos efforts de rigueur et de gestion responsable, le ratio d'endettement devrait revenir à 100 % dès 2026, soit un an avant l'échéance. Il s'agit d'un ajustement significatif par rapport au précédent budget.**



Photo: Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Se recentrer sur les services à la population et optimiser les activités

- Mobilisation des effectifs sur les services prioritaires offerts aux citoyennes et aux citoyens
- Amélioration des pratiques, dans le souci d'offrir le meilleur service possible à la population, tout en respectant sa capacité de payer
- Déploiement d'une revue d'activités approfondie, afin d'identifier de nouvelles pistes d'optimisation et générer des gains d'efficacité, notamment par le biais de l'intelligence artificielle

Optimiser les ressources

- Économies récurrentes annuelles de 79 M$, provenant notamment de la revue des activités de chaque service central et d'un plan d'optimisation à venir, qui mènera à la diminution de 1 000 postes dans les services centraux au cours du mandat
- Gel d'embauche pour les postes des accréditations de cols blancs et du personnel professionnel, et gel de nomination pour les postes cadres dans les services centraux

Itinérance

Consciente des besoins croissants et déterminée à réduire l'itinérance, la Ville investira des sommes historiques pour répondre à cet enjeu, en misant sur une approche humaine et responsable. Elle se mobilisera pour accompagner les personnes en situation d'itinérance, tout en assurant une cohabitation harmonieuse, afin d'offrir à chaque Montréalaise et Montréalais des conditions de vie dignes et sécuritaires.

Renforcer l'inclusion et la cohabitation sociale

- Soutien de 29,9 M$ à des initiatives et des organismes communautaires engagés auprès des personnes en situation d'itinérance ou œuvrant en cohabitation sociale
- Augmentation du nombre d'équipes multidisciplinaires, formées de personnel policier et d'intervenantes et intervenants sociaux, afin d'offrir des réponses humaines aux réalités du terrain

Sortir les gens de la rue

- Investissement de 100 M$ d'ici 2035 pour acquérir et rénover des bâtiments, qui accueilleront de nouvelles places d'hébergement d'urgence
- Protection de maisons de chambres, qui représentent souvent le dernier rempart des personnes à risque de se retrouver sans logis
- Mise en place d'un plan des mesures hivernales planifié et prévisible
- Collaboration avec les milieux philanthropiques et privés pour la création d'un fonds d'appariement en itinérance

Chiffres clés :

Acquisition et rénovation de bâtiments pour des projets en itinérance
100 M$ au PDI 2026-2035

Entente contre la pauvreté et l'exclusion sociale
11 M$ au budget 2026

Appui aux initiatives et organismes œuvrant en itinérance
29,9 M$ au budget 2026, dont 20 M$ d'ajout au budget 2026

Mise en place du Groupe d'intervention tactique en itinérance

Persuadée de la nécessité de regrouper les efforts et de miser sur une approche collaborative pour répondre aux enjeux liés à l'itinérance, la Ville mettra en place le Groupe d'intervention tactique en itinérance. Il coordonnera les interventions sur le terrain et planifiera les actions à mettre en place auprès des populations vulnérables, en collaboration avec les différents partenaires, y compris le gouvernement du Québec et des organismes de première ligne. Une cellule de crise d'urgence a déjà été mise en place en décembre 2025.

La Ville déploiera aussi un protocole sur les campements, avec l'objectif de les encadrer de manière humaine et de maintenir des sites propres et sécuritaires, en concertation avec les mairesses et maires d'arrondissement.



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Habitation

Désireuse de sortir Montréal de la crise du logement, la Ville multipliera les initiatives pour accélérer les mises en chantier, pour augmenter l'offre de logements abordables et sociaux, et pour protéger les droits des locataires. Elle investira d'importantes sommes pour développer de nouveaux quartiers qui offriront un accès équitable au logement, au travail, à la mobilité et à des services de qualité.

S'attaquer à la crise du logement

- Investissement de 578,7 M$ dans les 10 prochaines années pour acquérir des immeubles stratégiques, afin d'accroître l'offre de logements abordables et sociaux
- Remplacement du Règlement pour une métropole mixte par des incitatifs financiers et création d'un vrai partenariat avec les acteurs immobiliers, OBNL et privés, afin de construire rapidement des logements abordables et sociaux
- Travaux pour trouver de nouveaux leviers de financement pour accélérer le développement de projets d'habitation
- Priorisation de six secteurs de développement qui accueilleront, d'ici 2050, près de 75 000 logements : Lachine-Est, Namur-Hippodrome–Cavendish, Louvain-Est, des Faubourgs, le Corridor de la ligne bleue et Bridge-Bonaventure, qui bénéficiera par ailleurs d'une augmentation de 47,6 M$ en investissements
- Accélération du traitement des émissions de permis de construction et de rénovation

- Collaboration étroite avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour des initiatives de logements sociaux et abordables, par l'intermédiaire du Fonds du logement social métropolitain
- Mise à disposition d'une somme de 2,4 M$ à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour les années 2026 et 2027, visant à financer le pré-développement de projets de logements sociaux et abordables



Photo: Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Chiffres clés :

Acquisition d'immeubles pour logements sociaux et abordables
578,7 M$ au PDI 2026-2035, incluant 100 M$ consacrés à l'itinérance

Lachine-Est
106,8 M$ au PDI 2026-2035

Namur-Hippodrome–Cavendish
301 M$ au PDI 2026-2035

Louvain-Est
65,1 M$ au PDI 2026-2035

Secteur des Faubourgs
480,5 M$ au PDI 2026-2035

Corridor de la ligne bleue
286,2 M$ au PDI 2026-2035

Bridge-Bonaventure
171,6 M$ au PDI 2026-2035

Préserver l'accès au logement et protéger les locataires et les plus vulnérables

- Amélioration du parc immobilier et de la qualité de vie des locataires, en intensifiant l'inspection préventive de salubrité de 1 600 bâtiments en 2026
- Soutien à différents organismes de défense des droits des locataires
- Poursuite de l'Opération 1er juillet, en proposant des services d'aide aux personnes et aux familles en difficulté, qui n'auront pas réussi à se reloger
- Embauche de personnel supplémentaire pour encadrer les locations touristiques

La Ville pose des gestes concrets face aux enjeux d'évictions, de reprises de logement, d'insalubrité, de prix et d'augmentation des loyers, ou encore de travaux.

Chiffres clés :

Inspections préventives pour prévenir l'insalubrité
3 M$ d'ici 2027

Opération 1er juillet
5,5 M$ au budget 2026

Appui aux organismes de défense des droits des locataires
1,5 M$ sur 3 ans, dont 0,5 M$ au budget 2026

Embauche de personnel d'inspection supplémentaire pour encadrer les locations touristiques
1,6 M$ au budget 2026, dont 0,5 M$ d'ajout au budget 2026

Sécurité

Soucieuse de renforcer le sentiment de sécurité dans la métropole, la Ville posera des gestes concrets en matière de prévention de la violence chez les jeunes, de rapprochement avec les communautés, d'amélioration de la sécurité dans les espaces publics, et de prévention des incendies.

Miser sur la collaboration et la prévention

- Création de comités de vigie réunissant des membres du SPVM, des organismes et des leaders communautaires, ainsi que des résidentes et résidents des quartiers
- Bonification du budget consacré à la prévention de la violence chez les jeunes

Renforcer la sécurité dans l'espace public

- Installation de caméras dans l'espace public
- Réserve d'un budget dédié aux caméras corporelles pour les équipes de police, pour un déploiement avec l'appui du gouvernement du Québec

Sécuriser les trajets vers les écoles

- Augmentation du budget consacré à l'embauche de brigadières et brigadiers
- Sécurisation de traverses piétonnes sur le chemin des écoles



Photo : Service de Police de la Ville de Montréal



Photo: Service de sécurité incendie de Montréal

Appuyer le personnel pompier et améliorer les équipements d'urgence

- Optimisation du processus de décontamination des tenues de combat contre les incendies, pour protéger la santé et la sécurité du personnel pompier
- Rénovation de casernes, pour en faire des environnements de travail plus inclusifs et sécuritaires
- Modernisation des véhicules et équipements d'urgence, pour réduire les délais d'intervention

Chiffres clés :

Sécurisation aux abords des écoles
17,4 M$ au budget 2026, dont 0,3 M$ d'ajout au budget 2026

Prévention de la violence chez les jeunes
15,8 M$ au budget 2026, dont 3,1 M$ d'ajout au budget 2026

Remplacement des équipements du personnel pompier, incluant les habits de combat
67,3 M$ au PDI 2026-2035

Programme de remplacement des véhicules du SIM
185,1 M$ au PDI 2026-2035

Caméras dans l'espace public
1,7 M$ au PDI 2026-2035

Acquisition et déploiement de caméras d'intervention, incluant des caméras corporelles pour les policières et policiers
40 M$ au PDI 2026-2035

Qualité de vie et culture

La Ville est engagée à offrir des quartiers inclusifs et accueillants, dans le but d'améliorer la vie de quartier et de dynamiser le commerce local. Elle consacrera des investissements majeurs pour améliorer la vie urbaine et inverser l'exode des Montréalaises et Montréalais.

Améliorer la vie de quartier

- Rénovation et entretien d'infrastructures culturelles, sportives et de loisirs, comme des installations aquatiques, des bibliothèques, des centres culturels, des marchés publics et des arénas
- Renforcement des équipes de propreté, en se concentrant sur les secteurs les plus problématiques
- Augmentation des sommes consacrées aux festivals et fêtes de quartier, afin d'offrir à la population une programmation culturelle riche et diversifiée
- Amélioration de la propreté du centre-ville et des principales artères, grâce à un budget de 6,6 M$, en plus du budget des arrondissements dédié à la propreté

Augmentation de 2,5 M$ de la contribution de la Ville au Conseil des arts de Montréal, pour un total de 24,4 M$ au budget 2026



Photo: Ville de Montréal, M

Projets phares :

- l'agrandissement ou le réaménagement des bibliothèques Saint-Charles dans le Sud-Ouest, Père-Ambroise à Ville-Marie, et de celle de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, ainsi que la construction de la bibliothèque Caroline-Dawson à Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- la mise à niveau de plusieurs maisons de la culture, notamment à Ahuntsic-Cartierville et Lachine
- la construction de deux projets d'espaces culturels mixtes : Espace-Rivière, à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et Cœur-Nomade, à la croisée des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord
- la rénovation du Complexe sportif Claude Robillard et du Complexe récréatif Gadbois, de trois arénas dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Lachine et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que du Natatorium de Verdun
- la livraison du complexe sportif de Pierrefonds-Roxboro, et la construction des complexes sportifs de Montréal-Nord et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Chiffres clés :

Bonification du budget des bibliothèques et des maisons de la culture
2,5 M$ au budget 2026

Réseau des bibliothèques et des maisons de la culture
610,1 M$ au PDI 2026-2035

Mise aux normes d'installations aquatiques
171,9 M$ au PDI 2026-2035

Mise aux normes d'arénas
25,5 M$ au PDI 2026-2035

Construction de nouvelles installations sportives, dont le complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord et le centre sportif de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
570 M$ au PDI 2026-2035

Stimuler la vitalité économique locale

- Investissement de près de 10 M$ pour des mesures de soutien et d'accompagnement aux commerces montréalais
- Appui à la rénovation de locaux commerciaux, avec un accent sur des projets d'occupation de locaux vacants, accessibles universellement ou axés sur l'économie sociale, circulaire et écoresponsable, dans le cadre du programme Commerce-Montréal
- Appui aux commerces affectés par les chantiers
- Bonification des programmes de soutien aux sociétés de développement commercial (SDC) et aux artères commerciales hors-SDC
- Renouvellement des partenariats stratégiques pour renforcer l'accompagnement offert aux commerces montréalais

Chiffres clés :

Soutien aux SDC et aux commerces affectés par les chantiers
6 M$ au budget 2026

Partenariats pour renforcer l'accompagnement offert aux commerces
0,3 M$ au budget 2026

Soutien aux SDC et aux artères commerciales hors-SDC
7,4 M$ au budget 2026



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks



Photo: Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Stimuler l'attractivité et la relance du centre-ville

Le centre-ville de Montréal est le cœur économique, culturel et académique du Québec. Pour renforcer sa vitalité et inciter les gens à y vivre, y travailler, y étudier et s'y divertir, la Ville intensifie ses interventions. Cet engagement se concrétise notamment par la mise à jour de la Stratégie centre-ville.

Mesures phares :

- **Dynamisme économique :** soutien à l'attractivité des investissements directs étrangers, dont l'accueil de la nouvelle banque de défense de l'OTAN
- **Cadre de vie et sécurité :** renforcement de la propreté, de la sécurité, et appui à des initiatives de cohabitation sociale, pour un climat d'affaires sain
- **Gestion des chantiers :** réduction de l'impact des entraves et déploiement de solutions technologiques et réglementaires, pour optimiser la gestion des travaux
- **Culture et commerce :** appui direct aux commerces et acteurs culturels, pour stimuler l'achalandage
- **Infrastructures stratégiques :** réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest et maintien des investissements de mise à niveau de l'infrastructure souterraine
- **Expérience urbaine :** pérennisation de la piétonnisation dans le Quartier des spectacles, plan d'animation hivernale et mise en valeur du Montréal souterrain (RÉSO)

1 G$ au cours des 10 prochaines années pour propulser le centre-ville

Chiffres clés :

Stratégie centre-ville
14,7 M$ au budget 2026

Sainte-Catherine Ouest
418,6 M$ au PDI 2026-2035

Sainte-Catherine Est
148,6 M$ au PDI 2026-2035

Les Faubourgs
231 M$ au PDI 2026-2035

Rue Peel
54,2 M$ au PDI 2026-2035

Soutien aux festivals
8,6 M$ au budget 2026

Quartier des spectacles
26,3 M$ au PDI 2026-2035

Mobilité planifiée et infrastructures routières

La Ville investira des sommes importantes pour assurer une mobilité sécuritaire pour toutes et tous, ainsi que pour entretenir son réseau et ses infrastructures routières, tout en limitant les impacts des chantiers de construction.

Propulser la mobilité planifiée

- Bonification de l'offre de transport collectif, actif et partagé, universellement accessible et adaptée aux réalités des quartiers et des déplacements quotidiens
- Avancée des projets structurants de transport collectif, offrant des solutions performantes et favorisant l'interconnexion avec l'ensemble du réseau de transport collectif, le tout en collaboration avec les partenaires concernés
- Ajout de mesures préférentielles pour les bus, comme l'ajustement de feux de signalisation et de voies réservées
- Déploiement d'initiatives du programme Vision zéro décès et blessures graves, pour renforcer la sécurité routière, comme des mesures d'apaisement de la circulation et l'aménagement d'intersections protégées
- Sécurisation de près de 140 intersections et 22 km de rues

Projets phares :

- Accompagnement des travaux de la ligne bleue, du SRB Pie-IX et du REM
- Amélioration et sécurisation de pistes cyclables



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Chiffres clés :

Vision Zéro
1,6 G$ au PDI 2026-2035, dont 150 M$ pour la sécurisation de rues et d'intersections

Développement, amélioration et maintien du réseau cyclable
473,5 M$ au PDI 2026-2035

Réduire les impacts des chantiers

- Améliorer la planification des chantiers, afin de limiter la circulation et faciliter les déplacements, en collaboration avec les arrondissements et les donneurs d'ordres
- Innovation dans la gestion et la coordination des chantiers, notamment dans l'arrondissement de Ville-Marie, en tirant partie de l'intelligence artificielle
- Analyse pour la création d'un jumeau numérique

La Ville misera sur la plateforme AGIR, une solution informatique multi-fonction, collaborative et interactive, qui regroupe les renseignements sur toutes les entraves à la circulation sur la voie publique. Le but : suivre le cycle de vie d'une intervention dans la rue, de sa programmation jusqu'à sa réalisation et, sur la base de ces données, amorcer des analyses, afin de développer une cartographie virtuelle en temps réel.

Améliorer l'état des rues

- Investissement de 683,8 M$ dans le réseau artériel et local, y compris des programmes de planage-revêtement, pour prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure, tout en sécurisant les déplacements

La Ville repense l'espace public : elle ne reconstruit plus systématiquement les rues à l'identique, elle profite des travaux pour bonifier l'aménagement de l'espace public, en tenant compte de l'évolution des besoins de la population.

Chiffre clé :

Infrastructures routières
6,7 G$ au PDI 2026-2035



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Développement de l’Est

Consciente qu’il s’agit d’un moment charnière pour ce secteur, la Ville assumera un leadership renforcé, afin de donner l’impulsion nécessaire à sa transformation. Elle déploiera d’importantes sommes et misera sur des mesures clés pour réaliser le plein potentiel de l’Est de Montréal, en collaboration avec des partenaires publics et privés.

Parmi ces initiatives, citons :

- La mise en place du bureau de l’Est et du bureau de projet de la rue Notre-Dame, pour coordonner les actions à prioriser, notamment sur le plan de la mobilité et des infrastructures structurantes
- La mise en valeur et la revitalisation de terrains municipaux, grâce à des investissement dans un Fonds de revitalisation et à des efforts accrus de décontamination, afin de rendre disponibles ces sites stratégiques pour des projets innovants et durables, notamment par la vente de terrains et la priorisation de projets à proximité d’une infrastructure de transport collectif structurant ou offrant de meilleures connexions entre les secteurs d’emplois et les milieux de vie
- L’attraction d’entreprises locales et internationales, pour les inciter à s’y implanter
- L’accompagnement du gouvernement du Québec dans la poursuite des études portant sur le Projet structurant de transport collectif dans l’Est de Montréal



Photo : STM, Julien Perron-Gagné

Chiffres clés :

Fonds de revitalisation de l'Est
25 M$ au PDI 2026-2035

Collecteur Langelier
151,6 M$ au PDI 2026-2035

Accompagnement des travaux de la ligne bleue
153,5 M$ au PDI 2026-2035

Entente pour décontamination de terrains
72 M$ au budget d'ici 2027

Aménagement et verdissement du secteur Assomption, dont le Belvédère de l'Est et du Bouclier vert, un parc linéaire qui reliera la gare de triage Longue-Pointe aux boisés Vimont et Steinberg
312,4 M$ au PDI 2026-2035

Construction de serres au Jardin botanique
290 M$ au PDI 2026-2035

La transformation de l'Est de Montréal représente le plus important projet de revitalisation industrielle au Canada et la plus grande opportunité stratégique de développement de la métropole. Ce vaste chantier de 30 km^2 s'appuiera sur l'innovation, la revitalisation d'espaces industriels et l'implication de partenaires publics et privés.



Photo: Getty Images

Résilience climatique

La Ville améliorera la résilience de son territoire face aux événements climatiques extrêmes, en intégrant l'impact environnemental à toutes ses décisions, en créant un fonds de réserve d'urgence climatique pour les arrondissements, ou encore en aménageant des infrastructures naturelles pour absorber les eaux de pluie, ainsi que des corridors de biodiversité.

Atténuer les effets des pluies intenses

- Création d'un nouveau fonds de réserve d'urgence climatique pour les arrondissements, pour les soutenir lors d'épisodes de verglas, d'inondations ou de canicule
- Bonification du programme Rénoplex, qui aide les propriétaires d'immeubles de 1 à 5 logements dans leurs travaux de rénovation ou de protection contre les inondations
- Poursuite du plan d'action sur la résilience face aux inondations et ajout d'aménagements de surface pour drainer les eaux de pluie
- Construction d'infrastructures vertes, multifonctionnelles et résilientes
- Lancement du programme d'acquisition de terrains en zones inondables, pour renforcer la résilience des espaces urbains et réduire les risques d'inondation

Les bénéfices économiques, sociaux et écologiques des parcs et rues résilientes : ils ajoutent de nouvelles fonctions à des infrastructures existantes ou prévues, comme des espaces verts, des terrains de loisirs ou des places publiques. Ils représentent une stratégie d'adaptation innovante qui a permis à Montréal de rejoindre le peloton de tête des villes leaders en matière de gestion intégrée et durable des eaux pluviales.

Chiffres clés :

Programme Rénoplex
10,3 M$ au budget 2026, dont 2 M$ d'ajout au budget 2026

Infrastructures vertes, multifonctionnelles et résilientes
139,9 M$ au PDI 2026-2035

Plan directeur de drainage, y compris le collecteur Langelier
836,2 M$ au PDI 2026-3035

Acquisition de terrains en milieux inondables
73 M$ au PDI 2026-2035

Fonds de réserve d'urgence climatique pour les arrondissements
2 M$ au budget 2026

Rattraper le déficit de maintien des infrastructures de l'eau

- Entretien des usines d'eau potable, et de réservoirs et stations de pompage
- Entretien de l'usine de traitement des eaux usées et de bassins de rétention
- Poursuite des travaux de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour construire la plus grande unité d'ozonation au monde
- Mise à niveau des réseaux d'approvisionnement en eau potable, et des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux de pluie

7,4 G$ d'ici 10 ans pour optimiser les infrastructures de l'eau

La Stratégie montréalaise de l'eau

Elle définit la vision de la Ville pour une gestion durable de l'eau sur son territoire. Elle établit les principes d'utilisation, de protection et de conservation de l'eau dans la métropole.

Cinq orientations ambitieuses :

- Réduire le gaspillage d'eau potable pour favoriser un usage responsable
- Assurer l'accès et la sécurité de l'approvisionnement en eau potable de qualité
- Réduire les impacts des pluies et de la hausse des niveaux des cours d'eau sur la collectivité et l'environnement
- Réduire en quantité et en variété les contaminants issus des eaux usées et pluviales
- Atteindre un équilibre durable et équitable pour financer les besoins en gestion de l'eau



Chiffres clés :

Stratégie montréalaise de l'eau
38 M$ au budget 2026

Réseaux d'aqueduc et d'égouts
3,1 G$ au PDI 2026-2035

Station d'épuration
384,7 M$ au PDI 2026-2035

Usines d'eau potable
405,4 M$ au PDI 2026-2035

Unité d'ozonation (station Jean-R.-Marcotte)
508,8 M$ au PDI 2026-2035

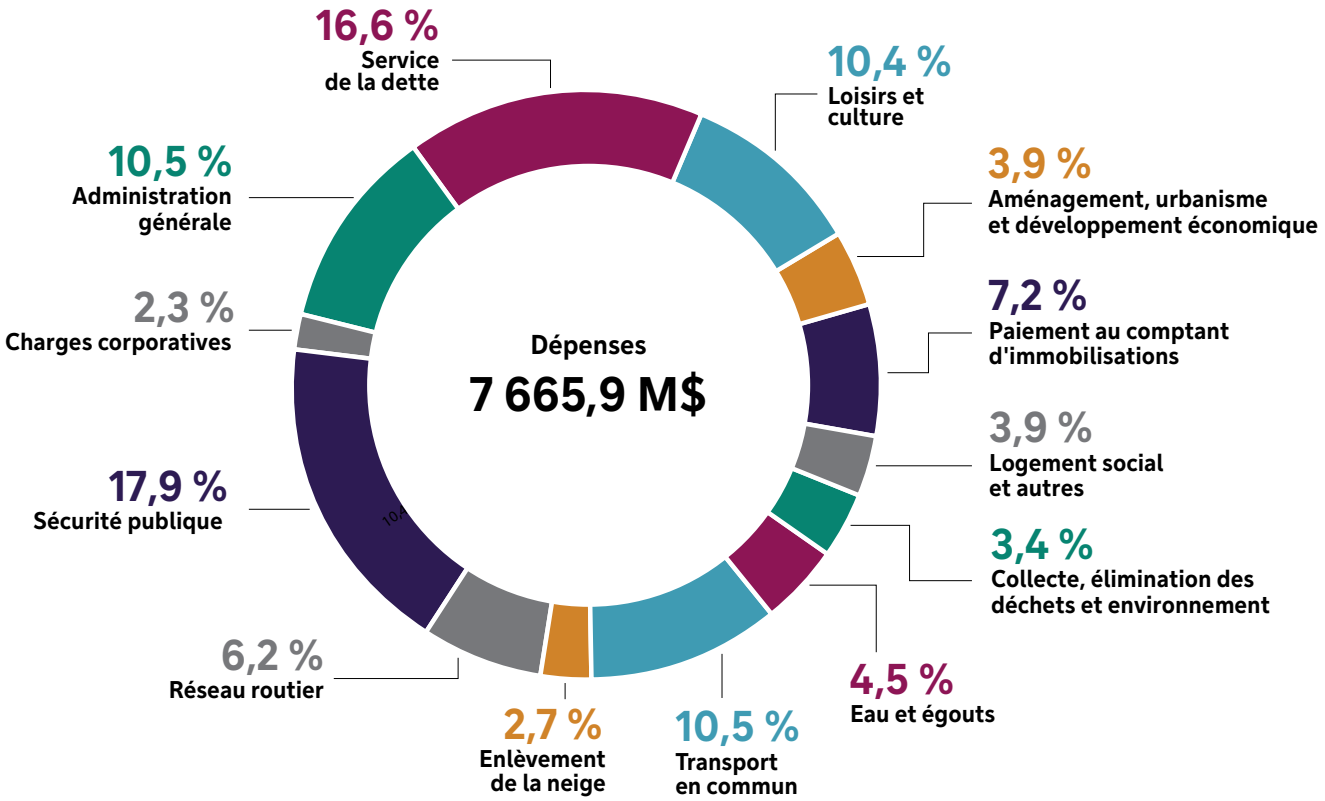
Budget de fonctionnement 2026



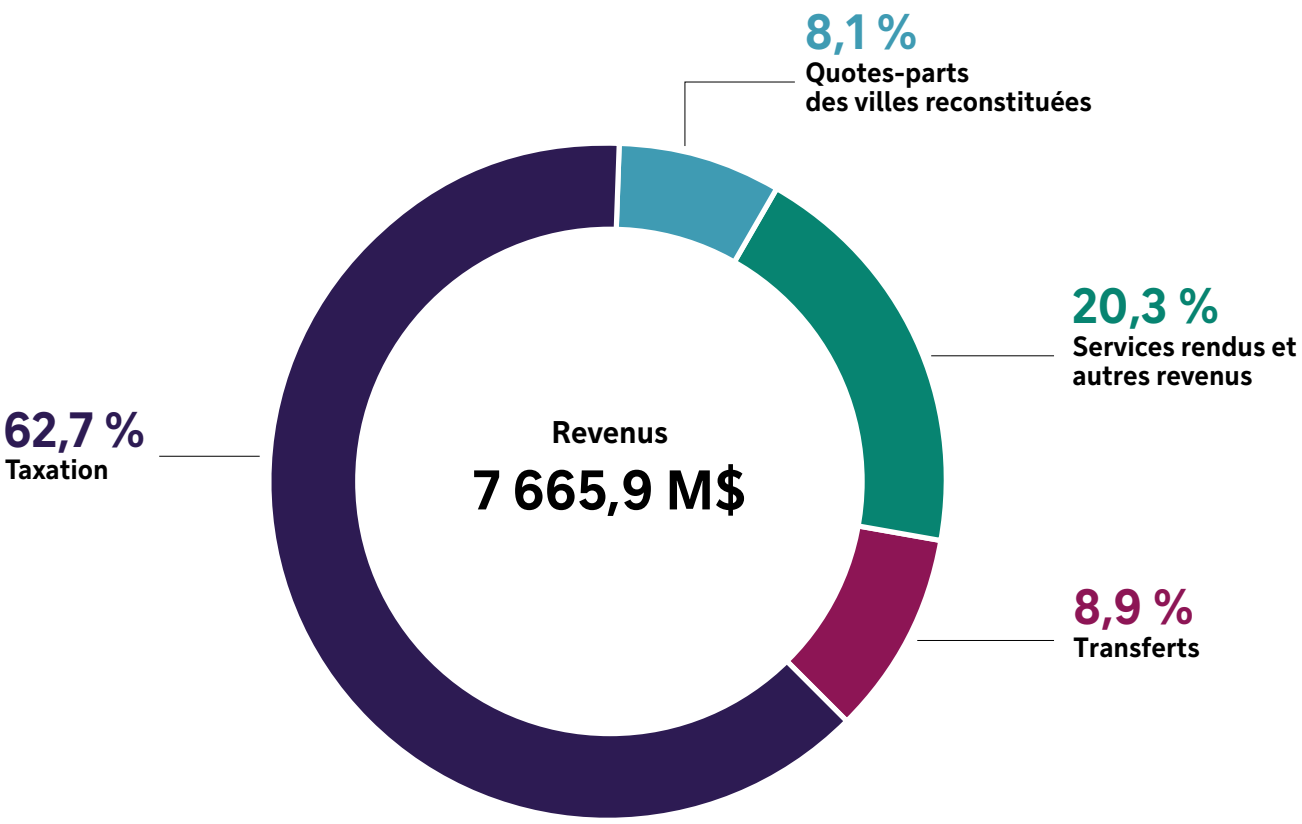
Un budget équilibré de 7,67 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

Une hausse des taxes foncières sous la responsabilité du conseil municipal en cohérence avec l'inflation observée.

Pour l'année 2026, le **conseil municipal** limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 3,4 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui correspond au niveau de l'inflation observée pour la région métropolitaine de Montréal[1].

- Environ le quart de cette hausse est dirigé vers la taxe relative à l'eau, pour notamment permettre le financement de la Stratégie montréalaise de l'eau.
- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

Globalement, les **conseils d'arrondissement** haussent leurs taxes relatives aux services de 7,4 % et leurs taxes relatives aux investissements de 5 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

En raison des proportions différentes que représentent les charges fiscales du conseil municipal et celles des taxes d'arrondissement dans les charges totales des immeubles résidentiels et non résidentiels, les décisions des différents conseils ont des effets différents sur les variations de charges totales de chacune de ces catégories d'immeubles.

Ainsi, en combinant les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, les hausses des charges fiscales foncières totales pour 2026 sont de 3,8 % pour les immeubles résidentiels et de 3,4 % pour les immeubles non résidentiels.

1. Inflation annuelle observée de septembre 2024 à septembre 2025, Institut de la statistique du Québec.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

3,0 % Décisions du conseil municipal	⬆	**2,4 %**	Taxe foncière générale
	⬆	**0,7 %**	Taxe relative à l'eau
		0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇	**0,2 %**	Taxe relative aux dettes
		0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,8 % Décisions des conseils d'arrondissement	⬆	**0,6 %**	Taxes de services
	⬆	**0,2 %**	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,8 %			

Immeubles non résidentiels

3,2 % Décisions du conseil municipal	⬆	**2,7 %**	Taxe foncière générale
	⬆	**0,7 %**	Taxe relative à l'eau
		0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇	**0,2 %**	Taxe relative aux dettes
		0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,2 % Décisions des conseils d'arrondissement	⬆	**0,1 %**	Taxes de services
	⬆	**0,1 %**	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,4 %			

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé à la partie non résidentielle de leur immeuble sur les premiers 900 000 $ de leur valeur foncière.

La différenciation des taux s'applique à la taxe foncière générale ainsi qu'à la taxe relative au financement de la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficient de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	22 194 $	18 076 $
Taxes à des fins spécifiques	4 302 $	4 091 $
Taxes d'arrondissement	429 $	429 $
Total	**26 925 $**	**22 596 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(4 329 $) (16 %)**	

Rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation reflète la valeur marchande des propriétés foncières et ces valeurs sont remises à jour tous les trois ans pour refléter l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation est celle qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières.

Le rôle d'évaluation 2026-2027-2028 de la Ville de Montréal a été déposé le 10 septembre 2025. Celui-ci consigne de nombreux renseignements sur les propriétés du territoire montréalais, dont leur valeur foncière.

Ce nouveau rôle présente des valeurs foncières en hausse de 11,3 %. Toutefois, l'évolution des valeurs foncières est très différente d'un secteur à l'autre de la ville. Des différences marquées existent également selon le type de propriété. Les moyennes des variations des valeurs foncières sont moins importantes au rôle 2026-2027-2028 qu'au rôle précédent, alors qu'on observait une augmentation moyenne de 32,3 %. L'étalement de la variation des valeurs lissera les effets des indexations sur la durée du rôle 2026-2027-2028.

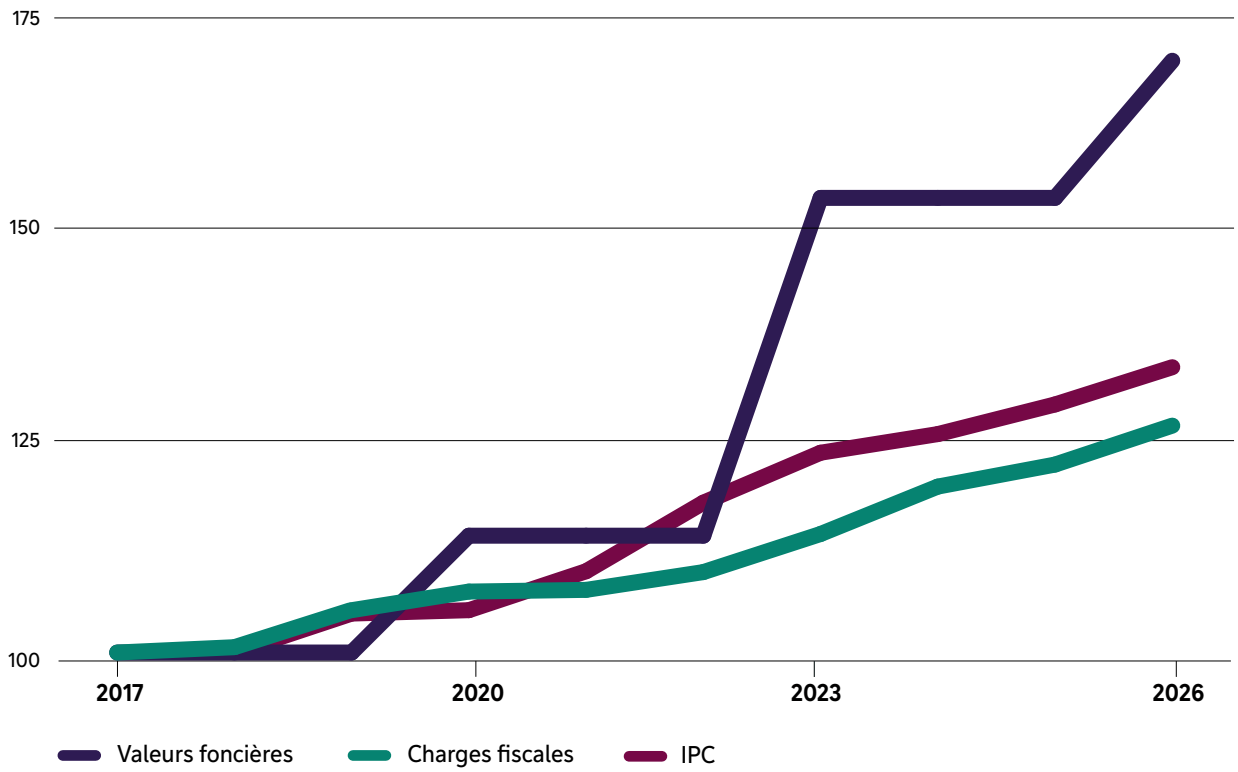
Croissance des valeurs foncières des immeubles imposables et compensables à 100 % lors des deux derniers rôles d'évaluation foncière

Catégories	Indexation 2023-2024-2025	Indexation 2026-2027-2028
Résidentielle	35,2 %	10,0 %
Non résidentielle	20,9 %	15,5 %
Total	**32,3 %**	**11,3 %**

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse. Puisque la Ville étale la variation des valeurs due à l'entrée en vigueur du rôle, cet ajustement à la baisse des taux est fait annuellement. Ensuite, le conseil municipal augmente ses charges fiscales du pourcentage fixé pour l'année, habituellement fixé en relation avec l'inflation.

Le graphique suivant présente l'augmentation des charges fiscales totales en relation avec l'augmentation des valeurs foncières et l'inflation pour les dix derniers budgets, incluant le budget 2026.

Évolution des indices des charges fiscales totales, des prix à la consommation et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, 2017 à 2026
Indice (2017=100)

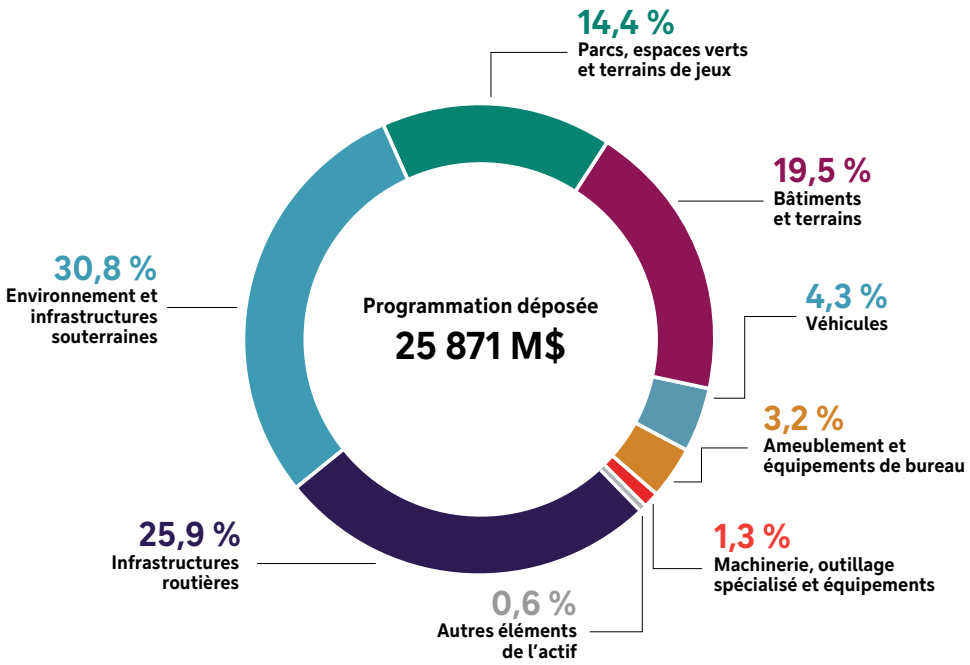


Programme décennal d'immobilisations 2026-2035

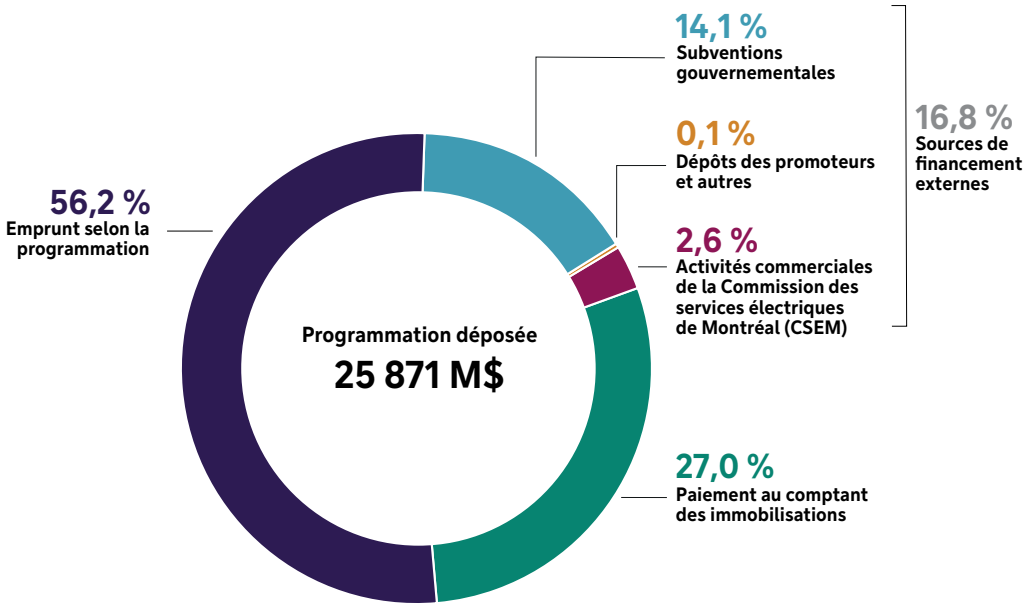


Programme décennal d'immobilisations 2026-2035

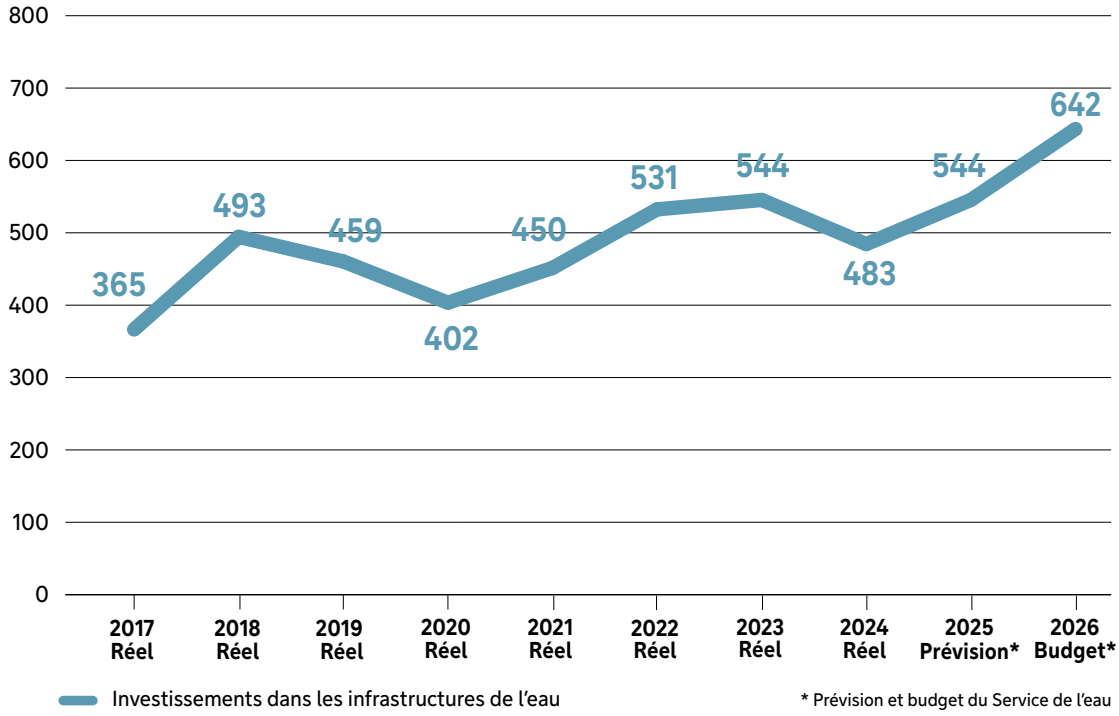
Investissements par catégories d'actifs



Modes de financement

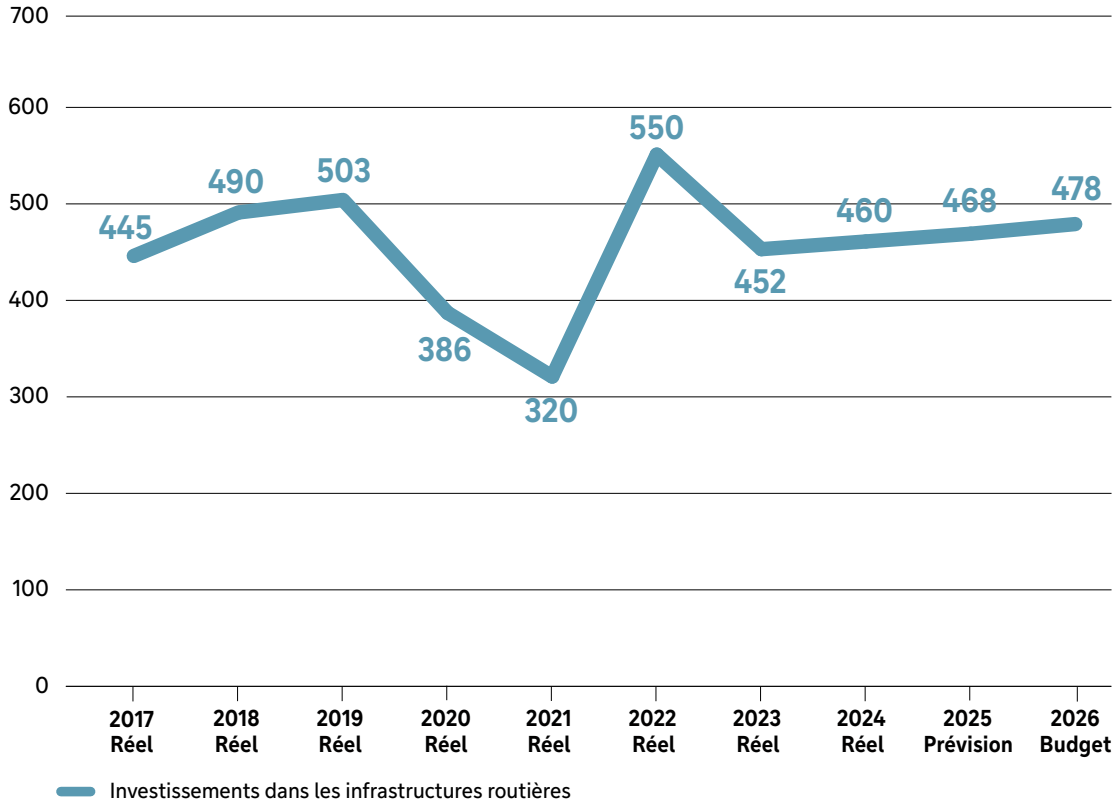


Investissements dans les infrastructures de l'eau



* Prévision et budget du Service de l'eau

Investissements dans les infrastructures routières



Gestion de la dette



Gestion de la dette

Ratio de la limite d'endettement

Depuis 2004, la politique de gestion de la dette de la Ville de Montréal encadre les actions en matière d'endettement en fixant des paramètres précis, dont celui limitant la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville.

Afin de soutenir une augmentation significative des investissements en immobilisations, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation temporaire, portant ce seuil à 120 %, avec un retour prévu sous la barre des 100 % en 2027. Grâce aux stratégies mises en place depuis 2015 et aux décisions de l'administration actuelle, le niveau actuel et anticipé de la dette permettra d'atteindre ce ratio dès 2026, soit un an avant l'échéance fixée, démontrant ainsi la capacité de la Ville à respecter ses engagements tout en réalisant ses objectifs de développement.

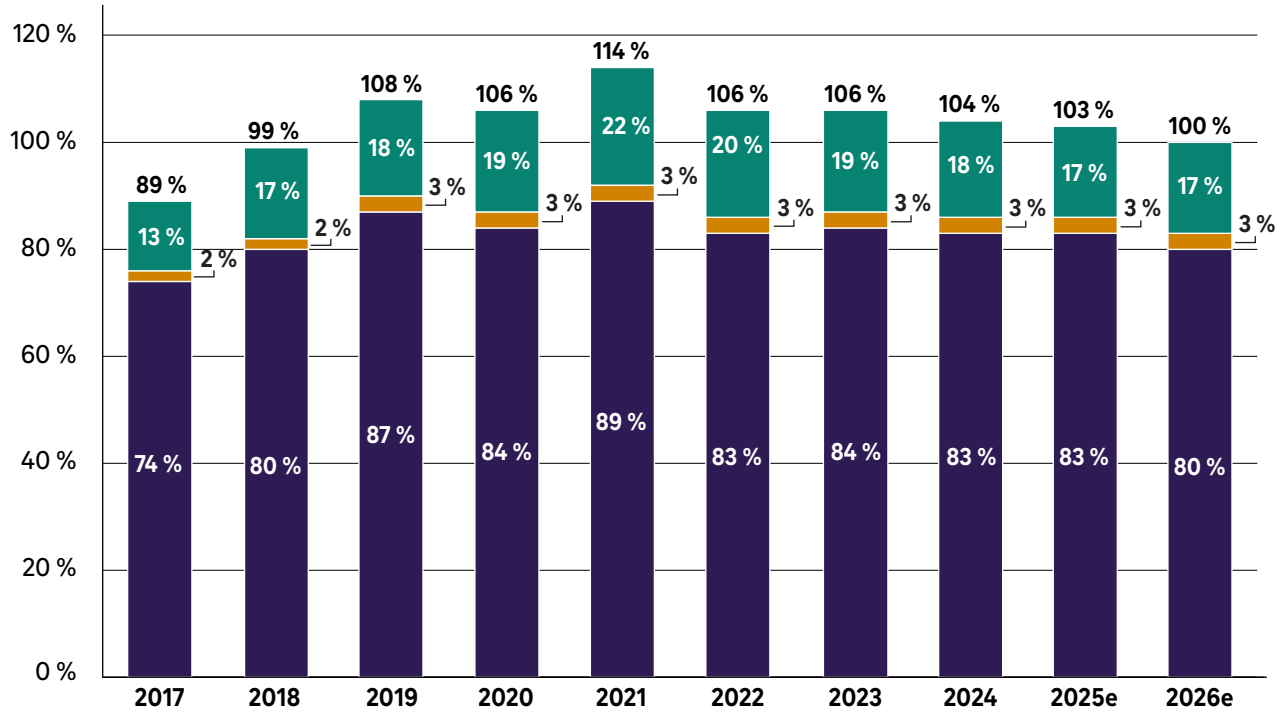
Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'administration à retenir les stratégies suivantes :

- stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant. Pour 2026, cela représente une hausse de 15 M$ pour atteindre 490 M$;
- exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal d'un an. Dès 2026, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

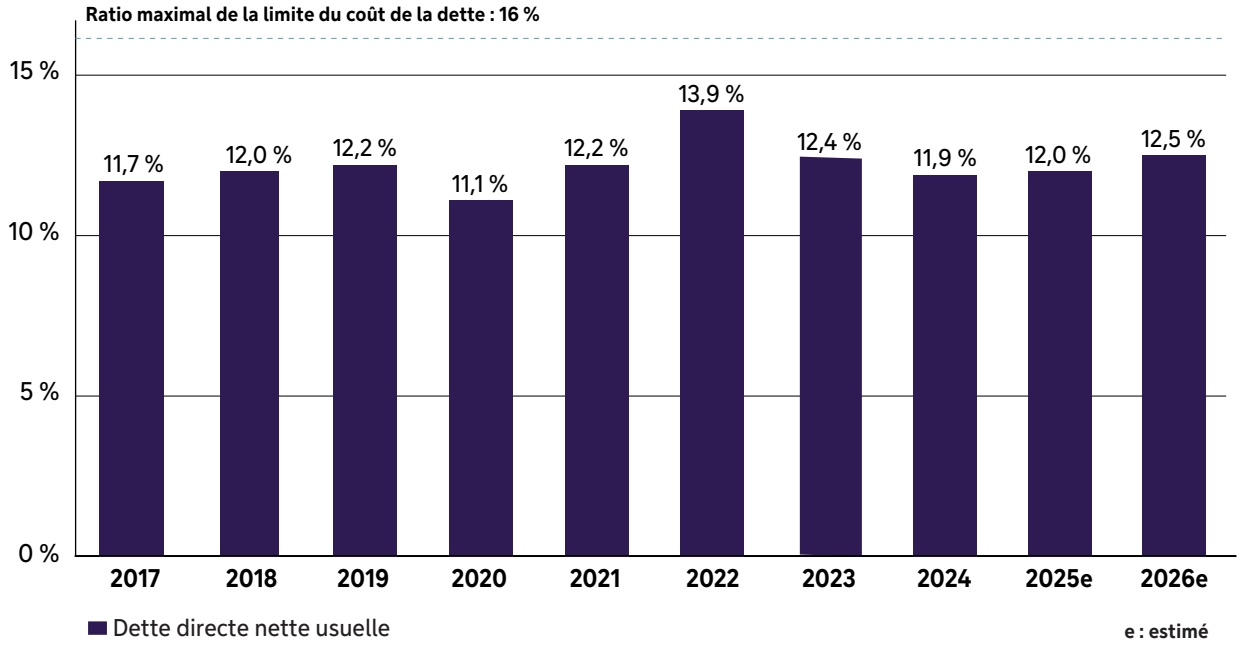


	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e
Total	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	106 %	104 %	103 %	100 %
Dette de la STM	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	19 %	18 %	17 %	17 %
Autres dettes	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	84 %	83 %	83 %	80 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2026, ce ratio sera de 12,5 %.



Budget de fonctionnement 2026 et PDI 2026-2035 détaillés

Certificat de la trésorière

J'atteste, comme trésorière de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	307 577,8	194 876,0
▪ Remboursement de la dette à long terme	536 814,0	375 172,8
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	814 136,4	348 269,6
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	219 208,3	1 135 304,5
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 497 823,9	1 405 132,6

La trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière,

Francine Laverdière

Le 12 janvier 2026

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte

1. Plan stratégique Montréal 2030 _____ 1
2. Processus budgétaire _____ 3
3. Perspectives économiques de 2026 _____ 5

Budget de fonctionnement 2026 détaillé

4. Sommaire des revenus et des dépenses _____ 11
5. Analyse des revenus _____ 17
   - 5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes _____ 17
   - 5.2. Quotes-parts _____ 19
   - 5.3. Transferts _____ 21
   - 5.4. Services rendus _____ 24
   - 5.5. Amendes et pénalités _____ 26
   - 5.6. Imposition de droits _____ 27
   - 5.7. Intérêts _____ 28
   - 5.8. Autres revenus _____ 29
   - 5.9. Affectations de revenus _____ 30
6. Analyse des dépenses corporatives _____ 33
   - 6.1. Service de la dette brute _____ 33
   - 6.2. Paiement au comptant des immobilisations _____ 38
   - 6.3. Dépenses communes _____ 40
   - 6.4. Dépenses de contributions _____ 43
   - 6.5. Élimination des transactions internes et interentités _____ 44
7. Sommaire des dépenses des services et des arrondissements _____ 45
   - 7.1. Sommaire des dépenses des services _____ 45
   - 7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements _____ 46
8. Renseignements complémentaires _____ 49
   - 8.1. Fiscalité locale _____ 49
   - 8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération _____ 77
   - 8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale _____ 88
   - 8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette _____ 98
   - 8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales _____ 100

PDI 2026-2035 détaillé

9. Orientations du PDI 2026-2035 _____ 103
   - 9.1. Vision à long terme des investissements _____ 103
   - 9.2. Investir dans les infrastructures vieillissantes _____ 103
   - 9.3. Hausses rapides des réalisations _____ 104
   - 9.4. Capacité financière de la Ville _____ 104
   - 9.5. Programmes de subventions gouvernementaux _____ 105
   - 9.6. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure _____ 106

10. Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 ____ 107
10.1. Répartition des budgets par compétences ____ 107
10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement ____ 111
10.3. Investissements par catégories d'actifs ____ 115
10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes ____ 120
11. Gestion de la dette ____ 149
11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements ____ 149
12. Sommaire des investissements par unités d'affaires ____ 159
12.1. Investissements par unités d'affaires ____ 159
12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires ____ 163

Budget climat 2026

13. Section climat 2026 ____ 167
13.1. Une gouvernance climatique forte ____ 167
13.2. Le test climat : un outil renforcé pour mieux orienter les décisions ____ 169
13.3. Le défi du respect du budget carbone ____ 176
13.4. Prévision des émissions de GES de l'agglomération de Montréal ____ 179
13.5. Perspectives et ajustements futurs ____ 184

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements ____ 185
Annexe 2 – Portrait des arrondissements ____ 207
Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements ____ 209
Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire ____ 233
Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget ____ 235
Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif ____ 243
Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux ____ 245
Annexe 8 – Synthèse des politiques financières ____ 247
Annexe 9 – Fonds de l'eau ____ 255
Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES ____ 259
Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise ____ 265
Annexe 12 – Description et méthodologie du Test climat ____ 267
Annexe 13 – Glossaire ____ 269
Annexe 14 – Idiomes ____ 279
Annexe 15 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations ____ 281

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Inflation annuelle observée au 30 septembre 2025 _____ 9
Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget de la Ville de Montréal _____ 13
Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil municipal _____ 14
Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil d'agglomération _____ 15
Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal _____ 17
Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal _____ 18
Tableau 7 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération _____ 18
Tableau 8 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal _____ 19
Tableau 9 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération _____ 19
Tableau 10 – Quotes-parts des villes liées _____ 20
Tableau 11 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal _____ 21
Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil municipal _____ 22
Tableau 13 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération _____ 23
Tableau 14 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal _____ 24
Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil municipal _____ 24
Tableau 16 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération _____ 25
Tableau 17 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal _____ 26
Tableau 18 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal _____ 27
Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal _____ 27
Tableau 20 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération _____ 27
Tableau 21 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal _____ 28
Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil municipal _____ 28
Tableau 23 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération _____ 28
Tableau 24 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal _____ 29
Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil municipal _____ 29
Tableau 26 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération _____ 29
Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal _____ 30
Tableau 28 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal _____ 31
Tableau 29 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération _____ 32
Tableau 30 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal _____ 33
Tableau 31 – Service de la dette brute – Budget du conseil municipal _____ 34
Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil municipal _____ 34
Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal _____ 35
Tableau 34 – Service de la dette brute – Budget du conseil d'agglomération _____ 36
Tableau 35 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération _____ 36
Tableau 36 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération _____ 37
Tableau 37 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal _____ 38
Tableau 38 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal _ 38
Tableau 39 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération _____ 39
Tableau 40 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal _____ 41
Tableau 41 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal _____ 43
Tableau 42 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal _____ 44
Tableau 43 – Sommaire des dépenses des services _____ 45
Tableau 44 – Sommaire des budgets des arrondissements _____ 46
Tableau 45 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal __ 47
Tableau 46 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement _____ 49
Tableau 47 – Taux de taxation de 2026 – Taxe foncière générale _____ 50
Tableau 48 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2026 _____ 51

Tableau 49 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs) 52
Tableau 50 – Taux de taxation de 2026 – Taxe spéciale relative au service de l'eau 52
Tableau 51 – Taux de tarification de 2026 – Tarification volumétrique pour le service d'eau 53
Tableau 52 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM 53
Tableau 53 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au service de la voirie 54
Tableau 54 – Taux de taxation de 2026 – Taxe sur les parcs de stationnement 55
Tableau 55 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2025 et en 2026, et taux applicables en 2026 57
Tableau 56 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux investissements 58
Tableau 57 – Croissance des valeurs foncières des immeubles imposables et compensables à 100 % lors des deux derniers rôles d'évaluation foncière 59
Tableau 58 – Indexation des valeurs foncières entre le rôle 2023-2024-2025 et le rôle 2026-2027-2028, par catégories d'immeubles, valeurs imposables et compensables à 100 % 61
Tableau 59 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2026, 2027 et 2028 62
Tableau 60 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie résiduelle 63
Tableau 61 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie six logements ou plus 64
Tableau 62 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels 65
Tableau 63 – Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels 67
Tableau 64 – Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels par type d'immeubles résidentiels 68
Tableau 65 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne 70
Tableau 66 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne 71
Tableau 67 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen 72
Tableau 68 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen 73
Tableau 69 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles non résidentiels 75
Tableau 70 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2025 à 2026 77
Tableau 71 – Quotes-parts de 2026 78
Tableau 72 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2025 et 2026 80
Tableau 73 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2025 à 2026 81
Tableau 74 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2021 à 2024 et budgets de 2025 et 2026 85
Tableau 75 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville 87
Tableau 76 – Répartition de l'effectif 89
Tableau 77 – Évolution de la rémunération globale 92
Tableau 78 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur – Budget de fonctionnement 93
Tableau 79 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Main-d'œuvre capitalisée 94
Tableau 80 – Profil de l'endettement de la Ville de Montréal 98
Tableau 81 – Coût de la dette 99
Tableau 82 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2025 et 2026 100
Tableau 83 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2021 à 2023 (global) et réel 2024, par compétences 101
Tableau 84 – Valeur actualisée de remplacement par catégories d'actifs 103
Tableau 85 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par arrondissements 109
Tableau 86 – PDI du conseil municipal des projets et des programmes destinés aux arrondissements, par services centraux 110
Tableau 87 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal 111
Tableau 88 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal 112
Tableau 89 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération 113
Tableau 90 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal 116

Tableau 91 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal 117
Tableau 92 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération 118
Tableau 93 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par catégories d'actifs 119
Tableau 94 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau 122
Tableau 95 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables 124
Tableau 96 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027 152
Tableau 97 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 160
Tableau 98 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 161
Tableau 99 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 162
Tableau 100 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 163
Tableau 101 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 164
Tableau 102 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 165
Tableau 103 – Catégories de classification des projets et programmes du PDI 2026-2035 169
Tableau 104 – Projets et programmes évalués 170
Tableau 105 – Exemples de projets et programmes alignés sur les cibles climatiques 170
Tableau 106 – Exemples de projets et programmes partiellement alignés sur les cibles climatiques 170
Tableau 107 – Exemples de projets et programmes non alignés sur les cibles climatiques 171
Tableau 108 – Investissements en adaptation de la Ville de Montréal, 2026 173
Tableau 109 – État du budget carbone entre 2018 et 2023 177
Tableau 110 – Impact des mesures actuelles et planifiées du transport routier 180
Tableau 111 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans le secteur des bâtiments 181
Tableau 112 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans les autres secteurs 181
Tableau 113 – Impact GES des actions du Plan climat 183
Tableau 114 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 185
Tableau 115 – Autres services administratifs 185
Tableau 116 – Direction générale – Dépenses par objets 185
Tableau 117 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets 186
Tableau 118 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets 186
Tableau 119 – Ressources humaines et communications – Dépenses par objets 186
Tableau 120 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 187
Tableau 121 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets 187
Tableau 122 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets 187
Tableau 123 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets 188
Tableau 124 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets 188
Tableau 125 – Habitation et économie – Budget de la Ville de Montréal 189
Tableau 126 – Approvisionnement – Dépenses par objets 189
Tableau 127 – Développement économique – Dépenses par objets 189
Tableau 128 – Habitation – Dépenses par objets 190
Tableau 129 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets 190
Tableau 130 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 191
Tableau 131 – Culture – Dépenses par objets 191
Tableau 132 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets 191
Tableau 133 – Environnement – Dépenses par objets 192
Tableau 134 – Espace pour la vie – Dépenses par objets 192
Tableau 135 – Sécurité urbaine et conformité – Budget de la Ville de Montréal 193
Tableau 136 – Affaires juridiques – Dépenses par objets 193
Tableau 137 – Greffe – Dépenses par objets 193
Tableau 138 – Police – Dépenses par objets 194
Tableau 139 – Sécurité incendie – Dépenses par objets 194

Tableau 140 – Service de proximité – Budget de la Ville de Montréal 195
Tableau 141 – Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne – Dépenses par objets 195
Tableau 142 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets 195
Tableau 143 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets 196
Tableau 144 – Technologies de l'information – Dépenses par objets 196
Tableau 145 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal 197
Tableau 146 – Commission des services électriques – Dépenses par objets 197
Tableau 147 – Eau – Dépenses par objets 197
Tableau 148 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets 198
Tableau 149 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets 198
Tableau 150 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets 198
Tableau 151 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 199
Tableau 152 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 199
Tableau 153 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 199
Tableau 154 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 200
Tableau 155 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 200
Tableau 156 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 200
Tableau 157 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 201
Tableau 158 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 201
Tableau 159 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 201
Tableau 160 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 202
Tableau 161 – Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 202
Tableau 162 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 202
Tableau 163 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 203
Tableau 164 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 203
Tableau 165 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets 203
Tableau 166 – Arrondissement Le Sud-Ouest – Dépenses par objets 204
Tableau 167 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 204
Tableau 168 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 204
Tableau 169 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets 205
Tableau 170 – Portrait des arrondissements 207
Tableau 171 – Approvisionnement 209
Tableau 172 – Commission des services électriques de Montréal 209
Tableau 173 – Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne 209
Tableau 174 – Culture 210
Tableau 175 – Direction générale 210
Tableau 176 – Diversité et inclusion sociale 211
Tableau 177 – Eau 211
Tableau 178 – Environnement 212
Tableau 179 – Espace pour la vie 212
Tableau 180 – Gestion et planification des immeubles 213
Tableau 181 – Grands parcs, Mont-Royal et sports 214
Tableau 182 – Habitation 215
Tableau 183 – Infrastructures du réseau routier 215
Tableau 184 – Matériel roulant et ateliers 216
Tableau 185 – Police 216
Tableau 186 – Sécurité incendie 216
Tableau 187 – Société du parc Jean-Drapeau 217
Tableau 188 – Technologies de l'information 218
Tableau 189 – Urbanisme et mobilité 222
Tableau 190 – Ahuntsic-Cartierville 225
Tableau 191 – Anjou 225
Tableau 192 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 226

Tableau 193 – Lachine 226
Tableau 194 – LaSalle 226
Tableau 195 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 227
Tableau 196 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 227
Tableau 197 – Montréal-Nord 227
Tableau 198 – Outremont 228
Tableau 199 – Pierrefonds-Roxboro 228
Tableau 200 – Plateau-Mont-Royal 228
Tableau 201 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 229
Tableau 202 – Rosemont–La Petite-Patrie 229
Tableau 203 – Saint-Laurent 230
Tableau 204 – Saint-Léonard 230
Tableau 205 – Sud-Ouest 231
Tableau 206 – Verdun 231
Tableau 207 – Ville-Marie 232
Tableau 208 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 232
Tableau 209 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement 237
Tableau 210 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux 245
Tableau 211 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau 256
Tableau 212 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement 257
Tableau 213 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés 259
Tableau 214 – Catégories d'impact 268

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026 6
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026 6
Graphique 3 – Évolution démographique passée et anticipée, RMR de Montréal, 2001-2051 7
Graphique 4 – Variation démographique, RMR de Montréal, 2001-2025 et 2025-2051 7
Graphique 5 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2016-2026 8
Graphique 6 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, janvier 2024 – septembre 2025 9
Graphique 7 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2026 10
Graphique 8 – Hausse annuelle des transferts centraux 46
Graphique 9 – Distribution des variations de valeurs des immeubles résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028 59
Graphique 10 – Distribution des valeurs des immeubles non résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028 60
Graphique 11 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement 69
Graphique 12 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement 74
Graphique 13 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2026 82
Graphique 14 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement 91
Graphique 15 – Charges de retraite – budgets de 2017 à 2026 96
Graphique 16 – Comparaison entre la charge de retraite les cotisations requises de la Ville, budgets de 2017 à 2026 97
Graphique 17 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations 104
Graphique 18 – Répartition des investissements par compétences 107
Graphique 19 – Répartition des investissements du conseil municipal 108
Graphique 20 – Évolution des sources de financement, de 2026 à 2030 114
Graphique 21 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau 120
Graphique 22 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières 123
Graphique 23 – Sources de financement externes, en 2026 150
Graphique 24 – Évolution de la dette directe brute et nette 153
Graphique 25 – Évolution de la dette consolidée brute et nette 154
Graphique 26 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville 156
Graphique 27 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses 157
Graphique 28 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée 158
Graphique 29 – Gouvernance climatique de Montréal 168
Graphique 30 – Alignement des investissements évalués du PDI 2026-2035 171
Graphique 31 – Évolution des investissements en infrastructures naturelles et hybrides par rapport aux investissements totaux du PDI entre 2024 et 2026 172
Graphique 32 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2026 174
Graphique 33 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2018-2023[r] 176
Graphique 34 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2) 178
Graphique 35 – Évaluation des écarts par rapport au budget carbone (en Mt éq. CO_2) 179
Graphique 36 – Trajectoires des émissions de GES de l'action climatique de Montréal (en Mt éq. CO_2) 183

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement _____ 55
Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application _____ 235
Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____ 241

Mise en contexte 2026

1. PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030

Le plan stratégique Montréal 2030 a été le premier plan stratégique de la Ville. Il visait à renforcer la cohérence et l'impact de l'action municipale sur une période de dix ans, en s'appuyant sur quatre orientations majeures pour offrir des services de qualité et des milieux de vie sains, favorisant le bien-être et l'épanouissement des citoyennes et citoyens. Ce plan a également lancé un appel à la mobilisation de l'ensemble des partenaires et de la communauté montréalaise pour bâtir une ville plus verte, inclusive et innovante.

En 2025, un bilan mi-parcours a permis de mettre en lumière les réalisations concrètes et les résultats obtenus.

Compte tenu de l'évolution rapide du contexte externe et interne, la Ville entreprendra dès 2026 la mise à jour du plan stratégique pour la période 2026-2030. Cette démarche visera à préciser les objectifs, indicateurs et cibles à atteindre d'ici 2030, tout en assurant l'alignement des politiques publiques, des plans et des processus. Cet exercice de mise à jour de la planification stratégique pourrait mener à l'ajustement de certains plans qui découlent de celle-ci.

Toutefois, le budget 2026 et le PDI 2026-2035 reflètent d'ores et déjà plusieurs ambitions de l'Administration en finançant des initiatives structurantes alignées sur les priorités de la population montréalaise.

2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI)?

Le budget est la résultante finale d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherche, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers les objectifs d'amélioration du service à la clientèle, et ce, selon la capacité de payer de la population. La rigueur, le contrôle, l'efficacité et l'efficience constituent les bases de ce processus.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement et le PDI. Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses liées aux services à la population pour un exercice financier, tels que la collecte et le traitement des déchets, le déneigement, la production et le traitement de l'eau potable, etc. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaudrait à un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Qu'est-ce que le budget climat?

Chaque année, la Ville de Montréal publie un budget climat qui permet d'intégrer les enjeux climatiques dans ses décisions budgétaires. Grâce à des outils comme le test climat et la modélisation des émissions de gaz à effet de serre, la Ville peut mieux aligner ses investissements avec ses engagements en termes de transition écologique et de résilience. Ce processus s'applique autant au budget de fonctionnement qu'au Programme décennal d'immobilisations, et vise à faire du climat un critère central dans la planification municipale.

Processus budgétaire annuel

La Ville doit préparer et adopter un budget équilibré, c'est-à-dire qu'elle doit générer des revenus aux moins égaux à ses dépenses[1]. Ce processus commence dès le début de mars par la détermination des grandes orientations budgétaires et une priorisation des enjeux budgétaires. En parallèle, une consultation prébudgétaire auprès de la population et des organismes a lieu, entre autres, pour confirmer l'établissement de ces orientations. À la fin de ces étapes, vers la fin de juin, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et aux arrondissements de la Ville. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le plan stratégique Montréal 2030. Une fois les budgets des services et des arrondissements définis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au début de l'automne.

[1] Article 474 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19.

Entre la mi-automne et la fin de l'année[2], le comité exécutif dépose au conseil municipal un budget équilibré pour étude par la Commission sur les finances et l'administration (CFA). À la fin de cette étape, le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent le budget sur recommandation de la CFA.

Lors d'une année d'élection générale, les travaux budgétaires sont complétés avec la nouvelle administration en place après l'élection, qui revoit le cadre budgétaire en fonction de ses orientations. L'encadrement juridique prolonge d'ailleurs à la fin janvier la date limite d'adoption du budget municipal. Cette situation s'applique au budget 2026, tant pour le PDI que pour le budget de fonctionnement.

Consultation prébudgétaire

Dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville s'engage à amplifier la démocratie et la participation citoyenne en devenant plus ouverte et transparente, de façon à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et de façon inclusive, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

Constituant l'une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un outil de participation citoyenne qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget. Cette année, les travaux de la Commission ont été concentrés sur un seul thème, soit le défi budgétaire récurrent, dans la mesure où les dépenses croissent plus rapidement que les revenus.

La consultation prébudgétaire a été lancée le 17 avril 2025. La Commission a reçu les mémoires et opinions du 17 avril au 21 mai 2025, puis a tenu deux audiences d'audition des opinions, les 16 et 21 mai 2025. La CFA a ensuite adopté ses recommandations et déposé son rapport de consultation aux conseils municipal et d'agglomération le 16 et le 19 juin respectivement.

[2] La date du dépôt varie d'année en année. Elle se situe généralement au cours du mois de novembre ou au début de décembre puisque l'échéance pour l'adoption du budget est fixée au 31 décembre. Notons toutefois qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

3. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2026 [1,2]

Regard sur le monde

L'actualité économique mondiale a récemment été dominée par la série de mesures protectionnistes instaurées par l'administration Trump. Les répercussions de ces dernières commencent à se faire sentir aux États-Unis alors que le taux de chômage y atteint un sommet en huit ans (hors période pandémique). Les tarifs douaniers imposés à de nombreux partenaires commerciaux sont pour l'instant en bonne partie absorbés par les entreprises, mais il est attendu qu'ils se traduisent sous peu en augmentations des prix à la consommation aux États-Unis. Malgré tout, l'économie mondiale semble pour l'instant résister mieux que prévu à cette vague protectionniste de l'administration américaine. La majorité des pays a d'ailleurs choisi de ne pas riposter à ces hausses tarifaires par des mesures similaires, ce qui a permis d'éviter une spirale inflationniste. Des difficultés se profilent néanmoins aux quatre coins du globe. Dans l'Union européenne, l'Italie et l'Allemagne ont été particulièrement affectées par les mesures américaines, mais leur situation semble se stabiliser. La France connaît également des difficultés économiques, mais ce sont surtout les tensions politiques internes qui y retiennent l'attention. Les économies chinoises et nipponnes affichent de la résilience, mais devraient croître de façon plus modeste en 2026.

Les guerres et conflits qui affligent l'Ukraine et le Moyen-Orient ainsi que la montée récente des tensions entre la Chine et certains pays voisins sont des sources d'instabilité pour l'ensemble de l'économie. De plus, les événements climatiques majeurs qui se multiplient (feux, inondations, sécheresses, ouragans, etc.) causent d'importants dégâts et accentuent la rareté de certains biens, entraînant une pression supplémentaire sur les prix.

L'année 2026 s'annonce complexe, marquée par des arbitrages difficiles : les États devront concilier la protection du pouvoir d'achat de leurs citoyens, la nécessité d'investissements massifs pour faire face aux changements climatiques, et des défis budgétaires croissants, notamment en matière de dépenses militaires. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel mondial est estimée à 3,2 % en 2025 et à 3,0 % en 2026.

Le Québec et le Canada

Le Canada s'adapte progressivement aux mesures protectionnistes mises en œuvre par l'administration Trump. Pour y renforcer la résilience économique, plusieurs barrières au commerce interprovincial ont été levées et les exportateurs se tournent vers de nouveaux marchés. Malgré ces efforts, l'économie subit

---

[1] Sources : APCIQ. « Abordabilité au Québec : un portrait différent d'une région à l'autre », Sous la loupe, 27 novembre 2025.
APCIQ. « Baromètre résidentiel, 3e trimestre 2025 », 20 novembre 2025;
APCIQ. « Immobilier à Montréal : un premier essoufflement des ventes ouvre la porte à davantage d'options pour les acheteurs », Statistiques mensuelles – novembre 2025, 4 décembre 2025.
Conference Board du Canada. Décembre 2025;
Économique RBC. « Mise à jour trimestrielle canadienne : une croissance faible, mais positive attendue », Perspectives macroéconomiques, 15 septembre 2025;
Études économiques Desjardins. « Un peu plus des mêmes thèmes en 2026 », Prévisions économiques et financières, 11 décembre 2025;
Groupe Altus. « Mise à jour du marché immobilier commercial de Montréal – T3 2025 », 20 novembre 2025;
JLL. « Aperçu du marché des bureaux à Montréal », T3 2025;
JLL. « Aperçu du marché industriel à Montréal », T3 2025;
Montréal en statistiques. Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal, mai 2025;
Services économiques TD. « Ramper avant de marcher », Perspectives économiques provinciales, 22 septembre 2025.

[2] Les projections de PIB et de taux de chômage correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : BMO, Desjardins, FMI, RBC, TD et Conference Board du Canada.

des contrecoups dont de nombreuses pertes d'emplois. Toutefois, les entreprises exportatrices ont rapidement entrepris de se conformer aux exigences de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), ce qui a contribué à restaurer la confiance du milieu des affaires. La révision de l'ACEUM est prévue pour le 1er juillet 2026, ce qui alimentera une certaine volatilité pendant les six premiers mois de 2026. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel canadien est estimée à 1,2 % en 2025 et à 1,4 % en 2026.

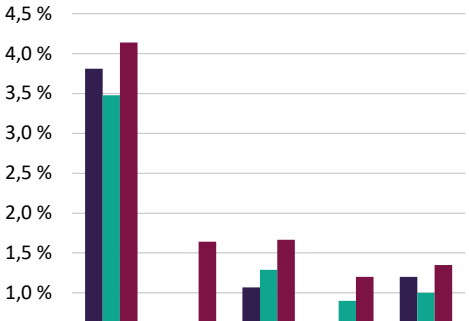
L'économie québécoise demeure fortement tributaire du marché américain, ce qui la rend sensible aux mesures adoptées chez son principal partenaire commercial. Malgré ce contexte, elle fait preuve de résilience. Qui plus est, l'accélération de certains investissements gouvernementaux pourrait soutenir la croissance. Par ailleurs, à part certains signes de ralentissement sur l'île de Montréal, le dynamisme soutenu du marché immobilier québécois continue de jouer un rôle moteur pour l'économie. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel du Québec est estimée à 0,9 % en 2025 et à 1,0 % en 2026.

Montréal

La croissance économique et l'emploi

Selon le Conference Board du Canada, le PIB de la région métropolitaine de Montréal devrait croître de 0,4 % en 2025 et de 1,2 % en 2026. Cette croissance sera soutenue par de nombreux projets d'envergure dans les secteurs public, privé et institutionnel, notamment le Réseau express métropolitain (REM), le prolongement de la ligne bleue du métro, des travaux majeurs à l'aéroport de Montréal, ainsi que la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine. En mai 2025, on recensait 53 chantiers de 25 millions de dollars et plus en cours sur l'île de Montréal, totalisant une valeur de 39,4 milliards de dollars. Par ailleurs, le taux de chômage dans la région devrait reculer à 6,0 % en 2026, après avoir atteint 6,6 % en 2025.

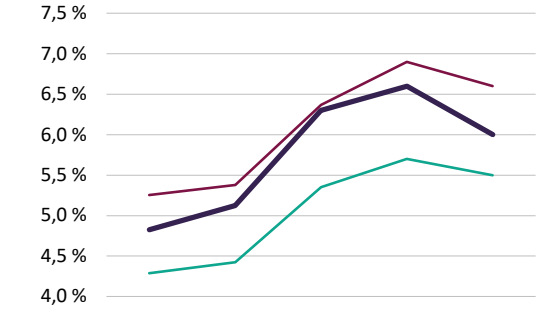
Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026



	2022	2023	2024	2025*	2026*
Mtl	3,8 %	0,6 %	1,1 %	0,4 %	1,2 %
Qc	3,5 %	0,6 %	1,3 %	0,9 %	1,0 %
Can	4,1 %	1,6 %	1,7 %	1,2 %	1,4 %

*Prévisions.

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026



	2022	2023	2024	2025*	2026*
Mtl	4,8 %	5,1 %	6,3 %	6,6 %	6,0 %
Qc	4,3 %	4,4 %	5,3 %	5,7 %	5,5 %
Can	5,3 %	5,4 %	6,4 %	6,9 %	6,6 %

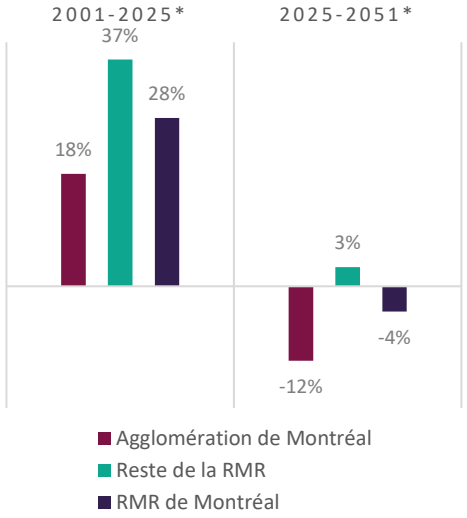
*Prévisions.

La démographie

En 2025, la ville de Montréal compte 1,9 millions d'habitants. Ensemble, les 16 municipalités composant l'agglomération de Montréal regroupent 2,2 millions d'habitants. Il s'agit du cœur de la vaste RMR de Montréal, qui compte un total de 4,6 millions d'habitants.

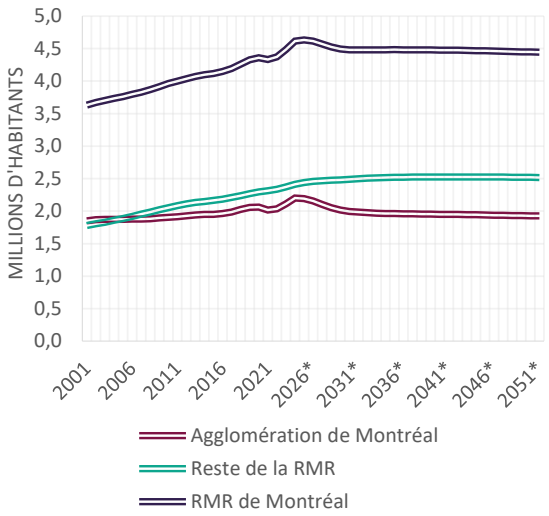
L'évolution démographique[1] récente montre une croissance de 18 % de la population de l'agglomération entre 2001 et 2025 — une hausse significative, mais inférieure à celle observée dans le reste de la RMR, qui atteint 37 % sur la même période. Selon les dernières projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population de l'agglomération pourrait diminuer de 12 % entre 2025 et 2051, tandis que celle du reste de la RMR connaîtrait une légère augmentation de 3 %. Ces tendances démographiques, passées et projetées annoncent des défis importants pour l'agglomération de Montréal.

Graphique 3 – Évolution démographique passée et anticipée, RMR de Montréal, 2001-2051



*Projections.

Graphique 4 – Variation démographique, RMR de Montréal, 2001-2025 et 2025-2051[2]



*Projections.

[3] Source : Institut de la statistique du Québec, juil. 2025

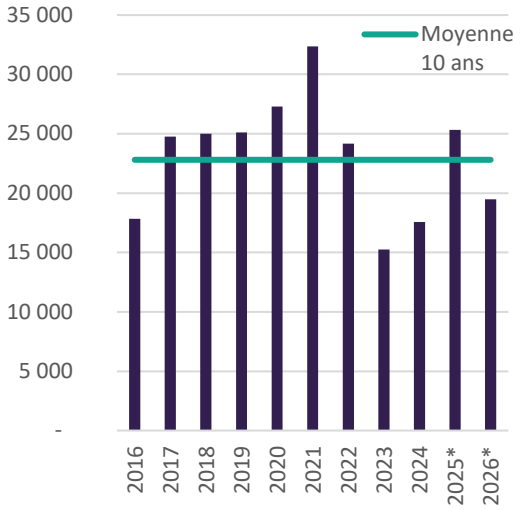
Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

Les ménages répondent à la baisse des taux hypothécaires. Au 3e trimestre de 2025, le nombre de ventes dans la RMR de Montréal était de 11 % supérieur à celui du 3e trimestre de 2024. Le nombre d'inscriptions en vigueur était en hausse pour les copropriétés (+11 %), mais en baisse pour les résidences unifamiliales (-1 %) et les immeubles à plusieurs logements (-10 %). Les prix sont en croissance et le nombre de jours moyen sur le marché en baisse alors que les conditions de marché demeurent à l'avantage des vendeuses et vendeurs dans les trois catégories de propriétés mentionnées. Les coûts d'accession à la propriété ont considérablement augmenté au cours des dernières années et l'abordabilité demeure un enjeu majeur.

Pour sa part, toujours selon les prévisions, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait fléchir en 2026 et repasser nettement sous la moyenne des 10 dernières années.

Graphique 5 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2016-2026 [4]



*Prévisions.

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour le commerce de détail

L'inflation élevée des dernières années incite les consommatrices et consommateurs à réduire leurs dépenses non essentielles, ce qui affecte négativement certains secteurs du commerce de détail. En revanche, les commerces alimentaires, moins sensibles aux fluctuations économiques, parviennent à tirer leur épingle du jeu dans ce contexte. Les investissements dans le commerce de détail étaient d'ailleurs en hausse au 3e trimestre de 2025 dans la région de Montréal. La fermeture de grands magasins, comme celui de La Baie d'Hudson sur la rue Sainte-Catherine Ouest, représente à la fois un défi et une occasion de repenser le dynamisme de plusieurs pôles commerciaux.

Le marché des locaux pour les bureaux

En dépit d'un contexte difficile caractérisé par des taux de disponibilité très élevés, le secteur montre des signes de stabilisation, notamment du côté des immeubles de classes AAA et A. Il bénéficie

[4] Source : Conference Board du Canada, décembre 2025.

d'investissements importants, tandis que les projets de redéveloppement se multiplient et que l'inventaire en sous-location atteint son niveau le plus bas depuis cinq ans.

Le marché des locaux industriels
Les tarifs douaniers récemment imposés par le gouvernement américain ont fragilisé plusieurs secteurs industriels au Canada, ce qui a entraîné des répercussions sur le marché des locaux industriels dans la région métropolitaine de Montréal. Avec des taux de disponibilité et d'inoccupation en hausse, les conditions demeurent avantageuses pour les locataires.

Inflation

La Banque du Canada vise à maintenir l'inflation dans une fourchette de 1 % à 3 % et ajuste sa politique monétaire en fonction de cet objectif. En septembre 2025, l'inflation annuelle observée au Canada se situait à l'intérieur de cette plage, comme le montre l'encadré ci-dessous. Il convient toutefois de souligner que l'inflation au Québec s'est récemment écartée de celle observée dans le reste du Canada. Cette divergence s'explique principalement par le maintien de la taxe carbone appliquée aux consommateurs au Québec, alors qu'elle a été suspendue dans les autres provinces au printemps 2025. Cet écart devrait s'estomper en 2026.

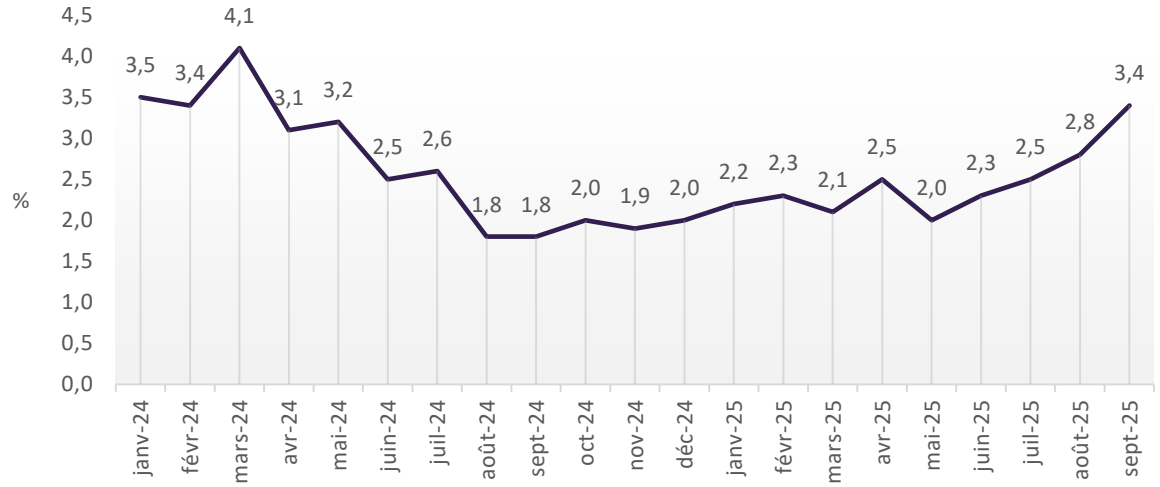
Tableau 1 – Inflation annuelle observée au 30 septembre 2025

RMR de Montréal	Québec (prov.)	Canada
3,4 %	3,3 %	2,4 %

Source : Institut de la statistique du Québec.

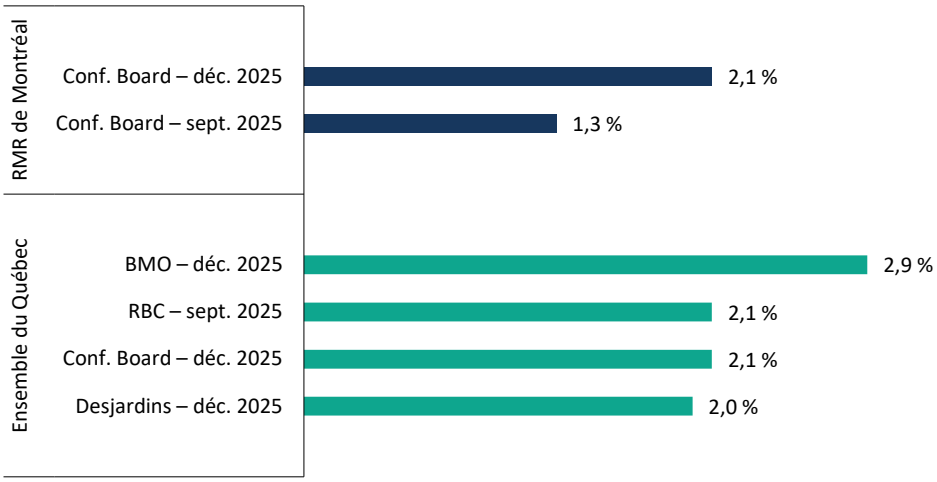
L'évolution de l'inflation annuelle observée ces derniers mois révèle des pressions à la hausse, tant à Montréal que dans le reste du Québec. En septembre 2025, la hausse annuelle des prix dans la région métropolitaine de Montréal a atteint 3,4 %, soit son niveau le plus élevé depuis le printemps 2024.

Graphique 6 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, janvier 2024 – septembre 2025



Les institutions financières s'attendent à ce que l'inflation se situe dans la fourchette cible en 2026. Le Conference Board du Canada, seul organisme à publier des prévisions spécifiques pour la région métropolitaine de Montréal, estime en décembre 2025 que l'inflation y atteindra 2,1 % en 2026, soit une hausse notable par rapport à son estimation de septembre (1,3 %). Pour l'ensemble du Québec, les grandes institutions financières et le Conference Board anticipent une inflation variant entre 2,0 % et 2,9 %.

Graphique 7 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2026



Budget de fonctionnement 2026 détaillé

4. SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales et permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la sécurité publique, le déneigement, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le budget de fonctionnement 2026 de la Ville de Montréal s'élève à 7 665,9 M$, soit une hausse de 389,8 M$, ou 5,4 %, par rapport au budget de 2025.

Certains éléments particuliers expliquent 157,4 M$ de cette variation, soit 2,2 % :

- une croissance du service de dette de 87,3 M$, et la croissance du paiement au comptant, pour 15 M$;
- une croissance de 25,7 M$ des dépenses financées par le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM), un programme financé par la Société d'habitation du Québec;
- la tenue de l'événement Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal, qui encoure des dépenses non récurrentes de 18,7 M$ en 2026;
- le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2024 qui se traduit par une augmentation de 10,7 M$ dans le budget 2026.

Sans ces éléments particuliers, la croissance du budget 2026 est de 3,2 %, ou 232,3 M$.

Puisque le budget est équilibré, la variation des dépenses est équivalente à celle des revenus.

Principales variations des revenus

Les principales variations de revenus par rapport au budget de 2025 sont :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 3,4 %, générant 133,8 M$ de revenus additionnels pour la Ville;
    - environ le quart de cette hausse servira à financer le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034.
- un accroissement de 99,4 M$ d'affectation de revenus principalement pour financer la croissance du service de la dette et du paiement comptant des immobilisations (PCI), ainsi que la tenue de l'événement Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal;
- une hausse des quotes-parts provenant des villes reconstituées, générant 50,2 M$;
- une augmentation de 28 M$ des revenus de droits de mutation reflétant la réalité du marché immobilier;
- une croissance de 25,8 M$ des revenus provenant des contraventions de circulation et stationnement reflétant notamment une augmentation du nombre de constats émis ainsi que l'indexation des amendes en matière de stationnement;
- un ajout de 25,7 M$ pour le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
- une hausse de 25,2 M$ des revenus des taxes d'arrondissements;
- une hausse de 9,9 M$ des revenus d'intérêts sur arriérés de taxes principalement due à l'évaluation des comptes à recevoir et à l'historique des intérêts perçus;
- une hausse de 6,3 M$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ;
- une diminution de 43,5 M$ des revenus de transfert associés à la gestion des matières recyclables, dont 35,7 M$ est associée à la fin de la transition du régime de compensation.

Principales variations des dépenses

Les principales variations de dépenses par rapport au budget de 2025 sont :

- une augmentation de 177,3 M$ des dépenses corporatives, soit une hausse de 7,1 %. Les dépenses corporatives sont des dépenses qui ne figurent ni dans les services, ni dans les arrondissements. Cette hausse s'explique notamment par :
  - une hausse de 60,6 M$ du service de la dette brute;
  - une augmentation nette de 45,6 M$ de la contribution versée à l'ARTM;
  - une augmentation de 15 M$ de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI);
  - une hausse de 10,7 M$ pour le financement du déficit de l'agglomération à la suite des résultats de l'exercice 2024;
  - une hausse de 8,1 M$ des frais de gestion et de la rémunération des employés prêtés à l'Agence de mobilité durable attribuable principalement à la bonification et la modernisation des services de surveillance;
  - l'ajout d'un budget de 4,6 M$ pour les priorités de l'administration, qui comprend notamment le financement d'un fonds de réserve pour l'urgence climatique pour les projets en arrondissement ainsi que la création de postes additionnels d'inspecteurs pour la surveillance de l'hébergement touristique de courte durée;
  - des économies anticipées de 16 M$ générées par le plan d'optimisation des ressources qui sera mis en œuvre dès 2026.

- une augmentation de 48,6 M$ pour certains éléments particuliers dans les budgets des services centraux, qui représentent à eux seuls une croissance de 1,3 % des dépenses des services :
  - une croissance du service de dette de 26,7 M$ inclus dans les budgets des services, principalement pour le financement des infrastructures de l'eau;
  - une croissance de 25,7 M$ des dépenses financées par le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
  - une somme non récurrente de 18,7 M$ pour soutenir la tenue de l'événement Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal, dont 11,6 M$ de dépenses en sécurité publique;
  - le retrait, en 2026, des sommes prévues pour la tenue de l'élection générale de 2025, soit une diminution de 22,5 M$.

- une augmentation nette de 118,3 M$ des budgets opérationnels des services centraux ou 3,2%, qui s'explique notamment par :
  - une hausse de 70,2 M$ pour l'indexation de la rémunération globale du personnel;
  - une hausse de 38 M$ pour le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034;
  - une bonification de 20 M$ dédiée à lutte contre l'itinérance, triplant ainsi l'aide financière qui lui est consacrée;
  - une hausse de 13,8 M$ pour la fourniture de services de gestion animalière sur le territoire de la Ville de Montréal;
  - une hausse de 14,4 M$ pour les technologies de l'information;
  - des efforts d'optimisation faits par les services, totalisant 62,6 M$ d'économies récurrentes : 52,2 M$ par le biais des revues d'unité réalisées par chaque service municipal, et 10,4 M$ par le biais d'autres mesures.
- une augmentation de 45,7 M$ des budgets des arrondissements, qui représente une croissance de 4,2 % de leurs budgets.

Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
REVENUS							
Taxes	3 693 223,3	3 809 306,4	3 962 830,0	4 205 654,8	4 320 162,6	4 311 725,6	4 510 415,4
Paiements tenant lieu de taxes	285 843,3	264 410,7	296 764,6	287 922,5	285 296,1	285 296,1	294 249,3
Quotes-parts	438 752,6	487 408,5	524 022,1	544 236,7	567 764,0	567 764,0	617 951,0
Transferts	493 004,5	631 572,3	563 115,9	711 947,3	946 876,8	696 264,1	684 300,0
Services rendus	338 519,1	376 746,5	418 891,5	446 822,8	449 360,7	463 077,2	480 294,0
Amendes et pénalités	160 426,0	169 707,2	186 196,1	214 106,6	236 444,5	216 462,1	241 866,6
Imposition de droits	440 279,5	462 846,9	336 244,8	416 492,8	386 277,3	358 477,3	387 185,2
Intérêts	147 340,5	198 416,8	259 606,3	246 761,0	218 092,5	251 646,5	222 638,8
Autres revenus	39 138,9	34 817,8	63 001,7	78 750,8	132 380,4	36 779,3	38 964,1
Affectation de revenus	403 278,0	406 971,3	318 735,2	176 664,4	274 854,6	88 595,4	188 030,9
Total – Revenus	**6 439 805,7**	**6 842 204,4**	**6 929 408,2**	**7 329 359,7**	**7 817 509,5**	**7 276 087,6**	**7 665 895,3**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	187 889,9	197 378,3	208 468,7	214 626,6	235 741,7	222 650,6	219 354,6
Habitation et économie	355 842,7	296 743,1	366 223,7	444 251,2	586 646,2	413 192,8	425 598,1
Qualité de vie	315 587,9	361 371,5	405 159,7	406 178,6	456 157,0	431 040,3	460 603,3
Sécurité urbaine et conformité	1 251 381,3	1 293 544,8	1 330 165,8	1 381 099,9	1 459 163,1	1 362 959,6	1 395 439,3
Services de proximité	367 353,5	430 276,5	481 750,9	485 594,6	584 371,8	476 297,7	510 088,6
Urbanisme, mobilité et infrastructures	601 736,1	600 394,3	654 704,4	702 252,2	774 232,6	741 443,3	786 817,9
Arrondissements	906 181,3	987 811,6	1 031 665,7	1 079 688,7	1 151 237,6	1 078 382,1	1 124 039,1
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 985 972,7**	**4 167 520,1**	**4 478 138,9**	**4 713 691,8**	**5 247 550,0**	**4 725 966,4**	**4 921 940,9**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	848 245,8	999 892,1	902 391,5	896 389,3	921 710,6	931 391,3	992 045,3
Paiement au comptant d'immobilisations	484 320,2	431 190,5	657 184,4	547 476,1	514 407,8	518 898,4	550 031,1
Total – Dépenses de financement	**1 332 566,0**	**1 431 082,6**	**1 559 575,9**	**1 443 865,4**	**1 436 118,4**	**1 450 289,7**	**1 542 076,4**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	139 435,4	187 659,3	(23 645,8)	214 089,5	140 547,8	269 096,6	326 572,9
Dépenses de contributions	731 610,6	757 878,0	776 462,6	832 357,2	878 732,3	878 072,6	927 326,5
Total – Autres dépenses corporatives	**871 046,0**	**945 537,3**	**752 816,8**	**1 046 446,7**	**1 019 280,1**	**1 147 169,2**	**1 253 899,4**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	**(42 851,8)**	**(45 730,7)**	**(48 674,6)**	**(51 420,2)**	**(50 320,6)**	**(47 337,7)**	**(52 021,4)**
Total – Dépenses[2]	**6 146 732,9**	**6 498 409,3**	**6 741 857,0**	**7 152 583,7**	**7 652 627,9**	**7 276 087,6**	**7 665 895,3**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**293 072,8**	**343 795,1**	**187 551,2**	**176 776,0**	**164 881,6**	**-**	**-**

[1] Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 46,7 M$ en 2025 et 51,4 M$ en 2026. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Les transactions interentités sont de l'ordre de 0,7 M$ au budget de 2025 et de 0,6 M$ au budget de 2026.

[2] Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 3 et 4) ne peuvent pas être additionnés pour rendre compte du budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,6 M$ en 2026) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 724,5 M$ en 2026).

Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
REVENUS							
Taxes	3 642 463,8	3 759 158,8	3 914 170,9	4 173 033,5	4 304 294,8	4 296 047,8	4 494 408,4
Paiements tenant lieu de taxes	285 843,3	264 410,7	296 764,6	287 922,5	285 296,1	285 296,1	294 249,3
Transferts	256 920,0	283 707,5	298 176,1	370 447,5	506 131,1	426 704,3	398 336,7
Services rendus	283 359,7	320 658,6	359 203,6	384 959,1	393 072,3	400 716,2	417 962,5
Amendes et pénalités	79 237,6	80 619,4	95 736,2	106 034,5	128 376,2	113 158,7	127 090,6
Imposition de droits	440 118,4	462 271,1	336 063,3	416 323,3	386 136,3	358 302,8	386 990,7
Intérêts	76 491,3	106 129,7	143 764,4	129 309,9	107 407,2	120 198,7	113 198,5
Autres revenus	28 908,2	18 949,0	16 049,3	23 891,5	56 891,0	28 940,2	30 295,2
Affectation de revenus	291 414,9	364 894,6	310 833,3	157 445,4	255 680,6	84 087,9	187 304,3
Total – Revenus	**5 384 757,2**	**5 660 799,4**	**5 770 761,7**	**6 049 367,2**	**6 423 285,6**	**6 113 452,7**	**6 449 836,2**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	169 705,5	177 681,6	188 856,0	195 012,0	212 805,9	202 399,4	199 014,3
Habitation et économie	134 640,7	129 138,9	141 597,0	158 803,1	204 629,1	171 407,5	166 794,0
Qualité de vie	201 670,1	231 417,2	256 013,8	253 779,9	300 616,7	293 382,7	301 586,2
Sécurité urbaine et conformité	66 209,3	49 426,0	53 097,2	54 608,4	78 337,7	76 971,7	58 415,1
Services de proximité	313 254,2	366 059,0	412 249,3	405 612,0	490 627,6	395 514,1	427 832,7
Urbanisme, mobilité et infrastructures	332 706,4	317 164,8	358 673,6	382 141,2	419 536,5	397 156,0	413 102,5
Arrondissements	902 486,3	983 848,4	1 027 267,6	1 075 568,6	1 147 389,3	1 074 533,9	1 120 109,5
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**2 120 672,5**	**2 254 735,9**	**2 437 754,5**	**2 525 525,2**	**2 853 942,8**	**2 611 365,3**	**2 686 854,3**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 067 728,2**	**2 294 430,3**	**2 354 180,9**	**2 449 120,9**	**2 540 327,0**	**2 540 327,0**	**2 724 474,2**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	610 697,3	645 040,1	650 178,7	625 092,3	648 305,9	642 824,6	684 670,1
Paiement au comptant d'immobilisations	296 895,0	319 602,3	362 743,0	303 556,9	327 673,1	330 416,4	355 558,6
Total – Dépenses de financement	**907 592,3**	**964 642,4**	**1 012 921,7**	**928 649,2**	**975 979,0**	**973 241,0**	**1 040 228,7**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(88 541,2)	(34 066,6)	(192 815,4)	(58 877,4)	(72 658,3)	(28 503,2)	(14 927,5)
Dépenses de contributions	58 285,0	59 266,4	60 729,5	59 293,4	61 690,2	63 709,0	64 587,0
Total – Autres dépenses corporatives	**(30 256,2)**	**25 199,8**	**(132 085,9)**	**416,0**	**(10 968,1)**	**35 205,8**	**49 659,5**
Élimination des transactions internes	**(40 639,9)**	**(43 505,2)**	**(47 071,5)**	**(50 180,1)**	**(49 503,0)**	**(46 686,4)**	**(51 380,5)**
Total – Dépenses	**5 025 096,9**	**5 495 503,2**	**5 625 699,7**	**5 853 531,2**	**6 309 777,7**	**6 113 452,7**	**6 449 836,2**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**359 660,3**	**165 296,2**	**145 062,0**	**195 836,0**	**113 507,9**	**-**	**-**

Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
REVENUS							
Taxes	50 759,5	50 147,6	48 659,1	32 621,3	15 867,8	15 677,8	16 007,0
Quotes-parts	2 506 480,8	2 781 838,8	2 878 203,0	2 993 357,6	3 108 091,0	3 108 091,0	3 342 425,2
Transferts	236 084,4	347 864,8	264 939,9	341 499,6	440 745,9	269 559,8	285 963,3
Services rendus	57 370,7	58 313,2	61 291,1	63 104,3	57 105,3	63 012,3	62 972,4
Amendes et pénalités	81 188,4	89 087,8	90 459,8	108 072,1	108 068,3	103 303,4	114 776,0
Imposition de droits	161,1	575,8	181,5	169,5	141,0	174,5	194,5
Intérêts	70 849,3	92 287,1	115 841,8	117 451,0	110 685,3	131 447,8	109 440,3
Autres revenus	10 230,7	15 868,8	46 952,4	54 859,3	75 489,4	7 839,1	8 668,9
Affectation de revenus	111 863,1	42 076,8	7 902,0	19 219,0	19 174,0	4 507,5	726,6
Total – Revenus	**3 124 988,0**	**3 478 060,7**	**3 514 430,6**	**3 730 353,7**	**3 935 368,0**	**3 703 613,2**	**3 941 174,2**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	18 184,3	19 696,4	19 613,1	19 615,0	22 935,8	20 251,2	20 340,3
Habitation et économie	221 202,1	167 604,2	224 626,7	285 448,1	382 017,1	241 785,3	258 804,1
Qualité de vie	113 917,8	129 954,5	149 145,6	152 398,8	155 540,2	137 657,6	159 017,1
Sécurité urbaine et conformité	1 185 172,0	1 244 119,0	1 277 068,6	1 326 491,3	1 380 825,4	1 285 987,9	1 337 024,2
Services de proximité	54 099,7	64 217,2	69 501,9	79 983,2	93 743,9	80 783,6	82 255,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	269 029,6	283 229,4	296 030,4	320 111,4	354 696,0	344 287,3	373 715,4
Arrondissements	3 693,8	3 963,3	4 398,0	4 118,9	3 848,2	3 848,2	3 929,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 865 299,3**	**1 912 784,0**	**2 040 384,3**	**2 188 166,7**	**2 393 606,6**	**2 114 601,1**	**2 235 086,6**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	237 548,6	354 852,0	252 212,8	271 297,1	273 404,7	288 566,7	307 375,2
Paiement au comptant d'immobilisations	187 425,4	111 588,3	294 441,5	243 919,1	186 734,7	188 482,0	194 472,5
Total – Dépenses de financement	**424 974,0**	**466 440,3**	**546 654,3**	**515 216,2**	**460 139,4**	**477 048,7**	**501 847,7**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	227 976,6	221 725,9	169 169,7	272 967,0	213 206,1	297 599,8	341 500,4
Dépenses de contributions	673 325,6	698 611,6	715 733,1	773 063,8	817 042,2	814 363,6	862 739,5
Total – Autres dépenses corporatives	**901 302,2**	**920 337,5**	**884 902,8**	**1 046 030,8**	**1 030 248,3**	**1 111 963,4**	**1 204 239,9**
Total – Dépenses	**3 191 575,5**	**3 299 561,8**	**3 471 941,4**	**3 749 413,7**	**3 883 994,3**	**3 703 613,2**	**3 941 174,2**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**(66 587,5)**	**178 498,9**	**42 489,2**	**(19 060,0)**	**51 373,7**	-	-

5. ANALYSE DES REVENUS

5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales constituent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale, de la taxe spéciale relative au service de l'eau, de la taxe spéciale relative au service de la voirie, de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi d'autres taxes, notamment la taxe sur les parcs de stationnement et la tarification volumétrique pour le service d'eau, appliquées aux immeubles non résidentiels.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec et leurs entreprises respectives. Ils incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Taxes							
Taxes foncières générales	3 066 382,3	3 076 663,8	3 185 911,2	3 370 615,4	3 469 572,0	3 461 572,0	3 622 594,6
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	400 622,3	414 768,2	447 843,9	474 651,9	493 039,7	492 789,7	528 912,9
Gestion des matières résiduelles	18,9	(0,1)	0,2	-	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 572,1	202 675,1	209 911,0	215 101,6	218 267,1	218 267,1	217 854,3
Centre d'urgence 911	13 565,2	13 593,9	13 053,1	15 175,4	15 677,8	15 677,8	16 007,0
Taxe sur l'immatriculation	37 194,3	36 553,7	35 606,0	17 445,9	190,0	-	-
Taxe sur les parcs de stationnement	19 284,5	18 829,9	23 320,1	26 405,3	35 625,0	35 625,0	35 153,7
Taxe relative à la voirie	19 224,3	19 409,2	19 536,1	19 777,9	19 752,6	19 752,6	20 332,4
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 307,0	11 604,7	11 462,1	49 484,1	50 161,8	50 161,8	51 036,0
Autres	15 052,4	15 208,0	16 186,3	16 997,3	17 876,6	17 879,6	18 524,5
Total – Taxes	**3 693 223,3**	**3 809 306,4**	**3 962 830,0**	**4 205 654,8**	**4 320 162,6**	**4 311 725,6**	**4 510 415,4**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 693,2	33 841,3	35 312,0	46 027,0	42 115,8	42 115,8	42 305,0
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	190 087,7	166 410,9	176 741,1	169 697,1	179 135,8	179 135,8	184 205,3
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 862,8	1 672,8	1 768,7	1 453,6	1 515,3	1 515,3	1 565,6
Gouvernement du Canada et ses entreprises	40 348,3	43 588,8	62 755,1	49 566,9	51 713,5	51 713,5	54 703,3
Organismes municipaux	14 837,5	16 876,7	18 125,9	19 069,4	8 884,4	8 884,4	9 461,9
Autres	2 013,8	2 020,2	2 061,8	2 108,5	1 931,3	1 931,3	2 008,2
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**285 843,3**	**264 410,7**	**296 764,6**	**287 922,5**	**285 296,1**	**285 296,1**	**294 249,3**

Budget du conseil municipal

Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Taxes							
Taxes foncières générales	3 066 382,3	3 076 663,8	3 185 911,2	3 370 615,4	3 469 572,0	3 461 572,0	3 622 594,6
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	400 622,3	414 768,2	447 843,9	474 651,9	493 039,7	492 789,7	528 912,9
Gestion des matières résiduelles	18,9	(0,1)	0,2	-	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 572,1	202 675,1	209 911,0	215 101,6	218 267,1	218 267,1	217 854,3
Taxe sur les parcs de stationnement	19 284,5	18 829,9	23 320,1	26 405,3	35 625,0	35 625,0	35 153,7
Taxe relative à la voirie	19 224,3	19 409,2	19 536,1	19 777,9	19 752,6	19 752,6	20 332,4
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 307,0	11 604,7	11 462,1	49 484,1	50 161,8	50 161,8	51 036,0
Autres	15 052,4	15 208,0	16 186,3	16 997,3	17 876,6	17 879,6	18 524,5
Total – Taxes	**3 642 463,8**	**3 759 158,8**	**3 914 170,9**	**4 173 033,5**	**4 304 294,8**	**4 296 047,8**	**4 494 408,4**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 693,2	33 841,3	35 312,0	46 027,0	42 115,8	42 115,8	42 305,0
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	190 087,7	166 410,9	176 741,1	169 697,1	179 135,8	179 135,8	184 205,3
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 862,8	1 672,8	1 768,7	1 453,6	1 515,3	1 515,3	1 565,6
Gouvernement du Canada et ses entreprises	40 348,3	43 588,8	62 755,1	49 566,9	51 713,5	51 713,5	54 703,3
Organismes municipaux	14 837,5	16 876,7	18 125,9	19 069,4	8 884,4	8 884,4	9 461,9
Autres	2 013,8	2 020,2	2 061,8	2 108,5	1 931,3	1 931,3	2 008,2
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**285 843,3**	**264 410,7**	**296 764,6**	**287 922,5**	**285 296,1**	**285 296,1**	**294 249,3**

Variations budgétaires

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 207,3 M$, soit 4,5 %. Cette hausse s'explique principalement par :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 3,4 % générant des revenus additionnels de 133,8 M$. Environ le quart de cette hausse servira à financer le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034;
- une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 45 M$;
- une hausse de 25,2 M$ des revenus des taxes d'arrondissement.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section *Fiscalité locale*, de la section *Renseignements complémentaires*.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 7 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Taxes							
Centre d'urgence 911	13 565,2	13 593,9	13 053,1	15 175,4	15 677,8	15 677,8	16 007,0
Taxe sur l'immatriculation	37 194,3	36 553,7	35 606,0	17 445,9	190,0	-	-
Total – Taxes	**50 759,5**	**50 147,6**	**48 659,1**	**32 621,3**	**15 867,8**	**15 677,8**	**16 007,0**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus de taxes du budget du conseil d'agglomération totalisent 16 M$, soit une hausse de 0,3 M$ par rapport au budget de 2025 en raison de l'indexation du taux de la taxe pour le financement du service 911.

5.2. Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées afin de financer les dépenses nettes de l'agglomération. Par « dépenses nettes », on entend les dépenses à couvrir une fois déduits les autres revenus de l'agglomération (transferts, taxes, etc.).

Dans le tableau ci-dessous, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2026, ces revenus totalisent à 618 M$.

Tableau 8 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Quotes-parts							
Dépenses générales	386 127,7	397 637,9	447 099,6	474 300,5	490 429,8	490 429,8	532 014,7
Service de l'eau	24 465,3	25 736,5	33 080,4	35 723,9	35 862,6	35 862,6	40 721,3
Alimentation en eau potable	14 145,7	16 369,3	16 344,9	15 390,7	18 629,2	18 629,2	18 980,3
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	407,6	397,7	387,8	377,9	368,1	368,1	358,2
Service des premiers répondants	1 465,9	1 778,4	2 025,6	2 180,1	1 647,2	1 647,2	1 797,5
Tarifaire (compteurs d'eau)	330,1	215,8	172,3	122,7	41,1	41,1	36,4
Déficit - Exercices antérieurs	3 700,8	36 667,6	15 870,0	5 923,1	8 199,0	8 199,0	10 294,4
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 128,8	4 542,0	5 008,1	6 229,0	8 664,8	8 664,8	9 896,2
Financement des investissements admissibles au FCCQ	3 980,7	4 063,3	4 033,4	3 988,8	3 922,2	3 922,2	3 852,0
Total – Quotes-parts	**438 752,6**	**487 408,5**	**524 022,1**	**544 236,7**	**567 764,0**	**567 764,0**	**617 951,0**

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, soit les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal. Ces revenus servent à financer les services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2026, ces revenus totalisent 3 342,4 M$.

Tableau 9 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Quotes-parts							
Dépenses générales	2 221 753,8	2 291 161,3	2 475 854,0	2 624 750,6	2 715 111,6	2 715 111,6	2 898 589,5
Service de l'eau	140 772,0	148 291,6	183 185,9	197 693,7	198 542,2	198 542,2	221 863,0
Alimentation en eau potable	93 677,1	99 420,7	96 429,7	100 506,1	110 879,0	110 879,0	121 697,9
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 516,2	5 382,3	5 248,4	5 114,5	4 980,7	4 980,7	4 846,8
Service des premiers répondants	8 921,5	10 834,5	11 869,9	12 761,3	9 641,7	9 641,7	10 309,9
Tarifaire (compteurs d'eau)	1 743,8	1 490,0	1 766,2	1 339,6	928,1	928,1	875,7
Déficit - Exercices antérieurs	21 294,0	211 276,0	87 881,4	32 778,0	45 391,3	45 391,3	56 087,1
Financement des investissements admissibles à la TECQ	5 718,1	6 101,1	7 936,1	10 052,7	14 348,0	14 348,0	20 035,2
Financement des investissements admissibles au FCCQ	7 084,3	7 881,3	8 031,4	8 361,1	8 268,4	8 268,4	8 120,1
Total – Quotes-parts	**2 506 480,8**	**2 781 838,8**	**2 878 203,0**	**2 993 357,6**	**3 108 091,0**	**3 108 091,0**	**3 342 425,2**

Variations budgétaires

Il existe en tout neuf quotes-parts différentes. Outre celle destinée au financement des dépenses générales, plusieurs quotes-parts servent à financer des activités spécifiques, notamment les dépenses liées à la gestion de l'eau. En 2026, les quotes-parts demandées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses augmentent de 234,3 M$, soit une hausse de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 10 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	13 115,9	14 545,8	16 717,7	17 287,7	18 099,9	18 099,9	23 570,2
Beaconsfield	24 049,1	26 553,8	29 209,6	29 982,7	31 373,6	31 373,6	31 231,5
Côte-Saint-Luc	28 993,7	31 979,5	34 973,6	36 128,0	37 443,2	37 443,2	38 137,5
Dollard-des-Ormeaux	43 480,5	48 576,6	55 030,3	56 515,5	59 012,7	59 012,7	60 954,1
Dorval	71 601,6	79 124,7	80 741,6	84 640,4	88 255,3	88 255,3	103 623,5
Hampstead	11 158,2	12 372,2	13 799,5	14 121,5	14 815,0	14 815,0	14 913,0
Kirkland	31 139,1	34 844,6	36 996,4	37 808,1	39 585,9	39 585,9	41 331,1
L'Île-Dorval	90,5	114,8	101,8	98,1	120,8	120,8	112,6
Montréal-Est	17 122,7	19 126,9	23 040,1	24 356,9	25 404,1	25 404,1	30 974,3
Montréal-Ouest	5 960,6	6 570,7	7 348,1	7 553,0	7 857,4	7 857,4	8 054,5
Mont-Royal	56 108,7	62 666,5	67 127,7	69 148,7	71 397,3	71 397,3	73 462,0
Pointe-Claire	65 056,1	72 434,1	78 451,9	83 332,6	88 421,7	88 421,7	103 787,5
Sainte-Anne-de-Bellevue	7 722,2	8 664,2	10 085,4	10 632,6	10 992,6	10 992,6	12 487,3
Senneville	3 241,9	3 592,9	4 095,5	4 275,6	4 458,2	4 458,2	5 587,2
Westmount	59 911,9	66 241,2	66 302,8	68 355,4	70 526,3	70 526,3	69 724,7
Ville de Montréal	2 067 728,2	2 294 430,4	2 354 180,9	2 449 120,9	2 540 327,0	2 540 327,0	2 724 474,2
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 506 480,9**	**2 781 838,9**	**2 878 202,9**	**2 993 357,7**	**3 108 091,0**	**3 108 091,0**	**3 342 425,2**

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif.

Les quotes-parts sont expliquées plus en détail dans la sous-section *Quotes-parts et fiscalité d'agglomération* de la section *Renseignements complémentaires* du présent document.

5.3. Transferts

Les revenus de transferts sont des sommes reçues des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage de frais et sont donc destinées à des fins précises. Cependant, il existe aussi des transferts de droits, qui sont des sommes versées à la Ville en fonction des dispositions d'une loi ou d'un règlement constitutif.

Tableau 11 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transferts							
Contribution au service de la dette	21 499,1	17 933,5	15 452,3	10 585,5	6 887,0	5 158,8	5 796,8
Partage de la croissance d'un point de TVQ	14 204,4	23 170,4	27 961,4	91 995,5	134 531,0	134 389,9	140 718,6
CMM	38 774,0	37 983,2	39 764,9	68 275,5	116 176,3	115 933,5	138 025,2
AccèsLogis	53 386,1	31 557,7	80 169,3	81 245,1	82 688,3	29 425,0	35 555,1
Gestion des matières résiduelles	47 254,7	48 256,4	50 672,8	66 296,0	114 257,0	108 008,0	64 990,5
Rénovation urbaine	15 238,8	12 347,9	11 450,7	11 065,9	12 029,5	15 204,0	11 204,0
Développement économique	34 161,5	130 125,2	34 339,7	38 511,8	106 840,9	-	-
Sécurité publique (police)	20 046,7	56 747,4	42 400,5	74 645,2	73 002,5	71 005,6	66 496,5
Lutte contre la pauvreté	9 689,3	11 195,6	14 730,7	9 945,4	21 224,3	5 000,0	5 000,0
Projet des premiers répondants	8 445,1	8 799,8	6 627,2	7 832,7	8 000,0	11 200,0	11 200,0
Loisirs et culture	9 816,1	22 142,5	16 932,6	4 283,0	11 533,0	4 518,0	4 518,0
Violence conjugale	1 479,7	1 483,6	1 238,0	2 223,6	3 275,0	2 106,3	3 750,0
Programmes de financements pluriannuels	33 150,2	26 708,8	15 623,0	29 930,8	24 459,2	24 099,3	22 394,1
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	97 721,9	102 608,0	102 608,0	107 738,4	113 125,3	109 562,5	113 125,3
Réflexe Montréal – Développement économique	28 548,4	28 316,2	47 962,8	51 618,8	47 725,0	50 000,0	50 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	761,5	-	-	-	-	-	-
Autres	58 827,0	72 196,1	55 182,0	55 754,1	71 122,5	10 653,2	11 525,9
Total – Transferts	**493 004,5**	**631 572,3**	**563 115,9**	**711 947,3**	**946 876,8**	**696 264,1**	**684 300,0**

Budget du conseil municipal

Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transferts							
Contribution au service de la dette	9 894,4	9 573,6	8 233,5	4 768,5	618,6	618,6	828,0
Partage de la croissance d'un point de TVQ	14 204,4	23 170,4	27 961,4	91 995,5	134 531,0	134 389,9	140 718,6
CMM	24 603,2	25 500,0	24 546,0	24 723,3	24 783,5	24 783,5	24 783,5
Gestion des matières résiduelles	37 386,1	44 243,7	42 294,0	49 042,0	102 624,5	99 588,0	64 990,5
Rénovation urbaine	14 040,5	11 813,7	11 442,0	11 127,1	12 029,5	15 204,0	11 204,0
Développement économique	12 489,1	5 118,3	16 151,6	12 496,7	38 337,9	-	-
Lutte contre la pauvreté	-	-	2 123,3	2 802,7	6 000,0	5 000,0	5 000,0
Loisirs et culture	9 805,4	21 819,7	16 058,3	4 235,5	11 490,1	4 518,0	4 518,0
Programmes de financements pluriannuels	22 264,4	18 710,2	15 609,3	18 784,1	13 458,8	13 388,9	12 524,6
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	97 721,9	102 608,0	102 608,0	107 738,4	113 125,3	109 562,5	113 125,3
Réflexe Montréal – Développement économique	1 635,9	9 186,5	10 495,9	11 295,6	11 528,1	15 000,0	15 000,0
Autres	12 874,7	11 963,4	20 652,8	31 438,1	37 603,8	4 650,9	5 644,2
Total – Transferts	**256 920,0**	**283 707,5**	**298 176,1**	**370 447,5**	**506 131,1**	**426 704,3**	**398 336,7**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus de transferts sont en baisse de 28,4 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation de 6,3 M$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus de la TVQ perçus par le gouvernement du Québec;
- une diminution de 34,6 M$ pour les transferts associés à la gestion des matières résiduelles, principalement liée à la gestion des matières recyclables :
  - À partir de 2025, les municipalités sont entièrement compensées pour l'ensemble des coûts afférents à la gestion des matières recyclables. Ainsi, la Ville de Montréal reçoit une compensation pour l'ensemble des dépenses réelles liées aux matières recyclables à la suite de la mise en œuvre du projet de loi 65 en remplacement du régime de compensation précédent. Les sommes sont dorénavant versées l'année où la dépense est réalisée;
  - Dans l'ancien régime de compensation, celle-ci était versée l'année suivant la dépense. Ainsi, dans le budget 2025, une somme non récurrente de 27,3 M$, associée au précédent régime de compensation était prévue. Cette somme n'est plus au budget 2026
  - Des diminutions de coûts dans les contrats externes, combinées au transfert de l'activité de la fourniture des bacs de recyclage vers Éco Entreprises Québec expliquent l'écart résiduel.
- une diminution de 4 M$ des transferts destinés à la rénovation urbaine, attribuable à la suspension du Programme Rénovation Québec (PRQ) par la SHQ;
- une indexation de 3,6 M$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel ». Cette indexation est basée sur la variation du produit intérieur brut nominal de la région de Montréal;
- une hausse de 1 M$ de la rubrique *Autres* associée principalement à l'Escouade dédiée aux hébergements touristiques de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 13 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transferts							
Contribution au service de la dette	11 604,7	8 359,9	7 218,8	5 817,0	6 268,4	4 540,2	4 968,8
CMM	14 170,8	12 483,2	15 218,9	43 552,2	91 392,8	91 150,0	113 241,7
AccèsLogis	53 386,1	31 557,7	80 169,3	81 245,1	82 688,3	29 425,0	35 555,1
Gestion des matières résiduelles	9 868,6	4 012,6	8 378,8	17 254,0	11 632,5	8 420,0	-
Rénovation urbaine	1 198,2	534,2	8,7	(61,3)	-	-	-
Développement économique	21 672,4	125 006,9	18 188,1	26 015,1	68 503,0	-	-
Sécurité publique (police)	20 046,7	56 747,4	42 400,5	74 645,2	73 002,5	71 005,6	66 496,5
Lutte contre la pauvreté	9 689,3	11 195,6	12 607,4	7 142,7	15 224,3	-	-
Projet des premiers répondants	8 445,1	8 799,8	6 627,2	7 832,7	8 000,0	11 200,0	11 200,0
Loisirs et culture	10,7	322,9	874,4	47,4	43,0	-	-
Violence conjugale	1 479,7	1 483,6	1 238,0	2 223,6	3 275,0	2 106,3	3 750,0
Programmes de financements pluriannuels	10 885,8	7 998,6	13,7	11 146,7	11 000,4	10 710,4	9 869,5
Réflexe Montréal – Développement économique	26 912,5	19 129,7	37 466,9	40 323,2	36 196,9	35 000,0	35 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	761,5	-	-	-	-	-	-
Autres	45 952,3	60 232,7	34 529,2	24 316,0	33 518,8	6 002,3	5 881,7
Total – Transferts	**236 084,4**	**347 864,8**	**264 939,9**	**341 499,6**	**440 745,9**	**269 559,8**	**285 963,3**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 16,4 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une hausse de 22,1 M$ des revenus de transferts en provenance de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) principalement pour le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
- une hausse de 6,1 M$ des transferts de la SHQ pour le programme AccèsLogis Montréal attribuable à l'avancement des travaux de certains projets;
- une diminution de 8,4 M$ des transferts associés à la gestion des matières résiduelles en raison de la fin du régime de compensation lié au projet de loi 88 pour les matières recyclables;
- une diminution de 4,5 M$ des transferts du ministère de la Sécurité publique au Service de police de la Ville de Montréal pour des équipes spécialisées dont les mandats se sont terminés;
- une hausse de 1,6 M$ des transferts pour le traitement des causes en justice liées à la violence conjugale, conformément à l'entente conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Justice du Québec.

5.4. Services rendus

Les *Services rendus aux organismes municipaux* comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

Les *Autres services rendus* comprennent l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 14 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 903,4	8 944,4	9 445,6	9 734,7	9 961,8	9 961,8	10 124,8
Autres services rendus	329 615,7	367 802,1	409 445,9	437 088,1	439 398,9	453 115,4	470 169,2
Total – Services rendus[1]	**338 519,1**	**376 746,5**	**418 891,5**	**446 822,8**	**449 360,7**	**463 077,2**	**480 294,0**

[1] Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,6 M$ en 2026).

Budget du conseil municipal

Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 642,4	8 867,1	9 221,8	9 452,4	9 660,3	9 660,3	9 785,9
Autres services rendus	274 717,3	311 791,5	349 981,8	375 506,7	383 412,0	391 055,9	408 176,6
Total – Services rendus	**283 359,7**	**320 658,6**	**359 203,6**	**384 959,1**	**393 072,3**	**400 716,2**	**417 962,5**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus des services rendus sont en hausse de 17,2 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- une augmentation de 8,6 M$ des revenus de redevances de la Commission des services électriques;
- une augmentation de 5,7 M$ des revenus autonomes des arrondissements provenant principalement des permis d'occupation du domaine public, des vignettes de stationnement ainsi que des tarifications dans les services culturels et récréatifs, notamment en raison du nouveau contrat de gestion du complexe aquatique et du Stade Hébert à Saint-Léonard;
- une augmentation de 3,2 M$ des revenus d'Espace pour la vie, étroitement liée aux stratégies de promotion et de diversification de la clientèle.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 16 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	260,9	77,3	223,7	282,4	301,5	301,5	338,9
Autres services rendus	57 109,8	58 235,9	61 067,4	62 821,9	56 803,8	62 710,8	62 633,5
Total – Services rendus	**57 370,7**	**58 313,2**	**61 291,1**	**63 104,3**	**57 105,3**	**63 012,3**	**62 972,4**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire se maintient à 63 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 2 M$ relative à la tarification des eaux usées en raison, essentiellement, de la mise à jour des tarifs;
- une hausse des revenus de 1,8 M$ relatifs aux demandes de révision du nouveau rôle foncier;
- une diminution de 3,6 M$ au SPVM due à la fin des déploiements d'effectifs pour les missions internationales.

5.5. Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 241,9 M$ en 2026, ce qui représente une hausse de 25,4 M$ par rapport au budget de 2025. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 217,3 M$, en hausse de 25,8 M$.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 24,6 M$, en baisse de 0,4 M$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque cette portion est étroitement associée aux autres frais, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 17 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Contraventions – Circulation et stationnement	149 903,6	155 340,6	167 845,1	191 298,0	216 952,7	191 490,4	217 263,6
Autres – Amendes et pénalités	10 522,5	14 366,5	18 351,0	22 808,6	19 491,8	24 971,7	24 603,0
Total – Amendes et pénalités	**160 426,0**	**169 707,2**	**186 196,1**	**214 106,6**	**236 444,5**	**216 462,1**	**241 866,6**

Variations budgétaires

La hausse de 25,4 M$ s'explique principalement par :

- une hausse de 21,6 M$ reflétant une augmentation du nombre de constats émis par les agents de stationnement et de la police,
- une augmentation de 2,2 M$ résultant de l'indexation des montants d'amendes en matière de stationnement. Selon la catégorie d'infraction, l'indexation des amendes varie entre 1,9 % et 2,8 %, soit sous l'inflation annuelle de 3,4 % observée en septembre;
- une hausse de 2 M$ provenant de la hausse de 22 $ à 42 $ du tarif par dossier de la SAAQ en application du Code de la sécurité routière.

5.6. Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 18 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	383 466,7	410 852,5	286 086,2	363 842,2	334 958,7	314 958,7	342 958,7
Licences et permis	56 812,8	51 994,4	50 158,6	52 650,6	51 318,6	43 518,6	44 226,5
Total – Imposition de droits	**440 279,5**	**462 846,9**	**336 244,8**	**416 492,8**	**386 277,3**	**358 477,3**	**387 185,2**

Budget du conseil municipal

Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	383 466,7	410 852,5	286 086,2	363 842,2	334 958,7	314 958,7	342 958,7
Licences et permis	56 651,7	51 418,6	49 977,1	52 481,1	51 177,6	43 344,1	44 032,0
Total – Imposition de droits	**440 118,4**	**462 271,1**	**336 063,3**	**416 323,3**	**386 136,3**	**358 302,8**	**386 990,7**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 28,7 M$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 28 M$ des revenus de droits sur les mutations immobilières pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier montréalais;
- une augmentation de 0,5 M$ des revenus de permis de construction projetés par les arrondissements pour l'année 2026;
- une hausse de 0,2 M$ du budget des autres licences et permis des arrondissements en fonction de l'historique des revenus et du contexte économique, notamment pour l'abattage d'arbres.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 20 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Imposition de droits							
Licences et permis	161,1	575,8	181,5	169,5	141,0	174,5	194,5
Total – Imposition de droits	**161,1**	**575,8**	**181,5**	**169,5**	**141,0**	**174,5**	**194,5**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal se maintiennent à 0,2 M$.

5.7. Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus.

Tableau 21 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Intérêts							
Arriérés de taxes	20 702,3	21 557,7	32 854,5	32 677,8	24 500,0	16 529,0	26 429,0
Fonds d'amortissement	73 140,2	83 367,9	79 049,2	86 960,0	95 486,0	95 486,0	94 838,1
Encaisse et autres intérêts	53 498,0	93 491,2	147 702,6	127 123,2	98 106,5	139 631,5	101 371,7
Total – Intérêts	**147 340,5**	**198 416,8**	**259 606,3**	**246 761,0**	**218 092,5**	**251 646,5**	**222 638,8**

Budget du conseil municipal

Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Intérêts							
Arriérés de taxes	20 698,1	21 512,2	32 850,0	32 677,4	24 500,0	16 529,0	26 429,0
Fonds d'amortissement	51 985,2	61 315,7	58 353,6	55 976,8	65 054,9	65 054,9	66 533,1
Encaisse et autres intérêts	3 808,0	23 301,8	52 560,8	40 655,7	17 852,3	38 614,8	20 236,4
Total – Intérêts	**76 491,3**	**106 129,7**	**143 764,4**	**129 309,9**	**107 407,2**	**120 198,7**	**113 198,5**

Variations budgétaires

La baisse de 7 M$ s'explique principalement par :

- une hausse de 9,9 M$ des revenus d'intérêts sur arriérés de taxes principalement due à l'évaluation des comptes à recevoir et à l'historique des intérêts perçus;
- une hausse de 1,5 M$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, attribuable à la croissance du fonds d'amortissement ainsi que par une légère hausse des taux d'intérêt à moyen terme sur les marchés;
- une diminution de 18,4 M$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique d'une part par la diminution des taux d'intérêt à court terme et d'autre part par la fluctuation du solde disponible.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 23 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Intérêts							
Arriérés de taxes	4,3	45,6	4,5	0,4	-	-	-
Fonds d'amortissement	21 155,0	22 052,0	20 695,4	30 983,2	30 431,1	30 431,1	28 305,0
Encaisse et autres intérêts	49 690,0	70 189,5	95 141,9	86 467,4	80 254,2	101 016,7	81 135,3
Total – Intérêts	**70 849,3**	**92 287,1**	**115 841,8**	**117 451,0**	**110 685,3**	**131 447,8**	**109 440,3**

Variations budgétaires

La baisse de 22 M$ s'explique principalement par :

- une diminution de 2,1 M$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, attribuable à une diminution des revenus de placement en raison d'une baisse du volume de placements, et ce, malgré la hausse des taux d'intérêt à moyen terme sur le marché;
- une diminution de 19,9 M$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique d'une part par la diminution des taux d'intérêt à court terme et d'autre part par la fluctuation du solde disponible.

5.8. Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux.

Tableau 24 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	16 869,7	3 547,6	5 952,9	16 664,6	77 690,0	13 620,0	16 396,9
Autres	22 269,2	31 270,2	57 048,8	62 086,2	54 690,4	23 159,3	22 567,2
Total – Autres revenus	**39 138,9**	**34 817,8**	**63 001,7**	**78 750,8**	**132 380,4**	**36 779,3**	**38 964,1**

Budget du conseil municipal

Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	15 045,4	3 606,1	4 214,2	14 468,6	21 067,1	13 620,0	16 396,9
Autres	13 862,8	15 342,9	11 835,1	9 422,9	35 823,9	15 320,2	13 898,3
Total – Autres revenus	**28 908,2**	**18 949,0**	**16 049,3**	**23 891,5**	**56 891,0**	**28 940,2**	**30 295,2**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 1,4 M$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 1,9 M$ pour la location des installations municipales aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires du territoire de la Ville de Montréal;
- un revenu de 1 M$ en raison de nouveaux frais de perception appliqués lors de défaut de paiement;
- une diminution de 4,4 M$ de l'utilisation des revenus destinés à la réalisation de projets de logements sociaux, provenant de sommes accumulées dans le cadre de l'application du Règlement pour une métropole mixte (RMM).

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 26 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	1 824,3	(58,5)	1 738,7	2 196,0	56 622,9	-	-
Autres	8 406,4	15 927,3	45 213,7	52 663,3	18 866,5	7 839,1	8 668,9
Total – Autres revenus	**10 230,7**	**15 868,8**	**46 952,4**	**54 859,3**	**75 489,4**	**7 839,1**	**8 668,9**

Variations budgétaires

En 2026, les autres revenus relevant de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 0,8 M$, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des transferts en provenance des gouvernements du Canada et du Québec, reflétant les besoins opérationnels de la Biosphère, versés à la Fondation Espace pour la vie et finalement, à la Ville de Montréal.

5.9. Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	19 466,8	21 764,8	4 425,9	6 803,0	4 507,5	4 507,5	-
Financement à long terme – Autres	112 966,8	31 390,4	19 220,0	39 212,7	47 328,6	-	-
Excédent de fonctionnement - Dette	-	-	65 795,3	-	-	-	91 779,3
Excédent de fonctionnement - Deficit antérieur	-	-	72 680,5	26 858,8	37 188,9	37 188,9	45 956,1
Excédent de fonctionnement - Championnats UCI	-	-	-	-	-	-	15 628,8
Excédent de fonctionnement - Habitation	-	-	-	-	-	-	11 000,0
Excédent de fonctionnement - Urgence climatique	-	-	-	-	-	-	867,9
Excédent de fonctionnement - Autres	267 985,9	178 179,6	145 365,6	103 764,4	166 829,6	27 899,0	21 416,8
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	-	1 382,0
Affectation des réserves – Immobilisations	-	172 778,0	11 189,5	-	-	-	-
Affectation des réserves et des fonds	2 858,5	2 858,5	58,4	25,5	19 000,0	19 000,0	-
Total – Affectations de revenus	**403 278,0**	**406 971,3**	**318 735,2**	**176 664,4**	**274 854,6**	**88 595,4**	**188 030,9**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal versait une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspondait à des dépenses d'investissement prévues par la STM et était financée par emprunt. À partir de 2026, l'emprunt est dorénavant effectué par la STM.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

À titre de source de financement supplémentaire, la Ville prévoit utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment les réserves de l'eau, la réserve pour les infrastructures de la voirie et le fonds réservé pour le financement des élections lors d'une année électorale.

Budget du conseil municipal

Tableau 28 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	22 274,9	11 078,5	15 744,0	26 796,7	32 662,1	-	-
Excédent de fonctionnement - Dette	-	-	65 795,3	-	-	-	91 779,3
Excédent de fonctionnement - Deficit antérieur	-	-	72 680,5	26 858,8	37 188,9	37 188,9	45 956,1
Excédent de fonctionnement - Championnats UCI	-	-	-	-	-	-	15 628,8
Excédent de fonctionnement - Habitation	-	-	-	-	-	-	11 000,0
Excédent de fonctionnement - Urgence climatique	-	-	-	-	-	-	867,9
Excédent de fonctionnement - Autres	266 281,5	178 179,6	145 365,6	103 764,4	166 829,6	27 899,0	21 416,8
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	-	655,4
Affectation des réserves – Immobilisations	-	172 778,0	11 189,5	-	-	-	-
Affectation des réserves et des fonds	2 858,5	2 858,5	58,4	25,5	19 000,0	19 000,0	-
Total – Affectations de revenus	**291 414,9**	**364 894,6**	**310 833,3**	**157 445,4**	**255 680,6**	**84 087,9**	**187 304,3**

Variations budgétaires

En 2026, les affectations augmentent de 103,2 M$, pour atteindre 187,3 M$. Cette variation s'explique par :

- l'ajout d'une affectation de 91,8 M$ en provenance des surplus affectés de la gestion de l'endettement, dont 16,3 M$ spécifiquement pour le service de dette lié aux activités de l'eau et 15 M$ pour la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations;
- une hausse de 8,8 M$ du financement de la portion locale du déficit cumulé 2024 de l'agglomération, dont le total s'élève à 46 M$;
- l'emploi d'une affectation de 15,6 M$ pour financer les dépenses non récurrentes associées aux Championnats du Monde Route UCI 2026 en provenance des excédents de fonctionnement non affectés au 31 décembre 2024;
- l'utilisation de 11 M$ pour financer les mesures d'habitation Loger+ en provenance de l'excédent de fonctionnement affecté pour le financement des projets ou programmes en habitation;
- une nouvelle affectation de 0,9 M$ financée par l'excédent de fonctionnement affecté en réponse à l'urgence climatique pour la réalisation de projets d'infrastructures vertes et du plan d'action inondation;
- une diminution de 6,5 M$ des surplus affectés par les arrondissements, dont le total s'élève à 21,4 M$.
- l'ajout d'une affectation de 0,7 M$ en provenance de la réserve financière de l'eau;
- le retrait de l'affectation de 19 M$ en 2026 pour le financement des dépenses liées à la tenue des élections en provenance du fonds réservé prévu à cet effet.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 29 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	19 466,8	21 764,8	4 425,9	6 803,0	4 507,5	4 507,5	-
Financement à long terme – Autres	90 691,9	20 312,0	3 476,1	12 416,0	14 666,5	-	-
Excédent de fonctionnement - Autres	1 704,4	-	-	-	-	-	-
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	-	726,6
Total – Affectations de revenus	**111 863,1**	**42 076,8**	**7 902,0**	**19 219,0**	**19 174,0**	**4 507,5**	**726,6**

Variations budgétaires

En 2026, les affectations diminuent de 3,8 M$, pour atteindre 0,7 M$. Cette variation s'explique par :

- le retrait en 2026 de l'affectation relative au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL, puisque l'emprunt sera dorénavant effectué directement par la STM;
- l'ajout d'une affectation de 0,7 M$ en provenance de la réserve financière de l'eau.

6. ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

6.1. Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2026, le service de la dette brute atteint 1 271,3 M$, soit une hausse de 87,3 M$ par rapport au budget de 2025. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 992 M$, et d'un montant de 279,2 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 30 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Service de la dette brute							
Frais de financement	406 616,1	417 120,8	419 984,7	431 203,8	467 027,6	466 338,3	502 453,8
Remboursement de la dette à long terme	568 666,5	595 908,9	634 241,7	638 791,5	658 252,2	668 612,5	721 688,1
Affectation – Remboursement de capital	65 635,4	182 200,9	67 923,5	67 622,9	48 969,2	48 969,2	47 107,1
Total – Service de la dette brute	**1 040 918,0**	**1 195 230,6**	**1 122 149,9**	**1 137 618,2**	**1 174 249,0**	**1 183 920,0**	**1 271 249,0**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique *Affectation – Remboursement de capital*.

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, comme indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 31 – Service de la dette brute – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Service de la dette brute							
Frais de financement	268 870,2	279 654,2	276 943,6	271 406,3	295 178,5	285 089,2	307 577,8
Remboursement de la dette à long terme	425 485,4	439 904,1	460 237,2	454 069,8	458 195,5	463 155,8	496 004,4
Affectation – Remboursement de capital	39 987,8	43 863,0	43 580,1	41 759,9	40 855,6	40 855,6	38 993,6
Total – Service de la dette brute	**734 343,4**	**763 421,3**	**780 760,9**	**767 236,0**	**794 229,6**	**789 100,6**	**842 575,8**

Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Frais de financement corporatifs	**224 046,7**	**237 255,9**	**228 391,7**	**218 433,0**	**240 305,6**	**229 565,9**	**248 167,9**
Frais de financement additionnels							
Habitation et économie	-	-	201,0	201,4	174,0	174,0	221,5
Qualité de vie	6 530,7	6 610,0	6 471,5	6 231,4	8 101,9	8 101,9	8 107,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	38 042,2	34 615,2	39 832,9	45 161,0	46 559,0	46 098,7	51 061,6
Arrondissements	250,6	1 173,1	2 046,5	1 379,5	38,0	1 148,7	18,9
Total – Frais de financement additionnels	**44 823,5**	**42 398,3**	**48 551,9**	**52 973,3**	**54 872,9**	**55 523,3**	**59 409,9**
Total – Frais de financement	**268 870,2**	**279 654,2**	**276 943,6**	**271 406,3**	**295 178,5**	**285 089,2**	**307 577,8**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement présentent une hausse de 22,5 M$ qui s'explique principalement par :

- une hausse de 30,6 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 10,1 M$ attribuable à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Remboursement de la dette à long terme corporative	**346 662,8**	**363 921,2**	**378 206,9**	**364 899,4**	**367 144,7**	**372 403,1**	**397 508,6**
Affectation – Remboursement de capital	**39 987,8**	**43 863,0**	**43 580,1**	**41 759,9**	**40 855,6**	**40 855,6**	**38 993,6**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Habitation et économie	-	-	0,1	1,9	-	-	-
Qualité de vie	10 435,9	11 358,1	11 895,6	12 116,1	14 351,1	14 351,1	15 538,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	67 515,0	63 500,5	68 104,1	76 025,9	76 004,2	75 345,8	82 517,4
Arrondissements	871,7	1 124,3	2 030,5	1 026,5	695,5	1 055,8	439,5
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**78 822,6**	**75 982,9**	**82 030,3**	**89 170,4**	**91 050,8**	**90 752,7**	**98 495,8**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**465 473,2**	**483 767,1**	**503 817,3**	**495 829,7**	**499 051,1**	**504 011,4**	**534 998,0**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une augmentation de 31 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 29,6 M$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et à l'arrivée à échéance d'autres emprunts;
- une augmentation de 2,9 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une diminution de 1,9 M$ de l'affectation pour le remboursement du capital qui reflète la baisse des échéances liées aux emprunts contractés pour financer les dépenses de fonctionnement.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 34 – Service de la dette brute – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Service de la dette brute							
Frais de financement	137 745,9	137 466,6	143 041,2	159 797,5	171 849,1	181 249,1	194 876,0
Remboursement de la dette à long terme	143 181,1	156 004,8	174 004,4	184 721,6	200 056,7	205 456,7	225 683,7
Affectation – Remboursement de capital	25 647,7	138 337,9	24 343,4	25 863,1	8 113,6	8 113,6	8 113,5
Total – Service de la dette brute	**306 574,7**	**431 809,3**	**341 389,0**	**370 382,2**	**380 019,4**	**394 819,4**	**428 673,2**

Tableau 35 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Frais de financement corporatifs	**115 561,9**	**112 812,3**	**113 859,9**	**125 084,7**	**134 167,0**	**143 687,6**	**151 571,0**
Frais de financement additionnels							
Habitation et économie	-	-	-	1 435,8	1 618,9	1 618,9	2 099,6
Urbanisme, mobilité et infrastructures	22 184,0	24 654,3	29 181,3	33 277,0	36 063,2	35 942,6	41 205,4
Total – Frais de financement additionnels	**22 184,0**	**24 654,3**	**29 181,3**	**34 712,8**	**37 682,1**	**37 561,5**	**43 305,0**
Total – Frais de financement	**137 745,9**	**137 466,6**	**143 041,2**	**159 797,5**	**171 849,1**	**181 249,1**	**194 876,0**

Variations budgétaires

Les dépenses reliées aux frais de financement présentent une hausse de 13,6 M$, qui s'explique principalement par :

- une hausse de 15,1 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 3,5 M$ attribuable à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 36 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Remboursement de la dette à long terme corporative	**96 339,0**	**103 701,8**	**114 009,5**	**120 349,3**	**131 124,1**	**136 765,5**	**147 690,7**
Affectation – Remboursement de capital	**25 647,7**	**138 337,9**	**24 343,4**	**25 863,1**	**8 113,6**	**8 113,6**	**8 113,5**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Habitation et économie	-	-	-	119,9	-	-	-
Urbanisme, mobilité et infrastructures	46 842,1	52 303,0	59 994,9	64 252,4	68 932,6	68 691,2	77 993,0
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**46 842,1**	**52 303,0**	**59 994,9**	**64 372,3**	**68 932,6**	**68 691,2**	**77 993,0**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**168 828,8**	**294 342,7**	**198 347,8**	**210 584,7**	**208 170,3**	**213 570,3**	**233 797,2**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une augmentation de 20,2 M$, principalement en raison des éléments suivants :

- une hausse de 18,4 M$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et à l'arrivée à échéance d'autres emprunts;
- une augmentation de 1,8 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

6.2. Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations.

Tableau 37 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Paiement au comptant des immobilisations							
Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	339 760,4	362 835,0	571 649,1	467 831,4	458 868,4	458 600,0	473 600,0
Paiement au comptant – Eau	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Paiement au comptant – Eau SME	-	-	-	-	-	-	15 000,0
Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	1 949,4	5 072,9	770,5	562,7	1 096,4	1 096,4	710,9
Réserves – Eau	13 911,5	11 036,3	22 467,9	22 964,8	13 830,2	15 007,3	16 536,1
Paiement au comptant et réserves – Voirie	(882,2)	(106,2)	(605,0)	1 333,4	(1 581,9)	2 000,0	2 000,0
Fonds réservés	87 481,1	10 252,5	20 801,9	12 683,8	94,7	94,7	84,1
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**484 320,2**	**431 190,5**	**657 184,4**	**547 476,1**	**514 407,8**	**518 898,4**	**550 031,1**

Budget du conseil municipal

Tableau 38 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Paiement au comptant des immobilisations							
Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	250 164,8	275 253,2	314 069,0	258 001,6	282 923,4	282 655,0	297 655,0
Paiement au comptant – Eau	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Paiement au comptant – Eau SME	-	-	-	-	-	-	10 255,0
Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	1 949,4	4 603,4	303,0	152,9	655,7	655,7	152,5
Réserves – Eau	2 947,2	2 879,0	6 334,5	1 152,4	2 998,6	2 911,0	3 312,0
Paiement au comptant et réserves – Voirie	(447,5)	325,2	(314,3)	1 284,4	(1 099,3)	2 000,0	2 000,0
Fonds réservés	181,1	(5 558,5)	250,8	865,6	94,7	94,7	84,1
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**296 895,0**	**319 602,3**	**362 743,0**	**303 556,9**	**327 673,1**	**330 416,4**	**355 558,6**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 25,1 M$ et s'établissent à 355,6 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 15 M$ pour la poursuite de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI);
- une hausse de 10,3 M$ pour le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau (SME) 2025-2034 afin d'accroître les investissements dans les actifs de l'eau.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 39 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Paiement au comptant des immobilisations							
Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	89 595,6	87 581,8	257 580,1	209 829,8	175 945,0	175 945,0	175 945,0
Paiement au comptant – Eau SME	-	-	-	-	-	-	4 745,0
Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	469,6	467,5	409,8	440,7	440,7	558,4
Réserves – Eau	10 964,4	8 157,3	16 133,4	21 812,4	10 831,6	12 096,3	13 224,1
Paiement au comptant et réserves – Voirie	(434,6)	(431,4)	(290,6)	49,0	(482,6)	-	-
Fonds réservés	87 300,0	15 811,0	20 551,1	11 818,1	-	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**187 425,4**	**111 588,3**	**294 441,5**	**243 919,1**	**186 734,7**	**188 482,0**	**194 472,5**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 6 M$ et s'établissent à 194,5 M$. Cette augmentation reflète principalement le déploiement de la SME 2025-2034 afin d'accroître les investissements dans les actifs de l'eau.

6.3. Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. À ceux-ci s'ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalue en 2016 et en 2017. Également, la mesure d'allègement en raison de la crise sanitaire, que la Ville a utilisé en 2021 et 2022, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Affectation – Comblement de déficit ou autres

Cette affectation permet de résorber les déficits antérieurs de l'agglomération de Montréal à même le budget de l'année en cours.

Affectation – Réserve – Élections

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) oblige les municipalités à prévoir un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection alimenté par les sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent. Conséquemment, le conseil doit affecter annuellement les sommes nécessaires afin de disposer, l'année de la tenue de la prochaine élection générale, du budget requis pour couvrir le coût de celle-ci.

Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service

Cette affectation vise, selon les normes comptables utilisées par les municipalités du Québec, à ventiler sur la durée de vie restante des immobilisations le financement des dépenses relatives à la mise hors service de ces immobilisations, telles que les coûts de décontamination.

Tableau 40 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources, dépenses relatives aux régimes de retraite et autres	118 347,9	108 111,0	(84 882,2)	(73 934,8)	(45 115,6)	3 693,5	54 575,2
Crédits pour dépenses contingentes	6 941,2	44 596,2	41 723,5	124 340,3	13 748,3	38 118,6	38 118,6
Plan d'optimisation des ressources	-	-	-	-	-	-	(16 000,0)
Priorités de l'administration	-	-	-	-	-	-	4 628,9
Pertes possibles dans la perception	14 387,8	(15 674,3)	31 966,4	23 344,0	17 450,0	17 450,0	17 850,0
Prêt de personnel au MESS	12 637,7	11 026,9	10 306,6	9 248,1	7 150,7	6 514,4	4 989,9
Infrastructures socioculturelles et sportives	-	-	-	-	-	2 093,2	5 843,6
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	2 350,6	2 390,3	670,4	1,9	-	-	-
Agence de mobilité durable – Entente et prêt de personnel	59 634,4	71 591,6	88 322,1	99 537,2	120 313,0	129 072,2	137 211,9
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	(58 600,0)	(25 000,0)	-	-	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	14 300,0	20 611,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(34 364,2)	(33 933,5)	(26 008,7)	7 243,1	4 532,3	4 532,3	4 111,6
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	(100 745,0)	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	2 200,0	2 340,0	-	-	-	-	-
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	45 391,3	56 087,1
Affectation – Fonds réservé – Élections	-	-	5 370,0	5 580,6	5 238,0	5 000,0	5 625,0
Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service	-	-	-	7 498,0	6 000,0	6 000,0	2 300,0
Total – Dépenses communes	**139 435,4**	**187 659,3**	**(23 645,8)**	**214 089,5**	**140 547,8**	**269 096,6**	**326 572,9**

Variations budgétaires

Le budget des dépenses communes en 2026 affiche une augmentation de 57,5 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une augmentation nette de 50,9 M$ à la rubrique de *Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite et autres*, découlant principalement d'une augmentation des charges de retraite touchant les services passés;
- des économies anticipées de 16 M$ grâce à la mise en œuvre du plan d'optimisation des ressources;
- l'ajout d'un budget de 4,6 M$ pour les priorités de l'administration, dont :
    - 2 M$ pour le financement d'un fonds de réserve pour l'urgence climatique pour les projets en arrondissements;
    - 0,5 M$ pour la création de 8 postes d'inspecteur pour la surveillance de l'hébergement touristique de courte durée;
    - 0,1 M$ pour le prolongement des heures d'ouverture des installations socioculturelles et sportives pour les jeunes;
    - 2 M$ pour les autres priorités à venir au courant de l'année 2026.
- une diminution de 1,5 M$ du budget consacré à la rémunération du personnel de la Ville prêté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- une augmentation de 3,8 M$ pour les infrastructures socioculturelles et sportives, qui permettra le financement de la mise en service des opérations en 2026 de l'Espace du Cœur-Nomade, du Bassin-à-Bois ainsi que du Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro;

- une augmentation de 8,1 M$ des dépenses pour l'Agence de mobilité durable en raison de l'accroissement des frais de gestion qui lui sont versés par la Ville et de l'effectif qui lui est prêté;
- une augmentation de 10,7 M$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération;
- une augmentation de 0,6 M$ de l'affectation pour alimenter le fonds réservé au financement des prochaines élections municipales;
- une diminution de 3,7 M$ de l'affectation des montants à pourvoir concernant les obligations de mise hors services.

6.4. Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa compétence, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 41 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Contributions corporatives aux organismes							
Autorité régionale de transport métropolitain	622 644,3	648 958,0	665 146,4	722 174,2	766 289,8	762 819,1	808 379,2
Communauté métropolitaine de Montréal	42 690,5	42 918,7	42 437,4	42 414,9	43 513,7	46 225,1	46 225,1
Conseil des arts	20 427,2	20 835,7	21 506,6	22 086,7	21 936,7	21 936,7	24 436,7
Sociétés de développement commercial	14 477,6	14 630,0	15 664,0	16 479,6	17 383,1	17 383,1	18 034,9
Société du parc Jean-Drapeau	14 214,6	15 808,8	16 372,5	16 696,4	16 723,7	16 723,7	17 039,5
Bureau du taxi de Montréal	3 381,3	-	-	-	-	-	-
Pointe-à-Callière	8 880,6	9 130,6	9 358,9	9 592,9	9 832,7	9 832,7	10 019,5
Office de consultation publique de Montréal	2 327,0	3 008,0	3 243,0	-	-	-	-
Ombudsman	1 545,6	1 646,7	1 820,8	1 885,6	2 075,2	2 075,2	2 114,6
Montréal international – FODIM	510,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0
Office municipal d'habitation de Montréal	500,0	414,5	386,1	500,0	450,4	550,0	550,0
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)	-	-	-
Total – Contributions corporatives aux organismes	**731 610,6**	**757 878,0**	**776 462,6**	**832 357,2**	**878 732,3**	**878 072,6**	**927 326,5**

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2026, les contributions aux organismes augmentent de 49,3 M$ et atteignent 927,3 M$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 45,6 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, une hausse incluant l'indexation de la contribution globale et le financement de la gratuité tarifaire offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus sur l'ensemble du réseau de l'ARTM du territoire de l'agglomération;
- une augmentation de 2,5 M$ de la contribution au Conseil des arts de Montréal;
- une augmentation de l'ordre de 1,2 M$ des contributions principalement versées à des organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment aux sociétés de développement commercial, à la Société du parc Jean-Drapeau et au musée Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

Dans ce tableau, il est question des dépenses de contribution corporatives, soient celles qui ne sont pas incluses dans les budgets des services centraux ou des arrondissements. Le budget de la Ville comprend également plusieurs contributions à des partenaires qui sont incluses dans les budgets des unités d'affaires. Certaines contributions se voient bonifiées au budget 2026, comme par exemple, les contributions aux organismes communautaires LGBTQ2+ de première ligne, pour 1 M$, et ainsi que le soutien aux tables de quartier, pour 0,6 M$.

6.5. Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une compétence différente de celle du client.

Tableau 42 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	40 639,9	43 505,2	47 071,5	50 180,1	49 503,0	46 686,4	51 380,5
Élimination des transactions interentités	2 211,9	2 225,5	1 603,1	1 240,1	817,6	651,3	640,9
Total – Transactions à éliminer	**42 851,8**	**45 730,7**	**48 674,6**	**51 420,2**	**50 320,6**	**47 337,7**	**52 021,4**

7. SOMMAIRE DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Les prochaines pages présentent les sommaires des dépenses par unités d'affaires. Le détail par unité d'affaires des dépenses se retrouve en annexe.

7.1. Sommaire des dépenses des services

Afin d'éviter les répétitions dans les documents budgétaires, les informations détaillées sur le budget de 2026 et les réalisations de 2025 des services municipaux sont dorénavant comprises dans les présentations bonifiées préparées et déposées à la Commission sur les finances et l'administration (CFA). Ces documents peuvent être consultés directement sur le site de la CFA[1].

Tableau 43 – Sommaire des dépenses des services

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services centraux							
Direction générale	20 401,5	20 199,1	25 949,5	25 241,6	27 368,3	24 132,4	23 985,3
Finances et évaluation foncière	73 433,0	76 904,6	80 132,4	81 194,2	93 451,3	88 700,3	86 135,8
Planification stratégique et performance organisationnelle	13 280,4	15 814,7	15 100,0	15 615,8	16 481,0	8 764,8	7 562,6
Ressources humaines et communications	69 523,6	73 267,7	75 036,5	77 767,1	80 639,5	79 481,6	79 315,3
Bureau de l'inspecteur général	4 274,3	4 505,0	4 828,0	4 452,1	5 409,9	7 527,9	7 915,6
Bureau du vérificateur général	5 941,7	5 579,8	6 276,5	5 813,5	7 673,3	7 673,3	8 061,0
Commission de la fonction publique de Montréal	948,2	1 016,8	1 080,5	2 148,8	2 412,5	2 412,5	2 522,2
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	2 303,1	2 168,6	3 095,6	2 938,8
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	87,2	90,6	65,3	90,4	137,3	862,2	918,0
Total – Services administratifs	**187 889,9**	**197 378,3**	**208 468,7**	**214 626,6**	**235 741,7**	**222 650,6**	**219 354,6**
Approvisionnement	27 772,5	31 605,8	33 886,0	36 430,8	38 308,6	38 206,9	38 193,5
Développement économique	121 437,5	84 735,6	113 260,0	122 515,8	179 787,5	82 812,9	78 156,6
Habitation	145 850,5	118 358,9	161 160,0	224 104,8	305 225,3	228 726,1	248 031,8
Stratégie immobilière	60 782,2	62 042,8	57 917,7	61 199,8	63 324,8	63 446,9	61 216,2
Total – Habitation et économie	**355 842,7**	**296 743,1**	**366 223,7**	**444 251,2**	**586 646,2**	**413 192,8**	**425 598,1**
Culture	62 804,5	64 495,5	68 531,6	75 573,2	78 471,5	73 778,2	80 035,1
Diversité et inclusion sociale	34 268,0	42 581,8	47 182,6	44 250,7	68 298,8	43 196,9	68 741,2
Environnement	149 070,8	173 066,3	206 751,3	198 315,7	214 847,6	223 416,7	216 652,8
Espace pour la vie	69 444,6	81 227,9	82 694,2	88 039,0	94 539,1	90 648,5	95 174,2
Total – Qualité de vie	**315 587,9**	**361 371,5**	**405 159,7**	**406 178,6**	**456 157,0**	**431 040,3**	**460 603,3**
Affaires juridiques	67 101,9	68 616,4	69 521,1	74 882,2	78 179,4	75 308,5	80 123,3
Greffe	47 359,7	30 067,4	32 430,8	32 095,7	54 873,9	54 883,1	35 545,3
Police	745 917,3	805 439,8	819 370,7	869 021,1	884 664,3	824 074,3	860 286,4
Sécurité incendie	391 002,4	389 421,2	408 843,2	405 100,9	441 445,5	408 693,7	419 484,3
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 251 381,3**	**1 293 544,8**	**1 330 165,8**	**1 381 099,9**	**1 459 163,1**	**1 362 959,6**	**1 395 439,3**
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	122 735,3	141 130,7	168 791,3	133 098,1	206 903,1	149 524,8	158 771,8
Expérience citoyenne et communications	(18,4)	206,7	(540,6)	639,8	-	-	-
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 045,8	64 715,2	69 091,9	75 893,2	75 654,9	45 399,9	55 810,1
Matériel roulant et ateliers	109 937,9	135 957,0	144 772,4	147 538,5	153 878,5	148 659,1	152 170,5
Technologies de l'information	81 652,9	88 266,9	99 635,9	128 425,0	147 935,3	132 713,9	143 336,2
Total – Services de proximité	**367 353,5**	**430 276,5**	**481 750,9**	**485 594,6**	**584 371,8**	**476 297,7**	**510 088,6**
Commission des services électriques	72 935,0	69 783,9	82 292,6	87 050,4	95 610,4	95 610,4	105 361,7
Eau	289 490,4	299 053,6	318 958,2	347 926,7	369 099,8	366 037,7	409 249,5
Gestion et planification des immeubles	113 266,1	127 112,1	136 023,3	135 693,0	149 489,6	140 759,8	137 933,8
Infrastructures du réseau routier	71 992,3	31 130,6	40 810,0	37 787,1	40 636,1	38 416,6	38 880,2
Urbanisme et mobilité	54 052,3	73 314,1	76 620,3	93 795,0	119 396,7	100 618,8	95 392,7
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**601 736,1**	**600 394,3**	**654 704,4**	**702 252,2**	**774 232,6**	**741 443,3**	**786 817,9**
Total – Dépenses par services centraux	**3 079 791,4**	**3 179 708,5**	**3 446 473,2**	**3 634 003,1**	**4 096 312,4**	**3 647 584,3**	**3 797 901,8**

[1] https://montreal.ca/commissions-permanentes/commission-sur-les-finances-et-ladministration

7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements

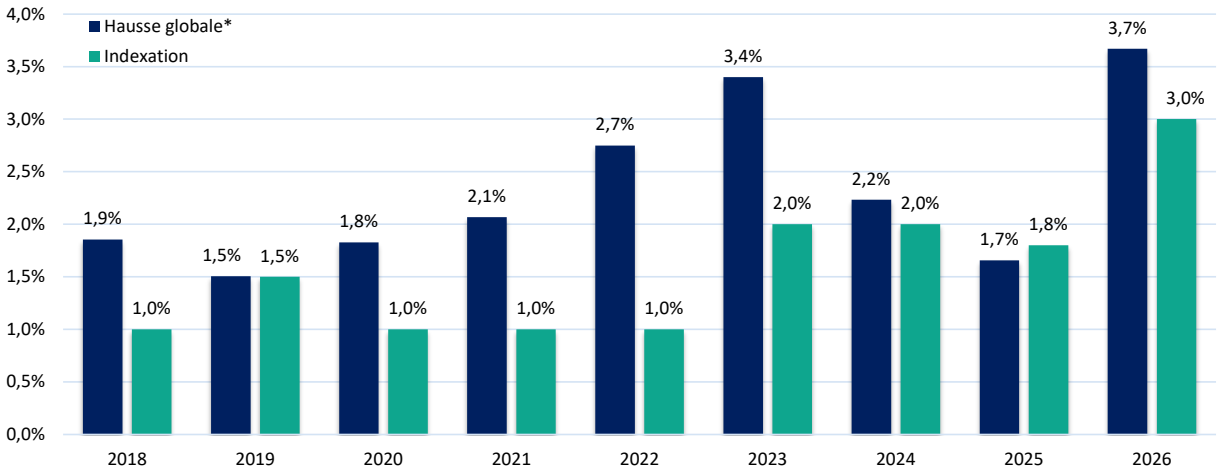
En 2026, les informations détaillées sur le budget 2026 de fonctionnement et les réalisations 2025 des arrondissements sont disponibles sur le portail internet de chaque arrondissement.

Tableau 44 – Sommaire des budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	59 749,2	62 312,4	68 689,5	68 252,6	72 618,7	67 016,1	69 071,9
Anjou	26 448,6	30 634,2	30 202,8	30 497,6	33 690,6	33 284,7	34 220,6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	64 561,8	72 458,3	75 512,1	79 930,2	82 646,5	79 716,7	82 792,2
Lachine	28 968,6	31 104,6	32 824,8	34 108,8	36 628,1	33 960,4	35 199,3
LaSalle	37 897,8	41 625,1	42 365,7	44 018,5	46 315,3	47 462,7	49 076,3
Le Plateau-Mont-Royal	54 155,3	59 119,4	60 305,2	62 417,4	69 194,6	63 508,9	67 228,8
Le Sud-Ouest	55 017,6	60 772,7	64 484,2	64 009,5	67 358,6	66 474,3	69 514,3
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	12 107,6	12 770,5	12 972,9	14 643,9	15 366,8	14 019,5	14 630,8
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	66 529,2	69 504,7	75 347,2	81 839,9	85 987,5	81 030,8	81 644,1
Montréal-Nord	41 061,3	44 604,8	44 235,9	46 851,6	50 570,2	47 723,3	49 388,8
Outremont	15 295,7	16 867,0	17 385,7	20 021,7	22 745,7	18 362,1	18 874,4
Pierrefonds-Roxboro	31 984,9	35 197,8	34 870,1	38 213,3	40 793,1	38 531,0	39 997,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	59 833,7	64 943,6	68 079,1	70 433,3	73 441,2	69 803,2	72 833,2
Rosemont–La Petite-Patrie	64 485,2	71 484,2	74 476,0	80 479,7	83 951,8	73 656,7	78 627,2
Saint-Laurent	65 172,5	71 145,2	75 148,7	77 195,8	83 994,4	82 727,6	85 315,6
Saint-Léonard	35 426,6	39 925,3	39 831,1	40 345,4	43 915,7	41 974,6	44 188,7
Verdun	37 151,2	37 577,5	40 522,1	41 953,1	42 661,6	41 502,5	43 415,0
Ville-Marie	92 741,6	102 917,6	108 774,0	115 977,7	128 335,3	110 611,7	117 500,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	57 592,9	62 846,7	65 638,6	68 498,7	71 021,9	67 015,3	70 520,0
Total – Arrondissements	**906 181,3**	**987 811,6**	**1 031 665,7**	**1 079 688,7**	**1 151 237,6**	**1 078 382,1**	**1 124 039,1**

Plus des deux tiers des budgets des arrondissements sont financés par des transferts centraux attribués par le conseil municipal. Ces transferts varient d'une année à l'autre, en fonction de l'indexation consentie par le conseil municipal et de multiples autres facteurs, notamment l'ouverture de nouvelles installations (ex. : centres sportifs, bibliothèques, etc.) L'indexation consentie et la hausse globale des transferts centraux atteignent respectivement 3,0 % et 3,7 % en 2026.

Graphique 8 – Hausse annuelle des transferts centraux



* Les hausses globales des transferts sont présentées par rapport au budget comparatif de l'année précédente.

Tableau 45 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2025	Sources de financement				Budget 2026
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	67 016,1	11 767,0	2 299,5	-	55 005,4	69 071,9
Anjou	33 284,7	11 106,2	1 962,7	-	21 151,7	34 220,6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	79 716,7	13 730,9	5 219,6	751,1	63 090,6	82 792,2
Lachine	33 960,4	6 295,3	2 424,0	1 498,0	24 982,0	35 199,3
LaSalle	47 462,7	8 771,7	1 601,3	-	38 703,3	49 076,3
Le Plateau-Mont-Royal	63 508,9	14 215,5	12 717,5	-	40 295,8	67 228,8
Le Sud-Ouest	66 474,3	12 071,3	7 261,8	2 500,0	47 681,2	69 514,3
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	14 019,5	3 583,0	645,1	107,1	10 295,6	14 630,8
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	81 030,8	14 940,0	4 667,3	814,3	61 222,5	81 644,1
Montréal-Nord	47 723,3	12 485,6	910,9	1 079,6	34 912,7	49 388,8
Outremont	18 362,1	4 461,6	3 547,8	43,5	10 821,5	18 874,4
Pierrefonds-Roxboro	38 531,0	9 386,8	1 487,7	1 174,7	27 948,7	39 997,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	69 803,2	13 631,7	2 829,6	186,0	56 185,9	72 833,2
Rosemont–La Petite-Patrie	73 656,7	15 512,1	8 310,1	-	54 805,0	78 627,2
Saint-Laurent	82 727,6	18 996,4	4 995,9	1 000,0	60 323,3	85 315,6
Saint-Léonard	41 974,6	10 337,9	2 940,3	975,0	29 935,5	44 188,7
Verdun	41 502,5	10 755,6	3 673,9	578,7	28 406,8	43 415,0
Ville-Marie	110 611,7	25 235,5	25 805,6	10 624,7	55 834,2	117 500,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	67 015,3	12 389,7	4 113,4	-	54 016,9	70 520,0
Total – Arrondissements	**1 078 382,1**	**229 673,8**	**97 414,0**	**21 332,7**	**775 618,6**	**1 124 039,1**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(959 183,3)	(229 184,2)	-	-	(775 618,6)	(1 004 802,8)
Total – Arrondissements	**119 198,8**	**489,6**	**97 414,0**	**21 332,7**	**-**	**119 236,3**

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8.1. Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2026 et du PDI 2026-2035 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2026 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires de Montréal. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que les revenus qu'elles génèrent. Également, les sommaires des charges fiscales totales afférentes aux immeubles résidentiels et aux immeubles non résidentiels sont présentés à la fin de la section.

Les charges fiscales totales sont composées des taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 46 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe spéciale relative au service de l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe spéciale relative au service de la voirie	Infrastructures de la voirie
Conseils d'arrondissement	**Taxe relative aux services**	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de la Ville de Montréal impose des taxes ainsi que des tarifs sur l'ensemble de son territoire. Ces taxes et tarifs sont notamment établis en fonction de la valeur foncière de l'immeuble, de la consommation d'eau de l'immeuble ou de la superficie, selon le cas.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal. Elle s'applique à tous les immeubles imposables sur le territoire de la Ville de Montréal, en fonction de leur catégorie et de leur sous-catégorie.

La Ville calcule la charge fiscale afférente à la TFG en multipliant la base d'imposition, soit la valeur foncière ajustée, par le taux de la taxe.

Les taux de la TFG varient selon les catégories d'immeubles suivantes :
- celle des immeubles non résidentiels;
- celle des terrains vagues desservis;
- celle qui se décline dans les sous-catégories suivantes :
    - des immeubles de six logements ou plus;
    - qui est dite résiduelle et qui englobe les immeubles de cinq logements et moins.

Pour les immeubles non résidentiels, les taux varient également selon la valeur foncière, en raison de la mesure des taux différenciés expliquée plus bas.

Tableau 47 – Taux de taxation de 2026 – Taxe foncière générale
($ par tranche de 100$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe foncière générale	0,4631	0,4631	2,0084	2,5719	1,8524

Terrains vagues

Il est à noter que les terrains vagues desservis et non desservis sont assujettis à l'équivalent de quatre fois le taux de base; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes selon que ces terrains soient desservis ou non :
- les terrains vagues desservis sont imposés en fonction de leur catégorie, à un taux spécifique équivalant à quatre fois le taux de base;
- les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de base ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à trois fois celui du taux de base.

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels.

Cette mesure permet à la Ville de Montréal d'utiliser une taxe structurée en deux tranches de valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Le premier taux s'applique à la tranche de valeur foncière de 900 000 $ et moins. La deuxième tranche de valeur foncière, soit la valeur foncière au-delà de 900 000 $, est imposée à un taux de taxe supérieur à celui de la première tranche.

En 2026, l'écart entre le taux de la première tranche et le taux de la deuxième tranche de la valeur foncière demeure stable, à près de 30 %. Cet écart entre les deux tranches s'applique à la TFG, à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16 % les charges fiscales totales de plus de 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient des taux par tranche de valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications, depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 48 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2026

Types de taxes	Immeuble de 450 000 $		Immeuble de 900 000 $		Immeuble de 1,5 M$	
	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	11 097 $	9 038 $	22 194 $	18 076 $	36 990 $	33 507 $
Taxes à des fins spécifiques	2 151 $	2 046 $	4 302 $	4 091 $	7 170 $	6 978 $
Taxes d'arrondissement	215 $	215 $	429 $	429 $	716 $	716 $
	13 463 $	**11 299 $**	**26 925 $**	**22 596 $**	**44 876 $**	**41 201 $**
Effet cumulatif	**(2 164 $)**		**(4 329 $)**		**(3 675 $)**	
	(16 %)		**(16 %)**		**(8 %)**	

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités présentaient des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal a intégré ce financement à même les taux de la TFG. À compter de 2022, cela se fait par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe s'appliquent selon les mêmes catégories et sous-catégories que celles de la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, les taux s'appliquent selon les tranches de la valeur foncière non résidentielle comme pour la TFG.

Pour les secteurs de l'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 49 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Anjou	0,0048	0,0048	0,0155	0,0198	0,0192
Lachine	0,0010	0,0010	0,0030	0,0039	0,0040
LaSalle	0,0029	0,0029	0,0098	0,0126	0,0116
Montréal	0,0196	0,0196	0,0644	0,0825	0,0784
Montréal-Nord	0,0104	0,0104	0,0374	0,0479	0,0416
Outremont	0,0052	0,0052	0,0200	0,0256	0,0208
Saint-Laurent	0,0032	0,0032	0,0097	0,0124	0,0128
Saint-Léonard	0,0058	0,0058	0,0199	0,0255	0,0232
Verdun	0,0040	0,0040	0,0145	0,0186	0,0160

Fiscalité de l'eau

En 2026, les revenus fiscaux versés à la réserve financière locale de l'eau augmentent de 36,9 M$, pour un total de 539,1 M$. De ces revenus, 528 M$ proviennent de la taxe spéciale relative au service de l'eau et 11,1 M$ sont des revenus de la tarification volumétrique.

La taxe spéciale relative au service de l'eau

La taxe spéciale relative au service de l'eau génère 528 M$ en 2026, en hausse de 36,5 M$.

Les taux de cette taxe foncière varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à cette taxe, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Pour les immeubles non résidentiels, la taxe est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans l'immeuble. Cette différence fait suite à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2023, de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Tableau 50 – Taux de taxation de 2026 – Taxe spéciale relative au service de l'eau
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	
	Résiduelle	Six logements ou plus	Avec compteur	Sans compteur
Taxe relative à l'eau	0,0831	0,0831	0,3270	0,3433

La tarification volumétrique pour le service d'eau

Les revenus de la tarification volumétrique s'élèvent à 11,1 M$ en 2026, ce qui représente une hausse de 0,3 M$ par rapport à 2025.

La tarification volumétrique s'applique comme mesure écofiscale depuis 2023 aux immeubles non résidentiels avec compteur sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal pour le financement des services de l'eau.

La structure du tarif est composée de quatre tranches selon le volume d'eau consommé durant l'année. Les taux applicables pour l'année 2026 sont indexés de 5 % pour toutes les tranches de consommation d'eau. Par ailleurs, l'allocation de 1 000 m^3 demeure inchangée.

Tableau 51 – Taux de tarification de 2026 – Tarification volumétrique pour le service d'eau
($ par mètre cube d'eau consommée par année)

Consommation	Tarif / m^3
Jusqu'à 1 000 m^3	s. o.
De plus de 1 000 m^3 à 10 000 m^3	0,110
De plus de 10 000 m^3 à 100 000 m^3	0,225
De plus de 100 000 m^3	0,690

Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM génère des revenus de 52,2 M$ en 2026. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe diffèrent selon la même structure que la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, des taux différenciés par tranche de valeur foncière sont appliqués, comme pour la TFG.

Tableau 52 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe relative à l'ARTM	0,0070	0,0070	0,0301	0,0385	0,0280

Taxe spéciale relative au service de la voirie

La taxe relative à la voirie génère des revenus de 20,8 M$ en 2026. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe diffèrent selon les catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 53 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au service de la voirie
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0024	0,0168

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 38,1 M$ en 2026, en baisse de 0,6 M$. Malgré l'indexation des taux de la taxe, la diminution des superficies des parcs de stationnement explique la baisse de revenus. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif. La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement.

Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée à tous les parcs de stationnement des secteurs A, B et C, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement. Dans le secteur D, le seuil à partir duquel les stationnements extérieurs sont assujettis à la taxe est de 5 000 mètres carrés.

Le taux applicable dépend des caractéristiques du parc de stationnement, soit si celui-ci se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur, et le secteur où celui-ci est situé :

- Le secteur A, qui correspond au centre des affaires de Montréal[1];
- Le secteur B, qui correspond au centre-ville de Montréal[2], en excluant les secteurs A et C;
- Le secteur C, dont le périmètre est illustré à la figure [2];
- Le secteur D, qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

Pour l'exercice financier 2026, les taux des secteurs A, B et C sont indexés de 3,4 %. Le taux du secteur D augmente de 0,25 $ par mètre carré.

Il est estimé qu'une réduction supplémentaire annuelle de 3 765 tonnes d'éq. CO_2 découlera de cette augmentation du taux de la taxe. Vous trouverez plus d'information sur l'impact des interventions de la Ville de Montréal dans la section *Climat 2026*.

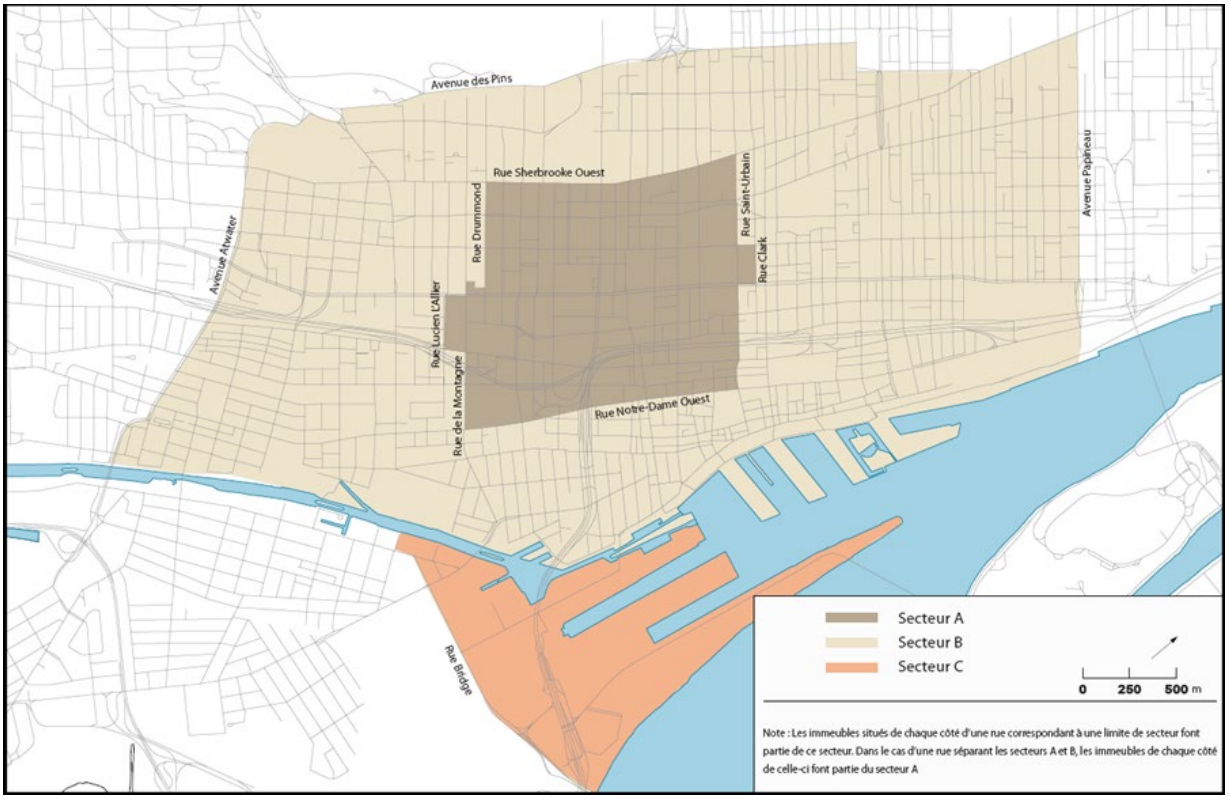
[1] Tel que le définit l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

[2] Tel que le définit l'article 8 du Recueil des tarifs du transport privé par taxi, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Tableau 54 – Taux de taxation de 2026 – Taxe sur les parcs de stationnement

Secteurs	Intérieurs $/m²	Extérieurs $/m²
Secteur A	14,25	57,50
Secteur B	7,20	43,20
Secteur C	7,20	21,60
Secteur D	s. o.	2,75

Figure 1 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement



Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les immeubles du gouvernement du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalentes au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Depuis la refonte des compensations en 2022, ce n'est plus le cas pour bon nombre d'immeubles du gouvernement du Québec. Seuls les immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Place des Arts demeurent assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les autres immeubles du gouvernement du Québec, les compensations versées sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Autres immeubles exempts

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'ARTM, à Exo ainsi que les immeubles nécessaires à l'exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Depuis l'exercice financier 2025, la compensation des OBNL propriétaires détenant une reconnaissance de la Commission municipale du Québec n'est plus exigée.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à un taux unique dans chaque arrondissement, sans distinction entre les catégories et sous-catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,8 % les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels et de 0,2 % celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport au dernier budget, en redressant les montants de 2025 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 15,5 M$ entre les revenus de 2025 et ceux de 2026, reflétant les décisions des conseils d'arrondissement, s'ajoutent les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 18,2 M$ l'écart total entre les revenus budgétés en 2025 et 2026.

Tableau 55 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2025 et en 2026, et taux applicables en 2026

Arrondissements	Revenus 2025[1]	Revenus 2026[2]	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(%)	(%)	($/100 $)
Ahuntsic–Cartierville	10 504	11 628	1 124	10,7	0,7	0,0448
Anjou	10 791	11 090	299	2,8	0,2	0,1150
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	13 075	13 519	445	3,4	0,2	0,0393
Lachine	5 813	6 220	407	7,0	0,4	0,0565
LaSalle	8 148	8 621	473	5,8	0,3	0,0562
Le Plateau-Mont-Royal	12 994	14 163	1 169	9,0	0,6	0,0513
Le Sud-Ouest	10 626	11 561	935	8,8	0,5	0,0510
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 243	3 561	318	9,8	1,1	0,0822
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	13 897	14 730	834	6,0	0,4	0,0601
Montréal-Nord	12 063	12 398	336	2,8	0,4	0,1230
Outremont	4 199	4 367	168	4,0	0,3	0,0431
Pierrefonds–Roxboro	8 818	9 347	529	6,0	0,6	0,0706
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 662	13 535	874	6,9	0,6	0,0714
Rosemont–La Petite-Patrie	12 757	15 327	2 570	20,1	1,4	0,0531
Saint-Laurent	18 113	18 710	598	3,3	0,1	0,0604
Saint-Léonard	9 960	10 251	291	2,9	0,2	0,0758
Verdun	8 580	10 639	2 059	24,0	1,9	0,0627
Ville-Marie	23 703	24 414	711	3,0	0,2	0,0391
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 822	12 229	1 407	13,0	1,0	0,0548
Ville de Montréal	**210 766**	**226 311**	**15 546**	**7,4**	**0,6**	**s. o.**

[1] Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements pour 2025 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre et le 31 décembre 2024.

[2] Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier puisque l'une des taxes de services de l'arrondissement est un tarif par unité et l'autre un taux foncier de 0,0434 $ / 100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être assumé par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2026, ces taxes génèrent des revenus de 124,7 M$, soit 7 M$ de plus qu'en 2025, et permettent le remboursement des emprunts liés aux travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2024.

Tableau 56 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux investissements
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taux	Arrondissements	Taux
Ahuntsic–Cartierville	0,0303	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0400
Anjou	0,0649	Montréal-Nord	0,0490
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0214	Outremont	0,0298
Lachine	0,0312	Pierrefonds–Roxboro	0,0422
LaSalle	0,0319	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0634
Le Plateau-Mont-Royal	0,0246	Rosemont–La Petite-Patrie	0,0308
Le Sud-Ouest	0,0263	Saint-Laurent	0,0334
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		Saint-Léonard	0,0449
L'Île-Bizard	0,0870	Verdun	0,0339
Sainte-Geneviève	0,0869	Ville-Marie	0,0086
		Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0297

Dépôt du rôle 2026-2027-2028

Le rôle d'évaluation 2026-2027-2028 de la Ville de Montréal a été déposé le 10 septembre 2025. Il contient de nombreux renseignements sur les propriétés du territoire montréalais, notamment leur valeur foncière, laquelle sert au calcul des taxes foncières.

La Ville de Montréal ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des valeurs mises à jour. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville de Montréal ajuste ses taux à la baisse.

Ce nouveau rôle présente une hausse moyenne de 11,3 % des valeurs foncières. Toutefois, cette évolution varie considérablement d'un secteur à l'autre de la ville et selon le type de propriété. Les écarts sont moins marqués que lors du rôle précédent, où l'augmentation moyenne atteignait 32,3 %.

L'étalement de la variation des valeurs permettra de lisser les effets des indexations sur la durée du rôle 2026-2027-2028.

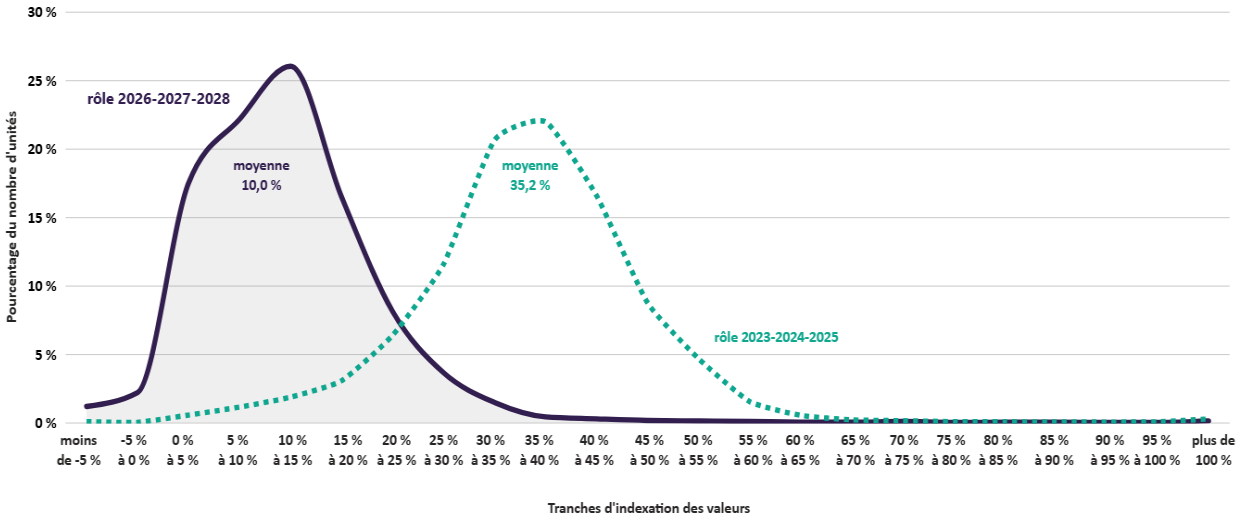
Tableau 57 – Croissance des valeurs foncières des immeubles imposables et compensables à 100 % lors des deux derniers rôles d'évaluation foncière

Catégories	Indexation 2023-2024-2025	Indexation 2026-2027-2028
Résidentielle	35,2 %	10,0 %
Non résidentielle	20,9 %	15,5 %
Total	**32,3 %**	**11,3 %**

Immeubles résidentiels imposables et compensables à 100 %

Avec le dépôt du nouveau rôle, la variation moyenne de la valeur des immeubles résidentiels est de 10,0 %, comparativement à 35,2 % lors du rôle précédent. La distribution des variations des valeurs résidentielles au rôle 2026-2027-2028 est plus concentrée autour de la moyenne que celle du rôle 2023-2024-2025 : on constate qu'il y a moins d'unités d'évaluations avec de forts écarts par rapport à la moyenne qu'au rôle précédent.

Graphique 9 – Distribution des variations de valeurs des immeubles résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028

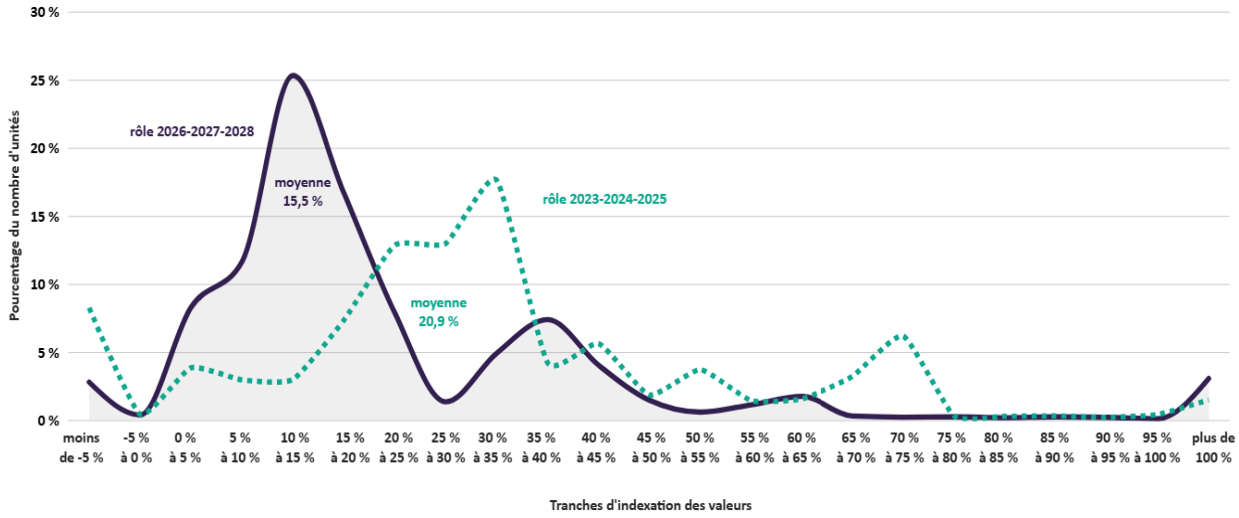


Immeubles non résidentiels imposables et compensables à 100 %

Pour ce qui est des immeubles non résidentiels, la variation moyenne des valeurs foncières au dépôt du rôle 2026-2027-2028 est de 15,5 %. La distribution des variations demeure très étendue, comme au rôle précédent. Un petit nombre d'unités de grande valeur affiche des diminutions ou des hausses très modestes de valeurs foncières, tandis qu'un plus grand nombre d'unités d'évaluation de moindre taille connaissent une forte hausse de leurs valeurs foncières.

Cette distribution est en partie tributaire d'une diminution des valeurs foncières des tours de bureaux du centre-ville, ainsi que par la hausse plus marquée des valeurs foncières des immeubles industriels et des terrains vagues.

Graphique 10 – Distribution des valeurs des immeubles non résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028



Variations selon les arrondissements

On observe des augmentations de valeurs foncières plus importantes dans les arrondissements situés à plus grande distance du centre-ville. Ainsi, les immeubles résidentiels des arrondissements de Ville-Marie, Le Sud-Ouest et Le Plateau–Mont-Royal sont sujets à des augmentations moins importantes des valeurs foncières. À l'inverse, dans les arrondissements plus excentrés, tels que Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord et L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, les valeurs augmentent plus fortement.

Au niveau des immeubles non résidentiels, les arrondissements comportant une forte proportion d'immeubles industriels constatent une hausse plus importante du total de leurs valeurs foncières non résidentielles, tels que les arrondissements de Lachine, LaSalle et Saint-Laurent. Cela reflète la composition du parc immobilier dans ces arrondissements.

Tableau 58 – Indexation des valeurs foncières entre le rôle 2023-2024-2025 et le rôle 2026-2027-2028, par catégories d'immeubles, valeurs imposables et compensables à 100 %

Arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	Tous les immeubles
	5 logements et moins	6 logements ou plus		
Ahuntsic–Cartierville	9,8 %	17,0 %	14,6 %	11,4 %
Anjou	15,7 %	15,2 %	31,5 %	21,0 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	5,5 %	7,1 %	16,4 %	7,1 %
Lachine	11,9 %	11,6 %	40,2 %	19,3 %
LaSalle	10,1 %	9,6 %	34,6 %	13,3 %
Le Plateau-Mont-Royal	7,2 %	8,9 %	14,0 %	8,5 %
Le Sud-Ouest	6,8 %	10,3 %	21,3 %	9,8 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	14,1 %	15,7 %	21,0 %	14,4 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	12,1 %	10,2 %	24,0 %	13,4 %
Montréal-Nord	18,3 %	16,4 %	28,0 %	19,1 %
Outremont	9,0 %	8,8 %	10,1 %	9,0 %
Pierrefonds–Roxboro	11,7 %	10,1 %	16,3 %	11,7 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	19,1 %	11,9 %	31,6 %	20,2 %
Rosemont–La Petite-Patrie	10,5 %	14,9 %	13,0 %	11,7 %
Saint-Laurent	10,0 %	10,3 %	30,1 %	17,6 %
Saint-Léonard	13,2 %	13,7 %	26,6 %	15,9 %
Verdun	9,0 %	10,0 %	6,7 %	9,0 %
Ville-Marie	3,2 %	8,7 %	0,2 %	3,4 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	11,5 %	14,1 %	15,3 %	12,6 %
Ville de Montréal	**9,8 %**	**10,7 %**	**15,5 %**	**11,3 %**

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

Généralement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne lors du dépôt du dernier rôle verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2026, 2027 et 2028, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté (ou retranché, selon le cas) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée valeur ajustée. L'année 2026 constitue la première année d'application du rôle d'évaluation actuel et les valeurs ajustées 2026 servent de base d'imposition pour le budget 2026.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés théoriques, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 59 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2026, 2027 et 2028

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2023-2024-2025 (3 ans)	650 000 $	550 000 $
Valeur au rôle 2026-2027-2028 (3 ans)	635 000 $	580 000 $
Variation de la valeur au rôle	(15 000) $	30 000 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2026-2027-2028	650 000 $	550 000 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(5 000) $	10 000 $
Valeur ajustée pour 2026	**645 000 $**	**560 000 $**
Valeur ajustée pour 2027	**640 000 $**	**570 000 $**
Valeur ajustée pour 2028	**635 000 $**	**580 000 $**

Taux moyens cumulés

Tableau 60 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie résiduelle

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux investissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0448	0,0303	**0,0751**	**0,6503**
Anjou	0,4631	0,0048	0,0831	0,0024	0,0070	0,1150	0,0649	**0,1799**	**0,7403**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0393	0,0214	**0,0607**	**0,6359**
Lachine	0,4631	0,0010	0,0831	0,0024	0,0070	0,0567	0,0312	**0,0879**	**0,6445**
LaSalle	0,4631	0,0029	0,0831	0,0024	0,0070	0,0562	0,0319	**0,0881**	**0,6466**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0513	0,0246	**0,0759**	**0,6511**
Le Sud-Ouest	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0510	0,0263	**0,0773**	**0,6525**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0822	0,0870	**0,1692**	**0,7248**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0601	0,0400	**0,1001**	**0,6753**
Montréal-Nord	0,4631	0,0104	0,0831	0,0024	0,0070	0,1230	0,0490	**0,1720**	**0,7380**
Outremont	0,4631	0,0052	0,0831	0,0024	0,0070	0,0431	0,0298	**0,0729**	**0,6337**
Pierrefonds–Roxboro	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0706	0,0422	**0,1128**	**0,6684**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0714	0,0634	**0,1348**	**0,7100**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0531	0,0308	**0,0839**	**0,6591**
Saint-Laurent	0,4631	0,0032	0,0831	0,0024	0,0070	0,0604	0,0334	**0,0938**	**0,6526**
Saint-Léonard	0,4631	0,0058	0,0831	0,0024	0,0070	0,0758	0,0449	**0,1207**	**0,6821**
Verdun	0,4631	0,0040	0,0831	0,0024	0,0070	0,0627	0,0339	**0,0966**	**0,6562**
Ville-Marie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0391	0,0086	**0,0477**	**0,6229**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0548	0,0297	**0,0845**	**0,6597**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4631**	**0,0139**	**0,0831**	**0,0024**	**0,0070**	**0,0562**	**0,0310**	**0,0871**	**0,6566**

[1] L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 57,91 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0133.

[2] L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0870 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0869 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Tableau 61 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie six logements ou plus

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux inves-tissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0448	0,0303	**0,0751**	**0,6503**
Anjou	0,4631	0,0048	0,0831	0,0024	0,0070	0,1150	0,0649	**0,1799**	**0,7403**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0393	0,0214	**0,0607**	**0,6359**
Lachine	0,4631	0,0010	0,0831	0,0024	0,0070	0,0773	0,0312	**0,1085**	**0,6651**
LaSalle	0,4631	0,0029	0,0831	0,0024	0,0070	0,0562	0,0319	**0,0881**	**0,6466**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0513	0,0246	**0,0759**	**0,6511**
Le Sud-Ouest	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0510	0,0263	**0,0773**	**0,6525**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0822	0,0870	**0,1692**	**0,7248**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0601	0,0400	**0,1001**	**0,6753**
Montréal-Nord	0,4631	0,0104	0,0831	0,0024	0,0070	0,1230	0,0490	**0,1720**	**0,7380**
Outremont	0,4631	0,0052	0,0831	0,0024	0,0070	0,0431	0,0298	**0,0729**	**0,6337**
Pierrefonds–Roxboro	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0706	0,0422	**0,1128**	**0,6684**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0714	0,0634	**0,1348**	**0,7100**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0531	0,0308	**0,0839**	**0,6591**
Saint-Laurent	0,4631	0,0032	0,0831	0,0024	0,0070	0,0604	0,0334	**0,0938**	**0,6526**
Saint-Léonard	0,4631	0,0058	0,0831	0,0024	0,0070	0,0758	0,0449	**0,1207**	**0,6821**
Verdun	0,4631	0,0040	0,0831	0,0024	0,0070	0,0627	0,0339	**0,0966**	**0,6562**
Ville-Marie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0391	0,0086	**0,0477**	**0,6229**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0548	0,0297	**0,0845**	**0,6597**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4631**	**0,0160**	**0,0831**	**0,0024**	**0,0070**	**0,0562**	**0,0310**	**0,0871**	**0,6587**

[1] L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 57,91 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0339.

[2] L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0870 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0869 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Tableau 62 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale[1]	Taxe relative aux dettes des anciennes villes[1]	Taxe relative à l'eau[2]	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM[1]	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[3]	Taxe relative aux investissements[4]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	2,4391	0,0782	0,3285	0,0168	0,0365	0,0448	0,0303	**0,0751**	**2,9742**
Anjou	2,4951	0,0192	0,3277	0,0168	0,0374	0,1150	0,0649	**0,1799**	**3,0760**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,4214	0,0777	0,3308	0,0168	0,0363	0,0393	0,0214	**0,0607**	**2,9436**
Lachine	2,4937	0,0038	0,3287	0,0168	0,0373	0,0462	0,0312	**0,0774**	**2,9576**
LaSalle	2,4606	0,0120	0,3279	0,0168	0,0368	0,0562	0,0319	**0,0881**	**2,9423**
Le Plateau-Mont-Royal	2,3132	0,0742	0,3307	0,0168	0,0346	0,0513	0,0246	**0,0759**	**2,8455**
Le Sud-Ouest	2,4200	0,0776	0,3327	0,0168	0,0362	0,0510	0,0263	**0,0773**	**2,9606**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,2798	s. o.	0,3313	0,0168	0,0341	0,0822	0,0870	**0,1692**	**2,8312**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,4645	0,0791	0,3320	0,0168	0,0369	0,0601	0,0400	**0,1001**	**3,0295**
Montréal-Nord	2,3111	0,0430	0,3286	0,0168	0,0346	0,1230	0,0490	**0,1720**	**2,9061**
Outremont	2,3105	0,0230	0,3300	0,0168	0,0346	0,0431	0,0298	**0,0729**	**2,7878**
Pierrefonds–Roxboro	2,3455	s. o.	0,3282	0,0168	0,0351	0,0706	0,0422	**0,1128**	**2,8384**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,4187	0,0776	0,3287	0,0168	0,0362	0,0714	0,0634	**0,1348**	**3,0128**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,3408	0,0751	0,3304	0,0168	0,0351	0,0531	0,0308	**0,0839**	**2,8821**
Saint-Laurent	2,5024	0,0121	0,3280	0,0168	0,0375	0,0604	0,0334	**0,0938**	**2,9906**
Saint-Léonard	2,4302	0,0241	0,3281	0,0168	0,0364	0,0758	0,0449	**0,1207**	**2,9563**
Verdun	2,4164	0,0175	0,3284	0,0168	0,0362	0,0627	0,0339	**0,0966**	**2,9119**
Ville-Marie	2,5240	0,0810	0,3301	0,0168	0,0378	0,0391	0,0086	**0,0477**	**3,0374**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,3756	0,0762	0,3294	0,0168	0,0356	0,0548	0,0297	**0,0845**	**2,9181**
VILLE DE MONTRÉAL	**2,4660**	**0,0575**	**0,3295**	**0,0168**	**0,0369**	**0,0562**	**0,0310**	**0,0871**	**2,9939**

[1] Les taux présentés pour la TFG, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et la taxe relative à l'ARTM le sont à titre indicatif puisque ce sont des taux moyens établis à partir des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.

[2] Ces taux, présentés à titre indicatif, sont des taux moyens résultant de la division des revenus générés par les deux taux applicables selon la présence ou non de compteur, par les valeurs foncières des immeubles concernés.

[3] L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 57,91 $ par unité commerciale, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0028.

[4] L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0870 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0869 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Variation détaillée des charges fiscales foncières

Immeubles résidentiels

Les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Quant aux décisions d'un conseil d'arrondissement, elles se répercutent seulement sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2026-2027-2028 constitue l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon l'arrondissement ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » correspondent aux déplacements fiscaux entre les immeubles, causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières. Ainsi, ces effets se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels.

Tableau 63 – Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic–Cartierville	2,6 %	(0,3 %)	0,8 %	**3,1 %**	0,7 %	0,1 %	**0,8 %**	**3,9 %**
Anjou	3,4 %	(0,1 %)	0,9 %	**4,3 %**	0,2 %	(0,2 %)	**< 0,1 %**	**4,3 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1,4 %	(0,3 %)	0,6 %	**1,7 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,2 %**	**1,9 %**
Lachine	3,0 %	(< 0,1 %)	0,8 %	**3,8 %**	0,4 %	(< 0,1 %)	**0,4 %**	**4,2 %**
LaSalle	2,5 %	(< 0,1 %)	0,7 %	**3,2 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**3,7 %**
Le Plateau-Mont-Royal	1,8 %	(0,3 %)	0,6 %	**2,1 %**	0,6 %	0,1 %	**0,7 %**	**2,9 %**
Le Sud-Ouest	2,1 %	(0,3 %)	0,7 %	**2,4 %**	0,5 %	0,3 %	**0,8 %**	**3,3 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3,0 %	-	0,7 %	**3,8 %**	1,1 %	1,4 %	**2,5 %**	**6,3 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,7 %	(0,3 %)	0,8 %	**3,3 %**	0,4 %	0,5 %	**0,9 %**	**4,2 %**
Montréal-Nord	3,6 %	(0,1 %)	0,9 %	**4,4 %**	0,4 %	0,1 %	**0,5 %**	**4,9 %**
Outremont	2,1 %	(< 0,1 %)	0,7 %	**2,8 %**	0,3 %	< 0,1 %	**0,3 %**	**3,1 %**
Pierrefonds–Roxboro	2,6 %	-	0,8 %	**3,4 %**	0,6 %	0,2 %	**0,8 %**	**4,2 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	4,0 %	(0,2 %)	1,0 %	**4,9 %**	0,6 %	0,2 %	**0,8 %**	**5,6 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,7 %	(0,3 %)	0,8 %	**3,3 %**	1,4 %	0,7 %	**2,1 %**	**5,3 %**
Saint-Laurent	2,8 %	(< 0,1 %)	0,8 %	**3,6 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**3,8 %**
Saint-Léonard	3,0 %	(0,1 %)	0,8 %	**3,8 %**	0,2 %	(< 0,1 %)	**0,2 %**	**4,0 %**
Verdun	2,4 %	(< 0,1 %)	0,7 %	**3,2 %**	1,9 %	0,3 %	**2,2 %**	**5,4 %**
Ville-Marie	1,4 %	(0,3 %)	0,6 %	**1,6 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**2,0 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,8 %	(0,3 %)	0,8 %	**3,4 %**	1,0 %	0,1 %	**1,1 %**	**4,5 %**
VILLE DE MONTRÉAL	2,4 %	(0,2 %)	0,7 %	**3,0 %**	0,6 %	0,2 %	**0,8 %**	**3,8 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2026, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

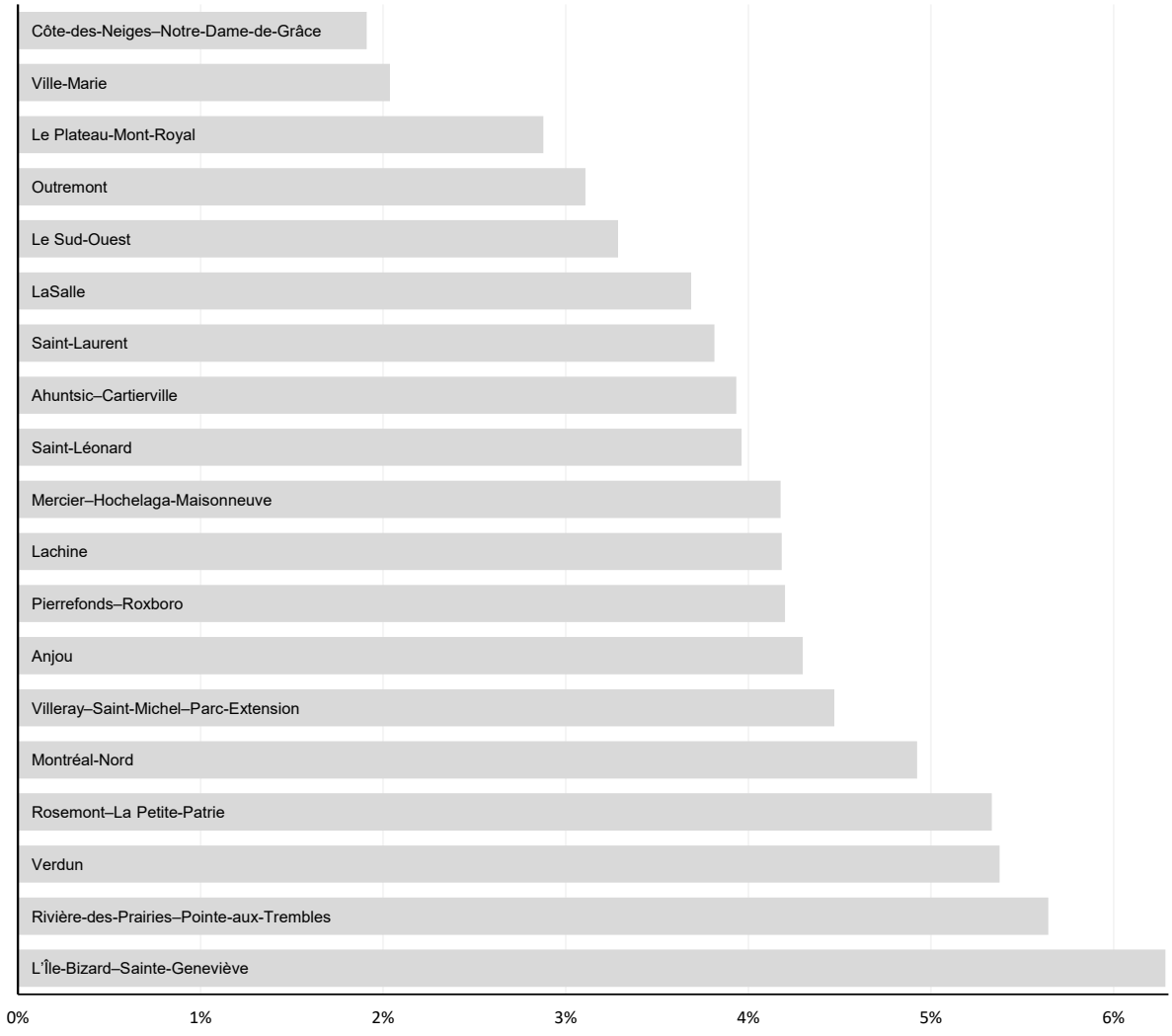
Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels, par type d'immeubles résidentiels.

Tableau 64 – Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels par type d'immeubles résidentiels

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Types d'immeubles résidentiels			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic–Cartierville	**3,9 %**	3,6 %	5,0 %	3,0 %	5,8 %
Anjou	**4,3 %**	3,6 %	4,1 %	4,2 %	3,7 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**1,9 %**	1,4 %	1,9 %	1,7 %	2,2 %
Lachine	**4,2 %**	3,4 %	4,7 %	4,1 %	3,9 %
LaSalle	**3,7 %**	3,8 %	4,2 %	3,5 %	3,3 %
Le Plateau-Mont-Royal	**2,9 %**	4,3 %	3,4 %	1,8 %	3,1 %
Le Sud-Ouest	**3,3 %**	3,6 %	2,6 %	3,5 %	3,7 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**6,3 %**	6,2 %	7,5 %	6,5 %	6,8 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**4,2 %**	4,1 %	4,9 %	3,9 %	3,5 %
Montréal-Nord	**4,9 %**	5,5 %	4,1 %	5,1 %	4,4 %
Outremont	**3,1 %**	3,1 %	3,7 %	2,2 %	3,0 %
Pierrefonds–Roxboro	**4,2 %**	4,2 %	5,2 %	3,5 %	3,6 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**5,6 %**	5,7 %	6,8 %	5,7 %	3,3 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**5,3 %**	6,4 %	5,5 %	4,5 %	6,3 %
Saint-Laurent	**3,8 %**	4,3 %	3,2 %	3,0 %	3,1 %
Saint-Léonard	**4,0 %**	4,9 %	5,0 %	3,5 %	3,9 %
Verdun	**5,4 %**	5,0 %	5,8 %	4,9 %	5,2 %
Ville-Marie	**2,0 %**	2,4 %	1,0 %	2,9 %	2,9 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**4,5 %**	4,3 %	5,2 %	4,1 %	5,0 %
VILLE DE MONTRÉAL	**3,8 %**	**4,3 %**	**3,4 %**	**3,5 %**	**3,7 %**

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 11 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement



Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente une « résidence de valeur moyenne » aux fins d'illustration[3]. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 65 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne
(en dollars, sauf indication contraire)

Variation des charges fiscales	2025	2026	Variations	
			($)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	3 542 $	3 664 $	122 $	2,4 %
Dettes des anciennes villes	123 $	113 $	(10) $	(0,2 %)
Taxe relative à l'eau	621 $	657 $	37 $	0,7 %
Taxe relative à la voirie	18 $	18 $	-	-
Taxe relative à l'ARTM	55 $	55 $	-	-
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	416 $	444 $	28 $	0,6 %
Taxe relative aux investissements	234 $	245 $	11 $	0,2 %
Charge fiscale totale	**5 009 $**	**5 197 $**	**188 $**	**3,8 %**

Note : Les variations sont celles d'une résidence moyenne dont la valeur ajustée est à 791 135 $ au rôle d'évaluation 2026-2027-2028.
La somme des montants arrondis peut être différente du total affiché.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer, par des exemples, les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

[3] La résidence moyenne n'est ni une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à l'aide des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2026-2027-2028, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté légèrement plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. C'est pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont légèrement supérieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 66 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic–Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2026	**832 977 $**	**606 136 $**	**1 170 274 $**	**652 773 $**	**666 613 $**	**1 131 470 $**	**779 270 $**
Taxes 2025	**5 229 $**	**4 332 $**	**7 340 $**	**4 067 $**	**4 154 $**	**7 062 $**	**4 907 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 858 $	2 807 $	5 420 $	3 023 $	3 087 $	5 240 $	3 609 $
Dettes anciennes villes	163 $	29 $	229 $	7 $	19 $	222 $	153 $
Taxe relative à l'eau	692 $	504 $	972 $	542 $	554 $	940 $	648 $
Taxe relative à la voirie	20 $	15 $	28 $	16 $	16 $	27 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	58 $	42 $	82 $	46 $	47 $	79 $	55 $
Taxe relative aux services	373 $	697 $	460 $	370 $	375 $	580 $	397 $
Taxe relative aux investissements	252 $	393 $	250 $	204 $	213 $	278 $	205 $
Total	**5 417 $**	**4 487 $**	**7 442 $**	**4 207 $**	**4 310 $**	**7 367 $**	**5 085 $**
Variation totale	**3,6 %** **187 $**	**3,6 %** **155 $**	**1,4 %** **101 $**	**3,4 %** **140 $**	**3,8 %** **156 $**	**4,3 %** **305 $**	**3,6 %** **178 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2026	**719 082 $**	**570 798 $**	**476 676 $**	**2 177 723 $**	**624 349 $**	**505 048 $**	**855 142 $**
Taxes 2025	**4 908 $**	**3 702 $**	**3 335 $**	**13 382 $**	**4 006 $**	**3 394 $**	**5 299 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 330 $	2 643 $	2 207 $	10 085 $	2 891 $	2 339 $	3 960 $
Dettes anciennes villes	- $	112 $	50 $	113 $	- $	99 $	168 $
Taxe relative à l'eau	598 $	474 $	396 $	1 810 $	519 $	420 $	711 $
Taxe relative à la voirie	17 $	14 $	11 $	52 $	15 $	12 $	21 $
Taxe relative à l'ARTM	50 $	40 $	33 $	152 $	44 $	35 $	60 $
Taxe relative aux services	591 $	343 $	586 $	939 $	441 $	361 $	454 $
Taxe relative aux investissements	626 $	228 $	234 $	649 $	263 $	320 $	263 $
Total	**5 212 $**	**3 855 $**	**3 518 $**	**13 800 $**	**4 173 $**	**3 586 $**	**5 636 $**
Variation totale	**6,2 %** **304 $**	**4,1 %** **152 $**	**5,5 %** **182 $**	**3,1 %** **418 $**	**4,2 %** **167 $**	**5,7 %** **192 $**	**6,4 %** **338 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2026	**918 882 $**	**758 069 $**	**1 125 415 $**	**1 508 038 $**	**644 321 $**	**751 780 $**
Taxes 2025	**5 752 $**	**4 930 $**	**7 032 $**	**9 172 $**	**4 077 $**	**4 734 $**
Taxes 2026						
Taxe foncière générale	4 255 $	3 511 $	5 212 $	6 984 $	2 984 $	3 481 $
Dettes anciennes villes	29 $	44 $	45 $	296 $	126 $	104 $
Taxe relative à l'eau	764 $	630 $	935 $	1 253 $	535 $	625 $
Taxe relative à la voirie	22 $	18 $	27 $	36 $	15 $	18 $
Taxe relative à l'ARTM	64 $	53 $	79 $	106 $	45 $	53 $
Taxe relative aux services	555 $	575 $	706 $	590 $	353 $	425 $
Taxe relative aux investissements	307 $	340 $	382 $	130 $	191 $	233 $
Total	**5 997 $**	**5 171 $**	**7 385 $**	**9 394 $**	**4 251 $**	**4 939 $**
Variation totale	**4,3 %** **245 $**	**4,9 %** **241 $**	**5,0 %** **353 $**	**2,4 %** **222 $**	**4,3 %** **173 $**	**4,3 %** **204 $**

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2026-2027-2028, les valeurs des condominiums ont généralement augmenté moins que la moyenne des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 67 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2026	**390 537 $**	**355 957 $**	**551 253 $**	**420 894 $**	**440 168 $**	**556 407 $**	**524 373 $**
Taxes 2025	**2 419 $**	**2 532 $**	**3 439 $**	**2 592 $**	**2 732 $**	**3 504 $**	**3 333 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	1 809 $	1 648 $	2 553 $	1 949 $	2 038 $	2 577 $	2 428 $
Dettes anciennes villes	77 $	17 $	108 $	4 $	13 $	109 $	103 $
Taxe relative à l'eau	325 $	296 $	458 $	350 $	366 $	462 $	436 $
Taxe relative à la voirie	9 $	9 $	13 $	10 $	11 $	13 $	13 $
Taxe relative à l'ARTM	27 $	25 $	39 $	29 $	31 $	39 $	37 $
Taxe relative aux services	175 $	409 $	217 $	238 $	247 $	285 $	267 $
Taxe relative aux investissements	118 $	231 $	118 $	131 $	140 $	137 $	138 $
Total	**2 540 $**	**2 635 $**	**3 505 $**	**2 712 $**	**2 846 $**	**3 623 $**	**3 422 $**
Variation totale	**5,0 %** **120 $**	**4,1 %** **103 $**	**1,9 %** **67 $**	**4,7 %** **121 $**	**4,2 %** **114 $**	**3,4 %** **118 $**	**2,6 %** **88 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2026	**330 811 $**	**382 742 $**	**330 780 $**	**830 018 $**	**363 255 $**	**310 188 $**	**510 963 $**
Taxes 2025	**2 231 $**	**2 463 $**	**2 345 $**	**5 070 $**	**2 307 $**	**2 063 $**	**3 193 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	1 532 $	1 772 $	1 532 $	3 844 $	1 682 $	1 436 $	2 366 $
Dettes anciennes villes	- $	75 $	34 $	43 $	- $	61 $	100 $
Taxe relative à l'eau	275 $	318 $	275 $	690 $	302 $	258 $	425 $
Taxe relative à la voirie	8 $	9 $	8 $	20 $	9 $	7 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	23 $	27 $	23 $	58 $	25 $	22 $	36 $
Taxe relative aux services	272 $	230 $	407 $	358 $	256 $	221 $	271 $
Taxe relative aux investissements	288 $	153 $	162 $	247 $	153 $	197 $	157 $
Total	**2 398 $**	**2 585 $**	**2 441 $**	**5 260 $**	**2 428 $**	**2 202 $**	**3 368 $**
Variation totale	**7,5 %** **167 $**	**4,9 %** **122 $**	**4,1 %** **96 $**	**3,7 %** **190 $**	**5,2 %** **121 $**	**6,8 %** **140 $**	**5,5 %** **175 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2026	**481 250 $**	**412 866 $**	**622 996 $**	**578 019 $**	**454 765 $**	**502 518 $**
Taxes 2025	**3 044 $**	**2 682 $**	**3 863 $**	**3 563 $**	**2 852 $**	**3 193 $**
Taxes 2026						
Taxe foncière générale	2 229 $	1 912 $	2 885 $	2 677 $	2 106 $	2 327 $
Dettes anciennes villes	15 $	24 $	25 $	113 $	89 $	70 $
Taxe relative à l'eau	400 $	343 $	518 $	480 $	378 $	418 $
Taxe relative à la voirie	12 $	10 $	15 $	14 $	11 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	34 $	29 $	44 $	40 $	32 $	35 $
Taxe relative aux services	291 $	313 $	391 $	226 $	249 $	284 $
Taxe relative aux investissements	161 $	185 $	211 $	50 $	135 $	156 $
Total	**3 141 $**	**2 816 $**	**4 088 $**	**3 600 $**	**3 000 $**	**3 301 $**
Variation totale	**3,2 %** **97 $**	**5,0 %** **135 $**	**5,8 %** **225 $**	**1,0 %** **37 $**	**5,2 %** **148 $**	**3,4 %** **108 $**

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Finalement, dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel comptant de deux à cinq logements. Les valeurs de ces immeubles ont généralement moins augmenté que la moyenne des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 68 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2026	**846 704 $**	**748 681 $**	**979 838 $**	**647 989 $**	**765 591 $**	**1 163 985 $**	**813 030 $**
Taxes 2025	**5 343 $**	**5 317 $**	**6 127 $**	**4 011 $**	**4 784 $**	**7 448 $**	**5 124 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 921 $	3 467 $	4 538 $	3 001 $	3 545 $	5 390 $	3 765 $
Dettes anciennes villes	166 $	36 $	192 $	6 $	22 $	228 $	159 $
Taxe relative à l'eau	704 $	622 $	814 $	538 $	636 $	967 $	676 $
Taxe relative à la voirie	20 $	18 $	24 $	16 $	18 $	28 $	20 $
Taxe relative à l'ARTM	59 $	52 $	69 $	45 $	54 $	81 $	57 $
Taxe relative aux services	379 $	861 $	385 $	367 $	430 $	597 $	415 $
Taxe relative aux investissements	257 $	486 $	210 $	202 $	244 $	286 $	214 $
Total	**5 506 $**	**5 542 $**	**6 231 $**	**4 176 $**	**4 950 $**	**7 579 $**	**5 305 $**
Variation totale	**3,0 %** **163 $**	**4,2 %** **226 $**	**1,7 %** **104 $**	**4,1 %** **165 $**	**3,5 %** **166 $**	**1,8 %** **131 $**	**3,5 %** **181 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2026	**702 517 $**	**746 495 $**	**622 774 $**	**1 887 252 $**	**758 811 $**	**671 586 $**	**882 623 $**
Taxes 2025	**4 783 $**	**4 853 $**	**4 372 $**	**11 708 $**	**4 901 $**	**4 513 $**	**5 565 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 253 $	3 457 $	2 884 $	8 740 $	3 514 $	3 110 $	4 087 $
Dettes anciennes villes	- $	146 $	65 $	98 $	- $	132 $	173 $
Taxe relative à l'eau	584 $	620 $	518 $	1 568 $	631 $	558 $	733 $
Taxe relative à la voirie	17 $	18 $	15 $	45 $	18 $	16 $	21 $
Taxe relative à l'ARTM	49 $	52 $	44 $	132 $	53 $	47 $	62 $
Taxe relative aux services	577 $	449 $	766 $	813 $	536 $	480 $	469 $
Taxe relative aux investissements	611 $	299 $	305 $	562 $	320 $	426 $	272 $
Total	**5 092 $**	**5 041 $**	**4 596 $**	**11 960 $**	**5 072 $**	**4 768 $**	**5 817 $**
Variation totale	**6,5 %** **309 $**	**3,9 %** **188 $**	**5,1 %** **224 $**	**2,2 %** **252 $**	**3,5 %** **171 $**	**5,7 %** **256 $**	**4,5 %** **252 $**

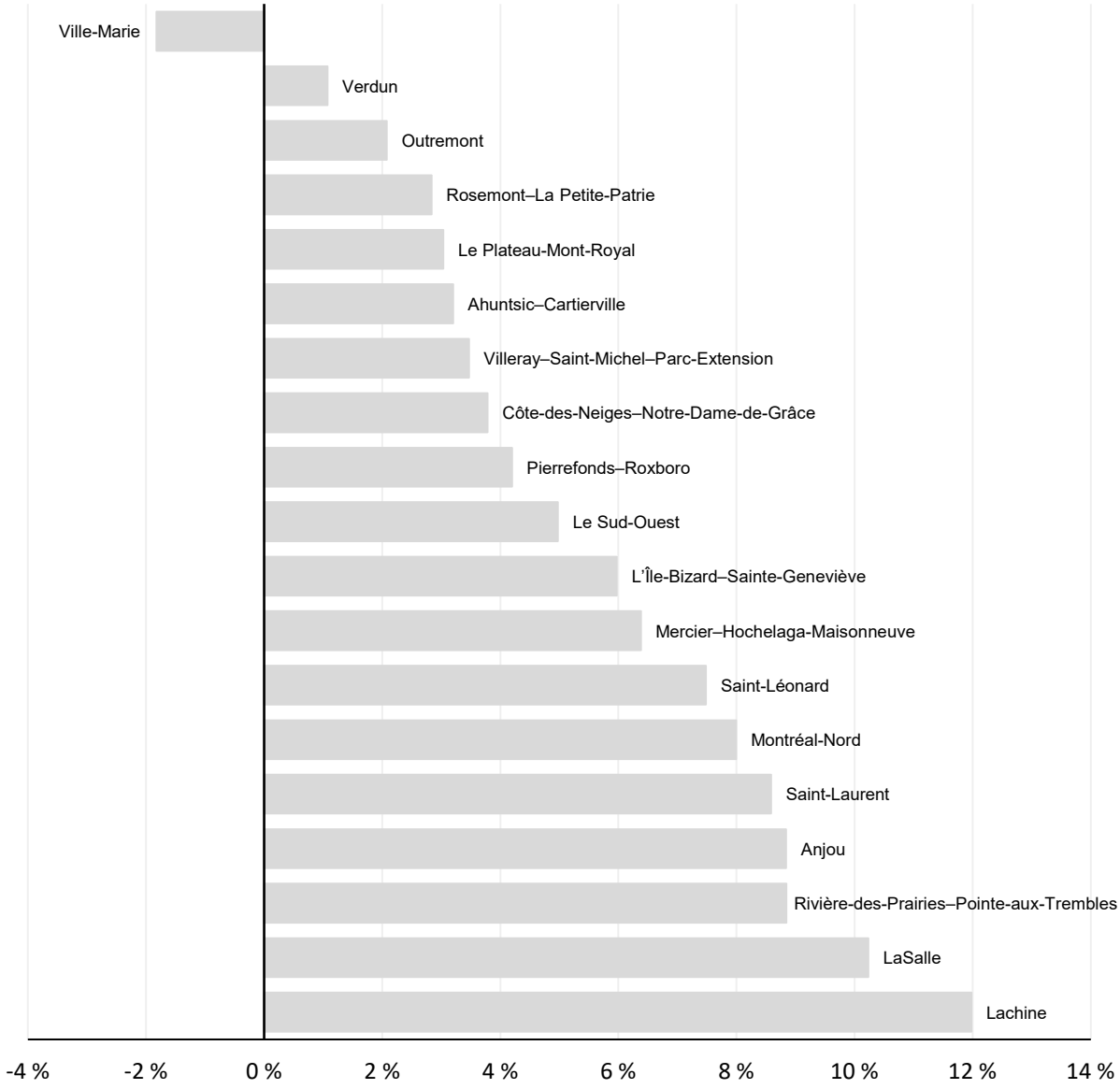
Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2026	**840 400 $**	**932 749 $**	**857 896 $**	**924 934 $**	**752 785 $**	**843 077 $**
Taxes 2025	**5 327 $**	**6 149 $**	**5 365 $**	**5 598 $**	**4 771 $**	**5 348 $**
Taxes 2026						
Taxe foncière générale	3 892 $	4 320 $	3 973 $	4 283 $	3 486 $	3 904 $
Dettes anciennes villes	27 $	54 $	34 $	181 $	148 $	117 $
Taxe relative à l'eau	698 $	775 $	713 $	769 $	626 $	701 $
Taxe relative à la voirie	20 $	22 $	21 $	22 $	18 $	20 $
Taxe relative à l'ARTM	59 $	65 $	60 $	65 $	53 $	59 $
Taxe relative aux services	508 $	707 $	538 $	362 $	413 $	476 $
Taxe relative aux investissements	281 $	419 $	291 $	80 $	224 $	261 $
Total	**5 484 $**	**6 362 $**	**5 630 $**	**5 761 $**	**4 966 $**	**5 538 $**
Variation totale	**3,0 %** **158 $**	**3,5 %** **213 $**	**4,9 %** **264 $**	**2,9 %** **163 $**	**4,1 %** **195 $**	**3,5 %** **190 $**

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels dans chacun des arrondissements.

Graphique 12 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement



Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 69 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic–Cartierville	2,6 %	(0,2 %)	0,7 %	**3,0 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,2 %**	**3,2 %**
Anjou	7,2 %	0,1 %	1,2 %	**8,6 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**8,8 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,1 %	(0,2 %)	0,8 %	**3,7 %**	0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**3,8 %**
Lachine	9,9 %	< 0,1 %	1,6 %	**11,7 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**12,0 %**
LaSalle	8,3 %	< 0,1 %	1,4 %	**9,9 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**10,2 %**
Le Plateau-Mont-Royal	2,4 %	(0,2 %)	0,7 %	**2,8 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,2 %**	**3,0 %**
Le Sud-Ouest	4,0 %	(0,2 %)	0,9 %	**4,7 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**5,0 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	4,4 %	-	0,8 %	**5,2 %**	0,3 %	0,4 %	**0,8 %**	**6,0 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5,1 %	(0,2 %)	1,0 %	**6,1 %**	0,2 %	0,2 %	**0,3 %**	**6,4 %**
Montréal-Nord	6,2 %	0,2 %	1,2 %	**7,7 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**8,0 %**
Outremont	1,4 %	0,1 %	0,6 %	**2,0 %**	0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**2,1 %**
Pierrefonds–Roxboro	3,2 %	-	0,8 %	**4,0 %**	0,2 %	0,1 %	**0,2 %**	**4,2 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	7,2 %	(0,1 %)	1,3 %	**8,5 %**	0,2 %	0,1 %	**0,4 %**	**8,8 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,0 %	(0,3 %)	0,6 %	**2,4 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**2,8 %**
Saint-Laurent	7,0 %	< 0,1 %	1,2 %	**8,4 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**8,6 %**
Saint-Léonard	6,0 %	0,1 %	1,1 %	**7,3 %**	0,2 %	0,1 %	**0,2 %**	**7,5 %**
Verdun	0,3 %	< 0,1 %	0,4 %	**0,6 %**	0,4 %	< 0,1 %	**0,4 %**	**1,1 %**
Ville-Marie	(1,6 %)	(0,4 %)	0,1 %	**(1,9 %)**	< 0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**(1,8 %)**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,7 %	(0,2 %)	0,7 %	**3,2 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,3 %**	**3,5 %**
VILLE DE MONTRÉAL	2,7 %	(0,2 %)	0,7 %	**3,2 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**3,4 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2026, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts correspondent aux dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui y sont associés. Selon les prévisions budgétaires de 2026, cela se présente comme suit :

En milliers de dollars

Dépenses totales de l'agglomération	3 941 174,2 $
Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)	(598 749,0 $)
Dépenses à financer par quotes-parts	**3 342 425,2 $**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales et les quotes-parts spécifiques, qui visent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 3 342,4 M$ en 2026, soit une augmentation de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Les deux pages suivantes détaillent la contribution de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2026.

Tableau 70 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2025 à 2026

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2025	2026	En valeur	En %
Générales	**2 715 111,6**	**2 898 589,5**	**183 477,9**	***6,8***
Spécifiques				
Service des premiers répondants	9 641,7	10 309,9	668,2	*6,9*
Service de l'eau	198 542,2	221 863,0	23 320,8	*11,7*
Alimentation en eau potable	110 879,0	121 697,9	10 818,9	*9,8*
Compteurs d'eau	928,1	875,7	(52,4)	*(5,6)*
Travaux admissibles au programme TECQ	14 348,0	20 035,2	5 687,2	*39,6*
Travaux admissibles au programme FCCQ	8 268,4	8 120,1	(148,3)	*(1,8)*
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	4 980,7	4 846,8	(133,9)	*(2,7)*
Déficit des exercices antérieurs	45 391,3	56 087,1	10 695,8	*23,6*
Total	**3 108 091,0**	**3 342 425,2**	**234 334,2**	***7,5***

Tableau 71 – Quotes-parts de 2026

(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	**2 366 574,8**	**8 512,4**	**181 141,7**	**102 717,6**	**839,3**
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	20 603,9	74,1	1 577,0	498,6	0,2
Beaconsfield	26 424,7	95,0	2 022,6	1 382,3	-
Côte-Saint-Luc	32 286,7	-	2 471,3	1 916,3	1,6
Dollard-des-Ormeaux	51 017,0	183,5	3 904,9	3 486,0	4,1
Dorval	90 090,0	324,0	6 895,6	2 178,7	10,0
Hampstead	12 752,5	45,8	976,1	538,5	-
Kirkland	35 687,7	128,4	2 731,6	1 073,9	1,9
L'Île-Dorval	82,4	0,3	6,3	19,8	-
Montréal-Est	26 320,1	94,7	2 014,6	1 445,9	5,7
Montréal-Ouest	6 937,0	25,0	531,0	251,0	2,0
Mont-Royal	63 352,4	227,9	4 849,1	2 040,9	-
Pointe-Claire	90 317,8	324,9	6 913,1	2 315,6	9,9
Sainte-Anne-de-Bellevue	10 741,2	38,6	822,2	383,1	0,2
Senneville	4 856,7	17,5	371,7	130,6	0,2
Westmount	60 544,6	217,8	4 634,2	1 319,1	0,6
Total – Villes reconstituées	**532 014,7**	**1 797,5**	**40 721,3**	**18 980,3**	**36,4**
Agglomération de Montréal	**2 898 589,5**	**10 309,9**	**221 863,0**	**121 697,9**	**875,7**

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit des exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
10 139,0	**4 268,1**	**4 488,6**	**45 792,7**	**2 724 474,2**	***81,5***	**Montréal**
						Villes reconstituées
305,3	112,4	-	398,7	23 570,2	***0,7***	Baie-D'Urfé
531,4	199,9	64,2	511,4	31 231,5	***0,9***	Beaconsfield
585,5	247,4	4,0	624,7	38 137,5	***1,1***	Côte-Saint-Luc
985,7	385,7	-	987,2	60 954,1	***1,8***	Dollard-des-Ormeaux
1 673,5	679,9	28,6	1 743,2	103 623,5	***3,1***	Dorval
256,7	96,6	-	246,8	14 913,0	***0,4***	Hampstead
731,0	285,0	1,1	690,5	41 331,1	***1,2***	Kirkland
1,6	0,6	-	1,6	112,6	***0,0***	L'Île-Dorval
432,9	151,1	-	509,3	30 974,3	***0,9***	Montréal-Est
121,5	52,8	-	134,2	8 054,5	***0,2***	Montréal-Ouest
1 233,1	470,1	62,6	1 225,9	73 462,0	***2,2***	Mont-Royal
1 432,3	528,8	197,5	1 747,6	103 787,5	***3,1***	Pointe-Claire
210,3	83,7	0,2	207,8	12 487,3	***0,4***	Sainte-Anne-de-Bellevue
84,1	32,4	-	94,0	5 587,2	***0,2***	Senneville
1 311,3	525,6	-	1 171,5	69 724,7	***2,1***	Westmount
9 896,2	**3 852,0**	**358,2**	**10 294,4**	**617 951,0**	***18,5***	**Total – Villes reconstituées**
20 035,2	**8 120,1**	**4 846,8**	**56 087,1**	**3 342 425,2**	***100,0***	**Agglomération de Montréal**

Potentiel fiscal d'agglomération

Le potentiel fiscal d'agglomération est le critère par défaut pour la répartition de dépenses d'agglomération entre les villes liées. Il est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée (RFU), et de la somme des valeurs de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Ces deux sommes sont par la suite multipliées par le facteur comparatif, fixé à 1 pour l'exercice financier 2026. Cette formule est propre au calcul du potentiel fiscal aux fins de répartition des dépenses d'agglomération[1].

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal et les pourcentages contributifs des villes liées, pour les exercices de 2025 et 2026.

Ces pourcentages sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service donné par les premiers répondants et de celle pour le service de l'eau.

Tableau 72 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2025 et 2026

Villes liées	Potentiel fiscal 2025		Potentiel fiscal 2026	
	M$	Pourcentages contributifs	M$	Pourcentages contributifs
Montréal	**646 146,1**	**81,93703 %**	**687 824,7**	**81,64574 %**
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	4 553,7	0,57744 %	5 988,4	0,71083 %
Beaconsfield	7 767,8	0,98503 %	7 680,1	0,91164 %
Côte-Saint-Luc	9 307,5	1,18027 %	9 383,9	1,11388 %
Dollard-des-Ormeaux	14 370,8	1,82234 %	14 827,6	1,76006 %
Dorval	22 311,9	2,82935 %	26 183,9	3,10806 %
Hampstead	3 701,7	0,46940 %	3 706,4	0,43995 %
Kirkland	9 952,9	1,26212 %	10 372,3	1,23121 %
L'Île-Dorval	24,9	0,00316 %	23,9	0,00284 %
Montréal-Est	6 172,4	0,78272 %	7 649,7	0,90803 %
Montréal-Ouest	1 981,5	0,25128 %	2 016,2	0,23932 %
Mont-Royal	18 072,9	2,29180 %	18 412,8	2,18563 %
Pointe-Claire	22 371,0	2,83684 %	26 250,1	3,11592 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	2 761,6	0,35020 %	3 121,8	0,37057 %
Senneville	1 124,7	0,14262 %	1 411,6	0,16755 %
Westmount	17 967,3	2,27841 %	17 596,8	2,08876 %
Total – Villes reconstituées	**142 442,5**	**18,06297 %**	**154 625,5**	**18,35426 %**
Agglomération de Montréal	**788 588,7**	**100,00000 %**	**842 450,2**	**100,00000 %**

Note : Alors que le facteur comparatif est de 1 en 2026, il était de 1,08 en 2025.

Sources : Sommaires des rôles fonciers 2023-2024-2025 actualisés au 14 septembre 2024 pour le potentiel fiscal 2025, et sommaires des rôles fonciers 2026-2027-2028 en date du 10 septembre 2025 pour le potentiel fiscal de 2026.

[1] Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales servent à financer toutes les dépenses relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2026, les quotes-parts générales totalisent 2 898,6 M$, soit 86,7 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Elles augmentent globalement de 6,8 % par rapport à l'exercice de 2025. À l'échelle de chaque ville liée, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif au sein de l'agglomération, comme l'explique la section précédente. Le prochain tableau illustre ces variations.

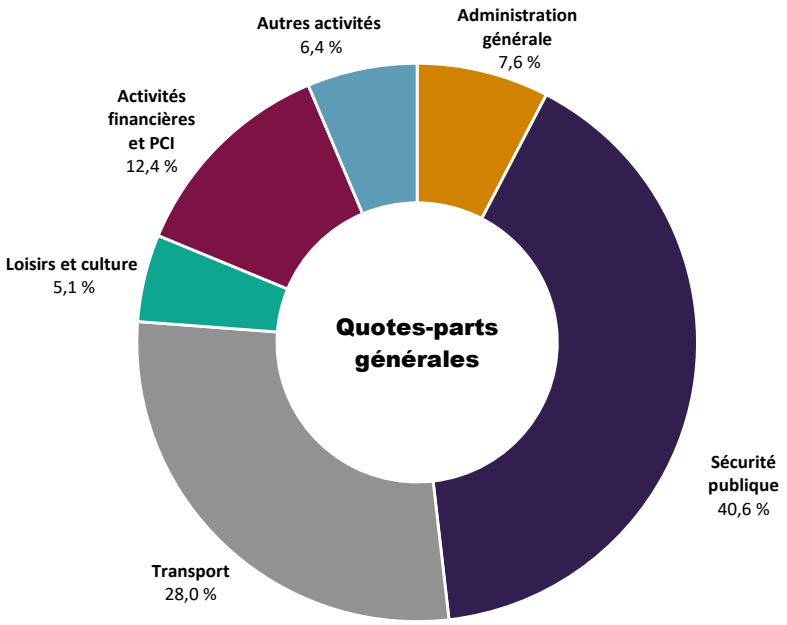
Tableau 73 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2025 à 2026

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2025	2026	En valeur	En %
Montréal	**2 224 681,8**	**2 366 574,8**	**141 893,0**	***6,4***
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	15 678,2	20 603,9	4 925,7	*31,4*
Beaconsfield	26 744,7	26 424,7	(320,0)	*(1,2)*
Côte-Saint-Luc	32 045,7	32 286,7	241,0	*0,8*
Dollard-des-Ormeaux	49 478,7	51 017,0	1 538,3	*3,1*
Dorval	76 819,9	90 090,0	13 270,1	*17,3*
Hampstead	12 744,9	12 752,5	7,6	*0,1*
Kirkland	34 267,9	35 687,7	1 419,8	*4,1*
L'Île-Dorval	85,7	82,4	(3,3)	*(3,9)*
Montréal-Est	21 251,7	26 320,1	5 068,4	*23,8*
Montréal-Ouest	6 822,4	6 937,0	114,6	*1,7*
Mont-Royal	62 224,9	63 352,4	1 127,5	*1,8*
Pointe-Claire	77 023,4	90 317,8	13 294,4	*17,3*
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 508,2	10 741,2	1 233,0	*13,0*
Senneville	3 872,2	4 856,7	984,5	*25,4*
Westmount	61 861,3	60 544,6	(1 316,7)	*(2,1)*
Total – Villes reconstituées	**490 429,8**	**532 014,7**	**41 584,9**	***8,5***
Agglomération de Montréal	**2 715 111,6**	**2 898 589,5**	**183 477,9**	***6,8***

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales couvrent un ensemble large d'activités municipales. La répartition de ces quotes-parts par activité permet aux villes liées de mesurer l'importance relative de chacune. Comme l'illustre le graphique suivant, la sécurité publique et le transport collectif regroupent 68 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 13 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2026

Activités	Part relative
Administration générale	7,6 %
Sécurité publique	
Police	25,9 %
Sécurité incendie	14,0 %
Sécurité civile et autres	0,7 %
Transport	
Transport collectif	27,4 %
Réseau routier et autres	0,6 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,2 %
Protection de l'environnement	0,1 %
Santé et bien-être	
Logement social	1,2 %
Autres	0,7 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	0,9 %
Rénovation urbaine et autres	0,3 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,6 %
Activités culturelles	3,5 %
Sous-total	**87,6 %**
Activités financières et PCI	**12,4 %**
Total	**100,0 %**



Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 443,8 M$. Elles représentent 13,3 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts et visent le financement d'activités précises.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui finance son propre service localement. Pour cette raison, la Ville de Côte-Saint-Luc ne contribue pas au financement de ces dépenses d'agglomération.

Les quotes-parts correspondent aux dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération) moins la subvention anticipée provenant du gouvernement. En 2026, les quotes-parts prévues pour ce service s'élèvent à 10,3 M$, soit une augmentation de 0,7 M$ ou 6,9 % par rapport à 2025.

Cette variation s'explique notamment par une hausse de 0,7 M$ des coûts à la suite de l'indexation de la rémunération globale. Par ailleurs, la subvention anticipée demeure stable.
Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal d'agglomération, en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. Pour 2026, les coûts prévus s'élèvent à 121,7 M$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de 2024, est estimé à 366,1 millions de m^3. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,3324 $ par m^3, utilisé pour déterminer la facturation provisoire de chaque ville liée.

Ces quotes-parts seront révisées au terme de l'exercice financier de 2026, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus ainsi que la consommation réelle. Conformément au règlement annuel sur la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part à payer.

On observe une augmentation de ces quotes-parts de 9,8 % par rapport à 2025.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées relèvent du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc financées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que du volet Grandes villes du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique que chaque municipalité puisse bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour financer les travaux admissibles au Programme de la TECQ et au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chaque exercice financier où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques facturées en 2026 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2024, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures des exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 20 M$ pour les travaux admissibles au Programme de la TECQ et à 8,1 M$ pour les travaux admissibles au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 24,5 % par rapport à 2025.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau couvrent donc les coûts de ces activités déléguées, ainsi que les frais à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2026, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 0,9 M$ pour l'exercice de 2026, soit une diminution de 5,6 %, par rapport à 2025.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres dépenses liées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées selon le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 221,9 M$ en 2026, soit une hausse de 11,7 % par rapport à 2025.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2026, ces quotes-parts totalisent 372,6 M$, soit une augmentation de 39,6 M$, ou 11,9 %, par rapport à 2025.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (LQ 2008, c. 19) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la *Loi* prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées par des quotes-parts spécifiques des municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2026, ces dernières totalisent 4,8 M$, soit une réduction de 2,7 % par rapport à 2025. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs s'ajoutent annuellement lorsque nécessaire.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2026, il faut se référer aux résultats de l'exercice financier de 2024 pour établir le point de départ de l'analyse. Dans le tableau suivant, ces résultats se sont soldés par un déficit de 19,1 M$. À ce montant, il faut ajouter le déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2023, soit 78,2 M$, ainsi que l'impact de la norme comptable SP3400 de 4,2 M$. Le déficit accumulé après les affectations s'élève à 101,5 M$. Enfin, pour compléter ce portrait, il faut retrancher les revenus de 45,4 M$ qui avaient été prévus en 2025 pour le déficit des exercices antérieurs. Conséquemment, les quotes-parts spécifiques prévues à l'agglomération en 2026 pour combler le déficit des exercices antérieurs s'élèvent à 56,1 M$.

Tableau 74 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2021 à 2024 et budgets de 2025 et 2026

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)				Budgets	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Quotes-parts						
Générales	2 221,8	2 291,2	2 475,9	2 624,8	2 715,1	2 898,6
Spécifiques (sauf déficit des exercices antérieurs)	263,4	279,4	314,5	335,8	347,6	387,7
Déficit des exercices antérieurs	**21,3**	**211,3**	**87,9**	**32,8**	**45,4**	**56,1**
Autres revenus	506,6	654,1	628,3	717,8	591,0	598,0
Total des revenus	**3 013,1**	**3 436,0**	**3 506,5**	**3 711,1**	**3 699,1**	**3 940,4**
Total des charges	**2 905,6**	**2 937,9**	**3 018,3**	**3 283,4**	**3 244,6**	**3 448,0**
Excédent avant le financement et les affectations	**107,6**	**498,1**	**488,2**	**427,7**	**454,5**	**492,4**
Remboursement de la dette à long terme	(143,2)	(156,0)	(174,0)	(184,7)	(205,5)	(225,7)
Affectations	(31,0)	(163,6)	(271,7)	(262,1)	(249,1)	(266,8)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**(66,6)**	**178,5**	**42,5**	**(19,1)**	-	-
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	(232,6)	(299,2)	(120,7)	(78,2)		
Impact norme SP3400	-	-	-	(4,2)		
Sous-total excédent (déficit) accumulé non affecté	**(232,6)**	**(299,2)**	**(120,7)**	**(82,4)**		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(66,6)	178,5	42,5	(19,1)		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	**(299,2)**	**(120,7)**	**(78,2)**	**(101,5)**		
Somme déjà prévue au budget de 2025 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs :				**45,4**		
Quotes-parts exigées en 2026 pour le déficit des exercices antérieurs :				**56,1**		

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire. Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'appels d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,54 $ et payée par toute personne cliente d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911.
Le tarif mensuel est indexé par le gouvernement selon une mesure de l'IPC. Pour 2026, ce tarif a été fixé à 0,55 $[2].

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions s'élèvent à 16 M$ en 2026, soit une augmentation de 0,3 M$ par rapport à 2025.

[2] Avis d'indexation - Taxe municipale pour le 911, (2025) 157 GOQ 1, nº 34, p. 490.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel[3].

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalaises et montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Selon les prévisions du Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation est établi à 1,3 %[4], ce qui porte la contribution à 9,8 M$ en 2026.

Tableau 75 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Baie-D'Urfé	260,4	267,5	295,2	302,1	308,8	308,8	379,0
Beaconsfield	466,6	476,8	507,6	515,3	526,8	526,8	486,1
Côte-Saint-Luc	564,0	575,4	611,7	622,3	631,2	631,2	593,9
Dollard-des-Ormeaux	839,5	857,4	941,7	959,4	974,6	974,6	938,4
Dorval	1 416,3	1 448,9	1 430,1	1 477,8	1 513,2	1 513,2	1 657,1
Hampstead	220,7	224,8	242,1	244,7	251,0	251,0	234,6
Kirkland	614,3	636,1	651,5	659,4	675,0	675,0	656,4
L'Île-Dorval	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,5
Montréal-Est	320,5	329,4	392,9	415,0	418,6	418,6	484,1
Montréal-Ouest	117,9	120,2	130,1	131,7	134,4	134,4	127,6
Mont-Royal	1 113,9	1 151,3	1 192,7	1 206,9	1 225,7	1 225,7	1 165,3
Pointe-Claire	1 291,7	1 329,2	1 389,6	1 455,6	1 517,2	1 517,2	1 661,3
Sainte-Anne-de-Bellevue	150,4	155,3	177,6	184,2	187,3	187,3	197,6
Senneville	64,5	66,0	72,4	74,4	76,3	76,3	89,3
Westmount	1 200,4	1 227,2	1 185,0	1 201,9	1 218,5	1 218,5	1 113,7
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	**8 642,4**	**8 867,1**	**9 221,8**	**9 452,4**	**9 660,3**	**9 660,3**	**9 785,9**

[3] Décret 1229-20055 (2005) 137 GOQ 2, no 49A, p. 6923A.

[4] Chaque année, la Ville utilise la prévision de septembre du Conference Board du Canada pour l'indexation de cette contribution.

8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale

La rémunération globale s'élève à 2,9 G$ et représente 37,9 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 38,3 % en 2025. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Effectif

Variation de l'effectif

La variation nette de l'effectif de 2025 à 2026 est une diminution de 16,6 années-personnes (a-p.). Elle est le résultat d'une diminution de 98,9 a-p. au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 82,3 a-p. au PDI.

Cette diminution nette de 16,6 a-p. de l'effectif est le résultat combiné des nouveaux besoins spécifiques des unités d'affaires et de l'exercice de revue d'unité qu'a effectué chaque service ce printemps. Cet exercice a permis, au budget 2026, une réduction de 209,2 postes à travers les services.

Comme chaque année, des postes sont créés ou abolis afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Dans le budget de 2026, cela résulte en une baisse nette de 65 postes dans les services centraux et une création nette de 40 postes dans les arrondissements. De plus, 8 postes ont été créés afin de bonifier l'escouade d'inspecteurs des locations touristiques. Ces postes sont prévus temporairement aux dépenses communes et seront transférés vers les arrondissements.

Dans les services centraux, la diminution nette des postes s'explique principalement par :

- une diminution nette de 158 postes en incluant les résultats de la revue d'unités;
- 77 postes créés pour le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034, dont 44 postes au budget de fonctionnement et 33 postes au PDI;
- 16 postes ajoutés au SIM pour le projet de décontamination des tenues de combat.

Dans une perspective d'optimisation des ressources de la Ville, en plus des efforts liés à la revue d'unité, un plan d'optimisation à venir permet d'anticiper 16 M$ d'économies récurrentes au budget 2026. À terme, cette initiative mènera à une diminution de 1 000 postes dans les services centraux.

Dans cette optique, un gel d'embauche pour le personnel de l'accréditation des cols blancs et du personnel professionnel est en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Pour les postes cadre, s'ajoute un gel de nomination. Ces deux mesures sont en vigueur dans les services centraux.

Tableau 76 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2025 comparatif			Budget 2026			Variation a-p. 2026-2025		
	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	139,3	0,8	140,1	137,0	-	137,0	(2,3)	(0,8)	(3,1)
Finances et évaluation foncière	626,6	25,9	652,5	606,3	30,0	636,3	(20,3)	4,1	(16,2)
Planification stratégique et performance organisationnelle	52,0	5,5	57,5	43,0	5,0	48,0	(9,0)	(0,5)	(9,5)
Ressources humaines et communications	529,0	37,5	566,5	507,4	41,1	548,5	(21,6)	3,6	(18,0)
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	34,0	-	34,0	34,0	-	34,0	-	-	-
Bureau du vérificateur général	35,0	-	35,0	36,0	-	36,0	1,0	-	1,0
Commission de la fonction publique de Montréal	13,0	-	13,0	13,0	-	13,0	-	-	-
Office de consultation publique de Montréal	12,0	-	12,0	12,0	-	12,0	-	-	-
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	**1 442,9**	**69,7**	**1 512,6**	**1 390,7**	**76,1**	**1 466,8**	**(52,2)**	**6,4**	**(45,8)**
Habitation et économie									
Approvisionnement	319,0	18,0	337,0	306,0	27,8	333,8	(13,0)	9,8	(3,2)
Développement économique	68,0	-	68,0	65,0	-	65,0	(3,0)	-	(3,0)
Habitation	137,0	1,0	138,0	132,0	1,0	133,0	(5,0)	-	(5,0)
Stratégie immobilière	77,0	-	77,0	76,0	-	76,0	(1,0)	-	(1,0)
Total – Habitation et économie	**601,0**	**19,0**	**620,0**	**579,0**	**28,8**	**607,8**	**(22,0)**	**9,8**	**(12,2)**
Qualité de vie									
Culture	179,3	7,9	187,2	181,3	7,9	189,2	2,0	-	2,0
Diversité et inclusion sociale	79,0	-	79,0	81,0	-	81,0	2,0	-	2,0
Environnement	272,6	17,1	289,7	270,6	17,1	287,7	(2,0)	-	(2,0)
Espace pour la vie	445,2	4,0	449,2	444,2	4,0	448,2	(1,0)	-	(1,0)
Total – Qualité de vie	**976,1**	**29,0**	**1 005,1**	**977,1**	**29,0**	**1 006,1**	**1,0**	**-**	**1,0**
Sécurité urbaine et conformité									
Affaires juridiques	487,2	13,8	501,0	466,2	9,8	476,0	(21,0)	(4,0)	(25,0)
Greffe	209,5	3,5	213,0	208,5	3,5	212,0	(1,0)	-	(1,0)
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 787,0	6,4	2 793,4	2 803,0	7,1	2 810,1	16,0	0,7	16,7
Service de police	6 245,2	14,0	6 259,2	6 178,8	14,4	6 193,2	(66,4)	0,4	(66,0)
Total – Sécurité urbaine et conformité	**9 728,9**	**37,7**	**9 766,6**	**9 656,5**	**34,8**	**9 691,3**	**(72,4)**	**(2,9)**	**(75,3)**
Services de proximité									
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	288,1	7,3	295,4	275,1	7,3	282,4	(13,0)	-	(13,0)
Grands parcs, Mont-Royal et sports	244,6	99,8	344,4	245,9	99,8	345,7	1,3	-	1,3
Matériel roulant et ateliers	484,0	13,0	497,0	492,0	6,0	498,0	8,0	(7,0)	1,0
Technologies de l'information	488,9	317,0	805,9	492,4	317,5	809,9	3,5	0,5	4,0
Total – Services de proximité	**1 505,6**	**437,1**	**1 942,7**	**1 505,4**	**430,6**	**1 936,0**	**(0,2)**	**(6,5)**	**(6,7)**
Urbanisme, mobilité et infrastructures									
Commission des services électriques	107,0	79,0	186,0	118,3	81,0	199,3	11,3	2,0	13,3
Eau	844,8	168,0	1 012,8	876,4	211,7	1 088,1	31,6	43,7	75,3
Gestion et planification des immeubles	631,2	48,0	679,2	611,2	67,0	678,2	(20,0)	19,0	(1,0)
Infrastructures du réseau routier	231,3	207,5	438,8	213,4	213,9	427,3	(17,9)	6,4	(11,5)
Urbanisme et mobilité	320,7	50,9	371,6	318,7	50,9	369,6	(2,0)	-	(2,0)
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**2 135,0**	**553,4**	**2 688,4**	**2 138,0**	**624,5**	**2 762,5**	**3,0**	**71,1**	**74,1**
Total – Services	**16 389,5**	**1 145,9**	**17 535,4**	**16 246,7**	**1 223,8**	**17 470,5**	**(142,8)**	**77,9**	**(64,9)**

Répartition de l'effectif (suite)

(en années-personnes)	Budget 2025 comparatif			Budget 2026			Variation a-p. 2026-2025		
	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Dépenses communes									
Postes dédiés aux arrondissements	-	-	-	8,0	-	8,0	8,0	-	8,0
Total – Dépenses communes	**-**	**-**	**-**	**8,0**	**-**	**8,0**	**8,0**	**-**	**8,0**
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	446,8	6,0	452,8	445,8	7,0	452,8	(1,0)	1,0	-
Anjou	223,9	-	223,9	223,9	-	223,9	-	-	-
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	560,1	1,0	561,1	573,5	1,0	574,5	13,4	-	13,4
Lachine	246,4	9,0	255,4	245,8	9,0	254,8	(0,6)	-	(0,6)
LaSalle	291,2	5,0	296,2	291,9	5,0	296,9	0,7	-	0,7
Le Plateau-Mont-Royal	460,5	5,0	465,5	469,4	5,0	474,4	8,9	-	8,9
Le Sud-Ouest	436,2	9,5	445,7	442,0	10,4	452,4	5,8	0,9	6,7
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	117,2	6,0	123,2	118,9	3,5	122,4	1,7	(2,5)	(0,8)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	600,7	11,7	612,4	595,4	11,7	607,1	(5,3)	-	(5,3)
Montréal-Nord	373,3	3,2	376,5	375,1	2,2	377,3	1,8	(1,0)	0,8
Outremont	122,8	6,0	128,8	122,8	6,5	129,3	-	0,5	0,5
Pierrefonds-Roxboro	282,1	6,0	288,1	281,7	6,0	287,7	(0,4)	-	(0,4)
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	454,8	2,0	456,8	460,6	2,0	462,6	5,8	-	5,8
Rosemont–La Petite-Patrie	709,0	7,0	716,0	711,1	10,0	721,1	2,1	3,0	5,1
Saint-Laurent	592,7	-	592,7	593,6	-	593,6	0,9	-	0,9
Saint-Léonard	251,8	1,0	252,8	249,8	1,0	250,8	(2,0)	-	(2,0)
Verdun	319,6	7,2	326,8	319,1	7,7	326,8	(0,5)	0,5	-
Ville-Marie	634,4	-	634,4	639,0	-	639,0	4,6	-	4,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	445,5	8,0	453,5	445,5	10,0	455,5	-	2,0	2,0
Total – Arrondissements	**7 569,0**	**93,6**	**7 662,6**	**7 604,9**	**98,0**	**7 702,9**	**35,9**	**4,4**	**40,3**
Total – Effectif	**23 958,5**	**1 239,5**	**25 198,0**	**23 859,6**	**1 321,8**	**25 181,4**	**(98,9)**	**82,3**	**(16,6)**

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employées et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les ajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon) de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année.

Au budget de 2026, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 112,7 M$, ou 4 %, passant de 2 790,2 M$ à 2 903 M$. Cette hausse s'explique principalement par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. Ce changement porte le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement à 37,9 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 14 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

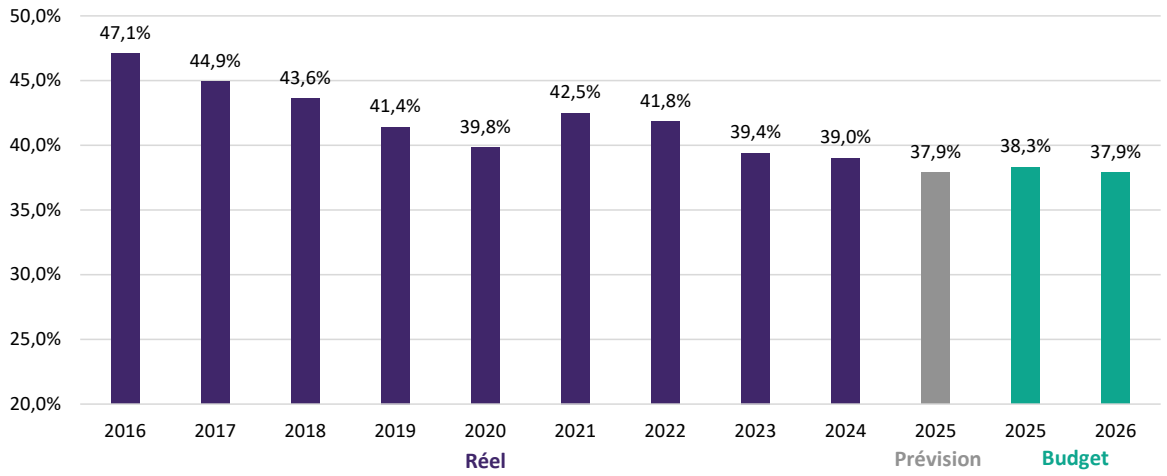


Tableau 77 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Rémunération	2 008 534,5	2 114 514,9	2 173 592,2	2 270 765,3	2 359 196,8	2 272 379,3	2 317 533,4
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	237 006,0	242 942,5	196 787,3	201 384,5	228 442,9	198 094,8	226 829,5
Services passés	73 118,2	31 700,0	(48 635,6)	(40 274,7)	(61 916,0)	(62 909,4)	(27 081,0)
Total – Régimes de retraite	**310 124,2**	**274 642,5**	**148 151,7**	**161 109,7**	**166 526,9**	**135 185,4**	**199 748,5**
Charges sociales et autres cotisations	292 244,4	330 176,1	335 726,2	355 130,1	372 865,0	382 642,4	385 674,6
Total – Cotisations de l'employeur	**602 368,6**	**604 818,6**	**483 877,9**	**516 239,8**	**539 391,9**	**517 827,8**	**585 423,1**
Total – Rémunération globale	**2 610 903,1**	**2 719 333,5**	**2 657 470,1**	**2 787 005,1**	**2 898 588,7**	**2 790 207,1**	**2 902 956,5**

La rémunération augmente de 45,2 M$, ou 2 %, pour atteindre 2 317,5 M$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux
- une hausse de 41,9 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une baisse de 16,4 M$ générée par la réduction nette de l'effectif aux services centraux.

Arrondissements
- une hausse de 14,9 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 4,0 M$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins;
- une hausse de 0,8 M$ découlant d'augmentations de paiements de banques de maladie et autres provisions.

Les cotisations de l'employeur augmentent de 67,6 M$, ou 13,1 %, pour atteindre 585,4 M$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :
- une hausse de 64,6 M$ associée aux régimes de retraite;
- une hausse de 8,2 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une baisse de 3 M$ découlant d'une diminution des coûts d'assurances collectives;
- une baisse de 2,2 M$ associée à la variation d'effectifs.

Par ailleurs, des économies anticipées de 16 M$ pour la mise en place du plan d'optimisation des ressources sont prévues en 2026.

Tableau 78 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur – Budget de fonctionnement

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élues et élus	103,0	13 642,2	1 386,2	3 337,8	18 366,2
Cadres de gestion	1 440,0	217 413,9	22 273,8	37 807,1	277 494,8
Cadres-conseils	517,8	61 680,1	6 649,1	8 991,8	77 321,0
	1 957,8	**279 094,0**	**28 922,9**	**46 798,9**	**354 815,8**
Contremaîtresses et contremaîtres	403,3	45 261,1	5 197,3	9 513,3	59 971,7
Professionnelles et professionnels	3 037,3	348 793,4	39 700,9	47 767,6	436 261,9
Cols blancs	5 974,2	421 026,0	56 163,2	75 720,3	552 909,5
Cols bleus	4 768,3	363 704,0	47 541,5	62 130,0	473 375,5
Policières et policiers	4 939,2	560 815,6	63 528,2	14 555,5	638 899,3
Pompières et pompiers	2 406,0	278 309,0	30 834,1	49 149,5	358 292,6
Préposées et préposés aux traverses d'écoliers	270,5	15 380,4	2 083,7	-	17 464,1
Plan d'optimisation des ressources	-	(12 349,6)	(1 640,3)	(2 010,1)	(16 000,0)
Gestion des postes vacants	-	(38 118,2)	(5 062,7)	(2 029,8)	(45 210,7)
	23 859,6	**2 275 557,9**	**268 655,0**	**304 933,0**	**2 849 145,9**
Sécurité du revenu[1]	-	3 842,3	505,1	627,5	4 974,9
Agence de mobilité durable[2]	-	38 133,2	4 866,2	5 836,3	48 835,7
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**23 859,6**	**2 317 533,4**	**274 026,3**	**311 396,8**	**2 902 956,5**

[1] Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employées et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

[2] Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

En plus de la main-d'œuvre au budget de fonctionnement, l'effectif de la Ville comprend de la main-d'œuvre capitalisable. Le PDI comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable augmente de 15,4 M$, ou 9,3 %, et atteint 181,2 M$. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance de l'effectif ainsi que par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. L'effectif capitalisable augmente de 6,6 % et passe à 1 321,8 a-p.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 79 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Main-d'œuvre capitalisée

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	44,0	6 888,1	735,7	1 099,8	8 723,6
Cadres-conseils	30,1	4 053,8	435,6	647,5	5 136,9
	74,1	**10 941,9**	**1 171,3**	**1 747,3**	**13 860,5**
Contremaîtresses et contremaîtres	4,2	455,6	54,1	72,2	581,9
Professionnelles et professionnels	849,6	98 456,1	11 153,5	13 084,9	122 694,5
Cols blancs	382,2	33 327,7	4 290,1	5 266,5	42 884,3
Cols bleus	9,8	764,6	92,3	116,5	973,4
Policières et policiers	1,9	173,8	22,9	28,1	224,8
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**1 321,8**	**144 119,7**	**16 784,2**	**20 315,5**	**181 219,4**
Sources de financement					
Paiement au comptant					18 973,3
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					9 430,9
À la charge des contribuables					152 815,2
Total – Sources de financement					**181 219,4**

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé, soit :

- le montant des prestations que recevront les employées et employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement fondé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

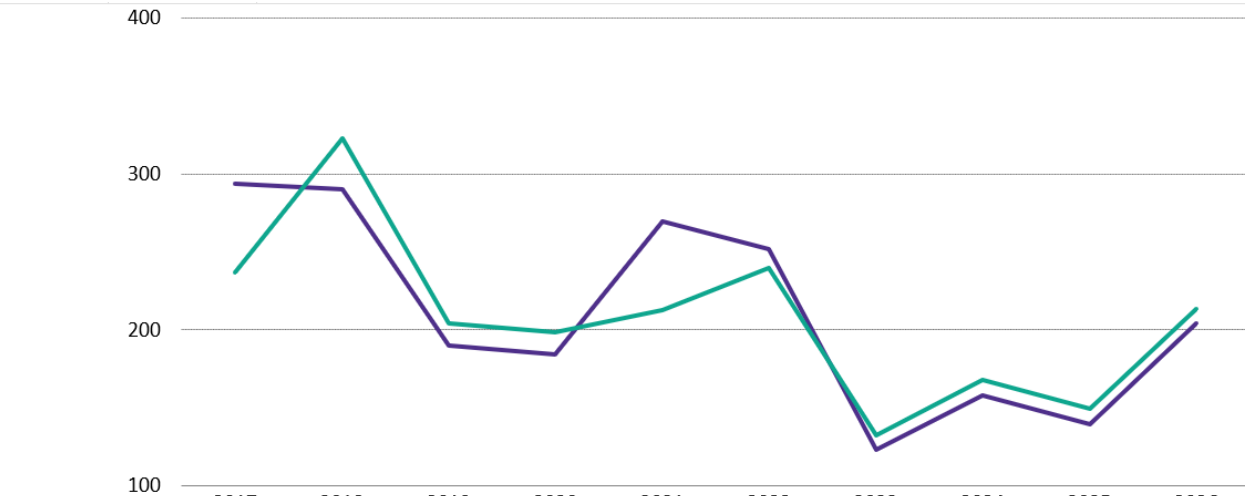
Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout se passe comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employées et employés participant aux régimes. Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (comme les intérêts). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique Cotisations de l'employeur, représentent 199,8 M$ en 2026, comparativement à 135,2 M$ au budget de 2025. Lorsqu'on tient compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 203,9 M$ en 2026, comparativement à 139,7 M$ en 2025, soit une augmentation de 64,2 M$.

En raison de la pandémie de COVID-19 et des risques financiers qui en ont découlé, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place des mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L'allègement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme les répercussions financières de la COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l'horizon restant de la mesure sans dépasser 2030. Depuis 2023, aucun allègement n'est disponible compte tenu des gains réalisés en 2021 et en 2022. En 2025 et en 2026, une charge de 9,6 M$ est ajoutée au budget de fonctionnement, en contrepartie des allègements employés en 2021 et en 2022.

Graphique 15 – Charges de retraite – budgets de 2017 à 2026
(en millions de dollars)



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charge sans allègement	293,7	290,3	189,9	184,4	269,3	252,2	123,0	158,2	139,7	203,9
Charge avec allègement-renversement	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6	167,8	149,3	213,5

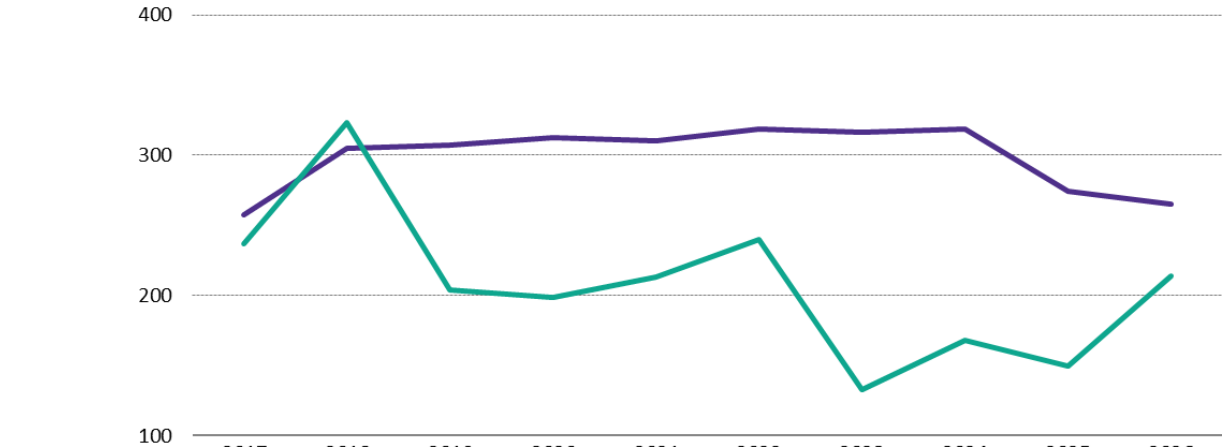
Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de quatre ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, comparativement à la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- le délai de trois ans, en général, entre chaque évaluation aux fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- l'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- les effets à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que, globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptable ou de financement).

Graphique 16 – Comparaison entre la charge de retraite les cotisations requises de la Ville, budgets de 2017 à 2026
(en millions de dollars)



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Cotisations de la Ville	257,1	305,2	307,1	312,5	310,0	318,4	316,7	318,3	274,5	265,4
Charge avec allègement-renversement	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6	167,8	149,3	213,5

8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette

L'Administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PDI. Une section particulière du PDI 2026-2035 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 80 – Profil de l'endettement de la Ville de Montréal

Situation au 31 décembre 2024	
Dette brute en circulation (en M$)	11 806,1
Dette nette à la charge des contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal (en M$)	6 848,9
Nombre d'emprunts en circulation	84
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,55
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2025	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements (en M$)	1 408,2
Refinancements (en M$)	10,8
Besoins de la STM (en M$)	71,0
Programme global (en M$)	1 490,0
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2026	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements (en M$)	1 090,0
Refinancements (en M$)	49,3
Besoins de la STM (en M$)	179,4
Programme global (en M$)	1 318,7
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2026 (en M$)	112,8
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2024 (en %)	104
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2025 (en %)	103
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2026 (en %)	100
Limite prévue à la politique (en %) [1]	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2025, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,5
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
Standard & Poor's	
Depuis août 2022	AA
Octobre 2015-juillet 2022	AA-
1984-2015	A+

[1] Une dérogation est en vigueur jusqu'en 2027 pour porter la limite du ratio à 120 %. Malgré que la dérogation demeure en vigueur jusqu'en 2027, le budget 2026 prévoit que la Ville respectera la limite de 100 % de ses revenus dès 2026.

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2021-2026 est présentée ci-dessous.

Tableau 81 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais	406 616,1	417 120,8	419 984,7	431 203,8	467 027,6	466 338,3	502 453,8
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	568 666,5	595 908,9	634 241,7	638 791,4	658 252,2	668 612,5	721 688,1
	975 282,6	**1 013 029,7**	**1 054 226,4**	**1 069 995,2**	**1 125 279,8**	**1 134 950,8**	**1 224 141,9**
Affectation au remboursement de la dette	65 635,4	182 200,9	67 923,5	67 622,9	48 969,2	48 969,2	47 107,1
Remboursement de capital par des subventions[1]	64 727,8	56 361,5	59 239,9	51 398,7	23 421,3	23 421,3	23 511,8
Remboursement de capital de la STM[2]	92 303,2	27 190,9	30 695,7	87 609,4	30 299,2	24 716,3	119 679,8
	222 666,4	**265 753,3**	**157 859,1**	**206 631,0**	**102 689,7**	**97 106,8**	**190 298,7**
Coût brut de la dette	**1 197 949,0**	**1 278 783,0**	**1 212 085,5**	**1 276 626,2**	**1 227 969,5**	**1 232 057,6**	**1 414 440,6**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	73 140,2	83 367,8	79 049,2	86 960,0	95 486,0	95 486,0	94 838,1
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	21 499,1	17 933,5	15 452,3	10 585,5	5 729,1	5 158,8	5 796,8
- pour la portion du capital[1]	64 727,8	56 361,5	59 239,9	51 398,7	23 421,3	23 421,3	23 511,8
	159 367,1	**157 662,8**	**153 741,4**	**148 944,2**	**124 636,4**	**124 066,1**	**124 146,7**
Moins :							
Recouvrement de la STM							
- pour la portion des intérêts	49 965,8	49 661,1	51 829,0	53 792,1	56 279,7	64 692,9	63 564,4
- pour la portion du capital[2]	92 303,2	27 190,9	30 695,7	87 609,4	30 299,2	24 716,3	119 679,8
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	45 970,6	46 696,7	51 884,6	54 433,9	61 556,6	60 370,8	64 695,7
	188 239,6	**123 548,7**	**134 409,3**	**195 835,4**	**148 135,5**	**149 780,0**	**247 939,9**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**850 342,3**	**997 571,5**	**923 934,8**	**931 846,6**	**955 197,6**	**958 211,5**	**1 042 354,0**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	223 849,1	352 589,8	261 645,8	279 789,9	288 241,2	295 153,1	331 834,9
Contribuables de la Ville de Montréal	626 493,2	644 981,7	662 289,0	652 056,7	666 956,4	663 058,4	710 519,1

1 Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

2 Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales expose de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses, par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2025 figurent aussi au tableau.

Tableau 82 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2025 et 2026

(en milliers de dollars)	Budget comparatif 2025				Budget 2026			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	4 296 047,8	15 677,8	-	4 311 725,6	4 494 408,4	16 007,0	-	4 510 415,4
Paiements tenant lieu de taxes	285 296,1	-	-	285 296,1	294 249,3	-	-	294 249,3
Quotes-parts	-	3 108 091,0	(2 540 327,0)	567 764,0	-	3 342 425,2	(2 724 474,2)	617 951,0
Transferts	426 704,3	269 559,8	-	696 264,1	398 336,7	285 963,3	-	684 300,0
Services rendus	400 716,2	63 012,3	(651,3)	463 077,2	417 962,5	62 972,4	(640,9)	480 294,0
Amendes et pénalités	113 158,7	103 303,4	-	216 462,1	127 090,6	114 776,0	-	241 866,6
Imposition de droits	358 302,8	174,5	-	358 477,3	386 990,7	194,5	-	387 185,2
Intérêts	120 198,7	131 447,8	-	251 646,5	113 198,5	109 440,3	-	222 638,8
Autres revenus	28 940,2	7 839,1	-	36 779,3	30 295,2	8 668,9	-	38 964,1
	6 029 364,8	**3 699 105,7**	**(2 540 978,3)**	**7 187 492,2**	**6 262 531,9**	**3 940 447,6**	**(2 725 115,1)**	**7 477 864,4**
Charges de fonctionnement								
Administration générale	596 928,4	283 798,1	(142,4)	880 584,1	587 489,0	320 419,7	(168,3)	907 740,4
Sécurité publique	14 838,8	1 295 766,0	(0,9)	1 310 603,9	28 078,5	1 343 527,8	(0,8)	1 371 605,5
Transport	643 281,5	791 116,1	(53,2)	1 434 344,4	658 100,7	831 969,6	(44,5)	1 490 025,8
Hygiène du milieu	292 821,8	292 968,7	(366,8)	585 423,7	284 278,7	320 054,5	(365,2)	603 968,0
Santé et bien-être	76 282,5	177 377,6	(1,2)	253 658,9	91 785,2	205 605,3	(0,3)	297 390,2
Aménagement, urbanisme et développement	226 323,3	75 833,9	(0,1)	302 157,1	227 824,7	72 811,8	(0,3)	300 636,2
Loisirs et culture	587 947,6	146 481,5	(86,7)	734 342,4	635 217,0	158 738,8	(61,5)	793 894,3
Soutien matériel et technique	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de financement	285 089,2	181 249,1	-	466 338,3	307 577,8	194 876,0	-	502 453,8
	2 723 513,1	**3 244 591,0**	**(651,3)**	**5 967 452,8**	**2 820 351,6**	**3 448 003,5**	**(640,9)**	**6 267 714,2**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 540 327,0**	**-**	**(2 540 327,0)**	**-**	**2 724 474,2**		**(2 724 474,2)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**765 524,7**	**454 514,7**	**-**	**1 220 039,4**	**717 706,1**	**492 444,1**	**-**	**1 210 150,2**
Financement								
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	4 507,5		4 507,5	-	-		-
Remboursement de la dette à long terme	(380 321,3)	(112 320,0)		(492 641,3)	(390 768,2)	(358 448,0)		(749 216,2)
	(380 321,3)	(107 812,5)	-	(488 133,8)	(390 768,2)	(358 448,0)	-	(749 216,2)
Affectations								
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(655,7)	(440,7)		(1 096,4)	(152,5)	(558,4)		(710,9)
Excédent accumulé								
Excédent des activités de fonctionnement affecté	65 087,9	(45 391,3)		19 696,6	186 648,9	(56 087,1)		130 561,8
Réserves financières et fonds réservés	(315 760,7)	(188 041,3)		(503 802,0)	(360 375,7)	(193 187,5)		(553 563,2)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(39 478,5)	(11 712,6)		(51 191,1)	(40 232,8)	(8 947,9)		(49 180,7)
Investissement net dans les immobilisations	(94 396,4)	(101 116,3)		(195 512,7)	(112 825,8)	124 784,8		11 959,0
	(385 203,4)	**(346 702,2)**	**-**	**(731 905,6)**	**(326 937,9)**	**(133 996,1)**	**-**	**(460 934,0)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, pour les données financières réelles. Pour l'exercice de 2024, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2021 à 2023, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2026.

Tableau 83 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2021 à 2023 (global) et réel 2024, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels comparatifs 2021 à 2023 – Global			Réel comparatif 2024 – Par compétences			
	2021	2022	2023	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 693 223,3	3 809 306,4	3 962 830,0	4 173 033,5	32 621,3	-	4 205 654,8
Paiements tenant lieu de taxes	285 843,3	264 410,7	296 764,6	287 922,5	-	-	287 922,5
Quotes-parts	438 752,6	487 408,5	524 022,1	-	2 993 357,6	(2 449 120,9)	544 236,7
Transferts	493 004,5	631 572,3	563 115,9	370 447,5	341 499,6	-	711 947,1
Services rendus	338 519,1	376 746,5	418 891,5	384 959,1	63 104,3	(1 240,5)	446 822,9
Amendes et pénalités	160 426,0	169 707,2	186 196,1	106 034,5	108 072,1	-	214 106,6
Imposition de droits	440 279,5	462 846,9	336 244,8	416 323,3	169,5	-	416 492,8
Intérêts	147 340,5	198 416,8	259 606,3	129 309,9	117 451,0	-	246 760,9
Autres revenus	39 138,9	34 817,8	63 001,7	23 891,5	54 859,3	-	78 750,8
	6 036 527,7	**6 435 233,1**	**6 610 673,0**	**5 891 921,8**	**3 711 134,7**	**(2 450 361,4)**	**7 152 695,1**
Charges de fonctionnement							
Administration générale	792 730,6	818 683,3	702 994,6	521 792,6	315 675,8	(168,7)	837 299,7
Sécurité publique	1 194 496,4	1 256 636,5	1 293 850,5	11 081,7	1 331 852,7	-	1 342 934,4
Transport	1 145 084,5	1 221 356,8	1 299 435,2	595 276,5	743 439,0	(213,4)	1 338 502,1
Hygiène du milieu	469 860,5	504 353,9	544 735,5	277 078,2	284 967,1	(524,1)	561 521,2
Santé et bien-être	183 766,8	168 002,1	219 558,8	79 728,4	195 536,8	(0,8)	275 264,4
Aménagement, urbanisme et développement	288 288,2	248 125,9	282 594,2	204 172,6	105 457,1	(250,7)	309 379,0
Loisirs et culture	622 131,6	689 211,9	731 106,4	624 453,7	146 664,8	(82,8)	771 035,7
Frais de financement	406 616,2	417 120,7	419 984,7	271 406,4	159 797,5	-	431 203,9
	5 102 974,8	**5 323 491,1**	**5 494 259,9**	**2 584 990,1**	**3 283 390,8**	**(1 240,5)**	**5 867 140,4**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**-**	**-**	**-**	**2 449 120,9**	**-**	**(2 449 120,9)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**933 552,9**	**1 111 742,0**	**1 116 413,1**	**857 810,8**	**427 743,9**	**-**	**1 285 554,7**
Financement							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	132 433,6	53 155,2	23 645,9	26 796,7	19 219,0		46 015,7
Remboursement de la dette à long terme	(459 503,7)	(211 309,4)	(826 025,0)	(501 109,6)	(116 388,5)		(617 498,1)
	(327 070,1)	(158 154,2)	(802 379,1)	(474 312,9)	(97 169,5)	-	(571 482,4)
Affectations							
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(2 727,2)	(20 250,6)	(105 072,4)	(3 764,9)	(4 287,0)		(8 051,9)
Excédent accumulé							
Excédent des activités de fonctionnement affecté	267 985,9	178 179,6	283 841,4	130 623,2	-		130 623,2
Réserves financières et fonds réservés	(478 734,6)	(235 303,6)	(546 234,1)	(305 347,1)	(239 632,1)		(544 979,2)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	48 693,3	6 403,4	91 436,0	(42 902,3)	(11 654,0)		(54 556,3)
Investissement net dans les immobilisations	(148 627,4)	(538 821,5)	149 546,3	33 730,2	(94 062,3)		(60 332,1)
	(313 410,0)	**(609 792,7)**	**(126 482,8)**	**(187 660,9)**	**(349 635,4)**	**-**	**(537 296,3)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**293 072,8**	**343 795,1**	**187 551,2**	**195 837,0**	**(19 061,0)**	**-**	**176 776,0**

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

PDI 2026-2035 détaillé

9. ORIENTATIONS DU PDI 2026-2035

9.1. Vision à long terme des investissements

Le PDI 2026-2035 témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

Ainsi, comparativement au précédent PDI, une part plus importante des investissements sera consacrée à la protection des actifs afin de maintenir des services de qualité, tout en préservant un juste équilibre avec le développement de nouvelles infrastructures répondant à l'évolution des besoins de la population. L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente également un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées à l'urgence climatique.

9.2. Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 95 G$.

Tableau 84 – Valeur actualisée de remplacement par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs *	
Infrastructures - Eau potable	16 664
Infrastructures - Eaux usées et pluviales	27 279
Infrastructures routières	30 940
Bâtiments administratifs	5 826
Bâtiments communautaires	10 505
Informatiques	1 528
Parcs et espaces verts	1 364
Matériels roulants	924
Infrastructures - Environnement	294
	95 324

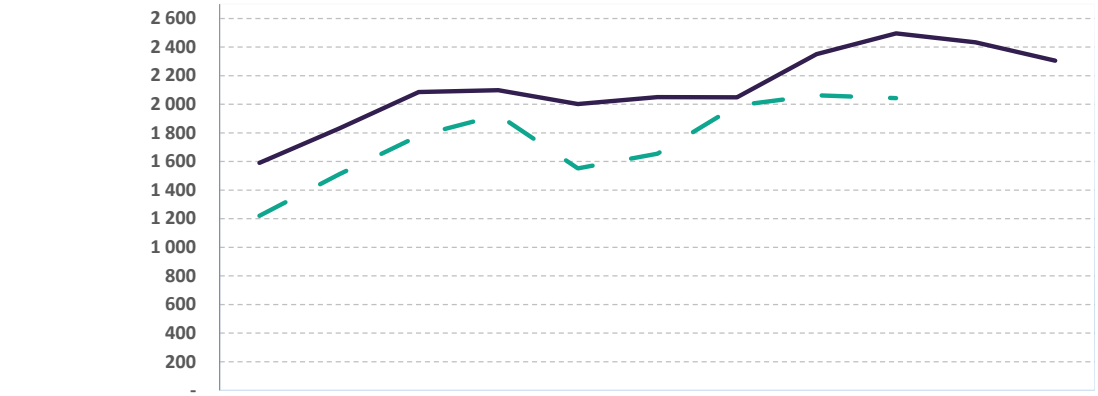
* Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 décembre 2024.

Afin de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière, la Ville poursuit l'objectif d'améliorer la connaissance de l'état de ses infrastructures. Cette approche permet d'éviter ou de diminuer les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif, en prolongeant la durée de vie de cet élément. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

9.3. Hausses rapides des réalisations

La Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a continuellement progressé de 2016 à 2019, étant passée de 1,2 G$ à 1,9 G$. Alors que les années 2020 et 2021 ont été marquées par un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, les années suivantes témoignent d'un retour à un niveau d'investissements prépandémique autour de 2 G$ annuellement.

Graphique 17 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations[1]
(en millions de dollars)



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budgets adoptés	1 590	1 831	2 085	2 099	2 001	2 050	2 048	2 350	2 495	2 433	2 304
Réalisations	1 220	1 511	1 779	1 925	1 552	1 654	1 991	2 063	2 043		

9.4. Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2026-2035, les investissements prévus s'établissent à 25,9 G$. Cette planification témoigne de l'ampleur des besoins en investissement, d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans cette perspective, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

[1] Les valeurs des budgets adoptés et des réalisations considèrent tant les dépenses capitalisables que les dépenses non-capitalisables alors que celles présentées dans le cadre de la reddition de comptes financière présentent uniquement les dépenses capitalisables.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

9.5. Programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2026-2035 s'établissent à 3,7 G$. De ce montant, 3,1 G$ (84 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sur 10 ans. Le solde de 0,6 G$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront par la suite aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

9.6. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure

Plusieurs secteurs de la ville sont amenés à se transformer et à devenir les nouveaux quartiers des futures décennies, dans une perspective de transition écologique, notamment ceux désignés par le PUM en tant que secteurs d'intensification élevés en lien avec le transport collectif. Partant du constat que la réalisation de ces nouveaux quartiers montréalais exerce une pression importante sur son cadre financier, la Ville innove et entame une réflexion sur la définition de nouveaux modèles d'affaires en matière de mise en œuvre de projets urbains d'envergure. Ainsi, de façon à trouver des solutions aux défis financiers et opérationnels qu'engendre la réalisation des projets urbains, une démarche a été entreprise pour élaborer de nouvelles structures de partenariat qui permettent à la Ville de saisir les opportunités de développement et de partager les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage avec d'autres partenaires.

Plus précisément, un premier modèle de partenariat ciblé a porté sur le projet d'écoquartier Namur-Hippodrome. Outre une analyse de cas comparables, ce modèle propose diverses avenues de structures de partenariat et un montage financier détaillé. La Ville poursuit ses réflexions en ce sens et entend impliquer ses partenaires pour conclure ce montage par une feuille de route pour l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires. L'exercice réalisé pour le secteur Namur-Hippodrome sera ajusté pour d'autres secteurs en transformation, tels que Bridge-Bonaventure ou encore pour les projets en partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Société de transport de Montréal (STM), pour les abords du prolongement de la ligne bleue du métro.

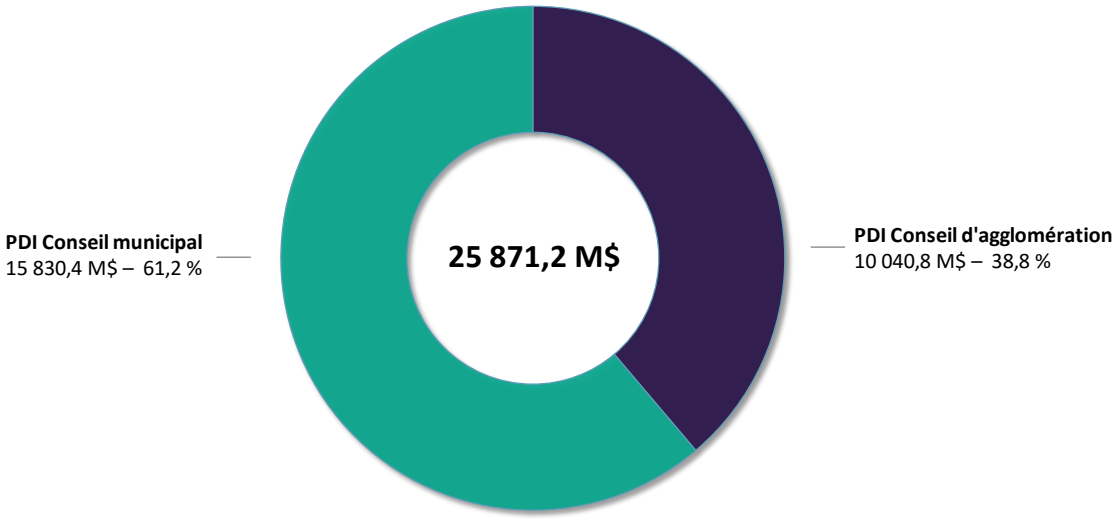
La Ville misera également la mise en place d'un nouvel outil : les fonds d'appariement. Ce type d'outil pourrait permettre à la Ville de solliciter des acteurs de la société civile pour contribuer à un fonds à parts égales avec la Ville. Les sommes recueillies de cette façon permettraient d'agir pour financer des initiatives dans la lutte à l'itinérance notamment.

10. PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2035

10.1. Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 prévoit des investissements totaux de 25 871,2 M$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 61,2 %, pour un montant de 15 830,4 M$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 38,8 % des investissements totaux, soit 10 040,8 M$.

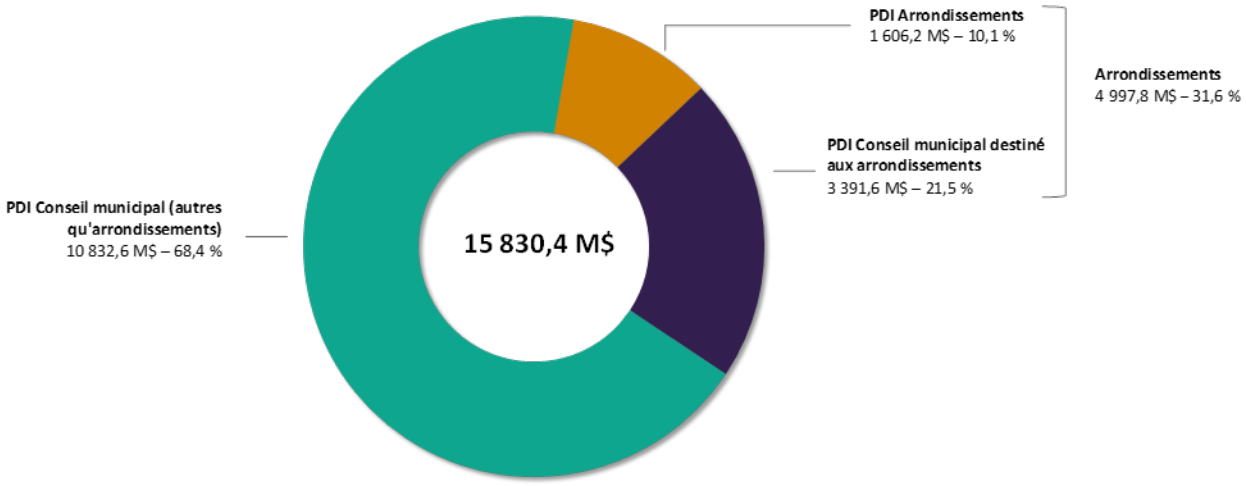
Graphique 18 – Répartition des investissements par compétences



Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 606,2 M$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2026-2035 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 3 391,6 M$, portant ainsi à 4 997,8 M$ (31,6 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 19 – Répartition des investissements du conseil municipal



Le montant du PDI municipal destiné aux arrondissements (3 391,6 M$) demeure sensiblement le même, passant de 3 433,5 M$ au PDI 2025-2034 à 3 391,6 M$ au présent PDI, soit une baisse de 41,9 M$ ou 1,2 %.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements augmentent de 17,4 % afin de répondre, notamment, aux besoins croissants en maintien d'actifs, passant de 1 368,4 M$ au PDI 2025-2034 à 1 606,2 M$ au présent PDI. Cette augmentation provient principalement d'une bonification de 25 M$ par année, soit 250 M$ sur 10 ans. Il est à noter que le PDI des arrondissements n'avait pas été augmenté depuis plus de 10 ans, ce qui rend cette bonification particulièrement significative.

Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les 4 997,8 M$ en investissements consacrés aux arrondissements qui sont prévus dans le présent PDI représentent une hausse de 195,9 M$ ou 4,1 % par rapport à ceux du PDI 2025-2034, qui s'établissaient à 4 801,9 M$.

Le tableau suivant détaille les PDI consacrés aux arrondissements pour la période décennale 2026-2035.

Tableau 85 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2025-2034	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Ahuntsic-Cartierville	71 130	9 394	9 394	9 394	9 394	9 394	46 970	46 970	93 940
Anjou	56 630	6 245	6 245	6 245	6 245	6 245	31 225	31 225	62 450
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 300	9 003	9 003	9 003	9 003	9 003	45 015	45 015	90 030
Lachine	36 770	4 453	4 453	4 453	4 453	4 453	22 265	22 265	44 530
LaSalle	51 320	6 212	6 212	6 212	6 212	6 212	31 060	31 060	62 120
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	29 270	3 301	3 301	3 301	3 301	3 301	16 505	16 505	33 010
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	86 558	11 233	11 199	11 199	11 199	11 199	56 029	55 995	112 024
Montréal-Nord	47 420	7 995	7 732	5 732	5 732	5 732	32 923	28 660	61 583
Outremont	25 610	3 048	3 048	3 048	3 048	3 048	15 240	15 240	30 480
Pierrefonds-Roxboro	57 990	7 102	7 102	7 102	7 102	7 102	35 510	35 510	71 020
Plateau-Mont-Royal	56 950	6 887	6 887	6 887	6 887	6 887	34 435	34 435	68 870
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	131 876	14 521	14 303	14 303	14 303	14 303	71 733	71 515	143 248
Rosemont–La Petite-Patrie	88 400	10 609	10 609	10 609	10 609	10 609	53 045	53 045	106 090
Saint-Laurent	150 012	31 717	15 505	22 187	27 036	12 539	108 984	56 558	165 542
Saint-Léonard	72 358	8 175	7 975	8 915	10 240	9 390	44 695	34 450	79 145
Sud-Ouest	71 190	8 032	9 397	13 367	7 072	7 072	44 940	35 360	80 300
Verdun	41 150	4 947	4 947	4 947	4 947	4 947	24 735	24 735	49 470
Ville-Marie	141 850	15 461	15 461	15 461	15 461	15 461	77 305	77 305	154 610
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	83 600	16 794	8 998	8 998	8 998	8 998	52 786	44 990	97 776
Total – PDI des arrondissements	**1 368 384**	**185 129**	**161 771**	**171 363**	**171 242**	**155 895**	**845 400**	**760 838**	**1 606 238**
PDI municipal destiné aux arrondissements	3 433 486	221 295	261 912	333 317	365 470	364 884	1 546 878	1 844 766	3 391 643
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	**4 801 870**	**406 424**	**423 683**	**504 680**	**536 712**	**520 779**	**2 392 278**	**2 605 604**	**4 997 881**

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2026-2035.

Tableau 86 – PDI du conseil municipal des projets et des programmes destinés aux arrondissements, par services centraux

(en milliers de dollars)

Services centraux	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne								
Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	3 240	4 157	5 837	6 004	5 734	24 972	28 670	53 642
Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	11 087	3 913	5 000	10 000	15 000	45 000	18 750	63 750
	14 327	**8 070**	**10 837**	**16 004**	**20 734**	**69 972**	**47 420**	**117 392**
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	37 618	34 815	38 614	38 740	32 809	182 596	158 393	340 989
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	3 178	10 000	13 293	12 423	20 000	58 894	122 959	181 853
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	2 363	749	6 613	2 043	2 227	13 995	53 372	67 367
Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	621	2 993	4 551	2 667	1 923	12 755	7 172	19 927
Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	277	340	365	375	375	1 732	1 875	3 607
Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, Équipements spécialisés	1 397	593	2 237	769	1 121	6 117	5 613	11 730
Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	198	636	645	510	530	2 519	2 621	5 140
	45 652	**50 126**	**66 318**	**57 527**	**58 985**	**278 608**	**352 005**	**630 613**
Diversité et inclusion sociale								
Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	3 275	4 000	6 000	6 448	6 010	25 733	30 790	56 523
	3 275	**4 000**	**6 000**	**6 448**	**6 010**	**25 733**	**30 790**	**56 523**
Gestion et planification des immeubles								
Programme des cours de services	3 373	22 043	33 716	16 093	7 290	82 515	57 003	139 518
Programme de transition écologique pour le parc immobilier	3 121	7 138	7 656	21 411	26 740	66 066	71 151	137 217
Programme de protection des bâtiments de compétence locale	2 140	2 580	8 002	10 723	15 900	39 345	40 412	79 757
Programme d'accessibilité universelle	354	-	3 103	3 103	3 129	9 689	15 621	25 310
	8 988	**31 761**	**52 477**	**51 330**	**53 059**	**197 615**	**184 187**	**381 802**
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	14 012	14 435	17 928	23 644	17 852	87 871	131 921	219 792
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	4 129	1 141	1 907	8 458	12 574	28 209	185 473	213 682
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	20 944	25 000	20 683	23 087	19 000	108 714	63 228	171 942
Projets de développement d'installations sportives	2 592	20 082	41 136	52 233	61 794	177 837	178 515	356 352
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	4 120	-	6 500	7 000	12 000	29 620	73 204	102 824
Programme des arénas	22 130	3 374	-	-	-	25 504	-	25 504
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	10 880	8 000	10 000	8 100	2 425	39 405	-	39 405
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	8 269	-	1 000	1 000	1 000	11 269	6 500	17 769
	87 076	**72 032**	**99 154**	**123 522**	**126 645**	**508 429**	**638 841**	**1 147 270**
Infrastructures du réseau routier								
Programme de maintien des infrastructures routières	6 500	11 000	11 000	12 000	12 000	52 500	60 000	112 500
Programme d'aménagement des rues - Local	5 500	10 000	10 000	10 000	10 000	45 500	50 000	95 500
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	15 000	25 000	2 500	2 500	2 500	47 500	12 500	60 000
	27 000	**46 000**	**23 500**	**24 500**	**24 500**	**145 500**	**122 500**	**268 000**
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Arrondissements	13 943	28 853	53 044	63 452	55 951	215 243	368 023	583 265
	13 943	**28 853**	**53 044**	**63 452**	**55 951**	**215 243**	**368 023**	**583 265**
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	1 402	1 570	1 990	1 727	-	6 689	-	6 689
Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	500	500	997	1 960	-	3 957	-	3 957
	1 902	**2 070**	**2 987**	**3 687**	**-**	**10 646**	**-**	**10 646**
Urbanisme et mobilité								
Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	75 000	150 000
Secteurs stratégiques d'intervention	3 132	3 000	3 000	3 000	3 000	15 132	21 000	36 132
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
	19 132	**19 000**	**19 000**	**19 000**	**19 000**	**95 132**	**101 000**	**196 132**
Total – PDI municipal destiné aux arrondissements	**221 295**	**261 912**	**333 317**	**365 470**	**364 884**	**1 546 878**	**1 844 766**	**3 391 643**

10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 25 871,2 M$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2026-2035, un montant de 4 363,9 M$, soit 17 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (3 657,7 M$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (684,7 M$), et des revenus divers (21,5 M$).

Un montant de 21 507,3 M$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le montant de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2026-2035, s'établit à 5 863 M$. Ainsi, lorsqu'on ajoute les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 6 976,2 M$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 27 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2026-2035. Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2026-2035 est de 14 531,1 M$, ce qui représente 56 % du financement.

Tableau 87 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	353,1	244,5	336,2	389,4	377,5	1 700,7	1 526,7	3 227,4
Sécurité publique	129,0	110,1	85,3	99,5	82,7	506,6	442,1	948,7
Transport	512,8	624,1	706,5	676,6	725,6	3 245,6	3 856,1	7 101,7
Hygiène du milieu	640,8	651,3	796,9	954,0	872,2	3 915,2	3 419,7	7 334,9
Aménagement, urbanisme et développement	173,6	166,6	128,1	83,9	68,0	620,2	327,5	947,7
Loisirs et culture	494,4	479,1	751,2	719,7	744,4	3 188,8	3 122,0	6 310,8
Total – Acquisitions d'immobilisations	**2 303,7**	**2 275,7**	**2 804,2**	**2 923,1**	**2 870,4**	**13 177,1**	**12 694,1**	**25 871,2**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	322,2	289,5	348,9	530,6	489,7	1 980,9	1 676,8	3 657,7
Activités commerciales de la CSEM	139,3	135,4	102,5	60,5	45,8	483,5	201,2	684,7
Dépôts des promoteurs et autres	3,2	3,3	8,0	1,0	1,0	16,5	5,0	21,5
Total – Sources de financement externes	**464,7**	**428,2**	**459,4**	**592,1**	**536,5**	**2 480,9**	**1 883,0**	**4 363,9**
Montant à la charge des contribuables	**1 839,0**	**1 847,5**	**2 344,8**	**2 331,0**	**2 333,9**	**10 696,2**	**10 811,1**	**21 507,3**
Paiement au comptant								
Services	110,0	50,6	82,8	100,5	80,8	424,7	343,3	768,0
Arrondissements	22,1	6,4	13,1	17,7	4,6	63,9	4,3	68,2
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	445,9							
Eau	42,1	597,0	597,0	597,0	597,0	2 878,0	2 985,0	5 863,0
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**490,0**	**597,0**	**597,0**	**597,0**	**597,0**	**2 878,0**	**2 985,0**	**5 863,0**
Total – Paiement au comptant	**649,8**	**681,7**	**720,6**	**742,9**	**710,1**	**3 505,1**	**3 471,1**	**6 976,2**
Emprunts selon la programmation	**1 189,2**	**1 165,8**	**1 624,2**	**1 588,1**	**1 623,8**	**7 191,1**	**7 340,0**	**14 531,1**

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 15 830,4 M$, soit 61,2 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 160,1 M$ (13,6 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 684,7 M$.

Par ailleurs, un montant de 4 296,1 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 9 374,2 M$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 13 670,3 M$, soit 86,4 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 88 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	210,2	126,3	206,8	253,1	243,1	1 039,5	1 017,6	2 057,1
Sécurité publique	0,3	0,3	-	-	-	0,6	-	0,6
Transport	445,3	539,3	610,3	596,7	662,4	2 854,0	3 371,4	6 225,4
Hygiène du milieu	187,5	201,1	224,3	229,7	230,7	1 073,3	1 065,0	2 138,3
Aménagement, urbanisme et développement	170,7	161,7	120,2	75,3	59,8	587,7	286,4	874,1
Loisirs et culture	365,2	357,8	528,7	518,8	516,1	2 286,6	2 248,3	4 534,9
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 379,2**	**1 386,5**	**1 690,3**	**1 673,6**	**1 712,1**	**7 841,7**	**7 988,7**	**15 830,4**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	183,0	147,2	108,7	171,8	147,7	758,4	695,5	1 453,9
Activités commerciales de la CSEM	139,3	135,4	102,5	60,5	45,8	483,5	201,2	684,7
Dépôts des promoteurs et autres	3,2	3,3	8,0	1,0	1,0	16,5	5,0	21,5
Total – Sources de financement externes	**325,5**	**285,9**	**219,2**	**233,3**	**194,5**	**1 258,4**	**901,7**	**2 160,1**
Montant à la charge des contribuables	**1 053,7**	**1 100,6**	**1 471,1**	**1 440,3**	**1 517,6**	**6 583,3**	**7 087,0**	**13 670,3**
Paiement au comptant								
Services	13,3	28,1	41,4	42,5	45,9	171,2	192,6	363,8
Arrondissements	22,1	6,4	13,1	17,7	4,6	63,9	4,3	68,2
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	274,7							
Eau	42,1	363,7	359,8	341,8	356,1	1 740,2	1 893,9	3 634,1
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**318,8**	**363,7**	**359,8**	**341,8**	**356,1**	**1 740,2**	**1 893,9**	**3 634,1**
Total – Paiement au comptant	**377,2**	**421,2**	**437,3**	**425,0**	**429,6**	**2 090,3**	**2 205,8**	**4 296,1**
Emprunts selon la programmation	**676,5**	**679,4**	**1 033,8**	**1 015,3**	**1 088,0**	**4 493,0**	**4 881,2**	**9 374,2**

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 10 040,8 M$, soit 38,8 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 203,8 M$ (21,9 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actifs névralgiques. De plus, un montant de 2 680,1 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 5 156,9 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 7 837 M$, soit 78,1 % des investissements de compétence d'agglomération.

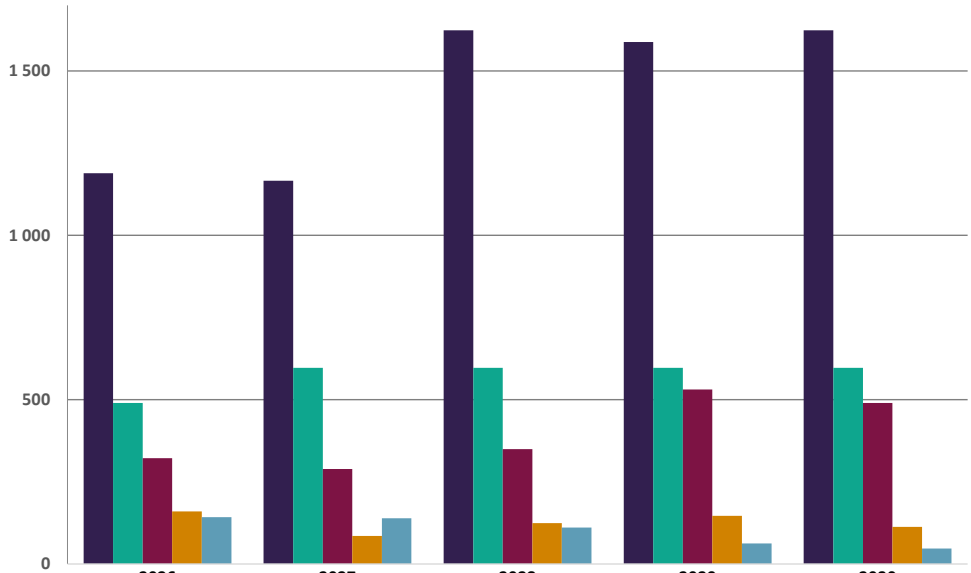
Tableau 89 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	142,9	118,2	129,4	136,3	134,4	661,2	509,1	1 170,3
Sécurité publique	128,7	109,8	85,3	99,5	82,7	506,0	442,1	948,1
Transport	67,5	84,8	96,2	79,9	63,2	391,6	484,7	876,3
Hygiène du milieu	453,3	450,2	572,6	724,3	641,5	2 841,9	2 354,7	5 196,6
Aménagement, urbanisme et développement	2,9	4,9	7,9	8,6	8,2	32,5	41,1	73,6
Loisirs et culture	129,2	121,3	222,5	200,9	228,3	902,2	873,7	1 775,9
Total – Acquisitions d'immobilisations	**924,5**	**889,2**	**1 113,9**	**1 249,5**	**1 158,3**	**5 335,4**	**4 705,4**	**10 040,8**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	139,2	142,3	240,2	358,8	342,0	1 222,5	981,3	2 203,8
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	**139,2**	**142,3**	**240,2**	**358,8**	**342,0**	**1 222,5**	**981,3**	**2 203,8**
Montant à la charge des contribuables	**785,3**	**746,9**	**873,7**	**890,7**	**816,3**	**4 112,9**	**3 724,1**	**7 837,0**
Paiement au comptant								
Services	96,7	22,5	41,4	58,0	34,9	253,5	150,7	404,2
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	171,2	233,3	237,2	255,2	240,9	1 137,8	1 091,1	2 228,9
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	**171,2**	**233,3**	**237,2**	**255,2**	**240,9**	**1 137,8**	**1 091,1**	**2 228,9**
Total – Paiement au comptant	**272,6**	**260,5**	**283,3**	**317,9**	**280,5**	**1 414,8**	**1 265,3**	**2 680,1**
Emprunts selon la programmation	**512,7**	**486,4**	**590,4**	**572,8**	**535,8**	**2 698,1**	**2 458,8**	**5 156,9**

Le graphique suivant illustre, pour les cinq premières années du PDI uniquement, l'évolution des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal.

Graphique 20 – Évolution des sources de financement, de 2026 à 2030
(en millions de dollars)



	2026	2027	2028	2029	2030
Emprunts selon la programmation	1 189	1 166	1 624	1 588	1 624
Stratégie d'accroissement du paiement au comptant	490	597	597	597	597
Subventions gouvernementales	322	289	349	531	490
Fonds dédiés - Paiement au comptant des immobilisations	160	85	124	146	113
Autres sources de financement	142	139	111	62	47

10.3. Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle brosse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Dans l'ensemble du PDI, 67,7 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 32,3 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements, à la construction de nouvelles infrastructures ainsi qu'à la mise aux normes d'infrastructures existantes. Comparativement au précédent PDI, il s'agit d'une augmentation des investissements qui seront consacrés à la protection des éléments de l'actif (66,9 % au PDI 2025-2034).

Au cours de la période 2026-2035, la Ville de Montréal compte investir un montant total de 14 662,6 M$, dont 6 692,9 M$ dans les « infrastructures routières » ainsi que 7 969,7 M$ dans « l'environnement et les infrastructures souterraines » soit principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 78 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Tableau 90 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Infrastructures routières	348,9	394,2	436,0	468,9	510,0	2 158,0	2 628,4	4 786,4
Environnement et infrastructures souterraines	535,1	569,4	713,6	837,1	813,4	3 468,6	3 125,7	6 594,3
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	143,3	151,8	235,6	211,1	170,1	911,9	736,6	1 648,5
Bâtiments et terrains	204,2	216,7	330,1	292,8	243,2	1 287,0	1 219,0	2 506,0
Véhicules	57,8	78,0	102,2	121,2	111,9	471,1	646,0	1 117,1
Ameublement et équipements de bureau	60,7	67,5	69,6	74,2	78,6	350,6	208,5	559,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	15,2	35,5	13,0	12,4	11,5	87,6	61,1	148,7
Autres éléments de l'actif	152,6	-	-	-	-	152,6	-	152,6
Total – Investissements	**1 517,8**	**1 513,1**	**1 900,1**	**2 017,7**	**1 938,7**	**8 887,4**	**8 625,3**	**17 512,7**
Pourcentage - Protection	65,9 %	66,5 %	67,8 %	69,0 %	67,5 %	67,4 %	67,9 %	67,7 %

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Infrastructures routières	128,8	185,3	200,2	161,4	184,5	860,2	1 046,3	1 906,5
Environnement et infrastructures souterraines	246,6	211,3	175,5	172,1	88,3	893,8	481,6	1 375,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	115,7	104,3	211,2	241,3	296,1	968,6	1 100,8	2 069,4
Bâtiments et terrains	206,8	187,6	244,7	269,7	314,4	1 223,2	1 302,2	2 525,4
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	68,4	55,2	52,9	41,7	32,1	250,3	56,2	306,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	19,5	19,0	19,5	19,2	16,4	93,6	81,7	175,3
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**785,8**	**762,7**	**904,0**	**905,4**	**931,8**	**4 289,7**	**4 068,8**	**8 358,5**
Pourcentage - Développement	34,1 %	33,5 %	32,2 %	31,0 %	32,5 %	32,6 %	32,1 %	32,3 %

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Infrastructures routières	477,7	579,5	636,2	630,3	694,5	3 018,2	3 674,7	6 692,9
Environnement et infrastructures souterraines	781,7	780,7	889,1	1 009,2	901,7	4 362,4	3 607,3	7 969,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	259,0	256,1	446,8	452,4	466,2	1 880,5	1 837,4	3 717,9
Bâtiments et terrains	411,0	404,3	574,8	562,5	557,6	2 510,2	2 521,2	5 031,4
Véhicules	57,8	78,0	102,2	121,2	111,9	471,1	646,0	1 117,1
Ameublement et équipements de bureau	129,1	122,7	122,5	115,9	110,7	600,9	264,7	865,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	34,7	54,5	32,5	31,6	27,9	181,2	142,8	324,0
Autres éléments de l'actif	152,6	-	-	-	-	152,6	-	152,6
Total – Investissements	**2 303,6**	**2 275,8**	**2 804,1**	**2 923,1**	**2 870,5**	**13 177,1**	**12 694,1**	**25 871,2**

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 91 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Infrastructures routières	336,9	384,7	415,1	454,8	501,7	2 093,2	2 592,8	4 686,0
Environnement et infrastructures souterraines	326,6	335,3	326,7	291,0	279,4	1 559,0	1 285,8	2 844,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	89,6	97,5	160,0	151,8	130,5	629,4	563,1	1 192,5
Bâtiments et terrains	135,7	170,2	236,7	206,2	168,9	917,7	744,6	1 662,3
Véhicules	17,0	35,2	64,7	77,4	68,2	262,5	448,8	711,3
Ameublement et équipements de bureau	27,0	27,0	27,7	29,2	27,2	138,1	57,0	195,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	3,5	3,5	3,9	4,1	3,4	18,4	19,4	37,8
Autres éléments de l'actif	99,2	-	-	-	-	99,2	-	99,2
Total – Investissements	**1 035,5**	**1 053,4**	**1 234,8**	**1 214,5**	**1 179,3**	**5 717,5**	**5 711,5**	**11 429,0**
Pourcentage - Protection	75,1 %	76,0 %	73,1 %	72,6 %	68,9 %	72,9 %	71,5 %	72,2 %

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Infrastructures routières	76,2	110,9	130,3	97,7	130,1	545,2	600,7	1 145,9
Environnement et infrastructures souterraines	7,8	-	-	-	-	7,8	-	7,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	74,0	57,2	107,4	117,6	121,2	477,4	481,4	958,8
Bâtiments et terrains	138,4	129,8	179,9	210,1	254,3	912,5	1 086,6	1 999,1
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	27,8	16,5	18,6	14,7	11,2	88,8	26,9	115,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	19,4	18,8	19,2	19,0	16,1	92,5	81,6	174,1
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**343,6**	**333,2**	**455,4**	**459,1**	**532,9**	**2 124,2**	**2 277,2**	**4 401,4**
Pourcentage - Développement	24,9 %	24,0 %	26,9 %	27,4 %	31,1 %	27,1 %	28,5 %	27,8 %

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Infrastructures routières	413,1	495,6	545,4	552,5	631,8	2 638,4	3 193,5	5 831,9
Environnement et infrastructures souterraines	334,4	335,3	326,7	291,0	279,4	1 566,8	1 285,8	2 852,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	163,6	154,7	267,4	269,4	251,7	1 106,8	1 044,5	2 151,3
Bâtiments et terrains	274,1	300,0	416,6	416,3	423,2	1 830,2	1 831,2	3 661,4
Véhicules	17,0	35,2	64,7	77,4	68,2	262,5	448,8	711,3
Ameublement et équipements de bureau	54,8	43,5	46,3	43,9	38,4	226,9	83,9	310,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	22,9	22,3	23,1	23,1	19,5	110,9	101,0	211,9
Autres éléments de l'actif	99,2	-	-	-	-	99,2	-	99,2
Total – Investissements	**1 379,1**	**1 386,6**	**1 690,2**	**1 673,6**	**1 712,2**	**7 841,7**	**7 988,7**	**15 830,4**

Tableau 92 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Infrastructures routières	12,0	9,5	20,9	14,1	8,3	64,8	35,6	100,4
Environnement et infrastructures souterraines	208,5	234,1	386,9	546,1	534,0	1 909,6	1 839,9	3 749,5
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	53,7	54,3	75,6	59,3	39,6	282,5	173,5	456,0
Bâtiments et terrains	68,5	46,5	93,4	86,6	74,3	369,3	474,4	843,7
Véhicules	40,8	42,8	37,5	43,8	43,7	208,6	197,2	405,8
Ameublement et équipements de bureau	33,7	40,5	41,9	45,0	51,4	212,5	151,5	364,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,7	32,0	9,1	8,3	8,1	69,2	41,7	110,9
Autres éléments de l'actif	53,4	-	-	-	-	53,4	-	53,4
Total – Investissements	**482,3**	**459,7**	**665,3**	**803,2**	**759,4**	**3 169,9**	**2 913,8**	**6 083,7**
Pourcentage - Protection	52,2 %	51,7 %	59,7 %	64,3 %	65,6 %	59,4 %	61,9 %	60,6 %

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Infrastructures routières	52,6	74,4	69,9	63,7	54,4	315,0	445,6	760,6
Environnement et infrastructures souterraines	238,8	211,3	175,5	172,1	88,3	886,0	481,6	1 367,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	41,7	47,1	103,8	123,7	174,9	491,2	619,4	1 110,6
Bâtiments et terrains	68,4	57,8	64,8	59,6	60,1	310,7	215,6	526,3
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	40,6	38,7	34,3	27,0	20,9	161,5	29,3	190,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,1	0,2	0,3	0,2	0,3	1,1	0,1	1,2
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**442,2**	**429,5**	**448,6**	**446,3**	**398,9**	**2 165,5**	**1 791,6**	**3 957,1**
Pourcentage - Développement	47,8 %	48,3 %	40,3 %	35,7 %	34,4 %	40,6 %	38,1 %	39,4 %

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Infrastructures routières	64,6	83,9	90,8	77,8	62,7	379,8	481,2	861,0
Environnement et infrastructures souterraines	447,3	445,4	562,4	718,2	622,3	2 795,6	2 321,5	5 117,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	95,4	101,4	179,4	183,0	214,5	773,7	792,9	1 566,6
Bâtiments et terrains	136,9	104,3	158,2	146,2	134,4	680,0	690,0	1 370,0
Véhicules	40,8	42,8	37,5	43,8	43,7	208,6	197,2	405,8
Ameublement et équipements de bureau	74,3	79,2	76,2	72,0	72,3	374,0	180,8	554,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,8	32,2	9,4	8,5	8,4	70,3	41,8	112,1
Autres éléments de l'actif	53,4	-	-	-	-	53,4	-	53,4
Total – Investissements	**924,5**	**889,2**	**1 113,9**	**1 249,5**	**1 158,3**	**5 335,4**	**4 705,4**	**10 040,8**

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir le PDI 2025-2034.

Tableau 93 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PDI 2026-2035			PDI 2025-2034			Écarts		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
Infrastructures routières	4 786,5	1 906,5	**6 693,0**	4 815,7	1 804,3	**6 620,0**	(29,2)	102,2	**73,0**
Environnement et infrastructures souterraines	6 594,3	1 375,3	**7 969,6**	5 795,0	1 486,4	**7 281,4**	799,3	(111,1)	**688,2**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 648,4	2 069,5	**3 717,9**	1 723,9	2 168,8	**3 892,7**	(75,5)	(99,3)	**(174,8)**
Bâtiments et terrains	2 506,0	2 525,3	**5 031,3**	2 507,1	2 250,1	**4 757,2**	(1,1)	275,2	**274,1**
Véhicules	1 117,1	-	**1 117,1**	1 083,8	-	**1 083,8**	33,3	-	**33,3**
Ameublement et équipements de bureau	559,1	306,5	**865,6**	574,3	324,9	**899,2**	(15,2)	(18,4)	**(33,6)**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	148,7	175,3	**324,0**	93,9	160,1	**254,0**	54,8	15,2	**70,0**
Autres éléments de l'actif	152,7	-	**152,7**	-	-	**-**	152,7	-	**152,7**
Total – Investissements	**17 512,8**	**8 358,4**	**25 871,2**	**16 593,7**	**8 194,6**	**24 788,3**	**919,1**	**163,8**	**1 082,9**

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une croissance effective des investissements de 1 082,9 M$ ou 4,4 %. La majeure partie de cette croissance, soit 919,1 M$ ou 84,9 %, sera consacrée au volet protection, témoignant ainsi de la priorité accordée au rattrapage du déficit de maintien des actifs.

La principale hausse observée (688,2 M$) provient de la catégorie d'actifs « Environnement et infrastructures souterraines ». Cette hausse s'explique par la bonification de plusieurs programmes soutenant les objectifs de la Stratégie montréalaise de l'eau, afin notamment de résorber le déficit de maintien des actifs, tels que les réseaux primaires et secondaires d'aqueduc et d'égouts.

La hausse de la catégorie d'actifs « Bâtiments et terrains » (274,1 M$) s'explique principalement par le développement de nouvelles installations sportives, soit le complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord ainsi que le centre sportif de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, afin de répondre aux besoins de la population en proposant des infrastructures collectives modernes et de qualité, favorisant la santé et le bien-être.

Par ailleurs, ce PDI introduit un montant budgété dans la catégorie « Autres éléments de l'actif » (152,7 M$) qui sera dédié, en 2026, à de nouveaux projets, aux provisions visant à couvrir les imprévus et aux risques qui pourraient survenir durant la réalisation de projets spécifiques.

Finalement, la baisse relative à la catégorie « Parcs, espaces verts et terrains de jeux » (174,8 M$) est attribuable à la révision de la planification de certains projets afin de refléter la capacité de réalisation, tant du marché que de la Ville.

10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

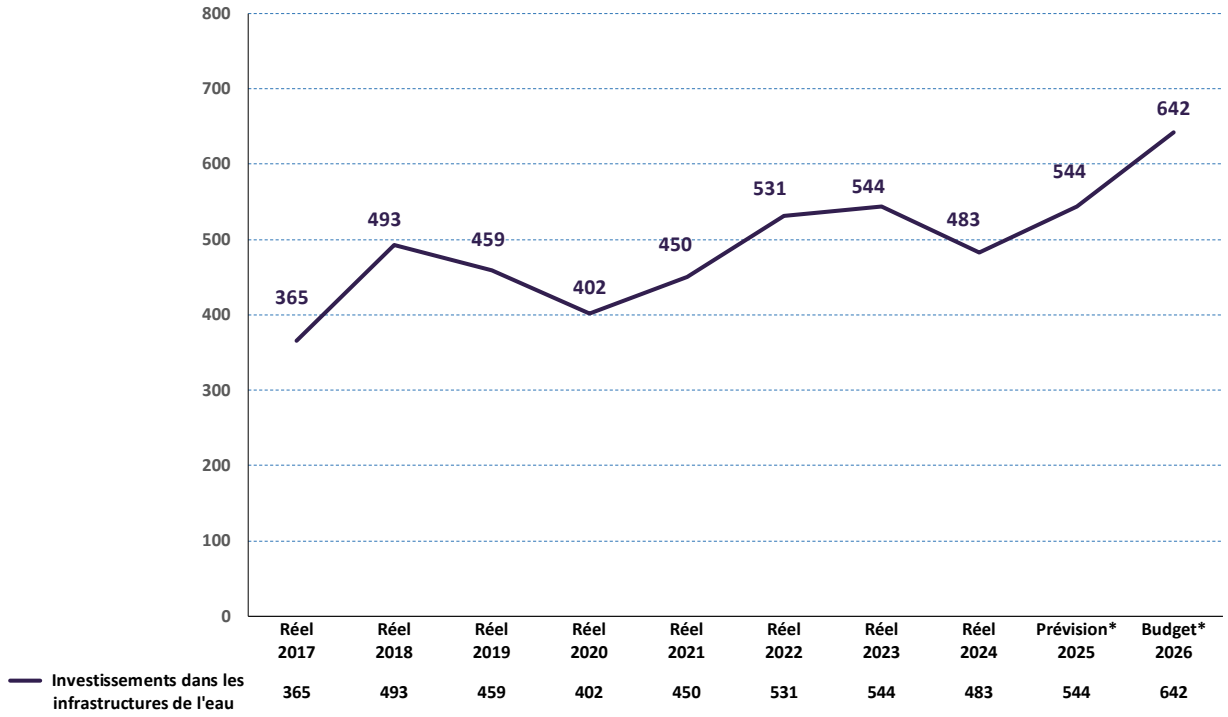
Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble des usagères et usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement d'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, près de 794 km de conduites principales d'aqueduc, 3 662 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 403 km de conduites secondaires d'égouts et 90 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont l'une figure parmi les cinq plus grandes du monde (Jean-R.-Marcotte), traitent, par temps sec, environ 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées, et jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse (1 million de mètres cubes correspondent à 1 milliard de litres).

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2017, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements sont passés de 365 M$ en 2017 à près de 544 M$ prévus en 2025.

Pour la période 2026-2035, un montant de 7 363,3 M$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 642,2 M$ en 2026.

Graphique 21 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)



* Prévision et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- faire face aux défis environnementaux.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 2 106,5 M$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2024, 70 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le plan directeur de drainage (836,2 M$, dont les collecteurs de l'Est et Langelier ainsi que les ouvrages de rétention Turcot et Saint-Jacques), le réseau primaire d'aqueduc (616,2 M$) et le réseau primaire d'égouts (409,6 M$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2026-2035 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (405,4 M$), les actifs dédiés à l'assainissement des eaux usées, dont la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (384,7 M$), ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (185,6 M$).

De plus, un montant de 139,9 M$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles. Celles-ci, en plus de remplir une fonction de loisirs (en faisant figure de parcs ou de places publiques par exemple), réduiront l'apport d'eau au réseau d'égouts souterrain afin d'éviter le débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et des inondations chez les citoyennes et citoyens lors d'importants épisodes de pluie. Ces infrastructures, en tant que mesures d'adaptation aux changements climatiques, contribueront à accélérer la transition écologique et à améliorer la qualité des milieux de vie urbains.

Principaux projets

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, un investissement de 331,5 M$ sera alloué à la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish (desservant près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais), tandis que 146,7 M$ seront consacrés à la reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion qui servent à acheminer la quasi-totalité de l'eau potable produite à l'usine Atwater.

Un autre montant de 5,7 M$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de la pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteurs vise à réduire le risque de bris de conduites et de bris d'entrées de service des usagères et usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, elle permettra d'avoir une meilleure connaissance du comportement du réseau en temps réel et de faciliter le ciblage des interventions.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte intégrera une nouvelle phase au traitement des eaux usées pour ainsi rendre les rejets conformes aux objectifs prescrits par les instances gouvernementales. La désinfection permettra de diminuer les risques pour la santé humaine et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 508,8 M$ dans ce PDI.

Par ailleurs, 1 240,9 M$ seront prévus pour la construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) afin de remplacer les 4 incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, compte tenu de la fin imminente de leur vie utile. Ce projet permettra de réduire considérablement les émissions de GES. Par ailleurs, les technologies retenues afin de traiter les boues de la station viseront également à obtenir une production diversifiée de biosolides présentant un fort potentiel de valorisation agricole.

Tableau 94 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes								
Réseau primaire d'aqueduc	58 450,0	46 000,0	54 004,0	72 787,0	69 987,0	301 228,0	314 927,0	616 155,0
Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage de l'eau potable	8 606,0	21 431,0	22 289,0	19 523,0	22 426,0	94 275,0	91 285,0	185 560,0
Usines de traitement de l'eau potable	38 076,0	33 841,0	40 192,0	48 370,0	40 900,0	201 379,0	204 000,0	405 379,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	184 042,0	195 745,0	218 338,0	224 505,0	227 909,0	1 050 539,0	1 055 941,0	2 106 480,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	1 341,0	1 477,0	1 780,0	3 438,0	3 055,0	11 091,0	16 415,0	27 506,0
Réseau primaire d'égouts	26 118,0	39 417,0	38 459,0	39 937,0	43 179,0	187 110,0	222 489,0	409 599,0
Plan directeur de drainage	51 240,0	67 040,0	64 511,0	114 821,0	66 761,0	364 373,0	471 788,0	836 161,0
Station d'épuration	49 440,0	45 586,0	40 025,0	53 299,0	43 981,0	232 331,0	152 395,0	384 726,0
Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	10 914,0	7 500,0	15 000,0	16 452,0	15 000,0	64 866,0	75 000,0	139 866,0
Total – Programmes	**428 227,0**	**458 037,0**	**494 598,0**	**593 132,0**	**533 198,0**	**2 507 192,0**	**2 604 240,0**	**5 111 432,0**
Projets								
Réservoir et station de pompage - Rosemont	-	-	-	-	-	-	-	-
Modernisation du réservoir McTavish	20 411,0	32 398,0	57 995,0	53 443,0	28 546,0	192 793,0	138 666,0	331 459,0
Reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion 1 à l'usine Atwater	1 500,0	3 000,0	3 000,0	25 000,0	44 608,0	77 108,0	69 609,0	146 717,0
Aqueduc de l'ouest	15 034,0	1 936,0	-	-	-	16 970,0	-	16 970,0
Optimisation des réseaux	3 405,0	1 170,0	830,0	248,0	-	5 653,0	-	5 653,0
Chambres de compteurs d'agglomération	27,0	1 346,0	-	-	-	1 373,0	-	1 373,0
Désinfection de l'effluent	169 080,0	141 196,0	110 152,0	56 995,0	21 568,0	498 991,0	9 791,0	508 782,0
Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	4 488,0	9 567,0	129 162,0	230 280,0	237 305,0	610 802,0	630 077,0	1 240 879,0
Total – Projets	**213 945,0**	**190 613,0**	**301 139,0**	**365 966,0**	**332 027,0**	**1 403 690,0**	**848 143,0**	**2 251 833,0**
Total – Gestion de l'eau	**642 172,0**	**648 650,0**	**795 737,0**	**959 098,0**	**865 225,0**	**3 910 882,0**	**3 452 383,0**	**7 363 265,0**

Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

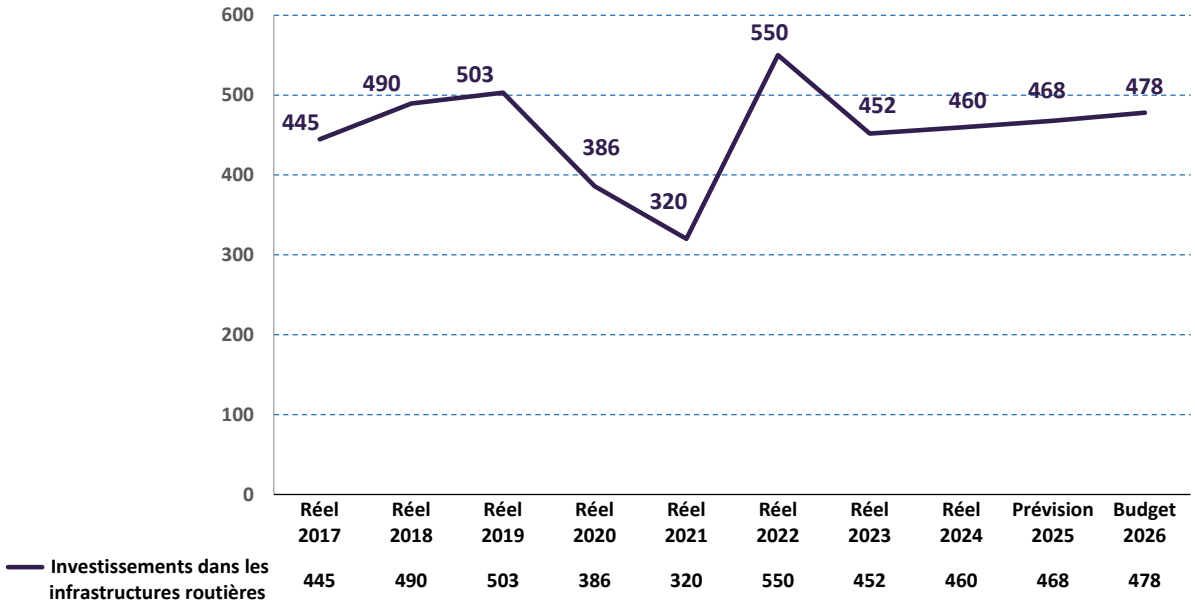
Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 684,8 M$ pour la période 2026-2035, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagères et usagers ainsi qu'aux utilisatrices et utilisateurs selon la portion de conduits qu'elles et ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 7,8 M$ permettra de désencombrer et embellir les voies publiques.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2017, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance, étant passés de 445 M$ en 2017 à près de 468 M$ prévus en 2025. Il est à noter que le montant réel de l'année 2022 (550 M$) intègre la rétrocession d'actifs à la Ville par le MTMD d'une valeur de 227 M$, à coût nul, dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot. En 2026, 478 M$ seront consacrés aux infrastructures routières.

Graphique 22 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)



Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- de garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- d'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2026-2035, la Ville investira un total de 7 166,8 M$ dans les infrastructures routières, soit 4 862,8 M$ dans la protection de l'actif et 2 304 M$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (60,7 %) sera consacrée à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (4 349,3 M$). Un montant de 473,9 M$ (6,6 %) est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 95 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	304,9	354,8	396,1	424,8	467,5	1 948,1	2 401,2	4 349,3
Ponts, tunnels et viaducs	39,0	35,0	35,0	35,0	35,0	179,0	175,0	354,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	4,7	4,2	4,7	8,9	7,3	29,8	51,3	81,1
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	1,1	1,0	2,1
	348,9	**394,2**	**436,0**	**468,9**	**510,0**	**2 158,0**	**2 628,5**	**4 786,5**
Pistes cyclables	10,3	10,0	6,0	6,0	6,5	38,8	37,5	76,3
Total – Investissements	**359,2**	**404,2**	**442,0**	**474,9**	**516,5**	**2 196,8**	**2 666,0**	**4 862,8**

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	99,1	168,7	172,2	154,9	180,0	774,9	1 029,8	1 804,7
Ponts, tunnels et viaducs	3,9	1,2	6,3	3,5	1,5	16,4	1,5	17,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	16,7	9,0	12,4	-	-	38,1	-	38,1
Autres éléments de l'actif	9,1	6,4	9,2	3,0	3,0	30,7	15,0	45,7
	128,8	**185,3**	**200,1**	**161,4**	**184,5**	**860,1**	**1 046,3**	**1 906,4**
Pistes cyclables	22,5	27,2	32,1	39,3	39,8	160,9	236,7	397,6
Total – Investissements	**151,3**	**212,5**	**232,2**	**200,7**	**224,3**	**1 021,0**	**1 283,0**	**2 304,0**

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Chemins, rues, routes et trottoirs	404,0	523,5	568,3	579,7	647,5	2 723,0	3 431,0	6 154,0
Ponts, tunnels et viaducs	42,9	36,2	41,3	38,5	36,5	195,4	176,5	371,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	4,7	4,2	4,7	8,9	7,3	29,8	51,3	81,1
Voirie pour projets de transport collectif	16,7	9,0	12,4	-	-	38,1	-	38,1
Autres éléments de l'actif	9,4	6,6	9,4	3,2	3,2	31,8	16,0	47,8
	477,7	**579,5**	**636,1**	**630,3**	**694,5**	**3 018,1**	**3 674,8**	**6 692,9**
Pistes cyclables	32,8	37,2	38,1	45,3	46,3	199,7	274,2	473,9
Total – Investissements	**510,5**	**616,7**	**674,2**	**675,6**	**740,8**	**3 217,8**	**3 949,0**	**7 166,8**

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'assurer la mobilité intégrée, sécuritaire et efficace pour tous les usagères et usagers.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris, d'une part, l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes âgées, des jeunes, des cyclistes et des piétonnes et piétons afin d'offrir des aménagements de qualité tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures. D'autre part, l'intégration d'éléments favorisant le drainage des eaux de ruissellement et leur rétention ainsi que le développement de la canopée, réduiront les débordements, les volumes d'eau acheminés à la station d'épuration des eaux usées ainsi que les îlots de chaleur. Ces aménagements contribueront donc à rendre le territoire plus résilient aux changements climatiques.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 269,4 M$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues tout en favorisant les transports actifs et collectifs grâce à des aménagements qui répondent aux attentes de la population montréalaise.

Un montant de 429 M$ est prévu pour les programmes de réfection routière visant la réhabilitation et le maintien en bon état des infrastructures routières. Plus spécifiquement, le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) prévoit des investissements de 354 M$ dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable. De plus, des investissements de 75 M$ seront consacrés à la réalisation de travaux touchant le réseau artériel dans le cadre du programme de réfection des rues.

Un investissement de 593,3 M$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées afin de maintenir un niveau de service optimal au meilleur coût. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant aux arrondissements qui le souhaitent la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 90,5 M$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel ainsi qu'au montant de 112,5 M$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité et les zones d'arrêts d'autobus déficientes.

En accord avec l'approche Vision Zéro, la Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 150 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi que par les personnes âgées, qui sont surreprésentées parmi les victimes de collisions. Par ailleurs, un montant de 71,6 M$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements des usagers les plus vulnérables. À cela s'ajoute un montant de 168 M$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagères et usagers. Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles et sur le trajet

pour s'y rendre, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des déplacements des usagers les plus vulnérables aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 36 M$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En poursuivant la révision et la mise en œuvre de ses plans d'action issus du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) et en collaboration avec ses partenaires, la Ville de Montréal se donne les moyens d'intégrer l'innovation, la connectivité et l'intelligence des systèmes pour être une ville plus agile, résiliente et profondément centrée sur les besoins de ses citoyennes et citoyens. En effet, l'intelligence artificielle est un puissant levier pour détecter les enjeux aux intersections, prévenir les collisions, renforcer la sécurité, mais aussi pour concevoir et planifier des aménagements urbains plus inclusifs.

Par ailleurs, un montant de 63 M$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Déjà, près de 1 800 bornes de recharge ont été installées, l'objectif étant d'atteindre 2 000 bornes d'ici la fin de l'année 2025. Cette stratégie s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville durable et carboneutre en misant notamment sur les nouvelles technologies et l'électrification des transports.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 564,6 M$

Un investissement de 300 M$ est prévu dans le programme d'amélioration du réseau cyclable. La mise en œuvre de ce programme vise à offrir des axes cyclables confortables et sécuritaires.

Une somme additionnelle de 76 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui améliorera le confort et la sécurité de celles-ci.

De plus, une somme de 97,5 M$ sera consacrée aux projets de la véloroute dont la démarche proposée consiste à mettre en place un réseau métropolitain de voies cyclables qui soit intégré en partie à l'emprise du REM et relié aux réseaux cyclables existants afin d'être fonctionnel en continu. Le déploiement du Réseau prévoit la création de liens cyclables structurants connectés aux stations du REM. Les axes s'arrimeront aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La véloroute contribuera donc à multiplier les liens de mobilité planifiée avec les différents points d'accès au réseau de transport collectif et positionnera le grand Montréal comme une destination vélo récréotouristique incontournable du nord-est de l'Amérique du Nord.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélos en libre-service BIXI Montréal, qui est en exploitation depuis 2009. En 2024, il comprenait plus de 8 400 vélos standards et près de 2 600 vélos à assistance électrique, qui sont répartis dans plus de 900 stations. Étant donné la popularité de ce service, la Ville consolide et bonifie l'offre actuelle pour répondre aux besoins croissants de la clientèle. Un montant de 74 M$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI Montréal. Un investissement de 17,1 M$ est aussi prévu pour l'implantation de stations électriques qui permettront de recharger les batteries lorsque les vélos à assistance électrique seront ancrés à ces stations, diminuant ainsi les coûts d'exploitation liés à la permutation des batteries. Ces

installations permanentes serviront également à implanter progressivement un service hivernal de vélos en libre-service.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 418,6 M$

La Ville compte offrir à la population montréalaise un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour l'ensemble des usagères et usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation, ici et ailleurs, de plus importante rue commerciale de Montréal, au même titre que la 5th Avenue à New York, ou que Michigan Avenue à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à notamment augmenter l'espace réservé à la mobilité piétonne et durable, à ajouter des arbres et des plantes, à réaliser des aménagements inclusifs et universellement accessibles de même qu'à promouvoir la vie économique et la culture ainsi que les témoins historiques de cette rue.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement de l'avenue McGill College et de la future place Oscar-Peterson. Le projet prévoit également un réaménagement de plusieurs tronçons et intersections entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement, qui mettra en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Secteur Assomption-Souligny – 312,4 M$

Localisé dans le corridor Notre-Dame Est, le projet de réaménagement Assomption-Souligny (132,4 M$), conjointement réalisé avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), vise à canaliser le camionnage vers le réseau routier supérieur en créant un lien direct entre le Port de Montréal et l'avenue Souligny. En déplaçant le camionnage en dehors du réseau municipal, ce projet permettra d'apaiser et de sécuriser les quartiers résidentiels du secteur. La participation financière du MTMD est à confirmer au plan d'investissement du gouvernement du Québec, soit le plan québécois des infrastructures (PQI). En termes d'aménagement, la vision du secteur a fait l'objet d'une séance d'information en mars 2024, et plusieurs scénarios sont actuellement en évaluation en ce qui a trait au tracé qui sera retenu à la suite des consultations avec le public ainsi que les différents partenaires. Des interventions complémentaires s'intègreront également dans le projet, notamment la mise en place de nouveaux liens piétonniers et cyclables, la connexion et la mise en valeur d'espaces verts, dont le boisé Steinberg, ainsi que la création de réseaux de drainage séparatifs et de bassins de gestion des eaux de ruissellement afin de réduire les débordements et les surverses dans le fleuve.

Parallèlement, quatre interventions structurantes seront réalisées par la Ville grâce à la mise en place du programme d'aménagement du secteur Assomption (180 M$) : les réaménagements de la rue Hochelaga (secteur Viau à Dickson), de la rue Dickson ainsi que l'aménagement d'un belvédère et d' une partie de la gare de triage Longue-Pointe en bouclier vert reliant les boisés Vimont et Steinberg. Ces interventions permettront, entre autres, d'apaiser la circulation, de renforcer la sécurité des déplacements et d'assurer le maillage des réseaux de transport, d'aménager un réseau d'espaces publics et d'augmenter la canopée afin d'atténuer les îlots de chaleur dans le secteur.

Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement de la STM – 153,5 M$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera cinq nouvelles stations.

Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, ce levier de redéveloppement urbain a un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville saisit ainsi l'opportunité créée par ce chantier de la STM pour non seulement adapter le territoire à l'implantation des cinq nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs grâce à l'ajout de pôles et de liens de mobilité vers les nouvelles stations. De plus, la Ville jouera un rôle majeur dans la gestion des répercussions pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et usagers ainsi que des riveraines et riverains.

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est – 132,7 M$

Étant donné l'arrivée anticipée de plusieurs stations de métro en lien avec le prolongement de la ligne bleue, le secteur de la rue Jean-Talon Est connaîtra une transformation et une densification au cours des prochaines années. Ainsi, le projet de revitalisation et de redéveloppement de cette artère commerciale importante de l'arrondissement de Saint-Léonard, entre la 22e Avenue et le boulevard Langelier, permettra de revoir l'ensemble des composantes du domaine public : chaussées, trottoirs, éclairages, mobiliers et infrastructures urbaines. De plus, le projet prévoit l'ajout d'arbres, de saillies aux rues transversales ainsi que de jardins de pluie. L'intégration d'un lien cyclable structurant est également prévue.

Toutes ces interventions contribueront à l'atteinte du plein potentiel de cette artère commerciale dans un cadre où l'accessibilité, le verdissement, la sécurité de la population et la mobilité seront améliorés.

Sainte-Catherine Est – Village – 148,6 M$

Le réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue De Lorimier, vise à consolider le rôle de cette artère emblématique en tant que destination commerciale et culturelle, mais également identitaire du Village. Les interventions permettront notamment d'améliorer le confort et l'expérience des piétonnes et piétons ainsi que la sécurité routière, le tout dans une perspective d'inclusivité.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 171,6 M$

L'aménagement du secteur Bridge-Bonaventure, localisé dans un emplacement exceptionnel, en bordure du fleuve et à la frontière du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du canal de Lachine, représente un défi complexe en raison de la présence de sols contaminés, de nombreuses voies ferrées et de l'autoroute Bonaventure. Cette principale porte d'entrée du centre-ville, à partir des ponts Samuel-de Champlain et Victoria, fera ainsi l'objet d'un réaménagement qui comprendra les rues Bridge et des Irlandais, et qui englobera notamment un espace public en hommage à la communauté irlandaise, un verdissement massif et une offre de mobilité durable diversifiée.

Complexe Turcot – 124,2 M$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTMD s'est terminé en 2022. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, les investissements prévus comprennent des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois (espaces de sports et de loisirs) et des abords de l'autoroute 15 (parc linéaire dans le secteur De La Vérendrye) ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (élargissement de la rue en boulevard urbain largement planté et comprenant une piste cyclable). L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot en fonction du contexte montréalais.

Revitalisation du Quartier des gares – 110,8 M$

Le PPU du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que par les rues Notre-Dame et Guy.

Alors que les travaux sont déjà terminés sur certaines portions, les interventions restantes prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de procéder à plusieurs réaménagements de surface afin d'offrir un confort piétonnier accueillant et de grande qualité ainsi que d'aménager un axe du Réseau express vélo et un nouveau parc d'importance. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans ce projet.

Avenue des Pins – 99,2 M$

La réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins a donné l'occasion de revoir les aménagements réservés aux piétonnes et piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux usagères et usagers du transport en commun. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en deux phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase, qui s'est terminée en 2024, concernait la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Réaménagement de la partie nord de L'Île-des-Sœurs – 97,5 M$

Adopté en 2020 après avoir fait l'objet d'une consultation publique, le PPU du secteur nord de L'Île-des-Sœurs, noyau de commerces et de services, encadrera la mise en œuvre de ce projet de revitalisation urbaine. La Ville profitera de l'implantation d'une station du REM pour créer un milieu de vie et d'emploi par le réaménagement des rues du secteur, la bonification des réseaux de transports actifs et collectifs ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de places publiques.

Reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre – Accompagnement du MTMD – 74 M$

Construit en 1966 et arrivant à la fin de sa durée de vie utile, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. Sa reconstruction s'inscrit dans la continuité du projet du complexe Turcot.

La Ville collabore étroitement avec le MTMD afin d'anticiper les interventions nécessaires, en tenant compte des besoins de déplacement des riveraines, riverains et de l'ensemble de la population. Au-delà des enjeux de mobilité, le projet vise à améliorer l'intégration de l'échangeur dans son environnement, tant sur le plan de la sécurité routière et de la mobilité durable que sur celui de l'aménagement urbain. Cela inclut la revalorisation des espaces libres environnants et la réduction des impacts environnementaux sur les milieux de vie avoisinants.

Dans le cadre de cette reconstruction complète et de la nouvelle configuration de l'échangeur, les investissements municipaux permettront donc de planifier et de réaliser les travaux d'arrimage au réseau routier ainsi que le réaménagement du domaine public, dans le but de maximiser les retombées positives pour les citoyennes et citoyens.

Lien de transport collectif et actif de l'Ouest – Accompagnement du REM – 60,5 M$
Afin d'offrir un lien vers la station Kirkland du REM ainsi que la traversée de l'autoroute 40 et du Grand parc de l'Ouest, la Ville souhaite réaliser un corridor destiné aux transports actif et collectif. Ainsi, des liens nord-sud et est-ouest comprenant une voie réservée de transport collectif et une voie adjacente de transport seront mis en place. De plus, une passerelle cyclopédestre constituée de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute 40 passera sous le REM et sera directement accessible aux piétonnes et piétons.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 59,1 M$
Le projet de construction du REM, réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra), reliera à terme la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM est constitué d'un train électrique entièrement automatisé et suit un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes reconstituées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour la population montréalaise. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Les investissements de la Ville serviront à développer des aménagements dédiés au transport actif, à sécuriser les intersections et les déplacements ainsi qu'à intégrer des infrastructures vertes.

Ce projet permettra de transformer une zone de friche en piste multifonctionnelle rejoignant le réseau de transport collectif du REM.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 58,1 M$
Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement complet afin d'être plus sécuritaires et plus agréables, notamment pour les déplacements à pied et à vélo, permettant ainsi l'accès au sommet de la montagne à tous les usagers, peu importe leur mode de transport. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement, de reconnecter les secteurs de biodiversité et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réaménagement de la rue Peel – 54,2 M$
Un réaménagement complet de la rue Peel, l'artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins ainsi qu'entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque sont terminées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke.

Réaménagements aux abords du CUSM – 50,2 M$

Afin de faciliter la mobilité, d'améliorer la sécurité des déplacements et de soutenir le développement autour du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la Ville réaménagera l'intersection du chemin Upper Lachine et des boulevards De Maisonneuve et Décarie ainsi que certains tronçons du boulevard De Maisonneuve et de l'avenue Girouard. En plus d'offrir des milieux de vie sécuritaires et confortables, ces interventions contribueront à diversifier l'offre de transport en fournissant différentes options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 38,1 M$

L'implantation du système rapide par bus (SRB) est un projet codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal, qui combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétonnes et piétons, la population riveraine ainsi que les usagères et usagers du transport collectif. Dans chaque direction, les autobus articulés du SRB circuleront sur des voies réservées au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB sera déployé au centre du boulevard Pie-IX. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain. La mise en service d'un premier tronçon, entre le boulevard Saint-Martin à Laval et l'avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal, est terminée, alors que les travaux du tronçon suivant, qui s'étendra jusqu'à la rue Notre-Dame, sont prévus jusqu'en 2027.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes – Accompagnement du MTMD – 10,5 M$

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce avec l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique de l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTMD, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont vers la station Anse-à-l'Orme du REM à Sainte-Anne-de-Bellevue, notamment par le maillage des réseaux cyclables.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 7 M$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires sur toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet vise à offrir un éclairage plus efficace la nuit en donnant lieu à une réduction de consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet procure aussi la capacité d'agir de façon proactive tout en offrant un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets majeurs en matière de mobilité, sous la responsabilité des partenaires gouvernementaux de la Ville de Montréal, verront progressivement le jour au cours des prochaines années. Ces initiatives bénéficieront à l'ensemble de l'agglomération montréalaise et, pour plusieurs d'entre elles, à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

En accompagnant toutes les parties prenantes, la Ville joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et futurs de la population, dans une perspective de développement durable et de cohésion régionale. Cette vision se reflète notamment dans le Plan de mobilité urbaine (PUM), qui propose un réseau de transport collectif structurant, étendu et performant, contribuant à l'atteinte des cibles métropolitaines et gouvernementales en matière de mobilité et d'environnement.

Projets en cours de réalisation

Certains projets sont déjà en phase de planification ou d'exécution :

- Phase de planification : prolongement de l'axe Souligny ; Reconstruction Échangeur St-Pierre.
- Phase d'exécution : prolongement de la ligne bleue du métro (STM) ; transformation de l'autoroute Bonaventure — phase 2 (PJCCI) ; réfection du tunnel L.-H.-Lafontaine et des tunnels Ville-Marie & Viger (MTMD) ; finalisation du REM (CDPQI) et du SRB Pie-IX (ARTM).

La participation financière projetée de la Ville pour ces projets, qu'ils soient en planification ou en exécution, est inscrite au besoin dans le **PDI 2026-2035**.

Projets en phase d'élaboration

Pour les projets en cours d'élaboration, la portée des interventions et les besoins financiers ne sont pas entièrement connus et ne sont donc pas tous inscrits dans le PDI actuel.

Exemples de projets majeurs :

- **Train à grande vitesse (TGV) Québec–Toronto**
  Plus de 1 000 km de voies électrifiées, vitesse pouvant atteindre 300 km/h. Ce projet devrait faire passer la demande annuelle de transport ferroviaire interurbain de 3 millions de déplacements en 2024 à 24 millions en 2055. La Ville demande que le TGV relie directement le centre-ville et assure une connexion efficace avec l'aéroport Montréal-Trudeau. Le premier tronçon Ottawa–Montréal devrait débuter au plus tard en 2030, conformément à la volonté du gouvernement fédéral de réduire le délai de planification de huit à quatre ans.

- **Projet structurant de l'Est (PSE)**
  Mandat confié à Mobilité Infra Québec (MIQ) en mars 2025 pour analyser et planifier un mode de transport collectif structurant vers l'est et le nord-est. La Ville accompagne MIQ dans les études, notamment pour l'intégration architecturale et le réaménagement des infrastructures municipales.

- **Prolongement de la ligne orange**
  Entre Côte-Vertu et Laval, via la station Bois-Franc du REM. Études en cours par l'ARTM pour déterminer la meilleure solution afin de réduire la congestion et assurer la redondance des réseaux.

- **Projet du Grand Sud-Ouest (GSO)**
  Bien que retirées du PQI 2025-2035, les études démontrent la nécessité d'un mode structurant pour ce secteur en forte croissance. La Ville poursuivra sa collaboration pour réinscrire ce projet.

- **Revitalisation de la rue Notre-Dame Est**
  Projet prioritaire pour améliorer la mobilité et revitaliser l'Est de Montréal. Travaux prévus en collaboration avec le MTMD pour la réfection des infrastructures, l'aménagement du domaine public, le verdissement et l'intégration des modes actifs et collectifs. La Ville souhaite retisser les liens avec les arrondissements de l'est et la Ville de Montréal-Est au moyen de connexions entre les différents systèmes de transport collectif (SRB Pie-IX, métro, train de l'Est). Conformément au cadre de collaboration signé en 2021 entre la Ville et le MTMD, un corridor de mobilité durable sera créé de la rue Atateken jusqu'à la pointe est de l'île. La Ville propose également de réactiver le bureau de projet conjoint MTMD/Ville pour assurer la coordination et la réussite de ce chantier.

Cette approche intégrée vise à renforcer la mobilité durable, améliorer la qualité de vie et soutenir le développement économique et social de Montréal et de sa région métropolitaine.

Parcs et espaces verts

Le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 445,6 M$

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité de plusieurs grands parcs de la ville de Montréal qui se situent en bordure du fleuve Saint-Laurent, de la rivière des Prairies et du lac des Deux Montagnes. Près de 10 km de berges seront réhabilités afin de les stabiliser et les sécuriser tout en améliorant et diversifiant les accès aux cours d'eau. Les interventions prévues permettront d'améliorer la résilience de Montréal et contribueront concrètement à la lutte contre les changements climatiques. Pour réaliser ces interventions, un montant de 128,4 M$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges par des approches de génie végétal.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de sécurisation des équipements. Des investissements de 46 M$ seront réservés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures. Poursuivant ces mêmes orientations, un deuxième programme sera consacré plus spécifiquement à l'aménagement et à la réhabilitation des espaces riverains, notamment pour assurer une plus grande résilience tout en offrant aux Montréalaises et aux Montréalais des points d'accès aux rives grâce à la création de lieux de contact avec l'eau. Un montant de 52,8 M$ sera alloué à ce programme.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux pour mettre à niveau certains équipements. Les travaux à venir incluent notamment la création d'un pôle aquatique regroupant les activités de la pataugeoire et de la piscine ainsi que l'aménagement du terrain de hockey sur patins et le réaménagement de l'aire d'exercice canin. L'aménagement de jeux d'eau viendra compléter la réfection de l'aire de jeux. De plus, en concordance avec le Plan directeur, il est prévu de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès. Des investissements de 71 M$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteuses et visiteurs. Une somme de 58,3 M$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine. Les projets prévus comprennent, entre autres, la réfection et l'aménagement d'équipements multisports, le réaménagement des pataugeoires, la réfection du pavillon des baigneuses et baigneurs ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse et des bassins.

Faisant figure du plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 49,7 M$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à la réfection d'ouvrages de gestion des eaux pluviales ainsi qu'à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 39,4 M$ afin de procéder à des travaux de mise en valeur, de maintien d'actifs et d'amélioration des services d'accueil, notamment le réaménagement du secteur du chalet, la réfection de sentiers ainsi que le développement d'infrastructures de gestion écologique des eaux pluviales.

Acquisition de milieux naturels et de terrains en zones inondables – 271,8 M$

Après s'être dotée, en 2004, de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, qui a permis de doubler la superficie d'espaces naturels préservés, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres. Des investissements de 198,8 M$ sont prévus dans le programme d'acquisition de milieux naturels afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes pour les générations futures, la protection des milieux naturels permet à la population montréalaise de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. En outre, le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques.

Le nouveau programme d'acquisition de terrains en zones inondables, d'une valeur de 73 M$, viendra également compléter les efforts de la Ville dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation face à l'intensification et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes. Les terrains acquis pourront être transformés en milieux naturels afin de renforcer la résilience des espaces urbains en réponse aux aléas climatiques. Ainsi, ces solutions durables basées sur la nature protégeront mieux les milieux de vie en réduisant, notamment, l'exposition de la population montréalaise aux risques d'inondation.

Plan de la forêt urbaine – 253,9 M$

La Ville de Montréal a pris l'engagement d'augmenter l'indice de canopée sur son territoire. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres d'ici 2030. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec les campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 31 000 frênes et 225 ormes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés. Aussi, la valorisation du bois abattu et la lutte aux espèces envahissantes s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 119,1 M$

Le mont Royal constitue un autre élément non seulement caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 96,5 M$. Ce montant permettra d'assurer la protection et la mise en valeur du parc. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui en profitent chaque année.

En tant qu'importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 22,6 M$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du chalet du parc, la mise aux normes de la pataugeoire ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et de l'aire d'exercice canin.

Parc Jean-Drapeau – 96,2 M$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif pour l'agglomération de Montréal. De ce fait, un programme d'envergure de maintien d'actif y est prévu. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 92,3 M$, servira notamment à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, des équipements, des aménagements et des réseaux électriques du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. Parmi les projets en cours et à venir figurent le fort de l'île Sainte-Hélène, de même que les pavillons 76 et de la Tunisie ainsi que la cours de voirie.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 3,9 M$ pour soutenir son plan maître forestier, qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

Réseau des corridors verts – 47,5 M$

Afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs, espaces verts et les espaces publics montréalais, favorisant des parcours verdoyants à travers la Ville. Sa mise en œuvre sera élaborée en étroite collaboration avec les arrondissements concernés ainsi que les villes reconstituées, afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation des interventions.

Six corridors verts ont été identifiés et sont répartis sur l'ensemble du territoire. La réalisation en priorité des corridors verts de l'Est et Saraguay-Angrignon permettra d'amorcer la concrétisation de ce réseau.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 39,4 M$
Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre à la population.

Digues – 22 M$
Le programme des digues a pour objectif de protéger les personnes et les biens contre des périodes de crues importantes en veillant au maintien, à la réhabilitation et au développement de digues sur le territoire de la ville de Montréal. Un plan d'intervention permettra de prioriser et de définir les besoins, en collaboration avec la Sécurité civile et les arrondissements concernés.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 376,1 M$ pour la période 2026-2035.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 415,6 M$
Afin d'offrir de nouvelles options de mobilité pour l'accueil des usagères et usagers des îles et d'éliminer la circulation de transit, des pôles de mobilité seront créés, entre autres : le pôle mobilité métro, le pôle mobilité Jacques-Cartier, la piétonnisation du pont du Cosmos, ainsi qu'une promenade fluviale.

Le secteur autour du mont Boullé fera également l'objet de travaux visant à préserver, à réhabiliter et à mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale afin de conserver l'intégrité écologique de sa forêt. Les interventions prévues permettront notamment l'aménagement de la surface de la plaine des jeux pour accueillir des activités libres et le réaménagement du chemin du Tour-de-l'Isle pour les transports collectifs et actifs. De plus, la tour de Lévis, les étangs ainsi que la Grande Poudrière seront restaurés.

Le projet de réaménagement de la place des Nations et du secteur sud de l'île Sainte-Hélène servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. Ce projet inclut notamment la réfection complète et la mise aux normes des bâtiments, la sécurisation des installations et des aménagements extérieurs de même que le développement d'infrastructures vertes et bleues.

Plusieurs projets, dont l'aménagement des berges, concourront à renforcer le positionnement du parc Jean-Drapeau en tant que grand parc urbain public, accessible, diversifié et vert. Ces projets, concrétisant le déploiement du plan directeur, permettront notamment d'assurer la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain des lieux.

Ancré dans l'esprit de l'Expo 67 et des magnifiques jardins hérités des Floralies internationales, le secteur des jardins des canaux offre des parcours avec des paysages remarquables, accompagnés de vues imprenables sur plusieurs pavillons emblématiques. Le projet des Jardins des canaux permettra notamment d'entamer la réfection ainsi que la mise aux normes du pavillon du Canada (incluant le théâtre

des îles et la Toundra 2) qui sera connecté au théâtre des Lilas grâce à des aménagements paysagers. L'aménagement d'une grande place publique intégrant des installations événementielles contribuera également à ce projet qui favorisera la réhabilitation et le prolongement du réseau des canaux comme écosystème pouvant servir d'habitat à la faune et à la flore.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau procédera à la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la rénovation du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. Les interventions donneront lieu à la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, à la réalisation d'une transition vers des énergies renouvelables et au choix de matériaux responsables.

Icône du parc Jean-Drapeau, le pavillon Hélène-de-Champlain sera restauré et rénové au cours des prochaines années afin de révéler toute sa splendeur originelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les travaux prévus comprennent la mise aux normes et des aménagements intérieurs pour permettre une activation à court terme du site, la rénovation de l'enveloppe, le remplacement des fenêtres, ainsi que la révision des installations électromécaniques. Des aménagements paysagers et la réfection de la Roseraie viendront compléter ces interventions. En redonnant l'accès à ce site patrimonial emblématique, la Ville souhaite contribuer à accroître l'attractivité, la vitalité culturelle et le rayonnement de la métropole.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 112,7 M$

D'une superficie prévue de 153 hectares à terme, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc, dont le boisé ouest qui verra naître une nouvelle forêt afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux à mesure que de nouveaux secteurs deviennent accessibles. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain nord-américain. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, sportives et de loisir.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 70,6 M$

En multipliant ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables, la Ville de Montréal souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement. La création du Grand parc de l'Ouest, qui permet de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, le plus grand parc urbain municipal au Canada, permet de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal. Représentant un fort potentiel récréotouristique, il offre également un espace unique pour des activités de plein air, un lien privilégié avec la nature ainsi que l'occasion de créer un pôle agricole. Un grand sentier qui permettra de traverser ce parc d'envergure sera aussi aménagé.

Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise – 62,8 M$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage) et dans la falaise Saint-Jacques. Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu

minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.
Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en mobilité active, notamment en se connectant à la piste cyclable du canal de Lachine ainsi qu'à celle du boulevard De Maisonneuve. Ce nouveau parc-nature s'inscrit dans la mise en place du Réseau des corridors verts et constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Conformément à cet autre volet important du Plan nature et sports, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 171,9 M$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2026-2035 prévoit un montant de 213,7 M$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones sous-dotées. Le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro est en cours de réalisation, alors que les projets à venir seront ceux des centres aquatiques et sportifs de Lachine et de Verdun.

Par ailleurs, un investissement de 356,4 M$ est prévu pour trois projets de développement d'installations sportives :

- Le complexe récréatif Gadbois (CRG) : considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal et à vocation supralocale, le CRG sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le CRG est situé dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et ce projet permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive;
- Le complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord : dédié aux activités aquatiques et sportives pour tous les âges, ce nouveau complexe offrira à la population des espaces de qualité pour bouger, se divertir et rester en santé.
- Le centre sportif de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : ce nouveau centre permettra aux citoyennes et citoyens de bénéficier d'un espace moderne et accessible pour pratiquer des activités sportives, qu'elles soient organisées ou libres. Il répondra aux besoins de la population en proposant une infrastructure collective de qualité, favorisant la santé et le bien-être.

La Ville de Montréal compte également investir 102,8 M$ dans le Programme des installations sportives extérieures, adopté en mars 2019 et reconduit jusqu'en 2026, afin de résorber le déficit d'entretien qui

limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du Programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le Programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Afin d'offrir à la population montréalaise des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 25,5 M$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 17,8 M$ dans son programme des équipements supralocaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs (ou l'urgence des travaux à réaliser), dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Parmi les projets soutenus par ce programme, mentionnons l'aménagement d'un terrain de soccer muni d'une structure gonflable permanente au parc Hébert dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Aménagement urbain et des espaces publics

Réalisation de projets en itinérance, développement du logement social et abordable – 605,7 M$

La réalisation de projets en itinérance ainsi que le développement du logement social et abordable sont une des priorités de l'administration municipale.

Conséquemment, un montant de 578,7 M$ est prévu pour les programmes d'acquisition d'immeubles afin de permettre l'augmentation de la réserve foncière d'immeubles devant servir à réaliser des projets en itinérance (dont 100 M$ y seront consacrés) ainsi que des logements sociaux et abordables. Une portion de ces immeubles (323,8 M$, soit 56 %) sera revendue, par la suite, pour la concrétisation de projets, alors que la portion restante (254,9 M$, soit 44 %) sera conservée par la Ville pour la réalisation de projets spécifiques.

De plus, un montant de 27 M$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux.

Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs et requalification de l'autoroute Ville-Marie – 480,5 M$

Le secteur des Faubourgs, couvrant un territoire de près de 243 hectares à l'est du centre-ville avec les sites de l'ancienne Maison de Radio-Canada, des Portes Sainte-Marie et de l'ancienne brasserie Molson-Coors, fait l'objet d'une démarche de planification urbaine d'envergure. Résultat d'une importante consultation publique, le PPU des Faubourgs a été adopté en juin 2021. Ce nouveau quartier, à échelle humaine, aura la capacité d'accueillir près de 10 000 logements et offrira un potentiel d'environ 5 000 emplois. Il bénéficiera notamment de l'aménagement d'une trame de rue, de nouveaux parcs ainsi que d'une promenade riveraine.

De plus, le projet de requalification du boulevard Ville-Marie, visant à transformer une partie de l'autoroute en boulevard urbain, soutient l'orientation principale du PPU des Faubourgs en offrant l'opportunité de décloisonner le secteur. En effet, cette recomposition de la trame urbaine permettra de revoir les enjeux de mobilité et de développer les terrains adjacents qui seront libérés.

Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish – 301 M$

Le quartier Namur-Hippodrome (QNH), situé aux abords du site de l'ancien hippodrome et de la station de métro Namur, couvre près de 95 hectares et représente une occasion unique de créer un milieu de vie complet. Le secteur est toutefois fragmenté par des infrastructures ferroviaires et autoroutières, ce qui pose des défis de mobilité et de désenclavement. Un plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) guidera cette transformation. Le projet prévoit jusqu'à 20 000 nouveaux logements, dont 10 000 sociaux et abordables sur le site municipal de l'hippodrome. La planification du projet s'inscrit également dans un contexte de projets urbains majeurs et de l'arrivée d'un transport collectif structurant sur l'axe Jean-Talon. Les interventions municipales prévues incluent la création d'un réseau de transport actif, collectif et véhiculaire, l'aménagement d'espaces verts, la construction d'équipements publics et la mise en place d'infrastructures souterraines. En 2026, les priorités seront axées sur la définition des solutions de désenclavement, l'étude du lien Cavendish-Cavendish, la planification des infrastructures de la première phase des travaux et le lancement des projets immobiliers prioritaires.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 198 M$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'une ancienne zone industrielle à un nouveau quartier doté d'un milieu de vie innovant et d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues et la création de parcs. À terme, 5,3 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés, et 10 km de rues seront réaménagés en privilégiant une circulation douce. Par ailleurs, la construction de plus de 18 000 logements est prévue, incluant plus de 1 000 logements sociaux et communautaires. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé sera à même de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Le MIL Montréal – 143,8 M$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du MIL Montréal, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont et ses abords, notamment dans les quartiers de Parc-Extension et Rosemont. Ce projet vise, à terme, à créer un quartier universitaire exemplaire, à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 500 logements (dont des logements sociocommunautaires et abordables) sur le site et à ses abords. Les investissements prévus seront notamment consacrés aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, notamment pour le parc Irma-Levasseur et le pôle civique autour de la future école primaire qu'accueillera ce secteur, l'aménagement de près de 5 hectares de parcs et d'espaces publics, la création de 6 nouveaux liens entre les quartiers ainsi que l'aménagement ou le réaménagement de près de 10 km de rues.

Lachine-Est – 106,8 M$
Représentant un vaste territoire d'environ 70 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être transformé en un écoquartier mixte s'appuyant sur la riche histoire du secteur. Il est essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI rendront possibles l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Site Louvain-Est – 65,1 M$
En libérant le site municipal Louvain-Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville désire mettre en valeur un projet d'écoquartier avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 1 000 logements hors marché, dont au moins la moitié de logements sociaux et communautaires. Ce nouveau milieu de vie inclura des parcs pour les enfants, des espaces naturalisés et des équipements collectifs (une école primaire, par exemple).

Programme d'aménagement urbain inclusif – 56,5 M$
Grâce à son Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI), la Ville de Montréal est fermement déterminée non seulement à ne laisser personne derrière, mais aussi à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage donc à réduire les iniquités territoriales et les écarts au sein de la population montréalaise de même qu'à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne ainsi que pour lutter contre toutes formes de racisme et de discrimination systémique.

Pour y arriver, le PAUI a pour objectif que les infrastructures construites soient adaptées aux différents besoins des enfants, des personnes aînées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle, en y intégrant l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) ainsi que les exigences en accessibilité universelle à toutes les étapes des projets.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 55,5 M$
La Ville de Montréal compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Secteurs stratégiques d'intervention – 36,1 M$
Afin d'assurer une équité territoriale et de répondre aux besoins de proximité à l'échelle des quartiers montréalais, la Ville réalisera des projets structurants complémentaires identifiés comme étant prioritaires. Ces interventions permettront d'éliminer d'importantes disparités afin d'offrir à toute la population montréalaise des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 26,3 M$
Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et festivaliers venant de Montréal comme de partout ailleurs au Québec et dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale.

Afin de finaliser ce projet, la Ville procédera ponctuellement à la réalisation d'espaces logistiques et de locaux de production lors de la tenue d'événements d'envergure. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques et le mobilier afin de garantir la sécurité et le confort des usagères et usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée.

Fonds de revitalisation de l'Est – 25 M$

L'Est de Montréal, qui concentre déjà près de 40 % des emplois de la métropole, est au cœur d'une transformation majeure. Ce territoire stratégique offre un potentiel unique pour créer des milieux de vie dynamiques, durables et connectés aux pôles d'emploi, dans une perspective de transition écologique. Des projets comme les prolongements du SRB Pie-IX d'ici 2027 et de la ligne bleue d'ici 2031, le projet structurant de l'Est ainsi que les interventions à venir sur la rue Notre-Dame Est amélioreront la mobilité et l'accès au centre-ville, tout en favorisant la création de quartiers attractifs.

Pour soutenir cette vision, le Fonds de revitalisation de l'Est permettra d'accélérer la décontamination et la mise en valeur de sites stratégiques, en priorisant les projets qui se retrouvent aux abords d'une infrastructure de transport collectif structurant ou offrant de meilleures connexions entre les secteurs d'emplois et les milieux de vie. Ces initiatives feront de l'Est de Montréal un véritable levier de relance économique et urbaine, au bénéfice tant des citoyennes et des citoyens que des entreprises.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, la Ville finalisera la construction et la mise en service du centre de traitement par biométhanisation à Montréal-Est (5,3 M$) d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de matières organiques par année. Le début des opérations est prévu en 2026.

Par ailleurs, le programme de protection du parc immobilier (9,9 M$) du Service de l'environnement assurera la mise aux normes, la protection ainsi que la réfection des différents actifs en lien avec la gestion des matières résiduelles.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 47,3 M$ à la conception et à la construction de deux écocentres : l'un dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 341 M$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, par l'entremise du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 67,4 M$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 181,9 M$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction des projets suivants afin de renforcer leur vocation culturelle : Espace Rivière (projet mixte comprenant une bibliothèque et une maison de la culture), Cœur Nomade (bibliothèque et espace culturel), le Théâtre Outremont, la bibliothèque St-Léonard (espace d'exposition et salle de médiation) et la chapelle historique du Bon-Pasteur. De plus, 19,9 M$ seront alloués au programme de mise à niveau pour douze maisons de la culture réparties dans dix arrondissements. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'assurer la pérennité de celle-ci.

Un investissement de 95,8 M$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration, la rénovation et la conservation des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le Plan lumière du Vieux-Montréal, qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal, sera renouvelé avec une enveloppe de 1,4 M$. La mise en lumière architecturale permettra d'assurer le confort et la sécurité des usagères et des usagers tout en mettant en valeur les détails architecturaux exceptionnels du Vieux-Montréal.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte plusieurs projets de réaménagement du domaine public qui bénéficient de subventions dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, dont les projets nommés ci-dessous.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 26,9 M$

Représentant le cœur symbolique de Montréal en tant que métropole du Canada au 19e siècle, le square Dorchester et la place du Canada sont au centre d'un site patrimonial exceptionnel qui accueillait les sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière. Grâce à l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 26 M$

En tant que principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui découlent du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Alors que plusieurs sections sont déjà complétées, les interventions prévues toucheront la section entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Les investissements seront consacrés à la réfection de la chaussée (ce qui comprend son

revêtement en pavé de granit) et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces conviviaux et sécuritaires dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront la vitalité économique de la rue Saint-Paul et le statut de celle-ci comme lieu de destination.

Mise en valeur du site de Fort-Lorette – 10,5 M$

Le projet de mise en valeur de Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprend l'aménagement d'un nouvel espace vert ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17e siècle et de son paysage riverain. Ce projet bénéficiera d'une approche d'aménagement témoignant de l'importance nationale de la valeur patrimoniale du site, tout en favorisant la concertation avec les communautés autochtones et les organismes du milieu qui sont mobilisés pour sa protection.

Réaménagement du parc des Saints-Anges – 1,5 M$

À l'image de Fort-Lorette, ce site archéologique situé dans l'arrondissement de LaSalle bénéficiera d'un réaménagement complet. Celui-ci sera axé sur la conservation et la mise en valeur des vestiges grâce à la reconfiguration des circulations, à des aménagements paysagers, à l'intégration d'éclairage, au remplacement de mobilier urbain et à la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et policiers ainsi que des pompières et pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures et équipements de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 439,3 M$ seront effectués pour des programmes de rénovation, de mise aux normes et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 88,2 M$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera au maintien ainsi qu'à la modernisation des systèmes informatiques soutenant les activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et le remplacement des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 156,5 M$.

Afin de favoriser la transparence des interventions et de consolider le lien de confiance avec la population, une somme de 40 M$ sera consacrée à l'acquisition et au déploiement technologique de caméras d'intervention (dispositifs véhiculaires et caméras portées sur l'uniforme) auprès des policières et policiers du SPVM. Grâce à un investissement additionnel de 1,7 M$, la Ville installera également des caméras de sécurité urbaine dans l'espace public afin de renforcer le sentiment de sécurité, la lutte contre la criminalité et la confiance du public envers les interventions policières.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et pompiers ainsi qu'une réponse de proximité à la population montréalaise, un investissement de 67,3 M$ permettra de remplacer les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile, comme des défibrillateurs automatiques externes (DEA), des habits de combat, de protection chimique et des appareils de détection de gaz mais

aussi ceux nécessaires au sauvetage nautique et sur glace. Les appareils respiratoires, les masques et les cylindres d'air comprimé seront également remplacés. En ce qui a trait aux équipements du SPVM, un montant de 25,4 M$ sera consacré au remplacement des équipements spécialisés destinés aux policiers.

Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, à hauteur de 252,4 M$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée et la disponibilité sur le marché.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales ainsi que de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le programme commun de maintien de l'actif d'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection des éléments patrimoniaux de cet actif et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources.
Des investissements de 188,7 M$ divisés en quatre volets sont donc prévus dans ce programme commun :

- Restauration d'intérêt patrimonial : ce volet comprend notamment la restauration des tourelles du bâtiment Marie-Victorin et des jardins thématiques de l'ouest du Jardin botanique ainsi que la rénovation et l'agrandissement du restaurant;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la rénovation du pavillon du Jardin japonais au Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce volet couvre, par exemple, la sécurisation du travail en espaces clos ainsi que la mise aux normes du système de sécurité incendie au Biodôme;
- Amélioration de l'expérience de visite : ce volet comprend notamment la consolidation de la signalisation sur l'ensemble des sites et le renouvellement d'expositions permanentes.

Par ailleurs, les projets visant la construction des nouvelles serres de production et d'exposition du Jardin botanique assureront sa mission première, à savoir conserver une biodiversité mondiale et l'exposer au public. Les infrastructures des serres actuelles présentent une désuétude majeure. Par conséquent, ces nouveaux complexes, qui bénéficieront d'un investissement de 289,7 M$, satisferont les objectifs d'efficacité énergétique, de conservation du patrimoine végétal et d'attractivité grâce à son expérience éducative et muséale.

La Biosphère, musée de l'environnement intégré depuis 2021 à Espace pour la vie (en ce qui a trait à tous les actifs à l'intérieur du bâtiment), fera l'objet d'investissements de 24,5 M$ afin d'entreprendre différents travaux urgents en maintien d'actif et de revoir l'offre éducative et muséale des salles d'exposition tout en procédant à plusieurs réaménagements. Ces transformations, accompagnées d'alliances avec des centres de recherche, permettront à la Biosphère de devenir un carrefour pour la population montréalaise dans le but d'accélérer la transition écologique grâce à un véritable engagement pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment comme suit :

- 884,7 M$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories. L'objectif est de doter la Ville d'un parc de véhicules écoresponsables d'ici 2030;
- 653,6 M$ dans les technologies de l'information, dont 94,8 M$ pour assurer la modernisation des réseaux de télécommunication et de radiocommunication, 77,7 M$ pour couvrir les besoins en postes de travail afin de contrer la désuétude, 36,6 M$ pour renforcer la résilience et la relève des infrastructures de la Ville, 29,6 M$ pour moderniser les services de cybersécurité, 22,7 M$ pour moderniser les infrastructures et les plateformes technologiques, 15,3 M$ pour assurer le virage numérique de la cour municipale et ainsi améliorer, simplifier et optimiser ses activités, ainsi que 12,1 M$ pour implanter un nouveau système de gestion de la relation avec la population afin d'augmenter la satisfaction des citoyennes et citoyens;
- 437,7 M$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 101 M$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 79,8 M$ pour des bâtiments de compétence locale (dont les travaux de rénovation majeure du Natatorium de Verdun et du centre communautaire Hochelaga), 78,7 M$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 70,2 M$ pour des bâtiments à vocation communautaire et 58 M$ pour des bâtiments culturels;
- 196 M$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 152,7 M$, en 2026, dédiés aux provisions visant à couvrir des nouveaux projets, des imprévus et aux risques qui pourraient survenir durant la réalisation de certains projets;
- 139,5 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services dans les arrondissements;
- 87,4 M$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 68 M$ pour le complexe sportif Claude-Robillard et 19,4 M$ pour la cour municipale;
- 63,8 M$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (les projets sont sélectionnés à l'issue d'un vote);
- 53,6 M$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige (afin que la capacité soit maintenue ou améliorée) ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 25,3 M$ dans le programme d'accessibilité universelle pour faire de Montréal une ville attractive, en offrant une réponse de proximité et en permettant de maintenir les services aux citoyennes et citoyens dans des bâtiments sécuritaires, confortables et accessibles. Les immeubles municipaux feront l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets priorisés conjointement avec les arrondissements afin d'assurer notamment la pérennité de services inclusifs;
- 10 M$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

11. GESTION DE LA DETTE

11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, qui prône l'endettement public raisonnable et qui tient compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de prise de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer, sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- s'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, le lectorat peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville[1].

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2026, cette contribution s'élève à 112,8 M$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2026, ces contributions auront eu pour résultat de diminuer l'endettement global net de 1,3 G$. Le solde de la réserve accumulée à la fin de 2024 et les contributions de 2025 et de 2026 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (283 M$).

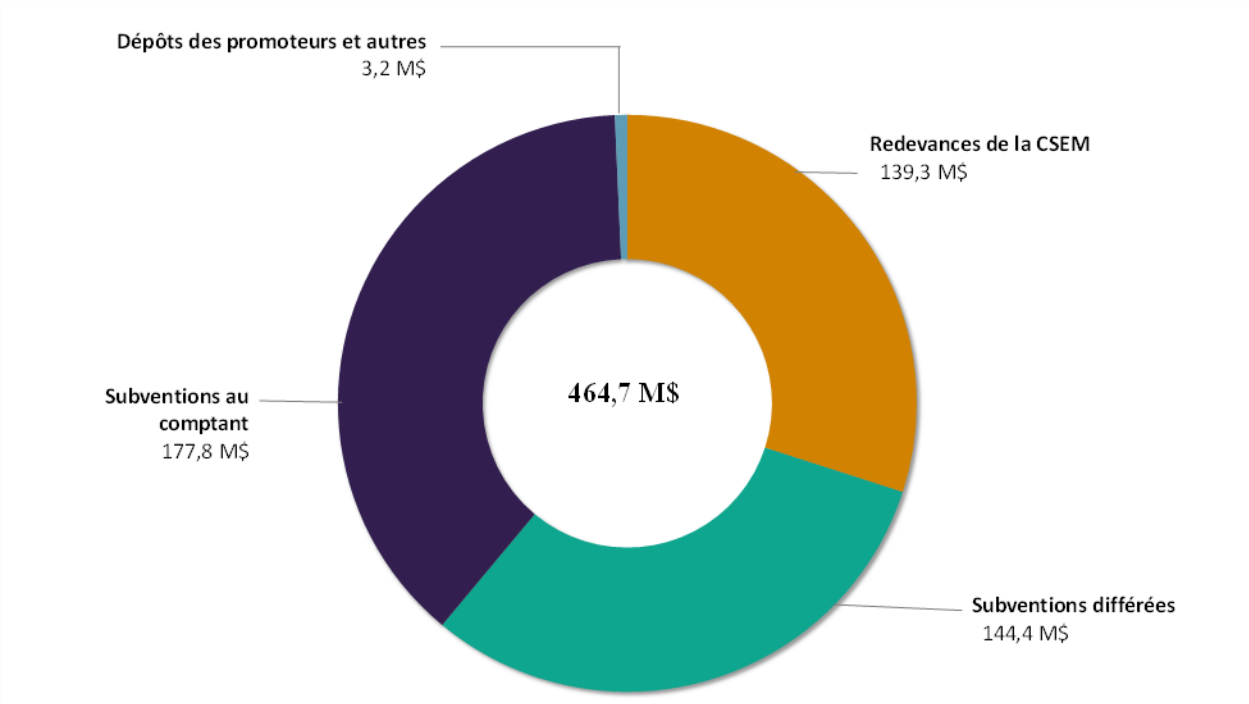
La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir la cote de crédit de Montréal bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter touchant tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

[1] https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/politique_de_la_gestion_de_la_dette_0.pdf.

Stratégie de financement des investissements de 2026

Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2026 atteignent 2 303,7M$. Différentes sources de financement serviront à couvrir ces dépenses, qui concernent majoritairement des immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 464,7 M$, comme le présente le graphique suivant.

Graphique 23 – Sources de financement externes, en 2026



Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), cette dette étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagères et usagers ainsi que des utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 839,0 M$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 649,8 M$ pour 2026. Le solde des dépenses, soit 1 189,2 M$, doit être financé par emprunt, et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2026. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2026. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2024 et de 2025, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2026-2035;
- l'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis;
- la maximisation de l'utilisation de la réserve du paiement au comptant des immobilisations.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit émettre en 2026 un volume d'emprunts d'environ 1 318,7 M$, comprenant une prévision d'emprunts de 179,4 M$ pour la STM. Le solde de 1 139,3M$ servira aux refinancements (49,3 M$), aux emprunts à la charge de tiers (111,5 M$) et aux emprunts à la charge des contribuables (978,5 M$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et occasions des marchés financiers. Un taux d'intérêt de 4,7 % a été prévu.

Pour 2027, le volume annuel d'emprunts tournera autour de 1,4 G$, ce qui inclut notamment une prévision de 189,3 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 937,9M$, à un taux prévu de 4,9 %. Pour 2028, le volume prévu est de 1,7 G$, avec une prévision de 227,7 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 1,2 G$ à un taux d'intérêt prévu de 5,0 %.

Au 31 décembre 2024, la dette brute de la Ville s'élevait à 11,8 G$[2] et la dette nette, à 6,8 G$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2025 à 2028 sont présentés dans le tableau suivant.

[2] Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2024, qui s'élève à 1 662,9 M$.

Tableau 96 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027

(en milliers de dollars)	COMPARATIF	BUDGET		
	2025	2026	2027	2028
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	466 338	502 454	534 636	581 552
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	668 613	721 688	749 569	760 008
	1 134 951	**1 224 142**	**1 284 205**	**1 341 560**
Affectation au remboursement de la dette	48 969	47 107	44 429	42 801
Remboursement de capital par des subventions[1]	23 421	23 512	25 870	28 744
Remboursement de capital de la STM[2]	24 716	119 680	98 502	68 704
	97 107	**190 299**	**168 801**	**140 250**
Coût brut de la dette	**1 232 058**	**1 414 441**	**1 453 006**	**1 481 810**
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	95 486	94 838	97 183	103 414
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	5 159	5 792	10 432	16 564
- pour la portion du capital[1]	23 421	23 512	25 870	28 744
	124 066	**124 142**	**133 486**	**148 722**
Moins :				
Recouvrement de la STM				
- pour la portion des intérêts	64 693	63 564	73 385	90 645
- pour la portion du capital[2]	24 716	119 680	98 502	68 704
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	60 371	64 696	69 160	68 603
	149 780	**247 940** 247 940	**241 047**	**227 952**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**958 212**	**1 042 359**	**1 078 473**	**1 105 136**
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	295 153	331 835	347 553	362 932
Contribuables de Montréal	663 058	710 524	730 920	742 204

[1] Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

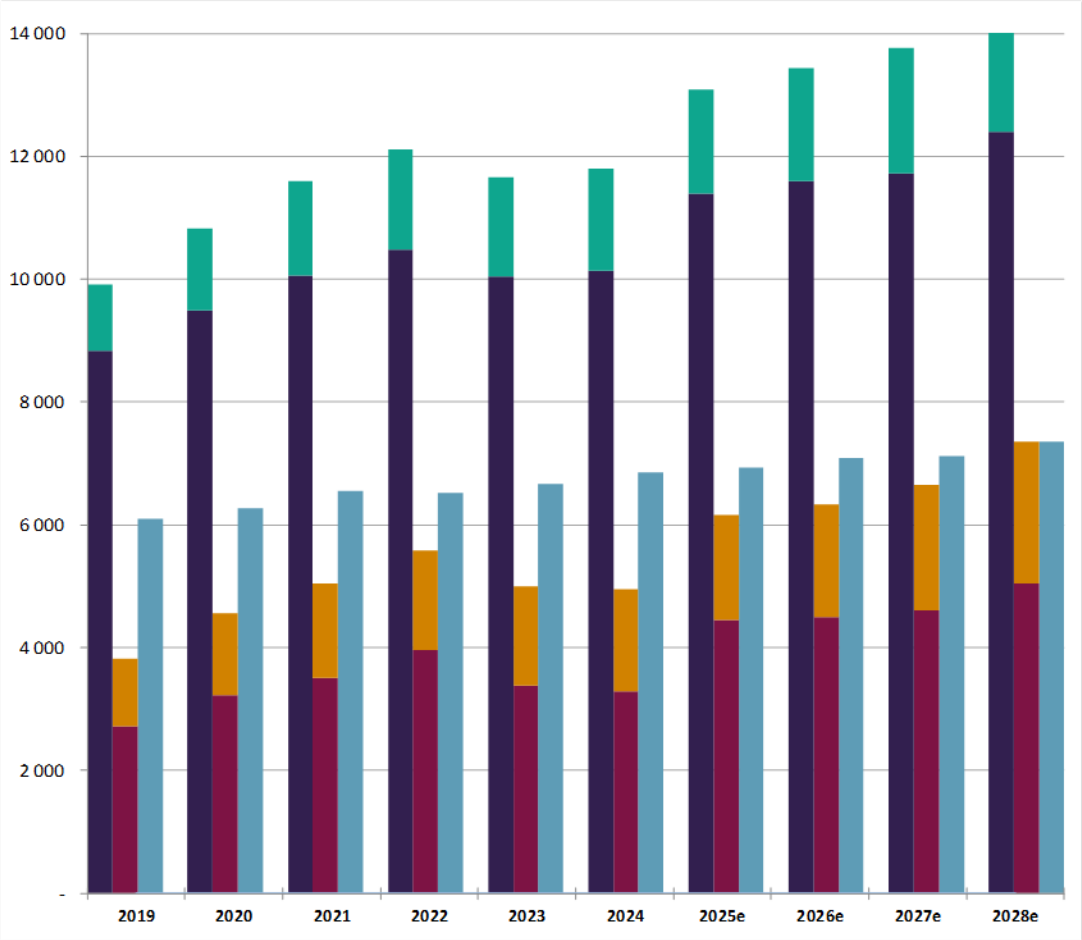
[2] Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis l'année 2019.

Graphique 24 – Évolution de la dette directe brute et nette

(en millions de dollars)



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e	2027e	2028e
Dette brute (excluant la STM)	8 828	9 496	10 062	10 486	10 035	10 143	11 391	11 590	11 718	12 405
Dette brute de la STM [2]	1 094	1 338	1 539	1 622	1 623	1 663	1 704	1 842	2 049	2 302
Déductions [1] (excluant la STM)	2 725	3 220	3 507	3 960	3 378	3 294	4 457	4 498	4 605	5 050
Déductions de la STM	1 094	1 338	1 539	1 622	1 623	1 663	1 704	1 842	2 049	2 302
Dette nette (excluant la STM)	6 103	6 276	6 555	6 526	6 657	6 849	6 934	7 092	7 113	7 355

e : estimé

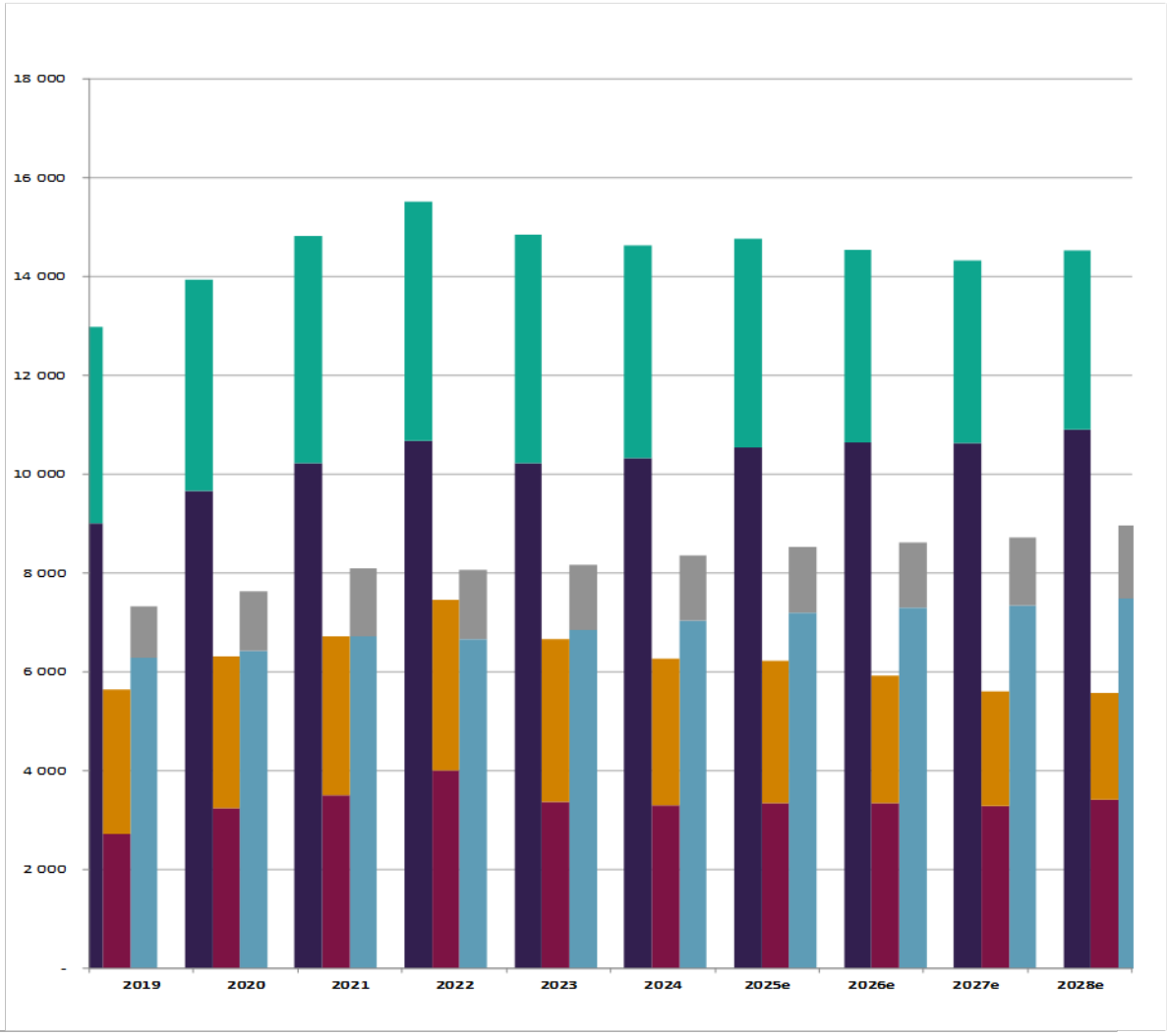
1 Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

2 Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2019 à 2028. Cette dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et l'Agence de mobilité durable de Montréal.

Graphique 25 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e	2027e	2028e
Dette brute (excluant la STM)	9 006	9 666	10 225	10 675	10 227	10 334	10 552	10 646	10 638	10 913
Dette brute de la STM	3 975	4 275	4 594	4 849	4 619	4 307	4 213	3 905	3 694	3 627
Déductions[1] (excluant la STM)	2 725	3 237	3 507	4 007	3 378	3 295	3 351	3 348	3 293	3 423
Déductions de la STM	2 919	3 074	3 220	3 453	3 291	2 982	2 877	2 578	2 316	2 153
Dette nette (excluant la STM)	6 281	6 429	6 718	6 668	6 850	7 039	7 201	7 298	7 345	7 490
Dette nette de la STM	1 056	1 201	1 374	1 396	1 328	1 325	1 336	1 327	1 378	1 474

e : estimé

[1] Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées dans les fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Depuis 2019, le ratio d'endettement dépasse la limite prévue à la politique de gestion de la dette.

Afin de soutenir une augmentation significative des investissements en immobilisations, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation temporaire, portant ce seuil à 120 %, avec un retour prévu sous la barre des 100 % en 2027.

Stratégies budgétaires retenues

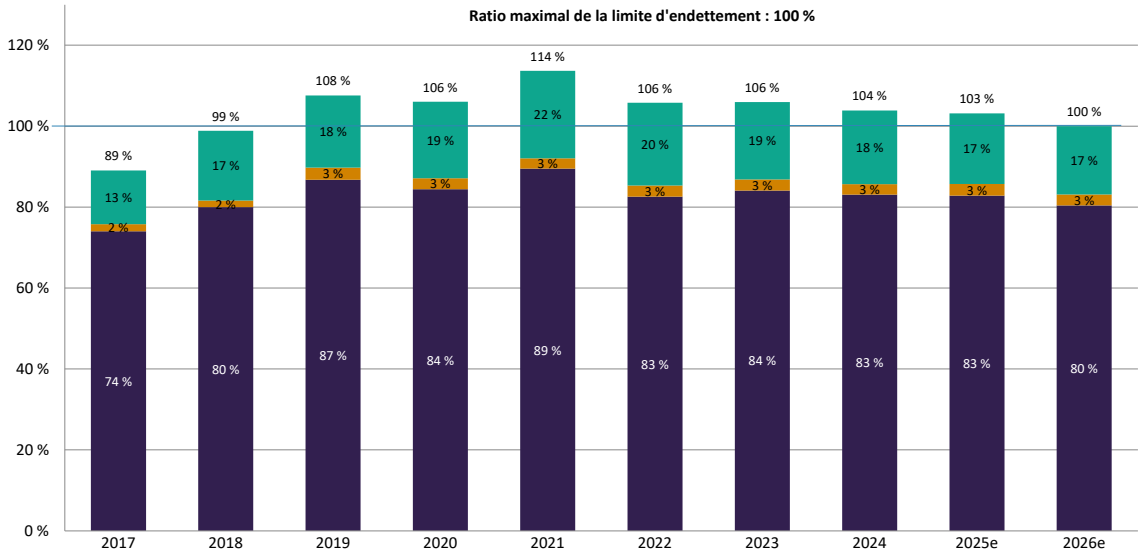
Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant. Pour 2026, cela représente une hausse de 15 M$ pour atteindre 490 M$;
- exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour 2025 devrait atteindre une valeur avoisinante de 103 %.

De plus, la mise en œuvre des stratégies budgétaires et des orientations de l'administration actuelle permettra de ramener plus rapidement le ratio d'endettement à l'intérieur des balises prévues par la politique de gestion de la dette. Ainsi, dès 2026, le ratio limite sera rétabli à 100 %, soit un an plus tôt que prévu. Cela démontre la capacité de la Ville à respecter ses engagements tout en atteignant ses objectifs de développement.

Graphique 26 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville



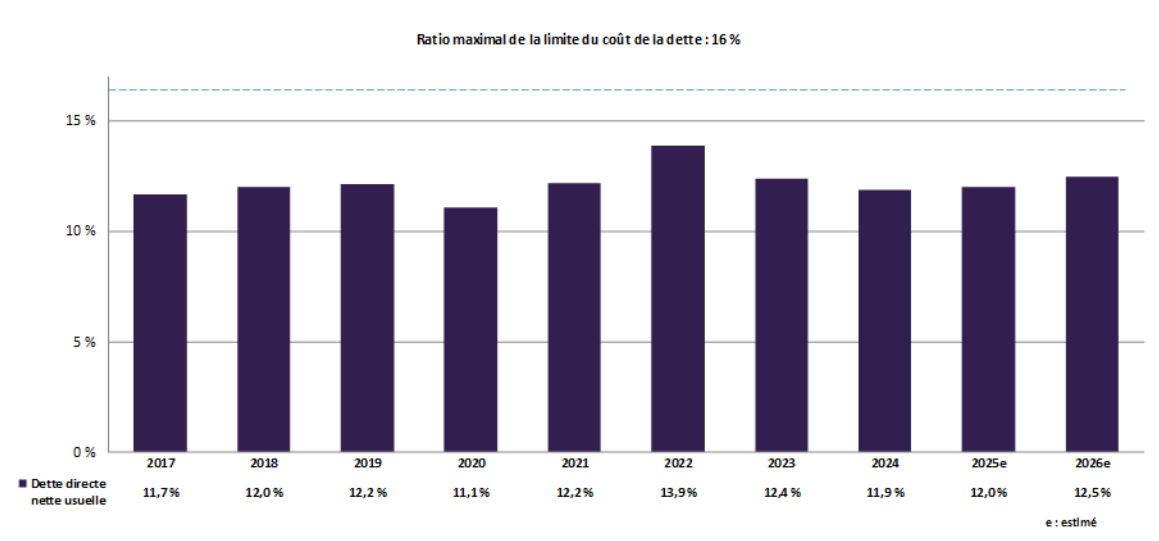
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e
Total	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	106 %	104 %	103 %	100 %
Dette de la STM	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	19 %	18 %	17 %	17 %
Autres dettes	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	84 %	83 %	83 %	80 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[3] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2026, ce ratio est de 12,5 %.

Graphique 27 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses



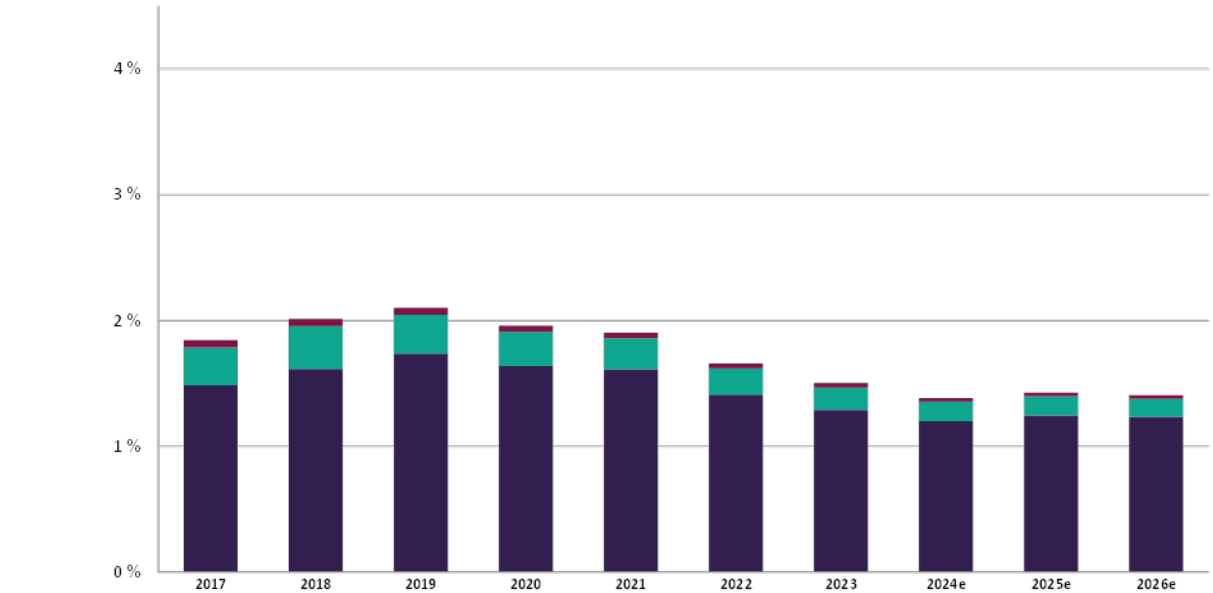
[3] Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[4]. Le poids de la dette directe nette atteindrait 1,2 % en 2026. En tenant compte du refinancement de la DAI de certains régimes de retraite, ce ratio totaliserait 1,33 % en décembre 2026. L'évolution du ratio est attribuable à quatre facteurs principaux :

- la forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- la stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- la variation de la valeur du DAI du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 28 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024e	2025e	2026e
Solde (DAI)	0,06 %	0,06 %	0,05 %	0,05 %	0,04 %	0,04 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %
Dette directe nette : refinancement (DAI)	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %
Dette directe nette usuelle	1,5 %	1,6 %	1,7 %	1,6 %	1,6 %	1,4 %	1,3 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %

e : estimé

[4] La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier et refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

12. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES

12.1. Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations, par unités d'affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Le détail par unités d'affaires des programmes et des projets se retrouve en annexe.

Tableau 97 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 233,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	56 029,0	55 995,0	112 024,0
Montréal-Nord	7 995,0	7 732,0	5 732,0	5 732,0	5 732,0	32 923,0	28 660,0	61 583,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	34 435,0	34 435,0	68 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 521,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 733,0	71 515,0	143 248,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	31 717,0	15 505,0	22 187,0	27 036,0	12 539,0	108 984,0	56 558,0	165 542,0
Saint-Léonard	8 175,0	7 975,0	8 915,0	10 240,0	9 390,0	44 695,0	34 450,0	79 145,0
Sud-Ouest	8 032,0	9 397,0	13 367,0	7 072,0	7 072,0	44 940,0	35 360,0	80 300,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	16 794,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	52 786,0	44 990,0	97 776,0
Total – Arrondissements	**185 129,0**	**161 771,0**	**171 363,0**	**171 242,0**	**155 895,0**	**845 400,0**	**760 838,0**	**1 606 238,0**
Services centraux								
Approvisionnement	1 180,0	-	-	-	-	1 180,0	-	1 180,0
Commission des services électriques	147 078,0	135 425,0	102 545,0	60 501,0	45 801,0	491 350,0	201 192,0	692 542,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	63 230,0	56 791,0	72 323,0	61 777,0	65 085,0	319 206,0	376 205,0	695 411,0
Direction générale	152 658,0	-	-	-	-	152 658,0	-	152 658,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	642 172,0	648 650,0	795 737,0	959 098,0	865 225,0	3 910 882,0	3 452 383,0	7 363 265,0
Environnement	9 442,0	10 101,0	16 051,0	11 284,0	22 002,0	68 880,0	42 053,0	110 933,0
Espace pour la vie	19 586,0	21 188,0	61 953,0	65 693,0	78 880,0	247 300,0	255 610,0	502 910,0
Expérience citoyenne et communications	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion et planification des immeubles	123 521,0	108 854,0	178 453,0	181 710,0	154 304,0	746 842,0	722 121,0	1 468 963,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	146 858,0	162 409,0	259 516,0	276 672,0	313 510,0	1 158 965,0	1 220 036,0	2 379 001,0
Habitation	47 445,0	54 032,0	66 909,0	67 527,0	66 542,0	302 455,0	333 281,0	635 736,0
Infrastructures du réseau routier	127 017,0	169 338,0	141 791,0	158 478,0	147 630,0	744 254,0	756 150,0	1 500 404,0
Matériel roulant et ateliers	59 825,0	80 000,0	104 200,0	123 221,0	113 900,0	481 146,0	656 000,0	1 137 146,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	126 526,0	120 945,0	121 228,0	114 666,0	109 605,0	592 970,0	258 807,0	851 777,0
Urbanisme et mobilité	401 718,0	471 605,0	589 813,0	582 836,0	637 997,0	2 683 969,0	3 310 733,0	5 994 702,0
Total – Services centraux	**2 118 541,0**	**2 114 051,0**	**2 632 660,0**	**2 751 850,0**	**2 714 592,0**	**12 331 694,0**	**11 933 279,0**	**24 264 973,0**
Total – Investissements	**2 303 670,0**	**2 275 822,0**	**2 804 023,0**	**2 923 092,0**	**2 870 487,0**	**13 177 094,0**	**12 694 117,0**	**25 871 211,0**

Tableau 98 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 233,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	56 029,0	55 995,0	112 024,0
Montréal-Nord	7 995,0	7 732,0	5 732,0	5 732,0	5 732,0	32 923,0	28 660,0	61 583,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	34 435,0	34 435,0	68 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 521,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 733,0	71 515,0	143 248,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	31 717,0	15 505,0	22 187,0	27 036,0	12 539,0	108 984,0	56 558,0	165 542,0
Saint-Léonard	8 175,0	7 975,0	8 915,0	10 240,0	9 390,0	44 695,0	34 450,0	79 145,0
Sud-Ouest	8 032,0	9 397,0	13 367,0	7 072,0	7 072,0	44 940,0	35 360,0	80 300,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	16 794,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	52 786,0	44 990,0	97 776,0
Total – Arrondissements	**185 129,0**	**161 771,0**	**171 363,0**	**171 242,0**	**155 895,0**	**845 400,0**	**760 838,0**	**1 606 238,0**
Services centraux								
Approvisionnement	605,0	-	-	-	-	605,0	-	605,0
Commission des services électriques	147 078,0	135 425,0	102 545,0	60 501,0	45 801,0	491 350,0	201 192,0	692 542,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	50 252,0	54 776,0	70 243,0	61 777,0	65 085,0	302 133,0	376 205,0	678 338,0
Direction générale	99 228,0	-	-	-	-	99 228,0	-	99 228,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	194 956,0	203 245,0	233 338,0	240 957,0	242 909,0	1 115 405,0	1 130 941,0	2 246 346,0
Environnement	3 363,0	5 315,0	5 829,0	5 174,0	2 813,0	22 494,0	8 839,0	31 333,0
Espace pour la vie	9 086,0	20 688,0	61 453,0	65 193,0	78 380,0	234 800,0	243 610,0	478 410,0
Gestion et planification des immeubles	54 528,0	64 611,0	108 880,0	101 196,0	94 966,0	424 181,0	355 337,0	779 518,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	97 038,0	115 358,0	193 787,0	199 835,0	193 936,0	799 954,0	881 881,0	1 681 835,0
Habitation	20 355,0	19 827,0	29 733,0	28 349,0	28 035,0	126 299,0	140 460,0	266 759,0
Infrastructures du réseau routier	117 017,0	159 338,0	135 791,0	152 478,0	141 130,0	705 754,0	718 650,0	1 424 404,0
Matériel roulant et ateliers	18 254,0	36 186,0	65 688,0	78 380,0	69 233,0	267 741,0	453 808,0	721 549,0
Technologies de l'information	53 135,0	42 330,0	45 658,0	43 203,0	37 520,0	221 846,0	79 367,0	301 213,0
Urbanisme et mobilité	311 523,0	355 635,0	449 009,0	442 833,0	529 730,0	2 088 730,0	2 559 408,0	4 648 138,0
Total – Services centraux	**1 194 020,0**	**1 224 804,0**	**1 518 791,0**	**1 502 328,0**	**1 556 282,0**	**6 996 225,0**	**7 227 908,0**	**14 224 133,0**
Total – Investissements	**1 379 149,0**	**1 386 575,0**	**1 690 154,0**	**1 673 570,0**	**1 712 177,0**	**7 841 625,0**	**7 988 746,0**	**15 830 371,0**

Tableau 99 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Services centraux								
Approvisionnement	575,0	-	-	-	-	575,0	-	575,0
Culture	12 978,0	2 015,0	2 080,0	-	-	17 073,0	-	17 073,0
Direction générale	53 430,0	-	-	-	-	53 430,0	-	53 430,0
Eau	447 216,0	445 405,0	562 399,0	718 141,0	622 316,0	2 795 477,0	2 321 442,0	5 116 919,0
Environnement	6 079,0	4 786,0	10 222,0	6 110,0	19 189,0	46 386,0	33 214,0	79 600,0
Espace pour la vie	10 500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	12 500,0	12 000,0	24 500,0
Gestion et planification des immeubles	68 993,0	44 243,0	69 573,0	80 514,0	59 338,0	322 661,0	366 784,0	689 445,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	49 820,0	47 051,0	65 729,0	76 837,0	119 574,0	359 011,0	338 155,0	697 166,0
Habitation	27 090,0	34 205,0	37 176,0	39 178,0	38 507,0	176 156,0	192 821,0	368 977,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	38 500,0	37 500,0	76 000,0
Matériel roulant et ateliers	41 571,0	43 814,0	38 512,0	44 841,0	44 667,0	213 405,0	202 192,0	415 597,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	73 391,0	78 615,0	75 570,0	71 463,0	72 085,0	371 124,0	179 440,0	550 564,0
Urbanisme et mobilité	90 195,0	115 970,0	140 804,0	140 003,0	108 267,0	595 239,0	751 325,0	1 346 564,0
Total – Services centraux	**924 521,0**	**889 247,0**	**1 113 869,0**	**1 249 522,0**	**1 158 310,0**	**5 335 469,0**	**4 705 371,0**	**10 040 840,0**
Total – Investissements	**924 521,0**	**889 247,0**	**1 113 869,0**	**1 249 522,0**	**1 158 310,0**	**5 335 469,0**	**4 705 371,0**	**10 040 840,0**

12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 100 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	55 995,0	55 995,0	111 990,0
Montréal-Nord	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	28 160,0	28 160,0	56 320,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	29 435,0	29 435,0	58 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 515,0	71 515,0	143 030,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	52 795,0	52 795,0	105 590,0
Saint-Léonard	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	34 450,0	34 450,0	68 900,0
Sud-Ouest	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	35 360,0	35 360,0	70 720,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	44 990,0	44 990,0	89 980,0
Total – Emprunts des arrondissements	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**751 575,0**	**751 575,0**	**1 503 150,0**
Services centraux								
Approvisionnement	1 180,0	-	-	-	-	1 180,0	-	1 180,0
Commission des services électriques	7 756,0	-	-	-	-	7 756,0	-	7 756,0
Concertation des arrondissements et l'experience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	34 941,0	41 900,0	53 486,0	45 636,0	51 069,0	227 032,0	291 510,0	518 542,0
Direction générale	152 658,0	-	-	-	-	152 658,0	-	152 658,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	368 532,0	443 600,0	509 905,0	457 061,0	400 748,0	2 179 846,0	2 034 578,0	4 214 424,0
Environnement	9 442,0	10 101,0	16 051,0	11 284,0	22 002,0	68 880,0	42 053,0	110 933,0
Espace pour la vie	18 986,0	20 588,0	61 953,0	65 693,0	78 880,0	246 100,0	255 610,0	501 710,0
Gestion et planification des immeubles	105 259,0	103 546,0	165 457,0	177 814,0	151 410,0	703 486,0	711 383,0	1 414 869,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	122 513,0	131 586,0	217 752,0	231 244,0	273 047,0	976 142,0	1 134 823,0	2 110 965,0
Habitation	47 445,0	54 032,0	66 909,0	67 527,0	66 542,0	302 455,0	333 281,0	635 736,0
Infrastructures du réseau routier	95 767,0	151 652,0	124 105,0	136 398,0	125 550,0	633 472,0	645 750,0	1 279 222,0
Matériel roulant et ateliers	59 825,0	80 000,0	104 200,0	123 221,0	113 900,0	481 146,0	656 000,0	1 137 146,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	126 526,0	120 945,0	121 228,0	114 666,0	109 605,0	592 970,0	258 807,0	851 777,0
Urbanisme et mobilité	355 514,0	407 464,0	535 268,0	543 505,0	611 354,0	2 453 105,0	2 999 553,0	5 452 658,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 556 629,0**	**1 640 127,0**	**2 098 455,0**	**2 062 436,0**	**2 098 218,0**	**9 455 865,0**	**9 712 056,0**	**19 167 921,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 706 944,0**	**1 790 442,0**	**2 248 770,0**	**2 212 751,0**	**2 248 533,0**	**10 207 440,0**	**10 463 631,0**	**20 671 071,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	490 000,0	597 000,0	597 000,0	597 000,0	597 000,0	2 878 000,0	2 985 000,0	5 863 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**1 189 244,0**	**1 165 742,0**	**1 624 070,0**	**1 588 051,0**	**1 623 833,0**	**7 190 940,0**	**7 340 131,0**	**14 531 071,0**

Tableau 101 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	55 995,0	55 995,0	111 990,0
Montréal-Nord	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	28 160,0	28 160,0	56 320,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	29 435,0	29 435,0	58 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 515,0	71 515,0	143 030,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	52 795,0	52 795,0	105 590,0
Saint-Léonard	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	34 450,0	34 450,0	68 900,0
Sud-Ouest	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	35 360,0	35 360,0	70 720,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	44 990,0	44 990,0	89 980,0
Total – Emprunts des arrondissements	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**751 575,0**	**751 575,0**	**1 503 150,0**
Services centraux								
Approvisionnement	605,0	-	-	-	-	605,0	-	605,0
Commission des services électriques	7 756,0	-	-	-	-	7 756,0	-	7 756,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	34 491,0	40 885,0	52 406,0	45 636,0	51 069,0	224 487,0	291 510,0	515 997,0
Direction générale	99 228,0	-	-	-	-	99 228,0	-	99 228,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	97 247,0	102 976,0	179 978,0	112 335,0	112 089,0	604 625,0	514 002,0	1 118 627,0
Environnement	3 363,0	5 315,0	5 829,0	5 174,0	2 813,0	22 494,0	8 839,0	31 333,0
Espace pour la vie	8 486,0	20 088,0	61 453,0	65 193,0	78 380,0	233 600,0	243 610,0	477 210,0
Gestion et planification des immeubles	47 344,0	60 416,0	99 022,0	98 778,0	92 759,0	398 319,0	346 668,0	744 987,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	79 392,0	100 496,0	161 513,0	162 469,0	174 078,0	677 948,0	823 687,0	1 501 635,0
Habitation	20 355,0	19 827,0	29 733,0	28 349,0	28 035,0	126 299,0	140 460,0	266 759,0
Infrastructures du réseau routier	85 767,0	141 652,0	118 105,0	130 398,0	119 050,0	594 972,0	608 250,0	1 203 222,0
Matériel roulant et ateliers	18 254,0	36 186,0	65 688,0	78 380,0	69 233,0	267 741,0	453 808,0	721 549,0
Technologies de l'information	53 135,0	42 330,0	45 658,0	43 203,0	37 520,0	221 846,0	79 367,0	301 213,0
Urbanisme et mobilité	294 936,0	333 489,0	429 906,0	437 409,0	525 053,0	2 020 793,0	2 550 285,0	4 571 078,0
Total – Emprunts des services centraux	**867 961,0**	**915 730,0**	**1 266 128,0**	**1 229 776,0**	**1 316 823,0**	**5 596 418,0**	**6 138 696,0**	**11 735 114,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**##########**	**1 066 045,0**	**1 416 443,0**	**1 380 091,0**	**1 467 138,0**	**6 347 993,0**	**6 890 271,0**	**13 238 264,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	318 800,0	363 700,0	359 800,0	341 800,0	356 100,0	1 740 200,0	1 893 900,0	3 634 100,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**676 476,0**	**679 345,0**	**1 033 643,0**	**1 015 291,0**	**1 088 038,0**	**4 492 793,0**	**4 881 371,0**	**9 374 164,0**

Tableau 102 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Services centraux								
Approvisionnement	575,0	-	-	-	-	575,0	-	575,0
Culture	450,0	1 015,0	1 080,0	-	-	2 545,0	-	2 545,0
Direction générale	53 430,0	-	-	-	-	53 430,0	-	53 430,0
Eau	271 285,0	340 624,0	329 927,0	344 726,0	288 659,0	1 575 221,0	1 520 576,0	3 095 797,0
Environnement	6 079,0	4 786,0	10 222,0	6 110,0	19 189,0	46 386,0	33 214,0	79 600,0
Espace pour la vie	10 500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	12 500,0	12 000,0	24 500,0
Gestion et planification des immeubles	57 915,0	43 130,0	66 435,0	79 036,0	58 651,0	305 167,0	364 715,0	669 882,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	43 121,0	31 090,0	56 239,0	68 775,0	98 969,0	298 194,0	311 136,0	609 330,0
Habitation	27 090,0	34 205,0	37 176,0	39 178,0	38 507,0	176 156,0	192 821,0	368 977,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	38 500,0	37 500,0	76 000,0
Matériel roulant et ateliers	41 571,0	43 814,0	38 512,0	44 841,0	44 667,0	213 405,0	202 192,0	415 597,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	73 391,0	78 615,0	75 570,0	71 463,0	72 085,0	371 124,0	179 440,0	550 564,0
Urbanisme et mobilité	60 578,0	73 975,0	105 362,0	106 096,0	86 301,0	432 312,0	449 268,0	881 580,0
Total – Emprunts des services centraux	**688 668,0**	**724 397,0**	**832 327,0**	**832 660,0**	**781 395,0**	**3 859 447,0**	**3 573 360,0**	**7 432 807,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	171 200,0	233 300,0	237 200,0	255 200,0	240 900,0	1 137 800,0	1 091 100,0	2 228 900,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**512 768,0**	**486 397,0**	**590 427,0**	**572 760,0**	**535 795,0**	**2 698 147,0**	**2 458 760,0**	**5 156 907,0**

Section Climat 2026

13. SECTION CLIMAT 2026

13.1. Une gouvernance climatique forte

13.1.1. Budget climat 2026 de Montréal : en bref

Pour la troisième année consécutive, la Ville de Montréal intègre les considérations climatiques à son processus budgétaire et financier via la budgétisation climatique. Ce système de gouvernance permet d'assurer que ses cibles et objectifs climatiques sont respectés et suivis, comme dans le cas d'un budget financier[1]. Un budget climat en soi ne réduira pas les émissions de GES, mais il permet une prise de décision cohérente qui prend systématiquement en compte leur impact sur le climat.

L'édition 2026 du Budget climat franchit une nouvelle étape importante. La gouvernance climatique de Montréal s'élargit et se renforce : le Programme décennal d'immobilisations (PDI) fait désormais l'objet d'une évaluation climatique approfondie grâce à la nouvelle version du test climat. Celle-ci permet de mieux mesurer l'alignement des investissements avec les objectifs climatiques. En parallèle, la modélisation des trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) a été actualisée pour refléter les données les plus récentes. Cette mise à jour inclut l'ajustement de certaines mesures et l'intégration d'actions issues des autres paliers gouvernementaux.

Ces avancées illustrent l'engagement de la Ville à structurer sa gouvernance climatique et à renforcer ses processus budgétaires, dans le but d'accélérer la transition écologique.

13.1.2. Une gouvernance alignée sur le Plan stratégique Montréal 2030 et le Plan climat

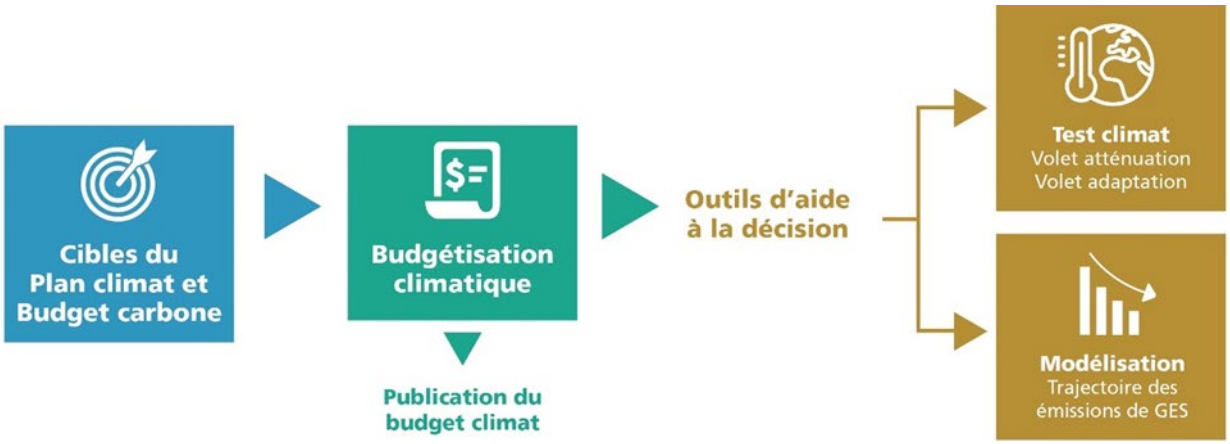
Le Plan climat 2020-2030 traduit les engagements de la Ville en matière de transition écologique. Il s'inscrit dans la vision de Montréal 2030, qui mobilise l'ensemble des acteurs pour une métropole plus résiliente et inclusive, et repose sur deux objectifs structurants :

- L'atténuation, en réduisant les émissions de GES de la collectivité d'au moins 55 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030, en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ;
- L'adaptation, en renforçant la résilience de l'ensemble du territoire de Montréal et la capacité d'adaptation aux impacts climatiques.

Pour concrétiser ces objectifs, un système de gouvernance climatique s'appuyant sur des outils structurants d'aide à la décision a été mis en place, soit la publication annuelle du budget climat, le test climat et la modélisation des trajectoires d'émissions de GES. Ensemble, ils permettent d'intégrer les enjeux climatiques à toutes les étapes du processus décisionnel, et de faire du climat un critère transversal dans la planification, l'évaluation et la priorisation des projets.

[1] Alors que les volumes budgétaires et financiers de la Ville de Montréal ne couvrent que les activités municipales, le budget climat couvre les émissions de l'ensemble de la collectivité montréalaise. Ainsi, le périmètre à considérer est le même périmètre que celui de l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise, qui recense les émissions ayant lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Graphique 29 – Gouvernance climatique de Montréal



13.1.3. Trois objectifs pour structurer l'action climatique

Ce cadre de gouvernance permet de répondre à trois objectifs complémentaires et nécessaires au respect des objectifs de transition écologique et de résilience :

1. **Assurer une transparence accrue**

   La publication d'un chapitre annuel consacré au climat dans le budget de la Ville constitue un levier essentiel pour renforcer la transparence quant à la capacité d'atteindre les cibles climatiques.

2. **Identifier systématiquement l'alignement climatique des investissements**

   La nouvelle version du test climat permet de guider la priorisation et l'allocation des ressources à court terme, en cohérence avec les cibles à long terme.

3. **Cibler les mesures de réduction des émissions de GES à ajouter ou à renforcer**

   La modélisation permet d'identifier les écarts entre nos trajectoires d'émissions de GES et celles nécessaires pour respecter le budget carbone[2].

[2] Le budget carbone représente la quantité maximale de GES qui peut être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire par rapport à la période préindustrielle. La Ville de Montréal s'est fixé un budget carbone en 2021 qui précisait la quantité maximale de GES pouvant être émise dans l'atmosphère entre 2018 (année de l'inventaire le plus récent) et 2050 (année cible de la carboneutralité).

13.2. Le test climat : un outil renforcé pour mieux orienter les décisions

L'intégration des enjeux climatiques dans les décisions municipales repose sur des outils structurants, dont le test climat est un pilier. Conçu comme un outil d'aide à la décision, il permet d'évaluer la cohérence des projets et programmes avec les objectifs climatiques de la Ville, tant en matière d'atténuation que d'adaptation.

La nouvelle version du test climat marque une avancée significative.[3] Alors que la première version reposait sur des questions génériques et un accompagnement individualisé, la version actuelle propose une approche plus structurée, pédagogique et automatisée. Elle rend les questions plus compréhensibles, fournit les informations clés au bon moment et présente les résultats sous forme de bilans visuels comparables, facilitant l'analyse transversale des projets.

Les résultats issus de cette nouvelle version ont été intégrés dès cette année au processus budgétaire. Ils ont permis d'éclairer les décisions en offrant une lecture rapide et comparative de l'alignement du PDI en matière d'atténuation et d'adaptation. Cette démarche marque une avancée significative vers une gouvernance climatique plus rigoureuse, transparente et pleinement opérationnelle.

13.2.1. Évaluation de l'alignement du PDI via le Test climat

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) a évalué dans quelle mesure les investissements prévus au PDI 2026-2035 sont alignés sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation du Plan climat, et ce, selon les trois catégories décrites dans le tableau suivant.

Tableau 103 – Catégories de classification des projets et programmes du PDI 2026-2035

Catégorie	Critères du projet ou programme	Exemples	
		Rénovation de bâtiment	Réfection de rue
Aligné	Contribue directement à l'atteinte des cibles climatiques (atténuation et/ou adaptation), en intégrant des mesures reconnues et efficaces	Décarbonation, efficacité énergétique et mesures d'adaptation suffisantes	Augmentation de l'espace pour la mobilité active et collective et mesures d'adaptation suffisantes
Partiellement aligné	Comporte certains éléments positifs, mais la contribution globale demeure limitée ou partielle par rapport aux cibles climatiques	Décarbonation, efficacité énergétique et mesures d'adaptation insuffisantes	Augmentation de l'espace pour la mobilité active et collective et mesures d'adaptation insuffisantes
Non aligné	Nuit aux cibles climatiques, en augmentant les émissions ou la vulnérabilité aux changements climatiques, en ne prenant pas en compte les enjeux climatiques ou en manquant une opportunité d'agir	Travaux limités au maintien de l'actif	Refaire la rue à l'identique

Près de 35 % du total du PDI 2026-2035, soit 9 G$, financent des projets et programmes dont l'impact climatique est non significatif ou ne pouvant pas être adéquatement évalués avec la version actuelle du Test climat. Une part de ces investissements sont donc aussi à considérer avec attention, car ils mobilisent des ressources sans générer de bénéfices directs pour l'atteinte de la carboneutralité ou la réduction des vulnérabilités. L'exercice a ainsi permis de conclure que 65 % du total du PDI 2026-35 présente des impacts potentiels en matière d'atténuation et d'adaptation, soit 16,9 G$. De ce montant, **14,3 G$ ont pu être évalués**.

[3] Voir l'annexe 3 pour plus de détails sur la méthodologie du Test climat.

Tableau 104 – Projets et programmes évalués

(en milliards de dollars)	Total	(en %)
Projets et programmes ayant un impact potentiel - évalués	14,3	55%
Projets et programmes ayant un impact potentiel - données manquantes	2,6	10%
Projets et programmes n'ayant pas d'impact significatif ou ne pouvant être adéquatement évalués	9,0	35%
Total PDI 2026-2035	**25,9**	**100%**

Résultats pour le PDI 2026-2035

Les projets et programmes évalués ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie[4] et ont été répartis dans les catégories mentionnées précédemment :

Aligné

4,35 G$ (30 % des investissements évalués) soutiennent des programmes et projets qui contribuent directement à l'atteinte des cibles climatiques, en intégrant des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation reconnues et efficaces.

Tableau 105 – Exemples de projets et programmes alignés sur les cibles climatiques

Aligné (en millions de dollars)	Total
32300 - Programme d'acquisition des milieux naturels	199
34700 - Plan de la forêt urbaine	254
66169 - Programme de transition écologique pour le parc immobilier	196

Partiellement aligné

6,28 G$ (44 % des investissements évalués) financent des projets et programmes qui comportent certains éléments positifs, mais la contribution globale demeure limitée ou partielle par rapport aux cibles climatiques.

Tableau 106 – Exemples de projets et programmes partiellement alignés sur les cibles climatiques

Partiellement aligné (en millions de dollars)	Total
75035 - Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill Colle ge et Cathcart	123
56540 - Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	1 241

Non aligné

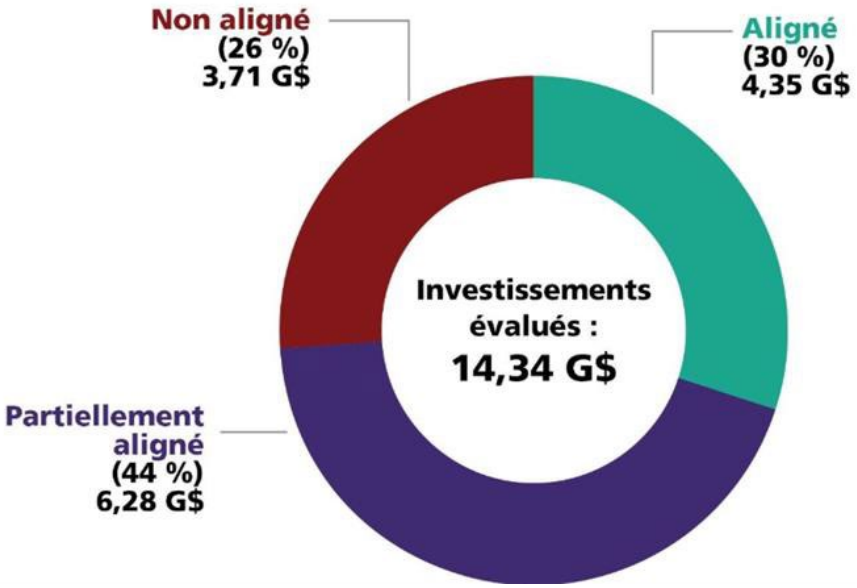
3,71 G$, soit 26 % des investissements évalués sont actuellement alloués à des projets et programmes qui nuisent à l'atteinte des cibles du Plan climat. Ces investissements, qui contribuent à l'augmentation des émissions ou des vulnérabilités climatiques, ignorent les enjeux climatiques ou manquent des opportunités d'agir. Notons toutefois que certains de ces projets et programmes peuvent être nécessaires pour des raisons de sécurité, de maintien des services à la population ou d'entretien des actifs municipaux. Par exemple, les programmes liés au planage-revêtement et la réfection des structures sont très émissifs en GES, mais demeurent essentiels pour des raisons de sécurité et de maintien de services à la population. Pour améliorer son alignement, ce type de programme devra accroître les exigences de durabilité, maximiser la circularité des matériaux et repenser la politique du plus bas soumissionnaire.

[4] La méthodologie d'évaluation est présentée à l'annexe 3.

Tableau 107 – Exemples de projets et programmes non alignés sur les cibles climatiques

Non aligné (en millions de dollars)	**Total**
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	533
68102 - Programme de remplacement de véhicules - Ville	865

Graphique 30 – Alignement des investissements évalués du PDI 2026-2035



13.2.2. Part du budget du PDI consacrée à l'adaptation aux changements climatiques

L'action 46 du Plan climat met en lumière les investissements de la Ville en matière d'adaptation aux changements climatiques, en ciblant principalement les infrastructures naturelles et hybrides. Intégrée au processus budgétaire de la Ville depuis quatre ans, cette action reflète une approche de planification à long terme, qui vise à renforcer la résilience des infrastructures municipales face aux aléas climatiques. À ce titre, la Ville s'est engagée à consacrer un minimum de 10 à 15 % de son PDI à ce type d'investissements.

Pour évaluer les investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, une typologie en trois catégories est utilisée :

- **Infrastructures naturelles et hybrides** : les infrastructures naturelles sont des solutions fondées sur la nature, telles que les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres ou les saillies végétalisées. Les infrastructures hybrides, quant à elles, combinent des éléments naturels à des infrastructures grises pour les adapter au contexte urbain, comme les parcs ou rues éponges.
- **Infrastructures grises admissibles** : il s'agit d'infrastructures qui contribuent à réduire la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs impacts, comme les ouvrages de rétention, les digues permanentes, les piscines, les jeux d'eau ou encore les toits blancs.
- **Investissements non liés à l'adaptation** : cette catégorie regroupe les investissements qui ne réduisent pas la vulnérabilité climatique ou qui relèvent d'autres objectifs, comme la réduction des émissions de GES.

Résultats pour le PDI 2026-2035

Comme présenté dans le tableau suivant pour l'année 2026, 175,0 M$ (7,6 %) des investissements en adaptation aux changements climatiques seront consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides et 264,2 M$ (11,5 %) iront aux infrastructures grises admissibles.

Les investissements consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides provenant des services de l'Urbanisme et de la mobilité, des Grands parcs, Mont royal et sports, et de l'Eau représentent 71 % des investissements totaux en infrastructures naturelles et hybrides. Ceux-ci aident à consolider le déploiement et la conservation des solutions fondées sur la nature. Face à l'augmentation prévue de la fréquence et de l'intensité des canicules et des pluies torrentielles, ces investissements sont principalement destinés à la réfection et à la création de parcs et de milieux naturels et à la végétalisation et la gestion des eaux pluviales dans les milieux de vie.

Les infrastructures naturelles et hybrides jouent un rôle essentiel : elles rendent la ville plus résiliente, la protègent contre les aléas climatiques, réduisent les coûts à long terme et améliorent la qualité de vie des citoyens.

Graphique 31 – Évolution des investissements en infrastructures naturelles et hybrides par rapport aux investissements totaux du PDI entre 2024 et 2026

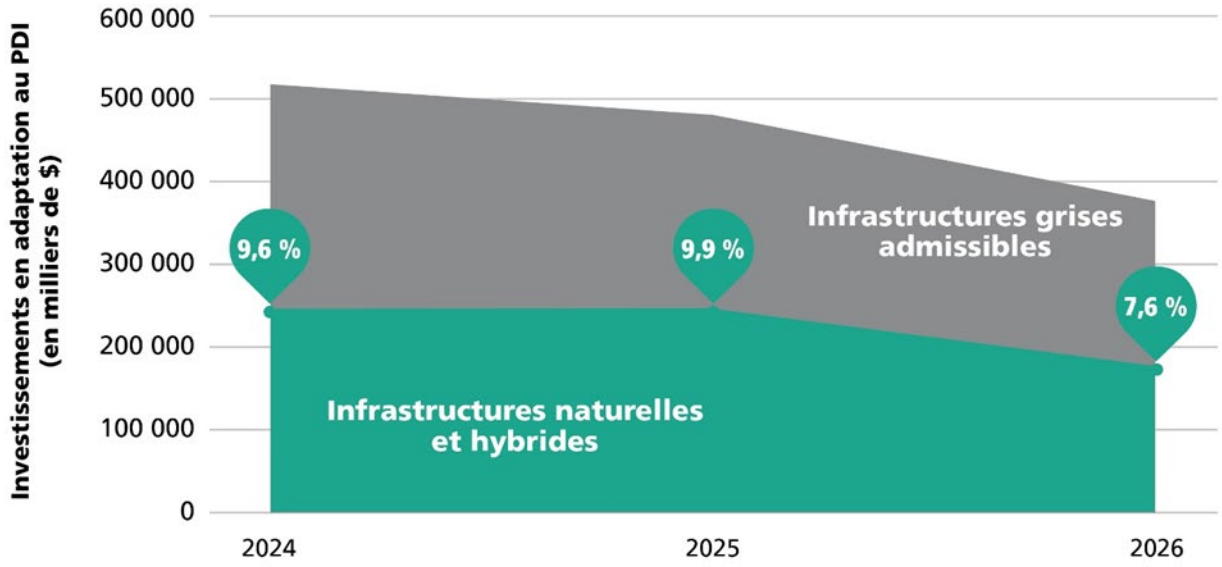


Tableau 108 – Investissements en adaptation de la Ville de Montréal, 2026

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	Infrastructures naturelles et hybrides	Infrastructures grises admissibles	Autres investissements	Investissements bruts 2026
Direction générale	-	-	152 658,0	152 658,0
DG	**-**	**-**	**152 658,0**	**152 658,0**
Approvisionnement	-	-	1 180,0	1 180,0
Habitation	1 425,0	2 100,0	43 920,0	47 445,0
DGA - Habitation et Économie	**1 425,0**	**2 100,0**	**45 100,0**	**48 625,0**
Culture	-	-	63 230,0	63 230,0
Diversité et inclusion sociale	-	-	3 275,0	3 275,0
Environnement	70,6	187,7	9 183,7	9 442,0
Espace pour la vie	4 491,2	2 383,8	12 711,0	19 586,0
DGA - Qualité de vie	**4 561,8**	**2 571,5**	**88 399,7**	**95 533,0**
Sécurité incendie	-	-	6 545,0	6 545,0
Police	-	-	3 575,0	3 575,0
DGA - Sécurité urbaine et conformité	**-**	**-**	**10 120,0**	**10 120,0**
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	3 581,7	6 353,5	4 391,8	14 327,0
Grands parcs, Mont Royal et sports	60 960,6	21 216,8	64 680,6	146 858,0
Matériel roulant et ateliers	-	-	59 825,0	59 825,0
Société du parc Jean-Drapeau	9 052,9	-	13 510,1	22 563,0
Technologies de l'information	-	-	126 526,0	126 526,0
DGA - Service de proximité	**73 595,2**	**27 570,3**	**268 933,5**	**370 099,0**
Comission des services électriques	-	147 078,0	-	147 078,0
Eau	10 914,0	40 640,0	590 618,0	642 172,0
Gestion et planification des immeubles	717,8	18 802,5	104 000,7	123 521,0
Infrastructure du réseau routier	387,0	2 646,0	123 984,0	127 017,0
Urbanisme et mobilité	52 959,2	9 731,2	339 027,6	401 718,0
DGA Urbanisme, mobilité et infrastructures	**64 978,0**	**218 897,7**	**1 157 630,3**	**1 441 506,0**
Arrondissements	30 444,1	13 083,2	141 601,7	185 129,0
Total	**175 004,1**	**264 222,7**	**1 864 443,2**	**2 303 670,0**
Répartition du pourcentage des investissements	**7,6%**	**11,5%**	**80,9%**	**100,0%**

13.2.3. Évaluation de l'alignement des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement

L'impact climatique des dépenses du budget de fonctionnement provient principalement de la consommation d'énergie ainsi que de l'achat de matériel, d'équipement et de services. Dans cette troisième édition du budget climat, la Ville présente une deuxième évaluation de son budget de fonctionnement, qui porte uniquement sur les dépenses énergétiques.

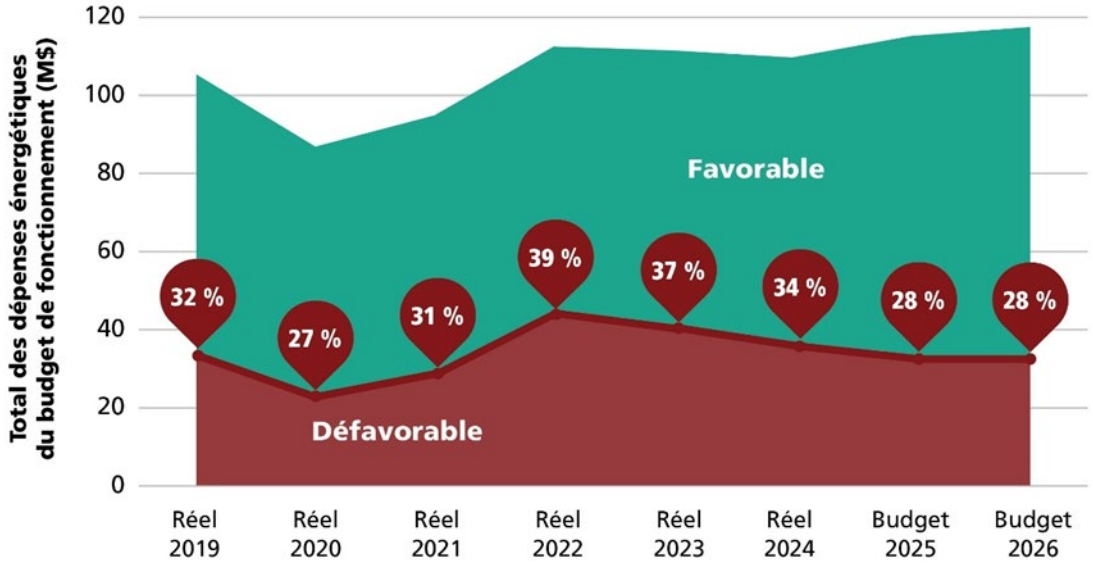
Au fil des prochaines années, cette analyse sera élargie pour inclure l'évaluation de l'alignement des dépenses liées à l'approvisionnement en biens et services pour davantage tendre vers un approvisionnement responsable. Des travaux sont d'ailleurs en cours avec le service de l'approvisionnement afin d'examiner l'impact des matières premières à forte intensité carbone, dans une perspective d'amélioration continue et de cohérence avec les objectifs climatiques de la Ville.

Entre 2019 et 2026, les dépenses énergétiques défavorables de Montréal, soit les dépenses en gaz naturel, en essence, en huile diesel et en mazout, oscillent entre 27 % (23 M$ en 2020) et 39 % (44 M$ en 2022) des dépenses énergétiques totales. Lors de la dernière année complète avec des données réelles (2024), la part des dépenses énergétiques défavorables était de 34 % (37 M$), en légère baisse par rapport au sommet de 2022, mais toujours plus élevée qu'en 2019, 2020 et 2021.

Quant aux dépenses énergétiques favorables, soit principalement les dépenses liées à l'électricité, elles devront aussi être diminuées dans un souci de réduction de la consommation énergétique de la Ville de Montréal et d'une meilleure utilisation de l'énergie disponible.

Les variations observées dans la part des dépenses énergétiques défavorables entre 2019 et 2026 s'expliquent par plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci figurent les fluctuations des prix des différentes sources d'énergie, les écarts de température d'une année à l'autre, ainsi que les impacts économiques liés à la pandémie de COVID-19, principalement observés jusqu'en 2022. À cela s'ajoutent les effets de la conjoncture géopolitique mondiale qui ont influencé les marchés de l'énergie.

Graphique 32 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2026



Les principales dépenses énergétiques[5] défavorables du budget 2026 découleront principalement des :

- Dépenses en essence du Service du matériel roulant et ateliers (57 %)
- Dépenses en combustibles du Service de la gestion et planification des immeubles (20 %)
- Dépenses en gaz naturel du Service de l'eau (13 %).

[5] Il est important de noter que certaines dépenses énergétiques liées à la sous-traitance, telles que le diesel utilisé pour le déneigement et la collecte des matières résiduelles, ne sont pas comprises dans l'analyse puisque les données évaluées ne permettaient pas de faire cette distinction.

Projets et programmes permettant de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables

La Ville met en place des projets et programmes afin de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables, et ainsi d'améliorer l'alignement de son budget de fonctionnement en matière d'atténuation des changements climatiques. Parmi ces investissements, on retrouve :

- **66169 — Programme de transition écologique pour le parc immobilier — 196,0 M$**

  Ce programme contribue à réduire les émissions de GES et à rendre la Ville carboneutre en éliminant l'utilisation d'énergies fossiles et les fuites d'halocarbures, en améliorant la performance énergétique des bâtiments, de même qu'en électrifiant et mutualisant la flotte de véhicules du service.

- **56540 — Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) – 1 240,9 M$**

  La station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte génère des boues déshydratées qui sont brûlées dans quatre incinérateurs. Ceux-ci s'approchent de la fin de leur vie utile et produisent une quantité importante d'émissions atmosphériques et de GES. Le projet de construction de l'Usine de Traitement et de Valorisation des Boues réduira la consommation de gaz naturel, réduira les rejets atmosphériques, augmentera la valorisation des résidus et permettra d'améliorer son efficacité énergétique.

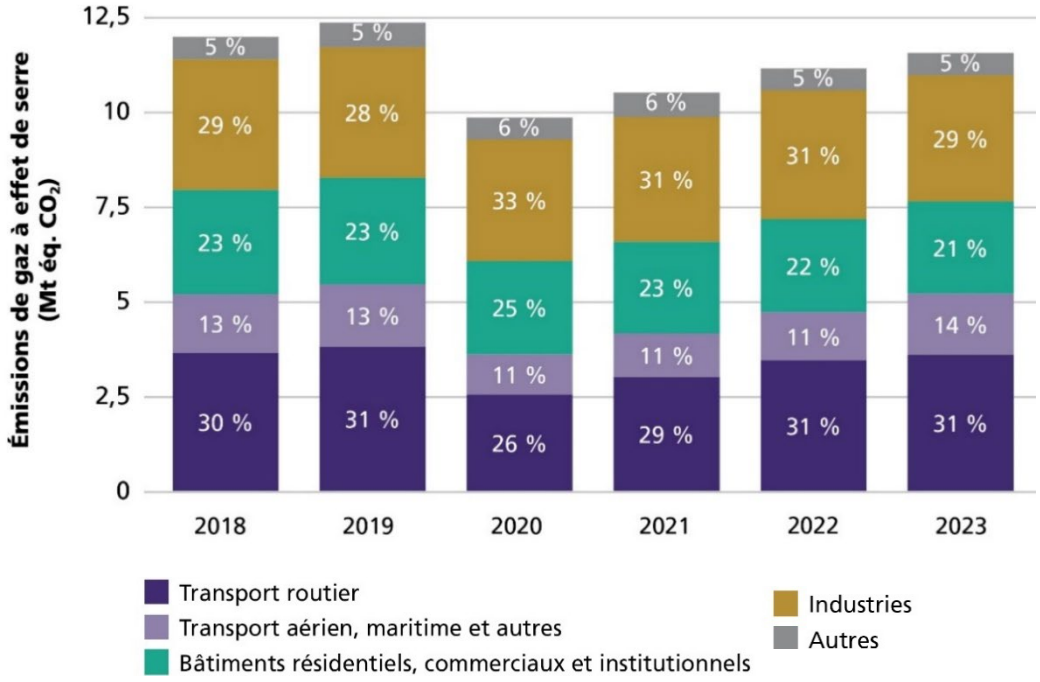
13.3. Le défi du respect du budget carbone

13.3.1. L'état des émissions de GES : 67 mégatonnes d'équivalent CO_2 émis entre 2018 et 2023

Chaque année, la Ville de Montréal publie un inventaire mis à jour des émissions de GES de la collectivité montréalaise. Le territoire couvert correspond à l'ensemble de l'agglomération, incluant les 19 arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que les 15 villes liées situées sur l'île.

En 2023, les émissions de GES ont atteint 11,5 mégatonnes d'équivalent CO_2 (Mt éq. CO_2), en hausse de 3 % par rapport à 2022. Les principales sources d'émissions restent les bâtiments, l'industrie et le transport. Les émissions de 2023 présentent une réduction de 24 % par rapport à 1990, ce qui indique que Montréal n'a pas atteint son objectif de réduction de 30 % en 2020.

Graphique 33 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2018-2023[6, 7, 8]



[6] Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

[7] Le secteur des industries inclut les émissions de sources fixes associées aux industries manufacturières, de la construction et énergétiques ainsi que les émissions liées aux procédés industrielles et à l'utilisation de produits.

[8] Autres : inclut les émissions fugitives ainsi que les émissions liées aux matières résiduelles et à l'agriculture

13.3.2. Le budget carbone : 118 Mt éq. CO_2 restant entre 2024 et 2050

En cohérence avec les recommandations scientifiques les plus récentes, la Ville de Montréal s'est dotée en 2021 d'un budget carbone qui s'applique au territoire couvert par l'inventaire des émissions de GES de l'ensemble de l'agglomération[9]. Un budget carbone représente la quantité maximale de GES pouvant être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire par rapport à l'ère préindustrielle. Pour respecter cette limite, des plafonds annuels d'émissions ont été établis, définissant la trajectoire de réduction nécessaire au fil du temps.

Si la collectivité montréalaise dépasse le plafond d'émissions prévu pour une année donnée, elle devra compenser cet excédent en réduisant davantage ses émissions les années suivantes, afin de rester dans les limites du budget global. Étant donné que ce dernier est limité, et que les plafonds deviennent de plus en plus stricts avec le temps, il est dans l'intérêt de la Ville de réduire ses émissions le plus tôt possible.

Entre 2018 et 2023, la collectivité montréalaise a émis environ 67 Mt éq. CO_2. Cela signifie qu'en cinq ans, 36 % du total du budget carbone disponible jusqu'en 2050 a été épuisé, équivalent à un déficit de près de 2,2 Mt éq. CO_2 en 2023 par rapport à la trajectoire idéale pour respecter le budget carbone. **Le budget carbone restant entre 2024 et 2050 est donc maintenant de 118 Mt éq. CO_2.**

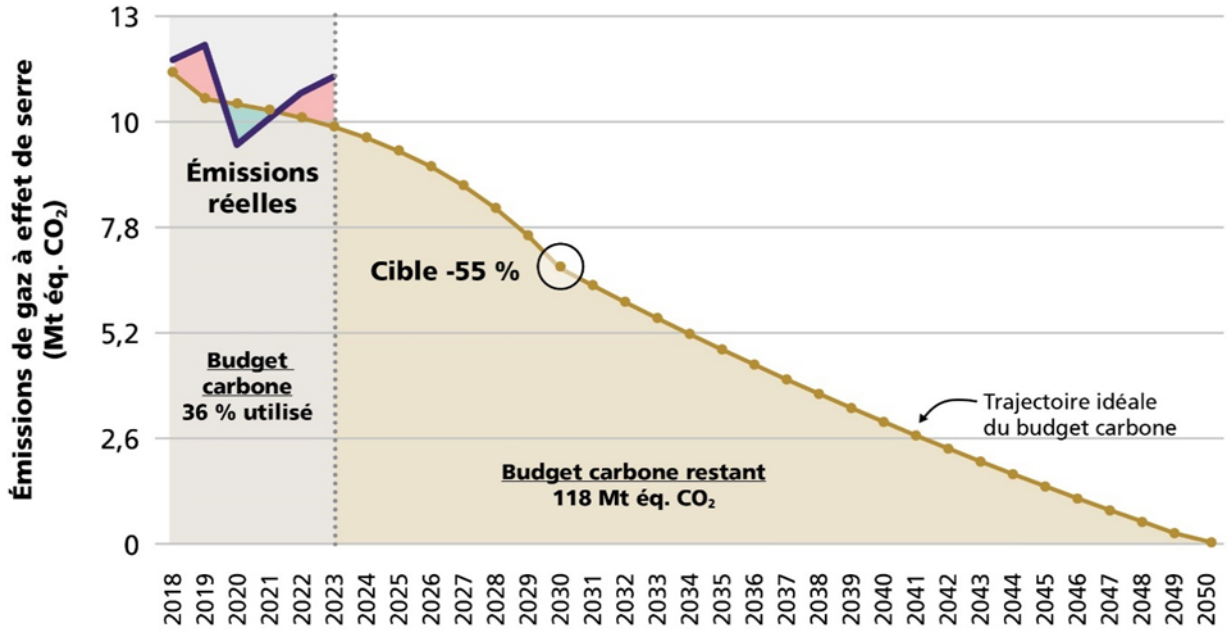
Tableau 109 – État du budget carbone entre 2018 et 2023

(en Mt éq. CO_2)	Émissions réelles	Budget carbone	
		Plafonds annuels	Solde cumulatif
2018	11,93	11,61	(0,31)
2019	12,30	10,97	(1,64)
2020	9,81	10,84	(0,61)
2021	10,46	10,69	(0,39)
2022	11,10	10,50	(0,98)
2023	11,50	10,28	(2,21)

Au cours des six dernières années, les émissions de GES sont demeurées au-dessus des plafonds annuels fixés par le budget carbone, à l'exception de 2020 et 2021, deux années marquées par la pandémie de COVID-19.

[9] Voir l'annexe 2 pour plus de détails sur la méthodologie.

Graphique 34 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2)



13.4. Prévision des émissions de GES de l'agglomération de Montréal

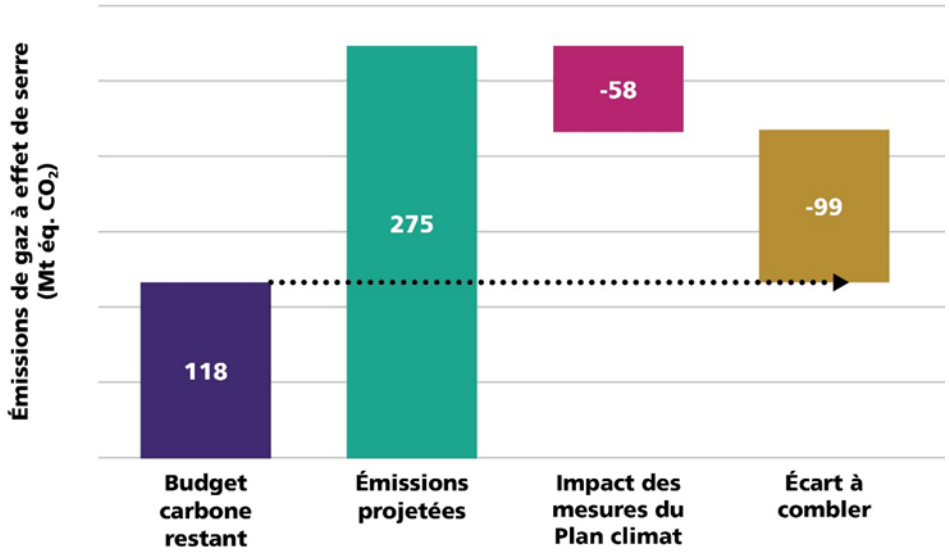
Afin d'évaluer la capacité de l'agglomération de Montréal à respecter son budget carbone et à atteindre ses cibles climatiques, le budget climat repose sur une modélisation des trajectoires d'émissions de GES[10]. Cette approche permet d'estimer l'impact potentiel des mesures d'atténuation, d'identifier les écarts à combler pour respecter le budget carbone et de guider les priorités d'action. Elle fait du budget climat un outil stratégique pour orienter les décisions vers les mesures les plus efficaces.

Avec un budget carbone restant de 118 Mt éq. CO_2 d'ici 2050, il est estimé que la Ville de Montréal émettrait 275 Mt éq. CO_2 en l'absence d'actions climatiques supplémentaires à celles qui sont prévues par les gouvernements fédéral et provincial. Il existe donc un écart à combler de 157 Mt éq. CO_2. Or, cet écart n'est comblé qu'en partie par les mesures du Plan climat

13.4.1. Les mesures du Plan climat peuvent réduire les émissions de 58 Mt éq. CO_2 si elles sont pleinement mises en œuvre

La prévision des émissions de GES intègre les mesures climatiques actuelles et planifiées ainsi que les mesures supplémentaires à l'étude. Les trajectoires sont régulièrement mises à jour afin de refléter les données les plus récentes, les changements aux politiques et les efforts réels déployés par la collectivité.

Graphique 35 – Évaluation des écarts par rapport au budget carbone (en Mt éq. CO_2)



[10] La Ville reconnaît les incertitudes qui entourent les trajectoires d'émissions de GES, la qualité des inventaires et l'efficacité des mesures. Les résultats présentés reposent sur les meilleures données disponibles et des hypothèses crédibles, mais peuvent varier d'une année à l'autre.

Les mesures actuelles et planifiées peuvent réduire les émissions de 28,7 Mt éq. CO_2

Les mesures actuelles et planifiées représentent les actions climatiques déjà mises en œuvre et dotées d'un financement ou d'un plan de mise en œuvre en 2025, et ce, à tous les niveaux de gouvernement. Ces mesures permettent d'accélérer la réduction des émissions, mais demeurent insuffisantes pour atteindre les cibles de réduction ou respecter le budget carbone. Si elles sont pleinement mises en œuvre, ces politiques et engagements devraient permettre une réduction cumulative de 28,7 Mt éq. CO_2 d'ici 2050. Les résultats sont présentés ci-dessous par secteur d'émissions, incluant le transport routier, les bâtiments, ainsi que les autres secteurs.

Mesures actuelles et planifiées — transport routier

Alors que la Ville s'est engagée en mai 2023 à atteindre la carboneutralité des transports d'ici 2040, les émissions du secteur des transports ont augmenté de 44 % depuis le début de la pandémie en 2020, retrouvant d'ailleurs en 2023 un niveau équivalent à celui de 2018. Le transport routier représentait près du tiers des GES émis par la collectivité montréalaise en 2023 et l'auto solo demeure le mode de transport le plus émetteur de Montréal. À cela s'ajoute, une hausse marquée de 41 % des émissions liées au transport aérien en un an, qui devient le deuxième plus grand émetteur du secteur du transport. Face à ces constats, il est primordial d'accélérer les actions visant à réduire les émissions de GES liées au transport routier.

Avec les mesures actuelles et planifiées liées au secteur du transport routier, la Ville pourrait atteindre une réduction de plus de 7 Mt éq. CO_2 des émissions totales estimées d'ici 2050. Cette réduction représente 12,6 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

Tableau 110 – Impact des mesures actuelles et planifiées du transport routier

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi, et le covoiturage (action 11)	(2,1)	3,7%
Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques au centre-ville de Montréal (action 13)	(0,6)	1,0%
Électrifier 100 % des autobus de la STM (action 14)	(3,7)	6,3%
Encourager le verdissement et stimuler la densification de la ville par la conversion de stationnements à ciel ouvert (action 18)	(0,9)	1,6%
Total des mesures actuelles et planifiées du transport routier	**(7,3)**	**12,6%**

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur passeraient de 3,6 Mt éq. CO_2 à 2,3 Mt éq. CO_2 entre 2023 et 2040 avec les mesures actuelles et planifiées.

Mesures actuelles et planifiées — bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

Avec les mesures actuelles et planifiées liées aux bâtiments, la Ville prévoit une réduction de près de 18 Mt éq. CO_2 dans les émissions provenant des secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels d'ici 2050. Cette réduction représente 30,2 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat. La mise en œuvre du système de divulgation, cotation et performance des grands bâtiments représente à elle seule plus du quart des réductions potentielles, ce qui en fait l'action avec le plus grand potentiel de réduction des émissions parmi les mesures actuelles et planifiées du Plan climat.

Tableau 111 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans le secteur des bâtiments

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Adapter les règlements afin d'améliorer l'efficacité énergétique de tous les types de bâtiments (action 25)	(2,7)	4,6%
Système de divulgation, cotation et performance des grands bâtiments (action 27)	(15,0)	25,6%
Total des mesures actuelles et planifiées des bâtiments	**(17,7)**	**30,2%**

En 2023, les émissions annuelles de GES provenant des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels représentaient 21 % du total des GES émis par la collectivité montréalaise. En complément des cibles établies dans le Plan climat, la Ville s'est engagée, dès 2022, à atteindre zéro émission de GES pour l'ensemble des bâtiments sur son territoire d'ici 2040.

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur passeraient de 2,4 Mt éq. CO_2 à 1 Mt éq. CO_2 entre 2023 et 2040 avec les mesures actuelles et planifiées. Puisque l'objectif est d'atteindre zéro émission de GES en 2040, la Ville devra combler cet écart en renforçant les mesures actuelles et planifiées ou en ajoutant de nouvelles mesures structurantes, notamment au niveau des bâtiments résidentiels qui émettraient la majorité[11] des GES à l'horizon 2040.

Mesures actuelles et planifiées — autres secteurs

Avec les mesures actuelles et planifiées liées aux autres secteurs, la Ville prévoit une réduction de près de 4 Mt éq. CO_2. Cette réduction représente 6,4 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

Tableau 112 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans les autres secteurs

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres (action 20)	(0,27)	0,5%
Remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (action 37)	(1,47)	2,5%
Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (action 40)	(2,0)	3,4%
Total des mesures actuelles et planifiées des autres secteurs	**(3,74)**	**6,4%**

[11] 72 %.

En 2023, les émissions annuelles de GES provenant des autres secteurs[12] représentaient 48 % du total des GES émis par la collectivité montréalaise. Les sous-secteurs les plus émissifs des autres secteurs étaient les sources fixes des industries (22 %), le transport aérien (10 %) et l'utilisation de produits par les industries (7 %).

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur ne diminueraient pas significativement, passant de 5,5 Mt éq. CO_2 à 5,2 Mt éq. CO_2 entre 2023 et 2050 avec les mesures actuelles et planifiées. Afin de respecter son engagement envers la carboneutralité à l'horizon 2050, la Ville devra notamment travailler avec les autres paliers gouvernementaux, particulièrement en ce qui a trait aux secteurs du transport aérien et industriel.

Les mesures supplémentaires à l'étude peuvent réduire les émissions de 29,7 Mt éq. CO_2

Malgré les efforts déjà planifiés, la prévision des émissions indique que la collectivité montréalaise ne parviendrait pas à atteindre ses cibles climatiques ni à respecter son budget carbone sans l'ajout de nouvelles mesures ou sans le renforcement soutenu des mesures actuelles. Les mesures supplémentaires à l'étude constituent de nouvelles initiatives ou bonifications aux politiques existantes. Bien qu'elles soient prévues dans le Plan climat, ces mesures n'ont pas encore été accompagnées d'un plan de mise en œuvre précis ou d'un financement suffisant.

Ces mesures permettraient de repousser l'épuisement du budget carbone à 2035 et de réduire l'écart entre les émissions projetées et les plafonds fixés de près de 30 Mt éq. CO_2 d'ici 2050. Cette réduction représente plus de la moitié du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

La mise en œuvre de la nouvelle action du Plan climat qui consiste à établir une stratégie d'écofiscalité pour financer la mobilité montréalaise représente un potentiel important de réduction des émissions parmi l'ensemble des mesures du Plan climat.

[12] Les autres secteurs incluent les émissions du transport aérien, maritime, ferroviaire et hors route, les émissions de sources fixes associées aux industries manufacturières et à la construction, aux industries énergétiques et aux émissions fugitives, les émissions liées aux matières résiduelles, les émissions liées aux procédés industriels et aux utilisations de produits, et les émissions associées à l'agriculture.

13.4.2. Analyse des écarts GES à combler

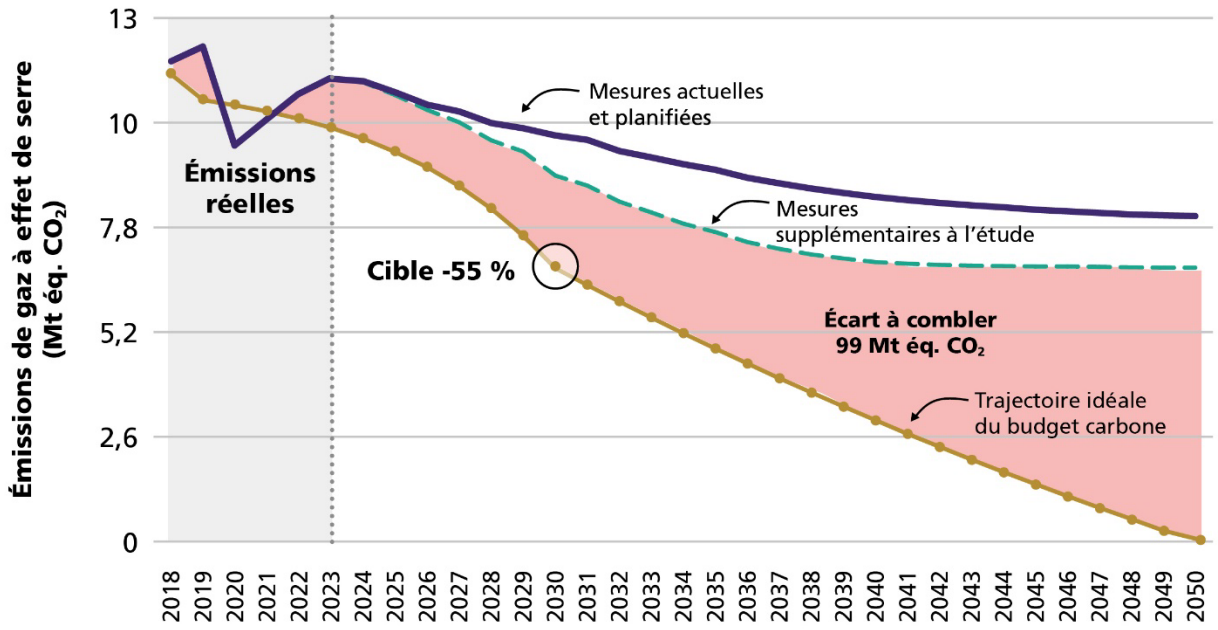
Au total, les mesures actuelles, planifiées et supplémentaires à l'étude pourraient mener à une réduction de la consommation du budget carbone de 58 Mt éq. CO_2.

Tableau 113 – Impact GES des actions du Plan climat

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Mesures actuelles et planifiées	(28,7)	49,2%
Mesures supplémentaires à l'étude	(29,7)	50,8%
Impact GES total des actions du Plan climat	**(58,4)**	**100,0%**

Cet effort significatif lié aux nombreuses mesures d'atténuation découlant du Plan climat de Montréal ne serait toutefois pas suffisant pour respecter la cible de carboneutralité 2050 et le budget carbone. En effet, la Ville émettrait toujours environ 100 Mt éq. CO_2 de plus que la limite de son budget carbone et aurait épuisé son budget carbone en 2035.

Graphique 36 – Trajectoires des émissions de GES de l'action climatique de Montréal (en Mt éq. CO_2)



13.5. Perspectives et ajustements futurs

Montréal poursuit avec détermination sa transition climatique. La Ville renforce sa planification et affine ses outils pour réduire l'écart entre les émissions projetées et les plafonds fixés par son budget carbone.

Le **test climat** deviendra un outil central du système de gouvernance climatique montréalais. Intégré au processus budgétaire, il guidera la conception des projets et des programmes vers une meilleure cohérence avec les objectifs climatiques, et ce, à toutes les étapes du processus décisionnel.

La **modélisation** des trajectoires d'émissions continuera d'être actualisée annuellement. Une attention croissante sera aussi portée à l'intégration d'actions structurantes dans les secteurs qui ne relèvent pas directement de la compétence municipale, mais sur lesquels la Ville de Montréal peut exercer un pouvoir d'influence, notamment auprès des gouvernements provincial et fédéral.

Parallèlement, la Ville intensifiera ses efforts pour réduire sa consommation énergétique et encourager une mobilité plus durable auprès des citoyennes et citoyens. Ces actions seront menées en collaboration avec les citoyennes et citoyens et les partenaires institutionnels, communautaires et gouvernementaux.

Enfin, Montréal demeure en veille active sur les avancées climatiques à l'échelle nationale et internationale. Elle s'inspire des meilleures pratiques mises en œuvre dans d'autres villes du monde, notamment celles qui innovent dans la gestion de leur budget carbone, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des GES. Cette ouverture permet de bonifier ses propres stratégies, d'anticiper les tendances émergentes et de renforcer sa capacité d'action. En cultivant une posture d'apprentissage continu et de collaboration, Montréal s'engage à rester à l'avant-garde de la transition climatique urbaine.

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements

Services administratifs

Tableau 114 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	20 401,5	20 199,1	25 949,5	25 241,6	27 368,3	24 132,4	23 985,3
Finances et évaluation foncière	73 433,0	76 904,6	80 132,4	81 194,2	93 451,3	88 700,3	86 135,8
Planification stratégique et performance organisationnelle	13 280,4	15 814,7	15 100,0	15 615,8	16 481,0	8 764,8	7 562,6
Ressources humaines et communications	69 523,6	73 267,7	75 036,5	77 767,1	80 639,5	79 481,6	79 315,3
Autres services administratifs	11 251,4	11 192,2	12 250,3	14 807,9	17 801,6	21 571,5	22 355,6
Total – Services administratifs	**187 889,9**	**197 378,3**	**208 468,7**	**214 626,6**	**235 741,7**	**222 650,6**	**219 354,6**

Tableau 115 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 274,3	4 505,0	4 828,0	4 452,1	5 409,9	7 527,9	7 915,6
Bureau du vérificateur général	5 941,7	5 579,8	6 276,5	5 813,5	7 673,3	7 673,3	8 061,0
Commission de la fonction publique de Montréal	948,2	1 016,8	1 080,5	2 148,8	2 412,5	2 412,5	2 522,2
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	2 303,1	2 168,6	3 095,6	2 938,8
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	87,2	90,6	65,3	90,4	137,3	862,2	918,0
Total – Autres services administratifs	**11 251,4**	**11 192,2**	**12 250,3**	**14 807,9**	**17 801,6**	**21 571,5**	**22 355,6**

Tableau 116 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	12 148,8	12 274,4	16 642,4	15 949,3	16 311,6	16 012,2	15 968,6
Cotisations de l'employeur	2 946,2	3 155,3	4 157,3	4 107,0	4 093,4	4 007,5	4 066,2
Transport et communications	360,6	446,6	591,6	376,6	347,4	378,1	348,9
Services professionnels	734,6	614,5	462,3	793,8	920,8	322,5	423,9
Services techniques et autres	2 136,8	1 995,0	1 987,9	2 256,4	3 358,2	2 417,2	2 269,1
Location, entretien et réparation	49,3	79,1	80,9	53,1	65,5	64,2	56,1
Biens non durables	53,8	423,4	89,4	113,3	223,6	221,0	279,9
Biens durables	18,8	33,6	22,4	17,9	6,6	11,0	11,0
Contributions à des organismes	2 068,5	1 159,4	1 897,5	1 536,0	1 998,4	659,4	549,4
Autres	(115,9)	17,8	17,8	38,2	42,8	39,3	12,2
Total	**20 401,5**	**20 199,1**	**25 949,5**	**25 241,6**	**27 368,3**	**24 132,4**	**23 985,3**

Tableau 117 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	47 294,1	49 417,7	50 177,0	51 163,9	53 011,9	54 248,3	53 506,9
Cotisations de l'employeur	12 052,0	13 246,2	13 597,4	14 041,8	13 755,5	14 068,0	14 213,4
Transport et communications	1 323,4	1 888,0	1 499,9	1 631,0	2 035,2	2 091,6	2 103,8
Services professionnels	1 862,3	1 800,0	2 453,1	3 006,4	3 683,6	3 641,4	3 876,5
Services techniques et autres	5 456,7	6 721,1	8 218,8	7 364,0	13 842,4	7 203,7	7 847,1
Location, entretien et réparation	91,2	87,8	69,5	57,8	84,9	105,5	105,5
Biens non durables	127,9	122,8	113,9	116,5	107,2	130,5	131,0
Biens durables	67,2	89,2	44,0	17,7	80,2	84,2	84,2
Autres	5 158,2	3 531,8	3 958,8	3 795,1	6 850,4	7 127,1	4 267,4
Total	**73 433,0**	**76 904,6**	**80 132,4**	**81 194,2**	**93 451,3**	**88 700,3**	**86 135,8**

Tableau 118 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	4 365,8	4 680,1	5 438,3	5 376,8	5 686,6	5 774,4	4 991,2
Cotisations de l'employeur	997,7	1 135,5	1 339,6	1 417,5	1 399,6	1 417,3	1 238,0
Transport et communications	54,8	62,3	38,6	33,4	60,1	22,0	19,7
Services professionnels	1 390,9	1 388,0	1 441,2	3 305,9	2 636,6	1 050,9	988,7
Services techniques et autres	115,7	114,4	49,9	108,1	777,0	395,4	225,2
Location, entretien et réparation	0,1	3,8	1,0	25,3	6,0	-	-
Biens non durables	16,9	19,5	29,1	27,5	34,7	34,8	29,8
Biens durables	3,9	0,9	0,5	0,4	12,8	-	-
Contributions à des organismes	6 334,6	8 410,2	6 761,8	5 320,9	5 867,6	70,0	70,0
Total	**13 280,4**	**15 814,7**	**15 100,0**	**15 615,8**	**16 481,0**	**8 764,8**	**7 562,6**

Tableau 119 – Ressources humaines et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	48 648,7	50 732,8	51 343,6	53 844,7	55 185,8	54 121,7	53 992,5
Cotisations de l'employeur	12 355,5	13 276,0	13 745,2	14 205,5	14 371,1	14 059,1	14 295,7
Transport et communications	3 300,6	3 209,0	3 166,9	3 522,0	4 034,3	2 941,0	3 484,2
Services professionnels	2 860,9	3 034,8	3 446,9	3 145,8	3 431,0	4 427,0	3 976,9
Services techniques et autres	1 414,4	1 490,8	1 776,5	1 518,4	1 967,3	2 228,0	3 192,2
Location, entretien et réparation	17,8	25,2	93,2	77,6	150,1	151,1	148,1
Biens non durables	1 391,6	1 439,0	1 402,2	1 352,6	1 330,0	1 474,1	156,9
Biens durables	34,1	60,0	52,0	1,2	54,8	79,6	68,8
Contributions à des organismes	-	-	-	99,3	115,1	-	-
Autres	(500,0)	0,1	10,0	-	-	-	-
Total	**69 523,6**	**73 267,7**	**75 036,5**	**77 767,1**	**80 639,5**	**79 481,6**	**79 315,3**

Tableau 120 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	3 014,8	3 252,0	3 490,0	3 346,1	3 620,0	4 189,0	4 270,5
Cotisations de l'employeur	711,3	794,4	847,6	782,0	905,1	1 054,2	1 079,9
Transport et communications	41,9	74,1	66,6	25,1	102,5	101,5	101,5
Services professionnels	231,7	141,0	165,9	87,8	365,4	1 802,8	2 042,8
Services techniques et autres	92,2	109,9	94,5	65,6	213,4	212,6	213,1
Location, entretien et réparation	17,0	22,3	39,3	36,6	50,3	50,3	50,3
Biens non durables	43,8	33,1	74,3	80,7	118,2	87,5	127,5
Biens durables	121,6	78,2	49,8	28,2	35,0	30,0	30,0
Total	**4 274,3**	**4 505,0**	**4 828,0**	**4 452,1**	**5 409,9**	**7 527,9**	**7 915,6**

Tableau 121 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	4 177,1	3 965,8	4 491,3	4 187,4	4 683,1	4 683,1	4 995,9
Cotisations de l'employeur	942,1	964,0	1 064,1	1 010,0	1 077,4	1 077,4	1 174,8
Transport et communications	17,6	20,5	20,0	15,9	23,0	23,0	23,5
Services professionnels	621,4	422,9	401,4	464,9	1 537,1	1 547,8	1 443,8
Services techniques et autres	65,3	67,7	111,4	75,2	156,7	146,0	147,0
Location, entretien et réparation	12,3	26,7	13,0	13,2	38,0	38,0	118,0
Biens non durables	105,9	112,2	175,3	46,9	158,0	158,0	158,0
Total	**5 941,7**	**5 579,8**	**6 276,5**	**5 813,5**	**7 673,3**	**7 673,3**	**8 061,0**

Tableau 122 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	453,1	506,6	550,0	1 234,2	1 371,4	1 482,3	1 555,4
Cotisations de l'employeur	107,0	130,4	139,4	311,4	351,3	380,4	406,6
Transport et communications	56,8	19,6	25,9	31,0	52,1	52,1	32,8
Services professionnels	302,2	324,2	320,4	486,6	536,3	398,0	414,0
Services techniques et autres	24,7	26,8	24,5	48,7	70,2	70,2	79,0
Location, entretien et réparation	1,1	1,6	3,9	15,6	9,0	11,5	1,0
Biens non durables	(0,2)	0,6	6,6	1,7	12,2	8,0	8,4
Biens durables	3,5	7,0	9,8	19,6	10,0	10,0	25,0
Total	**948,2**	**1 016,8**	**1 080,5**	**2 148,8**	**2 412,5**	**2 412,5**	**2 522,2**

Tableau 123 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	-	-	-	1 177,0	1 090,4	1 090,4	1 155,9
Cotisations de l'employeur	-	-	-	213,4	279,7	279,7	301,6
Transport et communications	-	-	-	127,0	91,5	241,5	241,5
Services professionnels	-	-	-	472,0	373,9	713,9	713,9
Services techniques et autres	-	-	-	253,6	246,2	396,2	429,4
Location, entretien et réparation	-	-	-	30,2	40,9	317,9	40,5
Biens non durables	-	-	-	29,1	36,0	36,0	36,0
Biens durables	-	-	-	0,8	-	20,0	20,0
Autres	-	-	-	-	10,0	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**2 303,1**	**2 168,6**	**3 095,6**	**2 938,8**

Note : En date du 8 juin 2024, administrativement, l'OCPM est devenu un service de la ville.

Tableau 124 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	71,4	72,7	48,7	67,6	92,8	218,0	223,2
Cotisations de l'employeur	15,8	17,1	14,7	21,5	22,3	57,5	59,7
Transport et communications	-	-	-	-	-	8,7	8,7
Services professionnels	-	-	-	-	-	150,7	150,7
Services techniques et autres	-	0,8	1,9	1,2	7,4	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0
Biens non durables	-	-	-	0,1	14,8	386,8	435,2
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6
Total	**87,2**	**90,6**	**65,3**	**90,4**	**137,3**	**862,2**	**918,0**

Habitation et économie

Tableau 125 – Habitation et économie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Habitation et économie							
Approvisionnement	27 772,5	31 605,8	33 886,0	36 430,8	38 308,6	38 206,9	38 193,5
Développement économique	121 437,5	84 735,6	113 260,0	122 515,8	179 787,5	82 812,9	78 156,6
Habitation	145 850,5	118 358,9	161 160,0	224 104,8	305 225,3	228 726,1	248 031,8
Stratégie immobilière	60 782,2	62 042,8	57 917,7	61 199,8	63 324,8	63 446,9	61 216,2
Total – Habitation et économie	**355 842,7**	**296 743,1**	**366 223,7**	**444 251,2**	**586 646,2**	**413 192,8**	**425 598,1**

Tableau 126 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	20 846,0	21 919,4	23 261,5	25 107,3	26 647,7	26 412,9	26 296,3
Cotisations de l'employeur	5 385,3	6 154,9	6 514,5	7 124,2	7 108,9	7 043,3	7 196,2
Transport et communications	200,7	221,3	252,7	195,4	282,0	262,0	491,7
Services professionnels	319,0	377,7	317,4	73,2	205,8	190,2	351,8
Services techniques et autres	1 385,1	2 347,8	3 263,2	3 233,4	3 526,8	3 772,3	3 324,8
Location, entretien et réparation	6,6	16,5	30,7	26,4	26,5	31,6	18,5
Biens non durables	113,0	225,9	161,1	150,6	177,1	184,0	193,6
Biens durables	23,8	55,2	20,5	95,3	44,7	21,5	31,5
Autres	(507,0)	287,1	64,4	425,0	289,1	289,1	289,1
Total	**27 772,5**	**31 605,8**	**33 886,0**	**36 430,8**	**38 308,6**	**38 206,9**	**38 193,5**

Tableau 127 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	8 489,9	8 206,3	8 609,9	7 830,0	7 475,3	7 182,6	7 259,2
Cotisations de l'employeur	2 006,9	2 078,8	2 148,8	2 021,2	1 818,0	1 784,1	1 829,1
Transport et communications	718,6	879,7	549,5	599,6	536,9	180,9	123,5
Services professionnels	5 287,7	4 019,6	3 585,8	3 908,9	3 211,2	2 156,8	983,8
Services techniques et autres	804,3	633,9	929,9	14 577,8	1 307,9	730,5	191,3
Location, entretien et réparation	0,1	28,4	35,0	73,2	36,9	4,0	2,0
Biens non durables	34,6	329,5	78,7	29,1	47,9	9,5	6,0
Biens durables	(17,5)	158,5	269,9	245,7	214,8	10,0	-
Contributions à des organismes	104 112,9	68 400,9	97 052,5	93 230,3	165 138,6	70 754,5	67 761,7
Total	**121 437,5**	**84 735,6**	**113 260,0**	**122 515,8**	**179 787,5**	**82 812,9**	**78 156,6**

Tableau 128 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	9 503,5	9 862,3	10 965,8	11 852,2	12 846,2	13 616,4	13 635,3
Cotisations de l'employeur	2 383,9	2 643,6	2 880,3	3 158,5	3 333,7	3 521,2	3 611,9
Transport et communications	98,2	83,9	77,1	75,1	386,8	386,8	386,8
Services professionnels	797,6	666,0	869,4	621,3	1 600,5	1 666,6	1 656,9
Services techniques et autres	117,6	78,3	134,2	816,2	964,5	155,4	160,4
Location, entretien et réparation	18,8	0,5	79,2	207,7	7 513,9	13,9	6,4
Biens non durables	39,8	28,6	27,4	37,4	36,0	41,0	41,0
Biens durables	18,1	7,9	2 605,1	11 197,3	246,1	30,0	32,5
Contributions à des organismes	132 875,6	104 987,8	141 789,5	194 277,9	278 297,6	209 294,8	228 500,6
Autres	(2,6)	-	1 732,0	1 861,2	-	-	-
Total	**145 850,5**	**118 358,9**	**161 160,0**	**224 104,8**	**305 225,3**	**228 726,1**	**248 031,8**

Tableau 129 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	7 724,3	6 519,0	6 109,1	6 540,7	7 203,8	7 495,6	7 683,0
Cotisations de l'employeur	1 992,4	1 723,2	1 639,8	1 706,7	1 810,5	1 899,3	1 988,1
Transport et communications	10,2	37,0	55,1	57,6	71,7	93,7	78,4
Services professionnels	97,8	105,9	56,7	215,5	668,1	866,1	1 015,5
Services techniques et autres	180,6	73,6	183,9	254,6	342,3	146,1	373,3
Location, entretien et réparation	49 681,6	47 247,0	49 658,6	50 642,4	51 376,4	51 090,8	47 710,2
Biens non durables	784,5	0,5	9,1	22,0	20,7	24,0	16,6
Biens durables	17,6	4,7	4,3	1,2	38,4	38,4	30,0
Frais de financement	-	-	201,0	1 637,2	1 792,9	1 792,9	2 321,1
Remboursement de la dette à long terme	-	-	0,1	121,9	-	-	-
Contributions à des organismes	-	6 331,9	-	-	-	-	-
Autres	293,2	-	-	-	-	-	-
Total	**60 782,2**	**62 042,8**	**57 917,7**	**61 199,8**	**63 324,8**	**63 446,9**	**61 216,2**

Qualité de vie

Tableau 130 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Qualité de vie							
Culture	62 804,5	64 495,5	68 531,6	75 573,2	78 471,5	73 778,2	80 035,1
Diversité et inclusion sociale	34 268,0	42 581,8	47 182,6	44 250,7	68 298,8	43 196,9	68 741,2
Environnement	149 070,8	173 066,3	206 751,3	198 315,7	214 847,6	223 416,7	216 652,8
Espace pour la vie	69 444,6	81 227,9	82 694,2	88 039,0	94 539,1	90 648,5	95 174,2
Total – Qualité de vie	**315 587,9**	**361 371,5**	**405 159,7**	**406 178,6**	**456 157,0**	**431 040,3**	**460 603,3**

Tableau 131 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	13 180,7	14 101,5	14 870,0	15 401,0	15 771,6	15 394,4	16 111,9
Cotisations de l'employeur	3 314,4	3 753,8	3 930,3	4 194,8	4 040,7	3 997,0	4 271,0
Transport et communications	139,3	334,3	235,5	271,7	393,8	336,7	327,5
Services professionnels	3 986,0	3 777,0	4 213,5	1 072,2	1 294,5	1 235,6	1 048,8
Services techniques et autres	2 941,0	3 460,8	4 534,8	9 391,5	8 551,1	8 235,3	15 068,9
Location, entretien et réparation	72,7	169,7	225,5	453,4	565,5	595,7	510,5
Biens non durables	9 277,1	7 980,5	7 937,2	8 227,5	9 952,4	7 918,1	8 149,0
Biens durables	215,7	124,8	188,3	2 473,0	140,3	108,3	112,2
Contributions à des organismes	29 677,6	30 722,4	32 396,6	34 090,8	37 761,6	35 957,1	34 435,3
Autres	-	70,7	(0,1)	(2,7)	-	-	-
Total	**62 804,5**	**64 495,5**	**68 531,6**	**75 573,2**	**78 471,5**	**73 778,2**	**80 035,1**

Tableau 132 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	5 343,1	5 999,3	6 969,6	6 756,4	6 838,6	7 023,6	7 229,5
Cotisations de l'employeur	1 296,6	1 548,2	1 760,0	1 749,4	1 686,6	1 732,6	1 795,2
Transport et communications	79,1	62,9	359,5	191,3	163,7	82,4	372,4
Services professionnels	2 321,5	4 285,4	6 457,8	6 502,2	7 552,5	2 623,1	3 104,8
Services techniques et autres	535,5	449,4	1 150,8	234,0	5 620,7	8 102,2	8 577,5
Location, entretien et réparation	-	35,7	161,4	10,7	67,5	52,6	-
Biens non durables	45,1	62,6	84,3	22,6	182,5	72,7	45,9
Biens durables	(0,1)	-	-	2,7	20,0	20,0	-
Contributions à des organismes	24 295,8	30 138,3	30 243,3	28 781,4	46 166,7	23 487,7	47 615,9
Autres	351,4	-	(4,1)	-	-	-	-
Total	**34 268,0**	**42 581,8**	**47 182,6**	**44 250,7**	**68 298,8**	**43 196,9**	**68 741,2**

Tableau 133 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	18 393,4	19 513,9	19 862,2	21 372,2	23 693,5	24 129,8	24 500,6
Cotisations de l'employeur	4 705,0	5 383,0	5 459,3	5 906,0	6 209,2	6 368,4	6 659,0
Transport et communications	423,3	324,2	333,0	312,4	1 949,9	3 488,9	3 450,0
Services professionnels	1 264,3	393,6	580,1	399,6	897,0	809,1	681,2
Services techniques et autres	126 204,5	136 644,2	169 145,9	179 865,7	177 308,5	186 234,9	181 050,9
Location, entretien et réparation	960,6	1 314,6	1 425,4	1 632,8	3 020,9	2 988,1	1 820,4
Biens non durables	1 301,7	1 291,5	1 356,9	1 701,2	4 567,6	4 729,3	2 789,0
Biens durables	5 898,5	5 619,0	2 997,5	4 045,3	4 774,1	2 235,0	2 172,8
Contributions à des organismes	28,0	82,8	45,9	63,8	158,0	164,3	73,8
Autres	(10 108,5)	2 499,5	5 545,1	(16 983,3)	(7 731,1)	(7 731,1)	(6 544,9)
Total	**149 070,8**	**173 066,3**	**206 751,3**	**198 315,7**	**214 847,6**	**223 416,7**	**216 652,8**

Tableau 134 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	26 472,5	30 922,5	32 371,8	33 719,0	33 965,0	32 178,8	33 615,2
Cotisations de l'employeur	6 758,6	8 238,3	8 597,2	8 929,5	9 166,9	10 055,7	10 643,2
Transport et communications	1 459,1	2 065,2	2 019,0	2 495,9	3 100,5	2 201,2	2 165,2
Services professionnels	3 293,2	3 409,3	2 188,0	1 163,4	1 427,9	1 046,1	1 029,1
Services techniques et autres	9 828,1	12 201,7	12 830,6	16 856,6	17 268,0	15 675,6	16 653,3
Location, entretien et réparation	238,1	241,8	261,3	271,4	394,7	177,4	182,4
Biens non durables	3 622,0	4 923,6	4 643,2	4 762,5	5 123,8	5 574,1	5 915,9
Biens durables	463,9	783,1	722,6	812,0	792,8	703,6	715,1
Frais de financement	6 530,7	6 610,0	6 471,5	6 231,4	8 101,9	8 101,9	8 107,9
Remboursement de la dette à long terme	10 435,9	11 358,1	11 895,6	12 116,1	14 351,1	14 351,1	15 538,9
Contributions à des organismes	457,0	517,0	621,8	702,0	846,5	583,0	608,0
Autres	(114,5)	(42,7)	71,6	(20,8)	-	-	-
Total	**69 444,6**	**81 227,9**	**82 694,2**	**88 039,0**	**94 539,1**	**90 648,5**	**95 174,2**

Sécurité urbaine et conformité

Tableau 135 – Sécurité urbaine et conformité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Sécurité urbaine et conformité							
Affaires juridiques	67 101,9	68 616,4	69 521,1	74 882,2	78 179,4	75 308,5	80 123,3
Greffe	47 359,7	30 067,4	32 430,8	32 095,7	54 873,9	54 883,1	35 545,3
	114 461,6	**98 683,8**	**101 951,9**	**106 977,9**	**133 053,3**	**130 191,6**	**115 668,6**
Services de sécurité publique							
Police	745 917,3	805 439,8	819 370,7	869 021,1	884 664,3	824 074,3	860 286,4
Sécurité incendie	391 002,4	389 421,2	408 843,2	405 100,9	441 445,5	408 693,7	419 484,3
	1 136 919,7	**1 194 861,0**	**1 228 213,9**	**1 274 122,0**	**1 326 109,8**	**1 232 768,0**	**1 279 770,7**
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 251 381,3**	**1 293 544,8**	**1 330 165,8**	**1 381 099,9**	**1 459 163,1**	**1 362 959,6**	**1 395 439,3**

Tableau 136 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	46 485,7	46 083,7	47 911,1	45 681,0	42 371,7	42 336,2	42 159,6
Cotisations de l'employeur	10 971,9	11 768,4	11 739,1	11 456,4	10 354,1	10 341,9	10 663,5
Transport et communications	1 706,5	2 186,2	1 752,2	2 394,4	2 840,2	1 932,1	1 932,1
Services professionnels	2 275,1	2 500,3	2 037,0	7 899,4	15 400,0	14 475,9	16 405,0
Services techniques et autres	4 755,5	5 222,5	5 322,5	6 205,5	6 385,9	5 528,4	8 269,1
Location, entretien et réparation	250,0	204,9	177,2	305,3	205,2	129,8	129,8
Biens non durables	452,1	471,9	417,1	492,7	423,5	378,1	378,1
Biens durables	169,4	156,1	143,1	438,5	188,8	176,1	176,1
Contributions à des organismes	10,0	15,0	17,7	20,0	10,0	10,0	10,0
Autres	25,7	7,4	4,1	(11,0)	-	-	-
Total	**67 101,9**	**68 616,4**	**69 521,1**	**74 882,2**	**78 179,4**	**75 308,5**	**80 123,3**

Tableau 137 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	26 466,0	22 068,1	24 110,9	24 318,6	31 120,9	31 531,0	25 407,2
Cotisations de l'employeur	6 728,3	6 696,0	6 804,2	6 183,6	8 225,7	8 326,8	7 308,5
Transport et communications	2 462,5	258,3	255,7	239,6	3 002,4	3 057,6	395,6
Services professionnels	614,9	299,3	308,4	283,7	1 573,1	1 060,5	698,1
Services techniques et autres	7 794,0	352,7	533,2	600,3	8 491,2	8 536,2	1 140,9
Location, entretien et réparation	2 368,1	245,8	316,4	342,1	1 689,0	1 727,8	322,8
Biens non durables	563,2	93,0	69,1	76,6	653,9	522,1	221,1
Biens durables	362,7	39,2	31,5	32,0	70,7	81,1	11,1
Contributions à des organismes	-	5,0	-	10,0	45,0	40,0	40,0
Autres	-	10,0	1,4	9,2	2,0	-	-
Total	**47 359,7**	**30 067,4**	**32 430,8**	**32 095,7**	**54 873,9**	**54 883,1**	**35 545,3**

Tableau 138 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	570 820,1	614 070,0	635 711,6	670 593,5	680 001,0	637 764,9	660 707,8
Cotisations de l'employeur	150 850,7	157 701,3	150 873,5	160 324,4	162 994,8	150 162,1	161 224,6
Transport et communications	2 704,2	3 776,9	3 657,7	4 115,2	3 730,2	2 824,0	3 105,0
Services professionnels	1 097,4	1 175,0	1 055,6	999,9	1 340,4	1 363,3	1 431,3
Services techniques et autres	5 188,6	6 837,4	8 164,0	10 922,9	12 947,5	9 632,6	10 300,5
Location, entretien et réparation	2 111,5	3 370,1	2 947,2	3 235,7	4 120,8	3 157,8	3 829,4
Biens non durables	7 612,6	9 352,0	9 297,0	10 961,6	10 633,0	10 733,3	11 181,2
Biens durables	1 736,1	4 317,5	2 658,2	2 682,3	3 065,0	2 624,7	2 476,0
Contributions à des organismes	4 769,7	4 796,6	4 992,4	5 175,1	5 811,6	5 811,6	6 030,6
Autres	(973,6)	43,0	13,5	10,5	20,0	-	-
Total	**745 917,3**	**805 439,8**	**819 370,7**	**869 021,1**	**884 664,3**	**824 074,3**	**860 286,4**

Tableau 139 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	282 255,0	287 397,7	303 877,7	301 501,1	328 057,0	310 418,5	318 609,4
Cotisations de l'employeur	68 226,6	75 683,7	78 611,8	80 706,1	81 477,1	80 148,8	85 861,8
Transport et communications	676,7	790,8	817,3	721,1	1 093,5	987,4	1 013,1
Services professionnels	1 267,6	2 246,2	3 239,3	2 745,8	5 146,6	1 278,7	1 279,3
Services techniques et autres	9 139,6	4 711,0	6 574,6	7 667,5	4 560,6	3 943,5	3 719,5
Location, entretien et réparation	13 544,5	6 860,0	4 864,7	2 950,1	2 112,6	992,2	991,7
Biens non durables	6 592,5	8 153,6	6 472,5	3 176,8	5 896,9	5 063,7	5 031,2
Biens durables	2 122,0	3 679,9	4 277,7	5 577,5	12 988,7	5 660,9	2 778,3
Contributions à des organismes	43,9	39,5	30,0	54,9	112,5	200,0	200,0
Autres	7 134,0	(141,2)	77,6	-	-	-	-
Total	**391 002,4**	**389 421,2**	**408 843,2**	**405 100,9**	**441 445,5**	**408 693,7**	**419 484,3**

Services de proximité

Tableau 140 – Service de proximité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services de proximité							
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	122 735,3	141 130,7	168 791,3	133 098,1	206 903,1	149 524,8	158 771,8
Expérience citoyenne et communications	(18,4)	206,7	(540,6)	639,8	-	-	-
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 045,8	64 715,2	69 091,9	75 893,2	75 654,9	45 399,9	55 810,1
Matériel roulant et ateliers	109 937,9	135 957,0	144 772,4	147 538,5	153 878,5	148 659,1	152 170,5
Technologies de l'information	81 652,9	88 266,9	99 635,9	128 425,0	147 935,3	132 713,9	143 336,2
Total – Services de proximité	**367 353,5**	**430 276,5**	**481 750,9**	**485 594,6**	**584 371,8**	**476 297,7**	**510 088,6**

Note : En date du 13 mai 2024, administrativement, une réorganisation des services centraux s'est traduite par l'abolition du Service de l'expérience citoyenne et des communications dont les activités ont été déplacées vers d'autres services. Pour concilier le réel des exercices antérieurs, l'information est présentée à ce tableau. Cependant, aucun tableau spécifique à cet ancien service n'est présenté par la suite.

Tableau 141 – Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	21 342,8	22 154,6	23 412,9	25 892,9	26 780,2	24 473,1	24 106,3
Cotisations de l'employeur	5 526,9	5 885,7	6 284,3	7 066,3	7 164,1	6 471,2	6 530,5
Transport et communications	423,7	596,1	378,9	161,7	390,9	382,0	382,0
Services professionnels	696,7	635,3	652,2	837,3	650,1	1 234,5	548,5
Services techniques et autres	93 302,3	109 825,1	136 262,7	96 649,5	168 262,4	115 541,3	125 783,8
Location, entretien et réparation	700,2	930,2	968,9	740,5	1 967,3	559,3	557,3
Biens non durables	347,0	570,1	411,4	1 349,3	1 325,8	420,6	420,6
Biens durables	83,6	196,6	90,3	25,1	32,1	67,8	67,8
Contributions à des organismes	312,1	337,0	329,6	318,9	300,2	375,0	375,0
Autres	-	-	0,1	56,6	30,0	-	-
Total	**122 735,3**	**141 130,7**	**168 791,3**	**133 098,1**	**206 903,1**	**149 524,8**	**158 771,8**

Tableau 142 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	16 433,1	18 433,7	19 991,5	20 784,0	19 479,2	18 693,1	18 966,1
Cotisations de l'employeur	4 074,0	4 808,1	5 262,9	5 675,4	5 177,0	4 964,8	5 145,1
Transport et communications	202,0	177,6	199,4	145,9	181,6	208,8	208,8
Services professionnels	1 798,5	2 444,6	2 606,0	2 634,2	3 298,5	1 193,3	1 011,8
Services techniques et autres	12 972,3	17 052,4	21 376,3	27 543,2	24 959,2	8 763,6	11 638,2
Location, entretien et réparation	3 073,2	3 611,1	4 945,8	4 553,7	4 856,8	4 698,5	11 889,4
Biens non durables	1 560,3	3 809,9	3 561,5	5 337,0	5 841,4	558,8	555,5
Biens durables	5 068,0	5 191,9	3 512,1	2 459,2	3 060,1	105,4	99,4
Contributions à des organismes	7 901,8	9 121,0	7 571,1	9 261,0	8 676,9	6 095,7	6 162,2
Autres	(37,4)	64,9	65,3	(2 500,4)	124,2	117,9	133,6
Total	**53 045,8**	**64 715,2**	**69 091,9**	**75 893,2**	**75 654,9**	**45 399,9**	**55 810,1**

Tableau 143 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	34 280,9	38 974,8	40 600,3	42 362,3	43 255,3	43 422,7	44 897,1
Cotisations de l'employeur	9 629,8	11 185,0	11 599,0	11 700,4	11 240,6	11 317,3	12 098,9
Transport et communications	86,7	136,0	126,3	91,3	147,7	23,1	107,7
Services professionnels	31,8	24,4	32,0	53,7	54,7	51,3	51,3
Services techniques et autres	3 180,7	5 015,3	4 537,3	3 467,5	7 263,4	5 978,6	8 664,6
Location, entretien et réparation	20 480,3	24 739,4	28 665,8	30 898,8	36 528,0	33 375,7	34 840,5
Biens non durables	43 581,3	57 927,4	60 917,0	60 649,2	58 052,0	57 958,5	54 988,5
Biens durables	35,7	57,7	4,5	13,3	36,8	31,9	21,9
Autres	(1 369,3)	(2 103,0)	(1 709,8)	(1 698,0)	(2 700,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	**109 937,9**	**135 957,0**	**144 772,4**	**147 538,5**	**153 878,5**	**148 659,1**	**152 170,5**

Tableau 144 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	37 015,3	39 125,5	40 609,2	50 306,1	57 296,0	47 472,2	49 706,0
Cotisations de l'employeur	8 406,5	9 643,4	9 853,1	13 622,0	14 263,2	11 498,4	12 242,2
Transport et communications	8 169,1	7 714,2	8 556,7	8 664,3	8 371,9	8 371,9	8 434,8
Services professionnels	1 017,1	788,3	1 108,4	3 997,9	8 579,8	1 235,6	1 026,5
Services techniques et autres	1 497,2	28 883,6	37 151,8	49 920,5	57 014,4	61 725,8	69 516,7
Location, entretien et réparation	24 875,6	902,8	794,2	941,8	900,0	900,0	900,0
Biens non durables	150,6	140,7	153,3	73,6	45,0	45,0	45,0
Biens durables	582,1	1 068,4	1 429,7	1 032,0	1 465,0	1 465,0	1 465,0
Contributions à des organismes	0,5	-	5,0	5,0	-	-	-
Autres	(61,1)	-	(25,5)	(138,2)	-	-	-
Total	**81 652,9**	**88 266,9**	**99 635,9**	**128 425,0**	**147 935,3**	**132 713,9**	**143 336,2**

Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 145 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	72 935,0	69 783,9	82 292,6	87 050,4	95 610,4	95 610,4	105 361,7
Eau	289 490,4	299 053,6	318 958,2	347 926,7	369 099,8	366 037,7	409 249,5
Gestion et planification des immeubles	113 266,1	127 112,1	136 023,3	135 693,0	149 489,6	140 759,8	137 933,8
Infrastructures du réseau routier	71 992,3	31 130,6	40 810,0	37 787,1	40 636,1	38 416,6	38 880,2
Urbanisme et mobilité	54 052,3	73 314,1	76 620,3	93 795,0	119 396,7	100 618,8	95 392,7
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**601 736,1**	**600 394,3**	**654 704,4**	**702 252,2**	**774 232,6**	**741 443,3**	**786 817,9**

Tableau 146 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	6 958,8	6 267,4	7 309,2	8 195,1	10 352,9	10 352,9	11 283,0
Cotisations de l'employeur	1 519,8	1 846,6	1 870,1	1 882,4	2 716,0	2 716,0	2 783,5
Transport et communications	190,4	213,8	220,0	199,7	258,2	258,2	259,6
Services professionnels	413,7	366,2	550,0	225,2	1 075,6	1 067,8	992,7
Services techniques et autres	2 569,4	(1 514,9)	3 999,5	3 302,1	7 624,0	7 606,8	8 749,1
Location, entretien et réparation	1 842,7	1 717,5	1 964,8	1 783,8	2 247,8	2 247,8	2 379,9
Biens non durables	560,8	531,7	630,6	470,3	608,7	633,7	658,2
Biens durables	60,5	80,9	21,9	99,1	73,0	73,0	86,0
Frais de financement	22 938,3	20 970,1	24 070,4	26 892,0	27 326,1	27 326,1	30 778,6
Remboursement de la dette à long terme	35 648,2	38 797,4	41 132,1	43 760,7	41 078,1	41 078,1	45 391,1
Contributions à des organismes	232,4	507,2	524,0	240,0	2 250,0	2 250,0	2 000,0
Total	**72 935,0**	**69 783,9**	**82 292,6**	**87 050,4**	**95 610,4**	**95 610,4**	**105 361,7**

Tableau 147 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	68 478,2	71 408,6	72 403,0	76 375,8	74 211,4	75 718,2	81 318,0
Cotisations de l'employeur	17 847,5	19 571,9	20 220,6	21 420,1	19 591,2	20 042,2	21 915,4
Transport et communications	718,1	570,3	485,2	506,0	955,3	780,1	816,4
Services professionnels	7 414,6	7 990,9	5 560,6	6 061,7	9 456,5	8 275,6	11 769,9
Services techniques et autres	8 987,9	10 508,3	9 915,0	12 445,7	15 012,1	14 107,9	20 369,3
Location, entretien et réparation	10 693,5	10 497,7	9 647,4	9 100,3	11 066,4	11 473,3	17 378,9
Biens non durables	58 769,7	62 527,5	66 654,2	72 186,2	75 886,3	76 625,6	77 334,6
Biens durables	612,6	506,8	642,2	549,9	556,2	708,7	692,0
Frais de financement	37 287,9	38 299,4	44 943,8	51 546,0	55 296,1	54 715,2	61 488,4
Remboursement de la dette à long terme	78 708,9	77 006,1	86 966,9	96 517,6	103 858,7	102 958,9	115 119,3
Contributions à des organismes	115,7	479,7	1 394,8	1 257,7	616,5	561,3	618,3
Autres	(144,2)	(313,6)	124,5	(40,3)	2 593,1	70,7	429,0
Total	**289 490,4**	**299 053,6**	**318 958,2**	**347 926,7**	**369 099,8**	**366 037,7**	**409 249,5**

Tableau 148 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	44 555,4	48 795,8	51 345,5	52 496,7	55 122,3	54 492,6	53 831,2
Cotisations de l'employeur	11 813,3	13 684,5	14 384,6	14 756,2	14 685,0	14 542,5	14 701,7
Transport et communications	405,7	451,8	459,0	420,8	1 082,6	470,9	509,5
Services professionnels	1 009,0	444,3	663,8	543,7	3 677,3	1 230,2	1 299,7
Services techniques et autres	7 700,5	8 208,1	8 319,7	9 148,4	9 755,1	8 692,6	8 191,4
Location, entretien et réparation	22 183,0	28 219,2	29 445,0	31 111,1	33 066,3	34 047,7	31 084,8
Biens non durables	25 907,0	27 241,2	27 254,1	26 691,3	29 951,9	27 240,7	28 309,9
Biens durables	34,2	67,2	50,4	44,8	2 207,8	42,6	5,6
Autres	(342,0)	-	4 101,2	480,0	(58,7)	-	-
Total	**113 266,1**	**127 112,1**	**136 023,3**	**135 693,0**	**149 489,6**	**140 759,8**	**137 933,8**

Tableau 149 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	52 851,1	19 935,6	18 895,9	21 353,8	21 933,6	21 518,6	21 129,7
Cotisations de l'employeur	6 208,9	4 875,5	4 844,3	6 313,0	5 594,0	5 511,9	5 565,7
Transport et communications	387,3	284,9	257,1	252,6	447,0	489,1	325,4
Services professionnels	450,2	1 031,5	957,2	1 354,2	2 141,3	1 480,5	1 437,2
Services techniques et autres	749,9	720,0	3 618,7	1 391,5	2 542,4	1 086,2	1 341,9
Location, entretien et réparation	7 971,4	857,0	8 414,8	6 767,3	7 459,6	7 858,8	8 695,4
Biens non durables	3 148,0	3 253,0	3 745,0	209,0	370,5	349,5	264,3
Biens durables	150,5	88,1	35,4	64,9	69,5	50,2	69,2
Contributions à des organismes	75,0	85,0	38,3	81,8	78,2	71,8	51,4
Autres	-	-	3,3	(1,0)	-	-	-
Total	**71 992,3**	**31 130,6**	**40 810,0**	**37 787,1**	**40 636,1**	**38 416,6**	**38 880,2**

Tableau 150 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	24 967,4	26 388,6	26 037,4	30 030,0	34 772,9	34 399,7	35 036,2
Cotisations de l'employeur	6 007,0	6 781,5	6 764,2	7 985,3	8 606,6	8 518,1	8 871,1
Transport et communications	453,0	330,8	260,1	573,1	588,6	15,0	58,7
Services professionnels	9 489,9	8 682,8	7 402,3	11 122,8	23 280,9	10 217,9	5 425,5
Services techniques et autres	3 389,8	3 095,6	29 928,0	36 134,7	40 875,2	39 993,9	41 224,3
Location, entretien et réparation	1 397,3	8 330,6	2 526,8	2 607,3	2 650,9	2 644,1	2 645,6
Biens non durables	(1 026,1)	405,8	520,1	410,8	3 949,5	1 324,2	360,3
Biens durables	19,7	145,9	247,5	2 050,3	103,2	-	-
Contributions à des organismes	9 347,1	19 152,5	2 933,9	2 880,7	4 568,9	3 505,9	1 771,0
Autres	7,2	-	-	-	-	-	-
Total	**54 052,3**	**73 314,1**	**76 620,3**	**93 795,0**	**119 396,7**	**100 618,8**	**95 392,7**

Arrondissements

Tableau 151 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 671,6	33 136,5	34 998,2	34 989,7	35 280,5	34 970,9	36 082,2
Cotisations de l'employeur	8 276,5	9 127,7	9 675,0	9 681,5	9 534,8	9 413,9	9 899,0
Transport et communications	283,6	226,3	259,1	232,8	400,2	378,3	396,8
Services professionnels	397,3	483,7	383,9	506,7	532,1	312,9	313,6
Services techniques et autres	4 263,8	4 168,1	5 469,0	4 230,3	7 152,0	4 033,8	4 124,5
Location, entretien et réparation	5 789,8	6 153,4	7 786,8	7 590,7	8 409,1	7 415,2	7 431,4
Biens non durables	4 063,1	3 868,2	4 038,0	4 501,5	4 672,8	5 006,9	5 169,0
Biens durables	363,4	242,5	338,3	363,9	592,6	274,1	274,1
Contributions à des organismes	1 788,4	1 833,7	2 500,9	2 178,2	2 440,8	1 609,3	1 636,1
Autres	2 851,7	3 072,3	3 240,3	3 977,3	3 603,8	3 600,8	3 745,2
Total	**59 749,2**	**62 312,4**	**68 689,5**	**68 252,6**	**72 618,7**	**67 016,1**	**69 071,9**

Tableau 152 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	14 747,2	16 109,4	16 652,7	16 930,9	17 690,7	17 688,7	18 036,0
Cotisations de l'employeur	3 804,9	4 365,2	4 523,4	4 601,3	4 661,1	4 661,1	4 836,5
Transport et communications	238,9	250,3	274,9	214,0	316,3	270,6	292,7
Services professionnels	253,6	166,5	224,0	116,0	250,9	228,0	211,2
Services techniques et autres	1 951,4	2 202,9	2 499,4	2 659,4	3 943,5	4 376,0	3 513,6
Location, entretien et réparation	2 591,1	2 682,1	2 786,7	2 887,3	2 864,3	1 686,9	2 847,9
Biens non durables	2 279,7	2 608,5	2 625,4	2 626,4	2 857,7	2 867,1	2 995,3
Biens durables	202,0	771,8	164,0	135,4	166,9	47,7	49,9
Frais de financement	42,1	33,2	23,8	13,8	3,2	13,9	13,9
Remboursement de la dette à long terme	140,9	149,7	159,2	169,2	179,9	169,2	169,2
Contributions à des organismes	281,4	226,8	264,2	146,2	152,3	160,0	151,3
Autres	(84,6)	1 067,8	5,1	(2,3)	603,8	1 115,5	1 103,1
Total	**26 448,6**	**30 634,2**	**30 202,8**	**30 497,6**	**33 690,6**	**33 284,7**	**34 220,6**

Tableau 153 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	34 346,3	37 893,3	39 803,9	42 289,0	42 666,4	41 990,3	42 969,3
Cotisations de l'employeur	8 974,3	10 205,1	10 982,2	11 519,2	11 283,0	11 233,4	11 756,7
Transport et communications	303,3	363,8	294,0	296,9	428,9	433,7	451,0
Services professionnels	559,7	655,7	725,2	882,3	864,3	783,1	792,0
Services techniques et autres	4 413,3	5 119,4	5 535,3	5 133,7	5 049,3	6 021,6	5 099,8
Location, entretien et réparation	5 660,1	5 668,1	4 272,9	5 515,1	6 355,1	5 911,4	6 819,3
Biens non durables	3 979,6	4 611,1	4 714,6	4 886,6	5 385,0	5 619,7	5 793,3
Biens durables	606,2	498,8	552,5	519,2	872,0	396,0	401,1
Frais de financement	-	-	730,5	111,9	-	-	-
Remboursement de la dette à long terme	-	-	1 132,6	362,0	-	-	-
Contributions à des organismes	3 810,9	4 151,1	3 996,0	5 321,7	6 905,5	4 593,3	5 939,6
Autres	1 908,1	3 291,9	2 772,4	3 092,6	2 837,0	2 734,2	2 770,1
Total	**64 561,8**	**72 458,3**	**75 512,1**	**79 930,2**	**82 646,5**	**79 716,7**	**82 792,2**

Tableau 154 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	16 611,5	17 920,2	18 742,9	20 607,1	20 862,5	19 430,8	20 099,3
Cotisations de l'employeur	4 257,7	4 927,2	5 063,3	5 445,7	5 549,4	5 247,7	5 527,7
Transport et communications	251,7	223,6	237,8	201,1	259,3	264,2	264,2
Services professionnels	182,8	271,7	145,7	152,5	376,1	168,8	168,8
Services techniques et autres	2 084,1	2 139,5	2 427,1	2 092,6	3 263,7	2 292,5	2 417,7
Location, entretien et réparation	1 555,2	1 537,9	2 101,7	1 699,2	2 189,1	1 674,4	1 796,3
Biens non durables	2 627,6	2 954,7	2 920,0	2 563,9	2 521,6	3 178,4	3 178,8
Biens durables	201,3	179,5	100,7	175,4	165,6	103,1	103,1
Contributions à des organismes	1 113,8	906,7	1 030,9	1 155,5	1 392,6	882,2	882,2
Autres	82,9	43,6	54,7	15,8	48,2	718,3	761,2
Total	**28 968,6**	**31 104,6**	**32 824,8**	**34 108,8**	**36 628,1**	**33 960,4**	**35 199,3**

Tableau 155 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	20 570,8	21 559,6	22 108,2	22 826,2	23 802,2	24 049,8	24 844,8
Cotisations de l'employeur	5 297,3	5 889,6	6 031,8	6 066,8	6 243,4	6 326,9	6 663,2
Transport et communications	529,3	576,1	538,5	440,6	639,4	619,1	606,4
Services professionnels	515,3	465,8	492,6	837,6	825,6	521,0	448,9
Services techniques et autres	3 978,6	4 722,0	5 307,4	4 494,0	5 607,0	5 085,9	5 639,7
Location, entretien et réparation	2 442,9	3 173,4	2 827,8	3 073,1	3 420,1	3 433,5	3 569,7
Biens non durables	3 388,4	3 564,8	3 536,0	3 591,7	3 510,2	3 723,2	3 900,2
Biens durables	338,9	588,9	293,5	242,9	191,2	626,4	389,2
Contributions à des organismes	1 030,1	948,4	1 206,4	2 365,7	1 673,5	920,8	1 005,9
Autres	(193,8)	136,5	23,5	79,9	402,7	2 156,1	2 008,3
Total	**37 897,8**	**41 625,1**	**42 365,7**	**44 018,5**	**46 315,3**	**47 462,7**	**49 076,3**

Tableau 156 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	6 953,5	7 480,2	7 567,4	8 781,9	9 080,2	8 271,2	8 783,1
Cotisations de l'employeur	1 834,4	2 059,8	2 162,9	2 402,0	2 442,0	2 242,9	2 402,4
Transport et communications	157,5	175,4	169,7	172,1	185,7	180,9	141,3
Services professionnels	86,5	206,6	99,4	86,4	48,0	78,0	114,3
Services techniques et autres	526,4	584,2	668,6	630,5	677,6	650,5	673,2
Location, entretien et réparation	1 302,9	1 287,3	1 268,0	1 483,0	1 638,6	1 446,0	1 491,9
Biens non durables	896,3	766,2	908,9	976,6	1 169,9	934,2	955,4
Biens durables	186,7	37,6	4,3	0,2	(35,3)	3,9	0,1
Contributions à des organismes	126,4	131,1	117,3	71,7	100,4	102,2	19,1
Autres	37,0	42,1	6,4	39,5	59,7	109,7	50,0
Total	**12 107,6**	**12 770,5**	**12 972,9**	**14 643,9**	**15 366,8**	**14 019,5**	**14 630,8**

Tableau 157 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	37 359,5	40 532,6	42 696,7	45 710,4	47 097,8	45 943,9	46 885,6
Cotisations de l'employeur	9 761,7	11 070,5	11 826,3	12 477,2	12 418,4	12 201,4	12 703,6
Transport et communications	295,7	204,0	250,5	329,9	561,1	324,9	311,0
Services professionnels	539,5	369,4	364,6	679,4	704,0	98,6	114,6
Services techniques et autres	4 985,8	5 056,5	6 477,1	7 080,0	9 686,4	8 190,0	7 736,0
Location, entretien et réparation	5 541,2	5 465,6	5 876,0	6 825,2	6 792,0	6 562,9	6 467,4
Biens non durables	4 532,9	4 566,1	4 648,0	5 143,5	5 789,7	5 521,3	5 529,0
Biens durables	521,9	735,9	563,1	576,5	610,9	270,4	243,3
Contributions à des organismes	3 343,8	2 961,7	3 313,5	3 164,9	3 312,2	2 498,7	2 351,5
Autres	(352,8)	(1 457,6)	(668,6)	(147,1)	(985,0)	(581,3)	(697,9)
Total	**66 529,2**	**69 504,7**	**75 347,2**	**81 839,9**	**85 987,5**	**81 030,8**	**81 644,1**

Tableau 158 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	25 297,7	27 466,1	27 376,6	28 986,7	29 494,9	29 464,2	30 271,7
Cotisations de l'employeur	6 580,0	7 483,8	7 498,4	7 833,0	8 002,2	7 931,2	8 272,1
Transport et communications	317,7	285,6	258,7	255,8	264,4	354,3	439,2
Services professionnels	275,0	311,9	300,3	288,4	473,6	439,2	404,1
Services techniques et autres	1 812,5	2 193,3	2 174,7	2 679,3	3 824,0	2 867,0	3 302,1
Location, entretien et réparation	1 385,5	1 341,4	1 267,9	1 345,6	2 295,6	1 450,5	1 444,5
Biens non durables	3 116,4	3 332,0	3 024,3	3 323,0	3 568,6	3 416,1	3 448,4
Biens durables	253,7	167,9	114,2	189,1	220,4	151,1	156,1
Contributions à des organismes	1 995,7	1 949,6	2 204,3	1 927,2	2 381,5	1 604,7	1 605,6
Autres	27,1	73,2	16,5	23,5	45,0	45,0	45,0
Total	**41 061,3**	**44 604,8**	**44 235,9**	**46 851,6**	**50 570,2**	**47 723,3**	**49 388,8**

Tableau 159 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	7 934,5	8 727,3	9 173,8	9 974,9	10 015,9	9 320,6	9 532,3
Cotisations de l'employeur	1 991,6	2 316,5	2 544,9	2 673,2	2 639,2	2 528,2	2 641,7
Transport et communications	148,5	185,1	141,5	89,2	230,0	219,3	219,3
Services professionnels	222,7	254,3	685,8	815,7	647,8	379,1	389,1
Services techniques et autres	1 872,5	1 691,1	1 543,1	1 660,3	1 857,9	2 078,1	2 192,9
Location, entretien et réparation	777,8	1 225,2	921,9	2 172,5	4 236,9	1 563,1	1 616,3
Biens non durables	1 519,3	1 333,1	1 280,7	1 344,8	1 724,4	1 475,5	1 478,6
Biens durables	-	-	-	85,0	55,5	-	-
Contributions à des organismes	339,3	636,5	743,0	798,1	912,9	373,0	378,0
Autres	489,5	497,9	351,0	408,0	425,2	425,2	426,2
Total	**15 295,7**	**16 867,0**	**17 385,7**	**20 021,7**	**22 745,7**	**18 362,1**	**18 874,4**

Tableau 160 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	19 162,1	20 369,4	20 327,7	22 216,2	23 063,8	23 080,0	23 785,3
Cotisations de l'employeur	5 007,8	5 556,7	5 797,1	6 003,9	6 134,2	6 146,1	6 450,8
Transport et communications	249,0	234,1	285,1	239,2	302,3	324,9	326,9
Services professionnels	153,9	270,2	203,3	134,7	546,3	313,3	245,1
Services techniques et autres	1 437,7	1 939,0	1 358,8	2 027,2	2 552,3	1 483,6	1 992,9
Location, entretien et réparation	2 797,4	2 830,9	2 919,8	3 234,1	3 705,8	3 089,1	3 205,7
Biens non durables	2 716,2	3 063,9	2 954,7	2 958,4	3 072,7	3 193,5	3 206,6
Biens durables	109,7	343,8	208,4	277,7	378,9	50,1	53,1
Contributions à des organismes	314,8	403,8	709,6	637,0	691,9	441,0	323,0
Autres	36,3	186,0	105,6	484,9	344,9	409,4	408,5
Total	**31 984,9**	**35 197,8**	**34 870,1**	**38 213,3**	**40 793,1**	**38 531,0**	**39 997,9**

Tableau 161 – Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	30 103,1	33 903,7	34 319,3	35 717,2	36 852,1	36 121,6	38 020,3
Cotisations de l'employeur	7 814,9	9 133,8	9 572,7	9 603,9	9 931,4	9 669,7	10 369,0
Transport et communications	192,6	175,8	252,7	187,9	222,5	258,5	209,6
Services professionnels	249,4	506,5	654,0	652,2	1 163,9	1 421,2	1 487,3
Services techniques et autres	3 063,9	3 412,0	3 512,6	3 103,7	5 453,8	3 114,9	3 854,3
Location, entretien et réparation	4 405,3	3 821,2	3 909,5	4 697,8	4 455,9	4 789,4	4 874,3
Biens non durables	2 921,3	3 232,6	3 227,4	3 422,3	3 541,8	3 525,7	3 535,6
Biens durables	681,2	345,3	449,6	419,4	1 065,9	207,5	277,1
Contributions à des organismes	1 948,1	1 239,9	1 495,6	2 437,2	3 367,7	1 355,8	1 355,8
Autres	2 775,5	3 348,6	2 911,8	2 175,8	3 139,6	3 044,6	3 245,5
Total	**54 155,3**	**59 119,4**	**60 305,2**	**62 417,4**	**69 194,6**	**63 508,9**	**67 228,8**

Tableau 162 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 283,6	34 214,5	35 122,3	36 485,4	37 356,4	35 899,8	37 303,8
Cotisations de l'employeur	8 111,9	9 264,9	9 618,3	9 905,0	10 195,4	9 675,0	10 259,1
Transport et communications	483,5	346,8	348,8	304,8	455,7	443,7	444,4
Services professionnels	1 177,4	1 178,8	1 210,9	1 234,5	1 388,0	1 543,2	1 670,6
Services techniques et autres	2 842,2	4 093,7	4 063,4	4 233,3	4 348,6	4 250,7	4 455,2
Location, entretien et réparation	5 785,4	5 969,9	6 691,4	6 798,4	7 607,1	6 933,9	7 572,0
Biens non durables	4 490,8	4 715,3	4 971,3	4 842,0	5 309,7	5 712,0	5 681,9
Biens durables	903,1	416,3	582,9	756,3	650,3	225,3	222,8
Contributions à des organismes	2 260,0	2 273,6	2 714,2	2 690,4	3 175,3	2 165,5	2 202,2
Autres	2 495,8	2 469,8	2 755,6	3 183,2	2 954,7	2 954,1	3 021,2
Total	**59 833,7**	**64 943,6**	**68 079,1**	**70 433,3**	**73 441,2**	**69 803,2**	**72 833,2**

Tableau 163 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	50 695,3	54 415,2	56 242,6	60 955,9	62 041,4	55 436,0	57 706,3
Cotisations de l'employeur	13 052,3	14 768,8	15 345,1	16 161,0	15 986,9	14 869,2	15 728,6
Transport et communications	385,0	474,6	527,2	303,9	445,0	422,5	413,0
Services professionnels	1 066,5	828,1	920,8	1 102,8	1 209,7	644,3	469,0
Services techniques et autres	4 365,5	3 816,3	4 104,2	4 513,1	6 648,0	4 007,7	4 931,9
Location, entretien et réparation	4 253,6	5 811,1	6 252,4	6 253,9	6 518,7	5 898,4	6 031,0
Biens non durables	4 974,0	5 014,7	5 698,6	6 813,5	8 664,6	9 759,3	9 896,7
Biens durables	1 042,1	2 565,6	2 321,3	1 905,1	1 835,0	2 946,9	4 512,0
Contributions à des organismes	1 991,7	2 132,7	2 438,0	2 769,9	2 846,8	1 567,3	1 543,6
Autres	(17 340,8)	(18 342,9)	(19 374,2)	(20 299,4)	(22 244,3)	(21 894,9)	(22 604,9)
Total	**64 485,2**	**71 484,2**	**74 476,0**	**80 479,7**	**83 951,8**	**73 656,7**	**78 627,2**

Tableau 164 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	36 553,5	39 945,2	41 782,9	43 132,5	44 911,1	44 530,8	45 955,8
Cotisations de l'employeur	9 332,5	10 786,0	11 455,7	11 651,2	12 276,4	12 163,0	12 817,6
Transport et communications	528,6	592,5	601,2	651,0	935,7	783,0	778,0
Services professionnels	411,2	223,4	455,7	2 173,8	1 599,6	1 248,9	1 266,9
Services techniques et autres	5 739,9	5 881,9	5 899,2	6 571,1	7 835,1	7 406,1	7 824,9
Location, entretien et réparation	4 397,7	4 831,2	5 473,4	4 831,5	6 179,4	5 668,2	5 981,9
Biens non durables	5 610,8	5 914,6	6 442,0	6 600,1	8 285,0	9 500,9	9 252,8
Biens durables	249,6	384,1	234,4	182,6	212,4	205,7	205,7
Contributions à des organismes	2 421,7	2 408,1	2 619,9	1 606,2	1 595,4	1 060,3	1 071,3
Autres	(73,0)	178,2	184,3	(204,2)	164,3	160,7	160,7
Total	**65 172,5**	**71 145,2**	**75 148,7**	**77 195,8**	**83 994,4**	**82 727,6**	**85 315,6**

Tableau 165 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	17 794,9	19 664,4	19 778,4	20 163,1	20 995,0	21 109,7	21 691,0
Cotisations de l'employeur	4 616,6	5 272,7	5 356,9	5 410,9	5 573,9	5 655,2	5 905,4
Transport et communications	340,4	334,0	305,1	276,7	320,9	325,5	326,2
Services professionnels	277,2	366,9	190,1	222,6	220,9	284,1	356,0
Services techniques et autres	5 414,4	6 366,1	6 737,5	7 357,2	8 273,2	7 724,5	9 216,0
Location, entretien et réparation	2 818,6	2 737,2	2 729,1	1 846,8	2 550,7	2 420,9	2 203,4
Biens non durables	2 745,9	3 178,2	3 191,2	3 289,9	3 731,8	3 380,8	3 693,1
Biens durables	258,6	194,0	196,3	350,8	287,2	121,8	119,6
Frais de financement	208,5	157,8	104,2	66,1	34,8	34,8	5,0
Remboursement de la dette à long terme	730,9	781,6	737,9	484,0	515,6	515,6	270,3
Contributions à des organismes	528,7	797,1	778,1	979,9	1 293,6	283,8	281,7
Autres	(308,1)	75,3	(273,7)	(102,6)	118,1	117,9	121,0
Total	**35 426,6**	**39 925,3**	**39 831,1**	**40 345,4**	**43 915,7**	**41 974,6**	**44 188,7**

Tableau 166 – Arrondissement Le Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 289,2	34 181,5	36 157,5	35 817,1	36 204,1	35 951,9	36 960,6
Cotisations de l'employeur	8 087,9	9 320,9	9 901,3	9 889,0	9 949,1	9 606,0	10 059,1
Transport et communications	253,5	332,5	332,1	352,0	445,5	441,2	437,5
Services professionnels	454,7	597,4	486,3	348,9	456,6	505,0	510,7
Services techniques et autres	2 617,6	2 890,0	3 541,3	2 808,0	4 013,0	3 539,5	4 110,4
Location, entretien et réparation	4 593,2	4 824,1	4 793,5	5 124,2	5 486,7	6 230,9	6 887,4
Biens non durables	3 728,6	4 125,5	4 485,6	4 351,6	4 827,9	5 367,7	5 455,8
Biens durables	234,0	101,1	146,0	245,9	141,2	76,7	76,7
Contributions à des organismes	2 720,5	2 625,9	2 857,8	3 062,4	3 341,9	2 239,5	2 324,5
Autres	1 038,4	1 773,8	1 782,8	2 010,4	2 492,6	2 515,9	2 691,6
Total	**55 017,6**	**60 772,7**	**64 484,2**	**64 009,5**	**67 358,6**	**66 474,3**	**69 514,3**

Tableau 167 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	22 275,2	22 855,6	24 050,8	24 944,1	24 781,9	24 486,1	25 646,4
Cotisations de l'employeur	5 836,9	6 313,4	6 591,3	6 834,0	6 704,6	6 682,5	7 044,6
Transport et communications	289,3	267,3	351,7	318,9	351,4	435,3	384,5
Services professionnels	375,3	221,8	455,1	328,0	541,9	581,4	412,7
Services techniques et autres	1 821,2	1 715,0	2 346,3	2 543,4	3 731,1	2 868,9	3 007,9
Location, entretien et réparation	1 827,9	2 054,3	2 079,1	2 313,7	1 843,4	1 927,3	1 855,1
Biens non durables	3 957,1	3 424,7	3 641,7	3 359,3	3 616,1	3 743,9	3 796,7
Biens durables	488,7	172,9	88,4	30,5	84,0	164,0	158,6
Contributions à des organismes	896,2	645,7	849,7	934,6	1 005,3	612,6	608,0
Autres	(616,6)	(93,2)	68,0	346,6	1,9	0,5	500,5
Total	**37 151,2**	**37 577,5**	**40 522,1**	**41 953,1**	**42 661,6**	**41 502,5**	**43 415,0**

Tableau 168 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	43 770,9	47 745,4	50 812,1	54 151,0	56 799,2	53 026,0	54 812,6
Cotisations de l'employeur	11 462,3	13 005,3	13 845,6	14 484,2	15 031,8	13 891,3	14 670,5
Transport et communications	343,5	444,1	555,9	450,3	482,7	583,6	540,1
Services professionnels	1 270,1	1 044,5	1 373,2	1 669,2	2 594,9	1 567,8	1 195,6
Services techniques et autres	11 323,9	13 425,2	14 995,9	16 863,0	21 460,8	14 256,0	16 957,8
Location, entretien et réparation	6 629,4	7 689,0	8 208,1	8 572,5	10 171,1	8 079,4	10 589,8
Biens non durables	6 641,7	6 740,4	7 230,1	6 753,7	6 676,4	6 223,2	7 118,2
Biens durables	1 057,8	2 367,8	784,3	1 511,4	1 519,1	370,5	498,6
Frais de financement	-	982,0	1 188,0	1 187,7	-	1 100,0	-
Remboursement de la dette à long terme	-	193,0	0,8	11,3	-	371,0	-
Contributions à des organismes	6 189,9	6 016,3	6 423,4	6 765,1	8 535,5	4 401,7	5 076,2
Autres	4 052,1	3 264,6	3 356,6	3 558,3	5 063,8	6 741,2	6 040,6
Total	**92 741,6**	**102 917,6**	**108 774,0**	**115 977,7**	**128 335,3**	**110 611,7**	**117 500,0**

Tableau 169 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 293,1	33 727,5	34 373,2	35 540,1	36 102,0	35 050,3	36 264,7
Cotisations de l'employeur	8 205,6	9 214,4	9 738,9	9 843,0	9 840,6	9 357,4	9 862,9
Transport et communications	177,2	207,3	198,4	231,2	253,3	446,7	446,7
Services professionnels	1 129,5	970,3	1 119,3	1 290,1	1 530,9	1 399,2	1 399,2
Services techniques et autres	2 131,7	2 855,3	3 054,2	3 564,9	4 757,0	3 394,3	4 855,7
Location, entretien et réparation	5 359,7	5 243,2	6 174,9	6 205,8	6 323,7	6 586,5	6 464,9
Biens non durables	4 387,6	4 818,5	4 866,2	4 973,2	5 010,4	5 340,7	5 609,6
Biens durables	293,9	512,7	382,4	396,4	700,4	150,7	150,7
Contributions à des organismes	2 244,1	2 744,1	2 972,6	3 415,2	3 462,1	2 242,5	2 243,3
Autres	2 370,5	2 553,4	2 758,5	3 038,8	3 041,5	3 047,0	3 222,3
Total	**57 592,9**	**62 846,7**	**65 638,6**	**68 498,7**	**71 021,9**	**67 015,3**	**70 520,0**

Annexe 2 – Portrait des arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leur budget respectif fournissant des services de proximité à la population et pour répondre aux besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local et soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2026, 1 124 M$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes des installations culturelles et sportives, réaménagement de parcs locaux, réfection des rues et des trottoirs, apaisement de la circulation et développement des modes de transport actifs. De 2026 à 2035, le PDI des arrondissements s'élève à 1 606,2 M$ et celui du conseil municipal destiné aux arrondissements est de 3 391,6 M$.

Tableau 170 – Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population (habitants)	Superficie	Unifamiliale : valeur moyenne ajustée	Condominium : valeur moyenne ajustée	Budget de fonctionnement 2026 (en millions)	PDI 2026-2035 (en millions)	Effectifs années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	147 290	24,2 km^2	832 977 $	390 537 $	69,1	93,9	452,8
Anjou	46 688	13,7 km^2	606 136 $	355 957 $	34,2	62,5	223,9
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	191 349	21,4 km^2	1 170 274 $	551 253 $	82,8	90,0	574,5
Lachine	51 397	17,7 km^2	652 773 $	420 894 $	35,2	44,5	254,8
LaSalle	94 487	16,3 km^2	666 613 $	440 168 $	49,1	62,1	296,9
Le Plateau-Mont-Royal	115 597	8,1 km^2	1 131 470 $	556 407 $	67,2	68,9	474,4
Le Sud-Ouest	95 988	15,7 km^2	779 270 $	524 373 $	69,5	80,3	452,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	20 442	23,6 km^2	719 082 $	330 811 $	14,6	33,0	122,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	154 036	25,4 km^2	570 798 $	382 742 $	81,6	112,0	607,1
Montréal-Nord	94 899	11,1 km^2	476 676 $	330 780 $	49,4	61,6	377,3
Outremont	28 462	3,9 km^2	2 177 723 $	830 018 $	18,9	30,5	129,3
Pierrefonds–Roxboro	76 066	27,1 km^2	624 349 $	363 255 $	40,0	71,0	287,7
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	117 175	42,3 km^2	505 048 $	310 188 $	72,8	143,2	462,6
Rosemont–La Petite-Patrie	155 023	15,9 km^2	855 142 $	510 963 $	78,6	106,1	721,1
Saint-Laurent	114 188	42,8 km^2	918 882 $	481 250 $	85,3	165,5	593,6
Saint-Léonard	85 366	13,5 km^2	758 069 $	412 866 $	44,2	79,1	250,8
Verdun	77 655	9,7 km^2	1 125 415 $	622 996 $	43,4	49,5	326,8
Ville-Marie	124 878	16,5 km^2	1 508 038 $	578 019 $	117,5	154,6	639,0
Villeray–St-Michel–Parc-Extension	157 761	16,5 km^2	644 321 $	454 765 $	70,5	97,8	455,5

[1] La population provient du dernier décret de population du MAMH.

[2] Les valeurs moyennes sont les valeurs imposables et compensables à 100 % ajustées du rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028.

Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements

Détail des projets et des programmes par services centraux

Tableau 171 – Approvisionnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets										
09001	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks - Suite du projet P9000	M	605,0	-	-	-	-	605,0	-	605,0
		A	575,0	-	-	-	-	575,0	-	575,0
Total des projets			**1 180,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 180,0**	**-**	**1 180,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**605,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**605,0**	**-**	**605,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**575,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**575,0**	**-**	**575,0**
Total des investissements			**1 180,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 180,0**	**-**	**1 180,0**

Tableau 172 – Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	139 322,0	135 425,0	102 545,0	60 501,0	45 801,0	483 594,0	201 192,0	684 786,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	1 800,0	-	-	-	-	1 800,0	-	1 800,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km	M	5 956,0	-	-	-	-	5 956,0	-	5 956,0
Total des programmes			**147 078,0**	**135 425,0**	**102 545,0**	**60 501,0**	**45 801,0**	**491 350,0**	**201 192,0**	**692 542,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**147 078,0**	**135 425,0**	**102 545,0**	**60 501,0**	**45 801,0**	**491 350,0**	**201 192,0**	**692 542,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**147 078,0**	**135 425,0**	**102 545,0**	**60 501,0**	**45 801,0**	**491 350,0**	**201 192,0**	**692 542,0**

Tableau 173 – Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	3 240,0	4 157,0	5 837,0	6 004,0	5 734,0	24 972,0	28 670,0	53 642,0
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	11 087,0	3 913,0	5 000,0	10 000,0	15 000,0	45 000,0	18 750,0	63 750,0
Total des programmes			**14 327,0**	**8 070,0**	**10 837,0**	**16 004,0**	**20 734,0**	**69 972,0**	**47 420,0**	**117 392,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 327,0**	**8 070,0**	**10 837,0**	**16 004,0**	**20 734,0**	**69 972,0**	**47 420,0**	**117 392,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**14 327,0**	**8 070,0**	**10 837,0**	**16 004,0**	**20 734,0**	**69 972,0**	**47 420,0**	**117 392,0**

Tableau 174 – Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	1 300,0	1 300,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	5 900,0	5 500,0	11 400,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, équipements spécialisés	M	1 397,0	593,0	2 237,0	769,0	1 121,0	6 117,0	5 613,0	11 730,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	277,0	340,0	365,0	375,0	375,0	1 732,0	1 875,0	3 607,0
		A	-	15,0	10,0	-	-	25,0	-	25,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	2 363,0	749,0	6 613,0	2 043,0	2 227,0	13 995,0	53 372,0	67 367,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	3 178,0	10 000,0	13 293,0	12 423,0	20 000,0	58 894,0	122 959,0	181 853,0
38160	Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	M	621,0	2 993,0	4 551,0	2 667,0	1 923,0	12 755,0	7 172,0	19 927,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	198,0	636,0	645,0	510,0	530,0	2 519,0	2 621,0	5 140,0
		A	450,0	-	70,0	-	-	520,0	-	520,0
Total des programmes			**9 784,0**	**16 626,0**	**28 884,0**	**19 887,0**	**27 276,0**	**102 457,0**	**199 112,0**	**301 569,0**
Projets										
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	250,0	250,0	250,0	150,0	150,0	1 050,0	1 200,0	2 250,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	400,0	2 250,0	1 325,0	-	-	3 975,0	4 500,0	8 475,0
35018	Quartier des spectacles - Espaces logistiques	M	2 250,0	500,0	-	-	-	2 750,0	6 750,0	9 500,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	400,0	350,0	750,0	1 000,0	350,0	2 850,0	3 250,0	6 100,0
36177	Requalification de la Caserne 1	M	-	-	500,0	2 000,0	4 500,0	7 000,0	3 000,0	10 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	37 618,0	34 815,0	38 614,0	38 740,0	32 809,0	182 596,0	158 393,0	340 989,0
36630	Contribution BANQ	A	12 528,0	2 000,0	2 000,0	-	-	16 528,0	-	16 528,0
Total des projets			**53 446,0**	**40 165,0**	**43 439,0**	**41 890,0**	**37 809,0**	**216 749,0**	**177 093,0**	**393 842,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**50 252,0**	**54 776,0**	**70 243,0**	**61 777,0**	**65 085,0**	**302 133,0**	**376 205,0**	**678 338,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**12 978,0**	**2 015,0**	**2 080,0**	-	-	**17 073,0**	-	**17 073,0**
Total des investissements			**63 230,0**	**56 791,0**	**72 323,0**	**61 777,0**	**65 085,0**	**319 206,0**	**376 205,0**	**695 411,0**

Tableau 175 – Direction générale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
31500	Provisions - Programmes/projets d'immobilisations	M	99 228,0	-	-	-	-	99 228,0	-	99 228,0
		A	53 430,0	-	-	-	-	53 430,0	-	53 430,0
Total des programmes			**152 658,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**152 658,0**	**-**	**152 658,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**99 228,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**99 228,0**	**-**	**99 228,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**53 430,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**53 430,0**	**-**	**53 430,0**
Total des investissements			**152 658,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**152 658,0**	**-**	**152 658,0**

Tableau 176 – Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
38398	Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	M	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Total des programmes			**3 275,0**	**4 000,0**	**6 000,0**	**6 448,0**	**6 010,0**	**25 733,0**	30 790,0	56 523,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 275,0**	**4 000,0**	**6 000,0**	**6 448,0**	**6 010,0**	**25 733,0**	**30 790,0**	**56 523,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 275,0**	**4 000,0**	**6 000,0**	**6 448,0**	**6 010,0**	**25 733,0**	**30 790,0**	**56 523,0**

Tableau 177 – Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	184 042,0	195 745,0	218 338,0	224 505,0	227 909,0	1 050 539,0	1 055 941,0	2 106 480,0
18300	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	M	10 914,0	7 500,0	15 000,0	16 452,0	15 000,0	64 866,0	75 000,0	139 866,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	1 341,0	1 477,0	1 780,0	3 438,0	3 055,0	11 091,0	16 415,0	27 506,0
53010	Réseau primaire d'égouts	A	26 118,0	39 417,0	38 459,0	39 937,0	43 179,0	187 110,0	222 489,0	409 599,0
56088	Réseau primaire d'aqueduc	A	58 450,0	46 000,0	54 004,0	72 787,0	69 987,0	301 228,0	314 927,0	616 155,0
56527	Plan directeur de drainage	A	51 240,0	67 040,0	64 511,0	114 821,0	66 761,0	364 373,0	471 788,0	836 161,0
56529	Station d'épuration	A	49 440,0	45 586,0	40 025,0	53 299,0	43 981,0	232 331,0	152 395,0	384 726,0
58026	Usines de traitement de l'eau potable	A	38 076,0	33 841,0	40 192,0	48 370,0	40 900,0	201 379,0	204 000,0	405 379,0
58027	Réhabilitation réservoirs et stations de pompage d'eau potable	A	8 606,0	21 431,0	22 289,0	19 523,0	22 426,0	94 275,0	91 285,0	185 560,0
Total des programmes			**428 227,0**	**458 037,0**	**494 598,0**	**593 132,0**	**533 198,0**	**2 507 192,0**	**2 604 240,0**	**5 111 432,0**
Projets										
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	27,0	1 346,0	-	-	-	1 373,0	-	1 373,0
56038	Aqueduc de l'ouest	A	15 034,0	1 936,0	-	-	-	16 970,0	-	16 970,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	169 080,0	141 196,0	110 152,0	56 995,0	21 568,0	498 991,0	9 791,0	508 782,0
56540	Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	A	4 488,0	9 567,0	129 162,0	230 280,0	237 305,0	610 802,0	630 077,0	1 240 879,0
56800	Optimisation des réseaux	A	3 405,0	1 170,0	830,0	248,0	-	5 653,0	-	5 653,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	20 411,0	32 398,0	57 995,0	53 443,0	28 546,0	192 793,0	138 666,0	331 459,0
58500	Reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion 1 à l'usine Atwater	A	1 500,0	3 000,0	3 000,0	25 000,0	44 608,0	77 108,0	69 609,0	146 717,0
Total des projets			**213 945,0**	**190 613,0**	**301 139,0**	**365 966,0**	**332 027,0**	**1 403 690,0**	**848 143,0**	**2 251 833,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**194 956,0**	**203 245,0**	**233 338,0**	**240 957,0**	**242 909,0**	**1 115 405,0**	**1 130 941,0**	**2 246 346,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**447 216,0**	**445 405,0**	**562 399,0**	**718 141,0**	**622 316,0**	**2 795 477,0**	**2 321 442,0**	**5 116 919,0**
Total des investissements			**642 172,0**	**648 650,0**	**795 737,0**	**959 098,0**	**865 225,0**	**3 910 882,0**	**3 452 383,0**	**7 363 265,0**

Tableau 178 – Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
50013	Acquisition, construction et rénovation des stations de qualité de l'air	A	100,0	50,0	50,0	50,0	50,0	300,0	250,0	550,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	685,0	645,0	670,0	670,0	695,0	3 365,0	3 625,0	6 990,0
52100	Protection du parc immobilier	A	234,0	961,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 195,0	5 666,0	9 861,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	990,0	1 224,0	1 379,0	1 469,0	1 496,0	6 558,0	8 003,0	14 561,0
Total des programmes			**2 109,0**	**2 980,0**	**3 199,0**	**3 289,0**	**3 341,0**	**14 918,0**	**18 044,0**	**32 962,0**
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	76,0	100,0	178,0	52,0	231,0	637,0	-	637,0
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	683,0	1 300,0	1 300,0	1 305,0	1 317,0	5 905,0	836,0	6 741,0
50035	Agrandissement du bâtiment adm. du CESM/Relocalisation des unités du service de l'ENV du 827 Crémazie	A	-	-	807,0	3 083,0	3 347,0	7 237,0	335,0	7 572,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A	287,0	150,0	-	-	-	437,0	-	437,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	4 597,0	261,0	103,0	191,0	52,0	5 204,0	93,0	5 297,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	-	2 519,0	7 314,0	964,0	13 714,0	24 511,0	22 745,0	47 256,0
52500	Outils de collecte des matières résiduelles (optimisation des collectes d'ordures)	M	1 690,0	2 791,0	3 150,0	2 400,0	-	10 031,0	-	10 031,0
Total des projets			**7 333,0**	**7 121,0**	**12 852,0**	**7 995,0**	**18 661,0**	**53 962,0**	**24 009,0**	**77 971,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 363,0**	**5 315,0**	**5 829,0**	**5 174,0**	**2 813,0**	**22 494,0**	**8 839,0**	**31 333,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**6 079,0**	**4 786,0**	**10 222,0**	**6 110,0**	**19 189,0**	**46 386,0**	**33 214,0**	**79 600,0**
Total des investissements			**9 442,0**	**10 101,0**	**16 051,0**	**11 284,0**	**22 002,0**	**68 880,0**	**42 053,0**	**110 933,0**

Tableau 179 – Espace pour la vie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	8 637,0	17 600,0	43 000,0	28 000,0	12 450,0	109 687,0	78 978,0	188 665,0
37013	Espace pour la vie - Biosphère	A	10 500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	12 500,0	12 000,0	24 500,0
Total des programmes			**19 137,0**	**18 100,0**	**43 500,0**	**28 500,0**	**12 950,0**	**122 187,0**	**90 978,0**	**213 165,0**
Projets										
37014	Construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique	M	349,0	88,0	3 453,0	7 193,0	30 930,0	42 013,0	107 932,0	149 945,0
37015	Construction des serres de production du Jardin botanique	M	100,0	3 000,0	15 000,0	30 000,0	35 000,0	83 100,0	56 700,0	139 800,0
Total des projets			**449,0**	**3 088,0**	**18 453,0**	**37 193,0**	**65 930,0**	**125 113,0**	**164 632,0**	**289 745,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 086,0**	**20 688,0**	**61 453,0**	**65 193,0**	**78 380,0**	**234 800,0**	**243 610,0**	**478 410,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**10 500,0**	**500,0**	**500,0**	**500,0**	**500,0**	**12 500,0**	**12 000,0**	**24 500,0**
Total des investissements			**19 586,0**	**21 188,0**	**61 953,0**	**65 693,0**	**78 880,0**	**247 300,0**	**255 610,0**	**502 910,0**

Tableau 180 – Gestion et planification des immeubles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
30910	Programme d'optimisation des espaces administratifs	M	3 321,0	3 514,0	2 834,0	818,0	1 287,0	11 774,0	7 066,0	18 840,0
		A	3 571,0	4 565,0	3 434,0	819,0	1 288,0	13 677,0	7 070,0	20 747,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	4 499,0	12 483,0	14 545,0	2 115,0	-	33 642,0	18 592,0	52 234,0
		A	500,0	1 387,0	1 616,0	236,0	-	3 739,0	2 065,0	5 804,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	705,0	5 830,0	8 161,0	6 331,0	6 564,0	27 591,0	42 590,0	70 181,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	148,0	1 091,0	9 644,0	6 331,0	4 858,0	22 072,0	25 148,0	47 220,0
		A	99,0	728,0	6 430,0	4 221,0	3 239,0	14 717,0	16 765,0	31 482,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	29 625,0	6 770,0	1 566,0	14 639,0	15 429,0	68 029,0	-	68 029,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	687,0	140,0	2 344,0	1 034,0	-	4 205,0	-	4 205,0
64021	Programme de protection des bâtiments du SPVM	A	19 174,0	1 836,0	12 598,0	6 672,0	11 133,0	51 413,0	85 385,0	136 798,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	17 163,0	9 904,0	12 318,0	28 998,0	21 344,0	89 727,0	212 804,0	302 531,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	-	463,0	7 205,0	12 237,0	10 302,0	30 207,0	60 650,0	90 857,0
		A	-	52,0	801,0	1 359,0	1 145,0	3 357,0	6 739,0	10 096,0
66032	Programme de protection des bâtiments vacants	M	146,0	-	-	301,0	1 909,0	2 356,0	7 442,0	9 798,0
66033	Programme de protection des bâtiments de compétence locale	M	2 140,0	2 580,0	8 002,0	10 723,0	15 900,0	39 345,0	40 412,0	79 757,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	-	264,0	258,0	258,0	260,0	1 040,0	1 301,0	2 341,0
		A	-	265,0	259,0	259,0	261,0	1 044,0	1 303,0	2 347,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	354,0	-	3 103,0	3 103,0	3 129,0	9 689,0	15 621,0	25 310,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier	M	3 121,0	7 138,0	7 656,0	21 411,0	26 740,0	66 066,0	71 151,0	137 217,0
		A	1 337,0	3 060,0	3 282,0	9 176,0	11 461,0	28 316,0	30 493,0	58 809,0
66190	Programme des cours de services	M	3 373,0	22 043,0	33 716,0	16 093,0	7 290,0	82 515,0	57 003,0	139 518,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	6 354,0	1 973,0	9 275,0	5 006,0	1 173,0	23 781,0	8 294,0	32 075,0
		A	2 723,0	846,0	3 975,0	2 145,0	503,0	10 192,0	3 556,0	13 748,0
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	A	-	-	1 416,0	-	-	1 416,0	-	1 416,0
Total des programmes			**99 040,0**	**86 932,0**	**154 438,0**	**154 285,0**	**145 215,0**	**639 910,0**	**721 450,0**	**1 361 360,0**
Projets										
64028	Projet de relocalisation du centre d'appel 911	A	23 928,0	18 703,0	18 303,0	19 463,0	7 839,0	88 236,0	-	88 236,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	55,0	322,0	571,0	796,0	125,0	1 869,0	67,0	1 936,0
		A	498,0	2 897,0	5 141,0	7 166,0	1 125,0	16 827,0	604,0	17 431,0
Total des projets			**24 481,0**	**21 922,0**	**24 015,0**	**27 425,0**	**9 089,0**	**106 932,0**	**671,0**	**107 603,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**54 528,0**	**64 611,0**	**108 880,0**	**101 196,0**	**94 966,0**	**424 181,0**	**355 337,0**	**779 518,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**68 993,0**	**44 243,0**	**69 573,0**	**80 514,0**	**59 338,0**	**322 661,0**	**366 784,0**	**689 445,0**
Total des investissements			**123 521,0**	**108 854,0**	**178 453,0**	**181 710,0**	**154 304,0**	**746 842,0**	**722 121,0**	**1 468 963,0**

Tableau 181 – Grands parcs, Mont-Royal et sports

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	-	1 000,0	1 200,0	3 000,0	3 000,0	8 200,0	33 120,0	41 320,0
		A	1 000,0	2 000,0	11 800,0	14 000,0	27 000,0	55 800,0	101 691,0	157 491,0
32301	Programme d'acquisitions en zones inondables	M	250,0	4 000,0	4 000,0	5 000,0	5 000,0	18 250,0	54 750,0	73 000,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	3 000,0	5 520,0	15 000,0	20 480,0	9 000,0	53 000,0	17 571,0	70 571,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	14 487,0	16 031,0	14 616,0	6 501,0	8 700,0	60 335,0	36 185,0	96 520,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne Mance	A	7 580,0	216,0	425,0	1 855,0	4 129,0	14 205,0	8 425,0	22 630,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	125,0	125,0	2 125,0	6 425,0	5 500,0	14 300,0	35 350,0	49 650,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	3 798,0	7 000,0	24 000,0	13 711,0	8 389,0	56 898,0	14 144,0	71 042,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	375,0	800,0	11 731,0	2 600,0	3 741,0	19 247,0	20 117,0	39 364,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	1 587,0	1 083,0	14 777,0	19 166,0	24 952,0	61 565,0	42 529,0	104 094,0
		A	4 686,0	11 116,0	2 760,0	4 958,0	223,0	23 743,0	557,0	24 300,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature	A	5 295,0	4 169,0	8 596,0	5 570,0	5 256,0	28 886,0	17 137,0	46 023,0
34335	Programme de réhabilitation des espaces riverains	M	1 344,0	3 000,0	7 000,0	6 715,0	5 634,0	23 693,0	29 140,0	52 833,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	10 880,0	8 000,0	10 000,0	8 100,0	2 425,0	39 405,0	-	39 405,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	14 012,0	14 435,0	17 928,0	23 644,0	17 852,0	87 871,0	131 921,0	219 792,0
		A	4 030,0	4 130,0	3 780,0	3 035,0	3 169,0	18 144,0	15 922,0	34 066,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	1 372,0	6 318,0	14 195,0	14 296,0	9 675,0	45 856,0	12 490,0	58 346,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	120,0	120,0	4 000,0	4 080,0	4 386,0	12 706,0	34 832,0	47 538,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	8 269,0	-	1 000,0	1 000,0	1 000,0	11 269,0	6 500,0	17 769,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	4 129,0	1 141,0	1 907,0	8 458,0	12 574,0	28 209,0	185 473,0	213 682,0
38360	Programme des arénas	M	22 130,0	3 374,0	-	-	-	25 504,0	-	25 504,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	4 120,0	-	6 500,0	7 000,0	12 000,0	29 620,0	73 204,0	102 824,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	20 944,0	25 000,0	20 683,0	23 087,0	19 000,0	108 714,0	63 228,0	171 942,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	1 111,0	20 000,0	15 605,0	5 400,0	1 400,0	43 516,0	1 400,0	44 916,0
Total des programmes			**134 644,0**	**138 578,0**	**213 628,0**	**208 081,0**	**194 005,0**	**888 936,0**	**935 686,0**	**1 824 622,0**
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	9 472,0	3 599,0	3 772,0	13 878,0	14 081,0	44 802,0	67 925,0	112 727,0
32312	Développement et aménagement du Grand parc de l'Est	A	-	-	830,0	2 330,0	3 630,0	6 790,0	15 760,0	22 550,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	150,0	150,0	150,0	150,0	40 000,0	40 600,0	22 150,0	62 750,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	2 592,0	20 082,0	41 136,0	52 233,0	61 794,0	177 837,0	178 515,0	356 352,0
Total des projets			**12 214,0**	**23 831,0**	**45 888,0**	**68 591,0**	**119 505,0**	**270 029,0**	**284 350,0**	**554 379,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**97 038,0**	**115 358,0**	**193 787,0**	**199 835,0**	**193 936,0**	**799 954,0**	**881 881,0**	**1 681 835,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**49 820,0**	**47 051,0**	**65 729,0**	**76 837,0**	**119 574,0**	**359 011,0**	**338 155,0**	**697 166,0**
Total des investissements			**146 858,0**	**162 409,0**	**259 516,0**	**276 672,0**	**313 510,0**	**1 158 965,0**	**1 220 036,0**	**2 379 001,0**

Tableau 182 – Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
13003	Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site	M	9 745,0	9 780,0	19 553,0	12 984,0	12 567,0	64 629,0	62 835,0	127 464,0
		A	9 745,0	9 780,0	19 553,0	12 984,0	12 567,0	64 629,0	62 835,0	127 464,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
48007	Développement du logement social - infrastructures	A	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	13 500,0	13 500,0	27 000,0
48009	Acquisition d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site	M	7 610,0	7 047,0	7 180,0	12 365,0	12 468,0	46 670,0	62 625,0	109 295,0
		A	14 645,0	21 725,0	14 923,0	23 494,0	23 240,0	98 027,0	116 486,0	214 513,0
Total des programmes			**47 445,0**	**54 032,0**	**66 909,0**	**67 527,0**	**66 542,0**	**302 455,0**	**333 281,0**	**635 736,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**20 355,0**	**19 827,0**	**29 733,0**	**28 349,0**	**28 035,0**	**126 299,0**	**140 460,0**	**266 759,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**27 090,0**	**34 205,0**	**37 176,0**	**39 178,0**	**38 507,0**	**176 156,0**	**192 821,0**	**368 977,0**
Total des investissements			**47 445,0**	**54 032,0**	**66 909,0**	**67 527,0**	**66 542,0**	**302 455,0**	**333 281,0**	**635 736,0**

Tableau 183 – Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	38 500,0	37 500,0	76 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	39 000,0	35 000,0	35 000,0	35 000,0	35 000,0	179 000,0	175 000,0	354 000,0
55845	Programme de réfection routière - Artériel	M	-	6 000,0	6 000,0	9 000,0	9 000,0	30 000,0	45 000,0	75 000,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	43 117,0	56 120,0	53 052,0	63 046,0	53 330,0	268 665,0	264 650,0	533 315,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	15 000,0	25 000,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	47 500,0	12 500,0	60 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	6 500,0	11 000,0	11 000,0	12 000,0	12 000,0	52 500,0	60 000,0	112 500,0
55861	Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	M	2 500,0	8 500,0	9 500,0	10 000,0	10 000,0	40 500,0	50 000,0	90 500,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	5 500,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	45 500,0	50 000,0	95 500,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	1 500,0	2 000,0	2 500,0	8 600,0	7 000,0	21 600,0	50 000,0	71 600,0
66000	Digues	M	500,0	3 500,0	4 000,0	2 000,0	2 000,0	12 000,0	10 000,0	22 000,0
Total des programmes			**123 617,0**	**167 120,0**	**139 552,0**	**158 146,0**	**147 330,0**	**735 765,0**	**754 650,0**	**1 490 415,0**
Projets										
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	3 000,0	2 000,0	2 000,0	-	-	7 000,0	-	7 000,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	400,0	218,0	239,0	332,0	300,0	1 489,0	1 500,0	2 989,0
Total des projets			**3 400,0**	**2 218,0**	**2 239,0**	**332,0**	**300,0**	**8 489,0**	**1 500,0**	**9 989,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**117 017,0**	**159 338,0**	**135 791,0**	**152 478,0**	**141 130,0**	**705 754,0**	**718 650,0**	**1 424 404,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**10 000,0**	**10 000,0**	**6 000,0**	**6 000,0**	**6 500,0**	**38 500,0**	**37 500,0**	**76 000,0**
Total des investissements			**127 017,0**	**169 338,0**	**141 791,0**	**158 478,0**	**147 630,0**	**744 254,0**	**756 150,0**	**1 500 404,0**

Tableau 184 – Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	17 004,0	35 186,0	64 688,0	77 380,0	68 233,0	262 491,0	448 808,0	711 299,0
		A	1 000,0	8 951,0	13 864,0	16 641,0	16 767,0	57 223,0	96 192,0	153 415,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	1 250,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 250,0	5 000,0	10 250,0
		A	750,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 750,0	5 000,0	9 750,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	12 195,0	8 169,0	5 000,0	6 000,0	6 000,0	37 364,0	30 000,0	67 364,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	27 626,0	25 694,0	18 648,0	21 200,0	20 900,0	114 068,0	71 000,0	185 068,0
Total des programmes			**59 825,0**	**80 000,0**	**104 200,0**	**123 221,0**	**113 900,0**	**481 146,0**	**656 000,0**	**1 137 146,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**18 254,0**	**36 186,0**	**65 688,0**	**78 380,0**	**69 233,0**	**267 741,0**	**453 808,0**	**721 549,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**41 571,0**	**43 814,0**	**38 512,0**	**44 841,0**	**44 667,0**	**213 405,0**	**202 192,0**	**415 597,0**
Total des investissements			**59 825,0**	**80 000,0**	**104 200,0**	**123 221,0**	**113 900,0**	**481 146,0**	**656 000,0**	**1 137 146,0**

Tableau 185 – Police

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
71082	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité publique (SPVM)	A	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Total des programmes			**3 575,0**	**6 689,0**	**2 606,0**	**1 740,0**	**1 585,0**	**16 195,0**	9 179,0	25 374,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**3 575,0**	**6 689,0**	**2 606,0**	**1 740,0**	**1 585,0**	**16 195,0**	**9 179,0**	**25 374,0**
Total des investissements			**3 575,0**	**6 689,0**	**2 606,0**	**1 740,0**	**1 585,0**	**16 195,0**	**9 179,0**	**25 374,0**

Tableau 186 – Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Total des programmes			**6 545,0**	**23 545,0**	**4 705,0**	**4 705,0**	**4 625,0**	**44 125,0**	23 125,0	67 250,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**6 545,0**	**23 545,0**	**4 705,0**	**4 705,0**	**4 625,0**	**44 125,0**	**23 125,0**	**67 250,0**
Total des investissements			**6 545,0**	**23 545,0**	**4 705,0**	**4 705,0**	**4 625,0**	**44 125,0**	**23 125,0**	**67 250,0**

Tableau 187 – Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	7 807,0	9 000,0	13 990,0	9 606,0	7 584,0	47 987,0	44 297,0	92 284,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	272,0	360,0	419,0	427,0	400,0	1 878,0	2 000,0	3 878,0
43018	Projets de développement - Infrastructures et gestion du territoire	A	-	-	969,0	5 839,0	10 051,0	16 859,0	61 517,0	78 376,0
Total des programmes			**8 079,0**	**9 360,0**	**15 378,0**	**15 872,0**	**18 035,0**	**66 724,0**	**107 814,0**	**174 538,0**
Projets										
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	A	3 849,0	6 000,0	30 743,0	18 581,0	11 667,0	70 840,0	2 170,0	73 010,0
43017	Plage Jean-Doré	A	735,0	4 000,0	13 288,0	-	280,0	18 303,0	2 693,0	20 996,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	2 900,0	1 880,0	4 580,0	3 289,0	218,0	12 867,0	-	12 867,0
43020	Complexe aquatique	A	1 554,0	2 246,0	5 259,0	3 322,0	2 173,0	14 554,0	2 953,0	17 507,0
43021	Pavillon Hélène de Champlain	A	946,0	923,0	5 231,0	-	-	7 100,0	-	7 100,0
43022	Mobilité	A	3 110,0	5 000,0	7 560,0	10 755,0	17 972,0	44 397,0	66 744,0	111 141,0
43023	Les Jardins des canaux	A	1 390,0	3 000,0	15 954,0	7 671,0	10 812,0	38 827,0	55 820,0	94 647,0
Total des projets			**14 484,0**	**23 049,0**	**82 615,0**	**43 618,0**	**43 122,0**	**206 888,0**	**130 380,0**	**337 268,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**22 563,0**	**32 409,0**	**97 993,0**	**59 490,0**	**61 157,0**	**273 612,0**	**238 194,0**	**511 806,0**
Total des investissements			**22 563,0**	**32 409,0**	**97 993,0**	**59 490,0**	**61 157,0**	**273 612,0**	**238 194,0**	**511 806,0**

Tableau 188 – Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets										
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	351,0	492,0	-	322,0	254,0	1 419,0	-	1 419,0
		A	334,0	468,0	-	305,0	241,0	1 348,0	-	1 348,0
60115	Modernisation des services de cybersécurité	M	1 808,0	1 528,0	1 651,0	3 875,0	1 924,0	10 786,0	4 409,0	15 195,0
		A	1 717,0	1 450,0	1 567,0	3 678,0	1 826,0	10 238,0	4 185,0	14 423,0
60116	Programme de cyberdéfense	M	-	-	-	-	-	-	8 401,0	8 401,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 974,0	7 974,0
68011	Modernisation des réseaux de radiocommunications	A	1 800,0	10 950,0	10 999,0	8 167,0	8 727,0	40 643,0	16 108,0	56 751,0
68088	Approvisionnement III	M	1 791,0	412,0	-	-	-	2 203,0	-	2 203,0
		A	1 701,0	391,0	-	-	-	2 092,0	-	2 092,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	7 933,0	2 817,0	2 059,0	-	-	12 809,0	-	12 809,0
		A	7 530,0	2 674,0	1 955,0	-	-	12 159,0	-	12 159,0
68111	Modernisation des réseaux de télécommunications	M	2 164,0	2 169,0	2 518,0	2 052,0	2 421,0	11 324,0	8 173,0	19 497,0
		A	2 054,0	2 059,0	2 391,0	1 948,0	2 298,0	10 750,0	7 759,0	18 509,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	767,0	-	-	-	-	767,0	-	767,0
		A	728,0	-	-	-	-	728,0	-	728,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	918,0	801,0	818,0	254,0	103,0	2 894,0	-	2 894,0
		A	872,0	760,0	776,0	241,0	97,0	2 746,0	-	2 746,0
68144	Systèmes informatiques pour l'habitation	M	449,0	373,0	1 184,0	-	-	2 006,0	-	2 006,0
		A	426,0	355,0	1 124,0	-	-	1 905,0	-	1 905,0
68147	Nouveau système de subventions générique	M	537,0	540,0	-	-	-	1 077,0	-	1 077,0
		A	510,0	513,0	-	-	-	1 023,0	-	1 023,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	-	-	1 214,0	2 807,0	2 851,0	6 872,0	-	6 872,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	4 776,0	1 661,0	4 428,0	5 790,0	4 400,0	21 055,0	2 229,0	23 284,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	4 783,0	3 340,0	4 328,0	6 450,0	3 585,0	22 486,0	7 134,0	29 620,0
68325	Système de caméras d'interventions policières	A	-	8 120,0	8 560,0	8 560,0	8 560,0	33 800,0	6 200,0	40 000,0
68326	Caméras de sécurité urbaine	A	1 260,0	440,0	-	-	-	1 700,0	-	1 700,0
68420	Systèmes intégrés de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	2 401,0	2 519,0	2 525,0	4 635,0	4 882,0	16 962,0	8 347,0	25 309,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	201,0	-	-	-	-	201,0	-	201,0
		A	191,0	-	-	-	-	191,0	-	191,0
69206	Évolution des outils géomatiques	M	273,0	560,0	923,0	923,0	1 328,0	4 007,0	4 970,0	8 977,0
		A	260,0	532,0	877,0	877,0	1 261,0	3 807,0	4 722,0	8 529,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
70025	Cour municipale numérique	A	4 087,0	4 505,0	3 874,0	2 826,0	-	15 292,0	-	15 292,0
70027	Maintien des actifs de la cour municipale	A	-	-	341,0	1 744,0	1 774,0	3 859,0	10 478,0	14 337,0
70029	Sanctions administratives et Pécuniaires (SAP)	A	1 061,0	3 980,0	1 599,0	-	-	6 640,0	-	6 640,0
70120	Refonte numérique d'Espace pour la vie	M	700,0	700,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 400,0	2 366,0	6 766,0
70152	Plateformes de fondation numérique	M	1 255,0	287,0	-	-	-	1 542,0	-	1 542,0
		A	1 192,0	272,0	-	-	-	1 464,0	-	1 464,0
70153	Programme de développement de sites web satellites	M	-	920,0	1 282,0	1 179,0	2 227,0	5 608,0	2 342,0	7 950,0
		A	-	873,0	1 218,0	1 120,0	2 115,0	5 326,0	2 224,0	7 550,0
70155	Gestion de la relation client	M	1 019,0	895,0	1 118,0	1 118,0	1 118,0	5 268,0	958,0	6 226,0
		A	967,0	850,0	1 062,0	1 062,0	1 062,0	5 003,0	910,0	5 913,0
70160	Refonte du portail intranet	M	491,0	-	-	-	-	491,0	-	491,0
		A	466,0	-	-	-	-	466,0	-	466,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	2 400,0	2 000,0	2 675,0	3 000,0	6 169,0	16 244,0	-	16 244,0
70192	Mise à jour des infrastructures des usines de l'eau	A	-	-	-	-	-	-	18 295,0	18 295,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	349,0	256,0	-	-	-	605,0	-	605,0
		A	331,0	244,0	-	-	-	575,0	-	575,0
70255	Gestion des processus juridiques	M	195,0	11,0	-	-	-	206,0	-	206,0
		A	185,0	10,0	-	-	-	195,0	-	195,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outils d'intelligence d'affaires	M	718,0	606,0	506,0	321,0	272,0	2 423,0	124,0	2 547,0
		A	682,0	576,0	481,0	304,0	258,0	2 301,0	118,0	2 419,0
70501	Environnement de travail	M	558,0	77,0	366,0	503,0	324,0	1 828,0	-	1 828,0
		A	530,0	73,0	348,0	477,0	308,0	1 736,0	-	1 736,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	949,0	1 439,0	1 221,0	972,0	4 581,0	-	4 581,0
		A	-	901,0	1 367,0	1 159,0	923,0	4 350,0	-	4 350,0
70505	Modernisation des espaces de travail informatiques	M	-	-	-	2 786,0	2 590,0	5 376,0	2 319,0	7 695,0
		A	-	-	-	2 645,0	2 459,0	5 104,0	2 201,0	7 305,0
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	-	-	513,0	-	-	513,0	-	513,0
		A	-	-	487,0	-	-	487,0	-	487,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	249,0	158,0	-	-	-	407,0	-	407,0
		A	237,0	150,0	-	-	-	387,0	-	387,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	514,0	769,0	1 653,0	1 901,0	2 233,0	7 070,0	-	7 070,0
		A	488,0	731,0	1 569,0	1 805,0	2 119,0	6 712,0	-	6 712,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	3 359,0	3 310,0	2 213,0	2 783,0	-	11 665,0	-	11 665,0
		A	3 188,0	3 142,0	2 101,0	2 642,0	-	11 073,0	-	11 073,0
70907	Résilience et relève des infrastructures technologiques de la Ville	M	585,0	769,0	2 879,0	2 279,0	4 320,0	10 832,0	7 962,0	18 794,0
		A	555,0	731,0	2 733,0	2 163,0	4 101,0	10 283,0	7 559,0	17 842,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	M	1 402,0	1 570,0	1 990,0	1 727,0	-	6 689,0	-	6 689,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	1 878,0	2 658,0	2 732,0	7 268,0	4 663,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	1 099,0	401,0	323,0	-	-	1 823,0	-	1 823,0
		A	1 043,0	381,0	306,0	-	-	1 730,0	-	1 730,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	4 300,0	4 500,0	4 100,0	4 100,0	1 225,0	18 225,0	-	18 225,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	8 969,0	8 650,0	3 901,0	-	-	21 520,0	-	21 520,0
72080	Systèmes de soutien aux interventions du SIM	A	2 327,0	2 419,0	275,0	285,0	-	5 306,0	-	5 306,0
72090	Maintien des actifs du SIM	A	-	-	2 169,0	2 104,0	1 847,0	6 120,0	8 895,0	15 015,0
72091	Maintien des actifs du SPVM	A	-	-	450,0	658,0	3 365,0	4 473,0	31 943,0	36 416,0
72740	Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour le service de la Culture	M	500,0	500,0	997,0	1 960,0	-	3 957,0	-	3 957,0
74015	Systèmes informatiques pour l'environnement	A	1 901,0	1 470,0	570,0	570,0	570,0	5 081,0	1 133,0	6 214,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	2 520,0	2 419,0	2 780,0	3 036,0	2 898,0	13 653,0	3 010,0	16 663,0
		A	2 392,0	2 296,0	2 640,0	2 883,0	2 752,0	12 963,0	2 858,0	15 821,0
74255	Gestion de temps	M	1 277,0	1 062,0	312,0	332,0	3 547,0	6 530,0	2 613,0	9 143,0
		A	1 212,0	1 009,0	296,0	316,0	3 367,0	6 200,0	2 480,0	8 680,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	4 875,0	5 241,0	-	-	-	10 116,0	-	10 116,0
		A	4 628,0	4 975,0	-	-	-	9 603,0	-	9 603,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	2 130,0	1 475,0	4 872,0	2 195,0	2 155,0	12 827,0	27 057,0	39 884,0
		A	2 023,0	1 400,0	4 626,0	2 083,0	2 045,0	12 177,0	25 688,0	37 865,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire) et refonte des systèmes de déneigement	M	2 118,0	687,0	645,0	-	-	3 450,0	-	3 450,0
74926	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR Plus)	M	2 414,0	2 400,0	2 850,0	-	-	7 664,0	-	7 664,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	1 500,0	1 321,0	-	-	-	2 821,0	-	2 821,0
74994	Gestion administrative du processus électoral	M	570,0	570,0	572,0	853,0	-	2 565,0	-	2 565,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
78045	Aménagements et rehaussements Télécom	M	413,0	-	-	-	-	413,0	-	413,0
		A	393,0	-	-	-	-	393,0	-	393,0
78046	Rehaussements des infrastructures en télécommunications	M	833,0	785,0	1 003,0	1 018,0	1 026,0	4 665,0	-	4 665,0
		A	791,0	745,0	952,0	966,0	974,0	4 428,0	-	4 428,0
Total des projets			**126 526,0**	**120 945,0**	**121 228,0**	**114 666,0**	**109 605,0**	**592 970,0**	**258 807,0**	**851 777,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**53 135,0**	**42 330,0**	**45 658,0**	**43 203,0**	**37 520,0**	**221 846,0**	**79 367,0**	**301 213,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**73 391,0**	**78 615,0**	**75 570,0**	**71 463,0**	**72 085,0**	**371 124,0**	**179 440,0**	**550 564,0**
Total des investissements			**126 526,0**	**120 945,0**	**121 228,0**	**114 666,0**	**109 605,0**	**592 970,0**	**258 807,0**	**851 777,0**

Tableau 189 – Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
28040	Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	5 500,0	5 500,0	5 500,0	5 500,0	5 500,0	27 500,0	46 500,0	74 000,0
36209	Vieux-Montréal : Plan lumière	A	350,0	350,0	350,0	350,0	-	1 400,0	-	1 400,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	6 785,0	6 949,0	3 800,0	875,0	875,0	19 284,0	4 375,0	23 659,0
		A	2 542,0	4 528,0	7 500,0	8 225,0	8 225,0	31 020,0	41 125,0	72 145,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	7 000,0	9 500,0	5 000,0	5 000,0	4 000,0	30 500,0	25 000,0	55 500,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	3 132,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 132,0	21 000,0	36 132,0
45000	Amélioration et développement du réseau cyclable	A	18 000,0	18 000,0	18 000,0	20 000,0	20 000,0	94 000,0	206 000,0	300 000,0
48043	Domaine public Samuel-De Champlain / REM	M	3 000,0	350,0	-	-	-	3 350,0	3 100,0	6 450,0
		A	800,0	500,0	3 500,0	1 250,0	-	6 050,0	22 950,0	29 000,0
48046	Véloroutes - Accompagnement REM	M	1 433,0	2 938,0	4 517,0	6 173,0	6 327,0	21 388,0	9 810,0	31 198,0
		A	3 045,0	6 243,0	9 598,0	13 118,0	13 446,0	45 450,0	20 844,0	66 294,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	4 000,0	16 000,0	20 000,0	36 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	18 000,0	78 000,0	90 000,0	168 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	78 351,0	56 000,0	65 000,0	64 999,0	66 179,0	330 529,0	838 346,0	1 168 875,0
		A	5 000,0	-	-	-	-	5 000,0	-	5 000,0
59071	Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	75 000,0	75 000,0	150 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	6 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	6 000,0	30 500,0	32 500,0	63 000,0
75110	Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public	M	5 100,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	17 100,0	-	17 100,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
97000	Programme de conversion et réfection de terrains (AMD)	M	9 145,0	6 418,0	9 223,0	3 000,0	3 000,0	30 786,0	15 000,0	45 786,0
Total des programmes			**189 183,0**	**163 276,0**	**177 988,0**	**174 990,0**	**177 552,0**	**882 989,0**	**1 476 550,0**	**2 359 539,0**
Projets										
28039	Réaménagement de la rue Jean-Talon, entre la 22e avenue et le boul evard Langelier	M	8 200,0	10 800,0	12 300,0	17 000,0	27 300,0	75 600,0	57 135,0	132 735,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	-	-	-	14 149,0	23 039,0	37 188,0	20 888,0	58 076,0
36200	Vieux-Montréal : Aménagement du domaine public	A	1 630,0	3 330,0	10 378,0	8 695,0	2 010,0	26 043,0	-	26 043,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	800,0	1 938,0	8 498,0	15 496,0	172,0	26 904,0	-	26 904,0
36211	Vieux-Montréal : Réaménagement de la rue de la Commune	A	-	-	-	-	350,0	350,0	700,0	1 050,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	-	490,0	490,0	490,0	-	1 470,0	-	1 470,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
36213	Vieux-Montréal : Mise en valeur de la Cité administrative	M	383,0	2 235,0	-	-	-	2 618,0	-	2 618,0
39001	Le MIL Montréal	M	14 000,0	10 000,0	20 944,0	19 901,0	17 000,0	81 845,0	62 004,0	143 849,0
39710	Complexe Turcot	M	11 859,0	24 228,0	18 307,0	-	-	54 394,0	360,0	54 754,0
		A	27 194,0	33 904,0	7 302,0	1 018,0	-	69 418,0	-	69 418,0
40139	PPU Griffintown	M	12 000,0	13 000,0	20 492,0	20 677,0	20 000,0	86 169,0	111 799,0	197 968,0
40155	Namur-Hippodrome - Cavendish	M	1 000,0	8 000,0	20 000,0	20 000,0	36 000,0	85 000,0	184 000,0	269 000,0
		A	2 000,0	2 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	16 000,0	16 000,0	32 000,0
40170	Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords	M	5 921,0	-	-	-	-	5 921,0	-	5 921,0
40171	Lachine-Est	M	6 158,0	5 448,0	8 000,0	8 000,0	12 000,0	39 606,0	67 148,0	106 754,0
40174	Louvain Est	M	4 388,0	10 785,0	2 594,0	1 335,0	1 094,0	20 196,0	3 798,0	23 994,0
		A	5 512,0	6 215,0	4 573,0	5 864,0	6 579,0	28 743,0	12 358,0	41 101,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	1 200,0	2 000,0	9 908,0	4 246,0	-	17 354,0	-	17 354,0
40178	Partie nord de L'Île-des-Soeurs	M	-	-	1 000,0	4 000,0	7 500,0	12 500,0	85 000,0	97 500,0
40179	Mise en valeur du site de Fort-Lorette	A	866,0	501,0	4 648,0	4 523,0	-	10 538,0	-	10 538,0
40182	Ateliers du CN (Cours Saint-Charles)	M	2 551,0	2 213,0	190,0	-	-	4 954,0	-	4 954,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	2 600,0	14 000,0	14 000,0	10 000,0	20 000,0	60 600,0	111 000,0	171 600,0
40203	PPU des Faubourgs - réaménagements des Faubourgs	M	-	-	2 000,0	10 000,0	24 000,0	36 000,0	195 000,0	231 000,0
40210	Requalification du boulevard Ville-Marie (PPU des Faubourgs)	A	-	798,0	1 536,0	1 000,0	1 260,0	4 594,0	244 922,0	249 516,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	3 822,0	600,0	2 870,0	-	-	7 292,0	-	7 292,0
48042	Reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes - Accompagnement MTMD (Lien cyclable)	A	50,0	550,0	3 449,0	3 500,0	1 500,0	9 049,0	1 500,0	10 549,0
48045	Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440)	M	200,0	1 100,0	2 300,0	1 200,0	450,0	5 250,0	-	5 250,0
		A	1 800,0	9 900,0	22 700,0	10 800,0	10 050,0	55 250,0	-	55 250,0
48047	Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger - Accompagnement MTMD	A	-	20,0	20,0	20,0	20,0	80,0	-	80,0
48048	Reconstruction Échangeur St-Pierre / Accompagnement MTMD	M	-	10,0	100,0	150,0	250,0	510,0	36 500,0	37 010,0
		A	-	10,0	100,0	150,0	250,0	510,0	36 500,0	37 010,0
59027	Réaménagement Assomption/Souligny	A	-	500,0	10 500,0	18 664,0	13 664,0	43 328,0	89 039,0	132 367,0
59040	Aménagement Assomption - programme d'investissement	M	-	12 000,0	11 000,0	14 000,0	28 000,0	65 000,0	106 000,0	171 000,0
		A	-	-	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	6 000,0	9 000,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	11 000,0	13 800,0	-	-	-	24 800,0	86 016,0	110 816,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	-	5 580,0	4 980,0	-	-	10 560,0	-	10 560,0
68067	Réaménagement de l'avenue des Pins	M	1 600,0	11 750,0	4 050,0	13 300,0	10 800,0	41 500,0	29 700,0	71 200,0
		A	100,0	250,0	250,0	600,0	-	1 200,0	26 800,0	28 000,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	16 674,0	9 047,0	12 427,0	-	-	38 148,0	-	38 148,0
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1: De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	1 271,0	13 892,0	17 072,0	3 379,0	-	35 614,0	-	35 614,0
		A	141,0	1 896,0	1 896,0	21,0	-	3 954,0	-	3 954,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2: Réaménagement - Mansfield à Atwater	M	22 200,0	22 524,0	27 058,0	30 026,0	46 827,0	148 635,0	85 920,0	234 555,0
		A	1 830,0	1 686,0	2 020,0	2 308,0	5 456,0	13 300,0	8 115,0	21 415,0
75029	Abords du CUSM (Intersection Décarie/Maisonneuve)	M	-	2 005,0	16 930,0	15 680,0	15 580,0	50 195,0	-	50 195,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	M	-	-	17 815,0	25 296,0	26 321,0	69 432,0	46 805,0	116 237,0
		A	-	-	900,0	-	3 700,0	4 600,0	2 180,0	6 780,0
75036	Sainte-Catherine Est - village	M	5 500,0	9 574,0	33 885,0	28 100,0	38 100,0	115 159,0	32 921,0	148 080,0
		A	-	-	-	-	520,0	520,0	-	520,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain - Accompagnement d'Infrastructure Canada - Travaux incidents	M	5 769,0	1 640,0	1 016,0	470,0	-	8 895,0	-	8 895,0
		A	3 231,0	2 360,0	4 447,0	622,0	-	10 660,0	-	10 660,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement - Travaux incidents	M	5 097,0	5 889,0	3 462,0	1 200,0	-	15 648,0	20,0	15 668,0
		A	14 903,0	17 111,0	8 538,0	2 800,0	-	43 352,0	44,0	43 396,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM	M	5 000,0	4 000,0	6 026,0	28 587,0	21 935,0	65 548,0	39 763,0	105 311,0
		A	-	1 000,0	1 312,0	13 598,0	16 065,0	31 975,0	16 248,0	48 223,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Lien cyclable du secteur Héritage - Accompagnement PJCCI	M	184,0	1 110,0	834,0	30,0	-	2 158,0	-	2 158,0
		A	301,0	1 890,0	1 361,0	50,0	-	3 602,0	-	3 602,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	-	2 250,0	15 909,0	17 560,0	14 653,0	50 372,0	-	50 372,0
		A	-	-	1 938,0	1 841,0	-	3 779,0	-	3 779,0
98150	Fonds de revitalisation de l'EST	M	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	3 000,0	13 000,0	12 000,0	25 000,0
Total des projets			**212 535,0**	**308 329,0**	**411 825,0**	**407 846,0**	**460 445,0**	**1 800 980,0**	**1 834 183,0**	**3 635 163,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**311 523,0**	**355 635,0**	**449 009,0**	**442 833,0**	**529 730,0**	**2 088 730,0**	**2 559 408,0**	**4 648 138,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**90 195,0**	**115 970,0**	**140 804,0**	**140 003,0**	**108 267,0**	**595 239,0**	**751 325,0**	**1 346 564,0**
Total des investissements			**401 718,0**	**471 605,0**	**589 813,0**	**582 836,0**	**637 997,0**	**2 683 969,0**	**3 310 733,0**	**5 994 702,0**

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2026-2035 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Tableau 190 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	15 405,0	15 405,0	30 810,0
55733	Programme de réfection routière	M	3 082,0	3 082,0	3 082,0	3 082,0	3 082,0	15 410,0	15 410,0	30 820,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	15 405,0	15 405,0	30 810,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**46 970,0**	**46 970,0**	**93 940,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**46 970,0**	**46 970,0**	**93 940,0**

Tableau 191 – Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	280,0	750,0	838,0	832,0	838,0	3 538,0	4 212,0	7 750,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	3 433,0	3 775,0	3 266,0	3 217,0	3 210,0	16 901,0	15 961,0	32 862,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	2 332,0	1 600,0	2 043,0	2 094,0	2 044,0	10 113,0	10 454,0	20 567,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	200,0	120,0	98,0	102,0	153,0	673,0	598,0	1 271,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**31 225,0**	**31 225,0**	**62 450,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**31 225,0**	**31 225,0**	**62 450,0**

Tableau 192 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 675,0	2 069,0	1 643,0	1 143,0	1 693,0	8 223,0	11 467,0	19 690,0
42320	Programme de mise aux normes des arénas - Développement	M	200,0	304,0	850,0	840,0	-	2 194,0	-	2 194,0
55734	Programme de réfection routière	M	3 025,0	3 025,0	3 025,0	3 025,0	3 025,0	15 125,0	15 121,0	30 246,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	550,0	550,0	550,0	550,0	550,0	2 750,0	2 750,0	5 500,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation-Arrondissement CDN - NDG	M	412,0	412,0	412,0	412,0	412,0	2 060,0	2 060,0	4 120,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	250,0	250,0	-	-	100,0	600,0	500,0	1 100,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 891,0	2 393,0	2 523,0	3 033,0	3 223,0	14 063,0	13 117,0	27 180,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**45 015,0**	**45 015,0**	**90 030,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**45 015,0**	**45 015,0**	**90 030,0**

Tableau 193 – Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	550,0	550,0	550,0	550,0	550,0	2 750,0	2 750,0	5 500,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 503,0	1 503,0	1 503,0	1 503,0	1 503,0	7 515,0	7 515,0	15 030,0
55717	Programme de réfection routière	M	2 400,0	2 400,0	2 400,0	2 400,0	2 400,0	12 000,0	12 000,0	24 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**22 265,0**	**22 265,0**	**44 530,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**22 265,0**	**22 265,0**	**44 530,0**

Tableau 194 – LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	3 080,0	3 080,0	3 080,0	3 080,0	3 080,0	15 400,0	15 400,0	30 800,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**31 060,0**	**31 060,0**	**62 120,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**31 060,0**	**31 060,0**	**62 120,0**

Tableau 195 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	900,0	900,0	900,0	900,0	900,0	4 500,0	4 500,0	9 000,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 351,0	1 351,0	1 351,0	1 351,0	1 351,0	6 755,0	6 755,0	13 510,0
68606	Programme de développement informatique	M	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	250,0	500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**16 505,0**	**16 505,0**	**33 010,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**16 505,0**	**16 505,0**	**33 010,0**

Tableau 196 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34223	Programme de réaménagement des parcs	M	1 792,0	1 792,0	1 792,0	1 792,0	1 792,0	8 960,0	8 960,0	17 920,0
55729	Programme de réfection de la voirie	M	4 815,0	4 815,0	4 815,0	4 815,0	4 815,0	24 075,0	24 075,0	48 150,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	4 368,0	4 368,0	4 368,0	4 368,0	4 368,0	21 840,0	21 840,0	43 680,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	258,0	224,0	224,0	224,0	224,0	1 154,0	1 120,0	2 274,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**11 233,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**56 029,0**	**55 995,0**	**112 024,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**11 233,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**56 029,0**	**55 995,0**	**112 024,0**

Tableau 197 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
25850	Programme de développement	M	1 800,0	2 000,0	-	-	-	3 800,0	-	3 800,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 353,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	11 153,0	8 500,0	19 653,0
55716	Programme de réfection routière	M	1 000,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	8 000,0	8 750,0	16 750,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	742,0	2 182,0	2 182,0	2 182,0	2 182,0	9 470,0	10 910,0	20 380,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 995,0**	**7 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**32 923,0**	**28 660,0**	**61 583,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 995,0**	**7 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**32 923,0**	**28 660,0**	**61 583,0**

Tableau 198 – Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	200,0	400,0	200,0	200,0	200,0	1 200,0	1 000,0	2 200,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 025,0	900,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 925,0	5 000,0	9 925,0
55705	Programme de réfection routière	M	700,0	800,0	850,0	850,0	850,0	4 050,0	4 250,0	8 300,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 000,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 200,0	4 000,0	8 200,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	123,0	148,0	198,0	198,0	198,0	865,0	990,0	1 855,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**15 240,0**	**15 240,0**	**30 480,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**15 240,0**	**15 240,0**	**30 480,0**

Tableau 199 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 800,0	4 933,0	4 752,0	4 752,0	4 752,0	20 989,0	23 760,0	44 749,0
55713	Programme de réfection routière	M	4 254,0	1 350,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	9 954,0	7 250,0	17 204,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 048,0	819,0	900,0	900,0	900,0	4 567,0	4 500,0	9 067,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**35 510,0**	**35 510,0**	**71 020,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**35 510,0**	**35 510,0**	**71 020,0**

Tableau 200 – Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 450,0	1 450,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	8 000,0	8 500,0	16 500,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	4 437,0	4 437,0	4 187,0	4 187,0	4 187,0	21 435,0	20 935,0	42 370,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**34 435,0**	**34 435,0**	**68 870,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**34 435,0**	**34 435,0**	**68 870,0**

Tableau 201 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
30056	Mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles	M	1 568,0	382,0	-	-	-	1 950,0	-	1 950,0
30059	Espace Rivière	M	1 300,0	3 943,0	300,0	100,0	-	5 643,0	-	5 643,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	1 805,0	2 240,0	5 030,0	4 437,0	7 273,0	20 785,0	19 250,0	40 035,0
35001	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	50,0	50,0	150,0	50,0	-	300,0	250,0	550,0
35002	Programme d'acquisition d'équipements de loisirs et de culture	M	-	-	-	-	-	-	300,0	300,0
55731	Programme de réfection routière	M	4 400,0	4 500,0	4 950,0	4 975,0	5 007,0	23 832,0	27 300,0	51 132,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	5 398,0	3 188,0	3 873,0	4 741,0	2 023,0	19 223,0	24 415,0	43 638,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 521,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**71 733,0**	**71 515,0**	**143 248,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**14 521,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**71 733,0**	**71 515,0**	**143 248,0**

Tableau 202 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
32025	Aménagement de nouveaux parcs locaux	M	920,0	-	-	-	-	920,0	-	920,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	725,0	1 035,0	1 545,0	1 145,0	1 375,0	5 825,0	11 425,0	17 250,0
55732	Programme de réfection routière	M	4 675,0	7 065,0	8 595,0	8 875,0	6 595,0	35 805,0	32 865,0	68 670,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	4 289,0	2 509,0	469,0	589,0	2 639,0	10 495,0	8 755,0	19 250,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**53 045,0**	**53 045,0**	**106 090,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**53 045,0**	**53 045,0**	**106 090,0**

Tableau 203 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	5 387,0	3 124,0	2 560,0	1 144,0	3 821,0	16 036,0	5 302,0	21 338,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
30085	Construction d'un complexe sportif	M	13 439,0	939,0	939,0	939,0	939,0	17 195,0	4 695,0	21 890,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	265,0	1 000,0	10 986,0	11 013,0	1 182,0	24 446,0	8 538,0	32 984,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	8 789,0	5 907,0	3 077,0	8 811,0	798,0	27 382,0	12 924,0	40 306,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, loisirs et communautaires	M	1 602,0	2 195,0	2 004,0	2 734,0	2 811,0	11 346,0	8 851,0	20 197,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	50,0	1 570,0	423,0	735,0	735,0	3 513,0	1 883,0	5 396,0
55714	Programme de réfection routière	M	25,0	-	1 698,0	1 160,0	1 753,0	4 636,0	12 277,0	16 913,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	845,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 845,0	1 500,0	4 345,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	315,0	270,0	-	-	-	585,0	588,0	1 173,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**31 717,0**	**15 505,0**	**22 187,0**	**27 036,0**	**12 539,0**	**108 984,0**	**56 558,0**	**165 542,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**31 717,0**	**15 505,0**	**22 187,0**	**27 036,0**	**12 539,0**	**108 984,0**	**56 558,0**	**165 542,0**

Tableau 204 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	3 580,0	2 815,0	2 615,0	3 775,0	1 400,0	14 185,0	5 150,0	19 335,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	700,0	2 110,0	2 750,0	2 600,0	3 940,0	12 100,0	8 925,0	21 025,0
55718	Programme de réfection routière	M	2 385,0	2 950,0	3 450,0	3 765,0	3 950,0	16 500,0	19 750,0	36 250,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 380,0	-	-	-	-	1 380,0	-	1 380,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	130,0	100,0	100,0	100,0	100,0	530,0	625,0	1 155,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 175,0**	**7 975,0**	**8 915,0**	**10 240,0**	**9 390,0**	**44 695,0**	**34 450,0**	**79 145,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**8 175,0**	**7 975,0**	**8 915,0**	**10 240,0**	**9 390,0**	**44 695,0**	**34 450,0**	**79 145,0**

Tableau 205 – Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
16006	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	M	-	-	3 295,0	-	-	3 295,0	-	3 295,0
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	1 422,0	4 612,0	2 397,0	747,0	747,0	9 925,0	3 735,0	13 660,0
34334	Programme de développement des parcs	M	960,0	-	2 500,0	-	-	3 460,0	-	3 460,0
55736	Programme de réfection routière	M	2 989,0	1 793,0	1 797,0	2 143,0	1 987,0	10 709,0	9 785,0	20 494,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0	125,0	250,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	334,0	300,0	350,0	350,0	1 684,0	1 750,0	3 434,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	75,0	75,0	75,0	100,0	100,0	425,0	500,0	925,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	1 397,0	1 993,0	2 393,0	2 118,0	2 193,0	10 094,0	16 515,0	26 609,0
67862	Développement immobilier	M	250,0	-	-	999,0	1 080,0	2 329,0	-	2 329,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	74,0	75,0	75,0	100,0	100,0	424,0	500,0	924,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	60,0	60,0	80,0	60,0	60,0	320,0	300,0	620,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 032,0**	**9 397,0**	**13 367,0**	**7 072,0**	**7 072,0**	**44 940,0**	**35 360,0**	**80 300,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**8 032,0**	**9 397,0**	**13 367,0**	**7 072,0**	**7 072,0**	**44 940,0**	**35 360,0**	**80 300,0**

Tableau 206 – Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	740,0	740,0	740,0	740,0	750,0	3 710,0	5 005,0	8 715,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	6 830,0	6 830,0	13 660,0
42812	Aménagement d'un centre aquatique	M	1 207,0	1 207,0	1 207,0	1 207,0	1 207,0	6 035,0	4 658,0	10 693,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 259,0	1 284,0	1 284,0	1 284,0	1 274,0	6 385,0	6 990,0	13 375,0
69212	Natatorium	M	75,0	150,0	150,0	150,0	150,0	675,0	252,0	927,0
83022	Programme local d'apaisement de la circulation	M	300,0	200,0	200,0	200,0	200,0	1 100,0	1 000,0	2 100,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**24 735,0**	**24 735,0**	**49 470,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**24 735,0**	**24 735,0**	**49 470,0**

Tableau 207 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	4 799,0	5 124,0	4 621,0	5 403,0	5 242,0	25 189,0	13 910,0	39 099,0
44220	Programme Accès Jardins	M	144,0	87,0	2 679,0	1 571,0	843,0	5 324,0	5 000,0	10 324,0
55737	Programme de réfection routière	M	6 877,0	7 100,0	6 034,0	2 265,0	4 315,0	26 591,0	27 575,0	54 166,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	3 641,0	3 150,0	2 127,0	6 222,0	5 061,0	20 201,0	30 820,0	51 021,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**77 305,0**	**77 305,0**	**154 610,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**77 305,0**	**77 305,0**	**154 610,0**

Tableau 208 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 627,0	1 987,0	1 487,0	1 320,0	1 711,0	8 132,0	6 219,0	14 351,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	9 051,0	2 230,0	2 230,0	3 426,0	3 507,0	20 444,0	19 176,0	39 620,0
55310	Construction de la nouvelle bibliothèque de Villeray	M	1 586,0	1 901,0	2 701,0	-	47,0	6 235,0	-	6 235,0
55730	Programme de réfection routière	M	3 450,0	1 900,0	1 600,0	2 929,0	2 383,0	12 262,0	12 178,0	24 440,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	1 080,0	980,0	980,0	1 323,0	1 350,0	5 713,0	7 417,0	13 130,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**16 794,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**52 786,0**	**44 990,0**	**97 776,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**16 794,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**52 786,0**	**44 990,0**	**97 776,0**

Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses lié aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont regroupés dans cinq catégories :

- les **taxes** regroupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et de la taxe municipale pour le 911 notamment;
- les **paiements tenant lieu de taxes** regroupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- les **services rendus et autres revenus** regroupent les revenus des services facturés à des citoyennes et citoyens, à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées ainsi que d'autres types de revenus comme ceux des amendes et des pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- les **transferts** regroupent l'ensemble des subventions des gouvernements et des autres organismes publics.

Les dépenses sont généralement présentées par objets :

- la **rémunération**, qui comprend les salaires du personnel et des élues et élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les charges sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élues et élus ainsi que du personnel de la Ville;
- le **transport** et les **communications**;
- les **services professionnels**, les **services techniques et autres**;
- la **location**, l'**entretien** et la **réparation**;
- les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités municipales tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- les **biens durables** non capitalisés;
- les **frais de financement**;
- le **remboursement de la dette à long terme**;
- les **contributions à des organismes**.

Dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par activités :

- l'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal et d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;
- l'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- l'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et au transport des marchandises. Elle comprend également la gestion de la neige;
- l'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égouts et de traitement des eaux usées ainsi que la gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement;
- l'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement hors marché;
- l'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- l'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- l'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

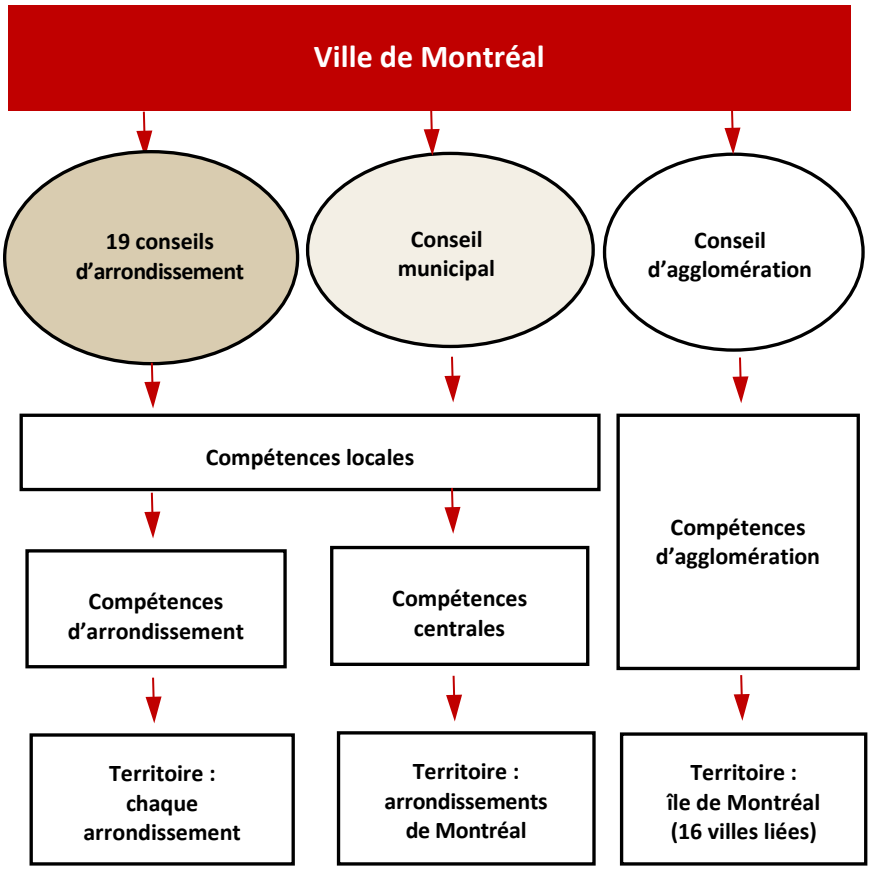
Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget

Comme le prescrit l'encadrement juridique de la Ville de Montréal, les pouvoirs d'administrer la Ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, fournit des services et gère les équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

Instances politiques et champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. La prestation des services communs est assurée par les employées et employés de la Ville de Montréal.

Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. En effet, depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit pour l'accompagner au conseil d'agglomération des représentantes et représentants, qui tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 personnes élues, soit :

- la mairesse de Montréal;
- 15 personnes élues du conseil municipal de Montréal, que désigne la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées (il n'y a que 1 représentante ou représentant pour L'Île-Dorval et Dorval) – l'une de ces personnes est à la vice-présidence;
- 1 représentante ou représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), que désigne la mairesse ou le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou maires d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, la, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers, qui siègent également au conseil municipal, et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 209 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants et répondantes, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abris ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément relatif à la gestion de celles-ci, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n^{o} 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit d'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

Confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, la Ville de Montréal confectionne le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, à savoir le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E-20.001), ci-après la *Loi* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la *Loi* prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employées et employés de la Ville de Montréal[1].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

[1] Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employées et employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens les services communs – c'est-à-dire ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – à moindre coût.

Répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération, soit les services communs, sont assumées par différentes unités d'affaires, qui fournissent également aux citoyennes et citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

Répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (par exemple, les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (par exemple, les activités du Service des finances et de l'évaluation foncière).

Répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au *Règlement sur les dépenses mixtes* (RCG 06-054), qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

Répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

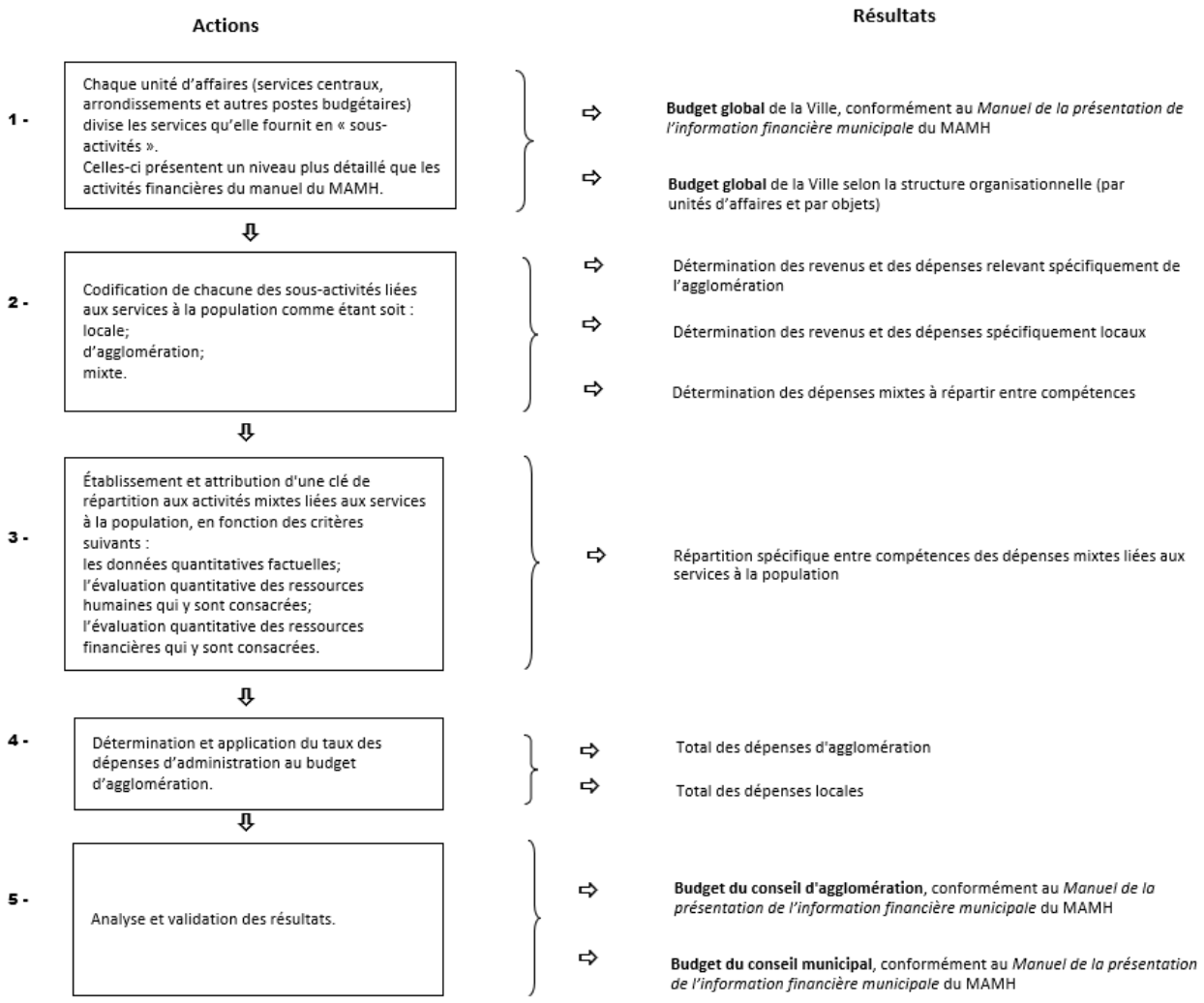
En vertu du *Règlement sur les dépenses mixtes*, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2026, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,01 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Bureau de l'inspecteur général, Commission de la fonction publique de Montréal, Direction générale, Finances et évaluation foncière, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Planification stratégique et performance organisationnelle, Ressources humaines et communications, Technologies de l'information, Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, et Bureau du vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses



Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(*Décret numéro 1229-2005* et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal;
- Parc Jean-Drapeau;
- Parc Frédéric-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel);
- ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny et Rapides-du-Cheval-Blanc;
- les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal;
- Cité des arts du cirque;
- Tour de l'Île;
- aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec;
- réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, daté du 18 juin 2008 (CG08 0362);
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté;
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, des sites et des arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels;*
- contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou qui visent la création de parcs riverains dans l'agglomération.

Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 210 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). **Voirie locale** – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités liées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

Annexe 8 – Synthèse des politiques financières

La Ville de Montréal a adopté en 2002 des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après se trouve une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à la page Internet[1] des politiques.

[1] https://montreal.ca/sujets/politiques-financieres

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* exige que les administrations municipales atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses ou à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé ou encore à porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la *Loi sur les cités et villes* en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

C'est pour cette raison que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de réserves financières, notamment les réserves financières de l'eau, de la voirie, des immobilisations et celle des dépenses liées à la tenue des élections. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et citoyens;
- financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- l'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- l'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur la fiscalité municipale, la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoient les principales sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer les services municipaux.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour ainsi préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans l'avenir.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et ainsi maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. Cette préoccupation doit être particulièrement présente en regard de la gestion des dépenses.

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif d'établir des critères complémentaires de comptabilisation des immobilisations corporelles à ceux mentionnés dans le manuel de comptabilité de Comptables professionnels agréés Canada pour le secteur public. L'établissement de ces critères permet ainsi la comptabilisation des acquisitions, des ajouts et des dispositions des immobilisations corporelles ainsi que de leur période d'amortissement respective. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement des immobilisations corporelles par catégories d'actifs ainsi que les directives portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation des immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que le développement informatique d'une solution infonuagique.

Annexe 9 – Fonds de l'eau

Le Fonds de l'eau est un outil comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses liés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2026. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2026, en hausse de 7,7 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2025, s'élèvent à 629,5 M$. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 574,3 M$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 299,1 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Le budget 2026 marque le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034. Celle-ci repose sur trois grands chantiers : la qualité de l'eau, la fiabilité des équipements ainsi que l'adaptation et la résilience. Dans la perspective d'atteindre les résultats visés par cette stratégie, l'Administration a décidé d'augmenter le financement de l'eau de 38 M$ en 2026, soit 23 M$ pour le budget de fonctionnement et 15 M$ de paiement au comptant des investissements dans les infrastructures de l'eau.

Un montant de 642,2 M$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations en 2026. Ces acquisitions seront financées, entre autres, par des programmes de subvention de 164,3 M$ et des paiements au comptant de 109,3 M$. Ainsi, les emprunts à la charge de la population se limiteront à 368,5 M$.

Au budget 2026, le Fonds de l'eau a exceptionnellement des surplus affectés en provenance du Fonds général pour la gestion de la dette (16,3 M$) et l'urgence climatique (0,9 M$). À la fin de l'exercice financier 2026, un rapprochement des dépenses réelles et des surplus affectés sera effectué et l'excédent non utilisé sera retourné dans les surplus affectés respectifs.

Le PDI 2026-2035 relatif à l'eau, dont le détail est présenté à la section *PDI 2026-2035* du volume budgétaire, s'élève à 7 363,3 M$. Pour l'année 2026, les principaux programmes prévus sont : les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (184 M$), le réseau primaire d'aqueduc (58,5 M$), le plan directeur de drainage (51,2 M$), la station d'épuration (49,4 M$), les usines de traitement d'eau potable (38,1 M$) et le réseau primaire d'égouts (26,1 M$). Les principaux projets prévus au budget 2026 sont : la désinfection de l'effluent (169,1 M$) et la modernisation du réservoir McTavish (20,4 M$).

Tableau 211 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2026
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau		221 863,0	(181 141,7)	40 721,3
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		121 697,9	(102 717,6)	18 980,3
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		20 035,2	(10 139,0)	9 896,2
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		8 120,1	(4 268,2)	3 851,9
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		875,7	(839,3)	36,4
Taxation relative à l'eau	527 983,5			527 983,5
Tarification au compteur	11 093,1			11 093,1
Tarification des eaux usées		9 577,1		9 577,1
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		338,9		338,9
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	351,8		(351,8)	-
Transferts	3 100,0			3 100,0
Autres revenus	1 226,4	2 670,4		3 896,8
	543 754,8	**385 178,3**	**(299 457,6)**	**629 475,5**
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	480,4	3 809,4		4 289,8
Direction de l'eau potable	-	70 574,5		70 574,5
Direction de l'épuration des eaux usées	-	81 497,0		81 497,0
Direction des réseaux d'eau	11 302,3	22 573,9		33 876,2
Direction de la gestion des actifs	20 601,6	14 535,6	(351,8)	34 785,4
Direction des projets majeurs	-	1 264,9		1 264,9
Direction des stratégies et de la performance	2 040,3	3 961,9		6 002,2
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	79 615,1			79 615,1
Autres unités (s.profess. et tech., laboratoire, géomatique, etc.)	16 333,5	18 925,9		35 259,4
Frais généraux d'administration	18 983,2	31 594,3		50 577,5
Frais de financement	20 283,0	41 205,4		61 488,4
Total – Dépenses	**169 639,4**	**289 942,8**	**(351,8)**	**459 230,4**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	37 126,3	77 993,0	-	115 119,3
Total – Financement	**37 126,3**	**77 993,0**	**-**	**115 119,3**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	299 105,8	-	(299 105,8)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**505 871,5**	**367 935,8**	**(299 457,6)**	**574 349,7**
Excédent (déficit) avant affectations	**37 883,3**	**17 242,5**	**-**	**55 125,8**
Affectations				
Réserves financières - EAU				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	245,4	(340,6)	-	(95,2)
- Stratégie d'accroissement de paiement au comptant - Eau	(42 100,0)		-	(42 100,0)
- Paiement au comptant - Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034	(10 255,0)	(4 745,0)		(15 000,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 557,4)	(12 883,5)	-	(16 440,9)
- Autres affectations de la réserve	655,4	726,6		1 382,0
Surplus affectés - AUTRES				
- Gestion de la dette	16 260,4			16 260,4
- Urgence climatique	867,9			867,9
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**0,0**	**0,0**	**-**	**0,0**

Tableau 212 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2026
Acquisitions d'immobilisations				
Direction de la gestion des actifs	184 701,0	51 240,0		235 941,0
Direction de l'eau potable		46 475,0		46 475,0
Direction des réseaux d'eau		102 911,0		102 911,0
Direction de l'épuration des eaux usées		48 440,0		48 440,0
Direction des projets majeurs		193 405,0		193 405,0
Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034	10 255,0	4 745,0		15 000,0
Total des acquisitions d'immobilisations	**194 956,0**	**447 216,0**	-	**642 172,0**
Sources de financement				
Transferts (subventions)	84 543,0	79 755,0		164 298,0
Affectations - Réserves financières	13 166,0	96 175,0		109 341,0
Emprunt à la charge des contribuables	97 247,0	271 286,0		368 533,0
Total des sources de financement	**194 956,0**	**447 216,0**	-	**642 172,0**

Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES

En croisant les données d'inventaire, les projections démographiques et économiques, ainsi que les politiques en vigueur ou en développement, la modélisation offre une projection de l'évolution des émissions de GES jusqu'en 2050. L'ensemble des calculs ont été réalisés par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, accompagné par une firme spécialisée dans la modélisation climatique.

Développé par la firme Sustainability Solutions Group, le modèle utilisé est un modèle intégré et géographiquement désagrégé spécialisé dans l'énergie, les émissions et les finances. Ce modèle permet une comptabilité de bas en haut pour l'offre et la demande en énergie ainsi que pour les stocks de technologies consommatrices d'énergie (véhicules, systèmes de chauffage, logements et bâtiments) et tous les flux d'énergie intermédiaires (comme l'électricité et la chaleur). L'énergie et les émissions de GES sont déduites d'une série de modèles interconnectés de stocks et de flux.

- Le modèle utilise 94 zones géographiques, formées à partir des secteurs municipaux de l'enquête Origine-Destination 2018 et situées à l'intérieur des limites de l'agglomération de Montréal, et permet de répartir spatialement la consommation d'énergie et les émissions de GES ;
- Le modèle est calibré à partir de l'année de base de l'inventaire le plus récent (2023) et couvre les années jusqu'en 2050. Chacune des années s'étendant de 2024 à 2050 est simulée en fonction des variables du modèle (calibrées en fonction des données observées de l'année de base) et des modifications apportées à ces variables (tableau 1), ce qui a permis de créer le scénario des mesures actuelles et planifiées ainsi que le scénario des mesures supplémentaires à l'étude ;
- L'inventaire de GES, estimé par le modèle pour chaque année, englobe les émissions de GES de la portée 1 (provenant de sources situées à l'intérieur de la limite municipale) et 2 (résultant de l'utilisation d'électricité, de chaleur, de vapeur et/ou de refroidissement) du Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de GES à l'échelle communautaire (GPC)[1] ainsi qu'une part des autres émissions de GES qui ont lieu à l'extérieur de la limite municipale en conséquence des activités se déroulant à l'intérieur de cette limite.

Tableau 213 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés

Catégorie	Mesures actuelles et planifiées	Mesures supplémentaires à l'étude
Population	Croissance de la population suit la tendance des 15 dernières années (2041 = 2 337 014)	
Distribution géographique des nouveaux bâtiments	Les nouveaux bâtiments sont construits selon la distribution géographique des permis de construction des cinq dernières années	100 % de la croissance démographique se fait dans les quartiers centraux ou les corridors de transport structurants
Comportement de mobilité	Les déplacements des résidents de la région métropolitaine de Montréal sont répartis spatialement en fonction de l'enquête métropolitaine 2023 Perspectives mobilité (auparavant nommée enquête Origine-Destination)	

[1] https://ghgprotocol.org/ghg-protocol-cities

Demande énergétique des bâtiments	La croissance en nombre et en superficie des bâtiments est fondée sur la demande associée à ces bâtiments. Cette demande est générée par l'accroissement anticipé de la population et de l'emploi dans chacune des zones modélisées. L'augmentation de la superficie des bâtiments entraîne une hausse de la consommation d'énergie et des émissions de GES en fonction du type de nouveaux bâtiments et de leur profil de consommation d'énergie.
Performance énergétique des nouveaux bâtiments	Atteinte du palier de performance énergétique de niveau 4 du Code national du Bâtiment (CNB) 2020 d'ici 2032 (40 % d'amélioration de la performance énergétique) et de niveau 5 d'ici 2047 (70 % d'amélioration de la performance énergétique) • 100 % de thermopompes dans les nouveaux bâtiments résidentiels
Bâtiments résidentiels existants et nouveaux	1,5 % des bâtiments sont rénovés annuellement entre 2023 et 2050, ce qui représente la tendance observée des 5 dernières années grâce aux programmes de subventions existants • 10 % d'économie thermale par bâtiment rénové et 50 % d'entre eux installent des thermopompes • 15 % de GNR dans le mix résidentiel d'ici 2040, tel que la réglementation l'oblige
Bâtiments commerciaux et institutionnels existants et nouveaux	Les programmes actuels, tels que Écoperformance, réduisent la demande énergétique des bâtiments existants entre 2023 et 2050 selon la tendance observée entre 2018 et 2023 : • 0,4 % des bâtiments sont rénovés chaque année • 10 % d'économie thermale par bâtiment rénové et réduction de 25 % du gaz naturel pour répondre aux besoins en chauffage et climatisation La part des bâtiments utilisant des thermopompes pour répondre à leurs besoins en chauffage et climatisation suit les scénarios de carboneutralité du rapport Avenir énergétique 2023 : • 13 % en 2030 • 30 % en 2040 • 50 % en 2050
Bâtiments commerciaux et résidentiels existants (Règlement 21-042)	Pour les grands bâtiments commerciaux soumis au système de cotation, divulgation et performance : • gain d'efficacité énergétique de 1,5 % à partir de 2026 est attribuée aux effets de la **divulgation**, selon les résultats observés dans d'autres villes en Amérique du Nord • 80 % des besoins en chauffage des bâtiments visés par la réglementation sont satisfaits par des technologies décarbonées d'ici 2040 grâce aux effets du système de **performance**
Bâtiments industriels existants	Les programmes de subvention réduisent la demande énergétique des bâtiments existants selon la tendance observée : • 0,1 % de bâtiments industriels existants sont soumis à des rétrofits chaque année Gains d'efficacité énergétique de 0,15 % par année découlant des mesures du scénario de référence du gouvernement du Canada ajustée aux industries présentes sur le territoire montréalais

Bâtiments municipaux existants	Paramètres constants entre 2023 et 2050	100 % des bâtiments sont décarbonés d'ici 2030. Les bâtiments rénovés subissent une amélioration de la performance énergétique de 40 % et une économie de l'énergie thermale de 24 %
Transport en commun	Mise en service du SRB PIE-IX en 2023, du REM de l'ouest en 2024 et du REM de l'est en 2032. Prolongement de la ligne bleue du métro en 2031 et électrification progressive des autobus de la STM jusqu'en 2040 • 22 % des nouveaux utilisateurs étaient des automobilistes	Aucune mesure additionnelle considérée
Transport actif	2 347 kilomètres de pistes cyclables en 2050 conformément aux plans établis par la Vision Vélo et aux objectifs du Plan d'urbanisme • Les nouveaux cyclistes délaissent 40 % de leurs déplacements motorisés	Aucune mesure additionnelle
Taux de motorisation	Le taux de motorisation augmente de 0,5 % par année suivant la tendance historique	Aucune mesure additionnelle considérée
Véhicules personnels	Norme VZE : 90 % des nouveaux véhicules légers seront électriques ou hybrides à partir de 2035 80 % des nouveaux véhicules personnels sont des camions légers de 2022 à 2050 Au centre-ville et dans le Vieux-Montréal : 100 % des déplacements en véhicules zéro émission et 10 % de réduction des déplacements en véhicules Augmentation annuelle des tarifs de la taxe sur les parcs de stationnement : • Zones A, B, C : 3,4 % • Zone D : 10 %	La stratégie d'écofiscalité génère une réduction croissante des déplacements entre 2024 et 2050. • En moyenne, la baisse est de près de 13 %. • En 2050, la baisse des déplacements est d'environ 16,5 %.
Efficacité énergétique des véhicules légers	L'efficacité énergétique des véhicules à combustion interne s'améliore selon les normes CAFE (119 g éq. CO_2/km en 2025). Les véhicules électriques sont jusqu'à 30 % plus efficaces en 2040, alors que les camions légers sont 10 % plus efficaces.	
Autopartage	Augmentation des abonnées de services d'autopartage de 10 % par an	

Véhicules municipaux	**La courbe d'électrification des véhicules municipaux suit celle des véhicules personnels (selon la norme des véhicules zéro émission).**	**100 % des véhicules municipaux seront électriques d'ici 2035 et 25 % de réduction des déplacements**
Transport routier de marchandises	Paramètres constants entre 2023 et 2050	Augmentation des livraisons de marchandises par véhicules zéro émission (VZE) de 10 % entre 2023 et 2030
Verdissement	500 000 arbres plantés d'ici 2030 (action 20), avec 1 t éq. CO_2 séquestrée par arbre au cours de sa vie entre 2023 et 2050	
Incinérateurs	Les incinérateurs seront remplacés d'ici 2035. L'impact sur les émissions de GES est basé sur le scénario 3 d'une étude de l'UQAC	
Matières résiduelles	D'ici 2050, réduction de 25 % de la production de déchets par personne et augmentation de 50 % du taux de recyclage.	
Hydrofluorocarbure (HFC)	Réduction graduelle afin d'arriver à une réduction de 85 % d'ici 2036, tel que dicté par règlement[1].	

Énergie des bâtiments

La consommation d'énergie des bâtiments est étroitement liée à la désignation de l'utilisation du sol qu'il reçoit, tributaire de l'emplacement, de l'archétype et de la date de construction des bâtiments.

Transport

Le sous-modèle de transport de passagères et passagers réagit aux modifications concernant l'utilisation du sol, l'infrastructure de transit, la technologie des véhicules, les comportements de déplacement et d'autres facteurs. La consommation d'énergie et les émissions associées aux véhicules personnels sont calculées par les véhicules-kilomètres parcourus du parc de véhicules personnels et les caractéristiques de type, de carburant et d'efficacité de ces véhicules.

[1] Ministère de la Justice du Canada. (2020). Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les halocarbures de remplacement. Récupéré de : https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SOR-2016-137.pdf

Exemples d'améliorations méthodologiques potentielles

Longueur des voies disponibles pour les déplacements en voiture

La longueur totale des voies disponibles pour la circulation des véhicules au sein de la ville est une variable significative influençant le nombre total de déplacements en voiture. Cependant, elle n'a pas été intégrée dans la modélisation en raison de contraintes de temps et de données. Il serait pertinent d'inclure une variable physique dans le modèle représentant la longueur des routes et des voies de circulation, et de déterminer une élasticité qui la lierait à un effet potentiel de réduction des déplacements en voiture en fonction de la longueur totale dans une zone donnée.

Transport de marchandises

Les réductions d'émissions liées au transport de marchandises sont directement établies par des cibles d'électrification pour les véhicules de ce sous-secteur dans le modèle. Il serait judicieux d'approfondir le modèle afin de fonder les réductions d'émissions dans ce secteur sur des mesures que la Ville peut maîtriser de manière plus directe, comme la mise en place de mesures d'écofiscalité, la mise en place de centres de distribution exigeant des livraisons de dernier kilomètre sans émissions ou une prise en charge par les clients.

Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise

Limiter le réchauffement climatique planétaire à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels est essentiel pour réduire les impacts négatifs des changements climatiques. Montréal a d'ailleurs réaffirmé cet engagement lors du Sommet Action Climat des Nations unies en 2019 et par les objectifs d'atténuation climatique inscrits dans son Plan Climat 2020-2030 pour la collectivité montréalaise.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dépasser ce seuil accentuerait les pressions sur les systèmes sociaux, environnementaux et économiques, notamment dans les villes, déjà vulnérables face à l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les inondations et les sécheresses.

Le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement climatique de 1,5 °C, publié en 2019, souligne que pour avoir une chance de respecter cet objectif, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) doivent rester sous un seuil critique d'ici 2050. Le concept de « budget carbone restant[1] » est utilisé par le GIEC pour estimer la **quantité maximale de GES que l'humanité peut émettre tout en ayant une probabilité raisonnable de limiter le réchauffement**. Bien que ces estimations soient soumises à des incertitudes, le budget carbone mondial[2] entre 2018 et 2050 devrait être de :

- 420 Gt éq. CO_2 pour une probabilité de 66 % de ne pas dépasser 1,5 °C ;
- 580 Gt éq. CO_2 pour une probabilité de 50 % de ne pas dépasser 1,5 °C.

Si ces estimations fournissent un cadre de référence, de nombreuses villes se sont approprié le concept de budget carbone restant pour évaluer leurs contributions à la lutte contre les changements climatiques. Afin d'intégrer cette approche dans sa planification climatique et respecter son engagement dans le Plan climat 2020-2030 (action 44), l'agglomération de Montréal doit estimer un budget carbone restant pour les émissions de la collectivité montréalaise.

Établir un budget carbone restant à l'échelle locale implique toutefois des choix méthodologiques complexes, en raison des incertitudes liées à la répartition du budget mondial entre les villes à travers les pays. L'estimation du budget carbone restant pour Montréal repose donc sur plusieurs hypothèses scientifiques. Considérant que :

- la part de ce budget alloué au Canada correspond à 1,1 % du total mondial[3], soit une limite d'émissions nationales comprise entre 4,6 et 6,4 Gt éq. CO_2 pour la période 2018-2050 ;
- la part du budget carbone canadien attribuée à la collectivité montréalaise est estimée à 3,5 %[4].

Cela signifie que la collectivité montréalaise devrait limiter ses émissions à un niveau compris entre 161 700 et 227 500 kt éq. CO_2 sur la même période.

Dans ce cadre, le budget carbone restant pour la collectivité montréalaise fixe une limite maximale d'émissions pour la période allant de 2018 à 2050. Il repose sur des plafonds annuels de GES, qui

[1] GIEC. (2019). Réchauffement planétaire de 1,5 °C : Résumé à l'intention des décideurs. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Disponible sur https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf

[2] Idem, p. 12.

[3] Raupach, M. R., Davis, S. J., Peters, G. P., Andrew, R. M., Canadell, J. G., Ciais, P., Friedlingstein, P., Jotzo, F., van Vuuren, D. P., & Le Quéré, C. (2014). Sharing a quota on cumulative carbon emissions. In Nature Climate Change, 4(10), 873–879. https://doi.org/10.1038/nclimate2384.

[4] Matthews. D. (2019). Montréal's emissions targets for 1.5°C and 2°C global warming. Disponible sur https://ocpm.qc.ca/sites/defaul/files/pdf/P80/7.2.19_damon_matthews.pdf.

deviennent progressivement plus contraignants afin de respecter l'objectif de réduction de 55 % des émissions d'ici 2030 par rapport à 1990, et d'atteindre la carboneutralité en 2050.

Pour établir ces plafonds annuels, le budget carbone a été conçu en adoptant les principes du C40[5] et du *Science-Based Targets Network*[6] concernant les trajectoires des villes vers la carboneutralité. Ces principes établissent que les villes prennent en considération des facteurs d'équité, de responsabilisation dans la contribution aux changements climatiques, ainsi que leur capacité à contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation.

Basé sur ces principes, le budget carbone restant de la collectivité montréalaise adopte une trajectoire en forme de « S » inversé avec un déclin progressif[7] des émissions vers l'objectif de carboneutralité en 2050. Dans cette approche, les réductions d'émissions démarrent de façon modérée et s'accélèrent à partir de 2025, ce qui représente le début de la période prévue où la plupart des actions du Plan climat 2020-2030 contribueront à une réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

Ainsi, les plafonds annuels du budget carbone de la collectivité montréalaise permettent une réduction plus progressive des émissions entre 2018 et 2025. Après 2025, ces réductions s'accélèrent pour atteindre un rythme plus soutenu jusqu'en 2050.

En fonction de cette trajectoire et afin de respecter les principes mentionnés, **le budget carbone restant de la collectivité montréalaise est établi à 184 714 kt éq. CO_2 entre 2018 et 2050**, respectant les limites supérieures et inférieures préalablement établies.

[5] C40 (2016). Deadline 2020 : How cities will get the job done. Disponible sur : https://www.c40.org/wp-content/uploads/2021/07/Deadline_2020.pdf

[6] Science Based Targets Network (2020). Science-based targets for cities: A guide. Disponible sur : https://sciencebasedtargetsnetwork.org/wp-content/uploads/2020/11/SBTs-for-cities-guide-nov-2020.pdf

[7] Dans la méthodologie formulée par le C40 pour déterminer les efforts requis par les villes, Montréal est classée comme une ville à PIB par habitant élevé et à faibles émissions de GES par habitant. La trajectoire recommandée vers la carboneutralité se caractérise par une diminution progressive des émissions. Dans le langage adopté par le C40, la typologie assignée à Montréal est celle de « steady decline » (C40, 2016, p. 104).

Annexe 12 – Description et méthodologie du Test climat

Dans le cadre de la préparation du budget 2026, la version 2.0 du Test Climat a été déployée auprès des unités d'affaires pour permettre d'intégrer systématiquement l'impact climatique au sein du processus budgétaire. À l'aide de questions adaptées au langage des unités d'affaires concernées et simples à répondre, il permet d'évaluer la cohérence des projets, programmes et décisions avec les engagements climatiques de la Ville.

Contexte et objectifs

Le Test Climat 2.0, développé par le BTER et accompagné par un consultant externe, est un outil web interactif qui automatise l'accompagnement des responsables de projets/programmes. L'outil est conçu pour être intuitif et autonome, intégrant directement les explications, exemples et ressources nécessaires à la compréhension des questions.

Il évalue la cohérence des caractéristiques des projets, programmes et décisions municipales avec les engagements climatiques du Plan Climat 2020–2030, notamment :

- Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2030 par rapport à 1990 et atteinte de la carboneutralité en 2050
- Atteinte de la carboneutralité des activités municipales d'ici 2040
- Diminution des vulnérabilités aux aléas climatiques sur le territoire

L'outil permet une analyse systématique et standardisée des impacts potentiels des actions municipales sur les grands enjeux de la transition écologique, en automatisant le processus auparavant réalisé manuellement par le BTER.

Fonctionnalités principales de l'outil

Interface

Deux interfaces sont développées :

- **Utilisateur :** accès au formulaire dynamique, visualisation des résultats, sauvegarde et modification des tests en cours, consultation des tests terminés.
- **Administrateur :** gestion des questions, des réponses proposées, des pointages, et extraction des données pour analyse.

Questionnaire et impacts dynamiques

Une fois le test démarré, le formulaire s'adapte aux réponses de l'utilisateur en temps réel. Chaque question est définie par :

- Domaine d'intervention
- Applicabilité selon le service, le niveau de vulnérabilité, le type de test
- Dépendances logiques (questions parentes)

Les questions ont été regroupées par 3 grands domaines d'intervention :

- Bâtiments
- Infrastructures urbaines
- Activités municipales

Selon le domaine d'intervention et le type de question, un pointage est attribué à la réponse selon 11 catégories d'impact :

Tableau 214 – Catégories d'impact

Adaptation	Atténuation
Vagues de chaleur	Mobilité décarbonée
Pluies abondantes	
Biodiversité renforcée	Bâtiments décarbonés
Tempêtes destructrices	
Adaptation aux crues	Exemplarité municipale
Augmentation des températures moyennes	
Adaptation aux sécheresses	Consommation responsable

Visualisation des résultats

À mesure que l'utilisateur répond, un diagramme permet de suivre en continu l'alignement du projet/programme selon 6 des 11 critères d'évaluation. Les critères visibles sont ceux jugés comme prioritaires pour cette année, soient :

1) Mobilité décarbonée
2) Bâtiments décarbonés
3) Exemplarité municipale
4) Vagues de chaleur
5) Pluies abondantes
6) Biodiversité renforcée

Une fois l'ensemble des questions répondues, la mention finale et le diagramme final sont générés automatiquement. Grâce à ce processus dynamique et pédagogique, l'outil offre à l'utilisateur une bonne compréhension des défis à relever pour s'aligner davantage avec le Plan climat et l'occasion de repenser ainsi certains aspects du projet/programme.

Méthodologie d'évaluation des résultats dans le cadre du PDI 2026-2035

Le Test Climat repose sur une architecture modulaire de questions, chacune pouvant être activée ou désactivée selon les réponses précédentes. Les réponses sont associées à des pointages définis par le BTER, permettant une évaluation quantitative et qualitative.

Pour chaque projet ou programme, plusieurs informations sont utilisées pour calculer la mention globale et les sous-mentions en atténuation et en adaptation :

- Le pourcentage d'investissement en infrastructures naturelles en 2025 et en 2026,
- L'évaluation des projets et programmes de plus de 50 M$ effectués lors du dernier budget,
- L'évaluation des experts du BTER qui ont suivi ou accompagné certains des projets,
- L'analyse des réponses aux questions du Test Climat et commentaires fournis par les unités responsables,
- L'évaluation du Test Climat 2.0 (note globale, note atténuation, note adaptation et notes des 11 catégories d'impact le cas échéant),
- Description du projet ou programme de la fiche PDI.

Annexe 13 – Glossaire

Acquisitions d'immobilisations
Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

Activités municipales
Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les activités sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Adaptation aux changements climatiques
L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel une communauté et les écosystèmes qui la composent s'ajustent et se préparent aux changements climatiques afin d'en limiter les conséquences négatives et d'en tirer les bénéfices potentiels.

Affectation
Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

Agglomération
L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes situées sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et la sécurité incendie, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement
(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)
L'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a-p.)
Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et employés que l'on convertit en équivalent à temps complet. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement
Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget climat
Un budget climat est un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques dans la prise de décisions sur les politiques, les actions et le budget en tenant en compte des objectifs climatiques au sein même du processus budgétaire et financier. De plus, le budget climat permet d'attribuer la responsabilité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des actions.

Budget carbone
Un budget carbone[1] consiste à fixer une quantité maximale de gaz à effet de serre (GES) qui peut être émise dans l'atmosphère en fonction de l'atteinte d'une cible relative au réchauffement climatique.

Le budget climat servira à exposer les solutions qui permettront d'atteindre les cibles fixées par le budget carbone de Montréal, soit les plafonds annuels d'émissions de GES. Il intègre les émissions de GES de l'ensemble de la collectivité montréalaise, y compris de la Ville de Montréal elle-même.

Budget de fonctionnement
Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital
Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles
Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'Administration montréalaise impose les immeubles selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle
Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

[1] À titre d'exemple, un rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de 2018 estime que, pour respecter l'objectif de non-dépassement de 1,5 C par rapport à la période préindustrielle, le budget carbone planétaire disponible se situerait entre 420 et 580 milliards de tonnes de CO2 à partir de 2018. Si la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES est retardée ou si l'effet de ces mesures est plus faible que nécessaire, une quantité supplémentaire de CO_2 sera émise dans l'atmosphère. Cela signifie que des mesures encore plus strictes devront être prises plus tard pour compenser et ainsi respecter le budget carbone.

Charges fiscales foncières
Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant des taxes foncières imposées par le conseil municipal ou les conseils d'arrondissement. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données ajustées du rôle d'évaluation foncière, au 10 septembre 2025.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette Municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs
La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur
Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds des services de santé, etc.) accordés aux employées et employés et aux élues et élus.

Coûts des régimes de retraite
Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories :
- les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes liés aux régimes de retraite qui incorporent les coûts relatifs aux répercussions des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente
Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative
Dépense qui n'est pas précisément attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement
Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, conçus ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :
- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'Administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, conçus ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets
Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*.

Dette
Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées dans le fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec et d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes
En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont taxées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement (ou bonification de l'offre de service)
Il s'agit d'un objectif d'investissement lié à la bonification de l'offre de service. La mise aux normes, l'amélioration ou l'agrandissement d'installations, l'ajout de nouvelles infrastructures ou l'augmentation du nombre d'équipements (ajout de la valeur totale des actifs) sont considérés comme du développement.

Droits sur les mutations immobilières
Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreuse ou l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre
Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Économie circulaire
L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Émission
Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales
Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables
Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables de Montréal qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables de Montréal si les projets sont de compétence municipale.

Équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO_2)
Il s'agit de l'unité de mesure universelle qui indique le potentiel de réchauffement planétaire des GES. L'éq. CO_2 sert à évaluer les effets du rejet (ou de l'absence de rejet) de différents GES. Les émissions de GES sont calculées en éq. CO_2. En effet, le CO_2 est le gaz de référence auquel les autres gaz sont comparés au chapitre de leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative à la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère pour une période déterminée.

Étalement de la variation des valeurs foncières
Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Financement (mode de, source de)
Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)
Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Immobilisations
Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)
Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')
Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures
Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations et équipements technologiques.

Infrastructure naturelle et hybride
Une infrastructure naturelle est un système naturel ou naturalisé, pouvant impliquer de l'ingénierie, qui apporte de multiples avantages pour l'environnement ou le bien-être humain. C'est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées. Une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain.

Infrastructure grise
Une infrastructure grise est une infrastructure traditionnelle basée sur des techniques d'ingénierie ou des équipements mécaniques et n'impliquant pas la nature. Dans le cadre de l'application de la méthodologie retenue par la Ville pour catégoriser les investissements, les infrastructures grises considérées comme admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs effets (p. ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).

Inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise
L'inventaire des émissions de la collectivité montréalaise comprend le calcul des émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée et des autres émissions indirectes ayant lieu sur le territoire de l'agglomération pour les secteurs et sous-secteurs suivants :

- sources fixes;
- transport;
- matières résiduelles;
- procédés industriels et utilisation de produits;
- agriculture, foresterie et autres affectations des terres.

Le budget climat utilise l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise comme point de référence principal.

Inventaire des émissions de GES des activités municipales
Les émissions de GES recensées dans cet inventaire concernent les activités sur lesquelles les 16 villes liées de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au complexe environnemental de Saint-Michel, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant.

Investissements
Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures
Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc., par un entretien courant ou préventif. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisatrices et utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que celles-ci et ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International
Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière
Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public
Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au ou à la propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal
Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)
Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées dans le fonds d'amortissement à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes
Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, hôpital, organisme à but non lucratif, lieux de culte, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique, etc.) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- **le démarrage** : cette phase comprend les études et les travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique, etc.) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Plan climat
Le Plan climat 2020-2030, rendu public en décembre 2020, constitue l'un des outils prévus par la Ville de Montréal pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la *One Planet Charter*, à laquelle elle souscrit. Le Plan climat contient 46 mesures.

Le budget climat permet notamment de modéliser les mesures d'atténuation prévues dans le Plan climat.

Programme
Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature, gérés de manière coordonnée et répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)
Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet
Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable
Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PDI et financé par l'emprunt à long terme (p. ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (p. ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection (ou maintien de l'offre de service)
Objectif d'investissement lié au maintien de l'offre de service tant sur le plan du maintien régulier d'actifs que sur le plan du rattrapage du déficit de maintien afin de conserver ou de rétablir l'offre de service attendu. Ainsi, le remplacement d'éléments importants d'actif dans le but de maintenir une activité à un niveau de service satisfaisant est considéré comme de la protection.

Proximité (compétence par service de)
Un conseil municipal local, formé de représentants élus et représentantes élues, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance (conduits souterrains)

Loyer imposé aux utilisatrices et utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants et participantes, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant ou de la participante. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des employées et employés et des élues et élus.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service des finances et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Scénario de référence

Le scénario de référence *business as usual* (également appelé cours normal des affaires) évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire que ce qui est déjà annoncé ou prévu par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES de Montréal.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leur territoire respectif.

Service central
Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette
Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés liés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification
En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupante ou occupant. Le tarif est payé par le ou la propriétaire ou l'occupant ou l'occupante de l'immeuble.

Taxe foncière générale
Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon la catégorie d'immeubles, parmi quatre catégories.

Transferts
Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires
Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)
Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

Annexe 14 – Idiomes

Territoires

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- la municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- la Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- la Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leur territoire respectif.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents et résidentes de l'île de Montréal.

Compétences locales

- le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- dans le cas de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
    - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
    - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal
Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes liées aux compétences d'agglomération et celles liées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal
Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération
Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Annexe 15 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
a-p.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BTER	Bureau de la transition écologique et de la résilience
CAFE	Corporate Average Fuel Economy
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CO_2	Dioxyde de carbone
COP 15	Conférence des Nations unies sur la biodiversité
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
G ÉQ. CO_2	Gramme d'équivalent dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
GPC	Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire
IPC	Indice des prix à la consommation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
KT ÉQ. CO_2	Kilotonne d'équivalent de dioxyde de carbone
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MT	Million de tonnes
MT ÉQ. CO_2	Million de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
OBNL	Organisme à but non lucratif
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus

PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Programme décennal d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PHAQ	Programme d'habitation abordable Québec
PIB	Produit intérieur brut
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PRHLM	Programme de rénovation des habitations à loyer modique
PRQ	Programme Rénovation Québec
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Radio Frequency Identification (Identification par radiofréquence)
RFU	Richesse foncière uniformisée
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SME	Stratégie montréalaise de l'eau
SQI	Société québécoise des infrastructures
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
T DE CO_2	Tonne de dioxyde de carbone
TFG	Taxe foncière générale
TGT	Taux global de taxation
TGS v4	Toronto Green Standard version 4
TVQ	Taxe de vente du Québec

Publié par la Ville de Montréal

Service des finances et
de l'évaluation foncière
630, boulevard
René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6

Crédit photo de couverture :
Getty Images Mustafa Hacalaki

Design graphique :
Ville de Montréal
Service des ressources humaines
et des communications
2398-10 Budget 2026

Dépôt légal
1er trimestre 2026
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-2062-2
Faits saillants
Budget de fonctionnement 2026
Programme décennal
d'immobilisations 2026-2035
PDF, Français

Montréal

Montréal

Montréal.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2026/01/28
09:30

(1)

Dossier # : 1250310006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2026 de la Corporation Anjou 80

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2026, le budget 2026 de la Corporation Anjou 80.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-09 19:53

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1250310006**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2026 de la Corporation Anjou 80

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2026 de la Corporation Anjou 80 en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-22

Domenico ZAMBITO
chef(fe) de division - greffier(-iere) adjoint(e)-elections acces info. commis. reglem.

Tél : 514-872-3125
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-01-08

ANJOU80

BUDGET PROJETÉ 2026



ANJOU80
PROJECTIONS - BUDGET 2026

		2025	*Projeté* 2026
REVENUS	***Total - revenus (Annexe A)***	**4 126 438 $**	**4 257 431 $**
CHARGES			
	Frais d'exploitation (annexe B)	1 528 320 $	**1 571 894 $**
	Frais d'entretien (annexe C)	1 034 070 $	**1 046 700 $**
	Frais d'administration (Annexe D)	848 500 $	**852 000 $**
	Impôts fonciers (annexe D)	392 687 $	**402 000 $**
	Amortissements immobilisations (annexe D)	99 000 $	**110 000 $**
	Total - charges	**3 902 577 $**	**3 982 594 $**
	Revenu net avant travaux	***223 861 $***	**274 837 $**
	Travaux divers	**220 000 $**	**260 000 $**
	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	***3 861 $***	**14 837 $**

REVENUS DE LOCATION

ANJOU80

ANNEXE A

REVENUS		**2025**	***Projeté*** **2026**
LOCATION			
50XX	Loyers	4 036 438 $	4 153 431 $
5110	Loyers vacants	**(10 000 $)**	**(10 000 $)**
	Total - revenus de location	**4 026 438 $**	**4 143 431 $**
AUTRES REVENUS			
5000	Buanderie et autres	27 000 $	35 000 $
5200	Location de garages	73 000 $	79 000 $
	Total - autres revenus	**100 000 $**	**114 000 $**
	TOTAL - REVENUS	***4 126 438 $***	***4 257 431 $***

FRAIS D'EXPLOITATION

ANJOU80

ANNEXE B

		2025	*Projeté* 2026
7010	Rémunération - responsables d'immeubles	543 920 $	574 457 $
70XX	Charges sociales	160 000 $	165 937 $
7110	Déneigement	70 000 $	75 000 $
7120	Remorquage	1 400 $	1 500 $
7210	Gardiennage et sécurité	100 000 $	95 000 $
7365	Entretien des extincteurs	6 500 $	6 000 $
7370	Fournitures - entretien ménager	25 000 $	25 000 $
7375	Équipement et réparations d'outils	1 500 $	2 000 $
7395	Extermination	21 000 $	23 000 $
7410	Achat et location outillage et équipement	10 000 $	10 000 $
8100	Chauffage et eau chaude	440 000 $	440 000 $
8110	Électricité	60 000 $	57 000 $
8360	Nettoyage des égouts	15 000 $	17 000 $
8390	Service et entretien de la piscine	42 000 $	45 000 $
8425	Entretien paysager et stationnement	32 000 $	35 000 $
	TOTAL - REVENUS	***1 528 320 $***	***1 571 894 $***

FRAIS D'ENTRETIEN

ANJOU80

ANNEXE C

ENTRETIEN

		2025	Projeté 2026
8010	Rémunération - entretien et bureau	296 640 $	310 000 $
80XX	Charges sociales	93 730 $	90 000 $
8028	Allocations de camion	18 000 $	18 000 $
7310	Réparations - électricité	45 000 $	50 000 $
7330	Serrures	5 500 $	5 500 $
7335	Entretien des tapis	4 500 $	4 500 $
7350	Travaux de menuiserie	80 000 $	80 000 $
7384	Peinture et plâtre	22 000 $	22 000 $
7385	Planchers - réparations et sablage	169 000 $	169 000 $
7396	Entretien - ventilation	15 000 $	15 000 $
7405	Quincaillerie	4 000 $	4 000 $
7406	Essence et lubrifiant - équipement	1 700 $	1 700 $
7415	Dégâts d'eau	50 000 $	50 000 $
7420	Plomberie et chauffage	150 000 $	150 000 $
7425	Entretien - rép. Éclairage alarme incendie	36 000 $	35 000 $
7430	Contrat et entretien - système chauffage	26 000 $	27 000 $
8325	Achat de moustiquaires	1 500 $	1 500 $
8430	Entretien - portes de garage	12 000 $	10 000 $
8550	Autres dépenses	3 500 $	3 500 $
	Total - entretien	**1 034 070 $**	**1 046 700 $**

TRAVAUX DIVERS

9027	Exécution travaux - améliorations		
9099	Travaux divers	220 000 $	260 000 $
	Total - travaux divers	***220 000 $***	***260 000 $***

FRAIS ADMINISTRATION
ANJOU80

ANNEXE D

		2025	*Projeté 2026*
	ADMINISTRATION		
6010	Rémunération	320 000 $	315 000 $
60XX	Charges sociales	60 000 $	68 000 $
6110	Frais de déplacement	5 000 $	5 000 $
6111	Frais représentation Directeur général	3 000 $	3 000 $
6210	Honoraires professionnelles	110 000 $	120 000 $
6130	Postes et messagerie	1 500 $	1 000 $
6140	Communications	15 000 $	12 000 $
6215	Frais de recouvrement	4 000 $	2 500 $
6300	Assurances	290 000 $	290 000 $
6410	Entretien et réparations - équipement bureau	7 000 $	5 000 $
6510	Divers - réunions - réceptions	2 000 $	2 000 $
6520	Papeterie et frais bureau	12 500 $	10 000 $
6530	Frais bancaires	5 500 $	5 500 $
6545	Mauvaises créances	10 000 $	10 000 $
6550	Autres dépenses	3 000 $	3 000 $
	Total - administration	***848 500 $***	***852 000 $***
	IMPÔTS FONCIERS		
6600	Taxes municipales	350 687 $	360 000 $
6610	Taxes scolaires	42 000 $	42 000 $
	Total - Impôts fonciers	***392 687 $***	***402 000 $***
	AMORTISSEMENTS		
6620	Immeubles	99 000 $	110 000 $
6625	Équipements		
6626	Stationnements - aires de jeux		
6627	Caméras		
6628	Système alarme incendie		
	Total - amortissements	***99 000 $***	***110 000 $***

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.04

2026/01/28
09:30

(1)

Dossier # : 1250310007

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2026 de la Société d'habitation et de développement de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2026, le budget 2026 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-09 19:52

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1250310007**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2026 de la Société d'habitation et de développement de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2026 de la Société d'habitation et de développement de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-22

Domenico ZAMBITO
chef(fe) de division - greffier(-iere) adjoint(e)-elections acces info. commis. reglem.

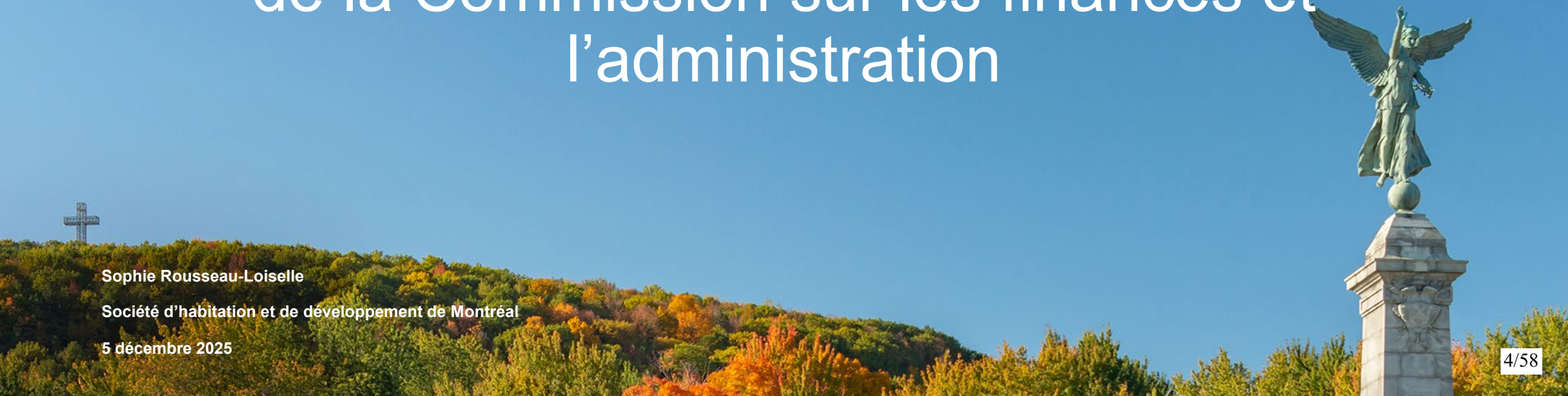
Tél : 514-872-3125
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-01-08

Budget 2026
Programme triennal d'immobilisations 2026-2028

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration



Sophie Rousseau-Loiselle

Société d'habitation et de développement de Montréal

5 décembre 2025

Plan de la présentation

Organigramme 2026
Faits saillants 2025 et impacts

Budget de fonctionnement

1. Le budget de fonctionnement 2026 : en résumé
2. Évolution budgétaire 2025
3. Objectifs 2026
4. Budget 2026
    a. Sommaire des revenus et dépenses par compétences
    b. Principaux écarts 2026 vs 2025
    c. Variations de l'effectif par catégories d'emplois

Période de questions

Programme triennal d'immobilisations 2026-2028

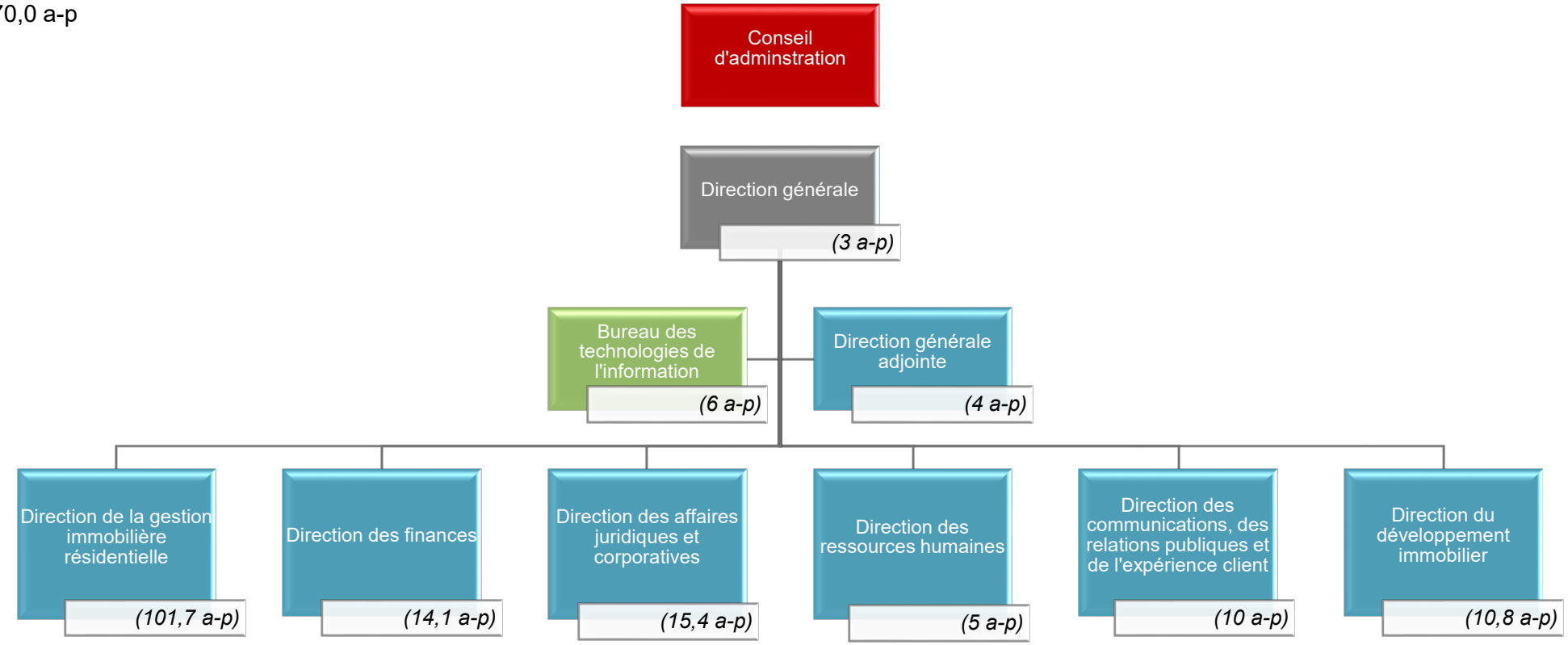
1. Faits saillants du budget d'investissement en immobilisations 2026-2028
2. Enjeux
3. Réalisations 2025
4. PTI 2026-2028 par catégories d'actifs
5. Priorités du PTI 2026-2028 : programmes
6. Priorités du PTI 2026-2028 : projets

Période de questions



Organigramme 2026

Nombre total : 170,0 a-p



3

Faits saillants 2025 et impact

- **Déploiement de la nouvelle planification stratégique 2025-2028**
- **Maintien d'une excellente santé financière** permettant la réalisation de nombreux travaux de maintien d'actifs pour assurer la qualité et la sécurité du parc immobilier et le développement de nouveaux projets en lien avec les objectifs des plans et des politiques de la Ville.
- **Gestion d'un parc de 393 immeubles** de plus de 5 200 logements abordables pour une mixité de clientèles regroupant plus de 10 000 personnes.
- **L'acquisition de deux conciergeries de la Ville de Montréal** totalisant **29** logements dans Rosemont-La-Petite-Patrie.
- **L'acquisition du terrain situé à l'angle de la rue Gilford et de la 2e Avenue,** dans le cadre de la Politique de cession de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie. Projet en phase de développement avec la conception des plans et devis. Le chantier du projet de **72** logements abordables débutera à l'automne 2026.
- **Le projet Gordon** dans l'arrondissement de Verdun, dont le chantier a débuté cet automne, totalisera **84 logements sociaux et abordables**. Le projet a bénéficié d'un achat initial par la Ville grâce au droit de préemption suivi d'une vente à la SHDM.
- Le transfert de la Ville à la SHDM de **20 immeubles résidentiels,** mettant fin aux baux emphytéotiques qui les liaient. Ce transfert donne à la SHDM un levier financier pour renforcer l'offre de logements abordables totalisant un montant de plus de **46,5 M$**.



Faits saillants 2025 et impact (suite…)

- Des **activités de pré-développement** avec **la réservation par la Ville de quatre sites à la SHDM** pour d'éventuels développements, dans le cadre de la Politique de cession de terrain de la Ville (le terrain à l'angle de la rue Gilford et de la 2e Avenue en fait partie).
- La révision du **Programme Accès Condos** pour favoriser l'accession à la propriété pour les premiers acheteurs adaptés aux réalités du marché.
- L'adoption d'une **politique de gestion de la dette.**
- La révision des **lettres patentes de la SHDM.**
- L'adoption des **principes d'abordabilité** qui ont été enchâssés dans une nouvelle politique.

Budget de fonctionnement 2026

SHDM



1. Le budget de fonctionnement 2026 : En résumé

Excédent budgété de 4,4 M$ démontrant le maintien d'une excellente santé financière

Portefeuille immobilier résidentiel et commercial

- Maintien de l'abordabilité des loyers.
- Hausse des frais d'entretien et des autres dépenses en lien avec l'inflation.
- Revenus de subventions de l'Approche portefeuille, Réno Majeure et autres.
- Revenus de stationnement contribuant à l'excédent du portefeuille.
- Location des étages vacants de l'Îlot Balmoral à partir du 1er janvier 2026.

Charge de mise hors service d'immobilisations

- Impact aux résultats de l'application de la norme comptable SP 3280 selon la mise à jour annuelle des hypothèses.

Ventes de propriétés

- Vente des espaces de rangement et de stationnement situés dans l'édifice Chaussegros-de-Léry.

Programme Accès Condos

- Revenus provenant de l'encaissement des crédits d'achat Accès Condos.

Développement de projets immobiliers et terrains

- Mise en place d'un environnement et des conditions requises permettant de créer de l'offre en habitation abordable à Montréal et établir la stratégie de financement optimale.

1. Évolution budgétaire 2025 – Revenus

Revenus - Évolution budgétaire 2025

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2025	**93 968,0**	-	**93 968,0**
Budget modifié 2025	**93 968,0**	-	**93 968,0**
Prévisions 2025	**95 398,0**	-	**95 398,0**
Surplus (déficit)	**1 430,0**	-	**1 430,0**
Explications des principaux écarts			
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	(378,0)		(378,0)
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	479,0		479,0
Programme Accès Condos	(250,0)		(250,0)
Développement de projets immobiliers	1 800,0	-	1 800,0
Ajustement prix de vente de propriété	(202,0)		(202,0)
Autres	(19,0)		(19,0)
	1 430,0	-	**1 430,0**

1. Évolution budgétaire 2025 – Dépenses

Dépenses - Évolution budgétaire 2025

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2025	**90 768,0**	-	**90 768,0**
Budget modifié 2025	**90 768,0**	-	**90 768,0**
Prévisions 2025	**92 498,0**	-	**92 498,0**
Surplus (déficit)	**(1 730,0)**	-	**(1 730,0)**
Explications des principaux écarts			
Charge de mise hors service d'immobilisations	325,0	-	325,0
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	(981,0)	-	(981,0)
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	10,0	-	10,0
Dévelopement de projets immobiliers et autres charges	(996,0)	-	(996,0)
Autres	(88,0)	-	(88,0)
	(1 730,0)	-	**(1 730,0)**

3. Objectifs 2026

Poursuite de la réalisation des objectifs du plan stratégique 2025-2028

Gestion stratégique du portefeuille immobilier

- Poursuivre une vigie des dépenses des portefeuilles immobiliers.
- Définir un plan d'investissements pour identifier les besoins de financement pour les acquisitions et la construction de logements locatifs abordables.
- Procéder à l'acquisition d'immeubles pour la pérennité de l'abordabilité des loyers à Montréal.

Mise en œuvre de projets de développement immobiliers d'habitation abordable

- Lancer les travaux de construction et de revalorisation des projets **Gordon, De Maisonneuve** et **2e Avenue.**
- Réaliser des activités de pré-développement en collaboration avec des partenaires diversifiés sur des sites stratégiques.
- Effectuer un projet pilote pour la mise en œuvre d'un nouveau **programme d'accession à la propriété.**

Développement de l'environnement requis

- Poursuivre la mise en place des conditions optimales permettant de générer davantage d'opportunités pour réaliser de l'habitation abordable.
- Renforcer les partenariats d'affaires dans la réalisation de notre mission.
- Poursuivre la transformation technologique et numérique de la SHDM.

2. Budget 2026

a) Sommaire des revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus						
	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024	Prévision comparative 2025	Budget comparatif 2025	Budget 2026
Conseil municipal	77 490,0	76 827,0	82 560,0	85 740,0	95 398,0	93 968,0	105 805,0
Conseil d'agglomération	-	-	-	-	-	-	-
Total	**77 490,0**	**76 827,0**	**82 560,0**	**85 740,0**	**95 398,0**	**93 968,0**	**105 805,0**

	Dépenses						
	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024	Prévision comparative 2025	Budget comparatif 2025	Budget 2026
Conseil municipal	70 427,0	71 382,0	84 896,0	85 967,0	92 498,0	90 768,0	101 405,0
Conseil d'agglomération	-	-	-	-	-	-	-
Total	**70 427,0**	**71 382,0**	**84 896,0**	**85 967,0**	**92 498,0**	**90 768,0**	**101 405,0**

11

2. Budget 2026

b) Principaux écarts 2026 vs 2025 – Revenus

Principaux écarts - volet des revenus

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2025	**93 968,0**	-	**93 968,0**
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	1 190,0		1 190,0
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	13 713,0		13 713,0
Programme Accès Condos	(400,0)		(400,0)
Ventes de propriétés	(3 059,0)		(3 059,0)
Développement de projets immobiliers	393,0		393,0
Autres revenus	-		-
Variation totale	11 837,0	-	11 837,0
Budget 2026	**105 805,0**	-	**105 805,0**

2. Budget 2026

b) Principaux écarts 2026 vs 2025 – Dépenses

Principaux écarts - volet des dépenses

(en années-personnes et en milliers de dollars)

	A-P.	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2025	**166,5**	**90 768,0**	**-**	**90 768,0**
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	3,5	1 861,0		1 861,0
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	0,2	8 841,0		8 841,0
Ventes de propriétés	-	(846,0)		(846,0)
Développement de projets immobiliers	(0,2)	1 048,0		1 048,0
Charge de mise hors service d'immobilisations	-	(275,0)		(275,0)
Autres dépenses	-	8,0		8,0
Variation totale	3,5	10 637,0	-	10 637,0
Budget 2026	**170,0**	**101 405,0**	**-**	**101 405,0**

2. Budget 2026

c) Variations de l’effectif par catégories d’emplois

	Années-personnes					
	Budget comparatif 2021	Budget comparatif 2022	Budget comparatif 2023	Budget comparatif 2024	Budget comparatif 2025	Budget 2026
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres	30,0	30,4	31,5	36,0	35,0	36,0
Cols blancs	55,0	59,0	61,9	68,1	76,0	76,3
Cols bleus	46,9	50,5	54,5	52,0	55,5	57,7
Total	**131,9**	**139,9**	**147,9**	**156,1**	**166,5**	**170,0**

Période de questions

Programme triennal d’immobilisations 2026-2028

SHDM



1. Faits saillants du budget d’investissement en immobilisations 2026-2028

Résidentiel - Programmes de maintien de l’actif / sécurité, alarme incendie, électromécanique et CVAC

- Des investissements importants dans le maintien de notre parc d’habitation résidentielle abordable grâce au **programme triennal d’immobilisations (PTI) 2026-2028 :** au total **78,7 M$** pour le maintien des actifs résidentiels répartis sur **161** projets.

Commercial - Programmes de maintien de l’actif et autres

- Travaux de maintien de l’actif de près de **49 M$** pour les immeubles Complexe Chaussegros-de-Léry, Brennan-Duke et 911, Jean-Talon.
- Réalisation de travaux d’améliorations locatives de **22,5 M$** incluses au nouveau bail de la Ville au Complexe Chaussegros-de-Léry.
- Réalisation des travaux d’une valeur d’environ **8,4 M$** du Pôle synthèse (UQ) à l’Îlot Balmoral.

Projets internes : acquisitions de matériel et équipement

- Investissement total d’environ **1 M$** pour le remplacement des systèmes informatiques actuels par un système de gestion intégré des données, permettant une amélioration continue des processus et une optimisation du travail, mise à jour des outils technologiques et acquisitions d’équipements divers.

1. Faits saillants du budget d'investissement en immobilisations 2026-2028 (suite…)

Mise en œuvre de projets de développement immobiliers

- Investissements de plus de **233 M$ pour le développement d'actifs.**
- Entente portefeuille de **1 000 logements** mis en chantier d'ici juillet 2027, notamment sur des sites appartenant à la SHDM.
- Trois projets de développement qui offriront près de 140 nouveaux logements sociaux et abordables en 2026 :
  - Le **projet Gordon** dans Verdun, offrira **84** logements sociaux et abordables : Durée du chantier 12 à 18 mois.
  - Le **projet De Maisonneuve**, dans Ville-Marie, développé avec un organisme communautaire d'expérience, qui abritera **une vingtaine** de résidents(es) en situation de vulnérabilité. Début du chantier : printemps 2026.
  - Le **projet Jardin des Prairies** à Rivières des Prairies proposera **une trentaine** nouveaux logements abordables et sociaux. Début du chantier : automne 2026.



Accession à la propriété

- Lancement d'un projet pilote relatif au nouveau programme Accès Condos nécessitant un investissement d'environ **5 M$ en 2026**. Un investissement total de **15 M$** est prévu au plan triennal.

Acquisitions de bâtiments et terrains

- Environ **56 M$,** sur trois ans attribués aux possibilités d'acquisition de logements locatifs existants afin d'assurer une pérennité de l'abordabilité.

2. Enjeux

Gestion des opérations

- Bilan de santé démontrant une vétusté variable du parc immobilier résidentiel quant à l'état et à l'ampleur des travaux nécessaires pour le maintenir, tout en préservant l'abordabilité et la disponibilité des logements.
- Maintien des activités, des logements offerts et de la qualité des lieux pendant les travaux.
- Besoins grandissants de la clientèle, dont le vieillissement de la population résidente dans les immeubles Autonomie +.

Développement

- Viabilité des projets dans un contexte inflationniste, en assurant l'atteinte de l'abordabilité dans un délai raisonnable.
- Nécessité d'avoir recours à un apport de subvention plus important pour contrer l'augmentation des coûts de construction et assurer une certaine abordabilité.

Finances

- La SHDM souhaite jouer pleinement son rôle de bras immobilier et travaille avec la Ville pour actionner tous les leviers de gouvernance lui permettant d'optimiser l'utilisation de son équité foncière.

3. Réalisations 2025

Volet - Gestion de l'actif

- **Programme de maintien d'actifs, CVAC et travaux d'urgence**
  Investissement de **18,9 M$** :
  - Travaux de consolidation de la structure et des systèmes;
  - Travaux de remises en état de l'enveloppe du bâtiment;
  - Travaux de remises aux normes pour la sécurité du bâtiment.

- **Développement d'actifs**
  Investissement de **3,0 M$** :
  - Phase de conception des projets de revalorisation.

- **Acquisitions**
  Investissement de **4,5 M$** :
  - Acquisition de deux conciergeries totalisant 29 logements et d'un terrain qui sera un projet de développement en 2026.

Volet - Commercial

- Investissement de **9,8 M$** :
  - Modernisation éclairage et réparation des façades et autres au 801, rue Brennan;
  - Complexe Chaussegros-de-Léry : travaux de restauration de l'enveloppe et améliorations locatives en lien avec le nouveau bail de la Ville de Montréal;
  - Améliorations locatives Balmoral – Pôle Synthèse.

Projets internes

- Investissement de **1,4 M$** pour l'acquisition de matériel, équipements et réaménagement des bureaux.

3. PTI 2026-2028 par catégories d’actifs

PTI 2026-2028 par catégories d'actifs

(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2026-2028		
CONSEIL MUNICIPAL	Protection	Développement	Total
Bâtiments	111 200,0	304 600,0	415 800,0
Ameublement et équipements de bureau		1 000,0	1 000,0
Total :	**111 200,0**	**305 600,0**	**416 800,0**
pourcentage relatif ==>	**26,7 %**	**73,3 %**	

PTI 2026-2028 :

- Brut: 416,8 M$
- Net de subventions et contributions: 321,6 M$

21

3. PTI 2026-2028 par catégories d'actifs (suite)

Des dépenses nettes de 90,0 M$ (28 %) pour la protection et de 231,6 M$ pour le développement (72 %).

- **Volet - Gestion des actifs résidentiels**
  - Investissement brut de **78,7 M$** dans le programme de maintien d'actifs (**21,2 M$** de subventions et contributions).
- **Volet – Commercial**
  - Investissement net de **32,5 M$** pour le maintien du parc commercial, après refacturation des travaux.
- **Volet – Projets internes**
  - Investissement net de **1 M$** pour l'achat de matériel et d'équipement.
- **Volet – Plan de développement**
  - Investissement brut de **304,6 M$** (**74,0 M$** de subventions et de contributions) :
    - **233,3 M$** pour des projets de développement immobiliers;
    - **15 M$** pour la relance du programme Accès Condos;
    - **56,3 M$** pour l'acquisition de terrain, bâtiments et clés en main.

Programmes PTI 2026-2028

• Maintien de l'actif résidentiel et commercial	98,6 M$
• Sécurité et alarme incendie	0,2 M$
• Chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	12,4 M$
Sous-Total	111,2 M$
Contributions / subventions	(21,2) M$
Total	**90,0 M$**

5. Priorités du PTI 2026-2028 : projets

Projets PTI 2026-2028

• Projet de développement	248,3 M$
• Acquisitions terrains, bâtiments et clés en main	56,3 M$
• Acquisitions de matériel et d'équipements	1,0 M$
Sous-Total	305,6 M$
Contributions / subventions	(74,0) M$
Total	**231,6 M$**

Période de questions

Annexes

Annexes

1. Qui est la SHDM, sa mission?
2. Chiffres clés
3. Organigramme 2025
4. Objectifs et réalisations 2025
5. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Annexes - Budget de fonctionnement

1. Indicateurs de performance
2. Budget 2026 : Revenus et dépenses par objets
3. Budget 2026 : Revenus et dépenses par objets – Explication des écarts
4. Budget 2026 : Dépenses par catégories d'emplois

Annexes - Programme triennal d'immobilisations 2026-2028

1. PTI 2026-2028 à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)
2. Liste des programmes par compétences
3. Liste des projets par compétences
4. Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe
5. Écart entre le PTI 2025-2027 et le PTI 2026-2028 sur 3 ans
6. Impacts sur le budget de fonctionnement
7. Impacts sociaux et mesures de mitigation
8. Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre
9. Liste des acronymes



Crédit de la photo

1. Qui est la SHDM?

La SHDM est une **société paramunicipale à but non lucratif**, mandataire de la Ville de Montréal. Elle opère avec 100 % d'autonomie financière, c'est-à-dire qu'elle ne reçoit aucune contribution budgétaire de la Ville de Montréal pour son fonctionnement.

Bras immobilier de la Ville de Montréal, la SHDM intervient en **habitation abordable** à très long terme. Elle contribue à maintenir et à augmenter l'offre de logements locatifs résidentiels par une **mixité de clientèle,** dont les personnes en situation de vulnérabilité, et à favoriser **l'accès à la propriété abordable.** Elle est un partenaire de choix pour **réaliser des projets immobiliers innovants,** par l'acquisition, le développement et l'exploitation, notamment à la demande de la Ville, des terrains et des actifs à des fins résidentielles et commerciales.

Vision

Bâtir l'habitation abordable à Montréal, maintenant et pour longtemps.

Mission

La SHDM a pour objet de contribuer au développement économique et social de la Ville de Montréal par la mise en valeur d'actifs immobiliers de nature résidentielle, institutionnelle, industrielle, commerciale et culturelle sur le territoire de celle-ci.

2. CHIFFRES CLÉS

Notre parc immobilier

- **393** bâtiments résidentiels regroupant plus de **5 200** logements abordables pour une mixité de clientèles regroupant plus de 10 000 personnes.
- **3 925** unités abordables réalisées dans le cadre du programme Accès Condos (depuis 2005).
- **7 immeubles** représentant près de **1 million de pi^2** d'espaces commerciaux à vocation institutionnelle et culturelle.

Nos finances

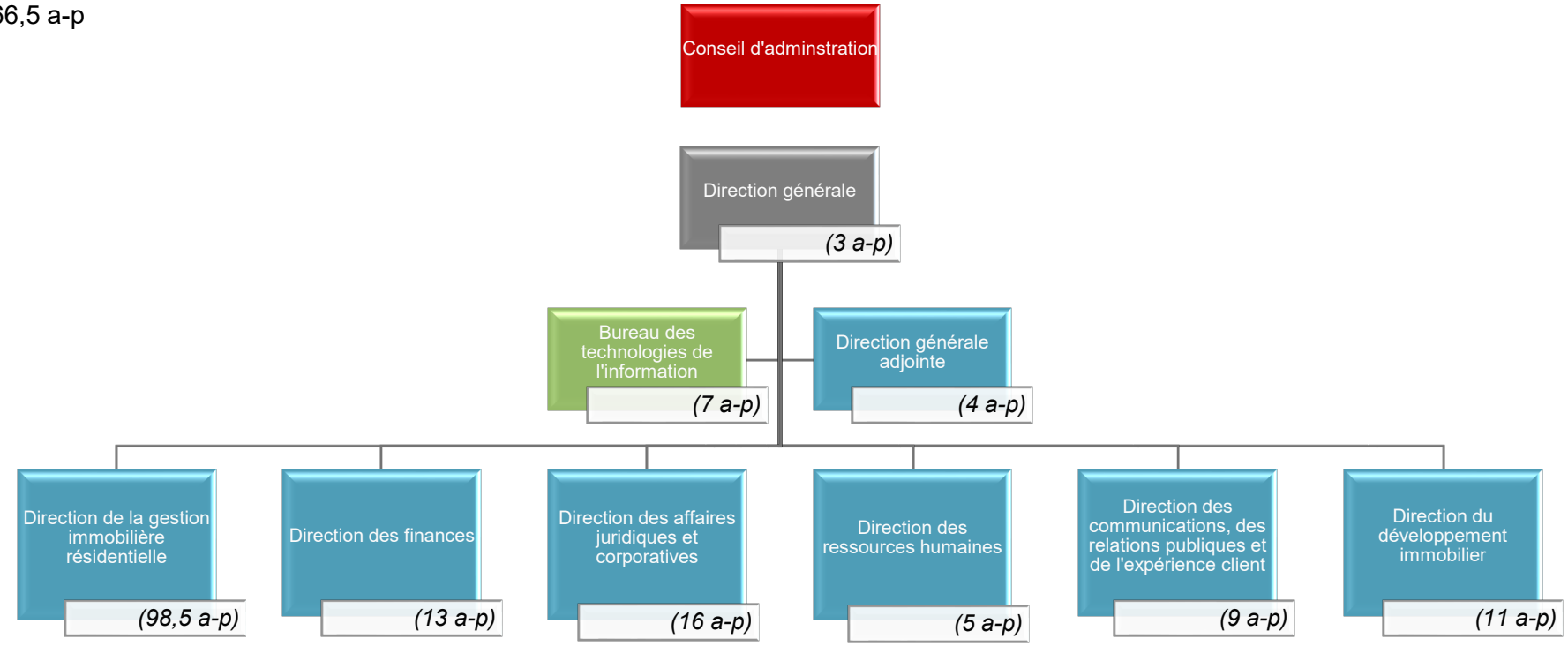
- Financièrement autonome.
- Valeur du portefeuille immobilier : plus de **1,4 milliard $.**
- Ratio d'endettement d'environ **14 %.**
- Revenus annuels budgétés **: 105 millions $** pour **2026.**
- Investissements immobiliers et travaux majeurs : **47,8 millions $**
- Taxes foncières générées pour la Ville de Montréal : **17,8 millions $**

Notre équipe

- Plus de 150 employés en poste.
- Un total de neuf administrateurs et deux ressources externes au conseil d'administration lequel est composé de trois comités.

3. Organigramme 2025

Nombre total : 166,5 a-p



4. Objectifs et réalisations 2025

Déploiement du plan stratégique 2025-2028

Réalisations pour bâtir l'habitation abordable

- Accroissement du parc immobilier résidentiel par l'acquisition de deux conciergeries totalisant 29 logements dans Rosemont-La-Petite-Patrie.
- L'acquisition du terrain situé à l'angle de la rue Gilford et de la 2e Avenue dans l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie.
- Des activités de pré-développement avec la réservation par la Ville de quatre sites à la SHDM pour d'éventuels développements, dans le cadre de la Politique de cession de terrain de la Ville.

Gestion stratégique du portefeuille immobilier

- Vigie en continue des dépenses des portefeuilles immobiliers.
- Détermination de la capacité d'endettement et la stratégie financière de la SHDM pour la réaliser l'habitation abordable.

Création de l'environnement requis pour maximiser le développement d'habitations abordables

- Mise en place des conditions optimales permettant de générer davantage d'opportunités pour réaliser l'habitation abordable dont :
    - La révision de ses lettres patentes lui permettant plus d'agilité;
    - L'adoption de principes d'abordabilité qui ont été enchâssés dans une nouvelle politique;
    - L'adoption de la politique de gestion de la dette.
- Modernisation de la place d'affaires de la SHDM.
- Poursuite de la transformation technologique et numérique .

5. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Comité paritaire en santé et sécurité au travail

- 3 rencontres du comité paritaire avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP section locale 301).
- 6 rencontres du comité paritaire avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-429).

Formations

- Formation sur la gestion sécuritaire de l'amiante aux nouveaux employés dont la fonction le requiert.
- Formation sur les secourismes en milieu de travail
- Formation sur l'ergonomie pour les employés de bureau

Essai d'ajustement (fit-test)

- Les nouveaux employés dont la fonction le requiert.
- Les employés ayant été testés depuis plus de 2 ans.

Autres actions

- Révision de la Politique de santé et sécurité au travail en respect des nouvelles obligations légales
- Élaboration et déploiement d'un code de civilité pour les employés du bureau administratif
- Mise à jour du registre d'amiante
- Évaluation des risques psychosociaux pour les cols bleus

Annexes

Budget de fonctionnement

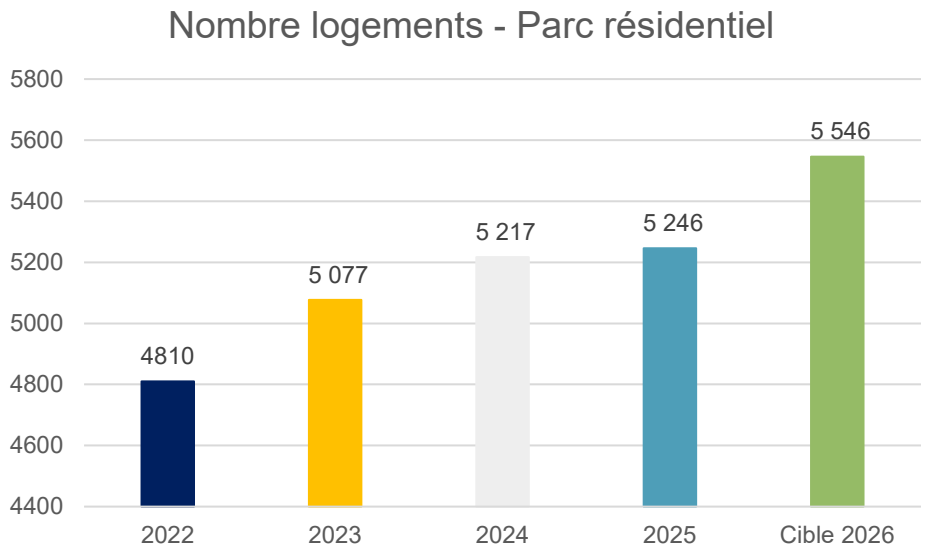
1. Indicateurs de performance du service

Indicateurs clés :

a. Évolution du nombre de logements du parc résidentiel
b. Taux d'inoccupation des logements locatifs
c. Suivi des créances du portefeuille immobilier résidentiel
d. Taux d'endettement
e. Accès Condos : nombre de remboursements des crédits d'achat
f. Achalandage des stationnements
g. Taux de réalisation des projets et des programmes d'immobilisations

1. Indicateurs clés du Service

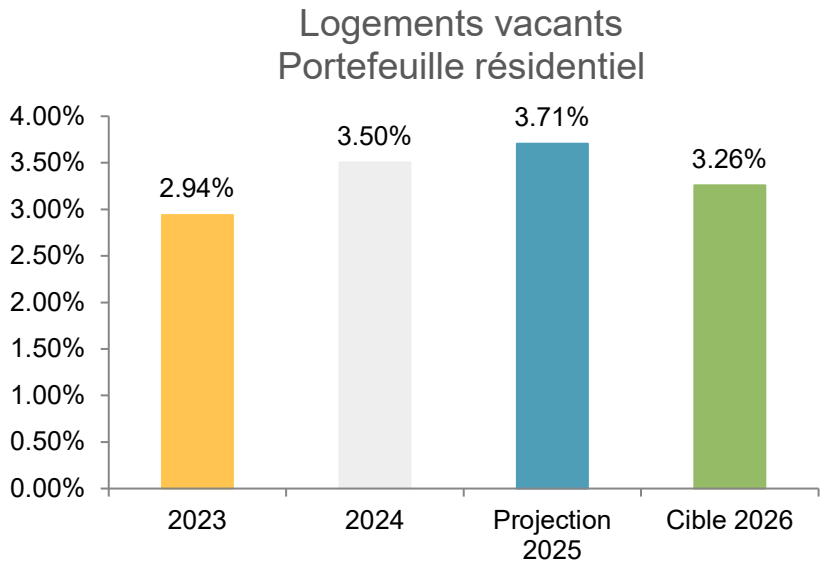
a. Évolution du nombre de logements du parc résidentiel



La cible d'augmentation 2026 est en ligne avec la stratégie financière de la SHDM qui a pour objectif d'augmenter le parc locatif résidentiel de 1 000 logements d'ici juillet 2027.

1. Indicateurs clés du Service

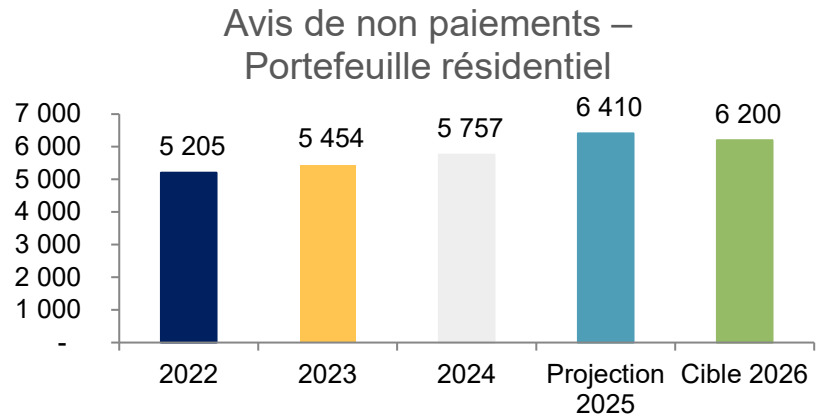
b. Taux d'inoccupation des logements locatifs

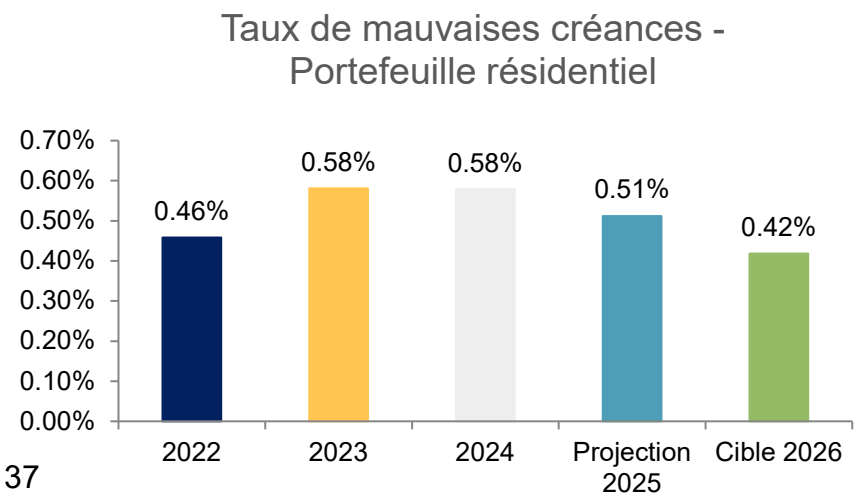


- Une vigie est faite mensuellement afin de suivre le nombre de logements vacants.

1. Indicateurs clés du Service

c. Suivi des créances du portefeuille immobilier résidentiel

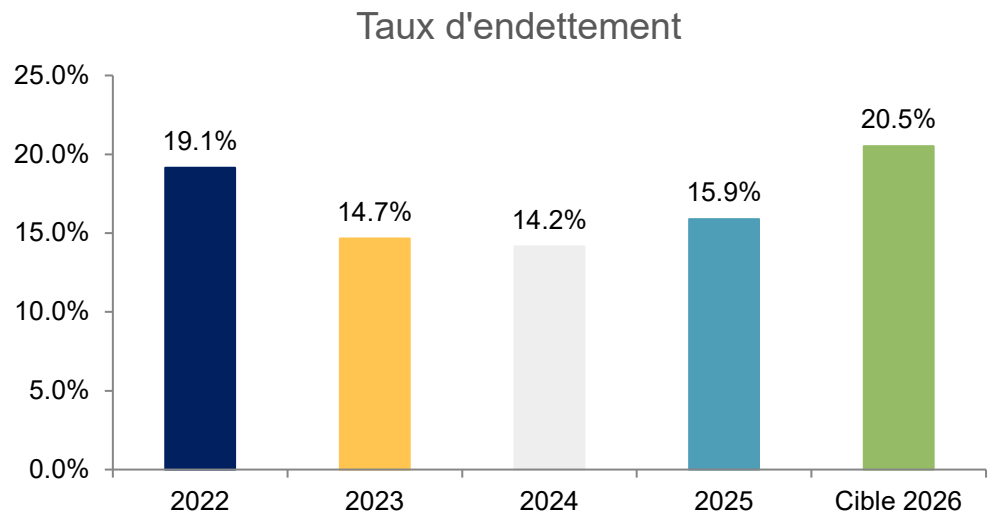




- Effort interne accru dans le suivi des comptes à recevoir par l'envoi mensuel d'avis de non-paiement.
- Hausse remarquée des retards de paiements des locataires.
- Baisse du taux de mauvaises créances possible grâce au suivi rigoureux des comptes en souffrance.

1. Indicateurs clés du Service

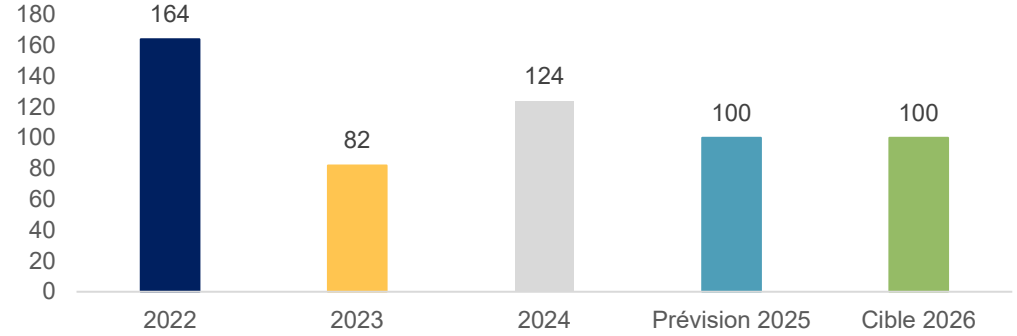
d. Taux d'endettement



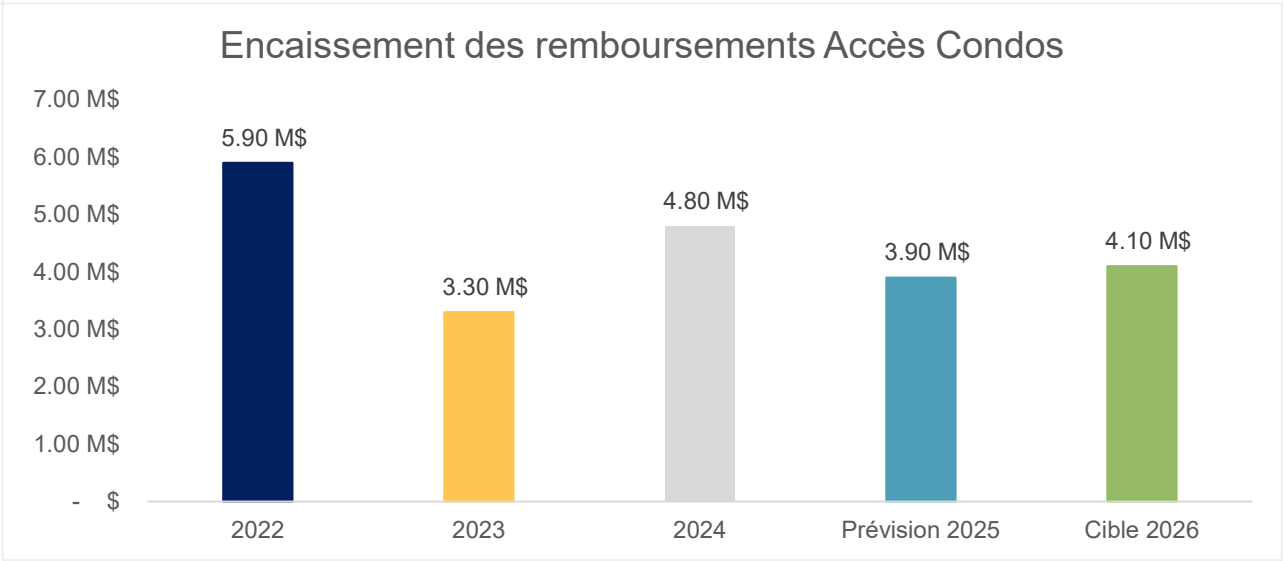
- Augmentation du levier à la suite de l'acquisition des baux emphytéotiques.
- Financement externe des acquisitions potentielles et effet de levier sur les immeubles libres d'hypothèques pour le financement de projets en développement.
- Nouvelle dette de 2025, 16,6 M$ en lien avec le financement de l'acquisition de l'ensemble immobilier de la Pépinière.

1. Indicateurs clés du Service

e. Accès Condos : nombre de remboursements des crédits d'achat

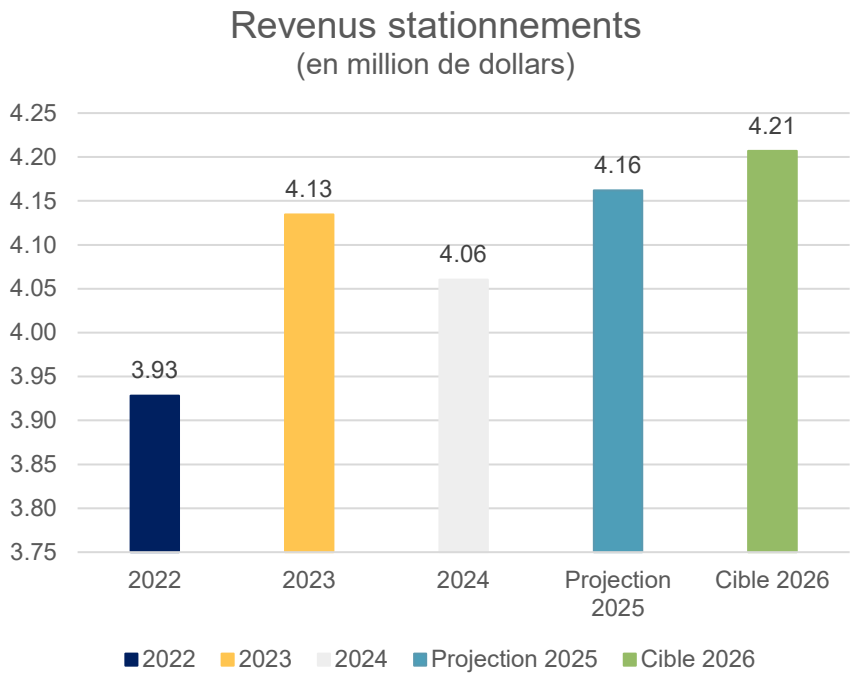


- Ralentissement observé du nombre de remboursements par année
- Augmentation du pourcentage des plus-values encaissées attribuable à la situation actuelle du marché de l'immobilier.



1. Indicateurs clés du Service

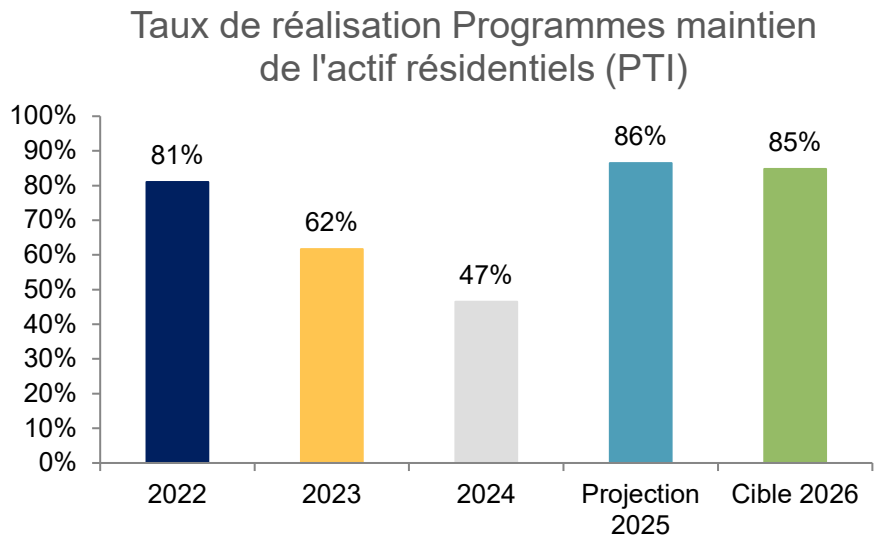
f. Achalandage des stationnements



- Maintien du niveau d'achalandage des stationnements.
- Travaux de remise en état de la structure du stationnement du Complexe Chaussegros-de-Léry seront réalisés en 2026. Pour minimiser les impacts sur les revenus, les travaux seront réalisés en alternance sur les différents étages, limitant la non-disponibilité des espaces de stationnement.

1. Indicateurs clés du Service

g. Taux de réalisation des projets résidentiels des programmes d'immobilisations



- La projection 2025 et la cible de réalisation 2026 prennent en compte les montants de travaux à atteindre pour maximiser les subventions de l'Approche portefeuille d'ici 2028; les acquisitions potentielles en lien avec l'augmentation de l'offre de logements abordables et le développement de nouveaux projets.

4. Budget 2026 – Revenus et dépenses par objets

Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024	Prévision comparative 2025	Budget comparatif 2025	Budget 2026
Autres revenus	77 490,0	76 827,0	82 560,0	85 740,0	95 398,0	93 968,0	105 805,0
Total	**77 490,0**	**76 827,0**	**82 560,0**	**85 740,0**	**95 398,0**	**93 968,0**	**105 805,0**

Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024	Prévision comparative 2025	Budget comparatif 2025	Budget 2026
Rémunération et cotisations de l'employeur	9 860,4	10 376,0	11 975,0	12 806,0	14 614,0	16 363,0	15 552,0
Transport et communication	119,5	88,8	91,0	93,0	102,0	107,0	102,0
Services professionnels	2 629,1	3 762,2	3 901,0	3 309,0	3 524,0	3 179,0	2 697,0
Location, entretien et réparation	14 785,1	15 512,0	18 750,0	16 924,0	18 807,0	16 757,0	27 538,0
Biens non durables	5 293,8	6 277,7	5 968,0	6 036,0	6 569,0	6 450,0	6 805,0
Frais de financement	4 503,5	4 952,4	7 368,0	8 271,0	8 493,0	7 604,0	8 093,0
Frais de développements immobiliers	1 367,3	487,7	591,0	702,0	70,0	514,0	260,0
Taxes	17 585,3	18 077,4	18 355,0	19 019,0	18 902,0	19 374,0	19 614,0
Autres objets*	14 282,9	11 847,8	17 897,0	18 810,0	21 417,0	20 420,0	20 744,0
Total	**70 426,9**	**71 382,0**	**84 896,0**	**85 970,0**	**92 498,0**	**90 768,0**	**101 405,0**

* Inclut la charge de désactualisation de la norme SP 3280 - Obligation liée à la mise hors service d'immobilisation (OMHS)

5. Budget 2026 – Revenus et dépenses par objets – explications d'écarts

- Création de postes pour l'équivalent de 3,5 a-p afin de compléter l'équipe de la Direction de la gestion immobilière résidentielle (3,2 postes) afin de soutenir la gestion et l'entretien du parc immobilier de la SHDM qui est en croissance.

- Augmentation des honoraires professionnels afin de mettre l'accent sur le développement des futurs projets de construction/revalorisation de la SHDM.

- Balmoral : Perception des loyers du Pôle Synthèse dès le 1er janvier 2026.

6. Budget 2026 – Dépenses par catégories d’emplois (a-p,)

Dépenses par catégories d'emplois

	(en milliers de dollars)					
	Budget comparatif 2021	**Budget comparatif 2022**	**Budget comparatif 2023**	**Budget comparatif 2024**	**Budget comparatif 2025**	**Budget 2026**
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et personnel non-syndiqué	4 298,6	4 410,8	4 950,5	5 752,3	6 325,7	6 231,0
Cols blancs	4 139,8	4 393,7	4 555,2	5 381,2	6 128,2	7 814,4
Cols bleus et gardiens surveillants	2 998,3	3 174,3	3 796,3	3 577,8	3 909,1	4 259,6
Total	**11 436,7**	**11 978,8**	**13 302,0**	**14 711,3**	**16 363,0**	**18 305,0**

Annexes

Programme triennal d’immobilisations 2026-2028

1. PTI à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)

PTI 2026-2028 : 416,8 M$

- Au net, un montant de 9,5 M$ sera à la charge des contribuables, soit 2 % du PTI planifié.
- Ce 9,5M$ provient de l'entente de l'Approche Portefeuille et du financement du projet Gordon.
- 85,7 M$ financé par des subventions, soit 21 % du financement total.

(en milliers de dollars)

MODES DE FINANCEMENT	Total 2026-2028		
	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total
Programmation déposée	416 800,0	-	416 800,0
Source de financement externe			
Contributions SCHL	(18 000,0)	-	(18 000,0)
Prêt SCHL	(26 900,0)	-	(26 900,0)
Autres subventions	(67 700,0)	-	(67 700,0)
Autres revenus	(294 700,0)	-	(294 700,0)
	(407 300,0)	-	(407 300,0)
Montant à la charge des contribuables	9 500,0	-	9 500,0

2. Liste des programmes par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Compétence	Réalisations antérieures				Budget original	PTI 2026-2028		
				2021	2022	2023	2024	2025	Total 2026	Total 2027	Total 2028
SHDM	n/a	Programme de maintien de l'actif et travaux d'urgence (commercial et résidentiel)	M	5 350,0	7 090,0	8 770,0	10 842,0	20 000,0	36 900,0	30 900,0	30 800,0
SHDM	n/a	Programme de sécurité / alarme incendie	M	1 240,0	1 000,0	40,0	263,0	-	200,0	-	-
SHDM	n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	M	20,0	1 250,0	1 490,0	1 982,0	5 200,0	3 900,0	4 400,0	4 100,0
Total :				**6 610,0**	**9 340,0**	**10 300,0**	**13 087,0**	**25 200,0**	**41 000,0**	**35 300,0**	**34 900,0**

3. Liste des projets par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	Compétence	PTI 2026-2028 (brut)	Source externe de financement	Projet net
				Total 2026-2028	Total 2026-2028	Total 2026-2028
SHDM	n/a	Projets de développement d'actifs	M	233 300,0	68 655,0	164 645,0
SHDM	n/a	Projets Accès Condos	M	15 000,0	-	15 000,0
SHDM	n/a	Acquisition de terrains et de bâtiments	M	56 300,0	8 445,0	47 855,0
SHDM	n/a	Acquisition de matériel et d'équipements	M	1 000,0	-	1 000,0
Total :				**305 600,0**	**77 100,0**	**228 500,0**

4. Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	No	PROJET	PTI 2026-2028 (brut)	SCHL	Ville de Montréal	Autres	SHDM	PTI 2026-2028 (net)
SHDM	n/a	Programme de maintien de l'actif et travaux d'urgence	98 600,0					
SHDM	n/a	Programme de sécurité / alarme incendie	200,0	15 900,0	5 300,0	-	90 000,0	-
SHDM	n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	12 400,0					
SHDM	n/a	Projets de développement d'actifs	233 300,0	2 100,0	4 200,0	59 255,0	167 745,0	-
SHDM	n/a	Projets Accès Condos	15 000,0	-	-	-	15 000,0	-
SHDM	n/a	Acquisitions de terrains et de bâtiment	56 300,0	-	-	8 445,0	47 855,0	-
SHDM	n/a	Acquisitions de matériel et d'équipements	1 000,0	-	-	-	1 000,0	-
Total :			**416 800,0**	**18 000,0**	**9 500,0**	**67 700,0**	**321 600,0**	**0,0**

5. Écart entre le PTI 2025-2027 et le PDI 2026-2028 sur 3 ans

(en milliers de dollars)

N°	PROGRAMME / PROJET	PTI 2025-2027 (brut)				PTI 2026-2028 (brut)				Écart total	Explications
		2025	2026	2027	Total	2026	2027	2028	Total		
n/a	Programme de maintien de l'actif et travaux d'urgence	20 000,0	24 700,0	21 000,0	65 700,0	36 900,0	30 900,0	30 800,0	98 600,0	32 900,0	Augmentation des projets
n/a	Programme de sécurité / alarme incendie	-	600,0	-	600,0	200,0	-	-	200,0	(400,0)	Projet des acquisitions 2024
n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	5 200,0	7 000,0	5 600,0	17 800,0	3 900,0	4 400,0	4 100,0	12 400,0	(5 400,0)	Nouveaux projets
n/a	Projets de développement	33 000,0	41 300,0	66 800,0	141 100,0	29 800,0	84 700,0	118 800,0	233 300,0	92 200,0	Nouveaux projets d'envergure en démarrage
n/a	Accès Condos	-	-	-	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	15 000,0	15 000,0	Projet pilote
n/a	Acquisitions de terrains et de bâtiments	23 300,0	10 900,0	15 000,0	49 200,0	33 000,0	11 400,0	11 900,0	56 300,0	7 100,0	Augmentation de la cible des acquisitions
n/a	Acquisitions de matériel et d'équipements	1 400,0	200,0	200,0	1 800,0	300,0	600,0	100,0	1 000,0	(800,0)	Projets internes
Total des investissements bruts		**82 900,0**	84 700,0	108 600,0	**276 200,0**	**109 100,0**	137 000,0	170 700,0	**416 800,0**	**140 600,0**	
Source de financement externe - SCHL		11 200,0	12 500,0	10 700,0	34 400,0	7 800,0	5 200,0	5 000,0	18 000,0	(16 400,0)	
Source de financement externe - Ville de Montréal		5 500,0	4 500,0	2 200,0	12 200,0	6 100,0	1 700,0	1 700,0	9 500,0	(2 700,0)	
Source de financement externe - FTQ		3 600,0	1 700,0	-	5 300,0	3 000,0	1 800,0	-	4 800,0	(500,0)	
Source de financement externe - PHAQ		8 400,0	6 900,0	1 300,0	16 600,0	10 700,0	3 100,0	2 500,0	16 300,0	(300,0)	
Source de financement externe - Autres		9 200,0	3 100,0	-	12 300,0	9 000,0	16 300,0	21 300,0	46 600,0	34 300,0	
Total des investissements nets - SHDM		**45 000,0**	**56 000,0**	**94 400,0**	**224 300,0**	**72 500,0**	**108 900,0**	**140 200,0**	**321 600,0**	**126 200,0**	

6. Impacts sur le budget de fonctionnement

- La réalisation des projets et programmes en 2026, 2027 et 2028 occasionnera des dépenses annuelles additionnelles dans le budget de fonctionnement.

  Ces dépenses concernent principalement :

  - Amortissement des travaux;
  - Amortissement des acquisitions;
  - Frais de financement;
  - Frais de détention.

- ## Impact social 1 : Travaux majeurs
  - Relocalisation des locataires durant les travaux.
  - Sécurisation de l’environnement et installation de cloisons temporaires.
- ## Impact social 2 : Travaux de mise aux normes
  - Assurer un parcours permanent aux issues / sorties.
  - Installation d’escaliers temporaires.
- ## Impact social 3 : Nuisances (bruit et poussière)
  - Installation d’écrans et de palissades.

Objectifs

Portrait actuel

- Le parc de la SHDM comporte 21 immeubles résidentiels accessibles totalisant 1 469 logements, soit près de 28 % du nombre de logements du parc immobilier résidentiel.
- Toutes les aires et salles communes sont accessibles sans obstacles pour les 17 immeubles Autonomie+.
- Trois bâtiments des projets pour personnes en situation de vulnérabilité offrent des aires communes, des salles communes et plus de 20 % des unités respectent les normes d'accessibilité universelle.

9. Liste des acronymes

- SHDM = Société d'habitation et de développement de Montréal
- a-p = années-personnes
- Ville = Ville de Montréal
- PTI = Programme triennal d'immobilisations

Coordonnées

Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)
800, boulevard De Maisonneuve Est, bureau 2200, Montréal, H2L 4L8
www.shdm.org

Madame Annie Léonard, CPA
Directrice des finances
514-380-2174
aleonard@shdm.org

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.05

2026/01/28
09:30

(1)

Dossier # : 1250310008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2026 de l'Agence de mobilité durable

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2026, le budget 2026 de l'Agence de mobilité durable.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-09 19:54

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1250310008**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2026 de l'Agence de mobilité durable

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2026 de l'Agence de mobilité durable en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-22

Domenico ZAMBITO
chef(fe) de division - greffier(-iere) adjoint(e)-elections acces info. commis. reglem.

Tél : 514-872-3125
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-01-09



Budget 2026 et Programme décennal d'immobilisations 2026-2035

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

Agence de mobilité durable de Montréal

Décembre 2025



Plan de présentation

Organigramme budget 2026 **3**

Faits saillants 2025 et impacts **4**

Budget de fonctionnement 2026 **5 – 11**

- Faits saillants 2024 en chiffres 6
- Indicateurs de performance 7
- Taux de variation des places tarifés sur rue 8
- Taux de paiement des places sur rue disponibles 9
- Évolution budgétaire 2025 (revenus et dépenses) 10 - 11

Objectifs 2026-2028 **12 – 17**

- Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable 13
- Devenir le gestionnaire de la bordure et du stationnement hors rue 14
- Améliorer l'information et le paiement du stationnement 15
- Moderniser la stratégie de surveillance 16
- Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence 17

Budget 2026 **18 – 24**

- Orientations budgétaires 19
- Comparaison budget 2026 vs 2025 20
- Sommaire des revenus et dépenses par compétences 21
- Principaux écarts 2026 vs 2025 (revenus et dépenses) 22 – 23
- Dépenses et variations de l'effectif par catégories d'emplois 24

Revenus de stationnement tarifé sous la gestion de l'Agence **25 – 27**

- Revenus de stationnement tarifé sur rue et hors-rue 26
- Revenus de stationnement sur rue par mode de paiement 27

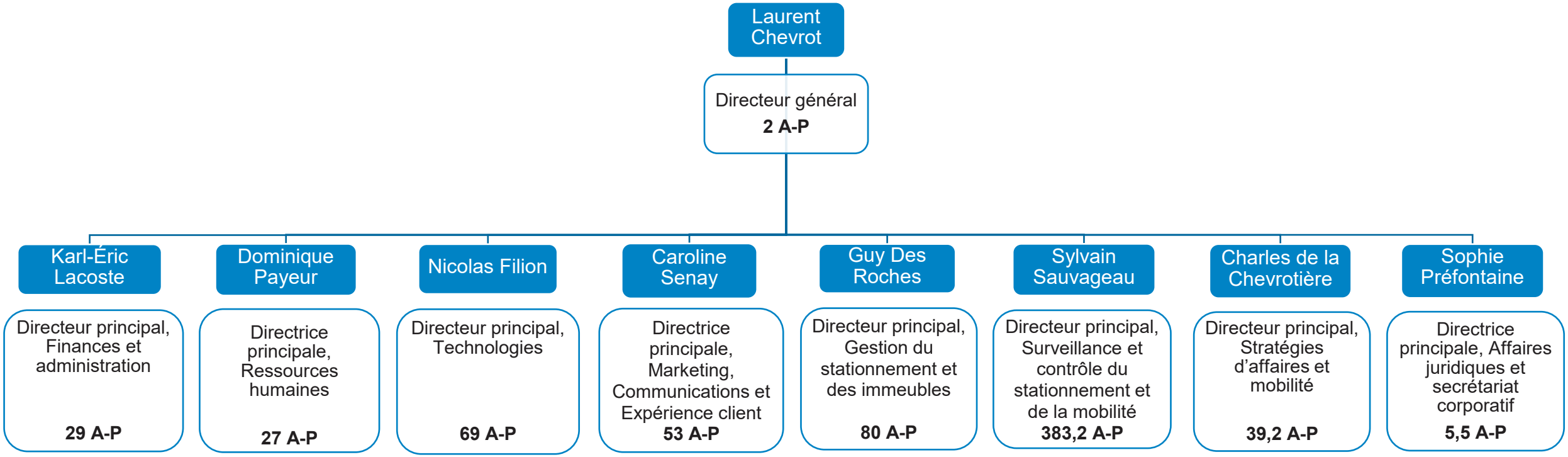
Programme décennal d'immobilisation 2026-2035 **28 – 31**

- Enjeux 29
- Réalisations du PDI 2025 30
- PDI 2026 – 2035 par catégories d'actifs 31

Annexes **33 – 59**

Organigramme budget 2026

2026: 687,9 années-personnes



Faits saillants 2025 et impacts



Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable

- Déploiement du portail de données en mobilité;
- Lancement de l'inventaire de la bordure;
- Accompagnement stratégique pour le Grand Prix du Canada.



Moderniser la stratégie de surveillance

- Déploiement du LAPI dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont;
- Travaux préliminaires pour la délocalisation de deux nouveaux centres opérationnels en 2026;
- Renforcement de la capacité opérationnelle.



Devenir le gestionnaire de la bordure et du stationnement hors rue

- Nouveaux pôles de mobilité écoresponsables à Boyer et Fleury;
- Préparation des nouveaux pôles 2026;
- Élaboration d'une image de marque et préparation d'une signalétique pour les pôles de mobilité.



Poursuivre la transformation organisationnelle

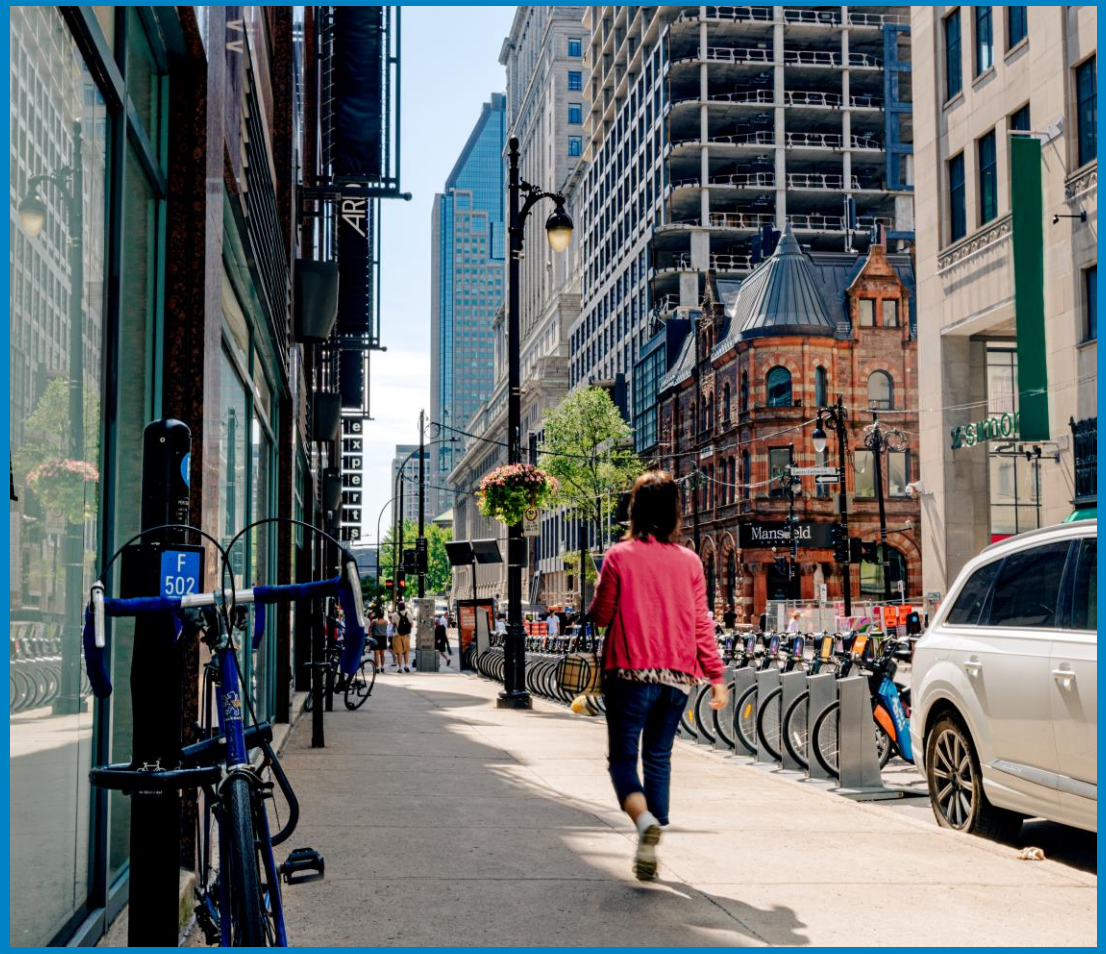
- Amélioration de l'efficacité des contrôles internes et modernisation des systèmes financiers;
- Démarrage d'un outil de gestion de la relation pour les clients et citoyens;
- Gestion de portefeuille et outils de priorisation des projets.



Améliorer l'information et le paiement du stationnement

- Lancement et évolution d'un système de gestion des tarifs;
- Livraison de la nouvelle application mobile;
- Démarrage d'un projet de système de gestion intégré des permis;
- Numérisation du formulaire de pose d'enseigne.

Budget de fonctionnement 2026



Faits saillants 2024 en chiffres

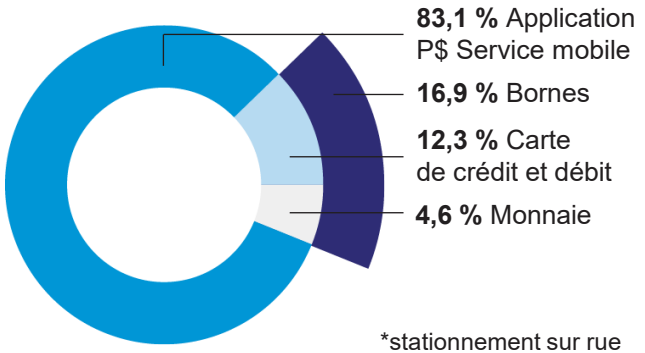
Revenus de stationnement tarifé de la Ville de Montréal gérés par l'Agence

(En milliers de dollars)

73 004 $
Revenus du stationnement sur rue

10 481 $
Revenus du stationnement hors rue

Répartition des revenus selon le mode de paiement utilisé*



*stationnement sur rue

Mobilier urbain

1 339
Bornes de stationnement

209
Parcoverts

5 688
Anneaux pour vélos

100
Bases de bornes restaurées

18 499
Places sur rue

238
Places sur rue réservées aux personnes à mobilité réduite

54
Parcomètres

184
Panonceaux adaptés + près des bornes

Opérations

53 190
Interventions pour des permis d'occupation du domaine public

18 882
Requêtes d'intervention sur rue liées au mobilier urbain

6 173
Voûtes ramassées et traitées

Terrains

72
Terrains de stationnement

45
Gestion entièrement par l'Agence

27
Gestion de la perception et/ou des permis

6 455
Places en terrain de stationnement

24 009
Permis de stationnement hors rue émis

1 790
Détenteurs et détentrices de permis actifs

Service à la clientèle

173 127
Appels reçus au centre d'appels de l'Agence

2 mins 06 sec
Délai moyen d'attente au téléphone

134 428
Demandes d'intervention d'un-e agent-e de stationnement

Application mobile

807 740
Utilisateurs de P$ Service mobile

Nombre de transactions

15,68 M
Application mobile

4,6 M
Bornes de paiement

Surveillance

Règlementation

1 160 000
Constats d'infraction

32 966
Remorquages

Employé-e-s

542
Années-personnes*

*Cette donnée représente 478 personnes gérées par l'Agence en plus des 802 préposé-e-s au remorquage saisonniers

Indicateurs de performance

Les indicateurs clés suivants sont présentement suivis par l'Agence :

- Taux de variation des places tarifées sur rue;
- Taux de paiement des places sur rue disponibles.

Les indicateurs suivants sont également suivis et présentés dans les faits saillants 2024 de l'Agence (page précédente) :

- Pourcentage des revenus de stationnement sur rue payés via l'application mobile;
- Nombre d'utilisateurs de l'application mobile;
- Capacité du réseau de places tarifées (nombre de places);
- Nombre de places de stationnement tarifées réservées (Parcoverts, personnes à mobilité réduite);
- Délai moyen d'attente pour joindre le service à la clientèle par téléphone.



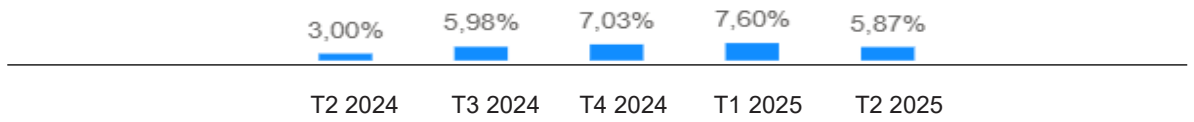
Taux de variation des places tarifées sur rue (en date du 30 juin 2025)

Définition : Pourcentage de variation entre le nombre de places tarifées sur rue à la fin d'un trimestre par rapport à la fin du trimestre de l'année précédente

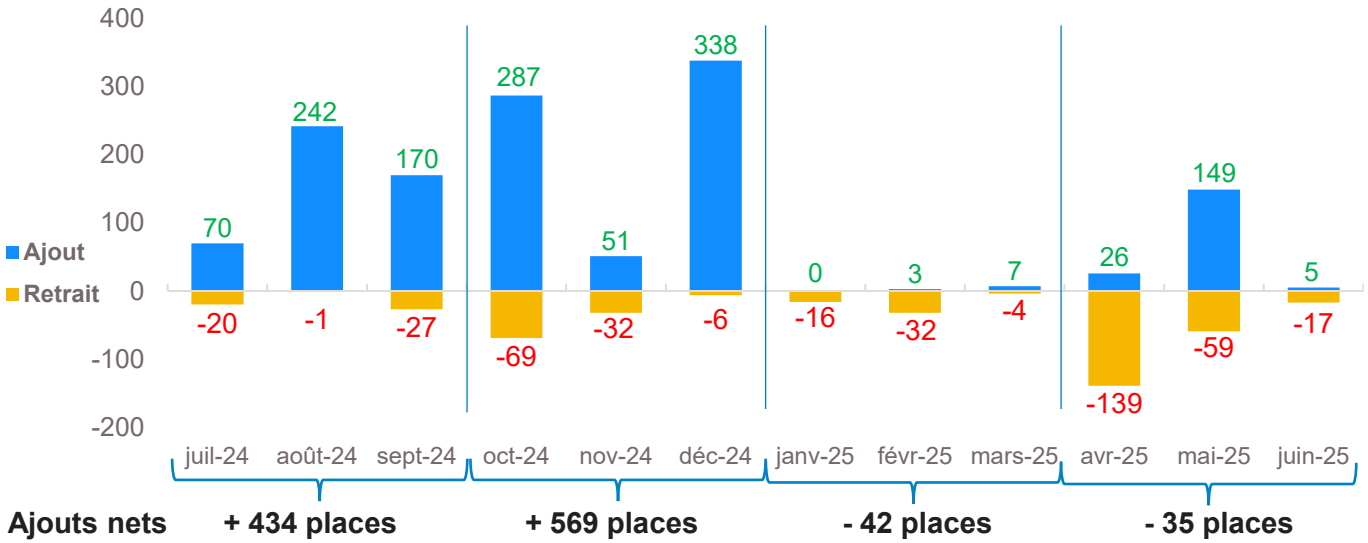
Indicateur de performance avec cible annuelle

Formule : (Nb de places tarifées actives sur rue à la fin du trimestre - Nb de places tarifées actives sur rue à la fin du trimestre précédent) * 100 % / Nb de places tarifées actives sur rue à la fin du trimestre précédent

RÉSULTATS CUMULATIFS ANNUELS



NOMBRE DE PLACES PAR MOIS



Interprétation

- Le nombre de places sur rue au 30 juin 2025 s'élevait à **18 422.** Cette augmentation de 926 places par rapport au T2 2024 s'explique par:
  - L'ajout de nouvelles places tarifées dans plusieurs arrondissements et notamment dans le Plateau-Mont-Royal, Rosemont La-Petite-Patrie, Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie;
  - Une perte de places, due à la suppression de places pour l'implantation d'arrêts d'autobus et le dégagement de 5 m des intersections.

NOTE: Les permis ODP tels que les chantiers et stations Bixi ne sont pas comptabilisés dans ces données.

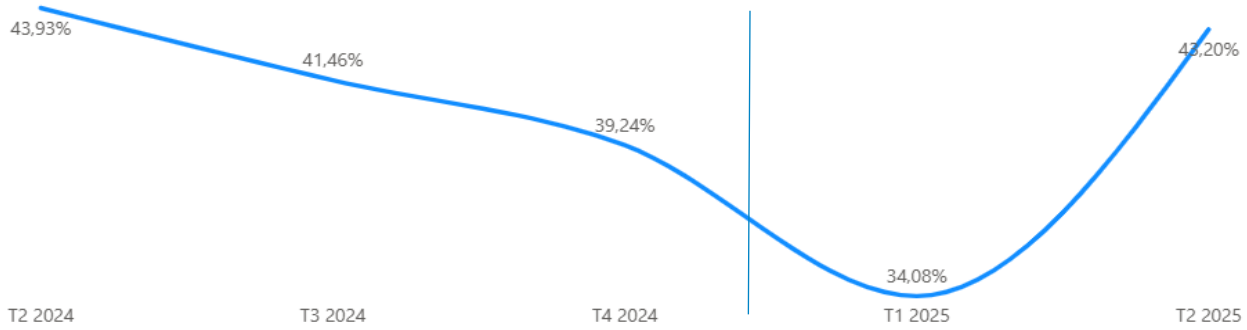
Taux de paiement des places sur rue disponibles (en date du 30 juin 2025)

Définition : Minutes ayant reçu au moins un paiement sur le total des minutes disponibles au paiement.

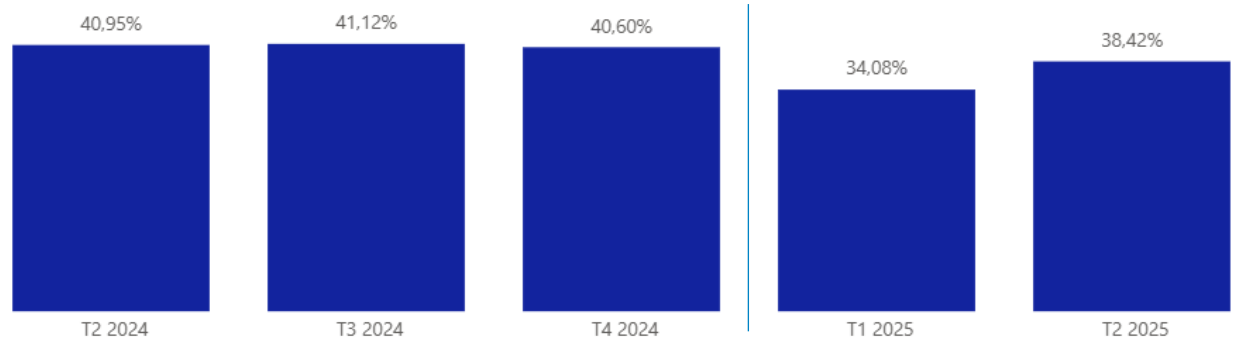
Indicateur pour vigie seulement

Formule trimestrielle : *Pour l'ensemble des places actives durant les mois du trimestre :*
(Addition des minutes payées par au moins un client) / (Addition des minutes de la période de tarification MOINS les minutes d'interdiction de stationnement MOINS les minutes de permis ODP)

RÉSULTATS TRIMESTRIELS



RÉSULTATS CUMULATIFS ANNUELS



Interprétation

- Le léger recul du taux de paiement du T2 2025 par rapport au T2 2024 s'explique, en partie, par l'ajout d'un nombre important de places lors du T4 2024, pour lesquelles le taux de paiement est généralement plus faible dans les premiers mois, à la suite de l'implantation (temps d'adaptation).

À noter :

- Le taux de paiement ne tient pas compte de la délinquance et peut varier entre les différents secteurs de la Ville. Celui-ci est d'ailleurs plus important au centre-ville;
- La gratuité du stationnement durant plusieurs jours à la suite des accumulations exceptionnelles de neige en mars 2025 explique en partie la baisse du taux de paiement au T1 2025;
- Une intensification de la surveillance (blitz de surveillance sur certains tronçons) des places tarifiées a été mise en œuvre au cours de la deuxième moitié de 2025, afin de renforcer le niveau de conformité.

Évolution budgétaire 2025
Revenus

(En milliers de dollars)

Budget original 2025	**83 032,5**
Budget modifié 2025	**83 032,5**
Prévisions 2025	**80 225,8**
Surplus (déficit)	**(2 806,7)**
Explications des principaux écarts	
Diminution des revenus de gestion	(3 188,4)
Diminution des revenus autonomes	(109,8)
Contributions financières	491,5
	(2 806,7)

Évolution budgétaire 2025
Dépenses

(En milliers de dollars)

Budget original 2025	**85 032,5**
Budget modifié 2025	**85 032,5**
Prévisions 2025	**82 225,8**
Surplus (déficit)	**2 806,7**

Explications des principaux écarts

Coûts moins élevés que prévus, en lien avec la gestion des terrains de stationnement, le décalage dans la mise en place de nouveaux centres opérationnels et d'autres coûts d'exploitation	1 558,2
Moins d'utilisation des budgets de projets, en raison de la capitalisation au PDI de certains coûts et de la révision des feuilles de route de certains projets	1 464,3
Amortissement moins élevé dû au report de certains achats et à la révision des feuilles de route de certains projets	1 372,8
Délai et report d'embauche lié à la capacité interne limitée ainsi qu'à la situation du marché de l'emploi	484,1
Révision à la baisse des frais de transactions suivant le déploiement de la nouvelle application mobile	436,8
Surveillance accrue afin d'assurer la réglementation sur rue et hors rue, principalement durant la période neige	(2 509,4)
	2 806,7

Objectifs 2026-2028



Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable

PRIORITÉ

Poursuivre le développement du Portail de données en mode produit afin de diffuser la connaissance liée à la Mission de l'Agence auprès des différentes clientèles que sont le milieu académique, les professionnels de la mobilité et les citoyens.

ACTIONS 2026 – 2028

- Évolution du Portail de données en mobilité
- Développement d'un inventaire complet de la bordure et sa mise à jour



Devenir le gestionnaire de la bordure et du stationnement hors rue

PRIORITÉ

Poursuivre sur la lancée des dernières années en réalisant les pôles de mobilité identifiés à la planification triennale du programme, en particulier les conversions écoresponsables retenues dans le cadre de la subvention Oasis du gouvernement du Québec.

ACTIONS 2026 – 2028

- Mise en œuvre du programme triennal des pôles de mobilité en commençant les études et travaux sur différents sites, notamment :
  - Pôle Rachel
  - Pôle Fleury
  - Pôle Mansfield
  - Pôle Monseigneur-JA-Richard
  - Pôle St-André et Bellechasse
  - Pôle Hôpital Verdun
  - Pôle Plage de Verdun
  - Parc J-Albert Gariépy
  - Pôle Boul. Lasalle et 1ère avenue
  - Pôle Bibliothèque Marie-Uguay
  - Pôle Woodland
- Déploiement d'une image et d'une signalétique pour les pôles de mobilité, afin de définir une cohérence visuelle et fonctionnelle, tant physique que numérique
- Participation au projet Agir+ pour assurer un meilleur suivi de l'occupation du domaine public avec les différents arrondissements de Montréal

Améliorer l’information et le paiement du stationnement

PRIORITÉ

Poursuivre le développement des capacités de l’Agence en matière de gestion des relations avec ses clientèles.

Cela se réalisera notamment par l’évolution en mode produit du système de GTR et Mobicité. De plus, l’accent sera mis sur le développement d’un nouveau système de gestion des permis et une refonte du site web de l’Agence.

ACTIONS 2026 – 2028

- Implantation d’un système de gestion des permis de stationnement
- Évolution du système de tarification et de réglementation du stationnement
- Évolution de l’application mobile Mobicité
- Refonte du site web de l'Agence



Moderniser la stratégie de surveillance

PRIORITÉ

Compléter le dernier mandat prioritaire de 2020, soit celui de délocaliser les opérations de l'Agence par l'ouverture des centres opérationnels Ontario (est), dans Mercier–Hochelaga–Maisonneuve et Lapierre (ouest) à Lasalle.

ACTIONS 2026 – 2028

- Ouverture du Centre opérationnel – Est
- Ouverture du Centre opérationnel – Ouest
- Préparation des analyses pour le Centre opérationnel – Centre-ville
- Poursuite du déploiement du LAPI surveillance



Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence

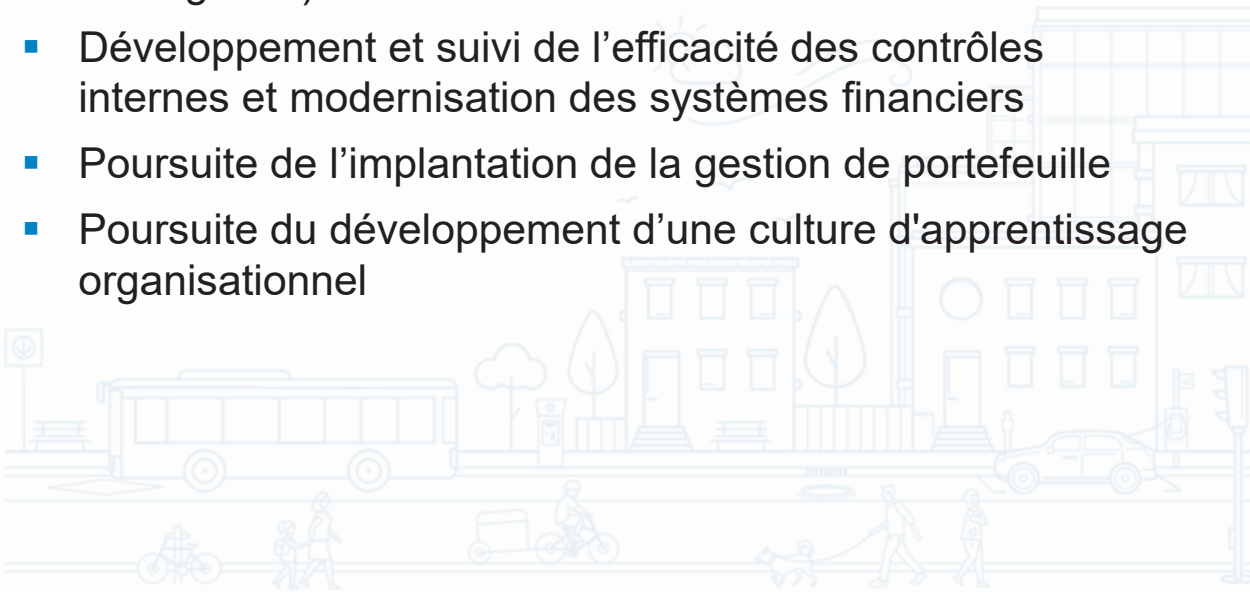
PRIORITÉ

Réaliser le projet de modernisation des processus et systèmes financiers (MPSF), notamment par l'implantation d'un progiciel de gestion intégré.

De plus, l'Agence verra à mettre en place un système de gestion documentaire, ainsi qu'un système de gestion de la relation client.

ACTIONS 2026-2028

- Mise en œuvre d'un système de gestion documentaire et d'archives
- Mise en place d'un CRM (billetterie et intégration avec le nouveau portail de gestion des permis de stationnement de l'Agence)
- Développement et suivi de l'efficacité des contrôles internes et modernisation des systèmes financiers
- Poursuite de l'implantation de la gestion de portefeuille
- Poursuite du développement d'une culture d'apprentissage organisationnel



Budget 2026



Orientations budgétaires 2026



Surveillance

- Amélioration de la qualité du **service** par des investissements massifs dans les technologies;
- Augmentation des **demandes d'intervention**;
- **Profitabilité** élevée et revenus additionnels potentiels importants pour la Ville;
- **Projets** : Ouverture de deux centres opérationnels additionnels, électrification de la flotte et poursuite du déploiement LAPI, incluant la verbalisation à distance à partir de 2028.



Stationnement

- **Croissance** du nombre de places tarifées;
- **Profitabilité** et revenus additionnels potentiels importants pour la Ville;
- Gestion d'un PDI délégué par la Ville à l'Agence en **croissance**;
- **Évolution des projets** : Application mobile, tarification modulaire et progressive, système de gestion du stationnement et solution des ventes de permis de stationnement en ligne.



Stratégies de mobilité

- **Demande en croissance** de la Ville de Montréal et ses arrondissements pour les services de l'Agence;
- **Autofinancement** pour les services aux arrondissements et aux Villes liées;
- **Projets** : Évolution du Portail de données en mobilité, pôles de mobilité et LAPI études.

- Investissements requis dans la **fondation technologique** selon le plan d'architecture d'entreprise via le PDI de l'Agence
- Soutien organisationnel à la saine gestion de la croissance de l'Agence via le budget de fonctionnement.

Comparaison Budget 2026 vs Budget 2025

Hausse de la contribution nette au cadre financier de la Ville

=

Hausse des revenus générés par les activités de l'Agence

-

Hausse des frais de gestion de l'Agence

Hausse des revenus pour la Ville supérieure à la hausse des frais de gestion

Hausse des excédents nets liés aux activités de l'Agence

Sommaire des revenus et dépenses par compétences

Revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus			
	Réel comparatif 2024	Prévision comparative 2025	Budget comparatif 2025	Budget 2026
Conseil municipal	67 241,1	79 325,6	82 132,5	87 068,5
Conseil d'agglomération	130,3	900,2	900,0	1 015,2
Total	**67 371,4**	**80 225,8**	**83 032,5**	**88 083,7**

	Dépenses			
	Réel comparatif 2024	Prévision comparative 2025	Budget comparatif 2025	Budget 2026
Conseil municipal	66 241,1	81 325,6	84 132,5	89 068,5
Conseil d'agglomération	130,3	900,2	900,0	1 015,2
Total	**66 371,4**	**82 225,8**	**85 032,5**	**90 083,7**
Surplus (déficit)	**1 000,0**	**(2 000,0)**	**(2 000,0)**	**(2 000,0)**

Principaux écarts 2026 vs 2025
Revenus

(En milliers de dollars)	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2025	**82 132,5**	**900,0**	**83 032,5**
Augmentation des revenus de gestion	5 422,0	115,2	5 537,2
Contributions financières	(500,0)		(500,0)
Hausse (baisse) des revenus autonomes	14,0		14,0
Variation totale	4 936,0	115,2	5 051,2
Budget 2026	**87 068,5**	**1 015,2**	**88 083,7**

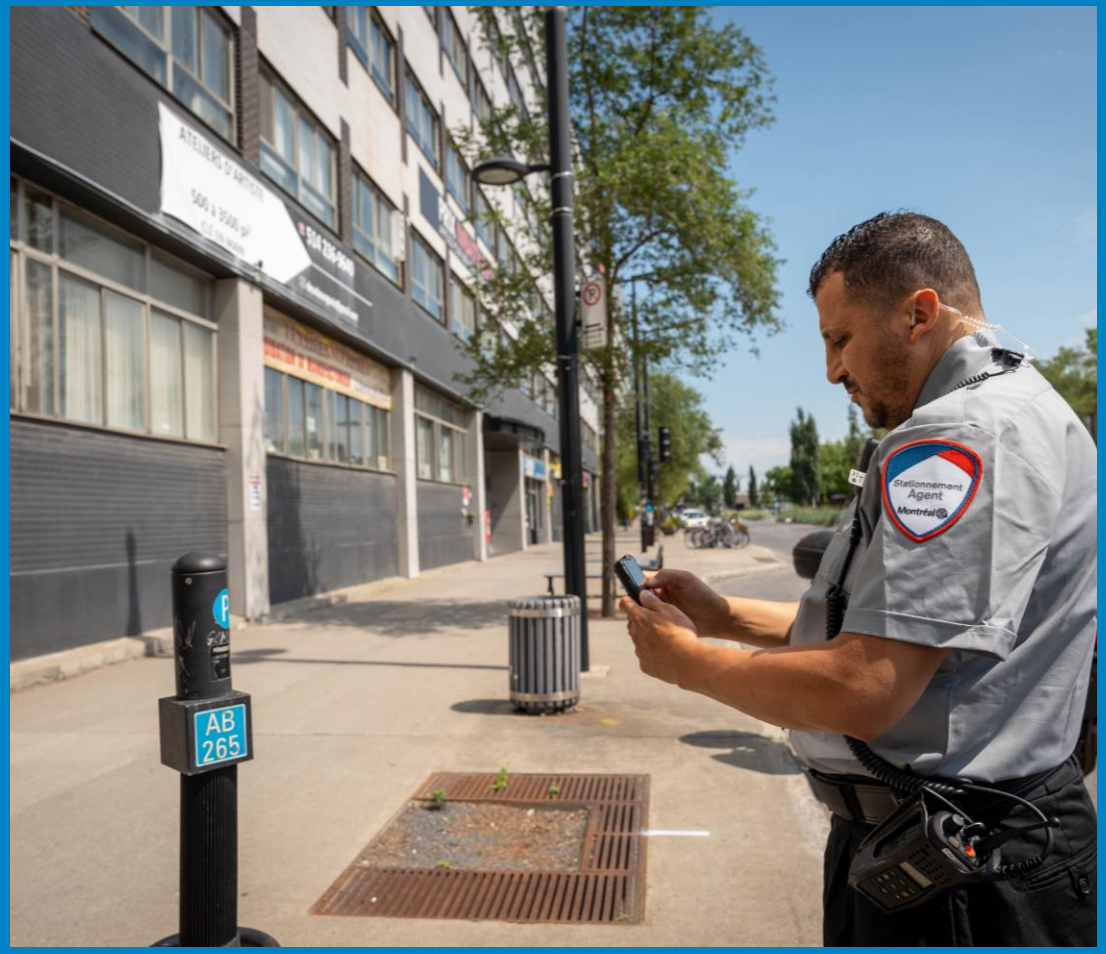
Principaux écarts 2026 vs 2025
Dépenses

(En années-personnes et en milliers de dollars)	A-P.	Conseil municipal	Agglomération	Total
Budget 2025	**682,9**	**84 132,5**	**900,0**	**85 032,5**
Augmentations salariales		2 058,0		2 058,0
Bonification et modernisation du service de surveillance				
Annualisation des 87 A-P embauchés en 2025		3 263,1		3 263,1
Ajout de primes soirs et de fins de semaine		791,1		791,1
Délocalisation des centres opérationnels de surveillance	1,0	733,4		733,4
Évolution en lien avec les projets				
Affectation des ressources aux projets technologiques		-2 581,0		-2 581,0
Amortissement de projets et frais récurrents		1 157,9		1 157,9
Ressources additionnelles affectées à la livraison des projets	2,0	244,0		244,0
Poursuite de l'évolution des activités de l'Agence				,0
Annualisation des 53,7 A-P embauchés en 2025		1 727,1		1 727,1
Ajout de ressources afin de supporter la croissance	2,0	190,4	115,2	305,6
MAJ de la rationalisation des dépenses		-2 648,1		-2 648,1
Variation totale	5,0	4 936,0	115,2	5 051,2
Budget 2026	**687,9**	**89 068,5**	**1 015,2**	**90 083,7**

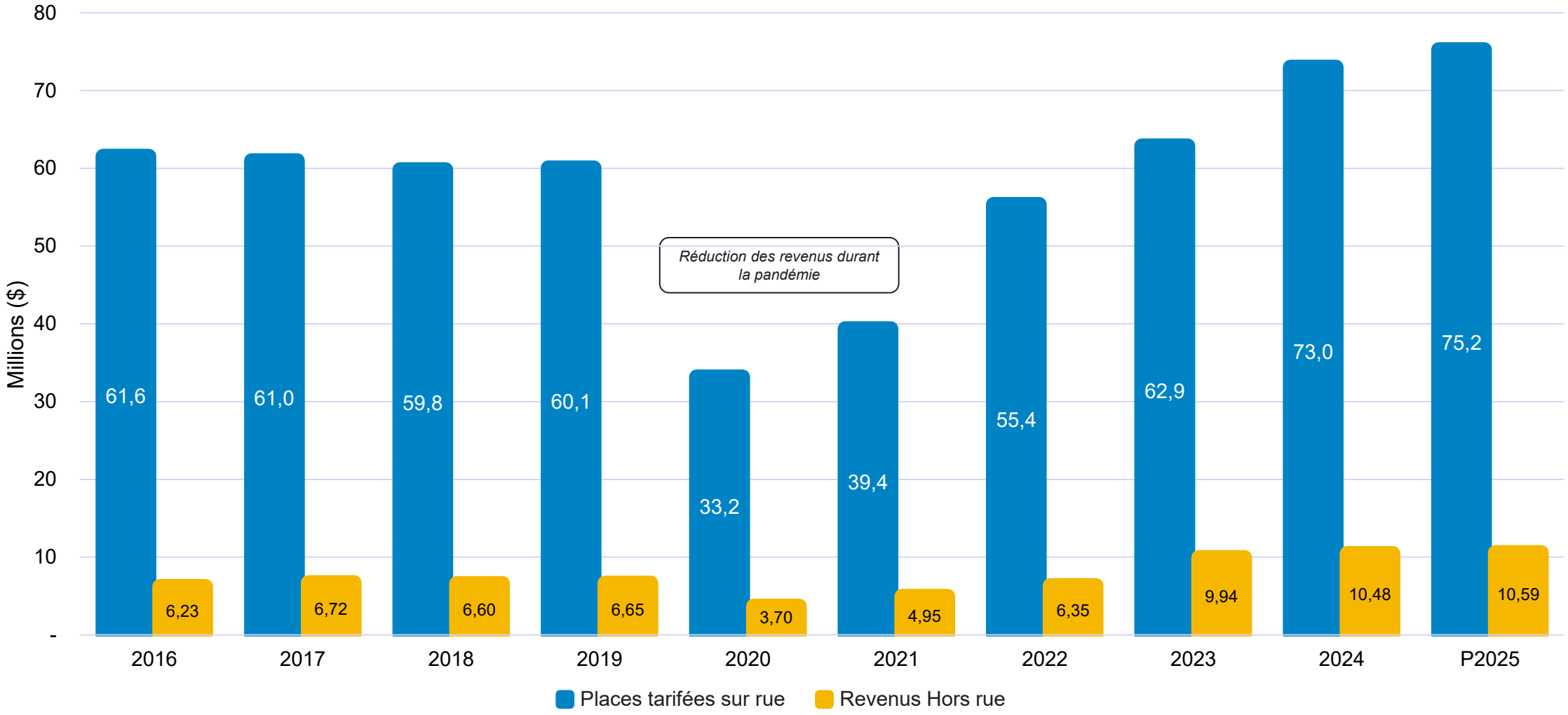
Dépenses et variations de l’effectif par catégories d’emplois

	Années-personnes				
	Budget 2022	**Budget 2023**	**Budget 2024**	**Budget 2025**	**Budget 2026**
Rémunération et cotisations de l'employeur					
Employés Agence de mobilité durable	69,9	92,0	105,0	139,1	147,1
Cadres de gestion	19,5	19,5	16,5	10,0	9,0
Cols blancs	323,7	337,2	351,7	448,8	447,8
Professionnels	24,0	29,0	37,0	45,0	45,0
Cols bleus	30,0	30,0	32,0	40,0	39,0
Total	**467,1**	**507,7**	**542,2**	**682,9**	**687,9**

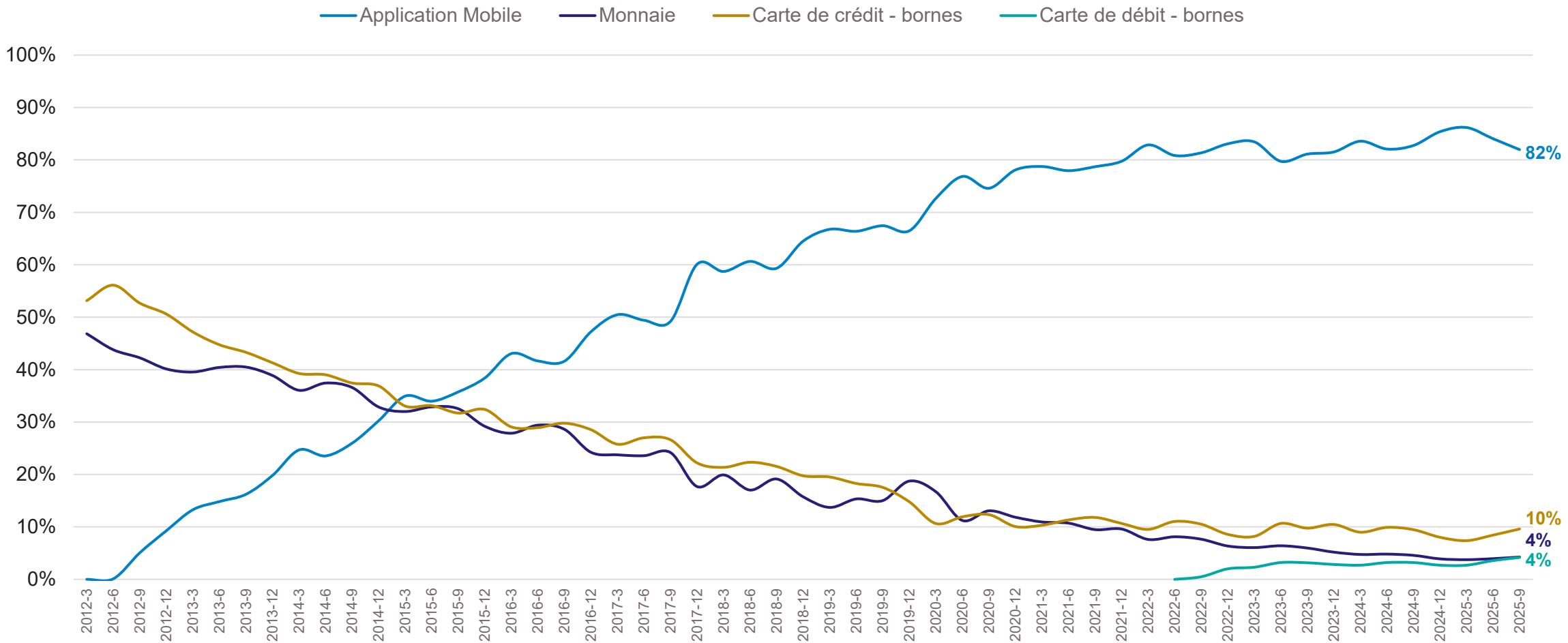
Revenus de stationnement tarifé sous la gestion de l’Agence



Revenus de stationnement tarifé sur rue et hors rue



Revenus de stationnement sur rue par mode de paiement



Programme décennal d’immobilisations 2026-2035



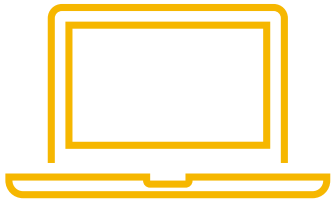
Enjeux

Déficit d'entretien et gestion de la transformation organisationnelle



Les infrastructures héritées de Stationnement de Montréal et de la section de l'application de la réglementation du stationnement (SARS), lors de la création de l'Agence, présentaient un important déficit d'entretien et un sous-investissement accumulé.

Depuis, des efforts soutenus ont été amorcés pour corriger cette situation, bien que le rattrapage complet demeure un chantier à long terme.



Les systèmes et processus de l'Agence doivent continuer à évoluer afin d'être optimisés pour offrir des niveaux élevés de sécurité, de fiabilité et de performance.

Cette amélioration continue est essentielle pour soutenir le mandat élargi de l'Agence et accompagner la croissance soutenue de ses activités.



La vision de l'Agence tournée vers l'innovation technologique et le développement durable, requiert des investissements d'une ampleur importante.

Réalisations du PDI 2025

Livraison de **l'outil de tarification** et suivi en mode produit du développement de la **stratégie tarifaire** en lien avec la Ville de Montréal

L'Agence complète la phase 2 du projet **surveillance LAPI** (lecture automatisée des plaques d'immatriculation) avec le **déploiement de sa flotte de 13 véhicules**

Poursuite de la réalisation du projet de **modernisation des processus et des systèmes financiers**

Achats de **véhicules électriques et hybrides**, ainsi que l'installation de bornes de recharge, en lien avec la transition vers l'**électrification de flotte**

Démarrage d'un **portail de vente en ligne ainsi que d'une console de gestion évolutive** permettant la vente de **permis de stationnement d'autopartage**

Lancement de **Mobicité**, **application mobile propriété de l'Agence**, offrant une possibilité d'évolution en continu pour mieux répondre aux besoins des usagers

Déploiement de la **première version du portail de mobilité** et poursuite de l'évolution afin de d'intégrer de **nouvelles améliorations et fonctionnalités**

PDI 2026 – 2035 par catégories d'actifs

PDI 126,6 M$

(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2026-2030			Total 2031-2035			Total 2026-2035		
	Protection	Dévelop-pement	Total	Protection	Dévelop-pement	Total	Protection	Dévelop-pement	Total
Véhicules	8 580	197	8 777	9 000	231	9 231	17 580	428	18 008
Équipements et solutions informatiques	8 451	55 106	63 557	13 347	11 000	24 347	21 798	66 106	87 903
Améliorations locatives	427	1 889	2 315	-	250	250	427	2 139	2 565
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	7 221	1 386	8 607	6 262	-	6 262	13 483	1 386	14 869
Ameublement et équipements de bureau	400	2 137	2 537	500	250	750	900	2 387	3 287
Total :	**25 079**	**60 714**	**85 793**	**29 109**	**11 731**	**40 840**	**54 188**	**72 445**	**126 633**
Pourcentage relatif ==>	**30,4 %**	**73,5 %**		**66,4 %**	**26,7 %**		**42,8 %**	**57,3 %**	

Annexes





Annexes

Annexe 1 : Mission **34**

Annexe 2 : Vision **35**

Annexe 3 : Organigramme budget 2025 **36**

Annexe 4 : Réalisations 2025 par chantier du PSO **37 – 44**

- Les cinq chantiers du PSO 2022-2031 38
- Réalisations 2025 39 – 44
- Bilan en matière de SST 45

Annexe 5 : Budget de fonctionnement **46 – 51**

- Budget 2026 par activité 47
- Budget 2026 – Explication des écarts de dépenses par activité 48
- Budget 2026 par objet 49
- Budget 2026 – Explication des écarts de dépenses par objet 50
- Dépenses par catégories d'emplois 51

Annexe 6 : Programme décennal d'immobilisation **52 – 57**

- Liste de programmes 53
- Impact sur le budget de fonctionnement 54
- Impacts sociaux et mesures d'atténuation 55
- Accessibilité universelle : mesures mise en œuvre 56
- Écart entre le PDI 2025-2034 et le PDI 2026-2035 57

Annexe 7 : Liste des acronymes **58**

Annexe 8 : Personnes-ressources **59**

Annexe 1 : Mission

Se partager les rues de Montréal



Afin d'améliorer la qualité de vie et d'appuyer la vitalité économique, l'Agence met son expertise en mobilité durable au **service de la Ville afin de faciliter le partage équitable de l'espace et l'accessibilité de la ville pour tous.**



L'Agence innove pour **une mobilité plus durable** en gérant les espaces qui lui sont confiés dans la bordure et dans les stationnements hors rue, par ses activités de surveillance de l'espace public sur le territoire Montréalais et par **une information améliorée à la collectivité**.



L'Agence mise sur sa capacité opérationnelle et d'expérimentation pour **appuyer la Ville et ses partenaires** dans l'atteinte de leurs objectifs, tout en fédérant les acteurs de la mobilité.

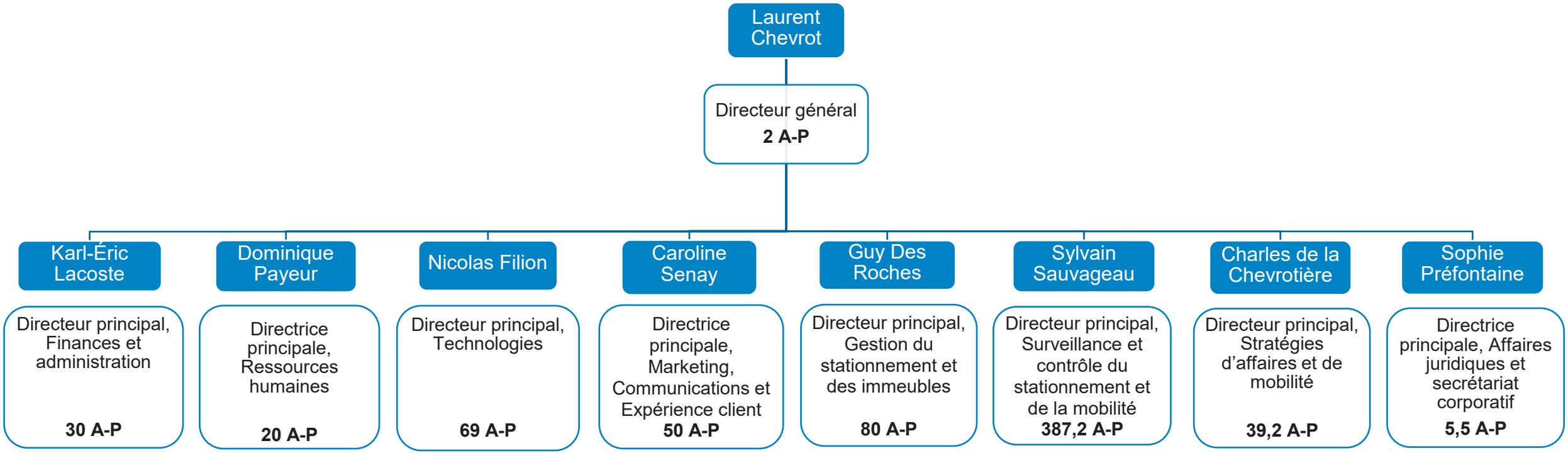
Annexe 2 : Vision

En 2030, la Ville est accessible à tous !

L'Agence est une organisation innovante et crédible auprès de la population, de la communauté d'affaires et de la Ville de Montréal. Elle a intégré les services de mobilité que la Ville lui a confiés et elle accomplit les mandats et projets qui lui sont attribués en fédérant les acteurs de la mobilité.	L'Agence est reconnue comme le principal gestionnaire du stationnement sur rue et hors rue à Montréal. Ces derniers sont des pôles de mobilité aménagés de manière écoresponsable qui accueillent plusieurs modes au même endroit. La connaissance fine des comportements de mobilité permet à l'Agence de recommander à la Ville les meilleures options de partage et de tarification de la rue et de ses abords. La meilleure gestion du stationnement permet une affectation des fonctions de la rue entre mobilité, activités et aménagement, en adéquation avec les milieux de vie.	Une meilleure gestion de l'espace permet le développement des modes partagés et alternatifs à l'auto-solo, influant directement sur les comportements de mobilité à Montréal et rendant les déplacements actifs plus sécuritaires et confortables pour tous. La mobilité est facilitée par le respect des espaces dédiés, tels que les pistes cyclables, voies réservées, stationnements pour personnes à mobilité réduite et débarcadères, en raison de la présence des équipes de l'Agence. Les déplacements sont simplifiés grâce à un paiement plus facile et à une information multimodale en temps réel, fiable et accessible permettant de choisir le meilleur mode à emprunter selon les circonstances.	L'Agence soutient la vitalité économique en facilitant l'accès aux emplois, commerces et activités que la ville offre et permet de diminuer la possession automobile et les dépenses en transports des ménages, et d'améliorer leur qualité de vie.

Annexe 3 : Organigramme budget 2025

2025: 682,9 années-personnes

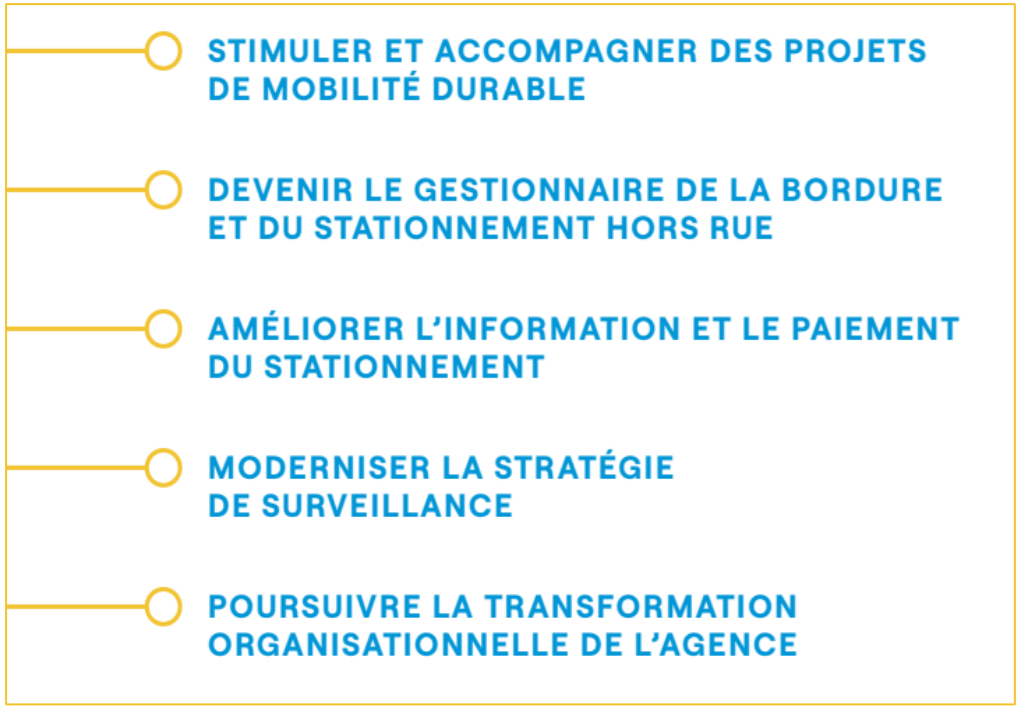


Annexe 4 : Réalisations 2025 par chantier du plan stratégique organisationnel



Les cinq chantiers du plan stratégique organisationnel 2021-2030

- Les cinq chantiers du PSO annoncent les priorités qui animent le *Plan d'affaires triennal (PAT)* de l'Agence.
- Ils offrent à la Ville une vue d'ensemble des actions que l'Agence souhaite entreprendre au cours des trois (3) prochaines années.



Réalisations 2025 (1 de 6)

Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable

1

Développer le Portail de données en mobilité

Vise à démocratiser l'accès la connaissance liée à la mobilité. Lancée en 2025, l'évolution du portail est maintenant gérée en mode Agile.

Le Portail s'adresse aux professionnels de la mobilité, incluant le personnel de l'Agence, aux chercheurs du monde académique, ainsi qu'au secteur associatif et au grand public.

2

Faire l'inventaire de la bordure

Dans le cadre du projet LAPI, un inventaire (temps limité et SRRR) a été réalisé par des étudiants sur le terrain pour les arrondissements Plateau – Mont-Royal (secteur est), RPP, VSMPE et Ville-Marie.

Les postes d'attente pour taxis ont été inventoriés et inclus au Portail de données de l'Agence.

3

Planification de l'accessibilité à Île Notre-Dame durant le Grand Prix du Canada

Élaboration de la 1ere stratégie d'accessibilité à l'île Notre-Dame et coordination de sa mise en œuvre lors du Grand Prix du Canada (GPC) 2025

Réalisations 2025 (2 de 6)

Devenir le gestionnaire de la bordure et du stationnement hors rue

4

Pôle de mobilité Terrain 24 – Boyer

À la suite de l'appel d'offres lancé en 2024, les travaux reliés au projet ont été réalisés en deux (2) phases, dont une phase civile en 2024 et une autre phase d'aménagement en 2025.

L'ouverture du pôle Boyer a eu lieu le 3 octobre 2025.

5

Pôle de mobilité Terrain 337 - Fleury

Les travaux reliés au projet ont été réalisés en 2025, permettant l'ouverture du pôle Fleury.

.

6

Projet de développement une image et une signalétique pour les pôles de mobilité

L'appel d'offres pour un mandat d'accompagnement de réalisation du guide d'image et de signalétique est prêt : rédaction et validation du devis.

La Ville a été rencontrée et sera impliquée dans le Comité d'experts du projet.

Pôle de mobilité : Lieu attractif, confortable et sécuritaire qui concentre une offre de services de mobilité durable, des services connexes à la mobilité et des services d'information et d'orientation, dans un espace qui s'intègre au quartier et à la vie quotidienne de sa population.

Réalisations 2025 (3 de 6)

Améliorer l'information et le paiement du stationnement

7

Outils de gestion de la tarification

La phase 1 du projet *outils de gestion de la tarification* a été mise en service en mai 2025 ce qui permettra le déploiement de nouvelles fonctions.

8

Évolution à la tarification et la règlementation

Travail en mode produit afin d''assurer l'évolution et l'intégration de nouvelles fonctionnalités et d'éléments additionnels en lien avec l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la stratégie tarifaire de la Ville de Montréal (tarification modulaire et/ou progressive).

9

Moderniser l'application mobile

L'application Mobicité est venue remplacer l'application P$ Service mobile en milieu d'année 2025 et est maintenant une propriété de l'Agence. Cela permettra à l'Agence de la faire évoluer en continu pour mieux répondre aux besoins des usagers.

10

Développer un système de gestion des permis de stationnement sur rue et hors rue

Le projet de mise en service d'un portail de vente en ligne et des consoles de gestion administratives évolutives permettant l'achat de permis de stationnement d'autopartage, en terrain et SRRR a été amorcé.

La mise en ligne d'un guichet pour la vente des permis d'autopartage est prévue pour la fin 2025.

11

Formulaire de pose d'enseigne

Numérisation du formulaire de pose d'enseigne pour en faciliter le traitement, optimiser les interventions sur le terrain, faciliter le traitement des demandes d'accès à l'information et limiter la contestation d'éventuelles contraventions.

Réalisations 2025 (4 de 6)

Moderniser la stratégie de surveillance

12

Poursuivre l'implantation du LAPI nécessaire à la modernisation de la surveillance

Le déploiement initial se poursuit dans Outremont et l'ouest du Plateau – Mont-Royal.

Les travaux en lien avec l'extension à d'autres arrondissements et la mise en place de fonctions supplémentaires en lien avec le système ont débuté et se poursuivrons en 2026.

13

Centre opérationnel - Centre ville

Réalisation d'un projet pilote de patrouille à pied et d'une évaluation de l'occupation des locaux administratifs, qui permettront de déterminer l'opportunité d'un centre opérationnel pour les ADS au centre ville de Montréal.

14

Centre opérationnel - Est Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve Ontario Est

Les travaux se poursuivent pour concrétiser le plus rapidement possible le nouveau centre opérationnel dans les prochains mois.
Le prochain centre opérationnel dans le secteur de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en vue de couvrir le territoire l'Est de l'île de Montréal ouvra ses portes en avril 2026.

Signature du bail le 24 juillet 2025.

15

Centre opérationnel - Ouest arrondissement LaSalle Lapierre

Les travaux se poursuivent pour concrétiser le plus rapidement possible le nouveau centre opérationnel dans les prochains mois.

Le prochain centre opérationnel dans le secteur de LaSalle en vue de couvrir le territoire du Sud-Ouest ouvra ses portes en avril 2026.

Signature du bail le 11 avril 2025.

Réalisations 2025 (5 de 6)

Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence

16

Gestion documentaire et archives

Au cours de l'année 2025, la planification de l'optimisation de la gestion documentaire de l'Agence aura été élaborée,

Ces éléments seront mis en œuvre progressivement au cours du prochain cycle du PAT (2026-2028).

17

Mise en place d'un CRM

Le projet vise à mettre en place un outil CRM pour gérer, analyser et optimiser les interactions avec leurs clients et prospects tout au long de leur cycle de vie.

Les travaux s'amorcent avec l'arrivée de l'intégrateur au sein de l'Agence.

18

Modernisation des systèmes financiers

Le projet vise à doter l'Agence d'un système centralisé qui intègre l'ensemble des activités financières et administratives.

Au cours du 1er semestre de 2025, la sélection de l'intégrateur et l'octroi du contrat ont eu lieu, et la réalisation du projet afin de se concrétiser en 2026.

19

Développer et suivre l'efficacité des contrôles internes

L'Agence a mis en place un bureau de contrôle pour mettre en place des processus et outils complémentaires.

De plus, les activités relatives à la gestion intégrée des risques ont été rapatriées à l'Agence. Les cartographies de plusieurs contrôles financiers ont été réalisés, notamment pour accompagner la mise en place de la nouvelle application mobile Mobicité.

Réalisations 2025 (6 de 6)

Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence

20

Implanter la gestion de portefeuille

Le bureau de portefeuille, qui s'occupe de coordonner la gestion de portefeuille, est en déploiement progressif depuis janvier 2025 et continue à se doter des outils et procédures nécessaires à un fonctionnement optimal.

21

Mettre en place le comité diversité, l'équité et l'inclusion

Le mandat du Comité DEI a été approuvé par notre Conseil d'administration en octobre 2025 et sa mise en place sera réalisée d'ici la fin 2025.

22

Développer les compétences des employé-e-s

Le développement d'une culture d'apprentissage s'est poursuivi en 2025 avec le lancement d'une plateforme numérique d'apprentissage permettant d'optimiser les investissements en formation et la réalisation d'un premier parcours de leadership a été expérimenté par des gestionnaires.

23

Refonte du site internet de l'Agence

La refonte du site web doit permettre de repenser le site comme une plateforme stratégique, interopérable et évolutive,

Ce projet a pour objectif de renforcer l'expérience client, la création d'un dossier client unique et l'efficacité opérationnelle à travers la mise en place d'un site sécurisé, évolutif et pleinement intégré à notre système de gestion de relation avec la clientèle (CRM).

Le lancement de l'appel d'offre pour ce projet a eu lieu à l'automne 2025.

Bilan en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Nette amélioration des actions en matière de santé et sécurité au travail

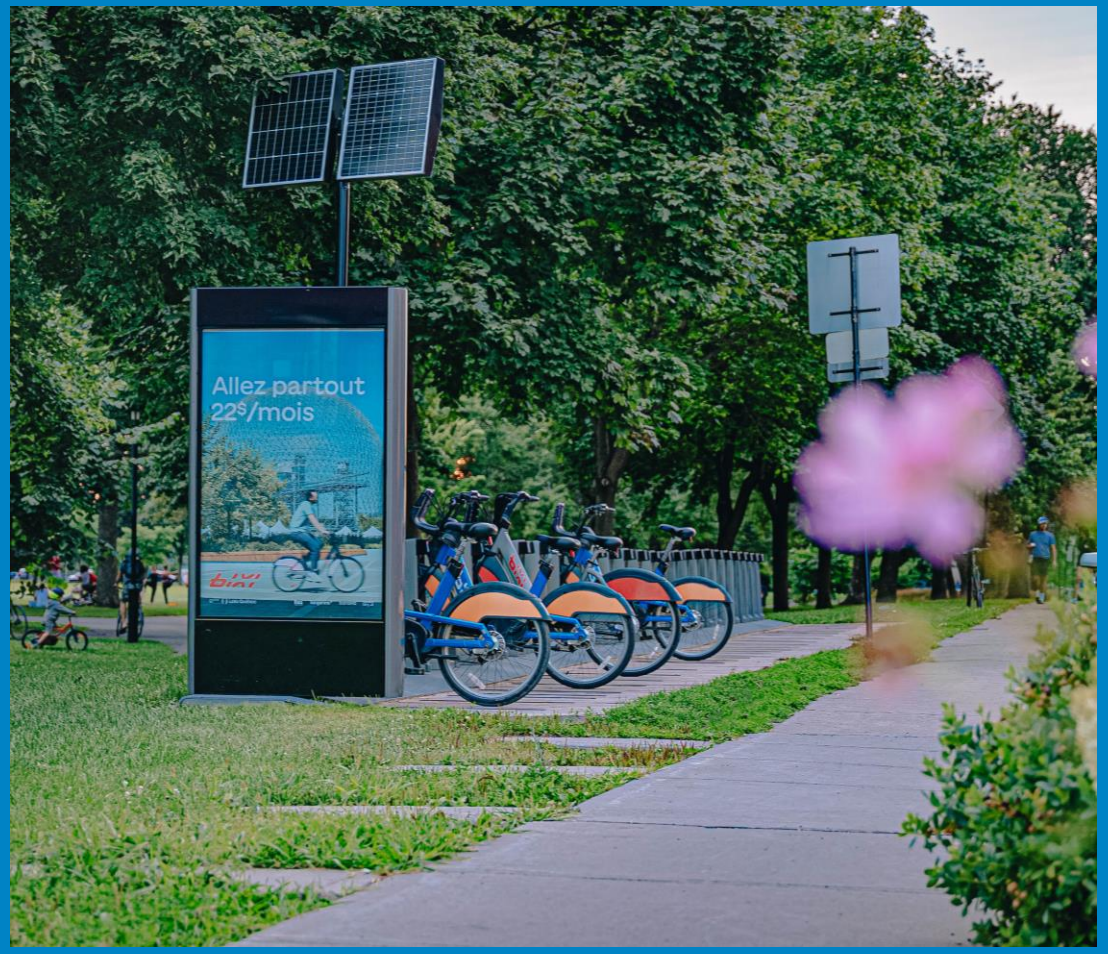
- Doter la Direction principale des ressources humaines, d'une expertise interne en matière d'ergonomie au travail ainsi que d'un chef de service RT et SST;
- Multiplier les différentes analyses ergonomiques sur les postes et équipements de travail (bureaux, véhicules de service);
- Structurer nos pratiques et mettre à jour nos politiques:
  - Poursuivre le déploiement de plusieurs formations en lien avec les différents enjeux SST et mieux-être;
  - Élaborer un programme de prévention.
- Mise en place de plusieurs activités en matière de prévention au travail :
  - Sensibilisation accrue auprès des gestionnaires (augmentation des formations en matière de SST et de déclaration des évènements accidentels);
  - Campagne de prévention (méthodes sécuritaires au travail, ergonomie dans les véhicules).
- Développement du projet de la patrouille à pied :
  - Déploiement de la formation auprès des employés et des chefs d'équipes ;
  - Renforcement des méthodes sécuritaires à adopter en fonction des conditions météorologiques.

Baisse prévisionnelle des cotisations de CNESST

- Amélioration des résultats 2024-2025:
  - **La proportion d'accidents avec perte de temps a diminué considérablement passant de 36 % à 25 %,** améliorant significativement la performance de l'Agence en santé et sécurité.
  - **Les assignations temporaires de l'Agence sont passés de 4 à 67 jours**, un signe concret de la volonté de favoriser un retour au travail rapide et sécuritaire à nos employés. Cette amélioration reflète les efforts accrus en matière de prévention et en gestion des invalidités.
- La proportion d'accidents liés à la clientèle agressive et difficile est passée de 17 % à 40 % entre 2024 et 2025. Il s'agit d'une augmentation préoccupante qui renforce la nécessité d'agir auprès de la clientèle et de nos agents de stationnement.

Les données ci-dessus donnent un portrait de la période du 30 juin 2024 au 30 juin 2025.

Annexe 5: Budget de fonctionnement



Budget 2026 par activité

(En milliers de dollars)	Budget 2026	Budget 2025	Budget 2026 vs 2025	
			$	*%*
Revenus				
Revenus de gestion	84 150,6	78 728,6	5 422,0	*7%*
Revenus d'agglomération	1 015,2	900,0	115,2	*13%*
Revenus autonomes	2 717,9	2 703,9	14,0	*1%*
Contributions financières	200,0	700,0	(500,0)	*-71%*
Total revenus	**88 083,7**	**83 032,5**	**5 051,2**	***6%***
Dépenses				
Surveillance	40 899,6	36 960,7	(3 938,9)	*-11%*
Stationnement	17 285,1	18 163,0	877,9	*5%*
Mobilité	2 669,2	2 508,6	(160,5)	*-6%*
Projets	1 862,0	4 841,8	2 979,8	*62%*
Transport rémunéré de personnes	1 015,2	900,0	(115,2)	*-13%*
Administration	26 352,6	21 658,4	(4 694,2)	*-22%*
Total dépenses	**90 083,7**	**85 032,5**	**(5 051,2)**	***-6%***
Surplus (déficit)	**(2 000,0)**	**(2 000,0)**	**-**	**0%**

Budget 2026 – Explications des écarts de dépenses par activité

+3,9 M$ Surveillance

- Annualisation de 87 A-P reliée à la mise en place d'un plan de bonification des effectifs afin de renforcer la couverture du service de surveillance;
- Augmentations salariales;
- Poursuite de la délocalisation des centres opérationnels;
- Amortissement et coûts récurrents liés à l'utilisation de l'équipement de surveillance LAPI.

-0,9 M$ Stationnement

- Diminution des frais de transactions à la suite du lancement de l'application mobile Mobicité, désormais détenue par l'Agence;
- Rationalisation des dépenses liées à l'exploitation des terrains de stationnement;

Partiellement compensé par:

- Augmentations salariales.

+0,2 M$ Mobilité

- Annualisation de l'amortissement du portail de données en mobilité;
- Augmentations salariales;

Partiellement compensé par

- Révision à la baisse en honoraires professionnels.

-3,0 M$ Projets

- Révision de la capitalisation ainsi que du plan de livraison des projets.

+0,1 M$ Transport rémunéré de personnes

- Augmentation d'honoraires professionnels pour de l'accompagnement additionnel lors de la réalisation d'études.

+4,7 M$ Administration générale

- Annualisation de 53,7 A-P afin de répondre à la croissance des activités de l'Agence;
- Hausse des coûts récurrents et de l'amortissement de projets;
- Augmentations salariales.

Budget 2026 – Revenus et dépenses par objet

Revenus par objets

(En milliers de dollars)

	Réel 2024	Prévision 2025	Budget 2025	Budget 2026
Revenus de gestion	61 729,5	75 540,0	78 728,6	84 150,6
Revenus d'agglomération	130,3	900,2	900,0	1 015,2
Revenus autonomes	2 839,0	2 594,1	2 703,9	2 717,9
Contributions financières	2 672,5	1 191,5	700,0	200,0
Total	**67 371,4**	**80 225,8**	**83 032,5**	**88 083,7**

Dépenses par objets

	Réel 2024	Prévision 2025	Budget 2025	Budget 2026
Salaires et charges sociales	47 216,6	58 065,7	55 440,4	60 484,5
Frais de cartes de crédit, de manipulation d'argent et de transactions	3 338,1	3 324,2	3 761,0	3 129,5
Location, entretien de l'équipement et entretien des terrains	3 634,8	5 203,3	6 183,8	6 673,4
Services opérationnels	1 063,4	1 132,4	1 491,8	1 613,8
Fournitures	2 281,3	2 732,3	3 234,0	3 184,9
Honoraires professionnels	3 133,8	3 844,6	4 908,2	4 008,8
Loyer des immeubles	1 279,3	1 288,2	1 571,6	1 671,7
Télécommunications	264,3	282,6	347,8	419,8
Publicité et communications	468,5	435,9	546,5	693,3
Taxes et permis	159,9	217,5	202,7	228,5
Amortissement des immobilisations corporelles	2 554,4	4 246,1	5 743,9	6 349,3
Frais de gouvernance	344,9	409,7	392,6	392,6
Assurances	221,5	222,9	300,4	314,4
Autres frais	410,6	820,3	907,7	919,1
Total	**66 371,4**	**82 225,8**	**85 032,5**	**90 083,7**
Surplus (déficit)	**1 000,0**	**(2 000,0)**	**(2 000,0)**	**(2 000,0)**

Budget 2026 –

+5,1 M$

dépenses

Explications des écarts de dépenses par objet

- **Salaires et charges sociales** : **+ 5,0 M$**
  - Annualisation des 140,7 A-P liés aux nouveaux postes créés en 2025 +5,0 M$;
  - Augmentations salariales et primes de soir et de fin de semaine +2,9 M$;
  - Ajout de 5 A-P dès 2025 afin de soutenir l'évolution et la croissance des activités de l'Agence +0,3 M$;
  - Révision de la capitalisation -1,9 M$ et rationalisation des salaires -1,3 M$.
- **Frais de transactions - 0,6 M$** à la suite du déploiement de Mobicité, un frais de transaction n'est plus absorbé par l'Agence
- **Entretien et réparations + 0,5 M$** hausse des coûts récurrents en lien avec les solutions technologiques
- **Honoraires professionnels - 0,9 M$** principalement lié à la révision du potentiel de capitalisation dans les projets
- **Amortissement et charges locatives + 0,6 M$** Solutions technologiques déployées ou à venir, LAPI surveillance, délocalisation des ADS à travers les centres opérationnels, véhicules
- **Autres frais + 0,5 M$**

Budget 2026 – Dépenses par catégories d’emplois

	(En milliers de dollars)				
	Budget 2022	**Budget 2023**	**Budget 2024**	**Budget 2025**	**Budget 2026**
Rémunération et cotisations de l 'employeur					
Employés Agence de mobilité durable	8 851,2	12 168,9	14 026,6	16 687,0	18 113,5
Cadres de gestion	2 490,7	2 539,2	2 168,9	1 948,7	1 364,3
Cols blancs	23 110,8	25 738,4	28 230,0	35 952,4	37 241,0
Professionnels	3 041,6	3 698,6	4 956,7	5 673,1	4 809,3
Cols bleus	2 526,7	2 579,7	2 828,8	3 484,6	3 349,8
Gestion des postes vacants	(3 026,2)	(3 683,1)	(4 007,2)	(8 305,4)	(4 393,4)
Total	**36 994,9**	**43 041,7**	**48 203,7**	**55 440,3**	**60 484,5**

Annexe 6 : Programme décennal d'immobilisations



Liste des programmes

Principalement maintien des actifs, modernisation de la surveillance et développement de solutions technologies

(en milliers de dollars)

PROGRAMME	Réel	Budget	PDI 2026-2035		
	2024	2025	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Remplacement d'actifs	2 865	3 090	25 449	29 109	**54 558**
Moderniser la stratégie de surveillance	2 281	6 399	10 741	250	**10 991**
Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence	842	4 885	25 368	6 481	**31 849**
Devenir le gestionnaire de la bordure et du stationnement hors rue	-	271	435	-	**435**
Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable	1 302	100	300	-	**300**
Améliorer l'information et le paiement du stationnement	2 603	4 250	23 500	5 000	**28 500**
Total :	**9 892**	**18 996**	**85 793**	**40 840**	**126 633**

Impact sur le budget de fonctionnement

Entretien et support



Le déploiement de solutions technologiques entraînera des coûts récurrents de maintien et de support des solutions, ainsi que des frais de licences, d'infrastructure informatique et des coûts d'amortissement sur la durée.



Les charges d'amortissement de véhicules augmenteront comparativement à la situation actuelle où les actifs sont largement amortis.



La délocalisation des centres opérationnels de surveillance entraînera des charges d'amortissement supplémentaires en raison des loyers additionnels et des montants engagés dans les améliorations locatives et le mobilier de bureau.



L'évolution vers des véhicules électriques engendrera des coûts d'infrastructure pour l'ajout de bornes de recharge qui seront amortis au budget de fonctionnement.

Impacts sociaux et mesures d'atténuation

Impacts positifs

1. La bonification majeure de la surveillance du stationnement, incluant l'augmentation des effectifs et la modernisation des outils **améliorera** la sécurité et le service aux citoyens grâce à une couverture étendue et continue tout au long de l'année;
2. La décentralisation des centres opérationnels de surveillance **améliorera** la qualité du service de surveillance en optimisant le temps des agents de stationnement aux services des citoyens, visant ainsi une application équitable des règlements sur le territoire;
3. La modernisation des systèmes et des outils de gestion **permettra** d'améliorer la connaissance de la mobilité, et de supporter la Ville dans l'élaboration de ses stratégies de mobilité;
4. Ces investissements **permettront** de doter l'Agence d'outils innovants et efficaces, afin de mieux jouer son rôle de gestionnaire de la mobilité et d'améliorer la mobilité des montréalaises et des Montréalais;
5. L'électrification de la flotte **aura** des impacts environnementaux positifs en réduisant les GES.

Impacts nécessitant des atténuations

1. Acceptabilité sociale des mesures de surveillance;
2. Échanges avec les différentes parties prenantes pour saisir les enjeux détaillés;
3. Communication aux citoyens, notamment pour les véhicules équipés de caméras.

Accessibilité universelle: mesures mises en oeuvre

Surveillance accrue

L'Agence a renforcé la surveillance afin de diminuer le nombre de contrevenants et les entraves dans les pistes cyclables, les voies réservées et les espaces réservés à la mobilité réduite.

Les activités de surveillance ont été intensifiées sur ces places de stationnement afin de s'assurer que les zones débarcadères demeurent disponibles en tout temps pour l'embarquement et l'arrivée des citoyennes et citoyens et à mobilité réduite.

Accessibilité au stationnement

Pôles de mobilité Boyer

Aménagement sécuritaire et accessible : Conception des pôles écoresponsables pour être accessibles et sécuritaires avec des placottoirs et espaces conviviaux pour tous;

Protection des usagers vulnérables : Sécurité améliorée pour les piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinettes grâce à la limitation de la circulation automobile;

Éclairage directionnel : Lampadaires D.E.L. augmentant la visibilité pour les personnes ayant des limitations visuelles;

Station de réparation de vélos : Facilite la mobilité active et accessible pour tous;

Services de transport diversifiés : Vélopartage, autopartage et bornes électriques réduisant les barrières de transport pour ceux sans véhicule.



Écart entre le PDI 2025-2034 et le PDI 2026-2035

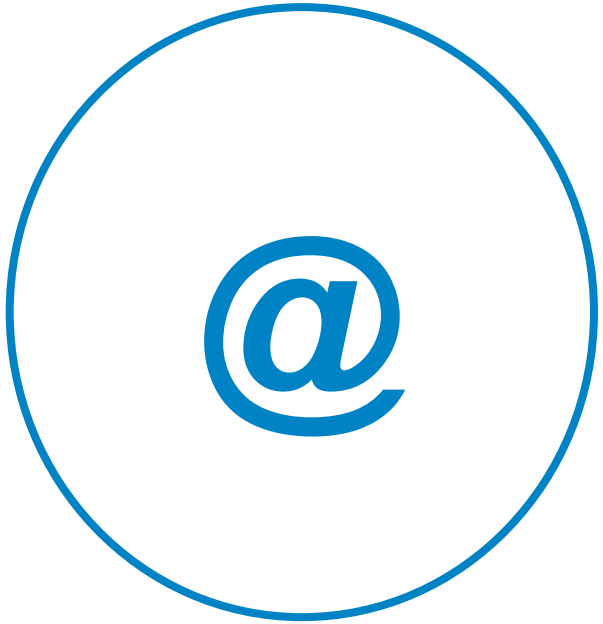
(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	PDI 2025-2034 (brut)								PDI 2026-2035 (brut)								Écart Total	Explications
	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total		
Véhicules	2 860	1 890	1 350	1 170	180	7 450	12 600	20 050	1 577	1 800	1 800	1 800	1 800	8 777	9 231	18 008	(2 042)	Réorientation des investissements, centrés sur le maintien plutôt que sur la croissance
Équipements et solutions informatiques	12 038	12 445	12 504	12 354	12 356	61 697	22 724	84 421	18 835	13 055	12 905	12 907	5 855	63 557	24 347	87 903	3 483	Révision des investissements de projets, touchant surtout l'année 2026
Amélioration locative	2 072	235	500	50	50	2 907	250	3 157	1 440	725	50	50	50	2 315	250	2 565	(591)	
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	1 346	1 448	1 098	2 910	2 270	9 072	7 534	16 606	1 219	450	2 398	2 270	2 270	8 607	6 262	14 869	(1 737)	Légère réduction des besoins prévus
Ameublement et équipements de bureau	680	50	450	150	150	1 480	750	2 230	1 352	735	150	150	150	2 537	750	3 287	1 057	Hausse des besoins anticipés pour 2026
Total	**18 996**	**16 068**	**15 902**	**16 634**	**15 006**	**82 606**	**43 858**	**126 464**	**24 423**	**16 765**	**17 303**	**17 177**	**10 125**	**85 793**	**40 840**	**126 633**	**169**	

Annexe 7 : Liste des acronymes

Agence	Agence de mobilité durable
ADS	Agents de stationnement
A-P	Année-personne
BTM	Bureau du taxi de Montréal
CGMU	Centre de gestion de la mobilité urbaine
CoDir	Comité de direction
CRM	Customer Relationship Management (système de gestion de la relation client)
GSM	Système interne de Gestion du stationnement
LAPI	Lecture automatisée de plaques d'immatriculation
ODP	Occupation du domaine public
PDI	Programme décennal d'immobilisations
PMV	Produit Minimum Viable
PSO	Plan stratégique organisationnel 2021 - 2030
SARS	Service de l'application du règlement et du stationnement
SCSM	Direction principale de la surveillance et du contrôle du stationnement et de la mobilité
SDÉ	Service du développement économique
SRRR	Stationnement sur rue réservé aux résidants
Ville	Ville de Montréal

Annexe 8 : Personnes-ressources



AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

- Laurent Chevrot
- Directeur général
- lchevrot@agencemobilitedurable.ca

- Karl-Éric Lacoste, CPA
- Directeur principal des finances et de l'administration
- klacoste@agencemobilitedurable.ca

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.06

2026/01/28
09:30

(1)

Dossier # : 1253074022

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

Il est recommandé d'adopter une résolution visant à affecter une somme de 297,7 M$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:07

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1253074022

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

CONTENU

CONTEXTE

La Ville s'est dotée d'un Programme décennal d'immobilisations (PDI) pour maintenir adéquatement les actifs municipaux, tout en assurant le développement de la Ville. L'administration municipale a mis en place en 2014 la réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations locales. Les montants annuels versés dans cette réserve vise à financer au comptant des dépenses d'immobilisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1465 – 16 décembre 2024 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM23 1458 – 18 décembre 2023 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM22 1491 – 22 décembre 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM22 0112 – 24 janvier 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM20 1345 – 14 décembre 2020 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM19 1377 – 16 décembre 2019 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM18 1516 – 17 décembre 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM18 0133 – 24 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (14-010-1)
CM18 0125 – 24 janvier 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM16 1320 – 14 décembre 2016 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM15 1397 – 9 décembre 2015 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM14 1161 – 10 décembre 2014 – Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

DESCRIPTION

Les articles 569.1 à 569.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. Le règlement par lequel la réserve de compétences locales a été créée prévoit ce que le conseil municipal projette comme montant et mode de financement. Les montants versés dans cette réserve doivent être utilisés au financement de dépenses en immobilisations. L'Administration souhaite mettre l'accent sur des travaux de réhabilitation d'infrastructures municipales.

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations de compétences locales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2026, un montant de 297,7 M$ sera affecté à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales à même le fonds général, soit une augmentation de 15 M$ par rapport au budget 2025.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise le dépôt de documents financiers prévu par le cadre législatif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la résolution atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra GAUTHIER-BLAKE
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514-872-4136
Télécop. : s/o

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-01-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1253074022*
Unité administrative responsable : *Service des finances et de l'évaluation foncière*
Projet : *Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

VILLE DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE COMPÉTENCES LOCALES

Il est résolu que la somme de 297,7 M$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

GDD1253074022

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.07

2026/01/28
09:30

(1)

Dossier # : 1253074016

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2026)

Il est recommandé d'adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2026).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:04

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074016**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2026)

CONTENU

CONTEXTE

Jusqu'au 31 décembre 2016, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructure, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par un décret ministériel (*Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal).*
Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016, entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectué au centre-ville, et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016, est également à la charge des contribuables de la Ville de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, la somme de 8 M$ est indexée annuellement selon la croissance de l'Indice des prix à la consommation de la région métropolitaine tel que mesuré par le Conférence Board. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées selon leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1464 – 16 décembre 2024 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2025)
CM23 1457 – 19 décembre 2023 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2024)
CM22 1492 – 22 décembre 2022 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2023)
CM22 0113 – 24 janvier 2022 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2022)
CM20 1346 – 14 décembre 2020 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2021)

CM19 1378 – 16 décembre 2019 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2020)
CM18 1517 – 17 décembre 2018 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2019)

DESCRIPTION

La résolution présente la répartition de la contribution des villes reconstituées pour les dépenses au centre-ville pour l'exercice financier 2026.
La *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que le montant de la contribution est indexé en fonction de l'Indice des prix à la consommation pour l'exercice visé, tel que publié par le Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, ce dernier prévoit un taux de croissance de 1,3 % en 2026. En conséquence, la contribution des villes reconstituées s'élève à 9 785 916 $ pour l'exercice financier de 2026.

JUSTIFICATION

La résolution vise à préciser la répartition de la contribution des villes reconstituées pour les dépenses afférentes au centre-ville pour l'exercice de 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente résolution vise à prélever des revenus de 9 785 916 $**.**

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dieuvy SYLFRARD
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-2060
Télécop. : s/o

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-01-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1243074016*
Unité administrative responsable : *Service des Finances, Direction du budget et de la planification fiscale, Division planification budgétaire et fiscale*
Projet : *Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2025)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1253074016

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2026)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1253074016 - Contribution centre-ville 2026.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières
Tél : 514-589-7591

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-07

Mikael BENOIT
Avocat et chef de division

Tél : 514-872-6852
Division : Division du droit contractuel, en remplacement de Me Nicolas Dufresne, chef de la division du Droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES AUX FINS DU FINANCEMENT DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE (EXERCICE FINANCIER 2026)

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

1. La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2026, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	**Contributions pour le financement des dépenses du centre-ville**	
	$	***%***
Baie-D'Urfé	378 990	*3,873*
Beaconsfield	486 058	*4,967*
Côte-Saint-Luc	593 884	*6,069*
Dollard-des-Ormeaux	938 409	*9,589*
Dorval	1 657 122	*16,934*
Hampstead	234 570	*2,397*
Kirkland	656 442	*6,708*
L'Île-Dorval	1 515	*0,015*
Montréal-Est	484 133	*4,947*
Montréal-Ouest	127 600	*1,304*
Mont-Royal	1 165 309	*11,908*
Pointe-Claire	1 661 312	*16,977*
Sainte-Anne-de-Bellevue	197 575	*2,019*
Senneville	89 335	*0,913*
Westmount	1 113 661	*11,380*
Total	**9 785 916**	***100,000***

2. La contribution est payable en deux versements égaux le 16 mars 2026 et le 1er juin 2026.

3. Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes et au mode de paiement de la taxe foncière générale, telles

qu’établies pour l’exercice financier 2026, s’appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

_____

GDD 1253074016

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.08

2026/01/28
09:30

(1)

Dossier # : 1253074027

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la quote-part 2026 à la CMM et la contribution financière au musée Pointe-à-Callière, Cite d'archéologie et d'histoire de Montréal

Il est recommandé :

1. de verser selon les modalités usuelles la quote-part prévue au budget 2026 de la Ville à la CMM et la contribution financière au musée Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal:

Communauté métropolitaine de Montréal	34 418 000 $
Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	10 019 500 $

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux aspects financiers du sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:13

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074027**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la quote-part 2026 à la CMM et la contribution financière au musée Pointe-à-Callière, Cite d'archéologie et d'histoire de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Approuver la quote-part 2026 à la CMM et la contribution financière au musée Pointe-à-Callière, Cite d'archéologie et d'histoire de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1322 – 9 décembre 2024 – Contributions financières 2025 – Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM23 1333 – 11 décembre 2023 – Contributions financières 2024 – Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM22 1385 – 16 décembre 2022 – Contributions financières 2023 – Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM22 0020 – 20 janvier 2022 – Contributions financières 2022 – Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM20 1216 – 9 décembre 2020 – Contributions financières 2021 – Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale

DESCRIPTION

La Ville de Montréal verse une contribution financière afin de soutenir les opérations du musée Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.
La Ville doit également verser une quote-part pour le financement des opérations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), organisme métropolitain assurant la cohésion métropolitaine en matière de développement. La quote-part faisant l'objet du présent dossier est liée à des activités relevant de la compétence du conseil municipal.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis sont prévus au budget 2026 aux comptes suivants :

Pointe-à-Callière, Cite d'archéologie et d'histoire de Montréal	

2101-0010000-202004-07251-61900-016209-0000-000000-000000-00000-00000	10 019 500 $
Communauté métropolitaine de Montréal	
2101-0010000-202006-01101-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	10 907 300 $
2101-0010000-202006-05301-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	17 189 900 $
2101-0010000-202006-06501-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	4 987 500 $
2101-0010000-202006-04601-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	794 500 $
2101-0010000-202006-03819-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	109 700 $
2101-0010000-202006-07251-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	429 100 $
Total - CMM	34 418 000 $
Grand Total	44 437 500 $

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise une approbation de crédits.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA
Agent de recherche

Tél : s/o
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-23

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale

Tél : 514 240-5192
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2025-12-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1253074027*
Unité administrative responsable : *Service des finances et de l'évaluation foncière*
Projet : *Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2026 à la CMM.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.09

2026/01/28
09:30

(1)

Dossier # : 1250310010

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet ville centrale)

de décréter qu'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-08 15:52

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1250310010

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet ville centrale)

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il y a lieu, pour le conseil, de décréter qu'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-22

Domenico ZAMBITO
chef(fe) de division - greffier(-iere) adjoint(e)-elections acces info. commis. reglem.

Tél : 514-872-3125
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-01-08

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.01

2026/01/28
09:30

(1)

Dossier # : 1253074014

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2026)

Il est recommandé d'adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2026).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:03

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074014**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2026)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du processus budgétaire, la Ville de Montréal a l'obligation d'adopter le règlement requis pour imposer les taxes prévues au budget de l'exercice financier visé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 1272 – 22 septembre 2025 – Adoption – Résolution du conseil municipal prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2026
CM24 1485 – 16 décembre 2024 – Adoption – Règlement sur les taxes (exercice financier 2025), 24-042
CM23 1476 – 18 décembre 2023 – Adoption – Règlement sur les taxes (exercice financier 2024), 23-042
CM22 1510 – 22 décembre 2022 – Adoption – Règlement sur les taxes (exercice financier 2023), 22-052
CM22 1244 – 24 octobre 2022 – Adoption – Résolution du conseil municipal prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2023
CM22 0122 – 24 janvier 2022 – Adoption – Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2022), 22-002
CM21 0198 – 23 février 2021 – Adoption – Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2021), 20-043-1
CM20 1366 – 15 décembre 2020 – Adoption – Règlement sur les taxes (exercice financier 2021), 20-043
CM20 0682 – 30 juin 2020 – Adoption – Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), 19-055-2
CM20 0539 – 26 mai 2020 – Adoption – Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), 19-055-1
CM19 1395 – 17 décembre 2019 – Adoption – Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), 19-055
CM19 1138 – 22 octobre 2019 – Adoption – Résolution du conseil municipal prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2020

DESCRIPTION

Le règlement sur les taxes vise à fixer différents taux de taxes applicables pour l'exercice financier 2026. Il s'agit des taux :

- de la taxe foncière générale;
- de la taxe sur les terrains vagues non desservis;
- de la taxe relative aux dettes des anciennes villes (soient les municipalités ayant cessé d'exister lors du regroupement);
- des taxes spéciales relatives au service de l'eau et au service de la voirie;
- de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM;
- de la taxe spéciale sur les installations publicitaires.

Il indique également les taux de compensation sur les immeubles exempts, dont un taux spécifique applicable à la STM, les taux d'intérêt et de pénalité, les dates d'exigibilité et autres modalités de paiement applicables à tous les immeubles.

Taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels
Pour l'exercice financier 2026, la Ville de Montréal poursuit son utilisation du pouvoir de différencier les taux de la taxe foncière générale selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Ainsi, le taux de la taxe foncière générale, pour les immeubles non résidentiels, sera inférieur pour une première tranche de valeur foncière de 900 000 $ au taux de la taxe foncière générale qui sera appliqué au-delà de ce seuil. La différenciation des taux s'applique également à la taxe relative à l'ARTM ainsi qu'à la taxe relative aux dettes des anciennes villes, selon les mêmes paramètres.

Les taxes prévues par ce règlement visent le territoire de la Ville de Montréal et seront établies sur la base de la valeur ajustée des immeubles conformément à la résolution CM25 1272 relative à l'étalement.

JUSTIFICATION

L'imposition des différentes taxes et compensations, la fixation des taux d'intérêt et de pénalité sur les arrérages, les dates d'exigibilité ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier de 2026 doivent être adoptées par règlement conformément aux lois applicables (*Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, Loi sur la fiscalité municipale* , *Loi sur les cités et villes*).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les recettes budgétaires des taxes et autres recettes imposées par l'adoption de ce règlement totalisent 4,8 G$.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois SERVANT-MILLETTE
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-8402
Télécop. : s/o

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : 514 872-8768

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-01-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l’évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1253074014*
Unité administrative responsable : *Service des finances et de l'évaluation foncière*
Projet : Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2026)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1253074014

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2026)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1253074014 - Règlement sur les taxes 2026.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières
Tél : 514-589-7591

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-07

Mikael BENOIT
Avocat et chef de division

Tél : 514-872-6852
Division : Division du droit contractuel, en remplacement de Me Nicolas Dufresne, chef de la division du Droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LES TAXES (EXERCICE FINANCIER 2026)

Vu les sous-sections 28 et 31.2 de la section XI de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), notamment les articles 244.1 à 244.67;

Vu les articles 98 et 102.2 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 93 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (RLRQ, chapitre A-33.3);

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« ARTM » : l'Autorité régionale de transport métropolitain, instituée par la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (RLRQ, chapitre A-33.3);

« installation publicitaire » : toute installation de nature publicitaire ou destinée à une telle fin, notamment une enseigne ou un panneau-réclame, peu importe le support utilisé, qui est située ailleurs qu'à l'endroit où se trouve l'objet du message publicitaire;

« jour férié » : un jour férié au sens de l'article 61 de la Loi d'interprétation (RLRQ, chapitre I-16);

« Loi » : la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« secteur » : un secteur au sens de l'article 487.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), identifié au présent règlement par le nom de l'ancienne municipalité locale mentionnée à l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2026 de la Ville.

CHAPITRE II
TAXES FONCIÈRES

SECTION I
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

3. Il est imposé et il sera prélevé, sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière, une taxe foncière générale à un taux variant selon les catégories d'immeubles et les tranches de valeur suivantes :

1° celle des immeubles non résidentiels :

a) pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 2,0084 %;

b) pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 2,5719 %;

2° celle des terrains vagues desservis : 1,8524 %.

3° celle qui est résiduelle : 0,4631 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

Le coefficient prévu au 3e alinéa de l'article 244.40 de la Loi est de 6,0.

SECTION II
TAXE SUR LES TERRAINS VAGUES NON DESSERVIS

4. Il est imposé et il sera prélevé sur tout terrain vague non desservi qui constitue une unité d'évaluation remplissant les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 244.65 de la Loi, une taxe au taux de 1,3893 % appliqué sur la valeur imposable des immeubles visés.

SECTION III
TAXE RELATIVE AUX DETTES DES MUNICIPALITÉS AYANT CESSÉ D'EXISTER LORS DU REGROUPEMENT

5. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'un des secteurs suivants, une taxe relative au financement des dettes des municipalités ayant cessé d'exister lors du regroupement au taux fixé ci-après pour chacun de ces secteurs, ce taux variant selon les catégories d'immeubles et les tranches de valeur suivantes :

1° « Ville d'Anjou » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0155 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0198 %;

b) celle des terrains vagues desservis : 0,0192 %;

c) celle qui est résiduelle : 0,0048 %.

2° « Ville de Lachine » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0030 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0039 %;

b) celle des terrains vagues desservis : 0,0040 %;

c) celle qui est résiduelle : 0,0010 %.

3° « Ville de LaSalle » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0098 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0126 %;

b) celle des terrains vagues desservis : 0,0116 %;

c) celle qui est résiduelle : 0,0029 %.

4° « Ville de Montréal » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0644 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0825 %;

b) celle des terrains vagues desservis : 0,0784 %;

c) celle qui est résiduelle : 0,0196 %;

5° « Ville de Montréal-Nord » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0374 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0479 %;

b) celle des terrains vagues desservis : 0,0416 %;

c) celle qui est résiduelle : 0,0104 %.

6° « Ville d'Outremont » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0200 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0256 %;

b) celle des terrains vagues desservis : 0,0208 %;

c) celle qui est résiduelle : 0,0052 %

7° « Ville de Saint-Laurent » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0097 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0124 %;

b) celle des terrains vagues desservis : 0,0128 %;

c) celle qui est résiduelle : 0,0032 %.

8° « Ville de Saint-Léonard » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0199 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0255 %;

b) celle des terrains vagues desservis : 0,0232 %;

c) celle qui est résiduelle : 0,0058 %.

9° « Ville de Verdun » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0145 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0186 %;

b) celle des terrains vagues desservis : 0,0160 %;

c) celle qui est résiduelle : 0,0040 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

SECTION IV
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE LA VOIRIE

6. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière, une taxe spéciale relative au service de la voirie à un taux variant selon les catégories suivantes :

1° celle des immeubles non résidentiels : 0,0168 %;

2° celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0024 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés. Dans le cas des immeubles non résidentiels visés à l'article 244.32 de la Loi, ils sont appliqués selon les combinaisons prévues à l'article 244.53 de cette Loi.

La taxe spéciale prévue au présent article est imposée aux fins du financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

SECTION V
TAXE RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA CONTRIBUTION À L'ARTM

7. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière une taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM à un taux variant selon les catégories d'immeubles et les tranches de valeur suivantes :

1° celle des immeubles non résidentiels :

a) pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0301 %;

b) pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0385 %;

2° celle des terrains vagues desservis : 0,0280 %;

3° celle qui est résiduelle : 0,0070 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

SECTION VI
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE L'EAU

8. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière, une taxe spéciale relative au service de l'eau à un taux variant selon les catégories suivantes :

1° celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0831 %;

2° celle des immeubles non résidentiels :

a) pour les immeubles compris dans une unité d'évaluation foncière inscrite au nom d'un propriétaire auquel le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2026) (*Insérer ici le numéro du règlement*) s'applique : 0,3270 %;

b) pour les immeubles compris dans une unité d'évaluation foncière inscrite au nom d'un propriétaire auquel le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2026) (*Insérer ici le numéro du règlement*) ne s'applique pas : 0,3433 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés. Dans le cas des immeubles non résidentiels visés à l'article 244.32 de la Loi, ils sont appliqués selon les combinaisons prévues à l'article 244.53 de cette Loi.

La taxe spéciale relative au service de l'eau prévue au présent article est imposée aux fins du financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

9. Lorsqu'une modification au rôle d'évaluation foncière fait en sorte que le propriétaire d'un immeuble non résidentiel devient ou cesse d'être visé à l'article 5 du Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2026) (*Insérer ici le numéro du règlement*), le propriétaire doit payer un supplément de taxe spéciale relative au service de l'eau prévue au deuxième paragraphe du premier alinéa de l'article 8 à la Ville ou, selon le cas, celle-ci doit verser le trop-perçu à cette personne.

On établit le montant du supplément ou du trop-perçu en calculant le montant de la taxe spéciale relative au service de l'eau payable en fonction du rôle modifié, proportionnellement à la partie de l'exercice financier non encore écoulée au moment de la prise d'effet de la

modification, et en le comparant au montant de la taxe déjà payée pour cet exercice. Les articles 246 à 251 de la Loi s'appliquent compte tenu des adaptations nécessaires.

CHAPITRE III
TAXE SPÉCIALE SUR LES INSTALLATIONS PUBLICITAIRES

10. Il est imposé et il sera prélevé une taxe spéciale sur les installations publicitaires, à l'exception de celles situées à l'intérieur d'un bâtiment et de celles situées sur un trottoir faisant partie du domaine public de la Ville, au montant de 600 $ applicable sur chacune des faces d'affichage que comporte l'installation.

La réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Ville ne doit pas servir à interpréter les termes de la définition d'« installation publicitaire » prévue à l'article 1 de façon à en limiter la portée et à limiter l'application du présent article.

CHAPITRE IV
COMPENSATIONS RELATIVES AUX IMMEUBLES EXEMPTS

11. Le propriétaire d'un immeuble visé au paragraphe 12º de l'article 204 de la Loi est assujetti au paiement d'une compensation pour services municipaux. Cette compensation est de 0,4631 % appliquée sur la valeur foncière du terrain.

12. La Société de transport de Montréal est assujettie au paiement d'une compensation pour services municipaux pour les immeubles dont elle est propriétaire au taux de 0,8280 % appliqué sur la valeur foncière de ces immeubles.

CHAPITRE V
TAUX D'INTÉRÊT, PÉNALITÉ, DATES D'EXIGIBILITÉ ET AUTRES MODALITÉS DE PAIEMENT

13. Un intérêt de 0,75 % par mois est appliqué sur toute somme due à la Ville, y compris les arrérages de taxes, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette somme est devenue exigible.

14. Dans le cas où une somme due à la Ville consiste en arrérages de taxes, en plus de l'intérêt payable en vertu de l'article 13, une pénalité de 0,41 % par mois est appliquée sur le montant des arrérages et calculée de jour en jour à compter du jour où la taxe est devenue exigible, ou si le jour où la taxe est devenue exigible est antérieur au 1er janvier 2026, à compter du 1er janvier 2026.

15. Le mode de paiement et les dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, de la taxe sur les terrains vagues non desservis, de la taxe relative aux dettes des municipalités ayant cessé d'exister lors du regroupement, de la taxe spéciale relative au service de la voirie, de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM, de la taxe spéciale relative au service de l'eau, de la taxe spéciale sur les installations publicitaires et des compensations relatives aux immeubles exempts de taxes, sont les suivants :

1° si le montant du compte est inférieur à 300 $: en un versement unique, le 2 mars;

2° si le montant du compte est de 300 $ ou plus, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, le 2 mars;

b) soit en deux versements égaux, le 2 mars et le 1er juin.

16. Lorsqu'à la suite d'une modification à un rôle d'évaluation ou de perception, un supplément de taxes ou de compensation est exigible, ce supplément est payable comme suit :

1° si le montant dû est inférieur à 300 $: en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

2° si le montant dû est égal ou supérieur à 300 $, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

b) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsque le 90e jour mentionné au sous-paragraphe b) du paragraphe 2° du premier alinéa survient un samedi ou un jour férié, le second versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable survenant après ce 90e jour.

17. Lorsqu'un versement n'est pas fait à la date prévue au présent règlement, seul le montant du versement échu est exigible.

GDD1253074014

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.02

2026/01/28
09:30

(1)

Dossier # : 1253074015

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2026)

Il est recommandé d'adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2026).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:03

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074015**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2026)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de contribuer au financement du transport en commun, la Ville de Montréal impose depuis 2010 une taxe foncière sur les parcs de stationnement non résidentiels sur le territoire du centre-ville.
En plus de financer le transport collectif, l'élargissement du territoire d'application de la taxe aux grands terrains de stationnement extérieurs a pour objectif additionnel d'encourager les propriétaires des terrains concernés à mener une réflexion sur l'utilisation du territoire qu'ils occupent.

La taxe est imposée en vertu de pouvoirs prévus aux articles 500.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes.*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1486 – 16 décembre 2024 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2025), 24-043
CM23 1477 – 19 décembre 2023 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2024), 23-043
CM22 1511 – 22 décembre 2022 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2023), 22-053
CM22 0123 – 24 janvier 2022 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2022), 22-003
CM20 1367 – 14 décembre 2020 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2021), 20-044
CM19 1396 – 17 décembre 2019 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2020), 19-056
CM18 1537 – 17 décembre 2018 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2019), 18-069

DESCRIPTION

Taux appliqués
Les taux varient selon les secteurs suivants :

- Le « secteur A » correspond au centre des affaires de Montréal tel que défini à

l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;*

- Le « secteur B » correspond au centre-ville de Montréal tel que défini à l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi* , Décision MPTC08-00275, 080804 ((2008) 140 G.O. II 4862), en excluant les secteurs A et C;
- Le « secteur C » correspond à la partie sud-ouest du centre-ville qui est comprise entre le fleuve et le canal Lachine (voir la carte géographique incluse dans le règlement);
- Le « secteur D » correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

Pour l'exercice de 2026, les taux des secteurs A, B et C sont indexés de 3,4 %. Le taux du secteur D augmente de 0,25 $.

Seuil d'application relatif au secteur D
Depuis l'exercice financier 2025, le seuil d'application de la taxe au secteur D est de 5 000 m^2. Ainsi, dans ce secteur, l'ensemble des parcs de stationnement extérieurs dans les immeubles non résidentiels est visé par la taxe, lorsque leur superficie est supérieure à 5 000 m^2.

La taxe est imposée sur les immeubles non résidentiels qui comportent un parc de stationnement intérieur ou extérieur et qui sont situés dans l'un des secteurs A, B ou C. Elle est également imposée sur les immeubles non résidentiels faisant partie de la classe 10 (immeubles 100 % non résidentiels) qui comportent un parc de stationnement extérieur et qui sont situés dans le secteur D.

Détails techniques
Un parc de stationnement intérieur est un bâtiment ou une partie de bâtiment qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement de véhicules routiers immatriculés. Il comprend ses composantes telles que les colonnes et les saillies, les voies d'accès, les voies de circulation ou les rampes permettant le passage des véhicules entre deux niveaux, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets.

Un parc de stationnement intérieur doit faire partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels.

Un parc de stationnement extérieur est un espace qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement de véhicules routiers immatriculés. Il comprend les composantes telles que les voies d'accès, les voies de circulation, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets, les dégagements et les aménagements paysagers.

Le parc de stationnement extérieur doit faire partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou d'une unité d'évaluation appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis.

Le règlement établit les règles de mesure de la superficie brute du parc de stationnement et les taux au mètre carré qui sont appliqués à la superficie taxable des parcs de stationnement, laquelle est obtenue en soustrayant de la superficie brute, une superficie de 390 m^2 pour tous les parcs de stationnement qui ne sont pas situés sur des terrains vagues desservis où un commerce de stationnement est exploité. Cette exonération s'applique dans les secteurs A, B, C alors que dans le secteur D, l'exonération est, depuis 2025, de 5 000 m^2.

La taxe imposée par le présent règlement est perçue selon les mêmes modalités que la taxe foncière générale. Les dispositions du Règlement sur les taxes (exercice financier de 2026) relatives aux dates d'exigibilité, les taux d'intérêt et de pénalité ainsi que les autres

modalités de paiement applicables à la taxe foncière générale y sont applicables.

Le règlement prévoit enfin des pouvoirs d'enquête et de modification aux données utilisées aux fins de l'imposition de cette taxe ainsi que des règles concernant le paiement de suppléments ou le remboursement de trop-perçus à la suite d'une modification de ces données.

JUSTIFICATION

L'article 500.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit le pouvoir général de taxation de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les recettes de la taxe imposée par le présent règlement totalisent la somme de 38,1 M$ pour l'année 2026.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement s'applique à l'exercice financier de 2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois SERVANT-MILLETTE
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-8402
Télécop. : s/o

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-01-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1253074015*
Unité administrative responsable : *Division planification budgétaire et fiscale*
Projet : Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2026)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1253074015

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2026)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1253074015 - Règlement taxe stationnement 2026.doc

Annexe A - Plan du secteur C.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières
Tél : 514-589-7591

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-07

Mikael BENOIT
Avocat et chef de division

Tél : 514-872-6852
Division : Division du droit contractuel, en remplacement de Me Nicolas Dufresne, chef de la division du Droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT CONCERNANT LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT (EXERCICE FINANCIER 2026)

Vu les articles 500.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), notamment les articles 244.29 à 244.37;

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« autobus » : un autobus tel que défini à l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2);

« bâtiment » : une construction utilisée ou destinée à être utilisée pour loger ou abriter des personnes, des animaux ou des choses;

« case » : un espace utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un seul véhicule routier immatriculé;

« catégorie » : une catégorie d'immeubles mentionnée à l'article 244.30 de la Loi;

« composantes » : les éléments d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, tels les colonnes et les saillies, les voies d'accès, les voies de circulation ou les rampes permettant le passage des véhicules entre deux niveaux, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets, les dégagements et les aménagements paysagers;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« Loi » : la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« parc de stationnement intérieur » :

1° un bâtiment ou une partie de bâtiment faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un ou de plusieurs véhicules routiers immatriculés;

2° l'ensemble des cases situées dans un bâtiment détenu en copropriété divise qui fait partie d'une ou plusieurs unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels inscrites au nom d'un même propriétaire;

« parc de stationnement extérieur » :

1° un espace faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou d'une unité d'évaluation appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis qui ne constitue pas un parc de stationnement intérieur, et qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un ou de plusieurs véhicules routiers immatriculés;

2° l'ensemble des cases d'un immeuble détenu en copropriété divise qui fait partie d'une ou de plusieurs unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis, inscrites au nom d'un même propriétaire et qui ne constitue pas un parc de stationnement intérieur;

« secteur A » : le secteur correspondant au centre des affaires de Montréal, tel que défini à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4). Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à cet article fait partie du secteur A, quelle que soit son adresse civique;

« secteur B » : le secteur correspondant au centre-ville de Montréal, tel que défini à l'article 8 du règlement Recueil des tarifs du transport privé par taxi Décision MPTC08-00275, 080804 ((2008) 140 G.O. II 4862), à l'exclusion des secteurs A et C ainsi que de la partie située sur le territoire de la Ville de Westmount. Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à cet article fait partie du secteur B, quelle que soit son adresse civique;

« secteur C » : la partie du secteur B identifiée par le trait gras sur le plan présenté à l'annexe A dont les limites sont :

À partir du point de rencontre de la rue De Condé avec la rue Saint-Patrick, de là allant vers le nord-est et suivant la rue Saint-Patrick jusqu'au point de rencontre avec la rue Bridge; de là allant vers l'est et suivant la rue Bridge et son prolongement jusqu'au fleuve Saint-Laurent; de là allant vers le nord suivant la rive du fleuve Saint-Laurent jusqu'au côté nord du pont de la Concorde; de là allant vers le sud-ouest suivant le pont de la Concorde jusqu'à la rive est du bassin Bickerdike; de là suivant les rives des bassins Bickerdike et Windmill-Point jusqu'au point de rencontre avec la rive est du canal de Lachine; de là allant vers le sud suivant la rive du canal de Lachine jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue De Condé; de là allant vers le sud-est et suivant la rue De Condé jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Patrick, étant le point de départ;

Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à la présente définition fait partie du secteur C;

« secteur D » : le territoire de la Ville, à l'exclusion des secteurs A, B et C;

« taxe » : la taxe foncière sur les parcs de stationnement imposée en vertu de l'article 11 du présent règlement;

« véhicule routier » : un véhicule routier tel que défini à l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2026 de la Ville.

CHAPITRE II
RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT DE LA SUPERFICIE BRUTE D'UN PARC DE STATIONNEMENT

3. La superficie brute d'un parc de stationnement intérieur est constituée de la surface de ce parc qui s'étend jusqu'à la limite interne des murs extérieurs du parc de stationnement. Elle comprend la surface occupée par les composantes.

4. La superficie brute d'un parc de stationnement extérieur est constituée de la surface totale du parc de stationnement. Elle comprend la surface occupée par les composantes.

5. Malgré les articles 3 et 4, la superficie brute d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, qui est situé dans un immeuble ou dans un bâtiment détenu en copropriété divise, s'obtient en additionnant la superficie brute de chacune des cases détenues par un même propriétaire.

La superficie brute d'une case est de 32,5 mètres carrés.

6. Lorsqu'un parc de stationnement fait partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels et faisant partie des classes 1A à 9 au sens de l'article 244.32 de la Loi, la superficie brute de ce parc s'obtient en soustrayant de la superficie brute du parc de stationnement établie conformément aux articles 3 à 5, la somme des superficies brutes des cases utilisées ou destinées à être utilisées par les personnes qui résident dans l'immeuble.

CHAPITRE III
RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT DE LA SUPERFICIE TAXABLE D'UN PARC DE STATIONNEMENT

7. La superficie taxable d'un parc de stationnement intérieur s'obtient en soustrayant 390 m^2 de sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

8. La superficie taxable d'un parc de stationnement extérieur situé dans un immeuble appartenant uniquement à la catégorie des immeubles non résidentiels, dans l'un des secteurs A, B ou C, s'obtient en soustrayant 390 m^2 de sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

9. La superficie taxable d'un parc de stationnement extérieur situé dans un immeuble appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis, dans l'un des secteurs A, B ou C, correspond à sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

10. La superficie taxable d'un parc de stationnement extérieur situé dans le secteur D s'obtient en soustrayant 5 000 m^2 de sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

CHAPITRE IV
TAXE

11. Il est imposé et il sera prélevé une taxe foncière sur les parcs de stationnement comme suit :

1° sur et à l'égard de tout immeuble imposable faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels, inscrit au rôle d'évaluation foncière, qui comporte un parc de stationnement ou une partie d'un tel parc et qui est situé dans l'un des secteurs A, B ou C, aux taux fixés ci-après :

a) « secteur A » :

i. parc de stationnement intérieur : 14,25 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

ii. parc de stationnement extérieur : 57,50 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

b) « secteur B » :

i. parc de stationnement intérieur : 7,20 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

ii. parc de stationnement extérieur : 43,20 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

c) « secteur C » :

i. parc de stationnement intérieur : 7,20 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

ii. parc de stationnement extérieur : 21,60 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

2° sur et à l'égard de tout immeuble imposable faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels et faisant partie de la classe 10 identifiée à l'article 244.32 de la Loi, inscrit au rôle d'évaluation foncière, qui comporte un parc de stationnement extérieur ou une partie d'un tel parc et qui est situé dans le secteur D, au taux de 2,75 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement.

CHAPITRE V
EXONÉRATION

12. Est exonéré de la taxe un immeuble non résidentiel dont le parc de stationnement, intérieur ou extérieur, est principalement utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'autobus.

CHAPITRE VI
ENQUÊTES

13. Le trésorier de la Ville ou son représentant peut, aux fins de l'imposition de la taxe, inspecter tout immeuble entre 8 h et 21 h du lundi au samedi, sauf un jour férié.

14. Le propriétaire ou l'occupant qui refuse l'accès à un immeuble au trésorier de la Ville ou à son représentant agissant en vertu de l'article 13, ou qui l'entrave, sans excuse légitime, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 1 000 $ pour une première infraction et une amende d'au moins 1 000 $ et d'au plus 2 000 $ pour une récidive.

15. Le trésorier de la Ville ou son représentant peut demander au propriétaire ou à l'occupant d'un immeuble de fournir ou de rendre disponibles les renseignements relatifs à cet immeuble dont ce dernier a besoin aux fins de l'imposition de la taxe.

16. Le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble qui, sans excuse légitime, refuse de fournir ou de rendre disponibles les renseignements requis par le trésorier de la Ville ou son représentant agissant en vertu de l'article 15 commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 1 000 $ pour une première infraction et une amende d'au moins 1 000 $ et d'au plus 2 000 $ pour une récidive.

17. Toute demande d'enquête ou de vérification des données utilisées aux fins de l'imposition de la taxe doit être formulée par écrit au Service des finances de la Ville au plus tard 60 jours après l'expédition du compte de taxes.

CHAPITRE VII
MODIFICATIONS AU RÔLE DE PERCEPTION

18. Dans les 180 jours suivant l'inspection prévue à l'article 13 ou la demande de vérification prévue à l'article 17, le trésorier de la Ville modifie le rôle de perception de la taxe afin de le rendre conforme aux dispositions du présent règlement.

19. Lorsque la modification effectuée en vertu de l'article 18 vise à tenir compte du fait que la superficie d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, est agrandie ou réduite, ou lorsqu'un immeuble commence ou cesse de comporter un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, la modification entre en vigueur à la plus récente des dates suivantes :

1° la date de l'événement;

2° la date du premier jour de l'exercice financier qui précède celui au cours duquel la modification est faite.

CHAPITRE VIII
PAIEMENT D'UN SUPPLÉMENT OU REMBOURSEMENT D'UN TROP-PERCU

20. Lorsqu'une modification au rôle de perception ajoute, supprime ou modifie une inscription servant de base d'imposition de la taxe ou servant au calcul du montant de celle-ci, la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation doit payer un supplément de taxe à la Ville ou, selon le cas, celle-ci doit verser le trop-perçu à cette personne. L'inscription au rôle d'évaluation foncière, aux fins de déterminer le débiteur du supplément ou le créancier du trop-perçu, est considérée, selon le cas, à la date où est expédiée la demande de supplément ou à celle où est effectué le remboursement.

On établit le montant du supplément ou du trop-perçu en calculant le montant de la taxe payable en fonction du rôle de perception modifié, proportionnellement à la partie de l'exercice financier municipal non encore écoulée au moment de la prise d'effet de la modification, et en le comparant au montant de taxe déjà payé pour cet exercice.

CHAPITRE IX
MODALITÉS DE PAIEMENT ET DE PERCEPTION

21. La taxe se perçoit de la même manière que la taxe foncière générale.

22. Les dates d'exigibilité, le taux d'intérêt et la pénalité ainsi que les autres modalités de paiement applicables à la taxe foncière générale ou à l'égard des suppléments de taxes tel que prévu au Règlement sur les taxes (exercice financier 2026) s'appliquent à la taxe ou à un supplément de la taxe établi en vertu de l'article 20.

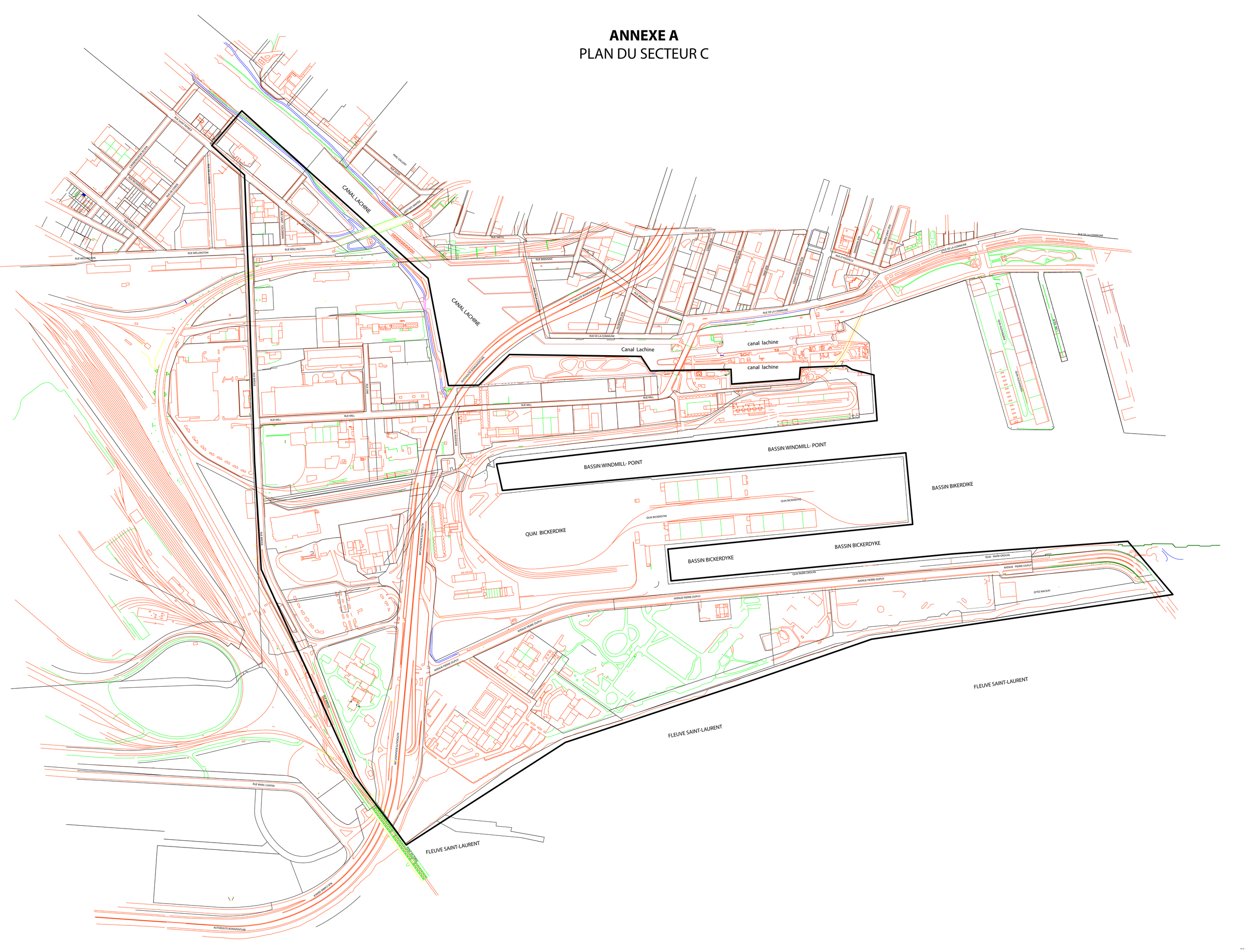
23. Le montant d'un remboursement de la taxe établi en vertu de l'article 20, y compris l'intérêt calculé conformément au deuxième alinéa, doit être payé dans les 30 jours de la modification du rôle de perception.

Le montant du remboursement porte intérêt pour la période où l'excédent de taxe a été perçu au taux qui pouvait pendant cette période être exigé sur les arriérés de la taxe foncière générale prévu au Règlement sur les taxes (exercice financier 2026).

ANNEXE A
PLAN DU SECTEUR C

GDD1253074015

ANNEXE A
PLAN DU SECTEUR C



Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.03

2026/01/28
09:30

(1)

Dossier # : 1253074025

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) qui relève de la compétence du conseil municipal

Il est recommandé d'adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) qui relève de la compétence du conseil municipal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:08

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074025**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) qui relève de la compétence du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités, seront financés au moyen d'un mode de tarification.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1487 – 16 décembre 2024 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) 24-044
CM23 1478 – 19 décembre 2023 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) 23-044
CM22 1513 – 22 décembre 2022 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) 22-054
CM22 0125 – 24 janvier 2022 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) 22-004
CM20 1369 – 15 décembre 2020 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) 20-045

DESCRIPTION

De façon générale, les tarifs 2026 reliés aux biens, services et activités fournis par la Ville de Montréal, sont préparés et révisés en fonction des compétences : locale et d'agglomération. Le présent projet de règlement sur les tarifs de compétences locales pour l'exercice 2026 regroupe les tarifs de la Ville de Montréal, visant les services offerts aux citoyens de la Ville, à l'exclusion des tarifs prévus aux règlements des arrondissements et de l'agglomération.

JUSTIFICATION

À l'instar des années précédentes, les unités d'affaires ont procédé à la révision de leurs tarifs en tenant compte des coûts encourus par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour de la tarification 2026 par les différentes unités d'affaires a donné lieu, dans certains cas, à de nouveaux tarifs, à des modifications et à des abolitions de tarifs. L'analyse des tarifs a été effectuée afin de valider les principales modifications pour le budget 2026. Une grille d'analyse et un sommaire des faits saillants sont joints au présent dossier.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA
Agent de recherche

Tél : 438 505-3171
Télécop. : s/o

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-24

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale

Tél : 514 240-5192
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-01-08

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Règlements sur les tarifs 2026 - Conseil municipal
Faits saillants

De façon générale, les tarifs de 2026 ont été révisés et indexés de 1,9 %. Dans certains cas, l'indexation est supérieure à 1,9 %, car les tarifs ont été augmentés d'un montant fixe ou arrondi au dollar près. Nous présentons ci-dessous les justifications des principales hausses supérieures à 1,9 % ainsi que les nouvelles tarifications.

Grands parcs, Mont-Royal et sports

COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD

- Abolition de la grille tarifaire liée à la carte d'accès annuelle à la salle omnisports et au laissez-passer hebdomadaire pour une période d'essai de 5 jours.
  Conseil municipal : article 16

- Une mise à jour des tarifs pour les sociétés paramunicipales pour l'usage des locaux et installations intérieurs et extérieurs, ainsi que pour l'usage de la piscine. À partir de 2026, un rabais de 30 % du taux de base sera appliqué.
  Conseil municipal : articles 17, 18, 19 et 33 (sous-section 3 : Réductions et gratuités)

- La tarification pour l'usage des installations extérieures a été révisée comme suit:

  - Nouvelle tarification pour l'usage du terrain de balle #1 ou #2 et et pour le terrain multisports synthétique pour des activités de tout organisme reconnu pour le sport adulte. Pour un organisme non reconnu le service a été retiré.
  - L'usage du terrain multisports synthétique (demi-terrain) a été retiré.
  - Le taux réduit du stade extérieur sera applicable uniquement pour une compétition ou un entraînement sanctionné et une institution d'enseignement.
  - Le couloir de la piste extérieur sera offert à des institutions d'enseignement.
  - Le service du terrain de tennis sera offert aux résidents et non-résidents de la Ville
  - Le service pour un terrain extérieur de tennis pour la pratique libre ne sera plus assuré pour les ligues ou les tournois.

  Conseil municipal : article 19

- À partir de 2026, les biens et services suivants seront retirés : installation des toiles de protection des plateaux sportifs, ouverture et fermeture de la trappe à sable, montage et démontage de la cage de lancer du disque, lignage du terrain et l'installation d'un panneau.
  Conseil municipal : article 20

- Abolition du tarif de location d'un espace de stationnement pour un autobus par jour.
  Conseil municipal : article 22

STADE DE SOCCER DE MONTRÉAL

- Abolition des tarifs liés à l'usage d'un terrain de soccer intérieur à 7, 9 et 11 joueurs pour la compétition sanctionnée locale pour mineur et pour les parties ou entraînements d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal.
  Conseil municipal : article 23 point 1,2,3

- Une nouvelle tarification est proposée pour la location récurrente pour une activité de tout organisme membre d'un organisme reconnu, pour une durée minimale d'une heure par semaine, pour une période minimale de 8 semaines, à l'exception des tournois.
  Conseil municipal : article 23 points 4, 5, 6

- Abolition des tarifs liés à la location d'un terrain de soccer pour une partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale.
  Conseil municipal : article 23 points 4, 5, 6

- Abolition des tarifs liés à l'usage d'un terrain de soccer extérieur à 5 ou 7 joueurs, 9 ou 11 joueurs pour la compétition sanctionnée locale pour mineurs et pour les parties ou entraînements d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive ou d'une équipe pour adultes non reconnu.
  Par ailleurs, une nouvelle tarification est proposée pour la location récurrente pour une activité de tout organisme membre d'un organisme reconnu, à l'exception des tournois.
  Conseil municipal : article 24 point 1, 2

LE TAZ

- Retrait des tarifs ci-dessous, liés au droit d'entrée au TAZ pour des enfants de 5 à 17 ans et ceux de 18 ans et plus :
  - Samedi, dimanche et jours fériés : détenteur carte Accès Montréal
  - dimanche au samedi : session de 21 h à minuit
  - samedi et dimanche : heure jeunesse 13 ans et moins, de 10h à 13 h (enfants)

  Conseil municipal : article 26 point 1

- Une mise à jour a été proposée pour les tarifs du forfait de 6, 10 et 12 cours de groupe de sports sur roues. À partir de 2026, un tarif horaire sera appliqué, 25,00 $ pour un enfant de 17 ans et moins et de 27,00 $ pour un adulte.
  Conseil municipal : article 26 point 3

- Une nouvelle tarification est proposée pour la location pour fêtes d'enfants. Le tarif est de 100 $ pour un espace pour groupe.
  Conseil municipal : article 26 point 10

COMPLEXE SPORTIF MARIE-VICTORIN

- Abolition de la grille tarifaire liée à l'usage d'un terrain de soccer intérieur à 7 et 11 joueurs pour la compétition sanctionnée locale pour mineurs, pour une partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs affilié à une association sportive et pour les entraînements d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive.
  Une nouvelle tarification est proposée pour la location récurrente pour une activité de tout organisme membre d'un organisme reconnu, à l'exception des tournois.
  Conseil municipal : article 27, 28

- Une nouvelle tarification est proposée pour la location d'un terrain de soccer extérieur naturel. Le prix horaire est entre 262 $ et 365 $.
  Conseil municipal : article 28

- Les activités pour l'usage du gymnase simple, du gymnase double ou salle polyvalente à taux réduit ont été classés comme suit : compétition ou entraînement sanctionné, activité d'un organisme reconnu pour mineurs ou adultes et institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal.
  Nouvelle tarification a été établi pour la location récurrente des installations sportives intérieures du complexe, à l'exception des tournois.
  Conseil municipal : article 29 point 1, 2, 3

- Une nouvelle tarification a été établi pour la location d'un terrain intérieur pour les activités de badminton ou de pickleball et volley-ball ou demi-terrain de basketball, pour un non-résident de la Ville de Montréal. Le prix horaire est entre 44 $ et 103 $.
  Conseil municipal : article 29 point 4

- Une nouvelle tarification a été établi pour les droits d'accès à la salle de conditionnement physique, pour un organisme reconnu ou une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal. Le prix horaire est entre 110 $ et 125 $.
  Conseil municipal : article 29 point 6

- Une mise à jour a été proposée pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements :
  - Le droit d'accès à la salle de conditionnement physique a été revu afin d'élargir le marché. Les abonnements de 3 et 12 mois sont maintenus, mais leurs tarifs ont été augmentés.
  - Les droits d'entrée à une activité libre ont été fixés par séance et en fonction du nombre d'entrées, les autres modalités ont été retirées.
  - L'inscription aux cours dirigés en salle par semaine, au camp de jour et au service de garde du camp de jour a été abolie.

  Conseil municipal : article 31

- Abolition des tarifs liés à l'usage des installations à la piscine pour périodes d'entraînement d'athlètes liées à une compétition du Complexe et pour la terrasse intérieure (côté ouest).
  Conseil municipal : article 32

- Abolition des tarifs liés aux droits d'entrée et abolition des frais d'inscription aux activités de la piscine (cours de natation, programme de formation et les activités aquatiques dirigées).
  Conseil municipal : article 31 R-2025

- Les ajustements suivants ont été apportés à certaines réductions et gratuités:

  - Retrait du rabais de 25 % est offert sur toute inscription ou entrée aux activités et relatifs aux équipements du Complexe sportif Claude Robillard effectué du 25 juin au 31 août.
  - Un rabais de 30% est offert aux prestataires de la sécurité du revenu, résident de la Ville de Montréal, pour les droits d'entrée aux activités et aux équipements du Complexe sportif Claude Robillard.
  - Ajout d'un rabais de 10% qui est offert aux détenteurs de la carte Accès Montréal sur le droit d'entrée au TAZ.
  - Ajout d'un rabais de 35 % sur toute location au TAZ à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes en situation d'handicap. Ce rabais ne peut pas être combiné à une autre réduction.
  - Retrait du rabais de 15 % prévu pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du complexe sportif Marie-Victorin lorsque l'inscription est effectuée entre le 12 février et le 18 mars.

- Abolition du rabais pour les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° de l'article 29. Ils sont réduits de 25 % pour toute inscription effectuée du 3 au 16 janvier, du 7 au 20 avril et du 8 au 14 septembre.
- Un rabais de 30% est offert aux prestataires de la sécurité du revenu, résident de la Ville de Montréal, pour les droits d'entrée aux activités et aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin.

Conseil municipal : article 33

Espace pour la vie

- Augmentation de droit d'entrée individuel au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique, ou au Planétarium pour la tarification régulière et pour les détenteurs de la carte Accès Montréal CAM. Cette variation est due à une gestion opérationnelle plus importante.
  Conseil municipal : article 35 point 1a et 1b

- Une hausse de 3 $ est proposée pour le tarif lié à l'obtention de la Carte lève-tôt annuelle, ainsi que pour son remplacement. Les coûts opérationnels de l'activité ont été revus et mis à jour (sécurité et service à la clientèle).
  Conseil municipal : article 36

- Le prix d'achat des passeports entre le 20 février au 1e mars 2026, entre le 15 et le 28 juin 2026, et entre le 24 et le 30 novembre 2026 a été mis à jour pour 2026, entraînant une hausse de 4,75$ à 27,75 $ par rapport à l'an dernier.
  Conseil municipal : article 39

- Le passeport espace pour la vie pourra être acheté par une personne morale et le prix sera calculé en fonction du nombre de passeports achetés.
  Conseil municipal : article 40

- Nouvelle tarification pour les passeports achetés sur place seulement, par le détenteur de la carte accès Montréal :
  - passeport solo : 60,50 $;
  - passeport multi 108,50 $;
  - passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi 22,75 $.

  Conseil municipal : article 41

- Nouvelles spécifications et nouveaux prix pour l'activité fêtes d'enfants au Biodôme. À partir de 2026 le groupe pourra comporter jusqu'à 8 enfants, incluant un accompagnateur gratuit.
  Nouvelle tarification par adulte et enfant supplémentaire, et pour les membres de la Société des amis du Biodôme SABM et les détenteurs du passeport EPLV.
  L'activité Aldébaran - introduction à la robotique pour les enfants n'est plus offerte.
  Conseil municipal : article 48 points 9 et 11

- Pour refléter les dépenses opérationnelles pour les camps de jour du Biodôme et du Jardin botanique, une indexation supérieure à 1,9% a été proposée.

  Conseil municipal : article 49

- Le droit d'entrée exigé au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique et au Planétarium, pour les familles de nouveaux arrivants détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal a été retiré. Le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal (Binam) qui s'occupait de la distribution est fermé.

  Aucun droit d'entrée n'est exigé au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique et au Planétarium pour les personnes suivantes :

  - élèves participant au programme « L'écho des plantes »;
  - personnes détenant une carte émise par la société des musées du Québec (SMQ);
  - personnes autochtones sur présentation d'une carte émise par une autorité gouvernementale ou institutionnelle confirmant ce statut;
  - guides touristiques détenant une carte ou un certificat de compétence délivré par une institution reconnue par une autorité compétente, telle que désignée par le ministère de l'Éducation ou tout autre organisme habilité, peuvent bénéficier des dispositions tarifaires prévues à leur égard.

  Conseil municipal : article 59, 60

Autres tarifs

PLANIFICATION URBAINE

- Pour le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs (20-005) une augmentation de 9 $ est proposée pour 2026. La tarification se base sur des frais d'étude d'une demande de subvention et un montant par logement.
  Conseil municipal : article 8

- Conformément à l'action 2.4 du Plan d'action renouvelé en électrification des transports, il a été décidé de maintenir le gel du tarif des vignettes VLS pour les véhicules électriques jusqu'en 2026 et de poursuivre l'augmentation annuelle du tarif pour les véhicules hybrides et à essence
  Conseil municipal : article 10 point 2

- Une augmentation de 50 $ par rapport à 2025 a été établi concernant les établissements d'hébergement touristique, pour refléter l'intention de limiter les hébergements touristiques et l'objectif de freiner l'hébergement touristique illégal. Variation de 50 $ par rapport à 2025.
  Conseil municipal : article 12

- Trois nouvelles tarifications sont proposées sur l'occupation et l'entretien des bâtiments :
  - 275 $ pour l'étude d'une demande d'enregistrement d'un bâtiment vacant
  - 150 $ pour le renouvellement de l'enregistrement d'un bâtiment vacant
  - 75 $ pour un nouvel exemplaire du placard d'enregistrement

  Conseil municipal : article 96

L'EAU ET L'ÉGOUT

- Pour refléter une des mesure de la revue des activités, le service pour une séance de formation et la location des salles au centre de formation Maxim'eau a été aboli. Dorénavant, un parcours de formation (Tronc commun, chefs d'équipe, Bornes d'incendie, Inspection et manipulation de Vannes, Isoler et remettre en service une portion de réseau, Compagnonnage) a été créé pour auto-financer le centre de formation. Tarif entre 2 500 $ et 2 600 $.
  Conseil municipal : article 118

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET EXPÉRIENCE CITOYENNE

Une augmentation de 1 $ est proposée sur les tarifs pour la délivrance de la carte Accès Montréal. L'augmentation vise à compenser la baisse des abonnements en 2025.
Conseil municipal : Article 123

URBANISME ET MOBILITÉ -STATIONNEMENT

Les tarifs pour l'usage d'une place de stationnement sur rue de type parcojour contrôlée par une borne ont été fixés en tenant compte de deux périodes : la première jusqu'au 31 janvier, où les tarifs 2025 sont maintenus, et la nouvelle tarification indexée à partir du 1er février 2026.
Conseil municipal : Article 140

AUTRES

- Une augmentation de 6 $ est proposée pour l'analyse effectuée par le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal préalablement à l'émission d'un permis d'occupation du domaine public. Le prix associé à l'étude de la demande correspond au service rendu par la Ville (coût des ressources humaines, administratives et matérielles nécessaires à l'étude de la demande).
  Conseil municipal : Article 128

- Une nouvelle tarification de 125 $ est proposée pour les frais de perception de cotisations des membres d'une société de développement commercial et une de 145 $ pour frais de perception de recettes diverses.
  Conseil municipal : Articles 130 et 131

VILLE DE MONTRÉAL

Grille d'analyse de la tarification budgétaire

Faits saillants

Pour l'année 2026

Conseil municipal

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS LOCAUX DE MONTRÉAL

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
CHAPITRE III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS						
SECTION I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DE LA GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						
SOUS-SECTION 2 ÉQUIPEMENTS						
16. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu :						
~~5°~~ ~~carte d'accès aux activités de la salle omnisports pour les membres des clubs d'athlétisme ou de triathlon qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, par an;~~						
~~a)~~ ~~résident de la Ville de Montréal~~						
~~i.~~ ~~enfant de moins de 12 ans~~	~~15,00 $~~	~~15,50 $~~				
~~ii.~~ ~~personne de 12 ans et plus~~	~~45,00 $~~	~~46,00 $~~				
~~b)~~ ~~non-résident de la Ville de Montréal~~	~~66,00 $~~	~~67,00 $~~				
~~8°~~ ~~laissez-passer hebdomadaire, pour une période d'essai aux activités de la salle omnisports pour les membres des clubs d'athlétisme ou de triathlon qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, pour une période de 5 jours, du lundi au vendredi;~~						
~~a)~~ ~~résident de la Ville de Montréal~~						
~~i.~~ ~~enfant de moins de 12 ans~~	~~ACCÈS AUX MUS~~	~~0,00 $~~				
~~ii.~~ ~~personne de 12 ans et plus~~	~~5,00 $~~	~~5,00 $~~				
~~b)~~ ~~non-résident de la Ville de Montréal~~						
~~i.~~ ~~enfant de moins de 12 ans~~	~~0,00 $~~	~~0,00 $~~				
~~ii.~~ ~~personne de 12 ans et plus~~	~~10,00 $~~	~~10,00 $~~				
17. Pour l'usage des locaux et installations intérieurs du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :						
1° salle omnisports complète :						
b) taux réduit						
~~ii.~~ ~~société paramunicipale~~	~~388,00 $~~	~~396,50 $~~				
2° partie de la salle omnisports (piste entière, partie centrale de la piste, partie nord ou sud de la salle) :						
b) taux réduit						
~~ii.~~ ~~société paramunicipale~~	~~208,00 $~~	~~213,00 $~~				
4° gymnase double :						
b) taux réduit						
~~ii.~~ ~~société paramunicipale~~	~~159,00 $~~	~~162,50 $~~				
5° gymnase simple :						
b) taux réduit						
~~ii.~~ ~~société paramunicipale~~	~~80,00 $~~	~~82,00 $~~				
6° palestre de gymnastique, salle polyvalente, salle de karaté, salle de lutte, salle de judo, salle d'escrime, salle de boxe, espace pour le tir à l'arc ou autre plateau sportif équivalent :						
b) taux réduit						
~~ii.~~ ~~société paramunicipale~~	~~72,00 $~~	~~74,00 $~~				
7° terrain de tennis intérieur :						
b) taux réduit						
~~ii.~~ ~~société paramunicipale~~	~~75,00 $~~	~~77,00 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
18. Pour l'usage des installations de la piscine du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :						
1° un bassin (bassin de plongeon, bassin de natation nord, ou bassin de natation sud) :						
b) taux réduit						
~~ii. société paramunicipale~~	~~158,00 $~~	~~162,00 $~~				
2° deux bassins (bassin de plongeon, bassin de natation nord ou bassin de natation sud) :						
b) taux réduit						
~~ii. société paramunicipale~~	~~237,00 $~~	~~242,00 $~~				
3° trois bassins (bassin de plongeon, bassin de natation nord et bassin de natation sud) :						
b) taux réduit						
~~ii. société paramunicipale~~	~~388,00 $~~	~~396,00 $~~				
19. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :						
1° terrain de balle #1 ou #2 :						
b) taux réduit						
~~ii. pour une équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal détentrice d'un permis occasionnel~~	~~81,00 $~~	~~83,00 $~~				
c) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois			70,00 $	75,00 $		
2° terrain multisports synthétique (terrain complet) :						
b) taux réduit						
~~v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un organisme pour le sport adulte non reconnu situé sur le territoire de la Ville de Montréal~~	~~120,00 $~~	~~120,00 $~~				
~~vi partie ou entraînement d'une équipe ou d'un organisme pour le sport adulte non reconnu de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~239,00 $~~	~~239,00 $~~				
c) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois			21,50 $	22,00 $		
~~3° terrain multisports synthétique (demi-terrain);~~						
~~a) taux de base~~	~~369,00 $~~	~~376,00 $~~				
~~b) taux réduit~~						
~~i. compétition ou entraînement sanctionné~~	~~79,00 $~~	~~81,00 $~~				
~~ii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal~~	~~81,00 $~~	~~83,00 $~~				
~~iii. partie ou entraînement, à l'exclusion des tournois, d'un organisme reconnu pour mineurs~~	~~0,00 $~~	~~0,00 $~~				
~~iv. partie ou entraînement, à l'exclusion des tournois, d'une équipe membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte~~	~~11,00 $~~	~~11,00 $~~				
~~v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un organisme pour le sport adulte non reconnu situé sur le territoire de la Ville de Montréal~~	~~92,00 $~~	~~92,00 $~~				
~~vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un organisme pour le sport adulte non reconnu de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~181,00 $~~	~~181,00 $~~				
3° stade extérieur :						
b) taux réduit						
~~ii. société paramunicipale~~	~~159,00 $~~	~~162,00 $~~				
~~iv. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale sur le territoire de la Ville de Montréal~~	~~171,00 $~~	~~175,00 $~~				
~~v. partie ou entraînement d'un club sportif pour adultes situé sur le territoire de la Ville de Montréal~~	~~201,00 $~~	~~205,00 $~~				
~~vi. partie ou entraînement d'un club sportif pour adultes à l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~228,00 $~~	~~233,00 $~~				
~~vii. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 25 athlètes et moins~~	~~22,00 $~~	~~22,50 $~~				
~~viii. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 26 athlètes et plus~~	~~35,00 $~~	~~36,00 $~~				
4° couloir de la piste extérieure :						
b) taux réduit						
~~i. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 15 athlètes)~~	~~16,00 $~~	~~16,50 $~~				
~~ii. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 15 athlètes)~~	~~27,00 $~~	~~28,00 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
5° terrains extérieurs de tennis ou pickleball, pour l'ensemble des terrains, l'heure :						
a) taux de base			900,00 $	918,00 $		
b) taux réduit						
i. Compétition ou entrainement sanctionné			300,00 $	306,00 $		
ii. Institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal			231,00 $	236,00 $		
6° pour un terrain extérieur de tennis ou pickleball pour la pratique libre individuelle, l'heure :						
~~a) détenteur de la carte Accès Montréal, avant 17 h, l'heure~~						
~~i. enfant de 17 ans et moins~~	~~9,50 $~~	~~10,00 $~~				
~~ii. personne de 18 ans à 59 ans~~	~~14,50 $~~	~~15,00 $~~				
~~iii. personne de 60 ans et plus~~	~~11,50 $~~	~~12,00 $~~				
~~b) détenteur de la carte Accès Montréal, après 17 h, l'heure et en tout temps lors des jours fériés, l'heure~~	~~14,50 $~~	~~15,00 $~~				
a) résident de la Ville de Montréal	~~18,50 $~~	~~19,00 $~~				
i. enfant de 17 ans et moins et personne de 60 ans et plus, du lundi au vendredi			12,00 $	13,00 $		
ii. enfant de 17 ans et moins et personne de 60 ans et plus, samedi et dimanche			16,00 $	17,00 $		
iii. personne de 18 ans à 59 ans			16,00 $	17,00 $		
b) ~~pour une ligue organisée ou un tournoi, il sera perçu~~ non résidents de la Ville de Montréal			25,00 $	26,00 $		
~~i. période de jeu du lundi au vendredi après 17 h~~	~~18,50 $~~	~~19,00 $~~				
~~ii. période de jeu du lundi au vendredi avant 17 h~~	~~11,50 $~~	~~12,00 $~~				
~~iii. période de jeu le samedi ou le dimanche~~	~~18,50 $~~	~~19,00 $~~				
~~e) six (6) terrains pour une ligue organisée ou un tournoi, il sera perçu, l'heure~~						
~~i. période de jeu du lundi au vendredi après 17 h~~	~~110,00 $~~	~~112,00 $~~				
~~ii. période de jeu du lundi au vendredi avant 17 h~~	~~68,00 $~~	~~69,00 $~~				
~~iii. période de jeu le samedi ou le dimanche~~	~~110,00 $~~	~~112,00 $~~				
20. Pour l'usage des biens et des services suivants du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu :						
~~2° installation des toiles de protection des plateaux sportifs;~~						
~~a) salle omnisports en totalité~~	~~5 338,00 $~~	~~5 445,00 $~~				
~~b) partie de la salle omnisports (partie centrale de la piste, partie nord ou partie sud)~~	~~2 671,00 $~~	~~2 725,00 $~~				
~~c) gymnase double~~	~~1 815,00 $~~	~~1 852,00 $~~				
~~d) gymnase simple~~	~~909,00 $~~	~~927,00 $~~				
~~e) salle polyvalente~~	~~909,00 $~~	~~927,00 $~~				
~~3° ouverture et la fermeture de la trappe à sable;~~	~~1 956,00 $~~	~~1 995,00 $~~				
~~4° montage et démontage de la cage de lancer du disque;~~	~~1 956,00 $~~	~~1 995,00 $~~				
~~5° lignage du terrain selon les besoins du sport;~~	~~284,00 $~~	~~290,00 $~~				
~~10° pour l'utilisation d'un lien internet externe protégé, pour la durée d'un événement;~~						
~~a) dans l'ensemble du bâtiment par le biais de prises terrestres~~	~~248,00 $~~	~~253,00 $~~				
~~b) par le biais de prises terrestres, par jour et par salle~~	~~34,00 $~~	~~35,00 $~~				
~~12° pour la main-d'œuvre en électricité, notamment pour l'installation d'un panneau ou la présence d'un électricien, l'heure;~~	~~107,00 $~~	~~109,00 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
22. Pour la réservation d'espaces de stationnement des installations de la Division de la gestion des installations sportives, il sera perçu :						
~~5° pour la location d'un espace de stationnement pour un autobus, par jour;~~	~~56,00 $~~	~~57,00 $~~				
23. Pour l'usage des installations sportives intérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :						
1° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure;						
b) taux réduit						
~~ii. compétition sanctionnée locale pour mineur~~	~~66,00 $~~	~~68,00 $~~				
~~vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~118,00 $~~	~~121,00 $~~				
2° terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure;						
b) taux réduit						
~~ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs~~	~~99,00 $~~	~~101,00 $~~				
~~vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~213,00 $~~	~~218,00 $~~				
3° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure;						
b) taux réduit						
~~ii. compétition sanctionée locale pour mineurs~~	~~194,00 $~~	~~198,00 $~~				
~~vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~317,00 $~~	~~324,00 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 mai 2025	Du 1er juin au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 mai 2026	Du 1er juin au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026
4° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour le sport adulte, l'heure;						
a) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois				199,00 $	150,00 $	203,00 $
~~b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal~~						
~~i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h~~	~~205,00 $~~	~~120,00 $~~	~~210,00 $~~			
~~ii. lundi ou vendredi, de 7h à 16 h~~	~~120,00 $~~	~~120,00 $~~	~~123,00 $~~			
~~iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h~~	~~205,00 $~~	~~120,00 $~~	~~210,00 $~~			
~~iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h~~	~~133,00 $~~	~~120,00 $~~	~~136,00 $~~			
~~c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal~~						
~~i. lundi au vendredi, de 7 h à 16h~~	~~151,00 $~~	~~150,00 $~~	~~155,00 $~~			
~~ii. lundi au dimanche de 0 h à 7 h~~	~~151,00 $~~	~~150,00 $~~	~~155,00 $~~			
5° terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, taux réduit pour le sport adultes, l'heure :						
a) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois				297,00 $	223,00 $	303,00 $
~~b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal~~						
~~i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h~~	~~307,00 $~~	~~165,00 $~~	~~314,00 $~~			
~~ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h~~	~~164,00 $~~	~~165,00 $~~	~~168,00 $~~			
~~iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h~~	~~307,00 $~~	~~165,00 $~~	~~314,00 $~~			
~~iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h~~	~~199,00 $~~	~~165,00 $~~	~~203,00 $~~			
~~c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal~~						
~~i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h~~	~~218,00 $~~	~~214,00 $~~	~~223,00 $~~			
~~ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h~~	~~218,00 $~~	~~214,00 $~~	~~223,00 $~~			
6° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour le sport adulte, l'heure :						
a) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois				592,00 $	444,00 $	604,00 $
~~b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal~~						
~~i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h~~	~~617,00 $~~	~~324,00 $~~	~~630,00 $~~			
~~ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h~~	~~324,00 $~~	~~324,00 $~~	~~331,00 $~~			
~~iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h~~	~~617,00 $~~	~~324,00 $~~	~~630,00 $~~			
~~iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h~~	~~400,00 $~~	~~324,00 $~~	~~408,00 $~~			
~~c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal~~						
~~i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h~~	~~433,00 $~~	~~433,00 $~~	~~442,00 $~~			
~~ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h~~	~~433,00 $~~	~~433,00 $~~	~~442,00 $~~			

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	Écart $	Écart %
24. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :						
1° terrain de soccer extérieur à 5 ou 7 joueurs, l'heure :						
b) taux réduit						
~~ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs~~	~~0,00 $~~	~~0,00 $~~				
~~v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~93,00 $~~	~~95,00 $~~				
~~c) taux réduit, pour le sport adulte~~						
~~i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club sportif pour adultes non reconnu, situé sur le territoire de la Ville de Montréal~~	~~89,00 $~~	~~89,00 $~~				
~~ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club sportif pour adultes non reconnu de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~176,00 $~~	~~176,00 $~~				
i. activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois			16,00 $	16,50 $		
c) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois			21,50 $	22,00 $		

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	Écart $	Écart %
2° terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure;						
b) taux réduit						
~~ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs~~	~~0,00 $~~	~~0,00 $~~				
~~v.~~ partie ou entraînement d'une équipe ou d'un clubpour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	125,00 $	128,00 $				
~~c) taux réduit, pour le sport adulte~~						
~~ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non reconnu situé sur le <territoire de la Ville de Montréal~~	~~127,00 $~~	~~130,00 $~~				
~~iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non reconnu de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~255,00 $~~	~~261,00 $~~				
c) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois			21,50 $	22,00 $		

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
26. Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :				
1° droit d'entrée au TAZ, par personne :				
b) enfant de 5 à 17 ans et étudiant sur présentation de la carte étudiante				
~~iv. samedi et dimanche et jours fériés, détenteur carte Accès Montréal~~	~~16,25 $~~			
~~v. samedi et dimanche, heure jeunesse 13 ans et moins, de 10h à 13 h~~	~~15,25 $~~			
~~vii. dimanche au samedi, session de 21 h à minuit~~	~~15,25 $~~			
c) personne de 18 ans et plus				
~~iv. samedi, dimanche et jours fériés, détenteur carte Accès Montréal~~	~~16,75 $~~			
~~vi. dimanche au samedi, session de 21 h à minuit~~	~~16,25 $~~			
3° inscription aux cours de sports sur roues, par personne:				
a) cours de groupe :				
i. enfant de 17 ans et moins		25,00 $		
ii. personne de 18 ans et plus		27,00 $		
~~b) forfait de 10 cours de groupe d'une durée de 1 heure~~				
~~i. enfant de 17 ans et moins~~	~~229,50 $~~			
~~ii. personne de 18 ans et plus~~	~~257,00 $~~			
~~c) forfait de 12 cours de groupe d'une durée de 1 heure~~				
~~i. enfant de 17 ans et moins~~	~~271,25 $~~			
~~ii. personne de 18 ans et plus~~	~~302,00 $~~			
~~f) cours parent-enfant, avec location d'équipements complète, l'heure~~	~~63,00 $~~			
10° ~~location d'un espace pour un groupe~~ fêtes d'enfants :				
c) espace pour groupe		100,00 $		

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	Écart $	Écart %
27. Pour l'usage des terrains de soccer intérieurs du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :						
1° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure :						
b) taux réduit						
~~ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs~~	~~66,00 $~~	~~67,50 $~~				
~~vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs affilié à une association sportive régionale, ou de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~118,00 $~~	~~120,50 $~~				
2° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :						
b) taux réduit						
~~ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs~~	~~194,00 $~~	~~198,00 $~~				
~~vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs affilié à une association sportive régionale, ou de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~317,00 $~~	~~323,50 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 mai 2025	Du 1er juin au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 mai 2026	Du 1er juin au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026
3° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour le sport adultes, l'heure :						
~~b) partie d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale, située sur le territoire de la Ville de Montréal~~						
~~i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h~~	~~205,00 $~~	~~120,40 $~~	~~209,10 $~~			
~~ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h~~	~~120,00 $~~	~~120,40 $~~	~~122,40 $~~			
~~iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h~~	~~205,00 $~~	~~120,40 $~~	~~209,10 $~~			
~~iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h~~	~~133,00 $~~	~~120,40 $~~	~~135,70 $~~			
~~c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive de l'extérieur de la Ville de Montréal~~						
~~i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h~~	~~243,00 $~~	~~150,00 $~~	~~247,90 $~~			
~~ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h~~	~~151,00 $~~	~~150,00 $~~	~~154,10 $~~			
~~iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h~~	~~243,00 $~~	~~150,00 $~~	~~247,90 $~~			
~~iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h~~	~~151,00 $~~	~~150,00 $~~	~~154,10 $~~			
b) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois				199,00 $	150,00 $	203,00 $
4° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :						
~~b) partie d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal~~						
~~i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h~~	~~617,00 $~~	~~324,40 $~~	~~629,40 $~~			
~~ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h~~	~~324,00 $~~	~~324,40 $~~	~~330,50 $~~			
~~iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h~~	~~617,00 $~~	~~324,40 $~~	~~629,40 $~~			
~~iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h~~	~~400,00 $~~	~~324,40 $~~	~~408,00 $~~			
~~c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de l'extérieur de la Ville de Montréal~~						
~~i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h~~	~~243,00 $~~	~~150,00 $~~	~~247,90 $~~			
~~ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h~~	~~433,00 $~~	~~432,50 $~~	~~441,70 $~~			
~~iii. lundi au vendredi. De 16 h à 24 h~~	~~243,00 $~~	~~150,00 $~~	~~247,90 $~~			
~~iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h~~	~~433,00 $~~	~~432,50 $~~	~~441,70 $~~			
b) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois				592,00 $	444,00 $	604,00 $

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	Écart $	Écart %
28. Pour l'usage des terrains de soccer extérieurs du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :						
1° terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :						
a) taux de base						
ii. Terrain naturel			262,00 $	267,00 $		
b) taux réduit						
~~ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs~~	~~0,00 $~~	~~0,00 $~~				
~~v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs, affilié à une association sportive régionale régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~93,00 $~~	~~95,00 $~~				
~~c) taux réduit, pour le sport adulte~~						
~~ii. partie d'une équipe ou d'un club pour adultes situé sur le territoire de la Ville de Montréal, mais non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal~~	~~95,00 $~~	~~97,00 $~~				
~~iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~188,00 $~~	~~192,00 $~~				
c) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois			125,00 $	128,00 $		
2° terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure :						
a) taux de base						
ii. Terrain naturel			358,00 $	365,00 $		
b) taux réduit						
~~ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs~~	~~0,00 $~~	~~0,00 $~~				
~~v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~125,00 $~~	~~127,75 $~~				
c) taux réduit, ~~pour les équipes ou clubs~~ pour le sport adultes						
~~ii. partie d'une équipe ou d'un club pour adultes situé sur le territoire de la Ville de Montréal, mais non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal~~	~~127,00 $~~	~~130,00 $~~				
~~iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~255,00 $~~	~~260,00 $~~				
c) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois			186,00 $	190,00 $		

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	Écart $	Écart %
29. Pour l'usage des installations sportives intérieures du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu, l'heure :						
1° gymnase simple :						
b) taux réduit						
~~ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs~~	~~42,00 $~~	~~43,00 $~~				
iv. activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte			78,00 $	79,00 $		
~~iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement~~	~~53,00 $~~	~~54,00 $~~				
~~v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire~~	~~42,00 $~~	~~43,00 $~~				
~~vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~76,00 $~~	~~77,50 $~~				
~~viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal~~	~~46,00 $~~	~~47,00 $~~				
~~c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes~~						
~~i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal~~						
~~1 - samedi et dimanche, de 7 h à 24 h~~	~~76,00 $~~	~~77,50 $~~				
~~2 - lundi au vendredi, de 7 h à 16 h~~	~~53,00 $~~	~~54,00 $~~				
~~3 - lundi au vendredi, de 16 h à 24 h~~	~~76,00 $~~	~~77,50 $~~				
~~4 - lundi au dimanche, de 0 h à 7 h~~	~~53,00 $~~	~~54,00 $~~				
~~ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal~~						
~~1 - samedi et dimanche, de 7 h à 24 h~~	~~89,00 $~~	~~91,00 $~~				
~~2 - lundi au vendredi, de 7 h à 16 h~~	~~60,00 $~~	~~61,25 $~~				
~~3 - lundi au vendredi, de 16 h à 24 h~~	~~89,00 $~~	~~91,00 $~~				
~~4 - lundi au dimanche, de 0 h à 7 h~~	~~59,00 $~~	~~60,25 $~~				
~~iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal~~						
~~1 - samedi et dimanche, de 7 h à 24 h~~	~~123,00 $~~	~~125,50 $~~				
~~2 - lundi au vendredi, de 7 h à 16 h~~	~~89,00 $~~	~~91,00 $~~				
~~3 - lundi au vendredi, de 16 h à 24 h~~	~~123,00 $~~	~~125,50 $~~				
~~4 - lundi au dimanche, de 0 h à 7 h~~	~~89,00 $~~	~~91,00 $~~				
c) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, à l'exception des tournois			140,00 $	143,00 $		
2° gymnase double :						
b) taux réduit						
~~ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs~~	~~84,00 $~~	~~86,00 $~~				
iv, activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte			154,00 $	155,00 $		
~~iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement~~	~~105,00 $~~	~~107,00 $~~				
~~v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire~~	~~84,00 $~~	~~86,00 $~~				
~~vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~151,00 $~~	~~154,00 $~~				
~~viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal~~	~~95,00 $~~	~~97,00 $~~				
~~c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes~~						
~~i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal~~						
~~1 - samedi et dimanche, de 7 h à 24 h~~	~~151,00 $~~	~~154,00 $~~				
~~2 - lundi au vendredi, de 7 h à 16 h~~	~~105,00 $~~	~~107,00 $~~				
~~3 - lundi au vendredi, de 16 h à 24 h~~	~~151,00 $~~	~~154,00 $~~				
~~4 - lundi au dimanche, de 0 h à 7 h~~	~~105,00 $~~	~~107,00 $~~				
~~ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal~~						
~~1 - samedi et dimanche, de 7 h à 24 h~~	~~175,00 $~~	~~179,00 $~~				
~~2 - lundi au vendredi, de 7 h à 16 h~~	~~118,00 $~~	~~120,50 $~~				
~~3 - lundi au vendredi, de 16 h à 24 h~~	~~175,00 $~~	~~178,50 $~~				
~~4 - lundi au dimanche, de 0 h à 7 h~~	~~118,00 $~~	~~120,50 $~~				
~~iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal~~						
~~1 - samedi et dimanche, de 7 h à 24 h~~	~~245,00 $~~	~~250,00 $~~				
~~2 - lundi au vendredi, de 7 h à 16 h~~	~~175,00 $~~	~~178,50 $~~				
~~3 - lundi au vendredi, de 16 h à 24 h~~	~~245,00 $~~	~~250,00 $~~				
~~4 - lundi au dimanche, de 0 h à 7 h~~	~~175,00 $~~	~~178,50 $~~				
c) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, à l'exception des tournois			269,00 $	274,00 $		
3° salle polyvalente ou autre plateau sportif équivalent :						
b) taux réduit						
~~ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs~~	~~32,00 $~~	~~32,75 $~~				
iv activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte			68,00 $	69,00 $		
~~iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement~~	~~42,00 $~~	~~43,00 $~~				
~~v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire~~	~~32,00 $~~	~~32,75 $~~				
~~vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~66,00 $~~	~~67,50 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	Écart $	Écart %
~~e) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes~~						
~~i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal~~						
~~1 - samedi et dimanche, de 7 h à 24 h~~	~~66,00 $~~	~~67,50 $~~				
~~2 - lundi au vendredi, de 7 h à 16 h~~	~~42,00 $~~	~~43,00 $~~				
~~3 - lundi au vendredi, de 16 h à 24 h~~	~~66,00 $~~	~~68,50 $~~				
~~4 - lundi au dimanche, de 0 h à 7 h~~	~~42,00 $~~	~~43,00 $~~				
~~ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal~~						
~~1 - samedi et dimanche, de 7 h à 24 h~~	~~76,00 $~~	~~77,75 $~~				
~~2 - lundi au vendredi, de 7 h à 16 h~~	~~46,00 $~~	~~47,00 $~~				
~~3 - lundi au vendredi, de 16 h à 24 h~~	~~76,00 $~~	~~77,75 $~~				
~~4 - lundi au dimanche, de 0 h à 7 h~~	~~46,00 $~~	~~47,00 $~~				
~~iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal~~						
~~1 - samedi et dimanche, de 7 h à 24 h~~	~~105,00 $~~	~~107,00 $~~				
~~2 - lundi au vendredi, de 7 h à 16 h~~	~~76,00 $~~	~~77,50 $~~				
~~3 - lundi au vendredi, de 16 h à 24 h~~	~~105,00 $~~	~~107,00 $~~				
~~4 - lundi au dimanche, de 0 h à 7 h~~	~~76,00 $~~	~~77,50 $~~				
c) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, à l'exception des tournois			112,00 $	114,00 $		
4° location d'un terrain de badminton ou de pickleball, l'heure :						
ii Non-résident de la Ville de Montréal			44,00 $	45,00 $		
5° location d'un terrain de volleyball ou demi-terrain de basketball (1 panier), l'heure :						
ii. Non-résident de la Ville de Montréal			102,00 $	103,00 $		
6° salle de conditionnement physique, incluant la présence d'un surveillant, l'heure :						
a) salle entière						
ii. pour un organisme reconnu			110,00 $	112,00 $		
iii. pour une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal			123,00 $	125,00 $		
31. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :						
1° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique;						
a) résident de la Ville de Montréal						
~~i. pour une période de 1 mois~~						
~~1 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~35,00 $~~	~~35,75 $~~				
~~2 - personne de 60 ans et plus~~	~~25,00 $~~	~~25,50 $~~				
~~3 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~25,00 $~~	~~25,50 $~~				
i. pour une session (3 mois)						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	100,00 $	102,00 $	130,00 $	130,00 $	28,00 $	27,45%
2 - personne de 60 ans et plus	70,00 $	71,50 $	90,00 $	90,00 $	18,50 $	25,87%
~~3 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~70,00 $~~	~~71,50 $~~				
~~iii. pour une période de 6 mois~~						
~~1 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~169,00 $~~	~~172,50 $~~				
~~2 - personne de 60 ans et plus~~	~~127,00 $~~	~~129,75 $~~				
~~3 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~127,00 $~~	~~129,50 $~~				
ii. pour une année (12 mois)						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	220,00 $	224,50 $	285,00 $	285,00 $	60,50 $	26,95%
2 - personne de 60 ans et plus	169,00 $	172,50 $	200,00 $	200,00 $	27,50 $	15,94%
~~3 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~169,00 $~~	~~172,50 $~~				
~~v. pour une période de 12 mois, accès les matins avant 12 h~~						
~~1 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~82,00 $~~	~~83,75 $~~				
~~2 - personne de 60 ans et plus~~	~~62,00 $~~	~~63,50 $~~				
~~3 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~62,00 $~~	~~63,50 $~~				
~~vi. pour une période de 12 mois, accès les midis, de 12 h à 14 h~~						
~~1 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~84,00 $~~	~~86,00 $~~				
~~2 - personne de 60 ans et plus~~	~~63,00 $~~	~~63,50 $~~				
~~3 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~63,00 $~~	~~63,50 $~~				
~~vii. pour une période de 12 mois, accès les soirs, de 16 h à 22 h~~						
~~1 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~107,00 $~~	~~109,00 $~~				
~~2 - personne de 60 ans et plus~~	~~84,00 $~~	~~86,00 $~~				
~~3 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~84,00 $~~	~~86,00 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	Écart $	Écart %
b) non-résident de la Ville de Montréal						
~~i. pour une période de 1 mois~~						
~~1 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~50,00 $~~	~~51,00 $~~				
~~2 - personne de 60 ans et plus~~	~~35,00 $~~	~~36,00 $~~				
~~3 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~35,00 $~~	~~36,00 $~~				
i. pour une session (3 mois)	145,00 $	148,00 $	179,00 $	183,00 $	35,00 $	23,65%
~~1 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~145,00 $~~	~~148,00 $~~				
~~2 - personne de 60 ans et plus~~	~~100,00 $~~	~~102,00 $~~				
~~3 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~100,00 $~~	~~102,00 $~~				
~~iii. pour une période de 6 mois~~						
~~1 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~236,00 $~~	~~241,00 $~~				
~~2 - personne de 60 ans et plus~~	~~177,00 $~~	~~181,00 $~~				
~~3 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~177,00 $~~	~~181,00 $~~				
ii. pour une période de 12 mois	314,00 $	320,00 $	388,00 $	396,00 $	76,00 $	23,75%
~~1 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~314,00 $~~	~~320,00 $~~				
~~2 - personne de 60 ans et plus~~	~~236,00 $~~	~~241,00 $~~				
~~3 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~236,00 $~~	~~241,00 $~~				
~~v. pour une période de 12 mois, accès les matins avant 12 h~~						
~~1 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~113,00 $~~	~~115,00 $~~				
~~2 - personne de 60 ans et plus~~	~~87,00 $~~	~~89,00 $~~				
~~3 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~87,00 $~~	~~89,00 $~~				
~~vi. pour une période de 12 mois, accès les midis, de 12 h à 14 h~~						
~~1 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~116,00 $~~	~~119,00 $~~				
~~2 - personne de 60 ans et plus~~	~~89,00 $~~	~~91,00 $~~				
~~3 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~89,00 $~~	~~91,00 $~~				
~~vii. pour une période de 12 mois, accès les soirs, de 16 h à 22 h~~						
~~1 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~151,00 $~~	~~154,00 $~~				
~~2 - personne de 60 ans et plus~~	~~116,00 $~~	~~119,00 $~~				
~~3 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~116,00 $~~	~~119,00 $~~				
~~d) entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme non reconnu (maximum 20 personnes)~~						
~~i. entrée unique, l'heure~~	~~85,40 $~~	~~87,20 $~~				
~~ii. accès illimité, pour une période de 1 mois~~	~~326,20 $~~	~~332,80 $~~				
~~iii. accès illimité, pour une période de 6 mois~~	~~1 596,00 $~~	~~1 628,00 $~~				
~~iv. accès illimité, pour une période de 12 mois~~	~~3 189,20 $~~	~~3 253,00 $~~				
~~2° inscription aux cours dirigés en salle, par semaine;~~						
~~a) résident de la Ville de Montréal~~						
~~i. cours une fois par semaine~~						
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~4,00 $~~	~~4,20 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~7,00 $~~	~~7,30 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~5,00 $~~	~~5,30 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~5,00 $~~	~~5,30 $~~				
~~ii. cours deux fois par semaine~~						
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~5,00 $~~	~~5,30 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~10,00 $~~	~~10,50 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~8,00 $~~	~~8,40 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~8,00 $~~	~~8,40 $~~				
~~iii. cours 3 fois par semaine~~						
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~6,00 $~~	~~6,30 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~12,00 $~~	~~12,50 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~9,00 $~~	~~9,40 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~9,00 $~~	~~9,40 $~~				
~~iv. cours quatre fois par semaine~~						
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~7,00 $~~	~~7,30 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~16,00 $~~	~~15,70 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~12,00 $~~	~~12,50 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~12,00 $~~	~~12,50 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	Écart $	Écart %
~~v. cours cinq fois par semaine~~						
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~10,00 $~~	~~10,50 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~21,00 $~~	~~21,00 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~16,00 $~~	~~16,00 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~16,00 $~~	~~16,00 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	Écart $	Écart %
~~b) non-résident de la Ville de Montréal~~						
~~i. cours une fois par semaine~~						
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~6,00 $~~	~~6,00 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~10,00 $~~	~~10,00 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~7,00 $~~	~~7,00 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~7,00 $~~	~~7,00 $~~				
~~ii. cours deux fois par semaine~~						
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~7,00 $~~	~~7,00 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~14,00 $~~	~~14,00 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~12,00 $~~	~~12,00 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~12,00 $~~	~~12,00 $~~				
~~iii. cours 3 fois par semaine~~						
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~8,00 $~~	~~9,00 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~17,00 $~~	~~17,00 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~13,00 $~~	~~13,00 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~13,00 $~~	~~13,00 $~~				
~~iv. cours quatre fois par semaine~~						
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~10,00 $~~	~~10,00 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~22,00 $~~	~~22,00 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~17,00 $~~	~~18,00 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~17,00 $~~	~~18,00 $~~				
~~v. cours cinq fois par semaine~~						
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~14,00 $~~	~~14,00 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~29,00 $~~	~~29,00 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~22,00 $~~	~~22,00 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~22,00 $~~	~~22,00 $~~				
2° inscription à une activité libre :						
a) résident de la Ville de Montréal						
i. par séance						
1 - personne de moins de 17 ans	7,00 $	7,50 $	7,50 $	8,00 $	0,50 $	6,67%
2 - personne de 17 ans à 59 ans	13,00 $	13,50 $	13,50 $	14,00 $	0,50 $	3,70%
3 - personne de 60 ans et plus	9,00 $	9,50 $	9,50 $	10,00 $	0,50 $	5,26%
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~9,00 $~~	~~9,50 $~~				
~~ii. une fois par semaine, pour une session de 8 semaines~~						
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~45,00 $~~	~~46,00 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~73,00 $~~	~~74,50 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~54,00 $~~	~~55,00 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~54,00 $~~	~~55,00 $~~				
~~iii. deux fois par semaine, pour une session de 8 semaines~~						
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~73,00 $~~	~~74,50 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~109,00 $~~	~~111,00 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~81,00 $~~	~~83,00 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~81,00 $~~	~~83,00 $~~				
ii. pour 10 entrées						
1 - personne de moins de 17 ans	57,00 $	58,00 $	58,00 $	60,00 $	2,00 $	3,45%
2 - personne de 17 ans à 59 ans	93,00 $	95,00 $	95,00 $	97,00 $	2,00 $	2,11%
3 - personne de 60 ans et plus	69,00 $	71,00 $	71,00 $	73,00 $	2,00 $	2,82%
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~69,00 $~~	~~71,00 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	Écart $	Écart %
iii. pour 20 entrées						
1 - personne de moins de 17 ans	92,00 $	94,00 $	94,00 $	96,00 $	2,00 $	2,13%
2 - personne de 17 ans à 59 ans	139,00 $	142,00 $	142,00 $	145,00 $	3,00 $	2,11%
3 - personne de 60 ans et plus	103,00 $	105,00 $	105,00 $	107,00 $	2,00 $	1,90%
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~103,00 $~~	~~105,00 $~~				
~~vi. une fois par semaine, pour une session de 12 semaines~~						
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~67,00 $~~	~~68,00 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~109,00 $~~	~~111,00 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~82,00 $~~	~~84,00 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~82,00 $~~	~~84,00 $~~				
~~vii. deux fois par semaine, pour une session de 12 semaines~~						
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~109,00 $~~	~~111,00 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~163,00 $~~	~~166,00 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~121,00 $~~	~~123,50 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~121,00 $~~	~~123,50 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	Écart $	Écart %
b) non-résident de la Ville de Montréal						
i. par séance	18,00 $	18,50 $	18,50 $	19,00 $	0,50 $	2,70%
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~9,00 $~~	~~9,50 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~18,00 $~~	~~18,50 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~13,00 $~~	~~13,50 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~13,00 $~~	~~13,50 $~~				
~~ii. une fois par semaine, pour une session de 8 semaines~~						
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~63,00 $~~	~~64,00 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~101,00 $~~	~~103,00 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~76,00 $~~	~~78,00 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~76,00 $~~	~~78,00 $~~				
~~iii. deux fois par semaine, pour une session de 8 semaines~~						
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~101,00 $~~	~~103,00 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~152,00 $~~	~~155,00 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~114,00 $~~	~~116,00 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~114,00 $~~	~~116,00 $~~				
ii. pour 10 entrées	129,00 $	132,00 $	132,00 $	135,00 $	3,00 $	2,27%
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~81,00 $~~	~~83,00 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~129,00 $~~	~~132,00 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~97,00 $~~	~~99,00 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~97,00 $~~	~~99,00 $~~				
iii. pour 20 entrées	194,00 $	198,00 $	198,00 $	202,00 $	4,00 $	2,02%
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~129,00 $~~	~~132,00 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~194,00 $~~	~~198,00 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~145,00 $~~	~~148,00 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~145,00 $~~	~~148,00 $~~				
~~vi. une fois par semaine, pour une session de 12 semaines~~						
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~95,00 $~~	~~97,00 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~151,00 $~~	~~154,00 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~114,00 $~~	~~116,00 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~114,00 $~~	~~116,00 $~~				
~~vii. deux fois par semaine, pour une session de 12 semaines~~						
~~1 - personne de moins de 17 ans~~	~~151,00 $~~	~~154,00 $~~				
~~2 - personne de 17 ans à 59 ans~~	~~228,00 $~~	~~233,00 $~~				
~~3 - personne de 60 ans et plus~~	~~170,00 $~~	~~174,00 $~~				
~~4 - prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~170,00 $~~	~~174,00 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	Écart $	Écart %
4° inscription au camp de jour;						
a) résident de la Ville de Montréal						
i. pour le 1er enfant d'une famille						
1 - pour une semaine	165,00 $	168,00 $				
2 - pour 2 semaines	327,00 $	333,00 $				
3 - pour 3 semaines	485,00 $	495,00 $				
4 - pour 4 semaines	640,00 $	653,00 $				
5 - pour 5 semaines	780,00 $	796,00 $				
6 - pour 6 semaines	924,00 $	942,50 $				
7 - pour 7 semaines	1 054,00 $	1 075,00 $				
8 - pour 8 semaines	1 196,00 $	1 220,00 $				
ii. pour le 2e enfant d'une famille						
1 - pour une semaine	138,00 $	141,00 $				
2 - pour 2 semaines	274,00 $	280,00 $				
3 - pour 3 semaines	406,00 $	414,00 $				
4 - pour 4 semaines	535,00 $	546,00 $				
5 - pour 5 semaines	649,00 $	662,00 $				
6 - pour 6 semaines	767,00 $	782,00 $				
7 - pour 7 semaines	870,00 $	887,00 $				
8 - pour 8 semaines	985,00 $	1 005,00 $				
iii. pour le 3e enfant et les suivants d'une famille						
1 - pour une semaine	111,00 $	113,00 $				
2 - pour 2 semaines	221,00 $	225,50 $				
3 - pour 3 semaines	326,00 $	333,00 $				
4 - pour 4 semaines	429,00 $	438,00 $				
5 - pour 5 semaines	517,00 $	527,00 $				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	Écart $	Écart %
6 - pour 6 semaines	608,00 $	620,00 $				
7 - pour 7 semaines	682,00 $	696,00 $				
8 - pour 8 semaines	771,00 $	786,50 $				
iv. pour un camp thématique nécessitant du matériel spécialisé, par semaine, par enfant, en sus des tarifs prévus aux paragraphes a), b) et c)	35,00 $	36,00 $				
v. frais d'administration pour l'annulation d'une inscription au camp de jour, par demande d'annulation	25,00 $	30,00 $				
b) non-résident de la Ville de Montréal						
i. pour le 1er enfant d'une famille						
1 - pour une semaine	225,00 $	229,50 $				
2 - pour 2 semaines	448,00 $	457,00 $				
3 - pour 3 semaines	664,00 $	677,00 $				
4 - pour 4 semaines	876,00 $	894,00 $				
5 - pour 5 semaines	1 068,00 $	1 089,00 $				
6 - pour 6 semaines	1 266,00 $	1 291,00 $				
7 - pour 7 semaines	1 443,00 $	1 472,00 $				
8 - pour 8 semaines	1 638,00 $	1 671,00 $				
ii. pour le 2e enfant d'une famille						
1 - pour une semaine	189,00 $	193,00 $				
2 - pour 2 semaines	375,00 $	382,50 $				
3 - pour 3 semaines	556,00 $	567,00 $				
4 - pour 4 semaines	732,00 $	747,00 $				
5 - pour 5 semaines	889,00 $	908,00 $				
6 - pour 6 semaines	1 050,00 $	1 071,00 $				
7 - pour 7 semaines	1 191,00 $	1 215,00 $				
8 - pour 8 semaines	1 350,00 $	1 377,00 $				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	Écart $	Écart %
~~iii. pour le 3e enfant et les suivants d'une famille~~						
~~1 - pour une semaine~~	~~153,00 $~~	~~156,00 $~~				
~~2 - pour 2 semaines~~	~~302,00 $~~	~~308,00 $~~				
~~3 - pour 3 semaines~~	~~447,00 $~~	~~456,00 $~~				
~~4 - pour 4 semaines~~	~~588,00 $~~	~~600,00 $~~				
~~5 - pour 5 semaines~~	~~708,00 $~~	~~722,00 $~~				
~~6 - pour 6 semaines~~	~~833,00 $~~	~~850,00 $~~				
~~7 - pour 7 semaines~~	~~934,00 $~~	~~953,00 $~~				
~~8 - pour 8 semaines~~	~~1 056,00 $~~	~~1 077,00 $~~				
~~iv. pour un camp à thématique nécessitant du matériel spécialisé, par semaine, par enfant, en sus des tarifs prévus aux paragraphes a), b) et c)~~	~~48,00 $~~	~~49,00 $~~				
~~v. frais d'administration pour l'annulation d'une inscription au camp de jour, par demande d'annulation~~	~~25,00 $~~	~~30,00 $~~				
~~5° inscription au service de garde du camp de jour;~~						
~~a) pour le 1er enfant d'une famille, par semaine~~	~~46,00 $~~	~~47,00 $~~				
~~b) pour le 2e enfant et les suivants d'une famille, par semaine~~	~~36,00 $~~	~~37,00 $~~				
~~c) pour le 1er enfant d'une famille, par semaine~~	~~30,00 $~~	~~31,00 $~~				
~~d) pour le 2e enfant et les suivants d'une famille, le matin de 7 h à 9 h, par semaine~~	~~26,00 $~~	~~27,00 $~~				
~~e) pour le 1er enfant d'une famille, le soir de 16 h à 18 h, par semaine~~	~~30,00 $~~	~~31,00 $~~				
~~f) pour le 2e enfant et les suivants d'une famille, le soir de 16 h à 18 h, par semaine~~	~~26,00 $~~	~~27,00 $~~				
32. Pour l'usage des installations à la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, il sera perçu, l'heure :						
1° piscine, l'heure;						
~~d) période d'entraînement d'athlètes liée à une compétition~~	~~20,50 $~~	~~21,00 $~~				
~~2° terrasse intérieure (côté ouest);~~						
~~a) taux de base~~	~~38,00 $~~	~~39,00 $~~				
~~b) montage et démontage des installations~~	~~34,00 $~~	~~35,00 $~~				
~~c) espace d'appoint, lié à la location d'installations sportives~~	~~0,00 $~~	~~0,00 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	Écart $	Écart %
31. Pour les droits d'entrée relatifs et les frais d'inscription aux activités de la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :						
1° inscription aux cours de natation (Société de sauvetage du Québec), pour une session de 8 semaines;						
a) résident de la Ville de Montréal						
i. première personne						
1 - natation parent enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	57,00 $	58,50 $				
2 - natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	69,00 $	70,00 $				
3 - natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	73,00 $	75,00 $				
4 - natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	77,00 $	78,00 $				
5 - natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	85,00 $	87,00 $				
ii. deuxième personne et les suivantes d'une même famille						
1 - natation parent enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	50,00 $	51,00 $				
2 - natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	55,00 $	56,00 $				
3 - natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	69,00 $	70,00 $				
4 - natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	73,00 $	74,00 $				
5 - natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	76,00 $	78,00 $				
b) non-résident de la Ville de Montréal						
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	88,00 $	90,00 $				
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	75,00 $	76,50 $				
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	132,00 $	135,00 $				
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	143,00 $	146,00 $				
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	159,00 $	162,00 $				
c) personne d'une famille prestataire de la sécurité du revenu						
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	45,00 $	45,50 $				
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	48,00 $	49,50 $				
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	50,00 $	51,50 $				
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	51,00 $	55,00 $				
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	61,00 $	63,00 $				
2° inscription aux cours de natation (Société de sauvetage du Québec), pour une session de 10 semaines;						
a) résident de la Ville de Montréal						
i. première personne						
1 - natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	71,00 $	73,00 $				
2 - natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	77,00 $	78,00 $				
3 - natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	82,00 $	83,50 $				
4 - natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	84,00 $	86,00 $				
5 - natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	107,00 $	109,50 $				
ii. deuxième personne et les suivantes d'une même famille						
1 - natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	61,00 $	62,00 $				
2 - natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	75,00 $	77,00 $				
3 - natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	80,00 $	82,00 $				
4 - natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	85,00 $	87,00 $				
5 - natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	94,00 $	96,00 $				
b) non-résident de la Ville de Montréal						
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	110,00 $	112,00 $				
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	139,00 $	142,00 $				
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	148,00 $	151,00 $				
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	156,00 $	160,00 $				
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	173,00 $	177,00 $				
c) personne d'une famille prestataire de la sécurité du revenu						
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	56,00 $	57,00 $				
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	54,00 $	55,00 $				
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	56,00 $	57,50 $				
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	59,00 $	60,00 $				
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	77,00 $	79,00 $				
3° inscription aux cours de natation (Société de sauvetage du Québec), pour une session de 12 semaines;						
a) résident de le Ville de Montréal						
i. première personne						
1 - natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	86,00 $	87,50 $				
2 - natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	104,00 $	106,00 $				
3 - natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	109,00 $	112,00 $				
4 - natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	115,00 $	118,00 $				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	Écart $	Écart %
5 - natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	128,00 $	131,00 $				
ii. deuxième personne et les suivantes d'une même famille						
1 - natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	75,00 $	77,00 $				
2 - natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	82,00 $	84,00 $				
3 - natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	103,00 $	106,00 $				
4 - natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	109,00 $	111,50 $				
5 - natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	114,00 $	116,50 $				
b) non-résident de la Ville de Montréal						
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	132,00 $	135,00 $				
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	112,00 $	115,00 $				
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	198,00 $	202,50 $				
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	214,00 $	219,00 $				
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	238,00 $	243,00 $				
c) personne d'une famille prestataire de la sécurité du revenu						
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	67,00 $	68,00 $				
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	73,00 $	74,00 $				
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	76,00 $	77,00 $				
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	81,00 $	83,00 $				
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	82,00 $	94,00 $				
4° inscription aux programmes de formation (matériel en sus);						
a) résident de la Ville de Montréal						
i. étoile de bronze	0,00 $	0,00 $				
ii. médaille de bronze	0,00 $	0,00 $				
iii. croix de bronze	0,00 $	0,00 $				
iv. sauveteur national	0,00 $	0,00 $				
v. premiers soins général	0,00 $	0,00 $				
vi. moniteur de sécurité aquatique	0,00 $	0,00 $				
b) non-résident de la Ville de Montréal						
i. étoile de bronze	0,00 $	0,00 $				
ii. médaille de bronze	0,00 $	0,00 $				
iii. croix de bronze	0,00 $	0,00 $				
iv. sauveteur national	0,00 $	0,00 $				
v. premiers soins général	0,00 $	0,00 $				
vi. moniteur de sécurité aquatique	0,00 $	0,00 $				
c) requalification						
i. croix de bronze	105,00 $	107,00 $				
ii. sauveteur national	69,00 $	71,00 $				
iii. premiers soins général (DEA)	105,00 $	107,00 $				
iv. renouvellement moniteur de sécurité aquatique	105,00 $	107,00 $				
5° inscription aux activités aquatiques dirigées, pour une session de 8 semaines;						
a) résident de la Ville de Montréal						
i. cours une fois par semaine						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	92,00 $	94,00 $				
2 - personne de 60ans et plus	74,00 $	76,00 $				
ii. cours deux fois par semaine						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	119,00 $	122,00 $				
2 - personne de 60 ans et plus	101,00 $	103,00 $				
iii. cours trois fois par semaine						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	147,00 $	150,00 $				
2 - personne de 60 ans et plus	128,00 $	131,00 $				
b) non-résident de la Ville de Montréal						
i. cours une fois par semaine						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	128,00 $	131,00 $				
2 - personne de 60 ans et plus	103,00 $	105,50 $				
ii. cours deux fois par semaine						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	167,00 $	171,00 $				
2 - personne de 60 ans et plus	142,00 $	145,00 $				
iii. cours trois fois par semaine						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	205,00 $	209,50 $				
2 - personne de 60 ans et plus	178,00 $	182,00 $				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Jusqu'au 31 août 2026	Du 1er sept. au 31 déc. 2026	Écart $	Écart %
6° inscription aux activités aquatiques dirigées, pour une session de 10 semaines;						
a) résident de la Ville de Montréal						
i. cours une fois par semaine						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	114,00 $	116,50 $				
2 - personne de 60 ans et plus	92,00 $	94,00 $				
ii. cours deux fois par semaine						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	149,00 $	152,00 $				
2 - personne de 60 ans et plus	127,00 $	130,00 $				
iii. cours trois fois par semaine						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	183,00 $	187,00 $				
2 - personne de 60 ans et plus	161,00 $	164,50 $				
b) non-résident de la Ville de Montréal						
i. cours une fois par semaine						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	161,00 $	164,50 $				
2 - personne de 60 ans et plus	129,00 $	132,00 $				
ii. cours deux fois par semaine						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	208,00 $	212,00 $				
2 - personne de 60 ans et plus	177,00 $	180,50 $				
iii. cours trois fois par semaine						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	257,00 $	263,00 $				
2 - personne de 60 ans et plus	223,00 $	228,00 $				
7° inscription aux activités aquatiques dirigées, pour une session de 12 semaines;						
a) résident de la Ville de Montréal						
i. cours une fois par semaine						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	137,00 $	140,00 $				
2 - personne de 60 ans et plus	111,00 $	113,50 $				
ii. cours deux fois par semaine						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	179,00 $	183,00 $				
2 - personne de 60 ans et plus	152,00 $	155,00 $				
iii. cours trois fois par semaine						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	220,00 $	224,00 $				
2 - personne de 60 ans et plus	192,00 $	196,00 $				
b) non-résident de la Ville de Montréal						
i. cours une fois par semaine						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	192,00 $	196,00 $				
2 - personne de 60 ans et plus	154,00 $	157,50 $				
ii. cours deux fois par semaine						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	250,00 $	255,50 $				
2 - personne de 60 ans et plus	213,00 $	218,00 $				
iii. cours trois fois par semaine						
1 - personne de 17 ans à 59 ans	309,00 $	319,00 $				
2 - personne de 60 ans et plus	269,00 $	275,00 $				
8° inscription aux cours privés, pour une session de 8 semaines, une fois par semaine;						
a) enfant de 0 à 3 ans, 25 minutes	133,00 $	136,00 $				
b) enfant de 4 à 5 ans						
i. 25 minutes	169,00 $	173,00 $				
ii. 40 minutes	234,00 $	239,00 $				
c) enfant de 6 à 13 ans						
i. 25 minutes	202,00 $	206,50 $				
ii. 40 minutes	268,00 $	274,00 $				
iii. 55 minutes	335,00 $	342,00 $				
d) personne de 14 ans et plus						
i. 25 minutes	234,00 $	239,00 $				
ii. 40 minutes	303,00 $	310,00 $				
iii. 55 minutes	368,00 $	376,00 $				

SOUS-SECTION 3
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

33. Aux fins de l'application de la section I, les réductions et gratuités suivantes sont applicables :

1° Complexe sportif Claude Robillard;

~~d) un rabais de 25 % est offert sur toute inscription ou une entrée prévue à l'article 14 effectuée du 25 juin au 31 août~~

h) les tarifs prévus aux articles 17, 18 et 19 sont réduits de 30 % pour les sociétés paramunicipales;

i) pour les prestataires de la sécurité du revenu, les frais d'inscription et droits d'entrée prévus à l'article 16 sont ceux d'une personne de 18 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 30%;

2° arénas sous la responsabilité de la Division de la gestion des installations sportives;

d) les tarifs prévus à l'article 21 sont réduits de 30 % pour les sociétés paramunicipales;

3° TAZ;

c) un rabais de 10% est offert aux détenteurs de la carte Accès Montréal sur les tarifs prévus au paragraphe 1° de l'article 26;

d) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes en situation d'handicap, une réduction de 35 % des tarifs fixés au paragraphe 8°de l'article 26 s'applique;

4° Complexe sportif Marie-Victorin :

~~e) les tarifs prévus au paragraphe 4° de l'article 29 sont réduits de 15 % lorsque l'inscription est effectuée entre le 12 février et le 18 mars~~

~~g) les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° de l'article 29 sont réduits de 25 % pour toute inscription effectuée du 3 au 16 janvier, du 7 au 20 avril et du 8 au 14 septembre.~~

g) les tarifs prévus à l'article 32 sont réduits de 30 % pour les sociétés paramunicipales;

h) pour les prestataires de la sécurité du revenu, les frais d'inscription et droits d'entrée prévus à l'article 31 sont ceux d'une personne de 18 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 30%.

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
CHAPITRE II ÉTUDE DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS				
8. Aux fins du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs (20-005), il sera perçu : 309,00 $ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 58,00 $ par logement, sans excéder :	1 980,00 $	2 049,00 $	69,00 $	3,48%
10. Aux fins du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), il sera perçu, pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis de stationnement universel, selon la période de validité déterminée par ordonnance du comité exécutif :				
2° un véhicule électrique;	300,00 $	300,00 $	0,00 $	0,00%
12. Aux fins du Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique (25-007), il sera perçu :				
1° pour l'étude d'une demande de permis pour l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique :	300,00 $	350,00 $	50,00 $	16,67%
2° pour le renouvellement d'un permis pour l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique :	300,00 $	350,00 $	50,00 $	16,67%
CHAPITRE III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS				
SECTION II ACCÈS AUX MUSÉES D'ESPACE POUR LA VIE				
35. Pour les droits d'entrée au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique, ou au Planétarium, il sera perçu :				
1° droit d'entrée individuel;				
a) tarification régulière				
i. enfant de 5 ans à 17 ans	12,25 $	13,50 $	1,25 $	10,20%
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	17,50 $	19,00 $	1,50 $	8,57%
iii. personne de 18 ans à 64 ans	23,75 $	25,50 $	1,75 $	7,37%
iv. personne de 65 ans et plus	21,50 $	23,00 $	1,50 $	6,98%
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	65,75 $	68,00 $	2,25 $	3,42%
b) détenteur de la carte Accès Montréal				
i. enfant de 5 ans à 17 ans	7,25 $	7,75 $	0,50 $	6,90%
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	11,00 $	12,50 $	1,50 $	13,64%
iii. personne de 18 ans à 64 ans	14,25 $	15,50 $	1,25 $	8,77%
iv. personne de 65 ans et plus	13,25 $	14,75 $	1,50 $	11,32%
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	34,50 $	43,75 $	9,25 $	26,81%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
36. Pour l'obtention de la Carte lève-tôt annuelle donnant accès aux jardins extérieurs entre 6 h et 9 h aux résidents de la Ville de Montréal, ainsi que pour le remplacement de	9,00 $	12,00 $	3,00 $	33,33%
SOUS-SECTION 3				
PASSEPORT ESPACE POUR LA VIE				
39. Pour le Passeport Espace pour la vie, acheté par une personne physique, permettant l'accès à tous les musées d'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, pour un maximum de 14 passeports, il sera perçu, par passeport acheté :				
5° passeport acheté du 20 février au 1e mars 2026, du 15 au 28 juin 2026, et du 24 au 30 novembre 2026 :				
a) passeport solo	65,25 $	78,25 $	13,00 $	19,92%
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	111,75 $	139,50 $	27,75 $	24,83%
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans	24,50 $	29,25 $	4,75 $	19,39%
40. Pour le Passeport Espace pour la vie, acheté par une personne morale, permettant l'accès à tous les musées d'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu, par passeport acheté :				
1° pour les 100 premiers passeports :				
a) passeport solo;		87,00 $		
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de de 5 à 17 ans :		155,00 $		
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de moins de 5 à 17 ans :		32,50 $		
2° à partir du 101e passeport :				
a) passeport solo;		78,25 $		
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de de 5 à 17 ans :		139,50 $		
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de moins de 5 à 17 ans :		29,25 $		
41. Pour le Passeport Espace pour la vie, acheté sur place, par le détenteur de la carte Accès Montréal, qui effectue cet achat entre le 31e et le dernier jour précédant la fin de la durée de validité de la carte Accès Montréal dont il est déjà détenteur, permettant l'accès à tous les musées de l'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu :				
a) passeport solo;		60,50 $		
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans		108,50 $		
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans		22,75 $		

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
SOUS-SECTION 4				
PRISE DE PHOTOS, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS ET TARIFS DU BIODÔME, DE L'INSECTARIUM, DU JARDIN BOTANIQUE ET DU PLANÉTARIUM				
48. Pour les activités suivantes, il sera perçu :				
9° fêtes d'enfants au Biodôme :				
a) pour un groupe de maximum 8 enfants et un adulte accompagnateur	287,00 $	300,00 $	13,00 $	4,53%
b) par enfant additionnel, pour un maximum de 12 enfants au total		33,00 $		
c) par adulte accompagnateur additionnel		12,00 $		
d) pour un groupe de maximum 12 enfants et un adulte accompagnateur membres de la Société des amis du Biodôme ou détenteurs d'un Passeport Espace pour la vie, par enfant :		28,00 $		
~~11° Aldébaran – 4 séances d'introduction à la robotique pour les enfants, au Planétarium;~~	~~35,50 $~~			

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
49. Pour les camps de jour, il sera perçu :				
1° camp de jour du Biodôme :				
a) inscription au camp de jour de 2 semaines, par personne	470,00 $	485,00 $	15,00 $	3,19%
b) inscription au camp de jour de 2 semaines pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne	450,00 $	465,00 $	15,00 $	3,33%
c) inscription au camp de jour de 2 semaines pour membre d'une société amie ou détenteur d'un Passeport Espace pour la vie, par personne	420,00 $	435,00 $	15,00 $	3,57%
d) inscription au service de garde du camp de jour du matin ou du soir, par personne, par semaine	34,00 $	35,00 $	1,00 $	2,94%
e) inscription au service de garde du camp de jour du matin et du soir, par personne, par semaine	45,00 $	46,00 $	1,00 $	2,22%
f) inscription à la carte au service de garde du camp de jour, par personne, par matin ou par soir	9,50 $	10,00 $	0,50 $	5,26%
g) frais pour arrivée hâtive ou départ tardif du service de garde, par 15 minutes	9,50 $	10,00 $	0,50 $	5,26%
2° camp de jour du jardin botanique :				
a) inscription au camp de jour d'une semaine, par personne	285,00 $	295,00 $	10,00 $	3,51%
b) inscription au camp de jour d'une semaine pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne	270,00 $	280,00 $	10,00 $	3,70%
c) inscription au camp de jour d'une semaine pour membre d'une société amie ou détenteur d'un passeport Espace pour la vie, par personne	255,00 $	265,00 $	10,00 $	3,92%
d) inscription au camp de jour de 2 semaines, par personne	470,00 $	485,00 $	15,00 $	3,19%
e) inscription au camp de jour de 2 semaines pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne	450,00 $	465,00 $	15,00 $	3,33%
f) inscription au camp de jour de 2 semaines pour les détenteurs d'une carte d'une société amie ou détenteur d'un Passeport Espace pour la vie, par personne	420,00 $	435,00 $	15,00 $	3,57%
g) inscription au service de garde du camp de jour du matin ou du soir, par personne, par semaine	34,00 $	35,00 $	1,00 $	2,94%
h) inscription au service de garde du camp de jour du matin et du soir, par personne, par semaine	45,00 $	46,00 $	1,00 $	2,22%
i) inscription à la carte au service de garde du camp de jour, par personne, par matin ou par soir	9,50 $	10,00 $	0,50 $	5,26%
j) frais pour arrivée hâtive ou départ tardif du service de garde, par 15 minutes	9,50 $	10,00 $	0,50 $	5,26%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
SOUS-SECTION 8 RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS				
59. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique et au Planétarium, pour les personnes suivantes :				
~~13° famille de nouveaux arrivants, composée de 2 adultes et jusqu'à un maximum de 4 enfants, détentrice d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal sur présentation de ce laissez-passer;~~				
15° élèves participant au programme « L'écho des plantes »;				
15° détenteurs d'une carte émise par la Société des musées du Québec;				
16° personnes autochtones sur présentation d'une carte émise par une autorité gouvernementale ou institutionnelle confirmant ce statut.				
Les guides touristiques détenant une carte ou un certificat de compétence délivré par une institution reconnue par une autorité compétente, telle que désignée par le ministère de l'Éducation ou tout autre organisme habilité, peuvent bénéficier des dispositions tarifaires prévues à leur égard.				
60. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Jardin botanique, pour les personnes suivantes :				
~~1° personnes autochtones sur présentation d'une carte émise par une autorité gouvernementale ou institutionnelle confirmant ce statut;~~				

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
CHAPITRE V				
SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE				
SECTION III				
INSPECTION ET SURVEILLANCE, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES				
96. Aux fins du Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (23-016), il sera perçu :				
1° pour l'étude d'une demande d'enregistrement d'un bâtiment vacant :		275,00 $		
2° pour le renouvellement de l'enregistrement d'un bâtiment vacant		150,00 $		
3° pour un nouvel exemplaire du placard d'enregistrement		75,00 $		

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
SECTION V				
TARIFS RELATIFS AU SERVICE DE L'EAU ET D'ÉGOUT				
SOUS-SECTION 3				
FORMATIONS ET LOCATION DE SALLES AU CENTRE DE FORMATION MAXIM'EAU				
~~**110.** Pour une séance de formation, matériel didactique compris, au centre de formation Maxim'eau situé au 10000, boulevard Louis-H.-La Fontaine, il sera perçu, par personne, l'heure :~~	~~168,90 $~~			
~~**111.** Pour la location de salles au centre de formation Maxim'eau situé au 10000, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, il sera perçu :~~				
~~1° petite salle (maximum de 12 personnes) :~~				
~~a) par jour, durant la période comprise entre 7 h et 17 h~~	~~309,70 $~~			
~~b) par demi-journée, pour une durée maximale de 4 heures, durant la période comprise entre 7 h et 17 h~~	~~154,40 $~~			
~~2° grande salle (maximum de 45 personnes) :~~				
~~a) par jour, durant la période comprise entre 7 h et 17 h~~	~~617,30 $~~			
~~b) par demi-journée, pour une durée maximale de 4 heures, durant la période comprise entre 7 h et 17 h~~	~~295,10 $~~			
118. Pour un parcours de formation, matériel didactique compris, au centre de formation Maxim'eau situé au 10000, boulevard Louis-H.-La Fontaine, il sera perçu, par apprenant :				
1° pour le parcours « Tronc commun »		2 500,00 $		
2° pour le parcours « Chefs d'équipe »		2 500,00 $		
3° pour le parcours « Bornes d'incendie »		2 600,00 $		
4° pour le parcours « Inspection et manipulation de vannes »		2 500,00 $		
5° pour le parcours « Isoler et remettre en service une portion de réseau »		2 500,00 $		
6° pour le parcours « Compagnonnage »		2 600,00 $		

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
CHAPITRE VI VENTE ET FOURNITURE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES				
SECTION I EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES				
123. Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents de la Ville de Montréal, il sera perçu, pour un ménage :				
1° première carte :	10,00 $	11,00 $	1,00 $	10,00%
2° deuxième carte :	9,00 $	10,00 $	1,00 $	11,11%
3° carte supplémentaire :	8,00 $	9,00 $	1,00 $	12,50%
CHAPITRE VII AUTRES TARIFS				
128. Pour l'analyse effectuée par le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal préalablement à l'émission d'un permis d'occupation du domaine public, pour chaque demande analysée visant l'utilisation d'un lieu public à des fins de tournage ou de production cinématographiques ou télévisuels, il sera perçu :	32,00 $	38,00 $	6,00 $	18,75%
Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas à une demande visant un tournage amateur ou un tournage réalisé par une personne morale à but non lucratif.				
130. Pour les frais de perception des cotisations des membres d'une société de développement commercial, sauf si le solde en capital de la dette est inférieur à 300 $, il sera perçu :		125,00 $		
131. Pour les frais de perception d'autres recettes diverses, sauf si le solde en capital de la dette est inférieur à 300 $, il sera perçu :		145,00 $		
140. Les tarifs pour l'usage d'une place de stationnement sur rue de type parcojour contrôlée par une borne située dans les secteurs identifiés sur le plan joint comme annexe 8 sont, jusqu'au 31 janvier 2026, établis comme suit :				
1° secteur « Saint-Viateur-Ubisoft » (PMR-IS-1), du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h :	4,25 $/h	4,25 $/h	0,00 $	0,00%
maximum	12,25 $/jour	12,25 $/jour	0,00 $	0,00%
2° secteur « Duluth-Hôtel-Dieu » (PMR-IS-1), du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h :	4,25 $/h	4,25 $/h	0,00 $	0,00%
maximum	12,25 $/jour	12,25 $/jour	0,00 $	0,00%
3° secteur « Gaétan-Laberge » (VER-C-1) et (VER-IS-1), du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 9 h à 18 h :	2,75 $/h	2,75 $/h	0,00 $	0,00%
maximum	12,25 $/jour	12,25 $/jour	0,00 $	0,00%
4° secteur « Hôpital Jean-Talon » (VSM-IS-1), du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h :	2,25 $/h	2,25 $/h	0,00 $	0,00%
maximum	10,00 $/jour	10,00 $/jour	0,00 $	0,00%
5° secteur « Saint-Patrick-Nordelec » (SOU-IS-3), du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, et le samedi de 9 h à 18 h :	2,25 $/h	2,25 $/h	0,00 $	0,00%
maximum	10,00 $/jour	10,00 $/jour	0,00 $	0,00%
6° secteur « Parc Angrignon » (SOU-IS-2), du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h :	2,25 $/h	2,25 $/h	0,00 $	0,00%
maximum	10,00 $/jour	10,00 $/jour	0,00 $	0,00%
7° secteur « Parc Olympique et de l'Assomption » (MHM-IS-1), du lundi au samedi de 9 h à 21 h et le dimanche de 13 h à 18 h :	2,25 $/h	2,25 $/h	0,00 $	0,00%
maximum	14,00 $/jour	14,00 $/jour	0,00 $	0,00%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
Les tarifs pour l'usage d'une place de stationnement sur rue de type parcojour contrôlée par une borne située dans les secteurs identifiés sur le plan joint comme annexe 8 sont, à partir du 1e février 2026, établis comme suit :				
1° secteur « Saint-Viateur-Ubisoft » (PMR-IS-1), du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h :	4,25 $/h	4,25 $/h	0,00 $	0,00%
maximum	12,25 $/jour	12,25 $/jour	0,00 $	0,00%
2° secteur « Duluth-Hôtel-Dieu » (PMR-IS-1), du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h :	4,25 $/h	4,25 $/h	0,00 $	0,00%
maximum	12,25 $/jour	12,25 $/jour	0,00 $	0,00%
3° secteur « Gaétan-Laberge » (VER-C-1) et (VER-IS-1), du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 9 h à 18 h :	2,75 $/h	2,75 $/h	0,00 $	0,00%
maximum	12,25 $/jour	12,25 $/jour	0,00 $	0,00%
4° secteur « Hôpital Jean-Talon » (VSM-IS-1), du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h :	2,25 $/h	2,50 $/h	0,25 $	11,11%
maximum	10,00 $/jour	11,00 $/jour	1,00 $	10,00%
5° secteur « Saint-Patrick-Nordelec » (SOU-IS-3), du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, et le samedi de 9 h à 18 h :	2,25 $/h	2,50 $/h	0,25 $	11,11%
maximum	10,00 $/jour	11,00 $/jour	1,00 $	10,00%
6° secteur « Parc Angrignon » (SOU-IS-2), du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h :	2,25 $/h	2,50 $/h	0,25 $	11,11%
maximum	10,00 $/jour	11,00 $/jour	1,00 $	10,00%
7° secteur « Parc Olympique et de l'Assomption » (MHM-IS-1), du lundi au samedi de 9 h à 21 h et le dimanche de 13 h à 18 h :	2,25 $/h	2,50 $/h	0,25 $	11,11%
maximum	14,00 $/jour	15,00 $/jour	1,00 $	7,14%

Tarification 2026 vs 2025

	Tarif régulier – Une institution		
	2025	2026	*Écart*
5 à 17 ans	**12,25**	**12,50**	*2,0%*
Étudiant	**17,50**	**18,00**	*2,9%*
Adulte	**23,75**	**24,50**	*3,2%*
65 ans et +	**21,50**	**22,00**	*2,3%*
Famille	**65,75**	**67,00**	*1,9%*

	Détenteurs de Carte Accès Montréal – Une institution		
	2025	2026	*Écart*
5 à 17 ans	**7,25**	**7,75**	*6,9%*
Étudiant	**11,00**	**12,50**	*13,6%*
Adulte	**14,25**	**15,50**	*8,8%*
65 ans et +	**13,25**	**14,75**	*11,3%*
Famille	**34,50**	**43,75**	*26,8%*

	Résidents de la CMM – Une institution		
	2025	2026	*Écart*
5 à 17 ans	**9,00**	**9,25**	*2,8%*
Étudiant	**14,25**	**14,75**	*3,5%*
Adulte	**18,00**	**18,50**	*2,8%*
65 ans et +	**17,00**	**17,50**	*2,9%*
Famille	**50,50**	**51,50**	*2,0%*

Tarif GROUPE	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions			Forfait 4 institutions			Forfait 5 institutions		
	2025	2026	*Écart*	2025	2026	*Écart*	2025	2026	*Écart*	2025	2026	*Écart*	2025	2026	*Écart*
5 à 17 ans	**8,25**	**8,50**	*3,0%*	**15,00**	**15,50**	*3,3%*	**21,75**	**22,50**	*3,4%*	**28,50**	**29,50**	*3,5%*	**35,25**	**36,50**	*3,5%*
Étudiant	**12,50**	**13,00**	*4,0%*	**21,25**	**21,75**	*2,4%*	**29,75**	**30,50**	*2,5%*	**38,25**	**39,25**	*2,6%*	**46,75**	**48,00**	*2,7%*
Adulte	**16,50**	**17,00**	*3,0%*	**29,00**	**29,75**	*2,6%*	**41,50**	**42,50**	*2,4%*	**54,00**	**55,25**	*2,3%*	**66,50**	**68,00**	*2,3%*
65 ans et +	**15,50**	**16,00**	*3,2%*	**27,00**	**27,75**	*2,8%*	**38,50**	**39,50**	*2,6%*	**50,00**	**51,25**	*2,5%*	**61,50**	**63,00**	*2,4%*
Famille	**47,00**	**48,00**	*2,1%*	**82,50**	**84,25**	*2,1%*	**118,00**	**120,50**	*2,1%*	**153,50**	**156,75**	*2,1%*	**189,00**	**193,00**	*2,1%*
Écoles montréalaises	**7,50**	**7,75**	*3,3%*	**14,00**	**14,50**	*3,6%*	**20,50**	**21,25**	*3,7%*	**27,00**	**28,00**	*3,7%*	**33,50**	**34,75**	*3,7%*
Camps de jour Ville	**3,75**	**4,00**													
Nuit au Planétarium	**79,00**	**81,00**	*2,5%*	**91,50**	**93,25**	*1,9%*									
Nuit au Planétarium enfant				**85,75**	**87,50**	*2,0%*									

Tarif PRÉFÉRENTIEL (organisme touristique)	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions			Forfait 4 institutions			Forfait 5 institutions		
	2025	2026	*Écart*	2025	2026	*Écart*	2025	2026	*Écart*	2025	2026	*Écart*	2025	2026	*Écart*
5 à 17 ans	**7,75**	**8,00**	*3,2%*	**14,00**	**14,50**	*3,6%*	**20,25**	**21,00**	*3,7%*	**26,50**	**27,50**	*3,8%*	**32,75**	**34,00**	*3,8%*
Étudiant	**11,75**	**12,00**	*2,1%*	**19,50**	**20,00**	*2,6%*	**27,25**	**28,00**	*2,8%*	**35,00**	**36,00**	*2,9%*	**42,75**	**44,00**	*2,9%*
Adulte	**15,50**	**16,00**	*3,2%*	**27,00**	**27,75**	*2,8%*	**38,50**	**39,50**	*2,6%*	**50,00**	**51,25**	*2,5%*	**61,50**	**63,00**	*2,4%*
65 ans et +	**14,25**	**14,75**	*3,5%*	**24,25**	**25,00**	*3,1%*	**34,25**	**35,25**	*2,9%*	**44,25**	**45,50**	*2,8%*	**54,25**	**55,75**	*2,8%*
Famille	**43,75**	**44,75**	*2,3%*	**77,00**	**78,75**	*2,3%*	**110,25**	**112,75**	*2,3%*	**143,50**	**146,75**	*2,3%*	**176,75**	**180,75**	*2,3%*

AUTRES TARIFS	2025	2026	*Écart*
Animation, spectacle ou service	**4,00**	**4,25**	*6,3%*
Visites guidées/heure (max 15 pers.)	**77,00**	**80,00**	*3,9%*
Carte lève-tôt	**9,00**	**12,00**	*33,3%*
Passeport Espace pour la vie Solo	**87,00**	**87,00**	*0,0%*
Passeport Espace pour la vie Multi	**149,00**	**155,00**	*4,0%*

Les tarifs suivants sont applicables jusqu'au 31 mars 2026.

2026 Tarifs autoparcs

Grille tarifaire #1

Grille Arrondissement / secteur	No. Autoparc	TARIF HORAIRE 24 h Lundi au dimanche : 0 h à 23 h 59			TARIF MAXIMUM 24 h Lundi au dimanche : 0 h à 23 h 59			PERMIS MENSUEL		
		2025	2026	%	2025	2026	%	2025	2026	%
AHUNTSIC-CARTIERVILLE										
Promenade Fleury	335	3,25 $	3,25 $	0,0%	14,00 $	14,00 $	0,0%	86,00 $	86,00 $	0,0%
Complexe Claude-Robillard	340 P1 et P6	2,50 $	2,50 $	0,0%	11,00 $	11,00 $	0,0%	50,00 $	50,00 $	0,0%
Complexe Claude-Robillard	340 P2 et P3	2,50 $	2,50 $	0,0%	11,00 $	11,00 $	0,0%	50,00 $	50,00 $	0,0%
COTE-DES NEIGES-NOTRE-DAME-DE GRÂCE										
Décarie	182	3,25 $	3,25 $	0,0%	14,00 $	14,00 $	0,0%	88,00 $	88,00 $	0,0%
Décarie	199	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	91,00 $	91,00 $	0,0%
PLATEAU-MONT-ROYAL										
Rue Mont-Royal	69	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	111,00 $	111,00 $	0,0%
Rue Mont-Royal	72	4,25 $	4,25 $	0,0%	17,00 $	17,00 $	0,0%	111,00 $	111,00 $	0,0%
Parc Lafontaine	139	4,50 $	4,50 $	0,0%	18,00 $	18,00 $	0,0%	116,00 $	116,00 $	0,0%
Parc Lafontaine	140	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	106,00 $	106,00 $	0,0%
Parc Lafontaine	142	s/o	s/o	s/o	s/o	0,00 $	s/o	116,00 $	116,00 $	0,0%
Parc Lafontaine	197	4,50 $	4,50 $	0,0%	18,00 $	18,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o
Parc Lafontaine	216	4,50 $	4,50 $	0,0%	17,00 $	17,00 $	0,0%	111,00 $	111,00 $	0,0%
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE										
Plaza St-Hubert	24	3,00 $	3,00 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	90,00 $	90,00 $	0,0%
Plaza St-Hubert	78	3,75 $	3,75 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	117,00 $	117,00 $	0,0%
Plaza St-Hubert	191	3,00 $	3,00 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o
Plaza St-Hubert	302	3,00 $	3,00 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	90,00 $	90,00 $	0,0%
Plaza St-Hubert	303	3,00 $	3,00 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	90,00 $	90,00 $	0,0%
Promenade Masson	73	2,75 $	2,75 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	88,00 $	88,00 $	0,0%
Promenade Masson	74	2,75 $	2,75 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	88,00 $	88,00 $	0,0%
Promenade Masson	75	2,75 $	2,75 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	88,00 $	88,00 $	0,0%
SUD-OUEST										
Ville-Émard	88	s/o	s/o	s/o	s/o	0,00 $	s/o	85,00 $	85,00 $	0,0%
Parc Angrignon	243	3,75 $	3,75 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	69,00 $	69,00 $	0,0%
St-Henri	361	2,75 $	2,75 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	67,00 $	67,00 $	0,0%
VILLE-MARIE										
Terminus centre-ville	184	6,00 $	6,00 $	0,0%	18,00 $	18,00 $	0,0%	173,00 $	173,00 $	0,0%
Terminus centre-ville	207	6,00 $	6,00 $	0,0%	18,00 $	18,00 $	0,0%	148,00 $	148,00 $	0,0%
Terminus centre-ville	400	6,00 $	6,00 $	0,0%	18,00 $	18,00 $	0,0%	173,00 $	173,00 $	0,0%
VERDUN										
Auditorium / Hôpital	433	3,50 $	3,50 $	0,0%	16,00 $	16,00 $	0,0%	87,00 $	87,00 $	0,0%
Auditorium / Hôpital	434	3,50 $	3,50 $	0,0%	16,00 $	16,00 $	0,0%	87,00 $	87,00 $	0,0%
Auditorium / Hôpital	437	2,25 $	2,25 $	0,0%	16,00 $	16,00 $	0,0%	87,00 $	87,00 $	0,0%
Commercial de Verdun Ouest	522	2,00 $	2,00 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	85,00 $	85,00 $	0,0%
Parc en bordure du fleuve	503	2,00 $	2,00 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	85,00 $	85,00 $	0,0%
Parc en bordure du fleuve	508	2,00 $	2,00 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	85,00 $	85,00 $	0,0%
Promenade Wellington	438	2,25 $	2,25 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	87,00 $	87,00 $	0,0%
Promenade Wellington	519	2,00 $	2,00 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	85,00 $	85,00 $	0,0%
Ateliers municipaux	506	2,00 $	2,00 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	85,00 $	85,00 $	0,0%
Résidentiel	513	s/o	s/o		s/o	s/o	s/o	85,00 $	85,00 $	0,0%
Résidentiel	518	s/o	s/o		s/o	s/o	s/o	85,00 $	85,00 $	0,0%

Grille tarifaire #2

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h			TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 6 h à 24 h			PERMIS MENSUEL		
		2025	2026	%	2025	2026	%	2025	2026	%
VILLE-MARIE										
Parc du Mont-Royal	115	4,25 $	4,25 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	83,00 $	83,00 $	0,0%
Parc du Mont-Royal	116	4,25 $	4,25 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	83,00 $	83,00 $	0,0%
Parc du Mont-Royal	117	4,25 $	4,25 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	83,00 $	83,00 $	0,0%
Parc du Mont-Royal	118	4,25 $	4,25 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	83,00 $	83,00 $	0,0%

Grille tarifaire #3

		TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h			TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 7 h à 23 h			PERMIS MENSUEL		
		2025	2026	%	2025	2026	%	2025	2026	%
VILLE-MARIE										
Parc du Mont-Royal	275	4,25 $	4,25 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o

Grille tarifaire #4

		TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 6 h à 24 h			TARIF MAXIMUM Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : de 6 h à 24 h			PERMIS MENSUEL		
		2025	2026	%	2025	2026	%	2025	2026	%
VILLE-MARIE										
Centre Bell	227	6,00 $	6,00 $	0,0%	20,00 $	20,00 $	0,0%	161,00 $	161,00 $	0,0%

(1) Les tarifs suivants sont applicables à partir du 1er avril 2026

2026 Tarifs autoparcs

Grille tarifaire #1

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	TARIF HORAIRE 24 h Lundi au dimanche : 0 h à 23 h 59			TARIF MAXIMUM 24 h Lundi au dimanche : 0 h à 23 h 59			PERMIS MENSUEL		
		2025	2026 (1)	%	2025	2026 (1)	%	2025	2026 (1)	%
AHUNTSIC-CARTIERVILLE										
Promenade Fleury	335	3,25 $	3,25 $	0,0%	14,00 $	14,00 $	0,0%	86,00 $	90,00 $	4,7%
Complexe Claude-Robillard	340 P1 et P6	2,50 $	2,75 $	10,0%	11,00 $	12,00 $	9,1%	50,00 $	51,00 $	2,0%
Complexe Claude-Robillard	340 P2 et P3	2,50 $	2,75 $	10,0%	11,00 $	12,00 $	9,1%	50,00 $	51,00 $	2,0%
COTE-DES NEIGES-NOTRE-DAME-DE GRÂCE										
Décarie	182	3,25 $	3,50 $	7,7%	14,00 $	14,00 $	0,0%	88,00 $	90,00 $	2,3%
Décarie	199	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	91,00 $	93,00 $	2,2%
PLATEAU-MONT-ROYAL										
Rue Mont-Royal	69	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	111,00 $	115,00 $	3,5%
Rue Mont-Royal	72	4,25 $	4,25 $	0,0%	17,00 $	18,00 $	5,9%	111,00 $	115,00 $	3,5%
Parc Lafontaine	139	4,50 $	4,50 $	0,0%	18,00 $	19,00 $	5,6%	116,00 $	120,00 $	3,3%
Parc Lafontaine	140	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	106,00 $	110,00 $	3,6%
Parc Lafontaine	142	s/o	4,50 $	s/o	s/o	19,00 $	s/o	116,00 $	120,00 $	3,3%
Parc Lafontaine	197	4,50 $	4,50 $	0,0%	18,00 $	19,00 $	5,6%	s/o	s/o	s/o
Parc Lafontaine	216	4,50 $	4,50 $	0,0%	17,00 $	18,00 $	5,9%	111,00 $	115,00 $	3,5%
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE										
Plaza St-Hubert	24	3,00 $	3,00 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	90,00 $	100,00 $	10,0%
Plaza St-Hubert	78	3,75 $	3,75 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	117,00 $	120,00 $	2,5%
Plaza St-Hubert	191	3,00 $	3,00 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o
Plaza St-Hubert	302	3,00 $	3,00 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	90,00 $	100,00 $	10,0%
Plaza St-Hubert	303	3,00 $	3,00 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	90,00 $	100,00 $	10,0%
Promenade Masson	73	2,75 $	2,75 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	88,00 $	100,00 $	12,0%
Promenade Masson	74	2,75 $	2,75 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	88,00 $	100,00 $	12,0%
Promenade Masson	75	2,75 $	2,75 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	88,00 $	100,00 $	12,0%
SUD-OUEST										
Ville-Émard	88	s/o	2,50 $	s/o	s/o	11,00 $	s/o	85,00 $	90,00 $	5,6%
Parc Angrignon	243	3,75 $	3,75 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	69,00 $	70,00 $	1,4%
St-Henri	361	2,75 $	2,75 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	67,00 $	75,00 $	10,7%
VILLE-MARIE										
Terminus centre-ville	184	6,00 $	6,00 $	0,0%	18,00 $	18,00 $	0,0%	173,00 $	180,00 $	3,9%
Terminus centre-ville	207	6,00 $	6,00 $	0,0%	18,00 $	18,00 $	0,0%	148,00 $	155,00 $	4,5%
Terminus centre-ville	400	6,00 $	6,00 $	0,0%	18,00 $	18,00 $	0,0%	173,00 $	177,00 $	2,3%
VERDUN										
Auditorium / Hôpital	433	3,50 $	3,50 $	0,0%	16,00 $	16,00 $	0,0%	87,00 $	90,00 $	3,3%
Auditorium / Hôpital	434	3,50 $	3,50 $	0,0%	16,00 $	16,00 $	0,0%	87,00 $	90,00 $	3,3%
Auditorium / Hôpital	437	2,25 $	3,50 $	55,6%	16,00 $	16,00 $	0,0%	87,00 $	90,00 $	3,3%
Commercial de Verdun Ouest	522	2,00 $	2,25 $	12,5%	12,00 $	12,00 $	0,0%	85,00 $	87,00 $	2,3%
Parc en bordure du fleuve	503	2,00 $	2,25 $	12,5%	12,00 $	12,00 $	0,0%	85,00 $	87,00 $	2,3%
Parc en bordure du fleuve	508	2,00 $	2,25 $	12,5%	12,00 $	12,00 $	0,0%	85,00 $	87,00 $	2,3%
Promenade Wellington	438	2,25 $	2,50 $	11,1%	13,00 $	13,00 $	0,0%	87,00 $	90,00 $	3,3%
Promenade Wellington	519	2,00 $	2,25 $	12,5%	12,00 $	12,00 $	0,0%	85,00 $	87,00 $	2,3%
Ateliers municipaux	506	2,00 $	2,25 $	12,5%	12,00 $	12,00 $	0,0%	85,00 $	87,00 $	2,3%
Résidentiel	513	s/o	s/o		s/o	s/o	s/o	85,00 $	87,00 $	2,3%
Résidentiel	518	s/o	s/o		s/o	s/o	s/o	85,00 $	87,00 $	2,3%

Grille tarifaire #2

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h			TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 6 h à 24 h			PERMIS MENSUEL		
		2025	2026 (1)	%	2025	2026 (1)	%	2025	2026 (1)	%
VILLE-MARIE										
Parc du Mont-Royal	115	4,25 $	4,25 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	83,00 $	85,00 $	2,4%
Parc du Mont-Royal	116	4,25 $	4,25 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	83,00 $	85,00 $	2,4%
Parc du Mont-Royal	117	4,25 $	4,25 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	83,00 $	85,00 $	2,4%
Parc du Mont-Royal	118	4,25 $	4,25 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	83,00 $	85,00 $	2,4%

Grille tarifaire #3

		TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h			TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 7 h à 23 h			PERMIS MENSUEL		
		2025	2026 (1)	%	2025	2026 (1)	%	2025	2026 (1)	%
VILLE-MARIE										
Parc du Mont-Royal	275	4,25 $	4,25 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o

Grille tarifaire #4

		TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 6 h à 24 h			TARIF MAXIMUM Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : de 6 h à 24 h			PERMIS MENSUEL		
		2025	2026 (1)	%	2025	2026 (1)	%	2025	2026 (1)	%
VILLE-MARIE										
Centre Bell	227	6,00 $	6,00 $	0,0%	20,00 $	21,00 $	5,0%	161,00 $	165,00 $	2,4%

(1) Les tarifs suivants sont applicables à partir du 1er avril 2026

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1253074025

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) qui relève de la compétence du conseil municipal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Annexe 8.pdf

EV - 1253074025 - Règlement sur les tarifs 2026 (Ville) VF.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

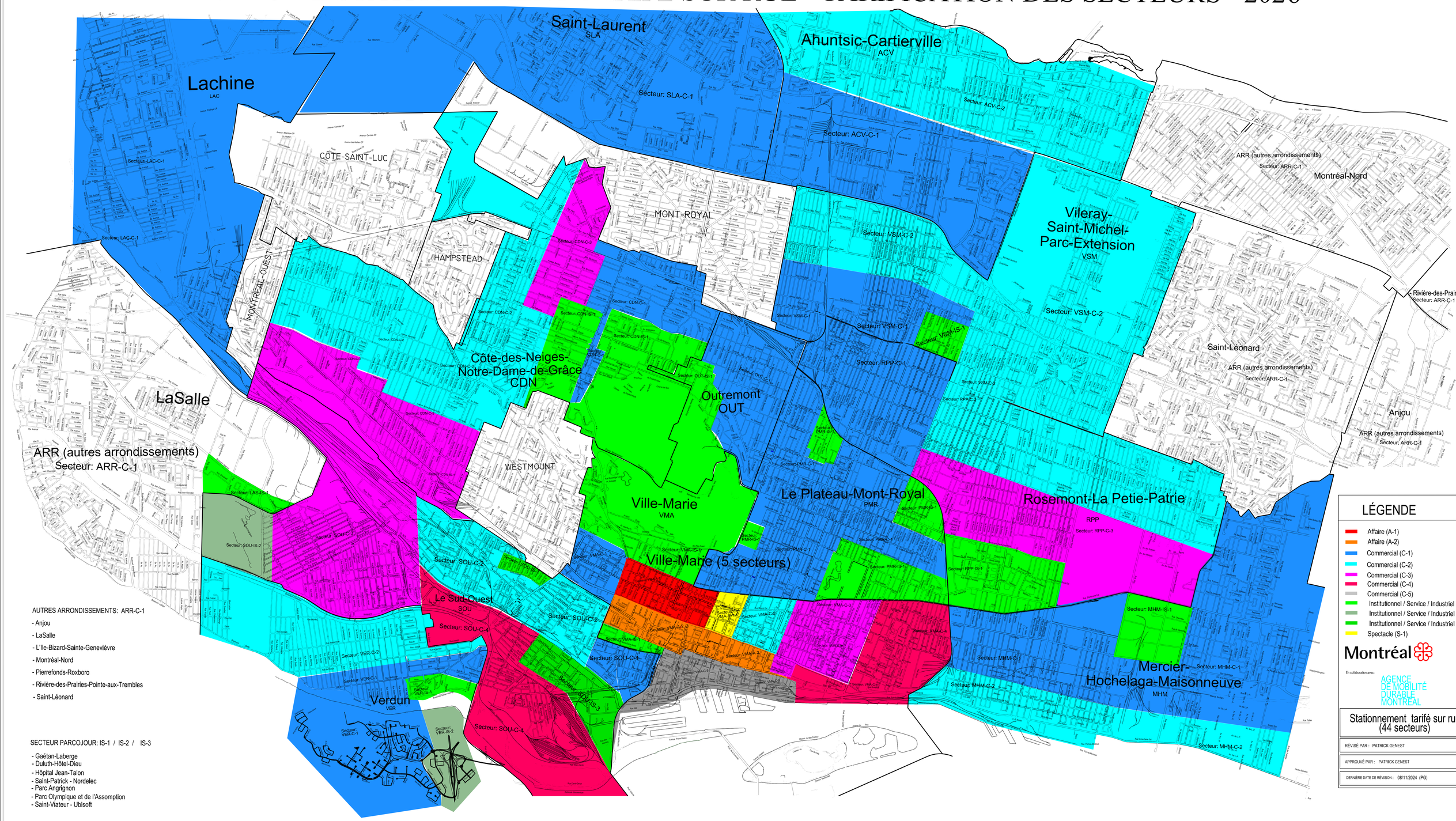
ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-19

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 5148720128
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

ANNEXE A

ANNEXE 8 (articles 139 et 140)

RÉSEAU DE STATIONNEMENT TARIFÉ SUR RUE - TARIFICATION DES SECTEURS - 2026



AUTRES ARRONDISSEMENTS: ARR-C-1

- Anjou
- LaSalle
- L'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève
- Montréal-Nord
- Pierrefonds-Roxboro
- Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- Saint-Léonard

SECTEUR PARCOJOUR: IS-1 / IS-2 / IS-3

- Gaétan-Laberge
- Duluth-Hôtel-Dieu
- Hôpital Jean-Talon
- Saint-Patrick - Nordelec
- Parc Angrignon
- Parc Olympique et de l'Assomption
- Saint-Viateur - Ubisoft

LÉGENDE

- Affaire (A-1)
- Affaire (A-2)
- Commercial (C-1)
- Commercial (C-2)
- Commercial (C-3)
- Commercial (C-4)
- Commercial (C-5)
- Institutionnel / Service / Industriel (IS-1)
- Institutionnel / Service / Industriel (IS-2)
- Institutionnel / Service / Industriel (IS-3)
- Spectacle (S-1)

Montréal

En collaboration avec:

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE MONTRÉAL

Stationnement tarifé sur rue (44 secteurs)

RÉVISÉ PAR : PATRICK GENEST

APPROUVÉ PAR : PATRICK GENEST

DERNIÈRE DATE DE RÉVISION : 08/11/2024 (PG)

Réseau de stationnement tarifé sur rue 2024 - 44 secteurs - Sud-Ouest V.2 (8 nov 2024).dgn 2024-11-08 12:45:09 Patrick Genest

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
25-XXX

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2026)

Vu les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du_____, le conseil municipal décrète :

1. Tous les tarifs fixés au présent règlement comprennent, lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) à moins d'indication contraire à cet effet.

CHAPITRE I
ÉTUDE DE PROJETS PRÉVUS PAR LA CHARTE DE LA VILLE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC

2. Pour l'étude d'une demande d'autorisation réglementaire pour la réalisation d'un projet visé à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) qui déroge à un règlement d'un arrondissement, il sera perçu :

1° si la dérogation vise l'occupation d'un bâtiment, sans nouvelle construction : 2 815,80 $

2° si la dérogation vise une construction ou une transformation, incluant toute modification, réparation ou remplacement, d'un bâtiment de :

a) moins de 500 m^2 de superficie de plancher 2 815,80 $

b) 500 m^2 à moins de 10 000 m^2 de superficie de plancher 13 470,40 $

c) 10 000 m^2 à moins de 25 000 m^2 de superficie de plancher 24 481,60 $

d) 25 000 m^2 et plus de superficie de plancher 38 573,50 $

3° s'il s'agit de la modification d'un projet déjà autorisé par un règlement selon l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec :

a) projet de moins de 500 m^2 de superficie de plancher 2 815,80 $

b) projet de 500 m^2 et plus de superficie de plancher 4 957,90 $

Les tarifs du présent article ne s'appliquent pas à une demande relative à un projet de logement abordable ou social au sens du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) et qui est visé par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), dans la mesure où la demande est présentée par :

1° un organisme à but non lucratif régi par la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38), par la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (L.C. 2009, ch. 23), par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) ou par la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), dont les statuts établissent qu'un de ses objets est d'offrir en location des logements abordables ou des logements à des personnes à revenu faible ou modeste ou à une clientèle ayant des besoins spéciaux en habitation;

2° une coopérative régie par la Loi sur les coopératives (RLRQ, chapitre C-67.2) dont les statuts établissent que son objet vise à offrir un logement locatif à ses membres et incluent une clause selon laquelle aucune ristourne ne peut être versée et aucun intérêt ne peut être versé sur toute catégorie de parts privilégiées.

CHAPITRE II
ÉTUDE DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS

3. Pour l'étude d'une demande d'autorisation pour la réalisation d'un projet d'habitation en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), il sera perçu :

1° si la demande d'autorisation vise l'occupation d'un bâtiment, sans nouvelle construction : 2 815,80 $

2° si la demande d'autorisation vise une construction ou une transformation, incluant toute modification, réparation ou remplacement, d'un bâtiment de :

a) moins de 500 m^2 de superficie de plancher 2 815,80 $

b) 500 m^2 à moins de 10 000 m^2 de superficie de plancher 13 470,40 $

c) 10 000 m^2 à moins de 25 000 m^2 de superficie de plancher 24 481,60 $

d) 25 000 m^2 et plus de superficie de plancher 38 573,50 $

3° si la demande vise la modification d'un projet déjà autorisé en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2) :

a) moins de 500 m^2 de superficie de plancher 2 815,80 $

b) 500 m^2 et plus de superficie de plancher 4 957,90 $

Les tarifs du présent article ne s'appliquent pas à une demande relative à un projet de logement abordable ou social au sens du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041), dans la mesure où la demande est présentée par :

1° un organisme à but non lucratif régi par la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38), par la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (L.C. 2009, ch. 23), par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) ou par la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), dont les statuts établissent qu'un de ses objets est d'offrir en location des logements abordables ou des logements à des personnes à revenu faible ou modeste ou à une clientèle ayant des besoins spéciaux en habitation;

2° une coopérative régie par la Loi sur les coopératives (RLRQ, chapitre C-67.2) dont les statuts établissent que son objet vise à offrir un logement locatif à ses membres et incluent une clause selon laquelle aucune ristourne ne peut être versée et aucun intérêt ne peut être versé sur toute catégorie de parts privilégiées.

4. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu :

1° pour l'étude d'une demande de permis visant la relocalisation d'un bâtiment : 452,20 $

2° pour l'étude d'une demande de permis visant la construction d'un bâtiment, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire, comme suit :

a) bâtiment résidentiel, commercial, industriel ou institutionnel
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum, par logement ou par local 1 029,00 $

b) bâtiment secondaire ou accessoire, tel un garage isolé, d'une superficie d'au plus 25 m^2 et desservant un bâtiment résidentiel
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum 259,90 $

c) bâtiment autre que ceux visés aux sous-paragraphes a) et b)
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum 517,70 $

3° pour l'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment, incluant toute modification, réparation ou remplacement, avec ou sans aire de stationnement, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire calculé comme suit :

a) bâtiment résidentiel
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $

ii.	minimum	167,40 $
b)	bâtiment commercial, industriel ou institutionnel	
i.	par 1 000 $ de travaux	9,80 $
ii.	minimum	491,70 $
c)	pose de pieux d'étançonnement de la structure, par bâtiment	55,00 $
4°	pour le renouvellement d'un permis prévu aux paragraphes 2° ou 3° :	25 % du coût du permis original
a)	minimum, pour un permis relatif à un bâtiment résidentiel	167,40 $
b)	minimum, pour tout autre permis	491,70 $

5. Aux fins de l'article 4 du présent règlement, la valeur estimée des travaux comprend :

1° les frais de préparation des plans et devis;

2° les frais de fourniture et d'installation de tous les matériaux et équipements intégrés au bâtiment, incluant notamment ceux reliés à l'architecture, à la structure, à la mécanique et à l'électricité, mais excluant les frais de fourniture et d'installation des appareillages reliés à l'exploitation d'un procédé industriel et les frais de fourniture et d'installation, dans un bâtiment résidentiel, d'un appareil élévateur pour personnes en situation d'handicap installé dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) adopté par le gouvernement du Québec ou du Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile (20-009);

3° les frais d'excavation et de remblayage des fondations du bâtiment;

4° les frais d'aménagement du terrain tel l'aménagement paysager ou le stationnement lorsque ces travaux sont réalisés simultanément avec un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment et que le règlement sur les certificats de l'arrondissement prévoit qu'ils peuvent être inclus au permis de construction;

5° les taxes applicables à l'ensemble des biens et services mentionnés au présent article.

6. Aux fins de l'article 4 du présent règlement, la valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure aux coûts unitaires suivants :

1°	pour un bâtiment résidentiel, par mètre carré de superficie de plancher, à l'exclusion de celle du sous-sol d'un bâtiment unifamilial :	1 514,40 $

2° pour un bâtiment commercial, par mètre carré de superficie de plancher : 1 801,30 $

3° pour un bâtiment industriel, par mètre carré de superficie de plancher : 1 166,20 $

4° pour un bâtiment institutionnel, par mètre carré de superficie de plancher : 2 208,70 $

7. Aux fins du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041), il sera perçu, pour l'étude d'une demande d'obtention d'un permis annuel d'utilisation de pesticides : 215,00 $

8. Aux fins du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs (20-005), il sera perçu : 309,00 $ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 58,00 $ par logement, sans excéder : 2 049,00 $

9. Aux fins du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), il sera perçu :

1° pour la délivrance du permis annuel :

a) pour un chien 31,80 $

b) pour un chat 13,60 $

c) de promeneur 111,80 $

d) programme de capture, stérilisation, relâche et maintien (CSRM) 0,00 $

2° pour la délivrance d'un permis annuel spécial de garde d'un chien potentiellement dangereux : 168,00 $

3° pour le remplacement d'une médaille perdue, détruite ou endommagée : 11,60 $

4° pour la fourniture de l'affiche annonçant la présence d'un chien potentiellement dangereux : 11,60 $

Des frais de 11,60 $ sont ajoutés aux tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° et au paragraphe 2° du premier alinéa lorsque le renouvellement du permis annuel est effectué après l'échéance dudit permis.

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° du premier alinéa ne s'appliquent pas à la délivrance d'un permis :

1° pour un chien guide ou un chien d'assistance ou en formation à cette fin tel que défini à l'article 1 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques, et sur présentation du certificat exigé à cet article;

2° pour un chat ou un chien adopté dans un centre de services animaliers, pour le premier permis annuel délivré pour cet animal;

3° pour un chat ou un chien lorsque la garde de l'animal se fait dans une famille d'accueil mandatée par un refuge conformément au Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques.

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° et au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'appliquent pas à la délivrance d'un permis à une personne ayant eu recours aux services de l'un ou l'autre des organismes mentionnés à l'annexe 1 dans les six (6) mois précédant la demande de permis et qui présente une attestation écrite de cet organisme à ce sujet.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier l'annexe 1 pour y ajouter ou y supprimer des organismes.

10. Aux fins du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), il sera perçu, pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis de stationnement universel, selon la période de validité déterminée par ordonnance du comité exécutif :

1°	véhicule à essence ou hybride :	933,00 $
2°	un véhicule électrique :	300,00 $

Les tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa sont ajustés au prorata du nombre de mois non encore écoulés de la période de validité du permis au jour de la demande de délivrance ou du renouvellement du permis.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article, aux fins de fixer tout tarif dont le paiement est exigé en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) ou d'une ordonnance prise en vertu de ce règlement.

11. Aux fins du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026), il sera perçu :

1°	pour l'étude d'une demande de permis :	645,00 $
2°	pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis d'exploitation et le droit d'occuper le domaine public, selon la période de validité déterminée par ordonnance du comité exécutif :	
	a) pour la tranche de 1 à 250 véhicules du même type en service	37 667,00 $
	b) pour la tranche de 251 à 500 véhicules du même type en service	29 296,00 $

c) pour chaque tranche supplémentaire d'un maximum de 250 véhicules du même type en service qui excède 500 véhicules du même type en service 26 507,00 $

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article, aux fins de fixer tout tarif dont le paiement est exigé en vertu du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) ou d'une ordonnance prise en vertu de ce règlement.

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa sont ajustés au prorata du nombre de mois non encore écoulés de la période de validité du permis au jour de la demande de délivrance ou du renouvellement du permis ou au jour de la demande d'ajout de véhicules par l'exploitant au cours d'une même période de validité du permis.

12. Aux fins du Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique (25-007), il sera perçu :

1° pour l'étude d'une demande de permis pour l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique : 350,00 $

2° pour le renouvellement d'un permis pour l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique : 350,00 $

CHAPITRE III
ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

13. À l'égard des installations et équipements culturels, de sports ou de loisirs relevant de la compétence des arrondissements, identifiés à l'entente cadre relative à l'utilisation des installations et équipements municipaux par les centres de services scolaires et les commissions scolaires, pour l'exercice des pouvoirs de tarification pour lesquels le conseil de ville s'est déclaré compétent aux termes de la résolution CM25 1270 adoptée le 22 septembre 2025, les tarifs applicables sont ceux établis par l'entente cadre.

SECTION I
ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DE LA GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

SOUS-SECTION 1
INTERPRÉTATION

14. Pour l'application de la présente section, une compétition sanctionnée est une compétition dont la tenue est approuvée par un organisme sportif de régie provincial, national ou international reconnu par le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada ou le Comité international olympique. Un entraînement sanctionné est un entraînement dont la tenue est coordonnée par un organisme sportif de régie provincial ou national reconnu par le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada.

15. Pour l'application de la présente section, un organisme reconnu désigne :

1° un organisme reconnu par un arrondissement en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local;

2° un organisme reconnu par la Division de la gestion des installations sportives en vertu de la politique de soutien de cette division;

3° une association sportive régionale ou un autre organisme reconnu par la Division des sports et de l'activité physique en vertu du programme de reconnaissance de ce service;

4° une fédération sportive provinciale ou nationale, reconnue par le ministère de l'Éducation, ou par Sports Canada.

SOUS-SECTION 2
ÉQUIPEMENTS

16. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1e septembre au 31 décembre
1° inscription à la pratique libre du jogging		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. personne de 16 ans à 59 ans, par session	77,50 $	79,00 $
ii. personne de 60 ans et plus, par session	58,00 $	59,00 $
iii. personne de 16 ans et plus, pour une journée	15,50 $	16,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. personne de 16 ans et plus, par session	150,00 $	153,00 $
ii. personne de 16 ans et plus, pour une journée	27,00 $	28,00 $
2° location d'un terrain intérieur de badminton pour la pratique libre, l'heure :		
a) résident de la Ville de Montréal	15,50 $	19,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal	27,00 $	33,00 $
3° location d'un terrain intérieur de tennis pour la pratique libre, l'heure :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	14,50 $	15,00 $
ii. personne de 18 ans à 59 ans	24,50 $	25,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1e septembre au 31 décembre
iii. personne de 60 ans et plus	14,50 $	15,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal	45,00 $	46,00 $
4° carte d'accès aux activités de la salle omnisports, des aires de lancers intérieure et extérieure, et de la piste extérieure, pour les membres d'un organisme reconnu d'athlétisme :		
a) par session		
i. enfant de moins de 12 ans	6,00 $	7,00 $
ii. personne de 12 ans et plus	15,50 $	17,00 $
b) pour une journée		
i. enfant de moins de 12 ans	0,00 $	0,00 $
ii. personne de 12 ans et plus	2,50 $	4,00 $
5° remplacement d'une carte d'accès aux activités remise lors de l'inscription :	5,00 $	6,00 $

17. Pour l'usage des locaux et installations intérieurs du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° salle omnisports complète :		
a) taux de base	1 260,00 $	1 284,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	221,50 $	226,00 $
ii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	396,50 $	404,00 $
2° partie de la salle omnisports (piste entière, partie centrale de la piste, partie nord ou sud de la salle) :		
a) taux de base	734,00 $	748,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	120,50 $	123,00 $
ii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	213,00 $	217,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
3°	couloir de la piste intérieure d'athlétisme :		
	a) taux de base	81,00 $	83,00 $
	b) taux réduit		
	i. entraînement d'un club d'athlétisme de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 15 athlètes)	17,00 $	18,00 $
	ii. entraînement d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 15 athlètes)	28,00 $	29,00 $
	iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 25 athlètes)	23,00 $	24,00 $
	iv. institution d'enseignement de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 25 athlètes)	33,00 $	34,00 $
4°	gymnase double :		
	a) taux de base	553,00 $	564,00 $
	b) taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	91,00 $	93,00 $
	ii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	162,50 $	166,00 $
5°	gymnase simple :		
	a) taux de base	289,00 $	295,00 $
	b) taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	52,00 $	53,00 $
	ii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	60,00 $	61,00 $
6°	palestre de gymnastique, salle polyvalente, salle de karaté, salle de lutte, salle de judo, salle d'escrime, salle de boxe, espace pour le tir à l'arc ou autre plateau sportif équivalent :		
	a) taux de base	237,00 $	242,00 $
	b) taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	43,00 $	44,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
ii.	institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	74,00 $	76,00 $
7°	terrain de tennis intérieur :		
a)	taux de base	189,00 $	193,00 $
b)	taux réduit		
i.	compétition ou entraînement sanctionné	45,00 $	46,00 $
ii.	institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	77,00 $	79,00 $

Pour l'application du paragraphe 2° du présent article, lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés, le tarif prévu à ce paragraphe est appliqué proportionnellement à la superficie de l'espace loué.

18. Pour l'usage des installations de la piscine du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	un bassin (bassin de plongeon, bassin de natation nord, ou bassin de natation sud) :		
a)	taux de base	553,00 $	564,00 $
b)	taux réduit		
i.	compétition ou entraînement sanctionné	92,00 $	94,00 $
ii.	institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	162,00 $	166,00 $
2°	deux bassins (bassin de plongeon, bassin de natation nord ou bassin de natation sud) :		
a)	taux de base	787,00 $	802,00 $
b)	taux réduit		
i.	compétition ou entraînement sanctionné	138,00 $	141,00 $
ii.	institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	242,00 $	247,00 $
3°	trois bassins (bassin de plongeon, bassin de natation nord et bassin de natation sud) :		
a)	taux de base	1 258,00 $	1 282,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b)	taux réduit		
i.	compétition ou entraînement sanctionné	223,00 $	228,00 $
ii.	institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	396,00 $	404,00 $
4°	terrasse extérieure :	134,00 $	137,00 $
5°	terrasse intérieure, côté ouest :	43,00 $	44,00 $

Malgré le paragraphe 1° du premier alinéa, lorsqu'un bassin de 50 mètres est loué, le tarif fixé au paragraphe 2° de cet alinéa, pour la location de 2 bassins, s'applique à cette location.

Lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés au présent article, le tarif est appliqué proportionnellement à la superficie louée.

19. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	terrain de balle #1 ou #2 :		
a)	taux de base	333,00 $	339,00 $
b)	taux réduit		
i.	compétition ou entraînement sanctionné	55,00 $	56,00 $
ii.	partie ou entrainement d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iii.	activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois	43,00 $	44,00 $
c)	location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois	70,00 $	75,00 $
2°	terrain multisports synthétique complet		
a)	taux de base	512,00 $	522,00 $
b)	taux réduit		
i.	compétition ou entraînement sanctionné	109,00 $	111,00 $
ii.	partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	118,00 $	120,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. partie ou entrainement, à l'exclusion des tournois, d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iv. activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois	16,00 $	16,50 $
c) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois	21,50 $	22,00 $
3° stade extérieur :		
a) taux de base		
i. piste d'athlétisme	643,00 $	655,00 $
ii. terrain naturel	643,00 $	655,00 $
iii. stade extérieur complet (piste d'athlétisme et terrain naturel)	918,00 $	935,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	115,00 $	117,00 $
ii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	162,00 $	165,00 $
4° couloir de la piste extérieure :		
a) taux de base	82,00 $	84,00 $
b) taux réduit		
i. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 25 athlètes)	22,50 $	23,00 $
ii. institution d'enseignement de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 25 athlètes)	33,00 $	34,00 $
5° terrains extérieurs de tennis ou pickleball, pour l'ensemble des terrains, l'heure :		
a) taux de base	900,00 $	918,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entrainement sanctionné	300,00 $	306,00 $
ii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	231,00 $	236,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
6°	pour un terrain extérieur de tennis ou pickleball pour la pratique libre individuelle, l'heure		
	a) résident de la Ville de Montréal		
	i. enfant de 17 ans et moins et personne de 60 ans et plus, du lundi au vendredi	12,00 $	13,00 $
	ii. enfant de 17 ans et moins et personne de 60 ans et plus, samedi et dimanche	16,00 $	17,00 $
	iii. personne de 18 ans à 59 ans	16,00 $	17,00 $
	b) non-résident de la Ville de Montréal	25,00 $	26,00 $

Pour l'application des paragraphes 2°, 3° et 5° du présent article, lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés, le tarif prévu à ce paragraphe est appliqué proportionnellement à la superficie de l'espace loué.

20. Pour l'usage des biens et des services suivants du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu :

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	montage et démontage des installations, l'heure :		
	a) événement, compétition ou entraînement sanctionné	80,00 $	82,00 $
	b) événement, compétition ou entraînement non sanctionné	153,00 $	156,00 $
2°	vestiaires ou roulottes, l'heure :		
	a) taux de base	33,00 $	34,00 $
	b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
3°	salon des dignitaires, hall du deuxième étage, l'heure :		
	a) taux de base	129,00 $	132,00 $
	b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	26,00 $	27,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
4°	terrasse extérieure, galerie de presse ou espace sous cette galerie, l'heure :		
	a) taux de base	131,00 $	134,00 $
	b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	26,00 $	27,00 $
5°	salle de réunion, l'heure :		
	a) taux de base	41,00 $	42,00 $
	b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
6°	pour la location d'un système de son lors d'un événement :	35,00 $	36,00 $

21. Pour l'usage des locaux et des installations des arénas de la Division de la gestion des installations sportives, il sera perçu:

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	patinoire avec surface glacée, l'heure :		
	a) taux de base		
	i. Aréna Michel-Normandin	383,00 $	390,00 $
	ii. Aréna Maurice-Richard	383,00 $	390,00 $
	b) taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	103,00 $	105,00 $
	ii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	125,50 $	128,00 $
	iii. institution d'enseignement située à l'extérieur de la Ville de Montréal	250,00 $	255,00 $
	iv. activités d'un organisme reconnu pour le sport adulte	158,00 $	161,00 $
	v. activités d'un organisme reconnu pour mineurs	45,00 $	46,00 $
	vi. parties d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
2°	patinoire sans surface glacée, l'heure :		
	a) taux de base		
	i. Aréna Michel-Normandin	383,00 $	390,00 $
	ii. Aréna Maurice-Richard	1 226,50 $	1 250,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b) taux réduit pour compétition ou entraînement sanctionné		
i. Aréna Michel-Normandin	103,00 $	105,00 $
ii. Aréna Maurice-Richard	368,00 $	368,00 $
c) taux réduit		
i. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	125,50 $	128,00 $
ii. institution d'enseignement située à l'extérieur de la Ville de Montréal	250,00 $	255,00 $
iii. activités d'un organisme reconnu pour le sport adulte	158,00 $	161,00 $
iv. activités d'un organisme reconnu pour mineurs	45,00 $	46,00 $
v. parties d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
3° local d'entreposage, par mois :		
a) taux de base	65,50 $	67,00 $
b) organisme reconnu pour le sport mineur, de la Ville de Montréal	35,00 $	36,00 $
c) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
4° salle, l'heure :		
a) taux de base	41,00 $	42,00 $
b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
5° salon des dignitaires de l'aréna Maurice-Richard, l'heure :		
a) taux de base	128,50 $	131,00 $
b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
6° montage et démontage des installations :		
a) événement ou compétition sanctionné	79,50 $	82,00 $
b) événement ou compétition non sanctionnée	152,00 $	156,00 $

22. Pour la réservation d'espaces de stationnement des installations de la Division de la gestion des installations sportives**,** il sera perçu :

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	pour la location complète du stationnement de l'aréna Maurice-Richard, pour une journée :	700,00 $	714,00 $
2°	pour l'émission d'un permis annuel de stationnement à l'aréna Maurice-Richard, ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et les organismes qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives :	57,00 $	57,00 $
3°	pour l'émission d'un permis saisonnier de stationnement à l'aréna Maurice-Richard, ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et les organismes qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives, valide jusqu'au 30 juin ou valide du 1er juillet au 31 décembre, par période :	37,00 $	37,00 $
4°	pour la location d'un espace de stationnement pour une automobile, par jour :	26,50 $	27,00 $

23. Pour l'usage des installations sportives intérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure :		
	a) taux de base	248,00 $	253,00 $
	b) taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	78,00 $	80,00 $
	ii. partie ou entraînement d'un organisme reconnu pour mineurs	68,00 $	70,00 $
	iii. partie ou entraînement d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national ou provincial d'entraînement d'un organisme reconnu	99,00 $	101,00 $
	iv. programme sport-études ou programme de concentration scolaire	54,00 $	55,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
v. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	99,00 $	101,00 $
vi. camp de jour d'un organisme reconnu pour mineurs	39,00 $	40,00 $
vii. partie ou entraînement d'un programme sportif pour jeunes défavorisés reconnu par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, du lundi au vendredi, de 16 h à 18 h	0,00 $	0,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par un organisme reconnu	78,00 $	80,00 $
c) montage et démontage des installations	35,00 $	36,00 $
2° terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	371,00 $	378,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	121,00 $	124,00 $
ii. partie ou entraînement d'un organisme reconnu pour mineurs	101,00 $	103,00 $
iii. partie ou entraînement d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national ou provincial d'entraînement d'un organisme reconnu	143,00 $	146,00 $
iv. programme sport-études ou programme de concentration scolaire	83,00 $	85,00 $
v. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	144,00 $	147,00 $
vi. camp de jour d'un organisme reconnu pour mineurs	58,00 $	59,00 $
vii. stage ou formation sanctionné par un organisme reconnu	117,00 $	119,00 $
c) montage et démontage des installations	50,00 $	51,00 $
3° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	740,00 $	754,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	237,00 $	242,00 $
ii. partie ou entraînement d'un organisme reconnu pour mineurs	200,00 $	202,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii.	partie ou entraînement d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national ou provincial d'entraînement d'un organisme reconnu	290,00 $	296,00 $
iv.	programme sport-études ou programme de concentration scolaire	165,00 $	168,00 $
v.	institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	290,00 $	296,00 $
vi.	camp de jour d'un organisme reconnu pour mineurs	109,00 $	111,00 $
vii.	stage ou formation sanctionné par un organisme reconnu	230,00 $	235,00 $
c)	montage et démontage des installations	99,00 $	101,00 $

		jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
4°	terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour le sport adulte, l'heure :			
a)	location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois	199,00 $	150,00 $	203,00 $
b)	montage et démontage des installations	35,00 $	35,00 $	36,00 $
5°	terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, taux réduit pour le sport adulte, l'heure :			
a)	location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois	297,00 $	223,00 $	303,00 $

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b) montage et démontage des installations	49,00 $	49,00 $	50,00 $
6° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour le sport adultes, l'heure :			
a) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois	592,00 $	444,00 $	604,00 $
b) montage et démontage des installations	99,00 $	99,00 $	101,00 $

24. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer extérieur à 5 ou 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	376,00 $	383,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	79,00 $	81,00 $
ii. partie ou entraînement d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iii. programme sport-études ou programme de concentration scolaire	0,00 $	0,00 $
iv. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	82,00 $	84,00 $
v. camp de jour d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
vi. stage ou formation sanctionné par un organisme reconnu	78,00 $	80,00 $
vii. activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois	16,00 $	16,50 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c)	location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois	21,50 $	22,00 $
d)	montage et démontage des installations	35,00 $	36,00 $
2°	terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure :		
a)	taux de base	510,00 $	520,00 $
b)	taux réduit		
i.	compétition ou entraînement sanctionné	106,00 $	108,00 $
ii.	partie ou entraînement d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iii.	programme sport-études ou programme de concentration scolaire	0,00 $	0,00 $
iv.	institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	105,00 $	107,00 $
v.	camp de jour d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
vi.	stage ou formation sanctionné par un organisme reconnu	117,00 $	119,00 $
vii.	activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois	16,00 $	16,50 $
c)	location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois	21,50 $	22,00 $
d)	montage et démontage des installations	35,00 $	36,00 $

25. Pour l'usage des locaux et des biens du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	salle multimédia, en totalité, l'heure :		
a)	taux de base	125,00 $	128,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
	b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	24,00 $	25,00 $
	c) activité organisée par un organisme reconnu	78,00 $	80,00 $
	d) montage et démontage des installations	35,00 $	36,00 $
	Les tarifs prévus au présent paragraphe ne sont pas applicables à l'utilisation de la salle multimédia pour les activités d'un organisme à but non lucratif lié à la Ville par un contrat relatif à la gestion du Stade de soccer;		
2°	salle multimédia, demi-salle, l'heure :		
	a) taux de base	65,00 $	66,00 $
	b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	14,00 $	15,00 $
	c) activité organisée par un organisme reconnu	39,00 $	40,00 $
	d) montage et démontage des installations	35,00 $	36,00 $
3°	salle de réunion ou aire événementielle, l'heure :		
	a) taux de base	39,00 $	40,00 $
	b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	0,00 $	0,00 $
	c) montage et démontage des installations	35,00 $	36,00 $
4°	aire polyvalente, l'heure :		
	a) taux de base	376,00 $	383,00 $
	b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	61,00 $	62,00 $
	c) activité organisée par un organisme reconnu	187,00 $	191,00 $
	d) montage et démontage des installations	35,00 $	36,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
5° salle de conditionnement physique, l'heure :		
a) taux de base pour une équipe sportive	64,00 $	65,00 $
b) programme sport études ou programme de concentration scolaire	0,00 $	0,00 $

26. Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :

1° droit d'entrée au TAZ, par personne :	
a) enfant de 3 et 4 ans, en tout temps	8,50 $
b) enfant de 5 à 17 ans et étudiant sur présentation de la carte étudiante	
i. lundi au jeudi	15,75 $
ii. vendredi au dimanche et jours fériés	19,00 $
iii. vendredi au dimanche, bloc de 4 heures	15,75 $
iv. accès restreint, demi-plateau	11,50 $
c) personne de 18 ans et plus	
i. lundi au jeudi	16,50 $
ii. vendredi au dimanche et jours fériés	19,50 $
iii. vendredi au dimanche, bloc de 4 heures	16,50 $
iv. accès restreint, demi-plateau	12,50 $
d) forfait journée complète	
i. 1 adulte et un enfant de 17 ans et moins	32,75 $
ii. 2 adultes et 2 enfants de 17 ans et moins	49,00 $
iii. ajout d'un enfant de 17 ans et moins	12,50 $
e) journée thématique, lundi au jeudi	14,00 $
2° laissez-passer pour le Skatepark ou le Roulodôme :	
a) laissez-passer de 10 entrées	140,00 $
b) laissez-passer d'hiver pour une personne, d'une durée de 4 mois valide du 1er janvier au 30 avril ou du 1er décembre au 31 mars	280,50 $
c) laissez-passer annuel	701,50 $

d)	laissez-passer d'été, valide du 1er juillet au 31 août	119,50 $
e)	carte donnant droit à 2 entrées, achetée au mois de décembre	26,00 $
3°	inscription aux cours de sports sur roues, par personne:	
a)	cours de groupe, l'heure	
i.	enfant de 17 ans et moins	25,00 $
ii.	personne de 18 ans et plus	27,00 $
b)	cours privé, incluant la formule parent-enfant, l'heure	51,00 $
c)	pour chaque personne additionnelle pour un cours privé, l'heure	16,00 $
d)	forfait découverte (3 heures 3 sports) avec location d'équipements complète	170,25 $
e)	cours de perfectionnement	
i.	forfait 3 heures	135,00 $
ii.	forfait 5 heures	219,50 $
iii.	forfait 10 heures	391,00 $
4°	location du Skatepark pour des activités sportives libres, pour une durée de 3 heures :	
a)	groupe d'un maximum de 20 personnes	374,00 $
b)	par personne additionnelle, si plus de 20 personnes	13,25 $
5°	location du Roulodôme pour des activités sportives libres, incluant la présence d'un surveillant du TAZ, pour un groupe de 50 personnes maximum, par heure :	161,00 $
6°	location du Skatepark et du Roulodôme pour des activités sportives libres, pour un bloc de 3 heures :	
a)	groupe d'un maximum de 40 personnes	530,00 $
b)	par personne additionnelle, si plus de 40 personnes	13,25 $

7°	location de base du Skatepark ou du Roulodôme pour un événement :	
	a) compétition ou événement sportif, par heure	166,00 $
	b) événement privé ou d'une entreprise, par jour	
	i. du lundi au jeudi	7 800,00 $
	ii. du vendredi au dimanche	9 565,00 $
	c) période de montage et démontage, par heure	
	i. du lundi au jeudi	415,75 $
	ii. du vendredi au dimanche	520,00 $
	d) pour la location des locaux d'appoint, par heure, pour un minimum de deux heures	208,00 $
8°	accès au TAZ pour activités de groupe scolaire ou d'un organisme à but non lucratif, par personne, pour un minimum de 30 personnes :	
	a) sans location d'équipement	13,50 $
	b) avec location d'équipements sportifs et de protection	18,00 $
	c) entraineur	50,00 $
9°	camp de jour du TAZ :	
	a) inscription au camp de jour, par personne, par jour	83,00 $
	b) inscription au camp de jour, par personne, par semaine	249,50 $
	c) inscription au service de garde du camp de jour, par personne, par semaine	48,00 $
	d) inscription au service de garde du camp de jour, par personne, par semaine, le matin de 8 h à 9 h ou le soir de 16 h à 18 h	27,00 $
	e) frais d'administration pour annulation d'une inscription au camp de jour, par demande d'annulation	30,00 $
	f) frais de remplacement du bracelet	2,00 $

10° fêtes d'enfants :

a) forfait fête, pour 3 heures, pour un groupe de 8 enfants âgés de 5 ans à 14 ans, incluant les équipements sportifs et les équipements de protection, avec animation	285,00 $
b) forfait fête, par enfant additionnel, à partir du 9e enfant	16,50 $
c) location d'un espace pour un groupe	100,00 $

11° location des équipements de protection et des équipements sportifs :

a) équipement sportif sans équipement de protection	13,00 $
b) équipement sportif avec équipements de protection	16,00 $
c) équipement de protection, à l'unité	3,00 $
d) équipement de protection, ensemble complet	5,00 $
e) location d'équipements complets, par personne, pour les camps ou cours de groupe	46,50 $

27. Pour l'usage des terrains de soccer intérieurs du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	248,00 $	253,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	77,75 $	80,00 $
ii. partie ou entraînement d'un organisme reconnu pour mineurs	67,50 $	70,00 $
iii. partie ou entraînement d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national ou provincial d'entraînement d'un organisme reconnu	99,00 $	101,00 $
iv. programme sport-études ou programme de concentration scolaire	53,00 $	55,00 $
v. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	99,00 $	101,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
vi.	camp de jour d'un organisme reconnu pour mineurs	39,00 $	40,00 $
vii.	stage ou formation sanctionné par un organisme reconnu	77,75 $	80,00 $
c)	montage et démontage des installations	34,75 $	36,00 $
2°	terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :		
a)	taux de base	741,00 $	754,00 $
b)	taux réduit		
i.	compétition ou entraînement sanctionné	236,75 $	242,00 $
ii.	partie ou entraînement d'un organisme reconnu pour mineurs	198,00 $	202,00 $
iii.	partie ou entraînement d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national ou provincial d'entraînement d'un organisme reconnu	290,00 $	296,00 $
iv.	programme sport-études ou programme de concentration scolaire	164,50 $	168,00 $
v.	institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	290,00 $	296,00 $
vi.	camp de jour d'un organisme reconnu pour mineurs	109,25 $	111,00 $
vii.	stage ou formation sanctionné par un organisme reconnu	229,50 $	235,00 $
c)	montage et démontage des installations	99,00 $	101,00 $

		jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
3°	terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour le sport adulte, l'heure :			
a)	activité d'un organisme reconnu, à l'exception des tournois			
i.	lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	101,00 $	100,00 $	103,00 $
ii.	lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	162,20 $	100,00 $	166,00 $
iii.	samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	162,20 $	100,00 $	166,00 $

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois	199,00 $	150,00 $	203,00 $
c) montage et démontage des installations	34,70 $	35,00 $	36,00 $
4° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) activité d'un organisme reconnu, à l'exception des tournois			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	295,80 $	302,00 $	302,00 $
ii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	482,50 $	302,00 $	492,00 $
iii. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	482,50 $	302,00 $	492,00 $
b) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois	592,00 $	444,00 $	604,00 $
c) montage et démontage des installations	99,00 $	99,00 $	101,00 $

28. Pour l'usage des terrains de soccer extérieurs du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base		
i. terrain synthétique	376,00 $	383,00 $
ii. terrain naturel	262,00 $	267,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b)	taux réduit, terrain naturel ou synthétique		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	63,50 $	81,00 $
	ii. partie ou entraînement d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00$
	iii. programme sport-études ou programme de concentration scolaire	0,00 $	0,00$
	iv. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	82,00 $	84,00 $
	v. camp de jour d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
	vi. stage ou formation sanctionné par un organisme reconnu	77,75 $	80,00 $
	vii. activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois	62,50 $	64,00$
c)	location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois	125,00 $	128,00 $
d)	montage et démontage des installations	34,75 $	36,00 $
2°	terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure :		
a)	taux de base		
	i. terrain synthétique	511,00 $	520,00 $
	ii. terrain naturel	358,00 $	365,00 $
b)	taux réduit, terrain naturel ou synthétique		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	86,00 $	98,00 $
	ii. partie ou entraînement d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
	iii. programme sport-études ou programme de concentration scolaire	0,00 $	0,00 $
	iv. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	105,00 $	107,00 $
	v. camp de jour d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
	vi. stage ou formation sanctionné par un organisme reconnu	116,50 $	119,00 $
	vii. activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois	93,00 $	95,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, pour une activité d'un organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à l'exception des tournois	186,00 $	190,00 $
d) montage et démontage des installations	35,00 $	36,00 $
3° lignage du terrain selon les besoins du sport :	290,00 $	296,00 $

29. Pour l'usage des installations sportives intérieures du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° gymnase simple :		
a) taux de base	280,00 $	286,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	47,00 $	48,00 $
ii. activité d'un organisme reconnu pour mineurs	43,00 $	44,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	54,00 $	55,00 $
iv. activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte	78,00 $	79,00 $
c) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, à l'exception des tournois	140,00 $	143,00 $
d) montage et démontage des installations	34,75 $	36,00 $
2° gymnase double :		
a) taux de base	537,00 $	548,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	97,00 $	99,00 $
ii. activité d'un organisme reconnu pour mineurs	86,00 $	88,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	107,00 $	109,00 $
iv. activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte	154,00 $	155,00 $
c) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, à l'exception des tournois	269,00 $	274,00 $
d) montage et démontage des installations	67,50 $	69,00 $
3° salle polyvalente ou autre plateau sportif équivalent :		
a) taux de base	223,50 $	228,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	37,00 $	38,00 $
ii. activité d'un organisme reconnu pour mineurs	32,75 $	34,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	43,00 $	44,00 $
iv. activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte	68,00$	69,00$
c) location récurrente d'au moins une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, à l'exception des tournois	112,00 $	114,00 $
d) montage et démontage des installations	34,75 $	36,00 $
4° location d'un terrain de badminton ou de pickleball, l'heure :		
i. résident de la Ville de Montréal	24,50 $	25,00 $
ii. non-résident de la Ville de Montréal	44,00 $	45,00 $
5° location d'un terrain de volleyball ou demi-terrain de basketball (1 panier), l'heure :		
i. résident de la Ville de Montréal	56,00 $	57,00 $
ii. non-résident de la Ville de Montréal	102,00 $	103,00 $
6° salle de conditionnement physique, incluant la présence d'un surveillant, l'heure :		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a) salle entière		
i. taux de base	406,00 $	414,00 $
ii. pour un organisme reconnu	110,00 $	112,00 $
iii. pour une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	123,00 $	125,00 $
b) section cardio-vélo (*spinning*)	116,50 $	119,00 $

30. Pour l'usage des locaux et des biens du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° salle de réunion, l'heure :		
a) taux de base	39,00 $	40,00 $
b) activité d'un organisme reconnu	20,50 $	21,00 $
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $
d) montage et démontage des installations	34,70 $	36,00 $
2° salle de classe ou salle multifonctionnelle, l'heure :		
a) taux de base	54,00 $	55,00 $
b) activité d'un organisme reconnu	32,75 $	34,00 $
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $
d) montage et démontage des installations	34,75 $	36,00 $
3° bureau		
a) l'heure	24,50 $	25,00 $
b) par mois	250,00 $	255,00 $
4° local d'entreposage, par mois :		

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a)	taux de base	64,50 $	66,00 $
b)	organisme pour mineurs situé sur le territoire de la Ville de Montréal	32,75 $	34,00$
c)	local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $
5°	location du système de son :	35,00 $	36,00 $

31. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

			jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	droit d'entrée à la salle de conditionnement physique :			
a)	résident de la Ville de Montréal			
	i.	pour une session (3 mois)		
		1. personne de 17 ans à 59 ans	130,00 $	130,00 $
		2. personne de 60 ans et plus	90,00 $	90,00 $
	ii.	pour une année (12 mois)		
		1. personne de 17 ans à 59 ans	285,00 $	285,00 $
		2. personne de 60 ans et plus	200,00 $	200,00 $
b)	non-résident de la Ville de Montréal			
	i.	pour une session (3 mois)	179,00 $	183,00 $
	ii.	pour une année (12 mois)	388,00 $	396,00 $
c)	entraînement d'un organisme reconnu (maximum 20 personnes)			
	i.	entrée unique, l'heure	63,00 $	63,00 $
	ii.	accès illimité, pour une période de 1 mois	243,00 $	243,00 $
	iii.	accès illimité, pour une période de 6 mois	1 186,00 $	1 186,00 $
	iv.	accès illimité, pour une période de 12 mois	2 370,00 $	2 370,00 $
d)	pour l'essai de la salle de conditionnement physique, pour une séance, pour une personne qui accompagne une personne ou un club détenant un droit d'entrée prévu au présent paragraphe, il ne sera perçu aucun tarif			

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
2° inscription à une activité libre :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. par séance		
1. personne de moins de 17 ans	7,50 $	8,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	13,50 $	14,00 $
3. personne de 60 ans et plus	9,50 $	10,00 $
ii. pour 10 entrées		
1. personne de moins de 17 ans	58,00 $	60,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	95,00 $	97,00 $
3. personne de 60 ans et plus	71,00 $	73,00 $
iii. pour 20 entrées		
1. personne de moins de 17 ans	94,00 $	96,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	142,00 $	145,00 $
3. personne de 60 ans et plus	105,00 $	107,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. par séance	18,50 $	19,00 $
ii. pour 10 entrées	132,00 $	135,00 $
iii. pour 20 entrées	198,00 $	202,00 $

32. Pour l'usage des installations à la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° piscine, l'heure :		
a) taux de base		
i. demi-bassin	154,00 $	157,00 $
ii. bassin complet	309,00 $	315,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	49,00 $	50,00 $
ii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	93,00 $	95,00 $
c) montage et démontage des installations	21,00 $	22,00 $

Lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés au présent article, le tarif prévu est appliqué proportionnellement à la superficie louée.

SOUS-SECTION 3
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

33. Aux fins de l'application de la section I, les réductions et gratuités suivantes sont applicables :

1° Complexe sportif Claude Robillard :

a) la baignade libre est gratuite;

b) l'émission d'une carte d'accès pour le personnel des organismes reconnus est gratuite;

c) pour un salarié de la Ville de Montréal, les frais d'inscription applicables pour les activités et droits d'entrée prévus aux articles 16 et 18 sont ceux d'une personne de 18 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %;

d) les tarifs prévus à l'article 16 ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes en situation d'handicap pour lesquelles ce soutien est nécessaire;

e) les organismes soutenus dans le cadre des programmes « Clubs sportifs » et « activités physiques » découlant de la Politique de soutien destinée aux organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives ont droit, pour deux journées, d'un maximum de 18 heures chacune, à une location gratuite du plateau sportif, lors d'une compétition sanctionnée;

f) l'usage d'un terrain de tennis extérieur et le droit d'entrée dans une piscine sont gratuits pour un événement spécial ou une activité promotionnelle organisé par la Ville;

g) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes en situation d'handicap, une réduction de 35 % s'applique aux tarifs fixés aux articles 17, 18 et 19, sauf pour ceux fixés aux paragraphes 6° et 7° du premier alinéa de l'article 17 et au paragraphe 4° de l'article 19. Cette réduction ne peut être combinée à une autre réduction prévue au présent paragraphe;

h) les tarifs prévus aux articles 17, 18 et 19 sont réduits de 30 % pour les sociétés paramunicipales;

i) pour les prestataires de la sécurité du revenu, les frais d'inscription et droits d'entrée prévus à l'article 16 sont ceux d'une personne de 18 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 30%;

2° arénas sous la responsabilité de la Division de la gestion des installations sportives :

a) le patinage libre est gratuit;

b) le hockey libre est gratuit;

c) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes en situation d'handicap, une réduction de 35 % des tarifs fixés à l'article 21 s'applique;

d) les tarifs prévus à l'article 21 sont réduits de 30 % pour les sociétés paramunicipales;

3° TAZ :

a) un rabais de 10 % est offert aux 2e membres et les suivants d'une même famille, sur les forfaits de cours de groupe d'une durée de 1 heure prévus aux sous-paragraphes a), b), et c) du paragraphe 3° de l'article 26;

b) un rabais de 30 % est offert aux prestataires de la sécurité du revenu, sur les tarifs prévus au paragraphe 1° et aux sous-paragraphes a) à e) du paragraphe 11° de l'article 26;

c) un rabais de 10% est offert aux détenteurs de la carte Accès Montréal sur les tarifs prévus au paragraphe 1° de l'article 26;

d) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes en situation d'handicap, une réduction de 35 % des tarifs fixés au paragraphe 8°de l'article 26 s'applique;

4° Complexe sportif Marie-Victorin :

a) la baignade libre est gratuite;

b) pour un salarié de la Ville de Montréal, les tarifs prévus à l'article 31 sont ceux d'une personne de 17 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %;

c) dans le cadre de la convention d'échange de service conclue entre la Ville et le Cégep Marie-Victorin, à titre de partenaire de la Ville, les tarifs prévus à l'article 31 sont, pour les étudiants et le personnel du Cégep, ceux d'une personne de 17 ans à 59 ans, résidant de la Ville de Montréal, réduits de 25 %;

d) dans le cadre de la convention d'échange de service conclue entre la Ville et le Cégep Marie-Victorin, aucun droit d'entrée à la salle de conditionnement physique n'est exigé pour les enseignants en éducation physique de ce Cégep;

e) les tarifs prévus à l'article 31 ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes en situation d'handicap pour lesquelles ce soutien est nécessaire;

f) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes en situation d'handicap, une réduction de 35 % des tarifs fixés à l'article 29 s'applique. Cette réduction ne peut être combinée à une autre réduction prévue au présent paragraphe;

g) les tarifs prévus à l'article 32 sont réduits de 30 % pour les sociétés paramunicipales;

h) pour les prestataires de la sécurité du revenu, les frais d'inscription et droits d'entrée prévus à l'article 31 sont ceux d'une personne de 18 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 30%.

Lorsqu'une entente de partenariat d'une durée minimale d'un an conclue entre la Ville et une personne morale à but non lucratif porte sur l'accès aux équipements collectifs visés à la présente section et prévoit une contrepartie financière ou une gratuité pour cet accès, la tarification prévue à la présente section ne s'applique pas à cette personne.

Lorsque le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports agit comme promoteur d'un événement ou d'une activité, la tarification prévue à la présente section ne s'applique pas.

SECTION II
ACCÈS AUX MUSÉES D'ESPACE POUR LA VIE

SOUS-SECTION 1
INTERPRÉTATION

34. Pour l'application de la présente section :

1° les musées d'Espace pour la vie sont :

a) le Biodôme;

b) l'Insectarium;

c) le Jardin botanique;

d) le Planétarium;

e) la Biosphère, qui est un équipement d'intérêt collectif relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal;

2° organisme touristique : organisme touristique amenant plus de 200 visiteurs par année dans l'un ou l'autre des musées d'Espace pour la vie;

3° les sociétés amies : Les Amis du Jardin botanique, Les Amis du Biodôme, Société d'astronomie du Planétarium de Montréal, le Cercle des jeunes naturalistes, le Fondation du Jardin et du pavillon japonais, la Société de

bonsaïs et de penjing de Montréal, la Société des Saintpaulia de Montréal et le Cercle des mycologues de MTL;

4° les sociétés partenaires : Les orchidophiles de Montréal, Société des plantes alpines et rocailles du Québec, la Société des roses du Québec, la Société québécoise du Dahlia, la Société des Glaïeuls du Québec et la Société des rhododendrons du Québec.

SOUS-SECTION 2
DROITS D'ENTRÉE

35. Pour les droits d'entrée au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique, ou au Planétarium, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a)	tarification régulière	
	i. enfant de 5 ans à 17 ans	13,50 $
	ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	19,00 $
	iii. personne de 18 ans à 64 ans	25,50 $
	iv. personne de 65 ans et plus	23,00 $
	v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	68,00 $
b)	détenteur de la carte Accès Montréal	
	i. enfant de 5 ans à 17 ans	7,75 $
	ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	12,50 $
	iii. personne de 18 ans à 64 ans	15,50 $
	iv. personne de 65 ans et plus	14,75 $
	v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	43,75 $
c)	résident de la CMM	
	i. enfant de 5 ans à 17 ans	9,25 $
	ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	14,75 $
	iii. personne de 18 ans à 64 ans	18,50 $
	iv. personne de 65 ans et plus	17,50 $
	v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	51,50 $

2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	8,50 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	13,00 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 17,00 $

d) personne de 65 ans et plus 16,00 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 7,75 $

f) enfant d'un camp de jour de la Ville 4,00 $

g) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 48,00 $

3° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 8,00 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 12,00 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 16,00 $

d) personne de 65 ans et plus 14,75 $

e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 44,75 $

36. Pour l'obtention de la Carte lève-tôt annuelle donnant accès aux jardins extérieurs entre 6 h et 9 h aux résidents de la Ville de Montréal, ainsi que pour le remplacement de cette carte en cas de perte de vol ou de bris, il sera perçu, par personne : 12,00 $

37. L'accès aux jardins extérieurs uniquement est gratuit, pour tous les visiteurs, du 1er janvier au 30 avril 2026 ainsi que du 2 novembre au 31 décembre 2026 durant les heures normales d'ouverture du Jardin botanique.

L'accès aux jardins extérieurs uniquement est gratuit pour les détenteurs de la Carte Accès Montréal durant les heures normales d'ouverture du Jardin botanique, sauf pendant l'événement Jardins de lumière, du 28 août au 1er novembre 2026 à compter de 17 h.

SOUS-SECTION 3
PASSEPORT ESPACE POUR LA VIE

38. La part des tarifs prévus aux articles 39, 40 et 41 qui est produite par l'exercice de la compétence de la Ville de Montréal à l'égard du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium est de 90 %.

39. Pour le Passeport Espace pour la vie, acheté par une personne physique, permettant l'accès à tous les musées d'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, pour un maximum de 14 passeports, il sera perçu, par passeport acheté :

1° passeport solo : 87,00 $

2° passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de de 5 à 17 ans : 155,00 $

3° passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de moins de 5 à 17 ans : 32,50 $

4° passeport acheté par le détenteur d'un Passeport Espace pour la vie qui effectue cet achat du 45e jour précédant celui de la fin de la durée du passeport dont il est déjà détenteur au dernier jour de la durée de ce passeport :

a) passeport solo 65,25 $

b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans 116,25 $

c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans 24,50 $

5° passeport acheté du 20 février au 1e mars 2026, du 15 au 28 juin 2026, et du 24 au 30 novembre 2026 :

a) passeport solo 78,25 $

b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans 139,50 $

c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans 29,25 $

40. Pour le Passeport Espace pour la vie, acheté par une personne morale, permettant l'accès à tous les musées d'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu, par passeport acheté :

1° pour les 100 premiers passeports :

a) passeport solo : 87,00 $

b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de de 5 à 17 ans : 155,00 $

c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de moins de 5 à 17 ans : 32,50 $

2° à partir du 101e passeport :

a) passeport solo : 78,25 $

b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de de 5 à 17 ans : 139,50 $

c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de moins de 5 à 17 ans : 29,25 $

41. Pour le Passeport Espace pour la vie, acheté sur place, par le détenteur de la carte Accès Montréal, qui effectue cet achat entre le 31e et le dernier jour précédant la fin de la durée de validité de la carte Accès Montréal dont il est déjà détenteur, permettant l'accès à tous les musées de l'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu :

1° passeport solo 60,50 $

2° passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans 108,50 $

3° passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans 22,75 $

42. En cas de fermeture des musées d'Espace pour la vie aux fins de respecter les mesures visant à protéger la santé de la population dans une situation d'urgence ou de pandémie, prises durant l'exercice financier 2026, par le gouvernement du Québec, la durée de tout Passeport Espace pour la vie en vigueur est prolongée d'autant de jours que ces mesures demeurent en vigueur.

SOUS-SECTION 4
FORFAITS (BIODÔME, BIOSPHÈRE, JARDIN BOTANIQUE, INSECTARIUM, PLANÉTARIUM)

43. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 15,50 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 21,75 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 29,75 $

d) personne de 65 ans et plus 27,75 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 14,50 $

f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 84,25 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 14,50 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 20,00 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 27,75 $

d) personne de 65 ans et plus 25,00 $

e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 78,75 $

44. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à trois (3) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 22,50 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 30,50 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 42,50 $

d) personne de 65 ans et plus 39,50 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 21,25 $

f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 120,50 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 21,00 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 28,00 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 39,50 $

d) personne de 65 ans et plus 35,25 $

e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 112,75 $

45. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à quatre (4) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 29,50 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 39,25 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 55,25 $

d) personne de 65 ans et plus 51,25 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 28,00 $

f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 156,75 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 27,50 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 36,00 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 51,25 $

d) personne de 65 ans et plus 45,50 $

e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 146,75 $

46. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux cinq (5) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	36,50 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	48,00 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	68,00 $
d)	personne de 65 ans et plus	63,00 $
e)	programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	34,75 $
f)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	193,00 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	34,00 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	44,00 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	63,00 $
d)	personne de 65 ans et plus	55,75 $
e)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	180,75 $

47. Lorsque le forfait prévu aux articles 43 à 46 comporte une visite à la Biosphère, les revenus produits par l'exercice de la compétence de la Ville de Montréal à l'égard du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium sont les montants que l'on obtient en soustrayant des montants prévus à ces articles, les montants suivants :

1° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant les droits d'entrée pour une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a)	par enfant de 5 ans à 17 ans	7,00 $
b)	par étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	8,75 $
c)	par personne de 18 ans à 64 ans	12,75 $
d)	par personne de 65 ans et plus	11,75 $

e) dans le cadre du programme écoles montréalaises, par enfant et adulte accompagnateur 6,75 $

f) par famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 36,25 $

2° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant le droit d'entrée pour une personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) par enfant de 5 ans à 17 ans 6,50 $

b) par étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 8,00 $

c) par personne de 18 ans à 64 ans 11,75 $

d) par personne de 65 ans et plus 10,25 $

e) par famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 34,00 $

SOUS-SECTION 5
PRISE DE PHOTOS, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS ET TARIFS DU BIODÔME, DE L'INSECTARIUM, DU JARDIN BOTANIQUE, ET DU PLANÉTARIUM

48. Pour les activités suivantes, il sera perçu :

1° prise de photos à des fins commerciales, par institution :

a) pour une durée de 4 heures ou moins
i. 1 à 5 personnes 605,00 $
ii. 6 à 15 personnes 840,00 $

b) pour une durée de plus de 4 heures sans dépasser 9 heures
i. 1 à 5 personnes 1 085,00 $
ii. 6 à 15 personnes 1 455,00 $

c) pour chaque heure supplémentaire 240,00 $

2° en sus du droit d'entrée applicable, pour l'accès à une institution autre que les jardins extérieurs du Jardin botanique, pour une séance de photographie à des fins personnelles telles qu'un mariage, une graduation ou une fête familiale, pour un maximum de 10 personnes par séance : 130,00 $

3° tournage commercial ou cinématographique :

a) par institution, l'heure, minimum 2 heures

	i.	moins de 10 personnes	240,00 $
	ii.	10 à 30 personnes	375,00 $
	iii.	plus de 30 personnes	640,00 $
b)	pour chaque journée de préparation ou remise en place, par jour		1 530,00 $
4°	réservation de places pour spectacle, animation, vestiaire ou dans un local pour prendre un lunch pour un groupe de 15 enfants et plus, âgés de 4 ans et moins, par jour, par enfant :		4,25 $
5°	inscription d'un groupe d'un maximum de 15 personnes aux visites guidées avec un animateur, l'heure :		80,00 $
6°	inscription à une visite de nuit, incluant collation et petit déjeuner, par personne :		
a)	au Planétarium		81,00 $
b)	au Planétarium avec une visite d'un autre musée d'Espace pour la vie		
	i.	adulte	93,25 $
	ii.	enfant	87,50 $
7°	deux animations en classe, soit une animation le matin et une animation l'après-midi, dans deux classes différentes de niveau primaire d'une même école située à Montréal :		365,00 $
8°	séance d'animation virtuelle donnée par un éducateur d'Espace pour la vie, par classe :		
a)	d'un niveau primaire ou secondaire		180,00 $
b)	d'un niveau primaire ou secondaire d'une école visée par la mesure « Une école montréalaise pour tous » du ministère de l'Éducation du Québec		116,25 $
9°	fête d'enfants au Biodôme :		
a)	pour un groupe de maximum 8 enfants et un adulte accompagnateur		300,00 $
b)	par enfant additionnel, pour un maximum de 12 enfants au total		33,00 $
c)	par adulte accompagnateur additionnel		12,00 $

d) pour un groupe de maximum 12 enfants et un adulte accompagnateur membres de la Société des amis du Biodôme ou détenteurs d'un Passeport Espace pour la vie, par enfant : 28,00 $

10° programme Jardins-jeunes : 39,75 $

49. Pour les camps de jour, il sera perçu :

1° camp de jour du Biodôme :

a) inscription au camp de jour de 2 semaines, par personne 485,00 $

b) inscription au camp de jour de 2 semaine pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne 465,00 $

c) inscription au camp de jour de 2 semaines pour membre d'une société amie ou détenteur d'un Passeport Espace pour la vie, par personne 435,00 $

d) inscription au service de garde du camp de jour du matin ou du soir, par personne, par semaine 35,00 $

e) inscription au service de garde du camp de jour du matin et du soir, par personne, par semaine 46,00 $

f) inscription à la carte au service de garde du camp de jour, par personne, par matin ou par soir 10,00 $

g) frais pour arrivée hâtive ou départ tardif du service de garde, par 15 minutes 10,00 $

2° camp de jour du Jardin botanique :

a) inscription au camp de jour d'une semaine, par personne 295,00 $

b) inscription au camp de jour d'une semaine pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne 280,00 $

c) inscription au camp de jour d'une semaine pour membre d'une société amie ou

	détenteur d'un passeport Espace pour la vie, par personne	265,00 $
d)	inscription au camp de jour de 2 semaines, par personne	485,00 $
e)	inscription au camp de jour de 2 semaines pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne	465,00 $
f)	inscription au camp de jour de 2 semaines pour les détenteurs d'une carte d'une société amie ou détenteur d'un Passeport Espace pour la vie, par personne	435,00 $
g)	inscription au service de garde du camp de jour du matin ou du soir, par personne, par semaine	35,00 $
h)	inscription au service de garde du camp de jour du matin et du soir, par personne, par semaine	46,00 $
i)	inscription à la carte au service de garde du camp de jour, par personne, par matin ou par soir	10,00 $
j)	frais pour arrivée hâtive ou départ tardif du service de garde, par 15 minutes	10,00 $

50. Pour la location d'un casier situé au Biodôme, à l'Insectarium ou au Planétarium, il sera perçu, par jour : 2,00 $

51. Pour la location d'un casier situé au Jardin botanique, il sera perçu, par heure :

1°	pour un petit casier, la première heure :	3,25 $
2°	pour un moyen casier, la première heure :	3,50 $
3°	pour un grand casier, la première heure :	3,75 $
4°	pour un très grand casier, la première heure :	4,25 $
5°	pour toute grandeur de casier, à partir de la deuxième heure :	0,75 $

52. Pour une réservation de groupe composé de membres d'une société amie, il sera perçu, par personne : 4,25 $

SOUS-SECTION 6
STATIONNEMENTS, BOUTIQUES ET LOCATION D'INSTALLATIONS

53. Pour l'accès aux terrains de stationnement de l'Insectarium (P2 – terrain 237), du Jardin botanique (P1 – terrain 238) ou du Biodôme et du Planétarium (P6 – terrain 206), situé à proximité du Centre Pierre-Charbonneau, il sera perçu :

1°	stationnement d'un véhicule automobile de 6 h à 23 h 59, par jour :		
	a)	tarif de base	14,75 $
	b)	bénévoles des sociétés amies ou partenaires lors des journées où ils effectuent du bénévolat	0,00 $
	c)	employés d'un mandataire d'Espace pour la vie, employés de l'Institut de recherche en biologie végétale et employés de l'École d'horticulture	0,00 $
2°	stationnement d'un véhicule automobile, par mois :		
	a)	tarif de base	64,00 $
	b)	tarif réduit pour les employés des musées d'Espace pour la vie	
		i. du 1er septembre au 31 mai	0,00 $
		ii. du 1er juin au 31 août	29,25 $
3°	stationnement d'un autobus, par jour :		
	a)	avec visite de l'un des musées d'Espace pour la vie	0,00 $
	b)	sans visite des musées d'Espace pour la vie	14,75 $
4°	stationnement d'une motocyclette :		0,00 $
5°	remplacement d'une vignette de stationnement perdue ou endommagée :		11,50 $

54. Pour l'accès au stationnement du Biodôme et du Planétarium (P6 – terrain 206), situé à proximité du Centre Pierre-Charbonneau, par un véhicule automobile, il sera perçu, par année : 700,00 $

55. Pour la location d'espaces de stationnement, selon la disponibilité des stationnements de l'Insectarium (P2 – terrain 237), du Jardin botanique (P1 – terrain 238) et du Biodôme et du Planétarium (P6 – terrain 206), situé à proximité du Centre Pierre-Charbonneau, il sera perçu, pour une durée d'un maximum de 24 heures :

1°	une case de stationnement :	29,00 $
2°	l'entièreté du stationnement de l'Insectarium (P2 – terrain 237) :	7 650,00 $
3°	l'entièreté du stationnement du Jardin botanique (P1 – terrain 238) :	9 400,00 $
4°	l'entièreté du stationnement du Biodôme et du Planétarium (P6 – terrain 206), situé à proximité du Centre Pierre-Charbonneau :	11 225,00 $
5°	une rangée double du stationnement du Biodôme et du Planétarium (P6 – terrain 206), situé à proximité du Centre Pierre-Charbonneau :	2 000,00 $

56. Pour la location des salles, jardins, chapiteaux ou bâtiments, relatifs au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique et au Planétarium, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 2.

SOUS-SECTION 7
BIBLIOTHÈQUE DU JARDIN BOTANIQUE

57. Pour les services offerts à la bibliothèque du Jardin botanique aux employés et membres de la société des Amis du Jardin botanique détenteurs d'une carte d'abonnement à la bibliothèque, il sera perçu :

1°	pour l'émission d'une carte d'abonnement valide pour un an :	0,00 $
2°	pour le remplacement d'une carte d'abonnement :	5,25 $
3°	pour les services d'impression et de photocopie :	
	a) impression en noir et blanc, par page	0,15 $
	b) impression en couleurs, par page	0,75 $
	c) photocopie en noir et blanc, par page	0,15 $
	d) photocopie en couleurs, par page	0,75 $
4°	pour un article emprunté, tel un livre, une encyclopédie, un périodique ou un disque, par article :	
	a) avis de retard	
	i. 1er avis de retard	0,00 $
	ii. 2e avis de retard	5,25 $
	iii. 3e avis de retard	5,25 $
	b) article endommagé	

i. dommage mineur, tel une page déchirée, un document tâché, un code-barre ou une cote retiré 5,25 $
ii. dommage majeur, tel une reliure brisée 10,25 $

c) pour un article perdu, ayant subi un dommage irréparable, ou non retourné 7 jours après la date fixée au 3e avis de retard, il sera perçu le coût de l'article auquel est ajouté un frais de remplacement de 10,00 $ par article

5° pour le bris ou la perte de matériel accessoire à un article, tel un boîtier, une carte ou un document d'accompagnement, par item :

a) bris ou dommage mineur pouvant être réparé 5,25 $

b) bris ou dommage majeur ne pouvant être réparé 10,25 $

c) matériel perdu 5,25 $

SOUS-SECTION 8
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

58. Une réduction de 25 % est offerte aux employés de la Ville de Montréal, aux employés des sociétés amies, des sociétés partenaires, de la Fondation Espace pour la vie, de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture, sur présentation de la carte d'employé et une réduction de 15 % est offerte aux employés au service d'Espace pour la vie, aux membres des sociétés amies et des sociétés partenaires, aux étudiants de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture, aux détenteurs de la carte Accès Montréal ainsi qu'aux détenteurs d'un Passeport Espace pour la vie, sur les achats d'articles au prix régulier sur place dans les boutiques d'Espace pour la vie.

Une réduction de 50 % est offerte aux employés du restaurant du Jardin botanique, une réduction de 25 % est offerte aux employés d'Espace pour la vie, aux employés de la Fondation Espace pour la vie et aux employés des sociétés amies et sociétés partenaires, une réduction de 15 % est offerte aux employés de la Ville de Montréal ou au service d'Espace pour la vie, aux membres des sociétés amies et des sociétés partenaires, aux employés et étudiants de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture ainsi qu'aux détenteurs d'un Passeport Espace pour la vie, sur les achats au restaurant sur le site du Jardin botanique, sur présentation de la carte d'employé.

Les droits d'entrée applicables aux invités qui accompagnent un employé, œuvrant dans l'un des musées d'Espace pour la vie sur présentation de sa carte d'employé, sont les mêmes que ceux des personnes effectuant une visite organisée par un organisme touristique.

Aux fins des spectacles présentés à compter de 17 h les jeudis soirs au Planétarium, tout droit d'entrée individuel, à l'exclusion des droits d'entrée applicables aux familles, prévu à l'article 35 d'un montant de plus de 13,00 $ est réduit à 13,00 $.

59. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique et au Planétarium, pour les personnes suivantes :

1° employés œuvrant dans les musées d'Espace pour la vie, sur présentation de leur carte d'employé;

2° membres des sociétés amies de l'Espace pour la vie et membres de leurs conseils d'administration lorsque l'entrée a lieu dans l'institution d'Espace pour la vie avec laquelle cette société est une amie;

3° membres des conseils d'administration des sociétés partenaires d'Espace pour la vie lorsque l'entrée a lieu dans l'institution d'Espace pour la vie avec laquelle cette société est un partenaire;

4° membres du corps diplomatique;

5° personnes ou organismes œuvrant au développement d'Espace pour la vie, dans le cadre d'activités promotionnelles, scientifiques ou éducatives;

6° détenteurs de la « Carte Musées Montréal », sur présentation de cette carte;

7° détenteurs de la carte Passeport MTL, sur présentation de cette carte;

8° accompagnateurs d'une personne en situation d'handicap;

9° enseignants ou chauffeurs d'autobus, dans le cadre d'une visite de groupe ou dans le cadre d'une visite organisée par un organisme touristique;

10° personnes membres de Canoo à leur première année d'abonnement, accompagnées d'un maximum de 4 enfants âgés de 5 à 17 ans, sur présentation de l'application numérique Canoo installée et fonctionnelle;

11° détenteurs du laissez-passer numérique « Spécialiste Montréal » de Tourisme Montréal;

12° détenteurs d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué par la Fondation Espace pour la vie sur présentation de ce laissez-passer;

13° détenteurs d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué dans chaque boîte destinée aux parents ou aux tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés, dans le cadre de la distribution d'articles à titre gratuit en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises, soit les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, approuvée par résolution du comité exécutif le 30 août 2023 (CE23 1392);

14° élèves participant au programme « Ma nature » de la mesure « Une école montréalaise pour tous (UEMPT) » du ministère de l'Éducation du Québec;

15° élèves participant au programme « L'écho des plantes »;

16° détenteurs d'une carte émise par la Société des musées du Québec;

17° personnes autochtones sur présentation d'une carte émise par une autorité gouvernementale ou institutionnelle confirmant ce statut.

Les guides touristiques détenant une carte ou un certificat de compétence délivré par une institution reconnue par une autorité compétente, telle que désignée par le ministère de l'Éducation ou tout autre organisme habilité, peuvent bénéficier des dispositions tarifaires prévues à leur égard.

60. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Jardin botanique, pour les personnes suivantes :

1° personnes assistant à la cérémonie de la paix du 5 août 2026, à partir de 18 h.

61. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Planétarium :

1° pour les membres de l'Association canadienne des centres de sciences;

2° à l'occasion du festival Astrofest les 30 et 31 mai 2026.

62. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Biodôme, pour les membres de l'Association des zoos et aquariums du Canada (CAZA-AZAC).

63. Le stationnement est gratuit au Biodôme, pour les personnes suivantes, sous réserve de sa disponibilité :

1° membres des conseils d'administration du Centre Pierre-Charbonneau;

2° bénévoles œuvrant pour des organismes de loisirs ou communautaires, lorsqu'ils utilisent le Centre Pierre-Charbonneau;

3° personnes inscrites aux activités sportives, culturelles et de loisirs du Centre Pierre-Charbonneau.

64. Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier toute date indiquée à la présente section.

SECTION III
MEM – CENTRE DES MÉMOIRES MONTRÉALAISES

65. Pour les droits d'entrée au MEM – Centre des mémoires montréalaises, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a) tarification régulière

i.	enfant de 12 ans et moins	0,00 $
ii.	enfant de 13 à 17 ans	6,70 $
iii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	10,90 $
iv.	personne de 18 ans à 64 ans	15,50 $
v.	personne de 65 ans et plus	13,20 $

b) détenteur de la carte Accès Montréal

i.	enfant de 12 ans et moins	0,00 $
ii.	enfant de 13 à 17 ans	3,40 $
iii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	5,50 $
iv.	personne de 18 ans à 64 ans	7,80 $
v.	personne de 65 ans et plus	6,50 $

2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe :

a) groupes de 12 personnes et plus

i.	enfant de 12 ans et moins	0,00 $
ii.	enfant de 13 à 17 ans	5,70 $
iii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	7,30 $
iv.	personne de 18 ans à 64 ans	10,30 $
v.	personne de 65 ans et plus	8,80 $

b) groupe scolaire (école primaire, secondaire, cégep ou université)

i.	droit d'entrée, par personne	6,00 $
ii.	pour un espace repas, en sus des droits d'entrée, par personne	1,00 $

66. Aucun droit d'entrée n'est exigé pour les personnes suivantes :

1° membre de la Société des musées du Québec (SMQ), sur présentation de sa carte;

2° membre de l'Association des musées canadiens (AMC), sur présentation de sa carte;

3° membre du Conseil international des musées (ICOM), sur présentation de sa carte;

4° membre de l'Association des guides touristiques (APGT), sur présentation de sa carte;

5° membre de la Corporation des guides accompagnateurs du Québec (CGAQ), sur présentation de sa carte;

6° accompagnateur d'une personne en situation d'handicap;

7° personne membre de Canoo, accompagnée d'un maximum de 3 personnes, sur présentation de l'application numérique Canoo installée et fonctionnelle;

8° détenteur de la carte « Empruntez un musée », valide pour 2 personnes âgées de 18 ans et plus et 3 personnes de moins de 18 ans;

9° détenteur du laissez-passer numérique « Spécialiste Montréal » de Tourisme Montréal;

10° détenteur de la carte « Musées Montréal », sur présentation de cette carte;

11° détenteur de la carte Passeport MTL, sur présentation de cette carte.

67. Pour la location des espaces suivants au MEM – Centre des mémoires montréalaises, il sera perçu :

1° Ateliers 1 et 2 :

a)	l'heure	45,00 $
b)	la demi-journée, pour une durée maximale de 4 h, durant la période comprise entre 9 h et 17 h	150,00 $
c)	la journée, pour une durée maximale de 7 h, durant la période comprise entre 9 h et 17 h	265,00 $

2° Cabaret, l'heure, pour un minimum de 5 h :

a)	pour les 5 premières heures	265,00 $
b)	à partir de la 6e heure	285,00 $

3° Belvédère, l'heure, pour un minimum de 5 h : 195,00 $

Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 30 % lorsque la location est consentie à un organisme à but non lucratif.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à la location faite par un organisme à but non lucratif lorsque l'activité prévue dans les locaux loués contribue à la mission du MEM – Centre des mémoires montréalaises.

Pour la location de plus d'un espace du MEM la même journée, une réduction de 10 % est appliquée sur les tarifs de location.

Pour chaque heure de location ayant lieu après minuit et avant 7 h les tarifs prévus aux paragraphes 2° et 3° du présent article sont majorés de 50 %.

68. Un rabais de 15 % est offert aux employés de la Ville de Montréal, sur présentation de la carte d'employé, sur les achats de la boutique-café du MEM – Centre des mémoires montréalaises.

69. Pour une journée d'animation de groupe dans un établissement, pour une durée maximale de 7 h, il sera perçu : 536,00 $

SECTION IV
CITÉ DES HOSPITALIÈRES

70. Pour la location des espaces suivants de la Cité des Hospitalières, située au 251, avenue des Pins, il sera perçu :

1°	grande chapelle, pour un maximum de 280 personnes :	
	a) par heure, pour un minimum de 2 heures	54,90 $
	b) par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure	36,20 $
	c) par demi-journée pour un maximum de 4 heures	
	i. première demi-journée	219,00 $
	ii. demi-journée supplémentaire et récurrente, par demi-journée	144,50 $
	d) par jour, pour un maximum de 7 heures	
	i. premier jour	328,40 $
	ii. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour	219,00 $
	e) par semaine	
	i. première semaine	1 149,00 $
	ii. semaine supplémentaire consécutive pour un maximum de 3 semaines, ou semaine supplémentaire récurrente, par semaine	758,60 $
	f) par mois	3 032,90 $
2°	salle de la communauté :	
	a) pour un groupe d'un maximum de 50 personnes	
	i. par heure, pour un minimum de 2 heures	44,00 $
	ii. par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure	29,00 $
	iii. par demi-journée, pour un maximum de 4 heure	
	1. première demi-journée	109,60 $
	2. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée	72,30 $
	iv. par jour, pour un maximum de 7 heures	
	1. premier jour	175,20 $

	2. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour	117,20 $
	v. par semaine	612,80 $
b)	pour un groupe de plus de 50 personnes et d'un maximum de 175	
	i. par heure, pour un minimum de 2 heures	87,80 $
	ii. par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure	57,90 $
	iii. par demi-journée, pour un maximum de 4 heures	
	1. première demi-journée	219,00 $
	2. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée	144,50 $
	iv. par jour, pour un maximum de 7 heures	
	1. premier jour	350,40 $
	2. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour	234,40 $
	v. par semaine	1 225,50 $
3°	salle de rencontre :	
a)	pour un groupe d'un maximum de 10 personnes	
	i. par heure, pour un minimum de 2 heures	22,10 $
	ii. par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure	14,50 $
	iii. par demi-journée, pour un maximum de 4 heure	
	1. première demi-journée	44,20 $
	2. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée	29,00 $
	iv. par jour, pour un maximum de 7 heures	
	1. premier jour	65,80 $
	2. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour	44,20 $
	v. par semaine	229,80 $
b)	pour un groupe de plus de 11 personnes et d'un maximum de 25	
	i. par heure, pour un minimum de 2 heures	33,00 $
	ii. par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure	21,90 $

	iii.	par demi-journée, pour un maximum de 4 heures	
		1. première demi-journée	65,80 $
		2. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée	43,50 $
	iv.	par jour, pour un maximum de 7 heures	
		1. premier jour	109,60 $
		2. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour	73,20 $
	v.	par semaine	383,30 $
4°	chambre, pour un maximum de 4 personnes :		
	a)	par heure, pour un minimum de 2 heures	11,20 $
	b)	par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure	7,40 $
	c)	par demi-journée, pour un maximum de 4 heures	
		i. première demi-journée	27,60 $
		ii. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée	18,20 $
	d)	par jour, pour un maximum de 7 heures	
		i. premier jour	44,00 $
		ii. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour	29,70 $
	e)	par semaine	153,30 $
5°	espace extérieur, d'une capacité de plus de 30 personnes :		
	a)	par heure, pour un minimum de 2 heures	44,00 $
	b)	par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure	29,00 $
	c)	par demi-journée, pour un maximum de 4 heures	
		i. première demi-journée	109,60 $
		ii. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée	72,30 $
	d)	par jour, pour un maximum de 7 heures	
		i. premier jour	175,20 $
		ii. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour	117,20 $
	e)	par semaine	612,80 $

6° espace extérieur, d'une capacité de 30 personnes et moins :

a)	par heure, pour un minimum de 2 heures	22,10 $
b)	par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure	14,50 $
c)	par demi-journée, pour un maximum de 4 heures	
	i. première demi-journée	44,00 $
	ii. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée	29,00 $
d)	par jour, pour un maximum de 7 heures	
	i. premier jour	65,80 $
	ii. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour	44,00 $
e)	par semaine	229,90 $

Un rabais de 25 % est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs prévus au présent article.

71. Pour la location d'un poste de travail dans l'espace de co-travail du noviciat, pour une personne, il sera perçu, par mois : 158,00 $

72. Pour la location d'espaces de la Cité des Hospitalières, située au 251, avenue des Pins, aux fins de tournage cinématographique il sera perçu :

1° grande chapelle, pour un maximum de 280 personnes :

a)	par heure, pour un minimum de 2 heures	273,60 $
b)	par demi-journée, pour un maximum de 4 heures	1 094,20 $
c)	par jour, pour un maximum de 7 heures	
	i. premier jour	1 914,20 $
	ii. jour supplémentaire consécutif, par jour	1 277,00 $

2° salle de la communauté, pour un maximum de 175 personnes :

a)	par heure, pour un minimum de 2 heures	131,50 $
b)	par demi-journée, pour un maximum de 4 heures	525,30 $
c)	par jour, pour un maximum de 7 heures	
	i. premier jour	919,20 $
	ii. jour supplémentaire consécutif, par jour	612,80 $

3° salle de rencontre, pour un maximum de 25 personnes :

a)	par heure, pour un minimum de 2 heures	54,90 $
b)	par demi-journée, pour un maximum de 4 heures	219,00 $
c)	par jour, pour un maximum de 7 heures	
	i. premier jour	383,10 $
	ii. jour supplémentaire consécutif, par jour	255,10 $

4° chambre, pour un maximum de 4 personnes :

a)	par heure, pour un minimum de 2 heures	44,00 $
b)	par demi-journée, pour un maximum de 4 heures	175,20 $
c)	par jour, pour un maximum de 7 heures	
	i. premier jour	306,50 $
	ii. jour supplémentaire consécutif, par jour	204,80 $

73. Aux fins de la présente section, le comité exécutif peut, par ordonnance, définir ou établir de nouvelles catégories d'espaces, de locaux ou d'utilisation et en fixer le tarif.

SECTION V
ESCALE CIRCULAIRE

74. Pour la location des espaces suivants de l'Escale circulaire, située au 505, boulevard De Maisonneuve Est, il sera perçu :

1° espace Déli, pour un maximum de 60 personnes :

a)	par heure, pour un minimum de 2 heures	8,40 $
b)	par demi-journée, pour un maximum de 4 heures	31,20 $
c)	par jour, pour un maximum de 8 heures	
	i. premier jour	62,40 $
	ii. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour	41,60 $
d)	par semaine	
	i. première semaine	285,90 $
	ii. semaine supplémentaire consécutive pour un maximum de 3 semaines, ou semaine supplémentaire récurrente, par semaine	143,50 $

e)	par mois		
	i.	bloc 1 mois	597,70 $
	ii.	bloc 3 mois	987,50 $
	iii.	bloc 6 mois	1 559,10 $
	iv.	mois supplémentaire et consécutifs, par mois	239,10 $

2° salle de rencontre, pour un maximum de 10 personnes :

a)	par heure, pour un minimum de 2 heures		20,80 $
b)	par demi-journée, pour un minimum de 4 heures		62,40 $
c)	par jour, pour un minimum de 8 heures		
	i.	premier jour	124,80 $
	ii.	jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour	83,20 $
d)	par semaine		
	i.	première semaine	540,50 $
	ii.	semaine supplémentaire consécutive pour un maximum de 3 semaines, ou semaine supplémentaire récurrente, par semaine	216,30 $
e)	par mois		
	i.	bloc 1 mois	1 013,40 $
	ii.	bloc 3 mois	1 611,10 $
	iii.	bloc 6 mois	2 650,50 $
	iv.	mois supplémentaire et consécutif, par mois	405,40 $

3° local 102 :

a)	par heure, pour un minimum de 2 heures		20,80 $
b)	par demi-journée, pour un minimum de 4 heures		62,40 $
c)	par jour, pour un minimum de 8 heures		
	i.	premier jour	124,80 $
	ii.	jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour	83,20 $
d)	par semaine		
	i.	première semaine	540,50 $
	ii.	semaine supplémentaire consécutive pour un maximum de 3 semaines, ou	

	semaine supplémentaire récurrente, par semaine	216,30 $
e)	par mois	
i.	bloc 1 mois	1 013,40 $
ii.	bloc 3 mois	1 611,10 $
iii.	bloc 6 mois	2 650,50 $
iv.	mois supplémentaire et consécutif, par mois	405,40 $

Un rabais de 15 % est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs prévus au présent article.

75. Aux fins de la présente section, le comité exécutif peut, par ordonnance, définir ou établir de nouvelles catégories d'espaces, de locaux ou d'utilisation et en fixer le tarif.

SECTION VI
VÉLOS EN LIBRE SERVICE BIXI

76. Les tarifs prévus par la présente section ne comprennent pas les taxes.

77. Pour l'application de la présente section, un abonnement saisonnier au Service BIXI est valide du 15 avril au 15 novembre 2026.

78. Pour un abonnement saisonnier au Service BIXI acheté du 15 avril au 31 mai 2026, il sera perçu : 115,00 $

79. Pour l'achat de 20 abonnements saisonniers ou plus au Service BIXI achetés du 15 avril au 31 mai 2026, il sera perçu, par abonnement saisonnier : 104,00 $

80. Pour l'achat d'un abonnement saisonnier au Service BIXI du 15 avril au 31 mai 2026 par une personne faisant partie d'un groupe de 20 personnes ou plus, il sera perçu : 104,00 $

81. Pour un abonnement d'une durée de 30 jours au Service BIXI, il sera perçu : 24,00 $

82. Pour l'utilisation d'un vélo régulier par le détenteur d'un abonnement saisonnier ou d'une durée de 30 jours au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation :

1°	pour une utilisation d'une durée de 45 minutes ou moins	0,00 $
2°	pour une utilisation de plus de 45 minutes	0,19 $ maximum 25,00 $

83. Pour l'utilisation d'un vélo à assistance électrique par le détenteur d'un abonnement saisonnier ou d'une durée de 30 jours au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation : 0,19 $
maximum 50,00 $

84. Pour l'utilisation d'une remorque BIXI par le détenteur d'un abonnement saisonnier ou d'une durée de 30 jours au Service BIXI, il sera perçu :

1° pour une utilisation d'une durée de 240 minutes ou moins : 5,00 $

2° pour chaque minute d'utilisation supplémentaire après 240 minutes : 0,21 $
maximum 25,00 $

85. Pour un droit d'accès occasionnel au Service BIXI, accès aller simple, il sera perçu : 1,60 $

86. Pour l'utilisation d'un vélo régulier par le détenteur d'un droit occasionnel au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation : 0,21 $
maximum 25,00 $

87. Pour l'utilisation d'un vélo à assistance électrique par le détenteur d'un droit occasionnel au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation : 0,36 $
maximum 50,00 $

88. Pour un droit d'accès occasionnel au service de remorque BIXI, il sera perçu :

1° pour une utilisation d'une durée de 240 minutes ou moins : 9,00 $

2° pour chaque minute d'utilisation supplémentaire après 240 minutes : 0,21 $
maximum 25,00 $

89. Aux fins de la présente section, le comité exécutif peut, par ordonnance, définir ou établir de nouvelles catégories d'abonnements, de droits d'accès ou d'utilisation et en fixer le tarif.

CHAPITRE IV
UTILISATION DE BIENS PUBLICS

90. Pour l'utilisation d'équipements hydrométriques et d'arpentage, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 3.

91. Pour la location d'un équipement de branchement à une borne d'incendie, il sera perçu, par jour : 196,60 $

Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas lorsque la location est faite à un organisme sans but lucratif.

CHAPITRE V
SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE

SECTION I
SERVICES RELATIFS AUX BIENS PRIVÉS

92. Pour la pose de barricades en application des règlements, pour chaque panneau de 0,0929 m^2, il sera perçu : 12,40 $

SECTION II
SERVICES RELATIFS À DES BIENS PUBLICS

93. Pour le déplacement d'une borne d'incendie située sur le territoire de la ville et qui entrave l'accès à une propriété par le bateau trottoir, il sera perçu :

1° si le déplacement ne nécessite qu'une déviation : 8 030,80 $

2° si le déplacement nécessite une relocalisation : 12 393,30 $

94. Pour la mise à la terre de fils, il sera perçu, l'unité : 412,30 $

SECTION III
INSPECTION ET SURVEILLANCE, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES

95. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu pour une inspection effectuée en dehors des heures régulières de travail :

1° lorsque l'inspection est continuée sur place, dans le prolongement des heures régulières, l'heure : 114,40 $

2° lorsqu'elle est commencée en dehors des heures régulières :

a) minimum (3 heures) 337,80 $

b) pour chaque heure supplémentaire après 3 heures consécutives 114,40 $

96. Aux fins du Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (23-016), il sera perçu :

1° pour l'étude d'une demande d'enregistrement d'un bâtiment vacant : 275,00 $

2° pour le renouvellement de l'enregistrement d'un bâtiment vacant 150,00 $

3° pour un nouvel exemplaire du placard d'enregistrement 75,00 $

97. Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu, l'heure :

1°	vérificateur général :	281,00 $
2°	agent de vérification :	106,00 $
3°	conseiller en vérification :	132,00 $
4°	vérificateur général adjoint :	204,00 $
5°	vérificateur principal :	146,00 $

98. Aux fins du Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023), il sera perçu, pour les frais d'inspections liés à l'utilisation d'une borne d'incendie, durant la période indiquée ci-après :

1°	un jour ou moins :	77,70 $
2°	plus d'une journée, jusqu'à 2 jours :	159,40 $
3°	plus de 2 jours, jusqu'à une semaine :	241,20 $
4°	plus d'une semaine, jusqu'à 2 semaines :	320,90 $
5°	plus de 2 semaines, jusqu'à 8 semaines :	402,80 $
6°	plus de 8 semaines, jusqu'à 26 semaines :	481,30 $

99. Pour la surveillance lors de tests de pression résiduelle aux bornes d'incendie, il sera perçu : 413,40 $

100. Pour les analyses, essais, études et recherches effectués par le laboratoire de la Ville, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 4.

101. Pour un test de repérage de la source d'un écoulement sur le domaine public, il sera perçu : 489,90$

102. Pour les services de la Division expertise et soutien technique de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports aux fins d'obtenir une expertise technique relative à la modification, la correction ou l'annulation d'une servitude en faveur de la Ville, sauf si elle résulte d'une erreur de la Ville :

1°	sans production de plan :	637,40 $
2°	avec production de plan :	1 275,80 $

103. Pour l'obtention d'un droit d'accessibilité sur les réseaux des conduits souterrains, il sera perçu :

1° pour toute demande présentée au centre d'exploitation des structures :

a) demande normale, placée 4 jours et plus avant les travaux, par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 24,00 $

b) demande prioritaire (placée entre 3 jours et 4 h avant les travaux), par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 71,95 $

c) demande urgente (placée 4 h avant les travaux), la première heure incluse, par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 129,50 $

d) chaque heure supplémentaire (maximum de 45,00 $) 19,30 $

2° pour les travaux effectués du vendredi 20 h au dimanche 20 h, en sus des tarifs prévus au paragraphe 1° :

a) le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 50 % ou 100 % selon la convention collective, ainsi qu'un montant calculé en multipliant ce salaire par 31,6 % pour les avantages sociaux;

b) les frais d'administration au taux de 9,5 % et les frais généraux aux taux de 15 % appliqués sur le total des frais mentionnés au sous-paragraphe a).

104. Pour une analyse d'eau de piscine municipale faite par la Division de l'expertise technique de la Direction de l'environnement du Service de l'environnement, il sera perçu : 148,00 $

SECTION IV
RÉCEPTION D'ACTES NOTARIÉS

105. Pour la réception, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :

1° quittance et mainlevée : 305,70 $

2° acte de modification, de correction ou d'annulation : 356,70 $

3° servitude consentie par la Ville : 407,60 $

4° acte d'aliénation, d'échange, de droit d'usage, de donation, de droit superficiaire, d'usufruit, d'emphytéose et garantie hypothécaire : 1 091,00 $

5° consentement à opération cadastrale : 382,00 $

Les frais de la première copie des actes mentionnés au premier alinéa, émise lors de leur préparation, sont inclus dans le tarif fixé à cet alinéa.

Les frais de publication des actes mentionnés aux paragraphes 1° à 5° du premier alinéa s'appliquent en sus des tarifs fixés à cet alinéa. Dans le cas d'un acte d'échange, les frais de publication sont payés par toutes les parties à l'acte.

Malgré le paragraphe 4° du premier alinéa, pour une donation consentie à un organisme à but non lucratif, ayant pour objet principal une aide municipale à une fin prévue par la loi, il ne sera perçu aucuns frais.

Lorsque l'acte vise une vente de ruelle aux propriétaires riverains, à un prix symbolique, il ne sera perçu aucuns frais.

Malgré les paragraphes 1° à 5° du premier alinéa, il ne sera perçu aucuns frais pour la préparation d'un acte si la conclusion de cet acte résulte d'une demande expresse de la Ville, dans un cas où cet acte n'est pas obligatoire ou si elle résulte d'une erreur de la Ville.

106. Pour l'émission d'une copie authentique d'un acte préparé par un notaire de la Ville, autrement que lors de la préparation de cet acte, il sera perçu :

1° pour la première copie : 101,90 $

2° pour toute copie authentique additionnelle du même acte émise lors de la demande de la première copie, par page : 1,80 $

SECTION V
TARIFS RELATIFS AU SERVICE DE L'EAU ET D'ÉGOUT

SOUS-SECTION 1
TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU

107. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu :

1° diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm :

a) les premiers 6,7 mètres
i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm 1 185,70 $
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm 1 185,70 $

iii.	conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm	3 083,80 $
iv.	conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	1 131,40 $
b)	chaque 0,3 mètre après les premiers 6,7 mètres	12,40 $

2° diamètre du branchement d'eau de 38 mm :

a)	les premiers 6,7 mètres	
i.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	1 937,70 $
ii.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm	1 865,40 $
iii.	conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm	3 898,60 $
iv.	conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	2 103,40 $
b)	chaque 0,3 mètre après les premiers 6,7 mètres	18,70 $

3° diamètre du branchement d'eau de 50 mm :

a)	les premiers 7,9 mètres	
i.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	2 650,40 $
ii.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm	2 568,60 $
iii.	conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm	4 722,90 $
iv.	conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	2 787,50 $
b)	le 0,3 mètre entre les premiers 7,9 mètres et 8,2 mètres	231,70 $
c)	chaque 0,3 mètre après les premiers 8,2 mètres	36,20 $

4° diamètre du branchement d'eau de 100 mm :

a)	les premiers 6,7 mètres	
i.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm	5 893,50 $
ii.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm	6 576,60 $
iii.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1 200 mm	7 119,30 $

iv.	conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm	10 829,70 $
v.	conduite publique en PVC d'un diamètre de 150 mm à 300 mm	4 914,10 $
b)	le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres	412,30 $
c)	chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres	44,80 $

5° diamètre du branchement d'eau de 150 mm :

a)	les premiers 6,7 mètres	
i.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm	6 726,40 $
ii.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm	6 872,90 $
iii.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1 200 mm	7 552,80 $
iv.	conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm	11 036,80 $
v.	conduite publique en PVC d'un diamètre de 150 mm à 300 mm	5 788,30 $
b)	le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres	414,40 $
c)	chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres	39,50 $

6° diamètre du branchement d'eau de 200 mm :

a)	les premiers 6,7 mètres	
i.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm à 300 mm	7 704,60 $
ii.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm	8 188,90 $
iii.	conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1 200 mm	8 989,90 $
iv.	conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm	12 749,30 $
v.	conduite publique en PVC d'un diamètre de 200 mm à 300 mm	6 813,50 $
b)	le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres	448,40 $
c)	chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres	53,20 $

7° diamètre du branchement d'eau de 250 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm — 9 957,70 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 10 363,50 $

iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1 200 mm — 11 420,40 $

iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm — 16 051,70 $

v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 250 mm à 300 mm — 8 554,50 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 491,90 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 66,00 $

8° diamètre du branchement d'eau de 300 mm :

a) les premiers 6,7 mètres d'une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 11 130,40 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 539,70 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 81,90 $

108. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la pose d'une vanne d'isolement sur une conduite d'eau publique, nécessaire pour assurer la continuité de l'alimentation en eau d'un bâtiment, il sera perçu :

1° sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm : — 3 528,90 $

2° sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm : — 5 190,20 $

109. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la disjonction d'un branchement d'eau, il sera perçu :

1° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm et moins :

a) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 633,30 $

b) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm 4 183,20 $

2° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 38 mm à 50 mm :

a) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm 1 066,60 $

b) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm 4 217,30 $

3° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm à 200 mm sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 200 mm : 2 664,20 $

4° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm à 300 mm sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm : 5 722,60 $

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les travaux de creusage, de remblayage et de finition.

110. Pour les travaux de dégel d'une conduite de service d'eau privé métallique, à l'aide d'un appareil de dégel électrique, dans les limites de la Ville et dans les municipalités où la Ville est propriétaire du système de distribution en eau, il sera perçu :

1° intervention réalisée du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 16 h :

a) d'une durée de 2 h 30 ou moins 1 334,30 $

b) chaque heure supplémentaire après les premières 2 h 30 443,10 $

2° intervention réalisée du lundi au vendredi, après 16 h et jusqu'à 21 h, et les fins de semaine, de 7 h 30 à 21 h :

a) d'une durée de 2 h 30 ou moins 1 709,20 $

b) chaque heure supplémentaire après les premières 2 h 30 569,50 $

111. Pour une demande de vérification d'un compteur d'eau dans un bâtiment utilisé en partie ou en totalité à des fins non résidentielles, il sera perçu, un dépôt de :

1° pour un compteur ayant un diamètre de 15 millimètres (5/8 pouce) avec ou sans pièce mécanique : 195,60 $

2° pour un compteur ayant un diamètre de 20 millimètres (3/4 pouce) avec ou sans pièce mécanique : 205,20 $

3°	pour un compteur ayant un diamètre de 25 millimètres (1 pouce) avec ou sans pièce mécanique :	251,90 $
4°	pour un compteur ayant un diamètre de 40 millimètres (1 1/2 pouce) avec ou sans pièce mécanique :	352,80 $
5°	pour un compteur ayant un diamètre de 50 millimètres (2 pouces) mécanique :	384,60 $
6°	pour un compteur ayant un diamètre de 50 millimètres (2 pouces) sans pièce mécanique :	395,30 $
7°	pour un compteur ayant un diamètre de 75 millimètres (3 pouces) sans pièce mécanique :	783,00 $
8°	pour un compteur ayant un diamètre de 100 millimètres (4 pouces) sans pièce mécanique :	921,10 $
9°	pour un compteur ayant un diamètre de 150 millimètres (6 pouces) sans pièce mécanique :	1 355,50 $
10°	pour un compteur ayant un diamètre de 200 millimètres (8 pouces) sans pièce mécanique :	1 629,60 $
11°	pour un compteur ayant un diamètre de 250 millimètres (10 pouces) sans pièce mécanique :	1 845,40 $
12°	pour un compteur ayant un diamètre de 300 millimètres (12 pouces) sans pièce mécanique :	2 073,60 $

SOUS-SECTION 2
TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'ÉGOUT

112. Pour le raccordement d'un égout privé à un égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé :

1°	égout privé en fonte ou en PVC de :	
	a) 100 mm à 150 mm	837,30 $
	b) 200 mm	889,30 $
	c) 250 mm	1 148,40 $
2°	égout privé en PVC de 300 mm :	1 365,10 $

3° égout privé en fonte de :

a)	300 mm	1 148,40 $
b)	375 mm	861,60 $
c)	450 mm	895,60 $
d)	525 mm	934,90 $
e)	600 mm	1 292,90 $

4° égout privé en béton de :

a)	250 mm et 300 mm et moins	861,60 $
b)	375 mm	895,60 $
c)	450 mm	934,90 $
d)	525 mm	1 292,90 $
e)	600 mm	1 578,60 $

113. Pour les inspections de l'égout public lors de travaux de réhabilitation d'un égout privé à partir de l'égout public, il sera perçu : 623,70 $

114. Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants :

1° égout privé en fonte ou en PVC de :

Diamètre de l'égout public	Diamètre de l'égout privé à raccorder	
200 mm	200 mm	1 687,00 $
250 mm	250 mm	1 957,90 $
300 mm	300 mm	1 995,00 $
600 mm en briques	300 mm	3 000,00 $
375 mm à 600 mm	375 mm	3 057,40 $
675 mm à 750 mm et 600 mm x 900 mm en briques	375 mm	3 229,40 $
450 mm à 600 mm	450 mm	3 076,40 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	450 mm	3 369,60 $

2° égout privé en béton de :

Diamètre de l'égout public	Diamètre de l'égout privé à raccorder

200 mm	150 mm	1 687,00 $
250 mm	150 mm à 200 mm	1 957,90 $
300 mm	200 mm à 250 mm	1 995,00 $
600 mm en briques	200 mm à 250 mm	3 000,00 $
375 mm à 600 mm	250 mm à 300 mm	3 057,40 $
675 mm à 750 mm et 600 mm x 900 mm en briques	250 mm à 300 mm	3 229,40 $
450 mm à 600 mm	375 mm	3 076,40 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	375 mm	3 369,60 $
450 mm à 600 mm	450 mm	3 825,40 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	450 mm	4 105,80 $
525 mm à 675 mm	525 mm	3 965,60 $
750 mm à 1 100 mm et 600 mm x 900 mm en briques	525 mm	4 308,70 $
600 mm à 750 mm	600 mm	4 084,40 $
900 mm à 1 200 mm et 600 mm x 900 mm en briques	600 mm	4 582,70 $

115. Pour le murage d'égout privé, il sera perçu :

1° pour un premier murage : 413,40 $

2° pour chaque murage additionnel, consécutif au premier et effectué sur les mêmes lieux : 407,00 $

Le tarif prévu au présent article ne comprend pas les travaux de creusage, de remblayage et de finition.

116. Pour l'étude d'une demande d'autorisation de construire un système de gestion des eaux pluviales, il sera perçu :

1° pour la réouverture d'une demande d'autorisation fermée pour défaut de la compléter ou la rendre conforme dans les délais prescrits : 334,80 $

2° pour l'étude d'une modification d'un projet de construction d'un système de gestion des eaux pluviales déjà autorisé, pour un même immeuble : 2 328,70 $

117. Pour l'ouverture et la fermeture d'un robinet d'arrêt extérieur, il sera perçu : 330,50 $

SOUS-SECTION 3
FORMATIONS ET LOCATION DE SALLES AU CENTRE DE FORMATION MAXIM'EAU

118. Pour un parcours de formation, matériel didactique compris, au centre de formation Maxim'eau situé au 10000, boulevard Louis-H.-La Fontaine, il sera perçu, par apprenant :

1°	pour le parcours « Tronc commun »	2 500,00 $
2°	pour le parcours « Chefs d'équipe »	2 500,00 $
3°	pour le parcours « Bornes d'incendie »	2 600,00 $
4°	pour le parcours « Inspection et manipulation de vannes »	2 500,00 $
5°	pour le parcours « Isoler et remettre en service une portion de réseau »	2 500,00 $
6°	pour le parcours « Compagnonnage »	2 600,00 $

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

CHAPITRE VI
VENTE ET FOURNITURE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES

SECTION I
EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

119. Pour la fourniture d'extraits des rôles**,** les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

120. Pour un abonnement ou une transaction au système CITÉ PLUS concernant les extraits de rôle d'évaluation et de taxation, il sera perçu :

1°	pour l'année :	167,60 $
2°	par transaction, pour les abonnés :	8,10 $
3°	par transaction, pour les non-abonnés :	21,40 $

121. Pour un abonnement ou une transaction au système CITÉ MTL concernant les extraits de rôle d'évaluation et de taxation :

1°	pour l'année :	50,00 $
2°	par transaction, pour les abonnés :	70,00 $
3°	par transaction, pour les non-abonnés :	100,00 $

122. Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs applicables sont ceux prévus par le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

Malgré le premier alinéa, une personne physique à qui le droit d'accès à un document ou à un renseignement personnel est reconnu est exemptée du paiement des frais de transcription, de reproduction et de transmission prévus à ce règlement, jusqu'à concurrence de 20,00 $.

De plus, il sera perçu pour la fourniture des documents d'archives suivants :

1°	copie numérique en haute résolution, par fichier :	8,00 $
2°	numérisation d'un document, sur demande, en haute résolution, par fichier :	14,70 $
3°	document audiovisuel numérique en haute résolution, par fichier :	28,10 $

123. Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents de la Ville de Montréal, il sera perçu, pour un ménage :

1°	première carte :	11,00 $
2°	deuxième carte :	10,00 $
3°	carte supplémentaire :	9,00 $

124. Pour la délivrance d'un certificat requis aux fins de la radiation d'un préavis de vente pour taxes avant la tenue de la vente : 151,00 $

SECTION II
PLANS

125. Pour la fourniture d'exemplaires de plans, il sera perçu :

1°	plan de la Ville :		
	a)	noir et blanc, 1 : 20 000, l'unité	6,50 $
	b)	en couleur, 1 : 20 000, l'unité	33,50 $
2°	plan de l'arrondissement :		
	a)	noir et blanc, 1 : 20 000, l'unité	6,50 $
	b)	en couleur, 1 : 20 000, l'unité	12,25 $
3°	plan et profil, le pied carré :		2,25 $
4°	plan SQRC (plan surface), en couleur :		6,50 $
5°	autres plans, le pied carré :		2,25 $
6°	feuillet A0 :		5,50 $

126. Pour un fichier de plan numérisé, il sera perçu :

1° par fichier : 6,50 $

2° par CD, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° : 6,50 $

CHAPITRE VII
AUTRES TARIFS

127. Pour les analyses effectuées dans le cadre des transactions immobilières suivantes, il sera perçu :

1° vente ou échange d'un terrain appartenant à la Ville : 588,00 $

2° établissement, modification ou radiation d'une servitude : 588,00 $

3° bail consenti par la Ville : 588,00 $

Le tarif prévu au paragraphe 1° du premier alinéa ne s'applique pas à la vente par la Ville d'un résidu de terrain, d'une parcelle de terrain ou partie de ruelle, si les conditions suivantes sont respectées :

1° le résidu de terrain, la parcelle de terrain ou la partie de ruelle visé est non constructible isolément et ne constitue pas une subdivision d'un plus grand ensemble constructible;

2° l'acquisition n'est pas faite à des fins de développement d'un nouveau projet de construction;

3° l'acquisition a lieu aux fins d'assemblage à un terrain riverain, qui aura, à la suite de cet assemblage, un indice de superficie de plancher égal ou inférieur à 3.

Le tarif prévu au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'applique pas au renouvellement d'un bail.

Les tarifs prévus au premier alinéa ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue à la demande de la Ville ou si elle a pour but de corriger une erreur de la Ville. De plus, ces tarifs ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue entre la Ville et un organisme à but non lucratif et que celle-ci a pour but principal d'accorder une aide à cet organisme.

128. Pour l'analyse effectuée par le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal préalablement à l'émission d'un permis d'occupation du domaine public, pour chaque demande analysée visant l'utilisation d'un lieu public à des fins de tournage ou de production cinématographiques ou télévisuels, il sera perçu : 38,00 $

Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas à une demande visant un tournage amateur ou un tournage réalisé par une personne morale à but non lucratif.

129. Pour la vente pour taxes d'un immeuble, il sera perçu :

1° frais d'avis de vente et de sa signification, sauf si le solde en capital de la dette est inférieur à 200 $: 78,00 $

2° à compter du moment où l'immeuble est inscrit sur la liste de publication, des frais de vente de 5 % de la dette réclamée en capital, maximum : 2 000,00 $

130. Pour les frais de perception des cotisations des membres d'une société de développement commercial, sauf si le solde en capital de la dette est inférieur à 300 $, il sera perçu : 125,00 $

131. Pour les frais de perception d'autres recettes diverses, sauf si le solde en capital de la dette est inférieur à 300 $, il sera perçu : 145,00 $

132. Pour les frais de notification par poste certifiée d'un avis relatif au recouvrement de toute taxe, cotisation à une société de développement commercial (SDC) ou tarif impayé, il sera perçu : 23,00 $

133. Pour un chèque ou un autre ordre de paiement refusé par une institution financière, il sera perçu : 40,00 $

134. Pour l'arrêt du processus de traitement d'un chèque transmis à la Ville afin de payer une créance sur un compte, mais n'ayant pas encore été encaissé, il sera perçu, par compte :

1° pour un seul chèque : 15,50 $

2° pour plus d'un chèque : 20,50 $

135. Pour l'émission d'un chèque pour le remboursement d'un montant payé par erreur ou en excédent à la Ville lors du paiement d'un compte, il sera perçu, par chèque : 36,00 $

136. Pour les frais de transmission de tout document de la Ville, demandé par un citoyen, les frais de poste, de messagerie et de télécopie sont perçus selon le coût encouru.

137. Pour l'utilisation d'une borne de recharge pour véhicule électrique, il sera perçu, l'heure : 1,10 $

CHAPITRE VIII
PRÊT DE PERSONNEL

138. Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu, sans frais d'administration :

1° personnel syndiqué prêté à la Société du parc Jean-Drapeau : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

a) pour un employé permanent 32,33 %

b) pour un employé auxiliaire, incluant la compensation relative aux congés fériés 34,95 %

c) pour les heures supplémentaires 4,30 %

2° personnel autre que syndiqué prêté à l'organisme mentionné au paragraphe 1° ou personnel syndiqué ou non syndiqué prêté à d'autres organismes : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

a) si le prêt est de moins de 6 mois 58,28 %

b) si le prêt est de 6 mois et plus 32,40 %

c) pour les heures supplémentaires 4,30 %

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une entente relative à une prestation et au coût afférent au prêt de personnel.

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

CHAPITRE IX
STATIONNEMENT SUR RUE ET HORS RUE

139. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale et artérielle sont prévus à l'annexe 7 intitulée « Tarifs des stationnements sur rue selon les secteurs » selon les secteurs identifiés sur le plan joint à l'annexe 8 intitulée « Réseau de stationnement tarifé sur rue – Tarification des secteurs – 2026 ».

140. Les tarifs pour l'usage d'une place de stationnement sur rue de type parcojour contrôlée par une borne située dans les secteurs identifiés sur le plan joint comme annexe 8 sont, jusqu'au 31 janvier 2026, établis comme suit :

1° secteur « Saint-Viateur-Ubisoft » (PMR-IS-1) du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 4,25 $/h
maximum 12,25 $/jour

2° secteur « Duluth-Hôtel-Dieu » (PMR-IS-1), du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h 4,25 $/h
maximum 12,25 $/jour

3° secteur « Gaétan-Laberge » (VER-C-1) et (VER-IS-1), du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 9 h à 18 h 2,75 $/h
maximum 12,25 $/jour

4° secteur « Hôpital Jean-Talon » (VSM-IS-1), du lundi au vendredi de 9 h à 18 h — 2,25 $/h, maximum 10,00 $/jour

5° secteur « Saint-Patrick-Nordelec » (SOU-IS-3), du lundi au vendredi de 9 h à 21 h et le samedi de 9 h à 18 h — 2,25 $/h, maximum 10,00 $/jour

6° secteur « Parc Angrignon » (SOU-IS-2), du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h — 2,25 $/h, maximum 10,00 $/jour

7° secteur « Parc Olympique et de l'Assomption » (MHM-IS-1), du lundi au samedi de 9 h à 21 h et le dimanche de 13 h à 18 h — 2,25 $/h, maximum 14,00 $/jour

Les tarifs pour l'usage d'une place de stationnement sur rue de type parcojour contrôlée par une borne située dans les secteurs identifiés sur le plan joint comme annexe 8 sont, à partir du 1e février 2026, établis comme suit :

1° secteur « Saint-Viateur-Ubisoft » (PMR-IS-1) du lundi au vendredi de 9 h à 18 h : — 4,25 $/h, maximum 12,25 $/jour

2° secteur « Duluth-Hôtel-Dieu » (PMR-IS-1), du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h : — 4,25 $/h, maximum 12,25 $/jour

3° secteur « Gaétan-Laberge » (VER-C-1) et (VER-IS-1), du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 9 h à 18 h : — 2,75 $/h, maximum 12,25 $/jour

4° secteur « Hôpital Jean-Talon » (VSM-IS-1), du lundi au vendredi de 9 h à 18 h : — 2,50 $/h, maximum 11,00 $/jour

5° secteur « Saint-Patrick-Nordelec » (SOU-IS-3), du lundi au vendredi de 9 h à 21 h et le samedi de 9 h à 18 h : — 2,50 $/h, maximum 11,00 $/jour

6° secteur « Parc Angrignon » (SOU-IS-2), du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h : — 2,50 $/h, maximum 11,00 $/jour

7° secteur « Parc Olympique et de l'Assomption » (MHM-IS-1), du lundi au samedi de 9 h à 21 h et le dimanche de 13 h à 18 h : 2,50 $/h
maximum 15,00 $/jour

141. Malgré les articles 139 et 140, lorsqu'une place de stationnement tarifée sur rue fait également l'objet d'une signalisation indiquant notamment une zone de livraison, une zone de débarcadère, une voie ouverte à la circulation en période de pointe ou une voie réservée au transport collectif, les tarifs sont perçus uniquement durant les périodes ou plages horaires au cours desquelles cette signalisation n'est pas applicable.

142. Malgré les articles 139 et 140, l'usage d'une place de stationnement sur rue est autorisé à titre gratuit du 4 novembre au 11 novembre 2026 pour tout véhicule muni d'une plaque d'immatriculation émise par une autorité compétente et sur laquelle figure le sigle du coquelicot rouge.

143. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue sont établis conformément à l'annexe 6, intitulée « Tarifs des autoparcs », laquelle est jointe au présent règlement à l'égard des stationnements hors rue situés dans les arrondissements mentionnés dans cette annexe.

144. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue dans les arrondissements suivants sont établis comme suit :

1° arrondissement de Lachine :

a) les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 3.1.20, 3.1.21, 3.1.22, et 3.1.23 du Règlement numéro RCA14-19001 sur la tarification, en vigueur le 31 décembre 2014;

b) les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 3.1.19A du Règlement numéro RCA14-19001 sur la tarification, en vigueur le 31 décembre 2014 en leur appliquant une augmentation de 1,00 $/h;

2° arrondissement d'Outremont :

a) les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 8.20.4, 8.20.5 et 8.23.1 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), en vigueur le 31 décembre 2014 ainsi que les tarifs prévus aux articles 8.20.2, 8.20.3 et 8.20.6 de ce même règlement en leur appliquant une augmentation de 0,25 $/h;

b) les mêmes tarifs que ceux prévus à l'article 69 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) AO-279;

3° arrondissement de Saint-Laurent : les mêmes tarifs que ceux prévus à l'article 27 du Règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs, en vigueur le 31 décembre 2014, pour une place de stationnement hors rue identifiée à la partie de l'annexe A relative au stationnement hors rue du Règlement numéro 878 sur la sécurité routière, en vigueur le 31 décembre 2014.

145. Aux fins du présent chapitre, le comité exécutif peut, par ordonnance, supprimer ou identifier de nouveaux secteurs et en fixer les tarifs.

Il peut également, par ordonnance, modifier les jours, les plages horaires ou les secteurs prévus au présent chapitre, aux annexes 6 et 7 ainsi que les secteurs identifiés sur le plan joint à l'annexe 8.

CHAPITRE X
SITES DE DÉVERSEMENT DE LA NEIGE

146. Pour le déversement de la neige aux endroits désignés à cette fin par la Ville, il sera perçu :

1°	pour chaque déversement fait avec un camion 6 roues (2 essieux) :	28,00 $
2°	pour chaque déversement fait avec un camion 10 roues (3 essieux) :	41,90 $
3°	pour chaque déversement fait avec un camion 12 roues (4 essieux) :	55,80 $
4°	pour chaque déversement fait avec un camion semi-remorque :	83,60 $
5°	pour chaque déversement fait avec une remorque « POP » :	55,80 $

Aux fins du premier alinéa, les sites suivants constituent les sites désignés aux fins du déversement de la neige :

1° le site Armand-Chaput situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

2° le site de la Carrière Saint-Michel situé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

3° le site Angrignon dans l'arrondissement de LaSalle.

Les tarifs établis au premier alinéa s'appliquent pour tout autre site qui pourrait être accessible en cours d'année.

CHAPITRE XI
DISPOSITIONS RÉSIDUELLES

147. Dans les cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers par les employés de la Ville, il sera perçu pour ces services :

1° le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 66 % pour les heures régulières et par 4,3 % pour les heures supplémentaires ou, si ces services sont fournis à la Société du parc Jean-Drapeau ou à la société du

Parc Six Flags de Montréal, les taux prévus à l'article 138, les tarifs prévus au présent paragraphe ne comprennent pas les taxes;

2° le loyer pour l'utilisation du matériel roulant selon le tarif détaillé qui figure à l'annexe 5 ou, le cas échéant, le montant facturé à la Ville pour la location de matériel roulant ou d'équipements aux fins des opérations visées;

3° le coût des produits utilisés ou fournis aux fins du service rendu;

4° les frais d'administration, au taux de 15 % appliqué sur le total des frais mentionnés aux paragraphes 1°, 2° et 3°, ce taux étant toutefois de 9,50 % pour le fond relatif à la Commission des services électriques de Montréal et de 0 % pour la Société du parc Jean-Drapeau.

148. Les tarifs prévus aux règlements et résolutions de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, en vigueur au 31 décembre 2001, tels qu'indexés à cette date, le cas échéant, s'ils ne sont pas incompatibles avec ceux prévus au présent règlement, s'appliquent, en les adaptant, quant aux objets relevant de la compétence du conseil de la ville, conformément à la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

149. Le comité exécutif peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale de tout tarif prévu par le présent règlement pour une catégorie de biens, de services ou de contribuables qu'il détermine. Il peut également augmenter tout tarif fixé par le présent règlement.

CHAPITRE XII
APPLICATION ET PRISE D'EFFET

150. Le présent règlement a préséance sur tout règlement d'une municipalité visée à l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec portant sur le même objet.

151. Le présent règlement prend effet à la date de sa publication, remplace à compter de cette date le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044) et a effet jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou abrogé.

ANNEXE 1
ORGANISMES

ANNEXE 2
LOCATION DE SALLES, JARDINS, CHAPITEAUX ET BÂTIMENTS DU BIODÔME, DE L'INSECTARIUM, DU JARDIN BOTANIQUE ET DU PLANÉTARIUM

ANNEXE 3
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS HYDROMÉTRIQUES ET D'ARPENTAGE

ANNEXE 4
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ANNEXE 5
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

ANNEXE 6
TARIFS DES AUTOPARCS

ANNEXE 7
TARIFS DES STATIONNEMENTS SUR RUE SELON LES SECTEURS

ANNEXE 8
RÉSEAU DE STATIONNEMENT TARIFÉ SUR RUE – TARIFICATION DES SECTEURS – 2026

GDD1253074025

ANNEXE 1
(article 9)
ORGANISMES

1. Accueil Bonneau
2. Action-Réinsertion (le Sac à dos)
3. Le bon Dieu dans la rue, organisation pour jeunes adultes
4. C.a.c.t.u.s. Montréal
5. La cafétéria communautaire Multi Caf
6. Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.
7. Dîners St-Louis
8. Dopamine
9. Maison des amis du Plateau Mont-Royal
10. La Maison Benoît Labre
11. Mission bon Accueil
12. Mission Old Brewery
13. Plein milieu
14. Rue Action Prévention (RAP) jeunesse
15. Refuge des jeunes de Montréal
16. Spectre de rue Inc.
17. Travail de rue / Action communautaire (TRAC)
18. L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme
19. Y des femmes de Montréal
20. YMCA du Québec (programme Dialogue)

ANNEXE 2
(article 56)
LOCATION DE SALLES, JARDINS, CHAPITEAUX ET BÂTIMENTS DU BIODÔME, DE L'INSECTARIUM, DU JARDIN BOTANIQUE ET DU PLANÉTARIUM

SECTION I
TARIFS DE BASE

1. Pour la location de salles, jardins, chapiteaux et bâtiments des musées du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium, prévus par la présente annexe, il sera perçu, l'heure, pour un minimum de trois heures :

1° Jardin botanique :

a)	Jardin de Chine	
i.	jardin entier	1 135,00 $
ii.	terrasse seulement	350,00 $
iii.	cour d'entrée seulement	350,00 $
iv.	cours de penjings	350,00 $
v.	pavillon de l'ombre verte	150,00 $
vi.	lotus	250,00 $
vii.	lotus et sa cour	500,00 $
b)	Pavillon japonais	
i.	Toyota (avec corridor du pavillon)	410,00 $
ii.	salle pour cérémonie du thé	230,00 $
iii.	bibliothèque	175,00 $
c)	Belvédère du Jardin japonais	175,00 $
d)	Grande serre	350,00 $
e)	autres serres	
i.	serres numéros 1 à 9, l'ensemble	1 020,00 $
ii.	serres numéros 1 à 10, l'ensemble	1 135,00 $
iii.	serres numéros 6 à 10, l'ensemble	690,00 $
iv.	serre centrale (connue sous le nom de serre Molson)	310,00 $
f)	complexe d'accueil	
i.	complexe d'accueil	310,00 $
ii.	complexe d'accueil avec serre centrale (connue sous le nom de serre Molson)	400,00 $
iii.	complexe d'accueil avec la grande serre	500,00 $
iv.	complexe d'accueil avec les serres numéros 1 à 10	1 325,00 $
v.	complexe d'accueil avec les serres numéros 6 à 10	835,00 $
vi.	complexe d'accueil avec Auditorium Henry-Teuscher	545,00 $
g)	salle Chlorophylle	175,00 $
h)	salle polyvalente 1	75,00 $
i)	salle polyvalente 2	75,00 $

j)	Maison de l'arbre	
	i. maison entière	455,00 $
	ii. salle polyvalente	75,00 $
k)	Auditorium Henry-Teuscher	360,00 $
l)	Jardin des Premières-Nations	350,00 $
m)	hall d'entrée de l'édifice Marie-Victorin	150,00 $
n)	grand chapiteau temporaire	410,00 $
o)	chapiteau permanent	350,00 $
p)	salle André-Bouchard du Centre sur la biodiversité	
	i. salle complète	670,00 $
	ii. salle lorsqu'il y a une exposition	410,00 $
q)	jardins de la paix (terrasse du restaurant)	400,00 $
r)	terrasse du restaurant côté nord	175,00 $
s)	salle de direction	175,00 $
t)	cafétéria Marie-Victorin	200,00 $
u)	hall d'entrée de l'édifice Marie-Victorin et cafétéria	300,00 $

2° Insectarium :

a)	Insectarium en entier	1 600,00 $
b)	hall d'accueil	280,00 $
c)	dôme	350,00 $
d)	grand vivarium	410,00 $
e)	atelier	280,00 $
f)	hall d'accueil et dôme	510,00 $
g)	hall d'accueil et grand vivarium	545,00 $
h)	dôme et atelier	510,00 $
i)	grand vivarium et atelier	545,00 $
j)	halte	75,00 $
k)	parvis extérieur	330,00 $

l) salle Monarque	175,00 $
m) hall d’accueil et parvis extérieur	545,00 $
3° Biodôme :	
a) Biodôme entier (quatre écosystèmes et hall d’accueil)	4 510,00 $
b) hall d’accueil	530,00 $
c) atrium	350,00 $
d) hall d’accueil et atrium	720,00 $
e) mezzanine	350,00 $
f) boucle périphérique (exposition « À moi d’agir »)	295,00 $
g) boucle périphérique et aire de restauration	410,00 $
h) salle des découvertes	230,00 $
i) régions subpolaires	575,00 $
j) régions subpolaires et atrium	800,00 $
k) belvédère du Golfe du Saint-Laurent	575,00 $
l) vue sous-marine du Golfe du Saint-Laurent	575,00 $
m) Golfe du Saint-Laurent	1 020,00 $
n) Golfe du Saint-Laurent et atrium	1 250,00 $
o) érablière des Laurentides	575,00 $
p) érablière des Laurentides et atrium	800,00 $
q) forêt tropicale humide	575,00 $
r) forêt tropicale humide et atrium	800,00 $
s) Biodôme – niveau 100	295,00 $
t) salle de direction	175,00 $
4° Planétarium :	
a) une salle d’animation	320,00 $
b) une salle d’animation et un théâtre	605,00 $

c)	deux salles d'animation regroupées	455,00 $
d)	deux salles d'animation et un théâtre	775,00 $
e)	deux salles d'animation et deux théâtres	935,00 $
f)	trois salles d'animation regroupées	550,00 $
g)	trois salles d'animation et un théâtre	915,00 $
h)	quatre salles d'animation (P11, P12, P13, P14)	650,00 $
i)	un théâtre	510,00 $
j)	les deux théâtres	770,00 $
k)	trois salles d'animation regroupées et les deux théâtres	1 070,00 $
l)	salle d'exposition	400,00 $
m)	salle d'exposition et un théâtre	695,00 $
n)	salle d'exposition et les deux théâtres	855,00 $
o)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration	490,00 $
p)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et un théâtre	755,00 $
q)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et les deux théâtres	905,00 $
r)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et la salle d'exposition	695,00 $
s)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration, la salle d'exposition et un théâtre	1 070,00 $
t)	rez-de-chaussée comprenant le hall, les 2 théâtres et la salle d'exposition	1 175,00 $
u)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et une salle d'animation	630,00 $
v)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et deux salles d'animation	710,00 $
w)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et trois salles d'animation	780,00 $
x)	local 310	175,00 $

2. Pour les ressources humaines nécessaires pour un soutien logistique et technique lors de la location de salles des musées d'Espace pour la vie, il sera perçu, l'heure, pour un minimum de trois heures :

1°	technicien audiovisuel	60,00 $
2°	préposé à l'accueil	45,00 $
3°	préposé à l'entretien ménager	50,00 $

SECTION II
TARIFS PARTICULIERS

3. Pour chaque heure de location ayant lieu après minuit, les tarifs prévus aux articles 1 et 2 de la présente annexe sont majorés de 50 %.

4. Un rabais de 50 % est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe.

5. Un rabais de 15 % est appliqué au total des tarifs qui seraient autrement applicables sur toute location de salles multiples dont le tarif n'est pas prévu à l'article 1 de la présente annexe.

6. Les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe ne sont pas applicables aux organismes à but non lucratif lorsque la location est effectuée pour l'exercice d'activités qui contribuent à la mission des musées d'Espace pour la vie.

7. Les tarifs prévus aux articles 1 et 2 de la présente annexe ne sont pas applicables aux sociétés amies et aux sociétés partenaires lorsque la location est effectuée pour l'exercice des activités prévues à leurs statuts constitutifs.

8. Les tarifs prévus au sous-paragraphe k) du paragraphe 1° de l'article 1 et à l'article 2 de la présente annexe pour la location de l'auditorium Henry-Teuscher, ne sont pas applicables à la Société québécoise de phytotechnologie (SQP) les 6 et 7 mai 2026 à l'occasion de son colloque annuel.

9. Les tarifs prévus aux sous-paragraphe b) à e) du paragraphe 3° de l'article 1 et à l'article 2 de la présente annexe pour la location du hall d'accueil, de l'atrium et de la mezzanine au Biodôme, ne sont pas applicables au conseil régional de l'environnement (SQP) le 29 janvier 2026 à l'occasion du gala annuel du CRÉ Montréal.

10. Les tarifs prévus au sous paragraphe b) du paragraphe 3 et au sous-paragraphe w) du paragraphe 4 de l'article 1 de la présente annexe pour la location du hall d'accueil du Biodôme, et du hall d'accueil incluant l'aire de restauration et trois salles d'animation du Planétarium, ne sont pas applicables pour l'International Association of Aquatic Animal Medicine (IAAAM) le 10 mai 2026.

11. Les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe sont majorés de 20 % pour toute location dans les périodes de fort achalandage suivantes : du 1e mai au 30 juin 2026, et du 1e septembre au 31 octobre 2026.

ANNEXE 3
(article 90)
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS HYDROMÉTRIQUES ET D'ARPENTAGE

1.	Analyseur « Mc Ilroy », avec deux opérateurs	2 103,80 $/j
2.	Appareil « Sthil » pour percer les égouts	10,30 $/h
3.	Appareil pour localiser les fuites d'eau	18,80 $/h
4.	Coupe tuyau « Smith » (30"x 36")	581,70 $/j
5.	Coupe tuyau « Smith » (42"x 48")	741,30 $/j
6.	Découpeuse à disque «Sthil-Cut-Quick»	10,60 $/h
7.	Digimètre	21,60 $/h
8.	Enregistreur de débits ou manomètre différentiel	19,20 $/j
9.	Enregistreur de pression	17,90 $/j
10.	Instrument de détection	4,20 $/h
11.	Marteau à buriner	8,40 $/h
12.	Opérateur de vanne « Wachs power drive machine »	8,40 $/h
13.	Perceuse « Mueller », CC-25	10,30 $/h
14.	Perceuse « Mueller », CL-12 (4"x 12")	46,00 $/h
15.	Perceuse « Mueller », D-4 ou D-5	6,90 $/h
16.	Perceuse et taraudeuse « Mueller », B-100	9,80 $/h
17.	Perceuse et taraudeuse « Mueller », A (2")	9,60 $/h
18.	Perceuse et taraudeuse « Mueller », J	4,20 $/h
19.	Perceuse et taraudeuse « Mueller », B (1/2"à 1")	9,40 $/h
20.	Pompe pneumatique d'épuisement (200 gal/h)	4,20 $/h
21.	Scie à chaîne	7,00 $/h
22.	Scie pneumatique rotative « Frein » pour tuyau	30,60 $/h
23.	Tube de Pitot (sur réseau)	23,30 $/j
24.	Tube de Pitot (piézomètre sur borne-fontaine)	6,40 $/j
25.	Unité mobile pour la chlorination des conduites	9,40 $/h

ANNEXE 4
(article 100)
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

1. Pour les analyses et essais suivants, il sera perçu les mêmes taux que ceux prévus au Guide de rémunération, ingénierie des sols et matériaux, géoenvironnement, toiture et étanchéité, édition 2025, publié par l'Association des firmes de génie-conseil Québec (AFG) :

A. SOLS ET GRANULATS

1. Analyse granulométrique - S 1 (LC 21-040)
2. Colorimétrie – S 31 (CSA A23.2-7A)
3. Combustion – teneur en matières organiques – S 13A (LC 31-228)
4. Densité relative et absorption granulats fins – S 8B (LC 21-065)
5. Densité relative et absorption granulats grossiers – S 8A (LC 21-067)
6. Détermination de la quantité de mottes d'argile et en particules friables – S 11 (CSA-A23.2-3A)
7. Fragmentation – S 14 (LC 21-100)
8. Humidité superficielle granulat fin – S 30 (CSA A23.2-11A)
9. Los Angeles – S 4 (LC 21-400)
10. Masse volumique de référence (matériaux contenant moins de 10 % passant le 80 µm) – S 2 (BNQ 2501-255)
11. Micro-Deval – S 4 (LC 21-070)
12. Analyse pétrographique – S 28 (CSA A23.2-15A)
13. Nucléodensimètre – APS 1
14. Teneur en particules allongées – S 6 (LC 21-265)
15. Teneur en particules plates – S 5 (LC 21-265)
16. Résistance à la désagrégation des granulats, 5 cycles (solution MgSO4 ou Na2SO4) – S 3 (CSA A23.2-9A)
17. Détermination de la teneur en eau – T 3 (BNQ 2501-170)

B. BÉTON PLASTIQUE ET DURCI

1. Détermination de la masse volumique et de l'absorption d'eau dans le béton – BC 27 (CSA A23.2-11C)
2. Détermination microscopique des caractéristiques du réseau de vides d'air du béton durci – BC 26 (ASTM C 457)
3. Essai de traction par écrasement (dit «Brésilien») – BC 24 (CSA A23.2-13C)
4. Essai en compression sur cylindre de béton – BC 20 (CSA A23.2-9C)
5. Essai en compression sur carottes de béton – BC 21 (CSA A23.2-14C)
6. Essai en flexion d'une poutre de béton – BC 23 (CSA A23.2-8C)
7. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 50 cycles – BC 33A (ASTM C-672)
8. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 56 cycles – BC 33B (BNQ 2621-905)
9. Essai de traction directe en laboratoire – BC 25 (CSA A23.2-6B)

C. MAÇONNERIE

1. Blocs ou brique de béton, résistance à la compression – BC 50 (ASTM C-140)
2. Blocs ou brique de béton, absorption, masse volumique et dimension – BC 51 (CSA A165.1)
3. Brique d'argile série de 5 – BC 52 (CAN3 A82.2)

D. MORTIER ET COULIS

1. Résistance à la compression sur cubes de mortier – BC 3 (CSA A3004-C2)

E. PRODUITS DE BÉTON

1. Durabilité aux cycles de gel-dégel (25 cycles) sur éléments de regard de puisard – BC 64 (BNQ 2622-420)
2. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, absorption et masse volumique – BC 63D (ASTM C-140)
3. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, vérification dimensionnelle, carottage et résistance à la compression, durabilité aux cycles de gel-dégel (50 cycles) avec sel déglaçant – BC 63 (CSA A231.2)

F. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS POUR BÉTON DE CIMENT ET PRODUITS DE BÉTON

1. Carotteuse électrique pour béton, Préparation – APBC 1A
2. Carotteuse électrique pour béton, En opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBC 1B
3. Carotteuse électrique pour béton, Génératrice – APBC 1C
4. Détecteur d'acier d'armature – APBC 5
5. Aéromètre, cône d'affaissement et accessoires – APBC 8
6. Appareil de mesure de transmission de vapeur d'eau dans le béton – APBC 20

G. ENROBÉS BITUMINEUX

1. Carottage d'enrobés bitumineux, Préparation – APBM 1A
2. Nucléodensimètre type Troxler 4640 et 3450 – APMB 3

H. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS POUR ENROBÉS BITUMINEUX

1. Carotteuse électrique, En opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBM 1B
2. Génératrice – APBM 1C
3. Carotteuse à essence en opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBM 1D

I. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Carottage en laboratoire
2. Carottage extérieur, carotteuse autonome
3. Cueillette par camionnette

2. Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

A. ANALYSES CHIMIQUES

1. Demande chimique en oxygène	38,40 $
2. Dose d'alun	337,00 $
3. Matières en suspensions (MES)	26,60 $
4. Phosphore total	19,10 $

B. MÉTAUX ET PRODUITS MÉTALLIQUES

1. Cadre et couvercle de regard, essais de chargement	126,00 $
2. Cadre et couvercle de regard, poids et dimensions	118,90 $
3. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, avec usinage	516,70 $
4. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, sans usinage	139,80 $
5. Grille de puisard, essais de chargement	126,00 $
6. Grille de puisard, poids et dimensions	98,00 $
7. Tuyau de fonte ductile, usinage et traction, 3 spécimens	516,70 $

C. PRODUITS DE BÉTON

1. Essai de résistance à la fissuration et à la rupture sur les tuyaux de béton (BNQ 2622-921)	381,40 $

D. TUYAUX, MATIÈRES PLASTIQUES

1. Conduite d'aqueduc, PCV, essais hydrostatiques et dimensions	551,70 $
2. Conduits électriques, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2 longueurs (ACNOR C-22.2-210 et 211)	1 047,30 $
3. Égout lisse, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-130-135)	460,90 $
4. Égout nervuré, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-135)	460,90 $
5. Tuyau en polyéthylène, identification du matériau, densité et dimensions	321,30 $

E. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Cueillette d'échantillons lourds, l'heure :	184,60 $

F. ESSAIS ET ÉTUDES

1. Agent technique, l'heure	131,40 $
2. Agent technique principal, l'heure	150,00 $
3. Analyste de matériaux, l'heure	109,20 $
4. Dessinateur, l'heure	101,10 $
5. Ingénieur groupe 2, l'heure	170,80 $
6. Ingénieur groupe 4, l'heure	212,50 $
7. Ingénieur groupe 5, l'heure	232,40 $

ANNEXE 5
(article 147)
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

1. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 109 Voiturette aspirateur :	
a. Tarif horaire	14,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	57,90 $
c. Tarif quotidien	117,00 $
d. Tarif hebdomadaire	583,50 $
e. Tarif mensuel	2 429,30 $
2. 127 Camionnette 4X4 Cabine simple :	
a. Tarif horaire	8,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	30,80 $
c. Tarif quotidien	60,40 $
d. Tarif hebdomadaire	302,90 $
e. Tarif mensuel	1 259,50 $
3. 134 Automobile sous-compacte 4 cylindres, 4 portes :	
a. Tarif horaire	2,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	8,60 $
c. Tarif quotidien	17,40 $
d. Tarif hebdomadaire	83,70 $
e. Tarif mensuel	360,80 $
4. 140 Automobile compacte électrique :	
a. Tarif horaire	3,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	10,00 $
c. Tarif quotidien	19,70 $
d. Tarif hebdomadaire	99,80 $
e. Tarif mensuel	433,30 $
5. 153 Automobile intermédiaire hybride :	
a. Tarif horaire	2,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	10,00 $
c. Tarif quotidien	18,40 $
d. Tarif hebdomadaire	92,40 $
e. Tarif mensuel	401,30 $
6. 164 VUS ou Multisegment 4 cylindres :	
a. Tarif horaire	3,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	10,00 $
c. Tarif quotidien	20,90 $
d. Tarif hebdomadaire	104,70 $
e. Tarif mensuel	453,00 $
7. 176 Fourgonnette 6 cylindres vitrée :	
a. Tarif horaire	3,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	13,60 $

c. Tarif quotidien	28,40 $
d. Tarif hebdomadaire	139,10 $
e. Tarif mensuel	604,40 $

8. 179 Fourgonnette 8 cylindres non-vitrée :

a. Tarif horaire	4,90 $
b. Tarif pour une demi-journée	16,00 $
c. Tarif quotidien	32,00 $
d. Tarif hebdomadaire	161,30 $
e. Tarif mensuel	698,00 $

9. 211 Camionnette 5 001-10 000 lb. :

a. Tarif horaire	4,90 $
b. Tarif pour une demi-journée	18,50 $
c. Tarif quotidien	37,00 $
d. Tarif hebdomadaire	187,10 $
e. Tarif mensuel	811,20 $

10. 212 Camionnette 5 001-10 000 lb., cabine équipée :

a. Tarif horaire	8,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	32,00 $
c. Tarif quotidien	64,00 $
d. Tarif hebdomadaire	317,70 $
e. Tarif mensuel	1 319,70 $

11. 217 Camion 5 001-10 000 lb., fourgon :

a. Tarif horaire	6,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	22,30 $
c. Tarif quotidien	45,50 $
d. Tarif hebdomadaire	227,70 $
e. Tarif mensuel	984,70 $

12. 234 Camion 14 001-16 500 lb., benne basculante, cabine équipée

a. Tarif horaire	11,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	41,90 $
c. Tarif quotidien	83,70 $
d. Tarif hebdomadaire	417,20 $
e. Tarif mensuel	1 738,50 $

13. 237 Camion 14 001-16 500 lb., fourgon :

a. Tarif horaire	11,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	39,50 $
c. Tarif quotidien	78,80 $
d. Tarif hebdomadaire	395,20 $
e. Tarif mensuel	1 644,70 $

14. 283 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, benne basculante :

a. Tarif horaire	18,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	72,70 $
c. Tarif quotidien	145,30 $

d. Tarif hebdomadaire	723,80 $
e. Tarif mensuel	3 014,30 $

15. 285 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, nacelle :

a. Tarif horaire	29,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	117,00 $
c. Tarif quotidien	233,90 $
d. Tarif hebdomadaire	1 170,90 $
e. Tarif mensuel	4 871,90 $

16. 293 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, benne basculante :

a. Tarif horaire	30,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	118,20 $
c. Tarif quotidien	237,70 $
d. Tarif hebdomadaire	1 187,20 $
e. Tarif mensuel	4 940,20 $

17. 296 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, Grue Treuil :

a. Tarif horaire	34,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	133,00 $
c. Tarif quotidien	265,90 $
d. Tarif hebdomadaire	1 277,90 $
e. Tarif mensuel	5 535,30 $

18. 301 Surfaceuse à glace :

a. Tarif horaire	11,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	41,90 $
c. Tarif quotidien	83,70 $
d. Tarif hebdomadaire	417,20 $
e. Tarif mensuel	1 736,40 $

19. 316 Camion tasseur 20-23.9 VG.CU :

a. Tarif horaire	37,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	145,30 $
c. Tarif quotidien	289,30 $
d. Tarif hebdomadaire	1 390,00 $
e. Tarif mensuel	6 023,40 $

20. 319 Camion vide-puisards :

a. Tarif horaire	48,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	188,40 $
c. Tarif quotidien	376,70 $
d. Tarif hebdomadaire	1 809,80 $
e. Tarif mensuel	7 838,20 $

21. 324 Camion arroseuse 6X4 2 001-3 000 gallons :

a. Tarif horaire	27,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	103,40 $
c. Tarif quotidien	206,90 $
d. Tarif hebdomadaire	1 035,30 $
e. Tarif mensuel	4 309,40 $

22. 347 Camion incendie pompe 1 201-1 600 USGPM :
    a. Tarif horaire 56,70 $
    b. Tarif pour une demi-journée 221,70 $
    c. Tarif quotidien 444,50 $
    d. Tarif hebdomadaire 2 134,90 $
    e. Tarif mensuel 9 241,40 $

23. 393 Porteur multimode 4X2 (Sans accessoire) :
    a. Tarif horaire 23,50 $
    b. Tarif pour une demi-journée 89,90 $
    c. Tarif quotidien 178,60 $
    d. Tarif hebdomadaire 893,60 $
    e. Tarif mensuel 3 720,40 $

24. 413 Tracteur roues 45 CV - 64.9 CV :
    a. Tarif horaire 13,60 $
    b. Tarif pour une demi-journée 50,50 $
    c. Tarif quotidien 99,80 $
    d. Tarif hebdomadaire 501,00 $
    e. Tarif mensuel 2 085,90 $

25. 437 Chargeur sur roues 3.00-3.99 VG.CU. :
    a. Tarif horaire 25,80 $
    b. Tarif pour une demi-journée 99,80 $
    c. Tarif quotidien 198,20 $
    d. Tarif hebdomadaire 992,10 $
    e. Tarif mensuel 4 127,00 $

26. 451 Chargeuse pelleteuse (en location) :
    a. Tarif horaire 39,50 $
    b. Tarif pour une demi-journée 155,20 $
    c. Tarif quotidien 310,30 $
    d. Tarif hebdomadaire 1 490,80 $
    e. Tarif mensuel 6 449,30 $

27. 513 Tracteur sur chenillettes :
    a. Tarif horaire 43,20 $
    b. Tarif pour une demi-journée 172,40 $
    c. Tarif quotidien 343,50 $
    d. Tarif hebdomadaire 1 651,80 $
    e. Tarif mensuel 7 153,40 $

28. 525 Souffleuse 1 601-2 000 TON/HR :
    a. Tarif horaire 28,40 $
    b. Tarif pour une demi-journée 108,40 $
    c. Tarif quotidien 216,70 $
    d. Tarif hebdomadaire 1 084,30 $
    e. Tarif mensuel 4 515,20 $

29. 539 Balai aspirateur 5 VG.CU et + (en location) :
    a. Tarif horaire 73,70 $
    b. Tarif pour une demi-journée 290,70 $

c. Tarif quotidien	581,00 $
d. Tarif hebdomadaire	2 794,10 $
e. Tarif mensuel	12 096,60 $

30. 545 Chariot élévateur 4 001-5 000 lb. :

a. Tarif horaire	3,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	11,10 $
c. Tarif quotidien	20,90 $
d. Tarif hebdomadaire	105,90 $
e. Tarif mensuel	460,40 $

31. 593 Tondeuse 72 PO. et + :

a. Tarif horaire	7,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	29,60 $
c. Tarif quotidien	57,90 $
d. Tarif hebdomadaire	290,70 $
e. Tarif mensuel	1 207,60 $

32. 597 Tondeuse 7 couteaux :

a. Tarif horaire	22,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	84,90 $
c. Tarif quotidien	169,90 $
d. Tarif hebdomadaire	850,60 $
e. Tarif mensuel	3 539,00 $

33. 635 Aspirateur à feuilles :

a. Tarif horaire	4,90 $
b. Tarif pour une demi-journée	16,00 $
c. Tarif quotidien	32,00 $
d. Tarif hebdomadaire	160,10 $
e. Tarif mensuel	694,30 $

34. 661 Compresseur 100 PCM :

a. Tarif horaire	1,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	3,80 $
c. Tarif quotidien	6,20 $
d. Tarif hebdomadaire	30,80 $
e. Tarif mensuel	135,50 $

35. 678 Hache Branches :

a. Tarif horaire	6,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	24,60 $
c. Tarif quotidien	49,30 $
d. Tarif hebdomadaire	246,20 $
e. Tarif mensuel	1 063,90 $

36. 752 Fardier 2-4 tonnes :

a. Tarif horaire	1,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	4,90 $
c. Tarif quotidien	8,70 $
d. Tarif hebdomadaire	45,50 $
e. Tarif mensuel	195,90 $

37. 759 Fardier 16 tonnes et + :

a. Tarif horaire	3,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	11,10 $
c. Tarif quotidien	22,30 $
d. Tarif hebdomadaire	112,10 $
e. Tarif mensuel	482,50 $

38. 761 Roulotte :

a. Tarif horaire	1,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	3,80 $
c. Tarif quotidien	6,20 $
d. Tarif hebdomadaire	33,30 $
e. Tarif mensuel	142,90 $

39. 766 Remorque Théâtre :

a. Tarif horaire	7,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	24,60 $
c. Tarif quotidien	49,30 $
d. Tarif hebdomadaire	246,20 $
e. Tarif mensuel	1 068,00 $

40. 825 Souffleuse à neige sur tracteur :

a. Tarif horaire	45,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	179,70 $
c. Tarif quotidien	359,50 $
d. Tarif hebdomadaire	1 729,30 $
e. Tarif mensuel	7 490,70 $

41. 970 Essoucheuse (de type vertical) :

a. Tarif horaire	10,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	34,50 $
c. Tarif quotidien	70,40 $
d. Tarif hebdomadaire	348,20 $
e. Tarif mensuel	1 449,10 $

2. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, l'heure, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 100 Motoneige grande puissance :	20,80 $
2. 105 Voiturette électrique :	9,40 $
3. 106 Voiturette à essence :	15,60 $
4. 118 Véhicule tout terrain :	29,20 $
5. 215 Fourgonnette à nacelle aérienne :	33,30 $
6. 247 Camion 16 501 à 19 500 lbs PBV-B.F. :	30,20 $
7. 286 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Treuil :	73,80 $

8.	288 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Tarière :	88,40 $
9.	298 Camion 33 000 lbs PBV et plus. grue. treuil 3 essieux :	88,40 $
10.	307 Camion-traceur :	50,00 $
11.	396 Camion Benne-Épandeur 6 x 4 :	40,60 $
12.	414 Tracteur sur roue 65 à 100 HP :	36,40 $
13.	471 Autoniveleuse louée :	80,00 $
14.	481 Rouleau motorisé (moins de 2 tonnes) – vibrateur :	12,50 $
15.	511 Traceur sur roues - voie étroite :	24,00 $
16.	546 Chariot élévateur à fourche 5 001 à 6 000 lbs :	47,80 $
17.	579 Pulvérisateur motorisé :	9,40 $
18.	645 Génératrice remorquée :	22,90 $
19.	647 Génératrice à dégeler remorquée :	17,70 $
20.	701 Traceuse de ligne remorquée :	16,70 $
21.	712 Boîte pour le transport d’asphalte :	43,70 $
22.	713 Flèche sur remorque :	2,10 $
23.	714 Remorque à panneau afficheur :	2,10 $
24.	749 Génératrice à vapeur :	19,80 $
25.	754 Fardier 6 à 8 tonnes :	11,50 $
26.	760 Remorques diverses :	18,80 $
27.	765 Remorque citerne :	6,30 $
28.	771 Terreauteuse remorquée :	3,20 $
29.	795 Plateau de tonte remorqué 6 à 7 couteaux :	4,20 $
30.	801 Traceuse de ligne motorisée – marquage :	11,50 $
31.	804 Effaceuse de lignes – marquage :	14,60 $
32.	815 Scie à béton :	25,00 $

33. 820 Planeuse à glace de patinoire :	5,20 $
34. 870 Lève-gazon plus de 18 pouces :	12,50 $
35. 875 Aérateur de terre :	15,60 $
36. 879 Arroseuse-gicleuse moins de 800 gallons :	2,10 $
37. 913 Boîte à asphalte :	6,30 $
38. 922 Épandeur détachable 6 v.c. :	16,70 $
39. 923 Épandeur détachable 8 v.c. :	17,70 $

ANNEXE 6
(article 143)
TARIFS DES AUTOPARCS

1. Les tarifs suivants sont applicables jusqu'au 31 mars 2026:

Grille tarifaire #1

Arrondissement / secteur	**Localisation**	**No. Autoparc**	**TARIF HORAIRE** 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	**TARIF MAXIMUM** 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	**Permis mensuel**
AHUNTSIC-CARTIERVILLE					
Promenade Fleury	Fleury C/N, entre Chambord et Sacré-Cœur	335	3.25$	14.00$	86.00$
Complexe Claude-Robillard	Complexe sportif Claude-Robillard	340, stationnements P1 et P6	2.50$ à partir de la 3e heure	11.00$	50.00$
Complexe Claude-Robillard	Complexe sportif Claude-Robillard	340, stationnements P2 et P3	2.50$	11.00$	50.00$
CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE					
Décarie	Coolbrook C/E, entre Queen Mary et Snowdon	182	3.25$	14.00$	88.00$
Décarie	Décarie C/E, entre Queen-Mary et Snowdon	199	S/O	S/O	91.00$
PLATEAU-MONT-ROYAL					
Rue Mont-Royal	Chambord C/E, entre Gilford et Mont-Royal	69	S/O	S/O	111.00$
Rue Mont-Royal	Marquette C/E, entre Gilford et Mont-Royal	72	4.25$	17.00$	111.00$
Parc Lafontaine	Sherbrooke C/N, entre C.-Lavallée et Parc Lafontaine	139	4.50$	18.00$	116.00$
Parc Lafontaine	Rachel C/N, entre C.-Colomb et St-André	140	S/O	S/O	106.00$
Parc Lafontaine	Calixa-Lavallée C/O, entre Sherbrooke et Rachel	142	S/O	S/O	116.00$

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	TARIF MAXIMUM 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	Permis mensuel
Parc Lafontaine	Émile-Duployé C/E, entre Rachel et Sherbrooke	197	4.50$	18.00$	S/O
Parc Lafontaine	Papineau C/O, entre Rachel et Sherbrooke	216	4.50$	17.00$	111.00$
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE					
Plaza St-Hubert	Boyer C/O, entre St-Zotique et Beaubien	24	3.00$	13.00$	90.00$
Plaza St-Hubert	Boyer C/O, entre Bélanger et St-Zotique	78	3.75$	15.00$	117.00$
Plaza St-Hubert	St-André C/E, entre Jean-Talon et Bélanger	191	3.00$	13.00$	S/O
Plaza St-Hubert	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	302	3.00$	13.00$	90.00$
Plaza St-Hubert	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	303	3.00$	13.00$	90.00$
Promenade Masson	6e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	73	2.75$	13.00$	88.00$
Promenade Masson	7e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	74	2.75$	13.00$	88.00$
Promenade Masson	8e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	75	2.75$	13.00$	88.00
SUD-OUEST					
Ville-Émard	Monk C/E, entre Jacques-Hertel et Jolicoeur	88	S/O	S/O	85.00$
Parc Angrignon	Trinitaires C/O, nord la Vérendrye	243	3.75$	15.00$	69.00$
St-Henri	Pl. St-Henri C/O, entre St-Jacques et Notre-Dame	361	2.75$	13.00$	67.00$

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	TARIF MAXIMUM 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	Permis mensuel
VILLE-MARIE					
Terminus centre-ville	St-Jacques C/S, entre Cathédrale et Ste-Cécile	184	6.00$	18.00$	173.00$
Terminus centre-ville	Notre-Dame C/N, entre Inspecteur et Cathédrale	207	6.00$	18.00$	148.00$
Terminus centre-ville	Mansfield/St-Jacques	400	6.00$	18.00$	173.00$
VERDUN					
Auditorium / Hôpital	Gaëtan-Laberge, C/O, entre Hickson et de l'Église	433	3.50$	16.00$	87.00$
Auditorium / Hôpital	Gaëtan-Laberge, C/O, entre Hickson et de l'Église (nord aréna)	434	3.50$	16.00$	87.00$
Auditorium / Hôpital	Gaëtan-Laberge, C/O, entre Hickson et de l'Église	437	2.25$	16.00$	87.00$
Commercial de Verdun Ouest	Woodland, C/N, entre Bannantyne et de Verdun	522	2.00$	12.00$	85.00$
Parc en bordure du fleuve	Boul. Lasalle, entre 1re et 4e Avenue	503	2.00$	12.00$	85.00$
Parc en bordure du fleuve	Boul. Lasalle, C/E, côté nord du 4560	508	2.00$	12.00$	85.00$
Promenade Wellington	Éthel, C/E, entre Hickson et de l'Église (garage plusieurs niveaux)	438	2.25$	13.00$	87.00$

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	TARIF MAXIMUM 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	Permis mensuel
Promenade Wellington	Entre 3e et 4e avenue, immédiatement à l'ouest de Wellington	519	2.00$	12.00$	85.00$
Ateliers municipaux	Lesage, entre Dupuis et Hickson	506	2.00$	12.00$	85.00$
Résidentiel	Éthel, C/E, entre Strathmore et Régina	513	S/O	S/O	85.00$
Résidentiel	Évelyn, C/O, près de de l'Église	518	S/O	S/O	85.00$

Grille tarifaire #2

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 6 h à 24 h	Permis mensuel
VILLE-MARIE					
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	115	4.25$	15.00$	83.00$
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	116	4.25$	15.00$	83.00$
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	117	4.25$	15.00$	83.00$
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	118	4.25$	15.00$	83.00$

Grille tarifaire #3

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h	TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 7 h à 23 h	Permis mensuel
VILLE-MARIE					
Parc du Mont-Royal	Camilien-Houde C/N, sur le Mont-Royal	275	4.25$	15.00$	S/O

Grille tarifaire #4

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	TARIF MAXIMUM Lundi au vendredi: 17 h à 24 h Samedi et dimanche: 00 h 00 à 23 h 59	Permis mensuel
VILLE-MARIE					
Centre Bell	Montagne C/O, entre St-Antoine et Torrance	227	6.00$	20.00$	161.00$

2. Les tarifs suivants sont applicables à partir du 1er avril 2026:

Grille tarifaire #1

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	TARIF MAXIMUM 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	Permis mensuel
AHUNTSIC-CARTIERVILLE					
Promenade Fleury	Fleury C/N, entre Chambord et Sacré-Cœur	335	3.25$	14.00$	90.00$
Complexe Claude-Robillard	Complexe sportif Claude-Robillard	340, stationnements P1 et P6	2.75$ à partir de la 3e heure	12.00$	51.00$
Complexe Claude-Robillard	Complexe sportif Claude-Robillard	340, stationnements P2 et P3	2.75$	12.00$	51.00$
CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE					
Décarie	Coolbrook C/E, entre Queen Mary et Snowdon	182	3.50$	14.00$	90.00$
Décarie	Décarie C/E, entre Queen-Mary et Snowdon	199	S/O	S/O	93.00$
PLATEAU-MONT-ROYAL					
Rue Mont-Royal	Chambord C/E, entre Gilford et Mont-Royal	69	S/O	S/O	115.00$

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	TARIF MAXIMUM 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	Permis mensuel
Rue Mont-Royal	Marquette C/E, entre Gilford et Mont-Royal	72	4.25$	18.00$	115.00$
Parc Lafontaine	Sherbrooke C/N, entre C.-Lavallée et Parc Lafontaine	139	4.50$	19.00$	120.00$
Parc Lafontaine	Rachel C/N, entre C.-Colomb et St-André	140	S/O	S/O	110.00$
Parc Lafontaine	Calixa-Lavallée C/O, entre Sherbrooke et Rachel	142	4.50$	19.00$	120.00$
Parc Lafontaine	Émile-Duployé C/E, entre Rachel et Sherbrooke	197	4.50$	19.00$	S/O
Parc Lafontaine	Papineau C/O, entre Rachel et Sherbrooke	216	4.50$	18.00$	115.00$
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE					
Plaza St-Hubert	Boyer C/O, entre St-Zotique et Beaubien	24	3.00$	13.00$	100.00$
Plaza St-Hubert	Boyer C/O, entre Bélanger et St-Zotique	78	3.75$	15.00$	120.00$
Plaza St-Hubert	St-André C/E, entre Jean-Talon et Bélanger	191	3.00$	13.00$	S/O
Plaza St-Hubert	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	302	3.00$	13.00$	100.00$
Plaza St-Hubert	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	303	3.00$	13.00$	100.00$
Promenade Masson	6e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	73	2.75$	13.00$	100.00$
Promenade Masson	7e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	74	2.75$	13.00$	100.00$

Arrondissement / secteur	**Localisation**	**No. Autoparc**	**TARIF HORAIRE** 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	**TARIF MAXIMUM** 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	**Permis mensuel**
Promenade Masson	8e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	75	2.75$	13.00$	100.00
SUD-OUEST					
Ville-Émard	Monk C/E, entre Jacques-Hertel et Jolicoeur	88	2.50$	11.00$	90.00$
Parc Angrignon	Trinitaires C/O, nord la Vérendrye	243	3.75$	15.00$	70.00$
St-Henri	Pl. St-Henri C/O, entre St-Jacques et Notre-Dame	361	2.75$	13.00$	75.00$
VILLE-MARIE					
Terminus centre-ville	St-Jacques C/S, entre Cathédrale et Ste-Cécile	184	6.00$	18.00$	180.00$
Terminus centre-ville	Notre-Dame C/N, entre Inspecteur et Cathédrale	207	6.00$	18.00$	155.00$
Terminus centre-ville	Mansfield/St-Jacques	400	6.00$	18.00$	177.00$
VERDUN					
Auditorium / Hôpital	Gaëtan-Laberge, C/O, entre Hickson et de l'Église	433	3.50$	16.00$	90.00$
Auditorium / Hôpital	Gaëtan-Laberge, C/O, entre Hickson et de l'Église (nord aréna)	434	3.50$	16.00$	90.00$
Auditorium / Hôpital	Gaëtan-Laberge, C/O, entre Hickson et de l'Église	437	3.50$	16.00$	90.00$
Commercial de Verdun Ouest	Woodland, C/N, entre Bannantyne et de Verdun	522	2.25$	12.00$	87.00$

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	TARIF MAXIMUM 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	Permis mensuel
Parc en bordure du fleuve	Boul. Lasalle, entre 1re et 4e Avenue	503	2.25$	12.00$	87.00$
Parc en bordure du fleuve	Boul. Lasalle, C/E, côté nord du 4560	508	2.25$	12.00$	87.00$
Promenade Wellington	Éthel, C/E, entre Hickson et de l'Église (garage plusieurs niveaux)	438	2.50$	13.00$	90.00$
Promenade Wellington	Entre 3e et 4e avenue, immédiatement à l'ouest de Wellington	519	2.25$	12.00$	87.00$
Ateliers municipaux	Lesage, entre Dupuis et Hickson	506	2.25$	12.00$	87.00$
Résidentiel	Éthel, C/E, entre Strathmore et Régina	513	S/O	S/O	87.00$
Résidentiel	Évelyn, C/O, près de de l'Église	518	S/O	S/O	87.00$

Grille tarifaire #2

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 6 h à 24 h	Permis mensuel
VILLE-MARIE					
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	115	4.25$	15.00$	85.00$
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	116	4.25$	15.00$	85.00$
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	117	4.25$	15.00$	85.00$
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	118	4.25$	15.00$	85.00$

Grille tarifaire #3

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h	TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 7 h à 23 h	Permis mensuel
VILLE-MARIE					
Parc du Mont-Royal	Camilien-Houde C/N, sur le Mont-Royal	275	4.25$	15.00$	S/O

Grille tarifaire #4

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche 00 h 00 à 23 h 59	TARIF MAXIMUM Lundi au vendredi: 17 h à 24 h Samedi et dimanche: 00 h 00 à 23 h 59	Permis mensuel
VILLE-MARIE					
Centre Bell	Montagne C/O, entre St-Antoine et Torrance	227	6.00$	21.00$	165.00$

ANNEXE 7
(article 139)
TARIFS DES STATIONNEMENTS SUR RUE SELON LES SECTEURS

1. Les tarifs suivants sont applicables jusqu'au 31 janvier 2026 :

Ahuntsic–Cartierville			
# Secteur	**Lundi au mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche**
ACV-C-1	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*	-
	Lundi au samedi, *de 9h à 18h*		**Dimanche, *13h à 18h***
ACV-C-2	*2.75 $*/h		*2.75 $*/h

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
CDN-C-1	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*
CDN-C-2	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*
CDN-C-3	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*
CDN-IS-1	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*

Lachine	
# Secteur	**Lundi au dimanche, *de 9h à 21h***
LAC-C-1	*2.75 $/h*

LaSalle			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
LAS-IS-1	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve			
# Secteur	**Lundi au mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
MHM-C-1	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	-
MHM-C-2	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	-
MHM-IS-1	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*

Outremont			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
OUT-C-1	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*
OUT-IS-1	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*

Plateau-Mont-Royal			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
PMR-C-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
PMR-IS-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*

Rosemont–La Petite-Patrie			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
RPP-C-1	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*
RPP-C-2	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*
RPP-C-3	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*
RPP-IS-1	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*

Saint-Laurent			
# Secteur	**Lundi au mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
SLA-C-1	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*

Le Sud-Ouest			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
SOU-C-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
SOU-C-2	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*
SOU-C-3	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	-
SOU-C-4	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	-
SOU-IS-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	-
SOU-IS-2	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*
SOU-IS-3	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	-

Ville-Marie			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 8h à 23h***	**Samedi, *de 9h à 23h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
VMA-A-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-A-2	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-C-2	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-C-5	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-S-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
VMA-C-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-C-3	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-C-4	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*
VMA-IS-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension		
# Secteur	**Lundi au samedi, *de 9h à 21h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
VSM-C-1	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*
VSM-C-2	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*
VSM-IS-1	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*

Verdun			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi et dimanche, *de 9h à 18h***	
VER-C-1	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*	
VER-IS-1	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*	
VER-IS-2	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*	
	Lundi au mercredi et samedi, *de 9h à 18h*	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche**
VER-C-2	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*	-

Anjou, LaSalle, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Pierrefonds–Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
ARR-C-1	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*

2. Les tarifs suivants sont applicables à partir du 1er février 2026 :

Ahuntsic–Cartierville			
# Secteur	**Lundi au mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche**
ACV-C-1	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*	-
	Lundi au samedi, *de 9h à 18h*		**Dimanche, *13h à 18h***
ACV-C-2	*2.75 $*/h		*2.75 $*/h

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
CDN-C-1	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*
CDN-C-2	*3.50 $/h*	*3.50 $/h*	*3.50 $/h*
CDN-C-3	*3.50 $/h*	*3.50 $/h*	*3.50 $/h*
CDN-IS-1	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*

Lachine	
# Secteur	**Lundi au dimanche, *de 9h à 21h***
LAC-C-1	*2.75 $/h*

LaSalle			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
LAS-IS-1	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*

Le Sud-Ouest			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
SOU-C-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
SOU-C-2	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*
SOU-C-3	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	-
SOU-C-4	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	-
SOU-IS-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	-
SOU-IS-2	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*
SOU-IS-3	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	-

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve			
# Secteur	**Lundi au mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
MHM-C-1	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	-
MHM-C-2	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	-
MHM-IS-1	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*

Outremont			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
OUT-C-1	*3.50 $/h*	*3.50 $/h*	*3.50 $/h à l'exception des places situées sur l'avenue Van Horne et sur ses amorces transversales, entre l'avenue Rockland et la rue Hutchison, sauf pour les places situées sur l'avenue Querbes au nord de Van Horne qui demeurent tarifées.*
OUT-IS-1	*3.50 $/h*	*3.50 $/h*	*3.50 $/h*

Plateau-Mont-Royal			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
PMR-C-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
PMR-IS-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*

Rosemont–La Petite-Patrie			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
RPP-C-1	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*
RPP-C-2	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*
RPP-C-3	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*
RPP-IS-1	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*

Saint-Laurent			
# Secteur	**Lundi au mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
SLA-C-1	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*

Ville-Marie			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 8h à 23h***	**Samedi, *de 9h à 23h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
VMA-A-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-A-2	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-C-2	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-C-5	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-S-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
VMA-C-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-C-3	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-C-4	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*
VMA-IS-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension		
# Secteur	**Lundi au samedi, *de 9h à 21h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
VSM-C-1	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*
VSM-C-2	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*
VSM-IS-1	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*

Verdun			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi et dimanche, *de 9h à 18h***	
VER-C-1	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*	
VER-IS-1	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*	
VER-IS-2	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*	
	Lundi au mercredi et samedi, *de 9h à 18h*	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche**
VER-C-2	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*	-

Anjou, LaSalle, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Pierrefonds–Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
ARR-C-1	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.04

2026/01/28
09:30

(1)

Dossier # : 1253074019

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2026)

Il est recommandé d'adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2026).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:05

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074019**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2026)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2023, une tarification volumétrique est déployée auprès des immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Cette tarification est imposée aux propriétaires d'immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau, et le taux varie selon la consommation d'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1488 – 16 décembre 2024 – Adopter le règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2025), 24-045
CM23 1479 – 19 décembre 2023 – Adopter le règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2024), 23-045
CM22 1514 – 22 décembre 2022 – Adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2023) », 22-055

DESCRIPTION

Les propriétaire d'immeubles non résidentiels munis d'un compteur participeront au financement de la gestion de l'eau par le biais d'une tarification volumétrique dont le taux varie en fonction de l'utilisation de l'eau dans ces immeubles.
Les taux applicables à l'eau consommée pour l'année 2026 sont indexés de 5 % pour toutes les tranches de consommation d'eau. Par ailleurs, l'allocation de 1 000 m3 demeure inchangée. Le tableau suivant présente les taux pour 2026 :

Consommation	Tarif / m^3
Jusqu'à 1 000 m^3	s. o.
De plus de 1 000 m^3 à 10 000 m^3	0,110
De plus de 10 000 m^3 à 100 000 m^3	0,225
De plus de 100 000 m^3	0,690

Dans le cas d'immeubles non résidentiels mixtes, c'est-à-dire ceux qui comportent une partie d'immeuble qui est résidentielle, une consommation de 225 mètres cubes d'eau est allouée pour chaque logement.

Autrement dit, pour établir la consommation d'eau relative aux parties non résidentielles de l'immeuble, 225 mètres cubes pour chaque logement sont soustraits de la consommation totale de l'immeuble.

Pour le cas des bâtiments détenus en copropriété divise, des modalités sont prévues pour le partage de la tarification entre les copropriétaires non résidentiels.

JUSTIFICATION

Cette mesure écofiscale incite des comportements respectueux de l'environnement tout en permettant un financement des services municipaux relatifs à la gestion de l'eau, reposant sur la consommation d'eau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des revenus de 11,1 M$ sont prévus pour l'exercice 2026.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois SERVANT-MILLETTE
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-8402
Télécop. : s/o

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-01-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1253074019*
Unité administrative responsable : *Service des finances et de l'évaluation foncière*
Projet : Adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2026)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1253074019

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2026)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1253074019 - Tarification de l'eau 2026.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières
Tél : 514-589-7591

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-07

Mikael BENOIT
Avocat et chef de division

Tél : 514-872-6852
Division : Division du droit contractuel, en remplacement de Me Nicolas Dufresne, chef de la division du Droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION DE L'EAU FOURNIE AUX IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS (EXERCICE FINANCIER 2026)

Vu la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), notamment les articles 244.1 à 244.10;

Vu le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004);

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« bâtiment » : construction utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses, à l'exclusion d'une dépendance;

« Directeur » : le directeur du Service de l'eau ou son représentant autorisé;

« immeuble non résidentiel » : un immeuble faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels au sens de l'article 244.31 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« logement » : une maison, un appartement, un ensemble de pièces ou une seule pièce où toute personne peut tenir feu et lieu, qui comporte une entrée par l'extérieur ou par un hall commun, des installations sanitaires, ainsi qu'une cuisine ou une installation pour cuisiner. Ces installations disposent de l'eau courante et sont fonctionnelles, même de façon temporaire. Un logement peut être séparé d'un autre logement par une porte ou par une ouverture comportant un cadrage pouvant recevoir une porte. À défaut d'une telle ouverture, l'accès entre les deux logements n'est pas direct et se fait par un couloir, une pièce non finie ou une cage d'escalier cloisonnée;

« Loi » : la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« propriétaire » : la ou les personnes au nom desquelles est inscrite, en vertu de la Loi, une unité d'évaluation;

« Règlement RCG 07-031 » : le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031);

« Ville » : la Ville de Montréal.

CHAPITRE II
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2. Le présent règlement vise à imposer et à prélever un tarif pour la fourniture de l'eau potable dans les immeubles non résidentiels et à prévoir des règles relatives à l'installation de compteurs d'eau dans certains de ces immeubles.

3. Le présent règlement s'applique au propriétaire d'un immeuble non résidentiel muni, en date du 1er septembre 2025, d'un compteur d'eau conforme à la réglementation applicable et au propriétaire d'un immeuble non résidentiel compris dans un bâtiment détenu en copropriété divise muni, en date du 1er septembre 2025, d'un tel compteur.

4. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2026 de la Ville.

CHAPITRE III
EXCLUSIONS

5. Le présent règlement ne s'applique pas :

1° au propriétaire d'un immeuble non résidentiel visé à l'article 204 de la Loi qui est occupé en totalité ou en partie par une personne autre que celles mentionnées à cet article ni à la personne au nom de laquelle une unité d'évaluation a été créée en vertu de l'article 208 de la Loi;

2° au propriétaire d'un immeuble non résidentiel qui comporte une partie visée à l'article 203 de la Loi et une partie visée à l'article 204 de la Loi.

CHAPITRE IV
TARIFICATION

6. Il est imposé et il sera prélevé de tout propriétaire d'un immeuble non résidentiel imposable muni d'un compteur d'eau une tarification de l'eau, selon les taux suivants :

1° sur la portion de la consommation d'eau annuelle de plus de 1 000 mètres cubes mais qui n'excède pas 10 000 mètres cubes : 0,110 $ / m^3;

2° sur la portion de la consommation d'eau annuelle de plus de 10 000 mètres cubes mais qui n'excède pas 100 000 mètres cubes : 0,225 $ / m^3;

3° sur la portion de la consommation d'eau annuelle de plus de 100 000 mètres cubes : 0,690 $ / m^3.

Dans le cas d'un bâtiment détenu en copropriété divise muni d'un compteur d'eau, la tarification de l'eau prévue au présent article est calculée en fonction de la consommation d'eau annuelle de ce bâtiment et est répartie entre les copropriétaires divis de la façon suivante :

1° dans le cas d'un bâtiment dont toutes les parties privatives sont des immeubles non résidentiels, la tarification est répartie entre les copropriétaires divis en proportion de la quote-part respective de chacun selon la déclaration de copropriété;

2° dans le cas d'un bâtiment comportant des parties privatives qui sont des immeubles non résidentiels et des parties privatives qui sont des logements, la tarification est répartie entre les copropriétaires divis des immeubles non résidentiels en effectuant consécutivement les opérations suivantes pour chacun d'eux :

a) multiplier la tarification de l'eau par la quote-part du propriétaire exprimée en pourcentages selon la déclaration de copropriété;

b) diviser le produit qui résulte de la multiplication prévue au sous-paragraphe a) par la somme, exprimée en pourcentage, des quotes-parts de tous les propriétaires d'immeubles non résidentiels compris dans le bâtiment.

Les copropriétaires visés à l'alinéa précédent peuvent toutefois décider d'un partage différent de la tarification, exprimé en pourcentages, au moyen d'une entente écrite signée par chacun d'entre eux et qui doit être transmise au Service des finances de la Ville au plus tard le 1er septembre 2026. Le partage prévu à l'entente sera appliqué par la Ville à compter de l'année suivant sa réception. La Ville cesse d'appliquer cette entente l'année suivant la réception, par le Service des finances, d'un avis écrit à cet effet de la part d'au moins l'un des propriétaires des immeubles visés. La règle de répartition prévue à l'alinéa précédent est alors appliquée.

La consommation d'eau annuelle est établie en fonction des règles prévues au chapitre VI du présent règlement.

7. Dans le cas où un compteur est imprécis, défectueux ou ne peut autrement être lu, s'il est impossible d'établir la consommation moyenne conformément à l'article 13, il est imposé et il sera prélevé du propriétaire de l'immeuble non résidentiel imposable visé une compensation dont le montant s'obtient en multipliant la valeur imposable de cet immeuble telle qu'inscrite au rôle d'évaluation foncière en date du 31 décembre 2026 par la différence entre le taux de la taxe spéciale relative au service de l'eau prévu au sous-paragraphe b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 8 du Règlement sur les taxes (exercice financier 2026) (*insérer ici le numéro du règlement*) et celui prévu au sous-paragraphe a) de ce paragraphe.

CHAPITRE V
PRISE DES MESURES DE CONSOMMATION

8. Les compteurs sont lus au moins deux fois durant l'exercice financier.

CHAPITRE VI
RÈGLES RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DE LA CONSOMMATION D'EAU ANNUELLE

9. La consommation d'eau annuelle relative à un logement est établie à 225 m^3 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

10. La consommation d'eau annuelle relative à un compteur lié à un immeuble non résidentiel ou à un bâtiment détenu en copropriété divise est égale à la consommation d'eau, exprimée en mètres cubes, mesurée par ce compteur pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, sous réserve des deuxième et troisième alinéas du présent article.

Lorsqu'une lecture de compteur est effectuée avant le 1er janvier 2026, à la date A pour les fins de l'équation ci-après, et que la lecture suivante est effectuée durant l'exercice financier 2026, à la date B pour les fins de l'équation ci-après, la consommation d'eau relative à un compteur lié à un immeuble non résidentiel ou à un bâtiment détenu en copropriété divise pour la période comprise entre le 1er janvier 2026 et la date B est égale au résultat, exprimé en mètres cubes, de l'équation ci-après :

$$\frac{\text{(Consommation lue à la date B – consommation lue à la date A)}}{\text{Nombre de jours entre les dates A et B}} \times \text{Nombre de jours entre le 1er janvier 2026 et la date B}$$

Lorsqu'une lecture de compteur est effectuée avant le 31 décembre 2026, à la date A pour les fins de l'équation ci-après, et que la lecture suivante est effectuée durant l'exercice financier 2027, à la date B pour les fins de l'équation ci-après, la consommation d'eau relative à un compteur lié à un immeuble non résidentiel ou à un bâtiment détenu en copropriété divise pour la période comprise entre la date A et le 31 décembre 2026 est égale au résultat, exprimé en mètres cubes, de l'équation ci-après :

$$\frac{\text{(Consommation lue à la date B – consommation lue à la date A)}}{\text{Nombre de jours entre les dates A et B}} \times \text{Nombre de jours entre la date A et le 31 décembre 2026}$$

11. Sous réserve du troisième alinéa, la consommation d'eau annuelle est constituée de la somme des consommations d'eau annuelles de chacun des immeubles non résidentiels compris dans l'unité d'évaluation inscrite au nom du propriétaire et est établie selon les règles suivantes :

1° dans le cas d'un immeuble utilisé en totalité à des fins non résidentielles, la consommation est égale à la somme des consommations d'eau annuelles relatives à tous les compteurs liés à cet immeuble non résidentiel établies en vertu de l'article 10;

2° dans le cas d'un immeuble utilisé en partie à des fins non résidentielles, la consommation est égale au résultat que l'on obtient en soustrayant de la somme obtenue au paragraphe 1°, la somme des consommations d'eau annuelles relatives à tous les logements, prévues à l'article 9. Si le résultat obtenu est négatif, la consommation est réputée être égale à zéro;

3° dans le cas d'un immeuble utilisé en partie à des fins non résidentielles pour lequel le ou les compteurs mesurent uniquement la consommation d'eau attribuable aux parties non résidentielles de l'immeuble, la consommation est égale à la somme des consommations d'eau annuelles relatives à tous ces compteurs établies en vertu de l'article 10;

4° dans le cas où un immeuble non résidentiel devient un immeuble mentionné à l'article 5 au cours de l'exercice financier 2026, la consommation correspond à la consommation calculée du 1er janvier 2026 jusqu'à la date de l'événement;

5° dans le cas où un immeuble non résidentiel cesse d'être un immeuble mentionné à l'article 5 au cours de l'exercice financier 2026, la consommation correspond à la consommation calculée de la date de l'événement jusqu'au 31 décembre 2026;

6° dans le cas où une modification au rôle d'évaluation foncière ajoute, supprime ou modifie une unité d'évaluation ou lorsqu'une modification ajoute ou supprime une mention au rôle d'évaluation foncière, et que l'une ou l'autre de ces modifications a pour effet d'assujettir le propriétaire de l'immeuble à la tarification prévue par le présent règlement, de l'en exclure ou de modifier les règles de calcul de la tarification qui lui sont applicables, la consommation correspond, selon le cas, à la consommation calculée du 1er janvier 2026 à la date de l'événement ou de la date de l'événement jusqu'au 31 décembre 2026.

Aux fins des paragraphes 4º, 5º et 6º du premier alinéa du présent article, lorsqu'une lecture de compteur est effectuée avant la date de l'événement, à la date X pour les fins de l'équation ci-après, et que la lecture suivante est effectuée après l'événement, à la date Y pour les fins de l'équation ci-après, la consommation d'eau relative à un compteur lié à un immeuble non résidentiel ou à un bâtiment détenu en copropriété divise pour la période comprise entre la date X et la date de l'événement, ou entre la date de l'événement et la date Y, est égale au résultat, exprimé en mètres cubes, de l'équation ci-après :

$$\frac{\text{(Consommation lue à la date Y – consommation lue à la date X)}}{\text{nombre de jours entre les dates X et Y}} \times \begin{array}{l}\text{nombre de jours entre}\\ \text{la date X}\\ \text{et la date de}\\ \text{l'événement}\\ \text{ou}\\ \text{nombre de jours entre}\\ \text{la date de l'événement}\\ \text{et la date Y}\end{array}$$

La consommation d'eau annuelle d'un bâtiment détenu en copropriété divise est établie en fonction des règles prévues aux paragraphes 1° à 3° du premier alinéa, compte tenu des adaptations nécessaires.

12. Dans le cas où l'eau fournie et mesurée par compteur est employée pour éteindre un incendie dans un immeuble non résidentiel ou dans un bâtiment détenu en copropriété divise, une réduction de la consommation d'eau annuelle est accordée pour la quantité d'eau ainsi employée, basée sur la moyenne de la consommation quotidienne d'eau dans cet immeuble ou ce bâtiment pour l'exercice financier précédent ou, si celle-ci n'est pas disponible, pour l'exercice financier en cours. Le Directeur doit toutefois être avisé, par écrit, dans un délai de 30 jours de la survenance de l'incendie.

13. Si, à la suite d'une enquête prévue à l'article 14 ou d'une demande de vérification prévue à l'article 16, le Directeur constate qu'un compteur est imprécis, défectueux ou ne peut autrement être lu, la consommation d'eau annuelle est établie, selon les données disponibles, sur la base de la consommation moyenne antérieure ou ultérieure à la défectuosité du compteur, ou sur celle des deux à la fois.

CHAPITRE VII
ENQUÊTES

14. Le Directeur peut, aux fins de l'imposition du tarif, inspecter tout immeuble non résidentiel entre 8 h et 21 h du lundi au samedi, sauf un jour férié.

15. Le propriétaire ou l'occupant qui refuse l'accès à un immeuble au Directeur agissant en vertu de l'article 14, ou qui l'entrave, sans excuse légitime, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 1 000 $ pour une première infraction et une amende d'au moins 1 000 $ et d'au plus 2 000 $ pour une récidive.

CHAPITRE VIII
DEMANDE DE VÉRIFICATION

16. Un propriétaire qui considère que son compteur est imprécis peut obtenir sa vérification en présentant une demande au Directeur, accompagnée du dépôt du montant fixé par le règlement annuel sur les tarifs.

Si la vérification démontre que le compteur est imprécis, ce dépôt est remis au propriétaire et la consommation d'eau annuelle est ajustée conformément à l'article 13. Si la vérification démontre que le compteur est fonctionnel, la dépense engagée pour la vérification est imputée sur le dépôt et tout solde dû est facturé au propriétaire. Est réputé fonctionnel le compteur dont la précision de lecture est conforme aux paramètres énoncés à l'annexe A du Règlement RCG 07-031.

CHAPITRE IX
REMPLACEMENT DE COMPTEUR

17. Si, à la suite d'une enquête prévue à l'article 14 ou d'une demande de vérification prévue à l'article 16, le Directeur estime qu'il est nécessaire de remplacer un compteur, l'enlèvement et l'installation d'un nouveau compteur se fait comme suit :

1° pour un immeuble non résidentiel visé au Règlement RCG 07-031, selon les dispositions prévues à ce règlement;

2° pour un immeuble faisant partie des classes 1A à 4 identifiées à l'article 244.32 de la Loi, selon les articles 19 et 20 du présent règlement.

CHAPITRE X
OBTENTION D'UN COMPTEUR

18. Le propriétaire d'un immeuble non résidentiel faisant partie des classes 1A à 4 identifiées à l'article 244.32 de la Loi ou un propriétaire visé au troisième alinéa de l'article 2.1 du Règlement RCG 07-031, peut obtenir un compteur d'eau en présentant une demande au Directeur à cet effet au moyen du formulaire fourni par la Ville.

L'installation du compteur est aux frais du propriétaire. À cette fin, il sera perçu un montant équivalent aux tarifs applicables fixés à la grille tarifaire relative à l'installation de l'équipement prévue à la section II de l'annexe A du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005).

Aux fins de l'installation d'un compteur, le propriétaire doit respecter les dispositions du Règlement RCG 07-031 relatives à la préparation de l'endroit désigné par le Directeur pour recevoir le compteur d'eau.

19. Les articles 10 à 12, 15 à 18, 21, 22 et 29 du Règlement RCG 07-031 s'appliquent à la suite de l'installation d'un compteur d'eau demandé en vertu de l'article 18, compte tenu des adaptations nécessaires.

20. Le compteur d'eau et ses accessoires installés à la suite d'une demande présentée en vertu de l'article 18 sont la propriété de la Ville. Le propriétaire de l'immeuble non résidentiel où ils sont installés en a la garde.

La Ville procède, à ses frais :

1° à l'entretien de ce compteur;

2° au remplacement de ce compteur dans le cas d'une usure normale ou de la désuétude de celui-ci.

CHAPITRE XI
TAUX D'INTÉRÊT, PÉNALITÉ, DATES D'EXIGIBILITÉ ET AUTRES MODALITÉS DE PAIEMENT

21. Au cours de l'exercice financier 2027, la Ville transmet au propriétaire d'un immeuble non résidentiel imposable muni d'un compteur d'eau ou au propriétaire d'un immeuble non résidentiel imposable compris dans un bâtiment détenu en copropriété divise muni d'un compteur d'eau le compte relatif à la tarification de l'eau prévue par le présent règlement.

22. Lorsque, à la suite d'une modification au rôle d'évaluation foncière, le propriétaire devient ou cesse d'être visé à l'article 5 ou lorsqu'une modification au rôle d'évaluation foncière a pour effet d'assujettir le propriétaire de l'immeuble à la tarification de l'eau prévue par le présent règlement, de l'en exclure ou de modifier les règles de calcul de la tarification qui lui sont applicables, le propriétaire doit payer un supplément de tarification de l'eau à la Ville ou, selon le cas, la Ville doit rembourser le trop-perçu au propriétaire.

Le montant du supplément ou du remboursement est établi en fonction des règles relatives à la consommation d'eau annuelle prévues au chapitre VI.

Le supplément de tarification ou le remboursement est expédié par la Ville au plus tard le 31 décembre de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est effectuée la modification au rôle d'évaluation foncière donnant lieu au supplément ou au remboursement.

Le supplément de tarification doit être payé dans les délais prescrits à l'article 23.

23. Le mode de paiement de la tarification de l'eau prévue par le présent règlement est le suivant :

1° si le montant dû est inférieur à 300 $: en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

2° si le montant dû est de 300 $ ou plus, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

b) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsqu'un jour mentionné au premier alinéa survient un samedi ou un jour férié, le versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable qui le suit.

24. Le taux d'intérêt et la pénalité tels que prévus au Règlement sur les taxes (exercice financier 2026) (*Insérer ici le numéro du règlement*) s'appliquent à la perception de la tarification de l'eau prévue par le présent règlement.

CHAPITRE XII
DISPOSITIONS DIVERSES

25. La tarification de l'eau prévue par le présent règlement est imposée aux fins du financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

26. Le présent règlement a préséance sur tout règlement d'une municipalité visée à l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), portant sur le même objet.

GDD 1253074019

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.05

2026/01/28
09:30

(1)

Dossier # : 1258480001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division stratégies de mobilité et sécurité des aménagements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020).

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-12-08 16:35

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1258480001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division stratégies de mobilité et sécurité des aménagements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est compétente pour régir le stationnement des véhicules sur son territoire, tout comme elle peut déterminer le montant des amendes en fonction des infractions commises en vertu des dispositions réglementaires prévues à cet effet. Le pouvoir de réglementation du stationnement est partagé entre le conseil municipal, sur le réseau artériel, et les conseils d'arrondissement, sur le réseau local.
En août 2022, le conseil municipal s'est déclaré compétent en matière de réglementation du stationnement sur le réseau local pour une période de cinq ans, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (CM22 0978), afin de réviser les montants des amendes pour les infractions relatives au stationnement sur le territoire de la ville de Montréal. Cette révision a été effectuée en décembre 2022, lorsque le conseil municipal a adopté un règlement (CM22 1516) modifiant le « Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules » (18-020).

L'objet du présent dossier décisionnel consiste à modifier le règlement 18-020 de façon à majorer à nouveau le montant des amendes pour les infractions générales ainsi que les infractions liées au stationnement :

- en double, le long d'un véhicule stationné ou de manière à gêner ou obstruer la circulation;
- dans une zone réservée aux personnes handicapées;
- en zone d'arrêt interdit, ailleurs que dans une voie réservée;
- dans une voie réservée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1489 - 16 décembre 2024 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».
CM22 1516 - 19 décembre 2022 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».

CM22 0978 - 22 août 2022 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la ville compétent, pour une période de cinq ans, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau de voirie locale.

CM20 0180 - 24 février 2020 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».

CM19 0468 - 15 avril 2019 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».

CM18 0543 - 23 avril 2018 - Adopter le règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules, sur le réseau municipal (local et artériel).

CM18 0395 - 26 mars 2018 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la ville compétent, pour une période de deux ans, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau local de voirie.

CM09 0879 - 21 septembre 2009 - Adopter un règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules.

CM09 0679 - 24 août 2009 - Déclarer le conseil municipal compétent, pour une période de deux ans, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau local de voirie.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise l'adoption du « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) » pour majorer certaines des amendes qui sont prévues dans le règlement 18-020. Ainsi, le montant des amendes serait modifié comme suit :

Tableau 1 - Augmentation recommandée des montants d'amendes imposés selon la catégorie d'infraction

Infraction	Amende	
	2024-2025	2026
Stationnement non réglementaire (général)	65 $	67 $
Stationnement en double, le long d'un véhicule stationné ou de manière à gêner ou obstruer la circulation	77 $	79 $
Stationnement en zone d'arrêt interdit, ailleurs que dans une voie réservée	293 $	299 $
Stationnement dans une zone réservée aux personnes handicapées	77 $	79 $
Stationnement dans une voie réservée	293 $	299 $

Il est à noter que des frais de greffe sont imposés lors de la délivrance d'un constat d'infraction. Les frais de greffe sont déterminés par le gouvernement du Québec et sont progressifs en fonction des montants des amendes. Des ajustements devront être apportés aux systèmes de la cour municipale de Montréal et de l'Agence de mobilité durable

préalablement à l'entrée en vigueur du règlement afin d'y intégrer les modifications nécessaires.

JUSTIFICATION

La constance du pouvoir dissuasif de l'amende réside dans le maintien, voire l'accroissement, de la pénalité financière dans le temps. En majorant le tarif des amendes, la Ville de Montréal vise à modifier les comportements délinquants et problématiques des automobilistes, afin de renforcer la sécurité de tous les usagers et usagères sur le réseau, en cohérence avec le plan d'action Vision Zéro, et de donner la priorité aux modes de transport alternatifs, en cohérence avec le Plan stratégique Montréal 2030.
L'effet dissuasif des amendes en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules est essentiel afin de remédier aux multiples irritants persistants découlant du non-respect de la réglementation en vigueur. Ces irritants comprennent :

- l'entrave à la sécurité des usagers et usagères (obstruction du champ de vision, obstruction du passage des véhicules d'entretien, etc.);
- l'entrave aux activités d'entretien, notamment le nettoyage de la voirie;
- la violation de la priorité et des droits des autres usagers et usagères par l'occupation d'aires de stationnement et d'arrêt réservées (personnes handicapées, résidents et résidentes, livreurs et livreuses, véhicules d'urgence, etc.) ou de voies ou espaces réservés (piétons et piétonnes, transports collectifs);
- l'entrave à la fluidité de la circulation (immobilisation ou stationnement en double file, obstruction de voies de circulation, d'accès ou d'intersections, obstruction de voies de dégagement en période de pointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est estimé de façon préliminaire que l'indexation recommandée des montants d'amendes générerait en 2026 des revenus d'amendes supplémentaires de l'ordre de 2,2 M$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une démarche administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur du règlement à compter de la date de sa publication.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christian C NADEAU, Service des finances et de l’évaluation foncière

Lecture :

Christian C NADEAU, 3 décembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PAWLAS
Conseillère en aménagement, cheffe d'équipe

Tél : 5142802918
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-02

Pascal LACASSE
Chef de division - Mobilité durable

Tél : 514 872-4192
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : 514 953-4555
Approuvé le : 2025-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : 514 501-8756
Approuvé le : 2025-12-06

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258480001*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité*
Projet : *Adopter le Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) »*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? s. o.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** s. o.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1258480001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division stratégies de mobilité et sécurité des aménagements
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Projet de reglement.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-05

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594
Division : Droit public & législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT FIXANT LE MONTANT DES AMENDES À L'ÉGARD DES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT OU D'IMMOBILISATION DES VÉHICULES (18-020)

Vu l'article 105 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) qui attribue au conseil de la ville la compétence sur le réseau de voirie artérielle;

Vu la résolution CM22 0978 à l'effet que le conseil de la ville se déclare compétent pour une période de cinq ans afin de déterminer le montant de l'amende à imposer à quiconque stationne ou immobilise son véhicule contrairement à toutes normes réglementaires applicables sur le réseau de voirie locale;

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

1. L'article 1 du Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) est modifié par le remplacement du montant de « 65 $ » par le montant de « 67 $ ».

2. L'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de « 77 $ » par le montant de « 79 $ ».

3. L'article 3 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de « 293 $ » par le montant de « 299 $ ».

4. L'article 4 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de « 77 $ » par le montant de « 79 $ ».

5. L'article 5 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de « 293 $ » par le montant de « 299 $ ».

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXXXXX.

GDD : 1258480001

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2026/01/29
09:30

(1)

Dossier # : 1253074013

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2026 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération

Il est recommandé d'adopter les prévisions budgétaires 2026 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:02

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074013**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2026 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Adopter les prévisions budgétaires 2026 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0693 – 12 décembre 2024 – Adoption du budget 2025 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG23 0680 – 14 décembre 2023 – Adoption du budget 2024 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG22 0731 – 22 décembre 2022 – Adoption du budget 2023 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG22 0006 – 21 janvier 2021 – Adoption du budget 2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG20 0629 – 11 décembre 2020 – Adoption du budget 2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG19 0555 – 13 décembre 2019 – Adoption du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

s/o

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Le budget est aligné sur le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi des cités et villes et Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GAGNÉ
Analyste de dossiers

Tél : 514 872-0784
Télécop. : s/o

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-08

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE

Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-01-08

Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1253074013**
Unité administrative responsable : *Service des finances et de l'évaluation foncière*
Projet : **Adopter les prévisions budgétaires 2026 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Budget 2026
PDI 2026-2035



Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 12 janvier 2026

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances et
de l'évaluation foncière

NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - les données réelles de 2021 à 2024 ainsi que les données du budget 2025 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget 2026. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - les données du réel prévu de 2025 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2025 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2026.
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2026-2028 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 (PDI).

Sommaire exécutif

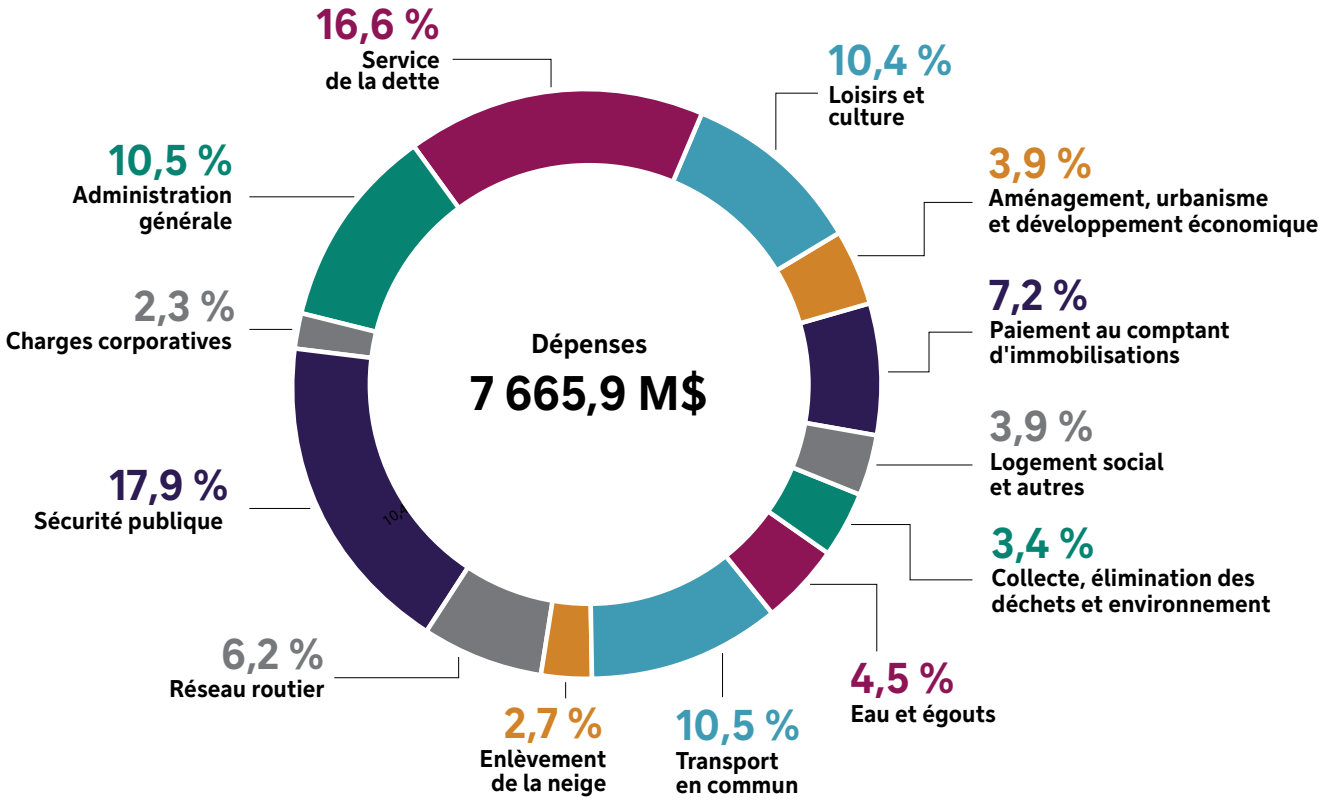
Budget 2026 et PDI 2026-2035 : Montréal, au cœur de vos priorités

La Ville de Montréal dépose un budget de fonctionnement équilibré de 7,67 G$ pour 2026 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de 25,9 G$.

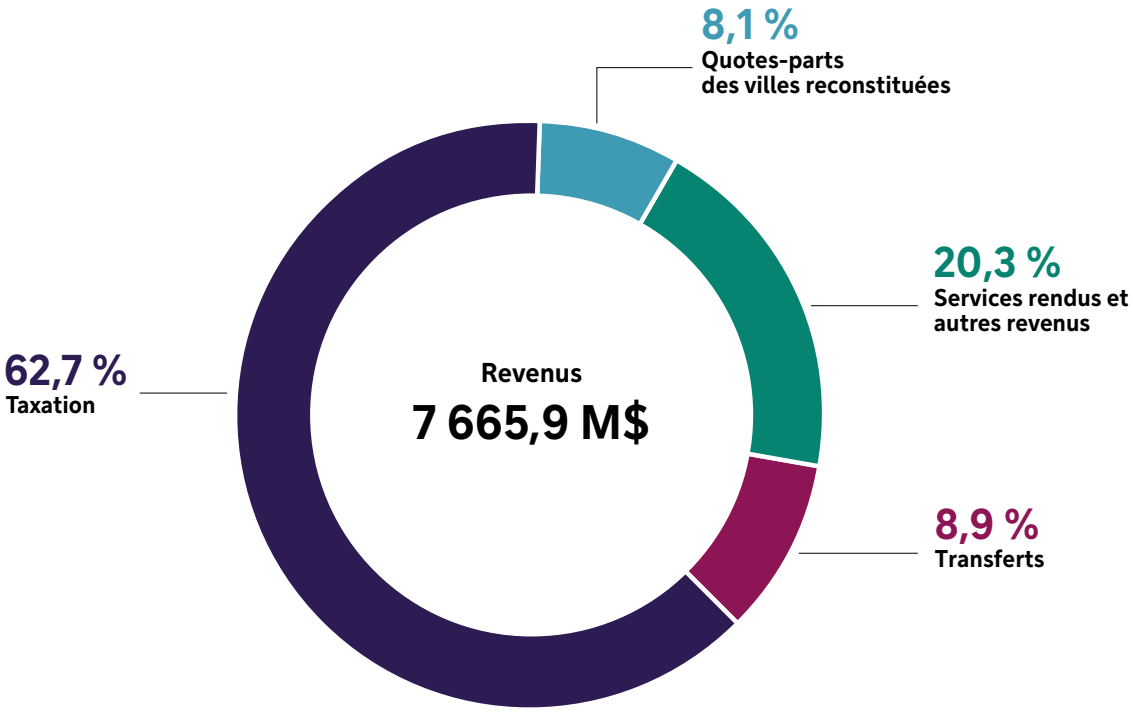
Un budget équilibré de 7,67 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2026 permettra à l'administration municipale de déployer diverses mesures pour servir les priorités des Montréalaises et des Montréalais, à travers huit thématiques prioritaires : la gestion rigoureuse et responsable des finances publiques, la lutte contre l'itinérance, l'habitation, la sécurité, la qualité de vie et la culture, la mobilité planifiée et les infrastructures routières, l'Est de Montréal, et la résilience climatique.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

Pour l'année 2026, le conseil municipal limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 3,4 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui correspond au niveau de l'inflation observée pour la région métropolitaine de Montréal.

Immeubles résidentiels

3,0 % Décisions du conseil municipal	⬆ 2,4 %	Taxe foncière générale
	⬆ 0,7 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇ 0,2 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,8 % Décisions des conseils d'arrondis-sement	⬆ 0,6 %	Taxes de services
	⬆ 0,2 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,8 %		

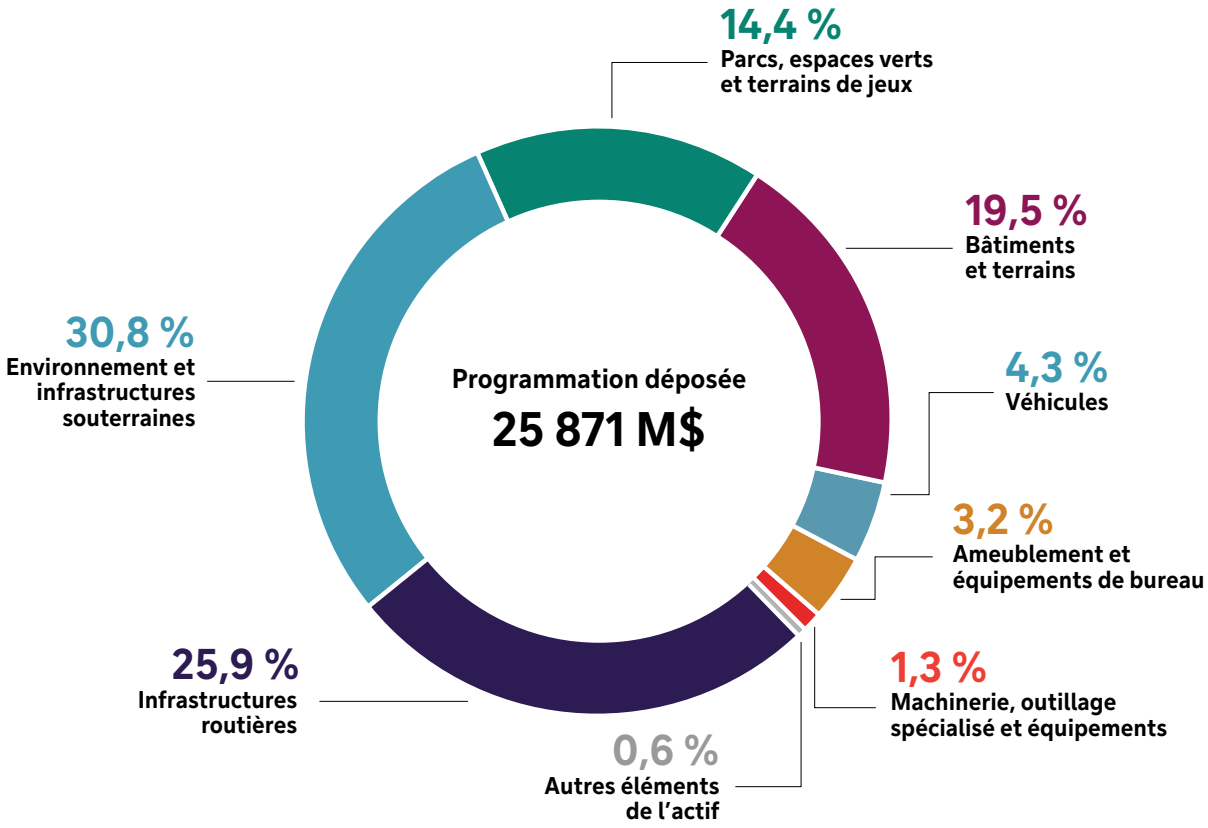
Immeubles non résidentiels

3,2 % Décisions du conseil municipal	⬆ 2,7 %	Taxe foncière générale
	⬆ 0,7 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇ 0,2 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,2 % Décisions des conseils d'arrondis-sement	⬆ 0,1 %	Taxes de services
	⬆ 0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,4 %		

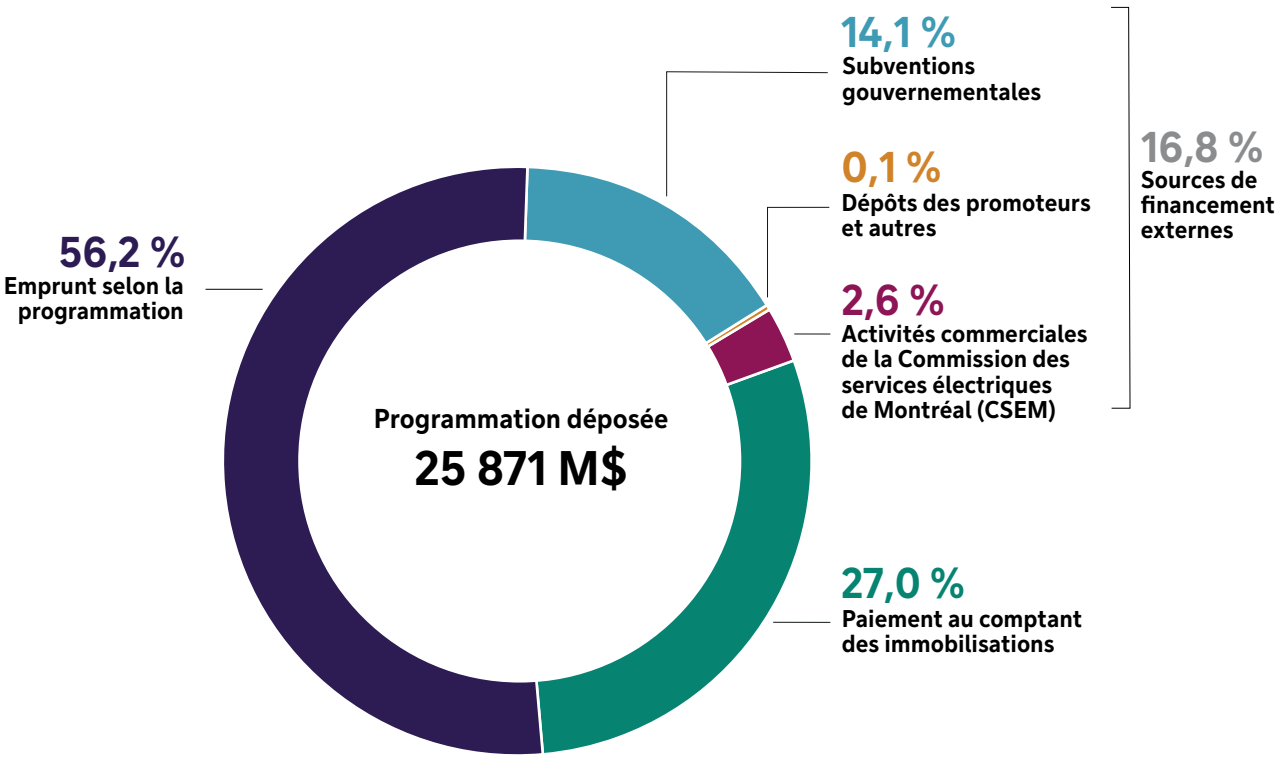
Un PDI de 25,9 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 67,7 % des investissements, alors que le développement, l'acquisition et l'installation de nouveaux équipements, la construction de nouvelles infrastructures, ainsi que la mise aux normes d'infrastructures existantes comptent pour 32,3 %.

Investissements par catégories d'actifs



Modes de financement



Budget 2026 et
PDI 2026-2035

Faits
saillants

Montréal, au cœur de vos priorités



Table des matières

Mot de la mairesse **4**

Mot du président du comité exécutif **6**

Mot du directeur général **8**

1. Les priorités du budget **11**

Budget 2026 et PDI 2026-2035 : Montréal, au cœur de vos priorités 12

Gestion rigoureuse et responsable 13

Itinérance 15

Habitation 17

Sécurité 20

Qualité de vie et culture 24

Mobilité planifiée et infrastructures routières 30

Développement de l'Est 34

Résilience climatique 37

2. Budget de fonctionnement 2026 ..... **40**

Un budget équilibré de 7,67 G$ 41

Fiscalité locale 43

3. Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 ..... **48**

4. Gestion de la dette **51**

Mot de la mairesse



Chères Montréalaises, chers Montréalais,

C'est avec détermination et un profond sens des responsabilités que je présente aujourd'hui le budget 2026 et le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal, les premiers de notre administration. J'ai le sentiment que nous avons accompli un travail minutieux et responsable, en phase avec les besoins de la population et nos engagements annoncés au cours des derniers mois.

Le budget 2026 marque un changement de cap important dans les priorités de la Ville, incarnant celles des Montréalaises et des Montréalais. Vous nous avez demandé de revoir les façons de faire et d'orienter les missions de l'appareil municipal vers vos besoins. Ce premier budget de notre administration en est le reflet.

Comme promis, ce premier budget rigoureux vise à offrir des services de qualité et à améliorer le quotidien des résidentes et résidents de la métropole, tout en limitant la hausse de taxes à l'inflation. Nous y avons travaillé avec la volonté de planifier intelligemment, d'investir judicieusement et de veiller à ce que chaque dollar dépensé serve l'intérêt collectif.

Nous investissons des sommes importantes, qui ont triplé, afin de réduire l'itinérance et favoriser une cohabitation harmonieuse. C'est la grande priorité de mon administration. Nous finançons des initiatives pour faciliter et préserver l'accès au logement, et notre équipe travaille activement à accélérer le développement de six secteurs stratégiques qui, d'ici 2050, accueilleront près de 75 000 logements.

Comme plusieurs Montréalaises et Montréalais se sentent moins en sécurité dans leur ville, nous posons des gestes concrets en matière de prévention de la violence chez les jeunes, de rapprochement avec les communautés, d'amélioration de la sécurité dans les espaces publics et de prévention des incendies.

Nous soutiendrons le développement de l'Est de Montréal afin de faire de ce secteur un moteur de croissance pour la métropole. Le développement de l'Est est une de mes grandes priorités. C'est pourquoi nous créerons le bureau de l'Est, qui travaillera directement sous ma responsabilité. Nous investissons massivement pour dynamiser l'Est, grâce à un nouveau Fonds de revitalisation de l'Est et à des projets d'envergure.

La Ville de Montréal doit se préparer aux défis environnementaux, notamment les pluies intenses. Nous améliorerons notre soutien aux arrondissements et aux résidents, tout en consacrant plus d'argent que jamais au maintien et au développement des infrastructures de l'eau.

Notre métropole doit se permettre de rêver grand et notre administration croit que la culture joue un rôle clé pour y parvenir. C'est pourquoi notre premier budget mise aussi sur les créateurs, les institutions et les communautés qui la font vivre. Nous bonifions ainsi de 2,5 millions de dollars notre contribution au Conseil des arts de Montréal.

Ensemble, nous allons gérer les finances de la Ville autrement pour répondre rapidement aux besoins essentiels des citoyennes et citoyens de la métropole, et surtout améliorer leur qualité de vie et les services qu'ils reçoivent.

La mairesse de Montréal,



Soraya Martinez Ferrada

Mot du président du comité exécutif



Chères Montréalaises, chers Montréalais,

En quelques semaines, notre administration a déployé toutes les énergies nécessaires pour s'attaquer aux enjeux et aux défis de notre métropole. Le dépôt de ce premier budget marque un nouveau départ pour Montréal : celui de l'écoute et de l'action.

Le budget de fonctionnement 2026 et le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 reposent sur des choix financiers rigoureux. Réalisé avec sérieux et discipline, cet exercice constitue le premier jalon de changements importants et nécessaires dans la manière d'administrer la Ville de Montréal, en réponse aux attentes des Montréalaises et des Montréalais.

D'emblée, nous recentrons les activités de la Ville sur les services aux citoyennes et citoyens. Pour y arriver, nous avons, dès notre arrivée, augmenté de façon importante les transferts aux arrondissements afin de soutenir les services directs à la population. Leurs budgets d'investissement ont également été bonifiés pour maintenir et développer les infrastructures selon les besoins locaux.

Le budget 2026 marque aussi le retour de la prudence financière. Nous avons travaillé avec rigueur pour ramener le ratio de la limite d'endettement de Montréal à 100%, une cible prévue pour 2027 que nous atteindrons avec un an d'avance. Il était impératif pour notre équipe de revenir, dès cette année, à la capacité de payer de la Ville de Montréal. Ce travail se poursuivra tout au long du mandat pour ralentir la croissance des dépenses de la Ville.

En plus de soutenir vigoureusement les priorités de notre administration, notamment s'attaquer aux crises de l'itinérance et du logement et favoriser le développement de l'Est de Montréal, ce budget accorde une attention particulière à la propreté, aux infrastructures culturelles et aux loisirs. La Ville intensifie ses efforts afin d'assurer une mobilité planifiée et sécuritaire pour tout le monde, d'entretenir adéquatement le réseau routier et de limiter les impacts négatifs des chantiers.

Nous travaillerons conjointement avec la Table des maires que nous avons créée pour améliorer la qualité des services aux citoyens, leur accessibilité, leur efficacité et leur pertinence. Ce budget a été pensé pour apporter des solutions concrètes à vos priorités, grâce à la collaboration avec tous les partenaires, dans tous les quartiers.

Notre approche financière est responsable et nous permettra de répondre rapidement aux enjeux prioritaires de la ville, tout en contribuant concrètement à l'amélioration de la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais.

Pour nous aider à atteindre ces objectifs, nous mettrons en place un plan d'intégration rapide et sécuritaire de l'intelligence artificielle pour améliorer les services directs à la population.

Et, comme notre équipe s'y est engagée, tout cela se fait avec une hausse des taxes limitée à l'inflation, parce que les Montréalaises et les Montréalais ont besoin d'une administration qui agit dans leur intérêt, à leur service.

Le président du comité exécutif,



Claude Pinard

Mot du directeur général



C’est à la fois guidés par notre mission de servir la population et par le respect de sa capacité de payer que nous déposons un budget équilibré qui permet de répondre aux défis auxquels la métropole est confrontée, tout en préparant son avenir.

En 2026, nous poursuivrons la révision de nos activités et programmes pour identifier de nouvelles pistes d’économies et d’amélioration. L’exercice réalisé en 2025, ainsi que le plan d’optimisation à venir, permettront de générer des économies annuelles récurrentes de 79 M$, dès cette année.

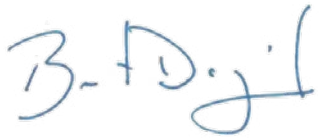
Au-delà des chiffres, ce budget et le programme décennal d’immobilisations traduisent l’engagement quotidien et le travail rigoureux accompli par les équipes de la Ville pour améliorer la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais, dont les personnes les plus vulnérables. Je pense notamment à l’augmentation des budgets pour lutter contre l’itinérance et à notre investissement pour acquérir et rénover des bâtiments qui accueilleront de nouvelles places d’hébergement d’urgence.

Nos équipes seront également mobilisées pour entretenir, rénover et développer les infrastructures dans lesquelles la Ville investira d’importantes sommes. Grâce à un budget dédié, elles déploieront la Stratégie montréalaise de l’eau, visant à gérer et préserver cette ressource vitale. Résolues à favoriser l’accès à la culture, aux loisirs et aux sports, elles se consacreront également à la construction, à l’agrandissement et au réaménagement de bibliothèques, espaces culturels mixtes, maisons de la culture et complexes sportifs, au sein desquels elles offriront des activités variées au bénéfice de toutes et tous.

Soucieuse d’offrir des environnements de travail sains, de protéger la santé et assurer la sécurité de ses effectifs, la Ville réalisera d’importants investissements pour remplacer les équipements d’urgence, rénover des casernes et décontaminer les habits de combat contre les incendies de son personnel pompier.

En terminant, je tiens à souligner le travail exemplaire du personnel qui a appuyé la nouvelle administration dans le dépôt de son tout premier budget. Je remercie également l'ensemble de la fonction publique municipale montréalaise, qui demeure en tout point engagée à toujours mieux servir la population et à améliorer sa qualité de vie.

Le directeur général de la Ville de Montréal,



Benoit Dagenais



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Les priorités du budget

1

Budget 2026 et PDI 2026-2035 : Montréal, au cœur de vos priorités

La Ville de Montréal dépose un budget de fonctionnement équilibré de 7,67 G$ pour 2026 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de 25,9 G$.

Huit thématiques prioritaires

- **La gestion rigoureuse et responsable des finances publiques,** pour offrir des services de qualité, au meilleur coût possible.
- **La lutte contre l'itinérance,** pour accompagner les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, et assurer une cohabitation harmonieuse.
- **L'habitation,** pour s'attaquer à la crise du logement, appuyer la construction et la protection de logements abordables et sociaux, et stimuler les mises en chantier.
- **La sécurité,** pour renforcer le sentiment de sécurité en ville.
- **La qualité de vie et la culture,** avec une attention particulière à la propreté, aux infrastructures culturelles et aux loisirs, et à la relance du centre-ville.
- **La mobilité planifiée et les infrastructures routières,** pour protéger les actifs et en développer de nouveaux.
- **L'Est de Montréal,** pour prioriser le développement de ce territoire.
- **La résilience climatique,** pour renforcer notre capacité à nous adapter, tout en protégeant la population et nos infrastructures.

Gestion rigoureuse et responsable

La Ville de Montréal est plus que jamais engagée à protéger ses infrastructures, à moderniser ses services et à optimiser ses ressources, pour répondre efficacement aux besoins de la population, tout en assurant une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

De nombreux efforts ont été réalisés pour déposer un budget équilibré, tout en priorisant les services aux citoyennes et citoyens, et en respectant leur capacité de payer, dont :

- une augmentation importante des sommes transférées aux arrondissements
- l'augmentation des budgets d'investissement dédiés aux arrondissements
- la limitation de la hausse des taxes foncières sous la responsabilité du conseil municipal au niveau de l'inflation
- le retour au ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette, un an avant l'échéance prévue
- l'augmentation du paiement au comptant, pour diminuer notre recours aux emprunts

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, limite la dette consolidée nette à 100 % des revenus de la Ville. Une dérogation accordée en 2019 a temporairement porté ce seuil à 120 %, avec un retour prévu en 2027. **Grâce à nos efforts de rigueur et de gestion responsable, le ratio d'endettement devrait revenir à 100 % dès 2026, soit un an avant l'échéance. Il s'agit d'un ajustement significatif par rapport au précédent budget.**



Photo: Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Se recentrer sur les services à la population et optimiser les activités

- Mobilisation des effectifs sur les services prioritaires offerts aux citoyennes et aux citoyens
- Amélioration des pratiques, dans le souci d'offrir le meilleur service possible à la population, tout en respectant sa capacité de payer
- Déploiement d'une revue d'activités approfondie, afin d'identifier de nouvelles pistes d'optimisation et générer des gains d'efficacité, notamment par le biais de l'intelligence artificielle

Optimiser les ressources

- Économies récurrentes annuelles de 79 M$, provenant notamment de la revue des activités de chaque service central et d'un plan d'optimisation à venir, qui mènera à la diminution de 1 000 postes dans les services centraux au cours du mandat
- Gel d'embauche pour les postes des accréditations de cols blancs et du personnel professionnel, et gel de nomination pour les postes cadres dans les services centraux

Itinérance

Consciente des besoins croissants et déterminée à réduire l'itinérance, la Ville investira des sommes historiques pour répondre à cet enjeu, en misant sur une approche humaine et responsable. Elle se mobilisera pour accompagner les personnes en situation d'itinérance, tout en assurant une cohabitation harmonieuse, afin d'offrir à chaque Montréalaise et Montréalais des conditions de vie dignes et sécuritaires.

Renforcer l'inclusion et la cohabitation sociale

- Soutien de 29,9 M$ à des initiatives et des organismes communautaires engagés auprès des personnes en situation d'itinérance ou œuvrant en cohabitation sociale
- Augmentation du nombre d'équipes multidisciplinaires, formées de personnel policier et d'intervenantes et intervenants sociaux, afin d'offrir des réponses humaines aux réalités du terrain

Sortir les gens de la rue

- Investissement de 100 M$ d'ici 2035 pour acquérir et rénover des bâtiments, qui accueilleront de nouvelles places d'hébergement d'urgence
- Protection de maisons de chambres, qui représentent souvent le dernier rempart des personnes à risque de se retrouver sans logis
- Mise en place d'un plan des mesures hivernales planifié et prévisible
- Collaboration avec les milieux philanthropiques et privés pour la création d'un fonds d'appariement en itinérance

Chiffres clés :

Acquisition et rénovation de bâtiments pour des projets en itinérance
100 M$ au PDI 2026-2035

Entente contre la pauvreté et l'exclusion sociale
11 M$ au budget 2026

Appui aux initiatives et organismes œuvrant en itinérance
29,9 M$ au budget 2026, dont 20 M$ d'ajout au budget 2026

Mise en place du Groupe d'intervention tactique en itinérance

Persuadée de la nécessité de regrouper les efforts et de miser sur une approche collaborative pour répondre aux enjeux liés à l'itinérance, la Ville mettra en place le Groupe d'intervention tactique en itinérance. Il coordonnera les interventions sur le terrain et planifiera les actions à mettre en place auprès des populations vulnérables, en collaboration avec les différents partenaires, y compris le gouvernement du Québec et des organismes de première ligne. Une cellule de crise d'urgence a déjà été mise en place en décembre 2025.

La Ville déploiera aussi un protocole sur les campements, avec l'objectif de les encadrer de manière humaine et de maintenir des sites propres et sécuritaires, en concertation avec les mairesses et maires d'arrondissement.



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Habitation

Désireuse de sortir Montréal de la crise du logement, la Ville multipliera les initiatives pour accélérer les mises en chantier, pour augmenter l'offre de logements abordables et sociaux, et pour protéger les droits des locataires. Elle investira d'importantes sommes pour développer de nouveaux quartiers qui offriront un accès équitable au logement, au travail, à la mobilité et à des services de qualité.

S'attaquer à la crise du logement

- Investissement de 578,7 M$ dans les 10 prochaines années pour acquérir des immeubles stratégiques, afin d'accroître l'offre de logements abordables et sociaux
- Remplacement du Règlement pour une métropole mixte par des incitatifs financiers et création d'un vrai partenariat avec les acteurs immobiliers, OBNL et privés, afin de construire rapidement des logements abordables et sociaux
- Travaux pour trouver de nouveaux leviers de financement pour accélérer le développement de projets d'habitation
- Priorisation de six secteurs de développement qui accueilleront, d'ici 2050, près de 75 000 logements : Lachine-Est, Namur-Hippodrome–Cavendish, Louvain-Est, des Faubourgs, le Corridor de la ligne bleue et Bridge-Bonaventure, qui bénéficiera par ailleurs d'une augmentation de 47,6 M$ en investissements
- Accélération du traitement des émissions de permis de construction et de rénovation

- Collaboration étroite avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour des initiatives de logements sociaux et abordables, par l'intermédiaire du Fonds du logement social métropolitain
- Mise à disposition d'une somme de 2,4 M$ à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour les années 2026 et 2027, visant à financer le pré-développement de projets de logements sociaux et abordables



Photo: Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Chiffres clés :

Acquisition d'immeubles pour logements sociaux et abordables
578,7 M$ au PDI 2026-2035, incluant 100 M$ consacrés à l'itinérance

Lachine-Est
106,8 M$ au PDI 2026-2035

Namur-Hippodrome–Cavendish
301 M$ au PDI 2026-2035

Louvain-Est
65,1 M$ au PDI 2026-2035

Secteur des Faubourgs
480,5 M$ au PDI 2026-2035

Corridor de la ligne bleue
286,2 M$ au PDI 2026-2035

Bridge-Bonaventure
171,6 M$ au PDI 2026-2035

Préserver l'accès au logement et protéger les locataires et les plus vulnérables

- Amélioration du parc immobilier et de la qualité de vie des locataires, en intensifiant l'inspection préventive de salubrité de 1 600 bâtiments en 2026
- Soutien à différents organismes de défense des droits des locataires
- Poursuite de l'Opération 1er juillet, en proposant des services d'aide aux personnes et aux familles en difficulté, qui n'auront pas réussi à se reloger
- Embauche de personnel supplémentaire pour encadrer les locations touristiques

La Ville pose des gestes concrets face aux enjeux d'évictions, de reprises de logement, d'insalubrité, de prix et d'augmentation des loyers, ou encore de travaux.

Chiffres clés :

Inspections préventives pour prévenir l'insalubrité
3 M$ d'ici 2027

Opération 1er juillet
5,5 M$ au budget 2026

Appui aux organismes de défense des droits des locataires
1,5 M$ sur 3 ans, dont 0,5 M$ au budget 2026

Embauche de personnel d'inspection supplémentaire pour encadrer les locations touristiques
1,6 M$ au budget 2026, dont 0,5 M$ d'ajout au budget 2026

Sécurité

Soucieuse de renforcer le sentiment de sécurité dans la métropole, la Ville posera des gestes concrets en matière de prévention de la violence chez les jeunes, de rapprochement avec les communautés, d'amélioration de la sécurité dans les espaces publics, et de prévention des incendies.

Miser sur la collaboration et la prévention

- Création de comités de vigie réunissant des membres du SPVM, des organismes et des leaders communautaires, ainsi que des résidentes et résidents des quartiers
- Bonification du budget consacré à la prévention de la violence chez les jeunes

Renforcer la sécurité dans l'espace public

- Installation de caméras dans l'espace public
- Réserve d'un budget dédié aux caméras corporelles pour les équipes de police, pour un déploiement avec l'appui du gouvernement du Québec

Sécuriser les trajets vers les écoles

- Augmentation du budget consacré à l'embauche de brigadières et brigadiers
- Sécurisation de traverses piétonnes sur le chemin des écoles



Photo : Service de Police de la Ville de Montréal



Photo: Service de sécurité incendie de Montréal

Appuyer le personnel pompier et améliorer les équipements d'urgence

- Optimisation du processus de décontamination des tenues de combat contre les incendies, pour protéger la santé et la sécurité du personnel pompier
- Rénovation de casernes, pour en faire des environnements de travail plus inclusifs et sécuritaires
- Modernisation des véhicules et équipements d'urgence, pour réduire les délais d'intervention

Chiffres clés :

Sécurisation aux abords des écoles
17,4 M$ au budget 2026, dont 0,3 M$ d'ajout au budget 2026

Prévention de la violence chez les jeunes
15,8 M$ au budget 2026, dont 3,1 M$ d'ajout au budget 2026

Remplacement des équipements du personnel pompier, incluant les habits de combat
67,3 M$ au PDI 2026-2035

Programme de remplacement des véhicules du SIM
185,1 M$ au PDI 2026-2035

Caméras dans l'espace public
1,7 M$ au PDI 2026-2035

Acquisition et déploiement de caméras d'intervention, incluant des caméras corporelles pour les policières et policiers
40 M$ au PDI 2026-2035

Qualité de vie et culture

La Ville est engagée à offrir des quartiers inclusifs et accueillants, dans le but d'améliorer la vie de quartier et de dynamiser le commerce local. Elle consacrera des investissements majeurs pour améliorer la vie urbaine et inverser l'exode des Montréalaises et Montréalais.

Améliorer la vie de quartier

- Rénovation et entretien d'infrastructures culturelles, sportives et de loisirs, comme des installations aquatiques, des bibliothèques, des centres culturels, des marchés publics et des arénas
- Renforcement des équipes de propreté, en se concentrant sur les secteurs les plus problématiques
- Augmentation des sommes consacrées aux festivals et fêtes de quartier, afin d'offrir à la population une programmation culturelle riche et diversifiée
- Amélioration de la propreté du centre-ville et des principales artères, grâce à un budget de 6,6 M$, en plus du budget des arrondissements dédié à la propreté

Augmentation de 2,5 M$ de la contribution de la Ville au Conseil des arts de Montréal, pour un total de 24,4 M$ au budget 2026



Photo: Ville de Montréal, M

Projets phares :

- l'agrandissement ou le réaménagement des bibliothèques Saint-Charles dans le Sud-Ouest, Père-Ambroise à Ville-Marie, et de celle de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, ainsi que la construction de la bibliothèque Caroline-Dawson à Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- la mise à niveau de plusieurs maisons de la culture, notamment à Ahuntsic-Cartierville et Lachine
- la construction de deux projets d'espaces culturels mixtes : Espace-Rivière, à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et Cœur-Nomade, à la croisée des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord
- la rénovation du Complexe sportif Claude Robillard et du Complexe récréatif Gadbois, de trois arénas dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Lachine et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que du Natatorium de Verdun
- la livraison du complexe sportif de Pierrefonds-Roxboro, et la construction des complexes sportifs de Montréal-Nord et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Chiffres clés :

Bonification du budget des bibliothèques et des maisons de la culture
2,5 M$ au budget 2026

Réseau des bibliothèques et des maisons de la culture
610,1 M$ au PDI 2026-2035

Mise aux normes d'installations aquatiques
171,9 M$ au PDI 2026-2035

Mise aux normes d'arénas
25,5 M$ au PDI 2026-2035

Construction de nouvelles installations sportives, dont le complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord et le centre sportif de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
570 M$ au PDI 2026-2035

Stimuler la vitalité économique locale

- Investissement de près de 10 M$ pour des mesures de soutien et d'accompagnement aux commerces montréalais
- Appui à la rénovation de locaux commerciaux, avec un accent sur des projets d'occupation de locaux vacants, accessibles universellement ou axés sur l'économie sociale, circulaire et écoresponsable, dans le cadre du programme Commerce-Montréal
- Appui aux commerces affectés par les chantiers
- Bonification des programmes de soutien aux sociétés de développement commercial (SDC) et aux artères commerciales hors-SDC
- Renouvellement des partenariats stratégiques pour renforcer l'accompagnement offert aux commerces montréalais

Chiffres clés :

Soutien aux SDC et aux commerces affectés par les chantiers
6 M$ au budget 2026

Partenariats pour renforcer l'accompagnement offert aux commerces
0,3 M$ au budget 2026

Soutien aux SDC et aux artères commerciales hors-SDC
7,4 M$ au budget 2026



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks



Photo: Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Stimuler l'attractivité et la relance du centre-ville

Le centre-ville de Montréal est le cœur économique, culturel et académique du Québec. Pour renforcer sa vitalité et inciter les gens à y vivre, y travailler, y étudier et s'y divertir, la Ville intensifie ses interventions. Cet engagement se concrétise notamment par la mise à jour de la Stratégie centre-ville.

Mesures phares :

- **Dynamisme économique :** soutien à l'attractivité des investissements directs étrangers, dont l'accueil de la nouvelle banque de défense de l'OTAN
- **Cadre de vie et sécurité :** renforcement de la propreté, de la sécurité, et appui à des initiatives de cohabitation sociale, pour un climat d'affaires sain
- **Gestion des chantiers :** réduction de l'impact des entraves et déploiement de solutions technologiques et réglementaires, pour optimiser la gestion des travaux
- **Culture et commerce :** appui direct aux commerces et acteurs culturels, pour stimuler l'achalandage
- **Infrastructures stratégiques :** réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest et maintien des investissements de mise à niveau de l'infrastructure souterraine
- **Expérience urbaine :** pérennisation de la piétonnisation dans le Quartier des spectacles, plan d'animation hivernale et mise en valeur du Montréal souterrain (RÉSO)

1 G$ au cours des 10 prochaines années pour propulser le centre-ville

Chiffres clés :

Stratégie centre-ville
14,7 M$ au budget 2026

Sainte-Catherine Ouest
418,6 M$ au PDI 2026-2035

Sainte-Catherine Est
148,6 M$ au PDI 2026-2035

Les Faubourgs
231 M$ au PDI 2026-2035

Rue Peel
54,2 M$ au PDI 2026-2035

Soutien aux festivals
8,6 M$ au budget 2026

Quartier des spectacles
26,3 M$ au PDI 2026-2035

Mobilité planifiée et infrastructures routières

La Ville investira des sommes importantes pour assurer une mobilité sécuritaire pour toutes et tous, ainsi que pour entretenir son réseau et ses infrastructures routières, tout en limitant les impacts des chantiers de construction.

Propulser la mobilité planifiée

- Bonification de l'offre de transport collectif, actif et partagé, universellement accessible et adaptée aux réalités des quartiers et des déplacements quotidiens
- Avancée des projets structurants de transport collectif, offrant des solutions performantes et favorisant l'interconnexion avec l'ensemble du réseau de transport collectif, le tout en collaboration avec les partenaires concernés
- Ajout de mesures préférentielles pour les bus, comme l'ajustement de feux de signalisation et de voies réservées
- Déploiement d'initiatives du programme Vision zéro décès et blessures graves, pour renforcer la sécurité routière, comme des mesures d'apaisement de la circulation et l'aménagement d'intersections protégées
- Sécurisation de près de 140 intersections et 22 km de rues

Projets phares :

- Accompagnement des travaux de la ligne bleue, du SRB Pie-IX et du REM
- Amélioration et sécurisation de pistes cyclables



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Chiffres clés :

Vision Zéro
1,6 G$ au PDI 2026-2035, dont 150 M$ pour la sécurisation de rues et d'intersections

Développement, amélioration et maintien du réseau cyclable
473,5 M$ au PDI 2026-2035

Réduire les impacts des chantiers

- Améliorer la planification des chantiers, afin de limiter la circulation et faciliter les déplacements, en collaboration avec les arrondissements et les donneurs d'ordres
- Innovation dans la gestion et la coordination des chantiers, notamment dans l'arrondissement de Ville-Marie, en tirant partie de l'intelligence artificielle
- Analyse pour la création d'un jumeau numérique

La Ville misera sur la plateforme AGIR, une solution informatique multi-fonction, collaborative et interactive, qui regroupe les renseignements sur toutes les entraves à la circulation sur la voie publique. Le but : suivre le cycle de vie d'une intervention dans la rue, de sa programmation jusqu'à sa réalisation et, sur la base de ces données, amorcer des analyses, afin de développer une cartographie virtuelle en temps réel.

Améliorer l'état des rues

- Investissement de 683,8 M$ dans le réseau artériel et local, y compris des programmes de planage-revêtement, pour prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure, tout en sécurisant les déplacements

La Ville repense l'espace public : elle ne reconstruit plus systématiquement les rues à l'identique, elle profite des travaux pour bonifier l'aménagement de l'espace public, en tenant compte de l'évolution des besoins de la population.

Chiffre clé :

Infrastructures routières
6,7 G$ au PDI 2026-2035



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Développement de l’Est

Consciente qu’il s’agit d’un moment charnière pour ce secteur, la Ville assumera un leadership renforcé, afin de donner l’impulsion nécessaire à sa transformation. Elle déploiera d’importantes sommes et misera sur des mesures clés pour réaliser le plein potentiel de l’Est de Montréal, en collaboration avec des partenaires publics et privés.

Parmi ces initiatives, citons :

- La mise en place du bureau de l’Est et du bureau de projet de la rue Notre-Dame, pour coordonner les actions à prioriser, notamment sur le plan de la mobilité et des infrastructures structurantes
- La mise en valeur et la revitalisation de terrains municipaux, grâce à des investissement dans un Fonds de revitalisation et à des efforts accrus de décontamination, afin de rendre disponibles ces sites stratégiques pour des projets innovants et durables, notamment par la vente de terrains et la priorisation de projets à proximité d’une infrastructure de transport collectif structurant ou offrant de meilleures connexions entre les secteurs d’emplois et les milieux de vie
- L’attraction d’entreprises locales et internationales, pour les inciter à s’y implanter
- L’accompagnement du gouvernement du Québec dans la poursuite des études portant sur le Projet structurant de transport collectif dans l’Est de Montréal



Photo : STM, Julien Perron-Gagné

Chiffres clés :

Fonds de revitalisation de l'Est
25 M$ au PDI 2026-2035

Collecteur Langelier
151,6 M$ au PDI 2026-2035

Accompagnement des travaux de la ligne bleue
153,5 M$ au PDI 2026-2035

Entente pour décontamination de terrains
72 M$ au budget d'ici 2027

Aménagement et verdissement du secteur Assomption, dont le Belvédère de l'Est et du Bouclier vert, un parc linéaire qui reliera la gare de triage Longue-Pointe aux boisés Vimont et Steinberg
312,4 M$ au PDI 2026-2035

Construction de serres au Jardin botanique
290 M$ au PDI 2026-2035

La transformation de l'Est de Montréal représente le plus important projet de revitalisation industrielle au Canada et la plus grande opportunité stratégique de développement de la métropole. Ce vaste chantier de 30 km^2 s'appuiera sur l'innovation, la revitalisation d'espaces industriels et l'implication de partenaires publics et privés.



Photo: Getty Images

Résilience climatique

La Ville améliorera la résilience de son territoire face aux événements climatiques extrêmes, en intégrant l'impact environnemental à toutes ses décisions, en créant un fonds de réserve d'urgence climatique pour les arrondissements, ou encore en aménageant des infrastructures naturelles pour absorber les eaux de pluie, ainsi que des corridors de biodiversité.

Atténuer les effets des pluies intenses

- Création d'un nouveau fonds de réserve d'urgence climatique pour les arrondissements, pour les soutenir lors d'épisodes de verglas, d'inondations ou de canicule
- Bonification du programme Rénoplex, qui aide les propriétaires d'immeubles de 1 à 5 logements dans leurs travaux de rénovation ou de protection contre les inondations
- Poursuite du plan d'action sur la résilience face aux inondations et ajout d'aménagements de surface pour drainer les eaux de pluie
- Construction d'infrastructures vertes, multifonctionnelles et résilientes
- Lancement du programme d'acquisition de terrains en zones inondables, pour renforcer la résilience des espaces urbains et réduire les risques d'inondation

Les bénéfices économiques, sociaux et écologiques des parcs et rues résilientes : ils ajoutent de nouvelles fonctions à des infrastructures existantes ou prévues, comme des espaces verts, des terrains de loisirs ou des places publiques. Ils représentent une stratégie d'adaptation innovante qui a permis à Montréal de rejoindre le peloton de tête des villes leaders en matière de gestion intégrée et durable des eaux pluviales.

Chiffres clés :

Programme Rénoplex
10,3 M$ au budget 2026, dont 2 M$ d'ajout au budget 2026

Infrastructures vertes, multifonctionnelles et résilientes
139,9 M$ au PDI 2026-2035

Plan directeur de drainage, y compris le collecteur Langelier
836,2 M$ au PDI 2026-3035

Acquisition de terrains en milieux inondables
73 M$ au PDI 2026-2035

Fonds de réserve d'urgence climatique pour les arrondissements
2 M$ au budget 2026

Rattraper le déficit de maintien des infrastructures de l'eau

- Entretien des usines d'eau potable, et de réservoirs et stations de pompage
- Entretien de l'usine de traitement des eaux usées et de bassins de rétention
- Poursuite des travaux de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour construire la plus grande unité d'ozonation au monde
- Mise à niveau des réseaux d'approvisionnement en eau potable, et des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux de pluie

7,4 G$ d'ici 10 ans pour optimiser les infrastructures de l'eau

La Stratégie montréalaise de l'eau

Elle définit la vision de la Ville pour une gestion durable de l'eau sur son territoire. Elle établit les principes d'utilisation, de protection et de conservation de l'eau dans la métropole.

Cinq orientations ambitieuses :

- Réduire le gaspillage d'eau potable pour favoriser un usage responsable
- Assurer l'accès et la sécurité de l'approvisionnement en eau potable de qualité
- Réduire les impacts des pluies et de la hausse des niveaux des cours d'eau sur la collectivité et l'environnement
- Réduire en quantité et en variété les contaminants issus des eaux usées et pluviales
- Atteindre un équilibre durable et équitable pour financer les besoins en gestion de l'eau



Chiffres clés :

Stratégie montréalaise de l'eau
38 M$ au budget 2026

Réseaux d'aqueduc et d'égouts
3,1 G$ au PDI 2026-2035

Station d'épuration
384,7 M$ au PDI 2026-2035

Usines d'eau potable
405,4 M$ au PDI 2026-2035

Unité d'ozonation (station Jean-R.-Marcotte)
508,8 M$ au PDI 2026-2035

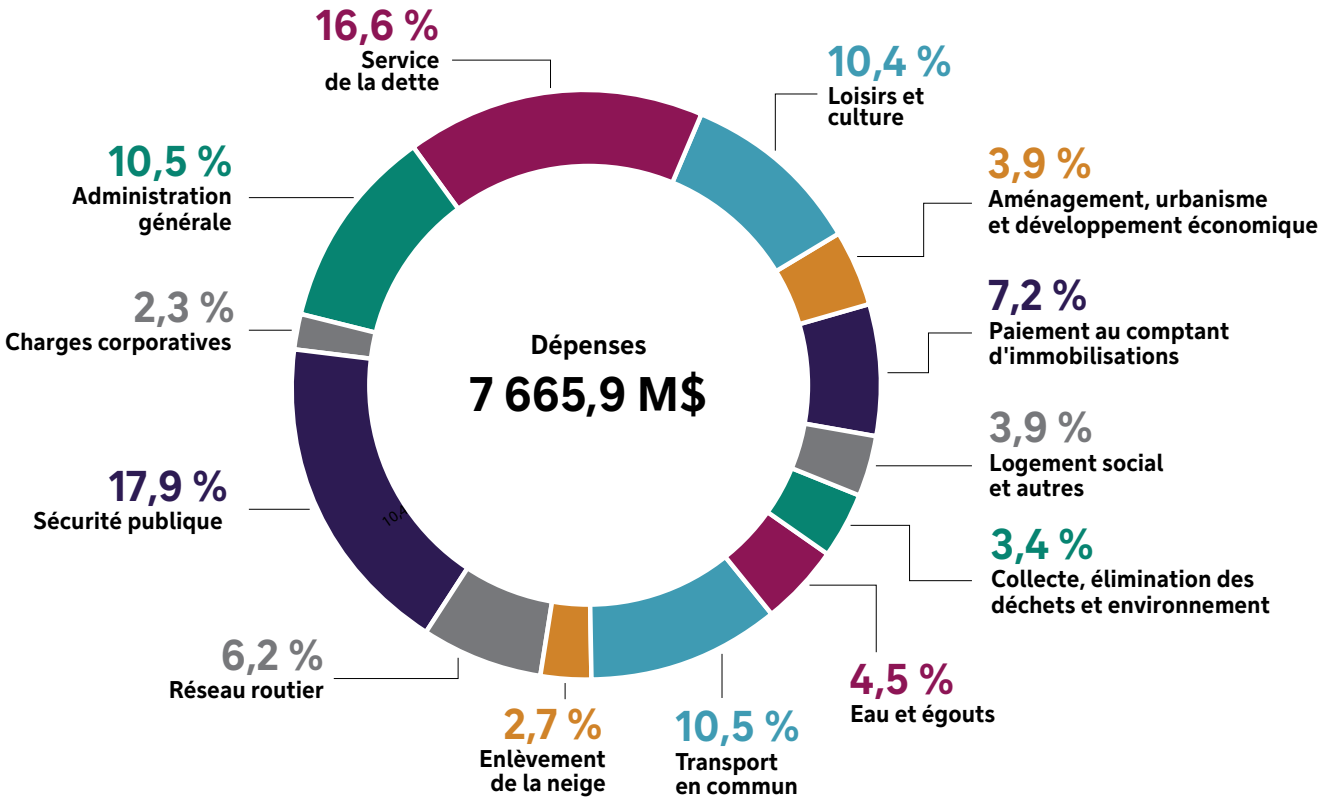
Budget de fonctionnement 2026



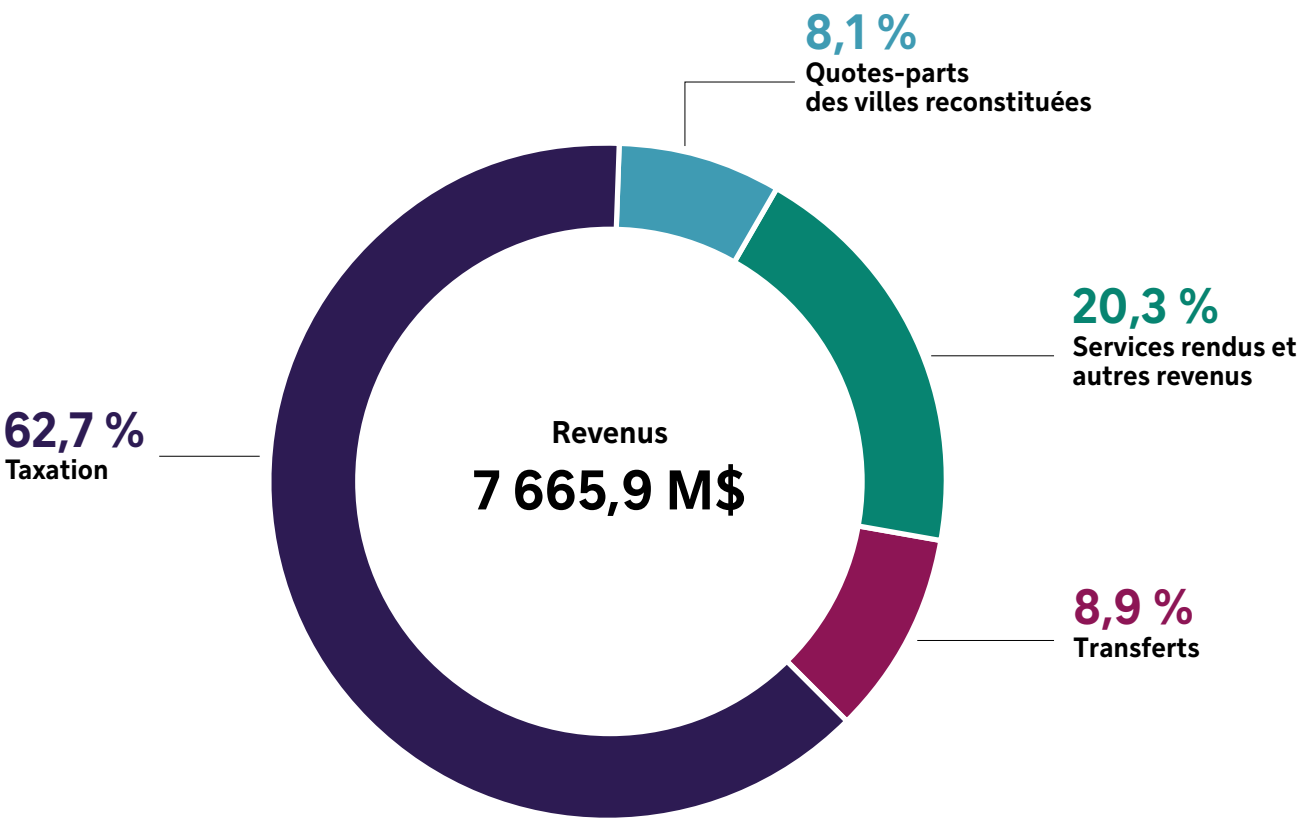
Un budget équilibré de 7,67 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

Une hausse des taxes foncières sous la responsabilité du conseil municipal en cohérence avec l'inflation observée.

Pour l'année 2026, le **conseil municipal** limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 3,4 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui correspond au niveau de l'inflation observée pour la région métropolitaine de Montréal[1].

- Environ le quart de cette hausse est dirigé vers la taxe relative à l'eau, pour notamment permettre le financement de la Stratégie montréalaise de l'eau.
- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

Globalement, les **conseils d'arrondissement** haussent leurs taxes relatives aux services de 7,4 % et leurs taxes relatives aux investissements de 5 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

En raison des proportions différentes que représentent les charges fiscales du conseil municipal et celles des taxes d'arrondissement dans les charges totales des immeubles résidentiels et non résidentiels, les décisions des différents conseils ont des effets différents sur les variations de charges totales de chacune de ces catégories d'immeubles.

Ainsi, en combinant les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, les hausses des charges fiscales foncières totales pour 2026 sont de 3,8 % pour les immeubles résidentiels et de 3,4 % pour les immeubles non résidentiels.

1. Inflation annuelle observée de septembre 2024 à septembre 2025, Institut de la statistique du Québec.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

3,0 % Décisions du conseil municipal	⬆	**2,4 %**	Taxe foncière générale
	⬆	**0,7 %**	Taxe relative à l'eau
		0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇	**0,2 %**	Taxe relative aux dettes
		0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,8 % Décisions des conseils d'arrondissement	⬆	**0,6 %**	Taxes de services
	⬆	**0,2 %**	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,8 %			

Immeubles non résidentiels

3,2 % Décisions du conseil municipal	⬆	**2,7 %**	Taxe foncière générale
	⬆	**0,7 %**	Taxe relative à l'eau
		0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇	**0,2 %**	Taxe relative aux dettes
		0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,2 % Décisions des conseils d'arrondissement	⬆	**0,1 %**	Taxes de services
	⬆	**0,1 %**	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,4 %			

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé à la partie non résidentielle de leur immeuble sur les premiers 900 000 $ de leur valeur foncière.

La différenciation des taux s'applique à la taxe foncière générale ainsi qu'à la taxe relative au financement de la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficient de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	22 194 $	18 076 $
Taxes à des fins spécifiques	4 302 $	4 091 $
Taxes d'arrondissement	429 $	429 $
Total	**26 925 $**	**22 596 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(4 329 $) (16 %)**	

Rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation reflète la valeur marchande des propriétés foncières et ces valeurs sont remises à jour tous les trois ans pour refléter l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation est celle qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières.

Le rôle d'évaluation 2026-2027-2028 de la Ville de Montréal a été déposé le 10 septembre 2025. Celui-ci consigne de nombreux renseignements sur les propriétés du territoire montréalais, dont leur valeur foncière.

Ce nouveau rôle présente des valeurs foncières en hausse de 11,3 %. Toutefois, l'évolution des valeurs foncières est très différente d'un secteur à l'autre de la ville. Des différences marquées existent également selon le type de propriété. Les moyennes des variations des valeurs foncières sont moins importantes au rôle 2026-2027-2028 qu'au rôle précédent, alors qu'on observait une augmentation moyenne de 32,3 %. L'étalement de la variation des valeurs lissera les effets des indexations sur la durée du rôle 2026-2027-2028.

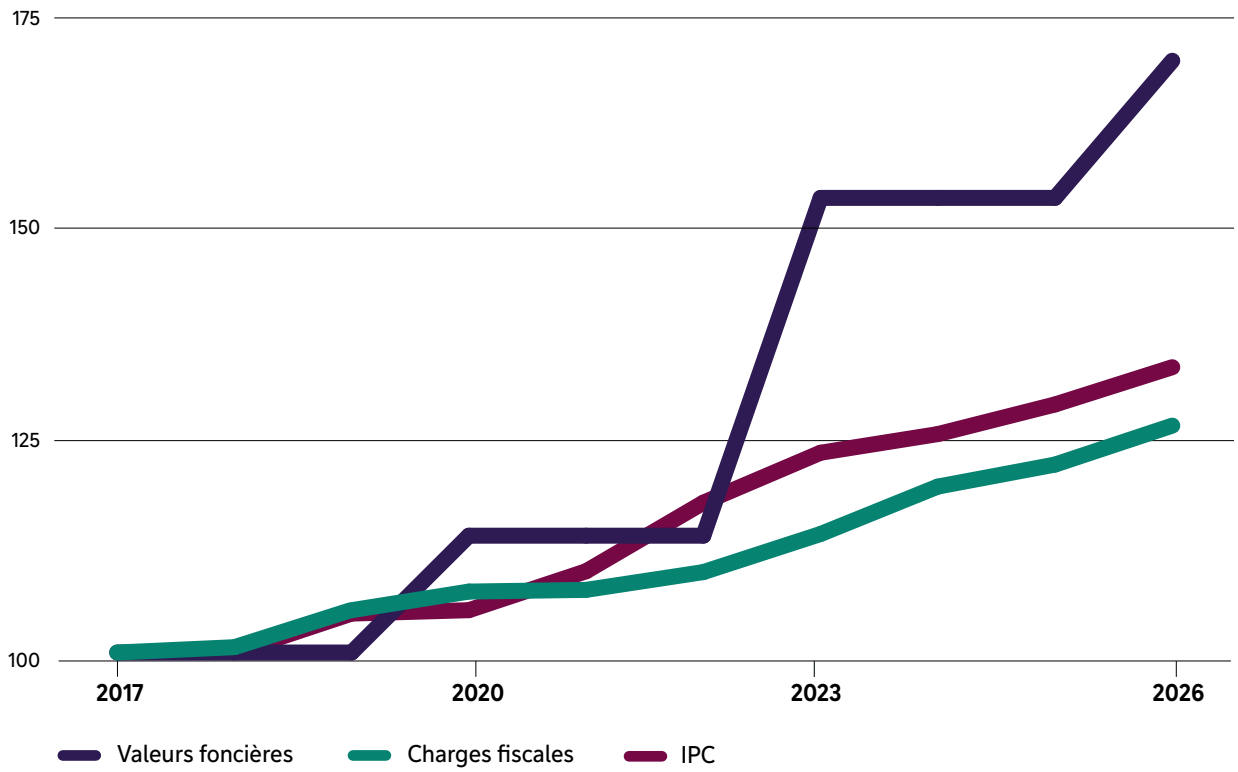
Croissance des valeurs foncières des immeubles imposables et compensables à 100 % lors des deux derniers rôles d'évaluation foncière

Catégories	Indexation 2023-2024-2025	Indexation 2026-2027-2028
Résidentielle	35,2 %	10,0 %
Non résidentielle	20,9 %	15,5 %
Total	**32,3 %**	**11,3 %**

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse. Puisque la Ville étale la variation des valeurs due à l'entrée en vigueur du rôle, cet ajustement à la baisse des taux est fait annuellement. Ensuite, le conseil municipal augmente ses charges fiscales du pourcentage fixé pour l'année, habituellement fixé en relation avec l'inflation.

Le graphique suivant présente l'augmentation des charges fiscales totales en relation avec l'augmentation des valeurs foncières et l'inflation pour les dix derniers budgets, incluant le budget 2026.

Évolution des indices des charges fiscales totales, des prix à la consommation et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, 2017 à 2026
Indice (2017=100)

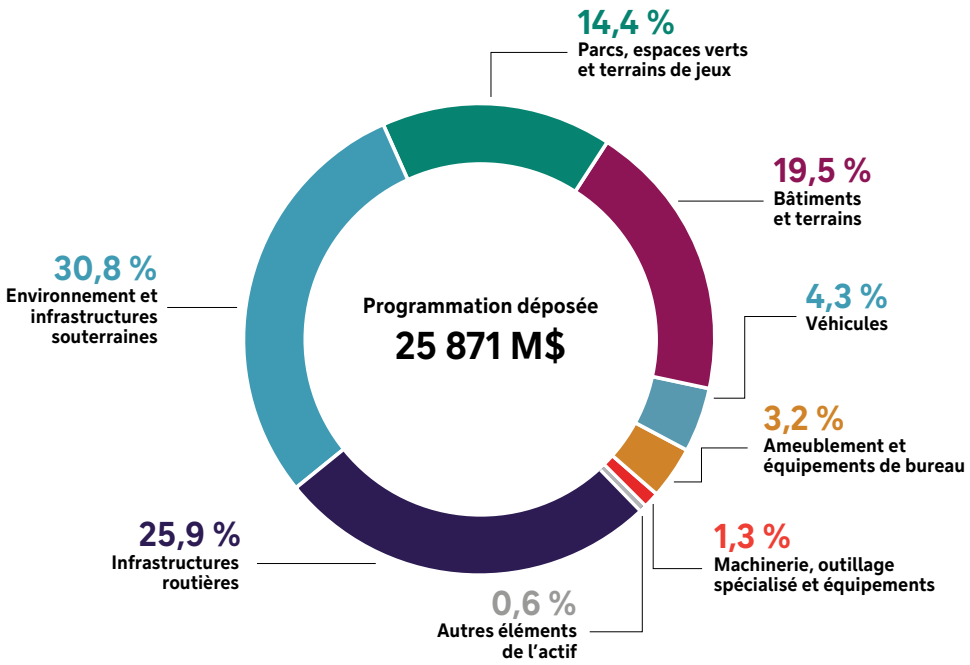


Programme décennal d'immobilisations 2026-2035

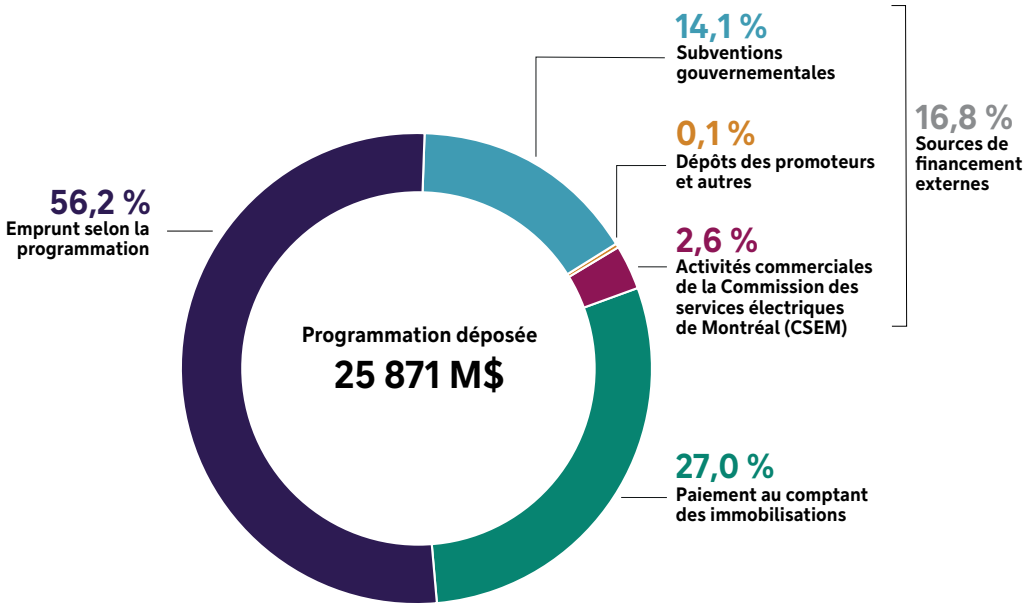


Programme décennal d'immobilisations 2026-2035

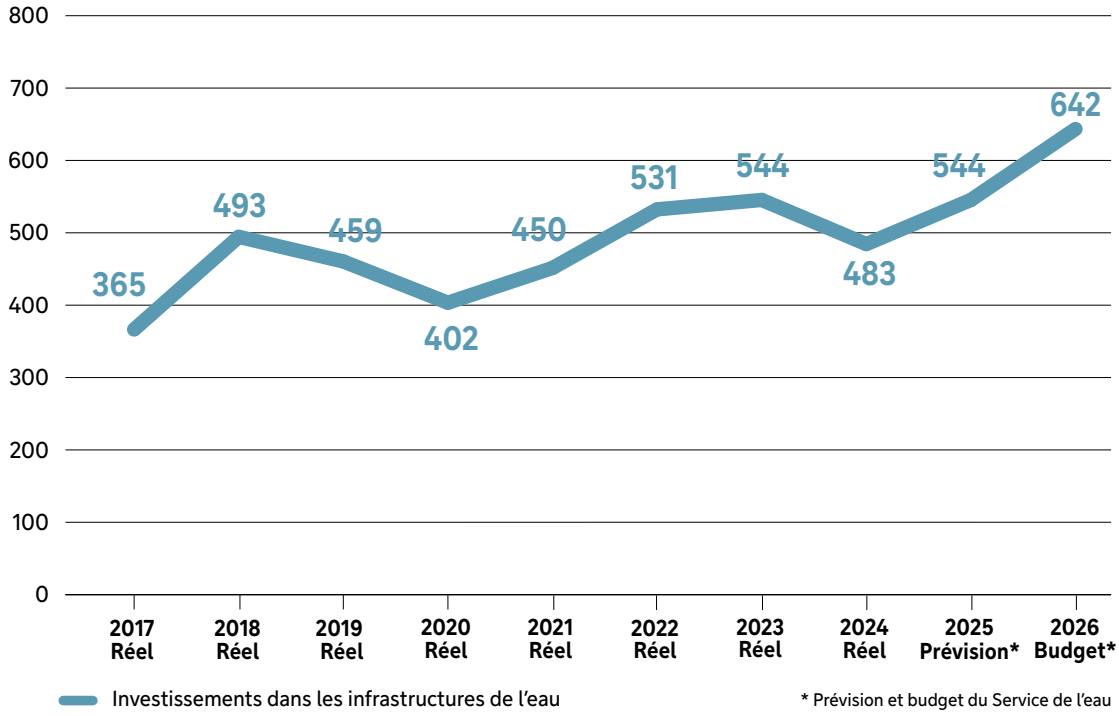
Investissements par catégories d'actifs



Modes de financement

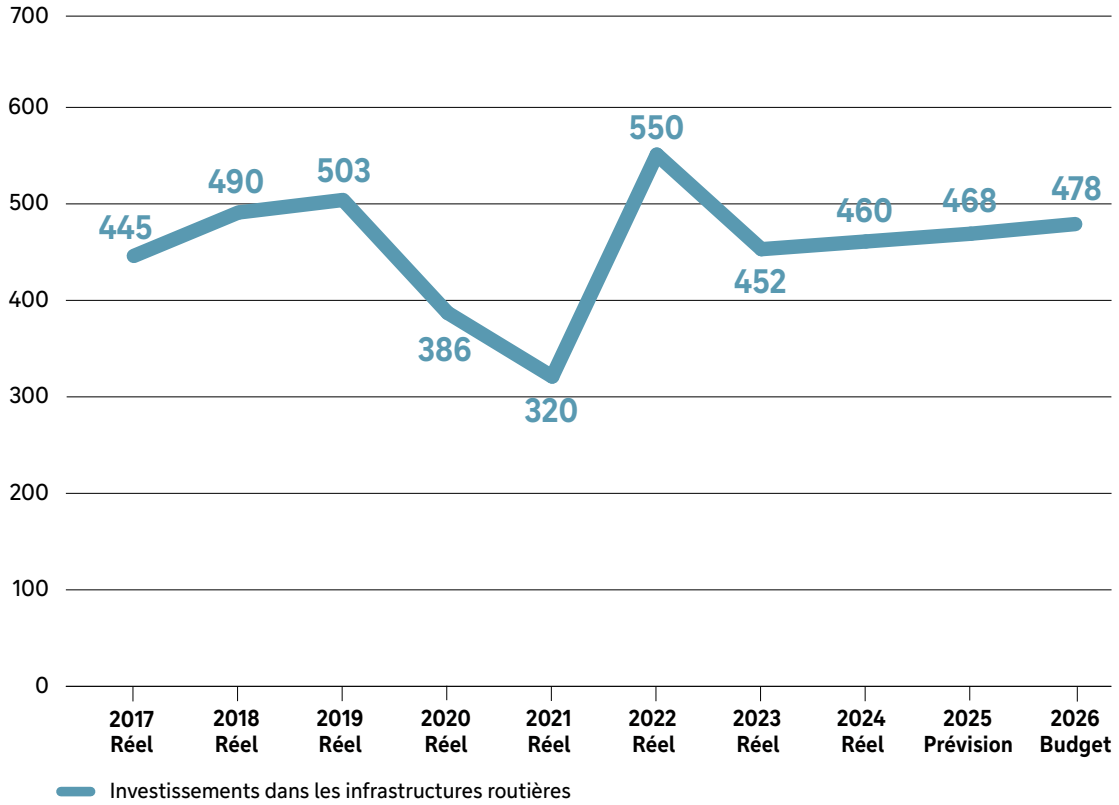


Investissements dans les infrastructures de l'eau



* Prévision et budget du Service de l'eau

Investissements dans les infrastructures routières



Gestion de la dette



Gestion de la dette

Ratio de la limite d'endettement

Depuis 2004, la politique de gestion de la dette de la Ville de Montréal encadre les actions en matière d'endettement en fixant des paramètres précis, dont celui limitant la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville.

Afin de soutenir une augmentation significative des investissements en immobilisations, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation temporaire, portant ce seuil à 120 %, avec un retour prévu sous la barre des 100 % en 2027. Grâce aux stratégies mises en place depuis 2015 et aux décisions de l'administration actuelle, le niveau actuel et anticipé de la dette permettra d'atteindre ce ratio dès 2026, soit un an avant l'échéance fixée, démontrant ainsi la capacité de la Ville à respecter ses engagements tout en réalisant ses objectifs de développement.

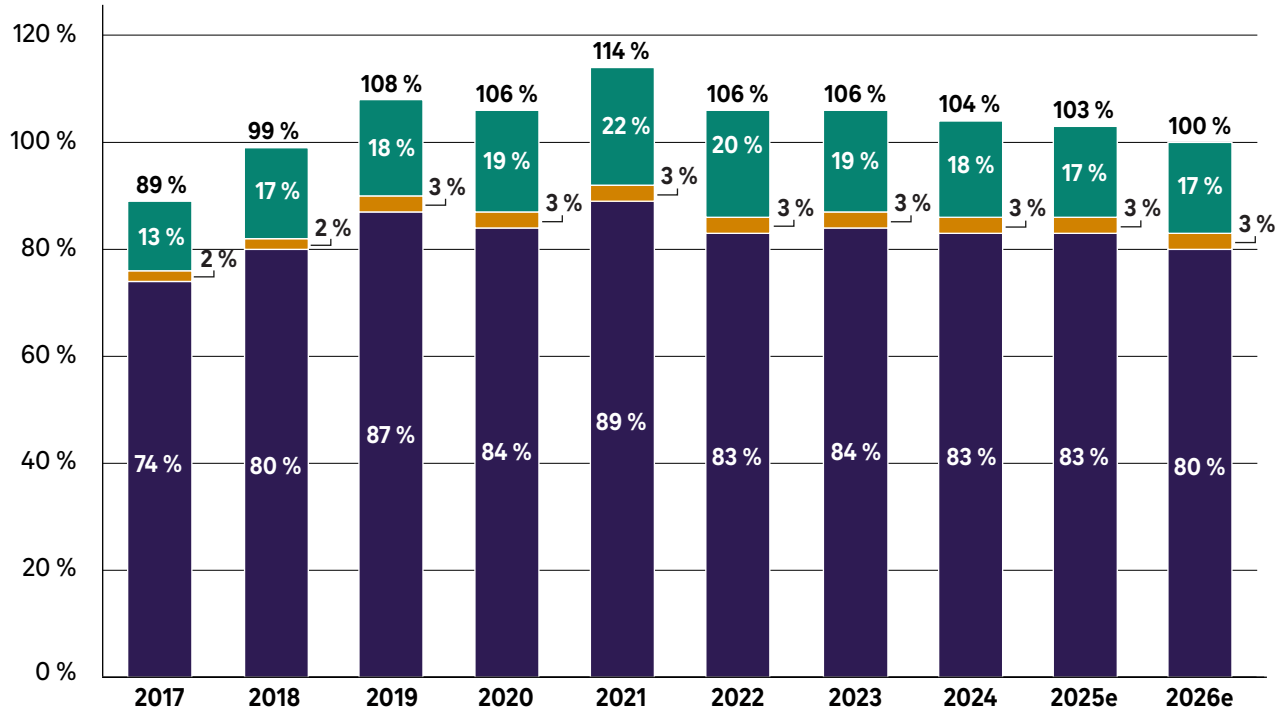
Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'administration à retenir les stratégies suivantes :

- stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant. Pour 2026, cela représente une hausse de 15 M$ pour atteindre 490 M$;
- exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal d'un an. Dès 2026, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

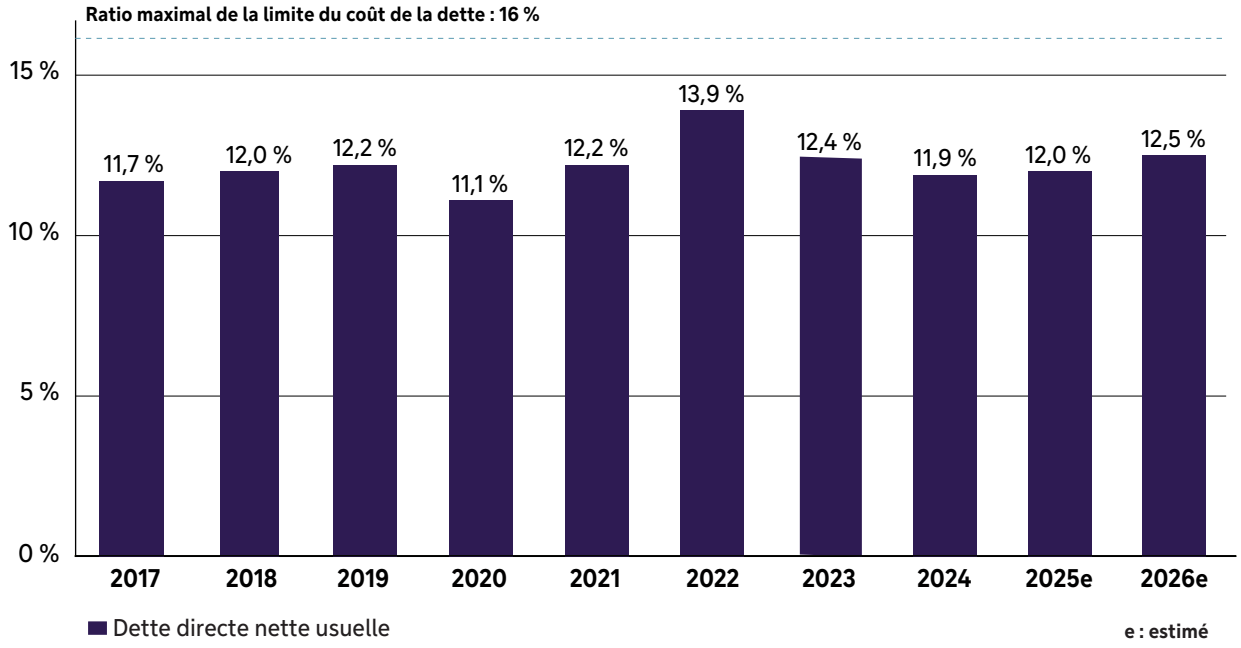


	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e
Total	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	106 %	104 %	103 %	100 %
Dette de la STM	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	19 %	18 %	17 %	17 %
Autres dettes	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	84 %	83 %	83 %	80 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2026, ce ratio sera de 12,5 %.



Budget de fonctionnement 2026 et PDI 2026-2035 détaillés

Certificat de la trésorière

J'atteste, comme trésorière de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	307 577,8	194 876,0
▪ Remboursement de la dette à long terme	536 814,0	375 172,8
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	814 136,4	348 269,6
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	219 208,3	1 135 304,5
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 497 823,9	1 405 132,6

La trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière,

Francine Laverdière

Le 12 janvier 2026

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte

1. Plan stratégique Montréal 2030 _____ 1
2. Processus budgétaire _____ 3
3. Perspectives économiques de 2026 _____ 5

Budget de fonctionnement 2026 détaillé

4. Sommaire des revenus et des dépenses _____ 11
5. Analyse des revenus _____ 17
   - 5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes _____ 17
   - 5.2. Quotes-parts _____ 19
   - 5.3. Transferts _____ 21
   - 5.4. Services rendus _____ 24
   - 5.5. Amendes et pénalités _____ 26
   - 5.6. Imposition de droits _____ 27
   - 5.7. Intérêts _____ 28
   - 5.8. Autres revenus _____ 29
   - 5.9. Affectations de revenus _____ 30
6. Analyse des dépenses corporatives _____ 33
   - 6.1. Service de la dette brute _____ 33
   - 6.2. Paiement au comptant des immobilisations _____ 38
   - 6.3. Dépenses communes _____ 40
   - 6.4. Dépenses de contributions _____ 43
   - 6.5. Élimination des transactions internes et interentités _____ 44
7. Sommaire des dépenses des services et des arrondissements _____ 45
   - 7.1. Sommaire des dépenses des services _____ 45
   - 7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements _____ 46
8. Renseignements complémentaires _____ 49
   - 8.1. Fiscalité locale _____ 49
   - 8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération _____ 77
   - 8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale _____ 88
   - 8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette _____ 98
   - 8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales _____ 100

PDI 2026-2035 détaillé

9. Orientations du PDI 2026-2035 _____ 103
   - 9.1. Vision à long terme des investissements _____ 103
   - 9.2. Investir dans les infrastructures vieillissantes _____ 103
   - 9.3. Hausses rapides des réalisations _____ 104
   - 9.4. Capacité financière de la Ville _____ 104
   - 9.5. Programmes de subventions gouvernementaux _____ 105
   - 9.6. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure _____ 106

10. Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 ____ 107
10.1. Répartition des budgets par compétences ____ 107
10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement ____ 111
10.3. Investissements par catégories d'actifs ____ 115
10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes ____ 120
11. Gestion de la dette ____ 149
11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements ____ 149
12. Sommaire des investissements par unités d'affaires ____ 159
12.1. Investissements par unités d'affaires ____ 159
12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires ____ 163

Budget climat 2026

13. Section climat 2026 ____ 167
13.1. Une gouvernance climatique forte ____ 167
13.2. Le test climat : un outil renforcé pour mieux orienter les décisions ____ 169
13.3. Le défi du respect du budget carbone ____ 176
13.4. Prévision des émissions de GES de l'agglomération de Montréal ____ 179
13.5. Perspectives et ajustements futurs ____ 184

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements ____ 185
Annexe 2 – Portrait des arrondissements ____ 207
Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements ____ 209
Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire ____ 233
Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget ____ 235
Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif ____ 243
Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux ____ 245
Annexe 8 – Synthèse des politiques financières ____ 247
Annexe 9 – Fonds de l'eau ____ 255
Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES ____ 259
Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise ____ 265
Annexe 12 – Description et méthodologie du Test climat ____ 267
Annexe 13 – Glossaire ____ 269
Annexe 14 – Idiomes ____ 279
Annexe 15 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations ____ 281

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Inflation annuelle observée au 30 septembre 2025 _____ 9
Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget de la Ville de Montréal _____ 13
Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil municipal _____ 14
Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil d'agglomération _____ 15
Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal _____ 17
Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal _____ 18
Tableau 7 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération _____ 18
Tableau 8 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal _____ 19
Tableau 9 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération _____ 19
Tableau 10 – Quotes-parts des villes liées _____ 20
Tableau 11 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal _____ 21
Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil municipal _____ 22
Tableau 13 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération _____ 23
Tableau 14 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal _____ 24
Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil municipal _____ 24
Tableau 16 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération _____ 25
Tableau 17 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal _____ 26
Tableau 18 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal _____ 27
Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal _____ 27
Tableau 20 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération _____ 27
Tableau 21 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal _____ 28
Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil municipal _____ 28
Tableau 23 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération _____ 28
Tableau 24 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal _____ 29
Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil municipal _____ 29
Tableau 26 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération _____ 29
Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal _____ 30
Tableau 28 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal _____ 31
Tableau 29 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération _____ 32
Tableau 30 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal _____ 33
Tableau 31 – Service de la dette brute – Budget du conseil municipal _____ 34
Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil municipal _____ 34
Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal _____ 35
Tableau 34 – Service de la dette brute – Budget du conseil d'agglomération _____ 36
Tableau 35 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération _____ 36
Tableau 36 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération _____ 37
Tableau 37 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal _____ 38
Tableau 38 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal _ 38
Tableau 39 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération _____ 39
Tableau 40 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal _____ 41
Tableau 41 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal _____ 43
Tableau 42 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal _____ 44
Tableau 43 – Sommaire des dépenses des services _____ 45
Tableau 44 – Sommaire des budgets des arrondissements _____ 46
Tableau 45 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal __ 47
Tableau 46 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement _____ 49
Tableau 47 – Taux de taxation de 2026 – Taxe foncière générale _____ 50
Tableau 48 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2026 _____ 51

Tableau 49 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs) 52
Tableau 50 – Taux de taxation de 2026 – Taxe spéciale relative au service de l'eau 52
Tableau 51 – Taux de tarification de 2026 – Tarification volumétrique pour le service d'eau 53
Tableau 52 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM 53
Tableau 53 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au service de la voirie 54
Tableau 54 – Taux de taxation de 2026 – Taxe sur les parcs de stationnement 55
Tableau 55 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2025 et en 2026, et taux applicables en 2026 57
Tableau 56 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux investissements 58
Tableau 57 – Croissance des valeurs foncières des immeubles imposables et compensables à 100 % lors des deux derniers rôles d'évaluation foncière 59
Tableau 58 – Indexation des valeurs foncières entre le rôle 2023-2024-2025 et le rôle 2026-2027-2028, par catégories d'immeubles, valeurs imposables et compensables à 100 % 61
Tableau 59 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2026, 2027 et 2028 62
Tableau 60 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie résiduelle 63
Tableau 61 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie six logements ou plus 64
Tableau 62 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels 65
Tableau 63 – Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels 67
Tableau 64 – Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels par type d'immeubles résidentiels 68
Tableau 65 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne 70
Tableau 66 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne 71
Tableau 67 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen 72
Tableau 68 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen 73
Tableau 69 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles non résidentiels 75
Tableau 70 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2025 à 2026 77
Tableau 71 – Quotes-parts de 2026 78
Tableau 72 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2025 et 2026 80
Tableau 73 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2025 à 2026 81
Tableau 74 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2021 à 2024 et budgets de 2025 et 2026 85
Tableau 75 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville 87
Tableau 76 – Répartition de l'effectif 89
Tableau 77 – Évolution de la rémunération globale 92
Tableau 78 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur – Budget de fonctionnement 93
Tableau 79 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Main-d'œuvre capitalisée 94
Tableau 80 – Profil de l'endettement de la Ville de Montréal 98
Tableau 81 – Coût de la dette 99
Tableau 82 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2025 et 2026 100
Tableau 83 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2021 à 2023 (global) et réel 2024, par compétences 101
Tableau 84 – Valeur actualisée de remplacement par catégories d'actifs 103
Tableau 85 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par arrondissements 109
Tableau 86 – PDI du conseil municipal des projets et des programmes destinés aux arrondissements, par services centraux 110
Tableau 87 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal 111
Tableau 88 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal 112
Tableau 89 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération 113
Tableau 90 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal 116

Tableau 91 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal 117
Tableau 92 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération 118
Tableau 93 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par catégories d'actifs 119
Tableau 94 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau 122
Tableau 95 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables 124
Tableau 96 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027 152
Tableau 97 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 160
Tableau 98 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 161
Tableau 99 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 162
Tableau 100 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 163
Tableau 101 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 164
Tableau 102 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 165
Tableau 103 – Catégories de classification des projets et programmes du PDI 2026-2035 169
Tableau 104 – Projets et programmes évalués 170
Tableau 105 – Exemples de projets et programmes alignés sur les cibles climatiques 170
Tableau 106 – Exemples de projets et programmes partiellement alignés sur les cibles climatiques 170
Tableau 107 – Exemples de projets et programmes non alignés sur les cibles climatiques 171
Tableau 108 – Investissements en adaptation de la Ville de Montréal, 2026 173
Tableau 109 – État du budget carbone entre 2018 et 2023 177
Tableau 110 – Impact des mesures actuelles et planifiées du transport routier 180
Tableau 111 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans le secteur des bâtiments 181
Tableau 112 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans les autres secteurs 181
Tableau 113 – Impact GES des actions du Plan climat 183
Tableau 114 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 185
Tableau 115 – Autres services administratifs 185
Tableau 116 – Direction générale – Dépenses par objets 185
Tableau 117 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets 186
Tableau 118 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets 186
Tableau 119 – Ressources humaines et communications – Dépenses par objets 186
Tableau 120 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 187
Tableau 121 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets 187
Tableau 122 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets 187
Tableau 123 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets 188
Tableau 124 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets 188
Tableau 125 – Habitation et économie – Budget de la Ville de Montréal 189
Tableau 126 – Approvisionnement – Dépenses par objets 189
Tableau 127 – Développement économique – Dépenses par objets 189
Tableau 128 – Habitation – Dépenses par objets 190
Tableau 129 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets 190
Tableau 130 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 191
Tableau 131 – Culture – Dépenses par objets 191
Tableau 132 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets 191
Tableau 133 – Environnement – Dépenses par objets 192
Tableau 134 – Espace pour la vie – Dépenses par objets 192
Tableau 135 – Sécurité urbaine et conformité – Budget de la Ville de Montréal 193
Tableau 136 – Affaires juridiques – Dépenses par objets 193
Tableau 137 – Greffe – Dépenses par objets 193
Tableau 138 – Police – Dépenses par objets 194
Tableau 139 – Sécurité incendie – Dépenses par objets 194

Tableau 140 – Service de proximité – Budget de la Ville de Montréal 195
Tableau 141 – Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne – Dépenses par objets 195
Tableau 142 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets 195
Tableau 143 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets 196
Tableau 144 – Technologies de l'information – Dépenses par objets 196
Tableau 145 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal 197
Tableau 146 – Commission des services électriques – Dépenses par objets 197
Tableau 147 – Eau – Dépenses par objets 197
Tableau 148 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets 198
Tableau 149 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets 198
Tableau 150 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets 198
Tableau 151 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 199
Tableau 152 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 199
Tableau 153 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 199
Tableau 154 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 200
Tableau 155 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 200
Tableau 156 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 200
Tableau 157 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 201
Tableau 158 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 201
Tableau 159 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 201
Tableau 160 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 202
Tableau 161 – Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 202
Tableau 162 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 202
Tableau 163 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 203
Tableau 164 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 203
Tableau 165 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets 203
Tableau 166 – Arrondissement Le Sud-Ouest – Dépenses par objets 204
Tableau 167 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 204
Tableau 168 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 204
Tableau 169 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets 205
Tableau 170 – Portrait des arrondissements 207
Tableau 171 – Approvisionnement 209
Tableau 172 – Commission des services électriques de Montréal 209
Tableau 173 – Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne 209
Tableau 174 – Culture 210
Tableau 175 – Direction générale 210
Tableau 176 – Diversité et inclusion sociale 211
Tableau 177 – Eau 211
Tableau 178 – Environnement 212
Tableau 179 – Espace pour la vie 212
Tableau 180 – Gestion et planification des immeubles 213
Tableau 181 – Grands parcs, Mont-Royal et sports 214
Tableau 182 – Habitation 215
Tableau 183 – Infrastructures du réseau routier 215
Tableau 184 – Matériel roulant et ateliers 216
Tableau 185 – Police 216
Tableau 186 – Sécurité incendie 216
Tableau 187 – Société du parc Jean-Drapeau 217
Tableau 188 – Technologies de l'information 218
Tableau 189 – Urbanisme et mobilité 222
Tableau 190 – Ahuntsic-Cartierville 225
Tableau 191 – Anjou 225
Tableau 192 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 226

Tableau 193 – Lachine 226
Tableau 194 – LaSalle 226
Tableau 195 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 227
Tableau 196 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 227
Tableau 197 – Montréal-Nord 227
Tableau 198 – Outremont 228
Tableau 199 – Pierrefonds-Roxboro 228
Tableau 200 – Plateau-Mont-Royal 228
Tableau 201 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 229
Tableau 202 – Rosemont–La Petite-Patrie 229
Tableau 203 – Saint-Laurent 230
Tableau 204 – Saint-Léonard 230
Tableau 205 – Sud-Ouest 231
Tableau 206 – Verdun 231
Tableau 207 – Ville-Marie 232
Tableau 208 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 232
Tableau 209 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement 237
Tableau 210 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux 245
Tableau 211 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau 256
Tableau 212 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement 257
Tableau 213 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés 259
Tableau 214 – Catégories d'impact 268

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026 6
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026 6
Graphique 3 – Évolution démographique passée et anticipée, RMR de Montréal, 2001-2051 7
Graphique 4 – Variation démographique, RMR de Montréal, 2001-2025 et 2025-2051 7
Graphique 5 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2016-2026 8
Graphique 6 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, janvier 2024 – septembre 2025 9
Graphique 7 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2026 10
Graphique 8 – Hausse annuelle des transferts centraux 46
Graphique 9 – Distribution des variations de valeurs des immeubles résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028 59
Graphique 10 – Distribution des valeurs des immeubles non résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028 60
Graphique 11 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement 69
Graphique 12 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement 74
Graphique 13 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2026 82
Graphique 14 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement 91
Graphique 15 – Charges de retraite – budgets de 2017 à 2026 96
Graphique 16 – Comparaison entre la charge de retraite les cotisations requises de la Ville, budgets de 2017 à 2026 97
Graphique 17 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations 104
Graphique 18 – Répartition des investissements par compétences 107
Graphique 19 – Répartition des investissements du conseil municipal 108
Graphique 20 – Évolution des sources de financement, de 2026 à 2030 114
Graphique 21 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau 120
Graphique 22 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières 123
Graphique 23 – Sources de financement externes, en 2026 150
Graphique 24 – Évolution de la dette directe brute et nette 153
Graphique 25 – Évolution de la dette consolidée brute et nette 154
Graphique 26 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville 156
Graphique 27 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses 157
Graphique 28 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée 158
Graphique 29 – Gouvernance climatique de Montréal 168
Graphique 30 – Alignement des investissements évalués du PDI 2026-2035 171
Graphique 31 – Évolution des investissements en infrastructures naturelles et hybrides par rapport aux investissements totaux du PDI entre 2024 et 2026 172
Graphique 32 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2026 174
Graphique 33 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2018-2023[r] 176
Graphique 34 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2) 178
Graphique 35 – Évaluation des écarts par rapport au budget carbone (en Mt éq. CO_2) 179
Graphique 36 – Trajectoires des émissions de GES de l'action climatique de Montréal (en Mt éq. CO_2) 183

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement _____ 55
Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application _____ 235
Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____ 241

Mise en contexte 2026

1. PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030

Le plan stratégique Montréal 2030 a été le premier plan stratégique de la Ville. Il visait à renforcer la cohérence et l'impact de l'action municipale sur une période de dix ans, en s'appuyant sur quatre orientations majeures pour offrir des services de qualité et des milieux de vie sains, favorisant le bien-être et l'épanouissement des citoyennes et citoyens. Ce plan a également lancé un appel à la mobilisation de l'ensemble des partenaires et de la communauté montréalaise pour bâtir une ville plus verte, inclusive et innovante.

En 2025, un bilan mi-parcours a permis de mettre en lumière les réalisations concrètes et les résultats obtenus.

Compte tenu de l'évolution rapide du contexte externe et interne, la Ville entreprendra dès 2026 la mise à jour du plan stratégique pour la période 2026-2030. Cette démarche visera à préciser les objectifs, indicateurs et cibles à atteindre d'ici 2030, tout en assurant l'alignement des politiques publiques, des plans et des processus. Cet exercice de mise à jour de la planification stratégique pourrait mener à l'ajustement de certains plans qui découlent de celle-ci.

Toutefois, le budget 2026 et le PDI 2026-2035 reflètent d'ores et déjà plusieurs ambitions de l'Administration en finançant des initiatives structurantes alignées sur les priorités de la population montréalaise.

2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI)?

Le budget est la résultante finale d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherche, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers les objectifs d'amélioration du service à la clientèle, et ce, selon la capacité de payer de la population. La rigueur, le contrôle, l'efficacité et l'efficience constituent les bases de ce processus.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement et le PDI. Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses liées aux services à la population pour un exercice financier, tels que la collecte et le traitement des déchets, le déneigement, la production et le traitement de l'eau potable, etc. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaudrait à un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Qu'est-ce que le budget climat?

Chaque année, la Ville de Montréal publie un budget climat qui permet d'intégrer les enjeux climatiques dans ses décisions budgétaires. Grâce à des outils comme le test climat et la modélisation des émissions de gaz à effet de serre, la Ville peut mieux aligner ses investissements avec ses engagements en termes de transition écologique et de résilience. Ce processus s'applique autant au budget de fonctionnement qu'au Programme décennal d'immobilisations, et vise à faire du climat un critère central dans la planification municipale.

Processus budgétaire annuel

La Ville doit préparer et adopter un budget équilibré, c'est-à-dire qu'elle doit générer des revenus aux moins égaux à ses dépenses[1]. Ce processus commence dès le début de mars par la détermination des grandes orientations budgétaires et une priorisation des enjeux budgétaires. En parallèle, une consultation prébudgétaire auprès de la population et des organismes a lieu, entre autres, pour confirmer l'établissement de ces orientations. À la fin de ces étapes, vers la fin de juin, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et aux arrondissements de la Ville. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le plan stratégique Montréal 2030. Une fois les budgets des services et des arrondissements définis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au début de l'automne.

[1] Article 474 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19.

Entre la mi-automne et la fin de l'année[2], le comité exécutif dépose au conseil municipal un budget équilibré pour étude par la Commission sur les finances et l'administration (CFA). À la fin de cette étape, le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent le budget sur recommandation de la CFA.

Lors d'une année d'élection générale, les travaux budgétaires sont complétés avec la nouvelle administration en place après l'élection, qui revoit le cadre budgétaire en fonction de ses orientations. L'encadrement juridique prolonge d'ailleurs à la fin janvier la date limite d'adoption du budget municipal. Cette situation s'applique au budget 2026, tant pour le PDI que pour le budget de fonctionnement.

Consultation prébudgétaire

Dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville s'engage à amplifier la démocratie et la participation citoyenne en devenant plus ouverte et transparente, de façon à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et de façon inclusive, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

Constituant l'une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un outil de participation citoyenne qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget. Cette année, les travaux de la Commission ont été concentrés sur un seul thème, soit le défi budgétaire récurrent, dans la mesure où les dépenses croissent plus rapidement que les revenus.

La consultation prébudgétaire a été lancée le 17 avril 2025. La Commission a reçu les mémoires et opinions du 17 avril au 21 mai 2025, puis a tenu deux audiences d'audition des opinions, les 16 et 21 mai 2025. La CFA a ensuite adopté ses recommandations et déposé son rapport de consultation aux conseils municipal et d'agglomération le 16 et le 19 juin respectivement.

[2] La date du dépôt varie d'année en année. Elle se situe généralement au cours du mois de novembre ou au début de décembre puisque l'échéance pour l'adoption du budget est fixée au 31 décembre. Notons toutefois qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

3. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2026 [1,2]

Regard sur le monde

L'actualité économique mondiale a récemment été dominée par la série de mesures protectionnistes instaurées par l'administration Trump. Les répercussions de ces dernières commencent à se faire sentir aux États-Unis alors que le taux de chômage y atteint un sommet en huit ans (hors période pandémique). Les tarifs douaniers imposés à de nombreux partenaires commerciaux sont pour l'instant en bonne partie absorbés par les entreprises, mais il est attendu qu'ils se traduisent sous peu en augmentations des prix à la consommation aux États-Unis. Malgré tout, l'économie mondiale semble pour l'instant résister mieux que prévu à cette vague protectionniste de l'administration américaine. La majorité des pays a d'ailleurs choisi de ne pas riposter à ces hausses tarifaires par des mesures similaires, ce qui a permis d'éviter une spirale inflationniste. Des difficultés se profilent néanmoins aux quatre coins du globe. Dans l'Union européenne, l'Italie et l'Allemagne ont été particulièrement affectées par les mesures américaines, mais leur situation semble se stabiliser. La France connaît également des difficultés économiques, mais ce sont surtout les tensions politiques internes qui y retiennent l'attention. Les économies chinoises et nipponnes affichent de la résilience, mais devraient croître de façon plus modeste en 2026.

Les guerres et conflits qui affligent l'Ukraine et le Moyen-Orient ainsi que la montée récente des tensions entre la Chine et certains pays voisins sont des sources d'instabilité pour l'ensemble de l'économie. De plus, les événements climatiques majeurs qui se multiplient (feux, inondations, sécheresses, ouragans, etc.) causent d'importants dégâts et accentuent la rareté de certains biens, entraînant une pression supplémentaire sur les prix.

L'année 2026 s'annonce complexe, marquée par des arbitrages difficiles : les États devront concilier la protection du pouvoir d'achat de leurs citoyens, la nécessité d'investissements massifs pour faire face aux changements climatiques, et des défis budgétaires croissants, notamment en matière de dépenses militaires. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel mondial est estimée à 3,2 % en 2025 et à 3,0 % en 2026.

Le Québec et le Canada

Le Canada s'adapte progressivement aux mesures protectionnistes mises en œuvre par l'administration Trump. Pour y renforcer la résilience économique, plusieurs barrières au commerce interprovincial ont été levées et les exportateurs se tournent vers de nouveaux marchés. Malgré ces efforts, l'économie subit

---

[1] Sources : APCIQ. « Abordabilité au Québec : un portrait différent d'une région à l'autre », Sous la loupe, 27 novembre 2025.
APCIQ. « Baromètre résidentiel, 3e trimestre 2025 », 20 novembre 2025;
APCIQ. « Immobilier à Montréal : un premier essoufflement des ventes ouvre la porte à davantage d'options pour les acheteurs », Statistiques mensuelles – novembre 2025, 4 décembre 2025.
Conference Board du Canada. Décembre 2025;
Économique RBC. « Mise à jour trimestrielle canadienne : une croissance faible, mais positive attendue », Perspectives macroéconomiques, 15 septembre 2025;
Études économiques Desjardins. « Un peu plus des mêmes thèmes en 2026 », Prévisions économiques et financières, 11 décembre 2025;
Groupe Altus. « Mise à jour du marché immobilier commercial de Montréal – T3 2025 », 20 novembre 2025;
JLL. « Aperçu du marché des bureaux à Montréal », T3 2025;
JLL. « Aperçu du marché industriel à Montréal », T3 2025;
Montréal en statistiques. Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal, mai 2025;
Services économiques TD. « Ramper avant de marcher », Perspectives économiques provinciales, 22 septembre 2025.

[2] Les projections de PIB et de taux de chômage correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : BMO, Desjardins, FMI, RBC, TD et Conference Board du Canada.

des contrecoups dont de nombreuses pertes d'emplois. Toutefois, les entreprises exportatrices ont rapidement entrepris de se conformer aux exigences de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), ce qui a contribué à restaurer la confiance du milieu des affaires. La révision de l'ACEUM est prévue pour le 1er juillet 2026, ce qui alimentera une certaine volatilité pendant les six premiers mois de 2026. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel canadien est estimée à 1,2 % en 2025 et à 1,4 % en 2026.

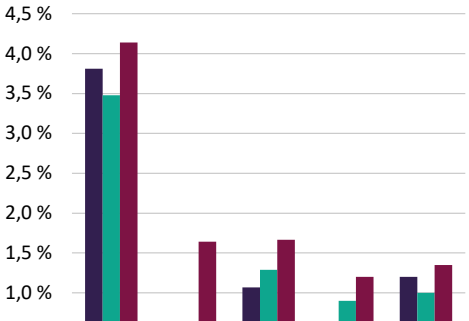
L'économie québécoise demeure fortement tributaire du marché américain, ce qui la rend sensible aux mesures adoptées chez son principal partenaire commercial. Malgré ce contexte, elle fait preuve de résilience. Qui plus est, l'accélération de certains investissements gouvernementaux pourrait soutenir la croissance. Par ailleurs, à part certains signes de ralentissement sur l'île de Montréal, le dynamisme soutenu du marché immobilier québécois continue de jouer un rôle moteur pour l'économie. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel du Québec est estimée à 0,9 % en 2025 et à 1,0 % en 2026.

Montréal

La croissance économique et l'emploi

Selon le Conference Board du Canada, le PIB de la région métropolitaine de Montréal devrait croître de 0,4 % en 2025 et de 1,2 % en 2026. Cette croissance sera soutenue par de nombreux projets d'envergure dans les secteurs public, privé et institutionnel, notamment le Réseau express métropolitain (REM), le prolongement de la ligne bleue du métro, des travaux majeurs à l'aéroport de Montréal, ainsi que la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine. En mai 2025, on recensait 53 chantiers de 25 millions de dollars et plus en cours sur l'île de Montréal, totalisant une valeur de 39,4 milliards de dollars. Par ailleurs, le taux de chômage dans la région devrait reculer à 6,0 % en 2026, après avoir atteint 6,6 % en 2025.

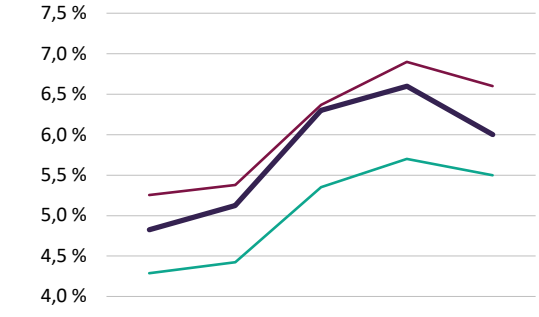
Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026



	2022	2023	2024	2025*	2026*
Mtl	3,8 %	0,6 %	1,1 %	0,4 %	1,2 %
Qc	3,5 %	0,6 %	1,3 %	0,9 %	1,0 %
Can	4,1 %	1,6 %	1,7 %	1,2 %	1,4 %

*Prévisions.

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026



	2022	2023	2024	2025*	2026*
Mtl	4,8 %	5,1 %	6,3 %	6,6 %	6,0 %
Qc	4,3 %	4,4 %	5,3 %	5,7 %	5,5 %
Can	5,3 %	5,4 %	6,4 %	6,9 %	6,6 %

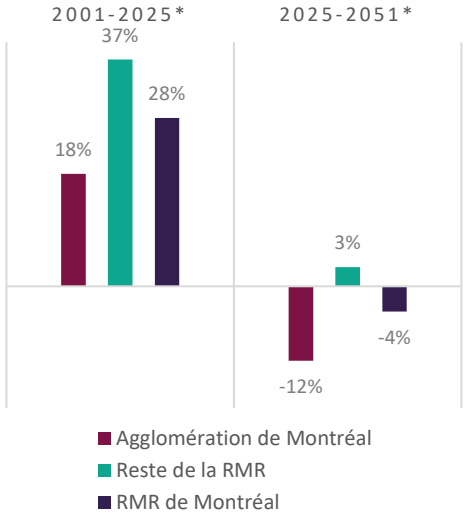
*Prévisions.

La démographie

En 2025, la ville de Montréal compte 1,9 millions d'habitants. Ensemble, les 16 municipalités composant l'agglomération de Montréal regroupent 2,2 millions d'habitants. Il s'agit du cœur de la vaste RMR de Montréal, qui compte un total de 4,6 millions d'habitants.

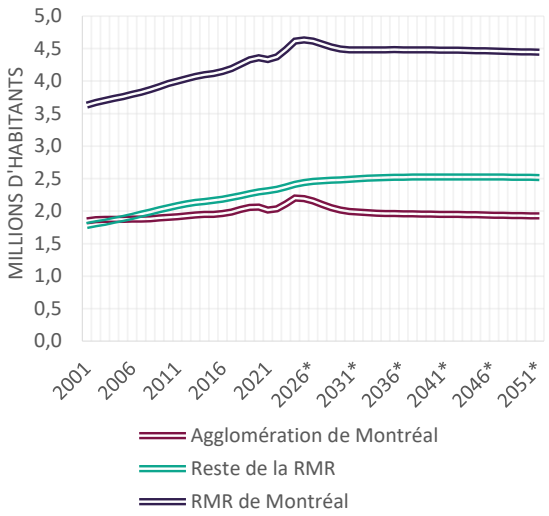
L'évolution démographique[1] récente montre une croissance de 18 % de la population de l'agglomération entre 2001 et 2025 — une hausse significative, mais inférieure à celle observée dans le reste de la RMR, qui atteint 37 % sur la même période. Selon les dernières projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population de l'agglomération pourrait diminuer de 12 % entre 2025 et 2051, tandis que celle du reste de la RMR connaîtrait une légère augmentation de 3 %. Ces tendances démographiques, passées et projetées annoncent des défis importants pour l'agglomération de Montréal.

Graphique 3 – Évolution démographique passée et anticipée, RMR de Montréal, 2001-2051



*Projections.

Graphique 4 – Variation démographique, RMR de Montréal, 2001-2025 et 2025-2051[2]



*Projections.

[3] Source : Institut de la statistique du Québec, juil. 2025

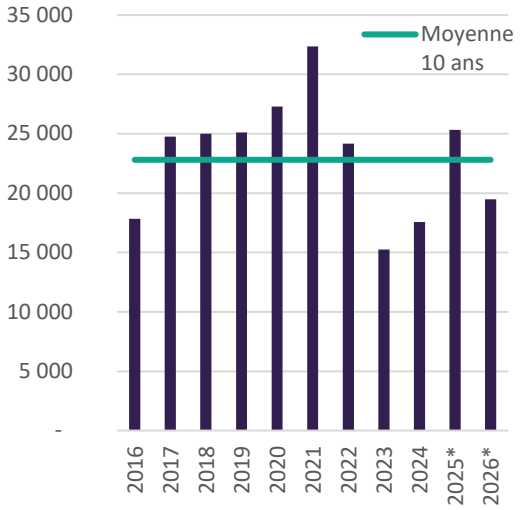
Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

Les ménages répondent à la baisse des taux hypothécaires. Au 3e trimestre de 2025, le nombre de ventes dans la RMR de Montréal était de 11 % supérieur à celui du 3e trimestre de 2024. Le nombre d'inscriptions en vigueur était en hausse pour les copropriétés (+11 %), mais en baisse pour les résidences unifamiliales (-1 %) et les immeubles à plusieurs logements (-10 %). Les prix sont en croissance et le nombre de jours moyen sur le marché en baisse alors que les conditions de marché demeurent à l'avantage des vendeuses et vendeurs dans les trois catégories de propriétés mentionnées. Les coûts d'accession à la propriété ont considérablement augmenté au cours des dernières années et l'abordabilité demeure un enjeu majeur.

Pour sa part, toujours selon les prévisions, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait fléchir en 2026 et repasser nettement sous la moyenne des 10 dernières années.

Graphique 5 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2016-2026 [4]



*Prévisions.

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour le commerce de détail

L'inflation élevée des dernières années incite les consommatrices et consommateurs à réduire leurs dépenses non essentielles, ce qui affecte négativement certains secteurs du commerce de détail. En revanche, les commerces alimentaires, moins sensibles aux fluctuations économiques, parviennent à tirer leur épingle du jeu dans ce contexte. Les investissements dans le commerce de détail étaient d'ailleurs en hausse au 3e trimestre de 2025 dans la région de Montréal. La fermeture de grands magasins, comme celui de La Baie d'Hudson sur la rue Sainte-Catherine Ouest, représente à la fois un défi et une occasion de repenser le dynamisme de plusieurs pôles commerciaux.

Le marché des locaux pour les bureaux

En dépit d'un contexte difficile caractérisé par des taux de disponibilité très élevés, le secteur montre des signes de stabilisation, notamment du côté des immeubles de classes AAA et A. Il bénéficie

[4] Source : Conference Board du Canada, décembre 2025.

d'investissements importants, tandis que les projets de redéveloppement se multiplient et que l'inventaire en sous-location atteint son niveau le plus bas depuis cinq ans.

Le marché des locaux industriels
Les tarifs douaniers récemment imposés par le gouvernement américain ont fragilisé plusieurs secteurs industriels au Canada, ce qui a entraîné des répercussions sur le marché des locaux industriels dans la région métropolitaine de Montréal. Avec des taux de disponibilité et d'inoccupation en hausse, les conditions demeurent avantageuses pour les locataires.

Inflation

La Banque du Canada vise à maintenir l'inflation dans une fourchette de 1 % à 3 % et ajuste sa politique monétaire en fonction de cet objectif. En septembre 2025, l'inflation annuelle observée au Canada se situait à l'intérieur de cette plage, comme le montre l'encadré ci-dessous. Il convient toutefois de souligner que l'inflation au Québec s'est récemment écartée de celle observée dans le reste du Canada. Cette divergence s'explique principalement par le maintien de la taxe carbone appliquée aux consommateurs au Québec, alors qu'elle a été suspendue dans les autres provinces au printemps 2025. Cet écart devrait s'estomper en 2026.

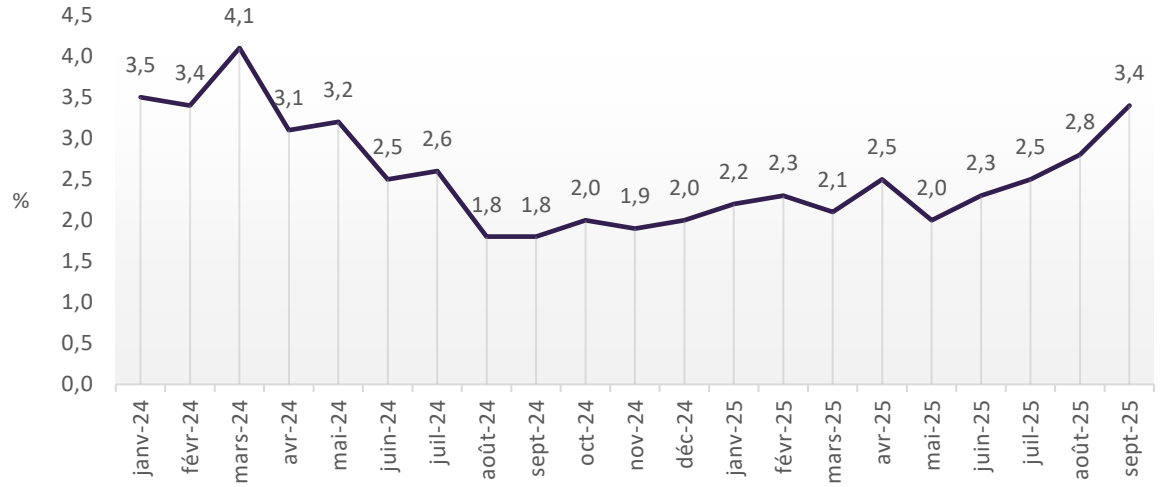
Tableau 1 – Inflation annuelle observée au 30 septembre 2025

RMR de Montréal	Québec (prov.)	Canada
3,4 %	3,3 %	2,4 %

Source : Institut de la statistique du Québec.

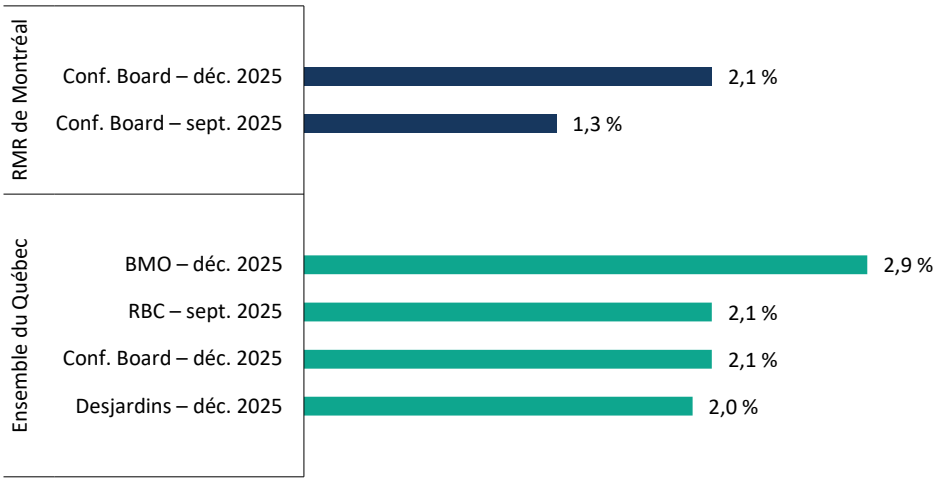
L'évolution de l'inflation annuelle observée ces derniers mois révèle des pressions à la hausse, tant à Montréal que dans le reste du Québec. En septembre 2025, la hausse annuelle des prix dans la région métropolitaine de Montréal a atteint 3,4 %, soit son niveau le plus élevé depuis le printemps 2024.

Graphique 6 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, janvier 2024 – septembre 2025



Les institutions financières s'attendent à ce que l'inflation se situe dans la fourchette cible en 2026. Le Conference Board du Canada, seul organisme à publier des prévisions spécifiques pour la région métropolitaine de Montréal, estime en décembre 2025 que l'inflation y atteindra 2,1 % en 2026, soit une hausse notable par rapport à son estimation de septembre (1,3 %). Pour l'ensemble du Québec, les grandes institutions financières et le Conference Board anticipent une inflation variant entre 2,0 % et 2,9 %.

Graphique 7 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2026



Budget de fonctionnement 2026 détaillé

4. SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales et permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la sécurité publique, le déneigement, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le budget de fonctionnement 2026 de la Ville de Montréal s'élève à 7 665,9 M$, soit une hausse de 389,8 M$, ou 5,4 %, par rapport au budget de 2025.

Certains éléments particuliers expliquent 157,4 M$ de cette variation, soit 2,2 % :

- une croissance du service de dette de 87,3 M$, et la croissance du paiement au comptant, pour 15 M$;
- une croissance de 25,7 M$ des dépenses financées par le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM), un programme financé par la Société d'habitation du Québec;
- la tenue de l'événement Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal, qui encoure des dépenses non récurrentes de 18,7 M$ en 2026;
- le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2024 qui se traduit par une augmentation de 10,7 M$ dans le budget 2026.

Sans ces éléments particuliers, la croissance du budget 2026 est de 3,2 %, ou 232,3 M$.

Puisque le budget est équilibré, la variation des dépenses est équivalente à celle des revenus.

Principales variations des revenus

Les principales variations de revenus par rapport au budget de 2025 sont :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 3,4 %, générant 133,8 M$ de revenus additionnels pour la Ville;
    - environ le quart de cette hausse servira à financer le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034.
- un accroissement de 99,4 M$ d'affectation de revenus principalement pour financer la croissance du service de la dette et du paiement comptant des immobilisations (PCI), ainsi que la tenue de l'événement Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal;
- une hausse des quotes-parts provenant des villes reconstituées, générant 50,2 M$;
- une augmentation de 28 M$ des revenus de droits de mutation reflétant la réalité du marché immobilier;
- une croissance de 25,8 M$ des revenus provenant des contraventions de circulation et stationnement reflétant notamment une augmentation du nombre de constats émis ainsi que l'indexation des amendes en matière de stationnement;
- un ajout de 25,7 M$ pour le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
- une hausse de 25,2 M$ des revenus des taxes d'arrondissements;
- une hausse de 9,9 M$ des revenus d'intérêts sur arriérés de taxes principalement due à l'évaluation des comptes à recevoir et à l'historique des intérêts perçus;
- une hausse de 6,3 M$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ;
- une diminution de 43,5 M$ des revenus de transfert associés à la gestion des matières recyclables, dont 35,7 M$ est associée à la fin de la transition du régime de compensation.

Principales variations des dépenses

Les principales variations de dépenses par rapport au budget de 2025 sont :

- une augmentation de 177,3 M$ des dépenses corporatives, soit une hausse de 7,1 %. Les dépenses corporatives sont des dépenses qui ne figurent ni dans les services, ni dans les arrondissements. Cette hausse s'explique notamment par :
  - une hausse de 60,6 M$ du service de la dette brute;
  - une augmentation nette de 45,6 M$ de la contribution versée à l'ARTM;
  - une augmentation de 15 M$ de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI);
  - une hausse de 10,7 M$ pour le financement du déficit de l'agglomération à la suite des résultats de l'exercice 2024;
  - une hausse de 8,1 M$ des frais de gestion et de la rémunération des employés prêtés à l'Agence de mobilité durable attribuable principalement à la bonification et la modernisation des services de surveillance;
  - l'ajout d'un budget de 4,6 M$ pour les priorités de l'administration, qui comprend notamment le financement d'un fonds de réserve pour l'urgence climatique pour les projets en arrondissement ainsi que la création de postes additionnels d'inspecteurs pour la surveillance de l'hébergement touristique de courte durée;
  - des économies anticipées de 16 M$ générées par le plan d'optimisation des ressources qui sera mis en œuvre dès 2026.

- une augmentation de 48,6 M$ pour certains éléments particuliers dans les budgets des services centraux, qui représentent à eux seuls une croissance de 1,3 % des dépenses des services :
  - une croissance du service de dette de 26,7 M$ inclus dans les budgets des services, principalement pour le financement des infrastructures de l'eau;
  - une croissance de 25,7 M$ des dépenses financées par le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
  - une somme non récurrente de 18,7 M$ pour soutenir la tenue de l'événement Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal, dont 11,6 M$ de dépenses en sécurité publique;
  - le retrait, en 2026, des sommes prévues pour la tenue de l'élection générale de 2025, soit une diminution de 22,5 M$.

- une augmentation nette de 118,3 M$ des budgets opérationnels des services centraux ou 3,2%, qui s'explique notamment par :
  - une hausse de 70,2 M$ pour l'indexation de la rémunération globale du personnel;
  - une hausse de 38 M$ pour le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034;
  - une bonification de 20 M$ dédiée à lutte contre l'itinérance, triplant ainsi l'aide financière qui lui est consacrée;
  - une hausse de 13,8 M$ pour la fourniture de services de gestion animalière sur le territoire de la Ville de Montréal;
  - une hausse de 14,4 M$ pour les technologies de l'information;
  - des efforts d'optimisation faits par les services, totalisant 62,6 M$ d'économies récurrentes : 52,2 M$ par le biais des revues d'unité réalisées par chaque service municipal, et 10,4 M$ par le biais d'autres mesures.
- une augmentation de 45,7 M$ des budgets des arrondissements, qui représente une croissance de 4,2 % de leurs budgets.

Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
REVENUS							
Taxes	3 693 223,3	3 809 306,4	3 962 830,0	4 205 654,8	4 320 162,6	4 311 725,6	4 510 415,4
Paiements tenant lieu de taxes	285 843,3	264 410,7	296 764,6	287 922,5	285 296,1	285 296,1	294 249,3
Quotes-parts	438 752,6	487 408,5	524 022,1	544 236,7	567 764,0	567 764,0	617 951,0
Transferts	493 004,5	631 572,3	563 115,9	711 947,3	946 876,8	696 264,1	684 300,0
Services rendus	338 519,1	376 746,5	418 891,5	446 822,8	449 360,7	463 077,2	480 294,0
Amendes et pénalités	160 426,0	169 707,2	186 196,1	214 106,6	236 444,5	216 462,1	241 866,6
Imposition de droits	440 279,5	462 846,9	336 244,8	416 492,8	386 277,3	358 477,3	387 185,2
Intérêts	147 340,5	198 416,8	259 606,3	246 761,0	218 092,5	251 646,5	222 638,8
Autres revenus	39 138,9	34 817,8	63 001,7	78 750,8	132 380,4	36 779,3	38 964,1
Affectation de revenus	403 278,0	406 971,3	318 735,2	176 664,4	274 854,6	88 595,4	188 030,9
Total – Revenus	**6 439 805,7**	**6 842 204,4**	**6 929 408,2**	**7 329 359,7**	**7 817 509,5**	**7 276 087,6**	**7 665 895,3**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	187 889,9	197 378,3	208 468,7	214 626,6	235 741,7	222 650,6	219 354,6
Habitation et économie	355 842,7	296 743,1	366 223,7	444 251,2	586 646,2	413 192,8	425 598,1
Qualité de vie	315 587,9	361 371,5	405 159,7	406 178,6	456 157,0	431 040,3	460 603,3
Sécurité urbaine et conformité	1 251 381,3	1 293 544,8	1 330 165,8	1 381 099,9	1 459 163,1	1 362 959,6	1 395 439,3
Services de proximité	367 353,5	430 276,5	481 750,9	485 594,6	584 371,8	476 297,7	510 088,6
Urbanisme, mobilité et infrastructures	601 736,1	600 394,3	654 704,4	702 252,2	774 232,6	741 443,3	786 817,9
Arrondissements	906 181,3	987 811,6	1 031 665,7	1 079 688,7	1 151 237,6	1 078 382,1	1 124 039,1
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 985 972,7**	**4 167 520,1**	**4 478 138,9**	**4 713 691,8**	**5 247 550,0**	**4 725 966,4**	**4 921 940,9**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	848 245,8	999 892,1	902 391,5	896 389,3	921 710,6	931 391,3	992 045,3
Paiement au comptant d'immobilisations	484 320,2	431 190,5	657 184,4	547 476,1	514 407,8	518 898,4	550 031,1
Total – Dépenses de financement	**1 332 566,0**	**1 431 082,6**	**1 559 575,9**	**1 443 865,4**	**1 436 118,4**	**1 450 289,7**	**1 542 076,4**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	139 435,4	187 659,3	(23 645,8)	214 089,5	140 547,8	269 096,6	326 572,9
Dépenses de contributions	731 610,6	757 878,0	776 462,6	832 357,2	878 732,3	878 072,6	927 326,5
Total – Autres dépenses corporatives	**871 046,0**	**945 537,3**	**752 816,8**	**1 046 446,7**	**1 019 280,1**	**1 147 169,2**	**1 253 899,4**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	**(42 851,8)**	**(45 730,7)**	**(48 674,6)**	**(51 420,2)**	**(50 320,6)**	**(47 337,7)**	**(52 021,4)**
Total – Dépenses[2]	**6 146 732,9**	**6 498 409,3**	**6 741 857,0**	**7 152 583,7**	**7 652 627,9**	**7 276 087,6**	**7 665 895,3**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**293 072,8**	**343 795,1**	**187 551,2**	**176 776,0**	**164 881,6**	**-**	**-**

[1] Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 46,7 M$ en 2025 et 51,4 M$ en 2026. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Les transactions interentités sont de l'ordre de 0,7 M$ au budget de 2025 et de 0,6 M$ au budget de 2026.

[2] Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 3 et 4) ne peuvent pas être additionnés pour rendre compte du budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,6 M$ en 2026) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 724,5 M$ en 2026).

Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
REVENUS							
Taxes	3 642 463,8	3 759 158,8	3 914 170,9	4 173 033,5	4 304 294,8	4 296 047,8	4 494 408,4
Paiements tenant lieu de taxes	285 843,3	264 410,7	296 764,6	287 922,5	285 296,1	285 296,1	294 249,3
Transferts	256 920,0	283 707,5	298 176,1	370 447,5	506 131,1	426 704,3	398 336,7
Services rendus	283 359,7	320 658,6	359 203,6	384 959,1	393 072,3	400 716,2	417 962,5
Amendes et pénalités	79 237,6	80 619,4	95 736,2	106 034,5	128 376,2	113 158,7	127 090,6
Imposition de droits	440 118,4	462 271,1	336 063,3	416 323,3	386 136,3	358 302,8	386 990,7
Intérêts	76 491,3	106 129,7	143 764,4	129 309,9	107 407,2	120 198,7	113 198,5
Autres revenus	28 908,2	18 949,0	16 049,3	23 891,5	56 891,0	28 940,2	30 295,2
Affectation de revenus	291 414,9	364 894,6	310 833,3	157 445,4	255 680,6	84 087,9	187 304,3
Total – Revenus	**5 384 757,2**	**5 660 799,4**	**5 770 761,7**	**6 049 367,2**	**6 423 285,6**	**6 113 452,7**	**6 449 836,2**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	169 705,5	177 681,6	188 856,0	195 012,0	212 805,9	202 399,4	199 014,3
Habitation et économie	134 640,7	129 138,9	141 597,0	158 803,1	204 629,1	171 407,5	166 794,0
Qualité de vie	201 670,1	231 417,2	256 013,8	253 779,9	300 616,7	293 382,7	301 586,2
Sécurité urbaine et conformité	66 209,3	49 426,0	53 097,2	54 608,4	78 337,7	76 971,7	58 415,1
Services de proximité	313 254,2	366 059,0	412 249,3	405 612,0	490 627,6	395 514,1	427 832,7
Urbanisme, mobilité et infrastructures	332 706,4	317 164,8	358 673,6	382 141,2	419 536,5	397 156,0	413 102,5
Arrondissements	902 486,3	983 848,4	1 027 267,6	1 075 568,6	1 147 389,3	1 074 533,9	1 120 109,5
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**2 120 672,5**	**2 254 735,9**	**2 437 754,5**	**2 525 525,2**	**2 853 942,8**	**2 611 365,3**	**2 686 854,3**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 067 728,2**	**2 294 430,3**	**2 354 180,9**	**2 449 120,9**	**2 540 327,0**	**2 540 327,0**	**2 724 474,2**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	610 697,3	645 040,1	650 178,7	625 092,3	648 305,9	642 824,6	684 670,1
Paiement au comptant d'immobilisations	296 895,0	319 602,3	362 743,0	303 556,9	327 673,1	330 416,4	355 558,6
Total – Dépenses de financement	**907 592,3**	**964 642,4**	**1 012 921,7**	**928 649,2**	**975 979,0**	**973 241,0**	**1 040 228,7**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(88 541,2)	(34 066,6)	(192 815,4)	(58 877,4)	(72 658,3)	(28 503,2)	(14 927,5)
Dépenses de contributions	58 285,0	59 266,4	60 729,5	59 293,4	61 690,2	63 709,0	64 587,0
Total – Autres dépenses corporatives	**(30 256,2)**	**25 199,8**	**(132 085,9)**	**416,0**	**(10 968,1)**	**35 205,8**	**49 659,5**
Élimination des transactions internes	**(40 639,9)**	**(43 505,2)**	**(47 071,5)**	**(50 180,1)**	**(49 503,0)**	**(46 686,4)**	**(51 380,5)**
Total – Dépenses	**5 025 096,9**	**5 495 503,2**	**5 625 699,7**	**5 853 531,2**	**6 309 777,7**	**6 113 452,7**	**6 449 836,2**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**359 660,3**	**165 296,2**	**145 062,0**	**195 836,0**	**113 507,9**	**-**	**-**

Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
REVENUS							
Taxes	50 759,5	50 147,6	48 659,1	32 621,3	15 867,8	15 677,8	16 007,0
Quotes-parts	2 506 480,8	2 781 838,8	2 878 203,0	2 993 357,6	3 108 091,0	3 108 091,0	3 342 425,2
Transferts	236 084,4	347 864,8	264 939,9	341 499,6	440 745,9	269 559,8	285 963,3
Services rendus	57 370,7	58 313,2	61 291,1	63 104,3	57 105,3	63 012,3	62 972,4
Amendes et pénalités	81 188,4	89 087,8	90 459,8	108 072,1	108 068,3	103 303,4	114 776,0
Imposition de droits	161,1	575,8	181,5	169,5	141,0	174,5	194,5
Intérêts	70 849,3	92 287,1	115 841,8	117 451,0	110 685,3	131 447,8	109 440,3
Autres revenus	10 230,7	15 868,8	46 952,4	54 859,3	75 489,4	7 839,1	8 668,9
Affectation de revenus	111 863,1	42 076,8	7 902,0	19 219,0	19 174,0	4 507,5	726,6
Total – Revenus	**3 124 988,0**	**3 478 060,7**	**3 514 430,6**	**3 730 353,7**	**3 935 368,0**	**3 703 613,2**	**3 941 174,2**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	18 184,3	19 696,4	19 613,1	19 615,0	22 935,8	20 251,2	20 340,3
Habitation et économie	221 202,1	167 604,2	224 626,7	285 448,1	382 017,1	241 785,3	258 804,1
Qualité de vie	113 917,8	129 954,5	149 145,6	152 398,8	155 540,2	137 657,6	159 017,1
Sécurité urbaine et conformité	1 185 172,0	1 244 119,0	1 277 068,6	1 326 491,3	1 380 825,4	1 285 987,9	1 337 024,2
Services de proximité	54 099,7	64 217,2	69 501,9	79 983,2	93 743,9	80 783,6	82 255,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	269 029,6	283 229,4	296 030,4	320 111,4	354 696,0	344 287,3	373 715,4
Arrondissements	3 693,8	3 963,3	4 398,0	4 118,9	3 848,2	3 848,2	3 929,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 865 299,3**	**1 912 784,0**	**2 040 384,3**	**2 188 166,7**	**2 393 606,6**	**2 114 601,1**	**2 235 086,6**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	237 548,6	354 852,0	252 212,8	271 297,1	273 404,7	288 566,7	307 375,2
Paiement au comptant d'immobilisations	187 425,4	111 588,3	294 441,5	243 919,1	186 734,7	188 482,0	194 472,5
Total – Dépenses de financement	**424 974,0**	**466 440,3**	**546 654,3**	**515 216,2**	**460 139,4**	**477 048,7**	**501 847,7**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	227 976,6	221 725,9	169 169,7	272 967,0	213 206,1	297 599,8	341 500,4
Dépenses de contributions	673 325,6	698 611,6	715 733,1	773 063,8	817 042,2	814 363,6	862 739,5
Total – Autres dépenses corporatives	**901 302,2**	**920 337,5**	**884 902,8**	**1 046 030,8**	**1 030 248,3**	**1 111 963,4**	**1 204 239,9**
Total – Dépenses	**3 191 575,5**	**3 299 561,8**	**3 471 941,4**	**3 749 413,7**	**3 883 994,3**	**3 703 613,2**	**3 941 174,2**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**(66 587,5)**	**178 498,9**	**42 489,2**	**(19 060,0)**	**51 373,7**	-	-

5. ANALYSE DES REVENUS

5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales constituent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale, de la taxe spéciale relative au service de l'eau, de la taxe spéciale relative au service de la voirie, de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi d'autres taxes, notamment la taxe sur les parcs de stationnement et la tarification volumétrique pour le service d'eau, appliquées aux immeubles non résidentiels.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec et leurs entreprises respectives. Ils incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Taxes							
Taxes foncières générales	3 066 382,3	3 076 663,8	3 185 911,2	3 370 615,4	3 469 572,0	3 461 572,0	3 622 594,6
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	400 622,3	414 768,2	447 843,9	474 651,9	493 039,7	492 789,7	528 912,9
Gestion des matières résiduelles	18,9	(0,1)	0,2	-	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 572,1	202 675,1	209 911,0	215 101,6	218 267,1	218 267,1	217 854,3
Centre d'urgence 911	13 565,2	13 593,9	13 053,1	15 175,4	15 677,8	15 677,8	16 007,0
Taxe sur l'immatriculation	37 194,3	36 553,7	35 606,0	17 445,9	190,0	-	-
Taxe sur les parcs de stationnement	19 284,5	18 829,9	23 320,1	26 405,3	35 625,0	35 625,0	35 153,7
Taxe relative à la voirie	19 224,3	19 409,2	19 536,1	19 777,9	19 752,6	19 752,6	20 332,4
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 307,0	11 604,7	11 462,1	49 484,1	50 161,8	50 161,8	51 036,0
Autres	15 052,4	15 208,0	16 186,3	16 997,3	17 876,6	17 879,6	18 524,5
Total – Taxes	**3 693 223,3**	**3 809 306,4**	**3 962 830,0**	**4 205 654,8**	**4 320 162,6**	**4 311 725,6**	**4 510 415,4**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 693,2	33 841,3	35 312,0	46 027,0	42 115,8	42 115,8	42 305,0
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	190 087,7	166 410,9	176 741,1	169 697,1	179 135,8	179 135,8	184 205,3
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 862,8	1 672,8	1 768,7	1 453,6	1 515,3	1 515,3	1 565,6
Gouvernement du Canada et ses entreprises	40 348,3	43 588,8	62 755,1	49 566,9	51 713,5	51 713,5	54 703,3
Organismes municipaux	14 837,5	16 876,7	18 125,9	19 069,4	8 884,4	8 884,4	9 461,9
Autres	2 013,8	2 020,2	2 061,8	2 108,5	1 931,3	1 931,3	2 008,2
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**285 843,3**	**264 410,7**	**296 764,6**	**287 922,5**	**285 296,1**	**285 296,1**	**294 249,3**

Budget du conseil municipal

Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Taxes							
Taxes foncières générales	3 066 382,3	3 076 663,8	3 185 911,2	3 370 615,4	3 469 572,0	3 461 572,0	3 622 594,6
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	400 622,3	414 768,2	447 843,9	474 651,9	493 039,7	492 789,7	528 912,9
Gestion des matières résiduelles	18,9	(0,1)	0,2	-	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 572,1	202 675,1	209 911,0	215 101,6	218 267,1	218 267,1	217 854,3
Taxe sur les parcs de stationnement	19 284,5	18 829,9	23 320,1	26 405,3	35 625,0	35 625,0	35 153,7
Taxe relative à la voirie	19 224,3	19 409,2	19 536,1	19 777,9	19 752,6	19 752,6	20 332,4
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 307,0	11 604,7	11 462,1	49 484,1	50 161,8	50 161,8	51 036,0
Autres	15 052,4	15 208,0	16 186,3	16 997,3	17 876,6	17 879,6	18 524,5
Total – Taxes	**3 642 463,8**	**3 759 158,8**	**3 914 170,9**	**4 173 033,5**	**4 304 294,8**	**4 296 047,8**	**4 494 408,4**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 693,2	33 841,3	35 312,0	46 027,0	42 115,8	42 115,8	42 305,0
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	190 087,7	166 410,9	176 741,1	169 697,1	179 135,8	179 135,8	184 205,3
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 862,8	1 672,8	1 768,7	1 453,6	1 515,3	1 515,3	1 565,6
Gouvernement du Canada et ses entreprises	40 348,3	43 588,8	62 755,1	49 566,9	51 713,5	51 713,5	54 703,3
Organismes municipaux	14 837,5	16 876,7	18 125,9	19 069,4	8 884,4	8 884,4	9 461,9
Autres	2 013,8	2 020,2	2 061,8	2 108,5	1 931,3	1 931,3	2 008,2
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**285 843,3**	**264 410,7**	**296 764,6**	**287 922,5**	**285 296,1**	**285 296,1**	**294 249,3**

Variations budgétaires

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 207,3 M$, soit 4,5 %. Cette hausse s'explique principalement par :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 3,4 % générant des revenus additionnels de 133,8 M$. Environ le quart de cette hausse servira à financer le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034;
- une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 45 M$;
- une hausse de 25,2 M$ des revenus des taxes d'arrondissement.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section *Fiscalité locale*, de la section *Renseignements complémentaires*.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 7 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Taxes							
Centre d'urgence 911	13 565,2	13 593,9	13 053,1	15 175,4	15 677,8	15 677,8	16 007,0
Taxe sur l'immatriculation	37 194,3	36 553,7	35 606,0	17 445,9	190,0	-	-
Total – Taxes	**50 759,5**	**50 147,6**	**48 659,1**	**32 621,3**	**15 867,8**	**15 677,8**	**16 007,0**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus de taxes du budget du conseil d'agglomération totalisent 16 M$, soit une hausse de 0,3 M$ par rapport au budget de 2025 en raison de l'indexation du taux de la taxe pour le financement du service 911.

5.2. Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées afin de financer les dépenses nettes de l'agglomération. Par « dépenses nettes », on entend les dépenses à couvrir une fois déduits les autres revenus de l'agglomération (transferts, taxes, etc.).

Dans le tableau ci-dessous, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2026, ces revenus totalisent à 618 M$.

Tableau 8 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Quotes-parts							
Dépenses générales	386 127,7	397 637,9	447 099,6	474 300,5	490 429,8	490 429,8	532 014,7
Service de l'eau	24 465,3	25 736,5	33 080,4	35 723,9	35 862,6	35 862,6	40 721,3
Alimentation en eau potable	14 145,7	16 369,3	16 344,9	15 390,7	18 629,2	18 629,2	18 980,3
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	407,6	397,7	387,8	377,9	368,1	368,1	358,2
Service des premiers répondants	1 465,9	1 778,4	2 025,6	2 180,1	1 647,2	1 647,2	1 797,5
Tarifaire (compteurs d'eau)	330,1	215,8	172,3	122,7	41,1	41,1	36,4
Déficit - Exercices antérieurs	3 700,8	36 667,6	15 870,0	5 923,1	8 199,0	8 199,0	10 294,4
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 128,8	4 542,0	5 008,1	6 229,0	8 664,8	8 664,8	9 896,2
Financement des investissements admissibles au FCCQ	3 980,7	4 063,3	4 033,4	3 988,8	3 922,2	3 922,2	3 852,0
Total – Quotes-parts	**438 752,6**	**487 408,5**	**524 022,1**	**544 236,7**	**567 764,0**	**567 764,0**	**617 951,0**

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, soit les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal. Ces revenus servent à financer les services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2026, ces revenus totalisent 3 342,4 M$.

Tableau 9 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Quotes-parts							
Dépenses générales	2 221 753,8	2 291 161,3	2 475 854,0	2 624 750,6	2 715 111,6	2 715 111,6	2 898 589,5
Service de l'eau	140 772,0	148 291,6	183 185,9	197 693,7	198 542,2	198 542,2	221 863,0
Alimentation en eau potable	93 677,1	99 420,7	96 429,7	100 506,1	110 879,0	110 879,0	121 697,9
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 516,2	5 382,3	5 248,4	5 114,5	4 980,7	4 980,7	4 846,8
Service des premiers répondants	8 921,5	10 834,5	11 869,9	12 761,3	9 641,7	9 641,7	10 309,9
Tarifaire (compteurs d'eau)	1 743,8	1 490,0	1 766,2	1 339,6	928,1	928,1	875,7
Déficit - Exercices antérieurs	21 294,0	211 276,0	87 881,4	32 778,0	45 391,3	45 391,3	56 087,1
Financement des investissements admissibles à la TECQ	5 718,1	6 101,1	7 936,1	10 052,7	14 348,0	14 348,0	20 035,2
Financement des investissements admissibles au FCCQ	7 084,3	7 881,3	8 031,4	8 361,1	8 268,4	8 268,4	8 120,1
Total – Quotes-parts	**2 506 480,8**	**2 781 838,8**	**2 878 203,0**	**2 993 357,6**	**3 108 091,0**	**3 108 091,0**	**3 342 425,2**

Variations budgétaires

Il existe en tout neuf quotes-parts différentes. Outre celle destinée au financement des dépenses générales, plusieurs quotes-parts servent à financer des activités spécifiques, notamment les dépenses liées à la gestion de l'eau. En 2026, les quotes-parts demandées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses augmentent de 234,3 M$, soit une hausse de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 10 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	13 115,9	14 545,8	16 717,7	17 287,7	18 099,9	18 099,9	23 570,2
Beaconsfield	24 049,1	26 553,8	29 209,6	29 982,7	31 373,6	31 373,6	31 231,5
Côte-Saint-Luc	28 993,7	31 979,5	34 973,6	36 128,0	37 443,2	37 443,2	38 137,5
Dollard-des-Ormeaux	43 480,5	48 576,6	55 030,3	56 515,5	59 012,7	59 012,7	60 954,1
Dorval	71 601,6	79 124,7	80 741,6	84 640,4	88 255,3	88 255,3	103 623,5
Hampstead	11 158,2	12 372,2	13 799,5	14 121,5	14 815,0	14 815,0	14 913,0
Kirkland	31 139,1	34 844,6	36 996,4	37 808,1	39 585,9	39 585,9	41 331,1
L'Île-Dorval	90,5	114,8	101,8	98,1	120,8	120,8	112,6
Montréal-Est	17 122,7	19 126,9	23 040,1	24 356,9	25 404,1	25 404,1	30 974,3
Montréal-Ouest	5 960,6	6 570,7	7 348,1	7 553,0	7 857,4	7 857,4	8 054,5
Mont-Royal	56 108,7	62 666,5	67 127,7	69 148,7	71 397,3	71 397,3	73 462,0
Pointe-Claire	65 056,1	72 434,1	78 451,9	83 332,6	88 421,7	88 421,7	103 787,5
Sainte-Anne-de-Bellevue	7 722,2	8 664,2	10 085,4	10 632,6	10 992,6	10 992,6	12 487,3
Senneville	3 241,9	3 592,9	4 095,5	4 275,6	4 458,2	4 458,2	5 587,2
Westmount	59 911,9	66 241,2	66 302,8	68 355,4	70 526,3	70 526,3	69 724,7
Ville de Montréal	2 067 728,2	2 294 430,4	2 354 180,9	2 449 120,9	2 540 327,0	2 540 327,0	2 724 474,2
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 506 480,9**	**2 781 838,9**	**2 878 202,9**	**2 993 357,7**	**3 108 091,0**	**3 108 091,0**	**3 342 425,2**

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif.

Les quotes-parts sont expliquées plus en détail dans la sous-section *Quotes-parts et fiscalité d'agglomération* de la section *Renseignements complémentaires* du présent document.

5.3. Transferts

Les revenus de transferts sont des sommes reçues des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage de frais et sont donc destinées à des fins précises. Cependant, il existe aussi des transferts de droits, qui sont des sommes versées à la Ville en fonction des dispositions d'une loi ou d'un règlement constitutif.

Tableau 11 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transferts							
Contribution au service de la dette	21 499,1	17 933,5	15 452,3	10 585,5	6 887,0	5 158,8	5 796,8
Partage de la croissance d'un point de TVQ	14 204,4	23 170,4	27 961,4	91 995,5	134 531,0	134 389,9	140 718,6
CMM	38 774,0	37 983,2	39 764,9	68 275,5	116 176,3	115 933,5	138 025,2
AccèsLogis	53 386,1	31 557,7	80 169,3	81 245,1	82 688,3	29 425,0	35 555,1
Gestion des matières résiduelles	47 254,7	48 256,4	50 672,8	66 296,0	114 257,0	108 008,0	64 990,5
Rénovation urbaine	15 238,8	12 347,9	11 450,7	11 065,9	12 029,5	15 204,0	11 204,0
Développement économique	34 161,5	130 125,2	34 339,7	38 511,8	106 840,9	-	-
Sécurité publique (police)	20 046,7	56 747,4	42 400,5	74 645,2	73 002,5	71 005,6	66 496,5
Lutte contre la pauvreté	9 689,3	11 195,6	14 730,7	9 945,4	21 224,3	5 000,0	5 000,0
Projet des premiers répondants	8 445,1	8 799,8	6 627,2	7 832,7	8 000,0	11 200,0	11 200,0
Loisirs et culture	9 816,1	22 142,5	16 932,6	4 283,0	11 533,0	4 518,0	4 518,0
Violence conjugale	1 479,7	1 483,6	1 238,0	2 223,6	3 275,0	2 106,3	3 750,0
Programmes de financements pluriannuels	33 150,2	26 708,8	15 623,0	29 930,8	24 459,2	24 099,3	22 394,1
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	97 721,9	102 608,0	102 608,0	107 738,4	113 125,3	109 562,5	113 125,3
Réflexe Montréal – Développement économique	28 548,4	28 316,2	47 962,8	51 618,8	47 725,0	50 000,0	50 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	761,5	-	-	-	-	-	-
Autres	58 827,0	72 196,1	55 182,0	55 754,1	71 122,5	10 653,2	11 525,9
Total – Transferts	**493 004,5**	**631 572,3**	**563 115,9**	**711 947,3**	**946 876,8**	**696 264,1**	**684 300,0**

Budget du conseil municipal

Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transferts							
Contribution au service de la dette	9 894,4	9 573,6	8 233,5	4 768,5	618,6	618,6	828,0
Partage de la croissance d'un point de TVQ	14 204,4	23 170,4	27 961,4	91 995,5	134 531,0	134 389,9	140 718,6
CMM	24 603,2	25 500,0	24 546,0	24 723,3	24 783,5	24 783,5	24 783,5
Gestion des matières résiduelles	37 386,1	44 243,7	42 294,0	49 042,0	102 624,5	99 588,0	64 990,5
Rénovation urbaine	14 040,5	11 813,7	11 442,0	11 127,1	12 029,5	15 204,0	11 204,0
Développement économique	12 489,1	5 118,3	16 151,6	12 496,7	38 337,9	-	-
Lutte contre la pauvreté	-	-	2 123,3	2 802,7	6 000,0	5 000,0	5 000,0
Loisirs et culture	9 805,4	21 819,7	16 058,3	4 235,5	11 490,1	4 518,0	4 518,0
Programmes de financements pluriannuels	22 264,4	18 710,2	15 609,3	18 784,1	13 458,8	13 388,9	12 524,6
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	97 721,9	102 608,0	102 608,0	107 738,4	113 125,3	109 562,5	113 125,3
Réflexe Montréal – Développement économique	1 635,9	9 186,5	10 495,9	11 295,6	11 528,1	15 000,0	15 000,0
Autres	12 874,7	11 963,4	20 652,8	31 438,1	37 603,8	4 650,9	5 644,2
Total – Transferts	**256 920,0**	**283 707,5**	**298 176,1**	**370 447,5**	**506 131,1**	**426 704,3**	**398 336,7**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus de transferts sont en baisse de 28,4 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation de 6,3 M$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus de la TVQ perçus par le gouvernement du Québec;
- une diminution de 34,6 M$ pour les transferts associés à la gestion des matières résiduelles, principalement liée à la gestion des matières recyclables :
  - À partir de 2025, les municipalités sont entièrement compensées pour l'ensemble des coûts afférents à la gestion des matières recyclables. Ainsi, la Ville de Montréal reçoit une compensation pour l'ensemble des dépenses réelles liées aux matières recyclables à la suite de la mise en œuvre du projet de loi 65 en remplacement du régime de compensation précédent. Les sommes sont dorénavant versées l'année où la dépense est réalisée;
  - Dans l'ancien régime de compensation, celle-ci était versée l'année suivant la dépense. Ainsi, dans le budget 2025, une somme non récurrente de 27,3 M$, associée au précédent régime de compensation était prévue. Cette somme n'est plus au budget 2026
  - Des diminutions de coûts dans les contrats externes, combinées au transfert de l'activité de la fourniture des bacs de recyclage vers Éco Entreprises Québec expliquent l'écart résiduel.
- une diminution de 4 M$ des transferts destinés à la rénovation urbaine, attribuable à la suspension du Programme Rénovation Québec (PRQ) par la SHQ;
- une indexation de 3,6 M$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel ». Cette indexation est basée sur la variation du produit intérieur brut nominal de la région de Montréal;
- une hausse de 1 M$ de la rubrique *Autres* associée principalement à l'Escouade dédiée aux hébergements touristiques de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 13 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transferts							
Contribution au service de la dette	11 604,7	8 359,9	7 218,8	5 817,0	6 268,4	4 540,2	4 968,8
CMM	14 170,8	12 483,2	15 218,9	43 552,2	91 392,8	91 150,0	113 241,7
AccèsLogis	53 386,1	31 557,7	80 169,3	81 245,1	82 688,3	29 425,0	35 555,1
Gestion des matières résiduelles	9 868,6	4 012,6	8 378,8	17 254,0	11 632,5	8 420,0	-
Rénovation urbaine	1 198,2	534,2	8,7	(61,3)	-	-	-
Développement économique	21 672,4	125 006,9	18 188,1	26 015,1	68 503,0	-	-
Sécurité publique (police)	20 046,7	56 747,4	42 400,5	74 645,2	73 002,5	71 005,6	66 496,5
Lutte contre la pauvreté	9 689,3	11 195,6	12 607,4	7 142,7	15 224,3	-	-
Projet des premiers répondants	8 445,1	8 799,8	6 627,2	7 832,7	8 000,0	11 200,0	11 200,0
Loisirs et culture	10,7	322,9	874,4	47,4	43,0	-	-
Violence conjugale	1 479,7	1 483,6	1 238,0	2 223,6	3 275,0	2 106,3	3 750,0
Programmes de financements pluriannuels	10 885,8	7 998,6	13,7	11 146,7	11 000,4	10 710,4	9 869,5
Réflexe Montréal – Développement économique	26 912,5	19 129,7	37 466,9	40 323,2	36 196,9	35 000,0	35 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	761,5	-	-	-	-	-	-
Autres	45 952,3	60 232,7	34 529,2	24 316,0	33 518,8	6 002,3	5 881,7
Total – Transferts	**236 084,4**	**347 864,8**	**264 939,9**	**341 499,6**	**440 745,9**	**269 559,8**	**285 963,3**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 16,4 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une hausse de 22,1 M$ des revenus de transferts en provenance de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) principalement pour le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
- une hausse de 6,1 M$ des transferts de la SHQ pour le programme AccèsLogis Montréal attribuable à l'avancement des travaux de certains projets;
- une diminution de 8,4 M$ des transferts associés à la gestion des matières résiduelles en raison de la fin du régime de compensation lié au projet de loi 88 pour les matières recyclables;
- une diminution de 4,5 M$ des transferts du ministère de la Sécurité publique au Service de police de la Ville de Montréal pour des équipes spécialisées dont les mandats se sont terminés;
- une hausse de 1,6 M$ des transferts pour le traitement des causes en justice liées à la violence conjugale, conformément à l'entente conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Justice du Québec.

5.4. Services rendus

Les *Services rendus aux organismes municipaux* comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

Les *Autres services rendus* comprennent l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 14 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 903,4	8 944,4	9 445,6	9 734,7	9 961,8	9 961,8	10 124,8
Autres services rendus	329 615,7	367 802,1	409 445,9	437 088,1	439 398,9	453 115,4	470 169,2
Total – Services rendus[1]	**338 519,1**	**376 746,5**	**418 891,5**	**446 822,8**	**449 360,7**	**463 077,2**	**480 294,0**

[1] Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,6 M$ en 2026).

Budget du conseil municipal

Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 642,4	8 867,1	9 221,8	9 452,4	9 660,3	9 660,3	9 785,9
Autres services rendus	274 717,3	311 791,5	349 981,8	375 506,7	383 412,0	391 055,9	408 176,6
Total – Services rendus	**283 359,7**	**320 658,6**	**359 203,6**	**384 959,1**	**393 072,3**	**400 716,2**	**417 962,5**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus des services rendus sont en hausse de 17,2 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- une augmentation de 8,6 M$ des revenus de redevances de la Commission des services électriques;
- une augmentation de 5,7 M$ des revenus autonomes des arrondissements provenant principalement des permis d'occupation du domaine public, des vignettes de stationnement ainsi que des tarifications dans les services culturels et récréatifs, notamment en raison du nouveau contrat de gestion du complexe aquatique et du Stade Hébert à Saint-Léonard;
- une augmentation de 3,2 M$ des revenus d'Espace pour la vie, étroitement liée aux stratégies de promotion et de diversification de la clientèle.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 16 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	260,9	77,3	223,7	282,4	301,5	301,5	338,9
Autres services rendus	57 109,8	58 235,9	61 067,4	62 821,9	56 803,8	62 710,8	62 633,5
Total – Services rendus	**57 370,7**	**58 313,2**	**61 291,1**	**63 104,3**	**57 105,3**	**63 012,3**	**62 972,4**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire se maintient à 63 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 2 M$ relative à la tarification des eaux usées en raison, essentiellement, de la mise à jour des tarifs;
- une hausse des revenus de 1,8 M$ relatifs aux demandes de révision du nouveau rôle foncier;
- une diminution de 3,6 M$ au SPVM due à la fin des déploiements d'effectifs pour les missions internationales.

5.5. Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 241,9 M$ en 2026, ce qui représente une hausse de 25,4 M$ par rapport au budget de 2025. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 217,3 M$, en hausse de 25,8 M$.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 24,6 M$, en baisse de 0,4 M$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque cette portion est étroitement associée aux autres frais, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 17 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Contraventions – Circulation et stationnement	149 903,6	155 340,6	167 845,1	191 298,0	216 952,7	191 490,4	217 263,6
Autres – Amendes et pénalités	10 522,5	14 366,5	18 351,0	22 808,6	19 491,8	24 971,7	24 603,0
Total – Amendes et pénalités	**160 426,0**	**169 707,2**	**186 196,1**	**214 106,6**	**236 444,5**	**216 462,1**	**241 866,6**

Variations budgétaires

La hausse de 25,4 M$ s'explique principalement par :

- une hausse de 21,6 M$ reflétant une augmentation du nombre de constats émis par les agents de stationnement et de la police,
- une augmentation de 2,2 M$ résultant de l'indexation des montants d'amendes en matière de stationnement. Selon la catégorie d'infraction, l'indexation des amendes varie entre 1,9 % et 2,8 %, soit sous l'inflation annuelle de 3,4 % observée en septembre;
- une hausse de 2 M$ provenant de la hausse de 22 $ à 42 $ du tarif par dossier de la SAAQ en application du Code de la sécurité routière.

5.6. Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 18 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	383 466,7	410 852,5	286 086,2	363 842,2	334 958,7	314 958,7	342 958,7
Licences et permis	56 812,8	51 994,4	50 158,6	52 650,6	51 318,6	43 518,6	44 226,5
Total – Imposition de droits	**440 279,5**	**462 846,9**	**336 244,8**	**416 492,8**	**386 277,3**	**358 477,3**	**387 185,2**

Budget du conseil municipal

Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	383 466,7	410 852,5	286 086,2	363 842,2	334 958,7	314 958,7	342 958,7
Licences et permis	56 651,7	51 418,6	49 977,1	52 481,1	51 177,6	43 344,1	44 032,0
Total – Imposition de droits	**440 118,4**	**462 271,1**	**336 063,3**	**416 323,3**	**386 136,3**	**358 302,8**	**386 990,7**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 28,7 M$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 28 M$ des revenus de droits sur les mutations immobilières pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier montréalais;
- une augmentation de 0,5 M$ des revenus de permis de construction projetés par les arrondissements pour l'année 2026;
- une hausse de 0,2 M$ du budget des autres licences et permis des arrondissements en fonction de l'historique des revenus et du contexte économique, notamment pour l'abattage d'arbres.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 20 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Imposition de droits							
Licences et permis	161,1	575,8	181,5	169,5	141,0	174,5	194,5
Total – Imposition de droits	**161,1**	**575,8**	**181,5**	**169,5**	**141,0**	**174,5**	**194,5**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal se maintiennent à 0,2 M$.

5.7. Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus.

Tableau 21 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Intérêts							
Arriérés de taxes	20 702,3	21 557,7	32 854,5	32 677,8	24 500,0	16 529,0	26 429,0
Fonds d'amortissement	73 140,2	83 367,9	79 049,2	86 960,0	95 486,0	95 486,0	94 838,1
Encaisse et autres intérêts	53 498,0	93 491,2	147 702,6	127 123,2	98 106,5	139 631,5	101 371,7
Total – Intérêts	**147 340,5**	**198 416,8**	**259 606,3**	**246 761,0**	**218 092,5**	**251 646,5**	**222 638,8**

Budget du conseil municipal

Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Intérêts							
Arriérés de taxes	20 698,1	21 512,2	32 850,0	32 677,4	24 500,0	16 529,0	26 429,0
Fonds d'amortissement	51 985,2	61 315,7	58 353,6	55 976,8	65 054,9	65 054,9	66 533,1
Encaisse et autres intérêts	3 808,0	23 301,8	52 560,8	40 655,7	17 852,3	38 614,8	20 236,4
Total – Intérêts	**76 491,3**	**106 129,7**	**143 764,4**	**129 309,9**	**107 407,2**	**120 198,7**	**113 198,5**

Variations budgétaires

La baisse de 7 M$ s'explique principalement par :

- une hausse de 9,9 M$ des revenus d'intérêts sur arriérés de taxes principalement due à l'évaluation des comptes à recevoir et à l'historique des intérêts perçus;
- une hausse de 1,5 M$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, attribuable à la croissance du fonds d'amortissement ainsi que par une légère hausse des taux d'intérêt à moyen terme sur les marchés;
- une diminution de 18,4 M$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique d'une part par la diminution des taux d'intérêt à court terme et d'autre part par la fluctuation du solde disponible.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 23 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Intérêts							
Arriérés de taxes	4,3	45,6	4,5	0,4	-	-	-
Fonds d'amortissement	21 155,0	22 052,0	20 695,4	30 983,2	30 431,1	30 431,1	28 305,0
Encaisse et autres intérêts	49 690,0	70 189,5	95 141,9	86 467,4	80 254,2	101 016,7	81 135,3
Total – Intérêts	**70 849,3**	**92 287,1**	**115 841,8**	**117 451,0**	**110 685,3**	**131 447,8**	**109 440,3**

Variations budgétaires

La baisse de 22 M$ s'explique principalement par :

- une diminution de 2,1 M$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, attribuable à une diminution des revenus de placement en raison d'une baisse du volume de placements, et ce, malgré la hausse des taux d'intérêt à moyen terme sur le marché;
- une diminution de 19,9 M$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique d'une part par la diminution des taux d'intérêt à court terme et d'autre part par la fluctuation du solde disponible.

5.8. Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux.

Tableau 24 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	16 869,7	3 547,6	5 952,9	16 664,6	77 690,0	13 620,0	16 396,9
Autres	22 269,2	31 270,2	57 048,8	62 086,2	54 690,4	23 159,3	22 567,2
Total – Autres revenus	**39 138,9**	**34 817,8**	**63 001,7**	**78 750,8**	**132 380,4**	**36 779,3**	**38 964,1**

Budget du conseil municipal

Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	15 045,4	3 606,1	4 214,2	14 468,6	21 067,1	13 620,0	16 396,9
Autres	13 862,8	15 342,9	11 835,1	9 422,9	35 823,9	15 320,2	13 898,3
Total – Autres revenus	**28 908,2**	**18 949,0**	**16 049,3**	**23 891,5**	**56 891,0**	**28 940,2**	**30 295,2**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 1,4 M$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 1,9 M$ pour la location des installations municipales aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires du territoire de la Ville de Montréal;
- un revenu de 1 M$ en raison de nouveaux frais de perception appliqués lors de défaut de paiement;
- une diminution de 4,4 M$ de l'utilisation des revenus destinés à la réalisation de projets de logements sociaux, provenant de sommes accumulées dans le cadre de l'application du Règlement pour une métropole mixte (RMM).

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 26 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	1 824,3	(58,5)	1 738,7	2 196,0	56 622,9	-	-
Autres	8 406,4	15 927,3	45 213,7	52 663,3	18 866,5	7 839,1	8 668,9
Total – Autres revenus	**10 230,7**	**15 868,8**	**46 952,4**	**54 859,3**	**75 489,4**	**7 839,1**	**8 668,9**

Variations budgétaires

En 2026, les autres revenus relevant de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 0,8 M$, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des transferts en provenance des gouvernements du Canada et du Québec, reflétant les besoins opérationnels de la Biosphère, versés à la Fondation Espace pour la vie et finalement, à la Ville de Montréal.

5.9. Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	19 466,8	21 764,8	4 425,9	6 803,0	4 507,5	4 507,5	-
Financement à long terme – Autres	112 966,8	31 390,4	19 220,0	39 212,7	47 328,6	-	-
Excédent de fonctionnement - Dette	-	-	65 795,3	-	-	-	91 779,3
Excédent de fonctionnement - Deficit antérieur	-	-	72 680,5	26 858,8	37 188,9	37 188,9	45 956,1
Excédent de fonctionnement - Championnats UCI	-	-	-	-	-	-	15 628,8
Excédent de fonctionnement - Habitation	-	-	-	-	-	-	11 000,0
Excédent de fonctionnement - Urgence climatique	-	-	-	-	-	-	867,9
Excédent de fonctionnement - Autres	267 985,9	178 179,6	145 365,6	103 764,4	166 829,6	27 899,0	21 416,8
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	-	1 382,0
Affectation des réserves – Immobilisations	-	172 778,0	11 189,5	-	-	-	-
Affectation des réserves et des fonds	2 858,5	2 858,5	58,4	25,5	19 000,0	19 000,0	-
Total – Affectations de revenus	**403 278,0**	**406 971,3**	**318 735,2**	**176 664,4**	**274 854,6**	**88 595,4**	**188 030,9**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal versait une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspondait à des dépenses d'investissement prévues par la STM et était financée par emprunt. À partir de 2026, l'emprunt est dorénavant effectué par la STM.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

À titre de source de financement supplémentaire, la Ville prévoit utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment les réserves de l'eau, la réserve pour les infrastructures de la voirie et le fonds réservé pour le financement des élections lors d'une année électorale.

Budget du conseil municipal

Tableau 28 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	22 274,9	11 078,5	15 744,0	26 796,7	32 662,1	-	-
Excédent de fonctionnement - Dette	-	-	65 795,3	-	-	-	91 779,3
Excédent de fonctionnement - Deficit antérieur	-	-	72 680,5	26 858,8	37 188,9	37 188,9	45 956,1
Excédent de fonctionnement - Championnats UCI	-	-	-	-	-	-	15 628,8
Excédent de fonctionnement - Habitation	-	-	-	-	-	-	11 000,0
Excédent de fonctionnement - Urgence climatique	-	-	-	-	-	-	867,9
Excédent de fonctionnement - Autres	266 281,5	178 179,6	145 365,6	103 764,4	166 829,6	27 899,0	21 416,8
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	-	655,4
Affectation des réserves – Immobilisations	-	172 778,0	11 189,5	-	-	-	-
Affectation des réserves et des fonds	2 858,5	2 858,5	58,4	25,5	19 000,0	19 000,0	-
Total – Affectations de revenus	**291 414,9**	**364 894,6**	**310 833,3**	**157 445,4**	**255 680,6**	**84 087,9**	**187 304,3**

Variations budgétaires

En 2026, les affectations augmentent de 103,2 M$, pour atteindre 187,3 M$. Cette variation s'explique par :

- l'ajout d'une affectation de 91,8 M$ en provenance des surplus affectés de la gestion de l'endettement, dont 16,3 M$ spécifiquement pour le service de dette lié aux activités de l'eau et 15 M$ pour la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations;
- une hausse de 8,8 M$ du financement de la portion locale du déficit cumulé 2024 de l'agglomération, dont le total s'élève à 46 M$;
- l'emploi d'une affectation de 15,6 M$ pour financer les dépenses non récurrentes associées aux Championnats du Monde Route UCI 2026 en provenance des excédents de fonctionnement non affectés au 31 décembre 2024;
- l'utilisation de 11 M$ pour financer les mesures d'habitation Loger+ en provenance de l'excédent de fonctionnement affecté pour le financement des projets ou programmes en habitation;
- une nouvelle affectation de 0,9 M$ financée par l'excédent de fonctionnement affecté en réponse à l'urgence climatique pour la réalisation de projets d'infrastructures vertes et du plan d'action inondation;
- une diminution de 6,5 M$ des surplus affectés par les arrondissements, dont le total s'élève à 21,4 M$.
- l'ajout d'une affectation de 0,7 M$ en provenance de la réserve financière de l'eau;
- le retrait de l'affectation de 19 M$ en 2026 pour le financement des dépenses liées à la tenue des élections en provenance du fonds réservé prévu à cet effet.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 29 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	19 466,8	21 764,8	4 425,9	6 803,0	4 507,5	4 507,5	-
Financement à long terme – Autres	90 691,9	20 312,0	3 476,1	12 416,0	14 666,5	-	-
Excédent de fonctionnement - Autres	1 704,4	-	-	-	-	-	-
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	-	726,6
Total – Affectations de revenus	**111 863,1**	**42 076,8**	**7 902,0**	**19 219,0**	**19 174,0**	**4 507,5**	**726,6**

Variations budgétaires

En 2026, les affectations diminuent de 3,8 M$, pour atteindre 0,7 M$. Cette variation s'explique par :

- le retrait en 2026 de l'affectation relative au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL, puisque l'emprunt sera dorénavant effectué directement par la STM;
- l'ajout d'une affectation de 0,7 M$ en provenance de la réserve financière de l'eau.

6. ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

6.1. Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2026, le service de la dette brute atteint 1 271,3 M$, soit une hausse de 87,3 M$ par rapport au budget de 2025. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 992 M$, et d'un montant de 279,2 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 30 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Service de la dette brute							
Frais de financement	406 616,1	417 120,8	419 984,7	431 203,8	467 027,6	466 338,3	502 453,8
Remboursement de la dette à long terme	568 666,5	595 908,9	634 241,7	638 791,5	658 252,2	668 612,5	721 688,1
Affectation – Remboursement de capital	65 635,4	182 200,9	67 923,5	67 622,9	48 969,2	48 969,2	47 107,1
Total – Service de la dette brute	**1 040 918,0**	**1 195 230,6**	**1 122 149,9**	**1 137 618,2**	**1 174 249,0**	**1 183 920,0**	**1 271 249,0**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique *Affectation – Remboursement de capital*.

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, comme indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 31 – Service de la dette brute – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Service de la dette brute							
Frais de financement	268 870,2	279 654,2	276 943,6	271 406,3	295 178,5	285 089,2	307 577,8
Remboursement de la dette à long terme	425 485,4	439 904,1	460 237,2	454 069,8	458 195,5	463 155,8	496 004,4
Affectation – Remboursement de capital	39 987,8	43 863,0	43 580,1	41 759,9	40 855,6	40 855,6	38 993,6
Total – Service de la dette brute	**734 343,4**	**763 421,3**	**780 760,9**	**767 236,0**	**794 229,6**	**789 100,6**	**842 575,8**

Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Frais de financement corporatifs	**224 046,7**	**237 255,9**	**228 391,7**	**218 433,0**	**240 305,6**	**229 565,9**	**248 167,9**
Frais de financement additionnels							
Habitation et économie	-	-	201,0	201,4	174,0	174,0	221,5
Qualité de vie	6 530,7	6 610,0	6 471,5	6 231,4	8 101,9	8 101,9	8 107,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	38 042,2	34 615,2	39 832,9	45 161,0	46 559,0	46 098,7	51 061,6
Arrondissements	250,6	1 173,1	2 046,5	1 379,5	38,0	1 148,7	18,9
Total – Frais de financement additionnels	**44 823,5**	**42 398,3**	**48 551,9**	**52 973,3**	**54 872,9**	**55 523,3**	**59 409,9**
Total – Frais de financement	**268 870,2**	**279 654,2**	**276 943,6**	**271 406,3**	**295 178,5**	**285 089,2**	**307 577,8**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement présentent une hausse de 22,5 M$ qui s'explique principalement par :

- une hausse de 30,6 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 10,1 M$ attribuable à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Remboursement de la dette à long terme corporative	**346 662,8**	**363 921,2**	**378 206,9**	**364 899,4**	**367 144,7**	**372 403,1**	**397 508,6**
Affectation – Remboursement de capital	**39 987,8**	**43 863,0**	**43 580,1**	**41 759,9**	**40 855,6**	**40 855,6**	**38 993,6**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Habitation et économie	-	-	0,1	1,9	-	-	-
Qualité de vie	10 435,9	11 358,1	11 895,6	12 116,1	14 351,1	14 351,1	15 538,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	67 515,0	63 500,5	68 104,1	76 025,9	76 004,2	75 345,8	82 517,4
Arrondissements	871,7	1 124,3	2 030,5	1 026,5	695,5	1 055,8	439,5
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**78 822,6**	**75 982,9**	**82 030,3**	**89 170,4**	**91 050,8**	**90 752,7**	**98 495,8**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**465 473,2**	**483 767,1**	**503 817,3**	**495 829,7**	**499 051,1**	**504 011,4**	**534 998,0**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une augmentation de 31 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 29,6 M$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et à l'arrivée à échéance d'autres emprunts;
- une augmentation de 2,9 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une diminution de 1,9 M$ de l'affectation pour le remboursement du capital qui reflète la baisse des échéances liées aux emprunts contractés pour financer les dépenses de fonctionnement.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 34 – Service de la dette brute – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Service de la dette brute							
Frais de financement	137 745,9	137 466,6	143 041,2	159 797,5	171 849,1	181 249,1	194 876,0
Remboursement de la dette à long terme	143 181,1	156 004,8	174 004,4	184 721,6	200 056,7	205 456,7	225 683,7
Affectation – Remboursement de capital	25 647,7	138 337,9	24 343,4	25 863,1	8 113,6	8 113,6	8 113,5
Total – Service de la dette brute	**306 574,7**	**431 809,3**	**341 389,0**	**370 382,2**	**380 019,4**	**394 819,4**	**428 673,2**

Tableau 35 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Frais de financement corporatifs	**115 561,9**	**112 812,3**	**113 859,9**	**125 084,7**	**134 167,0**	**143 687,6**	**151 571,0**
Frais de financement additionnels							
Habitation et économie	-	-	-	1 435,8	1 618,9	1 618,9	2 099,6
Urbanisme, mobilité et infrastructures	22 184,0	24 654,3	29 181,3	33 277,0	36 063,2	35 942,6	41 205,4
Total – Frais de financement additionnels	**22 184,0**	**24 654,3**	**29 181,3**	**34 712,8**	**37 682,1**	**37 561,5**	**43 305,0**
Total – Frais de financement	**137 745,9**	**137 466,6**	**143 041,2**	**159 797,5**	**171 849,1**	**181 249,1**	**194 876,0**

Variations budgétaires

Les dépenses reliées aux frais de financement présentent une hausse de 13,6 M$, qui s'explique principalement par :

- une hausse de 15,1 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 3,5 M$ attribuable à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 36 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Remboursement de la dette à long terme corporative	**96 339,0**	**103 701,8**	**114 009,5**	**120 349,3**	**131 124,1**	**136 765,5**	**147 690,7**
Affectation – Remboursement de capital	**25 647,7**	**138 337,9**	**24 343,4**	**25 863,1**	**8 113,6**	**8 113,6**	**8 113,5**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Habitation et économie	-	-	-	119,9	-	-	-
Urbanisme, mobilité et infrastructures	46 842,1	52 303,0	59 994,9	64 252,4	68 932,6	68 691,2	77 993,0
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**46 842,1**	**52 303,0**	**59 994,9**	**64 372,3**	**68 932,6**	**68 691,2**	**77 993,0**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**168 828,8**	**294 342,7**	**198 347,8**	**210 584,7**	**208 170,3**	**213 570,3**	**233 797,2**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une augmentation de 20,2 M$, principalement en raison des éléments suivants :

- une hausse de 18,4 M$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et à l'arrivée à échéance d'autres emprunts;
- une augmentation de 1,8 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

6.2. Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations.

Tableau 37 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Paiement au comptant des immobilisations							
Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	339 760,4	362 835,0	571 649,1	467 831,4	458 868,4	458 600,0	473 600,0
Paiement au comptant – Eau	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Paiement au comptant – Eau SME	-	-	-	-	-	-	15 000,0
Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	1 949,4	5 072,9	770,5	562,7	1 096,4	1 096,4	710,9
Réserves – Eau	13 911,5	11 036,3	22 467,9	22 964,8	13 830,2	15 007,3	16 536,1
Paiement au comptant et réserves – Voirie	(882,2)	(106,2)	(605,0)	1 333,4	(1 581,9)	2 000,0	2 000,0
Fonds réservés	87 481,1	10 252,5	20 801,9	12 683,8	94,7	94,7	84,1
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**484 320,2**	**431 190,5**	**657 184,4**	**547 476,1**	**514 407,8**	**518 898,4**	**550 031,1**

Budget du conseil municipal

Tableau 38 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Paiement au comptant des immobilisations							
Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	250 164,8	275 253,2	314 069,0	258 001,6	282 923,4	282 655,0	297 655,0
Paiement au comptant – Eau	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Paiement au comptant – Eau SME	-	-	-	-	-	-	10 255,0
Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	1 949,4	4 603,4	303,0	152,9	655,7	655,7	152,5
Réserves – Eau	2 947,2	2 879,0	6 334,5	1 152,4	2 998,6	2 911,0	3 312,0
Paiement au comptant et réserves – Voirie	(447,5)	325,2	(314,3)	1 284,4	(1 099,3)	2 000,0	2 000,0
Fonds réservés	181,1	(5 558,5)	250,8	865,6	94,7	94,7	84,1
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**296 895,0**	**319 602,3**	**362 743,0**	**303 556,9**	**327 673,1**	**330 416,4**	**355 558,6**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 25,1 M$ et s'établissent à 355,6 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 15 M$ pour la poursuite de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI);
- une hausse de 10,3 M$ pour le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau (SME) 2025-2034 afin d'accroître les investissements dans les actifs de l'eau.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 39 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Paiement au comptant des immobilisations							
Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	89 595,6	87 581,8	257 580,1	209 829,8	175 945,0	175 945,0	175 945,0
Paiement au comptant – Eau SME	-	-	-	-	-	-	4 745,0
Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	469,6	467,5	409,8	440,7	440,7	558,4
Réserves – Eau	10 964,4	8 157,3	16 133,4	21 812,4	10 831,6	12 096,3	13 224,1
Paiement au comptant et réserves – Voirie	(434,6)	(431,4)	(290,6)	49,0	(482,6)	-	-
Fonds réservés	87 300,0	15 811,0	20 551,1	11 818,1	-	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**187 425,4**	**111 588,3**	**294 441,5**	**243 919,1**	**186 734,7**	**188 482,0**	**194 472,5**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 6 M$ et s'établissent à 194,5 M$. Cette augmentation reflète principalement le déploiement de la SME 2025-2034 afin d'accroître les investissements dans les actifs de l'eau.

6.3. Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. À ceux-ci s'ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalue en 2016 et en 2017. Également, la mesure d'allègement en raison de la crise sanitaire, que la Ville a utilisé en 2021 et 2022, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Affectation – Comblement de déficit ou autres

Cette affectation permet de résorber les déficits antérieurs de l'agglomération de Montréal à même le budget de l'année en cours.

Affectation – Réserve – Élections

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) oblige les municipalités à prévoir un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection alimenté par les sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent. Conséquemment, le conseil doit affecter annuellement les sommes nécessaires afin de disposer, l'année de la tenue de la prochaine élection générale, du budget requis pour couvrir le coût de celle-ci.

Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service

Cette affectation vise, selon les normes comptables utilisées par les municipalités du Québec, à ventiler sur la durée de vie restante des immobilisations le financement des dépenses relatives à la mise hors service de ces immobilisations, telles que les coûts de décontamination.

Tableau 40 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources, dépenses relatives aux régimes de retraite et autres	118 347,9	108 111,0	(84 882,2)	(73 934,8)	(45 115,6)	3 693,5	54 575,2
Crédits pour dépenses contingentes	6 941,2	44 596,2	41 723,5	124 340,3	13 748,3	38 118,6	38 118,6
Plan d'optimisation des ressources	-	-	-	-	-	-	(16 000,0)
Priorités de l'administration	-	-	-	-	-	-	4 628,9
Pertes possibles dans la perception	14 387,8	(15 674,3)	31 966,4	23 344,0	17 450,0	17 450,0	17 850,0
Prêt de personnel au MESS	12 637,7	11 026,9	10 306,6	9 248,1	7 150,7	6 514,4	4 989,9
Infrastructures socioculturelles et sportives	-	-	-	-	-	2 093,2	5 843,6
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	2 350,6	2 390,3	670,4	1,9	-	-	-
Agence de mobilité durable – Entente et prêt de personnel	59 634,4	71 591,6	88 322,1	99 537,2	120 313,0	129 072,2	137 211,9
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	(58 600,0)	(25 000,0)	-	-	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	14 300,0	20 611,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(34 364,2)	(33 933,5)	(26 008,7)	7 243,1	4 532,3	4 532,3	4 111,6
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	(100 745,0)	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	2 200,0	2 340,0	-	-	-	-	-
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	45 391,3	56 087,1
Affectation – Fonds réservé – Élections	-	-	5 370,0	5 580,6	5 238,0	5 000,0	5 625,0
Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service	-	-	-	7 498,0	6 000,0	6 000,0	2 300,0
Total – Dépenses communes	**139 435,4**	**187 659,3**	**(23 645,8)**	**214 089,5**	**140 547,8**	**269 096,6**	**326 572,9**

Variations budgétaires

Le budget des dépenses communes en 2026 affiche une augmentation de 57,5 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une augmentation nette de 50,9 M$ à la rubrique de *Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite et autres*, découlant principalement d'une augmentation des charges de retraite touchant les services passés;
- des économies anticipées de 16 M$ grâce à la mise en œuvre du plan d'optimisation des ressources;
- l'ajout d'un budget de 4,6 M$ pour les priorités de l'administration, dont :
    - 2 M$ pour le financement d'un fonds de réserve pour l'urgence climatique pour les projets en arrondissements;
    - 0,5 M$ pour la création de 8 postes d'inspecteur pour la surveillance de l'hébergement touristique de courte durée;
    - 0,1 M$ pour le prolongement des heures d'ouverture des installations socioculturelles et sportives pour les jeunes;
    - 2 M$ pour les autres priorités à venir au courant de l'année 2026.
- une diminution de 1,5 M$ du budget consacré à la rémunération du personnel de la Ville prêté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- une augmentation de 3,8 M$ pour les infrastructures socioculturelles et sportives, qui permettra le financement de la mise en service des opérations en 2026 de l'Espace du Cœur-Nomade, du Bassin-à-Bois ainsi que du Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro;

- une augmentation de 8,1 M$ des dépenses pour l'Agence de mobilité durable en raison de l'accroissement des frais de gestion qui lui sont versés par la Ville et de l'effectif qui lui est prêté;
- une augmentation de 10,7 M$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération;
- une augmentation de 0,6 M$ de l'affectation pour alimenter le fonds réservé au financement des prochaines élections municipales;
- une diminution de 3,7 M$ de l'affectation des montants à pourvoir concernant les obligations de mise hors services.

6.4. Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa compétence, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 41 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Contributions corporatives aux organismes							
Autorité régionale de transport métropolitain	622 644,3	648 958,0	665 146,4	722 174,2	766 289,8	762 819,1	808 379,2
Communauté métropolitaine de Montréal	42 690,5	42 918,7	42 437,4	42 414,9	43 513,7	46 225,1	46 225,1
Conseil des arts	20 427,2	20 835,7	21 506,6	22 086,7	21 936,7	21 936,7	24 436,7
Sociétés de développement commercial	14 477,6	14 630,0	15 664,0	16 479,6	17 383,1	17 383,1	18 034,9
Société du parc Jean-Drapeau	14 214,6	15 808,8	16 372,5	16 696,4	16 723,7	16 723,7	17 039,5
Bureau du taxi de Montréal	3 381,3	-	-	-	-	-	-
Pointe-à-Callière	8 880,6	9 130,6	9 358,9	9 592,9	9 832,7	9 832,7	10 019,5
Office de consultation publique de Montréal	2 327,0	3 008,0	3 243,0	-	-	-	-
Ombudsman	1 545,6	1 646,7	1 820,8	1 885,6	2 075,2	2 075,2	2 114,6
Montréal international – FODIM	510,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0
Office municipal d'habitation de Montréal	500,0	414,5	386,1	500,0	450,4	550,0	550,0
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)	-	-	-
Total – Contributions corporatives aux organismes	**731 610,6**	**757 878,0**	**776 462,6**	**832 357,2**	**878 732,3**	**878 072,6**	**927 326,5**

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2026, les contributions aux organismes augmentent de 49,3 M$ et atteignent 927,3 M$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 45,6 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, une hausse incluant l'indexation de la contribution globale et le financement de la gratuité tarifaire offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus sur l'ensemble du réseau de l'ARTM du territoire de l'agglomération;
- une augmentation de 2,5 M$ de la contribution au Conseil des arts de Montréal;
- une augmentation de l'ordre de 1,2 M$ des contributions principalement versées à des organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment aux sociétés de développement commercial, à la Société du parc Jean-Drapeau et au musée Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

Dans ce tableau, il est question des dépenses de contribution corporatives, soient celles qui ne sont pas incluses dans les budgets des services centraux ou des arrondissements. Le budget de la Ville comprend également plusieurs contributions à des partenaires qui sont incluses dans les budgets des unités d'affaires. Certaines contributions se voient bonifiées au budget 2026, comme par exemple, les contributions aux organismes communautaires LGBTQ2+ de première ligne, pour 1 M$, et ainsi que le soutien aux tables de quartier, pour 0,6 M$.

6.5. Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une compétence différente de celle du client.

Tableau 42 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	40 639,9	43 505,2	47 071,5	50 180,1	49 503,0	46 686,4	51 380,5
Élimination des transactions interentités	2 211,9	2 225,5	1 603,1	1 240,1	817,6	651,3	640,9
Total – Transactions à éliminer	**42 851,8**	**45 730,7**	**48 674,6**	**51 420,2**	**50 320,6**	**47 337,7**	**52 021,4**

7. SOMMAIRE DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Les prochaines pages présentent les sommaires des dépenses par unités d'affaires. Le détail par unité d'affaires des dépenses se retrouve en annexe.

7.1. Sommaire des dépenses des services

Afin d'éviter les répétitions dans les documents budgétaires, les informations détaillées sur le budget de 2026 et les réalisations de 2025 des services municipaux sont dorénavant comprises dans les présentations bonifiées préparées et déposées à la Commission sur les finances et l'administration (CFA). Ces documents peuvent être consultés directement sur le site de la CFA[1].

Tableau 43 – Sommaire des dépenses des services

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services centraux							
Direction générale	20 401,5	20 199,1	25 949,5	25 241,6	27 368,3	24 132,4	23 985,3
Finances et évaluation foncière	73 433,0	76 904,6	80 132,4	81 194,2	93 451,3	88 700,3	86 135,8
Planification stratégique et performance organisationnelle	13 280,4	15 814,7	15 100,0	15 615,8	16 481,0	8 764,8	7 562,6
Ressources humaines et communications	69 523,6	73 267,7	75 036,5	77 767,1	80 639,5	79 481,6	79 315,3
Bureau de l'inspecteur général	4 274,3	4 505,0	4 828,0	4 452,1	5 409,9	7 527,9	7 915,6
Bureau du vérificateur général	5 941,7	5 579,8	6 276,5	5 813,5	7 673,3	7 673,3	8 061,0
Commission de la fonction publique de Montréal	948,2	1 016,8	1 080,5	2 148,8	2 412,5	2 412,5	2 522,2
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	2 303,1	2 168,6	3 095,6	2 938,8
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	87,2	90,6	65,3	90,4	137,3	862,2	918,0
Total – Services administratifs	**187 889,9**	**197 378,3**	**208 468,7**	**214 626,6**	**235 741,7**	**222 650,6**	**219 354,6**
Approvisionnement	27 772,5	31 605,8	33 886,0	36 430,8	38 308,6	38 206,9	38 193,5
Développement économique	121 437,5	84 735,6	113 260,0	122 515,8	179 787,5	82 812,9	78 156,6
Habitation	145 850,5	118 358,9	161 160,0	224 104,8	305 225,3	228 726,1	248 031,8
Stratégie immobilière	60 782,2	62 042,8	57 917,7	61 199,8	63 324,8	63 446,9	61 216,2
Total – Habitation et économie	**355 842,7**	**296 743,1**	**366 223,7**	**444 251,2**	**586 646,2**	**413 192,8**	**425 598,1**
Culture	62 804,5	64 495,5	68 531,6	75 573,2	78 471,5	73 778,2	80 035,1
Diversité et inclusion sociale	34 268,0	42 581,8	47 182,6	44 250,7	68 298,8	43 196,9	68 741,2
Environnement	149 070,8	173 066,3	206 751,3	198 315,7	214 847,6	223 416,7	216 652,8
Espace pour la vie	69 444,6	81 227,9	82 694,2	88 039,0	94 539,1	90 648,5	95 174,2
Total – Qualité de vie	**315 587,9**	**361 371,5**	**405 159,7**	**406 178,6**	**456 157,0**	**431 040,3**	**460 603,3**
Affaires juridiques	67 101,9	68 616,4	69 521,1	74 882,2	78 179,4	75 308,5	80 123,3
Greffe	47 359,7	30 067,4	32 430,8	32 095,7	54 873,9	54 883,1	35 545,3
Police	745 917,3	805 439,8	819 370,7	869 021,1	884 664,3	824 074,3	860 286,4
Sécurité incendie	391 002,4	389 421,2	408 843,2	405 100,9	441 445,5	408 693,7	419 484,3
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 251 381,3**	**1 293 544,8**	**1 330 165,8**	**1 381 099,9**	**1 459 163,1**	**1 362 959,6**	**1 395 439,3**
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	122 735,3	141 130,7	168 791,3	133 098,1	206 903,1	149 524,8	158 771,8
Expérience citoyenne et communications	(18,4)	206,7	(540,6)	639,8	-	-	-
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 045,8	64 715,2	69 091,9	75 893,2	75 654,9	45 399,9	55 810,1
Matériel roulant et ateliers	109 937,9	135 957,0	144 772,4	147 538,5	153 878,5	148 659,1	152 170,5
Technologies de l'information	81 652,9	88 266,9	99 635,9	128 425,0	147 935,3	132 713,9	143 336,2
Total – Services de proximité	**367 353,5**	**430 276,5**	**481 750,9**	**485 594,6**	**584 371,8**	**476 297,7**	**510 088,6**
Commission des services électriques	72 935,0	69 783,9	82 292,6	87 050,4	95 610,4	95 610,4	105 361,7
Eau	289 490,4	299 053,6	318 958,2	347 926,7	369 099,8	366 037,7	409 249,5
Gestion et planification des immeubles	113 266,1	127 112,1	136 023,3	135 693,0	149 489,6	140 759,8	137 933,8
Infrastructures du réseau routier	71 992,3	31 130,6	40 810,0	37 787,1	40 636,1	38 416,6	38 880,2
Urbanisme et mobilité	54 052,3	73 314,1	76 620,3	93 795,0	119 396,7	100 618,8	95 392,7
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**601 736,1**	**600 394,3**	**654 704,4**	**702 252,2**	**774 232,6**	**741 443,3**	**786 817,9**
Total – Dépenses par services centraux	**3 079 791,4**	**3 179 708,5**	**3 446 473,2**	**3 634 003,1**	**4 096 312,4**	**3 647 584,3**	**3 797 901,8**

[1] https://montreal.ca/commissions-permanentes/commission-sur-les-finances-et-ladministration

7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements

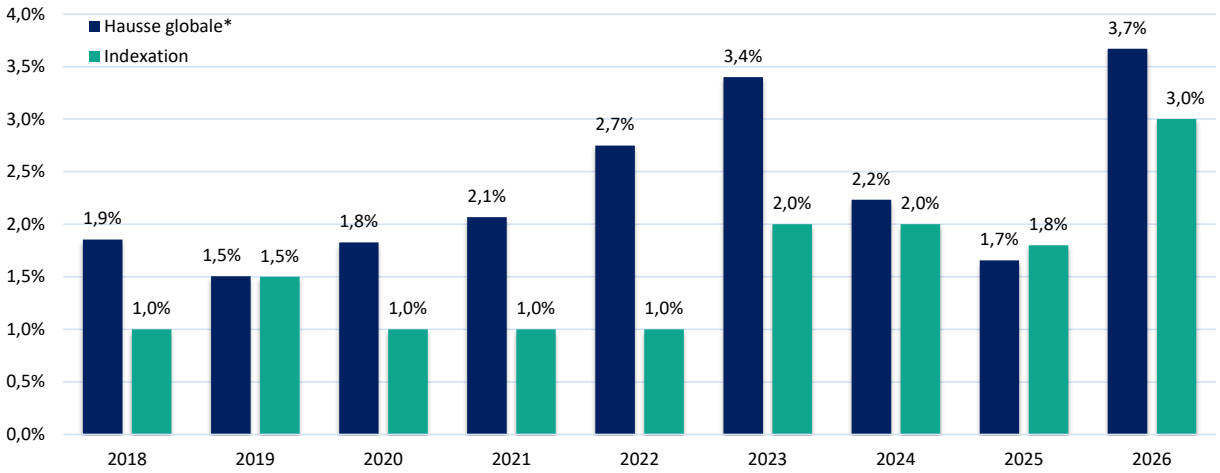
En 2026, les informations détaillées sur le budget 2026 de fonctionnement et les réalisations 2025 des arrondissements sont disponibles sur le portail internet de chaque arrondissement.

Tableau 44 – Sommaire des budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	59 749,2	62 312,4	68 689,5	68 252,6	72 618,7	67 016,1	69 071,9
Anjou	26 448,6	30 634,2	30 202,8	30 497,6	33 690,6	33 284,7	34 220,6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	64 561,8	72 458,3	75 512,1	79 930,2	82 646,5	79 716,7	82 792,2
Lachine	28 968,6	31 104,6	32 824,8	34 108,8	36 628,1	33 960,4	35 199,3
LaSalle	37 897,8	41 625,1	42 365,7	44 018,5	46 315,3	47 462,7	49 076,3
Le Plateau-Mont-Royal	54 155,3	59 119,4	60 305,2	62 417,4	69 194,6	63 508,9	67 228,8
Le Sud-Ouest	55 017,6	60 772,7	64 484,2	64 009,5	67 358,6	66 474,3	69 514,3
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	12 107,6	12 770,5	12 972,9	14 643,9	15 366,8	14 019,5	14 630,8
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	66 529,2	69 504,7	75 347,2	81 839,9	85 987,5	81 030,8	81 644,1
Montréal-Nord	41 061,3	44 604,8	44 235,9	46 851,6	50 570,2	47 723,3	49 388,8
Outremont	15 295,7	16 867,0	17 385,7	20 021,7	22 745,7	18 362,1	18 874,4
Pierrefonds-Roxboro	31 984,9	35 197,8	34 870,1	38 213,3	40 793,1	38 531,0	39 997,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	59 833,7	64 943,6	68 079,1	70 433,3	73 441,2	69 803,2	72 833,2
Rosemont–La Petite-Patrie	64 485,2	71 484,2	74 476,0	80 479,7	83 951,8	73 656,7	78 627,2
Saint-Laurent	65 172,5	71 145,2	75 148,7	77 195,8	83 994,4	82 727,6	85 315,6
Saint-Léonard	35 426,6	39 925,3	39 831,1	40 345,4	43 915,7	41 974,6	44 188,7
Verdun	37 151,2	37 577,5	40 522,1	41 953,1	42 661,6	41 502,5	43 415,0
Ville-Marie	92 741,6	102 917,6	108 774,0	115 977,7	128 335,3	110 611,7	117 500,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	57 592,9	62 846,7	65 638,6	68 498,7	71 021,9	67 015,3	70 520,0
Total – Arrondissements	**906 181,3**	**987 811,6**	**1 031 665,7**	**1 079 688,7**	**1 151 237,6**	**1 078 382,1**	**1 124 039,1**

Plus des deux tiers des budgets des arrondissements sont financés par des transferts centraux attribués par le conseil municipal. Ces transferts varient d'une année à l'autre, en fonction de l'indexation consentie par le conseil municipal et de multiples autres facteurs, notamment l'ouverture de nouvelles installations (ex. : centres sportifs, bibliothèques, etc.) L'indexation consentie et la hausse globale des transferts centraux atteignent respectivement 3,0 % et 3,7 % en 2026.

Graphique 8 – Hausse annuelle des transferts centraux



* Les hausses globales des transferts sont présentées par rapport au budget comparatif de l'année précédente.

Tableau 45 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2025	Sources de financement				Budget 2026
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	67 016,1	11 767,0	2 299,5	-	55 005,4	69 071,9
Anjou	33 284,7	11 106,2	1 962,7	-	21 151,7	34 220,6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	79 716,7	13 730,9	5 219,6	751,1	63 090,6	82 792,2
Lachine	33 960,4	6 295,3	2 424,0	1 498,0	24 982,0	35 199,3
LaSalle	47 462,7	8 771,7	1 601,3	-	38 703,3	49 076,3
Le Plateau-Mont-Royal	63 508,9	14 215,5	12 717,5	-	40 295,8	67 228,8
Le Sud-Ouest	66 474,3	12 071,3	7 261,8	2 500,0	47 681,2	69 514,3
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	14 019,5	3 583,0	645,1	107,1	10 295,6	14 630,8
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	81 030,8	14 940,0	4 667,3	814,3	61 222,5	81 644,1
Montréal-Nord	47 723,3	12 485,6	910,9	1 079,6	34 912,7	49 388,8
Outremont	18 362,1	4 461,6	3 547,8	43,5	10 821,5	18 874,4
Pierrefonds-Roxboro	38 531,0	9 386,8	1 487,7	1 174,7	27 948,7	39 997,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	69 803,2	13 631,7	2 829,6	186,0	56 185,9	72 833,2
Rosemont–La Petite-Patrie	73 656,7	15 512,1	8 310,1	-	54 805,0	78 627,2
Saint-Laurent	82 727,6	18 996,4	4 995,9	1 000,0	60 323,3	85 315,6
Saint-Léonard	41 974,6	10 337,9	2 940,3	975,0	29 935,5	44 188,7
Verdun	41 502,5	10 755,6	3 673,9	578,7	28 406,8	43 415,0
Ville-Marie	110 611,7	25 235,5	25 805,6	10 624,7	55 834,2	117 500,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	67 015,3	12 389,7	4 113,4	-	54 016,9	70 520,0
Total – Arrondissements	**1 078 382,1**	**229 673,8**	**97 414,0**	**21 332,7**	**775 618,6**	**1 124 039,1**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(959 183,3)	(229 184,2)	-	-	(775 618,6)	(1 004 802,8)
Total – Arrondissements	**119 198,8**	**489,6**	**97 414,0**	**21 332,7**	**-**	**119 236,3**

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8.1. Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2026 et du PDI 2026-2035 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2026 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires de Montréal. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que les revenus qu'elles génèrent. Également, les sommaires des charges fiscales totales afférentes aux immeubles résidentiels et aux immeubles non résidentiels sont présentés à la fin de la section.

Les charges fiscales totales sont composées des taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 46 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe spéciale relative au service de l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe spéciale relative au service de la voirie	Infrastructures de la voirie
Conseils d'arrondissement	**Taxe relative aux services**	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de la Ville de Montréal impose des taxes ainsi que des tarifs sur l'ensemble de son territoire. Ces taxes et tarifs sont notamment établis en fonction de la valeur foncière de l'immeuble, de la consommation d'eau de l'immeuble ou de la superficie, selon le cas.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal. Elle s'applique à tous les immeubles imposables sur le territoire de la Ville de Montréal, en fonction de leur catégorie et de leur sous-catégorie.

La Ville calcule la charge fiscale afférente à la TFG en multipliant la base d'imposition, soit la valeur foncière ajustée, par le taux de la taxe.

Les taux de la TFG varient selon les catégories d'immeubles suivantes :
- celle des immeubles non résidentiels;
- celle des terrains vagues desservis;
- celle qui se décline dans les sous-catégories suivantes :
    - des immeubles de six logements ou plus;
    - qui est dite résiduelle et qui englobe les immeubles de cinq logements et moins.

Pour les immeubles non résidentiels, les taux varient également selon la valeur foncière, en raison de la mesure des taux différenciés expliquée plus bas.

Tableau 47 – Taux de taxation de 2026 – Taxe foncière générale
($ par tranche de 100$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe foncière générale	0,4631	0,4631	2,0084	2,5719	1,8524

Terrains vagues

Il est à noter que les terrains vagues desservis et non desservis sont assujettis à l'équivalent de quatre fois le taux de base; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes selon que ces terrains soient desservis ou non :
- les terrains vagues desservis sont imposés en fonction de leur catégorie, à un taux spécifique équivalant à quatre fois le taux de base;
- les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de base ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à trois fois celui du taux de base.

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels.

Cette mesure permet à la Ville de Montréal d'utiliser une taxe structurée en deux tranches de valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Le premier taux s'applique à la tranche de valeur foncière de 900 000 $ et moins. La deuxième tranche de valeur foncière, soit la valeur foncière au-delà de 900 000 $, est imposée à un taux de taxe supérieur à celui de la première tranche.

En 2026, l'écart entre le taux de la première tranche et le taux de la deuxième tranche de la valeur foncière demeure stable, à près de 30 %. Cet écart entre les deux tranches s'applique à la TFG, à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16 % les charges fiscales totales de plus de 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient des taux par tranche de valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications, depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 48 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2026

Types de taxes	Immeuble de 450 000 $		Immeuble de 900 000 $		Immeuble de 1,5 M$	
	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	11 097 $	9 038 $	22 194 $	18 076 $	36 990 $	33 507 $
Taxes à des fins spécifiques	2 151 $	2 046 $	4 302 $	4 091 $	7 170 $	6 978 $
Taxes d'arrondissement	215 $	215 $	429 $	429 $	716 $	716 $
	13 463 $	**11 299 $**	**26 925 $**	**22 596 $**	**44 876 $**	**41 201 $**
Effet cumulatif	**(2 164 $)**		**(4 329 $)**		**(3 675 $)**	
	(16 %)		**(16 %)**		**(8 %)**	

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités présentaient des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal a intégré ce financement à même les taux de la TFG. À compter de 2022, cela se fait par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe s'appliquent selon les mêmes catégories et sous-catégories que celles de la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, les taux s'appliquent selon les tranches de la valeur foncière non résidentielle comme pour la TFG.

Pour les secteurs de l'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 49 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Anjou	0,0048	0,0048	0,0155	0,0198	0,0192
Lachine	0,0010	0,0010	0,0030	0,0039	0,0040
LaSalle	0,0029	0,0029	0,0098	0,0126	0,0116
Montréal	0,0196	0,0196	0,0644	0,0825	0,0784
Montréal-Nord	0,0104	0,0104	0,0374	0,0479	0,0416
Outremont	0,0052	0,0052	0,0200	0,0256	0,0208
Saint-Laurent	0,0032	0,0032	0,0097	0,0124	0,0128
Saint-Léonard	0,0058	0,0058	0,0199	0,0255	0,0232
Verdun	0,0040	0,0040	0,0145	0,0186	0,0160

Fiscalité de l'eau

En 2026, les revenus fiscaux versés à la réserve financière locale de l'eau augmentent de 36,9 M$, pour un total de 539,1 M$. De ces revenus, 528 M$ proviennent de la taxe spéciale relative au service de l'eau et 11,1 M$ sont des revenus de la tarification volumétrique.

La taxe spéciale relative au service de l'eau

La taxe spéciale relative au service de l'eau génère 528 M$ en 2026, en hausse de 36,5 M$.

Les taux de cette taxe foncière varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à cette taxe, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Pour les immeubles non résidentiels, la taxe est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans l'immeuble. Cette différence fait suite à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2023, de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Tableau 50 – Taux de taxation de 2026 – Taxe spéciale relative au service de l'eau
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	
	Résiduelle	Six logements ou plus	Avec compteur	Sans compteur
Taxe relative à l'eau	0,0831	0,0831	0,3270	0,3433

La tarification volumétrique pour le service d'eau

Les revenus de la tarification volumétrique s'élèvent à 11,1 M$ en 2026, ce qui représente une hausse de 0,3 M$ par rapport à 2025.

La tarification volumétrique s'applique comme mesure écofiscale depuis 2023 aux immeubles non résidentiels avec compteur sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal pour le financement des services de l'eau.

La structure du tarif est composée de quatre tranches selon le volume d'eau consommé durant l'année. Les taux applicables pour l'année 2026 sont indexés de 5 % pour toutes les tranches de consommation d'eau. Par ailleurs, l'allocation de 1 000 m^3 demeure inchangée.

Tableau 51 – Taux de tarification de 2026 – Tarification volumétrique pour le service d'eau
($ par mètre cube d'eau consommée par année)

Consommation	Tarif / m^3
Jusqu'à 1 000 m^3	s. o.
De plus de 1 000 m^3 à 10 000 m^3	0,110
De plus de 10 000 m^3 à 100 000 m^3	0,225
De plus de 100 000 m^3	0,690

Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM génère des revenus de 52,2 M$ en 2026. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe diffèrent selon la même structure que la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, des taux différenciés par tranche de valeur foncière sont appliqués, comme pour la TFG.

Tableau 52 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe relative à l'ARTM	0,0070	0,0070	0,0301	0,0385	0,0280

Taxe spéciale relative au service de la voirie

La taxe relative à la voirie génère des revenus de 20,8 M$ en 2026. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe diffèrent selon les catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 53 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au service de la voirie
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0024	0,0168

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 38,1 M$ en 2026, en baisse de 0,6 M$. Malgré l'indexation des taux de la taxe, la diminution des superficies des parcs de stationnement explique la baisse de revenus. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif. La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement.

Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée à tous les parcs de stationnement des secteurs A, B et C, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement. Dans le secteur D, le seuil à partir duquel les stationnements extérieurs sont assujettis à la taxe est de 5 000 mètres carrés.

Le taux applicable dépend des caractéristiques du parc de stationnement, soit si celui-ci se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur, et le secteur où celui-ci est situé :

- Le secteur A, qui correspond au centre des affaires de Montréal[1];
- Le secteur B, qui correspond au centre-ville de Montréal[2], en excluant les secteurs A et C;
- Le secteur C, dont le périmètre est illustré à la figure [2];
- Le secteur D, qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

Pour l'exercice financier 2026, les taux des secteurs A, B et C sont indexés de 3,4 %. Le taux du secteur D augmente de 0,25 $ par mètre carré.

Il est estimé qu'une réduction supplémentaire annuelle de 3 765 tonnes d'éq. CO_2 découlera de cette augmentation du taux de la taxe. Vous trouverez plus d'information sur l'impact des interventions de la Ville de Montréal dans la section *Climat 2026*.

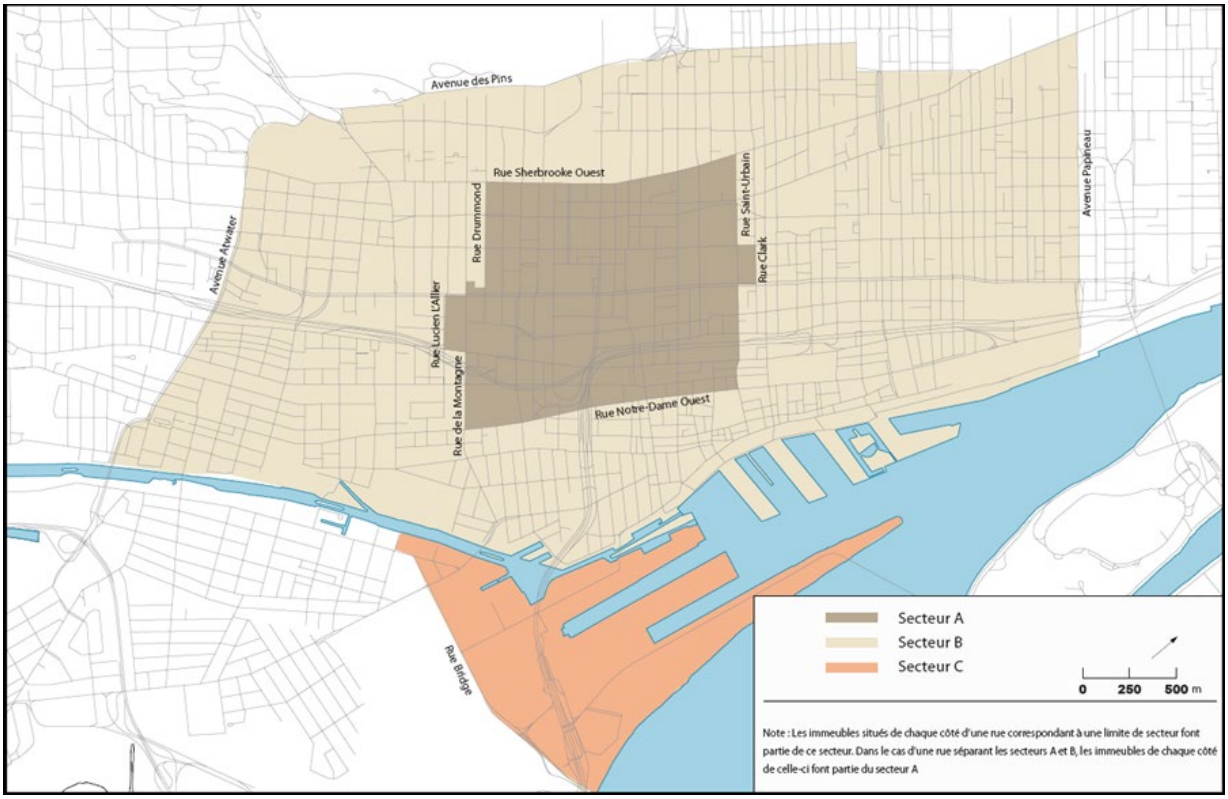
[1] Tel que le définit l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

[2] Tel que le définit l'article 8 du Recueil des tarifs du transport privé par taxi, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Tableau 54 – Taux de taxation de 2026 – Taxe sur les parcs de stationnement

Secteurs	Intérieurs $/m²	Extérieurs $/m²
Secteur A	14,25	57,50
Secteur B	7,20	43,20
Secteur C	7,20	21,60
Secteur D	s. o.	2,75

Figure 1 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement



Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les immeubles du gouvernement du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalentes au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Depuis la refonte des compensations en 2022, ce n'est plus le cas pour bon nombre d'immeubles du gouvernement du Québec. Seuls les immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Place des Arts demeurent assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les autres immeubles du gouvernement du Québec, les compensations versées sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Autres immeubles exempts

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'ARTM, à Exo ainsi que les immeubles nécessaires à l'exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Depuis l'exercice financier 2025, la compensation des OBNL propriétaires détenant une reconnaissance de la Commission municipale du Québec n'est plus exigée.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à un taux unique dans chaque arrondissement, sans distinction entre les catégories et sous-catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,8 % les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels et de 0,2 % celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport au dernier budget, en redressant les montants de 2025 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 15,5 M$ entre les revenus de 2025 et ceux de 2026, reflétant les décisions des conseils d'arrondissement, s'ajoutent les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 18,2 M$ l'écart total entre les revenus budgétés en 2025 et 2026.

Tableau 55 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2025 et en 2026, et taux applicables en 2026

Arrondissements	Revenus 2025[1]	Revenus 2026[2]	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(%)	(%)	($/100 $)
Ahuntsic–Cartierville	10 504	11 628	1 124	10,7	0,7	0,0448
Anjou	10 791	11 090	299	2,8	0,2	0,1150
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	13 075	13 519	445	3,4	0,2	0,0393
Lachine	5 813	6 220	407	7,0	0,4	0,0565
LaSalle	8 148	8 621	473	5,8	0,3	0,0562
Le Plateau-Mont-Royal	12 994	14 163	1 169	9,0	0,6	0,0513
Le Sud-Ouest	10 626	11 561	935	8,8	0,5	0,0510
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 243	3 561	318	9,8	1,1	0,0822
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	13 897	14 730	834	6,0	0,4	0,0601
Montréal-Nord	12 063	12 398	336	2,8	0,4	0,1230
Outremont	4 199	4 367	168	4,0	0,3	0,0431
Pierrefonds–Roxboro	8 818	9 347	529	6,0	0,6	0,0706
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 662	13 535	874	6,9	0,6	0,0714
Rosemont–La Petite-Patrie	12 757	15 327	2 570	20,1	1,4	0,0531
Saint-Laurent	18 113	18 710	598	3,3	0,1	0,0604
Saint-Léonard	9 960	10 251	291	2,9	0,2	0,0758
Verdun	8 580	10 639	2 059	24,0	1,9	0,0627
Ville-Marie	23 703	24 414	711	3,0	0,2	0,0391
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 822	12 229	1 407	13,0	1,0	0,0548
Ville de Montréal	**210 766**	**226 311**	**15 546**	**7,4**	**0,6**	**s. o.**

[1] Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements pour 2025 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre et le 31 décembre 2024.

[2] Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier puisque l'une des taxes de services de l'arrondissement est un tarif par unité et l'autre un taux foncier de 0,0434 $ / 100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être assumé par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2026, ces taxes génèrent des revenus de 124,7 M$, soit 7 M$ de plus qu'en 2025, et permettent le remboursement des emprunts liés aux travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2024.

Tableau 56 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux investissements
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taux	Arrondissements	Taux
Ahuntsic–Cartierville	0,0303	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0400
Anjou	0,0649	Montréal-Nord	0,0490
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0214	Outremont	0,0298
Lachine	0,0312	Pierrefonds–Roxboro	0,0422
LaSalle	0,0319	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0634
Le Plateau-Mont-Royal	0,0246	Rosemont–La Petite-Patrie	0,0308
Le Sud-Ouest	0,0263	Saint-Laurent	0,0334
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		Saint-Léonard	0,0449
L'Île-Bizard	0,0870	Verdun	0,0339
Sainte-Geneviève	0,0869	Ville-Marie	0,0086
		Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0297

Dépôt du rôle 2026-2027-2028

Le rôle d'évaluation 2026-2027-2028 de la Ville de Montréal a été déposé le 10 septembre 2025. Il contient de nombreux renseignements sur les propriétés du territoire montréalais, notamment leur valeur foncière, laquelle sert au calcul des taxes foncières.

La Ville de Montréal ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des valeurs mises à jour. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville de Montréal ajuste ses taux à la baisse.

Ce nouveau rôle présente une hausse moyenne de 11,3 % des valeurs foncières. Toutefois, cette évolution varie considérablement d'un secteur à l'autre de la ville et selon le type de propriété. Les écarts sont moins marqués que lors du rôle précédent, où l'augmentation moyenne atteignait 32,3 %.

L'étalement de la variation des valeurs permettra de lisser les effets des indexations sur la durée du rôle 2026-2027-2028.

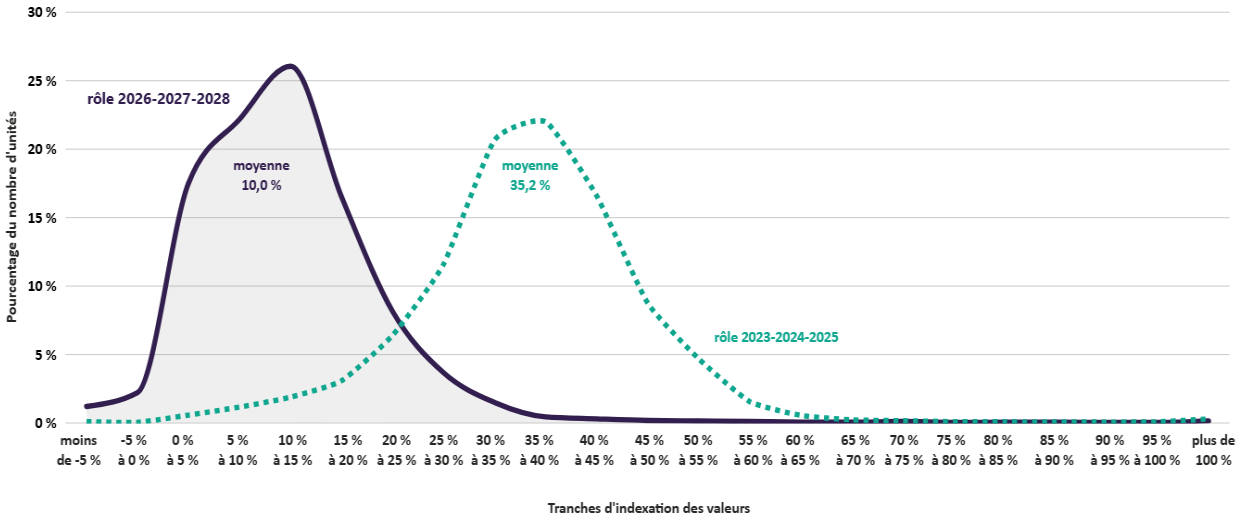
Tableau 57 – Croissance des valeurs foncières des immeubles imposables et compensables à 100 % lors des deux derniers rôles d'évaluation foncière

Catégories	Indexation 2023-2024-2025	Indexation 2026-2027-2028
Résidentielle	35,2 %	10,0 %
Non résidentielle	20,9 %	15,5 %
Total	**32,3 %**	**11,3 %**

Immeubles résidentiels imposables et compensables à 100 %

Avec le dépôt du nouveau rôle, la variation moyenne de la valeur des immeubles résidentiels est de 10,0 %, comparativement à 35,2 % lors du rôle précédent. La distribution des variations des valeurs résidentielles au rôle 2026-2027-2028 est plus concentrée autour de la moyenne que celle du rôle 2023-2024-2025 : on constate qu'il y a moins d'unités d'évaluations avec de forts écarts par rapport à la moyenne qu'au rôle précédent.

Graphique 9 – Distribution des variations de valeurs des immeubles résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028

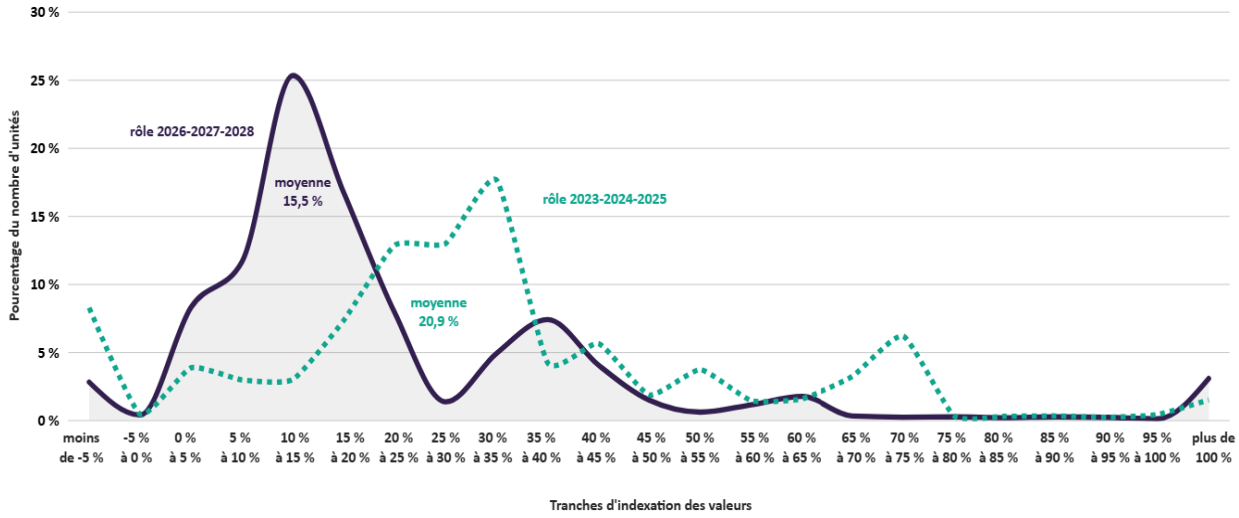


Immeubles non résidentiels imposables et compensables à 100 %

Pour ce qui est des immeubles non résidentiels, la variation moyenne des valeurs foncières au dépôt du rôle 2026-2027-2028 est de 15,5 %. La distribution des variations demeure très étendue, comme au rôle précédent. Un petit nombre d'unités de grande valeur affiche des diminutions ou des hausses très modestes de valeurs foncières, tandis qu'un plus grand nombre d'unités d'évaluation de moindre taille connaissent une forte hausse de leurs valeurs foncières.

Cette distribution est en partie tributaire d'une diminution des valeurs foncières des tours de bureaux du centre-ville, ainsi que par la hausse plus marquée des valeurs foncières des immeubles industriels et des terrains vagues.

Graphique 10 – Distribution des valeurs des immeubles non résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028



Variations selon les arrondissements

On observe des augmentations de valeurs foncières plus importantes dans les arrondissements situés à plus grande distance du centre-ville. Ainsi, les immeubles résidentiels des arrondissements de Ville-Marie, Le Sud-Ouest et Le Plateau–Mont-Royal sont sujets à des augmentations moins importantes des valeurs foncières. À l'inverse, dans les arrondissements plus excentrés, tels que Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord et L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, les valeurs augmentent plus fortement.

Au niveau des immeubles non résidentiels, les arrondissements comportant une forte proportion d'immeubles industriels constatent une hausse plus importante du total de leurs valeurs foncières non résidentielles, tels que les arrondissements de Lachine, LaSalle et Saint-Laurent. Cela reflète la composition du parc immobilier dans ces arrondissements.

Tableau 58 – Indexation des valeurs foncières entre le rôle 2023-2024-2025 et le rôle 2026-2027-2028, par catégories d'immeubles, valeurs imposables et compensables à 100 %

Arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	Tous les immeubles
	5 logements et moins	6 logements ou plus		
Ahuntsic–Cartierville	9,8 %	17,0 %	14,6 %	11,4 %
Anjou	15,7 %	15,2 %	31,5 %	21,0 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	5,5 %	7,1 %	16,4 %	7,1 %
Lachine	11,9 %	11,6 %	40,2 %	19,3 %
LaSalle	10,1 %	9,6 %	34,6 %	13,3 %
Le Plateau-Mont-Royal	7,2 %	8,9 %	14,0 %	8,5 %
Le Sud-Ouest	6,8 %	10,3 %	21,3 %	9,8 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	14,1 %	15,7 %	21,0 %	14,4 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	12,1 %	10,2 %	24,0 %	13,4 %
Montréal-Nord	18,3 %	16,4 %	28,0 %	19,1 %
Outremont	9,0 %	8,8 %	10,1 %	9,0 %
Pierrefonds–Roxboro	11,7 %	10,1 %	16,3 %	11,7 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	19,1 %	11,9 %	31,6 %	20,2 %
Rosemont–La Petite-Patrie	10,5 %	14,9 %	13,0 %	11,7 %
Saint-Laurent	10,0 %	10,3 %	30,1 %	17,6 %
Saint-Léonard	13,2 %	13,7 %	26,6 %	15,9 %
Verdun	9,0 %	10,0 %	6,7 %	9,0 %
Ville-Marie	3,2 %	8,7 %	0,2 %	3,4 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	11,5 %	14,1 %	15,3 %	12,6 %
Ville de Montréal	**9,8 %**	**10,7 %**	**15,5 %**	**11,3 %**

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

Généralement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne lors du dépôt du dernier rôle verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2026, 2027 et 2028, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté (ou retranché, selon le cas) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée valeur ajustée. L'année 2026 constitue la première année d'application du rôle d'évaluation actuel et les valeurs ajustées 2026 servent de base d'imposition pour le budget 2026.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés théoriques, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 59 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2026, 2027 et 2028

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2023-2024-2025 (3 ans)	650 000 $	550 000 $
Valeur au rôle 2026-2027-2028 (3 ans)	635 000 $	580 000 $
Variation de la valeur au rôle	(15 000) $	30 000 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2026-2027-2028	650 000 $	550 000 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(5 000) $	10 000 $
Valeur ajustée pour 2026	**645 000 $**	**560 000 $**
Valeur ajustée pour 2027	**640 000 $**	**570 000 $**
Valeur ajustée pour 2028	**635 000 $**	**580 000 $**

Taux moyens cumulés

Tableau 60 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie résiduelle

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux investissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0448	0,0303	**0,0751**	**0,6503**
Anjou	0,4631	0,0048	0,0831	0,0024	0,0070	0,1150	0,0649	**0,1799**	**0,7403**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0393	0,0214	**0,0607**	**0,6359**
Lachine	0,4631	0,0010	0,0831	0,0024	0,0070	0,0567	0,0312	**0,0879**	**0,6445**
LaSalle	0,4631	0,0029	0,0831	0,0024	0,0070	0,0562	0,0319	**0,0881**	**0,6466**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0513	0,0246	**0,0759**	**0,6511**
Le Sud-Ouest	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0510	0,0263	**0,0773**	**0,6525**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0822	0,0870	**0,1692**	**0,7248**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0601	0,0400	**0,1001**	**0,6753**
Montréal-Nord	0,4631	0,0104	0,0831	0,0024	0,0070	0,1230	0,0490	**0,1720**	**0,7380**
Outremont	0,4631	0,0052	0,0831	0,0024	0,0070	0,0431	0,0298	**0,0729**	**0,6337**
Pierrefonds–Roxboro	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0706	0,0422	**0,1128**	**0,6684**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0714	0,0634	**0,1348**	**0,7100**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0531	0,0308	**0,0839**	**0,6591**
Saint-Laurent	0,4631	0,0032	0,0831	0,0024	0,0070	0,0604	0,0334	**0,0938**	**0,6526**
Saint-Léonard	0,4631	0,0058	0,0831	0,0024	0,0070	0,0758	0,0449	**0,1207**	**0,6821**
Verdun	0,4631	0,0040	0,0831	0,0024	0,0070	0,0627	0,0339	**0,0966**	**0,6562**
Ville-Marie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0391	0,0086	**0,0477**	**0,6229**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0548	0,0297	**0,0845**	**0,6597**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4631**	**0,0139**	**0,0831**	**0,0024**	**0,0070**	**0,0562**	**0,0310**	**0,0871**	**0,6566**

[1] L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 57,91 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0133.

[2] L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0870 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0869 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Tableau 61 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie six logements ou plus

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux inves-tissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0448	0,0303	**0,0751**	**0,6503**
Anjou	0,4631	0,0048	0,0831	0,0024	0,0070	0,1150	0,0649	**0,1799**	**0,7403**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0393	0,0214	**0,0607**	**0,6359**
Lachine	0,4631	0,0010	0,0831	0,0024	0,0070	0,0773	0,0312	**0,1085**	**0,6651**
LaSalle	0,4631	0,0029	0,0831	0,0024	0,0070	0,0562	0,0319	**0,0881**	**0,6466**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0513	0,0246	**0,0759**	**0,6511**
Le Sud-Ouest	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0510	0,0263	**0,0773**	**0,6525**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0822	0,0870	**0,1692**	**0,7248**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0601	0,0400	**0,1001**	**0,6753**
Montréal-Nord	0,4631	0,0104	0,0831	0,0024	0,0070	0,1230	0,0490	**0,1720**	**0,7380**
Outremont	0,4631	0,0052	0,0831	0,0024	0,0070	0,0431	0,0298	**0,0729**	**0,6337**
Pierrefonds–Roxboro	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0706	0,0422	**0,1128**	**0,6684**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0714	0,0634	**0,1348**	**0,7100**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0531	0,0308	**0,0839**	**0,6591**
Saint-Laurent	0,4631	0,0032	0,0831	0,0024	0,0070	0,0604	0,0334	**0,0938**	**0,6526**
Saint-Léonard	0,4631	0,0058	0,0831	0,0024	0,0070	0,0758	0,0449	**0,1207**	**0,6821**
Verdun	0,4631	0,0040	0,0831	0,0024	0,0070	0,0627	0,0339	**0,0966**	**0,6562**
Ville-Marie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0391	0,0086	**0,0477**	**0,6229**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0548	0,0297	**0,0845**	**0,6597**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4631**	**0,0160**	**0,0831**	**0,0024**	**0,0070**	**0,0562**	**0,0310**	**0,0871**	**0,6587**

[1] L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 57,91 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0339.

[2] L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0870 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0869 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Tableau 62 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale[1]	Taxe relative aux dettes des anciennes villes[1]	Taxe relative à l'eau[2]	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM[1]	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[3]	Taxe relative aux investissements[4]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	2,4391	0,0782	0,3285	0,0168	0,0365	0,0448	0,0303	**0,0751**	**2,9742**
Anjou	2,4951	0,0192	0,3277	0,0168	0,0374	0,1150	0,0649	**0,1799**	**3,0760**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,4214	0,0777	0,3308	0,0168	0,0363	0,0393	0,0214	**0,0607**	**2,9436**
Lachine	2,4937	0,0038	0,3287	0,0168	0,0373	0,0462	0,0312	**0,0774**	**2,9576**
LaSalle	2,4606	0,0120	0,3279	0,0168	0,0368	0,0562	0,0319	**0,0881**	**2,9423**
Le Plateau-Mont-Royal	2,3132	0,0742	0,3307	0,0168	0,0346	0,0513	0,0246	**0,0759**	**2,8455**
Le Sud-Ouest	2,4200	0,0776	0,3327	0,0168	0,0362	0,0510	0,0263	**0,0773**	**2,9606**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,2798	s. o.	0,3313	0,0168	0,0341	0,0822	0,0870	**0,1692**	**2,8312**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,4645	0,0791	0,3320	0,0168	0,0369	0,0601	0,0400	**0,1001**	**3,0295**
Montréal-Nord	2,3111	0,0430	0,3286	0,0168	0,0346	0,1230	0,0490	**0,1720**	**2,9061**
Outremont	2,3105	0,0230	0,3300	0,0168	0,0346	0,0431	0,0298	**0,0729**	**2,7878**
Pierrefonds–Roxboro	2,3455	s. o.	0,3282	0,0168	0,0351	0,0706	0,0422	**0,1128**	**2,8384**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,4187	0,0776	0,3287	0,0168	0,0362	0,0714	0,0634	**0,1348**	**3,0128**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,3408	0,0751	0,3304	0,0168	0,0351	0,0531	0,0308	**0,0839**	**2,8821**
Saint-Laurent	2,5024	0,0121	0,3280	0,0168	0,0375	0,0604	0,0334	**0,0938**	**2,9906**
Saint-Léonard	2,4302	0,0241	0,3281	0,0168	0,0364	0,0758	0,0449	**0,1207**	**2,9563**
Verdun	2,4164	0,0175	0,3284	0,0168	0,0362	0,0627	0,0339	**0,0966**	**2,9119**
Ville-Marie	2,5240	0,0810	0,3301	0,0168	0,0378	0,0391	0,0086	**0,0477**	**3,0374**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,3756	0,0762	0,3294	0,0168	0,0356	0,0548	0,0297	**0,0845**	**2,9181**
VILLE DE MONTRÉAL	**2,4660**	**0,0575**	**0,3295**	**0,0168**	**0,0369**	**0,0562**	**0,0310**	**0,0871**	**2,9939**

[1] Les taux présentés pour la TFG, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et la taxe relative à l'ARTM le sont à titre indicatif puisque ce sont des taux moyens établis à partir des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.

[2] Ces taux, présentés à titre indicatif, sont des taux moyens résultant de la division des revenus générés par les deux taux applicables selon la présence ou non de compteur, par les valeurs foncières des immeubles concernés.

[3] L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 57,91 $ par unité commerciale, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0028.

[4] L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0870 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0869 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Variation détaillée des charges fiscales foncières

Immeubles résidentiels

Les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Quant aux décisions d'un conseil d'arrondissement, elles se répercutent seulement sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2026-2027-2028 constitue l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon l'arrondissement ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » correspondent aux déplacements fiscaux entre les immeubles, causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières. Ainsi, ces effets se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels.

Tableau 63 – Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic–Cartierville	2,6 %	(0,3 %)	0,8 %	**3,1 %**	0,7 %	0,1 %	**0,8 %**	**3,9 %**
Anjou	3,4 %	(0,1 %)	0,9 %	**4,3 %**	0,2 %	(0,2 %)	**< 0,1 %**	**4,3 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1,4 %	(0,3 %)	0,6 %	**1,7 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,2 %**	**1,9 %**
Lachine	3,0 %	(< 0,1 %)	0,8 %	**3,8 %**	0,4 %	(< 0,1 %)	**0,4 %**	**4,2 %**
LaSalle	2,5 %	(< 0,1 %)	0,7 %	**3,2 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**3,7 %**
Le Plateau-Mont-Royal	1,8 %	(0,3 %)	0,6 %	**2,1 %**	0,6 %	0,1 %	**0,7 %**	**2,9 %**
Le Sud-Ouest	2,1 %	(0,3 %)	0,7 %	**2,4 %**	0,5 %	0,3 %	**0,8 %**	**3,3 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3,0 %	-	0,7 %	**3,8 %**	1,1 %	1,4 %	**2,5 %**	**6,3 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,7 %	(0,3 %)	0,8 %	**3,3 %**	0,4 %	0,5 %	**0,9 %**	**4,2 %**
Montréal-Nord	3,6 %	(0,1 %)	0,9 %	**4,4 %**	0,4 %	0,1 %	**0,5 %**	**4,9 %**
Outremont	2,1 %	(< 0,1 %)	0,7 %	**2,8 %**	0,3 %	< 0,1 %	**0,3 %**	**3,1 %**
Pierrefonds–Roxboro	2,6 %	-	0,8 %	**3,4 %**	0,6 %	0,2 %	**0,8 %**	**4,2 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	4,0 %	(0,2 %)	1,0 %	**4,9 %**	0,6 %	0,2 %	**0,8 %**	**5,6 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,7 %	(0,3 %)	0,8 %	**3,3 %**	1,4 %	0,7 %	**2,1 %**	**5,3 %**
Saint-Laurent	2,8 %	(< 0,1 %)	0,8 %	**3,6 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**3,8 %**
Saint-Léonard	3,0 %	(0,1 %)	0,8 %	**3,8 %**	0,2 %	(< 0,1 %)	**0,2 %**	**4,0 %**
Verdun	2,4 %	(< 0,1 %)	0,7 %	**3,2 %**	1,9 %	0,3 %	**2,2 %**	**5,4 %**
Ville-Marie	1,4 %	(0,3 %)	0,6 %	**1,6 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**2,0 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,8 %	(0,3 %)	0,8 %	**3,4 %**	1,0 %	0,1 %	**1,1 %**	**4,5 %**
VILLE DE MONTRÉAL	2,4 %	(0,2 %)	0,7 %	**3,0 %**	0,6 %	0,2 %	**0,8 %**	**3,8 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2026, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

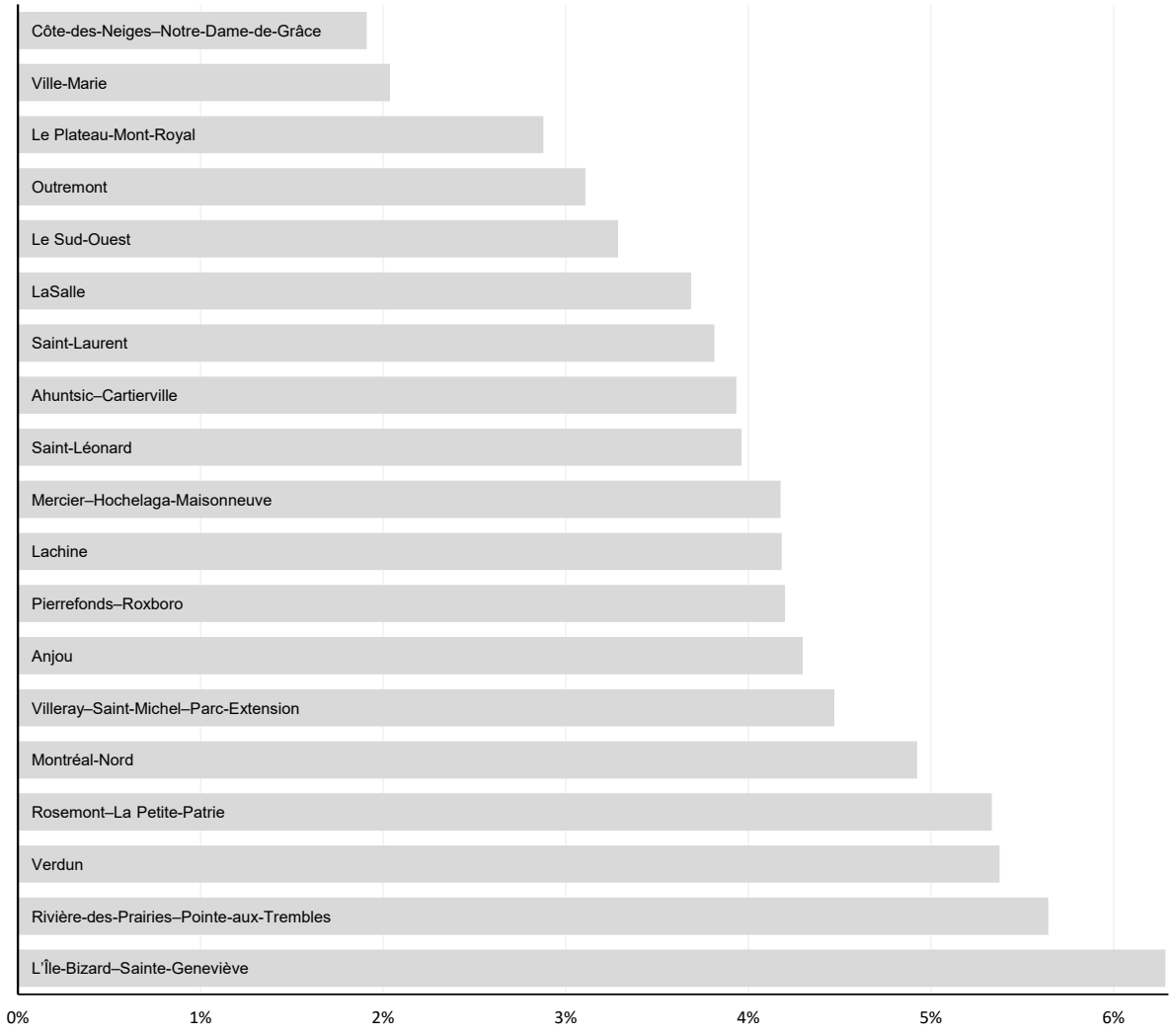
Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels, par type d'immeubles résidentiels.

Tableau 64 – Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels par type d'immeubles résidentiels

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Types d'immeubles résidentiels			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic–Cartierville	**3,9 %**	3,6 %	5,0 %	3,0 %	5,8 %
Anjou	**4,3 %**	3,6 %	4,1 %	4,2 %	3,7 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**1,9 %**	1,4 %	1,9 %	1,7 %	2,2 %
Lachine	**4,2 %**	3,4 %	4,7 %	4,1 %	3,9 %
LaSalle	**3,7 %**	3,8 %	4,2 %	3,5 %	3,3 %
Le Plateau-Mont-Royal	**2,9 %**	4,3 %	3,4 %	1,8 %	3,1 %
Le Sud-Ouest	**3,3 %**	3,6 %	2,6 %	3,5 %	3,7 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**6,3 %**	6,2 %	7,5 %	6,5 %	6,8 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**4,2 %**	4,1 %	4,9 %	3,9 %	3,5 %
Montréal-Nord	**4,9 %**	5,5 %	4,1 %	5,1 %	4,4 %
Outremont	**3,1 %**	3,1 %	3,7 %	2,2 %	3,0 %
Pierrefonds–Roxboro	**4,2 %**	4,2 %	5,2 %	3,5 %	3,6 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**5,6 %**	5,7 %	6,8 %	5,7 %	3,3 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**5,3 %**	6,4 %	5,5 %	4,5 %	6,3 %
Saint-Laurent	**3,8 %**	4,3 %	3,2 %	3,0 %	3,1 %
Saint-Léonard	**4,0 %**	4,9 %	5,0 %	3,5 %	3,9 %
Verdun	**5,4 %**	5,0 %	5,8 %	4,9 %	5,2 %
Ville-Marie	**2,0 %**	2,4 %	1,0 %	2,9 %	2,9 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**4,5 %**	4,3 %	5,2 %	4,1 %	5,0 %
VILLE DE MONTRÉAL	**3,8 %**	**4,3 %**	**3,4 %**	**3,5 %**	**3,7 %**

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 11 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement



Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente une « résidence de valeur moyenne » aux fins d'illustration[3]. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 65 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne
(en dollars, sauf indication contraire)

Variation des charges fiscales	2025	2026	Variations	
			($)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	3 542 $	3 664 $	122 $	2,4 %
Dettes des anciennes villes	123 $	113 $	(10) $	(0,2 %)
Taxe relative à l'eau	621 $	657 $	37 $	0,7 %
Taxe relative à la voirie	18 $	18 $	-	-
Taxe relative à l'ARTM	55 $	55 $	-	-
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	416 $	444 $	28 $	0,6 %
Taxe relative aux investissements	234 $	245 $	11 $	0,2 %
Charge fiscale totale	**5 009 $**	**5 197 $**	**188 $**	**3,8 %**

Note : Les variations sont celles d'une résidence moyenne dont la valeur ajustée est à 791 135 $ au rôle d'évaluation 2026-2027-2028.
La somme des montants arrondis peut être différente du total affiché.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer, par des exemples, les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

[3] La résidence moyenne n'est ni une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à l'aide des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2026-2027-2028, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté légèrement plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. C'est pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont légèrement supérieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 66 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic–Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2026	**832 977 $**	**606 136 $**	**1 170 274 $**	**652 773 $**	**666 613 $**	**1 131 470 $**	**779 270 $**
Taxes 2025	**5 229 $**	**4 332 $**	**7 340 $**	**4 067 $**	**4 154 $**	**7 062 $**	**4 907 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 858 $	2 807 $	5 420 $	3 023 $	3 087 $	5 240 $	3 609 $
Dettes anciennes villes	163 $	29 $	229 $	7 $	19 $	222 $	153 $
Taxe relative à l'eau	692 $	504 $	972 $	542 $	554 $	940 $	648 $
Taxe relative à la voirie	20 $	15 $	28 $	16 $	16 $	27 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	58 $	42 $	82 $	46 $	47 $	79 $	55 $
Taxe relative aux services	373 $	697 $	460 $	370 $	375 $	580 $	397 $
Taxe relative aux investissements	252 $	393 $	250 $	204 $	213 $	278 $	205 $
Total	**5 417 $**	**4 487 $**	**7 442 $**	**4 207 $**	**4 310 $**	**7 367 $**	**5 085 $**
Variation totale	**3,6 %** **187 $**	**3,6 %** **155 $**	**1,4 %** **101 $**	**3,4 %** **140 $**	**3,8 %** **156 $**	**4,3 %** **305 $**	**3,6 %** **178 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2026	**719 082 $**	**570 798 $**	**476 676 $**	**2 177 723 $**	**624 349 $**	**505 048 $**	**855 142 $**
Taxes 2025	**4 908 $**	**3 702 $**	**3 335 $**	**13 382 $**	**4 006 $**	**3 394 $**	**5 299 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 330 $	2 643 $	2 207 $	10 085 $	2 891 $	2 339 $	3 960 $
Dettes anciennes villes	- $	112 $	50 $	113 $	- $	99 $	168 $
Taxe relative à l'eau	598 $	474 $	396 $	1 810 $	519 $	420 $	711 $
Taxe relative à la voirie	17 $	14 $	11 $	52 $	15 $	12 $	21 $
Taxe relative à l'ARTM	50 $	40 $	33 $	152 $	44 $	35 $	60 $
Taxe relative aux services	591 $	343 $	586 $	939 $	441 $	361 $	454 $
Taxe relative aux investissements	626 $	228 $	234 $	649 $	263 $	320 $	263 $
Total	**5 212 $**	**3 855 $**	**3 518 $**	**13 800 $**	**4 173 $**	**3 586 $**	**5 636 $**
Variation totale	**6,2 %** **304 $**	**4,1 %** **152 $**	**5,5 %** **182 $**	**3,1 %** **418 $**	**4,2 %** **167 $**	**5,7 %** **192 $**	**6,4 %** **338 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2026	**918 882 $**	**758 069 $**	**1 125 415 $**	**1 508 038 $**	**644 321 $**	**751 780 $**
Taxes 2025	**5 752 $**	**4 930 $**	**7 032 $**	**9 172 $**	**4 077 $**	**4 734 $**
Taxes 2026						
Taxe foncière générale	4 255 $	3 511 $	5 212 $	6 984 $	2 984 $	3 481 $
Dettes anciennes villes	29 $	44 $	45 $	296 $	126 $	104 $
Taxe relative à l'eau	764 $	630 $	935 $	1 253 $	535 $	625 $
Taxe relative à la voirie	22 $	18 $	27 $	36 $	15 $	18 $
Taxe relative à l'ARTM	64 $	53 $	79 $	106 $	45 $	53 $
Taxe relative aux services	555 $	575 $	706 $	590 $	353 $	425 $
Taxe relative aux investissements	307 $	340 $	382 $	130 $	191 $	233 $
Total	**5 997 $**	**5 171 $**	**7 385 $**	**9 394 $**	**4 251 $**	**4 939 $**
Variation totale	**4,3 %** **245 $**	**4,9 %** **241 $**	**5,0 %** **353 $**	**2,4 %** **222 $**	**4,3 %** **173 $**	**4,3 %** **204 $**

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2026-2027-2028, les valeurs des condominiums ont généralement augmenté moins que la moyenne des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 67 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2026	**390 537 $**	**355 957 $**	**551 253 $**	**420 894 $**	**440 168 $**	**556 407 $**	**524 373 $**
Taxes 2025	**2 419 $**	**2 532 $**	**3 439 $**	**2 592 $**	**2 732 $**	**3 504 $**	**3 333 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	1 809 $	1 648 $	2 553 $	1 949 $	2 038 $	2 577 $	2 428 $
Dettes anciennes villes	77 $	17 $	108 $	4 $	13 $	109 $	103 $
Taxe relative à l'eau	325 $	296 $	458 $	350 $	366 $	462 $	436 $
Taxe relative à la voirie	9 $	9 $	13 $	10 $	11 $	13 $	13 $
Taxe relative à l'ARTM	27 $	25 $	39 $	29 $	31 $	39 $	37 $
Taxe relative aux services	175 $	409 $	217 $	238 $	247 $	285 $	267 $
Taxe relative aux investissements	118 $	231 $	118 $	131 $	140 $	137 $	138 $
Total	**2 540 $**	**2 635 $**	**3 505 $**	**2 712 $**	**2 846 $**	**3 623 $**	**3 422 $**
Variation totale	**5,0 %** **120 $**	**4,1 %** **103 $**	**1,9 %** **67 $**	**4,7 %** **121 $**	**4,2 %** **114 $**	**3,4 %** **118 $**	**2,6 %** **88 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2026	**330 811 $**	**382 742 $**	**330 780 $**	**830 018 $**	**363 255 $**	**310 188 $**	**510 963 $**
Taxes 2025	**2 231 $**	**2 463 $**	**2 345 $**	**5 070 $**	**2 307 $**	**2 063 $**	**3 193 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	1 532 $	1 772 $	1 532 $	3 844 $	1 682 $	1 436 $	2 366 $
Dettes anciennes villes	- $	75 $	34 $	43 $	- $	61 $	100 $
Taxe relative à l'eau	275 $	318 $	275 $	690 $	302 $	258 $	425 $
Taxe relative à la voirie	8 $	9 $	8 $	20 $	9 $	7 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	23 $	27 $	23 $	58 $	25 $	22 $	36 $
Taxe relative aux services	272 $	230 $	407 $	358 $	256 $	221 $	271 $
Taxe relative aux investissements	288 $	153 $	162 $	247 $	153 $	197 $	157 $
Total	**2 398 $**	**2 585 $**	**2 441 $**	**5 260 $**	**2 428 $**	**2 202 $**	**3 368 $**
Variation totale	**7,5 %** **167 $**	**4,9 %** **122 $**	**4,1 %** **96 $**	**3,7 %** **190 $**	**5,2 %** **121 $**	**6,8 %** **140 $**	**5,5 %** **175 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2026	**481 250 $**	**412 866 $**	**622 996 $**	**578 019 $**	**454 765 $**	**502 518 $**
Taxes 2025	**3 044 $**	**2 682 $**	**3 863 $**	**3 563 $**	**2 852 $**	**3 193 $**
Taxes 2026						
Taxe foncière générale	2 229 $	1 912 $	2 885 $	2 677 $	2 106 $	2 327 $
Dettes anciennes villes	15 $	24 $	25 $	113 $	89 $	70 $
Taxe relative à l'eau	400 $	343 $	518 $	480 $	378 $	418 $
Taxe relative à la voirie	12 $	10 $	15 $	14 $	11 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	34 $	29 $	44 $	40 $	32 $	35 $
Taxe relative aux services	291 $	313 $	391 $	226 $	249 $	284 $
Taxe relative aux investissements	161 $	185 $	211 $	50 $	135 $	156 $
Total	**3 141 $**	**2 816 $**	**4 088 $**	**3 600 $**	**3 000 $**	**3 301 $**
Variation totale	**3,2 %** **97 $**	**5,0 %** **135 $**	**5,8 %** **225 $**	**1,0 %** **37 $**	**5,2 %** **148 $**	**3,4 %** **108 $**

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Finalement, dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel comptant de deux à cinq logements. Les valeurs de ces immeubles ont généralement moins augmenté que la moyenne des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 68 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2026	**846 704 $**	**748 681 $**	**979 838 $**	**647 989 $**	**765 591 $**	**1 163 985 $**	**813 030 $**
Taxes 2025	**5 343 $**	**5 317 $**	**6 127 $**	**4 011 $**	**4 784 $**	**7 448 $**	**5 124 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 921 $	3 467 $	4 538 $	3 001 $	3 545 $	5 390 $	3 765 $
Dettes anciennes villes	166 $	36 $	192 $	6 $	22 $	228 $	159 $
Taxe relative à l'eau	704 $	622 $	814 $	538 $	636 $	967 $	676 $
Taxe relative à la voirie	20 $	18 $	24 $	16 $	18 $	28 $	20 $
Taxe relative à l'ARTM	59 $	52 $	69 $	45 $	54 $	81 $	57 $
Taxe relative aux services	379 $	861 $	385 $	367 $	430 $	597 $	415 $
Taxe relative aux investissements	257 $	486 $	210 $	202 $	244 $	286 $	214 $
Total	**5 506 $**	**5 542 $**	**6 231 $**	**4 176 $**	**4 950 $**	**7 579 $**	**5 305 $**
Variation totale	**3,0 %** **163 $**	**4,2 %** **226 $**	**1,7 %** **104 $**	**4,1 %** **165 $**	**3,5 %** **166 $**	**1,8 %** **131 $**	**3,5 %** **181 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2026	**702 517 $**	**746 495 $**	**622 774 $**	**1 887 252 $**	**758 811 $**	**671 586 $**	**882 623 $**
Taxes 2025	**4 783 $**	**4 853 $**	**4 372 $**	**11 708 $**	**4 901 $**	**4 513 $**	**5 565 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 253 $	3 457 $	2 884 $	8 740 $	3 514 $	3 110 $	4 087 $
Dettes anciennes villes	- $	146 $	65 $	98 $	- $	132 $	173 $
Taxe relative à l'eau	584 $	620 $	518 $	1 568 $	631 $	558 $	733 $
Taxe relative à la voirie	17 $	18 $	15 $	45 $	18 $	16 $	21 $
Taxe relative à l'ARTM	49 $	52 $	44 $	132 $	53 $	47 $	62 $
Taxe relative aux services	577 $	449 $	766 $	813 $	536 $	480 $	469 $
Taxe relative aux investissements	611 $	299 $	305 $	562 $	320 $	426 $	272 $
Total	**5 092 $**	**5 041 $**	**4 596 $**	**11 960 $**	**5 072 $**	**4 768 $**	**5 817 $**
Variation totale	**6,5 %** **309 $**	**3,9 %** **188 $**	**5,1 %** **224 $**	**2,2 %** **252 $**	**3,5 %** **171 $**	**5,7 %** **256 $**	**4,5 %** **252 $**

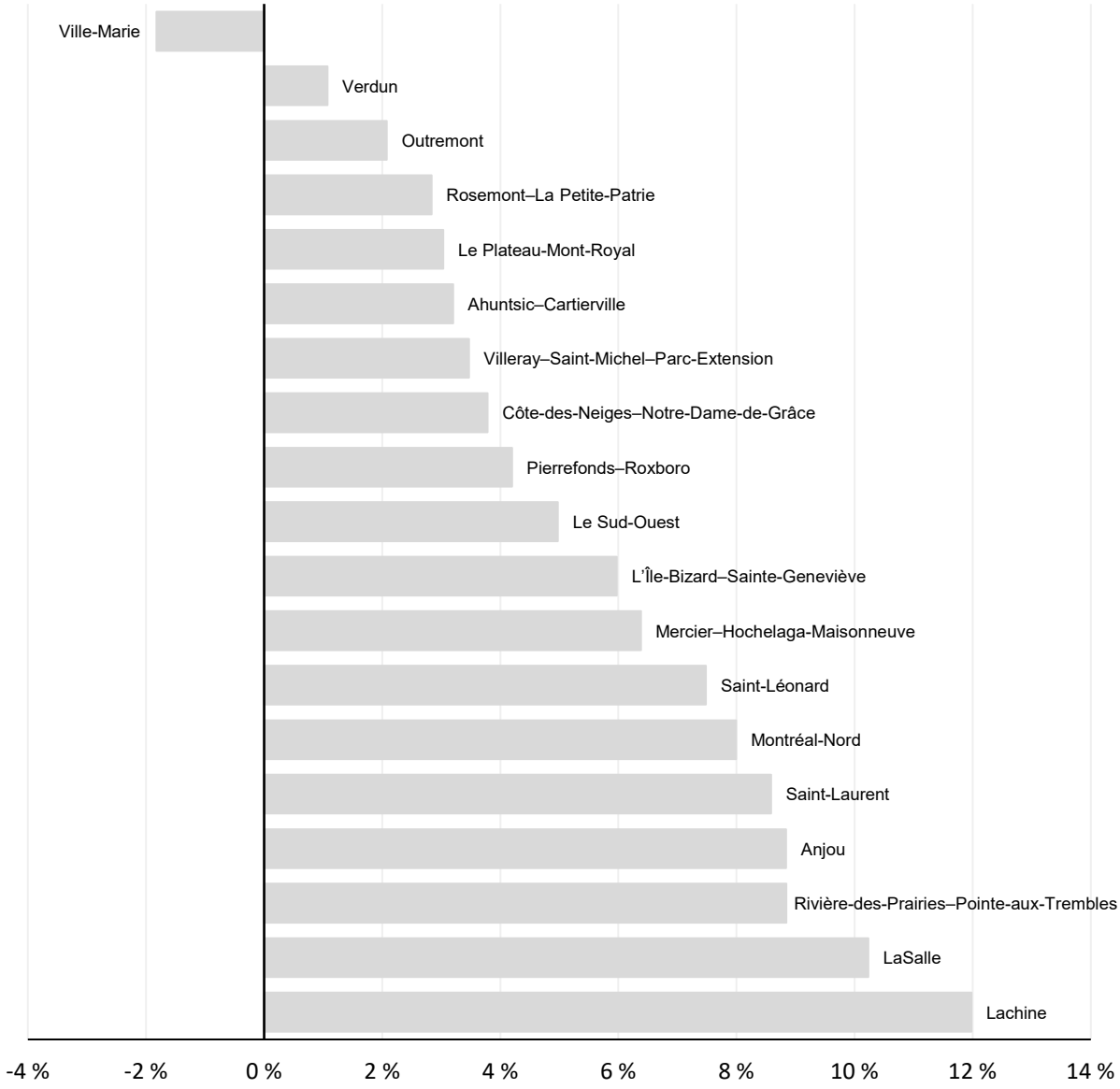
Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2026	**840 400 $**	**932 749 $**	**857 896 $**	**924 934 $**	**752 785 $**	**843 077 $**
Taxes 2025	**5 327 $**	**6 149 $**	**5 365 $**	**5 598 $**	**4 771 $**	**5 348 $**
Taxes 2026						
Taxe foncière générale	3 892 $	4 320 $	3 973 $	4 283 $	3 486 $	3 904 $
Dettes anciennes villes	27 $	54 $	34 $	181 $	148 $	117 $
Taxe relative à l'eau	698 $	775 $	713 $	769 $	626 $	701 $
Taxe relative à la voirie	20 $	22 $	21 $	22 $	18 $	20 $
Taxe relative à l'ARTM	59 $	65 $	60 $	65 $	53 $	59 $
Taxe relative aux services	508 $	707 $	538 $	362 $	413 $	476 $
Taxe relative aux investissements	281 $	419 $	291 $	80 $	224 $	261 $
Total	**5 484 $**	**6 362 $**	**5 630 $**	**5 761 $**	**4 966 $**	**5 538 $**
Variation totale	**3,0 %** **158 $**	**3,5 %** **213 $**	**4,9 %** **264 $**	**2,9 %** **163 $**	**4,1 %** **195 $**	**3,5 %** **190 $**

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels dans chacun des arrondissements.

Graphique 12 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement



Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 69 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic–Cartierville	2,6 %	(0,2 %)	0,7 %	**3,0 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,2 %**	**3,2 %**
Anjou	7,2 %	0,1 %	1,2 %	**8,6 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**8,8 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,1 %	(0,2 %)	0,8 %	**3,7 %**	0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**3,8 %**
Lachine	9,9 %	< 0,1 %	1,6 %	**11,7 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**12,0 %**
LaSalle	8,3 %	< 0,1 %	1,4 %	**9,9 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**10,2 %**
Le Plateau-Mont-Royal	2,4 %	(0,2 %)	0,7 %	**2,8 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,2 %**	**3,0 %**
Le Sud-Ouest	4,0 %	(0,2 %)	0,9 %	**4,7 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**5,0 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	4,4 %	-	0,8 %	**5,2 %**	0,3 %	0,4 %	**0,8 %**	**6,0 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5,1 %	(0,2 %)	1,0 %	**6,1 %**	0,2 %	0,2 %	**0,3 %**	**6,4 %**
Montréal-Nord	6,2 %	0,2 %	1,2 %	**7,7 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**8,0 %**
Outremont	1,4 %	0,1 %	0,6 %	**2,0 %**	0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**2,1 %**
Pierrefonds–Roxboro	3,2 %	-	0,8 %	**4,0 %**	0,2 %	0,1 %	**0,2 %**	**4,2 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	7,2 %	(0,1 %)	1,3 %	**8,5 %**	0,2 %	0,1 %	**0,4 %**	**8,8 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,0 %	(0,3 %)	0,6 %	**2,4 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**2,8 %**
Saint-Laurent	7,0 %	< 0,1 %	1,2 %	**8,4 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**8,6 %**
Saint-Léonard	6,0 %	0,1 %	1,1 %	**7,3 %**	0,2 %	0,1 %	**0,2 %**	**7,5 %**
Verdun	0,3 %	< 0,1 %	0,4 %	**0,6 %**	0,4 %	< 0,1 %	**0,4 %**	**1,1 %**
Ville-Marie	(1,6 %)	(0,4 %)	0,1 %	**(1,9 %)**	< 0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**(1,8 %)**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,7 %	(0,2 %)	0,7 %	**3,2 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,3 %**	**3,5 %**
VILLE DE MONTRÉAL	2,7 %	(0,2 %)	0,7 %	**3,2 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**3,4 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2026, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts correspondent aux dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui y sont associés. Selon les prévisions budgétaires de 2026, cela se présente comme suit :

En milliers de dollars

Dépenses totales de l'agglomération	3 941 174,2 $
Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)	(598 749,0 $)
Dépenses à financer par quotes-parts	**3 342 425,2 $**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales et les quotes-parts spécifiques, qui visent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 3 342,4 M$ en 2026, soit une augmentation de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Les deux pages suivantes détaillent la contribution de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2026.

Tableau 70 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2025 à 2026

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2025	2026	En valeur	En %
Générales	**2 715 111,6**	**2 898 589,5**	**183 477,9**	***6,8***
Spécifiques				
Service des premiers répondants	9 641,7	10 309,9	668,2	*6,9*
Service de l'eau	198 542,2	221 863,0	23 320,8	*11,7*
Alimentation en eau potable	110 879,0	121 697,9	10 818,9	*9,8*
Compteurs d'eau	928,1	875,7	(52,4)	*(5,6)*
Travaux admissibles au programme TECQ	14 348,0	20 035,2	5 687,2	*39,6*
Travaux admissibles au programme FCCQ	8 268,4	8 120,1	(148,3)	*(1,8)*
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	4 980,7	4 846,8	(133,9)	*(2,7)*
Déficit des exercices antérieurs	45 391,3	56 087,1	10 695,8	*23,6*
Total	**3 108 091,0**	**3 342 425,2**	**234 334,2**	***7,5***

Tableau 71 – Quotes-parts de 2026

(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	**2 366 574,8**	**8 512,4**	**181 141,7**	**102 717,6**	**839,3**
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	20 603,9	74,1	1 577,0	498,6	0,2
Beaconsfield	26 424,7	95,0	2 022,6	1 382,3	-
Côte-Saint-Luc	32 286,7	-	2 471,3	1 916,3	1,6
Dollard-des-Ormeaux	51 017,0	183,5	3 904,9	3 486,0	4,1
Dorval	90 090,0	324,0	6 895,6	2 178,7	10,0
Hampstead	12 752,5	45,8	976,1	538,5	-
Kirkland	35 687,7	128,4	2 731,6	1 073,9	1,9
L'Île-Dorval	82,4	0,3	6,3	19,8	-
Montréal-Est	26 320,1	94,7	2 014,6	1 445,9	5,7
Montréal-Ouest	6 937,0	25,0	531,0	251,0	2,0
Mont-Royal	63 352,4	227,9	4 849,1	2 040,9	-
Pointe-Claire	90 317,8	324,9	6 913,1	2 315,6	9,9
Sainte-Anne-de-Bellevue	10 741,2	38,6	822,2	383,1	0,2
Senneville	4 856,7	17,5	371,7	130,6	0,2
Westmount	60 544,6	217,8	4 634,2	1 319,1	0,6
Total – Villes reconstituées	**532 014,7**	**1 797,5**	**40 721,3**	**18 980,3**	**36,4**
Agglomération de Montréal	**2 898 589,5**	**10 309,9**	**221 863,0**	**121 697,9**	**875,7**

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit des exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
10 139,0	**4 268,1**	**4 488,6**	**45 792,7**	**2 724 474,2**	***81,5***	**Montréal**
						Villes reconstituées
305,3	112,4	-	398,7	23 570,2	***0,7***	Baie-D'Urfé
531,4	199,9	64,2	511,4	31 231,5	***0,9***	Beaconsfield
585,5	247,4	4,0	624,7	38 137,5	***1,1***	Côte-Saint-Luc
985,7	385,7	-	987,2	60 954,1	***1,8***	Dollard-des-Ormeaux
1 673,5	679,9	28,6	1 743,2	103 623,5	***3,1***	Dorval
256,7	96,6	-	246,8	14 913,0	***0,4***	Hampstead
731,0	285,0	1,1	690,5	41 331,1	***1,2***	Kirkland
1,6	0,6	-	1,6	112,6	***0,0***	L'Île-Dorval
432,9	151,1	-	509,3	30 974,3	***0,9***	Montréal-Est
121,5	52,8	-	134,2	8 054,5	***0,2***	Montréal-Ouest
1 233,1	470,1	62,6	1 225,9	73 462,0	***2,2***	Mont-Royal
1 432,3	528,8	197,5	1 747,6	103 787,5	***3,1***	Pointe-Claire
210,3	83,7	0,2	207,8	12 487,3	***0,4***	Sainte-Anne-de-Bellevue
84,1	32,4	-	94,0	5 587,2	***0,2***	Senneville
1 311,3	525,6	-	1 171,5	69 724,7	***2,1***	Westmount
9 896,2	**3 852,0**	**358,2**	**10 294,4**	**617 951,0**	***18,5***	**Total – Villes reconstituées**
20 035,2	**8 120,1**	**4 846,8**	**56 087,1**	**3 342 425,2**	***100,0***	**Agglomération de Montréal**

Potentiel fiscal d'agglomération

Le potentiel fiscal d'agglomération est le critère par défaut pour la répartition de dépenses d'agglomération entre les villes liées. Il est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée (RFU), et de la somme des valeurs de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Ces deux sommes sont par la suite multipliées par le facteur comparatif, fixé à 1 pour l'exercice financier 2026. Cette formule est propre au calcul du potentiel fiscal aux fins de répartition des dépenses d'agglomération[1].

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal et les pourcentages contributifs des villes liées, pour les exercices de 2025 et 2026.

Ces pourcentages sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service donné par les premiers répondants et de celle pour le service de l'eau.

Tableau 72 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2025 et 2026

Villes liées	Potentiel fiscal 2025		Potentiel fiscal 2026	
	M$	Pourcentages contributifs	M$	Pourcentages contributifs
Montréal	**646 146,1**	**81,93703 %**	**687 824,7**	**81,64574 %**
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	4 553,7	0,57744 %	5 988,4	0,71083 %
Beaconsfield	7 767,8	0,98503 %	7 680,1	0,91164 %
Côte-Saint-Luc	9 307,5	1,18027 %	9 383,9	1,11388 %
Dollard-des-Ormeaux	14 370,8	1,82234 %	14 827,6	1,76006 %
Dorval	22 311,9	2,82935 %	26 183,9	3,10806 %
Hampstead	3 701,7	0,46940 %	3 706,4	0,43995 %
Kirkland	9 952,9	1,26212 %	10 372,3	1,23121 %
L'Île-Dorval	24,9	0,00316 %	23,9	0,00284 %
Montréal-Est	6 172,4	0,78272 %	7 649,7	0,90803 %
Montréal-Ouest	1 981,5	0,25128 %	2 016,2	0,23932 %
Mont-Royal	18 072,9	2,29180 %	18 412,8	2,18563 %
Pointe-Claire	22 371,0	2,83684 %	26 250,1	3,11592 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	2 761,6	0,35020 %	3 121,8	0,37057 %
Senneville	1 124,7	0,14262 %	1 411,6	0,16755 %
Westmount	17 967,3	2,27841 %	17 596,8	2,08876 %
Total – Villes reconstituées	**142 442,5**	**18,06297 %**	**154 625,5**	**18,35426 %**
Agglomération de Montréal	**788 588,7**	**100,00000 %**	**842 450,2**	**100,00000 %**

Note : Alors que le facteur comparatif est de 1 en 2026, il était de 1,08 en 2025.

Sources : Sommaires des rôles fonciers 2023-2024-2025 actualisés au 14 septembre 2024 pour le potentiel fiscal 2025, et sommaires des rôles fonciers 2026-2027-2028 en date du 10 septembre 2025 pour le potentiel fiscal de 2026.

[1] Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales servent à financer toutes les dépenses relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2026, les quotes-parts générales totalisent 2 898,6 M$, soit 86,7 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Elles augmentent globalement de 6,8 % par rapport à l'exercice de 2025. À l'échelle de chaque ville liée, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif au sein de l'agglomération, comme l'explique la section précédente. Le prochain tableau illustre ces variations.

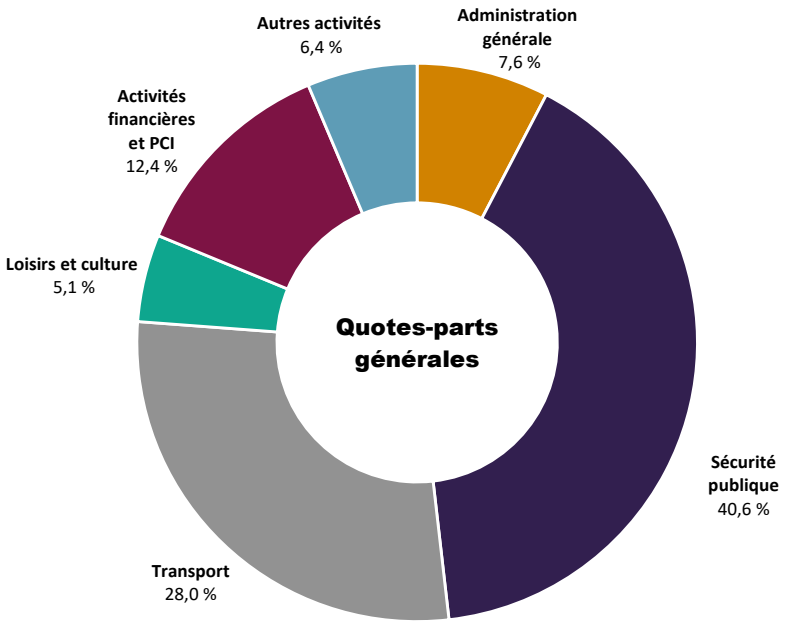
Tableau 73 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2025 à 2026

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2025	2026	En valeur	En %
Montréal	**2 224 681,8**	**2 366 574,8**	**141 893,0**	***6,4***
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	15 678,2	20 603,9	4 925,7	*31,4*
Beaconsfield	26 744,7	26 424,7	(320,0)	*(1,2)*
Côte-Saint-Luc	32 045,7	32 286,7	241,0	*0,8*
Dollard-des-Ormeaux	49 478,7	51 017,0	1 538,3	*3,1*
Dorval	76 819,9	90 090,0	13 270,1	*17,3*
Hampstead	12 744,9	12 752,5	7,6	*0,1*
Kirkland	34 267,9	35 687,7	1 419,8	*4,1*
L'Île-Dorval	85,7	82,4	(3,3)	*(3,9)*
Montréal-Est	21 251,7	26 320,1	5 068,4	*23,8*
Montréal-Ouest	6 822,4	6 937,0	114,6	*1,7*
Mont-Royal	62 224,9	63 352,4	1 127,5	*1,8*
Pointe-Claire	77 023,4	90 317,8	13 294,4	*17,3*
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 508,2	10 741,2	1 233,0	*13,0*
Senneville	3 872,2	4 856,7	984,5	*25,4*
Westmount	61 861,3	60 544,6	(1 316,7)	*(2,1)*
Total – Villes reconstituées	**490 429,8**	**532 014,7**	**41 584,9**	***8,5***
Agglomération de Montréal	**2 715 111,6**	**2 898 589,5**	**183 477,9**	***6,8***

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales couvrent un ensemble large d'activités municipales. La répartition de ces quotes-parts par activité permet aux villes liées de mesurer l'importance relative de chacune. Comme l'illustre le graphique suivant, la sécurité publique et le transport collectif regroupent 68 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 13 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2026

Activités	Part relative
Administration générale	7,6 %
Sécurité publique	
Police	25,9 %
Sécurité incendie	14,0 %
Sécurité civile et autres	0,7 %
Transport	
Transport collectif	27,4 %
Réseau routier et autres	0,6 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,2 %
Protection de l'environnement	0,1 %
Santé et bien-être	
Logement social	1,2 %
Autres	0,7 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	0,9 %
Rénovation urbaine et autres	0,3 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,6 %
Activités culturelles	3,5 %
Sous-total	**87,6 %**
Activités financières et PCI	**12,4 %**
Total	**100,0 %**



Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 443,8 M$. Elles représentent 13,3 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts et visent le financement d'activités précises.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui finance son propre service localement. Pour cette raison, la Ville de Côte-Saint-Luc ne contribue pas au financement de ces dépenses d'agglomération.

Les quotes-parts correspondent aux dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération) moins la subvention anticipée provenant du gouvernement. En 2026, les quotes-parts prévues pour ce service s'élèvent à 10,3 M$, soit une augmentation de 0,7 M$ ou 6,9 % par rapport à 2025.

Cette variation s'explique notamment par une hausse de 0,7 M$ des coûts à la suite de l'indexation de la rémunération globale. Par ailleurs, la subvention anticipée demeure stable.
Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal d'agglomération, en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. Pour 2026, les coûts prévus s'élèvent à 121,7 M$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de 2024, est estimé à 366,1 millions de m^3. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,3324 $ par m^3, utilisé pour déterminer la facturation provisoire de chaque ville liée.

Ces quotes-parts seront révisées au terme de l'exercice financier de 2026, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus ainsi que la consommation réelle. Conformément au règlement annuel sur la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part à payer.

On observe une augmentation de ces quotes-parts de 9,8 % par rapport à 2025.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées relèvent du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc financées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que du volet Grandes villes du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique que chaque municipalité puisse bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour financer les travaux admissibles au Programme de la TECQ et au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chaque exercice financier où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques facturées en 2026 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2024, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures des exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 20 M$ pour les travaux admissibles au Programme de la TECQ et à 8,1 M$ pour les travaux admissibles au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 24,5 % par rapport à 2025.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau couvrent donc les coûts de ces activités déléguées, ainsi que les frais à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2026, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 0,9 M$ pour l'exercice de 2026, soit une diminution de 5,6 %, par rapport à 2025.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres dépenses liées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées selon le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 221,9 M$ en 2026, soit une hausse de 11,7 % par rapport à 2025.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2026, ces quotes-parts totalisent 372,6 M$, soit une augmentation de 39,6 M$, ou 11,9 %, par rapport à 2025.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (LQ 2008, c. 19) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la *Loi* prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées par des quotes-parts spécifiques des municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2026, ces dernières totalisent 4,8 M$, soit une réduction de 2,7 % par rapport à 2025. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs s'ajoutent annuellement lorsque nécessaire.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2026, il faut se référer aux résultats de l'exercice financier de 2024 pour établir le point de départ de l'analyse. Dans le tableau suivant, ces résultats se sont soldés par un déficit de 19,1 M$. À ce montant, il faut ajouter le déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2023, soit 78,2 M$, ainsi que l'impact de la norme comptable SP3400 de 4,2 M$. Le déficit accumulé après les affectations s'élève à 101,5 M$. Enfin, pour compléter ce portrait, il faut retrancher les revenus de 45,4 M$ qui avaient été prévus en 2025 pour le déficit des exercices antérieurs. Conséquemment, les quotes-parts spécifiques prévues à l'agglomération en 2026 pour combler le déficit des exercices antérieurs s'élèvent à 56,1 M$.

Tableau 74 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2021 à 2024 et budgets de 2025 et 2026

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)				Budgets	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Quotes-parts						
Générales	2 221,8	2 291,2	2 475,9	2 624,8	2 715,1	2 898,6
Spécifiques (sauf déficit des exercices antérieurs)	263,4	279,4	314,5	335,8	347,6	387,7
Déficit des exercices antérieurs	**21,3**	**211,3**	**87,9**	**32,8**	**45,4**	**56,1**
Autres revenus	506,6	654,1	628,3	717,8	591,0	598,0
Total des revenus	**3 013,1**	**3 436,0**	**3 506,5**	**3 711,1**	**3 699,1**	**3 940,4**
Total des charges	**2 905,6**	**2 937,9**	**3 018,3**	**3 283,4**	**3 244,6**	**3 448,0**
Excédent avant le financement et les affectations	**107,6**	**498,1**	**488,2**	**427,7**	**454,5**	**492,4**
Remboursement de la dette à long terme	(143,2)	(156,0)	(174,0)	(184,7)	(205,5)	(225,7)
Affectations	(31,0)	(163,6)	(271,7)	(262,1)	(249,1)	(266,8)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**(66,6)**	**178,5**	**42,5**	**(19,1)**	-	-
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	(232,6)	(299,2)	(120,7)	(78,2)		
Impact norme SP3400	-	-	-	(4,2)		
Sous-total excédent (déficit) accumulé non affecté	**(232,6)**	**(299,2)**	**(120,7)**	**(82,4)**		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(66,6)	178,5	42,5	(19,1)		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	**(299,2)**	**(120,7)**	**(78,2)**	**(101,5)**		
Somme déjà prévue au budget de 2025 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs :				**45,4**		
Quotes-parts exigées en 2026 pour le déficit des exercices antérieurs :				**56,1**		

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire. Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'appels d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,54 $ et payée par toute personne cliente d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911.
Le tarif mensuel est indexé par le gouvernement selon une mesure de l'IPC. Pour 2026, ce tarif a été fixé à 0,55 $[2].

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions s'élèvent à 16 M$ en 2026, soit une augmentation de 0,3 M$ par rapport à 2025.

[2] Avis d'indexation - Taxe municipale pour le 911, (2025) 157 GOQ 1, nº 34, p. 490.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel[3].

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalaises et montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Selon les prévisions du Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation est établi à 1,3 %[4], ce qui porte la contribution à 9,8 M$ en 2026.

Tableau 75 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Baie-D'Urfé	260,4	267,5	295,2	302,1	308,8	308,8	379,0
Beaconsfield	466,6	476,8	507,6	515,3	526,8	526,8	486,1
Côte-Saint-Luc	564,0	575,4	611,7	622,3	631,2	631,2	593,9
Dollard-des-Ormeaux	839,5	857,4	941,7	959,4	974,6	974,6	938,4
Dorval	1 416,3	1 448,9	1 430,1	1 477,8	1 513,2	1 513,2	1 657,1
Hampstead	220,7	224,8	242,1	244,7	251,0	251,0	234,6
Kirkland	614,3	636,1	651,5	659,4	675,0	675,0	656,4
L'Île-Dorval	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,5
Montréal-Est	320,5	329,4	392,9	415,0	418,6	418,6	484,1
Montréal-Ouest	117,9	120,2	130,1	131,7	134,4	134,4	127,6
Mont-Royal	1 113,9	1 151,3	1 192,7	1 206,9	1 225,7	1 225,7	1 165,3
Pointe-Claire	1 291,7	1 329,2	1 389,6	1 455,6	1 517,2	1 517,2	1 661,3
Sainte-Anne-de-Bellevue	150,4	155,3	177,6	184,2	187,3	187,3	197,6
Senneville	64,5	66,0	72,4	74,4	76,3	76,3	89,3
Westmount	1 200,4	1 227,2	1 185,0	1 201,9	1 218,5	1 218,5	1 113,7
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	**8 642,4**	**8 867,1**	**9 221,8**	**9 452,4**	**9 660,3**	**9 660,3**	**9 785,9**

[3] Décret 1229-20055 (2005) 137 GOQ 2, no 49A, p. 6923A.

[4] Chaque année, la Ville utilise la prévision de septembre du Conference Board du Canada pour l'indexation de cette contribution.

8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale

La rémunération globale s'élève à 2,9 G$ et représente 37,9 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 38,3 % en 2025. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Effectif

Variation de l'effectif

La variation nette de l'effectif de 2025 à 2026 est une diminution de 16,6 années-personnes (a-p.). Elle est le résultat d'une diminution de 98,9 a-p. au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 82,3 a-p. au PDI.

Cette diminution nette de 16,6 a-p. de l'effectif est le résultat combiné des nouveaux besoins spécifiques des unités d'affaires et de l'exercice de revue d'unité qu'a effectué chaque service ce printemps. Cet exercice a permis, au budget 2026, une réduction de 209,2 postes à travers les services.

Comme chaque année, des postes sont créés ou abolis afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Dans le budget de 2026, cela résulte en une baisse nette de 65 postes dans les services centraux et une création nette de 40 postes dans les arrondissements. De plus, 8 postes ont été créés afin de bonifier l'escouade d'inspecteurs des locations touristiques. Ces postes sont prévus temporairement aux dépenses communes et seront transférés vers les arrondissements.

Dans les services centraux, la diminution nette des postes s'explique principalement par :

- une diminution nette de 158 postes en incluant les résultats de la revue d'unités;
- 77 postes créés pour le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034, dont 44 postes au budget de fonctionnement et 33 postes au PDI;
- 16 postes ajoutés au SIM pour le projet de décontamination des tenues de combat.

Dans une perspective d'optimisation des ressources de la Ville, en plus des efforts liés à la revue d'unité, un plan d'optimisation à venir permet d'anticiper 16 M$ d'économies récurrentes au budget 2026. À terme, cette initiative mènera à une diminution de 1 000 postes dans les services centraux.

Dans cette optique, un gel d'embauche pour le personnel de l'accréditation des cols blancs et du personnel professionnel est en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Pour les postes cadre, s'ajoute un gel de nomination. Ces deux mesures sont en vigueur dans les services centraux.

Tableau 76 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2025 comparatif			Budget 2026			Variation a-p. 2026-2025		
	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	139,3	0,8	140,1	137,0	-	137,0	(2,3)	(0,8)	(3,1)
Finances et évaluation foncière	626,6	25,9	652,5	606,3	30,0	636,3	(20,3)	4,1	(16,2)
Planification stratégique et performance organisationnelle	52,0	5,5	57,5	43,0	5,0	48,0	(9,0)	(0,5)	(9,5)
Ressources humaines et communications	529,0	37,5	566,5	507,4	41,1	548,5	(21,6)	3,6	(18,0)
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	34,0	-	34,0	34,0	-	34,0	-	-	-
Bureau du vérificateur général	35,0	-	35,0	36,0	-	36,0	1,0	-	1,0
Commission de la fonction publique de Montréal	13,0	-	13,0	13,0	-	13,0	-	-	-
Office de consultation publique de Montréal	12,0	-	12,0	12,0	-	12,0	-	-	-
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	**1 442,9**	**69,7**	**1 512,6**	**1 390,7**	**76,1**	**1 466,8**	**(52,2)**	**6,4**	**(45,8)**
Habitation et économie									
Approvisionnement	319,0	18,0	337,0	306,0	27,8	333,8	(13,0)	9,8	(3,2)
Développement économique	68,0	-	68,0	65,0	-	65,0	(3,0)	-	(3,0)
Habitation	137,0	1,0	138,0	132,0	1,0	133,0	(5,0)	-	(5,0)
Stratégie immobilière	77,0	-	77,0	76,0	-	76,0	(1,0)	-	(1,0)
Total – Habitation et économie	**601,0**	**19,0**	**620,0**	**579,0**	**28,8**	**607,8**	**(22,0)**	**9,8**	**(12,2)**
Qualité de vie									
Culture	179,3	7,9	187,2	181,3	7,9	189,2	2,0	-	2,0
Diversité et inclusion sociale	79,0	-	79,0	81,0	-	81,0	2,0	-	2,0
Environnement	272,6	17,1	289,7	270,6	17,1	287,7	(2,0)	-	(2,0)
Espace pour la vie	445,2	4,0	449,2	444,2	4,0	448,2	(1,0)	-	(1,0)
Total – Qualité de vie	**976,1**	**29,0**	**1 005,1**	**977,1**	**29,0**	**1 006,1**	**1,0**	**-**	**1,0**
Sécurité urbaine et conformité									
Affaires juridiques	487,2	13,8	501,0	466,2	9,8	476,0	(21,0)	(4,0)	(25,0)
Greffe	209,5	3,5	213,0	208,5	3,5	212,0	(1,0)	-	(1,0)
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 787,0	6,4	2 793,4	2 803,0	7,1	2 810,1	16,0	0,7	16,7
Service de police	6 245,2	14,0	6 259,2	6 178,8	14,4	6 193,2	(66,4)	0,4	(66,0)
Total – Sécurité urbaine et conformité	**9 728,9**	**37,7**	**9 766,6**	**9 656,5**	**34,8**	**9 691,3**	**(72,4)**	**(2,9)**	**(75,3)**
Services de proximité									
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	288,1	7,3	295,4	275,1	7,3	282,4	(13,0)	-	(13,0)
Grands parcs, Mont-Royal et sports	244,6	99,8	344,4	245,9	99,8	345,7	1,3	-	1,3
Matériel roulant et ateliers	484,0	13,0	497,0	492,0	6,0	498,0	8,0	(7,0)	1,0
Technologies de l'information	488,9	317,0	805,9	492,4	317,5	809,9	3,5	0,5	4,0
Total – Services de proximité	**1 505,6**	**437,1**	**1 942,7**	**1 505,4**	**430,6**	**1 936,0**	**(0,2)**	**(6,5)**	**(6,7)**
Urbanisme, mobilité et infrastructures									
Commission des services électriques	107,0	79,0	186,0	118,3	81,0	199,3	11,3	2,0	13,3
Eau	844,8	168,0	1 012,8	876,4	211,7	1 088,1	31,6	43,7	75,3
Gestion et planification des immeubles	631,2	48,0	679,2	611,2	67,0	678,2	(20,0)	19,0	(1,0)
Infrastructures du réseau routier	231,3	207,5	438,8	213,4	213,9	427,3	(17,9)	6,4	(11,5)
Urbanisme et mobilité	320,7	50,9	371,6	318,7	50,9	369,6	(2,0)	-	(2,0)
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**2 135,0**	**553,4**	**2 688,4**	**2 138,0**	**624,5**	**2 762,5**	**3,0**	**71,1**	**74,1**
Total – Services	**16 389,5**	**1 145,9**	**17 535,4**	**16 246,7**	**1 223,8**	**17 470,5**	**(142,8)**	**77,9**	**(64,9)**

Répartition de l'effectif (suite)

(en années-personnes)	Budget 2025 comparatif			Budget 2026			Variation a-p. 2026-2025		
	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Dépenses communes									
Postes dédiés aux arrondissements	-	-	-	8,0	-	8,0	8,0	-	8,0
Total – Dépenses communes	**-**	**-**	**-**	**8,0**	**-**	**8,0**	**8,0**	**-**	**8,0**
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	446,8	6,0	452,8	445,8	7,0	452,8	(1,0)	1,0	-
Anjou	223,9	-	223,9	223,9	-	223,9	-	-	-
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	560,1	1,0	561,1	573,5	1,0	574,5	13,4	-	13,4
Lachine	246,4	9,0	255,4	245,8	9,0	254,8	(0,6)	-	(0,6)
LaSalle	291,2	5,0	296,2	291,9	5,0	296,9	0,7	-	0,7
Le Plateau-Mont-Royal	460,5	5,0	465,5	469,4	5,0	474,4	8,9	-	8,9
Le Sud-Ouest	436,2	9,5	445,7	442,0	10,4	452,4	5,8	0,9	6,7
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	117,2	6,0	123,2	118,9	3,5	122,4	1,7	(2,5)	(0,8)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	600,7	11,7	612,4	595,4	11,7	607,1	(5,3)	-	(5,3)
Montréal-Nord	373,3	3,2	376,5	375,1	2,2	377,3	1,8	(1,0)	0,8
Outremont	122,8	6,0	128,8	122,8	6,5	129,3	-	0,5	0,5
Pierrefonds-Roxboro	282,1	6,0	288,1	281,7	6,0	287,7	(0,4)	-	(0,4)
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	454,8	2,0	456,8	460,6	2,0	462,6	5,8	-	5,8
Rosemont–La Petite-Patrie	709,0	7,0	716,0	711,1	10,0	721,1	2,1	3,0	5,1
Saint-Laurent	592,7	-	592,7	593,6	-	593,6	0,9	-	0,9
Saint-Léonard	251,8	1,0	252,8	249,8	1,0	250,8	(2,0)	-	(2,0)
Verdun	319,6	7,2	326,8	319,1	7,7	326,8	(0,5)	0,5	-
Ville-Marie	634,4	-	634,4	639,0	-	639,0	4,6	-	4,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	445,5	8,0	453,5	445,5	10,0	455,5	-	2,0	2,0
Total – Arrondissements	**7 569,0**	**93,6**	**7 662,6**	**7 604,9**	**98,0**	**7 702,9**	**35,9**	**4,4**	**40,3**
Total – Effectif	**23 958,5**	**1 239,5**	**25 198,0**	**23 859,6**	**1 321,8**	**25 181,4**	**(98,9)**	**82,3**	**(16,6)**

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employées et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les ajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon) de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année.

Au budget de 2026, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 112,7 M$, ou 4 %, passant de 2 790,2 M$ à 2 903 M$. Cette hausse s'explique principalement par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. Ce changement porte le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement à 37,9 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 14 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

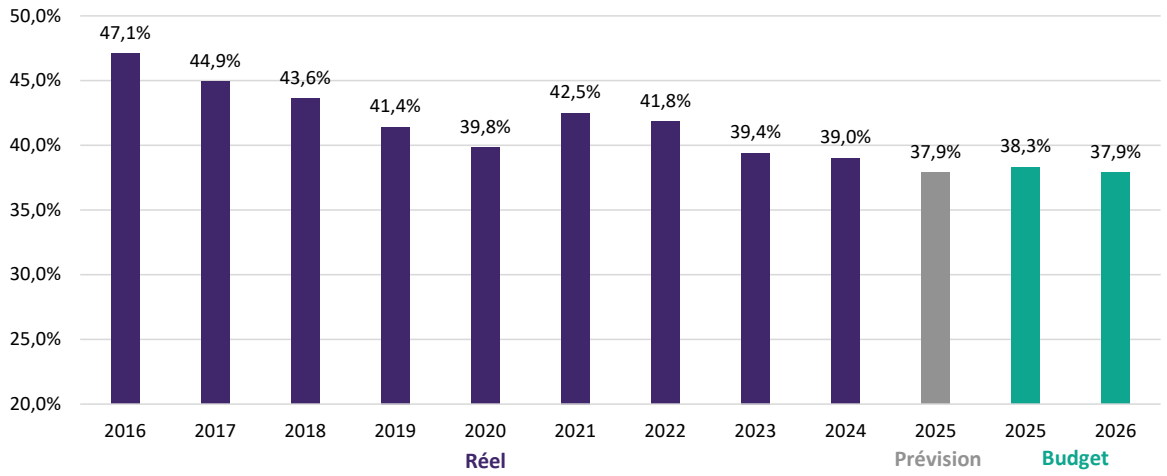


Tableau 77 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Rémunération	2 008 534,5	2 114 514,9	2 173 592,2	2 270 765,3	2 359 196,8	2 272 379,3	2 317 533,4
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	237 006,0	242 942,5	196 787,3	201 384,5	228 442,9	198 094,8	226 829,5
Services passés	73 118,2	31 700,0	(48 635,6)	(40 274,7)	(61 916,0)	(62 909,4)	(27 081,0)
Total – Régimes de retraite	**310 124,2**	**274 642,5**	**148 151,7**	**161 109,7**	**166 526,9**	**135 185,4**	**199 748,5**
Charges sociales et autres cotisations	292 244,4	330 176,1	335 726,2	355 130,1	372 865,0	382 642,4	385 674,6
Total – Cotisations de l'employeur	**602 368,6**	**604 818,6**	**483 877,9**	**516 239,8**	**539 391,9**	**517 827,8**	**585 423,1**
Total – Rémunération globale	**2 610 903,1**	**2 719 333,5**	**2 657 470,1**	**2 787 005,1**	**2 898 588,7**	**2 790 207,1**	**2 902 956,5**

La rémunération augmente de 45,2 M$, ou 2 %, pour atteindre 2 317,5 M$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux
- une hausse de 41,9 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une baisse de 16,4 M$ générée par la réduction nette de l'effectif aux services centraux.

Arrondissements
- une hausse de 14,9 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 4,0 M$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins;
- une hausse de 0,8 M$ découlant d'augmentations de paiements de banques de maladie et autres provisions.

Les cotisations de l'employeur augmentent de 67,6 M$, ou 13,1 %, pour atteindre 585,4 M$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :
- une hausse de 64,6 M$ associée aux régimes de retraite;
- une hausse de 8,2 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une baisse de 3 M$ découlant d'une diminution des coûts d'assurances collectives;
- une baisse de 2,2 M$ associée à la variation d'effectifs.

Par ailleurs, des économies anticipées de 16 M$ pour la mise en place du plan d'optimisation des ressources sont prévues en 2026.

Tableau 78 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur – Budget de fonctionnement

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élues et élus	103,0	13 642,2	1 386,2	3 337,8	18 366,2
Cadres de gestion	1 440,0	217 413,9	22 273,8	37 807,1	277 494,8
Cadres-conseils	517,8	61 680,1	6 649,1	8 991,8	77 321,0
	1 957,8	**279 094,0**	**28 922,9**	**46 798,9**	**354 815,8**
Contremaîtresses et contremaîtres	403,3	45 261,1	5 197,3	9 513,3	59 971,7
Professionnelles et professionnels	3 037,3	348 793,4	39 700,9	47 767,6	436 261,9
Cols blancs	5 974,2	421 026,0	56 163,2	75 720,3	552 909,5
Cols bleus	4 768,3	363 704,0	47 541,5	62 130,0	473 375,5
Policières et policiers	4 939,2	560 815,6	63 528,2	14 555,5	638 899,3
Pompières et pompiers	2 406,0	278 309,0	30 834,1	49 149,5	358 292,6
Préposées et préposés aux traverses d'écoliers	270,5	15 380,4	2 083,7	-	17 464,1
Plan d'optimisation des ressources	-	(12 349,6)	(1 640,3)	(2 010,1)	(16 000,0)
Gestion des postes vacants	-	(38 118,2)	(5 062,7)	(2 029,8)	(45 210,7)
	23 859,6	**2 275 557,9**	**268 655,0**	**304 933,0**	**2 849 145,9**
Sécurité du revenu[1]	-	3 842,3	505,1	627,5	4 974,9
Agence de mobilité durable[2]	-	38 133,2	4 866,2	5 836,3	48 835,7
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**23 859,6**	**2 317 533,4**	**274 026,3**	**311 396,8**	**2 902 956,5**

[1] Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employées et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

[2] Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

En plus de la main-d'œuvre au budget de fonctionnement, l'effectif de la Ville comprend de la main-d'œuvre capitalisable. Le PDI comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable augmente de 15,4 M$, ou 9,3 %, et atteint 181,2 M$. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance de l'effectif ainsi que par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. L'effectif capitalisable augmente de 6,6 % et passe à 1 321,8 a-p.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 79 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Main-d'œuvre capitalisée

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	44,0	6 888,1	735,7	1 099,8	8 723,6
Cadres-conseils	30,1	4 053,8	435,6	647,5	5 136,9
	74,1	**10 941,9**	**1 171,3**	**1 747,3**	**13 860,5**
Contremaîtresses et contremaîtres	4,2	455,6	54,1	72,2	581,9
Professionnelles et professionnels	849,6	98 456,1	11 153,5	13 084,9	122 694,5
Cols blancs	382,2	33 327,7	4 290,1	5 266,5	42 884,3
Cols bleus	9,8	764,6	92,3	116,5	973,4
Policières et policiers	1,9	173,8	22,9	28,1	224,8
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**1 321,8**	**144 119,7**	**16 784,2**	**20 315,5**	**181 219,4**
Sources de financement					
Paiement au comptant					18 973,3
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					9 430,9
À la charge des contribuables					152 815,2
Total – Sources de financement					**181 219,4**

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé, soit :

- le montant des prestations que recevront les employées et employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement fondé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

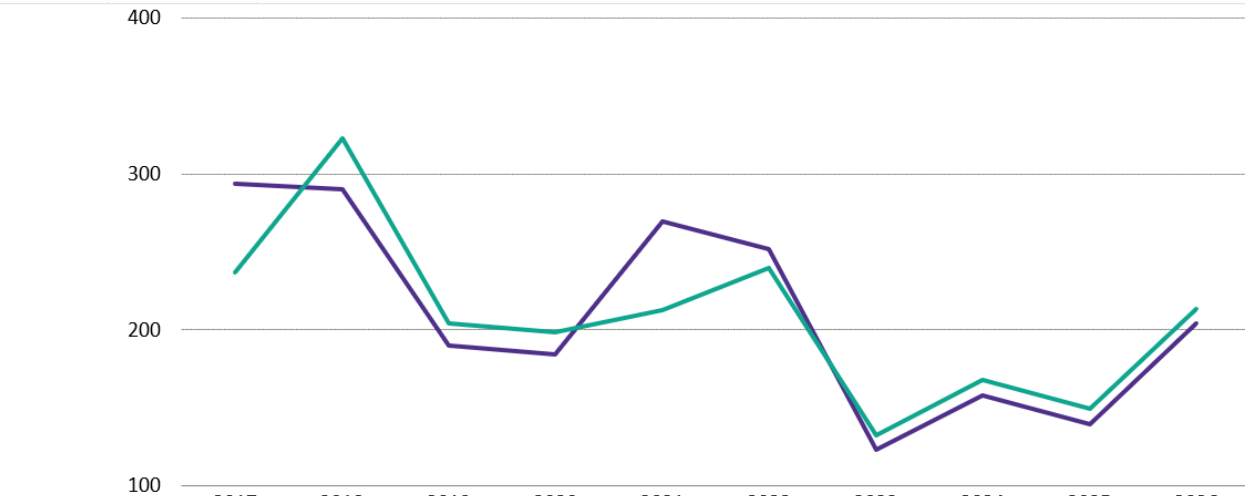
Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout se passe comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employées et employés participant aux régimes. Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (comme les intérêts). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique Cotisations de l'employeur, représentent 199,8 M$ en 2026, comparativement à 135,2 M$ au budget de 2025. Lorsqu'on tient compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 203,9 M$ en 2026, comparativement à 139,7 M$ en 2025, soit une augmentation de 64,2 M$.

En raison de la pandémie de COVID-19 et des risques financiers qui en ont découlé, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place des mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L'allègement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme les répercussions financières de la COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l'horizon restant de la mesure sans dépasser 2030. Depuis 2023, aucun allègement n'est disponible compte tenu des gains réalisés en 2021 et en 2022. En 2025 et en 2026, une charge de 9,6 M$ est ajoutée au budget de fonctionnement, en contrepartie des allègements employés en 2021 et en 2022.

Graphique 15 – Charges de retraite – budgets de 2017 à 2026
(en millions de dollars)



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charge sans allègement	293,7	290,3	189,9	184,4	269,3	252,2	123,0	158,2	139,7	203,9
Charge avec allègement-renversement	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6	167,8	149,3	213,5

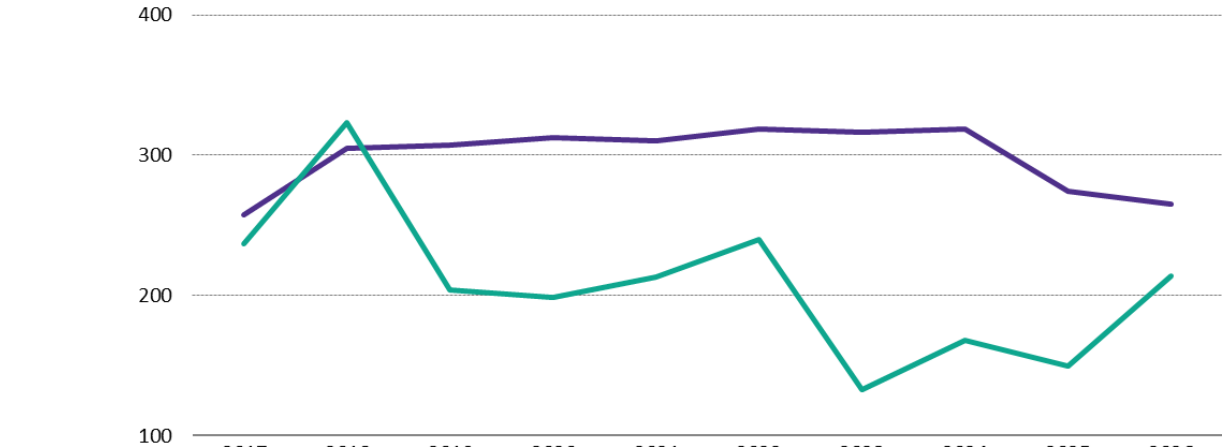
Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de quatre ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, comparativement à la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- le délai de trois ans, en général, entre chaque évaluation aux fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- l'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- les effets à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que, globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptable ou de financement).

Graphique 16 – Comparaison entre la charge de retraite les cotisations requises de la Ville, budgets de 2017 à 2026
(en millions de dollars)



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Cotisations de la Ville	257,1	305,2	307,1	312,5	310,0	318,4	316,7	318,3	274,5	265,4
Charge avec allègement-renversement	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6	167,8	149,3	213,5

8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette

L'Administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PDI. Une section particulière du PDI 2026-2035 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 80 – Profil de l'endettement de la Ville de Montréal

Situation au 31 décembre 2024	
Dette brute en circulation (en M$)	11 806,1
Dette nette à la charge des contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal (en M$)	6 848,9
Nombre d'emprunts en circulation	84
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,55
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2025	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements (en M$)	1 408,2
Refinancements (en M$)	10,8
Besoins de la STM (en M$)	71,0
Programme global (en M$)	1 490,0
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2026	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements (en M$)	1 090,0
Refinancements (en M$)	49,3
Besoins de la STM (en M$)	179,4
Programme global (en M$)	1 318,7
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2026 (en M$)	112,8
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2024 (en %)	104
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2025 (en %)	103
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2026 (en %)	100
Limite prévue à la politique (en %) [1]	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2025, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,5
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
Standard & Poor's	
Depuis août 2022	AA
Octobre 2015-juillet 2022	AA-
1984-2015	A+

[1] Une dérogation est en vigueur jusqu'en 2027 pour porter la limite du ratio à 120 %. Malgré que la dérogation demeure en vigueur jusqu'en 2027, le budget 2026 prévoit que la Ville respectera la limite de 100 % de ses revenus dès 2026.

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2021-2026 est présentée ci-dessous.

Tableau 81 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais	406 616,1	417 120,8	419 984,7	431 203,8	467 027,6	466 338,3	502 453,8
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	568 666,5	595 908,9	634 241,7	638 791,4	658 252,2	668 612,5	721 688,1
	975 282,6	**1 013 029,7**	**1 054 226,4**	**1 069 995,2**	**1 125 279,8**	**1 134 950,8**	**1 224 141,9**
Affectation au remboursement de la dette	65 635,4	182 200,9	67 923,5	67 622,9	48 969,2	48 969,2	47 107,1
Remboursement de capital par des subventions[1]	64 727,8	56 361,5	59 239,9	51 398,7	23 421,3	23 421,3	23 511,8
Remboursement de capital de la STM[2]	92 303,2	27 190,9	30 695,7	87 609,4	30 299,2	24 716,3	119 679,8
	222 666,4	**265 753,3**	**157 859,1**	**206 631,0**	**102 689,7**	**97 106,8**	**190 298,7**
Coût brut de la dette	**1 197 949,0**	**1 278 783,0**	**1 212 085,5**	**1 276 626,2**	**1 227 969,5**	**1 232 057,6**	**1 414 440,6**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	73 140,2	83 367,8	79 049,2	86 960,0	95 486,0	95 486,0	94 838,1
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	21 499,1	17 933,5	15 452,3	10 585,5	5 729,1	5 158,8	5 796,8
- pour la portion du capital[1]	64 727,8	56 361,5	59 239,9	51 398,7	23 421,3	23 421,3	23 511,8
	159 367,1	**157 662,8**	**153 741,4**	**148 944,2**	**124 636,4**	**124 066,1**	**124 146,7**
Moins :							
Recouvrement de la STM							
- pour la portion des intérêts	49 965,8	49 661,1	51 829,0	53 792,1	56 279,7	64 692,9	63 564,4
- pour la portion du capital[2]	92 303,2	27 190,9	30 695,7	87 609,4	30 299,2	24 716,3	119 679,8
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	45 970,6	46 696,7	51 884,6	54 433,9	61 556,6	60 370,8	64 695,7
	188 239,6	**123 548,7**	**134 409,3**	**195 835,4**	**148 135,5**	**149 780,0**	**247 939,9**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**850 342,3**	**997 571,5**	**923 934,8**	**931 846,6**	**955 197,6**	**958 211,5**	**1 042 354,0**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	223 849,1	352 589,8	261 645,8	279 789,9	288 241,2	295 153,1	331 834,9
Contribuables de la Ville de Montréal	626 493,2	644 981,7	662 289,0	652 056,7	666 956,4	663 058,4	710 519,1

1 Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

2 Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales expose de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses, par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2025 figurent aussi au tableau.

Tableau 82 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2025 et 2026

(en milliers de dollars)	Budget comparatif 2025				Budget 2026			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	4 296 047,8	15 677,8	-	4 311 725,6	4 494 408,4	16 007,0	-	4 510 415,4
Paiements tenant lieu de taxes	285 296,1	-	-	285 296,1	294 249,3	-	-	294 249,3
Quotes-parts	-	3 108 091,0	(2 540 327,0)	567 764,0	-	3 342 425,2	(2 724 474,2)	617 951,0
Transferts	426 704,3	269 559,8	-	696 264,1	398 336,7	285 963,3	-	684 300,0
Services rendus	400 716,2	63 012,3	(651,3)	463 077,2	417 962,5	62 972,4	(640,9)	480 294,0
Amendes et pénalités	113 158,7	103 303,4	-	216 462,1	127 090,6	114 776,0	-	241 866,6
Imposition de droits	358 302,8	174,5	-	358 477,3	386 990,7	194,5	-	387 185,2
Intérêts	120 198,7	131 447,8	-	251 646,5	113 198,5	109 440,3	-	222 638,8
Autres revenus	28 940,2	7 839,1	-	36 779,3	30 295,2	8 668,9	-	38 964,1
	6 029 364,8	**3 699 105,7**	**(2 540 978,3)**	**7 187 492,2**	**6 262 531,9**	**3 940 447,6**	**(2 725 115,1)**	**7 477 864,4**
Charges de fonctionnement								
Administration générale	596 928,4	283 798,1	(142,4)	880 584,1	587 489,0	320 419,7	(168,3)	907 740,4
Sécurité publique	14 838,8	1 295 766,0	(0,9)	1 310 603,9	28 078,5	1 343 527,8	(0,8)	1 371 605,5
Transport	643 281,5	791 116,1	(53,2)	1 434 344,4	658 100,7	831 969,6	(44,5)	1 490 025,8
Hygiène du milieu	292 821,8	292 968,7	(366,8)	585 423,7	284 278,7	320 054,5	(365,2)	603 968,0
Santé et bien-être	76 282,5	177 377,6	(1,2)	253 658,9	91 785,2	205 605,3	(0,3)	297 390,2
Aménagement, urbanisme et développement	226 323,3	75 833,9	(0,1)	302 157,1	227 824,7	72 811,8	(0,3)	300 636,2
Loisirs et culture	587 947,6	146 481,5	(86,7)	734 342,4	635 217,0	158 738,8	(61,5)	793 894,3
Soutien matériel et technique	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de financement	285 089,2	181 249,1	-	466 338,3	307 577,8	194 876,0	-	502 453,8
	2 723 513,1	**3 244 591,0**	**(651,3)**	**5 967 452,8**	**2 820 351,6**	**3 448 003,5**	**(640,9)**	**6 267 714,2**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 540 327,0**	**-**	**(2 540 327,0)**	**-**	**2 724 474,2**		**(2 724 474,2)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**765 524,7**	**454 514,7**	**-**	**1 220 039,4**	**717 706,1**	**492 444,1**	**-**	**1 210 150,2**
Financement								
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	4 507,5		4 507,5	-	-		-
Remboursement de la dette à long terme	(380 321,3)	(112 320,0)		(492 641,3)	(390 768,2)	(358 448,0)		(749 216,2)
	(380 321,3)	(107 812,5)	-	(488 133,8)	(390 768,2)	(358 448,0)	-	(749 216,2)
Affectations								
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(655,7)	(440,7)		(1 096,4)	(152,5)	(558,4)		(710,9)
Excédent accumulé								
Excédent des activités de fonctionnement affecté	65 087,9	(45 391,3)		19 696,6	186 648,9	(56 087,1)		130 561,8
Réserves financières et fonds réservés	(315 760,7)	(188 041,3)		(503 802,0)	(360 375,7)	(193 187,5)		(553 563,2)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(39 478,5)	(11 712,6)		(51 191,1)	(40 232,8)	(8 947,9)		(49 180,7)
Investissement net dans les immobilisations	(94 396,4)	(101 116,3)		(195 512,7)	(112 825,8)	124 784,8		11 959,0
	(385 203,4)	**(346 702,2)**	**-**	**(731 905,6)**	**(326 937,9)**	**(133 996,1)**	**-**	**(460 934,0)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, pour les données financières réelles. Pour l'exercice de 2024, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2021 à 2023, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2026.

Tableau 83 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2021 à 2023 (global) et réel 2024, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels comparatifs 2021 à 2023 – Global			Réel comparatif 2024 – Par compétences			
	2021	2022	2023	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 693 223,3	3 809 306,4	3 962 830,0	4 173 033,5	32 621,3	-	4 205 654,8
Paiements tenant lieu de taxes	285 843,3	264 410,7	296 764,6	287 922,5	-	-	287 922,5
Quotes-parts	438 752,6	487 408,5	524 022,1	-	2 993 357,6	(2 449 120,9)	544 236,7
Transferts	493 004,5	631 572,3	563 115,9	370 447,5	341 499,6	-	711 947,1
Services rendus	338 519,1	376 746,5	418 891,5	384 959,1	63 104,3	(1 240,5)	446 822,9
Amendes et pénalités	160 426,0	169 707,2	186 196,1	106 034,5	108 072,1	-	214 106,6
Imposition de droits	440 279,5	462 846,9	336 244,8	416 323,3	169,5	-	416 492,8
Intérêts	147 340,5	198 416,8	259 606,3	129 309,9	117 451,0	-	246 760,9
Autres revenus	39 138,9	34 817,8	63 001,7	23 891,5	54 859,3	-	78 750,8
	6 036 527,7	**6 435 233,1**	**6 610 673,0**	**5 891 921,8**	**3 711 134,7**	**(2 450 361,4)**	**7 152 695,1**
Charges de fonctionnement							
Administration générale	792 730,6	818 683,3	702 994,6	521 792,6	315 675,8	(168,7)	837 299,7
Sécurité publique	1 194 496,4	1 256 636,5	1 293 850,5	11 081,7	1 331 852,7	-	1 342 934,4
Transport	1 145 084,5	1 221 356,8	1 299 435,2	595 276,5	743 439,0	(213,4)	1 338 502,1
Hygiène du milieu	469 860,5	504 353,9	544 735,5	277 078,2	284 967,1	(524,1)	561 521,2
Santé et bien-être	183 766,8	168 002,1	219 558,8	79 728,4	195 536,8	(0,8)	275 264,4
Aménagement, urbanisme et développement	288 288,2	248 125,9	282 594,2	204 172,6	105 457,1	(250,7)	309 379,0
Loisirs et culture	622 131,6	689 211,9	731 106,4	624 453,7	146 664,8	(82,8)	771 035,7
Frais de financement	406 616,2	417 120,7	419 984,7	271 406,4	159 797,5	-	431 203,9
	5 102 974,8	**5 323 491,1**	**5 494 259,9**	**2 584 990,1**	**3 283 390,8**	**(1 240,5)**	**5 867 140,4**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**-**	**-**	**-**	**2 449 120,9**	**-**	**(2 449 120,9)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**933 552,9**	**1 111 742,0**	**1 116 413,1**	**857 810,8**	**427 743,9**	**-**	**1 285 554,7**
Financement							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	132 433,6	53 155,2	23 645,9	26 796,7	19 219,0		46 015,7
Remboursement de la dette à long terme	(459 503,7)	(211 309,4)	(826 025,0)	(501 109,6)	(116 388,5)		(617 498,1)
	(327 070,1)	(158 154,2)	(802 379,1)	(474 312,9)	(97 169,5)	-	(571 482,4)
Affectations							
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(2 727,2)	(20 250,6)	(105 072,4)	(3 764,9)	(4 287,0)		(8 051,9)
Excédent accumulé							
Excédent des activités de fonctionnement affecté	267 985,9	178 179,6	283 841,4	130 623,2	-		130 623,2
Réserves financières et fonds réservés	(478 734,6)	(235 303,6)	(546 234,1)	(305 347,1)	(239 632,1)		(544 979,2)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	48 693,3	6 403,4	91 436,0	(42 902,3)	(11 654,0)		(54 556,3)
Investissement net dans les immobilisations	(148 627,4)	(538 821,5)	149 546,3	33 730,2	(94 062,3)		(60 332,1)
	(313 410,0)	**(609 792,7)**	**(126 482,8)**	**(187 660,9)**	**(349 635,4)**	**-**	**(537 296,3)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**293 072,8**	**343 795,1**	**187 551,2**	**195 837,0**	**(19 061,0)**	**-**	**176 776,0**

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

PDI 2026-2035 détaillé

9. ORIENTATIONS DU PDI 2026-2035

9.1. Vision à long terme des investissements

Le PDI 2026-2035 témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

Ainsi, comparativement au précédent PDI, une part plus importante des investissements sera consacrée à la protection des actifs afin de maintenir des services de qualité, tout en préservant un juste équilibre avec le développement de nouvelles infrastructures répondant à l'évolution des besoins de la population. L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente également un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées à l'urgence climatique.

9.2. Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 95 G$.

Tableau 84 – Valeur actualisée de remplacement par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs *	
Infrastructures - Eau potable	16 664
Infrastructures - Eaux usées et pluviales	27 279
Infrastructures routières	30 940
Bâtiments administratifs	5 826
Bâtiments communautaires	10 505
Informatiques	1 528
Parcs et espaces verts	1 364
Matériels roulants	924
Infrastructures - Environnement	294
	95 324

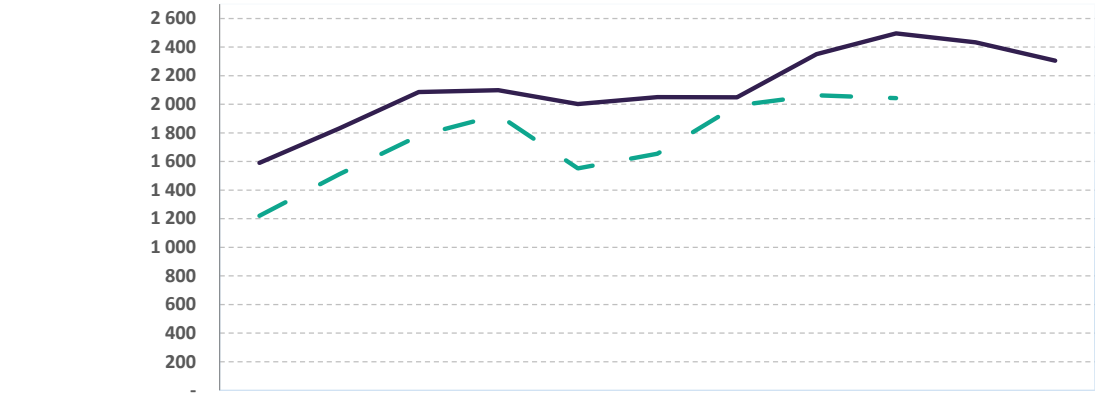
* Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 décembre 2024.

Afin de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière, la Ville poursuit l'objectif d'améliorer la connaissance de l'état de ses infrastructures. Cette approche permet d'éviter ou de diminuer les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif, en prolongeant la durée de vie de cet élément. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

9.3. Hausses rapides des réalisations

La Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a continuellement progressé de 2016 à 2019, étant passée de 1,2 G$ à 1,9 G$. Alors que les années 2020 et 2021 ont été marquées par un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, les années suivantes témoignent d'un retour à un niveau d'investissements prépandémique autour de 2 G$ annuellement.

Graphique 17 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations[1]
(en millions de dollars)



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budgets adoptés	1 590	1 831	2 085	2 099	2 001	2 050	2 048	2 350	2 495	2 433	2 304
Réalisations	1 220	1 511	1 779	1 925	1 552	1 654	1 991	2 063	2 043		

9.4. Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2026-2035, les investissements prévus s'établissent à 25,9 G$. Cette planification témoigne de l'ampleur des besoins en investissement, d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans cette perspective, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

[1] Les valeurs des budgets adoptés et des réalisations considèrent tant les dépenses capitalisables que les dépenses non-capitalisables alors que celles présentées dans le cadre de la reddition de comptes financière présentent uniquement les dépenses capitalisables.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

9.5. Programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2026-2035 s'établissent à 3,7 G$. De ce montant, 3,1 G$ (84 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sur 10 ans. Le solde de 0,6 G$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront par la suite aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

9.6. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure

Plusieurs secteurs de la ville sont amenés à se transformer et à devenir les nouveaux quartiers des futures décennies, dans une perspective de transition écologique, notamment ceux désignés par le PUM en tant que secteurs d'intensification élevés en lien avec le transport collectif. Partant du constat que la réalisation de ces nouveaux quartiers montréalais exerce une pression importante sur son cadre financier, la Ville innove et entame une réflexion sur la définition de nouveaux modèles d'affaires en matière de mise en œuvre de projets urbains d'envergure. Ainsi, de façon à trouver des solutions aux défis financiers et opérationnels qu'engendre la réalisation des projets urbains, une démarche a été entreprise pour élaborer de nouvelles structures de partenariat qui permettent à la Ville de saisir les opportunités de développement et de partager les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage avec d'autres partenaires.

Plus précisément, un premier modèle de partenariat ciblé a porté sur le projet d'écoquartier Namur-Hippodrome. Outre une analyse de cas comparables, ce modèle propose diverses avenues de structures de partenariat et un montage financier détaillé. La Ville poursuit ses réflexions en ce sens et entend impliquer ses partenaires pour conclure ce montage par une feuille de route pour l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires. L'exercice réalisé pour le secteur Namur-Hippodrome sera ajusté pour d'autres secteurs en transformation, tels que Bridge-Bonaventure ou encore pour les projets en partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Société de transport de Montréal (STM), pour les abords du prolongement de la ligne bleue du métro.

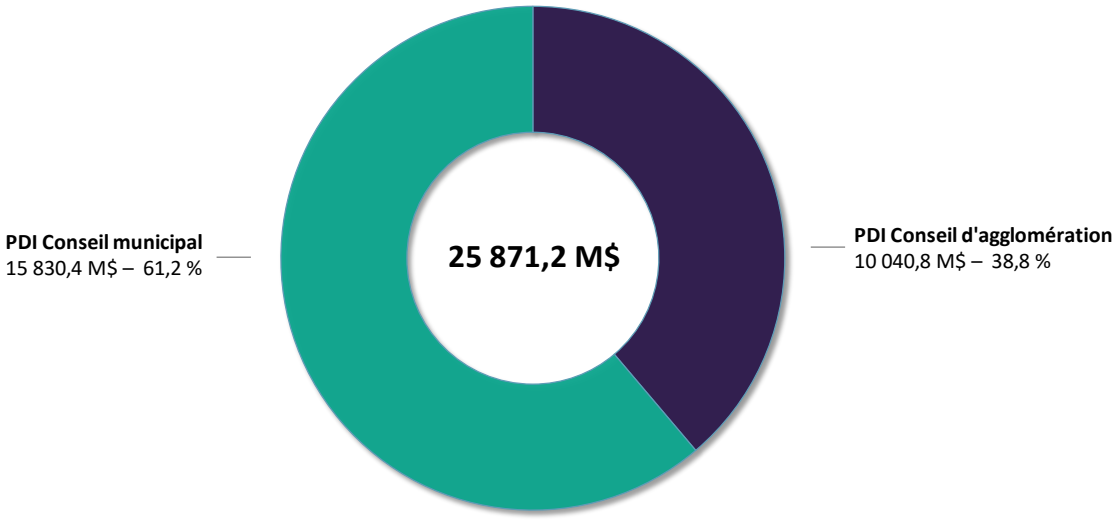
La Ville misera également la mise en place d'un nouvel outil : les fonds d'appariement. Ce type d'outil pourrait permettre à la Ville de solliciter des acteurs de la société civile pour contribuer à un fonds à parts égales avec la Ville. Les sommes recueillies de cette façon permettraient d'agir pour financer des initiatives dans la lutte à l'itinérance notamment.

10. PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2035

10.1. Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 prévoit des investissements totaux de 25 871,2 M$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 61,2 %, pour un montant de 15 830,4 M$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 38,8 % des investissements totaux, soit 10 040,8 M$.

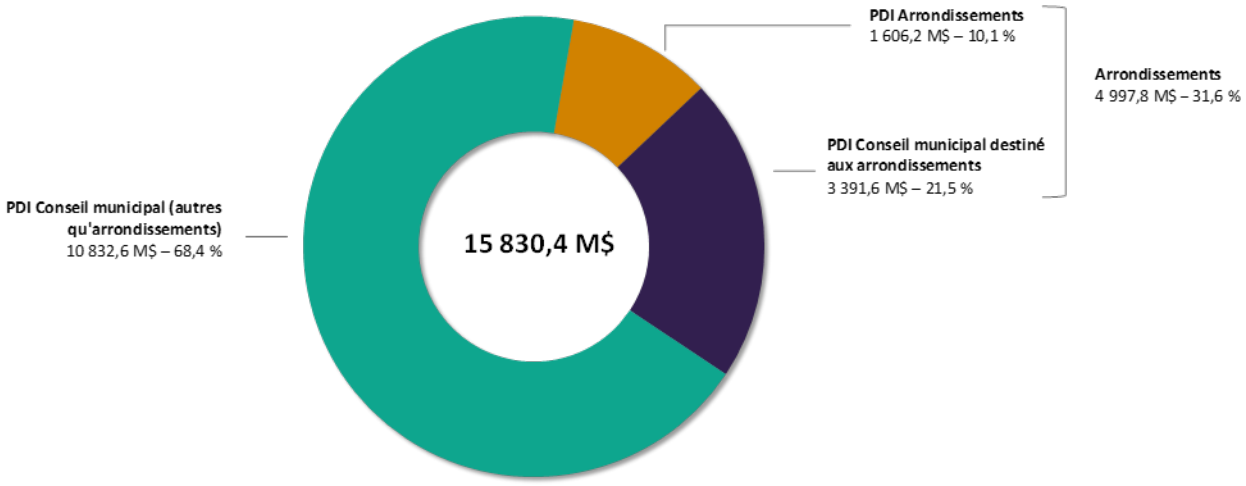
Graphique 18 – Répartition des investissements par compétences



Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 606,2 M$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2026-2035 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 3 391,6 M$, portant ainsi à 4 997,8 M$ (31,6 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 19 – Répartition des investissements du conseil municipal



Le montant du PDI municipal destiné aux arrondissements (3 391,6 M$) demeure sensiblement le même, passant de 3 433,5 M$ au PDI 2025-2034 à 3 391,6 M$ au présent PDI, soit une baisse de 41,9 M$ ou 1,2 %.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements augmentent de 17,4 % afin de répondre, notamment, aux besoins croissants en maintien d'actifs, passant de 1 368,4 M$ au PDI 2025-2034 à 1 606,2 M$ au présent PDI. Cette augmentation provient principalement d'une bonification de 25 M$ par année, soit 250 M$ sur 10 ans. Il est à noter que le PDI des arrondissements n'avait pas été augmenté depuis plus de 10 ans, ce qui rend cette bonification particulièrement significative.

Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les 4 997,8 M$ en investissements consacrés aux arrondissements qui sont prévus dans le présent PDI représentent une hausse de 195,9 M$ ou 4,1 % par rapport à ceux du PDI 2025-2034, qui s'établissaient à 4 801,9 M$.

Le tableau suivant détaille les PDI consacrés aux arrondissements pour la période décennale 2026-2035.

Tableau 85 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2025-2034	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Ahuntsic-Cartierville	71 130	9 394	9 394	9 394	9 394	9 394	46 970	46 970	93 940
Anjou	56 630	6 245	6 245	6 245	6 245	6 245	31 225	31 225	62 450
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 300	9 003	9 003	9 003	9 003	9 003	45 015	45 015	90 030
Lachine	36 770	4 453	4 453	4 453	4 453	4 453	22 265	22 265	44 530
LaSalle	51 320	6 212	6 212	6 212	6 212	6 212	31 060	31 060	62 120
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	29 270	3 301	3 301	3 301	3 301	3 301	16 505	16 505	33 010
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	86 558	11 233	11 199	11 199	11 199	11 199	56 029	55 995	112 024
Montréal-Nord	47 420	7 995	7 732	5 732	5 732	5 732	32 923	28 660	61 583
Outremont	25 610	3 048	3 048	3 048	3 048	3 048	15 240	15 240	30 480
Pierrefonds-Roxboro	57 990	7 102	7 102	7 102	7 102	7 102	35 510	35 510	71 020
Plateau-Mont-Royal	56 950	6 887	6 887	6 887	6 887	6 887	34 435	34 435	68 870
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	131 876	14 521	14 303	14 303	14 303	14 303	71 733	71 515	143 248
Rosemont–La Petite-Patrie	88 400	10 609	10 609	10 609	10 609	10 609	53 045	53 045	106 090
Saint-Laurent	150 012	31 717	15 505	22 187	27 036	12 539	108 984	56 558	165 542
Saint-Léonard	72 358	8 175	7 975	8 915	10 240	9 390	44 695	34 450	79 145
Sud-Ouest	71 190	8 032	9 397	13 367	7 072	7 072	44 940	35 360	80 300
Verdun	41 150	4 947	4 947	4 947	4 947	4 947	24 735	24 735	49 470
Ville-Marie	141 850	15 461	15 461	15 461	15 461	15 461	77 305	77 305	154 610
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	83 600	16 794	8 998	8 998	8 998	8 998	52 786	44 990	97 776
Total – PDI des arrondissements	**1 368 384**	**185 129**	**161 771**	**171 363**	**171 242**	**155 895**	**845 400**	**760 838**	**1 606 238**
PDI municipal destiné aux arrondissements	3 433 486	221 295	261 912	333 317	365 470	364 884	1 546 878	1 844 766	3 391 643
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	**4 801 870**	**406 424**	**423 683**	**504 680**	**536 712**	**520 779**	**2 392 278**	**2 605 604**	**4 997 881**

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2026-2035.

Tableau 86 – PDI du conseil municipal des projets et des programmes destinés aux arrondissements, par services centraux

(en milliers de dollars)

Services centraux	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne								
Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	3 240	4 157	5 837	6 004	5 734	24 972	28 670	53 642
Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	11 087	3 913	5 000	10 000	15 000	45 000	18 750	63 750
	14 327	**8 070**	**10 837**	**16 004**	**20 734**	**69 972**	**47 420**	**117 392**
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	37 618	34 815	38 614	38 740	32 809	182 596	158 393	340 989
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	3 178	10 000	13 293	12 423	20 000	58 894	122 959	181 853
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	2 363	749	6 613	2 043	2 227	13 995	53 372	67 367
Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	621	2 993	4 551	2 667	1 923	12 755	7 172	19 927
Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	277	340	365	375	375	1 732	1 875	3 607
Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, Équipements spécialisés	1 397	593	2 237	769	1 121	6 117	5 613	11 730
Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	198	636	645	510	530	2 519	2 621	5 140
	45 652	**50 126**	**66 318**	**57 527**	**58 985**	**278 608**	**352 005**	**630 613**
Diversité et inclusion sociale								
Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	3 275	4 000	6 000	6 448	6 010	25 733	30 790	56 523
	3 275	**4 000**	**6 000**	**6 448**	**6 010**	**25 733**	**30 790**	**56 523**
Gestion et planification des immeubles								
Programme des cours de services	3 373	22 043	33 716	16 093	7 290	82 515	57 003	139 518
Programme de transition écologique pour le parc immobilier	3 121	7 138	7 656	21 411	26 740	66 066	71 151	137 217
Programme de protection des bâtiments de compétence locale	2 140	2 580	8 002	10 723	15 900	39 345	40 412	79 757
Programme d'accessibilité universelle	354	-	3 103	3 103	3 129	9 689	15 621	25 310
	8 988	**31 761**	**52 477**	**51 330**	**53 059**	**197 615**	**184 187**	**381 802**
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	14 012	14 435	17 928	23 644	17 852	87 871	131 921	219 792
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	4 129	1 141	1 907	8 458	12 574	28 209	185 473	213 682
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	20 944	25 000	20 683	23 087	19 000	108 714	63 228	171 942
Projets de développement d'installations sportives	2 592	20 082	41 136	52 233	61 794	177 837	178 515	356 352
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	4 120	-	6 500	7 000	12 000	29 620	73 204	102 824
Programme des arénas	22 130	3 374	-	-	-	25 504	-	25 504
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	10 880	8 000	10 000	8 100	2 425	39 405	-	39 405
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	8 269	-	1 000	1 000	1 000	11 269	6 500	17 769
	87 076	**72 032**	**99 154**	**123 522**	**126 645**	**508 429**	**638 841**	**1 147 270**
Infrastructures du réseau routier								
Programme de maintien des infrastructures routières	6 500	11 000	11 000	12 000	12 000	52 500	60 000	112 500
Programme d'aménagement des rues - Local	5 500	10 000	10 000	10 000	10 000	45 500	50 000	95 500
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	15 000	25 000	2 500	2 500	2 500	47 500	12 500	60 000
	27 000	**46 000**	**23 500**	**24 500**	**24 500**	**145 500**	**122 500**	**268 000**
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Arrondissements	13 943	28 853	53 044	63 452	55 951	215 243	368 023	583 265
	13 943	**28 853**	**53 044**	**63 452**	**55 951**	**215 243**	**368 023**	**583 265**
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	1 402	1 570	1 990	1 727	-	6 689	-	6 689
Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	500	500	997	1 960	-	3 957	-	3 957
	1 902	**2 070**	**2 987**	**3 687**	**-**	**10 646**	**-**	**10 646**
Urbanisme et mobilité								
Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	75 000	150 000
Secteurs stratégiques d'intervention	3 132	3 000	3 000	3 000	3 000	15 132	21 000	36 132
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
	19 132	**19 000**	**19 000**	**19 000**	**19 000**	**95 132**	**101 000**	**196 132**
Total – PDI municipal destiné aux arrondissements	**221 295**	**261 912**	**333 317**	**365 470**	**364 884**	**1 546 878**	**1 844 766**	**3 391 643**

10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 25 871,2 M$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2026-2035, un montant de 4 363,9 M$, soit 17 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (3 657,7 M$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (684,7 M$), et des revenus divers (21,5 M$).

Un montant de 21 507,3 M$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le montant de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2026-2035, s'établit à 5 863 M$. Ainsi, lorsqu'on ajoute les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 6 976,2 M$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 27 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2026-2035. Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2026-2035 est de 14 531,1 M$, ce qui représente 56 % du financement.

Tableau 87 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	353,1	244,5	336,2	389,4	377,5	1 700,7	1 526,7	3 227,4
Sécurité publique	129,0	110,1	85,3	99,5	82,7	506,6	442,1	948,7
Transport	512,8	624,1	706,5	676,6	725,6	3 245,6	3 856,1	7 101,7
Hygiène du milieu	640,8	651,3	796,9	954,0	872,2	3 915,2	3 419,7	7 334,9
Aménagement, urbanisme et développement	173,6	166,6	128,1	83,9	68,0	620,2	327,5	947,7
Loisirs et culture	494,4	479,1	751,2	719,7	744,4	3 188,8	3 122,0	6 310,8
Total – Acquisitions d'immobilisations	**2 303,7**	**2 275,7**	**2 804,2**	**2 923,1**	**2 870,4**	**13 177,1**	**12 694,1**	**25 871,2**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	322,2	289,5	348,9	530,6	489,7	1 980,9	1 676,8	3 657,7
Activités commerciales de la CSEM	139,3	135,4	102,5	60,5	45,8	483,5	201,2	684,7
Dépôts des promoteurs et autres	3,2	3,3	8,0	1,0	1,0	16,5	5,0	21,5
Total – Sources de financement externes	**464,7**	**428,2**	**459,4**	**592,1**	**536,5**	**2 480,9**	**1 883,0**	**4 363,9**
Montant à la charge des contribuables	**1 839,0**	**1 847,5**	**2 344,8**	**2 331,0**	**2 333,9**	**10 696,2**	**10 811,1**	**21 507,3**
Paiement au comptant								
Services	110,0	50,6	82,8	100,5	80,8	424,7	343,3	768,0
Arrondissements	22,1	6,4	13,1	17,7	4,6	63,9	4,3	68,2
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	445,9							
Eau	42,1	597,0	597,0	597,0	597,0	2 878,0	2 985,0	5 863,0
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**490,0**	**597,0**	**597,0**	**597,0**	**597,0**	**2 878,0**	**2 985,0**	**5 863,0**
Total – Paiement au comptant	**649,8**	**681,7**	**720,6**	**742,9**	**710,1**	**3 505,1**	**3 471,1**	**6 976,2**
Emprunts selon la programmation	**1 189,2**	**1 165,8**	**1 624,2**	**1 588,1**	**1 623,8**	**7 191,1**	**7 340,0**	**14 531,1**

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 15 830,4 M$, soit 61,2 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 160,1 M$ (13,6 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 684,7 M$.

Par ailleurs, un montant de 4 296,1 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 9 374,2 M$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 13 670,3 M$, soit 86,4 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 88 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	210,2	126,3	206,8	253,1	243,1	1 039,5	1 017,6	2 057,1
Sécurité publique	0,3	0,3	-	-	-	0,6	-	0,6
Transport	445,3	539,3	610,3	596,7	662,4	2 854,0	3 371,4	6 225,4
Hygiène du milieu	187,5	201,1	224,3	229,7	230,7	1 073,3	1 065,0	2 138,3
Aménagement, urbanisme et développement	170,7	161,7	120,2	75,3	59,8	587,7	286,4	874,1
Loisirs et culture	365,2	357,8	528,7	518,8	516,1	2 286,6	2 248,3	4 534,9
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 379,2**	**1 386,5**	**1 690,3**	**1 673,6**	**1 712,1**	**7 841,7**	**7 988,7**	**15 830,4**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	183,0	147,2	108,7	171,8	147,7	758,4	695,5	1 453,9
Activités commerciales de la CSEM	139,3	135,4	102,5	60,5	45,8	483,5	201,2	684,7
Dépôts des promoteurs et autres	3,2	3,3	8,0	1,0	1,0	16,5	5,0	21,5
Total – Sources de financement externes	**325,5**	**285,9**	**219,2**	**233,3**	**194,5**	**1 258,4**	**901,7**	**2 160,1**
Montant à la charge des contribuables	**1 053,7**	**1 100,6**	**1 471,1**	**1 440,3**	**1 517,6**	**6 583,3**	**7 087,0**	**13 670,3**
Paiement au comptant								
Services	13,3	28,1	41,4	42,5	45,9	171,2	192,6	363,8
Arrondissements	22,1	6,4	13,1	17,7	4,6	63,9	4,3	68,2
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	274,7							
Eau	42,1	363,7	359,8	341,8	356,1	1 740,2	1 893,9	3 634,1
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**318,8**	**363,7**	**359,8**	**341,8**	**356,1**	**1 740,2**	**1 893,9**	**3 634,1**
Total – Paiement au comptant	**377,2**	**421,2**	**437,3**	**425,0**	**429,6**	**2 090,3**	**2 205,8**	**4 296,1**
Emprunts selon la programmation	**676,5**	**679,4**	**1 033,8**	**1 015,3**	**1 088,0**	**4 493,0**	**4 881,2**	**9 374,2**

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 10 040,8 M$, soit 38,8 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 203,8 M$ (21,9 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actifs névralgiques. De plus, un montant de 2 680,1 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 5 156,9 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 7 837 M$, soit 78,1 % des investissements de compétence d'agglomération.

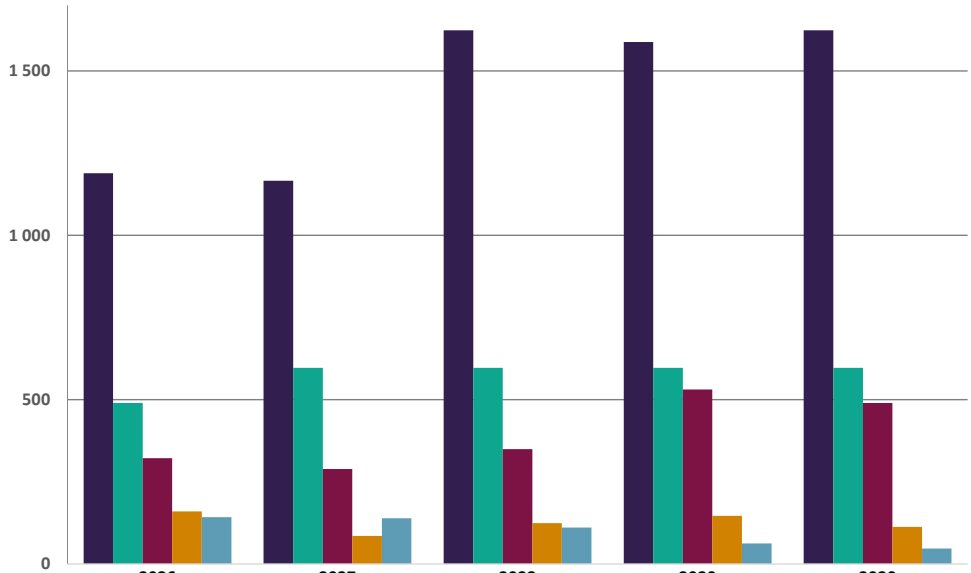
Tableau 89 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	142,9	118,2	129,4	136,3	134,4	661,2	509,1	1 170,3
Sécurité publique	128,7	109,8	85,3	99,5	82,7	506,0	442,1	948,1
Transport	67,5	84,8	96,2	79,9	63,2	391,6	484,7	876,3
Hygiène du milieu	453,3	450,2	572,6	724,3	641,5	2 841,9	2 354,7	5 196,6
Aménagement, urbanisme et développement	2,9	4,9	7,9	8,6	8,2	32,5	41,1	73,6
Loisirs et culture	129,2	121,3	222,5	200,9	228,3	902,2	873,7	1 775,9
Total – Acquisitions d'immobilisations	**924,5**	**889,2**	**1 113,9**	**1 249,5**	**1 158,3**	**5 335,4**	**4 705,4**	**10 040,8**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	139,2	142,3	240,2	358,8	342,0	1 222,5	981,3	2 203,8
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	**139,2**	**142,3**	**240,2**	**358,8**	**342,0**	**1 222,5**	**981,3**	**2 203,8**
Montant à la charge des contribuables	**785,3**	**746,9**	**873,7**	**890,7**	**816,3**	**4 112,9**	**3 724,1**	**7 837,0**
Paiement au comptant								
Services	96,7	22,5	41,4	58,0	34,9	253,5	150,7	404,2
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	171,2	233,3	237,2	255,2	240,9	1 137,8	1 091,1	2 228,9
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	**171,2**	**233,3**	**237,2**	**255,2**	**240,9**	**1 137,8**	**1 091,1**	**2 228,9**
Total – Paiement au comptant	**272,6**	**260,5**	**283,3**	**317,9**	**280,5**	**1 414,8**	**1 265,3**	**2 680,1**
Emprunts selon la programmation	**512,7**	**486,4**	**590,4**	**572,8**	**535,8**	**2 698,1**	**2 458,8**	**5 156,9**

Le graphique suivant illustre, pour les cinq premières années du PDI uniquement, l'évolution des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal.

Graphique 20 – Évolution des sources de financement, de 2026 à 2030
(en millions de dollars)



	2026	2027	2028	2029	2030
Emprunts selon la programmation	1 189	1 166	1 624	1 588	1 624
Stratégie d'accroissement du paiement au comptant	490	597	597	597	597
Subventions gouvernementales	322	289	349	531	490
Fonds dédiés - Paiement au comptant des immobilisations	160	85	124	146	113
Autres sources de financement	142	139	111	62	47

10.3. Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle brosse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Dans l'ensemble du PDI, 67,7 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 32,3 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements, à la construction de nouvelles infrastructures ainsi qu'à la mise aux normes d'infrastructures existantes. Comparativement au précédent PDI, il s'agit d'une augmentation des investissements qui seront consacrés à la protection des éléments de l'actif (66,9 % au PDI 2025-2034).

Au cours de la période 2026-2035, la Ville de Montréal compte investir un montant total de 14 662,6 M$, dont 6 692,9 M$ dans les « infrastructures routières » ainsi que 7 969,7 M$ dans « l'environnement et les infrastructures souterraines » soit principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 78 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Tableau 90 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Infrastructures routières	348,9	394,2	436,0	468,9	510,0	2 158,0	2 628,4	4 786,4
Environnement et infrastructures souterraines	535,1	569,4	713,6	837,1	813,4	3 468,6	3 125,7	6 594,3
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	143,3	151,8	235,6	211,1	170,1	911,9	736,6	1 648,5
Bâtiments et terrains	204,2	216,7	330,1	292,8	243,2	1 287,0	1 219,0	2 506,0
Véhicules	57,8	78,0	102,2	121,2	111,9	471,1	646,0	1 117,1
Ameublement et équipements de bureau	60,7	67,5	69,6	74,2	78,6	350,6	208,5	559,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	15,2	35,5	13,0	12,4	11,5	87,6	61,1	148,7
Autres éléments de l'actif	152,6	-	-	-	-	152,6	-	152,6
Total – Investissements	**1 517,8**	**1 513,1**	**1 900,1**	**2 017,7**	**1 938,7**	**8 887,4**	**8 625,3**	**17 512,7**
Pourcentage - Protection	65,9 %	66,5 %	67,8 %	69,0 %	67,5 %	67,4 %	67,9 %	67,7 %

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Infrastructures routières	128,8	185,3	200,2	161,4	184,5	860,2	1 046,3	1 906,5
Environnement et infrastructures souterraines	246,6	211,3	175,5	172,1	88,3	893,8	481,6	1 375,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	115,7	104,3	211,2	241,3	296,1	968,6	1 100,8	2 069,4
Bâtiments et terrains	206,8	187,6	244,7	269,7	314,4	1 223,2	1 302,2	2 525,4
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	68,4	55,2	52,9	41,7	32,1	250,3	56,2	306,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	19,5	19,0	19,5	19,2	16,4	93,6	81,7	175,3
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**785,8**	**762,7**	**904,0**	**905,4**	**931,8**	**4 289,7**	**4 068,8**	**8 358,5**
Pourcentage - Développement	34,1 %	33,5 %	32,2 %	31,0 %	32,5 %	32,6 %	32,1 %	32,3 %

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Infrastructures routières	477,7	579,5	636,2	630,3	694,5	3 018,2	3 674,7	6 692,9
Environnement et infrastructures souterraines	781,7	780,7	889,1	1 009,2	901,7	4 362,4	3 607,3	7 969,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	259,0	256,1	446,8	452,4	466,2	1 880,5	1 837,4	3 717,9
Bâtiments et terrains	411,0	404,3	574,8	562,5	557,6	2 510,2	2 521,2	5 031,4
Véhicules	57,8	78,0	102,2	121,2	111,9	471,1	646,0	1 117,1
Ameublement et équipements de bureau	129,1	122,7	122,5	115,9	110,7	600,9	264,7	865,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	34,7	54,5	32,5	31,6	27,9	181,2	142,8	324,0
Autres éléments de l'actif	152,6	-	-	-	-	152,6	-	152,6
Total – Investissements	**2 303,6**	**2 275,8**	**2 804,1**	**2 923,1**	**2 870,5**	**13 177,1**	**12 694,1**	**25 871,2**

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 91 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Infrastructures routières	336,9	384,7	415,1	454,8	501,7	2 093,2	2 592,8	4 686,0
Environnement et infrastructures souterraines	326,6	335,3	326,7	291,0	279,4	1 559,0	1 285,8	2 844,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	89,6	97,5	160,0	151,8	130,5	629,4	563,1	1 192,5
Bâtiments et terrains	135,7	170,2	236,7	206,2	168,9	917,7	744,6	1 662,3
Véhicules	17,0	35,2	64,7	77,4	68,2	262,5	448,8	711,3
Ameublement et équipements de bureau	27,0	27,0	27,7	29,2	27,2	138,1	57,0	195,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	3,5	3,5	3,9	4,1	3,4	18,4	19,4	37,8
Autres éléments de l'actif	99,2	-	-	-	-	99,2	-	99,2
Total – Investissements	**1 035,5**	**1 053,4**	**1 234,8**	**1 214,5**	**1 179,3**	**5 717,5**	**5 711,5**	**11 429,0**
Pourcentage - Protection	75,1 %	76,0 %	73,1 %	72,6 %	68,9 %	72,9 %	71,5 %	72,2 %

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Infrastructures routières	76,2	110,9	130,3	97,7	130,1	545,2	600,7	1 145,9
Environnement et infrastructures souterraines	7,8	-	-	-	-	7,8	-	7,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	74,0	57,2	107,4	117,6	121,2	477,4	481,4	958,8
Bâtiments et terrains	138,4	129,8	179,9	210,1	254,3	912,5	1 086,6	1 999,1
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	27,8	16,5	18,6	14,7	11,2	88,8	26,9	115,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	19,4	18,8	19,2	19,0	16,1	92,5	81,6	174,1
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**343,6**	**333,2**	**455,4**	**459,1**	**532,9**	**2 124,2**	**2 277,2**	**4 401,4**
Pourcentage - Développement	24,9 %	24,0 %	26,9 %	27,4 %	31,1 %	27,1 %	28,5 %	27,8 %

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Infrastructures routières	413,1	495,6	545,4	552,5	631,8	2 638,4	3 193,5	5 831,9
Environnement et infrastructures souterraines	334,4	335,3	326,7	291,0	279,4	1 566,8	1 285,8	2 852,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	163,6	154,7	267,4	269,4	251,7	1 106,8	1 044,5	2 151,3
Bâtiments et terrains	274,1	300,0	416,6	416,3	423,2	1 830,2	1 831,2	3 661,4
Véhicules	17,0	35,2	64,7	77,4	68,2	262,5	448,8	711,3
Ameublement et équipements de bureau	54,8	43,5	46,3	43,9	38,4	226,9	83,9	310,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	22,9	22,3	23,1	23,1	19,5	110,9	101,0	211,9
Autres éléments de l'actif	99,2	-	-	-	-	99,2	-	99,2
Total – Investissements	**1 379,1**	**1 386,6**	**1 690,2**	**1 673,6**	**1 712,2**	**7 841,7**	**7 988,7**	**15 830,4**

Tableau 92 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Infrastructures routières	12,0	9,5	20,9	14,1	8,3	64,8	35,6	100,4
Environnement et infrastructures souterraines	208,5	234,1	386,9	546,1	534,0	1 909,6	1 839,9	3 749,5
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	53,7	54,3	75,6	59,3	39,6	282,5	173,5	456,0
Bâtiments et terrains	68,5	46,5	93,4	86,6	74,3	369,3	474,4	843,7
Véhicules	40,8	42,8	37,5	43,8	43,7	208,6	197,2	405,8
Ameublement et équipements de bureau	33,7	40,5	41,9	45,0	51,4	212,5	151,5	364,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,7	32,0	9,1	8,3	8,1	69,2	41,7	110,9
Autres éléments de l'actif	53,4	-	-	-	-	53,4	-	53,4
Total – Investissements	**482,3**	**459,7**	**665,3**	**803,2**	**759,4**	**3 169,9**	**2 913,8**	**6 083,7**
Pourcentage - Protection	52,2 %	51,7 %	59,7 %	64,3 %	65,6 %	59,4 %	61,9 %	60,6 %

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Infrastructures routières	52,6	74,4	69,9	63,7	54,4	315,0	445,6	760,6
Environnement et infrastructures souterraines	238,8	211,3	175,5	172,1	88,3	886,0	481,6	1 367,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	41,7	47,1	103,8	123,7	174,9	491,2	619,4	1 110,6
Bâtiments et terrains	68,4	57,8	64,8	59,6	60,1	310,7	215,6	526,3
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	40,6	38,7	34,3	27,0	20,9	161,5	29,3	190,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,1	0,2	0,3	0,2	0,3	1,1	0,1	1,2
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**442,2**	**429,5**	**448,6**	**446,3**	**398,9**	**2 165,5**	**1 791,6**	**3 957,1**
Pourcentage - Développement	47,8 %	48,3 %	40,3 %	35,7 %	34,4 %	40,6 %	38,1 %	39,4 %

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Infrastructures routières	64,6	83,9	90,8	77,8	62,7	379,8	481,2	861,0
Environnement et infrastructures souterraines	447,3	445,4	562,4	718,2	622,3	2 795,6	2 321,5	5 117,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	95,4	101,4	179,4	183,0	214,5	773,7	792,9	1 566,6
Bâtiments et terrains	136,9	104,3	158,2	146,2	134,4	680,0	690,0	1 370,0
Véhicules	40,8	42,8	37,5	43,8	43,7	208,6	197,2	405,8
Ameublement et équipements de bureau	74,3	79,2	76,2	72,0	72,3	374,0	180,8	554,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,8	32,2	9,4	8,5	8,4	70,3	41,8	112,1
Autres éléments de l'actif	53,4	-	-	-	-	53,4	-	53,4
Total – Investissements	**924,5**	**889,2**	**1 113,9**	**1 249,5**	**1 158,3**	**5 335,4**	**4 705,4**	**10 040,8**

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir le PDI 2025-2034.

Tableau 93 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PDI 2026-2035			PDI 2025-2034			Écarts		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
Infrastructures routières	4 786,5	1 906,5	**6 693,0**	4 815,7	1 804,3	**6 620,0**	(29,2)	102,2	**73,0**
Environnement et infrastructures souterraines	6 594,3	1 375,3	**7 969,6**	5 795,0	1 486,4	**7 281,4**	799,3	(111,1)	**688,2**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 648,4	2 069,5	**3 717,9**	1 723,9	2 168,8	**3 892,7**	(75,5)	(99,3)	**(174,8)**
Bâtiments et terrains	2 506,0	2 525,3	**5 031,3**	2 507,1	2 250,1	**4 757,2**	(1,1)	275,2	**274,1**
Véhicules	1 117,1	-	**1 117,1**	1 083,8	-	**1 083,8**	33,3	-	**33,3**
Ameublement et équipements de bureau	559,1	306,5	**865,6**	574,3	324,9	**899,2**	(15,2)	(18,4)	**(33,6)**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	148,7	175,3	**324,0**	93,9	160,1	**254,0**	54,8	15,2	**70,0**
Autres éléments de l'actif	152,7	-	**152,7**	-	-	**-**	152,7	-	**152,7**
Total – Investissements	**17 512,8**	**8 358,4**	**25 871,2**	**16 593,7**	**8 194,6**	**24 788,3**	**919,1**	**163,8**	**1 082,9**

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une croissance effective des investissements de 1 082,9 M$ ou 4,4 %. La majeure partie de cette croissance, soit 919,1 M$ ou 84,9 %, sera consacrée au volet protection, témoignant ainsi de la priorité accordée au rattrapage du déficit de maintien des actifs.

La principale hausse observée (688,2 M$) provient de la catégorie d'actifs « Environnement et infrastructures souterraines ». Cette hausse s'explique par la bonification de plusieurs programmes soutenant les objectifs de la Stratégie montréalaise de l'eau, afin notamment de résorber le déficit de maintien des actifs, tels que les réseaux primaires et secondaires d'aqueduc et d'égouts.

La hausse de la catégorie d'actifs « Bâtiments et terrains » (274,1 M$) s'explique principalement par le développement de nouvelles installations sportives, soit le complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord ainsi que le centre sportif de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, afin de répondre aux besoins de la population en proposant des infrastructures collectives modernes et de qualité, favorisant la santé et le bien-être.

Par ailleurs, ce PDI introduit un montant budgété dans la catégorie « Autres éléments de l'actif » (152,7 M$) qui sera dédié, en 2026, à de nouveaux projets, aux provisions visant à couvrir les imprévus et aux risques qui pourraient survenir durant la réalisation de projets spécifiques.

Finalement, la baisse relative à la catégorie « Parcs, espaces verts et terrains de jeux » (174,8 M$) est attribuable à la révision de la planification de certains projets afin de refléter la capacité de réalisation, tant du marché que de la Ville.

10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

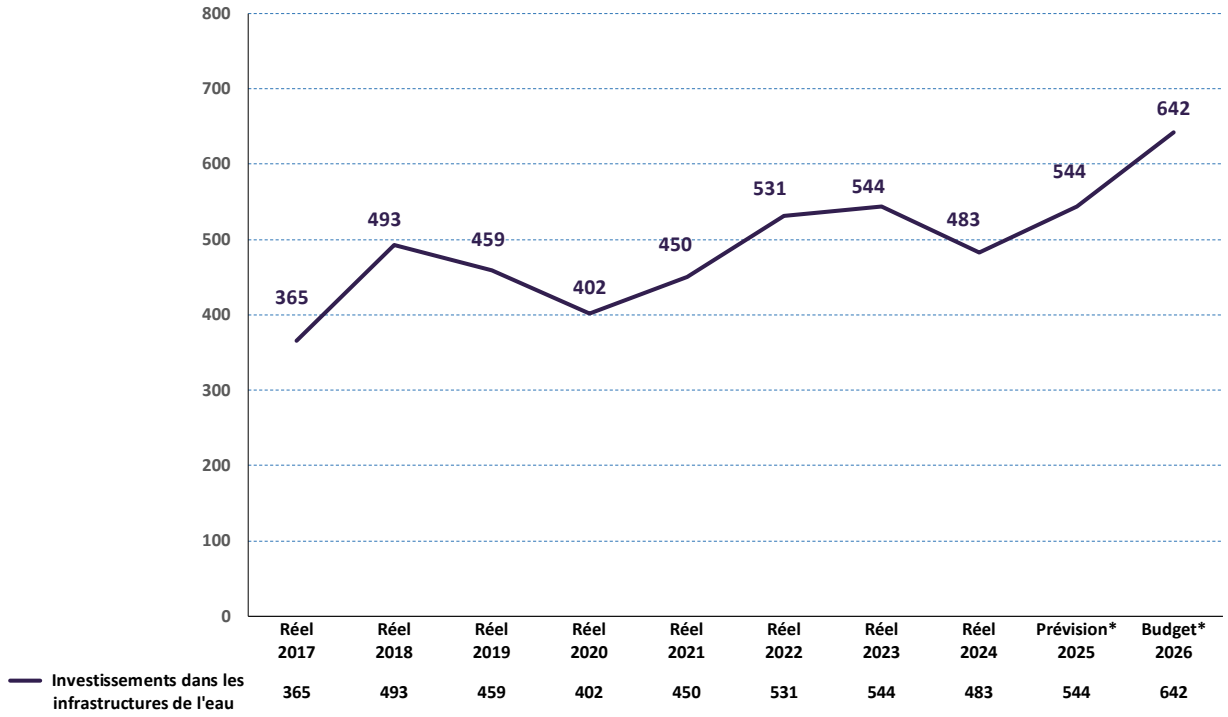
Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble des usagères et usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement d'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, près de 794 km de conduites principales d'aqueduc, 3 662 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 403 km de conduites secondaires d'égouts et 90 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont l'une figure parmi les cinq plus grandes du monde (Jean-R.-Marcotte), traitent, par temps sec, environ 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées, et jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse (1 million de mètres cubes correspondent à 1 milliard de litres).

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2017, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements sont passés de 365 M$ en 2017 à près de 544 M$ prévus en 2025.

Pour la période 2026-2035, un montant de 7 363,3 M$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 642,2 M$ en 2026.

Graphique 21 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)



* Prévision et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- faire face aux défis environnementaux.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 2 106,5 M$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2024, 70 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le plan directeur de drainage (836,2 M$, dont les collecteurs de l'Est et Langelier ainsi que les ouvrages de rétention Turcot et Saint-Jacques), le réseau primaire d'aqueduc (616,2 M$) et le réseau primaire d'égouts (409,6 M$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2026-2035 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (405,4 M$), les actifs dédiés à l'assainissement des eaux usées, dont la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (384,7 M$), ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (185,6 M$).

De plus, un montant de 139,9 M$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles. Celles-ci, en plus de remplir une fonction de loisirs (en faisant figure de parcs ou de places publiques par exemple), réduiront l'apport d'eau au réseau d'égouts souterrain afin d'éviter le débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et des inondations chez les citoyennes et citoyens lors d'importants épisodes de pluie. Ces infrastructures, en tant que mesures d'adaptation aux changements climatiques, contribueront à accélérer la transition écologique et à améliorer la qualité des milieux de vie urbains.

Principaux projets

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, un investissement de 331,5 M$ sera alloué à la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish (desservant près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais), tandis que 146,7 M$ seront consacrés à la reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion qui servent à acheminer la quasi-totalité de l'eau potable produite à l'usine Atwater.

Un autre montant de 5,7 M$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de la pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteurs vise à réduire le risque de bris de conduites et de bris d'entrées de service des usagères et usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, elle permettra d'avoir une meilleure connaissance du comportement du réseau en temps réel et de faciliter le ciblage des interventions.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte intégrera une nouvelle phase au traitement des eaux usées pour ainsi rendre les rejets conformes aux objectifs prescrits par les instances gouvernementales. La désinfection permettra de diminuer les risques pour la santé humaine et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 508,8 M$ dans ce PDI.

Par ailleurs, 1 240,9 M$ seront prévus pour la construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) afin de remplacer les 4 incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, compte tenu de la fin imminente de leur vie utile. Ce projet permettra de réduire considérablement les émissions de GES. Par ailleurs, les technologies retenues afin de traiter les boues de la station viseront également à obtenir une production diversifiée de biosolides présentant un fort potentiel de valorisation agricole.

Tableau 94 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes								
Réseau primaire d'aqueduc	58 450,0	46 000,0	54 004,0	72 787,0	69 987,0	301 228,0	314 927,0	616 155,0
Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage de l'eau potable	8 606,0	21 431,0	22 289,0	19 523,0	22 426,0	94 275,0	91 285,0	185 560,0
Usines de traitement de l'eau potable	38 076,0	33 841,0	40 192,0	48 370,0	40 900,0	201 379,0	204 000,0	405 379,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	184 042,0	195 745,0	218 338,0	224 505,0	227 909,0	1 050 539,0	1 055 941,0	2 106 480,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	1 341,0	1 477,0	1 780,0	3 438,0	3 055,0	11 091,0	16 415,0	27 506,0
Réseau primaire d'égouts	26 118,0	39 417,0	38 459,0	39 937,0	43 179,0	187 110,0	222 489,0	409 599,0
Plan directeur de drainage	51 240,0	67 040,0	64 511,0	114 821,0	66 761,0	364 373,0	471 788,0	836 161,0
Station d'épuration	49 440,0	45 586,0	40 025,0	53 299,0	43 981,0	232 331,0	152 395,0	384 726,0
Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	10 914,0	7 500,0	15 000,0	16 452,0	15 000,0	64 866,0	75 000,0	139 866,0
Total – Programmes	**428 227,0**	**458 037,0**	**494 598,0**	**593 132,0**	**533 198,0**	**2 507 192,0**	**2 604 240,0**	**5 111 432,0**
Projets								
Réservoir et station de pompage - Rosemont	-	-	-	-	-	-	-	-
Modernisation du réservoir McTavish	20 411,0	32 398,0	57 995,0	53 443,0	28 546,0	192 793,0	138 666,0	331 459,0
Reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion 1 à l'usine Atwater	1 500,0	3 000,0	3 000,0	25 000,0	44 608,0	77 108,0	69 609,0	146 717,0
Aqueduc de l'ouest	15 034,0	1 936,0	-	-	-	16 970,0	-	16 970,0
Optimisation des réseaux	3 405,0	1 170,0	830,0	248,0	-	5 653,0	-	5 653,0
Chambres de compteurs d'agglomération	27,0	1 346,0	-	-	-	1 373,0	-	1 373,0
Désinfection de l'effluent	169 080,0	141 196,0	110 152,0	56 995,0	21 568,0	498 991,0	9 791,0	508 782,0
Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	4 488,0	9 567,0	129 162,0	230 280,0	237 305,0	610 802,0	630 077,0	1 240 879,0
Total – Projets	**213 945,0**	**190 613,0**	**301 139,0**	**365 966,0**	**332 027,0**	**1 403 690,0**	**848 143,0**	**2 251 833,0**
Total – Gestion de l'eau	**642 172,0**	**648 650,0**	**795 737,0**	**959 098,0**	**865 225,0**	**3 910 882,0**	**3 452 383,0**	**7 363 265,0**

Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

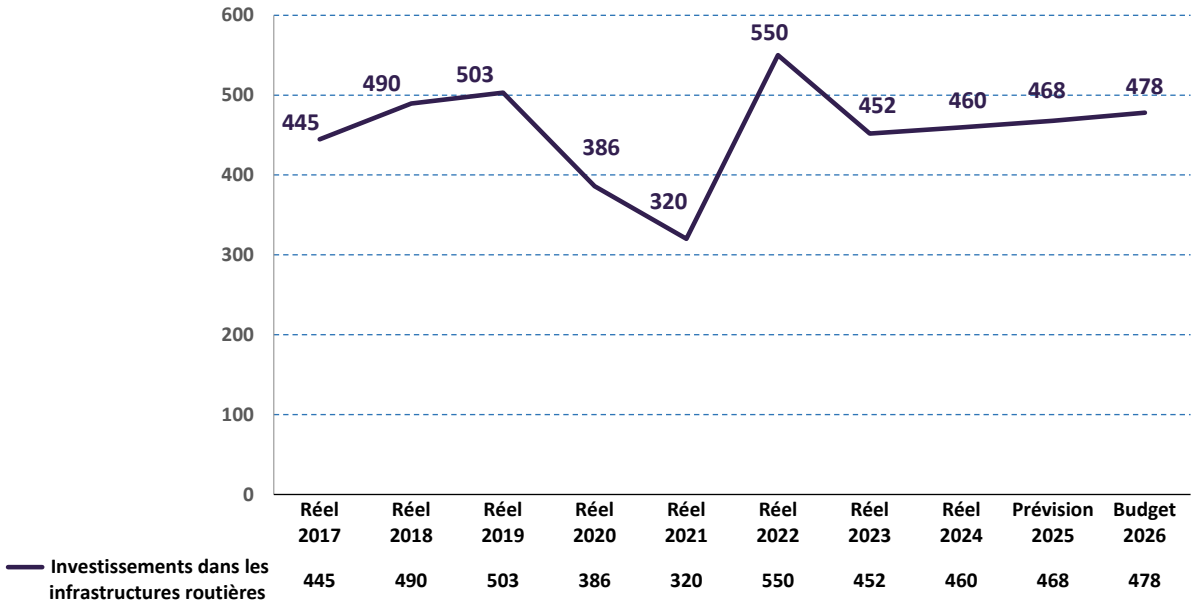
Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 684,8 M$ pour la période 2026-2035, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagères et usagers ainsi qu'aux utilisatrices et utilisateurs selon la portion de conduits qu'elles et ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 7,8 M$ permettra de désencombrer et embellir les voies publiques.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2017, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance, étant passés de 445 M$ en 2017 à près de 468 M$ prévus en 2025. Il est à noter que le montant réel de l'année 2022 (550 M$) intègre la rétrocession d'actifs à la Ville par le MTMD d'une valeur de 227 M$, à coût nul, dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot. En 2026, 478 M$ seront consacrés aux infrastructures routières.

Graphique 22 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)



Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- de garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- d'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2026-2035, la Ville investira un total de 7 166,8 M$ dans les infrastructures routières, soit 4 862,8 M$ dans la protection de l'actif et 2 304 M$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (60,7 %) sera consacrée à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (4 349,3 M$). Un montant de 473,9 M$ (6,6 %) est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 95 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	304,9	354,8	396,1	424,8	467,5	1 948,1	2 401,2	4 349,3
Ponts, tunnels et viaducs	39,0	35,0	35,0	35,0	35,0	179,0	175,0	354,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	4,7	4,2	4,7	8,9	7,3	29,8	51,3	81,1
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	1,1	1,0	2,1
	348,9	**394,2**	**436,0**	**468,9**	**510,0**	**2 158,0**	**2 628,5**	**4 786,5**
Pistes cyclables	10,3	10,0	6,0	6,0	6,5	38,8	37,5	76,3
Total – Investissements	**359,2**	**404,2**	**442,0**	**474,9**	**516,5**	**2 196,8**	**2 666,0**	**4 862,8**

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	99,1	168,7	172,2	154,9	180,0	774,9	1 029,8	1 804,7
Ponts, tunnels et viaducs	3,9	1,2	6,3	3,5	1,5	16,4	1,5	17,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	16,7	9,0	12,4	-	-	38,1	-	38,1
Autres éléments de l'actif	9,1	6,4	9,2	3,0	3,0	30,7	15,0	45,7
	128,8	**185,3**	**200,1**	**161,4**	**184,5**	**860,1**	**1 046,3**	**1 906,4**
Pistes cyclables	22,5	27,2	32,1	39,3	39,8	160,9	236,7	397,6
Total – Investissements	**151,3**	**212,5**	**232,2**	**200,7**	**224,3**	**1 021,0**	**1 283,0**	**2 304,0**

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Chemins, rues, routes et trottoirs	404,0	523,5	568,3	579,7	647,5	2 723,0	3 431,0	6 154,0
Ponts, tunnels et viaducs	42,9	36,2	41,3	38,5	36,5	195,4	176,5	371,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	4,7	4,2	4,7	8,9	7,3	29,8	51,3	81,1
Voirie pour projets de transport collectif	16,7	9,0	12,4	-	-	38,1	-	38,1
Autres éléments de l'actif	9,4	6,6	9,4	3,2	3,2	31,8	16,0	47,8
	477,7	**579,5**	**636,1**	**630,3**	**694,5**	**3 018,1**	**3 674,8**	**6 692,9**
Pistes cyclables	32,8	37,2	38,1	45,3	46,3	199,7	274,2	473,9
Total – Investissements	**510,5**	**616,7**	**674,2**	**675,6**	**740,8**	**3 217,8**	**3 949,0**	**7 166,8**

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'assurer la mobilité intégrée, sécuritaire et efficace pour tous les usagères et usagers.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris, d'une part, l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes âgées, des jeunes, des cyclistes et des piétonnes et piétons afin d'offrir des aménagements de qualité tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures. D'autre part, l'intégration d'éléments favorisant le drainage des eaux de ruissellement et leur rétention ainsi que le développement de la canopée, réduiront les débordements, les volumes d'eau acheminés à la station d'épuration des eaux usées ainsi que les îlots de chaleur. Ces aménagements contribueront donc à rendre le territoire plus résilient aux changements climatiques.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 269,4 M$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues tout en favorisant les transports actifs et collectifs grâce à des aménagements qui répondent aux attentes de la population montréalaise.

Un montant de 429 M$ est prévu pour les programmes de réfection routière visant la réhabilitation et le maintien en bon état des infrastructures routières. Plus spécifiquement, le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) prévoit des investissements de 354 M$ dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable. De plus, des investissements de 75 M$ seront consacrés à la réalisation de travaux touchant le réseau artériel dans le cadre du programme de réfection des rues.

Un investissement de 593,3 M$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées afin de maintenir un niveau de service optimal au meilleur coût. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant aux arrondissements qui le souhaitent la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 90,5 M$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel ainsi qu'au montant de 112,5 M$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité et les zones d'arrêts d'autobus déficientes.

En accord avec l'approche Vision Zéro, la Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 150 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi que par les personnes âgées, qui sont surreprésentées parmi les victimes de collisions. Par ailleurs, un montant de 71,6 M$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements des usagers les plus vulnérables. À cela s'ajoute un montant de 168 M$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagères et usagers. Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles et sur le trajet

pour s'y rendre, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des déplacements des usagers les plus vulnérables aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 36 M$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En poursuivant la révision et la mise en œuvre de ses plans d'action issus du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) et en collaboration avec ses partenaires, la Ville de Montréal se donne les moyens d'intégrer l'innovation, la connectivité et l'intelligence des systèmes pour être une ville plus agile, résiliente et profondément centrée sur les besoins de ses citoyennes et citoyens. En effet, l'intelligence artificielle est un puissant levier pour détecter les enjeux aux intersections, prévenir les collisions, renforcer la sécurité, mais aussi pour concevoir et planifier des aménagements urbains plus inclusifs.

Par ailleurs, un montant de 63 M$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Déjà, près de 1 800 bornes de recharge ont été installées, l'objectif étant d'atteindre 2 000 bornes d'ici la fin de l'année 2025. Cette stratégie s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville durable et carboneutre en misant notamment sur les nouvelles technologies et l'électrification des transports.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 564,6 M$

Un investissement de 300 M$ est prévu dans le programme d'amélioration du réseau cyclable. La mise en œuvre de ce programme vise à offrir des axes cyclables confortables et sécuritaires.

Une somme additionnelle de 76 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui améliorera le confort et la sécurité de celles-ci.

De plus, une somme de 97,5 M$ sera consacrée aux projets de la véloroute dont la démarche proposée consiste à mettre en place un réseau métropolitain de voies cyclables qui soit intégré en partie à l'emprise du REM et relié aux réseaux cyclables existants afin d'être fonctionnel en continu. Le déploiement du Réseau prévoit la création de liens cyclables structurants connectés aux stations du REM. Les axes s'arrimeront aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La véloroute contribuera donc à multiplier les liens de mobilité planifiée avec les différents points d'accès au réseau de transport collectif et positionnera le grand Montréal comme une destination vélo récréotouristique incontournable du nord-est de l'Amérique du Nord.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélos en libre-service BIXI Montréal, qui est en exploitation depuis 2009. En 2024, il comprenait plus de 8 400 vélos standards et près de 2 600 vélos à assistance électrique, qui sont répartis dans plus de 900 stations. Étant donné la popularité de ce service, la Ville consolide et bonifie l'offre actuelle pour répondre aux besoins croissants de la clientèle. Un montant de 74 M$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI Montréal. Un investissement de 17,1 M$ est aussi prévu pour l'implantation de stations électriques qui permettront de recharger les batteries lorsque les vélos à assistance électrique seront ancrés à ces stations, diminuant ainsi les coûts d'exploitation liés à la permutation des batteries. Ces

installations permanentes serviront également à implanter progressivement un service hivernal de vélos en libre-service.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 418,6 M$

La Ville compte offrir à la population montréalaise un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour l'ensemble des usagères et usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation, ici et ailleurs, de plus importante rue commerciale de Montréal, au même titre que la 5th Avenue à New York, ou que Michigan Avenue à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à notamment augmenter l'espace réservé à la mobilité piétonne et durable, à ajouter des arbres et des plantes, à réaliser des aménagements inclusifs et universellement accessibles de même qu'à promouvoir la vie économique et la culture ainsi que les témoins historiques de cette rue.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement de l'avenue McGill College et de la future place Oscar-Peterson. Le projet prévoit également un réaménagement de plusieurs tronçons et intersections entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement, qui mettra en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Secteur Assomption-Souligny – 312,4 M$

Localisé dans le corridor Notre-Dame Est, le projet de réaménagement Assomption-Souligny (132,4 M$), conjointement réalisé avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), vise à canaliser le camionnage vers le réseau routier supérieur en créant un lien direct entre le Port de Montréal et l'avenue Souligny. En déplaçant le camionnage en dehors du réseau municipal, ce projet permettra d'apaiser et de sécuriser les quartiers résidentiels du secteur. La participation financière du MTMD est à confirmer au plan d'investissement du gouvernement du Québec, soit le plan québécois des infrastructures (PQI). En termes d'aménagement, la vision du secteur a fait l'objet d'une séance d'information en mars 2024, et plusieurs scénarios sont actuellement en évaluation en ce qui a trait au tracé qui sera retenu à la suite des consultations avec le public ainsi que les différents partenaires. Des interventions complémentaires s'intègreront également dans le projet, notamment la mise en place de nouveaux liens piétonniers et cyclables, la connexion et la mise en valeur d'espaces verts, dont le boisé Steinberg, ainsi que la création de réseaux de drainage séparatifs et de bassins de gestion des eaux de ruissellement afin de réduire les débordements et les surverses dans le fleuve.

Parallèlement, quatre interventions structurantes seront réalisées par la Ville grâce à la mise en place du programme d'aménagement du secteur Assomption (180 M$) : les réaménagements de la rue Hochelaga (secteur Viau à Dickson), de la rue Dickson ainsi que l'aménagement d'un belvédère et d' une partie de la gare de triage Longue-Pointe en bouclier vert reliant les boisés Vimont et Steinberg. Ces interventions permettront, entre autres, d'apaiser la circulation, de renforcer la sécurité des déplacements et d'assurer le maillage des réseaux de transport, d'aménager un réseau d'espaces publics et d'augmenter la canopée afin d'atténuer les îlots de chaleur dans le secteur.

Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement de la STM – 153,5 M$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera cinq nouvelles stations.

Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, ce levier de redéveloppement urbain a un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville saisit ainsi l'opportunité créée par ce chantier de la STM pour non seulement adapter le territoire à l'implantation des cinq nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs grâce à l'ajout de pôles et de liens de mobilité vers les nouvelles stations. De plus, la Ville jouera un rôle majeur dans la gestion des répercussions pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et usagers ainsi que des riveraines et riverains.

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est – 132,7 M$

Étant donné l'arrivée anticipée de plusieurs stations de métro en lien avec le prolongement de la ligne bleue, le secteur de la rue Jean-Talon Est connaîtra une transformation et une densification au cours des prochaines années. Ainsi, le projet de revitalisation et de redéveloppement de cette artère commerciale importante de l'arrondissement de Saint-Léonard, entre la 22e Avenue et le boulevard Langelier, permettra de revoir l'ensemble des composantes du domaine public : chaussées, trottoirs, éclairages, mobiliers et infrastructures urbaines. De plus, le projet prévoit l'ajout d'arbres, de saillies aux rues transversales ainsi que de jardins de pluie. L'intégration d'un lien cyclable structurant est également prévue.

Toutes ces interventions contribueront à l'atteinte du plein potentiel de cette artère commerciale dans un cadre où l'accessibilité, le verdissement, la sécurité de la population et la mobilité seront améliorés.

Sainte-Catherine Est – Village – 148,6 M$

Le réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue De Lorimier, vise à consolider le rôle de cette artère emblématique en tant que destination commerciale et culturelle, mais également identitaire du Village. Les interventions permettront notamment d'améliorer le confort et l'expérience des piétonnes et piétons ainsi que la sécurité routière, le tout dans une perspective d'inclusivité.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 171,6 M$

L'aménagement du secteur Bridge-Bonaventure, localisé dans un emplacement exceptionnel, en bordure du fleuve et à la frontière du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du canal de Lachine, représente un défi complexe en raison de la présence de sols contaminés, de nombreuses voies ferrées et de l'autoroute Bonaventure. Cette principale porte d'entrée du centre-ville, à partir des ponts Samuel-de Champlain et Victoria, fera ainsi l'objet d'un réaménagement qui comprendra les rues Bridge et des Irlandais, et qui englobera notamment un espace public en hommage à la communauté irlandaise, un verdissement massif et une offre de mobilité durable diversifiée.

Complexe Turcot – 124,2 M$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTMD s'est terminé en 2022. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, les investissements prévus comprennent des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois (espaces de sports et de loisirs) et des abords de l'autoroute 15 (parc linéaire dans le secteur De La Vérendrye) ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (élargissement de la rue en boulevard urbain largement planté et comprenant une piste cyclable). L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot en fonction du contexte montréalais.

Revitalisation du Quartier des gares – 110,8 M$

Le PPU du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que par les rues Notre-Dame et Guy.

Alors que les travaux sont déjà terminés sur certaines portions, les interventions restantes prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de procéder à plusieurs réaménagements de surface afin d'offrir un confort piétonnier accueillant et de grande qualité ainsi que d'aménager un axe du Réseau express vélo et un nouveau parc d'importance. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans ce projet.

Avenue des Pins – 99,2 M$

La réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins a donné l'occasion de revoir les aménagements réservés aux piétonnes et piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux usagères et usagers du transport en commun. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en deux phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase, qui s'est terminée en 2024, concernait la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Réaménagement de la partie nord de L'Île-des-Sœurs – 97,5 M$

Adopté en 2020 après avoir fait l'objet d'une consultation publique, le PPU du secteur nord de L'Île-des-Sœurs, noyau de commerces et de services, encadrera la mise en œuvre de ce projet de revitalisation urbaine. La Ville profitera de l'implantation d'une station du REM pour créer un milieu de vie et d'emploi par le réaménagement des rues du secteur, la bonification des réseaux de transports actifs et collectifs ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de places publiques.

Reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre – Accompagnement du MTMD – 74 M$

Construit en 1966 et arrivant à la fin de sa durée de vie utile, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. Sa reconstruction s'inscrit dans la continuité du projet du complexe Turcot.

La Ville collabore étroitement avec le MTMD afin d'anticiper les interventions nécessaires, en tenant compte des besoins de déplacement des riveraines, riverains et de l'ensemble de la population. Au-delà des enjeux de mobilité, le projet vise à améliorer l'intégration de l'échangeur dans son environnement, tant sur le plan de la sécurité routière et de la mobilité durable que sur celui de l'aménagement urbain. Cela inclut la revalorisation des espaces libres environnants et la réduction des impacts environnementaux sur les milieux de vie avoisinants.

Dans le cadre de cette reconstruction complète et de la nouvelle configuration de l'échangeur, les investissements municipaux permettront donc de planifier et de réaliser les travaux d'arrimage au réseau routier ainsi que le réaménagement du domaine public, dans le but de maximiser les retombées positives pour les citoyennes et citoyens.

Lien de transport collectif et actif de l'Ouest – Accompagnement du REM – 60,5 M$
Afin d'offrir un lien vers la station Kirkland du REM ainsi que la traversée de l'autoroute 40 et du Grand parc de l'Ouest, la Ville souhaite réaliser un corridor destiné aux transports actif et collectif. Ainsi, des liens nord-sud et est-ouest comprenant une voie réservée de transport collectif et une voie adjacente de transport seront mis en place. De plus, une passerelle cyclopédestre constituée de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute 40 passera sous le REM et sera directement accessible aux piétonnes et piétons.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 59,1 M$
Le projet de construction du REM, réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra), reliera à terme la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM est constitué d'un train électrique entièrement automatisé et suit un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes reconstituées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour la population montréalaise. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Les investissements de la Ville serviront à développer des aménagements dédiés au transport actif, à sécuriser les intersections et les déplacements ainsi qu'à intégrer des infrastructures vertes.

Ce projet permettra de transformer une zone de friche en piste multifonctionnelle rejoignant le réseau de transport collectif du REM.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 58,1 M$
Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement complet afin d'être plus sécuritaires et plus agréables, notamment pour les déplacements à pied et à vélo, permettant ainsi l'accès au sommet de la montagne à tous les usagers, peu importe leur mode de transport. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement, de reconnecter les secteurs de biodiversité et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réaménagement de la rue Peel – 54,2 M$
Un réaménagement complet de la rue Peel, l'artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins ainsi qu'entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque sont terminées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke.

Réaménagements aux abords du CUSM – 50,2 M$

Afin de faciliter la mobilité, d'améliorer la sécurité des déplacements et de soutenir le développement autour du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la Ville réaménagera l'intersection du chemin Upper Lachine et des boulevards De Maisonneuve et Décarie ainsi que certains tronçons du boulevard De Maisonneuve et de l'avenue Girouard. En plus d'offrir des milieux de vie sécuritaires et confortables, ces interventions contribueront à diversifier l'offre de transport en fournissant différentes options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 38,1 M$

L'implantation du système rapide par bus (SRB) est un projet codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal, qui combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétonnes et piétons, la population riveraine ainsi que les usagères et usagers du transport collectif. Dans chaque direction, les autobus articulés du SRB circuleront sur des voies réservées au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB sera déployé au centre du boulevard Pie-IX. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain. La mise en service d'un premier tronçon, entre le boulevard Saint-Martin à Laval et l'avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal, est terminée, alors que les travaux du tronçon suivant, qui s'étendra jusqu'à la rue Notre-Dame, sont prévus jusqu'en 2027.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes – Accompagnement du MTMD – 10,5 M$

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce avec l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique de l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTMD, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont vers la station Anse-à-l'Orme du REM à Sainte-Anne-de-Bellevue, notamment par le maillage des réseaux cyclables.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 7 M$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires sur toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet vise à offrir un éclairage plus efficace la nuit en donnant lieu à une réduction de consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet procure aussi la capacité d'agir de façon proactive tout en offrant un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets majeurs en matière de mobilité, sous la responsabilité des partenaires gouvernementaux de la Ville de Montréal, verront progressivement le jour au cours des prochaines années. Ces initiatives bénéficieront à l'ensemble de l'agglomération montréalaise et, pour plusieurs d'entre elles, à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

En accompagnant toutes les parties prenantes, la Ville joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et futurs de la population, dans une perspective de développement durable et de cohésion régionale. Cette vision se reflète notamment dans le Plan de mobilité urbaine (PUM), qui propose un réseau de transport collectif structurant, étendu et performant, contribuant à l'atteinte des cibles métropolitaines et gouvernementales en matière de mobilité et d'environnement.

Projets en cours de réalisation

Certains projets sont déjà en phase de planification ou d'exécution :

- Phase de planification : prolongement de l'axe Souligny ; Reconstruction Échangeur St-Pierre.
- Phase d'exécution : prolongement de la ligne bleue du métro (STM) ; transformation de l'autoroute Bonaventure — phase 2 (PJCCI) ; réfection du tunnel L.-H.-Lafontaine et des tunnels Ville-Marie & Viger (MTMD) ; finalisation du REM (CDPQI) et du SRB Pie-IX (ARTM).

La participation financière projetée de la Ville pour ces projets, qu'ils soient en planification ou en exécution, est inscrite au besoin dans le **PDI 2026-2035**.

Projets en phase d'élaboration

Pour les projets en cours d'élaboration, la portée des interventions et les besoins financiers ne sont pas entièrement connus et ne sont donc pas tous inscrits dans le PDI actuel.

Exemples de projets majeurs :

- **Train à grande vitesse (TGV) Québec–Toronto**
  Plus de 1 000 km de voies électrifiées, vitesse pouvant atteindre 300 km/h. Ce projet devrait faire passer la demande annuelle de transport ferroviaire interurbain de 3 millions de déplacements en 2024 à 24 millions en 2055. La Ville demande que le TGV relie directement le centre-ville et assure une connexion efficace avec l'aéroport Montréal-Trudeau. Le premier tronçon Ottawa–Montréal devrait débuter au plus tard en 2030, conformément à la volonté du gouvernement fédéral de réduire le délai de planification de huit à quatre ans.

- **Projet structurant de l'Est (PSE)**
  Mandat confié à Mobilité Infra Québec (MIQ) en mars 2025 pour analyser et planifier un mode de transport collectif structurant vers l'est et le nord-est. La Ville accompagne MIQ dans les études, notamment pour l'intégration architecturale et le réaménagement des infrastructures municipales.

- **Prolongement de la ligne orange**
  Entre Côte-Vertu et Laval, via la station Bois-Franc du REM. Études en cours par l'ARTM pour déterminer la meilleure solution afin de réduire la congestion et assurer la redondance des réseaux.

- **Projet du Grand Sud-Ouest (GSO)**
  Bien que retirées du PQI 2025-2035, les études démontrent la nécessité d'un mode structurant pour ce secteur en forte croissance. La Ville poursuivra sa collaboration pour réinscrire ce projet.

- **Revitalisation de la rue Notre-Dame Est**
  Projet prioritaire pour améliorer la mobilité et revitaliser l'Est de Montréal. Travaux prévus en collaboration avec le MTMD pour la réfection des infrastructures, l'aménagement du domaine public, le verdissement et l'intégration des modes actifs et collectifs. La Ville souhaite retisser les liens avec les arrondissements de l'est et la Ville de Montréal-Est au moyen de connexions entre les différents systèmes de transport collectif (SRB Pie-IX, métro, train de l'Est). Conformément au cadre de collaboration signé en 2021 entre la Ville et le MTMD, un corridor de mobilité durable sera créé de la rue Atateken jusqu'à la pointe est de l'île. La Ville propose également de réactiver le bureau de projet conjoint MTMD/Ville pour assurer la coordination et la réussite de ce chantier.

Cette approche intégrée vise à renforcer la mobilité durable, améliorer la qualité de vie et soutenir le développement économique et social de Montréal et de sa région métropolitaine.

Parcs et espaces verts

Le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 445,6 M$

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité de plusieurs grands parcs de la ville de Montréal qui se situent en bordure du fleuve Saint-Laurent, de la rivière des Prairies et du lac des Deux Montagnes. Près de 10 km de berges seront réhabilités afin de les stabiliser et les sécuriser tout en améliorant et diversifiant les accès aux cours d'eau. Les interventions prévues permettront d'améliorer la résilience de Montréal et contribueront concrètement à la lutte contre les changements climatiques. Pour réaliser ces interventions, un montant de 128,4 M$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges par des approches de génie végétal.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de sécurisation des équipements. Des investissements de 46 M$ seront réservés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures. Poursuivant ces mêmes orientations, un deuxième programme sera consacré plus spécifiquement à l'aménagement et à la réhabilitation des espaces riverains, notamment pour assurer une plus grande résilience tout en offrant aux Montréalaises et aux Montréalais des points d'accès aux rives grâce à la création de lieux de contact avec l'eau. Un montant de 52,8 M$ sera alloué à ce programme.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux pour mettre à niveau certains équipements. Les travaux à venir incluent notamment la création d'un pôle aquatique regroupant les activités de la pataugeoire et de la piscine ainsi que l'aménagement du terrain de hockey sur patins et le réaménagement de l'aire d'exercice canin. L'aménagement de jeux d'eau viendra compléter la réfection de l'aire de jeux. De plus, en concordance avec le Plan directeur, il est prévu de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès. Des investissements de 71 M$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteuses et visiteurs. Une somme de 58,3 M$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine. Les projets prévus comprennent, entre autres, la réfection et l'aménagement d'équipements multisports, le réaménagement des pataugeoires, la réfection du pavillon des baigneuses et baigneurs ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse et des bassins.

Faisant figure du plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 49,7 M$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à la réfection d'ouvrages de gestion des eaux pluviales ainsi qu'à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 39,4 M$ afin de procéder à des travaux de mise en valeur, de maintien d'actifs et d'amélioration des services d'accueil, notamment le réaménagement du secteur du chalet, la réfection de sentiers ainsi que le développement d'infrastructures de gestion écologique des eaux pluviales.

Acquisition de milieux naturels et de terrains en zones inondables – 271,8 M$

Après s'être dotée, en 2004, de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, qui a permis de doubler la superficie d'espaces naturels préservés, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres. Des investissements de 198,8 M$ sont prévus dans le programme d'acquisition de milieux naturels afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes pour les générations futures, la protection des milieux naturels permet à la population montréalaise de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. En outre, le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques.

Le nouveau programme d'acquisition de terrains en zones inondables, d'une valeur de 73 M$, viendra également compléter les efforts de la Ville dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation face à l'intensification et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes. Les terrains acquis pourront être transformés en milieux naturels afin de renforcer la résilience des espaces urbains en réponse aux aléas climatiques. Ainsi, ces solutions durables basées sur la nature protégeront mieux les milieux de vie en réduisant, notamment, l'exposition de la population montréalaise aux risques d'inondation.

Plan de la forêt urbaine – 253,9 M$

La Ville de Montréal a pris l'engagement d'augmenter l'indice de canopée sur son territoire. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres d'ici 2030. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec les campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 31 000 frênes et 225 ormes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés. Aussi, la valorisation du bois abattu et la lutte aux espèces envahissantes s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 119,1 M$

Le mont Royal constitue un autre élément non seulement caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 96,5 M$. Ce montant permettra d'assurer la protection et la mise en valeur du parc. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui en profitent chaque année.

En tant qu'importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 22,6 M$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du chalet du parc, la mise aux normes de la pataugeoire ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et de l'aire d'exercice canin.

Parc Jean-Drapeau – 96,2 M$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif pour l'agglomération de Montréal. De ce fait, un programme d'envergure de maintien d'actif y est prévu. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 92,3 M$, servira notamment à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, des équipements, des aménagements et des réseaux électriques du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. Parmi les projets en cours et à venir figurent le fort de l'île Sainte-Hélène, de même que les pavillons 76 et de la Tunisie ainsi que la cours de voirie.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 3,9 M$ pour soutenir son plan maître forestier, qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

Réseau des corridors verts – 47,5 M$

Afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs, espaces verts et les espaces publics montréalais, favorisant des parcours verdoyants à travers la Ville. Sa mise en œuvre sera élaborée en étroite collaboration avec les arrondissements concernés ainsi que les villes reconstituées, afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation des interventions.

Six corridors verts ont été identifiés et sont répartis sur l'ensemble du territoire. La réalisation en priorité des corridors verts de l'Est et Saraguay-Angrignon permettra d'amorcer la concrétisation de ce réseau.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 39,4 M$
Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre à la population.

Digues – 22 M$
Le programme des digues a pour objectif de protéger les personnes et les biens contre des périodes de crues importantes en veillant au maintien, à la réhabilitation et au développement de digues sur le territoire de la ville de Montréal. Un plan d'intervention permettra de prioriser et de définir les besoins, en collaboration avec la Sécurité civile et les arrondissements concernés.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 376,1 M$ pour la période 2026-2035.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 415,6 M$
Afin d'offrir de nouvelles options de mobilité pour l'accueil des usagères et usagers des îles et d'éliminer la circulation de transit, des pôles de mobilité seront créés, entre autres : le pôle mobilité métro, le pôle mobilité Jacques-Cartier, la piétonnisation du pont du Cosmos, ainsi qu'une promenade fluviale.

Le secteur autour du mont Boullé fera également l'objet de travaux visant à préserver, à réhabiliter et à mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale afin de conserver l'intégrité écologique de sa forêt. Les interventions prévues permettront notamment l'aménagement de la surface de la plaine des jeux pour accueillir des activités libres et le réaménagement du chemin du Tour-de-l'Isle pour les transports collectifs et actifs. De plus, la tour de Lévis, les étangs ainsi que la Grande Poudrière seront restaurés.

Le projet de réaménagement de la place des Nations et du secteur sud de l'île Sainte-Hélène servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. Ce projet inclut notamment la réfection complète et la mise aux normes des bâtiments, la sécurisation des installations et des aménagements extérieurs de même que le développement d'infrastructures vertes et bleues.

Plusieurs projets, dont l'aménagement des berges, concourront à renforcer le positionnement du parc Jean-Drapeau en tant que grand parc urbain public, accessible, diversifié et vert. Ces projets, concrétisant le déploiement du plan directeur, permettront notamment d'assurer la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain des lieux.

Ancré dans l'esprit de l'Expo 67 et des magnifiques jardins hérités des Floralies internationales, le secteur des jardins des canaux offre des parcours avec des paysages remarquables, accompagnés de vues imprenables sur plusieurs pavillons emblématiques. Le projet des Jardins des canaux permettra notamment d'entamer la réfection ainsi que la mise aux normes du pavillon du Canada (incluant le théâtre

des îles et la Toundra 2) qui sera connecté au théâtre des Lilas grâce à des aménagements paysagers. L'aménagement d'une grande place publique intégrant des installations événementielles contribuera également à ce projet qui favorisera la réhabilitation et le prolongement du réseau des canaux comme écosystème pouvant servir d'habitat à la faune et à la flore.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau procédera à la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la rénovation du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. Les interventions donneront lieu à la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, à la réalisation d'une transition vers des énergies renouvelables et au choix de matériaux responsables.

Icône du parc Jean-Drapeau, le pavillon Hélène-de-Champlain sera restauré et rénové au cours des prochaines années afin de révéler toute sa splendeur originelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les travaux prévus comprennent la mise aux normes et des aménagements intérieurs pour permettre une activation à court terme du site, la rénovation de l'enveloppe, le remplacement des fenêtres, ainsi que la révision des installations électromécaniques. Des aménagements paysagers et la réfection de la Roseraie viendront compléter ces interventions. En redonnant l'accès à ce site patrimonial emblématique, la Ville souhaite contribuer à accroître l'attractivité, la vitalité culturelle et le rayonnement de la métropole.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 112,7 M$

D'une superficie prévue de 153 hectares à terme, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc, dont le boisé ouest qui verra naître une nouvelle forêt afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux à mesure que de nouveaux secteurs deviennent accessibles. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain nord-américain. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, sportives et de loisir.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 70,6 M$

En multipliant ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables, la Ville de Montréal souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement. La création du Grand parc de l'Ouest, qui permet de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, le plus grand parc urbain municipal au Canada, permet de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal. Représentant un fort potentiel récréotouristique, il offre également un espace unique pour des activités de plein air, un lien privilégié avec la nature ainsi que l'occasion de créer un pôle agricole. Un grand sentier qui permettra de traverser ce parc d'envergure sera aussi aménagé.

Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise – 62,8 M$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage) et dans la falaise Saint-Jacques. Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu

minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.
Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en mobilité active, notamment en se connectant à la piste cyclable du canal de Lachine ainsi qu'à celle du boulevard De Maisonneuve. Ce nouveau parc-nature s'inscrit dans la mise en place du Réseau des corridors verts et constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Conformément à cet autre volet important du Plan nature et sports, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 171,9 M$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2026-2035 prévoit un montant de 213,7 M$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones sous-dotées. Le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro est en cours de réalisation, alors que les projets à venir seront ceux des centres aquatiques et sportifs de Lachine et de Verdun.

Par ailleurs, un investissement de 356,4 M$ est prévu pour trois projets de développement d'installations sportives :

- Le complexe récréatif Gadbois (CRG) : considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal et à vocation supralocale, le CRG sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le CRG est situé dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et ce projet permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive;
- Le complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord : dédié aux activités aquatiques et sportives pour tous les âges, ce nouveau complexe offrira à la population des espaces de qualité pour bouger, se divertir et rester en santé.
- Le centre sportif de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : ce nouveau centre permettra aux citoyennes et citoyens de bénéficier d'un espace moderne et accessible pour pratiquer des activités sportives, qu'elles soient organisées ou libres. Il répondra aux besoins de la population en proposant une infrastructure collective de qualité, favorisant la santé et le bien-être.

La Ville de Montréal compte également investir 102,8 M$ dans le Programme des installations sportives extérieures, adopté en mars 2019 et reconduit jusqu'en 2026, afin de résorber le déficit d'entretien qui

limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du Programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le Programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Afin d'offrir à la population montréalaise des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 25,5 M$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 17,8 M$ dans son programme des équipements supralocaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs (ou l'urgence des travaux à réaliser), dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Parmi les projets soutenus par ce programme, mentionnons l'aménagement d'un terrain de soccer muni d'une structure gonflable permanente au parc Hébert dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Aménagement urbain et des espaces publics

Réalisation de projets en itinérance, développement du logement social et abordable – 605,7 M$

La réalisation de projets en itinérance ainsi que le développement du logement social et abordable sont une des priorités de l'administration municipale.

Conséquemment, un montant de 578,7 M$ est prévu pour les programmes d'acquisition d'immeubles afin de permettre l'augmentation de la réserve foncière d'immeubles devant servir à réaliser des projets en itinérance (dont 100 M$ y seront consacrés) ainsi que des logements sociaux et abordables. Une portion de ces immeubles (323,8 M$, soit 56 %) sera revendue, par la suite, pour la concrétisation de projets, alors que la portion restante (254,9 M$, soit 44 %) sera conservée par la Ville pour la réalisation de projets spécifiques.

De plus, un montant de 27 M$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux.

Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs et requalification de l'autoroute Ville-Marie – 480,5 M$

Le secteur des Faubourgs, couvrant un territoire de près de 243 hectares à l'est du centre-ville avec les sites de l'ancienne Maison de Radio-Canada, des Portes Sainte-Marie et de l'ancienne brasserie Molson-Coors, fait l'objet d'une démarche de planification urbaine d'envergure. Résultat d'une importante consultation publique, le PPU des Faubourgs a été adopté en juin 2021. Ce nouveau quartier, à échelle humaine, aura la capacité d'accueillir près de 10 000 logements et offrira un potentiel d'environ 5 000 emplois. Il bénéficiera notamment de l'aménagement d'une trame de rue, de nouveaux parcs ainsi que d'une promenade riveraine.

De plus, le projet de requalification du boulevard Ville-Marie, visant à transformer une partie de l'autoroute en boulevard urbain, soutient l'orientation principale du PPU des Faubourgs en offrant l'opportunité de décloisonner le secteur. En effet, cette recomposition de la trame urbaine permettra de revoir les enjeux de mobilité et de développer les terrains adjacents qui seront libérés.

Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish – 301 M$

Le quartier Namur-Hippodrome (QNH), situé aux abords du site de l'ancien hippodrome et de la station de métro Namur, couvre près de 95 hectares et représente une occasion unique de créer un milieu de vie complet. Le secteur est toutefois fragmenté par des infrastructures ferroviaires et autoroutières, ce qui pose des défis de mobilité et de désenclavement. Un plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) guidera cette transformation. Le projet prévoit jusqu'à 20 000 nouveaux logements, dont 10 000 sociaux et abordables sur le site municipal de l'hippodrome. La planification du projet s'inscrit également dans un contexte de projets urbains majeurs et de l'arrivée d'un transport collectif structurant sur l'axe Jean-Talon. Les interventions municipales prévues incluent la création d'un réseau de transport actif, collectif et véhiculaire, l'aménagement d'espaces verts, la construction d'équipements publics et la mise en place d'infrastructures souterraines. En 2026, les priorités seront axées sur la définition des solutions de désenclavement, l'étude du lien Cavendish-Cavendish, la planification des infrastructures de la première phase des travaux et le lancement des projets immobiliers prioritaires.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 198 M$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'une ancienne zone industrielle à un nouveau quartier doté d'un milieu de vie innovant et d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues et la création de parcs. À terme, 5,3 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés, et 10 km de rues seront réaménagés en privilégiant une circulation douce. Par ailleurs, la construction de plus de 18 000 logements est prévue, incluant plus de 1 000 logements sociaux et communautaires. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé sera à même de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Le MIL Montréal – 143,8 M$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du MIL Montréal, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont et ses abords, notamment dans les quartiers de Parc-Extension et Rosemont. Ce projet vise, à terme, à créer un quartier universitaire exemplaire, à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 500 logements (dont des logements sociocommunautaires et abordables) sur le site et à ses abords. Les investissements prévus seront notamment consacrés aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, notamment pour le parc Irma-Levasseur et le pôle civique autour de la future école primaire qu'accueillera ce secteur, l'aménagement de près de 5 hectares de parcs et d'espaces publics, la création de 6 nouveaux liens entre les quartiers ainsi que l'aménagement ou le réaménagement de près de 10 km de rues.

Lachine-Est – 106,8 M$
Représentant un vaste territoire d'environ 70 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être transformé en un écoquartier mixte s'appuyant sur la riche histoire du secteur. Il est essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI rendront possibles l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Site Louvain-Est – 65,1 M$
En libérant le site municipal Louvain-Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville désire mettre en valeur un projet d'écoquartier avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 1 000 logements hors marché, dont au moins la moitié de logements sociaux et communautaires. Ce nouveau milieu de vie inclura des parcs pour les enfants, des espaces naturalisés et des équipements collectifs (une école primaire, par exemple).

Programme d'aménagement urbain inclusif – 56,5 M$
Grâce à son Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI), la Ville de Montréal est fermement déterminée non seulement à ne laisser personne derrière, mais aussi à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage donc à réduire les iniquités territoriales et les écarts au sein de la population montréalaise de même qu'à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne ainsi que pour lutter contre toutes formes de racisme et de discrimination systémique.

Pour y arriver, le PAUI a pour objectif que les infrastructures construites soient adaptées aux différents besoins des enfants, des personnes aînées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle, en y intégrant l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) ainsi que les exigences en accessibilité universelle à toutes les étapes des projets.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 55,5 M$
La Ville de Montréal compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Secteurs stratégiques d'intervention – 36,1 M$
Afin d'assurer une équité territoriale et de répondre aux besoins de proximité à l'échelle des quartiers montréalais, la Ville réalisera des projets structurants complémentaires identifiés comme étant prioritaires. Ces interventions permettront d'éliminer d'importantes disparités afin d'offrir à toute la population montréalaise des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 26,3 M$
Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et festivaliers venant de Montréal comme de partout ailleurs au Québec et dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale.

Afin de finaliser ce projet, la Ville procédera ponctuellement à la réalisation d'espaces logistiques et de locaux de production lors de la tenue d'événements d'envergure. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques et le mobilier afin de garantir la sécurité et le confort des usagères et usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée.

Fonds de revitalisation de l'Est – 25 M$

L'Est de Montréal, qui concentre déjà près de 40 % des emplois de la métropole, est au cœur d'une transformation majeure. Ce territoire stratégique offre un potentiel unique pour créer des milieux de vie dynamiques, durables et connectés aux pôles d'emploi, dans une perspective de transition écologique. Des projets comme les prolongements du SRB Pie-IX d'ici 2027 et de la ligne bleue d'ici 2031, le projet structurant de l'Est ainsi que les interventions à venir sur la rue Notre-Dame Est amélioreront la mobilité et l'accès au centre-ville, tout en favorisant la création de quartiers attractifs.

Pour soutenir cette vision, le Fonds de revitalisation de l'Est permettra d'accélérer la décontamination et la mise en valeur de sites stratégiques, en priorisant les projets qui se retrouvent aux abords d'une infrastructure de transport collectif structurant ou offrant de meilleures connexions entre les secteurs d'emplois et les milieux de vie. Ces initiatives feront de l'Est de Montréal un véritable levier de relance économique et urbaine, au bénéfice tant des citoyennes et des citoyens que des entreprises.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, la Ville finalisera la construction et la mise en service du centre de traitement par biométhanisation à Montréal-Est (5,3 M$) d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de matières organiques par année. Le début des opérations est prévu en 2026.

Par ailleurs, le programme de protection du parc immobilier (9,9 M$) du Service de l'environnement assurera la mise aux normes, la protection ainsi que la réfection des différents actifs en lien avec la gestion des matières résiduelles.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 47,3 M$ à la conception et à la construction de deux écocentres : l'un dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 341 M$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, par l'entremise du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 67,4 M$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 181,9 M$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction des projets suivants afin de renforcer leur vocation culturelle : Espace Rivière (projet mixte comprenant une bibliothèque et une maison de la culture), Cœur Nomade (bibliothèque et espace culturel), le Théâtre Outremont, la bibliothèque St-Léonard (espace d'exposition et salle de médiation) et la chapelle historique du Bon-Pasteur. De plus, 19,9 M$ seront alloués au programme de mise à niveau pour douze maisons de la culture réparties dans dix arrondissements. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'assurer la pérennité de celle-ci.

Un investissement de 95,8 M$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration, la rénovation et la conservation des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le Plan lumière du Vieux-Montréal, qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal, sera renouvelé avec une enveloppe de 1,4 M$. La mise en lumière architecturale permettra d'assurer le confort et la sécurité des usagères et des usagers tout en mettant en valeur les détails architecturaux exceptionnels du Vieux-Montréal.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte plusieurs projets de réaménagement du domaine public qui bénéficient de subventions dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, dont les projets nommés ci-dessous.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 26,9 M$

Représentant le cœur symbolique de Montréal en tant que métropole du Canada au 19e siècle, le square Dorchester et la place du Canada sont au centre d'un site patrimonial exceptionnel qui accueillait les sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière. Grâce à l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 26 M$

En tant que principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui découlent du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Alors que plusieurs sections sont déjà complétées, les interventions prévues toucheront la section entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Les investissements seront consacrés à la réfection de la chaussée (ce qui comprend son

revêtement en pavé de granit) et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces conviviaux et sécuritaires dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront la vitalité économique de la rue Saint-Paul et le statut de celle-ci comme lieu de destination.

Mise en valeur du site de Fort-Lorette – 10,5 M$

Le projet de mise en valeur de Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprend l'aménagement d'un nouvel espace vert ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17e siècle et de son paysage riverain. Ce projet bénéficiera d'une approche d'aménagement témoignant de l'importance nationale de la valeur patrimoniale du site, tout en favorisant la concertation avec les communautés autochtones et les organismes du milieu qui sont mobilisés pour sa protection.

Réaménagement du parc des Saints-Anges – 1,5 M$

À l'image de Fort-Lorette, ce site archéologique situé dans l'arrondissement de LaSalle bénéficiera d'un réaménagement complet. Celui-ci sera axé sur la conservation et la mise en valeur des vestiges grâce à la reconfiguration des circulations, à des aménagements paysagers, à l'intégration d'éclairage, au remplacement de mobilier urbain et à la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et policiers ainsi que des pompières et pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures et équipements de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 439,3 M$ seront effectués pour des programmes de rénovation, de mise aux normes et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 88,2 M$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera au maintien ainsi qu'à la modernisation des systèmes informatiques soutenant les activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et le remplacement des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 156,5 M$.

Afin de favoriser la transparence des interventions et de consolider le lien de confiance avec la population, une somme de 40 M$ sera consacrée à l'acquisition et au déploiement technologique de caméras d'intervention (dispositifs véhiculaires et caméras portées sur l'uniforme) auprès des policières et policiers du SPVM. Grâce à un investissement additionnel de 1,7 M$, la Ville installera également des caméras de sécurité urbaine dans l'espace public afin de renforcer le sentiment de sécurité, la lutte contre la criminalité et la confiance du public envers les interventions policières.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et pompiers ainsi qu'une réponse de proximité à la population montréalaise, un investissement de 67,3 M$ permettra de remplacer les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile, comme des défibrillateurs automatiques externes (DEA), des habits de combat, de protection chimique et des appareils de détection de gaz mais

aussi ceux nécessaires au sauvetage nautique et sur glace. Les appareils respiratoires, les masques et les cylindres d'air comprimé seront également remplacés. En ce qui a trait aux équipements du SPVM, un montant de 25,4 M$ sera consacré au remplacement des équipements spécialisés destinés aux policiers.

Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, à hauteur de 252,4 M$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée et la disponibilité sur le marché.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales ainsi que de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le programme commun de maintien de l'actif d'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection des éléments patrimoniaux de cet actif et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources.
Des investissements de 188,7 M$ divisés en quatre volets sont donc prévus dans ce programme commun :

- Restauration d'intérêt patrimonial : ce volet comprend notamment la restauration des tourelles du bâtiment Marie-Victorin et des jardins thématiques de l'ouest du Jardin botanique ainsi que la rénovation et l'agrandissement du restaurant;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la rénovation du pavillon du Jardin japonais au Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce volet couvre, par exemple, la sécurisation du travail en espaces clos ainsi que la mise aux normes du système de sécurité incendie au Biodôme;
- Amélioration de l'expérience de visite : ce volet comprend notamment la consolidation de la signalisation sur l'ensemble des sites et le renouvellement d'expositions permanentes.

Par ailleurs, les projets visant la construction des nouvelles serres de production et d'exposition du Jardin botanique assureront sa mission première, à savoir conserver une biodiversité mondiale et l'exposer au public. Les infrastructures des serres actuelles présentent une désuétude majeure. Par conséquent, ces nouveaux complexes, qui bénéficieront d'un investissement de 289,7 M$, satisferont les objectifs d'efficacité énergétique, de conservation du patrimoine végétal et d'attractivité grâce à son expérience éducative et muséale.

La Biosphère, musée de l'environnement intégré depuis 2021 à Espace pour la vie (en ce qui a trait à tous les actifs à l'intérieur du bâtiment), fera l'objet d'investissements de 24,5 M$ afin d'entreprendre différents travaux urgents en maintien d'actif et de revoir l'offre éducative et muséale des salles d'exposition tout en procédant à plusieurs réaménagements. Ces transformations, accompagnées d'alliances avec des centres de recherche, permettront à la Biosphère de devenir un carrefour pour la population montréalaise dans le but d'accélérer la transition écologique grâce à un véritable engagement pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment comme suit :

- 884,7 M$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories. L'objectif est de doter la Ville d'un parc de véhicules écoresponsables d'ici 2030;
- 653,6 M$ dans les technologies de l'information, dont 94,8 M$ pour assurer la modernisation des réseaux de télécommunication et de radiocommunication, 77,7 M$ pour couvrir les besoins en postes de travail afin de contrer la désuétude, 36,6 M$ pour renforcer la résilience et la relève des infrastructures de la Ville, 29,6 M$ pour moderniser les services de cybersécurité, 22,7 M$ pour moderniser les infrastructures et les plateformes technologiques, 15,3 M$ pour assurer le virage numérique de la cour municipale et ainsi améliorer, simplifier et optimiser ses activités, ainsi que 12,1 M$ pour implanter un nouveau système de gestion de la relation avec la population afin d'augmenter la satisfaction des citoyennes et citoyens;
- 437,7 M$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 101 M$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 79,8 M$ pour des bâtiments de compétence locale (dont les travaux de rénovation majeure du Natatorium de Verdun et du centre communautaire Hochelaga), 78,7 M$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 70,2 M$ pour des bâtiments à vocation communautaire et 58 M$ pour des bâtiments culturels;
- 196 M$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 152,7 M$, en 2026, dédiés aux provisions visant à couvrir des nouveaux projets, des imprévus et aux risques qui pourraient survenir durant la réalisation de certains projets;
- 139,5 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services dans les arrondissements;
- 87,4 M$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 68 M$ pour le complexe sportif Claude-Robillard et 19,4 M$ pour la cour municipale;
- 63,8 M$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (les projets sont sélectionnés à l'issue d'un vote);
- 53,6 M$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige (afin que la capacité soit maintenue ou améliorée) ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 25,3 M$ dans le programme d'accessibilité universelle pour faire de Montréal une ville attractive, en offrant une réponse de proximité et en permettant de maintenir les services aux citoyennes et citoyens dans des bâtiments sécuritaires, confortables et accessibles. Les immeubles municipaux feront l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets priorisés conjointement avec les arrondissements afin d'assurer notamment la pérennité de services inclusifs;
- 10 M$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

11. GESTION DE LA DETTE

11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, qui prône l'endettement public raisonnable et qui tient compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de prise de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer, sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- s'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, le lectorat peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville[1].

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2026, cette contribution s'élève à 112,8 M$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2026, ces contributions auront eu pour résultat de diminuer l'endettement global net de 1,3 G$. Le solde de la réserve accumulée à la fin de 2024 et les contributions de 2025 et de 2026 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (283 M$).

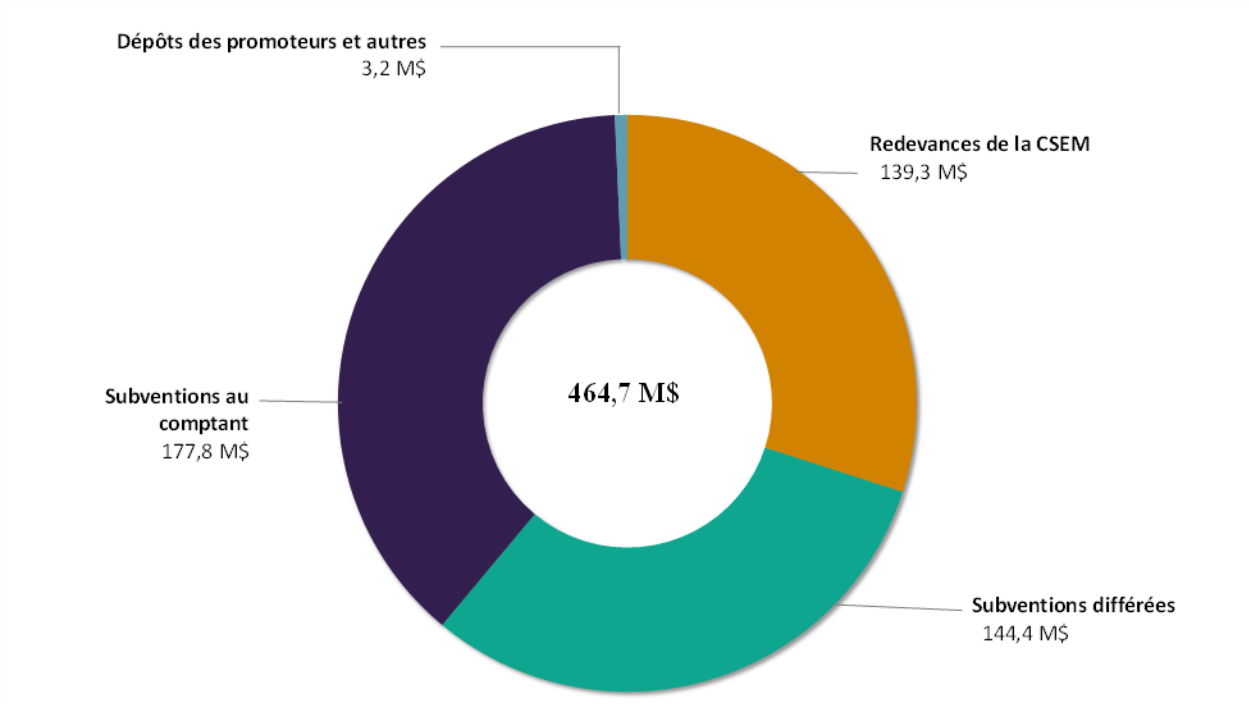
La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir la cote de crédit de Montréal bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter touchant tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

[1] https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/politique_de_la_gestion_de_la_dette_0.pdf.

Stratégie de financement des investissements de 2026

Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2026 atteignent 2 303,7M$. Différentes sources de financement serviront à couvrir ces dépenses, qui concernent majoritairement des immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 464,7 M$, comme le présente le graphique suivant.

Graphique 23 – Sources de financement externes, en 2026



Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), cette dette étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagères et usagers ainsi que des utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 839,0 M$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 649,8 M$ pour 2026. Le solde des dépenses, soit 1 189,2 M$, doit être financé par emprunt, et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2026. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2026. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2024 et de 2025, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2026-2035;
- l'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis;
- la maximisation de l'utilisation de la réserve du paiement au comptant des immobilisations.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit émettre en 2026 un volume d'emprunts d'environ 1 318,7 M$, comprenant une prévision d'emprunts de 179,4 M$ pour la STM. Le solde de 1 139,3M$ servira aux refinancements (49,3 M$), aux emprunts à la charge de tiers (111,5 M$) et aux emprunts à la charge des contribuables (978,5 M$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et occasions des marchés financiers. Un taux d'intérêt de 4,7 % a été prévu.

Pour 2027, le volume annuel d'emprunts tournera autour de 1,4 G$, ce qui inclut notamment une prévision de 189,3 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 937,9M$, à un taux prévu de 4,9 %. Pour 2028, le volume prévu est de 1,7 G$, avec une prévision de 227,7 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 1,2 G$ à un taux d'intérêt prévu de 5,0 %.

Au 31 décembre 2024, la dette brute de la Ville s'élevait à 11,8 G$[2] et la dette nette, à 6,8 G$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2025 à 2028 sont présentés dans le tableau suivant.

[2] Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2024, qui s'élève à 1 662,9 M$.

Tableau 96 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027

(en milliers de dollars)	COMPARATIF	BUDGET		
	2025	2026	2027	2028
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	466 338	502 454	534 636	581 552
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	668 613	721 688	749 569	760 008
	1 134 951	**1 224 142**	**1 284 205**	**1 341 560**
Affectation au remboursement de la dette	48 969	47 107	44 429	42 801
Remboursement de capital par des subventions[1]	23 421	23 512	25 870	28 744
Remboursement de capital de la STM[2]	24 716	119 680	98 502	68 704
	97 107	**190 299**	**168 801**	**140 250**
Coût brut de la dette	**1 232 058**	**1 414 441**	**1 453 006**	**1 481 810**
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	95 486	94 838	97 183	103 414
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	5 159	5 792	10 432	16 564
- pour la portion du capital[1]	23 421	23 512	25 870	28 744
	124 066	**124 142**	**133 486**	**148 722**
Moins :				
Recouvrement de la STM				
- pour la portion des intérêts	64 693	63 564	73 385	90 645
- pour la portion du capital[2]	24 716	119 680	98 502	68 704
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	60 371	64 696	69 160	68 603
	149 780	**247 940** 247 940	**241 047**	**227 952**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**958 212**	**1 042 359**	**1 078 473**	**1 105 136**
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	295 153	331 835	347 553	362 932
Contribuables de Montréal	663 058	710 524	730 920	742 204

[1] Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

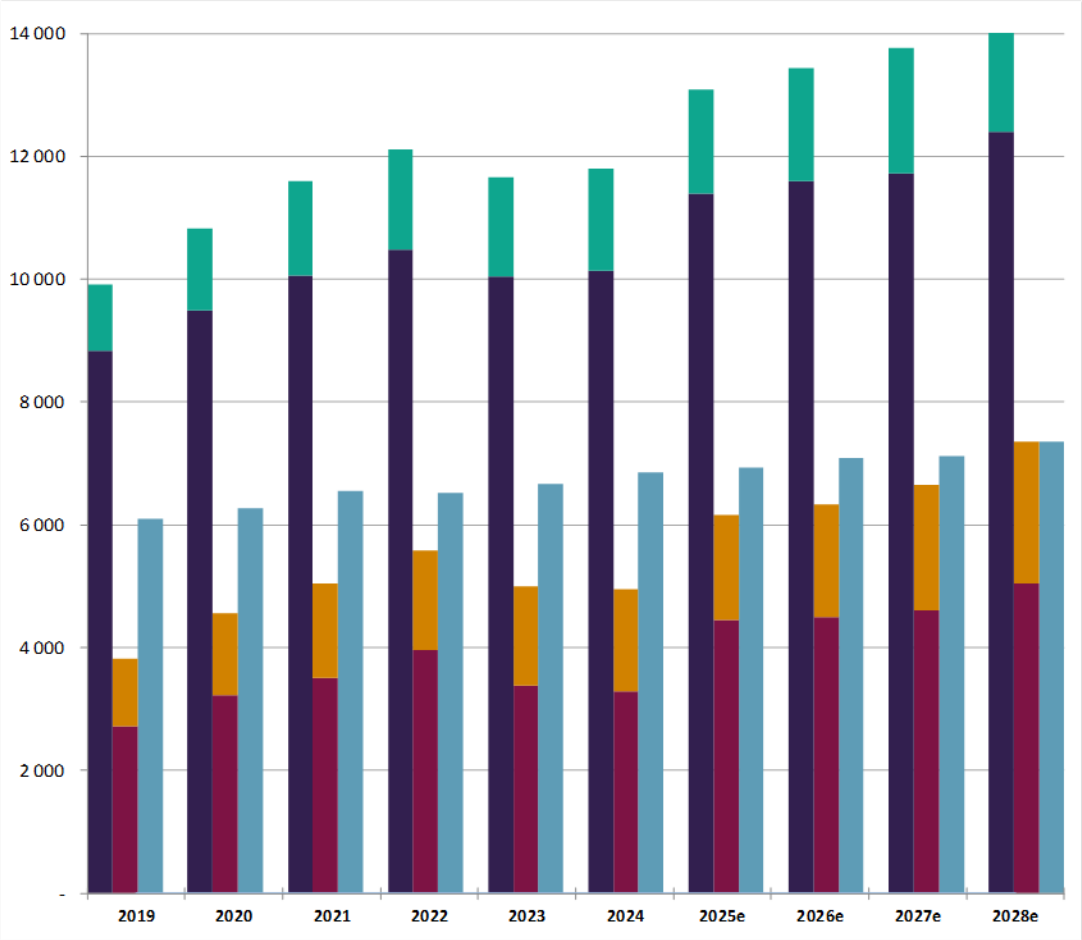
[2] Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis l'année 2019.

Graphique 24 – Évolution de la dette directe brute et nette

(en millions de dollars)



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e	2027e	2028e
Dette brute (excluant la STM)	8 828	9 496	10 062	10 486	10 035	10 143	11 391	11 590	11 718	12 405
Dette brute de la STM [2]	1 094	1 338	1 539	1 622	1 623	1 663	1 704	1 842	2 049	2 302
Déductions [1] (excluant la STM)	2 725	3 220	3 507	3 960	3 378	3 294	4 457	4 498	4 605	5 050
Déductions de la STM	1 094	1 338	1 539	1 622	1 623	1 663	1 704	1 842	2 049	2 302
Dette nette (excluant la STM)	6 103	6 276	6 555	6 526	6 657	6 849	6 934	7 092	7 113	7 355

e : estimé

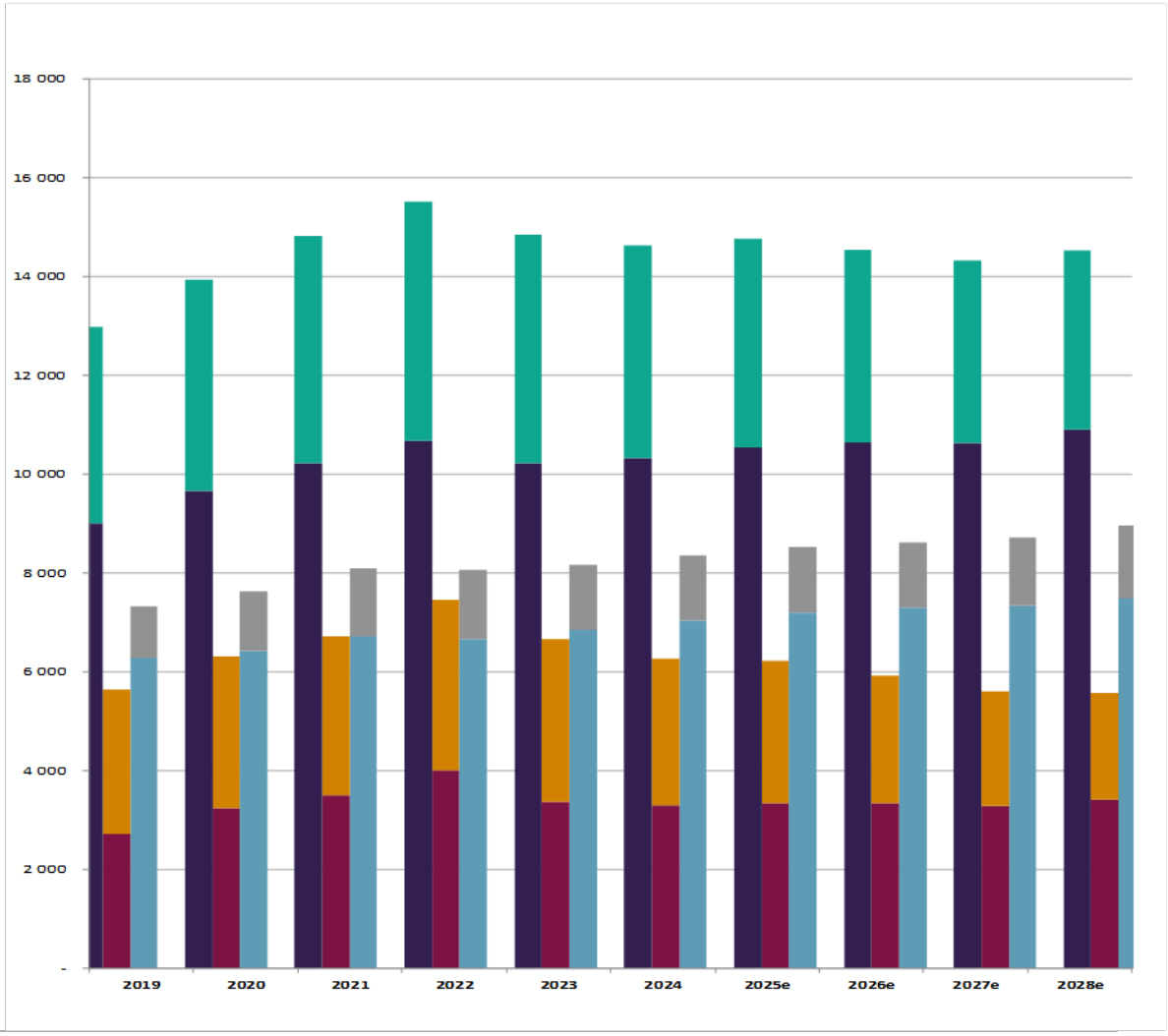
1 Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

2 Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2019 à 2028. Cette dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et l'Agence de mobilité durable de Montréal.

Graphique 25 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e	2027e	2028e
Dette brute (excluant la STM)	9 006	9 666	10 225	10 675	10 227	10 334	10 552	10 646	10 638	10 913
Dette brute de la STM	3 975	4 275	4 594	4 849	4 619	4 307	4 213	3 905	3 694	3 627
Déductions[1] (excluant la STM)	2 725	3 237	3 507	4 007	3 378	3 295	3 351	3 348	3 293	3 423
Déductions de la STM	2 919	3 074	3 220	3 453	3 291	2 982	2 877	2 578	2 316	2 153
Dette nette (excluant la STM)	6 281	6 429	6 718	6 668	6 850	7 039	7 201	7 298	7 345	7 490
Dette nette de la STM	1 056	1 201	1 374	1 396	1 328	1 325	1 336	1 327	1 378	1 474

e : estimé

[1] Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées dans les fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Depuis 2019, le ratio d'endettement dépasse la limite prévue à la politique de gestion de la dette.

Afin de soutenir une augmentation significative des investissements en immobilisations, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation temporaire, portant ce seuil à 120 %, avec un retour prévu sous la barre des 100 % en 2027.

Stratégies budgétaires retenues

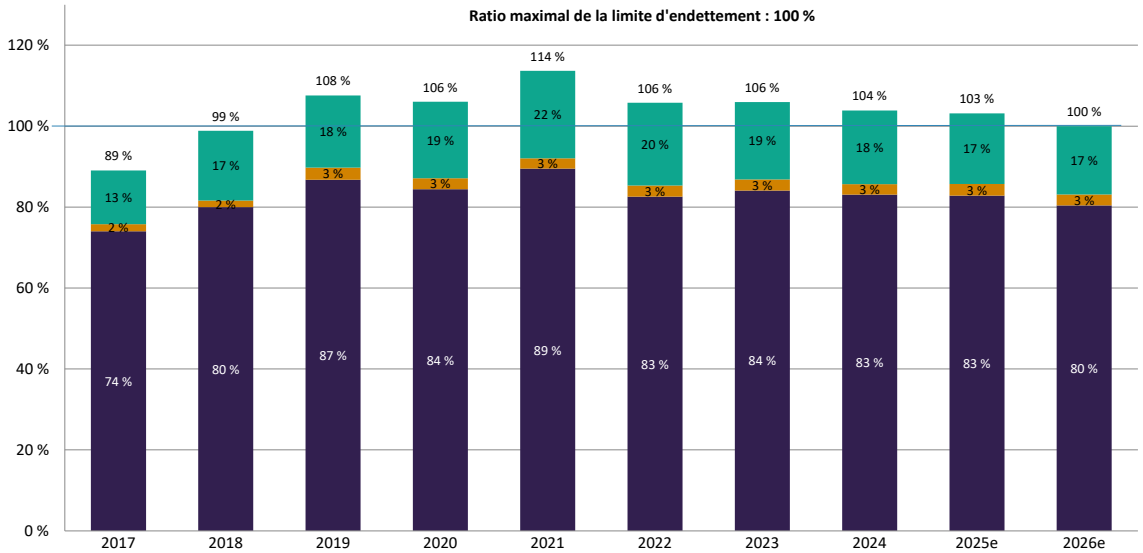
Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant. Pour 2026, cela représente une hausse de 15 M$ pour atteindre 490 M$;
- exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour 2025 devrait atteindre une valeur avoisinante de 103 %.

De plus, la mise en œuvre des stratégies budgétaires et des orientations de l'administration actuelle permettra de ramener plus rapidement le ratio d'endettement à l'intérieur des balises prévues par la politique de gestion de la dette. Ainsi, dès 2026, le ratio limite sera rétabli à 100 %, soit un an plus tôt que prévu. Cela démontre la capacité de la Ville à respecter ses engagements tout en atteignant ses objectifs de développement.

Graphique 26 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville



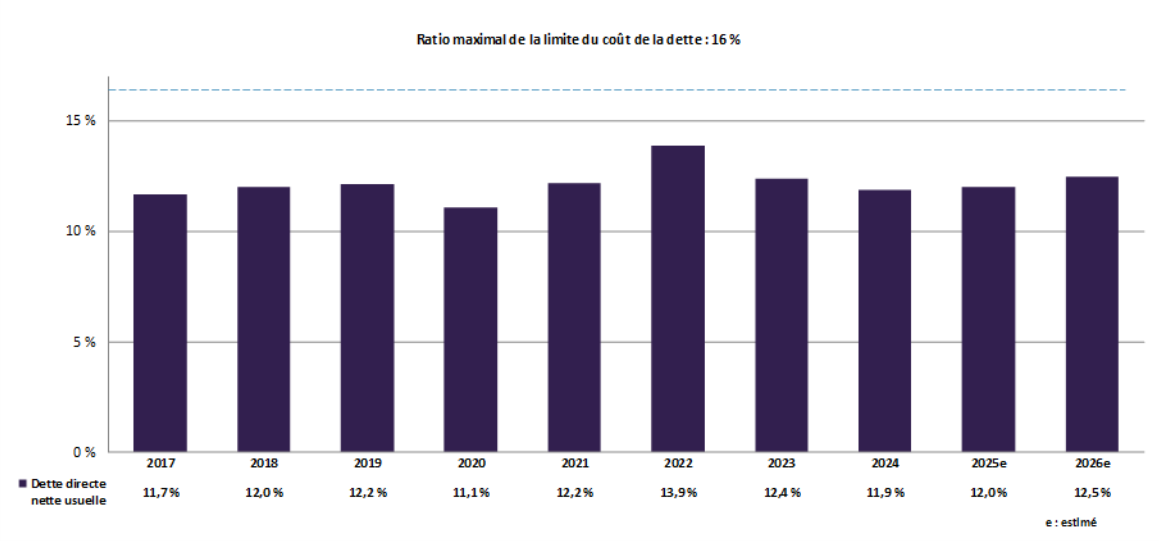
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e
Total	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	106 %	104 %	103 %	100 %
Dette de la STM	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	19 %	18 %	17 %	17 %
Autres dettes	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	84 %	83 %	83 %	80 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[3] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2026, ce ratio est de 12,5 %.

Graphique 27 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses



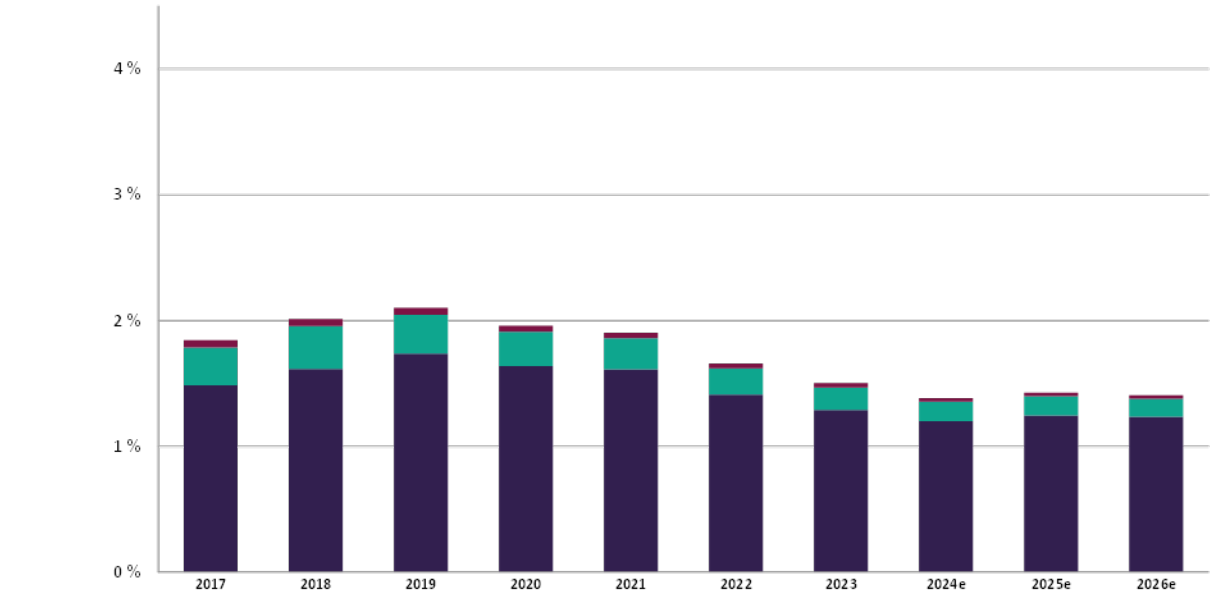
[3] Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[4]. Le poids de la dette directe nette atteindrait 1,2 % en 2026. En tenant compte du refinancement de la DAI de certains régimes de retraite, ce ratio totaliserait 1,33 % en décembre 2026. L'évolution du ratio est attribuable à quatre facteurs principaux :

- la forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- la stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- la variation de la valeur du DAI du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 28 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024e	2025e	2026e
Solde (DAI)	0,06 %	0,06 %	0,05 %	0,05 %	0,04 %	0,04 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %
Dette directe nette : refinancement (DAI)	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %
Dette directe nette usuelle	1,5 %	1,6 %	1,7 %	1,6 %	1,6 %	1,4 %	1,3 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %

e : estimé

[4] La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier et refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

12. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES

12.1. Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations, par unités d'affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Le détail par unités d'affaires des programmes et des projets se retrouve en annexe.

Tableau 97 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 233,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	56 029,0	55 995,0	112 024,0
Montréal-Nord	7 995,0	7 732,0	5 732,0	5 732,0	5 732,0	32 923,0	28 660,0	61 583,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	34 435,0	34 435,0	68 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 521,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 733,0	71 515,0	143 248,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	31 717,0	15 505,0	22 187,0	27 036,0	12 539,0	108 984,0	56 558,0	165 542,0
Saint-Léonard	8 175,0	7 975,0	8 915,0	10 240,0	9 390,0	44 695,0	34 450,0	79 145,0
Sud-Ouest	8 032,0	9 397,0	13 367,0	7 072,0	7 072,0	44 940,0	35 360,0	80 300,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	16 794,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	52 786,0	44 990,0	97 776,0
Total – Arrondissements	**185 129,0**	**161 771,0**	**171 363,0**	**171 242,0**	**155 895,0**	**845 400,0**	**760 838,0**	**1 606 238,0**
Services centraux								
Approvisionnement	1 180,0	-	-	-	-	1 180,0	-	1 180,0
Commission des services électriques	147 078,0	135 425,0	102 545,0	60 501,0	45 801,0	491 350,0	201 192,0	692 542,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	63 230,0	56 791,0	72 323,0	61 777,0	65 085,0	319 206,0	376 205,0	695 411,0
Direction générale	152 658,0	-	-	-	-	152 658,0	-	152 658,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	642 172,0	648 650,0	795 737,0	959 098,0	865 225,0	3 910 882,0	3 452 383,0	7 363 265,0
Environnement	9 442,0	10 101,0	16 051,0	11 284,0	22 002,0	68 880,0	42 053,0	110 933,0
Espace pour la vie	19 586,0	21 188,0	61 953,0	65 693,0	78 880,0	247 300,0	255 610,0	502 910,0
Expérience citoyenne et communications	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion et planification des immeubles	123 521,0	108 854,0	178 453,0	181 710,0	154 304,0	746 842,0	722 121,0	1 468 963,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	146 858,0	162 409,0	259 516,0	276 672,0	313 510,0	1 158 965,0	1 220 036,0	2 379 001,0
Habitation	47 445,0	54 032,0	66 909,0	67 527,0	66 542,0	302 455,0	333 281,0	635 736,0
Infrastructures du réseau routier	127 017,0	169 338,0	141 791,0	158 478,0	147 630,0	744 254,0	756 150,0	1 500 404,0
Matériel roulant et ateliers	59 825,0	80 000,0	104 200,0	123 221,0	113 900,0	481 146,0	656 000,0	1 137 146,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	126 526,0	120 945,0	121 228,0	114 666,0	109 605,0	592 970,0	258 807,0	851 777,0
Urbanisme et mobilité	401 718,0	471 605,0	589 813,0	582 836,0	637 997,0	2 683 969,0	3 310 733,0	5 994 702,0
Total – Services centraux	**2 118 541,0**	**2 114 051,0**	**2 632 660,0**	**2 751 850,0**	**2 714 592,0**	**12 331 694,0**	**11 933 279,0**	**24 264 973,0**
Total – Investissements	**2 303 670,0**	**2 275 822,0**	**2 804 023,0**	**2 923 092,0**	**2 870 487,0**	**13 177 094,0**	**12 694 117,0**	**25 871 211,0**

Tableau 98 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 233,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	56 029,0	55 995,0	112 024,0
Montréal-Nord	7 995,0	7 732,0	5 732,0	5 732,0	5 732,0	32 923,0	28 660,0	61 583,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	34 435,0	34 435,0	68 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 521,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 733,0	71 515,0	143 248,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	31 717,0	15 505,0	22 187,0	27 036,0	12 539,0	108 984,0	56 558,0	165 542,0
Saint-Léonard	8 175,0	7 975,0	8 915,0	10 240,0	9 390,0	44 695,0	34 450,0	79 145,0
Sud-Ouest	8 032,0	9 397,0	13 367,0	7 072,0	7 072,0	44 940,0	35 360,0	80 300,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	16 794,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	52 786,0	44 990,0	97 776,0
Total – Arrondissements	**185 129,0**	**161 771,0**	**171 363,0**	**171 242,0**	**155 895,0**	**845 400,0**	**760 838,0**	**1 606 238,0**
Services centraux								
Approvisionnement	605,0	-	-	-	-	605,0	-	605,0
Commission des services électriques	147 078,0	135 425,0	102 545,0	60 501,0	45 801,0	491 350,0	201 192,0	692 542,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	50 252,0	54 776,0	70 243,0	61 777,0	65 085,0	302 133,0	376 205,0	678 338,0
Direction générale	99 228,0	-	-	-	-	99 228,0	-	99 228,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	194 956,0	203 245,0	233 338,0	240 957,0	242 909,0	1 115 405,0	1 130 941,0	2 246 346,0
Environnement	3 363,0	5 315,0	5 829,0	5 174,0	2 813,0	22 494,0	8 839,0	31 333,0
Espace pour la vie	9 086,0	20 688,0	61 453,0	65 193,0	78 380,0	234 800,0	243 610,0	478 410,0
Gestion et planification des immeubles	54 528,0	64 611,0	108 880,0	101 196,0	94 966,0	424 181,0	355 337,0	779 518,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	97 038,0	115 358,0	193 787,0	199 835,0	193 936,0	799 954,0	881 881,0	1 681 835,0
Habitation	20 355,0	19 827,0	29 733,0	28 349,0	28 035,0	126 299,0	140 460,0	266 759,0
Infrastructures du réseau routier	117 017,0	159 338,0	135 791,0	152 478,0	141 130,0	705 754,0	718 650,0	1 424 404,0
Matériel roulant et ateliers	18 254,0	36 186,0	65 688,0	78 380,0	69 233,0	267 741,0	453 808,0	721 549,0
Technologies de l'information	53 135,0	42 330,0	45 658,0	43 203,0	37 520,0	221 846,0	79 367,0	301 213,0
Urbanisme et mobilité	311 523,0	355 635,0	449 009,0	442 833,0	529 730,0	2 088 730,0	2 559 408,0	4 648 138,0
Total – Services centraux	**1 194 020,0**	**1 224 804,0**	**1 518 791,0**	**1 502 328,0**	**1 556 282,0**	**6 996 225,0**	**7 227 908,0**	**14 224 133,0**
Total – Investissements	**1 379 149,0**	**1 386 575,0**	**1 690 154,0**	**1 673 570,0**	**1 712 177,0**	**7 841 625,0**	**7 988 746,0**	**15 830 371,0**

Tableau 99 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Services centraux								
Approvisionnement	575,0	-	-	-	-	575,0	-	575,0
Culture	12 978,0	2 015,0	2 080,0	-	-	17 073,0	-	17 073,0
Direction générale	53 430,0	-	-	-	-	53 430,0	-	53 430,0
Eau	447 216,0	445 405,0	562 399,0	718 141,0	622 316,0	2 795 477,0	2 321 442,0	5 116 919,0
Environnement	6 079,0	4 786,0	10 222,0	6 110,0	19 189,0	46 386,0	33 214,0	79 600,0
Espace pour la vie	10 500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	12 500,0	12 000,0	24 500,0
Gestion et planification des immeubles	68 993,0	44 243,0	69 573,0	80 514,0	59 338,0	322 661,0	366 784,0	689 445,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	49 820,0	47 051,0	65 729,0	76 837,0	119 574,0	359 011,0	338 155,0	697 166,0
Habitation	27 090,0	34 205,0	37 176,0	39 178,0	38 507,0	176 156,0	192 821,0	368 977,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	38 500,0	37 500,0	76 000,0
Matériel roulant et ateliers	41 571,0	43 814,0	38 512,0	44 841,0	44 667,0	213 405,0	202 192,0	415 597,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	73 391,0	78 615,0	75 570,0	71 463,0	72 085,0	371 124,0	179 440,0	550 564,0
Urbanisme et mobilité	90 195,0	115 970,0	140 804,0	140 003,0	108 267,0	595 239,0	751 325,0	1 346 564,0
Total – Services centraux	**924 521,0**	**889 247,0**	**1 113 869,0**	**1 249 522,0**	**1 158 310,0**	**5 335 469,0**	**4 705 371,0**	**10 040 840,0**
Total – Investissements	**924 521,0**	**889 247,0**	**1 113 869,0**	**1 249 522,0**	**1 158 310,0**	**5 335 469,0**	**4 705 371,0**	**10 040 840,0**

12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 100 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	55 995,0	55 995,0	111 990,0
Montréal-Nord	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	28 160,0	28 160,0	56 320,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	29 435,0	29 435,0	58 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 515,0	71 515,0	143 030,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	52 795,0	52 795,0	105 590,0
Saint-Léonard	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	34 450,0	34 450,0	68 900,0
Sud-Ouest	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	35 360,0	35 360,0	70 720,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	44 990,0	44 990,0	89 980,0
Total – Emprunts des arrondissements	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**751 575,0**	**751 575,0**	**1 503 150,0**
Services centraux								
Approvisionnement	1 180,0	-	-	-	-	1 180,0	-	1 180,0
Commission des services électriques	7 756,0	-	-	-	-	7 756,0	-	7 756,0
Concertation des arrondissements et l'experience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	34 941,0	41 900,0	53 486,0	45 636,0	51 069,0	227 032,0	291 510,0	518 542,0
Direction générale	152 658,0	-	-	-	-	152 658,0	-	152 658,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	368 532,0	443 600,0	509 905,0	457 061,0	400 748,0	2 179 846,0	2 034 578,0	4 214 424,0
Environnement	9 442,0	10 101,0	16 051,0	11 284,0	22 002,0	68 880,0	42 053,0	110 933,0
Espace pour la vie	18 986,0	20 588,0	61 953,0	65 693,0	78 880,0	246 100,0	255 610,0	501 710,0
Gestion et planification des immeubles	105 259,0	103 546,0	165 457,0	177 814,0	151 410,0	703 486,0	711 383,0	1 414 869,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	122 513,0	131 586,0	217 752,0	231 244,0	273 047,0	976 142,0	1 134 823,0	2 110 965,0
Habitation	47 445,0	54 032,0	66 909,0	67 527,0	66 542,0	302 455,0	333 281,0	635 736,0
Infrastructures du réseau routier	95 767,0	151 652,0	124 105,0	136 398,0	125 550,0	633 472,0	645 750,0	1 279 222,0
Matériel roulant et ateliers	59 825,0	80 000,0	104 200,0	123 221,0	113 900,0	481 146,0	656 000,0	1 137 146,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	126 526,0	120 945,0	121 228,0	114 666,0	109 605,0	592 970,0	258 807,0	851 777,0
Urbanisme et mobilité	355 514,0	407 464,0	535 268,0	543 505,0	611 354,0	2 453 105,0	2 999 553,0	5 452 658,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 556 629,0**	**1 640 127,0**	**2 098 455,0**	**2 062 436,0**	**2 098 218,0**	**9 455 865,0**	**9 712 056,0**	**19 167 921,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 706 944,0**	**1 790 442,0**	**2 248 770,0**	**2 212 751,0**	**2 248 533,0**	**10 207 440,0**	**10 463 631,0**	**20 671 071,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	490 000,0	597 000,0	597 000,0	597 000,0	597 000,0	2 878 000,0	2 985 000,0	5 863 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**1 189 244,0**	**1 165 742,0**	**1 624 070,0**	**1 588 051,0**	**1 623 833,0**	**7 190 940,0**	**7 340 131,0**	**14 531 071,0**

Tableau 101 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	55 995,0	55 995,0	111 990,0
Montréal-Nord	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	28 160,0	28 160,0	56 320,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	29 435,0	29 435,0	58 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 515,0	71 515,0	143 030,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	52 795,0	52 795,0	105 590,0
Saint-Léonard	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	34 450,0	34 450,0	68 900,0
Sud-Ouest	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	35 360,0	35 360,0	70 720,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	44 990,0	44 990,0	89 980,0
Total – Emprunts des arrondissements	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**751 575,0**	**751 575,0**	**1 503 150,0**
Services centraux								
Approvisionnement	605,0	-	-	-	-	605,0	-	605,0
Commission des services électriques	7 756,0	-	-	-	-	7 756,0	-	7 756,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	34 491,0	40 885,0	52 406,0	45 636,0	51 069,0	224 487,0	291 510,0	515 997,0
Direction générale	99 228,0	-	-	-	-	99 228,0	-	99 228,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	97 247,0	102 976,0	179 978,0	112 335,0	112 089,0	604 625,0	514 002,0	1 118 627,0
Environnement	3 363,0	5 315,0	5 829,0	5 174,0	2 813,0	22 494,0	8 839,0	31 333,0
Espace pour la vie	8 486,0	20 088,0	61 453,0	65 193,0	78 380,0	233 600,0	243 610,0	477 210,0
Gestion et planification des immeubles	47 344,0	60 416,0	99 022,0	98 778,0	92 759,0	398 319,0	346 668,0	744 987,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	79 392,0	100 496,0	161 513,0	162 469,0	174 078,0	677 948,0	823 687,0	1 501 635,0
Habitation	20 355,0	19 827,0	29 733,0	28 349,0	28 035,0	126 299,0	140 460,0	266 759,0
Infrastructures du réseau routier	85 767,0	141 652,0	118 105,0	130 398,0	119 050,0	594 972,0	608 250,0	1 203 222,0
Matériel roulant et ateliers	18 254,0	36 186,0	65 688,0	78 380,0	69 233,0	267 741,0	453 808,0	721 549,0
Technologies de l'information	53 135,0	42 330,0	45 658,0	43 203,0	37 520,0	221 846,0	79 367,0	301 213,0
Urbanisme et mobilité	294 936,0	333 489,0	429 906,0	437 409,0	525 053,0	2 020 793,0	2 550 285,0	4 571 078,0
Total – Emprunts des services centraux	**867 961,0**	**915 730,0**	**1 266 128,0**	**1 229 776,0**	**1 316 823,0**	**5 596 418,0**	**6 138 696,0**	**11 735 114,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**##########**	**1 066 045,0**	**1 416 443,0**	**1 380 091,0**	**1 467 138,0**	**6 347 993,0**	**6 890 271,0**	**13 238 264,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	318 800,0	363 700,0	359 800,0	341 800,0	356 100,0	1 740 200,0	1 893 900,0	3 634 100,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**676 476,0**	**679 345,0**	**1 033 643,0**	**1 015 291,0**	**1 088 038,0**	**4 492 793,0**	**4 881 371,0**	**9 374 164,0**

Tableau 102 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Services centraux								
Approvisionnement	575,0	-	-	-	-	575,0	-	575,0
Culture	450,0	1 015,0	1 080,0	-	-	2 545,0	-	2 545,0
Direction générale	53 430,0	-	-	-	-	53 430,0	-	53 430,0
Eau	271 285,0	340 624,0	329 927,0	344 726,0	288 659,0	1 575 221,0	1 520 576,0	3 095 797,0
Environnement	6 079,0	4 786,0	10 222,0	6 110,0	19 189,0	46 386,0	33 214,0	79 600,0
Espace pour la vie	10 500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	12 500,0	12 000,0	24 500,0
Gestion et planification des immeubles	57 915,0	43 130,0	66 435,0	79 036,0	58 651,0	305 167,0	364 715,0	669 882,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	43 121,0	31 090,0	56 239,0	68 775,0	98 969,0	298 194,0	311 136,0	609 330,0
Habitation	27 090,0	34 205,0	37 176,0	39 178,0	38 507,0	176 156,0	192 821,0	368 977,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	38 500,0	37 500,0	76 000,0
Matériel roulant et ateliers	41 571,0	43 814,0	38 512,0	44 841,0	44 667,0	213 405,0	202 192,0	415 597,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	73 391,0	78 615,0	75 570,0	71 463,0	72 085,0	371 124,0	179 440,0	550 564,0
Urbanisme et mobilité	60 578,0	73 975,0	105 362,0	106 096,0	86 301,0	432 312,0	449 268,0	881 580,0
Total – Emprunts des services centraux	**688 668,0**	**724 397,0**	**832 327,0**	**832 660,0**	**781 395,0**	**3 859 447,0**	**3 573 360,0**	**7 432 807,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	171 200,0	233 300,0	237 200,0	255 200,0	240 900,0	1 137 800,0	1 091 100,0	2 228 900,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**512 768,0**	**486 397,0**	**590 427,0**	**572 760,0**	**535 795,0**	**2 698 147,0**	**2 458 760,0**	**5 156 907,0**

Section Climat 2026

13. SECTION CLIMAT 2026

13.1. Une gouvernance climatique forte

13.1.1. Budget climat 2026 de Montréal : en bref

Pour la troisième année consécutive, la Ville de Montréal intègre les considérations climatiques à son processus budgétaire et financier via la budgétisation climatique. Ce système de gouvernance permet d'assurer que ses cibles et objectifs climatiques sont respectés et suivis, comme dans le cas d'un budget financier[1]. Un budget climat en soi ne réduira pas les émissions de GES, mais il permet une prise de décision cohérente qui prend systématiquement en compte leur impact sur le climat.

L'édition 2026 du Budget climat franchit une nouvelle étape importante. La gouvernance climatique de Montréal s'élargit et se renforce : le Programme décennal d'immobilisations (PDI) fait désormais l'objet d'une évaluation climatique approfondie grâce à la nouvelle version du test climat. Celle-ci permet de mieux mesurer l'alignement des investissements avec les objectifs climatiques. En parallèle, la modélisation des trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) a été actualisée pour refléter les données les plus récentes. Cette mise à jour inclut l'ajustement de certaines mesures et l'intégration d'actions issues des autres paliers gouvernementaux.

Ces avancées illustrent l'engagement de la Ville à structurer sa gouvernance climatique et à renforcer ses processus budgétaires, dans le but d'accélérer la transition écologique.

13.1.2. Une gouvernance alignée sur le Plan stratégique Montréal 2030 et le Plan climat

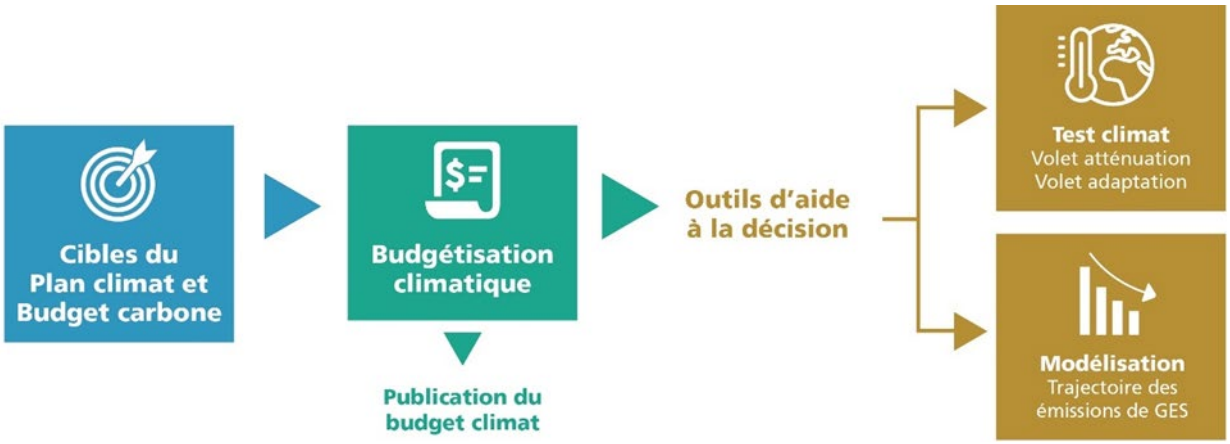
Le Plan climat 2020-2030 traduit les engagements de la Ville en matière de transition écologique. Il s'inscrit dans la vision de Montréal 2030, qui mobilise l'ensemble des acteurs pour une métropole plus résiliente et inclusive, et repose sur deux objectifs structurants :

- L'atténuation, en réduisant les émissions de GES de la collectivité d'au moins 55 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030, en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ;
- L'adaptation, en renforçant la résilience de l'ensemble du territoire de Montréal et la capacité d'adaptation aux impacts climatiques.

Pour concrétiser ces objectifs, un système de gouvernance climatique s'appuyant sur des outils structurants d'aide à la décision a été mis en place, soit la publication annuelle du budget climat, le test climat et la modélisation des trajectoires d'émissions de GES. Ensemble, ils permettent d'intégrer les enjeux climatiques à toutes les étapes du processus décisionnel, et de faire du climat un critère transversal dans la planification, l'évaluation et la priorisation des projets.

[1] Alors que les volumes budgétaires et financiers de la Ville de Montréal ne couvrent que les activités municipales, le budget climat couvre les émissions de l'ensemble de la collectivité montréalaise. Ainsi, le périmètre à considérer est le même périmètre que celui de l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise, qui recense les émissions ayant lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Graphique 29 – Gouvernance climatique de Montréal



13.1.3. Trois objectifs pour structurer l'action climatique

Ce cadre de gouvernance permet de répondre à trois objectifs complémentaires et nécessaires au respect des objectifs de transition écologique et de résilience :

1. **Assurer une transparence accrue**

   La publication d'un chapitre annuel consacré au climat dans le budget de la Ville constitue un levier essentiel pour renforcer la transparence quant à la capacité d'atteindre les cibles climatiques.

2. **Identifier systématiquement l'alignement climatique des investissements**

   La nouvelle version du test climat permet de guider la priorisation et l'allocation des ressources à court terme, en cohérence avec les cibles à long terme.

3. **Cibler les mesures de réduction des émissions de GES à ajouter ou à renforcer**

   La modélisation permet d'identifier les écarts entre nos trajectoires d'émissions de GES et celles nécessaires pour respecter le budget carbone[2].

[2] Le budget carbone représente la quantité maximale de GES qui peut être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire par rapport à la période préindustrielle. La Ville de Montréal s'est fixé un budget carbone en 2021 qui précisait la quantité maximale de GES pouvant être émise dans l'atmosphère entre 2018 (année de l'inventaire le plus récent) et 2050 (année cible de la carboneutralité).

13.2. Le test climat : un outil renforcé pour mieux orienter les décisions

L'intégration des enjeux climatiques dans les décisions municipales repose sur des outils structurants, dont le test climat est un pilier. Conçu comme un outil d'aide à la décision, il permet d'évaluer la cohérence des projets et programmes avec les objectifs climatiques de la Ville, tant en matière d'atténuation que d'adaptation.

La nouvelle version du test climat marque une avancée significative.[3] Alors que la première version reposait sur des questions génériques et un accompagnement individualisé, la version actuelle propose une approche plus structurée, pédagogique et automatisée. Elle rend les questions plus compréhensibles, fournit les informations clés au bon moment et présente les résultats sous forme de bilans visuels comparables, facilitant l'analyse transversale des projets.

Les résultats issus de cette nouvelle version ont été intégrés dès cette année au processus budgétaire. Ils ont permis d'éclairer les décisions en offrant une lecture rapide et comparative de l'alignement du PDI en matière d'atténuation et d'adaptation. Cette démarche marque une avancée significative vers une gouvernance climatique plus rigoureuse, transparente et pleinement opérationnelle.

13.2.1. Évaluation de l'alignement du PDI via le Test climat

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) a évalué dans quelle mesure les investissements prévus au PDI 2026-2035 sont alignés sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation du Plan climat, et ce, selon les trois catégories décrites dans le tableau suivant.

Tableau 103 – Catégories de classification des projets et programmes du PDI 2026-2035

Catégorie	Critères du projet ou programme	Exemples	
		Rénovation de bâtiment	Réfection de rue
Aligné	Contribue directement à l'atteinte des cibles climatiques (atténuation et/ou adaptation), en intégrant des mesures reconnues et efficaces	Décarbonation, efficacité énergétique et mesures d'adaptation suffisantes	Augmentation de l'espace pour la mobilité active et collective et mesures d'adaptation suffisantes
Partiellement aligné	Comporte certains éléments positifs, mais la contribution globale demeure limitée ou partielle par rapport aux cibles climatiques	Décarbonation, efficacité énergétique et mesures d'adaptation insuffisantes	Augmentation de l'espace pour la mobilité active et collective et mesures d'adaptation insuffisantes
Non aligné	Nuit aux cibles climatiques, en augmentant les émissions ou la vulnérabilité aux changements climatiques, en ne prenant pas en compte les enjeux climatiques ou en manquant une opportunité d'agir	Travaux limités au maintien de l'actif	Refaire la rue à l'identique

Près de 35 % du total du PDI 2026-2035, soit 9 G$, financent des projets et programmes dont l'impact climatique est non significatif ou ne pouvant pas être adéquatement évalués avec la version actuelle du Test climat. Une part de ces investissements sont donc aussi à considérer avec attention, car ils mobilisent des ressources sans générer de bénéfices directs pour l'atteinte de la carboneutralité ou la réduction des vulnérabilités. L'exercice a ainsi permis de conclure que 65 % du total du PDI 2026-35 présente des impacts potentiels en matière d'atténuation et d'adaptation, soit 16,9 G$. De ce montant, **14,3 G$ ont pu être évalués**.

[3] Voir l'annexe 3 pour plus de détails sur la méthodologie du Test climat.

Tableau 104 – Projets et programmes évalués

(en milliards de dollars)	Total	(en %)
Projets et programmes ayant un impact potentiel - évalués	14,3	55%
Projets et programmes ayant un impact potentiel - données manquantes	2,6	10%
Projets et programmes n'ayant pas d'impact significatif ou ne pouvant être adéquatement évalués	9,0	35%
Total PDI 2026-2035	**25,9**	**100%**

Résultats pour le PDI 2026-2035

Les projets et programmes évalués ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie[4] et ont été répartis dans les catégories mentionnées précédemment :

Aligné

4,35 G$ (30 % des investissements évalués) soutiennent des programmes et projets qui contribuent directement à l'atteinte des cibles climatiques, en intégrant des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation reconnues et efficaces.

Tableau 105 – Exemples de projets et programmes alignés sur les cibles climatiques

Aligné (en millions de dollars)	Total
32300 - Programme d'acquisition des milieux naturels	199
34700 - Plan de la forêt urbaine	254
66169 - Programme de transition écologique pour le parc immobilier	196

Partiellement aligné

6,28 G$ (44 % des investissements évalués) financent des projets et programmes qui comportent certains éléments positifs, mais la contribution globale demeure limitée ou partielle par rapport aux cibles climatiques.

Tableau 106 – Exemples de projets et programmes partiellement alignés sur les cibles climatiques

Partiellement aligné (en millions de dollars)	Total
75035 - Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill Colle ge et Cathcart	123
56540 - Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	1 241

Non aligné

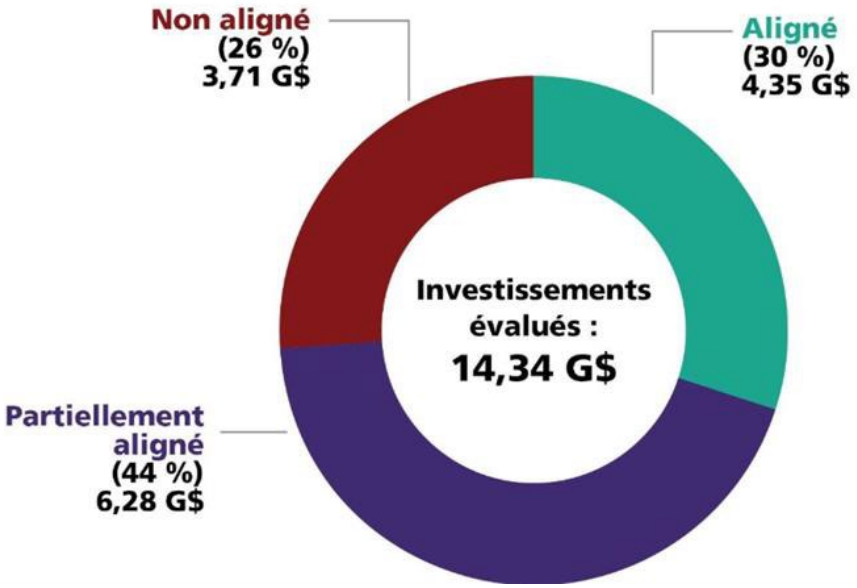
3,71 G$, soit 26 % des investissements évalués sont actuellement alloués à des projets et programmes qui nuisent à l'atteinte des cibles du Plan climat. Ces investissements, qui contribuent à l'augmentation des émissions ou des vulnérabilités climatiques, ignorent les enjeux climatiques ou manquent des opportunités d'agir. Notons toutefois que certains de ces projets et programmes peuvent être nécessaires pour des raisons de sécurité, de maintien des services à la population ou d'entretien des actifs municipaux. Par exemple, les programmes liés au planage-revêtement et la réfection des structures sont très émissifs en GES, mais demeurent essentiels pour des raisons de sécurité et de maintien de services à la population. Pour améliorer son alignement, ce type de programme devra accroître les exigences de durabilité, maximiser la circularité des matériaux et repenser la politique du plus bas soumissionnaire.

[4] La méthodologie d'évaluation est présentée à l'annexe 3.

Tableau 107 – Exemples de projets et programmes non alignés sur les cibles climatiques

Non aligné (en millions de dollars)	**Total**
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	533
68102 - Programme de remplacement de véhicules - Ville	865

Graphique 30 – Alignement des investissements évalués du PDI 2026-2035



13.2.2. Part du budget du PDI consacrée à l'adaptation aux changements climatiques

L'action 46 du Plan climat met en lumière les investissements de la Ville en matière d'adaptation aux changements climatiques, en ciblant principalement les infrastructures naturelles et hybrides. Intégrée au processus budgétaire de la Ville depuis quatre ans, cette action reflète une approche de planification à long terme, qui vise à renforcer la résilience des infrastructures municipales face aux aléas climatiques. À ce titre, la Ville s'est engagée à consacrer un minimum de 10 à 15 % de son PDI à ce type d'investissements.

Pour évaluer les investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, une typologie en trois catégories est utilisée :

- **Infrastructures naturelles et hybrides** : les infrastructures naturelles sont des solutions fondées sur la nature, telles que les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres ou les saillies végétalisées. Les infrastructures hybrides, quant à elles, combinent des éléments naturels à des infrastructures grises pour les adapter au contexte urbain, comme les parcs ou rues éponges.
- **Infrastructures grises admissibles** : il s'agit d'infrastructures qui contribuent à réduire la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs impacts, comme les ouvrages de rétention, les digues permanentes, les piscines, les jeux d'eau ou encore les toits blancs.
- **Investissements non liés à l'adaptation** : cette catégorie regroupe les investissements qui ne réduisent pas la vulnérabilité climatique ou qui relèvent d'autres objectifs, comme la réduction des émissions de GES.

Résultats pour le PDI 2026-2035

Comme présenté dans le tableau suivant pour l'année 2026, 175,0 M$ (7,6 %) des investissements en adaptation aux changements climatiques seront consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides et 264,2 M$ (11,5 %) iront aux infrastructures grises admissibles.

Les investissements consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides provenant des services de l'Urbanisme et de la mobilité, des Grands parcs, Mont royal et sports, et de l'Eau représentent 71 % des investissements totaux en infrastructures naturelles et hybrides. Ceux-ci aident à consolider le déploiement et la conservation des solutions fondées sur la nature. Face à l'augmentation prévue de la fréquence et de l'intensité des canicules et des pluies torrentielles, ces investissements sont principalement destinés à la réfection et à la création de parcs et de milieux naturels et à la végétalisation et la gestion des eaux pluviales dans les milieux de vie.

Les infrastructures naturelles et hybrides jouent un rôle essentiel : elles rendent la ville plus résiliente, la protègent contre les aléas climatiques, réduisent les coûts à long terme et améliorent la qualité de vie des citoyens.

Graphique 31 – Évolution des investissements en infrastructures naturelles et hybrides par rapport aux investissements totaux du PDI entre 2024 et 2026

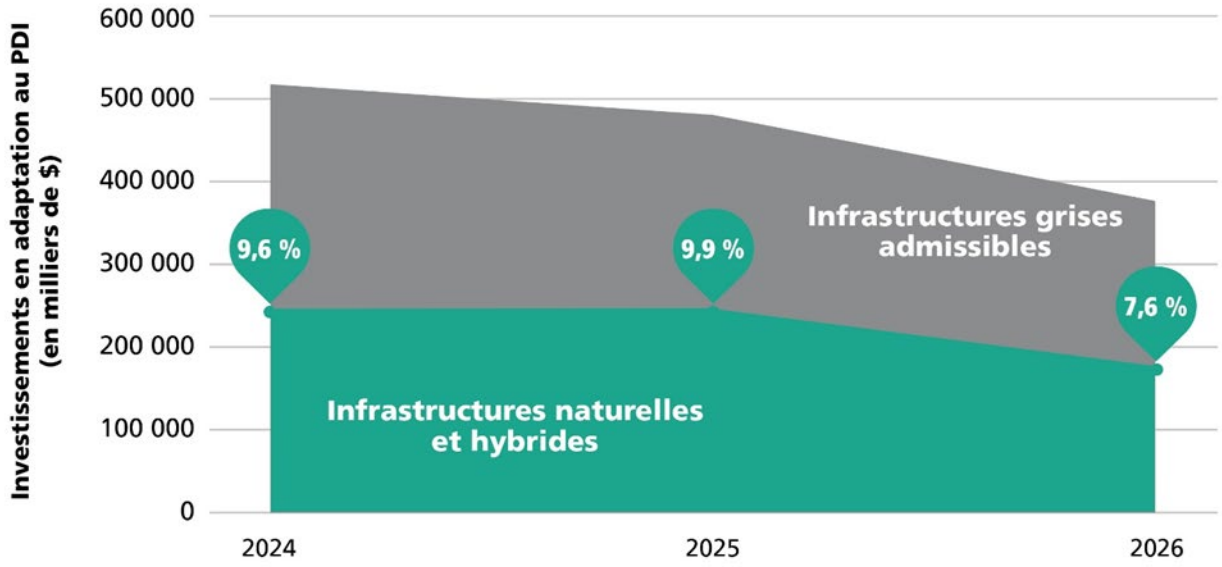


Tableau 108 – Investissements en adaptation de la Ville de Montréal, 2026

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	Infrastructures naturelles et hybrides	Infrastructures grises admissibles	Autres investissements	Investissements bruts 2026
Direction générale	-	-	152 658,0	152 658,0
DG	**-**	**-**	**152 658,0**	**152 658,0**
Approvisionnement	-	-	1 180,0	1 180,0
Habitation	1 425,0	2 100,0	43 920,0	47 445,0
DGA - Habitation et Économie	**1 425,0**	**2 100,0**	**45 100,0**	**48 625,0**
Culture	-	-	63 230,0	63 230,0
Diversité et inclusion sociale	-	-	3 275,0	3 275,0
Environnement	70,6	187,7	9 183,7	9 442,0
Espace pour la vie	4 491,2	2 383,8	12 711,0	19 586,0
DGA - Qualité de vie	**4 561,8**	**2 571,5**	**88 399,7**	**95 533,0**
Sécurité incendie	-	-	6 545,0	6 545,0
Police	-	-	3 575,0	3 575,0
DGA - Sécurité urbaine et conformité	**-**	**-**	**10 120,0**	**10 120,0**
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	3 581,7	6 353,5	4 391,8	14 327,0
Grands parcs, Mont Royal et sports	60 960,6	21 216,8	64 680,6	146 858,0
Matériel roulant et ateliers	-	-	59 825,0	59 825,0
Société du parc Jean-Drapeau	9 052,9	-	13 510,1	22 563,0
Technologies de l'information	-	-	126 526,0	126 526,0
DGA - Service de proximité	**73 595,2**	**27 570,3**	**268 933,5**	**370 099,0**
Comission des services électriques	-	147 078,0	-	147 078,0
Eau	10 914,0	40 640,0	590 618,0	642 172,0
Gestion et planification des immeubles	717,8	18 802,5	104 000,7	123 521,0
Infrastructure du réseau routier	387,0	2 646,0	123 984,0	127 017,0
Urbanisme et mobilité	52 959,2	9 731,2	339 027,6	401 718,0
DGA Urbanisme, mobilité et infrastructures	**64 978,0**	**218 897,7**	**1 157 630,3**	**1 441 506,0**
Arrondissements	30 444,1	13 083,2	141 601,7	185 129,0
Total	**175 004,1**	**264 222,7**	**1 864 443,2**	**2 303 670,0**
Répartition du pourcentage des investissements	**7,6%**	**11,5%**	**80,9%**	**100,0%**

13.2.3. Évaluation de l'alignement des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement

L'impact climatique des dépenses du budget de fonctionnement provient principalement de la consommation d'énergie ainsi que de l'achat de matériel, d'équipement et de services. Dans cette troisième édition du budget climat, la Ville présente une deuxième évaluation de son budget de fonctionnement, qui porte uniquement sur les dépenses énergétiques.

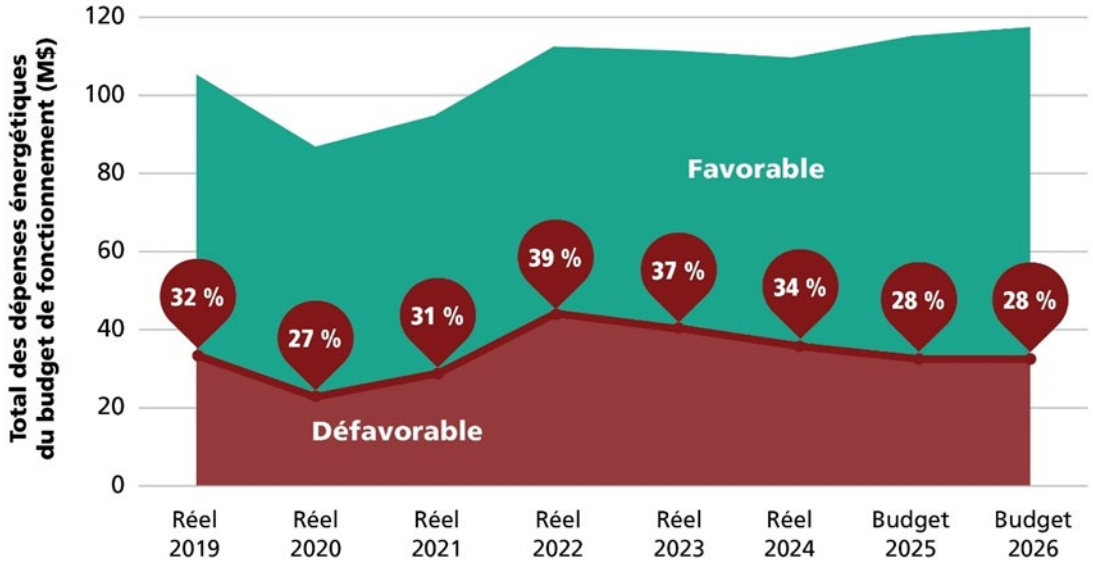
Au fil des prochaines années, cette analyse sera élargie pour inclure l'évaluation de l'alignement des dépenses liées à l'approvisionnement en biens et services pour davantage tendre vers un approvisionnement responsable. Des travaux sont d'ailleurs en cours avec le service de l'approvisionnement afin d'examiner l'impact des matières premières à forte intensité carbone, dans une perspective d'amélioration continue et de cohérence avec les objectifs climatiques de la Ville.

Entre 2019 et 2026, les dépenses énergétiques défavorables de Montréal, soit les dépenses en gaz naturel, en essence, en huile diesel et en mazout, oscillent entre 27 % (23 M$ en 2020) et 39 % (44 M$ en 2022) des dépenses énergétiques totales. Lors de la dernière année complète avec des données réelles (2024), la part des dépenses énergétiques défavorables était de 34 % (37 M$), en légère baisse par rapport au sommet de 2022, mais toujours plus élevée qu'en 2019, 2020 et 2021.

Quant aux dépenses énergétiques favorables, soit principalement les dépenses liées à l'électricité, elles devront aussi être diminuées dans un souci de réduction de la consommation énergétique de la Ville de Montréal et d'une meilleure utilisation de l'énergie disponible.

Les variations observées dans la part des dépenses énergétiques défavorables entre 2019 et 2026 s'expliquent par plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci figurent les fluctuations des prix des différentes sources d'énergie, les écarts de température d'une année à l'autre, ainsi que les impacts économiques liés à la pandémie de COVID-19, principalement observés jusqu'en 2022. À cela s'ajoutent les effets de la conjoncture géopolitique mondiale qui ont influencé les marchés de l'énergie.

Graphique 32 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2026



Les principales dépenses énergétiques[5] défavorables du budget 2026 découleront principalement des :

- Dépenses en essence du Service du matériel roulant et ateliers (57 %)
- Dépenses en combustibles du Service de la gestion et planification des immeubles (20 %)
- Dépenses en gaz naturel du Service de l'eau (13 %).

[5] Il est important de noter que certaines dépenses énergétiques liées à la sous-traitance, telles que le diesel utilisé pour le déneigement et la collecte des matières résiduelles, ne sont pas comprises dans l'analyse puisque les données évaluées ne permettaient pas de faire cette distinction.

Projets et programmes permettant de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables

La Ville met en place des projets et programmes afin de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables, et ainsi d'améliorer l'alignement de son budget de fonctionnement en matière d'atténuation des changements climatiques. Parmi ces investissements, on retrouve :

- **66169 — Programme de transition écologique pour le parc immobilier — 196,0 M$**

  Ce programme contribue à réduire les émissions de GES et à rendre la Ville carboneutre en éliminant l'utilisation d'énergies fossiles et les fuites d'halocarbures, en améliorant la performance énergétique des bâtiments, de même qu'en électrifiant et mutualisant la flotte de véhicules du service.

- **56540 — Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) – 1 240,9 M$**

  La station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte génère des boues déshydratées qui sont brûlées dans quatre incinérateurs. Ceux-ci s'approchent de la fin de leur vie utile et produisent une quantité importante d'émissions atmosphériques et de GES. Le projet de construction de l'Usine de Traitement et de Valorisation des Boues réduira la consommation de gaz naturel, réduira les rejets atmosphériques, augmentera la valorisation des résidus et permettra d'améliorer son efficacité énergétique.

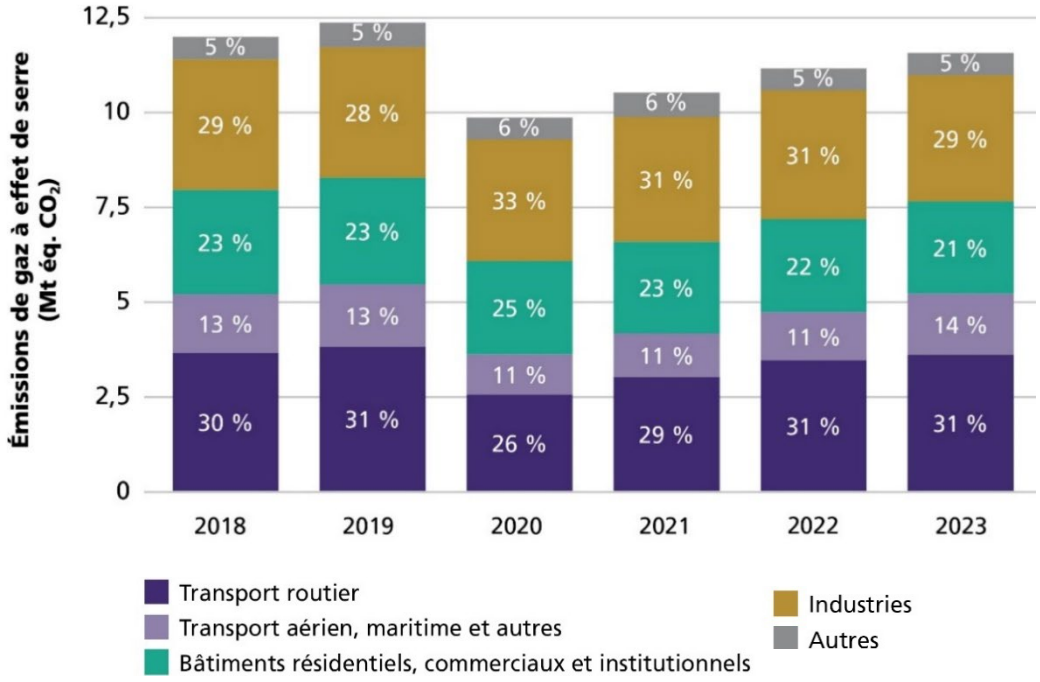
13.3. Le défi du respect du budget carbone

13.3.1. L'état des émissions de GES : 67 mégatonnes d'équivalent CO_2 émis entre 2018 et 2023

Chaque année, la Ville de Montréal publie un inventaire mis à jour des émissions de GES de la collectivité montréalaise. Le territoire couvert correspond à l'ensemble de l'agglomération, incluant les 19 arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que les 15 villes liées situées sur l'île.

En 2023, les émissions de GES ont atteint 11,5 mégatonnes d'équivalent CO_2 (Mt éq. CO_2), en hausse de 3 % par rapport à 2022. Les principales sources d'émissions restent les bâtiments, l'industrie et le transport. Les émissions de 2023 présentent une réduction de 24 % par rapport à 1990, ce qui indique que Montréal n'a pas atteint son objectif de réduction de 30 % en 2020.

Graphique 33 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2018-2023[6, 7, 8]



[6] Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

[7] Le secteur des industries inclut les émissions de sources fixes associées aux industries manufacturières, de la construction et énergétiques ainsi que les émissions liées aux procédés industrielles et à l'utilisation de produits.

[8] Autres : inclut les émissions fugitives ainsi que les émissions liées aux matières résiduelles et à l'agriculture

13.3.2. Le budget carbone : 118 Mt éq. CO_2 restant entre 2024 et 2050

En cohérence avec les recommandations scientifiques les plus récentes, la Ville de Montréal s'est dotée en 2021 d'un budget carbone qui s'applique au territoire couvert par l'inventaire des émissions de GES de l'ensemble de l'agglomération[9]. Un budget carbone représente la quantité maximale de GES pouvant être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire par rapport à l'ère préindustrielle. Pour respecter cette limite, des plafonds annuels d'émissions ont été établis, définissant la trajectoire de réduction nécessaire au fil du temps.

Si la collectivité montréalaise dépasse le plafond d'émissions prévu pour une année donnée, elle devra compenser cet excédent en réduisant davantage ses émissions les années suivantes, afin de rester dans les limites du budget global. Étant donné que ce dernier est limité, et que les plafonds deviennent de plus en plus stricts avec le temps, il est dans l'intérêt de la Ville de réduire ses émissions le plus tôt possible.

Entre 2018 et 2023, la collectivité montréalaise a émis environ 67 Mt éq. CO_2. Cela signifie qu'en cinq ans, 36 % du total du budget carbone disponible jusqu'en 2050 a été épuisé, équivalent à un déficit de près de 2,2 Mt éq. CO_2 en 2023 par rapport à la trajectoire idéale pour respecter le budget carbone. **Le budget carbone restant entre 2024 et 2050 est donc maintenant de 118 Mt éq. CO_2.**

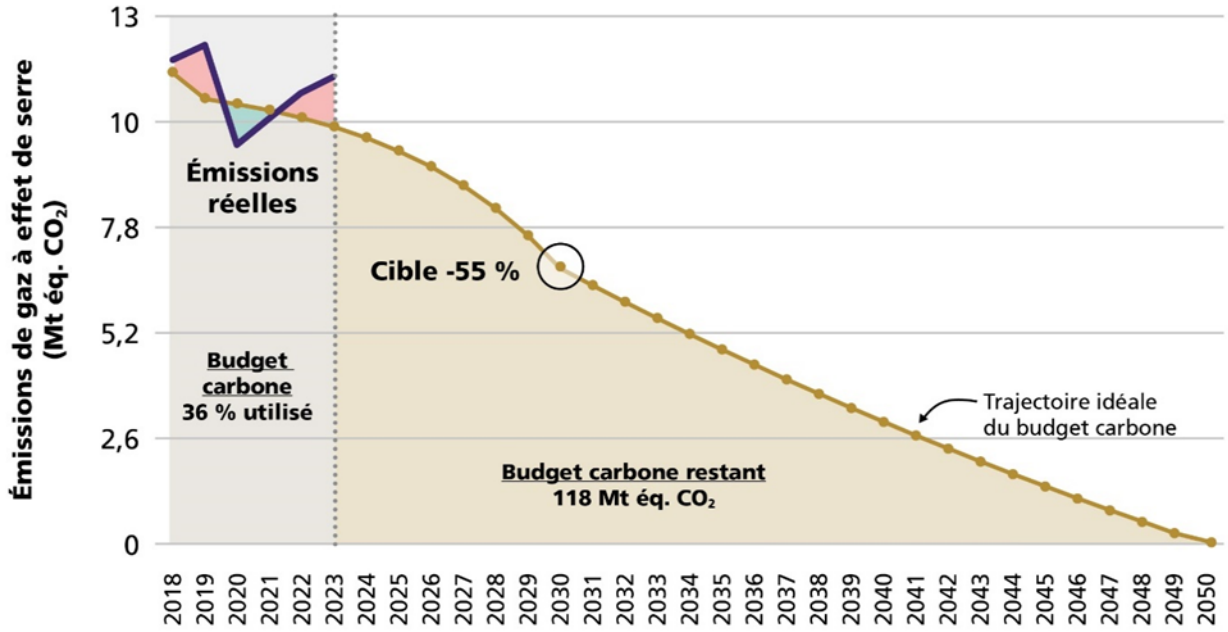
Tableau 109 – État du budget carbone entre 2018 et 2023

(en Mt éq. CO_2)	Émissions réelles	Budget carbone	
		Plafonds annuels	Solde cumulatif
2018	11,93	11,61	(0,31)
2019	12,30	10,97	(1,64)
2020	9,81	10,84	(0,61)
2021	10,46	10,69	(0,39)
2022	11,10	10,50	(0,98)
2023	11,50	10,28	(2,21)

Au cours des six dernières années, les émissions de GES sont demeurées au-dessus des plafonds annuels fixés par le budget carbone, à l'exception de 2020 et 2021, deux années marquées par la pandémie de COVID-19.

[9] Voir l'annexe 2 pour plus de détails sur la méthodologie.

Graphique 34 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2)



13.4. Prévision des émissions de GES de l'agglomération de Montréal

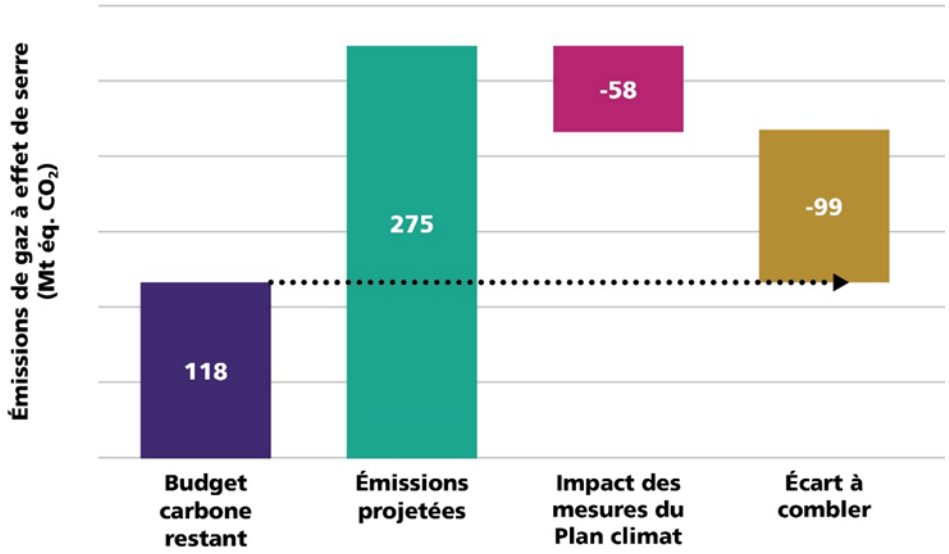
Afin d'évaluer la capacité de l'agglomération de Montréal à respecter son budget carbone et à atteindre ses cibles climatiques, le budget climat repose sur une modélisation des trajectoires d'émissions de GES[10]. Cette approche permet d'estimer l'impact potentiel des mesures d'atténuation, d'identifier les écarts à combler pour respecter le budget carbone et de guider les priorités d'action. Elle fait du budget climat un outil stratégique pour orienter les décisions vers les mesures les plus efficaces.

Avec un budget carbone restant de 118 Mt éq. CO_2 d'ici 2050, il est estimé que la Ville de Montréal émettrait 275 Mt éq. CO_2 en l'absence d'actions climatiques supplémentaires à celles qui sont prévues par les gouvernements fédéral et provincial. Il existe donc un écart à combler de 157 Mt éq. CO_2. Or, cet écart n'est comblé qu'en partie par les mesures du Plan climat

13.4.1. Les mesures du Plan climat peuvent réduire les émissions de 58 Mt éq. CO_2 si elles sont pleinement mises en œuvre

La prévision des émissions de GES intègre les mesures climatiques actuelles et planifiées ainsi que les mesures supplémentaires à l'étude. Les trajectoires sont régulièrement mises à jour afin de refléter les données les plus récentes, les changements aux politiques et les efforts réels déployés par la collectivité.

Graphique 35 – Évaluation des écarts par rapport au budget carbone (en Mt éq. CO_2)



[10] La Ville reconnaît les incertitudes qui entourent les trajectoires d'émissions de GES, la qualité des inventaires et l'efficacité des mesures. Les résultats présentés reposent sur les meilleures données disponibles et des hypothèses crédibles, mais peuvent varier d'une année à l'autre.

Les mesures actuelles et planifiées peuvent réduire les émissions de 28,7 Mt éq. CO_2

Les mesures actuelles et planifiées représentent les actions climatiques déjà mises en œuvre et dotées d'un financement ou d'un plan de mise en œuvre en 2025, et ce, à tous les niveaux de gouvernement. Ces mesures permettent d'accélérer la réduction des émissions, mais demeurent insuffisantes pour atteindre les cibles de réduction ou respecter le budget carbone. Si elles sont pleinement mises en œuvre, ces politiques et engagements devraient permettre une réduction cumulative de 28,7 Mt éq. CO_2 d'ici 2050. Les résultats sont présentés ci-dessous par secteur d'émissions, incluant le transport routier, les bâtiments, ainsi que les autres secteurs.

Mesures actuelles et planifiées — transport routier

Alors que la Ville s'est engagée en mai 2023 à atteindre la carboneutralité des transports d'ici 2040, les émissions du secteur des transports ont augmenté de 44 % depuis le début de la pandémie en 2020, retrouvant d'ailleurs en 2023 un niveau équivalent à celui de 2018. Le transport routier représentait près du tiers des GES émis par la collectivité montréalaise en 2023 et l'auto solo demeure le mode de transport le plus émetteur de Montréal. À cela s'ajoute, une hausse marquée de 41 % des émissions liées au transport aérien en un an, qui devient le deuxième plus grand émetteur du secteur du transport. Face à ces constats, il est primordial d'accélérer les actions visant à réduire les émissions de GES liées au transport routier.

Avec les mesures actuelles et planifiées liées au secteur du transport routier, la Ville pourrait atteindre une réduction de plus de 7 Mt éq. CO_2 des émissions totales estimées d'ici 2050. Cette réduction représente 12,6 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

Tableau 110 – Impact des mesures actuelles et planifiées du transport routier

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi, et le covoiturage (action 11)	(2,1)	3,7%
Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques au centre-ville de Montréal (action 13)	(0,6)	1,0%
Électrifier 100 % des autobus de la STM (action 14)	(3,7)	6,3%
Encourager le verdissement et stimuler la densification de la ville par la conversion de stationnements à ciel ouvert (action 18)	(0,9)	1,6%
Total des mesures actuelles et planifiées du transport routier	**(7,3)**	**12,6%**

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur passeraient de 3,6 Mt éq. CO_2 à 2,3 Mt éq. CO_2 entre 2023 et 2040 avec les mesures actuelles et planifiées.

Mesures actuelles et planifiées — bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

Avec les mesures actuelles et planifiées liées aux bâtiments, la Ville prévoit une réduction de près de 18 Mt éq. CO_2 dans les émissions provenant des secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels d'ici 2050. Cette réduction représente 30,2 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat. La mise en œuvre du système de divulgation, cotation et performance des grands bâtiments représente à elle seule plus du quart des réductions potentielles, ce qui en fait l'action avec le plus grand potentiel de réduction des émissions parmi les mesures actuelles et planifiées du Plan climat.

Tableau 111 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans le secteur des bâtiments

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Adapter les règlements afin d'améliorer l'efficacité énergétique de tous les types de bâtiments (action 25)	(2,7)	4,6%
Système de divulgation, cotation et performance des grands bâtiments (action 27)	(15,0)	25,6%
Total des mesures actuelles et planifiées des bâtiments	**(17,7)**	**30,2%**

En 2023, les émissions annuelles de GES provenant des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels représentaient 21 % du total des GES émis par la collectivité montréalaise. En complément des cibles établies dans le Plan climat, la Ville s'est engagée, dès 2022, à atteindre zéro émission de GES pour l'ensemble des bâtiments sur son territoire d'ici 2040.

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur passeraient de 2,4 Mt éq. CO_2 à 1 Mt éq. CO_2 entre 2023 et 2040 avec les mesures actuelles et planifiées. Puisque l'objectif est d'atteindre zéro émission de GES en 2040, la Ville devra combler cet écart en renforçant les mesures actuelles et planifiées ou en ajoutant de nouvelles mesures structurantes, notamment au niveau des bâtiments résidentiels qui émettraient la majorité[11] des GES à l'horizon 2040.

Mesures actuelles et planifiées — autres secteurs

Avec les mesures actuelles et planifiées liées aux autres secteurs, la Ville prévoit une réduction de près de 4 Mt éq. CO_2. Cette réduction représente 6,4 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

Tableau 112 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans les autres secteurs

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres (action 20)	(0,27)	0,5%
Remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (action 37)	(1,47)	2,5%
Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (action 40)	(2,0)	3,4%
Total des mesures actuelles et planifiées des autres secteurs	**(3,74)**	**6,4%**

[11] 72 %.

En 2023, les émissions annuelles de GES provenant des autres secteurs[12] représentaient 48 % du total des GES émis par la collectivité montréalaise. Les sous-secteurs les plus émissifs des autres secteurs étaient les sources fixes des industries (22 %), le transport aérien (10 %) et l'utilisation de produits par les industries (7 %).

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur ne diminueraient pas significativement, passant de 5,5 Mt éq. CO_2 à 5,2 Mt éq. CO_2 entre 2023 et 2050 avec les mesures actuelles et planifiées. Afin de respecter son engagement envers la carboneutralité à l'horizon 2050, la Ville devra notamment travailler avec les autres paliers gouvernementaux, particulièrement en ce qui a trait aux secteurs du transport aérien et industriel.

Les mesures supplémentaires à l'étude peuvent réduire les émissions de 29,7 Mt éq. CO_2

Malgré les efforts déjà planifiés, la prévision des émissions indique que la collectivité montréalaise ne parviendrait pas à atteindre ses cibles climatiques ni à respecter son budget carbone sans l'ajout de nouvelles mesures ou sans le renforcement soutenu des mesures actuelles. Les mesures supplémentaires à l'étude constituent de nouvelles initiatives ou bonifications aux politiques existantes. Bien qu'elles soient prévues dans le Plan climat, ces mesures n'ont pas encore été accompagnées d'un plan de mise en œuvre précis ou d'un financement suffisant.

Ces mesures permettraient de repousser l'épuisement du budget carbone à 2035 et de réduire l'écart entre les émissions projetées et les plafonds fixés de près de 30 Mt éq. CO_2 d'ici 2050. Cette réduction représente plus de la moitié du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

La mise en œuvre de la nouvelle action du Plan climat qui consiste à établir une stratégie d'écofiscalité pour financer la mobilité montréalaise représente un potentiel important de réduction des émissions parmi l'ensemble des mesures du Plan climat.

[12] Les autres secteurs incluent les émissions du transport aérien, maritime, ferroviaire et hors route, les émissions de sources fixes associées aux industries manufacturières et à la construction, aux industries énergétiques et aux émissions fugitives, les émissions liées aux matières résiduelles, les émissions liées aux procédés industriels et aux utilisations de produits, et les émissions associées à l'agriculture.

13.4.2. Analyse des écarts GES à combler

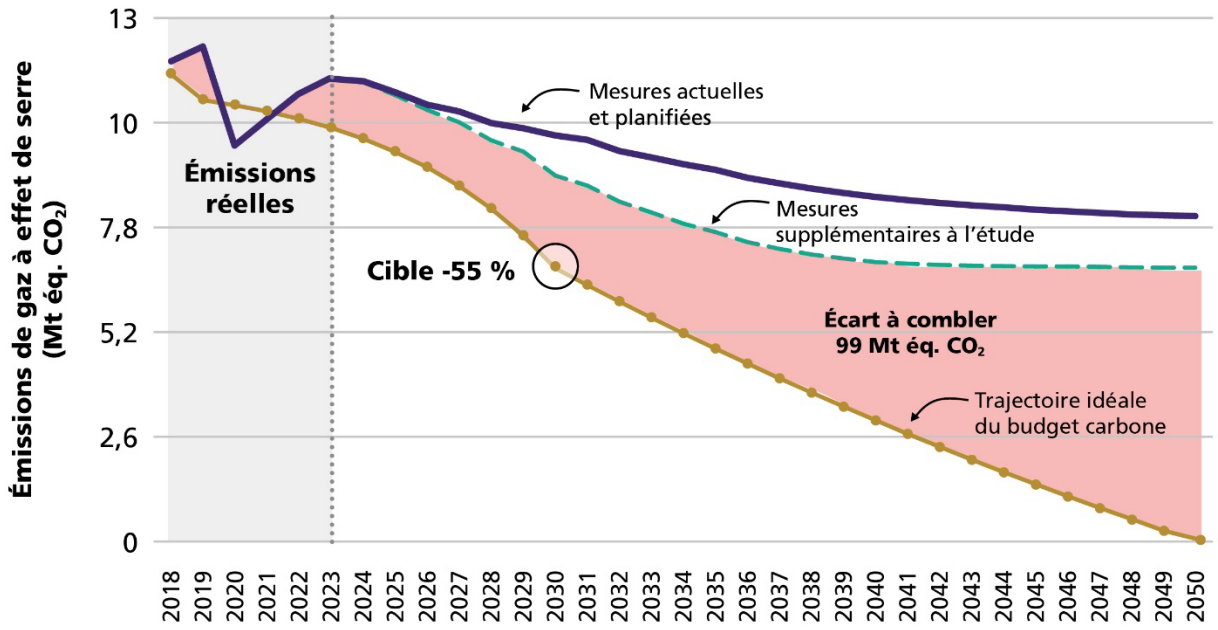
Au total, les mesures actuelles, planifiées et supplémentaires à l'étude pourraient mener à une réduction de la consommation du budget carbone de 58 Mt éq. CO_2.

Tableau 113 – Impact GES des actions du Plan climat

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Mesures actuelles et planifiées	(28,7)	49,2%
Mesures supplémentaires à l'étude	(29,7)	50,8%
Impact GES total des actions du Plan climat	**(58,4)**	**100,0%**

Cet effort significatif lié aux nombreuses mesures d'atténuation découlant du Plan climat de Montréal ne serait toutefois pas suffisant pour respecter la cible de carboneutralité 2050 et le budget carbone. En effet, la Ville émettrait toujours environ 100 Mt éq. CO_2 de plus que la limite de son budget carbone et aurait épuisé son budget carbone en 2035.

Graphique 36 – Trajectoires des émissions de GES de l'action climatique de Montréal (en Mt éq. CO_2)



13.5. Perspectives et ajustements futurs

Montréal poursuit avec détermination sa transition climatique. La Ville renforce sa planification et affine ses outils pour réduire l'écart entre les émissions projetées et les plafonds fixés par son budget carbone.

Le **test climat** deviendra un outil central du système de gouvernance climatique montréalais. Intégré au processus budgétaire, il guidera la conception des projets et des programmes vers une meilleure cohérence avec les objectifs climatiques, et ce, à toutes les étapes du processus décisionnel.

La **modélisation** des trajectoires d'émissions continuera d'être actualisée annuellement. Une attention croissante sera aussi portée à l'intégration d'actions structurantes dans les secteurs qui ne relèvent pas directement de la compétence municipale, mais sur lesquels la Ville de Montréal peut exercer un pouvoir d'influence, notamment auprès des gouvernements provincial et fédéral.

Parallèlement, la Ville intensifiera ses efforts pour réduire sa consommation énergétique et encourager une mobilité plus durable auprès des citoyennes et citoyens. Ces actions seront menées en collaboration avec les citoyennes et citoyens et les partenaires institutionnels, communautaires et gouvernementaux.

Enfin, Montréal demeure en veille active sur les avancées climatiques à l'échelle nationale et internationale. Elle s'inspire des meilleures pratiques mises en œuvre dans d'autres villes du monde, notamment celles qui innovent dans la gestion de leur budget carbone, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des GES. Cette ouverture permet de bonifier ses propres stratégies, d'anticiper les tendances émergentes et de renforcer sa capacité d'action. En cultivant une posture d'apprentissage continu et de collaboration, Montréal s'engage à rester à l'avant-garde de la transition climatique urbaine.

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements

Services administratifs

Tableau 114 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	20 401,5	20 199,1	25 949,5	25 241,6	27 368,3	24 132,4	23 985,3
Finances et évaluation foncière	73 433,0	76 904,6	80 132,4	81 194,2	93 451,3	88 700,3	86 135,8
Planification stratégique et performance organisationnelle	13 280,4	15 814,7	15 100,0	15 615,8	16 481,0	8 764,8	7 562,6
Ressources humaines et communications	69 523,6	73 267,7	75 036,5	77 767,1	80 639,5	79 481,6	79 315,3
Autres services administratifs	11 251,4	11 192,2	12 250,3	14 807,9	17 801,6	21 571,5	22 355,6
Total – Services administratifs	**187 889,9**	**197 378,3**	**208 468,7**	**214 626,6**	**235 741,7**	**222 650,6**	**219 354,6**

Tableau 115 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 274,3	4 505,0	4 828,0	4 452,1	5 409,9	7 527,9	7 915,6
Bureau du vérificateur général	5 941,7	5 579,8	6 276,5	5 813,5	7 673,3	7 673,3	8 061,0
Commission de la fonction publique de Montréal	948,2	1 016,8	1 080,5	2 148,8	2 412,5	2 412,5	2 522,2
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	2 303,1	2 168,6	3 095,6	2 938,8
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	87,2	90,6	65,3	90,4	137,3	862,2	918,0
Total – Autres services administratifs	**11 251,4**	**11 192,2**	**12 250,3**	**14 807,9**	**17 801,6**	**21 571,5**	**22 355,6**

Tableau 116 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	12 148,8	12 274,4	16 642,4	15 949,3	16 311,6	16 012,2	15 968,6
Cotisations de l'employeur	2 946,2	3 155,3	4 157,3	4 107,0	4 093,4	4 007,5	4 066,2
Transport et communications	360,6	446,6	591,6	376,6	347,4	378,1	348,9
Services professionnels	734,6	614,5	462,3	793,8	920,8	322,5	423,9
Services techniques et autres	2 136,8	1 995,0	1 987,9	2 256,4	3 358,2	2 417,2	2 269,1
Location, entretien et réparation	49,3	79,1	80,9	53,1	65,5	64,2	56,1
Biens non durables	53,8	423,4	89,4	113,3	223,6	221,0	279,9
Biens durables	18,8	33,6	22,4	17,9	6,6	11,0	11,0
Contributions à des organismes	2 068,5	1 159,4	1 897,5	1 536,0	1 998,4	659,4	549,4
Autres	(115,9)	17,8	17,8	38,2	42,8	39,3	12,2
Total	**20 401,5**	**20 199,1**	**25 949,5**	**25 241,6**	**27 368,3**	**24 132,4**	**23 985,3**

Tableau 117 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	47 294,1	49 417,7	50 177,0	51 163,9	53 011,9	54 248,3	53 506,9
Cotisations de l'employeur	12 052,0	13 246,2	13 597,4	14 041,8	13 755,5	14 068,0	14 213,4
Transport et communications	1 323,4	1 888,0	1 499,9	1 631,0	2 035,2	2 091,6	2 103,8
Services professionnels	1 862,3	1 800,0	2 453,1	3 006,4	3 683,6	3 641,4	3 876,5
Services techniques et autres	5 456,7	6 721,1	8 218,8	7 364,0	13 842,4	7 203,7	7 847,1
Location, entretien et réparation	91,2	87,8	69,5	57,8	84,9	105,5	105,5
Biens non durables	127,9	122,8	113,9	116,5	107,2	130,5	131,0
Biens durables	67,2	89,2	44,0	17,7	80,2	84,2	84,2
Autres	5 158,2	3 531,8	3 958,8	3 795,1	6 850,4	7 127,1	4 267,4
Total	**73 433,0**	**76 904,6**	**80 132,4**	**81 194,2**	**93 451,3**	**88 700,3**	**86 135,8**

Tableau 118 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	4 365,8	4 680,1	5 438,3	5 376,8	5 686,6	5 774,4	4 991,2
Cotisations de l'employeur	997,7	1 135,5	1 339,6	1 417,5	1 399,6	1 417,3	1 238,0
Transport et communications	54,8	62,3	38,6	33,4	60,1	22,0	19,7
Services professionnels	1 390,9	1 388,0	1 441,2	3 305,9	2 636,6	1 050,9	988,7
Services techniques et autres	115,7	114,4	49,9	108,1	777,0	395,4	225,2
Location, entretien et réparation	0,1	3,8	1,0	25,3	6,0	-	-
Biens non durables	16,9	19,5	29,1	27,5	34,7	34,8	29,8
Biens durables	3,9	0,9	0,5	0,4	12,8	-	-
Contributions à des organismes	6 334,6	8 410,2	6 761,8	5 320,9	5 867,6	70,0	70,0
Total	**13 280,4**	**15 814,7**	**15 100,0**	**15 615,8**	**16 481,0**	**8 764,8**	**7 562,6**

Tableau 119 – Ressources humaines et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	48 648,7	50 732,8	51 343,6	53 844,7	55 185,8	54 121,7	53 992,5
Cotisations de l'employeur	12 355,5	13 276,0	13 745,2	14 205,5	14 371,1	14 059,1	14 295,7
Transport et communications	3 300,6	3 209,0	3 166,9	3 522,0	4 034,3	2 941,0	3 484,2
Services professionnels	2 860,9	3 034,8	3 446,9	3 145,8	3 431,0	4 427,0	3 976,9
Services techniques et autres	1 414,4	1 490,8	1 776,5	1 518,4	1 967,3	2 228,0	3 192,2
Location, entretien et réparation	17,8	25,2	93,2	77,6	150,1	151,1	148,1
Biens non durables	1 391,6	1 439,0	1 402,2	1 352,6	1 330,0	1 474,1	156,9
Biens durables	34,1	60,0	52,0	1,2	54,8	79,6	68,8
Contributions à des organismes	-	-	-	99,3	115,1	-	-
Autres	(500,0)	0,1	10,0	-	-	-	-
Total	**69 523,6**	**73 267,7**	**75 036,5**	**77 767,1**	**80 639,5**	**79 481,6**	**79 315,3**

Tableau 120 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	3 014,8	3 252,0	3 490,0	3 346,1	3 620,0	4 189,0	4 270,5
Cotisations de l'employeur	711,3	794,4	847,6	782,0	905,1	1 054,2	1 079,9
Transport et communications	41,9	74,1	66,6	25,1	102,5	101,5	101,5
Services professionnels	231,7	141,0	165,9	87,8	365,4	1 802,8	2 042,8
Services techniques et autres	92,2	109,9	94,5	65,6	213,4	212,6	213,1
Location, entretien et réparation	17,0	22,3	39,3	36,6	50,3	50,3	50,3
Biens non durables	43,8	33,1	74,3	80,7	118,2	87,5	127,5
Biens durables	121,6	78,2	49,8	28,2	35,0	30,0	30,0
Total	**4 274,3**	**4 505,0**	**4 828,0**	**4 452,1**	**5 409,9**	**7 527,9**	**7 915,6**

Tableau 121 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	4 177,1	3 965,8	4 491,3	4 187,4	4 683,1	4 683,1	4 995,9
Cotisations de l'employeur	942,1	964,0	1 064,1	1 010,0	1 077,4	1 077,4	1 174,8
Transport et communications	17,6	20,5	20,0	15,9	23,0	23,0	23,5
Services professionnels	621,4	422,9	401,4	464,9	1 537,1	1 547,8	1 443,8
Services techniques et autres	65,3	67,7	111,4	75,2	156,7	146,0	147,0
Location, entretien et réparation	12,3	26,7	13,0	13,2	38,0	38,0	118,0
Biens non durables	105,9	112,2	175,3	46,9	158,0	158,0	158,0
Total	**5 941,7**	**5 579,8**	**6 276,5**	**5 813,5**	**7 673,3**	**7 673,3**	**8 061,0**

Tableau 122 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	453,1	506,6	550,0	1 234,2	1 371,4	1 482,3	1 555,4
Cotisations de l'employeur	107,0	130,4	139,4	311,4	351,3	380,4	406,6
Transport et communications	56,8	19,6	25,9	31,0	52,1	52,1	32,8
Services professionnels	302,2	324,2	320,4	486,6	536,3	398,0	414,0
Services techniques et autres	24,7	26,8	24,5	48,7	70,2	70,2	79,0
Location, entretien et réparation	1,1	1,6	3,9	15,6	9,0	11,5	1,0
Biens non durables	(0,2)	0,6	6,6	1,7	12,2	8,0	8,4
Biens durables	3,5	7,0	9,8	19,6	10,0	10,0	25,0
Total	**948,2**	**1 016,8**	**1 080,5**	**2 148,8**	**2 412,5**	**2 412,5**	**2 522,2**

Tableau 123 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	-	-	-	1 177,0	1 090,4	1 090,4	1 155,9
Cotisations de l'employeur	-	-	-	213,4	279,7	279,7	301,6
Transport et communications	-	-	-	127,0	91,5	241,5	241,5
Services professionnels	-	-	-	472,0	373,9	713,9	713,9
Services techniques et autres	-	-	-	253,6	246,2	396,2	429,4
Location, entretien et réparation	-	-	-	30,2	40,9	317,9	40,5
Biens non durables	-	-	-	29,1	36,0	36,0	36,0
Biens durables	-	-	-	0,8	-	20,0	20,0
Autres	-	-	-	-	10,0	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**2 303,1**	**2 168,6**	**3 095,6**	**2 938,8**

Note : En date du 8 juin 2024, administrativement, l'OCPM est devenu un service de la ville.

Tableau 124 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	71,4	72,7	48,7	67,6	92,8	218,0	223,2
Cotisations de l'employeur	15,8	17,1	14,7	21,5	22,3	57,5	59,7
Transport et communications	-	-	-	-	-	8,7	8,7
Services professionnels	-	-	-	-	-	150,7	150,7
Services techniques et autres	-	0,8	1,9	1,2	7,4	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0
Biens non durables	-	-	-	0,1	14,8	386,8	435,2
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6
Total	**87,2**	**90,6**	**65,3**	**90,4**	**137,3**	**862,2**	**918,0**

Habitation et économie

Tableau 125 – Habitation et économie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Habitation et économie							
Approvisionnement	27 772,5	31 605,8	33 886,0	36 430,8	38 308,6	38 206,9	38 193,5
Développement économique	121 437,5	84 735,6	113 260,0	122 515,8	179 787,5	82 812,9	78 156,6
Habitation	145 850,5	118 358,9	161 160,0	224 104,8	305 225,3	228 726,1	248 031,8
Stratégie immobilière	60 782,2	62 042,8	57 917,7	61 199,8	63 324,8	63 446,9	61 216,2
Total – Habitation et économie	**355 842,7**	**296 743,1**	**366 223,7**	**444 251,2**	**586 646,2**	**413 192,8**	**425 598,1**

Tableau 126 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	20 846,0	21 919,4	23 261,5	25 107,3	26 647,7	26 412,9	26 296,3
Cotisations de l'employeur	5 385,3	6 154,9	6 514,5	7 124,2	7 108,9	7 043,3	7 196,2
Transport et communications	200,7	221,3	252,7	195,4	282,0	262,0	491,7
Services professionnels	319,0	377,7	317,4	73,2	205,8	190,2	351,8
Services techniques et autres	1 385,1	2 347,8	3 263,2	3 233,4	3 526,8	3 772,3	3 324,8
Location, entretien et réparation	6,6	16,5	30,7	26,4	26,5	31,6	18,5
Biens non durables	113,0	225,9	161,1	150,6	177,1	184,0	193,6
Biens durables	23,8	55,2	20,5	95,3	44,7	21,5	31,5
Autres	(507,0)	287,1	64,4	425,0	289,1	289,1	289,1
Total	**27 772,5**	**31 605,8**	**33 886,0**	**36 430,8**	**38 308,6**	**38 206,9**	**38 193,5**

Tableau 127 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	8 489,9	8 206,3	8 609,9	7 830,0	7 475,3	7 182,6	7 259,2
Cotisations de l'employeur	2 006,9	2 078,8	2 148,8	2 021,2	1 818,0	1 784,1	1 829,1
Transport et communications	718,6	879,7	549,5	599,6	536,9	180,9	123,5
Services professionnels	5 287,7	4 019,6	3 585,8	3 908,9	3 211,2	2 156,8	983,8
Services techniques et autres	804,3	633,9	929,9	14 577,8	1 307,9	730,5	191,3
Location, entretien et réparation	0,1	28,4	35,0	73,2	36,9	4,0	2,0
Biens non durables	34,6	329,5	78,7	29,1	47,9	9,5	6,0
Biens durables	(17,5)	158,5	269,9	245,7	214,8	10,0	-
Contributions à des organismes	104 112,9	68 400,9	97 052,5	93 230,3	165 138,6	70 754,5	67 761,7
Total	**121 437,5**	**84 735,6**	**113 260,0**	**122 515,8**	**179 787,5**	**82 812,9**	**78 156,6**

Tableau 128 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	9 503,5	9 862,3	10 965,8	11 852,2	12 846,2	13 616,4	13 635,3
Cotisations de l'employeur	2 383,9	2 643,6	2 880,3	3 158,5	3 333,7	3 521,2	3 611,9
Transport et communications	98,2	83,9	77,1	75,1	386,8	386,8	386,8
Services professionnels	797,6	666,0	869,4	621,3	1 600,5	1 666,6	1 656,9
Services techniques et autres	117,6	78,3	134,2	816,2	964,5	155,4	160,4
Location, entretien et réparation	18,8	0,5	79,2	207,7	7 513,9	13,9	6,4
Biens non durables	39,8	28,6	27,4	37,4	36,0	41,0	41,0
Biens durables	18,1	7,9	2 605,1	11 197,3	246,1	30,0	32,5
Contributions à des organismes	132 875,6	104 987,8	141 789,5	194 277,9	278 297,6	209 294,8	228 500,6
Autres	(2,6)	-	1 732,0	1 861,2	-	-	-
Total	**145 850,5**	**118 358,9**	**161 160,0**	**224 104,8**	**305 225,3**	**228 726,1**	**248 031,8**

Tableau 129 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	7 724,3	6 519,0	6 109,1	6 540,7	7 203,8	7 495,6	7 683,0
Cotisations de l'employeur	1 992,4	1 723,2	1 639,8	1 706,7	1 810,5	1 899,3	1 988,1
Transport et communications	10,2	37,0	55,1	57,6	71,7	93,7	78,4
Services professionnels	97,8	105,9	56,7	215,5	668,1	866,1	1 015,5
Services techniques et autres	180,6	73,6	183,9	254,6	342,3	146,1	373,3
Location, entretien et réparation	49 681,6	47 247,0	49 658,6	50 642,4	51 376,4	51 090,8	47 710,2
Biens non durables	784,5	0,5	9,1	22,0	20,7	24,0	16,6
Biens durables	17,6	4,7	4,3	1,2	38,4	38,4	30,0
Frais de financement	-	-	201,0	1 637,2	1 792,9	1 792,9	2 321,1
Remboursement de la dette à long terme	-	-	0,1	121,9	-	-	-
Contributions à des organismes	-	6 331,9	-	-	-	-	-
Autres	293,2	-	-	-	-	-	-
Total	**60 782,2**	**62 042,8**	**57 917,7**	**61 199,8**	**63 324,8**	**63 446,9**	**61 216,2**

Qualité de vie

Tableau 130 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Qualité de vie							
Culture	62 804,5	64 495,5	68 531,6	75 573,2	78 471,5	73 778,2	80 035,1
Diversité et inclusion sociale	34 268,0	42 581,8	47 182,6	44 250,7	68 298,8	43 196,9	68 741,2
Environnement	149 070,8	173 066,3	206 751,3	198 315,7	214 847,6	223 416,7	216 652,8
Espace pour la vie	69 444,6	81 227,9	82 694,2	88 039,0	94 539,1	90 648,5	95 174,2
Total – Qualité de vie	**315 587,9**	**361 371,5**	**405 159,7**	**406 178,6**	**456 157,0**	**431 040,3**	**460 603,3**

Tableau 131 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	13 180,7	14 101,5	14 870,0	15 401,0	15 771,6	15 394,4	16 111,9
Cotisations de l'employeur	3 314,4	3 753,8	3 930,3	4 194,8	4 040,7	3 997,0	4 271,0
Transport et communications	139,3	334,3	235,5	271,7	393,8	336,7	327,5
Services professionnels	3 986,0	3 777,0	4 213,5	1 072,2	1 294,5	1 235,6	1 048,8
Services techniques et autres	2 941,0	3 460,8	4 534,8	9 391,5	8 551,1	8 235,3	15 068,9
Location, entretien et réparation	72,7	169,7	225,5	453,4	565,5	595,7	510,5
Biens non durables	9 277,1	7 980,5	7 937,2	8 227,5	9 952,4	7 918,1	8 149,0
Biens durables	215,7	124,8	188,3	2 473,0	140,3	108,3	112,2
Contributions à des organismes	29 677,6	30 722,4	32 396,6	34 090,8	37 761,6	35 957,1	34 435,3
Autres	-	70,7	(0,1)	(2,7)	-	-	-
Total	**62 804,5**	**64 495,5**	**68 531,6**	**75 573,2**	**78 471,5**	**73 778,2**	**80 035,1**

Tableau 132 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	5 343,1	5 999,3	6 969,6	6 756,4	6 838,6	7 023,6	7 229,5
Cotisations de l'employeur	1 296,6	1 548,2	1 760,0	1 749,4	1 686,6	1 732,6	1 795,2
Transport et communications	79,1	62,9	359,5	191,3	163,7	82,4	372,4
Services professionnels	2 321,5	4 285,4	6 457,8	6 502,2	7 552,5	2 623,1	3 104,8
Services techniques et autres	535,5	449,4	1 150,8	234,0	5 620,7	8 102,2	8 577,5
Location, entretien et réparation	-	35,7	161,4	10,7	67,5	52,6	-
Biens non durables	45,1	62,6	84,3	22,6	182,5	72,7	45,9
Biens durables	(0,1)	-	-	2,7	20,0	20,0	-
Contributions à des organismes	24 295,8	30 138,3	30 243,3	28 781,4	46 166,7	23 487,7	47 615,9
Autres	351,4	-	(4,1)	-	-	-	-
Total	**34 268,0**	**42 581,8**	**47 182,6**	**44 250,7**	**68 298,8**	**43 196,9**	**68 741,2**

Tableau 133 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	18 393,4	19 513,9	19 862,2	21 372,2	23 693,5	24 129,8	24 500,6
Cotisations de l'employeur	4 705,0	5 383,0	5 459,3	5 906,0	6 209,2	6 368,4	6 659,0
Transport et communications	423,3	324,2	333,0	312,4	1 949,9	3 488,9	3 450,0
Services professionnels	1 264,3	393,6	580,1	399,6	897,0	809,1	681,2
Services techniques et autres	126 204,5	136 644,2	169 145,9	179 865,7	177 308,5	186 234,9	181 050,9
Location, entretien et réparation	960,6	1 314,6	1 425,4	1 632,8	3 020,9	2 988,1	1 820,4
Biens non durables	1 301,7	1 291,5	1 356,9	1 701,2	4 567,6	4 729,3	2 789,0
Biens durables	5 898,5	5 619,0	2 997,5	4 045,3	4 774,1	2 235,0	2 172,8
Contributions à des organismes	28,0	82,8	45,9	63,8	158,0	164,3	73,8
Autres	(10 108,5)	2 499,5	5 545,1	(16 983,3)	(7 731,1)	(7 731,1)	(6 544,9)
Total	**149 070,8**	**173 066,3**	**206 751,3**	**198 315,7**	**214 847,6**	**223 416,7**	**216 652,8**

Tableau 134 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	26 472,5	30 922,5	32 371,8	33 719,0	33 965,0	32 178,8	33 615,2
Cotisations de l'employeur	6 758,6	8 238,3	8 597,2	8 929,5	9 166,9	10 055,7	10 643,2
Transport et communications	1 459,1	2 065,2	2 019,0	2 495,9	3 100,5	2 201,2	2 165,2
Services professionnels	3 293,2	3 409,3	2 188,0	1 163,4	1 427,9	1 046,1	1 029,1
Services techniques et autres	9 828,1	12 201,7	12 830,6	16 856,6	17 268,0	15 675,6	16 653,3
Location, entretien et réparation	238,1	241,8	261,3	271,4	394,7	177,4	182,4
Biens non durables	3 622,0	4 923,6	4 643,2	4 762,5	5 123,8	5 574,1	5 915,9
Biens durables	463,9	783,1	722,6	812,0	792,8	703,6	715,1
Frais de financement	6 530,7	6 610,0	6 471,5	6 231,4	8 101,9	8 101,9	8 107,9
Remboursement de la dette à long terme	10 435,9	11 358,1	11 895,6	12 116,1	14 351,1	14 351,1	15 538,9
Contributions à des organismes	457,0	517,0	621,8	702,0	846,5	583,0	608,0
Autres	(114,5)	(42,7)	71,6	(20,8)	-	-	-
Total	**69 444,6**	**81 227,9**	**82 694,2**	**88 039,0**	**94 539,1**	**90 648,5**	**95 174,2**

Sécurité urbaine et conformité

Tableau 135 – Sécurité urbaine et conformité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Sécurité urbaine et conformité							
Affaires juridiques	67 101,9	68 616,4	69 521,1	74 882,2	78 179,4	75 308,5	80 123,3
Greffe	47 359,7	30 067,4	32 430,8	32 095,7	54 873,9	54 883,1	35 545,3
	114 461,6	**98 683,8**	**101 951,9**	**106 977,9**	**133 053,3**	**130 191,6**	**115 668,6**
Services de sécurité publique							
Police	745 917,3	805 439,8	819 370,7	869 021,1	884 664,3	824 074,3	860 286,4
Sécurité incendie	391 002,4	389 421,2	408 843,2	405 100,9	441 445,5	408 693,7	419 484,3
	1 136 919,7	**1 194 861,0**	**1 228 213,9**	**1 274 122,0**	**1 326 109,8**	**1 232 768,0**	**1 279 770,7**
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 251 381,3**	**1 293 544,8**	**1 330 165,8**	**1 381 099,9**	**1 459 163,1**	**1 362 959,6**	**1 395 439,3**

Tableau 136 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	46 485,7	46 083,7	47 911,1	45 681,0	42 371,7	42 336,2	42 159,6
Cotisations de l'employeur	10 971,9	11 768,4	11 739,1	11 456,4	10 354,1	10 341,9	10 663,5
Transport et communications	1 706,5	2 186,2	1 752,2	2 394,4	2 840,2	1 932,1	1 932,1
Services professionnels	2 275,1	2 500,3	2 037,0	7 899,4	15 400,0	14 475,9	16 405,0
Services techniques et autres	4 755,5	5 222,5	5 322,5	6 205,5	6 385,9	5 528,4	8 269,1
Location, entretien et réparation	250,0	204,9	177,2	305,3	205,2	129,8	129,8
Biens non durables	452,1	471,9	417,1	492,7	423,5	378,1	378,1
Biens durables	169,4	156,1	143,1	438,5	188,8	176,1	176,1
Contributions à des organismes	10,0	15,0	17,7	20,0	10,0	10,0	10,0
Autres	25,7	7,4	4,1	(11,0)	-	-	-
Total	**67 101,9**	**68 616,4**	**69 521,1**	**74 882,2**	**78 179,4**	**75 308,5**	**80 123,3**

Tableau 137 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	26 466,0	22 068,1	24 110,9	24 318,6	31 120,9	31 531,0	25 407,2
Cotisations de l'employeur	6 728,3	6 696,0	6 804,2	6 183,6	8 225,7	8 326,8	7 308,5
Transport et communications	2 462,5	258,3	255,7	239,6	3 002,4	3 057,6	395,6
Services professionnels	614,9	299,3	308,4	283,7	1 573,1	1 060,5	698,1
Services techniques et autres	7 794,0	352,7	533,2	600,3	8 491,2	8 536,2	1 140,9
Location, entretien et réparation	2 368,1	245,8	316,4	342,1	1 689,0	1 727,8	322,8
Biens non durables	563,2	93,0	69,1	76,6	653,9	522,1	221,1
Biens durables	362,7	39,2	31,5	32,0	70,7	81,1	11,1
Contributions à des organismes	-	5,0	-	10,0	45,0	40,0	40,0
Autres	-	10,0	1,4	9,2	2,0	-	-
Total	**47 359,7**	**30 067,4**	**32 430,8**	**32 095,7**	**54 873,9**	**54 883,1**	**35 545,3**

Tableau 138 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	570 820,1	614 070,0	635 711,6	670 593,5	680 001,0	637 764,9	660 707,8
Cotisations de l'employeur	150 850,7	157 701,3	150 873,5	160 324,4	162 994,8	150 162,1	161 224,6
Transport et communications	2 704,2	3 776,9	3 657,7	4 115,2	3 730,2	2 824,0	3 105,0
Services professionnels	1 097,4	1 175,0	1 055,6	999,9	1 340,4	1 363,3	1 431,3
Services techniques et autres	5 188,6	6 837,4	8 164,0	10 922,9	12 947,5	9 632,6	10 300,5
Location, entretien et réparation	2 111,5	3 370,1	2 947,2	3 235,7	4 120,8	3 157,8	3 829,4
Biens non durables	7 612,6	9 352,0	9 297,0	10 961,6	10 633,0	10 733,3	11 181,2
Biens durables	1 736,1	4 317,5	2 658,2	2 682,3	3 065,0	2 624,7	2 476,0
Contributions à des organismes	4 769,7	4 796,6	4 992,4	5 175,1	5 811,6	5 811,6	6 030,6
Autres	(973,6)	43,0	13,5	10,5	20,0	-	-
Total	**745 917,3**	**805 439,8**	**819 370,7**	**869 021,1**	**884 664,3**	**824 074,3**	**860 286,4**

Tableau 139 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	282 255,0	287 397,7	303 877,7	301 501,1	328 057,0	310 418,5	318 609,4
Cotisations de l'employeur	68 226,6	75 683,7	78 611,8	80 706,1	81 477,1	80 148,8	85 861,8
Transport et communications	676,7	790,8	817,3	721,1	1 093,5	987,4	1 013,1
Services professionnels	1 267,6	2 246,2	3 239,3	2 745,8	5 146,6	1 278,7	1 279,3
Services techniques et autres	9 139,6	4 711,0	6 574,6	7 667,5	4 560,6	3 943,5	3 719,5
Location, entretien et réparation	13 544,5	6 860,0	4 864,7	2 950,1	2 112,6	992,2	991,7
Biens non durables	6 592,5	8 153,6	6 472,5	3 176,8	5 896,9	5 063,7	5 031,2
Biens durables	2 122,0	3 679,9	4 277,7	5 577,5	12 988,7	5 660,9	2 778,3
Contributions à des organismes	43,9	39,5	30,0	54,9	112,5	200,0	200,0
Autres	7 134,0	(141,2)	77,6	-	-	-	-
Total	**391 002,4**	**389 421,2**	**408 843,2**	**405 100,9**	**441 445,5**	**408 693,7**	**419 484,3**

Services de proximité

Tableau 140 – Service de proximité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services de proximité							
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	122 735,3	141 130,7	168 791,3	133 098,1	206 903,1	149 524,8	158 771,8
Expérience citoyenne et communications	(18,4)	206,7	(540,6)	639,8	-	-	-
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 045,8	64 715,2	69 091,9	75 893,2	75 654,9	45 399,9	55 810,1
Matériel roulant et ateliers	109 937,9	135 957,0	144 772,4	147 538,5	153 878,5	148 659,1	152 170,5
Technologies de l'information	81 652,9	88 266,9	99 635,9	128 425,0	147 935,3	132 713,9	143 336,2
Total – Services de proximité	**367 353,5**	**430 276,5**	**481 750,9**	**485 594,6**	**584 371,8**	**476 297,7**	**510 088,6**

Note : En date du 13 mai 2024, administrativement, une réorganisation des services centraux s'est traduite par l'abolition du Service de l'expérience citoyenne et des communications dont les activités ont été déplacées vers d'autres services. Pour concilier le réel des exercices antérieurs, l'information est présentée à ce tableau. Cependant, aucun tableau spécifique à cet ancien service n'est présenté par la suite.

Tableau 141 – Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	21 342,8	22 154,6	23 412,9	25 892,9	26 780,2	24 473,1	24 106,3
Cotisations de l'employeur	5 526,9	5 885,7	6 284,3	7 066,3	7 164,1	6 471,2	6 530,5
Transport et communications	423,7	596,1	378,9	161,7	390,9	382,0	382,0
Services professionnels	696,7	635,3	652,2	837,3	650,1	1 234,5	548,5
Services techniques et autres	93 302,3	109 825,1	136 262,7	96 649,5	168 262,4	115 541,3	125 783,8
Location, entretien et réparation	700,2	930,2	968,9	740,5	1 967,3	559,3	557,3
Biens non durables	347,0	570,1	411,4	1 349,3	1 325,8	420,6	420,6
Biens durables	83,6	196,6	90,3	25,1	32,1	67,8	67,8
Contributions à des organismes	312,1	337,0	329,6	318,9	300,2	375,0	375,0
Autres	-	-	0,1	56,6	30,0	-	-
Total	**122 735,3**	**141 130,7**	**168 791,3**	**133 098,1**	**206 903,1**	**149 524,8**	**158 771,8**

Tableau 142 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	16 433,1	18 433,7	19 991,5	20 784,0	19 479,2	18 693,1	18 966,1
Cotisations de l'employeur	4 074,0	4 808,1	5 262,9	5 675,4	5 177,0	4 964,8	5 145,1
Transport et communications	202,0	177,6	199,4	145,9	181,6	208,8	208,8
Services professionnels	1 798,5	2 444,6	2 606,0	2 634,2	3 298,5	1 193,3	1 011,8
Services techniques et autres	12 972,3	17 052,4	21 376,3	27 543,2	24 959,2	8 763,6	11 638,2
Location, entretien et réparation	3 073,2	3 611,1	4 945,8	4 553,7	4 856,8	4 698,5	11 889,4
Biens non durables	1 560,3	3 809,9	3 561,5	5 337,0	5 841,4	558,8	555,5
Biens durables	5 068,0	5 191,9	3 512,1	2 459,2	3 060,1	105,4	99,4
Contributions à des organismes	7 901,8	9 121,0	7 571,1	9 261,0	8 676,9	6 095,7	6 162,2
Autres	(37,4)	64,9	65,3	(2 500,4)	124,2	117,9	133,6
Total	**53 045,8**	**64 715,2**	**69 091,9**	**75 893,2**	**75 654,9**	**45 399,9**	**55 810,1**

Tableau 143 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	34 280,9	38 974,8	40 600,3	42 362,3	43 255,3	43 422,7	44 897,1
Cotisations de l'employeur	9 629,8	11 185,0	11 599,0	11 700,4	11 240,6	11 317,3	12 098,9
Transport et communications	86,7	136,0	126,3	91,3	147,7	23,1	107,7
Services professionnels	31,8	24,4	32,0	53,7	54,7	51,3	51,3
Services techniques et autres	3 180,7	5 015,3	4 537,3	3 467,5	7 263,4	5 978,6	8 664,6
Location, entretien et réparation	20 480,3	24 739,4	28 665,8	30 898,8	36 528,0	33 375,7	34 840,5
Biens non durables	43 581,3	57 927,4	60 917,0	60 649,2	58 052,0	57 958,5	54 988,5
Biens durables	35,7	57,7	4,5	13,3	36,8	31,9	21,9
Autres	(1 369,3)	(2 103,0)	(1 709,8)	(1 698,0)	(2 700,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	**109 937,9**	**135 957,0**	**144 772,4**	**147 538,5**	**153 878,5**	**148 659,1**	**152 170,5**

Tableau 144 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	37 015,3	39 125,5	40 609,2	50 306,1	57 296,0	47 472,2	49 706,0
Cotisations de l'employeur	8 406,5	9 643,4	9 853,1	13 622,0	14 263,2	11 498,4	12 242,2
Transport et communications	8 169,1	7 714,2	8 556,7	8 664,3	8 371,9	8 371,9	8 434,8
Services professionnels	1 017,1	788,3	1 108,4	3 997,9	8 579,8	1 235,6	1 026,5
Services techniques et autres	1 497,2	28 883,6	37 151,8	49 920,5	57 014,4	61 725,8	69 516,7
Location, entretien et réparation	24 875,6	902,8	794,2	941,8	900,0	900,0	900,0
Biens non durables	150,6	140,7	153,3	73,6	45,0	45,0	45,0
Biens durables	582,1	1 068,4	1 429,7	1 032,0	1 465,0	1 465,0	1 465,0
Contributions à des organismes	0,5	-	5,0	5,0	-	-	-
Autres	(61,1)	-	(25,5)	(138,2)	-	-	-
Total	**81 652,9**	**88 266,9**	**99 635,9**	**128 425,0**	**147 935,3**	**132 713,9**	**143 336,2**

Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 145 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	72 935,0	69 783,9	82 292,6	87 050,4	95 610,4	95 610,4	105 361,7
Eau	289 490,4	299 053,6	318 958,2	347 926,7	369 099,8	366 037,7	409 249,5
Gestion et planification des immeubles	113 266,1	127 112,1	136 023,3	135 693,0	149 489,6	140 759,8	137 933,8
Infrastructures du réseau routier	71 992,3	31 130,6	40 810,0	37 787,1	40 636,1	38 416,6	38 880,2
Urbanisme et mobilité	54 052,3	73 314,1	76 620,3	93 795,0	119 396,7	100 618,8	95 392,7
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**601 736,1**	**600 394,3**	**654 704,4**	**702 252,2**	**774 232,6**	**741 443,3**	**786 817,9**

Tableau 146 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	6 958,8	6 267,4	7 309,2	8 195,1	10 352,9	10 352,9	11 283,0
Cotisations de l'employeur	1 519,8	1 846,6	1 870,1	1 882,4	2 716,0	2 716,0	2 783,5
Transport et communications	190,4	213,8	220,0	199,7	258,2	258,2	259,6
Services professionnels	413,7	366,2	550,0	225,2	1 075,6	1 067,8	992,7
Services techniques et autres	2 569,4	(1 514,9)	3 999,5	3 302,1	7 624,0	7 606,8	8 749,1
Location, entretien et réparation	1 842,7	1 717,5	1 964,8	1 783,8	2 247,8	2 247,8	2 379,9
Biens non durables	560,8	531,7	630,6	470,3	608,7	633,7	658,2
Biens durables	60,5	80,9	21,9	99,1	73,0	73,0	86,0
Frais de financement	22 938,3	20 970,1	24 070,4	26 892,0	27 326,1	27 326,1	30 778,6
Remboursement de la dette à long terme	35 648,2	38 797,4	41 132,1	43 760,7	41 078,1	41 078,1	45 391,1
Contributions à des organismes	232,4	507,2	524,0	240,0	2 250,0	2 250,0	2 000,0
Total	**72 935,0**	**69 783,9**	**82 292,6**	**87 050,4**	**95 610,4**	**95 610,4**	**105 361,7**

Tableau 147 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	68 478,2	71 408,6	72 403,0	76 375,8	74 211,4	75 718,2	81 318,0
Cotisations de l'employeur	17 847,5	19 571,9	20 220,6	21 420,1	19 591,2	20 042,2	21 915,4
Transport et communications	718,1	570,3	485,2	506,0	955,3	780,1	816,4
Services professionnels	7 414,6	7 990,9	5 560,6	6 061,7	9 456,5	8 275,6	11 769,9
Services techniques et autres	8 987,9	10 508,3	9 915,0	12 445,7	15 012,1	14 107,9	20 369,3
Location, entretien et réparation	10 693,5	10 497,7	9 647,4	9 100,3	11 066,4	11 473,3	17 378,9
Biens non durables	58 769,7	62 527,5	66 654,2	72 186,2	75 886,3	76 625,6	77 334,6
Biens durables	612,6	506,8	642,2	549,9	556,2	708,7	692,0
Frais de financement	37 287,9	38 299,4	44 943,8	51 546,0	55 296,1	54 715,2	61 488,4
Remboursement de la dette à long terme	78 708,9	77 006,1	86 966,9	96 517,6	103 858,7	102 958,9	115 119,3
Contributions à des organismes	115,7	479,7	1 394,8	1 257,7	616,5	561,3	618,3
Autres	(144,2)	(313,6)	124,5	(40,3)	2 593,1	70,7	429,0
Total	**289 490,4**	**299 053,6**	**318 958,2**	**347 926,7**	**369 099,8**	**366 037,7**	**409 249,5**

Tableau 148 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	44 555,4	48 795,8	51 345,5	52 496,7	55 122,3	54 492,6	53 831,2
Cotisations de l'employeur	11 813,3	13 684,5	14 384,6	14 756,2	14 685,0	14 542,5	14 701,7
Transport et communications	405,7	451,8	459,0	420,8	1 082,6	470,9	509,5
Services professionnels	1 009,0	444,3	663,8	543,7	3 677,3	1 230,2	1 299,7
Services techniques et autres	7 700,5	8 208,1	8 319,7	9 148,4	9 755,1	8 692,6	8 191,4
Location, entretien et réparation	22 183,0	28 219,2	29 445,0	31 111,1	33 066,3	34 047,7	31 084,8
Biens non durables	25 907,0	27 241,2	27 254,1	26 691,3	29 951,9	27 240,7	28 309,9
Biens durables	34,2	67,2	50,4	44,8	2 207,8	42,6	5,6
Autres	(342,0)	-	4 101,2	480,0	(58,7)	-	-
Total	**113 266,1**	**127 112,1**	**136 023,3**	**135 693,0**	**149 489,6**	**140 759,8**	**137 933,8**

Tableau 149 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	52 851,1	19 935,6	18 895,9	21 353,8	21 933,6	21 518,6	21 129,7
Cotisations de l'employeur	6 208,9	4 875,5	4 844,3	6 313,0	5 594,0	5 511,9	5 565,7
Transport et communications	387,3	284,9	257,1	252,6	447,0	489,1	325,4
Services professionnels	450,2	1 031,5	957,2	1 354,2	2 141,3	1 480,5	1 437,2
Services techniques et autres	749,9	720,0	3 618,7	1 391,5	2 542,4	1 086,2	1 341,9
Location, entretien et réparation	7 971,4	857,0	8 414,8	6 767,3	7 459,6	7 858,8	8 695,4
Biens non durables	3 148,0	3 253,0	3 745,0	209,0	370,5	349,5	264,3
Biens durables	150,5	88,1	35,4	64,9	69,5	50,2	69,2
Contributions à des organismes	75,0	85,0	38,3	81,8	78,2	71,8	51,4
Autres	-	-	3,3	(1,0)	-	-	-
Total	**71 992,3**	**31 130,6**	**40 810,0**	**37 787,1**	**40 636,1**	**38 416,6**	**38 880,2**

Tableau 150 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	24 967,4	26 388,6	26 037,4	30 030,0	34 772,9	34 399,7	35 036,2
Cotisations de l'employeur	6 007,0	6 781,5	6 764,2	7 985,3	8 606,6	8 518,1	8 871,1
Transport et communications	453,0	330,8	260,1	573,1	588,6	15,0	58,7
Services professionnels	9 489,9	8 682,8	7 402,3	11 122,8	23 280,9	10 217,9	5 425,5
Services techniques et autres	3 389,8	3 095,6	29 928,0	36 134,7	40 875,2	39 993,9	41 224,3
Location, entretien et réparation	1 397,3	8 330,6	2 526,8	2 607,3	2 650,9	2 644,1	2 645,6
Biens non durables	(1 026,1)	405,8	520,1	410,8	3 949,5	1 324,2	360,3
Biens durables	19,7	145,9	247,5	2 050,3	103,2	-	-
Contributions à des organismes	9 347,1	19 152,5	2 933,9	2 880,7	4 568,9	3 505,9	1 771,0
Autres	7,2	-	-	-	-	-	-
Total	**54 052,3**	**73 314,1**	**76 620,3**	**93 795,0**	**119 396,7**	**100 618,8**	**95 392,7**

Arrondissements

Tableau 151 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 671,6	33 136,5	34 998,2	34 989,7	35 280,5	34 970,9	36 082,2
Cotisations de l'employeur	8 276,5	9 127,7	9 675,0	9 681,5	9 534,8	9 413,9	9 899,0
Transport et communications	283,6	226,3	259,1	232,8	400,2	378,3	396,8
Services professionnels	397,3	483,7	383,9	506,7	532,1	312,9	313,6
Services techniques et autres	4 263,8	4 168,1	5 469,0	4 230,3	7 152,0	4 033,8	4 124,5
Location, entretien et réparation	5 789,8	6 153,4	7 786,8	7 590,7	8 409,1	7 415,2	7 431,4
Biens non durables	4 063,1	3 868,2	4 038,0	4 501,5	4 672,8	5 006,9	5 169,0
Biens durables	363,4	242,5	338,3	363,9	592,6	274,1	274,1
Contributions à des organismes	1 788,4	1 833,7	2 500,9	2 178,2	2 440,8	1 609,3	1 636,1
Autres	2 851,7	3 072,3	3 240,3	3 977,3	3 603,8	3 600,8	3 745,2
Total	**59 749,2**	**62 312,4**	**68 689,5**	**68 252,6**	**72 618,7**	**67 016,1**	**69 071,9**

Tableau 152 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	14 747,2	16 109,4	16 652,7	16 930,9	17 690,7	17 688,7	18 036,0
Cotisations de l'employeur	3 804,9	4 365,2	4 523,4	4 601,3	4 661,1	4 661,1	4 836,5
Transport et communications	238,9	250,3	274,9	214,0	316,3	270,6	292,7
Services professionnels	253,6	166,5	224,0	116,0	250,9	228,0	211,2
Services techniques et autres	1 951,4	2 202,9	2 499,4	2 659,4	3 943,5	4 376,0	3 513,6
Location, entretien et réparation	2 591,1	2 682,1	2 786,7	2 887,3	2 864,3	1 686,9	2 847,9
Biens non durables	2 279,7	2 608,5	2 625,4	2 626,4	2 857,7	2 867,1	2 995,3
Biens durables	202,0	771,8	164,0	135,4	166,9	47,7	49,9
Frais de financement	42,1	33,2	23,8	13,8	3,2	13,9	13,9
Remboursement de la dette à long terme	140,9	149,7	159,2	169,2	179,9	169,2	169,2
Contributions à des organismes	281,4	226,8	264,2	146,2	152,3	160,0	151,3
Autres	(84,6)	1 067,8	5,1	(2,3)	603,8	1 115,5	1 103,1
Total	**26 448,6**	**30 634,2**	**30 202,8**	**30 497,6**	**33 690,6**	**33 284,7**	**34 220,6**

Tableau 153 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	34 346,3	37 893,3	39 803,9	42 289,0	42 666,4	41 990,3	42 969,3
Cotisations de l'employeur	8 974,3	10 205,1	10 982,2	11 519,2	11 283,0	11 233,4	11 756,7
Transport et communications	303,3	363,8	294,0	296,9	428,9	433,7	451,0
Services professionnels	559,7	655,7	725,2	882,3	864,3	783,1	792,0
Services techniques et autres	4 413,3	5 119,4	5 535,3	5 133,7	5 049,3	6 021,6	5 099,8
Location, entretien et réparation	5 660,1	5 668,1	4 272,9	5 515,1	6 355,1	5 911,4	6 819,3
Biens non durables	3 979,6	4 611,1	4 714,6	4 886,6	5 385,0	5 619,7	5 793,3
Biens durables	606,2	498,8	552,5	519,2	872,0	396,0	401,1
Frais de financement	-	-	730,5	111,9	-	-	-
Remboursement de la dette à long terme	-	-	1 132,6	362,0	-	-	-
Contributions à des organismes	3 810,9	4 151,1	3 996,0	5 321,7	6 905,5	4 593,3	5 939,6
Autres	1 908,1	3 291,9	2 772,4	3 092,6	2 837,0	2 734,2	2 770,1
Total	**64 561,8**	**72 458,3**	**75 512,1**	**79 930,2**	**82 646,5**	**79 716,7**	**82 792,2**

Tableau 154 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	16 611,5	17 920,2	18 742,9	20 607,1	20 862,5	19 430,8	20 099,3
Cotisations de l'employeur	4 257,7	4 927,2	5 063,3	5 445,7	5 549,4	5 247,7	5 527,7
Transport et communications	251,7	223,6	237,8	201,1	259,3	264,2	264,2
Services professionnels	182,8	271,7	145,7	152,5	376,1	168,8	168,8
Services techniques et autres	2 084,1	2 139,5	2 427,1	2 092,6	3 263,7	2 292,5	2 417,7
Location, entretien et réparation	1 555,2	1 537,9	2 101,7	1 699,2	2 189,1	1 674,4	1 796,3
Biens non durables	2 627,6	2 954,7	2 920,0	2 563,9	2 521,6	3 178,4	3 178,8
Biens durables	201,3	179,5	100,7	175,4	165,6	103,1	103,1
Contributions à des organismes	1 113,8	906,7	1 030,9	1 155,5	1 392,6	882,2	882,2
Autres	82,9	43,6	54,7	15,8	48,2	718,3	761,2
Total	**28 968,6**	**31 104,6**	**32 824,8**	**34 108,8**	**36 628,1**	**33 960,4**	**35 199,3**

Tableau 155 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	20 570,8	21 559,6	22 108,2	22 826,2	23 802,2	24 049,8	24 844,8
Cotisations de l'employeur	5 297,3	5 889,6	6 031,8	6 066,8	6 243,4	6 326,9	6 663,2
Transport et communications	529,3	576,1	538,5	440,6	639,4	619,1	606,4
Services professionnels	515,3	465,8	492,6	837,6	825,6	521,0	448,9
Services techniques et autres	3 978,6	4 722,0	5 307,4	4 494,0	5 607,0	5 085,9	5 639,7
Location, entretien et réparation	2 442,9	3 173,4	2 827,8	3 073,1	3 420,1	3 433,5	3 569,7
Biens non durables	3 388,4	3 564,8	3 536,0	3 591,7	3 510,2	3 723,2	3 900,2
Biens durables	338,9	588,9	293,5	242,9	191,2	626,4	389,2
Contributions à des organismes	1 030,1	948,4	1 206,4	2 365,7	1 673,5	920,8	1 005,9
Autres	(193,8)	136,5	23,5	79,9	402,7	2 156,1	2 008,3
Total	**37 897,8**	**41 625,1**	**42 365,7**	**44 018,5**	**46 315,3**	**47 462,7**	**49 076,3**

Tableau 156 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	6 953,5	7 480,2	7 567,4	8 781,9	9 080,2	8 271,2	8 783,1
Cotisations de l'employeur	1 834,4	2 059,8	2 162,9	2 402,0	2 442,0	2 242,9	2 402,4
Transport et communications	157,5	175,4	169,7	172,1	185,7	180,9	141,3
Services professionnels	86,5	206,6	99,4	86,4	48,0	78,0	114,3
Services techniques et autres	526,4	584,2	668,6	630,5	677,6	650,5	673,2
Location, entretien et réparation	1 302,9	1 287,3	1 268,0	1 483,0	1 638,6	1 446,0	1 491,9
Biens non durables	896,3	766,2	908,9	976,6	1 169,9	934,2	955,4
Biens durables	186,7	37,6	4,3	0,2	(35,3)	3,9	0,1
Contributions à des organismes	126,4	131,1	117,3	71,7	100,4	102,2	19,1
Autres	37,0	42,1	6,4	39,5	59,7	109,7	50,0
Total	**12 107,6**	**12 770,5**	**12 972,9**	**14 643,9**	**15 366,8**	**14 019,5**	**14 630,8**

Tableau 157 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	37 359,5	40 532,6	42 696,7	45 710,4	47 097,8	45 943,9	46 885,6
Cotisations de l'employeur	9 761,7	11 070,5	11 826,3	12 477,2	12 418,4	12 201,4	12 703,6
Transport et communications	295,7	204,0	250,5	329,9	561,1	324,9	311,0
Services professionnels	539,5	369,4	364,6	679,4	704,0	98,6	114,6
Services techniques et autres	4 985,8	5 056,5	6 477,1	7 080,0	9 686,4	8 190,0	7 736,0
Location, entretien et réparation	5 541,2	5 465,6	5 876,0	6 825,2	6 792,0	6 562,9	6 467,4
Biens non durables	4 532,9	4 566,1	4 648,0	5 143,5	5 789,7	5 521,3	5 529,0
Biens durables	521,9	735,9	563,1	576,5	610,9	270,4	243,3
Contributions à des organismes	3 343,8	2 961,7	3 313,5	3 164,9	3 312,2	2 498,7	2 351,5
Autres	(352,8)	(1 457,6)	(668,6)	(147,1)	(985,0)	(581,3)	(697,9)
Total	**66 529,2**	**69 504,7**	**75 347,2**	**81 839,9**	**85 987,5**	**81 030,8**	**81 644,1**

Tableau 158 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	25 297,7	27 466,1	27 376,6	28 986,7	29 494,9	29 464,2	30 271,7
Cotisations de l'employeur	6 580,0	7 483,8	7 498,4	7 833,0	8 002,2	7 931,2	8 272,1
Transport et communications	317,7	285,6	258,7	255,8	264,4	354,3	439,2
Services professionnels	275,0	311,9	300,3	288,4	473,6	439,2	404,1
Services techniques et autres	1 812,5	2 193,3	2 174,7	2 679,3	3 824,0	2 867,0	3 302,1
Location, entretien et réparation	1 385,5	1 341,4	1 267,9	1 345,6	2 295,6	1 450,5	1 444,5
Biens non durables	3 116,4	3 332,0	3 024,3	3 323,0	3 568,6	3 416,1	3 448,4
Biens durables	253,7	167,9	114,2	189,1	220,4	151,1	156,1
Contributions à des organismes	1 995,7	1 949,6	2 204,3	1 927,2	2 381,5	1 604,7	1 605,6
Autres	27,1	73,2	16,5	23,5	45,0	45,0	45,0
Total	**41 061,3**	**44 604,8**	**44 235,9**	**46 851,6**	**50 570,2**	**47 723,3**	**49 388,8**

Tableau 159 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	7 934,5	8 727,3	9 173,8	9 974,9	10 015,9	9 320,6	9 532,3
Cotisations de l'employeur	1 991,6	2 316,5	2 544,9	2 673,2	2 639,2	2 528,2	2 641,7
Transport et communications	148,5	185,1	141,5	89,2	230,0	219,3	219,3
Services professionnels	222,7	254,3	685,8	815,7	647,8	379,1	389,1
Services techniques et autres	1 872,5	1 691,1	1 543,1	1 660,3	1 857,9	2 078,1	2 192,9
Location, entretien et réparation	777,8	1 225,2	921,9	2 172,5	4 236,9	1 563,1	1 616,3
Biens non durables	1 519,3	1 333,1	1 280,7	1 344,8	1 724,4	1 475,5	1 478,6
Biens durables	-	-	-	85,0	55,5	-	-
Contributions à des organismes	339,3	636,5	743,0	798,1	912,9	373,0	378,0
Autres	489,5	497,9	351,0	408,0	425,2	425,2	426,2
Total	**15 295,7**	**16 867,0**	**17 385,7**	**20 021,7**	**22 745,7**	**18 362,1**	**18 874,4**

Tableau 160 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	19 162,1	20 369,4	20 327,7	22 216,2	23 063,8	23 080,0	23 785,3
Cotisations de l'employeur	5 007,8	5 556,7	5 797,1	6 003,9	6 134,2	6 146,1	6 450,8
Transport et communications	249,0	234,1	285,1	239,2	302,3	324,9	326,9
Services professionnels	153,9	270,2	203,3	134,7	546,3	313,3	245,1
Services techniques et autres	1 437,7	1 939,0	1 358,8	2 027,2	2 552,3	1 483,6	1 992,9
Location, entretien et réparation	2 797,4	2 830,9	2 919,8	3 234,1	3 705,8	3 089,1	3 205,7
Biens non durables	2 716,2	3 063,9	2 954,7	2 958,4	3 072,7	3 193,5	3 206,6
Biens durables	109,7	343,8	208,4	277,7	378,9	50,1	53,1
Contributions à des organismes	314,8	403,8	709,6	637,0	691,9	441,0	323,0
Autres	36,3	186,0	105,6	484,9	344,9	409,4	408,5
Total	**31 984,9**	**35 197,8**	**34 870,1**	**38 213,3**	**40 793,1**	**38 531,0**	**39 997,9**

Tableau 161 – Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	30 103,1	33 903,7	34 319,3	35 717,2	36 852,1	36 121,6	38 020,3
Cotisations de l'employeur	7 814,9	9 133,8	9 572,7	9 603,9	9 931,4	9 669,7	10 369,0
Transport et communications	192,6	175,8	252,7	187,9	222,5	258,5	209,6
Services professionnels	249,4	506,5	654,0	652,2	1 163,9	1 421,2	1 487,3
Services techniques et autres	3 063,9	3 412,0	3 512,6	3 103,7	5 453,8	3 114,9	3 854,3
Location, entretien et réparation	4 405,3	3 821,2	3 909,5	4 697,8	4 455,9	4 789,4	4 874,3
Biens non durables	2 921,3	3 232,6	3 227,4	3 422,3	3 541,8	3 525,7	3 535,6
Biens durables	681,2	345,3	449,6	419,4	1 065,9	207,5	277,1
Contributions à des organismes	1 948,1	1 239,9	1 495,6	2 437,2	3 367,7	1 355,8	1 355,8
Autres	2 775,5	3 348,6	2 911,8	2 175,8	3 139,6	3 044,6	3 245,5
Total	**54 155,3**	**59 119,4**	**60 305,2**	**62 417,4**	**69 194,6**	**63 508,9**	**67 228,8**

Tableau 162 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 283,6	34 214,5	35 122,3	36 485,4	37 356,4	35 899,8	37 303,8
Cotisations de l'employeur	8 111,9	9 264,9	9 618,3	9 905,0	10 195,4	9 675,0	10 259,1
Transport et communications	483,5	346,8	348,8	304,8	455,7	443,7	444,4
Services professionnels	1 177,4	1 178,8	1 210,9	1 234,5	1 388,0	1 543,2	1 670,6
Services techniques et autres	2 842,2	4 093,7	4 063,4	4 233,3	4 348,6	4 250,7	4 455,2
Location, entretien et réparation	5 785,4	5 969,9	6 691,4	6 798,4	7 607,1	6 933,9	7 572,0
Biens non durables	4 490,8	4 715,3	4 971,3	4 842,0	5 309,7	5 712,0	5 681,9
Biens durables	903,1	416,3	582,9	756,3	650,3	225,3	222,8
Contributions à des organismes	2 260,0	2 273,6	2 714,2	2 690,4	3 175,3	2 165,5	2 202,2
Autres	2 495,8	2 469,8	2 755,6	3 183,2	2 954,7	2 954,1	3 021,2
Total	**59 833,7**	**64 943,6**	**68 079,1**	**70 433,3**	**73 441,2**	**69 803,2**	**72 833,2**

Tableau 163 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	50 695,3	54 415,2	56 242,6	60 955,9	62 041,4	55 436,0	57 706,3
Cotisations de l'employeur	13 052,3	14 768,8	15 345,1	16 161,0	15 986,9	14 869,2	15 728,6
Transport et communications	385,0	474,6	527,2	303,9	445,0	422,5	413,0
Services professionnels	1 066,5	828,1	920,8	1 102,8	1 209,7	644,3	469,0
Services techniques et autres	4 365,5	3 816,3	4 104,2	4 513,1	6 648,0	4 007,7	4 931,9
Location, entretien et réparation	4 253,6	5 811,1	6 252,4	6 253,9	6 518,7	5 898,4	6 031,0
Biens non durables	4 974,0	5 014,7	5 698,6	6 813,5	8 664,6	9 759,3	9 896,7
Biens durables	1 042,1	2 565,6	2 321,3	1 905,1	1 835,0	2 946,9	4 512,0
Contributions à des organismes	1 991,7	2 132,7	2 438,0	2 769,9	2 846,8	1 567,3	1 543,6
Autres	(17 340,8)	(18 342,9)	(19 374,2)	(20 299,4)	(22 244,3)	(21 894,9)	(22 604,9)
Total	**64 485,2**	**71 484,2**	**74 476,0**	**80 479,7**	**83 951,8**	**73 656,7**	**78 627,2**

Tableau 164 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	36 553,5	39 945,2	41 782,9	43 132,5	44 911,1	44 530,8	45 955,8
Cotisations de l'employeur	9 332,5	10 786,0	11 455,7	11 651,2	12 276,4	12 163,0	12 817,6
Transport et communications	528,6	592,5	601,2	651,0	935,7	783,0	778,0
Services professionnels	411,2	223,4	455,7	2 173,8	1 599,6	1 248,9	1 266,9
Services techniques et autres	5 739,9	5 881,9	5 899,2	6 571,1	7 835,1	7 406,1	7 824,9
Location, entretien et réparation	4 397,7	4 831,2	5 473,4	4 831,5	6 179,4	5 668,2	5 981,9
Biens non durables	5 610,8	5 914,6	6 442,0	6 600,1	8 285,0	9 500,9	9 252,8
Biens durables	249,6	384,1	234,4	182,6	212,4	205,7	205,7
Contributions à des organismes	2 421,7	2 408,1	2 619,9	1 606,2	1 595,4	1 060,3	1 071,3
Autres	(73,0)	178,2	184,3	(204,2)	164,3	160,7	160,7
Total	**65 172,5**	**71 145,2**	**75 148,7**	**77 195,8**	**83 994,4**	**82 727,6**	**85 315,6**

Tableau 165 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	17 794,9	19 664,4	19 778,4	20 163,1	20 995,0	21 109,7	21 691,0
Cotisations de l'employeur	4 616,6	5 272,7	5 356,9	5 410,9	5 573,9	5 655,2	5 905,4
Transport et communications	340,4	334,0	305,1	276,7	320,9	325,5	326,2
Services professionnels	277,2	366,9	190,1	222,6	220,9	284,1	356,0
Services techniques et autres	5 414,4	6 366,1	6 737,5	7 357,2	8 273,2	7 724,5	9 216,0
Location, entretien et réparation	2 818,6	2 737,2	2 729,1	1 846,8	2 550,7	2 420,9	2 203,4
Biens non durables	2 745,9	3 178,2	3 191,2	3 289,9	3 731,8	3 380,8	3 693,1
Biens durables	258,6	194,0	196,3	350,8	287,2	121,8	119,6
Frais de financement	208,5	157,8	104,2	66,1	34,8	34,8	5,0
Remboursement de la dette à long terme	730,9	781,6	737,9	484,0	515,6	515,6	270,3
Contributions à des organismes	528,7	797,1	778,1	979,9	1 293,6	283,8	281,7
Autres	(308,1)	75,3	(273,7)	(102,6)	118,1	117,9	121,0
Total	**35 426,6**	**39 925,3**	**39 831,1**	**40 345,4**	**43 915,7**	**41 974,6**	**44 188,7**

Tableau 166 – Arrondissement Le Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 289,2	34 181,5	36 157,5	35 817,1	36 204,1	35 951,9	36 960,6
Cotisations de l'employeur	8 087,9	9 320,9	9 901,3	9 889,0	9 949,1	9 606,0	10 059,1
Transport et communications	253,5	332,5	332,1	352,0	445,5	441,2	437,5
Services professionnels	454,7	597,4	486,3	348,9	456,6	505,0	510,7
Services techniques et autres	2 617,6	2 890,0	3 541,3	2 808,0	4 013,0	3 539,5	4 110,4
Location, entretien et réparation	4 593,2	4 824,1	4 793,5	5 124,2	5 486,7	6 230,9	6 887,4
Biens non durables	3 728,6	4 125,5	4 485,6	4 351,6	4 827,9	5 367,7	5 455,8
Biens durables	234,0	101,1	146,0	245,9	141,2	76,7	76,7
Contributions à des organismes	2 720,5	2 625,9	2 857,8	3 062,4	3 341,9	2 239,5	2 324,5
Autres	1 038,4	1 773,8	1 782,8	2 010,4	2 492,6	2 515,9	2 691,6
Total	**55 017,6**	**60 772,7**	**64 484,2**	**64 009,5**	**67 358,6**	**66 474,3**	**69 514,3**

Tableau 167 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	22 275,2	22 855,6	24 050,8	24 944,1	24 781,9	24 486,1	25 646,4
Cotisations de l'employeur	5 836,9	6 313,4	6 591,3	6 834,0	6 704,6	6 682,5	7 044,6
Transport et communications	289,3	267,3	351,7	318,9	351,4	435,3	384,5
Services professionnels	375,3	221,8	455,1	328,0	541,9	581,4	412,7
Services techniques et autres	1 821,2	1 715,0	2 346,3	2 543,4	3 731,1	2 868,9	3 007,9
Location, entretien et réparation	1 827,9	2 054,3	2 079,1	2 313,7	1 843,4	1 927,3	1 855,1
Biens non durables	3 957,1	3 424,7	3 641,7	3 359,3	3 616,1	3 743,9	3 796,7
Biens durables	488,7	172,9	88,4	30,5	84,0	164,0	158,6
Contributions à des organismes	896,2	645,7	849,7	934,6	1 005,3	612,6	608,0
Autres	(616,6)	(93,2)	68,0	346,6	1,9	0,5	500,5
Total	**37 151,2**	**37 577,5**	**40 522,1**	**41 953,1**	**42 661,6**	**41 502,5**	**43 415,0**

Tableau 168 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	43 770,9	47 745,4	50 812,1	54 151,0	56 799,2	53 026,0	54 812,6
Cotisations de l'employeur	11 462,3	13 005,3	13 845,6	14 484,2	15 031,8	13 891,3	14 670,5
Transport et communications	343,5	444,1	555,9	450,3	482,7	583,6	540,1
Services professionnels	1 270,1	1 044,5	1 373,2	1 669,2	2 594,9	1 567,8	1 195,6
Services techniques et autres	11 323,9	13 425,2	14 995,9	16 863,0	21 460,8	14 256,0	16 957,8
Location, entretien et réparation	6 629,4	7 689,0	8 208,1	8 572,5	10 171,1	8 079,4	10 589,8
Biens non durables	6 641,7	6 740,4	7 230,1	6 753,7	6 676,4	6 223,2	7 118,2
Biens durables	1 057,8	2 367,8	784,3	1 511,4	1 519,1	370,5	498,6
Frais de financement	-	982,0	1 188,0	1 187,7	-	1 100,0	-
Remboursement de la dette à long terme	-	193,0	0,8	11,3	-	371,0	-
Contributions à des organismes	6 189,9	6 016,3	6 423,4	6 765,1	8 535,5	4 401,7	5 076,2
Autres	4 052,1	3 264,6	3 356,6	3 558,3	5 063,8	6 741,2	6 040,6
Total	**92 741,6**	**102 917,6**	**108 774,0**	**115 977,7**	**128 335,3**	**110 611,7**	**117 500,0**

Tableau 169 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 293,1	33 727,5	34 373,2	35 540,1	36 102,0	35 050,3	36 264,7
Cotisations de l'employeur	8 205,6	9 214,4	9 738,9	9 843,0	9 840,6	9 357,4	9 862,9
Transport et communications	177,2	207,3	198,4	231,2	253,3	446,7	446,7
Services professionnels	1 129,5	970,3	1 119,3	1 290,1	1 530,9	1 399,2	1 399,2
Services techniques et autres	2 131,7	2 855,3	3 054,2	3 564,9	4 757,0	3 394,3	4 855,7
Location, entretien et réparation	5 359,7	5 243,2	6 174,9	6 205,8	6 323,7	6 586,5	6 464,9
Biens non durables	4 387,6	4 818,5	4 866,2	4 973,2	5 010,4	5 340,7	5 609,6
Biens durables	293,9	512,7	382,4	396,4	700,4	150,7	150,7
Contributions à des organismes	2 244,1	2 744,1	2 972,6	3 415,2	3 462,1	2 242,5	2 243,3
Autres	2 370,5	2 553,4	2 758,5	3 038,8	3 041,5	3 047,0	3 222,3
Total	**57 592,9**	**62 846,7**	**65 638,6**	**68 498,7**	**71 021,9**	**67 015,3**	**70 520,0**

Annexe 2 – Portrait des arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leur budget respectif fournissant des services de proximité à la population et pour répondre aux besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local et soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2026, 1 124 M$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes des installations culturelles et sportives, réaménagement de parcs locaux, réfection des rues et des trottoirs, apaisement de la circulation et développement des modes de transport actifs. De 2026 à 2035, le PDI des arrondissements s'élève à 1 606,2 M$ et celui du conseil municipal destiné aux arrondissements est de 3 391,6 M$.

Tableau 170 – Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population (habitants)	Superficie	Unifamiliale : valeur moyenne ajustée	Condominium : valeur moyenne ajustée	Budget de fonctionnement 2026 (en millions)	PDI 2026-2035 (en millions)	Effectifs années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	147 290	24,2 km^2	832 977 $	390 537 $	69,1	93,9	452,8
Anjou	46 688	13,7 km^2	606 136 $	355 957 $	34,2	62,5	223,9
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	191 349	21,4 km^2	1 170 274 $	551 253 $	82,8	90,0	574,5
Lachine	51 397	17,7 km^2	652 773 $	420 894 $	35,2	44,5	254,8
LaSalle	94 487	16,3 km^2	666 613 $	440 168 $	49,1	62,1	296,9
Le Plateau-Mont-Royal	115 597	8,1 km^2	1 131 470 $	556 407 $	67,2	68,9	474,4
Le Sud-Ouest	95 988	15,7 km^2	779 270 $	524 373 $	69,5	80,3	452,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	20 442	23,6 km^2	719 082 $	330 811 $	14,6	33,0	122,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	154 036	25,4 km^2	570 798 $	382 742 $	81,6	112,0	607,1
Montréal-Nord	94 899	11,1 km^2	476 676 $	330 780 $	49,4	61,6	377,3
Outremont	28 462	3,9 km^2	2 177 723 $	830 018 $	18,9	30,5	129,3
Pierrefonds–Roxboro	76 066	27,1 km^2	624 349 $	363 255 $	40,0	71,0	287,7
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	117 175	42,3 km^2	505 048 $	310 188 $	72,8	143,2	462,6
Rosemont–La Petite-Patrie	155 023	15,9 km^2	855 142 $	510 963 $	78,6	106,1	721,1
Saint-Laurent	114 188	42,8 km^2	918 882 $	481 250 $	85,3	165,5	593,6
Saint-Léonard	85 366	13,5 km^2	758 069 $	412 866 $	44,2	79,1	250,8
Verdun	77 655	9,7 km^2	1 125 415 $	622 996 $	43,4	49,5	326,8
Ville-Marie	124 878	16,5 km^2	1 508 038 $	578 019 $	117,5	154,6	639,0
Villeray–St-Michel–Parc-Extension	157 761	16,5 km^2	644 321 $	454 765 $	70,5	97,8	455,5

[1] La population provient du dernier décret de population du MAMH.

[2] Les valeurs moyennes sont les valeurs imposables et compensables à 100 % ajustées du rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028.

Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements

Détail des projets et des programmes par services centraux

Tableau 171 – Approvisionnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets										
09001	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks - Suite du projet P9000	M	605,0	-	-	-	-	605,0	-	605,0
		A	575,0	-	-	-	-	575,0	-	575,0
Total des projets			**1 180,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 180,0**	**-**	**1 180,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**605,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**605,0**	**-**	**605,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**575,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**575,0**	**-**	**575,0**
Total des investissements			**1 180,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 180,0**	**-**	**1 180,0**

Tableau 172 – Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	139 322,0	135 425,0	102 545,0	60 501,0	45 801,0	483 594,0	201 192,0	684 786,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	1 800,0	-	-	-	-	1 800,0	-	1 800,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km	M	5 956,0	-	-	-	-	5 956,0	-	5 956,0
Total des programmes			**147 078,0**	**135 425,0**	**102 545,0**	**60 501,0**	**45 801,0**	**491 350,0**	**201 192,0**	**692 542,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**147 078,0**	**135 425,0**	**102 545,0**	**60 501,0**	**45 801,0**	**491 350,0**	**201 192,0**	**692 542,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**147 078,0**	**135 425,0**	**102 545,0**	**60 501,0**	**45 801,0**	**491 350,0**	**201 192,0**	**692 542,0**

Tableau 173 – Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	3 240,0	4 157,0	5 837,0	6 004,0	5 734,0	24 972,0	28 670,0	53 642,0
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	11 087,0	3 913,0	5 000,0	10 000,0	15 000,0	45 000,0	18 750,0	63 750,0
Total des programmes			**14 327,0**	**8 070,0**	**10 837,0**	**16 004,0**	**20 734,0**	**69 972,0**	**47 420,0**	**117 392,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 327,0**	**8 070,0**	**10 837,0**	**16 004,0**	**20 734,0**	**69 972,0**	**47 420,0**	**117 392,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**14 327,0**	**8 070,0**	**10 837,0**	**16 004,0**	**20 734,0**	**69 972,0**	**47 420,0**	**117 392,0**

Tableau 174 – Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	1 300,0	1 300,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	5 900,0	5 500,0	11 400,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, équipements spécialisés	M	1 397,0	593,0	2 237,0	769,0	1 121,0	6 117,0	5 613,0	11 730,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	277,0	340,0	365,0	375,0	375,0	1 732,0	1 875,0	3 607,0
		A	-	15,0	10,0	-	-	25,0	-	25,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	2 363,0	749,0	6 613,0	2 043,0	2 227,0	13 995,0	53 372,0	67 367,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	3 178,0	10 000,0	13 293,0	12 423,0	20 000,0	58 894,0	122 959,0	181 853,0
38160	Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	M	621,0	2 993,0	4 551,0	2 667,0	1 923,0	12 755,0	7 172,0	19 927,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	198,0	636,0	645,0	510,0	530,0	2 519,0	2 621,0	5 140,0
		A	450,0	-	70,0	-	-	520,0	-	520,0
Total des programmes			**9 784,0**	**16 626,0**	**28 884,0**	**19 887,0**	**27 276,0**	**102 457,0**	**199 112,0**	**301 569,0**
Projets										
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	250,0	250,0	250,0	150,0	150,0	1 050,0	1 200,0	2 250,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	400,0	2 250,0	1 325,0	-	-	3 975,0	4 500,0	8 475,0
35018	Quartier des spectacles - Espaces logistiques	M	2 250,0	500,0	-	-	-	2 750,0	6 750,0	9 500,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	400,0	350,0	750,0	1 000,0	350,0	2 850,0	3 250,0	6 100,0
36177	Requalification de la Caserne 1	M	-	-	500,0	2 000,0	4 500,0	7 000,0	3 000,0	10 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	37 618,0	34 815,0	38 614,0	38 740,0	32 809,0	182 596,0	158 393,0	340 989,0
36630	Contribution BANQ	A	12 528,0	2 000,0	2 000,0	-	-	16 528,0	-	16 528,0
Total des projets			**53 446,0**	**40 165,0**	**43 439,0**	**41 890,0**	**37 809,0**	**216 749,0**	**177 093,0**	**393 842,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**50 252,0**	**54 776,0**	**70 243,0**	**61 777,0**	**65 085,0**	**302 133,0**	**376 205,0**	**678 338,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**12 978,0**	**2 015,0**	**2 080,0**	-	-	**17 073,0**	-	**17 073,0**
Total des investissements			**63 230,0**	**56 791,0**	**72 323,0**	**61 777,0**	**65 085,0**	**319 206,0**	**376 205,0**	**695 411,0**

Tableau 175 – Direction générale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
31500	Provisions - Programmes/projets d'immobilisations	M	99 228,0	-	-	-	-	99 228,0	-	99 228,0
		A	53 430,0	-	-	-	-	53 430,0	-	53 430,0
Total des programmes			**152 658,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**152 658,0**	**-**	**152 658,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**99 228,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**99 228,0**	**-**	**99 228,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**53 430,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**53 430,0**	**-**	**53 430,0**
Total des investissements			**152 658,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**152 658,0**	**-**	**152 658,0**

Tableau 176 – Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
38398	Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	M	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Total des programmes			**3 275,0**	**4 000,0**	**6 000,0**	**6 448,0**	**6 010,0**	**25 733,0**	30 790,0	56 523,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 275,0**	**4 000,0**	**6 000,0**	**6 448,0**	**6 010,0**	**25 733,0**	**30 790,0**	**56 523,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 275,0**	**4 000,0**	**6 000,0**	**6 448,0**	**6 010,0**	**25 733,0**	**30 790,0**	**56 523,0**

Tableau 177 – Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	184 042,0	195 745,0	218 338,0	224 505,0	227 909,0	1 050 539,0	1 055 941,0	2 106 480,0
18300	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	M	10 914,0	7 500,0	15 000,0	16 452,0	15 000,0	64 866,0	75 000,0	139 866,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	1 341,0	1 477,0	1 780,0	3 438,0	3 055,0	11 091,0	16 415,0	27 506,0
53010	Réseau primaire d'égouts	A	26 118,0	39 417,0	38 459,0	39 937,0	43 179,0	187 110,0	222 489,0	409 599,0
56088	Réseau primaire d'aqueduc	A	58 450,0	46 000,0	54 004,0	72 787,0	69 987,0	301 228,0	314 927,0	616 155,0
56527	Plan directeur de drainage	A	51 240,0	67 040,0	64 511,0	114 821,0	66 761,0	364 373,0	471 788,0	836 161,0
56529	Station d'épuration	A	49 440,0	45 586,0	40 025,0	53 299,0	43 981,0	232 331,0	152 395,0	384 726,0
58026	Usines de traitement de l'eau potable	A	38 076,0	33 841,0	40 192,0	48 370,0	40 900,0	201 379,0	204 000,0	405 379,0
58027	Réhabilitation réservoirs et stations de pompage d'eau potable	A	8 606,0	21 431,0	22 289,0	19 523,0	22 426,0	94 275,0	91 285,0	185 560,0
Total des programmes			**428 227,0**	**458 037,0**	**494 598,0**	**593 132,0**	**533 198,0**	**2 507 192,0**	**2 604 240,0**	**5 111 432,0**
Projets										
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	27,0	1 346,0	-	-	-	1 373,0	-	1 373,0
56038	Aqueduc de l'ouest	A	15 034,0	1 936,0	-	-	-	16 970,0	-	16 970,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	169 080,0	141 196,0	110 152,0	56 995,0	21 568,0	498 991,0	9 791,0	508 782,0
56540	Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	A	4 488,0	9 567,0	129 162,0	230 280,0	237 305,0	610 802,0	630 077,0	1 240 879,0
56800	Optimisation des réseaux	A	3 405,0	1 170,0	830,0	248,0	-	5 653,0	-	5 653,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	20 411,0	32 398,0	57 995,0	53 443,0	28 546,0	192 793,0	138 666,0	331 459,0
58500	Reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion 1 à l'usine Atwater	A	1 500,0	3 000,0	3 000,0	25 000,0	44 608,0	77 108,0	69 609,0	146 717,0
Total des projets			**213 945,0**	**190 613,0**	**301 139,0**	**365 966,0**	**332 027,0**	**1 403 690,0**	**848 143,0**	**2 251 833,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**194 956,0**	**203 245,0**	**233 338,0**	**240 957,0**	**242 909,0**	**1 115 405,0**	**1 130 941,0**	**2 246 346,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**447 216,0**	**445 405,0**	**562 399,0**	**718 141,0**	**622 316,0**	**2 795 477,0**	**2 321 442,0**	**5 116 919,0**
Total des investissements			**642 172,0**	**648 650,0**	**795 737,0**	**959 098,0**	**865 225,0**	**3 910 882,0**	**3 452 383,0**	**7 363 265,0**

Tableau 178 – Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
50013	Acquisition, construction et rénovation des stations de qualité de l'air	A	100,0	50,0	50,0	50,0	50,0	300,0	250,0	550,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	685,0	645,0	670,0	670,0	695,0	3 365,0	3 625,0	6 990,0
52100	Protection du parc immobilier	A	234,0	961,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 195,0	5 666,0	9 861,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	990,0	1 224,0	1 379,0	1 469,0	1 496,0	6 558,0	8 003,0	14 561,0
Total des programmes			**2 109,0**	**2 980,0**	**3 199,0**	**3 289,0**	**3 341,0**	**14 918,0**	**18 044,0**	**32 962,0**
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	76,0	100,0	178,0	52,0	231,0	637,0	-	637,0
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	683,0	1 300,0	1 300,0	1 305,0	1 317,0	5 905,0	836,0	6 741,0
50035	Agrandissement du bâtiment adm. du CESM/Relocalisation des unités du service de l'ENV du 827 Crémazie	A	-	-	807,0	3 083,0	3 347,0	7 237,0	335,0	7 572,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A	287,0	150,0	-	-	-	437,0	-	437,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	4 597,0	261,0	103,0	191,0	52,0	5 204,0	93,0	5 297,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	-	2 519,0	7 314,0	964,0	13 714,0	24 511,0	22 745,0	47 256,0
52500	Outils de collecte des matières résiduelles (optimisation des collectes d'ordures)	M	1 690,0	2 791,0	3 150,0	2 400,0	-	10 031,0	-	10 031,0
Total des projets			**7 333,0**	**7 121,0**	**12 852,0**	**7 995,0**	**18 661,0**	**53 962,0**	**24 009,0**	**77 971,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 363,0**	**5 315,0**	**5 829,0**	**5 174,0**	**2 813,0**	**22 494,0**	**8 839,0**	**31 333,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**6 079,0**	**4 786,0**	**10 222,0**	**6 110,0**	**19 189,0**	**46 386,0**	**33 214,0**	**79 600,0**
Total des investissements			**9 442,0**	**10 101,0**	**16 051,0**	**11 284,0**	**22 002,0**	**68 880,0**	**42 053,0**	**110 933,0**

Tableau 179 – Espace pour la vie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	8 637,0	17 600,0	43 000,0	28 000,0	12 450,0	109 687,0	78 978,0	188 665,0
37013	Espace pour la vie - Biosphère	A	10 500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	12 500,0	12 000,0	24 500,0
Total des programmes			**19 137,0**	**18 100,0**	**43 500,0**	**28 500,0**	**12 950,0**	**122 187,0**	**90 978,0**	**213 165,0**
Projets										
37014	Construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique	M	349,0	88,0	3 453,0	7 193,0	30 930,0	42 013,0	107 932,0	149 945,0
37015	Construction des serres de production du Jardin botanique	M	100,0	3 000,0	15 000,0	30 000,0	35 000,0	83 100,0	56 700,0	139 800,0
Total des projets			**449,0**	**3 088,0**	**18 453,0**	**37 193,0**	**65 930,0**	**125 113,0**	**164 632,0**	**289 745,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 086,0**	**20 688,0**	**61 453,0**	**65 193,0**	**78 380,0**	**234 800,0**	**243 610,0**	**478 410,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**10 500,0**	**500,0**	**500,0**	**500,0**	**500,0**	**12 500,0**	**12 000,0**	**24 500,0**
Total des investissements			**19 586,0**	**21 188,0**	**61 953,0**	**65 693,0**	**78 880,0**	**247 300,0**	**255 610,0**	**502 910,0**

Tableau 180 – Gestion et planification des immeubles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
30910	Programme d'optimisation des espaces administratifs	M	3 321,0	3 514,0	2 834,0	818,0	1 287,0	11 774,0	7 066,0	18 840,0
		A	3 571,0	4 565,0	3 434,0	819,0	1 288,0	13 677,0	7 070,0	20 747,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	4 499,0	12 483,0	14 545,0	2 115,0	-	33 642,0	18 592,0	52 234,0
		A	500,0	1 387,0	1 616,0	236,0	-	3 739,0	2 065,0	5 804,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	705,0	5 830,0	8 161,0	6 331,0	6 564,0	27 591,0	42 590,0	70 181,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	148,0	1 091,0	9 644,0	6 331,0	4 858,0	22 072,0	25 148,0	47 220,0
		A	99,0	728,0	6 430,0	4 221,0	3 239,0	14 717,0	16 765,0	31 482,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	29 625,0	6 770,0	1 566,0	14 639,0	15 429,0	68 029,0	-	68 029,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	687,0	140,0	2 344,0	1 034,0	-	4 205,0	-	4 205,0
64021	Programme de protection des bâtiments du SPVM	A	19 174,0	1 836,0	12 598,0	6 672,0	11 133,0	51 413,0	85 385,0	136 798,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	17 163,0	9 904,0	12 318,0	28 998,0	21 344,0	89 727,0	212 804,0	302 531,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	-	463,0	7 205,0	12 237,0	10 302,0	30 207,0	60 650,0	90 857,0
		A	-	52,0	801,0	1 359,0	1 145,0	3 357,0	6 739,0	10 096,0
66032	Programme de protection des bâtiments vacants	M	146,0	-	-	301,0	1 909,0	2 356,0	7 442,0	9 798,0
66033	Programme de protection des bâtiments de compétence locale	M	2 140,0	2 580,0	8 002,0	10 723,0	15 900,0	39 345,0	40 412,0	79 757,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	-	264,0	258,0	258,0	260,0	1 040,0	1 301,0	2 341,0
		A	-	265,0	259,0	259,0	261,0	1 044,0	1 303,0	2 347,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	354,0	-	3 103,0	3 103,0	3 129,0	9 689,0	15 621,0	25 310,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier	M	3 121,0	7 138,0	7 656,0	21 411,0	26 740,0	66 066,0	71 151,0	137 217,0
		A	1 337,0	3 060,0	3 282,0	9 176,0	11 461,0	28 316,0	30 493,0	58 809,0
66190	Programme des cours de services	M	3 373,0	22 043,0	33 716,0	16 093,0	7 290,0	82 515,0	57 003,0	139 518,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	6 354,0	1 973,0	9 275,0	5 006,0	1 173,0	23 781,0	8 294,0	32 075,0
		A	2 723,0	846,0	3 975,0	2 145,0	503,0	10 192,0	3 556,0	13 748,0
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	A	-	-	1 416,0	-	-	1 416,0	-	1 416,0
Total des programmes			**99 040,0**	**86 932,0**	**154 438,0**	**154 285,0**	**145 215,0**	**639 910,0**	**721 450,0**	**1 361 360,0**
Projets										
64028	Projet de relocalisation du centre d'appel 911	A	23 928,0	18 703,0	18 303,0	19 463,0	7 839,0	88 236,0	-	88 236,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	55,0	322,0	571,0	796,0	125,0	1 869,0	67,0	1 936,0
		A	498,0	2 897,0	5 141,0	7 166,0	1 125,0	16 827,0	604,0	17 431,0
Total des projets			**24 481,0**	**21 922,0**	**24 015,0**	**27 425,0**	**9 089,0**	**106 932,0**	**671,0**	**107 603,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**54 528,0**	**64 611,0**	**108 880,0**	**101 196,0**	**94 966,0**	**424 181,0**	**355 337,0**	**779 518,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**68 993,0**	**44 243,0**	**69 573,0**	**80 514,0**	**59 338,0**	**322 661,0**	**366 784,0**	**689 445,0**
Total des investissements			**123 521,0**	**108 854,0**	**178 453,0**	**181 710,0**	**154 304,0**	**746 842,0**	**722 121,0**	**1 468 963,0**

Tableau 181 – Grands parcs, Mont-Royal et sports

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	-	1 000,0	1 200,0	3 000,0	3 000,0	8 200,0	33 120,0	41 320,0
		A	1 000,0	2 000,0	11 800,0	14 000,0	27 000,0	55 800,0	101 691,0	157 491,0
32301	Programme d'acquisitions en zones inondables	M	250,0	4 000,0	4 000,0	5 000,0	5 000,0	18 250,0	54 750,0	73 000,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	3 000,0	5 520,0	15 000,0	20 480,0	9 000,0	53 000,0	17 571,0	70 571,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	14 487,0	16 031,0	14 616,0	6 501,0	8 700,0	60 335,0	36 185,0	96 520,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne Mance	A	7 580,0	216,0	425,0	1 855,0	4 129,0	14 205,0	8 425,0	22 630,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	125,0	125,0	2 125,0	6 425,0	5 500,0	14 300,0	35 350,0	49 650,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	3 798,0	7 000,0	24 000,0	13 711,0	8 389,0	56 898,0	14 144,0	71 042,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	375,0	800,0	11 731,0	2 600,0	3 741,0	19 247,0	20 117,0	39 364,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	1 587,0	1 083,0	14 777,0	19 166,0	24 952,0	61 565,0	42 529,0	104 094,0
		A	4 686,0	11 116,0	2 760,0	4 958,0	223,0	23 743,0	557,0	24 300,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature	A	5 295,0	4 169,0	8 596,0	5 570,0	5 256,0	28 886,0	17 137,0	46 023,0
34335	Programme de réhabilitation des espaces riverains	M	1 344,0	3 000,0	7 000,0	6 715,0	5 634,0	23 693,0	29 140,0	52 833,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	10 880,0	8 000,0	10 000,0	8 100,0	2 425,0	39 405,0	-	39 405,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	14 012,0	14 435,0	17 928,0	23 644,0	17 852,0	87 871,0	131 921,0	219 792,0
		A	4 030,0	4 130,0	3 780,0	3 035,0	3 169,0	18 144,0	15 922,0	34 066,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	1 372,0	6 318,0	14 195,0	14 296,0	9 675,0	45 856,0	12 490,0	58 346,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	120,0	120,0	4 000,0	4 080,0	4 386,0	12 706,0	34 832,0	47 538,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	8 269,0	-	1 000,0	1 000,0	1 000,0	11 269,0	6 500,0	17 769,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	4 129,0	1 141,0	1 907,0	8 458,0	12 574,0	28 209,0	185 473,0	213 682,0
38360	Programme des arénas	M	22 130,0	3 374,0	-	-	-	25 504,0	-	25 504,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	4 120,0	-	6 500,0	7 000,0	12 000,0	29 620,0	73 204,0	102 824,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	20 944,0	25 000,0	20 683,0	23 087,0	19 000,0	108 714,0	63 228,0	171 942,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	1 111,0	20 000,0	15 605,0	5 400,0	1 400,0	43 516,0	1 400,0	44 916,0
Total des programmes			**134 644,0**	**138 578,0**	**213 628,0**	**208 081,0**	**194 005,0**	**888 936,0**	**935 686,0**	**1 824 622,0**
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	9 472,0	3 599,0	3 772,0	13 878,0	14 081,0	44 802,0	67 925,0	112 727,0
32312	Développement et aménagement du Grand parc de l'Est	A	-	-	830,0	2 330,0	3 630,0	6 790,0	15 760,0	22 550,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	150,0	150,0	150,0	150,0	40 000,0	40 600,0	22 150,0	62 750,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	2 592,0	20 082,0	41 136,0	52 233,0	61 794,0	177 837,0	178 515,0	356 352,0
Total des projets			**12 214,0**	**23 831,0**	**45 888,0**	**68 591,0**	**119 505,0**	**270 029,0**	**284 350,0**	**554 379,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**97 038,0**	**115 358,0**	**193 787,0**	**199 835,0**	**193 936,0**	**799 954,0**	**881 881,0**	**1 681 835,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**49 820,0**	**47 051,0**	**65 729,0**	**76 837,0**	**119 574,0**	**359 011,0**	**338 155,0**	**697 166,0**
Total des investissements			**146 858,0**	**162 409,0**	**259 516,0**	**276 672,0**	**313 510,0**	**1 158 965,0**	**1 220 036,0**	**2 379 001,0**

Tableau 182 – Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
13003	Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site	M	9 745,0	9 780,0	19 553,0	12 984,0	12 567,0	64 629,0	62 835,0	127 464,0
		A	9 745,0	9 780,0	19 553,0	12 984,0	12 567,0	64 629,0	62 835,0	127 464,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
48007	Développement du logement social - infrastructures	A	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	13 500,0	13 500,0	27 000,0
48009	Acquisition d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site	M	7 610,0	7 047,0	7 180,0	12 365,0	12 468,0	46 670,0	62 625,0	109 295,0
		A	14 645,0	21 725,0	14 923,0	23 494,0	23 240,0	98 027,0	116 486,0	214 513,0
Total des programmes			**47 445,0**	**54 032,0**	**66 909,0**	**67 527,0**	**66 542,0**	**302 455,0**	**333 281,0**	**635 736,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**20 355,0**	**19 827,0**	**29 733,0**	**28 349,0**	**28 035,0**	**126 299,0**	**140 460,0**	**266 759,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**27 090,0**	**34 205,0**	**37 176,0**	**39 178,0**	**38 507,0**	**176 156,0**	**192 821,0**	**368 977,0**
Total des investissements			**47 445,0**	**54 032,0**	**66 909,0**	**67 527,0**	**66 542,0**	**302 455,0**	**333 281,0**	**635 736,0**

Tableau 183 – Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	38 500,0	37 500,0	76 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	39 000,0	35 000,0	35 000,0	35 000,0	35 000,0	179 000,0	175 000,0	354 000,0
55845	Programme de réfection routière - Artériel	M	-	6 000,0	6 000,0	9 000,0	9 000,0	30 000,0	45 000,0	75 000,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	43 117,0	56 120,0	53 052,0	63 046,0	53 330,0	268 665,0	264 650,0	533 315,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	15 000,0	25 000,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	47 500,0	12 500,0	60 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	6 500,0	11 000,0	11 000,0	12 000,0	12 000,0	52 500,0	60 000,0	112 500,0
55861	Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	M	2 500,0	8 500,0	9 500,0	10 000,0	10 000,0	40 500,0	50 000,0	90 500,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	5 500,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	45 500,0	50 000,0	95 500,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	1 500,0	2 000,0	2 500,0	8 600,0	7 000,0	21 600,0	50 000,0	71 600,0
66000	Digues	M	500,0	3 500,0	4 000,0	2 000,0	2 000,0	12 000,0	10 000,0	22 000,0
Total des programmes			**123 617,0**	**167 120,0**	**139 552,0**	**158 146,0**	**147 330,0**	**735 765,0**	**754 650,0**	**1 490 415,0**
Projets										
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	3 000,0	2 000,0	2 000,0	-	-	7 000,0	-	7 000,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	400,0	218,0	239,0	332,0	300,0	1 489,0	1 500,0	2 989,0
Total des projets			**3 400,0**	**2 218,0**	**2 239,0**	**332,0**	**300,0**	**8 489,0**	**1 500,0**	**9 989,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**117 017,0**	**159 338,0**	**135 791,0**	**152 478,0**	**141 130,0**	**705 754,0**	**718 650,0**	**1 424 404,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**10 000,0**	**10 000,0**	**6 000,0**	**6 000,0**	**6 500,0**	**38 500,0**	**37 500,0**	**76 000,0**
Total des investissements			**127 017,0**	**169 338,0**	**141 791,0**	**158 478,0**	**147 630,0**	**744 254,0**	**756 150,0**	**1 500 404,0**

Tableau 184 – Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	17 004,0	35 186,0	64 688,0	77 380,0	68 233,0	262 491,0	448 808,0	711 299,0
		A	1 000,0	8 951,0	13 864,0	16 641,0	16 767,0	57 223,0	96 192,0	153 415,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	1 250,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 250,0	5 000,0	10 250,0
		A	750,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 750,0	5 000,0	9 750,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	12 195,0	8 169,0	5 000,0	6 000,0	6 000,0	37 364,0	30 000,0	67 364,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	27 626,0	25 694,0	18 648,0	21 200,0	20 900,0	114 068,0	71 000,0	185 068,0
Total des programmes			**59 825,0**	**80 000,0**	**104 200,0**	**123 221,0**	**113 900,0**	**481 146,0**	**656 000,0**	**1 137 146,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**18 254,0**	**36 186,0**	**65 688,0**	**78 380,0**	**69 233,0**	**267 741,0**	**453 808,0**	**721 549,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**41 571,0**	**43 814,0**	**38 512,0**	**44 841,0**	**44 667,0**	**213 405,0**	**202 192,0**	**415 597,0**
Total des investissements			**59 825,0**	**80 000,0**	**104 200,0**	**123 221,0**	**113 900,0**	**481 146,0**	**656 000,0**	**1 137 146,0**

Tableau 185 – Police

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
71082	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité publique (SPVM)	A	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Total des programmes			**3 575,0**	**6 689,0**	**2 606,0**	**1 740,0**	**1 585,0**	**16 195,0**	9 179,0	25 374,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**3 575,0**	**6 689,0**	**2 606,0**	**1 740,0**	**1 585,0**	**16 195,0**	**9 179,0**	**25 374,0**
Total des investissements			**3 575,0**	**6 689,0**	**2 606,0**	**1 740,0**	**1 585,0**	**16 195,0**	**9 179,0**	**25 374,0**

Tableau 186 – Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Total des programmes			**6 545,0**	**23 545,0**	**4 705,0**	**4 705,0**	**4 625,0**	**44 125,0**	23 125,0	67 250,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**6 545,0**	**23 545,0**	**4 705,0**	**4 705,0**	**4 625,0**	**44 125,0**	**23 125,0**	**67 250,0**
Total des investissements			**6 545,0**	**23 545,0**	**4 705,0**	**4 705,0**	**4 625,0**	**44 125,0**	**23 125,0**	**67 250,0**

Tableau 187 – Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	7 807,0	9 000,0	13 990,0	9 606,0	7 584,0	47 987,0	44 297,0	92 284,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	272,0	360,0	419,0	427,0	400,0	1 878,0	2 000,0	3 878,0
43018	Projets de développement - Infrastructures et gestion du territoire	A	-	-	969,0	5 839,0	10 051,0	16 859,0	61 517,0	78 376,0
Total des programmes			**8 079,0**	**9 360,0**	**15 378,0**	**15 872,0**	**18 035,0**	**66 724,0**	**107 814,0**	**174 538,0**
Projets										
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	A	3 849,0	6 000,0	30 743,0	18 581,0	11 667,0	70 840,0	2 170,0	73 010,0
43017	Plage Jean-Doré	A	735,0	4 000,0	13 288,0	-	280,0	18 303,0	2 693,0	20 996,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	2 900,0	1 880,0	4 580,0	3 289,0	218,0	12 867,0	-	12 867,0
43020	Complexe aquatique	A	1 554,0	2 246,0	5 259,0	3 322,0	2 173,0	14 554,0	2 953,0	17 507,0
43021	Pavillon Hélène de Champlain	A	946,0	923,0	5 231,0	-	-	7 100,0	-	7 100,0
43022	Mobilité	A	3 110,0	5 000,0	7 560,0	10 755,0	17 972,0	44 397,0	66 744,0	111 141,0
43023	Les Jardins des canaux	A	1 390,0	3 000,0	15 954,0	7 671,0	10 812,0	38 827,0	55 820,0	94 647,0
Total des projets			**14 484,0**	**23 049,0**	**82 615,0**	**43 618,0**	**43 122,0**	**206 888,0**	**130 380,0**	**337 268,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**22 563,0**	**32 409,0**	**97 993,0**	**59 490,0**	**61 157,0**	**273 612,0**	**238 194,0**	**511 806,0**
Total des investissements			**22 563,0**	**32 409,0**	**97 993,0**	**59 490,0**	**61 157,0**	**273 612,0**	**238 194,0**	**511 806,0**

Tableau 188 – Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets										
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	351,0	492,0	-	322,0	254,0	1 419,0	-	1 419,0
		A	334,0	468,0	-	305,0	241,0	1 348,0	-	1 348,0
60115	Modernisation des services de cybersécurité	M	1 808,0	1 528,0	1 651,0	3 875,0	1 924,0	10 786,0	4 409,0	15 195,0
		A	1 717,0	1 450,0	1 567,0	3 678,0	1 826,0	10 238,0	4 185,0	14 423,0
60116	Programme de cyberdéfense	M	-	-	-	-	-	-	8 401,0	8 401,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 974,0	7 974,0
68011	Modernisation des réseaux de radiocommunications	A	1 800,0	10 950,0	10 999,0	8 167,0	8 727,0	40 643,0	16 108,0	56 751,0
68088	Approvisionnement III	M	1 791,0	412,0	-	-	-	2 203,0	-	2 203,0
		A	1 701,0	391,0	-	-	-	2 092,0	-	2 092,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	7 933,0	2 817,0	2 059,0	-	-	12 809,0	-	12 809,0
		A	7 530,0	2 674,0	1 955,0	-	-	12 159,0	-	12 159,0
68111	Modernisation des réseaux de télécommunications	M	2 164,0	2 169,0	2 518,0	2 052,0	2 421,0	11 324,0	8 173,0	19 497,0
		A	2 054,0	2 059,0	2 391,0	1 948,0	2 298,0	10 750,0	7 759,0	18 509,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	767,0	-	-	-	-	767,0	-	767,0
		A	728,0	-	-	-	-	728,0	-	728,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	918,0	801,0	818,0	254,0	103,0	2 894,0	-	2 894,0
		A	872,0	760,0	776,0	241,0	97,0	2 746,0	-	2 746,0
68144	Systèmes informatiques pour l'habitation	M	449,0	373,0	1 184,0	-	-	2 006,0	-	2 006,0
		A	426,0	355,0	1 124,0	-	-	1 905,0	-	1 905,0
68147	Nouveau système de subventions générique	M	537,0	540,0	-	-	-	1 077,0	-	1 077,0
		A	510,0	513,0	-	-	-	1 023,0	-	1 023,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	-	-	1 214,0	2 807,0	2 851,0	6 872,0	-	6 872,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	4 776,0	1 661,0	4 428,0	5 790,0	4 400,0	21 055,0	2 229,0	23 284,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	4 783,0	3 340,0	4 328,0	6 450,0	3 585,0	22 486,0	7 134,0	29 620,0
68325	Système de caméras d'interventions policières	A	-	8 120,0	8 560,0	8 560,0	8 560,0	33 800,0	6 200,0	40 000,0
68326	Caméras de sécurité urbaine	A	1 260,0	440,0	-	-	-	1 700,0	-	1 700,0
68420	Systèmes intégrés de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	2 401,0	2 519,0	2 525,0	4 635,0	4 882,0	16 962,0	8 347,0	25 309,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	201,0	-	-	-	-	201,0	-	201,0
		A	191,0	-	-	-	-	191,0	-	191,0
69206	Évolution des outils géomatiques	M	273,0	560,0	923,0	923,0	1 328,0	4 007,0	4 970,0	8 977,0
		A	260,0	532,0	877,0	877,0	1 261,0	3 807,0	4 722,0	8 529,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
70025	Cour municipale numérique	A	4 087,0	4 505,0	3 874,0	2 826,0	-	15 292,0	-	15 292,0
70027	Maintien des actifs de la cour municipale	A	-	-	341,0	1 744,0	1 774,0	3 859,0	10 478,0	14 337,0
70029	Sanctions administratives et Pécuniaires (SAP)	A	1 061,0	3 980,0	1 599,0	-	-	6 640,0	-	6 640,0
70120	Refonte numérique d'Espace pour la vie	M	700,0	700,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 400,0	2 366,0	6 766,0
70152	Plateformes de fondation numérique	M	1 255,0	287,0	-	-	-	1 542,0	-	1 542,0
		A	1 192,0	272,0	-	-	-	1 464,0	-	1 464,0
70153	Programme de développement de sites web satellites	M	-	920,0	1 282,0	1 179,0	2 227,0	5 608,0	2 342,0	7 950,0
		A	-	873,0	1 218,0	1 120,0	2 115,0	5 326,0	2 224,0	7 550,0
70155	Gestion de la relation client	M	1 019,0	895,0	1 118,0	1 118,0	1 118,0	5 268,0	958,0	6 226,0
		A	967,0	850,0	1 062,0	1 062,0	1 062,0	5 003,0	910,0	5 913,0
70160	Refonte du portail intranet	M	491,0	-	-	-	-	491,0	-	491,0
		A	466,0	-	-	-	-	466,0	-	466,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	2 400,0	2 000,0	2 675,0	3 000,0	6 169,0	16 244,0	-	16 244,0
70192	Mise à jour des infrastructures des usines de l'eau	A	-	-	-	-	-	-	18 295,0	18 295,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	349,0	256,0	-	-	-	605,0	-	605,0
		A	331,0	244,0	-	-	-	575,0	-	575,0
70255	Gestion des processus juridiques	M	195,0	11,0	-	-	-	206,0	-	206,0
		A	185,0	10,0	-	-	-	195,0	-	195,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outils d'intelligence d'affaires	M	718,0	606,0	506,0	321,0	272,0	2 423,0	124,0	2 547,0
		A	682,0	576,0	481,0	304,0	258,0	2 301,0	118,0	2 419,0
70501	Environnement de travail	M	558,0	77,0	366,0	503,0	324,0	1 828,0	-	1 828,0
		A	530,0	73,0	348,0	477,0	308,0	1 736,0	-	1 736,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	949,0	1 439,0	1 221,0	972,0	4 581,0	-	4 581,0
		A	-	901,0	1 367,0	1 159,0	923,0	4 350,0	-	4 350,0
70505	Modernisation des espaces de travail informatiques	M	-	-	-	2 786,0	2 590,0	5 376,0	2 319,0	7 695,0
		A	-	-	-	2 645,0	2 459,0	5 104,0	2 201,0	7 305,0
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	-	-	513,0	-	-	513,0	-	513,0
		A	-	-	487,0	-	-	487,0	-	487,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	249,0	158,0	-	-	-	407,0	-	407,0
		A	237,0	150,0	-	-	-	387,0	-	387,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	514,0	769,0	1 653,0	1 901,0	2 233,0	7 070,0	-	7 070,0
		A	488,0	731,0	1 569,0	1 805,0	2 119,0	6 712,0	-	6 712,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	3 359,0	3 310,0	2 213,0	2 783,0	-	11 665,0	-	11 665,0
		A	3 188,0	3 142,0	2 101,0	2 642,0	-	11 073,0	-	11 073,0
70907	Résilience et relève des infrastructures technologiques de la Ville	M	585,0	769,0	2 879,0	2 279,0	4 320,0	10 832,0	7 962,0	18 794,0
		A	555,0	731,0	2 733,0	2 163,0	4 101,0	10 283,0	7 559,0	17 842,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	M	1 402,0	1 570,0	1 990,0	1 727,0	-	6 689,0	-	6 689,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	1 878,0	2 658,0	2 732,0	7 268,0	4 663,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	1 099,0	401,0	323,0	-	-	1 823,0	-	1 823,0
		A	1 043,0	381,0	306,0	-	-	1 730,0	-	1 730,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	4 300,0	4 500,0	4 100,0	4 100,0	1 225,0	18 225,0	-	18 225,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	8 969,0	8 650,0	3 901,0	-	-	21 520,0	-	21 520,0
72080	Systèmes de soutien aux interventions du SIM	A	2 327,0	2 419,0	275,0	285,0	-	5 306,0	-	5 306,0
72090	Maintien des actifs du SIM	A	-	-	2 169,0	2 104,0	1 847,0	6 120,0	8 895,0	15 015,0
72091	Maintien des actifs du SPVM	A	-	-	450,0	658,0	3 365,0	4 473,0	31 943,0	36 416,0
72740	Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour le service de la Culture	M	500,0	500,0	997,0	1 960,0	-	3 957,0	-	3 957,0
74015	Systèmes informatiques pour l'environnement	A	1 901,0	1 470,0	570,0	570,0	570,0	5 081,0	1 133,0	6 214,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	2 520,0	2 419,0	2 780,0	3 036,0	2 898,0	13 653,0	3 010,0	16 663,0
		A	2 392,0	2 296,0	2 640,0	2 883,0	2 752,0	12 963,0	2 858,0	15 821,0
74255	Gestion de temps	M	1 277,0	1 062,0	312,0	332,0	3 547,0	6 530,0	2 613,0	9 143,0
		A	1 212,0	1 009,0	296,0	316,0	3 367,0	6 200,0	2 480,0	8 680,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	4 875,0	5 241,0	-	-	-	10 116,0	-	10 116,0
		A	4 628,0	4 975,0	-	-	-	9 603,0	-	9 603,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	2 130,0	1 475,0	4 872,0	2 195,0	2 155,0	12 827,0	27 057,0	39 884,0
		A	2 023,0	1 400,0	4 626,0	2 083,0	2 045,0	12 177,0	25 688,0	37 865,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire) et refonte des systèmes de déneigement	M	2 118,0	687,0	645,0	-	-	3 450,0	-	3 450,0
74926	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR Plus)	M	2 414,0	2 400,0	2 850,0	-	-	7 664,0	-	7 664,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	1 500,0	1 321,0	-	-	-	2 821,0	-	2 821,0
74994	Gestion administrative du processus électoral	M	570,0	570,0	572,0	853,0	-	2 565,0	-	2 565,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
78045	Aménagements et rehaussements Télécom	M	413,0	-	-	-	-	413,0	-	413,0
		A	393,0	-	-	-	-	393,0	-	393,0
78046	Rehaussements des infrastructures en télécommunications	M	833,0	785,0	1 003,0	1 018,0	1 026,0	4 665,0	-	4 665,0
		A	791,0	745,0	952,0	966,0	974,0	4 428,0	-	4 428,0
Total des projets			**126 526,0**	**120 945,0**	**121 228,0**	**114 666,0**	**109 605,0**	**592 970,0**	**258 807,0**	**851 777,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**53 135,0**	**42 330,0**	**45 658,0**	**43 203,0**	**37 520,0**	**221 846,0**	**79 367,0**	**301 213,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**73 391,0**	**78 615,0**	**75 570,0**	**71 463,0**	**72 085,0**	**371 124,0**	**179 440,0**	**550 564,0**
Total des investissements			**126 526,0**	**120 945,0**	**121 228,0**	**114 666,0**	**109 605,0**	**592 970,0**	**258 807,0**	**851 777,0**

Tableau 189 – Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
28040	Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	5 500,0	5 500,0	5 500,0	5 500,0	5 500,0	27 500,0	46 500,0	74 000,0
36209	Vieux-Montréal : Plan lumière	A	350,0	350,0	350,0	350,0	-	1 400,0	-	1 400,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	6 785,0	6 949,0	3 800,0	875,0	875,0	19 284,0	4 375,0	23 659,0
		A	2 542,0	4 528,0	7 500,0	8 225,0	8 225,0	31 020,0	41 125,0	72 145,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	7 000,0	9 500,0	5 000,0	5 000,0	4 000,0	30 500,0	25 000,0	55 500,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	3 132,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 132,0	21 000,0	36 132,0
45000	Amélioration et développement du réseau cyclable	A	18 000,0	18 000,0	18 000,0	20 000,0	20 000,0	94 000,0	206 000,0	300 000,0
48043	Domaine public Samuel-De Champlain / REM	M	3 000,0	350,0	-	-	-	3 350,0	3 100,0	6 450,0
		A	800,0	500,0	3 500,0	1 250,0	-	6 050,0	22 950,0	29 000,0
48046	Véloroutes - Accompagnement REM	M	1 433,0	2 938,0	4 517,0	6 173,0	6 327,0	21 388,0	9 810,0	31 198,0
		A	3 045,0	6 243,0	9 598,0	13 118,0	13 446,0	45 450,0	20 844,0	66 294,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	4 000,0	16 000,0	20 000,0	36 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	18 000,0	78 000,0	90 000,0	168 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	78 351,0	56 000,0	65 000,0	64 999,0	66 179,0	330 529,0	838 346,0	1 168 875,0
		A	5 000,0	-	-	-	-	5 000,0	-	5 000,0
59071	Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	75 000,0	75 000,0	150 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	6 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	6 000,0	30 500,0	32 500,0	63 000,0
75110	Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public	M	5 100,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	17 100,0	-	17 100,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
97000	Programme de conversion et réfection de terrains (AMD)	M	9 145,0	6 418,0	9 223,0	3 000,0	3 000,0	30 786,0	15 000,0	45 786,0
Total des programmes			**189 183,0**	**163 276,0**	**177 988,0**	**174 990,0**	**177 552,0**	**882 989,0**	**1 476 550,0**	**2 359 539,0**
Projets										
28039	Réaménagement de la rue Jean-Talon, entre la 22e avenue et le boul evard Langelier	M	8 200,0	10 800,0	12 300,0	17 000,0	27 300,0	75 600,0	57 135,0	132 735,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	-	-	-	14 149,0	23 039,0	37 188,0	20 888,0	58 076,0
36200	Vieux-Montréal : Aménagement du domaine public	A	1 630,0	3 330,0	10 378,0	8 695,0	2 010,0	26 043,0	-	26 043,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	800,0	1 938,0	8 498,0	15 496,0	172,0	26 904,0	-	26 904,0
36211	Vieux-Montréal : Réaménagement de la rue de la Commune	A	-	-	-	-	350,0	350,0	700,0	1 050,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	-	490,0	490,0	490,0	-	1 470,0	-	1 470,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
36213	Vieux-Montréal : Mise en valeur de la Cité administrative	M	383,0	2 235,0	-	-	-	2 618,0	-	2 618,0
39001	Le MIL Montréal	M	14 000,0	10 000,0	20 944,0	19 901,0	17 000,0	81 845,0	62 004,0	143 849,0
39710	Complexe Turcot	M	11 859,0	24 228,0	18 307,0	-	-	54 394,0	360,0	54 754,0
		A	27 194,0	33 904,0	7 302,0	1 018,0	-	69 418,0	-	69 418,0
40139	PPU Griffintown	M	12 000,0	13 000,0	20 492,0	20 677,0	20 000,0	86 169,0	111 799,0	197 968,0
40155	Namur-Hippodrome - Cavendish	M	1 000,0	8 000,0	20 000,0	20 000,0	36 000,0	85 000,0	184 000,0	269 000,0
		A	2 000,0	2 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	16 000,0	16 000,0	32 000,0
40170	Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords	M	5 921,0	-	-	-	-	5 921,0	-	5 921,0
40171	Lachine-Est	M	6 158,0	5 448,0	8 000,0	8 000,0	12 000,0	39 606,0	67 148,0	106 754,0
40174	Louvain Est	M	4 388,0	10 785,0	2 594,0	1 335,0	1 094,0	20 196,0	3 798,0	23 994,0
		A	5 512,0	6 215,0	4 573,0	5 864,0	6 579,0	28 743,0	12 358,0	41 101,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	1 200,0	2 000,0	9 908,0	4 246,0	-	17 354,0	-	17 354,0
40178	Partie nord de L'Île-des-Soeurs	M	-	-	1 000,0	4 000,0	7 500,0	12 500,0	85 000,0	97 500,0
40179	Mise en valeur du site de Fort-Lorette	A	866,0	501,0	4 648,0	4 523,0	-	10 538,0	-	10 538,0
40182	Ateliers du CN (Cours Saint-Charles)	M	2 551,0	2 213,0	190,0	-	-	4 954,0	-	4 954,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	2 600,0	14 000,0	14 000,0	10 000,0	20 000,0	60 600,0	111 000,0	171 600,0
40203	PPU des Faubourgs - réaménagements des Faubourgs	M	-	-	2 000,0	10 000,0	24 000,0	36 000,0	195 000,0	231 000,0
40210	Requalification du boulevard Ville-Marie (PPU des Faubourgs)	A	-	798,0	1 536,0	1 000,0	1 260,0	4 594,0	244 922,0	249 516,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	3 822,0	600,0	2 870,0	-	-	7 292,0	-	7 292,0
48042	Reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes - Accompagnement MTMD (Lien cyclable)	A	50,0	550,0	3 449,0	3 500,0	1 500,0	9 049,0	1 500,0	10 549,0
48045	Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440)	M	200,0	1 100,0	2 300,0	1 200,0	450,0	5 250,0	-	5 250,0
		A	1 800,0	9 900,0	22 700,0	10 800,0	10 050,0	55 250,0	-	55 250,0
48047	Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger - Accompagnement MTMD	A	-	20,0	20,0	20,0	20,0	80,0	-	80,0
48048	Reconstruction Échangeur St-Pierre / Accompagnement MTMD	M	-	10,0	100,0	150,0	250,0	510,0	36 500,0	37 010,0
		A	-	10,0	100,0	150,0	250,0	510,0	36 500,0	37 010,0
59027	Réaménagement Assomption/Souligny	A	-	500,0	10 500,0	18 664,0	13 664,0	43 328,0	89 039,0	132 367,0
59040	Aménagement Assomption - programme d'investissement	M	-	12 000,0	11 000,0	14 000,0	28 000,0	65 000,0	106 000,0	171 000,0
		A	-	-	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	6 000,0	9 000,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	11 000,0	13 800,0	-	-	-	24 800,0	86 016,0	110 816,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	-	5 580,0	4 980,0	-	-	10 560,0	-	10 560,0
68067	Réaménagement de l'avenue des Pins	M	1 600,0	11 750,0	4 050,0	13 300,0	10 800,0	41 500,0	29 700,0	71 200,0
		A	100,0	250,0	250,0	600,0	-	1 200,0	26 800,0	28 000,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	16 674,0	9 047,0	12 427,0	-	-	38 148,0	-	38 148,0
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1: De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	1 271,0	13 892,0	17 072,0	3 379,0	-	35 614,0	-	35 614,0
		A	141,0	1 896,0	1 896,0	21,0	-	3 954,0	-	3 954,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2: Réaménagement - Mansfield à Atwater	M	22 200,0	22 524,0	27 058,0	30 026,0	46 827,0	148 635,0	85 920,0	234 555,0
		A	1 830,0	1 686,0	2 020,0	2 308,0	5 456,0	13 300,0	8 115,0	21 415,0
75029	Abords du CUSM (Intersection Décarie/Maisonneuve)	M	-	2 005,0	16 930,0	15 680,0	15 580,0	50 195,0	-	50 195,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	M	-	-	17 815,0	25 296,0	26 321,0	69 432,0	46 805,0	116 237,0
		A	-	-	900,0	-	3 700,0	4 600,0	2 180,0	6 780,0
75036	Sainte-Catherine Est - village	M	5 500,0	9 574,0	33 885,0	28 100,0	38 100,0	115 159,0	32 921,0	148 080,0
		A	-	-	-	-	520,0	520,0	-	520,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain - Accompagnement d'Infrastructure Canada - Travaux incidents	M	5 769,0	1 640,0	1 016,0	470,0	-	8 895,0	-	8 895,0
		A	3 231,0	2 360,0	4 447,0	622,0	-	10 660,0	-	10 660,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement - Travaux incidents	M	5 097,0	5 889,0	3 462,0	1 200,0	-	15 648,0	20,0	15 668,0
		A	14 903,0	17 111,0	8 538,0	2 800,0	-	43 352,0	44,0	43 396,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM	M	5 000,0	4 000,0	6 026,0	28 587,0	21 935,0	65 548,0	39 763,0	105 311,0
		A	-	1 000,0	1 312,0	13 598,0	16 065,0	31 975,0	16 248,0	48 223,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Lien cyclable du secteur Héritage - Accompagnement PJCCI	M	184,0	1 110,0	834,0	30,0	-	2 158,0	-	2 158,0
		A	301,0	1 890,0	1 361,0	50,0	-	3 602,0	-	3 602,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	-	2 250,0	15 909,0	17 560,0	14 653,0	50 372,0	-	50 372,0
		A	-	-	1 938,0	1 841,0	-	3 779,0	-	3 779,0
98150	Fonds de revitalisation de l'EST	M	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	3 000,0	13 000,0	12 000,0	25 000,0
Total des projets			**212 535,0**	**308 329,0**	**411 825,0**	**407 846,0**	**460 445,0**	**1 800 980,0**	**1 834 183,0**	**3 635 163,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**311 523,0**	**355 635,0**	**449 009,0**	**442 833,0**	**529 730,0**	**2 088 730,0**	**2 559 408,0**	**4 648 138,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**90 195,0**	**115 970,0**	**140 804,0**	**140 003,0**	**108 267,0**	**595 239,0**	**751 325,0**	**1 346 564,0**
Total des investissements			**401 718,0**	**471 605,0**	**589 813,0**	**582 836,0**	**637 997,0**	**2 683 969,0**	**3 310 733,0**	**5 994 702,0**

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2026-2035 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Tableau 190 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	15 405,0	15 405,0	30 810,0
55733	Programme de réfection routière	M	3 082,0	3 082,0	3 082,0	3 082,0	3 082,0	15 410,0	15 410,0	30 820,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	15 405,0	15 405,0	30 810,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**46 970,0**	**46 970,0**	**93 940,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**46 970,0**	**46 970,0**	**93 940,0**

Tableau 191 – Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	280,0	750,0	838,0	832,0	838,0	3 538,0	4 212,0	7 750,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	3 433,0	3 775,0	3 266,0	3 217,0	3 210,0	16 901,0	15 961,0	32 862,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	2 332,0	1 600,0	2 043,0	2 094,0	2 044,0	10 113,0	10 454,0	20 567,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	200,0	120,0	98,0	102,0	153,0	673,0	598,0	1 271,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**31 225,0**	**31 225,0**	**62 450,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**31 225,0**	**31 225,0**	**62 450,0**

Tableau 192 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 675,0	2 069,0	1 643,0	1 143,0	1 693,0	8 223,0	11 467,0	19 690,0
42320	Programme de mise aux normes des arénas - Développement	M	200,0	304,0	850,0	840,0	-	2 194,0	-	2 194,0
55734	Programme de réfection routière	M	3 025,0	3 025,0	3 025,0	3 025,0	3 025,0	15 125,0	15 121,0	30 246,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	550,0	550,0	550,0	550,0	550,0	2 750,0	2 750,0	5 500,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation-Arrondissement CDN - NDG	M	412,0	412,0	412,0	412,0	412,0	2 060,0	2 060,0	4 120,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	250,0	250,0	-	-	100,0	600,0	500,0	1 100,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 891,0	2 393,0	2 523,0	3 033,0	3 223,0	14 063,0	13 117,0	27 180,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**45 015,0**	**45 015,0**	**90 030,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**45 015,0**	**45 015,0**	**90 030,0**

Tableau 193 – Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	550,0	550,0	550,0	550,0	550,0	2 750,0	2 750,0	5 500,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 503,0	1 503,0	1 503,0	1 503,0	1 503,0	7 515,0	7 515,0	15 030,0
55717	Programme de réfection routière	M	2 400,0	2 400,0	2 400,0	2 400,0	2 400,0	12 000,0	12 000,0	24 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**22 265,0**	**22 265,0**	**44 530,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**22 265,0**	**22 265,0**	**44 530,0**

Tableau 194 – LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	3 080,0	3 080,0	3 080,0	3 080,0	3 080,0	15 400,0	15 400,0	30 800,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**31 060,0**	**31 060,0**	**62 120,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**31 060,0**	**31 060,0**	**62 120,0**

Tableau 195 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	900,0	900,0	900,0	900,0	900,0	4 500,0	4 500,0	9 000,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 351,0	1 351,0	1 351,0	1 351,0	1 351,0	6 755,0	6 755,0	13 510,0
68606	Programme de développement informatique	M	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	250,0	500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**16 505,0**	**16 505,0**	**33 010,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**16 505,0**	**16 505,0**	**33 010,0**

Tableau 196 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34223	Programme de réaménagement des parcs	M	1 792,0	1 792,0	1 792,0	1 792,0	1 792,0	8 960,0	8 960,0	17 920,0
55729	Programme de réfection de la voirie	M	4 815,0	4 815,0	4 815,0	4 815,0	4 815,0	24 075,0	24 075,0	48 150,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	4 368,0	4 368,0	4 368,0	4 368,0	4 368,0	21 840,0	21 840,0	43 680,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	258,0	224,0	224,0	224,0	224,0	1 154,0	1 120,0	2 274,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**11 233,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**56 029,0**	**55 995,0**	**112 024,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**11 233,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**56 029,0**	**55 995,0**	**112 024,0**

Tableau 197 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
25850	Programme de développement	M	1 800,0	2 000,0	-	-	-	3 800,0	-	3 800,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 353,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	11 153,0	8 500,0	19 653,0
55716	Programme de réfection routière	M	1 000,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	8 000,0	8 750,0	16 750,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	742,0	2 182,0	2 182,0	2 182,0	2 182,0	9 470,0	10 910,0	20 380,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 995,0**	**7 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**32 923,0**	**28 660,0**	**61 583,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 995,0**	**7 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**32 923,0**	**28 660,0**	**61 583,0**

Tableau 198 – Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	200,0	400,0	200,0	200,0	200,0	1 200,0	1 000,0	2 200,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 025,0	900,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 925,0	5 000,0	9 925,0
55705	Programme de réfection routière	M	700,0	800,0	850,0	850,0	850,0	4 050,0	4 250,0	8 300,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 000,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 200,0	4 000,0	8 200,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	123,0	148,0	198,0	198,0	198,0	865,0	990,0	1 855,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**15 240,0**	**15 240,0**	**30 480,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**15 240,0**	**15 240,0**	**30 480,0**

Tableau 199 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 800,0	4 933,0	4 752,0	4 752,0	4 752,0	20 989,0	23 760,0	44 749,0
55713	Programme de réfection routière	M	4 254,0	1 350,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	9 954,0	7 250,0	17 204,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 048,0	819,0	900,0	900,0	900,0	4 567,0	4 500,0	9 067,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**35 510,0**	**35 510,0**	**71 020,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**35 510,0**	**35 510,0**	**71 020,0**

Tableau 200 – Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 450,0	1 450,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	8 000,0	8 500,0	16 500,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	4 437,0	4 437,0	4 187,0	4 187,0	4 187,0	21 435,0	20 935,0	42 370,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**34 435,0**	**34 435,0**	**68 870,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**34 435,0**	**34 435,0**	**68 870,0**

Tableau 201 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
30056	Mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles	M	1 568,0	382,0	-	-	-	1 950,0	-	1 950,0
30059	Espace Rivière	M	1 300,0	3 943,0	300,0	100,0	-	5 643,0	-	5 643,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	1 805,0	2 240,0	5 030,0	4 437,0	7 273,0	20 785,0	19 250,0	40 035,0
35001	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	50,0	50,0	150,0	50,0	-	300,0	250,0	550,0
35002	Programme d'acquisition d'équipements de loisirs et de culture	M	-	-	-	-	-	-	300,0	300,0
55731	Programme de réfection routière	M	4 400,0	4 500,0	4 950,0	4 975,0	5 007,0	23 832,0	27 300,0	51 132,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	5 398,0	3 188,0	3 873,0	4 741,0	2 023,0	19 223,0	24 415,0	43 638,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 521,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**71 733,0**	**71 515,0**	**143 248,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**14 521,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**71 733,0**	**71 515,0**	**143 248,0**

Tableau 202 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
32025	Aménagement de nouveaux parcs locaux	M	920,0	-	-	-	-	920,0	-	920,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	725,0	1 035,0	1 545,0	1 145,0	1 375,0	5 825,0	11 425,0	17 250,0
55732	Programme de réfection routière	M	4 675,0	7 065,0	8 595,0	8 875,0	6 595,0	35 805,0	32 865,0	68 670,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	4 289,0	2 509,0	469,0	589,0	2 639,0	10 495,0	8 755,0	19 250,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**53 045,0**	**53 045,0**	**106 090,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**53 045,0**	**53 045,0**	**106 090,0**

Tableau 203 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	5 387,0	3 124,0	2 560,0	1 144,0	3 821,0	16 036,0	5 302,0	21 338,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
30085	Construction d'un complexe sportif	M	13 439,0	939,0	939,0	939,0	939,0	17 195,0	4 695,0	21 890,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	265,0	1 000,0	10 986,0	11 013,0	1 182,0	24 446,0	8 538,0	32 984,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	8 789,0	5 907,0	3 077,0	8 811,0	798,0	27 382,0	12 924,0	40 306,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, loisirs et communautaires	M	1 602,0	2 195,0	2 004,0	2 734,0	2 811,0	11 346,0	8 851,0	20 197,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	50,0	1 570,0	423,0	735,0	735,0	3 513,0	1 883,0	5 396,0
55714	Programme de réfection routière	M	25,0	-	1 698,0	1 160,0	1 753,0	4 636,0	12 277,0	16 913,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	845,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 845,0	1 500,0	4 345,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	315,0	270,0	-	-	-	585,0	588,0	1 173,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**31 717,0**	**15 505,0**	**22 187,0**	**27 036,0**	**12 539,0**	**108 984,0**	**56 558,0**	**165 542,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**31 717,0**	**15 505,0**	**22 187,0**	**27 036,0**	**12 539,0**	**108 984,0**	**56 558,0**	**165 542,0**

Tableau 204 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	3 580,0	2 815,0	2 615,0	3 775,0	1 400,0	14 185,0	5 150,0	19 335,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	700,0	2 110,0	2 750,0	2 600,0	3 940,0	12 100,0	8 925,0	21 025,0
55718	Programme de réfection routière	M	2 385,0	2 950,0	3 450,0	3 765,0	3 950,0	16 500,0	19 750,0	36 250,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 380,0	-	-	-	-	1 380,0	-	1 380,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	130,0	100,0	100,0	100,0	100,0	530,0	625,0	1 155,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 175,0**	**7 975,0**	**8 915,0**	**10 240,0**	**9 390,0**	**44 695,0**	**34 450,0**	**79 145,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**8 175,0**	**7 975,0**	**8 915,0**	**10 240,0**	**9 390,0**	**44 695,0**	**34 450,0**	**79 145,0**

Tableau 205 – Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
16006	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	M	-	-	3 295,0	-	-	3 295,0	-	3 295,0
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	1 422,0	4 612,0	2 397,0	747,0	747,0	9 925,0	3 735,0	13 660,0
34334	Programme de développement des parcs	M	960,0	-	2 500,0	-	-	3 460,0	-	3 460,0
55736	Programme de réfection routière	M	2 989,0	1 793,0	1 797,0	2 143,0	1 987,0	10 709,0	9 785,0	20 494,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0	125,0	250,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	334,0	300,0	350,0	350,0	1 684,0	1 750,0	3 434,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	75,0	75,0	75,0	100,0	100,0	425,0	500,0	925,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	1 397,0	1 993,0	2 393,0	2 118,0	2 193,0	10 094,0	16 515,0	26 609,0
67862	Développement immobilier	M	250,0	-	-	999,0	1 080,0	2 329,0	-	2 329,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	74,0	75,0	75,0	100,0	100,0	424,0	500,0	924,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	60,0	60,0	80,0	60,0	60,0	320,0	300,0	620,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 032,0**	**9 397,0**	**13 367,0**	**7 072,0**	**7 072,0**	**44 940,0**	**35 360,0**	**80 300,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**8 032,0**	**9 397,0**	**13 367,0**	**7 072,0**	**7 072,0**	**44 940,0**	**35 360,0**	**80 300,0**

Tableau 206 – Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	740,0	740,0	740,0	740,0	750,0	3 710,0	5 005,0	8 715,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	6 830,0	6 830,0	13 660,0
42812	Aménagement d'un centre aquatique	M	1 207,0	1 207,0	1 207,0	1 207,0	1 207,0	6 035,0	4 658,0	10 693,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 259,0	1 284,0	1 284,0	1 284,0	1 274,0	6 385,0	6 990,0	13 375,0
69212	Natatorium	M	75,0	150,0	150,0	150,0	150,0	675,0	252,0	927,0
83022	Programme local d'apaisement de la circulation	M	300,0	200,0	200,0	200,0	200,0	1 100,0	1 000,0	2 100,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**24 735,0**	**24 735,0**	**49 470,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**24 735,0**	**24 735,0**	**49 470,0**

Tableau 207 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	4 799,0	5 124,0	4 621,0	5 403,0	5 242,0	25 189,0	13 910,0	39 099,0
44220	Programme Accès Jardins	M	144,0	87,0	2 679,0	1 571,0	843,0	5 324,0	5 000,0	10 324,0
55737	Programme de réfection routière	M	6 877,0	7 100,0	6 034,0	2 265,0	4 315,0	26 591,0	27 575,0	54 166,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	3 641,0	3 150,0	2 127,0	6 222,0	5 061,0	20 201,0	30 820,0	51 021,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**77 305,0**	**77 305,0**	**154 610,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**77 305,0**	**77 305,0**	**154 610,0**

Tableau 208 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 627,0	1 987,0	1 487,0	1 320,0	1 711,0	8 132,0	6 219,0	14 351,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	9 051,0	2 230,0	2 230,0	3 426,0	3 507,0	20 444,0	19 176,0	39 620,0
55310	Construction de la nouvelle bibliothèque de Villeray	M	1 586,0	1 901,0	2 701,0	-	47,0	6 235,0	-	6 235,0
55730	Programme de réfection routière	M	3 450,0	1 900,0	1 600,0	2 929,0	2 383,0	12 262,0	12 178,0	24 440,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	1 080,0	980,0	980,0	1 323,0	1 350,0	5 713,0	7 417,0	13 130,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**16 794,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**52 786,0**	**44 990,0**	**97 776,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**16 794,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**52 786,0**	**44 990,0**	**97 776,0**

Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses lié aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont regroupés dans cinq catégories :

- les **taxes** regroupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et de la taxe municipale pour le 911 notamment;
- les **paiements tenant lieu de taxes** regroupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- les **services rendus et autres revenus** regroupent les revenus des services facturés à des citoyennes et citoyens, à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées ainsi que d'autres types de revenus comme ceux des amendes et des pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- les **transferts** regroupent l'ensemble des subventions des gouvernements et des autres organismes publics.

Les dépenses sont généralement présentées par objets :

- la **rémunération**, qui comprend les salaires du personnel et des élues et élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les charges sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élues et élus ainsi que du personnel de la Ville;
- le **transport** et les **communications**;
- les **services professionnels**, les **services techniques et autres**;
- la **location**, l'**entretien** et la **réparation**;
- les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités municipales tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- les **biens durables** non capitalisés;
- les **frais de financement**;
- le **remboursement de la dette à long terme**;
- les **contributions à des organismes**.

Dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par activités :

- l'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal et d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;
- l'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- l'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et au transport des marchandises. Elle comprend également la gestion de la neige;
- l'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égouts et de traitement des eaux usées ainsi que la gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement;
- l'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement hors marché;
- l'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- l'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- l'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

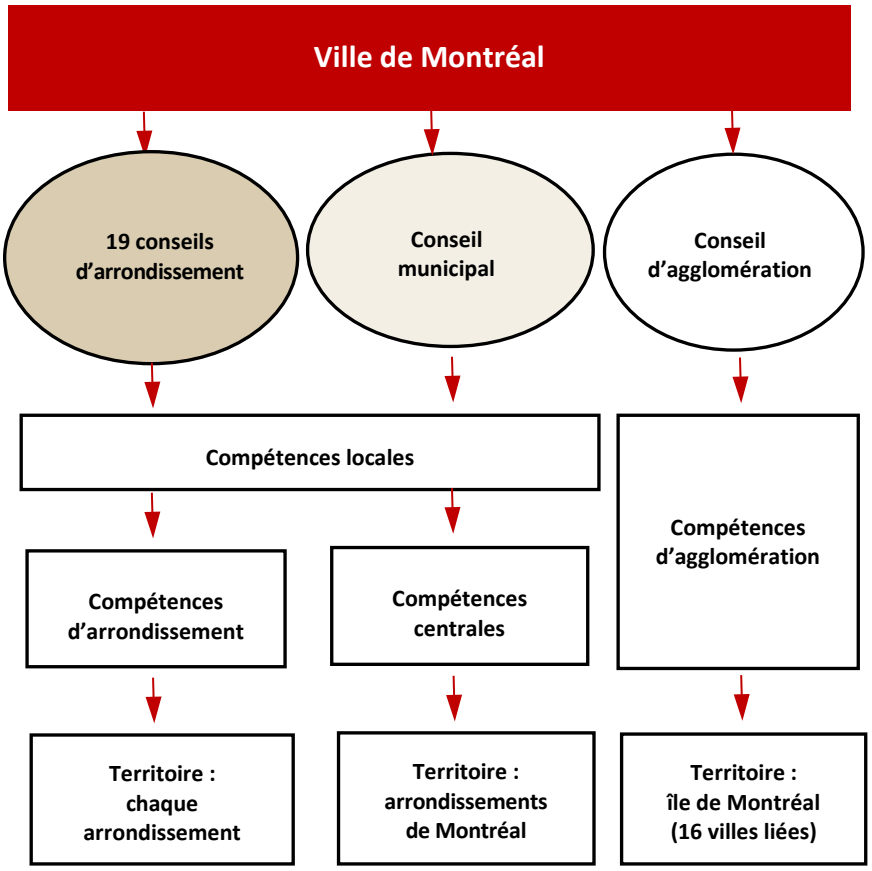
Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget

Comme le prescrit l'encadrement juridique de la Ville de Montréal, les pouvoirs d'administrer la Ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, fournit des services et gère les équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

Instances politiques et champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. La prestation des services communs est assurée par les employées et employés de la Ville de Montréal.

Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. En effet, depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit pour l'accompagner au conseil d'agglomération des représentantes et représentants, qui tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 personnes élues, soit :

- la mairesse de Montréal;
- 15 personnes élues du conseil municipal de Montréal, que désigne la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées (il n'y a que 1 représentante ou représentant pour L'Île-Dorval et Dorval) – l'une de ces personnes est à la vice-présidence;
- 1 représentante ou représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), que désigne la mairesse ou le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou maires d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, la, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers, qui siègent également au conseil municipal, et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 209 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants et répondantes, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abris ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément relatif à la gestion de celles-ci, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n^{o} 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit d'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

Confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, la Ville de Montréal confectionne le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, à savoir le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E-20.001), ci-après la *Loi* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la *Loi* prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employées et employés de la Ville de Montréal[1].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

[1] Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employées et employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens les services communs – c'est-à-dire ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – à moindre coût.

Répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération, soit les services communs, sont assumées par différentes unités d'affaires, qui fournissent également aux citoyennes et citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

Répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (par exemple, les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (par exemple, les activités du Service des finances et de l'évaluation foncière).

Répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au *Règlement sur les dépenses mixtes* (RCG 06-054), qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

Répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

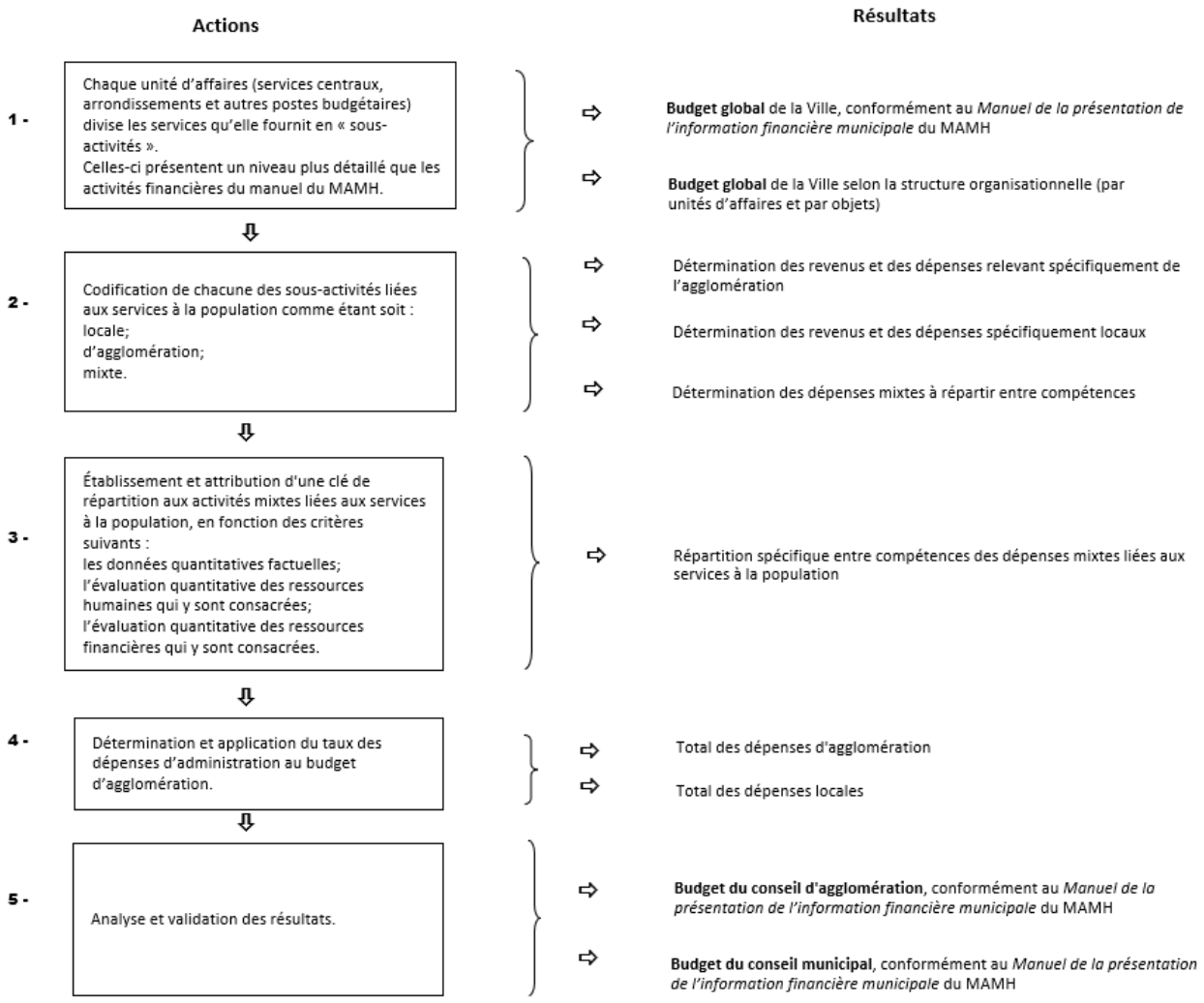
En vertu du *Règlement sur les dépenses mixtes*, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2026, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,01 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Bureau de l'inspecteur général, Commission de la fonction publique de Montréal, Direction générale, Finances et évaluation foncière, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Planification stratégique et performance organisationnelle, Ressources humaines et communications, Technologies de l'information, Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, et Bureau du vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses



Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(*Décret numéro 1229-2005* et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal;
- Parc Jean-Drapeau;
- Parc Frédéric-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel);
- ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny et Rapides-du-Cheval-Blanc;
- les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal;
- Cité des arts du cirque;
- Tour de l'Île;
- aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec;
- réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, daté du 18 juin 2008 (CG08 0362);
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté;
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, des sites et des arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels;*
- contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou qui visent la création de parcs riverains dans l'agglomération.

Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 210 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). **Voirie locale** – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités liées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

Annexe 8 – Synthèse des politiques financières

La Ville de Montréal a adopté en 2002 des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après se trouve une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à la page Internet[1] des politiques.

[1] https://montreal.ca/sujets/politiques-financieres

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* exige que les administrations municipales atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses ou à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé ou encore à porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la *Loi sur les cités et villes* en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

C'est pour cette raison que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de réserves financières, notamment les réserves financières de l'eau, de la voirie, des immobilisations et celle des dépenses liées à la tenue des élections. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et citoyens;
- financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- l'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- l'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur la fiscalité municipale, la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoient les principales sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer les services municipaux.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour ainsi préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans l'avenir.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et ainsi maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. Cette préoccupation doit être particulièrement présente en regard de la gestion des dépenses.

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif d'établir des critères complémentaires de comptabilisation des immobilisations corporelles à ceux mentionnés dans le manuel de comptabilité de Comptables professionnels agréés Canada pour le secteur public. L'établissement de ces critères permet ainsi la comptabilisation des acquisitions, des ajouts et des dispositions des immobilisations corporelles ainsi que de leur période d'amortissement respective. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement des immobilisations corporelles par catégories d'actifs ainsi que les directives portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation des immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que le développement informatique d'une solution infonuagique.

Annexe 9 – Fonds de l'eau

Le Fonds de l'eau est un outil comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses liés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2026. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2026, en hausse de 7,7 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2025, s'élèvent à 629,5 M$. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 574,3 M$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 299,1 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Le budget 2026 marque le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034. Celle-ci repose sur trois grands chantiers : la qualité de l'eau, la fiabilité des équipements ainsi que l'adaptation et la résilience. Dans la perspective d'atteindre les résultats visés par cette stratégie, l'Administration a décidé d'augmenter le financement de l'eau de 38 M$ en 2026, soit 23 M$ pour le budget de fonctionnement et 15 M$ de paiement au comptant des investissements dans les infrastructures de l'eau.

Un montant de 642,2 M$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations en 2026. Ces acquisitions seront financées, entre autres, par des programmes de subvention de 164,3 M$ et des paiements au comptant de 109,3 M$. Ainsi, les emprunts à la charge de la population se limiteront à 368,5 M$.

Au budget 2026, le Fonds de l'eau a exceptionnellement des surplus affectés en provenance du Fonds général pour la gestion de la dette (16,3 M$) et l'urgence climatique (0,9 M$). À la fin de l'exercice financier 2026, un rapprochement des dépenses réelles et des surplus affectés sera effectué et l'excédent non utilisé sera retourné dans les surplus affectés respectifs.

Le PDI 2026-2035 relatif à l'eau, dont le détail est présenté à la section *PDI 2026-2035* du volume budgétaire, s'élève à 7 363,3 M$. Pour l'année 2026, les principaux programmes prévus sont : les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (184 M$), le réseau primaire d'aqueduc (58,5 M$), le plan directeur de drainage (51,2 M$), la station d'épuration (49,4 M$), les usines de traitement d'eau potable (38,1 M$) et le réseau primaire d'égouts (26,1 M$). Les principaux projets prévus au budget 2026 sont : la désinfection de l'effluent (169,1 M$) et la modernisation du réservoir McTavish (20,4 M$).

Tableau 211 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2026
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau		221 863,0	(181 141,7)	40 721,3
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		121 697,9	(102 717,6)	18 980,3
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		20 035,2	(10 139,0)	9 896,2
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		8 120,1	(4 268,2)	3 851,9
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		875,7	(839,3)	36,4
Taxation relative à l'eau	527 983,5			527 983,5
Tarification au compteur	11 093,1			11 093,1
Tarification des eaux usées		9 577,1		9 577,1
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		338,9		338,9
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	351,8		(351,8)	-
Transferts	3 100,0			3 100,0
Autres revenus	1 226,4	2 670,4		3 896,8
	543 754,8	**385 178,3**	**(299 457,6)**	**629 475,5**
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	480,4	3 809,4		4 289,8
Direction de l'eau potable	-	70 574,5		70 574,5
Direction de l'épuration des eaux usées	-	81 497,0		81 497,0
Direction des réseaux d'eau	11 302,3	22 573,9		33 876,2
Direction de la gestion des actifs	20 601,6	14 535,6	(351,8)	34 785,4
Direction des projets majeurs	-	1 264,9		1 264,9
Direction des stratégies et de la performance	2 040,3	3 961,9		6 002,2
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	79 615,1			79 615,1
Autres unités (s.profess. et tech., laboratoire, géomatique, etc.)	16 333,5	18 925,9		35 259,4
Frais généraux d'administration	18 983,2	31 594,3		50 577,5
Frais de financement	20 283,0	41 205,4		61 488,4
Total – Dépenses	**169 639,4**	**289 942,8**	**(351,8)**	**459 230,4**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	37 126,3	77 993,0	-	115 119,3
Total – Financement	**37 126,3**	**77 993,0**	**-**	**115 119,3**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	299 105,8	-	(299 105,8)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**505 871,5**	**367 935,8**	**(299 457,6)**	**574 349,7**
Excédent (déficit) avant affectations	**37 883,3**	**17 242,5**	**-**	**55 125,8**
Affectations				
Réserves financières - EAU				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	245,4	(340,6)	-	(95,2)
- Stratégie d'accroissement de paiement au comptant - Eau	(42 100,0)		-	(42 100,0)
- Paiement au comptant - Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034	(10 255,0)	(4 745,0)		(15 000,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 557,4)	(12 883,5)	-	(16 440,9)
- Autres affectations de la réserve	655,4	726,6		1 382,0
Surplus affectés - AUTRES				
- Gestion de la dette	16 260,4			16 260,4
- Urgence climatique	867,9			867,9
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**0,0**	**0,0**	**-**	**0,0**

Tableau 212 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2026
Acquisitions d'immobilisations				
Direction de la gestion des actifs	184 701,0	51 240,0		235 941,0
Direction de l'eau potable		46 475,0		46 475,0
Direction des réseaux d'eau		102 911,0		102 911,0
Direction de l'épuration des eaux usées		48 440,0		48 440,0
Direction des projets majeurs		193 405,0		193 405,0
Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034	10 255,0	4 745,0		15 000,0
Total des acquisitions d'immobilisations	**194 956,0**	**447 216,0**	-	**642 172,0**
Sources de financement				
Transferts (subventions)	84 543,0	79 755,0		164 298,0
Affectations - Réserves financières	13 166,0	96 175,0		109 341,0
Emprunt à la charge des contribuables	97 247,0	271 286,0		368 533,0
Total des sources de financement	**194 956,0**	**447 216,0**	-	**642 172,0**

Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES

En croisant les données d'inventaire, les projections démographiques et économiques, ainsi que les politiques en vigueur ou en développement, la modélisation offre une projection de l'évolution des émissions de GES jusqu'en 2050. L'ensemble des calculs ont été réalisés par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, accompagné par une firme spécialisée dans la modélisation climatique.

Développé par la firme Sustainability Solutions Group, le modèle utilisé est un modèle intégré et géographiquement désagrégé spécialisé dans l'énergie, les émissions et les finances. Ce modèle permet une comptabilité de bas en haut pour l'offre et la demande en énergie ainsi que pour les stocks de technologies consommatrices d'énergie (véhicules, systèmes de chauffage, logements et bâtiments) et tous les flux d'énergie intermédiaires (comme l'électricité et la chaleur). L'énergie et les émissions de GES sont déduites d'une série de modèles interconnectés de stocks et de flux.

- Le modèle utilise 94 zones géographiques, formées à partir des secteurs municipaux de l'enquête Origine-Destination 2018 et situées à l'intérieur des limites de l'agglomération de Montréal, et permet de répartir spatialement la consommation d'énergie et les émissions de GES ;
- Le modèle est calibré à partir de l'année de base de l'inventaire le plus récent (2023) et couvre les années jusqu'en 2050. Chacune des années s'étendant de 2024 à 2050 est simulée en fonction des variables du modèle (calibrées en fonction des données observées de l'année de base) et des modifications apportées à ces variables (tableau 1), ce qui a permis de créer le scénario des mesures actuelles et planifiées ainsi que le scénario des mesures supplémentaires à l'étude ;
- L'inventaire de GES, estimé par le modèle pour chaque année, englobe les émissions de GES de la portée 1 (provenant de sources situées à l'intérieur de la limite municipale) et 2 (résultant de l'utilisation d'électricité, de chaleur, de vapeur et/ou de refroidissement) du Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de GES à l'échelle communautaire (GPC)[1] ainsi qu'une part des autres émissions de GES qui ont lieu à l'extérieur de la limite municipale en conséquence des activités se déroulant à l'intérieur de cette limite.

Tableau 213 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés

Catégorie	Mesures actuelles et planifiées	Mesures supplémentaires à l'étude
Population	Croissance de la population suit la tendance des 15 dernières années (2041 = 2 337 014)	
Distribution géographique des nouveaux bâtiments	Les nouveaux bâtiments sont construits selon la distribution géographique des permis de construction des cinq dernières années	100 % de la croissance démographique se fait dans les quartiers centraux ou les corridors de transport structurants
Comportement de mobilité	Les déplacements des résidents de la région métropolitaine de Montréal sont répartis spatialement en fonction de l'enquête métropolitaine 2023 Perspectives mobilité (auparavant nommée enquête Origine-Destination)	

[1] https://ghgprotocol.org/ghg-protocol-cities

Demande énergétique des bâtiments	La croissance en nombre et en superficie des bâtiments est fondée sur la demande associée à ces bâtiments. Cette demande est générée par l'accroissement anticipé de la population et de l'emploi dans chacune des zones modélisées. L'augmentation de la superficie des bâtiments entraîne une hausse de la consommation d'énergie et des émissions de GES en fonction du type de nouveaux bâtiments et de leur profil de consommation d'énergie.
Performance énergétique des nouveaux bâtiments	Atteinte du palier de performance énergétique de niveau 4 du Code national du Bâtiment (CNB) 2020 d'ici 2032 (40 % d'amélioration de la performance énergétique) et de niveau 5 d'ici 2047 (70 % d'amélioration de la performance énergétique) • 100 % de thermopompes dans les nouveaux bâtiments résidentiels
Bâtiments résidentiels existants et nouveaux	1,5 % des bâtiments sont rénovés annuellement entre 2023 et 2050, ce qui représente la tendance observée des 5 dernières années grâce aux programmes de subventions existants • 10 % d'économie thermale par bâtiment rénové et 50 % d'entre eux installent des thermopompes • 15 % de GNR dans le mix résidentiel d'ici 2040, tel que la réglementation l'oblige
Bâtiments commerciaux et institutionnels existants et nouveaux	Les programmes actuels, tels que Écoperformance, réduisent la demande énergétique des bâtiments existants entre 2023 et 2050 selon la tendance observée entre 2018 et 2023 : • 0,4 % des bâtiments sont rénovés chaque année • 10 % d'économie thermale par bâtiment rénové et réduction de 25 % du gaz naturel pour répondre aux besoins en chauffage et climatisation La part des bâtiments utilisant des thermopompes pour répondre à leurs besoins en chauffage et climatisation suit les scénarios de carboneutralité du rapport Avenir énergétique 2023 : • 13 % en 2030 • 30 % en 2040 • 50 % en 2050
Bâtiments commerciaux et résidentiels existants (Règlement 21-042)	Pour les grands bâtiments commerciaux soumis au système de cotation, divulgation et performance : • gain d'efficacité énergétique de 1,5 % à partir de 2026 est attribuée aux effets de la **divulgation**, selon les résultats observés dans d'autres villes en Amérique du Nord • 80 % des besoins en chauffage des bâtiments visés par la réglementation sont satisfaits par des technologies décarbonées d'ici 2040 grâce aux effets du système de **performance**
Bâtiments industriels existants	Les programmes de subvention réduisent la demande énergétique des bâtiments existants selon la tendance observée : • 0,1 % de bâtiments industriels existants sont soumis à des rétrofits chaque année Gains d'efficacité énergétique de 0,15 % par année découlant des mesures du scénario de référence du gouvernement du Canada ajustée aux industries présentes sur le territoire montréalais

Bâtiments municipaux existants	Paramètres constants entre 2023 et 2050	100 % des bâtiments sont décarbonés d'ici 2030. Les bâtiments rénovés subissent une amélioration de la performance énergétique de 40 % et une économie de l'énergie thermale de 24 %
Transport en commun	Mise en service du SRB PIE-IX en 2023, du REM de l'ouest en 2024 et du REM de l'est en 2032. Prolongement de la ligne bleue du métro en 2031 et électrification progressive des autobus de la STM jusqu'en 2040 • 22 % des nouveaux utilisateurs étaient des automobilistes	Aucune mesure additionnelle considérée
Transport actif	2 347 kilomètres de pistes cyclables en 2050 conformément aux plans établis par la Vision Vélo et aux objectifs du Plan d'urbanisme • Les nouveaux cyclistes délaissent 40 % de leurs déplacements motorisés	Aucune mesure additionnelle
Taux de motorisation	Le taux de motorisation augmente de 0,5 % par année suivant la tendance historique	Aucune mesure additionnelle considérée
Véhicules personnels	Norme VZE : 90 % des nouveaux véhicules légers seront électriques ou hybrides à partir de 2035 80 % des nouveaux véhicules personnels sont des camions légers de 2022 à 2050 Au centre-ville et dans le Vieux-Montréal : 100 % des déplacements en véhicules zéro émission et 10 % de réduction des déplacements en véhicules Augmentation annuelle des tarifs de la taxe sur les parcs de stationnement : • Zones A, B, C : 3,4 % • Zone D : 10 %	La stratégie d'écofiscalité génère une réduction croissante des déplacements entre 2024 et 2050. • En moyenne, la baisse est de près de 13 %. • En 2050, la baisse des déplacements est d'environ 16,5 %.
Efficacité énergétique des véhicules légers	L'efficacité énergétique des véhicules à combustion interne s'améliore selon les normes CAFE (119 g éq. CO_2/km en 2025). Les véhicules électriques sont jusqu'à 30 % plus efficaces en 2040, alors que les camions légers sont 10 % plus efficaces.	
Autopartage	Augmentation des abonnées de services d'autopartage de 10 % par an	

Véhicules municipaux	**La courbe d'électrification des véhicules municipaux suit celle des véhicules personnels (selon la norme des véhicules zéro émission).**	**100 % des véhicules municipaux seront électriques d'ici 2035 et 25 % de réduction des déplacements**
Transport routier de marchandises	Paramètres constants entre 2023 et 2050	Augmentation des livraisons de marchandises par véhicules zéro émission (VZE) de 10 % entre 2023 et 2030
Verdissement	500 000 arbres plantés d'ici 2030 (action 20), avec 1 t éq. CO_2 séquestrée par arbre au cours de sa vie entre 2023 et 2050	
Incinérateurs	Les incinérateurs seront remplacés d'ici 2035. L'impact sur les émissions de GES est basé sur le scénario 3 d'une étude de l'UQAC	
Matières résiduelles	D'ici 2050, réduction de 25 % de la production de déchets par personne et augmentation de 50 % du taux de recyclage.	
Hydrofluorocarbure (HFC)	Réduction graduelle afin d'arriver à une réduction de 85 % d'ici 2036, tel que dicté par règlement[1].	

Énergie des bâtiments

La consommation d'énergie des bâtiments est étroitement liée à la désignation de l'utilisation du sol qu'il reçoit, tributaire de l'emplacement, de l'archétype et de la date de construction des bâtiments.

Transport

Le sous-modèle de transport de passagères et passagers réagit aux modifications concernant l'utilisation du sol, l'infrastructure de transit, la technologie des véhicules, les comportements de déplacement et d'autres facteurs. La consommation d'énergie et les émissions associées aux véhicules personnels sont calculées par les véhicules-kilomètres parcourus du parc de véhicules personnels et les caractéristiques de type, de carburant et d'efficacité de ces véhicules.

[1] Ministère de la Justice du Canada. (2020). Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les halocarbures de remplacement. Récupéré de : https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SOR-2016-137.pdf

Exemples d'améliorations méthodologiques potentielles

Longueur des voies disponibles pour les déplacements en voiture

La longueur totale des voies disponibles pour la circulation des véhicules au sein de la ville est une variable significative influençant le nombre total de déplacements en voiture. Cependant, elle n'a pas été intégrée dans la modélisation en raison de contraintes de temps et de données. Il serait pertinent d'inclure une variable physique dans le modèle représentant la longueur des routes et des voies de circulation, et de déterminer une élasticité qui la lierait à un effet potentiel de réduction des déplacements en voiture en fonction de la longueur totale dans une zone donnée.

Transport de marchandises

Les réductions d'émissions liées au transport de marchandises sont directement établies par des cibles d'électrification pour les véhicules de ce sous-secteur dans le modèle. Il serait judicieux d'approfondir le modèle afin de fonder les réductions d'émissions dans ce secteur sur des mesures que la Ville peut maîtriser de manière plus directe, comme la mise en place de mesures d'écofiscalité, la mise en place de centres de distribution exigeant des livraisons de dernier kilomètre sans émissions ou une prise en charge par les clients.

Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise

Limiter le réchauffement climatique planétaire à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels est essentiel pour réduire les impacts négatifs des changements climatiques. Montréal a d'ailleurs réaffirmé cet engagement lors du Sommet Action Climat des Nations unies en 2019 et par les objectifs d'atténuation climatique inscrits dans son Plan Climat 2020-2030 pour la collectivité montréalaise.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dépasser ce seuil accentuerait les pressions sur les systèmes sociaux, environnementaux et économiques, notamment dans les villes, déjà vulnérables face à l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les inondations et les sécheresses.

Le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement climatique de 1,5 °C, publié en 2019, souligne que pour avoir une chance de respecter cet objectif, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) doivent rester sous un seuil critique d'ici 2050. Le concept de « budget carbone restant[1] » est utilisé par le GIEC pour estimer la **quantité maximale de GES que l'humanité peut émettre tout en ayant une probabilité raisonnable de limiter le réchauffement**. Bien que ces estimations soient soumises à des incertitudes, le budget carbone mondial[2] entre 2018 et 2050 devrait être de :

- 420 Gt éq. CO_2 pour une probabilité de 66 % de ne pas dépasser 1,5 °C ;
- 580 Gt éq. CO_2 pour une probabilité de 50 % de ne pas dépasser 1,5 °C.

Si ces estimations fournissent un cadre de référence, de nombreuses villes se sont approprié le concept de budget carbone restant pour évaluer leurs contributions à la lutte contre les changements climatiques. Afin d'intégrer cette approche dans sa planification climatique et respecter son engagement dans le Plan climat 2020-2030 (action 44), l'agglomération de Montréal doit estimer un budget carbone restant pour les émissions de la collectivité montréalaise.

Établir un budget carbone restant à l'échelle locale implique toutefois des choix méthodologiques complexes, en raison des incertitudes liées à la répartition du budget mondial entre les villes à travers les pays. L'estimation du budget carbone restant pour Montréal repose donc sur plusieurs hypothèses scientifiques. Considérant que :

- la part de ce budget alloué au Canada correspond à 1,1 % du total mondial[3], soit une limite d'émissions nationales comprise entre 4,6 et 6,4 Gt éq. CO_2 pour la période 2018-2050 ;
- la part du budget carbone canadien attribuée à la collectivité montréalaise est estimée à 3,5 %[4].

Cela signifie que la collectivité montréalaise devrait limiter ses émissions à un niveau compris entre 161 700 et 227 500 kt éq. CO_2 sur la même période.

Dans ce cadre, le budget carbone restant pour la collectivité montréalaise fixe une limite maximale d'émissions pour la période allant de 2018 à 2050. Il repose sur des plafonds annuels de GES, qui

[1] GIEC. (2019). Réchauffement planétaire de 1,5 °C : Résumé à l'intention des décideurs. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Disponible sur https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf

[2] Idem, p. 12.

[3] Raupach, M. R., Davis, S. J., Peters, G. P., Andrew, R. M., Canadell, J. G., Ciais, P., Friedlingstein, P., Jotzo, F., van Vuuren, D. P., & Le Quéré, C. (2014). Sharing a quota on cumulative carbon emissions. In Nature Climate Change, 4(10), 873–879. https://doi.org/10.1038/nclimate2384.

[4] Matthews. D. (2019). Montréal's emissions targets for 1.5°C and 2°C global warming. Disponible sur https://ocpm.qc.ca/sites/defaul/files/pdf/P80/7.2.19_damon_matthews.pdf.

deviennent progressivement plus contraignants afin de respecter l'objectif de réduction de 55 % des émissions d'ici 2030 par rapport à 1990, et d'atteindre la carboneutralité en 2050.

Pour établir ces plafonds annuels, le budget carbone a été conçu en adoptant les principes du C40[5] et du *Science-Based Targets Network*[6] concernant les trajectoires des villes vers la carboneutralité. Ces principes établissent que les villes prennent en considération des facteurs d'équité, de responsabilisation dans la contribution aux changements climatiques, ainsi que leur capacité à contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation.

Basé sur ces principes, le budget carbone restant de la collectivité montréalaise adopte une trajectoire en forme de « S » inversé avec un déclin progressif[7] des émissions vers l'objectif de carboneutralité en 2050. Dans cette approche, les réductions d'émissions démarrent de façon modérée et s'accélèrent à partir de 2025, ce qui représente le début de la période prévue où la plupart des actions du Plan climat 2020-2030 contribueront à une réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

Ainsi, les plafonds annuels du budget carbone de la collectivité montréalaise permettent une réduction plus progressive des émissions entre 2018 et 2025. Après 2025, ces réductions s'accélèrent pour atteindre un rythme plus soutenu jusqu'en 2050.

En fonction de cette trajectoire et afin de respecter les principes mentionnés, **le budget carbone restant de la collectivité montréalaise est établi à 184 714 kt éq. CO_2 entre 2018 et 2050**, respectant les limites supérieures et inférieures préalablement établies.

[5] C40 (2016). Deadline 2020 : How cities will get the job done. Disponible sur : https://www.c40.org/wp-content/uploads/2021/07/Deadline_2020.pdf

[6] Science Based Targets Network (2020). Science-based targets for cities: A guide. Disponible sur : https://sciencebasedtargetsnetwork.org/wp-content/uploads/2020/11/SBTs-for-cities-guide-nov-2020.pdf

[7] Dans la méthodologie formulée par le C40 pour déterminer les efforts requis par les villes, Montréal est classée comme une ville à PIB par habitant élevé et à faibles émissions de GES par habitant. La trajectoire recommandée vers la carboneutralité se caractérise par une diminution progressive des émissions. Dans le langage adopté par le C40, la typologie assignée à Montréal est celle de « steady decline » (C40, 2016, p. 104).

Annexe 12 – Description et méthodologie du Test climat

Dans le cadre de la préparation du budget 2026, la version 2.0 du Test Climat a été déployée auprès des unités d'affaires pour permettre d'intégrer systématiquement l'impact climatique au sein du processus budgétaire. À l'aide de questions adaptées au langage des unités d'affaires concernées et simples à répondre, il permet d'évaluer la cohérence des projets, programmes et décisions avec les engagements climatiques de la Ville.

Contexte et objectifs

Le Test Climat 2.0, développé par le BTER et accompagné par un consultant externe, est un outil web interactif qui automatise l'accompagnement des responsables de projets/programmes. L'outil est conçu pour être intuitif et autonome, intégrant directement les explications, exemples et ressources nécessaires à la compréhension des questions.

Il évalue la cohérence des caractéristiques des projets, programmes et décisions municipales avec les engagements climatiques du Plan Climat 2020–2030, notamment :

- Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2030 par rapport à 1990 et atteinte de la carboneutralité en 2050
- Atteinte de la carboneutralité des activités municipales d'ici 2040
- Diminution des vulnérabilités aux aléas climatiques sur le territoire

L'outil permet une analyse systématique et standardisée des impacts potentiels des actions municipales sur les grands enjeux de la transition écologique, en automatisant le processus auparavant réalisé manuellement par le BTER.

Fonctionnalités principales de l'outil

Interface

Deux interfaces sont développées :

- **Utilisateur :** accès au formulaire dynamique, visualisation des résultats, sauvegarde et modification des tests en cours, consultation des tests terminés.
- **Administrateur :** gestion des questions, des réponses proposées, des pointages, et extraction des données pour analyse.

Questionnaire et impacts dynamiques

Une fois le test démarré, le formulaire s'adapte aux réponses de l'utilisateur en temps réel. Chaque question est définie par :

- Domaine d'intervention
- Applicabilité selon le service, le niveau de vulnérabilité, le type de test
- Dépendances logiques (questions parentes)

Les questions ont été regroupées par 3 grands domaines d'intervention :

- Bâtiments
- Infrastructures urbaines
- Activités municipales

Selon le domaine d'intervention et le type de question, un pointage est attribué à la réponse selon 11 catégories d'impact :

Tableau 214 – Catégories d'impact

Adaptation	Atténuation
Vagues de chaleur	Mobilité décarbonée
Pluies abondantes	
Biodiversité renforcée	Bâtiments décarbonés
Tempêtes destructrices	
Adaptation aux crues	Exemplarité municipale
Augmentation des températures moyennes	
Adaptation aux sécheresses	Consommation responsable

Visualisation des résultats

À mesure que l'utilisateur répond, un diagramme permet de suivre en continu l'alignement du projet/programme selon 6 des 11 critères d'évaluation. Les critères visibles sont ceux jugés comme prioritaires pour cette année, soient :

1) Mobilité décarbonée
2) Bâtiments décarbonés
3) Exemplarité municipale
4) Vagues de chaleur
5) Pluies abondantes
6) Biodiversité renforcée

Une fois l'ensemble des questions répondues, la mention finale et le diagramme final sont générés automatiquement. Grâce à ce processus dynamique et pédagogique, l'outil offre à l'utilisateur une bonne compréhension des défis à relever pour s'aligner davantage avec le Plan climat et l'occasion de repenser ainsi certains aspects du projet/programme.

Méthodologie d'évaluation des résultats dans le cadre du PDI 2026-2035

Le Test Climat repose sur une architecture modulaire de questions, chacune pouvant être activée ou désactivée selon les réponses précédentes. Les réponses sont associées à des pointages définis par le BTER, permettant une évaluation quantitative et qualitative.

Pour chaque projet ou programme, plusieurs informations sont utilisées pour calculer la mention globale et les sous-mentions en atténuation et en adaptation :

- Le pourcentage d'investissement en infrastructures naturelles en 2025 et en 2026,
- L'évaluation des projets et programmes de plus de 50 M$ effectués lors du dernier budget,
- L'évaluation des experts du BTER qui ont suivi ou accompagné certains des projets,
- L'analyse des réponses aux questions du Test Climat et commentaires fournis par les unités responsables,
- L'évaluation du Test Climat 2.0 (note globale, note atténuation, note adaptation et notes des 11 catégories d'impact le cas échéant),
- Description du projet ou programme de la fiche PDI.

Annexe 13 – Glossaire

Acquisitions d'immobilisations
Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

Activités municipales
Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les activités sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Adaptation aux changements climatiques
L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel une communauté et les écosystèmes qui la composent s'ajustent et se préparent aux changements climatiques afin d'en limiter les conséquences négatives et d'en tirer les bénéfices potentiels.

Affectation
Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

Agglomération
L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes situées sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et la sécurité incendie, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement
(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)
L'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a-p.)
Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et employés que l'on convertit en équivalent à temps complet. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement
Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget climat
Un budget climat est un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques dans la prise de décisions sur les politiques, les actions et le budget en tenant en compte des objectifs climatiques au sein même du processus budgétaire et financier. De plus, le budget climat permet d'attribuer la responsabilité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des actions.

Budget carbone
Un budget carbone[1] consiste à fixer une quantité maximale de gaz à effet de serre (GES) qui peut être émise dans l'atmosphère en fonction de l'atteinte d'une cible relative au réchauffement climatique.

Le budget climat servira à exposer les solutions qui permettront d'atteindre les cibles fixées par le budget carbone de Montréal, soit les plafonds annuels d'émissions de GES. Il intègre les émissions de GES de l'ensemble de la collectivité montréalaise, y compris de la Ville de Montréal elle-même.

Budget de fonctionnement
Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital
Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles
Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'Administration montréalaise impose les immeubles selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle
Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

[1] À titre d'exemple, un rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de 2018 estime que, pour respecter l'objectif de non-dépassement de 1,5 C par rapport à la période préindustrielle, le budget carbone planétaire disponible se situerait entre 420 et 580 milliards de tonnes de CO2 à partir de 2018. Si la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES est retardée ou si l'effet de ces mesures est plus faible que nécessaire, une quantité supplémentaire de CO_2 sera émise dans l'atmosphère. Cela signifie que des mesures encore plus strictes devront être prises plus tard pour compenser et ainsi respecter le budget carbone.

Charges fiscales foncières
Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant des taxes foncières imposées par le conseil municipal ou les conseils d'arrondissement. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données ajustées du rôle d'évaluation foncière, au 10 septembre 2025.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette Municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs
La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur
Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds des services de santé, etc.) accordés aux employées et employés et aux élues et élus.

Coûts des régimes de retraite
Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories :
- les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes liés aux régimes de retraite qui incorporent les coûts relatifs aux répercussions des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente
Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative
Dépense qui n'est pas précisément attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement
Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, conçus ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :
- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'Administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, conçus ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets
Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*.

Dette
Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées dans le fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec et d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes
En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont taxées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement (ou bonification de l'offre de service)
Il s'agit d'un objectif d'investissement lié à la bonification de l'offre de service. La mise aux normes, l'amélioration ou l'agrandissement d'installations, l'ajout de nouvelles infrastructures ou l'augmentation du nombre d'équipements (ajout de la valeur totale des actifs) sont considérés comme du développement.

Droits sur les mutations immobilières
Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreuse ou l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre
Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Économie circulaire
L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Émission
Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales
Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables
Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables de Montréal qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables de Montréal si les projets sont de compétence municipale.

Équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO_2)
Il s'agit de l'unité de mesure universelle qui indique le potentiel de réchauffement planétaire des GES. L'éq. CO_2 sert à évaluer les effets du rejet (ou de l'absence de rejet) de différents GES. Les émissions de GES sont calculées en éq. CO_2. En effet, le CO_2 est le gaz de référence auquel les autres gaz sont comparés au chapitre de leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative à la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère pour une période déterminée.

Étalement de la variation des valeurs foncières
Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Financement (mode de, source de)
Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)
Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Immobilisations
Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)
Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')
Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures
Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations et équipements technologiques.

Infrastructure naturelle et hybride
Une infrastructure naturelle est un système naturel ou naturalisé, pouvant impliquer de l'ingénierie, qui apporte de multiples avantages pour l'environnement ou le bien-être humain. C'est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées. Une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain.

Infrastructure grise
Une infrastructure grise est une infrastructure traditionnelle basée sur des techniques d'ingénierie ou des équipements mécaniques et n'impliquant pas la nature. Dans le cadre de l'application de la méthodologie retenue par la Ville pour catégoriser les investissements, les infrastructures grises considérées comme admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs effets (p. ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).

Inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise
L'inventaire des émissions de la collectivité montréalaise comprend le calcul des émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée et des autres émissions indirectes ayant lieu sur le territoire de l'agglomération pour les secteurs et sous-secteurs suivants :

- sources fixes;
- transport;
- matières résiduelles;
- procédés industriels et utilisation de produits;
- agriculture, foresterie et autres affectations des terres.

Le budget climat utilise l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise comme point de référence principal.

Inventaire des émissions de GES des activités municipales
Les émissions de GES recensées dans cet inventaire concernent les activités sur lesquelles les 16 villes liées de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au complexe environnemental de Saint-Michel, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant.

Investissements
Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures
Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc., par un entretien courant ou préventif. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisatrices et utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que celles-ci et ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International
Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière
Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public
Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au ou à la propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal
Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)
Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées dans le fonds d'amortissement à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes
Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, hôpital, organisme à but non lucratif, lieux de culte, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique, etc.) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- **le démarrage** : cette phase comprend les études et les travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique, etc.) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Plan climat
Le Plan climat 2020-2030, rendu public en décembre 2020, constitue l'un des outils prévus par la Ville de Montréal pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la *One Planet Charter*, à laquelle elle souscrit. Le Plan climat contient 46 mesures.

Le budget climat permet notamment de modéliser les mesures d'atténuation prévues dans le Plan climat.

Programme
Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature, gérés de manière coordonnée et répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)
Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet
Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable
Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PDI et financé par l'emprunt à long terme (p. ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (p. ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection (ou maintien de l'offre de service)
Objectif d'investissement lié au maintien de l'offre de service tant sur le plan du maintien régulier d'actifs que sur le plan du rattrapage du déficit de maintien afin de conserver ou de rétablir l'offre de service attendu. Ainsi, le remplacement d'éléments importants d'actif dans le but de maintenir une activité à un niveau de service satisfaisant est considéré comme de la protection.

Proximité (compétence par service de)
Un conseil municipal local, formé de représentants élus et représentantes élues, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance (conduits souterrains)

Loyer imposé aux utilisatrices et utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants et participantes, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant ou de la participante. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des employées et employés et des élues et élus.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service des finances et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Scénario de référence

Le scénario de référence *business as usual* (également appelé cours normal des affaires) évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire que ce qui est déjà annoncé ou prévu par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES de Montréal.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leur territoire respectif.

Service central
Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette
Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés liés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification
En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupante ou occupant. Le tarif est payé par le ou la propriétaire ou l'occupant ou l'occupante de l'immeuble.

Taxe foncière générale
Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon la catégorie d'immeubles, parmi quatre catégories.

Transferts
Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires
Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)
Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

Annexe 14 – Idiomes

Territoires

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- la municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- la Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- la Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leur territoire respectif.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents et résidentes de l'île de Montréal.

Compétences locales

- le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- dans le cas de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
    - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
    - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal
Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes liées aux compétences d'agglomération et celles liées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal
Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération
Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Annexe 15 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
a-p.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BTER	Bureau de la transition écologique et de la résilience
CAFE	Corporate Average Fuel Economy
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CO_2	Dioxyde de carbone
COP 15	Conférence des Nations unies sur la biodiversité
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
G ÉQ. CO_2	Gramme d'équivalent dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
GPC	Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire
IPC	Indice des prix à la consommation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
KT ÉQ. CO_2	Kilotonne d'équivalent de dioxyde de carbone
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MT	Million de tonnes
MT ÉQ. CO_2	Million de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
OBNL	Organisme à but non lucratif
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus

PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Programme décennal d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PHAQ	Programme d'habitation abordable Québec
PIB	Produit intérieur brut
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PRHLM	Programme de rénovation des habitations à loyer modique
PRQ	Programme Rénovation Québec
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Radio Frequency Identification (Identification par radiofréquence)
RFU	Richesse foncière uniformisée
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SME	Stratégie montréalaise de l'eau
SQI	Société québécoise des infrastructures
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
T DE CO_2	Tonne de dioxyde de carbone
TFG	Taxe foncière générale
TGT	Taux global de taxation
TGS v4	Toronto Green Standard version 4
TVQ	Taxe de vente du Québec

Publié par la Ville de Montréal

Service des finances et
de l'évaluation foncière
630, boulevard
René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6

Crédit photo de couverture :
Getty Images Mustafa Hacalaki

Design graphique :
Ville de Montréal
Service des ressources humaines
et des communications
2398-10 Budget 2026

Dépôt légal
1er trimestre 2026
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-2062-2
Faits saillants
Budget de fonctionnement 2026
Programme décennal
d'immobilisations 2026-2035
PDF, Français

Montréal

Montréal

Montréal.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2026/01/29
09:30

(1)

Dossier # : 1253074009

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 du conseil d'agglomération

Il est recommandé d'adopter le Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 du conseil d'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:01

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074009**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 du conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Le comité exécutif a dressé et soumet au conseil d'agglomération, par le présent dossier, le Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération pour les années 2026-2035. Ce programme dresse l'ensemble des dépenses d'investissement et le mode de financement des projets
d'immobilisations relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Le Programme triennal d'immobilisations 2026-2028 (PTI) au sens de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (LRQR c. 19) est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2026-2035.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0694 – 12 décembre 2024 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG23 0681 – 14 décembre 2023 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG22 0732 – 22 décembre 2022 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG22 0007 – 21 janvier 2022 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG20 0630 – 11 décembre 2020 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG19 0556 – 13 décembre 2019 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG18 0634 – 29 novembre 2018 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG18 0094 – 14 février 2018 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG16 0652 – 29 novembre 2016 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

Le Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 du conseil d'agglomération prévoit des

investissements de **10 040,8 M$** au cours des dix prochaines années, dont **924,5 M$** en 2026. Il est à noter que le montant à la charge des contribuables se chiffre à **785,3 M$** pour 2026 et totalise **7 837 M$** pour la période de 2026-2035.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Le programme décennal d'immobilisations est aligné sur le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-5864
Télécop. : s/o

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-08

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 887-4009
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-01-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1253074009
Unité administrative responsable : *Service des finances et de l'évaluation foncière*
Projet : Adopter le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 du conseil d'agglomération

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			X
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Budget 2026
PDI 2026-2035



Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 12 janvier 2026

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances et
de l'évaluation foncière

NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - les données réelles de 2021 à 2024 ainsi que les données du budget 2025 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget 2026. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - les données du réel prévu de 2025 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2025 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2026.
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2026-2028 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 (PDI).

Sommaire exécutif

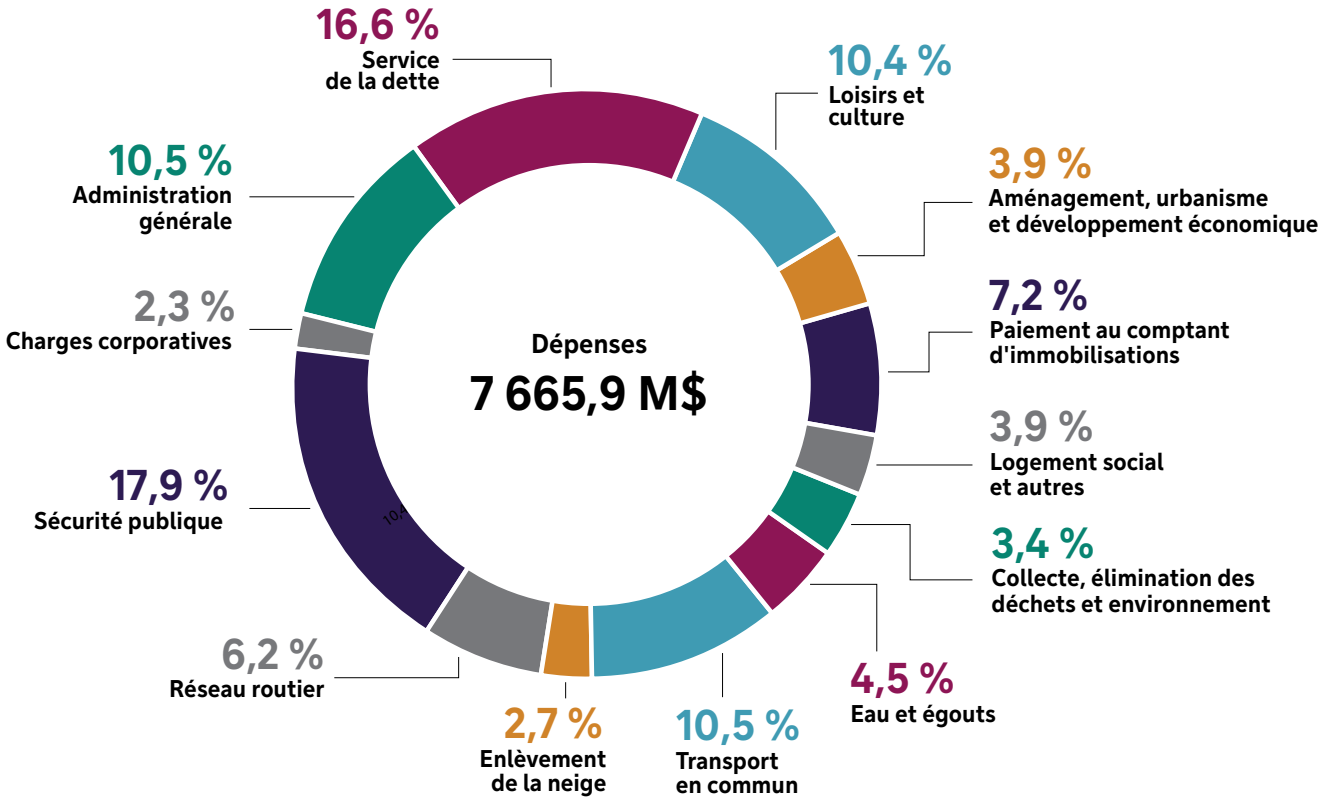
Budget 2026 et PDI 2026-2035 : Montréal, au cœur de vos priorités

La Ville de Montréal dépose un budget de fonctionnement équilibré de 7,67 G$ pour 2026 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de 25,9 G$.

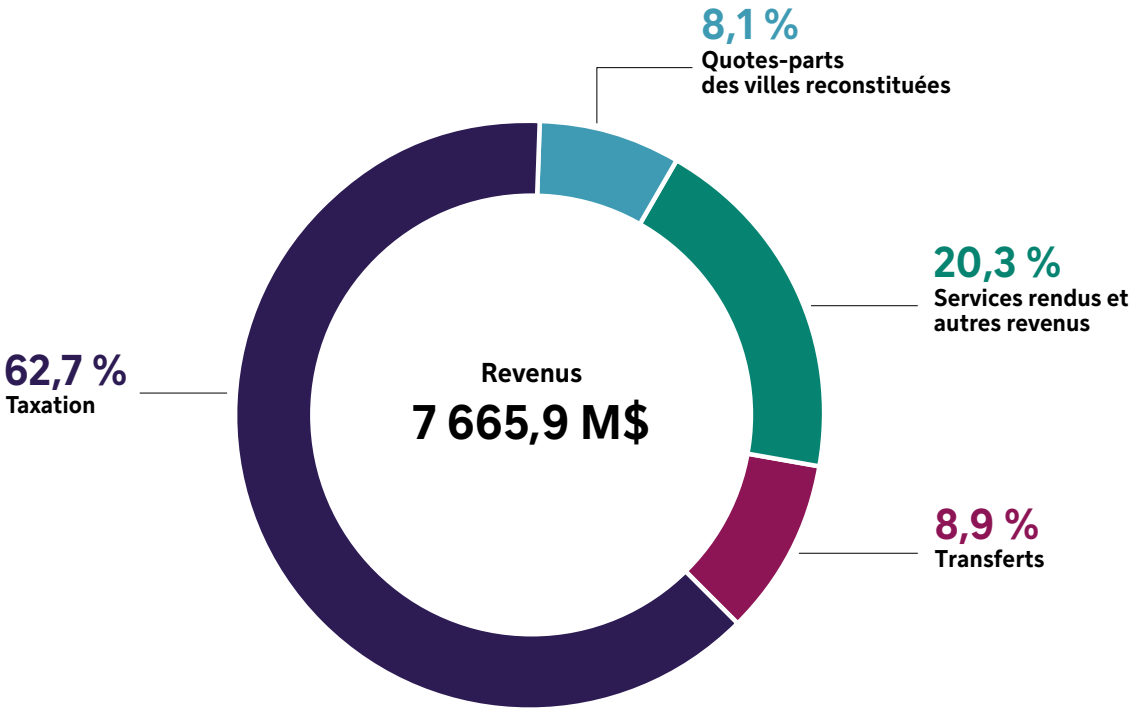
Un budget équilibré de 7,67 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2026 permettra à l'administration municipale de déployer diverses mesures pour servir les priorités des Montréalaises et des Montréalais, à travers huit thématiques prioritaires : la gestion rigoureuse et responsable des finances publiques, la lutte contre l'itinérance, l'habitation, la sécurité, la qualité de vie et la culture, la mobilité planifiée et les infrastructures routières, l'Est de Montréal, et la résilience climatique.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

Pour l'année 2026, le conseil municipal limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 3,4 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui correspond au niveau de l'inflation observée pour la région métropolitaine de Montréal.

Immeubles résidentiels

3,0 % Décisions du conseil municipal	⬆ 2,4 %	Taxe foncière générale
	⬆ 0,7 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇ 0,2 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,8 % Décisions des conseils d'arrondis-sement	⬆ 0,6 %	Taxes de services
	⬆ 0,2 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,8 %		

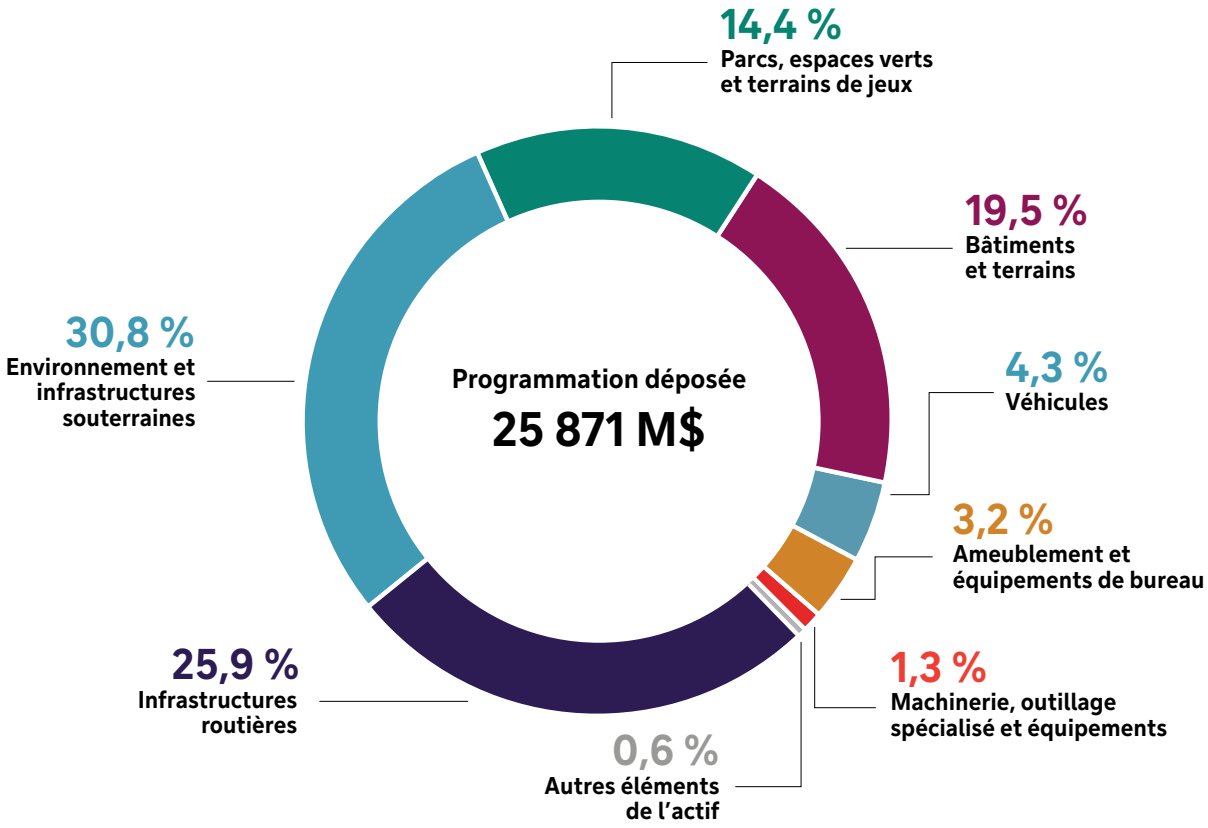
Immeubles non résidentiels

3,2 % Décisions du conseil municipal	⬆ 2,7 %	Taxe foncière générale
	⬆ 0,7 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇ 0,2 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,2 % Décisions des conseils d'arrondis-sement	⬆ 0,1 %	Taxes de services
	⬆ 0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,4 %		

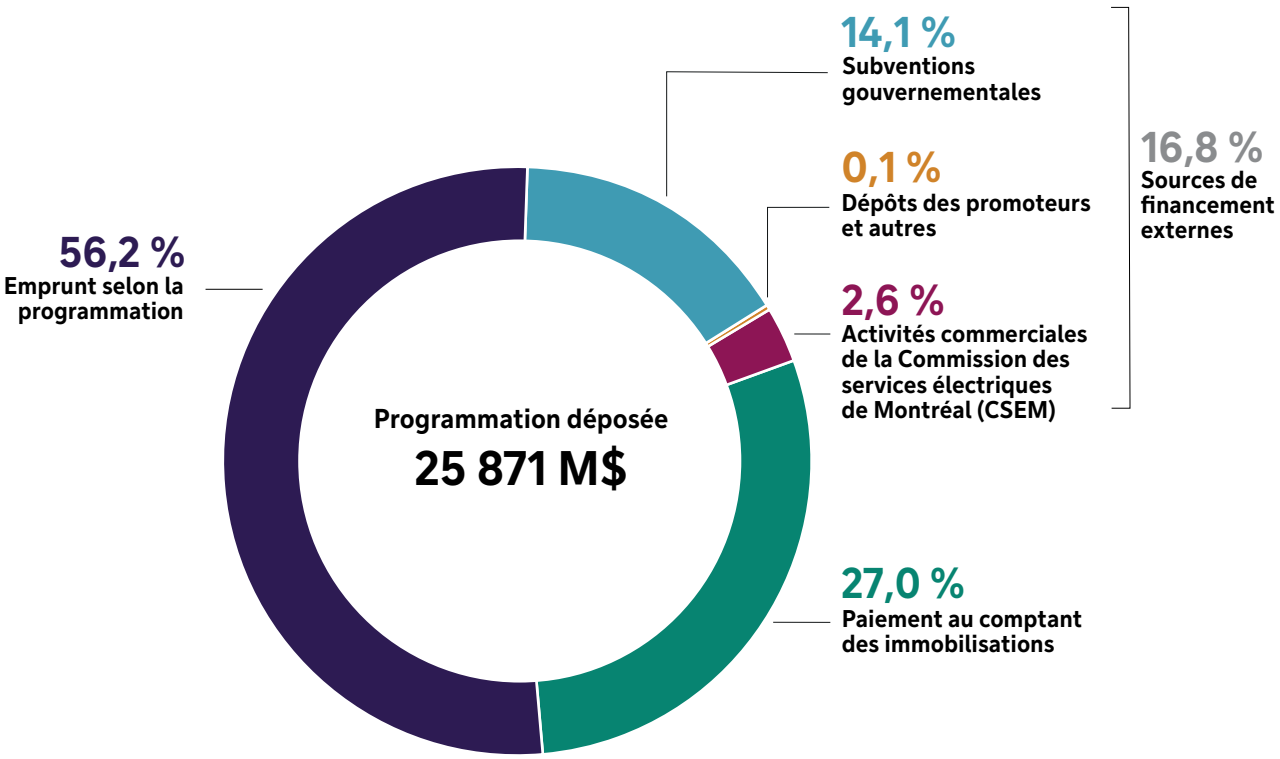
Un PDI de 25,9 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 67,7 % des investissements, alors que le développement, l'acquisition et l'installation de nouveaux équipements, la construction de nouvelles infrastructures, ainsi que la mise aux normes d'infrastructures existantes comptent pour 32,3 %.

Investissements par catégories d'actifs



Modes de financement



Budget 2026 et
PDI 2026-2035

Faits
saillants

Montréal, au cœur de vos priorités



Table des matières

Mot de la mairesse **4**

Mot du président du comité exécutif **6**

Mot du directeur général **8**

1. Les priorités du budget **11**

Budget 2026 et PDI 2026-2035 : Montréal, au cœur de vos priorités 12

Gestion rigoureuse et responsable 13

Itinérance 15

Habitation 17

Sécurité 20

Qualité de vie et culture 24

Mobilité planifiée et infrastructures routières 30

Développement de l'Est 34

Résilience climatique 37

2. Budget de fonctionnement 2026 ..... **40**

Un budget équilibré de 7,67 G$ 41

Fiscalité locale 43

3. Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 ..... **48**

4. Gestion de la dette **51**

Mot de la mairesse



Chères Montréalaises, chers Montréalais,

C'est avec détermination et un profond sens des responsabilités que je présente aujourd'hui le budget 2026 et le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal, les premiers de notre administration. J'ai le sentiment que nous avons accompli un travail minutieux et responsable, en phase avec les besoins de la population et nos engagements annoncés au cours des derniers mois.

Le budget 2026 marque un changement de cap important dans les priorités de la Ville, incarnant celles des Montréalaises et des Montréalais. Vous nous avez demandé de revoir les façons de faire et d'orienter les missions de l'appareil municipal vers vos besoins. Ce premier budget de notre administration en est le reflet.

Comme promis, ce premier budget rigoureux vise à offrir des services de qualité et à améliorer le quotidien des résidentes et résidents de la métropole, tout en limitant la hausse de taxes à l'inflation. Nous y avons travaillé avec la volonté de planifier intelligemment, d'investir judicieusement et de veiller à ce que chaque dollar dépensé serve l'intérêt collectif.

Nous investissons des sommes importantes, qui ont triplé, afin de réduire l'itinérance et favoriser une cohabitation harmonieuse. C'est la grande priorité de mon administration. Nous finançons des initiatives pour faciliter et préserver l'accès au logement, et notre équipe travaille activement à accélérer le développement de six secteurs stratégiques qui, d'ici 2050, accueilleront près de 75 000 logements.

Comme plusieurs Montréalaises et Montréalais se sentent moins en sécurité dans leur ville, nous posons des gestes concrets en matière de prévention de la violence chez les jeunes, de rapprochement avec les communautés, d'amélioration de la sécurité dans les espaces publics et de prévention des incendies.

Nous soutiendrons le développement de l'Est de Montréal afin de faire de ce secteur un moteur de croissance pour la métropole. Le développement de l'Est est une de mes grandes priorités. C'est pourquoi nous créerons le bureau de l'Est, qui travaillera directement sous ma responsabilité. Nous investissons massivement pour dynamiser l'Est, grâce à un nouveau Fonds de revitalisation de l'Est et à des projets d'envergure.

La Ville de Montréal doit se préparer aux défis environnementaux, notamment les pluies intenses. Nous améliorerons notre soutien aux arrondissements et aux résidents, tout en consacrant plus d'argent que jamais au maintien et au développement des infrastructures de l'eau.

Notre métropole doit se permettre de rêver grand et notre administration croit que la culture joue un rôle clé pour y parvenir. C'est pourquoi notre premier budget mise aussi sur les créateurs, les institutions et les communautés qui la font vivre. Nous bonifions ainsi de 2,5 millions de dollars notre contribution au Conseil des arts de Montréal.

Ensemble, nous allons gérer les finances de la Ville autrement pour répondre rapidement aux besoins essentiels des citoyennes et citoyens de la métropole, et surtout améliorer leur qualité de vie et les services qu'ils reçoivent.

La mairesse de Montréal,



Soraya Martinez Ferrada

Mot du président du comité exécutif



Chères Montréalaises, chers Montréalais,

En quelques semaines, notre administration a déployé toutes les énergies nécessaires pour s'attaquer aux enjeux et aux défis de notre métropole. Le dépôt de ce premier budget marque un nouveau départ pour Montréal : celui de l'écoute et de l'action.

Le budget de fonctionnement 2026 et le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 reposent sur des choix financiers rigoureux. Réalisé avec sérieux et discipline, cet exercice constitue le premier jalon de changements importants et nécessaires dans la manière d'administrer la Ville de Montréal, en réponse aux attentes des Montréalaises et des Montréalais.

D'emblée, nous recentrons les activités de la Ville sur les services aux citoyennes et citoyens. Pour y arriver, nous avons, dès notre arrivée, augmenté de façon importante les transferts aux arrondissements afin de soutenir les services directs à la population. Leurs budgets d'investissement ont également été bonifiés pour maintenir et développer les infrastructures selon les besoins locaux.

Le budget 2026 marque aussi le retour de la prudence financière. Nous avons travaillé avec rigueur pour ramener le ratio de la limite d'endettement de Montréal à 100%, une cible prévue pour 2027 que nous atteindrons avec un an d'avance. Il était impératif pour notre équipe de revenir, dès cette année, à la capacité de payer de la Ville de Montréal. Ce travail se poursuivra tout au long du mandat pour ralentir la croissance des dépenses de la Ville.

En plus de soutenir vigoureusement les priorités de notre administration, notamment s'attaquer aux crises de l'itinérance et du logement et favoriser le développement de l'Est de Montréal, ce budget accorde une attention particulière à la propreté, aux infrastructures culturelles et aux loisirs. La Ville intensifie ses efforts afin d'assurer une mobilité planifiée et sécuritaire pour tout le monde, d'entretenir adéquatement le réseau routier et de limiter les impacts négatifs des chantiers.

Nous travaillerons conjointement avec la Table des maires que nous avons créée pour améliorer la qualité des services aux citoyens, leur accessibilité, leur efficacité et leur pertinence. Ce budget a été pensé pour apporter des solutions concrètes à vos priorités, grâce à la collaboration avec tous les partenaires, dans tous les quartiers.

Notre approche financière est responsable et nous permettra de répondre rapidement aux enjeux prioritaires de la ville, tout en contribuant concrètement à l'amélioration de la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais.

Pour nous aider à atteindre ces objectifs, nous mettrons en place un plan d'intégration rapide et sécuritaire de l'intelligence artificielle pour améliorer les services directs à la population.

Et, comme notre équipe s'y est engagée, tout cela se fait avec une hausse des taxes limitée à l'inflation, parce que les Montréalaises et les Montréalais ont besoin d'une administration qui agit dans leur intérêt, à leur service.

Le président du comité exécutif,



Claude Pinard

Mot du directeur général



C’est à la fois guidés par notre mission de servir la population et par le respect de sa capacité de payer que nous déposons un budget équilibré qui permet de répondre aux défis auxquels la métropole est confrontée, tout en préparant son avenir.

En 2026, nous poursuivrons la révision de nos activités et programmes pour identifier de nouvelles pistes d’économies et d’amélioration. L’exercice réalisé en 2025, ainsi que le plan d’optimisation à venir, permettront de générer des économies annuelles récurrentes de 79 M$, dès cette année.

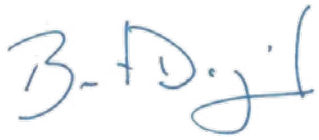
Au-delà des chiffres, ce budget et le programme décennal d’immobilisations traduisent l’engagement quotidien et le travail rigoureux accompli par les équipes de la Ville pour améliorer la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais, dont les personnes les plus vulnérables. Je pense notamment à l’augmentation des budgets pour lutter contre l’itinérance et à notre investissement pour acquérir et rénover des bâtiments qui accueilleront de nouvelles places d’hébergement d’urgence.

Nos équipes seront également mobilisées pour entretenir, rénover et développer les infrastructures dans lesquelles la Ville investira d’importantes sommes. Grâce à un budget dédié, elles déploieront la Stratégie montréalaise de l’eau, visant à gérer et préserver cette ressource vitale. Résolues à favoriser l’accès à la culture, aux loisirs et aux sports, elles se consacreront également à la construction, à l’agrandissement et au réaménagement de bibliothèques, espaces culturels mixtes, maisons de la culture et complexes sportifs, au sein desquels elles offriront des activités variées au bénéfice de toutes et tous.

Soucieuse d’offrir des environnements de travail sains, de protéger la santé et assurer la sécurité de ses effectifs, la Ville réalisera d’importants investissements pour remplacer les équipements d’urgence, rénover des casernes et décontaminer les habits de combat contre les incendies de son personnel pompier.

En terminant, je tiens à souligner le travail exemplaire du personnel qui a appuyé la nouvelle administration dans le dépôt de son tout premier budget. Je remercie également l'ensemble de la fonction publique municipale montréalaise, qui demeure en tout point engagée à toujours mieux servir la population et à améliorer sa qualité de vie.

Le directeur général de la Ville de Montréal,



Benoit Dagenais



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Les priorités du budget

1

Budget 2026 et PDI 2026-2035 : Montréal, au cœur de vos priorités

La Ville de Montréal dépose un budget de fonctionnement équilibré de 7,67 G$ pour 2026 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de 25,9 G$.

Huit thématiques prioritaires

- **La gestion rigoureuse et responsable des finances publiques,** pour offrir des services de qualité, au meilleur coût possible.
- **La lutte contre l'itinérance,** pour accompagner les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, et assurer une cohabitation harmonieuse.
- **L'habitation,** pour s'attaquer à la crise du logement, appuyer la construction et la protection de logements abordables et sociaux, et stimuler les mises en chantier.
- **La sécurité,** pour renforcer le sentiment de sécurité en ville.
- **La qualité de vie et la culture,** avec une attention particulière à la propreté, aux infrastructures culturelles et aux loisirs, et à la relance du centre-ville.
- **La mobilité planifiée et les infrastructures routières,** pour protéger les actifs et en développer de nouveaux.
- **L'Est de Montréal,** pour prioriser le développement de ce territoire.
- **La résilience climatique,** pour renforcer notre capacité à nous adapter, tout en protégeant la population et nos infrastructures.

Gestion rigoureuse et responsable

La Ville de Montréal est plus que jamais engagée à protéger ses infrastructures, à moderniser ses services et à optimiser ses ressources, pour répondre efficacement aux besoins de la population, tout en assurant une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

De nombreux efforts ont été réalisés pour déposer un budget équilibré, tout en priorisant les services aux citoyennes et citoyens, et en respectant leur capacité de payer, dont :

- une augmentation importante des sommes transférées aux arrondissements
- l'augmentation des budgets d'investissement dédiés aux arrondissements
- la limitation de la hausse des taxes foncières sous la responsabilité du conseil municipal au niveau de l'inflation
- le retour au ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette, un an avant l'échéance prévue
- l'augmentation du paiement au comptant, pour diminuer notre recours aux emprunts

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, limite la dette consolidée nette à 100 % des revenus de la Ville. Une dérogation accordée en 2019 a temporairement porté ce seuil à 120 %, avec un retour prévu en 2027. **Grâce à nos efforts de rigueur et de gestion responsable, le ratio d'endettement devrait revenir à 100 % dès 2026, soit un an avant l'échéance. Il s'agit d'un ajustement significatif par rapport au précédent budget.**



Photo: Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Se recentrer sur les services à la population et optimiser les activités

- Mobilisation des effectifs sur les services prioritaires offerts aux citoyennes et aux citoyens
- Amélioration des pratiques, dans le souci d'offrir le meilleur service possible à la population, tout en respectant sa capacité de payer
- Déploiement d'une revue d'activités approfondie, afin d'identifier de nouvelles pistes d'optimisation et générer des gains d'efficacité, notamment par le biais de l'intelligence artificielle

Optimiser les ressources

- Économies récurrentes annuelles de 79 M$, provenant notamment de la revue des activités de chaque service central et d'un plan d'optimisation à venir, qui mènera à la diminution de 1 000 postes dans les services centraux au cours du mandat
- Gel d'embauche pour les postes des accréditations de cols blancs et du personnel professionnel, et gel de nomination pour les postes cadres dans les services centraux

Itinérance

Consciente des besoins croissants et déterminée à réduire l'itinérance, la Ville investira des sommes historiques pour répondre à cet enjeu, en misant sur une approche humaine et responsable. Elle se mobilisera pour accompagner les personnes en situation d'itinérance, tout en assurant une cohabitation harmonieuse, afin d'offrir à chaque Montréalaise et Montréalais des conditions de vie dignes et sécuritaires.

Renforcer l'inclusion et la cohabitation sociale

- Soutien de 29,9 M$ à des initiatives et des organismes communautaires engagés auprès des personnes en situation d'itinérance ou œuvrant en cohabitation sociale
- Augmentation du nombre d'équipes multidisciplinaires, formées de personnel policier et d'intervenantes et intervenants sociaux, afin d'offrir des réponses humaines aux réalités du terrain

Sortir les gens de la rue

- Investissement de 100 M$ d'ici 2035 pour acquérir et rénover des bâtiments, qui accueilleront de nouvelles places d'hébergement d'urgence
- Protection de maisons de chambres, qui représentent souvent le dernier rempart des personnes à risque de se retrouver sans logis
- Mise en place d'un plan des mesures hivernales planifié et prévisible
- Collaboration avec les milieux philanthropiques et privés pour la création d'un fonds d'appariement en itinérance

Chiffres clés :

Acquisition et rénovation de bâtiments pour des projets en itinérance
100 M$ au PDI 2026-2035

Entente contre la pauvreté et l'exclusion sociale
11 M$ au budget 2026

Appui aux initiatives et organismes œuvrant en itinérance
29,9 M$ au budget 2026, dont 20 M$ d'ajout au budget 2026

Mise en place du Groupe d'intervention tactique en itinérance

Persuadée de la nécessité de regrouper les efforts et de miser sur une approche collaborative pour répondre aux enjeux liés à l'itinérance, la Ville mettra en place le Groupe d'intervention tactique en itinérance. Il coordonnera les interventions sur le terrain et planifiera les actions à mettre en place auprès des populations vulnérables, en collaboration avec les différents partenaires, y compris le gouvernement du Québec et des organismes de première ligne. Une cellule de crise d'urgence a déjà été mise en place en décembre 2025.

La Ville déploiera aussi un protocole sur les campements, avec l'objectif de les encadrer de manière humaine et de maintenir des sites propres et sécuritaires, en concertation avec les mairesses et maires d'arrondissement.



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Habitation

Désireuse de sortir Montréal de la crise du logement, la Ville multipliera les initiatives pour accélérer les mises en chantier, pour augmenter l'offre de logements abordables et sociaux, et pour protéger les droits des locataires. Elle investira d'importantes sommes pour développer de nouveaux quartiers qui offriront un accès équitable au logement, au travail, à la mobilité et à des services de qualité.

S'attaquer à la crise du logement

- Investissement de 578,7 M$ dans les 10 prochaines années pour acquérir des immeubles stratégiques, afin d'accroître l'offre de logements abordables et sociaux
- Remplacement du Règlement pour une métropole mixte par des incitatifs financiers et création d'un vrai partenariat avec les acteurs immobiliers, OBNL et privés, afin de construire rapidement des logements abordables et sociaux
- Travaux pour trouver de nouveaux leviers de financement pour accélérer le développement de projets d'habitation
- Priorisation de six secteurs de développement qui accueilleront, d'ici 2050, près de 75 000 logements : Lachine-Est, Namur-Hippodrome–Cavendish, Louvain-Est, des Faubourgs, le Corridor de la ligne bleue et Bridge-Bonaventure, qui bénéficiera par ailleurs d'une augmentation de 47,6 M$ en investissements
- Accélération du traitement des émissions de permis de construction et de rénovation

- Collaboration étroite avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour des initiatives de logements sociaux et abordables, par l'intermédiaire du Fonds du logement social métropolitain
- Mise à disposition d'une somme de 2,4 M$ à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour les années 2026 et 2027, visant à financer le pré-développement de projets de logements sociaux et abordables



Photo: Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Chiffres clés :

Acquisition d'immeubles pour logements sociaux et abordables
578,7 M$ au PDI 2026-2035, incluant 100 M$ consacrés à l'itinérance

Lachine-Est
106,8 M$ au PDI 2026-2035

Namur-Hippodrome–Cavendish
301 M$ au PDI 2026-2035

Louvain-Est
65,1 M$ au PDI 2026-2035

Secteur des Faubourgs
480,5 M$ au PDI 2026-2035

Corridor de la ligne bleue
286,2 M$ au PDI 2026-2035

Bridge-Bonaventure
171,6 M$ au PDI 2026-2035

Préserver l'accès au logement et protéger les locataires et les plus vulnérables

- Amélioration du parc immobilier et de la qualité de vie des locataires, en intensifiant l'inspection préventive de salubrité de 1 600 bâtiments en 2026
- Soutien à différents organismes de défense des droits des locataires
- Poursuite de l'Opération 1er juillet, en proposant des services d'aide aux personnes et aux familles en difficulté, qui n'auront pas réussi à se reloger
- Embauche de personnel supplémentaire pour encadrer les locations touristiques

La Ville pose des gestes concrets face aux enjeux d'évictions, de reprises de logement, d'insalubrité, de prix et d'augmentation des loyers, ou encore de travaux.

Chiffres clés :

Inspections préventives pour prévenir l'insalubrité
3 M$ d'ici 2027

Opération 1er juillet
5,5 M$ au budget 2026

Appui aux organismes de défense des droits des locataires
1,5 M$ sur 3 ans, dont 0,5 M$ au budget 2026

Embauche de personnel d'inspection supplémentaire pour encadrer les locations touristiques
1,6 M$ au budget 2026, dont 0,5 M$ d'ajout au budget 2026

Sécurité

Soucieuse de renforcer le sentiment de sécurité dans la métropole, la Ville posera des gestes concrets en matière de prévention de la violence chez les jeunes, de rapprochement avec les communautés, d'amélioration de la sécurité dans les espaces publics, et de prévention des incendies.

Miser sur la collaboration et la prévention

- Création de comités de vigie réunissant des membres du SPVM, des organismes et des leaders communautaires, ainsi que des résidentes et résidents des quartiers
- Bonification du budget consacré à la prévention de la violence chez les jeunes

Renforcer la sécurité dans l'espace public

- Installation de caméras dans l'espace public
- Réserve d'un budget dédié aux caméras corporelles pour les équipes de police, pour un déploiement avec l'appui du gouvernement du Québec

Sécuriser les trajets vers les écoles

- Augmentation du budget consacré à l'embauche de brigadières et brigadiers
- Sécurisation de traverses piétonnes sur le chemin des écoles



Photo : Service de Police de la Ville de Montréal



Photo: Service de sécurité incendie de Montréal

Appuyer le personnel pompier et améliorer les équipements d'urgence

- Optimisation du processus de décontamination des tenues de combat contre les incendies, pour protéger la santé et la sécurité du personnel pompier
- Rénovation de casernes, pour en faire des environnements de travail plus inclusifs et sécuritaires
- Modernisation des véhicules et équipements d'urgence, pour réduire les délais d'intervention

Chiffres clés :

Sécurisation aux abords des écoles
17,4 M$ au budget 2026, dont 0,3 M$ d'ajout au budget 2026

Prévention de la violence chez les jeunes
15,8 M$ au budget 2026, dont 3,1 M$ d'ajout au budget 2026

Remplacement des équipements du personnel pompier, incluant les habits de combat
67,3 M$ au PDI 2026-2035

Programme de remplacement des véhicules du SIM
185,1 M$ au PDI 2026-2035

Caméras dans l'espace public
1,7 M$ au PDI 2026-2035

Acquisition et déploiement de caméras d'intervention, incluant des caméras corporelles pour les policières et policiers
40 M$ au PDI 2026-2035

Qualité de vie et culture

La Ville est engagée à offrir des quartiers inclusifs et accueillants, dans le but d'améliorer la vie de quartier et de dynamiser le commerce local. Elle consacrera des investissements majeurs pour améliorer la vie urbaine et inverser l'exode des Montréalaises et Montréalais.

Améliorer la vie de quartier

- Rénovation et entretien d'infrastructures culturelles, sportives et de loisirs, comme des installations aquatiques, des bibliothèques, des centres culturels, des marchés publics et des arénas
- Renforcement des équipes de propreté, en se concentrant sur les secteurs les plus problématiques
- Augmentation des sommes consacrées aux festivals et fêtes de quartier, afin d'offrir à la population une programmation culturelle riche et diversifiée
- Amélioration de la propreté du centre-ville et des principales artères, grâce à un budget de 6,6 M$, en plus du budget des arrondissements dédié à la propreté

Augmentation de 2,5 M$ de la contribution de la Ville au Conseil des arts de Montréal, pour un total de 24,4 M$ au budget 2026



Photo: Ville de Montréal, M

Projets phares :

- l'agrandissement ou le réaménagement des bibliothèques Saint-Charles dans le Sud-Ouest, Père-Ambroise à Ville-Marie, et de celle de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, ainsi que la construction de la bibliothèque Caroline-Dawson à Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- la mise à niveau de plusieurs maisons de la culture, notamment à Ahuntsic-Cartierville et Lachine
- la construction de deux projets d'espaces culturels mixtes : Espace-Rivière, à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et Cœur-Nomade, à la croisée des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord
- la rénovation du Complexe sportif Claude Robillard et du Complexe récréatif Gadbois, de trois arénas dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Lachine et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que du Natatorium de Verdun
- la livraison du complexe sportif de Pierrefonds-Roxboro, et la construction des complexes sportifs de Montréal-Nord et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Chiffres clés :

Bonification du budget des bibliothèques et des maisons de la culture
2,5 M$ au budget 2026

Réseau des bibliothèques et des maisons de la culture
610,1 M$ au PDI 2026-2035

Mise aux normes d'installations aquatiques
171,9 M$ au PDI 2026-2035

Mise aux normes d'arénas
25,5 M$ au PDI 2026-2035

Construction de nouvelles installations sportives, dont le complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord et le centre sportif de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
570 M$ au PDI 2026-2035

Stimuler la vitalité économique locale

- Investissement de près de 10 M$ pour des mesures de soutien et d'accompagnement aux commerces montréalais
- Appui à la rénovation de locaux commerciaux, avec un accent sur des projets d'occupation de locaux vacants, accessibles universellement ou axés sur l'économie sociale, circulaire et écoresponsable, dans le cadre du programme Commerce-Montréal
- Appui aux commerces affectés par les chantiers
- Bonification des programmes de soutien aux sociétés de développement commercial (SDC) et aux artères commerciales hors-SDC
- Renouvellement des partenariats stratégiques pour renforcer l'accompagnement offert aux commerces montréalais

Chiffres clés :

Soutien aux SDC et aux commerces affectés par les chantiers
6 M$ au budget 2026

Partenariats pour renforcer l'accompagnement offert aux commerces
0,3 M$ au budget 2026

Soutien aux SDC et aux artères commerciales hors-SDC
7,4 M$ au budget 2026



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks



Photo: Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Stimuler l'attractivité et la relance du centre-ville

Le centre-ville de Montréal est le cœur économique, culturel et académique du Québec. Pour renforcer sa vitalité et inciter les gens à y vivre, y travailler, y étudier et s'y divertir, la Ville intensifie ses interventions. Cet engagement se concrétise notamment par la mise à jour de la Stratégie centre-ville.

Mesures phares :

- **Dynamisme économique :** soutien à l'attractivité des investissements directs étrangers, dont l'accueil de la nouvelle banque de défense de l'OTAN
- **Cadre de vie et sécurité :** renforcement de la propreté, de la sécurité, et appui à des initiatives de cohabitation sociale, pour un climat d'affaires sain
- **Gestion des chantiers :** réduction de l'impact des entraves et déploiement de solutions technologiques et réglementaires, pour optimiser la gestion des travaux
- **Culture et commerce :** appui direct aux commerces et acteurs culturels, pour stimuler l'achalandage
- **Infrastructures stratégiques :** réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest et maintien des investissements de mise à niveau de l'infrastructure souterraine
- **Expérience urbaine :** pérennisation de la piétonnisation dans le Quartier des spectacles, plan d'animation hivernale et mise en valeur du Montréal souterrain (RÉSO)

1 G$ au cours des 10 prochaines années pour propulser le centre-ville

Chiffres clés :

Stratégie centre-ville
14,7 M$ au budget 2026

Sainte-Catherine Ouest
418,6 M$ au PDI 2026-2035

Sainte-Catherine Est
148,6 M$ au PDI 2026-2035

Les Faubourgs
231 M$ au PDI 2026-2035

Rue Peel
54,2 M$ au PDI 2026-2035

Soutien aux festivals
8,6 M$ au budget 2026

Quartier des spectacles
26,3 M$ au PDI 2026-2035

Mobilité planifiée et infrastructures routières

La Ville investira des sommes importantes pour assurer une mobilité sécuritaire pour toutes et tous, ainsi que pour entretenir son réseau et ses infrastructures routières, tout en limitant les impacts des chantiers de construction.

Propulser la mobilité planifiée

- Bonification de l'offre de transport collectif, actif et partagé, universellement accessible et adaptée aux réalités des quartiers et des déplacements quotidiens
- Avancée des projets structurants de transport collectif, offrant des solutions performantes et favorisant l'interconnexion avec l'ensemble du réseau de transport collectif, le tout en collaboration avec les partenaires concernés
- Ajout de mesures préférentielles pour les bus, comme l'ajustement de feux de signalisation et de voies réservées
- Déploiement d'initiatives du programme Vision zéro décès et blessures graves, pour renforcer la sécurité routière, comme des mesures d'apaisement de la circulation et l'aménagement d'intersections protégées
- Sécurisation de près de 140 intersections et 22 km de rues

Projets phares :

- Accompagnement des travaux de la ligne bleue, du SRB Pie-IX et du REM
- Amélioration et sécurisation de pistes cyclables



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Chiffres clés :

Vision Zéro
1,6 G$ au PDI 2026-2035, dont 150 M$ pour la sécurisation de rues et d'intersections

Développement, amélioration et maintien du réseau cyclable
473,5 M$ au PDI 2026-2035

Réduire les impacts des chantiers

- Améliorer la planification des chantiers, afin de limiter la circulation et faciliter les déplacements, en collaboration avec les arrondissements et les donneurs d'ordres
- Innovation dans la gestion et la coordination des chantiers, notamment dans l'arrondissement de Ville-Marie, en tirant partie de l'intelligence artificielle
- Analyse pour la création d'un jumeau numérique

La Ville misera sur la plateforme AGIR, une solution informatique multi-fonction, collaborative et interactive, qui regroupe les renseignements sur toutes les entraves à la circulation sur la voie publique. Le but : suivre le cycle de vie d'une intervention dans la rue, de sa programmation jusqu'à sa réalisation et, sur la base de ces données, amorcer des analyses, afin de développer une cartographie virtuelle en temps réel.

Améliorer l'état des rues

- Investissement de 683,8 M$ dans le réseau artériel et local, y compris des programmes de planage-revêtement, pour prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure, tout en sécurisant les déplacements

La Ville repense l'espace public : elle ne reconstruit plus systématiquement les rues à l'identique, elle profite des travaux pour bonifier l'aménagement de l'espace public, en tenant compte de l'évolution des besoins de la population.

Chiffre clé :

Infrastructures routières
6,7 G$ au PDI 2026-2035



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Développement de l’Est

Consciente qu’il s’agit d’un moment charnière pour ce secteur, la Ville assumera un leadership renforcé, afin de donner l’impulsion nécessaire à sa transformation. Elle déploiera d’importantes sommes et misera sur des mesures clés pour réaliser le plein potentiel de l’Est de Montréal, en collaboration avec des partenaires publics et privés.

Parmi ces initiatives, citons :

- La mise en place du bureau de l’Est et du bureau de projet de la rue Notre-Dame, pour coordonner les actions à prioriser, notamment sur le plan de la mobilité et des infrastructures structurantes
- La mise en valeur et la revitalisation de terrains municipaux, grâce à des investissement dans un Fonds de revitalisation et à des efforts accrus de décontamination, afin de rendre disponibles ces sites stratégiques pour des projets innovants et durables, notamment par la vente de terrains et la priorisation de projets à proximité d’une infrastructure de transport collectif structurant ou offrant de meilleures connexions entre les secteurs d’emplois et les milieux de vie
- L’attraction d’entreprises locales et internationales, pour les inciter à s’y implanter
- L’accompagnement du gouvernement du Québec dans la poursuite des études portant sur le Projet structurant de transport collectif dans l’Est de Montréal



Photo : STM, Julien Perron-Gagné

Chiffres clés :

Fonds de revitalisation de l'Est
25 M$ au PDI 2026-2035

Collecteur Langelier
151,6 M$ au PDI 2026-2035

Accompagnement des travaux de la ligne bleue
153,5 M$ au PDI 2026-2035

Entente pour décontamination de terrains
72 M$ au budget d'ici 2027

Aménagement et verdissement du secteur Assomption, dont le Belvédère de l'Est et du Bouclier vert, un parc linéaire qui reliera la gare de triage Longue-Pointe aux boisés Vimont et Steinberg
312,4 M$ au PDI 2026-2035

Construction de serres au Jardin botanique
290 M$ au PDI 2026-2035

La transformation de l'Est de Montréal représente le plus important projet de revitalisation industrielle au Canada et la plus grande opportunité stratégique de développement de la métropole. Ce vaste chantier de 30 km^2 s'appuiera sur l'innovation, la revitalisation d'espaces industriels et l'implication de partenaires publics et privés.



Photo: Getty Images

Résilience climatique

La Ville améliorera la résilience de son territoire face aux événements climatiques extrêmes, en intégrant l'impact environnemental à toutes ses décisions, en créant un fonds de réserve d'urgence climatique pour les arrondissements, ou encore en aménageant des infrastructures naturelles pour absorber les eaux de pluie, ainsi que des corridors de biodiversité.

Atténuer les effets des pluies intenses

- Création d'un nouveau fonds de réserve d'urgence climatique pour les arrondissements, pour les soutenir lors d'épisodes de verglas, d'inondations ou de canicule
- Bonification du programme Rénoplex, qui aide les propriétaires d'immeubles de 1 à 5 logements dans leurs travaux de rénovation ou de protection contre les inondations
- Poursuite du plan d'action sur la résilience face aux inondations et ajout d'aménagements de surface pour drainer les eaux de pluie
- Construction d'infrastructures vertes, multifonctionnelles et résilientes
- Lancement du programme d'acquisition de terrains en zones inondables, pour renforcer la résilience des espaces urbains et réduire les risques d'inondation

Les bénéfices économiques, sociaux et écologiques des parcs et rues résilientes : ils ajoutent de nouvelles fonctions à des infrastructures existantes ou prévues, comme des espaces verts, des terrains de loisirs ou des places publiques. Ils représentent une stratégie d'adaptation innovante qui a permis à Montréal de rejoindre le peloton de tête des villes leaders en matière de gestion intégrée et durable des eaux pluviales.

Chiffres clés :

Programme Rénoplex
10,3 M$ au budget 2026, dont 2 M$ d'ajout au budget 2026

Infrastructures vertes, multifonctionnelles et résilientes
139,9 M$ au PDI 2026-2035

Plan directeur de drainage, y compris le collecteur Langelier
836,2 M$ au PDI 2026-3035

Acquisition de terrains en milieux inondables
73 M$ au PDI 2026-2035

Fonds de réserve d'urgence climatique pour les arrondissements
2 M$ au budget 2026

Rattraper le déficit de maintien des infrastructures de l'eau

- Entretien des usines d'eau potable, et de réservoirs et stations de pompage
- Entretien de l'usine de traitement des eaux usées et de bassins de rétention
- Poursuite des travaux de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour construire la plus grande unité d'ozonation au monde
- Mise à niveau des réseaux d'approvisionnement en eau potable, et des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux de pluie

7,4 G$ d'ici 10 ans pour optimiser les infrastructures de l'eau

La Stratégie montréalaise de l'eau

Elle définit la vision de la Ville pour une gestion durable de l'eau sur son territoire. Elle établit les principes d'utilisation, de protection et de conservation de l'eau dans la métropole.

Cinq orientations ambitieuses :

- Réduire le gaspillage d'eau potable pour favoriser un usage responsable
- Assurer l'accès et la sécurité de l'approvisionnement en eau potable de qualité
- Réduire les impacts des pluies et de la hausse des niveaux des cours d'eau sur la collectivité et l'environnement
- Réduire en quantité et en variété les contaminants issus des eaux usées et pluviales
- Atteindre un équilibre durable et équitable pour financer les besoins en gestion de l'eau



Chiffres clés :

Stratégie montréalaise de l'eau
38 M$ au budget 2026

Réseaux d'aqueduc et d'égouts
3,1 G$ au PDI 2026-2035

Station d'épuration
384,7 M$ au PDI 2026-2035

Usines d'eau potable
405,4 M$ au PDI 2026-2035

Unité d'ozonation (station Jean-R.-Marcotte)
508,8 M$ au PDI 2026-2035

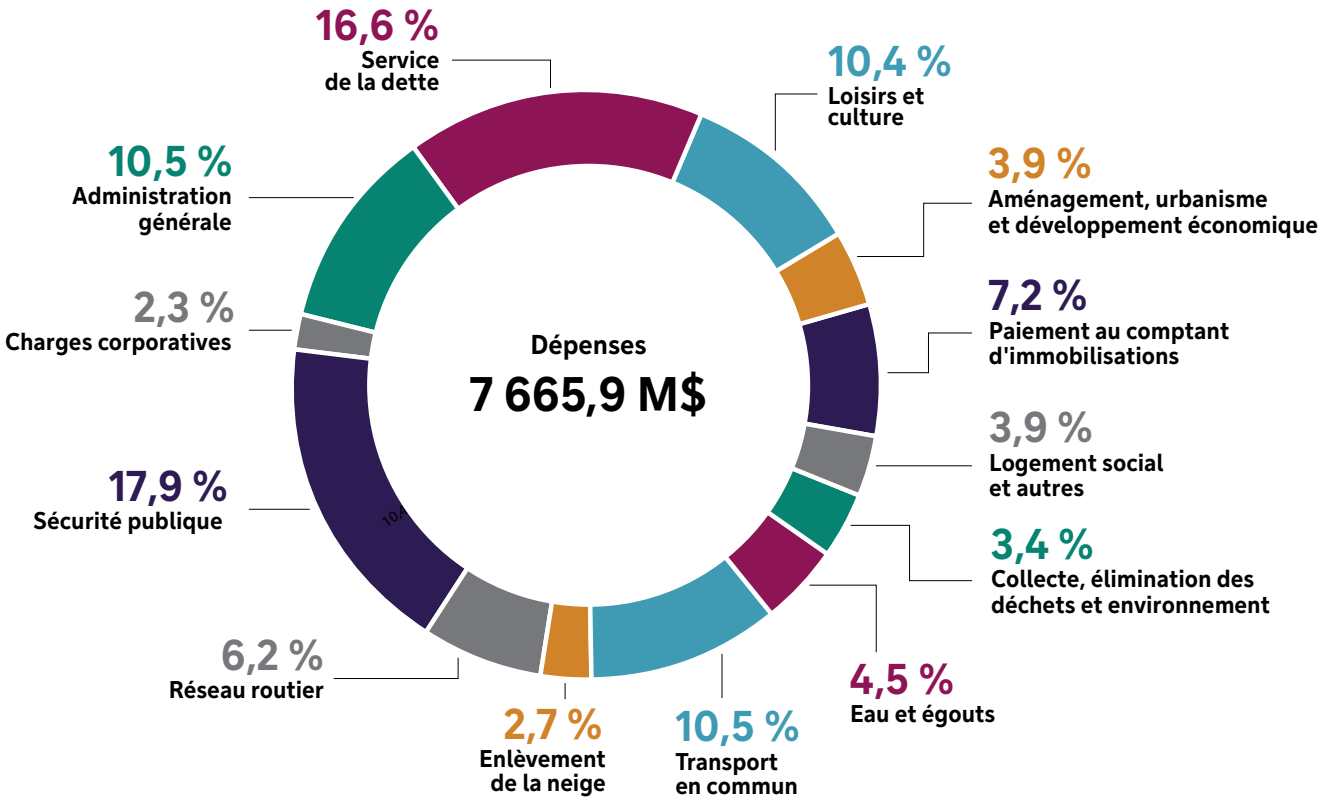
Budget de fonctionnement 2026



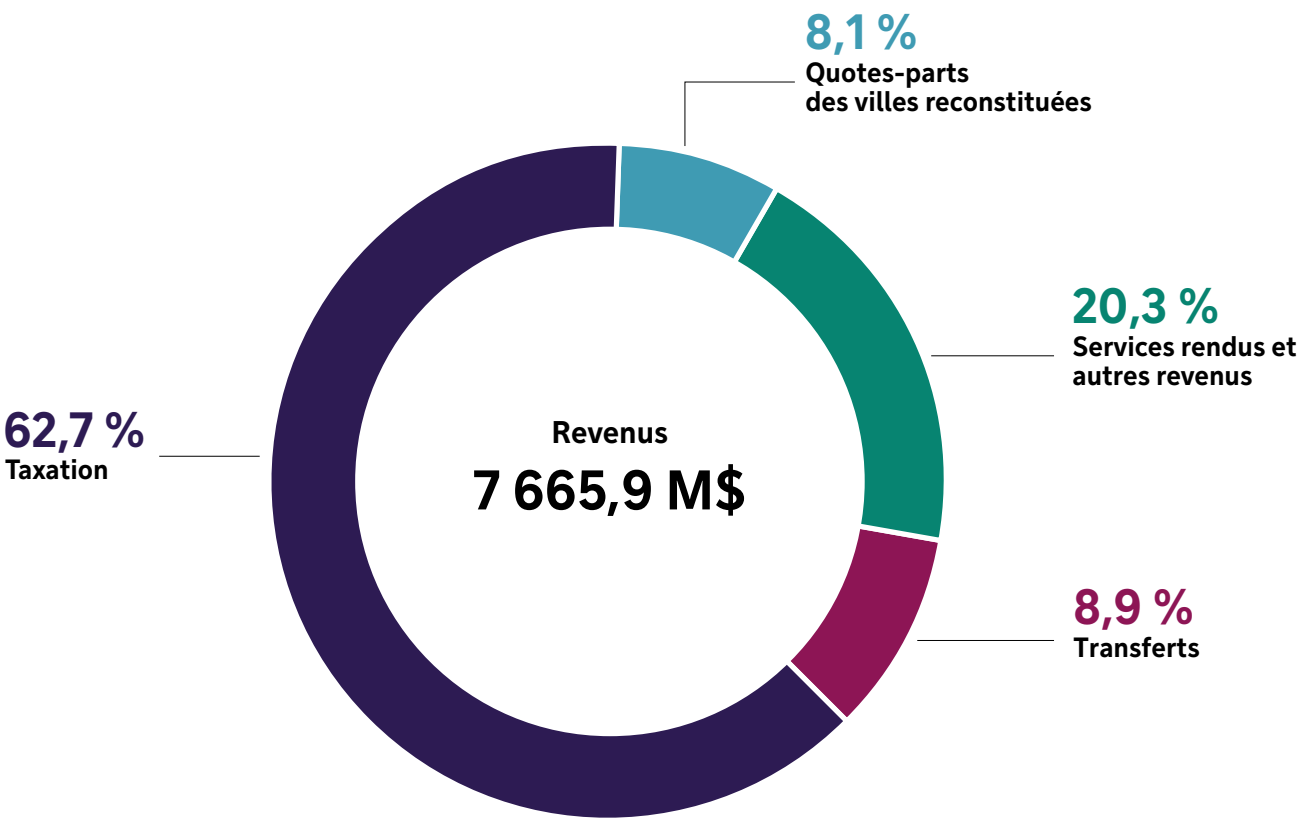
Un budget équilibré de 7,67 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

Une hausse des taxes foncières sous la responsabilité du conseil municipal en cohérence avec l'inflation observée.

Pour l'année 2026, le **conseil municipal** limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 3,4 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui correspond au niveau de l'inflation observée pour la région métropolitaine de Montréal[1].

- Environ le quart de cette hausse est dirigé vers la taxe relative à l'eau, pour notamment permettre le financement de la Stratégie montréalaise de l'eau.
- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

Globalement, les **conseils d'arrondissement** haussent leurs taxes relatives aux services de 7,4 % et leurs taxes relatives aux investissements de 5 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

En raison des proportions différentes que représentent les charges fiscales du conseil municipal et celles des taxes d'arrondissement dans les charges totales des immeubles résidentiels et non résidentiels, les décisions des différents conseils ont des effets différents sur les variations de charges totales de chacune de ces catégories d'immeubles.

Ainsi, en combinant les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, les hausses des charges fiscales foncières totales pour 2026 sont de 3,8 % pour les immeubles résidentiels et de 3,4 % pour les immeubles non résidentiels.

1. Inflation annuelle observée de septembre 2024 à septembre 2025, Institut de la statistique du Québec.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

3,0 % Décisions du conseil municipal	⬆	**2,4 %**	Taxe foncière générale
	⬆	**0,7 %**	Taxe relative à l'eau
		0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇	**0,2 %**	Taxe relative aux dettes
		0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,8 % Décisions des conseils d'arrondissement	⬆	**0,6 %**	Taxes de services
	⬆	**0,2 %**	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,8 %			

Immeubles non résidentiels

3,2 % Décisions du conseil municipal	⬆	**2,7 %**	Taxe foncière générale
	⬆	**0,7 %**	Taxe relative à l'eau
		0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇	**0,2 %**	Taxe relative aux dettes
		0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,2 % Décisions des conseils d'arrondissement	⬆	**0,1 %**	Taxes de services
	⬆	**0,1 %**	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,4 %			

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé à la partie non résidentielle de leur immeuble sur les premiers 900 000 $ de leur valeur foncière.

La différenciation des taux s'applique à la taxe foncière générale ainsi qu'à la taxe relative au financement de la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficient de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	22 194 $	18 076 $
Taxes à des fins spécifiques	4 302 $	4 091 $
Taxes d'arrondissement	429 $	429 $
Total	**26 925 $**	**22 596 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(4 329 $) (16 %)**	

Rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation reflète la valeur marchande des propriétés foncières et ces valeurs sont remises à jour tous les trois ans pour refléter l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation est celle qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières.

Le rôle d'évaluation 2026-2027-2028 de la Ville de Montréal a été déposé le 10 septembre 2025. Celui-ci consigne de nombreux renseignements sur les propriétés du territoire montréalais, dont leur valeur foncière.

Ce nouveau rôle présente des valeurs foncières en hausse de 11,3 %. Toutefois, l'évolution des valeurs foncières est très différente d'un secteur à l'autre de la ville. Des différences marquées existent également selon le type de propriété. Les moyennes des variations des valeurs foncières sont moins importantes au rôle 2026-2027-2028 qu'au rôle précédent, alors qu'on observait une augmentation moyenne de 32,3 %. L'étalement de la variation des valeurs lissera les effets des indexations sur la durée du rôle 2026-2027-2028.

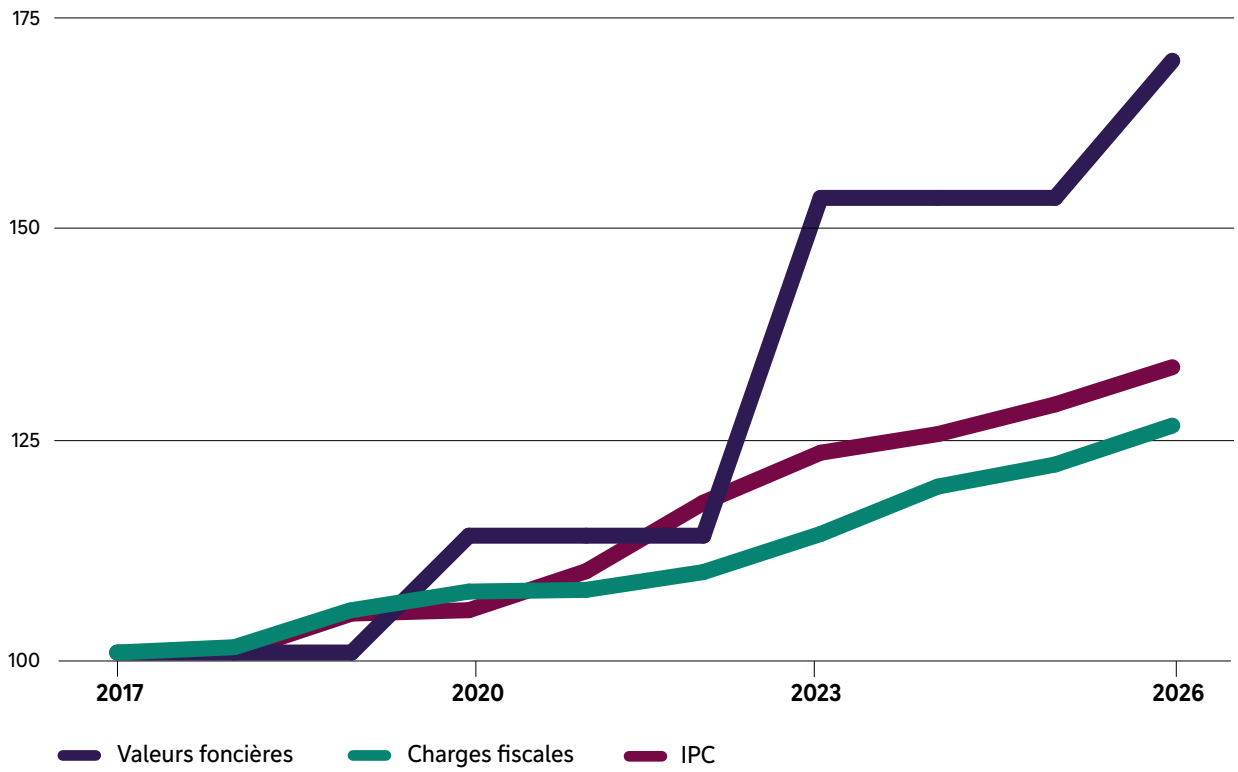
Croissance des valeurs foncières des immeubles imposables et compensables à 100 % lors des deux derniers rôles d'évaluation foncière

Catégories	Indexation 2023-2024-2025	Indexation 2026-2027-2028
Résidentielle	35,2 %	10,0 %
Non résidentielle	20,9 %	15,5 %
Total	**32,3 %**	**11,3 %**

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse. Puisque la Ville étale la variation des valeurs due à l'entrée en vigueur du rôle, cet ajustement à la baisse des taux est fait annuellement. Ensuite, le conseil municipal augmente ses charges fiscales du pourcentage fixé pour l'année, habituellement fixé en relation avec l'inflation.

Le graphique suivant présente l'augmentation des charges fiscales totales en relation avec l'augmentation des valeurs foncières et l'inflation pour les dix derniers budgets, incluant le budget 2026.

Évolution des indices des charges fiscales totales, des prix à la consommation et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, 2017 à 2026
Indice (2017=100)

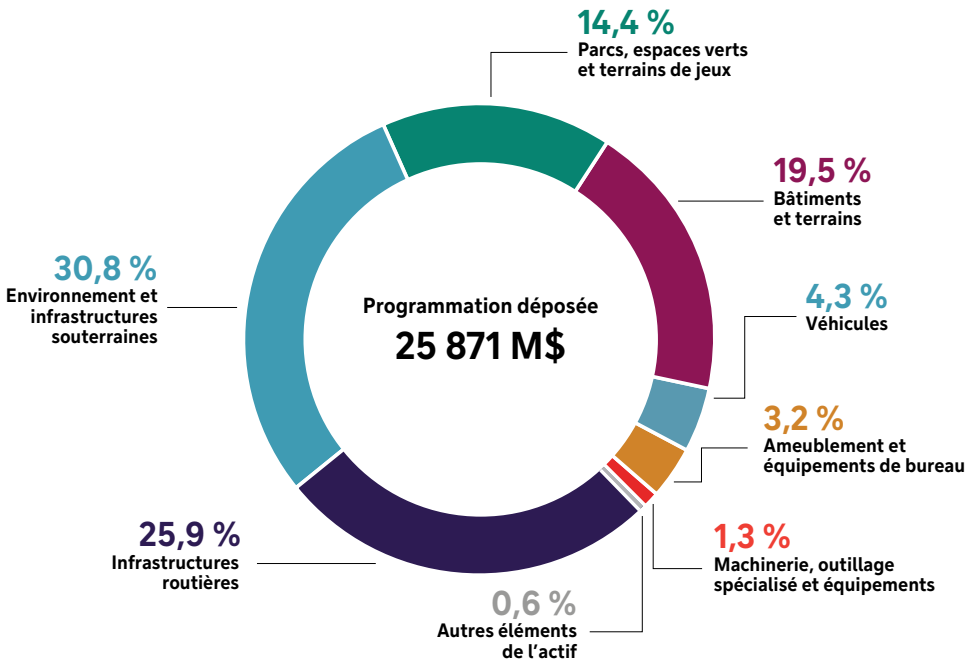


Programme décennal d'immobilisations 2026-2035

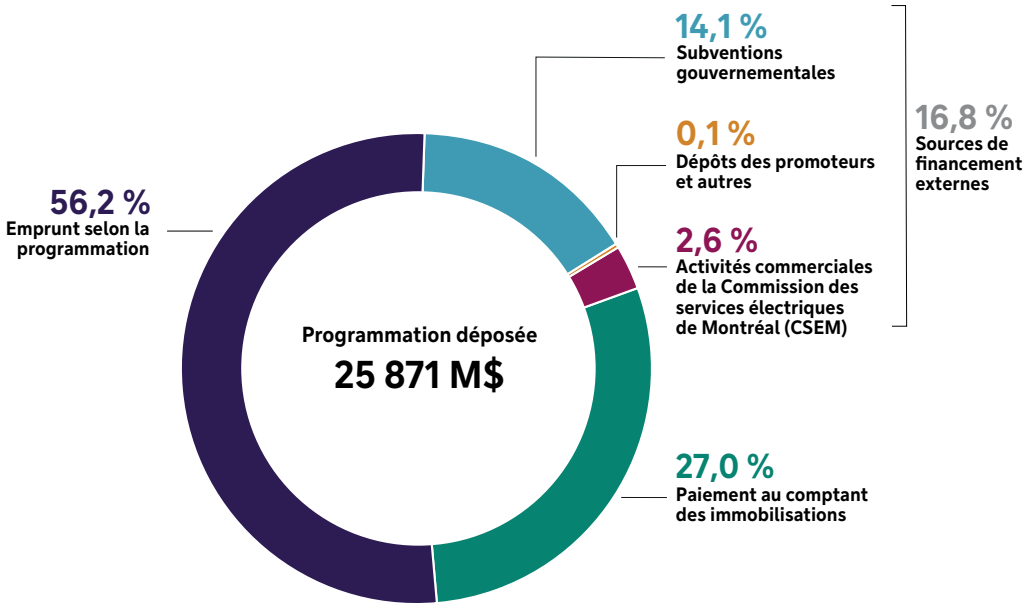


Programme décennal d'immobilisations 2026-2035

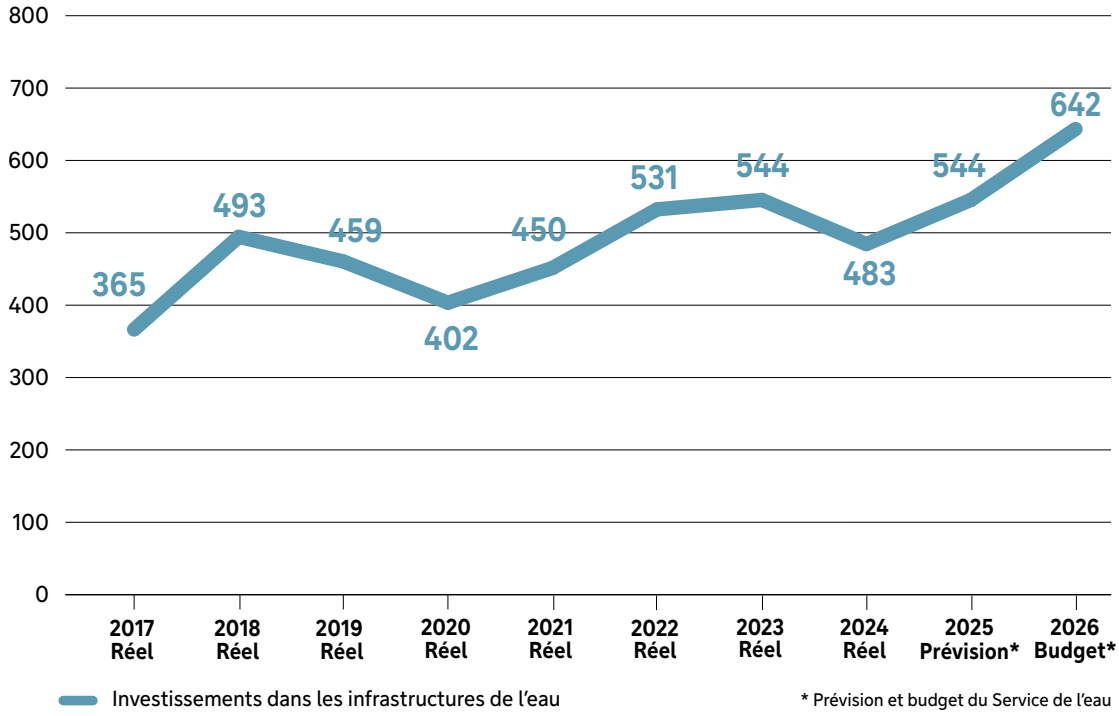
Investissements par catégories d'actifs



Modes de financement

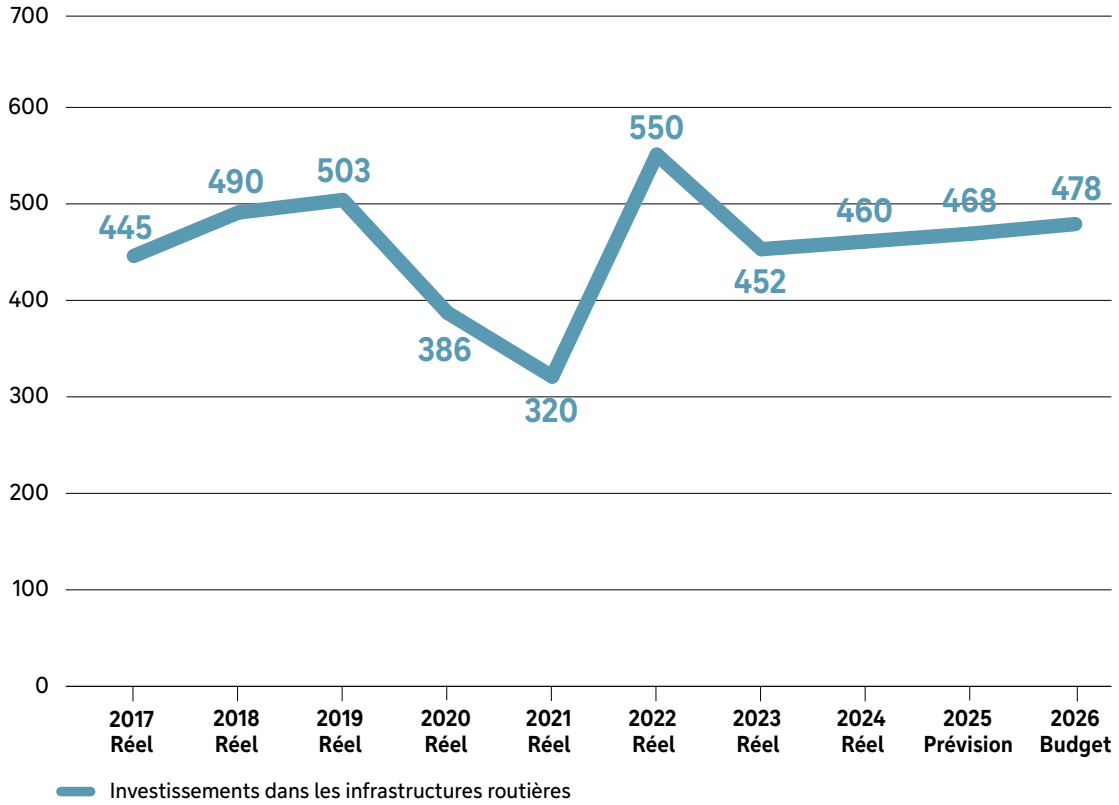


Investissements dans les infrastructures de l'eau



* Prévision et budget du Service de l'eau

Investissements dans les infrastructures routières



Gestion de la dette



Gestion de la dette

Ratio de la limite d'endettement

Depuis 2004, la politique de gestion de la dette de la Ville de Montréal encadre les actions en matière d'endettement en fixant des paramètres précis, dont celui limitant la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville.

Afin de soutenir une augmentation significative des investissements en immobilisations, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation temporaire, portant ce seuil à 120 %, avec un retour prévu sous la barre des 100 % en 2027. Grâce aux stratégies mises en place depuis 2015 et aux décisions de l'administration actuelle, le niveau actuel et anticipé de la dette permettra d'atteindre ce ratio dès 2026, soit un an avant l'échéance fixée, démontrant ainsi la capacité de la Ville à respecter ses engagements tout en réalisant ses objectifs de développement.

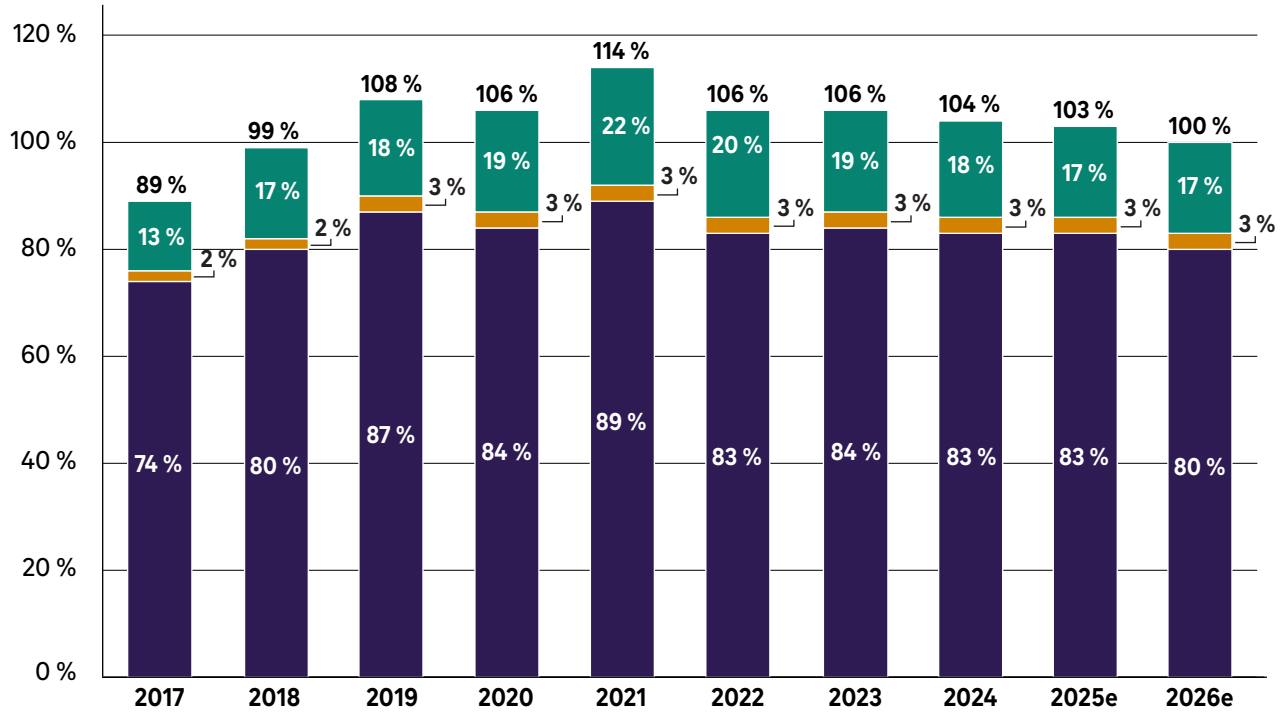
Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'administration à retenir les stratégies suivantes :

- stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant. Pour 2026, cela représente une hausse de 15 M$ pour atteindre 490 M$;
- exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal d'un an. Dès 2026, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

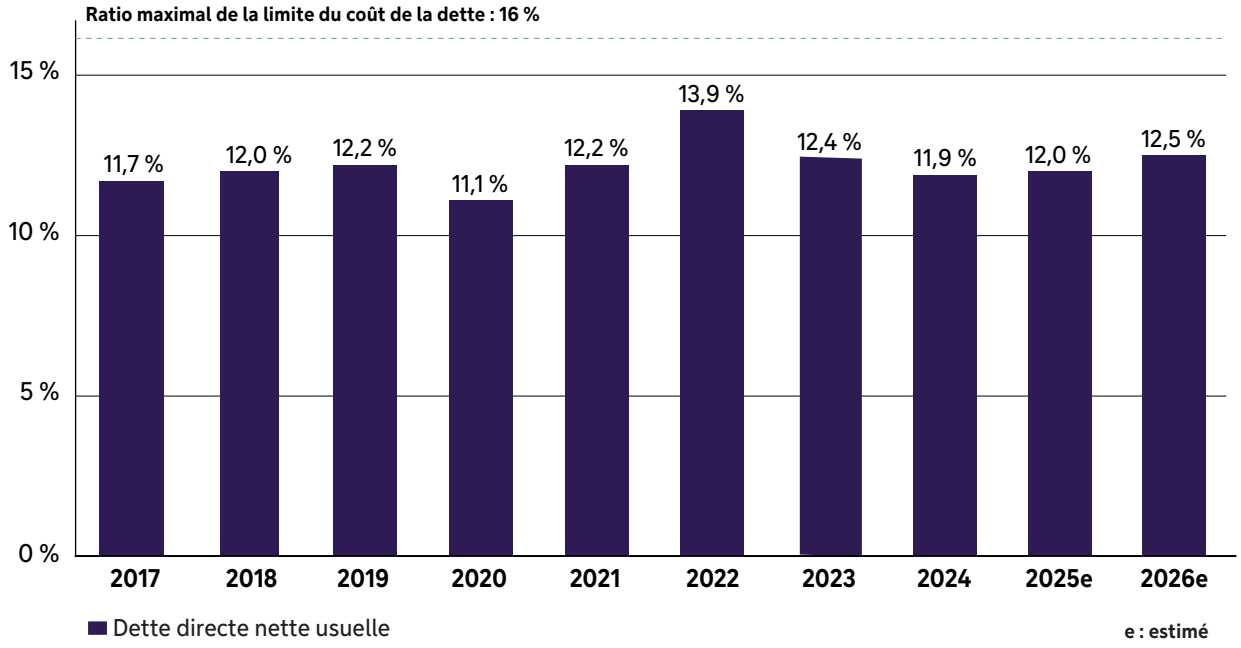


	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e
Total	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	106 %	104 %	103 %	100 %
Dette de la STM	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	19 %	18 %	17 %	17 %
Autres dettes	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	84 %	83 %	83 %	80 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2026, ce ratio sera de 12,5 %.



Budget de fonctionnement 2026 et PDI 2026-2035 détaillés

Certificat de la trésorière

J'atteste, comme trésorière de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	307 577,8	194 876,0
▪ Remboursement de la dette à long terme	536 814,0	375 172,8
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	814 136,4	348 269,6
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	219 208,3	1 135 304,5
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 497 823,9	1 405 132,6

La trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière,

Francine Laverdière

Le 12 janvier 2026

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte

1. Plan stratégique Montréal 2030 _____ 1
2. Processus budgétaire _____ 3
3. Perspectives économiques de 2026 _____ 5

Budget de fonctionnement 2026 détaillé

4. Sommaire des revenus et des dépenses _____ 11
5. Analyse des revenus _____ 17
   - 5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes _____ 17
   - 5.2. Quotes-parts _____ 19
   - 5.3. Transferts _____ 21
   - 5.4. Services rendus _____ 24
   - 5.5. Amendes et pénalités _____ 26
   - 5.6. Imposition de droits _____ 27
   - 5.7. Intérêts _____ 28
   - 5.8. Autres revenus _____ 29
   - 5.9. Affectations de revenus _____ 30
6. Analyse des dépenses corporatives _____ 33
   - 6.1. Service de la dette brute _____ 33
   - 6.2. Paiement au comptant des immobilisations _____ 38
   - 6.3. Dépenses communes _____ 40
   - 6.4. Dépenses de contributions _____ 43
   - 6.5. Élimination des transactions internes et interentités _____ 44
7. Sommaire des dépenses des services et des arrondissements _____ 45
   - 7.1. Sommaire des dépenses des services _____ 45
   - 7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements _____ 46
8. Renseignements complémentaires _____ 49
   - 8.1. Fiscalité locale _____ 49
   - 8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération _____ 77
   - 8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale _____ 88
   - 8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette _____ 98
   - 8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales _____ 100

PDI 2026-2035 détaillé

9. Orientations du PDI 2026-2035 _____ 103
   - 9.1. Vision à long terme des investissements _____ 103
   - 9.2. Investir dans les infrastructures vieillissantes _____ 103
   - 9.3. Hausses rapides des réalisations _____ 104
   - 9.4. Capacité financière de la Ville _____ 104
   - 9.5. Programmes de subventions gouvernementaux _____ 105
   - 9.6. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure _____ 106

10. Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 ____ 107
10.1. Répartition des budgets par compétences ____ 107
10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement ____ 111
10.3. Investissements par catégories d'actifs ____ 115
10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes ____ 120
11. Gestion de la dette ____ 149
11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements ____ 149
12. Sommaire des investissements par unités d'affaires ____ 159
12.1. Investissements par unités d'affaires ____ 159
12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires ____ 163

Budget climat 2026

13. Section climat 2026 ____ 167
13.1. Une gouvernance climatique forte ____ 167
13.2. Le test climat : un outil renforcé pour mieux orienter les décisions ____ 169
13.3. Le défi du respect du budget carbone ____ 176
13.4. Prévision des émissions de GES de l'agglomération de Montréal ____ 179
13.5. Perspectives et ajustements futurs ____ 184

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements ____ 185
Annexe 2 – Portrait des arrondissements ____ 207
Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements ____ 209
Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire ____ 233
Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget ____ 235
Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif ____ 243
Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux ____ 245
Annexe 8 – Synthèse des politiques financières ____ 247
Annexe 9 – Fonds de l'eau ____ 255
Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES ____ 259
Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise ____ 265
Annexe 12 – Description et méthodologie du Test climat ____ 267
Annexe 13 – Glossaire ____ 269
Annexe 14 – Idiomes ____ 279
Annexe 15 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations ____ 281

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Inflation annuelle observée au 30 septembre 2025 _____ 9
Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget de la Ville de Montréal _____ 13
Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil municipal _____ 14
Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil d'agglomération _____ 15
Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal _____ 17
Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal _____ 18
Tableau 7 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération _____ 18
Tableau 8 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal _____ 19
Tableau 9 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération _____ 19
Tableau 10 – Quotes-parts des villes liées _____ 20
Tableau 11 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal _____ 21
Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil municipal _____ 22
Tableau 13 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération _____ 23
Tableau 14 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal _____ 24
Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil municipal _____ 24
Tableau 16 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération _____ 25
Tableau 17 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal _____ 26
Tableau 18 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal _____ 27
Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal _____ 27
Tableau 20 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération _____ 27
Tableau 21 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal _____ 28
Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil municipal _____ 28
Tableau 23 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération _____ 28
Tableau 24 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal _____ 29
Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil municipal _____ 29
Tableau 26 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération _____ 29
Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal _____ 30
Tableau 28 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal _____ 31
Tableau 29 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération _____ 32
Tableau 30 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal _____ 33
Tableau 31 – Service de la dette brute – Budget du conseil municipal _____ 34
Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil municipal _____ 34
Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal _____ 35
Tableau 34 – Service de la dette brute – Budget du conseil d'agglomération _____ 36
Tableau 35 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération _____ 36
Tableau 36 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération _____ 37
Tableau 37 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal _____ 38
Tableau 38 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal _ 38
Tableau 39 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération _____ 39
Tableau 40 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal _____ 41
Tableau 41 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal _____ 43
Tableau 42 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal _____ 44
Tableau 43 – Sommaire des dépenses des services _____ 45
Tableau 44 – Sommaire des budgets des arrondissements _____ 46
Tableau 45 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal __ 47
Tableau 46 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement _____ 49
Tableau 47 – Taux de taxation de 2026 – Taxe foncière générale _____ 50
Tableau 48 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2026 _____ 51

Tableau 49 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs) 52
Tableau 50 – Taux de taxation de 2026 – Taxe spéciale relative au service de l'eau 52
Tableau 51 – Taux de tarification de 2026 – Tarification volumétrique pour le service d'eau 53
Tableau 52 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM 53
Tableau 53 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au service de la voirie 54
Tableau 54 – Taux de taxation de 2026 – Taxe sur les parcs de stationnement 55
Tableau 55 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2025 et en 2026, et taux applicables en 2026 57
Tableau 56 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux investissements 58
Tableau 57 – Croissance des valeurs foncières des immeubles imposables et compensables à 100 % lors des deux derniers rôles d'évaluation foncière 59
Tableau 58 – Indexation des valeurs foncières entre le rôle 2023-2024-2025 et le rôle 2026-2027-2028, par catégories d'immeubles, valeurs imposables et compensables à 100 % 61
Tableau 59 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2026, 2027 et 2028 62
Tableau 60 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie résiduelle 63
Tableau 61 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie six logements ou plus 64
Tableau 62 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels 65
Tableau 63 – Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels 67
Tableau 64 – Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels par type d'immeubles résidentiels 68
Tableau 65 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne 70
Tableau 66 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne 71
Tableau 67 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen 72
Tableau 68 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen 73
Tableau 69 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles non résidentiels 75
Tableau 70 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2025 à 2026 77
Tableau 71 – Quotes-parts de 2026 78
Tableau 72 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2025 et 2026 80
Tableau 73 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2025 à 2026 81
Tableau 74 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2021 à 2024 et budgets de 2025 et 2026 85
Tableau 75 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville 87
Tableau 76 – Répartition de l'effectif 89
Tableau 77 – Évolution de la rémunération globale 92
Tableau 78 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur – Budget de fonctionnement 93
Tableau 79 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Main-d'œuvre capitalisée 94
Tableau 80 – Profil de l'endettement de la Ville de Montréal 98
Tableau 81 – Coût de la dette 99
Tableau 82 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2025 et 2026 100
Tableau 83 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2021 à 2023 (global) et réel 2024, par compétences 101
Tableau 84 – Valeur actualisée de remplacement par catégories d'actifs 103
Tableau 85 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par arrondissements 109
Tableau 86 – PDI du conseil municipal des projets et des programmes destinés aux arrondissements, par services centraux 110
Tableau 87 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal 111
Tableau 88 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal 112
Tableau 89 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération 113
Tableau 90 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal 116

Tableau 91 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal 117
Tableau 92 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération 118
Tableau 93 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par catégories d'actifs 119
Tableau 94 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau 122
Tableau 95 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables 124
Tableau 96 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027 152
Tableau 97 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 160
Tableau 98 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 161
Tableau 99 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 162
Tableau 100 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 163
Tableau 101 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 164
Tableau 102 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 165
Tableau 103 – Catégories de classification des projets et programmes du PDI 2026-2035 169
Tableau 104 – Projets et programmes évalués 170
Tableau 105 – Exemples de projets et programmes alignés sur les cibles climatiques 170
Tableau 106 – Exemples de projets et programmes partiellement alignés sur les cibles climatiques 170
Tableau 107 – Exemples de projets et programmes non alignés sur les cibles climatiques 171
Tableau 108 – Investissements en adaptation de la Ville de Montréal, 2026 173
Tableau 109 – État du budget carbone entre 2018 et 2023 177
Tableau 110 – Impact des mesures actuelles et planifiées du transport routier 180
Tableau 111 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans le secteur des bâtiments 181
Tableau 112 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans les autres secteurs 181
Tableau 113 – Impact GES des actions du Plan climat 183
Tableau 114 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 185
Tableau 115 – Autres services administratifs 185
Tableau 116 – Direction générale – Dépenses par objets 185
Tableau 117 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets 186
Tableau 118 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets 186
Tableau 119 – Ressources humaines et communications – Dépenses par objets 186
Tableau 120 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 187
Tableau 121 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets 187
Tableau 122 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets 187
Tableau 123 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets 188
Tableau 124 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets 188
Tableau 125 – Habitation et économie – Budget de la Ville de Montréal 189
Tableau 126 – Approvisionnement – Dépenses par objets 189
Tableau 127 – Développement économique – Dépenses par objets 189
Tableau 128 – Habitation – Dépenses par objets 190
Tableau 129 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets 190
Tableau 130 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 191
Tableau 131 – Culture – Dépenses par objets 191
Tableau 132 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets 191
Tableau 133 – Environnement – Dépenses par objets 192
Tableau 134 – Espace pour la vie – Dépenses par objets 192
Tableau 135 – Sécurité urbaine et conformité – Budget de la Ville de Montréal 193
Tableau 136 – Affaires juridiques – Dépenses par objets 193
Tableau 137 – Greffe – Dépenses par objets 193
Tableau 138 – Police – Dépenses par objets 194
Tableau 139 – Sécurité incendie – Dépenses par objets 194

Tableau 140 – Service de proximité – Budget de la Ville de Montréal 195
Tableau 141 – Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne – Dépenses par objets 195
Tableau 142 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets 195
Tableau 143 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets 196
Tableau 144 – Technologies de l'information – Dépenses par objets 196
Tableau 145 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal 197
Tableau 146 – Commission des services électriques – Dépenses par objets 197
Tableau 147 – Eau – Dépenses par objets 197
Tableau 148 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets 198
Tableau 149 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets 198
Tableau 150 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets 198
Tableau 151 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 199
Tableau 152 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 199
Tableau 153 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 199
Tableau 154 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 200
Tableau 155 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 200
Tableau 156 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 200
Tableau 157 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 201
Tableau 158 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 201
Tableau 159 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 201
Tableau 160 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 202
Tableau 161 – Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 202
Tableau 162 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 202
Tableau 163 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 203
Tableau 164 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 203
Tableau 165 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets 203
Tableau 166 – Arrondissement Le Sud-Ouest – Dépenses par objets 204
Tableau 167 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 204
Tableau 168 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 204
Tableau 169 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets 205
Tableau 170 – Portrait des arrondissements 207
Tableau 171 – Approvisionnement 209
Tableau 172 – Commission des services électriques de Montréal 209
Tableau 173 – Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne 209
Tableau 174 – Culture 210
Tableau 175 – Direction générale 210
Tableau 176 – Diversité et inclusion sociale 211
Tableau 177 – Eau 211
Tableau 178 – Environnement 212
Tableau 179 – Espace pour la vie 212
Tableau 180 – Gestion et planification des immeubles 213
Tableau 181 – Grands parcs, Mont-Royal et sports 214
Tableau 182 – Habitation 215
Tableau 183 – Infrastructures du réseau routier 215
Tableau 184 – Matériel roulant et ateliers 216
Tableau 185 – Police 216
Tableau 186 – Sécurité incendie 216
Tableau 187 – Société du parc Jean-Drapeau 217
Tableau 188 – Technologies de l'information 218
Tableau 189 – Urbanisme et mobilité 222
Tableau 190 – Ahuntsic-Cartierville 225
Tableau 191 – Anjou 225
Tableau 192 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 226

Tableau 193 – Lachine 226
Tableau 194 – LaSalle 226
Tableau 195 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 227
Tableau 196 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 227
Tableau 197 – Montréal-Nord 227
Tableau 198 – Outremont 228
Tableau 199 – Pierrefonds-Roxboro 228
Tableau 200 – Plateau-Mont-Royal 228
Tableau 201 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 229
Tableau 202 – Rosemont–La Petite-Patrie 229
Tableau 203 – Saint-Laurent 230
Tableau 204 – Saint-Léonard 230
Tableau 205 – Sud-Ouest 231
Tableau 206 – Verdun 231
Tableau 207 – Ville-Marie 232
Tableau 208 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 232
Tableau 209 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement 237
Tableau 210 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux 245
Tableau 211 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau 256
Tableau 212 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement 257
Tableau 213 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés 259
Tableau 214 – Catégories d'impact 268

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026 6
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026 6
Graphique 3 – Évolution démographique passée et anticipée, RMR de Montréal, 2001-2051 7
Graphique 4 – Variation démographique, RMR de Montréal, 2001-2025 et 2025-2051 7
Graphique 5 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2016-2026 8
Graphique 6 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, janvier 2024 – septembre 2025 9
Graphique 7 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2026 10
Graphique 8 – Hausse annuelle des transferts centraux 46
Graphique 9 – Distribution des variations de valeurs des immeubles résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028 59
Graphique 10 – Distribution des valeurs des immeubles non résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028 60
Graphique 11 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement 69
Graphique 12 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement 74
Graphique 13 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2026 82
Graphique 14 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement 91
Graphique 15 – Charges de retraite – budgets de 2017 à 2026 96
Graphique 16 – Comparaison entre la charge de retraite les cotisations requises de la Ville, budgets de 2017 à 2026 97
Graphique 17 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations 104
Graphique 18 – Répartition des investissements par compétences 107
Graphique 19 – Répartition des investissements du conseil municipal 108
Graphique 20 – Évolution des sources de financement, de 2026 à 2030 114
Graphique 21 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau 120
Graphique 22 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières 123
Graphique 23 – Sources de financement externes, en 2026 150
Graphique 24 – Évolution de la dette directe brute et nette 153
Graphique 25 – Évolution de la dette consolidée brute et nette 154
Graphique 26 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville 156
Graphique 27 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses 157
Graphique 28 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée 158
Graphique 29 – Gouvernance climatique de Montréal 168
Graphique 30 – Alignement des investissements évalués du PDI 2026-2035 171
Graphique 31 – Évolution des investissements en infrastructures naturelles et hybrides par rapport aux investissements totaux du PDI entre 2024 et 2026 172
Graphique 32 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2026 174
Graphique 33 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2018-2023[r] 176
Graphique 34 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2) 178
Graphique 35 – Évaluation des écarts par rapport au budget carbone (en Mt éq. CO_2) 179
Graphique 36 – Trajectoires des émissions de GES de l'action climatique de Montréal (en Mt éq. CO_2) 183

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement _____ 55
Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application _____ 235
Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____ 241

Mise en contexte 2026

1. PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030

Le plan stratégique Montréal 2030 a été le premier plan stratégique de la Ville. Il visait à renforcer la cohérence et l'impact de l'action municipale sur une période de dix ans, en s'appuyant sur quatre orientations majeures pour offrir des services de qualité et des milieux de vie sains, favorisant le bien-être et l'épanouissement des citoyennes et citoyens. Ce plan a également lancé un appel à la mobilisation de l'ensemble des partenaires et de la communauté montréalaise pour bâtir une ville plus verte, inclusive et innovante.

En 2025, un bilan mi-parcours a permis de mettre en lumière les réalisations concrètes et les résultats obtenus.

Compte tenu de l'évolution rapide du contexte externe et interne, la Ville entreprendra dès 2026 la mise à jour du plan stratégique pour la période 2026-2030. Cette démarche visera à préciser les objectifs, indicateurs et cibles à atteindre d'ici 2030, tout en assurant l'alignement des politiques publiques, des plans et des processus. Cet exercice de mise à jour de la planification stratégique pourrait mener à l'ajustement de certains plans qui découlent de celle-ci.

Toutefois, le budget 2026 et le PDI 2026-2035 reflètent d'ores et déjà plusieurs ambitions de l'Administration en finançant des initiatives structurantes alignées sur les priorités de la population montréalaise.

2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI)?

Le budget est la résultante finale d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherche, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers les objectifs d'amélioration du service à la clientèle, et ce, selon la capacité de payer de la population. La rigueur, le contrôle, l'efficacité et l'efficience constituent les bases de ce processus.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement et le PDI. Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses liées aux services à la population pour un exercice financier, tels que la collecte et le traitement des déchets, le déneigement, la production et le traitement de l'eau potable, etc. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaudrait à un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Qu'est-ce que le budget climat?

Chaque année, la Ville de Montréal publie un budget climat qui permet d'intégrer les enjeux climatiques dans ses décisions budgétaires. Grâce à des outils comme le test climat et la modélisation des émissions de gaz à effet de serre, la Ville peut mieux aligner ses investissements avec ses engagements en termes de transition écologique et de résilience. Ce processus s'applique autant au budget de fonctionnement qu'au Programme décennal d'immobilisations, et vise à faire du climat un critère central dans la planification municipale.

Processus budgétaire annuel

La Ville doit préparer et adopter un budget équilibré, c'est-à-dire qu'elle doit générer des revenus aux moins égaux à ses dépenses[1]. Ce processus commence dès le début de mars par la détermination des grandes orientations budgétaires et une priorisation des enjeux budgétaires. En parallèle, une consultation prébudgétaire auprès de la population et des organismes a lieu, entre autres, pour confirmer l'établissement de ces orientations. À la fin de ces étapes, vers la fin de juin, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et aux arrondissements de la Ville. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le plan stratégique Montréal 2030. Une fois les budgets des services et des arrondissements définis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au début de l'automne.

[1] Article 474 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19.

Entre la mi-automne et la fin de l'année[2], le comité exécutif dépose au conseil municipal un budget équilibré pour étude par la Commission sur les finances et l'administration (CFA). À la fin de cette étape, le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent le budget sur recommandation de la CFA.

Lors d'une année d'élection générale, les travaux budgétaires sont complétés avec la nouvelle administration en place après l'élection, qui revoit le cadre budgétaire en fonction de ses orientations. L'encadrement juridique prolonge d'ailleurs à la fin janvier la date limite d'adoption du budget municipal. Cette situation s'applique au budget 2026, tant pour le PDI que pour le budget de fonctionnement.

Consultation prébudgétaire

Dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville s'engage à amplifier la démocratie et la participation citoyenne en devenant plus ouverte et transparente, de façon à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et de façon inclusive, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

Constituant l'une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un outil de participation citoyenne qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget. Cette année, les travaux de la Commission ont été concentrés sur un seul thème, soit le défi budgétaire récurrent, dans la mesure où les dépenses croissent plus rapidement que les revenus.

La consultation prébudgétaire a été lancée le 17 avril 2025. La Commission a reçu les mémoires et opinions du 17 avril au 21 mai 2025, puis a tenu deux audiences d'audition des opinions, les 16 et 21 mai 2025. La CFA a ensuite adopté ses recommandations et déposé son rapport de consultation aux conseils municipal et d'agglomération le 16 et le 19 juin respectivement.

[2] La date du dépôt varie d'année en année. Elle se situe généralement au cours du mois de novembre ou au début de décembre puisque l'échéance pour l'adoption du budget est fixée au 31 décembre. Notons toutefois qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

3. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2026 [1,2]

Regard sur le monde

L'actualité économique mondiale a récemment été dominée par la série de mesures protectionnistes instaurées par l'administration Trump. Les répercussions de ces dernières commencent à se faire sentir aux États-Unis alors que le taux de chômage y atteint un sommet en huit ans (hors période pandémique). Les tarifs douaniers imposés à de nombreux partenaires commerciaux sont pour l'instant en bonne partie absorbés par les entreprises, mais il est attendu qu'ils se traduisent sous peu en augmentations des prix à la consommation aux États-Unis. Malgré tout, l'économie mondiale semble pour l'instant résister mieux que prévu à cette vague protectionniste de l'administration américaine. La majorité des pays a d'ailleurs choisi de ne pas riposter à ces hausses tarifaires par des mesures similaires, ce qui a permis d'éviter une spirale inflationniste. Des difficultés se profilent néanmoins aux quatre coins du globe. Dans l'Union européenne, l'Italie et l'Allemagne ont été particulièrement affectées par les mesures américaines, mais leur situation semble se stabiliser. La France connaît également des difficultés économiques, mais ce sont surtout les tensions politiques internes qui y retiennent l'attention. Les économies chinoises et nipponnes affichent de la résilience, mais devraient croître de façon plus modeste en 2026.

Les guerres et conflits qui affligent l'Ukraine et le Moyen-Orient ainsi que la montée récente des tensions entre la Chine et certains pays voisins sont des sources d'instabilité pour l'ensemble de l'économie. De plus, les événements climatiques majeurs qui se multiplient (feux, inondations, sécheresses, ouragans, etc.) causent d'importants dégâts et accentuent la rareté de certains biens, entraînant une pression supplémentaire sur les prix.

L'année 2026 s'annonce complexe, marquée par des arbitrages difficiles : les États devront concilier la protection du pouvoir d'achat de leurs citoyens, la nécessité d'investissements massifs pour faire face aux changements climatiques, et des défis budgétaires croissants, notamment en matière de dépenses militaires. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel mondial est estimée à 3,2 % en 2025 et à 3,0 % en 2026.

Le Québec et le Canada

Le Canada s'adapte progressivement aux mesures protectionnistes mises en œuvre par l'administration Trump. Pour y renforcer la résilience économique, plusieurs barrières au commerce interprovincial ont été levées et les exportateurs se tournent vers de nouveaux marchés. Malgré ces efforts, l'économie subit

---

[1] Sources : APCIQ. « Abordabilité au Québec : un portrait différent d'une région à l'autre », Sous la loupe, 27 novembre 2025.
APCIQ. « Baromètre résidentiel, 3e trimestre 2025 », 20 novembre 2025;
APCIQ. « Immobilier à Montréal : un premier essoufflement des ventes ouvre la porte à davantage d'options pour les acheteurs », Statistiques mensuelles – novembre 2025, 4 décembre 2025.
Conference Board du Canada. Décembre 2025;
Économique RBC. « Mise à jour trimestrielle canadienne : une croissance faible, mais positive attendue », Perspectives macroéconomiques, 15 septembre 2025;
Études économiques Desjardins. « Un peu plus des mêmes thèmes en 2026 », Prévisions économiques et financières, 11 décembre 2025;
Groupe Altus. « Mise à jour du marché immobilier commercial de Montréal – T3 2025 », 20 novembre 2025;
JLL. « Aperçu du marché des bureaux à Montréal », T3 2025;
JLL. « Aperçu du marché industriel à Montréal », T3 2025;
Montréal en statistiques. Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal, mai 2025;
Services économiques TD. « Ramper avant de marcher », Perspectives économiques provinciales, 22 septembre 2025.

[2] Les projections de PIB et de taux de chômage correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : BMO, Desjardins, FMI, RBC, TD et Conference Board du Canada.

des contrecoups dont de nombreuses pertes d'emplois. Toutefois, les entreprises exportatrices ont rapidement entrepris de se conformer aux exigences de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), ce qui a contribué à restaurer la confiance du milieu des affaires. La révision de l'ACEUM est prévue pour le 1er juillet 2026, ce qui alimentera une certaine volatilité pendant les six premiers mois de 2026. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel canadien est estimée à 1,2 % en 2025 et à 1,4 % en 2026.

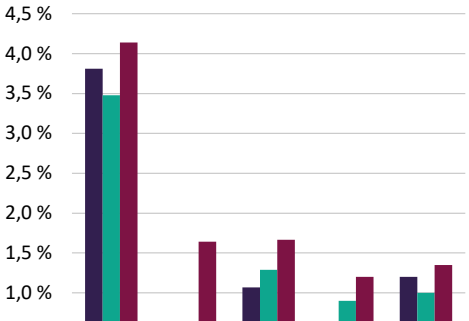
L'économie québécoise demeure fortement tributaire du marché américain, ce qui la rend sensible aux mesures adoptées chez son principal partenaire commercial. Malgré ce contexte, elle fait preuve de résilience. Qui plus est, l'accélération de certains investissements gouvernementaux pourrait soutenir la croissance. Par ailleurs, à part certains signes de ralentissement sur l'île de Montréal, le dynamisme soutenu du marché immobilier québécois continue de jouer un rôle moteur pour l'économie. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel du Québec est estimée à 0,9 % en 2025 et à 1,0 % en 2026.

Montréal

La croissance économique et l'emploi

Selon le Conference Board du Canada, le PIB de la région métropolitaine de Montréal devrait croître de 0,4 % en 2025 et de 1,2 % en 2026. Cette croissance sera soutenue par de nombreux projets d'envergure dans les secteurs public, privé et institutionnel, notamment le Réseau express métropolitain (REM), le prolongement de la ligne bleue du métro, des travaux majeurs à l'aéroport de Montréal, ainsi que la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine. En mai 2025, on recensait 53 chantiers de 25 millions de dollars et plus en cours sur l'île de Montréal, totalisant une valeur de 39,4 milliards de dollars. Par ailleurs, le taux de chômage dans la région devrait reculer à 6,0 % en 2026, après avoir atteint 6,6 % en 2025.

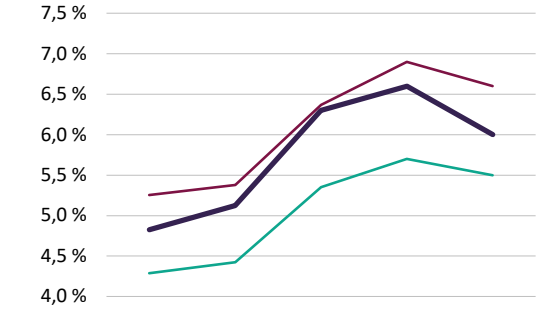
Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026



	2022	2023	2024	2025*	2026*
Mtl	3,8 %	0,6 %	1,1 %	0,4 %	1,2 %
Qc	3,5 %	0,6 %	1,3 %	0,9 %	1,0 %
Can	4,1 %	1,6 %	1,7 %	1,2 %	1,4 %

*Prévisions.

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026



	2022	2023	2024	2025*	2026*
Mtl	4,8 %	5,1 %	6,3 %	6,6 %	6,0 %
Qc	4,3 %	4,4 %	5,3 %	5,7 %	5,5 %
Can	5,3 %	5,4 %	6,4 %	6,9 %	6,6 %

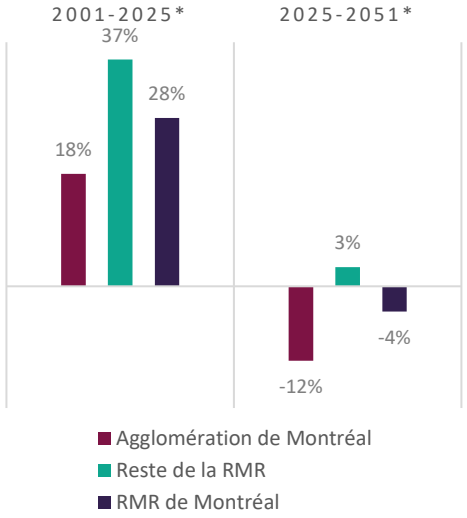
*Prévisions.

La démographie

En 2025, la ville de Montréal compte 1,9 millions d'habitants. Ensemble, les 16 municipalités composant l'agglomération de Montréal regroupent 2,2 millions d'habitants. Il s'agit du cœur de la vaste RMR de Montréal, qui compte un total de 4,6 millions d'habitants.

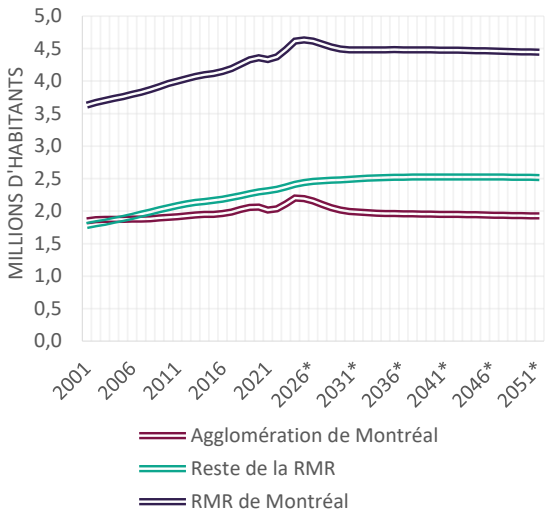
L'évolution démographique[1] récente montre une croissance de 18 % de la population de l'agglomération entre 2001 et 2025 — une hausse significative, mais inférieure à celle observée dans le reste de la RMR, qui atteint 37 % sur la même période. Selon les dernières projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population de l'agglomération pourrait diminuer de 12 % entre 2025 et 2051, tandis que celle du reste de la RMR connaîtrait une légère augmentation de 3 %. Ces tendances démographiques, passées et projetées annoncent des défis importants pour l'agglomération de Montréal.

Graphique 3 – Évolution démographique passée et anticipée, RMR de Montréal, 2001-2051



*Projections.

Graphique 4 – Variation démographique, RMR de Montréal, 2001-2025 et 2025-2051[2]



*Projections.

[3] Source : Institut de la statistique du Québec, juil. 2025

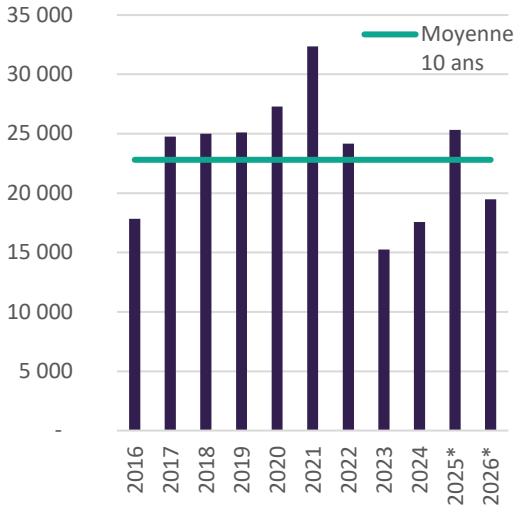
Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

Les ménages répondent à la baisse des taux hypothécaires. Au 3e trimestre de 2025, le nombre de ventes dans la RMR de Montréal était de 11 % supérieur à celui du 3e trimestre de 2024. Le nombre d'inscriptions en vigueur était en hausse pour les copropriétés (+11 %), mais en baisse pour les résidences unifamiliales (-1 %) et les immeubles à plusieurs logements (-10 %). Les prix sont en croissance et le nombre de jours moyen sur le marché en baisse alors que les conditions de marché demeurent à l'avantage des vendeuses et vendeurs dans les trois catégories de propriétés mentionnées. Les coûts d'accession à la propriété ont considérablement augmenté au cours des dernières années et l'abordabilité demeure un enjeu majeur.

Pour sa part, toujours selon les prévisions, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait fléchir en 2026 et repasser nettement sous la moyenne des 10 dernières années.

Graphique 5 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2016-2026 [4]



*Prévisions.

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour le commerce de détail

L'inflation élevée des dernières années incite les consommatrices et consommateurs à réduire leurs dépenses non essentielles, ce qui affecte négativement certains secteurs du commerce de détail. En revanche, les commerces alimentaires, moins sensibles aux fluctuations économiques, parviennent à tirer leur épingle du jeu dans ce contexte. Les investissements dans le commerce de détail étaient d'ailleurs en hausse au 3e trimestre de 2025 dans la région de Montréal. La fermeture de grands magasins, comme celui de La Baie d'Hudson sur la rue Sainte-Catherine Ouest, représente à la fois un défi et une occasion de repenser le dynamisme de plusieurs pôles commerciaux.

Le marché des locaux pour les bureaux

En dépit d'un contexte difficile caractérisé par des taux de disponibilité très élevés, le secteur montre des signes de stabilisation, notamment du côté des immeubles de classes AAA et A. Il bénéficie

[4] Source : Conference Board du Canada, décembre 2025.

d'investissements importants, tandis que les projets de redéveloppement se multiplient et que l'inventaire en sous-location atteint son niveau le plus bas depuis cinq ans.

Le marché des locaux industriels
Les tarifs douaniers récemment imposés par le gouvernement américain ont fragilisé plusieurs secteurs industriels au Canada, ce qui a entraîné des répercussions sur le marché des locaux industriels dans la région métropolitaine de Montréal. Avec des taux de disponibilité et d'inoccupation en hausse, les conditions demeurent avantageuses pour les locataires.

Inflation

La Banque du Canada vise à maintenir l'inflation dans une fourchette de 1 % à 3 % et ajuste sa politique monétaire en fonction de cet objectif. En septembre 2025, l'inflation annuelle observée au Canada se situait à l'intérieur de cette plage, comme le montre l'encadré ci-dessous. Il convient toutefois de souligner que l'inflation au Québec s'est récemment écartée de celle observée dans le reste du Canada. Cette divergence s'explique principalement par le maintien de la taxe carbone appliquée aux consommateurs au Québec, alors qu'elle a été suspendue dans les autres provinces au printemps 2025. Cet écart devrait s'estomper en 2026.

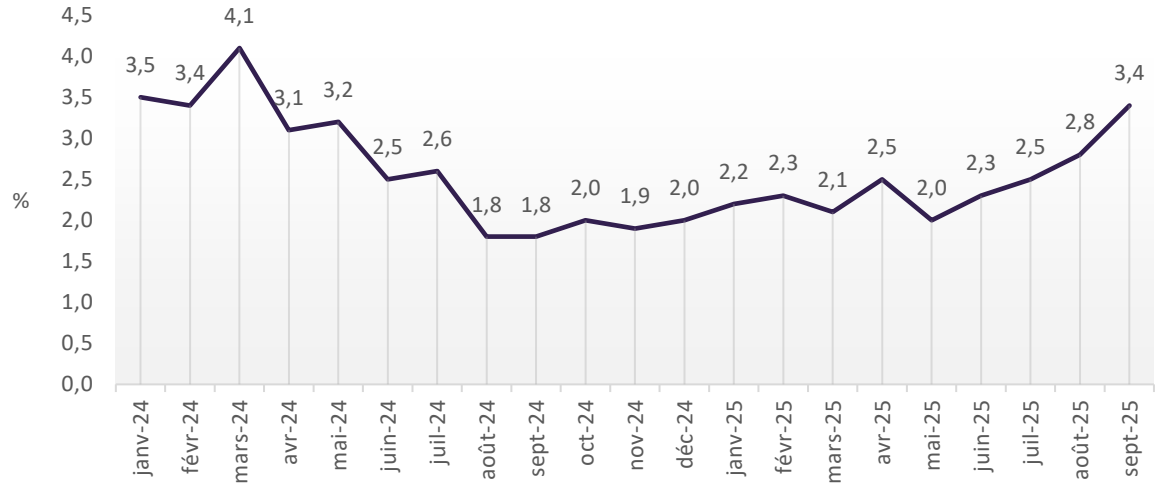
Tableau 1 – Inflation annuelle observée au 30 septembre 2025

RMR de Montréal	Québec (prov.)	Canada
3,4 %	3,3 %	2,4 %

Source : Institut de la statistique du Québec.

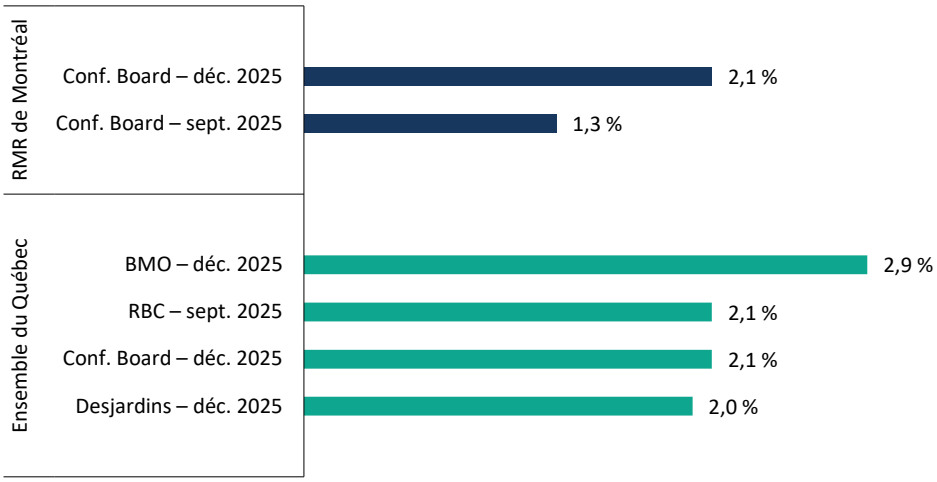
L'évolution de l'inflation annuelle observée ces derniers mois révèle des pressions à la hausse, tant à Montréal que dans le reste du Québec. En septembre 2025, la hausse annuelle des prix dans la région métropolitaine de Montréal a atteint 3,4 %, soit son niveau le plus élevé depuis le printemps 2024.

Graphique 6 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, janvier 2024 – septembre 2025



Les institutions financières s'attendent à ce que l'inflation se situe dans la fourchette cible en 2026. Le Conference Board du Canada, seul organisme à publier des prévisions spécifiques pour la région métropolitaine de Montréal, estime en décembre 2025 que l'inflation y atteindra 2,1 % en 2026, soit une hausse notable par rapport à son estimation de septembre (1,3 %). Pour l'ensemble du Québec, les grandes institutions financières et le Conference Board anticipent une inflation variant entre 2,0 % et 2,9 %.

Graphique 7 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2026



Budget de fonctionnement 2026 détaillé

4. SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales et permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la sécurité publique, le déneigement, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le budget de fonctionnement 2026 de la Ville de Montréal s'élève à 7 665,9 M$, soit une hausse de 389,8 M$, ou 5,4 %, par rapport au budget de 2025.

Certains éléments particuliers expliquent 157,4 M$ de cette variation, soit 2,2 % :

- une croissance du service de dette de 87,3 M$, et la croissance du paiement au comptant, pour 15 M$;
- une croissance de 25,7 M$ des dépenses financées par le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM), un programme financé par la Société d'habitation du Québec;
- la tenue de l'événement Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal, qui encoure des dépenses non récurrentes de 18,7 M$ en 2026;
- le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2024 qui se traduit par une augmentation de 10,7 M$ dans le budget 2026.

Sans ces éléments particuliers, la croissance du budget 2026 est de 3,2 %, ou 232,3 M$.

Puisque le budget est équilibré, la variation des dépenses est équivalente à celle des revenus.

Principales variations des revenus

Les principales variations de revenus par rapport au budget de 2025 sont :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 3,4 %, générant 133,8 M$ de revenus additionnels pour la Ville;
    - environ le quart de cette hausse servira à financer le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034.
- un accroissement de 99,4 M$ d'affectation de revenus principalement pour financer la croissance du service de la dette et du paiement comptant des immobilisations (PCI), ainsi que la tenue de l'événement Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal;
- une hausse des quotes-parts provenant des villes reconstituées, générant 50,2 M$;
- une augmentation de 28 M$ des revenus de droits de mutation reflétant la réalité du marché immobilier;
- une croissance de 25,8 M$ des revenus provenant des contraventions de circulation et stationnement reflétant notamment une augmentation du nombre de constats émis ainsi que l'indexation des amendes en matière de stationnement;
- un ajout de 25,7 M$ pour le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
- une hausse de 25,2 M$ des revenus des taxes d'arrondissements;
- une hausse de 9,9 M$ des revenus d'intérêts sur arriérés de taxes principalement due à l'évaluation des comptes à recevoir et à l'historique des intérêts perçus;
- une hausse de 6,3 M$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ;
- une diminution de 43,5 M$ des revenus de transfert associés à la gestion des matières recyclables, dont 35,7 M$ est associée à la fin de la transition du régime de compensation.

Principales variations des dépenses

Les principales variations de dépenses par rapport au budget de 2025 sont :

- une augmentation de 177,3 M$ des dépenses corporatives, soit une hausse de 7,1 %. Les dépenses corporatives sont des dépenses qui ne figurent ni dans les services, ni dans les arrondissements. Cette hausse s'explique notamment par :
  - une hausse de 60,6 M$ du service de la dette brute;
  - une augmentation nette de 45,6 M$ de la contribution versée à l'ARTM;
  - une augmentation de 15 M$ de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI);
  - une hausse de 10,7 M$ pour le financement du déficit de l'agglomération à la suite des résultats de l'exercice 2024;
  - une hausse de 8,1 M$ des frais de gestion et de la rémunération des employés prêtés à l'Agence de mobilité durable attribuable principalement à la bonification et la modernisation des services de surveillance;
  - l'ajout d'un budget de 4,6 M$ pour les priorités de l'administration, qui comprend notamment le financement d'un fonds de réserve pour l'urgence climatique pour les projets en arrondissement ainsi que la création de postes additionnels d'inspecteurs pour la surveillance de l'hébergement touristique de courte durée;
  - des économies anticipées de 16 M$ générées par le plan d'optimisation des ressources qui sera mis en œuvre dès 2026.

- une augmentation de 48,6 M$ pour certains éléments particuliers dans les budgets des services centraux, qui représentent à eux seuls une croissance de 1,3 % des dépenses des services :
  - une croissance du service de dette de 26,7 M$ inclus dans les budgets des services, principalement pour le financement des infrastructures de l'eau;
  - une croissance de 25,7 M$ des dépenses financées par le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
  - une somme non récurrente de 18,7 M$ pour soutenir la tenue de l'événement Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal, dont 11,6 M$ de dépenses en sécurité publique;
  - le retrait, en 2026, des sommes prévues pour la tenue de l'élection générale de 2025, soit une diminution de 22,5 M$.

- une augmentation nette de 118,3 M$ des budgets opérationnels des services centraux ou 3,2%, qui s'explique notamment par :
  - une hausse de 70,2 M$ pour l'indexation de la rémunération globale du personnel;
  - une hausse de 38 M$ pour le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034;
  - une bonification de 20 M$ dédiée à lutte contre l'itinérance, triplant ainsi l'aide financière qui lui est consacrée;
  - une hausse de 13,8 M$ pour la fourniture de services de gestion animalière sur le territoire de la Ville de Montréal;
  - une hausse de 14,4 M$ pour les technologies de l'information;
  - des efforts d'optimisation faits par les services, totalisant 62,6 M$ d'économies récurrentes : 52,2 M$ par le biais des revues d'unité réalisées par chaque service municipal, et 10,4 M$ par le biais d'autres mesures.
- une augmentation de 45,7 M$ des budgets des arrondissements, qui représente une croissance de 4,2 % de leurs budgets.

Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
REVENUS							
Taxes	3 693 223,3	3 809 306,4	3 962 830,0	4 205 654,8	4 320 162,6	4 311 725,6	4 510 415,4
Paiements tenant lieu de taxes	285 843,3	264 410,7	296 764,6	287 922,5	285 296,1	285 296,1	294 249,3
Quotes-parts	438 752,6	487 408,5	524 022,1	544 236,7	567 764,0	567 764,0	617 951,0
Transferts	493 004,5	631 572,3	563 115,9	711 947,3	946 876,8	696 264,1	684 300,0
Services rendus	338 519,1	376 746,5	418 891,5	446 822,8	449 360,7	463 077,2	480 294,0
Amendes et pénalités	160 426,0	169 707,2	186 196,1	214 106,6	236 444,5	216 462,1	241 866,6
Imposition de droits	440 279,5	462 846,9	336 244,8	416 492,8	386 277,3	358 477,3	387 185,2
Intérêts	147 340,5	198 416,8	259 606,3	246 761,0	218 092,5	251 646,5	222 638,8
Autres revenus	39 138,9	34 817,8	63 001,7	78 750,8	132 380,4	36 779,3	38 964,1
Affectation de revenus	403 278,0	406 971,3	318 735,2	176 664,4	274 854,6	88 595,4	188 030,9
Total – Revenus	**6 439 805,7**	**6 842 204,4**	**6 929 408,2**	**7 329 359,7**	**7 817 509,5**	**7 276 087,6**	**7 665 895,3**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	187 889,9	197 378,3	208 468,7	214 626,6	235 741,7	222 650,6	219 354,6
Habitation et économie	355 842,7	296 743,1	366 223,7	444 251,2	586 646,2	413 192,8	425 598,1
Qualité de vie	315 587,9	361 371,5	405 159,7	406 178,6	456 157,0	431 040,3	460 603,3
Sécurité urbaine et conformité	1 251 381,3	1 293 544,8	1 330 165,8	1 381 099,9	1 459 163,1	1 362 959,6	1 395 439,3
Services de proximité	367 353,5	430 276,5	481 750,9	485 594,6	584 371,8	476 297,7	510 088,6
Urbanisme, mobilité et infrastructures	601 736,1	600 394,3	654 704,4	702 252,2	774 232,6	741 443,3	786 817,9
Arrondissements	906 181,3	987 811,6	1 031 665,7	1 079 688,7	1 151 237,6	1 078 382,1	1 124 039,1
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 985 972,7**	**4 167 520,1**	**4 478 138,9**	**4 713 691,8**	**5 247 550,0**	**4 725 966,4**	**4 921 940,9**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	848 245,8	999 892,1	902 391,5	896 389,3	921 710,6	931 391,3	992 045,3
Paiement au comptant d'immobilisations	484 320,2	431 190,5	657 184,4	547 476,1	514 407,8	518 898,4	550 031,1
Total – Dépenses de financement	**1 332 566,0**	**1 431 082,6**	**1 559 575,9**	**1 443 865,4**	**1 436 118,4**	**1 450 289,7**	**1 542 076,4**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	139 435,4	187 659,3	(23 645,8)	214 089,5	140 547,8	269 096,6	326 572,9
Dépenses de contributions	731 610,6	757 878,0	776 462,6	832 357,2	878 732,3	878 072,6	927 326,5
Total – Autres dépenses corporatives	**871 046,0**	**945 537,3**	**752 816,8**	**1 046 446,7**	**1 019 280,1**	**1 147 169,2**	**1 253 899,4**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	**(42 851,8)**	**(45 730,7)**	**(48 674,6)**	**(51 420,2)**	**(50 320,6)**	**(47 337,7)**	**(52 021,4)**
Total – Dépenses[2]	**6 146 732,9**	**6 498 409,3**	**6 741 857,0**	**7 152 583,7**	**7 652 627,9**	**7 276 087,6**	**7 665 895,3**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**293 072,8**	**343 795,1**	**187 551,2**	**176 776,0**	**164 881,6**	**-**	**-**

[1] Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 46,7 M$ en 2025 et 51,4 M$ en 2026. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Les transactions interentités sont de l'ordre de 0,7 M$ au budget de 2025 et de 0,6 M$ au budget de 2026.

[2] Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 3 et 4) ne peuvent pas être additionnés pour rendre compte du budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,6 M$ en 2026) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 724,5 M$ en 2026).

Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
REVENUS							
Taxes	3 642 463,8	3 759 158,8	3 914 170,9	4 173 033,5	4 304 294,8	4 296 047,8	4 494 408,4
Paiements tenant lieu de taxes	285 843,3	264 410,7	296 764,6	287 922,5	285 296,1	285 296,1	294 249,3
Transferts	256 920,0	283 707,5	298 176,1	370 447,5	506 131,1	426 704,3	398 336,7
Services rendus	283 359,7	320 658,6	359 203,6	384 959,1	393 072,3	400 716,2	417 962,5
Amendes et pénalités	79 237,6	80 619,4	95 736,2	106 034,5	128 376,2	113 158,7	127 090,6
Imposition de droits	440 118,4	462 271,1	336 063,3	416 323,3	386 136,3	358 302,8	386 990,7
Intérêts	76 491,3	106 129,7	143 764,4	129 309,9	107 407,2	120 198,7	113 198,5
Autres revenus	28 908,2	18 949,0	16 049,3	23 891,5	56 891,0	28 940,2	30 295,2
Affectation de revenus	291 414,9	364 894,6	310 833,3	157 445,4	255 680,6	84 087,9	187 304,3
Total – Revenus	**5 384 757,2**	**5 660 799,4**	**5 770 761,7**	**6 049 367,2**	**6 423 285,6**	**6 113 452,7**	**6 449 836,2**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	169 705,5	177 681,6	188 856,0	195 012,0	212 805,9	202 399,4	199 014,3
Habitation et économie	134 640,7	129 138,9	141 597,0	158 803,1	204 629,1	171 407,5	166 794,0
Qualité de vie	201 670,1	231 417,2	256 013,8	253 779,9	300 616,7	293 382,7	301 586,2
Sécurité urbaine et conformité	66 209,3	49 426,0	53 097,2	54 608,4	78 337,7	76 971,7	58 415,1
Services de proximité	313 254,2	366 059,0	412 249,3	405 612,0	490 627,6	395 514,1	427 832,7
Urbanisme, mobilité et infrastructures	332 706,4	317 164,8	358 673,6	382 141,2	419 536,5	397 156,0	413 102,5
Arrondissements	902 486,3	983 848,4	1 027 267,6	1 075 568,6	1 147 389,3	1 074 533,9	1 120 109,5
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**2 120 672,5**	**2 254 735,9**	**2 437 754,5**	**2 525 525,2**	**2 853 942,8**	**2 611 365,3**	**2 686 854,3**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 067 728,2**	**2 294 430,3**	**2 354 180,9**	**2 449 120,9**	**2 540 327,0**	**2 540 327,0**	**2 724 474,2**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	610 697,3	645 040,1	650 178,7	625 092,3	648 305,9	642 824,6	684 670,1
Paiement au comptant d'immobilisations	296 895,0	319 602,3	362 743,0	303 556,9	327 673,1	330 416,4	355 558,6
Total – Dépenses de financement	**907 592,3**	**964 642,4**	**1 012 921,7**	**928 649,2**	**975 979,0**	**973 241,0**	**1 040 228,7**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(88 541,2)	(34 066,6)	(192 815,4)	(58 877,4)	(72 658,3)	(28 503,2)	(14 927,5)
Dépenses de contributions	58 285,0	59 266,4	60 729,5	59 293,4	61 690,2	63 709,0	64 587,0
Total – Autres dépenses corporatives	**(30 256,2)**	**25 199,8**	**(132 085,9)**	**416,0**	**(10 968,1)**	**35 205,8**	**49 659,5**
Élimination des transactions internes	**(40 639,9)**	**(43 505,2)**	**(47 071,5)**	**(50 180,1)**	**(49 503,0)**	**(46 686,4)**	**(51 380,5)**
Total – Dépenses	**5 025 096,9**	**5 495 503,2**	**5 625 699,7**	**5 853 531,2**	**6 309 777,7**	**6 113 452,7**	**6 449 836,2**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**359 660,3**	**165 296,2**	**145 062,0**	**195 836,0**	**113 507,9**	**-**	**-**

Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
REVENUS							
Taxes	50 759,5	50 147,6	48 659,1	32 621,3	15 867,8	15 677,8	16 007,0
Quotes-parts	2 506 480,8	2 781 838,8	2 878 203,0	2 993 357,6	3 108 091,0	3 108 091,0	3 342 425,2
Transferts	236 084,4	347 864,8	264 939,9	341 499,6	440 745,9	269 559,8	285 963,3
Services rendus	57 370,7	58 313,2	61 291,1	63 104,3	57 105,3	63 012,3	62 972,4
Amendes et pénalités	81 188,4	89 087,8	90 459,8	108 072,1	108 068,3	103 303,4	114 776,0
Imposition de droits	161,1	575,8	181,5	169,5	141,0	174,5	194,5
Intérêts	70 849,3	92 287,1	115 841,8	117 451,0	110 685,3	131 447,8	109 440,3
Autres revenus	10 230,7	15 868,8	46 952,4	54 859,3	75 489,4	7 839,1	8 668,9
Affectation de revenus	111 863,1	42 076,8	7 902,0	19 219,0	19 174,0	4 507,5	726,6
Total – Revenus	**3 124 988,0**	**3 478 060,7**	**3 514 430,6**	**3 730 353,7**	**3 935 368,0**	**3 703 613,2**	**3 941 174,2**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	18 184,3	19 696,4	19 613,1	19 615,0	22 935,8	20 251,2	20 340,3
Habitation et économie	221 202,1	167 604,2	224 626,7	285 448,1	382 017,1	241 785,3	258 804,1
Qualité de vie	113 917,8	129 954,5	149 145,6	152 398,8	155 540,2	137 657,6	159 017,1
Sécurité urbaine et conformité	1 185 172,0	1 244 119,0	1 277 068,6	1 326 491,3	1 380 825,4	1 285 987,9	1 337 024,2
Services de proximité	54 099,7	64 217,2	69 501,9	79 983,2	93 743,9	80 783,6	82 255,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	269 029,6	283 229,4	296 030,4	320 111,4	354 696,0	344 287,3	373 715,4
Arrondissements	3 693,8	3 963,3	4 398,0	4 118,9	3 848,2	3 848,2	3 929,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 865 299,3**	**1 912 784,0**	**2 040 384,3**	**2 188 166,7**	**2 393 606,6**	**2 114 601,1**	**2 235 086,6**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	237 548,6	354 852,0	252 212,8	271 297,1	273 404,7	288 566,7	307 375,2
Paiement au comptant d'immobilisations	187 425,4	111 588,3	294 441,5	243 919,1	186 734,7	188 482,0	194 472,5
Total – Dépenses de financement	**424 974,0**	**466 440,3**	**546 654,3**	**515 216,2**	**460 139,4**	**477 048,7**	**501 847,7**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	227 976,6	221 725,9	169 169,7	272 967,0	213 206,1	297 599,8	341 500,4
Dépenses de contributions	673 325,6	698 611,6	715 733,1	773 063,8	817 042,2	814 363,6	862 739,5
Total – Autres dépenses corporatives	**901 302,2**	**920 337,5**	**884 902,8**	**1 046 030,8**	**1 030 248,3**	**1 111 963,4**	**1 204 239,9**
Total – Dépenses	**3 191 575,5**	**3 299 561,8**	**3 471 941,4**	**3 749 413,7**	**3 883 994,3**	**3 703 613,2**	**3 941 174,2**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**(66 587,5)**	**178 498,9**	**42 489,2**	**(19 060,0)**	**51 373,7**	-	-

5. ANALYSE DES REVENUS

5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales constituent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale, de la taxe spéciale relative au service de l'eau, de la taxe spéciale relative au service de la voirie, de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi d'autres taxes, notamment la taxe sur les parcs de stationnement et la tarification volumétrique pour le service d'eau, appliquées aux immeubles non résidentiels.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec et leurs entreprises respectives. Ils incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Taxes							
Taxes foncières générales	3 066 382,3	3 076 663,8	3 185 911,2	3 370 615,4	3 469 572,0	3 461 572,0	3 622 594,6
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	400 622,3	414 768,2	447 843,9	474 651,9	493 039,7	492 789,7	528 912,9
Gestion des matières résiduelles	18,9	(0,1)	0,2	-	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 572,1	202 675,1	209 911,0	215 101,6	218 267,1	218 267,1	217 854,3
Centre d'urgence 911	13 565,2	13 593,9	13 053,1	15 175,4	15 677,8	15 677,8	16 007,0
Taxe sur l'immatriculation	37 194,3	36 553,7	35 606,0	17 445,9	190,0	-	-
Taxe sur les parcs de stationnement	19 284,5	18 829,9	23 320,1	26 405,3	35 625,0	35 625,0	35 153,7
Taxe relative à la voirie	19 224,3	19 409,2	19 536,1	19 777,9	19 752,6	19 752,6	20 332,4
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 307,0	11 604,7	11 462,1	49 484,1	50 161,8	50 161,8	51 036,0
Autres	15 052,4	15 208,0	16 186,3	16 997,3	17 876,6	17 879,6	18 524,5
Total – Taxes	**3 693 223,3**	**3 809 306,4**	**3 962 830,0**	**4 205 654,8**	**4 320 162,6**	**4 311 725,6**	**4 510 415,4**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 693,2	33 841,3	35 312,0	46 027,0	42 115,8	42 115,8	42 305,0
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	190 087,7	166 410,9	176 741,1	169 697,1	179 135,8	179 135,8	184 205,3
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 862,8	1 672,8	1 768,7	1 453,6	1 515,3	1 515,3	1 565,6
Gouvernement du Canada et ses entreprises	40 348,3	43 588,8	62 755,1	49 566,9	51 713,5	51 713,5	54 703,3
Organismes municipaux	14 837,5	16 876,7	18 125,9	19 069,4	8 884,4	8 884,4	9 461,9
Autres	2 013,8	2 020,2	2 061,8	2 108,5	1 931,3	1 931,3	2 008,2
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**285 843,3**	**264 410,7**	**296 764,6**	**287 922,5**	**285 296,1**	**285 296,1**	**294 249,3**

Budget du conseil municipal

Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Taxes							
Taxes foncières générales	3 066 382,3	3 076 663,8	3 185 911,2	3 370 615,4	3 469 572,0	3 461 572,0	3 622 594,6
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	400 622,3	414 768,2	447 843,9	474 651,9	493 039,7	492 789,7	528 912,9
Gestion des matières résiduelles	18,9	(0,1)	0,2	-	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 572,1	202 675,1	209 911,0	215 101,6	218 267,1	218 267,1	217 854,3
Taxe sur les parcs de stationnement	19 284,5	18 829,9	23 320,1	26 405,3	35 625,0	35 625,0	35 153,7
Taxe relative à la voirie	19 224,3	19 409,2	19 536,1	19 777,9	19 752,6	19 752,6	20 332,4
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 307,0	11 604,7	11 462,1	49 484,1	50 161,8	50 161,8	51 036,0
Autres	15 052,4	15 208,0	16 186,3	16 997,3	17 876,6	17 879,6	18 524,5
Total – Taxes	**3 642 463,8**	**3 759 158,8**	**3 914 170,9**	**4 173 033,5**	**4 304 294,8**	**4 296 047,8**	**4 494 408,4**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 693,2	33 841,3	35 312,0	46 027,0	42 115,8	42 115,8	42 305,0
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	190 087,7	166 410,9	176 741,1	169 697,1	179 135,8	179 135,8	184 205,3
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 862,8	1 672,8	1 768,7	1 453,6	1 515,3	1 515,3	1 565,6
Gouvernement du Canada et ses entreprises	40 348,3	43 588,8	62 755,1	49 566,9	51 713,5	51 713,5	54 703,3
Organismes municipaux	14 837,5	16 876,7	18 125,9	19 069,4	8 884,4	8 884,4	9 461,9
Autres	2 013,8	2 020,2	2 061,8	2 108,5	1 931,3	1 931,3	2 008,2
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**285 843,3**	**264 410,7**	**296 764,6**	**287 922,5**	**285 296,1**	**285 296,1**	**294 249,3**

Variations budgétaires

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 207,3 M$, soit 4,5 %. Cette hausse s'explique principalement par :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 3,4 % générant des revenus additionnels de 133,8 M$. Environ le quart de cette hausse servira à financer le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034;
- une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 45 M$;
- une hausse de 25,2 M$ des revenus des taxes d'arrondissement.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section *Fiscalité locale*, de la section *Renseignements complémentaires*.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 7 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Taxes							
Centre d'urgence 911	13 565,2	13 593,9	13 053,1	15 175,4	15 677,8	15 677,8	16 007,0
Taxe sur l'immatriculation	37 194,3	36 553,7	35 606,0	17 445,9	190,0	-	-
Total – Taxes	**50 759,5**	**50 147,6**	**48 659,1**	**32 621,3**	**15 867,8**	**15 677,8**	**16 007,0**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus de taxes du budget du conseil d'agglomération totalisent 16 M$, soit une hausse de 0,3 M$ par rapport au budget de 2025 en raison de l'indexation du taux de la taxe pour le financement du service 911.

5.2. Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées afin de financer les dépenses nettes de l'agglomération. Par « dépenses nettes », on entend les dépenses à couvrir une fois déduits les autres revenus de l'agglomération (transferts, taxes, etc.).

Dans le tableau ci-dessous, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2026, ces revenus totalisent à 618 M$.

Tableau 8 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Quotes-parts							
Dépenses générales	386 127,7	397 637,9	447 099,6	474 300,5	490 429,8	490 429,8	532 014,7
Service de l'eau	24 465,3	25 736,5	33 080,4	35 723,9	35 862,6	35 862,6	40 721,3
Alimentation en eau potable	14 145,7	16 369,3	16 344,9	15 390,7	18 629,2	18 629,2	18 980,3
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	407,6	397,7	387,8	377,9	368,1	368,1	358,2
Service des premiers répondants	1 465,9	1 778,4	2 025,6	2 180,1	1 647,2	1 647,2	1 797,5
Tarifaire (compteurs d'eau)	330,1	215,8	172,3	122,7	41,1	41,1	36,4
Déficit - Exercices antérieurs	3 700,8	36 667,6	15 870,0	5 923,1	8 199,0	8 199,0	10 294,4
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 128,8	4 542,0	5 008,1	6 229,0	8 664,8	8 664,8	9 896,2
Financement des investissements admissibles au FCCQ	3 980,7	4 063,3	4 033,4	3 988,8	3 922,2	3 922,2	3 852,0
Total – Quotes-parts	**438 752,6**	**487 408,5**	**524 022,1**	**544 236,7**	**567 764,0**	**567 764,0**	**617 951,0**

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, soit les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal. Ces revenus servent à financer les services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2026, ces revenus totalisent 3 342,4 M$.

Tableau 9 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Quotes-parts							
Dépenses générales	2 221 753,8	2 291 161,3	2 475 854,0	2 624 750,6	2 715 111,6	2 715 111,6	2 898 589,5
Service de l'eau	140 772,0	148 291,6	183 185,9	197 693,7	198 542,2	198 542,2	221 863,0
Alimentation en eau potable	93 677,1	99 420,7	96 429,7	100 506,1	110 879,0	110 879,0	121 697,9
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 516,2	5 382,3	5 248,4	5 114,5	4 980,7	4 980,7	4 846,8
Service des premiers répondants	8 921,5	10 834,5	11 869,9	12 761,3	9 641,7	9 641,7	10 309,9
Tarifaire (compteurs d'eau)	1 743,8	1 490,0	1 766,2	1 339,6	928,1	928,1	875,7
Déficit - Exercices antérieurs	21 294,0	211 276,0	87 881,4	32 778,0	45 391,3	45 391,3	56 087,1
Financement des investissements admissibles à la TECQ	5 718,1	6 101,1	7 936,1	10 052,7	14 348,0	14 348,0	20 035,2
Financement des investissements admissibles au FCCQ	7 084,3	7 881,3	8 031,4	8 361,1	8 268,4	8 268,4	8 120,1
Total – Quotes-parts	**2 506 480,8**	**2 781 838,8**	**2 878 203,0**	**2 993 357,6**	**3 108 091,0**	**3 108 091,0**	**3 342 425,2**

Variations budgétaires

Il existe en tout neuf quotes-parts différentes. Outre celle destinée au financement des dépenses générales, plusieurs quotes-parts servent à financer des activités spécifiques, notamment les dépenses liées à la gestion de l'eau. En 2026, les quotes-parts demandées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses augmentent de 234,3 M$, soit une hausse de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 10 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	13 115,9	14 545,8	16 717,7	17 287,7	18 099,9	18 099,9	23 570,2
Beaconsfield	24 049,1	26 553,8	29 209,6	29 982,7	31 373,6	31 373,6	31 231,5
Côte-Saint-Luc	28 993,7	31 979,5	34 973,6	36 128,0	37 443,2	37 443,2	38 137,5
Dollard-des-Ormeaux	43 480,5	48 576,6	55 030,3	56 515,5	59 012,7	59 012,7	60 954,1
Dorval	71 601,6	79 124,7	80 741,6	84 640,4	88 255,3	88 255,3	103 623,5
Hampstead	11 158,2	12 372,2	13 799,5	14 121,5	14 815,0	14 815,0	14 913,0
Kirkland	31 139,1	34 844,6	36 996,4	37 808,1	39 585,9	39 585,9	41 331,1
L'Île-Dorval	90,5	114,8	101,8	98,1	120,8	120,8	112,6
Montréal-Est	17 122,7	19 126,9	23 040,1	24 356,9	25 404,1	25 404,1	30 974,3
Montréal-Ouest	5 960,6	6 570,7	7 348,1	7 553,0	7 857,4	7 857,4	8 054,5
Mont-Royal	56 108,7	62 666,5	67 127,7	69 148,7	71 397,3	71 397,3	73 462,0
Pointe-Claire	65 056,1	72 434,1	78 451,9	83 332,6	88 421,7	88 421,7	103 787,5
Sainte-Anne-de-Bellevue	7 722,2	8 664,2	10 085,4	10 632,6	10 992,6	10 992,6	12 487,3
Senneville	3 241,9	3 592,9	4 095,5	4 275,6	4 458,2	4 458,2	5 587,2
Westmount	59 911,9	66 241,2	66 302,8	68 355,4	70 526,3	70 526,3	69 724,7
Ville de Montréal	2 067 728,2	2 294 430,4	2 354 180,9	2 449 120,9	2 540 327,0	2 540 327,0	2 724 474,2
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 506 480,9**	**2 781 838,9**	**2 878 202,9**	**2 993 357,7**	**3 108 091,0**	**3 108 091,0**	**3 342 425,2**

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif.

Les quotes-parts sont expliquées plus en détail dans la sous-section *Quotes-parts et fiscalité d'agglomération* de la section *Renseignements complémentaires* du présent document.

5.3. Transferts

Les revenus de transferts sont des sommes reçues des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage de frais et sont donc destinées à des fins précises. Cependant, il existe aussi des transferts de droits, qui sont des sommes versées à la Ville en fonction des dispositions d'une loi ou d'un règlement constitutif.

Tableau 11 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transferts							
Contribution au service de la dette	21 499,1	17 933,5	15 452,3	10 585,5	6 887,0	5 158,8	5 796,8
Partage de la croissance d'un point de TVQ	14 204,4	23 170,4	27 961,4	91 995,5	134 531,0	134 389,9	140 718,6
CMM	38 774,0	37 983,2	39 764,9	68 275,5	116 176,3	115 933,5	138 025,2
AccèsLogis	53 386,1	31 557,7	80 169,3	81 245,1	82 688,3	29 425,0	35 555,1
Gestion des matières résiduelles	47 254,7	48 256,4	50 672,8	66 296,0	114 257,0	108 008,0	64 990,5
Rénovation urbaine	15 238,8	12 347,9	11 450,7	11 065,9	12 029,5	15 204,0	11 204,0
Développement économique	34 161,5	130 125,2	34 339,7	38 511,8	106 840,9	-	-
Sécurité publique (police)	20 046,7	56 747,4	42 400,5	74 645,2	73 002,5	71 005,6	66 496,5
Lutte contre la pauvreté	9 689,3	11 195,6	14 730,7	9 945,4	21 224,3	5 000,0	5 000,0
Projet des premiers répondants	8 445,1	8 799,8	6 627,2	7 832,7	8 000,0	11 200,0	11 200,0
Loisirs et culture	9 816,1	22 142,5	16 932,6	4 283,0	11 533,0	4 518,0	4 518,0
Violence conjugale	1 479,7	1 483,6	1 238,0	2 223,6	3 275,0	2 106,3	3 750,0
Programmes de financements pluriannuels	33 150,2	26 708,8	15 623,0	29 930,8	24 459,2	24 099,3	22 394,1
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	97 721,9	102 608,0	102 608,0	107 738,4	113 125,3	109 562,5	113 125,3
Réflexe Montréal – Développement économique	28 548,4	28 316,2	47 962,8	51 618,8	47 725,0	50 000,0	50 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	761,5	-	-	-	-	-	-
Autres	58 827,0	72 196,1	55 182,0	55 754,1	71 122,5	10 653,2	11 525,9
Total – Transferts	**493 004,5**	**631 572,3**	**563 115,9**	**711 947,3**	**946 876,8**	**696 264,1**	**684 300,0**

Budget du conseil municipal

Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transferts							
Contribution au service de la dette	9 894,4	9 573,6	8 233,5	4 768,5	618,6	618,6	828,0
Partage de la croissance d'un point de TVQ	14 204,4	23 170,4	27 961,4	91 995,5	134 531,0	134 389,9	140 718,6
CMM	24 603,2	25 500,0	24 546,0	24 723,3	24 783,5	24 783,5	24 783,5
Gestion des matières résiduelles	37 386,1	44 243,7	42 294,0	49 042,0	102 624,5	99 588,0	64 990,5
Rénovation urbaine	14 040,5	11 813,7	11 442,0	11 127,1	12 029,5	15 204,0	11 204,0
Développement économique	12 489,1	5 118,3	16 151,6	12 496,7	38 337,9	-	-
Lutte contre la pauvreté	-	-	2 123,3	2 802,7	6 000,0	5 000,0	5 000,0
Loisirs et culture	9 805,4	21 819,7	16 058,3	4 235,5	11 490,1	4 518,0	4 518,0
Programmes de financements pluriannuels	22 264,4	18 710,2	15 609,3	18 784,1	13 458,8	13 388,9	12 524,6
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	97 721,9	102 608,0	102 608,0	107 738,4	113 125,3	109 562,5	113 125,3
Réflexe Montréal – Développement économique	1 635,9	9 186,5	10 495,9	11 295,6	11 528,1	15 000,0	15 000,0
Autres	12 874,7	11 963,4	20 652,8	31 438,1	37 603,8	4 650,9	5 644,2
Total – Transferts	**256 920,0**	**283 707,5**	**298 176,1**	**370 447,5**	**506 131,1**	**426 704,3**	**398 336,7**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus de transferts sont en baisse de 28,4 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation de 6,3 M$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus de la TVQ perçus par le gouvernement du Québec;
- une diminution de 34,6 M$ pour les transferts associés à la gestion des matières résiduelles, principalement liée à la gestion des matières recyclables :
  - À partir de 2025, les municipalités sont entièrement compensées pour l'ensemble des coûts afférents à la gestion des matières recyclables. Ainsi, la Ville de Montréal reçoit une compensation pour l'ensemble des dépenses réelles liées aux matières recyclables à la suite de la mise en œuvre du projet de loi 65 en remplacement du régime de compensation précédent. Les sommes sont dorénavant versées l'année où la dépense est réalisée;
  - Dans l'ancien régime de compensation, celle-ci était versée l'année suivant la dépense. Ainsi, dans le budget 2025, une somme non récurrente de 27,3 M$, associée au précédent régime de compensation était prévue. Cette somme n'est plus au budget 2026
  - Des diminutions de coûts dans les contrats externes, combinées au transfert de l'activité de la fourniture des bacs de recyclage vers Éco Entreprises Québec expliquent l'écart résiduel.
- une diminution de 4 M$ des transferts destinés à la rénovation urbaine, attribuable à la suspension du Programme Rénovation Québec (PRQ) par la SHQ;
- une indexation de 3,6 M$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel ». Cette indexation est basée sur la variation du produit intérieur brut nominal de la région de Montréal;
- une hausse de 1 M$ de la rubrique *Autres* associée principalement à l'Escouade dédiée aux hébergements touristiques de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 13 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transferts							
Contribution au service de la dette	11 604,7	8 359,9	7 218,8	5 817,0	6 268,4	4 540,2	4 968,8
CMM	14 170,8	12 483,2	15 218,9	43 552,2	91 392,8	91 150,0	113 241,7
AccèsLogis	53 386,1	31 557,7	80 169,3	81 245,1	82 688,3	29 425,0	35 555,1
Gestion des matières résiduelles	9 868,6	4 012,6	8 378,8	17 254,0	11 632,5	8 420,0	-
Rénovation urbaine	1 198,2	534,2	8,7	(61,3)	-	-	-
Développement économique	21 672,4	125 006,9	18 188,1	26 015,1	68 503,0	-	-
Sécurité publique (police)	20 046,7	56 747,4	42 400,5	74 645,2	73 002,5	71 005,6	66 496,5
Lutte contre la pauvreté	9 689,3	11 195,6	12 607,4	7 142,7	15 224,3	-	-
Projet des premiers répondants	8 445,1	8 799,8	6 627,2	7 832,7	8 000,0	11 200,0	11 200,0
Loisirs et culture	10,7	322,9	874,4	47,4	43,0	-	-
Violence conjugale	1 479,7	1 483,6	1 238,0	2 223,6	3 275,0	2 106,3	3 750,0
Programmes de financements pluriannuels	10 885,8	7 998,6	13,7	11 146,7	11 000,4	10 710,4	9 869,5
Réflexe Montréal – Développement économique	26 912,5	19 129,7	37 466,9	40 323,2	36 196,9	35 000,0	35 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	761,5	-	-	-	-	-	-
Autres	45 952,3	60 232,7	34 529,2	24 316,0	33 518,8	6 002,3	5 881,7
Total – Transferts	**236 084,4**	**347 864,8**	**264 939,9**	**341 499,6**	**440 745,9**	**269 559,8**	**285 963,3**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 16,4 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une hausse de 22,1 M$ des revenus de transferts en provenance de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) principalement pour le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
- une hausse de 6,1 M$ des transferts de la SHQ pour le programme AccèsLogis Montréal attribuable à l'avancement des travaux de certains projets;
- une diminution de 8,4 M$ des transferts associés à la gestion des matières résiduelles en raison de la fin du régime de compensation lié au projet de loi 88 pour les matières recyclables;
- une diminution de 4,5 M$ des transferts du ministère de la Sécurité publique au Service de police de la Ville de Montréal pour des équipes spécialisées dont les mandats se sont terminés;
- une hausse de 1,6 M$ des transferts pour le traitement des causes en justice liées à la violence conjugale, conformément à l'entente conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Justice du Québec.

5.4. Services rendus

Les *Services rendus aux organismes municipaux* comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

Les *Autres services rendus* comprennent l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 14 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 903,4	8 944,4	9 445,6	9 734,7	9 961,8	9 961,8	10 124,8
Autres services rendus	329 615,7	367 802,1	409 445,9	437 088,1	439 398,9	453 115,4	470 169,2
Total – Services rendus[1]	**338 519,1**	**376 746,5**	**418 891,5**	**446 822,8**	**449 360,7**	**463 077,2**	**480 294,0**

[1] Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,6 M$ en 2026).

Budget du conseil municipal

Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 642,4	8 867,1	9 221,8	9 452,4	9 660,3	9 660,3	9 785,9
Autres services rendus	274 717,3	311 791,5	349 981,8	375 506,7	383 412,0	391 055,9	408 176,6
Total – Services rendus	**283 359,7**	**320 658,6**	**359 203,6**	**384 959,1**	**393 072,3**	**400 716,2**	**417 962,5**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus des services rendus sont en hausse de 17,2 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- une augmentation de 8,6 M$ des revenus de redevances de la Commission des services électriques;
- une augmentation de 5,7 M$ des revenus autonomes des arrondissements provenant principalement des permis d'occupation du domaine public, des vignettes de stationnement ainsi que des tarifications dans les services culturels et récréatifs, notamment en raison du nouveau contrat de gestion du complexe aquatique et du Stade Hébert à Saint-Léonard;
- une augmentation de 3,2 M$ des revenus d'Espace pour la vie, étroitement liée aux stratégies de promotion et de diversification de la clientèle.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 16 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	260,9	77,3	223,7	282,4	301,5	301,5	338,9
Autres services rendus	57 109,8	58 235,9	61 067,4	62 821,9	56 803,8	62 710,8	62 633,5
Total – Services rendus	**57 370,7**	**58 313,2**	**61 291,1**	**63 104,3**	**57 105,3**	**63 012,3**	**62 972,4**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire se maintient à 63 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 2 M$ relative à la tarification des eaux usées en raison, essentiellement, de la mise à jour des tarifs;
- une hausse des revenus de 1,8 M$ relatifs aux demandes de révision du nouveau rôle foncier;
- une diminution de 3,6 M$ au SPVM due à la fin des déploiements d'effectifs pour les missions internationales.

5.5. Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 241,9 M$ en 2026, ce qui représente une hausse de 25,4 M$ par rapport au budget de 2025. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 217,3 M$, en hausse de 25,8 M$.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 24,6 M$, en baisse de 0,4 M$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque cette portion est étroitement associée aux autres frais, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 17 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Contraventions – Circulation et stationnement	149 903,6	155 340,6	167 845,1	191 298,0	216 952,7	191 490,4	217 263,6
Autres – Amendes et pénalités	10 522,5	14 366,5	18 351,0	22 808,6	19 491,8	24 971,7	24 603,0
Total – Amendes et pénalités	**160 426,0**	**169 707,2**	**186 196,1**	**214 106,6**	**236 444,5**	**216 462,1**	**241 866,6**

Variations budgétaires

La hausse de 25,4 M$ s'explique principalement par :

- une hausse de 21,6 M$ reflétant une augmentation du nombre de constats émis par les agents de stationnement et de la police,
- une augmentation de 2,2 M$ résultant de l'indexation des montants d'amendes en matière de stationnement. Selon la catégorie d'infraction, l'indexation des amendes varie entre 1,9 % et 2,8 %, soit sous l'inflation annuelle de 3,4 % observée en septembre;
- une hausse de 2 M$ provenant de la hausse de 22 $ à 42 $ du tarif par dossier de la SAAQ en application du Code de la sécurité routière.

5.6. Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 18 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	383 466,7	410 852,5	286 086,2	363 842,2	334 958,7	314 958,7	342 958,7
Licences et permis	56 812,8	51 994,4	50 158,6	52 650,6	51 318,6	43 518,6	44 226,5
Total – Imposition de droits	**440 279,5**	**462 846,9**	**336 244,8**	**416 492,8**	**386 277,3**	**358 477,3**	**387 185,2**

Budget du conseil municipal

Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	383 466,7	410 852,5	286 086,2	363 842,2	334 958,7	314 958,7	342 958,7
Licences et permis	56 651,7	51 418,6	49 977,1	52 481,1	51 177,6	43 344,1	44 032,0
Total – Imposition de droits	**440 118,4**	**462 271,1**	**336 063,3**	**416 323,3**	**386 136,3**	**358 302,8**	**386 990,7**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 28,7 M$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 28 M$ des revenus de droits sur les mutations immobilières pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier montréalais;
- une augmentation de 0,5 M$ des revenus de permis de construction projetés par les arrondissements pour l'année 2026;
- une hausse de 0,2 M$ du budget des autres licences et permis des arrondissements en fonction de l'historique des revenus et du contexte économique, notamment pour l'abattage d'arbres.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 20 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Imposition de droits							
Licences et permis	161,1	575,8	181,5	169,5	141,0	174,5	194,5
Total – Imposition de droits	**161,1**	**575,8**	**181,5**	**169,5**	**141,0**	**174,5**	**194,5**

Variations budgétaires

En 2026, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal se maintiennent à 0,2 M$.

5.7. Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus.

Tableau 21 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Intérêts							
Arriérés de taxes	20 702,3	21 557,7	32 854,5	32 677,8	24 500,0	16 529,0	26 429,0
Fonds d'amortissement	73 140,2	83 367,9	79 049,2	86 960,0	95 486,0	95 486,0	94 838,1
Encaisse et autres intérêts	53 498,0	93 491,2	147 702,6	127 123,2	98 106,5	139 631,5	101 371,7
Total – Intérêts	**147 340,5**	**198 416,8**	**259 606,3**	**246 761,0**	**218 092,5**	**251 646,5**	**222 638,8**

Budget du conseil municipal

Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Intérêts							
Arriérés de taxes	20 698,1	21 512,2	32 850,0	32 677,4	24 500,0	16 529,0	26 429,0
Fonds d'amortissement	51 985,2	61 315,7	58 353,6	55 976,8	65 054,9	65 054,9	66 533,1
Encaisse et autres intérêts	3 808,0	23 301,8	52 560,8	40 655,7	17 852,3	38 614,8	20 236,4
Total – Intérêts	**76 491,3**	**106 129,7**	**143 764,4**	**129 309,9**	**107 407,2**	**120 198,7**	**113 198,5**

Variations budgétaires

La baisse de 7 M$ s'explique principalement par :

- une hausse de 9,9 M$ des revenus d'intérêts sur arriérés de taxes principalement due à l'évaluation des comptes à recevoir et à l'historique des intérêts perçus;
- une hausse de 1,5 M$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, attribuable à la croissance du fonds d'amortissement ainsi que par une légère hausse des taux d'intérêt à moyen terme sur les marchés;
- une diminution de 18,4 M$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique d'une part par la diminution des taux d'intérêt à court terme et d'autre part par la fluctuation du solde disponible.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 23 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Intérêts							
Arriérés de taxes	4,3	45,6	4,5	0,4	-	-	-
Fonds d'amortissement	21 155,0	22 052,0	20 695,4	30 983,2	30 431,1	30 431,1	28 305,0
Encaisse et autres intérêts	49 690,0	70 189,5	95 141,9	86 467,4	80 254,2	101 016,7	81 135,3
Total – Intérêts	**70 849,3**	**92 287,1**	**115 841,8**	**117 451,0**	**110 685,3**	**131 447,8**	**109 440,3**

Variations budgétaires

La baisse de 22 M$ s'explique principalement par :

- une diminution de 2,1 M$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, attribuable à une diminution des revenus de placement en raison d'une baisse du volume de placements, et ce, malgré la hausse des taux d'intérêt à moyen terme sur le marché;
- une diminution de 19,9 M$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique d'une part par la diminution des taux d'intérêt à court terme et d'autre part par la fluctuation du solde disponible.

5.8. Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux.

Tableau 24 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	16 869,7	3 547,6	5 952,9	16 664,6	77 690,0	13 620,0	16 396,9
Autres	22 269,2	31 270,2	57 048,8	62 086,2	54 690,4	23 159,3	22 567,2
Total – Autres revenus	**39 138,9**	**34 817,8**	**63 001,7**	**78 750,8**	**132 380,4**	**36 779,3**	**38 964,1**

Budget du conseil municipal

Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	15 045,4	3 606,1	4 214,2	14 468,6	21 067,1	13 620,0	16 396,9
Autres	13 862,8	15 342,9	11 835,1	9 422,9	35 823,9	15 320,2	13 898,3
Total – Autres revenus	**28 908,2**	**18 949,0**	**16 049,3**	**23 891,5**	**56 891,0**	**28 940,2**	**30 295,2**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 1,4 M$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 1,9 M$ pour la location des installations municipales aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires du territoire de la Ville de Montréal;
- un revenu de 1 M$ en raison de nouveaux frais de perception appliqués lors de défaut de paiement;
- une diminution de 4,4 M$ de l'utilisation des revenus destinés à la réalisation de projets de logements sociaux, provenant de sommes accumulées dans le cadre de l'application du Règlement pour une métropole mixte (RMM).

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 26 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	1 824,3	(58,5)	1 738,7	2 196,0	56 622,9	-	-
Autres	8 406,4	15 927,3	45 213,7	52 663,3	18 866,5	7 839,1	8 668,9
Total – Autres revenus	**10 230,7**	**15 868,8**	**46 952,4**	**54 859,3**	**75 489,4**	**7 839,1**	**8 668,9**

Variations budgétaires

En 2026, les autres revenus relevant de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 0,8 M$, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des transferts en provenance des gouvernements du Canada et du Québec, reflétant les besoins opérationnels de la Biosphère, versés à la Fondation Espace pour la vie et finalement, à la Ville de Montréal.

5.9. Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	19 466,8	21 764,8	4 425,9	6 803,0	4 507,5	4 507,5	-
Financement à long terme – Autres	112 966,8	31 390,4	19 220,0	39 212,7	47 328,6	-	-
Excédent de fonctionnement - Dette	-	-	65 795,3	-	-	-	91 779,3
Excédent de fonctionnement - Deficit antérieur	-	-	72 680,5	26 858,8	37 188,9	37 188,9	45 956,1
Excédent de fonctionnement - Championnats UCI	-	-	-	-	-	-	15 628,8
Excédent de fonctionnement - Habitation	-	-	-	-	-	-	11 000,0
Excédent de fonctionnement - Urgence climatique	-	-	-	-	-	-	867,9
Excédent de fonctionnement - Autres	267 985,9	178 179,6	145 365,6	103 764,4	166 829,6	27 899,0	21 416,8
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	-	1 382,0
Affectation des réserves – Immobilisations	-	172 778,0	11 189,5	-	-	-	-
Affectation des réserves et des fonds	2 858,5	2 858,5	58,4	25,5	19 000,0	19 000,0	-
Total – Affectations de revenus	**403 278,0**	**406 971,3**	**318 735,2**	**176 664,4**	**274 854,6**	**88 595,4**	**188 030,9**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal versait une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspondait à des dépenses d'investissement prévues par la STM et était financée par emprunt. À partir de 2026, l'emprunt est dorénavant effectué par la STM.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

À titre de source de financement supplémentaire, la Ville prévoit utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment les réserves de l'eau, la réserve pour les infrastructures de la voirie et le fonds réservé pour le financement des élections lors d'une année électorale.

Budget du conseil municipal

Tableau 28 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	22 274,9	11 078,5	15 744,0	26 796,7	32 662,1	-	-
Excédent de fonctionnement - Dette	-	-	65 795,3	-	-	-	91 779,3
Excédent de fonctionnement - Deficit antérieur	-	-	72 680,5	26 858,8	37 188,9	37 188,9	45 956,1
Excédent de fonctionnement - Championnats UCI	-	-	-	-	-	-	15 628,8
Excédent de fonctionnement - Habitation	-	-	-	-	-	-	11 000,0
Excédent de fonctionnement - Urgence climatique	-	-	-	-	-	-	867,9
Excédent de fonctionnement - Autres	266 281,5	178 179,6	145 365,6	103 764,4	166 829,6	27 899,0	21 416,8
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	-	655,4
Affectation des réserves – Immobilisations	-	172 778,0	11 189,5	-	-	-	-
Affectation des réserves et des fonds	2 858,5	2 858,5	58,4	25,5	19 000,0	19 000,0	-
Total – Affectations de revenus	**291 414,9**	**364 894,6**	**310 833,3**	**157 445,4**	**255 680,6**	**84 087,9**	**187 304,3**

Variations budgétaires

En 2026, les affectations augmentent de 103,2 M$, pour atteindre 187,3 M$. Cette variation s'explique par :

- l'ajout d'une affectation de 91,8 M$ en provenance des surplus affectés de la gestion de l'endettement, dont 16,3 M$ spécifiquement pour le service de dette lié aux activités de l'eau et 15 M$ pour la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations;
- une hausse de 8,8 M$ du financement de la portion locale du déficit cumulé 2024 de l'agglomération, dont le total s'élève à 46 M$;
- l'emploi d'une affectation de 15,6 M$ pour financer les dépenses non récurrentes associées aux Championnats du Monde Route UCI 2026 en provenance des excédents de fonctionnement non affectés au 31 décembre 2024;
- l'utilisation de 11 M$ pour financer les mesures d'habitation Loger+ en provenance de l'excédent de fonctionnement affecté pour le financement des projets ou programmes en habitation;
- une nouvelle affectation de 0,9 M$ financée par l'excédent de fonctionnement affecté en réponse à l'urgence climatique pour la réalisation de projets d'infrastructures vertes et du plan d'action inondation;
- une diminution de 6,5 M$ des surplus affectés par les arrondissements, dont le total s'élève à 21,4 M$.
- l'ajout d'une affectation de 0,7 M$ en provenance de la réserve financière de l'eau;
- le retrait de l'affectation de 19 M$ en 2026 pour le financement des dépenses liées à la tenue des élections en provenance du fonds réservé prévu à cet effet.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 29 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	19 466,8	21 764,8	4 425,9	6 803,0	4 507,5	4 507,5	-
Financement à long terme – Autres	90 691,9	20 312,0	3 476,1	12 416,0	14 666,5	-	-
Excédent de fonctionnement - Autres	1 704,4	-	-	-	-	-	-
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	-	726,6
Total – Affectations de revenus	**111 863,1**	**42 076,8**	**7 902,0**	**19 219,0**	**19 174,0**	**4 507,5**	**726,6**

Variations budgétaires

En 2026, les affectations diminuent de 3,8 M$, pour atteindre 0,7 M$. Cette variation s'explique par :

- le retrait en 2026 de l'affectation relative au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL, puisque l'emprunt sera dorénavant effectué directement par la STM;
- l'ajout d'une affectation de 0,7 M$ en provenance de la réserve financière de l'eau.

6. ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

6.1. Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2026, le service de la dette brute atteint 1 271,3 M$, soit une hausse de 87,3 M$ par rapport au budget de 2025. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 992 M$, et d'un montant de 279,2 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 30 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Service de la dette brute							
Frais de financement	406 616,1	417 120,8	419 984,7	431 203,8	467 027,6	466 338,3	502 453,8
Remboursement de la dette à long terme	568 666,5	595 908,9	634 241,7	638 791,5	658 252,2	668 612,5	721 688,1
Affectation – Remboursement de capital	65 635,4	182 200,9	67 923,5	67 622,9	48 969,2	48 969,2	47 107,1
Total – Service de la dette brute	**1 040 918,0**	**1 195 230,6**	**1 122 149,9**	**1 137 618,2**	**1 174 249,0**	**1 183 920,0**	**1 271 249,0**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique *Affectation – Remboursement de capital*.

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, comme indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 31 – Service de la dette brute – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Service de la dette brute							
Frais de financement	268 870,2	279 654,2	276 943,6	271 406,3	295 178,5	285 089,2	307 577,8
Remboursement de la dette à long terme	425 485,4	439 904,1	460 237,2	454 069,8	458 195,5	463 155,8	496 004,4
Affectation – Remboursement de capital	39 987,8	43 863,0	43 580,1	41 759,9	40 855,6	40 855,6	38 993,6
Total – Service de la dette brute	**734 343,4**	**763 421,3**	**780 760,9**	**767 236,0**	**794 229,6**	**789 100,6**	**842 575,8**

Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Frais de financement corporatifs	**224 046,7**	**237 255,9**	**228 391,7**	**218 433,0**	**240 305,6**	**229 565,9**	**248 167,9**
Frais de financement additionnels							
Habitation et économie	-	-	201,0	201,4	174,0	174,0	221,5
Qualité de vie	6 530,7	6 610,0	6 471,5	6 231,4	8 101,9	8 101,9	8 107,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	38 042,2	34 615,2	39 832,9	45 161,0	46 559,0	46 098,7	51 061,6
Arrondissements	250,6	1 173,1	2 046,5	1 379,5	38,0	1 148,7	18,9
Total – Frais de financement additionnels	**44 823,5**	**42 398,3**	**48 551,9**	**52 973,3**	**54 872,9**	**55 523,3**	**59 409,9**
Total – Frais de financement	**268 870,2**	**279 654,2**	**276 943,6**	**271 406,3**	**295 178,5**	**285 089,2**	**307 577,8**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement présentent une hausse de 22,5 M$ qui s'explique principalement par :

- une hausse de 30,6 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 10,1 M$ attribuable à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Remboursement de la dette à long terme corporative	**346 662,8**	**363 921,2**	**378 206,9**	**364 899,4**	**367 144,7**	**372 403,1**	**397 508,6**
Affectation – Remboursement de capital	**39 987,8**	**43 863,0**	**43 580,1**	**41 759,9**	**40 855,6**	**40 855,6**	**38 993,6**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Habitation et économie	-	-	0,1	1,9	-	-	-
Qualité de vie	10 435,9	11 358,1	11 895,6	12 116,1	14 351,1	14 351,1	15 538,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	67 515,0	63 500,5	68 104,1	76 025,9	76 004,2	75 345,8	82 517,4
Arrondissements	871,7	1 124,3	2 030,5	1 026,5	695,5	1 055,8	439,5
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**78 822,6**	**75 982,9**	**82 030,3**	**89 170,4**	**91 050,8**	**90 752,7**	**98 495,8**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**465 473,2**	**483 767,1**	**503 817,3**	**495 829,7**	**499 051,1**	**504 011,4**	**534 998,0**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une augmentation de 31 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 29,6 M$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et à l'arrivée à échéance d'autres emprunts;
- une augmentation de 2,9 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une diminution de 1,9 M$ de l'affectation pour le remboursement du capital qui reflète la baisse des échéances liées aux emprunts contractés pour financer les dépenses de fonctionnement.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 34 – Service de la dette brute – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Service de la dette brute							
Frais de financement	137 745,9	137 466,6	143 041,2	159 797,5	171 849,1	181 249,1	194 876,0
Remboursement de la dette à long terme	143 181,1	156 004,8	174 004,4	184 721,6	200 056,7	205 456,7	225 683,7
Affectation – Remboursement de capital	25 647,7	138 337,9	24 343,4	25 863,1	8 113,6	8 113,6	8 113,5
Total – Service de la dette brute	**306 574,7**	**431 809,3**	**341 389,0**	**370 382,2**	**380 019,4**	**394 819,4**	**428 673,2**

Tableau 35 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Frais de financement corporatifs	**115 561,9**	**112 812,3**	**113 859,9**	**125 084,7**	**134 167,0**	**143 687,6**	**151 571,0**
Frais de financement additionnels							
Habitation et économie	-	-	-	1 435,8	1 618,9	1 618,9	2 099,6
Urbanisme, mobilité et infrastructures	22 184,0	24 654,3	29 181,3	33 277,0	36 063,2	35 942,6	41 205,4
Total – Frais de financement additionnels	**22 184,0**	**24 654,3**	**29 181,3**	**34 712,8**	**37 682,1**	**37 561,5**	**43 305,0**
Total – Frais de financement	**137 745,9**	**137 466,6**	**143 041,2**	**159 797,5**	**171 849,1**	**181 249,1**	**194 876,0**

Variations budgétaires

Les dépenses reliées aux frais de financement présentent une hausse de 13,6 M$, qui s'explique principalement par :

- une hausse de 15,1 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 3,5 M$ attribuable à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 36 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Remboursement de la dette à long terme corporative	**96 339,0**	**103 701,8**	**114 009,5**	**120 349,3**	**131 124,1**	**136 765,5**	**147 690,7**
Affectation – Remboursement de capital	**25 647,7**	**138 337,9**	**24 343,4**	**25 863,1**	**8 113,6**	**8 113,6**	**8 113,5**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Habitation et économie	-	-	-	119,9	-	-	-
Urbanisme, mobilité et infrastructures	46 842,1	52 303,0	59 994,9	64 252,4	68 932,6	68 691,2	77 993,0
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**46 842,1**	**52 303,0**	**59 994,9**	**64 372,3**	**68 932,6**	**68 691,2**	**77 993,0**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**168 828,8**	**294 342,7**	**198 347,8**	**210 584,7**	**208 170,3**	**213 570,3**	**233 797,2**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une augmentation de 20,2 M$, principalement en raison des éléments suivants :

- une hausse de 18,4 M$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et à l'arrivée à échéance d'autres emprunts;
- une augmentation de 1,8 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

6.2. Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations.

Tableau 37 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Paiement au comptant des immobilisations							
Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	339 760,4	362 835,0	571 649,1	467 831,4	458 868,4	458 600,0	473 600,0
Paiement au comptant – Eau	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Paiement au comptant – Eau SME	-	-	-	-	-	-	15 000,0
Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	1 949,4	5 072,9	770,5	562,7	1 096,4	1 096,4	710,9
Réserves – Eau	13 911,5	11 036,3	22 467,9	22 964,8	13 830,2	15 007,3	16 536,1
Paiement au comptant et réserves – Voirie	(882,2)	(106,2)	(605,0)	1 333,4	(1 581,9)	2 000,0	2 000,0
Fonds réservés	87 481,1	10 252,5	20 801,9	12 683,8	94,7	94,7	84,1
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**484 320,2**	**431 190,5**	**657 184,4**	**547 476,1**	**514 407,8**	**518 898,4**	**550 031,1**

Budget du conseil municipal

Tableau 38 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Paiement au comptant des immobilisations							
Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	250 164,8	275 253,2	314 069,0	258 001,6	282 923,4	282 655,0	297 655,0
Paiement au comptant – Eau	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Paiement au comptant – Eau SME	-	-	-	-	-	-	10 255,0
Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	1 949,4	4 603,4	303,0	152,9	655,7	655,7	152,5
Réserves – Eau	2 947,2	2 879,0	6 334,5	1 152,4	2 998,6	2 911,0	3 312,0
Paiement au comptant et réserves – Voirie	(447,5)	325,2	(314,3)	1 284,4	(1 099,3)	2 000,0	2 000,0
Fonds réservés	181,1	(5 558,5)	250,8	865,6	94,7	94,7	84,1
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**296 895,0**	**319 602,3**	**362 743,0**	**303 556,9**	**327 673,1**	**330 416,4**	**355 558,6**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 25,1 M$ et s'établissent à 355,6 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 15 M$ pour la poursuite de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI);
- une hausse de 10,3 M$ pour le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau (SME) 2025-2034 afin d'accroître les investissements dans les actifs de l'eau.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 39 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Paiement au comptant des immobilisations							
Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	89 595,6	87 581,8	257 580,1	209 829,8	175 945,0	175 945,0	175 945,0
Paiement au comptant – Eau SME	-	-	-	-	-	-	4 745,0
Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	469,6	467,5	409,8	440,7	440,7	558,4
Réserves – Eau	10 964,4	8 157,3	16 133,4	21 812,4	10 831,6	12 096,3	13 224,1
Paiement au comptant et réserves – Voirie	(434,6)	(431,4)	(290,6)	49,0	(482,6)	-	-
Fonds réservés	87 300,0	15 811,0	20 551,1	11 818,1	-	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**187 425,4**	**111 588,3**	**294 441,5**	**243 919,1**	**186 734,7**	**188 482,0**	**194 472,5**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 6 M$ et s'établissent à 194,5 M$. Cette augmentation reflète principalement le déploiement de la SME 2025-2034 afin d'accroître les investissements dans les actifs de l'eau.

6.3. Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. À ceux-ci s'ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalue en 2016 et en 2017. Également, la mesure d'allègement en raison de la crise sanitaire, que la Ville a utilisé en 2021 et 2022, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Affectation – Comblement de déficit ou autres

Cette affectation permet de résorber les déficits antérieurs de l'agglomération de Montréal à même le budget de l'année en cours.

Affectation – Réserve – Élections

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) oblige les municipalités à prévoir un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection alimenté par les sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent. Conséquemment, le conseil doit affecter annuellement les sommes nécessaires afin de disposer, l'année de la tenue de la prochaine élection générale, du budget requis pour couvrir le coût de celle-ci.

Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service

Cette affectation vise, selon les normes comptables utilisées par les municipalités du Québec, à ventiler sur la durée de vie restante des immobilisations le financement des dépenses relatives à la mise hors service de ces immobilisations, telles que les coûts de décontamination.

Tableau 40 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources, dépenses relatives aux régimes de retraite et autres	118 347,9	108 111,0	(84 882,2)	(73 934,8)	(45 115,6)	3 693,5	54 575,2
Crédits pour dépenses contingentes	6 941,2	44 596,2	41 723,5	124 340,3	13 748,3	38 118,6	38 118,6
Plan d'optimisation des ressources	-	-	-	-	-	-	(16 000,0)
Priorités de l'administration	-	-	-	-	-	-	4 628,9
Pertes possibles dans la perception	14 387,8	(15 674,3)	31 966,4	23 344,0	17 450,0	17 450,0	17 850,0
Prêt de personnel au MESS	12 637,7	11 026,9	10 306,6	9 248,1	7 150,7	6 514,4	4 989,9
Infrastructures socioculturelles et sportives	-	-	-	-	-	2 093,2	5 843,6
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	2 350,6	2 390,3	670,4	1,9	-	-	-
Agence de mobilité durable – Entente et prêt de personnel	59 634,4	71 591,6	88 322,1	99 537,2	120 313,0	129 072,2	137 211,9
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	(58 600,0)	(25 000,0)	-	-	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	14 300,0	20 611,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(34 364,2)	(33 933,5)	(26 008,7)	7 243,1	4 532,3	4 532,3	4 111,6
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	(100 745,0)	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	2 200,0	2 340,0	-	-	-	-	-
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	45 391,3	56 087,1
Affectation – Fonds réservé – Élections	-	-	5 370,0	5 580,6	5 238,0	5 000,0	5 625,0
Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service	-	-	-	7 498,0	6 000,0	6 000,0	2 300,0
Total – Dépenses communes	**139 435,4**	**187 659,3**	**(23 645,8)**	**214 089,5**	**140 547,8**	**269 096,6**	**326 572,9**

Variations budgétaires

Le budget des dépenses communes en 2026 affiche une augmentation de 57,5 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une augmentation nette de 50,9 M$ à la rubrique de *Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite et autres*, découlant principalement d'une augmentation des charges de retraite touchant les services passés;
- des économies anticipées de 16 M$ grâce à la mise en œuvre du plan d'optimisation des ressources;
- l'ajout d'un budget de 4,6 M$ pour les priorités de l'administration, dont :
    - 2 M$ pour le financement d'un fonds de réserve pour l'urgence climatique pour les projets en arrondissements;
    - 0,5 M$ pour la création de 8 postes d'inspecteur pour la surveillance de l'hébergement touristique de courte durée;
    - 0,1 M$ pour le prolongement des heures d'ouverture des installations socioculturelles et sportives pour les jeunes;
    - 2 M$ pour les autres priorités à venir au courant de l'année 2026.
- une diminution de 1,5 M$ du budget consacré à la rémunération du personnel de la Ville prêté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- une augmentation de 3,8 M$ pour les infrastructures socioculturelles et sportives, qui permettra le financement de la mise en service des opérations en 2026 de l'Espace du Cœur-Nomade, du Bassin-à-Bois ainsi que du Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro;

- une augmentation de 8,1 M$ des dépenses pour l'Agence de mobilité durable en raison de l'accroissement des frais de gestion qui lui sont versés par la Ville et de l'effectif qui lui est prêté;
- une augmentation de 10,7 M$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération;
- une augmentation de 0,6 M$ de l'affectation pour alimenter le fonds réservé au financement des prochaines élections municipales;
- une diminution de 3,7 M$ de l'affectation des montants à pourvoir concernant les obligations de mise hors services.

6.4. Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa compétence, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 41 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Contributions corporatives aux organismes							
Autorité régionale de transport métropolitain	622 644,3	648 958,0	665 146,4	722 174,2	766 289,8	762 819,1	808 379,2
Communauté métropolitaine de Montréal	42 690,5	42 918,7	42 437,4	42 414,9	43 513,7	46 225,1	46 225,1
Conseil des arts	20 427,2	20 835,7	21 506,6	22 086,7	21 936,7	21 936,7	24 436,7
Sociétés de développement commercial	14 477,6	14 630,0	15 664,0	16 479,6	17 383,1	17 383,1	18 034,9
Société du parc Jean-Drapeau	14 214,6	15 808,8	16 372,5	16 696,4	16 723,7	16 723,7	17 039,5
Bureau du taxi de Montréal	3 381,3	-	-	-	-	-	-
Pointe-à-Callière	8 880,6	9 130,6	9 358,9	9 592,9	9 832,7	9 832,7	10 019,5
Office de consultation publique de Montréal	2 327,0	3 008,0	3 243,0	-	-	-	-
Ombudsman	1 545,6	1 646,7	1 820,8	1 885,6	2 075,2	2 075,2	2 114,6
Montréal international – FODIM	510,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0
Office municipal d'habitation de Montréal	500,0	414,5	386,1	500,0	450,4	550,0	550,0
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)	-	-	-
Total – Contributions corporatives aux organismes	**731 610,6**	**757 878,0**	**776 462,6**	**832 357,2**	**878 732,3**	**878 072,6**	**927 326,5**

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2026, les contributions aux organismes augmentent de 49,3 M$ et atteignent 927,3 M$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 45,6 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, une hausse incluant l'indexation de la contribution globale et le financement de la gratuité tarifaire offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus sur l'ensemble du réseau de l'ARTM du territoire de l'agglomération;
- une augmentation de 2,5 M$ de la contribution au Conseil des arts de Montréal;
- une augmentation de l'ordre de 1,2 M$ des contributions principalement versées à des organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment aux sociétés de développement commercial, à la Société du parc Jean-Drapeau et au musée Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

Dans ce tableau, il est question des dépenses de contribution corporatives, soient celles qui ne sont pas incluses dans les budgets des services centraux ou des arrondissements. Le budget de la Ville comprend également plusieurs contributions à des partenaires qui sont incluses dans les budgets des unités d'affaires. Certaines contributions se voient bonifiées au budget 2026, comme par exemple, les contributions aux organismes communautaires LGBTQ2+ de première ligne, pour 1 M$, et ainsi que le soutien aux tables de quartier, pour 0,6 M$.

6.5. Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une compétence différente de celle du client.

Tableau 42 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	40 639,9	43 505,2	47 071,5	50 180,1	49 503,0	46 686,4	51 380,5
Élimination des transactions interentités	2 211,9	2 225,5	1 603,1	1 240,1	817,6	651,3	640,9
Total – Transactions à éliminer	**42 851,8**	**45 730,7**	**48 674,6**	**51 420,2**	**50 320,6**	**47 337,7**	**52 021,4**

7. SOMMAIRE DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Les prochaines pages présentent les sommaires des dépenses par unités d'affaires. Le détail par unité d'affaires des dépenses se retrouve en annexe.

7.1. Sommaire des dépenses des services

Afin d'éviter les répétitions dans les documents budgétaires, les informations détaillées sur le budget de 2026 et les réalisations de 2025 des services municipaux sont dorénavant comprises dans les présentations bonifiées préparées et déposées à la Commission sur les finances et l'administration (CFA). Ces documents peuvent être consultés directement sur le site de la CFA[1].

Tableau 43 – Sommaire des dépenses des services

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services centraux							
Direction générale	20 401,5	20 199,1	25 949,5	25 241,6	27 368,3	24 132,4	23 985,3
Finances et évaluation foncière	73 433,0	76 904,6	80 132,4	81 194,2	93 451,3	88 700,3	86 135,8
Planification stratégique et performance organisationnelle	13 280,4	15 814,7	15 100,0	15 615,8	16 481,0	8 764,8	7 562,6
Ressources humaines et communications	69 523,6	73 267,7	75 036,5	77 767,1	80 639,5	79 481,6	79 315,3
Bureau de l'inspecteur général	4 274,3	4 505,0	4 828,0	4 452,1	5 409,9	7 527,9	7 915,6
Bureau du vérificateur général	5 941,7	5 579,8	6 276,5	5 813,5	7 673,3	7 673,3	8 061,0
Commission de la fonction publique de Montréal	948,2	1 016,8	1 080,5	2 148,8	2 412,5	2 412,5	2 522,2
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	2 303,1	2 168,6	3 095,6	2 938,8
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	87,2	90,6	65,3	90,4	137,3	862,2	918,0
Total – Services administratifs	**187 889,9**	**197 378,3**	**208 468,7**	**214 626,6**	**235 741,7**	**222 650,6**	**219 354,6**
Approvisionnement	27 772,5	31 605,8	33 886,0	36 430,8	38 308,6	38 206,9	38 193,5
Développement économique	121 437,5	84 735,6	113 260,0	122 515,8	179 787,5	82 812,9	78 156,6
Habitation	145 850,5	118 358,9	161 160,0	224 104,8	305 225,3	228 726,1	248 031,8
Stratégie immobilière	60 782,2	62 042,8	57 917,7	61 199,8	63 324,8	63 446,9	61 216,2
Total – Habitation et économie	**355 842,7**	**296 743,1**	**366 223,7**	**444 251,2**	**586 646,2**	**413 192,8**	**425 598,1**
Culture	62 804,5	64 495,5	68 531,6	75 573,2	78 471,5	73 778,2	80 035,1
Diversité et inclusion sociale	34 268,0	42 581,8	47 182,6	44 250,7	68 298,8	43 196,9	68 741,2
Environnement	149 070,8	173 066,3	206 751,3	198 315,7	214 847,6	223 416,7	216 652,8
Espace pour la vie	69 444,6	81 227,9	82 694,2	88 039,0	94 539,1	90 648,5	95 174,2
Total – Qualité de vie	**315 587,9**	**361 371,5**	**405 159,7**	**406 178,6**	**456 157,0**	**431 040,3**	**460 603,3**
Affaires juridiques	67 101,9	68 616,4	69 521,1	74 882,2	78 179,4	75 308,5	80 123,3
Greffe	47 359,7	30 067,4	32 430,8	32 095,7	54 873,9	54 883,1	35 545,3
Police	745 917,3	805 439,8	819 370,7	869 021,1	884 664,3	824 074,3	860 286,4
Sécurité incendie	391 002,4	389 421,2	408 843,2	405 100,9	441 445,5	408 693,7	419 484,3
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 251 381,3**	**1 293 544,8**	**1 330 165,8**	**1 381 099,9**	**1 459 163,1**	**1 362 959,6**	**1 395 439,3**
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	122 735,3	141 130,7	168 791,3	133 098,1	206 903,1	149 524,8	158 771,8
Expérience citoyenne et communications	(18,4)	206,7	(540,6)	639,8	-	-	-
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 045,8	64 715,2	69 091,9	75 893,2	75 654,9	45 399,9	55 810,1
Matériel roulant et ateliers	109 937,9	135 957,0	144 772,4	147 538,5	153 878,5	148 659,1	152 170,5
Technologies de l'information	81 652,9	88 266,9	99 635,9	128 425,0	147 935,3	132 713,9	143 336,2
Total – Services de proximité	**367 353,5**	**430 276,5**	**481 750,9**	**485 594,6**	**584 371,8**	**476 297,7**	**510 088,6**
Commission des services électriques	72 935,0	69 783,9	82 292,6	87 050,4	95 610,4	95 610,4	105 361,7
Eau	289 490,4	299 053,6	318 958,2	347 926,7	369 099,8	366 037,7	409 249,5
Gestion et planification des immeubles	113 266,1	127 112,1	136 023,3	135 693,0	149 489,6	140 759,8	137 933,8
Infrastructures du réseau routier	71 992,3	31 130,6	40 810,0	37 787,1	40 636,1	38 416,6	38 880,2
Urbanisme et mobilité	54 052,3	73 314,1	76 620,3	93 795,0	119 396,7	100 618,8	95 392,7
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**601 736,1**	**600 394,3**	**654 704,4**	**702 252,2**	**774 232,6**	**741 443,3**	**786 817,9**
Total – Dépenses par services centraux	**3 079 791,4**	**3 179 708,5**	**3 446 473,2**	**3 634 003,1**	**4 096 312,4**	**3 647 584,3**	**3 797 901,8**

[1] https://montreal.ca/commissions-permanentes/commission-sur-les-finances-et-ladministration

7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements

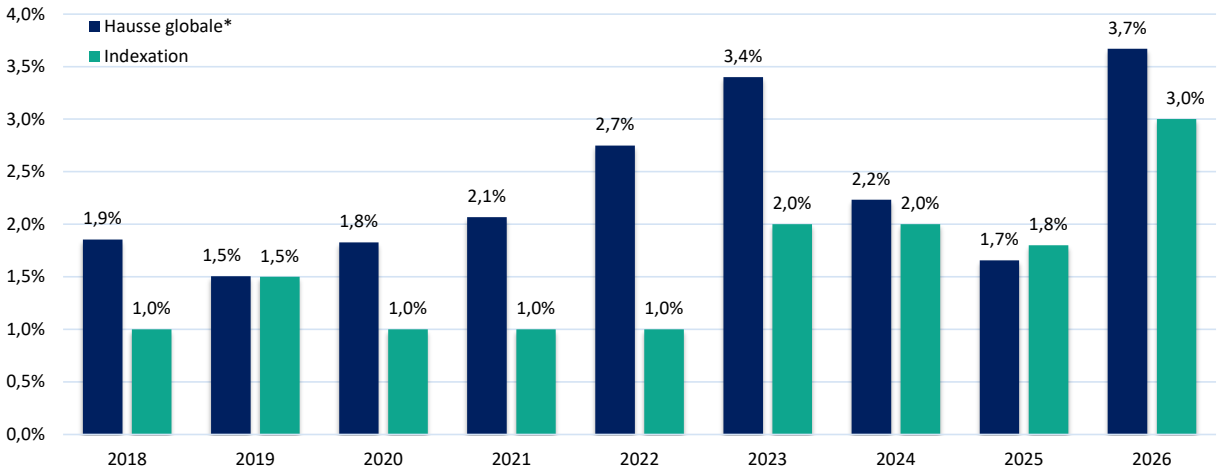
En 2026, les informations détaillées sur le budget 2026 de fonctionnement et les réalisations 2025 des arrondissements sont disponibles sur le portail internet de chaque arrondissement.

Tableau 44 – Sommaire des budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	59 749,2	62 312,4	68 689,5	68 252,6	72 618,7	67 016,1	69 071,9
Anjou	26 448,6	30 634,2	30 202,8	30 497,6	33 690,6	33 284,7	34 220,6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	64 561,8	72 458,3	75 512,1	79 930,2	82 646,5	79 716,7	82 792,2
Lachine	28 968,6	31 104,6	32 824,8	34 108,8	36 628,1	33 960,4	35 199,3
LaSalle	37 897,8	41 625,1	42 365,7	44 018,5	46 315,3	47 462,7	49 076,3
Le Plateau-Mont-Royal	54 155,3	59 119,4	60 305,2	62 417,4	69 194,6	63 508,9	67 228,8
Le Sud-Ouest	55 017,6	60 772,7	64 484,2	64 009,5	67 358,6	66 474,3	69 514,3
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	12 107,6	12 770,5	12 972,9	14 643,9	15 366,8	14 019,5	14 630,8
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	66 529,2	69 504,7	75 347,2	81 839,9	85 987,5	81 030,8	81 644,1
Montréal-Nord	41 061,3	44 604,8	44 235,9	46 851,6	50 570,2	47 723,3	49 388,8
Outremont	15 295,7	16 867,0	17 385,7	20 021,7	22 745,7	18 362,1	18 874,4
Pierrefonds-Roxboro	31 984,9	35 197,8	34 870,1	38 213,3	40 793,1	38 531,0	39 997,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	59 833,7	64 943,6	68 079,1	70 433,3	73 441,2	69 803,2	72 833,2
Rosemont–La Petite-Patrie	64 485,2	71 484,2	74 476,0	80 479,7	83 951,8	73 656,7	78 627,2
Saint-Laurent	65 172,5	71 145,2	75 148,7	77 195,8	83 994,4	82 727,6	85 315,6
Saint-Léonard	35 426,6	39 925,3	39 831,1	40 345,4	43 915,7	41 974,6	44 188,7
Verdun	37 151,2	37 577,5	40 522,1	41 953,1	42 661,6	41 502,5	43 415,0
Ville-Marie	92 741,6	102 917,6	108 774,0	115 977,7	128 335,3	110 611,7	117 500,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	57 592,9	62 846,7	65 638,6	68 498,7	71 021,9	67 015,3	70 520,0
Total – Arrondissements	**906 181,3**	**987 811,6**	**1 031 665,7**	**1 079 688,7**	**1 151 237,6**	**1 078 382,1**	**1 124 039,1**

Plus des deux tiers des budgets des arrondissements sont financés par des transferts centraux attribués par le conseil municipal. Ces transferts varient d'une année à l'autre, en fonction de l'indexation consentie par le conseil municipal et de multiples autres facteurs, notamment l'ouverture de nouvelles installations (ex. : centres sportifs, bibliothèques, etc.) L'indexation consentie et la hausse globale des transferts centraux atteignent respectivement 3,0 % et 3,7 % en 2026.

Graphique 8 – Hausse annuelle des transferts centraux



* Les hausses globales des transferts sont présentées par rapport au budget comparatif de l'année précédente.

Tableau 45 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2025	Sources de financement				Budget 2026
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	67 016,1	11 767,0	2 299,5	-	55 005,4	69 071,9
Anjou	33 284,7	11 106,2	1 962,7	-	21 151,7	34 220,6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	79 716,7	13 730,9	5 219,6	751,1	63 090,6	82 792,2
Lachine	33 960,4	6 295,3	2 424,0	1 498,0	24 982,0	35 199,3
LaSalle	47 462,7	8 771,7	1 601,3	-	38 703,3	49 076,3
Le Plateau-Mont-Royal	63 508,9	14 215,5	12 717,5	-	40 295,8	67 228,8
Le Sud-Ouest	66 474,3	12 071,3	7 261,8	2 500,0	47 681,2	69 514,3
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	14 019,5	3 583,0	645,1	107,1	10 295,6	14 630,8
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	81 030,8	14 940,0	4 667,3	814,3	61 222,5	81 644,1
Montréal-Nord	47 723,3	12 485,6	910,9	1 079,6	34 912,7	49 388,8
Outremont	18 362,1	4 461,6	3 547,8	43,5	10 821,5	18 874,4
Pierrefonds-Roxboro	38 531,0	9 386,8	1 487,7	1 174,7	27 948,7	39 997,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	69 803,2	13 631,7	2 829,6	186,0	56 185,9	72 833,2
Rosemont–La Petite-Patrie	73 656,7	15 512,1	8 310,1	-	54 805,0	78 627,2
Saint-Laurent	82 727,6	18 996,4	4 995,9	1 000,0	60 323,3	85 315,6
Saint-Léonard	41 974,6	10 337,9	2 940,3	975,0	29 935,5	44 188,7
Verdun	41 502,5	10 755,6	3 673,9	578,7	28 406,8	43 415,0
Ville-Marie	110 611,7	25 235,5	25 805,6	10 624,7	55 834,2	117 500,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	67 015,3	12 389,7	4 113,4	-	54 016,9	70 520,0
Total – Arrondissements	**1 078 382,1**	**229 673,8**	**97 414,0**	**21 332,7**	**775 618,6**	**1 124 039,1**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(959 183,3)	(229 184,2)	-	-	(775 618,6)	(1 004 802,8)
Total – Arrondissements	**119 198,8**	**489,6**	**97 414,0**	**21 332,7**	**-**	**119 236,3**

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8.1. Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2026 et du PDI 2026-2035 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2026 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires de Montréal. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que les revenus qu'elles génèrent. Également, les sommaires des charges fiscales totales afférentes aux immeubles résidentiels et aux immeubles non résidentiels sont présentés à la fin de la section.

Les charges fiscales totales sont composées des taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 46 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe spéciale relative au service de l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe spéciale relative au service de la voirie	Infrastructures de la voirie
Conseils d'arrondissement	**Taxe relative aux services**	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de la Ville de Montréal impose des taxes ainsi que des tarifs sur l'ensemble de son territoire. Ces taxes et tarifs sont notamment établis en fonction de la valeur foncière de l'immeuble, de la consommation d'eau de l'immeuble ou de la superficie, selon le cas.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal. Elle s'applique à tous les immeubles imposables sur le territoire de la Ville de Montréal, en fonction de leur catégorie et de leur sous-catégorie.

La Ville calcule la charge fiscale afférente à la TFG en multipliant la base d'imposition, soit la valeur foncière ajustée, par le taux de la taxe.

Les taux de la TFG varient selon les catégories d'immeubles suivantes :
- celle des immeubles non résidentiels;
- celle des terrains vagues desservis;
- celle qui se décline dans les sous-catégories suivantes :
    - des immeubles de six logements ou plus;
    - qui est dite résiduelle et qui englobe les immeubles de cinq logements et moins.

Pour les immeubles non résidentiels, les taux varient également selon la valeur foncière, en raison de la mesure des taux différenciés expliquée plus bas.

Tableau 47 – Taux de taxation de 2026 – Taxe foncière générale
($ par tranche de 100$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe foncière générale	0,4631	0,4631	2,0084	2,5719	1,8524

Terrains vagues

Il est à noter que les terrains vagues desservis et non desservis sont assujettis à l'équivalent de quatre fois le taux de base; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes selon que ces terrains soient desservis ou non :
- les terrains vagues desservis sont imposés en fonction de leur catégorie, à un taux spécifique équivalant à quatre fois le taux de base;
- les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de base ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à trois fois celui du taux de base.

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels.

Cette mesure permet à la Ville de Montréal d'utiliser une taxe structurée en deux tranches de valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Le premier taux s'applique à la tranche de valeur foncière de 900 000 $ et moins. La deuxième tranche de valeur foncière, soit la valeur foncière au-delà de 900 000 $, est imposée à un taux de taxe supérieur à celui de la première tranche.

En 2026, l'écart entre le taux de la première tranche et le taux de la deuxième tranche de la valeur foncière demeure stable, à près de 30 %. Cet écart entre les deux tranches s'applique à la TFG, à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16 % les charges fiscales totales de plus de 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient des taux par tranche de valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications, depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 48 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2026

Types de taxes	Immeuble de 450 000 $		Immeuble de 900 000 $		Immeuble de 1,5 M$	
	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	11 097 $	9 038 $	22 194 $	18 076 $	36 990 $	33 507 $
Taxes à des fins spécifiques	2 151 $	2 046 $	4 302 $	4 091 $	7 170 $	6 978 $
Taxes d'arrondissement	215 $	215 $	429 $	429 $	716 $	716 $
	13 463 $	**11 299 $**	**26 925 $**	**22 596 $**	**44 876 $**	**41 201 $**
Effet cumulatif	**(2 164 $)**		**(4 329 $)**		**(3 675 $)**	
	(16 %)		**(16 %)**		**(8 %)**	

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités présentaient des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal a intégré ce financement à même les taux de la TFG. À compter de 2022, cela se fait par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe s'appliquent selon les mêmes catégories et sous-catégories que celles de la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, les taux s'appliquent selon les tranches de la valeur foncière non résidentielle comme pour la TFG.

Pour les secteurs de l'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 49 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Anjou	0,0048	0,0048	0,0155	0,0198	0,0192
Lachine	0,0010	0,0010	0,0030	0,0039	0,0040
LaSalle	0,0029	0,0029	0,0098	0,0126	0,0116
Montréal	0,0196	0,0196	0,0644	0,0825	0,0784
Montréal-Nord	0,0104	0,0104	0,0374	0,0479	0,0416
Outremont	0,0052	0,0052	0,0200	0,0256	0,0208
Saint-Laurent	0,0032	0,0032	0,0097	0,0124	0,0128
Saint-Léonard	0,0058	0,0058	0,0199	0,0255	0,0232
Verdun	0,0040	0,0040	0,0145	0,0186	0,0160

Fiscalité de l'eau

En 2026, les revenus fiscaux versés à la réserve financière locale de l'eau augmentent de 36,9 M$, pour un total de 539,1 M$. De ces revenus, 528 M$ proviennent de la taxe spéciale relative au service de l'eau et 11,1 M$ sont des revenus de la tarification volumétrique.

La taxe spéciale relative au service de l'eau

La taxe spéciale relative au service de l'eau génère 528 M$ en 2026, en hausse de 36,5 M$.

Les taux de cette taxe foncière varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à cette taxe, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Pour les immeubles non résidentiels, la taxe est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans l'immeuble. Cette différence fait suite à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2023, de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Tableau 50 – Taux de taxation de 2026 – Taxe spéciale relative au service de l'eau
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	
	Résiduelle	Six logements ou plus	Avec compteur	Sans compteur
Taxe relative à l'eau	0,0831	0,0831	0,3270	0,3433

La tarification volumétrique pour le service d'eau

Les revenus de la tarification volumétrique s'élèvent à 11,1 M$ en 2026, ce qui représente une hausse de 0,3 M$ par rapport à 2025.

La tarification volumétrique s'applique comme mesure écofiscale depuis 2023 aux immeubles non résidentiels avec compteur sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal pour le financement des services de l'eau.

La structure du tarif est composée de quatre tranches selon le volume d'eau consommé durant l'année. Les taux applicables pour l'année 2026 sont indexés de 5 % pour toutes les tranches de consommation d'eau. Par ailleurs, l'allocation de 1 000 m^3 demeure inchangée.

Tableau 51 – Taux de tarification de 2026 – Tarification volumétrique pour le service d'eau
($ par mètre cube d'eau consommée par année)

Consommation	Tarif / m^3
Jusqu'à 1 000 m^3	s. o.
De plus de 1 000 m^3 à 10 000 m^3	0,110
De plus de 10 000 m^3 à 100 000 m^3	0,225
De plus de 100 000 m^3	0,690

Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM génère des revenus de 52,2 M$ en 2026. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe diffèrent selon la même structure que la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, des taux différenciés par tranche de valeur foncière sont appliqués, comme pour la TFG.

Tableau 52 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe relative à l'ARTM	0,0070	0,0070	0,0301	0,0385	0,0280

Taxe spéciale relative au service de la voirie

La taxe relative à la voirie génère des revenus de 20,8 M$ en 2026. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe diffèrent selon les catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 53 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au service de la voirie
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0024	0,0168

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 38,1 M$ en 2026, en baisse de 0,6 M$. Malgré l'indexation des taux de la taxe, la diminution des superficies des parcs de stationnement explique la baisse de revenus. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif. La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement.

Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée à tous les parcs de stationnement des secteurs A, B et C, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement. Dans le secteur D, le seuil à partir duquel les stationnements extérieurs sont assujettis à la taxe est de 5 000 mètres carrés.

Le taux applicable dépend des caractéristiques du parc de stationnement, soit si celui-ci se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur, et le secteur où celui-ci est situé :

- Le secteur A, qui correspond au centre des affaires de Montréal[1];
- Le secteur B, qui correspond au centre-ville de Montréal[2], en excluant les secteurs A et C;
- Le secteur C, dont le périmètre est illustré à la figure [2];
- Le secteur D, qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

Pour l'exercice financier 2026, les taux des secteurs A, B et C sont indexés de 3,4 %. Le taux du secteur D augmente de 0,25 $ par mètre carré.

Il est estimé qu'une réduction supplémentaire annuelle de 3 765 tonnes d'éq. CO_2 découlera de cette augmentation du taux de la taxe. Vous trouverez plus d'information sur l'impact des interventions de la Ville de Montréal dans la section *Climat 2026*.

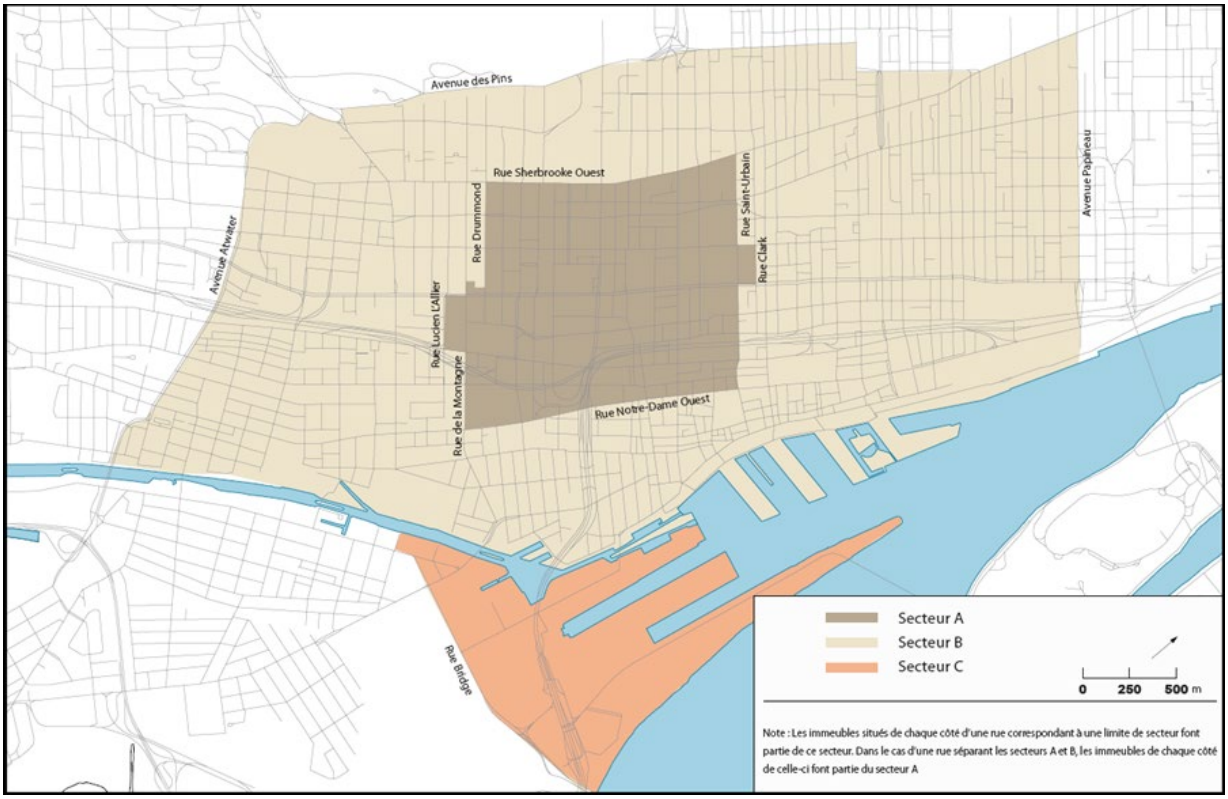
[1] Tel que le définit l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

[2] Tel que le définit l'article 8 du Recueil des tarifs du transport privé par taxi, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Tableau 54 – Taux de taxation de 2026 – Taxe sur les parcs de stationnement

Secteurs	Intérieurs $/m²	Extérieurs $/m²
Secteur A	14,25	57,50
Secteur B	7,20	43,20
Secteur C	7,20	21,60
Secteur D	s. o.	2,75

Figure 1 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement



Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les immeubles du gouvernement du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalentes au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Depuis la refonte des compensations en 2022, ce n'est plus le cas pour bon nombre d'immeubles du gouvernement du Québec. Seuls les immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Place des Arts demeurent assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les autres immeubles du gouvernement du Québec, les compensations versées sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Autres immeubles exempts

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'ARTM, à Exo ainsi que les immeubles nécessaires à l'exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Depuis l'exercice financier 2025, la compensation des OBNL propriétaires détenant une reconnaissance de la Commission municipale du Québec n'est plus exigée.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à un taux unique dans chaque arrondissement, sans distinction entre les catégories et sous-catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,8 % les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels et de 0,2 % celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport au dernier budget, en redressant les montants de 2025 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 15,5 M$ entre les revenus de 2025 et ceux de 2026, reflétant les décisions des conseils d'arrondissement, s'ajoutent les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 18,2 M$ l'écart total entre les revenus budgétés en 2025 et 2026.

Tableau 55 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2025 et en 2026, et taux applicables en 2026

Arrondissements	Revenus 2025[1]	Revenus 2026[2]	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(%)	(%)	($/100 $)
Ahuntsic–Cartierville	10 504	11 628	1 124	10,7	0,7	0,0448
Anjou	10 791	11 090	299	2,8	0,2	0,1150
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	13 075	13 519	445	3,4	0,2	0,0393
Lachine	5 813	6 220	407	7,0	0,4	0,0565
LaSalle	8 148	8 621	473	5,8	0,3	0,0562
Le Plateau-Mont-Royal	12 994	14 163	1 169	9,0	0,6	0,0513
Le Sud-Ouest	10 626	11 561	935	8,8	0,5	0,0510
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 243	3 561	318	9,8	1,1	0,0822
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	13 897	14 730	834	6,0	0,4	0,0601
Montréal-Nord	12 063	12 398	336	2,8	0,4	0,1230
Outremont	4 199	4 367	168	4,0	0,3	0,0431
Pierrefonds–Roxboro	8 818	9 347	529	6,0	0,6	0,0706
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 662	13 535	874	6,9	0,6	0,0714
Rosemont–La Petite-Patrie	12 757	15 327	2 570	20,1	1,4	0,0531
Saint-Laurent	18 113	18 710	598	3,3	0,1	0,0604
Saint-Léonard	9 960	10 251	291	2,9	0,2	0,0758
Verdun	8 580	10 639	2 059	24,0	1,9	0,0627
Ville-Marie	23 703	24 414	711	3,0	0,2	0,0391
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 822	12 229	1 407	13,0	1,0	0,0548
Ville de Montréal	**210 766**	**226 311**	**15 546**	**7,4**	**0,6**	**s. o.**

[1] Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements pour 2025 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre et le 31 décembre 2024.

[2] Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier puisque l'une des taxes de services de l'arrondissement est un tarif par unité et l'autre un taux foncier de 0,0434 $ / 100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être assumé par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2026, ces taxes génèrent des revenus de 124,7 M$, soit 7 M$ de plus qu'en 2025, et permettent le remboursement des emprunts liés aux travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2024.

Tableau 56 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux investissements
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taux	Arrondissements	Taux
Ahuntsic–Cartierville	0,0303	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0400
Anjou	0,0649	Montréal-Nord	0,0490
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0214	Outremont	0,0298
Lachine	0,0312	Pierrefonds–Roxboro	0,0422
LaSalle	0,0319	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0634
Le Plateau-Mont-Royal	0,0246	Rosemont–La Petite-Patrie	0,0308
Le Sud-Ouest	0,0263	Saint-Laurent	0,0334
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		Saint-Léonard	0,0449
L'Île-Bizard	0,0870	Verdun	0,0339
Sainte-Geneviève	0,0869	Ville-Marie	0,0086
		Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0297

Dépôt du rôle 2026-2027-2028

Le rôle d'évaluation 2026-2027-2028 de la Ville de Montréal a été déposé le 10 septembre 2025. Il contient de nombreux renseignements sur les propriétés du territoire montréalais, notamment leur valeur foncière, laquelle sert au calcul des taxes foncières.

La Ville de Montréal ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des valeurs mises à jour. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville de Montréal ajuste ses taux à la baisse.

Ce nouveau rôle présente une hausse moyenne de 11,3 % des valeurs foncières. Toutefois, cette évolution varie considérablement d'un secteur à l'autre de la ville et selon le type de propriété. Les écarts sont moins marqués que lors du rôle précédent, où l'augmentation moyenne atteignait 32,3 %.

L'étalement de la variation des valeurs permettra de lisser les effets des indexations sur la durée du rôle 2026-2027-2028.

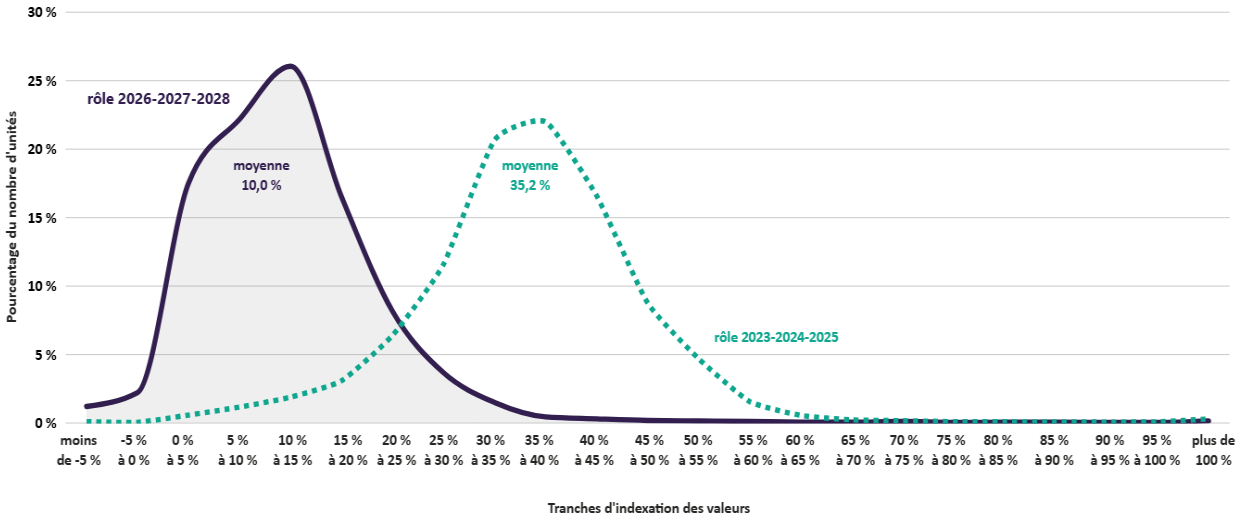
Tableau 57 – Croissance des valeurs foncières des immeubles imposables et compensables à 100 % lors des deux derniers rôles d'évaluation foncière

Catégories	Indexation 2023-2024-2025	Indexation 2026-2027-2028
Résidentielle	35,2 %	10,0 %
Non résidentielle	20,9 %	15,5 %
Total	**32,3 %**	**11,3 %**

Immeubles résidentiels imposables et compensables à 100 %

Avec le dépôt du nouveau rôle, la variation moyenne de la valeur des immeubles résidentiels est de 10,0 %, comparativement à 35,2 % lors du rôle précédent. La distribution des variations des valeurs résidentielles au rôle 2026-2027-2028 est plus concentrée autour de la moyenne que celle du rôle 2023-2024-2025 : on constate qu'il y a moins d'unités d'évaluations avec de forts écarts par rapport à la moyenne qu'au rôle précédent.

Graphique 9 – Distribution des variations de valeurs des immeubles résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028

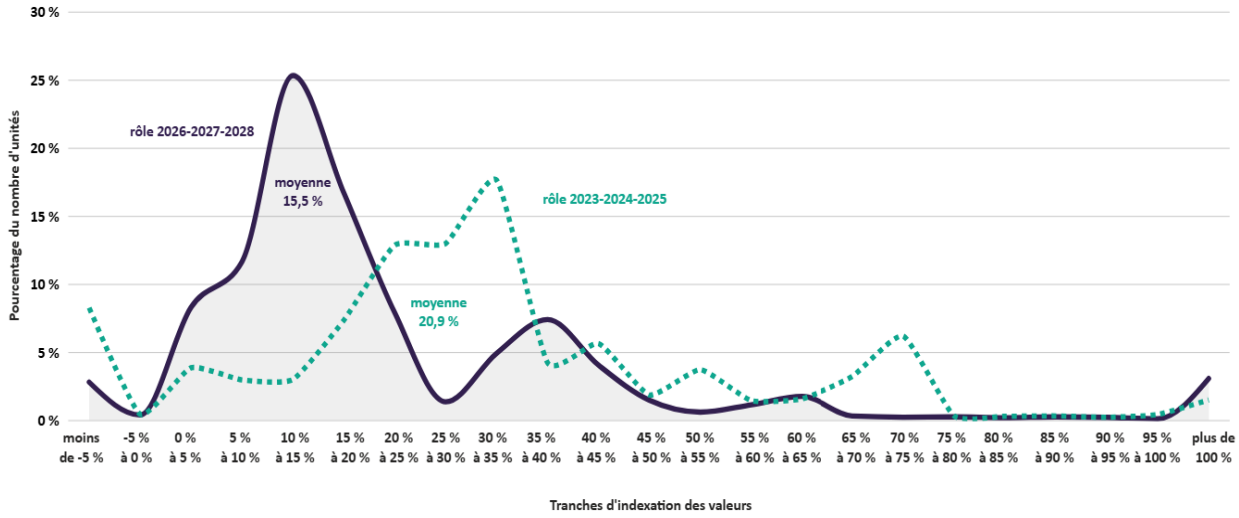


Immeubles non résidentiels imposables et compensables à 100 %

Pour ce qui est des immeubles non résidentiels, la variation moyenne des valeurs foncières au dépôt du rôle 2026-2027-2028 est de 15,5 %. La distribution des variations demeure très étendue, comme au rôle précédent. Un petit nombre d'unités de grande valeur affiche des diminutions ou des hausses très modestes de valeurs foncières, tandis qu'un plus grand nombre d'unités d'évaluation de moindre taille connaissent une forte hausse de leurs valeurs foncières.

Cette distribution est en partie tributaire d'une diminution des valeurs foncières des tours de bureaux du centre-ville, ainsi que par la hausse plus marquée des valeurs foncières des immeubles industriels et des terrains vagues.

Graphique 10 – Distribution des valeurs des immeubles non résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028



Variations selon les arrondissements

On observe des augmentations de valeurs foncières plus importantes dans les arrondissements situés à plus grande distance du centre-ville. Ainsi, les immeubles résidentiels des arrondissements de Ville-Marie, Le Sud-Ouest et Le Plateau–Mont-Royal sont sujets à des augmentations moins importantes des valeurs foncières. À l'inverse, dans les arrondissements plus excentrés, tels que Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord et L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, les valeurs augmentent plus fortement.

Au niveau des immeubles non résidentiels, les arrondissements comportant une forte proportion d'immeubles industriels constatent une hausse plus importante du total de leurs valeurs foncières non résidentielles, tels que les arrondissements de Lachine, LaSalle et Saint-Laurent. Cela reflète la composition du parc immobilier dans ces arrondissements.

Tableau 58 – Indexation des valeurs foncières entre le rôle 2023-2024-2025 et le rôle 2026-2027-2028, par catégories d'immeubles, valeurs imposables et compensables à 100 %

Arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	Tous les immeubles
	5 logements et moins	6 logements ou plus		
Ahuntsic–Cartierville	9,8 %	17,0 %	14,6 %	11,4 %
Anjou	15,7 %	15,2 %	31,5 %	21,0 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	5,5 %	7,1 %	16,4 %	7,1 %
Lachine	11,9 %	11,6 %	40,2 %	19,3 %
LaSalle	10,1 %	9,6 %	34,6 %	13,3 %
Le Plateau-Mont-Royal	7,2 %	8,9 %	14,0 %	8,5 %
Le Sud-Ouest	6,8 %	10,3 %	21,3 %	9,8 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	14,1 %	15,7 %	21,0 %	14,4 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	12,1 %	10,2 %	24,0 %	13,4 %
Montréal-Nord	18,3 %	16,4 %	28,0 %	19,1 %
Outremont	9,0 %	8,8 %	10,1 %	9,0 %
Pierrefonds–Roxboro	11,7 %	10,1 %	16,3 %	11,7 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	19,1 %	11,9 %	31,6 %	20,2 %
Rosemont–La Petite-Patrie	10,5 %	14,9 %	13,0 %	11,7 %
Saint-Laurent	10,0 %	10,3 %	30,1 %	17,6 %
Saint-Léonard	13,2 %	13,7 %	26,6 %	15,9 %
Verdun	9,0 %	10,0 %	6,7 %	9,0 %
Ville-Marie	3,2 %	8,7 %	0,2 %	3,4 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	11,5 %	14,1 %	15,3 %	12,6 %
Ville de Montréal	**9,8 %**	**10,7 %**	**15,5 %**	**11,3 %**

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

Généralement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne lors du dépôt du dernier rôle verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2026, 2027 et 2028, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté (ou retranché, selon le cas) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée valeur ajustée. L'année 2026 constitue la première année d'application du rôle d'évaluation actuel et les valeurs ajustées 2026 servent de base d'imposition pour le budget 2026.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés théoriques, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 59 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2026, 2027 et 2028

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2023-2024-2025 (3 ans)	650 000 $	550 000 $
Valeur au rôle 2026-2027-2028 (3 ans)	635 000 $	580 000 $
Variation de la valeur au rôle	(15 000) $	30 000 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2026-2027-2028	650 000 $	550 000 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(5 000) $	10 000 $
Valeur ajustée pour 2026	**645 000 $**	**560 000 $**
Valeur ajustée pour 2027	**640 000 $**	**570 000 $**
Valeur ajustée pour 2028	**635 000 $**	**580 000 $**

Taux moyens cumulés

Tableau 60 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie résiduelle

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux investissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0448	0,0303	**0,0751**	**0,6503**
Anjou	0,4631	0,0048	0,0831	0,0024	0,0070	0,1150	0,0649	**0,1799**	**0,7403**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0393	0,0214	**0,0607**	**0,6359**
Lachine	0,4631	0,0010	0,0831	0,0024	0,0070	0,0567	0,0312	**0,0879**	**0,6445**
LaSalle	0,4631	0,0029	0,0831	0,0024	0,0070	0,0562	0,0319	**0,0881**	**0,6466**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0513	0,0246	**0,0759**	**0,6511**
Le Sud-Ouest	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0510	0,0263	**0,0773**	**0,6525**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0822	0,0870	**0,1692**	**0,7248**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0601	0,0400	**0,1001**	**0,6753**
Montréal-Nord	0,4631	0,0104	0,0831	0,0024	0,0070	0,1230	0,0490	**0,1720**	**0,7380**
Outremont	0,4631	0,0052	0,0831	0,0024	0,0070	0,0431	0,0298	**0,0729**	**0,6337**
Pierrefonds–Roxboro	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0706	0,0422	**0,1128**	**0,6684**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0714	0,0634	**0,1348**	**0,7100**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0531	0,0308	**0,0839**	**0,6591**
Saint-Laurent	0,4631	0,0032	0,0831	0,0024	0,0070	0,0604	0,0334	**0,0938**	**0,6526**
Saint-Léonard	0,4631	0,0058	0,0831	0,0024	0,0070	0,0758	0,0449	**0,1207**	**0,6821**
Verdun	0,4631	0,0040	0,0831	0,0024	0,0070	0,0627	0,0339	**0,0966**	**0,6562**
Ville-Marie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0391	0,0086	**0,0477**	**0,6229**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0548	0,0297	**0,0845**	**0,6597**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4631**	**0,0139**	**0,0831**	**0,0024**	**0,0070**	**0,0562**	**0,0310**	**0,0871**	**0,6566**

[1] L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 57,91 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0133.

[2] L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0870 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0869 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Tableau 61 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie six logements ou plus

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux inves-tissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0448	0,0303	**0,0751**	**0,6503**
Anjou	0,4631	0,0048	0,0831	0,0024	0,0070	0,1150	0,0649	**0,1799**	**0,7403**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0393	0,0214	**0,0607**	**0,6359**
Lachine	0,4631	0,0010	0,0831	0,0024	0,0070	0,0773	0,0312	**0,1085**	**0,6651**
LaSalle	0,4631	0,0029	0,0831	0,0024	0,0070	0,0562	0,0319	**0,0881**	**0,6466**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0513	0,0246	**0,0759**	**0,6511**
Le Sud-Ouest	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0510	0,0263	**0,0773**	**0,6525**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0822	0,0870	**0,1692**	**0,7248**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0601	0,0400	**0,1001**	**0,6753**
Montréal-Nord	0,4631	0,0104	0,0831	0,0024	0,0070	0,1230	0,0490	**0,1720**	**0,7380**
Outremont	0,4631	0,0052	0,0831	0,0024	0,0070	0,0431	0,0298	**0,0729**	**0,6337**
Pierrefonds–Roxboro	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0706	0,0422	**0,1128**	**0,6684**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0714	0,0634	**0,1348**	**0,7100**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0531	0,0308	**0,0839**	**0,6591**
Saint-Laurent	0,4631	0,0032	0,0831	0,0024	0,0070	0,0604	0,0334	**0,0938**	**0,6526**
Saint-Léonard	0,4631	0,0058	0,0831	0,0024	0,0070	0,0758	0,0449	**0,1207**	**0,6821**
Verdun	0,4631	0,0040	0,0831	0,0024	0,0070	0,0627	0,0339	**0,0966**	**0,6562**
Ville-Marie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0391	0,0086	**0,0477**	**0,6229**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0548	0,0297	**0,0845**	**0,6597**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4631**	**0,0160**	**0,0831**	**0,0024**	**0,0070**	**0,0562**	**0,0310**	**0,0871**	**0,6587**

[1] L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 57,91 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0339.

[2] L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0870 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0869 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Tableau 62 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale[1]	Taxe relative aux dettes des anciennes villes[1]	Taxe relative à l'eau[2]	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM[1]	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[3]	Taxe relative aux investissements[4]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	2,4391	0,0782	0,3285	0,0168	0,0365	0,0448	0,0303	**0,0751**	**2,9742**
Anjou	2,4951	0,0192	0,3277	0,0168	0,0374	0,1150	0,0649	**0,1799**	**3,0760**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,4214	0,0777	0,3308	0,0168	0,0363	0,0393	0,0214	**0,0607**	**2,9436**
Lachine	2,4937	0,0038	0,3287	0,0168	0,0373	0,0462	0,0312	**0,0774**	**2,9576**
LaSalle	2,4606	0,0120	0,3279	0,0168	0,0368	0,0562	0,0319	**0,0881**	**2,9423**
Le Plateau-Mont-Royal	2,3132	0,0742	0,3307	0,0168	0,0346	0,0513	0,0246	**0,0759**	**2,8455**
Le Sud-Ouest	2,4200	0,0776	0,3327	0,0168	0,0362	0,0510	0,0263	**0,0773**	**2,9606**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,2798	s. o.	0,3313	0,0168	0,0341	0,0822	0,0870	**0,1692**	**2,8312**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,4645	0,0791	0,3320	0,0168	0,0369	0,0601	0,0400	**0,1001**	**3,0295**
Montréal-Nord	2,3111	0,0430	0,3286	0,0168	0,0346	0,1230	0,0490	**0,1720**	**2,9061**
Outremont	2,3105	0,0230	0,3300	0,0168	0,0346	0,0431	0,0298	**0,0729**	**2,7878**
Pierrefonds–Roxboro	2,3455	s. o.	0,3282	0,0168	0,0351	0,0706	0,0422	**0,1128**	**2,8384**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,4187	0,0776	0,3287	0,0168	0,0362	0,0714	0,0634	**0,1348**	**3,0128**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,3408	0,0751	0,3304	0,0168	0,0351	0,0531	0,0308	**0,0839**	**2,8821**
Saint-Laurent	2,5024	0,0121	0,3280	0,0168	0,0375	0,0604	0,0334	**0,0938**	**2,9906**
Saint-Léonard	2,4302	0,0241	0,3281	0,0168	0,0364	0,0758	0,0449	**0,1207**	**2,9563**
Verdun	2,4164	0,0175	0,3284	0,0168	0,0362	0,0627	0,0339	**0,0966**	**2,9119**
Ville-Marie	2,5240	0,0810	0,3301	0,0168	0,0378	0,0391	0,0086	**0,0477**	**3,0374**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,3756	0,0762	0,3294	0,0168	0,0356	0,0548	0,0297	**0,0845**	**2,9181**
VILLE DE MONTRÉAL	**2,4660**	**0,0575**	**0,3295**	**0,0168**	**0,0369**	**0,0562**	**0,0310**	**0,0871**	**2,9939**

[1] Les taux présentés pour la TFG, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et la taxe relative à l'ARTM le sont à titre indicatif puisque ce sont des taux moyens établis à partir des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.

[2] Ces taux, présentés à titre indicatif, sont des taux moyens résultant de la division des revenus générés par les deux taux applicables selon la présence ou non de compteur, par les valeurs foncières des immeubles concernés.

[3] L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 57,91 $ par unité commerciale, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0028.

[4] L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0870 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0869 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Variation détaillée des charges fiscales foncières

Immeubles résidentiels

Les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Quant aux décisions d'un conseil d'arrondissement, elles se répercutent seulement sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2026-2027-2028 constitue l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon l'arrondissement ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » correspondent aux déplacements fiscaux entre les immeubles, causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières. Ainsi, ces effets se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels.

Tableau 63 – Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic–Cartierville	2,6 %	(0,3 %)	0,8 %	**3,1 %**	0,7 %	0,1 %	**0,8 %**	**3,9 %**
Anjou	3,4 %	(0,1 %)	0,9 %	**4,3 %**	0,2 %	(0,2 %)	**< 0,1 %**	**4,3 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1,4 %	(0,3 %)	0,6 %	**1,7 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,2 %**	**1,9 %**
Lachine	3,0 %	(< 0,1 %)	0,8 %	**3,8 %**	0,4 %	(< 0,1 %)	**0,4 %**	**4,2 %**
LaSalle	2,5 %	(< 0,1 %)	0,7 %	**3,2 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**3,7 %**
Le Plateau-Mont-Royal	1,8 %	(0,3 %)	0,6 %	**2,1 %**	0,6 %	0,1 %	**0,7 %**	**2,9 %**
Le Sud-Ouest	2,1 %	(0,3 %)	0,7 %	**2,4 %**	0,5 %	0,3 %	**0,8 %**	**3,3 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3,0 %	-	0,7 %	**3,8 %**	1,1 %	1,4 %	**2,5 %**	**6,3 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,7 %	(0,3 %)	0,8 %	**3,3 %**	0,4 %	0,5 %	**0,9 %**	**4,2 %**
Montréal-Nord	3,6 %	(0,1 %)	0,9 %	**4,4 %**	0,4 %	0,1 %	**0,5 %**	**4,9 %**
Outremont	2,1 %	(< 0,1 %)	0,7 %	**2,8 %**	0,3 %	< 0,1 %	**0,3 %**	**3,1 %**
Pierrefonds–Roxboro	2,6 %	-	0,8 %	**3,4 %**	0,6 %	0,2 %	**0,8 %**	**4,2 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	4,0 %	(0,2 %)	1,0 %	**4,9 %**	0,6 %	0,2 %	**0,8 %**	**5,6 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,7 %	(0,3 %)	0,8 %	**3,3 %**	1,4 %	0,7 %	**2,1 %**	**5,3 %**
Saint-Laurent	2,8 %	(< 0,1 %)	0,8 %	**3,6 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**3,8 %**
Saint-Léonard	3,0 %	(0,1 %)	0,8 %	**3,8 %**	0,2 %	(< 0,1 %)	**0,2 %**	**4,0 %**
Verdun	2,4 %	(< 0,1 %)	0,7 %	**3,2 %**	1,9 %	0,3 %	**2,2 %**	**5,4 %**
Ville-Marie	1,4 %	(0,3 %)	0,6 %	**1,6 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**2,0 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,8 %	(0,3 %)	0,8 %	**3,4 %**	1,0 %	0,1 %	**1,1 %**	**4,5 %**
VILLE DE MONTRÉAL	2,4 %	(0,2 %)	0,7 %	**3,0 %**	0,6 %	0,2 %	**0,8 %**	**3,8 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2026, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

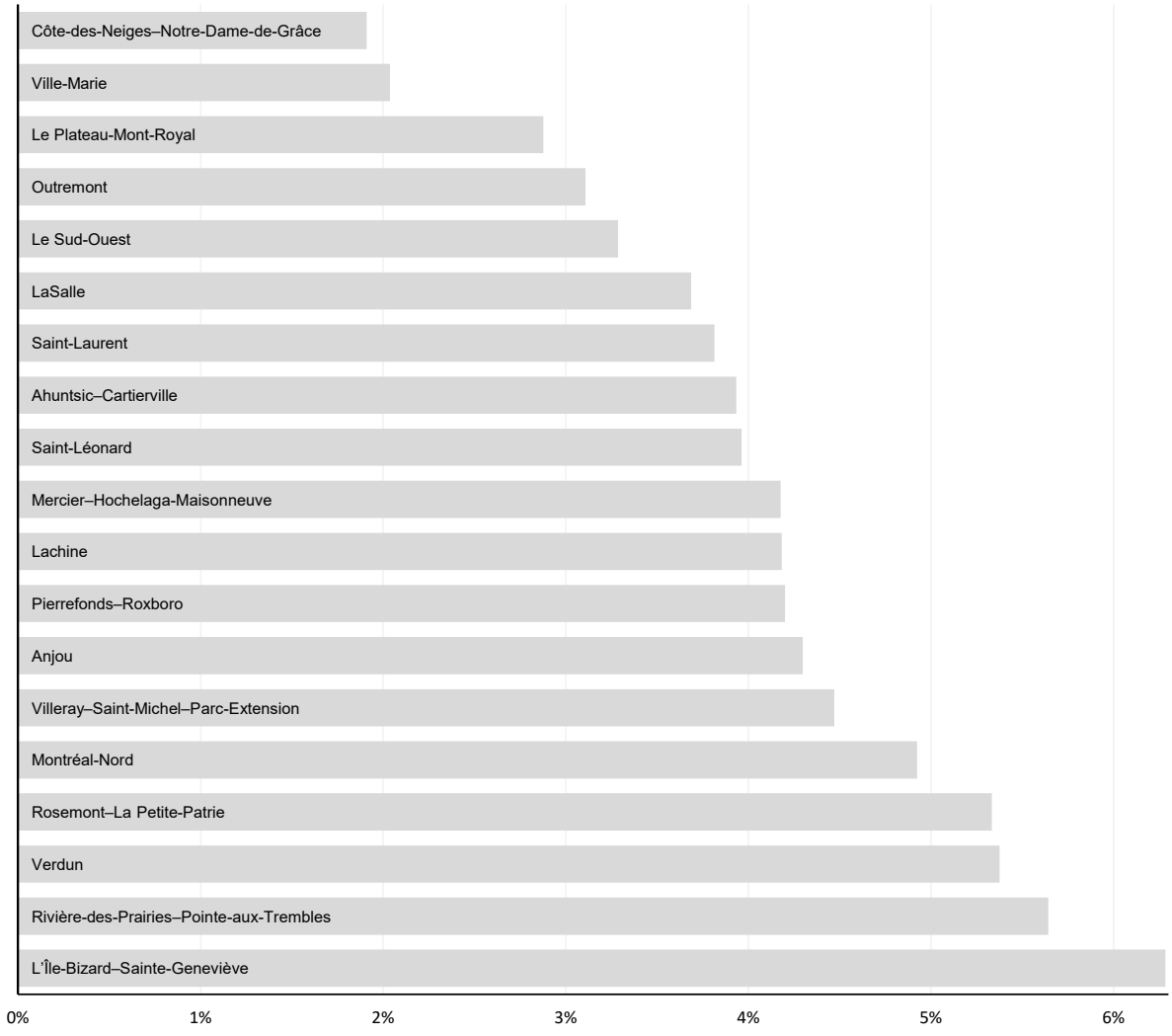
Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels, par type d'immeubles résidentiels.

Tableau 64 – Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels par type d'immeubles résidentiels

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Types d'immeubles résidentiels			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic–Cartierville	**3,9 %**	3,6 %	5,0 %	3,0 %	5,8 %
Anjou	**4,3 %**	3,6 %	4,1 %	4,2 %	3,7 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**1,9 %**	1,4 %	1,9 %	1,7 %	2,2 %
Lachine	**4,2 %**	3,4 %	4,7 %	4,1 %	3,9 %
LaSalle	**3,7 %**	3,8 %	4,2 %	3,5 %	3,3 %
Le Plateau-Mont-Royal	**2,9 %**	4,3 %	3,4 %	1,8 %	3,1 %
Le Sud-Ouest	**3,3 %**	3,6 %	2,6 %	3,5 %	3,7 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**6,3 %**	6,2 %	7,5 %	6,5 %	6,8 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**4,2 %**	4,1 %	4,9 %	3,9 %	3,5 %
Montréal-Nord	**4,9 %**	5,5 %	4,1 %	5,1 %	4,4 %
Outremont	**3,1 %**	3,1 %	3,7 %	2,2 %	3,0 %
Pierrefonds–Roxboro	**4,2 %**	4,2 %	5,2 %	3,5 %	3,6 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**5,6 %**	5,7 %	6,8 %	5,7 %	3,3 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**5,3 %**	6,4 %	5,5 %	4,5 %	6,3 %
Saint-Laurent	**3,8 %**	4,3 %	3,2 %	3,0 %	3,1 %
Saint-Léonard	**4,0 %**	4,9 %	5,0 %	3,5 %	3,9 %
Verdun	**5,4 %**	5,0 %	5,8 %	4,9 %	5,2 %
Ville-Marie	**2,0 %**	2,4 %	1,0 %	2,9 %	2,9 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**4,5 %**	4,3 %	5,2 %	4,1 %	5,0 %
VILLE DE MONTRÉAL	**3,8 %**	**4,3 %**	**3,4 %**	**3,5 %**	**3,7 %**

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 11 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement



Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente une « résidence de valeur moyenne » aux fins d'illustration[3]. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 65 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne
(en dollars, sauf indication contraire)

Variation des charges fiscales	2025	2026	Variations	
			($)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	3 542 $	3 664 $	122 $	2,4 %
Dettes des anciennes villes	123 $	113 $	(10) $	(0,2 %)
Taxe relative à l'eau	621 $	657 $	37 $	0,7 %
Taxe relative à la voirie	18 $	18 $	-	-
Taxe relative à l'ARTM	55 $	55 $	-	-
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	416 $	444 $	28 $	0,6 %
Taxe relative aux investissements	234 $	245 $	11 $	0,2 %
Charge fiscale totale	**5 009 $**	**5 197 $**	**188 $**	**3,8 %**

Note : Les variations sont celles d'une résidence moyenne dont la valeur ajustée est à 791 135 $ au rôle d'évaluation 2026-2027-2028.
La somme des montants arrondis peut être différente du total affiché.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer, par des exemples, les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

[3] La résidence moyenne n'est ni une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à l'aide des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2026-2027-2028, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté légèrement plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. C'est pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont légèrement supérieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 66 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic–Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2026	**832 977 $**	**606 136 $**	**1 170 274 $**	**652 773 $**	**666 613 $**	**1 131 470 $**	**779 270 $**
Taxes 2025	**5 229 $**	**4 332 $**	**7 340 $**	**4 067 $**	**4 154 $**	**7 062 $**	**4 907 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 858 $	2 807 $	5 420 $	3 023 $	3 087 $	5 240 $	3 609 $
Dettes anciennes villes	163 $	29 $	229 $	7 $	19 $	222 $	153 $
Taxe relative à l'eau	692 $	504 $	972 $	542 $	554 $	940 $	648 $
Taxe relative à la voirie	20 $	15 $	28 $	16 $	16 $	27 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	58 $	42 $	82 $	46 $	47 $	79 $	55 $
Taxe relative aux services	373 $	697 $	460 $	370 $	375 $	580 $	397 $
Taxe relative aux investissements	252 $	393 $	250 $	204 $	213 $	278 $	205 $
Total	**5 417 $**	**4 487 $**	**7 442 $**	**4 207 $**	**4 310 $**	**7 367 $**	**5 085 $**
Variation totale	**3,6 %** **187 $**	**3,6 %** **155 $**	**1,4 %** **101 $**	**3,4 %** **140 $**	**3,8 %** **156 $**	**4,3 %** **305 $**	**3,6 %** **178 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2026	**719 082 $**	**570 798 $**	**476 676 $**	**2 177 723 $**	**624 349 $**	**505 048 $**	**855 142 $**
Taxes 2025	**4 908 $**	**3 702 $**	**3 335 $**	**13 382 $**	**4 006 $**	**3 394 $**	**5 299 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 330 $	2 643 $	2 207 $	10 085 $	2 891 $	2 339 $	3 960 $
Dettes anciennes villes	- $	112 $	50 $	113 $	- $	99 $	168 $
Taxe relative à l'eau	598 $	474 $	396 $	1 810 $	519 $	420 $	711 $
Taxe relative à la voirie	17 $	14 $	11 $	52 $	15 $	12 $	21 $
Taxe relative à l'ARTM	50 $	40 $	33 $	152 $	44 $	35 $	60 $
Taxe relative aux services	591 $	343 $	586 $	939 $	441 $	361 $	454 $
Taxe relative aux investissements	626 $	228 $	234 $	649 $	263 $	320 $	263 $
Total	**5 212 $**	**3 855 $**	**3 518 $**	**13 800 $**	**4 173 $**	**3 586 $**	**5 636 $**
Variation totale	**6,2 %** **304 $**	**4,1 %** **152 $**	**5,5 %** **182 $**	**3,1 %** **418 $**	**4,2 %** **167 $**	**5,7 %** **192 $**	**6,4 %** **338 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2026	**918 882 $**	**758 069 $**	**1 125 415 $**	**1 508 038 $**	**644 321 $**	**751 780 $**
Taxes 2025	**5 752 $**	**4 930 $**	**7 032 $**	**9 172 $**	**4 077 $**	**4 734 $**
Taxes 2026						
Taxe foncière générale	4 255 $	3 511 $	5 212 $	6 984 $	2 984 $	3 481 $
Dettes anciennes villes	29 $	44 $	45 $	296 $	126 $	104 $
Taxe relative à l'eau	764 $	630 $	935 $	1 253 $	535 $	625 $
Taxe relative à la voirie	22 $	18 $	27 $	36 $	15 $	18 $
Taxe relative à l'ARTM	64 $	53 $	79 $	106 $	45 $	53 $
Taxe relative aux services	555 $	575 $	706 $	590 $	353 $	425 $
Taxe relative aux investissements	307 $	340 $	382 $	130 $	191 $	233 $
Total	**5 997 $**	**5 171 $**	**7 385 $**	**9 394 $**	**4 251 $**	**4 939 $**
Variation totale	**4,3 %** **245 $**	**4,9 %** **241 $**	**5,0 %** **353 $**	**2,4 %** **222 $**	**4,3 %** **173 $**	**4,3 %** **204 $**

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2026-2027-2028, les valeurs des condominiums ont généralement augmenté moins que la moyenne des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 67 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2026	**390 537 $**	**355 957 $**	**551 253 $**	**420 894 $**	**440 168 $**	**556 407 $**	**524 373 $**
Taxes 2025	**2 419 $**	**2 532 $**	**3 439 $**	**2 592 $**	**2 732 $**	**3 504 $**	**3 333 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	1 809 $	1 648 $	2 553 $	1 949 $	2 038 $	2 577 $	2 428 $
Dettes anciennes villes	77 $	17 $	108 $	4 $	13 $	109 $	103 $
Taxe relative à l'eau	325 $	296 $	458 $	350 $	366 $	462 $	436 $
Taxe relative à la voirie	9 $	9 $	13 $	10 $	11 $	13 $	13 $
Taxe relative à l'ARTM	27 $	25 $	39 $	29 $	31 $	39 $	37 $
Taxe relative aux services	175 $	409 $	217 $	238 $	247 $	285 $	267 $
Taxe relative aux investissements	118 $	231 $	118 $	131 $	140 $	137 $	138 $
Total	**2 540 $**	**2 635 $**	**3 505 $**	**2 712 $**	**2 846 $**	**3 623 $**	**3 422 $**
Variation totale	**5,0 %** **120 $**	**4,1 %** **103 $**	**1,9 %** **67 $**	**4,7 %** **121 $**	**4,2 %** **114 $**	**3,4 %** **118 $**	**2,6 %** **88 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2026	**330 811 $**	**382 742 $**	**330 780 $**	**830 018 $**	**363 255 $**	**310 188 $**	**510 963 $**
Taxes 2025	**2 231 $**	**2 463 $**	**2 345 $**	**5 070 $**	**2 307 $**	**2 063 $**	**3 193 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	1 532 $	1 772 $	1 532 $	3 844 $	1 682 $	1 436 $	2 366 $
Dettes anciennes villes	- $	75 $	34 $	43 $	- $	61 $	100 $
Taxe relative à l'eau	275 $	318 $	275 $	690 $	302 $	258 $	425 $
Taxe relative à la voirie	8 $	9 $	8 $	20 $	9 $	7 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	23 $	27 $	23 $	58 $	25 $	22 $	36 $
Taxe relative aux services	272 $	230 $	407 $	358 $	256 $	221 $	271 $
Taxe relative aux investissements	288 $	153 $	162 $	247 $	153 $	197 $	157 $
Total	**2 398 $**	**2 585 $**	**2 441 $**	**5 260 $**	**2 428 $**	**2 202 $**	**3 368 $**
Variation totale	**7,5 %** **167 $**	**4,9 %** **122 $**	**4,1 %** **96 $**	**3,7 %** **190 $**	**5,2 %** **121 $**	**6,8 %** **140 $**	**5,5 %** **175 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2026	**481 250 $**	**412 866 $**	**622 996 $**	**578 019 $**	**454 765 $**	**502 518 $**
Taxes 2025	**3 044 $**	**2 682 $**	**3 863 $**	**3 563 $**	**2 852 $**	**3 193 $**
Taxes 2026						
Taxe foncière générale	2 229 $	1 912 $	2 885 $	2 677 $	2 106 $	2 327 $
Dettes anciennes villes	15 $	24 $	25 $	113 $	89 $	70 $
Taxe relative à l'eau	400 $	343 $	518 $	480 $	378 $	418 $
Taxe relative à la voirie	12 $	10 $	15 $	14 $	11 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	34 $	29 $	44 $	40 $	32 $	35 $
Taxe relative aux services	291 $	313 $	391 $	226 $	249 $	284 $
Taxe relative aux investissements	161 $	185 $	211 $	50 $	135 $	156 $
Total	**3 141 $**	**2 816 $**	**4 088 $**	**3 600 $**	**3 000 $**	**3 301 $**
Variation totale	**3,2 %** **97 $**	**5,0 %** **135 $**	**5,8 %** **225 $**	**1,0 %** **37 $**	**5,2 %** **148 $**	**3,4 %** **108 $**

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Finalement, dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel comptant de deux à cinq logements. Les valeurs de ces immeubles ont généralement moins augmenté que la moyenne des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 68 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2026	**846 704 $**	**748 681 $**	**979 838 $**	**647 989 $**	**765 591 $**	**1 163 985 $**	**813 030 $**
Taxes 2025	**5 343 $**	**5 317 $**	**6 127 $**	**4 011 $**	**4 784 $**	**7 448 $**	**5 124 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 921 $	3 467 $	4 538 $	3 001 $	3 545 $	5 390 $	3 765 $
Dettes anciennes villes	166 $	36 $	192 $	6 $	22 $	228 $	159 $
Taxe relative à l'eau	704 $	622 $	814 $	538 $	636 $	967 $	676 $
Taxe relative à la voirie	20 $	18 $	24 $	16 $	18 $	28 $	20 $
Taxe relative à l'ARTM	59 $	52 $	69 $	45 $	54 $	81 $	57 $
Taxe relative aux services	379 $	861 $	385 $	367 $	430 $	597 $	415 $
Taxe relative aux investissements	257 $	486 $	210 $	202 $	244 $	286 $	214 $
Total	**5 506 $**	**5 542 $**	**6 231 $**	**4 176 $**	**4 950 $**	**7 579 $**	**5 305 $**
Variation totale	**3,0 %** **163 $**	**4,2 %** **226 $**	**1,7 %** **104 $**	**4,1 %** **165 $**	**3,5 %** **166 $**	**1,8 %** **131 $**	**3,5 %** **181 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2026	**702 517 $**	**746 495 $**	**622 774 $**	**1 887 252 $**	**758 811 $**	**671 586 $**	**882 623 $**
Taxes 2025	**4 783 $**	**4 853 $**	**4 372 $**	**11 708 $**	**4 901 $**	**4 513 $**	**5 565 $**
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 253 $	3 457 $	2 884 $	8 740 $	3 514 $	3 110 $	4 087 $
Dettes anciennes villes	- $	146 $	65 $	98 $	- $	132 $	173 $
Taxe relative à l'eau	584 $	620 $	518 $	1 568 $	631 $	558 $	733 $
Taxe relative à la voirie	17 $	18 $	15 $	45 $	18 $	16 $	21 $
Taxe relative à l'ARTM	49 $	52 $	44 $	132 $	53 $	47 $	62 $
Taxe relative aux services	577 $	449 $	766 $	813 $	536 $	480 $	469 $
Taxe relative aux investissements	611 $	299 $	305 $	562 $	320 $	426 $	272 $
Total	**5 092 $**	**5 041 $**	**4 596 $**	**11 960 $**	**5 072 $**	**4 768 $**	**5 817 $**
Variation totale	**6,5 %** **309 $**	**3,9 %** **188 $**	**5,1 %** **224 $**	**2,2 %** **252 $**	**3,5 %** **171 $**	**5,7 %** **256 $**	**4,5 %** **252 $**

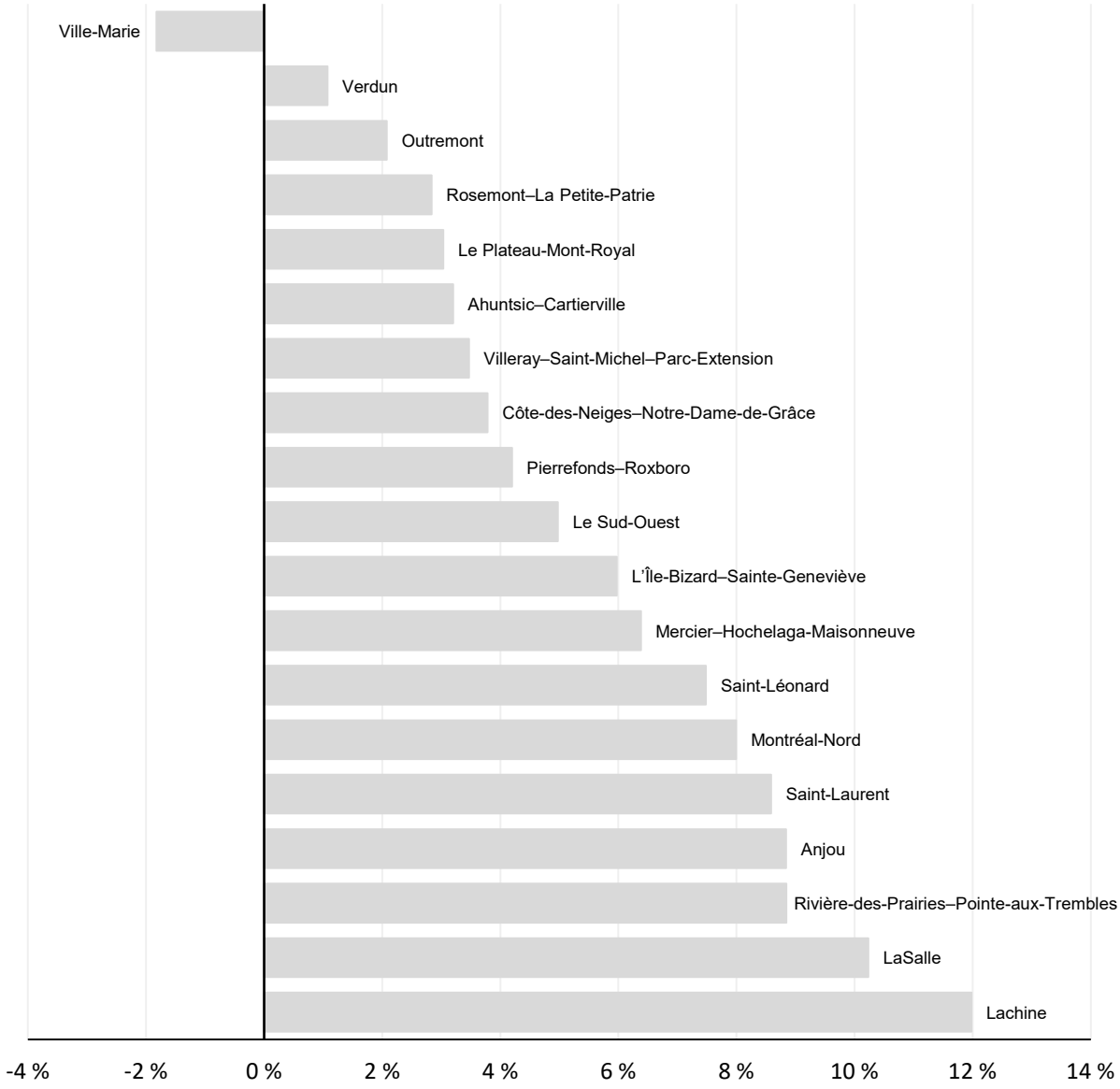
Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2026	**840 400 $**	**932 749 $**	**857 896 $**	**924 934 $**	**752 785 $**	**843 077 $**
Taxes 2025	**5 327 $**	**6 149 $**	**5 365 $**	**5 598 $**	**4 771 $**	**5 348 $**
Taxes 2026						
Taxe foncière générale	3 892 $	4 320 $	3 973 $	4 283 $	3 486 $	3 904 $
Dettes anciennes villes	27 $	54 $	34 $	181 $	148 $	117 $
Taxe relative à l'eau	698 $	775 $	713 $	769 $	626 $	701 $
Taxe relative à la voirie	20 $	22 $	21 $	22 $	18 $	20 $
Taxe relative à l'ARTM	59 $	65 $	60 $	65 $	53 $	59 $
Taxe relative aux services	508 $	707 $	538 $	362 $	413 $	476 $
Taxe relative aux investissements	281 $	419 $	291 $	80 $	224 $	261 $
Total	**5 484 $**	**6 362 $**	**5 630 $**	**5 761 $**	**4 966 $**	**5 538 $**
Variation totale	**3,0 %** **158 $**	**3,5 %** **213 $**	**4,9 %** **264 $**	**2,9 %** **163 $**	**4,1 %** **195 $**	**3,5 %** **190 $**

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels dans chacun des arrondissements.

Graphique 12 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement



Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 69 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic–Cartierville	2,6 %	(0,2 %)	0,7 %	**3,0 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,2 %**	**3,2 %**
Anjou	7,2 %	0,1 %	1,2 %	**8,6 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**8,8 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,1 %	(0,2 %)	0,8 %	**3,7 %**	0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**3,8 %**
Lachine	9,9 %	< 0,1 %	1,6 %	**11,7 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**12,0 %**
LaSalle	8,3 %	< 0,1 %	1,4 %	**9,9 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**10,2 %**
Le Plateau-Mont-Royal	2,4 %	(0,2 %)	0,7 %	**2,8 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,2 %**	**3,0 %**
Le Sud-Ouest	4,0 %	(0,2 %)	0,9 %	**4,7 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**5,0 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	4,4 %	-	0,8 %	**5,2 %**	0,3 %	0,4 %	**0,8 %**	**6,0 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5,1 %	(0,2 %)	1,0 %	**6,1 %**	0,2 %	0,2 %	**0,3 %**	**6,4 %**
Montréal-Nord	6,2 %	0,2 %	1,2 %	**7,7 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**8,0 %**
Outremont	1,4 %	0,1 %	0,6 %	**2,0 %**	0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**2,1 %**
Pierrefonds–Roxboro	3,2 %	-	0,8 %	**4,0 %**	0,2 %	0,1 %	**0,2 %**	**4,2 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	7,2 %	(0,1 %)	1,3 %	**8,5 %**	0,2 %	0,1 %	**0,4 %**	**8,8 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,0 %	(0,3 %)	0,6 %	**2,4 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**2,8 %**
Saint-Laurent	7,0 %	< 0,1 %	1,2 %	**8,4 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**8,6 %**
Saint-Léonard	6,0 %	0,1 %	1,1 %	**7,3 %**	0,2 %	0,1 %	**0,2 %**	**7,5 %**
Verdun	0,3 %	< 0,1 %	0,4 %	**0,6 %**	0,4 %	< 0,1 %	**0,4 %**	**1,1 %**
Ville-Marie	(1,6 %)	(0,4 %)	0,1 %	**(1,9 %)**	< 0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**(1,8 %)**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,7 %	(0,2 %)	0,7 %	**3,2 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,3 %**	**3,5 %**
VILLE DE MONTRÉAL	2,7 %	(0,2 %)	0,7 %	**3,2 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**3,4 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2026, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts correspondent aux dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui y sont associés. Selon les prévisions budgétaires de 2026, cela se présente comme suit :

En milliers de dollars

Dépenses totales de l'agglomération	3 941 174,2 $
Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)	(598 749,0 $)
Dépenses à financer par quotes-parts	**3 342 425,2 $**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales et les quotes-parts spécifiques, qui visent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 3 342,4 M$ en 2026, soit une augmentation de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Les deux pages suivantes détaillent la contribution de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2026.

Tableau 70 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2025 à 2026

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2025	2026	En valeur	En %
Générales	**2 715 111,6**	**2 898 589,5**	**183 477,9**	***6,8***
Spécifiques				
Service des premiers répondants	9 641,7	10 309,9	668,2	*6,9*
Service de l'eau	198 542,2	221 863,0	23 320,8	*11,7*
Alimentation en eau potable	110 879,0	121 697,9	10 818,9	*9,8*
Compteurs d'eau	928,1	875,7	(52,4)	*(5,6)*
Travaux admissibles au programme TECQ	14 348,0	20 035,2	5 687,2	*39,6*
Travaux admissibles au programme FCCQ	8 268,4	8 120,1	(148,3)	*(1,8)*
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	4 980,7	4 846,8	(133,9)	*(2,7)*
Déficit des exercices antérieurs	45 391,3	56 087,1	10 695,8	*23,6*
Total	**3 108 091,0**	**3 342 425,2**	**234 334,2**	***7,5***

Tableau 71 – Quotes-parts de 2026

(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	**2 366 574,8**	**8 512,4**	**181 141,7**	**102 717,6**	**839,3**
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	20 603,9	74,1	1 577,0	498,6	0,2
Beaconsfield	26 424,7	95,0	2 022,6	1 382,3	-
Côte-Saint-Luc	32 286,7	-	2 471,3	1 916,3	1,6
Dollard-des-Ormeaux	51 017,0	183,5	3 904,9	3 486,0	4,1
Dorval	90 090,0	324,0	6 895,6	2 178,7	10,0
Hampstead	12 752,5	45,8	976,1	538,5	-
Kirkland	35 687,7	128,4	2 731,6	1 073,9	1,9
L'Île-Dorval	82,4	0,3	6,3	19,8	-
Montréal-Est	26 320,1	94,7	2 014,6	1 445,9	5,7
Montréal-Ouest	6 937,0	25,0	531,0	251,0	2,0
Mont-Royal	63 352,4	227,9	4 849,1	2 040,9	-
Pointe-Claire	90 317,8	324,9	6 913,1	2 315,6	9,9
Sainte-Anne-de-Bellevue	10 741,2	38,6	822,2	383,1	0,2
Senneville	4 856,7	17,5	371,7	130,6	0,2
Westmount	60 544,6	217,8	4 634,2	1 319,1	0,6
Total – Villes reconstituées	**532 014,7**	**1 797,5**	**40 721,3**	**18 980,3**	**36,4**
Agglomération de Montréal	**2 898 589,5**	**10 309,9**	**221 863,0**	**121 697,9**	**875,7**

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit des exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
10 139,0	**4 268,1**	**4 488,6**	**45 792,7**	**2 724 474,2**	***81,5***	**Montréal**
						Villes reconstituées
305,3	112,4	-	398,7	23 570,2	***0,7***	Baie-D'Urfé
531,4	199,9	64,2	511,4	31 231,5	***0,9***	Beaconsfield
585,5	247,4	4,0	624,7	38 137,5	***1,1***	Côte-Saint-Luc
985,7	385,7	-	987,2	60 954,1	***1,8***	Dollard-des-Ormeaux
1 673,5	679,9	28,6	1 743,2	103 623,5	***3,1***	Dorval
256,7	96,6	-	246,8	14 913,0	***0,4***	Hampstead
731,0	285,0	1,1	690,5	41 331,1	***1,2***	Kirkland
1,6	0,6	-	1,6	112,6	***0,0***	L'Île-Dorval
432,9	151,1	-	509,3	30 974,3	***0,9***	Montréal-Est
121,5	52,8	-	134,2	8 054,5	***0,2***	Montréal-Ouest
1 233,1	470,1	62,6	1 225,9	73 462,0	***2,2***	Mont-Royal
1 432,3	528,8	197,5	1 747,6	103 787,5	***3,1***	Pointe-Claire
210,3	83,7	0,2	207,8	12 487,3	***0,4***	Sainte-Anne-de-Bellevue
84,1	32,4	-	94,0	5 587,2	***0,2***	Senneville
1 311,3	525,6	-	1 171,5	69 724,7	***2,1***	Westmount
9 896,2	**3 852,0**	**358,2**	**10 294,4**	**617 951,0**	***18,5***	**Total – Villes reconstituées**
20 035,2	**8 120,1**	**4 846,8**	**56 087,1**	**3 342 425,2**	***100,0***	**Agglomération de Montréal**

Potentiel fiscal d'agglomération

Le potentiel fiscal d'agglomération est le critère par défaut pour la répartition de dépenses d'agglomération entre les villes liées. Il est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée (RFU), et de la somme des valeurs de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Ces deux sommes sont par la suite multipliées par le facteur comparatif, fixé à 1 pour l'exercice financier 2026. Cette formule est propre au calcul du potentiel fiscal aux fins de répartition des dépenses d'agglomération[1].

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal et les pourcentages contributifs des villes liées, pour les exercices de 2025 et 2026.

Ces pourcentages sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service donné par les premiers répondants et de celle pour le service de l'eau.

Tableau 72 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2025 et 2026

Villes liées	Potentiel fiscal 2025		Potentiel fiscal 2026	
	M$	Pourcentages contributifs	M$	Pourcentages contributifs
Montréal	**646 146,1**	**81,93703 %**	**687 824,7**	**81,64574 %**
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	4 553,7	0,57744 %	5 988,4	0,71083 %
Beaconsfield	7 767,8	0,98503 %	7 680,1	0,91164 %
Côte-Saint-Luc	9 307,5	1,18027 %	9 383,9	1,11388 %
Dollard-des-Ormeaux	14 370,8	1,82234 %	14 827,6	1,76006 %
Dorval	22 311,9	2,82935 %	26 183,9	3,10806 %
Hampstead	3 701,7	0,46940 %	3 706,4	0,43995 %
Kirkland	9 952,9	1,26212 %	10 372,3	1,23121 %
L'Île-Dorval	24,9	0,00316 %	23,9	0,00284 %
Montréal-Est	6 172,4	0,78272 %	7 649,7	0,90803 %
Montréal-Ouest	1 981,5	0,25128 %	2 016,2	0,23932 %
Mont-Royal	18 072,9	2,29180 %	18 412,8	2,18563 %
Pointe-Claire	22 371,0	2,83684 %	26 250,1	3,11592 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	2 761,6	0,35020 %	3 121,8	0,37057 %
Senneville	1 124,7	0,14262 %	1 411,6	0,16755 %
Westmount	17 967,3	2,27841 %	17 596,8	2,08876 %
Total – Villes reconstituées	**142 442,5**	**18,06297 %**	**154 625,5**	**18,35426 %**
Agglomération de Montréal	**788 588,7**	**100,00000 %**	**842 450,2**	**100,00000 %**

Note : Alors que le facteur comparatif est de 1 en 2026, il était de 1,08 en 2025.

Sources : Sommaires des rôles fonciers 2023-2024-2025 actualisés au 14 septembre 2024 pour le potentiel fiscal 2025, et sommaires des rôles fonciers 2026-2027-2028 en date du 10 septembre 2025 pour le potentiel fiscal de 2026.

[1] Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales servent à financer toutes les dépenses relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2026, les quotes-parts générales totalisent 2 898,6 M$, soit 86,7 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Elles augmentent globalement de 6,8 % par rapport à l'exercice de 2025. À l'échelle de chaque ville liée, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif au sein de l'agglomération, comme l'explique la section précédente. Le prochain tableau illustre ces variations.

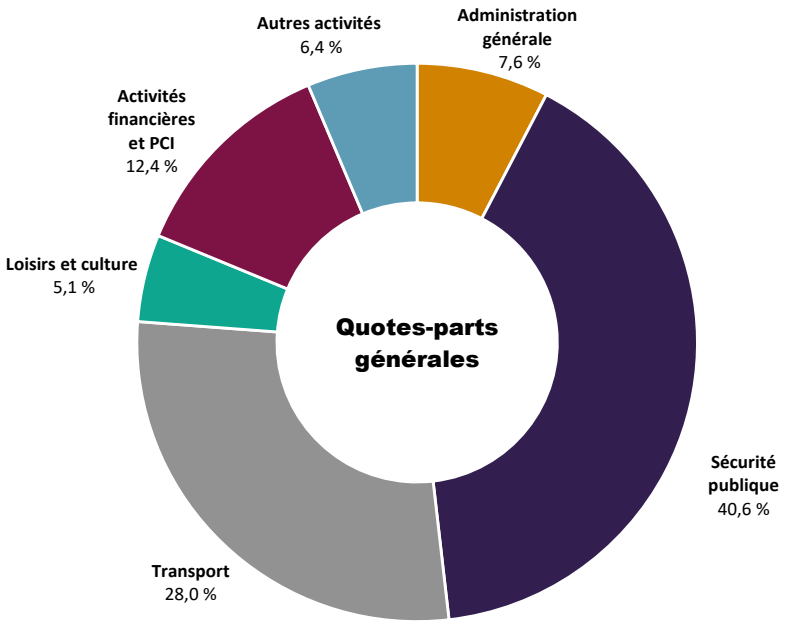
Tableau 73 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2025 à 2026

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2025	2026	En valeur	En %
Montréal	**2 224 681,8**	**2 366 574,8**	**141 893,0**	***6,4***
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	15 678,2	20 603,9	4 925,7	*31,4*
Beaconsfield	26 744,7	26 424,7	(320,0)	*(1,2)*
Côte-Saint-Luc	32 045,7	32 286,7	241,0	*0,8*
Dollard-des-Ormeaux	49 478,7	51 017,0	1 538,3	*3,1*
Dorval	76 819,9	90 090,0	13 270,1	*17,3*
Hampstead	12 744,9	12 752,5	7,6	*0,1*
Kirkland	34 267,9	35 687,7	1 419,8	*4,1*
L'Île-Dorval	85,7	82,4	(3,3)	*(3,9)*
Montréal-Est	21 251,7	26 320,1	5 068,4	*23,8*
Montréal-Ouest	6 822,4	6 937,0	114,6	*1,7*
Mont-Royal	62 224,9	63 352,4	1 127,5	*1,8*
Pointe-Claire	77 023,4	90 317,8	13 294,4	*17,3*
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 508,2	10 741,2	1 233,0	*13,0*
Senneville	3 872,2	4 856,7	984,5	*25,4*
Westmount	61 861,3	60 544,6	(1 316,7)	*(2,1)*
Total – Villes reconstituées	**490 429,8**	**532 014,7**	**41 584,9**	***8,5***
Agglomération de Montréal	**2 715 111,6**	**2 898 589,5**	**183 477,9**	***6,8***

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales couvrent un ensemble large d'activités municipales. La répartition de ces quotes-parts par activité permet aux villes liées de mesurer l'importance relative de chacune. Comme l'illustre le graphique suivant, la sécurité publique et le transport collectif regroupent 68 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 13 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2026

Activités	Part relative
Administration générale	7,6 %
Sécurité publique	
Police	25,9 %
Sécurité incendie	14,0 %
Sécurité civile et autres	0,7 %
Transport	
Transport collectif	27,4 %
Réseau routier et autres	0,6 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,2 %
Protection de l'environnement	0,1 %
Santé et bien-être	
Logement social	1,2 %
Autres	0,7 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	0,9 %
Rénovation urbaine et autres	0,3 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,6 %
Activités culturelles	3,5 %
Sous-total	**87,6 %**
Activités financières et PCI	**12,4 %**
Total	**100,0 %**



Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 443,8 M$. Elles représentent 13,3 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts et visent le financement d'activités précises.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui finance son propre service localement. Pour cette raison, la Ville de Côte-Saint-Luc ne contribue pas au financement de ces dépenses d'agglomération.

Les quotes-parts correspondent aux dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération) moins la subvention anticipée provenant du gouvernement. En 2026, les quotes-parts prévues pour ce service s'élèvent à 10,3 M$, soit une augmentation de 0,7 M$ ou 6,9 % par rapport à 2025.

Cette variation s'explique notamment par une hausse de 0,7 M$ des coûts à la suite de l'indexation de la rémunération globale. Par ailleurs, la subvention anticipée demeure stable.
Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal d'agglomération, en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. Pour 2026, les coûts prévus s'élèvent à 121,7 M$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de 2024, est estimé à 366,1 millions de m^3. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,3324 $ par m^3, utilisé pour déterminer la facturation provisoire de chaque ville liée.

Ces quotes-parts seront révisées au terme de l'exercice financier de 2026, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus ainsi que la consommation réelle. Conformément au règlement annuel sur la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part à payer.

On observe une augmentation de ces quotes-parts de 9,8 % par rapport à 2025.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées relèvent du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc financées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que du volet Grandes villes du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique que chaque municipalité puisse bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour financer les travaux admissibles au Programme de la TECQ et au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chaque exercice financier où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques facturées en 2026 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2024, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures des exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 20 M$ pour les travaux admissibles au Programme de la TECQ et à 8,1 M$ pour les travaux admissibles au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 24,5 % par rapport à 2025.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau couvrent donc les coûts de ces activités déléguées, ainsi que les frais à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2026, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 0,9 M$ pour l'exercice de 2026, soit une diminution de 5,6 %, par rapport à 2025.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres dépenses liées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées selon le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 221,9 M$ en 2026, soit une hausse de 11,7 % par rapport à 2025.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2026, ces quotes-parts totalisent 372,6 M$, soit une augmentation de 39,6 M$, ou 11,9 %, par rapport à 2025.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (LQ 2008, c. 19) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la *Loi* prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées par des quotes-parts spécifiques des municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2026, ces dernières totalisent 4,8 M$, soit une réduction de 2,7 % par rapport à 2025. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs s'ajoutent annuellement lorsque nécessaire.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2026, il faut se référer aux résultats de l'exercice financier de 2024 pour établir le point de départ de l'analyse. Dans le tableau suivant, ces résultats se sont soldés par un déficit de 19,1 M$. À ce montant, il faut ajouter le déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2023, soit 78,2 M$, ainsi que l'impact de la norme comptable SP3400 de 4,2 M$. Le déficit accumulé après les affectations s'élève à 101,5 M$. Enfin, pour compléter ce portrait, il faut retrancher les revenus de 45,4 M$ qui avaient été prévus en 2025 pour le déficit des exercices antérieurs. Conséquemment, les quotes-parts spécifiques prévues à l'agglomération en 2026 pour combler le déficit des exercices antérieurs s'élèvent à 56,1 M$.

Tableau 74 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2021 à 2024 et budgets de 2025 et 2026

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)				Budgets	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Quotes-parts						
Générales	2 221,8	2 291,2	2 475,9	2 624,8	2 715,1	2 898,6
Spécifiques (sauf déficit des exercices antérieurs)	263,4	279,4	314,5	335,8	347,6	387,7
Déficit des exercices antérieurs	**21,3**	**211,3**	**87,9**	**32,8**	**45,4**	**56,1**
Autres revenus	506,6	654,1	628,3	717,8	591,0	598,0
Total des revenus	**3 013,1**	**3 436,0**	**3 506,5**	**3 711,1**	**3 699,1**	**3 940,4**
Total des charges	**2 905,6**	**2 937,9**	**3 018,3**	**3 283,4**	**3 244,6**	**3 448,0**
Excédent avant le financement et les affectations	**107,6**	**498,1**	**488,2**	**427,7**	**454,5**	**492,4**
Remboursement de la dette à long terme	(143,2)	(156,0)	(174,0)	(184,7)	(205,5)	(225,7)
Affectations	(31,0)	(163,6)	(271,7)	(262,1)	(249,1)	(266,8)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**(66,6)**	**178,5**	**42,5**	**(19,1)**	-	-
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	(232,6)	(299,2)	(120,7)	(78,2)		
Impact norme SP3400	-	-	-	(4,2)		
Sous-total excédent (déficit) accumulé non affecté	**(232,6)**	**(299,2)**	**(120,7)**	**(82,4)**		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(66,6)	178,5	42,5	(19,1)		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	**(299,2)**	**(120,7)**	**(78,2)**	**(101,5)**		
Somme déjà prévue au budget de 2025 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs :				**45,4**		
Quotes-parts exigées en 2026 pour le déficit des exercices antérieurs :				**56,1**		

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire. Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'appels d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,54 $ et payée par toute personne cliente d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911.
Le tarif mensuel est indexé par le gouvernement selon une mesure de l'IPC. Pour 2026, ce tarif a été fixé à 0,55 $[2].

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions s'élèvent à 16 M$ en 2026, soit une augmentation de 0,3 M$ par rapport à 2025.

[2] Avis d'indexation - Taxe municipale pour le 911, (2025) 157 GOQ 1, nº 34, p. 490.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel[3].

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalaises et montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Selon les prévisions du Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation est établi à 1,3 %[4], ce qui porte la contribution à 9,8 M$ en 2026.

Tableau 75 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Baie-D'Urfé	260,4	267,5	295,2	302,1	308,8	308,8	379,0
Beaconsfield	466,6	476,8	507,6	515,3	526,8	526,8	486,1
Côte-Saint-Luc	564,0	575,4	611,7	622,3	631,2	631,2	593,9
Dollard-des-Ormeaux	839,5	857,4	941,7	959,4	974,6	974,6	938,4
Dorval	1 416,3	1 448,9	1 430,1	1 477,8	1 513,2	1 513,2	1 657,1
Hampstead	220,7	224,8	242,1	244,7	251,0	251,0	234,6
Kirkland	614,3	636,1	651,5	659,4	675,0	675,0	656,4
L'Île-Dorval	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,5
Montréal-Est	320,5	329,4	392,9	415,0	418,6	418,6	484,1
Montréal-Ouest	117,9	120,2	130,1	131,7	134,4	134,4	127,6
Mont-Royal	1 113,9	1 151,3	1 192,7	1 206,9	1 225,7	1 225,7	1 165,3
Pointe-Claire	1 291,7	1 329,2	1 389,6	1 455,6	1 517,2	1 517,2	1 661,3
Sainte-Anne-de-Bellevue	150,4	155,3	177,6	184,2	187,3	187,3	197,6
Senneville	64,5	66,0	72,4	74,4	76,3	76,3	89,3
Westmount	1 200,4	1 227,2	1 185,0	1 201,9	1 218,5	1 218,5	1 113,7
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	**8 642,4**	**8 867,1**	**9 221,8**	**9 452,4**	**9 660,3**	**9 660,3**	**9 785,9**

[3] Décret 1229-20055 (2005) 137 GOQ 2, no 49A, p. 6923A.

[4] Chaque année, la Ville utilise la prévision de septembre du Conference Board du Canada pour l'indexation de cette contribution.

8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale

La rémunération globale s'élève à 2,9 G$ et représente 37,9 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 38,3 % en 2025. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Effectif

Variation de l'effectif

La variation nette de l'effectif de 2025 à 2026 est une diminution de 16,6 années-personnes (a-p.). Elle est le résultat d'une diminution de 98,9 a-p. au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 82,3 a-p. au PDI.

Cette diminution nette de 16,6 a-p. de l'effectif est le résultat combiné des nouveaux besoins spécifiques des unités d'affaires et de l'exercice de revue d'unité qu'a effectué chaque service ce printemps. Cet exercice a permis, au budget 2026, une réduction de 209,2 postes à travers les services.

Comme chaque année, des postes sont créés ou abolis afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Dans le budget de 2026, cela résulte en une baisse nette de 65 postes dans les services centraux et une création nette de 40 postes dans les arrondissements. De plus, 8 postes ont été créés afin de bonifier l'escouade d'inspecteurs des locations touristiques. Ces postes sont prévus temporairement aux dépenses communes et seront transférés vers les arrondissements.

Dans les services centraux, la diminution nette des postes s'explique principalement par :

- une diminution nette de 158 postes en incluant les résultats de la revue d'unités;
- 77 postes créés pour le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034, dont 44 postes au budget de fonctionnement et 33 postes au PDI;
- 16 postes ajoutés au SIM pour le projet de décontamination des tenues de combat.

Dans une perspective d'optimisation des ressources de la Ville, en plus des efforts liés à la revue d'unité, un plan d'optimisation à venir permet d'anticiper 16 M$ d'économies récurrentes au budget 2026. À terme, cette initiative mènera à une diminution de 1 000 postes dans les services centraux.

Dans cette optique, un gel d'embauche pour le personnel de l'accréditation des cols blancs et du personnel professionnel est en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Pour les postes cadre, s'ajoute un gel de nomination. Ces deux mesures sont en vigueur dans les services centraux.

Tableau 76 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2025 comparatif			Budget 2026			Variation a-p. 2026-2025		
	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	139,3	0,8	140,1	137,0	-	137,0	(2,3)	(0,8)	(3,1)
Finances et évaluation foncière	626,6	25,9	652,5	606,3	30,0	636,3	(20,3)	4,1	(16,2)
Planification stratégique et performance organisationnelle	52,0	5,5	57,5	43,0	5,0	48,0	(9,0)	(0,5)	(9,5)
Ressources humaines et communications	529,0	37,5	566,5	507,4	41,1	548,5	(21,6)	3,6	(18,0)
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	34,0	-	34,0	34,0	-	34,0	-	-	-
Bureau du vérificateur général	35,0	-	35,0	36,0	-	36,0	1,0	-	1,0
Commission de la fonction publique de Montréal	13,0	-	13,0	13,0	-	13,0	-	-	-
Office de consultation publique de Montréal	12,0	-	12,0	12,0	-	12,0	-	-	-
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	**1 442,9**	**69,7**	**1 512,6**	**1 390,7**	**76,1**	**1 466,8**	**(52,2)**	**6,4**	**(45,8)**
Habitation et économie									
Approvisionnement	319,0	18,0	337,0	306,0	27,8	333,8	(13,0)	9,8	(3,2)
Développement économique	68,0	-	68,0	65,0	-	65,0	(3,0)	-	(3,0)
Habitation	137,0	1,0	138,0	132,0	1,0	133,0	(5,0)	-	(5,0)
Stratégie immobilière	77,0	-	77,0	76,0	-	76,0	(1,0)	-	(1,0)
Total – Habitation et économie	**601,0**	**19,0**	**620,0**	**579,0**	**28,8**	**607,8**	**(22,0)**	**9,8**	**(12,2)**
Qualité de vie									
Culture	179,3	7,9	187,2	181,3	7,9	189,2	2,0	-	2,0
Diversité et inclusion sociale	79,0	-	79,0	81,0	-	81,0	2,0	-	2,0
Environnement	272,6	17,1	289,7	270,6	17,1	287,7	(2,0)	-	(2,0)
Espace pour la vie	445,2	4,0	449,2	444,2	4,0	448,2	(1,0)	-	(1,0)
Total – Qualité de vie	**976,1**	**29,0**	**1 005,1**	**977,1**	**29,0**	**1 006,1**	**1,0**	**-**	**1,0**
Sécurité urbaine et conformité									
Affaires juridiques	487,2	13,8	501,0	466,2	9,8	476,0	(21,0)	(4,0)	(25,0)
Greffe	209,5	3,5	213,0	208,5	3,5	212,0	(1,0)	-	(1,0)
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 787,0	6,4	2 793,4	2 803,0	7,1	2 810,1	16,0	0,7	16,7
Service de police	6 245,2	14,0	6 259,2	6 178,8	14,4	6 193,2	(66,4)	0,4	(66,0)
Total – Sécurité urbaine et conformité	**9 728,9**	**37,7**	**9 766,6**	**9 656,5**	**34,8**	**9 691,3**	**(72,4)**	**(2,9)**	**(75,3)**
Services de proximité									
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	288,1	7,3	295,4	275,1	7,3	282,4	(13,0)	-	(13,0)
Grands parcs, Mont-Royal et sports	244,6	99,8	344,4	245,9	99,8	345,7	1,3	-	1,3
Matériel roulant et ateliers	484,0	13,0	497,0	492,0	6,0	498,0	8,0	(7,0)	1,0
Technologies de l'information	488,9	317,0	805,9	492,4	317,5	809,9	3,5	0,5	4,0
Total – Services de proximité	**1 505,6**	**437,1**	**1 942,7**	**1 505,4**	**430,6**	**1 936,0**	**(0,2)**	**(6,5)**	**(6,7)**
Urbanisme, mobilité et infrastructures									
Commission des services électriques	107,0	79,0	186,0	118,3	81,0	199,3	11,3	2,0	13,3
Eau	844,8	168,0	1 012,8	876,4	211,7	1 088,1	31,6	43,7	75,3
Gestion et planification des immeubles	631,2	48,0	679,2	611,2	67,0	678,2	(20,0)	19,0	(1,0)
Infrastructures du réseau routier	231,3	207,5	438,8	213,4	213,9	427,3	(17,9)	6,4	(11,5)
Urbanisme et mobilité	320,7	50,9	371,6	318,7	50,9	369,6	(2,0)	-	(2,0)
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**2 135,0**	**553,4**	**2 688,4**	**2 138,0**	**624,5**	**2 762,5**	**3,0**	**71,1**	**74,1**
Total – Services	**16 389,5**	**1 145,9**	**17 535,4**	**16 246,7**	**1 223,8**	**17 470,5**	**(142,8)**	**77,9**	**(64,9)**

Répartition de l'effectif (suite)

(en années-personnes)	Budget 2025 comparatif			Budget 2026			Variation a-p. 2026-2025		
	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Dépenses communes									
Postes dédiés aux arrondissements	-	-	-	8,0	-	8,0	8,0	-	8,0
Total – Dépenses communes	**-**	**-**	**-**	**8,0**	**-**	**8,0**	**8,0**	**-**	**8,0**
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	446,8	6,0	452,8	445,8	7,0	452,8	(1,0)	1,0	-
Anjou	223,9	-	223,9	223,9	-	223,9	-	-	-
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	560,1	1,0	561,1	573,5	1,0	574,5	13,4	-	13,4
Lachine	246,4	9,0	255,4	245,8	9,0	254,8	(0,6)	-	(0,6)
LaSalle	291,2	5,0	296,2	291,9	5,0	296,9	0,7	-	0,7
Le Plateau-Mont-Royal	460,5	5,0	465,5	469,4	5,0	474,4	8,9	-	8,9
Le Sud-Ouest	436,2	9,5	445,7	442,0	10,4	452,4	5,8	0,9	6,7
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	117,2	6,0	123,2	118,9	3,5	122,4	1,7	(2,5)	(0,8)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	600,7	11,7	612,4	595,4	11,7	607,1	(5,3)	-	(5,3)
Montréal-Nord	373,3	3,2	376,5	375,1	2,2	377,3	1,8	(1,0)	0,8
Outremont	122,8	6,0	128,8	122,8	6,5	129,3	-	0,5	0,5
Pierrefonds-Roxboro	282,1	6,0	288,1	281,7	6,0	287,7	(0,4)	-	(0,4)
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	454,8	2,0	456,8	460,6	2,0	462,6	5,8	-	5,8
Rosemont–La Petite-Patrie	709,0	7,0	716,0	711,1	10,0	721,1	2,1	3,0	5,1
Saint-Laurent	592,7	-	592,7	593,6	-	593,6	0,9	-	0,9
Saint-Léonard	251,8	1,0	252,8	249,8	1,0	250,8	(2,0)	-	(2,0)
Verdun	319,6	7,2	326,8	319,1	7,7	326,8	(0,5)	0,5	-
Ville-Marie	634,4	-	634,4	639,0	-	639,0	4,6	-	4,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	445,5	8,0	453,5	445,5	10,0	455,5	-	2,0	2,0
Total – Arrondissements	**7 569,0**	**93,6**	**7 662,6**	**7 604,9**	**98,0**	**7 702,9**	**35,9**	**4,4**	**40,3**
Total – Effectif	**23 958,5**	**1 239,5**	**25 198,0**	**23 859,6**	**1 321,8**	**25 181,4**	**(98,9)**	**82,3**	**(16,6)**

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employées et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les ajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon) de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année.

Au budget de 2026, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 112,7 M$, ou 4 %, passant de 2 790,2 M$ à 2 903 M$. Cette hausse s'explique principalement par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. Ce changement porte le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement à 37,9 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 14 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

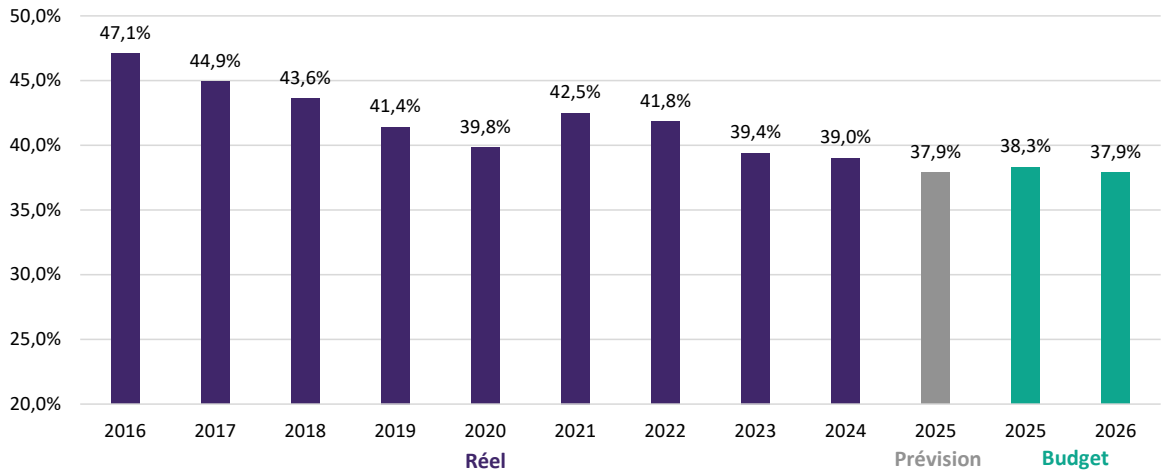


Tableau 77 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Rémunération	2 008 534,5	2 114 514,9	2 173 592,2	2 270 765,3	2 359 196,8	2 272 379,3	2 317 533,4
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	237 006,0	242 942,5	196 787,3	201 384,5	228 442,9	198 094,8	226 829,5
Services passés	73 118,2	31 700,0	(48 635,6)	(40 274,7)	(61 916,0)	(62 909,4)	(27 081,0)
Total – Régimes de retraite	**310 124,2**	**274 642,5**	**148 151,7**	**161 109,7**	**166 526,9**	**135 185,4**	**199 748,5**
Charges sociales et autres cotisations	292 244,4	330 176,1	335 726,2	355 130,1	372 865,0	382 642,4	385 674,6
Total – Cotisations de l'employeur	**602 368,6**	**604 818,6**	**483 877,9**	**516 239,8**	**539 391,9**	**517 827,8**	**585 423,1**
Total – Rémunération globale	**2 610 903,1**	**2 719 333,5**	**2 657 470,1**	**2 787 005,1**	**2 898 588,7**	**2 790 207,1**	**2 902 956,5**

La rémunération augmente de 45,2 M$, ou 2 %, pour atteindre 2 317,5 M$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux
- une hausse de 41,9 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une baisse de 16,4 M$ générée par la réduction nette de l'effectif aux services centraux.

Arrondissements
- une hausse de 14,9 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 4,0 M$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins;
- une hausse de 0,8 M$ découlant d'augmentations de paiements de banques de maladie et autres provisions.

Les cotisations de l'employeur augmentent de 67,6 M$, ou 13,1 %, pour atteindre 585,4 M$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :
- une hausse de 64,6 M$ associée aux régimes de retraite;
- une hausse de 8,2 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une baisse de 3 M$ découlant d'une diminution des coûts d'assurances collectives;
- une baisse de 2,2 M$ associée à la variation d'effectifs.

Par ailleurs, des économies anticipées de 16 M$ pour la mise en place du plan d'optimisation des ressources sont prévues en 2026.

Tableau 78 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur – Budget de fonctionnement

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élues et élus	103,0	13 642,2	1 386,2	3 337,8	18 366,2
Cadres de gestion	1 440,0	217 413,9	22 273,8	37 807,1	277 494,8
Cadres-conseils	517,8	61 680,1	6 649,1	8 991,8	77 321,0
	1 957,8	**279 094,0**	**28 922,9**	**46 798,9**	**354 815,8**
Contremaîtresses et contremaîtres	403,3	45 261,1	5 197,3	9 513,3	59 971,7
Professionnelles et professionnels	3 037,3	348 793,4	39 700,9	47 767,6	436 261,9
Cols blancs	5 974,2	421 026,0	56 163,2	75 720,3	552 909,5
Cols bleus	4 768,3	363 704,0	47 541,5	62 130,0	473 375,5
Policières et policiers	4 939,2	560 815,6	63 528,2	14 555,5	638 899,3
Pompières et pompiers	2 406,0	278 309,0	30 834,1	49 149,5	358 292,6
Préposées et préposés aux traverses d'écoliers	270,5	15 380,4	2 083,7	-	17 464,1
Plan d'optimisation des ressources	-	(12 349,6)	(1 640,3)	(2 010,1)	(16 000,0)
Gestion des postes vacants	-	(38 118,2)	(5 062,7)	(2 029,8)	(45 210,7)
	23 859,6	**2 275 557,9**	**268 655,0**	**304 933,0**	**2 849 145,9**
Sécurité du revenu[1]	-	3 842,3	505,1	627,5	4 974,9
Agence de mobilité durable[2]	-	38 133,2	4 866,2	5 836,3	48 835,7
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**23 859,6**	**2 317 533,4**	**274 026,3**	**311 396,8**	**2 902 956,5**

[1] Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employées et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

[2] Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

En plus de la main-d'œuvre au budget de fonctionnement, l'effectif de la Ville comprend de la main-d'œuvre capitalisable. Le PDI comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable augmente de 15,4 M$, ou 9,3 %, et atteint 181,2 M$. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance de l'effectif ainsi que par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. L'effectif capitalisable augmente de 6,6 % et passe à 1 321,8 a-p.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 79 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Main-d'œuvre capitalisée

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	44,0	6 888,1	735,7	1 099,8	8 723,6
Cadres-conseils	30,1	4 053,8	435,6	647,5	5 136,9
	74,1	**10 941,9**	**1 171,3**	**1 747,3**	**13 860,5**
Contremaîtresses et contremaîtres	4,2	455,6	54,1	72,2	581,9
Professionnelles et professionnels	849,6	98 456,1	11 153,5	13 084,9	122 694,5
Cols blancs	382,2	33 327,7	4 290,1	5 266,5	42 884,3
Cols bleus	9,8	764,6	92,3	116,5	973,4
Policières et policiers	1,9	173,8	22,9	28,1	224,8
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**1 321,8**	**144 119,7**	**16 784,2**	**20 315,5**	**181 219,4**
Sources de financement					
Paiement au comptant					18 973,3
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					9 430,9
À la charge des contribuables					152 815,2
Total – Sources de financement					**181 219,4**

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé, soit :

- le montant des prestations que recevront les employées et employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement fondé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

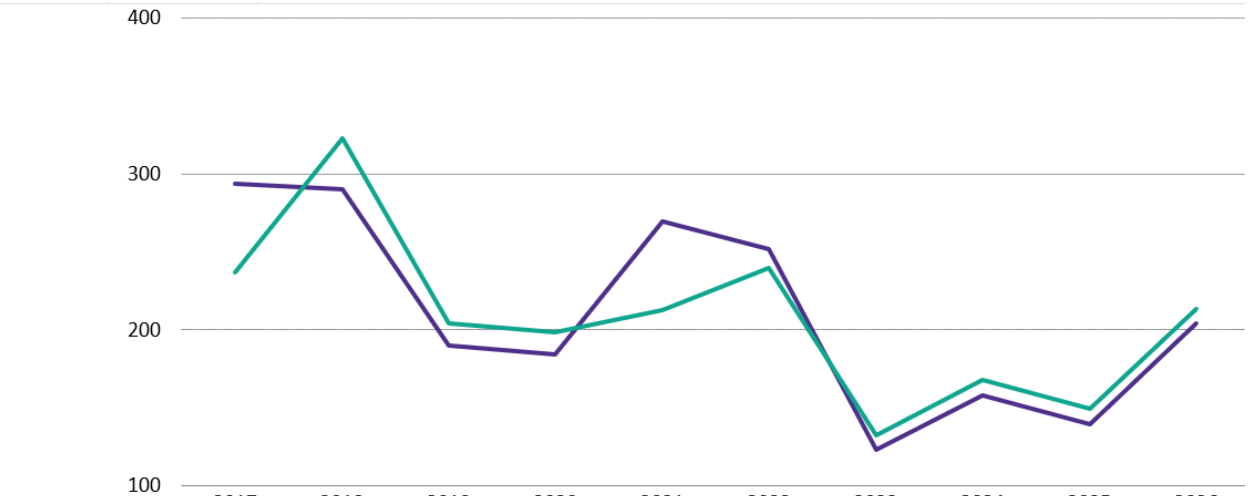
Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout se passe comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employées et employés participant aux régimes. Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (comme les intérêts). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique Cotisations de l'employeur, représentent 199,8 M$ en 2026, comparativement à 135,2 M$ au budget de 2025. Lorsqu'on tient compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 203,9 M$ en 2026, comparativement à 139,7 M$ en 2025, soit une augmentation de 64,2 M$.

En raison de la pandémie de COVID-19 et des risques financiers qui en ont découlé, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place des mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L'allègement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme les répercussions financières de la COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l'horizon restant de la mesure sans dépasser 2030. Depuis 2023, aucun allègement n'est disponible compte tenu des gains réalisés en 2021 et en 2022. En 2025 et en 2026, une charge de 9,6 M$ est ajoutée au budget de fonctionnement, en contrepartie des allègements employés en 2021 et en 2022.

Graphique 15 – Charges de retraite – budgets de 2017 à 2026
(en millions de dollars)



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charge sans allègement	293,7	290,3	189,9	184,4	269,3	252,2	123,0	158,2	139,7	203,9
Charge avec allègement-renversement	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6	167,8	149,3	213,5

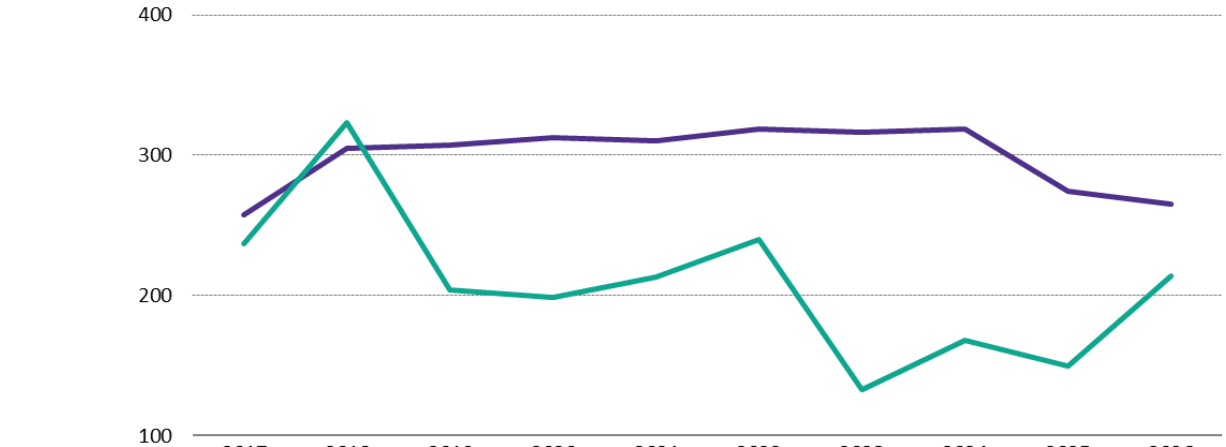
Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de quatre ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, comparativement à la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- le délai de trois ans, en général, entre chaque évaluation aux fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- l'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- les effets à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que, globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptable ou de financement).

Graphique 16 – Comparaison entre la charge de retraite les cotisations requises de la Ville, budgets de 2017 à 2026
(en millions de dollars)



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Cotisations de la Ville	257,1	305,2	307,1	312,5	310,0	318,4	316,7	318,3	274,5	265,4
Charge avec allègement-renversement	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6	167,8	149,3	213,5

8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette

L'Administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PDI. Une section particulière du PDI 2026-2035 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 80 – Profil de l'endettement de la Ville de Montréal

Situation au 31 décembre 2024	
Dette brute en circulation (en M$)	11 806,1
Dette nette à la charge des contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal (en M$)	6 848,9
Nombre d'emprunts en circulation	84
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,55
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2025	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements (en M$)	1 408,2
Refinancements (en M$)	10,8
Besoins de la STM (en M$)	71,0
Programme global (en M$)	1 490,0
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2026	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements (en M$)	1 090,0
Refinancements (en M$)	49,3
Besoins de la STM (en M$)	179,4
Programme global (en M$)	1 318,7
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2026 (en M$)	112,8
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2024 (en %)	104
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2025 (en %)	103
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2026 (en %)	100
Limite prévue à la politique (en %) [1]	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2025, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,5
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
Standard & Poor's	
Depuis août 2022	AA
Octobre 2015-juillet 2022	AA-
1984-2015	A+

[1] Une dérogation est en vigueur jusqu'en 2027 pour porter la limite du ratio à 120 %. Malgré que la dérogation demeure en vigueur jusqu'en 2027, le budget 2026 prévoit que la Ville respectera la limite de 100 % de ses revenus dès 2026.

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2021-2026 est présentée ci-dessous.

Tableau 81 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais	406 616,1	417 120,8	419 984,7	431 203,8	467 027,6	466 338,3	502 453,8
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	568 666,5	595 908,9	634 241,7	638 791,4	658 252,2	668 612,5	721 688,1
	975 282,6	**1 013 029,7**	**1 054 226,4**	**1 069 995,2**	**1 125 279,8**	**1 134 950,8**	**1 224 141,9**
Affectation au remboursement de la dette	65 635,4	182 200,9	67 923,5	67 622,9	48 969,2	48 969,2	47 107,1
Remboursement de capital par des subventions[1]	64 727,8	56 361,5	59 239,9	51 398,7	23 421,3	23 421,3	23 511,8
Remboursement de capital de la STM[2]	92 303,2	27 190,9	30 695,7	87 609,4	30 299,2	24 716,3	119 679,8
	222 666,4	**265 753,3**	**157 859,1**	**206 631,0**	**102 689,7**	**97 106,8**	**190 298,7**
Coût brut de la dette	**1 197 949,0**	**1 278 783,0**	**1 212 085,5**	**1 276 626,2**	**1 227 969,5**	**1 232 057,6**	**1 414 440,6**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	73 140,2	83 367,8	79 049,2	86 960,0	95 486,0	95 486,0	94 838,1
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	21 499,1	17 933,5	15 452,3	10 585,5	5 729,1	5 158,8	5 796,8
- pour la portion du capital[1]	64 727,8	56 361,5	59 239,9	51 398,7	23 421,3	23 421,3	23 511,8
	159 367,1	**157 662,8**	**153 741,4**	**148 944,2**	**124 636,4**	**124 066,1**	**124 146,7**
Moins :							
Recouvrement de la STM							
- pour la portion des intérêts	49 965,8	49 661,1	51 829,0	53 792,1	56 279,7	64 692,9	63 564,4
- pour la portion du capital[2]	92 303,2	27 190,9	30 695,7	87 609,4	30 299,2	24 716,3	119 679,8
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	45 970,6	46 696,7	51 884,6	54 433,9	61 556,6	60 370,8	64 695,7
	188 239,6	**123 548,7**	**134 409,3**	**195 835,4**	**148 135,5**	**149 780,0**	**247 939,9**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**850 342,3**	**997 571,5**	**923 934,8**	**931 846,6**	**955 197,6**	**958 211,5**	**1 042 354,0**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	223 849,1	352 589,8	261 645,8	279 789,9	288 241,2	295 153,1	331 834,9
Contribuables de la Ville de Montréal	626 493,2	644 981,7	662 289,0	652 056,7	666 956,4	663 058,4	710 519,1

1 Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

2 Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales expose de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses, par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2025 figurent aussi au tableau.

Tableau 82 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2025 et 2026

(en milliers de dollars)	Budget comparatif 2025				Budget 2026			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	4 296 047,8	15 677,8	-	4 311 725,6	4 494 408,4	16 007,0	-	4 510 415,4
Paiements tenant lieu de taxes	285 296,1	-	-	285 296,1	294 249,3	-	-	294 249,3
Quotes-parts	-	3 108 091,0	(2 540 327,0)	567 764,0	-	3 342 425,2	(2 724 474,2)	617 951,0
Transferts	426 704,3	269 559,8	-	696 264,1	398 336,7	285 963,3	-	684 300,0
Services rendus	400 716,2	63 012,3	(651,3)	463 077,2	417 962,5	62 972,4	(640,9)	480 294,0
Amendes et pénalités	113 158,7	103 303,4	-	216 462,1	127 090,6	114 776,0	-	241 866,6
Imposition de droits	358 302,8	174,5	-	358 477,3	386 990,7	194,5	-	387 185,2
Intérêts	120 198,7	131 447,8	-	251 646,5	113 198,5	109 440,3	-	222 638,8
Autres revenus	28 940,2	7 839,1	-	36 779,3	30 295,2	8 668,9	-	38 964,1
	6 029 364,8	**3 699 105,7**	**(2 540 978,3)**	**7 187 492,2**	**6 262 531,9**	**3 940 447,6**	**(2 725 115,1)**	**7 477 864,4**
Charges de fonctionnement								
Administration générale	596 928,4	283 798,1	(142,4)	880 584,1	587 489,0	320 419,7	(168,3)	907 740,4
Sécurité publique	14 838,8	1 295 766,0	(0,9)	1 310 603,9	28 078,5	1 343 527,8	(0,8)	1 371 605,5
Transport	643 281,5	791 116,1	(53,2)	1 434 344,4	658 100,7	831 969,6	(44,5)	1 490 025,8
Hygiène du milieu	292 821,8	292 968,7	(366,8)	585 423,7	284 278,7	320 054,5	(365,2)	603 968,0
Santé et bien-être	76 282,5	177 377,6	(1,2)	253 658,9	91 785,2	205 605,3	(0,3)	297 390,2
Aménagement, urbanisme et développement	226 323,3	75 833,9	(0,1)	302 157,1	227 824,7	72 811,8	(0,3)	300 636,2
Loisirs et culture	587 947,6	146 481,5	(86,7)	734 342,4	635 217,0	158 738,8	(61,5)	793 894,3
Soutien matériel et technique	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de financement	285 089,2	181 249,1	-	466 338,3	307 577,8	194 876,0	-	502 453,8
	2 723 513,1	**3 244 591,0**	**(651,3)**	**5 967 452,8**	**2 820 351,6**	**3 448 003,5**	**(640,9)**	**6 267 714,2**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 540 327,0**	**-**	**(2 540 327,0)**	**-**	**2 724 474,2**		**(2 724 474,2)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**765 524,7**	**454 514,7**	**-**	**1 220 039,4**	**717 706,1**	**492 444,1**	**-**	**1 210 150,2**
Financement								
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	4 507,5		4 507,5	-	-		-
Remboursement de la dette à long terme	(380 321,3)	(112 320,0)		(492 641,3)	(390 768,2)	(358 448,0)		(749 216,2)
	(380 321,3)	(107 812,5)	-	(488 133,8)	(390 768,2)	(358 448,0)	-	(749 216,2)
Affectations								
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(655,7)	(440,7)		(1 096,4)	(152,5)	(558,4)		(710,9)
Excédent accumulé								
Excédent des activités de fonctionnement affecté	65 087,9	(45 391,3)		19 696,6	186 648,9	(56 087,1)		130 561,8
Réserves financières et fonds réservés	(315 760,7)	(188 041,3)		(503 802,0)	(360 375,7)	(193 187,5)		(553 563,2)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(39 478,5)	(11 712,6)		(51 191,1)	(40 232,8)	(8 947,9)		(49 180,7)
Investissement net dans les immobilisations	(94 396,4)	(101 116,3)		(195 512,7)	(112 825,8)	124 784,8		11 959,0
	(385 203,4)	**(346 702,2)**	**-**	**(731 905,6)**	**(326 937,9)**	**(133 996,1)**	**-**	**(460 934,0)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, pour les données financières réelles. Pour l'exercice de 2024, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2021 à 2023, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2026.

Tableau 83 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2021 à 2023 (global) et réel 2024, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels comparatifs 2021 à 2023 – Global			Réel comparatif 2024 – Par compétences			
	2021	2022	2023	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 693 223,3	3 809 306,4	3 962 830,0	4 173 033,5	32 621,3	-	4 205 654,8
Paiements tenant lieu de taxes	285 843,3	264 410,7	296 764,6	287 922,5	-	-	287 922,5
Quotes-parts	438 752,6	487 408,5	524 022,1	-	2 993 357,6	(2 449 120,9)	544 236,7
Transferts	493 004,5	631 572,3	563 115,9	370 447,5	341 499,6	-	711 947,1
Services rendus	338 519,1	376 746,5	418 891,5	384 959,1	63 104,3	(1 240,5)	446 822,9
Amendes et pénalités	160 426,0	169 707,2	186 196,1	106 034,5	108 072,1	-	214 106,6
Imposition de droits	440 279,5	462 846,9	336 244,8	416 323,3	169,5	-	416 492,8
Intérêts	147 340,5	198 416,8	259 606,3	129 309,9	117 451,0	-	246 760,9
Autres revenus	39 138,9	34 817,8	63 001,7	23 891,5	54 859,3	-	78 750,8
	6 036 527,7	**6 435 233,1**	**6 610 673,0**	**5 891 921,8**	**3 711 134,7**	**(2 450 361,4)**	**7 152 695,1**
Charges de fonctionnement							
Administration générale	792 730,6	818 683,3	702 994,6	521 792,6	315 675,8	(168,7)	837 299,7
Sécurité publique	1 194 496,4	1 256 636,5	1 293 850,5	11 081,7	1 331 852,7	-	1 342 934,4
Transport	1 145 084,5	1 221 356,8	1 299 435,2	595 276,5	743 439,0	(213,4)	1 338 502,1
Hygiène du milieu	469 860,5	504 353,9	544 735,5	277 078,2	284 967,1	(524,1)	561 521,2
Santé et bien-être	183 766,8	168 002,1	219 558,8	79 728,4	195 536,8	(0,8)	275 264,4
Aménagement, urbanisme et développement	288 288,2	248 125,9	282 594,2	204 172,6	105 457,1	(250,7)	309 379,0
Loisirs et culture	622 131,6	689 211,9	731 106,4	624 453,7	146 664,8	(82,8)	771 035,7
Frais de financement	406 616,2	417 120,7	419 984,7	271 406,4	159 797,5	-	431 203,9
	5 102 974,8	**5 323 491,1**	**5 494 259,9**	**2 584 990,1**	**3 283 390,8**	**(1 240,5)**	**5 867 140,4**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**-**	**-**	**-**	**2 449 120,9**	**-**	**(2 449 120,9)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**933 552,9**	**1 111 742,0**	**1 116 413,1**	**857 810,8**	**427 743,9**	**-**	**1 285 554,7**
Financement							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	132 433,6	53 155,2	23 645,9	26 796,7	19 219,0		46 015,7
Remboursement de la dette à long terme	(459 503,7)	(211 309,4)	(826 025,0)	(501 109,6)	(116 388,5)		(617 498,1)
	(327 070,1)	(158 154,2)	(802 379,1)	(474 312,9)	(97 169,5)	-	(571 482,4)
Affectations							
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(2 727,2)	(20 250,6)	(105 072,4)	(3 764,9)	(4 287,0)		(8 051,9)
Excédent accumulé							
Excédent des activités de fonctionnement affecté	267 985,9	178 179,6	283 841,4	130 623,2	-		130 623,2
Réserves financières et fonds réservés	(478 734,6)	(235 303,6)	(546 234,1)	(305 347,1)	(239 632,1)		(544 979,2)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	48 693,3	6 403,4	91 436,0	(42 902,3)	(11 654,0)		(54 556,3)
Investissement net dans les immobilisations	(148 627,4)	(538 821,5)	149 546,3	33 730,2	(94 062,3)		(60 332,1)
	(313 410,0)	**(609 792,7)**	**(126 482,8)**	**(187 660,9)**	**(349 635,4)**	**-**	**(537 296,3)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**293 072,8**	**343 795,1**	**187 551,2**	**195 837,0**	**(19 061,0)**	**-**	**176 776,0**

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

PDI 2026-2035 détaillé

9. ORIENTATIONS DU PDI 2026-2035

9.1. Vision à long terme des investissements

Le PDI 2026-2035 témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

Ainsi, comparativement au précédent PDI, une part plus importante des investissements sera consacrée à la protection des actifs afin de maintenir des services de qualité, tout en préservant un juste équilibre avec le développement de nouvelles infrastructures répondant à l'évolution des besoins de la population. L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente également un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées à l'urgence climatique.

9.2. Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 95 G$.

Tableau 84 – Valeur actualisée de remplacement par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs *	
Infrastructures - Eau potable	16 664
Infrastructures - Eaux usées et pluviales	27 279
Infrastructures routières	30 940
Bâtiments administratifs	5 826
Bâtiments communautaires	10 505
Informatiques	1 528
Parcs et espaces verts	1 364
Matériels roulants	924
Infrastructures - Environnement	294
	95 324

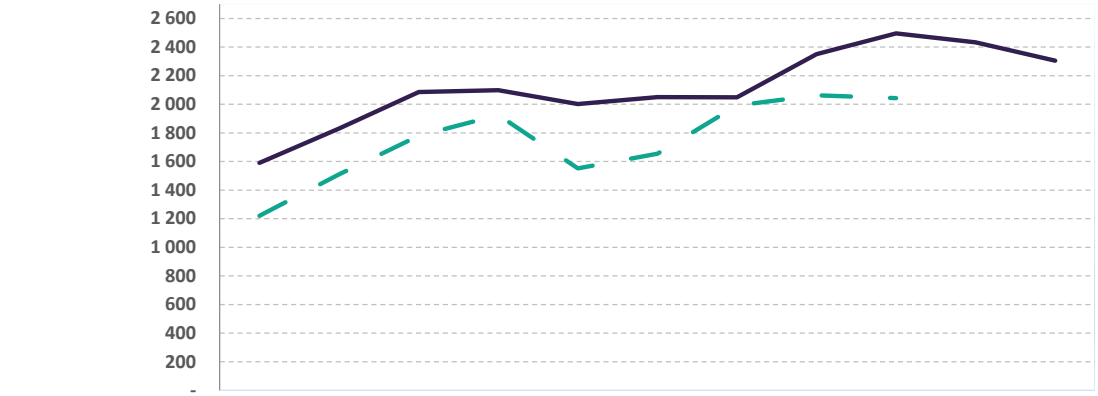
* Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 décembre 2024.

Afin de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière, la Ville poursuit l'objectif d'améliorer la connaissance de l'état de ses infrastructures. Cette approche permet d'éviter ou de diminuer les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif, en prolongeant la durée de vie de cet élément. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

9.3. Hausses rapides des réalisations

La Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a continuellement progressé de 2016 à 2019, étant passée de 1,2 G$ à 1,9 G$. Alors que les années 2020 et 2021 ont été marquées par un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, les années suivantes témoignent d'un retour à un niveau d'investissements prépandémique autour de 2 G$ annuellement.

Graphique 17 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations[1]
(en millions de dollars)



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budgets adoptés	1 590	1 831	2 085	2 099	2 001	2 050	2 048	2 350	2 495	2 433	2 304
Réalisations	1 220	1 511	1 779	1 925	1 552	1 654	1 991	2 063	2 043		

9.4. Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2026-2035, les investissements prévus s'établissent à 25,9 G$. Cette planification témoigne de l'ampleur des besoins en investissement, d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans cette perspective, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

[1] Les valeurs des budgets adoptés et des réalisations considèrent tant les dépenses capitalisables que les dépenses non-capitalisables alors que celles présentées dans le cadre de la reddition de comptes financière présentent uniquement les dépenses capitalisables.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

9.5. Programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2026-2035 s'établissent à 3,7 G$. De ce montant, 3,1 G$ (84 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sur 10 ans. Le solde de 0,6 G$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront par la suite aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

9.6. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure

Plusieurs secteurs de la ville sont amenés à se transformer et à devenir les nouveaux quartiers des futures décennies, dans une perspective de transition écologique, notamment ceux désignés par le PUM en tant que secteurs d'intensification élevés en lien avec le transport collectif. Partant du constat que la réalisation de ces nouveaux quartiers montréalais exerce une pression importante sur son cadre financier, la Ville innove et entame une réflexion sur la définition de nouveaux modèles d'affaires en matière de mise en œuvre de projets urbains d'envergure. Ainsi, de façon à trouver des solutions aux défis financiers et opérationnels qu'engendre la réalisation des projets urbains, une démarche a été entreprise pour élaborer de nouvelles structures de partenariat qui permettent à la Ville de saisir les opportunités de développement et de partager les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage avec d'autres partenaires.

Plus précisément, un premier modèle de partenariat ciblé a porté sur le projet d'écoquartier Namur-Hippodrome. Outre une analyse de cas comparables, ce modèle propose diverses avenues de structures de partenariat et un montage financier détaillé. La Ville poursuit ses réflexions en ce sens et entend impliquer ses partenaires pour conclure ce montage par une feuille de route pour l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires. L'exercice réalisé pour le secteur Namur-Hippodrome sera ajusté pour d'autres secteurs en transformation, tels que Bridge-Bonaventure ou encore pour les projets en partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Société de transport de Montréal (STM), pour les abords du prolongement de la ligne bleue du métro.

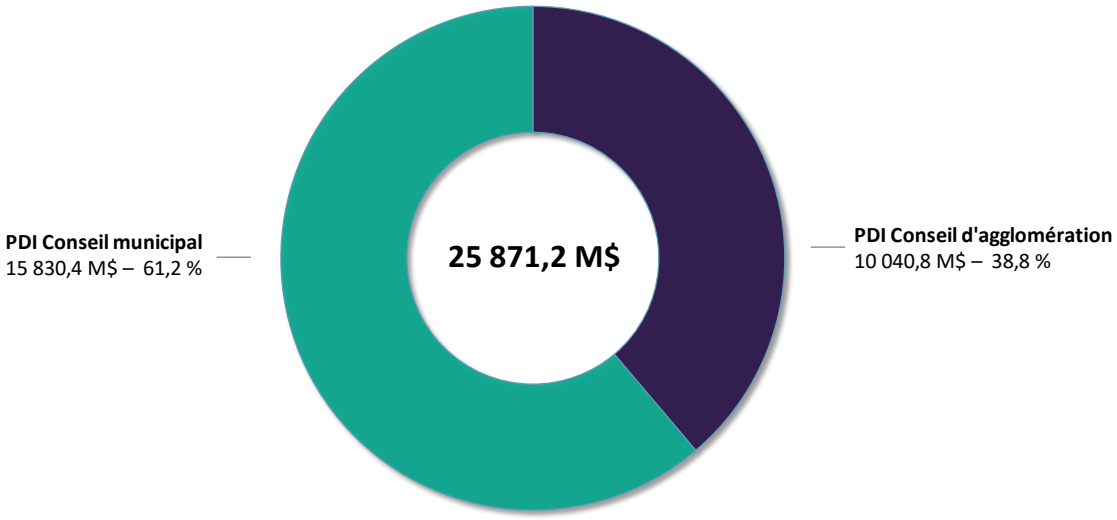
La Ville misera également la mise en place d'un nouvel outil : les fonds d'appariement. Ce type d'outil pourrait permettre à la Ville de solliciter des acteurs de la société civile pour contribuer à un fonds à parts égales avec la Ville. Les sommes recueillies de cette façon permettraient d'agir pour financer des initiatives dans la lutte à l'itinérance notamment.

10. PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2035

10.1. Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 prévoit des investissements totaux de 25 871,2 M$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 61,2 %, pour un montant de 15 830,4 M$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 38,8 % des investissements totaux, soit 10 040,8 M$.

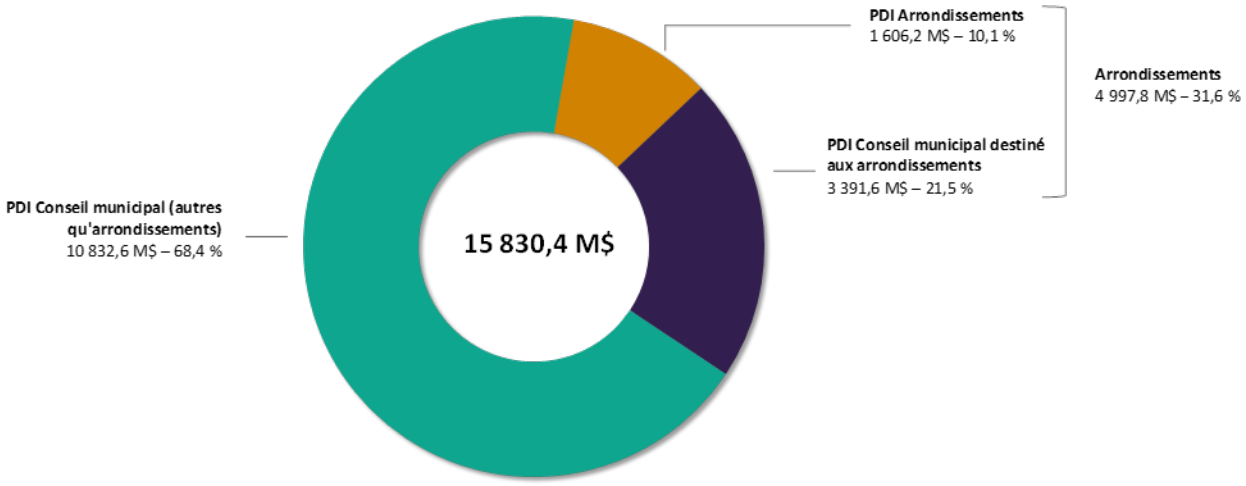
Graphique 18 – Répartition des investissements par compétences



Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 606,2 M$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2026-2035 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 3 391,6 M$, portant ainsi à 4 997,8 M$ (31,6 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 19 – Répartition des investissements du conseil municipal



Le montant du PDI municipal destiné aux arrondissements (3 391,6 M$) demeure sensiblement le même, passant de 3 433,5 M$ au PDI 2025-2034 à 3 391,6 M$ au présent PDI, soit une baisse de 41,9 M$ ou 1,2 %.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements augmentent de 17,4 % afin de répondre, notamment, aux besoins croissants en maintien d'actifs, passant de 1 368,4 M$ au PDI 2025-2034 à 1 606,2 M$ au présent PDI. Cette augmentation provient principalement d'une bonification de 25 M$ par année, soit 250 M$ sur 10 ans. Il est à noter que le PDI des arrondissements n'avait pas été augmenté depuis plus de 10 ans, ce qui rend cette bonification particulièrement significative.

Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les 4 997,8 M$ en investissements consacrés aux arrondissements qui sont prévus dans le présent PDI représentent une hausse de 195,9 M$ ou 4,1 % par rapport à ceux du PDI 2025-2034, qui s'établissaient à 4 801,9 M$.

Le tableau suivant détaille les PDI consacrés aux arrondissements pour la période décennale 2026-2035.

Tableau 85 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2025-2034	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Ahuntsic-Cartierville	71 130	9 394	9 394	9 394	9 394	9 394	46 970	46 970	93 940
Anjou	56 630	6 245	6 245	6 245	6 245	6 245	31 225	31 225	62 450
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 300	9 003	9 003	9 003	9 003	9 003	45 015	45 015	90 030
Lachine	36 770	4 453	4 453	4 453	4 453	4 453	22 265	22 265	44 530
LaSalle	51 320	6 212	6 212	6 212	6 212	6 212	31 060	31 060	62 120
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	29 270	3 301	3 301	3 301	3 301	3 301	16 505	16 505	33 010
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	86 558	11 233	11 199	11 199	11 199	11 199	56 029	55 995	112 024
Montréal-Nord	47 420	7 995	7 732	5 732	5 732	5 732	32 923	28 660	61 583
Outremont	25 610	3 048	3 048	3 048	3 048	3 048	15 240	15 240	30 480
Pierrefonds-Roxboro	57 990	7 102	7 102	7 102	7 102	7 102	35 510	35 510	71 020
Plateau-Mont-Royal	56 950	6 887	6 887	6 887	6 887	6 887	34 435	34 435	68 870
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	131 876	14 521	14 303	14 303	14 303	14 303	71 733	71 515	143 248
Rosemont–La Petite-Patrie	88 400	10 609	10 609	10 609	10 609	10 609	53 045	53 045	106 090
Saint-Laurent	150 012	31 717	15 505	22 187	27 036	12 539	108 984	56 558	165 542
Saint-Léonard	72 358	8 175	7 975	8 915	10 240	9 390	44 695	34 450	79 145
Sud-Ouest	71 190	8 032	9 397	13 367	7 072	7 072	44 940	35 360	80 300
Verdun	41 150	4 947	4 947	4 947	4 947	4 947	24 735	24 735	49 470
Ville-Marie	141 850	15 461	15 461	15 461	15 461	15 461	77 305	77 305	154 610
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	83 600	16 794	8 998	8 998	8 998	8 998	52 786	44 990	97 776
Total – PDI des arrondissements	**1 368 384**	**185 129**	**161 771**	**171 363**	**171 242**	**155 895**	**845 400**	**760 838**	**1 606 238**
PDI municipal destiné aux arrondissements	3 433 486	221 295	261 912	333 317	365 470	364 884	1 546 878	1 844 766	3 391 643
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	**4 801 870**	**406 424**	**423 683**	**504 680**	**536 712**	**520 779**	**2 392 278**	**2 605 604**	**4 997 881**

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2026-2035.

Tableau 86 – PDI du conseil municipal des projets et des programmes destinés aux arrondissements, par services centraux

(en milliers de dollars)

Services centraux	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne								
Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	3 240	4 157	5 837	6 004	5 734	24 972	28 670	53 642
Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	11 087	3 913	5 000	10 000	15 000	45 000	18 750	63 750
	14 327	**8 070**	**10 837**	**16 004**	**20 734**	**69 972**	**47 420**	**117 392**
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	37 618	34 815	38 614	38 740	32 809	182 596	158 393	340 989
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	3 178	10 000	13 293	12 423	20 000	58 894	122 959	181 853
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	2 363	749	6 613	2 043	2 227	13 995	53 372	67 367
Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	621	2 993	4 551	2 667	1 923	12 755	7 172	19 927
Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	277	340	365	375	375	1 732	1 875	3 607
Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, Équipements spécialisés	1 397	593	2 237	769	1 121	6 117	5 613	11 730
Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	198	636	645	510	530	2 519	2 621	5 140
	45 652	**50 126**	**66 318**	**57 527**	**58 985**	**278 608**	**352 005**	**630 613**
Diversité et inclusion sociale								
Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	3 275	4 000	6 000	6 448	6 010	25 733	30 790	56 523
	3 275	**4 000**	**6 000**	**6 448**	**6 010**	**25 733**	**30 790**	**56 523**
Gestion et planification des immeubles								
Programme des cours de services	3 373	22 043	33 716	16 093	7 290	82 515	57 003	139 518
Programme de transition écologique pour le parc immobilier	3 121	7 138	7 656	21 411	26 740	66 066	71 151	137 217
Programme de protection des bâtiments de compétence locale	2 140	2 580	8 002	10 723	15 900	39 345	40 412	79 757
Programme d'accessibilité universelle	354	-	3 103	3 103	3 129	9 689	15 621	25 310
	8 988	**31 761**	**52 477**	**51 330**	**53 059**	**197 615**	**184 187**	**381 802**
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	14 012	14 435	17 928	23 644	17 852	87 871	131 921	219 792
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	4 129	1 141	1 907	8 458	12 574	28 209	185 473	213 682
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	20 944	25 000	20 683	23 087	19 000	108 714	63 228	171 942
Projets de développement d'installations sportives	2 592	20 082	41 136	52 233	61 794	177 837	178 515	356 352
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	4 120	-	6 500	7 000	12 000	29 620	73 204	102 824
Programme des arénas	22 130	3 374	-	-	-	25 504	-	25 504
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	10 880	8 000	10 000	8 100	2 425	39 405	-	39 405
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	8 269	-	1 000	1 000	1 000	11 269	6 500	17 769
	87 076	**72 032**	**99 154**	**123 522**	**126 645**	**508 429**	**638 841**	**1 147 270**
Infrastructures du réseau routier								
Programme de maintien des infrastructures routières	6 500	11 000	11 000	12 000	12 000	52 500	60 000	112 500
Programme d'aménagement des rues - Local	5 500	10 000	10 000	10 000	10 000	45 500	50 000	95 500
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	15 000	25 000	2 500	2 500	2 500	47 500	12 500	60 000
	27 000	**46 000**	**23 500**	**24 500**	**24 500**	**145 500**	**122 500**	**268 000**
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Arrondissements	13 943	28 853	53 044	63 452	55 951	215 243	368 023	583 265
	13 943	**28 853**	**53 044**	**63 452**	**55 951**	**215 243**	**368 023**	**583 265**
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	1 402	1 570	1 990	1 727	-	6 689	-	6 689
Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	500	500	997	1 960	-	3 957	-	3 957
	1 902	**2 070**	**2 987**	**3 687**	**-**	**10 646**	**-**	**10 646**
Urbanisme et mobilité								
Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	75 000	150 000
Secteurs stratégiques d'intervention	3 132	3 000	3 000	3 000	3 000	15 132	21 000	36 132
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
	19 132	**19 000**	**19 000**	**19 000**	**19 000**	**95 132**	**101 000**	**196 132**
Total – PDI municipal destiné aux arrondissements	**221 295**	**261 912**	**333 317**	**365 470**	**364 884**	**1 546 878**	**1 844 766**	**3 391 643**

10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 25 871,2 M$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2026-2035, un montant de 4 363,9 M$, soit 17 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (3 657,7 M$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (684,7 M$), et des revenus divers (21,5 M$).

Un montant de 21 507,3 M$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le montant de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2026-2035, s'établit à 5 863 M$. Ainsi, lorsqu'on ajoute les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 6 976,2 M$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 27 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2026-2035. Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2026-2035 est de 14 531,1 M$, ce qui représente 56 % du financement.

Tableau 87 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	353,1	244,5	336,2	389,4	377,5	1 700,7	1 526,7	3 227,4
Sécurité publique	129,0	110,1	85,3	99,5	82,7	506,6	442,1	948,7
Transport	512,8	624,1	706,5	676,6	725,6	3 245,6	3 856,1	7 101,7
Hygiène du milieu	640,8	651,3	796,9	954,0	872,2	3 915,2	3 419,7	7 334,9
Aménagement, urbanisme et développement	173,6	166,6	128,1	83,9	68,0	620,2	327,5	947,7
Loisirs et culture	494,4	479,1	751,2	719,7	744,4	3 188,8	3 122,0	6 310,8
Total – Acquisitions d'immobilisations	**2 303,7**	**2 275,7**	**2 804,2**	**2 923,1**	**2 870,4**	**13 177,1**	**12 694,1**	**25 871,2**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	322,2	289,5	348,9	530,6	489,7	1 980,9	1 676,8	3 657,7
Activités commerciales de la CSEM	139,3	135,4	102,5	60,5	45,8	483,5	201,2	684,7
Dépôts des promoteurs et autres	3,2	3,3	8,0	1,0	1,0	16,5	5,0	21,5
Total – Sources de financement externes	**464,7**	**428,2**	**459,4**	**592,1**	**536,5**	**2 480,9**	**1 883,0**	**4 363,9**
Montant à la charge des contribuables	**1 839,0**	**1 847,5**	**2 344,8**	**2 331,0**	**2 333,9**	**10 696,2**	**10 811,1**	**21 507,3**
Paiement au comptant								
Services	110,0	50,6	82,8	100,5	80,8	424,7	343,3	768,0
Arrondissements	22,1	6,4	13,1	17,7	4,6	63,9	4,3	68,2
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	445,9							
Eau	42,1	597,0	597,0	597,0	597,0	2 878,0	2 985,0	5 863,0
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**490,0**	**597,0**	**597,0**	**597,0**	**597,0**	**2 878,0**	**2 985,0**	**5 863,0**
Total – Paiement au comptant	**649,8**	**681,7**	**720,6**	**742,9**	**710,1**	**3 505,1**	**3 471,1**	**6 976,2**
Emprunts selon la programmation	**1 189,2**	**1 165,8**	**1 624,2**	**1 588,1**	**1 623,8**	**7 191,1**	**7 340,0**	**14 531,1**

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 15 830,4 M$, soit 61,2 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 160,1 M$ (13,6 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 684,7 M$.

Par ailleurs, un montant de 4 296,1 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 9 374,2 M$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 13 670,3 M$, soit 86,4 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 88 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	210,2	126,3	206,8	253,1	243,1	1 039,5	1 017,6	2 057,1
Sécurité publique	0,3	0,3	-	-	-	0,6	-	0,6
Transport	445,3	539,3	610,3	596,7	662,4	2 854,0	3 371,4	6 225,4
Hygiène du milieu	187,5	201,1	224,3	229,7	230,7	1 073,3	1 065,0	2 138,3
Aménagement, urbanisme et développement	170,7	161,7	120,2	75,3	59,8	587,7	286,4	874,1
Loisirs et culture	365,2	357,8	528,7	518,8	516,1	2 286,6	2 248,3	4 534,9
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 379,2**	**1 386,5**	**1 690,3**	**1 673,6**	**1 712,1**	**7 841,7**	**7 988,7**	**15 830,4**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	183,0	147,2	108,7	171,8	147,7	758,4	695,5	1 453,9
Activités commerciales de la CSEM	139,3	135,4	102,5	60,5	45,8	483,5	201,2	684,7
Dépôts des promoteurs et autres	3,2	3,3	8,0	1,0	1,0	16,5	5,0	21,5
Total – Sources de financement externes	**325,5**	**285,9**	**219,2**	**233,3**	**194,5**	**1 258,4**	**901,7**	**2 160,1**
Montant à la charge des contribuables	**1 053,7**	**1 100,6**	**1 471,1**	**1 440,3**	**1 517,6**	**6 583,3**	**7 087,0**	**13 670,3**
Paiement au comptant								
Services	13,3	28,1	41,4	42,5	45,9	171,2	192,6	363,8
Arrondissements	22,1	6,4	13,1	17,7	4,6	63,9	4,3	68,2
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	274,7							
Eau	42,1	363,7	359,8	341,8	356,1	1 740,2	1 893,9	3 634,1
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**318,8**	**363,7**	**359,8**	**341,8**	**356,1**	**1 740,2**	**1 893,9**	**3 634,1**
Total – Paiement au comptant	**377,2**	**421,2**	**437,3**	**425,0**	**429,6**	**2 090,3**	**2 205,8**	**4 296,1**
Emprunts selon la programmation	**676,5**	**679,4**	**1 033,8**	**1 015,3**	**1 088,0**	**4 493,0**	**4 881,2**	**9 374,2**

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 10 040,8 M$, soit 38,8 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 203,8 M$ (21,9 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actifs névralgiques. De plus, un montant de 2 680,1 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 5 156,9 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 7 837 M$, soit 78,1 % des investissements de compétence d'agglomération.

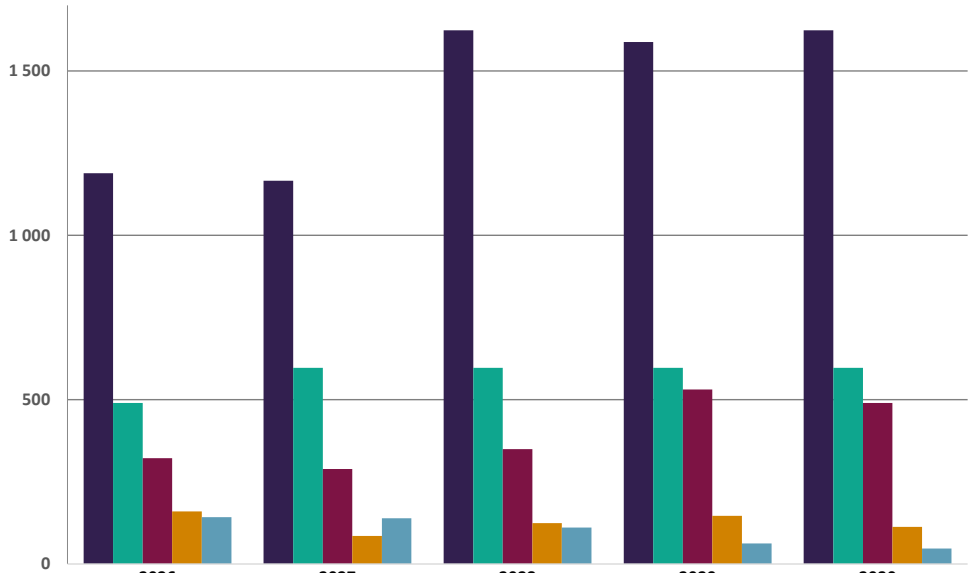
Tableau 89 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	142,9	118,2	129,4	136,3	134,4	661,2	509,1	1 170,3
Sécurité publique	128,7	109,8	85,3	99,5	82,7	506,0	442,1	948,1
Transport	67,5	84,8	96,2	79,9	63,2	391,6	484,7	876,3
Hygiène du milieu	453,3	450,2	572,6	724,3	641,5	2 841,9	2 354,7	5 196,6
Aménagement, urbanisme et développement	2,9	4,9	7,9	8,6	8,2	32,5	41,1	73,6
Loisirs et culture	129,2	121,3	222,5	200,9	228,3	902,2	873,7	1 775,9
Total – Acquisitions d'immobilisations	**924,5**	**889,2**	**1 113,9**	**1 249,5**	**1 158,3**	**5 335,4**	**4 705,4**	**10 040,8**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	139,2	142,3	240,2	358,8	342,0	1 222,5	981,3	2 203,8
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	**139,2**	**142,3**	**240,2**	**358,8**	**342,0**	**1 222,5**	**981,3**	**2 203,8**
Montant à la charge des contribuables	**785,3**	**746,9**	**873,7**	**890,7**	**816,3**	**4 112,9**	**3 724,1**	**7 837,0**
Paiement au comptant								
Services	96,7	22,5	41,4	58,0	34,9	253,5	150,7	404,2
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	171,2	233,3	237,2	255,2	240,9	1 137,8	1 091,1	2 228,9
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	**171,2**	**233,3**	**237,2**	**255,2**	**240,9**	**1 137,8**	**1 091,1**	**2 228,9**
Total – Paiement au comptant	**272,6**	**260,5**	**283,3**	**317,9**	**280,5**	**1 414,8**	**1 265,3**	**2 680,1**
Emprunts selon la programmation	**512,7**	**486,4**	**590,4**	**572,8**	**535,8**	**2 698,1**	**2 458,8**	**5 156,9**

Le graphique suivant illustre, pour les cinq premières années du PDI uniquement, l'évolution des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal.

Graphique 20 – Évolution des sources de financement, de 2026 à 2030
(en millions de dollars)



	2026	2027	2028	2029	2030
Emprunts selon la programmation	1 189	1 166	1 624	1 588	1 624
Stratégie d'accroissement du paiement au comptant	490	597	597	597	597
Subventions gouvernementales	322	289	349	531	490
Fonds dédiés - Paiement au comptant des immobilisations	160	85	124	146	113
Autres sources de financement	142	139	111	62	47

10.3. Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle brosse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Dans l'ensemble du PDI, 67,7 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 32,3 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements, à la construction de nouvelles infrastructures ainsi qu'à la mise aux normes d'infrastructures existantes. Comparativement au précédent PDI, il s'agit d'une augmentation des investissements qui seront consacrés à la protection des éléments de l'actif (66,9 % au PDI 2025-2034).

Au cours de la période 2026-2035, la Ville de Montréal compte investir un montant total de 14 662,6 M$, dont 6 692,9 M$ dans les « infrastructures routières » ainsi que 7 969,7 M$ dans « l'environnement et les infrastructures souterraines » soit principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 78 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Tableau 90 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Infrastructures routières	348,9	394,2	436,0	468,9	510,0	2 158,0	2 628,4	4 786,4
Environnement et infrastructures souterraines	535,1	569,4	713,6	837,1	813,4	3 468,6	3 125,7	6 594,3
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	143,3	151,8	235,6	211,1	170,1	911,9	736,6	1 648,5
Bâtiments et terrains	204,2	216,7	330,1	292,8	243,2	1 287,0	1 219,0	2 506,0
Véhicules	57,8	78,0	102,2	121,2	111,9	471,1	646,0	1 117,1
Ameublement et équipements de bureau	60,7	67,5	69,6	74,2	78,6	350,6	208,5	559,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	15,2	35,5	13,0	12,4	11,5	87,6	61,1	148,7
Autres éléments de l'actif	152,6	-	-	-	-	152,6	-	152,6
Total – Investissements	**1 517,8**	**1 513,1**	**1 900,1**	**2 017,7**	**1 938,7**	**8 887,4**	**8 625,3**	**17 512,7**
Pourcentage - Protection	65,9 %	66,5 %	67,8 %	69,0 %	67,5 %	67,4 %	67,9 %	67,7 %

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Infrastructures routières	128,8	185,3	200,2	161,4	184,5	860,2	1 046,3	1 906,5
Environnement et infrastructures souterraines	246,6	211,3	175,5	172,1	88,3	893,8	481,6	1 375,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	115,7	104,3	211,2	241,3	296,1	968,6	1 100,8	2 069,4
Bâtiments et terrains	206,8	187,6	244,7	269,7	314,4	1 223,2	1 302,2	2 525,4
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	68,4	55,2	52,9	41,7	32,1	250,3	56,2	306,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	19,5	19,0	19,5	19,2	16,4	93,6	81,7	175,3
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**785,8**	**762,7**	**904,0**	**905,4**	**931,8**	**4 289,7**	**4 068,8**	**8 358,5**
Pourcentage - Développement	34,1 %	33,5 %	32,2 %	31,0 %	32,5 %	32,6 %	32,1 %	32,3 %

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Infrastructures routières	477,7	579,5	636,2	630,3	694,5	3 018,2	3 674,7	6 692,9
Environnement et infrastructures souterraines	781,7	780,7	889,1	1 009,2	901,7	4 362,4	3 607,3	7 969,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	259,0	256,1	446,8	452,4	466,2	1 880,5	1 837,4	3 717,9
Bâtiments et terrains	411,0	404,3	574,8	562,5	557,6	2 510,2	2 521,2	5 031,4
Véhicules	57,8	78,0	102,2	121,2	111,9	471,1	646,0	1 117,1
Ameublement et équipements de bureau	129,1	122,7	122,5	115,9	110,7	600,9	264,7	865,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	34,7	54,5	32,5	31,6	27,9	181,2	142,8	324,0
Autres éléments de l'actif	152,6	-	-	-	-	152,6	-	152,6
Total – Investissements	**2 303,6**	**2 275,8**	**2 804,1**	**2 923,1**	**2 870,5**	**13 177,1**	**12 694,1**	**25 871,2**

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 91 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Infrastructures routières	336,9	384,7	415,1	454,8	501,7	2 093,2	2 592,8	4 686,0
Environnement et infrastructures souterraines	326,6	335,3	326,7	291,0	279,4	1 559,0	1 285,8	2 844,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	89,6	97,5	160,0	151,8	130,5	629,4	563,1	1 192,5
Bâtiments et terrains	135,7	170,2	236,7	206,2	168,9	917,7	744,6	1 662,3
Véhicules	17,0	35,2	64,7	77,4	68,2	262,5	448,8	711,3
Ameublement et équipements de bureau	27,0	27,0	27,7	29,2	27,2	138,1	57,0	195,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	3,5	3,5	3,9	4,1	3,4	18,4	19,4	37,8
Autres éléments de l'actif	99,2	-	-	-	-	99,2	-	99,2
Total – Investissements	**1 035,5**	**1 053,4**	**1 234,8**	**1 214,5**	**1 179,3**	**5 717,5**	**5 711,5**	**11 429,0**
Pourcentage - Protection	75,1 %	76,0 %	73,1 %	72,6 %	68,9 %	72,9 %	71,5 %	72,2 %

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Infrastructures routières	76,2	110,9	130,3	97,7	130,1	545,2	600,7	1 145,9
Environnement et infrastructures souterraines	7,8	-	-	-	-	7,8	-	7,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	74,0	57,2	107,4	117,6	121,2	477,4	481,4	958,8
Bâtiments et terrains	138,4	129,8	179,9	210,1	254,3	912,5	1 086,6	1 999,1
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	27,8	16,5	18,6	14,7	11,2	88,8	26,9	115,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	19,4	18,8	19,2	19,0	16,1	92,5	81,6	174,1
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**343,6**	**333,2**	**455,4**	**459,1**	**532,9**	**2 124,2**	**2 277,2**	**4 401,4**
Pourcentage - Développement	24,9 %	24,0 %	26,9 %	27,4 %	31,1 %	27,1 %	28,5 %	27,8 %

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Infrastructures routières	413,1	495,6	545,4	552,5	631,8	2 638,4	3 193,5	5 831,9
Environnement et infrastructures souterraines	334,4	335,3	326,7	291,0	279,4	1 566,8	1 285,8	2 852,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	163,6	154,7	267,4	269,4	251,7	1 106,8	1 044,5	2 151,3
Bâtiments et terrains	274,1	300,0	416,6	416,3	423,2	1 830,2	1 831,2	3 661,4
Véhicules	17,0	35,2	64,7	77,4	68,2	262,5	448,8	711,3
Ameublement et équipements de bureau	54,8	43,5	46,3	43,9	38,4	226,9	83,9	310,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	22,9	22,3	23,1	23,1	19,5	110,9	101,0	211,9
Autres éléments de l'actif	99,2	-	-	-	-	99,2	-	99,2
Total – Investissements	**1 379,1**	**1 386,6**	**1 690,2**	**1 673,6**	**1 712,2**	**7 841,7**	**7 988,7**	**15 830,4**

Tableau 92 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Infrastructures routières	12,0	9,5	20,9	14,1	8,3	64,8	35,6	100,4
Environnement et infrastructures souterraines	208,5	234,1	386,9	546,1	534,0	1 909,6	1 839,9	3 749,5
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	53,7	54,3	75,6	59,3	39,6	282,5	173,5	456,0
Bâtiments et terrains	68,5	46,5	93,4	86,6	74,3	369,3	474,4	843,7
Véhicules	40,8	42,8	37,5	43,8	43,7	208,6	197,2	405,8
Ameublement et équipements de bureau	33,7	40,5	41,9	45,0	51,4	212,5	151,5	364,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,7	32,0	9,1	8,3	8,1	69,2	41,7	110,9
Autres éléments de l'actif	53,4	-	-	-	-	53,4	-	53,4
Total – Investissements	**482,3**	**459,7**	**665,3**	**803,2**	**759,4**	**3 169,9**	**2 913,8**	**6 083,7**
Pourcentage - Protection	52,2 %	51,7 %	59,7 %	64,3 %	65,6 %	59,4 %	61,9 %	60,6 %

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Infrastructures routières	52,6	74,4	69,9	63,7	54,4	315,0	445,6	760,6
Environnement et infrastructures souterraines	238,8	211,3	175,5	172,1	88,3	886,0	481,6	1 367,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	41,7	47,1	103,8	123,7	174,9	491,2	619,4	1 110,6
Bâtiments et terrains	68,4	57,8	64,8	59,6	60,1	310,7	215,6	526,3
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	40,6	38,7	34,3	27,0	20,9	161,5	29,3	190,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,1	0,2	0,3	0,2	0,3	1,1	0,1	1,2
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**442,2**	**429,5**	**448,6**	**446,3**	**398,9**	**2 165,5**	**1 791,6**	**3 957,1**
Pourcentage - Développement	47,8 %	48,3 %	40,3 %	35,7 %	34,4 %	40,6 %	38,1 %	39,4 %

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Infrastructures routières	64,6	83,9	90,8	77,8	62,7	379,8	481,2	861,0
Environnement et infrastructures souterraines	447,3	445,4	562,4	718,2	622,3	2 795,6	2 321,5	5 117,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	95,4	101,4	179,4	183,0	214,5	773,7	792,9	1 566,6
Bâtiments et terrains	136,9	104,3	158,2	146,2	134,4	680,0	690,0	1 370,0
Véhicules	40,8	42,8	37,5	43,8	43,7	208,6	197,2	405,8
Ameublement et équipements de bureau	74,3	79,2	76,2	72,0	72,3	374,0	180,8	554,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,8	32,2	9,4	8,5	8,4	70,3	41,8	112,1
Autres éléments de l'actif	53,4	-	-	-	-	53,4	-	53,4
Total – Investissements	**924,5**	**889,2**	**1 113,9**	**1 249,5**	**1 158,3**	**5 335,4**	**4 705,4**	**10 040,8**

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir le PDI 2025-2034.

Tableau 93 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PDI 2026-2035			PDI 2025-2034			Écarts		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
Infrastructures routières	4 786,5	1 906,5	**6 693,0**	4 815,7	1 804,3	**6 620,0**	(29,2)	102,2	**73,0**
Environnement et infrastructures souterraines	6 594,3	1 375,3	**7 969,6**	5 795,0	1 486,4	**7 281,4**	799,3	(111,1)	**688,2**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 648,4	2 069,5	**3 717,9**	1 723,9	2 168,8	**3 892,7**	(75,5)	(99,3)	**(174,8)**
Bâtiments et terrains	2 506,0	2 525,3	**5 031,3**	2 507,1	2 250,1	**4 757,2**	(1,1)	275,2	**274,1**
Véhicules	1 117,1	-	**1 117,1**	1 083,8	-	**1 083,8**	33,3	-	**33,3**
Ameublement et équipements de bureau	559,1	306,5	**865,6**	574,3	324,9	**899,2**	(15,2)	(18,4)	**(33,6)**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	148,7	175,3	**324,0**	93,9	160,1	**254,0**	54,8	15,2	**70,0**
Autres éléments de l'actif	152,7	-	**152,7**	-	-	**-**	152,7	-	**152,7**
Total – Investissements	**17 512,8**	**8 358,4**	**25 871,2**	**16 593,7**	**8 194,6**	**24 788,3**	**919,1**	**163,8**	**1 082,9**

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une croissance effective des investissements de 1 082,9 M$ ou 4,4 %. La majeure partie de cette croissance, soit 919,1 M$ ou 84,9 %, sera consacrée au volet protection, témoignant ainsi de la priorité accordée au rattrapage du déficit de maintien des actifs.

La principale hausse observée (688,2 M$) provient de la catégorie d'actifs « Environnement et infrastructures souterraines ». Cette hausse s'explique par la bonification de plusieurs programmes soutenant les objectifs de la Stratégie montréalaise de l'eau, afin notamment de résorber le déficit de maintien des actifs, tels que les réseaux primaires et secondaires d'aqueduc et d'égouts.

La hausse de la catégorie d'actifs « Bâtiments et terrains » (274,1 M$) s'explique principalement par le développement de nouvelles installations sportives, soit le complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord ainsi que le centre sportif de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, afin de répondre aux besoins de la population en proposant des infrastructures collectives modernes et de qualité, favorisant la santé et le bien-être.

Par ailleurs, ce PDI introduit un montant budgété dans la catégorie « Autres éléments de l'actif » (152,7 M$) qui sera dédié, en 2026, à de nouveaux projets, aux provisions visant à couvrir les imprévus et aux risques qui pourraient survenir durant la réalisation de projets spécifiques.

Finalement, la baisse relative à la catégorie « Parcs, espaces verts et terrains de jeux » (174,8 M$) est attribuable à la révision de la planification de certains projets afin de refléter la capacité de réalisation, tant du marché que de la Ville.

10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

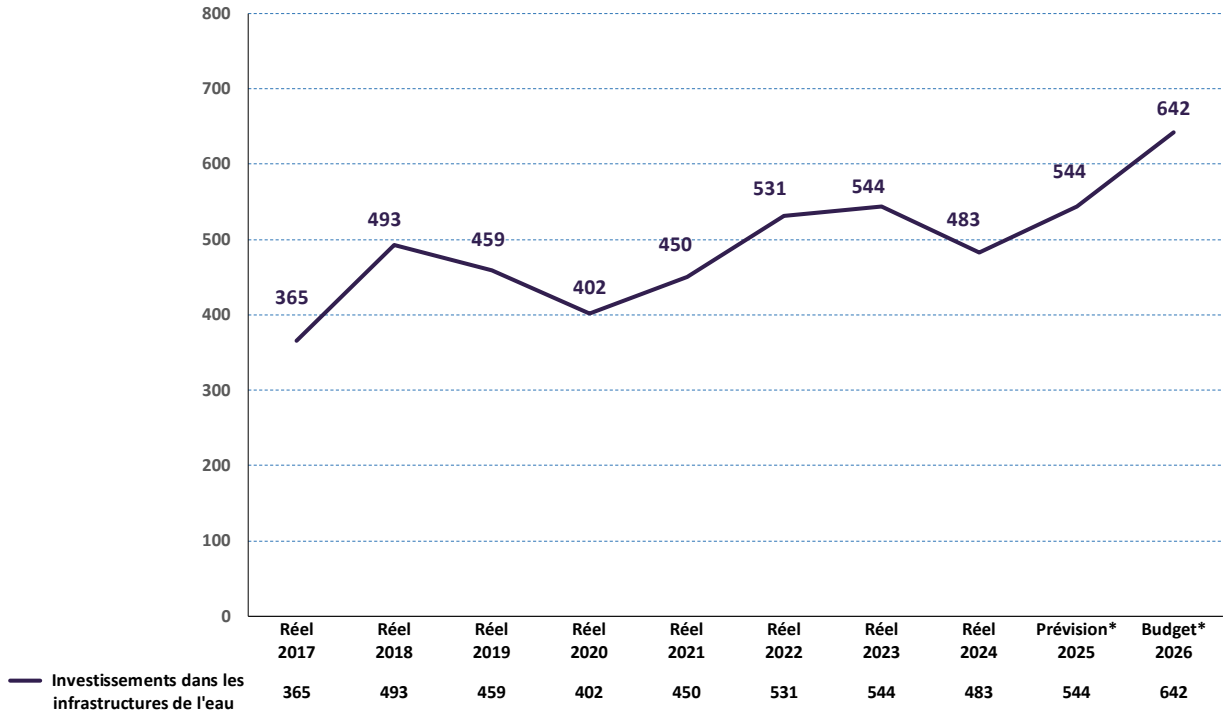
Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble des usagères et usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement d'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, près de 794 km de conduites principales d'aqueduc, 3 662 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 403 km de conduites secondaires d'égouts et 90 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont l'une figure parmi les cinq plus grandes du monde (Jean-R.-Marcotte), traitent, par temps sec, environ 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées, et jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse (1 million de mètres cubes correspondent à 1 milliard de litres).

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2017, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements sont passés de 365 M$ en 2017 à près de 544 M$ prévus en 2025.

Pour la période 2026-2035, un montant de 7 363,3 M$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 642,2 M$ en 2026.

Graphique 21 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)



* Prévision et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- faire face aux défis environnementaux.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 2 106,5 M$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2024, 70 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le plan directeur de drainage (836,2 M$, dont les collecteurs de l'Est et Langelier ainsi que les ouvrages de rétention Turcot et Saint-Jacques), le réseau primaire d'aqueduc (616,2 M$) et le réseau primaire d'égouts (409,6 M$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2026-2035 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (405,4 M$), les actifs dédiés à l'assainissement des eaux usées, dont la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (384,7 M$), ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (185,6 M$).

De plus, un montant de 139,9 M$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles. Celles-ci, en plus de remplir une fonction de loisirs (en faisant figure de parcs ou de places publiques par exemple), réduiront l'apport d'eau au réseau d'égouts souterrain afin d'éviter le débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et des inondations chez les citoyennes et citoyens lors d'importants épisodes de pluie. Ces infrastructures, en tant que mesures d'adaptation aux changements climatiques, contribueront à accélérer la transition écologique et à améliorer la qualité des milieux de vie urbains.

Principaux projets

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, un investissement de 331,5 M$ sera alloué à la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish (desservant près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais), tandis que 146,7 M$ seront consacrés à la reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion qui servent à acheminer la quasi-totalité de l'eau potable produite à l'usine Atwater.

Un autre montant de 5,7 M$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de la pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteurs vise à réduire le risque de bris de conduites et de bris d'entrées de service des usagères et usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, elle permettra d'avoir une meilleure connaissance du comportement du réseau en temps réel et de faciliter le ciblage des interventions.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte intégrera une nouvelle phase au traitement des eaux usées pour ainsi rendre les rejets conformes aux objectifs prescrits par les instances gouvernementales. La désinfection permettra de diminuer les risques pour la santé humaine et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 508,8 M$ dans ce PDI.

Par ailleurs, 1 240,9 M$ seront prévus pour la construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) afin de remplacer les 4 incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, compte tenu de la fin imminente de leur vie utile. Ce projet permettra de réduire considérablement les émissions de GES. Par ailleurs, les technologies retenues afin de traiter les boues de la station viseront également à obtenir une production diversifiée de biosolides présentant un fort potentiel de valorisation agricole.

Tableau 94 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes								
Réseau primaire d'aqueduc	58 450,0	46 000,0	54 004,0	72 787,0	69 987,0	301 228,0	314 927,0	616 155,0
Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage de l'eau potable	8 606,0	21 431,0	22 289,0	19 523,0	22 426,0	94 275,0	91 285,0	185 560,0
Usines de traitement de l'eau potable	38 076,0	33 841,0	40 192,0	48 370,0	40 900,0	201 379,0	204 000,0	405 379,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	184 042,0	195 745,0	218 338,0	224 505,0	227 909,0	1 050 539,0	1 055 941,0	2 106 480,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	1 341,0	1 477,0	1 780,0	3 438,0	3 055,0	11 091,0	16 415,0	27 506,0
Réseau primaire d'égouts	26 118,0	39 417,0	38 459,0	39 937,0	43 179,0	187 110,0	222 489,0	409 599,0
Plan directeur de drainage	51 240,0	67 040,0	64 511,0	114 821,0	66 761,0	364 373,0	471 788,0	836 161,0
Station d'épuration	49 440,0	45 586,0	40 025,0	53 299,0	43 981,0	232 331,0	152 395,0	384 726,0
Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	10 914,0	7 500,0	15 000,0	16 452,0	15 000,0	64 866,0	75 000,0	139 866,0
Total – Programmes	**428 227,0**	**458 037,0**	**494 598,0**	**593 132,0**	**533 198,0**	**2 507 192,0**	**2 604 240,0**	**5 111 432,0**
Projets								
Réservoir et station de pompage - Rosemont	-	-	-	-	-	-	-	-
Modernisation du réservoir McTavish	20 411,0	32 398,0	57 995,0	53 443,0	28 546,0	192 793,0	138 666,0	331 459,0
Reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion 1 à l'usine Atwater	1 500,0	3 000,0	3 000,0	25 000,0	44 608,0	77 108,0	69 609,0	146 717,0
Aqueduc de l'ouest	15 034,0	1 936,0	-	-	-	16 970,0	-	16 970,0
Optimisation des réseaux	3 405,0	1 170,0	830,0	248,0	-	5 653,0	-	5 653,0
Chambres de compteurs d'agglomération	27,0	1 346,0	-	-	-	1 373,0	-	1 373,0
Désinfection de l'effluent	169 080,0	141 196,0	110 152,0	56 995,0	21 568,0	498 991,0	9 791,0	508 782,0
Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	4 488,0	9 567,0	129 162,0	230 280,0	237 305,0	610 802,0	630 077,0	1 240 879,0
Total – Projets	**213 945,0**	**190 613,0**	**301 139,0**	**365 966,0**	**332 027,0**	**1 403 690,0**	**848 143,0**	**2 251 833,0**
Total – Gestion de l'eau	**642 172,0**	**648 650,0**	**795 737,0**	**959 098,0**	**865 225,0**	**3 910 882,0**	**3 452 383,0**	**7 363 265,0**

Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

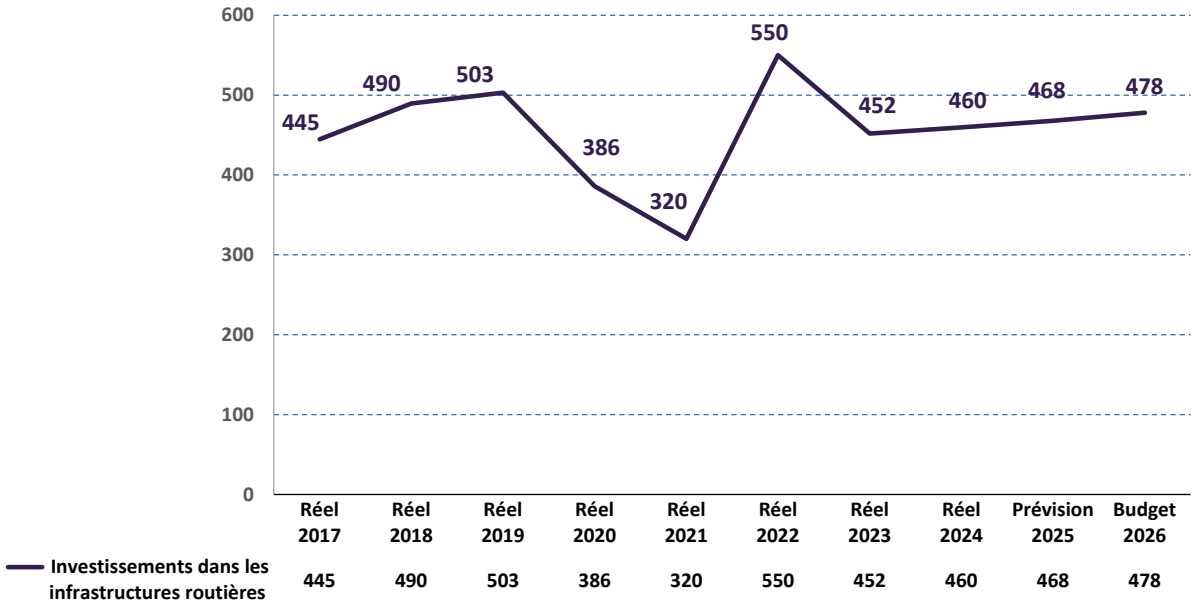
Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 684,8 M$ pour la période 2026-2035, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagères et usagers ainsi qu'aux utilisatrices et utilisateurs selon la portion de conduits qu'elles et ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 7,8 M$ permettra de désencombrer et embellir les voies publiques.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2017, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance, étant passés de 445 M$ en 2017 à près de 468 M$ prévus en 2025. Il est à noter que le montant réel de l'année 2022 (550 M$) intègre la rétrocession d'actifs à la Ville par le MTMD d'une valeur de 227 M$, à coût nul, dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot. En 2026, 478 M$ seront consacrés aux infrastructures routières.

Graphique 22 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)



Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- de garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- d'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2026-2035, la Ville investira un total de 7 166,8 M$ dans les infrastructures routières, soit 4 862,8 M$ dans la protection de l'actif et 2 304 M$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (60,7 %) sera consacrée à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (4 349,3 M$). Un montant de 473,9 M$ (6,6 %) est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 95 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	304,9	354,8	396,1	424,8	467,5	1 948,1	2 401,2	4 349,3
Ponts, tunnels et viaducs	39,0	35,0	35,0	35,0	35,0	179,0	175,0	354,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	4,7	4,2	4,7	8,9	7,3	29,8	51,3	81,1
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	1,1	1,0	2,1
	348,9	**394,2**	**436,0**	**468,9**	**510,0**	**2 158,0**	**2 628,5**	**4 786,5**
Pistes cyclables	10,3	10,0	6,0	6,0	6,5	38,8	37,5	76,3
Total – Investissements	**359,2**	**404,2**	**442,0**	**474,9**	**516,5**	**2 196,8**	**2 666,0**	**4 862,8**

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	99,1	168,7	172,2	154,9	180,0	774,9	1 029,8	1 804,7
Ponts, tunnels et viaducs	3,9	1,2	6,3	3,5	1,5	16,4	1,5	17,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	16,7	9,0	12,4	-	-	38,1	-	38,1
Autres éléments de l'actif	9,1	6,4	9,2	3,0	3,0	30,7	15,0	45,7
	128,8	**185,3**	**200,1**	**161,4**	**184,5**	**860,1**	**1 046,3**	**1 906,4**
Pistes cyclables	22,5	27,2	32,1	39,3	39,8	160,9	236,7	397,6
Total – Investissements	**151,3**	**212,5**	**232,2**	**200,7**	**224,3**	**1 021,0**	**1 283,0**	**2 304,0**

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Chemins, rues, routes et trottoirs	404,0	523,5	568,3	579,7	647,5	2 723,0	3 431,0	6 154,0
Ponts, tunnels et viaducs	42,9	36,2	41,3	38,5	36,5	195,4	176,5	371,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	4,7	4,2	4,7	8,9	7,3	29,8	51,3	81,1
Voirie pour projets de transport collectif	16,7	9,0	12,4	-	-	38,1	-	38,1
Autres éléments de l'actif	9,4	6,6	9,4	3,2	3,2	31,8	16,0	47,8
	477,7	**579,5**	**636,1**	**630,3**	**694,5**	**3 018,1**	**3 674,8**	**6 692,9**
Pistes cyclables	32,8	37,2	38,1	45,3	46,3	199,7	274,2	473,9
Total – Investissements	**510,5**	**616,7**	**674,2**	**675,6**	**740,8**	**3 217,8**	**3 949,0**	**7 166,8**

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'assurer la mobilité intégrée, sécuritaire et efficace pour tous les usagères et usagers.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris, d'une part, l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes âgées, des jeunes, des cyclistes et des piétonnes et piétons afin d'offrir des aménagements de qualité tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures. D'autre part, l'intégration d'éléments favorisant le drainage des eaux de ruissellement et leur rétention ainsi que le développement de la canopée, réduiront les débordements, les volumes d'eau acheminés à la station d'épuration des eaux usées ainsi que les îlots de chaleur. Ces aménagements contribueront donc à rendre le territoire plus résilient aux changements climatiques.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 269,4 M$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues tout en favorisant les transports actifs et collectifs grâce à des aménagements qui répondent aux attentes de la population montréalaise.

Un montant de 429 M$ est prévu pour les programmes de réfection routière visant la réhabilitation et le maintien en bon état des infrastructures routières. Plus spécifiquement, le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) prévoit des investissements de 354 M$ dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable. De plus, des investissements de 75 M$ seront consacrés à la réalisation de travaux touchant le réseau artériel dans le cadre du programme de réfection des rues.

Un investissement de 593,3 M$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées afin de maintenir un niveau de service optimal au meilleur coût. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant aux arrondissements qui le souhaitent la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 90,5 M$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel ainsi qu'au montant de 112,5 M$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité et les zones d'arrêts d'autobus déficientes.

En accord avec l'approche Vision Zéro, la Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 150 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi que par les personnes âgées, qui sont surreprésentées parmi les victimes de collisions. Par ailleurs, un montant de 71,6 M$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements des usagers les plus vulnérables. À cela s'ajoute un montant de 168 M$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagères et usagers. Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles et sur le trajet

pour s'y rendre, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des déplacements des usagers les plus vulnérables aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 36 M$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En poursuivant la révision et la mise en œuvre de ses plans d'action issus du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) et en collaboration avec ses partenaires, la Ville de Montréal se donne les moyens d'intégrer l'innovation, la connectivité et l'intelligence des systèmes pour être une ville plus agile, résiliente et profondément centrée sur les besoins de ses citoyennes et citoyens. En effet, l'intelligence artificielle est un puissant levier pour détecter les enjeux aux intersections, prévenir les collisions, renforcer la sécurité, mais aussi pour concevoir et planifier des aménagements urbains plus inclusifs.

Par ailleurs, un montant de 63 M$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Déjà, près de 1 800 bornes de recharge ont été installées, l'objectif étant d'atteindre 2 000 bornes d'ici la fin de l'année 2025. Cette stratégie s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville durable et carboneutre en misant notamment sur les nouvelles technologies et l'électrification des transports.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 564,6 M$

Un investissement de 300 M$ est prévu dans le programme d'amélioration du réseau cyclable. La mise en œuvre de ce programme vise à offrir des axes cyclables confortables et sécuritaires.

Une somme additionnelle de 76 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui améliorera le confort et la sécurité de celles-ci.

De plus, une somme de 97,5 M$ sera consacrée aux projets de la véloroute dont la démarche proposée consiste à mettre en place un réseau métropolitain de voies cyclables qui soit intégré en partie à l'emprise du REM et relié aux réseaux cyclables existants afin d'être fonctionnel en continu. Le déploiement du Réseau prévoit la création de liens cyclables structurants connectés aux stations du REM. Les axes s'arrimeront aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La véloroute contribuera donc à multiplier les liens de mobilité planifiée avec les différents points d'accès au réseau de transport collectif et positionnera le grand Montréal comme une destination vélo récréotouristique incontournable du nord-est de l'Amérique du Nord.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélos en libre-service BIXI Montréal, qui est en exploitation depuis 2009. En 2024, il comprenait plus de 8 400 vélos standards et près de 2 600 vélos à assistance électrique, qui sont répartis dans plus de 900 stations. Étant donné la popularité de ce service, la Ville consolide et bonifie l'offre actuelle pour répondre aux besoins croissants de la clientèle. Un montant de 74 M$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI Montréal. Un investissement de 17,1 M$ est aussi prévu pour l'implantation de stations électriques qui permettront de recharger les batteries lorsque les vélos à assistance électrique seront ancrés à ces stations, diminuant ainsi les coûts d'exploitation liés à la permutation des batteries. Ces

installations permanentes serviront également à implanter progressivement un service hivernal de vélos en libre-service.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 418,6 M$

La Ville compte offrir à la population montréalaise un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour l'ensemble des usagères et usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation, ici et ailleurs, de plus importante rue commerciale de Montréal, au même titre que la 5th Avenue à New York, ou que Michigan Avenue à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à notamment augmenter l'espace réservé à la mobilité piétonne et durable, à ajouter des arbres et des plantes, à réaliser des aménagements inclusifs et universellement accessibles de même qu'à promouvoir la vie économique et la culture ainsi que les témoins historiques de cette rue.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement de l'avenue McGill College et de la future place Oscar-Peterson. Le projet prévoit également un réaménagement de plusieurs tronçons et intersections entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement, qui mettra en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Secteur Assomption-Souligny – 312,4 M$

Localisé dans le corridor Notre-Dame Est, le projet de réaménagement Assomption-Souligny (132,4 M$), conjointement réalisé avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), vise à canaliser le camionnage vers le réseau routier supérieur en créant un lien direct entre le Port de Montréal et l'avenue Souligny. En déplaçant le camionnage en dehors du réseau municipal, ce projet permettra d'apaiser et de sécuriser les quartiers résidentiels du secteur. La participation financière du MTMD est à confirmer au plan d'investissement du gouvernement du Québec, soit le plan québécois des infrastructures (PQI). En termes d'aménagement, la vision du secteur a fait l'objet d'une séance d'information en mars 2024, et plusieurs scénarios sont actuellement en évaluation en ce qui a trait au tracé qui sera retenu à la suite des consultations avec le public ainsi que les différents partenaires. Des interventions complémentaires s'intègreront également dans le projet, notamment la mise en place de nouveaux liens piétonniers et cyclables, la connexion et la mise en valeur d'espaces verts, dont le boisé Steinberg, ainsi que la création de réseaux de drainage séparatifs et de bassins de gestion des eaux de ruissellement afin de réduire les débordements et les surverses dans le fleuve.

Parallèlement, quatre interventions structurantes seront réalisées par la Ville grâce à la mise en place du programme d'aménagement du secteur Assomption (180 M$) : les réaménagements de la rue Hochelaga (secteur Viau à Dickson), de la rue Dickson ainsi que l'aménagement d'un belvédère et d' une partie de la gare de triage Longue-Pointe en bouclier vert reliant les boisés Vimont et Steinberg. Ces interventions permettront, entre autres, d'apaiser la circulation, de renforcer la sécurité des déplacements et d'assurer le maillage des réseaux de transport, d'aménager un réseau d'espaces publics et d'augmenter la canopée afin d'atténuer les îlots de chaleur dans le secteur.

Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement de la STM – 153,5 M$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera cinq nouvelles stations.

Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, ce levier de redéveloppement urbain a un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville saisit ainsi l'opportunité créée par ce chantier de la STM pour non seulement adapter le territoire à l'implantation des cinq nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs grâce à l'ajout de pôles et de liens de mobilité vers les nouvelles stations. De plus, la Ville jouera un rôle majeur dans la gestion des répercussions pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et usagers ainsi que des riveraines et riverains.

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est – 132,7 M$

Étant donné l'arrivée anticipée de plusieurs stations de métro en lien avec le prolongement de la ligne bleue, le secteur de la rue Jean-Talon Est connaîtra une transformation et une densification au cours des prochaines années. Ainsi, le projet de revitalisation et de redéveloppement de cette artère commerciale importante de l'arrondissement de Saint-Léonard, entre la 22e Avenue et le boulevard Langelier, permettra de revoir l'ensemble des composantes du domaine public : chaussées, trottoirs, éclairages, mobiliers et infrastructures urbaines. De plus, le projet prévoit l'ajout d'arbres, de saillies aux rues transversales ainsi que de jardins de pluie. L'intégration d'un lien cyclable structurant est également prévue.

Toutes ces interventions contribueront à l'atteinte du plein potentiel de cette artère commerciale dans un cadre où l'accessibilité, le verdissement, la sécurité de la population et la mobilité seront améliorés.

Sainte-Catherine Est – Village – 148,6 M$

Le réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue De Lorimier, vise à consolider le rôle de cette artère emblématique en tant que destination commerciale et culturelle, mais également identitaire du Village. Les interventions permettront notamment d'améliorer le confort et l'expérience des piétonnes et piétons ainsi que la sécurité routière, le tout dans une perspective d'inclusivité.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 171,6 M$

L'aménagement du secteur Bridge-Bonaventure, localisé dans un emplacement exceptionnel, en bordure du fleuve et à la frontière du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du canal de Lachine, représente un défi complexe en raison de la présence de sols contaminés, de nombreuses voies ferrées et de l'autoroute Bonaventure. Cette principale porte d'entrée du centre-ville, à partir des ponts Samuel-de Champlain et Victoria, fera ainsi l'objet d'un réaménagement qui comprendra les rues Bridge et des Irlandais, et qui englobera notamment un espace public en hommage à la communauté irlandaise, un verdissement massif et une offre de mobilité durable diversifiée.

Complexe Turcot – 124,2 M$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTMD s'est terminé en 2022. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, les investissements prévus comprennent des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois (espaces de sports et de loisirs) et des abords de l'autoroute 15 (parc linéaire dans le secteur De La Vérendrye) ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (élargissement de la rue en boulevard urbain largement planté et comprenant une piste cyclable). L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot en fonction du contexte montréalais.

Revitalisation du Quartier des gares – 110,8 M$

Le PPU du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que par les rues Notre-Dame et Guy.

Alors que les travaux sont déjà terminés sur certaines portions, les interventions restantes prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de procéder à plusieurs réaménagements de surface afin d'offrir un confort piétonnier accueillant et de grande qualité ainsi que d'aménager un axe du Réseau express vélo et un nouveau parc d'importance. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans ce projet.

Avenue des Pins – 99,2 M$

La réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins a donné l'occasion de revoir les aménagements réservés aux piétonnes et piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux usagères et usagers du transport en commun. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en deux phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase, qui s'est terminée en 2024, concernait la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Réaménagement de la partie nord de L'Île-des-Sœurs – 97,5 M$

Adopté en 2020 après avoir fait l'objet d'une consultation publique, le PPU du secteur nord de L'Île-des-Sœurs, noyau de commerces et de services, encadrera la mise en œuvre de ce projet de revitalisation urbaine. La Ville profitera de l'implantation d'une station du REM pour créer un milieu de vie et d'emploi par le réaménagement des rues du secteur, la bonification des réseaux de transports actifs et collectifs ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de places publiques.

Reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre – Accompagnement du MTMD – 74 M$

Construit en 1966 et arrivant à la fin de sa durée de vie utile, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. Sa reconstruction s'inscrit dans la continuité du projet du complexe Turcot.

La Ville collabore étroitement avec le MTMD afin d'anticiper les interventions nécessaires, en tenant compte des besoins de déplacement des riveraines, riverains et de l'ensemble de la population. Au-delà des enjeux de mobilité, le projet vise à améliorer l'intégration de l'échangeur dans son environnement, tant sur le plan de la sécurité routière et de la mobilité durable que sur celui de l'aménagement urbain. Cela inclut la revalorisation des espaces libres environnants et la réduction des impacts environnementaux sur les milieux de vie avoisinants.

Dans le cadre de cette reconstruction complète et de la nouvelle configuration de l'échangeur, les investissements municipaux permettront donc de planifier et de réaliser les travaux d'arrimage au réseau routier ainsi que le réaménagement du domaine public, dans le but de maximiser les retombées positives pour les citoyennes et citoyens.

Lien de transport collectif et actif de l'Ouest – Accompagnement du REM – 60,5 M$
Afin d'offrir un lien vers la station Kirkland du REM ainsi que la traversée de l'autoroute 40 et du Grand parc de l'Ouest, la Ville souhaite réaliser un corridor destiné aux transports actif et collectif. Ainsi, des liens nord-sud et est-ouest comprenant une voie réservée de transport collectif et une voie adjacente de transport seront mis en place. De plus, une passerelle cyclopédestre constituée de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute 40 passera sous le REM et sera directement accessible aux piétonnes et piétons.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 59,1 M$
Le projet de construction du REM, réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra), reliera à terme la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM est constitué d'un train électrique entièrement automatisé et suit un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes reconstituées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour la population montréalaise. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Les investissements de la Ville serviront à développer des aménagements dédiés au transport actif, à sécuriser les intersections et les déplacements ainsi qu'à intégrer des infrastructures vertes.

Ce projet permettra de transformer une zone de friche en piste multifonctionnelle rejoignant le réseau de transport collectif du REM.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 58,1 M$
Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement complet afin d'être plus sécuritaires et plus agréables, notamment pour les déplacements à pied et à vélo, permettant ainsi l'accès au sommet de la montagne à tous les usagers, peu importe leur mode de transport. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement, de reconnecter les secteurs de biodiversité et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réaménagement de la rue Peel – 54,2 M$
Un réaménagement complet de la rue Peel, l'artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins ainsi qu'entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque sont terminées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke.

Réaménagements aux abords du CUSM – 50,2 M$

Afin de faciliter la mobilité, d'améliorer la sécurité des déplacements et de soutenir le développement autour du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la Ville réaménagera l'intersection du chemin Upper Lachine et des boulevards De Maisonneuve et Décarie ainsi que certains tronçons du boulevard De Maisonneuve et de l'avenue Girouard. En plus d'offrir des milieux de vie sécuritaires et confortables, ces interventions contribueront à diversifier l'offre de transport en fournissant différentes options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 38,1 M$

L'implantation du système rapide par bus (SRB) est un projet codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal, qui combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétonnes et piétons, la population riveraine ainsi que les usagères et usagers du transport collectif. Dans chaque direction, les autobus articulés du SRB circuleront sur des voies réservées au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB sera déployé au centre du boulevard Pie-IX. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain. La mise en service d'un premier tronçon, entre le boulevard Saint-Martin à Laval et l'avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal, est terminée, alors que les travaux du tronçon suivant, qui s'étendra jusqu'à la rue Notre-Dame, sont prévus jusqu'en 2027.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes – Accompagnement du MTMD – 10,5 M$

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce avec l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique de l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTMD, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont vers la station Anse-à-l'Orme du REM à Sainte-Anne-de-Bellevue, notamment par le maillage des réseaux cyclables.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 7 M$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires sur toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet vise à offrir un éclairage plus efficace la nuit en donnant lieu à une réduction de consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet procure aussi la capacité d'agir de façon proactive tout en offrant un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets majeurs en matière de mobilité, sous la responsabilité des partenaires gouvernementaux de la Ville de Montréal, verront progressivement le jour au cours des prochaines années. Ces initiatives bénéficieront à l'ensemble de l'agglomération montréalaise et, pour plusieurs d'entre elles, à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

En accompagnant toutes les parties prenantes, la Ville joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et futurs de la population, dans une perspective de développement durable et de cohésion régionale. Cette vision se reflète notamment dans le Plan de mobilité urbaine (PUM), qui propose un réseau de transport collectif structurant, étendu et performant, contribuant à l'atteinte des cibles métropolitaines et gouvernementales en matière de mobilité et d'environnement.

Projets en cours de réalisation

Certains projets sont déjà en phase de planification ou d'exécution :

- Phase de planification : prolongement de l'axe Souligny ; Reconstruction Échangeur St-Pierre.
- Phase d'exécution : prolongement de la ligne bleue du métro (STM) ; transformation de l'autoroute Bonaventure — phase 2 (PJCCI) ; réfection du tunnel L.-H.-Lafontaine et des tunnels Ville-Marie & Viger (MTMD) ; finalisation du REM (CDPQI) et du SRB Pie-IX (ARTM).

La participation financière projetée de la Ville pour ces projets, qu'ils soient en planification ou en exécution, est inscrite au besoin dans le **PDI 2026-2035**.

Projets en phase d'élaboration

Pour les projets en cours d'élaboration, la portée des interventions et les besoins financiers ne sont pas entièrement connus et ne sont donc pas tous inscrits dans le PDI actuel.

Exemples de projets majeurs :

- **Train à grande vitesse (TGV) Québec–Toronto**
  Plus de 1 000 km de voies électrifiées, vitesse pouvant atteindre 300 km/h. Ce projet devrait faire passer la demande annuelle de transport ferroviaire interurbain de 3 millions de déplacements en 2024 à 24 millions en 2055. La Ville demande que le TGV relie directement le centre-ville et assure une connexion efficace avec l'aéroport Montréal-Trudeau. Le premier tronçon Ottawa–Montréal devrait débuter au plus tard en 2030, conformément à la volonté du gouvernement fédéral de réduire le délai de planification de huit à quatre ans.

- **Projet structurant de l'Est (PSE)**
  Mandat confié à Mobilité Infra Québec (MIQ) en mars 2025 pour analyser et planifier un mode de transport collectif structurant vers l'est et le nord-est. La Ville accompagne MIQ dans les études, notamment pour l'intégration architecturale et le réaménagement des infrastructures municipales.

- **Prolongement de la ligne orange**
  Entre Côte-Vertu et Laval, via la station Bois-Franc du REM. Études en cours par l'ARTM pour déterminer la meilleure solution afin de réduire la congestion et assurer la redondance des réseaux.

- **Projet du Grand Sud-Ouest (GSO)**
  Bien que retirées du PQI 2025-2035, les études démontrent la nécessité d'un mode structurant pour ce secteur en forte croissance. La Ville poursuivra sa collaboration pour réinscrire ce projet.

- **Revitalisation de la rue Notre-Dame Est**
  Projet prioritaire pour améliorer la mobilité et revitaliser l'Est de Montréal. Travaux prévus en collaboration avec le MTMD pour la réfection des infrastructures, l'aménagement du domaine public, le verdissement et l'intégration des modes actifs et collectifs. La Ville souhaite retisser les liens avec les arrondissements de l'est et la Ville de Montréal-Est au moyen de connexions entre les différents systèmes de transport collectif (SRB Pie-IX, métro, train de l'Est). Conformément au cadre de collaboration signé en 2021 entre la Ville et le MTMD, un corridor de mobilité durable sera créé de la rue Atateken jusqu'à la pointe est de l'île. La Ville propose également de réactiver le bureau de projet conjoint MTMD/Ville pour assurer la coordination et la réussite de ce chantier.

Cette approche intégrée vise à renforcer la mobilité durable, améliorer la qualité de vie et soutenir le développement économique et social de Montréal et de sa région métropolitaine.

Parcs et espaces verts

Le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 445,6 M$

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité de plusieurs grands parcs de la ville de Montréal qui se situent en bordure du fleuve Saint-Laurent, de la rivière des Prairies et du lac des Deux Montagnes. Près de 10 km de berges seront réhabilités afin de les stabiliser et les sécuriser tout en améliorant et diversifiant les accès aux cours d'eau. Les interventions prévues permettront d'améliorer la résilience de Montréal et contribueront concrètement à la lutte contre les changements climatiques. Pour réaliser ces interventions, un montant de 128,4 M$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges par des approches de génie végétal.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de sécurisation des équipements. Des investissements de 46 M$ seront réservés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures. Poursuivant ces mêmes orientations, un deuxième programme sera consacré plus spécifiquement à l'aménagement et à la réhabilitation des espaces riverains, notamment pour assurer une plus grande résilience tout en offrant aux Montréalaises et aux Montréalais des points d'accès aux rives grâce à la création de lieux de contact avec l'eau. Un montant de 52,8 M$ sera alloué à ce programme.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux pour mettre à niveau certains équipements. Les travaux à venir incluent notamment la création d'un pôle aquatique regroupant les activités de la pataugeoire et de la piscine ainsi que l'aménagement du terrain de hockey sur patins et le réaménagement de l'aire d'exercice canin. L'aménagement de jeux d'eau viendra compléter la réfection de l'aire de jeux. De plus, en concordance avec le Plan directeur, il est prévu de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès. Des investissements de 71 M$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteuses et visiteurs. Une somme de 58,3 M$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine. Les projets prévus comprennent, entre autres, la réfection et l'aménagement d'équipements multisports, le réaménagement des pataugeoires, la réfection du pavillon des baigneuses et baigneurs ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse et des bassins.

Faisant figure du plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 49,7 M$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à la réfection d'ouvrages de gestion des eaux pluviales ainsi qu'à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 39,4 M$ afin de procéder à des travaux de mise en valeur, de maintien d'actifs et d'amélioration des services d'accueil, notamment le réaménagement du secteur du chalet, la réfection de sentiers ainsi que le développement d'infrastructures de gestion écologique des eaux pluviales.

Acquisition de milieux naturels et de terrains en zones inondables – 271,8 M$

Après s'être dotée, en 2004, de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, qui a permis de doubler la superficie d'espaces naturels préservés, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres. Des investissements de 198,8 M$ sont prévus dans le programme d'acquisition de milieux naturels afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes pour les générations futures, la protection des milieux naturels permet à la population montréalaise de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. En outre, le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques.

Le nouveau programme d'acquisition de terrains en zones inondables, d'une valeur de 73 M$, viendra également compléter les efforts de la Ville dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation face à l'intensification et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes. Les terrains acquis pourront être transformés en milieux naturels afin de renforcer la résilience des espaces urbains en réponse aux aléas climatiques. Ainsi, ces solutions durables basées sur la nature protégeront mieux les milieux de vie en réduisant, notamment, l'exposition de la population montréalaise aux risques d'inondation.

Plan de la forêt urbaine – 253,9 M$

La Ville de Montréal a pris l'engagement d'augmenter l'indice de canopée sur son territoire. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres d'ici 2030. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec les campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 31 000 frênes et 225 ormes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés. Aussi, la valorisation du bois abattu et la lutte aux espèces envahissantes s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 119,1 M$

Le mont Royal constitue un autre élément non seulement caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 96,5 M$. Ce montant permettra d'assurer la protection et la mise en valeur du parc. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui en profitent chaque année.

En tant qu'importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 22,6 M$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du chalet du parc, la mise aux normes de la pataugeoire ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et de l'aire d'exercice canin.

Parc Jean-Drapeau – 96,2 M$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif pour l'agglomération de Montréal. De ce fait, un programme d'envergure de maintien d'actif y est prévu. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 92,3 M$, servira notamment à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, des équipements, des aménagements et des réseaux électriques du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. Parmi les projets en cours et à venir figurent le fort de l'île Sainte-Hélène, de même que les pavillons 76 et de la Tunisie ainsi que la cours de voirie.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 3,9 M$ pour soutenir son plan maître forestier, qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

Réseau des corridors verts – 47,5 M$

Afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs, espaces verts et les espaces publics montréalais, favorisant des parcours verdoyants à travers la Ville. Sa mise en œuvre sera élaborée en étroite collaboration avec les arrondissements concernés ainsi que les villes reconstituées, afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation des interventions.

Six corridors verts ont été identifiés et sont répartis sur l'ensemble du territoire. La réalisation en priorité des corridors verts de l'Est et Saraguay-Angrignon permettra d'amorcer la concrétisation de ce réseau.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 39,4 M$
Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre à la population.

Digues – 22 M$
Le programme des digues a pour objectif de protéger les personnes et les biens contre des périodes de crues importantes en veillant au maintien, à la réhabilitation et au développement de digues sur le territoire de la ville de Montréal. Un plan d'intervention permettra de prioriser et de définir les besoins, en collaboration avec la Sécurité civile et les arrondissements concernés.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 376,1 M$ pour la période 2026-2035.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 415,6 M$
Afin d'offrir de nouvelles options de mobilité pour l'accueil des usagères et usagers des îles et d'éliminer la circulation de transit, des pôles de mobilité seront créés, entre autres : le pôle mobilité métro, le pôle mobilité Jacques-Cartier, la piétonnisation du pont du Cosmos, ainsi qu'une promenade fluviale.

Le secteur autour du mont Boullé fera également l'objet de travaux visant à préserver, à réhabiliter et à mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale afin de conserver l'intégrité écologique de sa forêt. Les interventions prévues permettront notamment l'aménagement de la surface de la plaine des jeux pour accueillir des activités libres et le réaménagement du chemin du Tour-de-l'Isle pour les transports collectifs et actifs. De plus, la tour de Lévis, les étangs ainsi que la Grande Poudrière seront restaurés.

Le projet de réaménagement de la place des Nations et du secteur sud de l'île Sainte-Hélène servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. Ce projet inclut notamment la réfection complète et la mise aux normes des bâtiments, la sécurisation des installations et des aménagements extérieurs de même que le développement d'infrastructures vertes et bleues.

Plusieurs projets, dont l'aménagement des berges, concourront à renforcer le positionnement du parc Jean-Drapeau en tant que grand parc urbain public, accessible, diversifié et vert. Ces projets, concrétisant le déploiement du plan directeur, permettront notamment d'assurer la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain des lieux.

Ancré dans l'esprit de l'Expo 67 et des magnifiques jardins hérités des Floralies internationales, le secteur des jardins des canaux offre des parcours avec des paysages remarquables, accompagnés de vues imprenables sur plusieurs pavillons emblématiques. Le projet des Jardins des canaux permettra notamment d'entamer la réfection ainsi que la mise aux normes du pavillon du Canada (incluant le théâtre

des îles et la Toundra 2) qui sera connecté au théâtre des Lilas grâce à des aménagements paysagers. L'aménagement d'une grande place publique intégrant des installations événementielles contribuera également à ce projet qui favorisera la réhabilitation et le prolongement du réseau des canaux comme écosystème pouvant servir d'habitat à la faune et à la flore.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau procédera à la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la rénovation du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. Les interventions donneront lieu à la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, à la réalisation d'une transition vers des énergies renouvelables et au choix de matériaux responsables.

Icône du parc Jean-Drapeau, le pavillon Hélène-de-Champlain sera restauré et rénové au cours des prochaines années afin de révéler toute sa splendeur originelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les travaux prévus comprennent la mise aux normes et des aménagements intérieurs pour permettre une activation à court terme du site, la rénovation de l'enveloppe, le remplacement des fenêtres, ainsi que la révision des installations électromécaniques. Des aménagements paysagers et la réfection de la Roseraie viendront compléter ces interventions. En redonnant l'accès à ce site patrimonial emblématique, la Ville souhaite contribuer à accroître l'attractivité, la vitalité culturelle et le rayonnement de la métropole.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 112,7 M$

D'une superficie prévue de 153 hectares à terme, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc, dont le boisé ouest qui verra naître une nouvelle forêt afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux à mesure que de nouveaux secteurs deviennent accessibles. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain nord-américain. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, sportives et de loisir.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 70,6 M$

En multipliant ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables, la Ville de Montréal souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement. La création du Grand parc de l'Ouest, qui permet de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, le plus grand parc urbain municipal au Canada, permet de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal. Représentant un fort potentiel récréotouristique, il offre également un espace unique pour des activités de plein air, un lien privilégié avec la nature ainsi que l'occasion de créer un pôle agricole. Un grand sentier qui permettra de traverser ce parc d'envergure sera aussi aménagé.

Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise – 62,8 M$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage) et dans la falaise Saint-Jacques. Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu

minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.
Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en mobilité active, notamment en se connectant à la piste cyclable du canal de Lachine ainsi qu'à celle du boulevard De Maisonneuve. Ce nouveau parc-nature s'inscrit dans la mise en place du Réseau des corridors verts et constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Conformément à cet autre volet important du Plan nature et sports, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 171,9 M$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2026-2035 prévoit un montant de 213,7 M$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones sous-dotées. Le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro est en cours de réalisation, alors que les projets à venir seront ceux des centres aquatiques et sportifs de Lachine et de Verdun.

Par ailleurs, un investissement de 356,4 M$ est prévu pour trois projets de développement d'installations sportives :

- Le complexe récréatif Gadbois (CRG) : considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal et à vocation supralocale, le CRG sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le CRG est situé dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et ce projet permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive;
- Le complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord : dédié aux activités aquatiques et sportives pour tous les âges, ce nouveau complexe offrira à la population des espaces de qualité pour bouger, se divertir et rester en santé.
- Le centre sportif de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : ce nouveau centre permettra aux citoyennes et citoyens de bénéficier d'un espace moderne et accessible pour pratiquer des activités sportives, qu'elles soient organisées ou libres. Il répondra aux besoins de la population en proposant une infrastructure collective de qualité, favorisant la santé et le bien-être.

La Ville de Montréal compte également investir 102,8 M$ dans le Programme des installations sportives extérieures, adopté en mars 2019 et reconduit jusqu'en 2026, afin de résorber le déficit d'entretien qui

limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du Programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le Programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Afin d'offrir à la population montréalaise des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 25,5 M$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 17,8 M$ dans son programme des équipements supralocaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs (ou l'urgence des travaux à réaliser), dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Parmi les projets soutenus par ce programme, mentionnons l'aménagement d'un terrain de soccer muni d'une structure gonflable permanente au parc Hébert dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Aménagement urbain et des espaces publics

Réalisation de projets en itinérance, développement du logement social et abordable – 605,7 M$

La réalisation de projets en itinérance ainsi que le développement du logement social et abordable sont une des priorités de l'administration municipale.

Conséquemment, un montant de 578,7 M$ est prévu pour les programmes d'acquisition d'immeubles afin de permettre l'augmentation de la réserve foncière d'immeubles devant servir à réaliser des projets en itinérance (dont 100 M$ y seront consacrés) ainsi que des logements sociaux et abordables. Une portion de ces immeubles (323,8 M$, soit 56 %) sera revendue, par la suite, pour la concrétisation de projets, alors que la portion restante (254,9 M$, soit 44 %) sera conservée par la Ville pour la réalisation de projets spécifiques.

De plus, un montant de 27 M$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux.

Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs et requalification de l'autoroute Ville-Marie – 480,5 M$

Le secteur des Faubourgs, couvrant un territoire de près de 243 hectares à l'est du centre-ville avec les sites de l'ancienne Maison de Radio-Canada, des Portes Sainte-Marie et de l'ancienne brasserie Molson-Coors, fait l'objet d'une démarche de planification urbaine d'envergure. Résultat d'une importante consultation publique, le PPU des Faubourgs a été adopté en juin 2021. Ce nouveau quartier, à échelle humaine, aura la capacité d'accueillir près de 10 000 logements et offrira un potentiel d'environ 5 000 emplois. Il bénéficiera notamment de l'aménagement d'une trame de rue, de nouveaux parcs ainsi que d'une promenade riveraine.

De plus, le projet de requalification du boulevard Ville-Marie, visant à transformer une partie de l'autoroute en boulevard urbain, soutient l'orientation principale du PPU des Faubourgs en offrant l'opportunité de décloisonner le secteur. En effet, cette recomposition de la trame urbaine permettra de revoir les enjeux de mobilité et de développer les terrains adjacents qui seront libérés.

Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish – 301 M$

Le quartier Namur-Hippodrome (QNH), situé aux abords du site de l'ancien hippodrome et de la station de métro Namur, couvre près de 95 hectares et représente une occasion unique de créer un milieu de vie complet. Le secteur est toutefois fragmenté par des infrastructures ferroviaires et autoroutières, ce qui pose des défis de mobilité et de désenclavement. Un plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) guidera cette transformation. Le projet prévoit jusqu'à 20 000 nouveaux logements, dont 10 000 sociaux et abordables sur le site municipal de l'hippodrome. La planification du projet s'inscrit également dans un contexte de projets urbains majeurs et de l'arrivée d'un transport collectif structurant sur l'axe Jean-Talon. Les interventions municipales prévues incluent la création d'un réseau de transport actif, collectif et véhiculaire, l'aménagement d'espaces verts, la construction d'équipements publics et la mise en place d'infrastructures souterraines. En 2026, les priorités seront axées sur la définition des solutions de désenclavement, l'étude du lien Cavendish-Cavendish, la planification des infrastructures de la première phase des travaux et le lancement des projets immobiliers prioritaires.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 198 M$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'une ancienne zone industrielle à un nouveau quartier doté d'un milieu de vie innovant et d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues et la création de parcs. À terme, 5,3 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés, et 10 km de rues seront réaménagés en privilégiant une circulation douce. Par ailleurs, la construction de plus de 18 000 logements est prévue, incluant plus de 1 000 logements sociaux et communautaires. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé sera à même de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Le MIL Montréal – 143,8 M$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du MIL Montréal, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont et ses abords, notamment dans les quartiers de Parc-Extension et Rosemont. Ce projet vise, à terme, à créer un quartier universitaire exemplaire, à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 500 logements (dont des logements sociocommunautaires et abordables) sur le site et à ses abords. Les investissements prévus seront notamment consacrés aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, notamment pour le parc Irma-Levasseur et le pôle civique autour de la future école primaire qu'accueillera ce secteur, l'aménagement de près de 5 hectares de parcs et d'espaces publics, la création de 6 nouveaux liens entre les quartiers ainsi que l'aménagement ou le réaménagement de près de 10 km de rues.

Lachine-Est – 106,8 M$
Représentant un vaste territoire d'environ 70 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être transformé en un écoquartier mixte s'appuyant sur la riche histoire du secteur. Il est essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI rendront possibles l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Site Louvain-Est – 65,1 M$
En libérant le site municipal Louvain-Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville désire mettre en valeur un projet d'écoquartier avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 1 000 logements hors marché, dont au moins la moitié de logements sociaux et communautaires. Ce nouveau milieu de vie inclura des parcs pour les enfants, des espaces naturalisés et des équipements collectifs (une école primaire, par exemple).

Programme d'aménagement urbain inclusif – 56,5 M$
Grâce à son Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI), la Ville de Montréal est fermement déterminée non seulement à ne laisser personne derrière, mais aussi à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage donc à réduire les iniquités territoriales et les écarts au sein de la population montréalaise de même qu'à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne ainsi que pour lutter contre toutes formes de racisme et de discrimination systémique.

Pour y arriver, le PAUI a pour objectif que les infrastructures construites soient adaptées aux différents besoins des enfants, des personnes aînées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle, en y intégrant l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) ainsi que les exigences en accessibilité universelle à toutes les étapes des projets.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 55,5 M$
La Ville de Montréal compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Secteurs stratégiques d'intervention – 36,1 M$
Afin d'assurer une équité territoriale et de répondre aux besoins de proximité à l'échelle des quartiers montréalais, la Ville réalisera des projets structurants complémentaires identifiés comme étant prioritaires. Ces interventions permettront d'éliminer d'importantes disparités afin d'offrir à toute la population montréalaise des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 26,3 M$
Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et festivaliers venant de Montréal comme de partout ailleurs au Québec et dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale.

Afin de finaliser ce projet, la Ville procédera ponctuellement à la réalisation d'espaces logistiques et de locaux de production lors de la tenue d'événements d'envergure. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques et le mobilier afin de garantir la sécurité et le confort des usagères et usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée.

Fonds de revitalisation de l'Est – 25 M$

L'Est de Montréal, qui concentre déjà près de 40 % des emplois de la métropole, est au cœur d'une transformation majeure. Ce territoire stratégique offre un potentiel unique pour créer des milieux de vie dynamiques, durables et connectés aux pôles d'emploi, dans une perspective de transition écologique. Des projets comme les prolongements du SRB Pie-IX d'ici 2027 et de la ligne bleue d'ici 2031, le projet structurant de l'Est ainsi que les interventions à venir sur la rue Notre-Dame Est amélioreront la mobilité et l'accès au centre-ville, tout en favorisant la création de quartiers attractifs.

Pour soutenir cette vision, le Fonds de revitalisation de l'Est permettra d'accélérer la décontamination et la mise en valeur de sites stratégiques, en priorisant les projets qui se retrouvent aux abords d'une infrastructure de transport collectif structurant ou offrant de meilleures connexions entre les secteurs d'emplois et les milieux de vie. Ces initiatives feront de l'Est de Montréal un véritable levier de relance économique et urbaine, au bénéfice tant des citoyennes et des citoyens que des entreprises.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, la Ville finalisera la construction et la mise en service du centre de traitement par biométhanisation à Montréal-Est (5,3 M$) d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de matières organiques par année. Le début des opérations est prévu en 2026.

Par ailleurs, le programme de protection du parc immobilier (9,9 M$) du Service de l'environnement assurera la mise aux normes, la protection ainsi que la réfection des différents actifs en lien avec la gestion des matières résiduelles.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 47,3 M$ à la conception et à la construction de deux écocentres : l'un dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 341 M$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, par l'entremise du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 67,4 M$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 181,9 M$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction des projets suivants afin de renforcer leur vocation culturelle : Espace Rivière (projet mixte comprenant une bibliothèque et une maison de la culture), Cœur Nomade (bibliothèque et espace culturel), le Théâtre Outremont, la bibliothèque St-Léonard (espace d'exposition et salle de médiation) et la chapelle historique du Bon-Pasteur. De plus, 19,9 M$ seront alloués au programme de mise à niveau pour douze maisons de la culture réparties dans dix arrondissements. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'assurer la pérennité de celle-ci.

Un investissement de 95,8 M$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration, la rénovation et la conservation des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le Plan lumière du Vieux-Montréal, qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal, sera renouvelé avec une enveloppe de 1,4 M$. La mise en lumière architecturale permettra d'assurer le confort et la sécurité des usagères et des usagers tout en mettant en valeur les détails architecturaux exceptionnels du Vieux-Montréal.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte plusieurs projets de réaménagement du domaine public qui bénéficient de subventions dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, dont les projets nommés ci-dessous.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 26,9 M$

Représentant le cœur symbolique de Montréal en tant que métropole du Canada au 19e siècle, le square Dorchester et la place du Canada sont au centre d'un site patrimonial exceptionnel qui accueillait les sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière. Grâce à l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 26 M$

En tant que principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui découlent du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Alors que plusieurs sections sont déjà complétées, les interventions prévues toucheront la section entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Les investissements seront consacrés à la réfection de la chaussée (ce qui comprend son

revêtement en pavé de granit) et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces conviviaux et sécuritaires dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront la vitalité économique de la rue Saint-Paul et le statut de celle-ci comme lieu de destination.

Mise en valeur du site de Fort-Lorette – 10,5 M$

Le projet de mise en valeur de Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprend l'aménagement d'un nouvel espace vert ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17e siècle et de son paysage riverain. Ce projet bénéficiera d'une approche d'aménagement témoignant de l'importance nationale de la valeur patrimoniale du site, tout en favorisant la concertation avec les communautés autochtones et les organismes du milieu qui sont mobilisés pour sa protection.

Réaménagement du parc des Saints-Anges – 1,5 M$

À l'image de Fort-Lorette, ce site archéologique situé dans l'arrondissement de LaSalle bénéficiera d'un réaménagement complet. Celui-ci sera axé sur la conservation et la mise en valeur des vestiges grâce à la reconfiguration des circulations, à des aménagements paysagers, à l'intégration d'éclairage, au remplacement de mobilier urbain et à la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et policiers ainsi que des pompières et pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures et équipements de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 439,3 M$ seront effectués pour des programmes de rénovation, de mise aux normes et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 88,2 M$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera au maintien ainsi qu'à la modernisation des systèmes informatiques soutenant les activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et le remplacement des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 156,5 M$.

Afin de favoriser la transparence des interventions et de consolider le lien de confiance avec la population, une somme de 40 M$ sera consacrée à l'acquisition et au déploiement technologique de caméras d'intervention (dispositifs véhiculaires et caméras portées sur l'uniforme) auprès des policières et policiers du SPVM. Grâce à un investissement additionnel de 1,7 M$, la Ville installera également des caméras de sécurité urbaine dans l'espace public afin de renforcer le sentiment de sécurité, la lutte contre la criminalité et la confiance du public envers les interventions policières.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et pompiers ainsi qu'une réponse de proximité à la population montréalaise, un investissement de 67,3 M$ permettra de remplacer les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile, comme des défibrillateurs automatiques externes (DEA), des habits de combat, de protection chimique et des appareils de détection de gaz mais

aussi ceux nécessaires au sauvetage nautique et sur glace. Les appareils respiratoires, les masques et les cylindres d'air comprimé seront également remplacés. En ce qui a trait aux équipements du SPVM, un montant de 25,4 M$ sera consacré au remplacement des équipements spécialisés destinés aux policiers.

Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, à hauteur de 252,4 M$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée et la disponibilité sur le marché.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales ainsi que de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le programme commun de maintien de l'actif d'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection des éléments patrimoniaux de cet actif et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources.
Des investissements de 188,7 M$ divisés en quatre volets sont donc prévus dans ce programme commun :

- Restauration d'intérêt patrimonial : ce volet comprend notamment la restauration des tourelles du bâtiment Marie-Victorin et des jardins thématiques de l'ouest du Jardin botanique ainsi que la rénovation et l'agrandissement du restaurant;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la rénovation du pavillon du Jardin japonais au Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce volet couvre, par exemple, la sécurisation du travail en espaces clos ainsi que la mise aux normes du système de sécurité incendie au Biodôme;
- Amélioration de l'expérience de visite : ce volet comprend notamment la consolidation de la signalisation sur l'ensemble des sites et le renouvellement d'expositions permanentes.

Par ailleurs, les projets visant la construction des nouvelles serres de production et d'exposition du Jardin botanique assureront sa mission première, à savoir conserver une biodiversité mondiale et l'exposer au public. Les infrastructures des serres actuelles présentent une désuétude majeure. Par conséquent, ces nouveaux complexes, qui bénéficieront d'un investissement de 289,7 M$, satisferont les objectifs d'efficacité énergétique, de conservation du patrimoine végétal et d'attractivité grâce à son expérience éducative et muséale.

La Biosphère, musée de l'environnement intégré depuis 2021 à Espace pour la vie (en ce qui a trait à tous les actifs à l'intérieur du bâtiment), fera l'objet d'investissements de 24,5 M$ afin d'entreprendre différents travaux urgents en maintien d'actif et de revoir l'offre éducative et muséale des salles d'exposition tout en procédant à plusieurs réaménagements. Ces transformations, accompagnées d'alliances avec des centres de recherche, permettront à la Biosphère de devenir un carrefour pour la population montréalaise dans le but d'accélérer la transition écologique grâce à un véritable engagement pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment comme suit :

- 884,7 M$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories. L'objectif est de doter la Ville d'un parc de véhicules écoresponsables d'ici 2030;
- 653,6 M$ dans les technologies de l'information, dont 94,8 M$ pour assurer la modernisation des réseaux de télécommunication et de radiocommunication, 77,7 M$ pour couvrir les besoins en postes de travail afin de contrer la désuétude, 36,6 M$ pour renforcer la résilience et la relève des infrastructures de la Ville, 29,6 M$ pour moderniser les services de cybersécurité, 22,7 M$ pour moderniser les infrastructures et les plateformes technologiques, 15,3 M$ pour assurer le virage numérique de la cour municipale et ainsi améliorer, simplifier et optimiser ses activités, ainsi que 12,1 M$ pour implanter un nouveau système de gestion de la relation avec la population afin d'augmenter la satisfaction des citoyennes et citoyens;
- 437,7 M$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 101 M$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 79,8 M$ pour des bâtiments de compétence locale (dont les travaux de rénovation majeure du Natatorium de Verdun et du centre communautaire Hochelaga), 78,7 M$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 70,2 M$ pour des bâtiments à vocation communautaire et 58 M$ pour des bâtiments culturels;
- 196 M$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 152,7 M$, en 2026, dédiés aux provisions visant à couvrir des nouveaux projets, des imprévus et aux risques qui pourraient survenir durant la réalisation de certains projets;
- 139,5 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services dans les arrondissements;
- 87,4 M$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 68 M$ pour le complexe sportif Claude-Robillard et 19,4 M$ pour la cour municipale;
- 63,8 M$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (les projets sont sélectionnés à l'issue d'un vote);
- 53,6 M$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige (afin que la capacité soit maintenue ou améliorée) ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 25,3 M$ dans le programme d'accessibilité universelle pour faire de Montréal une ville attractive, en offrant une réponse de proximité et en permettant de maintenir les services aux citoyennes et citoyens dans des bâtiments sécuritaires, confortables et accessibles. Les immeubles municipaux feront l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets priorisés conjointement avec les arrondissements afin d'assurer notamment la pérennité de services inclusifs;
- 10 M$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

11. GESTION DE LA DETTE

11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, qui prône l'endettement public raisonnable et qui tient compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de prise de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer, sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- s'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, le lectorat peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville[1].

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2026, cette contribution s'élève à 112,8 M$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2026, ces contributions auront eu pour résultat de diminuer l'endettement global net de 1,3 G$. Le solde de la réserve accumulée à la fin de 2024 et les contributions de 2025 et de 2026 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (283 M$).

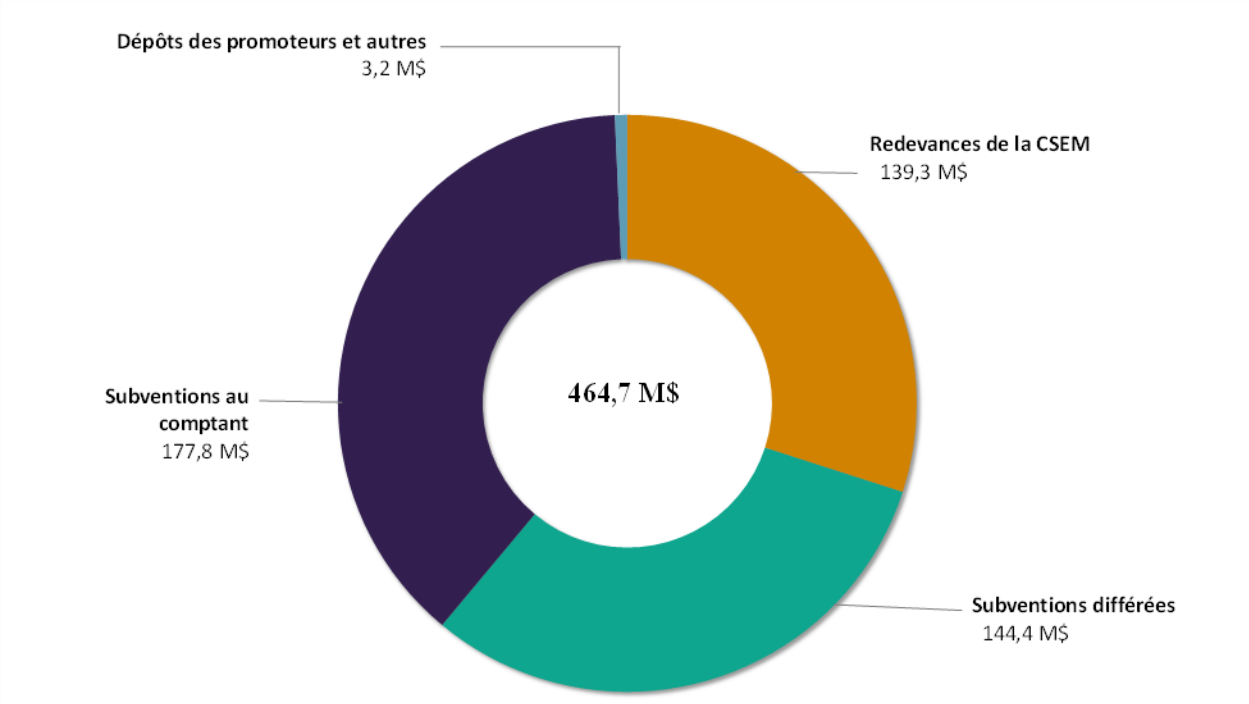
La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir la cote de crédit de Montréal bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter touchant tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

[1] https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/politique_de_la_gestion_de_la_dette_0.pdf.

Stratégie de financement des investissements de 2026

Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2026 atteignent 2 303,7M$. Différentes sources de financement serviront à couvrir ces dépenses, qui concernent majoritairement des immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 464,7 M$, comme le présente le graphique suivant.

Graphique 23 – Sources de financement externes, en 2026



Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), cette dette étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagères et usagers ainsi que des utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 839,0 M$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 649,8 M$ pour 2026. Le solde des dépenses, soit 1 189,2 M$, doit être financé par emprunt, et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2026. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2026. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2024 et de 2025, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2026-2035;
- l'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis;
- la maximisation de l'utilisation de la réserve du paiement au comptant des immobilisations.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit émettre en 2026 un volume d'emprunts d'environ 1 318,7 M$, comprenant une prévision d'emprunts de 179,4 M$ pour la STM. Le solde de 1 139,3M$ servira aux refinancements (49,3 M$), aux emprunts à la charge de tiers (111,5 M$) et aux emprunts à la charge des contribuables (978,5 M$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et occasions des marchés financiers. Un taux d'intérêt de 4,7 % a été prévu.

Pour 2027, le volume annuel d'emprunts tournera autour de 1,4 G$, ce qui inclut notamment une prévision de 189,3 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 937,9M$, à un taux prévu de 4,9 %. Pour 2028, le volume prévu est de 1,7 G$, avec une prévision de 227,7 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 1,2 G$ à un taux d'intérêt prévu de 5,0 %.

Au 31 décembre 2024, la dette brute de la Ville s'élevait à 11,8 G$[2] et la dette nette, à 6,8 G$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2025 à 2028 sont présentés dans le tableau suivant.

[2] Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2024, qui s'élève à 1 662,9 M$.

Tableau 96 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027

(en milliers de dollars)	COMPARATIF	BUDGET		
	2025	2026	2027	2028
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	466 338	502 454	534 636	581 552
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	668 613	721 688	749 569	760 008
	1 134 951	**1 224 142**	**1 284 205**	**1 341 560**
Affectation au remboursement de la dette	48 969	47 107	44 429	42 801
Remboursement de capital par des subventions[1]	23 421	23 512	25 870	28 744
Remboursement de capital de la STM[2]	24 716	119 680	98 502	68 704
	97 107	**190 299**	**168 801**	**140 250**
Coût brut de la dette	**1 232 058**	**1 414 441**	**1 453 006**	**1 481 810**
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	95 486	94 838	97 183	103 414
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	5 159	5 792	10 432	16 564
- pour la portion du capital[1]	23 421	23 512	25 870	28 744
	124 066	**124 142**	**133 486**	**148 722**
Moins :				
Recouvrement de la STM				
- pour la portion des intérêts	64 693	63 564	73 385	90 645
- pour la portion du capital[2]	24 716	119 680	98 502	68 704
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	60 371	64 696	69 160	68 603
	149 780	**247 940** 247 940	**241 047**	**227 952**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**958 212**	**1 042 359**	**1 078 473**	**1 105 136**
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	295 153	331 835	347 553	362 932
Contribuables de Montréal	663 058	710 524	730 920	742 204

[1] Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

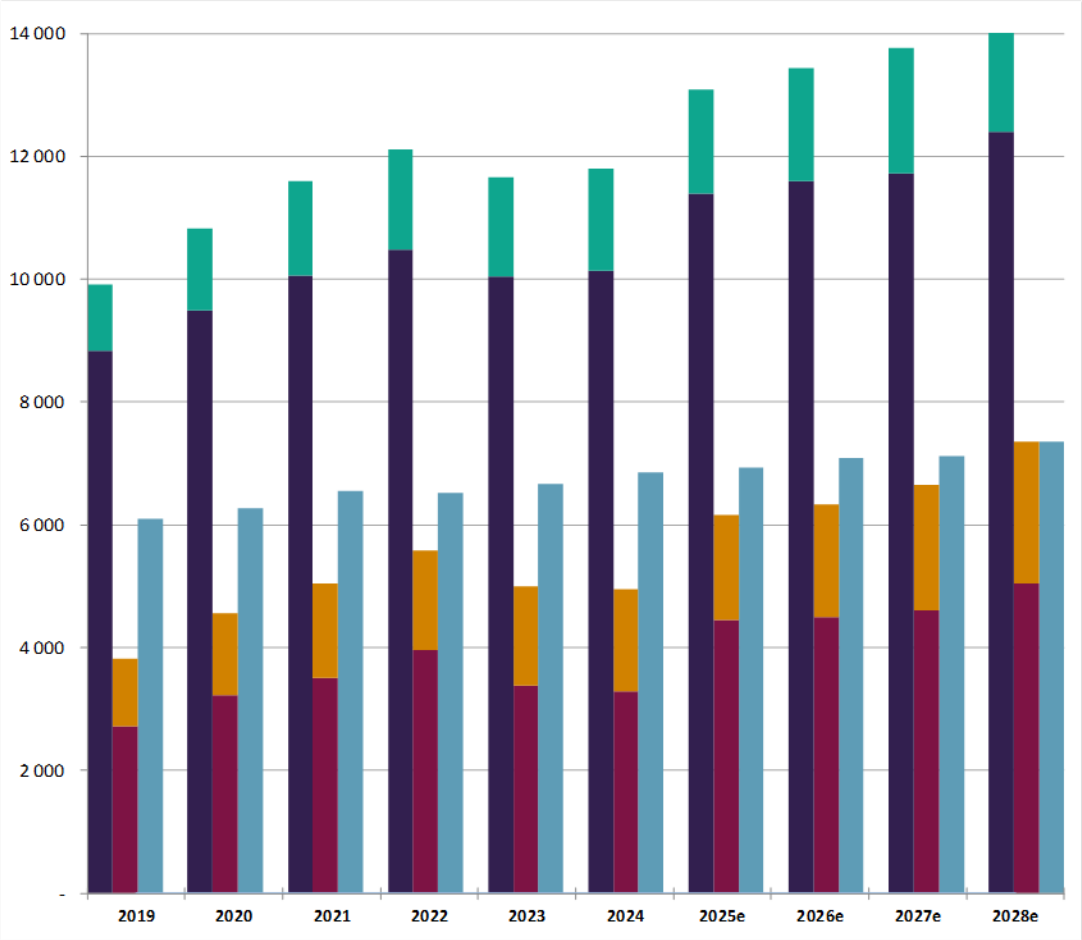
[2] Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis l'année 2019.

Graphique 24 – Évolution de la dette directe brute et nette

(en millions de dollars)



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e	2027e	2028e
Dette brute (excluant la STM)	8 828	9 496	10 062	10 486	10 035	10 143	11 391	11 590	11 718	12 405
Dette brute de la STM [2]	1 094	1 338	1 539	1 622	1 623	1 663	1 704	1 842	2 049	2 302
Déductions [1] (excluant la STM)	2 725	3 220	3 507	3 960	3 378	3 294	4 457	4 498	4 605	5 050
Déductions de la STM	1 094	1 338	1 539	1 622	1 623	1 663	1 704	1 842	2 049	2 302
Dette nette (excluant la STM)	6 103	6 276	6 555	6 526	6 657	6 849	6 934	7 092	7 113	7 355

e : estimé

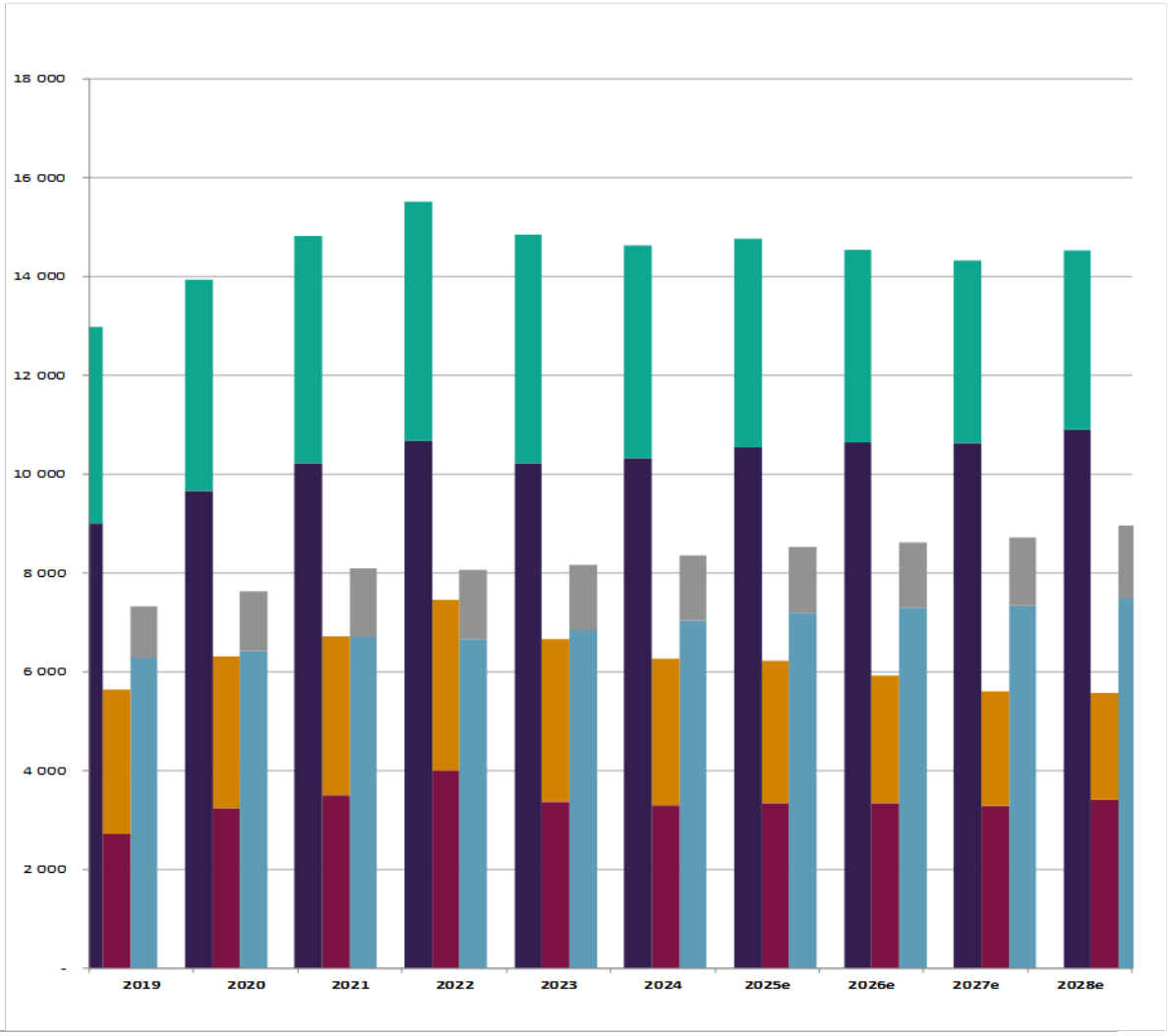
1 Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

2 Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2019 à 2028. Cette dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et l'Agence de mobilité durable de Montréal.

Graphique 25 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e	2027e	2028e
Dette brute (excluant la STM)	9 006	9 666	10 225	10 675	10 227	10 334	10 552	10 646	10 638	10 913
Dette brute de la STM	3 975	4 275	4 594	4 849	4 619	4 307	4 213	3 905	3 694	3 627
Déductions[1] (excluant la STM)	2 725	3 237	3 507	4 007	3 378	3 295	3 351	3 348	3 293	3 423
Déductions de la STM	2 919	3 074	3 220	3 453	3 291	2 982	2 877	2 578	2 316	2 153
Dette nette (excluant la STM)	6 281	6 429	6 718	6 668	6 850	7 039	7 201	7 298	7 345	7 490
Dette nette de la STM	1 056	1 201	1 374	1 396	1 328	1 325	1 336	1 327	1 378	1 474

e : estimé

[1] Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées dans les fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Depuis 2019, le ratio d'endettement dépasse la limite prévue à la politique de gestion de la dette.

Afin de soutenir une augmentation significative des investissements en immobilisations, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation temporaire, portant ce seuil à 120 %, avec un retour prévu sous la barre des 100 % en 2027.

Stratégies budgétaires retenues

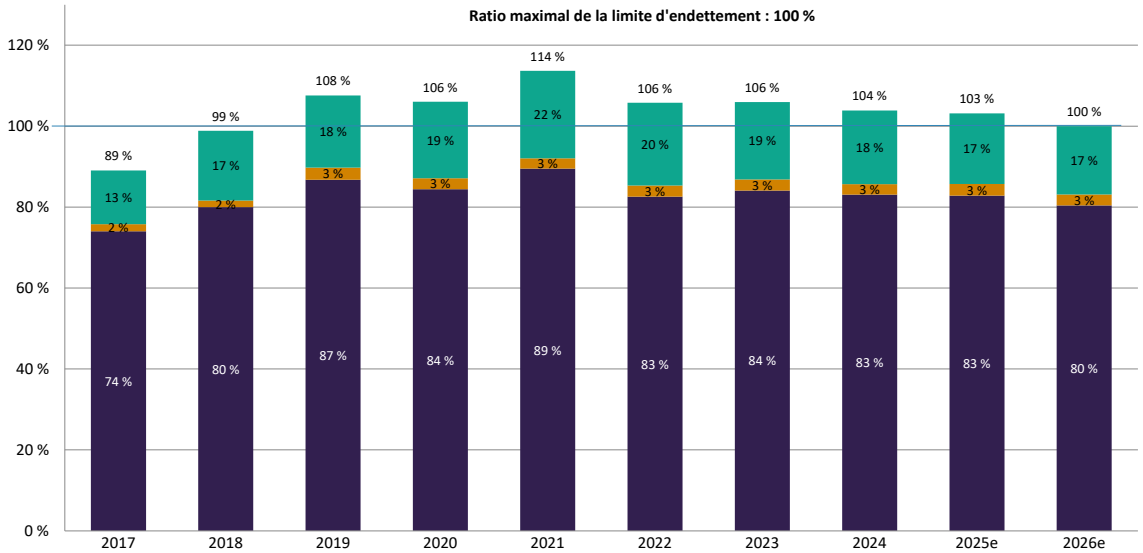
Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant. Pour 2026, cela représente une hausse de 15 M$ pour atteindre 490 M$;
- exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour 2025 devrait atteindre une valeur avoisinante de 103 %.

De plus, la mise en œuvre des stratégies budgétaires et des orientations de l'administration actuelle permettra de ramener plus rapidement le ratio d'endettement à l'intérieur des balises prévues par la politique de gestion de la dette. Ainsi, dès 2026, le ratio limite sera rétabli à 100 %, soit un an plus tôt que prévu. Cela démontre la capacité de la Ville à respecter ses engagements tout en atteignant ses objectifs de développement.

Graphique 26 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville



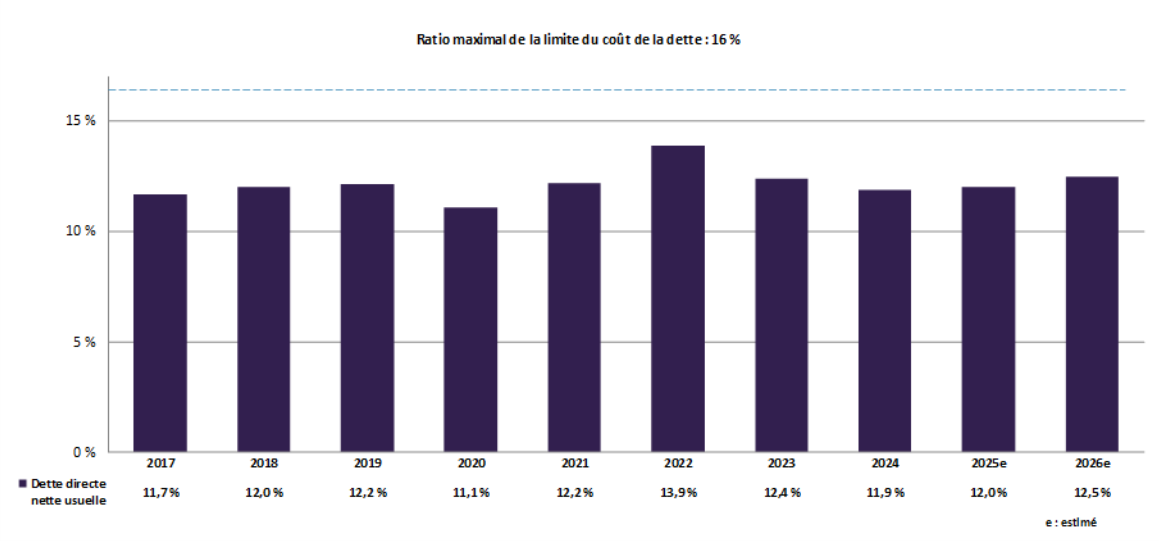
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e
Total	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	106 %	104 %	103 %	100 %
Dette de la STM	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	19 %	18 %	17 %	17 %
Autres dettes	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	84 %	83 %	83 %	80 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[3] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2026, ce ratio est de 12,5 %.

Graphique 27 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses



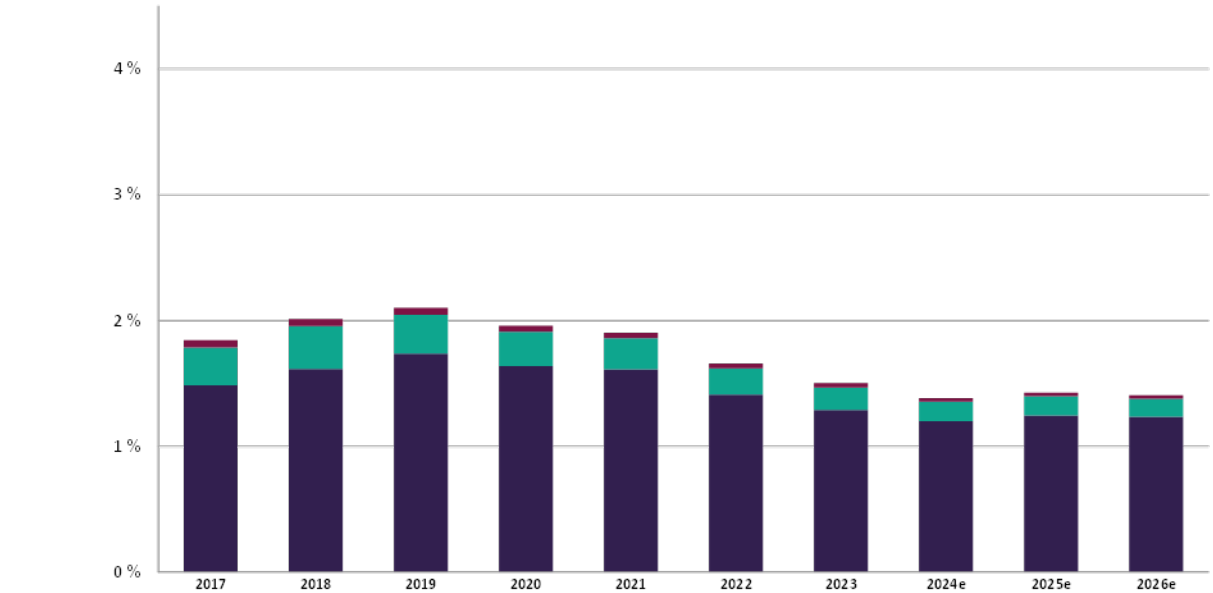
[3] Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[4]. Le poids de la dette directe nette atteindrait 1,2 % en 2026. En tenant compte du refinancement de la DAI de certains régimes de retraite, ce ratio totaliserait 1,33 % en décembre 2026. L'évolution du ratio est attribuable à quatre facteurs principaux :

- la forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- la stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- la variation de la valeur du DAI du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 28 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024e	2025e	2026e
Solde (DAI)	0,06 %	0,06 %	0,05 %	0,05 %	0,04 %	0,04 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %
Dette directe nette : refinancement (DAI)	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %
Dette directe nette usuelle	1,5 %	1,6 %	1,7 %	1,6 %	1,6 %	1,4 %	1,3 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %

e : estimé

[4] La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier et refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

12. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES

12.1. Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations, par unités d'affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Le détail par unités d'affaires des programmes et des projets se retrouve en annexe.

Tableau 97 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 233,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	56 029,0	55 995,0	112 024,0
Montréal-Nord	7 995,0	7 732,0	5 732,0	5 732,0	5 732,0	32 923,0	28 660,0	61 583,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	34 435,0	34 435,0	68 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 521,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 733,0	71 515,0	143 248,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	31 717,0	15 505,0	22 187,0	27 036,0	12 539,0	108 984,0	56 558,0	165 542,0
Saint-Léonard	8 175,0	7 975,0	8 915,0	10 240,0	9 390,0	44 695,0	34 450,0	79 145,0
Sud-Ouest	8 032,0	9 397,0	13 367,0	7 072,0	7 072,0	44 940,0	35 360,0	80 300,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	16 794,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	52 786,0	44 990,0	97 776,0
Total – Arrondissements	**185 129,0**	**161 771,0**	**171 363,0**	**171 242,0**	**155 895,0**	**845 400,0**	**760 838,0**	**1 606 238,0**
Services centraux								
Approvisionnement	1 180,0	-	-	-	-	1 180,0	-	1 180,0
Commission des services électriques	147 078,0	135 425,0	102 545,0	60 501,0	45 801,0	491 350,0	201 192,0	692 542,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	63 230,0	56 791,0	72 323,0	61 777,0	65 085,0	319 206,0	376 205,0	695 411,0
Direction générale	152 658,0	-	-	-	-	152 658,0	-	152 658,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	642 172,0	648 650,0	795 737,0	959 098,0	865 225,0	3 910 882,0	3 452 383,0	7 363 265,0
Environnement	9 442,0	10 101,0	16 051,0	11 284,0	22 002,0	68 880,0	42 053,0	110 933,0
Espace pour la vie	19 586,0	21 188,0	61 953,0	65 693,0	78 880,0	247 300,0	255 610,0	502 910,0
Expérience citoyenne et communications	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion et planification des immeubles	123 521,0	108 854,0	178 453,0	181 710,0	154 304,0	746 842,0	722 121,0	1 468 963,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	146 858,0	162 409,0	259 516,0	276 672,0	313 510,0	1 158 965,0	1 220 036,0	2 379 001,0
Habitation	47 445,0	54 032,0	66 909,0	67 527,0	66 542,0	302 455,0	333 281,0	635 736,0
Infrastructures du réseau routier	127 017,0	169 338,0	141 791,0	158 478,0	147 630,0	744 254,0	756 150,0	1 500 404,0
Matériel roulant et ateliers	59 825,0	80 000,0	104 200,0	123 221,0	113 900,0	481 146,0	656 000,0	1 137 146,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	126 526,0	120 945,0	121 228,0	114 666,0	109 605,0	592 970,0	258 807,0	851 777,0
Urbanisme et mobilité	401 718,0	471 605,0	589 813,0	582 836,0	637 997,0	2 683 969,0	3 310 733,0	5 994 702,0
Total – Services centraux	**2 118 541,0**	**2 114 051,0**	**2 632 660,0**	**2 751 850,0**	**2 714 592,0**	**12 331 694,0**	**11 933 279,0**	**24 264 973,0**
Total – Investissements	**2 303 670,0**	**2 275 822,0**	**2 804 023,0**	**2 923 092,0**	**2 870 487,0**	**13 177 094,0**	**12 694 117,0**	**25 871 211,0**

Tableau 98 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 233,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	56 029,0	55 995,0	112 024,0
Montréal-Nord	7 995,0	7 732,0	5 732,0	5 732,0	5 732,0	32 923,0	28 660,0	61 583,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	34 435,0	34 435,0	68 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 521,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 733,0	71 515,0	143 248,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	31 717,0	15 505,0	22 187,0	27 036,0	12 539,0	108 984,0	56 558,0	165 542,0
Saint-Léonard	8 175,0	7 975,0	8 915,0	10 240,0	9 390,0	44 695,0	34 450,0	79 145,0
Sud-Ouest	8 032,0	9 397,0	13 367,0	7 072,0	7 072,0	44 940,0	35 360,0	80 300,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	16 794,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	52 786,0	44 990,0	97 776,0
Total – Arrondissements	**185 129,0**	**161 771,0**	**171 363,0**	**171 242,0**	**155 895,0**	**845 400,0**	**760 838,0**	**1 606 238,0**
Services centraux								
Approvisionnement	605,0	-	-	-	-	605,0	-	605,0
Commission des services électriques	147 078,0	135 425,0	102 545,0	60 501,0	45 801,0	491 350,0	201 192,0	692 542,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	50 252,0	54 776,0	70 243,0	61 777,0	65 085,0	302 133,0	376 205,0	678 338,0
Direction générale	99 228,0	-	-	-	-	99 228,0	-	99 228,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	194 956,0	203 245,0	233 338,0	240 957,0	242 909,0	1 115 405,0	1 130 941,0	2 246 346,0
Environnement	3 363,0	5 315,0	5 829,0	5 174,0	2 813,0	22 494,0	8 839,0	31 333,0
Espace pour la vie	9 086,0	20 688,0	61 453,0	65 193,0	78 380,0	234 800,0	243 610,0	478 410,0
Gestion et planification des immeubles	54 528,0	64 611,0	108 880,0	101 196,0	94 966,0	424 181,0	355 337,0	779 518,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	97 038,0	115 358,0	193 787,0	199 835,0	193 936,0	799 954,0	881 881,0	1 681 835,0
Habitation	20 355,0	19 827,0	29 733,0	28 349,0	28 035,0	126 299,0	140 460,0	266 759,0
Infrastructures du réseau routier	117 017,0	159 338,0	135 791,0	152 478,0	141 130,0	705 754,0	718 650,0	1 424 404,0
Matériel roulant et ateliers	18 254,0	36 186,0	65 688,0	78 380,0	69 233,0	267 741,0	453 808,0	721 549,0
Technologies de l'information	53 135,0	42 330,0	45 658,0	43 203,0	37 520,0	221 846,0	79 367,0	301 213,0
Urbanisme et mobilité	311 523,0	355 635,0	449 009,0	442 833,0	529 730,0	2 088 730,0	2 559 408,0	4 648 138,0
Total – Services centraux	**1 194 020,0**	**1 224 804,0**	**1 518 791,0**	**1 502 328,0**	**1 556 282,0**	**6 996 225,0**	**7 227 908,0**	**14 224 133,0**
Total – Investissements	**1 379 149,0**	**1 386 575,0**	**1 690 154,0**	**1 673 570,0**	**1 712 177,0**	**7 841 625,0**	**7 988 746,0**	**15 830 371,0**

Tableau 99 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Services centraux								
Approvisionnement	575,0	-	-	-	-	575,0	-	575,0
Culture	12 978,0	2 015,0	2 080,0	-	-	17 073,0	-	17 073,0
Direction générale	53 430,0	-	-	-	-	53 430,0	-	53 430,0
Eau	447 216,0	445 405,0	562 399,0	718 141,0	622 316,0	2 795 477,0	2 321 442,0	5 116 919,0
Environnement	6 079,0	4 786,0	10 222,0	6 110,0	19 189,0	46 386,0	33 214,0	79 600,0
Espace pour la vie	10 500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	12 500,0	12 000,0	24 500,0
Gestion et planification des immeubles	68 993,0	44 243,0	69 573,0	80 514,0	59 338,0	322 661,0	366 784,0	689 445,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	49 820,0	47 051,0	65 729,0	76 837,0	119 574,0	359 011,0	338 155,0	697 166,0
Habitation	27 090,0	34 205,0	37 176,0	39 178,0	38 507,0	176 156,0	192 821,0	368 977,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	38 500,0	37 500,0	76 000,0
Matériel roulant et ateliers	41 571,0	43 814,0	38 512,0	44 841,0	44 667,0	213 405,0	202 192,0	415 597,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	73 391,0	78 615,0	75 570,0	71 463,0	72 085,0	371 124,0	179 440,0	550 564,0
Urbanisme et mobilité	90 195,0	115 970,0	140 804,0	140 003,0	108 267,0	595 239,0	751 325,0	1 346 564,0
Total – Services centraux	**924 521,0**	**889 247,0**	**1 113 869,0**	**1 249 522,0**	**1 158 310,0**	**5 335 469,0**	**4 705 371,0**	**10 040 840,0**
Total – Investissements	**924 521,0**	**889 247,0**	**1 113 869,0**	**1 249 522,0**	**1 158 310,0**	**5 335 469,0**	**4 705 371,0**	**10 040 840,0**

12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 100 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	55 995,0	55 995,0	111 990,0
Montréal-Nord	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	28 160,0	28 160,0	56 320,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	29 435,0	29 435,0	58 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 515,0	71 515,0	143 030,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	52 795,0	52 795,0	105 590,0
Saint-Léonard	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	34 450,0	34 450,0	68 900,0
Sud-Ouest	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	35 360,0	35 360,0	70 720,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	44 990,0	44 990,0	89 980,0
Total – Emprunts des arrondissements	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**751 575,0**	**751 575,0**	**1 503 150,0**
Services centraux								
Approvisionnement	1 180,0	-	-	-	-	1 180,0	-	1 180,0
Commission des services électriques	7 756,0	-	-	-	-	7 756,0	-	7 756,0
Concertation des arrondissements et l'experience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	34 941,0	41 900,0	53 486,0	45 636,0	51 069,0	227 032,0	291 510,0	518 542,0
Direction générale	152 658,0	-	-	-	-	152 658,0	-	152 658,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	368 532,0	443 600,0	509 905,0	457 061,0	400 748,0	2 179 846,0	2 034 578,0	4 214 424,0
Environnement	9 442,0	10 101,0	16 051,0	11 284,0	22 002,0	68 880,0	42 053,0	110 933,0
Espace pour la vie	18 986,0	20 588,0	61 953,0	65 693,0	78 880,0	246 100,0	255 610,0	501 710,0
Gestion et planification des immeubles	105 259,0	103 546,0	165 457,0	177 814,0	151 410,0	703 486,0	711 383,0	1 414 869,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	122 513,0	131 586,0	217 752,0	231 244,0	273 047,0	976 142,0	1 134 823,0	2 110 965,0
Habitation	47 445,0	54 032,0	66 909,0	67 527,0	66 542,0	302 455,0	333 281,0	635 736,0
Infrastructures du réseau routier	95 767,0	151 652,0	124 105,0	136 398,0	125 550,0	633 472,0	645 750,0	1 279 222,0
Matériel roulant et ateliers	59 825,0	80 000,0	104 200,0	123 221,0	113 900,0	481 146,0	656 000,0	1 137 146,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	126 526,0	120 945,0	121 228,0	114 666,0	109 605,0	592 970,0	258 807,0	851 777,0
Urbanisme et mobilité	355 514,0	407 464,0	535 268,0	543 505,0	611 354,0	2 453 105,0	2 999 553,0	5 452 658,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 556 629,0**	**1 640 127,0**	**2 098 455,0**	**2 062 436,0**	**2 098 218,0**	**9 455 865,0**	**9 712 056,0**	**19 167 921,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 706 944,0**	**1 790 442,0**	**2 248 770,0**	**2 212 751,0**	**2 248 533,0**	**10 207 440,0**	**10 463 631,0**	**20 671 071,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	490 000,0	597 000,0	597 000,0	597 000,0	597 000,0	2 878 000,0	2 985 000,0	5 863 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**1 189 244,0**	**1 165 742,0**	**1 624 070,0**	**1 588 051,0**	**1 623 833,0**	**7 190 940,0**	**7 340 131,0**	**14 531 071,0**

Tableau 101 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	55 995,0	55 995,0	111 990,0
Montréal-Nord	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	28 160,0	28 160,0	56 320,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	29 435,0	29 435,0	58 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 515,0	71 515,0	143 030,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	52 795,0	52 795,0	105 590,0
Saint-Léonard	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	34 450,0	34 450,0	68 900,0
Sud-Ouest	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	35 360,0	35 360,0	70 720,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	44 990,0	44 990,0	89 980,0
Total – Emprunts des arrondissements	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**751 575,0**	**751 575,0**	**1 503 150,0**
Services centraux								
Approvisionnement	605,0	-	-	-	-	605,0	-	605,0
Commission des services électriques	7 756,0	-	-	-	-	7 756,0	-	7 756,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	34 491,0	40 885,0	52 406,0	45 636,0	51 069,0	224 487,0	291 510,0	515 997,0
Direction générale	99 228,0	-	-	-	-	99 228,0	-	99 228,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	97 247,0	102 976,0	179 978,0	112 335,0	112 089,0	604 625,0	514 002,0	1 118 627,0
Environnement	3 363,0	5 315,0	5 829,0	5 174,0	2 813,0	22 494,0	8 839,0	31 333,0
Espace pour la vie	8 486,0	20 088,0	61 453,0	65 193,0	78 380,0	233 600,0	243 610,0	477 210,0
Gestion et planification des immeubles	47 344,0	60 416,0	99 022,0	98 778,0	92 759,0	398 319,0	346 668,0	744 987,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	79 392,0	100 496,0	161 513,0	162 469,0	174 078,0	677 948,0	823 687,0	1 501 635,0
Habitation	20 355,0	19 827,0	29 733,0	28 349,0	28 035,0	126 299,0	140 460,0	266 759,0
Infrastructures du réseau routier	85 767,0	141 652,0	118 105,0	130 398,0	119 050,0	594 972,0	608 250,0	1 203 222,0
Matériel roulant et ateliers	18 254,0	36 186,0	65 688,0	78 380,0	69 233,0	267 741,0	453 808,0	721 549,0
Technologies de l'information	53 135,0	42 330,0	45 658,0	43 203,0	37 520,0	221 846,0	79 367,0	301 213,0
Urbanisme et mobilité	294 936,0	333 489,0	429 906,0	437 409,0	525 053,0	2 020 793,0	2 550 285,0	4 571 078,0
Total – Emprunts des services centraux	**867 961,0**	**915 730,0**	**1 266 128,0**	**1 229 776,0**	**1 316 823,0**	**5 596 418,0**	**6 138 696,0**	**11 735 114,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**##########**	**1 066 045,0**	**1 416 443,0**	**1 380 091,0**	**1 467 138,0**	**6 347 993,0**	**6 890 271,0**	**13 238 264,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	318 800,0	363 700,0	359 800,0	341 800,0	356 100,0	1 740 200,0	1 893 900,0	3 634 100,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**676 476,0**	**679 345,0**	**1 033 643,0**	**1 015 291,0**	**1 088 038,0**	**4 492 793,0**	**4 881 371,0**	**9 374 164,0**

Tableau 102 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Services centraux								
Approvisionnement	575,0	-	-	-	-	575,0	-	575,0
Culture	450,0	1 015,0	1 080,0	-	-	2 545,0	-	2 545,0
Direction générale	53 430,0	-	-	-	-	53 430,0	-	53 430,0
Eau	271 285,0	340 624,0	329 927,0	344 726,0	288 659,0	1 575 221,0	1 520 576,0	3 095 797,0
Environnement	6 079,0	4 786,0	10 222,0	6 110,0	19 189,0	46 386,0	33 214,0	79 600,0
Espace pour la vie	10 500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	12 500,0	12 000,0	24 500,0
Gestion et planification des immeubles	57 915,0	43 130,0	66 435,0	79 036,0	58 651,0	305 167,0	364 715,0	669 882,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	43 121,0	31 090,0	56 239,0	68 775,0	98 969,0	298 194,0	311 136,0	609 330,0
Habitation	27 090,0	34 205,0	37 176,0	39 178,0	38 507,0	176 156,0	192 821,0	368 977,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	38 500,0	37 500,0	76 000,0
Matériel roulant et ateliers	41 571,0	43 814,0	38 512,0	44 841,0	44 667,0	213 405,0	202 192,0	415 597,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	73 391,0	78 615,0	75 570,0	71 463,0	72 085,0	371 124,0	179 440,0	550 564,0
Urbanisme et mobilité	60 578,0	73 975,0	105 362,0	106 096,0	86 301,0	432 312,0	449 268,0	881 580,0
Total – Emprunts des services centraux	**688 668,0**	**724 397,0**	**832 327,0**	**832 660,0**	**781 395,0**	**3 859 447,0**	**3 573 360,0**	**7 432 807,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	171 200,0	233 300,0	237 200,0	255 200,0	240 900,0	1 137 800,0	1 091 100,0	2 228 900,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**512 768,0**	**486 397,0**	**590 427,0**	**572 760,0**	**535 795,0**	**2 698 147,0**	**2 458 760,0**	**5 156 907,0**

Section Climat 2026

13. SECTION CLIMAT 2026

13.1. Une gouvernance climatique forte

13.1.1. Budget climat 2026 de Montréal : en bref

Pour la troisième année consécutive, la Ville de Montréal intègre les considérations climatiques à son processus budgétaire et financier via la budgétisation climatique. Ce système de gouvernance permet d'assurer que ses cibles et objectifs climatiques sont respectés et suivis, comme dans le cas d'un budget financier[1]. Un budget climat en soi ne réduira pas les émissions de GES, mais il permet une prise de décision cohérente qui prend systématiquement en compte leur impact sur le climat.

L'édition 2026 du Budget climat franchit une nouvelle étape importante. La gouvernance climatique de Montréal s'élargit et se renforce : le Programme décennal d'immobilisations (PDI) fait désormais l'objet d'une évaluation climatique approfondie grâce à la nouvelle version du test climat. Celle-ci permet de mieux mesurer l'alignement des investissements avec les objectifs climatiques. En parallèle, la modélisation des trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) a été actualisée pour refléter les données les plus récentes. Cette mise à jour inclut l'ajustement de certaines mesures et l'intégration d'actions issues des autres paliers gouvernementaux.

Ces avancées illustrent l'engagement de la Ville à structurer sa gouvernance climatique et à renforcer ses processus budgétaires, dans le but d'accélérer la transition écologique.

13.1.2. Une gouvernance alignée sur le Plan stratégique Montréal 2030 et le Plan climat

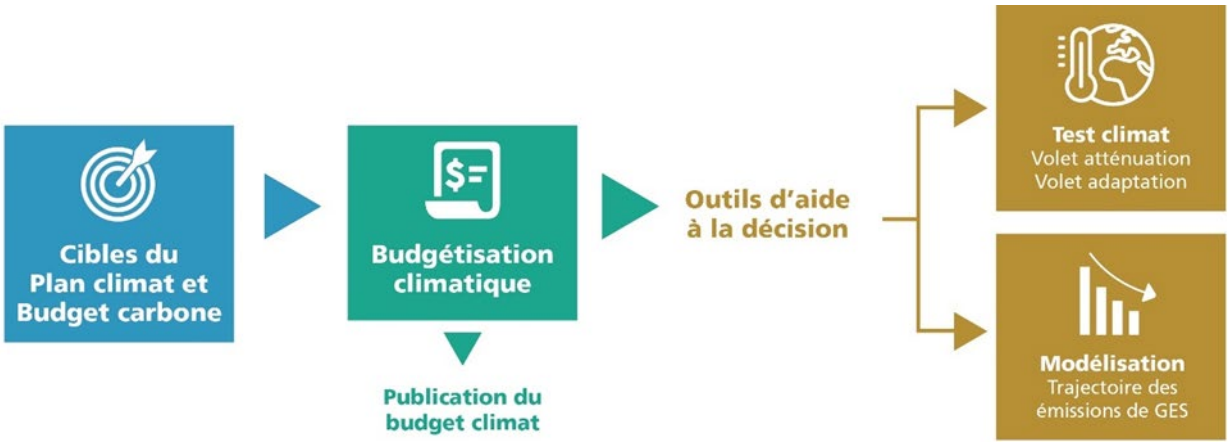
Le Plan climat 2020-2030 traduit les engagements de la Ville en matière de transition écologique. Il s'inscrit dans la vision de Montréal 2030, qui mobilise l'ensemble des acteurs pour une métropole plus résiliente et inclusive, et repose sur deux objectifs structurants :

- L'atténuation, en réduisant les émissions de GES de la collectivité d'au moins 55 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030, en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ;
- L'adaptation, en renforçant la résilience de l'ensemble du territoire de Montréal et la capacité d'adaptation aux impacts climatiques.

Pour concrétiser ces objectifs, un système de gouvernance climatique s'appuyant sur des outils structurants d'aide à la décision a été mis en place, soit la publication annuelle du budget climat, le test climat et la modélisation des trajectoires d'émissions de GES. Ensemble, ils permettent d'intégrer les enjeux climatiques à toutes les étapes du processus décisionnel, et de faire du climat un critère transversal dans la planification, l'évaluation et la priorisation des projets.

[1] Alors que les volumes budgétaires et financiers de la Ville de Montréal ne couvrent que les activités municipales, le budget climat couvre les émissions de l'ensemble de la collectivité montréalaise. Ainsi, le périmètre à considérer est le même périmètre que celui de l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise, qui recense les émissions ayant lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Graphique 29 – Gouvernance climatique de Montréal



13.1.3. Trois objectifs pour structurer l'action climatique

Ce cadre de gouvernance permet de répondre à trois objectifs complémentaires et nécessaires au respect des objectifs de transition écologique et de résilience :

1. **Assurer une transparence accrue**

   La publication d'un chapitre annuel consacré au climat dans le budget de la Ville constitue un levier essentiel pour renforcer la transparence quant à la capacité d'atteindre les cibles climatiques.

2. **Identifier systématiquement l'alignement climatique des investissements**

   La nouvelle version du test climat permet de guider la priorisation et l'allocation des ressources à court terme, en cohérence avec les cibles à long terme.

3. **Cibler les mesures de réduction des émissions de GES à ajouter ou à renforcer**

   La modélisation permet d'identifier les écarts entre nos trajectoires d'émissions de GES et celles nécessaires pour respecter le budget carbone[2].

[2] Le budget carbone représente la quantité maximale de GES qui peut être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire par rapport à la période préindustrielle. La Ville de Montréal s'est fixé un budget carbone en 2021 qui précisait la quantité maximale de GES pouvant être émise dans l'atmosphère entre 2018 (année de l'inventaire le plus récent) et 2050 (année cible de la carboneutralité).

13.2. Le test climat : un outil renforcé pour mieux orienter les décisions

L'intégration des enjeux climatiques dans les décisions municipales repose sur des outils structurants, dont le test climat est un pilier. Conçu comme un outil d'aide à la décision, il permet d'évaluer la cohérence des projets et programmes avec les objectifs climatiques de la Ville, tant en matière d'atténuation que d'adaptation.

La nouvelle version du test climat marque une avancée significative.[3] Alors que la première version reposait sur des questions génériques et un accompagnement individualisé, la version actuelle propose une approche plus structurée, pédagogique et automatisée. Elle rend les questions plus compréhensibles, fournit les informations clés au bon moment et présente les résultats sous forme de bilans visuels comparables, facilitant l'analyse transversale des projets.

Les résultats issus de cette nouvelle version ont été intégrés dès cette année au processus budgétaire. Ils ont permis d'éclairer les décisions en offrant une lecture rapide et comparative de l'alignement du PDI en matière d'atténuation et d'adaptation. Cette démarche marque une avancée significative vers une gouvernance climatique plus rigoureuse, transparente et pleinement opérationnelle.

13.2.1. Évaluation de l'alignement du PDI via le Test climat

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) a évalué dans quelle mesure les investissements prévus au PDI 2026-2035 sont alignés sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation du Plan climat, et ce, selon les trois catégories décrites dans le tableau suivant.

Tableau 103 – Catégories de classification des projets et programmes du PDI 2026-2035

Catégorie	Critères du projet ou programme	Exemples	
		Rénovation de bâtiment	Réfection de rue
Aligné	Contribue directement à l'atteinte des cibles climatiques (atténuation et/ou adaptation), en intégrant des mesures reconnues et efficaces	Décarbonation, efficacité énergétique et mesures d'adaptation suffisantes	Augmentation de l'espace pour la mobilité active et collective et mesures d'adaptation suffisantes
Partiellement aligné	Comporte certains éléments positifs, mais la contribution globale demeure limitée ou partielle par rapport aux cibles climatiques	Décarbonation, efficacité énergétique et mesures d'adaptation insuffisantes	Augmentation de l'espace pour la mobilité active et collective et mesures d'adaptation insuffisantes
Non aligné	Nuit aux cibles climatiques, en augmentant les émissions ou la vulnérabilité aux changements climatiques, en ne prenant pas en compte les enjeux climatiques ou en manquant une opportunité d'agir	Travaux limités au maintien de l'actif	Refaire la rue à l'identique

Près de 35 % du total du PDI 2026-2035, soit 9 G$, financent des projets et programmes dont l'impact climatique est non significatif ou ne pouvant pas être adéquatement évalués avec la version actuelle du Test climat. Une part de ces investissements sont donc aussi à considérer avec attention, car ils mobilisent des ressources sans générer de bénéfices directs pour l'atteinte de la carboneutralité ou la réduction des vulnérabilités. L'exercice a ainsi permis de conclure que 65 % du total du PDI 2026-35 présente des impacts potentiels en matière d'atténuation et d'adaptation, soit 16,9 G$. De ce montant, **14,3 G$ ont pu être évalués**.

[3] Voir l'annexe 3 pour plus de détails sur la méthodologie du Test climat.

Tableau 104 – Projets et programmes évalués

(en milliards de dollars)	Total	(en %)
Projets et programmes ayant un impact potentiel - évalués	14,3	55%
Projets et programmes ayant un impact potentiel - données manquantes	2,6	10%
Projets et programmes n'ayant pas d'impact significatif ou ne pouvant être adéquatement évalués	9,0	35%
Total PDI 2026-2035	**25,9**	**100%**

Résultats pour le PDI 2026-2035

Les projets et programmes évalués ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie[4] et ont été répartis dans les catégories mentionnées précédemment :

Aligné

4,35 G$ (30 % des investissements évalués) soutiennent des programmes et projets qui contribuent directement à l'atteinte des cibles climatiques, en intégrant des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation reconnues et efficaces.

Tableau 105 – Exemples de projets et programmes alignés sur les cibles climatiques

Aligné (en millions de dollars)	Total
32300 - Programme d'acquisition des milieux naturels	199
34700 - Plan de la forêt urbaine	254
66169 - Programme de transition écologique pour le parc immobilier	196

Partiellement aligné

6,28 G$ (44 % des investissements évalués) financent des projets et programmes qui comportent certains éléments positifs, mais la contribution globale demeure limitée ou partielle par rapport aux cibles climatiques.

Tableau 106 – Exemples de projets et programmes partiellement alignés sur les cibles climatiques

Partiellement aligné (en millions de dollars)	Total
75035 - Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill Colle ge et Cathcart	123
56540 - Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	1 241

Non aligné

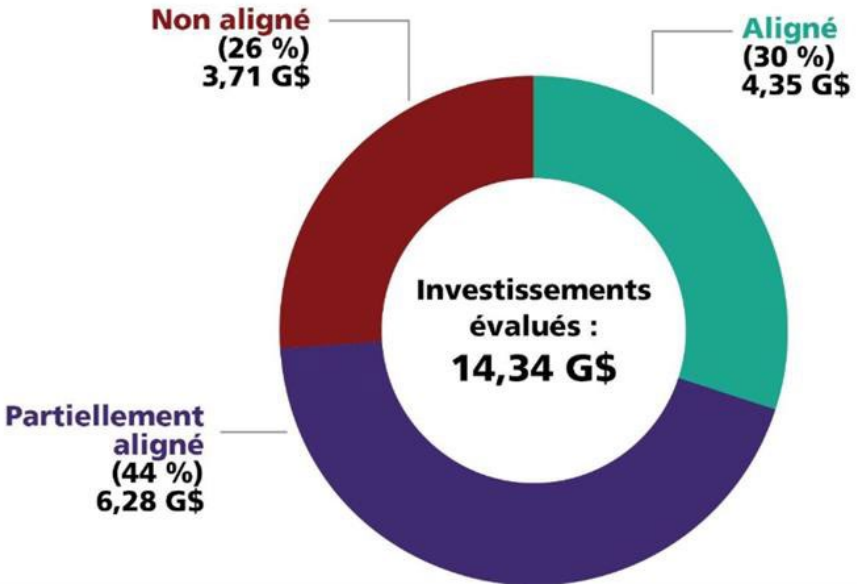
3,71 G$, soit 26 % des investissements évalués sont actuellement alloués à des projets et programmes qui nuisent à l'atteinte des cibles du Plan climat. Ces investissements, qui contribuent à l'augmentation des émissions ou des vulnérabilités climatiques, ignorent les enjeux climatiques ou manquent des opportunités d'agir. Notons toutefois que certains de ces projets et programmes peuvent être nécessaires pour des raisons de sécurité, de maintien des services à la population ou d'entretien des actifs municipaux. Par exemple, les programmes liés au planage-revêtement et la réfection des structures sont très émissifs en GES, mais demeurent essentiels pour des raisons de sécurité et de maintien de services à la population. Pour améliorer son alignement, ce type de programme devra accroître les exigences de durabilité, maximiser la circularité des matériaux et repenser la politique du plus bas soumissionnaire.

[4] La méthodologie d'évaluation est présentée à l'annexe 3.

Tableau 107 – Exemples de projets et programmes non alignés sur les cibles climatiques

Non aligné (en millions de dollars)	**Total**
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	533
68102 - Programme de remplacement de véhicules - Ville	865

Graphique 30 – Alignement des investissements évalués du PDI 2026-2035



13.2.2. Part du budget du PDI consacrée à l'adaptation aux changements climatiques

L'action 46 du Plan climat met en lumière les investissements de la Ville en matière d'adaptation aux changements climatiques, en ciblant principalement les infrastructures naturelles et hybrides. Intégrée au processus budgétaire de la Ville depuis quatre ans, cette action reflète une approche de planification à long terme, qui vise à renforcer la résilience des infrastructures municipales face aux aléas climatiques. À ce titre, la Ville s'est engagée à consacrer un minimum de 10 à 15 % de son PDI à ce type d'investissements.

Pour évaluer les investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, une typologie en trois catégories est utilisée :

- **Infrastructures naturelles et hybrides** : les infrastructures naturelles sont des solutions fondées sur la nature, telles que les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres ou les saillies végétalisées. Les infrastructures hybrides, quant à elles, combinent des éléments naturels à des infrastructures grises pour les adapter au contexte urbain, comme les parcs ou rues éponges.
- **Infrastructures grises admissibles** : il s'agit d'infrastructures qui contribuent à réduire la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs impacts, comme les ouvrages de rétention, les digues permanentes, les piscines, les jeux d'eau ou encore les toits blancs.
- **Investissements non liés à l'adaptation** : cette catégorie regroupe les investissements qui ne réduisent pas la vulnérabilité climatique ou qui relèvent d'autres objectifs, comme la réduction des émissions de GES.

Résultats pour le PDI 2026-2035

Comme présenté dans le tableau suivant pour l'année 2026, 175,0 M$ (7,6 %) des investissements en adaptation aux changements climatiques seront consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides et 264,2 M$ (11,5 %) iront aux infrastructures grises admissibles.

Les investissements consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides provenant des services de l'Urbanisme et de la mobilité, des Grands parcs, Mont royal et sports, et de l'Eau représentent 71 % des investissements totaux en infrastructures naturelles et hybrides. Ceux-ci aident à consolider le déploiement et la conservation des solutions fondées sur la nature. Face à l'augmentation prévue de la fréquence et de l'intensité des canicules et des pluies torrentielles, ces investissements sont principalement destinés à la réfection et à la création de parcs et de milieux naturels et à la végétalisation et la gestion des eaux pluviales dans les milieux de vie.

Les infrastructures naturelles et hybrides jouent un rôle essentiel : elles rendent la ville plus résiliente, la protègent contre les aléas climatiques, réduisent les coûts à long terme et améliorent la qualité de vie des citoyens.

Graphique 31 – Évolution des investissements en infrastructures naturelles et hybrides par rapport aux investissements totaux du PDI entre 2024 et 2026

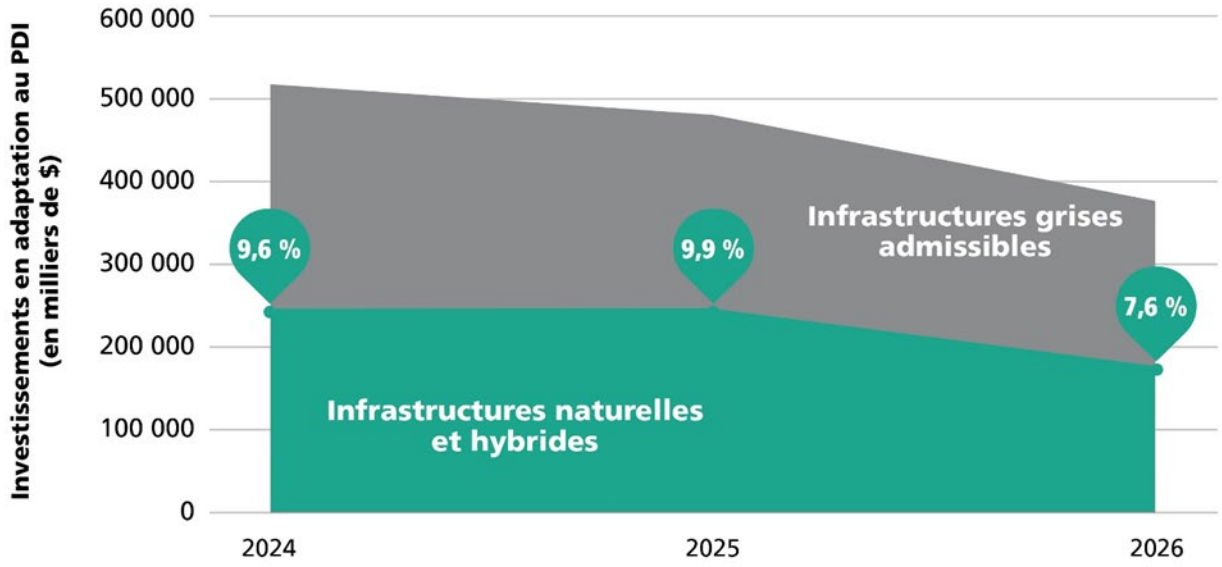


Tableau 108 – Investissements en adaptation de la Ville de Montréal, 2026

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	Infrastructures naturelles et hybrides	Infrastructures grises admissibles	Autres investissements	Investissements bruts 2026
Direction générale	-	-	152 658,0	152 658,0
DG	**-**	**-**	**152 658,0**	**152 658,0**
Approvisionnement	-	-	1 180,0	1 180,0
Habitation	1 425,0	2 100,0	43 920,0	47 445,0
DGA - Habitation et Économie	**1 425,0**	**2 100,0**	**45 100,0**	**48 625,0**
Culture	-	-	63 230,0	63 230,0
Diversité et inclusion sociale	-	-	3 275,0	3 275,0
Environnement	70,6	187,7	9 183,7	9 442,0
Espace pour la vie	4 491,2	2 383,8	12 711,0	19 586,0
DGA - Qualité de vie	**4 561,8**	**2 571,5**	**88 399,7**	**95 533,0**
Sécurité incendie	-	-	6 545,0	6 545,0
Police	-	-	3 575,0	3 575,0
DGA - Sécurité urbaine et conformité	**-**	**-**	**10 120,0**	**10 120,0**
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	3 581,7	6 353,5	4 391,8	14 327,0
Grands parcs, Mont Royal et sports	60 960,6	21 216,8	64 680,6	146 858,0
Matériel roulant et ateliers	-	-	59 825,0	59 825,0
Société du parc Jean-Drapeau	9 052,9	-	13 510,1	22 563,0
Technologies de l'information	-	-	126 526,0	126 526,0
DGA - Service de proximité	**73 595,2**	**27 570,3**	**268 933,5**	**370 099,0**
Comission des services électriques	-	147 078,0	-	147 078,0
Eau	10 914,0	40 640,0	590 618,0	642 172,0
Gestion et planification des immeubles	717,8	18 802,5	104 000,7	123 521,0
Infrastructure du réseau routier	387,0	2 646,0	123 984,0	127 017,0
Urbanisme et mobilité	52 959,2	9 731,2	339 027,6	401 718,0
DGA Urbanisme, mobilité et infrastructures	**64 978,0**	**218 897,7**	**1 157 630,3**	**1 441 506,0**
Arrondissements	30 444,1	13 083,2	141 601,7	185 129,0
Total	**175 004,1**	**264 222,7**	**1 864 443,2**	**2 303 670,0**
Répartition du pourcentage des investissements	**7,6%**	**11,5%**	**80,9%**	**100,0%**

13.2.3. Évaluation de l'alignement des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement

L'impact climatique des dépenses du budget de fonctionnement provient principalement de la consommation d'énergie ainsi que de l'achat de matériel, d'équipement et de services. Dans cette troisième édition du budget climat, la Ville présente une deuxième évaluation de son budget de fonctionnement, qui porte uniquement sur les dépenses énergétiques.

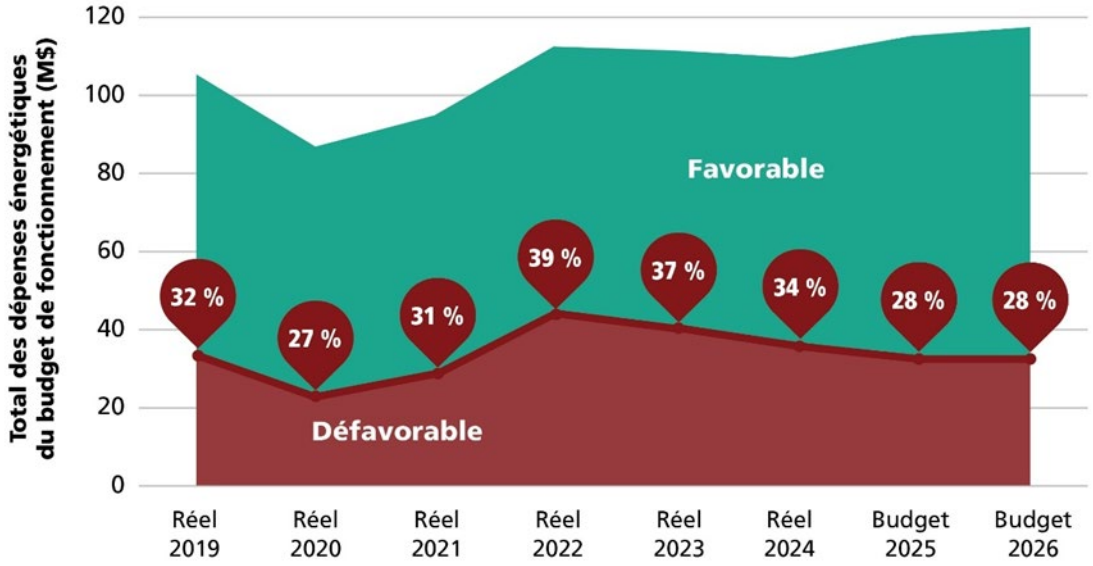
Au fil des prochaines années, cette analyse sera élargie pour inclure l'évaluation de l'alignement des dépenses liées à l'approvisionnement en biens et services pour davantage tendre vers un approvisionnement responsable. Des travaux sont d'ailleurs en cours avec le service de l'approvisionnement afin d'examiner l'impact des matières premières à forte intensité carbone, dans une perspective d'amélioration continue et de cohérence avec les objectifs climatiques de la Ville.

Entre 2019 et 2026, les dépenses énergétiques défavorables de Montréal, soit les dépenses en gaz naturel, en essence, en huile diesel et en mazout, oscillent entre 27 % (23 M$ en 2020) et 39 % (44 M$ en 2022) des dépenses énergétiques totales. Lors de la dernière année complète avec des données réelles (2024), la part des dépenses énergétiques défavorables était de 34 % (37 M$), en légère baisse par rapport au sommet de 2022, mais toujours plus élevée qu'en 2019, 2020 et 2021.

Quant aux dépenses énergétiques favorables, soit principalement les dépenses liées à l'électricité, elles devront aussi être diminuées dans un souci de réduction de la consommation énergétique de la Ville de Montréal et d'une meilleure utilisation de l'énergie disponible.

Les variations observées dans la part des dépenses énergétiques défavorables entre 2019 et 2026 s'expliquent par plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci figurent les fluctuations des prix des différentes sources d'énergie, les écarts de température d'une année à l'autre, ainsi que les impacts économiques liés à la pandémie de COVID-19, principalement observés jusqu'en 2022. À cela s'ajoutent les effets de la conjoncture géopolitique mondiale qui ont influencé les marchés de l'énergie.

Graphique 32 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2026



Les principales dépenses énergétiques[5] défavorables du budget 2026 découleront principalement des :

- Dépenses en essence du Service du matériel roulant et ateliers (57 %)
- Dépenses en combustibles du Service de la gestion et planification des immeubles (20 %)
- Dépenses en gaz naturel du Service de l'eau (13 %).

[5] Il est important de noter que certaines dépenses énergétiques liées à la sous-traitance, telles que le diesel utilisé pour le déneigement et la collecte des matières résiduelles, ne sont pas comprises dans l'analyse puisque les données évaluées ne permettaient pas de faire cette distinction.

Projets et programmes permettant de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables

La Ville met en place des projets et programmes afin de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables, et ainsi d'améliorer l'alignement de son budget de fonctionnement en matière d'atténuation des changements climatiques. Parmi ces investissements, on retrouve :

- **66169 — Programme de transition écologique pour le parc immobilier — 196,0 M$**

  Ce programme contribue à réduire les émissions de GES et à rendre la Ville carboneutre en éliminant l'utilisation d'énergies fossiles et les fuites d'halocarbures, en améliorant la performance énergétique des bâtiments, de même qu'en électrifiant et mutualisant la flotte de véhicules du service.

- **56540 — Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) – 1 240,9 M$**

  La station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte génère des boues déshydratées qui sont brûlées dans quatre incinérateurs. Ceux-ci s'approchent de la fin de leur vie utile et produisent une quantité importante d'émissions atmosphériques et de GES. Le projet de construction de l'Usine de Traitement et de Valorisation des Boues réduira la consommation de gaz naturel, réduira les rejets atmosphériques, augmentera la valorisation des résidus et permettra d'améliorer son efficacité énergétique.

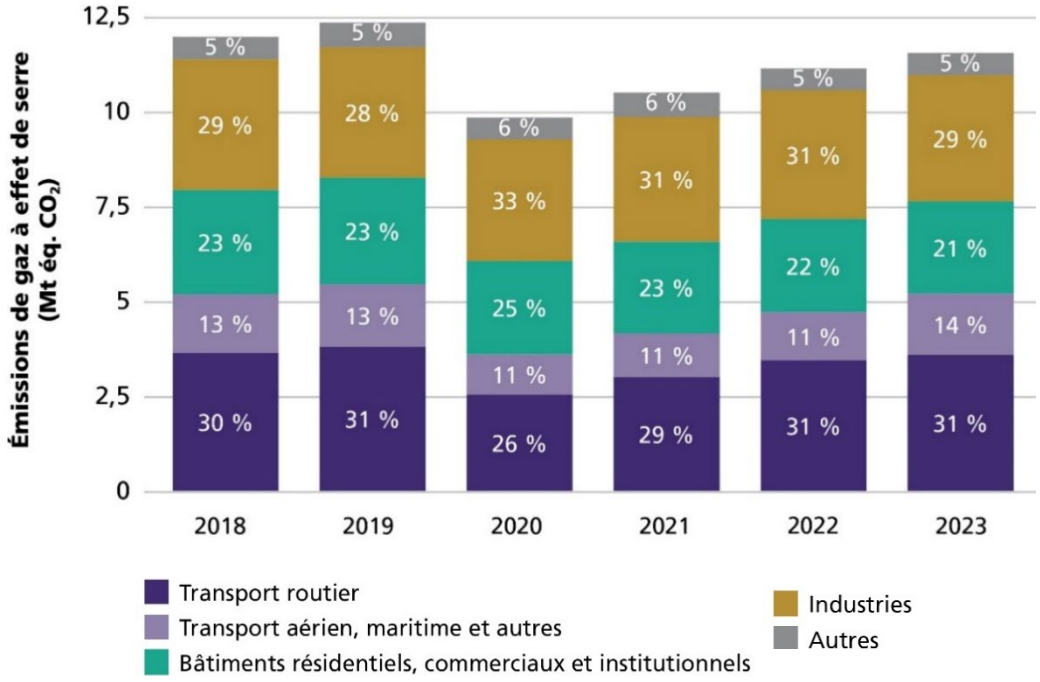
13.3. Le défi du respect du budget carbone

13.3.1. L'état des émissions de GES : 67 mégatonnes d'équivalent CO_2 émis entre 2018 et 2023

Chaque année, la Ville de Montréal publie un inventaire mis à jour des émissions de GES de la collectivité montréalaise. Le territoire couvert correspond à l'ensemble de l'agglomération, incluant les 19 arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que les 15 villes liées situées sur l'île.

En 2023, les émissions de GES ont atteint 11,5 mégatonnes d'équivalent CO_2 (Mt éq. CO_2), en hausse de 3 % par rapport à 2022. Les principales sources d'émissions restent les bâtiments, l'industrie et le transport. Les émissions de 2023 présentent une réduction de 24 % par rapport à 1990, ce qui indique que Montréal n'a pas atteint son objectif de réduction de 30 % en 2020.

Graphique 33 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2018-2023[6, 7, 8]



[6] Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

[7] Le secteur des industries inclut les émissions de sources fixes associées aux industries manufacturières, de la construction et énergétiques ainsi que les émissions liées aux procédés industrielles et à l'utilisation de produits.

[8] Autres : inclut les émissions fugitives ainsi que les émissions liées aux matières résiduelles et à l'agriculture

13.3.2. Le budget carbone : 118 Mt éq. CO_2 restant entre 2024 et 2050

En cohérence avec les recommandations scientifiques les plus récentes, la Ville de Montréal s'est dotée en 2021 d'un budget carbone qui s'applique au territoire couvert par l'inventaire des émissions de GES de l'ensemble de l'agglomération[9]. Un budget carbone représente la quantité maximale de GES pouvant être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire par rapport à l'ère préindustrielle. Pour respecter cette limite, des plafonds annuels d'émissions ont été établis, définissant la trajectoire de réduction nécessaire au fil du temps.

Si la collectivité montréalaise dépasse le plafond d'émissions prévu pour une année donnée, elle devra compenser cet excédent en réduisant davantage ses émissions les années suivantes, afin de rester dans les limites du budget global. Étant donné que ce dernier est limité, et que les plafonds deviennent de plus en plus stricts avec le temps, il est dans l'intérêt de la Ville de réduire ses émissions le plus tôt possible.

Entre 2018 et 2023, la collectivité montréalaise a émis environ 67 Mt éq. CO_2. Cela signifie qu'en cinq ans, 36 % du total du budget carbone disponible jusqu'en 2050 a été épuisé, équivalent à un déficit de près de 2,2 Mt éq. CO_2 en 2023 par rapport à la trajectoire idéale pour respecter le budget carbone. **Le budget carbone restant entre 2024 et 2050 est donc maintenant de 118 Mt éq. CO_2.**

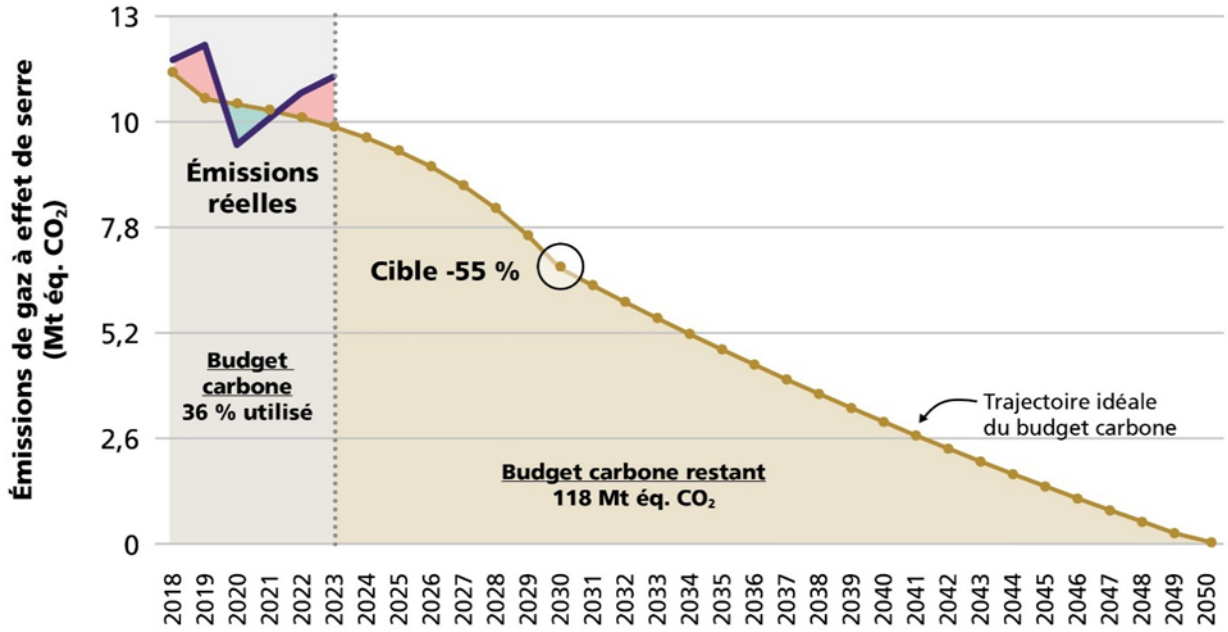
Tableau 109 – État du budget carbone entre 2018 et 2023

(en Mt éq. CO_2)	Émissions réelles	Budget carbone	
		Plafonds annuels	Solde cumulatif
2018	11,93	11,61	(0,31)
2019	12,30	10,97	(1,64)
2020	9,81	10,84	(0,61)
2021	10,46	10,69	(0,39)
2022	11,10	10,50	(0,98)
2023	11,50	10,28	(2,21)

Au cours des six dernières années, les émissions de GES sont demeurées au-dessus des plafonds annuels fixés par le budget carbone, à l'exception de 2020 et 2021, deux années marquées par la pandémie de COVID-19.

[9] Voir l'annexe 2 pour plus de détails sur la méthodologie.

Graphique 34 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2)



13.4. Prévision des émissions de GES de l'agglomération de Montréal

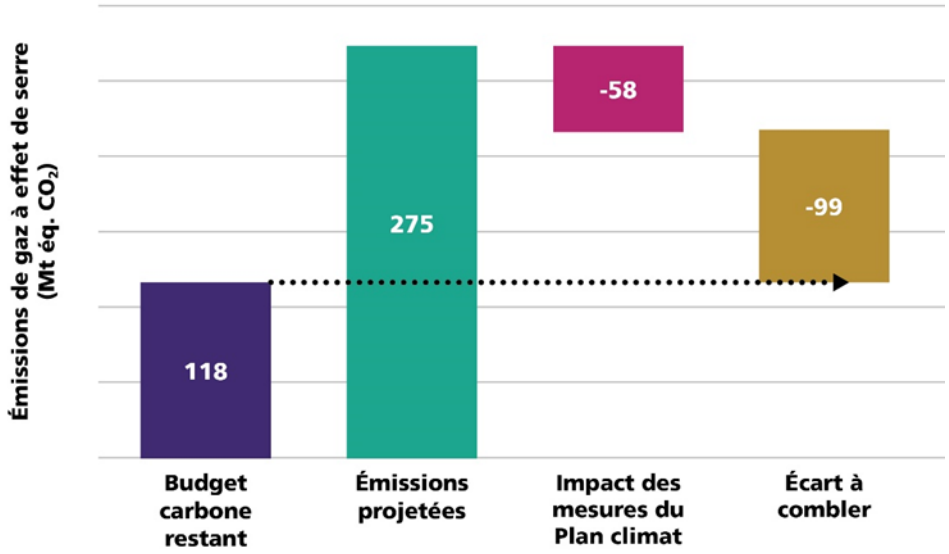
Afin d'évaluer la capacité de l'agglomération de Montréal à respecter son budget carbone et à atteindre ses cibles climatiques, le budget climat repose sur une modélisation des trajectoires d'émissions de GES[10]. Cette approche permet d'estimer l'impact potentiel des mesures d'atténuation, d'identifier les écarts à combler pour respecter le budget carbone et de guider les priorités d'action. Elle fait du budget climat un outil stratégique pour orienter les décisions vers les mesures les plus efficaces.

Avec un budget carbone restant de 118 Mt éq. CO_2 d'ici 2050, il est estimé que la Ville de Montréal émettrait 275 Mt éq. CO_2 en l'absence d'actions climatiques supplémentaires à celles qui sont prévues par les gouvernements fédéral et provincial. Il existe donc un écart à combler de 157 Mt éq. CO_2. Or, cet écart n'est comblé qu'en partie par les mesures du Plan climat

13.4.1. Les mesures du Plan climat peuvent réduire les émissions de 58 Mt éq. CO_2 si elles sont pleinement mises en œuvre

La prévision des émissions de GES intègre les mesures climatiques actuelles et planifiées ainsi que les mesures supplémentaires à l'étude. Les trajectoires sont régulièrement mises à jour afin de refléter les données les plus récentes, les changements aux politiques et les efforts réels déployés par la collectivité.

Graphique 35 – Évaluation des écarts par rapport au budget carbone (en Mt éq. CO_2)



[10] La Ville reconnaît les incertitudes qui entourent les trajectoires d'émissions de GES, la qualité des inventaires et l'efficacité des mesures. Les résultats présentés reposent sur les meilleures données disponibles et des hypothèses crédibles, mais peuvent varier d'une année à l'autre.

Les mesures actuelles et planifiées peuvent réduire les émissions de 28,7 Mt éq. CO_2

Les mesures actuelles et planifiées représentent les actions climatiques déjà mises en œuvre et dotées d'un financement ou d'un plan de mise en œuvre en 2025, et ce, à tous les niveaux de gouvernement. Ces mesures permettent d'accélérer la réduction des émissions, mais demeurent insuffisantes pour atteindre les cibles de réduction ou respecter le budget carbone. Si elles sont pleinement mises en œuvre, ces politiques et engagements devraient permettre une réduction cumulative de 28,7 Mt éq. CO_2 d'ici 2050. Les résultats sont présentés ci-dessous par secteur d'émissions, incluant le transport routier, les bâtiments, ainsi que les autres secteurs.

Mesures actuelles et planifiées — transport routier

Alors que la Ville s'est engagée en mai 2023 à atteindre la carboneutralité des transports d'ici 2040, les émissions du secteur des transports ont augmenté de 44 % depuis le début de la pandémie en 2020, retrouvant d'ailleurs en 2023 un niveau équivalent à celui de 2018. Le transport routier représentait près du tiers des GES émis par la collectivité montréalaise en 2023 et l'auto solo demeure le mode de transport le plus émetteur de Montréal. À cela s'ajoute, une hausse marquée de 41 % des émissions liées au transport aérien en un an, qui devient le deuxième plus grand émetteur du secteur du transport. Face à ces constats, il est primordial d'accélérer les actions visant à réduire les émissions de GES liées au transport routier.

Avec les mesures actuelles et planifiées liées au secteur du transport routier, la Ville pourrait atteindre une réduction de plus de 7 Mt éq. CO_2 des émissions totales estimées d'ici 2050. Cette réduction représente 12,6 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

Tableau 110 – Impact des mesures actuelles et planifiées du transport routier

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi, et le covoiturage (action 11)	(2,1)	3,7%
Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques au centre-ville de Montréal (action 13)	(0,6)	1,0%
Électrifier 100 % des autobus de la STM (action 14)	(3,7)	6,3%
Encourager le verdissement et stimuler la densification de la ville par la conversion de stationnements à ciel ouvert (action 18)	(0,9)	1,6%
Total des mesures actuelles et planifiées du transport routier	**(7,3)**	**12,6%**

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur passeraient de 3,6 Mt éq. CO_2 à 2,3 Mt éq. CO_2 entre 2023 et 2040 avec les mesures actuelles et planifiées.

Mesures actuelles et planifiées — bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

Avec les mesures actuelles et planifiées liées aux bâtiments, la Ville prévoit une réduction de près de 18 Mt éq. CO_2 dans les émissions provenant des secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels d'ici 2050. Cette réduction représente 30,2 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat. La mise en œuvre du système de divulgation, cotation et performance des grands bâtiments représente à elle seule plus du quart des réductions potentielles, ce qui en fait l'action avec le plus grand potentiel de réduction des émissions parmi les mesures actuelles et planifiées du Plan climat.

Tableau 111 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans le secteur des bâtiments

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Adapter les règlements afin d'améliorer l'efficacité énergétique de tous les types de bâtiments (action 25)	(2,7)	4,6%
Système de divulgation, cotation et performance des grands bâtiments (action 27)	(15,0)	25,6%
Total des mesures actuelles et planifiées des bâtiments	**(17,7)**	**30,2%**

En 2023, les émissions annuelles de GES provenant des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels représentaient 21 % du total des GES émis par la collectivité montréalaise. En complément des cibles établies dans le Plan climat, la Ville s'est engagée, dès 2022, à atteindre zéro émission de GES pour l'ensemble des bâtiments sur son territoire d'ici 2040.

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur passeraient de 2,4 Mt éq. CO_2 à 1 Mt éq. CO_2 entre 2023 et 2040 avec les mesures actuelles et planifiées. Puisque l'objectif est d'atteindre zéro émission de GES en 2040, la Ville devra combler cet écart en renforçant les mesures actuelles et planifiées ou en ajoutant de nouvelles mesures structurantes, notamment au niveau des bâtiments résidentiels qui émettraient la majorité[11] des GES à l'horizon 2040.

Mesures actuelles et planifiées — autres secteurs

Avec les mesures actuelles et planifiées liées aux autres secteurs, la Ville prévoit une réduction de près de 4 Mt éq. CO_2. Cette réduction représente 6,4 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

Tableau 112 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans les autres secteurs

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres (action 20)	(0,27)	0,5%
Remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (action 37)	(1,47)	2,5%
Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (action 40)	(2,0)	3,4%
Total des mesures actuelles et planifiées des autres secteurs	**(3,74)**	**6,4%**

[11] 72 %.

En 2023, les émissions annuelles de GES provenant des autres secteurs[12] représentaient 48 % du total des GES émis par la collectivité montréalaise. Les sous-secteurs les plus émissifs des autres secteurs étaient les sources fixes des industries (22 %), le transport aérien (10 %) et l'utilisation de produits par les industries (7 %).

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur ne diminueraient pas significativement, passant de 5,5 Mt éq. CO_2 à 5,2 Mt éq. CO_2 entre 2023 et 2050 avec les mesures actuelles et planifiées. Afin de respecter son engagement envers la carboneutralité à l'horizon 2050, la Ville devra notamment travailler avec les autres paliers gouvernementaux, particulièrement en ce qui a trait aux secteurs du transport aérien et industriel.

Les mesures supplémentaires à l'étude peuvent réduire les émissions de 29,7 Mt éq. CO_2

Malgré les efforts déjà planifiés, la prévision des émissions indique que la collectivité montréalaise ne parviendrait pas à atteindre ses cibles climatiques ni à respecter son budget carbone sans l'ajout de nouvelles mesures ou sans le renforcement soutenu des mesures actuelles. Les mesures supplémentaires à l'étude constituent de nouvelles initiatives ou bonifications aux politiques existantes. Bien qu'elles soient prévues dans le Plan climat, ces mesures n'ont pas encore été accompagnées d'un plan de mise en œuvre précis ou d'un financement suffisant.

Ces mesures permettraient de repousser l'épuisement du budget carbone à 2035 et de réduire l'écart entre les émissions projetées et les plafonds fixés de près de 30 Mt éq. CO_2 d'ici 2050. Cette réduction représente plus de la moitié du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

La mise en œuvre de la nouvelle action du Plan climat qui consiste à établir une stratégie d'écofiscalité pour financer la mobilité montréalaise représente un potentiel important de réduction des émissions parmi l'ensemble des mesures du Plan climat.

[12] Les autres secteurs incluent les émissions du transport aérien, maritime, ferroviaire et hors route, les émissions de sources fixes associées aux industries manufacturières et à la construction, aux industries énergétiques et aux émissions fugitives, les émissions liées aux matières résiduelles, les émissions liées aux procédés industriels et aux utilisations de produits, et les émissions associées à l'agriculture.

13.4.2. Analyse des écarts GES à combler

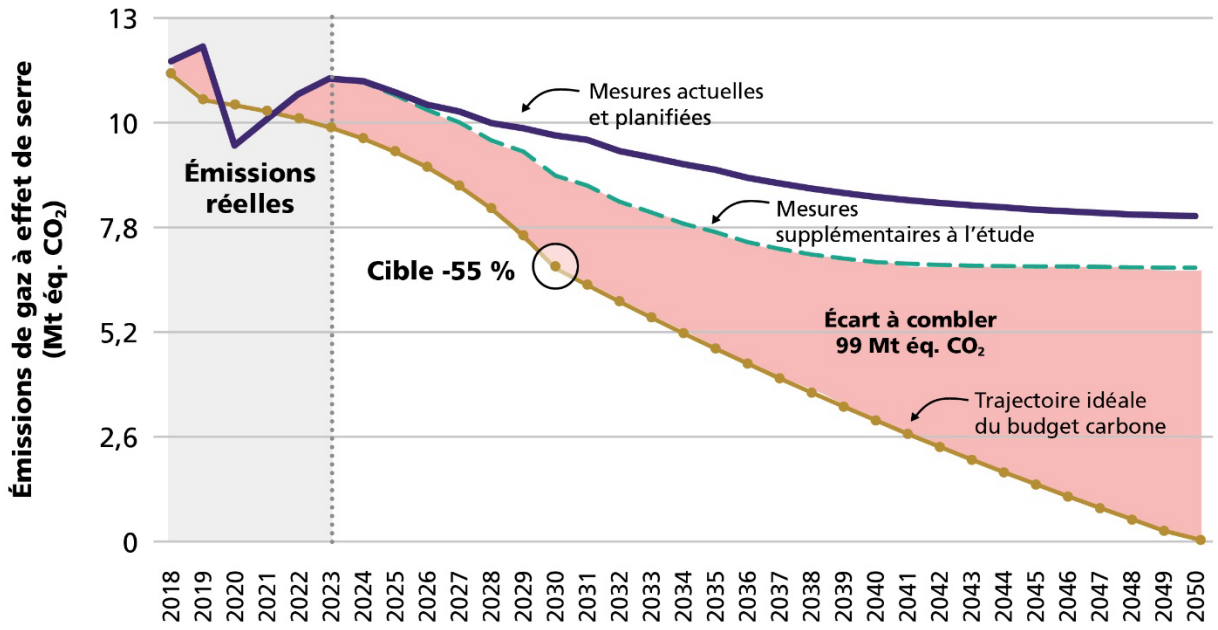
Au total, les mesures actuelles, planifiées et supplémentaires à l'étude pourraient mener à une réduction de la consommation du budget carbone de 58 Mt éq. CO_2.

Tableau 113 – Impact GES des actions du Plan climat

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Mesures actuelles et planifiées	(28,7)	49,2%
Mesures supplémentaires à l'étude	(29,7)	50,8%
Impact GES total des actions du Plan climat	**(58,4)**	**100,0%**

Cet effort significatif lié aux nombreuses mesures d'atténuation découlant du Plan climat de Montréal ne serait toutefois pas suffisant pour respecter la cible de carboneutralité 2050 et le budget carbone. En effet, la Ville émettrait toujours environ 100 Mt éq. CO_2 de plus que la limite de son budget carbone et aurait épuisé son budget carbone en 2035.

Graphique 36 – Trajectoires des émissions de GES de l'action climatique de Montréal (en Mt éq. CO_2)



13.5. Perspectives et ajustements futurs

Montréal poursuit avec détermination sa transition climatique. La Ville renforce sa planification et affine ses outils pour réduire l'écart entre les émissions projetées et les plafonds fixés par son budget carbone.

Le **test climat** deviendra un outil central du système de gouvernance climatique montréalais. Intégré au processus budgétaire, il guidera la conception des projets et des programmes vers une meilleure cohérence avec les objectifs climatiques, et ce, à toutes les étapes du processus décisionnel.

La **modélisation** des trajectoires d'émissions continuera d'être actualisée annuellement. Une attention croissante sera aussi portée à l'intégration d'actions structurantes dans les secteurs qui ne relèvent pas directement de la compétence municipale, mais sur lesquels la Ville de Montréal peut exercer un pouvoir d'influence, notamment auprès des gouvernements provincial et fédéral.

Parallèlement, la Ville intensifiera ses efforts pour réduire sa consommation énergétique et encourager une mobilité plus durable auprès des citoyennes et citoyens. Ces actions seront menées en collaboration avec les citoyennes et citoyens et les partenaires institutionnels, communautaires et gouvernementaux.

Enfin, Montréal demeure en veille active sur les avancées climatiques à l'échelle nationale et internationale. Elle s'inspire des meilleures pratiques mises en œuvre dans d'autres villes du monde, notamment celles qui innovent dans la gestion de leur budget carbone, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des GES. Cette ouverture permet de bonifier ses propres stratégies, d'anticiper les tendances émergentes et de renforcer sa capacité d'action. En cultivant une posture d'apprentissage continu et de collaboration, Montréal s'engage à rester à l'avant-garde de la transition climatique urbaine.

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements

Services administratifs

Tableau 114 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	20 401,5	20 199,1	25 949,5	25 241,6	27 368,3	24 132,4	23 985,3
Finances et évaluation foncière	73 433,0	76 904,6	80 132,4	81 194,2	93 451,3	88 700,3	86 135,8
Planification stratégique et performance organisationnelle	13 280,4	15 814,7	15 100,0	15 615,8	16 481,0	8 764,8	7 562,6
Ressources humaines et communications	69 523,6	73 267,7	75 036,5	77 767,1	80 639,5	79 481,6	79 315,3
Autres services administratifs	11 251,4	11 192,2	12 250,3	14 807,9	17 801,6	21 571,5	22 355,6
Total – Services administratifs	**187 889,9**	**197 378,3**	**208 468,7**	**214 626,6**	**235 741,7**	**222 650,6**	**219 354,6**

Tableau 115 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 274,3	4 505,0	4 828,0	4 452,1	5 409,9	7 527,9	7 915,6
Bureau du vérificateur général	5 941,7	5 579,8	6 276,5	5 813,5	7 673,3	7 673,3	8 061,0
Commission de la fonction publique de Montréal	948,2	1 016,8	1 080,5	2 148,8	2 412,5	2 412,5	2 522,2
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	2 303,1	2 168,6	3 095,6	2 938,8
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	87,2	90,6	65,3	90,4	137,3	862,2	918,0
Total – Autres services administratifs	**11 251,4**	**11 192,2**	**12 250,3**	**14 807,9**	**17 801,6**	**21 571,5**	**22 355,6**

Tableau 116 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	12 148,8	12 274,4	16 642,4	15 949,3	16 311,6	16 012,2	15 968,6
Cotisations de l'employeur	2 946,2	3 155,3	4 157,3	4 107,0	4 093,4	4 007,5	4 066,2
Transport et communications	360,6	446,6	591,6	376,6	347,4	378,1	348,9
Services professionnels	734,6	614,5	462,3	793,8	920,8	322,5	423,9
Services techniques et autres	2 136,8	1 995,0	1 987,9	2 256,4	3 358,2	2 417,2	2 269,1
Location, entretien et réparation	49,3	79,1	80,9	53,1	65,5	64,2	56,1
Biens non durables	53,8	423,4	89,4	113,3	223,6	221,0	279,9
Biens durables	18,8	33,6	22,4	17,9	6,6	11,0	11,0
Contributions à des organismes	2 068,5	1 159,4	1 897,5	1 536,0	1 998,4	659,4	549,4
Autres	(115,9)	17,8	17,8	38,2	42,8	39,3	12,2
Total	**20 401,5**	**20 199,1**	**25 949,5**	**25 241,6**	**27 368,3**	**24 132,4**	**23 985,3**

Tableau 117 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	47 294,1	49 417,7	50 177,0	51 163,9	53 011,9	54 248,3	53 506,9
Cotisations de l'employeur	12 052,0	13 246,2	13 597,4	14 041,8	13 755,5	14 068,0	14 213,4
Transport et communications	1 323,4	1 888,0	1 499,9	1 631,0	2 035,2	2 091,6	2 103,8
Services professionnels	1 862,3	1 800,0	2 453,1	3 006,4	3 683,6	3 641,4	3 876,5
Services techniques et autres	5 456,7	6 721,1	8 218,8	7 364,0	13 842,4	7 203,7	7 847,1
Location, entretien et réparation	91,2	87,8	69,5	57,8	84,9	105,5	105,5
Biens non durables	127,9	122,8	113,9	116,5	107,2	130,5	131,0
Biens durables	67,2	89,2	44,0	17,7	80,2	84,2	84,2
Autres	5 158,2	3 531,8	3 958,8	3 795,1	6 850,4	7 127,1	4 267,4
Total	**73 433,0**	**76 904,6**	**80 132,4**	**81 194,2**	**93 451,3**	**88 700,3**	**86 135,8**

Tableau 118 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	4 365,8	4 680,1	5 438,3	5 376,8	5 686,6	5 774,4	4 991,2
Cotisations de l'employeur	997,7	1 135,5	1 339,6	1 417,5	1 399,6	1 417,3	1 238,0
Transport et communications	54,8	62,3	38,6	33,4	60,1	22,0	19,7
Services professionnels	1 390,9	1 388,0	1 441,2	3 305,9	2 636,6	1 050,9	988,7
Services techniques et autres	115,7	114,4	49,9	108,1	777,0	395,4	225,2
Location, entretien et réparation	0,1	3,8	1,0	25,3	6,0	-	-
Biens non durables	16,9	19,5	29,1	27,5	34,7	34,8	29,8
Biens durables	3,9	0,9	0,5	0,4	12,8	-	-
Contributions à des organismes	6 334,6	8 410,2	6 761,8	5 320,9	5 867,6	70,0	70,0
Total	**13 280,4**	**15 814,7**	**15 100,0**	**15 615,8**	**16 481,0**	**8 764,8**	**7 562,6**

Tableau 119 – Ressources humaines et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	48 648,7	50 732,8	51 343,6	53 844,7	55 185,8	54 121,7	53 992,5
Cotisations de l'employeur	12 355,5	13 276,0	13 745,2	14 205,5	14 371,1	14 059,1	14 295,7
Transport et communications	3 300,6	3 209,0	3 166,9	3 522,0	4 034,3	2 941,0	3 484,2
Services professionnels	2 860,9	3 034,8	3 446,9	3 145,8	3 431,0	4 427,0	3 976,9
Services techniques et autres	1 414,4	1 490,8	1 776,5	1 518,4	1 967,3	2 228,0	3 192,2
Location, entretien et réparation	17,8	25,2	93,2	77,6	150,1	151,1	148,1
Biens non durables	1 391,6	1 439,0	1 402,2	1 352,6	1 330,0	1 474,1	156,9
Biens durables	34,1	60,0	52,0	1,2	54,8	79,6	68,8
Contributions à des organismes	-	-	-	99,3	115,1	-	-
Autres	(500,0)	0,1	10,0	-	-	-	-
Total	**69 523,6**	**73 267,7**	**75 036,5**	**77 767,1**	**80 639,5**	**79 481,6**	**79 315,3**

Tableau 120 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	3 014,8	3 252,0	3 490,0	3 346,1	3 620,0	4 189,0	4 270,5
Cotisations de l'employeur	711,3	794,4	847,6	782,0	905,1	1 054,2	1 079,9
Transport et communications	41,9	74,1	66,6	25,1	102,5	101,5	101,5
Services professionnels	231,7	141,0	165,9	87,8	365,4	1 802,8	2 042,8
Services techniques et autres	92,2	109,9	94,5	65,6	213,4	212,6	213,1
Location, entretien et réparation	17,0	22,3	39,3	36,6	50,3	50,3	50,3
Biens non durables	43,8	33,1	74,3	80,7	118,2	87,5	127,5
Biens durables	121,6	78,2	49,8	28,2	35,0	30,0	30,0
Total	**4 274,3**	**4 505,0**	**4 828,0**	**4 452,1**	**5 409,9**	**7 527,9**	**7 915,6**

Tableau 121 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	4 177,1	3 965,8	4 491,3	4 187,4	4 683,1	4 683,1	4 995,9
Cotisations de l'employeur	942,1	964,0	1 064,1	1 010,0	1 077,4	1 077,4	1 174,8
Transport et communications	17,6	20,5	20,0	15,9	23,0	23,0	23,5
Services professionnels	621,4	422,9	401,4	464,9	1 537,1	1 547,8	1 443,8
Services techniques et autres	65,3	67,7	111,4	75,2	156,7	146,0	147,0
Location, entretien et réparation	12,3	26,7	13,0	13,2	38,0	38,0	118,0
Biens non durables	105,9	112,2	175,3	46,9	158,0	158,0	158,0
Total	**5 941,7**	**5 579,8**	**6 276,5**	**5 813,5**	**7 673,3**	**7 673,3**	**8 061,0**

Tableau 122 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	453,1	506,6	550,0	1 234,2	1 371,4	1 482,3	1 555,4
Cotisations de l'employeur	107,0	130,4	139,4	311,4	351,3	380,4	406,6
Transport et communications	56,8	19,6	25,9	31,0	52,1	52,1	32,8
Services professionnels	302,2	324,2	320,4	486,6	536,3	398,0	414,0
Services techniques et autres	24,7	26,8	24,5	48,7	70,2	70,2	79,0
Location, entretien et réparation	1,1	1,6	3,9	15,6	9,0	11,5	1,0
Biens non durables	(0,2)	0,6	6,6	1,7	12,2	8,0	8,4
Biens durables	3,5	7,0	9,8	19,6	10,0	10,0	25,0
Total	**948,2**	**1 016,8**	**1 080,5**	**2 148,8**	**2 412,5**	**2 412,5**	**2 522,2**

Tableau 123 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	-	-	-	1 177,0	1 090,4	1 090,4	1 155,9
Cotisations de l'employeur	-	-	-	213,4	279,7	279,7	301,6
Transport et communications	-	-	-	127,0	91,5	241,5	241,5
Services professionnels	-	-	-	472,0	373,9	713,9	713,9
Services techniques et autres	-	-	-	253,6	246,2	396,2	429,4
Location, entretien et réparation	-	-	-	30,2	40,9	317,9	40,5
Biens non durables	-	-	-	29,1	36,0	36,0	36,0
Biens durables	-	-	-	0,8	-	20,0	20,0
Autres	-	-	-	-	10,0	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**2 303,1**	**2 168,6**	**3 095,6**	**2 938,8**

Note : En date du 8 juin 2024, administrativement, l'OCPM est devenu un service de la ville.

Tableau 124 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	71,4	72,7	48,7	67,6	92,8	218,0	223,2
Cotisations de l'employeur	15,8	17,1	14,7	21,5	22,3	57,5	59,7
Transport et communications	-	-	-	-	-	8,7	8,7
Services professionnels	-	-	-	-	-	150,7	150,7
Services techniques et autres	-	0,8	1,9	1,2	7,4	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0
Biens non durables	-	-	-	0,1	14,8	386,8	435,2
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6
Total	**87,2**	**90,6**	**65,3**	**90,4**	**137,3**	**862,2**	**918,0**

Habitation et économie

Tableau 125 – Habitation et économie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Habitation et économie							
Approvisionnement	27 772,5	31 605,8	33 886,0	36 430,8	38 308,6	38 206,9	38 193,5
Développement économique	121 437,5	84 735,6	113 260,0	122 515,8	179 787,5	82 812,9	78 156,6
Habitation	145 850,5	118 358,9	161 160,0	224 104,8	305 225,3	228 726,1	248 031,8
Stratégie immobilière	60 782,2	62 042,8	57 917,7	61 199,8	63 324,8	63 446,9	61 216,2
Total – Habitation et économie	**355 842,7**	**296 743,1**	**366 223,7**	**444 251,2**	**586 646,2**	**413 192,8**	**425 598,1**

Tableau 126 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	20 846,0	21 919,4	23 261,5	25 107,3	26 647,7	26 412,9	26 296,3
Cotisations de l'employeur	5 385,3	6 154,9	6 514,5	7 124,2	7 108,9	7 043,3	7 196,2
Transport et communications	200,7	221,3	252,7	195,4	282,0	262,0	491,7
Services professionnels	319,0	377,7	317,4	73,2	205,8	190,2	351,8
Services techniques et autres	1 385,1	2 347,8	3 263,2	3 233,4	3 526,8	3 772,3	3 324,8
Location, entretien et réparation	6,6	16,5	30,7	26,4	26,5	31,6	18,5
Biens non durables	113,0	225,9	161,1	150,6	177,1	184,0	193,6
Biens durables	23,8	55,2	20,5	95,3	44,7	21,5	31,5
Autres	(507,0)	287,1	64,4	425,0	289,1	289,1	289,1
Total	**27 772,5**	**31 605,8**	**33 886,0**	**36 430,8**	**38 308,6**	**38 206,9**	**38 193,5**

Tableau 127 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	8 489,9	8 206,3	8 609,9	7 830,0	7 475,3	7 182,6	7 259,2
Cotisations de l'employeur	2 006,9	2 078,8	2 148,8	2 021,2	1 818,0	1 784,1	1 829,1
Transport et communications	718,6	879,7	549,5	599,6	536,9	180,9	123,5
Services professionnels	5 287,7	4 019,6	3 585,8	3 908,9	3 211,2	2 156,8	983,8
Services techniques et autres	804,3	633,9	929,9	14 577,8	1 307,9	730,5	191,3
Location, entretien et réparation	0,1	28,4	35,0	73,2	36,9	4,0	2,0
Biens non durables	34,6	329,5	78,7	29,1	47,9	9,5	6,0
Biens durables	(17,5)	158,5	269,9	245,7	214,8	10,0	-
Contributions à des organismes	104 112,9	68 400,9	97 052,5	93 230,3	165 138,6	70 754,5	67 761,7
Total	**121 437,5**	**84 735,6**	**113 260,0**	**122 515,8**	**179 787,5**	**82 812,9**	**78 156,6**

Tableau 128 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	9 503,5	9 862,3	10 965,8	11 852,2	12 846,2	13 616,4	13 635,3
Cotisations de l'employeur	2 383,9	2 643,6	2 880,3	3 158,5	3 333,7	3 521,2	3 611,9
Transport et communications	98,2	83,9	77,1	75,1	386,8	386,8	386,8
Services professionnels	797,6	666,0	869,4	621,3	1 600,5	1 666,6	1 656,9
Services techniques et autres	117,6	78,3	134,2	816,2	964,5	155,4	160,4
Location, entretien et réparation	18,8	0,5	79,2	207,7	7 513,9	13,9	6,4
Biens non durables	39,8	28,6	27,4	37,4	36,0	41,0	41,0
Biens durables	18,1	7,9	2 605,1	11 197,3	246,1	30,0	32,5
Contributions à des organismes	132 875,6	104 987,8	141 789,5	194 277,9	278 297,6	209 294,8	228 500,6
Autres	(2,6)	-	1 732,0	1 861,2	-	-	-
Total	**145 850,5**	**118 358,9**	**161 160,0**	**224 104,8**	**305 225,3**	**228 726,1**	**248 031,8**

Tableau 129 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	7 724,3	6 519,0	6 109,1	6 540,7	7 203,8	7 495,6	7 683,0
Cotisations de l'employeur	1 992,4	1 723,2	1 639,8	1 706,7	1 810,5	1 899,3	1 988,1
Transport et communications	10,2	37,0	55,1	57,6	71,7	93,7	78,4
Services professionnels	97,8	105,9	56,7	215,5	668,1	866,1	1 015,5
Services techniques et autres	180,6	73,6	183,9	254,6	342,3	146,1	373,3
Location, entretien et réparation	49 681,6	47 247,0	49 658,6	50 642,4	51 376,4	51 090,8	47 710,2
Biens non durables	784,5	0,5	9,1	22,0	20,7	24,0	16,6
Biens durables	17,6	4,7	4,3	1,2	38,4	38,4	30,0
Frais de financement	-	-	201,0	1 637,2	1 792,9	1 792,9	2 321,1
Remboursement de la dette à long terme	-	-	0,1	121,9	-	-	-
Contributions à des organismes	-	6 331,9	-	-	-	-	-
Autres	293,2	-	-	-	-	-	-
Total	**60 782,2**	**62 042,8**	**57 917,7**	**61 199,8**	**63 324,8**	**63 446,9**	**61 216,2**

Qualité de vie

Tableau 130 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Qualité de vie							
Culture	62 804,5	64 495,5	68 531,6	75 573,2	78 471,5	73 778,2	80 035,1
Diversité et inclusion sociale	34 268,0	42 581,8	47 182,6	44 250,7	68 298,8	43 196,9	68 741,2
Environnement	149 070,8	173 066,3	206 751,3	198 315,7	214 847,6	223 416,7	216 652,8
Espace pour la vie	69 444,6	81 227,9	82 694,2	88 039,0	94 539,1	90 648,5	95 174,2
Total – Qualité de vie	**315 587,9**	**361 371,5**	**405 159,7**	**406 178,6**	**456 157,0**	**431 040,3**	**460 603,3**

Tableau 131 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	13 180,7	14 101,5	14 870,0	15 401,0	15 771,6	15 394,4	16 111,9
Cotisations de l'employeur	3 314,4	3 753,8	3 930,3	4 194,8	4 040,7	3 997,0	4 271,0
Transport et communications	139,3	334,3	235,5	271,7	393,8	336,7	327,5
Services professionnels	3 986,0	3 777,0	4 213,5	1 072,2	1 294,5	1 235,6	1 048,8
Services techniques et autres	2 941,0	3 460,8	4 534,8	9 391,5	8 551,1	8 235,3	15 068,9
Location, entretien et réparation	72,7	169,7	225,5	453,4	565,5	595,7	510,5
Biens non durables	9 277,1	7 980,5	7 937,2	8 227,5	9 952,4	7 918,1	8 149,0
Biens durables	215,7	124,8	188,3	2 473,0	140,3	108,3	112,2
Contributions à des organismes	29 677,6	30 722,4	32 396,6	34 090,8	37 761,6	35 957,1	34 435,3
Autres	-	70,7	(0,1)	(2,7)	-	-	-
Total	**62 804,5**	**64 495,5**	**68 531,6**	**75 573,2**	**78 471,5**	**73 778,2**	**80 035,1**

Tableau 132 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	5 343,1	5 999,3	6 969,6	6 756,4	6 838,6	7 023,6	7 229,5
Cotisations de l'employeur	1 296,6	1 548,2	1 760,0	1 749,4	1 686,6	1 732,6	1 795,2
Transport et communications	79,1	62,9	359,5	191,3	163,7	82,4	372,4
Services professionnels	2 321,5	4 285,4	6 457,8	6 502,2	7 552,5	2 623,1	3 104,8
Services techniques et autres	535,5	449,4	1 150,8	234,0	5 620,7	8 102,2	8 577,5
Location, entretien et réparation	-	35,7	161,4	10,7	67,5	52,6	-
Biens non durables	45,1	62,6	84,3	22,6	182,5	72,7	45,9
Biens durables	(0,1)	-	-	2,7	20,0	20,0	-
Contributions à des organismes	24 295,8	30 138,3	30 243,3	28 781,4	46 166,7	23 487,7	47 615,9
Autres	351,4	-	(4,1)	-	-	-	-
Total	**34 268,0**	**42 581,8**	**47 182,6**	**44 250,7**	**68 298,8**	**43 196,9**	**68 741,2**

Tableau 133 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	18 393,4	19 513,9	19 862,2	21 372,2	23 693,5	24 129,8	24 500,6
Cotisations de l'employeur	4 705,0	5 383,0	5 459,3	5 906,0	6 209,2	6 368,4	6 659,0
Transport et communications	423,3	324,2	333,0	312,4	1 949,9	3 488,9	3 450,0
Services professionnels	1 264,3	393,6	580,1	399,6	897,0	809,1	681,2
Services techniques et autres	126 204,5	136 644,2	169 145,9	179 865,7	177 308,5	186 234,9	181 050,9
Location, entretien et réparation	960,6	1 314,6	1 425,4	1 632,8	3 020,9	2 988,1	1 820,4
Biens non durables	1 301,7	1 291,5	1 356,9	1 701,2	4 567,6	4 729,3	2 789,0
Biens durables	5 898,5	5 619,0	2 997,5	4 045,3	4 774,1	2 235,0	2 172,8
Contributions à des organismes	28,0	82,8	45,9	63,8	158,0	164,3	73,8
Autres	(10 108,5)	2 499,5	5 545,1	(16 983,3)	(7 731,1)	(7 731,1)	(6 544,9)
Total	**149 070,8**	**173 066,3**	**206 751,3**	**198 315,7**	**214 847,6**	**223 416,7**	**216 652,8**

Tableau 134 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	26 472,5	30 922,5	32 371,8	33 719,0	33 965,0	32 178,8	33 615,2
Cotisations de l'employeur	6 758,6	8 238,3	8 597,2	8 929,5	9 166,9	10 055,7	10 643,2
Transport et communications	1 459,1	2 065,2	2 019,0	2 495,9	3 100,5	2 201,2	2 165,2
Services professionnels	3 293,2	3 409,3	2 188,0	1 163,4	1 427,9	1 046,1	1 029,1
Services techniques et autres	9 828,1	12 201,7	12 830,6	16 856,6	17 268,0	15 675,6	16 653,3
Location, entretien et réparation	238,1	241,8	261,3	271,4	394,7	177,4	182,4
Biens non durables	3 622,0	4 923,6	4 643,2	4 762,5	5 123,8	5 574,1	5 915,9
Biens durables	463,9	783,1	722,6	812,0	792,8	703,6	715,1
Frais de financement	6 530,7	6 610,0	6 471,5	6 231,4	8 101,9	8 101,9	8 107,9
Remboursement de la dette à long terme	10 435,9	11 358,1	11 895,6	12 116,1	14 351,1	14 351,1	15 538,9
Contributions à des organismes	457,0	517,0	621,8	702,0	846,5	583,0	608,0
Autres	(114,5)	(42,7)	71,6	(20,8)	-	-	-
Total	**69 444,6**	**81 227,9**	**82 694,2**	**88 039,0**	**94 539,1**	**90 648,5**	**95 174,2**

Sécurité urbaine et conformité

Tableau 135 – Sécurité urbaine et conformité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Sécurité urbaine et conformité							
Affaires juridiques	67 101,9	68 616,4	69 521,1	74 882,2	78 179,4	75 308,5	80 123,3
Greffe	47 359,7	30 067,4	32 430,8	32 095,7	54 873,9	54 883,1	35 545,3
	114 461,6	**98 683,8**	**101 951,9**	**106 977,9**	**133 053,3**	**130 191,6**	**115 668,6**
Services de sécurité publique							
Police	745 917,3	805 439,8	819 370,7	869 021,1	884 664,3	824 074,3	860 286,4
Sécurité incendie	391 002,4	389 421,2	408 843,2	405 100,9	441 445,5	408 693,7	419 484,3
	1 136 919,7	**1 194 861,0**	**1 228 213,9**	**1 274 122,0**	**1 326 109,8**	**1 232 768,0**	**1 279 770,7**
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 251 381,3**	**1 293 544,8**	**1 330 165,8**	**1 381 099,9**	**1 459 163,1**	**1 362 959,6**	**1 395 439,3**

Tableau 136 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	46 485,7	46 083,7	47 911,1	45 681,0	42 371,7	42 336,2	42 159,6
Cotisations de l'employeur	10 971,9	11 768,4	11 739,1	11 456,4	10 354,1	10 341,9	10 663,5
Transport et communications	1 706,5	2 186,2	1 752,2	2 394,4	2 840,2	1 932,1	1 932,1
Services professionnels	2 275,1	2 500,3	2 037,0	7 899,4	15 400,0	14 475,9	16 405,0
Services techniques et autres	4 755,5	5 222,5	5 322,5	6 205,5	6 385,9	5 528,4	8 269,1
Location, entretien et réparation	250,0	204,9	177,2	305,3	205,2	129,8	129,8
Biens non durables	452,1	471,9	417,1	492,7	423,5	378,1	378,1
Biens durables	169,4	156,1	143,1	438,5	188,8	176,1	176,1
Contributions à des organismes	10,0	15,0	17,7	20,0	10,0	10,0	10,0
Autres	25,7	7,4	4,1	(11,0)	-	-	-
Total	**67 101,9**	**68 616,4**	**69 521,1**	**74 882,2**	**78 179,4**	**75 308,5**	**80 123,3**

Tableau 137 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	26 466,0	22 068,1	24 110,9	24 318,6	31 120,9	31 531,0	25 407,2
Cotisations de l'employeur	6 728,3	6 696,0	6 804,2	6 183,6	8 225,7	8 326,8	7 308,5
Transport et communications	2 462,5	258,3	255,7	239,6	3 002,4	3 057,6	395,6
Services professionnels	614,9	299,3	308,4	283,7	1 573,1	1 060,5	698,1
Services techniques et autres	7 794,0	352,7	533,2	600,3	8 491,2	8 536,2	1 140,9
Location, entretien et réparation	2 368,1	245,8	316,4	342,1	1 689,0	1 727,8	322,8
Biens non durables	563,2	93,0	69,1	76,6	653,9	522,1	221,1
Biens durables	362,7	39,2	31,5	32,0	70,7	81,1	11,1
Contributions à des organismes	-	5,0	-	10,0	45,0	40,0	40,0
Autres	-	10,0	1,4	9,2	2,0	-	-
Total	**47 359,7**	**30 067,4**	**32 430,8**	**32 095,7**	**54 873,9**	**54 883,1**	**35 545,3**

Tableau 138 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	570 820,1	614 070,0	635 711,6	670 593,5	680 001,0	637 764,9	660 707,8
Cotisations de l'employeur	150 850,7	157 701,3	150 873,5	160 324,4	162 994,8	150 162,1	161 224,6
Transport et communications	2 704,2	3 776,9	3 657,7	4 115,2	3 730,2	2 824,0	3 105,0
Services professionnels	1 097,4	1 175,0	1 055,6	999,9	1 340,4	1 363,3	1 431,3
Services techniques et autres	5 188,6	6 837,4	8 164,0	10 922,9	12 947,5	9 632,6	10 300,5
Location, entretien et réparation	2 111,5	3 370,1	2 947,2	3 235,7	4 120,8	3 157,8	3 829,4
Biens non durables	7 612,6	9 352,0	9 297,0	10 961,6	10 633,0	10 733,3	11 181,2
Biens durables	1 736,1	4 317,5	2 658,2	2 682,3	3 065,0	2 624,7	2 476,0
Contributions à des organismes	4 769,7	4 796,6	4 992,4	5 175,1	5 811,6	5 811,6	6 030,6
Autres	(973,6)	43,0	13,5	10,5	20,0	-	-
Total	**745 917,3**	**805 439,8**	**819 370,7**	**869 021,1**	**884 664,3**	**824 074,3**	**860 286,4**

Tableau 139 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	282 255,0	287 397,7	303 877,7	301 501,1	328 057,0	310 418,5	318 609,4
Cotisations de l'employeur	68 226,6	75 683,7	78 611,8	80 706,1	81 477,1	80 148,8	85 861,8
Transport et communications	676,7	790,8	817,3	721,1	1 093,5	987,4	1 013,1
Services professionnels	1 267,6	2 246,2	3 239,3	2 745,8	5 146,6	1 278,7	1 279,3
Services techniques et autres	9 139,6	4 711,0	6 574,6	7 667,5	4 560,6	3 943,5	3 719,5
Location, entretien et réparation	13 544,5	6 860,0	4 864,7	2 950,1	2 112,6	992,2	991,7
Biens non durables	6 592,5	8 153,6	6 472,5	3 176,8	5 896,9	5 063,7	5 031,2
Biens durables	2 122,0	3 679,9	4 277,7	5 577,5	12 988,7	5 660,9	2 778,3
Contributions à des organismes	43,9	39,5	30,0	54,9	112,5	200,0	200,0
Autres	7 134,0	(141,2)	77,6	-	-	-	-
Total	**391 002,4**	**389 421,2**	**408 843,2**	**405 100,9**	**441 445,5**	**408 693,7**	**419 484,3**

Services de proximité

Tableau 140 – Service de proximité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services de proximité							
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	122 735,3	141 130,7	168 791,3	133 098,1	206 903,1	149 524,8	158 771,8
Expérience citoyenne et communications	(18,4)	206,7	(540,6)	639,8	-	-	-
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 045,8	64 715,2	69 091,9	75 893,2	75 654,9	45 399,9	55 810,1
Matériel roulant et ateliers	109 937,9	135 957,0	144 772,4	147 538,5	153 878,5	148 659,1	152 170,5
Technologies de l'information	81 652,9	88 266,9	99 635,9	128 425,0	147 935,3	132 713,9	143 336,2
Total – Services de proximité	**367 353,5**	**430 276,5**	**481 750,9**	**485 594,6**	**584 371,8**	**476 297,7**	**510 088,6**

Note : En date du 13 mai 2024, administrativement, une réorganisation des services centraux s'est traduite par l'abolition du Service de l'expérience citoyenne et des communications dont les activités ont été déplacées vers d'autres services. Pour concilier le réel des exercices antérieurs, l'information est présentée à ce tableau. Cependant, aucun tableau spécifique à cet ancien service n'est présenté par la suite.

Tableau 141 – Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	21 342,8	22 154,6	23 412,9	25 892,9	26 780,2	24 473,1	24 106,3
Cotisations de l'employeur	5 526,9	5 885,7	6 284,3	7 066,3	7 164,1	6 471,2	6 530,5
Transport et communications	423,7	596,1	378,9	161,7	390,9	382,0	382,0
Services professionnels	696,7	635,3	652,2	837,3	650,1	1 234,5	548,5
Services techniques et autres	93 302,3	109 825,1	136 262,7	96 649,5	168 262,4	115 541,3	125 783,8
Location, entretien et réparation	700,2	930,2	968,9	740,5	1 967,3	559,3	557,3
Biens non durables	347,0	570,1	411,4	1 349,3	1 325,8	420,6	420,6
Biens durables	83,6	196,6	90,3	25,1	32,1	67,8	67,8
Contributions à des organismes	312,1	337,0	329,6	318,9	300,2	375,0	375,0
Autres	-	-	0,1	56,6	30,0	-	-
Total	**122 735,3**	**141 130,7**	**168 791,3**	**133 098,1**	**206 903,1**	**149 524,8**	**158 771,8**

Tableau 142 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	16 433,1	18 433,7	19 991,5	20 784,0	19 479,2	18 693,1	18 966,1
Cotisations de l'employeur	4 074,0	4 808,1	5 262,9	5 675,4	5 177,0	4 964,8	5 145,1
Transport et communications	202,0	177,6	199,4	145,9	181,6	208,8	208,8
Services professionnels	1 798,5	2 444,6	2 606,0	2 634,2	3 298,5	1 193,3	1 011,8
Services techniques et autres	12 972,3	17 052,4	21 376,3	27 543,2	24 959,2	8 763,6	11 638,2
Location, entretien et réparation	3 073,2	3 611,1	4 945,8	4 553,7	4 856,8	4 698,5	11 889,4
Biens non durables	1 560,3	3 809,9	3 561,5	5 337,0	5 841,4	558,8	555,5
Biens durables	5 068,0	5 191,9	3 512,1	2 459,2	3 060,1	105,4	99,4
Contributions à des organismes	7 901,8	9 121,0	7 571,1	9 261,0	8 676,9	6 095,7	6 162,2
Autres	(37,4)	64,9	65,3	(2 500,4)	124,2	117,9	133,6
Total	**53 045,8**	**64 715,2**	**69 091,9**	**75 893,2**	**75 654,9**	**45 399,9**	**55 810,1**

Tableau 143 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	34 280,9	38 974,8	40 600,3	42 362,3	43 255,3	43 422,7	44 897,1
Cotisations de l'employeur	9 629,8	11 185,0	11 599,0	11 700,4	11 240,6	11 317,3	12 098,9
Transport et communications	86,7	136,0	126,3	91,3	147,7	23,1	107,7
Services professionnels	31,8	24,4	32,0	53,7	54,7	51,3	51,3
Services techniques et autres	3 180,7	5 015,3	4 537,3	3 467,5	7 263,4	5 978,6	8 664,6
Location, entretien et réparation	20 480,3	24 739,4	28 665,8	30 898,8	36 528,0	33 375,7	34 840,5
Biens non durables	43 581,3	57 927,4	60 917,0	60 649,2	58 052,0	57 958,5	54 988,5
Biens durables	35,7	57,7	4,5	13,3	36,8	31,9	21,9
Autres	(1 369,3)	(2 103,0)	(1 709,8)	(1 698,0)	(2 700,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	**109 937,9**	**135 957,0**	**144 772,4**	**147 538,5**	**153 878,5**	**148 659,1**	**152 170,5**

Tableau 144 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	37 015,3	39 125,5	40 609,2	50 306,1	57 296,0	47 472,2	49 706,0
Cotisations de l'employeur	8 406,5	9 643,4	9 853,1	13 622,0	14 263,2	11 498,4	12 242,2
Transport et communications	8 169,1	7 714,2	8 556,7	8 664,3	8 371,9	8 371,9	8 434,8
Services professionnels	1 017,1	788,3	1 108,4	3 997,9	8 579,8	1 235,6	1 026,5
Services techniques et autres	1 497,2	28 883,6	37 151,8	49 920,5	57 014,4	61 725,8	69 516,7
Location, entretien et réparation	24 875,6	902,8	794,2	941,8	900,0	900,0	900,0
Biens non durables	150,6	140,7	153,3	73,6	45,0	45,0	45,0
Biens durables	582,1	1 068,4	1 429,7	1 032,0	1 465,0	1 465,0	1 465,0
Contributions à des organismes	0,5	-	5,0	5,0	-	-	-
Autres	(61,1)	-	(25,5)	(138,2)	-	-	-
Total	**81 652,9**	**88 266,9**	**99 635,9**	**128 425,0**	**147 935,3**	**132 713,9**	**143 336,2**

Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 145 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	72 935,0	69 783,9	82 292,6	87 050,4	95 610,4	95 610,4	105 361,7
Eau	289 490,4	299 053,6	318 958,2	347 926,7	369 099,8	366 037,7	409 249,5
Gestion et planification des immeubles	113 266,1	127 112,1	136 023,3	135 693,0	149 489,6	140 759,8	137 933,8
Infrastructures du réseau routier	71 992,3	31 130,6	40 810,0	37 787,1	40 636,1	38 416,6	38 880,2
Urbanisme et mobilité	54 052,3	73 314,1	76 620,3	93 795,0	119 396,7	100 618,8	95 392,7
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**601 736,1**	**600 394,3**	**654 704,4**	**702 252,2**	**774 232,6**	**741 443,3**	**786 817,9**

Tableau 146 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	6 958,8	6 267,4	7 309,2	8 195,1	10 352,9	10 352,9	11 283,0
Cotisations de l'employeur	1 519,8	1 846,6	1 870,1	1 882,4	2 716,0	2 716,0	2 783,5
Transport et communications	190,4	213,8	220,0	199,7	258,2	258,2	259,6
Services professionnels	413,7	366,2	550,0	225,2	1 075,6	1 067,8	992,7
Services techniques et autres	2 569,4	(1 514,9)	3 999,5	3 302,1	7 624,0	7 606,8	8 749,1
Location, entretien et réparation	1 842,7	1 717,5	1 964,8	1 783,8	2 247,8	2 247,8	2 379,9
Biens non durables	560,8	531,7	630,6	470,3	608,7	633,7	658,2
Biens durables	60,5	80,9	21,9	99,1	73,0	73,0	86,0
Frais de financement	22 938,3	20 970,1	24 070,4	26 892,0	27 326,1	27 326,1	30 778,6
Remboursement de la dette à long terme	35 648,2	38 797,4	41 132,1	43 760,7	41 078,1	41 078,1	45 391,1
Contributions à des organismes	232,4	507,2	524,0	240,0	2 250,0	2 250,0	2 000,0
Total	**72 935,0**	**69 783,9**	**82 292,6**	**87 050,4**	**95 610,4**	**95 610,4**	**105 361,7**

Tableau 147 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	68 478,2	71 408,6	72 403,0	76 375,8	74 211,4	75 718,2	81 318,0
Cotisations de l'employeur	17 847,5	19 571,9	20 220,6	21 420,1	19 591,2	20 042,2	21 915,4
Transport et communications	718,1	570,3	485,2	506,0	955,3	780,1	816,4
Services professionnels	7 414,6	7 990,9	5 560,6	6 061,7	9 456,5	8 275,6	11 769,9
Services techniques et autres	8 987,9	10 508,3	9 915,0	12 445,7	15 012,1	14 107,9	20 369,3
Location, entretien et réparation	10 693,5	10 497,7	9 647,4	9 100,3	11 066,4	11 473,3	17 378,9
Biens non durables	58 769,7	62 527,5	66 654,2	72 186,2	75 886,3	76 625,6	77 334,6
Biens durables	612,6	506,8	642,2	549,9	556,2	708,7	692,0
Frais de financement	37 287,9	38 299,4	44 943,8	51 546,0	55 296,1	54 715,2	61 488,4
Remboursement de la dette à long terme	78 708,9	77 006,1	86 966,9	96 517,6	103 858,7	102 958,9	115 119,3
Contributions à des organismes	115,7	479,7	1 394,8	1 257,7	616,5	561,3	618,3
Autres	(144,2)	(313,6)	124,5	(40,3)	2 593,1	70,7	429,0
Total	**289 490,4**	**299 053,6**	**318 958,2**	**347 926,7**	**369 099,8**	**366 037,7**	**409 249,5**

Tableau 148 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	44 555,4	48 795,8	51 345,5	52 496,7	55 122,3	54 492,6	53 831,2
Cotisations de l'employeur	11 813,3	13 684,5	14 384,6	14 756,2	14 685,0	14 542,5	14 701,7
Transport et communications	405,7	451,8	459,0	420,8	1 082,6	470,9	509,5
Services professionnels	1 009,0	444,3	663,8	543,7	3 677,3	1 230,2	1 299,7
Services techniques et autres	7 700,5	8 208,1	8 319,7	9 148,4	9 755,1	8 692,6	8 191,4
Location, entretien et réparation	22 183,0	28 219,2	29 445,0	31 111,1	33 066,3	34 047,7	31 084,8
Biens non durables	25 907,0	27 241,2	27 254,1	26 691,3	29 951,9	27 240,7	28 309,9
Biens durables	34,2	67,2	50,4	44,8	2 207,8	42,6	5,6
Autres	(342,0)	-	4 101,2	480,0	(58,7)	-	-
Total	**113 266,1**	**127 112,1**	**136 023,3**	**135 693,0**	**149 489,6**	**140 759,8**	**137 933,8**

Tableau 149 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	52 851,1	19 935,6	18 895,9	21 353,8	21 933,6	21 518,6	21 129,7
Cotisations de l'employeur	6 208,9	4 875,5	4 844,3	6 313,0	5 594,0	5 511,9	5 565,7
Transport et communications	387,3	284,9	257,1	252,6	447,0	489,1	325,4
Services professionnels	450,2	1 031,5	957,2	1 354,2	2 141,3	1 480,5	1 437,2
Services techniques et autres	749,9	720,0	3 618,7	1 391,5	2 542,4	1 086,2	1 341,9
Location, entretien et réparation	7 971,4	857,0	8 414,8	6 767,3	7 459,6	7 858,8	8 695,4
Biens non durables	3 148,0	3 253,0	3 745,0	209,0	370,5	349,5	264,3
Biens durables	150,5	88,1	35,4	64,9	69,5	50,2	69,2
Contributions à des organismes	75,0	85,0	38,3	81,8	78,2	71,8	51,4
Autres	-	-	3,3	(1,0)	-	-	-
Total	**71 992,3**	**31 130,6**	**40 810,0**	**37 787,1**	**40 636,1**	**38 416,6**	**38 880,2**

Tableau 150 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	24 967,4	26 388,6	26 037,4	30 030,0	34 772,9	34 399,7	35 036,2
Cotisations de l'employeur	6 007,0	6 781,5	6 764,2	7 985,3	8 606,6	8 518,1	8 871,1
Transport et communications	453,0	330,8	260,1	573,1	588,6	15,0	58,7
Services professionnels	9 489,9	8 682,8	7 402,3	11 122,8	23 280,9	10 217,9	5 425,5
Services techniques et autres	3 389,8	3 095,6	29 928,0	36 134,7	40 875,2	39 993,9	41 224,3
Location, entretien et réparation	1 397,3	8 330,6	2 526,8	2 607,3	2 650,9	2 644,1	2 645,6
Biens non durables	(1 026,1)	405,8	520,1	410,8	3 949,5	1 324,2	360,3
Biens durables	19,7	145,9	247,5	2 050,3	103,2	-	-
Contributions à des organismes	9 347,1	19 152,5	2 933,9	2 880,7	4 568,9	3 505,9	1 771,0
Autres	7,2	-	-	-	-	-	-
Total	**54 052,3**	**73 314,1**	**76 620,3**	**93 795,0**	**119 396,7**	**100 618,8**	**95 392,7**

Arrondissements

Tableau 151 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 671,6	33 136,5	34 998,2	34 989,7	35 280,5	34 970,9	36 082,2
Cotisations de l'employeur	8 276,5	9 127,7	9 675,0	9 681,5	9 534,8	9 413,9	9 899,0
Transport et communications	283,6	226,3	259,1	232,8	400,2	378,3	396,8
Services professionnels	397,3	483,7	383,9	506,7	532,1	312,9	313,6
Services techniques et autres	4 263,8	4 168,1	5 469,0	4 230,3	7 152,0	4 033,8	4 124,5
Location, entretien et réparation	5 789,8	6 153,4	7 786,8	7 590,7	8 409,1	7 415,2	7 431,4
Biens non durables	4 063,1	3 868,2	4 038,0	4 501,5	4 672,8	5 006,9	5 169,0
Biens durables	363,4	242,5	338,3	363,9	592,6	274,1	274,1
Contributions à des organismes	1 788,4	1 833,7	2 500,9	2 178,2	2 440,8	1 609,3	1 636,1
Autres	2 851,7	3 072,3	3 240,3	3 977,3	3 603,8	3 600,8	3 745,2
Total	**59 749,2**	**62 312,4**	**68 689,5**	**68 252,6**	**72 618,7**	**67 016,1**	**69 071,9**

Tableau 152 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	14 747,2	16 109,4	16 652,7	16 930,9	17 690,7	17 688,7	18 036,0
Cotisations de l'employeur	3 804,9	4 365,2	4 523,4	4 601,3	4 661,1	4 661,1	4 836,5
Transport et communications	238,9	250,3	274,9	214,0	316,3	270,6	292,7
Services professionnels	253,6	166,5	224,0	116,0	250,9	228,0	211,2
Services techniques et autres	1 951,4	2 202,9	2 499,4	2 659,4	3 943,5	4 376,0	3 513,6
Location, entretien et réparation	2 591,1	2 682,1	2 786,7	2 887,3	2 864,3	1 686,9	2 847,9
Biens non durables	2 279,7	2 608,5	2 625,4	2 626,4	2 857,7	2 867,1	2 995,3
Biens durables	202,0	771,8	164,0	135,4	166,9	47,7	49,9
Frais de financement	42,1	33,2	23,8	13,8	3,2	13,9	13,9
Remboursement de la dette à long terme	140,9	149,7	159,2	169,2	179,9	169,2	169,2
Contributions à des organismes	281,4	226,8	264,2	146,2	152,3	160,0	151,3
Autres	(84,6)	1 067,8	5,1	(2,3)	603,8	1 115,5	1 103,1
Total	**26 448,6**	**30 634,2**	**30 202,8**	**30 497,6**	**33 690,6**	**33 284,7**	**34 220,6**

Tableau 153 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	34 346,3	37 893,3	39 803,9	42 289,0	42 666,4	41 990,3	42 969,3
Cotisations de l'employeur	8 974,3	10 205,1	10 982,2	11 519,2	11 283,0	11 233,4	11 756,7
Transport et communications	303,3	363,8	294,0	296,9	428,9	433,7	451,0
Services professionnels	559,7	655,7	725,2	882,3	864,3	783,1	792,0
Services techniques et autres	4 413,3	5 119,4	5 535,3	5 133,7	5 049,3	6 021,6	5 099,8
Location, entretien et réparation	5 660,1	5 668,1	4 272,9	5 515,1	6 355,1	5 911,4	6 819,3
Biens non durables	3 979,6	4 611,1	4 714,6	4 886,6	5 385,0	5 619,7	5 793,3
Biens durables	606,2	498,8	552,5	519,2	872,0	396,0	401,1
Frais de financement	-	-	730,5	111,9	-	-	-
Remboursement de la dette à long terme	-	-	1 132,6	362,0	-	-	-
Contributions à des organismes	3 810,9	4 151,1	3 996,0	5 321,7	6 905,5	4 593,3	5 939,6
Autres	1 908,1	3 291,9	2 772,4	3 092,6	2 837,0	2 734,2	2 770,1
Total	**64 561,8**	**72 458,3**	**75 512,1**	**79 930,2**	**82 646,5**	**79 716,7**	**82 792,2**

Tableau 154 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	16 611,5	17 920,2	18 742,9	20 607,1	20 862,5	19 430,8	20 099,3
Cotisations de l'employeur	4 257,7	4 927,2	5 063,3	5 445,7	5 549,4	5 247,7	5 527,7
Transport et communications	251,7	223,6	237,8	201,1	259,3	264,2	264,2
Services professionnels	182,8	271,7	145,7	152,5	376,1	168,8	168,8
Services techniques et autres	2 084,1	2 139,5	2 427,1	2 092,6	3 263,7	2 292,5	2 417,7
Location, entretien et réparation	1 555,2	1 537,9	2 101,7	1 699,2	2 189,1	1 674,4	1 796,3
Biens non durables	2 627,6	2 954,7	2 920,0	2 563,9	2 521,6	3 178,4	3 178,8
Biens durables	201,3	179,5	100,7	175,4	165,6	103,1	103,1
Contributions à des organismes	1 113,8	906,7	1 030,9	1 155,5	1 392,6	882,2	882,2
Autres	82,9	43,6	54,7	15,8	48,2	718,3	761,2
Total	**28 968,6**	**31 104,6**	**32 824,8**	**34 108,8**	**36 628,1**	**33 960,4**	**35 199,3**

Tableau 155 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	20 570,8	21 559,6	22 108,2	22 826,2	23 802,2	24 049,8	24 844,8
Cotisations de l'employeur	5 297,3	5 889,6	6 031,8	6 066,8	6 243,4	6 326,9	6 663,2
Transport et communications	529,3	576,1	538,5	440,6	639,4	619,1	606,4
Services professionnels	515,3	465,8	492,6	837,6	825,6	521,0	448,9
Services techniques et autres	3 978,6	4 722,0	5 307,4	4 494,0	5 607,0	5 085,9	5 639,7
Location, entretien et réparation	2 442,9	3 173,4	2 827,8	3 073,1	3 420,1	3 433,5	3 569,7
Biens non durables	3 388,4	3 564,8	3 536,0	3 591,7	3 510,2	3 723,2	3 900,2
Biens durables	338,9	588,9	293,5	242,9	191,2	626,4	389,2
Contributions à des organismes	1 030,1	948,4	1 206,4	2 365,7	1 673,5	920,8	1 005,9
Autres	(193,8)	136,5	23,5	79,9	402,7	2 156,1	2 008,3
Total	**37 897,8**	**41 625,1**	**42 365,7**	**44 018,5**	**46 315,3**	**47 462,7**	**49 076,3**

Tableau 156 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	6 953,5	7 480,2	7 567,4	8 781,9	9 080,2	8 271,2	8 783,1
Cotisations de l'employeur	1 834,4	2 059,8	2 162,9	2 402,0	2 442,0	2 242,9	2 402,4
Transport et communications	157,5	175,4	169,7	172,1	185,7	180,9	141,3
Services professionnels	86,5	206,6	99,4	86,4	48,0	78,0	114,3
Services techniques et autres	526,4	584,2	668,6	630,5	677,6	650,5	673,2
Location, entretien et réparation	1 302,9	1 287,3	1 268,0	1 483,0	1 638,6	1 446,0	1 491,9
Biens non durables	896,3	766,2	908,9	976,6	1 169,9	934,2	955,4
Biens durables	186,7	37,6	4,3	0,2	(35,3)	3,9	0,1
Contributions à des organismes	126,4	131,1	117,3	71,7	100,4	102,2	19,1
Autres	37,0	42,1	6,4	39,5	59,7	109,7	50,0
Total	**12 107,6**	**12 770,5**	**12 972,9**	**14 643,9**	**15 366,8**	**14 019,5**	**14 630,8**

Tableau 157 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	37 359,5	40 532,6	42 696,7	45 710,4	47 097,8	45 943,9	46 885,6
Cotisations de l'employeur	9 761,7	11 070,5	11 826,3	12 477,2	12 418,4	12 201,4	12 703,6
Transport et communications	295,7	204,0	250,5	329,9	561,1	324,9	311,0
Services professionnels	539,5	369,4	364,6	679,4	704,0	98,6	114,6
Services techniques et autres	4 985,8	5 056,5	6 477,1	7 080,0	9 686,4	8 190,0	7 736,0
Location, entretien et réparation	5 541,2	5 465,6	5 876,0	6 825,2	6 792,0	6 562,9	6 467,4
Biens non durables	4 532,9	4 566,1	4 648,0	5 143,5	5 789,7	5 521,3	5 529,0
Biens durables	521,9	735,9	563,1	576,5	610,9	270,4	243,3
Contributions à des organismes	3 343,8	2 961,7	3 313,5	3 164,9	3 312,2	2 498,7	2 351,5
Autres	(352,8)	(1 457,6)	(668,6)	(147,1)	(985,0)	(581,3)	(697,9)
Total	**66 529,2**	**69 504,7**	**75 347,2**	**81 839,9**	**85 987,5**	**81 030,8**	**81 644,1**

Tableau 158 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	25 297,7	27 466,1	27 376,6	28 986,7	29 494,9	29 464,2	30 271,7
Cotisations de l'employeur	6 580,0	7 483,8	7 498,4	7 833,0	8 002,2	7 931,2	8 272,1
Transport et communications	317,7	285,6	258,7	255,8	264,4	354,3	439,2
Services professionnels	275,0	311,9	300,3	288,4	473,6	439,2	404,1
Services techniques et autres	1 812,5	2 193,3	2 174,7	2 679,3	3 824,0	2 867,0	3 302,1
Location, entretien et réparation	1 385,5	1 341,4	1 267,9	1 345,6	2 295,6	1 450,5	1 444,5
Biens non durables	3 116,4	3 332,0	3 024,3	3 323,0	3 568,6	3 416,1	3 448,4
Biens durables	253,7	167,9	114,2	189,1	220,4	151,1	156,1
Contributions à des organismes	1 995,7	1 949,6	2 204,3	1 927,2	2 381,5	1 604,7	1 605,6
Autres	27,1	73,2	16,5	23,5	45,0	45,0	45,0
Total	**41 061,3**	**44 604,8**	**44 235,9**	**46 851,6**	**50 570,2**	**47 723,3**	**49 388,8**

Tableau 159 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	7 934,5	8 727,3	9 173,8	9 974,9	10 015,9	9 320,6	9 532,3
Cotisations de l'employeur	1 991,6	2 316,5	2 544,9	2 673,2	2 639,2	2 528,2	2 641,7
Transport et communications	148,5	185,1	141,5	89,2	230,0	219,3	219,3
Services professionnels	222,7	254,3	685,8	815,7	647,8	379,1	389,1
Services techniques et autres	1 872,5	1 691,1	1 543,1	1 660,3	1 857,9	2 078,1	2 192,9
Location, entretien et réparation	777,8	1 225,2	921,9	2 172,5	4 236,9	1 563,1	1 616,3
Biens non durables	1 519,3	1 333,1	1 280,7	1 344,8	1 724,4	1 475,5	1 478,6
Biens durables	-	-	-	85,0	55,5	-	-
Contributions à des organismes	339,3	636,5	743,0	798,1	912,9	373,0	378,0
Autres	489,5	497,9	351,0	408,0	425,2	425,2	426,2
Total	**15 295,7**	**16 867,0**	**17 385,7**	**20 021,7**	**22 745,7**	**18 362,1**	**18 874,4**

Tableau 160 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	19 162,1	20 369,4	20 327,7	22 216,2	23 063,8	23 080,0	23 785,3
Cotisations de l'employeur	5 007,8	5 556,7	5 797,1	6 003,9	6 134,2	6 146,1	6 450,8
Transport et communications	249,0	234,1	285,1	239,2	302,3	324,9	326,9
Services professionnels	153,9	270,2	203,3	134,7	546,3	313,3	245,1
Services techniques et autres	1 437,7	1 939,0	1 358,8	2 027,2	2 552,3	1 483,6	1 992,9
Location, entretien et réparation	2 797,4	2 830,9	2 919,8	3 234,1	3 705,8	3 089,1	3 205,7
Biens non durables	2 716,2	3 063,9	2 954,7	2 958,4	3 072,7	3 193,5	3 206,6
Biens durables	109,7	343,8	208,4	277,7	378,9	50,1	53,1
Contributions à des organismes	314,8	403,8	709,6	637,0	691,9	441,0	323,0
Autres	36,3	186,0	105,6	484,9	344,9	409,4	408,5
Total	**31 984,9**	**35 197,8**	**34 870,1**	**38 213,3**	**40 793,1**	**38 531,0**	**39 997,9**

Tableau 161 – Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	30 103,1	33 903,7	34 319,3	35 717,2	36 852,1	36 121,6	38 020,3
Cotisations de l'employeur	7 814,9	9 133,8	9 572,7	9 603,9	9 931,4	9 669,7	10 369,0
Transport et communications	192,6	175,8	252,7	187,9	222,5	258,5	209,6
Services professionnels	249,4	506,5	654,0	652,2	1 163,9	1 421,2	1 487,3
Services techniques et autres	3 063,9	3 412,0	3 512,6	3 103,7	5 453,8	3 114,9	3 854,3
Location, entretien et réparation	4 405,3	3 821,2	3 909,5	4 697,8	4 455,9	4 789,4	4 874,3
Biens non durables	2 921,3	3 232,6	3 227,4	3 422,3	3 541,8	3 525,7	3 535,6
Biens durables	681,2	345,3	449,6	419,4	1 065,9	207,5	277,1
Contributions à des organismes	1 948,1	1 239,9	1 495,6	2 437,2	3 367,7	1 355,8	1 355,8
Autres	2 775,5	3 348,6	2 911,8	2 175,8	3 139,6	3 044,6	3 245,5
Total	**54 155,3**	**59 119,4**	**60 305,2**	**62 417,4**	**69 194,6**	**63 508,9**	**67 228,8**

Tableau 162 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 283,6	34 214,5	35 122,3	36 485,4	37 356,4	35 899,8	37 303,8
Cotisations de l'employeur	8 111,9	9 264,9	9 618,3	9 905,0	10 195,4	9 675,0	10 259,1
Transport et communications	483,5	346,8	348,8	304,8	455,7	443,7	444,4
Services professionnels	1 177,4	1 178,8	1 210,9	1 234,5	1 388,0	1 543,2	1 670,6
Services techniques et autres	2 842,2	4 093,7	4 063,4	4 233,3	4 348,6	4 250,7	4 455,2
Location, entretien et réparation	5 785,4	5 969,9	6 691,4	6 798,4	7 607,1	6 933,9	7 572,0
Biens non durables	4 490,8	4 715,3	4 971,3	4 842,0	5 309,7	5 712,0	5 681,9
Biens durables	903,1	416,3	582,9	756,3	650,3	225,3	222,8
Contributions à des organismes	2 260,0	2 273,6	2 714,2	2 690,4	3 175,3	2 165,5	2 202,2
Autres	2 495,8	2 469,8	2 755,6	3 183,2	2 954,7	2 954,1	3 021,2
Total	**59 833,7**	**64 943,6**	**68 079,1**	**70 433,3**	**73 441,2**	**69 803,2**	**72 833,2**

Tableau 163 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	50 695,3	54 415,2	56 242,6	60 955,9	62 041,4	55 436,0	57 706,3
Cotisations de l'employeur	13 052,3	14 768,8	15 345,1	16 161,0	15 986,9	14 869,2	15 728,6
Transport et communications	385,0	474,6	527,2	303,9	445,0	422,5	413,0
Services professionnels	1 066,5	828,1	920,8	1 102,8	1 209,7	644,3	469,0
Services techniques et autres	4 365,5	3 816,3	4 104,2	4 513,1	6 648,0	4 007,7	4 931,9
Location, entretien et réparation	4 253,6	5 811,1	6 252,4	6 253,9	6 518,7	5 898,4	6 031,0
Biens non durables	4 974,0	5 014,7	5 698,6	6 813,5	8 664,6	9 759,3	9 896,7
Biens durables	1 042,1	2 565,6	2 321,3	1 905,1	1 835,0	2 946,9	4 512,0
Contributions à des organismes	1 991,7	2 132,7	2 438,0	2 769,9	2 846,8	1 567,3	1 543,6
Autres	(17 340,8)	(18 342,9)	(19 374,2)	(20 299,4)	(22 244,3)	(21 894,9)	(22 604,9)
Total	**64 485,2**	**71 484,2**	**74 476,0**	**80 479,7**	**83 951,8**	**73 656,7**	**78 627,2**

Tableau 164 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	36 553,5	39 945,2	41 782,9	43 132,5	44 911,1	44 530,8	45 955,8
Cotisations de l'employeur	9 332,5	10 786,0	11 455,7	11 651,2	12 276,4	12 163,0	12 817,6
Transport et communications	528,6	592,5	601,2	651,0	935,7	783,0	778,0
Services professionnels	411,2	223,4	455,7	2 173,8	1 599,6	1 248,9	1 266,9
Services techniques et autres	5 739,9	5 881,9	5 899,2	6 571,1	7 835,1	7 406,1	7 824,9
Location, entretien et réparation	4 397,7	4 831,2	5 473,4	4 831,5	6 179,4	5 668,2	5 981,9
Biens non durables	5 610,8	5 914,6	6 442,0	6 600,1	8 285,0	9 500,9	9 252,8
Biens durables	249,6	384,1	234,4	182,6	212,4	205,7	205,7
Contributions à des organismes	2 421,7	2 408,1	2 619,9	1 606,2	1 595,4	1 060,3	1 071,3
Autres	(73,0)	178,2	184,3	(204,2)	164,3	160,7	160,7
Total	**65 172,5**	**71 145,2**	**75 148,7**	**77 195,8**	**83 994,4**	**82 727,6**	**85 315,6**

Tableau 165 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	17 794,9	19 664,4	19 778,4	20 163,1	20 995,0	21 109,7	21 691,0
Cotisations de l'employeur	4 616,6	5 272,7	5 356,9	5 410,9	5 573,9	5 655,2	5 905,4
Transport et communications	340,4	334,0	305,1	276,7	320,9	325,5	326,2
Services professionnels	277,2	366,9	190,1	222,6	220,9	284,1	356,0
Services techniques et autres	5 414,4	6 366,1	6 737,5	7 357,2	8 273,2	7 724,5	9 216,0
Location, entretien et réparation	2 818,6	2 737,2	2 729,1	1 846,8	2 550,7	2 420,9	2 203,4
Biens non durables	2 745,9	3 178,2	3 191,2	3 289,9	3 731,8	3 380,8	3 693,1
Biens durables	258,6	194,0	196,3	350,8	287,2	121,8	119,6
Frais de financement	208,5	157,8	104,2	66,1	34,8	34,8	5,0
Remboursement de la dette à long terme	730,9	781,6	737,9	484,0	515,6	515,6	270,3
Contributions à des organismes	528,7	797,1	778,1	979,9	1 293,6	283,8	281,7
Autres	(308,1)	75,3	(273,7)	(102,6)	118,1	117,9	121,0
Total	**35 426,6**	**39 925,3**	**39 831,1**	**40 345,4**	**43 915,7**	**41 974,6**	**44 188,7**

Tableau 166 – Arrondissement Le Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 289,2	34 181,5	36 157,5	35 817,1	36 204,1	35 951,9	36 960,6
Cotisations de l'employeur	8 087,9	9 320,9	9 901,3	9 889,0	9 949,1	9 606,0	10 059,1
Transport et communications	253,5	332,5	332,1	352,0	445,5	441,2	437,5
Services professionnels	454,7	597,4	486,3	348,9	456,6	505,0	510,7
Services techniques et autres	2 617,6	2 890,0	3 541,3	2 808,0	4 013,0	3 539,5	4 110,4
Location, entretien et réparation	4 593,2	4 824,1	4 793,5	5 124,2	5 486,7	6 230,9	6 887,4
Biens non durables	3 728,6	4 125,5	4 485,6	4 351,6	4 827,9	5 367,7	5 455,8
Biens durables	234,0	101,1	146,0	245,9	141,2	76,7	76,7
Contributions à des organismes	2 720,5	2 625,9	2 857,8	3 062,4	3 341,9	2 239,5	2 324,5
Autres	1 038,4	1 773,8	1 782,8	2 010,4	2 492,6	2 515,9	2 691,6
Total	**55 017,6**	**60 772,7**	**64 484,2**	**64 009,5**	**67 358,6**	**66 474,3**	**69 514,3**

Tableau 167 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	22 275,2	22 855,6	24 050,8	24 944,1	24 781,9	24 486,1	25 646,4
Cotisations de l'employeur	5 836,9	6 313,4	6 591,3	6 834,0	6 704,6	6 682,5	7 044,6
Transport et communications	289,3	267,3	351,7	318,9	351,4	435,3	384,5
Services professionnels	375,3	221,8	455,1	328,0	541,9	581,4	412,7
Services techniques et autres	1 821,2	1 715,0	2 346,3	2 543,4	3 731,1	2 868,9	3 007,9
Location, entretien et réparation	1 827,9	2 054,3	2 079,1	2 313,7	1 843,4	1 927,3	1 855,1
Biens non durables	3 957,1	3 424,7	3 641,7	3 359,3	3 616,1	3 743,9	3 796,7
Biens durables	488,7	172,9	88,4	30,5	84,0	164,0	158,6
Contributions à des organismes	896,2	645,7	849,7	934,6	1 005,3	612,6	608,0
Autres	(616,6)	(93,2)	68,0	346,6	1,9	0,5	500,5
Total	**37 151,2**	**37 577,5**	**40 522,1**	**41 953,1**	**42 661,6**	**41 502,5**	**43 415,0**

Tableau 168 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	43 770,9	47 745,4	50 812,1	54 151,0	56 799,2	53 026,0	54 812,6
Cotisations de l'employeur	11 462,3	13 005,3	13 845,6	14 484,2	15 031,8	13 891,3	14 670,5
Transport et communications	343,5	444,1	555,9	450,3	482,7	583,6	540,1
Services professionnels	1 270,1	1 044,5	1 373,2	1 669,2	2 594,9	1 567,8	1 195,6
Services techniques et autres	11 323,9	13 425,2	14 995,9	16 863,0	21 460,8	14 256,0	16 957,8
Location, entretien et réparation	6 629,4	7 689,0	8 208,1	8 572,5	10 171,1	8 079,4	10 589,8
Biens non durables	6 641,7	6 740,4	7 230,1	6 753,7	6 676,4	6 223,2	7 118,2
Biens durables	1 057,8	2 367,8	784,3	1 511,4	1 519,1	370,5	498,6
Frais de financement	-	982,0	1 188,0	1 187,7	-	1 100,0	-
Remboursement de la dette à long terme	-	193,0	0,8	11,3	-	371,0	-
Contributions à des organismes	6 189,9	6 016,3	6 423,4	6 765,1	8 535,5	4 401,7	5 076,2
Autres	4 052,1	3 264,6	3 356,6	3 558,3	5 063,8	6 741,2	6 040,6
Total	**92 741,6**	**102 917,6**	**108 774,0**	**115 977,7**	**128 335,3**	**110 611,7**	**117 500,0**

Tableau 169 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 293,1	33 727,5	34 373,2	35 540,1	36 102,0	35 050,3	36 264,7
Cotisations de l'employeur	8 205,6	9 214,4	9 738,9	9 843,0	9 840,6	9 357,4	9 862,9
Transport et communications	177,2	207,3	198,4	231,2	253,3	446,7	446,7
Services professionnels	1 129,5	970,3	1 119,3	1 290,1	1 530,9	1 399,2	1 399,2
Services techniques et autres	2 131,7	2 855,3	3 054,2	3 564,9	4 757,0	3 394,3	4 855,7
Location, entretien et réparation	5 359,7	5 243,2	6 174,9	6 205,8	6 323,7	6 586,5	6 464,9
Biens non durables	4 387,6	4 818,5	4 866,2	4 973,2	5 010,4	5 340,7	5 609,6
Biens durables	293,9	512,7	382,4	396,4	700,4	150,7	150,7
Contributions à des organismes	2 244,1	2 744,1	2 972,6	3 415,2	3 462,1	2 242,5	2 243,3
Autres	2 370,5	2 553,4	2 758,5	3 038,8	3 041,5	3 047,0	3 222,3
Total	**57 592,9**	**62 846,7**	**65 638,6**	**68 498,7**	**71 021,9**	**67 015,3**	**70 520,0**

Annexe 2 – Portrait des arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leur budget respectif fournissant des services de proximité à la population et pour répondre aux besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local et soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2026, 1 124 M$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes des installations culturelles et sportives, réaménagement de parcs locaux, réfection des rues et des trottoirs, apaisement de la circulation et développement des modes de transport actifs. De 2026 à 2035, le PDI des arrondissements s'élève à 1 606,2 M$ et celui du conseil municipal destiné aux arrondissements est de 3 391,6 M$.

Tableau 170 – Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population (habitants)	Superficie	Unifamiliale : valeur moyenne ajustée	Condominium : valeur moyenne ajustée	Budget de fonctionnement 2026 (en millions)	PDI 2026-2035 (en millions)	Effectifs années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	147 290	24,2 km^2	832 977 $	390 537 $	69,1	93,9	452,8
Anjou	46 688	13,7 km^2	606 136 $	355 957 $	34,2	62,5	223,9
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	191 349	21,4 km^2	1 170 274 $	551 253 $	82,8	90,0	574,5
Lachine	51 397	17,7 km^2	652 773 $	420 894 $	35,2	44,5	254,8
LaSalle	94 487	16,3 km^2	666 613 $	440 168 $	49,1	62,1	296,9
Le Plateau-Mont-Royal	115 597	8,1 km^2	1 131 470 $	556 407 $	67,2	68,9	474,4
Le Sud-Ouest	95 988	15,7 km^2	779 270 $	524 373 $	69,5	80,3	452,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	20 442	23,6 km^2	719 082 $	330 811 $	14,6	33,0	122,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	154 036	25,4 km^2	570 798 $	382 742 $	81,6	112,0	607,1
Montréal-Nord	94 899	11,1 km^2	476 676 $	330 780 $	49,4	61,6	377,3
Outremont	28 462	3,9 km^2	2 177 723 $	830 018 $	18,9	30,5	129,3
Pierrefonds–Roxboro	76 066	27,1 km^2	624 349 $	363 255 $	40,0	71,0	287,7
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	117 175	42,3 km^2	505 048 $	310 188 $	72,8	143,2	462,6
Rosemont–La Petite-Patrie	155 023	15,9 km^2	855 142 $	510 963 $	78,6	106,1	721,1
Saint-Laurent	114 188	42,8 km^2	918 882 $	481 250 $	85,3	165,5	593,6
Saint-Léonard	85 366	13,5 km^2	758 069 $	412 866 $	44,2	79,1	250,8
Verdun	77 655	9,7 km^2	1 125 415 $	622 996 $	43,4	49,5	326,8
Ville-Marie	124 878	16,5 km^2	1 508 038 $	578 019 $	117,5	154,6	639,0
Villeray–St-Michel–Parc-Extension	157 761	16,5 km^2	644 321 $	454 765 $	70,5	97,8	455,5

[1] La population provient du dernier décret de population du MAMH.

[2] Les valeurs moyennes sont les valeurs imposables et compensables à 100 % ajustées du rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028.

Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements

Détail des projets et des programmes par services centraux

Tableau 171 – Approvisionnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets										
09001	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks - Suite du projet P9000	M	605,0	-	-	-	-	605,0	-	605,0
		A	575,0	-	-	-	-	575,0	-	575,0
Total des projets			**1 180,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 180,0**	**-**	**1 180,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**605,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**605,0**	**-**	**605,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**575,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**575,0**	**-**	**575,0**
Total des investissements			**1 180,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 180,0**	**-**	**1 180,0**

Tableau 172 – Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	139 322,0	135 425,0	102 545,0	60 501,0	45 801,0	483 594,0	201 192,0	684 786,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	1 800,0	-	-	-	-	1 800,0	-	1 800,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km	M	5 956,0	-	-	-	-	5 956,0	-	5 956,0
Total des programmes			**147 078,0**	**135 425,0**	**102 545,0**	**60 501,0**	**45 801,0**	**491 350,0**	**201 192,0**	**692 542,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**147 078,0**	**135 425,0**	**102 545,0**	**60 501,0**	**45 801,0**	**491 350,0**	**201 192,0**	**692 542,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**147 078,0**	**135 425,0**	**102 545,0**	**60 501,0**	**45 801,0**	**491 350,0**	**201 192,0**	**692 542,0**

Tableau 173 – Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	3 240,0	4 157,0	5 837,0	6 004,0	5 734,0	24 972,0	28 670,0	53 642,0
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	11 087,0	3 913,0	5 000,0	10 000,0	15 000,0	45 000,0	18 750,0	63 750,0
Total des programmes			**14 327,0**	**8 070,0**	**10 837,0**	**16 004,0**	**20 734,0**	**69 972,0**	**47 420,0**	**117 392,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 327,0**	**8 070,0**	**10 837,0**	**16 004,0**	**20 734,0**	**69 972,0**	**47 420,0**	**117 392,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**14 327,0**	**8 070,0**	**10 837,0**	**16 004,0**	**20 734,0**	**69 972,0**	**47 420,0**	**117 392,0**

Tableau 174 – Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	1 300,0	1 300,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	5 900,0	5 500,0	11 400,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, équipements spécialisés	M	1 397,0	593,0	2 237,0	769,0	1 121,0	6 117,0	5 613,0	11 730,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	277,0	340,0	365,0	375,0	375,0	1 732,0	1 875,0	3 607,0
		A	-	15,0	10,0	-	-	25,0	-	25,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	2 363,0	749,0	6 613,0	2 043,0	2 227,0	13 995,0	53 372,0	67 367,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	3 178,0	10 000,0	13 293,0	12 423,0	20 000,0	58 894,0	122 959,0	181 853,0
38160	Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	M	621,0	2 993,0	4 551,0	2 667,0	1 923,0	12 755,0	7 172,0	19 927,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	198,0	636,0	645,0	510,0	530,0	2 519,0	2 621,0	5 140,0
		A	450,0	-	70,0	-	-	520,0	-	520,0
Total des programmes			**9 784,0**	**16 626,0**	**28 884,0**	**19 887,0**	**27 276,0**	**102 457,0**	**199 112,0**	**301 569,0**
Projets										
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	250,0	250,0	250,0	150,0	150,0	1 050,0	1 200,0	2 250,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	400,0	2 250,0	1 325,0	-	-	3 975,0	4 500,0	8 475,0
35018	Quartier des spectacles - Espaces logistiques	M	2 250,0	500,0	-	-	-	2 750,0	6 750,0	9 500,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	400,0	350,0	750,0	1 000,0	350,0	2 850,0	3 250,0	6 100,0
36177	Requalification de la Caserne 1	M	-	-	500,0	2 000,0	4 500,0	7 000,0	3 000,0	10 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	37 618,0	34 815,0	38 614,0	38 740,0	32 809,0	182 596,0	158 393,0	340 989,0
36630	Contribution BANQ	A	12 528,0	2 000,0	2 000,0	-	-	16 528,0	-	16 528,0
Total des projets			**53 446,0**	**40 165,0**	**43 439,0**	**41 890,0**	**37 809,0**	**216 749,0**	**177 093,0**	**393 842,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**50 252,0**	**54 776,0**	**70 243,0**	**61 777,0**	**65 085,0**	**302 133,0**	**376 205,0**	**678 338,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**12 978,0**	**2 015,0**	**2 080,0**	-	-	**17 073,0**	-	**17 073,0**
Total des investissements			**63 230,0**	**56 791,0**	**72 323,0**	**61 777,0**	**65 085,0**	**319 206,0**	**376 205,0**	**695 411,0**

Tableau 175 – Direction générale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
31500	Provisions - Programmes/projets d'immobilisations	M	99 228,0	-	-	-	-	99 228,0	-	99 228,0
		A	53 430,0	-	-	-	-	53 430,0	-	53 430,0
Total des programmes			**152 658,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**152 658,0**	**-**	**152 658,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**99 228,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**99 228,0**	**-**	**99 228,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**53 430,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**53 430,0**	**-**	**53 430,0**
Total des investissements			**152 658,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**152 658,0**	**-**	**152 658,0**

Tableau 176 – Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
38398	Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	M	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Total des programmes			**3 275,0**	**4 000,0**	**6 000,0**	**6 448,0**	**6 010,0**	**25 733,0**	30 790,0	56 523,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 275,0**	**4 000,0**	**6 000,0**	**6 448,0**	**6 010,0**	**25 733,0**	**30 790,0**	**56 523,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 275,0**	**4 000,0**	**6 000,0**	**6 448,0**	**6 010,0**	**25 733,0**	**30 790,0**	**56 523,0**

Tableau 177 – Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	184 042,0	195 745,0	218 338,0	224 505,0	227 909,0	1 050 539,0	1 055 941,0	2 106 480,0
18300	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	M	10 914,0	7 500,0	15 000,0	16 452,0	15 000,0	64 866,0	75 000,0	139 866,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	1 341,0	1 477,0	1 780,0	3 438,0	3 055,0	11 091,0	16 415,0	27 506,0
53010	Réseau primaire d'égouts	A	26 118,0	39 417,0	38 459,0	39 937,0	43 179,0	187 110,0	222 489,0	409 599,0
56088	Réseau primaire d'aqueduc	A	58 450,0	46 000,0	54 004,0	72 787,0	69 987,0	301 228,0	314 927,0	616 155,0
56527	Plan directeur de drainage	A	51 240,0	67 040,0	64 511,0	114 821,0	66 761,0	364 373,0	471 788,0	836 161,0
56529	Station d'épuration	A	49 440,0	45 586,0	40 025,0	53 299,0	43 981,0	232 331,0	152 395,0	384 726,0
58026	Usines de traitement de l'eau potable	A	38 076,0	33 841,0	40 192,0	48 370,0	40 900,0	201 379,0	204 000,0	405 379,0
58027	Réhabilitation réservoirs et stations de pompage d'eau potable	A	8 606,0	21 431,0	22 289,0	19 523,0	22 426,0	94 275,0	91 285,0	185 560,0
Total des programmes			**428 227,0**	**458 037,0**	**494 598,0**	**593 132,0**	**533 198,0**	**2 507 192,0**	**2 604 240,0**	**5 111 432,0**
Projets										
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	27,0	1 346,0	-	-	-	1 373,0	-	1 373,0
56038	Aqueduc de l'ouest	A	15 034,0	1 936,0	-	-	-	16 970,0	-	16 970,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	169 080,0	141 196,0	110 152,0	56 995,0	21 568,0	498 991,0	9 791,0	508 782,0
56540	Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	A	4 488,0	9 567,0	129 162,0	230 280,0	237 305,0	610 802,0	630 077,0	1 240 879,0
56800	Optimisation des réseaux	A	3 405,0	1 170,0	830,0	248,0	-	5 653,0	-	5 653,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	20 411,0	32 398,0	57 995,0	53 443,0	28 546,0	192 793,0	138 666,0	331 459,0
58500	Reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion 1 à l'usine Atwater	A	1 500,0	3 000,0	3 000,0	25 000,0	44 608,0	77 108,0	69 609,0	146 717,0
Total des projets			**213 945,0**	**190 613,0**	**301 139,0**	**365 966,0**	**332 027,0**	**1 403 690,0**	**848 143,0**	**2 251 833,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**194 956,0**	**203 245,0**	**233 338,0**	**240 957,0**	**242 909,0**	**1 115 405,0**	**1 130 941,0**	**2 246 346,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**447 216,0**	**445 405,0**	**562 399,0**	**718 141,0**	**622 316,0**	**2 795 477,0**	**2 321 442,0**	**5 116 919,0**
Total des investissements			**642 172,0**	**648 650,0**	**795 737,0**	**959 098,0**	**865 225,0**	**3 910 882,0**	**3 452 383,0**	**7 363 265,0**

Tableau 178 – Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
50013	Acquisition, construction et rénovation des stations de qualité de l'air	A	100,0	50,0	50,0	50,0	50,0	300,0	250,0	550,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	685,0	645,0	670,0	670,0	695,0	3 365,0	3 625,0	6 990,0
52100	Protection du parc immobilier	A	234,0	961,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 195,0	5 666,0	9 861,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	990,0	1 224,0	1 379,0	1 469,0	1 496,0	6 558,0	8 003,0	14 561,0
Total des programmes			**2 109,0**	**2 980,0**	**3 199,0**	**3 289,0**	**3 341,0**	**14 918,0**	**18 044,0**	**32 962,0**
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	76,0	100,0	178,0	52,0	231,0	637,0	-	637,0
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	683,0	1 300,0	1 300,0	1 305,0	1 317,0	5 905,0	836,0	6 741,0
50035	Agrandissement du bâtiment adm. du CESM/Relocalisation des unités du service de l'ENV du 827 Crémazie	A	-	-	807,0	3 083,0	3 347,0	7 237,0	335,0	7 572,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A	287,0	150,0	-	-	-	437,0	-	437,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	4 597,0	261,0	103,0	191,0	52,0	5 204,0	93,0	5 297,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	-	2 519,0	7 314,0	964,0	13 714,0	24 511,0	22 745,0	47 256,0
52500	Outils de collecte des matières résiduelles (optimisation des collectes d'ordures)	M	1 690,0	2 791,0	3 150,0	2 400,0	-	10 031,0	-	10 031,0
Total des projets			**7 333,0**	**7 121,0**	**12 852,0**	**7 995,0**	**18 661,0**	**53 962,0**	**24 009,0**	**77 971,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 363,0**	**5 315,0**	**5 829,0**	**5 174,0**	**2 813,0**	**22 494,0**	**8 839,0**	**31 333,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**6 079,0**	**4 786,0**	**10 222,0**	**6 110,0**	**19 189,0**	**46 386,0**	**33 214,0**	**79 600,0**
Total des investissements			**9 442,0**	**10 101,0**	**16 051,0**	**11 284,0**	**22 002,0**	**68 880,0**	**42 053,0**	**110 933,0**

Tableau 179 – Espace pour la vie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	8 637,0	17 600,0	43 000,0	28 000,0	12 450,0	109 687,0	78 978,0	188 665,0
37013	Espace pour la vie - Biosphère	A	10 500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	12 500,0	12 000,0	24 500,0
Total des programmes			**19 137,0**	**18 100,0**	**43 500,0**	**28 500,0**	**12 950,0**	**122 187,0**	**90 978,0**	**213 165,0**
Projets										
37014	Construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique	M	349,0	88,0	3 453,0	7 193,0	30 930,0	42 013,0	107 932,0	149 945,0
37015	Construction des serres de production du Jardin botanique	M	100,0	3 000,0	15 000,0	30 000,0	35 000,0	83 100,0	56 700,0	139 800,0
Total des projets			**449,0**	**3 088,0**	**18 453,0**	**37 193,0**	**65 930,0**	**125 113,0**	**164 632,0**	**289 745,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 086,0**	**20 688,0**	**61 453,0**	**65 193,0**	**78 380,0**	**234 800,0**	**243 610,0**	**478 410,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**10 500,0**	**500,0**	**500,0**	**500,0**	**500,0**	**12 500,0**	**12 000,0**	**24 500,0**
Total des investissements			**19 586,0**	**21 188,0**	**61 953,0**	**65 693,0**	**78 880,0**	**247 300,0**	**255 610,0**	**502 910,0**

Tableau 180 – Gestion et planification des immeubles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
30910	Programme d'optimisation des espaces administratifs	M	3 321,0	3 514,0	2 834,0	818,0	1 287,0	11 774,0	7 066,0	18 840,0
		A	3 571,0	4 565,0	3 434,0	819,0	1 288,0	13 677,0	7 070,0	20 747,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	4 499,0	12 483,0	14 545,0	2 115,0	-	33 642,0	18 592,0	52 234,0
		A	500,0	1 387,0	1 616,0	236,0	-	3 739,0	2 065,0	5 804,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	705,0	5 830,0	8 161,0	6 331,0	6 564,0	27 591,0	42 590,0	70 181,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	148,0	1 091,0	9 644,0	6 331,0	4 858,0	22 072,0	25 148,0	47 220,0
		A	99,0	728,0	6 430,0	4 221,0	3 239,0	14 717,0	16 765,0	31 482,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	29 625,0	6 770,0	1 566,0	14 639,0	15 429,0	68 029,0	-	68 029,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	687,0	140,0	2 344,0	1 034,0	-	4 205,0	-	4 205,0
64021	Programme de protection des bâtiments du SPVM	A	19 174,0	1 836,0	12 598,0	6 672,0	11 133,0	51 413,0	85 385,0	136 798,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	17 163,0	9 904,0	12 318,0	28 998,0	21 344,0	89 727,0	212 804,0	302 531,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	-	463,0	7 205,0	12 237,0	10 302,0	30 207,0	60 650,0	90 857,0
		A	-	52,0	801,0	1 359,0	1 145,0	3 357,0	6 739,0	10 096,0
66032	Programme de protection des bâtiments vacants	M	146,0	-	-	301,0	1 909,0	2 356,0	7 442,0	9 798,0
66033	Programme de protection des bâtiments de compétence locale	M	2 140,0	2 580,0	8 002,0	10 723,0	15 900,0	39 345,0	40 412,0	79 757,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	-	264,0	258,0	258,0	260,0	1 040,0	1 301,0	2 341,0
		A	-	265,0	259,0	259,0	261,0	1 044,0	1 303,0	2 347,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	354,0	-	3 103,0	3 103,0	3 129,0	9 689,0	15 621,0	25 310,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier	M	3 121,0	7 138,0	7 656,0	21 411,0	26 740,0	66 066,0	71 151,0	137 217,0
		A	1 337,0	3 060,0	3 282,0	9 176,0	11 461,0	28 316,0	30 493,0	58 809,0
66190	Programme des cours de services	M	3 373,0	22 043,0	33 716,0	16 093,0	7 290,0	82 515,0	57 003,0	139 518,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	6 354,0	1 973,0	9 275,0	5 006,0	1 173,0	23 781,0	8 294,0	32 075,0
		A	2 723,0	846,0	3 975,0	2 145,0	503,0	10 192,0	3 556,0	13 748,0
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	A	-	-	1 416,0	-	-	1 416,0	-	1 416,0
Total des programmes			**99 040,0**	**86 932,0**	**154 438,0**	**154 285,0**	**145 215,0**	**639 910,0**	**721 450,0**	**1 361 360,0**
Projets										
64028	Projet de relocalisation du centre d'appel 911	A	23 928,0	18 703,0	18 303,0	19 463,0	7 839,0	88 236,0	-	88 236,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	55,0	322,0	571,0	796,0	125,0	1 869,0	67,0	1 936,0
		A	498,0	2 897,0	5 141,0	7 166,0	1 125,0	16 827,0	604,0	17 431,0
Total des projets			**24 481,0**	**21 922,0**	**24 015,0**	**27 425,0**	**9 089,0**	**106 932,0**	**671,0**	**107 603,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**54 528,0**	**64 611,0**	**108 880,0**	**101 196,0**	**94 966,0**	**424 181,0**	**355 337,0**	**779 518,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**68 993,0**	**44 243,0**	**69 573,0**	**80 514,0**	**59 338,0**	**322 661,0**	**366 784,0**	**689 445,0**
Total des investissements			**123 521,0**	**108 854,0**	**178 453,0**	**181 710,0**	**154 304,0**	**746 842,0**	**722 121,0**	**1 468 963,0**

Tableau 181 – Grands parcs, Mont-Royal et sports

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	-	1 000,0	1 200,0	3 000,0	3 000,0	8 200,0	33 120,0	41 320,0
		A	1 000,0	2 000,0	11 800,0	14 000,0	27 000,0	55 800,0	101 691,0	157 491,0
32301	Programme d'acquisitions en zones inondables	M	250,0	4 000,0	4 000,0	5 000,0	5 000,0	18 250,0	54 750,0	73 000,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	3 000,0	5 520,0	15 000,0	20 480,0	9 000,0	53 000,0	17 571,0	70 571,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	14 487,0	16 031,0	14 616,0	6 501,0	8 700,0	60 335,0	36 185,0	96 520,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne Mance	A	7 580,0	216,0	425,0	1 855,0	4 129,0	14 205,0	8 425,0	22 630,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	125,0	125,0	2 125,0	6 425,0	5 500,0	14 300,0	35 350,0	49 650,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	3 798,0	7 000,0	24 000,0	13 711,0	8 389,0	56 898,0	14 144,0	71 042,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	375,0	800,0	11 731,0	2 600,0	3 741,0	19 247,0	20 117,0	39 364,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	1 587,0	1 083,0	14 777,0	19 166,0	24 952,0	61 565,0	42 529,0	104 094,0
		A	4 686,0	11 116,0	2 760,0	4 958,0	223,0	23 743,0	557,0	24 300,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature	A	5 295,0	4 169,0	8 596,0	5 570,0	5 256,0	28 886,0	17 137,0	46 023,0
34335	Programme de réhabilitation des espaces riverains	M	1 344,0	3 000,0	7 000,0	6 715,0	5 634,0	23 693,0	29 140,0	52 833,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	10 880,0	8 000,0	10 000,0	8 100,0	2 425,0	39 405,0	-	39 405,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	14 012,0	14 435,0	17 928,0	23 644,0	17 852,0	87 871,0	131 921,0	219 792,0
		A	4 030,0	4 130,0	3 780,0	3 035,0	3 169,0	18 144,0	15 922,0	34 066,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	1 372,0	6 318,0	14 195,0	14 296,0	9 675,0	45 856,0	12 490,0	58 346,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	120,0	120,0	4 000,0	4 080,0	4 386,0	12 706,0	34 832,0	47 538,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	8 269,0	-	1 000,0	1 000,0	1 000,0	11 269,0	6 500,0	17 769,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	4 129,0	1 141,0	1 907,0	8 458,0	12 574,0	28 209,0	185 473,0	213 682,0
38360	Programme des arénas	M	22 130,0	3 374,0	-	-	-	25 504,0	-	25 504,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	4 120,0	-	6 500,0	7 000,0	12 000,0	29 620,0	73 204,0	102 824,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	20 944,0	25 000,0	20 683,0	23 087,0	19 000,0	108 714,0	63 228,0	171 942,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	1 111,0	20 000,0	15 605,0	5 400,0	1 400,0	43 516,0	1 400,0	44 916,0
Total des programmes			**134 644,0**	**138 578,0**	**213 628,0**	**208 081,0**	**194 005,0**	**888 936,0**	**935 686,0**	**1 824 622,0**
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	9 472,0	3 599,0	3 772,0	13 878,0	14 081,0	44 802,0	67 925,0	112 727,0
32312	Développement et aménagement du Grand parc de l'Est	A	-	-	830,0	2 330,0	3 630,0	6 790,0	15 760,0	22 550,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	150,0	150,0	150,0	150,0	40 000,0	40 600,0	22 150,0	62 750,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	2 592,0	20 082,0	41 136,0	52 233,0	61 794,0	177 837,0	178 515,0	356 352,0
Total des projets			**12 214,0**	**23 831,0**	**45 888,0**	**68 591,0**	**119 505,0**	**270 029,0**	**284 350,0**	**554 379,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**97 038,0**	**115 358,0**	**193 787,0**	**199 835,0**	**193 936,0**	**799 954,0**	**881 881,0**	**1 681 835,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**49 820,0**	**47 051,0**	**65 729,0**	**76 837,0**	**119 574,0**	**359 011,0**	**338 155,0**	**697 166,0**
Total des investissements			**146 858,0**	**162 409,0**	**259 516,0**	**276 672,0**	**313 510,0**	**1 158 965,0**	**1 220 036,0**	**2 379 001,0**

Tableau 182 – Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
13003	Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site	M	9 745,0	9 780,0	19 553,0	12 984,0	12 567,0	64 629,0	62 835,0	127 464,0
		A	9 745,0	9 780,0	19 553,0	12 984,0	12 567,0	64 629,0	62 835,0	127 464,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
48007	Développement du logement social - infrastructures	A	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	13 500,0	13 500,0	27 000,0
48009	Acquisition d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site	M	7 610,0	7 047,0	7 180,0	12 365,0	12 468,0	46 670,0	62 625,0	109 295,0
		A	14 645,0	21 725,0	14 923,0	23 494,0	23 240,0	98 027,0	116 486,0	214 513,0
Total des programmes			**47 445,0**	**54 032,0**	**66 909,0**	**67 527,0**	**66 542,0**	**302 455,0**	**333 281,0**	**635 736,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**20 355,0**	**19 827,0**	**29 733,0**	**28 349,0**	**28 035,0**	**126 299,0**	**140 460,0**	**266 759,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**27 090,0**	**34 205,0**	**37 176,0**	**39 178,0**	**38 507,0**	**176 156,0**	**192 821,0**	**368 977,0**
Total des investissements			**47 445,0**	**54 032,0**	**66 909,0**	**67 527,0**	**66 542,0**	**302 455,0**	**333 281,0**	**635 736,0**

Tableau 183 – Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	38 500,0	37 500,0	76 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	39 000,0	35 000,0	35 000,0	35 000,0	35 000,0	179 000,0	175 000,0	354 000,0
55845	Programme de réfection routière - Artériel	M	-	6 000,0	6 000,0	9 000,0	9 000,0	30 000,0	45 000,0	75 000,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	43 117,0	56 120,0	53 052,0	63 046,0	53 330,0	268 665,0	264 650,0	533 315,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	15 000,0	25 000,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	47 500,0	12 500,0	60 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	6 500,0	11 000,0	11 000,0	12 000,0	12 000,0	52 500,0	60 000,0	112 500,0
55861	Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	M	2 500,0	8 500,0	9 500,0	10 000,0	10 000,0	40 500,0	50 000,0	90 500,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	5 500,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	45 500,0	50 000,0	95 500,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	1 500,0	2 000,0	2 500,0	8 600,0	7 000,0	21 600,0	50 000,0	71 600,0
66000	Digues	M	500,0	3 500,0	4 000,0	2 000,0	2 000,0	12 000,0	10 000,0	22 000,0
Total des programmes			**123 617,0**	**167 120,0**	**139 552,0**	**158 146,0**	**147 330,0**	**735 765,0**	**754 650,0**	**1 490 415,0**
Projets										
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	3 000,0	2 000,0	2 000,0	-	-	7 000,0	-	7 000,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	400,0	218,0	239,0	332,0	300,0	1 489,0	1 500,0	2 989,0
Total des projets			**3 400,0**	**2 218,0**	**2 239,0**	**332,0**	**300,0**	**8 489,0**	**1 500,0**	**9 989,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**117 017,0**	**159 338,0**	**135 791,0**	**152 478,0**	**141 130,0**	**705 754,0**	**718 650,0**	**1 424 404,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**10 000,0**	**10 000,0**	**6 000,0**	**6 000,0**	**6 500,0**	**38 500,0**	**37 500,0**	**76 000,0**
Total des investissements			**127 017,0**	**169 338,0**	**141 791,0**	**158 478,0**	**147 630,0**	**744 254,0**	**756 150,0**	**1 500 404,0**

Tableau 184 – Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	17 004,0	35 186,0	64 688,0	77 380,0	68 233,0	262 491,0	448 808,0	711 299,0
		A	1 000,0	8 951,0	13 864,0	16 641,0	16 767,0	57 223,0	96 192,0	153 415,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	1 250,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 250,0	5 000,0	10 250,0
		A	750,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 750,0	5 000,0	9 750,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	12 195,0	8 169,0	5 000,0	6 000,0	6 000,0	37 364,0	30 000,0	67 364,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	27 626,0	25 694,0	18 648,0	21 200,0	20 900,0	114 068,0	71 000,0	185 068,0
Total des programmes			**59 825,0**	**80 000,0**	**104 200,0**	**123 221,0**	**113 900,0**	**481 146,0**	**656 000,0**	**1 137 146,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**18 254,0**	**36 186,0**	**65 688,0**	**78 380,0**	**69 233,0**	**267 741,0**	**453 808,0**	**721 549,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**41 571,0**	**43 814,0**	**38 512,0**	**44 841,0**	**44 667,0**	**213 405,0**	**202 192,0**	**415 597,0**
Total des investissements			**59 825,0**	**80 000,0**	**104 200,0**	**123 221,0**	**113 900,0**	**481 146,0**	**656 000,0**	**1 137 146,0**

Tableau 185 – Police

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
71082	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité publique (SPVM)	A	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Total des programmes			**3 575,0**	**6 689,0**	**2 606,0**	**1 740,0**	**1 585,0**	**16 195,0**	9 179,0	25 374,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**3 575,0**	**6 689,0**	**2 606,0**	**1 740,0**	**1 585,0**	**16 195,0**	**9 179,0**	**25 374,0**
Total des investissements			**3 575,0**	**6 689,0**	**2 606,0**	**1 740,0**	**1 585,0**	**16 195,0**	**9 179,0**	**25 374,0**

Tableau 186 – Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Total des programmes			**6 545,0**	**23 545,0**	**4 705,0**	**4 705,0**	**4 625,0**	**44 125,0**	23 125,0	67 250,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**6 545,0**	**23 545,0**	**4 705,0**	**4 705,0**	**4 625,0**	**44 125,0**	**23 125,0**	**67 250,0**
Total des investissements			**6 545,0**	**23 545,0**	**4 705,0**	**4 705,0**	**4 625,0**	**44 125,0**	**23 125,0**	**67 250,0**

Tableau 187 – Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	7 807,0	9 000,0	13 990,0	9 606,0	7 584,0	47 987,0	44 297,0	92 284,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	272,0	360,0	419,0	427,0	400,0	1 878,0	2 000,0	3 878,0
43018	Projets de développement - Infrastructures et gestion du territoire	A	-	-	969,0	5 839,0	10 051,0	16 859,0	61 517,0	78 376,0
Total des programmes			**8 079,0**	**9 360,0**	**15 378,0**	**15 872,0**	**18 035,0**	**66 724,0**	**107 814,0**	**174 538,0**
Projets										
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	A	3 849,0	6 000,0	30 743,0	18 581,0	11 667,0	70 840,0	2 170,0	73 010,0
43017	Plage Jean-Doré	A	735,0	4 000,0	13 288,0	-	280,0	18 303,0	2 693,0	20 996,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	2 900,0	1 880,0	4 580,0	3 289,0	218,0	12 867,0	-	12 867,0
43020	Complexe aquatique	A	1 554,0	2 246,0	5 259,0	3 322,0	2 173,0	14 554,0	2 953,0	17 507,0
43021	Pavillon Hélène de Champlain	A	946,0	923,0	5 231,0	-	-	7 100,0	-	7 100,0
43022	Mobilité	A	3 110,0	5 000,0	7 560,0	10 755,0	17 972,0	44 397,0	66 744,0	111 141,0
43023	Les Jardins des canaux	A	1 390,0	3 000,0	15 954,0	7 671,0	10 812,0	38 827,0	55 820,0	94 647,0
Total des projets			**14 484,0**	**23 049,0**	**82 615,0**	**43 618,0**	**43 122,0**	**206 888,0**	**130 380,0**	**337 268,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**22 563,0**	**32 409,0**	**97 993,0**	**59 490,0**	**61 157,0**	**273 612,0**	**238 194,0**	**511 806,0**
Total des investissements			**22 563,0**	**32 409,0**	**97 993,0**	**59 490,0**	**61 157,0**	**273 612,0**	**238 194,0**	**511 806,0**

Tableau 188 – Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets										
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	351,0	492,0	-	322,0	254,0	1 419,0	-	1 419,0
		A	334,0	468,0	-	305,0	241,0	1 348,0	-	1 348,0
60115	Modernisation des services de cybersécurité	M	1 808,0	1 528,0	1 651,0	3 875,0	1 924,0	10 786,0	4 409,0	15 195,0
		A	1 717,0	1 450,0	1 567,0	3 678,0	1 826,0	10 238,0	4 185,0	14 423,0
60116	Programme de cyberdéfense	M	-	-	-	-	-	-	8 401,0	8 401,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 974,0	7 974,0
68011	Modernisation des réseaux de radiocommunications	A	1 800,0	10 950,0	10 999,0	8 167,0	8 727,0	40 643,0	16 108,0	56 751,0
68088	Approvisionnement III	M	1 791,0	412,0	-	-	-	2 203,0	-	2 203,0
		A	1 701,0	391,0	-	-	-	2 092,0	-	2 092,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	7 933,0	2 817,0	2 059,0	-	-	12 809,0	-	12 809,0
		A	7 530,0	2 674,0	1 955,0	-	-	12 159,0	-	12 159,0
68111	Modernisation des réseaux de télécommunications	M	2 164,0	2 169,0	2 518,0	2 052,0	2 421,0	11 324,0	8 173,0	19 497,0
		A	2 054,0	2 059,0	2 391,0	1 948,0	2 298,0	10 750,0	7 759,0	18 509,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	767,0	-	-	-	-	767,0	-	767,0
		A	728,0	-	-	-	-	728,0	-	728,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	918,0	801,0	818,0	254,0	103,0	2 894,0	-	2 894,0
		A	872,0	760,0	776,0	241,0	97,0	2 746,0	-	2 746,0
68144	Systèmes informatiques pour l'habitation	M	449,0	373,0	1 184,0	-	-	2 006,0	-	2 006,0
		A	426,0	355,0	1 124,0	-	-	1 905,0	-	1 905,0
68147	Nouveau système de subventions générique	M	537,0	540,0	-	-	-	1 077,0	-	1 077,0
		A	510,0	513,0	-	-	-	1 023,0	-	1 023,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	-	-	1 214,0	2 807,0	2 851,0	6 872,0	-	6 872,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	4 776,0	1 661,0	4 428,0	5 790,0	4 400,0	21 055,0	2 229,0	23 284,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	4 783,0	3 340,0	4 328,0	6 450,0	3 585,0	22 486,0	7 134,0	29 620,0
68325	Système de caméras d'interventions policières	A	-	8 120,0	8 560,0	8 560,0	8 560,0	33 800,0	6 200,0	40 000,0
68326	Caméras de sécurité urbaine	A	1 260,0	440,0	-	-	-	1 700,0	-	1 700,0
68420	Systèmes intégrés de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	2 401,0	2 519,0	2 525,0	4 635,0	4 882,0	16 962,0	8 347,0	25 309,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	201,0	-	-	-	-	201,0	-	201,0
		A	191,0	-	-	-	-	191,0	-	191,0
69206	Évolution des outils géomatiques	M	273,0	560,0	923,0	923,0	1 328,0	4 007,0	4 970,0	8 977,0
		A	260,0	532,0	877,0	877,0	1 261,0	3 807,0	4 722,0	8 529,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
70025	Cour municipale numérique	A	4 087,0	4 505,0	3 874,0	2 826,0	-	15 292,0	-	15 292,0
70027	Maintien des actifs de la cour municipale	A	-	-	341,0	1 744,0	1 774,0	3 859,0	10 478,0	14 337,0
70029	Sanctions administratives et Pécuniaires (SAP)	A	1 061,0	3 980,0	1 599,0	-	-	6 640,0	-	6 640,0
70120	Refonte numérique d'Espace pour la vie	M	700,0	700,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 400,0	2 366,0	6 766,0
70152	Plateformes de fondation numérique	M	1 255,0	287,0	-	-	-	1 542,0	-	1 542,0
		A	1 192,0	272,0	-	-	-	1 464,0	-	1 464,0
70153	Programme de développement de sites web satellites	M	-	920,0	1 282,0	1 179,0	2 227,0	5 608,0	2 342,0	7 950,0
		A	-	873,0	1 218,0	1 120,0	2 115,0	5 326,0	2 224,0	7 550,0
70155	Gestion de la relation client	M	1 019,0	895,0	1 118,0	1 118,0	1 118,0	5 268,0	958,0	6 226,0
		A	967,0	850,0	1 062,0	1 062,0	1 062,0	5 003,0	910,0	5 913,0
70160	Refonte du portail intranet	M	491,0	-	-	-	-	491,0	-	491,0
		A	466,0	-	-	-	-	466,0	-	466,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	2 400,0	2 000,0	2 675,0	3 000,0	6 169,0	16 244,0	-	16 244,0
70192	Mise à jour des infrastructures des usines de l'eau	A	-	-	-	-	-	-	18 295,0	18 295,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	349,0	256,0	-	-	-	605,0	-	605,0
		A	331,0	244,0	-	-	-	575,0	-	575,0
70255	Gestion des processus juridiques	M	195,0	11,0	-	-	-	206,0	-	206,0
		A	185,0	10,0	-	-	-	195,0	-	195,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outils d'intelligence d'affaires	M	718,0	606,0	506,0	321,0	272,0	2 423,0	124,0	2 547,0
		A	682,0	576,0	481,0	304,0	258,0	2 301,0	118,0	2 419,0
70501	Environnement de travail	M	558,0	77,0	366,0	503,0	324,0	1 828,0	-	1 828,0
		A	530,0	73,0	348,0	477,0	308,0	1 736,0	-	1 736,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	949,0	1 439,0	1 221,0	972,0	4 581,0	-	4 581,0
		A	-	901,0	1 367,0	1 159,0	923,0	4 350,0	-	4 350,0
70505	Modernisation des espaces de travail informatiques	M	-	-	-	2 786,0	2 590,0	5 376,0	2 319,0	7 695,0
		A	-	-	-	2 645,0	2 459,0	5 104,0	2 201,0	7 305,0
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	-	-	513,0	-	-	513,0	-	513,0
		A	-	-	487,0	-	-	487,0	-	487,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	249,0	158,0	-	-	-	407,0	-	407,0
		A	237,0	150,0	-	-	-	387,0	-	387,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	514,0	769,0	1 653,0	1 901,0	2 233,0	7 070,0	-	7 070,0
		A	488,0	731,0	1 569,0	1 805,0	2 119,0	6 712,0	-	6 712,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	3 359,0	3 310,0	2 213,0	2 783,0	-	11 665,0	-	11 665,0
		A	3 188,0	3 142,0	2 101,0	2 642,0	-	11 073,0	-	11 073,0
70907	Résilience et relève des infrastructures technologiques de la Ville	M	585,0	769,0	2 879,0	2 279,0	4 320,0	10 832,0	7 962,0	18 794,0
		A	555,0	731,0	2 733,0	2 163,0	4 101,0	10 283,0	7 559,0	17 842,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	M	1 402,0	1 570,0	1 990,0	1 727,0	-	6 689,0	-	6 689,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	1 878,0	2 658,0	2 732,0	7 268,0	4 663,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	1 099,0	401,0	323,0	-	-	1 823,0	-	1 823,0
		A	1 043,0	381,0	306,0	-	-	1 730,0	-	1 730,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	4 300,0	4 500,0	4 100,0	4 100,0	1 225,0	18 225,0	-	18 225,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	8 969,0	8 650,0	3 901,0	-	-	21 520,0	-	21 520,0
72080	Systèmes de soutien aux interventions du SIM	A	2 327,0	2 419,0	275,0	285,0	-	5 306,0	-	5 306,0
72090	Maintien des actifs du SIM	A	-	-	2 169,0	2 104,0	1 847,0	6 120,0	8 895,0	15 015,0
72091	Maintien des actifs du SPVM	A	-	-	450,0	658,0	3 365,0	4 473,0	31 943,0	36 416,0
72740	Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour le service de la Culture	M	500,0	500,0	997,0	1 960,0	-	3 957,0	-	3 957,0
74015	Systèmes informatiques pour l'environnement	A	1 901,0	1 470,0	570,0	570,0	570,0	5 081,0	1 133,0	6 214,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	2 520,0	2 419,0	2 780,0	3 036,0	2 898,0	13 653,0	3 010,0	16 663,0
		A	2 392,0	2 296,0	2 640,0	2 883,0	2 752,0	12 963,0	2 858,0	15 821,0
74255	Gestion de temps	M	1 277,0	1 062,0	312,0	332,0	3 547,0	6 530,0	2 613,0	9 143,0
		A	1 212,0	1 009,0	296,0	316,0	3 367,0	6 200,0	2 480,0	8 680,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	4 875,0	5 241,0	-	-	-	10 116,0	-	10 116,0
		A	4 628,0	4 975,0	-	-	-	9 603,0	-	9 603,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	2 130,0	1 475,0	4 872,0	2 195,0	2 155,0	12 827,0	27 057,0	39 884,0
		A	2 023,0	1 400,0	4 626,0	2 083,0	2 045,0	12 177,0	25 688,0	37 865,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire) et refonte des systèmes de déneigement	M	2 118,0	687,0	645,0	-	-	3 450,0	-	3 450,0
74926	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR Plus)	M	2 414,0	2 400,0	2 850,0	-	-	7 664,0	-	7 664,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	1 500,0	1 321,0	-	-	-	2 821,0	-	2 821,0
74994	Gestion administrative du processus électoral	M	570,0	570,0	572,0	853,0	-	2 565,0	-	2 565,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
78045	Aménagements et rehaussements Télécom	M	413,0	-	-	-	-	413,0	-	413,0
		A	393,0	-	-	-	-	393,0	-	393,0
78046	Rehaussements des infrastructures en télécommunications	M	833,0	785,0	1 003,0	1 018,0	1 026,0	4 665,0	-	4 665,0
		A	791,0	745,0	952,0	966,0	974,0	4 428,0	-	4 428,0
Total des projets			**126 526,0**	**120 945,0**	**121 228,0**	**114 666,0**	**109 605,0**	**592 970,0**	**258 807,0**	**851 777,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**53 135,0**	**42 330,0**	**45 658,0**	**43 203,0**	**37 520,0**	**221 846,0**	**79 367,0**	**301 213,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**73 391,0**	**78 615,0**	**75 570,0**	**71 463,0**	**72 085,0**	**371 124,0**	**179 440,0**	**550 564,0**
Total des investissements			**126 526,0**	**120 945,0**	**121 228,0**	**114 666,0**	**109 605,0**	**592 970,0**	**258 807,0**	**851 777,0**

Tableau 189 – Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
28040	Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	5 500,0	5 500,0	5 500,0	5 500,0	5 500,0	27 500,0	46 500,0	74 000,0
36209	Vieux-Montréal : Plan lumière	A	350,0	350,0	350,0	350,0	-	1 400,0	-	1 400,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	6 785,0	6 949,0	3 800,0	875,0	875,0	19 284,0	4 375,0	23 659,0
		A	2 542,0	4 528,0	7 500,0	8 225,0	8 225,0	31 020,0	41 125,0	72 145,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	7 000,0	9 500,0	5 000,0	5 000,0	4 000,0	30 500,0	25 000,0	55 500,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	3 132,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 132,0	21 000,0	36 132,0
45000	Amélioration et développement du réseau cyclable	A	18 000,0	18 000,0	18 000,0	20 000,0	20 000,0	94 000,0	206 000,0	300 000,0
48043	Domaine public Samuel-De Champlain / REM	M	3 000,0	350,0	-	-	-	3 350,0	3 100,0	6 450,0
		A	800,0	500,0	3 500,0	1 250,0	-	6 050,0	22 950,0	29 000,0
48046	Véloroutes - Accompagnement REM	M	1 433,0	2 938,0	4 517,0	6 173,0	6 327,0	21 388,0	9 810,0	31 198,0
		A	3 045,0	6 243,0	9 598,0	13 118,0	13 446,0	45 450,0	20 844,0	66 294,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	4 000,0	16 000,0	20 000,0	36 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	18 000,0	78 000,0	90 000,0	168 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	78 351,0	56 000,0	65 000,0	64 999,0	66 179,0	330 529,0	838 346,0	1 168 875,0
		A	5 000,0	-	-	-	-	5 000,0	-	5 000,0
59071	Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	75 000,0	75 000,0	150 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	6 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	6 000,0	30 500,0	32 500,0	63 000,0
75110	Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public	M	5 100,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	17 100,0	-	17 100,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
97000	Programme de conversion et réfection de terrains (AMD)	M	9 145,0	6 418,0	9 223,0	3 000,0	3 000,0	30 786,0	15 000,0	45 786,0
Total des programmes			**189 183,0**	**163 276,0**	**177 988,0**	**174 990,0**	**177 552,0**	**882 989,0**	**1 476 550,0**	**2 359 539,0**
Projets										
28039	Réaménagement de la rue Jean-Talon, entre la 22e avenue et le boul evard Langelier	M	8 200,0	10 800,0	12 300,0	17 000,0	27 300,0	75 600,0	57 135,0	132 735,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	-	-	-	14 149,0	23 039,0	37 188,0	20 888,0	58 076,0
36200	Vieux-Montréal : Aménagement du domaine public	A	1 630,0	3 330,0	10 378,0	8 695,0	2 010,0	26 043,0	-	26 043,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	800,0	1 938,0	8 498,0	15 496,0	172,0	26 904,0	-	26 904,0
36211	Vieux-Montréal : Réaménagement de la rue de la Commune	A	-	-	-	-	350,0	350,0	700,0	1 050,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	-	490,0	490,0	490,0	-	1 470,0	-	1 470,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
36213	Vieux-Montréal : Mise en valeur de la Cité administrative	M	383,0	2 235,0	-	-	-	2 618,0	-	2 618,0
39001	Le MIL Montréal	M	14 000,0	10 000,0	20 944,0	19 901,0	17 000,0	81 845,0	62 004,0	143 849,0
39710	Complexe Turcot	M	11 859,0	24 228,0	18 307,0	-	-	54 394,0	360,0	54 754,0
		A	27 194,0	33 904,0	7 302,0	1 018,0	-	69 418,0	-	69 418,0
40139	PPU Griffintown	M	12 000,0	13 000,0	20 492,0	20 677,0	20 000,0	86 169,0	111 799,0	197 968,0
40155	Namur-Hippodrome - Cavendish	M	1 000,0	8 000,0	20 000,0	20 000,0	36 000,0	85 000,0	184 000,0	269 000,0
		A	2 000,0	2 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	16 000,0	16 000,0	32 000,0
40170	Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords	M	5 921,0	-	-	-	-	5 921,0	-	5 921,0
40171	Lachine-Est	M	6 158,0	5 448,0	8 000,0	8 000,0	12 000,0	39 606,0	67 148,0	106 754,0
40174	Louvain Est	M	4 388,0	10 785,0	2 594,0	1 335,0	1 094,0	20 196,0	3 798,0	23 994,0
		A	5 512,0	6 215,0	4 573,0	5 864,0	6 579,0	28 743,0	12 358,0	41 101,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	1 200,0	2 000,0	9 908,0	4 246,0	-	17 354,0	-	17 354,0
40178	Partie nord de L'Île-des-Soeurs	M	-	-	1 000,0	4 000,0	7 500,0	12 500,0	85 000,0	97 500,0
40179	Mise en valeur du site de Fort-Lorette	A	866,0	501,0	4 648,0	4 523,0	-	10 538,0	-	10 538,0
40182	Ateliers du CN (Cours Saint-Charles)	M	2 551,0	2 213,0	190,0	-	-	4 954,0	-	4 954,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	2 600,0	14 000,0	14 000,0	10 000,0	20 000,0	60 600,0	111 000,0	171 600,0
40203	PPU des Faubourgs - réaménagements des Faubourgs	M	-	-	2 000,0	10 000,0	24 000,0	36 000,0	195 000,0	231 000,0
40210	Requalification du boulevard Ville-Marie (PPU des Faubourgs)	A	-	798,0	1 536,0	1 000,0	1 260,0	4 594,0	244 922,0	249 516,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	3 822,0	600,0	2 870,0	-	-	7 292,0	-	7 292,0
48042	Reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes - Accompagnement MTMD (Lien cyclable)	A	50,0	550,0	3 449,0	3 500,0	1 500,0	9 049,0	1 500,0	10 549,0
48045	Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440)	M	200,0	1 100,0	2 300,0	1 200,0	450,0	5 250,0	-	5 250,0
		A	1 800,0	9 900,0	22 700,0	10 800,0	10 050,0	55 250,0	-	55 250,0
48047	Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger - Accompagnement MTMD	A	-	20,0	20,0	20,0	20,0	80,0	-	80,0
48048	Reconstruction Échangeur St-Pierre / Accompagnement MTMD	M	-	10,0	100,0	150,0	250,0	510,0	36 500,0	37 010,0
		A	-	10,0	100,0	150,0	250,0	510,0	36 500,0	37 010,0
59027	Réaménagement Assomption/Souligny	A	-	500,0	10 500,0	18 664,0	13 664,0	43 328,0	89 039,0	132 367,0
59040	Aménagement Assomption - programme d'investissement	M	-	12 000,0	11 000,0	14 000,0	28 000,0	65 000,0	106 000,0	171 000,0
		A	-	-	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	6 000,0	9 000,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	11 000,0	13 800,0	-	-	-	24 800,0	86 016,0	110 816,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	-	5 580,0	4 980,0	-	-	10 560,0	-	10 560,0
68067	Réaménagement de l'avenue des Pins	M	1 600,0	11 750,0	4 050,0	13 300,0	10 800,0	41 500,0	29 700,0	71 200,0
		A	100,0	250,0	250,0	600,0	-	1 200,0	26 800,0	28 000,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	16 674,0	9 047,0	12 427,0	-	-	38 148,0	-	38 148,0
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1: De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	1 271,0	13 892,0	17 072,0	3 379,0	-	35 614,0	-	35 614,0
		A	141,0	1 896,0	1 896,0	21,0	-	3 954,0	-	3 954,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2: Réaménagement - Mansfield à Atwater	M	22 200,0	22 524,0	27 058,0	30 026,0	46 827,0	148 635,0	85 920,0	234 555,0
		A	1 830,0	1 686,0	2 020,0	2 308,0	5 456,0	13 300,0	8 115,0	21 415,0
75029	Abords du CUSM (Intersection Décarie/Maisonneuve)	M	-	2 005,0	16 930,0	15 680,0	15 580,0	50 195,0	-	50 195,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	M	-	-	17 815,0	25 296,0	26 321,0	69 432,0	46 805,0	116 237,0
		A	-	-	900,0	-	3 700,0	4 600,0	2 180,0	6 780,0
75036	Sainte-Catherine Est - village	M	5 500,0	9 574,0	33 885,0	28 100,0	38 100,0	115 159,0	32 921,0	148 080,0
		A	-	-	-	-	520,0	520,0	-	520,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain - Accompagnement d'Infrastructure Canada - Travaux incidents	M	5 769,0	1 640,0	1 016,0	470,0	-	8 895,0	-	8 895,0
		A	3 231,0	2 360,0	4 447,0	622,0	-	10 660,0	-	10 660,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement - Travaux incidents	M	5 097,0	5 889,0	3 462,0	1 200,0	-	15 648,0	20,0	15 668,0
		A	14 903,0	17 111,0	8 538,0	2 800,0	-	43 352,0	44,0	43 396,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM	M	5 000,0	4 000,0	6 026,0	28 587,0	21 935,0	65 548,0	39 763,0	105 311,0
		A	-	1 000,0	1 312,0	13 598,0	16 065,0	31 975,0	16 248,0	48 223,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Lien cyclable du secteur Héritage - Accompagnement PJCCI	M	184,0	1 110,0	834,0	30,0	-	2 158,0	-	2 158,0
		A	301,0	1 890,0	1 361,0	50,0	-	3 602,0	-	3 602,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	-	2 250,0	15 909,0	17 560,0	14 653,0	50 372,0	-	50 372,0
		A	-	-	1 938,0	1 841,0	-	3 779,0	-	3 779,0
98150	Fonds de revitalisation de l'EST	M	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	3 000,0	13 000,0	12 000,0	25 000,0
Total des projets			**212 535,0**	**308 329,0**	**411 825,0**	**407 846,0**	**460 445,0**	**1 800 980,0**	**1 834 183,0**	**3 635 163,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**311 523,0**	**355 635,0**	**449 009,0**	**442 833,0**	**529 730,0**	**2 088 730,0**	**2 559 408,0**	**4 648 138,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**90 195,0**	**115 970,0**	**140 804,0**	**140 003,0**	**108 267,0**	**595 239,0**	**751 325,0**	**1 346 564,0**
Total des investissements			**401 718,0**	**471 605,0**	**589 813,0**	**582 836,0**	**637 997,0**	**2 683 969,0**	**3 310 733,0**	**5 994 702,0**

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2026-2035 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Tableau 190 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	15 405,0	15 405,0	30 810,0
55733	Programme de réfection routière	M	3 082,0	3 082,0	3 082,0	3 082,0	3 082,0	15 410,0	15 410,0	30 820,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	15 405,0	15 405,0	30 810,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**46 970,0**	**46 970,0**	**93 940,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**46 970,0**	**46 970,0**	**93 940,0**

Tableau 191 – Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	280,0	750,0	838,0	832,0	838,0	3 538,0	4 212,0	7 750,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	3 433,0	3 775,0	3 266,0	3 217,0	3 210,0	16 901,0	15 961,0	32 862,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	2 332,0	1 600,0	2 043,0	2 094,0	2 044,0	10 113,0	10 454,0	20 567,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	200,0	120,0	98,0	102,0	153,0	673,0	598,0	1 271,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**31 225,0**	**31 225,0**	**62 450,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**31 225,0**	**31 225,0**	**62 450,0**

Tableau 192 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 675,0	2 069,0	1 643,0	1 143,0	1 693,0	8 223,0	11 467,0	19 690,0
42320	Programme de mise aux normes des arénas - Développement	M	200,0	304,0	850,0	840,0	-	2 194,0	-	2 194,0
55734	Programme de réfection routière	M	3 025,0	3 025,0	3 025,0	3 025,0	3 025,0	15 125,0	15 121,0	30 246,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	550,0	550,0	550,0	550,0	550,0	2 750,0	2 750,0	5 500,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation-Arrondissement CDN - NDG	M	412,0	412,0	412,0	412,0	412,0	2 060,0	2 060,0	4 120,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	250,0	250,0	-	-	100,0	600,0	500,0	1 100,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 891,0	2 393,0	2 523,0	3 033,0	3 223,0	14 063,0	13 117,0	27 180,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**45 015,0**	**45 015,0**	**90 030,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**45 015,0**	**45 015,0**	**90 030,0**

Tableau 193 – Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	550,0	550,0	550,0	550,0	550,0	2 750,0	2 750,0	5 500,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 503,0	1 503,0	1 503,0	1 503,0	1 503,0	7 515,0	7 515,0	15 030,0
55717	Programme de réfection routière	M	2 400,0	2 400,0	2 400,0	2 400,0	2 400,0	12 000,0	12 000,0	24 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**22 265,0**	**22 265,0**	**44 530,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**22 265,0**	**22 265,0**	**44 530,0**

Tableau 194 – LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	3 080,0	3 080,0	3 080,0	3 080,0	3 080,0	15 400,0	15 400,0	30 800,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**31 060,0**	**31 060,0**	**62 120,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**31 060,0**	**31 060,0**	**62 120,0**

Tableau 195 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	900,0	900,0	900,0	900,0	900,0	4 500,0	4 500,0	9 000,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 351,0	1 351,0	1 351,0	1 351,0	1 351,0	6 755,0	6 755,0	13 510,0
68606	Programme de développement informatique	M	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	250,0	500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**16 505,0**	**16 505,0**	**33 010,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**16 505,0**	**16 505,0**	**33 010,0**

Tableau 196 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34223	Programme de réaménagement des parcs	M	1 792,0	1 792,0	1 792,0	1 792,0	1 792,0	8 960,0	8 960,0	17 920,0
55729	Programme de réfection de la voirie	M	4 815,0	4 815,0	4 815,0	4 815,0	4 815,0	24 075,0	24 075,0	48 150,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	4 368,0	4 368,0	4 368,0	4 368,0	4 368,0	21 840,0	21 840,0	43 680,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	258,0	224,0	224,0	224,0	224,0	1 154,0	1 120,0	2 274,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**11 233,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**56 029,0**	**55 995,0**	**112 024,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**11 233,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**56 029,0**	**55 995,0**	**112 024,0**

Tableau 197 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
25850	Programme de développement	M	1 800,0	2 000,0	-	-	-	3 800,0	-	3 800,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 353,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	11 153,0	8 500,0	19 653,0
55716	Programme de réfection routière	M	1 000,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	8 000,0	8 750,0	16 750,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	742,0	2 182,0	2 182,0	2 182,0	2 182,0	9 470,0	10 910,0	20 380,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 995,0**	**7 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**32 923,0**	**28 660,0**	**61 583,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 995,0**	**7 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**32 923,0**	**28 660,0**	**61 583,0**

Tableau 198 – Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	200,0	400,0	200,0	200,0	200,0	1 200,0	1 000,0	2 200,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 025,0	900,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 925,0	5 000,0	9 925,0
55705	Programme de réfection routière	M	700,0	800,0	850,0	850,0	850,0	4 050,0	4 250,0	8 300,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 000,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 200,0	4 000,0	8 200,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	123,0	148,0	198,0	198,0	198,0	865,0	990,0	1 855,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**15 240,0**	**15 240,0**	**30 480,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**15 240,0**	**15 240,0**	**30 480,0**

Tableau 199 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 800,0	4 933,0	4 752,0	4 752,0	4 752,0	20 989,0	23 760,0	44 749,0
55713	Programme de réfection routière	M	4 254,0	1 350,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	9 954,0	7 250,0	17 204,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 048,0	819,0	900,0	900,0	900,0	4 567,0	4 500,0	9 067,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**35 510,0**	**35 510,0**	**71 020,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**35 510,0**	**35 510,0**	**71 020,0**

Tableau 200 – Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 450,0	1 450,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	8 000,0	8 500,0	16 500,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	4 437,0	4 437,0	4 187,0	4 187,0	4 187,0	21 435,0	20 935,0	42 370,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**34 435,0**	**34 435,0**	**68 870,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**34 435,0**	**34 435,0**	**68 870,0**

Tableau 201 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
30056	Mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles	M	1 568,0	382,0	-	-	-	1 950,0	-	1 950,0
30059	Espace Rivière	M	1 300,0	3 943,0	300,0	100,0	-	5 643,0	-	5 643,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	1 805,0	2 240,0	5 030,0	4 437,0	7 273,0	20 785,0	19 250,0	40 035,0
35001	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	50,0	50,0	150,0	50,0	-	300,0	250,0	550,0
35002	Programme d'acquisition d'équipements de loisirs et de culture	M	-	-	-	-	-	-	300,0	300,0
55731	Programme de réfection routière	M	4 400,0	4 500,0	4 950,0	4 975,0	5 007,0	23 832,0	27 300,0	51 132,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	5 398,0	3 188,0	3 873,0	4 741,0	2 023,0	19 223,0	24 415,0	43 638,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 521,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**71 733,0**	**71 515,0**	**143 248,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**14 521,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**71 733,0**	**71 515,0**	**143 248,0**

Tableau 202 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
32025	Aménagement de nouveaux parcs locaux	M	920,0	-	-	-	-	920,0	-	920,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	725,0	1 035,0	1 545,0	1 145,0	1 375,0	5 825,0	11 425,0	17 250,0
55732	Programme de réfection routière	M	4 675,0	7 065,0	8 595,0	8 875,0	6 595,0	35 805,0	32 865,0	68 670,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	4 289,0	2 509,0	469,0	589,0	2 639,0	10 495,0	8 755,0	19 250,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**53 045,0**	**53 045,0**	**106 090,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**53 045,0**	**53 045,0**	**106 090,0**

Tableau 203 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	5 387,0	3 124,0	2 560,0	1 144,0	3 821,0	16 036,0	5 302,0	21 338,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
30085	Construction d'un complexe sportif	M	13 439,0	939,0	939,0	939,0	939,0	17 195,0	4 695,0	21 890,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	265,0	1 000,0	10 986,0	11 013,0	1 182,0	24 446,0	8 538,0	32 984,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	8 789,0	5 907,0	3 077,0	8 811,0	798,0	27 382,0	12 924,0	40 306,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, loisirs et communautaires	M	1 602,0	2 195,0	2 004,0	2 734,0	2 811,0	11 346,0	8 851,0	20 197,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	50,0	1 570,0	423,0	735,0	735,0	3 513,0	1 883,0	5 396,0
55714	Programme de réfection routière	M	25,0	-	1 698,0	1 160,0	1 753,0	4 636,0	12 277,0	16 913,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	845,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 845,0	1 500,0	4 345,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	315,0	270,0	-	-	-	585,0	588,0	1 173,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**31 717,0**	**15 505,0**	**22 187,0**	**27 036,0**	**12 539,0**	**108 984,0**	**56 558,0**	**165 542,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**31 717,0**	**15 505,0**	**22 187,0**	**27 036,0**	**12 539,0**	**108 984,0**	**56 558,0**	**165 542,0**

Tableau 204 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	3 580,0	2 815,0	2 615,0	3 775,0	1 400,0	14 185,0	5 150,0	19 335,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	700,0	2 110,0	2 750,0	2 600,0	3 940,0	12 100,0	8 925,0	21 025,0
55718	Programme de réfection routière	M	2 385,0	2 950,0	3 450,0	3 765,0	3 950,0	16 500,0	19 750,0	36 250,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 380,0	-	-	-	-	1 380,0	-	1 380,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	130,0	100,0	100,0	100,0	100,0	530,0	625,0	1 155,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 175,0**	**7 975,0**	**8 915,0**	**10 240,0**	**9 390,0**	**44 695,0**	**34 450,0**	**79 145,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**8 175,0**	**7 975,0**	**8 915,0**	**10 240,0**	**9 390,0**	**44 695,0**	**34 450,0**	**79 145,0**

Tableau 205 – Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
16006	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	M	-	-	3 295,0	-	-	3 295,0	-	3 295,0
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	1 422,0	4 612,0	2 397,0	747,0	747,0	9 925,0	3 735,0	13 660,0
34334	Programme de développement des parcs	M	960,0	-	2 500,0	-	-	3 460,0	-	3 460,0
55736	Programme de réfection routière	M	2 989,0	1 793,0	1 797,0	2 143,0	1 987,0	10 709,0	9 785,0	20 494,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0	125,0	250,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	334,0	300,0	350,0	350,0	1 684,0	1 750,0	3 434,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	75,0	75,0	75,0	100,0	100,0	425,0	500,0	925,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	1 397,0	1 993,0	2 393,0	2 118,0	2 193,0	10 094,0	16 515,0	26 609,0
67862	Développement immobilier	M	250,0	-	-	999,0	1 080,0	2 329,0	-	2 329,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	74,0	75,0	75,0	100,0	100,0	424,0	500,0	924,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	60,0	60,0	80,0	60,0	60,0	320,0	300,0	620,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 032,0**	**9 397,0**	**13 367,0**	**7 072,0**	**7 072,0**	**44 940,0**	**35 360,0**	**80 300,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**8 032,0**	**9 397,0**	**13 367,0**	**7 072,0**	**7 072,0**	**44 940,0**	**35 360,0**	**80 300,0**

Tableau 206 – Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	740,0	740,0	740,0	740,0	750,0	3 710,0	5 005,0	8 715,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	6 830,0	6 830,0	13 660,0
42812	Aménagement d'un centre aquatique	M	1 207,0	1 207,0	1 207,0	1 207,0	1 207,0	6 035,0	4 658,0	10 693,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 259,0	1 284,0	1 284,0	1 284,0	1 274,0	6 385,0	6 990,0	13 375,0
69212	Natatorium	M	75,0	150,0	150,0	150,0	150,0	675,0	252,0	927,0
83022	Programme local d'apaisement de la circulation	M	300,0	200,0	200,0	200,0	200,0	1 100,0	1 000,0	2 100,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**24 735,0**	**24 735,0**	**49 470,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**24 735,0**	**24 735,0**	**49 470,0**

Tableau 207 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	4 799,0	5 124,0	4 621,0	5 403,0	5 242,0	25 189,0	13 910,0	39 099,0
44220	Programme Accès Jardins	M	144,0	87,0	2 679,0	1 571,0	843,0	5 324,0	5 000,0	10 324,0
55737	Programme de réfection routière	M	6 877,0	7 100,0	6 034,0	2 265,0	4 315,0	26 591,0	27 575,0	54 166,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	3 641,0	3 150,0	2 127,0	6 222,0	5 061,0	20 201,0	30 820,0	51 021,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**77 305,0**	**77 305,0**	**154 610,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**77 305,0**	**77 305,0**	**154 610,0**

Tableau 208 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 627,0	1 987,0	1 487,0	1 320,0	1 711,0	8 132,0	6 219,0	14 351,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	9 051,0	2 230,0	2 230,0	3 426,0	3 507,0	20 444,0	19 176,0	39 620,0
55310	Construction de la nouvelle bibliothèque de Villeray	M	1 586,0	1 901,0	2 701,0	-	47,0	6 235,0	-	6 235,0
55730	Programme de réfection routière	M	3 450,0	1 900,0	1 600,0	2 929,0	2 383,0	12 262,0	12 178,0	24 440,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	1 080,0	980,0	980,0	1 323,0	1 350,0	5 713,0	7 417,0	13 130,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**16 794,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**52 786,0**	**44 990,0**	**97 776,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**16 794,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**52 786,0**	**44 990,0**	**97 776,0**

Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses lié aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont regroupés dans cinq catégories :

- les **taxes** regroupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et de la taxe municipale pour le 911 notamment;
- les **paiements tenant lieu de taxes** regroupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- les **services rendus et autres revenus** regroupent les revenus des services facturés à des citoyennes et citoyens, à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées ainsi que d'autres types de revenus comme ceux des amendes et des pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- les **transferts** regroupent l'ensemble des subventions des gouvernements et des autres organismes publics.

Les dépenses sont généralement présentées par objets :

- la **rémunération**, qui comprend les salaires du personnel et des élues et élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les charges sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élues et élus ainsi que du personnel de la Ville;
- le **transport** et les **communications**;
- les **services professionnels**, les **services techniques et autres**;
- la **location**, l'**entretien** et la **réparation**;
- les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités municipales tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- les **biens durables** non capitalisés;
- les **frais de financement**;
- le **remboursement de la dette à long terme**;
- les **contributions à des organismes**.

Dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par activités :

- l'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal et d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;
- l'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- l'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et au transport des marchandises. Elle comprend également la gestion de la neige;
- l'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égouts et de traitement des eaux usées ainsi que la gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement;
- l'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement hors marché;
- l'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- l'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- l'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

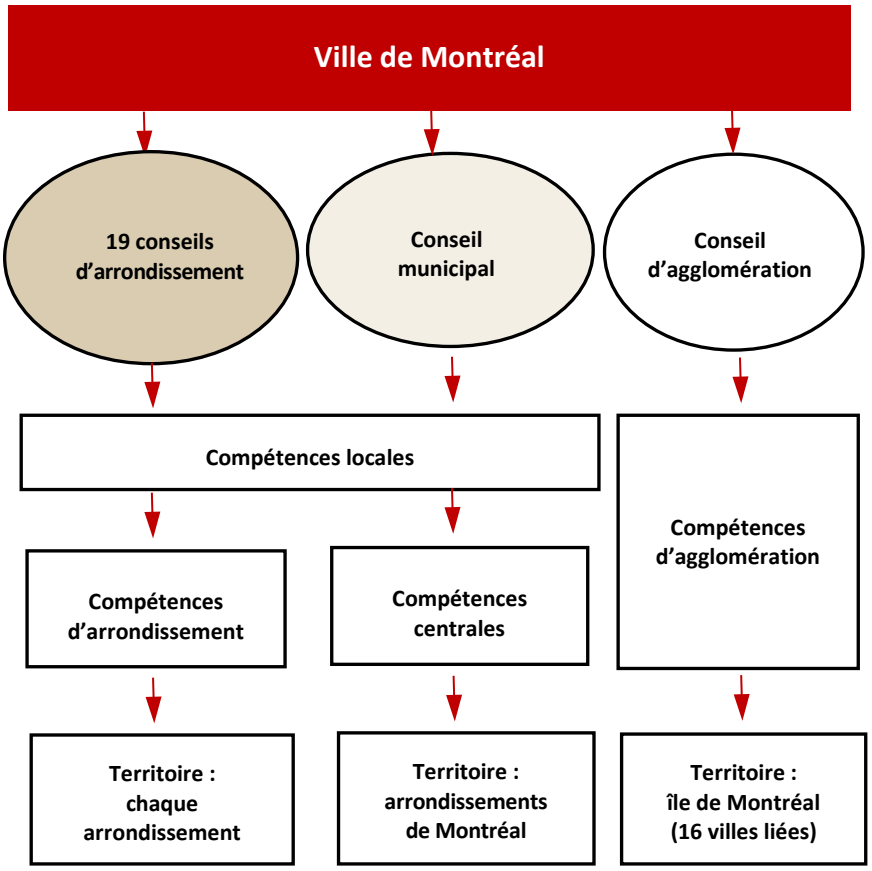
Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget

Comme le prescrit l'encadrement juridique de la Ville de Montréal, les pouvoirs d'administrer la Ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, fournit des services et gère les équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

Instances politiques et champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. La prestation des services communs est assurée par les employées et employés de la Ville de Montréal.

Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. En effet, depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit pour l'accompagner au conseil d'agglomération des représentantes et représentants, qui tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 personnes élues, soit :

- la mairesse de Montréal;
- 15 personnes élues du conseil municipal de Montréal, que désigne la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées (il n'y a que 1 représentante ou représentant pour L'Île-Dorval et Dorval) – l'une de ces personnes est à la vice-présidence;
- 1 représentante ou représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), que désigne la mairesse ou le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou maires d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, la, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers, qui siègent également au conseil municipal, et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 209 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants et répondantes, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abris ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément relatif à la gestion de celles-ci, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n^{o} 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit d'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

Confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, la Ville de Montréal confectionne le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, à savoir le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E-20.001), ci-après la *Loi* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la *Loi* prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employées et employés de la Ville de Montréal[1].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

[1] Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employées et employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens les services communs – c'est-à-dire ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – à moindre coût.

Répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération, soit les services communs, sont assumées par différentes unités d'affaires, qui fournissent également aux citoyennes et citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

Répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (par exemple, les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (par exemple, les activités du Service des finances et de l'évaluation foncière).

Répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au *Règlement sur les dépenses mixtes* (RCG 06-054), qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

Répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

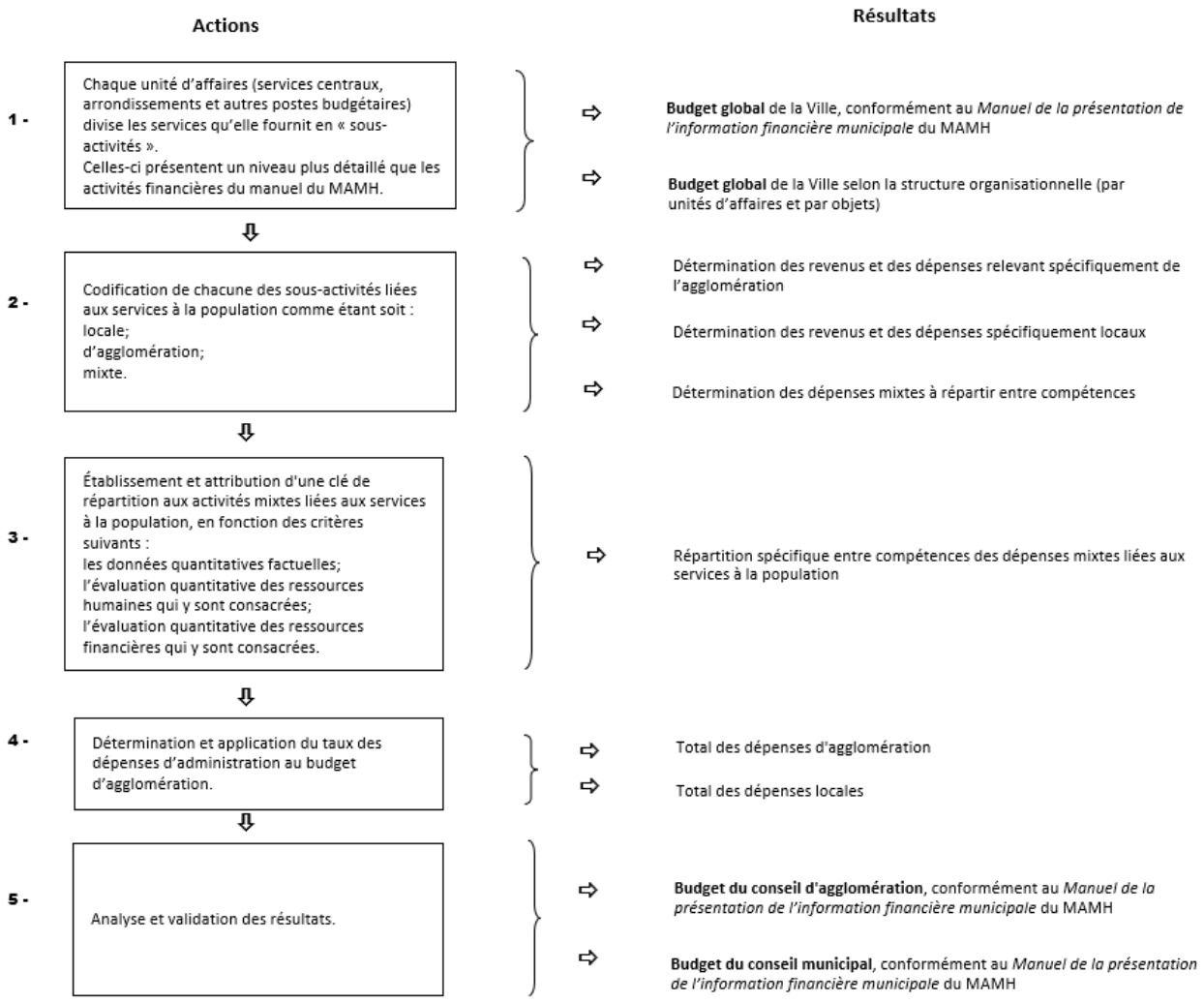
En vertu du *Règlement sur les dépenses mixtes*, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2026, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,01 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Bureau de l'inspecteur général, Commission de la fonction publique de Montréal, Direction générale, Finances et évaluation foncière, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Planification stratégique et performance organisationnelle, Ressources humaines et communications, Technologies de l'information, Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, et Bureau du vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses



Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(*Décret numéro 1229-2005* et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal;
- Parc Jean-Drapeau;
- Parc Frédéric-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel);
- ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny et Rapides-du-Cheval-Blanc;
- les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal;
- Cité des arts du cirque;
- Tour de l'Île;
- aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec;
- réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, daté du 18 juin 2008 (CG08 0362);
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté;
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, des sites et des arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels;*
- contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou qui visent la création de parcs riverains dans l'agglomération.

Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 210 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). **Voirie locale** – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités liées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

Annexe 8 – Synthèse des politiques financières

La Ville de Montréal a adopté en 2002 des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après se trouve une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à la page Internet[1] des politiques.

[1] https://montreal.ca/sujets/politiques-financieres

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* exige que les administrations municipales atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses ou à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé ou encore à porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la *Loi sur les cités et villes* en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

C'est pour cette raison que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de réserves financières, notamment les réserves financières de l'eau, de la voirie, des immobilisations et celle des dépenses liées à la tenue des élections. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et citoyens;
- financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- l'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- l'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur la fiscalité municipale, la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoient les principales sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer les services municipaux.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour ainsi préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans l'avenir.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et ainsi maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. Cette préoccupation doit être particulièrement présente en regard de la gestion des dépenses.

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif d'établir des critères complémentaires de comptabilisation des immobilisations corporelles à ceux mentionnés dans le manuel de comptabilité de Comptables professionnels agréés Canada pour le secteur public. L'établissement de ces critères permet ainsi la comptabilisation des acquisitions, des ajouts et des dispositions des immobilisations corporelles ainsi que de leur période d'amortissement respective. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement des immobilisations corporelles par catégories d'actifs ainsi que les directives portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation des immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que le développement informatique d'une solution infonuagique.

Annexe 9 – Fonds de l'eau

Le Fonds de l'eau est un outil comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses liés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2026. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2026, en hausse de 7,7 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2025, s'élèvent à 629,5 M$. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 574,3 M$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 299,1 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Le budget 2026 marque le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034. Celle-ci repose sur trois grands chantiers : la qualité de l'eau, la fiabilité des équipements ainsi que l'adaptation et la résilience. Dans la perspective d'atteindre les résultats visés par cette stratégie, l'Administration a décidé d'augmenter le financement de l'eau de 38 M$ en 2026, soit 23 M$ pour le budget de fonctionnement et 15 M$ de paiement au comptant des investissements dans les infrastructures de l'eau.

Un montant de 642,2 M$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations en 2026. Ces acquisitions seront financées, entre autres, par des programmes de subvention de 164,3 M$ et des paiements au comptant de 109,3 M$. Ainsi, les emprunts à la charge de la population se limiteront à 368,5 M$.

Au budget 2026, le Fonds de l'eau a exceptionnellement des surplus affectés en provenance du Fonds général pour la gestion de la dette (16,3 M$) et l'urgence climatique (0,9 M$). À la fin de l'exercice financier 2026, un rapprochement des dépenses réelles et des surplus affectés sera effectué et l'excédent non utilisé sera retourné dans les surplus affectés respectifs.

Le PDI 2026-2035 relatif à l'eau, dont le détail est présenté à la section *PDI 2026-2035* du volume budgétaire, s'élève à 7 363,3 M$. Pour l'année 2026, les principaux programmes prévus sont : les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (184 M$), le réseau primaire d'aqueduc (58,5 M$), le plan directeur de drainage (51,2 M$), la station d'épuration (49,4 M$), les usines de traitement d'eau potable (38,1 M$) et le réseau primaire d'égouts (26,1 M$). Les principaux projets prévus au budget 2026 sont : la désinfection de l'effluent (169,1 M$) et la modernisation du réservoir McTavish (20,4 M$).

Tableau 211 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2026
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau		221 863,0	(181 141,7)	40 721,3
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		121 697,9	(102 717,6)	18 980,3
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		20 035,2	(10 139,0)	9 896,2
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		8 120,1	(4 268,2)	3 851,9
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		875,7	(839,3)	36,4
Taxation relative à l'eau	527 983,5			527 983,5
Tarification au compteur	11 093,1			11 093,1
Tarification des eaux usées		9 577,1		9 577,1
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		338,9		338,9
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	351,8		(351,8)	-
Transferts	3 100,0			3 100,0
Autres revenus	1 226,4	2 670,4		3 896,8
	543 754,8	**385 178,3**	**(299 457,6)**	**629 475,5**
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	480,4	3 809,4		4 289,8
Direction de l'eau potable	-	70 574,5		70 574,5
Direction de l'épuration des eaux usées	-	81 497,0		81 497,0
Direction des réseaux d'eau	11 302,3	22 573,9		33 876,2
Direction de la gestion des actifs	20 601,6	14 535,6	(351,8)	34 785,4
Direction des projets majeurs	-	1 264,9		1 264,9
Direction des stratégies et de la performance	2 040,3	3 961,9		6 002,2
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	79 615,1			79 615,1
Autres unités (s.profess. et tech., laboratoire, géomatique, etc.)	16 333,5	18 925,9		35 259,4
Frais généraux d'administration	18 983,2	31 594,3		50 577,5
Frais de financement	20 283,0	41 205,4		61 488,4
Total – Dépenses	**169 639,4**	**289 942,8**	**(351,8)**	**459 230,4**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	37 126,3	77 993,0	-	115 119,3
Total – Financement	**37 126,3**	**77 993,0**	**-**	**115 119,3**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	299 105,8	-	(299 105,8)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**505 871,5**	**367 935,8**	**(299 457,6)**	**574 349,7**
Excédent (déficit) avant affectations	**37 883,3**	**17 242,5**	**-**	**55 125,8**
Affectations				
Réserves financières - EAU				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	245,4	(340,6)	-	(95,2)
- Stratégie d'accroissement de paiement au comptant - Eau	(42 100,0)		-	(42 100,0)
- Paiement au comptant - Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034	(10 255,0)	(4 745,0)		(15 000,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 557,4)	(12 883,5)	-	(16 440,9)
- Autres affectations de la réserve	655,4	726,6		1 382,0
Surplus affectés - AUTRES				
- Gestion de la dette	16 260,4			16 260,4
- Urgence climatique	867,9			867,9
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**0,0**	**0,0**	**-**	**0,0**

Tableau 212 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2026
Acquisitions d'immobilisations				
Direction de la gestion des actifs	184 701,0	51 240,0		235 941,0
Direction de l'eau potable		46 475,0		46 475,0
Direction des réseaux d'eau		102 911,0		102 911,0
Direction de l'épuration des eaux usées		48 440,0		48 440,0
Direction des projets majeurs		193 405,0		193 405,0
Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034	10 255,0	4 745,0		15 000,0
Total des acquisitions d'immobilisations	**194 956,0**	**447 216,0**	-	**642 172,0**
Sources de financement				
Transferts (subventions)	84 543,0	79 755,0		164 298,0
Affectations - Réserves financières	13 166,0	96 175,0		109 341,0
Emprunt à la charge des contribuables	97 247,0	271 286,0		368 533,0
Total des sources de financement	**194 956,0**	**447 216,0**	-	**642 172,0**

Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES

En croisant les données d'inventaire, les projections démographiques et économiques, ainsi que les politiques en vigueur ou en développement, la modélisation offre une projection de l'évolution des émissions de GES jusqu'en 2050. L'ensemble des calculs ont été réalisés par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, accompagné par une firme spécialisée dans la modélisation climatique.

Développé par la firme Sustainability Solutions Group, le modèle utilisé est un modèle intégré et géographiquement désagrégé spécialisé dans l'énergie, les émissions et les finances. Ce modèle permet une comptabilité de bas en haut pour l'offre et la demande en énergie ainsi que pour les stocks de technologies consommatrices d'énergie (véhicules, systèmes de chauffage, logements et bâtiments) et tous les flux d'énergie intermédiaires (comme l'électricité et la chaleur). L'énergie et les émissions de GES sont déduites d'une série de modèles interconnectés de stocks et de flux.

- Le modèle utilise 94 zones géographiques, formées à partir des secteurs municipaux de l'enquête Origine-Destination 2018 et situées à l'intérieur des limites de l'agglomération de Montréal, et permet de répartir spatialement la consommation d'énergie et les émissions de GES ;
- Le modèle est calibré à partir de l'année de base de l'inventaire le plus récent (2023) et couvre les années jusqu'en 2050. Chacune des années s'étendant de 2024 à 2050 est simulée en fonction des variables du modèle (calibrées en fonction des données observées de l'année de base) et des modifications apportées à ces variables (tableau 1), ce qui a permis de créer le scénario des mesures actuelles et planifiées ainsi que le scénario des mesures supplémentaires à l'étude ;
- L'inventaire de GES, estimé par le modèle pour chaque année, englobe les émissions de GES de la portée 1 (provenant de sources situées à l'intérieur de la limite municipale) et 2 (résultant de l'utilisation d'électricité, de chaleur, de vapeur et/ou de refroidissement) du Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de GES à l'échelle communautaire (GPC)[1] ainsi qu'une part des autres émissions de GES qui ont lieu à l'extérieur de la limite municipale en conséquence des activités se déroulant à l'intérieur de cette limite.

Tableau 213 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés

Catégorie	Mesures actuelles et planifiées	Mesures supplémentaires à l'étude
Population	Croissance de la population suit la tendance des 15 dernières années (2041 = 2 337 014)	
Distribution géographique des nouveaux bâtiments	Les nouveaux bâtiments sont construits selon la distribution géographique des permis de construction des cinq dernières années	100 % de la croissance démographique se fait dans les quartiers centraux ou les corridors de transport structurants
Comportement de mobilité	Les déplacements des résidents de la région métropolitaine de Montréal sont répartis spatialement en fonction de l'enquête métropolitaine 2023 Perspectives mobilité (auparavant nommée enquête Origine-Destination)	

[1] https://ghgprotocol.org/ghg-protocol-cities

Demande énergétique des bâtiments	La croissance en nombre et en superficie des bâtiments est fondée sur la demande associée à ces bâtiments. Cette demande est générée par l'accroissement anticipé de la population et de l'emploi dans chacune des zones modélisées. L'augmentation de la superficie des bâtiments entraîne une hausse de la consommation d'énergie et des émissions de GES en fonction du type de nouveaux bâtiments et de leur profil de consommation d'énergie.
Performance énergétique des nouveaux bâtiments	Atteinte du palier de performance énergétique de niveau 4 du Code national du Bâtiment (CNB) 2020 d'ici 2032 (40 % d'amélioration de la performance énergétique) et de niveau 5 d'ici 2047 (70 % d'amélioration de la performance énergétique) • 100 % de thermopompes dans les nouveaux bâtiments résidentiels
Bâtiments résidentiels existants et nouveaux	1,5 % des bâtiments sont rénovés annuellement entre 2023 et 2050, ce qui représente la tendance observée des 5 dernières années grâce aux programmes de subventions existants • 10 % d'économie thermale par bâtiment rénové et 50 % d'entre eux installent des thermopompes • 15 % de GNR dans le mix résidentiel d'ici 2040, tel que la réglementation l'oblige
Bâtiments commerciaux et institutionnels existants et nouveaux	Les programmes actuels, tels que Écoperformance, réduisent la demande énergétique des bâtiments existants entre 2023 et 2050 selon la tendance observée entre 2018 et 2023 : • 0,4 % des bâtiments sont rénovés chaque année • 10 % d'économie thermale par bâtiment rénové et réduction de 25 % du gaz naturel pour répondre aux besoins en chauffage et climatisation La part des bâtiments utilisant des thermopompes pour répondre à leurs besoins en chauffage et climatisation suit les scénarios de carboneutralité du rapport Avenir énergétique 2023 : • 13 % en 2030 • 30 % en 2040 • 50 % en 2050
Bâtiments commerciaux et résidentiels existants (Règlement 21-042)	Pour les grands bâtiments commerciaux soumis au système de cotation, divulgation et performance : • gain d'efficacité énergétique de 1,5 % à partir de 2026 est attribuée aux effets de la **divulgation**, selon les résultats observés dans d'autres villes en Amérique du Nord • 80 % des besoins en chauffage des bâtiments visés par la réglementation sont satisfaits par des technologies décarbonées d'ici 2040 grâce aux effets du système de **performance**
Bâtiments industriels existants	Les programmes de subvention réduisent la demande énergétique des bâtiments existants selon la tendance observée : • 0,1 % de bâtiments industriels existants sont soumis à des rétrofits chaque année Gains d'efficacité énergétique de 0,15 % par année découlant des mesures du scénario de référence du gouvernement du Canada ajustée aux industries présentes sur le territoire montréalais

Bâtiments municipaux existants	Paramètres constants entre 2023 et 2050	100 % des bâtiments sont décarbonés d'ici 2030. Les bâtiments rénovés subissent une amélioration de la performance énergétique de 40 % et une économie de l'énergie thermale de 24 %
Transport en commun	Mise en service du SRB PIE-IX en 2023, du REM de l'ouest en 2024 et du REM de l'est en 2032. Prolongement de la ligne bleue du métro en 2031 et électrification progressive des autobus de la STM jusqu'en 2040 • 22 % des nouveaux utilisateurs étaient des automobilistes	Aucune mesure additionnelle considérée
Transport actif	2 347 kilomètres de pistes cyclables en 2050 conformément aux plans établis par la Vision Vélo et aux objectifs du Plan d'urbanisme • Les nouveaux cyclistes délaissent 40 % de leurs déplacements motorisés	Aucune mesure additionnelle
Taux de motorisation	Le taux de motorisation augmente de 0,5 % par année suivant la tendance historique	Aucune mesure additionnelle considérée
Véhicules personnels	Norme VZE : 90 % des nouveaux véhicules légers seront électriques ou hybrides à partir de 2035 80 % des nouveaux véhicules personnels sont des camions légers de 2022 à 2050 Au centre-ville et dans le Vieux-Montréal : 100 % des déplacements en véhicules zéro émission et 10 % de réduction des déplacements en véhicules Augmentation annuelle des tarifs de la taxe sur les parcs de stationnement : • Zones A, B, C : 3,4 % • Zone D : 10 %	La stratégie d'écofiscalité génère une réduction croissante des déplacements entre 2024 et 2050. • En moyenne, la baisse est de près de 13 %. • En 2050, la baisse des déplacements est d'environ 16,5 %.
Efficacité énergétique des véhicules légers	L'efficacité énergétique des véhicules à combustion interne s'améliore selon les normes CAFE (119 g éq. CO_2/km en 2025). Les véhicules électriques sont jusqu'à 30 % plus efficaces en 2040, alors que les camions légers sont 10 % plus efficaces.	
Autopartage	Augmentation des abonnées de services d'autopartage de 10 % par an	

Véhicules municipaux	**La courbe d'électrification des véhicules municipaux suit celle des véhicules personnels (selon la norme des véhicules zéro émission).**	**100 % des véhicules municipaux seront électriques d'ici 2035 et 25 % de réduction des déplacements**
Transport routier de marchandises	Paramètres constants entre 2023 et 2050	Augmentation des livraisons de marchandises par véhicules zéro émission (VZE) de 10 % entre 2023 et 2030
Verdissement	500 000 arbres plantés d'ici 2030 (action 20), avec 1 t éq. CO_2 séquestrée par arbre au cours de sa vie entre 2023 et 2050	
Incinérateurs	Les incinérateurs seront remplacés d'ici 2035. L'impact sur les émissions de GES est basé sur le scénario 3 d'une étude de l'UQAC	
Matières résiduelles	D'ici 2050, réduction de 25 % de la production de déchets par personne et augmentation de 50 % du taux de recyclage.	
Hydrofluorocarbure (HFC)	Réduction graduelle afin d'arriver à une réduction de 85 % d'ici 2036, tel que dicté par règlement[1].	

Énergie des bâtiments

La consommation d'énergie des bâtiments est étroitement liée à la désignation de l'utilisation du sol qu'il reçoit, tributaire de l'emplacement, de l'archétype et de la date de construction des bâtiments.

Transport

Le sous-modèle de transport de passagères et passagers réagit aux modifications concernant l'utilisation du sol, l'infrastructure de transit, la technologie des véhicules, les comportements de déplacement et d'autres facteurs. La consommation d'énergie et les émissions associées aux véhicules personnels sont calculées par les véhicules-kilomètres parcourus du parc de véhicules personnels et les caractéristiques de type, de carburant et d'efficacité de ces véhicules.

[1] Ministère de la Justice du Canada. (2020). Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les halocarbures de remplacement. Récupéré de : https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SOR-2016-137.pdf

Exemples d'améliorations méthodologiques potentielles

Longueur des voies disponibles pour les déplacements en voiture

La longueur totale des voies disponibles pour la circulation des véhicules au sein de la ville est une variable significative influençant le nombre total de déplacements en voiture. Cependant, elle n'a pas été intégrée dans la modélisation en raison de contraintes de temps et de données. Il serait pertinent d'inclure une variable physique dans le modèle représentant la longueur des routes et des voies de circulation, et de déterminer une élasticité qui la lierait à un effet potentiel de réduction des déplacements en voiture en fonction de la longueur totale dans une zone donnée.

Transport de marchandises

Les réductions d'émissions liées au transport de marchandises sont directement établies par des cibles d'électrification pour les véhicules de ce sous-secteur dans le modèle. Il serait judicieux d'approfondir le modèle afin de fonder les réductions d'émissions dans ce secteur sur des mesures que la Ville peut maîtriser de manière plus directe, comme la mise en place de mesures d'écofiscalité, la mise en place de centres de distribution exigeant des livraisons de dernier kilomètre sans émissions ou une prise en charge par les clients.

Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise

Limiter le réchauffement climatique planétaire à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels est essentiel pour réduire les impacts négatifs des changements climatiques. Montréal a d'ailleurs réaffirmé cet engagement lors du Sommet Action Climat des Nations unies en 2019 et par les objectifs d'atténuation climatique inscrits dans son Plan Climat 2020-2030 pour la collectivité montréalaise.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dépasser ce seuil accentuerait les pressions sur les systèmes sociaux, environnementaux et économiques, notamment dans les villes, déjà vulnérables face à l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les inondations et les sécheresses.

Le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement climatique de 1,5 °C, publié en 2019, souligne que pour avoir une chance de respecter cet objectif, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) doivent rester sous un seuil critique d'ici 2050. Le concept de « budget carbone restant[1] » est utilisé par le GIEC pour estimer la **quantité maximale de GES que l'humanité peut émettre tout en ayant une probabilité raisonnable de limiter le réchauffement**. Bien que ces estimations soient soumises à des incertitudes, le budget carbone mondial[2] entre 2018 et 2050 devrait être de :

- 420 Gt éq. CO_2 pour une probabilité de 66 % de ne pas dépasser 1,5 °C ;
- 580 Gt éq. CO_2 pour une probabilité de 50 % de ne pas dépasser 1,5 °C.

Si ces estimations fournissent un cadre de référence, de nombreuses villes se sont approprié le concept de budget carbone restant pour évaluer leurs contributions à la lutte contre les changements climatiques. Afin d'intégrer cette approche dans sa planification climatique et respecter son engagement dans le Plan climat 2020-2030 (action 44), l'agglomération de Montréal doit estimer un budget carbone restant pour les émissions de la collectivité montréalaise.

Établir un budget carbone restant à l'échelle locale implique toutefois des choix méthodologiques complexes, en raison des incertitudes liées à la répartition du budget mondial entre les villes à travers les pays. L'estimation du budget carbone restant pour Montréal repose donc sur plusieurs hypothèses scientifiques. Considérant que :

- la part de ce budget alloué au Canada correspond à 1,1 % du total mondial[3], soit une limite d'émissions nationales comprise entre 4,6 et 6,4 Gt éq. CO_2 pour la période 2018-2050 ;
- la part du budget carbone canadien attribuée à la collectivité montréalaise est estimée à 3,5 %[4].

Cela signifie que la collectivité montréalaise devrait limiter ses émissions à un niveau compris entre 161 700 et 227 500 kt éq. CO_2 sur la même période.

Dans ce cadre, le budget carbone restant pour la collectivité montréalaise fixe une limite maximale d'émissions pour la période allant de 2018 à 2050. Il repose sur des plafonds annuels de GES, qui

[1] GIEC. (2019). Réchauffement planétaire de 1,5 °C : Résumé à l'intention des décideurs. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Disponible sur https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf

[2] Idem, p. 12.

[3] Raupach, M. R., Davis, S. J., Peters, G. P., Andrew, R. M., Canadell, J. G., Ciais, P., Friedlingstein, P., Jotzo, F., van Vuuren, D. P., & Le Quéré, C. (2014). Sharing a quota on cumulative carbon emissions. In Nature Climate Change, 4(10), 873–879. https://doi.org/10.1038/nclimate2384.

[4] Matthews. D. (2019). Montréal's emissions targets for 1.5°C and 2°C global warming. Disponible sur https://ocpm.qc.ca/sites/defaul/files/pdf/P80/7.2.19_damon_matthews.pdf.

deviennent progressivement plus contraignants afin de respecter l'objectif de réduction de 55 % des émissions d'ici 2030 par rapport à 1990, et d'atteindre la carboneutralité en 2050.

Pour établir ces plafonds annuels, le budget carbone a été conçu en adoptant les principes du C40[5] et du *Science-Based Targets Network*[6] concernant les trajectoires des villes vers la carboneutralité. Ces principes établissent que les villes prennent en considération des facteurs d'équité, de responsabilisation dans la contribution aux changements climatiques, ainsi que leur capacité à contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation.

Basé sur ces principes, le budget carbone restant de la collectivité montréalaise adopte une trajectoire en forme de « S » inversé avec un déclin progressif[7] des émissions vers l'objectif de carboneutralité en 2050. Dans cette approche, les réductions d'émissions démarrent de façon modérée et s'accélèrent à partir de 2025, ce qui représente le début de la période prévue où la plupart des actions du Plan climat 2020-2030 contribueront à une réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

Ainsi, les plafonds annuels du budget carbone de la collectivité montréalaise permettent une réduction plus progressive des émissions entre 2018 et 2025. Après 2025, ces réductions s'accélèrent pour atteindre un rythme plus soutenu jusqu'en 2050.

En fonction de cette trajectoire et afin de respecter les principes mentionnés, **le budget carbone restant de la collectivité montréalaise est établi à 184 714 kt éq. CO_2 entre 2018 et 2050**, respectant les limites supérieures et inférieures préalablement établies.

[5] C40 (2016). Deadline 2020 : How cities will get the job done. Disponible sur : https://www.c40.org/wp-content/uploads/2021/07/Deadline_2020.pdf

[6] Science Based Targets Network (2020). Science-based targets for cities: A guide. Disponible sur : https://sciencebasedtargetsnetwork.org/wp-content/uploads/2020/11/SBTs-for-cities-guide-nov-2020.pdf

[7] Dans la méthodologie formulée par le C40 pour déterminer les efforts requis par les villes, Montréal est classée comme une ville à PIB par habitant élevé et à faibles émissions de GES par habitant. La trajectoire recommandée vers la carboneutralité se caractérise par une diminution progressive des émissions. Dans le langage adopté par le C40, la typologie assignée à Montréal est celle de « steady decline » (C40, 2016, p. 104).

Annexe 12 – Description et méthodologie du Test climat

Dans le cadre de la préparation du budget 2026, la version 2.0 du Test Climat a été déployée auprès des unités d'affaires pour permettre d'intégrer systématiquement l'impact climatique au sein du processus budgétaire. À l'aide de questions adaptées au langage des unités d'affaires concernées et simples à répondre, il permet d'évaluer la cohérence des projets, programmes et décisions avec les engagements climatiques de la Ville.

Contexte et objectifs

Le Test Climat 2.0, développé par le BTER et accompagné par un consultant externe, est un outil web interactif qui automatise l'accompagnement des responsables de projets/programmes. L'outil est conçu pour être intuitif et autonome, intégrant directement les explications, exemples et ressources nécessaires à la compréhension des questions.

Il évalue la cohérence des caractéristiques des projets, programmes et décisions municipales avec les engagements climatiques du Plan Climat 2020–2030, notamment :

- Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2030 par rapport à 1990 et atteinte de la carboneutralité en 2050
- Atteinte de la carboneutralité des activités municipales d'ici 2040
- Diminution des vulnérabilités aux aléas climatiques sur le territoire

L'outil permet une analyse systématique et standardisée des impacts potentiels des actions municipales sur les grands enjeux de la transition écologique, en automatisant le processus auparavant réalisé manuellement par le BTER.

Fonctionnalités principales de l'outil

Interface

Deux interfaces sont développées :

- **Utilisateur :** accès au formulaire dynamique, visualisation des résultats, sauvegarde et modification des tests en cours, consultation des tests terminés.
- **Administrateur :** gestion des questions, des réponses proposées, des pointages, et extraction des données pour analyse.

Questionnaire et impacts dynamiques

Une fois le test démarré, le formulaire s'adapte aux réponses de l'utilisateur en temps réel. Chaque question est définie par :

- Domaine d'intervention
- Applicabilité selon le service, le niveau de vulnérabilité, le type de test
- Dépendances logiques (questions parentes)

Les questions ont été regroupées par 3 grands domaines d'intervention :

- Bâtiments
- Infrastructures urbaines
- Activités municipales

Selon le domaine d'intervention et le type de question, un pointage est attribué à la réponse selon 11 catégories d'impact :

Tableau 214 – Catégories d'impact

Adaptation	Atténuation
Vagues de chaleur	Mobilité décarbonée
Pluies abondantes	
Biodiversité renforcée	Bâtiments décarbonés
Tempêtes destructrices	
Adaptation aux crues	Exemplarité municipale
Augmentation des températures moyennes	
Adaptation aux sécheresses	Consommation responsable

Visualisation des résultats

À mesure que l'utilisateur répond, un diagramme permet de suivre en continu l'alignement du projet/programme selon 6 des 11 critères d'évaluation. Les critères visibles sont ceux jugés comme prioritaires pour cette année, soient :

1) Mobilité décarbonée
2) Bâtiments décarbonés
3) Exemplarité municipale
4) Vagues de chaleur
5) Pluies abondantes
6) Biodiversité renforcée

Une fois l'ensemble des questions répondues, la mention finale et le diagramme final sont générés automatiquement. Grâce à ce processus dynamique et pédagogique, l'outil offre à l'utilisateur une bonne compréhension des défis à relever pour s'aligner davantage avec le Plan climat et l'occasion de repenser ainsi certains aspects du projet/programme.

Méthodologie d'évaluation des résultats dans le cadre du PDI 2026-2035

Le Test Climat repose sur une architecture modulaire de questions, chacune pouvant être activée ou désactivée selon les réponses précédentes. Les réponses sont associées à des pointages définis par le BTER, permettant une évaluation quantitative et qualitative.

Pour chaque projet ou programme, plusieurs informations sont utilisées pour calculer la mention globale et les sous-mentions en atténuation et en adaptation :

- Le pourcentage d'investissement en infrastructures naturelles en 2025 et en 2026,
- L'évaluation des projets et programmes de plus de 50 M$ effectués lors du dernier budget,
- L'évaluation des experts du BTER qui ont suivi ou accompagné certains des projets,
- L'analyse des réponses aux questions du Test Climat et commentaires fournis par les unités responsables,
- L'évaluation du Test Climat 2.0 (note globale, note atténuation, note adaptation et notes des 11 catégories d'impact le cas échéant),
- Description du projet ou programme de la fiche PDI.

Annexe 13 – Glossaire

Acquisitions d'immobilisations
Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

Activités municipales
Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les activités sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Adaptation aux changements climatiques
L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel une communauté et les écosystèmes qui la composent s'ajustent et se préparent aux changements climatiques afin d'en limiter les conséquences négatives et d'en tirer les bénéfices potentiels.

Affectation
Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

Agglomération
L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes situées sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et la sécurité incendie, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement
(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)
L'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a-p.)
Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et employés que l'on convertit en équivalent à temps complet. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement
Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget climat
Un budget climat est un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques dans la prise de décisions sur les politiques, les actions et le budget en tenant en compte des objectifs climatiques au sein même du processus budgétaire et financier. De plus, le budget climat permet d'attribuer la responsabilité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des actions.

Budget carbone
Un budget carbone[1] consiste à fixer une quantité maximale de gaz à effet de serre (GES) qui peut être émise dans l'atmosphère en fonction de l'atteinte d'une cible relative au réchauffement climatique.

Le budget climat servira à exposer les solutions qui permettront d'atteindre les cibles fixées par le budget carbone de Montréal, soit les plafonds annuels d'émissions de GES. Il intègre les émissions de GES de l'ensemble de la collectivité montréalaise, y compris de la Ville de Montréal elle-même.

Budget de fonctionnement
Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital
Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles
Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'Administration montréalaise impose les immeubles selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle
Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

[1] À titre d'exemple, un rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de 2018 estime que, pour respecter l'objectif de non-dépassement de 1,5 C par rapport à la période préindustrielle, le budget carbone planétaire disponible se situerait entre 420 et 580 milliards de tonnes de CO2 à partir de 2018. Si la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES est retardée ou si l'effet de ces mesures est plus faible que nécessaire, une quantité supplémentaire de CO_2 sera émise dans l'atmosphère. Cela signifie que des mesures encore plus strictes devront être prises plus tard pour compenser et ainsi respecter le budget carbone.

Charges fiscales foncières
Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant des taxes foncières imposées par le conseil municipal ou les conseils d'arrondissement. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données ajustées du rôle d'évaluation foncière, au 10 septembre 2025.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette Municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs
La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur
Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds des services de santé, etc.) accordés aux employées et employés et aux élues et élus.

Coûts des régimes de retraite
Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories :
- les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes liés aux régimes de retraite qui incorporent les coûts relatifs aux répercussions des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente
Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative
Dépense qui n'est pas précisément attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement
Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, conçus ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :
- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'Administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, conçus ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets
Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*.

Dette
Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées dans le fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec et d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes
En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont taxées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement (ou bonification de l'offre de service)
Il s'agit d'un objectif d'investissement lié à la bonification de l'offre de service. La mise aux normes, l'amélioration ou l'agrandissement d'installations, l'ajout de nouvelles infrastructures ou l'augmentation du nombre d'équipements (ajout de la valeur totale des actifs) sont considérés comme du développement.

Droits sur les mutations immobilières
Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreuse ou l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre
Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Économie circulaire
L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Émission
Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales
Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables
Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables de Montréal qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables de Montréal si les projets sont de compétence municipale.

Équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO_2)
Il s'agit de l'unité de mesure universelle qui indique le potentiel de réchauffement planétaire des GES. L'éq. CO_2 sert à évaluer les effets du rejet (ou de l'absence de rejet) de différents GES. Les émissions de GES sont calculées en éq. CO_2. En effet, le CO_2 est le gaz de référence auquel les autres gaz sont comparés au chapitre de leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative à la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère pour une période déterminée.

Étalement de la variation des valeurs foncières
Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Financement (mode de, source de)
Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)
Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Immobilisations
Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)
Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')
Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures
Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations et équipements technologiques.

Infrastructure naturelle et hybride
Une infrastructure naturelle est un système naturel ou naturalisé, pouvant impliquer de l'ingénierie, qui apporte de multiples avantages pour l'environnement ou le bien-être humain. C'est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées. Une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain.

Infrastructure grise
Une infrastructure grise est une infrastructure traditionnelle basée sur des techniques d'ingénierie ou des équipements mécaniques et n'impliquant pas la nature. Dans le cadre de l'application de la méthodologie retenue par la Ville pour catégoriser les investissements, les infrastructures grises considérées comme admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs effets (p. ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).

Inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise
L'inventaire des émissions de la collectivité montréalaise comprend le calcul des émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée et des autres émissions indirectes ayant lieu sur le territoire de l'agglomération pour les secteurs et sous-secteurs suivants :

- sources fixes;
- transport;
- matières résiduelles;
- procédés industriels et utilisation de produits;
- agriculture, foresterie et autres affectations des terres.

Le budget climat utilise l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise comme point de référence principal.

Inventaire des émissions de GES des activités municipales
Les émissions de GES recensées dans cet inventaire concernent les activités sur lesquelles les 16 villes liées de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au complexe environnemental de Saint-Michel, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant.

Investissements
Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures
Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc., par un entretien courant ou préventif. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisatrices et utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que celles-ci et ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International
Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière
Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public
Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au ou à la propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal
Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)
Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées dans le fonds d'amortissement à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes
Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, hôpital, organisme à but non lucratif, lieux de culte, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique, etc.) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- **le démarrage** : cette phase comprend les études et les travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique, etc.) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Plan climat
Le Plan climat 2020-2030, rendu public en décembre 2020, constitue l'un des outils prévus par la Ville de Montréal pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la *One Planet Charter*, à laquelle elle souscrit. Le Plan climat contient 46 mesures.

Le budget climat permet notamment de modéliser les mesures d'atténuation prévues dans le Plan climat.

Programme
Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature, gérés de manière coordonnée et répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)
Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet
Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable
Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PDI et financé par l'emprunt à long terme (p. ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (p. ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection (ou maintien de l'offre de service)
Objectif d'investissement lié au maintien de l'offre de service tant sur le plan du maintien régulier d'actifs que sur le plan du rattrapage du déficit de maintien afin de conserver ou de rétablir l'offre de service attendu. Ainsi, le remplacement d'éléments importants d'actif dans le but de maintenir une activité à un niveau de service satisfaisant est considéré comme de la protection.

Proximité (compétence par service de)
Un conseil municipal local, formé de représentants élus et représentantes élues, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance (conduits souterrains)

Loyer imposé aux utilisatrices et utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants et participantes, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant ou de la participante. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des employées et employés et des élues et élus.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service des finances et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Scénario de référence

Le scénario de référence *business as usual* (également appelé cours normal des affaires) évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire que ce qui est déjà annoncé ou prévu par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES de Montréal.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leur territoire respectif.

Service central
Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette
Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés liés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification
En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupante ou occupant. Le tarif est payé par le ou la propriétaire ou l'occupant ou l'occupante de l'immeuble.

Taxe foncière générale
Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon la catégorie d'immeubles, parmi quatre catégories.

Transferts
Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires
Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)
Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

Annexe 14 – Idiomes

Territoires

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- la municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- la Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- la Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leur territoire respectif.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents et résidentes de l'île de Montréal.

Compétences locales

- le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- dans le cas de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
    - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
    - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal
Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes liées aux compétences d'agglomération et celles liées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal
Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération
Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Annexe 15 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
a-p.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BTER	Bureau de la transition écologique et de la résilience
CAFE	Corporate Average Fuel Economy
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CO_2	Dioxyde de carbone
COP 15	Conférence des Nations unies sur la biodiversité
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
G ÉQ. CO_2	Gramme d'équivalent dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
GPC	Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire
IPC	Indice des prix à la consommation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
KT ÉQ. CO_2	Kilotonne d'équivalent de dioxyde de carbone
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MT	Million de tonnes
MT ÉQ. CO_2	Million de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
OBNL	Organisme à but non lucratif
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus

PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Programme décennal d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PHAQ	Programme d'habitation abordable Québec
PIB	Produit intérieur brut
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PRHLM	Programme de rénovation des habitations à loyer modique
PRQ	Programme Rénovation Québec
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Radio Frequency Identification (Identification par radiofréquence)
RFU	Richesse foncière uniformisée
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SME	Stratégie montréalaise de l'eau
SQI	Société québécoise des infrastructures
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
T DE CO_2	Tonne de dioxyde de carbone
TFG	Taxe foncière générale
TGT	Taux global de taxation
TGS v4	Toronto Green Standard version 4
TVQ	Taxe de vente du Québec

Publié par la Ville de Montréal

Service des finances et
de l'évaluation foncière
630, boulevard
René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6

Crédit photo de couverture :
Getty Images Mustafa Hacalaki

Design graphique :
Ville de Montréal
Service des ressources humaines
et des communications
2398-10 Budget 2026

Dépôt légal
1er trimestre 2026
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-2062-2
Faits saillants
Budget de fonctionnement 2026
Programme décennal
d'immobilisations 2026-2035
PDF, Français

Montréal

Montréal

Montréal.ca

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.03

2026/01/29
09:30

(1)

Dossier # : 1253074011

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de 2026 et approuver le programme d'immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé d'adopter le budget de 2026 et d'approuver le Programme d'immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 17:35

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074011**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de 2026 et approuver le programme d'immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Tel que prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la Société de transport de Montréal (STM) doit, chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134). Notons que la STM doit produire un plan d'immobilisations sur une période de dix ans. Selon l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le transport collectif est une responsabilité d'agglomération. Le budget et le programme d'immobilisations de la Société de transport de Montréal doivent donc être déposés pour adoption et approbation au conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0695 – 12 décembre 2024 – Approbation du budget 2025 de la Société de transport de Montréal
CG24 0696 – 12 décembre 2024 – Approbation du programme d'immobilisations 2025-2034 de la Société de transport de Montréal
CG23 0682 – 14 décembre 2023 – Approbation du budget 2024 de la Société de transport de Montréal
CG23 0683 – 14 décembre 2023 – Approbation du programme d'immobilisations 2024-2033 de la Société de transport de Montréal
CG22 0733 – 22 décembre 2022 – Adoption du budget 2023 de la Société de transport de Montréal
CG22 0734 – 22 décembre 2022 – Approbation du programme d'immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal
CG22 0008 – 21 janvier 2022 – Adoption du budget 2022 de la Société de transport de Montréal
CG22 0009 – 21 janvier 2022 – Approbation du programme d'immobilisations 2022-2031 de la Société de transport de Montréal
CG20 0631 – 11 décembre 2020 – Adoption du budget 2021 de la Société de transport de

Montréal
CG20 0632 – 11 décembre 2020 – Approbation du programme d'immobilisations 2021-2030 de la Société de transport de Montréal

DESCRIPTION

Budget 2026
Le budget 2026 de la STM s'élève à un peu plus de 1,8 G$. Les dépenses prévues sont globalement en hausse de 27,1 M$, soit de 1,5 % par rapport au budget 2025. Cette variation peut être répartie de la façon suivante :

1. L'indexation des biens et services et les coûts liés à l'application des conventions collectives expliquent une hausse de 10,5 M$ des dépenses courantes.
2. Les dépenses liées aux immobilisations sont en hausse de 16,6 M$ en raison de la progression de coûts afférents aux investissements.

L'agglomération de Montréal maintient son engagement envers le transport collectif en y allouant en 2026 un montant de 808,4 M$, en hausse de 45,6 M$ par rapport à 2025. Cette hausse compte deux composantes : 39,3 M$ permettent de financer les services offerts par les réseaux de la STM, d'EXO et du REM tandis 6,3 M$ sont ajoutés afin de financer la gratuité tarifaire offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus sur tout le territoire de l'agglomération.

Programme d'immobilisations (PI) 2026-2035

Le PI 2026-2035 présente les prévisions des dépenses d'investissements de la STM au cours des dix prochaines années. Il s'élève à 24,1 G$ et comporte des dépenses de 10,5 G$ autorisées dans le cadre des différents programmes gouvernementaux d'aide au transport collectif. Par ailleurs, des projets dont les coûts s'élèvent actuellement à 13,6 G$ sont en phase d'identification (opportunité d'affaires) ou de définition (charte de projet). Ceux-ci sont, par exemple, en cours d'évaluation, de priorisation ou d'autorisation de financement dans un programme d'aide gouvernemental. Voici les dépenses projetées réparties par secteurs.

Secteur	Phase	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total
Réseau des autobus	Autorisés	335,6 M$	309,9 M$	496,3 M$	454,0 M$	456,3 M$	400,2 M$	**2 452,3 M$**
	Définition et identification	24,9 M$	67,6 M$	283,8 M$	442,3 M$	197,1 M$	2 062,0 M$	**3 077,4 M$**
	Total	**360,4 M$**	**377,6 M$**	**780,0 M$**	**896,3 M$**	**653,4 M$**	**2 462,2 M$**	**5 529,8 M$**
Réseau du métro	Autorisés	1 215,7 M$	1 487,8 M$	1 739,9 M$	1 423,4 M$	1 286,6 M$	858,6 M$	**8 011,9 M$**
	Définition et identification	60,2 M$	197,7 M$	436,3 M$	678,2 M$	825,0 M$	8 089,5 M$	**10 287,1 M$**
	Total	**1 275,9 M$**	**1 685,5 M$**	**2 176,2 M$**	**2 101,6 M$**	**2 111,6 M$**	**8 948,1 M$**	**18 299,0 M$**
Transport adapté	Autorisés	0,5 M$	0,0 M$	0,0 M$	0,0 M$	0,0 M$	0,0 M$	**0,5 M$**
	Définition et identification	5,2 M$	3,2 M$	2,5 M$	2,0 M$	0,0 M$	0,0 M$	**12,8 M$**
	Total	**5,6 M$**	**3,2 M$**	**2,5 M$**	**2,0 M$**	**0,0 M$**	**0,0 M$**	**13,3 M$**
Administratif	Autorisés	20,8 M$	12,3 M$	5,3 M$	6,5 M$	3,8 M$	0,0 M$	**48,8 M$**
	Définition et identification	11,9 M$	31,0 M$	29,7 M$	29,6 M$	38,9 M$	111,4 M$	**252,4 M$**
	Total	**32,7 M$**	**43,3 M$**	**34,9 M$**	**36,1 M$**	**42,7 M$**	**111,4 M$**	**301,2 M$**
Total		**1 674,6 M$**	**2 109,6 M$**	**2 993,6 M$**	**3 036,0 M$**	**2 807,8 M$**	**11 521,7 M$**	**24 143,2 M$**

Près de 2,5 G$ seront investis dans les projets autorisés ciblant le réseau de bus. De cette

somme, la part du lion sera reliée à l'électrification des transports car 1 102,7 M$ seront investis dans l'électrification des centres de transport (CT), 1 078 M$ seront destinés à l'acquisition de bus électriques de 12 mètres et 71,2 M$ seront investis en capacités technologiques afin d'optimiser l'exploitation de la flotte grandissante d'autobus électriques.

Plus de 8,0 G$ seront investis dans les projets autorisés ciblant les installations du réseau de métro. Le prolongement de la ligne bleue du métro occupe une place centrale dans ce PI (5 958,4 M$). Reliés à ce projet, on retrouve le remplacement du système de contrôle des trains de la ligne bleue (422,9 M$). La STM prévoit investir massivement dans le remplacement d'équipements fixes directement liés à l'exploitation, comme les escaliers mécaniques, la ventilation, les ascenseurs, les équipements de voie, d'énergie, etc. (829,8 M$). Le remplacement et la réfection d'infrastructures du métro comme des sections de stations et de tunnels, des garages et des ateliers, nécessiteront également des investissements considérables (456,7 M$). Le programme d'accessibilité des stations de métro obtient pour sa part 171,9 M$.

Le financement de la majorité des dépenses capitalisables de la STM se fait par émission de dette. Ainsi, au 31 décembre 2025, la dette nette de la STM devrait totaliser 1,3 G$ pour atteindre 2,4 G$ au 31 décembre 2035.

JUSTIFICATION

Tel qu'il est prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la STM doit, à chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de la Ville de Montréal à l'ARTM est inscrite au dossier 1253074028 « Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2026 à la CMM ». La participation financière de l'agglomération de Montréal au financement du PI 2026-2035 de la STM est comprise dans la contribution versée à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), laquelle a été fixée de façon provisoire à 808,4 M$ pour 2026, en hausse de 45,6 M$ par rapport à 2025.

MONTRÉAL 2030

Les dépenses et investissements en transport collectif permettent de soutenir la transition écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian C NADEAU
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514-872-7656
Télécop. : s/o

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-09

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur - Budget, planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-01-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1253074011*
Unité administrative responsable : *Service des finances et de l'évaluation foncière*
Projet : Adopter le budget de 2026 et approuver le programme d'immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Montréal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Réduction des émissions de GES par une offre attrayante de services de transport collectif.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Extrait du procès-verbal d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 9 janvier 2026
au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2026-003 PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU BUDGET DE LA STM POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 À LA VILLE DE MONTRÉAL

VU le rapport de la directrice exécutive - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Catherine Boucher
APPUYÉ par monsieur Sylvain Le May

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de prendre acte du dépôt du budget de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2026 pour des revenus et des dépenses équivalant à **1 804 314 410 $** selon le document joint à la présente recommandation;

2° d'autoriser le dépôt du budget 2026 à la Ville de Montréal aux fins d'adoption par le conseil d'agglomération de Montréal.

André Porlier
Signé avec ConsignO Cloud (09/01/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Recommandation Dépôt du budget de la STM pour l'exercice financier 2026 à la Ville de Montréal

Prendre acte du dépôt du budget de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2026 pour des revenus et des dépenses équivalant à 1 804 314 410 $ selon le document joint à la présente recommandation;

D'autoriser le dépôt du budget 2026 à la Ville de Montréal aux fins d'adoption par le conseil d'agglomération de Montréal.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : $ –

DE– Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

Julie Deschênes
Signé avec ConsignO Cloud (08/01/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Julie Deschênes

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : *André Porlier*
Signé avec ConsignO Cloud (09/01/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)

☐ Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement

☐ Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM

☑ Accroître la performance et l'agilité de nos activités

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2030 cette recommandation vise-t-elle:

Accroître la performance et l'agilité de nos activités - Améliorer la livraison du service

Accroître la performance et l'agilité de nos activités - Innover et viser l'efficience et la performance

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2030

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)*

Autorisation et octroi de contrat

Présidence (cochez si requis) ☐ Vice-présidence (cochez si requis) ☐

Direction générale :

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Dépôt du budget de la STM pour l'exercice financier 2026 à la Ville de Montréal

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☑ *S/O*

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Public ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité Audit et Finances Date: (jj/mm/an) 24 09 2025
Comité : Séance d'information, conseil d'administration Date: (jj/mm/an) 02 12 2025

Est-ce qu'il y a eu une déclaration d'intérêt pour ce dossier nécessitant l'application de la DS-APP-008 : Oui ☐ Non ☑

Démarche, solution proposée et conclusion Négociations effectuées à l'égard du prix (si applicable) Oui ☐ Non ☐

En vertu de l'article 116 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01), la STM prépare annuellement un budget et le dépose pour adoption par la Ville de Montréal.

La STM boucle son exercice budgétaire 2026 à l'équilibre en maintenant une offre de services équivalente à l'exercice précédent. Avec ce budget et la réalisation des pistes d'économies, elle aura réalisée son plan de 100M$ sur 3 ans plutôt que sur 5 ans. Nous visons ainsi à réaliser 56,5 M$ d'économies récurrentes en 2026. Les économies de cette année s'ajouteront aux montants déjà réalisés en 2024 et 2025.

La rémunération de base provenant de l'ARTM pour l'année 2026 a été confirmée via une correspondance. L'entente officielle ARTM 2026-2028 a été signée le 19 décembre 2025.

Afin de surmonter les défis de financement, la STM s'est engagée à plafonner la croissance de ses dépenses à 3 % par année à partir de 2026, et ce, pour 5 ans. Cet engagement est déjà rempli en 2026 avec une faible hausse des dépenses de 0,7 % par rapport au budget 2025.

☐ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☑ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2030 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

☐ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Comptabilité financière, budget et perf. finan.
Nom : Mariem Naib

Service : Finances et performance financière
Nom : Étienne Paradis

Certification juridique
En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Josée Therriault

Josée Therriault
Signé avec ConsignO Cloud (08/01/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Dépôt du budget de la STM pour l'exercice financier 2026 à la Ville de Montréal

Informations financières[1] ☑ *S/O*

SEULEMENT pour les projets associés au PI
N° de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[2]
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

1. Les montants sont arrondis au dollar près.

2. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 $

Ventilation des coûts[3] ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2024	2025	2026 et suivantes[5]	Total
(A) Base[4]	0 $	0 $	0 $	0 $
(B) TPS	0 $	0 $	0 $	0 $
(C) TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 $	0 $	0 $	0 $
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(F) Montant net (D – E)	0 $	0 $	0 $	0 $

3. Les montants sont arrondis au dollar près.

4. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

5. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☑ *S/O*

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie : Julie Deschênes
Signé avec ConsignO Cloud (08/01/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE
☑ RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Dépôt du budget de la STM pour l'exercice financier 2026 à la Ville de Montréal

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2030 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2030 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Budget

2026

MOUVEMENT COLLECTIF

stm

Déposé et mis à jour au
conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
le 9 janvier 2026

Préparé par
Direction Finances et performance financière
Direction exécutive Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

Mot des dirigeants

Chaque jour, environ 1,1 million de déplacements sont effectués sur le réseau bus et métro de la STM. Derrière ce chiffre se trouvent des centaines de milliers de citoyens qui dépendent du transport collectif pour se rendre au travail, à l'école ou à leurs diverses activités. Le transport collectif est un service public essentiel au cœur de la mobilité, de la qualité de vie et de la lutte contre les changements climatiques.

Le budget 2026 de la STM, d'un montant de 1,8 G$, a été élaboré dans un contexte de pression financière dicté par le cadre financier prévisible établi l'an dernier par les partenaires du transport collectif. En effet, la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec, les automobilistes et la clientèle ont consenti des efforts importants dans la dernière année pour contribuer davantage au financement du transport collectif et nous en sommes reconnaissants.

Pour répondre aux défis et pour protéger notre offre de service, nous accélérons la mise en œuvre de notre plan d'optimisation de 100 M$ entrepris en 2024. Initialement prévu sur cinq ans, nous prévoyons atteindre cette cible en seulement trois ans. Cet engagement témoigne de notre volonté à agir avec rigueur et discipline face à des contraintes budgétaires importantes. Ces efforts totalisant 56,5 M$ d'économies récurrentes pour 2026 devront être réalisés à travers une multitude d'initiatives visant à remettre en question et à améliorer nos façons de faire, et ce, sans affecter l'offre kilométrique de service. Grâce à ces initiatives, la croissance de nos dépenses est limitée à 0,7 %, et ce, malgré une hausse anticipée des charges salariales qui représentent à elles seules près des trois quarts de nos coûts.

Bien que l'offre kilométrique soit maintenue, ces efforts pourraient à terme influencer et impacter certains aspects de la qualité du service et la satisfaction de la clientèle. Nous demeurons attentifs à ces impacts et assurons un suivi rigoureux pour en limiter les effets.

Parallèlement, le vieillissement du réseau, particulièrement celui du métro qui fêtera ses 60 ans en 2026, accentue la pression sur le budget d'immobilisation. Le déficit d'investissement en maintien d'actifs évalué à 7 G$ pourrait atteindre 9 G$ d'ici 2030.Ce manque de financement accroît la tension sur les budgets d'exploitation, générant des coûts additionnels pour assurer la fiabilité et la sécurité du service.

Dans ce contexte, le budget 2026 témoigne de notre engagement constant à faire preuve de rigueur et d'ingéniosité pour tirer le meilleur parti de chaque dollar investi. Mais nous devons être clairs : après des efforts colossaux d'optimisation, les marges de manœuvre se font plus restreintes. Avec le financement actuel, il devient de plus en plus difficile de préserver simultanément l'intégrité des infrastructures et la qualité du service. Il est donc important d'aborder collectivement cette réalité afin d'assurer la pérennité et la performance du réseau à long terme.

La STM est résolument engagée dans sa transformation culturelle axée sur la performance, l'efficience et la saine gestion des fonds publics. Il demeure que pour répondre aux besoins croissants de mobilité et maintenir la qualité du service à long terme, il faudra poursuivre ensemble la recherche de solutions durables pour obtenir un financement à la hauteur de nos ambitions collective.



Aref Salem
Président du conseil d'administration



Marie-Claude Léonard
Directrice générale

Table des matières

6 /
Faits saillants

Revenus et dépenses 7
Faits saillants 8

13 /
La STM en bref

Portrait de la STM 14
Gouvernance 16

18 /
Revenus commerciaux

Transgesco S.E.C. 19

20 /
Processus budgétaire

Principaux éléments retenus pour l’élaboration du budget 21

22 /
Analyse des revenus et des dépenses

Revenus par type 2024-2025-2026 23
Analyse des revenus 2025-2026 24
Dépenses par type 2024-2025-2026 25
Dépenses par mode 2026 26
Analyse des dépenses 2025-2026 27

28 /
Perspectives financières en matière d’investissements

Impact des investissements sur le service de la dette net 29

30 /
Annexes

Principales pratiques budgétaires 31
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales 34
Déficit d’investissement à des fins fiscales 35
Charges par objet 35
Résultats d’exploitation à des fins fiscales 36
Résultats 37
Relation entre les différents fonds de la STM 38
Pratiques de gestion financière 39

47 /
Index des sigles, acronymes et autres abréviations

Note liminaire

Les valeurs présentées dans les tableaux ainsi que dans le texte ont été arrondies à l'unité, au millier ou au million de dollars, selon le cas. Par conséquent, il se peut que l'addition de ces montants ne corresponde pas exactement au total affiché.

Les données prévisionnelles d'une année sont établies à partir des résultats financiers au 31 août de cette même année.

Depuis l'entrée en vigueur au 1er juin 2017 de la nouvelle gouvernance du transport collectif, la majorité des revenus usuels de la STM; soit les revenus clients, les subventions du gouvernement du Québec liées à l'exploitation, les contributions régionales ainsi que la contribution municipale, sont remplacées par un revenu provenant de l'ARTM.

Finalement, une liste des sigles, acronymes et autres abréviations utilisés est présentée à la dernière page de ce document.

Faits saillants

Revenus et dépenses

Revenus

(en milliers de dollars)

	Budget 2026
Revenus provenant de l'ARTM	
Rémunération liée à l'exploitation	1 520 286
Contribution aux immobilisations	212 392
Services rendus pour l'ARTM	30 709
	1 763 387
Autres revenus d'exploitation	
Quote-part - Transgesco S.E.C.	29 184
Autres revenus	11 743
	40 927
Total des revenus	**1 804 314**

Dépenses

(en milliers de dollars)

	Budget 2026
Dépenses liées à l'exploitation	
Rémunération	1 169 774
Biens et services	422 148
	1 591 922
Dépenses liées aux immobilisations	
Service de la dette net	167 900
Budget spécial d'exploitation	43 092
Remboursement au fonds de roulement	1 400
	212 392
Total des dépenses	**1 804 314**

Faits saillants

Un budget équilibré dans un contexte sans précédent

Malgré une situation financière sans précédent, le présent budget est présenté à l'équilibre grâce à des efforts d'optimisation accélérés ainsi qu'à une gestion rigoureuse. La croissance des dépenses est limitée à 0,7 %, et ce, malgré une hausse anticipée de la masse salariale liée aux négociations de conventions collectives en cours, lesquelles représentent près de 65 % de la masse salariale de l'organisation. Rappelons que 89 % des employés sont syndiqués et que leurs conditions sont encadrées par des conventions collectives, ce qui laisse peu de latitude dans la gestion des dépenses. À ce jour, deux conventions ont été ratifiées et une entente de principe a été conclue, ce qui représente 70 % des employés syndiqués. Ces négociations revêtent une importance particulière afin de concilier équilibre financier et qualité du service.

Aux contraintes internes s'ajoutent des pressions externes de plus en plus lourdes : la montée des enjeux de sécurité, une hausse soutenue des déplacements en transport adapté qui mobilise des ressources supplémentaires, et l'indexation normale des biens et services. Ces facteurs, sur lesquels la STM n'a aucune emprise, viennent accentuer des défis financiers déjà considérables. Malgré tout, ces enjeux traduisent la résilience de l'organisation qui continue de mobiliser ses ressources et son expertise pour répondre aux besoins de sa clientèle dans un contexte externe particulièrement exigeant.

Un plan d'optimisation colossal

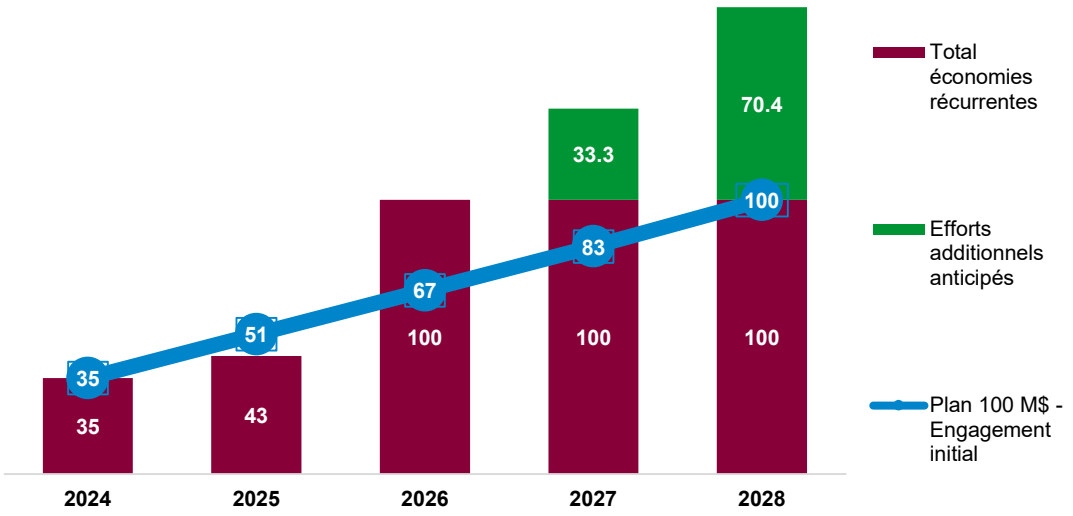
En 2024, la STM a débuté la mise en œuvre de son engagement de générer 100 M$ d'économies sur 5 ans. L'accélération de ce plan s'avère nécessaire afin de respecter le cadre financier imposé par nos bailleurs de fonds, ce qui exige des réductions récurrentes massives dès 2026. Une gestion proactive nous permettra d'atteindre cet objectif plus rapidement que prévu, démontrant ainsi la capacité de l'organisation à s'adapter avec agilité aux défis financiers.

Nous visons ainsi à réaliser 56,5 M$ d'économies récurrentes en 2026. Les économies de cette année s'ajouteront aux montants réalisés en 2024 et 2025. La réalisation de ces 56,5 M$ reposera sur la pleine mise en œuvre des optimisations prévues et nécessitera une mobilisation continue des équipes afin d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Pour atteindre ces objectifs, la STM a dû revoir en profondeur son fonctionnement et mettre en place un ensemble d'actions affectant de nombreux secteurs de l'organisation. Parmi les décisions difficiles, environ 300 postes seront supprimés parmi les 5 000 employés à temps plein dans des secteurs qui ne touchent pas directement à l'offre kilométrique. Cela équivaut à une réduction de 5,7 % des effectifs dans ces secteurs et, avec les réorganisations des dernières années, les réductions cumulées dépassent 10 % en trois ans, illustrant l'ampleur des efforts pour réduire les coûts tout en maintenant l'efficacité.

Accélération des efforts d'optimisation

(en millions de dollars)



Variation des effectifs budgétés

Effectifs par catégorie d'emploi
(en équivalent temps complet)

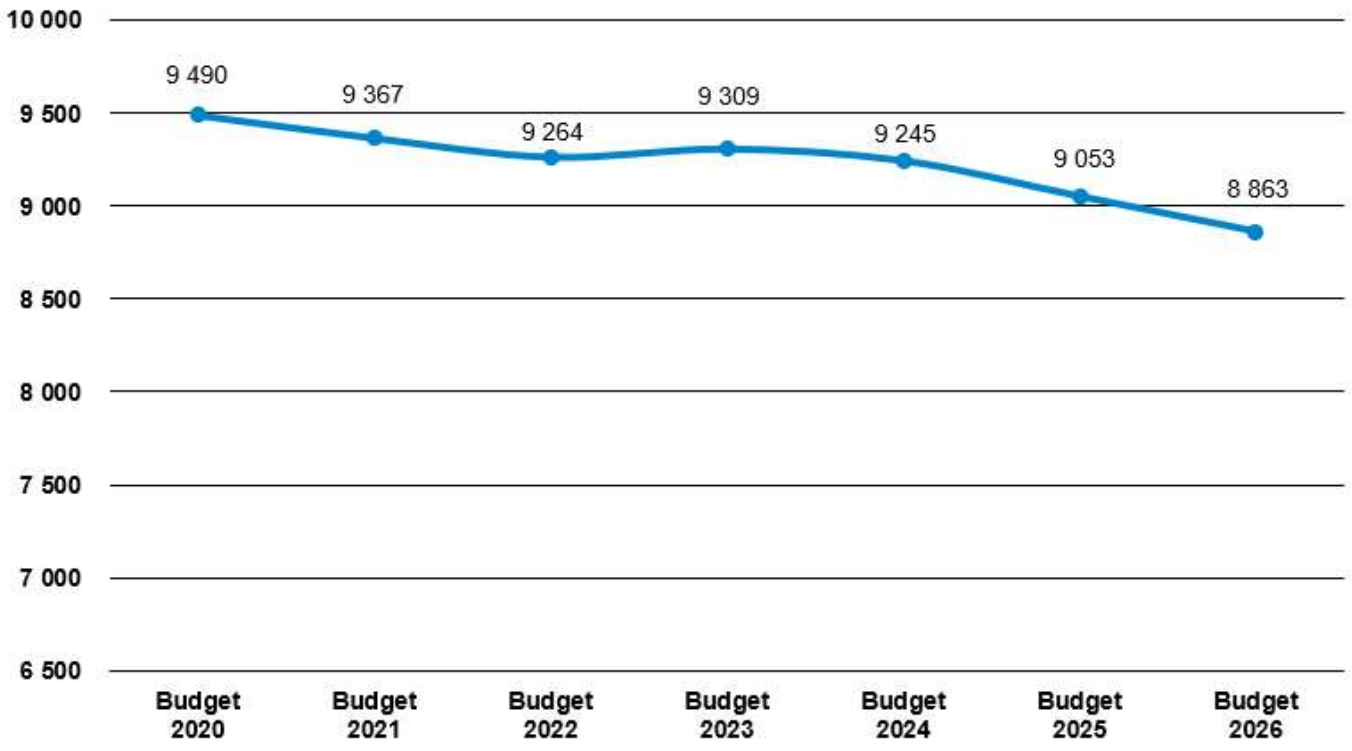
	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
Rémunération et cotisation de l'employeur							
Chauffeurs, opérateurs	4 403	4 242	4 114	4 152	4 120	4 061	3 995
Employés d'entretien	2 407	2 471	2 474	2 430	2 388	2 321	2 269
Cols blancs [1]	1 607	1 617	1 643	1 675	1 660	1 584	1 519
Cadres d'exploitation	648	619	609	615	608	588	574
Inspecteurs [2]	180	176	172	177	212	239	247
Gestionnaires [3]	244	243	252	260	258	260	260
Total	**9 490**	**9 367**	**9 264**	**9 309**	**9 245**	**9 053**	**8 863**

(1) Les Cols blancs comprennent les professionnels et employés de bureau non syndiqués, professionnels syndiqués, employés de bureau syndiqués et commis divisionnaires et autres.

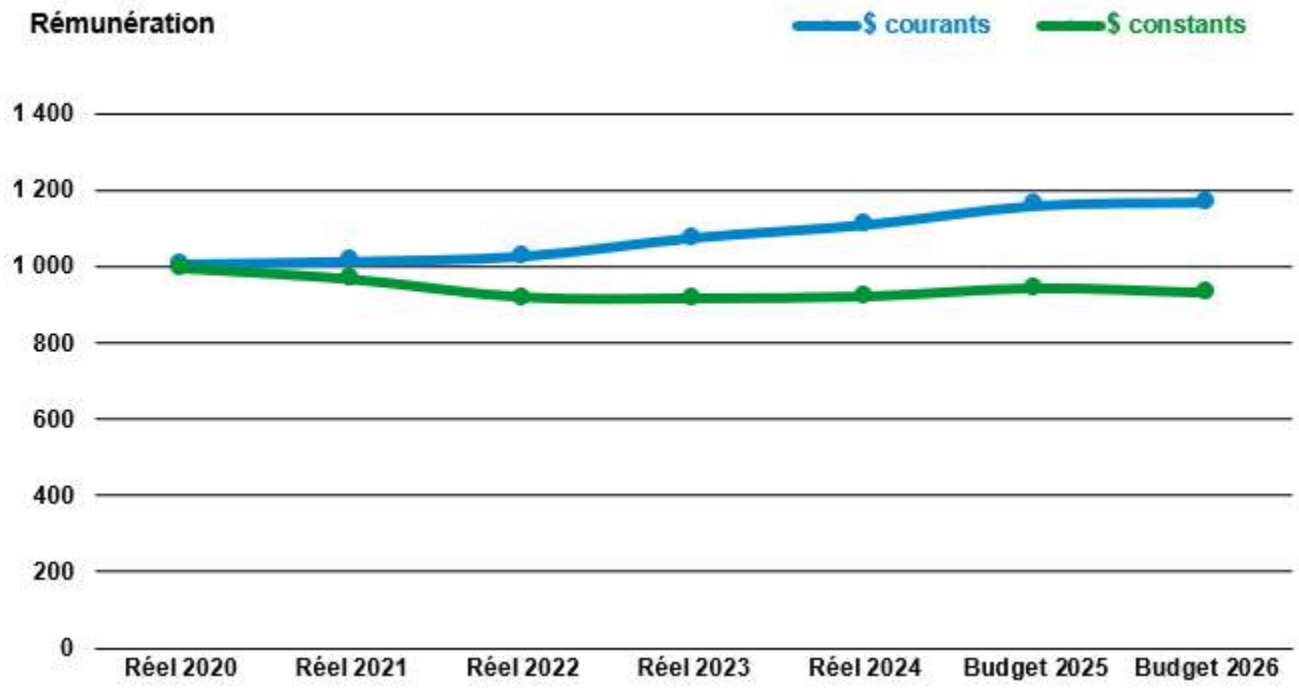
(2) Les Inspecteurs comprennent principalement les constables spéciaux et les ambassadeurs.

(3) 8 postes de gestionnaires ont été abolis dans le cadre des mesures de réduction. Toutefois, la baisse des crédits de projets accroît la proportion de gestionnaires financés par l'exploitation, ce qui accentue la pression sur celle-ci. Cette situation touche également d'autres groupes d'emplois.

Variation des effectifs
(en équivalent temps complet)



Dépenses totales de rémunération
(en millions de dollars)



Parallèlement, la STM a pris la décision d'externaliser les déplacements par minibus au transport adapté, une uniformisation importante du modèle d'affaires déjà en place, permettant de réaliser des économies substantielles dès 2026 tout en assurant la continuité et la qualité du service aux usagers.

Dans un même élan, plusieurs processus internes ont été optimisés. Parmi les mesures mises en œuvre, notons un gel des embauches externes et un resserrement des heures supplémentaires pour les équipes de soutien, la réduction du recours aux consultants et au matériel informatique, ainsi que la prolongation de la durée d'utilisation de certaines composantes et pièces de trains de métro, tout en respectant les normes de sécurité.

Des économies ont également été réalisées dans les biens et services, notamment par la réduction du nombre de véhicules de service ou encore par la renégociation de notre contrat d'achat de carburant.

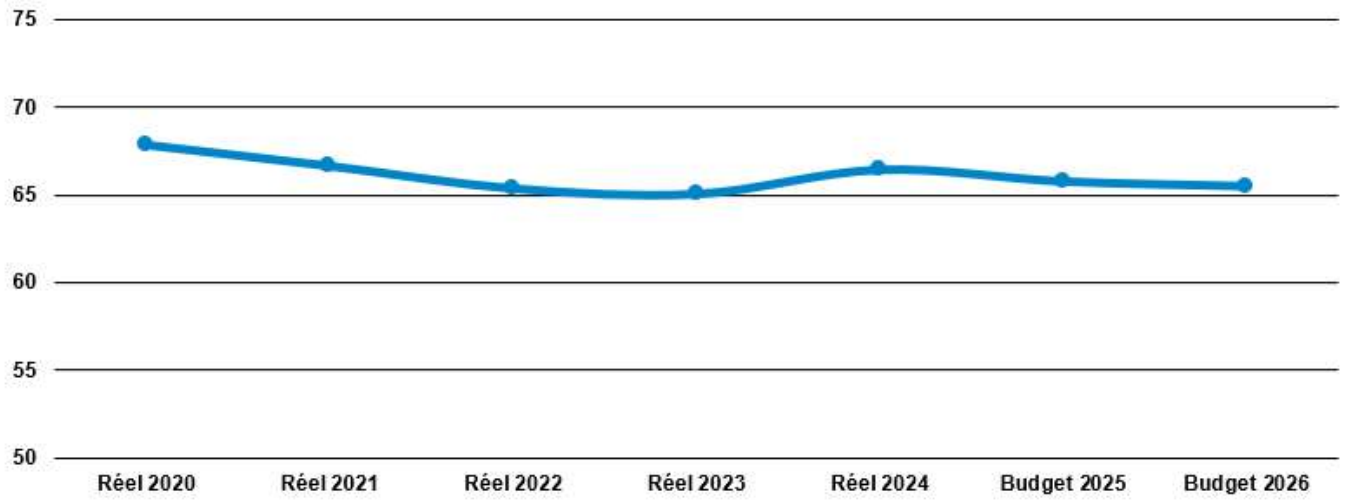
Les gains les plus aisément identifiables ayant déjà été réalisés dans les dernières années, les mesures mises en place aujourd'hui sont d'une autre nature : ce sont des décisions majeures et complexes qui transforment en profondeur l'organisation et entraînent des impacts tangibles sur son fonctionnement quotidien.

Maintien de l'offre de service

Malgré l'ampleur des efforts requis, la STM est parvenue à préserver l'essentiel : l'offre de service kilométrique demeure maintenue pour le métro, les bus et le nombre de déplacements pour le transport adapté. Cet accomplissement, qui reflète une gestion rigoureuse et des choix difficiles, représente une grande fierté pour l'organisation. Il a été rendu possible grâce à une planification serrée et à des compromis ciblés dans d'autres volets, afin de concentrer les ressources là où elles sont le plus nécessaires.

Offrir un service fiable, sécuritaire et à moindre coût est au cœur de la mission de la STM et la raison d'être de celles et ceux qui y travaillent. Chaque décision est guidée par cet objectif fondamental : assurer la continuité du service pour les centaines de milliers de Montréalais qui dépendent du réseau au quotidien.

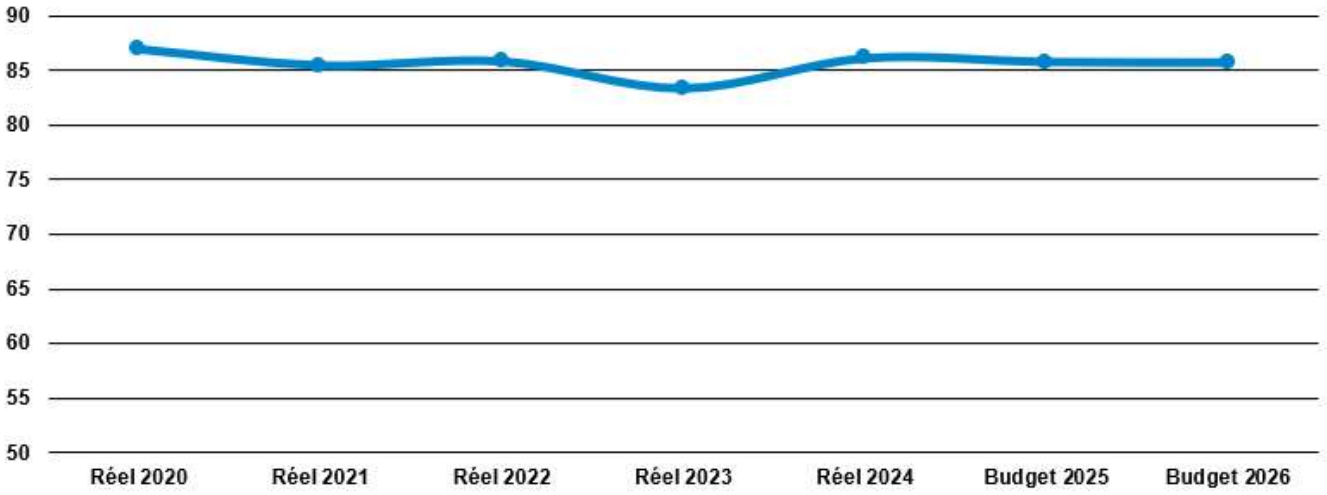
Kilométrages commerciaux bus
(en millions de km)



Le service régulier (sans mitigation) est équivalent à celui de 2025, soit 64,8 millions de km commerciaux.

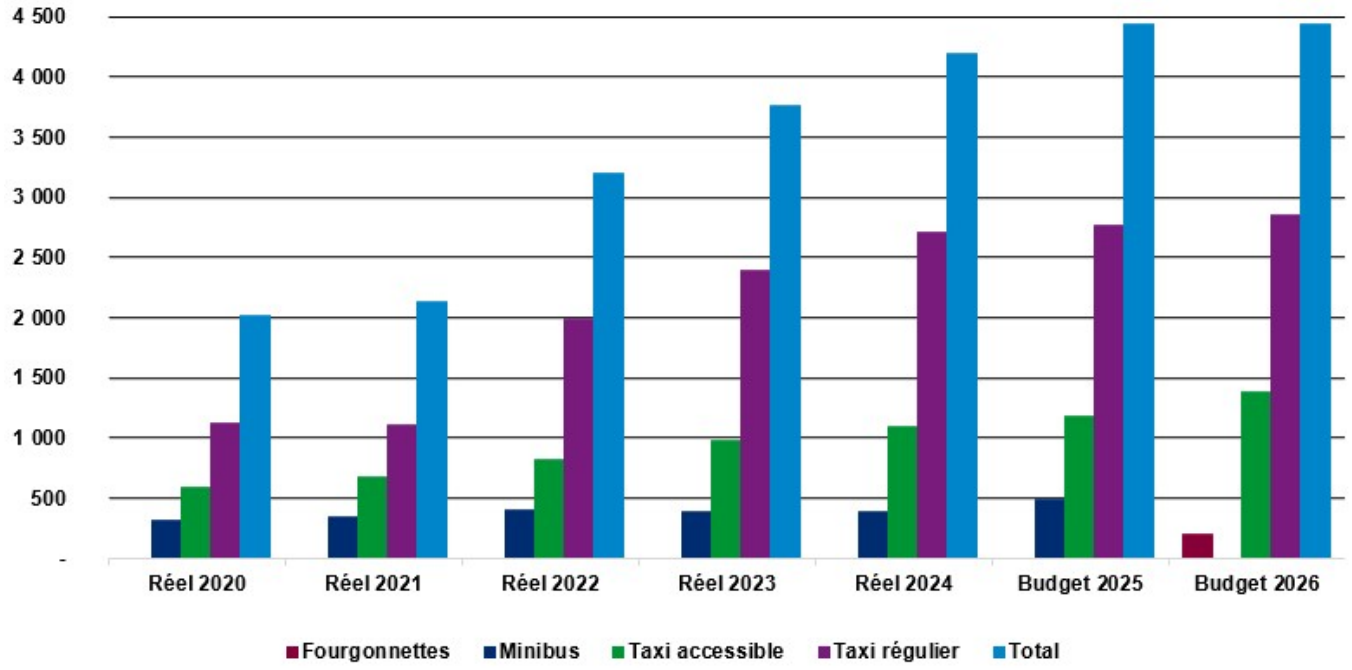
La faible baisse de kilométrage illustrée dans le graphique est causée par la fin des mesures d'atténuation pour la construction des antennes du REM et par une baisse des mesures d'atténuation pour Mobilité Montréal (moins de chantiers du MTMD).

Kilométrages métro
(en millions de km)



La faible baisse du kilométrage métro s'explique par la fin d'ajout de train sur la ligne jaune comme mesure de mitigation à la fermeture du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

Évolution des déplacements au transport adapté
(en milliers de déplacements)



À la suite de l'uniformisation du modèle d'affaires au transport adapté, la STM et ses partenaires livreront le service de transport adapté en 2026 grâce à des fourgonnettes accessibles, sélectionnées à l'issue d'un processus rigoureux et réalisé en collaboration avec des organismes du milieu associatif. Divers critères ont été soigneusement analysés afin d'optimiser le confort, l'accessibilité et la sécurité des usagers. Parmi ceux-ci figurent l'amélioration de la suspension, de la climatisation et de l'insonorisation du véhicule, ainsi que l'aménagement d'un espace suffisant pour accueillir le plus grand quadriporteur couvert par la RAMQ. La croissance des déplacements au transport adapté en 2026 pourrait excéder le nombre réalisé au budget 2025 d'environ 5 %, ce qui représente un impact financier estimé à 5 M$ qui n'est actuellement pas prévu au budget. Toutefois, la STM a obtenu l'engagement de l'ARTM pour financer l'augmentation anticipée de l'achalandage en 2026, permettant ainsi de maintenir la promesse du zéro refus. Ce financement étant cependant non récurrent, une réflexion devra être menée sur le financement de l'offre de transport adapté, dans un contexte où le cadre financier métropolitain ne prévoit aucune augmentation de service d'ici 2028.

Agir avec rigueur pour protéger l'essentiel

Après trois années d'optimisation intensive totalisant 100 M$ de réductions récurrentes, la STM atteint aujourd'hui un point charnière. Le cadre financier fixé pour les prochaines années est clair, et nous devons nous y conformer tout en maintenant l'offre de service, cœur de notre mission. Cependant, les efforts nécessaires pour y parvenir, concentrés sur une courte période, exercent une pression réelle sur plusieurs secteurs de l'organisation, notamment sur les fonctions dites « accélératrices » — les équipes de soutien administratif et stratégique telles que les ressources humaines, l'approvisionnement stratégique, les communications, les finances, le juridique et d'autres services internes. Bien qu'elles ne soient pas en contact direct avec la clientèle, ces équipes jouent un rôle essentiel pour assurer la performance, la fluidité et la fiabilité du réseau.

Ces mesures, combinées aux contraintes budgétaires actuelles, exigent une vigilance constante. Elles ont déjà des effets sur certaines cibles du Plan stratégique organisationnel 2030, notamment en matière de satisfaction de la clientèle et d'engagement des employés. Pour y répondre, la STM poursuivra son travail d'optimisation et d'innovation, tout en collaborant étroitement avec la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et l'ARTM afin de maximiser chaque dollar investi et d'identifier de nouvelles solutions durables.

Le maintien du niveau de service demeure notre priorité absolue. C'est ce qui renforce la confiance de la clientèle, soutient les objectifs collectifs de mobilité durable et contribue directement à la qualité de vie de toute la communauté métropolitaine. Préserver l'offre, c'est protéger ce lien essentiel entre la ville et celles et ceux qui la font vivre, jour après jour.

La STM en bref

La STM en bref

RÉSEAU MÉTRO

voitures

999 AZUR **639** MR-73 **360**

nombre de stations

68 accessibles universellement **30**

nombre de lignes

4 **71 km**

RÉSEAU BUS

véhicules

1 849 **849** hybrides **41** électriques **16** minibus

nombre de lignes

223

mesures préférentielles bus - MPB

35 % des déplacements ont bénéficié de voies réservées

48 % des déplacements ont bénéficié de feux prioritaires

RÉSEAU TRANSPORT ADAPTÉ

nombre de déplacements en 2024

4,2 M

clients inscrits

36 000

minibus

87

fournisseurs de taxis

8

La STM en bref

DONNÉES FINANCIÈRES

budget annuel

1,8 G$

investissements sur 10 ans

24,1 G$

MAIN-D'ŒUVRE

nombre d'employés

10 600

entreprise en importance au Québec

7e

ACHALANDAGE

nombre de déplacements - par jour ouvrable

1,1 M

nombre de déplacements - pour l'année 2024

314,6 M

Gouvernance

La STM développe et offre un service public essentiel à la communauté montréalaise en livrant une expérience de mobilité à la fois sécuritaire, accessible, humaine et performante, tout en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques.

Depuis la création de l'ARTM le 1er juin 2017 et la mise en place de la réforme de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, la STM évolue dans un environnement organisationnel et financier complexe. Elle est liée par une entente de service avec l'ARTM pour l'exploitation des services sur son territoire et la réalisation de ses projets. Elle reçoit donc ses revenus directement de l'ARTM qui, elle, négocie avec bailleurs de fonds. La planification stratégique du développement du transport collectif, le financement des services et le cadre tarifaire relèvent de l'ARTM.

Le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont désignés par le Conseil d'agglomération de Montréal. Ces personnes peuvent être choisies parmi les membres du conseil municipal de la Ville de Montréal, d'un conseil d'arrondissement ou des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'agglomération. Celui-ci peut aussi désigner des membres indépendants. Par ailleurs, trois membres du conseil sont choisis parmi les personnes qui résident dans l'agglomération, dont une est cliente des services de transport adapté et deux autres sont clientes des services de transport collectif. Cette dernière désignation doit permettre de faire accéder au conseil au moins une personne âgée de moins de 35 ans lors de sa nomination.

Le Conseil d'administration de la STM exerce la gouvernance stratégique de l'organisation et veille à sa performance, à son intégrité et à l'adoption de ses grandes orientations. Il adopte le plan stratégique organisationnel du transport collectif sur le territoire qu'elle dessert. Il approuve annuellement le budget et le programme des immobilisations.

Le conseil est formé de 10 personnes regroupant quatre femmes et six hommes. Sept d'entre elles ont le statut d'élu municipal, trois y agissent à titre de représentant de la clientèle.

Gouvernance

Le conseil d’administration

Aref Salem

Président
Conseiller de Ville
District Norman-McLaren
Arrondissement St-Laurent

Effie Giannou

Vice-Présidente
Conseillère d’arrondissement
District Bordeaux-Cartierville
Ahuntsic-Cartierville

Alex Bottausci
Maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux

Catherine Boucher
Membre désignée de la clientèle du transport collectif (membre âgée de moins de 35 ans)

Sylvain Gariépy
Membre désignée de la clientèle du transport collectif

Sylvain Le May
Membre désigné de la clientèle du transport adapté

Jocelyn Pauzé
Conseiller de ville
District Marie-Victorin
Rosemont–La Petite-Patrie

Dominic Perri
Maire de l’arrondissement Saint-Léonard

Mercedez Plante
Conseillère d’arrondissement
District Joseph-Beaubien
Outremont

Julie-Pascale Provost
Mairesse de l’arrondissement de Lachine

Revenus commerciaux

Transgesco S.E.C.

Créée en 2003, Transgesco S.E.C. est une société en commandite qui a pour mission de générer des revenus non tarifaires et d'améliorer l'expérience client par la gestion d'activités commerciales et immobilières. En somme, Transgesco valorise les actifs de la STM pour que ces revenus soient réinvestis au bénéfice du transport collectif. Pour ce faire, cette entreprise indépendante de la STM développe divers partenariats avec des intervenants du secteur privé en vue d'exercer des activités commerciales connexes au transport collectif.

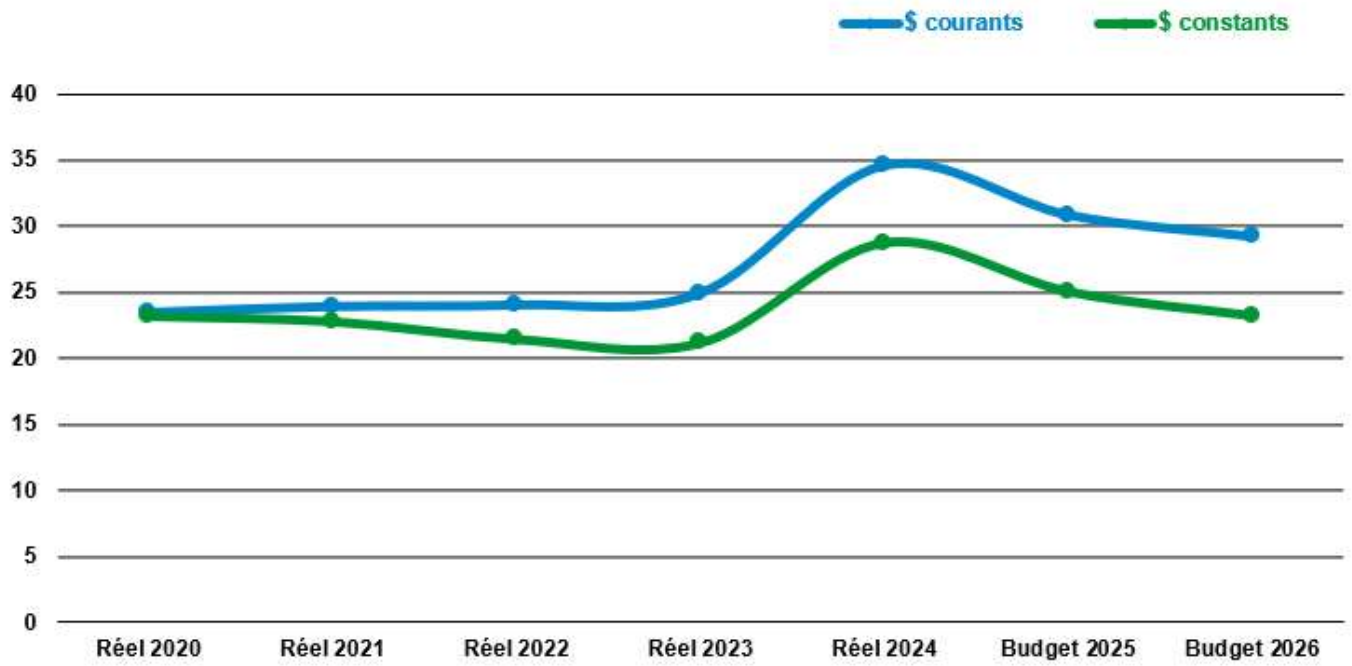
À titre de commanditaire majoritaire de Transgesco S.E.C., la STM peut exercer un droit de regard sur certaines décisions fondamentales Transgesco S.E.C., dans la mesure où celles-ci ont un impact direct sur la détention économique du commanditaire notamment de nommer les auditeurs externes, prendre acte de ses états financiers ainsi que toutes décisions en lien avec l'ajout d'un ou plusieurs commanditaires.

Transgesco S.E.C. contribue présentement au projet du prolongement de la ligne bleue en assurant la gestion immobilière et les opérations du centre d'achat *Le Boulevard*. Elle travaille également sur un plan majeur de développement immobilier de sites contigus aux stations de métro.

Au cours des deux dernières années, des représentations ont été faites auprès des autorités gouvernementales pour illustrer le potentiel de revenus immobiliers pouvant être réinvestis dans le transport collectif. Les représentations exécutées par Transgesco S.E.C. avaient pour objectif d'obtenir les leviers nécessaires pour réaliser de la valorisation immobilière des actifs de transport collectif. Ainsi, des projets de codéveloppement immobilier pourraient être réalisés en collaboration avec des partenaires privés à même les terrains contigus des stations de métro. Ce levier de financement constitue une vision d'avenir pour les grands projets de transport et s'inspire des meilleures pratiques à l'échelle internationale. Il s'agit d'une opportunité pour développer des milieux de vie attractifs qui faciliteront l'accès au transport collectif et l'accès au logement tout en apportant des solutions au financement du transport en commun au cœur de notre ville.

Enfin, Transgesco S.E.C. continuera à collaborer avec l'ensemble de ses partenaires afin de poursuivre le déploiement de nouveaux abribus, le développement de nouveaux commerces dans le métro, la mise à jour du réseau cellulaire ainsi que la relance d'autres activités commerciales au bénéfice des clients dans le réseau.

Évolution des revenus commerciaux
(en millions de dollars)



Processus budgétaire

Principaux éléments retenus pour l’élaboration du budget

Le Plan stratégique organisation 2030 (PSO) de la STM, le Plan de transport annuel de la STM et son cadre financier orientent l’élaboration du budget. Les principes d’une saine gestion des fonds publics, appuyés par les politiques à incidence budgétaire et tout autre élément connu, tels qu’énoncés ci-après, sont également pris en considération dans son élaboration.

Le budget de la STM demeure un intrant principal dans l’évaluation de la contribution de l’agglomération de Montréal, un exercice qui est maintenant soutenu par les principes directeurs de la Politique de financement de l’ARTM.

Il est à noter que depuis 2020, une dérogation à la politique de financement a été approuvée afin que les sociétés de transport obtiennent une enveloppe de rémunération maximale établie sur une base annuelle. Une nouvelle politique de financement approuvée par la CMM entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2026. Cette nouvelle politique attribuera une rémunération par mode à la STM selon le service livré.

Éléments relatifs aux dépenses

La structure des dépenses reflète le maintien ainsi que l’évolution des activités et des responsabilités de la STM, tout en considérant les choix budgétaires effectués par les unités administratives, les objectifs de rationalisation et les cibles du PSO de la STM.

Lors de la préparation du budget, les dépenses sont évaluées selon les besoins planifiés découlant de l’offre de service prévue. Plus spécifiquement, les secteurs dédiés à l’entretien des véhicules et des infrastructures prévoient leurs ressources en fonction des programmes d’entretien et des plans de production alors que les secteurs dédiés à la livraison du service déterminent leur plan de ressources en fonction de modèles basés sur l’offre de service prévue. Plusieurs services de soutien élaborent également des plans de ressources dans le cadre du processus budgétaire.

Les dépenses intègrent les hausses salariales et les obligations liées aux conventions collectives.

Les frais de financement sont établis en fonction des dépenses d’immobilisations prévues et des stratégies de financement appropriées.

Éléments relatifs aux revenus

La mise en application de la gouvernance métropolitaine confère à l’ARTM la compétence exclusive d’établir le cadre tarifaire et d’assurer le financement des services de transport collectif de la région métropolitaine.

À cette fin, elle verse aux organismes publics de transport en commun (OPTC) de la région métropolitaine une rémunération qui s’établit en fonction des coûts fixes et des coûts variables découlant de la livraison de l’offre de service prévue par mode, des coûts de financement et des dépenses d’investissements non subventionnées.

Analyse des revenus et des dépenses

Revenus par type 2024-2025-2026

(en milliers de dollars)

	Budget 2026	Budget 2025	Prévision 2025	Réel 2024	Budget 2026 vs 2025 Écart $	Écart %
Revenus provenant de l'ARTM						
Rémunération liée à l'exploitation *	1 520 286	1 509 407	1 550 027	1 453 975	10 879	0,7
Contribution aux immobilisations	212 392	195 800	183 304	187 467	16 592	8,5
Services rendus pour l'ARTM *	30 709	24 086	31 472	25 978	6 623	27,5
	1 763 387	**1 729 293**	**1 731 071**	**1 667 420**	**34 094**	**2,0**
Autres revenus d'exploitation						
Quote-part - Transgesco S.E.C.	29 184	30 800	32 460	34 588	(1 616)	(5,2)
Autres revenus	11 743	17 102	13 459	18 855	(5 359)	(31,3)
	40 927	**47 902**	**45 919**	**53 443**	**(6 975)**	**(14,6)**
Total	**1 804 314**	**1 777 196**	**1 776 990**	**1 720 863**	**27 119**	**1,5**

* Un reclassement de dépenses liées aux revenus clients a été effectué

Analyse des revenus 2025-2026

Depuis l'entrée en vigueur, au 1er juin 2017, de la gouvernance du transport collectif, la majorité des revenus de la STM proviennent de l'ARTM.

Revenus provenant de l'ARTM

Rémunération liée à l'exploitation

La rémunération liée à l'exploitation est déterminée par le cadre financier de l'ARTM. Elle est établie en fonction des coûts de la STM, déductions faites des autres revenus liés à l'exploitation générés par les activités de la STM.

Pour 2026, la rémunération à l'exploitation n'augmente que de 0,7 %, alors que notre principal poste budgétaire, la main-d'œuvre, qui représente 65 % du budget est composé à 89 % d'employés syndiqués dont les conventions collectives prévoient des hausses annuelles minimales de 2,5 % en indexation selon le cadre financier. L'équilibre atteint est dû à un effort d'optimisation de tous les secteurs de l'entreprise pour diminuer les dépenses.

Contribution aux immobilisations

L'ARTM rembourse à la STM ses dépenses réelles encourues dans le cadre de la réalisation de ses projets d'investissements, déductions faites des subventions reçues directement des instances provinciales et fédérales.

L'augmentation de 16,6 M$ de la contribution de l'ARTM aux immobilisations provient principalement de la progression des activités d'investissements et autres coûts afférents liés à la baisse des crédits en maintien de nos actifs.

Services rendus pour l'ARTM

Cette rubrique regroupe les revenus convenus avec l'ARTM en lien avec la mise en place des mesures d'atténuation associées aux travaux du REM et aux différentes initiatives de Mobilité Montréal ainsi qu'aux dépenses afférentes aux revenus Clients.

Autres revenus d'exploitation

Quote-part - Transgesco S.E.C.

Pour 2026, le budget de la société en commandite de la STM prévoit des revenus de 29,2 M$, soit une baisse de 1,6 M$ comparativement à 2025. Cette diminution s'explique principalement par une hausse des investissements de 1,8 M$ en ressources pour soutenir le développement immobilier, ainsi que par une augmentation de 1,4 M$ des dépenses d'améliorations commerciales. Toutefois, cette baisse est partiellement compensée par une progression des revenus.

Autres revenus

La baisse de 5,4 M$ des autres revenus résulte de la baisse des recettes provenant des cartes Opus, en raison de l'introduction de l'émulation des cartes sur téléphone, projet piloté par l'ARTM.

Dépenses par type 2024-2025-2026

(en milliers de dollars)

	Budget 2026	Budget 2025	Prévision 2025	Réel 2024	Budget 2026 vs 2025 Écart $	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération de base	734 158	731 273	735 642	636 797	2 886	0,4
Heures supplémentaires	39 073	47 666	48 646	69 994	(8 592)	(18,0)
Primes diverses et autres paiements	85 668	83 246	80 048	88 217	2 422	2,9
Avantages sociaux	181 326	171 539	175 023	183 490	9 787	5,7
Cotisations aux régimes publics	103 300	99 514	99 251	103 885	3 785	3,8
Coût de la CNESST	26 249	27 626	28 846	28 080	(1 377)	(5,0)
	1 169 774	**1 160 863**	**1 167 457**	**1 110 463**	**8 911**	**0,8**
Biens et services						
Dépenses majeures	7 243	9 670	4 607	5 990	(2 427)	(25,1)
Énergie, taxes et permis	117 049	118 107	116 834	110 009	(1 058)	(0,9)
Honoraires professionnels	15 973	16 127	19 543	25 568	(154)	(1,0)
Services techniques et autres services	128 934	118 351	120 660	119 842	10 584	8,9
Matériel et fournitures	97 716	102 357	99 921	112 613	(4 641)	(4,5)
Location	19 087	18 429	18 246	18 233	658	3,6
Financement des opérations	(216)	(5 216)	6 802	3 209	5 000	(95,9)
Dépenses diverses	36 363	42 708	46 570	27 474	(6 345)	(14,9)
	422 148	**420 532**	**433 183**	**422 938**	**1 616**	**0,4**
	1 591 922	**1 581 396**	**1 600 639**	**1 533 401**	**10 527**	**0,7**
Dépenses liées aux immobilisations						
Service de la dette net						
Dépenses en capital	340 035	346 520	344 612	368 157	(6 485)	(1,9)
Dépenses en intérêts	136 214	142 206	134 570	138 558	(5 992)	(4,2)
Subventions en capital	(241 818)	(246 470)	(251 955)	(279 268)	4 652	(1,9)
Subventions en intérêts	(66 530)	(72 272)	(74 272)	(83 237)	5 742	(7,9)
	167 900	**169 984**	**152 956**	**144 209**	**(2 084)**	**(1,2)**
Budget spécial d'exploitation	**43 092**	**24 416**	**21 995**	**43 252**	**18 676**	**76,5**
Remboursement au fonds de roulement	**1 400**	**1 400**	**1 400**	**-**	**-**	**-**
	212 392	**195 800**	**176 351**	**187 462**	**16 592**	**8,5**
Total	**1 804 314**	**1 777 196**	**1 776 990**	**1 720 863**	**27 119**	**1,5**

Dépenses par mode 2026

(en milliers de dollars)

	Bus	Métro	Transport adapté	Total STM
Dépenses liées à l'exploitation				
Rémunération				
Rémunération de base	452 229	265 978	15 951	734 158
Heures supplémentaires	27 638	10 860	575	39 073
Primes diverses et autres paiements	61 866	22 566	1 235	85 668
Avantages sociaux	116 090	61 721	3 514	181 326
Cotisations aux régimes publics	65 440	35 831	2 028	103 300
Coût de la CNESST	18 084	7 958	207	26 249
	741 348	**404 915**	**23 511**	**1 169 774**
Biens et services				
Dépenses majeures	5 894	1 118	231	7 243
Énergie, taxes et permis	80 269	35 390	1 390	117 049
Honoraires professionnels	7 712	7 286	975	15 973
Services techniques et autres services	18 996	20 695	89 244	128 934
Matériel et fournitures	60 124	37 196	395	97 716
Location	11 159	6 522	1 406	19 087
Financement des opérations	(23)	(193)	-	(216)
Dépenses diverses	15 882	19 076	1 405	36 363
	200 012	**127 090**	**95 046**	**422 148**
	941 360	**532 005**	**118 557**	**1 591 922**
Dépenses liées aux immobilisations				
Service de la dette net	**48 627**	**118 186**	**1 087**	**167 900**
Budget spécial d'exploitation	**10 070**	**32 780**	**242**	**43 092**
Remboursement au fonds de roulement	**327**	**1 065**	**8**	**1 400**
	59 024	**152 031**	**1 337**	**212 392**
Total	**1 000 384**	**684 036**	**119 894**	**1 804 314**

Analyse des dépenses 2025-2026

Le budget 2026 présente une croissance globale des dépenses de 27,1 M$, soit une progression de 1,5 % par rapport au budget 2025.

(en millions de dollars)

Dépenses courantes	10,5	0,7 %
Dépenses liées aux immobilisations	16,6	8,5 %
Total des dépenses	**27,1**	**1,5 %**

Offre de services

Dans le cadre de la production de son cahier budgétaire 2026, la STM présente un niveau d'offre de service équivalent à 2025 pour les réseaux bus, métro et transport adapté.

- **Réseau du métro :** total de 85,7 millions de km, soit le maintien du service de base ainsi qu'une amélioration du service se traduisant par des nouvelles mesures afin de favoriser le niveau de propreté et le sentiment de sécurité dans le métro.
- **Réseau des bus :** total de 65,5 millions de km commerciaux, correspondant à une offre de service de base équivalente à celle de 2025 ainsi qu'une légère baisse des mesures d'atténuation que la STM met en place pour répondre aux chantiers du MTMD et la fin des mesures d'atténuation assurées par la STM à la suite de la mise en service du REM.
- **Transport adapté :** total de 4,4 millions de déplacements, soit le maintien du service de base. Ce nombre de déplacements représente le même niveau de service à celui de 2019, année de référence avant la pandémie. Malgré ce statut quo, la STM prévoit une hausse de 5% d'achalandage. Si cette prévision se réalise, une source de financement devra être trouvée.

Dépenses courantes

Les dépenses courantes augmentent de 10,5 M$ en 2026, soit une hausse de 0,7 % par rapport au budget 2025. Cette progression s'explique principalement par l'indexation des biens et services ainsi que par les coûts liés à l'application des conventions collectives. La STM est toutefois parvenue à limiter la croissance de sa masse salariale globale à 0,8 %. Cette variation résulte d'une hausse de 3,0 % liée à l'indexation salariale prévue aux conventions collectives, compensée par une réduction de 2,2 % découlant des initiatives d'optimisation mises en œuvre.

Dépenses liées aux immobilisations

La hausse de cette rubrique provient de la progression des activités et autres coûts afférents aux investissements.

Perspectives financières en matière d’investissements

Impact des investissements sur le service de la dette net

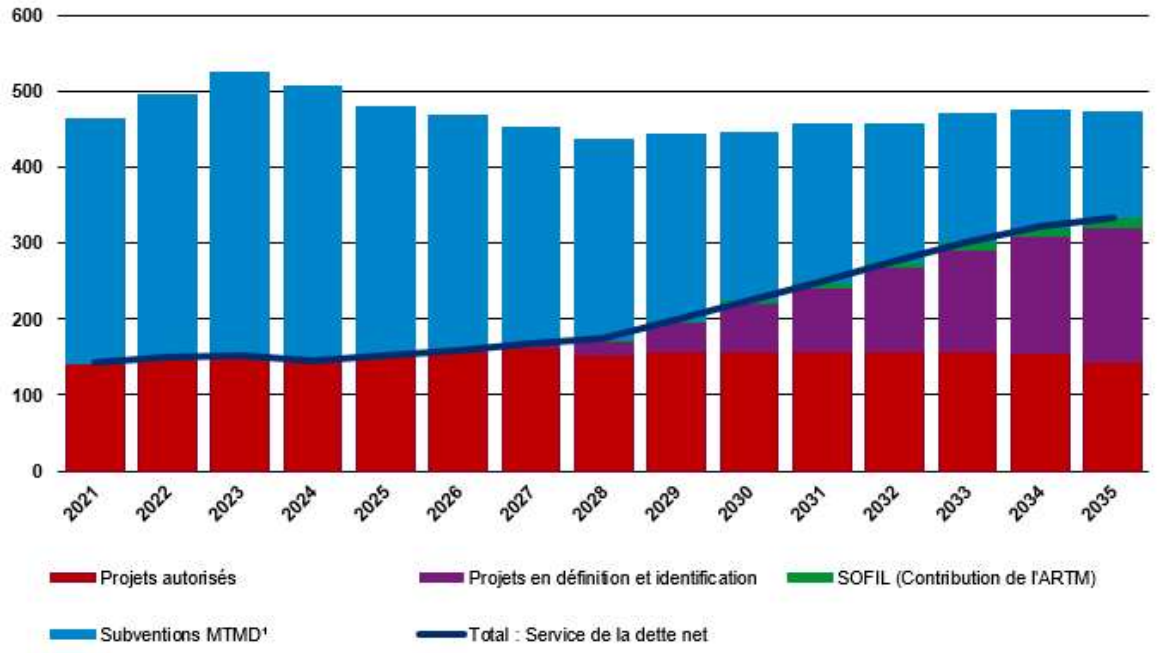
Le service de la dette net devrait atteindre 153 M$ en 2025 pour se situer à 333,4 M$ en 2035. Ceci représente un taux de croissance annuel moyen de 11,8 % par rapport à 1,9 % pour la période de 2021 à 2025.

La STM vise à maintenir son service de dette net entre 6 % et 10 % des dépenses d'exploitation nettes, alors que le seuil critique est établi à 16 %, excluant l'impact des emprunts additionnels pour financer la contribution de l'Agglomération de Montréal à la SOFIL.

La portion du service de la dette admissible à une subvention passera de 69,9 % (pour la période de 2021 à 2025) à 48,0 % pour les 10 prochaines années, attribuable au remplacement des subventions sur service de dette par des subventions versées au comptant par le gouvernement provincial.

Le service de la dette net devrait représenter 8,8 % des dépenses d'exploitation nettes en 2025 et 8,9 % en 2026, sous la limite établie à 16 %.

Évolution du service de la dette net
(en millions de dollars)



					Prévisions										
(en millions de dollars)	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**
Projets autorisés															
Service de la dette brut	462,4	495,8	523,9	506,7	479,1	474,4	444,4	415,5	400,7	379,1	364,6	337,9	327,4	309,7	283,1
Subventions MTMD¹	320,5	345,5	370,8	362,5	326,2	308,3	283,0	262,3	243,4	220,5	207,3	179,5	168,8	154,2	138,6
Service de la dette net	**141,9**	**150,4**	**153,1**	**144,2**	**152,9**	**166,0**	**161,4**	**153,3**	**157,3**	**158,6**	**157,3**	**158,4**	**158,6**	**155,5**	**144,5**
Projets en définition et identification															
Service de la dette brut	-	-	-	-	0,1	1,9	6,0	18,7	38,8	61,8	84,3	109,8	133,6	154,6	176,9
Subventions MTMD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Service de la dette net	-	-	-	-	**0,1**	**1,9**	**6,0**	**18,7**	**38,8**	**61,8**	**84,3**	**109,8**	**133,6**	**154,6**	**176,9**
Total															
Service de la dette brut	462,4	495,8	523,9	506,7	479,2	476,3	450,4	434,2	439,6	440,9	448,9	447,7	461,0	464,3	460,0
Subventions MTMD	320,5	345,5	370,8	362,5	326,2	308,3	283,0	262,3	243,4	220,5	207,3	179,5	168,8	154,2	138,6
SOFIL (Contribution de l'ARTM)	-	-	-	-	-	-	0,7	1,7	2,9	4,5	6,7	8,4	9,5	10,8	12,0
Total : Service de la dette net	**141,9**	**150,4**	**153,1**	**144,2**	**153,0**	**167,9**	**168,1**	**173,6**	**199,1**	**224,8**	**248,3**	**276,5**	**301,7**	**320,9**	**333,4**

[1] Subventions pour les projets autorisés (dette subventionnée émise avant le 1er avril 2024)

Annexes

Principales pratiques budgétaires

En tant qu'organisme public, la STM dresse ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP). Le choix de ce référentiel est conforme aux dispositions législatives prévues dans sa loi constitutive et répond aux besoins de ses principaux utilisateurs.

Selon la classification du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), les états financiers de la STM comprennent des renseignements sur les particularités de la comptabilité des administrations municipales au Québec afin de refléter les dispositions législatives qui influencent la présentation de l'information financière.

Ces états financiers diffèrent de ceux préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public en ce qui concerne, entre autres, le traitement comptable des immobilisations, de la dette à long terme et des avantages sociaux futurs.

Ainsi, l'état des résultats préparé selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public est ajusté afin, entre autres, de soustraire les revenus d'investissement, de remplacer l'amortissement des immobilisations par le remboursement en capital de la dette à long terme et de virer aux dépenses constatées à pourvoir certaines mesures d'allègement décrites à la section portant sur l'excédent accumulé. Le résultat obtenu à la suite de ces ajustements est présenté à l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales. Le budget de la STM est préparé à l'aide des mêmes règles comptables que celles utilisées pour la préparation de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales. La présentation utilisée pour préparer le budget diffère de celle utilisée pour l'excédent de fonctionnement.

La base budgétaire de la STM est donc comparable à la base comptable. Elle s'appuie sur les principes comptables suivants :

Constatation des revenus

En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ chapitre O-7.3), l'ARTM a le mandat de financer les services de transport collectif. Les revenus provenant de l'ARTM représentent une obligation de prestation, ils sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit progressivement. La STM a une obligation de prestation de rendre un service de transport collectif sur le territoire de l'agglomération de Montréal, selon l'entente concernant les services de transport collectif en échange d'une rémunération prévue sur la base des montants convenus entre les deux organismes selon un budget établi annuellement.

Les subventions incluses dans les revenus de fonctionnement et d'investissement sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels elles se rapportent, dans la mesure où elles ont été autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les subventions créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la subvention est inscrite dans les revenus reportés et est constatée aux résultats, au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la STM considère que les revenus de subventions sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Les revenus d'intérêts des placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les autres revenus d'intérêts comprennent des revenus d'intérêts affectés et non affectés sur les dépôts en banque. Leur comptabilisation cesse lorsque le recouvrement du capital n'est pas raisonnablement sûr.

Les autres revenus issus de la vente de biens et de la fourniture de services pour lesquels la STM a une obligation de prestation sont constatés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. La STM a une obligation de prestation lorsqu'elle doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un particulier ou d'une entreprise. Les revenus provenant de la publicité sont constatés dans l'année à laquelle ils se rapportent.

Principales pratiques budgétaires

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours (projets en voie de réalisation) et les immobilisations temporairement mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement. Les intérêts et frais de financement ne sont pas comptabilisés au coût des immobilisations. Les immobilisations reçues sans contrepartie monétaire sont comptabilisées à la valeur des services rendus. Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite. Lorsqu'il est prévu que la mise hors service d'une immobilisation entraînera des frais, la STM enregistre un passif correspondant au coût estimé pour cette mise hors service. La valeur comptable de l'immobilisation est augmentée du montant de ce passif et est amortie sur la durée de vie utile restante de cet actif jusqu'à son retrait permanent.

Obligations liées à la mise hors service des immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque les conditions relatives aux NCCSP sont respectées. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service. L'obligation comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation corporelle, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service. Seuls les coûts qui se rapportent à la nature et à l'étendue de l'obligation liée à la mise hors service de l'immobilisation, conformément à l'accord, au contrat, à la loi ou à l'obligation juridiquement exécutoire établissant le passif, sont pris en compte.

Le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges, car il n'y a plus de période de réalisation des avantages futurs à laquelle le rattacher. Tout recouvrement d'un tiers est traité comme un actif, un actif éventuel ou un droit contractuel.

Avantages sociaux futurs

Les régimes d'avantages sociaux futurs de la STM sont tous des régimes à prestations déterminées.

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, ajustée des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé. Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période de trois ans.

Le coût des modifications de l'exercice, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées, déduction faite, le cas échéant, des pertes actuarielles. Les gains et pertes actuariels, résultant des écarts par rapport aux résultats prévus ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou sur la période restante d'espérance de vie lorsqu'il n'y a plus d'employés actifs.

La charge de ces régimes est établie de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées sont les suivantes : le coût des modifications de l'exercice, les cotisations de la STM au fonds de stabilisation, l'amortissement des gains et pertes actuariels, les gains et pertes actuariels non amortis constatés durant l'exercice, le revenu ou la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value.

Principales pratiques budgétaires

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

À la date de la transaction, pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transactions, les frais d'émission et les primes ou les escomptes le cas échéant sont passés en charge alors que, pour les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, ils sont ajoutés à la valeur comptable de ceux-ci.

Un instrument financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles sont terminées à l'échéance ou que la STM transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés aux instruments financiers dérivés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'instrument financier est transférée.

Instruments financiers dérivés

La STM a recours à des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de matières premières, pour réduire le risque lié aux fluctuations du prix du carburant. La STM utilise également divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises et comportant un taux d'intérêt variable, en flux de trésorerie d'une dette à taux fixe libellée en dollars canadiens. La politique de la STM consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les instruments financiers dérivés ainsi que la dette évaluée à la juste valeur sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Un instrument financier dérivé est un contrat qui réunit les trois caractéristiques suivantes : sa valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, il ne requiert aucun placement net initial ou encore requiert un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des facteurs de marché et il sera réglé à une ou des dates futures.

Conversion des devises

Les actifs, les passifs et les montants présentés dans l'état consolidé des résultats découlant d'une opération en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change de la date de la transaction.

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la STM est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Excédent de fonctionnement à des fins fiscales

(en milliers de dollars)

	Budget 2026	Budget 2025	Réel 2024
Revenus			
Revenus provenant de l'ARTM	1 763 387	1 729 293	1 667 419
Subventions	89 899	78 764	120 026
Revenus tirés de placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement	14 351	13 291	6 717
Autres revenus	40 927	47 902	58 458
	1 908 564	**1 869 250**	**1 852 620**
Charges			
Service bus, métro et transport adapté	2 004 269	1 993 237	1 979 511
Intérêts et frais de financement	171 598	187 527	188 210
	2 175 867	**2 180 764**	**2 167 721**
Déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	**(267 303)**	**(311 514)**	**(315 101)**
Conciliation à des fins fiscales			
Amortissement des immobilisations	**409 764**	**404 776**	**408 530**
Financement			
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(332 482)	(270 689)	(417 680)
Subvention sur le remboursement de la dette à long terme	241 818	246 470	278 940
Financement à long terme des activités de fonctionnement	7 771	15 110	10 903
	(82 893)	**(9 109)**	**(127 837)**
Affectations			
Activités d'investissement	(43 092)	(24 416)	7 156
Fonds d'immobilisations	(1 500)	(2 000)	(1 798)
Dépenses constatées à pourvoir	6 927	31 385	(13 755)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs - Fonds d'amortissement	(21 904)	(89 122)	42 805
	(59 569)	**(84 153)**	**34 408**
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**	**-**

Déficit d'investissement à des fins fiscales

(en milliers de dollars)

	Budget 2026	Budget 2025	Réel 2024
Revenus d'investissement	**1 413 859**	**1 131 342**	**468 102**
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Acquisitions	(1 554 909)	(1 374 915)	(836 082)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	96 558	217 757	76 856
Affectations			
Activités de fonctionnement	43 092	24 416	(7 156)
Fonds de roulement	1 400	1 400	-
	(1 413 859)	**(1 131 342)**	**(766 382)**
Déficit d'investissement à des fins fiscales	**-**	**-**	**(298 280)**

Charges par objet

(en milliers de dollars)

	Budget 2026	Budget 2025	Réel 2024
Rémunération	**889 913**	**889 776**	**832 120**
Charges sociales	**284 625**	**271 086**	**287 454**
Biens et services	**416 867**	**424 390**	**447 405**
Intérêts et frais de financement			
Frais de financement à court terme	33 384	43 284	47 630
Intérêts sur la dette à long terme à la charge :			
de la Société	71 684	71 971	57 343
du gouvernement du Québec	66 530	72 272	83 237
	171 598	**187 527**	**188 210**
Amortissement des immobilisations	**409 764**	**404 776**	**408 530**
Charge de désactualisation sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	**3 100**	**3 209**	**3 280**
Autres	**-**	**-**	**722**
	2 175 867	**2 180 764**	**2 167 721**

Résultats d’exploitation à des fins fiscales

(en milliers de dollars)

	Budget 2026	Budget 2025	Réel 2024
Revenus			
Revenus provenant de l'ARTM	1 763 387	1 729 293	1 667 419
Subventions	89 899	72 272	120 026
Autres revenus	40 928	47 902	58 458
	1 894 214	**1 849 467**	**1 845 903**
Charges			
Rémunération	885 149	889 776	824 194
Charges sociales	284 625	271 086	287 456
Dépenses majeures	7 243	9 670	6 532
Énergie, taxes et permis	117 049	118 107	110 009
Honoraires professionnels	15 973	16 127	25 849
Services techniques et autres services	128 934	118 351	122 353
Matériel et fournitures	97 716	102 357	112 613
Location	19 087	18 429	18 388
Financement des opérations	(216)	(5 216)	3 209
Dépenses diverses	36 363	42 708	28 146
Intérêts et frais de financement à la charge de :			
la Société	167 900	169 984	143 876
du gouvernement du Québec	89 899	72 272	120 026
Budget spécial d'exploitation	43 092	24 416	43 252
Affectations au fonds de roulement	1 400	1 400	-
	1 894 214	**1 849 467**	**1 845 903**
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	**-**	**-**	**-**

Résultats

(en milliers de dollars)

	Budget 2026	Budget 2025	Réalisations 2024
Revenus			
Fonctionnement			
Revenus provenant de l'ARTM	1 763 387	1 729 293	1 667 419
Subventions	89 899	78 764	120 026
Revenus tirés de placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement	14 351	13 291	6 717
Autres revenus	40 927	47 902	58 458
	1 908 564	**1 869 250**	**1 852 620**
Investissement			
Revenus provenant de l'ARTM	10 369	8 882	10 954
Subventions	1 403 490	1 122 460	457 148
	1 413 859	**1 131 342**	**468 102**
	3 322 424	**3 000 592**	**2 320 722**
Charges			
Service bus, métro et transport adapté	2 004 269	1 993 237	1 979 511
Intérêts et frais de financement	171 598	187 527	188 210
	2 175 867	**2 180 764**	**2 167 721**
Excédent lié aux activités de l'exercice	**1 146 557**	**819 828**	**153 001**
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	**7 923 179**	**7 103 351**	**6 626 689**
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	**9 069 736**	**7 923 179**	**6 779 690**

Relation entre les différents fonds de la STM

Conformément au modèle élaboré par le MAMH, la STM présente certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes, ces informations financières sont reflétées aux excédents de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

Le budget de fonctionnement se traduit par l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales alors que les projets d'investissements prévus au PI se traduisent par l'excédent d'investissement à des fins fiscales.

Le PI représente les besoins en investissement des 10 prochaines années pour les projets d'immobilisations visant à maintenir et développer le patrimoine de la STM.

Excédent de fonctionnement	Excédent d'investissement
Excédent de fonctionnement affecté	**Fonds de roulement (utilisation)**
Fonds de roulement (affectation)	**Fonds d'immobilisations (utilisation)**
Dépenses constatées à pourvoir	**Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés**
Fonds d'immobilisations (affectation)	**Financement des investissements en cours**
	Investissement net dans les immobilisations et autres actifs

- **Excédent de fonctionnement affecté**

  L'excédent de fonctionnement affecté comprend la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par résolution à des fins précises.

- **Fonds de roulement**

  Ce fonds est composé du capital non engagé qui est réservé à l'acquisition de certaines immobilisations. Il doit être renfloué sur une période maximale de cinq ans.

- **Fonds d'immobilisations**

  La création de ce fonds a été autorisée par le CA de la STM le 3 décembre 2014. Ce fonds peut uniquement être utilisé pour financer la partie non subventionnée de l'acquisition, la réparation ou la rénovation de certaines immobilisations.

- **Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés**

  Ce poste représente l'ensemble des sommes disponibles à la suite de la fermeture des règlements d'emprunts.

- **Financement des investissements en cours**

  Le financement des investissements en cours correspond à l'excédent du financement permanent réalisé sur les acquisitions d'immobilisations.

- **Dépenses constatées à pourvoir**

  Les dépenses constatées à pourvoir résultent des éléments suivants :

  - Passif initial des régimes non capitalisés lié aux avantages sociaux futurs.
  - Financement des activités de fonctionnement relatif aux obligations liées à la mise hors service des immobilisations, amorties sur la durée de vie utile restante de l'immobilisation. Toutefois, lorsqu'il est prévu que la mise hors service se déroule lors de la réfection de l'immobilisation qui sera financée par service de dette, l'amortissement des dépenses constatées à pourvoir se fera au fur et à mesure de la réalisation des travaux.
  - Financement des activités de fonctionnement relatif aux frais d'émissions et d'intérêts dédiés à l'acquisition des immobilisations.

Pratiques de gestion financière

L'implantation de pratiques de bonne gestion financière et budgétaire est primordiale pour la STM. En effet, ces dernières servent de guide à la prise de décision et permettent d'amener l'ensemble des gestionnaires à un niveau supérieur de maîtrise de gestion des fonds publics. Vous trouverez ci-dessous les principales pratiques de gestion en vigueur. Ces dernières sont ou seront appuyées par une politique, une directive ou un guide.

Gestion entourant l'équilibre budgétaire

Planification à long terme

Le Plan stratégique organisationnel 2030, adopté par la STM le 27 octobre 2023, est l'aboutissement d'un diagnostic fait en collaboration avec ses équipes, le comité de direction élargi, le conseil d'administration et ses partenaires externes.

Dans le cadre de ce PSO 2030, de nombreuses initiatives permettront d'améliorer sa performance environnementale, sociale et économique ainsi que l'accessibilité universelle de ses réseaux et services. Il s'appuie sur des assises du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec, sans oublier les engagements de Montréal et des gouvernements du Québec et du Canada, en particulier ceux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Soulignons qu'elle a également collaboré à l'élaboration du Plan stratégique de développement de l'ARTM et aux travaux du gouvernement du Québec en matière de mobilité.

Équilibre budgétaire annuel

L'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* stipule que le budget ne peut prévoir des dépenses supérieures aux revenus de la STM. Il est fondamental que toute société de transport atteigne l'équilibre budgétaire. Pour ce faire, la STM a mis en place des processus ainsi que des outils afin de maintenir cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

- Un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire (R-091) prévoit le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense. Ce règlement assure une gestion responsable des ressources financières appuyée par une directive sectorielle finances (DS FIN 012) de suivi budgétaire et certification des activités d'exploitation et d'investissements.
- Processus d'élaboration d'un cadre financier sur plusieurs années afin d'assurer un équilibre budgétaire à moyen et à long terme.
- Processus de prévisions aux quadrimestres afin de s'assurer que la situation budgétaire de la STM est saine tout au cours de l'année.
- Processus de suivi budgétaire mensuel permettant à la STM d'avoir une connaissance précise de la situation; les gestionnaires peuvent ainsi mieux planifier et contrôler l'évolution financière de leur secteur respectif.

Pratiques de gestion financière

Gestion entourant les investissements d'affaires

Gestion de portefeuille de projets (PG 3.10)

La gestion de portefeuille de projets a été créée en 2006 à la STM dans le but de faciliter la réalisation du PSO en fonction des ressources disponibles.

En matière de gestion de portefeuille de projets, les principes suivants doivent s'appliquer :

- Les objectifs d'investissements du portefeuille sont établis dans le plan stratégique de la Société;
- Les investissements requis pour la réalisation de l'ensemble des projets du portefeuille respectent les cibles établies relativement au service de dette;
- Pour être inclus dans le portefeuille de projets, un projet doit générer les bénéfices prévus dans le plan stratégique ou permettre à la Société de se conformer à une loi ou un règlement;
- Avoir fait l'objet de considérations liées au développement durable et à l'accessibilité universelle.

La gouvernance du portefeuille de projets de la STM est encadrée par le comité de gestion de portefeuille de projets (CGPP), composé de membres de la direction.

Les principales règles établies dans une politique de gestion sont les suivantes :

- Tout projet du portefeuille doit être sous la responsabilité d'un gestionnaire de niveau directeur ou plus (Promoteur).
- Une charte de projet dûment signée doit être déposée au CGPP.
- Chaque projet doit être intégré dans la catégorie à laquelle il contribue le plus.
- Tout projet doit satisfaire les modalités définies par le CGPP pour assurer son passage d'une phase à l'autre du cycle de vie du projet.
- Tout projet inscrit dans le portefeuille doit être réalisé en fonction du budget autorisé et livrer les bénéfices dans les délais prévus. Tout promoteur qui ne prévoit pas atteindre cet objectif doit présenter une demande de modification de projet au CGPP.

Les critères suivants sont à la base du processus décisionnel d'approbation et d'évaluation tout au long du cycle de vie des projets :

- Axes et objectifs du PSO 2030.
- Critères spécifiques à chacune des catégories.
- Disponibilité des ressources.
- Risques reliés à la réalisation des projets.
- Réalisation des bénéfices.

De façon à livrer les bénéfices attendus, la contribution des projets du portefeuille est mesurée avant la réalisation du projet et après (cible à atteindre au moment où les livrables sont transférés et intégrés aux opérations).

Gestion des immobilisations (DS FIN 001)

La présente directive sectorielle définit et précise les critères de capitalisation afin d'assurer une comptabilisation adéquate des immobilisations de la STM. Ses principaux objectifs sont :

- D'orienter la STM dans l'identification et la comptabilisation adéquate de ses immobilisations.
- D'uniformiser la capitalisation des immobilisations en établissant des règles claires.
- D'identifier les catégories d'immobilisations et la durée de vie aux fins de l'amortissement.

Cette directive découle des normes de « saine pratique comptable » et plus particulièrement des normes comptables pour le secteur public qui sont contenues dans le manuel de comptabilité pour le secteur public publié par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Canada (CPA) et du manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le MAMH.

Pratiques de gestion financière

Gestion des opérations de trésorerie (PC 3.07)

Dans le cadre de ses activités, la Société doit effectuer des opérations de trésorerie afin d'assurer les liquidités requises par ses opérations et la réalisation de son programme des immobilisations. Elle doit aussi atténuer les risques financiers et budgétaires auxquels elle est exposée en favorisant la prévisibilité de ses engagements financiers. Les décisions associées à ces opérations de trésorerie peuvent avoir un impact significatif sur les activités de la Société.

À titre d'organisme public, il est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes que soient mises en œuvre des façons de faire rigoureuses en matière de gestion des opérations de trésorerie. Celles-ci doivent s'inspirer des meilleures pratiques de l'industrie et être conformes aux politiques et règlements de la STM, ainsi qu'aux normes réglementaires canadiennes, québécoises et internationales.

La présente politique a pour objectifs de :

- Préciser la nature des opérations de trésorerie qui doivent être encadrées.
- Fournir des principes clairs guidant la mise en place d'une stratégie de gestion.
- Préciser les responsabilités des différentes parties prenantes de l'organisation.

Les opérations de trésorerie sont aussi encadrées par les **trois directives suivantes** :

La gestion de la dette (DS FIN 004)

La nature des opérations de la Société nécessite d'importants investissements en immobilisations. Le maintien et le développement de ses réseaux du métro et de bus génèrent beaucoup de besoins en investissements qui sont financés par l'émission de dettes. De plus, les infrastructures sont majoritairement admissibles aux programmes d'aide financière (subventions) provenant des différents paliers de gouvernement. Celles-ci sont versées exclusivement au comptant à partir du 1er avril 2024.

Le financement d'un projet d'investissement est réalisé de la manière suivante[1] :

- A – Portion non-subventionnée, le cas échéant
  - Le financement court terme est réalisé sur les marchés des capitaux jusqu'à la réalisation d'un financement à long terme.
  - Les emprunts à long terme sont effectués auprès de la Ville de Montréal.
- B – Portion faisant l'objet d'une subvention
  - Le financement court terme est réalisé sur la marge de crédit temporaire auprès de Financement-Québec jusqu'au versement de la subvention au comptant autorisée par le MTMD.

La Société doit donc se doter de stratégies rigoureuses afin de pouvoir gérer efficacement les dettes qu'elle doit contracter. Ces stratégies doivent lui permettre :

- D'optimiser ses coûts et ses processus de financement.
- D'assurer l'accès à des sources de financement suffisantes et diversifiées.
- D'assurer de saines relations avec les intervenants de marché et les partenaires financiers.
- D'optimiser son niveau d'endettement et la situation financière de l'entreprise.

[1] Conformément aux dispositions émises par le gouvernement du Québec le 1er avril 2024

Pratiques de gestion financière

La gestion des placements (DS FIN 005)

La gestion de l'encaisse, effectuée sur une base quotidienne, évalue les entrées et sorties de fonds, toutes sources confondues, de l'entreprise. Lors de cette analyse, il arrive que pour une période donnée, la Société soit en position d'excédent de caisse. Il y a donc lieu d'investir ces sommes afin d'en optimiser le rendement. De plus, la Société effectue annuellement des contributions à son fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de ses emprunts à leur échéance (tel que spécifié à sa politique corporative PC 3.07).

La directive définit :

- Le cadre à l'intérieur duquel les responsables de la gestion des placements évoluent.
- Un ensemble d'objectifs à atteindre et de contraintes à respecter qui prennent en considération les niveaux de rendement attendu et de risque toléré par la Société.

La préservation et l'augmentation du capital du fonds d'amortissement, de même qu'une volatilité limitée de la valeur de ces fonds, sont les objectifs principaux visés par cette Directive afin de protéger la capacité de remboursement, la réputation et l'intégrité de la Société.

La Directive se veut un document dynamique qui évoluera afin de s'adapter aux différents changements contextuels qui pourraient affecter les fonds d'amortissement. Elle doit permettre à la Société de faire face aux perspectives financières et économiques qui se présenteront. Les contraintes ne doivent cependant pas empêcher l'atteinte des objectifs.

La gestion des risques financiers (DS FIN 006)

Certains aspects des opérations de la Société génèrent des risques financiers pouvant affecter sa capacité à bien s'acquitter de sa mission. Les variations de prix pour l'approvisionnement en carburant de ses véhicules en constituent un bon exemple. Les impacts des fluctuations de taux d'intérêt sur une dette à taux variable en constituent un autre. Le niveau d'exposition de la Société est principalement fonction de :

- L'importance et la direction des variations des différentes variables financières (exemples : taux de change, taux d'intérêt, prix des matières premières).
- La sensibilité aux variations de marché des instruments utilisés dans ses stratégies de couverture.
- Ses besoins de financement et de refinancement.
- Ses besoins en liquidité pour suffire à ses opérations courantes.

En plus des principes généraux établis à la PC 3.07 – Gestion des opérations de trésorerie, les responsables de la gestion des opérations de trésorerie doivent :

- Favoriser la stabilité des postes budgétaires touchés par les différents risques financiers.
- Interdire toute transaction à caractère spéculatif et éviter tout effet de levier.
- Être en mesure d'évaluer et de comprendre tout instrument utilisé pour sa gestion des risques.

Pratiques de gestion financière

Gestion entourant une saine gestion des dépenses d'exploitation

Efforts de réduction des dépenses d'exploitation dans la mesure du possible

La STM continuera d'exercer un contrôle serré de ses coûts d'exploitation. Pour appuyer ses efforts, elle a choisi d'améliorer en priorité sa performance financière et d'optimiser la gestion de chacun de ses secteurs d'activité. À titre d'exemple, lorsqu'elle fait l'acquisition de biens et services, elle a recours à des regroupements de fournisseurs et d'industries, ce qui lui procure des économies importantes.

Optimiser les processus administratifs et décisionnels de l'organisation

La STM a également décidé d'alléger son processus décisionnel afin de réduire les délais administratifs. En réévaluant les processus, les activités et les façons de faire, elle compte optimiser la gestion de chacun de ses secteurs d'activité en mobilisant les employés autour d'enjeux comme la planification des besoins en main-d'œuvre, l'information de gestion et la disponibilité du matériel.

Guide d'approvisionnement

Les processus d'acquisition à la STM peuvent sembler complexes. Il importe de comprendre que la STM est une entreprise publique évoluant dans un cadre légal rigoureux. Ses processus d'acquisition sont définis par :

- Les législatures provinciales et fédérales notamment par la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01)* qui institue la STM et qui énonce l'ensemble de ses droits, pouvoirs et modalités d'acquisition de biens et de services
- Le CA de la STM :
  - Dans le Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du CA et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la STM (R-011) qui fixe les paramètres gouvernant la prise de décisions dans les différents domaines de gestion des activités de la STM ainsi que les règles applicables à la signature de certains actes, documents ou écrits de celle-ci.
  - Dans le Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire de la STM (R-091-1 tel que modifié) qui détermine les règles à suivre avant qu'une dépense contractuelle ne soit engagée.
  - Dans le Règlement sur la gestion contractuelle (R-175) qui fait partie intégrante de tout contrat de la STM.
- Le directeur général de la STM : dans la politique de gestion PG 1.02 qui fixe les règles de délégation de pouvoirs d'autorisation de dépenses aux gestionnaires qui s'applique au pouvoir d'autorisation. Elle ne délègue d'aucune façon le pouvoir de signer les documents, contrats ou autres associés à la prise d'engagement de la STM auprès de tiers. Les règles de délégation de signature de ces actes, documents ou écrits sont contenues au règlement R-011 adopté par le CA et intitulé « Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du CA et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la STM ». Ce règlement a fait l'objet d'une mise à jour en 2022.

Ces documents visent à assurer l'équité, l'intégrité, la transparence et l'accessibilité aux marchés, à accroître la concurrence dans les processus d'attribution de contrats ainsi qu'à obtenir des biens et des services aux meilleurs coûts, délais et qualité. Les employés impliqués dans ce type de démarche doivent aussi respecter les normes prescrites par le Code d'éthique de la STM et le Code de conduite des fournisseurs. Tout employé de la STM ou membre de son CA qui, sciemment, accorde un contrat à un fournisseur sans en respecter les règles peut être tenu personnellement responsable.

En ce qui a trait aux acquisitions, la STM a aussi élaboré une directive sectorielle pour l'acquisition d'équipement et de logiciels (DS TII 002). Les budgets d'acquisitions informatiques sont centralisés à la direction exécutive – Transition énergétique, innovation et technologies. Une partie de ces budgets centralisés est allouée annuellement aux différents services de la STM.

Pratiques de gestion financière

Gestion contractuelle (R-175)

Le règlement de la gestion contractuelle instaure les mesures exigées en vertu de l'article 103.2 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01)* et vise à assurer un haut niveau de transparence et une saine gestion des contrats au sein de la STM. Ainsi, la STM instaure, par la présente, des mesures visant à :

- Favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres.
- Assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, c. T-11.011)* et du *Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, c. T-11.011, r. 2)* adopté sous l'égide de cette loi.
- Prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption.
- Prévenir les situations de conflit d'intérêts.
- Prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et la gestion du contrat qui en résulte.
- Encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.
- Assurer la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure au seuil règlementaire et qui pourrait faire l'objet d'une adjudication de gré à gré.

Ce règlement prévoit également les règles d'attribution des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 $, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique. Il comporte des dispositions prévoyant la collaboration avec l'inspecteur général de la Ville de Montréal ainsi que l'intégration de dispositions concernant les modifications aux contrats.

Code d'éthique

Le Code d'éthique a vu le jour en 1988. Sa quatrième édition a été adoptée en 2018 par le CA sur recommandation de son comité Gouvernance, éthique et développement durable. En cas de décision difficile à prendre, la STM croit que ses employés sont en mesure d'effectuer une analyse juste de la situation et d'agir selon leur jugement.

Dans un tel cas, elle leur demande d'agir sous l'éclairage de sa mission, de ses valeurs et de ses engagements, de ses normes éthiques et des réponses découlant des questionnements prévus à son guide éthique. Chacun de ces éléments est approfondi dans les différentes sections du code, de manière à présenter une démarche structurée permettant de déterminer la conduite appropriée lorsqu'un employé est confronté à un dilemme éthique.

Par ce code, la STM veut souligner l'importance qu'elle attache à l'intégrité de ses employés, à la transparence de sa gestion et à sa bonne réputation auprès des clients, des partenaires, des fournisseurs et des organismes avec lesquels elle fait affaire.

Code de conduite des fournisseurs de la STM

Le Code de conduite des fournisseurs s'inscrit dans la démarche de la STM en matière d'approvisionnement responsable et de développement durable. On y énonce les attentes de la STM à l'égard de ses fournisseurs dans ces domaines. Adopté en novembre 2018, on y retrouve une série de principes guidant les processus contractuels de la STM.

Par ce code, la STM demande à ses fournisseurs de s'engager à se conformer aux normes internationalement reconnues et aux meilleures pratiques en matière d'approvisionnement responsable. Il témoigne de la volonté de la STM de faire affaire avec des fournisseurs qui partagent ses valeurs et qui adhèrent à des pratiques responsables.

Pratiques de gestion financière

Contrôles internes financiers (PC 3.09)

Dans un contexte où les normes de gouvernance exigent de plus en plus que les administrateurs et les directions aient en main des outils permettant la maîtrise de leur environnement de contrôle, la STM désire renforcer ses pratiques en matière de contrôle interne financier.

La STM a mis en place un programme d'attestation de l'information financière pour ses états financiers annuels basés sur les meilleures pratiques dans le domaine. Chaque année, le directeur général et le trésorier attestent que la direction maintien des systèmes de contrôles internes de qualité qui ont pour objet de fournir une assurance raisonnable que les états financiers publiés donnent une image fidèle de la STM et ne contiennent pas de fausses informations. Ils attestent également l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

La STM requiert que des contrôles internes financiers (CIF) soient mis en place de sorte que ses actifs soient protégés et que toutes ses opérations financières soient autorisées et enregistrées correctement. La STM intègre dans l'exercice de ses activités quotidiennes des CIF efficaces et les membres du CA en assurent la surveillance. Tous les gestionnaires et les employés de l'organisation sont responsables du choix, de la mise en place et du maintien des CIF en conformité avec le niveau de responsabilité qui leur est attribué.

Contrôles internes financiers (DS FIN 007)

Afin de préciser les modalités d'application des principes énoncés dans la politique corporative PC 3.09 « Contrôles internes financiers » (CIF), la STM a élaboré une directive sectorielle des contrôles financiers internes (DS FIN 007). La directive décrit les activités liées à l'identification des risques et des contrôles ainsi que les obligations quant à la production de l'information financière contenue dans les états financiers annuels. Elle décrit les attentes quant au programme d'attestation des CIF ainsi que les activités de suivi des rapports produits notamment par les auditeurs externes ou la vérification générale. Finalement, elle précise les rôles et responsabilités des groupes touchés par les CIF.

Autres pratiques de gestion

Gestion intégrée des risques (PC 1.17)

Les activités de la STM exposent cette dernière à un large éventail de risques pouvant affecter sa capacité à remplir sa mission, à atteindre ses objectifs et porter atteinte à sa réputation. Le but poursuivi par la direction, à cet égard, consiste à protéger la STM contre les risques stratégiques, opérationnels et financiers, tout en optimisant ses processus d'affaires. Une gestion rigoureuse et efficace favorise l'atteinte des objectifs en priorisant les risques significatifs, en anticipant les besoins du CA et de la direction et en y répondant.

La politique de gestion intégrée des risques établit un encadrement formel concernant la gestion des risques. L'approche adoptée vise à prendre des décisions éclairées dans l'intérêt de l'organisation en identifiant, en évaluant, en atténuant et en communiquant les enjeux importants liés aux risques. Elle vise à faire une transition entre une approche où les risques sont gérés en cloisonnement par les différents secteurs d'affaires vers une autre plus globalisante où les décisions sont prises en fonction de leur interdépendance.

L'approche systématique de gestion des risques se base sur un processus structuré mis en œuvre par les gestionnaires et destinée à fournir une assurance raisonnable quant aux enjeux de la STM. Les principes régissant cette politique reposent sur une gouvernance interne structurée en matière de gestion des risques. Cette politique précise les rôles et responsabilités entre les secteurs opérationnels et les fonctions dédiées à la gestion des risques et à la Vérification générale. Elle s'applique à l'ensemble des activités de la STM. Une gestion efficace des risques doit être une préoccupation partagée par l'ensemble des employés de la STM.

Pratiques de gestion financière

Gestion des ressources et actifs informationnels (PC 5.01)

La STM reconnaît le caractère névralgique et stratégique du traitement et de la protection des ressources et actifs informationnels qu'elle détient et utilise au sein de ses processus d'affaires. C'est pourquoi elle met en place une structure de gouvernance lui permettant de créer, d'organiser, de protéger, de maintenir et de disposer des ressources et actifs informationnels de manière à contribuer aux objectifs organisationnels. La politique corporative PC 5.01 établit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes en matière de gestion et de protection de l'information ainsi que de cybersécurité.

Les principes directeurs sont axés sur l'imputabilité, l'intégrité, la protection, la conformité, la disponibilité, la divulgation, la conservation et la disposition de l'information sous sa garde.

Développement durable (PC 1.13)

En raison de sa mission et de ses activités de transport collectif, la STM contribue directement aux efforts de la collectivité en matière de développement durable. Elle s'engage à mobiliser son personnel, sa clientèle et ses partenaires, afin de maximiser les retombées sociales, environnementales et économiques de ses activités.

Comme acteur clé de la mobilité durable de Montréal et du Québec, la STM s'engage à :

- Poursuivre ses efforts pour offrir un service de transport collectif fiable, sécuritaire, rapide et accessible à toute la population.
- Mettre le développement durable au cœur des décisions.
- Améliorer de façon continue ses performances sociales, économiques et environnementales.
- Informer et mobiliser son personnel, sa clientèle et ses fournisseurs afin qu'ils adhèrent aux principes du développement durable et en respectent les exigences.
- Poursuivre ses efforts afin de prévenir et de réduire la pollution, ainsi que de minimiser son empreinte écologique, notamment par son système de gestion environnementale.
- Respecter, voire dépasser, les exigences légales et autres engagements se rapportant aux aspects environnementaux, sociaux et économiques de ses activités, produits et services en fonction des ressources disponibles.
- Travailler en partenariat avec les autres acteurs du développement durable à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.
- Créer et maintenir un mouvement collectif visant à lutter contre les changements climatiques, à améliorer la compétitivité de l'agglomération montréalaise, ainsi que la qualité de vie des personnes qui y résident.
- Contribuer au développement socio-économique local et régional.

Autres pratiques affectant la gestion financière

Plusieurs autres politiques, directives ou règlements, bien que ne traitant pas aussi directement de gestion financière, viennent encadrer la prise de décision au sein de la STM. Ces encadrements contribuent à la saine gestion des ressources de l'entreprise et à l'atteinte de ses objectifs. Notons, entre autres, les politiques et directives concernant les technologies de l'information, les ressources humaines, la sécurité et le comportement des personnes, l'utilisation des biens de l'entreprise, les conditions de travail, la gestion salariale, le remboursement de dépenses et la facturation à des tiers.

Index des sigles, acronymes et autres abréviations

Index des sigles, acronymes et autres abréviations

ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
CA	Conseil d'administration
CGPP	Comité de gestion de portefeuille de projets
CIF	Contrôles internes financiers
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
DS FIN	Directive sectorielle finances
KM	Kilomètre
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MR-73	Matériel roulant 1973 (voitures de métro)
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
NCCSP	Normes comptables canadiennes pour le secteur public
OPTC	Organisme public de transport en commun
OPUS	Marque de commerce de la carte à puce commune de transport
PC	Politique corporative
PG	Politique de gestion
PI	Programme des immobilisations
PSO	Plan stratégique organisationnel
PITC	Plan d'investissement en transport collectif
REM	Réseau express métropolitain
RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
SRB	Service rapide par bus
STM	Société de transport de Montréal
TA	Transport adapté
TC	Transport collectif



Publié par la Société de transport de Montréal

Direction exécutive Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

Direction Finances et performance financière
800, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 9260
Montréal (Québec) H5A 1J6

stm.info

Extrait du procès-verbal d'une assemblée extraordinaire d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 9 janvier 2026
au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2026-004 ADOPTION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2026-2035 (PI)

VU le rapport de la directrice exécutive - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Jocelyn Pauzé
APPUYÉ par madame Julie-Pascale Provost

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter le programme des immobilisations de la Société pour les années 2026 à 2035, intitulé « **PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2026-2035** » selon le document joint à la présente recommandation et de le transmettre aux différentes instances pour fins d'approbation.

André Porlier
Signé avec ConsignO Cloud (09/01/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Programme des immobilisations

2026–2035

MOUVEMENT COLLECTIF

Note liminaire

Les montants inscrits dans les tableaux et dans les textes sont arrondis au million de dollars près. Par conséquent, il est possible que la somme de ces montants diffère légèrement du total présenté. Les investissements présentés dans la phase autorisée se limitent aux projets dont les crédits sont confirmés au Plan québécois des infrastructures (PQI) ou inclus dans l'enveloppe SOFIL confirmée par le MTMD.

Les dépenses des projets représentent le coût complet net des ristournes des taxes (TPS et TVQ), ce qui signifie qu'elles contiennent les volets capitalisables et non capitalisables. Le financement des investissements capitalisables s'effectue principalement sous forme d'emprunt ou de remboursement au comptant par nos partenaires. Quant à la portion non capitalisable, elle est intégrée au budget d'exploitation de la STM.

Le pourcentage de subvention présenté au bas de chaque fiche de projet représente une estimation du taux prévu de financement par les partenaires, autres que la STM, pour la durée totale du projet et pour l'ensemble des dépenses du projet (capitalisables et non capitalisables). Ce pourcentage peut différer du taux du programme de subvention. À l'exception des demandes de subvention déjà autorisées, le programme d'aide financière indiqué dans chaque fiche de projet constitue une hypothèse à des fins de préparation du Programme des immobilisations (PI).

Les projets terminés en 2025 et avant sont exclus du présent document. Finalement, une liste des sigles, des acronymes et des autres abréviations utilisés est présentée à la dernière page de ce document.

Approuvé par
Le Conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
9 janvier 2026

Préparé par
La Direction exécutive Finances,
approvisionnement, affaires juridiques
et métropolitaines

Mot des dirigeants



Aref Salem
Président du conseil d'administration



Marie-Claude Léonard
Directrice générale

La Société de transport de Montréal (STM) présente son Programme des immobilisations (PI) 2026-2035. L'année dernière, la STM a levé le drapeau rouge : ses actifs sont dans un état préoccupant. Le réseau vieillit et se dégrade de manière accélérée. Ses infrastructures ont atteint un seuil critique nécessitant des investissements immédiats pour assurer la livraison d'un service fiable, sécuritaire et performant.

Les conséquences du déficit d'investissement accumulé depuis deux décennies se font maintenant ressentir de manière plus significative et tangible.

Dans le cadre de notre démarche de gestion des actifs, nous dressons le bilan de l'état de nos actifs et, cette année, nous intégrons des données dans le programme des immobilisations. Ces données sont alignées sur les pratiques ainsi que la méthodologie du Conseil du trésor. Or, le bilan confirme que 42 % des actifs de la STM sont en mauvais ou très mauvais état, et que le métro se détériore rapidement.

Le défi financier qui accompagne cette situation est majeur. Pour la période 2026-2035, nous estimons les besoins en investissements à 24,1 G$ sur 10 ans, dont 15,2 G$ sont nécessaires pour le maintien des actifs. Cependant, à ce jour, seuls 2,8 G$ (sur 10 ans) sont confirmés, laissant 12,4 G$ de projets en attente de financement.

Devant l'importance des besoins et l'insuffisance des ressources, nous sommes dans l'obligation de reporter ou de suspendre des projets. Par exemple, certaines réfections de stations, tout comme la mise aux normes de certains de nos équipements de ventilation et électriques, sont repoussées dans le temps. Cette situation mène également à une perte d'expertise à la STM, une réalité qui s'est traduite par une baisse de 15 % des effectifs en 2025.

Cependant, malgré le manque de financement, notre priorité demeure la sécurité de notre clientèle et de nos employés. Nous devons concentrer nos efforts sur les projets essentiels pour offrir un service fiable et un environnement sécuritaire.

La STM ne peut relever le défi seule. La collaboration est indispensable et le financement demeure la clé.

Nous appelons une nouvelle fois à l'action : il en va de la sécurité, de la fiabilité et de l'avenir du réseau de transport montréalais.

Les gouvernements du Canada et du Québec doivent s'entendent rapidement sur le transfert des sommes prévues pour les infrastructures de transport collectif.

Il est impératif d'investir davantage dans nos installations, cela ne peut plus attendre. Chaque mois d'inaction aggrave la situation rendant plus difficiles les réparations nécessaires et, plus important, l'impact qu'elles auront sur le service, tout en considérant l'augmentation des coûts à long terme.

Les fonds provinciaux ne sont pas illimités et tous les partenaires doivent contribuer. Il faut éviter de retarder inutilement la disponibilité de l'argent du gouvernement fédéral pour permettre aux sociétés de transport du Québec de planifier la mise en œuvre de projets.

Le transport collectif constitue la colonne vertébrale de la mobilité montréalaise. Alors que le métro approche de ses 60 ans, nous avons le devoir d'agir urgemment afin d'assurer sa pérennité. Nous croyons qu'il est de notre responsabilité collective de léguer aux générations futures une infrastructure en bon état et de préserver l'héritage des bâtisseurs et visionnaires d'hier.

/ Table des matières

01 /
STM en bref

03 /
Faits saillants

20 /
PI 2026-2035

Gestion et réalisation du portefeuille de projets 21
Gestion stratégique des actifs 27
Impact financier 31
Sommaire – Projets 37
Réseau de bus 43
Réseau du métro 54
Transport adapté 72
Secteur administratif 75

Annexes 78
Index des sigles, acronymes et autres abréviations 87

La STM en bref

RÉSEAU MÉTRO

voitures

999 AZUR **639** MR-73 **360**

nombre de stations

68 accessibles **30**

nombre de lignes

4 **71 km**

RÉSEAU BUS

véhicules

1 849
849 hybrides
41 électriques
16 minibus

nombre de lignes

223

mesures préférentielles bus - MPB

35 % des déplacements ont bénéficié de voies réservées

48 % des déplacements ont bénéficié de feux prioritaires

RÉSEAU TRANSPORT ADAPTÉ

minibus **87**

fournisseurs de taxis **8**

nombre de déplacements en 2024

4,2 M

clients inscrits

36 000

La STM en bref

DONNÉES FINANCIÈRES

budget annuel

1,8 G$

investissements sur 10 ans

24,1 G$

MAIN-D'ŒUVRE

nombre d'employés

10 600

entreprise en importance au Québec

7e

ACHALANDAGE

nombre de déplacements - par jour ouvrable

1,1 M

nombre de déplacements - pour l'année 2024

314,6 M

/ Faits saillants

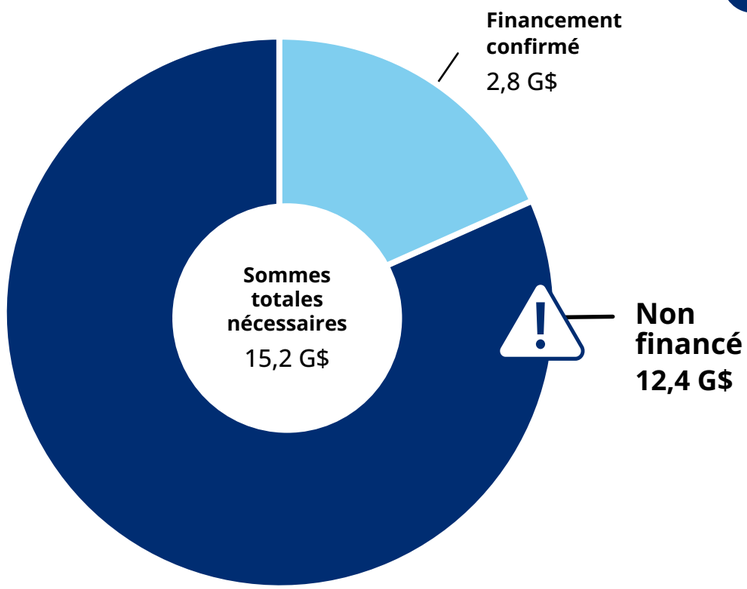
FAITS SAILLANTS

Des investissements majeurs requis pour maintenir les actifs et les services à la population

À l'aube des 60 ans du métro de Montréal, le réseau de la STM requiert des investissements massifs, tandis que les ressources disponibles continuent de diminuer d'année en année.

En 2026, le besoin d'investissements pour assurer la pérennité du réseau est plus important que jamais. Le Programme des immobilisations (PI) 2026-2035 vise des investissements de 24,1 G$ sur 10 ans. Alors que le Projet ligne bleue et l'électrification se poursuivent, des investissements de 15,2 G$ sont spécifiquement requis pour des projets prioritaires visant à maintenir les actifs et à protéger les services à la population. Or, à ce jour, seuls 2,8 G$ (sur 10 ans) sont confirmés laissant 12,4 G$ de projets en attente de financement.

Investissements nécessaires au maintien des actifs et au service



80 %
de nos besoins prioritaires ne sont pas financés.

Chaque jour, la STM effectue 1,1 million de déplacements sur l'île de Montréal. Des investissements dans nos infrastructures sont essentiels pour maintenir la qualité de nos services.



Ce déséquilibre financier s'accentue dans un contexte où la part de financement provincial destinée au maintien des actifs est en recul constant. Alors que les besoins atteignent un niveau historique en raison du vieillissement du réseau, la contribution gouvernementale par dollar investi est en déclin. Les nouvelles modalités du programme de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), avec des taux d'admissibilité plus faibles que par le passé, accentuent cette pression. Ainsi, la charge financière repose de plus en plus sur la STM et la Ville de Montréal, à un moment où des investissements majeurs sont indispensables pour préserver la durabilité des infrastructures.

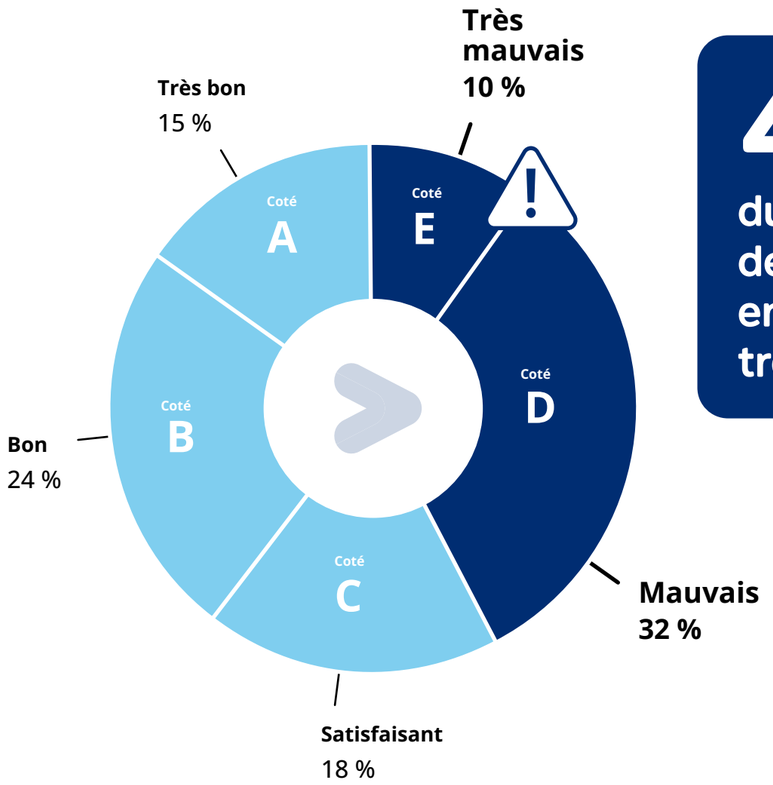
FAITS SAILLANTS

Des infrastructures et des actifs critiques à protéger

Dans le cadre de sa démarche de gestion des actifs, la STM intègre dans le PI de cette année les données sur l'état de ses actifs. Celles-ci sont alignées sur les pratiques et la méthodologie du Conseil du trésor. Ces données confirment que l'état des actifs est préoccupant. À l'échelle de la STM, 42 % des actifs sont en mauvais (D) ou en très mauvais état (E).

Ce constat témoigne d'un réseau sous pression où plusieurs composantes essentielles approchent ou dépassent leur fin de vie utile. Le vieillissement accéléré des infrastructures et des équipements exige désormais un suivi constant, des interventions ciblées et une planification rigoureuse pour en préserver la fiabilité.

État des actifs de la STM

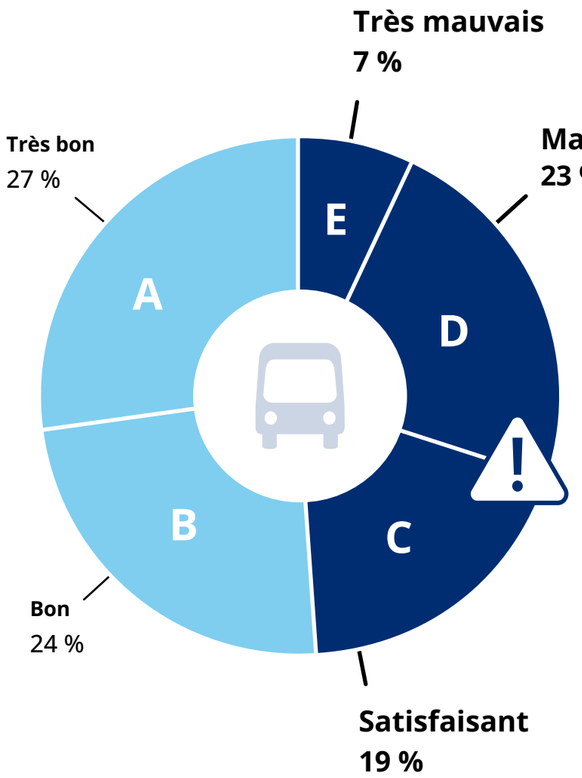


42 %
du total des actifs de la STM sont en mauvais ou très mauvais état.

Des actifs bus à surveiller

Du côté des actifs bus, on constate une proportion plus faible, soit 30 % d'actifs en mauvais (D) ou très mauvais état (E). Cette situation devrait évoluer très prochainement puisque les 19 % d'actifs en état satisfaisant (C) sont liés au parc de bus de la STM qui vieillit rapidement, et qui basculeront en état D sous peu. Le parc de bus a en effet été peu renouvelé depuis 2022 en raison des restrictions quant au financement gouvernemental pour les bus non électriques. La STM est donc contrainte de maintenir en service des bus âgés de plus de 16 ans, ce qui accroît les coûts d'entretien et complique la fiabilité du service.

État des actifs bus



Près de

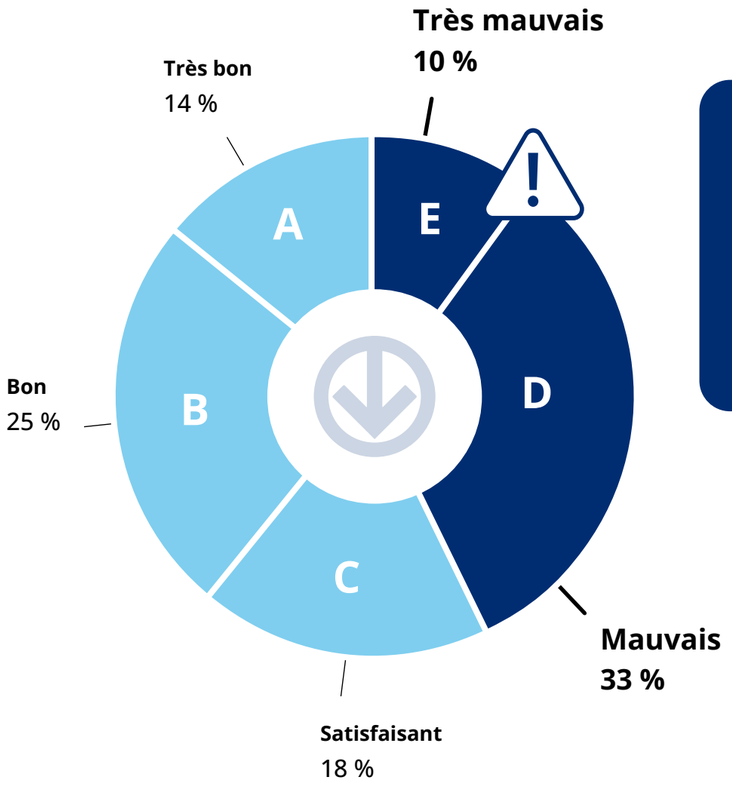
50 %

des actifs bus pourraient bientôt se retrouver en mauvais ou très mauvais état.

Des actifs métro en mauvais état

Les tunnels et stations du métro ont en moyenne 48 ans. Certaines infrastructures et des équipements du réseau présentent des signes considérables d'usure qui nécessitent un suivi et des interventions régulières pour demeurer fonctionnels et fiables. Pour l'ensemble des actifs du métro, la proportion d'actifs en mauvais ou en très mauvais état atteint 43 % et grimpe à 53 % pour les structures auxiliaires.
Les tunnels présentent un taux de 37 % d'actifs cotés D, tandis que 31 stations sur 68 sont classées D ou E. Les stations cotées E sont celles restées en mauvais état (D) depuis plus de cinq ans, signe d'une dégradation prolongée malgré les interventions passées. Plusieurs de ces stations font déjà l'objet de travaux majeurs ou de plans de mitigation visant à réduire les risques immédiats.

État des actifs métro



43 %
des actifs métro sont en mauvais ou très mauvais état.

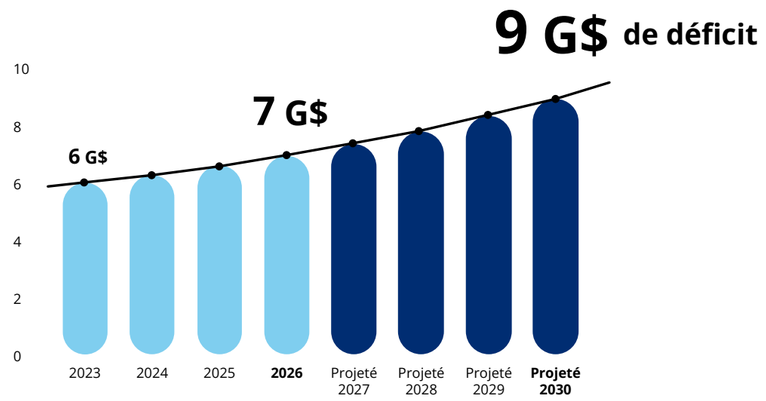
FAITS SAILLANTS

Des besoins d’investissements immenses pour maintenir et moderniser les actifs du métro

Au fil des ans, le vieillissement des actifs, conjugués à des niveaux d’investissements insuffisants, ont engendré un déficit d’investissement en maintien des principaux actifs du métro (tunnels, stations et systèmes) estimé à au moins 7 G$ en 2026, et qui devrait atteindre 9 G$ dès 2030. Notons que ces montants ne couvrent pas les besoins d’investissements dans le matériel roulant, les ateliers et le contrôle de train.

Déficit d’investissement en maintien d’actifs métro*

EN MILLIARDS DE $



Le déficit augmente de manière exponentielle chaque année où les actifs du métro demeurent sous-financés.

* Déficit cumulatif en maintien d’actifs selon les investissements prévus et les sommes confirmées au PITC et à la SOFIL.

Alors que les investissements autorisés au cours des prochaines années se situent autour de 250 M$ par année, il faudrait investir 560 M$ par année (en dollar constant de 2024) seulement pour éviter de faire croitre ce déficit d'investissement et stabiliser l'état des actifs.

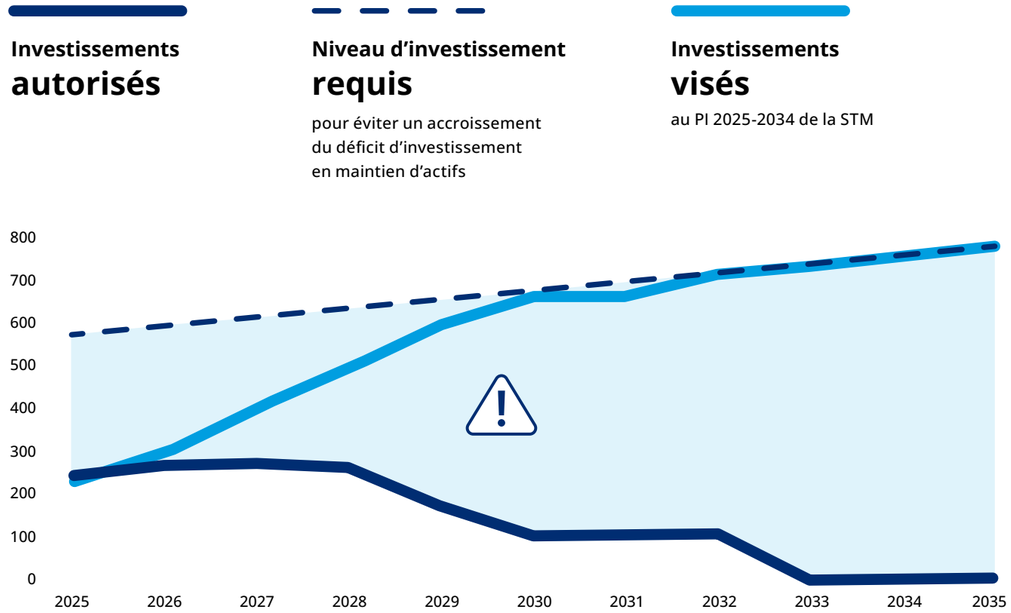
Ainsi, chaque année, le manque à gagner face à ce dernier niveau d'investissement vient s'ajouter au déficit d'investissement en maintien des principaux actifs du métro.

Les investissements visés par le programme des immobilisations de la STM proposent un retour progressif à un niveau suffisant pour stabiliser l'état des actifs, une proposition qui est tributaire du financement gouvernemental.

L'écart s'accentue dramatiquement entre les investissements requis et le financement autorisé.

Investissements en maintien d'actifs métro

EN MILLIONS DE $



À l’aube de ses 60 ans, le métro de Montréal fait face à un chantier de modernisation sans égal depuis sa construction initiale. Ces vieux trains MR-73, mis en service à partir de 1976 et qui sont déjà parmi les plus vieux du monde, doivent être remplacés par des trains modernes. Les ateliers et les garages servant à l’entretien de ces trains, également construits au même moment, devront être reconstruits et agrandis pour accueillir un nouveau parc de trains modernes. Enfin, le contrôle de train actuel du métro, un système critique pour son opération, est un autre équipement désuet et devra être remplacé.

Ces projets interdépendants représentent un chantier majeur de plusieurs milliards de dollars qui devra s’étendre sur de nombreuses années, mais qui présente un potentiel immense pour revoir et repenser le métro de Montréal : sa capacité, son mode d’opération et l’expérience client, et ce, pour les 60 prochaines années.

Sachant qu’il a fallu une douzaine d’années entre le début des études et la réception des trains AZUR, il est crucial de lancer sans attendre les études pour planifier adéquatement ce grand projet de modernisation du métro. Or, les crédits d’investissements disponibles à court terme ne permettent pas de commencer convenablement les études requises. Et d’ici là, la vétusté des voitures MR-73 entraîne des problèmes de fiabilité et de performance du service.



Les trains MR-73 devront être remplacés, ce qui entraînera toute la modernisation des installations et des équipements connexes.

FAITS SAILLANTS

Un financement de plus en plus complexe à obtenir

La diminution du financement disponible a des impacts directs sur des chantiers nécessaires pour maintenir nos infrastructures sécuritaires.



Depuis plusieurs années, le financement gouvernemental consacré aux projets de maintien d'actifs est en diminution constante malgré l'importance stratégique de ces investissements. Le dernier Plan québécois des infrastructures (PQI) n'a pas fait exception à cette tendance alors que le financement disponible pour les cinq premières années a diminué et que des projets déjà autorisés ont vu leur financement être réduit. Parallèlement, la détérioration des actifs entraîne une hausse marquée des coûts d'exploitation et des travaux, chaque intervention devenant plus complexe à mesure que les infrastructures vieillissent.

Ce déséquilibre entre ressources limitées et besoins croissants réduit la capacité de la STM à continuer à offrir un réseau fiable, sécuritaire et performant pour sa clientèle.

À la diminution des sommes disponibles viennent s'ajouter la complexité et l'imprévisibilité des processus de financement et d'autorisation des projets qui ont pour effet d'ajouter des délais, de l'incertitude et de rendre plus coûteux les projets.

FAITS SAILLANTS

Des délais d’autorisation contraignants



Les délais d’autorisation limitent la capacité à bien planifier les projets, alors que les délais de versement des montants entraînent des frais d’emprunt à la STM.

Chaque année, plusieurs mois sont perdus à attendre la confirmation des crédits autorisés pour les projets, restreignant d’autant la fenêtre où des dépenses peuvent être engagées. En 2025, la STM a attendu la confirmation de ses crédits plus de six mois après le début de l’année financière, limitant ainsi sa capacité de réaliser les investissements planifiés. En moyenne, il faut entre deux et cinq ans pour obtenir l’autorisation d’une demande de subvention d’un projet, ce qui retarde d’autant le versement des montants et force la STM à recourir à des emprunts à court terme : une situation qui engendre environ 37 M$ en frais d’intérêts annuels, soit plus de 3 M$ par mois. Ces délais entraînent aussi la perte de crédits non utilisés, notamment en raison de la contrainte d’utiliser les fonds dans l’année d’attribution.

Ce manque de prévisibilité ne compromet pas seulement la fiabilité et la continuité du service : il bloque le démarrage et la mise en œuvre de projets prêts à être réalisés. Dans ce contexte, la combinaison de coupures, de rigidités administratives et de délais prolongés fait croitre les coûts des projets et fragilise la capacité de la STM à maintenir un réseau fiable et durable.

FAITS SAILLANTS

Vers un point de rupture dans la livraison du service



Les perturbations sont de plus en plus nombreuses dans le réseau.

Un impact direct et visible sur la clientèle

Des espaces fermés, des interruptions de service plus fréquentes et des édicules fermés sont désormais des réalités pour la clientèle. Les risques de fermeture imprévue augmentent, comme l'ont illustré la fermeture de la station Saint-Michel en 2024, de même que celles de l'édicule Jeanne-Mance de la station Place-des-Arts et de l'édicule Ouest de la station De Castelnau en 2025. Des échafaudages d'urgence installés pour sécuriser les installations sont visibles à travers le réseau, un rappel constant des infrastructures en détérioration. Cette détérioration progressive ne touche pas seulement le parcours de la clientèle, mais également ce qui se trouve à l'arrière-scène : câbles, systèmes de ventilation, structures cachées et installations techniques sont tout aussi affectés.

La fiabilité des escaliers mécaniques et des équipements critiques diminue, et le nombre d'arrêts de service dus aux bris d'équipements fixes a augmenté de 267 % depuis 10 ans. Comme le démontrent les données de l'état des actifs, la situation est de plus en plus généralisée et touche une part croissante de stations, tunnels, infrastructures, rendant la vulnérabilité du réseau tangible pour tous les usagers.

Des projets essentiels au point mort

Les projets visant l'installation d'ascenseurs dans les stations de métro, qui avaient été lancés et autorisés dans le but de les rendre accessibles universellement, ont été mis sur pause indéfiniment en raison du manque de financement.

Au-delà des projets suspendus, l'annulation ou le report de projets dus au manque de financement entraînent une perte progressive d'expertise interne, particulièrement dans la gestion de la modernisation des actifs. Ces compétences précieuses et uniques ont déjà baissé de 15 % en 2025 et d'autres coupures sont à prévoir en 2026. Cette situation est désolante considérant que plusieurs projets sont en attente et qu'il sera plus complexe de redévelopper les compétences par la suite.

En résumé, la détérioration progressive des infrastructures et des équipements, combinée au report de certains projets faute de financement, engendrent des défis considérables pour la continuité du service, fragilisant aussi des expertises essentielles et indispensables au maintien d'un réseau en santé.

Faute de financement, nous devons suspendre des projets comme l'installation d'ascenseurs dans les stations qui n'en sont toujours pas dotées.



FAITS SAILLANTS

Des solutions concrètes pour améliorer les choses

Nos efforts soutenus pour avoir une meilleure connaissance de l'état de nos actifs nous permettent de mieux prioriser et planifier les investissements requis.

Les défis financiers et le vieillissement du réseau exigent une gestion toujours plus ingénieuse, où chaque dollar investi doit générer le maximum d'impact pour assurer un service fiable et essentiel à la population.

Dans cet esprit, la STM renforce constamment sa connaissance de l'état de ses actifs afin d'optimiser ses choix d'investissement et d'obtenir les meilleures retombées possibles, tout en limitant les conséquences du vieillissement des infrastructures. Cette compréhension accrue permet d'améliorer la planification, la priorisation et la coordination des interventions, tout en intensifiant la surveillance et l'entretien préventif. Parallèlement, dans le cadre de projets tels que le Centre d'attachement Nord-Ouest (CANO) ainsi que de la démarche d'accessibilité universelle, elle met en œuvre des démarches pour questionner les façons de faire, réduire les coûts et réaliser des projets de manière plus efficiente.

Alors que des sommes importantes sont disponibles pour le transport collectif à Ottawa, les gouvernements du Canada et du Québec doivent s'entendre rapidement pour permettre le transfert des sommes prévues pour les infrastructures de transport collectif dans le Fonds pour bâtir des collectivités fortes aux sociétés de transport du Québec qui en ont bien besoin.

Il est toutefois nécessaire d'améliorer les processus d'autorisation et de financement des projets, ainsi que de revoir les priorités de certains programmes. Resserrer les délais d'autorisation réduirait les besoins de financement à court terme, tandis qu'une meilleure prévisibilité permettrait de mieux planifier les projets et assurerait une réalisation efficiente sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Moins coûteux que les bus électriques, les bus hybrides sont une solution transitoire pour maintenir la qualité du service tout en réduisant les GES.



Le contexte de ressources limitées ainsi que la désuétude importante des actifs de transport collectif contraignent à réinterroger certains choix. Partout au Québec et au Canada, on observe dans l'industrie du transport collectif une tendance à revoir le rythme de la transition vers les parcs à zéro émission. Des manufacturiers importants ont ainsi annoncé reprendre la production de bus non électriques. Cette tendance s'explique par de nombreux facteurs : des coûts d'acquisition plus élevés, l'absence d'économies liées dans les coûts d'exploitation au moins à court ou moyen termes, le manque de maturité technologique, les coûts importants pour l'adaptation des infrastructures, etc.

À l'instar d'autres sociétés de transport, pour alléger la pression sur son carnet d'investissement et ses dépenses d'exploitation, la STM entend revoir le rythme de sa transition vers l'électrification. Considérant que l'électrification complète de son parc de bus réduirait de seulement 0,13 % les émissions de GES au Québec, l'acquisition de bus hybrides constitue une solution éprouvée et performante permettant une réduction des émissions de GES, tout en offrant une fiabilité opérationnelle élevée et des coûts d'exploitation plus stables. Cette approche transitoire et pragmatique permettrait de maintenir la qualité du service offert à la population, tout en poursuivant la transition énergétique de manière réaliste, responsable et économiquement soutenable.

FAITS SAILLANTS

Notre patrimoine, notre responsabilité collective

Le métro de Montréal, à l'aube de ses 60 ans, se trouve à un tournant décisif de son histoire, mais il demeure indispensable pour la mobilité montréalaise, la qualité de vie des citoyens et la vitalité économique de la métropole. Il est impératif de continuer d'investir dans cette infrastructure et de protéger ce patrimoine collectif.

À la STM, nous nous mobilisons jour après jour pour exploiter et maintenir un réseau fiable, sécuritaire et performant. Confrontés à des infrastructures vieillissantes et des ressources limitées, réaliser notre mission de livrer le service quotidiennement représente de plus en plus un défi. Notre engagement, renforcé par notre expertise et une meilleure connaissance de l'état de nos actifs, se traduit par des actions de surveillance accrues afin d'anticiper et de prévenir les incidents. Cela nous permet surtout de mieux prioriser les interventions critiques, de réévaluer les paramètres des projets et de les réaliser à moindres coûts pour mieux orienter les investissements, limiter les imprévus, ainsi que garantir la continuité et la sécurité du service.

La STM ne peut relever seule ce défi. La collaboration est essentielle et le financement demeure la clé. Collectivement, nous faisons face à un choix entre l'inaction ou l'action. Soit nous repoussons des investissements pourtant inévitables avec pour conséquences prévisibles une dégradation de l'état des actifs, une accélération du nombre de pannes et une hausse du coût des travaux à réaliser à long terme, ou nous choisissons l'action, soit investir maintenant pour stabiliser l'état de notre réseau, protéger le service et créer des retombées économiques ici au Québec. Bref, la STM est prête et elle invite ses partenaires à choisir l'action pour ses bénéfices et ses retombées pour la mobilité durable.



Collectivement, nous avons le devoir de protéger l'œuvre des bâtisseurs d'hier et de léguer une infrastructure performante aux générations de demain.

/ Programme des immobilisations 2026-2035

/ Gestion et réalisation du portefeuille de projets

GESTION DE PORTEFEUILLE DE PROJETS

Mise en contexte - PSO 2030

Plusieurs projets structurants façonneront la ville de demain et des investissements massifs dans les installations sont nécessaires pour garantir la fiabilité et la qualité du service. De pair avec la Ville de Montréal, l'ARTM et les instances gouvernementales, la STM contribue à définir et à prioriser les projets et les investissements à l'échelle métropolitaine.

En marge des projets de développement, la STM doit impérativement entretenir ses infrastructures et ses équipements. Des actifs en bon état constituent la fondation d'un service de transport collectif fiable, performant et sécuritaire. La STM s'est également engagée à adapter ses installations aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques, conformément avec sa raison d'être, c'est-à-dire la mobilité durable.

Structure et objectifs - GPP

La gestion de portefeuille de projets (GPP) est en place à la STM depuis 2006. Sa gouvernance est assurée par le comité de gestion de portefeuille de projets (CGPP) dont le rôle est de superviser et prendre les décisions stratégiques concernant l'ensemble des projets de l'organisation.

Ce comité est composé de membres de la haute direction, possédant des expertises complémentaires, se réunissant, à des intervalles réguliers afin d'analyser, prioriser, autoriser les projets d'investissements et suivre la performance du portefeuille de projets. Le comité est activement engagé dans un plan d'amélioration continue, notamment en regard de la priorisation des projets, du suivi de performance et des bénéfices.

Les critères suivants sont à la base du processus décisionnel d'évaluation et d'approbation tout au long du cycle de vie des projets :

- L'alignement sur les objectifs du PSO : les projets visant le maintien et la modernisation des actifs sont priorisés;
- La priorisation basée sur des critères objectifs (bénéfices, risques, coûts et criticités) pour sélectionner et évaluer les projets;
- L'engagement financier des différents paliers gouvernementaux et la capacité financière de la STM;
- La disponibilité des ressources humaines et financières pour mener à bien le projet;
- Les risques identifiés, leurs impacts et plans d'atténuation déterminés;
- Les bénéfices attendus et les avantages anticipés au projet;
- Le positionnement du projet dans les pratiques de développement durable et d'accessibilité universelle de la STM.

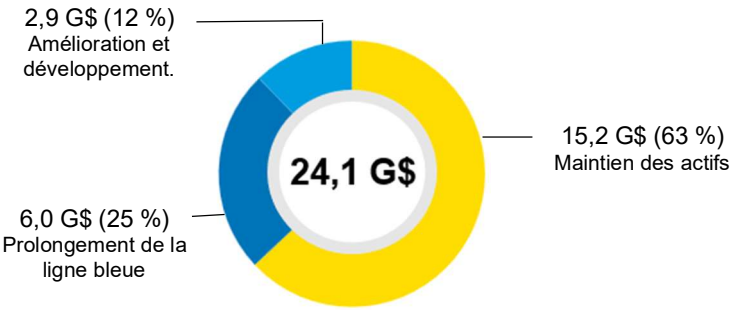
Bénéfices mesurés du portefeuille de projets

Les projets contribuent à la croissance, à l'efficacité, à la durabilité et à la réussite globales de la STM. De façon à livrer les bénéfices attendus, la contribution des projets du portefeuille est mesurée avant la réalisation du projet et après le transfert aux opérations.

À titre d'exemple, les indicateurs suivis sont :

- Le taux d'immobiles BUS;
- Le taux de livraison du service planifié;
- Les coûts d'exploitation;
- Le taux de ponctualité TA et BUS;
- Le taux de réalisation des projets.

Répartition des projets par catégorie de portefeuille (2026-2035)



RÉALISATION DU PORTEFEUILLE DE PROJETS

Gestion de projets et financement en contexte d'austérité

La STM demeure le principal foyer d'expertise en exploitation et en réalisation de projets d'envergure de transport collectif au Québec :

- Avec des investissements d'environ 2 G$ par année, la STM figure parmi les 10 plus grands donneurs d'ouvrage public au Québec;
- La STM a réalisé plus de 14 G$ d'investissements au cours des 20 dernières années, incluant une quinzaine de projets majeurs;
- Une centaine de projets sont actifs actuellement.

Vieillissement des actifs

Construits dans les années 1960, les tunnels et les stations du métro de Montréal ont en moyenne 48 ans. La STM s'est toujours engagée à investir, depuis plusieurs années, dans le maintien et la modernisation de ses infrastructures et de ses équipements, et continuera de le faire au cours de la prochaine décennie.

Le nombre des chantiers demeure un défi de taille sur le plan opérationnel afin de maintenir le service attendu aux clients, avec plus de la moitié de la population québécoise qui habite la région métropolitaine.

Avec son expérience d'exploitant du réseau de transport collectif, sur plusieurs décennies maintenant, la STM possède une expertise confirmée pour orienter les équipes de projets vers des solutions optimisées afin de réaliser les travaux tout en exploitant normalement le réseau.

Complexité du mécanisme d'appui financier gouvernemental

Pour les projets admissibles à une subvention, le Conseil du trésor du Québec, par le biais du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), octroie annuellement les enveloppes d'aide financière aux projets d'investissements de la Société via le Plan québécois des infrastructures (PQI). Cette enveloppe est établie sur 10 ans. L'enveloppe de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) est, pour sa part, fixe et établie pour une période de 5 ans.

La STM doit faire approuver annuellement les nouveaux projets et soumettre ses demandes d'aide financière auprès du MTMD à l'intérieur des enveloppes autorisées.

La STM conjugue avec plusieurs défis afin d'optimiser l'allocation des contributions financières gouvernementales dans un contexte de stagnation des contributions autorisées, de l'imprévisibilité quant aux délais d'inscription des projets au PQI et des délais pour obtenir les autorisations de subventions;

- L'inscription au PQI est un prérequis pour présenter une demande de subvention au MTMD, et ce, en respect des enveloppes octroyées. Les plus récentes autorisations de subvention ont été reçues dans un délai supérieur à 4 ans.
- Actuellement, 54 demandes de subventions (pour 46 projets), totalisant 6,6 G$ sont en attente d'autorisation du MTMD. La STM doit financer à court terme les dépenses encourues tant que les autorisations des subventions et le versement des subventions ne sont pas obtenus. Les délais sont de l'ordre de 18 mois à 4 ans.

Projets autorisés limités aux projets inscrits au PQI

Les dépenses d'investissements présentées dans la phase « autorisés » au PI se doivent de respecter les balises du gouvernement provincial, lesquelles sont largement inférieures aux besoins en investissement, autant au niveau des montants globaux que dans la ventilation annuelle de ceux-ci. Les dépenses en investissements autorisées pour l'année 2025-2026* sont limitées aux crédits de subvention confirmés par le MTMD, confirmation reçue au cours de l'année.

* *L'année financière du MTMD s'échelonne du 1er avril au 31 mars (PQI) alors que celle de la STM est du 1er janvier au 31 décembre (PI).*

RÉALISATION DE PORTEFEUILLE DE PROJETS

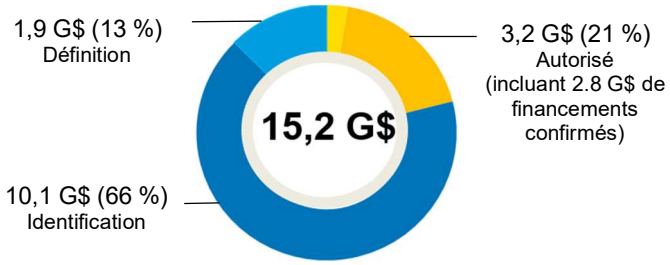
Inscription au PQI – Prérequis au démarrage d'un projet en investissement

Rupture avec le cycle de vie des projets

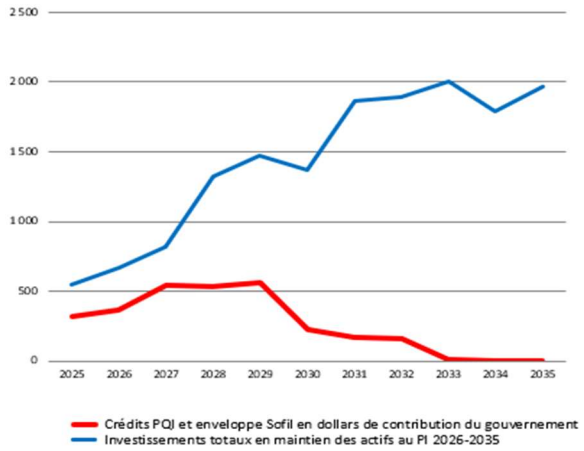
Le mécanisme d'inscription et de confirmation annuelle des crédits PQI n'affecte pas seulement le démarrage de projets, mais impacte également la planification et le rythme de réalisation pour plusieurs projets. Bien que le PQI annonce un engagement sur 10 ans, les crédits annuels sont sujets à être modifiés d'une année à l'autre. Chaque année, les directions de projets doivent revoir le calendrier de livraison en fonction de la mise à jour des crédits confirmés au troisième trimestre.

Plusieurs projets demeurent bloqués aux phases de définition et d'identification, en attente de leur inscription au PQI. Considérant les délais de confirmation des crédits PQI et des enveloppes SOFIL, les projets en identification ne peuvent prévoir d'investissements avant l'année 2028. C'est le cas notamment pour les programmes de maintien et de modernisation des actifs métro ainsi que pour le projet de remplacement des voitures MR73 et infrastructures liées.

Répartition des investissements en maintien des actifs totaux par phase sur 10 ans



Écarts entre les investissements totaux en maintien des actifs prévus et les financements confirmés (en subventions)
(en millions)



Années 2025-2026-2027 : les investissements sont limités aux crédits PQI autorisés par le SCT. La hauteur de ces investissements ne reflète ni les besoins réels d'investissements requis par la STM, ni le calendrier de livraison nécessaire pour freiner la détérioration du DMA.

Les projets non inscrits au PQI 2025-35 pourraient démarrer au plus tôt en 2027-28, seulement si leur inscription se confirme au prochain PQI (2026-36) et si leur demande de subvention est autorisée par le MTMD dans la même année. Entre-temps, la STM ne peut engager des sommes que pour les études de préfaisabilité et de faisabilité.

GESTION DE PORTEFEUILLE DE PROJETS

Projets autorisés par grande catégorie de portefeuille – maintien des actifs

(en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Maintien des actifs														
Électrification des réseaux														
Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1	45,1	142,7	105,6	198,2	215,1	257,2	183,8	-	-	-	-	-	1 147,8	**1 102,7**
Électrification des véhicules de travaux en tunnel	18,8	2,9	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,3	**4,5**
Prolongement ligne bleue														
Contrôle de trains - ligne bleue	128,7	45,2	53,4	93,6	104,9	125,8	-	-	-	-	-	-	551,6	**422,9**
Maintien et modernisation des actifs														
Réno-Systèmes - phase 3	534,4	0,2	5,2	7,7	-	-	-	-	-	-	-	-	547,5	**13,1**
Réno-Systèmes - phase 4	541,4	5,6	8,4	12,9	-	-	-	-	-	-	-	-	568,4	**26,9**
Réno-Systèmes - phase 5	485,9	114,1	82,5	76,1	17,4	13,8	15,6	-	-	-	-	-	805,5	**319,5**
Réno-Systèmes - phase 6	37,9	52,4	75,8	107,6	96,7	64,0	57,7	15,5	0,6	-	-	-	508,2	**470,3**
Réno-Infrastructures - phase 3	424,2	36,1	19,9	20,0	3,5	2,0	-	-	-	-	-	-	505,7	**81,5**
Réno-Infrastructures - phase 4	29,2	62,6	128,9	95,1	67,7	20,0	0,8	-	-	-	-	-	404,4	**375,2**
Technologie et infrastructures de surface														
Centre de transport Bellechasse	524,2	23,1	0,5	36,6	-	-	-	-	-	-	-	-	584,4	**60,2**
Programme de réfection des Infrastructures - phase 2 (PRI-SURFACE2)	61,5	19,8	21,6	18,4	-	-	-	-	-	-	-	-	121,3	**59,8**
Autres infrastructures métro														
Nouveau centre d'attachement - secteur nord-ouest	51,4	7,9	8,6	2,3	2,0	2,0	-	-	-	-	-	-	74,3	**22,8**
Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 2	6,3	7,6	5,7	5,6	2,8	-	-	-	-	-	-	-	28,1	**21,8**
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Métro - phase 2 (PREP-TM2)	8,4	17,7	18,1	16,9	5,9	5,2	-	-	-	-	-	-	72,2	**63,8**
Autres infrastructures bus														
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - BUS (PREP-TB)	8,1	16,4	12,5	3,7	0,6	-	-	-	-	-	-	-	41,3	**33,2**
Autres projets														
Postes abaisseurs – 25 kV/12kV	12,8	6,8	16,5	24,5	0,1	-	-	-	-	-	-	-	60,7	**47,9**
Programme entretien périodique & acquisition OPUS - phase 2 (PEPA2-OPUS)	24,1	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,3	**0,2**
Programme entretien périodique & acquisition OPUS - phase 3 (PEPA3-OPUS)	3,3	3,5	3,3	5,3	6,5	3,8	-	-	-	-	-	-	25,7	**22,4**
Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - phase 4 (PEPTI4)	21,1	10,5	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34,4	**13,4**
Migration 2022 du progiciel Hastus	18,1	5,9	6,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30,1	**12,0**
Acquisition équipements de production - phase 2	5,1	2,9	1,6	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	10,2	**5,1**
Acquisition des voitures de métro AZUR	1 752,1	4,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 756,3	**4,2**
Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels	534,1	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	534,6	**0,6**
Modification des ateliers et des équipements métro - voitures de métro AZUR	237,3	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	238,7	**1,4**
Agrandissement du centre d'attachement Viau	58,5	1,1	0,4	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	60,5	**2,0**
Acquisition de bus 12 mètres - phase 2	620,0	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	621,5	**1,5**
Reconstruction du complexe Crémazie	292,8	0,5	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	294,3	**1,5**
Remplacement des véhicules de service - phase 2	27,3	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28,3	**0,9**
Capacité électrique du poste de district Legendre	40,5	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41,1	**0,6**
EXTRA Connecte	21,0	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21,5	**0,5**
Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité - phase 3 (GRTS3)	11,3	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,1	**0,8**
Sous-total autorisés - Maintien des actifs	**6 585,1**	**596,1**	**580,2**	**725,6**	**523,1**	**493,9**	**257,9**	**15,5**	**0,6**	**-**	**-**	**-**	**9 778,0**	**3 193,0**

GESTION DE PORTEFEUILLE DE PROJETS

Projets autorisés par grande catégorie de portefeuille - amélioration et développement

(en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Amélioration et développement														
Prolongement ligne bleue														
Prolongement de la ligne bleue	1 575,5	805,4	1 043,6	1 223,5	1 093,4	1 034,3	739,6	17,2	1,6	-	-	-	7 533,9	**5 958,4**
Électrification des réseaux														
Programme d'électrification des CT - phase 1	143,9	107,6	134,8	219,8	217,8	186,5	88,6	80,6	35,1	7,2	-	-	1 221,8	**1 078,0**
Adaptations capacités techno. électrification - phase 1	12,9	13,2	25,1	12,1	14,4	6,4	-	-	-	-	-	-	84,0	**71,2**
Accessibilité métro														
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1	322,7	5,2	5,1	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-	336,5	**13,8**
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 2	161,7	35,4	14,0	50,1	29,0	19,5	10,1	-	-	-	-	-	319,9	**158,1**
Mouvement bus														
Programme mesures préférentielles pour bus	70,9	5,3	7,2	6,8	6,2	6,2	4,9	-	-	-	-	-	107,7	**36,8**
Autres projets														
Garage Côte-Vertu	497,5	2,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,2	**2,7**
Vision chaîne d'approvisionnement et RDA	79,0	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	79,6	**0,6**
Agrandissement de 3 centres de transport	215,7	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	216,6	**1,0**
Sous-total autorisés - Amélioration et développement	**3 079,8**	**976,4**	**1 229,8**	**1 515,8**	**1 360,8**	**1 252,9**	**843,2**	**97,8**	**36,6**	**7,2**	**-**	**-**	**10 400,3**	**7 320,5**
Total - Autorisés	**9 664,8**	**1 572,5**	**1 810,0**	**2 241,4**	**1 884,0**	**1 746,8**	**1 101,2**	**113,3**	**37,2**	**7,2**	**-**	**-**	**20 178,3**	**10 513,5**

/ Gestion stratégique des actifs

GESTION STRATÉGIQUE DES ACTIFS

Les fondements

Dans le cadre du PSO 2030, la STM poursuit la mise en œuvre d'une gestion stratégique des actifs qui s'appuie sur des standards internationaux les plus rigoureux (ISO 55001 et "The Institute of Asset Management"), visant à optimiser la valeur qui est réalisée à partir des actifs sur l'ensemble du cycle de vie.

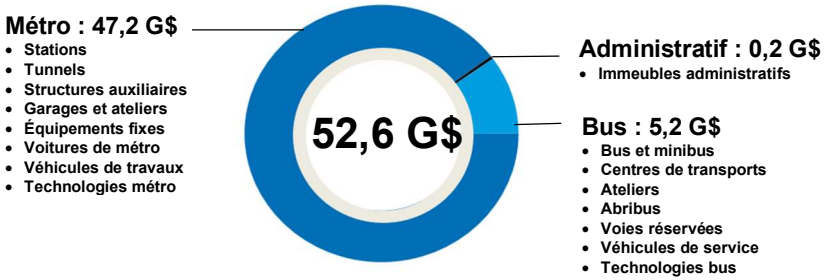
Cette démarche constitue un levier essentiel pour assurer la pérennité des actifs, optimiser les investissements et maximiser la valeur pour la clientèle. La STM a adopté une politique corporative de gestion des actifs en 2025 qui en formalise les principes et la gouvernance.

Amélioration de la connaissance des actifs

La STM a également adopté en 2024, un plan pour rehausser le niveau de connaissance des actifs (NCA). Ce plan vise la mise en œuvre d'un processus structuré, amélioré d'inventaire, d'inspection, d'analyse, d'estimation et de suivi. Ce plan cible les infrastructures critiques du métro et les systèmes critiques à forte valeur de remplacement. Ce plan permettra de mieux quantifier les besoins en investissement et de soutenir la priorisation et l'optimisation des interventions.

Valeur de remplacement des actifs

Le portefeuille des actifs de la STM représente une valeur de remplacement totale de 52,6 G$, en date du 31 décembre 2024, répartie entre les secteurs métro, bus et administratif. Cette évaluation de la valeur de remplacement des actifs repose sur une méthodologie rigoureuse, conforme aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Elle s'appuie sur des coûts unitaires récents par m2 d'immeuble, par km de tunnel ou par équipement mais elle exclut des éléments comme l'acquisition de terrain, le financement des projets et les impacts de l'inflation.



État des actifs

La STM utilise l'indice d'état des actifs, défini par le SCT pour établir le portrait de l'état de ses actifs, en effectuer le suivi et prioriser les interventions de maintien.

Les catégories définies par le SCT sont :

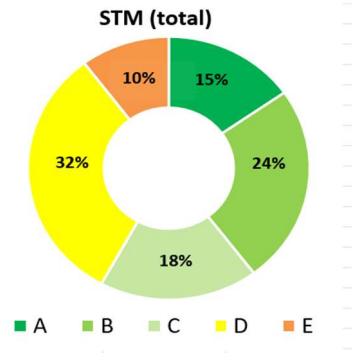
- A : Très bon;
- B : Bon;
- C : Satisfaisant;
- D : Mauvais;
- E : Très mauvais.

L'état des actifs soutient la priorisation des demandes d'inscription des projets au Plan Québécois des Infrastructures (PQI). Également, l'état des actifs est remis annuellement à l'ARTM et, est présenté au MTMD dans le cadre du Plan Annuel de Gestion des Investissements publics en infrastructures (PAGI).

GESTION STRATÉGIQUE DES ACTIFS

Des actifs vieillissants

Globalement, 58 % des actifs de la STM sont actuellement considérés en bon état (A, B, C) et 42% en mauvais état (D, E), en date du 31 décembre 2024.



Portrait par catégorie d'actifs

Réseau du métro

Les actifs du réseau du métro sont considérés en bon état à 57% (A, B, C). Toutefois, plusieurs catégories d'actifs présentent une proportion élevée dans les catégories « mauvais » et « très mauvais état » (D, E) :

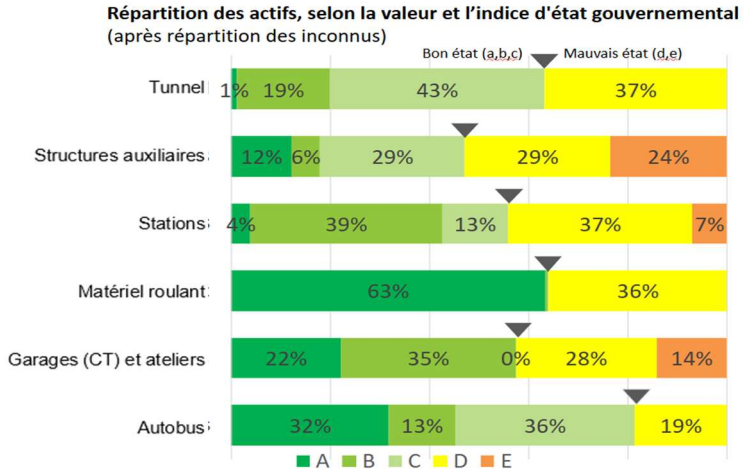
- 36% du matériel roulant, incluant les voitures de train MR73;
- 44% des stations;
- 37% des tunnels;
- 53% des structures auxiliaires;

Réseau de bus

Les actifs du réseau de bus sont considérés en bon état à 70%. Par contre, 42% des garages se situent dans la catégorie « mauvais état ». Et bien que 36% des bus soient considérés dans un état « satisfaisant », un basculement imminent est déjà identifié, vers la catégorie « mauvais état », pour un nombre significatif de bus (172 bus dès l'an prochain et près de 300 bus l'année suivante).

Un processus continu d'inspection des actifs

Le portrait présenté est basé sur un processus continu d'inspection des actifs. En date du 31 décembre 2024, l'état de 15% des actifs restait à établir, principalement concentré dans la catégorie des systèmes métro (alimentation électrique, ventilation, escaliers mécaniques, contrôle de train). Les valeurs agrégées de l'état des actifs présentées ici sont après répartition des inconnus. La STM continue d'investir afin d'atteindre 75% de connaissance des actifs en 2027 et 100% en 2030. Le portrait complet de l'état des systèmes métro devrait être complété d'ici 2030.



GESTION STRATÉGIQUE DES ACTIFS

Déficit d'investissement en maintien des actifs

Le plan de rehaussement du niveau de connaissance des actifs est en progression. La STM planifie pouvoir calculer le déficit de maintien des actifs (DMA) pour l'ensemble de ses actifs suivant la méthodologie définie pas le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), à partir de 2027.

Pour quantifier l'ampleur des investissements nécessaires pour rétablir l'état physique des actifs, la STM mesure actuellement le déficit d'investissement en maintien des actifs (DIMA) pour les principaux actifs du métro. Cette mesure est basée sur un balisage international des niveaux d'investissement annuels en maintien des actifs réalisés par des réseaux comparables, tels que mesurés en proportion de la valeur des actifs.

La STM estime ainsi qu'un déficit d'investissement en maintien d'actif de 6,6 G$ (2025) s'est accumulé pour les principaux actifs du métro (stations, tunnels et systèmes métro) au fil des années. Sur la base des sommes autorisés, ce déficit devrait atteindre 9,0 G$ d'ici 2030, à moins d'un changement de tendance.

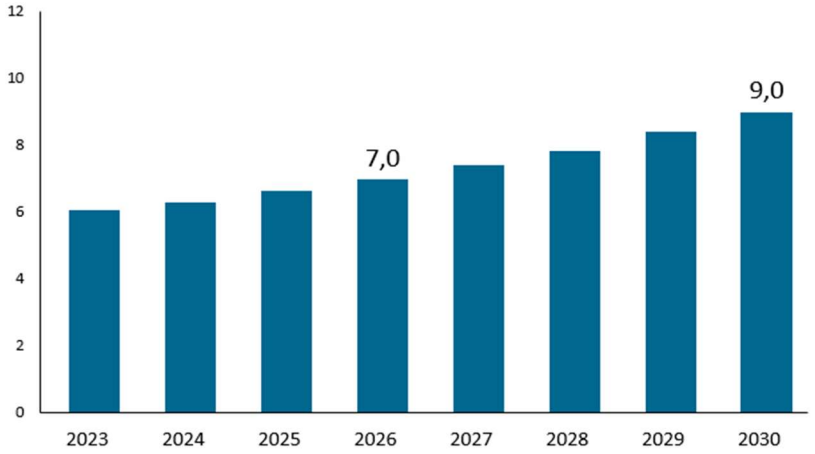
Il est évalué que des investissements de 560 millions $ en dollars constants de 2024 sont nécessaires pour éviter une dégradation additionnelle de l'état des actifs du réseau métro. Ces valeurs n'incluent pas le matériel roulant et les ateliers.

En l'absence d'un rattrapage significatif, le déficit d'investissement continuera de se creuser avec les conséquences possibles suivantes :

- Détérioration accélérée des actifs;
- Risques accrus pour la sécurité et la fiabilité du service;
- Hausse des coûts d'entretien et de maintien à moyen et long terme;
- Pression sur les opérations et sur la qualité de l'expérience client.

La STM met tout en œuvre pour assurer une gestion responsable et rigoureuse de ses actifs. Le déficit d'investissement présenté reflète les besoins réels pour maintenir la qualité, la sécurité et la fiabilité du service.

Déficit d'investissement en maintien des actifs métro (en milliards $) *



* Déficit cumulatif en maintien d'actifs selon les investissements prévus et les sommes confirmées au PITC et à la SOFIL.

/ Impact financier

IMPACT FINANCIER

Hypothèses

Afin de réaliser l'ensemble des investissements inscrits au PI 2026-2035, la STM compte sur l'appui financier des gouvernements du Québec, du Canada et de l'agglomération de Montréal.

Le portefeuille des projets admissibles à une subvention est soumis au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), afin de faire approuver les nouveaux projets et l'augmentation des enveloppes globales par le Conseil du trésor du Québec.

Les autorisations sont confirmées via deux mécanismes;

- Le Plan québécois des infrastructures (PQI);
- Le Portefeuille de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

Seuls les projets, dont les inscriptions aux PQI et SOFIL sont confirmées, sont autorisés à faire appel aux différents programmes d'aides autorisés pour les sociétés de transport collectif du Québec, et ce, à l'intérieur des enveloppes octroyées.

Les principaux programmes d'aides sont :

- Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP)[1];
- Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)[2,];
- Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC).

L'annexe B fournit de plus amples informations sur le processus de financement d'un projet, en considération des enveloppes globales autorisées pour la STM. L'annexe D présente les informations relatives aux différents programmes d'aides.

La STM procède à des analyses constantes afin de maximiser l'utilisation des enveloppes globales accordées par le Conseil du trésor du Québec et les taux de subvention des différents programmes disponibles pour les Sociétés de transport collectif de personnes du Québec.

Cet exercice d'optimisation se complexifie avec la multitude des programmes disponibles, chacun possédant des critères d'admissibilité et des modalités spécifiques ainsi que différents taux de subvention.

Le présent PI 2026-2035 s'appuie sur l'hypothèse du renouvellement des programmes PAGTCP et SOFIL aux mêmes modalités [1,2].

1 La publication des nouvelles modalités du programme PAGTCP est attendue depuis le 1er avril 2025.

2 La STM a reçu la confirmation de l'enveloppe SOFIL 5 le 26 novembre 2025.. Le décret 1137-2025 du nouveau programme de la SOFIL a été publié en septembre 2025. Le PI ne reflète pas les changements relatifs à ces nouvelles modalités, notamment les diminutions des taux de subvention.

IMPACT FINANCIER

Impact des investissements sur l'endettement

Historiquement, la majorité du financement des dépenses d'investissement capitalisables était réalisée par l'émission de dettes.

Du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2025, la dette brute devrait diminuer de 0,4 G$, ce qui représente un taux de réduction annuel moyen de 2,1 %. Pour les dix prochaines années, elle demeurera stable, avec un léger taux de réduction annuel moyen de 0,4 %.

Il est à noter que depuis l'exercice financier 2024-2025 du gouvernement du Québec, le MTMD suit l'application d'une nouvelle norme comptable sur les paiements de subventions accordées pour un projet d'investissement, mettant fin aux financements à long terme subventionnés par service de dette. De cette façon, l'entièreté de l'aide financière provenant du gouvernement provincial est désormais versée au comptant. Ceci provoquera une diminution graduelle de la portion subventionnée de la dette brute jusqu'à son remboursement complet en 2043.

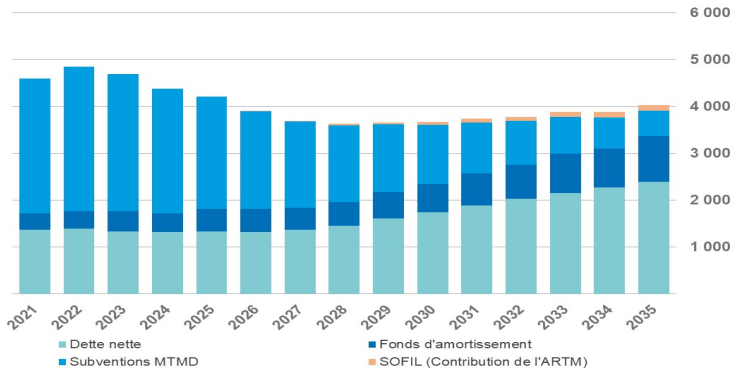
En collaboration avec la Ville de Montréal, il a été convenu d'inclure aux besoins d'emprunt de la Société, à partir de l'année 2026, la contribution de l'Agglomération de Montréal au programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la SOFIL, et ce, en remplacement des contributions au comptant versées par l'ARTM auparavant.

Évolution de l'endettement

(en millions de dollars)

Le montant de la dette nette en circulation totalisera plus de 1,3 G$ (net des subventions et fonds d'amortissement) au 31 décembre 2025 pour atteindre près de 2,4 G$ au 31 décembre 2035, soit un taux de croissance annuel moyen de 7,9 %.

La Société s'est dotée de ratios financiers concernant, entre autres, son niveau d'endettement en établissant des cibles et des seuils critiques à respecter. Le seuil critique est établi à 100 % des revenus annuels nets. En 2026, ce ratio devrait se situer à 74,2 %, en diminution de 2,4 % comparativement à celui prévu en 2025. Les ratios financiers excluent l'impact des emprunts additionnels visant le financement de la contribution de l'Agglomération de Montréal à la SOFIL



					Prévisions										
(En millions de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Fonds d'amortissement[1]	344	371	440	398	475	496	469	515	575	605	683	728	837	831	971
Subventions MTMD	2 876	3 082	2 924	2 654	2 402	2 081	1 847	1 636	1 439	1 258	1 086	937	793	660	539
SOFIL (Contribution de l'ARTM)						4	14	27	42	63	76	85	99	116	125
Dette nette	1 374	1 396	1 328	1 325	1 336	1 323	1 365	1 449	1 606	1 739	1 891	2 028	2 152	2 275	2 398
Total	**4 594**	**4 849**	**4 692**	**4 377**	**4 213**	**3 905**	**3 694**	**3 627**	**3 662**	**3 666**	**3 736**	**3 778**	**3 882**	**3 882**	**4 033**

1 Les montants calculés représentent des projets autorisés. Un fonds d'amortissement est créé pour chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un an, et ce, en vue d'effectuer le remboursement complet à l'échéance.

IMPACT FINANCIER

Impact des investissements sur le service de la dette net

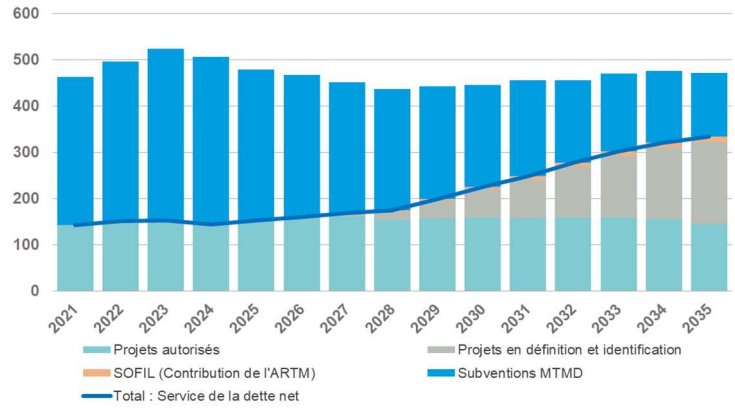
Le service de la dette net devrait atteindre 153 M$ en 2025 pour se situer à 333,4 M$ en 2035. Ceci représente un taux de croissance annuel moyen de 11,8 % par rapport à 1,9 % pour la période de 2021 à 2025.

La Société vise à maintenir son service de dette net entre 6 % et 10 % des dépenses d'exploitation nettes, alors que le seuil critique est établi à 16 %, excluant l'impact des emprunts additionnels pour financer la contribution de l'Agglomération de Montréal à la SOFIL.

La portion du service de la dette admissible à une subvention passera de 69,9 % (pour la période de 2021 à 2025) à 48 % pour les 10 prochaines années, attribuable au remplacement des subventions sur service de dette par des subventions versées au comptant par le gouvernement provincial.

Le service de la dette net devrait représenter 8,8 % des dépenses d'exploitation nettes en 2025 et 8,9 % en 2026, sous la limite établie à 16 %.

Évolution du service de la dette net
(en millions de dollars)



					Prévisions										
(En millions de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Projets autorisés															
Service de la dette brut	462,4	495,8	523,9	506,7	479,1	474,4	444,4	415,5	400,7	379,1	364,6	337,9	327,4	309,7	283,1
Subventions MTMD[1]	320,5	345,5	370,8	362,5	326,2	308,3	283,0	262,3	243,4	220,5	207,3	179,5	168,8	154,2	138,6
Service de la dette net	**141,9**	**150,4**	**153,1**	**144,2**	**152,9**	**166,0**	**161,4**	**153,3**	**157,3**	**158,6**	**157,3**	**158,4**	**158,6**	**155,5**	**144,5**
Projets en définition et identification															
Service de la dette brut	-	-	-	-	0,1	1,9	6,0	18,7	38,8	61,8	84,3	109,8	133,6	154,6	176,9
Subventions MTMD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Service de la dette net	**-**	**-**	**-**	**-**	**0,1**	**1,9**	**6,0**	**18,7**	**38,8**	**61,8**	**84,3**	**109,8**	**133,6**	**154,6**	**176,9**
Total															
Service de la dette brut	462,4	495,8	523,9	506,7	479,2	476,3	450,4	434,2	439,6	440,9	448,9	447,7	461,0	464,3	460,0
Subventions MTMD	320,5	345,5	370,8	362,5	326,2	308,3	283,0	262,3	243,4	220,5	207,3	179,5	168,8	154,2	138,6
SOFIL (Contribution de l'ARTM)	-	-	-	-	-	-	0,7	1,7	2,9	4,5	6,7	8,4	9,5	10,8	12,0
Total : Service de la dette net	**141,9**	**150,4**	**153,1**	**144,2**	**153,0**	**167,9**	**168,1**	**173,6**	**199,1**	**224,8**	**248,3**	**276,5**	**301,7**	**320,9**	**333,4**

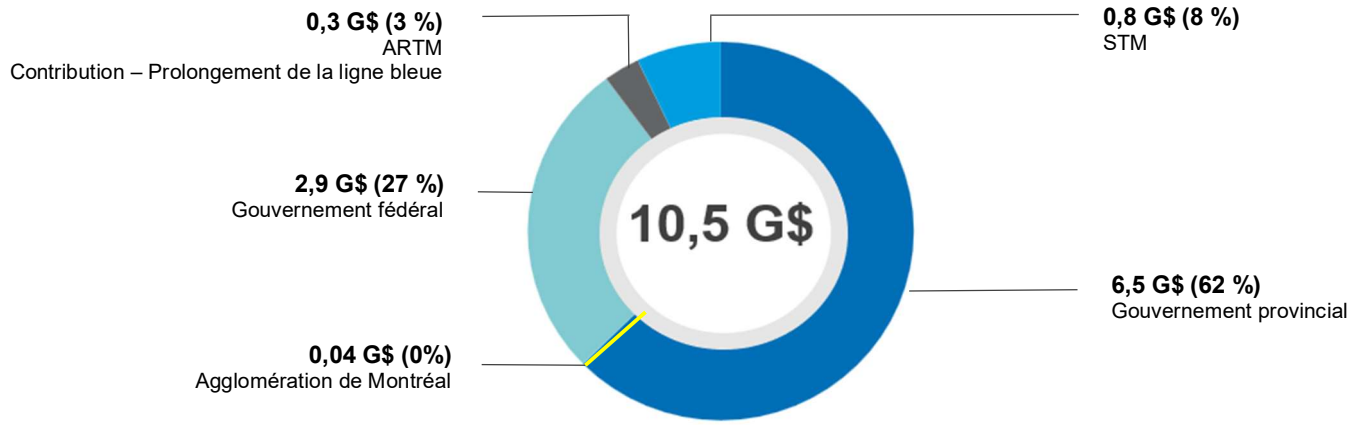
[1] *Subventions pour les projets autorisés (dette subventionnée émise avant le 1er avril 2024)*

IMPACT FINANCIER

Répartition des investissements par source de financement

Projets autorisés

(en millions de dollars)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Total PI 2026-2035
Subventions de nos partenaires												
Gouvernement provincial	489,1	854,3	1 059,0	1 328,0	1 151,5	1 384,8	646,6	53,3	20,4	4,4	-	**6 502,4**
Gouvernement fédéral	613,9	549,2	594,8	724,8	601,5	228,9	111,4	36,4	14,3	2,3	-	**2 863,6**
Agglomération de Montréal	7,4	10,4	12,7	10,6	7,7	3,6	2,2	1,4	-	-	-	**48,6**
ARTM - contribution - prolongement de la ligne bleue	-	-	-	-	-	6,2	291,2	14,8	-	-	-	**312,2**
Sous-total	**1 110,4**	**1 413,9**	**1 666,6**	**2 063,4**	**1 760,6**	**1 623,5**	**1 051,5**	**105,8**	**34,7**	**6,7**	**-**	**9 726,7**
Financement de la STM												
Dépenses d'exploitation	24,4	44,5	16,5	18,1	14,1	13,1	7,3	2,6	1,6	-	-	**117,8**
Sur emprunt	156,3	114,2	126,9	159,9	109,2	102,3	42,4	4,8	8,8	0,5	-	**668,9**
Sous-total	**180,8**	**158,7**	**143,4**	**178,0**	**123,3**	**115,4**	**49,7**	**7,4**	**10,3**	**0,5**	**-**	**786,8**
Total	**1 291,1**	**1 572,5**	**1 810,0**	**2 241,4**	**1 884,0**	**1 738,9**	**1 101,2**	**113,3**	**45,1**	**7,2**	**-**	**10 513,5**



IMPACT FINANCIER

Financement des investissements par type de dépenses

Projets autorisés

(en millions de dollars)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Total PI 2026-2035
Financement au comptant												
Non capitalisable												
Budget d'exploitation	24,4	44,5	16,5	18,1	14,1	13,1	7,3	2,6	1,6	-	-	**117,8**
Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
Gouvernement provincial - subvention au comptant	489,1	854,3	1 059,0	1 328,0	1 151,5	1 384,8	646,6	53,3	20,4	4,4	-	**6 502,4**
Gouvernement fédéral - subvention	613,9	549,2	594,8	724,8	601,5	228,9	111,4	36,4	14,3	2,3	-	**2 863,6**
Agglomération de Montréal - subvention au comptant*	7,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
ARTM - contribution - prolongement de la ligne bleue	-	-	-	-	-	6,2	291,2	14,8	-	-	-	**312,2**
Sous-total	**1 134,8**	**1 448,0**	**1 670,4**	**2 070,9**	**1 767,1**	**1 633,0**	**1 056,6**	**107,1**	**36,3**	**6,7**	**-**	**9 796,0**
Financement sur emprunt												
Non subventionné	156,3	114,2	126,9	159,9	109,2	102,3	42,4	4,8	8,8	0,5	-	**668,9**
Subventionné	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
Agglomération de Montréal		10,4	12,7	10,6	7,7	3,6	2,2	1,4	-	-	-	**48,6**
Sous-total	**156,3**	**124,5**	**139,6**	**170,5**	**116,9**	**105,9**	**44,6**	**6,2**	**8,8**	**0,5**	**-**	**717,5**
Financement total	**1 291,1**	**1 572,5**	**1 810,0**	**2 241,4**	**1 884,0**	**1 738,9**	**1 101,2**	**113,3**	**45,1**	**7,2**	**-**	**10 513,5**

* *En collaboration avec la Ville de Montréal, il a été convenu d'inclure aux besoins d'emprunt de la Société, à partir de l'année 2026, la contribution de l'Agglomération de Montréal au programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la SOFIL, et ce, en remplacement des contributions au comptant versées par l'ARTM auparavant.*

/ Sommaire
projets

SOMMAIRE - PROJETS

Sommaire des investissements

L'ensemble des investissements au cours des 10 prochaines années se chiffrent à 24,1 G$. Dix-neuf projets de grande envergure représentent 99 % des investissements autorisés de 10,5 G$. Le projet du Prolongement de la ligne bleue représente 57 % des investissements autorisés et 25% des investissements totaux sur 10 ans.

(en millions de dollars)	Nb Projets	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
1. Prolongement ligne bleue et projets connexes	**2**	**1 704,3**	**850,6**	**1 097,0**	**1 317,1**	**1 198,2**	**1 160,1**	**739,6**	**17,2**	**1,6**	**-**	**-**	**-**	**8 085,5**	**6 381,3**
Prolongement de la ligne bleue		1 575,5	805,4	1 043,6	1 223,5	1 093,4	1 034,3	739,6	17,2	1,6	-	-	-	7 533,9	5 958,4
Contrôle de trains - ligne bleue		128,7	45,2	53,4	93,6	104,9	125,8	-	-	-	-	-	-	551,6	422,9
2. Maintien des actifs / accessibilité métro	**8**	**2 537,6**	**311,5**	**339,8**	**373,1**	**214,4**	**119,3**	**84,2**	**15,5**	**0,6**	**-**	**-**	**-**	**3 996,0**	**1 458,4**
Réno-Systèmes - phase 3		534,4	0,2	5,2	7,7	-	-	-	-	-	-	-	-	547,5	13,1
Réno-Systèmes - phase 4		541,4	5,6	8,4	12,9	-	-	-	-	-	-	-	-	568,4	26,9
Réno-Systèmes - phase 5		485,9	114,1	82,5	76,1	17,4	13,8	15,6	-	-	-	-	-	805,5	319,5
Réno-Systèmes - phase 6		37,9	52,4	75,8	107,6	96,7	64,0	57,7	15,5	0,6	-	-	-	508,2	470,3
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1		322,7	5,2	5,1	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-	336,5	13,8
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 2		161,7	35,4	14,0	50,1	29,0	19,5	10,1	-	-	-	-	-	319,9	158,1
Réno-Infrastructures - phase 3		424,2	36,1	19,9	20,0	3,5	2,0	-	-	-	-	-	-	505,7	81,5
Réno-Infrastructures - phase 4		29,2	62,6	128,9	95,1	67,7	20,0	0,8	-	-	-	-	-	404,4	375,2
3. Électrification des réseaux	**3**	**201,9**	**263,5**	**265,5**	**430,1**	**447,3**	**450,1**	**272,4**	**80,6**	**35,1**	**7,2**	**-**	**-**	**2 453,7**	**2 251,8**
Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1		45,1	142,7	105,6	198,2	215,1	257,2	183,8	-	-	-	-	-	1 147,8	1 102,7
Programme d'électrification des CT - phase 1		143,9	107,6	134,8	219,8	217,8	186,5	88,6	80,6	35,1	7,2	-	-	1 221,8	1 078,0
Adaptations capacités techno. électrification - phase 1		12,9	13,2	25,1	12,1	14,4	6,4	-	-	-	-	-	-	84,0	71,2
4. Technologie et infrastructures de surface	**2**	**585,7**	**42,9**	**22,1**	**55,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**705,7**	**120,0**
Centre de transport Bellechasse		524,2	23,1	0,5	36,6	-	-	-	-	-	-	-	-	584,4	60,2
Programme de réfection des Infrastructures - phase 2 (PRI-SURFACE2)		61,5	19,8	21,6	18,4	-	-	-	-	-	-	-	-	121,3	59,8
5. Autres infrastructures métro	**2**	**14,7**	**25,3**	**23,9**	**22,5**	**8,7**	**5,2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**100,3**	**85,5**
Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 2		6,3	7,6	5,7	5,6	2,8	-	-	-	-	-	-	-	28,1	21,8
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Métro - phase 2 (PREP-TM2)		8,4	17,7	18,1	16,9	5,9	5,2	-	-	-	-	-	-	72,2	63,8
6. Autres infrastrcutures bus	**1**	**8,1**	**16,4**	**12,5**	**3,7**	**0,6**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**41,3**	**33,2**
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - BUS (PREP-TB)		8,1	16,4	12,5	3,7	0,6	-	-	-	-	-	-	-	41,3	33,2
7. Mouvement bus	**1**	**70,9**	**5,3**	**7,2**	**6,8**	**6,2**	**6,2**	**4,9**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**107,7**	**36,8**
Programme mesures préférentielles pour bus		70,9	5,3	7,2	6,8	6,2	6,2	4,9	-	-	-	-	-	107,7	36,8
Sous-total des principaux projets autorisés	**19**	**5 123,2**	**1 515,6**	**1 767,9**	**2 208,3**	**1 875,4**	**1 740,9**	**1 101,2**	**113,3**	**37,2**	**7,2**	**-**	**-**	**15 490,2**	**10 367,0**
Sous-total des autres projets autorisés	**21**	**4 541,6**	**56,9**	**42,1**	**33,1**	**8,6**	**5,8**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**4 688,1**	**146,5**
Total des projets autorisés	**40**	**9 664,8**	**1 572,5**	**1 810,0**	**2 241,4**	**1 884,0**	**1 746,8**	**1 101,2**	**113,3**	**37,2**	**7,2**	**-**	**-**	**20 178,3**	**10 513,5**
Total des projets en définition	**17**	**28,4**	**55,7**	**119,8**	**335,7**	**378,9**	**114,6**	**171,9**	**235,1**	**230,8**	**154,4**	**70,1**	**13,3**	**1 908,7**	**1 867,0**
Total des projets en identification	**35**	**-**	**46,4**	**179,8**	**416,5**	**773,2**	**946,4**	**1 603,5**	**1 843,6**	**2 006,5**	**1 857,3**	**2 089,5**	**11 375,8**	**23 138,5**	**11 762,7**
Total des investissements	**92**	**9 693,2**	**1 674,6**	**2 109,6**	**2 993,6**	**3 036,0**	**2 807,8**	**2 876,5**	**2 192,0**	**2 274,5**	**2 018,9**	**2 159,7**	**11 389,1**	**45 225,5**	**24 143,2**

SOMMAIRE - PROJETS

Des investissements nécessaires en contexte d'austérité

Les investissements nécessaires au cours des 10 prochaines années totalisent près de 24,1 G$ comparativement à 25,8 G$ au précédent PI. Plusieurs grands projets furent complétés dans la dernière année et certains investissements sont repoussés au-delà de 2035, considérant les limitations au PQI.

Pour offrir un service fiable et sécuritaire, notre réseau doit pouvoir compter sur des infrastructures en bon état. La STM investit massivement dans le maintien et la modernisation de ses infrastructures et doit impérativement continuer de le faire au cours des prochaines années.

C'est plus de 15,2 G$ qui devront être investis pour le maintien et la modernisation des actifs de métro et de bus pour les prochains 10 ans. Les délais pour obtenir la confirmation d'inscription des projets au PQI et les autorisations de subventions impactent lourdement le calendrier de livraison des projets. Certains projets sont toujours en attente des autorisations officielles pour démarrer, tels que les projets de Postes abaisseurs et les plus récentes phases de Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures.

L'électrification du réseau de bus, dont les investissements s'élèvent à 4,4 G$, inclut 2,6 G$ d'acquisition de bus pour le maintien de son parc et du service aux usagers.

Les investissements pour le Prolongement de la ligne bleue, dont le dossier d'affaires fut approuvé en juillet 2024 par le Conseil des ministres du Québec, se chiffrent à près de 6,0 G$ sur 10 ans. Le projet de remplacement du système de contrôle de trains – ligne bleue s'élève à 0,4 G$ sur 10 ans.

Avec près de 1,0 G$ au cours des 10 prochaines années (dont 0,2 G$ autorisés), la STM souhaiterait maintenir son engagement à favoriser et encourager l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations. Toutefois, sans l'engagement du gouvernement, ces investissements devront être reportés sur l'horizon du PI.

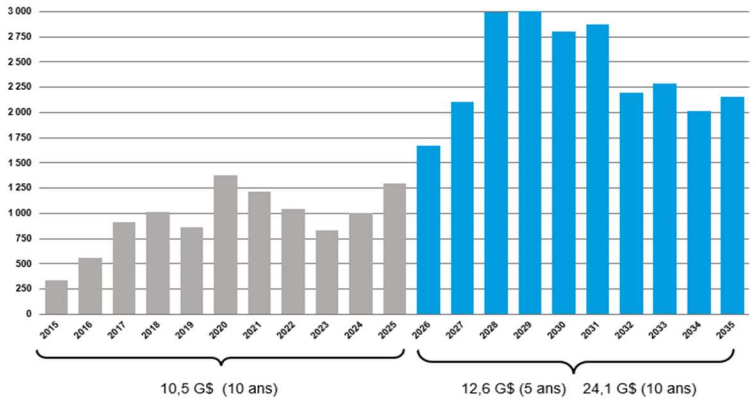
Évolution des investissements 2015 – 2035

(en millions de dollars)

Sur la période de 10 ans entre 2015 et 2025, les investissements totaux se chiffraient à 10,5 G$. Ceux-ci seront de 12,6 G$ sur les 5 prochaines années et de 24,1 G$ sur 10 ans (graphique ci-contre).

L'envergure des investissements sur 5 ans s'explique principalement par :

- Le projet Prolongement de la ligne bleue (5,2 G$);
- Les projets en maintien des actifs du réseau métro (3,4 G$);
- L'électrification du réseau de bus (2,4 G$, dont 1,4 G$ en acquisition de bus).



SOMMAIRE - PROJETS

Sommaire par secteur

À des fins de gestion interne et pour le financement de ses investissements, la STM présente les projets autorisés par type de dépense, regroupés sous quatre secteurs :

- **Réseau de bus**
- **Réseau du métro**
- **Transport adapté**
- **Secteur administratif**

Réseau de bus

Ce secteur comprend les achats de bus (incluant les bus articulés), le maintien des infrastructures de surface et la construction de centres de transport, l'achat et la fabrication des équipements et de l'outillage nécessaires à l'entretien des véhicules et à l'amélioration du service relativement à la ponctualité, à la régularité et à l'information en temps réel.

Il inclut aussi l'achat des véhicules de service, le maintien des actifs immobiliers liés à ce secteur et finalement, les dépenses relatives au respect des normes environnementales et à l'amélioration des installations pour préserver la sécurité de la clientèle et du personnel.

Des investissements autorisés de 2,5 G$, dont 1,1 G$ en acquisition de bus et 1,4 G$ en infrastructure, sont requis dans le secteur du réseau de bus au cours des 10 prochaines années.

Électrification du réseau (en révision)

L'électrification des transports est une priorité du gouvernement du Québec. La STM prépare ce virage de manière réfléchie. Un plan robuste fut établi pour atteindre la cible de 100% électrique en 2040. Depuis 2016, des bus hybrides et électriques sont intégrés au réseau.

La STM préconise actuellement un assouplissement des cibles d'électrification. Les coûts d'exploitation des autobus électriques demeurent très élevés comparativement à ceux des autobus hybrides, et les coûts d'investissement associés à l'acquisition des véhicules ainsi qu'à la mise en place des infrastructures de recharge représentent un coût financier majeur.

La STM recommande des mesures permettant de maintenir la qualité du service offert, tout en poursuivant la transition énergétique de manière réaliste et économiquement soutenable. Considérant que l'électrification complète de son parc de bus réduirait de seulement 0,13 % les émissions de GES au Québec, il est demandé de favoriser l'achat d'autobus hybrides, qui constitue une solution éprouvée, performante et offrant une fiabilité opérationnelle élevée. Des analyses sont en cours en collaboration avec le MTMD.

Acquisition – bus

Les quantités présentées au PI 2026-2035 s'alignent sur la cible gouvernementale exigée, d'acquérir exclusivement des bus électriques à compter de 2025. Les acquisitions prévues se chiffrent à 607 bus électriques 12 mètres (phase 1 autorisée), d'ici 2031. Des acquisitions additionnelles de bus électriques 12 mètres sont également incluses pour atteindre 1307 nouveaux bus électriques.

Une confirmation du gouvernement d'autoriser l'achat de bus hybrides dès l'an prochain permettrait de réaligner rapidement le plan global.

Infrastructures – bus

L'électrification du réseau de surface exige de transformer l'ensemble des centres de transport afin de les adapter aux nouvelles technologies, et ce, en synergie avec la réception graduelle des bus électriques.

Programme d'électrification des CT – phase 1 (fiche BUS-01 en révision)

Le programme d'électrification, prérequis au projet d'acquisition de bus électriques, a pour objectif de planifier et de réaliser la mise en œuvre de l'électrification dans les centres de transport existants et ceux à venir, s'appuyant sur la cadence de remplacement du parc de bus existant par des bus électriques. Cette phase inclut principalement l'ingénierie, l'approvisionnement en équipements électriques, les travaux d'installation des équipements et travaux reliés à l'infrastructure, le plan de raccordement au réseau d'Hydro-Québec.

SOMMAIRE - PROJETS

Sommaire par secteur

Réseau du métro

Ce secteur regroupe les investissements visant principalement :

- l'acquisition et l'entretien des voitures de métro;
- l'achat et le maintien en bon état des équipements fixes et des véhicules de travaux;
- le maintien et la modernisation des actifs du métro;
- l'amélioration des installations pour préserver la sécurité de la clientèle et du personnel.

Sur un total de 8,0 G$ d'investissements autorisés du réseau du métro sur 10 ans, 80 % sont dédiés aux projets Prolongement de la ligne bleue et contrôle de train - ligne bleue. Les montants autorisés pour les projets Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures s'élèvent à 1,3 G$, dont 0,9 G$ au cours des trois prochaines années. Afin de maintenir la qualité du service avec près de la moitié du réseau du métro en service depuis plus de 55 ans, le PI inclus les besoins en investissements supplémentaires, de 4,8 G$ sur 10 ans (en identification) pour les programmes de maintien et de modernisation des actifs métro (PMAM phases 1 à 5).

Le programme d'accessibilité des stations de métro, avec des montants autorisés de 0,2 G$, vise à rendre universelle, l'accessibilité aux stations de métro de la Ville de Montréal. Le PI inclus, des besoins en investissements supplémentaires de 800 M$ sur 10 ans.

Malgré le contexte économique actuel, la STM vise pour la clientèle, le maintien d'un service fiable, des stations de métro rénovées, mieux éclairées et universellement accessibles. L'atteinte de cet objectif, est toutefois limitée par l'insuffisance du financement.

Réno-Systèmes (fiches MET 03-04-05)

À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dédiés à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile. Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis plus de 55 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements qui ont entre 15 ans et plus de 45 ans de service. Le programme Réno-Systèmes, qui regroupe tous les projets relatifs aux équipements fixes, se déploie dans le temps en différentes phases, sur une base continue, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. Les catégories d'équipements remplacés sont notamment: les installations motorisées, les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation.

Réno-Infrastructures (fiches MET 06-07)

Les infrastructures du réseau du métro englobent les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages et ateliers et les bâtiments administratifs. La réfection de ces actifs, qui ont atteint leur fin de vie utile, est essentielle au maintien d'un service sécuritaire et fiable.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Ces travaux, regroupés sous le programme Réno-Infrastructures, se déploient en continu.

Prolongement de la ligne bleue (fiche MET-01)

Le prolongement de la ligne bleue vise notamment à ajouter cinq stations sur environ six kilomètres de tunnel à l'est de la station Saint-Michel jusqu'à Anjou ainsi que deux terminus d'autobus.

Ce projet nécessite le remplacement du système de contrôle de train actuel sur la ligne bleue (fiche MET-02) dont la fin de la durée de vie utile est prévue en 2026. Des études exhaustives ont aussi démontré que celui-ci ne pouvait être reconduit sur le tronçon prolongé. Le projet de contrôle de trains vient répondre directement à ce besoin.

SOMMAIRE - PROJETS

Sommaire par secteur

Transport adapté

Ce secteur comprend les projets dont le but est d'offrir à la clientèle à mobilité réduite des services de transport adapté (TA).

On retrouve principalement le projet Extra-connecte dont la réalisation permettra de faire la planification, la répartition et l'optimisation des routes au TA en temps réel.

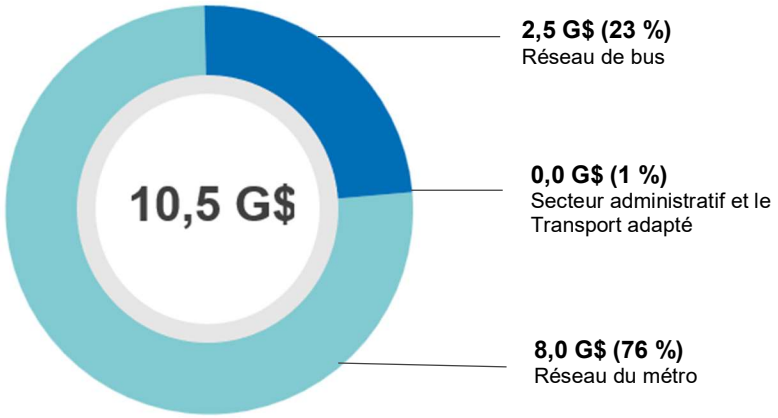
Secteur administratif

Ce secteur englobe les projets non rattachés spécifiquement aux trois autres secteurs, tels les projets de conformité et de maintien et développement technologique.

Des investissements de 48,8 M$ sont autorisés au cours des 10 prochaines années dans divers projets incluant :

- Le programme d'entretien périodique des technologies de l'information – phase 4 qui vise à prévenir la désuétude des équipements et des solutions logicielles en fin de vie utile;
- Le programme d'entretien périodique et d'acquisition OPUS (phases 2 et 3) qui permet d'intervenir au niveau de l'obsolescence (logiciel et matériel) et de la prévention des menaces de sécurité;
- La migration du progiciel Hastus (et système informatique lié) qui constitue une solution intégrée de planification et de gestion du transport public. Ce projet est également un prérequis à l'électrification du réseau de bus.

Pourcentage des investissements par secteur (projets autorisés)



/ Réseau de bus

RÉSEAU DE BUS

Actifs bus au 31 décembre 2024

1849	**Bus :** **723** diesels (12 mètres) **849** hybrides (12 mètres) **41** électriques (12 mètres) **220** articulés (18 mètres)
16	Minibus
223	**Lignes de bus :** **212** accessibles aux personnes à mobilité réduite : • **189** lignes de jour • **23** lignes de nuit **11** services par minibus urbains
8	Centres de transport

La Société possède neuf centres de transport (huit pour le réseau de bus et un pour le transport adapté) :

Centre de transport	Année de construction / Rénovations majeures	Année d'agrandissement
Mont-Royal	1928	1937
Complexe Crémazie	1948	2021
Frontenac	1956 / 2012	1958
Saint-Michel	1956 / 1993	
Saint-Denis	1958 / 2019	1970
Legendre	1973	2011 / 2021
Anjou	1982	2021
Saint-Laurent	1984	2021
LaSalle	1995	
Stinson	2014	

4	Terminus (hors station de métro)
8 697	Arrêts de bus
3 311	Abribus (**883** appartenant à la STM)
447	Véhicules routiers
263	Véhicules non routiers et équipements d'entretien de terrain

Équipements de vente et perception

2 160	Boîtes de perception bus
682	Terminaux de vente de titres (détaillants)

RÉSEAU DE BUS

Sommaire

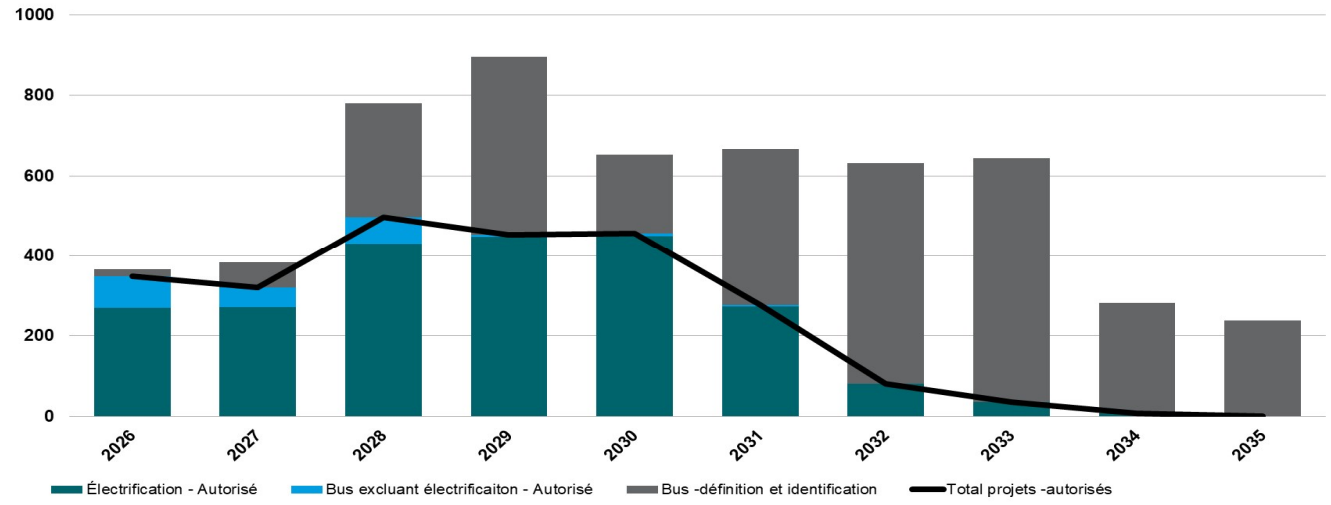
Le total des investissements autorisés au cours des 10 prochaines années, pour le réseau de bus, s'élève à plus de 2,5 G$.

De ce montant, 1,1 G$ servira à l'ajout de bus électriques 12 mètres, au rythme de remplacement du parc en fin de vie utile, avec un certain nombre de bus âgés de 16 ans ou plus, tandis que 1,4 G$ seront consacrés à des projets d'infrastructure, notamment, pour la transformation des centres de transport afin de les adapter aux nouvelles technologies liées à l'électrification, la construction du nouveau centre de transport Bellechasse ainsi que le programme de réfection des infrastructures (PRI phase 2).

Électrification du réseau

L'arrivée des bus hybrides, depuis le printemps 2016, a pavé la voie à l'électrification du réseau en remplaçant graduellement les bus au diesel. À l'acquisition de bus électriques s'ajoute la transformation des centres de transport. Des modifications majeures sont nécessaires dans l'aménagement des centres de transport visés par les projets d'électrification afin de rendre possible la recharge de ces nouveaux bus électriques, tout en minimisant l'impact sur les opérations du réseau.

Évolution des investissements bus (en millions de dollars)



RÉSEAU DE BUS

Tableau des investissements – réseau de bus

Autorisés *(en millions de dollars)*		2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
BUS-01	Programme d'électrification des CT - phase 1	143,9	107,6	134,8	219,8	217,8	186,5	88,6	80,6	35,1	7,2	-	-	**1 221,8**	**1 078,0**
BUS-02	Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1	45,1	142,7	105,6	198,2	215,1	257,2	183,8	-	-	-	-	-	**1 147,8**	**1 102,7**
BUS-03	Adaptations capacités techno. électrification - phase 1	12,9	13,2	25,1	12,1	14,4	6,4	-	-	-	-	-	-	**84,0**	**71,2**
	Centre de transport Bellechasse	524,2	23,1	0,5	36,6	-	-	-	-	-	-	-	-	**584,4**	**60,2**
BUS-04	Programme de réfection des Infrastructures - phase 2 (PRI-SURFACE2)	61,5	19,8	21,6	18,4	-	-	-	-	-	-	-	-	**121,3**	**59,8**
BUS-05	Programme rehaussement et entretien périodique technologies - BUS (PREP-TB)	8,1	16,4	12,5	3,7	0,6	-	-	-	-	-	-	-	**41,3**	**33,2**
BUS-06	Programme mesures préférentielles pour bus	70,9	5,3	7,2	6,8	6,2	6,2	4,9	-	-	-	-	-	**107,7**	**36,8**
	Acquisition équipements de production - phase 2	5,1	2,9	1,6	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	**10,2**	**5,1**
	Remplacement des véhicules de service - phase 2	27,3	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**28,3**	**0,9**
	Reconstruction du complexe Crémazie	292,8	0,5	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**294,3**	**1,5**
	Agrandissement de 3 centres de transport	215,7	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**216,6**	**1,0**
	Acquisition de bus 12 mètres - phase 2	620,0	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**621,5**	**1,5**
	Vision chaîne d'approvisionnement et RDA	79,0	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**79,6**	**0,6**
Total - autorisés		**2 106,5**	**335,6**	**309,9**	**496,3**	**454,0**	**456,3**	**277,3**	**80,6**	**35,1**	**7,2**	**-**	**-**	**4 558,8**	**2 452,3**

RÉSEAU DE BUS

Tableau des investissements – réseau de bus (suite)

Définition *(en millions de dollars)*	**2025 et avant**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036 et après**	**Total Projet**	**Total PI 2026-2035**
Acquisition de bus électriques 18 mètres	0,4	0,6	17,6	164,1	294,4	18,7	19,1	-	-	-	-	-	**515,0**	**514,6**
Remplacement batteries à mi-vie Bus hybrides	0,1	0,7	2,7	4,5	4,8	13,9	12,3	13,9	9,5	3,8	0,2	3,4	**69,7**	**66,2**
Centre de transport - Est de Montréal	24,2	6,4	3,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**34,2**	**10,0**
Réfection et installation d'abribus - Nouveaux modèles STM	0,4	0,1	1,6	2,1	2,2	2,3	2,3	2,4	2,5	2,5	2,6	9,9	**30,9**	**20,6**
Déménagement Terminus Newman	0,4	3,2	5,8	7,5	9,9	1,2	-	-	-	-	-	-	**28,1**	**27,7**
Remplacement des véhicules de service routier **- Nouveau**	0,1	4,4	4,1	13,7	0,8	0,5	-	-	-	-	-	-	**23,5**	**23,4**
Télémétrie - phase 2	0,0	-	0,9	2,3	2,0	2,0	-	-	-	-	-	-	**7,3**	**7,3**
Remplacement des véhicules de service non-routier **- Nouveau**	0,1	1,8	1,7	5,7	0,3	0,2	-	-	-	-	-	-	**9,9**	**9,8**
Programme d'immobilisation maintien des infrastructures - BUS (PIMI-BUS) **- Nouveau**	-	5,1	4,5	4,5	4,5	4,0	-	-	-	-	-	-	**22,7**	**22,7**
Total - définition	**25,7**	**22,5**	**42,5**	**204,5**	**319,0**	**42,8**	**33,8**	**16,3**	**12,0**	**6,3**	**2,8**	**13,3**	**741,3**	**702,3**

Identification *(en millions de dollars)*	**2025 et avant**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036 et après**	**Total Projet**	**Total PI 2026-2035**
Programme d'électrification des CT - phase 2	-	-	-	-	1,8	11,9	25,7	81,1	165,1	154,8	107,3	984,1	**1 531,8**	**547,6**
Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 2	-	-	-	-	-	2,8	194,5	351,5	362,0	12,0	-	-	**922,8**	**922,8**
Centre de transport - Est de Montréal - réalisation	-	-	-	1,0	4,8	4,9	4,0	3,1	2,0	28,6	79,9	462,5	**590,8**	**128,2**
Programme de réfection des infrastructures - phase 3 (PRI-SURFACE3)	-	2,1	20,5	61,6	82,2	82,2	82,2	61,7	28,8	10,2	-	-	**431,4**	**431,4**
Programme de réfection des infrastructures - phase 4 (PRI-SURFACE4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,6	41,1	347,3	**411,0**	**63,7**
Programme mesures préférentielles pour bus - phase 2	-	-	-	-	-	-	-	4,3	4,4	4,5	3,2	16,5	**33,0**	**16,5**
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Bus - phase 2 (PREP-TB2)	-	-	-	0,6	6,3	12,8	12,8	12,8	12,8	12,8	-	-	**70,7**	**70,7**
Adaptations capacités techno. électrification - phase 2	-	-	-	12,8	12,8	12,8	6,4	-	-	-	-	-	**44,8**	**44,8**
Adaptations capacités techno. Électrification - phase 3	-	-	-	-	-	-	6,4	12,8	12,8	12,8	-	-	**44,8**	**44,8**
Remplacement des véhicules de service non-routier phase 2	-	-	-	-	2,0	1,6	2,9	0,9	1,0	1,3	0,5	-	**10,3**	**10,3**
Remplacement des véhicules de service routier phase 2	-	-	-	-	12,4	9,9	17,7	5,3	6,2	8,0	3,0	-	**62,5**	**62,5**
Relocalisation du service de la prévention incendie	-	0,3	4,6	3,3	1,1	15,5	0,2	-	-	-	-	-	**25,0**	**25,0**
Télémétrie - phase 3	-	-	-	-	-	-	2,3	2,2	2,3	-	-	-	**6,8**	**6,8**
Total - identification	**-**	**2,4**	**25,1**	**79,3**	**123,3**	**154,3**	**355,1**	**535,6**	**597,4**	**267,6**	**235,1**	**1 810,4**	**4 185,5**	**2 375,1**
Total - réseau de bus	**2 132,2**	**360,4**	**377,6**	**780,0**	**896,3**	**653,4**	**666,2**	**632,5**	**644,4**	**281,0**	**237,9**	**1 823,7**	**9 485,6**	**5 529,8**

RÉSEAU DE BUS

Fiche de projet
BUS-01 - en révision

Numéro de projet STM / RE / MTMD
201927_N / R-205 / 154-20-7014 / 154-20-7583 / 154-24-7315 / 154-22-7595 / 154-21-8084 / 154-23-7556

Crédits PQI
Inscrit (980,2 M$, contributions provinciales, fédérales)

Enveloppes SOFIL
Montant réservé (239,3 M$ contributions provinciales, fédérales)

Programmes d'aide
PAGITC – 95 %, SOFIL 4 – 95% , SOFIL 5 – 85%, PAGTCP – 85% - FTCZE – 50%

Catégorie de portefeuille
Développement

Programme d'électrification des centres de transport – phase 1

À partir de 2025, la STM vise à poursuivre le remplacement de son parc de bus actuel en faisant l'acquisition de bus 100 % électriques. Du point de vue opérationnel, la prise en charge de ces nouveaux bus pose plusieurs défis pouvant impacter la manière dont la STM livre le service actuellement sur son réseau. À l'encontre des bus hybrides ou diesel, les bus électriques constituent des entités bipartites englobant les bus ainsi que les équipements de recharge. Des modifications majeures seront requises dans l'aménagement des centres de transport touchés par les projets d'électrification afin de rendre possible la recharge de ces nouveaux bus électriques, tout en minimisant l'impact sur les opérations du réseau de bus. Plusieurs projets pilotes d'électrification sont en cours afin d'acquérir des connaissances, dans le but de développer et exploiter un éventuel réseau de surface entièrement électrique.

Le programme d'électrification est un prérequis au projet d'acquisition de bus électriques. Il a pour objectif de planifier et réaliser la mise en œuvre de l'électrification dans les centres de transport existants et futurs. Le rythme proposé pour le déploiement de l'électrification dans les centres de transport s'appuie sur l'évolution du parc de bus, la capacité d'Hydro-Québec à fournir la puissance requise sur chacun des sites, les contraintes liées à l'infrastructure des centres et la technologie de recharge, ainsi que de la cadence de livraison par an des bus électriques.

La phase 1 du programme d'électrification vise principalement la transformation des centres de transport permettant de recevoir et exploiter les bus électriques. Elle inclut notamment les études, l'ingénierie, l'approvisionnement en équipements électriques, les travaux d'installation des équipements et travaux reliés à l'infrastructure, le plan de raccordement au réseau d'Hydro-Québec ainsi que la mise en service.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Permettre l'exploitation des bus électriques;
- Réduire les émissions de GES;
- Réduire les coûts de la facture électrique grâce à l'installation d'un système de contrôle des équipements de recharge.

(en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Investissement														
Capitalisable	141,3	106,3	134,6	219,6	217,8	186,5	88,6	80,6	35,1	7,2	-	-	1 217,6	1 076,2
Non Capitalisable	2,5	1,3	0,3	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	4,3	1,8
Total	**143,9**	**107,6**	**134,8**	**219,8**	**217,8**	**186,5**	**88,6**	**80,6**	**35,1**	**7,2**	**-**	**-**	**1 221,8**	**1 078,0**
Financement														
Gouvernement provincial	67,8	46,6	60,2	108,0	117,2	104,8	49,4	46,3	20,5	4,4	-	-	625,3	557,6
Gouvernement fédéral	63,2	50,4	62,3	92,0	82,4	67,6	33,7	29,7	12,4	2,3	-	-	496,1	433,0
Agglomération de Montréal	5,6	0,5	-	0,9	0,4	-	-	-	-	-	-	-	7,4	1,8
STM	7,3	10,0	12,3	18,8	17,8	14,0	5,5	4,6	2,1	0,5	-	-	93,0	85,6
Total	**143,9**	**107,6**	**134,8**	**219,8**	**217,8**	**186,5**	**88,6**	**80,6**	**35,1**	**7,2**	**-**	**-**	**1 221,8**	**1 078,0**
Pourcentage de subvention													**92%**	

RÉSEAU DE BUS

Fiche de projet
BUS-02 – en révision

Numéro de projet STM / RE / MTMD
500605_N / R-211 / 154-19-7177 / 154-22-7551 / 154-23-7613

Crédits PQI
Inscrit (978,3 M$, contributions provinciales, fédérales)

Enveloppe SOFIL
Montant réservé (2,8 M$ contributions provinciales, fédérales)

Programmes d'aide
PAGITC - 95 %, SOFIL 5 – 90%, PAGTCP – 100%

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Acquisition de bus électriques 12 mètres – phase 1

Le parc des bus 12 mètres se retrouve avec un certain nombre de bus âgés de 16 ans ou plus. Pour réduire l'âge du parc, la STM a débuté l'acquisition d'autobus électriques 12 mètres en 2025. Cette acquisition permet non seulement de réduire l'âge du parc, mais aussi de réduire les émissions de GES ainsi que d'augmenter le taux d'électrification du parc de bus.

Ces bus électriques seront munis d'un système de perception des titres et d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs. De plus, ils seront équipés d'une rampe avant, de caméras, d'un système de climatisation, de ports USB et de deux places dédiées pour les personnes en fauteuil roulant.

Le projet comportera aussi un volet intégration des bus tant au niveau de l'entretien qu'à celui de l'exploitation.

Nombre de bus	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**Total**
Remplacement	17	83	58	114	122	140	73	607
Total	**17**	**83**	**58**	**114**	**122**	**140**	**73**	**607***

* Une analyse est en cours quant à l'acquisition de bus hybrides.

BÉNÉFICES

Les bénéfices attendus de ce projet sont :

- Maintenir le parc en bon état;
- Permettre l'atteinte d'un taux d'électrification du réseau des bus de 13 % en 2026;
- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Réduire les émissions de GES;
- Améliorer le service (taux de livraison, régularité et prévisibilité);
- Approfondir nos connaissances et acquérir une expérience en électrification du transport.

(en millions de dollars)	**2025 et avant**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036 et après**	**Total Projet**	**Total PI 2026-2035**
Investissement														
Capitalisable	41,4	140,2	103,0	195,7	212,5	254,7	181,3	-	-	-	-	-	1 128,8	1 087,4
Non Capitalisable	3,7	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	-	-	-	-	-	19,0	15,2
Total	**45,1**	**142,7**	**105,6**	**198,2**	**215,1**	**257,2**	**183,8**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 147,8**	**1 102,7**
Financement														
Gouvernement provincial	14,5	71,2	50,7	101,3	110,4	133,6	93,2	-	-	-	-	-	574,8	560,4
Gouvernement fédéral	10,3	50,8	36,2	72,4	78,9	95,4	66,9	-	-	-	-	-	410,9	400,6
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
STM	20,4	20,7	18,7	24,5	25,7	28,2	23,8	-	-	-	-	-	161,9	141,6
Total	**45,1**	**142,7**	**105,6**	**198,2**	**215,1**	**257,2**	**183,8**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 147,8**	**1 102,7**
Pourcentage de subvention													**86 %**	

RÉSEAU DE BUS

Fiche de projet

BUS-03 – en révision

Numéro de projet STM / RE / MTMD
202311_N / R-221 / à venir

Crédits PQI
-

Enveloppe SOFIL
Montant réservé (64,9 M$, contributions provinciales, fédérales)

Programmes d'aide
SOFIL 5 – 90 %

Catégorie de portefeuille
Amélioration et développement

Adaptation des capacités technologiques pour Électrification – phase 1

La STM entreprend un virage vers l'électrification de son parc de bus en vue d'une complète transition avant 2040. Pour soutenir l'intégration, l'entretien et l'exploitation d'une flotte mixte avec une fraction grandissante de bus électriques, le projet ACTE I met en place les adaptations pour les systèmes existants (Hastus, SAP, SAEIV, etc.) et des fondations technologiques requises pour l'exploitation des autobus électriques déjà en exploitation et ceux à venir. Le projet ACTE met aussi en place les solutions permettant la gestion du stationnement des bus (DMS) ainsi que la localisation des bus (RTLS).

Ce projet est un prérequis à l'électrification du réseau et à l'exploitation d'une flotte de bus électriques.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à **:**

- Permettre la planification et la régulation des bus électriques;
- Permettre la planification et les interventions d'entretien nécessaires sur les infrastructures de recharge et les nouveaux bus électriques;
- Permettre la surveillance des infrastructures de recharge et des nouveaux bus électriques;
- Permettre la consommation de données opérationnelles des bus électriques via des tableaux de bord et analyses diverses;
- Optimiser la gestion de stationnement, le ravitaillement (système de chauffage pour les bus électriques et le carburant pour les bus thermiques), et la gestion des affectations des bus aux lignes/tournées;
- Permettre les activités d'entretien (automatisation des tâches, augmentation de la productivité et l'utilisation plus efficace des bus);
- Améliorer la sortie de véhicules (caractéristiques de véhicules respectées, diminution des délais de sortie dus à l'entretien et des coupures de service qui en résultent).

(en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Investissement														
Capitalisable	9,9	12,3	22,5	10,6	12,4	5,5	-	-	-	-	-	-	73,3	63,3
Non Capitalisable	3,0	0,9	2,6	1,5	1,9	0,9	-	-	-	-	-	-	10,8	7,8
Total	**12,9**	**13,2**	**25,1**	**12,1**	**14,4**	**6,4**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**84,0**	**71,2**
Financement														
Gouvernement provincial	4,3	5,1	9,4	4,5	5,3	2,3	-	-	-	-	-	-	31,0	26,7
Gouvernement fédéral	5,2	6,2	11,4	5,5	6,4	2,8	-	-	-	-	-	-	37,5	32,3
Agglomération de Montréal	0,5	0,6	1,1	0,5	0,6	0,3	-	-	-	-	-	-	3,6	3,1
STM	3,0	1,3	3,3	1,5	2,0	0,9	-	-	-	-	-	-	12,0	9,0
Total	**12,9**	**13,2**	**25,1**	**12,1**	**14,4**	**6,4**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**84,0**	**71,2**
Pourcentage de subvention													**82 %**	

RÉSEAU DE BUS

Fiche de projet
BUS-04

Numéro de projet STM / RE / MTMD
603087_N / R-200 / 154-17-7653

Crédits PQI
Inscrit (98,8 M$, contributions provinciales)

Enveloppe SOFIL
-

Programmes d'aide
PAGTCP – 85 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Programme de réfection des infrastructures (PRI Surface) – phase 2

Ce projet constitue la deuxième phase du programme de réfection des infrastructures afin de prendre en charge l'entretien des infrastructures qui n'étaient pas visées par les autres programmes existants. La deuxième phase, d'une durée de cinq ans..

Les principaux éléments d'infrastructures touchés sont :
- Les toitures;
- L'enveloppe de plusieurs bâtiments;
- Les portes de garage et coupe-feux;
- Les systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé;
- L'éclairage, la distribution électrique et les génératrices;
- Les équipements de production liés à l'infrastructure;
- Les dalles et les pavages intérieurs et extérieurs;
- La mise aux normes de locaux techniques;
- Les équipements pétroliers et d'huiles usées;
- Les dispositifs anti-refoulement;
- Les équipements de levage et de sécurité.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à **:**
- Assurer la livraison du service dans un environnement sécuritaire pour les clients et les employés;
- Optimiser les investissements en intervenant au moment opportun durant le cycle de vie des infrastructures, et ainsi produire un effet de levier pour améliorer les performances opérationnelles et financières de la STM;
- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Assurer la conformité aux lois et normes en vigueur.

(en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Investissement														
Capitalisable	61,4	19,8	21,6	18,1	-	-	-	-	-	-	-	-	120,9	59,5
Non Capitalisable	0,1	-	-	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	0,3
Total	**61,5**	**19,8**	**21,6**	**18,4**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**121,3**	**59,8**
Financement														
Gouvernement provincial	49,1	15,8	17,5	15,0	-	-	-	-	-	-	-	-	97,4	48,3
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	12,4	4,0	4,2	3,4	-	-	-	-	-	-	-	-	23,9	11,5
Total	**61,5**	**19,8**	**21,6**	**18,4**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**121,3**	**59,8**
Pourcentage de subvention													**80 %**	

RÉSEAU DE BUS

Fiche de projet
BUS-05

Numéro de projet STM / RE / MTMD
201921_N

Crédits PQI
-

Enveloppe SOFIL
-

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Programme de rehaussement et entretien périodique technologies - BUS (PREP-TB)

Le Programme de Rehaussement et d'Entretien Périodique - Technologies Bus (PREP-TB) est nécessaire pour : assurer la pérennité des actifs informatiques Bus, assurer l'atteinte des objectifs d'affaires et des niveaux de services attendus, réduire les enjeux opérationnels et permettre une intégration de nouveaux besoins reliés à d'autres projets tel que l'électrification. Des bilans de santé ont été réalisés pour l'ensemble des systèmes technologiques Bus en plus d'un audit de vérification sur le système de radiocommunications. Ces activités ont permis d'identifier les risques opérationnels de chacun de ces systèmes et l'ensemble des initiatives qui sont requises pour adresser la désuétude matérielle et logicielle. L'écosystème iBus, partie importante de la portée du PREP-TB, a été déclaré comme système critique par le Comité GRAI en 2021.

Plusieurs dizaines d'initiatives ont été identifiées dans la portée du programme et elles sont regroupées dans 6 catégories : radiocommunications; Infrastructure technologique (serveurs, réseau, téléphonie, etc.); bureautique; applicatif; sécurité et surveillance, équipements embarqués / terrain.

BÉNÉFICES

Vise à améliorer l'agilité d'adaptation aux nouveaux besoins d'affaires et à faciliter l'atteinte des objectifs du PSO 2030, tels :

- S'adapter à l'implantation de nouvelles technologies et aux nouveaux besoins d'affaires en modernisant les actifs et en consolidant les fondations technologiques;
- Améliorer la performance et l'efficacité des activités de maintenance préventive et corrective (réduction du temps nécessaire pour diagnostiquer/réparer, disponibilité des pièces de rechange et support des fournisseurs);
- Réduire de manière significative les temps en mode dégradé ou en redondance, principalement pour le Centre opérationnel principal (COP);
- Réduire le déficit de maintien des actifs et améliorer la fiabilité et la performance des différents systèmes;
- Maintenir les niveaux de satisfaction du service à la clientèle.

(en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Investissement														
Capitalisable	7,3	16,4	12,2	3,4	0,5	-	-	-	-	-	-	-	39,7	32,4
Non Capitalisable	0,8	0,1	0,3	0,4	0,1	-	-	-	-	-	-	-	1,6	0,8
Total	**8,1**	**16,4**	**12,5**	**3,7**	**0,6**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**41,3**	**33,2**
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	8,1	16,4	12,5	3,7	0,6	-	-	-	-	-	-	-	41,3	33,2
Total	**8,1**	**16,4**	**12,5**	**3,7**	**0,6**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**41,3**	**33,2**
Pourcentage de subvention													**0 %**	

RÉSEAU DE BUS

Fiche de projet
BUS-06

Numéro de projet STM / RE / MTMD
350001_N / CA-113 / 154-00-1169 /154-13-0306

Crédits PQI
Inscrit (71,6 M$ contributions provinciales)

Enveloppe SOFIL
-

Programmes d'aide
PAGTCP – 75 %, PAGTCP – 100 %

Catégorie de portefeuille
Développement

Programme de mesures préférentielles pour bus

Ce programme consiste à implanter des mesures préférentielles bus (MPB) et des SRB légers sur l'île de Montréal afin d'offrir aux Montréalais, un service de transport collectif performant, rapide et ponctuel. Pour la clientèle, cela s'exprime par des gains de temps de parcours, une régularité et une ponctualité des horaires ainsi que par l'offre d'un service concurrentiel par rapport à l'automobile. Pour la STM, le programme MPB permet également de générer des économies en récupérant les réductions de temps de parcours pour offrir le même niveau de service à moindre coût.

Il existe principalement trois types de mesures :

- Voies réservées et voies d'évitement : Elles permettent aux bus de circuler sur une voie, ou une section de la voie, qui leur est exclusive.
- Feux prioritaires en temps fixes ou en temps réel : Permet une priorité de départ et/ou de modifier les feux de circulation pour prioriser les bus et ainsi obtenir des gains de temps.
- Service rapide par bus (SRB) léger: Couloir de bus avec des infrastructures dédiées, avec entre autres, des voies réservées toute la journée, des feux prioritaires en temps réel, des stations aménagées, une haute fréquence de passage, etc. Les SRB légers visent une amélioration rapide du service sans investissements majeurs.

À l'heure de la transition écologique, c'est une responsabilité de garantir des options de déplacements plus vertes et efficaces.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire les écarts dans les temps de parcours pour la clientèle;
- Optimiser les temps de parcours pour la clientèle pour ainsi offrir un avantage concurrentiel à l'automobile;
- Offrir un service fiable, ponctuel et prévisible à la clientèle;
- Améliorer l'expérience client;
- Générer des économies d'exploitation en permettant de récupérer les gains de temps;
- Réduire les émissions de GES.

(en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Investissement														
Capitalisable	70,3	5,3	7,2	6,8	6,2	6,2	4,9	-	-	-	-	-	107,1	36,8
Non Capitalisable	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,6	-
Total	**70,9**	**5,3**	**7,2**	**6,8**	**6,2**	**6,2**	**4,9**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**107,7**	**36,8**
Financement														
Gouvernement provincial	48,6	2,7	4,1	3,8	3,2	3,2	2,4	-	-	-	-	-	68,1	19,5
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	22,3	2,6	3,1	3,1	3,0	3,0	2,5	-	-	-	-	-	39,6	17,3
Total	**70,9**	**5,3**	**7,2**	**6,8**	**6,2**	**6,2**	**4,9**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**107,7**	**36,8**
Pourcentage de subvention													**63 %**	

/ Réseau du métro

RÉSEAU DU MÉTRO

Actifs métro au 31 décembre 2024

4	Lignes de métro – **71** km de tunnels
68	Stations – **133** édicules
999	**Voitures de métro :** • **360** voitures MR-73 (mises en service en 1976) • **639** (**71** trains) voitures AZUR (mises en service à compter de 2016)
2	Laveurs de voitures de métro
11	**7** garages de service et **4** ateliers de réparation
298	**296** escaliers mécaniques et **2** trottoirs roulants
80	Ascenseurs répartis dans **28** stations complètement accessibles
91	Postes de ventilation mécanique (**159** ventilateurs)
155	Puits de ventilation naturelle
605	Pompes
7	Postes de district
70	Postes de redressement
215	Postes secondaires de distribution
337	Km de rails, pistes de roulement et barres de guidage
460	**Câblage :** • **322** km de câblage 12 / 25 kVca • **138** km de câblage 750 Vcc
40	Locotracteurs et draisines
98	Véhicules de travaux spécialisés (plateformes, lorries, nacelles, etc.)

Équipements de vente et perception

984	Portillons à vantaux et tourniquets d'entrée ou de sortie
231	Distributrices automatiques de titres
125	Systèmes intégrés de vente de titres en loge (agents de stations)
170	Centre de services

RÉSEAU DU MÉTRO

Sommaire

Les investissements totaux autorisés pour les installations du réseau du métro s'élèvent à 8,0 G$ sur 10 ans, dont 80 % sont consacrés au projet du prolongement de la ligne bleue incluant le projet contrôle de trains ligne bleue. Le financement confirmé pour le maintien des actifs se chiffre à 1,7 G$.

Programmes de maintien et de modernisation des actifs

Contrer le vieillissement des équipements fixes du métro et les conséquences négatives sur la fiabilité et la sécurité du service est une priorité.

La STM doit pouvoir poursuivre ses investissements dans ses différentes infrastructures, notamment via ses programmes Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures qui visent à injecter près de 1,3 G$ en investissements autorisés sur 10 ans.

Les prochaines phases, nommées « programmes de modernisation des actifs métro (PMAM) » et totalisant 4,8 G$ (dont 1,2 G$ pour les 5 prochaines années) sont également incluses au PI. Leur inscription au PQI n'est pas confirmée.

Voitures de métro

Les 360 voitures MR-73, mis en service à partir de 1976, et parmi les plus vieilles au monde, doivent être remplacées par des trains modernes. Des investissements sont également requis pour les infrastructures afférentes, tels que les projets de remplacement du système de contrôle de trains, le complexe Beaugrand, la modification de l'arrière-gare et du garage Angrignon.

Considérant l'envergure de ces projets, et sachant qu'une douzaine d'années se sont écoulées entre le début des études et la réception des trains AZUR, il est nécessaire de planifier la mise en œuvre de manière proactive et responsable.

La STM présente ces investissements depuis maintenant 4 ans au PI. Bien que des crédits aient été confirmés au PQI 2025-35, ils ne permettent pas d'assurer convenablement le financement des études requises. Aucun crédit n'est d'ailleurs octroyé à partir de 2028.

En parallèle, pour assurer le maintien de la fiabilité et de la qualité du service à la clientèle du métro, la STM est engagée à poursuivre ses investissements visant le prolongement de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 jusqu'en 2036.

Prolongement de la ligne bleue

Le projet de prolongement de la ligne bleue, de Saint-Michel à Anjou, permettra l'ajout de cinq stations universellement accessibles (5,8 km), de deux terminus de bus et d'un tunnel piétonnier reliant le SRB Pie-IX à la future station de métro à l'intersection de la rue Jean-Talon et du boulevard Pie-IX. Ce projet nécessite un nouveau système de contrôle de trains afin de permettre son exploitation. Ce dernier permettra d'assurer la viabilité du système de contrôle de trains du métro à long terme afin de ne plus dépendre d'un système vieillissant tout en suivant une tendance mondiale chez les exploitants en optant pour une technologie plus récente.

Accessibilité universelle

Consacrant une somme autorisée de 0,2 G$ sur les 10 prochaines années pour les phases 1 et 2 du programme Accessibilité, la STM vise à améliorer l'accessibilité physique de ses infrastructures, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle. Toutefois, seule la première phase a reçu l'autorisation de subventions par le MTMD jusqu'à présent. Le PI inclus également les phases additionnelles 3 et 4 pour un montant de 0,8 G$. Toutefois, le financement de ces phases n'étant pas confirmé, aucun travail relatif à l'installation des ascenseurs ne pourra débuter.

Technologies

Avec la présence grandissante des composantes informatiques dans les systèmes opérationnels du métro, la STM poursuit son programme de rehaussement et d'entretien périodique technologique (PREP –TM phase 2) avec des investissements autorisés de 63,8 M$ jusqu'à 2030 afin de soutenir efficacement les opérations du métro tant au niveau de la disponibilité, de la performance des technologies et de la qualité des processus de surveillance et de support.

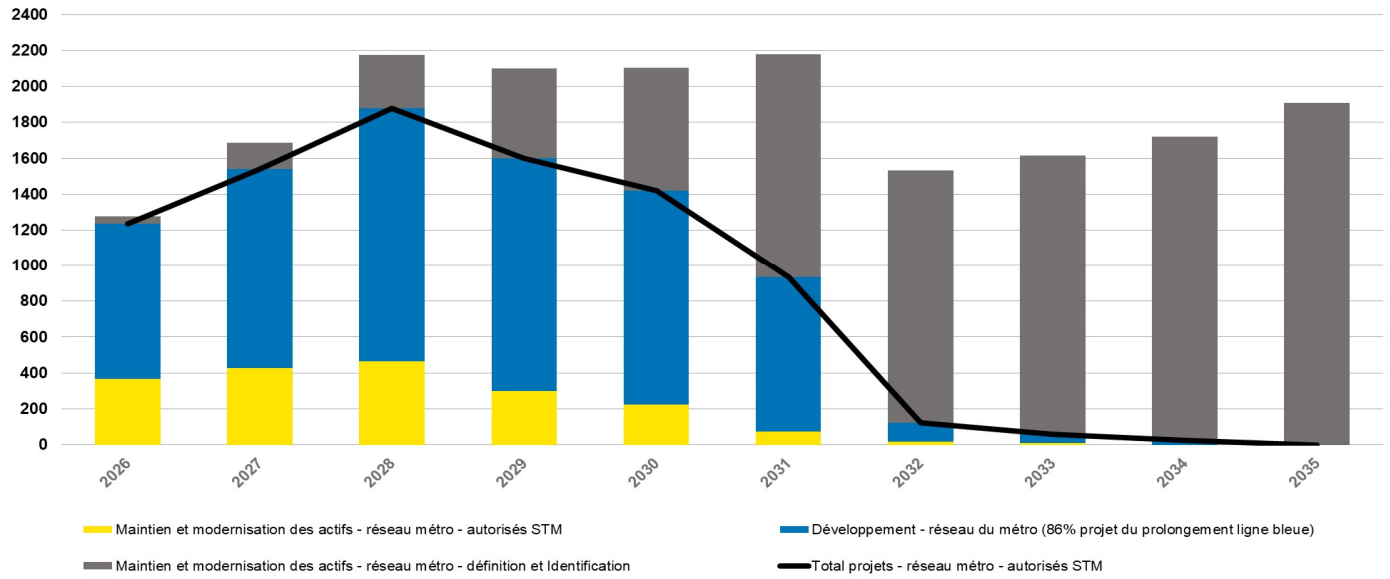
RÉSEAU DU MÉTRO

Sommaire (suite)

Le graphique ci-dessous présente la répartition de l'ensemble des investissements requis pour le réseau métro, au cours des dix prochaines années, incluant les projets autorisés, en définition et en identification. Le projet du prolongement de la ligne bleue est présenté séparément, considérant l'envergure des investissements.

Tel qu'illustré, les investissements autorisés, pour le maintien et la modernisation des actifs est en décroissance dès 2028 par rapport aux besoins en investissements. Avec les délais de confirmation des crédits PQI et des autorisations de subvention (pouvant atteindre 4 ans), l'impact est palpable pour les coûts de projets ainsi que pour l'élaboration des calendriers de réalisation dans un contexte de vieillissement des actifs.

Évolution des investissements du réseau métro (en millions de dollars)



RÉSEAU DU MÉTRO

Tableau des investissements – réseau du métro

Autorisés *(en millions de dollars)*		**2025 et avant**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036 et après**	**Total Projet**	**Total PI 2026-2035**
MET-01	Prolongement de la ligne bleue	1 575,5	805,4	1 043,6	1 223,5	1 093,4	1 034,3	739,6	17,2	1,6	-	-	-	**7 533,9**	**5 958,4**
MET-02	Contrôle de trains - ligne bleue	128,7	45,2	53,4	93,6	104,9	125,8	-	-	-	-	-	-	**551,6**	**422,9**
	Réno-Systèmes - phase 3	534,4	0,2	5,2	7,7	-	-	-	-	-	-	-	-	**547,5**	**13,1**
MET-03	Réno-Systèmes - phase 4	541,4	5,6	8,4	12,9	-	-	-	-	-	-	-	-	**568,4**	**26,9**
MET-04	Réno-Systèmes - phase 5	485,9	114,1	82,5	76,1	17,4	13,8	15,6	-	-	-	-	-	**805,5**	**319,5**
MET-05	Réno-Systèmes - phase 6	37,9	52,4	75,8	107,6	96,7	64,0	57,7	15,5	0,6	-	-	-	**508,2**	**470,3**
MET-06	Réno-Infrastructures - phase 3	424,2	36,1	19,9	20,0	3,5	2,0	-	-	-	-	-	-	**505,7**	**81,5**
MET-07	Réno-Infrastructures - phase 4	29,2	62,6	128,9	95,1	67,7	20,0	0,8	-	-	-	-	-	**404,4**	**375,2**
MET-08	Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1	322,7	5,2	5,1	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-	**336,5**	**13,8**
MET-09	Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 2	161,7	35,4	14,0	50,1	29,0	19,5	10,1	-	-	-	-	-	**319,9**	**158,1**
MET-10	Nouveau centre d'attachement - secteur nord-ouest	51,4	7,9	8,6	2,3	2,0	2,0	-	-	-	-	-	-	**74,3**	**22,8**
MET-11	Postes abaisseurs – 25 kV/12kV	12,8	6,8	16,5	24,5	0,1	-	-	-	-	-	-	-	**60,7**	**47,9**
MET-12	Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Métro - phase 2 (PREP-TM2)	8,4	17,7	18,1	16,9	5,9	5,2	-	-	-	-	-	-	**72,2**	**63,8**
	Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 2	6,3	7,6	5,7	5,6	2,8	-	-	-	-	-	-	-	**28,1**	**21,8**
	Électrification des véhicules de travaux en tunnel	18,8	2,9	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**23,3**	**4,5**
	Garage Côte-Vertu	497,5	2,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**500,2**	**2,7**
	Agrandissement du centre d'attachement Viau	58,5	1,1	0,4	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	**60,5**	**2,0**
	Acquisition des voitures de métro AZUR	1 752,1	4,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**1 756,3**	**4,2**
	Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels	534,1	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**534,6**	**0,6**
	Modification des ateliers et des équipements métro - voitures de métro AZUR	237,3	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**238,7**	**1,4**
	Capacité électrique du poste de district Legendre	40,5	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**41,1**	**0,6**
Total - autorisés		**7 459,5**	**1 215,7**	**1 487,8**	**1 739,9**	**1 423,4**	**1 286,6**	**823,8**	**32,7**	**2,1**	**-**	**-**	**-**	**15 471,4**	**8 011,9**

RÉSEAU DU MÉTRO

Tableau des investissements – réseau du métro (suite)

Définition *(en millions de dollars)*	**2025 et avant**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036 et après**	**Total Projet**	**Total PI 2026-2035**
Nouveau centre d'attachement - secteur nord-ouest – réalisation	-	-	-	-	13,1	50,0	80,8	161,6	161,6	90,9	10,1	-	**567,9**	**567,9**
Postes abaisseurs - 25 kV/12kV	-	2,6	22,5	72,6	26,9	5,3	57,3	57,3	57,3	57,3	57,3	-	**416,3**	**416,3**
Remplacement de voitures MR-73 - Opportunité	-	5,2	15,5	26,0	-	-	-	-	-	-	-	-	**46,6**	**46,6**
Remplacement train dépoussiéreur	0,3	3,7	14,3	14,9	3,2	-	-	-	-	-	-	-	**36,4**	**36,1**
Programme d'immobilisation maintien des infrastructures - MET (PIMI-MET) **- Nouveau**	-	5,2	4,7	4,7	4,7	4,1	-	-	-	-	-	-	**23,3**	**23,3**
Total - définition	**0,3**	**16,7**	**57,0**	**118,1**	**47,8**	**59,3**	**138,1**	**218,8**	**218,8**	**148,2**	**67,4**	**-**	**1 090,5**	**1 090,2**

Identification *(en millions de dollars)*	**2025 et avant**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**		**2034**	**2035**	**2036 et après**	**Total Projet**	**Total PI 2026-2035**
Programme de modernisation des actifs Métro - phase 1 (PMAM1)	-	20,5	82,2	123,1	253,3	257,0	256,9	205,6	257,0	187,9	-	-	**1 643,4**	**1 643,4**
Programme de modernisation des actifs Métro - phase 2 (PMAM2)	-	-	-	51,3	154,1	242,1	205,5	229,8	221,0	236,3	205,4	97,9	**1 643,4**	**1 545,5**
Programme de modernisation des actifs Métro - phase 3 (PMAM3)	-	-	-	-	-	61,1	128,5	190,2	195,3	285,7	246,5	536,3	**1 643,4**	**1 107,2**
Programme de modernisation des actifs Métro - phase 4 (PMAM4)	-	-	-	-	-	-	-	70,0	56,1	43,3	249,4	1 224,7	**1 643,4**	**418,7**
Programme de modernisation des actifs Métro - phase 5 (PMAM5) **- Nouveau**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	73,9	1 569,5	**1 643,4**	**73,9**
Contrôle de trains - phase 2 - Réalisation	-	-	-	-	20,8	18,7	310,3	318,2	391,6	468,6	583,6	1 897,9	**4 009,7**	**2 111,8**
Remplacement de voitures MR-73 - Réalisation	-	-	-	-	7,3	8,4	148,9	148,9	186,2	186,2	260,7	3 232,4	**4 179,0**	**946,6**
Complexe Beaugrand	-	-	-	-	8,5	11,6	11,9	9,2	9,4	75,5	116,1	735,4	**977,7**	**242,3**
Modifications arrière-gare et garage Angrignon	-	-	-	-	3,8	5,2	5,4	4,1	4,2	51,1	104,8	245,3	**424,0**	**178,8**
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 3	-	16,5	38,0	68,7	85,1	50,7	22,0	18,9	-	-	-	-	**300,0**	**300,0**
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 4	-	5,0	15,0	70,0	90,0	90,0	90,0	70,0	50,0	20,0	-	-	**500,0**	**500,0**
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Métro - phase 3 (PREP-TM3)	-	-	-	-	1,4	7,8	15,6	17,1	17,1	12,1	-	-	**71,1**	**71,1**
Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 3	-	-	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	-	-	-	-	-	**25,6**	**25,6**
Ilot Voyageur	-	1,5	0,5	-	1,0	8,0	16,0	-	-	-	-	-	**27,0**	**27,0**
Études Portes palières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	-	-	**5,0**	**5,0**
Total - identification	**-**	**43,5**	**140,7**	**318,2**	**630,4**	**765,7**	**1 216,2**	**1 282,0**	**1 387,9**	**1 571,7**	**1 840,4**	**9 539,4**	**18 736,3**	**9 196,9**
Total - réseau du métro	**7 459,8**	**1 275,9**	**1 685,5**	**2 176,2**	**2 101,6**	**2 111,6**	**2 178,1**	**1 533,5**	**1 608,9**	**1 719,9**	**1 907,8**	**9 539,4**	**35 298,1**	**18 299,0**

** Les programmes Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures sont regroupés pour former les programmes de modernisation des actifs métro (PMAM) pour les phases futures.*

RÉSEAU DU MÉTRO

Fiche de projet
MET-01

Numéro de projet STM / RE / MTMD
201605_N / R-177 / 154-17-7994 / 154-17-7939 / 154-19-8044 /154-19-8214/154-21-8080/ 339-2022

Crédits PQI*
Inscrit (7 028,3 M$, contributions provinciales, fédérales)

Enveloppe SOFIL
-

Programmes d'aide
PAGTCP – 100 %, PAFFITC – 100 %,
PAGITC – 100 %

Catégorie de portefeuille
Amélioration et développement

Prolongement de la ligne bleue

Le projet de prolongement de la ligne bleue du métro vers l'Est s'inscrit pleinement dans les orientations du PSO 2025 et 2030 et vise à ajouter cinq stations sur environ six kilomètres de tunnel à l'est de la station Saint-Michel jusqu'à Anjou ainsi que deux terminus d'autobus (aux futures stations des secteurs Pie-IX et Anjou) et plusieurs infrastructures opérationnelles pour l'exploitation du nouveau tronçon (un garage souterrain, six nouvelles structures auxiliaires, trois infrastructures dédiées à des postes de redressement, un centre de services regroupant les équipes d'entretien des infrastructures en station, et un poste de district).

De plus, à la future station à l'axe du boulevard Pie-IX, un tunnel piétonnier permettra le raccordement au projet du service rapide par bus et, à la future station du secteur Anjou, un lien de transport actif permettra d'accéder de part et d'autre de l'autoroute 25.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :
- Accroître la part modale en majorant son offre de service et en augmentant l'achalandage;
- Réduire les émissions de GES par kilomètre-passager.

(en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Investissement														
Capitalisable	1 570,7	803,4	1 041,9	1 221,3	1 090,8	1 031,2	736,0	14,8	-	-	-	-	7 510,0	5 939,3
Non Capitalisable	4,8	2,0	1,7	2,1	2,6	3,1	3,6	2,4	1,6	-	-	-	23,9	19,1
Total	**1 575,5**	**805,4**	**1 043,6**	**1 223,5**	**1 093,4**	**1 034,3**	**739,6**	**17,2**	**1,6**	**-**	**-**	**-**	**7 534,0**	**5 958,4**
Financement														
Gouvernement provincial	1 006,9	497,9	633,5	738,1	713,1	993,8	444,7	-	0,8	-	-	-	5 028,9	4 021,2
Gouvernement fédéral	446,6	299,2	402,1	468,5	356,2	-	-	-	0,2	-	-	-	1 972,8	1 526,1
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	6,2	291,2	14,8	-	-	-	-	312,2	312,2
ARTM	122,1	8,3	7,9	16,9	24,1	34,3	3,6	2,4	0,6	-	-	-	220,1	99,0
Total	**1 575,5**	**805,4**	**1 043,6**	**1 223,5**	**1 093,4**	**1 034,3**	**739,6**	**17,2**	**1,6**	**-**	**-**	**-**	**7 534,0**	**5 958,4**
Pourcentage de subvention													**98 %**	

** Le montant de 7534,0 M$ (avant intérêts sur dette long terme de 35,0 M$, pour un total de 7 569.0 M$) exclut l'investissement de 31,6 M$ effectué par l'AMT pour élaborer le dossier d'opportunités (DO) déposé en 2016 lors de la phase de démarrage du projet (pour un coût total de 7 600.5 M$). Une confirmation du coût total de projet a été reçue le 19 juillet lors de l'approbation du DA final par le Conseil des ministres du Québec. Le montant inscrit au PQI est en cours de révision et inclut les intérêts de 20,5M$ sur la dette à long terme (part provinciale).*

RÉSEAU DU MÉTRO

Fiche de projet
MET-02

Numéro de projet STM / RE / MTMD
201901_N / R-217 / 154-19-8053 / 154-19-8054

Crédits PQI*
Inscrit (500,2 M$, contributions provinciales, fédérales)

Enveloppe SOFIL
-

Programme d'aide
PAGTCP – 85 %, PAGITC – 90 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Contrôle de trains – ligne bleue

Le prolongement de la ligne bleue nécessite un système de contrôle de trains afin de permettre son exploitation. Les études exhaustives réalisées par la STM démontrent que le système en exploitation actuellement sur la ligne bleue ne peut être reconduit sur le tronçon prolongé. Le projet de contrôle de trains de la ligne bleue vise à remplacer le système actuel de contrôle de trains à cantons fixes par un système de type CBTC (« Communication Based Train Control » ou « contrôle des trains par communication radio »).

Ce projet de remplacement du système de contrôle de trains vise à :
- Répondre aux besoins d'exploitation du futur prolongement de la ligne bleue;
- Implanter un nouveau système de type CBTC sur la ligne bleue, à titre de projet pilote, et à profiter du retour d'expérience pour un éventuel déploiement du CBTC sur les autres lignes du réseau de métro;
- Assurer la viabilité du système de contrôle de trains du métro à long terme afin de ne plus dépendre d'un système vieillissant;
- Suivre la tendance mondiale chez les exploitants en optant pour une technologie plus récente.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :
- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Contribuer de façon significative à l'amélioration de l'expérience client;
- Offrir un service fiable en livrant l'offre de service promise;
- Maintenir un taux de livraison du service métro de 99,9 % en diminuant le risque du manque de pièces et, par le fait même, le nombre de pannes;
- Éviter un problème d'obsolescence sur le contrôle de trains de la ligne bleue.

(en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Investissement														
Capitalisable	126,5	44,6	52,7	92,5	103,7	123,5	-	-	-	-	-	-	543,4	416,9
Non Capitalisable	2,3	0,7	0,7	1,1	1,1	2,3	-	-	-	-	-	-	8,2	5,9
Total	**128,7**	**45,2**	**53,4**	**93,6**	**104,9**	**125,8**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**551,6**	**422,9**
Financement														
Gouvernement provincial	72,4	22,4	26,4	46,0	51,6	56,9	-	-		-	-	-	275,7	203,2
Gouvernement fédéral	39,3	17,5	20,7	36,8	41,2	47,9	-	-		-	-	-	203,5	164,1
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	16,9	5,3	6,2	10,9	12,1	21,0	-	-		-	-	-	72,5	55,5
Total	**128,7**	**45,2**	**53,4**	**93,6**	**104,9**	**125,8**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**551,6**	**422,9**
Pourcentage de subvention													**87 %**	

** Ce montant exclut les intérêts sur le financement long terme jusqu'à la mise en service du projet, estimé à 22,5 M$. Le dossier d'affaires a été approuvé par le Conseil des ministres du Québec en 2022. Les crédits PQI inclus les intérêts sur la dette à long terme.*

RÉSEAU DU MÉTRO

Fiche de projet
MET-03

Numéro de projet STM / RE / MTMD
850025_N / R-149 / 154-14-7107 / 154-16-7652 / 339-2022

Crédits PQI
Inscrit (425,4 M$, contributions provinciales, fédérales)

Enveloppe SOFIL
-

Programmes d'aide
PAGTCP – 75 %, PAFFITC – 90%

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Réno-Systèmes – phase 4

À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile. Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis plus de 55 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements qui ont entre 15 ans (stations de Laval) et plus de 45 ans de service.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 4 se veut en continuité avec la phase 3.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées, les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :
- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du service de métro;
- Améliorer la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Assurer de façon planifiée la réfection ou le renouvellement des équipements du métro;
- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Améliorer l'accessibilité universelle.

en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Investissement														
Capitalisable	530,9	5,2	7,8	12,4	-	-	-	-	-	-	-	-	556,4	25,5
Non Capitalisable	10,5	0,4	0,6	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	12,0	1,5
Total	**541,4**	**5,6**	**8,4**	**12,9**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**568,4**	**26,9**
Financement														
Gouvernement provincial	361,6	3,8	5,8	5,2	-	-	-	-	-	-	-	-	376,5	14,8
Gouvernement fédéral	31,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31,0	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	148,8	1,7	2,6	7,8	-	-	-	-	-	-	-	-	160,9	12,1
Total	**541,4**	**5,6**	**8,4**	**12,9**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**568,4**	**26,9**
Pourcentage de subvention													**72 %**	

RÉSEAU DU MÉTRO

Fiche de projet
MET-04

Numéro de projet STM / RE / MTMD
290015_N / R-178 / 154-14-7173

Crédits PQI
Inscrit (666 M$, contributions provinciales)

Enveloppe SOFIL
-

Programme d'aide
PAGTCP – 85 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Réno-Systèmes – phase 5

À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile. Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis plus de 55 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements qui ont entre 15 ans (stations de Laval) et plus de 45 ans de service.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 5 se veut en continuité avec la phase 4.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées, les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du service de métro;
- Améliorer la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Assurer de façon planifiée la réfection ou le renouvellement des équipements du métro;
- Réduire le déficit de maintien des actifs.

en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Investissement														
Capitalisable	482,5	113,4	82,0	75,6	17,3	13,7	15,5	-	-	-	-	-	800,0	317,5
Non Capitalisable	3,4	0,7	0,5	0,5	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	-	5,5	2,0
Total	**485,9**	**114,1**	**82,5**	**76,1**	**17,4**	**13,8**	**15,6**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**805,5**	**319,5**
Financement														
Gouvernement provincial	403,1	95,4	69,2	61,6	14,7	11,7	9,2	-	-	-	-	-	664,8	261,7
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	82,9	18,8	13,3	14,5	2,8	2,2	6,4	-	-	-	-	-	140,7	57,8
Total	**485,9**	**114,1**	**82,5**	**76,1**	**17,4**	**13,8**	**15,6**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**805,5**	**319,5**
Pourcentage de subvention													**83 %**	

RÉSEAU DU MÉTRO

Fiche de projet
MET-05

Numéro de projet STM / RE / MTMD
290016_N / R-216 / 154-15-7350

Crédits PQI
Inscrit (258,4 M$, contributions provinciales)

Enveloppe SOFIL
Montant réservé (185,6 M$ contributions provinciales, fédérales)

Programme d'aide
SOFIL 5 – 90 %, PAGTCP – 85 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Réno-Systèmes – phase 6

À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile. Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis plus de 55 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements qui ont entre 15 ans (stations de Laval) et plus de 45 ans de service.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 6 se veut en continuité avec la phase 5.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées, les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :
- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du service de métro;
- Améliorer la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Assurer de façon planifiée la réfection ou le renouvellement des équipements du métro;
- Réduire le déficit de maintien des actifs.

(en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Investissement														
Capitalisable	37,3	51,5	74,6	105,9	95,3	63,0	56,8	15,3	0,5	-	-	-	500,3	463,0
Non Capitalisable	0,6	0,8	1,2	1,7	1,4	1,0	0,9	0,2	0,1	-	-	-	7,8	7,2
Total	**37,9**	**52,4**	**75,8**	**107,6**	**96,7**	**64,0**	**57,7**	**15,5**	**0,6**	**-**	**-**	**-**	**508,2**	**470,3**
Financement														
Gouvernement provincial	21,0	30,5	51,7	77,7	62,5	38,2	38,6	7,0	0,5	-	-	-	327,6	306,5
Gouvernement fédéral	10,8	13,6	11,8	12,6	19,4	15,9	10,8	6,7	-	-	-	-	101,7	90,8
Agglomération de Montréal	2,2	2,8	2,4	2,6	3,9	3,2	2,2	1,4	-	-	-	-	20,6	18,4
STM	3,8	5,5	9,9	14,8	10,9	6,7	6,1	0,5	0,1	-	-	-	58,3	54,5
Total	**37,9**	**52,4**	**75,8**	**107,6**	**96,7**	**64,0**	**57,7**	**15,5**	**0,6**	**-**	**-**	**-**	**508,2**	**470,3**
Pourcentage de subvention													**84 %**	

RÉSEAU DU MÉTRO

Fiche de projet
MET-06

Numéro de projet STM / RE / MTMD
634373_N / R-194 / 154-14-7174 / 339-2022

Crédits PQI
Inscrit (422,5 M$, contributions provinciales)

Enveloppe SOFIL
-

Programme d'aide
PAGTCP - 85 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Réno-Infrastructures – phase 3

Les infrastructures du réseau du métro englobent les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages et ateliers et les bâtiments administratifs du réseau du métro. La réfection de ces actifs qui ont atteint leur fin de vie utile est essentielle au maintien d'un service sécuritaire et fiable.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures aient une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Les projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

La troisième phase du programme vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements, en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Les interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients à la clientèle. Cette phase se veut être en continuité avec la phase précédente.

Les travaux de la phase 3 sont de nature similaire à ceux des phases précédentes et visent autant les stations, les structures auxiliaires, le tunnel que les garages et les ateliers.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :
- Maintenir la fiabilité du service de métro;
- Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle (information clientèle et accessibilité universelle);
- Assurer le sentiment de sécurité des clients;
- Assurer de façon planifiée la réfection des actifs;
- Assurer la mise aux normes en vigueur;
- Réduire le déficit de maintien des actifs.

(en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Investissement														
Capitalisable	420,6	35,9	19,8	19,9	3,5	1,5	-	-	-	-	-	-	501,2	80,6
Non Capitalisable	3,6	0,2	0,1	0,1	0,0	0,5	-	-	-	-	-	-	4,5	0,9
Total	**424,2**	**36,1**	**19,9**	**20,0**	**3,5**	**2,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**505,7**	**81,5**
Financement														
Gouvernement provincial	345,2	29,6	16,6	16,3	3,0	1,3	-	-	-	-	-	-	412,0	66,8
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	79,0	6,4	3,3	3,8	0,6	0,7	-	-	-	-	-	-	93,7	14,8
Total	**424,2**	**36,1**	**19,9**	**20,0**	**3,5**	**2,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**505,7**	**81,5**
Pourcentage de subvention													**81 %**	

RÉSEAU DU MÉTRO

Fiche de projet
MET-07

Numéro de projet STM / RE / MTMD
634374_N / R-215 / 154-15-7351

Crédits PQI
Inscrit (231,6 M$, contributions provinciales)

Enveloppe SOFIL
Montant réservé (161,1 M$ contributions provinciales, fédérales)

Programme d'aide
PAGTCP – 85%, SOFIL 5 – 90 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Réno-Infrastructures – phase 4

Les infrastructures du réseau du métro englobent les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages et ateliers et les bâtiments administratifs du réseau du métro. La réfection de ces actifs qui ont atteint leur fin de vie utile est essentielle au maintien d'un service sécuritaire et fiable.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures aient une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Les projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

La quatrième phase du programme vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements, en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Les interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients à la clientèle. Cette phase se veut être en continuité avec la phase précédente.

Les travaux de la phase 4 sont de nature similaire à ceux des phases précédentes et visent autant les stations, les structures auxiliaires, le tunnel que les garages et les ateliers.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :
- Maintenir la fiabilité du service de métro;
- Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle (information clientèle et accessibilité universelle);
- Assurer le sentiment de sécurité des clients;
- Assurer de façon planifiée la réfection des actifs;
- Assurer la mise aux normes en vigueur;
- Réduire le déficit de maintien des actifs.

(en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Investissement														
Capitalisable	29,0	62,2	128,1	94,4	67,3	19,8	0,7	-	-	-	-	-	401,7	372,6
Non Capitalisable	0,2	0,4	0,8	0,7	0,5	0,2	0,0	-	-	-	-	-	2,7	2,5
Total	**29,2**	**62,6**	**128,9**	**95,1**	**67,7**	**20,0**	**0,8**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**404,4**	**375,2**
Financement														
Gouvernement provincial	16,9	32,0	78,5	64,8	47,0	16,9	0,6	-	-	-	-	-	256,7	239,8
Gouvernement fédéral	6,0	22,4	33,0	16,4	10,5	-	-	-	-	-	-	-	88,3	82,3
Agglomération de Montréal	1,2	4,5	6,7	3,3	2,1	-	-	-	-	-	-	-	17,9	16,7
STM	5,1	3,7	10,7	10,6	8,1	3,1	0,1	-	-	-	-	-	41,5	36,4
Total	**29,2**	**62,6**	**128,9**	**95,1**	**67,7**	**20,0**	**0,8**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**404,4**	**375,2**
Pourcentage de subvention													**85 %**	

RÉSEAU DU MÉTRO

Fiche de projet
MET-08

Numéro de projet STM / RE / MTQ
210100_N / R-168 / 154-16-7096 / 154-16-7656 / 339-2022

Crédits PQI
Inscrit (269,7 M$, contributions provinciales, fédérales)

Enveloppe SOFIL
-

Programmes d'aide
PAGTCP – 75 %, PAFFITC – 90%

Catégorie de portefeuille
Développement

Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1

Dans sa politique d'accessibilité universelle, la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ».

Dans ce contexte, la STM lançait en 2016 le programme Accessibilité métro. Ce programme permet d'accélérer le déploiement de l'accessibilité universelle du réseau du métro. La démarche est complexe puisque les infrastructures de la STM n'ont pas été conçues pour accueillir de tels équipements, sans compter l'objectif de minimiser les impacts sur le service du métro et de maintenir les stations ouvertes, dans la mesure du possible.

La première phase du programme rend accessibles les 12 stations suivantes en 2025 :

- Angrignon
- Atwater
- D'Iberville
- Jean-Drapeau
- Jean-Talon
- Jolicoeur
- McGill
- Outremont
- Place-des-Arts
- Place-Saint-Henri
- Préfontaine
- Villa-Maria

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM;
- Faciliter les déplacements verticaux;
- Fidéliser davantage la clientèle;
- Améliorer le service à la clientèle

(en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Investissement														
Capitalisable	318,3	5,1	5,0	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-	331,9	13,6
Non Capitalisable	4,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,6	0,1
Total	**322,7**	**5,2**	**5,1**	**3,5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**336,5**	**13,8**
Financement														
Gouvernement provincial	234,0	4,2	4,2	3,0	-	-	-	-	-	-	-	-	245,3	11,3
Gouvernement fédéral	3,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,3	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	85,5	1,0	0,9	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	87,9	2,4
Total	**322,7**	**5,2**	**5,1**	**3,5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**336,5**	**13,8**
Pourcentage de subvention													**74 %**	

RÉSEAU DU MÉTRO

Fiche de projet
MET-09

Numéro de projet STM / RE / MTMD
210200_N / R-195 / 154-17-7658 / 154-23-7396

Crédits PQI
Inscrit (148,8 M$, contributions provinciales)

Enveloppe SOFIL
Montant réservé (50,2 M$ contributions provinciales, fédérales)

Programme d'aide
PAGTCP – 85 % ; SOFIL 4 – 95 % ; SOFIL 5 – 90%

Catégorie de portefeuille
Développement

Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 2

Dans sa politique d'accessibilité universelle, la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ».

Dans ce contexte, la STM lançait en 2016 le programme Accessibilité métro. Ce programme permet d'accélérer le déploiement de l'accessibilité universelle du réseau du métro. La démarche est complexe puisque les infrastructures de la STM n'ont pas été conçues pour accueillir de tels équipements, sans compter l'objectif de minimiser les impacts sur le service du métro et de maintenir les stations ouvertes, dans la mesure du possible. Même si la phase 2 s'inscrit dans la continuité de la phase 1, les sommes requises pour poursuivre la mise en accessibilité de certaines stations seront plus importantes en raison de la complexité beaucoup plus élevée des travaux à réaliser.

La deuxième phase du programme prévoit rendre universellement accessibles 3 nouvelles stations:

- Pie-IX*
- Berri-UQAM – L4
- Édouard-Montpetit
- Longueuil

** station universellement accessible en 2024*

À noter que cette liste pourrait être appelée à changer en fonction de contraintes spécifiques à certains sites.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM;
- Faciliter les déplacements verticaux;
- Fidéliser davantage la clientèle;
- Améliorer le service à la clientèle.

(en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Investissement														
Capitalisable	149,3	35,0	13,7	49,6	28,5	19,2	10,0	-	-	-	-	-	305,3	156,0
Non Capitalisable	12,4	0,4	0,3	0,5	0,5	0,3	0,1	-	-	-	-	-	14,5	2,1
Total	**161,7**	**35,4**	**14,0**	**50,1**	**29,0**	**19,5**	**10,1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**319,9**	**158,1**
Financement														
Gouvernement provincial	101,9	25,6	7,7	36,5	20,3	15,3	8,4	-	-	-	-	-	215,8	113,9
Gouvernement fédéral	30,6	4,9	4,8	6,7	4,8	1,1	-	-	-	-	-	-	53,0	22,4
Agglomération de Montréal	3,1	0,5	0,5	0,6	0,5	0,1	-	-	-	-	-	-	5,2	2,2
STM	26,2	4,4	1,0	6,2	3,5	3,0	1,7	-	-	-	-	-	45,9	19,7
Total	**161,7**	**35,4**	**14,0**	**50,1**	**29,0**	**19,5**	**10,1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**319,9**	**158,1**
Pourcentage de subvention													**84 %**	

RÉSEAU DU MÉTRO

Fiche de projet
MET-10

Numéro de projet STM / RE / MTMD
EEF.14.00.04_N / R-214 / 154-15-7352 / 154-19-8052

Crédits PQI
Inscrit (73,6M$, contributions provinciales)

Enveloppe SOFIL
-

Programme d'aide
PAGTCP – 100 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Nouveau centre d'attachement – secteur Nord-Ouest

Le réseau du métro actuel comporte 68 stations, 71 kilomètres de voies doubles et trois centres d'attachement (CA), dont un CA lourd (Youville), en surface, pouvant accueillir des trains, gros équipements et matériaux ainsi que 2 CA légers souterrains à partir desquels de menus matériaux peuvent être descendus. Ces CA permettent d'injecter des composantes diverses dans le réseau, en plus de garer, charger et entretenir des véhicules de travaux. Ces véhicules travaux sont requis afin d'effectuer les divers travaux d'entretien et servent également aux différents projets de réfection et de développement du réseau du métro. Les CA existants font partie d'un réseau à pleine capacité qui pénalise le déploiement optimal des véhicules travaux et des mises en chantiers. C'est dans ce contexte que la STM envisage la construction d'un nouveau CA du réseau du métro.

Le projet permettra de soutenir la croissance des programmes de maintien des actifs, de bonifier l'offre de service en matière d'entretien, mais aussi de garantir une répartition plus rapide des véhicules de travaux sur le réseau durant la nuit. Aussi, ce projet permettra de diminuer la dépendance des autres CA envers celui de Youville en offrant de la robustesse. Cette nouvelle infrastructure amènera aussi une souplesse qui permettra de revoir certains modes opérationnels, qui, en complément avec des investissements entrainants des conditions facilitantes, permettra ainsi de diminuer la dépendance face aux Véhicules Travaux. La STM a complété les études complémentaires de besoin lié à cette solution et souhaite maintenant poursuivre vers un dossier d'opportunité permettant d'établir la solution à retenir, pour lequel les autorisations de démarrer sont requises.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Augmenter le temps de travail dont disposent les travailleurs effectuant les travaux en tunnel, et ce, pour l'ensemble des convois sur le réseau lors d'une nuit de travail;
- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Ajouter de la souplesse opérationnelle et renforcir la capacité d'intervention en travaux avec l'ajout d'un point d'injection de matériel lourd ainsi que d'un plan d'agilité opérationnel qui permettra d'optimiser les bénéfices provenant de cette souplesse additionnelle.

(en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Investissement														
Capitalisable	33,4	5,7	6,5	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	45,9	12,5
Non Capitalisable	18,1	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	-	-	-	-	-	-	28,4	10,3
Total	**51,4**	**7,9**	**8,6**	**2,3**	**2,0**	**2,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**74,3**	**22,8**
Financement														
Gouvernement provincial	32,9	5,7	6,4	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	45,2	12,3
Gouvernement fédéral	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	18,6	2,2	2,2	2,0	2,0	2,0	-	-	-	-	-	-	29,1	10,5
Total	**51,4**	**7,9**	**8,6**	**2,3**	**2,0**	**2,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**74,3**	**22,8**
Pourcentage de subvention													**61%**	

RÉSEAU DU MÉTRO

Fiche de projet
MET-11

Numéro de projet STM / RE / MTMD
201805_N / R-189 / 154-25-7105

Crédits PQI
Partiellement inscrit (46.6M$, contributions provinciales, Lionel-Groulx uniquement)

Enveloppe SOFIL
Demande en préparation

Programmes d'aide
PAGTCP – 85 % - SOFIL 5 – 90%

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Postes abaisseurs – 25 kv/12kv

Depuis quelques années, Hydro-Québec a amorcé un virage afin de convertir tous ses postes de distribution de 12,5 kV à 25 kV. Cette conversion a un impact direct sur l'alimentation électrique de trois postes de district de la STM exploités à 12,5 kV, soit Lionel-Groulx, Dickson et Providence.

Les objectifs visés par Hydro-Québec par ce plan de conversion sont de répondre à la demande croissante en énergie électrique sur l'Île de Montréal sans ajouter de nouveaux postes de distribution (l'augmentation de la tension d'exploitation de 12,5 kV à 25 kV permet de doubler la puissance disponible), d'uniformiser le réseau de distribution sur l'ensemble du Québec et de réduire ses coûts d'exploitation. Selon la réglementation d'Hydro-Québec, le client doit assumer le coût des ajouts, des modifications et des remplacements requis à son installation, suite à un avis de conversion.

Le projet vise la construction et la mise aux normes du poste abaisseur de tension dans les secteurs de Lionel-Groulx, Dickson et Providence. Les coûts pour les secteurs Dickson et Providence seront ajoutés dans les prochaines années en fonction de l'avancement des études de faisabilité.

BÉNÉFICES

Il n'existe pas de bénéfice tangible à réaliser ce projet pour la STM, outre de se conformer à un règlement d'Hydro-Québec.

(en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Investissement														
Capitalisable	9,2	6,5	16,2	24,2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	56,1	47,0
Non Capitalisable	3,6	0,3	0,3	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	4,5	0,9
Total	**12,8**	**6,8**	**16,5**	**24,5**	**0,1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**60,7**	**47,9**
Financement														
Gouvernement provincial	5,4	3,6	7,8	10,0	-	-	-	-	-	-	-	-	26,8	21,4
Gouvernement fédéral	2,5	2,2	6,6	11,8	-	-	-	-	-	-	-	-	23,1	20,5
Agglomération de Montréal	0,5	0,4	1,3	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	4,7	4,2
STM	4,3	0,6	0,7	0,4	0,1	-	-	-	-	-	-	-	6,2	1,8
Total	**12,8**	**6,8**	**16,5**	**24,5**	**0,1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**60,7**	**47,9**
Pourcentage de subvention													**82 %**	

RÉSEAU DU MÉTRO

Fiche de projet
MET-12

Numéro de projet STM / RE / MTMD
202010_N / Non applicable

Crédits PQI
-

Enveloppe SOFIL
-

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Programme de rehaussement et entretien périodique technologies - métro phase 2 (PREP-TM2)

Le Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM2) fait suite au PREP-TM1, lancé en 2019 et dont la vocation est d'assurer la pérennité des actifs informatiques du métro. Il s'agit donc de la continuité des efforts afin d'adresser les priorités grandissantes en matière de désuétude & de rehaussement des actifs technologiques métro et continuer de soutenir l'exploitation du métro en collaboration avec nos clients et partenaires.

La deuxième phase du programme PREP-TM2 vise à maintenir le taux de disponibilité du métro et des systèmes qui la composent à 99.972%. Dans cette optique, les axes d'intervention priorisés pour les 5 prochaines années sont principalement du domaine des logiciels, des systèmes périphériques et de support de la commande centralisée, la réseautique et les serveurs.

Plus spécifiquement, les objectifs du programme sont les suivants :
- Sécuriser la continuité des opérations métro;
- Mettre aux normes des logiciels et équipements technologiques;
- Assurer un temps moyen de réparations pour rencontrer les cibles STM de niveau de service et du kilométrage parcouru;
- Se doter d'une stratégie de priorisation et d'intervention plus efficace axée sur le court, moyen et long terme en élaborant des feuilles de route des systèmes du métro permettant un meilleur arrimage avec les grands projets;
- Livrer les dépendances requises aux grands programmes, soit du centre de contrôle de relève (CCR) et du prolongement de la ligne bleue (PLB).

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :
- Améliorer la livraison du service;
- Livrer les projets pour transformer le service et moderniser nos actifs;
- Innover et viser l'efficience et la performance.

(en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Investissement														
Capitalisable	6,7	16,2	16,4	13,6	4,6	5,0	-	-	-	-	-	-	62,5	55,8
Non Capitalisable	1,7	1,5	1,7	3,3	1,3	0,2	-	-	-	-	-	-	9,6	8,0
Total	**8,4**	**17,7**	**18,1**	**16,9**	**5,9**	**5,2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**72,2**	**63,8**
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	8,4	17,7	18,1	16,9	5,9	5,2	-	-	-	-	-	-	72,2	63,8
Total	**8,4**	**17,7**	**18,1**	**16,9**	**5,9**	**5,2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**72,2**	**63,8**
Pourcentage de subvention													**0 %**	

/ Transport adapté

TRANSPORT ADAPTÉ

Sommaire

Le TA contribue à l'inclusion sociale, professionnelle et économique des personnes vivant avec des limitations ayant un impact significatif et persistant sur leur mobilité.

Investissements technologiques – expérience client

Via le projet Extra connecte, la STM investit, entre autres, dans le développement d'outils d'information en temps réel destinés à la clientèle permettant de bonifier la qualité de vie de ceux-ci.

Ce projet adresse également la désuétude de l'outil principal de réservation des déplacements du transport adapté, intègre le service de taxi collectif en temps réel via une plateforme centralisée, facilite l'utilisation des données du transport adapté et développe des outils destinés aux chefs d'opération sur le terrain.

Globalement, la réalisation de ce projet permet de faire la planification, la répartition et l'optimisation des routes au TA en temps réel.

Actifs au 31 décembre 2024*

87	Minibus
1	Centre de transport

* Ces actifs seront disposés en 2026.

La STM souhaite se positionner comme le partenaire de choix dans la gestion de l'offre de service TA pour la région métropolitaine (gestion des dossiers, réservations, centres d'appels à l'interne). Pour rester compétitif et attractif, la STM doit s'assurer de livrer un service à moindre coût.

C'est ainsi que 10 % des déplacements réalisés par minibus seront externalisés en 2026. Rappelons que 90 % des déplacements sont déjà réalisés par nos partenaires de l'industrie du taxi. Cette démarche nous permettra de concentrer nos efforts et d'offrir à notre clientèle un seul et même service de transport adapté plus performant.

TRANSPORT ADAPTÉ

Tableau des investissements – transport adapté

Autorisés *(en millions de dollars)*	**2025 et avant**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036 et après**	**Total Projet**	**Total PI 2026-2035**
EXTRA Connecte	21,0	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**21,5**	**0,5**
Total - autorisés	**21,0**	**0,5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**21,5**	**0,5**

Définition *(en millions de dollars)*	**2025 et avant**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036**	**Total Projet**	**Total PI 2026-2035**
Relocalisation activités support Place Bonaventure	0,4	4,7	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**5,2**	**4,8**
Total - définition	**0,4**	**4,7**	**0,2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**5,2**	**4,8**

Identification *(en millions de dollars)*	**2025 et avant**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036**	**Total Projet**	**Total PI 2026-2035**
Mise à niveau Accès - phase 2	-	0,5	3,0	2,5	2,0	-	-	-	-	-	-	-	**8,0**	**8,0**
Total - identification	**-**	**0,5**	**3,0**	**2,5**	**2,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**8,0**	**8,0**
Total - transport adapté	**21,4**	**5,6**	**3,2**	**2,5**	**2,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**34,7**	**13,3**

/ Secteur administratif

SECTEUR ADMINISTRATIF

Tableau des investissements – administratif

Autorisés *(en millions de dollars)*		**2025 et avant**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036 et après**	**Total Projet**	**Total PI 2026-2035**
	Programme entretien périodique & acquisition OPUS - phase 2 (PEPA2-OPUS)	24,1	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**24,3**	**0,2**
ADM-01	Programme entretien périodique & acquisition OPUS - phase 3 (PEPA3-OPUS)	3,3	3,5	3,3	5,3	6,5	3,8	-	-	-	-	-	-	**25,7**	**22,4**
	Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - phase 4 (PEPTI4)	21,1	10,5	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**34,4**	**13,4**
	Migration 2022 du progiciel Hastus	18,1	5,9	6,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**30,1**	**12,0**
	Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité - phase 3 (GRTS3)	11,3	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**12,1**	**0,8**
Total - autorisés		**77,9**	**20,8**	**12,3**	**5,3**	**6,5**	**3,8**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**126,7**	**48,8**

Définition *(en millions de dollars)*	**2025 et avant**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036 et après**	**Total Projet**	**Total PI 2026-2035**
Mise à niveau SAP	1,6	10,7	15,9	13,2	12,1	12,5	-	-	-	-	-	-	**66,0**	**64,4**
Système intégré en gestion de projet (SIGP)	0,4	1,2	4,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**5,8**	**5,3**
Total - définition	**2,0**	**11,9**	**20,1**	**13,2**	**12,1**	**12,5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**71,7**	**69,7**

Identification *(en millions de dollars)*	**2025 et avant**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036 et après**	**Total Projet**	**Total PI 2026-2035**
Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - phase 5 (PEPTI5)	-	-	10,0	13,0	12,0	12,0	7,0	-	-	-	-	-	**54,0**	**54,0**
Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - phase 6 (PEPTI6)	-	-	-	-	-	-	6,0	13,0	13,0	13,0	13,0	-	**58,0**	**58,0**
Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - phase 7 (PEPTI7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,0	26,0	**27,0**	**1,0**
Programme Entretien Périodique & Acquisition - phase 3 OPUS (PEPA4 OPUS) **- Nouveau**	-	-	-	-	-	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	-	-	**25,0**	**25,0**
Solution intégrée de gestion de talents (SIGT) **- Nouveau**	-	-	0,4	1,0	2,3	3,0	3,0	-	-	-	-	-	**9,7**	**9,7**
Implantation de la stratégie BIM **- Nouveau**	-	-	0,5	2,5	3,2	6,4	11,2	8,0	3,2	-	-	-	**35,0**	**35,0**
Total - identification	**-**	**-**	**10,9**	**16,5**	**17,5**	**26,4**	**32,2**	**26,0**	**21,2**	**18,0**	**14,0**	**26,0**	**208,7**	**182,7**

Total - administratif	**79,9**	**32,7**	**43,3**	**34,9**	**36,1**	**42,7**	**32,2**	**26,0**	**21,2**	**18,0**	**14,0**	**26,0**	**407,1**	**301,2**

SECTEUR ADMINISTRATIF

Fiche de projet
ADM-01

Numéro de projet STM / RE / MTMD
202401_N / à venir

Crédits PQI
-

Enveloppe SOFIL
A venir

Programme d'aide
A venir

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Programme d'entretien périodique et acquistion – phase 3 OPUS (PEPA3 OPUS)

Ce programme s'inscrit dans la continuité des efforts effectués dans le précédent programme PEPA2 OPUS. Malgré les efforts déployés dans le programme précédent, la désuétude logicielle et matérielle demeure un enjeu constant. En effet, la solution Opus a été déployée en 2008 et en conséquence, plusieurs composantes de la solution sont aujourd'hui âgées de plus de 13 ans. Suivant la réforme de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, l'ARTM est maintenant propriétaire du système central OPUS et a confié à la STM la responsabilité de le maintenir et de le faire évoluer.

Cette troisième phase du programme d'entretien périodique et d'acquisition OPUS (PEPA3 OPUS), composé de 19 projets, organisés en 5 familles de produits (Vente, Validation, Services techniques, Consoles centrales et surveillance, Outils employés, données et vérification), vise à assurer la pérennité de la solution OPUS pour les cinq prochaines années, en agissant sous deux angles d'intervention; soit l'obsolescence et la mise à niveau des équipements et la prévention des menaces de sécurité. De façon plus spécifique, les objectifs sont :

- Assurer aux exploitants des équipements fiables, disponibles et sécuritaires;
- Combler le déficit technologique pour assurer la performance des systèmes et faciliter l'intégration aux technologies plus récentes;
- Assurer la compatibilité des équipements de validation avec le paiement ouvert par carte bancaire.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir le niveau actuel de disponibilité des équipements métro à 99,85 %;
- Éviter la perte de revenus qui serait la conséquence d'équipements défectueux;
- Minimiser les pannes majeures dues aux intrusions dans les systèmes informatiques;
- Maintenir les actifs OPUS en bon état et, en conséquence, éviter un déficit d'investissement;
- Améliorer l'efficience opérationnelle et la productivité qui est possible grâce à l'implantation de nouvelles technologies.

(en millions de dollars)	2025 et avant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036 et après	Total Projet	Total PI 2026-2035
Investissement														
Capitalisable	3,3	3,5	3,3	5,3	6,5	3,8	-	-	-	-	-	-	25,7	22,4
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0
Total	**3,3**	**3,5**	**3,3**	**5,3**	**6,5**	**3,8**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**25,7**	**22,4**
Financement														
Gouvernement provincial	0,8	0,3	0,6	1,6	1,3	-	-	-	-	-	-	-	4,6	3,8
Gouvernement fédéral	1,0	0,3	0,8	2,0	1,5	-	-	-	-	-	-	-	5,6	4,6
Agglomération de Montréal	0,1	-	0,1	0,2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	0,5	0,4
STM	1,4	2,8	1,9	1,5	3,6	3,8	-	-	-	-	-	-	15,0	13,6
Total	**3,3**	**3,5**	**3,3**	**5,3**	**6,5**	**3,8**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**25,7**	**22,4**
POURCENTAGE DE SUBVENTION													**40 %**	

/ Annexes

ANNEXE A

Principales pratiques de gestion – investissements des projets

L'implantation de pratiques de saine gestion financière est primordiale pour la Société. En effet, ces dernières servent de guide à la prise de décision et à la priorisation des initiatives s'inscrivant au portefeuille de projets.

Vous trouverez ci-dessous la liste des principales pratiques de gestion présentement en vigueur.

1. Planification à long terme

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* mentionne, à l'article 130.1, qu'une société doit adopter un PSO qui comporte :

- Une description de sa mission;
- Le contexte dans lequel la Société évolue et les principaux enjeux auxquels elle fait face;
- Les orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention retenus;
- Les résultats visés au terme de la période couverte par le plan;
- Les indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'atteinte des résultats.

2. Gestion de portefeuille de projets (PG 3.10)

3. Politique en matière de dépenses

3.1 Gestion des opérations de trésorerie (PC 3.07)

a) La gestion de la dette (DS FIN 004)

b) La gestion des placements (DS FIN 005)

c) La gestion des risques financiers (DS FIN 006)

3.2 Saine gestion des dépenses

a) Directive en matière de capitalisation – Immobilisations (DS FIN 001)

b) Réduction des dépenses

c) Optimisation des processus administratifs et décisionnels de l'organisation

d) Exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal (Règlement R-011)

e) Délégation de pouvoirs d'autorisation de la direction générale (PG 1.02)

f) Guide d'acquisition

g) Plan de contrôle des projets d'investissement

h) Guide de facturation interne des projets

i) Règlement R-175 – Gestion contractuelle

j) Contrôles internes financiers (PC 3.09 et DS FIN 007)

k) Code d'éthique

l) Amélioration du suivi de la performance dans tous les secteurs d'activité

m) Suivi budgétaire et certification des crédits des activités d'exploitation et d'investissements (DS FIN 012)

n) Directive sur l'octroi de contrats pour les projets en processus d'autorisation (règlement d'emprunt et/ou de subvention)

ANNEXE A

Principales pratiques de gestion – investissements des projets

4. Gestion des actifs (PC 1.22)

5. Gestion intégrée des risques (PC 1.17)

6. Gestion des ressources et actifs informationnels (PC 5.01)

7. Promotion du développement durable (PC 1.13)

8. Autres pratiques touchant la gestion financière

Plusieurs politiques, directives ou guides, bien qu'ils ne traitent pas directement de la gestion financière, viennent encadrer la prise de décision au sein de la STM et contribuent à la saine gestion des ressources de l'entreprise et à l'atteinte de ses objectifs. Notons, entre autres, le Guide des meilleures pratiques en entretien des infrastructures et la politique sur la consultation publique – Réseau du Métro (PC 1.14).

De plus, une panoplie de politiques et de directives encadre le remboursement de dépenses, la gestion des ressources humaines, l'utilisation des biens de l'entreprise, la sécurité informatique et la gestion salariale.

ANNEXE B

Processus de financement d'un projet

Suivant le processus de priorisation des projets, lui-même aligné sur le PSO, ainsi que l'analyse de l'envergure des enveloppes de support financier des différents paliers gouvernementaux, le processus de financement des projets, décrit ci-dessous et illustré à la page suivante, débute lorsqu'un projet est autorisé au CGPP. En moyenne, il s'écoule une période d'un à trois ans entre la décision d'approuver un projet et le début des travaux en raison des différentes autorisations à obtenir auprès des paliers de gouvernance externes. Voici les étapes à franchir :

Volet règlement d'emprunt

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01), une fois le règlement d'emprunt adopté par le conseil d'administration de la STM, celui-ci doit être approuvé par le conseil d'agglomération de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). De plus, conformément à l'article 158.1, s'il s'agit d'un règlement d'emprunt concernant le réseau du métro dont le remboursement de la dette est supérieur à cinq ans, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal doit l'approuver avant de le faire parvenir au MAMH.

Lorsque la STM a obtenu toutes les approbations des diverses instances, dont le délai d'obtention varie de trois à six mois selon la nature du projet, elle peut débuter la réalisation du projet d'investissement.

Volet subventions

La plupart des projets de la STM sont admissibles à des subventions aux immobilisations par l'entremise des programmes d'aide gouvernementale, dont les principaux sont le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes* (PAGTCP), le *Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et le *Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif* (PAGITC).

Pour réaliser ses projets subventionnés, la STM soumet lesdits projets au MTMD qui les fait approuver par le Conseil du trésor, par l'entremise de son Plan québécois des infrastructures (PQI) qui inclut le Plan d'immobilisations en transport en commun (PITC). Lorsque le projet est inscrit au PITC, la Société peut soumettre une demande de subvention. Selon la nature du projet et du programme de subvention sélectionné, le délai d'obtention de cette autorisation est d'au minimum 12 mois. Certaines demandes ont toutefois été soumises avant 2021.

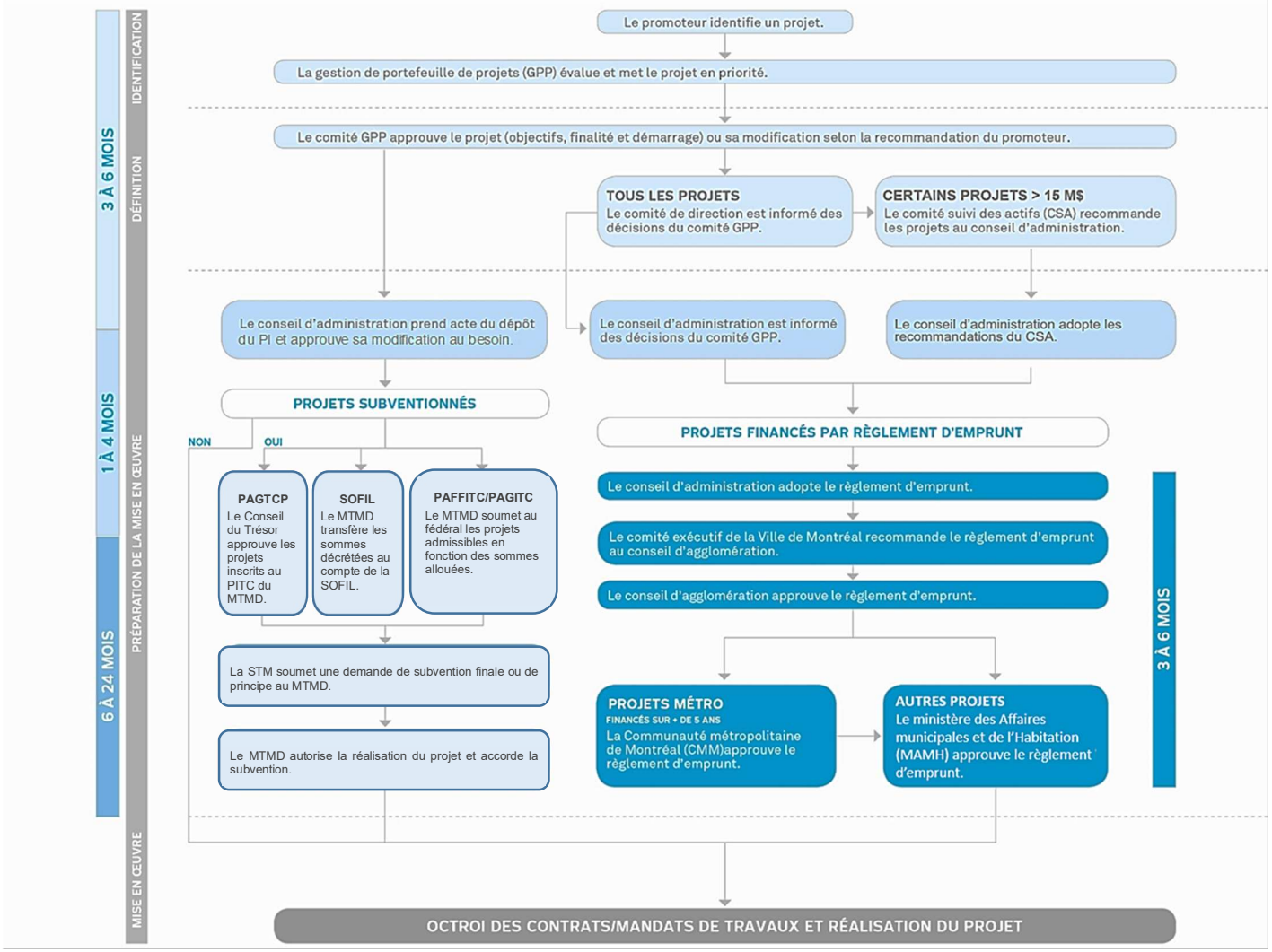
Malgré qu'une dépense est admissible à un programme d'aide, il n'est pas possible de produire une demande de subvention si le projet n'est pas inscrit au PQI autorisé par le Conseil du trésor ou inclus dans l'enveloppe SOFIL. Le PQI est limité par des balises d'investissement sur 10 ans pour l'ensemble des projets. Lorsque les balises de subventions sont atteintes, il n'est plus possible d'y inscrire de nouveau projet. Le même principe s'applique pour le programme SOFIL avec une enveloppe globale sur une période de 5 ans.

Volet financement

Finalement, une fois le pouvoir d'emprunt accordé par le MAMH et l'autorisation de subvention obtenue, la STM finance ses projets d'investissement par des émissions de dette auprès de la Ville de Montréal et reçoit les subventions au comptant des différents paliers de gouvernement selon l'avancement des projets.

ANNEXE C

Processus d'approbation d'un projet



ANNEXE D

Programme d’aide aux immobilisations en transport en commun

Programme d’aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)

Le PAGTCP existe depuis la fin des années 70. Au fil du temps, il a été modifié et bonifié par l’ajout de catégories de dépenses admissibles. Les subventions accordées dans le cadre de ce programme sont historiquement versées au remboursement du service de la dette, mais depuis le 1er avril 2024, les versements qui n’auront pas été financés seront versés au comptant.

Spécifications du programme

Le PAGTCP date des années 70; toutefois, c’est le décret 1420-93 du 6 octobre 1993 qui confirme son adoption. Il a ensuite été modifié par les décrets 1099-94 du 13 juillet 1994, 1568-96 du 11 décembre 1996, 1299-98 du 7 octobre 1998, 988-98 du 21 juillet 1998, 426-99 du 14 avril 1999, 1152-2002 du 25 septembre 2002, 148-2007 du 14 février 2007, 982-2008 et 983-2008 du 8 octobre 2008, 1005-2013 du 25 septembre 2013, 789-2015 du 2 septembre 2015 et 751-2017 du 4 juillet 2017. En 2022, une nouvelle version du PAGTCP a été adoptée pour la période d’avril 2022 à mars 2024 puis remplacé par les modalités d’application du PAGTCP 2024-2025 en vigueur jusqu’au 31 mars 2025. Les modalités d’application du PAGTCP 2025-2028 sont attendus d’ici la fin de l’année 2025.

ANNEXE D

Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun

Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP) (suite)

Partenaire financier	Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec	
Définition du programme	Ce programme vise une contribution gouvernementale axée sur les priorités d'investissement suivantes : - Maintien des actifs; - Électrification des transports collectifs; - Augmentation de l'offre de services; - Améliorer l'attractivité; - Favoriser l'intermodalité; - Améliorer l'accessibilité.	
Type de remboursement	Paiement au service de la dette et au comptant à partir du 1er avril 2024.	
Période visée par le programme	1 avril 2024 au 31 mars 2025[1]	
Admissibilité et % de subvention	**ACTIFS ADMISSIBLES**	**TAUX**
	Autobus :	
	À propulsion électrique	95 %
	Réparations pour prolonger la durée de vie utile	50 %
	Véhicule de service :	
	À propulsion électrique	85 %
	Diesel ou hybride (absence de marché électrique)	50 %
	Biens présentant un caractère technologique	75 %
	Mesures préférentielles pour les autobus :	
	Service rapide par bus (SRB)	100 %
	Autres	75 %
	Stationnement d'incitation, terminus, aire d'attente, garage et centre d'entretien :	
	Projet de développement des actifs	75 %
	Projet de maintien ou d'amélioration des actifs	85 %
	Projet d'électrification (terminus, aire d'attente, garage et centre d'entretien)	85 %
	Centre administratif	75 %
	Abribus, support à vélos, vélo stations et infrastructure de transport actif	75 %
	Réseau de métro, de train de banlieue ou tout autre système de transport terrestre guidé (matériel roulant, équipement et infrastructure)	
	Projet de maintien ou d'amélioration des actifs	85 %
	Projet de développement des actifs ou d'électrification d'une ligne de train de banlieue	100 %
	Améliorations favorisant l'accessibilité des clientèles à mobilité réduite aux services réguliers existants de transport collectif	85 %

Les modalités d'application du PAGTCP 2025-2028 sont attendus d'ici la fin de l'année 2025. Les taux indiqués correspondent aux modalités d'application du PAGTCP 2024-2025.

ANNEXE D

Programme d’aide aux immobilisations en transport en commun

Société de financement des infrastructures locales du Québec 2025-2029 (SOFIL 5)

Ce programme, qui fait suite au volet 4, a été mis en place par les deux paliers gouvernementaux. La contribution du gouvernement du Canada de 594,9 M$ est issue du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence), tandis que la part du gouvernement du Québec de 742,8 M$ est financée par une partie des revenus des droits d’immatriculation sur les véhicules automobiles à forte cylindrée et par une partie des revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre. Le montant disponible pour les sociétés de transport en commun et pour exo est réparti en proportion de l’achalandage constaté pour l’année 2023. L’enveloppe octroyée à la STM, confirmée le 26 novembre 2025, s’élève à 914 965 766$.

Spécifications du programme

Partenaires financiers	Gouvernement fédéral Gouvernement provincial Agglomération de Montréal	
Définition du programme	Le programme vise l’amélioration, le maintien et le développement des immobilisations des organismes publics de transport en commun, des municipalités et des municipalités régionales de comté qui offrent un service de transport en commun sur leur territoire en les soutenant financièrement.	
Type de remboursement	Paiement au comptant	
Période visée par le programme	Le programme est en vigueur du 1er avril 2025 au 31 mars 2029. Les dépenses engagées pour la réalisation des projets sont admissibles à partir du 1er avril 2024. Toutefois, la réalisation des projets doit être achevée au plus tard le 31 mars 2030	
Admissibilité et % de subvention	**ACTIFS ADMISSIBLES**	**TAUX**
	Autobus, minibus et véhicule de service à propulsion entièrement électrique	90 %
	Autobus non électrique	0 %
	Minibus non électrique	50 %
	Véhicule de service hybride rechargeable	80 %
	Véhicule de service hybride ou à moteur thermique	25 %
	Remplacement de batterie ou de modules de batteries - autobus électrique ou hybride	50 %
	Réparation pour prolonger la durée de vie utile des autobus électriques ou hybrides	90 %
	Réparation pour prolonger la durée de vie utile des autobus thermique	50 %
	Terrain	0 %
	Système ou application nécessaire à l’exploitation des réseaux	90 %
	Mise à niveau, amélioration ou ajout de fonctionnalités pour un système ou application nécessaire à l’exploitation des réseaux	50 %
	Service rapide par bus (SRB) en site propre (nouvelle voie routière)	95 %
	Mesure préférentielle pour les autobus en site propre (nouvelle voie routière)	85 %
	Mesure préférentielle pour les autobus qui n’est pas en site propre	25 %
	Stationnement d’incitation	90 %
	Terminus et aire d’attente ou de recharge	90 %
	Garage et centre d’entretien	85 %
	Abribus	90 %
	Réseau de métro, de train de banlieue ou de tout autre système de transport terrestre guidé	90 %
	Projet d’amélioration favorisant l’accessibilité des clientèles à mobilité réduite aux services réguliers existants de transport en commun	90 %

Programme adopté par le décret 1137-2025 le 3 septembre 2025

ANNEXE D

Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun

Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)

Le 17 avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable – 2030 (PMD), dont le but est d'améliorer la qualité de vie de tous les Québécoises et Québécois en visant, notamment, l'amélioration du transport des personnes au Québec. Le PAGITC est conçu pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la PMD.

Il permettra également au gouvernement du Québec d'assurer la mise en œuvre du volet transport en commun de l'Entente bilatérale intégrée (EBI) Canada-Québec relative au programme d'infrastructure Investir dans le Canada ainsi que de verser sa contribution et celle du gouvernement du Canada aux projets qui seront retenus dans le cadre de ce volet. L'EBI, approuvée par le décret numéro 680-2018 du 1er juin 2018, a été signée par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada le 6 juin 2018. Selon l'entente signée entre les deux gouvernements, une somme est réservée pour la STM en crédits fédéraux selon une répartition basée sur l'achalandage.

Les modalités du programme d'aide ont été rendues disponibles en septembre 2020. Le programme est en vigueur depuis le 18 août 2020, et ce, jusqu'à la date de fin de l'EBI, fixée au 31 mars 2028. Les modalités du programme ont été modifiées le 19 mars 2024 afin d'y refléter la nouvelle norme au comptant relative au paiement de l'aide financière et une prolongation du programme jusqu'au 31 mars 2034. Toutefois, les projets doivent être achevés de manière substantielle au plus tard le 31 octobre 2033.

Spécifications du programme

Partenaire financier	Gouvernement fédéral Gouvernement provincial	40 % (développement) ou 50 % (maintien) 60 %, 55 %, 50 % ou 40 % selon le projet
Définition du programme	Le Programme d'aide financière de l'Entente bilatérale intégrée, relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada volet transport en commun, vise la réalisation de projets d'immobilisations pour la remise en état et le développement de nouveaux réseaux de transport en commun qui transformeront la façon dont les Canadiens vivent, se déplacent et travaillent.	
Type de remboursement	Paiement au comptant pour le fédéral Paiement sur service de dette pour le provincial et comptant depuis le 1er avril 2022	
Période visée par le programme	Du 18 août 2020 au 31 octobre 2033	

Admissibilité et % de subvention	**ACTIFS ADMISSIBLES**	**TAUX**
	100 % des dépenses admissibles pour l'aménagement ou le développement de systèmes de transport terrestre guidé (métro, trains de banlieue, etc.), comprenant l'ajout de nouvelles lignes ou le prolongement des systèmes existants. Les coûts de ces projets concernent les infrastructures, les équipements et le matériel roulant;	
	100 % des dépenses admissibles pour l'aménagement ou le prolongement de systèmes rapides par bus (SRB). Les coûts de ces projets concernent les infrastructures et les équipements, mais excluent les dépenses associées au matériel roulant, lesquelles sont remboursées à un taux maximum de 90 %, ou à un taux maximum de 95 % s'il s'agit de bus entièrement électriques;	

Admissibilité et % de subvention	**ACTIFS ADMISSIBLES**	**TAUX**
	100 % des dépenses admissibles pour l'aménagement de mesures préférentielles pour bus. Les dépenses admissibles du projet ne doivent pas excéder 12 000 000 $ et la réalisation du projet doit être terminée avant le 31 décembre 2022. Les coûts de ces projets concernent les infrastructures et les équipements;	
	95 % des dépenses admissibles pour l'acquisition de véhicules de service entièrement électriques nécessaires à l'exploitation d'un réseau de transport en commun ou de transport adapté;	
	95 % des dépenses admissibles pour l'acquisition de toutes catégories de bus entièrement électriques nécessaires à l'exploitation d'un réseau de transport en commun ou de transport adapté;	
	95 % des dépenses d'immobilisation additionnelles requises dans les garages, les centres d'entretien, les terminus et les aires d'attente découlant de l'acquisition de véhicules de service ou de bus entièrement électriques;	
	95 % des dépenses admissibles pour les projets visant des modifications aux terminus, aux stationnements d'incitation, aux stations, aux gares et aux voitures de métro ou de train en vue d'améliorer l'accès des clientèles à mobilité réduite au réseau courant de transport en commun;	
	90 % des dépenses admissibles pour tous les autres projets admissibles au programme.	

/ Index des sigles, acronymes et autres abréviations

Index des sigles, acronymes et autres abréviations

ACTU	Association canadienne du transport urbain
AMT	Agence métropolitaine de transport
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
CA	Centre d'attachement
CBTC	« Communication Based Train Control » ou « contrôle des trains par communication radio »
CGPP	Comité de gestion de portefeuille de projets
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DMA	Déficit d'investissements en maintien des actifs
DS FIN	Directive sectorielle Finances
EBI	Entente bilatérale intégrée
EXO	Regroupement des services de trains, bus et de TA desservant la région métropolitaine de Montréal
FCC	Fonds Chantiers Canada
GES	Gaz à effet de serre
HASTUS	Horaire et Assignation pour Système de Transport Urbain et Semi-Urbain
ISO	International Organization for Standardization
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MPB	Mesures préférentielles pour bus
MR-73	Matériel roulant 1973
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec
NCA	Niveau de connaissance des actifs
PAFFITC	Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun
PAGI	Plan Annuel de Gestion des Investissements publics en infrastructures
PAGITC	Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif
PAGTCP	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes
PAO	Programme Amélioration OPUS
PC	Politique corporative
PEPA	Programme d'entretien périodique et acquisition
PEPTI	Programme d'entretien périodique des technologies de l'information
PG	Politique générale
PI	Programme des immobilisations
PITC	Plan d'immobilisations en transport en commun
PMD	Politique de mobilité durable
PQI	Plan québécois des infrastructures
PREP-TB	Programme de rehaussement et entretien périodique technologique bus
PREP-TM	Programme de rehaussement et entretien périodique technologique métro
PRI	Programme de réfection des infrastructures
PSO	Plan stratégique organisationnel
RDA	Réseau des autobus
RE	Règlement d'emprunt
SAP	Systems, Applications, and Products for data processing / Progiciel de gestion Intégrée
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SRB	Service rapide par bus
STM	Société de transport de Montréal
TA	Transport adapté

Publié par la Société de transport de Montréal

Direction exécutive Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

Direction Finances et performance financière
800, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 9260
Montréal (Québec) H5A 1J6

stm.info

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.04

2026/01/29
09:30

(1)

Dossier # : 1250310005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2026 du Conseil des arts de Montréal

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026, le budget 2026 du Conseil des arts de Montréal.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-09 19:55

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1250310005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2026 du Conseil des arts de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2026 du Conseil des arts de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-22

Domenico ZAMBITO
chef(fe) de division - greffier(-iere) adjoint(e)-elections acces info. commis. reglem.

Tél : 514-872-3125
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-01-09

Budget 2026
Programme décennal d'immobilisations 2026-2035

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

Nathalie Maillé
Directrice générale, Conseil des arts de Montréal
8 janvier 2026



Sophie Gee
Bonnes Bonnes
Crédit : Svetla Atanasova

Plan de la présentation

Organigramme 2026
Évolution des ressources humaines
Faits saillants 2025
Impacts directs dans la communauté artistique 2025

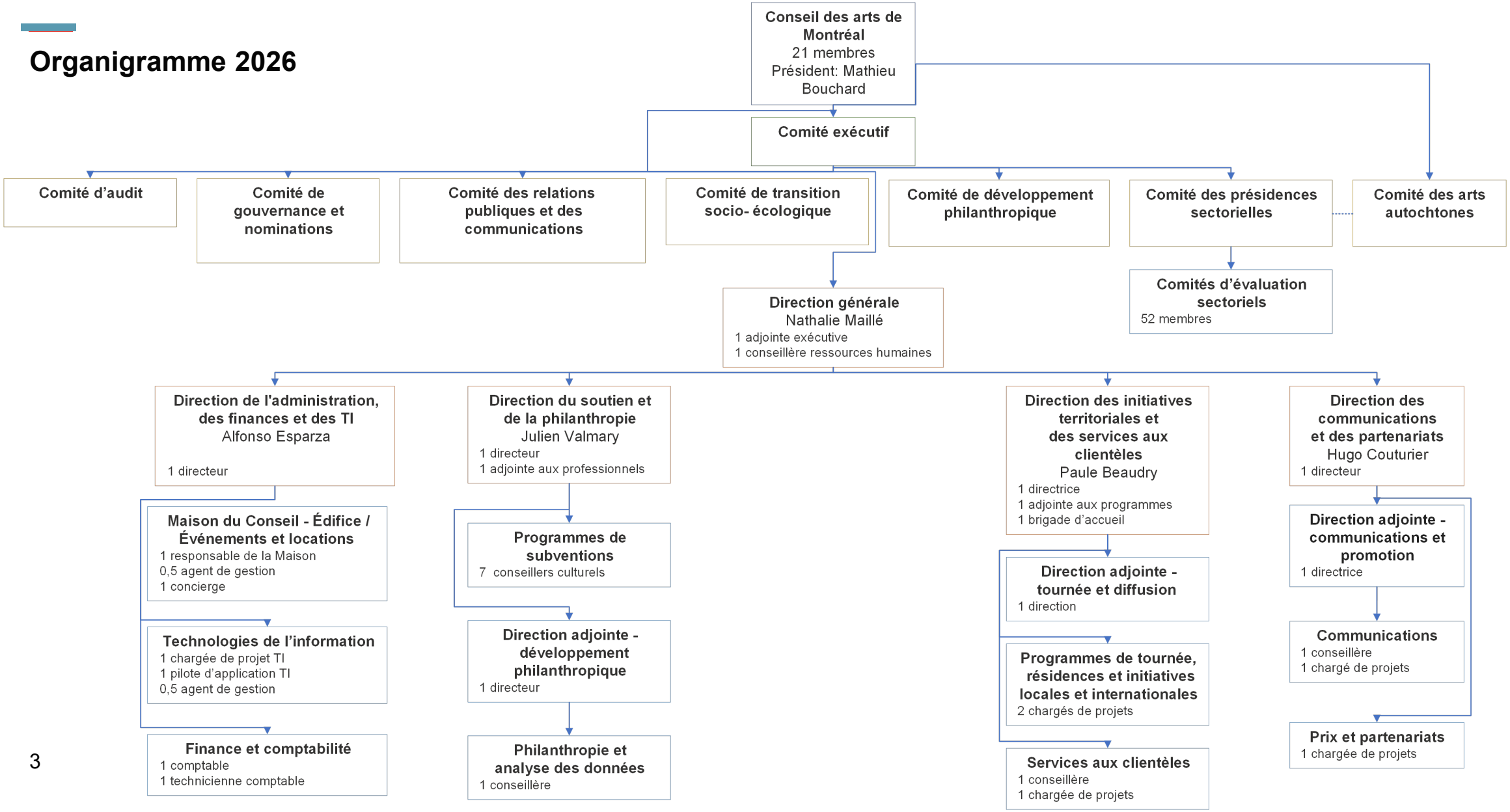
Budget de fonctionnement

1. Évolution budgétaire 2025
2. Objectifs 2026
3. Budget 2026
    a. Sommaire des revenus et dépenses par compétences
    b. Principaux écarts 2026 vs 2025
    c. Variations de l’effectif par catégories d’emplois

Programme décennal d’immobilisations 2026-2035

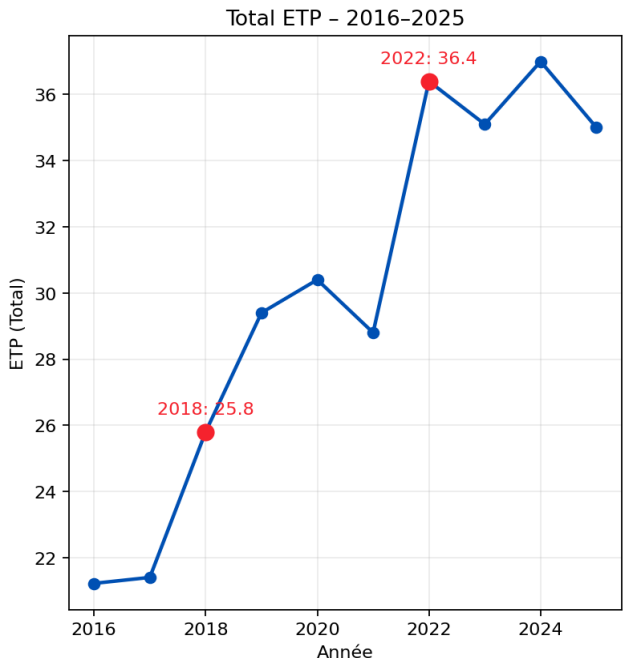
1. Autre élément de l'Actif (actif intangible)

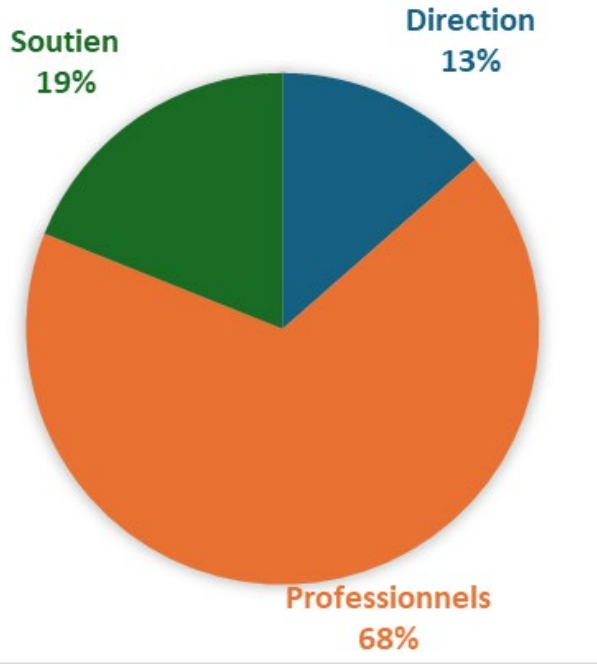
Organigramme 2026



Évolution des ressources humaines

Vue d'ensemble 2016-2025





Répartiton par catégorie d'emploi - 2025

Effectifs 2016-2025
Les effectifs ont progressé de 21,22 ETP en 2016 pour atteindre 37 ETP en 2024, avant de se stabiliser à 35 ETP en 2025, suivant une phase d'attrition.

Renforcement des capacités professionnelles
Le groupe des professionnels a connu la plus forte progression, représentant 84 % de la croissance annuelle, notamment en 2022 avec +6,4 ETP.

Des postes de conseiller culturel en arts autochtones, en philantropie et en musique ont été créés. En parallèle, l'équipe des communications a été consolidée.

Ajout de nouvelles fonctions stratégiques en ressources humaines (x1), technologies de l'information (x2) et comptabilité (x1) pour appuyer la transformation organisationnelle et numérique.

Évolution limitée du personnel de soutien. Ajout de la brigade d'accueil (x1).

Évolution de la gouvernance
La structure est passée de trois directions en 2016 à quatre directions en 2021, avec la création de deux directions adjointes dédiées à la philanthropie et aux communications.

Faits saillants 2025

Conséquences du gel budgétaire
Pour la première fois depuis 2007, **le budget du CAM a été gelé**, forçant l'organisation à faire des choix difficiles dans une période où le milieu artistique montréalais s'est mobilisé pour plaider l'urgence d'un réinvestissement de tous les paliers gouvernementaux.

Le CAM a **contrôlé son déficit à 0,7 %** en utilisant un montant affecté de 500k $ aux programmes de subvention et frais afférents.

Pour respecter les engagements pluriannuels du financement quadriennal (11M $ par année, soit 50% de la contribution versée par Montréal), le CAM a **réduit les budgets d'autres programmes**, dont le CAM en tournée et les initiatives locales, et confirmé l'**attrition de deux postes**.

En novembre 2025, le Tribunal administratif du travail a accrédité le Syndicat canadien de la fonction publique pour représenter les salariés du Conseil des arts de Montréal. Bien que le climat de travail demeure positif, cette requête survient alors que la contribution versée par Montréal a été indexée en moyenne de 1,6% de 2021 à 2025, exerçant une pression sur le contrôle des dépenses de l'organisation, dont les conditions de travail de son personnel.

Annonce d'une augmentation de la contribution de Montréal: un vent d'espoir pour le milieu artistique
Fin décembre, la Ville a annoncé au CAM que la contribution de l'Agglomération sera majorée de 2,5 M $ en 2026, à la suite des engagements de la nouvelle administration municipale. Attendue par le milieu artistique, cette augmentation permettra de remettre à niveau les budgets des programmes qui ont dû être diminués au cours des dernières années, et surtout de bonifier les subventions annuelles d'environ 335 organismes artistique soutenus à la mission dans le cadre du programme de fonctionnement quadriennal, à partir des évaluations réalisées en 2024.

Plan stratégique 2026-2030
Le Conseil a adopté son **nouveau plan stratégique 2026-2030** intitulé *Pour les arts, pour le monde* après consultation de l'ensemble de ses parties prenantes, qui sera présenté en janvier 2026.

Faits saillants 2025 (suite)

Dans cette perspective et en lien avec la Politique de développement culturel, **sept rencontres de travail ont été tenues entre les équipes de direction du CAM et du Service de la culture** pour assurer une cohérence et une complémentarité des actions.

Sondage Léger
La 3e édition du **sondage Léger *Les arts au coeur des Montréalaises et des Montréalais*** a permis de réaffirmer l'importance des arts dans leur quotidien. 80 % des personnes sondées estiment que les arts améliorent leur qualité de vie et 87 % apprécient avoir accès à des propositions artistiques près de chez eux. 2 Montréalais·e·s sur 5 habitent à Montréal pour avoir accès aux arts !

Nouvel événement de reconnaissance
Consécration, un nouvel événement de reconnaissance rendant hommage aux travailleuses et travailleurs culturels ayant consacré leur carrière aux arts à Montréal, a permis de remercier 22 personnes qui ont permis aux arts de rayonner et aux artistes d’avoir la liberté de créer.

Plan d'action pour l'équité
Découlant de sa Politique d'équité, le CAM a finalisé son plan d'action pour l'équité comprenant huit objectifs prioritaires.

Montréal, métropole culturelle
À la suite du Forum sur les arts et la culture de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et du consensus autour de la réactivation d'une plateforme de vision et de concertation pour notre métropole culturelle, le CAM a poursuivi la collaboration avec Culture Montréal, Tourisme Montréal et la CCMM en appui à la Ville.

2026, une année à souligner
2025 aura été l'occasion de planifier le **70e anniversaire de la fondation du CAM** par Jean Drapeau en 1956 et de la **40e édition du Grand Prix**, deux importants jalons de l'histoire des arts à Montréal qui auront lieu en avril 2026.

Impacts directs dans la communauté artistique montréalaise 2025

- Prévision de **20 066 080 $** investis en soutien aux artistes, organismes et collectifs artistiques en 2025, soit 91 % de la contribution de l'Agglomération de Montréal (20 014 070 $ en 2024)
- **757 organismes** et collectifs soutenus en 2024, soit plus de 3 % de plus qu'en 2023
- **2 059 demandes** d'aide financière traitées (2024), soit 8 % de plus que l'année précédente
- **20,54 % du budget de soutien** consacré aux artistes, collectifs et organismes des groupes prioritaires : autochtones, minorités visibles, groupes ethnoculturels, diversité capacitaire (2024)
- **11 M$ versés à 336 organismes** pour du fonctionnement quadriennal, soit un engagement de 44 M$ de 2024 à 2027
- **CAM en tournée :** 481 représentations de 81 projets artistiques dans les arrondissements et les villes liées (2025-2026)
- **29 résidences de création** (bibliothèques, librairies, etc.) sur l'ensemble de l'île de Montréal en 2025
- **15 projets de résidences de création à l'international** pour des artistes de Montréal **dans 15 pays** (2024)
- **38 stages financés** dans le milieu artistique en 2025, représentant plus de **22 714 heures au sein des organismes artistiques**
- **Près de 500 000 $ investis** pour le développement et la sauvegarde des **ateliers d'artistes,** dont 80 000 $ dans des initiatives en phase de prédémarrage ou de démarrage
- **90 000 $ remis en bourses** aux organismes lauréats et finalistes du **39e Grand Prix du CAM**
- **19 prix et événements de reconnaissance, dont 52% dédiés aux artistes des groupes prioritaires**

Budget de fonctionnement 2026

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Montréal



Moe Clark
Crédit : Cory Hunlin

1. Indicateurs de performance du Conseil des arts de Montréal

a. L' **Évolution du nombre de demandes de subventions déposées, acceptées et refusées** par des organismes et collectifs artistiques montréalais à travers l'ensemble des programmes

b. Le **Montant moyen des subventions accordées par bénéficiaire** selon le type de programmes (fonctionnement, autres subventions, ateliers d'artistes)

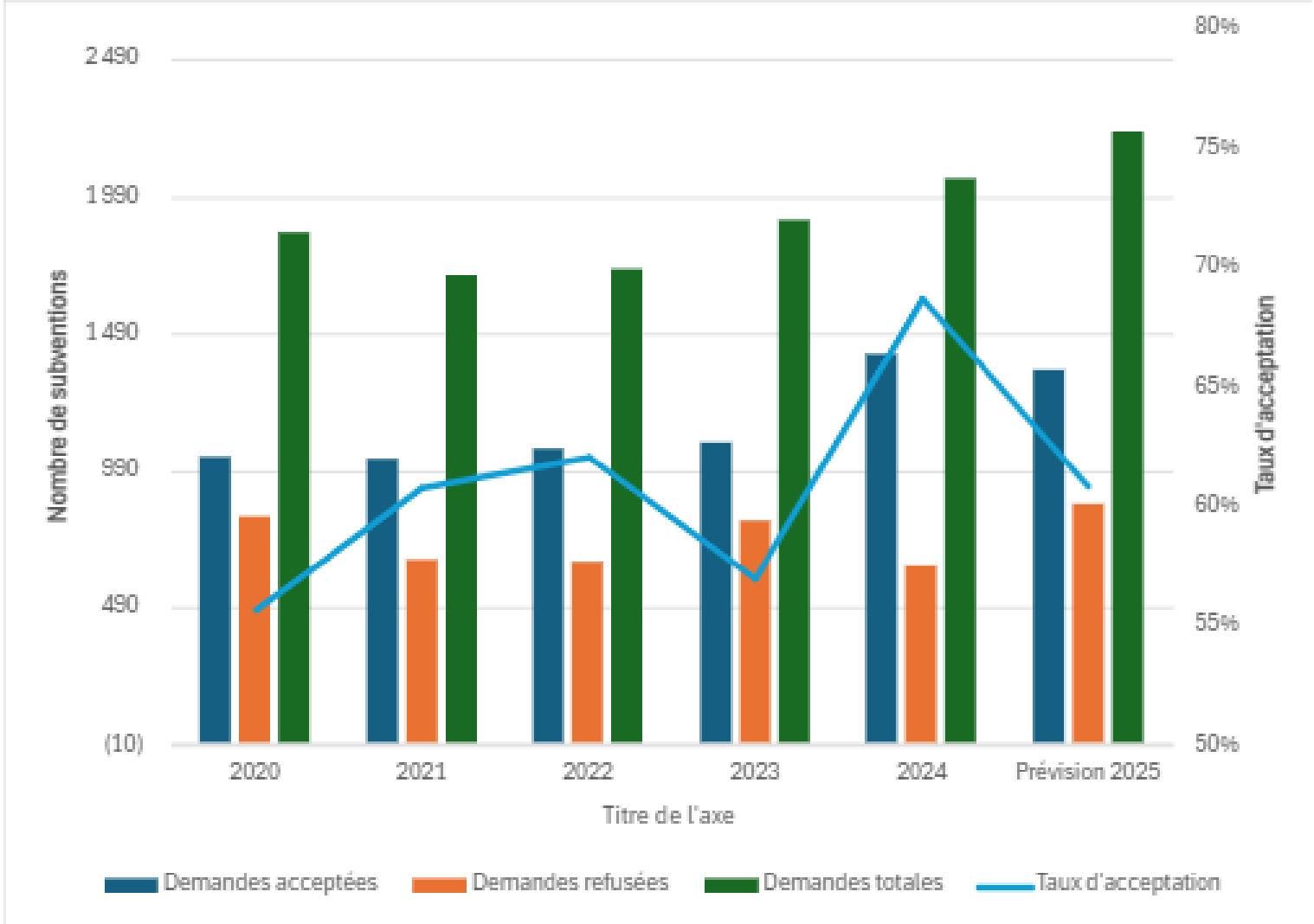
c. Équité et représentativité : l'**Évolution du soutien financier octroyé à des groupes prioritaires** - Cible 2025 : 25 %

d. Consolidation du cœur créatif de Montréal : l'**Évolution du soutien financier consacré au fonctionnement des organismes** - Cible 2025 : 60 %

e. Proximité : le **Soutien ou présence des arts dans les territoires moins bien desservis** par le CAM sur l'ensemble de l'Île de Montréal

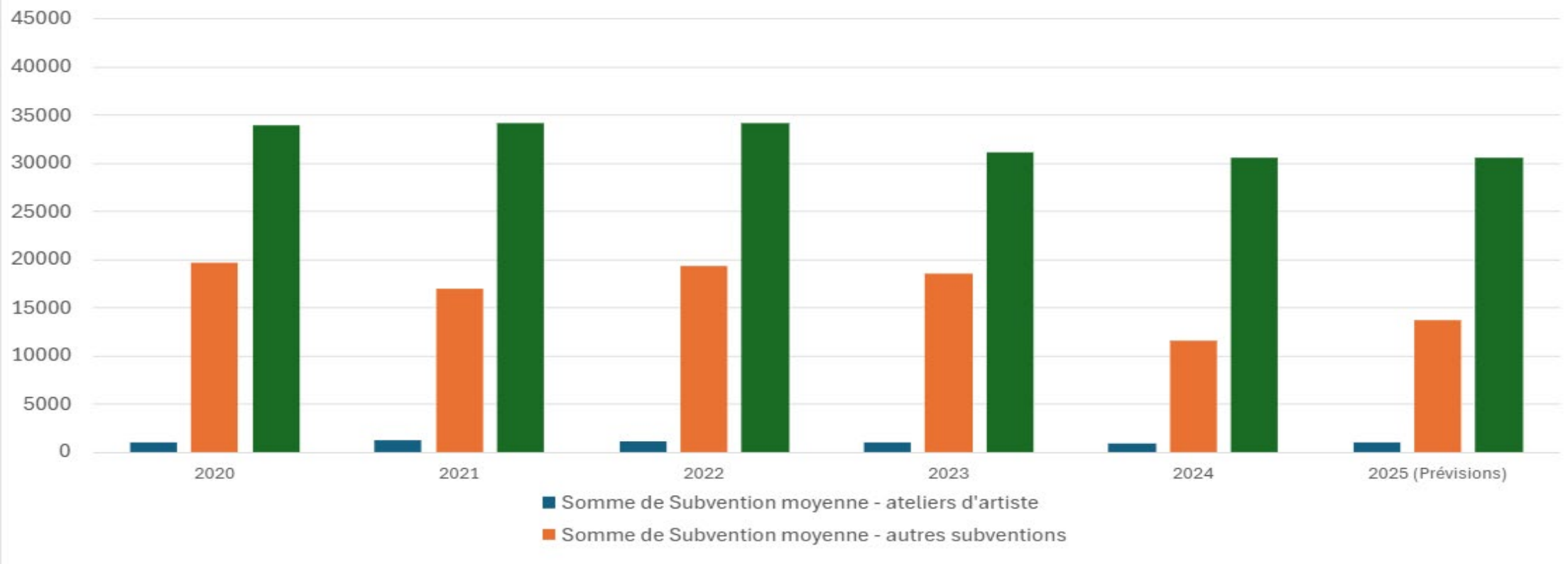
f. Philanthropie : l'**Évolution des dons reçus**

1a. Évolution du nombre et du taux de demandes de subventions acceptées, refusées et déposées



- Prévision nombre de demandes en 2025 de 2200 comparativement à 2060 en 2024 (augmentation de 8 %)
- Taux d'acceptation passerait de 69 % en 2024 à 61 % en 2025 (moyenne de 2020 à 2024) en raison du nombre élevé des demandes.
- Selon ces prévisions, les demandes acceptées diminueraient de 4 %.

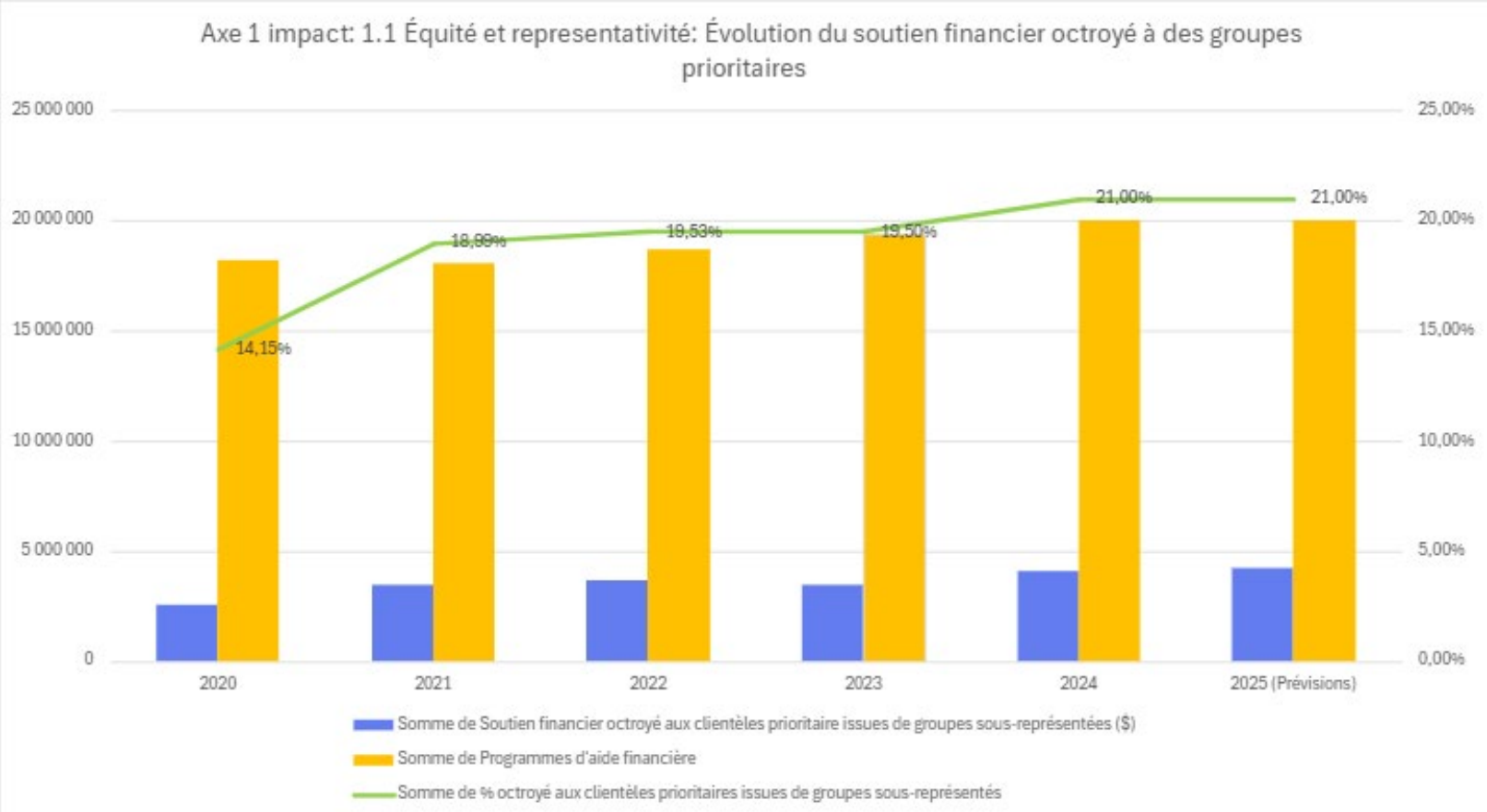
1b. Évolution des subventions versées aux organismes et collectifs (montant moyen accordé par bénéficiaire)



Selon les prévisions de 2025 :

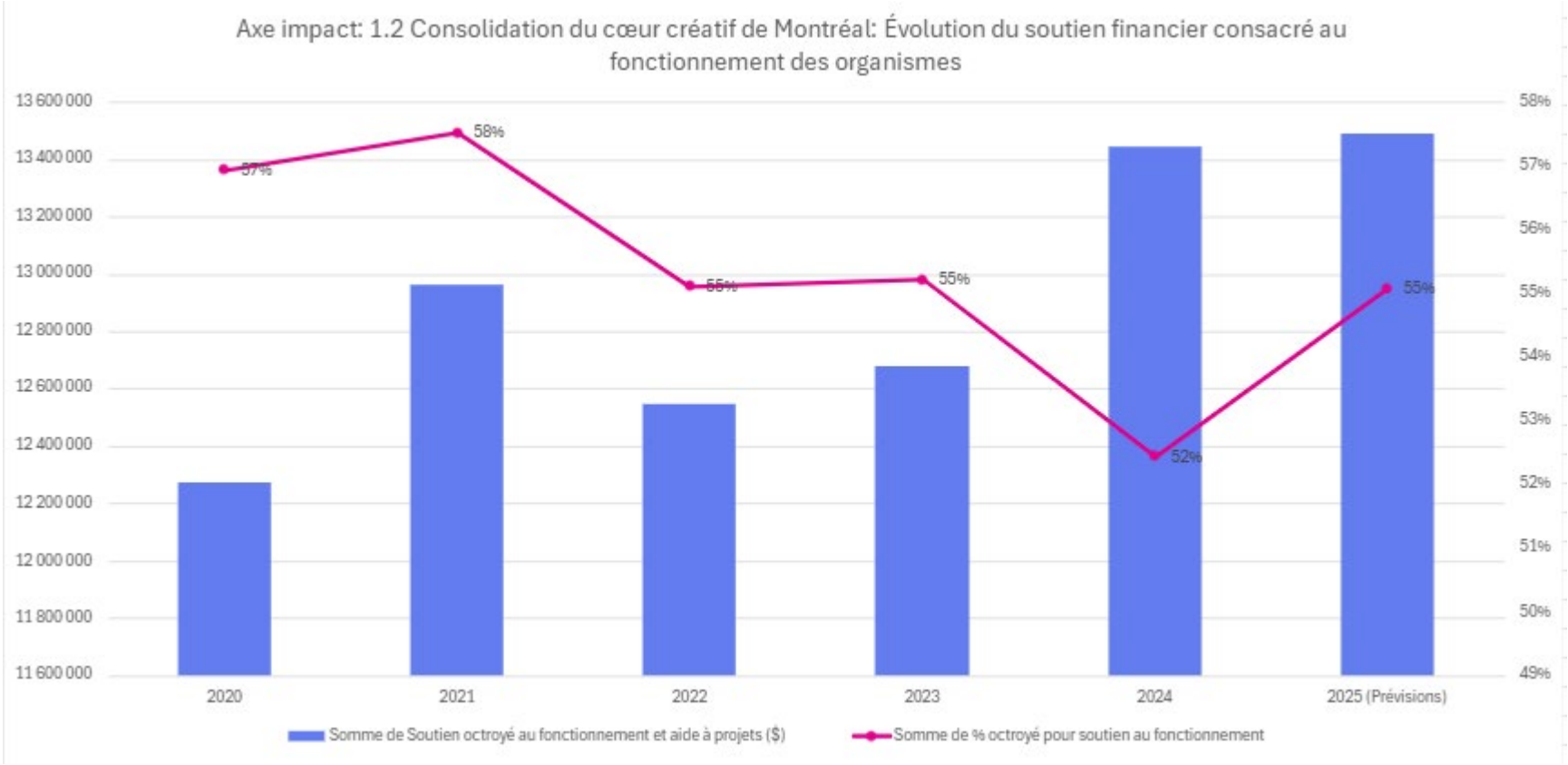
- La subvention moyenne au fonctionnement et aux ateliers d'artistes demeure stable
- La moyenne des subventions pour les autres programmes passe de 11,5 k$ en 2024 à 13,6 k$ en 2025. Toutefois, le nombre d'organismes et collectifs soutenus passe de 645 en 2024 à 558 en 2025. L'objectif est de mieux soutenir les organismes, malgré le gel de la contribution de l'agglomération.

1c. Équité et représentativité : Évolution du soutien financier octroyé à des groupes prioritaires - Cible 2025 : 25 %



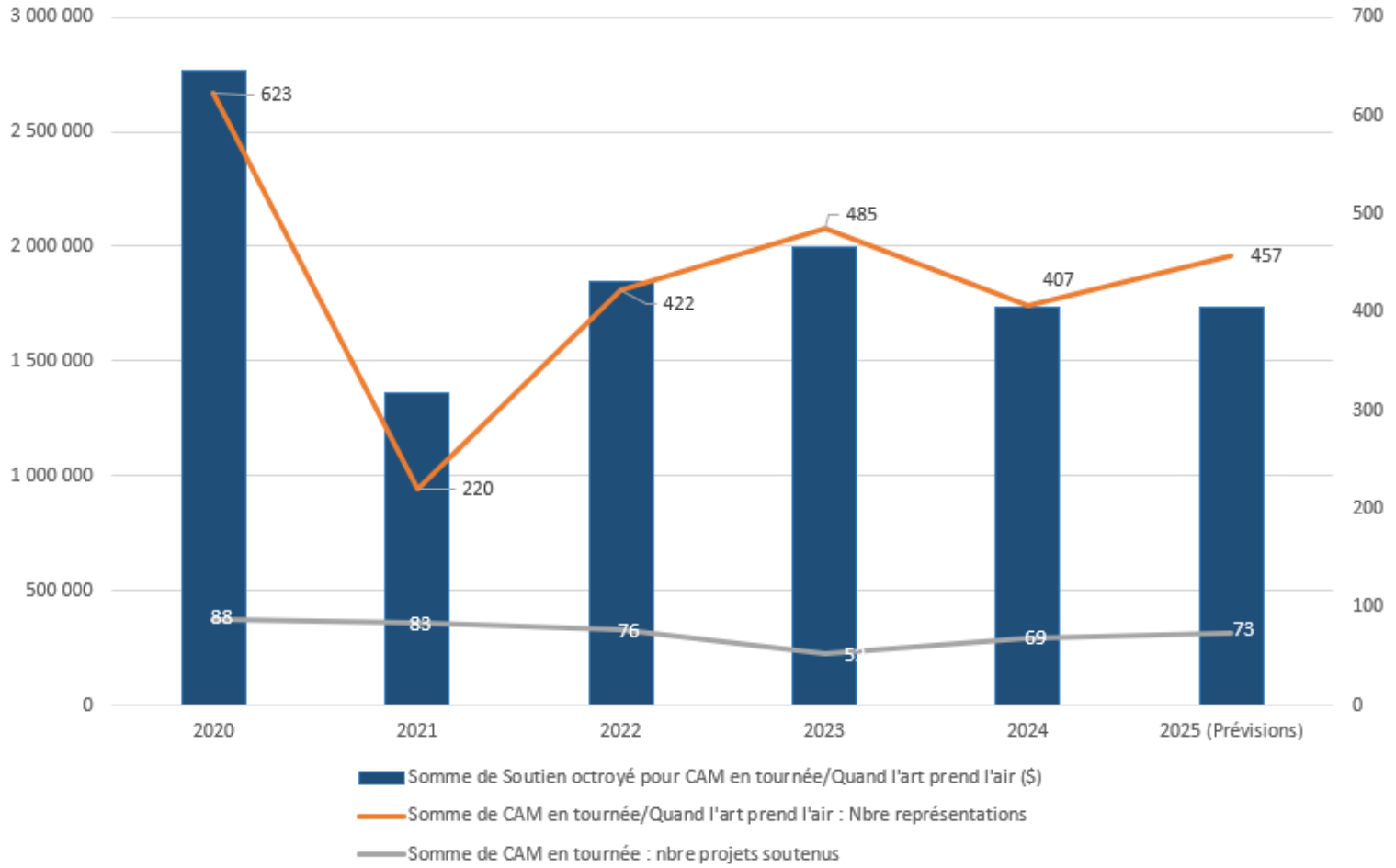
- En 2024, un montant de 4 110 910 $ a été versé aux groupes prioritaires, soit 20,5 % des subventions octroyées.
- En 2025, nous prévoyons maintenir la tendance de 20,5 %, sur une cible de 25 %.
- Le CAM a continué en 2025 à déployer le formulaire d'auto-identification pour l'ensemble de ses programmes, lequel est rempli sur une base volontaire.

1d. Consolidation du cœur créatif de Montréal : Évolution du soutien financier consacré au fonctionnement des organismes - Cible 2025 : 60 %



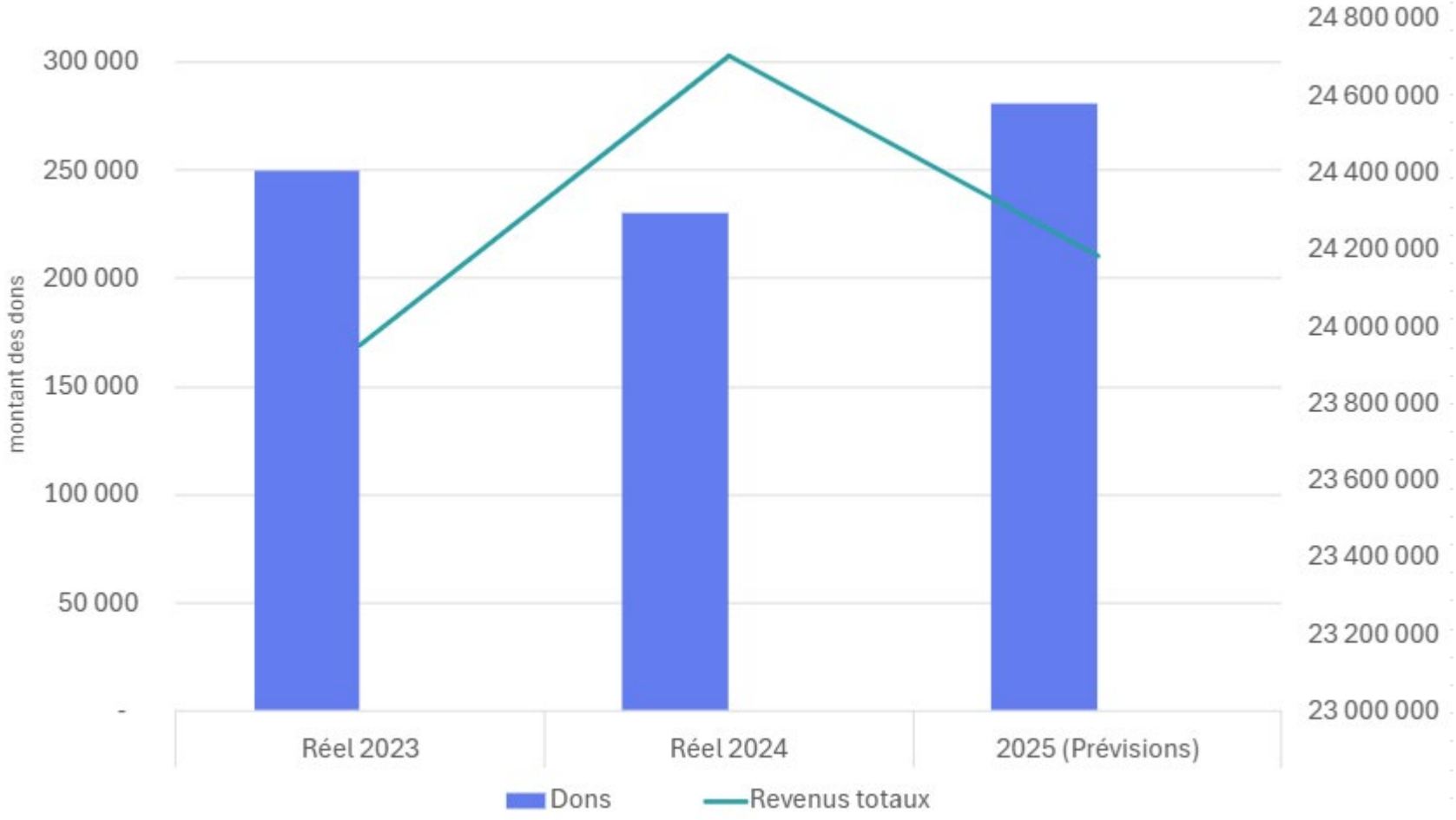
13

1e. Proximité : Nombre de projets et de représentations soutenus par le programme du CAM en tournée, présent sur l'ensemble de l'île de Montréal



14

1f. Philanthropie : Évolution des dons



- Stratégie en philanthropie assez récente (2023)
- Entre 2023 et 2025, les revenus des dons demeurent assez stables (moyenne de 253 k$), tout comme les revenus totaux (moyenne 24,2 M$)
- Les dons représentent en moyenne 1 % des revenus totaux.

Revenus - Évolution budgétaire 2025

(en milliers de dollars)	Total
Budget original 2025	**23 590,9**
Parrainage fiscal	200,0
Intérêts sur placements	388,9
Commandites en services	50,0
Affectation de surplus	500,0
Autres	(45,3)
Budget modifié 2025	24 684,6
Prévisions 2025	**24 684,6**
Surplus (déficit)	**-**

Explications des principaux écarts B2025 vs B2025 modifié	
Parrainage fiscal	200,0
Intérêts sur placements, prévision révisée selon revenus réels	388,9
Commandites en services, prévision révisée selon services rendus réels	50,0
Affectation de surplus pour programmes de subvention	500,0
Autres	(45,3)
	1 093,6

Dépenses - Évolution budgétaire 2025

(en milliers de dollars)	Total
Budget original 2025	**23 831,9**
Programmes d'aide financière	536,1
Frais d'intérêts - Ville de Montréal	300,0
Frais d'administration	132,1
Maison du Conseil des arts de Montréal	9,7
Autres	53,0
Budget modifié 2025	**24 862,8**
Prévisions 2025	**24 862,8**
Surplus (déficit)	**-**

Explications des principaux écarts B2025 vs B2025 modifié

Bonification du programme d'aide à projets afin de répondre à la demande	39,1
Parrainage fiscal, conditionnel aux revenus	192,0
Coupures dans certains programmes (CAM en tournée, tables de concertation, bourses en philanthropie) et bonification d'autres programmes (DémArt, Initiatives arts autochtones, consultations du milieu)	305,0
Frais d'administration - augmentation des honoraires et de la masse salariale pour couvrir des remplacements	132,1
Commandites en services - en lien avec hausse de revenus	50,0
Frais d'intérêts - Ville de Montréal	300,0
Autres	12,7
	1030,9

2. Objectifs 2026

Transformer le CAM pour mieux soutenir et accompagner les artistes

- Concevoir un guichet unique au service de l'artiste
  - *Objectif 1 :* Harmoniser les processus de financement avec la Ville et les autres partenaires pour maximiser la portée, l'efficacité et le rayonnement et viser la complémentarité de nos mandat respectif.
- Positionner le CAM comme espace de services non financiers, de maillage et d'expérimentation
  - *Objectif 2 :* Permettre à la communauté artistique l'utilisation de la Maison du Conseil et en faire un lieu accessible pour leurs activités de formation, réseautage et de développement

Agir comme moteur de cohésion et de changement pour l'écosystème des arts à Montréal

- Amplifier la voix du milieu et répondre aux enjeux critiques
  - *Objectif 3 :* Inaugurer une œuvre d'art publique éphémère signée par une artiste autochtone à l'extérieur de l'Édifice Gaston-Miron à l'été 2026.
- Tisser des partenariats audacieux
  - *Objectif 4 :* Lancer la première campagne annuelle de financement du CAM avec pour objectif d'élargir la base de donateurs et financer 70 bourses à remettre aux artistes et organismes artistiques

2. Objectifs 2026

Bâtir une culture d'intelligence au service de l'expérimentation et de l'innovation

- Intégrer la recherche et l'innovation à nos pratiques et les diffuser
  - *Objectif 5 :* Organiser une activité favorisant la mutualisation des savoirs et des pratiques à destination des milieux artistiques.
- S'appuyer sur les données pour agir et mesurer notre impact
  - *Objectif 6 :* D'ici la fin de 2026, réaliser en collaboration avec HEC Montréal une étude longitudinale sur les impacts du parrainage fiscal sur le développement de la culture philanthropique des organismes.

Devenir un levier d'influence pour le renforcement de Montréal comme métropole culturelle francophone

- Développer des partenariats nationaux et internationaux
  - *Objectif 7 :* Finaliser une entente de partenariat avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour la planification et la coordination d'au moins deux missions conjointes.
- Stimuler la mobilité des artistes de Montréal
  - *Objectif 8 :* Élaborer un document stratégique définissant la vision et les objectifs visant à accroître la présence internationale des milieux artistiques montréalais, en collaboration avec les principaux partenaires et réseaux.
- Contribuer à repositionner la ville en tant que métropole culturelle francophone attractive
  - *Objectif 9 :* Contribuer au comité de pilotage de Montréal métropole culturelle avec le Service de la culture et les principaux partenaires : Culture Montréal, Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Tourisme Montréal.

2. Budget 2026

a) Sommaire des revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus						
	Réel comparatif 2021	**Réel comparatif 2022**	**Réel comparatif 2023**	**Réel comparatif 2024**	**Prévision comparative 2025**	**Budget comparatif 2025**	**Budget 2026**
Conseil des arts de Montréal	**21 304,2**	**22 183,6**	**23 953,5**	**24 701,9**	**24 684,6**	**23 590,9**	**26 683,1**
	Dépenses						
	Réel comparatif 2020	**Réel comparatif 2021**	**Réel comparatif 2022**	**Réel comparatif 2023**	**Prévision comparative 2024**	**Budget comparatif 2024**	**Budget 2026**
Conseil des arts de Montréal	**21 146,8**	**22 407,9**	**23 543,9**	**24 458,9**	**24 862,8**	**23 831,9**	**26 683,1**
Surplus (déficit)	**157,4**	**(224,2)**	**409,6**	**243,0**	**(178,2)**	**(240,9)**	**0,00**

2. Budget 2026

b) Principaux écarts 2026 vs 2025 – Revenus

(en milliers de dollars)

	Total
Comparatif 2025	**24 684,6**
Contribution de l'agglomération de Montréal	2 500,0
Dons	70,0
Évènements de prix	1,5
Maison du Conseil	52,0
Intérêts sur placements	(75,0)
Commandites en services	(50,0)
Affectation de surplus	(500,0)
Variation totale	1 998,5
Budget 2026	**26 683,08**

2. Budget 2026

b) Principaux écarts 2026 vs 2025 – Dépenses

(en milliers de dollars)

	Total
Comparatif 2025	**24 862,8**
Programme général	1 590,9
Parrainage fiscal en lien avec la baisse de revenus de parrainage fiscal	-
Initiatives territoriales	116,4
Initiatives stratégiques	(143,5)
Les prix	40,5
Autres actions	191,6
Frais d'administration	71,1
Maison du Conseil des arts	3,4
Commandites en services	(50,1)
Variation totale	1 820,3
Budget 2026	**26 683,1**

2. Budget 2026

c) Variations de l’effectif par catégories d’emplois (en milliers de dollars)

	Budget comparatif 2021	Budget comparatif 2022	Budget comparatif 2023	Budget comparatif 2024	Budget comparatif 2025	Budget 2026
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres - Conseil des arts	573,0	728,0	862,5	935,5	829,4	853,9
Cadre - Maison du Conseil	38,0	41,0	41,0	42,2	44,9	46,7
Sous-total — Cadres	**611,0**	**769,0**	**903,5**	**977,8**	**874,3**	**900,5**
Personnel soutien - Conseil des arts	309,0	325,0	349,1	253,4	198,3	203,1
Personnel soutien - Maison du Conseil	160,0	112,0	128,4	134,6	107,9	112,2
Professionnels - Conseil des arts	1 551,0	1 921,0	2 009,3	2 126,9	2 336,5	2 405,7
Professionnels - Maison du Conseil	-	119,0	124,8	82,1	93,5	97,2
Total	**2 631,0**	**3 246,0**	**3 515,1**	**3 574,9**	**3 610,4**	**3 718,7**

Programme décennal d’immobilisations 2026-2035

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL | Montréal



Acting for Climate
Crédit : Valentin Belleville

Autre élément de l’actif (actif intangible)

- L'implantation du système de relation client (CRM) est complétée.
- La charge d'amortissement a été comptabilisée dans les états financiers dès 2024.

de Marc H. Choko
À la Maison du Conseil
Crédit : Hugues Bouchard

Annexes

Annexes

1. Mission
2. Organigramme 2025
3. Objectifs et réalisations 2025
4. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Annexes – Budget de fonctionnement

5. Budget 2026 : Revenus et dépenses par objets
6. Budget 2026 : Revenus et dépenses par objets – Explication des écarts
7. Budget 2025 : Dépenses par catégories d’emplois
8. Liste des acronymes



Rafael Payare et l'OSM
Crédit : Antoi

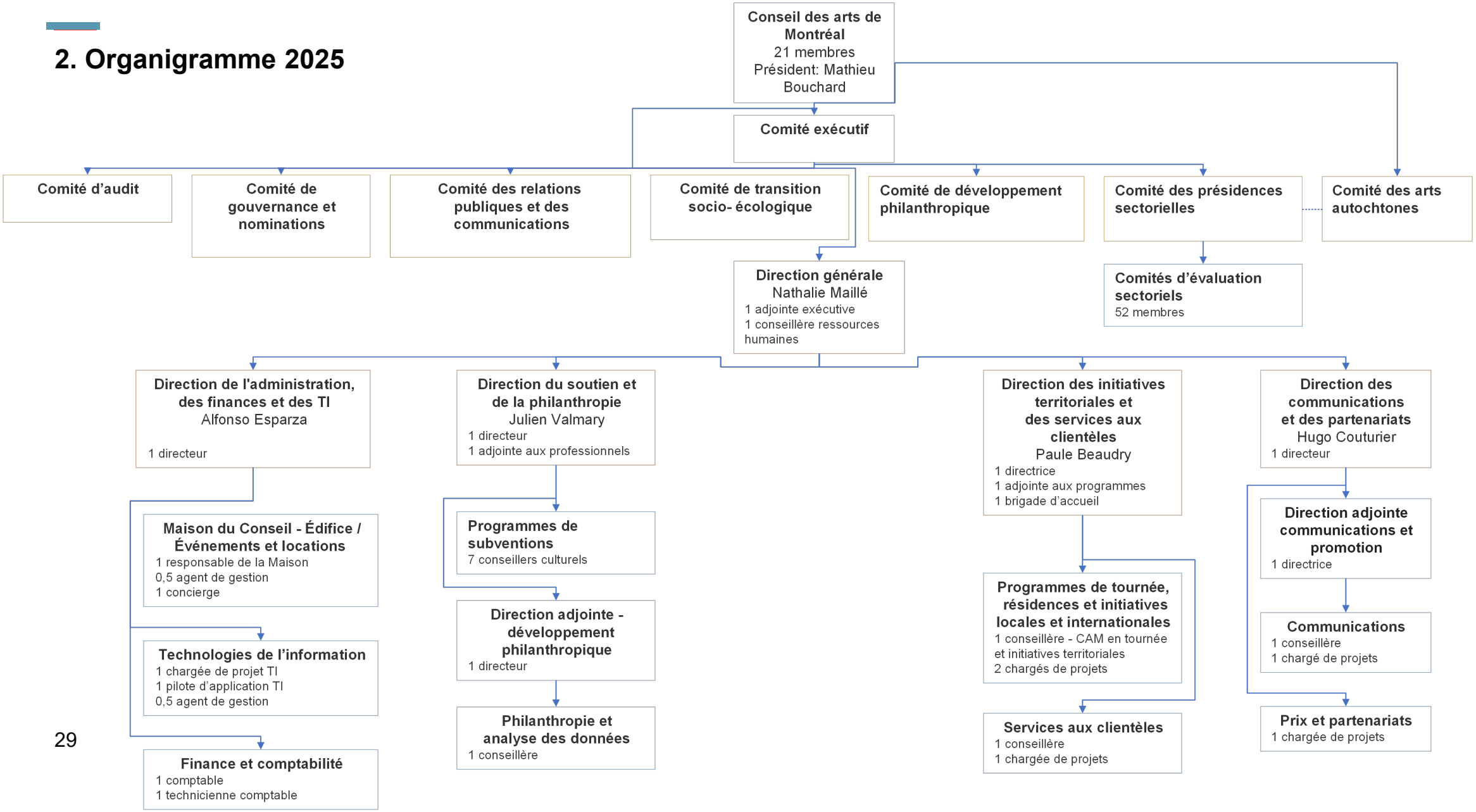
1. Mission

Le Conseil des arts de Montréal repère, accompagne, soutient et reconnaît la création, la production et la diffusion artistiques professionnelles montréalaises. Sa raison d'être est d'assurer la vitalité artistique sur l'ensemble de l'Île de Montréal.

L'équité, l'audace, l'agilité, la proximité et l'éthique sont les valeurs sur lesquelles le Conseil mise en vue d'être reconnu comme un leader et catalyseur d'un écosystème des milieux artistiques montréalais encore plus inclusifs, durables et résilients au bénéfice des citoyennes et des citoyens.



2. Organigramme 2025



3. Objectifs et réalisations 2025

Équité et représentativité

Développer le plan d'action suivant l'actualisation de la politique d'équité (formations, nouvelles mesures ciblées et stratégies de sensibilisation) pour assurer un financement adéquat des artistes et organismes appartenant aux groupes prioritaires.

- *Réalisation 2025:* **Le plan d'action pour l'équité comprend huit objectifs prioritaires et une trentaine d'actions transversales à réaliser d'ici 2030.**

Consolidation du coeur créatif de Montréal

Évaluer 46 organismes artistiques éligibles au programme de soutien au fonctionnement quadriennal.

- *Réalisation 2025:* **40 organismes ont joint le programme de soutien au fonctionnement quadriennal pour un investissement de 575 000 $ pour les années 2025, 2026 et 2027.**

Mettre en œuvre de nouvelles mesures d'accompagnement pour le développement des espaces de création, en collaboration avec le Service de la Culture de Montréal.

- *Réalisation 2025:* **7 organismes ont bénéficié du nouveau programme de soutien aux projets facilitant l'accès aux espaces de création, en collaboration avec le Service de la culture de la Ville de Montréal.**

3. Objectifs et réalisations 2025

Proximité

Mettre en place un outil d'analyse pour géolocaliser l'historique des soutiens financiers par territoire, incluant une segmentation selon nos clientèles prioritaires, et ainsi poursuivre le développement d'une connaissance précise de la présence des artistes, des collectifs et des organismes sur le territoire montréalais.

- *Réalisation 2025:* **Une base de données centralisée a été créée pour la production des données d'impacts pour l'ensemble du territoire.**

Philanthropie

Récolter 300 K$ de dons en fonction des axes philanthropiques prioritaires (équité et représentativité, transition écologique, bourses de mérite) auprès de fondations, d'entreprises et d'individus

- *Réalisation 2025:* **280k $ récoltés en dons auprès de fondations, d'entreprises et d'individus, dont des dons majeurs et pluriannuels, dans un contexte économique particulier.**

Valorisation des arts

Créer un nouvel événement de reconnaissance pour les personnes retraitées qui ont consacré leur carrière aux arts et à la culture à Montréal.

- *Réalisation 2025:* **L'événement Consécration a rendu hommage à 22 travailleuses et travailleurs culturels ayant consacré leur carrière dans les arts.**

3. Objectifs et réalisations 2025

Écoresponsabilité

Obtenir la certification Écoresponsable, issue du programme Écoresponsable du Conseil des industries durables.

- *Réalisation 2025:* **Une demande d'évaluation a été déposée au Conseil des industries durables pour obtenir la certification « Entreprise écoresponsable » de niveau « Performance ».**

Lancer un 2e cycle de 3 ans du programme Production, diffusion, promotion et consolidation écoresponsables, intégrant un nouveau volet concernant la mutualisation, dans le cadre d'une entente territoriale renouvelée avec le CALQ dotée d'un budget de 1,4 M$ de 2025 à 2027.

- *Réalisation 2025:* **Après un premier cycle ayant permis de soutenir 54 projets, l 'Entente de partenariat territorial 2025-2028 a été renouvelé pour un investissement global de 1 475 000 $, grâce à la contribution d'une fondation.**

3. Objectifs et réalisations 2025

Culture organisationnelle

Finaliser et mettre en œuvre le plan d'action du comité santé et sécurité.

- *Réalisation 2025:* **Le plan d'action a été finalisé et intègre les éléments essentiels d'un programme de prévention des risques, conformément aux exigences de la CNESST.**

Amélioration continue

Déployer le nouveau CRM aux équipes de la philanthropie, des communications et de la comptabilité et assurer des formations et de l'accompagnement par l'équipe des TI.

- *Réalisation 2025:* **Le CRM est un outil de travail intégré aux équipes de la philanthropie et des communications.**

Moyens financiers

Maintenir un budget équilibré dans un contexte de gel de la contribution de l'agglomération de Montréal.

- *Réalisation 2025:* **Le CAM est parvenu à maintenir un budget équilibré en utilisant un montant affecté de 500k $ aux programmes de subvention et frais afférents, portant le déficit net de l'exercice à 0,7 %. Le déficit brut, avant l'affectation, représente 2,7 %.**

4. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Aucun incident.

Annexes

Budget de fonctionnement



Le Patin Libre
Murmuration
Crédit : Rolline Laporte

5. Budget 2026 – Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024	Prévision Comparatif 2025	Budget Comparatif 2025	Budget 2026
Contribution de l'agglomération de Montréal	20 427,20	20 835,70	21 506,60	21 936,70	21 936,70	21 936,70	24 436,70
Contribution Ville de Montréal philanthropie	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00
Dons	177,76	187,79	249,05	230,00	280,00	300,00	350,00
Contributions des partenaires	35,00	20,00	160,00	78,93	60,00	60,00	60,00
Parrainage fiscal	408,52	555,72	793,95	780,73	700,00	500,00	700,00
Évènements de prix	0,00	157,05	86,55	89,61	103,53	90,00	105,00
	21 048,48	21 756,26	22 796,14	23 265,96	23 080,23	22 886,70	25 651,70
Maison du Conseil	156,17	276,52	309,87	344,73	329,35	368,18	381,38
Intérêts sur placements	99,57	150,84	847,50	1 045,86	675,00	286,06	600,00
Autres revenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commandites en services	0,00	0,00	0,00	45,37	100,00	50,00	50,00
Affectation de surplus	0,00	0,00	0,00	0,00	**500,00**		
Total	**21 304,22**	**22 183,61**	**23 953,52**	**24 701,92**	**24 684,58**	**23 590,94**	**26 683,08**

5. Budget 2026 – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024	Prévision Comparatif 2025	Budget Comparatif 2025	Budget 2026
Programme général	13 629,19	13 041,88	13 137,54	13 930,57	14 021,30	13 982,19	15 612,19
Fonctionnement (quadriennal et bisannuel)	10 391,00	10 315,90	10 657,84	11 114,50	10 993,00	11 115,50	12 655,50
Projets	2 424,75	2 231,70	2 022,40	2 329,62	2 558,30	2 366,69	2 456,69
Ateliers d'artistes	485,23	494,28	457,30	486,45	470,00	500,00	500,00
Autres	328,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parrainage fiscal	408,51	533,44	762,28	749,17	672,00	480,00	672,00
	14 037,70	13 575,32	13 899,82	14 679,74	14 693,30	14 462,19	16 284,19
Initiatives territoriales	1 896,68	2 656,15	2 829,39	2 572,00	2 548,72	2 582,86	2 665,17
Initiatives stratégiques	1 505,27	1 695,34	1 848,22	1 794,71	1 843,95	1 574,91	1 700,41
Les prix	374,74	474,19	489,74	513,32	514,50	530,00	555,00
Autres actions	252,14	317,99	349,34	454,30	465,61	380,00	657,23
	18 066,52	18 718,99	19 416,50	20 014,07	20 066,08	19 529,97	21 862,00
Frais d'administration	2 836,66	3 245,64	3 459,24	3 685,16	3 984,09	3 852,01	4 055,23
Commandites en services	0,00	0,00	0,00	45,37	100,00	50,00	50,00
Frais d'intérêts - Ville de Montréal	0,00	0,00	265,70	330,20	300,00	0,00	300,00
Charge d'amortissement	0,00	0,00	0,00	8,47	18,12	15,12	18,00
Maison du Conseil	243,65	443,23	402,48	375,67	394,47	384,80	397,85
Total	**21 146,83**	**22 407,86**	**23 543,92**	**24 458,94**	**24 862,77**	**23 831,89**	**26 683,08**
Excédent (déficit) des produits sur les charges	**157,39**	**(224,25)**	**409,60**	**242,98**	**(178,19)**	**(240,95)**	**0,00**

5. Budget 2026 – Revenus et dépenses par objets – explications des principaux écarts

Revenus

- Contribution de l'agglomération de Montréal : 2,5 M $
- Augmentation des dons – campagne 70e anniversaire du CAM : 70 k$
- Maison du Conseil – objectif 2026 : 52 k$
- Prévision conservatrice des revenus d'intérêts et des commandites en services : (125 k$)
- Affectation de surplus ponctuelle en 2025 : (500 k$)

Dépenses

- Bonification du programme quadriennal au fonctionnement (FQUAD) : 1 662,5 k$
- Montant habituel dans programme d'aide à projets (bonification ponctuelle en 2025) : (101,6 k$)
- Bonification des programmes aux initiatives territoriales et autres actions : 308 k$
- Bonification prix (40e Grand Prix et 70e anniversaire du CAM) : 40 k$
- Diminution programmes initiatives stratégiques : (143 k$)
- Frais d'administration, augmentation des honoraires :100 k$
- Diminution de la dépense des commandites en services en lien avec les revenus : (50 k$)

6. Budget 2026 – Dépenses par catégories d'emplois (a-p,)

	Années-personnes					
	Budget comparatif 2021	**Budget comparatif 2022**	**Budget comparatif 2023**	**Budget comparatif 2024**	**Budget comparatif 2025**	**Budget 2026**
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres - Conseil des arts	3,7	4,7	5,7	5,7	4,7	4,7
Cadre - Maison du Conseil	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Sous-total — Cadres	**4,0**	**5,0**	**6,0**	**6,0**	**5,0**	**5,0**
Personnel soutien - Conseil des arts	5,1	5,6	5,6	3,7	2,7	2,7
Personnel soutien - Maison du Conseil	2,7	2,4	1,3	3,3	2,3	2,3
Professionnels - Conseil des arts	17,0	21,9	20,7	21,0	24,0	24,0
Professionnels - Maison du Conseil	-	1,5	1,5	1,0	1,0	1,0
Gestion des postes vacants						
Total	**28,8**	**36,4**	**35,1**	**35,0**	**35,0**	**35,0**

9. Liste des acronymes

- CAM = Conseil des arts de Montréal
- FQUAD = Programme de soutien au fonctionnement quadriennal
- PORG = Programme de soutien aux projets (organismes et collectifs)

Coordonnées

1210, rue Sherbrooke Est, Montréal

Alfonso Esparza
Directeur de l'administration, des finances et des TI
alfonso.esparza@montreal.ca / 514-280-3589

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL | Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.05

2026/01/29
09:30

(1)

Dossier # : 1250310004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2026 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026, le budget 2026 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-09 19:53

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1250310004**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2026 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2026 de l'Office municipal d'habitation de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-22

Domenico ZAMBITO
chef(fe) de division - greffier(-iere) adjoint(e)-elections acces info. commis. reglem.

Tél : 514-872-3125
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-01-08

Budget 2026



omhm

Table des matières

03 MESSAGE DE LA DIRECTION

04 MISSION, VISION ET CONVICTIONS

06 LE BUDGET 2026 EN BREF

07 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

08 RÉALISATIONS 2025

09 OBJECTIFS 2026

10 BUDGETS

20 AVOIR DES PROGRAMMES

21 ÉTAT DU PARC IMMOBILIER

Message de la direction





2026 : le déploiement du Plan stratégique 2026-2029

L'année 2026 marque le début du nouveau Plan stratégique 2026-2029 de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Après une année consacrée à la mise en place de nouveaux services et outils, l'organisation entre dans une phase de déploiement et de consolidation. Ce budget donne à l'OMHM les moyens nécessaires pour simplifier l'accès à ses services, renforcer la pérennité de son parc immobilier et moderniser ses pratiques internes. Il contribue aussi activement à la réponse collective à la crise du logement.

En 2026, l'OMHM mettra en œuvre plusieurs initiatives clés : le déploiement des services de proximité, le Plan de maintien des actifs sur l'ensemble du parc immobilier, la mise en œuvre du Plan climat ainsi que de nouvelles formations pour soutenir le personnel. Ensemble, ces actions traduisent notre engagement envers la durabilité, la qualité des services et le bien-être des locataires.

Le budget 2026 exprime la volonté de l'OMHM d'agir avec cohérence, responsabilité et esprit de collaboration. En travaillant étroitement avec son personnel et ses partenaires communautaires et institutionnels, l'organisation poursuit sa mission sociale avec détermination et contribue concrètement à bâtir un Montréal plus solidaire et inclusif.

Sylvie Crispo
Présidente du conseil d'administration

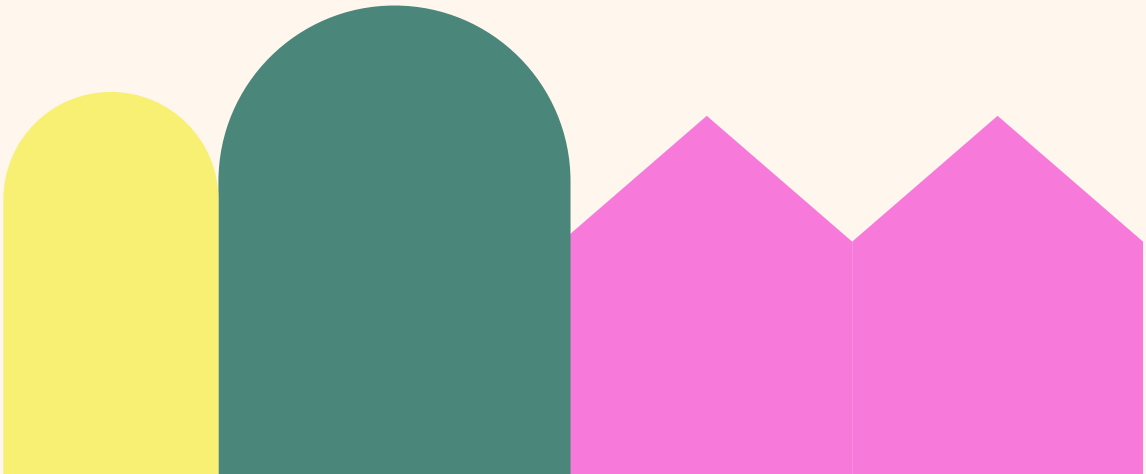
Isabelle Pépin
Directrice générale

Mission

Améliorer les conditions de vie des familles et des personnes à faible revenu en offrant des logements et des services de qualité, tout en favorisant leur pouvoir d'influence et d'action.

Vision

Être un acteur clé et un partenaire engagé dans la création de milieux de vie inclusifs, durables et humains, en soutenant l'accès à des logements de qualité et à des services adaptés pour répondre aux besoins des ménages à faible revenu ou à revenu modeste.



Valeurs

Nos valeurs représentent les principes fondamentaux qui guident chacune de nos actions. Elles définissent notre identité et orientent nos interactions avec les locataires, le personnel, les partenaires et la communauté.

Le respect constitue la pierre angulaire de nos relations. Nous reconnaissons la dignité et la valeur de chaque individu et nous nous engageons à traiter toutes les personnes avec qui nous interagissons avec équité et considération, en favorisant une communication ouverte, transparente et empreinte d'empathie.

Respect

Nous croyons que les meilleurs résultats sont obtenus en travaillant ensemble. En favorisant l'entraide et le partage d'idées, nous renforçons notre capacité à relever les défis organisationnels et à répondre efficacement aux besoins des partenaires et des ménages montréalais.

Collaboration

La diversité est une richesse que nous valorisons. Nous œuvrons à garantir l'accès équitable aux services, tout en encourageant un environnement où chaque personne est traitée de manière juste et respectueuse, indépendamment de ses différences.

Inclusion et diversité

Valoriser l'innovation signifie que nous encourageons la créativité, l'expérimentation et l'adoption de nouvelles idées et technologies pour améliorer les services et les processus.

Innovation

Nous visons des standards élevés en matière de gestion et de prestation de services. En adoptant des pratiques novatrices et en cherchant constamment à nous améliorer, nous nous assurons d'offrir une qualité optimale dans tout ce que nous entreprenons.

Excellence organisationnelle

Ces fondements établissent les bases solides sur lesquelles reposera la mise en oeuvre des actions stratégiques de l'OMHM pour les années à venir.

Le budget 2026 en bref

Le budget 2026 de l'OMHM permettra le déploiement, la consolidation et la montée en puissance des initiatives amorcées en 2025. Il traduit la volonté de l'organisation d'investir durablement dans la qualité de vie des locataires, l'innovation et la performance organisationnelle, en posant les premiers jalons du Plan stratégique 2026-2029.

Garantir des milieux de vie inclusifs et durables
Le déploiement du Plan de maintien des actifs sur 20 ans pour l'ensemble du parc immobilier représente un jalon majeur en 2026. En parallèle, l'OMHM poursuivra des travaux de rénovation et de modernisation intégrant des normes écoresponsables, tout en lançant de nouveaux projets de construction adaptés aux besoins des ménages à faible revenu. Ces actions s'inscrivent dans la mise en œuvre du Plan climat, qui vise à rendre le patrimoine immobilier plus durable et plus résilient.

Placer le citoyen au cœur de notre mission
L'année 2026 verra le déploiement de quatre points de services de proximité afin de simplifier le parcours des ménages locataires et des demandeurs, de renforcer l'accompagnement sur le terrain et d'améliorer la qualité du service rendu.

Développer une culture de performance et d'innovation
L'OMHM poursuivra la transformation numérique de ses activités en optimisant les outils existants et en automatisant plusieurs processus clés. Des programmes de formation soutiendront les équipes dans l'adoption de pratiques innovantes et agiles, contribuant à une culture organisationnelle orientée sur l'amélioration continue.

Être un acteur influent et innovant en habitation
L'OMHM concentrera ses efforts sur la croissance de son influence par la consolidation de partenariats avec les instances gouvernementales, le milieu communautaire et les partenaires en logement social. Ces partenariats contribueront activement à la réponse à la crise du logement.

Conseil d'administration



Sylvie Crispo
administratrice



Danielle Fournier
vice-présidente



M'Baye Diagne
secrétaire-trésorier



Suzanne Payant
administratrice



François Ferland
administrateur



Mohamed Yacine Rahmania
administrateur



Marie-France Raynault
administratrice

Deux postes d'administrateur sont actuellement en processus de recrutement.

Principales réalisations en 2025

- Consolidation du rôle de partenaire stratégique de la Ville de Montréal, avec la gestion de plus de 700 logements et de 31 commerces issus du marché privé en garantissant une gestion efficiente, collaborative et de qualité. La Ville de Montréal a utilisé son droit de préemption sur l'ensemble du parc avant d'en confier la gestion à l'OMHM.
- Lancement des travaux de construction des habitations Les Îles Courcelles, une étape clé dans le développement de 82 logements abordables à Dorval, pour un investissement estimé à 36,6 M$.
- Obtention d'un budget de près de 187 M$ pour des travaux de rénovation et de modernisation du parc immobilier de logements sociaux et abordables.
- Signature des conventions collectives, jusqu'au 31 décembre 2028, à la suite d'échanges respectueux et constructifs.
- Lancement du Plan stratégique 2026-2029 lors d'un événement rassembleur auprès du personnel.
- Poursuite de la réalisation de l'entente avec la Ville de Montréal visant l'accompagnement des ménages à la recherche urgente d'un logement.
- Création d'un réseau de 12 personnes spécialisées en médiation jeunesse dans quatre milieux à enjeux sociaux en collaboration avec les associations de locataires et des organismes communautaires.
- Contribution des locataires à l'amélioration de la propreté des milieux de vie par la mise en place de quatre projets par et pour les locataires : 41 milieux et 182 personnes participantes.

Objectifs 2026

- Accélérer le développement de nouvelles unités résidentielles à prix abordables par une approche efficiente et agile.
- Simplifier l'accès aux services et les harmoniser, entre autres par la mise en place d'une ligne téléphonique unique afin d'améliorer l'expérience des locataires et de faciliter leur démarche auprès de l'OMHM.
- Déployer quatre points de services de proximité afin d'améliorer la qualité des services offerts et de contribuer à favoriser la stabilité résidentielle des ménages les plus vulnérables.
- Déployer le Plan de maintien des actifs sur 20 ans de l'ensemble du parc immobilier.
- Déployer le Plan climat et rendre notre patrimoine immobilier plus respectueux de l'environnement, plus économe en énergie et plus résilient face aux changements climatiques.
- Moderniser les outils de gestion et de reddition de comptes afin d'assurer l'équilibre des budgets d'exploitation et de répondre aux exigences du futur programme de financement des habitations à loyer modique.

Budget
OMHM

Le budget de l'Office municipal d'habitation de Montréal est la somme des budgets distincts de chacune des parties du parc immobilier. Ainsi, les déficits des parcs HLM et PSL sont entièrement subventionnés par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par la Communauté métropolitaine de Montréal. Les unités financées dans le cadre des programmes LAQ et AccèsLogis doivent s'autofinancer. Le budget «Hors programme» est la consolidation des budgets de l'ensemble immobilier «Les immeubles Benny Farm» et du centre administratif qui doivent s'autofinancer ainsi que des activités de développement du parc immobilier et de la gestion de l'offre alimentaire des HLM avec services.

42 587
Ménages

606 M$
Budget annuel

5,2 milliards
Actif immobilisé

33,8 M$
Taxes municipales et scolaires

Budget
OMHM

REVENUS (En milliers de dollars)	**2025** ($)	**2026** ($)	**ÉCART** ($)
HLM	423 767	475 388	51 621
PSL	72 000	81 000	9 000
LAQ	28 967	31 505	2 538
ACCÈSLOGIS	7 376	7 727	351
AUTRES PROGRAMMES	8 931	9 998	1 067
OMHM	**541 041**	**605 618**	**64 577**



Budget **HML** et **PSL**

LE PROGRAMME HABITATIONS À LOYER MODIQUE (HLM)

Le programme Habitations à loyer modique, communément appelé « programme HLM », s'adresse à des ménages à faible revenu qui sont sélectionnés en fonction de leur condition socio-économique. Il permet aux locataires de payer un loyer correspondant à 25 % de leur revenu. Le déficit d'exploitation de ces logements est financé par les gouvernements fédéral (55 %) et provincial (35 %), de même que par la Communauté métropolitaine de Montréal (10 %). On notera toutefois qu'en 2026, la convention de financement du gouvernement fédéral sera échue pour 63 % des bâtiments du parc HLM de l'OMHM. Le Gouvernement du Québec et la CMM continuent d'assumer le financement du déficit d'exploitation de ces logements.

Le parc HLM de l'OMHM comprend 20 810 logements. Environ 11 000 logements sont destinés à des personnes de 60 ans et plus, les autres sont réservés à des familles et à des personnes seules de moins de 60 ans.

LES PROGRAMMES SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL)

Les programmes Supplément au loyer permettent à des ménages à faible revenu d'habiter dans des logements qui font partie du marché locatif privé ou qui appartiennent à des coopératives d'habitation (COOP) ou à des organismes sans but lucratif (OSBL), à la Société d'habitation et de développement de Montréal et à l'OMHM. Ces programmes permettent à des locataires admissibles de payer un loyer correspondant à 25% de leur revenu. La Société d'habitation du Québec (SHQ) verse les subventions pour combler la différence entre le coût réel du loyer au bail et le montant payé par le locataire.

20 810
Logements HLM

18 572
Unités PSL pour les locataires

250 M$
Budget en travaux majeurs

4,8 M$
Soutien à la clientèle

81 M$ (PSL)
Versements aux propriétaires

Budget
HML et **PSL**

REVENUS (En milliers de dollars)	**2025** ($)	**2026** ($)	**ÉCART** ($)
Revenus	117 762	118 618	856
Travaux majeurs capitalisés	50 487	45 500	(4 987)
Subvention PSL	72 000	81 000	9 000
Contribution des partenaires	255 143	310 128	54 985
Réserve et financement	375	1 142	767
TOTAL	**495 767**	**556 388**	**60 621**

DÉPENSES (En milliers de dollars)	**2025** ($)	**2026** ($)	**ÉCART** ($)
Ressources humaines	41 615	44 116	2 501
Administration	13 605	12 226	(1 379)
Conciergerie et entretien	23 823	24 000	177
Service à la clientèle	2 975	3 021	46
Énergie, taxes, assurances et sinistres	83 786	71 049	(12 737)
Travaux majeurs	186 992	250 000	63 008
Financement	70 971	70 976	5
Versement aux propriétaires	72 000	81 000	9 000
TOTAL	**495 767**	**556 388**	**60 621**
SURPLUS (DÉFICIT)	**0**	**0**	**0**

OM 16/27

Budget
LAQ

LE PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (LAQ)

Le programme LAQ visait à augmenter l'offre de logements abordables dans les municipalités où le taux d'inoccupation est faible. Les subventions étaient reçues lors de la construction. Elles représentaient environ 70 % des coûts de construction. Une fois construite, l'habitation devait s'autofinancer.

Le programme a pris fin en 2010. À terme, l'OMHM a construit 1699 logements, dont 1259 logements pour aînés regroupés dans 10 résidences du réseau ENHARMONIE et 440 logements pour familles.

1 699
Logements à loyer abordable

31,8 M$
Budget de fonctionnement

4,2 M$
Actif immobilisé

Budget
LAQ

REVENUS (En milliers de dollars)	**2025** ($)	**2026** ($)	**ÉCART** ($)
Revenus	24 352	26 448	2 096
Subvention PSL	765	810	45
Réserve et financement	3 850	4 247	
TOTAL	**28 967**	**31 505**	**2 141**

DÉPENSES (En milliers de dollars)	**2025** ($)	**2026** ($)	**ÉCART** ($)
Ressources humaines	5 867	6 031	164
Administration	892	1 102	210
Conciergerie et entretien	2 111	2 574	463
Service à la clientèle	4 326	4 648	322
Énergie, taxes, assurances et sinistres	6 158	6 267	109
Travaux majeurs	4 205	5 082	877
Financement	4 897	4 960	63
Réserve	1 163	1 146	(17)
TOTAL	**29 619**	**31 810**	**2 191**
SURPLUS (DÉFICIT)	**(652)**	**(305)**	**(50)**

OM 18/27

Budget
Accès Logis

LE PROGRAMME ACCÈSLOGIS (ACL)

Depuis 2011, ce programme a permis à l'OMHM de développer son parc immobilier. Les projets sont subventionnés à la construction et doivent s'autofinancer lorsqu'ils sont réalisés. La moitié des locataires de ces habitations est admissible à une réduction de loyer grâce aux subventions du programme Supplément au loyer.

488
Logements à loyer abordable

1,6 M$
Subvention PSL

Budget
Accès Logis

REVENUS (En milliers de dollars)	**2025** ($)	**2026** ($)	**ÉCART** ($)
Revenus	5 785	6 114	329
Subvention provinciale	1 591	1 613	22
TOTAL	**7 376**	**7 727**	**351**

DÉPENSES (En milliers de dollars)	**2025** ($)	**2026** ($)	**ÉCART** ($)
Ressources humaines	1 024	1 055	31
Administration	253	285	32
Conciergerie et entretien	632	638	6
Service à la clientèle	602	683	81
Énergie, taxes, assurances et sinistres	1 562	1 625	63
Travaux majeurs	96	170	74
Financement	2 518	2 600	82
Réserve	317	375	58
TOTAL	**7 004**	**7 431**	**427**
SURPLUS (DÉFICIT)	**372**	**296**	**(76)**

OM 20/27

Budget
Hors programme

HORS PROGRAMME

En 2007, l'OMHM s'est porté acquéreur de quatre immeubles sur le site de Benny Farm sans bénéficier de subvention. Cette propriété acquise hors programme, regroupe 237 logements.

Les budgets des activités de développement du parc immobilier et de la gestion de l'offre alimentaire des habitations avec services du programme HLM, sont consolidés avec le budget des immeubles Benny Farm. Les budgets des activités de développement du parc immobilier, de la gestion de l'offre alimentaire et du centre administratif sont consolidés avec le budget des immeubles Benny Farm.

0,3 M$
En travaux majeurs pour les Immeubles Benny Farm

5
Projets en élaboration

Budget
Hors programme

REVENUS (En milliers de dollars)	**2025** ($)	**2026** ($)	**ÉCART** ($)
Revenus	8 485	9 518	1 033
Subvention provinciale	446	480	34
TOTAL	**8 931**	**9 998**	**1 067**

DÉPENSES (En milliers de dollars)	**2025** ($)	**2026** ($)	**ÉCART** ($)
Ressources humaines	1 441	1 692	251
Administration	308	427	119
Conciergerie et entretien	678	572	(106)
Service à la clientèle	538	508	(30)
Énergie, taxes, assurances et sinistres	2 170	2 171	1
Travaux majeurs	437	329	(108)
Financement	3 296	3296	-
Réserves	117	122	5
TOTAL	**8985**	**9117**	**132**
SURPLUS (DÉFICIT)	**(54)**	**881**	**935**

OM 22/27

Avoir des **programmes**

RÉSERVES	RÉSERVE AUTOGESTION	RÉSERVE REMPLACEMENT IMMEUBLE	RÉSERVE REMPLACEMENT MEUBLE	RÉSERVE DE GESTION HYPOTHÉCAIRE	RÉSERVE GÉNÉRALE	TOTAL
Solde aux états financiers du 31 décembre 2024	3 777	6 013	2 229	1 800	510	14 329
Contributions anticipées 2025	-	1 299	126	125	86	1 636
Affectations anticipées 2025	(375)	(2 172)	(104)	-	-	(2 651)
Contributions budgétisées 2026	-	1 295	110	115	88	1 608
Affectations budgétisées 2026	(1 142)	(2 164)	(314)	-	-	(3 620)
Solde anticipé du 31 décembre 2026	**2 260**	**4 271**	**2 047**	**2 040**	**684**	**11 302**

SURPLUS	PROGRAMME LAQ	PROGRAMME ACCÈSLOGIS	HORS PROGRAMME	TOTAL
Surplus (déficit) aux états financiers au 31 décembre 2024	(5 703)	723	1 568	(3 412)
Résultats anticipés 2025	787	69	387	1 243
Résultats budgétisés 2026	(305)	296	881	872
Surplus (déficit) projeté au 31 décembre 2026	**(5 221)**	**1 088**	**2 836**	**(1 297)**

État du **parc immobilier**

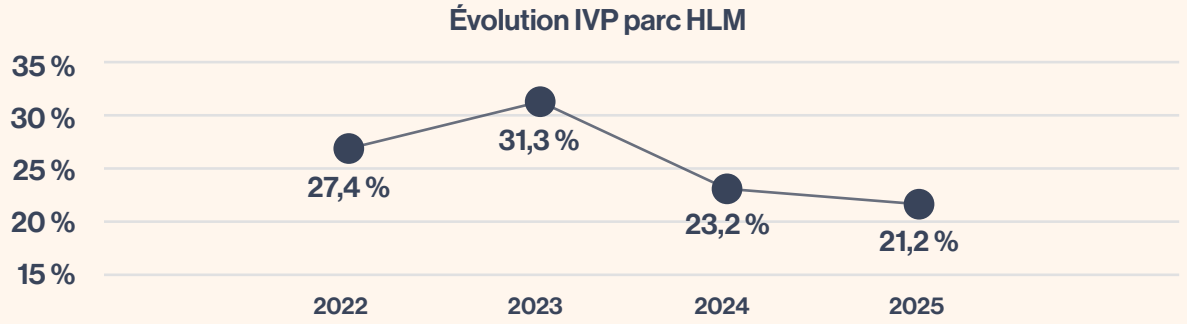
Le parc immobilier de l'OMHM est composé des ensembles immobiliers du programme Habitations à loyer modique (HLM) mis en place en 1969 ainsi que du parc de logements abordables, comprenant les résidences pour personnes âgées ENHARMONIE et des ensembles immobiliers pour familles et personnes seules.

L'évaluation de l'état des immeubles est représentée par deux indices :

- l'indice d'état, qui indique le niveau de dégradation ou de défectuosité et qui est exprimé par une cote de A à E, A signifiant « Très bon état » et E « Très mauvais état »;
- l'indice de vétusté physique des immeubles (IVP), qui indique le rapport entre le déficit d'entretien et la valeur actuelle de remplacement d'un immeuble et qui est exprimé en pourcentage.

La Société d'habitation du Québec demande qu'une inspection des bâtiments soit effectuée tous les 5 ans. Pour les HLM, ces inspections, essentiellement visuelles, sont réparties sur un nombre égal de bâtiments chaque année. Pour les résidences et les logements abordables, les inspections sont réalisées en bloc une fois tous les 5 ans.

Le suivi d'un IVP global sur un grand parc immobilier doit être vu comme une tendance, puisqu'il tient compte des besoins d'entretien et de réhabilitation estimés sur une période de 5 ans, comme c'est le cas actuellement.



HABITATIONS À LOYER MODIQUE

Le parc immobilier HLM comprend 329 habitations intégrant 838 bâtiments, pour un total de 20 810 logements. L'âge moyen du parc est de 48 ans. Toutefois, il faut souligner que 7 % de ce parc, acquis en achat-rénovation, a un âge moyen de 84 ans.

INDICE D'ÉTAT	Nombre de bâtiments	Investissement requis 5 ans	Proportion par indice
Très bon à satisfaisant A, B et C	395	265 M$	47 %
Mauvais état D	262	230 M$	31 %
Très mauvais état E	181	500 M$	22 %
Total	**838**	**995 M$**	**100 %**

RÉSIDENCES DU RÉSEAU ENHARMONIE

Le parc immobilier du Réseau ENHARMONIE comprend 11 résidences, pour un total de 1 465 logements. L'âge moyen de ce parc est de 17 ans.

INDICE D'ÉTAT	Nombre de résidences	Investissement requis 5 ans	Proportion par indice
Très bon à satisfaisant A, B et C	10	13,9 M$	91 %
Mauvais état D	1	3,8 M$	9 %
Total	**11**	**17,7 M$**	**100 %**

LOGEMENT ABORDABLE POUR FAMILLES ET PERSONNES SEULES

Le parc immobilier abordable pour familles et personnes seules comprend 28 bâtiments totalisant 736 logements. Son âge moyen est de 18 ans.

INDICE D'ÉTAT	Nombre de bâtiments	Investissement requis 5 ans	Proportion par indice
Très bon à satisfaisant A, B et C	27	6,3 M$	97 %
Mauvais état D	1	1,8 M$	3 %
Total	**28**	**8,1 M$**	**100 %**

BENNY FARM

Les immeubles Benny Farm comprennent 4 bâtiments totalisant 237 logements. Leur âge moyen est de 23 ans.

INDICE D'ÉTAT	Nombre de bâtiments	Investissement requis 5 ans	Proportion par indice
Très bon à satisfaisant A, B et C	4	4,1 M$	100 %
Total	**4**	**4,1 M$**	**100 %**



Office municipal d'habitation de Montréal
400, boulevard Rosemont
Montréal (Québec) H2S 0A2
514 872-6442
omhm.qc.ca

4e trimestre 2025
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 978-2-921999-75-5

omhm

omhm.qc.ca

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.06

2026/01/29
09:30

(1)

Dossier # : 1250310003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2026 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026, le budget 2026 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-09 19:54

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1250310003**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2026 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2026 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-22

Domenico ZAMBITO
chef(fe) de division - greffier(-iere) adjoint(e)-elections acces info. commis. reglem.

Tél : 514-872-3125
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-01-08

Prévisions Budgétaires 2026



CORPORATION
D'HABITATION
Jeanne-Mance

Table des Matières

Mission, vision et valeurs 03

Faits saillants du budget 2026 04

Objectifs 2026 05

Prévisions budgétaires 06

Analyse des prévisions 07

Crédits 08

La Corporation d'habitation Jeanne-Mance (CHJM) a été constituée par la Ville de Montréal le 25 juin 1958 pour administrer le projet connu sous le nom de « Habitations Jeanne-Mance ». Elle est responsable de la gestion d'un parc immobilier de 788 logements pour le compte de ses copropriétaires, soit la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Ville de Montréal.

Mission

La CHJM maintient un parc de logements de qualité qu'elle offre aux ménages à faible revenu. Elle favorise également l'accès à un ensemble de services afin de soutenir un milieu de vie inclusif et épanouissant pour chacun, tant sur le plan individuel que collectif.

Vision

La CHJM est une référence en matière de logement social au Canada : sa gestion de proximité d'un milieu de vie unique au centre-ville de Montréal est porteuse d'innovation et contribue à construire une société inclusive.

Valeurs

La CHJM s'est dotée de valeurs pour accompagner son personnel dans ses activités professionnelles. Ces valeurs, partagées par tous, se reflètent à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisation afin d'accroître, entre autres, la confiance des locataires et des nombreux partenaires. Ainsi, la gouvernance et les actions de la CHJM et de son personnel sont ancrées dans des valeurs éthiques et professionnelles qui sont les suivantes :

RESPECT | **DIVERSITÉ** | **ENGAGEMENT** | **FIERTÉ**

Clientèle et typologie

Clientèle	Immeubles	Nombre d'immeubles	Nombre de logements
Aînés	**Tour**	**5**	**528 (1cc et 2cc)**
Familles	**Multiplex**	**14**	**210 (2cc et 3cc)**
	Maisons de ville	**9**	**50 (4cc et 5cc)**
		28	**788**

Faits saillants du budget 2026

Le budget 2026 tient compte des sommes nécessaires pour assurer la réalisation de tous les objectifs de la CHJM, tout particulièrement au niveau de la poursuite des travaux de Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM) du site.

Sommaire	Budget 2026
Revenus	**5 010 364 $**
Frais d'exploitation	**8 028 885 $**
RAM	**17 213 854 $**
Budget	**25 242 739 $**
Déficit	**20 232 375 $**

La CHJM intègre dans son budget annuel l'enveloppe dédiée au programme RAM. À cet égard, il est utile de préciser que le déficit, excluant les sommes investies dans le programme RAM, est de 3 018 521 $.

Le déficit de la CHJM est comblé à 75% par la Société canadienne d'hypothèques et de logements et à 25% par la Ville de Montréal, dont la part est versée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).





Objectifs 2026

- **Poursuivre la mise en oeuvre du programme RAM, dont le budget est de 17M$**
- **Réaliser le processus de planification stratégique 2026-2030**
- **Migrer vers LOGIC système de gestion financière et comptable**
- **Instaurer une méthode optimisée pour la collecte des revenus de la buanderie**
- **Poursuivre les démarches pour la réalisation du projet de construction de nouvelles unités sur le site**

Prévisions budgétaires par fonction

	BUDGET 2026	BUDGET 2025	ÉCART $
REVENUS	**5 010 364 $**	**4 113 121 $**	**897 243 $**
Loyer et revenus de locations	4 804 164 $	3 943 121 $	861 043 $
Autres revenus	206 200 $	170 000 $	36 200 $
DÉPENSES	**25 242 739 $**	**23 563 293 $**	**1 679 446 $**
ADMINISTRATION	**1 901 035 $**	**1 901 660 $**	**-625 $**
Ressources humaines	980 600 $	932 000 $	48 600 $
Frais généraux administratifs	821 975 $	884 960 $	-62 985 $
Frais informatiques	98 460 $	84 700 $	13 760 $
ENTRETIEN ET CONCIERGERIE	**3 498 400 $**	**3 169 290 $**	**329 111 $**
Ressources humaines	1 562 900 $	1 431 000 $	131 900 $
Entretien terrains et bureaux	276 750 $	222 000 $	54 750 $
Ressources matérielles	1 518 350 $	1 380 020 $	138 330 $
Entretien non-récurrent	140 400 $	136 270 $	4 131 $
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES, SINISTRES	**2 600 000 $**	**2 367 800 $**	**232 200 $**
Énergie	1 100 000 $	1 100 000 $	-
Taxes	1 020 000 $	967 800 $	52 200 $
Assurances et sinistres	480 000 $	300 000 $	180 000 $
SERVICES DÉSIGNÉS CLIENTÈLE	**29 450 $**	**29 450 $**	**-**
Développement social et communautaire	29 450 $	29 450 $	-
RAM (Remplacement, Amélioration, Modernisation)	**17 213 854 $**	**16 095 093 $**	**1 118 761 $**
Ressources humaines	1 373 100 $	1 342 000 $	31 100 $
Réaménagement de terrain	5 377 827 $	906 234 $	4 471 593 $
Réaménagement de logements	3 003 810 $	4 159 573 $	-1 155 763 $
Réfection des bâtiments	4 200 261 $	5 547 676 $	1 347 415 $
Remplacement et amélioration des systèmes	1 154 341 $	1 944 577 $	-790 236 $
Honoraires professionnels	1 985 505 $	2 097 280 $	-111 775 $
Travaux en urgence	119 019 $	97 752 $	21 258 $
DÉFICIT (EXCLUANT LE RAM)	**3 018 521 $**	**3 355 079 $**	**-336 558 $**
DÉFICIT TOTAL	**20 232 375 $**	**19 450 172 $**	**782 203 $**

Analyse des prévisions budgétaires

Une hausse des revenus de l'ordre de 22 % est anticipée pour l'année 2026 puisque 85% des unités modernisées sont désormais louées.

Entretien et conciergerie : 3 498 400 $

La hausse de 10 % des coûts d'entretien des immeubles de la CHJM s'explique par l'augmentation des frais liés aux systèmes et équipements, notamment les ascenseurs, nécessitant des interventions plus fréquentes et coûteuses. Le remplacement des composants est prévu dans les travaux majeurs à venir. Par ailleurs, les dépenses de sécurité augmentent en raison des enjeux sociaux majeurs du centre-ville, particulièrement criants dans le Quartier Latin où se situent les Habitations Jeanne-Mance.

Énergie, taxes, assurances, sinistres : 2 600 000 $

Conformément aux rapports des évaluateurs agréés, les valeurs assurables de l'ensemble des bâtiments gérés par la CHJM ont été révisées à la hausse, entraînant un écart de 10 %.

Remplacement amélioration et modernisation (RAM) : 17 213 854 $

Plusieurs projets d'envergure se sont déployés plus tardivement en 2025 et leur décalage affecte à la hausse le budget 2026 :

- **Des correctifs au niveau des colonnes de drainage et des séparations coupe-feu de la tour du 250 rue Ontario**
- **La mise aux normes en sécurité incendie dans les tours**
- **La rétention d'eau pluviale sur le site**



Graphisme et rédaction : Patricia Bouchard, Kévin Pénacq
Crédits photos : Olivier Bousquet, Cédric Favre Félix

CORPORATION
D'HABITATION
Jeanne-Mance

150, rue ontario Est
H2X 1H1 Montréal
514-872-1221
www.chjm.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.07

2026/01/29
09:30

(1)

Dossier # : 1250310002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2026 de la Société du parc Jean-Drapeau

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération 29 janvier 2026, le budget 2026 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-09 19:55

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1250310002**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2026 de la Société du parc Jean-Drapeau

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2026 de la Société du parc Jean-Drapeau en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-22

Domenico ZAMBITO
chef(fe) de division - greffier(-iere) adjoint(e)-elections acces info. commis. reglem.

Tél : 514-872-3125
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-01-09

Budget 2026
Programme décennal d'immobilisations 2026-2035

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

Véronique Doucet

Société du parc Jean-Drapeau

22 décembre 2025

Parc Jean-Drapeau

Plan de la présentation

- Présentation de la Société du parc Jean-Drapeau et fait saillants 2025
- Budget de fonctionnement 2026
- Programme décennal d’immobilisations 2026-2035



La Société du parc Jean-Drapeau

STATUT

Organisme paramunicipal, sans but lucratif, créé en 1983 par lettres patentes signées par le lieutenant-gouverneur du Québec et délivrées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

Ces documents lui confèrent les pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale, constitués suivant la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c.C-38).

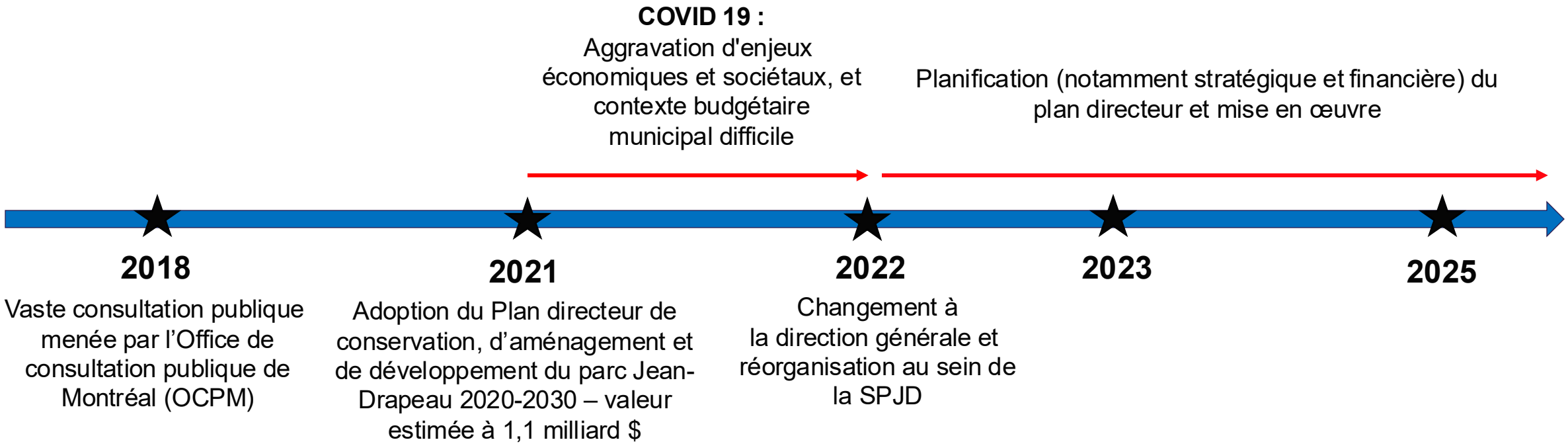
MISSION

Afin d'assurer le développement et la pérennité du parc Jean-Drapeau, la Société du parc Jean-Drapeau (organisme à but non lucratif) a pour mission :

1. De gérer de façon responsable et d'assurer la pleine administration du patrimoine naturel et immobilier du parc Jean-Drapeau; et

2. D'animer et d'exploiter des activités récréatives, touristiques, sportives, culturelles et environnementales ayant lieu au parc Jean-Drapeau, le tout dans un souci de saine cohabitation.

Contexte : dates clés



Cadre stratégique

Cadre stratégique guidant les actions de la SPJD

Réaliser la **transition écologique**

Mettre en valeur son **riche patrimoine**



Stimuler **l'engagement** et la **collaboration** dans une approche de gouvernance ouverte

*Créer des expériences **vibrantes** et **enrichissantes***

Le tout en visant l'**exemplarité au sein de l'organisation**

Faits saillants 2025 – Quelques réalisations

Expériences vibrantes et enrichissantes

- Nouveau parcours aux Jardins des Floralies avec ses œuvres des Mosaïcultures
- Réhabilitation du mont Boullé et ses abords
- Programmation hivernale bonifiée
- Mesures innovantes, en collaboration avec les promoteurs, pour réduire les nuisances sonores
- Optimisation des périodes de montage et démontage pour améliorer la cohabitation et l'expérience des visiteurs

Mise en valeur du patrimoine

- Création d'un fonds d'amélioration pour les infrastructures
- Sécurisation et ouverture de la Place des Nations
- Réouverture de la tour de Lévis avec belvédère 360°
- Préparation des commémorations du 50e anniversaire des Jeux olympiques
- Réfection du secteur du Quartier olympique et renouvellement de l'offre
- Planification de l'intégration de l'Hôtel du Casino et valorisation des Jardins des canaux

Transition écologique

- Ouverture d'un accès Rive-Sud (pont Victoria, écluse Saint-Lambert)
- Conversion des stationnements en espaces verts
- Mise en place de pôle de mobilité avec navettage et alternatives de mobilité (taxi/Uber, périodes festivalières, etc.)
- Élaboration d'une feuille de route pour l'adaptation climatique et la biodiversité

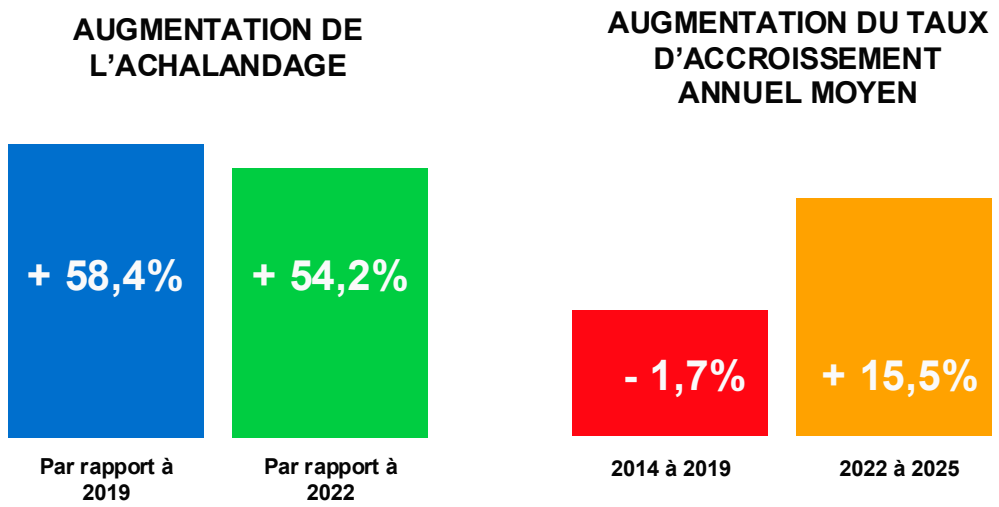
Exemplarité organisationnelle

- Révision de la structure pour plus d'agilité
- Amélioration continue des processus RH et SST
- Harmonisation de la planification des projets avec la Ville
- Intégration de la gestion des risques
- Révision des ententes contractuelles mises à jour selon le cadre stratégique et le plan directeur

Une attraction record

Le parc Jean-Drapeau accueille sur son territoire près de 10M de visiteurs, avec une augmentation marquée de l'achalandage et du taux d'accroissement annuel moyen liés à son offre.

Après une période de recul avant la pandémie, le Parc connait une croissance soutenue et accélérée de sa clientèle (exclusion de la clientèle du Casino de Montréal et de La Ronde) depuis 2022, atteignant un niveau record en 2025.



Budget de fonctionnement 2026

Évolution budgétaire 2025

Grandes priorités 2026 et faits saillants

Budget 2026

- Organigramme
- Sommaire des revenus et dépenses par compétences
- Principaux écarts 2026 vs 2025
- Variations de l’effectif par catégories d’emplois



1. Sommaire – Évolution budgétaire 2025 des surplus anticipés

Sommaire de l'évolution budgétaire au 31 août (en milliers de $)	2025			Budget Original 2025	Gain/(perte) anticipés
	Réel au 31 août	Prévision au 31 décembre	Total		
Total Revenus	23 750	12 182	35 932	34 836	1 096
Total Dépenses	25 488	11 630	37 118	35 512	1 606
Déficit anticipé	(1 737)	552	(1 186)	(676)	(510)
Affectation des réserves	886	376	1 262	676	586
Surplus anticipé			**76**	**0**	**76**

En résumé pour 2025, la SPJD anticipe un déficit de -1,186 M$, lequel sera compensé par des affectations de fonds d'une valeur de 1,262 M$, pour un excédent de gestion anticipé de 76 k$.

1. Évolution budgétaire 2025 – Revenus

Revenus - évolution budgétaire 2025

(en milliers de dollars)	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2025	**38 789,9**	**38 789,9**
Revenus refacturation énergie - nouvelle présentation au net des dépenses de la SPJD	(3 954,0)	(3 954,0)
		-
		-
Budget modifié 2025	**34 835,9**	**34 835,9**
Prévision 2025	**35 931,9**	**35 931,9**
Surplus (déficit)	**1 096,0**	**1 096,0**
Explications des principaux écarts		
Événements	1 740,3	1 740,3
Locations	(595,7)	(595,7)
Stationnement	(465,2)	(465,2)
Droits d'entrée	(20,5)	(20,5)
Commandites	347,8	347,8
Concessions	44,4	44,4
Autres revenus	44,9	44,9
	1 096,0	**1 096,0**

1. Évolution budgétaire 2025 – Dépenses

Dépenses - évolution budgétaire 2025

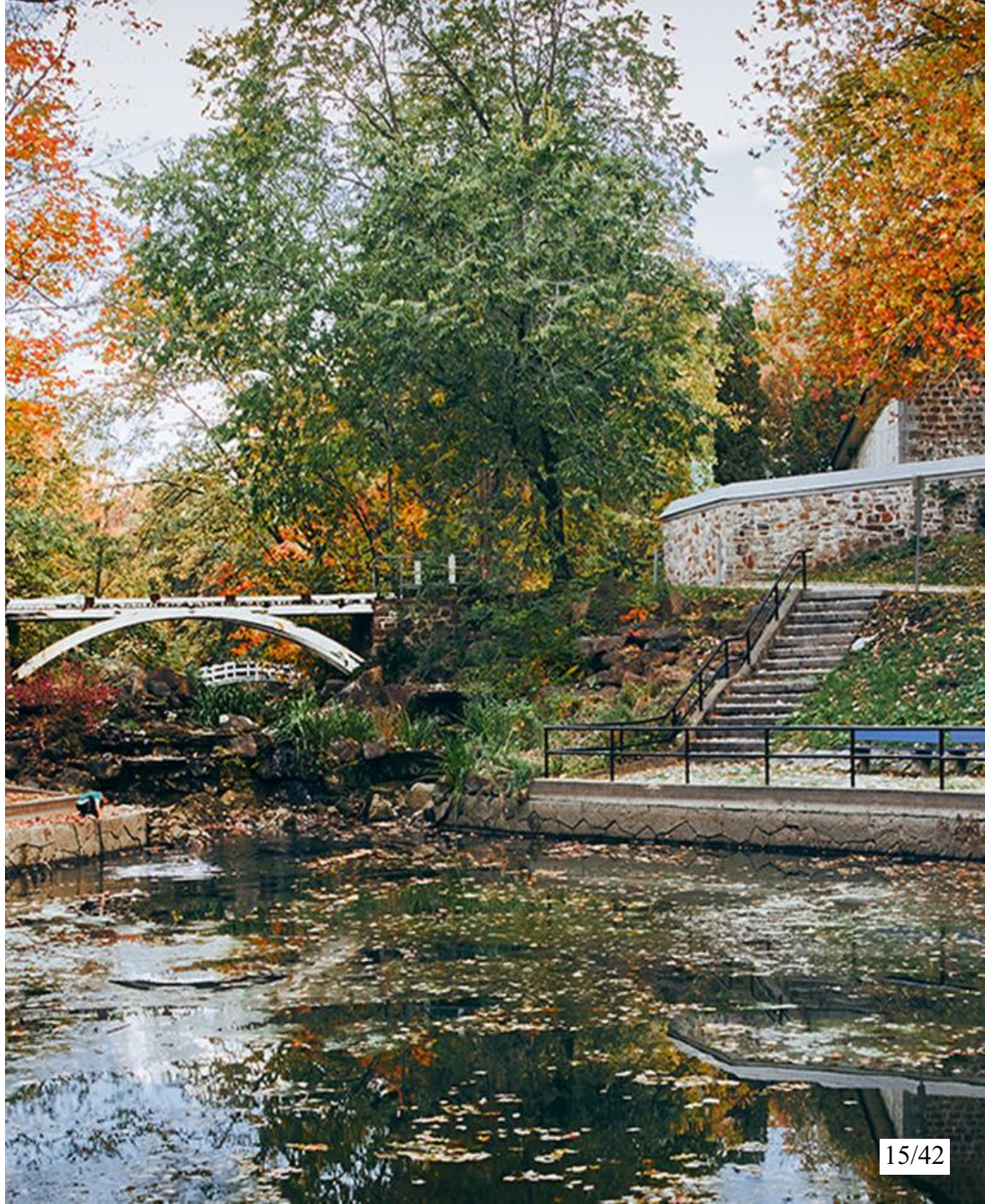
(en milliers de dollars)	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2025	**39 465,6**	**39 465,6**
Nouvelle présentation des revenus refacturation énergie en réduction des dépenses de la SPJD	(3 954,0)	(3 954,0)
Budget modifié 2025	**35 511,6**	**35 511,6**
Prévisions 2025	**37 117,9**	**37 117,9**
Surplus (déficit)	**(1 606,3)**	**(1 606,3)**
Explications des principaux écarts		
Rémunération et charges sociales	(216,8)	(216,8)
Transport et communications	(25,0)	(25,0)
Serv. Profess. & techniques	(1 308,9)	(1 308,9)
Électricité, gaz	(167,1)	(167,1)
Projets spéciaux / Autres dépenses	143,8	143,8
Amortissement	(32,3)	(32,3)
	-	-
	(1 606,3)	**(1 606,3)**

Quelques grandes priorités 2026

La SPJD est fermement engagée dans la réalisation du Plan directeur. Cette réhabilitation de nos lieux donnera l'élan nécessaire au plein épanouissement de notre capacité à avoir un impact positif pour la collectivité.

Le parc est présent dans toutes les sphères d'activités qui animent notre société. Afin d'atteindre son plein potentiel social, culturel, économique et environnemental, il est absolument crucial de viser la fonctionnalité et l'exemplarité de nos lieux.





Faits saillants du budget 2026

Croissance des revenus autonomes



Progression de plus de 80 % depuis l'année 2022
Augmentation estimée de 25,4 % entre 2025 et 2026.

Contribution de la Ville



Représente 39 % du budget de la SPJD.
La part de la Ville diminue de 43 % en 2025 à 39 % en 2026.

Diversification des sources de revenus



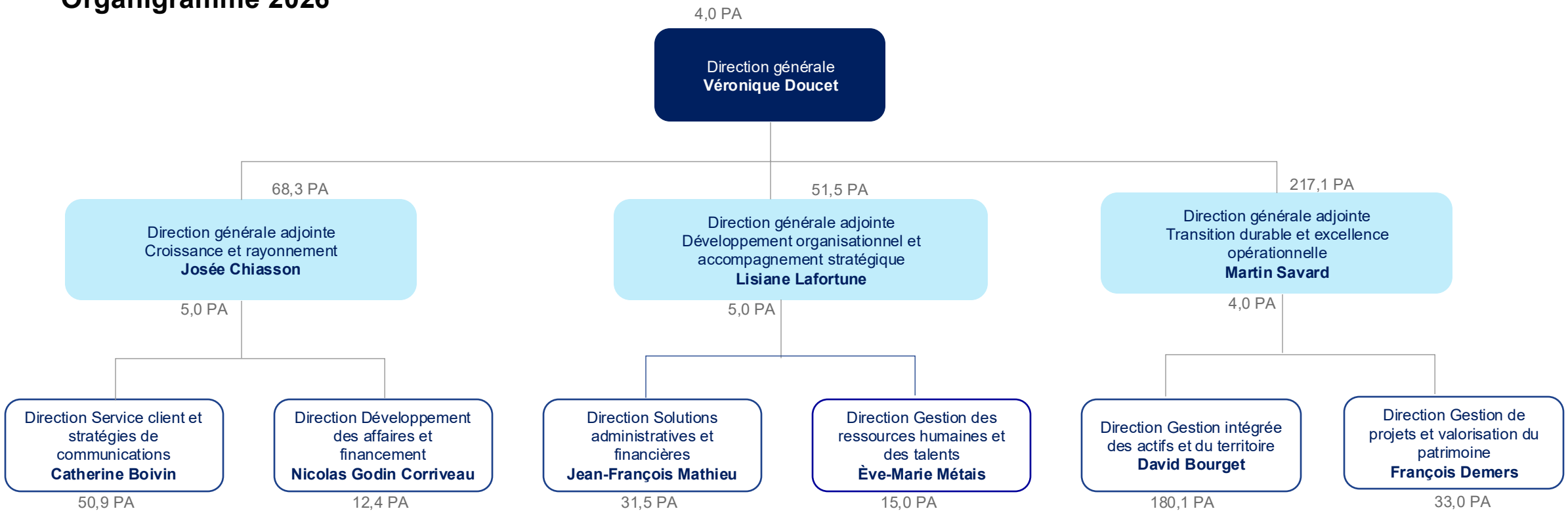
Une stratégie proactive est en cours afin de renforcer le financement des immobilisations et d'élargir l'offre de services favorisant ainsi une croissance durable et une meilleure résilience

Création d'un Fonds de réserve 2026-2035



Un fonds stratégique sera mis en place pour moderniser les infrastructures, améliorer les aménagements et enrichir l'expérience des usagers, notamment en vue d'événements

Organigramme 2026



Budget	2022	2022*	2023	2024	2025	2026	Écart 2026-2025
Total P.A. – BF	236,4	263,4	236,8	239,5	257,9	285,1	27,2
Total P.A. HB**	52,7	58	51,6	53,7	61,5	55,8	-5,7
Total P.A.	289,1	321,4	288,4	293,2	319,4	340,9	21,5

* Annualisé | HB (hors budget) : la rémunération est capitalisée ou provient d'une autre source de financement

2. Budget 2026

a) Sommaire des revenus et dépenses par compétences

Sommaire des revenus et dépenses par compétences
(En milliers de dollars)

Revenus

	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024	Prévision comparative 2025	Budget comparatif 2025	Budget 2026
Conseil d'agglomération	21 937,1 $	31 919,3 $	34 666,3 $	33 066,8 $	35 931,9 $	38 789,9 $	40 080,4 $
Total	**21 937,1 $**	**31 919,3 $**	**34 666,3 $**	**33 066,8 $**	**35 931,9 $**	**38 789,9 $**	40 080,4 $

Dépenses

	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024	Prévision comparative 2025	Budget comparatif 2025	Budget 2026
Conseil d'agglomération	20 344,3 $	28 609,7 $	33 408,3 $	35 628,2 $	37 117,9 $	39 465,6 $	40 763,6 $
Total	**20 344,3 $**	**28 609,7 $**	**33 408,3 $**	**35 628,2 $**	**37 117,9 $**	**39 465,6 $**	40 763,6 $

(Déficit)/gain	(2 561,4) $	(1 186,0) $	(675,7) $	(683,1) $	
Affectation Réserve	2 237,1 $	1 262,1 $	525,7 $	683,1 $	
			150,0 $		
Solde après affectation	(324,3) $	76,1 $	0,0 $	0,0 $	

Note : *La Ville a versé une contribution pour 2025 de 15,3 M$ et versera un montant de 15,6 M$ en 2026 au budget de fonctionnement de la SPJD. Le budget additionnel provient de nos revenus autonomes*

2. Budget 2026

b) Principaux écarts 2026 vs 2025 – Revenus

(en milliers de dollars)	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2025	**38 789,9**	**38 789,9**
Hausse des recettes liées aux événements	4 238,0	4 238,0
Baisse des recettes liées aux locations	(77,3)	(77,3)
Hausse des recettes liées aux stationnements	229,2	229,2
Hausse des recettes liées aux droits d'entrées	19,1	19,1
Hausse des recettes liées aux commandites	505,0	505,0
Hausse des recettes liées aux concessions	83,0	83,0
Énergie présentation en réduction de la dépense énergie (SPJD mandataire)	(3 954,0)	(3 954,0)
Baisse des recettes liées aux intérêts	(100,0)	(100,0)
Hausse des recettes liées aux autres revenus	3,5	3,5
Hausse des recettes liées à la contribution Ville de Montréal	288,0	288,0
Hausse des recettes liées aux subventions	56,0	56,0
Variation totale	1 290,5	1 290,5
Budget 2026	**40 080,4**	**40 080,4**

Écart des revenus - Événements

- 75 % : révisions contractuelles
- 20 % : nouvelle offre
- 5 % : refacturation IATSE

2. Budget 2026

b) Principaux écarts 2026 vs 2025 – dépenses

Principaux écarts - volet des dépenses

(en années-personnes et en milliers de dollars)	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2025	**39 465,6**	**39 465,6**
Rémunération - Structure organisationnelle	1 613,9	1 613,9
Cotisations de l'employeur - Refonte rémunération et avantages	492,0	492,0
Transport et communication	27,3	27,3
Services professionnels, techniques et autres - Hausse des frais de formation	663,7	663,7
Location, entretien et réparations - Hausse des prix à la consommation des dépenses	(521,2)	(521,2)
Énergie - Hausse des prix à la consommation des dépenses	(3 412,6)	(3 412,6)
Créances douteuses ou irrécouvrables	-	-
Amortissement	-	-
Achats de biens non durables - Hausse des prix à la consommation des dépenses		-
Autres dépenses	2 434,9	2 434,9
Variation totale	1 298,0	1 298,0
Budget 2026	**40 763,6**	**40 763,6**
Affectations de surplus des Fonds - Équipe accélérée	(683,1)	(683,1)
Budget 2026 à l'équilibre	**40 080,5**	**40 080,5**

2. Budget 2026

c) Variations de l'effectif en milliers de dollars par catégorie d'emploi

Dépenses par catégories d'emplois	Budgets comparatifs					
En milliers de dollars						
Catégorie employés	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**Écart**
Cadres de direction, de gestion,conseil, professionnels et personnel tech. & adm.	9 155,8	9 799,4	11 376,6	13 782,0	15 283,0	1 501,0
IATSE	1 103,2	1 127,1	1 166,9	1 514,8	1 663,8	149,0
Cols blancs	1 131,7	1 588,8	1 634,0	1 652,2	1 578,5	(73,7)
Cols bleus	7 185,4	6 994,5	7 037,6	7 543,3	8 073,0	529,7
Total	**18 576,1**	**19 509,8**	**21 215,1**	**24 492,3**	**26 598,2**	**2 105,9**

Écarts de la rémunération et cotisations de l'employeur

Ajustement à la structure organisationnelle et intégration de la main-d'œuvre désormais non-capitalisable **1 146,1 k$**

Indexation des politiques et conventions collectives et appréciation de la contribution selon les termes pour le personnel syndiqué et non syndiqué. **967,2 k$**

Affectations des surplus des fonds pour soutenir l'équipe accélérée mise sur pied par la SPJD pour accélérer la transformation des lieux

Programme décennal d’immobilisations VDM 2026-2035

- Contexte d'investissements de la SPJD
- Montage financier
- Réalisations 2025
- PDI 2026-2035 par catégories d’actifs et par projets
- Période de questions

Crédit de la photo

Financer le Plan directeur par l'audace et la créativité

Pour mettre en œuvre son Plan directeur, la SPJD développe des modèles d'affaires innovants, ancrés dans la durabilité et la collaboration, et contribuant à la diversification des sources de revenus.

Le PDI de la Ville de Montréal représente une partie de nos besoins en immobilisations.



Les leviers financiers mis en œuvre :

- Une maximisation et stabilisation du Programme décennal d'immobilisations (PDI de la Ville) et des programmes normés existants (divers paliers de gouvernement)
- Financement des paliers gouvernementaux, hors programmes normés
- Des leviers financiers internes : emprunts, obligations, marges de crédit (en cours d'exploration)
- Développement des partenariats philanthropiques avec des fondations et mécènes (en cours de travaux)
- Développement de partenariats financiers privés, notamment via la commandite (en cours de travaux)
- Intégration de nouveaux revenus d'affaires tels que le nouveau Fonds d'améliorations (ententes GPF1)

Montage financier du portefeuille

(En milliers de dollars)

Projets phares	Budget requis	PDI 2025 (Ville de Montréal)	PDI 2026-2035 (Ville de Montréal)	Financement requis (SPJD)
Mobilité	400 000 $	84 $	111 141 $	288 775 $
Jardins des canaux	150 000 $	1 850 $	94 647 $	53 503 $
Hélène-de-Champlain	25 000 $	- $	7 100 $	17 900 $
Place des Nations	85 000 $	3 526 $	73 010 $	8 464 $
Mont Boullé	26 472 $	9 785 $	12 867 $	3 820 $
Sous-total - Projets phares	**686 472 $**	**15 245 $**	**298 765 $**	372 462 $
Autres projets	**Budget requis**	**PDI 2025 (Ville de Montréal)**	**PDI 2026-2035 (Ville de Montréal)**	**Financement requis (SPJD)**
Plage Jean-Doré	22 776 $	853 $	20 996 $	927 $
Complexe aquatique	18 631 $	852 $	17 507 $	272 $
Biosphère	4 339 $	5 088 $	- $	- $
Programme maintien d'actif	103 767 $	10 821 $	92 284 $	- $
Canopé	4 400 $	200 $	3 878 $	322 $
Projet développement infrastructure	87 203 $	- $	78 376 $	8 827 $
Sous-total - Autres projets	**241 116 $**	**17 813 $**	**213 041 $**	10 262 $
Grand total	**927 588 $**	**33 059 $**	**511 806 $**	**382 723 $**

Nouveaux modèles d'affaires pour constituer le montage financier des projets

Importance de stabiliser la contribution de la Ville afin d'optimiser les stratégies de diversification des revenus

Réalisations 2025

Le taux de réalisation du PDI 2025 est de 99,5 % pour une somme totale de 33 M$

Les principaux chantiers en cours :

- Restauration de la Biosphère
- Réfection du secteur du Quartier olympique
- Terrasse du pavillon des activités nautiques

Les chantiers terminés

- Réhabilitation du secteur du mont Boullé, restauration des étangs de la Grande Poudrière et tour de Lévis
- Travaux supplémentaires aux Paddocks – Phase 1
- Travaux de sécurisation de la Place des Nations – lot 1
- Projet du Cœur de l'Île
- Jardins des Floralies et Mosaïcultures
- Pavillon des activités nautiques





3. PDI 2026-2035 par catégories d'actifs et par projets

(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2026-2030			Total 2031-2035			Total 2026-2035		
CONSEIL AGGLOMÉRATION ET GLOBAL	Protection	Dévelop-pement	Total	Protection	Dévelop-pement	Total	Protection	Dévelop-pement	Total
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	60 672	132 096	192 768	57 820	130 431	188 251	118 492	262 527	381 019
Bâtiments	80 844	-	80 844	49 943	-	49 943	130 787	-	130 787
Total :	**141 516**	**132 096**	**273 612**	**107 763**	**130 431**	**238 194**	**249 279**	**262 527**	**511 806**
pourcentage relatif ==>	**51,7 %**	**48,3 %**		**45,2 %**	**54,8 %**		**48,7 %**	**51,3 %**	

Intitulé Projet (en milliers de dollars)	Protection d'actifs	Développement d'actifs	Total 2026-2035
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	**118 492**	**262 527**	**381 019**
Revitalisation de la canopée	3 878	0	3 878
Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	0	73 010	73 010
Projet de développement - Infrastructure et gestion du territoire	0	78 376	78 376
Les jardins des canaux	94 647	0	94 647
Secteur du mont Boullé	12 867	0	12 867
Pavillon Hélène-de-Champlain	7 100	0	7 100
Mobilité	0	111 141	111 141
Bâtiments	**130 787**	**0**	**130 787**
Programme de protection de l'actif immobilisé	92 284	0	92 284
Plage Jean-Doré	20 996	0	20 996
Complexe aquatique	17 507	0	17 507
Total	**249 279**	**262 527**	**511 806**

3. PDI 2026-2035 par catégories d'actifs et par projets

Intitulé Projet (en milliers de dollars)	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**Total 2026-2035**
Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	7 807	9 000	13 990	9 606	7 584	4 379	6 655	14 435	7 414	11 414	92 284
Revitalisation de la canopée	272	360	419	427	400	400	400	400	400	400	3 878
Plage Jean-Doré	735	4 000	13 288	0	280	2693	0	0	0	0	20 996
Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	3 849	6 000	30 743	18 581	11 667	2 170	0	0	0	0	73 010
Projet de développement - Parc Jean-Drapeau Infrastructure et gestion du territoire	0	0	969	5839	10 051	9 411	10 488	11 205	14 591	15 822	78 376
Les jardins des canaux	1 390	3 000	15 954	7 671	10 812	6 866	12 617	7 777	14 280	14 280	94 647
Secteur du mont Boullé	2 900	1 880	4 580	3 289	218	0	0	0	0	0	12 867
Complexe aquatique	1 554	2 246	5 259	3 322	2 173	2 953	0	0	0	0	17 507
Pavillon Hélène-de-Champlain	946	923	5 231	0	0	0	0	0	0	0	7 100
Mobilité	3 110	5 000	7 560	10 755	17 972	35 050	10 408	10 751	7 883	2 652	111 141
TOTAL	**22 563**	**32 409**	**97 993**	**59 490**	**61 157**	**63 922**	**40 568**	**44 568**	**44 568**	**44 568**	**511 806**

Note : La cadence de réalisation des projets a diminué en raison d'importantes contraintes budgétaires (reports et coupures) pour les années 2025 à 2027 et 2028 à 2032.

Projets phares

PDI 2026-2035

Places des Nations



- Occupation transitoire pour une période limitée
- Mise en valeur du patrimoine
- Réouverture sur le fleuve via la promenade riveraine
- Renforcement du lien avec le lac des Cygnes
- Réhabilitation du lac avec la promenade sur pilotis

25

Pavillon Hélène-de-Champlain



- Mise aux normes et aménagements intérieurs
- Stabilisation structurale du pavillon, si requise et réparation ponctuelle de la toiture en cuivre
- Rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment
- Modernisation des installations électromécaniques et de restauration
- Réaménagement des jardins de la roseraie et intégration d'œuvres d'art

Complexe aquatique



- Modernisation des installations électromécaniques, incluant les systèmes d'eau et la mise à niveau des bassins et des piscines
- Amélioration de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment, la modernisation des équipements électromécaniques du bâtiment et l'aménagement paysager
- Création d'une boucle énergétique

Projets phares

PDI 2026-2035

Jardins des canaux



- Réfection et mise aux normes du pavillon du Canada
- Aménagement d'un réseau de passerelles traversant le circuit Gilles-Villeneuve
- Mise en valeur des espaces horticoles et des œuvres d'art, réhabilitation des canaux et création de deux grandes places publiques

Transformation de la mobilité



Mobilité durable :
- Pôle mobilité métro et pôle Jacques-Cartier
- Réseau de mobilité active et collective
- Quai de la navette fluviale
- Électrification de la flotte de véhicules.

Logistique durable :
- Pôle logistique
- 3e pont

Transformation des espaces
- Promenade fluviale
- Piétonnisation du pont du Cosmos
- Conversion des stationnements en espaces multifonctionnels récréatifs
- Amélioration de la signalisation/signalétique

Biosphère



- Confortement structurel du belvédère pour permettre son occupation aux visiteurs et visiteuses
- Remise en conformité des éléments structuraux en termes de sécurité incendie
- Décontamination des peintures au plomb sur les éléments de structure
- Modernisation et mise en service du système d'illumination du dôme géodésique

Maintien des actifs

PDI 2026-2035

Travaux phares (liste non-exhaustive) :

- La rénovation des installations du **Quartier des athlètes** prévoit la modernisation des constructions datant de 1976. Cela inclut la mise à niveau des installations sanitaires et des espaces de concession, la réfection des gradins, ainsi que la mise aux normes des aménagements et équipements sportifs.
- Un programme de restauration du **fort de l'île Sainte-Hélène** est également prévu pour assurer la conservation de ce complexe et préserver l'intégrité des constructions. En phase 2, un plan de rénovation plus conséquent sera mis en place pour la caserne, afin de permettre un nouvel usage de cet espace.
- Des travaux de rénovation de l'enveloppe du **chalet de la Plage** sont planifiés, ainsi que l'intégration d'équipements permettant un usage polyvalent de ces installations.

Les investissements destinés au maintien des actifs du Parc garantiront leur conservation tout en optimisant l'usage des infrastructures.







Période de questions

Annexes

Annexes

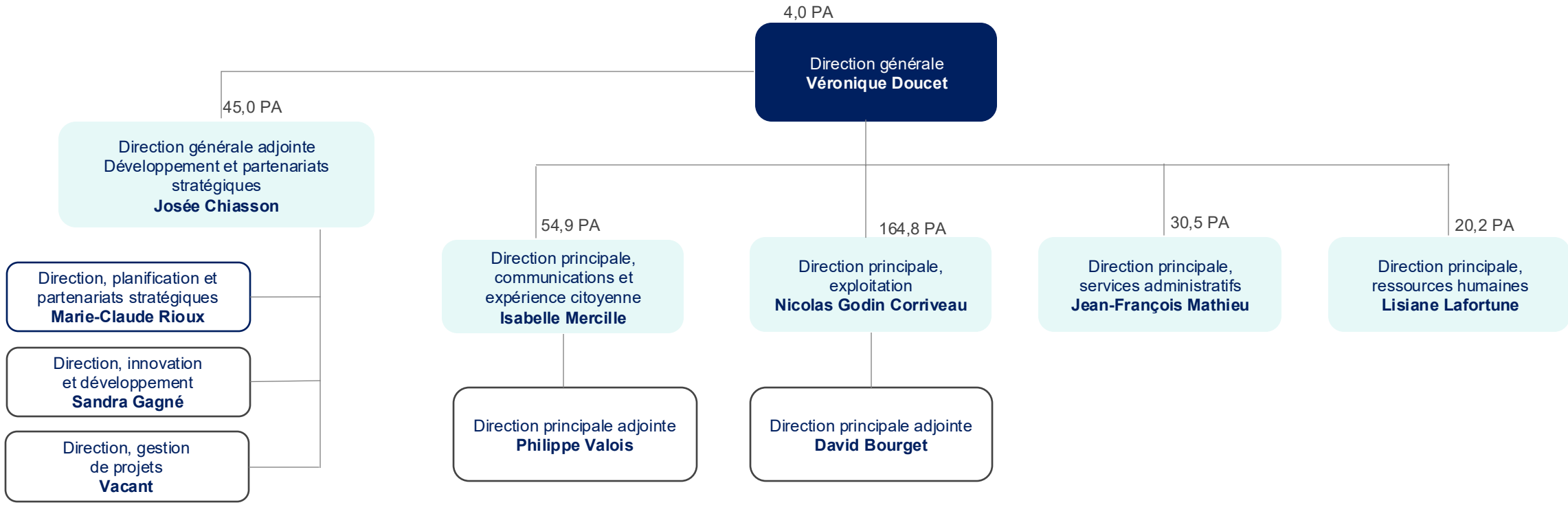
1. Organigramme 2025
2. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Annexes - Programme décennal d'immobilisations 2026-2035

1. PDI 2026-2035 à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)
2. Liste des programmes par compétences
3. Liste des projets par compétences
4. Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe
5. Écart entre le PDI 2025-2034 et le PDI 2026-2035 sur 10 ans



2. Organigramme 2025



Note

L'organigramme 2025 intègre la création de l'équipe accélérée.

Budget	2022	2022*	2023	2024	2025	Écart 25-24
Total P.A. – BF	236,4	263,4	236,8	239,5	257,9	18,4
Total P.A. HB**	52,7	58	51,6	53,7	61,5	7,8
Total P.A.	289,1	321,4	288,4	293,2	319,4	26,2

* Annualisé | HB (hors budget) : la rémunération est capitalisée ou provient d'une autre source de financement

Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Programme SST – Grands événements

- Programme de prévention SST adapté au GPF1 avec le promoteur
- Procédures innovantes dans la gestion et coordination avec les parties prenantes
- Rapidité d'intervention et réduction des risques d’accidents graves
- Sentiment de confiance et sécurité significativement renforcé

Actions clés

- Inspections hebdomadaires (programmées et aléatoires depuis printemps 2025)
- 25 inspections terrain réalisées en 2025
- Formation sur mesure pour équipes opérationnelles, gestionnaires et partenaires ressources humaines
- Encadrement des pratiques des promoteurs, entrepreneurs et sous-traitants

Objectifs stratégiques

- Identifier, analyser et réduire les risques critiques
- Assurer la diligence raisonnable et intervenir efficacement auprès des entrepreneurs
- Réduire les dangers liés aux grands événements de la Société

Programme décennal d’immobilisations 2026-2035

1. PDI à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)

PDI 2026-2035 : 511,8 M$

- Au net, un montant de 511,8 M$ sera à la charge des contribuables, soit 100 % du PDI planifié;
- 511,8 M$ (100 %) relèvent du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

MODES DE FINANCEMENT	Total 2026-2030			Total 2031-2035			Total 2026-2035		
	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total
Programmation déposée	-	273 612	273 612	-	238 194	238 194	-	511 806	511 806
Source de financement externe							-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant à la charge des contribuables	-	273 612	273 612	-	238 194	238 194	-	511 806	511 806

2. Liste des programmes par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Compétence	Réalisations antérieures				Budget original	PDI 2026-2035		
				2021	2022	2023	2024	2025	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	25 294	24 096	30 681	18 098	9 908	47 987	44 297	92 284
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43012	Revitalisation de la canopée	A	283	395	247	229	400	1 878	2 000	3 878
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43018	Projets de développement - Parc Jean-Drapeau_ Infrastructure et gestion du territoire	**A**	-	-	-	-	-	16 859	61 517	78 376
Total :				**25 577**	**24 491**	**30 928**	**18 327**	**10 308**	**66 724**	**107 814**	**174 538**

3. Liste des projets par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	Coûts fiches	PDI 2026-2035 (brut)			Source externe de financement	Projet net
			Avant 2026	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035	Total 2026-2035	Total 2026-2035
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	8 370	70 840	2 170	73 010	0	73 010
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43017	Plage Jean-Doré	7 169	18 303	2 693	20 996	0	20 996
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43019	Secteur du mont Boullé	37 953	12 867	0	12 867	0	12 867
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43020	Complexe aquatique	2 588	14 554	2 953	17 507	0	17 507
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43021	Pavillon Hélène de Champlain	0	7 100	0	7 100	0	7 100
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43022	Mobilité	257	44 397	66 744	111 141	0	111 141
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43023	Les Jardins des canaux	1 850	38 827	55 820	94 647	0	94 647
Total :			**58 187**	**206 888**	**130 380**	**337 268**	**0**	**337 268**

4. Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	No	PROJET	PDI 2026-2035 (brut)	Source externe de financement no 1	Intitulé source externe no 1	Source externe de financement no 2	Intitulé source externe no 2	PDI 2026-2035 (net)
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	92 284,0					92 284,0
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43012	Revitalisation de la canopée	3 878,0					3 878,0
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	73 010,0					73 010,0
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43017	Plage Jean-Doré	20 996,0					20 996,0
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43018	Projets de développement - Parc Jean-Drapeau_Infrastructure et gestion du territoire	78 376,0					78 376,0
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43019	Secteur du mont Boullé	12 867,0					12 867,0
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43020	Complexe aquatique	17 507,0					17 507,0
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43021	Pavillon Hélène de Champlain	7 100,0					7 100,0
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43022	Mobilité	111 141,0					111 141,0
SOCIÉTÉ PARC JEAN-DRAPEAU	43023	Les Jardins des canaux	94 647,0					94 647,0
Total :			**511 806,0**	**-**		**-**		**511 806,0**

5. Écart entre le PDI 2025-2034 et le PDI 2026-2035 sur 10 ans

(en milliers de dollars)

N°	PROGRAMME / PROJET	PDI 2025-2034 (brut)								PDI 2026-2035 (brut)								Écart total
		2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total	
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	9 908	9 272	8 892	13 302	9 021	50 395	40 467,0	90 862,0	7 807	9 000	13 990	9 606	7 584	47 987	44 297	92 284	1 422,0
43012	Revitalisation de la canopée	400	400	400	400	400	2 000	2 000,0	4 000,0	272	360	419	427	400	1 878	2 000	3 878	(122,0)
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	9 673	5 658	12 235	29 616	17 449	74 631	13 837,0	88 468,0	3 849	6 000	30 743	18 581	11 667	70 840	2 170	73 010	(15 458,0)
43017	Plage Jean-Doré	1 443	1 081	4 645	12 634	-	19 803	2 973,0	22 776,0	735	4 000	13 288	-	280	18 303	2 693	20 996	(1 780,0)
43018	Projets de développement - Parc Jean-Drapeau_Infrastructure et gestion du territoire	-	-	-	921	5 483	6 404	60 977,0	67 381,0	-	-	969	5 839	10 051	16 859	61 517	78 376	10 995,0
43019	Secteur du mont Boullé	12 454	4 263	2 093	4 355	3 089	26 254	218,0	26 472,0	2 900	1 880	4 580	3 289	218	12 867	-	12 867	(13 605,0)
43020	Complexe aquatique	1 500	2 285	2 500	5 000	3 120	14 405	5 126,0	19 531,0	1 554	2 246	5 259	3 322	2 173	14 554	2 953	17 507	(2 024,0)
43021	Pavillon Hélène de Champlain	800	3 596	2 697	-	-	7 093	-	7 093,0	946	923	5 231	-	-	7 100	-	7 100	7,0
43022	Mobilité	3 983	10 032	9 749	18 916	14 795	57 475	93 833,0	151 308,0	3 110	5 000	7 560	10 755	17 972	44 397	66 744	111 141	(40 167,0)
43023	Les Jardins des canaux	7 397	2 044	3 677	19 071	7 204	39 393	52 352,0	91 745,0	1 390	3 000	15 954	7 671	10 812	38 827	55 820	94 647	2 902,0
Total		**49 527**	**38 631**	**46 888**	**104 215**	**60 561**	**299 822**	**271 783**	**571 605**	**22 563**	**32 409**	**97 993**	**59 490**	**61 157**	**273 612**	**238 194**	**511 806**	**(59 799)**
Source de financement externe		10 607	5 460	8 190	8 189	-	32 446	-	32 446								-	(32 446)
Total des investissements nets		**38 920**	**33 171**	**38 698**	**96 026**	**60 561**	**267 376**	**271 783**	**539 159**	**22 563**	**32 409**	**97 993**	**59 490**	**61 157**	**273 612**	**238 194**	**511 806**	**(27 353)**

Coordonnées

Société du parc Jean-Drapeau

Véronique Doucet

vdoucet@parcjeandrapeau.com

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.08

2026/01/29
09:30

(1)

Dossier # : 1253074028

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2026 à la CMM

Il est recommandé :

1. de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2026 de la Ville à la CMM et aux organismes suivants :

Conseil des arts	24 436 700 $
Société du parc Jean-Drapeau	17 039 500 $
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000 $
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 $
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 807 100 $

2. de verser une somme maximale de 808 379 200 $ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 dans le cadre des ententes prévues en fonction de la facturation émise;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux aspects financiers du sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:10

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074028**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2026 à la CMM

CONTENU

CONTEXTE

Approuver les contributions financières 2026 aux organismes et agences gouvernementales exerçant des activités relevant des compétences du conseil d'agglomération ainsi que la quote-part à verser à la Communauté métropolitaine de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0701 – 12 décembre 2024 – Contributions financière 2025 – Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
CG23 0688 – 14 décembre 2023 – Contributions financière 2024 – Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
CG22 0740 – 22 décembre 2022 – Contributions financières 2023 – Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
CG22 0015 – 21 janvier 2022 – Contributions financières 2022 – Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
CG20 0638 – 11 décembre 2020 – Contributions financières 2021 – Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
CG19 0564 – 13 décembre 2019 – Contributions financières 2020 – Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération

DESCRIPTION

Afin de soutenir les opérations des organismes contrôlés et de contribuer au financement d'agences gouvernementales ou d'autres organismes, l'agglomération de Montréal versera des contributions financières aux entités suivantes :
- Autorité régionale de transport métropolitain;
- Société du parc Jean-Drapeau;
- Conseil des arts;
- Office municipal d'habitation de Montréal;
- Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

L'agglomération de Montréal doit également verser une quote-part pour le financement des opérations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), organisme métropolitain assurant la cohésion métropolitaine en matière de développement. La quote-part faisant l'objet du présent dossier est liée à des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération, soit pour le volet des équipements scientifiques de Montréal.

Ces dépenses sont entièrement assumées par l'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations :

- Le transport collectif de personnes (Autorité régionale de transport métropolitain);
- Le logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri (OMHM et Corporation d'habitation Jeanne-Mance);
- Conseil des arts;
- Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif (Société du parc Jean-Drapeau);
- Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif (Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal).

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis sont prévus au budget 2026 aux comptes suivants :

Autorité régionale de transport métropolitain	
1001-0010000-202065-03301-61110-016244-0000-000000-000000-00000-00000	808 379 200 $
Conseil des arts	
1001-0010000-202016-07289-61130-016203-0000-000000-000000-00000-00000	24 436 700 $
Société du parc Jean-Drapeau	
1001-0010000-202001-07165-61130-016219-0000-000000-000000-00000-00000	15 621 600 $
1001-0010000-202064-06503-61130-016219-0000-000000-000000-00000-00000	1 417 900 $
Office municipal d'habitation de Montréal	
1001-0010000-202008-05301-61150-016213-0000-000000-000000-00000-00000	550 000 $
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	
1001-0010000-202007-05301-61150-016205-0000-000000-000000-00000-00000	12 000 $
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	
1001-0010000-202053-07251-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	11 807 100 $

La contribution monétaire à la Société du parc Jean-Drapeau porte sur deux volets, soit 15,6 M$ pour financer directement les dépenses d'exploitation de la société et 1,4 M$ aux fins de l'événement du Grand Prix de Formule 1 au circuit Gilles-Villeneuve, conformément à l'entente conclue par la Ville avec ses partenaires d'affaires et les autres paliers de gouvernement, valide jusqu'en 2031.

La contribution monétaire à l'Autorité régionale de transport métropolitain représente un

montant maximal annuel qui inclut une portion fixe et une portion variable laquelle finance notamment la gratuité offerte aux personnes âgées sur l'ensemble de son réseau sur l'île de Montréal. Ces sommes seront payées à la réception de facture selon les ententes prévues.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise une approbation de crédits

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-23

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale

Tél : s/o
Télécop. :

Tél : 514 240-5192
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2025-12-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1253074028*
Unité administrative responsable : *Service des finances*
Projet : *Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2026 à la CMM.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.09

2026/01/29
09:30

(1)

Dossier # : 1253074024

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2026)

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution visant à affecter les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;

b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;

c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un

tel règlement, le cas échéant.

f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;

g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:08

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074024**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2026)

CONTENU

CONTEXTE

La réserve financière de l'eau d'agglomération est alimentée par l'affectation des sommes en provenance, notamment des quotes-parts dédiées à la gestion de l'eau.
Cette réserve a été créée par le conseil d'agglomération de Montréal en vertu des articles 569.7 et 569.8 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) pour le financement des dépenses liées à la fourniture du service de l'eau, sans restriction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0763 – 19 décembre 2024 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2025)
CG23 0746 – 21 décembre 2023 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2024)
CG22 0782 – 22 décembre 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2023)
CG22 0064 – 27 janvier 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2022)
CG20 0696 – 17 décembre 2020 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2021)
CG19 0610 – 19 décembre 2019 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2020)
CG18 0689 – 20 décembre 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2019)
CG18 0026 – 25 janvier 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2018)
CG16 0680 – 16 décembre 2016 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2017)
CG15 0737 – 10 décembre 2015 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2016)
CG14 0557 – 12 décembre 2014 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve

financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2015)

DESCRIPTION

Les articles 569.7 et 569.8 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. La résolution par laquelle la réserve d'agglomération a été créée prévoit ce que le conseil d'agglomération projette comme montant et mode de financement.
La réserve financière générale pour le service de l'eau est constituée :

1. des sommes que la municipalité centrale affecte annuellement et qu'elle prend sur son fonds général ou sur ses revenus provenant :
    a. de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau
    b. de toute subvention ou autre forme de libéralité dédiée au service de l'eau.
2. des intérêts produits par le capital affecté à la réserve.

JUSTIFICATION

La réserve financière générale pour le service de l'eau doit être alimentée par une affectation du fonds général.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'exercice financier de 2026, la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau sera alimentée par une affectation du fonds général de 385,2 M$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise le dépôt de documents financiers prévu par le cadre législatif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'affectation à cette réserve financière s'inscrit dans le processus d'adoption du budget de 2026.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra GAUTHIER-BLAKE
conseillère en planification budgétaire

Tél : 514-872-4136
Télécop. : s/o

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-01-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1253074024*
Unité administrative responsable : *Service des finances et de l'évaluation foncière*
Projet : *Adopter une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2026)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

VILLE DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2026)

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;

b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;

c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;

d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.

f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;

g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

GDD1253074024

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.10

2026/01/29
09:30

(1)

Dossier # : 1253074023

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Il est recommandé d'adopter une résolution visant à affecter une somme de 175,9 M$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:07

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074023**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

La Ville s'est doté d'un Programme décennal d'immobilisations (PDI) pour maintenir adéquatement les actifs municipaux, tout en assurant le développement de la Ville. L'administration municipale a mis en place en 2014 la réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations de l'agglomération. Les montants annuels versés dans cette réserve vise à financer au comptant des dépenses d'immobilisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0764 – 19 décembre 2024 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
CG23 0747 – 21 décembre 2023 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
CG22 0783 – 22 décembre 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
CG22 0065 – 27 janvier 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
CG20 0697 – 17 décembre 2020 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
CG20 0707 – 17 décembre 2020 – Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007-2)
CG19 0611 – 19 décembre 2019 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
CG18 0690 – 20 décembre 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
CG18 0034 – 25 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007-1)
CG18 0027 – 25 janvier 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
CG16 0681 – 16 décembre 2016 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
CG15 0738 – 10 décembre 2015 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération

CG14 0558 – 12 décembre 2014 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération

DESCRIPTION

Les articles 569.1 à 569.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. Le règlement par lequel la réserve d'agglomération a été créée prévoit ce que le conseil d'agglomération projette comme montant et mode de financement. Les montants versés dans cette réserve doivent être utilisés au financement de dépenses en immobilisations. L'Administration souhaite mettre l'accent sur des travaux de réhabilitation d'infrastructures municipales.

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2026, un montant de 175,9 M$ sera affecté à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération à même le fonds général.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise le dépôt de documents financiers prévu par le cadre législatif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité au dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra GAUTHIER-BLAKE
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514-872-4136
Télécop. : s/o

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-01-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1253074023*
Unité administrative responsable : *Service des finances et de l'évaluation foncière*
Projet : *Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

VILLE DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION

Il est résolu que la somme de 175,9 M$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

GDD1253074023

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.11

2026/01/29
09:30

(1)

Dossier # : 1253074020

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2026)

Il est recommandé d'adopter la Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2026).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:05

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074020**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2026)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Cette loi prévoit aussi que ces dépenses sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif (article 118.80 de cette loi).
Depuis 2017, le potentiel fiscal des villes liées de l'agglomération est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la valeur de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Cette formule est rendue pérenne à partir de 2022 avec la publication de l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0765 – 19 décembre 2024 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2025)
CG23 0748 – 21 décembre 2023 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2024)
CG22 0784 – 22 décembre 2022 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2023)
CG22 0066 – 27 janvier 2022 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2022)
CG20 0698 – 17 décembre 2020 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2021)
CG19 0612 – 19 décembre 2019 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2020)
CG18 0691 – 20 décembre 2018 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2019)
CG18 0028 – 25 janvier 2018 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2018)

DESCRIPTION

La quote-part générale et les autres quotes-parts basées sur le potentiel fiscal
La présente a pour but d'établir la quote-part générale, ainsi que d'autres quotes-parts basées sur le potentiel fiscal de l'exercice financier 2026 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération.

- Le calcul du potentiel fiscal de chacune des municipalités liées a permis de déterminer les pourcentages contributifs suivants pour l'exercice financier 2026 :

Villes liées	Quotes-parts - Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2024
Ville de Montréal	**81,64574 %**
Villes reconstituées	**18,35426 %**
Baie-D'Urfé	0,71083 %
Beaconsfield	0,91164 %
Côte-Saint-Luc	1,11388 %
Dollard-des-Ormeaux	1,76006 %
Dorval	3,10806 %
Hampstead	0,43995 %
Kirkland	1,23121 %
L'Île-Dorval	0,00284 %
Montréal-Est	0,90803 %
Montréal-Ouest	0,23932 %
Mont-Royal	2,18563 %
Pointe-Claire	3,11592 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,37057 %
Senneville	0,16755 %
Westmount	2,08876 %
Agglomération de Montréal	**100,00000 %**

Les quotes-parts suivantes sont réparties selon les pourcentages apparaissant dans le tableau ci-dessus :

La quote-part générale
Il s'agit de la quote-part qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement. Elle sert notamment à financer les activités suivantes : la sécurité publique (à l'exception du service des premiers répondants), le transport, la valorisation des matières résiduelles, le logement social, les parcs d'agglomération et la culture.

La quote-part pour le service de l'eau
Cette quote-part spécifique sert à financer l'ensemble des dépenses pour le service de l'eau, à l'exception de celles financées par la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement.

La quote-part pour le déficit d'agglomération cumulé
Cette quote-part spécifique est nécessaire pour acquitter le déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2024. Ce déficit s'élevait à 101,5 M$. Toutefois, une quote-part spécifique est déjà levée en 2025, de 45,4 M$, pour financer le déficit de 2023. Par différence, il demeure ainsi une somme de 56,1 M$ à financer.

- La loi prévoit une particularité en ce qui a trait à la quote-part pour le service des premiers répondants : la Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas considérée comme faisant partie des municipalités liées pour le calcul de cette quote-part spécifique. En effet, cette dernière assume le financement de son propre service de premiers répondants et ne contribue pas au financement de celui offert aux autres municipalités liées.

  Ces dépenses sont donc réparties en proportion du potentiel fiscal de l'exercice financier de 2026 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

  Les pourcentages contributifs sont les suivants :

Villes liées	Quotes-parts Premiers répondants
Ville de Montréal	**82,56541 %**
Villes reconstituées	**17,43459 %**
Baie-D'Urfé	0,71883 %
Beaconsfield	0,92191 %
Côte-Saint-Luc	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,77989 %
Dorval	3,14307 %
Hampstead	0,44491 %
Kirkland	1,24508 %
L'Île-Dorval	0,00287 %
Montréal-Est	0,91826 %
Montréal-Ouest	0,24202 %
Mont-Royal	2,21025 %
Pointe-Claire	3,15102 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,37474 %
Senneville	0,16944 %
Westmount	2,11229 %
Agglomération de Montréal	**100,00000 %**

JUSTIFICATION

Les dépenses d'agglomération doivent être financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées. Une résolution permettant d'établir les quotes-parts est nécessaire afin que les municipalités liées connaissent le montant qui leur sera réclamé pour l'exercice

financier 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quotes-parts visées par la présente résolution procureront à l'agglomération les revenus suivants :
La quote-part générale : 2 898,6 M$;
La quote-part pour le service de l'eau : 221,9 M$;
La quote-part pour les déficits des exercices antérieurs : 56,1 M$;
La quote-part pour le service des premiers répondants : 10,3 M$.

Ces sommes seront versées dans le fonds général de la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2026) sera en vigueur pour l'exercice financier de 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dieuvy SYLFRARD
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-2060
Télécop. : s/o

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-01-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1253074020*
Unité administrative responsable : *Service des Finances et de l'évaluation foncière*

Projet : *Adopter une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2026)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? s.o.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu? s.o.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1253074020

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2026)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1253074020 - Résolution QP générale 2026.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières
Tél : 514-589-7591

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-07

Mikael BENOIT
Avocat et chef de division

Tél : 514-872-6852
Division : Division du droit contractuel, en remplacement de Me Nicolas Dufresne, chef de la division du Droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2026)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2026 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2026 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2026 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;

4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2024.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier 2026.

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

GDD 1253074020

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2026

Villes liées	**Quotes-parts** **- Générales** **- Service de l'eau** **- Déficit cumulé au 31 décembre 2024**	**Quotes-parts Premiers répondants**
Ville de Montréal	**81,64574 %**	**82,56541 %**
Villes reconstituées	**18,35426 %**	**17,43459 %**
Baie-D'Urfé	0,71083 %	0,71883 %
Beaconsfield	0,91164 %	0,92191 %
Côte-Saint-Luc	1,11388 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,76006 %	1,77989 %
Dorval	3,10806 %	3,14307 %
Hampstead	0,43995 %	0,44491 %
Kirkland	1,23121 %	1,24508 %
L'Île-Dorval	0,00284 %	0,00287 %
Montréal-Est	0,90803 %	0,91826 %
Montréal-Ouest	0,23932 %	0,24202 %
Mont-Royal	2,18563 %	2,21025 %
Pointe-Claire	3,11592 %	3,15102 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,37057 %	0,37474 %
Senneville	0,16755 %	0,16944 %
Westmount	2,08876 %	2,11229 %
Agglomération de Montréal	**100,00000 %**	**100,00000 %**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.12

2026/01/29
09:30

(1)

Dossier # : 1250310009

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet agglomération)

de décréter qu'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-08 16:02

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1250310009

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet agglomération)

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il y a lieu, pour le conseil, de décréter qu'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet ville agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-22

Domenico ZAMBITO
chef(fe) de division - greffier(-iere) adjoint(e)-elections acces info. commis. reglem.

Tél : 514-872-3125
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-01-07

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2026/01/29
09:30

(1)

Dossier # : 1253074017

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2026)

Il est recommandé d'adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2026).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:04

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074017**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2026)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.* En vertu de l'article 118.81 de cette loi, le conseil d'agglomération peut, par règlement assujetti au droit d'opposition, prévoir les modalités de l'établissement et du paiement des quotes-parts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 0776 – 19 décembre 2024 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2025), RCG 24-037
CG23 0764 – 21 décembre 2023 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2024), RCG 23-026
CG22 0794 – 22 décembre 2022 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2023), RCG 22-035
CG22 0072 – 27 janvier 2022 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2022), RCG 22-001
CG21 0096 – 25 février 2021 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021), RCG 20-038-1
CG20 0703 – 17 décembre 2020 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021), RCG 20-038
CG20 0346 – 30 juin 2020 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020), RCG 19-030-2
CG20 0280 – 28 mai 2020 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020), RCG 19-030-1
CG19 0627 – 19 décembre 2019 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020), RCG 19-030
CG18 0699 – 20 décembre 2018 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2019), RCG 18-037
CG18 0031 – 25 janvier 2018 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-

parts par les municipalités liées (exercice financier 2018), RCG 18-002

DESCRIPTION

Le présent règlement établit les modalités de paiement des quotes-parts basées sur le potentiel fiscal de 2026.
Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont les suivantes :
1. La quote-part générale;
2. La quote-part pour le service de l'eau;
3. La quote-part pour le service des premiers répondants;
4. La quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2024.

Le règlement contient des dispositions concernant la préparation et la transmission des quotes-parts, leur paiement et le taux d'intérêt applicable lorsqu'un versement n'est pas fait à la date d'échéance. L'intérêt exigible en cas de retard de paiement est établi par le présent règlement à 1,2433 % par mois calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.

JUSTIFICATION

L'article 118.81 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* permet au conseil d'agglomération de prévoir, par règlement, les modalités du paiement des quotes-parts par les municipalités liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun, sauf les intérêts, le cas échéant.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le *Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées* s'applique à l'exercice financier de 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dieuvy SYLFRARD
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-2060
Télécop. : s/o

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-01-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1253074017*
Unité administrative responsable : *Service des finances et de l'évaluation foncière*

Projet : *Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2026)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1253074017

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2026)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1253074017 - Modalités de paiement 2026.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières
Tél : 514-589-7591

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-07

Mikael BENOIT
Avocat et chef de division

Tél : 514-872-6852
Division : Division du droit contractuel, en remplacement de Me Nicolas Dufresne, chef de la division du Droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES (EXERCICE FINANCIER 2026)

Vu l'article 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

À l'assemblé du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2026 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2026 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté;

« quotes-parts » : les quotes-parts suivantes, basées sur le potentiel fiscal de 2026 :

1° la quote-part générale;

2° la quote-part pour le service de l'eau;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants;

4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2024.

CHAPITRE II
MODALITÉS RELATIVES AUX QUOTES-PARTS BASÉES SUR LE POTENTIEL FISCAL

2. Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont transmises aux municipalités liées au plus tard le 30 janvier 2026.

3. Ces quotes-parts sont payables en deux versements égaux le 16 mars 2026 et le 1er juin 2026.

4. Lorsqu'un versement n'est pas fait à la date prévue au présent règlement, seul le montant du versement échu est exigible.

5. Un intérêt de 1,2433 % par mois est appliqué sur toute quote-part due à la Ville de Montréal, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.

6. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2026.

GDD1253074017

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2026/01/29
09:30

(1)

Dossier # : 1253074018

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2026)

Il est recommandé d'adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2026).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:04

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074018**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2026)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E-20.001). Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.
Le 4 mars 2016, une entente est intervenue entre les villes reconstituées et la Ville de Montréal au sujet du partage des dépenses relatives à l'alimentation en eau potable. Cette entente prévoyait qu'à partir du 1er janvier 2017, les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable seraient désormais réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0777 – 19 décembre 2024 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2025), RCG 24-038
CG23 0765 – 21 décembre 2023 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2024), RCG 23-027
CG22 0795 – 22 décembre 2022 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2023), RCG 22-036
CG22 0073 – 27 janvier 2022 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022), RCG 22-002
CG22 0066 – 27 janvier 2022 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2022)
CG21 0095 – 25 février 2021 – Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021), RCG 20-039-1
CG20 0704 – 17 décembre 2020 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021), RCG 20-039
CG20 0698 – 17 décembre 2020 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2021)
CG20 0345 – 30 juin 2020 – Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part

tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020), RCG 19-031-2
CG20 0281 – 28 mai 2020 – Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020), RCG 19-031-1
CG19 0628 – 19 décembre 2019 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020), RCG 19-031
CG19 0612 – 19 décembre 2019 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2020)
CG18 0700 – 20 décembre 2018 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019), RCG 18-038
CG18 0691 – 20 décembre 2018 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2019)

DESCRIPTION

Aux fins du processus budgétaire, une facturation provisoire sera effectuée en janvier 2026, en fonction du taux de 0,3324 $ par mètre cube, appliqué à la consommation estimée de chaque municipalité liée. Notons que le volume réel de consommation des exercices antérieurs a servi de référence pour établir les prévisions de consommation en 2026. Les quotes-parts de chacune des villes liées feront l'objet d'un ajustement final, selon, d'une part, les coûts réellement encourus relativement aux activités d'approvisionnement, de traitement et de distribution de l'eau potable, par ailleurs précisés dans le rapport financier 2026, et d'autre part, selon le volume de consommation réelle des municipalités liées.
Le règlement prévoit également les modalités de facturation de cette quote-part.

Les quotes-parts estimées dans chacune des municipalités liées sont présentées dans le tableau suivant :

Villes liées	Quotes-parts estimées alimentation eau potable
Montréal	**102 717 630 $**
Municipalités reconstituées	
Baie-D'Urfé	498 488 $
Beaconsfield	1 382 285 $
Côte-Saint-Luc	1 916 323 $
Dollard-des Ormeaux	3 485 960 $
Dorval	2 178 709 $
Hampstead	538 543 $
Kirkland	1 073 857 $
L'Île-Dorval	19 784 $
Montréal-Est	1 445 888 $
Montréal-Ouest	250 974 $
Mont-Royal	2 040 948 $
Pointe-Claire	2 315 648 $
Sainte-Anne-de-Bellevue	383 128 $
Senneville	130 605 $
Westmount	1 319 130 $
Total – municipalités reconstituées	**18 980 268 $**
Agglomération de Montréal	**121 697 898 $**

JUSTIFICATION

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). L'article 118.80 de cette loi prévoit aussi que ces dépenses sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, soit le critère de répartition par défaut. De plus, le même article permet au conseil d'agglomération d'adopter, par règlement, un autre mode de répartition des dépenses. Ainsi, en est-il des dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable, qui sont réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective, conformément à l'entente du 4 mars 2016, conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées de l'agglomération. Enfin, l'article 118.81 de cette loi permet au conseil d'agglomération de prévoit, par

règlement, les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quotes-parts visées par le présent règlement procureront à l'agglomération des revenus de 121,7 M$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise le dépôt de documents financiers prévu par le cadre législatif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce règlement sera en vigueur pour l'exercice financier de 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-01-06

Alexandra GAUTHIER-BLAKE
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514-872-4136
Télécop. : s/o

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-01-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1253074018*
Unité administrative responsable : *Service des finances et de l'évaluation foncière*
Projet : *Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2026)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1253074018

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2026)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1253074018 - QP eau potable 2026.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières
Tél : 514-589-7591

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-07

Mikael BENOIT
Avocat et chef de division

Tél : 514-872-6852
Division : Division du droit contractuel, en remplacement de Me Nicolas Dufresne, chef de la division du Droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT CONCERNANT LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (EXERCICE FINANCIER 2026)

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITION GÉNÉRALE

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« coûts relatifs à l'alimentation en eau potable » : les charges relatives à l'exercice des compétences d'agglomération qui sont imputées, conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale, aux activités *Approvisionnement et traitement de l'eau potable* et *Réseau de distribution de l'eau potable* de la fonction *Hygiène du milieu* au rapport financier annuel 2026 de la Ville de Montréal, auxquelles sont ajoutés des frais généraux d'administration équivalant à 14,55 % de ces charges;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« municipalité liée » : une municipalité visée à l'article 4 de la Loi;

« quote-part » : la quote-part pour l'alimentation en eau potable.

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2026 de la Ville.

CHAPITRE II
MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

3. Aux fins du financement des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées, il sera perçu des municipalités liées, pour l'exercice financier 2026 une quote-part établie sur la base d'un taux provisoire de 0,3324 $/m^3 et de la consommation estimée attribuable au territoire de chacune des municipalités liées au cours de cet exercice.

Les quotes-parts établies conformément au premier alinéa sont présentées à l'annexe A.

4. La Ville fixe, par règlement du conseil d'agglomération, au terme de l'exercice financier 2026, le taux définitif de la quote-part en fonction des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable qu'elle a assurée sur le territoire des municipalités liées au cours de cet exercice financier.

5. Un ajustement est effectué en fonction du taux définitif de cette quote-part et de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune des municipalités liées au cours de l'exercice financier 2026. Cet ajustement équivaut à la différence entre la quote-part et la quote-part établie sur la base du taux provisoire conformément à l'article 3.

Un supplément de quote-part est perçu lorsque l'ajustement entraîne un solde à payer par la municipalité liée ou un remboursement de cette quote-part est effectué lorsque l'ajustement révèle un montant payé en trop par la municipalité.

6. Le supplément ou le remboursement de la quote-part porte intérêt au taux calculé sur les taux payés par la Ville pour ses emprunts temporaires et les taux reçus par elle pour ses placements temporaires au cours de la période comprise entre la date où le versement de la quote-part établie sur la base du taux provisoire est devenu exigible et la date parmi les suivantes qui survient la première :

1° la date de transmission du supplément de quote-part ou du remboursement de cette quote-part;

2° le 30 avril 2027.

CHAPITRE III
MODALITÉS DE PAIEMENT ET DATE D'EXIGIBILITÉ

7. La quote-part établie sur la base du taux provisoire conformément à l'article 3 est transmise aux municipalités liées au plus tard le 30 janvier 2026.

Cette quote-part est payable en deux versements égaux, le 16 mars 2026 et le 1er juin 2026.

8. Dans les 30 jours qui suivent l'adoption du règlement prévu à l'article 4, en conséquence de l'ajustement, une quote-part supplémentaire ou un remboursement, selon le cas, est transmis aux municipalités liées.

Le paiement de la quote-part supplémentaire doit se faire en un versement unique au plus tard le 30e jour qui suit sa transmission.

9. Un intérêt de 1,2433 % par mois est appliqué sur toute quote-part due à la Ville, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.

ANNEXE A

XX-XXX/2

QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ETABLIE SUR LA BASE DU TAUX PROVISOIRE

GDD 1253074018

ANNEXE A
QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ETABLIE SUR LA BASE DU TAUX PROVISOIRE

Villes liées	Volume estimé (m^3)	Quote-part ($)
Montréal	**309 018 142**	**102 717 630,30**
Municipalités reconstituées		
Baie-D'Urfé	1 499 663	498 487,82
Beaconsfield	4 158 499	1 382 284,90
Côte-Saint-Luc	5 765 110	1 916 322,72
Dollard-Des Ormeaux	10 487 243	3 485 959,57
Dorval	6 554 481	2 178 709,34
Hampstead	1 620 164	538 542,51
Kirkland	3 230 616	1 073 856,76
L'Île-Dorval	59 518	19 783,78
Montréal-Est	4 349 845	1 445 888,42
Montréal-Ouest	755 035	250 973,63
Mont-Royal	6 140 036	2 040 948,11
Pointe-Claire	6 966 449	2 315 647,60
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 152 612	383 128,10
Senneville	392 914	130 604,70
Westmount	3 968 502	1 319 130,00
Total – municipalités reconstituées	**57 100 686**	**18 980 267,97**
Agglomération de Montréal	**366 118 828**	**121 697 898,27**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.03

2026/01/29
09:30

(1)

Dossier # : 1253074021

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:06

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074021**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 69 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) stipule que le conseil d'agglomération établit, par règlement, tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.
Dans le cadre des oppositions manifestées par les municipalités reconstituées à l'égard du règlement sur le partage des dépenses mixtes (RCG 06-016), adopté le 27 janvier 2006, le mandataire du ministère des Affaires municipales et des Régions recommandait qu'un taux soit utilisé pour déterminer « la charge à l'agglomération des dépenses mixtes d'administration générale », à compter du 1er janvier 2007. Un nouveau règlement sur les dépenses mixtes a donc été adopté en décembre 2006 (RCG 06-054), lequel incluait une formule générale permettant de calculer ce taux. Cette nouvelle approche était par ailleurs conforme aux recommandations d'un groupe de travail sur le sujet, créé par la Commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration. Le groupe de travail était composé de représentants des villes reconstituées ainsi que du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cela étant dit, en raison des modifications ou autres réaménagements dans la structure organisationnelle municipale, et afin de préserver l'équilibre dans la répartition des dépenses par compétences (locale et agglomération), une mise à jour de l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes est requise. Cet article identifie précisément les budgets rattachés aux unités de soutien qui entrent dans le calcul du taux des dépenses mixtes d'administration générale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0778 – 19 décembre 2024 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-13)
CG23 0766 – 21 décembre 2023 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-12)
CG22 0796 – 22 décembre 2022 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes

(RCG 06-054-11)
CG22 0074 – 27 janvier 2022 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-10)
CG20 0705 – 17 décembre 2020 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-9)
CG19 0629 – 19 décembre 2019 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-8)
CG18 0701 – 20 décembre 2018 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-7)
CG18 0033 – 25 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-6)
CG16 0687 – 16 décembre 2016 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-5)
CG14 0564 – 12 décembre 2014 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-4)
CG12 0497 – 20 décembre 2012 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-3)
CG10 0487 – 21 décembre 2010 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-2)
CG08 0664 – 18 décembre 2008 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-1)
CG06 0526 – 13 décembre 2006 – Adoption du nouveau Règlement sur le partage des dépenses mixtes qui prendra effet à compter du 1er janvier 2007 (RCG 06-054)

DESCRIPTION

Les modifications ou autres réaménagements au sein des services municipaux nécessitent d'actualiser les unités administratives spécifiées à l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes. Cet article identifie les unités de soutien de même que les exclusions qui leur sont associées, s'il en est, servant au calcul du taux des dépenses mixtes d'administration générale.

JUSTIFICATION

Pour l'exercice budgétaire de 2026, la structure organisationnelle de la Ville reste la même qu'en 2025. Toutefois, il y a eu certaines modifications internes dans les unités de soutien qui ont entraîné une répartition différente des dépenses entre les compétences.
Si aucune modification au règlement sur les dépenses mixtes n'était apportée, il découlerait un transfert fiscal entre les dépenses du conseil municipal et les dépenses du conseil d'agglomération. Or, toutes choses étant égales par ailleurs, les unités de soutien visées continueront à exercer les mêmes activités et continueront à bénéficier du même soutien administratif. Il est donc justifié :

1. d'apporter des modifications nécessaires à l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes, de manière à bien identifier les budgets des unités de soutien qui sont à exclure dans le calcul du taux des dépenses mixtes d'administration générale;
2. d'effectuer un ajustement ponctuel au taux des dépenses mixtes d'administration générale applicable aux dépenses d'agglomération, tel que prévu à l'article 5 du règlement, de manière à neutraliser tout impact financier découlant des réaménagements organisationnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

ARTICLE 1- Actualisation des unités de soutien
Les modifications apportées à l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes concernent

une actualisation de la dénomination des unités de soutien et des budgets qui leur sont associés, en fonction de l'évolution récente de la structure organisationnelle de la Ville.

ARTICLE 5 - Mise à jour du taux de répartition des dépenses d'agglomération

Dans le but de neutraliser les impacts des réaménagements organisationnels dans les unités de soutien, un ajustement ponctuel est fait au taux des dépenses mixtes 2025. Ainsi, ces réaménagements n'ont pas d'impact sur le taux 2026.

Les réaménagements effectués par les unités de soutien ont eu pour effet de générer un transfert budgétaire de 1 479 800 $ entre compétences, précisément de la compétence locale vers la compétence d'agglomération.

Aux fins du calcul du **taux** des dépenses mixtes d'administration générale, il convient donc de neutraliser l'impact de ces transferts, occasionné par les diverses modifications et autres réaménagements. Pour y arriver, il faut réviser certains paramètres de l'exercice précédent, soit l'exercice de 2025. Ainsi, dans le calcul de la charge à l'agglomération des dépenses mixtes d'administration générale pour l'exercice de 2026, le taux révisé de 2025 s'établit à **10,26896 %** au lieu de **10,33163 %** originalement. Cet ajustement au taux est aussi suivi d'un ajustement aux dépenses d'agglomération de 2025, calculées conformément à l'article 5 du Règlement, qui s'établit à **2 026,8 M$** au lieu de **2 028,2 M**$ originalement.

La révision du taux ainsi que celle des dépenses à l'agglomération sert uniquement aux fins de l'établissement du taux des dépenses d'administration pour l'exercice 2026 et ne s'applique en aucun cas aux résultats de l'exercice précédent. Pour conclure, le taux final de l'exercice de 2026 des dépenses mixtes d'administration générale, une fois prise en compte la neutralisation fiscale, s'établit à **10,00511 %**.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise le dépôt de documents financiers prévu par le cadre législatif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra GAUTHIER-BLAKE
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514-872-4136
Télécop. : s/o

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-01-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1253074021*
Unité administrative responsable : *Service des finances et de l'évaluation foncière*
Projet : *Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1253074021

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1253074021 - Règlement modifiant règl dépenses mixtes 2026.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières
Tél : 514-589-7591

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-07

Mikael BENOIT
Avocat et chef de division

Tél : 514-872-6852
Division : Division du droit contractuel, en remplacement de Me Nicolas Dufresne, chef de la division du Droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉPENSES MIXTES (RCG 06-054)

Vu l'article 69 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre 20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) est modifié par :

1º le remplacement du millésime « 2025 » par le millésime « 2026 »;

2º le remplacement du sous-paragraphe a) du paragraphe 7° par le suivant :

« a) les dépenses relatives aux relations de travail qui relèvent spécifiquement des compétences d'agglomération; »

2. L'article 5 de ce règlement est modifié par :

1º le remplacement, au premier alinéa, de « 10,02160 » par « 10,26896 » et du millésime « 2024 » par le millésime « 2025 »;

2º le remplacement, au deuxième alinéa, partout où ils se trouvent, du millésime « 2024 » par le millésime « 2025 » et du millésime « 2025 » par le millésime « 2026 »;

3º le remplacement, au troisième alinéa, du millésime « 2026 » par le millésime « 2027 »;

4º le remplacement, au paragraphe 2° du quatrième alinéa, du millésime « 2024 » par le millésime « 2025 » et de « 403 851 800 » par « 421 434 300 »;

5º le remplacement, au paragraphe 3° du quatrième alinéa, du millésime « 2024 » par le millésime « 2025 » et de « 2 003 753 500 » par « 2 028 244 400 ».

3. Le présent règlement a effet aux fins de tout exercice financier à compter de celui de 2026.

_____

GDD1253074021

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.04

2026/01/29
09:30

(1)

Dossier # : 1253074026

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2026

Il est recommandé d'adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2026.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-09 14:09

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253074026**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2026

CONTENU

CONTEXTE

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités, seront financés au moyen d'un mode de tarification. L'article 118.79 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, (RLRQ., chapitre E-20.001), permet d'utiliser ce mode de financement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0779 – 19 décembre 2024 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025), RCG 24-039
CG23 0767 – 21 décembre 2023 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024), RCG 23-028
CG22 0797 – 22 décembre 2022 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023), RCG 22-037
CG22 0075 – 27 janvier 2022 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022), RCG 22-003
CG20 0706 – 17 décembre 2020 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021), RCG 20-040
CG19 0630 – 19 décembre 2019 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020), RCG 19-032
CG18 0702 – 20 décembre 2018 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019), RCG 18-039

DESCRIPTION

De façon générale, les tarifs 2026 reliés aux biens, services et activités fournis par la Ville de Montréal, sont préparés et révisés en fonction des compétences : locale et d'agglomération. Le présent projet de règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération pour l'exercice 2026 regroupe les tarifs de la Ville de Montréal visant les services offerts aux citoyens de l'agglomération.

JUSTIFICATION

À l'instar des années précédentes, les unités d'affaires ont procédé à la révision de leurs tarifs en tenant compte des coûts encourus par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour de la tarification 2026 par les différentes unités d'affaires a donné lieu dans certains cas à de nouveaux tarifs, à des modifications et à des abolitions de tarifs. L'analyse des tarifs a été effectuée afin de valider les principales modifications pour le budget 2026. Une grille d'analyse et un sommaire des faits saillants sont joints au présent dossier.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-11-24

Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA
Agent de recherche

Tél : 438 505-3171
Télécop. : s/o

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale

Tél : 514 240-5192
Télécop. : s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-01-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-09

VILLE DE MONTRÉAL

Grille d'analyse de la tarification budgétaire

Faits saillants

Pour l'année 2026

Conseil d'agglomération

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
CHAPITRE I ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS				
SECTION I PARCS NATURE				
3. Pour les droits d'entrée à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :				
1° droit d'entrée journalier, en saison :				
~~f) forfait plage, location du site extérieur de la Maison de la Pointe pour maximum 50 personnes, stationnement inclus~~				
~~i. résident de l'agglomération de Montréal~~	~~635,00 $~~			
~~ii. non-résident des la l'agglomération de Montréal~~	~~690,00 $~~			
~~g) forfait plage, location de la Maison de la Pointe et du site extérieur pour une réception, maximum de 12 heures, maximum 40 personnes, stationnement inclus~~				
forfait plage incluant la location du site de la Maison de la Pointe pour une durée maximum de 9 heures, stationnement non inclus				
f) i. résident de l'agglomération de Montréal		1 115,00 $		
ii. non-résident de l'agglomération de Montréal		1 299,00 $		
4. Pour la location de salles, stationnement non inclus, il sera perçu :				
1° réunion d'une durée maximale de 4 heures :				
a) résident de l'agglomération de Montréal :				
i. salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins)		130,00 $		
ii. salle d'activité (40 à 55 mètres carrés)		195,00 $		
iii. salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés)		260,00 $		
iv. grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés)		455,00 $		
v. heure supplémentaire, toute salle		113,20 $		
b) non-résident de l'agglomération de Montréal :				
i. salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins)		160,00 $		
ii. salle d'activité (40 à 55 mètres carrés)		240,00 $		
iii. salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés)		320,00 $		
iv. grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés)		560,00 $		
v. heure supplémentaire, toute salle		113,20 $		
2° réunion d'une durée maximale de 8 heures :				
a) résident de l'agglomération de Montréal :				
i. salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins)		308,20 $		
ii. salle d'activité (40 à 55 mètres carrés)		462,30 $		
iii. salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés)		616,40 $		
iv. grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés)		1 078,70 $		
v. heure supplémentaire, toute salle		113,20 $		

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
b) non-résident de l'agglomération de Montréal :				
i. salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins)		388,00 $		
ii. salle d'activité (40 à 55 mètres carrés)		582,00 $		
iii. salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés)		776,00 $		
iv. grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés)		1 358,00 $		
v. heure supplémentaire, toute salle		113,20 $		
3° réception, d'une durée maximale de 12 heures :				
a) résident de l'agglomération de Montréal :				
i. salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins)		493,70 $		
ii. salle d'activité (40 à 55 mètres carrés)		740,55 $		
iii. salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés)		987,40 $		
iv. grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés)		1 727,95 $		
v. heure supplémentaire, toute salle				
b) non-résident de l'agglomération de Montréal :				
i. salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins)		585,40 $		
ii. salle d'activité (40 à 55 mètres carrés)		878,10 $		
iii. salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés)		1 170,80 $		
iv. grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés)		2 048,90 $		
v. heure supplémentaire, toute salle		113,20 $		
5. Pour l'utilisation des stationnements à l'occasion de la location d'une salle, en sus des tarifs de location prévus à l'article 4, il sera perçu :				
1° 10 places de stationnement pour la location d'une salle d'appui et de logistique		49,50 $		
2° 20 places de stationnement pour la location d'une salle d'activité		132,00 $		
3° 30 places de stationnement pour la location d'une petite salle de rencontre		198,00 $		
4° 50 places de stationnement pour la location d'une grande salle de rencontre		346,50 $		
7. Pour l'utilisation des stationnements à l'occasion de la location d'un site extérieur, en sus des tarifs de location prévus à l'article 6, il sera perçu :				
1° 25 places de stationnement pour un groupe d'un maximum de 50 personnes		160,00 $		
2° 50 places de stationnement pour un groupe de 51 à 100 personnes		320,00 $		
3° 100 places de stationnement pour un groupe de 101 à 200 personnes		640,00 $		
4° 150 places de stationnement pour un groupe de 201 à 300 personnes		960,00 $		
5° 200 places de stationnement pour un groupe de plus de 300 personnes		1 280,00 $		

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
9. Pour un emplacement de camping, dans un parc-nature, stationnement non inclus, il sera perçu, par nuit :				
1° au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques :				
c) pour un séjour dans une tente prospecteur pendant un événement programmé ouvert au grand public				
i. emplacement pour un maximum de 6 personnes		95,00 $		
ii. par nuit additionnelle, pour un maximum de 3 nuits additionnelles		5,10 $		
10. Pour l'accès au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :				
1° résident de l'agglomération de Montréal :				
c) Le tarif prévu au sous-paragraphe b) ne s'applique pas à un accompagnateur d'un groupe d'enfants lorsque les ratios suivants sont respectés :				
i. enfants de 15 à 17 ans : 1 accompagnateur pour 10 enfants				
ii. enfants de 6 à 14 ans : 1 accompagnateur pour 7 enfants				
iii. enfants de 5 ans et moins : 1 accompagnateur pour 3 enfants				
2° non-résident de l'agglomération de Montréal :				
c) Le tarif prévu au sous-paragraphe b) ne s'applique pas à un accompagnateur d'un groupe d'enfants lorsque les ratios suivants sont respectés :				
i. enfants de 15 à 17 ans : 1 accompagnateur pour 10 enfants				
ii. enfants de 6 à 14 ans : 1 accompagnateur pour 7 enfants				
iii. enfants de 5 ans et moins : 1 accompagnateur pour 3 enfants				
12. Pour l'utilisation des stationnements à l'occasion de la location d'espaces au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, en sus des tarifs de location prévus à l'article 11, il sera perçu :				
1° 25 places de stationnement pour la location d'un demi-bâtiment		115,20 $		
2° 50 places de stationnement pour la location d'un bâtiment complet		230,40 $		
13. Pour les activités suivantes, il sera perçu :				
4° forfait fête d'enfants, ailleurs qu'au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques :				
c) heure supplémentaire, toute salle		113,20 $		

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
SECTION II PARC DU MONT-ROYAL				
19. Pour la location des espaces suivants du sous-sol du chalet du parc du Mont-Royal dans le cadre d'une réunion, pour une durée maximale de 12h, il sera perçu :				
1° la salle polyvalente (N3) incluant l'espace cuisinette (N4), sans mobilier, pour un bloc de 3 heures :		315,80 $		
2° la salle N5, sans mobilier, pour un bloc de 3 heures :		198,70 $		
3° la salle N7, sans mobilier, pour un bloc de 3 heures :		156,80 $		
Les tarifs prévus au du présent article sont réduits de 25 % lorsque la location est faite aux fins d'une réunion par un organisme public ou parapublic ou une personne morale à but non lucratif dûment constituée et dont la place d'affaires est située dans l'agglomération de Montréal.				
Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une activité officielle ou protocolaire de la Ville.				
20. Pour la location des espaces suivants du pavillon du Lac-aux-Castors, dans le cadre d'un événement visant à mettre en valeur et à promouvoir le parc du Mont-Royal, pour une durée maximale de 24 heures, il sera perçu :				
1° la grande salle à l'étage				
a) premier bloc, minimum de 12 heures		2 128,90 $		
b) bloc additionnel de 3 heures		428,00 $		
c) chaque heure supplémentaire		308,40 $		
d) tous les services, en sus des tarifs prévus au présent article sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.				
2° la grande salle à l'étage et le balcon				
a) premier bloc, minimum de 12 heures		3 720,20 $		
b) bloc additionnel de 3 heures		686,80 $		
c) chaque heure supplémentaire		494,50 $		
d) tous les services, en sus des tarifs prévus au présent article sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.				
3° la salle au rez-de-chaussée, lorsque les activités saisonnières le permettent				
a) premier bloc, minimum de 12 heures		2 622,80 $		
b) bloc additionnel de 3 heures		483,20 $		
c) chaque heure supplémentaire		135,30 $		
d) tous les services, en sus des tarifs prévus au présent article sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.				
Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 25 % lorsque la location est faite aux fins d'un événement réalisé par un organisme sans but lucratif dûment constitué et dont la place d'affaires est située dans l'agglomération de Montréal, à l'exception des services en sus qui demeurent tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.				
Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une activité officielle ou protocolaire de la Ville.				

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	Jusqu'au 22 mai 2026	À partir du 23 mai 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
SECTION III					
ACCÈS AUX MUSÉES D'ESPACE POUR LA VIE					
SOUS-SECTION 2					
DROITS D'ENTRÉE À LA BIOSPHÈRE					
22. Pour les droits d'entrée à la Biosphère, il sera perçu :					
1° droit d'entrée individuel :					
a) tarification régulière					
i. enfant de 5 ans à 17 ans	12,25 $	11,25 $	13,50 $	1,25 $	10,20%
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	17,50 $	16,00 $	19,00 $	1,50 $	8,57%
iii. personne de 18 ans à 64 ans	23,75 $	21,50 $	25,50 $	1,75 $	7,37%
iv. personne de 65 ans et plus	21,50 $	19,50 $	23,00 $	1,50 $	6,98%
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	65,75 $	57,75 $	68,00 $	2,25 $	3,42%
b) détenteur de la carte Accès Montréal :					
i. enfant de 5 ans à 17 ans	7,25 $	6,50 $	7,75 $	0,50 $	6,90%
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	11,00 $	10,50 $	12,50 $	1,50 $	13,64%
iii. personne de 18 ans à 64 ans	14,25 $	13,00 $	15,50 $	1,25 $	8,77%
iv. personne de 65 ans et plus	13,25 $	12,50 $	14,75 $	1,50 $	11,32%
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	34,50 $	37,00 $	43,75 $	9,25 $	26,81%
c) résident de la CMM :					
i. enfant de 5 ans à 17 ans		7,75 $	9,25 $		
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		12,50 $	14,75 $		
iii. personne de 18 ans à 64 ans		15,50 $	18,50 $		
iv. personne de 65 ans et plus		14,75 $	17,50 $		
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		43,75 $	51,50 $		
2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :					
a) enfant de 5 ans à 17 ans		7,00 $	8,50 $		
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		11,00 $	13,00 $		
c) personne de 18 ans à 64 ans		14,25 $	17,00 $		
d) personne de 65 ans et plus		13,50 $	16,00 $		
e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs		6,50 $	7,75 $		
f) enfant d'un camp de jour de la Ville		3,25 $	4,00 $		
g) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		40,75 $	48,00 $		

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	Jusqu'au 22 mai 2026	À partir du 23 mai 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
3° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :					
a) enfant de 5 ans à 17 ans		6,75 $	8,00 $		
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		10,00 $	12,00 $		
c) personne de 18 ans à 64 ans		13,50 $	16,00 $		
d) personne de 65 ans et plus		12,50 $	14,75 $		
e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		38,00 $	44,75 $		

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
SOUS-SECTION 3 - PASSEPORT ESPACE POUR LA VIE				
24. Pour le Passeport Espace pour la vie, en achat individuel, permettant l'accès à tous les musées de l'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, pour une quantité maximale de 14 passeports, il sera perçu :				
1° passeport solo :	87,00 $	87,00 $	0,00 $	0,00%
3° passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans :	32,50 $	32,50 $	0,00 $	0,00%
4° passeport acheté par le détenteur d'un Passeport Espace pour la vie qui effectue cet achat du 45e jour précédent celui de la fin de la durée du passeport dont il est déjà détenteur au dernier jour de la durée de ce passeport :				
a) passeport solo	65,25 $	65,25 $	0,00 $	0,00%
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant des 5 à 17 ans	24,50 $	24,50 $	0,00 $	0,00%
5° passeport acheté du 20 février au 1e mars 2026, du 15 au 28 juin 2026, et du 24 au 30 novembre 2026:				
a) passeport solo	65,25 $	78,25 $	13,00 $	19,92%
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	111,75 $	139,50 $	27,75 $	24,83%
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans	24,50 $	29,25 $	4,75 $	19,39%
25. Pour le Passeport Espace pour la vie, acheté par une personne morale, permettant l'accès à tous les musées d'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu, par passeport acheté :				
1° pour les 100 premiers passeports :				
a) passeport solo :		87,00 $		
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de de 5 à 17 ans :		155,00 $		
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de moins de 5 à 17 ans :		32,50 $		
2° a) passeport solo :		78,25 $		
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de de 5 à 17 ans :		139,50 $		
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de moins de 5 à 17 ans :		29,25 $		
26. Pour le Passeport Espace pour la vie, acheté sur place, par le détenteur de la carte Accès Montréal, qui effectue cet achat entre le 31e et le dernier jour précédant la fin de la durée de validité de la carte Accès Montréal dont il est déjà détenteur, permettant l'accès à tous les musées de l'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu :				
a) passeport solo;		60,50 $		
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans		108,50 $		
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans		22,75 $		

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	Jusqu'au 22 mai 2026	À partir du 23 mai 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
SOUS-SECTION 4 FORFAITS (BIODÔME, BIOSPHÈRE, INSECTARIUM, JARDIN BOTANIQUE, PLANÉTARIUM)					
28. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, lorsque le forfait inclut une visite de la Biosphère, il sera perçu :					
1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :					
a) enfant de 5 à 17 ans		14,00 $	15,50 $		
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		19,75 $	21,75 $		
c) personne de 18 ans à 64 ans		27,00 $	29,75 $		
d) personne de 65 ans et plus		25,25 $	27,75 $		
e) programme écoles montréalaises, par enfant et adulte accompagnateur		13,25 $	14,50 $		
f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		77,00 $	84,25 $		
2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :					
a) enfant de 5 à 17 ans		13,25 $	14,50 $		
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		18,00 $	20,00 $		
c) personne de 18 ans à 64 ans		25,25 $	27,75 $		
d) personne de 65 ans et plus		22,75 $	25,00 $		
e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		72,00 $	78,75 $		
29. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à trois (3) musées d'Espace pour la vie, lorsque le forfait inclut une visite de la Biosphère, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :					
1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :					
a) enfant de 5 à 17 ans		21,00 $	22,50 $		
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		28,50 $	30,50 $		
c) personne de 18 ans à 64 ans		39,75 $	42,50 $		
d) personne de 65 ans et plus		37,00 $	39,50 $		
e) programme écoles montréalaises, par enfant et adultes accompagnateurs		20,00 $	21,25 $		
f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		113,25 $	120,50 $		
2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :					
a) enfant de 5 à 17 ans		19,75 $	21,00 $		
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		26,00 $	28,00 $		
c) personne de 18 ans à 64 ans		37,00 $	39,50 $		
d) personne de 65 ans et plus		33,00 $	35,25 $		
e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		106,00 $	112,75 $		

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	Jusqu'au 22 mai 2026	À partir du 23 mai 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
30. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à quatre (4) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, lorsque le forfait inclut une visite de Biosphère, il sera perçu :					
1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :					
a) enfant de 5 à 17 ans		28,00 $	29,50 $		
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		37,25 $	39,25 $		
c) personne de 18 ans à 64 ans		52,50 $	55,25 $		
d) personne de 65 ans et plus		48,75 $	51,25 $		
e) programme écoles montréalaises, par enfant et adulte accompagnateur		26,75 $	28,00 $		
f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		149,50 $	156,75 $		
2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :					
a) enfant de 5 à 17 ans		26,25 $	27,50 $		
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		34,00 $	36,00 $		
c) personne de 18 ans à 64 ans		48,75 $	51,25 $		
d) personne de 65 ans et plus		43,25 $	45,50 $		
e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		140,00 $	146,75 $		
31. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux cinq (5) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, lorsque le forfait inclut une visite de la Biosphère, il sera perçu :					
1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :					
a) enfant de 5 à 17 ans		35,00 $	36,50 $		
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		46,00 $	48,00 $		
c) personne de 18 ans à 64 ans		65,25 $	68,00 $		
d) personne de 65 ans et plus		60,50 $	63,00 $		
e) programme écoles montréalaises, par enfants et adultes accompagnateurs		33,50 $	34,75 $		
f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		185,75 $	193,00 $		
2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :					
a) enfant de 5 à 17 ans		32,75 $	34,00 $		
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante		42,00 $	44,00 $		
c) personne de 18 ans à 64 ans		60,50 $	63,00 $		
d) personne de 65 ans et plus		53,50 $	55,75 $		
e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)		174,00 $	180,75 $		

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
SOUS-SECTION 6				
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS RELATIVES À LA BIOSPHÈRE				
36. Aucun droit d'entrée n'est exigé à la Biosphère pour les personnes suivantes :				
11° ~~famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 4 enfants) composée de nouveaux arrivants détentrice d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal sur présentation de ce laissez-passer ;~~				
14° élèves participant au programme « L'écho des plantes »;				
15° détenteurs d'une carte émise par la société des musées du Québec (SMQ);				
16° personnes autochtones, sur présentation d'une carte émise par une autorité gouvernementale ou institutionnelle confirmant ce statut.				
Les guides touristiques détenteurs d'une carte ou d'un certificat de compétence délivré par une institution reconnue par une autorité compétente telle que désignée par le ministère de l'Éducation ou tout autre organisme habilité, peuvent bénéficier des dispositions tarifaires prévues à leur égard.				
SECTION IV				
AUTRES ÉQUIPEMENTS				
39. Aux fins du chapitre III du Règlement relatif aux rejets dans les ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (RGC 08-041), pour le service d'interception et de traitement des eaux usées industrielles rejetées dans les ouvrages d'assainissements, il sera perçu, en considération des paramètres suivants :				
1° volume d'eaux usées, par 1 000 m^3 ;	71,90 $	78,30 $	6,40 $	8,90%
2° matières en suspension excédant 118 mg/L, par 1 000 kg :	325,20 $	382,50 $	57,30 $	17,62%
3° demande chimique en oxygène excédent 203 mg/L, par 1 000 kg :	75,50 $	98,10 $	22,60 $	29,93%
4° phosphore total (exprimé en P) excédant 1,6 mg/L, par 1 000 kg :	6 605,00 $	7 405,50 $	800,50 $	12,12%
CHAPITRE III				
SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE				
SECTION I				
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE				
45. Pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie, incluant le personnel, à des fins de surveillance ou de gardiennage, d'exercices de prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, il sera perçu, l'heure :				
1° autopompe :	882,00 $	1 172,75 $	290,75 $	32,96%
2° échelle aérienne :	1 039,40 $	1 161,25 $	121,85 $	11,72%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
46. Pour les services des pompiers en cas de sinistre et de sauvetage, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :				
1° intervention lors d'un incendie :				
a) pour le déplacement d'un véhicule du groupe de sauvetage technique, d'un véhicule d'approvisionnement en air, d'un véhicule d'un chef d'état-major et d'un véhicule d'un représentant SST syndical, du personnel d'intervention et du personnel requis afin d'assurer la santé et la sécurité du personnel affecté à l'intervention				
i. minimum (3 heures)	7 097,00 $	7 500,00 $	403,00 $	5,68%
ii. chaque heure additionnelle	2 365,40 $	2 500,00 $	134,60 $	5,69%
b) pour le déplacement des véhicules d'intervention suivants et du personnel requis en sus des tarifs prévus au sous-paragraphe a)				
i. échelle aérienne				
1 - minimum (3 heures)	3 203,60 $	3 540,00 $	336,40 $	10,50%
2 - chaque heure additionnelle	1 067,60 $	1 180,00 $	112,40 $	10,53%
ii. autopompe				
1 - minimum (3 heures)	2 940,80 $	3 750,00 $	809,20 $	27,52%
2 - chaque heure additionnelle	980,00 $	1 250,00 $	270,00 $	27,55%
iii. autopompe à mousse				
1 - minimum (3 heures)	2 940,80 $	3 750,00 $	809,20 $	27,52%
2 - chaque heure additionnelle	980,00 $	1 250,00 $	270,00 $	27,55%
Le tarif prévu au présent sous-paragraphe ne comprend pas le coût afférent à la recharge de la mousse;				
2° intervention lors tout autre type de sinistre et sauvetages :				
a) équipe spécialisée en sauvetage technique				
i. sauvetage en hauteur				
1 - minimum (3 heures)	10 694,40 $	12 930,00 $	2 235,60 $	20,90%
2 - chaque heure additionnelle	3 565,30 $	4 310,00 $	744,70 $	20,89%
ii. sauvetage dans les espaces clos, tranchées ou structures				
1 - minimum (3 heures)	14 145,00 $	15 000,00 $	855,00 $	6,04%
2 - chaque heure additionnelle	4 715,10 $	5 000,00 $	284,90 $	6,04%
iii. équipe de soutien conseil en sauvetage technique				
1 - minimum (3 heures)	3 400,50 $	3 630,00 $	229,50 $	6,75%
2 - chaque heure additionnelle	1 133,30 $	1 210,00 $	76,70 $	6,77%
d) équipe spécialisée en intervention impliquant des matières dangereuses ou chimiques				
i. minimum (3 heures)	15 574,10 $	14 220,00 $	-1 354,10 $	-8,69%
ii. chaque heure additionnelle	5 191,40 $	4 740,00 $	-451,40 $	-8,70%
iii. équipe de soutien conseil en intervention impliquant des matières dangereuses ou chimiques				
1 - minimum (3 heures)	4 715,10 $	5 130,00 $	414,90 $	8,80%
2 - chaque heure additionnelle	1 572,10 $	1 710,00 $	137,90 $	8,77%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
SECTION II				
SERVICE DE POLICE				
53. Pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, il sera perçu :				
7° pour un sergent superviseur de quartier, l'heure :		133,80 $		
8° pour un lieutenant ou lieutenant-détective, l'heure		140,10 $		
55. ~~Pour une fausse alarme :~~				
~~1° « hold-up » :~~				
~~a) 1er appel~~	~~430,00 $~~			
~~b) 2e appel~~	~~603,00 $~~			
~~c) 3e appel et suivants~~	~~866,00 $~~			
~~2° cambriolage résidentiel :~~				
~~a) 2e appel~~	~~96,00 $~~			
~~b) 3e appel et suivants~~	~~146,00 $~~			
~~c) 4e appel et suivants~~	~~191,00 $~~			
~~3° cambriolage commercial :~~				
~~a) 2e appel~~	~~191,00 $~~			
~~b) 3e appel~~	~~286,00 $~~			
~~c) 4e appel et suivants~~	~~380,00 $~~			
SECTION III				
INSPECTIONS, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES				
63. Pour les services du personnel de la Division du contrôle des rejets et suivi environnemental, il sera perçu :				
1° agent technique, l'heure :	136,00 $	170,30 $	34,30 $	25,22%
2° technicien, l'heure :	111,90 $	122,30 $	10,40 $	9,29%
3° aide-technique, l'heure :	89,10 $	105,55 $	16,45 $	18,46%
CHAPITRE IV				
VENTE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES				
SECTION I				
EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, RAPPORTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES				
73. Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents de l'agglomération de Montréal, il sera perçu, pour un ménage :				
1° première carte :	10,00 $	11,00 $	1,00 $	10,00%
2° deuxième carte :	9,00 $	10,00 $	1,00 $	11,11%
3° carte supplémentaire :	8,00 $	9,00 $	1,00 $	12,50%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026	ÉCARTS $	ÉCARTS %
CHAPITRE V AUTRES TARIFS				
80. Pour une demande de révision du rôle d'évaluation foncière, il sera perçu :				
1° lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000 $:	85,00 $	90,00 $	5,00 $	5,88%
2° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000 $ et inférieure ou égale à 2 000 000 $:	340,00 $	360,00 $	20,00 $	5,88%
3° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000 $ et inférieure ou égale à 5 000 000 $:	590,00 $	605,00 $	15,00 $	2,54%
4° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000 $;	1 180,00 $	1 215,00 $	35,00 $	2,97%
CHAPITRE VI REMORQUAGE				
83. Pour la délivrance ou le renouvellement des permis et des vignettes d'identification aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004), il sera perçu :				
13° délivrance d'un permis d'autorisation incluant une vignette d'autorisation :		321,00 $		
14° délivrance ou renouvellement d'une vignette d'autorisation supplémentaire :		242,00 $		
15° renouvellement d'un permis d'autorisation, incluant une vignette d'autorisation, pour une période de 12 mois se terminant le 31 mars :		321,00 $		
16° délivrance d'un duplicata d'une vignette d'autorisation :		38,00 $		
Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 14° du premier alinéa est acquitté après le 31 mars, il est majoré de 66,00 $.				
Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 15°du premier alinéa est acquitté après le 31 mars, il est majoré de 150,00 $.				
90. Pour le remorquage d'un véhicule routier non saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), à l'exception des remorquages visés à l'article 87 du présent règlement, il sera perçu :				
1° véhicule routier d'une masse nette de 4 500 kg ou moins :				
b) dans un stationnement couvert ou sous-terrain	~~315,00 $~~			
i. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes		321,00 $		
ii. pour chaque période de 30 minutes excédentaires		47,00 $		
2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 4 500 kg mais de 8 000 kg ou moins :				
~~a) de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes~~	~~228,00 $~~			
a) sur la voie publique ou un terrain de stationnement à ciel ouvert				
i. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes		233,00 $		
ii. pour chaque période de 30 minutes excédentaires		75,00 $		
~~b) pour chaque période de 30 minutes excédentaires~~	~~73,00 $~~			
b) dans un stationnement couvert ou sous-terrain				
i. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes		415,00 $		
ii. pour chaque période de 30 minutes excédentaires		75,00 $		

Règlements sur les tarifs 2026 - Conseil d'Agglomération
Faits saillants

De façon générale, les tarifs de 2026 ont été révisés et indexés de 1,9 %. Dans certains cas, l'indexation est supérieure à 1,9 % car les tarifs ont été augmentés d'un montant fixe ou arrondis au dollar près. Nous présentons ci-dessous les justifications des principales hausses supérieures à 1,9 % ainsi que les nouvelles tarifications.

Grands parcs

PARCS NATURE

- Abolition des tarifs liés au forfait « Plage » pour la location du site extérieur de la Maison de la Pointe pour des raisons logistiques (usage des toilettes qui se trouvent à l'intérieur de la Maison de la Pointe). Le site extérieur et l'intérieur de la Maison de la Pointe ne feront plus qu'un. Le nouveau forfait plage comprend la location du site de la Maison de la Pointe (Salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique), pour un maximum de 9 heures sans stationnement.
  Conseil d'agglo : article 3, point 1 f

- À partir de 2026 pour la location de salles, le service des stationnements a été retiré du tarif. Également, les tarifs seront calculés en fonction de la superficie des salles. *Conseil d'agglo : article 4*

- Pour l'utilisation des stationnements, un nouveau forfait de location optionnel a été créé. Il s'appliquera lorsque les salles seront louées. Les forfaits pour les stationnements seront calculés en fonction de la salle :
  a) 10 places pour la location d'une salle d'appui : 49,50 $
  b) 20 places pour la location d'une salle d'activité : 132,00 $
  c) 30 places pour la location d'une petite salle de rencontre :198,00 $
  d) 50 places pour la location d'une grande salle de rencontre : 346,50 $

  Conseil d'agglo : article 5

- Pour l'utilisation des stationnements, un nouveau forfait de location optionnel a été créé. Il s'appliquera lorsque les sites seront loués. Le forfait des stationnements pour la location de sites sera fixé selon le groupe :
  a) 25 places pour un groupe d'un maximum de 50 personnes : 160,00 $
  b) 50 places pour un groupe de 51 à 100 personnes : 320,00 $
  c) 100 places pour un groupe de 101 à 200 personnes : 640,00 $
  d) 150 places pour un groupe de 201 à 300 personnes : 960,00 $
  e) 200 places pour un groupe de plus de 300 personnes : 1 280,00 $
  Conseil d'agglo : article 7.

- Nouvelle tarification pour un emplacement de camping pour les événements programmés de séjours ouverts au grand public dans les tentes prospecteurs, dans le parc-nature Saint-Jacques. 95,00 $ pour un emplacement de maximum 6 personnes et de 5,10 $ par nuit additionnelle, pour un maximum de 3 nuits.
  Conseil d'agglo : article 9, point 1 c

- Nouvelle spécification pour l'accès au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques. Le tarif ne s'applique pas à l'accompagnateur d'un groupe d'enfants lorsque les ratios suivants sont respectés :
    - enfants de 15 à 17 ans : 1 accompagnateur pour 10 enfants
    - enfants de 6 à 14 ans : 1 accompagnateur pour 7 enfants
    - enfants de 5 ans et moins : 1 accompagnateur pour 3 enfants

  Conseil d'agglo : article 10, point 1 c et 2 c

- Pour l'utilisation des stationnements à l'occasion de la location d'espaces au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques un nouveau forfait a été créé.
    1. 25 places pour la location d'un bâtiment : 115,20 $
    2. 50 places pour la location d d'un bâtiment complet : 230,40 $

  Conseil d'agglo : article 12

- Afin de répondre aux demandes et besoins de la clientèle intéressée, une nouvelle tarification est offerte, 113,20 $ par heure supplémentaire pour l'utilisation d'une salle dans le forfait fête d'enfants.
  Conseil d'agglo : article 13, point 4 c

- Une nouvelle tarification est proposée pour la location des espaces au sous-sol du chalet du parc du Mont-Royal :
    - pour la salle N3 incluant l'espace N4, sans mobilier : 315,80 $
    - pour la salle N5 sans mobilier : 198,70$
    - pour la salle N7 sans mobilier : 156,80 $

  Conseil d'agglo : article 19

- Une nouvelle tarification est proposée pour la location des espaces suivants au pavillon du Lac-aux-Castors :
    - grande salle à l'étage : 2 128,90 $ bloc minimum 12 heures, 428,00 $ bloc additionnel de 3 heures et 308,40 $ par heure supplémentaire
    - grande salle à l'étage et utilisation du balcon : 3 720,20 $ bloc minimum 12 heures, 686,80 $ bloc additionnel de 3 heures et 494,50 $ par heure supplémentaire
    - salle au rez-de-chaussée : 2 622,80 $ bloc minimum 12 heures, 483,20 $ bloc additionnel de 3 heures et 135,30 $ heure supplémentaire

  Conseil d'agglo : article 20

Espace pour la vie

- Augmentation de droit d'entrée individuel à la Biosphère pour la tarification régulière et pour les détenteurs de la carte Accès Montréal CAM. Cette variation est due à une gestion opérationnelle plus importante qui a entraîné une révision et un ajustement des tarifs.
  Conseil municipal : article 22 point 1a et 1b

- En 2026 plusieurs travaux périodiques sont prévus à la Biosphère. Pour cette période une nouvelle tarification a été proposée pour les droits d'entrée à la Biosphère et à tous les forfaits comprenant le droit d'entrée aux musées d'Espace pour la vie pour une visite effectuée le même jour, lorsque le forfait inclut une visite de la Biosphère.
  Conseil d'agglo : article 22, 28, 29, 30, 31

- Le prix des passeports (solo, additionnel au solo ou au multi, ainsi que celui acheté par les détenteurs d'un passeport Espace pour la vie) demeure inchangé, car il correspond au tarif actuel du marché.
  Le prix d'achat pour les passeports achetés du 20 février au 1e mars 2026, du 15 au 28 juin 2026, et du 24 au 30 novembre 2026, ont été mis à jour pour 2026, entraînant une hausse de 4,75 $ à 27,75 $ par rapport à l'an dernier.
  Conseil municipal : article 24

- Nouvelle tarification à partir de 2026, le passeport espace pour la vie pourra être acheté par une personne morale et le prix sera calculé en fonction du nombre de passeports achetés.
  Conseil d'agglo : article 25

- Nouvelle tarification pour le passeport acheté sur place seulement, par le détenteur de la carte accès Montréal :
  - passeport solo : 60,50 $;
  - passeport multi : 108,50 $;
  - passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi 22,75 $.

  Conseil d'agglo : article 26

- L'accès gratuit à la Biosphère pour les familles de nouveaux arrivants détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal a été retiré parce que le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal (Binam) qui s'occupait de la distribution a été fermé.

  Aucun droit d'entrée n'est exigé à la Biosphère pour les personnes suivantes :

  - élèves participant au programme « L'écho des plantes »
  - détenteurs d'une carte émise par la société des musées du Québec (SMQ);
  - autochtones sur présentation d'une carte émise par une autorité gouvernementale ou institutionnelle confirmant ce statut.
  - Les guides touristiques détenteurs d'une carte ou d'un certificat de compétence délivré par une institution reconnue, par une autorité compétente telle que désignée par le ministère de l'Éducation ou tout autre organisme habilité peuvent bénéficier des dispositions tarifaires prévues à leur égard.

  Conseil d'agglo : article 36

Autres

AUTRES ÉQUIPEMENTS

Augmentation des tarifs pour le service d'interception et de traitement des eaux usées industrielles rejetées dans les ouvrages d'assainissements. Les tarifs ont été révisés à partir des données financières 2022 (dépenses réelles et dettes) de la station d'épuration des eaux usées J.R. Marcotte. L'augmentation des tarifs qui en découle a été répartie progressivement sur les 3 années (2024 à 2026).
Conseil d'agglo : Article 39

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- Une mise à jour des tarifs pour l'utilisation de véhicules et du personnel de sécurité incendie, à des fins de surveillance, prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, ainsi que pour les services des pompiers en cas de sinistre et de sauvetage, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal. Cette hausse reflète le coût du service rendu.
  Conseil d'agglo : Articles 45 et 46

- Par ailleurs, les tarifs liés à une intervention d'un autre type que l'incendie pour l'équipe spécialisée en intervention impliquant des matières dangereuses ou chimiques, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, ont fait l'objet d'une diminution en raison de la révision à la baisse du coût de regroupement des véhicules nécessaires.
  Conseil d'agglo : Article 46 point 2d

SERVICE DE POLICE

- Nouvelle tarification pour le service par heure d'un sergent superviseur de quartier 133,80 $ et pour un lieutenant ou lieutenant-détective 140,10 $.
  Conseil d'agglo : Article 53

- Abolition des tarifs liés à une fausse-alarme conformément à l'article 8 du règlement RCG 25-011.
  Conseil d'agglo : Article 55 règlement 2025

INSPECTIONS, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES

Une mise à jour des tarifs pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant. La hausse est entre 10,40 $ et 34,30 $. L'augmentation est due à l'actualisation des coûts, du matériel, des équipements et des taux horaires.
Conseil d'agglo : Article 63

EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, RAPPORTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

Une augmentation de 1 $ est proposée sur les tarifs pour la délivrance de la carte Accès Montréal pour compenser la baisse des abonnements en 2025 et refléter le coût du service rendu.
Conseil d'agglo : Article 73

ÉVALUATION FONCIÈRE

Une mise à jour des tarifs pour une demande de révision du rôle de l'évaluation foncière a été proposée et l'augmentation varie entre 5,00 $ et 35,00 $ selon la valeur inscrite. Cette hausse vise à refléter le coût du service rendu et à s'arrimer aux prix courants.
Conseil d'agglo : article 80

AUTRES TARIFS – REMORQUAGE

- Nouvelle tarification pour la délivrance ou le renouvellement des permis d'autorisation et des vignettes d'autorisation relatifs au remorquage des véhicules :
    - délivrance d'un permis d'autorisation et une vignette 321 $;
    - délivrance ou renouvellement d'une vignette supplémentaire 242 $;
    - renouvellement d'un permis d'autorisation et une vignette, pour une période de 12 mois se terminant le 31 mars 321 $
    - délivrance d'un duplicata d'une vignette 38 $.

  Conseil d'agglo : article 83

- Nouvelles spécifications pour le remorquage d'un véhicule routier d'une masse nette de 4 500 kg ou moins: dans un stationnement couvert ou sous - terrain. Le Tarif sera appliqué dès l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes et un nouveau tarif de 47 $ pour chaque période de 30 minutes excédentaires.
  Conseil d'agglo : article 90 point 1

- Nouvelles spécifications pour le remorquage d'un véhicule routier d'une masse nette de plus de 4 500 kg mais de 8 000 kg ou moins: le tarif sera appliqué dès l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes et pour chaque période de 30 minutes excédentaires selon le lieu de remorquage :
    - sur la voie publique ou un terrain de stationnement à ciel ouvert
    - dans un stationnement couvert ou sous - terrain

  Conseil d'agglo : article 90 point 2

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1253074026

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2026

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EV - 1253074026 - Règlement sur les tarifs 2026 - Agglo VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-19

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 5148720128
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 25-XXX

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (EXERCICE FINANCIER 2026)

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

Vu l'article 118.79 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du_____, le conseil d'agglomération décrète :

1. Tous les tarifs fixés au présent règlement comprennent lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) à moins d'indication contraire à cet effet.

CHAPITRE I
ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

SECTION I
PARCS NATURE

2. Pour l'utilisation des stationnements, il sera perçu :

1°	par jour :	11,00 $
2°	pour 2 heures et moins à l'exception du stationnement de la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques durant la période d'opération de surveillance de la baignade :	8,60 $
3°	permis saisonnier émis du 1er septembre au 31 décembre :	27,80 $
4°	permis annuel :	69,70 $
5°	réunion organisée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ou activité officielle ou protocolaire d'une municipalité liée de l'agglomération de Montréal :	0,00 $

Les tarifs prévus au paragraphe 3° du présent article ne sont pas applicables aux employés du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ainsi qu'à ceux des organismes partenaires de ce service, qui disposent d'un permis annuel de stationnement.

3. Pour les droits d'entrée à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :

1° droit d'entrée journalier, en saison :

a) enfant de 6 ans à 17 ans et adulte de 60 ans et plus	
i. avant 17 h	4,75 $
ii. à compter de 17 h	2,75 $
b) adulte de 18 ans à 59 ans	
i. avant 17 h	6,50 $
ii. à compter de 17 h	3,50 $
c) famille de 5 personnes (2 adultes et 3 enfants de 6 à 17 ans)	
i. avant 17 h	20,25 $
ii. à compter de 17 h	10,00 $
d) pour un groupe de 25 personnes et plus (excluant le stationnement de l'autobus), par personne	
i. adulte de 18 ans et plus	4,90 $
ii. enfant de 6 à 17 ans	3,40 $
e) pour une personne accompagnant une ou plusieurs personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas se baigner seules	0,00 $
f) forfait plage incluant la location du site de la Maison de la Pointe pour une durée maximum de 9 heures, stationnement non inclus	
i. résident de l'agglomération de Montréal	1 115,00 $
ii. non-résident de l'agglomération de Montréal	1 299,00 $

2° laissez-passer saisonnier :

a) enfant de 6 ans à 17 ans et adulte de 60 ans et plus	22,50 $
b) adulte de 18 ans à 59 ans	33,25 $
c) famille de 5 personnes (2 adultes et 3 enfants de 6 à 17 ans)	82,50 $

Les tarifs prévus au sous-paragraphe d) du paragraphe 1 du présent article ne s'appliquent pas à un adulte accompagnateur d'un groupe d'enfants lorsque les ratios suivants sont respectés :

1° enfants de 5 ans et moins : 1 accompagnateur pour 3 enfants;

2° enfants de 6 à 14 ans : 1 accompagnateur pour 7 enfants;

3° enfants de 15 à 17 ans : 1 accompagnateur pour 10 enfants.

Un rabais de 10 % est accordé aux détenteurs de la carte Accès Montréal à l'achat d'un laissez-passer saisonnier individuel; ce rabais ne s'applique pas au laissez-passer familial.

4. Pour la location de salles, stationnement non inclus, il sera perçu :

1° réunion d'une durée maximale de 4 heures :

a) résident de l'agglomération de Montréal	
i. salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins)	130,00 $
ii. salle d'activité (40 à 55 mètres carrés)	195,00 $
iii. salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés)	260,00 $
iv. grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés)	455,00 $
v. heure supplémentaire, toute salle	113,20 $
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	
i. salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins)	160,00 $
ii. salle d'activité (40 à 55 mètres carrés)	240,00 $
iii. salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés)	320,00 $
iv. grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés)	560,00$
v. heure supplémentaire, toute salle	113,20 $

2° réunion d'une durée maximale de 8 heures :

a) résident de l'agglomération de Montréal	
i. salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins)	308,20 $
ii. salle d'activité (40 à 55 mètres carrés)	462,30 $
iii. salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés)	616,40 $
iv. grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés)	1 078,70 $
v. heure supplémentaire, toute salle	113,20 $
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	
i. salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins)	388,00 $
ii. salle d'activité (40 à 55 mètres carrés)	582,00 $
iii. salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés)	776,00 $
iv. grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés)	1 358,00 $
v. heure supplémentaire, toute salle	113,20 $

3° réception, d'une durée maximale de 12 heures :

a) résident de l'agglomération de Montréal

i. salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins)	493,70 $
ii. salle d'activité (40 à 55 mètres carrés)	740,55 $
iii. salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés)	987,40 $
iv. grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés)	1 727,95 $
v. heure supplémentaire, toute salle	113,20 $

b) non-résident de l'agglomération de Montréal

i. salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins)	585,40 $
ii. salle d'activité (40 à 55 mètres carrés)	878,10 $
iii. salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés)	1 170,80 $
iv. grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés)	2 048,90 $
v. heure supplémentaire, toute salle	113,20 $

Pour un organisme public ou parapublic ainsi que pour une personne morale à but non lucratif dûment constituée, les tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa du présent article sont réduits de 25 %.

Pour une activité officielle ou protocolaire de la Ville, les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas.

Le samedi, le dimanche et les jours fériés, les tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa sont remplacés par les tarifs prévus au paragraphe 3° du premier alinéa.

Les tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa du présent article ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une convention de partenariat avec les parcs-nature lorsque cette convention prévoit que cet organisme fournira à ces parcs des services d'une valeur équivalente à ces tarifs.

5. Pour l'utilisation des stationnements à l'occasion de la location d'une salle, en sus des tarifs de location prévus à l'article 4, il sera perçu :

1° 10 places de stationnement pour la location d'une salle d'appui et de logistique	49,50 $
2° 20 places de stationnement pour la location d'une salle d'activité	132,00 $
3° 30 places de stationnement pour la location d'une petite salle de rencontre	198,00 $
4° 50 places de stationnement pour la location d'une grande salle de rencontre	346,50 $

6. Pour la location d'un site extérieur, notamment pour des réceptions ou pique-niques, stationnement non inclus, il sera perçu, pour un maximum de 12 heures :

1° résidents de l'agglomération de Montréal :

a) groupe d'un maximum de 50 personnes	313,90 $
b) groupe de 51 à 100 personnes	587,00 $
c) groupe de 101 à 200 personnes	1 163,70 $
d) groupe de 201 à 300 personnes	1 893,20 $
e) groupe de plus de 300 personnes	3 509,30 $

2° non-résidents de l'agglomération de Montréal :

a) groupe d'un maximum de 50 personnes	492,20 $
b) groupe de 51 à 100 personnes	933,40 $
c) groupe de 101 à 200 personnes	1 856,60 $
d) groupe de 201 à 300 personnes	2 983,60 $
e) groupe de plus de 300 personnes	5 343,50 $

Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 75 % pour les écoles.

Pour un organisme public, parapublic ainsi que pour une personne morale à but non lucratif dûment constituée, les tarifs prévus au présent article sont réduits de 25 %.

Pour une activité officielle ou protocolaire de la Ville, les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une convention de partenariat avec les parcs-nature lorsque cette convention prévoit que cet organisme fournira à ces parcs des services d'une valeur équivalente à ces tarifs.

7. Pour l'utilisation des stationnements à l'occasion de la location d'un site extérieur, en sus des tarifs de location prévus à l'article 6, il sera perçu :

1° 25 places de stationnement pour un groupe d'un maximum de 50 personnes	160,00 $
2° 50 places de stationnement pour un groupe de 51 à 100 personnes	320,00 $
3° 100 places de stationnement pour un groupe de 101 à 200 personnes	640,00 $

4° 150 places de stationnement pour un groupe de 201 à 300 personnes — 960,00 $

5° 200 places de stationnement pour un groupe de plus de 300 personnes — 1 280,00 $

8. Pour l'usage non exclusif des sites extérieurs lors d'une levée de fonds organisée au bénéfice d'un organisme sans but lucratif, il sera perçu, pour une journée : 305,70 $

9. Pour un emplacement de camping dans un parc-nature, stationnement non inclus, il sera perçu, par nuit :

1° au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques :

a) durant la période d'opération de surveillance de la baignade
   i. emplacement pour 1 à 2 adultes de 18 ans et plus — 37,30 $
   ii. emplacement pour un maximum de 4 adultes et 2 enfants de moins de 18 ans — 63,90 $
   iii. par nuit additionnelle, pour un maximum de 3 nuits additionnelles — 5,10 $

b) hors de la période d'opération de surveillance de la baignade
   i. emplacement pour 1 à 2 adultes de 18 ans et plus — 24,60 $
   ii. emplacement pour un maximum de 4 adultes et 2 enfants de moins de 18 ans — 43,90 $
   iii. par nuit additionnelle, pour un maximum de 3 nuits additionnelles — 5,10 $

c) pour un séjour dans une tente prospecteur pendant un événement programmé ouvert au grand public
   i. emplacement pour un maximum de 6 personnes — 95,00 $
   ii. par nuit additionnelle, pour un maximum de 3 nuits additionnelles — 5,10 $

2° ailleurs qu'au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, dans le cadre d'une activité organisée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports :

a) emplacement pour 1 à 2 adultes de 18 ans et plus — 10,40 $

b) emplacement pour un maximum de 4 adultes et 2 enfants de moins de 18 ans 15,60 $

10. Pour l'accès au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :

1° résident de l'agglomération de Montréal :

a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation par un animateur), par personne
   i. enfant de 15 à 17 ans 10,40 $
   ii. adulte de 18 ans et plus 13,90 $
   iii. lorsque plus de la moitié des participants ont 14 ans ou moins : 9,10 $

b) séjour de groupe (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation par un animateur et une nuitée), par personne
   i. tarif de base 24,90 $
   ii. lorsque plus de la moitié des participants ont 14 ans ou moins 21,70 $

c) Le tarif prévu au sous-paragraphe b) ne s'applique pas à un accompagnateur d'un groupe d'enfants lorsque les ratios suivants sont respectés :
   i. enfants de 15 à 17 ans : 1 accompagnateur pour 10 enfants
   ii. enfants de 6 à 14 ans : 1 accompagnateur pour 7 enfants
   iii. enfants de 5 ans et moins : 1 accompagnateur pour 3 enfants

d) un animateur supplémentaire, par heure, pour un minimum de 3 heures 51,00 $

2° non-résident de l'agglomération de Montréal :

a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation), par personne
   i. enfant de 15 à 17 ans 11,90 $
   ii. adulte de 18 ans et plus 15,60 $
   iii. lorsque plus de la moitié des participants ont 14 ans ou moins 10,20 $

b) séjour (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation par un animateur et une nuitée), par personne
   i. tarif de base 27,90 $
   ii. lorsque plus de la moitié des participants ont 14 ans ou moins 24,20 $

c) Le tarif prévu au sous-paragraphe b) ne s'applique pas à un accompagnateur d'un groupe d'enfants lorsque les ratios suivants sont respectés :
   i. enfants de 15 à 17 ans : 1 accompagnateur pour 10 enfants

ii. enfants de 6 à 14 ans : 1 accompagnateur pour 7 enfants
iii. enfants de 5 ans et moins : 1 accompagnateur pour 3 enfants

d) un animateur supplémentaire, par heure, pour un minimum de 3 heures 51,00 $

3° forfait fête d'enfants

a) pour un groupe de maximum 15 enfants âgés de 12 ans et moins, incluant 1 heure de location de la salle, 2 heures d'animation et le stationnement 251,30 $

b) heure supplémentaire de location de salle, par heure 113,20 $

11. Pour la location d'espaces au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :

1° résident de l'agglomération de Montréal :

a) forfait location de salle et coucher, stationnement non inclus
i. demi-bâtiment et maximum de 36 personnes 1 056,80 $
ii. bâtiment complet en exclusivité et maximum de 72 personnes 1 890,30 $

b) un animateur supplémentaire, par heure, pour un minimum de 3 heures 51,00 $

2° non-résident de l'agglomération de Montréal :

a) forfait location de salle et coucher, stationnement non inclus
i. demi-bâtiment et maximum de 36 personnes 1 335,80 $
ii. l'exclusivité du bâtiment et maximum de 72 personnes 2 225,00 $

b) un animateur supplémentaire, par heure, pour un minimum de 3 heures 51,00 $

12. Pour l'utilisation des stationnements à l'occasion de la location d'espaces au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, en sus des tarifs de location prévus à l'article 11, il sera perçu :

1° 25 places de stationnement pour la location d'un demi-bâtiment 115,20 $

2° 50 places de stationnement pour la location d'un bâtiment complet 230,40 $

13. Pour les activités suivantes, il sera perçu :

1° dans le cadre d'activités organisées par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, avec location d'embarcations nautiques :

a) pour la première heure de location

i. enfant de 14 à 17 ans	9,20 $
ii. adulte de 18 ans et plus pouvant être accompagné d'un maximum de 2 enfants de moins de 14 ans	12,30 $
iii. famille (composée d'un maximum de 2 adultes et 3 enfants de moins de 18 ans)	39,10 $

b) pour chaque heure de location additionnelle

i. enfant de 14 à 17 ans	2,40 $
ii. adulte de 18 ans et plus pouvant être accompagné d'un maximum de 2 enfants de moins de 14 ans	3,10 $
iii. famille (composée d'un maximum de 2 adultes et 3 enfants de moins de 18 ans)	9,80 $

2° dans le cadre d'activités organisées par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, avec animation, d'une durée de moins de 2 heures :

a) terrestres telles que randonnées guidées

i. enfant de 6 à 17 ans	6,80 $
ii. adulte de 18 ans et plus	8,90 $
iii. famille (composée d'un maximum de 2 adultes et 3 enfants de 6 à 17 ans)	28,50 $

b) nautiques telles que randonnées guidées en rabaska

i. enfant de 6 à 17 ans	8,90 $
ii. adulte de 18 ans et plus	11,20$
iii. famille (composée d'un maximum de 2 adultes et 3 enfants de 6 à 17 ans)	36,70 $

3° dans le cadre d'activités organisées par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, avec animation, d'une durée de 2 à 5 heures :

a) terrestres telles que randonnées guidées

i. enfant de 6 à 17 ans	13,30 $
ii. adulte de 18 ans et plus	17,70 $

b) nautiques telles que randonnées guidées en rabaska

i. enfant de 6 à 17 ans	17,70 $
ii. adulte de 18 ans et plus	22,10 $

4° forfait fête d'enfants, ailleurs qu'au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques :

a) groupe d'un maximum de 15 enfants âgés de 12 ans et moins, incluant 2 heures d'animation par un animateur, 1 heure d'occupation de la salle et le stationnement — 251,30 $

b) un animateur supplémentaire, par heure, pour un minimum de 3 heures — 51,00 $

c) heure supplémentaire de location de la salle, par heure — 113,20 $

14. Pour la prise de photos commerciales avec un équipement portatif et une équipe de 12 personnes ou moins, il sera perçu, par bloc de 5 heures, stationnement inclus : — 448,90 $

15. Pour la location d'un site à des fins de tournage, il sera perçu :

1° pour un tournage amateur ou par un organisme sans but lucratif, entre 7 h et 17 h : — 66,00$

2° pour un court-métrage ou un documentaire tourné quel que soit le média de diffusion, par jour, par bloc de 8 heures : — 448,90$

3° pour une production dont le budget est de 8 millions de dollars et plus, par jour :

a) pour le tournage
   i. pour un bloc de 16 heures — 2 233,00 $
   ii. par heure additionnelle — 139,70 $
   iii. sur un deuxième site dans la même journée — 777,10 $

b) pour la préparation ou la remise en place du site — 1 116,60 $

c) pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage — 744,30 $

4° pour une production dont le budget est de moins de 8 millions de dollars, par jour :

a) pour le tournage
   i. pour un bloc de 16 heures — 1 620,10 $
   ii. par heure additionnelle — 120,70 $
   iii. sur un deuxième site dans la même journée — 645,70 $

b) pour la préparation ou la remise en place du site — 930,10 $

c) pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage 656,60 $

5° pour une production de série dont le budget est de moins de 300 000 $ par épisode et avec une équipe composée de 10 à 25 personnes, par jour :

a) pour le tournage
   i. pour un bloc de 16 heures 897,70 $
   ii. par heure additionnelle 77,10 $
   iii. sur un deuxième site dans la même journée 361,30 $

b) pour la préparation ou la remise en place du site 515,40 $

c) pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage 361,30 $

Le tarif de location prévu au présent article inclut 50 places de stationnement, lorsque de telles places existent.

Lorsqu'une production dure trois semaines ou plus et se réalise dans un même parc, une réduction de 15 % s'applique sur les tarifs prévus au sous-paragraphe a) du paragraphe 3° et au sous-paragraphe a) du paragraphe 4°.

16. Pour réserver une salle ou un bâtiment d'appui à un tournage, les tarifs de réception prévus au paragraphe 3° de l'article 4 s'appliquent par bloc de 16 heures au lieu de 12 heures.

SECTION II
PARC DU MONT-ROYAL

17. Pour la location des espaces suivants du chalet du parc du Mont-Royal dans le cadre d'un événement, pour une durée maximale de 24 h, il sera perçu :

1° pour la grande salle des pas perdus, la mise en disponibilité de l'espace dédié aux services alimentaires et l'utilisation du balcon ouest et du balcon sud:

a) lorsque la location est faite aux fins d'un événement présentant un rayonnement provincial, national ou international pour l'agglomération de Montréal

   i. premier bloc, minimum de 12 heures 8 467,90 $
   ii. bloc additionnel de 3 heures 1 563,30 $
   iii. chaque heure supplémentaire, pour un maximum de 24 heures 1 138,20 $
   iv. tous les services, en sus des tarifs prévus aux sous-sous-paragraphes i) à iii), sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII;

2° pour la salle polyvalente (N3) incluant l'espace cuisinette (N4), sans mobilier :

a) lorsque la location est faite aux fins d'un événement présentant un rayonnement provincial, national ou international pour l'agglomération de Montréal, pour un bloc de 3 heures 315,80 $

b) tous les services, en sus du tarif prévu au présent sous-paragraphe, sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII;

3° pour le vestiaire, sans mobilier, ni cintre, ni service :

a) lorsque la location est faite aux fins d'un événement présentant un rayonnement provincial, national ou international pour l'agglomération de Montréal, pour un bloc de 3 heures 306,70 $

b) tous les services, en sus du tarif prévu au présent sous-paragraphe, sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII;

Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 25 % lorsque la location est faite aux fins d'un événement réalisé par un organisme public ou parapublic ou une personne morale à but non lucratif dûment constituée et dont la place d'affaires est située dans l'agglomération de Montréal, à l'exception de tous les services en sus qui demeurent tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas aux organismes à but non lucratif ayant conclu une entente avec le Bureau du Mont-Royal lorsque cette convention prévoit le prêt des espaces du chalet du parc du Mont-Royal à titre gratuit ou à prix réduit à cet organisme, à l'exception des services en sus qui demeurent tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une activité officielle ou protocolaire de la Ville.

18. Pour la location des espaces suivants du chalet du parc du Mont-Royal comme salle d'appui à une production cinématographique, d'une production télévisuelle, d'une publicité ou d'une séance de photographies, il sera perçu :

1° la salle polyvalente (N3) incluant l'espace cuisinette (N4), pour chaque bloc de 3 heures : 306,70 $

2° le vestiaire, pour chaque bloc de 3 heures : 306,70 $

3° la moitié de la grande salle des pas perdus, pour un groupe de plus de 25 personnes comme salle d'appui pour les repas, pour une période d'au plus 8 heures : 601,90 $

4° tous les services, en sus des tarifs prévus au présent article sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.

19. Pour la location des espaces suivants du sous-sol du chalet du parc du Mont-Royal dans le cadre d'une réunion, pour une durée maximale de 12h, il sera perçu :

1° la salle polyvalente (N3) incluant l'espace cuisinette (N4), sans mobilier, pour un bloc de 3 heures : 315,80 $

2° la salle N5, sans mobilier, pour un bloc de 3 heures : 198,70 $

3° la salle N7, sans mobilier, pour un bloc de 3 heures : 156,80 $

Les tarifs prévus au du présent article sont réduits de 25 % lorsque la location est faite aux fins d'une réunion par un organisme public ou parapublic ou une personne morale à but non lucratif dûment constituée et dont la place d'affaires est située dans l'agglomération de Montréal.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une activité officielle ou protocolaire de la Ville.

20. Pour la location des espaces suivants du pavillon du Lac-aux-Castors, dans le cadre d'un événement visant à mettre en valeur et à promouvoir le parc du Mont-Royal, pour une durée maximale de 24 heures, il sera perçu :

1° la grande salle à l'étage
   a) premier bloc, minimum de 12 heures 2 128,90 $
   b) bloc additionnel de 3 heures 428,00 $
   c) chaque heure supplémentaire 308,40 $
   d) tous les services, en sus des tarifs prévus au présent article sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.

2° la grande salle à l'étage et le balcon
   a) premier bloc, minimum de 12 heures 3 720,20 $
   b) bloc additionnel de 3 heures 686,80 $
   c) chaque heure supplémentaire 494,50 $
   d) tous les services, en sus des tarifs prévus au présent article sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.

3° la salle au rez-de-chaussée, lorsque les activités saisonnières le permettent
   a) premier bloc, minimum de 12 heures 2 622,80 $
   b) bloc additionnel de 3 heures 483,20 $
   c) chaque heure supplémentaire 135,30 $

d) tous les services, en sus des tarifs prévus au présent article sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.

Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 25 % lorsque la location est faite aux fins d'un événement réalisé par un organisme sans but lucratif dûment constitué et dont la place d'affaires est située dans l'agglomération de Montréal, à l'exception des services en sus qui demeurent tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une activité officielle ou protocolaire de la Ville.

SECTION III
ACCÈS AUX MUSÉES D'ESPACE POUR LA VIE

SOUS-SECTION 1
INTERPRÉTATION

21. Pour l'application de la présente section :

1° les musées d'Espace pour la vie sont :

a) le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique, le Planétarium;

b) la Biosphère, qui est un équipement d'intérêt collectif relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal;

2° un « organisme touristique » désigne un organisme touristique amenant plus de 200 visiteurs par année dans l'un ou l'autre des musées d'Espace pour la vie.

SOUS-SECTION 2
DROITS D'ENTRÉE À LA BIOSPHÈRE

22. Pour les droits d'entrée à la Biosphère, il sera perçu :

	Jusqu'au 22 mai 2026	À partir du 23 mai 2026
1° droit d'entrée individuel :		
a) tarification régulière		
i. enfant de 5 ans à 17 ans	11,25 $	13,50 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	16,00 $	19,00 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	21,50 $	25,50 $
iv. personne de 65 ans et plus	19,50 $	23,00 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	57,75 $	68,00 $
b) détenteur de la carte Accès Montréal		
i. enfant de 5 ans à 17 ans	6,50 $	7,75 $

ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	10,50 $	12,50 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	13,00 $	15,50 $
iv. personne de 65 ans et plus	12,50 $	14,75 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	37,00 $	43,75 $
c) résident de la CMM		
i. enfant de 5 ans à 17 ans	7,75 $	9,25 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	12,50 $	14,75 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	15,50 $	18,50 $
iv. personne de 65 ans et plus	14,75 $	17,50 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	43,75 $	51,50 $
2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :		
a) enfant de 5 ans à 17 ans	7,00 $	8,50 $
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	11,00 $	13,00 $
c) personne de 18 ans à 64 ans	14,25 $	17,00 $
d) personne de 65 ans et plus	13,50 $	16,00 $
e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	6,50 $	7,75 $
f) enfant d'un camp de jour de la Ville	3,25 $	4,00 $
g) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	40,75 $	48,00 $
3° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :		
a) enfant de 5 ans à 17 ans	6,75 $	8,00 $
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	10,00 $	12,00 $
c) personne de 18 ans à 64 ans	13,50 $	16,00 $
d) personne de 65 ans et plus	12,50 $	14,75 $
e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	38,00 $	44,75 $

SOUS-SECTION 3
PASSEPORT ESPACE POUR LA VIE

23. La part des tarifs prévus aux articles 24, 25 et 26 qui est produite par l'exercice de la compétence d'agglomération à l'égard de la Biosphère est de 10 %.

24. Pour le Passeport Espace pour la vie, acheté par une personne physique, permettant l'accès à tous les musées de l'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, pour un maximum de 14 passeports, il sera perçu, par passeport acheté :

1°	passeport solo :	87,00 $
2°	passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans :	155,00 $
3°	passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans :	32,50 $
4°	passeport acheté par le détenteur d'un Passeport Espace pour la vie qui effectue cet achat du 45e jour précédant celui de la fin de la durée du passeport dont il est déjà détenteur au dernier jour de la durée de ce passeport :	
	a) passeport solo	65,25 $
	b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	116,25 $
	c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans	24,50 $
5°	passeport acheté du 20 février au 1e mars 2026, du 15 au 28 juin 2026, et du 24 au 30 novembre 2026:	
	a) passeport solo	78,25 $
	b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	139,50 $
	c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans	29,25 $

25. Pour le Passeport Espace pour la vie, acheté par une personne morale, permettant l'accès à tous les musées d'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu, par passeport acheté :

1°	pour les 100 premiers passeports :		
	a)	passeport solo :	87,00 $
	b)	passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de de 5 à 17 ans :	155,00 $
	c)	passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de moins de 5 à 17 ans :	32,50 $
2°	à partir du 101e passeport :		
	a)	passeport solo :	78,25 $
	b)	passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de de 5 à 17 ans :	139,50 $
	c)	passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de moins de 5 à 17 ans :	29,25 $

26. Pour le Passeport Espace pour la vie, acheté sur place, par le détenteur de la carte Accès Montréal, qui effectue cet achat entre le 31e et le dernier jour précédant la fin de la durée de validité de la carte Accès Montréal dont il est déjà détenteur, permettant l'accès à tous les musées de l'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu :

a)	passeport solo	60,50 $
b)	passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	108,50 $
c)	passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans	22,75 $

27. En cas de fermeture des musées d'Espace pour la vie aux fins de respecter les mesures visant à protéger la santé de la population dans une situation d'urgence ou de pandémie, prises par le gouvernement du Québec, durant l'exercice financier 2026, la durée de tout Passeport Espace pour la vie en vigueur est prolongée d'autant de jours que ces mesures demeurent en vigueur.

SOUS-SECTION 4
FORFAITS (BIODÔME, BIOSPHÈRE, INSECTARIUM, JARDIN BOTANIQUE, PLANÉTARIUM)

28. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, lorsque le forfait inclut une visite de la Biosphère, il sera perçu :

		Jusqu'au 22 mai 2026	À partir du 23 mai 2026
1°	droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :		
	a) enfant de 5 ans à 17 ans	14,00 $	15,50 $
	b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	19,75 $	21,75 $
	c) personne de 18 ans à 64 ans	27,00 $	29,75 $
	d) personne de 65 ans et plus	25,25 $	27,75 $
	e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	13,25 $	14,50 $
	f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	77,00 $	84,25 $
2°	droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :		
	a) enfant de 5 ans à 17 ans	13,25 $	14,50 $
	b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	18,00 $	20,00 $
	c) personne de 18 ans à 64 ans	25,25 $	27,75 $
	d) personne de 65 ans et plus	22,75 $	25,00 $
	e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	72,00 $	78,75 $

29. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à trois (3) musées d'Espace pour la vie, lorsque le forfait inclut une visite de la Biosphère, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :

		Jusqu'au 22 mai 2026	À partir du 23 mai 2026
1°	droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :		
	a) enfant de 5 ans à 17 ans	21,00 $	22,50 $
	b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	28,50 $	30,50 $

c)	personne de 18 ans à 64 ans	39,75 $	42,50 $
d)	personne de 65 ans et plus	37,00 $	39,50 $
e)	programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	20,00 $	21,25 $
f)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	113,25$	120,50 $
2°	droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :		
a)	enfant de 5 ans à 17 ans	19,75 $	21,00 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	26,00 $	28,00 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	37,00 $	39,50 $
d)	personne de 65 ans et plus	33,00 $	35,25 $
e)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	106,00 $	112,75 $

30. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à quatre (4) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, lorsque le forfait inclut une visite de la Biosphère, il sera perçu :

		Jusqu'au 22 mai 2026	À partir du 23 mai 2026
1°	droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :		
a)	enfant de 5 ans à 17 ans	28,00 $	29,50 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	37,25 $	39,25 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	52,50 $	55,25 $
d)	personne de 65 ans et plus	48,75 $	51,25 $
e)	programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	26,75 $	28,00 $
f)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	149,50 $	156,75 $

2°	droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :		
	a) enfant de 5 ans à 17 ans	26,25 $	27,50 $
	b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	34,00 $	36,00 $
	c) personne de 18 ans à 64 ans	48,75 $	51,25 $
	d) personne de 65 ans et plus	43,25 $	45,50 $
	e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	140,00 $	146,75 $

31. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux cinq (5) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, lorsque le forfait inclut une visite de la Biosphère, il sera perçu :

		Jusqu'au 22 mai 2026	À partir du 23 mai 2026
1°	droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :		
	a) enfant de 5 ans à 17 ans	35,00 $	36,50 $
	b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	46,00 $	48,00 $
	c) personne de 18 ans à 64 ans	65,25 $	68,00 $
	d) personne de 65 ans et plus	60,50 $	63,00 $
	e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	33,50 $	34,75 $
	f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	185,75 $	193,00 $
2°	droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :		
	a) enfant de 5 ans à 17 ans	32,75 $	34,00 $
	b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	42,00 $	44,00 $
	c) personne de 18 ans à 64 ans	60,50 $	63,00 $

d)	personne de 65 ans et plus	53,50 $	55,75 $
e)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	174,00 $	180,75 $

32. Lorsque le forfait prévu aux articles 28 à 31 comporte une visite à la Biosphère, les revenus produits par l'exercice de la compétence d'agglomération à l'égard de ce musée sont :

1° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant les droits d'entrée pour une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a)	par enfant de 5 ans à 17 ans	7,00 $
b)	par étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	8,75 $
c)	par personne de 18 ans à 64 ans	12,75 $
d)	par personne de 65 ans et plus	11,75 $
e)	dans le cadre du programme écoles montréalaises, par enfant et adulte accompagnateur	6,75 $
f)	par famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	36,25 $

2° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant le droit d'entrée pour une personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a)	par enfant de 5 ans à 17 ans	6,50 $
b)	par étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	8,00 $
c)	par personne de 18 ans à 64 ans	11,75 $
d)	par personne de 65 ans et plus	10,25 $
e)	par famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	34,00 $

SOUS-SECTION 5
PRISE DE PHOTOS, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS ET TARIFS DE LA BIOSPHÈRE

33. Pour les activités suivantes, il sera perçu :

1°	prise de photos à des fins commerciales :	
	a) pour une durée de 4 heures ou moins	
	i. 1 à 5 personnes	605,00 $
	ii. 6 à 15 personnes	840,00 $
	b) pour une durée de plus de 4 heures sans dépasser 9 heures	
	i. 1 à 5 personnes	1 085,00 $
	ii. 6 à 15 personnes	1 455,00 $
	c) pour chaque heure supplémentaire	240,00 $
2°	tournage commercial ou cinématographique :	
	a) l'heure, minimum 2 heures	
	i. moins de 10 personnes	240,00 $
	ii. 10 à 30 personnes	375,00 $
	iii. plus de 30 personnes	640,00 $
	b) pour chaque journée de préparation ou remise en place, par jour	1 530,00 $
3°	réservation de places pour spectacle, animation, vestiaire ou dans un local pour prendre un lunch pour un groupe de 15 enfants et plus, âgés de 4 ans et moins, par jour, par enfant :	4,25 $
4°	en sus des droits d'entrée applicables, pour une séance de photographie amateure ou professionnelle à des fins personnelles telles qu'un mariage, une graduation ou une fête familiale, pour un maximum de 10 personnes par événement :	130,00 $

34. Pour la location des salles de la Biosphère d'Espace pour la vie, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 1.

SOUS-SECTION 6
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS RELATIVES À LA BIOSPHÈRE

35. Les droits d'entrée à la Biosphère applicables aux invités qui accompagnent un employé, œuvrant dans l'un des musées d'Espace pour la vie sur présentation de sa carte d'employé, sont les mêmes que ceux des personnes effectuant une visite organisée par un organisme touristique.

36. Aucun droit d'entrée n'est exigé à la Biosphère pour les personnes suivantes :

1° employés œuvrant dans les musées d'Espace pour la vie, sur présentation de leur carte d'employé;

2° membres du corps diplomatique;

3° personnes ou organismes œuvrant au développement d'Espace pour la vie, dans le cadre d'activités promotionnelles, scientifiques ou éducatives;

4° détenteurs de la « Carte Musées Montréal », sur présentation de cette carte;

5° détenteurs de la carte « Passeport MTL », sur présentation de cette carte;

6° accompagnateurs d'une personne en situation de handicap;

7° enseignants ou chauffeurs d'autobus, dans le cadre d'une visite de groupe ou dans le cadre d'une visite organisée par un organisme touristique;

8° personnes membres de Canoo à leur première année d'abonnement, accompagnées d'un maximum de 4 enfants âgés de 5 à 17 ans, sur présentation de l'application numérique Canoo installée et fonctionnelle;

9° détenteurs du laissez-passer numérique « Spécialiste Montréal » de Tourisme Montréal;

10° détenteurs d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué par la Fondation Espace pour la vie sur présentation de ce laissez-passer;

11° détenteurs d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué dans chaque boîte destinée aux parents ou aux tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés, dans le cadre de la distribution d'articles à titre gratuit en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises, soit les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, approuvée par résolution du comité exécutif le 30 août 2023 (CE23 1392);

12° visiteurs durant le festival Eureka ayant lieu du 5 au 7 juin 2026;

13° élèves participant au programme « Ma nature » de la mesure « Une école montréalaise pour tous (UEMPT) » du ministère de l'Éducation du Québec;

14° élèves participant au programme « L'écho des plantes »;

15° détenteurs d'une carte émise par la société des musées du Québec (SMQ);

16° personnes autochtones, sur présentation d'une carte émise par une autorité gouvernementale ou institutionnelle confirmant ce statut.

Les guides touristiques détenteurs d'une carte ou d'un certificat de compétence délivré par une institution reconnue par une autorité compétente telle que désignée par le ministère de l'Éducation ou tout autre organisme habilité, peuvent bénéficier des dispositions tarifaires prévues à leur égard.

37. Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier toute date indiquée à la présente section.

SECTION IV
AUTRES ÉQUIPEMENTS

38. Pour l'utilisation des installations et pour les services du Complexe environnemental de Saint-Michel, il sera perçu :

1°	dépôt de sol d'excavation inorganique, la tonne métrique dont le degré de contamination est inférieur ou égal au critère « A » ou « B » prévu à l'annexe 2 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1998) et ses modifications, établie par le ministère québécois responsable de l'environnement :	
	a) de 0 tonne métrique et plus	7,80 $
	b) minimum par dépôt	42,90 $
2°	dépôt de sol d'excavation inorganique tamisé (maille de tamisage de 75 mm et moins), la tonne métrique dont le degré de contamination est inférieur ou égal au critère « A » ou « B » prévu à l'annexe 2 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1998) et ses modifications, établie par le ministère québécois responsable de l'environnement :	
	a) de 0 tonne métrique et plus	3,95 $
	b) minimum par dépôt	42,90 $
3°	dépôt de gravier (0 à ¾ pouce), la tonne métrique dont le degré de contamination est inférieur ou égal au critère « A » ou « B » prévu à l'annexe 2 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1998) et ses modifications, établie par le ministère québécois responsable de l'environnement :	
	a) de 0 tonne métrique et plus	3,95 $
	b) minimum par dépôt	32,10 $
4°	assistance fournie au déchargement, par déchargement :	80,35 $
5°	rechargement d'un chargement non conforme aux critères mentionnés au paragraphe 1° ou 2° :	267,65 $

6° pour l'accès au site, les journées où le site n'est pas ouvert, il sera perçu, par voyage, pour un minimum de 10 voyages par jour, des frais additionnels de : 53,55 $

Aux fins de l'application des tarifs prévus au présent article, la quantité de tous les types de matières est mesurée sur place au moyen des instruments de mesure installés au Complexe par la Ville.

Le total des coûts de disposition des matières doit être payé préalablement à l'utilisation des installations et des services du Complexe, soit sur place, soit par abonnement conformément à une entente avec la Ville autorisant un mode de paiement au moyen d'avances.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article afin de supprimer un matériau non organique pouvant être déposé au Complexe ou identifier tout matériau non organique pouvant être déposé et en fixer le tarif.

39. Aux fins du chapitre III du Règlement relatif aux rejets dans les ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (RCG 08-041), pour le service d'interception et de traitement des eaux usées industrielles rejetées dans les ouvrages d'assainissements, il sera perçu, en considération des paramètres suivants :

1° volume d'eaux usées, par 1 000 m^3 : 78,30 $

2° matières en suspension excédant 118 mg/L, par 1 000 kg : 382,50 $

3° demande chimique en oxygène excédant 203 mg/L, par 1 000 kg : 98,10 $

4° phosphore total (exprimé en P) excédant 1,6 mg/L, par 1 000 kg : 7 405,50 $

5° dose d'alun par mg Al3+/L, par jour : 6 880,20 $
(maximum 15 045,00 $ par jour)

Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement des boues de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :

1° permis annuel, par camion-citerne effectuant le transport et le déversement : 825,00 $

2° déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :

a) siccité de moins de 5 %
   i. 4,59 m^3 et moins 244,50 $
   ii. 4,6 m^3 à 11,99 m^3 390,00 $
   iii. 12 m^3 à 13,99 m^3 467,80 $

iv. 14 m^3 à 18,299 m^3	574,10 $
v. 18,3 m^3 à 27,99 m^3	915,80 $
vi. 28 m^3 et plus, le mètre cube	35,20 $
b) siccité de 5 % à moins de 10 %	
i. 4,59 m^3 et moins	485,40 $
ii. 4,6 m^3 à 11,99 m^3	777,70 $
iii. 12 m^3 à 13,99 m^3	932,20 $
iv. 14 m^3 à 18,299 m^3	1 148,00 $
v. 18,3 m^3 à 27,99 m^3	1 837,00 $
vi. 28 m^3 et plus, le mètre cube	68,20 $
c) siccité de 10 % et plus	
i. 4,59 m^3 et moins	727,40 $
ii. 4,6 m^3 à 11,99 m^3	1 165,60 $
iii. 12 m^3 à 13,99 m^3	1 398,00 $
iv. 14 m^3 à 18,299 m^3	1 720,80 $
v. 18,3 m^3 à 27,99 m^3	2 753,00 $
vi. 28 m^3 et plus, le mètre cube	103,20 $

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

40. Pour la location du tunnel de calibration installé à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, il sera perçu, par jour : 822,00 $

41. Pour la location du gazomètre de type spiromètre et ses compteurs de gaz servant à calibrer les appareils de mesures utilisés pour l'évaluation des émissions polluantes des cheminées, il sera perçu, par jour : 822,00 $

CHAPITRE II
UTILISATION DE BIENS PUBLICS

42. Pour l'utilisation des services d'un écocentre, tel que prévu au Règlement sur l'utilisation des services des écocentres (RCG 10-023), il sera perçu par mètre cube, pour le dépôt d'un encombrant rembourré ou d'un résidu de construction de rénovation ou de démolition :

1° par un client commercial :	
a) de 0 à 1 m^3	31,00 $
b) pour plus de 1 m^3	31,00 $
2° par un client privé ou un client propriétaire d'un immeuble à logements multiples, le volume considéré étant celui déposé dans l'ensemble des écocentres, pour plus de 12 m^3 :	31,00 $

43. Pour l'utilisation de la pesée publique, il sera perçu : 15,50 $

44. Pour la location d'un équipement de branchement à une borne d'incendie, il sera perçu, par jour : 196,60 $

Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas lorsque la location est faite à un organisme sans but lucratif.

CHAPITRE III
SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE

SECTION I
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

45. Pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie, incluant le personnel, à des fins de surveillance ou de gardiennage, d'exercices de prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, il sera perçu, l'heure :

1° autopompe : 1 172,75 $

2° échelle aérienne : 1 161,25 $

46. Pour les services des pompiers en cas de sinistre et de sauvetage, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :

1° intervention lors d'un incendie :

a) pour le déplacement d'un véhicule du groupe de sauvetage technique, d'un véhicule d'approvisionnement en air, d'un véhicule d'un chef d'état-major et d'un véhicule d'un représentant SST syndical, du personnel d'intervention et du personnel requis afin d'assurer la santé et la sécurité du personnel affecté à l'intervention
   i. minimum (3 heures) 7 500,00 $
   ii. chaque heure additionnelle 2 500,00 $

b) pour le déplacement des véhicules d'intervention suivants et du personnel requis en sus des tarifs prévus au sous-paragraphe a)
   i. échelle aérienne
      1. minimum (3 heures) 3 540,00 $
      2. chaque heure additionnelle 1 180,00 $
   ii. autopompe
      1. minimum (3 heures) 3 750,00 $
      2. chaque heure additionnelle 1 250,00 $
   iii. autopompe à mousse
      1. minimum (3 heures) 3 750,00 $
      2. chaque heure additionnelle 1 250,00 $

   Le tarif prévu au présent sous-paragraphe ne comprend pas le coût afférent à la recharge de la mousse;

2° intervention lors tout autre type de sinistre et sauvetages :

a) équipe spécialisée en sauvetage technique
   i. sauvetage en hauteur
      1. minimum (3 heures) 12 930,00 $
      2. chaque heure additionnelle 4 310,00 $
   ii. sauvetage dans des espaces clos, tranchées ou structures
      1. minimum (3 heures) 15 000,00 $
      2. chaque heure additionnelle 5 000,00 $
   iii. équipe de soutien conseil en sauvetage technique
      1. minimum (3 heures) 3 630,00 $
      2. chaque heure additionnelle 1 210,00 $

b) équipe spécialisée en sauvetage sur glace
   i. minimum (3 heures) 7 566,00 $
   ii. chaque heure additionnelle 2 522,00 $

c) équipe spécialisée en sauvetage nautique
   i. minimum (3 heures) 9 174,00 $
   ii. chaque heure additionnelle 3 058,00 $

d) équipe spécialisée en intervention impliquant des matières dangereuses ou chimiques
   i. minimum (3 heures) 14 220,00 $
   ii. chaque heure additionnelle 4 740,00 $
   iii. équipe de soutien conseil en intervention impliquant des matières dangereuses ou chimiques
      1. minimum (3 heures) 5 130,00 $
      2. chaque heure additionnelle 1 710,00 $

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une municipalité située à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal ayant conclu une entente relative à la fourniture et au coût des services des pompiers, ni dans le cas d'une entente relative aux mêmes objets conclue avec l'État.

47. Pour l'écoute des bandes enregistrées, au Centre des communications du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, l'heure (minimum 1 heure) : 111,70 $

48. Pour une séance de formation par le Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, par jour :

1° taux de base pour un groupe d'un minimum de 6 personnes : 1 166,50 $

2° pour chaque participant à la formation, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° : 212,50 $

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les frais relatifs à la location des installations et du matériel du Centre de formation en incendie ou à l'usage d'autres équipements nécessaires à la formation.

49. Pour la location des installations et du matériel du Centre de formation en incendie du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, par jour :

1°	tour d'exercice :	686,40 $
2°	maison de fumée :	859,50 $
3°	ensemble du site :	3 425,90 $
4°	tranchée :	1 154,90 $
5°	démonstrateur de phénomène thermique (flow path ou doll house), panneau d'alarme, porte d'entrée par effraction ou structure de pratique d'auto-sauvetage (kit RIC 1) :	195,60 $

50. Pour l'utilisation d'une salle sous la gestion de la Division de la formation du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, l'heure :

1°	taux de base :	128,60 $
2°	salle Charles Blickstead (maximum de 300 personnes) :	324,20 $

51. Pour la vente du matériel didactique du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu :

1° pour un document vidéo, selon la durée :

a)	moins de 15 minutes	84,10 $
b)	de 15 à 24 minutes	212,50 $
c)	25 minutes et plus	250,80 $

2° pour un document écrit :

a)	moins de 50 pages	39,50 $
b)	de 50 à 99 pages	56,40 $
c)	100 pages et plus	94,70 $

3° pour une formation en ligne :

a) présentation de base, comportant notamment des pages de contenu de texte, des images, une bande audio simple et des questions 117,00 $

b) présentation interactive, comportant un minimum de 25 % plus d'exercices interactifs qu'une présentation de base et présentant une utilisation accrue du multimédia audio, vidéo, ou animations 200,90 $

c) présentation interactive avancée, comportant les composantes d'une présentation interactive à laquelle s'ajoute l'utilisation d'avatars, de simulations et de jeux d'apprentissage sophistiqués 307,20 $

4° Pour l'accès à une plateforme en ligne permettant de consulter une formation visée au paragraphe 3°, il sera perçu :

a) pour une première licence, valide pour une période d'un an 45,90 $

b) pour chaque licence additionnelle demandée avant l'expiration de la première licence 6,70 $

Les frais de reprographie et autres frais afférents à la confection de tout document vidéo, écrit ou en ligne sont ajoutés aux tarifs prévus aux paragraphes 1°, 2° et 3°.

SECTION II
SERVICE DE POLICE

52. Les tarifs prévus par la présente section ne comprennent pas les taxes.

53. Pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, il sera perçu :

1° pour un policier syndiqué, l'heure : 118,60 $

2° pour un cadet policier régulier sans supervision, l'heure : 40,20 $

3° pour le gardiennage de détenus, taux quotidien par détenu : 341,60 $

4° pour un maître-chien ou cavalier policier, l'heure : 127,40 $

5° pour un chien ou cheval, la journée : 78,50 $

6° pour un véhicule du Service de police de la Ville de Montréal, l'heure : 26,80 $

7° pour un sergent superviseur de quartier, l'heure : 133,80 $

8° pour un lieutenant ou lieutenant-détective, l'heure 140,10 $

54. Pour une vérification des antécédents judiciaires dite de secteur vulnérable pour un organisme lié par un protocole d'entente avec le SPVM, il sera perçu : 86,00 $

Lorsque la vérification décrite au premier alinéa vise une personne qui veut agir ou offrir ses services comme bénévole sur le territoire de l'agglomération de Montréal et que l'organisme est lié par protocole d'entente avec le SPVM, le service est rendu gratuitement.

55. Pour une demande de vérification des antécédents ou de vérification policière à des fins civiles, lorsque la demande est faite au comptoir de service du SPVM, il sera perçu :

1° pour toute demande reliée au Règlement sur le transport rémunéré de personnes par automobile (RLRQ, chapitre T-11.2, r. 4), le prix indiqué à ce règlement;

2° pour toute demande effectuée en vertu d'une autre loi ou d'un autre règlement : 121,00 $

56. Pour une vérification sommaire des antécédents judiciaires afin de présenter une demande de réhabilitation (demande de pardon), il sera perçu : 86,00 $

57. Pour une vérification sommaire des antécédents judiciaires à des fins d'emploi, par l'entreprise liée par protocole d'entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu : 86,00 $

58. Pour le service de prise d'empreintes digitales notamment dans le cadre d'un processus pour une vérification ou une demande de suspension du casier judiciaire, pour une adoption ou pour l'immigration, il sera perçu : 86,00 $

59. Pour une demande d'émission de copies ou de duplicata d'une vérification des antécédents judiciaires, il sera perçu : 18,50 $

60. Pour la vente du « Guide de Vérification des antécédents judiciaires / Empêchements de candidats appelés à œuvrer auprès de personnes vulnérables » du SPVM, il sera perçu :

1° tarif de base : 510,00 $

2° pour un corps de police : 255,00 $

61. Pour l'identification, aux fins d'immatriculation, d'un véhicule non immatriculé depuis plusieurs années et dont le certificat est égaré, d'un véhicule n'ayant jamais été immatriculé ou d'une remorque artisanale de plus de 900 kg, il sera perçu, par véhicule :

1°	résident de l'agglomération de Montréal :	253,00 $
2°	non-résident de l'agglomération de Montréal :	310,00 $

62. Pour l'identification d'un véhicule artisanal (autre qu'une remorque de plus de 900 kg) ou d'un véhicule gravement accidenté (VGA) refusé chez un mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec, lorsque le dossier de reconstruction est litigieux, il sera perçu, par véhicule :

1°	résident de l'agglomération de Montréal :	505,00 $
2°	non-résident de l'agglomération de Montréal :	562,00 $

SECTION III
INSPECTIONS, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES

63. Pour les services du personnel de la Division du contrôle des rejets et suivi environnemental, il sera perçu :

1°	agent technique, l'heure :	170,30 $
2°	technicien, l'heure :	122,30 $
3°	aide-technique, l'heure :	105,55 $

64. Pour les analyses, essais, études et recherches effectuées par le laboratoire de la Ville, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 2.

65. Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu l'heure :

1°	vérificateur général :	282,00 $
2°	agent de vérification :	106,00 $
3°	conseiller en vérification :	133,00 $
4°	vérificateur général adjoint :	204,00 $
5°	vérificateur principal :	146,00 $

66. Pour les services de la Division expertise et soutien technique de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports aux fins d'obtenir une expertise technique relative à la modification, la correction ou l'annulation d'une servitude en faveur de la Ville, sauf si elle résulte d'une erreur de la Ville :

1° sans production de plan : 637,40 $

2° avec production de plan : 1 275,80 $

67. Pour l'obtention d'un droit d'accessibilité sur les réseaux des conduits souterrains, il sera perçu :

1° pour toute demande présentée au centre d'exploitation des structures :

a) demande normale, placée 4 jours et plus avant les travaux, par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 24,00 $

b) demande prioritaire (placée entre 3 jours et 4 h avant les travaux), par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 71,95 $

c) demande urgente (placée 4 h avant les travaux), la première heure incluse par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 129,50 $

d) chaque heure supplémentaire (maximum de 45,00 $) 19,30 $

2° pour les travaux effectués du vendredi 20 h au dimanche 20 h, en sus des tarifs prévus au paragraphe 1° :

a) le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 50 % ou 100 % selon la convention collective, ainsi qu'un montant calculé en multipliant ce salaire par 31,6 % pour les avantages sociaux;

b) les frais d'administration au taux de 9,50 % et les frais généraux au taux de 15 % appliqués sur le total des frais mentionnés au sous-paragraphe a).

SECTION IV
RÉCEPTION D'ACTES NOTARIÉS

68. Pour la réception, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :

1° quittance et mainlevée : 305,70 $

2° acte de modification, de correction ou d'annulation : 356,70 $

3° servitude consentie par la Ville : 407,60 $

4° acte d'aliénation, d'échange, de droit d'usage, de donation, de droit superficiaire, d'usufruit, d'emphytéose et garantie hypothécaire : 1 091,00 $

5° consentement à opération cadastrale : 382,00 $

Les frais de la première copie des actes mentionnés au premier alinéa, émise lors de leur préparation, sont inclus dans le tarif fixé à cet alinéa.

Les frais de publication des actes mentionnés aux paragraphes 1° à 5° du premier alinéa s'appliquent en sus des tarifs fixés à cet alinéa. Dans le cas d'un acte d'échange, les frais de publication sont payés par toutes les parties à l'acte.

Malgré le paragraphe 4° du premier alinéa, pour une donation consentie à un organisme à but non lucratif, ayant pour objet principal une aide municipale à une fin prévue par la loi, il ne sera perçu aucuns frais.

Lorsque l'acte vise une vente de ruelle aux propriétaires riverains, à un prix symbolique, il ne sera perçu aucuns frais.

Malgré les paragraphes 1° à 5° du premier alinéa, il ne sera perçu aucuns frais pour la préparation d'un acte si la conclusion de cet acte résulte d'une demande expresse de la Ville, dans un cas où cet acte n'est pas obligatoire ou si elle résulte d'une erreur de la Ville.

CHAPITRE IV
VENTE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES

SECTION I
EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, RAPPORTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

69. Pour la fourniture de documents par le Service de sécurité incendie ou le Service de police, les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

70. Pour la fourniture d'une attestation d'intervention incendie ou d'intervention du Service de police, incluant un historique d'appel, le prix exigé est le même que celui prévu à l'article 9 a) du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

71. Pour la fourniture d'extraits des rôles, les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexe du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

72. Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs applicables sont ceux prévus par le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

Malgré le premier alinéa, une personne physique à qui le droit d'accès à un document ou à un renseignement personnel est reconnu est exemptée du paiement des frais de transcription, de reproduction et de transmission prévus à ce règlement, jusqu'à concurrence de 20,00 $.

De plus, il sera perçu pour la fourniture des documents d'archives suivants :

1°	copie numérique en haute résolution, par fichier :	8,00 $
2°	numérisation d'un document, sur demande, en haute résolution, par fichier :	14,70 $
3°	document audiovisuel numérique en haute résolution, par fichier :	28,10 $

73. Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents de l'agglomération de Montréal, il sera perçu, pour un ménage :

1°	première carte :	11,00 $
2°	deuxième carte :	10,00 $
3°	carte supplémentaire :	9,00 $

74. Pour l'étude d'une demande de certificat de conformité requis aux fins de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), il sera perçu : 249,10 $

SECTION II
PLANS

75. Pour la fourniture d'exemplaires de plans, il sera perçu :

1°	plan de la Ville :	
	a) noir et blanc, 1 : 20 000, l'unité	6,50 $
	b) en couleur, 1 : 20 000, l'unité	33,50 $
2°	plan de l'arrondissement :	
	a) noir et blanc, l'unité	6,50 $
	b) en couleur, l'unité	12,25 $
3°	plan et profil, le pied carré :	2,25 $

4° plan SQRC (plan surface), en couleur : 6,50 $

5° autres plans, le pied carré : 2,25 $

6° feuillet A0 : 5,50 $

76. Pour un fichier de plan numérisé, il sera perçu :

1° par fichier : 6,50 $

2° par CD, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° : 6,50 $

CHAPITRE V
AUTRES TARIFS

77. Pour les analyses effectuées dans le cadre des transactions immobilières suivantes, il sera perçu :

1° vente ou échange d'un terrain appartenant à la Ville : 588,00 $

2° établissement, modification ou radiation d'une servitude : 588,00 $

3° bail consenti par la Ville : 588,00 $

Le tarif prévu au paragraphe 1° du premier alinéa ne s'applique pas à la vente par la Ville d'un résidu de terrain, d'une parcelle de terrain ou partie de ruelle, si les conditions suivantes sont respectées :

1° le résidu de terrain, la parcelle de terrain ou la partie de ruelle visé est non constructible isolément et ne constitue pas une subdivision d'un plus grand ensemble constructible;

2° l'acquisition n'est pas faite à des fins de développement d'un nouveau projet de construction;

3° l'acquisition a lieu aux fins d'assemblage à un terrain riverain, qui aura, à la suite de cet assemblage, un indice de superficie de plancher égal ou inférieur à 3.

Le tarif prévu au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'applique pas au renouvellement d'un bail.

Les tarifs prévus au premier alinéa ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue à la demande de la Ville ou si elle a pour but de corriger une erreur de la Ville. De plus, ces tarifs ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue entre la Ville et un organisme à but non lucratif et que celle-ci a pour but principal d'accorder une aide à cet organisme.

78. Pour un chèque ou un autre ordre de paiement refusé par une institution financière, il sera perçu : 40,00 $

79. Pour les frais de transmission de tout document de la Ville demandé par un citoyen, les frais de poste, de messagerie et de télécopie sont perçus selon le coût encouru.

80. Pour une demande de révision du rôle d'évaluation foncière, il sera perçu :

1° lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000 $: 90,00 $

2° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000 $ et inférieure ou égale à 2 000 000 $: 360,00 $

3° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000 $ et inférieure ou égale à 5 000 000 $: 605,00 $

4° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000 $: 1 215,00 $

81. Aux fins du Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026), il sera perçu, pour l'étude d'une demande de subvention :

1° pour un bâtiment visé au paragraphe 8° du deuxième alinéa de l'article 2 de ce règlement : 0,00 $

2° pour tout autre bâtiment :

a) taux de base, par demande 462,60 $

b) par tranche complète de 100 m^2 d'aire de plancher visée par les travaux, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a) 116,30 $

c) maximum 3 412,40 $

82. Aux fins du Règlement établissant un programme de subvention pour la restauration du bâtiment Habitat 67 sis au 2600, avenue Pierre-Dupuy (RCG 09-018), il sera perçu :

1° pour l'étude d'une demande de subvention pour des études et expertises : 0,00 $

2° pour l'étude d'une demande de subvention visant les travaux admissibles de restauration : 463,30 $

CHAPITRE VI
REMORQUAGE

83. Pour la délivrance ou le renouvellement des permis et des vignettes d'identification aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004), il sera perçu :

1°	délivrance ou renouvellement d'un permis de chauffeur, pour une durée de 24 mois :	140,00 $
2°	délivrance d'un permis de chauffeur, pour une durée de moins de 12 mois avant l'expiration du permis de conduire :	70,00 $
3°	délivrance d'un duplicata de permis de chauffeur :	
	a) premier duplicata	38,00 $
	b) pour chaque duplicata supplémentaire inclus dans la même période de renouvellement du permis de chauffeur	67,00 $
4°	délivrance d'un permis de chauffeur à la suite d'une suspension du permis de conduire :	124,00 $
5°	ouverture et étude d'un dossier de permis d'exploitation :	300,00 $
6°	délivrance d'un permis d'exploitation :	321,00 $
7°	délivrance ou renouvellement d'une vignette d'identification :	242,00 $
8°	délivrance d'un duplicata d'une vignette d'identification :	38,00 $
9°	renouvellement d'un permis d'exploitation pour une période de 12 mois se terminant le 31 mai :	321,00 $
10°	délivrance d'un permis de chauffeur pour le déneigement valide du 1er novembre au 30 avril :	39,00 $
11°	réactivation d'un permis de chauffeur suite à une annulation de permis de conduire à la SAAQ :	67,00 $
12°	changement de véhicule :	69,00 $
13°	délivrance d'un permis d'autorisation incluant une vignette d'autorisation :	321,00 $
14°	délivrance ou renouvellement d'une vignette d'autorisation supplémentaire :	242,00 $

15° renouvellement d'un permis d'autorisation, incluant une vignette d'autorisation, pour une période de 12 mois se terminant le 31 mars : 321,00 $

16° délivrance d'un duplicata d'une vignette d'autorisation : 38,00 $

Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 7° du premier alinéa est acquitté après le 31 mai, il est majoré de 66,00 $.

Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 9° du premier alinéa est acquitté après le 31 mai, il est majoré de 150,00 $.

Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 14° du premier alinéa est acquitté après le 31 mars, il est majoré de 66,00 $.

Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 15°du premier alinéa est acquitté après le 31 mars, il est majoré de 150,00 $.

84. Pour l'émission d'une vignette relative à un contrat d'exclusivité, il sera perçu de l'entreprise de remorquage, pour chaque vignette : 44,00 $

85. Pour l'émission d'un jeu de trois vignettes incluant une vignette ronde et deux vignettes rectangulaires, relatives à un contrat d'exclusivité, il sera perçu de l'entreprise de remorquage : 91,00 $

86. Pour l'émission d'un lot de 50 cartes de visite, attestant d'un contrat d'exclusivité, il sera perçu de l'entreprise de remorquage : 26,00 $

87. Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004), pour les remorquages suivants, il sera perçu :

1° remorquage d'un véhicule routier en infraction à une disposition réglementaire relative au stationnement lors des opérations de déneigement : 99,00 $

2° remorquage d'un véhicule routier en infraction à une disposition réglementaire relative au stationnement dans toute autre situation que celle prévue au paragraphe 1° : 99,00 $

3° remorquage d'un véhicule routier ou d'une partie de véhicule routier dans un stationnement privé : 99,00 $

4° remorquage d'un véhicule routier abandonné sur un chemin ou un terrain visé à l'article 391 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) : 99,00 $

5° remorquage d'un véhicule routier ou d'une partie de véhicule à partir d'un lieu situé hors de l'île de Montréal, ou qui nécessite plus d'une dépanneuse ou d'autres équipements en plus d'une dépanneuse : les frais engagés dans chaque cas

88. Les tarifs prévus aux articles 89, 90, 91, 93, 94 et 95 ne comprennent pas les taxes.

89. Pour le remorquage d'un véhicule routier saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), dans un endroit non visé par le Règlement sur le remorquage et le dépannage sur certaines routes et autoroutes et sur certains ponts ou autres infrastructures (RLRQ, chapitre M-28, r. 4), les tarifs applicables sont ceux indiqués au Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis et sur le seuil relatif à la valeur des véhicules routiers saisis non réclamés (RLRQ, chapitre C-24.2, r. 26.1).

90. Pour le remorquage d'un véhicule routier non saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), à l'exception des remorquages visés à l'article 87 du présent règlement, il sera perçu :

1° véhicule routier d'une masse nette de 4 500 kg ou moins :

a) sur la voie publique ou un terrain de stationnement à ciel ouvert 179,00 $

b) dans un stationnement couvert ou sous-terrain
   i. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes 321,00 $
   ii. pour chaque période de 30 minutes excédentaire 47,00 $

2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 4 500 kg mais de 8 000 kg ou moins :

a) sur la voie publique ou un terrain de stationnement à ciel ouvert
   i. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes 233,00 $
   ii. pour chaque période de 30 minutes excédentaire 75,00 $

b) dans un stationnement couvert ou sous-terrain
   i. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes 415,00 $
   ii. pour chaque période de 30 minutes excédentaire 75,00 $

3° véhicule routier d'une masse nette de plus de 8 000 kg :

a) de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes 327,00 $

b) pour chaque période de 30 minutes excédentaire 161,00 $

Lorsque la distance de remorquage est supérieure à 10 km, les frais de remorquage d'un véhicule routier d'une masse nette de 4 500 kg ou moins sont la somme du montant des frais de remorquage prévus pour cette catégorie de véhicule et du produit obtenu en multipliant 4,00 $ par le nombre de kilomètres additionnels de remorquage.

Des frais de vérification, d'analyse et d'administration de 20,00 $ sont ajoutés aux frais de remorquage prévus au présent article lorsque le remorquage est effectué en vertu d'un contrat d'exclusivité.

91. Pour les remisages suivants, il sera perçu :

1° véhicule routier visé à l'article 87 ou à l'article 90 du présent règlement :

a) pour les 6 premières heures suivant le remorquage 0,00 $

b) à compter de la 7e heure suivant le remorquage, pour chaque période d'un maximum de 24 heures

i. véhicule d'une masse nette de 4 500 kg ou moins 35,00 $

ii. véhicule d'une masse nette de plus de 4 500 kg mais de 8 000 kg ou moins 70,00 $

iii. véhicule d'une masse nette de plus de 8 000 kg 102,00 $

2° pour un véhicule routier visé à l'article 89 du présent règlement, les tarifs applicables sont ceux indiqués au Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis et sur le seuil relatif à la valeur des véhicules routiers saisis non réclamés (RLRQ, chapitre C-24.2, r. 26.1).

92. Aux fins de l'article 93, la récupération d'un véhicule routier constitue l'ensemble des manœuvres préalablement requises, et visant à positionner le véhicule dans l'axe nécessaire pour le remorquage, notamment à la suite d'un capotage, d'un enlisement, d'un renversement ou d'une mise en portefeuille au moment même de l'incident. La récupération peut également porter sur une importante perte de chargement qui gêne la circulation ou qui constitue un danger. Ne constituent pas une récupération le nettoyage normal de la chaussée incluant le nettoyage à la suite de la perte de liquide, le ramassage de petits débris ou le redressement d'un pare-chocs.

Aux fins de l'article 93, les types de dépanneuses sont ceux décrits à l'annexe A du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004).

93. Pour la récupération d'un véhicule routier non saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), il sera perçu :

1° véhicule routier d'une masse nette de 4 500 kg ou moins :	
a) de l'arrivée sur le site pour une durée maximale de 1 heure	141,00 $
b) pour chaque heure excédentaire	96,00 $
2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 4 500 kg mais de 8 000 kg ou moins :	
a) de l'arrivée sur le site pour une durée maximale de 2 heures	1 170,00 $
b) pour chaque heure excédentaire	
i. dépanneuse de type B ou C	107,00 $
ii. dépanneuse de type D	150,00 $
3° véhicule routier d'une masse nette de plus 8 000 kg et plus :	
a) de l'arrivée sur le site pour une durée maximale de 2 heures	2 328,00 $
b) pour chaque heure excédentaire	319,00 $

94. Pour l'épandage d'un produit absorbant lors d'un remorquage d'un véhicule routier non saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), incluant le ramassage, il sera perçu, pour 18 kg : 57,10 $

95. Pour l'installation d'une pellicule de protection pour vitres sur un véhicule remorqué ou récupéré, il sera perçu, par vitre : 30,00 $

CHAPITRE VII
PRÊT DE PERSONNEL

96. Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu, sans frais d'administration :

1° personnel syndiqué prêté à la Société du parc Jean-Drapeau : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :	
a) pour un employé permanent	32,33 %

b) pour un employé auxiliaire, incluant la compensation relative aux congés fériés 34,95 %

c) pour les heures supplémentaires 4,30 %

2° personnel autre que syndiqué, prêté à l'organisme mentionné au paragraphe 1° ou personnel syndiqué ou non syndiqué, prêté à d'autres qu'à cet organisme : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

a) si le prêt est de moins de 6 mois 58,28 %

b) si le prêt est de 6 mois et plus 32,40 %

c) pour les heures supplémentaires 4,30 %

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une entente relative à la prestation et au coût afférent au prêt de personnel.

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

CHAPITRE VIII
DISPOSITIONS RÉSIDUELLES

97. Dans les cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers par les employés de la Ville, il sera perçu pour ces services :

1° le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 66 % pour les heures régulières et par 4,3 % pour les heures supplémentaires ou, si ces services sont fournis à la Société du parc Jean-Drapeau ou à la Société du parc Six Flags de Montréal, les taux prévus à l'article 96, les tarifs prévus au présent paragraphe ne comprennent pas les taxes;

2° le loyer pour l'utilisation du matériel roulant selon le tarif détaillé qui figure à l'annexe 3 ou, le cas échéant, le montant facturé à la Ville pour la location de matériel roulant ou d'équipements aux fins des opérations visées;

3° le coût des produits utilisés ou fournis aux fins du service rendu;

4° les frais d'administration, au taux de 15 % appliqué sur le total des frais mentionnés aux paragraphes 1°, 2° et 3°, ce taux étant toutefois de 9,50 % pour le fonds relatif à la Commission des services électriques de Montréal et de 0 % pour la Société du parc Jean-Drapeau.

98. Le comité exécutif peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale de tout tarif prévu par le présent règlement pour une catégorie de biens, de services ou

de contribuables qu'il détermine. Il peut également augmenter tout tarif prévu par le présent règlement.

99. Les tarifs prévus aux règlements et résolutions de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, en vigueur au 31 décembre 2001, tels qu'indexés à cette date, le cas échéant, et s'ils ne sont pas incompatibles avec ceux prévus au présent règlement, s'appliquent, en les adaptant, quant aux objets relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

CHAPITRE IX
APPLICATION ET PRISE D'EFFET

100. Le présent règlement prend effet à la date de sa publication et remplace à compter de cette date le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2025) (RCG 24-039) et a effet jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou abrogé.

ANNEXE 1
LOCATION DE SALLES DE LA BIOSPHÈRE

ANNEXE 2
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ANNEXE 3
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

GDD1253074026

ANNEXE 1
(article 34)
LOCATION DE SALLES DE LA BIOSPHÈRE

SECTION I
TARIFS DE BASE

1. Pour la location de salles de la Biosphère, il sera perçu, l'heure, pour un minimum de trois heures :

1°	biosphère en entier :	3 195,00 $
2°	hall principal :	360,00 $
3°	salle immersive (Salle 2) :	395,00 $
4°	salle d'exposition (Salle 7 – 5e étage) :	455,00 $
5°	belvédère :	510,00 $
6°	salle d'exposition et belvédère :	750,00 $
7°	salle de réunion :	125,00 $
8°	salle de conférence :	200,00 $
9°	salle 6 :	410,00 $
10°	salle 8:	150,00 $
11°	cour intérieure du rez-de-chaussée :	225,00 $
12°	terrasse du rez-de-chaussée, entrée est :	225,00 $

2. Pour le personnel nécessaire au soutien logistique et technique lors de la location de salles de la Biosphère, il sera perçu, l'heure, pour un minimum de trois heures :

1°	technicien audiovisuel	60,00 $
2°	préposé à l'accueil	45,00 $
3°	préposé à l'entretien ménager	50,00 $

SECTION II
TARIFS PARTICULIERS

3. Pour chaque heure de location ayant lieu après minuit, les tarifs prévus aux articles 1 et 2 de la présente annexe sont majorés de 50 %.

4. Un rabais de 50 % est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe.

5. Les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe ne sont pas applicables aux organismes à but non lucratif lorsque la location est effectuée pour l'exercice d'activités qui contribuent à la mission des musées d'Espace pour la vie.

6. Un rabais de 15 % est appliqué au total des tarifs qui seraient autrement applicables sur toute location de salles multiples dont le tarif n'est pas prévu à l'article 1 de la présente annexe.

7. Les tarifs prévus aux articles 1 et 2 de la présente annexe sont majorés de 20 % pour toute location dans les périodes de fort achalandage suivantes : du 1e mai au 30 juin 2026, et du 1e septembre au 31 octobre 2026.

ANNEXE 2
(article 64)
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

1. Pour les analyses et essais suivants, il sera perçu, les mêmes taux que ceux prévus au Guide de rémunération, ingénierie des sols et matériaux, géoenvironnement, toiture et étanchéité, édition 2025, publié par l'Association des firmes de génie-conseil Québec (AFG) :

A. SOLS ET GRANULATS

1. Analyse granulométrique - S 1 (LC 21-040)
2. Colorimétrie – S 31 (CSA A23.2-7A)
3. Combustion – teneur en matières organiques – S 13A (LC 31-228)
4. Densité relative et absorption granulats fins – S 8B (LC 21-065)
5. Densité relative et absorption granulats grossiers – S 8A (LC 21-067)
6. Détermination de la quantité de mottes d'argile et en particules friables – S 11 (CSA-A23.2-3A)
7. Fragmentation – S 14 (LC 21-100)
8. Humidité superficielle granulat fin – S 30 (CSA A23.2-11A)
9. Los Angeles – S 4 (LC 21-400)
10. Masse volumique de référence (matériaux contenant moins de 10 % passant le 80 µm) – S 2 (BNQ 2501-255)
11. Micro-Deval – S 4 (LC 21-070)
12. Analyse pétrographique – S 28 (CSA A23.2-15A)
13. Nucléodensimètre – APS 1
14. Teneur en particules allongées – S 6 (LC 21-265)
15. Teneur en particules plates – S 5 (LC 21-265)
16. Résistance à la désagrégation des granulats, 5 cycles (solution MgSO4 ou Na2SO4) – S 3 (CSA A23.2-9A)
17. Détermination de la teneur en eau – T 3 (BNQ 2501-170)

B. BÉTON PLASTIQUE ET DURCI

1. Détermination de la masse volumique et de l'absorption d'eau dans le béton – BC 27 (CSA A23.2-11C)
2. Détermination microscopique des caractéristiques du réseau de vides d'air du béton durci – BC 26 (ASTM C 457)
3. Essai de traction par écrasement (dit « Brésilien ») – BC 24 (CSA A23.2-13C)
4. Essai en compression sur cylindre de béton – BC 20 (CSA A23.2-9C)
5. Essai en compression sur carottes de béton – BC 21 (CSA A23.2-14C)
6. Essai en flexion d'une poutre de béton – BC 23 (CSA A23.2-8C)
7. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 50 cycles – BC 33A (ASTM C-672)
8. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 56 cycles – BC 33B (BNQ 2621-905)
9. Essai de traction directe en laboratoire – BC 25 (CSA A23.2-6B)

C. MAÇONNERIE

1. Blocs ou brique de béton, résistance à la compression – BC 50 (ASTM C-140)
2. Blocs ou brique de béton, absorption, masse volumique et dimension – BC 51 (CSA A165.1)
3. Brique d'argile série de 5 – BC 52 (CAN3 A82.2)

D. MORTIER ET COULIS

1. Résistance à la compression sur cubes de mortier – BC 3 (CSA A3004-C2)

E. PRODUITS DE BÉTON

1. Durabilité aux cycles de gel-dégel (25 cycles) sur éléments de regard de puisard – BC 64 (BNQ 2622-420)
2. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, absorption et masse volumique – BC 63D (ASTM C-140)
3. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, vérification dimensionnelle, carottage et résistance à la compression, durabilité aux cycles de gel-dégel (50 cycles) avec sel déglaçant – BC 63 (CSA A231.2)

F. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS POUR BÉTON DE CIMENT ET PRODUITS DE BÉTON

1. Carotteuse électrique pour béton, Préparation – APBC 1A
2. Carotteuse électrique pour béton, En opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBC 1B
3. Carotteuse électrique pour béton, Génératrice – APBC 1C
4. Détecteur d'acier d'armature – APBC 5
5. Aéromètre, cône d'affaissement et accessoires – APBC 8
6. Appareil de mesure de transmission de vapeur d'eau dans le béton – APBC 20

G. ENROBÉS BITUMINEUX

1. Carottage d'enrobés bitumineux, Préparation – APBM 1A
2. Nucléodensimètre type Troxler 4640 et 3450 – APMB 3

H. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS POUR ENROBÉS BITUMINEUX

1. Carotteuse électrique, En opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBM 1B
2. Génératrice – APBM 1C
3. Carotteuse à essence en opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBM 1D

I. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Carottage en laboratoire
2. Carottage extérieur, carotteuse autonome
3. Cueillette par camionnette

2. Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

A. ANALYSES CHIMIQUES

1. Demande chimique en oxygène	38,40 $
2. Dose d'alun	337,00 $
3. Matières en suspensions (MES)	26,60 $
4. Phosphore total	19,10 $

B. MÉTAUX ET PRODUITS MÉTALLIQUES

1. Cadre et couvercle de regard, essais de chargement	126,00 $
2. Cadre et couvercle de regard, poids et dimensions	118,90 $
3. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, avec usinage	516,70 $
4. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, sans usinage	139,80 $
5. Grille de puisard, essais de chargement	126,00 $
6. Grille de puisard, poids et dimensions	98,00 $
7. Tuyau de fonte ductile, usinage et traction, 3 spécimens	516,70 $

C. PRODUITS DE BÉTON

1. Essai de résistance à la fissuration et à la rupture sur les tuyaux de béton (BNQ 2622-921)	381,40 $

D. TUYAUX, MATIÈRES PLASTIQUES

1. Conduite d'aqueduc, PCV, essais hydrostatiques et dimensions	551,70 $
2. Conduits électriques, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2 longueurs (ACNOR C-22.2-210 et 211)	1 047,30 $
3. Égout lisse, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-130-135)	460,90 $
4. Égout nervuré, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-135)	460,90 $
5. Tuyau en polyéthylène, identification du matériau, densité et dimensions	321,30 $

E. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Cueillette d'échantillons lourds, l'heure	184,60 $

F. ESSAIS ET ÉTUDES

1. Agent technique, l'heure	131,40 $
2. Agent technique principal, l'heure	150,00 $
3. Analyste de matériaux, l'heure	109,20 $
4. Dessinateur, l'heure	101,10 $
5. Ingénieur groupe 2, l'heure	170,80 $
6. Ingénieur groupe 4, l'heure	212,50 $
7. Ingénieur groupe 5, l'heure	232,40 $

ANNEXE 3
(article 97)
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

1. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 109 Voiturette aspirateur :
    a. Tarif horaire 14,80 $
    b. Tarif pour une demi-journée 57,90 $
    c. Tarif quotidien 117,00 $
    d. Tarif hebdomadaire 583,50 $
    e. Tarif mensuel 2 429,30 $

2. 127 Camionnette 4X4 Cabine simple :
    a. Tarif horaire 8,70 $
    b. Tarif pour une demi-journée 30,80 $
    c. Tarif quotidien 60,40 $
    d. Tarif hebdomadaire 302,90 $
    e. Tarif mensuel 1 259,50 $

3. 134 Automobile sous-compacte 4 cylindres, 4 portes :
    a. Tarif horaire 2,50 $
    b. Tarif pour une demi-journée 8,60 $
    c. Tarif quotidien 17,40 $
    d. Tarif hebdomadaire 83,70 $
    e. Tarif mensuel 360,80 $

4. 140 Automobile compacte électrique :
    a. Tarif horaire 3,80 $
    b. Tarif pour une demi-journée 10,00 $
    c. Tarif quotidien 19,70 $
    d. Tarif hebdomadaire 99,80 $
    e. Tarif mensuel 433,30 $

5. 153 Automobile intermédiaire hybride :
    a. Tarif horaire 2,50 $
    b. Tarif pour une demi-journée 10,00 $
    c. Tarif quotidien 18,40 $
    d. Tarif hebdomadaire 92,40 $
    e. Tarif mensuel 401,30 $

6. 164 VUS ou Multisegment 4 cylindres :
    a. Tarif horaire 3,80 $
    b. Tarif pour une demi-journée 10,00 $
    c. Tarif quotidien 20,90 $
    d. Tarif hebdomadaire 104,70 $
    e. Tarif mensuel 453,00 $

7. 176 Fourgonnette 6 cylindres vitrée :
    a. Tarif horaire 3,80 $
    b. Tarif pour une demi-journée 13,60 $
    c. Tarif quotidien 28,40 $
    d. Tarif hebdomadaire 139,10 $
    e. Tarif mensuel 604,40 $

8. 179 Fourgonnette 8 cylindres non-vitrée :
    a. Tarif horaire 4,90 $
    b. Tarif pour une demi-journée 16,00 $
    c. Tarif quotidien 32,00 $
    d. Tarif hebdomadaire 161,30 $
    e. Tarif mensuel 698,00 $

9. 211 Camionnette 5 001-10 000 lb. :
    a. Tarif horaire 4,90 $
    b. Tarif pour une demi-journée 18,50 $
    c. Tarif quotidien 37,00 $
    d. Tarif hebdomadaire 187,10 $
    e. Tarif mensuel 811,20 $

10. 212 Camionnette 5 001-10 000 lb., cabine équipée :
    a. Tarif horaire 8,70 $
    b. Tarif pour une demi-journée 32,00 $
    c. Tarif quotidien 64,00 $
    d. Tarif hebdomadaire 317,70 $
    e. Tarif mensuel 1 319,70 $

11. 217 Camion 5 001-10 000 lb., fourgon :
    a. Tarif horaire 6,20 $
    b. Tarif pour une demi-journée 22,30 $
    c. Tarif quotidien 45,50 $
    d. Tarif hebdomadaire 227,70 $
    e. Tarif mensuel 984,70 $

12. 234 Camion 14 001-16 500 lb., benne basculante, cabine équipée
    a. Tarif horaire 11,10 $
    b. Tarif pour une demi-journée 41,90 $
    c. Tarif quotidien 83,70 $
    d. Tarif hebdomadaire 417,20 $
    e. Tarif mensuel 1 738,50 $

13. 237 Camion 14 001-16 500 lb., fourgon :
    a. Tarif horaire 11,10 $
    b. Tarif pour une demi-journée 39,50 $
    c. Tarif quotidien 78,80 $
    d. Tarif hebdomadaire 395,20 $
    e. Tarif mensuel 1 644,70 $

14. 283 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, benne basculante :

a. Tarif horaire	18,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	72,70 $
c. Tarif quotidien	145,30 $
d. Tarif hebdomadaire	723,80 $
e. Tarif mensuel	3 014,30 $

15. 285 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, nacelle :

a. Tarif horaire	29,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	117,00 $
c. Tarif quotidien	233,90 $
d. Tarif hebdomadaire	1 170,90 $
e. Tarif mensuel	4 871,90 $

16. 293 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, benne basculante :

a. Tarif horaire	30,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	118,20 $
c. Tarif quotidien	237,70 $
d. Tarif hebdomadaire	1 187,20 $
e. Tarif mensuel	4 940,20 $

17. 296 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, Grue Treuil :

a. Tarif horaire	34,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	133,00 $
c. Tarif quotidien	265,90 $
d. Tarif hebdomadaire	1 277,90 $
e. Tarif mensuel	5 535,30 $

18. 301 Surfaceuse à glace :

a. Tarif horaire	11,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	41,90 $
c. Tarif quotidien	83,70 $
d. Tarif hebdomadaire	417,20 $
e. Tarif mensuel	1 736,40 $

19. 316 Camion tasseur 20-23.9 VG.CU :

a. Tarif horaire	37,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	145,30 $
c. Tarif quotidien	289,30 $
d. Tarif hebdomadaire	1 390,00 $
e. Tarif mensuel	6 023,40 $

20. 319 Camion vide-puisards :

a. Tarif horaire	48,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	188,40 $
c. Tarif quotidien	376,70 $
d. Tarif hebdomadaire	1 809,80 $
e. Tarif mensuel	7 838,20 $

21. 324 Camion arroseuse 6X4 2 001-3 000 gallons :
    a. Tarif horaire 27,20 $
    b. Tarif pour une demi-journée 103,40 $
    c. Tarif quotidien 206,90 $
    d. Tarif hebdomadaire 1 035,30 $
    e. Tarif mensuel 4 309,40 $

22. 347 Camion incendie pompe 1 201-1 600 USGPM :
    a. Tarif horaire 56,70 $
    b. Tarif pour une demi-journée 221,70 $
    c. Tarif quotidien 444,50 $
    d. Tarif hebdomadaire 2 134,90 $
    e. Tarif mensuel 9 241,40 $

23. 393 Porteur multimode 4X2 (Sans accessoire) :
    a. Tarif horaire 23,50 $
    b. Tarif pour une demi-journée 89,90 $
    c. Tarif quotidien 178,60 $
    d. Tarif hebdomadaire 893,60 $
    e. Tarif mensuel 3 720,40 $

24. 413 Tracteur roues 45 CV - 64.9 CV :
    a. Tarif horaire 13,60 $
    b. Tarif pour une demi-journée 50,50 $
    c. Tarif quotidien 99,80 $
    d. Tarif hebdomadaire 501,00 $
    e. Tarif mensuel 2 085,90 $

25. 437 Chargeur sur roues 3.00-3.99 VG.CU. :
    a. Tarif horaire 25,80 $
    b. Tarif pour une demi-journée 99,80 $
    c. Tarif quotidien 198,20 $
    d. Tarif hebdomadaire 992,10 $
    e. Tarif mensuel 4 127,00 $

26. 451 Chargeuse pelleteuse (en location) :
    a. Tarif horaire 39,50 $
    b. Tarif pour une demi-journée 155,20 $
    c. Tarif quotidien 310,30 $
    d. Tarif hebdomadaire 1 490,80 $
    e. Tarif mensuel 6 449,30 $

27. 513 Tracteur sur chenillettes :
    a. Tarif horaire 43,20 $
    b. Tarif pour une demi-journée 172,40 $
    c. Tarif quotidien 343,50 $
    d. Tarif hebdomadaire 1 651,80 $
    e. Tarif mensuel 7 153,40 $

28. 525 Souffleuse 1 601-2 000 TON/HR :

a. Tarif horaire	28,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	108,40 $
c. Tarif quotidien	216,70 $
d. Tarif hebdomadaire	1 084,30 $
e. Tarif mensuel	4 515,20 $

29. 539 Balai aspirateur 5 VG.CU et + (en location) :

a. Tarif horaire	73,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	290,70 $
c. Tarif quotidien	581,00 $
d. Tarif hebdomadaire	2 794,10 $
e. Tarif mensuel	12 096,60 $

30. 545 Chariot élévateur 4 001-5 000 lb. :

a. Tarif horaire	3,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	11,10 $
c. Tarif quotidien	20,90 $
d. Tarif hebdomadaire	105,90 $
e. Tarif mensuel	460,40 $

31. 593 Tondeuse 72 PO. et + :

a. Tarif horaire	7,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	29,60 $
c. Tarif quotidien	57,90 $
d. Tarif hebdomadaire	290,70 $
e. Tarif mensuel	1 207,60 $

32. 597 Tondeuse 7 couteaux :

a. Tarif horaire	22,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	84,90 $
c. Tarif quotidien	169,90 $
d. Tarif hebdomadaire	850,60 $
e. Tarif mensuel	3 539,00 $

33. 635 Aspirateur à feuilles :

a. Tarif horaire	4,90 $
b. Tarif pour une demi-journée	16,00 $
c. Tarif quotidien	32,00 $
d. Tarif hebdomadaire	160,10 $
e. Tarif mensuel	694,30 $

34. 661 Compresseur 100 PCM :

a. Tarif horaire	1,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	3,80 $
c. Tarif quotidien	6,20 $
d. Tarif hebdomadaire	30,80 $
e. Tarif mensuel	135,50 $

35. 678 Hache Branches :

a. Tarif horaire	6,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	24,60 $
c. Tarif quotidien	49,30 $
d. Tarif hebdomadaire	246,20 $
e. Tarif mensuel	1 063,90 $

36. 752 Fardier 2-4 tonnes :

a. Tarif horaire	1,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	490 $
c. Tarif quotidien	8,70 $
d. Tarif hebdomadaire	45,50 $
e. Tarif mensuel	195,90 $

37. 759 Fardier 16 tonnes et + :

a. Tarif horaire	3,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	11,10 $
c. Tarif quotidien	22,30 $
d. Tarif hebdomadaire	112,10 $
e. Tarif mensuel	482,50 $

38. 761 Roulotte :

a. Tarif horaire	1,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	3,80 $
c. Tarif quotidien	6,20 $
d. Tarif hebdomadaire	33,30 $
e. Tarif mensuel	142,90 $

39. 766 Remorque Théâtre :

a. Tarif horaire	7,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	24,60 $
c. Tarif quotidien	49,30 $
d. Tarif hebdomadaire	246,20 $
e. Tarif mensuel	1 068,00 $

40. 825 Souffleuse à neige sur tracteur :

a. Tarif horaire	45,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	179,70 $
c. Tarif quotidien	359,50 $
d. Tarif hebdomadaire	1 729,30 $
e. Tarif mensuel	7 490,70 $

41. 970 Essoucheuse (de type vertical) :

a. Tarif horaire	10,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	34,50 $
c. Tarif quotidien	70,40 $
d. Tarif hebdomadaire	348,20 $
e. Tarif mensuel	1 449,10 $

2. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, l'heure, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 100 Motoneige grande puissance :	20,80 $
2. 105 Voiturette électrique :	9,40 $
3. 106 Voiturette à essence :	15,60 $
4. 118 Véhicule tout terrain :	29,20 $
5. 215 Fourgonnette à nacelle aérienne :	33,30 $
6. 247 Camion 16 501 à 19 500 lbs PBV-B.F. :	30,20 $
7. 286 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Treuil :	73,80 $
8. 288 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Tarière :	88,40 $
9. 298 Camion 33 000 lbs PBV et plus. grue. Treuil 3 essieux :	88,40 $
10. 307 Camion-traceur :	50,00 $
11. 396 Camion Benne-Épandeur 6 x 4 :	40,60 $
12. 414 Tracteur sur roue 65 à 100 HP :	36,40 $
13. 471 Autoniveleuse louée :	80,00 $
14. 481 Rouleau motorisé (moins de 2 tonnes) – vibrateur :	12,50 $
15. 511 Traceur sur roues - voie étroite :	24,00 $
16. 546 Chariot élévateur à fourche 5 001 à 6 000 lbs :	47,80 $
17. 579 Pulvérisateur motorisé :	9,40 $
18. 645 Génératrice remorquée :	22,90 $
19. 647 Génératrice à dégeler remorquée :	17,70 $
20. 701 Traceuse de ligne remorquée :	16,70 $
21. 712 Boîte pour le transport d'asphalte :	43,70 $
22. 713 Flèche sur remorque :	2,10 $
23. 714 Remorque à panneau afficheur :	2,10 $
24. 749 Génératrice à vapeur :	19,80 $

25. 754 Fardier 6 à 8 tonnes :	11,50 $
26. 760 Remorques diverses :	18,80 $
27. 765 Remorque citerne :	6,30 $
28. 771 Terreauteuse remorquée :	3,20 $
29. 795 Plateau de tonte remorqué 6 à 7 couteaux :	4,20 $
30. 801 Traceuse de ligne motorisée – marquage :	11,50 $
31. 804 Effaceuse de lignes – marquage :	14,60 $
32. 815 Scie à béton :	25,00 $
33. 820 Planeuse à glace de patinoire :	5,20 $
34. 870 Lève-gazon plus de 18 pouces :	12,50 $
35. 875 Aérateur de terre :	15,60 $
36. 879 Arroseuse-gicleuse moins de 800 gallons :	2,10 $
37. 913 Boîte à asphalte :	6,30 $
38. 922 Épandeur détachable 6 v.c. :	16,70 $
39. 923 Épandeur détachable 8 v.c. :	17,70 $